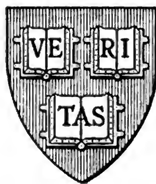

WIDENER
HN HGML U


VE
RI
TAS



ŒUVRES COMPLÈTES

DE

M. DE LANTAGES.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

M. DE LANTAGES,

PRÊTRE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-SULPICE,

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DU PUY,

Réunies pour la première fois en collection,

ET CLASSÉES SELON L'ORDRE LOGIQUE,

PUBLIÉES

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE RELIGIEUSE.

TOME UNIQUE.

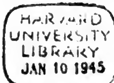
PRIX : 6 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1857

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LES OEUVRES COMPLÈTES DE M. DE LANTAGES.



Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.

NOTICE

SUR

M. DE LANTAGES.

Charles - Louis de Lantages naquit à Troyes, de parents distingués par leur noblesse, en l'an 1616. Après ses premières études, il entra au collége de Nevers, sous la direction des PP. Jésuites. Là ses heureuses dispositions se développèrent, et ses progrès dans la piété répondirent à ses succès dans les études. Entouré de l'estime et de l'affection de ses professeurs et de ses condisciples, il acquit sur ceux-ci un tel ascendant qu'il devint en quelque sorte leur directeur autant que leur ami. Ils s'exerçaient ensemble à réprimer en eux les saillies du jeune âge, et à se former à une égalité d'humeur inaltérable, au milieu des contrariétés et des accidents sans nombre de la vie, et dans ce but, ils avaient formé une association dont le jeune Charles était l'âme et le chef. C'est ainsi qu'il préludait à la science difficile de la conduite des âmes, dont il devait être un maître consommé; et que, domptant son naturel extrêmement sensible, il acquérait cet esprit de calme et de douce résignation qui devint le trait le plus saillant de sa vertu.

Dieu, qui avait prévenu cette âme dès l'enfance, lui réservait d'autres grâces plus signalées. Ce fut à l'âge de 19 ans, à cet âge où le cœur s'ouvre si facilement aux affections terrestres, que notre pieux jeune homme se sentit plus embrasé de l'amour divin. Il conçut une horreur extrême du péché, se donna à l'Epoux céleste sans réserve, et s'appliqua plus fortement à l'oraison, où le Seigneur, toujours libéral dans ses récompenses, le combla de délices ineffables. Le saint Sacrement de l'autel et la très-sainte Vierge devinrent les deux plus tendres objets de sa dévotion. La communion surtout l'inondait de tant de joie, qu'il ne pensait pas en pouvoir goûter de plus enivrante dans le ciel. Mais, loin de se reposer dans ces douceurs sensibles, comme il arrive assez souvent à ceux qui commencent, le jeune Charles y puisait sans cesse un nouveau courage pour se vaincre. Généreux dans ses combats, il commença dès lors à affliger sa chair de macérations et de jeûnes excessifs pour son âge, et ses passions en restèrent si bien abattues, que, pendant trois ans, il n'en ressentit plus aucun mouvement même involontaire.

Attiré de bonne heure vers l'état ecclésiastique, il avait reçu la tonsure avant la fin de ses études classiques. A la fin de son cours de philosophie, il tourna donc toutes ses pensées vers la science sacrée. Ce fut à Reims, où des raisons de bienséance et de charité le poussèrent, qu'il commença l'étude de la théologie. Il y serait resté plus longtemps si sa santé, affaiblie par ses austérités, ne l'avait contraint de chercher un climat plus doux. La Providence, qui l'avait choisi pour l'un de ses principaux instruments dans l'œuvre des séminaires, l'attirait à Paris, où M. Olier, devenu curé de Saint-Sulpice, jetait alors les premiers fondements de sa compagnie. Il s'y lia d'amitié avec un ecclésiastique de ses parents, associé à M. Olier, et dont saint Vincent de Paul a fait le plus bel éloge, en l'appelant le *plus parfait ecclésiastique de son siècle*. M. de Poussé (c'était le nom de ce saint prêtre) ne put converser souvent avec M. de Lantages sans le frapper d'admiration pour sa vertu, et sans lui inspirer l'émulation d'une vie semblable. En effet, M. de Lantages sollicita bientôt pour lui-même la grâce d'être admis au séminaire, et, après une épreuve de six mois, que M. Olier jugea nécessaire pour l'y bien préparer, il y fut reçu au commencement de l'an 1643. Une vocation si bien éprouvée donnait lieu d'en espérer de grands fruits. Cette espérance ne fut pas vaine, et M. de Lantages reçut successivement les divers ordres avec de si vives lumières sur leur excellence incomparables qu'après son ordination à la prêtrise, il ne pouvait se lasser de dire qu'un prêtre qui a célébré dignement les saints mystères doit être prêt, au sortir de l'autel, à endurer avec le Sauveur crucifié tous les opprobres et tous les supplices imaginables.

Ravi de trouver en son disciple de si saintes dispositions, M. Olier l'appela alors à partager avec lui les sollicitudes de la charge pastorale. Il lui confia surtout le soin d'expliquer au peuple tous les dimanches la doctrine chrétienne, sous une forme approchant de celle du catéchisme, par des instructions suivies et familières : ce qu'il fit avec tant d'aisance et de talent, qu'on accourait pour l'entendre de préférence à tous les sermons.

Ce bien qu'il ébauchait dans ses instructions publiques, il l'achevait et le perfectionnait dans le secret de la direction spirituelle, dans les relations intimes du tribunal de la pénitence. Il avait une grâce merveilleuse pour porter les âmes à la vertu, et

sous sa conduite on vit des personnes de tous les rangs et de tous les sexes, des seigneurs de la cour, des officiers de l'armée, des dames illustres dans le monde, fouler aux pieds tout respect humain, s'adonner à l'oraison, à la mortification, aux exercices les plus pénibles de la piété chrétienne, distribuer leurs biens en aumônes, et servir les pauvres de leurs propres mains, en se disputant l'honneur de soigner les plus abjects et les plus dégoûtants.

Cet art de la conduite des âmes, ce zèle tout apostolique, et plus encore la plénitude de l'esprit de Dieu que M. Olier reconnaissait en lui, le désignèrent au choix de son digne supérieur, comme l'homme le plus propre à la fondation du séminaire du Puy. Il y avait longtemps que M. Henri de Maupas, qui en était évêque, sollicitait M. Olier pour cette bonne œuvre. Celui-ci, en lui envoyant M. de Lantages, l'assura qu'il lui donnait son cœur.

Cependant l'obéissance obligea bientôt l'humble supérieur d'accepter le titre et les fonctions de grand vicaire. Mais il n'y vit qu'un moyen de rendre de plus importants services au diocèse, et un nouveau motif d'un dévouement sans bornes à cette Eglise. Son premier soin fut de lui procurer le bienfait d'une mission, à laquelle il voulut contribuer de sa personne, par des prédications qu'il fit dans la ville du Puy avec un succès qui tient du prodige.

Ce n'était pas assez d'avoir, par de si pénibles labeurs, communiqué une généreuse impulsion à tout un diocèse, et d'avoir allumé partout les flammes de l'amour divin. Cet heureux élan pouvait se ralentir; ce feu sacré pouvait s'éteindre. La persévérance dans le bien est ce qu'il y a de plus difficile. L'homme de Dieu le comprit, et il sut la procurer, et même étendre continuellement les effets de son zèle, par sa persévérance dans le travail. Il ne se donnait aucun relâche dans la paroisse de la ville dont le séminaire avait la charge; et le soin qu'il devait à sa communauté ne lui permettant pas de s'en écarter pendant que duraient les exercices, il consacrait chaque année le temps de ses vacances à des excursions d'un saint zèle; sa parole, toujours vive et pénétrante, allait ranimer la foi et la piété, soit dans les prêtres qui l'écoutaient comme un oracle, soit aussi dans les peuples qui se pressaient pour l'entendre.

Il avait une grâce spéciale pour consoler les âmes affligées de tentations ou d'autres peines intérieures, et quelquefois il les guérit en un instant par un secours manifestement miraculeux. Il compatissait à la faiblesse, sans jamais flatter la nature. Au contraire, il portait les âmes, autant qu'il les en reconnaissait capables, à la pratique de la mortification et du détachement le plus entier. Mais c'était par ses exemples encore plus que par ses leçons; car plein d'un mépris sincère pour lui-même, et dégagé de toute créature, il ne pouvait souffrir qu'on le regardât autrement que comme un pur instrument, et il reprenait, tantôt avec une inflexible sévérité, tantôt avec les ménagements exigés par les circonstances, ceux qu'il voyait trop empressés à le rechercher, et qui paraissaient mettre quelque appui en sa personne. On l'a vu refuser absolument de parler à une dame qui avait fait un long voyage pour s'entretenir avec lui, parce qu'il jugea que cette recherche n'était pas entièrement exempte des raffinements de l'amour-propre, et d'un frivole amusement de l'esprit.

Ses deux grands leviers pour mouvoir les âmes et les porter à la perfection chrétienne, étaient l'oraison et les retraites spirituelles.

On pourrait croire qu'un exercice si assidu du ministère pastoral, joint aux fonctions administratives de grand vicaire, ne laissait à M. de Lantages que d'assez courts instants pour la direction du séminaire. Mais ce serait une grave erreur. Le serviteur de Dieu n'ignorait pas que son premier devoir était de veiller sur les élèves du sanctuaire, et que le service le plus signalé qu'il pût rendre au diocèse serait d'y former une génération de pasteurs selon le cœur de Dieu. Par eux seuls il pouvait espérer de soutenir longtemps le bien qu'il aurait fait. Persuadé donc que cette œuvre réclamait ses premiers soins, et sachant d'ailleurs que la plus efficace des leçons est celle de l'exemple, il donna toujours en sa personne un modèle de la plus parfaite régularité. Pour donner encore plus d'insinuation à sa parole, il l'assaisonnait de tant de douceur et de charité, qu'on a dit de lui comme d'un ancien *que cette vertu eût emprunté ses traits, si elle avait voulu se faire peindre*. Il supportait les défauts et les infirmités du prochain avec une condescendance qui ne semblait pas même les apercevoir. Aussi, malgré la différence de l'âge, jamais ses jeunes élèves n'étaient-ils plus libres et plus ouverts qu'en sa compagnie. Il se mêlait à leurs récréations, qu'il avait l'art d'animer par une conversation aisée, fine et enjouée, sans cesser d'être noble, édifiante et instructive. Il était le père de tous, et si l'un d'eux était malade, il avait pour lui les attentions et les prévenances les plus délicates. Ces marques de bonté et de sollicitude lui gagnaient tellement les cœurs que le premier signe de sa volonté les trouvait tous empressés à obéir, et qu'ils eussent été désolés de lui donner le plus léger sujet de peine. Les jeunes prêtres ainsi formés sortaient du séminaire comme du sein d'une famille chérie, et n'avaient point de satisfaction plus sensible que d'y revenir fréquemment, pour y chercher édification et conseil.

Cette bonté de cœur s'étendait également sur tous, même sur ses domestiques. Il souffrait de leur part, sans se plaindre, jusqu'aux négligences les plus capables de lasser une patience moins éprouvée que la sienne, et jusqu'aux manques d'égards les plus blessants. *Je sers si mal mon Dieu*, disait-il alors, *que je n'ai pas le droit d'être mieux servi*. — *Il y a si longtemps que Dieu m'attend*, disait-

il encore, quand on le faisait attendre, *il y a si longtemps que Dieu m'attend et qu'il frappe à la porte de mon cœur, sans que je lui ouvre, que je mérite bien d'attendre ici en esprit de pénitence.* Ce fut un témoignage non suspect en ce genre que celui que lui rendit un jour un domestique qui l'avait servi pendant douze ans: *Mon maître,* disait ce brave homme, *est un vrai saint. Il fait bon le servir. En douze ans, je ne l'ai jamais vu chagrin ni ému.* Cette douceur d'agneau ne semblait l'abandonner que lorsqu'il arrêtait les profanations du lieu saint, ou qu'il reprenait les vices en chaire. Car alors la sainte indignation qui se peignait dans ses yeux et dans le ton de sa voix eût fait trembler les plus intrépides.

On voyait bien alors que sa modération n'était pas une vertu de tempérament, mais qu'elle avait son fondement dans le cœur de Notre-Seigneur, et dans l'étude de ce divin modèle. C'était là en effet la règle de toute sa conduite, et il était parvenu à l'exprimer si bien en lui que plusieurs personnes en le voyant disaient: *Voilà une vraie copie de Jésus-Christ conversant parmi les hommes.* Jamais il ne perdait la vue de Dieu, et le respect profond que lui inspirait sa présence, surtout lorsqu'il exerçait quelque fonction sacrée, paraissait si visiblement au dehors, qu'il imprimait le même sentiment dans tous ceux qui en étaient les témoins.

Tant de qualités éminentes, que Dieu se plut quelquefois à rehausser encore par le don des miracles, eurent bientôt étendu la réputation de M. de Lantages au delà du diocèse du Puy. Plusieurs grands prélats le demandèrent au supérieur de Saint-Sulpice, pour qu'il établît chez eux des séminaires, alors si rares et si nécessaires. La difficulté était de l'arracher à M. de Maupas, qui ne pouvait consentir à s'en séparer. Mais la translation de cet évêque au siége d'Evreux ayant aplani cet obstacle, M. de Bretonvilliers, qui avait succédé à M. Olier, dans la charge de supérieur général de Saint-Sulpice, ne put le refuser plus longtemps aux instances de M. de Viny d'Arbouze, évêque de Clermont, et le chargea de la direction du séminaire de cette ville, sur la fin de l'année 1663.

Ce fut un nouveau champ à défricher, et pendant douze ans qu'il y travailla, il eut besoin de joindre à la prudence, dont il avait déjà donné tant de marques éclatantes, une force et une constance à toute épreuve, pour ne pas succomber de lassitude dans le combat. Ce fut une lutte continuelle et acharnée contre l'erreur du jansénisme qui y comptait de chauds et nombreux partisans, même dans les premières places du clergé. L'évêque, animé par le zèle, et éclairé des conseils de M. de Lantages, dont il fit bientôt son confident le plus intime, parvint à ramener un grand nombre de ces sectaires; le séminaire surtout, sous l'œil vigilant du digne supérieur, fut mis à l'abri du péril. Mais quelques coups d'éclat que le prélat jugea nécessaires, et dont tout l'odieux retomba sur celui qui en était présumé l'instigateur secret, excitèrent l'animosité du parti contre lui. Ses ennemis profitèrent d'un voyage qu'il fit à Paris en 1675, pour le desservir dans l'esprit de l'évêque; la calomnie le poursuivit même jusqu'auprès de son supérieur; soit qu'on eût réussi à lui inspirer des préventions, soit qu'il voulût exercer la patience du serviteur de Dieu, M. de Bretonvilliers le retint près d'un an sans emploi au séminaire de Saint-Sulpice.

Enfin cette épreuve eut un terme, et le Seigneur couronnant la patience de son serviteur le rendit au diocèse avec lequel il semblait avoir contracté les liens les plus forts et les plus doux. Mgr de Béthune, alors évêque du Puy, cédant aux sollicitations unanimes de son peuple et de son clergé, autant qu'à ses désirs personnels, conjura M. de Bretonvilliers de le lui rendre. « Je suis bien aise, » disait-il, « d'attirer ici ce saint homme, et que le dépôt de son corps y demeure toujours. » M. de Bretonvilliers, dont les préventions sur son compte étaient enfin pleinement dissipées, s'empressa d'accéder à cette demande. Ce fut au Puy un sujet d'allégresse universelle. A peine M. de Lantages y fut-il de retour, que, malgré son âge (il avait déjà soixante ans), il reprit le cours de ses anciennes prédications, et les autres exercices de son zèle, s'efforçant de réparer par un surcroît de travail les pertes occasionnées par son absence, d'affermir et de propager le bien déjà commencé.

Une des œuvres les plus chères à son cœur fut celle des demoiselles dites *de l'instruction*, œuvre qui devait sa naissance au séminaire, et que les prêtres de Saint-Sulpice ont toujours continué à diriger depuis. C'était une pieuse association de vierges chrétiennes, unies en communauté pour se vouer à l'instruction religieuse des personnes de leur sexe. Le bien qu'elles produisirent au Puy et dans les campagnes environnantes fut immense. Non-seulement elles expliquaient le catéchisme aux enfants et aux ignorants; mais, pénétrant dans tous les lieux où les pauvres ouvrières avaient coutume de se réunir pour le travail des mains, elles leur apprirent la manière de sanctifier ce travail, et les accoutumèrent à un règlement de vie qui rappelle celui des communautés les plus ferventes.

Un autre service des plus signalés, dont la ville du Puy fut redevable au zèle de M. de Lantages, fut la construction du nouveau séminaire, les bâtiments où on l'avait établi d'abord menaçant ruine depuis longtemps. Nous sortirions des bornes de cette notice, si nous voulions raconter les obstacles sans cesse renaissants qu'il eut à rompre, le désintéressement qu'il fit paraître, et qui fut d'autant plus admirable que ses ressources pécuniaires étaient plus bornées, enfin les voies merveilleuses par lesquelles la Providence vint à son aide, et lui fournit ce qu'il était humainement impossible d'espérer. Cependant la divine bonté, qui ne laisse jamais ses élus sans croix en ce monde, en

ménagea une bien rude à son serviteur pour achever de le purifier et de mettre le comble à ses mérites. Elle permit que Mgr de Béthune, qui l'avait accueilli d'abord avec tant d'empressement, changeât depuis de dispositions à son égard. Trompé par de faux rapports, il le fit passer pendant six ans par des épreuves d'autant plus difficiles à supporter que la même disgrâce enveloppa tous ses amis, et s'étendit jusque sur le séminaire.

Il profita de la retraite forcée où cette croix le retenait, pour composer quelques ouvrages utiles, par lesquels il continue d'édifier l'Église après sa mort. Le plus important est le *Catéchisme de la foi et des mœurs* qui, de l'aveu de tous les hommes capables d'en juger, est l'un des meilleurs qui existent; la première partie avait été publiée à Clermont en 1674.

Lorsque M. de Lantages se vit déchargé de cette croix si pénible, et que l'évêque parut lui rendre ses bonnes grâces, l'âge et les infirmités l'avaient déjà considérablement affaibli, sans qu'il se relachât en rien de la plus régulière assistance aux exercices communs, sans qu'il voulût permettre qu'on lui servît à table rien de plus qu'à la communauté. Il fallut un ordre de M. Tronson, pour l'empêcher de compromettre plus longtemps une vie si précieuse. Alors, retenu dans sa chambre par l'obéissance beaucoup plus que par ses infirmités, il ne soupira plus que pour le ciel. Ce n'était pas le flatter que de lui laisser entrevoir l'espérance d'une vie plus longue : *Hé! pourquoi voulez-vous*, disait-il, *que je tarde d'aller voir Dieu notre père ?*

L'amour divin dont il était embrasé lui aurait fait souhaiter de mourir martyr. Il gémissait de finir sa vie dans un lit, au lieu d'expirer parmi les roues et les gibets pour le soutien de sa foi ; c'est au milieu de ces transports que cette belle vie se consumait lentement, et que la victime approchait de son dernier terme. Vers la fin de l'an 1694 l'inflammation de poitrine qui le travaillait depuis longtemps prit un caractère assez grave, pour lui faire sentir que cette heure était proche. Il reçut les derniers sacrements avec une dévotion extraordinaire, et ne s'occupa plus que de son Dieu. Ayant pris quelques gouttes d'un vin propre à le fortifier contre ses défaillances, il n'en voulut plus recevoir, disant : *Cette boisson est trop délicate; Notre-Seigneur a refusé de boire sur la croix.* La pensée du Sauveur souffrant ne s'effaçait pas de son esprit; il en avait le tableau sans cesse devant les yeux pour y conformer tous les sentiments de son cœur. Il ne se lassait point d'invoquer aussi Marie avec la plus douce confiance.

Ce fut dans ces saintes dispositions qu'il expira le 1er avril 1694, d'une mort si douce et si paisible qu'à peine put-on s'en apercevoir. Il avait vécu 78 ans.

Le deuil universel que causa sa mort fut adouci par la confiance que l'on avait acquis un intercesseur puissant dans le ciel. Le peuple et le clergé montrèrent un empressement extraordinaire à se procurer de ses reliques, et ces pieux objets religieusement conservés devinrent les instruments de plusieurs miracles, dont on peut lire les détails dans sa Vie.

Outre *le Catéchisme de la foi et des mœurs chrétiennes*, on doit encore à M. de Lantages : *Institutions ecclésiastiques*, 2 vol. in-12; *Vie de la vénérable mère Agnès de Jésus, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique au monastère de Langeac*, dont la première édition parut en 1666, 1 vol. in-4°.



ŒUVRES COMPLÈTES

DE

M. DE LANTAGES,

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE, PREMIER SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DU PUY.

Hæc est vita æterna, ut cognoscant te Deum verum et quem misisti Jesum Christum.

La vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé.

(*Joan.* XVII, 3.)

CATÉCHISME

DE LA FOI ET DES MŒURS CHRÉTIENNES.

LEÇON PRÉLIMINAIRE.

Du catéchisme.

DEMANDE. *Qu'est-ce que le catéchisme?*

RÉPONSE. Le catéchisme est une instruction familière sur les choses que nous devons savoir pour servir Dieu et faire notre salut. (*Luc.* I, 77.)

Quelles sont les choses que nous devons savoir pour servir Dieu et faire notre salut?

Les mystères de la foi et les devoirs du Chrétien. (*Joan.* XVII, 5.)

Ceux qui ignorent ces choses ne peuvent-ils point être sauvés?

Non, cette ignorance est cause que plusieurs Chrétiens vivent en païens, et seront condamnés avec les infidèles. (*Job* IV, 20; *Osee* IV, 1, 14; *I Cor.* XIV, 38.)

Quel bien fait le catéchisme à ceux qui y assistent comme il faut?

Il les éclaire sur les vérités éternelles, il leur inspire mille bons sentiments, il les porte puissamment à se donner à Dieu. (*Psal.* CXVIII, 130; *Hebr.* IV, 12; *Jac.* I, 21.)

Le catéchisme produit-il tous ces bons effets aussi efficacement que la prédication?

Oui : on est souvent mieux instruit et plus touché au catéchisme qu'à la prédication.

D'où vient qu'on est souvent mieux instruit et plus touché au catéchisme qu'à la prédication?

On y est mieux instruit, parce que les vérités nécessaires au salut y sont plus clairement et plus simplement expliquées; on y est plus touché, parce qu'on y assiste ordinairement avec plus d'humilité et plus de bons désirs qu'aux sermons, principalement quand ce sont des sermons où l'on affecte le beau style et les pensées sublimes. (*I Cor.* II, 4.)

Que fait un bon Chrétien pour assister comme il faut au catéchisme?

Avant le catéchisme, il demande affectueusement au Saint-Esprit la grâce de bien comprendre ce qu'on y dira, et d'en être touché (*Psal.* CXVIII, 75); pendant le catéchisme, il l'écoute avec silence, modestie, attention et dévotion (*Ibid.*, 11); après le catéchisme, il remercie Dieu des vérités qu'il a apprises, il les repasse dans son esprit pour en conserver la mémoire et le sentiment; ensuite il tâche d'en faire part aux autres, et de les mettre en pratique dans les occasions. (*Sap.* VII, 13; *Luc.* II, 19; *Jac.* I, 22.)

Quand nous n'avons pas le temps d'assister au catéchisme qui se fait dans l'église, que pouvons-nous faire pour n'en pas perdre le fruit?

1° Nous pouvons faire en sorte qu'on nous rapporte quelque chose de ce qui y a été dit (*Col.* III, 16; *Luc.* II, 18); 2° nous pouvons avoir le livre du catéchisme pour en faire ou en écouter la lecture. (*Mach.* XII, 9.)

Comment doit-on faire ou écouter cette lecture?

Avant de la faire, il faut l'offrir à Dieu et le prier de la bénir (*Col.* III, 17), et puis il faut s'y appliquer, non pas négligemment ou par un peu de curiosité, comme font plusieurs, mais avec piété et un grand désir

d'en être excité à l'amour et au service de Dieu. (*Matth.* v, 6.)

Vous avez dit qu'on apprend au catéchisme les mystères de la foi et les devoirs du Chrétien : qu'est-ce qu'on entend par les mystères de la foi?

On appelle ainsi les merveilles qu'il a plu à Dieu de révéler à son Eglise. (*Matth.* XIII, 11.)

Quels sont les principaux devoirs d'un Chrétien envers Dieu?

De le connaître par la foi, d'espérer en lui, de l'aimer et de le servir. (*I Cor.* XIII, 13; *Hebr.* X, 22-24.)

Que devons-nous conclure de tout ce qui a été dit dans cette leçon?

Que nous ne serions pas bons Chrétiens si nous n'aimions à écouter ou à lire les saintes vérités du catéchisme, et si nous n'en procurions pas la connaissance aux personnes que nous voyons les ignorer, principalement si ce sont des personnes qui nous appartiennent ou qui dépendent de nous. (*Joan.* VIII, 47.)

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA FOI ET DU SYMBOLE DES APOTRES.

LEÇON PREMIÈRE.

De la foi.

Quel est le premier de nos devoirs envers Dieu?

C'est de le connaître par la foi. (*Hebr.* XI, 6.)

Qu'est-ce que la foi?

C'est une vertu que Dieu nous donne, par laquelle nous croyons tout ce qu'il a révélé à son Eglise. (*Joan.* III, 33.)

Comment faites-vous un acte de foi?

En disant d'un cœur sincère : « Je crois fermement tout ce que croit la sainte Eglise, parce que c'est vous, mon Dieu, qui le lui avez révélé. » (*Marc.* IX, 23.)

Que signifient ces mots : Je crois?

Ils signifient que, quoique les mystères que l'Eglise nous propose de la part de Dieu me soient incompréhensibles, je les tiens néanmoins pour indubitables, sur le témoignage infaillible de la parole de Dieu. (*Rom.* X, 11.)

Quel est le fondement et le motif de la foi?

C'est la parole de Dieu, la révélation divine. Ainsi je crois le mystère de la sainte Trinité, parce que c'est Dieu lui-même qui nous le révèle dans nos saintes Ecritures. (*Matth.* X, 20, XXVIII, 19; *Joan.* XV, 16, 26; *I Joan.* V, 7.)

Qu'est-ce que la parole de Dieu?

1° C'est tout ce que les prophètes, les apôtres, les évangélistes et les autres écrivains canoniques inspirés de Dieu nous ont laissé par écrit, et qu'on appelle la sainte Ecriture ou la Bible. (*II Petr.* I, 19.) 2° Ce sont aussi plusieurs autres vérités divines qui se sont conservées dans l'Eglise depuis le temps des apôtres et qu'on appelle la tradition. (*II Thess.* II, 14.)

Pourquoi faut-il tenir pour indubitable tout ce que la parole de Dieu nous a révélé?

Parce que Dieu étant infiniment sage ne peut se tromper, et qu'étant infiniment bon, il est impossible qu'il veuille nous tromper.

Qui a porté les hommes à ajouter foi aux prophètes et aux apôtres, quand ils ont annoncé les paroles divines?

1° Dieu autorisait ce qu'ils disaient par le don de prophétie qu'il leur communiquait, et par de très-grands miracles qu'il faisait par eux. (*Psal.* XCII, 5.) 2° Le même Dieu, par sa sainte grâce, ouvrait les cœurs de ceux qui les écoutaient, pour croire très-volontiers ce qui leur était annoncé; et c'est par cette même grâce que nous croyons aujourd'hui les mêmes choses. (*Act.* XVI, 14.)

Est-il nécessaire de croire pour être sauvé?

Oui sans doute; quiconque ne croira pas sera condamné. (*Hebr.* XI, 6.)

La foi nous sauvera-t-elle?

Elle nous sauvera assurément, pourvu que nos mœurs soient conformes à notre croyance. (*Marc.* XVI, 16.)

Est-ce un grand bien que d'avoir la vraie foi?

C'est un trésor inestimable; nous ne saurions assez en remercier Dieu, et il n'y a rien qu'il ne faille faire ou souffrir pour la conserver inviolable.

LEÇON II.

De la déférence entière que nous devons à l'autorité de l'Eglise, quand elle nous propose les vérités révélées de Dieu.

Vous disiez dans la leçon précédente que la foi nous fait croire ce que Dieu a révélé à l'Eglise : Ne sommes-nous pas obligés de croire ce que Dieu a révélé à des personnes particulières?

Lorsque des personnes particulières, d'une sainteté bien éprouvée, nous assurent que Dieu a révélé quelque chose, nous croyons cela pieusement, mais non pas comme un point de foi. Cette croyance n'est que pour les vérités divines, dont la révélation nous est certaine par le témoignage de l'Eglise.

Qu'entendez-vous par l'Eglise?

L'Eglise de Jésus-Christ, de laquelle nous parlons ici, est la société de tous les Chré-

tiens que Dieu tient unis par la profession de la vraie foi, par la participation au même sacrifice et aux mêmes sacrements, et par la soumission à un même chef visible, qui est notre Saint-Père le Pape. C'est uniquement cette sainte Eglise, qui nous donne une connaissance infaillible des révélations divines contenues dans l'Ecriture sainte et la tradition. Depuis que Jésus-Christ l'a établie, par la prédication de ses saints apôtres, elle est demeurée la seule et fidèle dépositaire, et même l'interprète de la vraie parole de Dieu.

Etait-il nécessaire que Jésus-Christ fît ainsi son Eglise comme son oracle perpétuel pour nous apprendre infailliblement ce que Dieu a révélé?

Cela était absolument nécessaire. Nous ne pourrions croire prudemment ce que nous croyons, si nous n'avions ce moyen infaillible d'être assuré que Dieu l'a dit.

Dieu nous parle donc par l'Eglise de Jésus-Christ?

Oui, Dieu nous parle par l'Eglise, non pas pour révéler de nouveaux articles de foi, mais pour nous déclarer ou expliquer par elle les anciennes vérités qu'il lui a révélées par la prédication de ses saints apôtres

Pourquoi admettez-vous comme infailliblement révélé de Dieu tout ce que l'Eglise nous assure être tel?

1° Parce que l'Ecriture sainte et la tradition m'apprennent que Notre-Seigneur et ses apôtres ont ordonné de s'en tenir à son enseignement; 2° parce que je vois dans cette sainte Eglise un grand nombre de merveilles qui me marquent évidemment que Dieu la gouverne, et nous par elle; 3° parce que toutes les fois que les vérités divines qu'elle enseigne me sont proposées de sa part, le Saint-Esprit, par sa sainte grâce, me porte à les croire très-volontiers, et à vouloir plutôt perdre la vie que d'en avoir jamais le moindre doute.

Quelles sont ces merveilles que vous voyez dans l'Eglise, et qui vous sont des marques évidentes que Dieu parle par elle?

L'établissement de l'Eglise de Jésus-Christ, sa conservation, la succession de ses Souverains Pontifes, sa sainteté, ses docteurs, ses martyrs, ses miracles sont visiblement des signes merveilleux de la toute-puissance de Dieu qui habite en elle, qui la protége, qui la conduit, et qui nous parle par son organe.

Expliquez-nous ces marques de la toute-puissance de Dieu, dont l'Eglise vous paraît revêtue : trouvez-vous que son établissement en particulier en soit une?

Il en est une très-admirable; car que douze hommes sans richesses, sans science, sans aucun secours humain, comme étaient les saints apôtres, aient en peu de temps fait recevoir dans le monde la foi et la religion de Jésus-Christ, qui enseigne des choses si incompréhensibles à l'esprit et si opposées aux passions et aux habitudes des hommes; que ce très-petit nombre de pauvres pêcheurs, qui paraissent si méprisables, aient soumis l'empire romain aux lois de Jésus-Christ crucifié, aient établi son Eglise sur les ruines de l'idolâtrie qui avait régné jusqu'alors, et aient fait un si grand changement dans l'univers, non-seulement sans être secourus de qui que ce soit, mais étant contredits et combattus par toutes sortes de gens, n'est-ce pas une des plus grandes merveilles que jamais la main de Dieu ait opérées? Et cela ne montre-t-il pas évidemment que l'Eglise de Jésus-Christ est divinement établie?

Trouvez-vous que sa conservation soit aussi une merveille de Dieu?

Oui, c'en est une très-grande : Quand je considère comment cette sainte Eglise, depuis son établissement si miraculeux, s'est toujours maintenue pendant tant de siècles, et toujours fait reconnaître pour la même Eglise que les apôtres ont fondée, sans que jamais l'enfer, ni par la violence ni par les artifices de tant de puissants ennemis, qu'il a continuellement suscités contre elle, ait pu venir à bout de la détruire, je reconnais en cela une preuve très-convaincante que le même Dieu, qui a si bien montré sa toute-puissance dans son établissement, ne la fait pas moins paraître dans sa conservation.

Quelle merveille de Dieu trouvez-vous dans la succession de ses Souverains Pontifes?

Je vois que cette succession continuelle, depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX, pendant dix-huit siècles, marque visiblement le soin particulier que Dieu prend de conserver l'Eglise dans l'unité, par la soumission de toutes les personnes qui la composent, à un même chef universel. Je vois que par là elle montre son antiquité, remontant aisément jusqu'à saint Pierre, son premier pasteur universel après Jésus-Christ. Je vois que par là aussi elle montre qu'elle est la vraie Eglise apostolique, fondée par les apôtres et toujours gouvernée par leurs successeurs, et principalement par le successeur du Prince des apôtres. Enfin je vois que par là elle se distingue essentiellement des sectes hérétiques qui portent le nom des misérables novateurs auxquels elles doivent leur origine; et je ne puis remarquer tout cela sans reconnaître et adorer l'admirable providence de Dieu sur la sainte Eglise de Jésus-Christ.

Vous alléguez la sainteté de l'Eglise comme une preuve que Dieu habite en elle : est-il certain que l'Eglise de Jésus-Christ est toujours sainte?

Oui, elle est toujours sainte en sa doctrine, sainte en ses lois, sainte dans le culte qu'elle rend à Dieu, sainte en ses sacrements, sainte en la personne des bons Chrétiens, et tellement sainte que nulle vraie sainteté, nulle vraie pratique de l'Evangile ne se peut trouver ailleurs que dans son sein, ainsi qu'il est clair pour quiconque considère la doctrine et les maximes de toutes les prétendues religions qui en sont séparées. Et cela est

une grande preuve que le Saint-Esprit l'anime, la sanctifie et la gouverne.

Vous dites que si l'on considère les docteurs de l'Eglise, on connaîtra que Dieu est avec elle : expliquez-nous cela?

Si l'on considère en effet comme la Providence divine a donné à l'Eglise tant de docteurs très-éminents en érudition, en sagesse et en sainteté, par lesquels les vérités qu'elle enseigne ont été si bien éclaircies et si solidement défendues contre les erreurs des faux docteurs, cela ne marque-t-il pas que Dieu veille admirablement sur ses besoins? et n'est-ce pas un grand sujet de joie à ses enfants de se voir dans la foi et dans la religion de tant de grands hommes, de qui la lumière et les saintes mœurs ne nous permettent pas de douter que le Saint-Esprit ne fût en eux? et cela n'est-il pas capable de leur donner en même temps une extrême horreur de tous les dogmes nouveaux opposés à la doctrine de ces très-sages et très-saints maîtres?

Comment trouvez-vous que les martyrs de Jésus-Christ sont aussi une preuve que Dieu habite en elle?

Quand je considère que plusieurs millions de personnes de l'un et de l'autre sexe, de tout âge et de toute condition, ont souffert avec constance et souvent avec joie les plus cruels tourments et la mort plutôt que de se départir d'un seul point de la foi de l'Eglise; que ces saintes victimes souffraient et mouraient par le pur et fidèle amour qu'elles portaient à Jésus-Christ et à sa sainte loi; que la mort précieuse de plusieurs a été honorée de grands miracles; et enfin que, par une merveille vraiment divine, plus il mourait de ces généreux Chrétiens, plus l'Eglise de Jésus-Christ devenait nombreuse, bien loin de diminuer et de périr, comme le prétendaient ses persécuteurs; cette considération est une preuve aussi forte qu'aucune autre, que la main de Dieu est avec l'Eglise et la soutient merveilleusement.

Comment trouvez-vous que Dieu autorise aussi l'Eglise par les miracles qui s'y font?

Il est évident que les miracles éclatants que Dieu a faits de tout temps et qu'il fait encore de nos jours dans l'Eglise, sont la marque très-expresse de la puissance divine qui continue à la protéger et à l'autoriser.

Si chacune de ces considérations vous persuade si fort que Dieu et sa vérité sont dans l'Eglise; réunies ensemble, ne doivent-elles pas faire sur votre esprit la plus forte impression?

Cela est vrai; et quiconque voudra y réfléchir, dira infailliblement comme moi qu'on ne peut considérer dans l'Eglise tant de merveilles de Dieu, toutes très-certaines et indubitables, sans être pleinement convaincu qu'elle est incontestablement la vraie et l'unique Eglise; que c'est d'elle seule que nous pouvons apprendre avec certitude les vérités révélées de Dieu; que, hors cette sainte et unique Eglise, on ne trouvera jamais la vraie religion ni le vrai chemin du salut, et que c'est une grande consolation à un bon Catholique, dans l'exercice de sa foi touchant les vérités divines, de pouvoir dire : « Je crois à la parole de mon Père céleste, qui m'est proposée par ma mère la sainte Eglise assistée de l'Esprit de Dieu. »

Quand nous croyons ce que l'Eglise nous propose comme révélé de Dieu, faisons-nous en cela un acte de foi divine?

Oui : car quand nous croyons fermement ce qui nous est ainsi proposé, nous le croyons, parce que Dieu qui est la vérité même l'a révélé; ce dont nous ne pouvons douter après l'assurance infaillible que nous en donne son Eglise.

Est-ce une vérité de foi divine que Dieu nous parle par l'organe de son Eglise?

Oui une des vérités que Dieu nous enseigne par l'organe de l'Eglise est que c'est lui en effet qui nous parle par elle, quand elle déclare ce que nous devons croire.

La considération de tant de preuves qui établissent l'autorité divine de l'Eglise nous suffit-elle pour croire actuellement par une vraie foi tout ce qu'elle nous propose comme révélé de Dieu?

Cette considération suffit pour nous convaincre que nous pouvons prudemment, et que nous devons croire comme révélé de Dieu, tout ce que l'Eglise nous assure être tel. Mais, pour le croire actuellement d'une vraie foi chrétienne, nous ne le faisons que par un rayon de lumière divine que le Saint-Esprit répand dans nos âmes, ainsi que la même foi nous l'enseigne.

Quels bons sentiments doit produire en nous ce que nous venons de voir dans cette leçon?

1° De grands sentiments de reconnaissance envers la bonté divine qui nous a placés dans la vraie Eglise, où se trouvent la vérité, la religion et le salut qu'on ne rencontre nulle part ailleurs. 2° Un attachement inviolable à tout ce qu'elle enseigne et à tout ce qu'elle ordonne, et un entier éloignement de tout ce qu'elle improuve. 3° Un profond respect et une parfaite soumission à ses décisions en matière de foi, ou de discipline ecclésiastique, ou de bonnes mœurs.

LEÇON III.

Des erreurs qu'on enseigne dans toutes les prétendues religions opposées à la vraie Eglise de Jésus-Christ.

Pourquoi ne peut-on trouver ni la vérité, ni la religion, ni la voie du salut hors de l'Eglise de Jésus-Christ?

Parce que de toutes les autres sociétés qui professent, comme il leur semble, quelque religion sur la terre, il n'y en a aucune dont la croyance ne soit visiblement pleine d'erreurs.

Quelles sont les prétendues religions hors de l'Eglise de Jésus-Christ?

Ce sont : celle des païens, celle des Juifs, celle des mahométans et toutes celles des divers hérétiques qui se sont séparés de cette sainte Eglise. Il est très-certain que chacune de ces sectes professe et autorise de grandes erreurs.

Quelles sont les erreurs du paganisme?

Les païens ou infidèles méconnaissent le vrai Dieu et adorent les créatures; ils ont pour objet de leur culte et pour modèles de leurs mœurs des démons et des hommes cruels et débauchés; ils font entrer dans leurs pratiques de religion les crimes les plus horribles, tels que le meurtre de leurs propres enfants et les impudicités les plus brutales.

Quelles sont les erreurs du judaïsme?

Les Juifs, au lieu de reconnaître en Jésus-Christ et dans les merveilles qu'il a opérées, l'accomplissement des prophéties qu'ils ont entre les mains, et d'être les premiers à croire en lui et à l'adorer, persistent avec une malheureuse obstination à le poursuivre de leur haine et de leurs blasphèmes. Ils s'en tiennent à la loi de Moïse qu'ils ont surchargée de cérémonies et de pratiques extérieures. Et depuis qu'ils ont tout à fait fermé les yeux à la vraie lumière, ils sont tombés dans les erreurs les plus révoltantes.

Quelles sont les erreurs des mahométans?

La prétendue religion des mahométans a été établie par Mahomet, homme rusé, voluptueux et cruel. Elle ne s'est propagée et maintenue que par la force des armes. Son exercice consiste en quelques observances superstitieuses. Elle a sur Dieu des sentiments indignes de ses adorables perfections. Elle promet à ses sectateurs des plaisirs charnels pour l'autre vie.

Quelles sont les erreurs des hérésies de notre temps?

Les luthériens et les calvinistes, plus connus sous le nom de protestants, se sont séparés de l'Eglise dont ils refusent de reconnaître l'autorité. Ils prennent pour règle de la foi la Bible qu'ils interprètent chacun à sa manière. Selon eux, un simple particulier, un ignorant même, doit lire l'Ecriture et croire mieux l'entendre que tous les conciles et toute l'Eglise. Ils enseignent que Jésus-Christ ayant satisfait pour tous les hommes, il ne reste plus rien à faire que de croire en lui; que sa justice et ses satisfactions nous sont tellement imputées, que nous sommes justifiés par la foi seule, sans nous mettre en peine des bonnes œuvres, dont ils nient au reste le mérite; ils rejettent conséquemment les abstinences et les saintes pratiques d'expiation qui ont toujours été en usage dans l'Eglise. Ils rejettent aussi la tradition, la plupart des sacrements, le culte de la Vierge et des saints, le purgatoire. Les milliers de sectes qui se sont élevées au sein du protestantisme prouvent qu'elles ne sauraient posséder la vérité.

Que répondre aux hérétiques qui, en voyant des gens vicieux et corrompus parmi nous, en concluent que l'Eglise catholique n'est pas plus sainte ni même aussi sainte que la leur?

Quand nous disons que l'Eglise catholique est sainte, nous ne voulons pas dire que tous les particuliers qui sont dans l'Eglise soient purs de tout vice, car la foi et l'expérience nous apprennent le contraire. Mais nous voulons dire que sa doctrine est sainte, et que ceux qui la suivent vivent saintement; ce qui est très-véritable. Et c'est ce que n'a pas la prétendue Eglise des hérétiques, puisque sa doctrine porte à négliger les bonnes œuvres et à vivre dans le crime, sans crainte d'être damné.

Que leur répondre lorsqu'ils se vantent de ne prêcher que l'Ecriture sainte, et qu'ainsi leur doctrine est très-pure?

Que tous ceux qui prêchent l'Ecriture en l'interprétant par leur propre esprit, comme font les hérétiques, ne peuvent manquer de la détourner souvent en de mauvais sens, pour leur propre ruine et au scandale de ceux qui ont le malheur de les écouter.

Que faut-il leur répondre lorsqu'ils disent que l'Eglise ne peut tirer aucun avantage de ses martyrs, puisque les sectes qui se sont séparées d'elle ont aussi leurs martyrs?

Que les martyrs des fausses religions sont en petit nombre, et qu'ils sont morts uniquement pour quelque opinion spéculative dont ils étaient entichés; au lieu que les martyrs de l'Eglise sont morts ou pour témoigner d'un fait, comme la résurrection de Notre-Seigneur, ou pour un dogme reconnu par toute l'Eglise; que leur nombre est presque infini; qu'ils ont tous souffert la mort par le pur zèle de confesser la foi de Jésus-Christ, et de garder à ce divin Maître une fidélité inviolable; que très-souvent Dieu a fait en leur considération de grands miracles, et que Notre-Seigneur a fait voir cette merveille, que plus on faisait mourir de ces saints confesseurs de son nom, plus le nombre des Chrétiens se multipliait.

Que répondre à ceux qui se moquent des miracles de l'Eglise, et publient que tout ce qu'on en dit est faux?

Qu'il se peut faire que quelques personnes grossières ou légères parmi le peuple voient un miracle là où il n'y en a point; mais que, comme il y a de l'imprudence à être trop crédule en de telles rencontres, c'est aussi une opiniâtreté fort condamnable de nier quantité de miracles dont la vérité est prouvée par des informations très-exactes et par la déposition de plusieurs personnes vraiment dignes de foi. Les miracles que Dieu a faits par les mérites de saint François de Sales, par exemple, de saint Xavier, de saint Charles, de sainte Thérèse, ont été vérifiés avec tant d'exactitude et rendus certains et indubitables avec tant d'évidence, qu'on ne peut les révoquer en doute sans une témérité condamnable.

Que répondre à ceux qui disent qu'on peut se sauver dans la religion où l'on se trouve engagé, pourvu qu'on ne reconnaisse qu'un seul vrai Dieu?

Que c'est un sentiment très-faux et très-pernicieux. On ne peut faire son salut avec une croyance et des mœurs corrompues, comme sont la croyance et les mœurs de toutes les prétendues religions hors de l'Eglise de Jésus-Christ.

A quoi nous servira d'avoir considéré tou-

tes les prétendues religions qui sont hors de l'Eglise ?

1° A nous faire voir plus évidemment que nous sommes dans la véritable et unique Eglise de Jésus-Christ, ce qui est une grâce dont nous ne saurions jamais assez remercier la bonté divine; 2° à nous donner un surcroît de vénération, d'amour et de soumission pour cette sainte Eglise si visiblement protégée de Dieu et animée de son esprit.

A quoi nous servira d'avoir fait attention aux objections des hérétiques contre l'Eglise ?

A remarquer que ces pauvres errants ne lui peuvent rien objecter qui ne tourne à leur condamnation, et qui n'affermisse les bons Catholiques dans leur sainte croyance, au lieu de l'ébranler.

LEÇON IV.

Du moyen assuré que Dieu nous a donné de terminer tous nos différends en matière de foi.

Lorsqu'il arrive parmi nous quelque différend sur un point de doctrine en matière de foi, que faut-il faire pour le terminer ?

Tâcher de bien connaître quel est là-dessus le sentiment de l'Eglise, et l'ayant connu, y acquiescer aussitôt avec une sincère et entière soumission d'esprit.

Pourquoi ne dites-vous pas qu'il faut tâcher de connaître ce que dit là-dessus la parole de Dieu, qui est l'Ecriture sainte et la tradition?

Puisque nos contestations en matière de foi viennent toutes de ce que nous expliquons différemment la parole de Dieu et ne convenons pas sur son vrai sens, il faut par nécessité nous en rapporter au sentiment de l'Eglise, de qui nous apprenons ce vrai sens avec toute certitude.

Comment pouvons-nous connaître avec certitude le sentiment de l'Eglise ?

Quand les docteurs catholiques trouvent qu'une vérité est enseignée unanimement par les Pères comme une vérité de foi, ou qu'elle a été déclarée telle par un canon d'un concile général, ou par une décision authentique du Saint-Siége, reçue dans l'Eglise; en ce cas, ils la reçoivent et la prêchent comme un point de la croyance universelle.

Qu'appelle-t-on les Pères de l'Eglise?

Les Pères de l'Eglise sont ces docteurs anciens et célèbres, à qui on voit que Dieu a départi de grandes lumières pour interpréter sa sainte parole, et pour bien expliquer et défendre les vérités de la foi et des mœurs chrétiennes. Saint Augustin et saint Basile, par exemple, sont mis au rang des premiers Pères de l'Eglise, parce qu'ils sont des premiers siècles et qu'on a toujours admiré en eux un don extraordinaire d'enseigner les choses divines.

Pourquoi tient-on pour indubitable en matière de foi tout ce qui est reconnu tel par les Pères à l'unanimité ?

Parce que c'est dans les écrits de ces admirables docteurs que les vérités de la tradition et la vraie interprétation des Ecritures sont conservées dans l'Eglise et transmises à la postérité.

Qu'est-ce qu'un concile ?

C'est une assemblée d'évêques légitimement convoqués pour traiter de quelque chose qui regarde la foi ou les mœurs chrétiennes.

Qu'est-ce qu'on appelle concile diocésain, concile provincial, concile national, concile général ou œcuménique ?

Le concile diocésain n'est autre chose que le synode ou l'assemblée des ecclésiastiques d'un diocèse, particulièrement des curés convoqués par leur prélat pour y travailler à la réforme et au bon règlement des paroisses. — Le concile provincial est l'assemblée des évêques d'une province, convoqués par leur archevêque. — Le concile national contient les prélats de toute une nation, assemblés par un patriarche ou primat. — Le concile général est celui où sont appelés par le Pape les prélats de toute l'Eglise universelle. Et ce sont les conciles de cette dernière sorte dont les décisions, en matière de foi, sont infaillibles et reçues comme telles par tous les Catholiques, et dont les lois s'étendent généralement à tous les Chrétiens.

Pourquoi tous les Catholiques ont-ils eu toujours tant de considération pour les conciles généraux et une entière déférence pour leurs décisions ?

1° Parce qu'il est tout visible que l'autorité de l'Eglise universelle est en son plus haut point dans une assemblée de tous ses prélats unis à leur chef par le Souverain Pontife. 2° C'est là principalement que le Saint-Esprit, qui a établi les évêques pour régir l'Eglise, les aide de ses grâces spéciales pour décider et ordonner tout ce qui est nécessaire pour le soutien et le progrès de la foi, et pour la réformation des mœurs. Quiconque donc, par un attachement opiniâtre à ses propres conceptions, ose refuser sa soumission à quelque décision d'un tel concile, doit être regardé comme un infidèle.

Qu'est-ce qu'on appelle le Saint-Siége ?

On appelle ainsi l'autorité que Notre-Seigneur a donnée à saint Pierre et à ses successeurs, d'enseigner et de gouverner son Eglise.

Devons-nous une entière soumission aux déclarations authentiques du Saint-Siége en matière de foi?

Lorsque quelques particuliers refusent de se soumettre à une déclaration de cette sorte, pendant que le reste des fidèles la reçoit avec soumission, ils tombent par ce refus dans le schisme et dans l'hérésie.

Quels bons sentiments nous doit laisser dans le cœur la doctrine de cette leçon?

1° Elle nous doit remplir de consolation et de gratitude envers Dieu, de ce que par sa miséricorde nous savons où trouver les vérités divines et la décision assurée de nos controverses en matière de foi. 2° Elle doit aussi nous laisser dans l'âme une sainte indignation contre l'obstination de ceux qui

ne se soumettent pas aux sentiments de la sainte Eglise.

LEÇON V.
De l'Ecriture sainte.

Vous nous avez dit plusieurs fois que tout ce que Dieu a révélé aux hommes est contenu dans l'Ecriture sainte et dans la tradition; il faut nous instruire sur l'un et l'autre? Qu'est-ce que l'Ecriture sainte?

C'est tout ce que les prophètes, les apôtres, les évangélistes et les autres écrivains canoniques ont écrit dans leurs saints livres par inspiration de Dieu.

Qu'est-ce qu'on appelle dans l'Ecriture l'Ancien Testament et le Nouveau Testament?

L'Ancien Testament, c'est tout ce que les anciens écrivains canoniques divinement inspirés ont écrit avant l'incarnation du Fils de Dieu. Le Nouveau Testament, c'est tout ce que les apôtres et les évangélistes inspirés de Dieu ont écrit depuis l'incarnation.

Pourquoi les bons Catholiques ont-ils tant de religion, d'amour et de déférence pour l'Ecriture sainte?

Parce qu'ils en regardent toutes les parties comme autant de lettres que Dieu a daigné écrire aux hommes.

D'où savons-nous que Dieu est véritablement l'auteur de ces écrits, que nous appelons par excellence l'Ecriture *ou* l'Ecriture sainte, *ou* la Bible, *c'est-à-dire* le Livre?

1° Si on remarque avec attention ce qui est écrit dans ce livre sacré, les écrivains qui l'ont mis au jour, les effets qu'il produit et l'autorité que Dieu lui a donnée parmi les hommes, on le reconnaîtra facilement pour le livre divin. 2° Outre la conviction que ces considérations produiront assurément dans tous les esprits bien faits, nous en avons une certitude infaillible par l'autorité de l'Eglise, de qui nous savons que la sainte Bible, telle qu'elle nous la met entre les mains, est véritablement l'Ecriture inspirée de Dieu.

Que trouve-t-on écrit dans la Bible qui lui doive attirer une estime et une vénération particulière?

Voici ce qu'on peut y remarquer :

1° Ce qu'elle nous apprend du vrai Dieu, de ses perfections inestimables, de ses œuvres merveilleuses et des sentiments que nous devons en avoir, est très-digne qu'on reconnaisse Dieu même pour auteur d'une telle doctrine. 2° Cette Ecriture est véritablement sainte, puisqu'en effet, depuis le commencement jusqu'à la fin, elle nous inspire l'horreur de l'iniquité et l'amour de la justice. Surtout, ce que Jésus-Christ ordonne dans son Evangile, ce qu'il y enseigne, ce qu'il y conseille, ce qu'il y montre à nos yeux par ses adorables exemples, nous porte à aimer Dieu et à nous sanctifier en toute perfection. 3° Les prophéties de l'Ancien et du Nouveau Testament sont très-assurément quelque chose de divin; leur accomplissement, qui est tout visible en tant de points, en est la merveille toujours présente. Il est bien évident, par exemple, que ce que les prophéties ont annoncé touchant la naissance, la vie, la mort, la résurrection, l'ascension de Jésus-Christ et la conversion des gentils, est arrivé entièrement comme il avait été prédit; et nous avons devant les yeux l'entier accomplissement de ce que Jésus a prophétisé de Jérusalem et des Juifs.

Que remarquez-vous dans les écrivains de ces Livres sacrés?

1° Ces écrivains, qui sont les prophètes, les apôtres, les évangélistes, et quelques autres, ont tous été constamment des hommes de Dieu d'une telle sainteté de vie qu'on ne pourrait, sans une extrême témérité, les soupçonner de mensonge, et ne pas reconnaître qu'ils ont écrit simplement, de bonne foi, par un pur zèle de Dieu, ce que Dieu lui-même leur a fait écrire. 2° Ces saints écrivains étant en assez grand nombre, et écrivant en divers lieux, en divers temps, en diverses langues, en diverses occasions, sont si parfaitement d'accord et conformes les uns aux autres en tout ce qu'ils écrivent, qu'ils semblent être moins divers écrivains que diverses plumes d'un même divin écrivain qui est le Saint-Esprit; ce que plusieurs docteurs catholiques ont observé avec admiration. (*II Petr.* I, 20, 21.)

Qu'avez-vous remarqué touchant les effets que produit la sainte Ecriture?

Elle éclaire les âmes; elle les console, elle les embrase de l'amour divin, elle leur inspire la patience, elle les porte à une vie très-sainte, comme elle-même nous en assure et comme l'expérimentent les personnes qui la lisent avec un esprit humble et un cœur droit. (*Prov.* XXX, 5, 2; *Baruch.* IV, 1, 2; *Rom.* XV, 4; *I Tim.* III, 15-17.)

Dieu a-t-il donné à la sainte Ecriture beaucoup d'autorité parmi les hommes?

Oui : l'estime qu'en ont faite les plus sages et les plus saints personnages qui la lisaient et la méditaient jour et nuit, le soin qu'ont pris presque toutes les nations de la faire traduire en leurs langues, la vénération qu'ont eue pour elle les philosophes même du paganisme, tout cela montre que la providence de Dieu veut que tous les hommes soient persuadés que nul livre ne peut être comparable à celui dont il est lui-même l'auteur. (*Eccli.* XXIV, 32.)

Puisque toutes ces considérations nous rendent la sainte Ecriture recommandable, pourquoi faut-il que nous connaissions encore ce livre sacré par le sentiment de l'Eglise?

Pour croire d'une foi bien ferme tout ce que Dieu nous dit dans l'Ecriture sainte, il faut connaître d'une certitude infaillible la vraie Ecriture sainte. Or, il n'y a que l'Eglise qui nous fasse connaître infailliblement l'Ecriture sainte par le jugement qu'elle en porte, selon la tradition qu'elle tient des apôtres. La connaissance que nous pouvons avoir d'ailleurs, de plusieurs livres de cette divine Ecriture, sera certaine et incontestable comme le sont les faits les mieux avérés parmi les hommes; mais le jugement de l'Eglise nous en donne une certitude de foi,

qui est une certitude divine. Et puis comme il est arrivé que des hommes trompés ont rejeté l'Ecriture sainte ou plusieurs des livres qu'elle contient, ne les voulant point reconnaître pour la vraie parole de Dieu, et que d'autres au contraire ont voulu faire passer pour Ecriture sainte des livres qui ne l'étaient point, il a été nécessaire que le jugement de l'Eglise nous apprît avec certitude ce qui est la vraie Ecriture, et ce qui ne l'est pas.

A quoi nous doit porter l'instruction de cette leçon?

A avoir plus d'estime des Livres sacrés que contient l'Ecriture sainte, que de tout autre écrit qui ait jamais été. Nous devons beaucoup de respect aux doctes et pieux écrits des saints Pères, mais il ne faut point les comparer à l'Ecriture sainte, qui est le livre tout divin. (*II Petr.* I, 21.)

Comment faut-il lire l'Ecriture sainte ?

1° Avant de la lire il faut demander humblement au Saint-Esprit que, comme c'est lui qui l'a dictée, ce soit aussi lui qui, par sa sainte grâce, nous en donne l'intelligence. (*Sap.* VII, 7.) 2° Ne la pas lire par curiosité, mais avec un esprit humble et docile, et avec grand désir d'être aidé par cette lecture à connaître, à aimer et à servir Dieu plus parfaitement. (*Matth.* V, 6.)

Lorsqu'en lisant l'Ecriture sainte nous trouvons quelque endroit difficile que nous ne pouvons entendre, que devons-nous faire?

1° Nous confondre et nous repentir devant Dieu de nos péchés qui sont la cause de notre aveuglement. (*Sap.* I, 4.) 2° Demander humblement à l'Esprit de vérité qu'il lui plaise d'éclairer nos ténèbres. (*Psal.* CXVIII, 74.) 3° Si après cela cet endroit de l'Ecriture nous est encore obscur, nous attendrons avec patience qu'on nous fasse connaître l'explication que lui donne l'Eglise. (*Jer.* V, 5.)

Toutes sortes de personnes peuvent-elles lire l'Ecriture sainte traduite en langue vulgaire?

1° Il est certain qu'il y aurait de très-grands inconvénients à permettre cette lecture à toutes sortes de gens. Les ignorants et les esprits légers prendraient très-souvent les paroles de l'Ecriture en un mauvais sens, et ainsi la lecture qu'ils en feraient leur nuirait beaucoup au lieu de leur être utile. (*II Petr.* III, 16.) 2° Quand une version du Nouveau Testament est bien approuvée par des docteurs catholiques, on en accorde assez facilement la lecture, non pas à tous indifféremment, mais à quelques personnes sages qui liront ce saint livre avec un cœur humble et un esprit docile, qui n'y veut rien entendre que ce que l'Eglise y entend.

Est-il vrai que les paroles et les sentences de l'Ecriture ont souvent plusieurs sens ?

Oui : grand nombre de ces saintes paroles et de ces divines sentences ont un sens littéral et un sens mystique. Le sens littéral est celui qu'expriment les paroles de l'Ecriture, prises dans leur propre et naturelle signification ; et le sens mystique ou spirituel est celui qui signifie quelque chose de spirituel et de divin, sous la lettre de ces mêmes paroles. Ainsi plusieurs paroles des psaumes s'entendent de David ou de Salomon selon leur sens littéral, et de Jésus-Christ selon leur sens mystique ou spirituel. (*Psal.* XX, 44, etc.)

Que faut-il entendre par le sens allégorique, tropologique, anagogique?

Lorsque le sens mystique désigne quelque chose concernant l'Eglise militante, on l'appelle allégorique; quand il touche les mœurs, il se nomme tropologique ou moral ; et lorsqu'il s'entend de l'Eglise triomphante, il s'appelle anagogique.

Expliquez-nous ce que vous venez de dire des sens de l'Ecriture par quelque exemple.

On m'a souvent fait remarquer que le mot de *Jérusalem* se prend dans tous les sens dont nous venons de parler : *Jérusalem*, selon le sens littéral, est la ville capitale de la Judée ; selon le sens allégorique, *Jérusalem* signifie l'Eglise de la terre ; selon le sens moral, *Jérusalem* est l'âme que Dieu appelle à son service, et selon le sens anagogique, *Jérusalem* est l'Eglise du ciel.

LEÇON VI.

La tradition.

Vous nous avez dit souvent que nous avons la parole de Dieu, non-seulement dans l'Ecriture sainte, mais encore dans la tradition : Qu'entendez-vous par la tradition en matière de foi?

J'entends par tradition plusieurs vérités divines qui se sont toujours conservées dans l'Eglise depuis le temps des apôtres qui les enseignèrent de vive voix aux premiers fidèles ; c'est ce que nous appelons autrement la parole de Dieu non écrite.

Cette parole de Dieu non écrite a-t-elle autant d'autorité que si elle était dans les Livres sacrés?

Oui, sans doute; car toute parole de Dieu, soit écrite, ou non écrite, est la parole de la première et infaillible vérité. (*II Thess.* II, 14.)

Rapportez-nous quelques points de cette doctrine révélée de Dieu, et non écrite dans les Livres sacrés.

Ces vérités, par exemple, que le baptême des petits enfants est valide; que la très-sainte Mère de Dieu est toujours demeurée vierge ; qu'il y a des Livres sacrés qui contiennent la vraie parole de Dieu ; que ces Livres sacrés sont ceux que reconnaît pour tels l'Eglise universelle, et non pas ceux qu'elle rejette comme apocryphes ; que la forme et la matière des sacrements qui sont en usage dans l'Eglise sont d'institution divine : toutes ces vérités sont des vérités de foi que Dieu n'a point révélées à son Eglise par sa parole écrite, mais par la bouche de ses saints apôtres, et que l'Eglise a toujours conservées depuis son établissement et transmises de père en fils jusqu'à nous ; ce qui durera jusqu'à la fin du monde.

La tradition pourrait-elle nous suffire sans l'Ecriture sainte?

Quoique cette divine Ecriture soit dans l'Eglise un trésor inestimable, et qu'on ne puisse assez remercier Dieu des avantages qui en proviennent, il est certain que sa providence aurait très-bien pu maintenir et conduire son Eglise par la seule tradition sans Ecriture, s'il lui eût plu de le faire ainsi.

Dieu a-t-il quelquefois gouverné son Eglise sans Ecriture?

Oui, assurément. 1° Tous les hommes qui ont vécu depuis Adam jusqu'à Moïse n'ont eu la connaissance des vérités du salut que par la seule tradition. Ce ne fut qu'après ce temps-là, qui dura deux mille ans, que parut Moïse, le premier des écrivains sacrés. 2° Les saints Livres que Moïse écrivit n'étant que pour le peuple d'Israël, ceux des autres nations qui connaissaient et servaient le vrai Dieu, n'étaient instruits que par la tradition. 3° Les Hébreux, depuis même qu'on eut écrit les saints Livres, ne laissaient pas d'être conduits en partie par la tradition. 4° L'Eglise même de Jésus-Christ a été plusieurs années sans l'Ecriture sainte du Nouveau Testament; et assez longtemps après son établissement, on a vu des nations entières vivre fort chrétiennement avec la seule tradition.

N'y a-t-il point d'autres traditions que celles qui regardent les points de foi?

Il y a encore celles qui regardent les mœurs et la discipline de l'Eglise. On appelle ainsi plusieurs observances que les apôtres introduisirent de leur temps dans l'Eglise de vive voix seulement, et que les fidèles ont toujours depuis pratiquées religieusement, telles que sont : l'observation du dimanche, le jeûne du Carême et les anciennes cérémonies des sacrements et du sacrifice. Ces traditions sont des traditions apostoliques, outre lesquelles nous avons encore les traditions ecclésiastiques.

Qu'appelle-t-on les traditions ecclésiastiques?

Les traditions ecclésiastiques sont de saintes pratiques que, depuis le temps des apôtres, les évêques ou les peuples eux-mêmes ont introduites dans l'Eglise, comme celle de jeûner la veille de l'Assomption de Notre-Dame.

Qu'est-ce qu'on appelle tradition d'obligation, et tradition de dévotion libre?

Les traditions d'obligation sont les saintes pratiques qui sont devenues peu à peu d'une aussi grande obligation que les lois, comme est l'usage de jeûner la veille de l'Assomption de Notre-Dame. Les traditions de dévotion sont celles que l'on pratique sans y être obligé, sous peine de péché, telles que sont les saintes coutumes de faire fréquemment le signe de la croix, de prendre de l'eau bénite et autres semblables.

A quoi nous servira cette instruction sur la tradition?

1° A remarquer combien faussement les hérétiques disent partout que toutes les vérités du salut sont contenues dans la seule Ecriture sainte; 2° elle nous est un sujet de remercier Dieu très-affectueusement de ce que, dans la vraie Eglise, nous avons, par la tradition, une connaissance assurée, non seulement de plusieurs vérités nécessaires qui ne sont pas dans l'Ecriture, mais encore de la vraie Ecriture et de son vrai sens.

LEÇON VII.

De l'infidélité, de l'apostasie et de l'hérésie, qui sont trois péchés opposés à la foi.

Quels sont les péchés opposés à la foi?

L'infidélité, l'apostasie, l'hérésie, le doute et la négligence. (*II Thess.* III, 2.)

Qu'est-ce que l'infidélité?

C'est l'aveuglement déplorable de ceux qui ne croient aucune des vérités chrétiennes. (*Ephes.* IV, 18.)

A quoi doit nous porter la connaissance que nous avons qu'il y a encore tant d'infidèles qui ne croient pas en Jésus-Christ?

A demander à Dieu sans cesse leur conversion, et qu'il lui plaise de bénir et de multiplier les ouvriers apostoliques qui s'emploient à leur prêcher l'Evangile. (*Luc.* X; *II Thess.* III, 1.)

Qu'est-ce que l'apostasie?

C'est le péché de ces malheureux qui ont positivement renoncé à la foi chrétienne qu'ils avaient embrassée. (*Jud.* I, 4.)

Qu'est-ce que l'hérésie?

C'est une erreur opiniâtre sur quelque article de la foi. (*II Tim.* III, 8.)

Qu'est-ce qu'une erreur opiniâtre?

C'est une erreur à laquelle on s'attache contre le sentiment connu de l'Eglise. (*Matth.* XVIII, 17.)

Que signifie ce mot d'hérésie?

Hérésie veut dire choix; et en effet les hérétiques choisissent, entre les articles de la foi, ceux qu'il leur plaît de croire, et rejettent tous les autres. (*II Petr.* II, 10.)

Comment faut-il se comporter dans les lieux où il y a des hérétiques?

Nous devons y avoir un grand zèle pour la foi catholique. (*Judæ* 20 seq.)

En quoi pouvons-nous exercer notre zèle pour la foi?

1° En la conservant inviolable dans nos cœurs; 2° en faisant en sorte que les hérétiques en reconnaissent la vérité; 3° en empêchant au moins, par tous les moyens possibles, qu'ils ne séduisent personne par leurs fausses doctrines.

LEÇON VIII.

Du doute, qui est un péché opposé à la foi; des tentations contre la foi.

Est-ce un grand péché que de douter de quelque article de la foi?

Oui : c'est faire une grande injure à la vérité de Dieu, que d'avoir le moindre doute sur quoi que ce soit dont sa sainte parole nous assure. (*Act.* VIII, 37; *Ephes.* IV, 14.)

Que devons-nous faire dans les tentations contre la foi?

Ne point raisonner avec la tentation, mais donner promptement notre cœur à Dieu pour

vivre et mourir en bons Catholiques. (*Rom.* xiv, 1.)

Qu'est-ce qu'un bon Catholique ?

C'est un Chrétien qui a un saint attachement à la croyance de l'Eglise universelle, et une extrême horreur de tout ce qui sent la secte et la nouveauté en matière de foi. (*Col.* i, 23; *II Tim.* iii, 14; *Apoc.* iii, 12.)

Comment le malin esprit nous tente-t-il contre la foi ?

1° En représentant à notre esprit de fausses raisons qui semblent montrer de l'impossibilité dans quelques points de notre croyance. (*Joan.* vi, 53, 61.) 2° En nous portant à chercher la conversation et à lire les écrits des personnes qui sont dans l'erreur. (*II Tim.* ii, 16; iii, 13.)

Quand nous trouvons beaucoup d'agrément dans la conversation et dans les écrits de ces sortes de gens, sommes-nous obligés de nous en abstenir ?

Oui : nous sommes obligés de nous en abstenir comme on s'abstient d'un fruit agréable que l'on sait être vénéneux. (*II Tim.* iii, 15.) On excepte les personnes qui doivent connaître la mauvaise doctrine, pour s'y opposer et la détruire. (*Tit.* i, 9, 13.)

De quelles sortes de personnes se sert le malin esprit pour nous persuader des erreurs contre la foi catholique?

1° Pour attirer à l'erreur des personnes vicieuses, il se sert de libertins qui tournent en ridicule les vérités les plus saintes, et les amènent ainsi insensiblement à vivre comme eux sans foi et sans loi. (*I Tim.* i, 6, 7.) 2° Pour attirer à l'erreur des personnes de piété, il se sert de gens qui paraissent fort zélés pour la réforme des abus et la sévérité de la morale. (*II Tim.* iii, 5.) 3° Pour tous indistinctement, il se sert toujours de quelques hommes en réputation de doctrine et de talent.

Que devons-nous faire là où il y a des libertins qui inspirent des maximes impies à ceux qui les fréquentent?

1° Les jeunes gens doivent les fuir comme la peste de leur âme. (*I Cor.* xv, 33.) 2° Les pères et mères doivent en défendre très-sévèrement la fréquentation à leurs enfants. 3° Les pasteurs de l'Eglise doivent prendre à tâche leur conversion. (*II Cor.* v, 13; *II Tim.* iv, 2.)

Lorsqu'on veut nous détacher de l'Eglise, en nous alléguant l'exemple de quelques hommes pieux qui tiennent cette doctrine, que devons-nous répondre ?

Que nulle piété n'est véritable, quelque apparence qu'elle ait, si elle n'est fondée sur la vraie foi et la vraie soumission à l'Eglise catholique, apostolique et romaine. (*II Tim.* iii, 5.)

Et quand on nous allègue que ces opinions sont soutenues par des gens qui se piquent de science et d'esprit, que faut-il répondre ?

Qu'au moment qu'un savant et un bel esprit embrasse des sentiments opposés à ceux de l'Eglise universelle, sa science dégénère en erreur, et tout son esprit en aveuglement. (*I Tim.* vi, 20, 21.)

A quoi doivent nous servir ces vérités ?

A remercier Dieu très-affectueusement de nous en avoir donné la connaissance, et à prier tous les jours le divin Esprit qu'il lui plaise de conserver et d'augmenter en nous la vraie foi et la vraie soumission à l'Eglise. (*Ephes.* ii, 8.)

LEÇON IX.

De la négligence de la foi, qui est un cinquième péché qui lui est opposé, de l'exercice, de la vie et de la force de la foi.

Est-ce un grand péché que de négliger la foi?

Oui : les saints nous disent qu'il vaudrait mieux ne pas avoir de foi que de la négliger. (*II Petr.* ii, 21.)

Qui sont ceux qui négligent la foi ?

1° Tous ceux qui en ignorent longtemps les vérités qu'ils doivent savoir, ne daignant pas s'appliquer à les apprendre. (*I Cor.* xiv, 38.) 2° Les pères et mères de famille qui laissent leurs enfants et leurs domestiques dans cette ignorance. 3° Les pasteurs de l'Eglise qui ne sont pas affectionnés à donner au peuple la science du salut, et ne détruisent pas les erreurs et les abus par leur bonne doctrine. 4° Les Chrétiens sans ferveur qui ne se plaisent point à exercer leur foi, ni à tâcher de vivre comme elle prescrit. (*Rom.* x, 16.)

Que faut-il faire pour ne point négliger la foi?

Faire affectueusement tout le contraire de ce que nous venons de voir en ceux qui la négligent, et principalement exercer la foi, et vivre de la foi.

Qu'est-ce qu'exercer notre foi?

C'est nous appliquer tous les jours à croire les vérités chrétiennes, en les considérant attentivement et à loisir en la présence de de Dieu. (*Psal.* lxxvi, 13; cxviii, 27.)

Qu'est-ce que vivre de la foi?

1° C'est nous accoutumer à considérer dans toutes choses ce que la foi nous en dit au-dessus de ce que nos sens et notre raison nous y font connaître. (*Hebr.* x, 38.) 2° C'est nous conduire en toute rencontre par des motifs surnaturels et selon des maximes révélées de Dieu, et non par les sentiments de la chair et du sang, ni par les coutumes du siècle. (*Jac.* ii, 22.) 3° C'est avoir non pas une foi morte ou une foi débile, mais une foi vivante et bien forte. (*Gal.* v, 6.)

Quelle est la vie de ceux qui ne se conduisent que par les sens?

C'est une vie qui nous fait ressembler aux animaux. (*Psal.* xlviii, 21.)

Quelle est la vie de ceux qui ne se gouvernent que par la raison humaine?

C'est tout au plus une vie d'homme et de philosophe. (*I Cor.* iii, 3.)

Quelle est la vie de ceux qui se conduisent par la foi ?

C'est proprement la vie des Chrétiens que le Saint-Esprit appelle les croyants ou les fidèles. (*Rom.* i, 17; iv, 11; *Apoc.* xvii, 14.)

Expliquez-nous ce que c'est qu'une foi vivante?

Nous disons qu'un corps est vivant, lorsque nous voyons en lui du sentiment et du mouvement; ainsi notre foi est vivante, lorsqu'elle a le sentiment de la charité et le mouvement des bonnes œuvres. (*Jac.* II, 14-26.)

Qu'est-ce qu'une foi forte?

C'est celle que tous les biens et tous les maux du monde ne sauraient ébranler (*Hebr.* XI, 17-40), comme on a vu dans les saints martyrs, et comme on voit encore en quelques Chrétiens généreux et bien déclarés.

Qu'appelez-vous un Chrétien généreux et déclaré?

J'appelle ainsi un Chrétien qui professe le christianisme hautement, sans avoir égard à ce qui lui en arrivera de la part du monde pervers. (*Matth.* X, 32.)

Que concluons-nous de toutes ces vérités?

Que nous devons exercer notre foi avec une attention, une assiduité et une générosité toute nouvelle, et n'avoir point de plus grande affection que de vivre et mourir en vrais Chrétiens et en bons Catholiques. (*I Cor.* XVI, 13.)

LEÇON X.

Du Symbole des apôtres.

Quelles sont les choses que nous devons croire?

Celles principalement qui sont contenues dans le *Symbole des apôtres*, que nous appelons communément notre *Credo*. (*I Tim.* I, 13, 14.)

Dites ce Symbole en latin?

Credo in Deum, Patrem omnipotentem, Creatorem cœli et terræ : et in Jesum Christum Filium ejus unicum, Dominum nostrum : qui conceptus est de Spiritu sancto, natus ex Maria Virgine : passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus, et sepultus : descendit ad inferos ; tertia die resurrexit a mortuis : ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis : inde venturus est judicare vivos et mortuos. Credo in Spiritum sanctum, sanctam Ecclesiam catholicam, sanctorum communionem, remissionem peccatorum, carnis resurrectionem, vitam æternam. Amen.

Dites-le en français?

Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre, et en Jésus-Christ, son Fils unique, Notre-Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli, est descendu aux enfers; le troisième jour est ressuscité des morts, est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant, d'où il viendra juger les vivants et les morts. Je crois au Saint-Esprit, la sainte Eglise catholique, la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Que veut dire le mot Symbole?

Il veut dire la marque par laquelle les Chrétiens se reconnaissent les uns les autres dans la profession d'une même foi. (*Rom.* X, 10.)

Pourquoi l'appelle-t-on le Symbole des apôtres?

Parce que ce furent les saints apôtres qui le composèrent par une inspiration divine; c'est pourquoi les bons Chrétiens ont toujours eu grande dévotion à le réciter tous les jours.

Comment devons-nous réciter le Symbole?

Avec foi, attention et respect.

EXPLICATION DU PREMIER ARTICLE DU SYMBOLE DES APÔTRES.

LEÇON XI.

De Dieu, de la pureté de son être, de sa simplicité, de sa perfection et de sa beauté.

Quel est le premier article du symbole des apôtres?

« Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre. »

Comment connaissons-nous Dieu?

1° Tous les hommes se sentent portés à reconnaître un Dieu, et à recourir à lui par un instinct naturel que Dieu même leur a donné. (*Psal.* IV, 7.) 2° Par la raison, nous connaissons évidemment que cet univers ayant toutes ses parties si parfaitement rangées et subsistant dans un ordre si merveilleux, il faut qu'il soit l'ouvrage d'une parfaite et suprême intelligence, qui est Dieu. (*Rom.* I, 20.) 3° Dieu se fait encore mieux connaître et admirer dans son Eglise, où nous avons la connaissance des prophéties, des miracles et de la sainteté merveilleuse de Jésus-Christ et des saints; ce sont des preuves de la Divinité plus convaincantes que toutes les merveilles de la nature. Nous y avons aussi le don de la foi, qui nous porte à croire de bon cœur tout ce que la sainte parole de Dieu nous dit de lui et de ses perfections adorables. (*I Petr.* II, 9; *1 Joan.* V, 20.)

Qu'est-ce que Dieu?

Dieu est un esprit infini, Créateur et souverain Maître de l'univers.

Qu'entendez-vous en disant que Dieu est un esprit?

J'entends que sa nature divine n'a rien de matériel, mais qu'elle est extrêmement pure, extrêmement simple, et infiniment éloignée des imperfections de nos corps.

Que devons-nous à Dieu en tant qu'il est esprit?

Etre ses adorateurs en esprit et en vérité. (*Joan.* IX, 24.)

Que voulez-vous dire par ces paroles : Dieu est infini?

Je veux dire qu'il surpasse toute mesure, et qu'il est au delà de tout ce qu'on en peut jamais dire et penser. (*Job* XXXVI, 26; *Eccli.* XLIII, 29-37.)

En quoi Dieu est-il infini?

Il est infini en son éternité, en son immensité; il est infini en sagesse, en beauté,

en puissance, en miséricorde, en justice et en perfection. (*Exod.* XV, 11.)

Qu'entendez-vous quand vous dites que la nature divine est extrêmement pure?

J'entends que cette nature adorable ne peut entrer en aucun mélange avec l'être créé, et qu'ainsi elle n'a jamais de part à l'impureté des créatures.

Qu'entendez-vous quand vous dites que la nature divine est extrêmement simple?

J'entends que l'Etre divin n'est point composé de parties, et que les diverses perfections que nous concevons en lui ne sont, dans la vérité, qu'une très-unique perfection.

Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu a des perfections innombrables?

J'entends que cet Etre admirable a dans son unité et sa simplicité toute l'excellence et la vertu d'un nombre infini de perfections. Ce grand Dieu veut bien que nous pensions et disions de lui mille choses, pour nous efforcer ainsi à en exprimer une seule qui est tout.

Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est infiniment grand?

Je n'entends point que Dieu ait une grandeur corporelle, mais que l'excellence de la nature divine le relève infiniment au-dessus des plus nobles créatures. (*Psal.* CXLIV, 3.)

A quoi nous oblige l'infinie perfection de Dieu?

A l'estimer par-dessus toutes choses, et à le louer de toute l'affection de nos cœurs avec l'Eglise du ciel et celle de la terre, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. (*Eccli.* XLIII, 33.)

Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est infiniment beau?

J'entends que sa perfection ineffable est si ravissante à ses propres yeux, qu'il se regarde éternellement avec une complaisance infinie, et que le souverain bonheur des anges et des hommes consiste à voir ce même objet infiniment agréable. (*Psal.* XCV, 6.)

Que devons-nous à la beauté de Dieu?

1° Nous repentir de l'avoir si peu connue, si peu aimée, si peu désirée jusqu'à présent; 2° retirer notre estime et nos affections des beautés de ce monde qui sont chétives, passagères et dangereuses, pour nous attacher à la beauté de notre Dieu qui est infinie et éternelle, et qui est l'objet et la récompense de l'amour des saints. (*Psal.* XLIV, 5.)

LEÇON XII.

De l'éternité de Dieu, de sa bonté, de sa charité, de sa miséricorde et de sa justice.

Que veut-on dire par ces paroles : Dieu est éternel?

On veut dire que Dieu n'a jamais eu de commencement et n'aura jamais de fin. (*Dan.* VI, 26.)

Dieu a-t-il été fait?

Non, Dieu existe par lui-même éternellement : il est le premier être, il est indépendant de tous les autres, et c'est de lui que tous les autres dépendent. (*Isa.* XLIII, 10, 11; XLIV, 6.)

Dieu a donc été avant que le monde fût?

Oui, Dieu a été ce qu'il est, une éternité avant qu'il y eût aucune créature. (*Psal.* LXXXIX, 2.)

Où était Dieu avant que le monde fût?

Il était en lui-même; comme son être infini lui est tout, il n'a besoin ni de lieu, ni d'aucune créature. (*Joan.* I, 1, 2.)

A quoi Dieu s'occupait-il pendant cette éternité qui a précédé le monde?

A se contempler et à s'aimer lui-même.

Dieu pensait-il à nous dès l'éternité?

Oui, il pensait à nous tirer du néant, et à nous faire tous les biens que nous avons reçus et que nous recevrons tous les jours de sa bonté infinie. (*Jer.* XXXI, 3.)

Que devons-nous à l'éternité de Dieu?

1° Estimer fort peu les choses temporelles en l'honneur de cette divine éternité. (*II Cor.* IV, 18.) 2° Penser affectueusement à ce Dieu bon et à son service, en reconnaissance de ce qu'il a éternellement pensé à nous et à nos besoins. (*Tob.* IV, 6; *Psal.* LXXVI, 1-13.)

Comment Dieu est-il infiniment bon?

1° Il est infiniment bon à son propre égard, en tant qu'il est à lui-même une suffisance de toutes choses, une perfection et une béatitude infinies. (*Psal.* XV, 2; *Marc.* X, 18.) 2° Il est infiniment bon à l'égard des créatures, en tant qu'il y a en lui infiniment de quoi les rendre infiniment parfaites et heureuses. (*Psal.* LXXII, 1.) 3° Il est encore infiniment bon, en tant qu'il se plaît infiniment à nous faire du bien. (*Psal.* CXII, 2-9.)

Que devons-nous à cette bonté infinie de Dieu?

Tout l'amour possible.

Que veut dire, Dieu est notre souverain bien?

C'est dire qu'il est un bien par-dessus tous les biens, dont la possession nous contente entièrement et fait notre bonheur achevé (*Exod.* XXXIII, 19; *Psal.* XVI, 15); de sorte que, quand on le possède parfaitement, on ne peut plus souhaiter aucune autre chose. (*I Cor.* XV, 28.)

Qu'exige de nous notre souverain bien?

Que nous l'estimions et le désirions plus que tous les autres biens ensemble.

Dieu a-t-il de l'amour pour nous?

Sa sainte parole nous assure, et ses bienfaits nous prouvent sans cesse qu'il est la charité même. (*I Joan.* IV, 8.)

Que demande de nous la charité de Dieu?

Une charité réciproque. (*I Joan.* IV, 19.)

Dieu a-t-il de la miséricorde?

C'est à cette perfection aimable que nous devons la délivrance de tant de misères, et c'est d'elle que nous espérons, par Jésus-Christ, la rémission de nos péchés. (*Psal.* LXXXV, 1-17; XV, 1-10 seq.)

Que devons-nous à la miséricorde de Dieu?

Un tendre amour et une cordiale confiance. (*Psal.* LXX, 14; XXXVIII, 2.)

Dieu est-il infiniment juste aussi bien qu'infiniment bon et miséricordieux?

Oui : il ne se lasse jamais, ni de récompenser exactement toutes les pratiques de la vraie piété jusqu'aux moindres, ni de punir sévèrement tous les péchés jusqu'aux plus légers. (*Psal.* CXIV, 5.)

Que devons-nous à la justice divine?

Lui satisfaire par notre pénitence en Jésus-Christ Notre-Seigneur, ne la plus irriter par de nouveaux péchés, et travailler à notre salut avec crainte et tremblement. (*Rom.* VI, 13, 19; *Philipp.* II, 12.)

LEÇON XIII.

De l'immensité de Dieu et de sa sagesse.

Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu est immense?

J'entends que son étendue est sans mesure, et qu'il peut occuper en même temps des espaces infinis. (*Baruch* III, 24, 25.)

Où est Dieu?

Il est dans le ciel, dans la terre, dans l'enfer et en tout lieu. (*Jer.* XXIII, 24.)

Que fait-il dans le ciel?

Il y récompense les saints par la jouissance éternelle de leur souverain bien, qui est lui-même. (*Matth.* v, 12).

Que fait-il dans l'enfer?

Il y punit les méchants qui sont sortis de ce monde sans avoir fait pénitence. (*Apoc.* XX, 1-10.)

Que fait Dieu sur la terre?

Il nous conserve l'être, il concourt à nos actions, et nous assiste dans nos besoins. (*Psal.* XXXII, 5; LXVI, 5; CIV, 7.)

Y a-t-il quelques lieux sur la terre où Dieu soit présent plus parfaitement qu'ailleurs?

Oui, les temples et les âmes saintes où il réside particulièrement. (*II Paral.* VI, 18.)

Dieu est-il dans le fond de toutes choses?

Oui, par son immensité il est présent à tout, et par sa subtilité il pénètre tout, et il est dans chacun de nous plus intimement que le propre fond de notre être. (*Act.* XVII, 28; *Ephes.* IV, 6.)

Pourquoi dites-vous que Dieu est infiniment sage?

Parce qu'il a une connaissance infiniment parfaite de lui-même, de toutes les créatures et de tous les objets possibles, et qu'il fait toutes choses avec la plus grande perfection. (*Deut.* XXXII, 4. *Dan.* XIII, 42.)

Dieu connaît-il tout ce que nous faisons et tout ce que nous disons?

Oui, très-parfaitement, et il est impossible de lui cacher aucune chose. (*Eccli.* XXIII, 25; *Hebr.* IV, 13.)

Voit-il aussi les désirs de nos cœurs et nos pensées les plus secrètes?

Il les connaît infiniment mieux que nous ne les connaissons nous-mêmes. (*I Paral.* XXVIII, 9; *Hebr.* IV, 12.)

A quoi doit nous porter la certitude où nous sommes que Dieu est partout, et qu'il a toujours les yeux sur nous?

1° Cela doit nous faire prendre garde qu'on ne peut offenser la majesté de Dieu sans une horrible impudence, puisque ce ne peut être qu'en sa présence et devant ses yeux adorables (*Psal.* L, 6); 2° ce nous est une grande consolation d'être assurés que nous trouvons partout un Dieu si bon, et que même nous l'avons dans le fond de notre cœur (*Psal.* CXXXVIII, 1-8); 3° nous avons une grande obligation de nous bien comporter en tout lieu, puisque en tout lieu ce grand Dieu est le témoin et le juge de notre conduite. (*Dan.* XIII, 23; *Ose.* VI, 3.)

LEÇON XIV.

De la providence de Dieu.

Qu'est-ce qu'on appelle la providence de Dieu?

C'est le soin que Dieu a de fournir à ses créatures les moyens de parvenir aux fins pour lesquelles il les a mises dans le monde.

La providence de Dieu s'étend-elle sur toutes les créatures en général et sur chacune en particulier?

Oui : Dieu a une sagesse et une bonté si merveilleuses, qu'il a soin de toutes ensemble aussi facilement que de chacune d'elles, et qu'il a soin de chacune aussi exactement que de toutes les autres ensemble. (*Sap.* XII, 13, 15.)

La providence de Dieu s'étend-elle jusqu'aux plus petites des créatures?

Oui, jusqu'à un petit oiseau, jusqu'à une fleur, jusqu'à un cheveu. (*Matth.* VI, 26-30; *Matth.* X, 29, 30.)

N'est-ce point une occupation indigne de Dieu de s'appliquer à des choses si basses?

Non : Dieu, qui est grand dans les grandes choses, n'est pas petit dans les petites; il est aussi admirable en nourrissant une fourmi, qu'en conservant et conduisant le soleil et tous les cieux.

Est-il vrai que rien n'arrive dans le monde que par la Providence divine?

Cela est très-véritable. Toutes sortes d'événements, grands et petits, bons et mauvais, excepté le péché, arrivent par l'ordre de cette adorable Providence, et par conséquent ils sont tous très-sagement et très-saintement ordonnés. (*Psal.* CXVIII, 91; *Sap.* III, 1; *Amos* III, 6; *Luc.* XII, 6, 7.)

Comment Dieu, qui est infiniment sage, souffre-t-il des choses nuisibles et des monstres dans la nature?

Les choses nuisibles servent à plusieurs desseins de la Providence : elles sont propres, entre autres choses, à nous faire faire pénitence et à nous détacher de la vie présente; pour les monstres, ils donnent de l'éclat aux ouvrages parfaits de la nature, comme les ombres dans un tableau donnent du lustre aux couleurs. (*Eccli.* XXXIX, 35-41; XL, 9, 10.)

Comment Dieu laisse-t-il commettre le péché, lui qui le hait si fort et qui peut facilement nous empêcher d'y tomber?

Dieu, en défendant le péché sous des peines très-graves, montre par là qu'il est un Dieu saint; et, en nous laissant la liberté de le commettre, il fait voir ensuite sa sagesse admirable qui sait tirer de très-grands biens

de cet horrible mal. (*Jos.* xxiv, 14, 15; *Eccli.* xv, 14-22; *Rom.* ix, 17.)

Quels biens Dieu tire-t-il de nos péchés?

1° Il en tire la gloire de son saint nom; car, ou il les pardonne et manifeste ainsi sa grande miséricorde, ou il les punit et fait éclater sa justice effroyable. (*Isa.* xxx, 18; *Rom.* ix, 22, 23 seq.) 2° Il tire encore admirablement des péchés le plus grand bien de ceux qui les ont commis, car il fait souvent par sa grâce qu'ils en sont plus humbles, plus prudents et plus fervents le reste de leurs jours. (*Baruch* iv, 28, 29; *Rom.* viii, 28.)

Est-ce par ordre de la providence de Dieu que souvent les méchants sont dans la prospérité et les gens de bien dans l'affliction?

Oui: cette très-sage et très-sainte Providence donne aux méchants quelque prospérité temporelle ou pour leur gagner le cœur à son amour, ou pour les récompenser du peu de bien qu'ils ont fait parmi leurs désordres. (*Psal.* xxxvi, 35, 36; lxxii, 18-20.) Elle envoie des afflictions aux gens de bien pour éprouver leur foi, pour les purifier de leurs péchés et pour augmenter leurs couronnes. (*Psal.* xxxvi et lxxii, 24-28; *Tob.* ii, 12; xii, 13 seq.)

Que veulent dire ces mots: providence naturelle, providence surnaturelle?

On appelle la Providence divine, providence naturelle, en tant qu'elle pourvoit aux besoins de toute la nature (*Job* xxxviii, 41; *Psal.* cxlvi, 9); on l'appelle providence surnaturelle, en tant qu'elle nous aide par sa sainte grâce à mériter la gloire éternelle. (*I Cor.* i, 4-9; *II Petr.* i, 3.)

Que signifient ces autres paroles: providence générale, providence particulière?

La Providence est générale, en tant qu'elle ne manque à aucun de nous (*Sap.* vi, 8); et elle est particulière à l'égard de quelques personnes auxquelles il plaît à Dieu de faire de plus grands biens. (*Psal.* xxxii, 18; *Psal.* xxxiii, 16.)

Quelle providence Dieu a-t-il à l'égard des personnes qui l'aiment et qui le servent en bons Chrétiens?

Il est certain qu'il en a soin, non-seulement comme de ses créatures, mais encore comme de ses enfants bien-aimés. (*Matth.* vi, 31.)

Entre les bons Chrétiens, qui sont ceux qui ressentent particulièrement les effets de cette providence paternelle?

Ceux qui servent ce Père céleste avec plus d'amour, et qui recourent à lui avec plus de confiance. (*Psal.* ix, xi, etc.; *I Petr.* v, 7.)

Quels devoirs faut-il rendre à la providence de Dieu?

1° Nous devons beaucoup admirer ce soin si continuel et si vigilant que Dieu a de tant de millions de créatures, sans oublier jamais un seul moment ni la moindre de toutes, ni le moindre de ses besoins. (*Psal.* cxxxv, 25.) 2° Nous devons remercier sans cesse cette divine Providence de tant de maux dont elle nous délivre par son soin merveilleux, et de tant de biens dont elle nous pourvoit si charitablement. (*Psal.* cii, 1-19.) 3° Puisque nous sommes très-assurés que notre Père céleste a soin de nous, nous lui ferions injure si nous ne recourions pas à sa bonté, et si nous ne nous abandonnions pas à sa conduite avec une entière confiance. (*Psal.* liv, 23; *Psal.* v; *Sap.* i, 1 seq.) 4° Nous devons nous regarder comme des instruments de la providence de Dieu dans les emplois où nous sommes engagés par son ordre, et y travailler diligemment avec son secours. (*Ezech.* i, 12; *I Petr.* iv, 11.) 5° Nous devons être fidèles à ne nous impatienter jamais pour aucun événement, puisque rien n'arrive que par l'ordre de cette très-sainte Providence. (*I Reg.* iii, 18.)

LEÇON XV.

De la prédestination et de la réprobation.

Que trouvez-vous particulièrement à admirer et à remarquer dans la providence de Dieu?

C'est la prédestination des saints.

Qu'est-ce que la prédestination des saints?

C'est le choix que de toute éternité Dieu a fait des saints pour leur donner la gloire dans le ciel, et sur la terre les grâces qui devaient les y conduire infailliblement. (*Rom.* viii, 29 et 30; *Ephes.* i, 3-5.)

Comment la providence de Dieu est-elle si admirable dans la prédestination des saints?

La providence de Dieu est admirable dans la prédestination des saints par la manière dont elle poursuit cette grande œuvre, par la dispensation de ses grâces, par le choix et la disposition des moyens, par la manière dont elle fait servir tous les événements et même les péchés des prédestinés, à l'accomplissement de ce grand dessein de miséricorde sur eux.

Pouvons-nous connaître si nous sommes du nombre des prédestinés?

Nous ne le pouvons connaître avec certitude en cette vie sans une révélation particulière que Dieu n'accorde que fort rarement. (*Eccli.* ix, 1.)

Pourquoi Dieu ne veut-il pas que nous sachions certainement si nous serons sauvés?

C'est afin de nous tenir dans l'humilité, dans la crainte de ses jugements et dans la dépendance de sa miséricorde. (*Philip.* ii, 12; *II Petr.* iii, 14 et 15.)

Devons-nous raisonner beaucoup et discourir souvent sur la prédestination?

Non: notre faible raison qui a peine à concevoir les moindres choses dans la nature, serait bien téméraire de prétendre expliquer ou comprendre un mystère si profond et si impénétrable. (*Rom.* xi, 33, 34; *Eccli.* iii, 22-26.)

Devons-nous nous inquiéter de notre prédestination?

Non: nous devons invoquer Dieu sans cesse, le servir fidèlement, être bien humbles et bien patients pour l'amour de lui, et nous confier cordialement en sa fidélité et en sa miséricorde. (*Psal.* xxx, 15-25.)

Quelles sont les marques de la prédestination?

1° Haïr extrêmement l'offense de Dieu (*I Joan.* III, 9, 10.) 2° Etre zélé pour son service et sa gloire. (*Num.* XXV, 11-18.) 3° Etre patient dans les afflictions. (*II Thess.* I. 4-10; *Rom.* VIII, 17.) 4° Aimer et désirer l'éternité bienheureuse. (*Col.* III, 1-4.) 5° Etre sincèrement humble. (*Psal.* XXXIII, 19.) 6° Aimer les pauvres. (*Matth.* XXV, 34-40.) 7° Avoir une dévotion véritable et constante envers la très-sainte Mère de Dieu. (*Prov.* VIII, 35.)

Tous ceux qui pratiquent ces choses seront-ils infailliblement sauvés?

Oui, s'ils persévèrent jusqu'à la mort. (*Matth.* XXIV, 13; *Hebr.* X, 30.)

Tous les Chrétiens peuvent-ils persévérer dans l'amour et le service de Dieu?

Ils le peuvent avec son secours, qu'ils doivent lui demander continuellement par Jésus-Christ Notre-Seigneur. (*Galat.* VI, 9; *Philip.* I, 6.)

Qu'est-ce qu'on appelle la réprobation?

C'est la volonté efficace que Dieu a, de toute éternité, de damner ceux qu'il prévoit devoir mourir en péché mortel. (*Eccle.* XI, 3.)

La volonté de Dieu est-elle la première cause de la damnation des réprouvés?

Non : c'est le péché qui a obligé Dieu à les vouloir damner. (*Ezech.* XVIII, 23, 31, 32.)

Est-ce la volonté de Dieu que tous les hommes soient sauvés?

Oui : sa sainte parole nous assure qu'il est tout plein de charité pour nous tous, qu'il ne veut point qu'aucun de nous périsse, mais que nous parvenions tous au salut éternel pour lequel il nous a créés. (*Matth.* XVIII, 14; *I Tim.* II, 4; *II Petr.* III, 9.)

Pourquoi donc tous les hommes ne sont-ils pas sauvés?

Parce qu'il y en a beaucoup qui ne gardent pas les commandements de Dieu, comme il l'ordonne, pour parvenir à la vie éternelle. (*Matth.* VII, 13, 14; XIX, 17.)

Y a-t-il quelques signes de réprobation?

Oui : les signes de réprobation sont : négliger son salut (*Hebr.* II, 3); n'aimer point la parole de Dieu (*Joan.* VIII, 47; *I Joan.* IV, 6); être fort attaché au monde et à la vie présente (*Jac.* IV, 4); être superbe (*Eccli.* X, 15; *Psal.* C, 7); dur envers les pauvres. (*Eccli.* III, 27; *Jac.* II, 13.)

Quiconque a ces vices-là sera-t-il damné infailliblement?

Oui, s'il ne les quitte par une conversion véritable, comme il le peut avec la grâce de Jésus-Christ. (*Galat.* V, 21.)

Y a-t-il plus de personnes damnées que de sauvées?

Oui : le nombre des damnés est incomparablement plus grand que celui des élus. (*Matth.* XX, 16.)

Comment savez-vous qu'il y a plus de damnés que d'élus?

1° Notre-Seigneur l'assure dans l'Evangile (*Matth.* XXII, 14); 2° il est évident que très-peu de personnes marchent dans le chemin étroit qui conduit à la vie éternelle, et que presque tous sont dans le chemin large qui mène à l'enfer. (*Matth.* VII, 13, 14.)

Quel sentiment nous doit donner la considération de ce petit nombre d'élus?

1° Nous ne devons pas nous désespérer ni nous décourager pour cela, puisque notre salut nous est possible avec le secours de Dieu qui ne nous manque pas (*Act.* XV, 11; *I Thess.* V, 8); 2° nous devons nous donner courageusement à Jésus-Christ, pour être du petit nombre de ceux qui vivent selon ses saintes lois, en renonçant au monde et à eux-mêmes. (*Luc.* XIII, 24.)

LEÇON XVI.

De la sainteté de Dieu.

Quelle est la divine perfection pour laquelle Dieu veut particulièrement être loué?

C'est sa sainteté infinie. Il veut qu'au ciel et sur la terre on chante continuellement : Saint, Saint, Saint, le Seigneur Dieu des armées. (*Psal.* CXLIV, 5; *Isa.* VI, 3 seq.; *Apoc.* IV, 8.)

Que veulent dire ces paroles : Dieu est infiniment saint?

Elles veulent dire que Dieu est infiniment éloigné de tout défaut, de toute malice, de toute iniquité et de toute profanation. (*Deut.* XXXII, 4; *Psal.* V, 5.)

Pourquoi Dieu est-il infiniment éloigné de tout défaut?

Parce que sa perfection infinie est inaltérable éternellement.

Pourquoi Dieu est-il infiniment éloigné de toute malice?

Parce qu'être infiniment bon, comme il est, c'est être infiniment opposé au mal.

Pourquoi Dieu est-il infiniment éloigné de toute iniquité?

Parce que sa volonté adorable est nécessairement la première règle de tout ce qu'on appelle équité, vertu, probité et bonté de mœurs. (*Ezech.* XVIII, 25.)

Qu'entend-on par les choses profanes et les choses saintes?

Une chose ou une personne est profane quand elle est tout au monde, sans rapport au service de Dieu, et elle est sainte quand elle est toute pour Dieu.

Pourquoi Dieu est-il infiniment éloigné de toute profanation?

Parce que l'être, la vie et l'opération de Dieu, sont pour lui-même avec une perfection et une pureté infinies.

Que devons-nous à la sainteté de Dieu?

L'honorer de tout notre pouvoir par l'adoration, les louanges et le sacrifice de l'Eglise et par notre imitation. (*Psal.* XXIX, 5; XCVIII, 9.)

Dieu veut-il que nous imitions sa sainteté?

Oui : il nous crie : « Soyez saints, parce que je suis saint. » (*Levit.* XI, 44, 45.)

Qu'est-ce qui est le plus opposé à la sainteté de Dieu?

Trois choses, savoir : la malice du péché, la perversité du monde et la corruption de la

chair. La sainteté de Dieu a une horreur infinie de ces choses, et une âme chrétienne les hait à mesure qu'elle devient sainte.

Comment pouvons-nous imiter la sainteté de Dieu ?

En nous tenant purs de tout péché et de toute affection mondaine, autant qu'il nous sera possible avec la grâce, et en nous consacrant entièrement à son amour et à son service. (*II Cor.* VII, 1 ; *I Joan.* III, 3.)

LEÇON XVII.

De la très-sainte Trinité et de l'obligation de l'honorer.

Qu'entendez-vous par le Père, quand vous dites : Je crois en Dieu le Père ?

J'entends la première personne de la très-sainte Trinité; on l'appelle Père, parce qu'il engendre éternellement un Fils qui est Dieu comme lui. (*Joan.* V, 26; *Joan.* X, 30.)

Qu'est-ce que la très-sainte Trinité?

C'est un Dieu en trois personnes.

N'y a-t-il qu'un seul Dieu?

Oui : il n'y a qu'un seul Dieu, et il est impossible qu'il y en ait plusieurs. (*Deut.* VI, 4 ; *Marc.* XII, 29.)

Comment appelle-t-on les trois personnes de la Trinité ?

Le Père, le Fils, et le Saint-Esprit.

Chacune de ces personnes est-elle Dieu?

Oui : le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu.

Ces trois personnes ne font-elles pas trois Dieux ?

Non : Dieu le Père, Dieu le Fils, et Dieu le Saint-Esprit ne sont qu'un seul Dieu, parce que tous trois ont la même nature divine. (*I Joan.* V, 7.)

Comment cela peut-il être?

Il n'y a que Dieu seul qui puisse le comprendre ; c'est un mystère qu'il nous faut croire et adorer humblement. (*I Cor.* II, 11.)

Comment le Père éternel engendre-t-il son Fils?

En se contemplant soi-même. (*Joan.* I, 1.)

Comment le Père et le Fils produisent-ils le Saint-Esprit?

Par leur amour mutuel.

Le Père éternel, qui n'est point produit, est-il plus ancien et plus noble que le Fils et le Saint-Esprit ?

Non : tous les trois étant le même Dieu, tous les trois ont la même éternité et une parfaite égalité.

Sommes-nous obligés d'honorer la très-sainte Trinité?

C'est assurément notre principale obligation. C'est pour cela que nous sommes Chrétiens, et qu'on nous a baptisés au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. (*Matth.* XXVIII, 19.)

Comment les vrais Chrétiens honorent-ils la très-sainte Trinité?

Par une foi sincère, par les adorations, les louanges, les sacrifices et les prières qui sont en usage dans l'Eglise, et par le soin fidèle de lui offrir toutes leurs actions, et de les rapporter à sa plus grande gloire. *Eccli.* XLIII, 32-37 ; *Dan.* III, 51, 56; *Ephes.* V, 18-20; *Hebr.* XIII, 15, 16.)

Comment faites-vous un acte de foi à la très-sainte Trinité?

Je me prosterne en esprit devant cette majesté ineffable, et je lui dis : « Très-auguste et très-adorable Trinité, un seul Dieu en trois personnes, je ne vous comprends pas, mais avec toute l'Eglise je vous crois, je vous adore, je vous aime telle que vous êtes et que vous vous connaissez vous-même. » (*Psal.* CX, 1-10.)

Les Offices divins et le saint sacrifice de la Messe ne sont-ils pas institués pour honorer la très-sainte Trinité?

Oui, et c'est pour cela qu'en les célébrant on répète souvent ces saintes paroles : *Gloire soit au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit*, pour lesquelles nous devons avoir une dévotion toute cordiale. (*Psal.* IV, 6; *Jud.* 25.)

Comment offrez-vous chacune de vos actions à la très-sainte Trinité?

C'est dans l'intention de faire cette offrande que je fais le signe de la sainte croix, au commencement de mes principales actions, et que je dis affectueusement : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » (*I Cor.* X, 31.)

LEÇON XVIII.

De la toute-puissance de Dieu, de la production et de la conservation des créatures, et du souverain domaine du Créateur.

Que veulent dire ces paroles : Dieu est tout-puissant ?

Elles signifient que Dieu peut faire tout ce qu'il veut, et que rien ne lui est difficile ou impossible. (*Psal.* CXXXIV, 6; *Jer.* XXXII, 17-27; *Luc.* I, 37.)

Dieu peut-il tomber en quelque faute?

Non : être capable de faute n'est pas être puissant, mais défectueux. (*II Tim.* II, 13; *Hebr.* VII, 28.)

Ce monde a-t-il toujours été?

Non : Dieu seul est de toute éternité, et il a produit le monde il y a environ six mille ans. (*Gen.* I, 1 ; *II Esdr.* IX, 6; *Isa.* XLIV, 24.)

Que veulent dire ces paroles: Dieu est créateur du ciel et de la terre ?

Elles veulent dire que, de rien par sa seule parole, il a fait le ciel, la terre et toutes les choses qui sont dans le monde. (*II Mach.* VII, 28; *Psal.* XXXII, 9.)

Y a-t-il quelque autre que Dieu qui puisse créer quelque chose ?

Non : les plus grands ouvriers du monde ont besoin de matière et d'instruments pour faire leurs ouvrages ; il n'appartient qu'au Tout-Puissant de faire de rien tout ce qu'il lui plaît. (*Eccli.* I, 8.)

Les créatures étant faites de la main de Dieu, ont-elles encore besoin de lui ?

Elles ont tellement besoin de lui, qu'elles périraient toutes s'il ne les conservait con-

tinuellement. (*Act.* XVII, 27 et 28; *Rom.* XI, 36; *Hebr.* I, 3.)

A quoi doit nous porter la considération des créatures de Dieu?

A remarquer souvent la puissance adorable du Créateur qui a tiré tant de choses du néant, son admirable sagesse qui les a mises dans un si bel ordre, et sa bonté tout aimable qui a fait cet univers, et qui le conserve pour nous. (*Sap.* XIII, 5; *Psal.* CIII, 24; *Rom.* I, 20; *I Cor.* III, 22.)

A quoi nous oblige l'usage que nous avons des créatures dans tous nos besoins?

A remercier sans cesse un si grand et si continuel bienfaiteur, et à nous servir de ces biens, non pas contre lui, comme font tant d'hommes ingrats, mais pour sa gloire et son service. (*Deut.* XXXII, 6; *Luc.* VI, 36; *Eccli.* XXXII, 17; *Act.* XIV, 16; *I Thess.* V, 18.)

Qu'entendez-vous lorsque vous dites que Dieu est le maître de l'univers?

J'entends qu'il a le droit d'y commander tout ce qu'il lui plaira, et de disposer de toutes ses créatures selon son bon plaisir. (*Job* IX, 7; *Jer.* XVIII, 6; *Baruch* III, 33-35; *Rom.* IX, 21.)

Qu'entendez-vous quand vous dites qu'il en est le souverain Seigneur?

J'entends que tout ce qu'il y a de puissance au ciel et sur la terre relève de son domaine, et doit lui être entièrement soumis. (*Deut.* X, 17; *Psal.* CII, 19; *Apoc.* XIX, 16.)

Sur quoi est fondé ce grand droit que Dieu a de nous commander et de disposer de nous selon sa volonté?

Sur ce qu'il nous a donné l'être par la création, et nous le donne encore continuellement par la conservation. (*Isa.* XLIII, 1; *Act.* XVII, 24.)

Que devons-nous au domaine de Dieu?

1° Lui protester tous les jours de notre parfaite soumission, par l'adoration et par l'offrande du très-saint sacrifice. (*Psal.* XCIV, 6-7.) 2° Lui rendre en effet notre soumission en obéissant fidèlement à ses saintes lois. (*Jer.* XLII, 6.) 3° La lui rendre encore en agréant volontiers que Dieu dispose de nous selon son bon plaisir, et en le bénissant d'aussi bon cœur, quand il nous afflige et nous envoie la mort, que lorsqu'il nous console et nous prolonge la vie. (*Job* I, 21; II, 10; *Psal.* XXXIII, 1-10.)

LEÇON XIX.

De la nature des anges et de leurs facultés naturelles.

Quelles sont les plus nobles des créatures?

Ce sont les anges. (*Psal.* CII, 20; *II Petr.* II, 11.)

Qu'est-ce que les anges?

Ce sont des esprits sans corps, d'une nature excellente, que Dieu créa dans le ciel dès le commencement du monde. (*Job* XXXVIII, 4-7; *Psal.* CIII, 4.)

Qu'entendez-vous quand vous dites que les anges sont des esprits?

J'entends qu'ils sont d'une nature immatérielle, n'ayant rien de la grossièreté des choses qui tombent sous les sens.

Y a-t-il plusieurs sortes d'esprits?

Oui : il y en a trois, savoir : Dieu, l'ange et l'âme humaine. Dieu est cet Esprit éternel et tout-puissant, qui a tiré du néant tous les autres esprits aussi bien que le reste des créatures. Les anges s'appellent des esprits célestes, parce que Dieu les a créés dans le ciel et pour le ciel. Les âmes humaines sont aussi des esprits, inférieurs aux anges, quant à leur nature, mais que Dieu cependant a créés pour la même fin pour laquelle il a créé les anges.

Pourquoi Dieu a-t-il créé les anges?

Pour glorifier le Créateur, et trouver en lui leur dernière perfection et leur béatitude éternelle. (*Psal.* CXLVIII, 2; *Apoc.* VII, 11, 12.)

Qu'est-ce que glorifier le Créateur?

C'est connaître ce grand Dieu, l'admirer, l'adorer, l'aimer, le louer et le servir comme font les bons anges, et comme nous devons tâcher de faire à leur exemple. (*Psal.* V, 12; *Psal.* CV, 47; *Jer.* IX, 24; *I Cor.* I, 31.)

Tous les anges sont-ils bienheureux?

Le plus grand nombre jouissent de Dieu dans la gloire pour récompense de leur fidélité; mais ceux qui péchèrent avec Lucifer sont damnés avec lui pour jamais. (*Jud.* 6; *Apoc.* XII, 3, 10; *I Petr.* II, 4.)

Que signifie le nom d'anges?

Il signifie messager; et en effet, ces esprits célestes sont les messagers de Dieu pour aller très-promptement où il lui plaît de les envoyer pour son service. (*Psal.* CII, 20, 21.)

En quoi les anges rendent-ils service à Dieu?

Quoique Dieu n'ait aucun besoin d'eux, ayant une sagesse et une puissance infinies, il les emploie pourtant dans le gouvernement du monde, et veut qu'ils rendent mille bons offices aux hommes. (*Gen.* XXVIII, 12; *Hebr.* I, 14.)

Pourquoi appelez-vous les anges des esprits sans corps?

Pour les distinguer de nos âmes qui sont des esprits créés pour animer des corps.

Quelles sont les facultés naturelles des anges?

Dieu les a doués d'un entendement très-pénétrant, d'une volonté libre, et d'une puissance admirable d'exécuter de grands effets.

Est-il certain que l'entendement de l'ange est plus clairvoyant et plus pénétrant que celui de l'homme?

Oui : les anges ont naturellement une manière de connaître bien plus parfaite que la nôtre. Car, à l'égard de tout ce que nous pouvons connaître par les sciences, ils n'ont pas besoin, comme nous, d'étude et de raisonnement, pour bien comprendre une vérité qui leur est proposée; mais ils en pénètrent aussitôt le fond et la comprennent parfaitement.

Les anges connaissent-ils naturellement un grand nombre de choses?

Assurément, leur science est très-étendue; car, 1° ils connaissent naturellement, avec

une facilité admirable, tout ce qu'ils veulent connaître dans tous les esprits et les corps que Dieu a créés au ciel et sur la terre, excepté le fond des cœurs. 2° La parfaite connaissance qu'ils ont d'eux-mêmes et des autres ouvrages de Dieu, leur fait connaître ce grand Créateur et ses divines perfections, incomparablement mieux que ne le peuvent connaître les hommes plus savants par leurs lumières naturelles.

Les anges connaissent-ils naturellement les choses à venir?

1° Ils connaissent très-aisément tous les événements futurs qui ont leurs causes nécessaires dans la nature, comme sont, par exemple, les éclipses du soleil et de la lune qui doivent arriver. Puisque des hommes habiles peuvent prédire immanquablement plusieurs de ces événements, il ne faut pas douter que les anges ne les prévoient bien plus parfaitement. 2° Pour les événements qui dépendent du libre arbitre, comme les anges ont l'esprit très-subtil, ils peuvent souvent en conjecturer quelque chose; mais la connaissance certaine en est réservée à Dieu, et à ceux à qui il lui plaît de la communiquer.

Est-il certain que les anges ne connaissent pas naturellement le secret des cœurs?

Oui : il n'y a que Dieu qui ait cette connaissance. Nul esprit créé ne pénètre le fond de nos cœurs que quand Dieu le lui manifeste, ou que nous voulons qu'il le connaisse. (*II Paral.* vi, 30; *Jer.* xvii, 9; *Hebr.* iv, 12.)

Les anges connaissent-ils naturellement les objets surnaturels, comme sont les mystères de notre religion et les opérations du Saint-Esprit dans nos âmes?

Non : puisque ces sortes d'objets leur sont surnaturels aussi bien qu'à nous, il leur faut aussi bien qu'à nous une lumière surnaturelle pour les connaître; car, dire qu'un objet est surnaturel, c'est dire que nulle nature créée n'a droit d'y prétendre ni pouvoir d'y parvenir par elle-même.

Est-il certain que les anges ont une volonté et un libre arbitre?

Oui : tout ce qui a un entendement, a aussi une volonté et un libre arbitre. Les bons anges se sont soumis à Dieu volontairement et librement; et les mauvais se sont révoltés en abusant méchamment de leur liberté.

Quelle est cette puissance de produire de grands effets que Dieu a donnée aux anges?

C'est la puissance de se mouvoir eux-mêmes d'un lieu à un autre avec une agilité incomparable, et de mouvoir aussi les autres substances, soit spirituelles, soit corporelles.

Quels grands effets peuvent produire les anges dans ce monde?

Ils peuvent en produire de très-merveilleux, en appliquant les corps qui ont quelque vertu particulière sur d'autres corps disposés à recevoir leurs impressions. Ils peuvent tout remuer et bouleverser dans la nature, y faire des embrasements étranges, y causer des inondations capables de tout perdre; un seul ange peut détruire facilement des armées entières. Il ne faut pas douter que les mauvais anges, qui nous haïssent extrêmement, n'abîmassent bientôt tout le genre humain, si l'ordre de Dieu, qu'ils n'oseraient enfreindre, n'arrêtait leur furie.

Voit-on quelquefois dans le monde de ces effets étonnants de la grande puissance qu'ont naturellement les anges?

Oui : on a vu quelquefois des hommes enlevés en l'air, portés fort loin en un instant, devenir invisibles, ou faire d'autres choses surprenantes par l'aide des mauvais anges; et on ne sait que trop les divers maléfices par lesquels ces malheureux, qui se sont donnés au démon, se plaisent méchamment à nuire au prochain par l'opération de leur maître maudit.

A quoi nous sert la connaissance de ce que sont et de ce que peuvent naturellement les anges?

1° A nous humilier, en considérant combien nous sommes vils et faibles, en comparaison de ces nobles et puissantes créatures. 2° A porter une sainte envie aux anges de ce que n'ayant point de corps, ils se trouvent exempts de tant de misères dont notre vie corporelle est toujours accompagnée, et de tant d'obstacles que nous trouvons dans la vie spirituelle. 3° Cela nous sert à connaître que les mauvais anges, tout misérables qu'ils sont, dégradés de leur dignité et dépouillés des dons surnaturels dont Dieu les avait ornés, ne laissent pas d'être encore très-puissants pour faire des choses étonnantes si Dieu ne les empêche, puisque, selon le sentiment des docteurs catholiques, ces esprits, dans leur souverain malheur, n'ont pas perdu leurs facultés naturelles.

LEÇON XX.

De la multitude des anges, de leur sanctification ; du mérite des bons anges.

Les anges sont-ils en grand nombre?

Ils sont innombrables, selon le sentiment de plusieurs saints docteurs.

Pourquoi Dieu a-t-il créé cette multitude innombrable d'esprits?

Pour exercer très-magnifiquement sa bonté divine, et pour être très-excellemment glorifié dans ces ouvrages de ses mains si merveilleux par leur excellence, par leur diversité et par leur nombre inconcevable.

Comment Dieu est-il glorifié dans ses anges?

1° Sa sagesse, sa bonté, sa puissance et sa justice éclateront à jamais admirablement dans les bons et dans les mauvais anges. 2° Puisque, selon l'Ecriture, on connaît la grandeur d'un roi par la multitude de son peuple, et par le nombre de ses soldats et de ses courtisans (*Prov.* xiv, 28), si l'on remarque bien cette quantité innombrable d'esprits célestes tous merveilleux en perfection et en mérite, qui sont autour du trône de Dieu pour l'adorer, l'admirer, l'aimer, le louer et le remercier éternellement, et pour recevoir ses ordres et les exécuter ensuite avec une promptitude indicible (*Dan.*

vii, 10), on reconnaîtra qu'un tel royaume, de telles armées, et une telle cour, marquent merveilleusement bien la grandeur et la magnificence incomparables du Souverain des souverains. (*Jer.* xi, 20; *Jac.* v, 4.)

Qu'appelez-vous les bons et les mauvais anges?

Les bons anges sont ceux qui, par leur foi, leur espérance, leur amour, leur religion, leur humilité et leur soumission à Dieu, sont parvenus à la jouissance éternelle du souverain bien, et composent heureusement ces armées et cette cour du Roi des rois, dont nous venons de parler. Les mauvais anges sont ceux qui, par leur rébellion contre Dieu, ont mérité et encouru la damnation éternelle, et qu'on appelle diables ou démons. (*Isa.* xiv, 12; *Joan.* iii, 44; *Jud.* 6.)

Tous les anges ont-ils été créés en état de grâce?

Oui : quand Dieu leur donna l'être dans le ciel, en commençant à produire l'univers, il leur communiqua au même instant sa sainte grâce avec les habitudes de la foi, de l'espérance, de la charité, et les autres dons surnaturels qui leur étaient nécessaires pour parvenir à la béatitude éternelle. (*Ezech.* xxviii, 12, 14.)

Puisque tous les anges ont été créés et sanctifiés pour la béatitude éternelle, pourquoi ne sont-ils pas tous bienheureux?

Parce que les uns, coopérant librement, fidèlement et constamment à la grâce de Dieu, ont mérité ce souverain bonheur ; et les autres, au contraire, résistant par leur orgueil abominable aux mouvements de la grâce de Dieu, qui les excitaient à la persévérance en son amour, se sont révoltés contre sa très-sainte volonté et ont mérité la damnation éternelle.

Que firent les bons anges pour mériter le paradis?

D'excellents actes de foi, d'espérance, d'amour divin, de religion, de gratitude, d'humilité et d'obéissance.

Dieu fit-il aux anges quelques révélations pour leur donner lieu de pratiquer la foi?

Oui : il leur révéla que son essence divine subsiste en trois personnes, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit; il leur révéla qu'il avait résolu de créer bientôt les hommes composés d'esprit et de corps, et qu'il chargerait les esprits célestes d'en prendre soin; il leur révéla que son Fils éternel s'unirait un jour personnellement à la nature humaine; et qu'ainsi se formerait cet adorable Homme-Dieu, le roi et le juge des anges et des hommes; enfin il leur révéla qu'il avait préparé pour les bons une récompense indicible dans son propre sein, et pour les méchants d'effroyables supplices dans l'enfer. Ces vérités et bien d'autres furent l'objet de la foi des anges, c'est-à-dire que les anges qui ne pouvaient les connaître naturellement, les tinrent néanmoins pour absolument indubitables, sur le témoignage infaillible de la révélation de Dieu qui est la vérité même.

Comment les anges pratiquèrent-ils l'espérance?

En désirant ardemment de voir Dieu et de le posséder parfaitement, et en se promettant de sa bonté infinie, avec une ferme confiance, qu'ils seraient assistés de sa sainte grâce pour parvenir à ce souverain bonheur.

Comment les anges pratiquèrent-ils la religion envers Dieu?

En adorant Dieu et en s'offrant à lui pour être les holocaustes de son amour, c'est-à-dire en s'abaissant et en s'anéantissant devant sa grandeur et sa sainteté infinies, et en le reconnaissant pour leur premier principe, leur maître suprême, et leur fin dernière.

Comment les anges exercèrent-ils l'amour divin avant d'être bienheureux?

Ils conçurent de grands sentiments d'estime et d'admiration pour ses divines perfections; ils se complurent souverainement en ses beautés ineffables: ils se donnèrent à lui sans restriction pour le louer, pour le servir et le glorifier en toutes les manières dont il lui plairait les rendre capables.

Comment pratiquèrent-ils dès lors la gratitude envers Dieu?

Ils reconnurent humblement et d'un cœur plein d'amour, qu'ils tenaient de sa pure bonté leur être et toutes leurs perfections de nature et de grâce, et qu'ils devaient lui en être continuellement reconnaissants, et éternellement dévoués à l'accomplissement de ses très-saintes volontés.

Comment s'humilièrent-ils devant Dieu?

1° Tous se reconnurent devant la grandeur, la sainteté et la toute-puissance de Dieu, infiniment inférieurs à sa majesté adorable et entièrement dépendants de son autorité suprême. 2° Les anges du plus haut rang ne méprisèrent point ceux que Dieu avait mis au-dessous d'eux, et ceux-ci se contentèrent de leur rang inférieur sans envier aux autres leur plus haute dignité.

En quoi les anges témoignèrent-ils à Dieu leur obéissance?

1° Ils obéirent à Dieu par tous les actes de vertus dont nous venons de parler. 2° Ils firent une excellente pratique de soumission de leur volonté à la volonté divine, en ce que, selon le sentiment de plusieurs docteurs catholiques, ils furent dès ce temps-là très-contents que Dieu eût résolu de préférer la nature humaine à la leur dans le mystère de l'Incarnation, et de les soumettre à l'Homme-Dieu comme des sujets à leur roi, des membres à leur chef et des créatures à leur Dieu. 3° Ce fut encore une pratique de soumission très-agréable à Dieu, de se donner tous à lui, comme ils firent de très-bon cœur, pour rendre aux hommes tous les bons offices qu'il lui plairait de leur prescrire.

Dieu donna-t-il aux anges un long espace de temps pour opérer leur salut?

Comme les anges sont des créatures spirituelles et intellectuelles, parfaitement exemptes des défauts qui sont en nous par

suite de nos conceptions tardives et de nos actions lentes, peu de moments suffirent à leur activité merveilleuse pour accomplir entièrement avec la grâce du Saint-Esprit tout ce que Dieu leur avait ordonné.

Quels bons sentiments nous doit inspirer ce que nous venons de considérer touchant la création et la sanctification de tous les anges, et la persévérance des bons anges dans l'amour et le service de Dieu?

1° Puisque nous sommes créés et sanctifiés comme eux pour aimer et servir notre commun Créateur, prions le Saint-Esprit qu'il lui plaise nous associer à la fidélité, à l'ardeur et à la confiance qu'ils eurent dans l'amour et dans l'obéissance qu'ils devaient au souverain Maître; 2° tâchons d'imiter à notre façon la diligence avec laquelle les bons anges employèrent le peu de moments que Dieu leur donna pour pratiquer la foi, l'espérance, la religion, l'amour, l'humilité, l'obéissance, et de nous disposer, en faisant comme eux, à parvenir au même bonheur.

LEÇON XXI.

Des neuf chœurs et des trois hiérarchies des esprits célestes; de la diversité de leurs rangs et de leurs fonctions.

Plus vous nous parlez des anges, plus vous augmentez notre désir de les mieux connaître; dites-nous: Y a-t-il des anges de plusieurs sortes?

1° Nous trouvons dans les saintes Ecritures ce qu'on appelle dans l'Eglise les neuf ordres, ou les neuf chœurs des anges (*Isa.* VI, 2, etc.; *Ezech.* X, per totum; *Ephes.* I, 21; *Col.* I, 16.) On enseigne communément parmi les Catholiques que ces neuf chœurs d'esprits célestes sont partagés en trois hiérarchies.

Quels sont les chœurs de la première hiérarchie?

Ce sont les chœurs des séraphins, des chérubins et des Trônes.

Quels sont les chœurs de la seconde hiérarchie?

Ce sont les Dominations, les Puissances et les Vertus.

Quels sont les chœurs de la troisième hiérarchie?

Ce sont les Principautés, les archanges et les simples anges.

En quoi ces trois hiérarchies diffèrent-elles les unes des autres?

1° Elles diffèrent les unes des autres selon leurs divers degrés de mérite, de gloire et de saints emplois; car, bien que les anges de la troisième hiérarchie aient de grands mérites, une gloire sublime et de nobles emplois, ceux de la seconde hiérarchie les surpassent en tout cela, et ceux de la première ont un haut degré d'excellence par-dessus les deux autres. 2° Les hiérarchies sont différentes selon leurs diverses manières de recevoir les divines illuminations; car la première hiérarchie les reçoit immédiatement de Dieu, et les communique à la seconde; la seconde les reçoit de la première, et les communique à la troisième; et la troisième les reçoit de la seconde et en fait part aux hommes. Tout s'exécute par un ordre établi de Dieu.

Quelles sont les propriétés et les fonctions différentes des neuf chœurs des anges?

Dieu a créé et sanctifié chaque chœur des anges pour honorer éternellement quelqu'une de ses perfections divines. Eternellement donc chaque ordre des anges s'applique à honorer la perfection divine à laquelle il est consacré, 1° en l'adorant, l'admirant et le louant d'une merveilleuse affection; 2° en la représentant admirablement par le propre caractère de sa grâce et de sa gloire.

A quelle perfection divine sont consacrés les séraphins?

Ils sont consacrés à l'amour incréé. Ils louent cet adorable amour par un cantique éternel, et le représentent d'une manière ravissante, paraissant devant Dieu et devant toute la cour céleste entièrement pénétrés, remplis, transformés par le divin amour, ne s'occupant qu'à aimer et à imprimer dans les autres les ardeurs de l'amour.

Tous les anges bienheureux n'aiment-ils pas Dieu ardemment?

Oui: mais les séraphins, qui ont le premier rang au-dessus d'eux tous, brûlent d'une ardeur qui n'a rien qui lui soit comparable dans tous les anges inférieurs.

A quoi doit nous porter la connaissance que nous avons de ces bienheureux séraphins?

A honorer et aimer de tout notre cœur ces premiers amis de Dieu, ces premiers amants du souverain bien, et à ne pas douter que la dévotion aux séraphins ne soit un grand moyen d'acquérir le trésor inestimable de l'amour divin.

A quelle perfection de Dieu sont appliqués les chérubins?

Ils sont les adorateurs éternels de la science, de la lumière, de la vérité de Dieu; brillant plus que tous leurs inférieurs des rayons de cette lumière ineffable, ils la répandent sur les anges qui sont au-dessous d'eux, et même sur nous autres hommes autant que nous en sommes capables.

A quoi doit nous porter la connaissance que nous avons des chérubins?

1° Nous devons réserver leur plénitude de science, et les prier qu'ils nous communiquent la vraie science du salut. 2° Ceux qui sont obligés à acquérir des connaissances par l'étude feront bien d'être dévots aux chérubins, et de recourir à eux pour leur demander quelque part à leurs lumières.

A quelle perfection de Dieu sont consacrés les Trônes?

Au repos immuable de sa majesté divine. En adorant éternellement cette perfection, ils reçoivent et portent Dieu en eux, qui la leur communique admirablement et aux autres par leur organe.

A quoi doit nous porter la connaissance que nous avons des Trônes vivants de la Divinité?

A admirer beaucoup leur bonheur et leur

gloire inestimables, et à offrir nos cœurs à Notre-Seigneur pour être ses trônes d'amour.

A quelle perfection de Dieu sont consacrées les Dominations?

Elles sont faites pour adorer Dieu comme Seigneur suprême du ciel et de la terre, et pour représenter ce souverain domaine de leur Créateur, en dominant elles-mêmes très-saintement en son nom sur tous les anges inférieurs, et leur prescrivant de sa part tout ce qu'il veut qu'elles exercent pour le gouvernement de l'univers et la sanctification des hommes.

A quoi nous doit porter la connaissance que nous avons des Dominations?

1° A révérer beaucoup leur admirable autorité; 2° à les imiter par une sincère soumission au domaine de Dieu, et par un zèle généreux de dominer sur nos vices et nos passions. 3° Ceux qui portent les qualités de maître et de seigneur parmi les Chrétiens doivent regarder ces qualités comme de petites participations du souverain domaine de Dieu, lui en rendre hommage souvent et affectueusement, ne point souffrir qu'il soit déshonoré dans leurs maisons et dans leurs terres, et n'user de leur autorité que pour faire connaître celle de Dieu, et lui assujettir tout ce qui dépend d'eux.

A quelle perfection de Dieu sont consacrés les anges qu'on appelle Vertus?

Ils sont consacrés à cette force ou vertu infinie, par laquelle Dieu conserve à toutes ses créatures l'être qu'il leur a donné, et fait en elles toutes les merveilles qu'il lui plaît. Ils adorent éternellement cette vertu divine, et comme ils en sont admirablement revêtus, ils communiquent la vertu d'agir aux anges qui leur sont inférieurs, aux prélats de l'Eglise, et même aux autres Chrétiens qui implorent leur secours pour exécuter efficacement les œuvres du service de Dieu, et vaincre avec courage les obstacles qui s'y rencontrent. C'est aussi par le ministère de ces esprits divinement forts que Dieu fait tant de miracles de toutes sortes, à la prière de ses serviteurs.

A quelle perfection de Dieu sont consacrés les anges qu'on appelle Puissances?

Ils sont appliqués à adorer Dieu comme protecteur des siens contre les puissances ennemies qui les attaquent pour les perdre. Et Dieu les remplit de zèle contre la malice et la furie des démons, et leur communique un pouvoir tout particulier de les chasser et de nous aider à les vaincre, principalement lorsque nous leur demandons leur protection avec piété et confiance.

A quoi sont appliqués les anges de la troisième hiérarchie, les Principautés, les archanges et les simples anges?

Les Principautés honorent la Providence divine dans le gouvernement des royaumes et des empires. Ces nobles esprits adorent le soin que Dieu prend de ces provinces, et ont l'honneur d'y coopérer, Dieu se servant de leur ministère pour en écarter beaucoup de maux, et y faire plusieurs biens. C'est une bonne dévotion aux princes souverains et à leurs sujets, d'honorer et d'invoquer ces principautés célestes.

Les archanges adorent la Providence divine dans le soin qu'elle a de gouverner, de protéger, de garder les personnes que leurs dignités et leurs charges mettent au-dessus des autres, comme sont les prélats et les rois; et cette adorable Providence, qui communique à ces esprits bienheureux sa charité et sa vigilance, leur commet la garde et le soin de ces personnes éminentes.

Les anges, qui composent le dernier chœur des esprits célestes, adorent la Providence divine dans le gouvernement, la protection et la garde de toutes les plus médiocres et les plus petites conditions des hommes; et ces bienheureux esprits, que Dieu remplit de sa charité envers ces sortes de personnes, en prennent soin très-volontiers et rendent mille bons offices aux plus pauvres et aux plus abjectes d'aussi bon cœur que si c'étaient les plus grands rois du monde.

LEÇON XXII.

De ce qu'on appelle l'assistance et le ministère dans les saints anges.

Dites-nous encore quelque chose des fonctions des saints anges : qu'est-ce qu'on appelle dans les anges l'assistance et le ministère? (*Tob.* XII, 15; *Dan.* VII, 10.)

Quand l'Ecriture nous dit, en divers endroits, que *des esprits bienheureux assistent devant Dieu*, cela signifie que ces sublimes esprits sont sans cesse appliqués à contempler Dieu, à l'adorer, l'aimer, le louer plus parfaitement et plus uniquement que les autres. Tous *les anges bienheureux voient la face du Père céleste*, et ne cessent jamais de l'aimer et de le louer. Mais il y en a qui vaquent à cet heureux et divin emploi avec beaucoup plus de lumière et plus d'amour que les autres. Et ce sont tous ceux de la première hiérarchie, particulièrement ces sept esprits qui, selon l'Ecriture, *sont toujours debout devant le trône de Dieu*. Ces principaux courtisans du Souverain des souverains ont cette *assistance* devant sa face pour leur unique occupation, parce qu'il ne les applique que rarement au gouvernement du monde, comme il y applique les autres. (*Matth.* X, 18; *Luc.* IV, 10; *Apoc.* I, 4.)

Qu'est-ce qu'on appelle le ministère dans les esprits célestes?

Ce mot comprend tous les emplois que Dieu leur donne au ciel, dans l'Eglise et dans le monde.

Quel ministère exercent les anges dans le ciel?

Nous avons dit, dans la leçon précédente, que les plus excellents d'entre eux impriment leurs perfections dans leurs inférieurs; que la première hiérarchie communique les illuminations à la seconde, et la seconde à la troisième; et que les Dominations prescrivent de la part de Dieu, à ceux qui sont au-dessous d'eux, tout ce que Dieu veut qu'ils exécutent dans le monde et dans l'Eglise.

Quel ministère exercent les anges dans l'Eglise?

Nous avons vu aussi, dans la leçon précédente, que les principautés sont les anges tutélaires des provinces et des royaumes; que les archanges sont les gardiens des prélats et des princes, et que les anges du dernier ordre prennent le soin des personnes placées dans les conditions inférieures.

Quel ministère exercent les anges dans le monde?

1° Les anges tutélaires des royaumes et des personnes particulières ne sont pas tous dans l'Eglise. Les nations infidèles ont leurs anges gardiens qui tâchent de les acheminer à la foi, qui les préservent de divers maux, et leur font plusieurs biens. 2° Chaque espèce de choses corporelles a un ange député de Dieu pour la maintenir dans l'état où elle doit être, et la diriger à la fin pour laquelle Dieu l'a créée. 3° Tel a toujours été le sentiment des plus savants docteurs, que ce sont des anges qui font rouler les cieux, et mouvoir le soleil, la lune et les étoiles, selon l'ordre que Dieu leur en a donné dès le quatrième jour du monde; ce qu'ils ont exécuté depuis ce temps-là, et ce qu'ils exécuteront jusqu'à la fin des siècles avec une force, une adresse et une ponctualité merveilleuses.

A quoi nous doit porter la considération de cette assistance et de ce ministère qui comprennent tous les emplois des saints anges?

1° Ces esprits sublimes, si parfaitement et si uniquement appliqués à contempler, à aimer, à louer Dieu, nous invitent par leur exemple à être fervents et assidus dans l'oraison soit en particulier soit en public, et dans l'exercice de la présence de Dieu; et nous ferons bien d'en demander à Dieu la grâce par leur intercession. 2° La diligence amoureuse avec laquelle les saints anges s'acquittent des commissions que Dieu leur donne, nous apprend à n'être plus paresseux ni négligents dans le service de Dieu, mais à tâcher de faire sur la terre la volonté de Dieu avec une promptitude et une allégresse qui imite celle de ces esprits pleins d'amour. 3° Les ecclésiastiques, qui sont les anges de la terre, et qui doivent en effet être des anges de pureté, de dévotion et de modestie, augmenteront en eux-mêmes la religion et la charité, s'ils considèrent qu'à l'autel, au chœur, dans leur oratoire, il sont associés à ces esprits célestes qui assistent perpétuellement devant le trône de Dieu, et que, dans leurs emplois, qui regardent l'instruction et la sanctification des peuples, ils travaillent conjointement et d'un même esprit avec les anges tutélaires. Cette considération porte plusieurs ecclésiastiques à saluer et invoquer souvent les anges des paroisses et des personnes particulières qu'ils entreprennent de sanctifier.

LEÇON XXIII.

De nos anges gardiens.

Les saints anges ont-ils de la charité pour nous?

Ils nous regardent comme leurs frères; ils désirent extrêmement nous voir avec eux dans le ciel, et s'appliquent très-volontiers à nous y attirer pour l'amour de Dieu. (*Tob.* III, V, XII; *Luc.* XV, 10.)

Y a-t-il quelques anges entre les autres qui s'appliquent à nous plus particulièrement?

Oui: chacun de nous a son ange gardien qui prend grand soin de lui par l'ordre de Dieu, et a la charité de ne l'abandonner point qu'il ne l'ait conduit au ciel, s'il ne s'en rend indigne. (*Psal.* XXXIII, 8.)

Devons-nous croire que chacun de nous a un ange gardien?

Oui: on n'en a jamais douté parmi les Catholiques. Et l'Eglise a institué une fête pour honorer ces saints gardiens, et remercier Dieu du grand secours qu'il nous donne par eux. (*Psal.* XC, 11, 12; *Matth.* XVIII, 10; *Act.* XII, 13.)

Quel secours recevons-nous de nos anges gardiens?

Ils prient pour nous; ils offrent à Dieu nos prières et les autres bonnes œuvres que nous faisons (*Tob.* XII, 12; *Apoc.* VIII, 3, 4); ils nous inspirent de bons sentiments pour nous porter à revenir à Dieu, ou à le servir plus fidèlement (*Exod.* XXIII, 20, 23); ils résistent aux efforts que font sans cesse les mauvais anges pour nous perdre (*Judith* XIII, 20); ils nous procurent les occasions de pratiquer les vertus, ou d'être instruits, excités, encouragés pour cela; ils nous préservent même de beaucoup de périls dans lesquels souvent nous perdrions la vie ou serions blessés sans leur charitable assistance. (*Ibid.*)

N'y a-t-il que les anges et les archanges qui soient gardiens des personnes particulières?

Ordinairement il n'y a qu'eux selon le sentiment de plusieurs saints docteurs. Mais Dieu, qui a établi cet ordre, ne laisse pas quelquefois, par une faveur extraordinaire, de commettre le soin de certaines personnes qui lui sont particulièrement chères, à des esprits célestes de la première hiérarchie. (*Hebr.* I, 14.)

Ces esprits si nobles, si élevés en gloire, peuvent ils sans peine s'abaisser jusqu'à veiller sur des créatures si abjectes et si misérables?

Ce n'est pas seulement sans peine qu'ils s'abaissent à veiller sur les plus petits d'entre nous et à leur rendre mille sortes de bons offices; c'est avec un plaisir extrême. En voici les raisons: 1° ils sont ravis d'avoir ces occasions d'exercer leur parfaite soumission à la volonté de Dieu. (*Psal.* CII, 20, 21.) 2° Depuis l'anéantissement de leur divin Maître dans l'incarnation, ils n'ont garde de se croire jamais trop abaissés dans les plus petits emplois de la charité. 3° Jésus-Christ leur Seigneur et leur Dieu étant homme, ils ont en sa considération beaucoup de tendresse pour les hommes. 4° Quelque peu de chose que soit l'homme, il est pourtant créé pour la même fin que les anges; il est capable d'aimer Dieu et de le servir dans le même esprit qui les anime, et de jouir éternellement de lui avec eux.

Ainsi on ne doit pas douter que le plus noble des anges ne regarde l'homme comme son prochain, ne l'aime comme tel, et ne s'emploie très-volontiers à l'attirer au ciel, comme les mauvais anges qui le haïssent mortellement, font tous leurs efforts pour l'attirer dans l'enfer.

Tous les hommes sont-ils également assistés des anges gardiens?

Non : ces saints anges ne font rien que selon l'ordre de la providence de Dieu, qui ne fait pas les mêmes grâces à tous ni par lui-même ni par le ministère de ces anges. Il ne faut pas douter que ceux qui ont une grande dévotion à leurs anges gardiens et qui les réjouissent par leur ferveur dans le service de Dieu, ne reçoivent d'eux des faveurs particulières que les indévots et les lâches n'en reçoivent pas.

Comment pouvons-nous nous exciter à une grande dévotion envers nos anges gardiens?

En considérant : 1° ce qu'ils sont, savoir de purs esprits très-nobles, très-saints, très-glorieux ; 2° l'honneur qu'ils rendent à Dieu en l'adorant, en l'aimant, le louant et le servant très-parfaitement; 3° leur admirable charité envers nous, qui les porte à nous assister en tant de manières; 4° ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils font actuellement auprès de Dieu en faveur de ceux qui leur sont dévoués.

En quoi consiste la vraie dévotion envers les anges, particulièrement les anges gardiens?

1° Ce que nous venons de considérer dans ces bienheureux esprits nous apprend assez que nous devons avoir pour eux un cœur plein d'estime, de vénération, d'amour, de gratitude et de confiance; 2° la manière de les honorer qui leur agréera plus qu'aucune autre, et où il y aura plus de gloire de Dieu et de sanctification pour nos âmes, sera de les imiter.

En quoi les bons Chrétiens témoignent-ils leur estime et leur vénération pour leurs anges gardiens?

1° En ce qu'ils parlent souvent et affectueusement de leur excellence, de leur sainteté et de leur gloire; 2° en ce qu'ils les saluent plusieurs fois chaque jour d'un cœur sincèrement abaissé devant eux : telle a été la pratique de plusieurs saints personnages.

En quoi les bons Chrétiens témoignent-ils leur amour à leurs saints anges?

1° En se plaisant à penser à eux, à se voir avec eux, à leur parler, ou à parler d'eux à d'autres personnes; 2° en célébrant leurs fêtes avec les saints empressements d'une dévotion sincère; 3° en remerciant et louant Dieu avec eux et pour eux soit intérieurement dans la prière, soit par la récitation des psaumes sacrés, des hymnes et des cantiques de l'Eglise, soit principalement par l'offrande du très-saint sacrifice.

Comment pouvons-nous leur témoigner notre gratitude?

En les remerciant tous les jours affectueusement de tant de bons offices qu'ils nous rendent à toute heure.

Comment devons-nous leur témoigner notre confiance?

En recourant à eux avec empressement dans tous nos besoins.

LEÇON XXIV.

De l'imitation des saints anges, des corps dans lesquels ils nous apparaissent.

Les hommes peuvent-ils imiter les saints anges?

Puisqu'il n'y en a que trop qui imitent malheureusement les démons, pourquoi ne tâcherions-nous pas avec la grâce de Dieu d'imiter les bons anges?

Que pouvons-nous imiter dans nos anges gardiens?

1° Leur promptitude admirable à exécuter les ordres de la très-sainte volonté de Dieu; 2° cette charité si forte et si pure qu'ils exercent envers les hommes : 3° l'humilité avec laquelle ils s'abaissent à venir prendre soin des plus abjects et des plus misérables; 4° leur regard continuel sur la face du Père céleste, qu'ils n'interrompent jamais un seul moment, malgré tous les emplois qu'ils ont dans le monde; 5° enfin, leur pureté, leur dévotion et leur modestie.

D'où vient la promptitude extrême avec laquelle les anges exécutent les ordres de Dieu?

1° De ce qu'étant des esprits purs et subtils, ils n'ont point de corps qui les rende pesants et tardifs, ni d'obstacle qui les puisse arrêter. 2° L'ardeur de leur amour envers Dieu les rend incapables de retardement dans l'obéissance qu'ils lui doivent.

Dieu veut-il que nous imitions cette prompte obéissance des anges?

Oui : Notre-Seigneur veut que pour en obtenir la grâce nous fassions la troisième demande de la sainte oraison qu'il nous a enseignée.

Comment pouvons-nous faire le bien avec une grande promptitude, nous qui avons de si grandes répugnances à nous y porter?

Notre Sauveur, dans le jardin des Olives, nous donna l'exemple et nous mérita la grâce de cette faveur généreuse, qui fait qu'on surmonte toute répugnance pour obéir à Dieu.

Comment pouvons-nous imiter la charité des saints anges envers les hommes?

En aimant et servant le prochain avec une affection si forte qu'elle ne se rebute ni se refroidisse jamais pour aucun sujet, et si sainte qu'elle nous tienne toujours très-éloignés de nous attacher à qui que ce soit.

Comment pouvons-nous imiter l'humilité des anges gardiens?

En aimant et servant de bon cœur pour l'amour de Jésus-Christ les personnes de la plus basse condition et même celles que de grands défauts rendent dignes de mépris et d'aversion.

Comment pouvons-nous imiter en cette vie

mortelle leur regard continuel sur la face du Père céleste ?

En pensant à Dieu et à sa sainte présence, le plus souvent et le plus affectueusement qu'il nous sera possible avec sa grâce.

Comment pouvons-nous être purs, dévots et modestes comme des anges ?

Nous sommes purs comme eux, autant que cela se peut dans la chair, lorsque nous gardons une chasteté inviolable ; aussi les âmes chastes, particulièrement les vierges, sont appelées les anges de la terre. Nous sommes dévots comme eux, lorsque, dans nos pratiques de dévotion, nous nous unissons à l'ardeur avec laquelle ils louent Dieu continuellement. Enfin, nous sommes modestes comme eux, lorsqu'en notre extérieur nous tâchons d'imiter la modestie qu'ils font toujours paraître, quand ils se montrent à quelques personnes sous la forme humaine. Tous ceux qui ont vu de cette sorte leurs anges gardiens, comme sainte Françoise et grand nombre d'autres, ont remarqué en eux une modestie ravissante.

Quand les anges nous apparaissent sous la forme humaine, où prennent-ils ces beaux corps dans lesquels ils se rendent visibles ?

Il ne faut pas s'imaginer que ce soient véritablement des corps humains, ni que les anges les animent comme nos âmes animent nos corps. Ce sont des corps que les anges forment d'un air épaissi et condensé, et auxquels ils donnent les agréments et les mouvements convenables pour faire avec nous et en nous ce que Dieu veut qu'ils y fassent.

Pourquoi apparaissent-ils ordinairement en forme d'enfants ou de jeunes hommes parfaitement beaux ?

Pour nous signifier que rien ne vieillit dans le paradis, et que la sainte et parfaite beauté de ces esprits célestes et de tous les bienheureux est absolument et éternellement inaltérable.

Pourquoi les peint-on ordinairement, et pourquoi se sont-ils souvent montrés avec des ailes ?

Pour nous signifier l'admirable promptitude avec laquelle ils se portent à tout ce que Dieu leur ordonne.

Pourquoi les anges apparaissent-ils souvent avec des habits blancs ?

Cela signifie leur innocence et leur gloire.

Tous les Chrétiens doivent-ils imiter les saints anges ?

1° Puisque la résurrection de nos corps doit nous rendre tous semblables à eux éternellement selon la promesse du Fils de Dieu, nous devons tous dès à présent tâcher de leur ressembler dans notre intérieur par une vie vraiment spirituelle et fervente. 2° Les ecclésiastiques, qui ont des fonctions d'anges, ont une obligation toute particulière à en avoir aussi la pureté, la spiritualité, la dévotion et la modestie.

—

LEÇON XXV.

De la dévotion envers tous les saints anges, envers quelques-uns entre autres, et particulièrement envers saint Michel, saint Gabriel et saint Raphaël.

Notre dévotion envers les anges doit-elle s'appliquer seulement à nos saints gardiens ; ou plutôt ne doit-elle pas s'étendre à d'autres esprits bienheureux, et même à tous en général ?

Nous ne devons pas restreindre notre dévotion envers les anges aux seuls anges gardiens : car 1° lorsque nous avons parlé des neuf chœurs des anges, nous avons dit quels doivent être nos sentiments pour chacun d'eux et quelle grâce particulière ces divers anges obtiennent de Dieu pour ceux qui les invoquent. 2° C'est une bonne pratique de plusieurs serviteurs de Dieu de saluer et d'invoquer les saints anges des paroisses et des églises où ils se trouvent, et des personnes avec lesquelles ils ont à converser ou à traiter de quelque affaire, et il me semble qu'il est aussi de notre devoir d'avoir beaucoup de vénération, d'amour et de reconnaissance pour ces esprits célestes qui meuvent les cieux et les astres, et pour tous ceux qui gardent et gouvernent les éléments et les diverses espèces des choses corporelles : car ces saints anges font ces fonctions pour obéir à Dieu, et faire du bien aux hommes. 3° Ces sept anges qui se tiennent devant le trône de Dieu, et dont l'Ecriture fait souvent mention, et particulièrement les trois d'entre eux dont l'Eglise connaît les noms, savoir : saint Michel, saint Gabriel et saint Raphaël, méritent que tous les fidèles soient particulièrement affectionnés à les honorer. 4° Puisque les anges du ciel sont tous très-parfaits et très-glorieux, que tous glorifient Dieu très-excellemment, que tous sont pleins de charité envers nous, et qu'enfin nous espérons être avec eux tous éternellement, comment pourrions-nous avec cette reconnaissance manquer de dévotion envers eux tous ?

En quoi consiste la dévotion envers tous les anges

Ces sentiments d'estime, de vénération, de gratitude et de confiance que nous avons dit qu'il faut avoir envers les saints anges gardiens, avec une sainte affection à les imiter, sont les mêmes sentiments que nous devons prendre à l'égard de tous les esprits bienheureux. Nous leur devons à tous un grand respect, un amour réciproque et une confiance cordiale. (*Exod.* XXIII, 21; *Eccle.* V, 5.)

En quel temps est-il à propos de témoigner aux saints anges notre dévotion ?

Il est fort à propos que nous leur en donnions tous les jours des témoignages ; mais, quand l'Eglise célèbre quelqu'une de leurs fêtes, c'est alors particulièrement qu'il faut nous réjouir de leur gloire, servir Dieu avec eux, et demander leur assistance.

Comment bénissons-nous Dieu avec les saints anges ?

Le Saint-Esprit ne faisant d'eux et de nous

qu'un même corps, nous associe à leur religion et à leur amour; et dans cette union nous chantons au Dieu des anges et des hommes les psaumes et les cantiques de son Eglise, et lui offrons le grand sacrifice de son Fils.

Y a-t-il quelques raisons pour lesquelles nous devions un honneur particulier à saint Michel?

Il y en a de fort grandes : saint Michel a eu le bonheur et la gloire inestimable d'être la première des créatures qui s'est attachée au Créateur d'un amour fidèle. On peut le regarder comme le premier Chrétien ; car il est véritablement le premier qui a cru en Jésus-Christ, l'a adoré, l'a aimé, et s'est soumis entièrement à lui. Il est le prince de la milice du ciel. Lui et ses anges fidèles sont les vainqueurs très-glorieux de Lucifer et de ses anges, complices de sa révolte contre Dieu. Il est l'ange tutélaire de l'Eglise de Jésus-Christ, comme il l'était autrefois de la Synagogue. Il est aussi l'ange protecteur du royaume de France. Dieu l'a commis pour recevoir nos âmes au sortir de cette vie, et les présenter au jugement de Jésus-Christ; enfin plusieurs personnes particulières qui ont pris à tâche d'honorer et d'invoquer saint Michel, en ont reçu des assistances très-considérables et pendant leur vie et à l'heure de la mort.

En quoi pouvons-nous imiter le très-glorieux saint Michel?

Les vertus dont ce premier ami de Dieu a donné l'exemple aux anges et aux hommes sont : son estime de Dieu, qu'il a aimé avec ferveur plus que tout autre objet aimable et plus que lui-même, ainsi qu'il est exprimé dans son nom de *Michel*, qui signifie : *Qui est comme Dieu?* Sa foi en Jésus-Christ, accompagnée d'une religion, d'un amour et d'une soumission admirables; son courage invincible à tenir bon dans le parti de Dieu et de Jésus-Christ son Fils contre Lucifer et ses complices; son amour pour l'Eglise, pour le royaume de France et pour toutes les âmes; son abnégation de lui-même et son humilité, qu'il opposa à l'amour-propre et à l'orgueil de Lucifer. Prions ce très-glorieux prince des esprits bienheureux qu'il nous obtienne de la bonté divine, que tous ces bons sentiments que nous venons de remarquer en lui soient gravés profondément dans nos cœurs. Et tâchons d'entrer dans ces mêmes sentiments le plus souvent que nous pourrons en la présence de Dieu.

Dites-nous pour quelles raisons on doit un honneur particulier à saint Gabriel.

Assurément saint Gabriel est un des plus nobles esprits de la cour céleste. Son nom de Gabriel, qui signifie : *Force de Dieu*, marque en lui quelque chose de très-grand. Dieu l'a choisi entre tous les esprits célestes pour l'envoyer à la très-sainte Vierge et lui annoncer le mystère adorable de l'Incarnation, ce qui est la plus importante et la plus glorieuse députation qui fut jamais. On l'appelle communément l'ange gardien de la Mère de Dieu ; ce qui est encore un emploi très-honorable. Le bonheur incomparable qu'il a eu depuis l'incarnation d'être continuellement appliqué à servir Jésus et Marie avec une dévotion indicible, nous le rend tout à fait aimable, et nous excite à lui porter une sainte envie. Enfin diverses personnes, qui ont eu de l'affection à honorer et invoquer saint Gabriel, ont expérimenté heureusement son pouvoir auprès de Dieu.

Par quelles pratiques de piété pouvons-nous honorer saint Gabriel?

1° Puisque Dieu même l'a honoré par des emplois aussi nobles et aussi saints que ceux qu'il lui a confiés, il est juste que nous ayons pour lui de grands sentiments d'estime et de vénération. 2° Remercions-le très-affectueusement des services qu'il a rendus avec tant de religion et d'amour à Jésus et à sa très-sainte Mère. 3° Prions-le avec confiance qu'il nous obtienne de Dieu la grâce de bien imiter son application à Jésus et à Marie.

Dites-nous pour quelles raisons on doit honorer saint Raphaël?

Son nom de Raphaël, qui signifie *Médecine de Dieu*, donne du respect et de la confiance pour lui. Les bons offices de diverses sortes qu'il rendit par l'ordre de Dieu au jeune Tobie et à son père sont très-remarquables, et font connaître sa charité envers les hommes, son pouvoir de guérir les maladies, et sa force contre les démons : ils ont porté de tout temps plusieurs Chrétiens à l'invoquer avec confiance, particulièrement dans leurs voyages. Enfin saint Raphaël nous apprend lui-même qu'il est un des sept qui sont toujours devant le trône de Dieu. Ce qui exige de nous pour lui une haute estime et un profond respect.

LEÇON XXVI.

Du péché des mauvais anges.

Vous nous avez dit qu'une partie des esprits célestes, peu de temps après la création, tomba dans le crime et dans la damnation; apprenez-nous quel fut leur péché et leur chute?

Comme Lucifer était le chef des anges, il faut d'abord connaître son crime, afin de mieux connaître ensuite celui de ses complices. 1° Il est certain que Lucifer se laissa emporter à l'orgueil d'une manière fort criminelle. 2° Il est encore certain que cet acte d'orgueil abominable fut de vouloir être semblable à Dieu, contre l'ordre de Dieu même.

En quoi Lucifer voulut-il être semblable à Dieu?

Il ne voulut pas lui être semblable en égalité de nature, puisqu'il ne pouvait, sans une extrême folie, désirer une telle ressemblance. Mais il entreprit, par une audace étonnante, d'être semblable à Dieu en ne cherchant qu'en lui-même son souverain bonheur, en vivant sans dépendance d'aucun supérieur, et en voulant recevoir des anges et des hommes les honneurs qui ne sont dus qu'à la Majesté divine. L'orgueil de Lucifer ne monta pas à son comble par divers degrés comme fait l'orgueil humain,

mais se porta tout d'un coup au plus haut point dont il était capable, de propre estime, de présomption, d'ambition et de vaine gloire.

Comment se put-il faire qu'un esprit si parfait et même si saint tombât sitôt dans le crime?

Lucifer étant une créature tirée du néant, a été capable de fautes; et ayant son libre arbitre, il a pu en abuser, comme il fit en effet, choisissant malheureusement la révolte contre son Créateur au lieu de la soumission.

Pourquoi tomba-t-il dans le péché d'orgueil plutôt que dans un autre?

Parce qu'étant un pur esprit, il ne put être attiré au péché ni par le plaisir sensible dont il est incapable de sa nature, ni par les richesses de la terre dont il n'a nul besoin; mais seulement par sa propre excellence qu'il aima déréglément, tombant ainsi dans l'orgueil, et ensuite dans la haine, dans l'envie et dans les autres péchés spirituels, dont un ange est capable.

Qu'est-ce qui porta l'orgueil de Lucifer jusqu'à vouloir être honoré comme Dieu?

Plusieurs docteurs n'en allèguent point d'autre cause qu'une ambition extrême, à laquelle il se laissa aller, enivré de l'amour et de l'estime de lui-même. D'autres croient avec fondement que s'il voulut dès lors, et s'il a toujours voulu depuis qu'on l'honorât comme Dieu, ce fut par une jalousie sacrilége que son orgueil lui inspira contre Jésus-Christ. Lorsque Dieu, disent-ils, révéla aux anges que son Fils éternel s'unirait un jour personnellement à la nature humaine, et que tous les esprits célestes seraient obligés de l'adorer comme leur chef et leur Dieu, Lucifer, plein d'orgueil, trouva injurieux pour lui que Dieu ne l'eût pas choisi pour cette souveraine élévation, et qu'un homme, dont la nature lui paraissait si basse en comparaison de la sienne, fût mis si haut au-dessus de lui par l'incarnation. La jalousie qu'il en conçut fit qu'il protesta à la face de tout le ciel qu'il ne se soumettrait jamais à l'Homme-Dieu, qu'il ne lui céderait jamais aucune prééminence, que partout où il pourrait, il se ferait honorer au lieu de lui, qu'il lui ferait une guerre éternelle, et ne cesserait point de faire tous ses efforts pour le détruire et pour perdre tous les hommes, et se venger ainsi sur eux de l'honneur que le Fils de Dieu leur a voulu faire, à l'exclusion de la nature angélique qu'il soutenait en être incomparablement plus digne. C'est ainsi, ajoutent ces docteurs, que, selon l'Écriture, Lucifer est homicide dès le commencement, *que Jésus-Christ est l'Agneau mis à mort dès l'origine du monde*, et que les Juifs, en le faisant mourir, ont accompli les désirs anciens du démon, leur père maudit. (*Joan.* VIII, 44; *Apoc.* XIII, 1.)

Quel fut le péché des autres anges inférieurs à Lucifer?

Il est certain que ce fut aussi l'orgueil. Lucifer, de qui ils recevaient leurs lumières et leur direction, et pour qui ils avaient un ardent amour et une entière déférence, les attira aisément à son parti, leur inspirant son zèle faux et criminel pour l'honneur de la nature angélique, et, comme il est probable, son extrême haine de Jésus-Christ et de la nature humaine.

A quoi vous porte la considération du péché des anges?

1° Elle me fait penser qu'après que les esprits si parfaits et si sublimes se sont perdus si malheureusement, nous devons tous travailler à notre salut avec crainte et tremblement, nous défiant beaucoup de nous-mêmes, et recourant sans cesse à Dieu pour trouver en lui le ferme soutien de notre faiblesse. (*Job* IV, 18; *Philip.* II, 12; *II Petr.* II, 4; Jud., 9.) 2° Quand je considère le péché de Lucifer, je renonce de nouveau à ce prince des ténèbres, à toutes ses œuvres et à toutes ses pompes; je me range du parti de Dieu et de Jésus-Christ avec saint Michel et ses saints anges; je veux comme eux n'estimer que Dieu seul, être avec eux éternellement serviteur et adorateur du Verbe incarné. 3° La considération du péché des anges inférieurs à Lucifer me donne une nouvelle horreur de l'orgueil, des cabales et des séditions qu'il inspire.

LEÇON XXVII.

De la damnation des mauvais anges.

Tous les anges qui tombèrent dans le crime sont-ils damnés?

Oui : pas un de ces rebelles ne s'est relevé après sa chute.

Quelles sont les peines des anges damnés?

Ils souffrent : 1° la peine du dam, c'est-à-dire, la privation éternelle de la grâce de Dieu, de son amour et de la jouissance du souverain bien qui est Dieu même (*Luc.* X, 18); 2° le tourment des flammes de l'enfer (*Matth.* XXV, 41); 3° le supplice de se voir condamnés à être éternellement dans le plus horrible lieu et dans la plus détestable compagnie qu'on puisse jamais s'imaginer. (*Luc.* XVI, 21.)

Ces peines leur causent-elles une grande tristesse?

Leur tristesse est inconcevable : elle les rend incapables de goûter un seul moment aucun sujet de joie véritable. Les crimes qu'ils font commettre aux hommes sont des sujets d'une affreuse joie pour leur malice consommée; mais l'extrême douleur où ils sont plongés continuellement, et d'où ils ne peuvent jamais détourner leur attention, leur ôte le pouvoir d'y prendre aucun contentement.

Leur entendement est-il dans les ténèbres?

Il n'est pas dans les ténèbres à l'égard de tout ce que nous pouvons connaître ou inventer naturellement. Leur entendement, toujours vif et pénétrant, leur découvre un très-grand nombre de secrets que nous ignorons, et fournit à leur malignité des artifices étonnants pour nuire aux hommes, principalement aux Chrétiens. Mais l'entendement d'un ange damné est dans les ténèbres, par

la privation de toute lumière surnaturelle et le dépouillement de tous les dons du Saint-Esprit, qui l'éclairaient avant sa chute. Si donc les démons croient qu'il y a un Dieu, ce n'est pas par la vertu de la foi, mais par une foi purement naturelle, qui n'est nullement vertu.

Les démons sont-ils incapables de toute vertu ?

Oui, sans doute, puisqu'ils pèchent continuellement et sont obstinés pour jamais dans le mal.

Pourquoi les démons sont-ils obstinés dans le mal ?

Ils sont toujours animés d'une haine furieuse contre Dieu et d'un désir ardent de le détruire s'ils pouvaient, à cause des terribles tourments dont sa justice les punit sans relâche. Comme la main vengeresse de Dieu fera durer éternellement leur supplice, éternellement aussi ces malheureux, que le désespoir tient dans la rage, persisteront dans leur malice consommée.

A quoi doit nous porter la connaissance de leur damnation ?

1° A craindre beaucoup la justice de Dieu, qui n'ayant pas épargné ces esprits célestes, quand ils ont péché, ne laissera pas impunis les péchés des habitants de la terre. (*II Petr.* II, 4.) A faire avec zèle dans l'Eglise de Jésus-Christ tout le contraire de ce que font ces malheureux damnés dans l'enfer.

LEÇON XXVIII.

Des tentations par lesquelles les démons tâchent sans cesse de nous porter au péché ; de l'empire du péché dans le monde.

Vous nous avez fait comprendre dans les leçons précédentes que les démons sont les ennemis jurés et les cruels persécuteurs des hommes : croyez-vous qu'ils s'appliquent beaucoup à nous nuire ?

Par l'extrême haine qu'ils nous portent, ils désirent sans cesse de nous rendre complices de leurs crimes et compagnons de leurs supplices. Autant donc que Dieu le leur permet, ils tâchent par diverses tentations de nous porter au péché et nous font tout le mal qu'ils peuvent. (*I Petr.* III, 8.)

Est-il certain que les démons s'appliquent à nous tenter ?

Oui : la parole de Dieu nous assure que nous avons à combattre contre les esprits malins qui sont dans l'air, et elle appelle Satan le tentateur, parce qu'il est sans cesse occupé à nous tenter par le ministère de ses anges acharnés à notre perte. (*Matth.* IV, 3; *Act.* V, 3; *Ephes.* VI, 12; *Thess.* III, 5; *Apoc.* III, 10.)

Pourquoi Dieu, notre Père céleste, permet-il que nous soyons attaqués par de si redoutables ennemis dans la faiblesse où nous sommes ?

Il le permet pour de grands biens. Car, lorsque par le secours de sa grâce, des gens qui ont d'eux-mêmes aussi peu de lumière, de courage et de force que nous en avons tous, demeurent fermes et invincibles contre tous les artifices et toutes les violences de ces ennemis pleins de malice et de cruauté ; ces victoires, dont il est le principal auteur, lui donnent une grande gloire, à nous beaucoup de mérite, et aux démons superbes une extrême confusion. (*I Cor.* XV, 57; *Jac.* IV, 7; *II Petr.* II, 9.)

Quelles sont les diverses sortes de tentations par lesquelles ils tâchent de nous porter au péché ?

Elles peuvent se réduire toutes à quatre, savoir : des tromperies, des attraits, des terreurs et des vexations.

Quelles sont les tromperies ou illusions des démons ?

Ils séduisent les personnes vicieuses, en leur ôtant la pensée de la mort et des jugements de Dieu, en leur faisant goûter les maximes du libertinage et de l'impiété, en les portant insensiblement à vivre sans foi et sans loi. (*II Cor.* IV, 4; *II Thes.* II, 10; *II Tim.* II, 26.)

Ils séduisent les personnes qui font profession de piété, en leur déguisant le mal sous l'apparence du bien ; comme, par exemple, quand ils leur font prendre la tolérance du mal pour une pratique de charité et de douceur, ou les emportements d'une colère déréglée pour des mouvements d'un bon zèle (*II Cor.* XI, 14); en prenant la forme d'anges de lumière pour tromper les âmes simples par de fausses apparences de visions, de révélations, d'inspirations (*I Cor.* XI, 14; *Apoc.* XX, 9); en leur procurant des mouvements extraordinaires de tendresse dans la dévotion, afin qu'elles s'y attachent, et qu'autant qu'elle durera elles soient portées à s'appliquer indiscrètement et sans mesure à l'oraison et aux austérités, pour détruire leur santé et les jeter dans le dégoût, l'inquiétude et le découragement, aussitôt que Dieu leur ôtera ces douceurs spirituelles ; en leur persuadant subtilement qu'elles ne cherchent que la gloire de Dieu, lorsqu'elles n'agissent que pour se satisfaire ; enfin, en excitant leur curiosité à lire des livres ou à écouter des personnes qui leur enseignent des erreurs pernicieuses, exprimées en beaux termes et mêlées agréablement parmi les plus saintes vérités. (*Gen.* III, 13; *II Cor.* XI, 3.)

Qu'entendez-vous en disant que les démons nous tentent par des attraits ?

J'entends qu'ils nous font voir dans certains crimes un si grand plaisir, dans d'autres de si grands avantages de fortune, et dans d'autres un si bel éclat de gloire mondaine, que souvent plusieurs de nous quittent Dieu, malheureusement emportés par ces appâts, quoiqu'ils soient si chétifs et si passagers. (*Gen.* III, 13; *Eccli.* IX, 12.)

Quand est-ce que les démons nous tentent par des terreurs ?

C'est particulièrement lorsque, par eux-mêmes ou par leurs suppôts, ils nous persuadent qu'il y a de grands inconvénients à craindre, si nous entreprenons de changer de vie, de faire pénitence et d'être de bons Chrétiens ; ou lorsqu'ils essayent de nous contraindre à offenser Dieu, par des menaces

terribles qu'ils savent nous ménager. (*Num.* XIII, 33.)

Vous dites qu'ils nous tentent par eux-mêmes ou par leurs suppôts : comment nous tentent-ils par eux-mêmes ?

En formant dans notre imagination de mauvaises représentations, et en remuant dans nos cœurs le sang et les humeurs pour y exciter quelque amour déréglé ou quelque mauvaise passion.

Peuvent-ils agir immédiatement dans le fond de notre esprit et de notre volonté?

Non : cela n'appartient qu'à Dieu seul.

Comment nous tentent-ils par leurs suppôts ?

En suscitant des personnes qui nous amollissent par des attraits pernicieusement doux, et d'autres qui nous irritent par de mauvais traitements. (*Prov.* v, 3, 4 ; *Sap.* II, 19 ; *Eccli.* IX, 4-13.)

Faut-il attribuer à la tentation des démons tous les péchés que nous commettons ?

Puisque Lucifer, la plus excellente des créatures, put tomber dans le crime sans autre tentateur que lui-même, à plus forte raison l'homme, qui est si faible et si enclin au péché, non-seulement est capable d'en commettre beaucoup, mais en commet assurément quelques-uns, n'y étant poussé que par le fond de sa dépravation. (*Gen.* VIII, 21 ; *Jac.* I, 14.)

Cependant, comme les démons sont innombrables et cherchent sans cesse et avec une application incroyable les occasions et les moyens de nous attirer au péché, et que même chacun de nous, selon le sentiment de plusieurs docteurs catholiques, a un de ces mauvais anges auprès de lui, qui veille continuellement à sa perte, très-probablement nous commettons peu de péchés sans que quelqu'un de ces ennemis ne commence ou ne fortifie la tentation qui nous y précipite.

Quand l'Ecriture dit que Dieu nous tente, comment expliquez-vous ces paroles ? (*Gen.* XXII, 1 ; *Exod.* XV, 25.)

Dieu ne nous tente pas à dessein de nous faire tomber dans le péché, comme font les démons ; mais Dieu tente les siens pour les éprouver et ensuite les couronner, s'il les trouve fermes dans la fidélité qu'ils lui doivent. (*Deut.* XIII, 3 ; *Eccli.* XLIV, 21; *I Mach.* II, 52 ; *Jac.* I, 13.)

Que devons-nous faire pour ne point succomber aux tentations qui nous portent au mal ?

Deux choses: 1° implorer le secours de Dieu humblement, avec ferveur et persévérance. (*Math.* VI, 13 ; *Luc.* XI, 4.) 2° Résister avec courage et constance à toutes leurs attaques. Ainsi, avec la grâce de Notre-Seigneur, nous tirerons de ces combats de très-grands avantages. (*Jac.* I, 12.)

Puisque les Chrétiens peuvent aisément, avec la grâce de Dieu, demeurer invincibles contre toutes les attaques de l'enfer, d'où vient que la plupart succombent malheureusement à la tentation et deviennent esclaves de Satan par les fautes qu'il leur fait commettre ?

Un si horrible désordre, un malheur si déplorable vient de la lâcheté et de la malice des hommes. (*Ose.* XIII, 9.)

Pourquoi Satan est-il appelé le prince du monde ? (*Joan.* XII, 31.)

Ce n'est pas qu'il soit tel par aucun droit ni par aucun mérite, puisqu'il est la plus malheureuse et la plus détestable des créatures. C'est l'étrange perversité des hommes qui les porte à ce point de folie, d'ingratitude et d'iniquité, qu'ils abandonnent Dieu et se mettent contre lui sous la domination tyrannique de cet ennemi du genre humain. (*I Joan.* V, 19.)

Quelles sont les personnes sur lesquelles Satan exerce principalement son empire ?

Les sujets de Satan, qui lui sont plus entièrement soumis, sont : 1° les infidèles et toutes les personnes qui ne veulent point être de la vraie Eglise de Jésus-Christ, hors de laquelle on est sous l'empire du prince des ténèbres ; 2° les magiciens et les sorciers, c'est-à-dire ceux qui font profession de communiquer expressément avec les démons, et de s'être donnés à Satan et d'avoir renoncé à Jésus-Christ et au baptême, pour obéir à ce maître maudit et être marqués de son sceau ; 3° les gens vicieux que Satan tient tellement captifs, qu'il en fait ce qu'il lui plaît (*II Tim.* II, 26) ; 4° entre les gens vicieux, que l'orgueil enfle davantage. (*Tob.* IV, 14.)

Pourquoi Satan est-il appelé dans l'Ecriture, le dieu du siècle ? (*II Cor.* IV, 4.)

1° Avant la venue du Fils de Dieu en ce monde, Satan recevait les honneurs divins par toute la terre, excepté dans le petit royaume de la Judée, où le vrai Dieu était connu, et où même son peuple se laissait attirer de temps en temps à l'adoration des idoles. (*I Cor.* XII, 2.) 2° Satan est encore adoré dans le siècle par quelques païens qui sont les restes de son vieil empire, que le Fils de Dieu a détruit, et par des hommes pervers dans leurs assemblées pestilentielles. 3° Il est aussi le dieu du siècle, en ce que cet esprit superbe, ne cessant point de faire le dieu, trouve dans son empire, qui est le monde, des personnes abandonnées au vice, qui obéissent tellement à toutes ses suggestions perverses, qu'il les remplit de sa malice et en fait de véritables démons, comme Dieu rend tout brûlants de son amour et tout divins ceux qui adhèrent fidèlement aux saints mouvements de sa grâce. (*Ephes.* II, 2.)

Quand nous considérons que l'empire de Satan est encore si étendu, et que tant de Chrétiens sont assez lâches, assez ingrats, assez perfides pour secouer le joug de Jésus-Christ, et se rendre les sujets d'un tyran odieux, quels doivent être nos sentiments ?

Cela doit nous faire gémir sur la misère extrême des hommes, nous porter à prier Dieu pour la conversion de tant de mauvais Chrétiens, esclaves du démon, et à nous donner à Notre-Seigneur Jésus-Christ pour

le servir d'autant plus fidèlement et constamment qu'il y a un plus grand nombre des siens qui l'abandonnent avec tant de lâcheté et de perfidie. (*Psal.* CXVIII, 119.)

LEÇON XXIX.

Des vexations que nous font subir les mauvais anges.

Vous avez dit dans la leçon précédente que les démons tâchent de porter les hommes au péché non-seulement par des terreurs, mais encore par des vexations : que veut dire cela?

Cela veut dire que les démons n'emploient pas seulement les menaces pour nous tirer du service de Dieu, mais encore toutes les vexations que Dieu leur permet de nous faire subir dans l'esprit et dans le corps.

Quelles vexations exercent-ils dans nos esprits?

1° Leurs suggestions abominables, qui causent des pensées d'impiété, de vengeance, d'impureté, sont un grand tourment aux âmes qui ont le péché en horreur; 2° les troubles où ils mettent plusieurs âmes timides, par les doutes et les scrupules qu'ils font naître à tout moment, sont encore une sorte de vexation très-fâcheuse.

Quelles vexations exercent-ils dans nos corps?

Quelquefois ils tourmentent les corps au dehors, comme ils firent au saint homme Job, et comme ils font à tous ceux qu'ils frappent quand Dieu le leur permet. D'autres fois ils les tourmentent au dedans, et c'est quand il les possèdent, c'est-à-dire quand, par la permission de Dieu, ils habitent dans ces corps, et qu'ils les agitent en se servant de leurs organes, en les faisant agir et parler, et usurpant ainsi quelques fonctions de leurs âmes.

Il y en a qui disent qu'il ne faut point croire à la possession du démon : que faut-il penser de ce sentiment?

Dire ainsi généralement qu'il n'y a jamais aucune personne possédée, c'est un sentiment téméraire et peu catholique : il est téméraire, puisqu'il ose démentir une infinité de faits très-dignes de foi; il est peu catholique, puisqu'il méprise indirectement la sainte Eglise, qui consacre plusieurs fois chaque année des ministres pour exorciser les démons qui possèdent les corps.

Sommes-nous obligés de croire que telle ou telle personne en particulier est possédée?

Nul n'est obligé de le croire, tant qu'on n'y voit rien qui surpasse les forces humaines, ou qui ne puisse être l'effet de quelque cause naturelle.

Lorsque les marques de possession sont douteuses, quel doit être notre sentiment?

En ce cas il en faut laisser le jugement aux prêtres qui ont mission et grâce pour examiner ces choses, et qui en doivent rendre compte à leur évêque.

Pourquoi Dieu permet-il que les démons possèdent des Chrétiens?

Il le permet pour châtier ou pour exercer les personnes à qui cela arrive. Il le permet afin que plusieurs en soient excités à la crainte salutaire des jugements de Dieu, en considérant que si les démons font tant souffrir leurs victimes, dans le temps, quand leur pouvoir de nuire aux hommes est fort limité par l'ordre de Dieu, ils feront bien sentir de plus cruels supplices aux malheureux damnés quand ils les tiendront dans l'enfer, qui est le lieu des tourments.

Comment se doivent comporter les personnes qui sont tourmentées par les démons en quelque manière que ce soit?

Elles doivent sans cesse prier le Saint-Esprit qu'il les fortifie et les soutienne, appeler leurs saints anges à leur secours, et souffrir leurs maux en esprit de pénitence et de soumission à Dieu. De cette sorte leurs peines les sanctifieront, confondront les démons et donneront gloire à Dieu.

LEÇON XXX.

De la création de l'homme.

Entre les créatures qui ont des corps, quelle est la plus excellente?

C'est l'homme. (*Psal.* VIII, 6, 7.)

Pour quelle fin Dieu a-t-il fait l'homme?

Pour le connaître, l'adorer, l'aimer, le servir, et ainsi parvenir à la vie éternelle. (*Eccli.* XVII, 7, 8; *Isa.* XLIII, 7; *II Tim.* IV, 18.)

Comment Dieu fit-il le premier homme?

Il forma son corps d'un peu de boue pour l'obliger à être humble; puis il créa une âme à son image et à sa ressemblance, et il la mit dans ce corps pour l'animer. (*Job* X, 8-12; *Gen.* II, 7; *Eccli.* XVII, 1.)

En quoi notre âme est-elle l'image de Dieu?

En ce qu'elle est de sa nature un esprit immortel, invisible, doué d'intelligence et de liberté, et capable de connaître et d'aimer son Créateur. (*Sap.* II, 23; *Eccli.* XV, 14; XVII, 1-11.)

Outre cette ressemblance naturelle, notre âme peut-elle ressembler à son Dieu parfaitement?

Oui : elle est encore capable de deux ressemblances plus précieuses, qui sont : 1° la ressemblance de la grâce et de la sainteté dans laquelle nous devons tâcher de croître toute notre vie (*Ephes.* V, 1; *Levit.* XX, 26); 2° la ressemblance de la gloire par laquelle nous espérons que ce grand Dieu nous transformera en lui dans l'éternité. (*II Cor.* III, 18; *Col.* III, 4; *I Joan.* III, 2.)

Dieu fit-il l'homme avec les défauts et les misères que nous voyons en lui?

Non : il fit son corps d'une beauté et d'une santé parfaites, l'exemptant de la mort et de toute souffrance; et en créant son âme, il la remplit de science et de justice, et d'une grâce qui la rendait maîtresse absolue de toutes ses passions. (*Sap.* II, 23; *Eccle.* VII, 30; *Eccli.* XVII, 5-13.)

Où Dieu mit-il le premier homme?

Il le mit dans le paradis terrestre, l'établissant le maître de toutes les créatures d'ici-bas. (*Gen.* II, 15; I, 26; *Eccli.* XVII, 3.)

D'où vient que les hommes sont si misérables?

Cela vient du péché : Adam, le premier homme, mangea du fruit que Dieu lui avait défendu, et par cette désobéissance il tomba dans la disgrâce de son Créateur; il se trouva perverti en tout son être; il devint sujet à la mort et à des misères innombrables, et nous participons tous à ce premier péché et à toutes ses suites. (*Gen.* III, 1; *I Cor.* XV, 21.)

Comment participons-nous à un péché qui fut commis il y a si longtemps?

Adam étant le premier père et le chef de tous les hommes, nous avons tous péché en lui; nous naissons tous infectés de son crime et héritiers de ses malheurs. (*Rom.* V, 12; *Job* XIV, 1, 4; *Ephes.* II, 3.)

Ce péché mit donc Adam et tous les hommes en état de damnation?

Oui, sans doute : lui et nous, nous étions tous perdus pour jamais, si notre Dieu, plein de bonté, ne nous eût donné un Rédempteur qui est JÉSUS son très-cher Fils. (*Thren.* III, 22; *Rom.* V, 17, 21.)

Que devons-nous à Dieu pour le bienfait de la création?

De continuels remercîments et de continuels hommages pour tout ce que nous sommes. Chacun de nous doit lui dire souvent, et affectueusement : « Tout ce que j'ai et tout ce que je suis vient de vous, mon Créateur, et non pas de moi; tout cela est à vous, mon Dieu, et non pas à moi. » (*Isa.* LXIII, 16.)

Que devons-nous faire en vue de ce que nous sommes créés à l'image et à la ressemblance de Dieu?

Nous devons tâcher d'imiter la pureté, la charité et la patience de ce Père céleste, et de devenir parfaits comme il est parfait. (*Matth.* V, 48; *Luc.* VI, 36.)

En nous voyant déchus, pervertis et misérables par le péché, que devons-nous faire?

Nous mépriser beaucoup nous-mêmes, renoncer sans cesse à nos mauvaises inclinations, et recourir continuellement à Jésus-Christ, chacun de nous lui disant avec confiance : « O mon Sauveur, délivrez-moi de moi-même. » (*Isa.* XLVI, 8; *Matth.* XVI, 24; *Rom.* VII, 24, 25.)

Que devons-nous faire, en nous voyant créés pour une fin si noble?

1° En remercier souvent notre Créateur, chacun de nous lui disant du fond du cœur : « Je vous remercie, mon Dieu, de m'avoir fait pour vous (*Col.* I, 12; *Ephes.* I, 11, 12); » 2° mettre tout notre soin à le bien connaître, adorer, aimer et servir (*Dan.* XI, 32; *Ose.* VI, 6; *Col.* I, 10); 3° désirer sans cesse d'aller le glorifier plus parfaitement dans le ciel (*Psal.* XXVI, 4; CXLV, 2; *Philip.* I, 23); 4° ne haïr et ne fuir rien tant que le péché qui nous détourne de notre fin, et nous fait perdre notre souverain bien. (*Psal.* XCVI, 10; *Eccli.* XXI, 1, 3; *I Cor.* VI, 9.)

—

EXPLICATION DU DEUXIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

LEÇON XXXI.

De Jésus-Christ.

Quel est le second article du Symbole?

« Et en Jésus-Christ son Fils unique, Notre-Seigneur. »

Qu'est-ce que Jésus-Christ?

C'est Dieu le Fils fait homme.

Jésus-Christ est-il Dieu et homme tout ensemble?

Oui : il est Dieu de toute éternité, comme son Père et son Saint-Esprit; et il est homme depuis qu'il s'est uni notre nature humaine, il y a dix-huit siècles. (*Mich.* V, 2; *Joan.* I, 1, 14; *Philip.* II, 6, 7; *I Joan.* I, 1, 2.)

Combien y a-t-il de personnes en Jésus-Christ?

Une seule, qui est Dieu le Fils, la seconde personne de la Trinité. (*I Cor.* I, 13; *I Tim.* II, 5.)

Combien y a-t-il de natures en Jésus-Christ?

Deux : la nature divine et la nature humaine, par lesquelles il est vrai Dieu et vrai homme. (*Rom.* I, 3.)

Que signifie le nom de Jésus?

Il signifie Sauveur, et le Fils de Dieu fait homme s'appelle ainsi, parce qu'il est venu nous sauver par sa mort. (*Matth.* I, 21; *Act.* IV, 12.)

Que signifie le nom de Christ?

Il signifie *Oint* : le Fils de Dieu porte ce nom, parce qu'il a dans son âme sainte l'onction de la grâce divine dans sa plénitude. (*Matth.* I, 16; *Hebr.* I, 9.)

Pourquoi l'appelez-vous Fils de Dieu?

Parce que Dieu le Père l'engendre éternellement, lui communiquant sa nature divine. (*Hebr.* I, 5; *Rom.* I. 4.)

Ce Fils, que Dieu le Père engendre en son sein, n'a-t-il point d'autre nom?

Il s'appelle encore le Verbe, c'est-à-dire la parole que Dieu le Père prononce éternellement en son entendement divin. (*Apoc.* XIX, 13.)

Pourquoi l'appelez-vous Fils unique?

Parce que Dieu le Père n'a que ce seul Fils qui soit Dieu comme lui. (*Joan.* I, 18.)

Les Chrétiens ne sont-ils pas fils de Dieu?

Ils sont fils de Dieu par adoption et par grâce, mais il n'y a que Jésus-Christ qui le soit par nature. (*Galat.* IV, 4, 6; *I Joan.* III, 1.)

Qu'est-ce qu'on appelle l'Incarnation du Verbe?

C'est cet abaissement prodigieux, par lequel le Verbe de Dieu a été fait chair, c'est-à-dire est descendu du ciel pour prendre notre nature humaine et l'unir à lui d'une union personnelle. (*Philip.* II, 7.)

Qu'a produit cette union personnelle?

Elle a produit ce composé plein de merveilles qu'on appelle Jésus-Christ. (*Luc.* I, 32, 35.)

Quelles grandes merveilles admirez-vous surtout en Jésus-Christ ?

Deux qu'on ne peut assez admirer : 1° que Dieu soit homme ; 2° qu'un homme soit Dieu. Que Dieu soit homme, c'est le plus étonnant de tous ces abaissements ; et qu'un homme soit Dieu, c'est la plus merveilleuse de toutes les élévations. (*I Tim.* III, 16 ; *Psal.* IV, 4.)

Que veulent dire ces paroles : Jésus-Christ est notre Seigneur ?

Elles veulent dire qu'il a droit plus que tout autre de nous commander ce qu'il lui plaira, et de disposer de nous à sa volonté. (*I Cor.* VIII, 6; *Joan.* XIII, 13.)

Sur quoi est fondé ce grand droit qu'a Jésus-Christ de nous commander et de disposer de nous ?

Sur ce qu'il nous a créés, sur ce qu'il nous a rachetés de son sang, et sur ce que son Père nous a donnés à lui. (*Malach.* II, 10; *Col.* I, 16 ; *I Cor.* VI, 19, 20 ; *Psal.* II, 8; *Matth.* XI, 27 ; *Joan.* XVII, 6.)

Que devons-nous à Jésus-Christ Notre-Seigneur ?

Croire en lui, l'admirer, l'adorer, mettre en lui toute notre confiance, l'aimer de tout notre cœur, être bien aise d'être à lui, et le servir fidèlement. (*II Cor.* V, 14, 15; *Col.* III, 24; *I Petr.* III, 15.)

EXPLICATION DU TROISIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

LEÇON XXXII.

De la conception de Jésus-Christ, de son corps adorable, de sa très-sainte âme.

Quel est le troisième article du Symbole ?

« Qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie. »

Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ a été conçu ?

Parce que son corps a été véritablement formé dans le sein sacré et du sang virginal de sa très-sainte Mère. (*Luc.* I, 31.)

Pourquoi dites-vous qu'il a été conçu du Saint-Esprit ?

C'est-à-dire qu'il n'a pas été conçu comme les autres hommes, mais par l'opération du Saint-Esprit. (*Isa.* VII, 14; *Jer.* XXXI, 22 ; *Luc.* I, 35 ; *Matth.* I, 18, 20.)

Dieu le Père et Dieu le Fils n'ont-ils pas opéré cette conception merveilleuse aussi bien que le Saint-Esprit ?

Oui, sans doute : mais on l'attribue au Saint-Esprit, parce que c'est un chef-d'œuvre de la bonté divine. (*Joan.* III, 16.)

Le Saint-Esprit est-il Père de Jésus-Christ ?

Non : il ne l'a pas produit de sa substance. (*Ephes.* IV, 6.)

Jésus-Christ n'a-t-il point de Père ?

En tant que Dieu, il a Dieu son Père qui l'engendre éternellement ; en tant qu'homme il n'a point de père. (*Hebr.* VII, 3.)

Jésus-Christ a-t-il une âme ?

Oui : il ne serait pas homme, s'il n'avait un corps et une âme de même nature que les nôtres. (*Joan.* X, 17, seq. ; *Hebr.* II, 14, seq.)

En quel temps son âme fut-elle unie à son corps ?

Au moment de sa conception, cette âme incomparable fut créée des mains de Dieu, elle fut remplie de grâce et de vérité, elle anima son corps, et elle fut unie avec ce même corps à la personne de Dieu le Fils : ainsi, dès cet instant, Jésus-Christ fut vrai Dieu et vrai homme. (*Joan.* I, 14.)

En quel temps l'âme sainte de Jésus a-t-elle commencé à avoir l'usage de la raison ?

Aussitôt que Jésus fut conçu, non-seulement il ne tarda point à avoir en son âme sainte l'entier usage de sa raison, mais dès lors il connut Dieu son Père dans la plénitude de sa lumière ; dès lors il s'offrit à lui avec un amour ineffable pour le glorifier en rachetant les hommes ; dès lors acceptant la croix, il mérita notre salut et toutes les grâces dont son Eglise est la dispensatrice ; et dès lors la grande gloire de Dieu fut son occupation intérieure et ses chères délices, aussi parfaitement qu'elle l'est à présent dans le ciel et dans le très-saint Sacrement. (*Hebr.* X, 5, 12.)

Quels bons sentiments avez-vous en considérant la très-pure et très-admirable conception de Jésus ?

Cette considération me remplit d'admiration, de respect et d'amour pour l'humanité sainte de mon Sauveur. (*Joan.* XX, 28.)

Quels sont vos sentiments pour le corps de Jésus ?

Je l'adore comme le corps du Fils de Dieu, et comme le divin instrument qui a servi à ma rédemption, et à rendre visible et exemplaire la très-sainte vie de Jésus-Christ. (*Levit.* XXVI, 2; *Eccli.* XLIII, 2.)

Quels sont vos sentiments pour l'âme sainte de Jésus ?

Après la très-sainte Trinité, cette âme incomparable est ce qu'il y a de plus digne d'estime, de vénération et d'amour au ciel et sur la terre; toutes les autres âmes lui doivent leurs soumissions et des remercîments éternels. Elle est le parfait modèle de leurs vertus et la grande source où elles doivent puiser toutes leurs grâces. (*Psal.* XXXIII, 3 ; LXV, 16.)

Pourquoi l'âme de Jésus mérite-t-elle tant d'estime, de vénération et d'amour ?

Etant l'âme du Fils de Dieu, elle possède tous les trésors de la sagesse et de la grâce divine pour elle et pour les autres âmes ; elle glorifie Dieu, et seule, elle lui est agréable incomparablement plus que tous les anges et les saints ensemble. (*Col.* I, 19; II, 3 ; *Luc.* III, 22 ; *Rom.* V, 1, 2.)

Pourquoi toutes les autres âmes lui doivent-elles leurs soumissions et des remercîments éternels ?

Elles lui doivent toute soumission, à cause de sa dignité infinie ; elles lui doivent des remercîments éternels, parce qu'elles lui sont redevables de leur salut et de toutes les grâces que Dieu leur fait. (*I Petr.* II, 25 ; *Sap.* VII, 27, 28.)...

Pourquoi l'appelez-vous le modèle de leurs vertus?

Parce que toutes les autres âmes ne plaisent à Dieu, qu'autant qu'elles tâchent d'être semblables à celle de son Fils. (*Rom.* VIII, 29; *I Cor.* XV, 48, 49.)

Comment la très-sainte âme de Jésus est-elle la grande source où les autres âmes doivent puiser leur grâce?

Toutes les grâces que reçoivent les âmes sont des participations de la plénitude qui est dans la très-sainte âme de Jésus-Christ. (*Joan.* I, 16, 17; *Ephes.* IV, 7.)

Comment mettez-vous en pratique tous ces bons sentiments?

En m'appliquant tous les jours à considérer Jésus-Christ, à l'adorer, à le remercier, à l'aimer, à l'invoquer et à me donner à lui pour obéir à ses lois et suivre ses exemples, autant qu'il m'est possible, avec sa sainte grâce. (*Hebr.* III, 1; *Psal.* LXXI, 11, 13; *Luc.* I, 6.)

LEÇON XXXIII.

De la naissance de Jésus.

De qui est né Notre-Seigneur Jésus-Christ?

De la sainte Vierge Marie, qui a le grand privilége d'être mère et vierge tout ensemble. (*Matth.* I, 16, 23.)

La sainte Vierge est-elle vraie Mère de Dieu?

Elle l'est très-assurément, puisqu'elle a conçu et enfanté Jésus-Christ, qui est vrai Dieu aussi bien que vrai homme. (*Matth.* I, 22, 23; *Luc.* I, 43.)

La sainte Vierge a-t-elle engendré Jésus-Christ selon sa divinité?

Non: elle l'a engendré selon son humanité, qui, dans le moment de sa conception, se trouva unie à sa personne divine. (*Matth.* XXII, 41, 45.)

Quels avantages a la naissance de Jésus sur la naissance des autres hommes?

Nous naissons tous criminels, et il est né le Saint des saints: nous naissons ignorants, et il est né plein de sagesse; nous naissons misérables, et il est né bienheureux en son âme sainte; enfin, ce divin Enfant est venu au monde sans que sa sainte Mère éprouvât aucune douleur et souffrît aucune atteinte dans sa virginité. (*Isa.* IX, 6; *I Paral.* VII, 18; *Ezech.* XLIV, 2.)

A quoi doivent nous porter ces avantages merveilleux de la naissance de Jésus?

A l'admirer et l'adorer éternellement. (*Hebr.* I, 6.)

Pourquoi le Fils de Dieu a-t-il voulu s'abaisser à une naissance selon la chair et devenir fils de l'homme?

Pour nous procurer la grâce d'une nouvelle naissance selon l'esprit, par laquelle nous devinssions enfants de Dieu. (*Galat.* IV, 4, 5.)

Où est né Jésus-Christ?

A Bethléem, dans une étable très-pauvre et très-incommode. (*Matth.* II, 4, seq.; *Luc.* II, 4, 7.)

En quel temps est-il né?

Au milieu de l'hiver, à l'heure de minuit. (*Sap.* XVIII, 14, 15; *Luc.* II, 8.)

Qu'est-ce qui vous touche le cœur dans la naissance de Jésus?

1° C'est de voir que le très-adorable Fils de Dieu nous est donné (*Luc.* II, 10, 11); 2° de voir ce divin Sauveur commencer sa vie dans la pauvreté, l'humiliation et la souffrance pour l'amour de nous. (*II Cor.* VIII, 9.)

Qui est-ce qui nous donne Jésus?

Dieu son Père nous le donne par l'excès de sa charité ineffable envers nous; lui-même se donne à nous avec amour, et sa sainte Mère nous le donne aussi. (*Joan.* III, 16; *I Joan.* IV, 9; *Tit.* II, 4; *Prov.* VIII, 19, 21; *Eccli.* XXIV, 26.)

Pourquoi Jésus nous est-il donné?

Pour être avec nous, pour être à nous, pour être en nous à jamais, si nos péchés ne nous en rendent indignes. (*Matth.* I, 23; *Isa.* IX, 6; *Joan.* I, 14.)

Que devons-nous à Dieu pour nous avoir aimés jusqu'à nous donner son Fils unique?

Toute la reconnaissance et tout l'amour dont le Saint-Esprit nous rendra capables. (*II Cor.* II, 9, 15; *I Joan.* IV, 19.)

Que devons-nous à Jésus qui se donne à nous de cette sorte?

Nous devons, par un amour réciproque: 1° demeurer avec lui très-volontiers dans l'oraison, retranchant pour cela les conversations mauvaises et inutiles avec les créatures (*Sap.* VII, 28); 2° être à lui et vivre à lui uniquement, et non plus à nous-mêmes (*Gal.* II, 20); 3° conserver avec le plus grand soin et augmenter toujours notre union avec lui, fuyant plus que la mort tout ce qui peut nous en séparer. (*Joan.* XIV, 4.)

La sainte Vierge Marie étant véritablement Mère de Dieu, et mère et vierge tout ensemble, et nous ayant donné son très-cher Fils, quels doivent être nos sentiments envers elle? (*Prov.* VIII, 19, 21.)

Après son Fils adorable, c'est à elle principalement que nous devons donner nos cœurs, et être pour elle pleins de vénération, d'amour et de confiance.

Pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu naître dans la pauvreté, l'humiliation et la souffrance?

Pour nous apprendre dès son entrée au monde à mépriser les richesses, les honneurs et les plaisirs dont l'amour corrompt et perd les hommes. (*Tit.* II, 11, 12.)

LEÇON XXXIV.

De trois circonstances de la naissance de Jésus, savoir: l'étable, la crèche et les pasteurs.

Pourquoi notre bon Jésus veut-il naître dans une étable?

Parce qu'il se met à la place des pécheurs qui se sont réduits au rang des bêtes. (*Psal.* XLVIII, 21.)

Comment considérez-vous cette étable, honorée de la naissance et de la demeure de Jésus?

Je la considère comme le plus noble pa-

lais et le temple le plus auguste qui ait jamais été. (*Agg.* II, 8, 10.)

Pourquoi Jésus veut-il être mis dans une crèche ?

1° Il est là comme sur un autel, où sa sainte Mère l'expose à l'adoration des anges et des hommes (*Psal.* XXVIII, 2); 2° il y est comme dans une chaire, d'où il nous prêche admirablement le mépris du monde (*Psal.* XXXIII, 6); 3° il veut être mis en ce lieu où l'on donne à manger aux animaux, pour nous signifier qu'il est le bon Pasteur qui sera lui-même la pâture de ses brebis. (*Joan.* X, 10, 11.)

Quels sentiments vous donne la crèche du saint Enfant ?

Elle m'invite puissamment à m'aller prosterner devant elle, pour y adorer mon Dieu, pour y écouter mon grand Maître, et pour y prendre ma divine nourriture. (*Psal.* CXXXI, 6, 7; *Deut.* XXXIII, 3; *Psal.* LXVII, 11.)

Quand Dieu commença-t-il à faire connaître au monde la naissance de Jésus, son très-cher Fils ?

La nuit même de cette sainte naissance, un ange du Seigneur en donna l'heureuse nouvelle à des pasteurs, et se joignit aussitôt à une grande troupe d'autres esprits célestes qu'on entendait louer Dieu. (*Luc.* II, 8, 14.)

Que firent ces bons bergers ayant appris cette nouvelle ?

Ils allèrent en grande hâte adorer leur Sauveur et se donner à lui.

Pourquoi la naissance de Jésus fut-elle manifestée à de pauvres bergers plutôt qu'à des prêtres et à des docteurs de la loi ?

1° Parce que ces bergers avaient mieux conservé l'innocence et la simplicité, et menaient une vie conforme à celle de Moïse et des anciens patriarches qui gardaient leurs troupeaux (*I Cor.* I, 27); 2° parce qu'ils étaient la figure des pasteurs de la sainte Eglise, à qui les mystères de Jésus-Christ sont révélés, pendant que les Juifs demeurent dans leur aveuglement. (*Matth.* XIII, 11.)

A quoi vous porte ce mystère des pasteurs ?

A aimer l'innocence et la simplicité. (*Psal.* XXIV, 21.)

LEÇON XXXV.

De l'enfance de Jésus.

Jésus, après sa naissance, fut-il petit enfant aussi longtemps que le sont les autres hommes ?

Oui : et c'est une chose digne de tout notre amour de le considérer dans sa sainte enfance. (*Phil.* II, 7; *Hebr.* II, 17.)

Pourquoi cet adorable Fils de Dieu a-t-il voulu être petit enfant?

Pour sanctifier ce premier âge de l'homme; pour gagner nos cœurs par une douceur si aimable; pour nous apprendre à être petits, innocents, simples et obéissants comme de petits enfants, si nous voulons entrer au royaume des cieux. (*Matth.* XVIII, 3, 4; *Marc.* X, 14, 15.)

Que faut-il faire pour être un dévoué serviteur du très-saint enfant Jésus ?

L'adorer humblement, l'aimer tendrement, l'invoquer avec confiance et être fidèle à l'imiter.

En quel temps de l'année devons-nous nous appliquer au très-saint enfant Jésus ?

Il est très-bon de lui rendre nos devoirs en tout temps, mais particulièrement depuis le jour de sa sainte naissance, jusqu'à la fête de sa présentation dans le temple, c'est-à-dire depuis le 25 décembre jusqu'au 2 février.

LEÇON XXXVI.

De la circoncision du saint Enfant.

Le très-saint enfant Jésus fut-il circoncis comme les autres enfants du peuple juif ?

Oui : ce doux Agneau de Dieu voulut bien se soumettre à une loi si rude. (*Luc.* II, 21. *Galat.* IV, 4.)

Quel jour fut-il circoncis?

Le huitième jour après sa naissance, qui est le premier jour de l'an, auquel l'Eglise fait la fête de cette sainte circoncision.

Pourquoi voulut-il être circoncis?

Pour nous apprendre par là l'obéissance et l'humilité (*Matth.* V, 17); pour nous témoigner son grand amour, en commençant sitôt à nous donner son sang (*Exod.* XXII, 29; *I Petr.* I, 18, 19); pour nous porter à la circoncision du cœur, qui est le retranchement de nos vices et de nos désirs mondains. (*Rom.* II, 28, 29; *Col.* II, 11.)

Que devons-nous au très-saint Enfant, le voyant souffrir la douleur et l'humiliation de la circoncision ?

Nous lui devons adoration, amour et compassion.

Quelle grâce faut-il lui demander par le mystère de la circonsion?

La grâce de la circoncision chrétienne, c'est-à-dire, la grâce de retrancher de nous tout ce qui déplaît à Dieu, savoir : toutes sortes de péchés, toutes nos mauvaises habitudes et tous nos désirs mondains. (*Rom.* XV, 8; *Tit.* II, 11, 12; *Jer.* IV, 4.)

Qu'appelez-vous désirs mondains ?

J'appelle ainsi les désirs d'être riche, d'être en honneur parmi les hommes, d'être toujours dans l'aisance, et dans les joies vaines et dangereuses des mondains : voilà ce que la grâce de la circoncision doit retrancher en nous.

Est-ce être mondain que d'aimer à se divertir?

Une récréation innocente, après les occupations sérieuses, n'a rien de mondain. Mais de passer presque toute sa vie à se nourrir délicatement, à jouer et à dormir, comme font quelques personnes, c'est vivre en bête, à la honte du nom chrétien.

LEÇON XXXVII.

Du nom sacré de Jésus.

Quand on circoncit le très saint Enfant, lui donna-t-on un nom selon la coutume?

Oui : on lui donna par l'ordre de Dieu son Père, le nom sacré de Jésus, qui signifie Sauveur. (*Luc.* II, 21.)

Pourquoi ce nom lui a-t-il été donné?

Parce qu'il est venu au monde pour sauver les pécheurs. (*Matth.* XVIII, 11; *I Tim.* I, 15.)

Pourquoi commence-t-on à l'appeler Sauveur le jour de sa circoncision?

Parce qu'il commence ce jour-là à donner son sang pour notre salut.

Quelles pensées avez-vous du saint nom de Jésus?

C'est un nom très-vénérable, un nom de confiance, un nom d'amour et un nom de consolation pour ceux qui aiment le Fils de Dieu. (*Psal.* VIII, 2, 10; *Psal.* CXII, 3.)

Pourquoi l'appelez-vous un nom très-vénérable?

Parce qu'il est le nom sacré de mon Seigneur et mon Dieu, à la prononciation duquel tout genou doit fléchir au ciel, sur la terre et dans les enfers. (*Psal.* CX, 9; *Philip.* II, 9, 10.)

Pourquoi est-il un nom de confiance?

Parce que c'est en ce très-saint nom que nos péchés sont remis, et que nos prières sont exaucées. (*Psal.* IX, 11; *Psal.* XXIV, 11; *Marc.* XVI, 17; *Joan.* XIV, 13, 14.)

Pourquoi le saint nom de Jésus est-il un nom d'amour?

Parce qu'il nous est un souvenir éternel de l'amour extrême de notre Père céleste et de son très-cher Fils envers nous. (*Psal.* V, 12: *Psal.* CXXXIV, 3.)

Pourquoi est-il un nom de consolation pour ceux qui aiment le Fils de Dieu?

Parce qu'il les attache à Jésus, qui est le grand objet de toutes leurs affections et l'unique sujet de leur joie. (*Isa.* XXVI, 8.)

Comment faut-il prononcer le saint nom de Jésus?

Il ne faut pas le prononcer par légèreté, ni par habitude, sans aucun respect, comme font plusieurs, mais avec vénération, amour, et confiance. (*Eccli.* XXIII, 10; *II Tim.* II, 19; *Psal.* CXLIV, 1, 2.)

Quand faut-il prononcer ce très-saint nom?

Ce doit être notre première parole le matin à notre réveil, et notre dernière le soir avant notre repos; pendant le jour, et pendant la nuit, même quand nous ne dormons pas. Ce saint nom doit nous tenir dans la piété, sanctifier nos occupations et adoucir nos souffrances, et Dieu nous fasse la grâce de finir notre vie en prononçant le nom très-aimable de Jésus. (*Psal.* CXII, 3; *Eccli.* LI, 15; *Psal.* CXVIII, 55; CXXIII, 8.)

LEÇON XXXVIII.

Du saint enfant Jésus, connu et adoré par les rois mages.

A quelles personnes Dieu fit-il encore connaître la naissance de Jésus, son très-cher Fils?

Il la manifesta encore à trois rois mages, qu'une nouvelle étoile conduisit des provinces orientales dans l'étable de Bethléem. (*Matth.* II, 1-12.)

Que signifient ces trois rois mages?

Ils signifient l'Eglise des gentils, c'est-à-dire l'Eglise composée de toutes les nations de la terre, autres que celles des Juifs. (*Isa.* LX, 3-11.)

Que firent ces rois mages à leur arrivée?

Ils entrèrent dans le lieu où était le très-saint Enfant, ils l'y trouvèrent avec Marie, sa sainte Mère, ils l'adorèrent prosternés en terre, et ils lui offrirent pour présents, de l'or, de l'encens et de la myrrhe. (*Matth.* II, 11: *Psal.* LXXI, 10.)

Que signifie ce mot de mages?

Des hommes sages ou savants, particulièrement dans l'astrologie; et parce que ces trois hommes avaient cette science, Dieu se servit d'un nouvel astre pour les attirer à son Fils. (*Num.* XXIV, 17.)

Que nous apprend leur qualité de rois?

Elle nous apprend, 1° que ce petit Enfant est le Prince des rois de la terre, qui viennent lui rendre leurs hommages par l'ordre de Dieu (*Psal.* LXXI, 11; *Apoc.* XVII, 14); 2° que tous les membres de l'Eglise de Jésus-Christ participent à sa royauté, et espèrent de régner avec lui éternellement. (*Apoc.* XX, 6.)

Que nous apprennent ces bons rois mages en se prosternant devant le saint Enfant?

Que l'Eglise est une assemblée d'adorateurs que le Père éternel donne à son Fils, et qu'on y verra les grands et les sages du siècle embrasser la petitesse et la simplicité de l'enfance chrétienne. (*Joan.* IV, 23; V, 23.)

Que signifie la présence de la sainte Vierge auprès de l'enfant Jésus?

Que dans l'Eglise on joindra toujours à la religion envers Jésus, la dévotion envers sa sainte Mère. (*Ephes.* VI, 2.)

Que signifient les présents que font les rois mages au saint enfant Jésus?

L'or signifie les aumônes qui se feront toujours dans l'Eglise; l'encens, les prières; et la myrrhe, les mortifications. (*Tob.* XII, 8.)

Quel jour les rois mages vinrent-ils adorer le saint Enfant?

Le treizième jour après sa sainte naissance, qui est le sixième de janvier, qu'on appelle le jour des Rois, ou la fête de l'Epiphanie, c'est-à-dire de la manifestation du saint enfant Jésus.

Pourquoi en faisons-nous une fête si solennelle?

1° Pour nous réjouir en Dieu, et bénir son saint nom, de ce que la royauté de Jésus a commencé à être reconnue à pareil jour par les hommages des rois eux-mêmes (*Psal.* XCVI, 6-9); 2° pour remercier et louer aussi ce Dieu bon, de ce qu'il lui a plu de nous délivrer de la puissance des ténèbres, pour nous mettre sous le règne de son très-cher Fils. (*Col.* I, 12, 13.)

Comment devons-nous solenniser la grande fête de l'Epiphanie?

Non pas en la profanant malheureusement par des intempérances et des immodesties, comme font plusieurs, mais en la sanctifiant par des actions de religion et de charité, et en nous donnant au Saint-Esprit, pour être des sujets fidèles et obéissants de notre divin Roi. (*Psal.* XCIV, 1-9; XCIX, 2-5; *Zachar.* XIV, 16, 17.)

LEÇON XXXIX.

De l'offrande du très-saint Enfant dans le temple et de la purification de sa très-sainte Mère.

Le saint Enfant fut-il offert à Dieu dans le temple, comme on avait coutume d'y offrir les premiers-nés?

Oui : il y voulut être offer par les mains de sa très-sainte Mère. (*Luc.* II, 22-27.)

Cette offrande fut-elle très-agréable à Dieu?

Oui : non-seulement parce qu'on lui offrait son très-cher Fils dans lequel il trouve sa grande gloire et toutes ses délices, mais aussi parce que ce même Fils et sa sainte Mère faisaient cette offrande avec un amour incomparable. (*Malach.* III, 4.)

Pourquoi le saint Enfant, qui s'était déjà offert à Dieu son Père dès le premier moment de sa vie, voulut-il encore s'offrir dans le temple?

1° Pour obéir à la Loi (*Exod.* XIII, 2); 2° pour nous apprendre à nous offrir à Dieu.

Pourquoi voulut-il être offert par les mains de sa très-sainte Mère?

Pour nous montrer qu'il faut nous donner à cette divine Mère, afin qu'elle nous donne à Dieu, qui nous acceptera volontiers, pour l'amour d'elle. (*Deut.* XII, 5-7.)

Le saint enfant Jésus n'a-t-il offert que lui-même à Dieu son Père?

Il est certain qu'il nous a aussi tous offerts, et dans le temple et dès le premier moment de sa vie. (*Hebr.* X, 20; *I Petr.* III, 18.)

Que signifient les deux tourterelles que l'on porte au temple avec le très-saint Enfant?

L'un de ces oiseaux doit être un holocauste, c'est-à-dire une victime entièrement consumée dans le feu en l'honneur de Dieu, et l'autre une hostie pour le péché ; ce qui signifie que Jésus est la précieuse victime qui, par son sacrifice, honorera Dieu infiniment, et expiera très-parfaitement les péchés des hommes. (*Levit.* XII, 8.)

Quel jour le saint Enfant fut-il offert dans le temple?

Le quarantième jour après sa naissance, le second de février, qu'on a nommé la Chandeleur, ou la fête de la Purification de Notre-Dame. (*Levit.* XII, 2, 4.)

Que représente ce cierge allumé que chacun porte à la main le jour de cette fête?

Il représente Jésus-Christ. La cire blanche dont il est fait signifie le corps virginal du Fils de Dieu ; la mèche son âme sainte, et le feu sa divinité. (*Joan.* XII, 46.)

Pourquoi chante-t-on en cette solennité le cantique de saint Siméon?

C'est que l'Eglise, à l'exemple de ce saint vieillard, se réjouit en Dieu et bénit son saint nom, de ce qu'il lui a mis son très-cher Fils entre les mains pour le pouvoir offrir à sa majesté adorable. (*Hebr.* XIII, 15.)

La très-sainte Vierge se soumit-elle à la loi de la purification?

Oui : elle s'y soumit, quoiqu'elle n'y fût pas obligée, et nous laissa ainsi un exemple admirable d'obéissance et d'humilité. (*Luc.* II, 22; *Levit.* XII, 2.)

Que dites-vous pour vous offrir à Dieu?

Je m'adresse à mon Sauveur, et je lui dis : « Divin Jésus, je m'offre à vous de tout mon cœur pour être à vous éternellement, et pour être avec vous, en vous et par vous à la très-adorable Trinité. »

Que dites-vous pour vous donner à la sainte Vierge?

« Très-digne Mère de Dieu, je me donne à vous, je me mets entre vos mains ; donnez-moi à votre très-cher Fils, donnez-moi à la très-sainte Trinité. »

LEÇON XL.

De la fuite du très-saint Enfant dans l'Egypte. De ce qu'il fit à l'âge de douze ans, et depuis jusqu'à celui de trente.

Qu'arriva-t-il au saint Enfant après son offrande dans le temple?

La sainte Vierge et saint Joseph s'enfuirent avec lui en Egypte, pour éviter la cruauté d'Hérode qui le cherchait pour le faire mourir. (*Matth.* II, 13-15.)

Que remarquez-vous dans cette fuite?

J'y admire mon Sauveur persécuté dès son enfance, et donnant dès lors un si grand exemple de patience et d'humilité.

Pourquoi s'enfuirent-ils en Egypte plutôt qu'ailleurs?

Parce qu'un ange l'avait ordonné à saint Joseph, de la part de Dieu ; sans doute pour la destruction des idoles à qui l'on rendait de grands honneurs, et pour y préparer des solitudes à tant d'âmes saintes qu'on y a vues depuis vivre comme des anges. (*Isa.* XIX, 18-25.)

Combien de temps demeurèrent-ils en Egypte?

On croit communément qu'ils y demeurèrent plusieurs années, après lesquelles, par ordre de Dieu, ils s'en retournèrent à Nazareth. (*Matth.* II, 19-21.)

Que fit le saint Enfant quand il commença à devenir grand?

A l'âge de douze ans, il alla à Jérusalem avec la sainte Vierge et saint Joseph, qui l'ayant perdu, et en étant fort inquiets, le trouvèrent, après trois jours, assis dans le temple où il écoutait les docteurs et leur faisait des questions, chacun s'étonnant de sa sagesse. (*Luc.* II, 47.)

Que lui dit sa sainte Mère l'ayant ainsi trouvé?

« Mon Fils, pourquoi avez-vous agi ainsi avec nous? Nous vous cherchions votre père et moi, étant fort affligés. » (*Luc.* II, 48.)

Que répondit le saint enfant Jésus?

« Pourquoi me cherchiez-vous? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je m'applique aux choses qui regardent le service de mon Père. » (*Luc.* II, 49; *Joan.* IX, 4.)

Que remarquez vous dans ce mystère?

1° J'y remarque la grande fidélité de la sainte famille, Jésus, Marie et Joseph, qui ne manquaient point d'aller au temple aux jours ordonnés, quoiqu'ils en fussent bien éloignés (*Deut.* XVI, 25.) ; 2° j'y apprends du saint Enfant à écouter humblement les ins-

tructions qu'on donne dans l'Eglise (*Isa.* L, 5) ; 3° j'y apprends aussi qu'il faut déplaire aux personnes les plus chères, plutôt que de ne pas faire promptement ce que Dieu demande de nous. (*Act.* v, 29.)

Quelle vie a menée notre divin Sauveur, depuis la douzième année de son âge jusqu'à la trentième?

Sa vie ne paraissait au dehors que celle d'un simple artisan ; cependant il ne cessait d'honorer son Père d'une manière parfaite, et nous acquérait à tout moment de grands trésors de grâces. (*Marc.* VI, 3; *Psal.* LXXXVII, 16; *Sap.* VIII, 7; *Eccli.* XXIV, 47.)

Jésus menant une vie si commune, en quoi pouvait-il tant honorer Dieu, son Père, et tant enrichir son Eglise?

1° Par son oraison très-parfaite qui ne s'interrompait jamais dans son divin intérieur (*Psal.* XLI, 9; *Isa.* XLIX, 3); 2° par l'humilité et l'obéissance admirables qu'il pratiqua tout ce temps-là, étant soumis à sa sainte Mère et à saint Joseph. (*Luc.* II, 51.)

Que nous apprend ce temps de la vie sainte de notre divin Maître?

Chacun y doit apprendre à estimer beaucoup la vie intérieure, accompagnée de pauvreté, d'humilité et de soumission (*I Petr.* III, 4); les enfants en particulier y ont une belle leçon du respect et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs pères et à leurs mères. (*Col.* III, 20.)

LEÇON XLI.

Du baptême de Jésus.

Que fit Notre-Seigneur Jésus-Christ quand il fut parvenu à l'âge de trente ans?

Il s'humilia jusqu'à recevoir le baptême dont saint Jean baptisait les pécheurs. (*Matth.* III, 13-17; *Luc.* III, 21-23.)

Etait-ce le même baptême qui nous fait Chrétiens?

Non : ce baptême était le baptême de saint Jean, destiné seulement à préparer les hommes à la pénitence ; et celui qui nous fait Chrétiens est le baptême que Jésus a institué pour nous purifier de nos péchés. Ce baptême de saint Jean était la figure de celui de Jésus. (*Marc.* I, 4-8; *Joan.* I, 29-33.)

Qu'arriva-t-il de particulier, quand Jésus fut baptisé?

Les cieux lui furent ouverts; le Saint-Esprit descendit sur lui et s'y arrêta en forme de colombe, une voix du ciel fut entendue, qui disait : « C'est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances. » (*Matth.* III, 16-17; *Marc.* X, 11.)

Pourquoi les cieux furent-ils ouverts au baptême de Jésus?

Pour signifier que le baptême qu'il allait instituer nous donnerait l'entrée au ciel. (*Luc.* III, 21.)

Pourquoi le Saint-Esprit descendit-il sur lui?

Pour signifier que, par le baptême, nous recevons le Saint-Esprit, qui vient habiter en nous comme dans des temples vivants. (*Act.* II, 38; XIX, 2-6.)

Pourquoi le Saint-Esprit descendit-il en forme de colombe?

Cet oiseau, qui gémit et qui est sans fiel, marque les gémissements des bons Chrétiens dans la vie présente et leur grande douceur d'esprit.

Pourquoi le Père éternel déclare-t-il hautement que Jésus est son Fils bien-aimé?

Pour signifier que, par le baptême, d'ennemis de Dieu que nous étions, nous sommes faits ses chers enfants. (*Galat.* III, 26, 27.)

Que devons-nous à Jésus, en le considérant dans son baptême?

1° Adorer l'humilité étonnante qu'il y pratique (*Matth.* III, 15); 2° le remercier d'avoir institué le saint baptême, et de nous avoir fait la grâce d'y être purifiés et consacrés à Dieu. (*I Cor.* VI, 11; *Tit.* III, 4-7.)

LEÇON XLII.

De Jésus au Désert.

Que fit notre Sauveur après son baptême?

Le Saint-Esprit le conduisit dans un désert, où il passa quarante jours et quarante nuits sans manger et sans boire, couchant sur la terre, et il fut tenté trois fois par le démon. (*Matth.* IV, 1-11; *Marc.* I, 12, 13; *Luc.* IV, 1-13.)

Que signifient ce désert et cette privation de toutes choses où le Saint-Esprit met Jésus, aussitôt après son baptême?

Cela signifie que l'Esprit de Jésus-Christ, qui nous est donné au baptême, nous porte à vivre dans l'éloignement des compagnies et des délices des enfants du siècle. (*Col.* II, 20; *II Cor.* VI, 16-18.)

Pourquoi Jésus voulut-il être tenté par le démon?

Pour nous consoler et nous encourager dans nos tentations, et pour nous mériter la grâce de les vaincre. (*Hebr.* II, 18; IV, 15.)

Que devons-nous à Jésus dans son désert?

L'y accompagner quelquefois en esprit, et nous procurer certains jours ou au moins certaines heures de solitude, pour vaquer plus uniquement à Dieu et à la grande affaire de notre salut. (*Marc.* VI, 31; *Ose.* II, 14.)

Sachant que nous devons être tentés, que devons-nous faire?

Demander beaucoup à Dieu qu'il ne nous laisse pas à notre faiblesse, mais qu'il nous assiste puissamment pour vaincre les tentations. (*Eccli.* II, 1-13; *Marc.* XIV, 38; *I Cor.* X, 13.)

Faut-il demander à Dieu son assistance contre la tentation?

Il faut dire avec confiance : « O Dieu! venez à mon aide; Seigneur, hâtez-vous de me secourir. » Ou bien : « Notre Père qui êtes aux cieux, ne permettez pas que nous succombions à la tentation. » (*Psal.* LXIX, 2; *Matth.* VI, 13.)

Dans le temps que la tentation nous pousse à offenser Dieu, que devons-nous faire?

1° Nous donner à lui (*Eccli.* II, 3); 2° résister à la tentation et faire le contraire de ce qu'elle nous suggère. (*Ephes.* VI, 13; *Jac.* IV, 7; *I Petr.* V, 8, 9.)

Quand nous avons vaincu la tentation, que devons-nous faire?

En remercier Dieu très-affectueusement par le même Jésus-Christ, par lequel la grâce de vaincre nous a été donnée. (*I Cor.* xv. 57.)

Que faut-il dire à Dieu pour le remercier de cette grâce?

« Je vous remercie, mon Dieu, de m'avoir donné la victoire par Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

LEÇON XLIII.

De la vie publique de Jésus-Christ.

Combien Jésus vécut-il de temps, depuis son baptême et sa retraite au désert?

Il ne vécut que trois ans et quelques mois, ce qui fut le temps de sa vie publique.

A quoi employa-t-il sa vie publique?

A converser parmi les hommes, et à leur prêcher le royaume de Dieu, avec ses apôtres et ses disciples. (*Baruch* iii, 38; *Marc.* i, 14, 15, et 38; vi, 6-13, et al.)

Comment Jésus autorisait-il sa prédication?

Par un grand nombre de miracles éclatants, par des bienfaits continuels et par une vie très-sainte qui doit nous servir de modèle. (*Joan.* v, 36; x, 38; *Matth.* iv, 23; xi, 5; *Act.* x, 38; *Marc.* i, 22; vii, 37; *Luc.* xxiv, 19.)

Quelles sont particulièrement les vertus dont il a donné l'exemple?

On lui voyait pratiquer dans toute leur perfection le zèle de l'honneur de son Père, la prière continuelle, la charité envers les hommes, le mépris du siècle, la modestie, la patience et surtout la douceur et l'humilité. (*Joan.* ii, 17; *Luc.* vi, 12; xxi, 37; *Matth.* xii, 28-30; *Marc.* vi, 34; viii, 2; *Joan.* vi, 15 seq.; xvii, 9, 14; *Matth.* xii, 18, 19; *Isa.* liii, 7; *Matth.* xxvi; *Isa.* l, 6 seq.)

Quelle était l'intention de Jésus, en pratiquant toutes ces vertus?

Son intention était de glorifier Dieu son Père, et en même temps de nous donner l'exemple, et de nous mériter la grâce de ces mêmes vertus. (*Joan.* iv, 34; vi, 38; viii, 29, 49; xiii, 15; *I Petr.* ii, 21; *I Joan.* ii, 6)

Quels bons sentiments devons-nous prendre en considérant la conversation de Jésus?

1° En l'honneur de ce qu'il a daigné converser avec nous, nous devons prendre la confiance de converser avec lui dans la prière (*Jac.* iv, 8); 2° quand nous avons à converser avec le prochain, unissons-nous à la charité de Jésus conversant parmi les hommes. (*II Cor.* xii, 19.)

Quels doivent être nos sentiments pour la prédication de Jésus?

Nous devons l'estimer souverainement, et avoir un grand respect pour tout ce qu'on nous en lit et qu'on nous en explique dans l'Eglise. (*Joan.* vii, 46; viii, 31, 32, 51; xii, 48; xiv, 23, 24.)

A quoi nous doivent porter les miracles de Jésus?

A reconnaître et adorer sa divinité et sa toute-puissance. (*Matth.* xiv, 33; *Marc.* ii, 12; *Luc.* v, 26; *Joan.* xx, 30, 31.)

Quels sont nos devoirs envers les vertus de Jésus-Christ?

Nous devons les adorer et remercier le Fils de Dieu; et nous donner à lui pour les imiter fidèlement. (*II Cor.* iv, 10.)

LEÇON XLIV.

De la transfiguration de Jésus-Christ.

Notre-Seigneur Jésus-Christ opéra-t-il quelque grand mystère un peu avant sa sainte Passion?

Oui : il opéra le glorieux mystère de la Transfiguration.

Comment se passa le mystère de la Transfiguration?

Jésus étant allé sur la montagne du Thabor avec saint Pierre, saint Jean et saint Jacques, et y faisant sa prière, sa face devint lumineuse comme le soleil, et ses vêtements devinrent blancs comme la neige; Moïse et Elie y parurent, parlant avec lui de la mort qu'il avait à souffrir dans Jérusalem. Une nuée brillante les couvrit, de laquelle sortit cette voix : « C'est mon Fils bien-aimé, dans lequel je me plais uniquement : écoutez-le. » (*Matth.* xvii, 1-9; *Marc.* ix, 1, 9; *Luc.* ix, 28-32; *II Petr.* i, 16-19.)

Pourquoi Jésus voulut-il être transfiguré avant sa Passion?

Pour faire voir à ses apôtres qu'il était Dieu, et que tous ceux qui l'accompagneront dans ses souffrances, auront part à sa gloire dans l'éternité. (*II Tim.* ii, 11, 12.)

Pourquoi fut-il transfiguré dans l'oraison?

Pour signifier que c'est dans l'oraison que nous nous changeons et devenons tout divins. (*Luc.* ix, 29.)

Pourquoi Moïse et Elie furent-ils témoins de la transfiguration avec les apôtres?

Cela signifie que les justes qui ont été au monde avant la venue du Fils de Dieu, et les saints qui ont été depuis, ont tous eu la grâce et le salut par Jésus-Christ.

Que signifie cette nuée brillante qui les couvrit?

Le Saint-Esprit qui parut au baptême de Jésus en forme de colombe, pour signifier la grâce d'innocence qu'il donne aux baptisés, paraît ici sous la forme d'une nuée lumineuse, pour signifier la clarté de la gloire qu'il donnera aux saints dans la résurrection.

Pourquoi le Père éternel dit-il en la transfiguration de Jésus aussi bien qu'à son baptême : C'est mon Fils bien-aimé?

Il dit cela au baptême de Jésus pour montrer que dans notre baptême nous sommes faits les enfants de Dieu; et il le dit encore en sa transfiguration, pour montrer que ceux qui, pendant leur vie mortelle, auront été conformes à son Fils unique dans sa sainteté et sa patience, lui seront conformes éternellement dans sa gloire. (*Rom.* viii, 29, 30; *Philip.* iii, 21; *I Cor.* xv, 48.)

Que veulent dire ces paroles qu'il ajoute : Ecoutez-le?

C'est comme s'il disait : Je veux que vous

écoutiez humblement, et que vous receviez de tout votre cœur les lois, les enseignements et les conseils de mon Fils ; ce sont les plus saintes lois, les plus sages enseignements, et les plus fidèles et plus utiles conseils qui furent jamais, et qui puissent jamais être. (*Isa.* XLII, 1 ; LIII, 11 ; LV, 4 ; *Joel.* II, 23 ; *Luc.* IV, 18.)

A quoi doit nous porter le grand mystère de la Transfiguration de Jésus ?

A nous encourager dans nos travaux et dans nos souffrances, par l'espérance de l'héritage éternel (*II Cor.* IV, 16, 17 ; *Act.* XIV, 21) ; à aimer beaucoup l'oraison qui change heureusement les âmes, et les divinise en quelque façon (*Exod.* XXXIV, 29, 35) ; à estimer extrêmement toutes les paroles qu'a prononcées Jésus de la plénitude de sa sagesse, de sa sainteté et de sa charité (*Joan.* VI, 69, 70) ; à nous rendre attentifs aux paroles intérieures qu'il dit à nos cœurs par les mouvements de sa grâce. (*Psal.* LXXXIV, 9 ; *I Reg.* III, 9.)

EXPLICATION DU QUATRIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

LEÇON XLV.

Des souffrances de Jésus.

Quel est le quatrième article du Symbole ?

« Qui a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli. »

Jésus, qui était Dieu, pouvait-il souffrir ?

Dans sa nature divine il n'a pu souffrir, mais dans sa nature humaine, toute sa vie mortelle a été une souffrance continuelle, particulièrement sur la fin, au temps de sa sainte Passion. (*Job* XXXV, 6 ; *Psal.* XXX, 11, 14 ; *Luc.* XXIV, 26.)

Que souffrit-il pendant sa vie ?

La faim, la soif, le chaud, le froid, la lassitude, les autres incommodités d'une vie pauvre et laborieuse, et une tristesse continuelle que lui causaient les péchés des hommes, toujours présents à son esprit. (*Gen.* XXXI, 40 ; *Psal.* LVII, 7, 18 ; LIV, 2, 3, 4 ; LXXXVII ; *Matth.* IV, 2 ; *Marc.* XI, 12 ; *Joan.* IV, 6, 7.)

Comment Jésus pouvait-il sentir de la tristesse étant dans la joie de la béatitude ?

Ç'a été une merveille de sa charité et de sa puissance d'avoir pu endurer la plus grande tristesse qui fut jamais, nonobstant le comble de sa joie béatifique. (*Luc.* IX, 31.)

Pourquoi appelez-vous la tristesse de Jésus pour nos péchés, la plus grande tristesse qui fut jamais ?

Parce qu'elle fut causée par la vue de tous les péchés du genre humain, présents, passés et à venir, et qu'elle était égale à la connaissance qu'il avait de leur malice, et à la charité qui les lui faisait détester. (*Matth.* XXVI, 37, 38.)

Comment la charité donne-t-elle de l'horreur et du déplaisir des péchés ?

La charité envers Dieu donne de l'horreur et du déplaisir de ce qui outrage sa majesté divine, et la charité envers le prochain donne de l'horreur et du déplaisir de ce qui pervertit et perd les âmes. (*Psal.* CXVIII, 39 ; *I Joan.* IV, 21.)

Que souffrit Jésus-Christ à la fin de sa vie ?

Il souffrit tant de maux en son corps et dans son âme, qu'il devint l'homme des douleurs. (*Isa.* LIII, 3.)

Que souffrit-il en son corps ?

Il y souffrit d'horribles tourments, permettant à ses ennemis de le lier, de le souffleter, de le fouetter, de le couronner d'épines, de le charger d'une pesante croix, et enfin de le faire mourir cloué à cette croix. (*Matth.* XXVI, seq. ; *Psal.* XXI ; LXVIII.)

Que souffrit-il en son âme ?

Il y souffrit toutes sortes de mépris et d'injures, il voulut ressentir de la crainte, de l'ennui, de l'affliction, une étrange agonie et un délaissement très-sensible. (*Psal.* XXI, 8 ; XVII, 5, 6 ; LIV, 3-5 ; *Matth.* XXVII, 46, 50 ; *Marc.* XIV, 33-39 ; *Luc.* XXII, 41-46.)

Pourquoi notre bon Jésus a-t-il voulu tant souffrir ?

Pour satisfaire abondamment à Dieu son Père, offensé par nos péchés, pour opérer notre salut, et pour nous donner l'exemple et nous mériter la grâce de la patience. (*Isa.* XXVIII, 5 ; *I Cor.* XV, 3 ; *Hebr.* II, 17 ; *Psal.* LXXIII, 12 ; *I Petr.* II, 22 ; *Philip.* I, 29.)

De quelle manière a-t-il souffert tant de maux ?

Avec une patience et une douceur admirables. (*Act.* VIII, 32 ; *I Petr.* II, 23, 24.)

Quels sentiments doit produire en nous le souvenir des souffrances de Jésus ?

Il doit nous remplir d'amour et de compassion envers ce bon Sauveur, et nous inspirer la patience chrétienne. (*Zach.* XII, 10 ; *I Petr.* IV, 1 ; *Hebr.* XII, 1, 2, 3 ; *Act.* V, 41.)

LEÇON XLVI.

De l'agonie et de la prise de Jésus.

Où commença la sainte Passion de Jésus ?

Dans un jardin qu'on nommait le jardin des Oliviers, où il sua du sang, où Judas, l'un de ses apôtres, le trahit par un baiser, et où les soldats de Pilate le prirent et le lièrent comme un criminel. (*Joan.* XVIII, 1, 2 ; *Luc.* XXII, 39, 54.)

Pourquoi Jésus commença-t-il sa Passion dans un jardin ?

Comme ce fut dans un jardin que le premier Adam nous perdit par son péché, Jésus, le second Adam, voulut commencer notre réparation dans un jardin. (*Gen.* III.)

Quelle fut la cause de sa sueur de sang ?

Ce fut la grande agonie où il se trouva, c'est-à-dire le grand combat qu'il ressentit entre sa répugnance naturelle qui le portait à fuir le supplice de la croix, et sa volonté soumise aux ordres divins, qui le portait plus fortement à boire ce calice pour la gloire de son Père et le salut des hommes. (*Luc.* XXII, 43, 44.)

Pourquoi Jésus, qui était maître absolu de ses mouvements naturels, voulut-il sentir de la répugnance aux ordres divins ?

Pour nous donner l'exemple, et nous mériter la grâce de vaincre courageusement

nos répugnances et d'obéir à Dieu contre qui que ce soit et contre nous-mêmes. (*Matth.* XXVI, 39, 40.)

Comment traita-t-il Judas, lorsque ce malheureux vint le baiser par trahison et le livrer à ses ennemis?

Il reçut le baiser de ce perfide, et l'appela son ami, nous donnant par là un merveilleux exemple de la douceur qu'il veut que nous ayons envers ceux qui nous maltraitent. (*Matth.* XXVI, 49, 50.)

Qu'arriva-t-il à la prise de Jésus?

D'abord il opéra deux miracles : l'un en faisant tomber à la renverse par une seule parole tous ceux qui étaient venus pour le prendre; et l'autre en remettant l'oreille à Malchus, valet du grand prêtre, à qui saint Pierre l'avait coupée. Ensuite il souffrit qu'on le liât comme un criminel. (*Joan.* XVIII, 6; *Luc.* XXII, 50, 51; *Joan.* XVIII, 12.)

Pourquoi fit-il ces deux miracles avant qu'on le saisît?

Pour nous faire remarquer qu'il était tout-puissant, et qu'ainsi ce n'était pas par faiblesse qu'il se laissait prendre et lier, mais par soumission à Dieu son Père, et par charité envers nous. (*Joan.* X, 18; *Matth.* XXVI, 53.)

Que devons-nous à Jésus ainsi lié pour notre amour?

Nous devons 1° adorer, admirer et aimer de tout notre cœur la douceur incomparable de cet Agneau de Dieu, qui endure ce traitement sans dire mot et sans donner la moindre marque d'impatience; 2° nous donner à lui pour souffrir volontiers en son honneur toutes les violences qu'on pourra nous faire (*I Petr.* IV, 13, 14); 3° nous soumettre affectueusement aux lois du christianisme et aux obligations de notre état, qui sont comme autant de liens qui nous attachent à la volonté divine.

LEÇON XLVII.

De la flagellation de Jésus.

Quelle est la première chose que souffrit Jésus sous Ponce Pilate?

Le cruel supplice de la flagellation, aussi ignominieux qu'injuste. (*Luc.* XVIII, 32; *Psal.* XXXVII, 18; *Joan.* XIX, 2; *Psal.* CXXVIII, 3.)

Pourquoi appelez-vous ce supplice injuste?

Parce qu'on le fit souffrir à la personne la plus innocente qui ait jamais été sur la terre.

Pourquoi la flagellation était-elle un supplice très-ignominieux?

Parce que c'était le supplice des esclaves et des voleurs.

Pourquoi l'appelez-vous un supplice cruel?

Parce que le corps adorable de Jésus étant fort délicat et très-sensible, le grand nombre de coups de fouet dont on le chargea sans pitié le couvrit de plaies depuis les pieds jusqu'à la tête.

Pourquoi notre bon Sauveur voulut-il être déchiré à coups de fouet?

Pour faire pénitence des sensualités des hommes, et pour nous mériter la grâce de châtier notre chair criminelle. (*Col.* III, 5.)

Quels devoirs faut-il rendre à Jésus dans sa flagellation?

L'adoration, l'amour, la compassion et la contrition.

Que lui direz-vous en l'adorant à la colonne?

« Pendant qu'on vous traite en esclave criminel, ô divin Jésus! je vous adore comme le souverain Créateur du ciel et de la terre. »

Que lui direz-vous en l'aimant dans ce mystère sanglant?

« Par toutes ces plaies que vous souffrez, mon bon Sauveur, vous me témoignez votre amour, et vous me demandez le mien que je vous donne de toute mon âme. »

Que lui direz-vous pour lui témoigner votre compassion?

« O doux Agneau de Dieu, c'est moi qui ai fait le mal, et vous souffrez le châtiment! »

Comment direz-vous pour témoigner ici votre contrition?

« Maudits péchés par lesquels j'ai tant maltraité mon Sauveur, que j'ai de regrets de vous avoir commis! Que je vous ai en horreur pour jamais! »

A quoi nous porte la grâce du saint mystère de la flagellation de Jésus?

A une sainte vengeance contre la chair; à recevoir humblement et amoureusement toutes les tribulations qui nous arriveront comme autant de coups de fouet de la main adorable de notre Père céleste.

LEÇON XLVIII.

Du couronnement d'épines.

Que souffrit notre bon Jésus après sa flagellation?

Il souffrit de très-grands mépris et des douleurs très-aiguës dans le tourment du couronnement d'épines. (*Matth.* XXVII, 29.)

Quel mépris endura-t-il dans le couronnement d'épines?

On lui mit un diadème d'opprobre sur la tête, et un roseau dans la main au lieu de sceptre, pour tourner en ridicule sa qualité de roi, comme s'il l'eût prise par une vanité extravagante. (*Joan.* XIX, 2.)

Comment en souffrit-il de grandes douleurs?

En ce que ces épines étant en grand nombre, longues et dures, et étant enfoncées avec violence dans la tête de notre bon Sauveur, elles lui firent un grand nombre de plaies très-sensibles.

Pourquoi le Fils de Dieu a-t-il voulu souffrir le tourment du couronnement d'épines?

1° Pour faire pénitence de la vanité, de l'ambition et de la vie voluptueuse des pécheurs; 2° pour apprendre aux Chrétiens qu'ils ne doivent pas se couronner de roses, c'est-à-dire, vivre dans les délices; 3° pour nous mériter la couronne de la gloire éternelle.

Que devons-nous à Jésus couronné d'épines?

Le reconnaître pour le vrai Roi du ciel et

de la terre, dont le règne n'aura jamais de fin, et en cette qualité l'adorer, l'aimer et nous soumettre à lui entièrement pour jamais. (*Cant.* III, 11.)

A quoi nous porte la grâce de ce saint mystère?

1° A détester et à fuir la vanité mondaine, particulièrement celle que l'on tire sottement des agréments du visage; 2° à nous éloigner de toute ambition; 3° à n'avoir aussi que de l'horreur et de l'éloignement pour la vie voluptueuse.

LEÇON XLIX.

De Jésus portant sa croix.

Que fit-on à Jésus après son couronnement d'épines?

On le condamna à mourir sur une croix, et puis on le chargea de cette croix très-pesante. (*Joan.* XIX, 16, 17.)

Que fit notre Sauveur quand il se vit condamné si injustement à la mort?

Il accepta la mort très-volontiers, par soumission aux ordres de Dieu son Père et par charité envers les hommes. (*Philip.* II, 8; *I Joan.* III, 16.)

Que devons-nous faire en l'honneur de cette soumission si admirable?

L'adorer souvent et accepter notre mort en l'honneur et en l'union des très-saintes dispositions de Jésus acceptant la sienne.

Comment la croix de Jésus était-elle très-pesante?

Et par son propre poids, et par celui de tous nos péchés qui y était joint. (*Psal.* XXXVII, 5.)

Que devons-nous à Jésus portant sa croix?

Le remercier très-affectueusement de s'être voulu charger de nos fardeaux. (*Isa.* XXXIII, 6, 7.)

Pourquoi a-t-il voulu porter sa croix avec tant de fatigue?

Pour nous mériter la grâce de travailler à notre salut, et de porter chacun notre croix après le Fils de Dieu. (*Luc.* XIV, 27; *Matth.* XVI, 24.)

Comment travaillons-nous à notre salut?

En faisant de dignes fruits de pénitence, en nous acquittant de nos obligations, en nous adonnant aux bonnes œuvres selon notre pouvoir, et en ne cherchant dans tout cela qu'à servir Dieu et à le glorifier d'un amour sincère. (*Luc.* III, 8; *I Thess.* IV, 11; *Col.* I, 10.)

Qu'est-ce que porter sa croix après le Fils de Dieu?

C'est prendre toutes nos souffrances de la main de notre Père céleste, à l'exemple de Jésus; c'est regarder et chérir toutes nos croix comme des participations de la croix de notre Sauveur. (*Job* II, 10; *Joan.* XVIII, 11; *Galat.* VI, 14.)

LEÇON L.

Du crucifiement de Jésus.

Qu'est-ce que le crucifiement de Jésus?

C'est ce que souffrit cet adorable Agneau de Dieu, lorsqu'on l'attacha à la croix avec de gros clous qui lui percèrent les pieds et les mains, et qu'il demeura dans cet état d'extrême ignominie et d'extrême douleur pendant trois heures. (*Marc.* XV, 25; *Joan.* XX, 25; *Marc.* XV, 33, 34.)

Pourquoi appelez-vous le crucifiement un état d'extrême ignominie?

Parce que le crucifiement était le supplice des personnes les plus abjectes et des plus grands scélérats, et que l'on crucifia Jésus au milieu de deux larrons pour le combler d'opprobres. (*Deut.* XXI, 23; *Marc.* XV, 27, 28.)

Pourquoi notre divin Maître a-t-il voulu être ainsi comblé d'opprobres?

Pour faire pénitence de notre orgueil et nous inspirer l'amour du mépris. (*Thren.* III, 30.)

Pourquoi appelez-vous le crucifiement de Jésus un état de douleur extrême?

Parce que son corps adorable étant très-sensible, à cause de l'excellence et de la délicatesse de son tempérament, on ne put lui percer les pieds et les mains avec de gros clous sans lui causer un tourment très-atroce (*Psal.* XXI, 17); 2° ce même corps sacré demeurant trois heures suspendu sur ses plaies, et les renouvelant continuellement par son propre poids, la douleur en devint toujours plus aiguë pendant tout ce temps; 3° tout le reste de ce corps sacré était encore dans une grande souffrance par les plaies de la couronne d'épines, et par celles qui lui avaient été faites par la flagellation; 4° son âme sainte était abandonnée à la tristesse, et ainsi ce fut alors qu'il fut véritablement l'homme des douleurs. (*Thren.* III, 5, 12 seq.; *Isa.* LIII, 4, 5.)

Pourquoi notre divin Sauveur a-t-il voulu souffrir de si grands tourments?

Pour nous exempter des tourments éternels de l'enfer, et pour nous mériter la grande grâce de la patience chrétienne. (*I Thess.* I, 10; *Hebr.* II, 9.)

Quand pratiquons-nous véritablement la patience chrétienne?

Lorsque nous portons volontiers nos souffrances, de quelque nature qu'elles soient, en l'honneur et en l'union des souffrances adorables de Jésus-Christ crucifié. (*II Cor.* XII, 9-10; *Galat.* II, 19; *Col.* I, 24.)

Quelle est encore la grâce particulière que produit en nous le mystère du crucifiement de Jésus?

C'est la grâce du crucifiement du vieil homme, c'est-à-dire la grâce de mortifier nos vices et nos convoitises. (*Rom.* VI, 6; *Galat.* V, 21.)

LEÇON LI.

De la mort de Jésus-Christ.

Notre-Seigneur Jésus-Christ mourut-il véritablement?

Oui : son âme se sépara véritablement de son corps. (*Marc.* XV, 27.)

Sa divinité se sépara-t-elle de son corps et de son âme?

Non : quoique ce corps sacré et cette très-sainte âme fussent séparés l'un de l'autre

par la mort, l'un et l'autre demeurèrent toujours unis à la divinité. (*Rom.* VI, 10; *Apoc.* I, 18.)

Pourquoi le Fils de Dieu a-t-il voulu mourir?

Afin de faire à Dieu son Père une digne et surabondante satisfaction pour les péchés du genre humain, et racheter ainsi tous les hommes par le prix infini de son sang. (*Psal.* CXXIX, 7; *Rom.* VIII, 32; *Hebr.* IX, 26-28.)

Qu'entendez-vous en disant que le Fils de Dieu nous a rachetés?

J'entends qu'en satisfaisant pleinement à la justice de Dieu que nous avions irritée par nos péchés, il nous a délivrés de la damnation et de l'esclavage du démon où nous étions engagés pour jamais, si ce divin Rédempteur n'eût eu pitié de nous. (*Psal.* CXXXV, 24; *Isa.* LII, 3; *I Cor.* I, 30; *Galat.* I, 4; *Tit.* II, 14.)

Que devons-nous à Jésus pour nous avoir rachetés par sa mort?

1° Nous devons ne perdre jamais le souvenir d'une charité si merveilleuse (*Exod.* XIII, 3; *Deut.* XVI, 3; *Eccli.* XXIX, 20): 2° chacun de nous doit se souvenir qu'il n'est plus à soi-même, mais uniquement à celui qui l'a racheté par un si grand prix. (*Psal.* CVI, 2; *Luc.* I, 68; *Rom.* XIV, 7-8; *I Cor.* VI, 19-20; *I Petr.* I, 18, 19; *Apoc.* V, 9.)

Par quels moyens pouvons-nous nous souvenir toujours de Jésus-Christ mourant pour nous?

1° C'est l'ancien usage des vrais Chrétiens d'avoir de saintes images de Jésus-Christ en croix, placées dans les églises, dans les maisons, dans les carrefours, et sur les chemins publics, afin que partout ce divin Rédempteur leur soit remis dans la mémoire (*Exod.* XIII, 9-16; *Num.* XXI, 9; *Deut.* XXVIII, 66; *Cant.* VIII, 6; *Galat.* III, 1; *Hebr.* XIII, 2); 2° le très-saint sacrifice de la Messe est institué pour nous mettre perpétuellement la mort de Notre-Seigneur devant les yeux d'une manière mystérieuse et toute divine (*Deut.* VI, 20-25; *Luc.* XXII, 19; *I Cor.* XI, 25-26); 3° aimons ardemment ce bon Jésus que l'amour a fait mourir pour nous, et nous ne l'oublierons jamais; car on se souvient toujours de ce que l'on aime. (*II Cor.* V, 14-15; *Galat.* II, 20; *Rom.* V, 8; *Ephes.* V, 2; *I Joan.* IV, 19.)

Qu'entendez-vous en disant que Jésus nous a sauvés par sa mort?

J'entends que par sa mort, non-seulement il a expié nos péchés, mais encore il nous a mérité les secours de la grâce divine, pour pouvoir nous sauver des dangers de ce malheureux monde, et parvenir au salut éternel en vivant selon l'Evangile. (*Isa.* XXXI, 5; XLV, 15-17; *Luc.* I, 69-79; *Rom.* V, 8-11; *I Cor.* XV, 2; *Hebr.* V, 9.)

Quelle est la grâce particulière que produit en nous le mystère adorable de la mort de Jésus?

C'est la grâce de mourir au péché, au monde, et à nous-mêmes, ce qui ne se fait que par un ardent amour. (*Rom.* VI, 1; *I Petr.* IV, 1 2.)

LEÇON LII.

De la sépulture de Jésus.

Ensevelit-on le corps de Jésus après sa mort?

Oui : Dieu voulut qu'on l'ensevelît pour nous confirmer dans la croyance de la mort et de la résurrection de son Fils. (*Matth.* XXVII, 57-60; *I Cor.* XV, 4.)

Ensevelit-on ce saint corps avec ignominie, comme on l'avait mis à la croix?

Au contraire, il fut enseveli fort honorablement; des personnes considérables l'enveloppèrent dans de beaux linges avec des aromates et le mirent dans un sépulcre tout neuf. (*Marc.* XV, 43, 47; *Luc.* XXIII, 50-53; *Joan.* XIX, 38-41.)

Pourquoi dit-on que le sépulcre de Jésus a été glorieux? (*Isa.* XI, 10.)

1° Parce qu'il fut honoré de la présence du Verbe éternel, auquel ce très-saint corps demeura toujours uni (*Joan.* I, 14); 2° parce que ce même corps sacré y demeura sans corruption (*Psal.* XV, 10; *Act.* II, 27, 31); 3° parce qu'il y reçut la vie de la gloire au moment de sa résurrection. (*Psal.* XXIX, 12.)

Quelle est la grâce particulière que produit en nous l'état de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ?

C'est la grâce de demeurer sans mouvement à l'égard de la vie perverse que nous avons quittée, et d'être indifférents à tous les biens et les maux de ce monde, comme le sont les corps morts. (*Rom.* VI, 11; *Col.* III, 3.)

Quelle est la grâce particulière que produit en nous le mystère de la sépulture de Jésus?

C'est la grâce de demeurer volontiers séparés du monde, cachés, oubliés et mis sous les pieds, comme le sont les corps des défunts. (*Rom.* VI, 4; *Col.* II, 12.)

EXPLICATION DU CINQUIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

LEÇON LIII.

De la descente de Jésus-Christ aux enfers.

Quel est le cinquième article du symbole?

« Il est descendu aux enfers, et le troisième jour il est ressuscité. »

Qu'entendez-vous par les enfers?

J'entends certains lieux souterrains où vont après cette vie les âmes qui ne vont pas dans le ciel.

Que veulent dire ces paroles : Jésus-Christ est descendu aux enfers?

Elles veulent dire que son âme, séparée de son corps et toujours unie à la divinité, est allée véritablement dans les plus basses parties de la terre. (*Ephes.* IV, 9.)

Y a-t-il plusieurs enfers?

Il y en a quatre; savoir: 1° l'enfer des damnés, où ces malheureux seront éternellement tourmentés avec les démons (*Sap.* V, 14; *Isa.* XIV, 15; *Matth.* XI, 23; *Luc.* XVI, 22); 2° les limbes, où vont les âmes qui sortent de ce monde avec le seul péché originel (*Job*

III, 16; X, 18, 19); 3° le purgatoire, où vont les âmes des justes qui n'ont point achevé leur pénitence avant leur mort (*I Reg.* II, 6; *Apoc.* V, 3, 13); 4° les limbes où étaient les âmes des justes avant la venue du Rédempteur. (*Luc.* XVI, 22, 23.)

Jésus-Christ est-il descendu dans tous ces enfers?

Il est descendu dans tous pour y faire reconnaître sa souveraine puissance, et ainsi on a fléchi le genou devant lui dans les enfers aussi bien que sur la terre et dans les cieux (*Eccli.* XXIV, 44; *Philip.* II, 10); mais principalement il a honoré de sa présence les limbes où étaient les âmes des patriarches, des prophètes, et des autres justes qui désiraient si ardemment depuis longtemps l'heureux moment de sa venue. (*Osee* XIII, 14; *Zach.* IX, 11.)

Quels biens fit Jésus aux âmes saintes qu'il daigna visiter dans ces lieux?

Il leur apporta une consolation inexprimable, il les rendit bienheureuses en leur découvrant sa divinité, et il les tira de ces lieux pour les mener avec lui dans le ciel. (*Luc.* XXIII, 43; *Psal.* LXVII, 19; *Ephes.* IV, 8.)

Quels devoirs faut-il rendre à la très-sainte âme de Jésus dans le mystère de sa descente aux enfers?

Il faut nous réjouir de la voir exercer son autorité sur l'enfer, et lui enlever glorieusement ses dépouilles. Chacun de nous doit lui dire avec un profond respect et un amour sincère : « Très-sainte âme de Jésus, ma pauvre âme, qui est tout à vous, se réjouit de votre puissance; elle l'adore et s'y soumet pour jamais. Elle vous remercie d'avoir visité, consolé et délivré si charitablement ces chères âmes de nos pères, et elle vous demande humblement que vous daigniez la visiter, la consoler et délivrer dès à présent et à son départ de cette vie. » (*Isa.* VIII, 1; *Col.* II, 15.)

LEÇON LIV.

De la résurrection de Jésus.

Qu'entendez-vous en disant que Jésus est ressuscité le troisième jour?

J'entends que le troisième jour après sa mort, son âme pleine de gloire se réunit à son corps, et qu'ainsi il revint à une vie glorieuse et immortelle. (*I Cor.* XV, 4.)

Pourquoi est-il ressuscité?

1° Pour établir puissamment la croyance de sa divinité par le plus grand des miracles (*Rom.* I, 4; *Matth.* XII, 38, 40); 2° pour donner à son saint corps la gloire qui lui était si bien due après tant d'humiliations et de douleurs endurées pendant toute sa vie, et particulièrement à sa mort (*Psal.* LXX, 20, 21; *Hebr.* II, 9); 3° pour nous confirmer parfaitement dans la vive espérance de la résurrection de nos corps. (*Rom.* VIII, 11; *I Cor.* XV, 20; *I Petr.* I, 3.)

Quel jour est-il ressuscité?

Le saint jour du dimanche, que nous appelons le jour de Pâques, et dont l'Eglise fait la plus célèbre de ses fêtes. (*Marc.* XVI, 9.)

Jésus étant dans cette vie de gloire demeura-t-il encore sur la terre?

Il y demeura quarante jours pour affermir la foi de sa résurrection et pour instruire ses apôtres de tout ce qui était nécessaire à l'établissement et à la conduite de son Eglise. (*Act.* I, 3; X, 40-41; *Joan.* XVI, 12.)

Quels devoirs rendez-vous à Jésus-Christ ressuscité?

En toute humilité, je l'adore, je l'admire et je me réjouis avec lui. (*Joan.* XX, 28.)

Que lui dites-vous en l'adorant?

« Je vous adore, divin Jésus, dans toute la gloire et la puissance dont vous êtes revêtu par votre très-sainte résurrection. » (*Matth.* XXVIII, 9, 17.)

Que lui dites-vous en l'admirant dans ce mystère?

« Que votre puissance est merveilleuse! Que votre gloire et votre bonté sont ravissantes! adorable Fils de Dieu. » (*Psal.* XLIV, 3; XCII, 1; *Ephes.* I, 19.)

Et pour lui témoigner votre joie, que lui dites-vous?

« Ah! que je suis ravi, mon Seigneur et mon Dieu, de vous voir si grand, si glorieux et si heureux dans ce très-saint état de votre nouvelle vie. » (*Habac.* III, 18; *Luc.* XLVII.)

Quelle est la grâce que produit en nous le très-saint mystère de la résurrection de Jésus?

C'est la grâce de la résurrection spirituelle, c'est-à-dire la grâce de nous bien relever de la mort du péché et de mener une vie toute nouvelle et toute à Dieu. (*Rom.* VI, 4, 5, 8-11.)

A quoi connaît-on si une âme est ressuscitée avec Jésus-Christ?

Si elle est ferme et fidèle à ne plus retomber dans le péché, si elle a du dégoût pour toutes les choses de la terre, et si elle ne cherche et ne goûte que celles du ciel. Demandons à Jésus que ces dispositions soient divinement imprimées dans le fond de nos âmes par sa très-sainte résurrection. (*Rom.* VI, 8; *I Petr.* IV, 1, 2; *Col.* III, init.)

LEÇON LV.

Des saintes cicatrices que Jésus a voulu conserver dans son corps glorieux.

Y a-t-il quelque chose en Jésus ressuscité qui vous touche particulièrement?

Il n'y a rien en lui qui ne mérite infiniment toutes les affections de nos âmes; mais ses plaies sacrées, qu'il a voulu conserver dans son état de gloire, sont ce qui me touche le plus. (*Cant.* V, 10, 16.)

Pourquoi notre Sauveur a-t-il voulu conserver ces saintes plaies après sa résurrection?

1° Pour bien confirmer tous ses fidèles dans la croyance qu'il est véritablement ressuscité avec le même corps qui a souffert pour nous (*Luc.* XXIV, 39; *Joan.* XIX, 34); 2° pour porter dans le ciel ces glorieuses marques de sa victoire, remportée sur les

ennemis de Dieu et du salut des hommes (*Zach.* XIII, 6); 3° pour montrer continuellement à son Père éternel le genre de mort qu'il a souffert, et faire ainsi pour nous une prière très-puissante (*Hebr.* VII, 25; *I Joan.* II, 2); 4° afin que ses saints aient éternellement devant les yeux ces glorieuses marques de la charité avec laquelle ils ont été rachetés (*Isa.* XLIX, 16); 5° afin qu'elles lui servent aussi bien que sa croix, au grand jour du jugement, pour faire voir combien justement il condamnera les malheureux qui n'auront pas voulu profiter de sa rédemption. (*Apoc.* I, 7.)

Quels bons sentiments vous donnent ces glorieuses cicatrices?

Elles me remplissent de confiance et m'embrasent d'amour. (*Psal.* CII, 18; *Cant.* II, 14.)

Comment vous remplissent-elles de confiance?

C'est que je les considère comme autant de bouches divinement éloquentes qui demandent mon salut à la bonté divine, comme autant de fontaines du Sauveur où j'ai à puiser les eaux de sa sainte grâce, et comme autant de portes que m'ouvre la charité de Jésus pour entrer dans son cœur. Ses pieds percés sont mon soutien, ses mains blessées sont ma protection, et son côté ouvert est mon aimable refuge. (*Isa.* XII, 3; *Apoc.* XXII, 14.)

Comment vous embrasent-elles d'amour?

Le même amour divin qui a fait à Jésus ces saintes blessures, s'en sert comme de flèches ardentes pour blesser et embraser les cœurs. (*Job* V, 18; *Isa.* LIII, 5.)

Que doit faire une personne qui désire être touchée de ces bons sentiments?

Quand on se tient proche du feu, on en ressent la chaleur; ainsi, quand on se tient proche de Jésus et de ses saintes plaies, par une méditation humble, affectueuse et assidue, on en reçoit des effets divins. (*Joan.* XX, 27.)

EXPLICATION DU SIXIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

LEÇON LVI.

De l'admirable ascension de Jésus.

Quel est le sixième article du Symbole?

« Il est monté aux cieux, il est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant. »

Jésus-Christ est-il monté aux cieux en tant que Dieu ou en tant qu'homme?

En tant que Dieu, il ne va nulle part, puisqu'il est partout; c'est donc comme homme qu'il est monté en corps et en âme dans les cieux, menant avec lui en triomphe les saintes âmes qu'il avait tirées des limbes. (*Marc.* XVI, 19; *Luc.* XXIV, 51; *Act.* I, 9; *Ephes.* IV, 8.)

Comment est-il monté aux cieux?

Par sa propre puissance et sans besoin d'aucun aide. (*Psal.* XX, 14.)

Pourquoi Jésus est-il monté dans les cieux?

1° Pour y prendre possession du trône qui lui était dû au-dessus de tous les anges (*Ephes.* I, 20, 21; *Hebr.* I. 8, 13); 2° pour nous y préparer la place (*Mich.* II, 13; *Joan.* XIV, 2, 3); 3° pour être notre grand prêtre et notre puissant intercesseur auprès de son Père dans le sanctuaire éternel (*Hebr.* VI, 20; VIII, 1, 2; IV, 14; IX, 11, 12; X, 19); 4° et enfin, pour de là remplir son Eglise des dons de son divin Esprit. (*Joan.* XVI, 7; *Ephes.* IV, 8, 10; *Act.* II, 33.)

Qu'entendez-vous lorsque vous dites qu'il y est assis?

1° Cela signifie le repos divin et éternel où est entré Jésus après les travaux de la rédemption des hommes (*Hebr.* IV, 4, 10); 2° cela veut dire qu'il est là haut comme sur le tribunal du souverain Juge, et comme sur le trône du Roi des rois. (*Hebr.* X, 12, 13; *Apoc.* III, 21.)

Dieu a-t-il une main droite et une main gauche?

Non: c'est un pur esprit qui n'a rien de corporel. (*Joan.* IV, 24.)

Que veut donc dire, assis à la droite de Dieu son Père?

C'est dire qu'il lui est égal, étant un même Dieu avec lui. (*Philip.* II, 6.)

Quel jour notre Sauveur monta-t-il aux cieux?

Un jour de jeudi, qui était le quarantième après sa très-sainte résurrection, et que l'Eglise solennise tous les ans par une grande fête.

Quels devoirs faut-il rendre à Jésus monté dans les cieux?

L'adoration, l'admiration et la soumission.

Que dites-vous en adorant Jésus sur son trône céleste?

En m'anéantissant devant ce trône de gloire, je dis affectueusement avec l'Apôtre: « Qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers; » ou bien avec l'Eglise: « Vous seul êtes le Saint, vous êtes le Seigneur, vous êtes le Très-Haut, ô Jésus-Christ, avec le Saint-Esprit dans la gloire de Dieu le Père. » (*Philip.* II, 10, 11.)

Que dites-vous pour exprimer votre admiration sur Jésus dans ce mystère sublime?

Je ne sais point et ne veux point savoir l'exprimer, je veux demeurer ravi éternellement de voir notre nature humaine élevée à la droite de Dieu. (*Ephes.* II, 6.)

Et pour lui protester de votre soumission, que lui dites-vous?

« Divin Jésus, je vous reconnais pour le Souverain des souverains, je me soumets à vous pour jamais de toute l'affection de mon cœur. »

Quelle grâce produit en nous l'admirable mystère de l'ascension?

La grâce d'habiter en esprit dans le ciel, et d'avoir le cœur où est Jésus notre trésor. (*Philip.* III, 20; *Luc.* XII, 34.)

—

EXPLICATION DU SEPTIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

LEÇON LVII.

De ce qui précédera le jugement universel.

Quel est le septième article du Symbole?

« De là il viendra juger les vivants et les morts. »

Comment Jésus viendra-t-il pour ce grand jugement?

Ce second avénement, qui sera pour venir nous juger, différera bien du premier qui fut pour venir nous racheter : le premier se fit dans la petitesse et l'abaissement; le second se produira dans la manifestation de sa puissance souveraine et de sa majesté incomparable. (*Act.* I, 11; *Zach.* IX, 9; *Matth.* XXIV, 30.)

Quand sera ce grand jugement de tous les hommes?

Nous savons que ce sera au dernier jour de ce monde; mais dans combien d'années il arrivera, c'est ce que Dieu a réservé à sa seule connaissance. (*Joan.* XII, 48; *Matth.* XXIV, 36; *Act.* I, 7.)

Quand ce jour sera proche, les hommes n'en seront-ils point avertis par quelques prodiges?

On en verra de très-étonnants, et de plusieurs sortes (*Luc.* XXI, 25-27) : 1° une peste et une famine affreuse affligeront les hommes; 2° d'horribles dissensions s'élèveront parmi les peuples (*Matth.* XXIV, 7); 3° l'Antechrist, cet ennemi capital du Fils de Dieu, viendra; il fera souffrir à l'Eglise la plus grande et la plus dangereuse de toutes les persécutions (*II Thess.* II, 3, 11; *Marc.* XIII, 19, 20); 4° la terre et la mer seront dans une agitation si extraordinaire, que les hommes en sécheront de frayeur; le soleil s'obscurcira, la lune deviendra couleur de sang, et on verra les étoiles tomber du ciel. (*Matth.* XXIV, 29.)

Que signifiera cette agitation de toute la nature?

Elle signifiera que toutes les parties de l'univers seront animées, à leur façon, d'horreur et d'indignation contre les pécheurs ennemis de leur Créateur. (*Sap.* V, 18.)

Quels sentiments cela doit-il nous inspirer?

Nous devons être remplis de crainte, d'humiliation et de douleur d'avoir provoqué contre nous, par nos péchés, l'indignation de Dieu et de ses créatures. (*Sap.* XVI, 24.)

Laquelle des créatures inanimées sera la plus furieuse en ce jour terrible?

Ce sera le feu qui précédera l'arrivée du grand Juge, embrasera toute la terre et réduira en cendres tous les ouvrages qu'elle contient. (*Psal.* XCVI, 3; *II Petr.* III, 7, 10.)

Pourquoi Notre-Seigneur brûlera-t-il ainsi toute la terre?

Pour détruire, dans son indignation, et les pécheurs et tout ce qui a servi à leur péché. (*I Cor.* III, 13; *Deut.* XXXII, 22.)

A quoi cela doit-il nous porter?

A un grand mépris de ce monde et à une extrême horreur de l'offense de Dieu. (*II Petr.* III, 11.)

LEÇON LVIII.

De la résurrection universelle, de la venue du grand Juge, de l'ouverture des livres et de l'apparition de la croix.

Par où commencera l'exécution du jugement dernier?

Par la résurrection universelle de tous les morts du monde, qui se lèveront très-promptement au son de la trompette de Dieu et de la voix de l'archange, qui leur criera: « Levez-vous, morts, et venez au jugement! » (*I Cor.* XV, 51, 52; *I Thes.* IV, 15.)

Tous les morts étant ressuscités, où iront-ils?

Les anges les assembleront tous au lieu du jugement. (*Matth.* XXV, 32.)

Quand ils seront tous assemblés, qu'arrivera-t il?

Alors Jésus, leur grand Juge, paraîtra tout à coup au milieu de l'air, accompagné de la cour céleste, et assis sur une nue éclatante, avec une majesté incomparable. (*Matth.* XXIV, 30; XXV, 31; *Judæ* 14, 15.)

Les bons et les méchants demeureront-ils mêlés ensemble en comparaissant devant leur Juge?

Non : les anges, par son ordre, les sépareront les uns d'avec les autres, comme on sépare les brebis d'avec les boucs, et ils mettront les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche. (*Matth.* XIII, 49; XXV, 32, 33.)

Quels seront alors les sentiments des bons à la vue de Jésus?

Ils seront ravis d'une joie ineffable, et, dans ce transport, ils s'élèveront de la terre et iront se joindre à lui au milieu de l'air, pour être en sa compagnie éternellement. (*Psal.* XCVI, 1, 6; *I Thess.* IV, 16; *Matth.* XXIV, 28.)

Et les méchants, quels sentiments auront-ils?

A la vue de leur Juge, dont la face leur paraîtra courroucée, ils seront saisis d'un tel effroi, qu'ils se tiendront le visage contre terre, et crieront d'une voix lamentable : « Montagnes, tombez sur nous! Collines, écrasez-nous! » (*Isa.* XIII, *Apoc.* VI, 16, 17.)

Cette extrême frayeur sera-t-elle la seule peine qui troublera les méchants en la présence de leur Juge?

Ce Juge adorable fera alors deux choses qui les combleront encore de la dernière confusion : 1° il ouvrira les livres, c'est-à-dire il manifestera très-clairement la conscience de chacun des hommes, non-seulement à eux-mêmes, mais aussi à tous les anges et à tous les hommes; ce qui sera un affreux supplice à tous les méchants et particulièrement aux hypocrites (*Marc.* IV, 22; *I Cor.* IV, 5, 10; *Apoc.* XX, 12; *Isa.* XXXIII, 14; *Job.* XX, 27); 2° en leur montrant sa croix et ses saintes plaies, il leur fera de grands reproches de n'avoir pas voulu profiter de sa rédemption. (*Matth.* XXIV, 30.)

A quoi doivent nous porter ces vérités?

Notre-Seigneur nous dit lui-même sur ce sujet : « Prenez garde à vous, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes et du vin, et par les soins de cette vie, et que ce jour ne vienne vous surprendre tout à coup. Veillez et priez en tout temps, afin que vous soyez trouvés dignes d'éviter tous ces maux qui doivent arriver, et que vous puissiez paraître devant le Fils de l'homme. » (*Luc.* XXI, 34.)

LEÇON LIX.

De la conclusion du jugement dernier.

Par où finira ce redoutable jugement?

Par deux sentences, dont l'une mettra les bons en possession du bonheur suprême, et l'autre fera le dernier malheur des méchants.

En quels termes prononcera-t-il la sentence des bons?

« Venez, vous qui êtes les bénis de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé dès la création du monde; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'étais étranger, et vous m'avez logé; j'étais nu, et vous m'avez vêtu; j'étais malade, et vous m'avez soigné; j'étais prisonnier, et vous m'avez visité. » (*Matth.* XXV, 34.)

En quels termes prononcera-t-il la sentence des méchants?

« Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel qui est préparé au démon et à ses anges; j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire; j'étais étranger, et vous ne m'avez pas logé; j'ai été nu, et vous ne m'avez pas revêtu; j'ai été malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité. » (*Matth.* XXV, 41.)

Ces sentences s'exécuteront-elles bientôt après avoir été prononcées?

A l'instant, les malheureux condamnés seront abîmés dans l'enfer pour y brûler éternellement avec les démons; et, dans le même moment, tous les amis de Jésus iront avec lui dans le ciel pour y jouir de Dieu pendant toute l'éternité. (*Matth.* XXV, 45; *Joan.* V, 29; *Dan.* XII, 2.)

A quoi doit nous porter la considération du jugement dernier?

A nous juger nous-mêmes dans la pénitence, à être fidèles à Dieu, et à pratiquer des œuvres de miséricorde. (*I Cor.* XI, 31; *I Petr.* IV, 17, 19; *Jac.* II, 13.)

Devons-nous désirer le jour du jugement?

Quoique la vue de nos péchés nous le fasse craindre, l'amour de Notre-Seigneur doit nous le faire désirer, parce qu'alors il régnera parfaitement. C'est dans ce désir que les bons Chrétiens disent sans cesse : « Venez, Seigneur Jésus, que votre règne arrive. » (*II Tim.* IV, 8; *Apoc.* XXII, 17, 20; *Matth.* VI, 10.)

—

LEÇON LX.

Du jugement particulier.

Avant la fin du monde, Notre-Seigneur ne juge-t-il point les hommes?

Au moment que chaque âme est séparée de son corps par la mort, elle est présentée à Jésus-Christ son juge; on lui fait rendre un compte rigoureux, et elle reçoit la sentence de son éternité. (*Hebr.* IX, 27; *Eccli.* XI, 9; XII, 14.)

Quelle sentence reçoit-elle?

Une sentence de vie ou une sentence de mort, selon qu'elle a employé le temps que Dieu lui avait donné sur la terre. (*Rom.* XIV, 10; *II Cor.* V, 10; *Eccli.* XV, 18.)

Quels sont les articles de ce compte qu'on lui fait rendre?

Un rayon de lumière, que Jésus répand dans son esprit, lui fait voir très-clairement et distinctement : 1° tous les biens en général et en particulier qu'elle a jamais reçus de la bonté divine; 2° tous les péchés où elle est tombée dans toute sa vie, ou par pensées, ou par paroles, ou par actions, ou par omissions; 3° toutes les pratiques de vertu qu'elle a faites, dont la valeur ou le défaut paraîtra avec la plus grande évidence. (*Psal.* LXXXIX, 8; *Sophon.* I, 12; *Eccli.* XI, 29; *I Cor.* IV, 5.)

Ce jugement est-il fort exact?

Oui : « Je jugerai, » dit le Seigneur, « les justices elles-mêmes, lorsque le temps en sera venu. » (*Psal.* LXXIV, 3; *Matth.* XII, 36; *Gal.* VI, 5.)

Peut-on tromper son juge, ou lui déguiser quelque chose?

Il est impossible de cacher quoi que ce soit à la plénitude de sa lumière. (*Eccli.* XXIII, 28.)

Ce juge peut-il être fléchi par quelque moyen?

Nullement : le temps de la miséricorde est alors passé. (*Eccli.* V, 6, 9.)

Pourrait-on décliner sa juridiction ou appeler de sa sentence?

Non : il est le Souverain des souverains. (*Psal.* CXII, 5, 6; CXVIII, 118, 160.)

Ne se pourrait-il point trouver quelqu'un qui ait le pouvoir d'empêcher l'exécution de son jugement?

Non : ce que sa sagesse et sa justice ordonnent, s'exécute sur-le-champ par sa toute-puissance, contre laquelle toutes les créatures ensemble ne peuvent rien absolument. (*Isa.* XLVI, 10; *Esther* XIII, 11; *Job* IX, 13; *Psal.* LXXV, 8; *Isa.* XLVII, 3.)

Quand serons-nous présentés à ce jugement?

Ce sera bientôt, puisque ce sera à la fin de notre vie, qui est fort courte; et ce sera à l'heure que nous ne pensons pas, puisque le moment de notre mort est incertain. (*Jac.* V, 9; *Apoc.* XXII, 7, 20; *Job* XIV, 5; *Apoc.* III, 3; XVI, 15.)

A quoi doit nous porter la considération de ce jugement, qui sera si exact et qui est si proche?

A nous tenir prêts par un grand soin de notre conscience, et par une vie véritable-

ment chrétienne. (*Marc.* XIII, 33; *Luc.* XII, 40.)

Quelle sera notre plus grande consolation, quand il faudra comparaître devant notre juge?

Ce sera, si nous l'avons aimé sincèrement pendant notre vie, d'avoir à être jugés par le meilleur de nos amis. (*I Joan.* IV, 17.)

LEÇON LXI.

De la mort.

Quelle est la dernière chose qui doit arriver à chacun de nous avant son jugement particulier?

C'est la mort, à laquelle tout bon Chrétien doit bien penser tous les jours. (*Deut.* XXXII, 29; *Eccli.* VII, 40.)

Peut-on avoir quelque joie dans la vie en pensant tous les jours à un objet si triste?

Les personnes mondaines, qui n'ont d'affection que pour leur chair et pour la vie présente, trouvent du chagrin dans la pensée de la mort; mais les vrais Chrétiens, qui goûtent l'espérance de la vie éternelle, y trouvent de la consolation et en tirent de grands fruits. (*I Reg.* XV, 32; *Eccli.* XLI, 1, 2; *Philip.* I, 23; *II Tim.* IV, 6; *Psal.* XXVI, 13; XLI; CXIX, 5.)

Qu'avons-nous à considérer dans la mort, afin que la pensée nous en soit utile?

Cinq vérités: 1° Nous mourrons tous infailliblement (*Hebr.* IX, 27; *Rom.* V, 12); 2° nous mourrons bientôt (*Eccli.* XIV, 12); 3° nous ne mourrons qu'une fois (*Hebr.* IX, 27); 4° nous ignorons le lieu, le temps et la manière de notre mort (*Eccle.* IX, 12); 5° la vie des vrais Chrétiens est terminée par une bonne mort, et la vie des méchants par une fin malheureuse. (*Psal.* CXV, 15; XXXIII, 22; *II Cor.* XI, 15.)

Dieu en créant l'homme l'a-t-il destiné à la mort?

Non: le premier homme fut créé avec le pouvoir de ne point mourir; mais aussitôt qu'il eut offensé son Créateur, lui et ses descendants déchurent de ce privilége, et furent tous condamnés à la mort par un arrêt irrévocable. (*Sap.* I, 13; *Gen.* III, 19; *Rom.* V, 12.)

A quoi doit nous porter la considération de la nécessité de la mort?

1° A nous soumettre à Dieu, qui a prononcé cet arrêt de mort contre nous tous avec une sagesse, une justice et une sainteté infinies (*II Cor.* I, 9); 2° à passer notre vie dans une profonde humilité, nous regardant comme de pauvres criminels condamnés à la mort (*II Reg.* XIX, 28; *III Reg.* II, 26; *II Cor.* IV, 9); 3° à ne point aimer nos corps dans l'état présent de leur mortalité, qui doit aboutir à la corruption et à la poussière. (*Jud.* 23; *Rom.* VII, 24.)

Quand pourrons-nous aimer nos corps?

Lorsque le Fils de Dieu les aura ressuscités et rendus semblables à son corps saint et glorieux. (*Rom.* VIII, 11; *Philip.* III, 21; *I Cor.* XV, 42.)

Quand nous considérons que nous mourrons bientôt, qu'en devons nous conclure?

Qu'ayant peu de temps à vivre en ce monde, nous devons en ménager tous les moments pour le service de Dieu et la grande affaire de notre salut éternel. (*Eccli.* IV, 23; *I Cor.* VII, 29; *Eccle.* IX, 10; *Joan.* IX, 4.)

Quand nous pensons que nous ne mourrons qu'une fois, que devons-nous faire?

Nous devons par toute sorte de soins nous préparer à bien mourir, puisque mourir mal n'est pas de ces malheurs qu'on puisse jamais réparer. (*Eccle.* XI, 3.)

Pourquoi Dieu veut-il que nous ignorions le lieu et le temps de notre mort?

Afin qu'en tout lieu et en tout temps nous nous tenions prêts à mourir, en vivant dans l'éloignement du péché et dans la ferveur au service de Dieu. (*Eccle.* IX, 8.)

Pourquoi Dieu veut-il que nous ignorions quel sera notre genre de mort?

Afin de nous tenir dans un total abandon à sa providence et dans une dépendance entière de sa miséricorde. (*Psal.* LXVII, 21.)

Quand nous considérons que les bons Chrétiens font ordinairement une bonne mort, et les vicieux une mort malheureuse, à quoi doit nous porter cette pensée?

A nous procurer une heureuse mort par une vie véritablement chrétienne. (*Prov.* XIV, 32.)

Est-il en notre pouvoir de parvenir à une bonne mort par une sainte vie?

Oui, avec la grâce de Dieu que nous devons implorer sans cesse par les mérites infinis de notre Sauveur, priant tous les jours la très-sainte Vierge de l'implorer pour nous. (*Eccli.* XVII, 26; *I Cor.* III, 22.)

LEÇON LXII.

De la mort des méchants.

Quelle est de toutes les choses qu'on peut voir en cette vie, la plus effroyable et la plus capable de nous faire rentrer en nous-mêmes?

C'est la malheureuse mort d'un pécheur qui finit sa vie sans se convertir. (*Eccli.* XXVIII, 25.)

Qu'est-ce que la mort d'un pécheur endurci?

C'est le plus funeste et le plus irréparable de tous les malheurs qui puissent arriver à un homme dans ce monde: c'est le passage à la damnation, et au supplice de l'enfer. (*Job* XXI, 13.)

Combien y a-t-il de sortes de mauvaises morts?

J'en remarque quatre, savoir: la mort de surprise, la mort de stupidité, la mort d'illusion, la mort d'angoisses.

Quelle est cette mauvaise mort que vous appelez la mort de surprise?

C'est celle qui arrive subitement au pécheur, sans lui laisser le temps de se reconnaître. (*Prov.* I, 26, 27.)

Que font les Chrétiens sages pour n'être pas surpris par cette mort?

Ils mettent ordre de bonne heure à la grande affaire de leur salut, et, par une vie véritablement chrétienne, ils se tiennent

toujours prêts à mourir chrétiennement. (*Psal.* XXXVIII, 1; *Eccle.* VII, 15, 18.)

Qu'appelez-vous la mort de stupidité?

C'est la fin de ces malheureux qui, ayant oublié Dieu pendant leur vie, s'oublient eux-mêmes à l'heure de la mort. On leur voit l'esprit libre et éveillé pour les affaires du monde, et entièrement assoupi au moment que l'on commence à leur parler de l'éternité. (*Prov.* XVIII, 3; *Eccli.* III, 27; *Matth.* XIII, 14, 15; *Eccle.* V, 3.)

A quoi nous sert de remarquer cette stupidité?

Cela nous avertit de n'oublier jamais Dieu pendant notre vie, et de ne jamais nous relâcher dans le zèle de le servir et de le glorifier. (*Eccle.* XII, 1, 2; *Hebr.* III, 13.)

Qu'appelez-vous la mort d'illusion?

J'appelle ainsi la mort des pécheurs qui, dans leur dernière maladie, disent à Dieu de belles paroles sans avoir le cœur véritablement converti. (*Prov.* XVI, 25; *I Reg.* XVI, 7; *II Mach.* IX, 13; *Matth.* XXIII, 27.)

Mais peut-être que ces paroles partent d'un cœur touché de Dieu?

J'avoue que par la grâce divine elles peuvent être sincères en quelques-uns, mais il est très-probable qu'elles sont en plusieurs, une tromperie pernicieuse. (*Matth.* VII, 21.)

Pourquoi jugez-vous que ces bonnes paroles, à l'heure de la mort, sont généralement trompeuses?

Parce qu'on en voit souvent qui, après les avoir dites lorsqu'ils se croyaient à la mort recouvrent la santé, et ne sont pas sitôt guéris qu'ils recommencent leur mauvaise vie, et sont plus esclaves du péché que jamais. (*Psal.* LIV, 20.)

Pourquoi appelez-vous cela une mort d'illusion?

1° Parce que Satan trompe ces mourants, leur donnant un faux repos sur quelque sensibilité naturelle qu'il excite en eux selon leur complexion (*II Cor.* XI, 14; *II Thess.* II, 10); 2° parce que cela lui sert pour en tromper beaucoup d'autres qui jugent par là qu'en vivant dans le crime on ne laisse pas de faire une bonne mort.

Que devons-nous faire pour ne point tomber dans une pareille illusion à l'heure de notre mort?

Nous convertir à Dieu tout de bon avec sa sainte grâce, et le servir sincèrement toute notre vie. (*Eccli.* V, 8, 9; XVII, 26, 27.)

Qu'appelez-vous la mort d'angoisses?

J'appelle ainsi la mort de beaucoup de pécheurs endurcis en proie à d'affreux tourments à cette dernière heure. (*Rom.* II, 5, 9.)

Quelles sont les choses qui tourmentent un pécheur endurci à l'heure de la mort?

Ce sont : les douleurs qui le pressent, la mort qui se présente à lui, le monde qui lui dit adieu, les péchés qu'il a commis, les bonnes œuvres qu'il a négligées, l'enfer qui l'attend. (*I Mach.* VI, 8; *Sap.* IV, 18, 19, 20.) Toutes ces choses sont comme autant de bourreaux qui commencent à le traiter en réprouvé.

Que devons-nous faire pour ne pas mourir de cette mort d'angoisses?

Haïr et fuir toute offense de Dieu, nous détacher du monde, nous adonner avec ferveur à la pratique du bien selon nos obligations et les mouvements que Dieu nous en donne, être patients dans les douleurs et dans les humiliations, aimer et désirer l'éternité bienheureuse. (*Psal.* CXVIII, 128; *Tit.* II, 12; *Tit.* III, 1, 8, 14; *Jac.* V, 7, 8; *Tit.* II, 13.)

LEÇON LXIII.

De la mort des bons Chrétiens.

Qu'est-ce que la mort des bons Chrétiens?

C'est quelque chose de très-précieux devant Dieu, c'est le sommeil de ses bien-aimés, la fin de leurs travaux et leur passage à l'éternité bienheureuse. (*Psal.* CXV, 15; CXXVI; *Sap.* IV, 7; *Apoc.* XIV, 13.)

Qu'entendez-vous en disant que la mort des amis de Dieu est précieuse devant lui?

J'entends, 1° qu'il en prend un soin particulier, comme d'une chose qu'il considère beaucoup (*Psal.* XCVI, 10; *Sap.* IV, 15); 2° qu'il estime et qu'il a pour très-agréables les dispositions saintes avec lesquelles ces fidèles serviteurs finissent leur vie temporelle et quittent ce monde pour aller à lui. (*Sap.* III, 1-9.)

En quoi consiste ce soin particulier que Dieu prend de la mort des siens?

1° En ce qu'il les préserve des attaques du tentateur, ou leur fait la grâce de les vaincre (*Psal.* XL, 4; *Apoc.* III, 10; *II Petr.* II, 9); 2° en ce qu'il leur inspire des sentiments chrétiens avec lesquels ils meurent comme ils ont vécu. (*Act.* VII, 58, 59; *Tob.* XIV, 5.)

Quelles sont les tentations dont Satan attaque un Chrétien à l'heure de la mort?

1° Il ne manque pas, si Dieu ne l'empêche, de renouveler à un mourant les tentations auxquelles il l'a fait succomber pendant sa vie (*Psal.* XLVIII, 6; *Apoc.* XII, 12); 2° Il s'efforce, particulièrement, de lui faire perdre la foi, ou de le jeter dans le désespoir, ou de lui inspirer de la vanité.

Les bons Chrétiens sont-ils exempts des douleurs de la mort?

Non; mais Dieu leur fait la grâce de les souffrir patiemment en l'honneur et en union des souffrances de Jésus-Christ sur le Calvaire. (*II Mach.* VI, 30, 31; *II Mach.* VII, 36.)

N'appréhendent-ils point les approches de la mort?

Ils craignent, sans doute; mais leur soumission à Dieu et leur désir d'aller à lui, modèrent et adoucissent beaucoup cette crainte. (*Psal.* LIV, 5; *Sap.* XVIII, 20.)

Un bon Chrétien quitte-t-il ce monde avec regret?

Au contraire, il est fort aise de s'en séparer, n'ayant pour lui que du mépris et de l'horreur. (*Marc.* IX, 18; *Hebr.* XI, 9, 10, 13-15, 16; XIII, 14; *I Joan.* II, 15-17.)

N'est-il point effrayé, en mourant, par le souvenir de ses péchés?

Il est vrai que les plus saints ont de l'effroi de la justice divine dont ils reconnaissent avoir mérité les rigueurs; mais le Saint-Esprit les console et les encourage par les mouvements d'espérance et d'amour qu'il leur inspire. (*Job* IX, 2, 3; *Psal.* CXLII, 8, 2, 3; *Psal.* CXXIX, 3; *Job* XIII, 15.)

Quel sentiment a-t-il du bien qu'il a fait pendant sa vie?

Il a une si haute estime de Dieu et une si intime reconnaissance de ses bienfaits, qu'il compte pour rien tous les services qu'il a rendus à un si bon maître; mais moins il estime sa bonne vie, plus Dieu est fidèle à la couronner d'une sainte et heureuse mort. (*Luc.* XVII, 10; *Rom.* VIII, 18.)

Quels sont les autres bons sentiments que Dieu inspire aux vrais Chrétiens à la fin de leur vie?

Un ferme attachement à tout ce que croit la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine (*Col.* I, 23); une crainte salutaire des jugements de Dieu (*Psal.* CXVIII, 120); une vive espérance en sa miséricorde et aux mérites infinis du Sauveur (*Hebr.* VI, 19; X, 19; *I Petr.* I, 13); un recours filial à la Mère de miséricorde, à l'ange gardien, aux saints patrons et autres saints (*Eccli.* IV, 14; VI, 29; *Exod.* XXIII, 20); un ardent amour de Dieu (*I Joan.* IV, 16); une très-grande reconnaissance pour ses bienfaits (*Col.* II, 7); une honte et une douleur extrême de l'avoir offensé (*Psal.* L, 19); un grand désir d'être à lui parfaitement et pour jamais (*Psal.* LXXII, 25, 26, 28); enfin, une union continuelle d'esprit et de cœur aux dispositions saintes de Jésus mourant sur la croix. (*Apoc.* XIV, 13.)

En quel temps un Chrétien malade à la mort entre-t-il dans ces bons sentiments?

Comme il y est affectionné et heureusement habitué depuis longtemps, il en porte les dispositions dans son cœur, il en renouvelle souvent des actes selon les inspirations que Dieu lui donne; mais quand il reçoit les sacrements pour la dernière fois, c'est alors particulièrement que son cœur se dilate dans tous les mouvements d'une piété sincère et fervente. (*Psal.* I, 2, 3.)

Que pouvons-nous faire avec la grâce de Notre-Seigneur pour nous préparer à mourir chrétiennement?

Accepter souvent notre mort de la main de Dieu en société avec Jésus acceptant la sienne (*Num.* XXIII, 10); la recommander à sa miséricorde par l'entremise de la très-sainte Vierge (*Psal.* XXX, 6); la lui offrir tous les jours, et particulièrement le vendredi, en l'honneur et en l'union de celle de son très-cher Fils (*Philipp.* I, 20); avoir grand soin de vivre dans les bons sentiments dans lesquels nous désirons mourir. (*Eccli.* VII, 40.)

EXPLICATION DU HUITIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

LEÇON LXIV.

Du Saint-Esprit.

Quel est le huitième article du Symbole?

« Je crois au Saint-Esprit. »

Qu'est-ce que le Saint-Esprit?

C'est la troisième personne de la très-sainte Trinité, qui procède du Père et du Fils comme d'un seul principe par voie d'amour. (*Matth.* XXVIII, 19; *I Joan.* V, 7.)

Le Saint Esprit est-il aussi grand et aussi puissant que le Père et le Fils?

Il leur est égal en toutes choses, puisqu'il est un même Dieu avec eux, quoique non pas une même personne. (*I Cor.* III, 16, 17; *II Cor.* III, 17.)

Si le Saint-Esprit est égal au Père et au Fils, que veut dire, le Père et le Fils l'ont envoyé dans l'Eglise?

Cela ne veut pas dire qu'ils aient usé envers lui d'aucun commandement, comme s'il leur était inférieur, ni d'aucune prière, comme s'il était au-dessus d'eux; mais cela veut dire que le Père et le Fils le produisant éternellement, lui ont communiqué la bonté avec laquelle il produit tant de sortes de grâces. (*Joan.* XIV, 26; XV, 26.)

Quand le Saint-Esprit a-t-il été envoyé à l'Eglise?

Principalement le jour de la Pentecôte, lorsqu'il descendit sur les apôtres en forme de langues de feu. (*Act.* II, 1-4.)

Que signifiaient ces langues de feu?

Elles signifiaient le don de la prédication que le Saint-Esprit communiqua aux apôtres, et la charité ardente dont il les embrasa et toute cette sainte assemblée qui attendait avec eux sa venue dans une maison de Jérusalem. (*Psal.* CXVIII, 140.)

Pourquoi, en la transfiguration de Notre-Seigneur, le Saint-Esprit parut-il en forme de nuée? (*Matth.* XVII, 5.)

Pour marquer que c'est ce divin Esprit qui fait tomber dans nos âmes la rosée céleste de ses saintes grâces, et qu'ainsi il les rend fécondes en bons sentiments et en bonnes œuvres.

Pourquoi, au baptême de Jésus, le même Saint-Esprit parut il en forme de colombe, et pourquoi le peint-on ordinairement sous cette forme? (*Joan.* I, 32, 33.)

La colombe, qui est un animal fécond, qui gémit et qui est innocent, simple et sans fiel, signifie que les vrais Chrétiens sont féconds en bonnes œuvres, qu'ils passent la vie présente dans de saints gémissements, et qu'ils imitent l'innocence, la simplicité et la douceur de Jésus, par son divin Esprit qui habite en eux. (*Cant.* II, 10 seq.; *Matth.* X, 16.)

Le Saint-Esprit habite-t-il dans tous les Chrétiens?

Il habite dans les bons Chrétiens comme dans ses temples vivants; mais il n'habite pas dans les méchants, qui sont, par le péché mortel la demeure des esprits immonde

(I *Cor.* III, 16; *Luc.* VIII, 2; *Matth.* XII, 44, 45.)

Par quelles marques connaît-on que le Saint-Esprit habite dans un Chrétien?

Nous n'en avons point de marque tout à fait évidente pendant cette vie mortelle; mais quand nous voyons qu'un Chrétien persévère à être chaste, humble, sage et pieux, et qu'il a en grande horreur la moindre offense de Dieu, nous sommes fondés à croire que le divin Esprit habite en lui et l'anime de sa sainte grâce. (*Galat.* v, 22, 23.)

A quoi doivent nous porter toutes ces vérités?

A adorer et aimer le Saint-Esprit, à l'invoquer sans cesse, à ne l'offenser par aucun péché, et à embrasser les vertus qu'il chérit le plus, la chasteté, l'humilité, la charité fraternelle et l'horreur du monde. (*Luc.* XI, 13; *I Thess.* v, 19; *Ephes.* IV, 30; *I Cor.* VI, 18, 19; *Isa.* LXVI, 2; *Ephes.* IV, 4; *Joan.* XIV, 17.)

LEÇON LXV.

Des divers noms du Saint-Esprit.

Que veut dire le nom de Saint-Esprit, en tant qu'il est propre à la troisième personne de la Trinité?

Il signifie que cette personne adorable est comme le soupir éternel de l'amour du Père et du Fils.

Donne-t-on d'autres noms au Saint-Esprit?

On lui donne autant de noms qu'il produit de grâces différentes dans l'Eglise; mais particulièrement il est appelé l'Amour, le Don, le Consolateur, l'Esprit de Dieu, l'Esprit de Jésus-Christ; et un Chrétien, touché de l'amour divin, l'appelle le Dieu de son cœur. (*Sap.* VII, 22, 23.)

Pourquoi le Saint-Esprit est-il appelé l'Amour?

Parce que le Père et le Fils le produisent en aimant. (*Joan.* XVII, fin.)

Pourquoi est-il appelé le Don?

Parce qu'il nous est véritablement donné, lorsque Dieu répand sa sainte charité dans nos cœurs, ce qui est un avantage inestimable. (*Rom.* v, 5; *II Cor.* I, 21, 22; IX, 15.)

Pourquoi est-il appelé le Consolateur? (*Joan.* XIV, 16, 26.)

Parce que, quand nous nous privons des consolations de ce monde pour obéir à ses inspirations saintes, et quand nous avons recours à lui dans toutes nos peines, il nous remplit de ses consolations divines, dont la moindre vaut mieux que toutes celles qu'on peut jamais trouver ici-bas. (*II Cor.* I, 3, 4; *Act.* IX, 31.)

Pourquoi est-il appelé l'Esprit de Dieu? (*Ephes.* IV, 30.)

Parce qu'il nous est donné de Dieu, notre Père céleste, pour nous faire ses enfants et nous communiquer la grâce d'imiter ses divines perfections. (*I Thess.* IV, 8; *Rom.* VIII, 14, 15.)

Pourquoi est-il appelé l'Esprit de Jésus-Christ? (*Rom.* VIII, 9.)

Parce qu'il nous a été mérité et nous est donné par Jésus-Christ notre chef, pour nous faire ses membres vivants, et nous porter à vivre comme il a vécu. (*Joan.* XIV, 16; *Galat.* IV, 6.)

Que devons-nous au Saint-Esprit en considération de ces noms?

Nous devons, avec sa sainte grâce, le glorifier selon tous ces noms admirables. (*I Cor.* VI, 20.)

Comment pouvons-nous glorifier le Saint-Esprit selon ses saints noms?

Nous le glorifions comme *Saint-Esprit*, lorsque nous mortifions notre chair pour adhérer à lui et devenir ainsi tout spirituels (*Rom.* VIII, 13); nous le glorifions comme *Amour*, en nous donnant à lui pour n'aimer que Dieu seul (*Jud.* 20, 21); nous le glorifions comme *Don*, en le préférant infiniment à tout ce qui peut jamais être précieux parmi les créatures (*Jac.* I, 17); nous le glorifions comme notre *divin Consolateur*, lorsque nous recourons à lui avec constance dans nos afflictions, au lieu de chercher à nous consoler parmi les créatures (*Psal.* LXXVI, 3, 4); nous le glorifions comme *Esprit de Dieu*, lorsque nous vivons en vrais enfants de notre Père céleste (*Ephes.* v, 1-5); enfin nous le glorifions comme *Esprit de Jésus-Christ*, en vivant selon les enseignements, les lois et les exemples du Fils de Dieu. (*Ephes.* IV, 20-24.)

Que voulez-vous dire quand vous appelez le Saint-Esprit le Dieu de votre cœur? (*Psal.* LXXII, 26.)

Je veux dire que, puisque ce Dieu d'amour a daigné descendre du cœur de Dieu dans mon cœur, ce même cœur ne doit plus vivre que pour l'adorer, l'aimer et se soumettre entièrement à ses saintes inspirations.

EXPLICATION DE LA GRACE ET DES DONS DU SAINT-ESPRIT.

LEÇON LXVI.

De la grâce habituelle.

Qu'appelez-vous grâce du Saint-Esprit?

J'appelle grâce du Saint-Esprit tout ce qu'il opère dans nos âmes pour notre sanctification et notre salut. (*II Cor.* 7-15.)

Pourquoi appelle-t-on grâces ces opérations du Saint-Esprit dans nos âmes?

Parce que ce sont des biens dont nous sommes très-indignes et que Dieu nous fait par sa pure miséricorde, en considération des mérites de Jésus-Christ notre Sauveur. (*Ephes.* II, 8, 9; *Rom.* III, 24; *Ephes.* IV, 7.)

Combien y a-t-il de sortes de grâces?

Les docteurs catholiques nous enseignent qu'il y a la grâce habituelle et la grâce actuelle. (*I Cor.* XII, 4.)

Qu'est-ce que la grâce habituelle?

C'est une qualité surnaturelle et divine, qui fait en nous ce qu'on appelle être en état de grâce, ou être bien avec Dieu.

En quoi la grâce habituelle est-elle différente de la grâce actuelle?

En ce que la grâce habituelle est quelque chose de permanent dans l'âme, comme sont les habitudes, et la grâce actuelle est une

opération qui passe comme les actes. (*I Cor.* XII, 4, 6.)

Que signifie ce mot de surnaturel?

Nous appelons surnaturel, un bien de Dieu que notre nature n'a pas le droit de posséder ni d'acquérir; ainsi la jouissance de Dieu est la fin surnaturelle à laquelle il lui a plu de nous destiner, et les dons que sa bonté nous fait parvenir à cette fin sont des moyens surnaturels. (*Prov.* XVI, 4.)

Pourquoi appelez-vous la grâce habituelle une qualité divine?

Parce qu'elle nous rend participants de la nature divine d'une manière admirable; ce qui embellit, enrichit et ennoblit notre âme divinement. (*II Petr.* I, 4.)

N'est-ce pas la seule grâce habituelle qui procure tous ces biens à l'âme?

Quand le Saint-Esprit répand la grâce habituelle dans une âme, il y produit en même temps la foi, l'espérance, la charité, les autres vertus et tous les dons qui lui sont nécessaires pour servir Dieu et faire son salut. (*Sap.* VII, 11.)

Le Saint-Esprit donne-t-il encore à l'âme quelque chose de meilleur que tout ce que vous venez de dire?

Oui assurément, puisqu'il se donne lui-même à elle, ce qui est un honneur, un trésor et un secours inestimables. (*Rom.* V, 5; *II Cor.* IV, 6, 7.)

En quoi consiste la beauté d'une âme en état de grâce?

En ce qu'elle ressemble merveilleusement à son Créateur, ce qui lui donne un agrément ravissant aux yeux de Dieu et de ses anges. (*Ezech.* XVI, 11, 12, 13; *I Cor.* XV, 48.)

Quelles sont les richesses d'une âme en état de grâce?

Elle est revêtue de la robe nuptiale de la charité et ornée de toutes les vertus chrétiennes et de tous les dons du Saint-Esprit, ce qui vaut mieux que tous les trésors du monde (*I Petr.* III, 4; *Sap.* VII, 8, 9); elle a droit à l'héritage céleste (*I Petr.* I, 4; *Rom.* VIII, 17); elle s'enrichit tous les jours de nouveaux mérites en tout ce qu'elle quitte, fait et souffre pour Dieu (*I Tim.* VI, 18; *Col.* I, 10); enfin, sa grande richesse est son Dieu, qu'elle possède dans son cœur. (*Psal.* XV, 5; *I Cor.* I, 4, 5.)

En quoi consiste sa noblesse?

Dans les alliances que son état de grâce lui donne avec les trois personnes divines. Un Chrétien en état de grâce est véritablement enfant du Père céleste, frère et membre vivant de Jésus-Christ son Fils, et le temple du Saint-Esprit. (*I Joan.* III, 2: *Hebr.* II, 11, 12; *I Cor.* XII, 27; *I Cor.* III, 16; VI, 19.)

Comment un pécheur est-il mis en état de grâce?

Il y est mis la première fois par le baptême, et quand le péché l'en a fait déchoir, il n'y peut être rétabli que par une véritable pénitence. (*Tit.* III, 5-7; *I Joan.* I, 9.)

A quoi doivent nous porter toutes ces vérités?

A remercier Dieu éternellement par Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'avoir bien voulu nous unir à lui par sa grâce et son amour, quoique le péché nous en eût rendus très-indignes (*Col.* I, 12, 13, 14; *Rom.* V, 8): à mettre notre principal soin, toute notre vie, à nous conserver dans la grâce de Dieu et à nous y avancer continuellement (*Prov.* IV, 13; *Deut.* IV, 9, 15); à détester et fuir le péché mortel, comme le plus grand de tous les maux, puisque c'est lui seul qui détruit le plus grand de tous nos biens (*Eccli.* XXI, 2-4); enfin, si le malheur nous arrive de perdre ce bien incomparable par quelque offense de Dieu, nous ne devons goûter aucun repos que nous n'ayons, par nos humiliations et nos larmes, regagné les bonnes grâces de notre Père céleste. (*Eccli.* XXI, 1; *Eccli.* II, 6.)

LEÇON LXVII.

Du mérite.

Qu'entendez-vous quand vous dites qu'il y a des pratiques de vertu méritoires devant Dieu?

J'entends qu'il y a des pratiques de vertu que Dieu a promis de récompenser. (*Sap.* V, 16; *I Cor.* III, 8; XIII, 3.)

Que faut-il à un Chrétien pour être en état de mériter?

1° Qu'il soit en état de grâce: Dieu n'a rien promis à ses ennemis; qu'il soit encore vivant dans son corps mortel: ce n'est que le temps de cette vie que Dieu nous a donné pour mériter ses récompenses (*II Cor.* VI, 2; *Apoc.* X, 6); que la grâce de Dieu nous soit donc plus chère que mille vies, et que le peu de temps qui nous reste soit employé uniquement à bien servir Dieu. (*Psal.* LXII, 4; *Eccle.* IX, 10; *Galat.* VI, 10; *I Petr.* IV, 2.)

Quelles doivent être nos pratiques de vertu pour être véritablement méritoires?

1° Elles doivent être libres, c'est-à-dire exercées sans que nous y soyons contraints: Dieu veut qu'on le serve de bon gré et librement (*II Cor.* IX, 7; *Philem.*, 14; *I Petr.* V, 2); 2° elles doivent être véritablement chrétiennes: les mauvaises sont punissables et non pas méritoires, et celles qui n'ont qu'une honnêteté humaine ne méritent rien pour la vie éternelle (*Col.* III, 17; *Ephes.* II, 10); 3° elles seront certainement très-méritoires, si nous nous y portons par le motif d'un sincère amour de Dieu: c'est à ceux-là seuls qui l'aiment qu'il a préparé ses récompenses. (*Rom.* VIII, 28; *I Cor.* II, 9.)

A quoi nous doit porter la connaissance de cette doctrine?

A nous donner à Dieu présentement, pour n'abuser jamais de notre liberté contre lui, et pour nous déterminer à le servir toute notre vie pour l'amour de lui-même. (*Galat.* V, 13; *Esther* XVI, 2; *Job* XXIV, 23; *Luc.* I, 74, 75.)

Qu'est-ce que nous acquérons infailliblement par nos pratiques méritoires?

Deux choses, savoir: l'augmentation de la grâce habituelle et de la charité pour le temps présent, et une plus grande part au

paradis pour l'éternité. (*Ephes.* IV, 15, 16; *II Cor.* IX, 6, 8.)

Est-il vrai que la gloire éternelle appartient à un bon Chrétien?

Oui; elle lui appartient à double titre : en tant qu'il est enfant de Dieu, elle lui appartient comme son héritage; et, en tant qu'il l'a méritée en vivant saintement, elle lui appartient comme la récompense de ses services. (*Ephes.* I, 17, 18; *I Petr.* III, 9, 22; *Galat.* III, 29; *Col.* III, 24; *II Tim.* IV, 8; *Matth.* V, 12; *II Joan.* 8.)

Faut-il croire que la moindre pratique de vertu, qui est exercée bien chrétiennement, mérite la possession éternelle de Dieu?

Oui; la foi catholique ne nous permet pas d'en douter. (*Matth.* XXV, 21, 23.)

Comment une si petite pratique de vertu peut-elle mériter une si merveilleuse récompense?

Toutes nos pratiques bien chrétiennes sont en très-grande considération devant Dieu, à cause de notre union avec son très-cher Fils qui les fait en nous par son Esprit. (*Matth.* X, 41, 42.)

Quelles pratiques sont particulièrement fort méritoires dans les bons Chrétiens?

Il y en a trois qui les comprennent toutes, savoir : quitter, faire et souffrir pour l'amour de Dieu. (*Luc.* IX, 23.)

Qu'est-ce que quittent les bons Chrétiens pour l'amour de Dieu?

Ils quittent tout attachement au monde et à eux-mêmes, pour n'aimer que Dieu seul et sa très-sainte volonté. (*I Petr.* II, 11; *Tit.* II, 12; *Psal.* LXXII, 25, 28; *Marc.* X, 28, 29, 30.)

• *Que font-ils pour l'amour de Dieu?*

Ils obéissent à ses saints commandements et à ceux de son Eglise, et ils s'acquittent des obligations de leur condition, s'adonnent à l'oraison, au jeûne, à l'aumône et à tout le bien qu'ils savent que Dieu veut d'eux. (*I Cor.* XV, 58; *I Petr.* IV, 19; *II Petr.* I, 5; *I Thess.* IV, 1, 2, 3.)

Les bons Chrétiens méritent-ils beaucoup par leurs souffrances?

Quand ils les supportent bien patiemment, par soumission aux ordres de Dieu et en l'union à la patience de Jésus crucifié; c'est en cela qu'est leur plus grand mérite, parce qu'il y a là plus d'amour de Dieu que dans toute autre pratique de vertu et une plus parfaite ressemblance à son divin Fils. (*I Petr.* IV, 13; *II Cor.* IV, 9; *II Cor.* I, 5.)

Un Chrétien doit-il servir Dieu pour avoir beaucoup de mérite et une grande gloire dans le ciel?

C'est bien fait de servir Dieu dans la vue de ses récompenses si magnifiques; mais il est bien préférable de le servir de très-bon cœur pour l'amour de lui-même : de cette sorte, sans penser à mériter, nous méritons davantage. (*Psal.* CXVIII, 112; *Hebr.* XI, 26; *Psal.* LXXII, 25, LXXXIII, 5; *Ephes.* I, 12.)

LEÇON LXVIII.

De la grâce actuelle.

Qu'appelle-t-on la grâce actuelle?

On appelle ainsi la grâce par laquelle le Saint-Esprit nous excite et nous aide à servir Dieu et à faire notre salut. (*Galat.* I, 15.)

Y a-t-il plusieurs sortes de grâces actuelles?

Oui; il y a les grâces extérieures et sensibles, comme sont les sacrements, la parole de Dieu, les saints livres, la bonne éducation, les exemples de piété et les afflictions (*I Petr.* IV, 10); et il y a les grâces intérieures, qui sont les lumières dont le Saint-Esprit nous éclaire intérieurement, et les bons mouvements dont il touche nos cœurs. (*Col.* I, 9.)

Ces grâces extérieures suffisent-elles pour nous porter à nous convertir et à bien vivre?

Non : elles ne sont proprement des grâces qu'autant qu'elles sont accompagnées des inspirations du Saint-Esprit. (*Act.* XVI, 14; *I Cor.* III, 7; *Col.* IV, 6.)

Pourquoi le Saint-Esprit emploie-t-il, pour nous porter à Dieu, ces grâces extérieures?

Parce que c'est le propre de notre nature humaine, que nos connaissances nous viennent par les sens, et que les choses corporelles et visibles nous élèvent aux spirituelles et invisibles. (*Rom.* X, 14-17.)

Quels biens nous fait la grâce actuelle du Saint-Esprit dans notre intérieur?

• Elle nous éclaire pour connaître le bien; elle nous enflamme pour l'aimer; elle nous fortifie pour le pratiquer, et elle nous affermit pour y persévérer. (*Ephes.* I, 17-18; *Luc.* XII, 49; *II Tim.* II, 1; *Hebr.* XIII, 9.)

La grâce nous est-elle nécessaire pour tous ces effets?

Oui absolument : parce qu'à l'égard de notre devoir, qui est de fuir le mal et de faire le bien, le péché originel nous a rendus aveugles, froids, très-enclins à faire le mal, très-pesants à faire le bien et très-inconstants à y persister; et ce sont là les plaies que le premier homme a faites à la nature humaine, et dont la grâce de Jésus-Christ est le remède. (*Gen.* VIII, 21; *Ose.* IV, 1-2; *Rom.* III, 9; VII, 18, 24-25.)

Un pécheur ne peut-il jamais se relever de son péché sans cette grâce?

L'homme a de lui-même le malheureux pouvoir de tomber dans le péché; mais il lui est impossible d'en sortir, ni même d'en avoir le désir, si Dieu ne le porte à cela par sa sainte grâce. (*Job.* XIV, 4; *Ezech.* XXXVII, 3; *Isa.* XXIV, 20; *Joan.* VI, 44; *Ose.* XIII, 9.)

Et quand il est rétabli en état de grâce actuelle, lui est-elle encore nécessaire pour servir Dieu?

Ainsi que l'œil, quoique parfaitement sain, ne peut rien voir sans lumière; de même le Chrétien, quoique bien rétabli en état de grâce, a besoin que le divin Esprit continue à l'éclairer, à le toucher et à l'animer pour résister aux tentations, pour être fidèle au service de Dieu, et surtout pour persévérer.

Nous ne pouvons absolument rien pour notre salut sans la grâce?

Il est très-certain que nul homme du monde ne peut en toute sa vie résister à une tentation, ni faire une bonne œuvre, ni dire

une bonne parole, ni concevoir un bon mouvement, ni former une bonne pensée d'une manière qui serve à son salut, s'il n'est prévenu et assisté de la grâce divine. (*Psal.* CXXVI, 1, 2; *Joan.* XV, 4-5; *I Cor.* XII, 3; *II Cor.* III, 3; *Psal.* LVIII, 11.)

Ne pouvons-nous point de nous-mêmes au moins désirer cette grâce et la demander à Dieu?

Non : il faut nécessairement que la grâce nous prévienne pour nous donner la connaissance et le désir d'elle-même; il en faut avoir le commencement pour en désirer et en demander à Dieu l'accroissement. (*Philip.* II, 13; *Psal.* XX, 4.)

Connaissant donc ce besoin si extrême, si continuel et si universel que nous avons d'être prévenus de la grâce de Dieu, que devons-nous faire?

1° Une telle pauvreté et une telle impuissance nous doivent tenir bien humbles devant Dieu, bien reconnaissants de ses miséricordes et bien fidèles à lui rendre toute la gloire du bien que nous pratiquons (*II Cor.* I, 9, 10; *Psal.* CXIII, 9; *Isa.* XXVI, 12); 2° nous devons vivre dans une grande dépendance de la grâce de Dieu, le priant continuellement, et n'entreprenant jamais la moindre chose sans implorer son secours avec affection, humilité et confiance. (*Act.* XIV, 25; *I Thess.* V, 17; *Hebr.* IV, 16.)

LEÇON LXIX.

De la coopération à la grâce.

Faisons-nous toujours tout le bien auquel la grâce nous excite?

Non : il arrive fort souvent qu'au lieu de coopérer à la grâce, nous résistons à ses saints mouvements. (*Matth.* XXIII, 37.)

Qu'est-ce que résister à la grâce?

Résister à la grâce, ainsi que l'entend l'Eglise, c'est lui refuser notre consentement, c'est la frustrer, totalement ou en partie, de l'effet pour lequel elle est donnée, c'est nous rendre coupables de n'avoir pas fait ce que nous pouvions par son mouvement, et avec son assistance.

Est-il bien certain que nous résistons ainsi à la grâce?

Oui : l'Église nous oblige à le croire, et notre expérience ne nous le fait que trop sentir. (*Act.* VII, 51; *Concil. Trid.*, etc.)

Dieu n'est-il pas le maître de nos volontés pour nous faire faire tout ce qu'il lui plaît?

Il est le maître de nos volontés; mais il veut que nous fassions le bien sans y être contraints, et il nous conserve ainsi notre libre arbitre. (*Sap.* XII, 18; *Eccli.* XV, 14.)

Qu'est-ce que notre libre arbitre?

C'est le pouvoir qu'a notre volonté de se déterminer à agir ou à n'agir pas. (*I Cor.* VII, 37.)

Toutes les fois que nous faisons le bien ou le mal, est-ce avec cette liberté d'agir ou de n'agir pas?

Oui, toujours; autrement nous ne mériterions ni récompense ni punition. (*Eccli.* XXXI, 10; *I Cor.* IX, 17.)

Qu'est-ce qu'on appelle grâce efficace et grâce suffisante?

La grâce efficace est celle qui obtient notre consentement et notre coopération, quoique nous puissions les lui refuser (*Joan.* VI, 45), et la grâce suffisante est celle à laquelle nous ne voulons pas consentir, quoique nous le puissions. (*Hebr.* XII, 15.)

Est-ce nous qui rendons la grâce efficace quand nous faisons le bien auquel elle nous porte?

Nullement; quand la grâce n'a pas son effet en nous, c'est nous qui l'en privons par notre résistance; mais quand elle nous fait faire le bien, nous ne lui donnons que notre coopération, et encore c'est par son mouvement et par son aide que nous la lui donnons. (*I Cor.* XV, 10.)

Ne faut-il pas croire que Dieu fait en nous tout le bien?

Il est certain qu'il fait en nous tout le bien, mais il ne le fait pas seul, puisqu'il nous le fait faire librement et avec mérite. (*I Cor.* IV, 7; XII, 6; *I Cor.* XV, 10; *II Petr.* I, 4, 5.)

A quoi doit nous porter la connaissance que nous avons, qu'il faut coopérer à la grâce?

1° A demander beaucoup pardon au Saint-Esprit de l'avoir si souvent contristé, en résistant à ses inspirations (*Act.* VII, 51; *Hebr.* X, 29; *Ephes.* IV, 30); 2° à lui en demander de nouvelles qui soient victorieuses de nos cœurs (*II Cor.* IX, 8; *Ephes.* I, 19); 3° à être fidèles et fervents dans le service de Dieu en la vertu de son Saint-Esprit. (*Rom.* XII, 11; *Ephes.* III, 16; *II Petr.* I, 10.)

LEÇON LXX.

De la distribution des grâces actuelles.

En quel temps Dieu nous donne-t-il ses grâces?

Il nous prévient de ses premières grâces dans les lieux et dans les temps qu'il lui plaît, et puis quand nous recevons bien les sacrements, quand nous faisons une vraie prière, quand nous écoutons ou lisons comme il faut sa sainte parole, et quand nous pratiquons les vertus chrétiennes, il nous donne de nouvelles grâces. Tâchons de puiser avec humilité et ferveur dans toutes ces sources. (*Joan.* III, 8; *I Cor.* XII, 11; *Galat.* III, 2, 5, 14; *Matth.* VII, 7; *I Cor.* IX, 10, 11.)

Dieu prévient-il tous les hommes par des grâces égales?

Non : comme il est le maître absolu de ses dons, qu'il ne doit rien à qui que ce soit, et qu'il a divers desseins sur les hommes, il distribue ses grâces comme il le trouve à propos, selon les secrets de sa sagesse impénétrable. (*Rom.* XII, 3, 6; *Ephes.* IV, 7, *I Cor.* XII, 11.)

A quoi doit vous porter cette vérité?

A bénir Dieu des grâces qu'il daigne me faire sans mépriser ceux qui en ont moins, et sans porter envie à ceux qui en ont davantage.

Dieu donne-t-il à tous les justes des grâces suffisantes pour vivre chrétiennement?

Oui très-assurément : le Saint-Esprit vient dans une âme au moment de sa justification, à dessein d'y habiter éternellement, et avec une volonté sincère de la conduire au ciel par la pratique du christianisme. Si donc cette âme vient à offenser Dieu et à se perdre, ce n'est pas que la grâce de ce divin Esprit lui ait manqué, mais c'est que de son côté elle a abusé de sa liberté et a manqué à la grâce. (*Act.* XVII, 25 : *Joan.* I, 9; *I Cor.* I, 5, 7; *Jac.* I, 5; *Joan.* XIV, 16; *Psal.* XXXIII, 10, 11; *Hebr.* X, 38.)

Quels bons sentiments vous donne la considération de cette doctrine?

Cela me porte à m'humilier profondément de mes négligences dans la vie chrétienne, à bien prier et à travailler à mon salut mieux que je n'ai fait jusqu'à présent. (*Baruch.* I, 15, 17, 18, 22; *Psal.* L, 14; *Hebr.* XII, 28; *Galat.* II, 21.)

Quand un Chrétien est tombé dans le péché mortel, Dieu lui donne-t-il des grâces pour s'en relever?

La même miséricorde divine qui a institué le sacrement de pénitence pour ceux qui pèchent dans l'Eglise, va chercher ces pécheurs dans le bourbier, et leur tend la main pour les en tirer, c'est-à-dire qu'elle les excite souvent à la pénitence par les mouvements de sa grâce, et leur offre son secours pour la bien faire. S'ils ne la font pas, c'est que leur dureté résiste à ses avertissements divins. (*Joan.* XX, 23; *Isa.* XLVI, 8; *Jer.* III; *Ezech.* XVIII, 30, etc.; *II Petr.* III, 9; *I Joan.* II, 1, 2.)

A quoi cela vous porte-t-il?

Cela me porte à admirer la charité de Dieu envers ses ennemis, cela m'apprend à faire du bien à ceux qui me feront du mal, cela me fait déplorer l'endurcissement des pécheurs qui ne veulent point faire pénitence, et à prier le Saint-Esprit que je ne sois pas du nombre de ces malheureux. (*Rom.* V, 8; *Luc.* VI, 35; *Psal.* XII, 4, 5.)

Les Juifs recevaient-ils des grâces pour faire leur salut?

Il est certain qu'ordinairement ils en recevaient beaucoup moins que n'en reçoivent les Chrétiens qui sont dans la loi de grâce; néanmoins le Saint-Esprit, qui venait en eux au moment où le péché originel leur était remis, ne les laissait pas dans l'impossibilité de se sauver. (*II Cor.* VI, 2; *Rom.* III, 29, 30; *Act.* XV, 10, 11; II, 39; *I Cor.* X, 6; *Hebr.* XI.)

Les infidèles à qui on ne prêche point l'Evangile reçoivent-ils quelques grâces?

Puisque Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, il n'est pas croyable qu'il prive ceux-ci des secours nécessaires à leur salut; et assurément s'ils suivaient les inspirations divines qui les sollicitent à s'abstenir du mal et à faire le bien selon la loi naturelle, cela les ferait parvenir à la connaissance et à l'amour de leur Sauveur. (*I Tim.* IV, 10; *Act.* XIV, 15, 16; *Rom.* II, 12.) Prions Dieu qu'il déploie enfin sa miséricorde sur tant d'âmes qui sont encore sur la terre dans l'ignorance de leur Créateur. (*Eccli.* XXXVI, 11.)

Quelles grâces Dieu a-t-il faites aux enfants qui sont morts sans baptême?

Il a institué pour eux le sacrement de baptême; il les a recommandés à ses anges; il a imposé à leurs parents l'obligation de prendre soin de leur salut, et il les a assistés de ses grâces pour se bien acquitter de ce devoir (*Eccli.* XVII, 5, 12.)

Quels bons sentiments vous donne ce que nous venons de dire des Juifs, des infidèles et des enfants morts sans baptême?

1° Cela me porte à remercier beaucoup Dieu de la grâce de mon baptême et de toutes celles qui l'ont suivie (*Psal.* CXLVII, 20); 2° cela me fait remarquer que les pères et mères doivent penser au salut de leurs enfants, avant même de les mettre au monde.

Que pouvons-nous faire avec la grâce de Dieu pour obtenir de sa bonté qu'il nous la continue et nous l'augmente?

1° Lui demander cette miséricorde assidûment et humblement par Jésus-Christ Notre-Seigneur (*II Thess.* I, 11, 12); 2° être bien reconnaissants des grâces que nous avons reçues (*I Thess.* V, 18); 3° tâcher de coopérer fidèlement à celles que nous recevons tous les jours par la pratique des vraies vertus (*II Cor.* VI, 1; *II Petr.* I, 4; *Hebr.* XII, 15); 4° après toutes ces pratiques, être sincèrement humbles pour ne nous rien attribuer des dons de Dieu; lui en rendre toute la gloire, et avouer, en tremblant devant lui, que nous avons souvent mérité d'en être privés. (*I Cor.* IV, 7; *Ephes.* II, 8.) Quiconque fera ainsi sera comblé des bénédictions divines. (*Galat.* VI, 16.)

LEÇON LXXI.

Des dons du Saint-Esprit.

Qu'est-ce que les dons du Saint-Esprit?

Toute grâce divine est assurément un don du Saint-Esprit, qui est lui-même le don des dons. (*Act.* II, 38; *Ephes.* IV, 8.) Mais entre les grâces, il y en a sept qu'on appelle ordinairement les sept dons du Saint-Esprit, savoir : les dons de sagesse, d'intelligence, de science, de conseil, de piété, de force et de crainte de Dieu. (*Isa.* XI, 2, 3.)

Qu'est-ce que le don de sagesse?

C'est une grâce du Saint-Esprit qui met une âme dans un grand goût des choses divines. (*Col.* III, 2, 16.)

Qu'est-ce que le don d'intelligence?

C'est une lumière divine par laquelle notre esprit pénètre les vérités de la foi autant qu'il est expédient pour notre salut et pour nos emplois dans l'Eglise. (*Col.* II, 2.)

Qu'est-ce que le don de science?

C'est aussi une lumière du Saint-Esprit qui nous fait connaître les choses naturelles par rapport à Dieu et à la fin pour laquelle il les a créées. (*Philip.* I, 9.)

Qu'est-ce que le don de conseil?

C'est encore une lumière divine par laquelle nous discernons au besoin ce que

nous devons dire, faire ou éviter pour nous bien conduire dans le service de Dieu. (*Rom.* XII, 2; *Ephes.* V, 17.)

Qu'est-ce que le don de piété?

C'est une grâce qui nous porte à servir notre Père céleste, et à traiter avec lui avec un cœur filial. (*I Tim.* IV, 7, 8.)

Qu'est-ce que le don de force?

C'est une grâce puissante qui nous rend courageux dans les saintes entreprises, fermes contre les tentations, et disposés à tout souffrir, comme les saints martyrs, pour l'amour de Jésus-Christ. (*I Cor.* XVI, 13, 14.)

Qu'est-ce que le don de crainte?

C'est une grâce du divin Esprit, qui nous fait respecter souverainement la majesté infinie de Dieu notre Père, et craindre de lui déplaire comme le plus grand de tous les malheurs. (*II Cor.* VII, 1; *Eccli.* II, 6.)

A quoi nous porte la connaissance des dons du Saint-Esprit?

A admirer l'avantage inestimable qu'ont les vrais Chrétiens d'avoir en eux le Saint-Esprit qui les enrichit de ses dons (*Ephes.* II, 7); à demander continuellement au Saint-Esprit, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il nous les communique abondamment, selon le grand besoin que nous en avons (*II Cor.* VI, 1-10); à nous livrer à lui pour pratiquer avec ferveur tout ce qu'il nous inspirera par ces mêmes dons. (*Galat.* V, 16.)

EXPLICATION DU NEUVIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

LEÇON LXXII.

De l'Eglise.

Quel est le neuvième article du Symbole?

« Je crois la sainte Eglise catholique, la communion des saints. »

Qu'est-ce que l'Eglise?

Si nous considérons l'Eglise dans les divers membres qu'elle a au ciel, dans le purgatoire et sur la terre, il faut dire qu'elle est la société des anges et des hommes unis par la connaissance et le culte légitime du vrai Dieu sous un même Chef universel qui est Jésus-Christ, et que cette société générale comprend trois états, qui sont l'Eglise triomphante, l'Eglise souffrante et l'Eglise militante.

Qu'est-ce que l'Eglise triomphante?

C'est celle qui est composée des anges du ciel et des saints qui jouissent du bonheur éternel.

Qu'est-ce que l'Eglise souffrante?

C'est ce nombre d'âmes séparées de leurs corps, que Dieu purifie par de grandes peines avant de les recevoir dans son sein.

Qu'est-ce que l'Eglise militante?

C'est celle qui est encore sur la terre, composée d'hommes mortels, et dans laquelle nous avons à combattre continuellement contre les ennemis de Dieu et de notre salut, le démon, le monde et la chair.

Pourquoi ces trois états sont-ils appelés Eglise?

Parce qu'ils forment en effet trois sociétés ou corps différents dans lesquels le vrai Dieu est connu, adoré et aimé.

Pourquoi dites-vous que ces trois Eglises n'en font qu'une?

Parce que toutes trois elles connaissent, adorent et aiment le seul vrai Dieu, animées d'un même esprit et sous un même chef, qui est Jésus-Christ.

Est-ce depuis longtemps qu'il y a une Eglise du vrai Dieu sur la terre?

Il est certain qu'Adam et Eve reçurent de Dieu avec l'être, la foi et la religion pour connaître et adorer leur Créateur, et qu'ainsi l'Eglise commença avec nos premiers parents, lesquels transmirent la connaissance et le culte du vrai Dieu à la postérité. Il est certain aussi que, depuis ce commencement, la durée perpétuelle d'une Eglise du vrai Dieu n'a jamais été interrompue.

D'où savez-vous que depuis le commencement du monde on a vu sur la terre une Eglise du vrai Dieu toujours subsister sans interruption jusqu'à présent?

Voici comment on m'a fait connaître cette durée perpétuelle dans l'histoire sacrée.

1° Abel second fils d'Adam, Seth son troisième fils, Enoch fils de Seth et ensuite leurs descendants furent si pieux pendant plusieurs siècles, que l'Ecriture les nomme les enfants de Dieu; et quoique les enfants de Dieu se soient enfin pervertis par le commerce qu'ils eurent avec les descendants de Caïn, qui étaient méchants et que l'Ecriture appelle à cause de cela les enfants des hommes, néanmoins la dépravation du genre humain, qui fut alors si extrême qu'elle obligea Dieu d'abîmer toute la terre dans le déluge, ne fut pas si universelle que la foi ne subsistât en plusieurs, et qu'au moins Noé et sa famille ne conservassent avec la foi l'innocence et une grande piété envers Dieu.

2° Le saint homme Noé, qui vécut encore 350 ans après le déluge et qui vit avant de mourir sa postérité très-nombreuse, eut à la vérité le déplaisir de la voir presque toute plongée dans les ténèbres de l'idolâtrie; mais en sa personne et en la personne de Sem son fils et de quelques autres qui les imitèrent, la foi et le culte du vrai Dieu se conservèrent jusqu'au temps d'Abraham, ce célèbre patriarche que Dieu choisit pour être le chef de son nouveau peuple et le père des croyants.

3° La foi et la religion d'Abraham se maintinrent dans son fils Isaac, dans Jacob son petit-fils, dans les enfants de Jacob qui, se multipliant extrêmement en Egypte, devinrent en assez peu de temps un fort grand peuple composé d'adorateurs du vrai Dieu, entre lesquels Moïse fut un prophète très-célèbre.

4° Moïse, ce grand ami de Dieu, ayant tiré son peuple de l'Egypte, le perfectionna dans la foi et la religion, lui donnant par écrit des enseignements, des lois et des cérémonies, dont Dieu même était l'auteur. Et depuis ce temps-là jusqu'à l'établissement de la loi de grâce par Jésus-Christ Notre-Seigneur, ce qui contient l'espace de 1,500

ans, quoique ce peuple ingrat et inconstant se soit souvent laissé aller à l'adoration des idoles, ce ne fut jamais si universellement que le vrai Dieu du ciel et de la terre n'y ait toujours eu un bon nombre de fidèles adorateurs qui subsistaient dans la Synagogue, c'est-à-dire l'Eglise des Juifs. Voilà donc comment depuis Adam jusqu'à Noé, depuis Noé jusqu'à Abraham, depuis Abraham jusqu'à Moïse, depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ, notre adorable instituteur, il y a toujours eu sur la terre une Eglise du vrai Dieu, c'est-à-dire une société d'hommes qui ont fait profession de croire en lui, de l'invoquer, de l'adorer, de l'aimer et de le servir. Et nous croyons fermement que la même puissance divine qui a maintenu l'Eglise de Jésus-Christ jusqu'à présent, pendant plus de dix-huit siècles, la conservera toujours jusqu'à la fin du monde, et qu'alors le Fils de Dieu ayant purifié son Eglise bien-aimée par la séparation des méchants, il la transportera dans le ciel en y montant, et la présentera à Dieu son Père qui la recevra dans son sein. (*Matth.* XVI, 18; *I Cor.* XV, 24.)

Pourquoi dit-on que l'Eglise des Chrétiens est plus parfaite que n'a été celle des Juifs?

Quelque grands qu'aient été Abraham et Moïse dont l'Eglise des Juifs tenait son origine et son institution, le très-adorable Fils de Dieu Jésus-Christ Notre-Seigneur les surpasse infiniment en dignité, en sainteté, en puissance et en sagesse. Et ainsi il ne se peut faire que l'Eglise chrétienne, qu'il a établie et formée par lui-même, ne soit incomparablement plus noble et plus parfaite que la Synagogue, et que cet avantage d'avoir un tel instituteur ne soit suivi de plusieurs autres très-considérables. (*Hebr.* I, 1, 14; *Psal.* XXIII, 7, 9; *Dan.* IX, 16; *Joan.* I, 14, 18; *Joan.* III, 35.)

Dites-nous les principaux avantages de l'Eglise chrétienne sur celle des Juifs?

Ces avantages sont : une foi plus étendue et plus parfaite; des enseignements, des lois et des conseils qui conduisent à une plus grande sainteté de vie, plus intérieure qu'extérieure; des promesses toutes célestes et divines; des sacrements qui produisent la sanctification dans le fond des cœurs; un sacrifice d'une dignité infinie; une assistance perpétuelle du Saint-Esprit, qui sanctifie cette Eglise, et la dirige dans sa conduite. Enfin l'Eglise chrétienne et catholique a toujours, par une providence particulière de Dieu sur elle, de savants docteurs qui aident la foi de ses enfants, et de saints personnages dont les exemples soutiennent leur piété et leurs bonnes mœurs.

Puisque nous avons le bonheur d'être dans l'Eglise chrétienne, il nous importe de la bien connaître. Dites-nous donc ce que c'est que l'Eglise de Jésus-Christ?

Nous l'avons déjà dit dans une autre leçon : c'est la société de tous les Chrétiens que Dieu tient unis par la profession de la vraie foi, par la participation aux mêmes sacrements et au même sacrifice, et par la soumission au même chef visible, qui est notre saint-père le Pape. (*Isa.* XLIII, 9, 10; *Joan.* X, 16; *I Cor.* XII, 12)

Est-il nécessaire pour être de l'Eglise de faire profession de la vraie foi?

Oui : les hérétiques, quoique le baptême les ait faits Chrétiens, ne sont pas de l'Eglise, parce qu'ils n'ont qu'une croyance humaine de ce qu'il leur plaît de croire, et non pas la vraie foi. (*II Joan.* IX, 10.)

Est-il nécessaire pour être de l'Eglise de participer à ses sacrements avec les autres Chrétiens qui en font partie?

Oui : les catéchumènes, c'est-à-dire ceux qu'on instruit pour les disposer au baptême, ne sont pas encore de l'Eglise tant qu'ils ne sont pas admis par le baptême à cette participation. Et les excommuniés sont retranchés de l'Eglise tout le temps que cette participation leur est interdite.

Si un catéchumène qui a la foi et la charité, et un excommunié qui a une parfaite contrition venaient à mourir sans participer aux sacrements, faudrait-il douter de leur salut?

Nullement. Quand de telles personnes ne peuvent pas recevoir les sacrements avant de mourir, leur bonne volonté d'obéir à Dieu et à son Eglise leur suffit pour être sauvées. Et si elles ne sont pas de l'Eglise extérieurement, elles en sont en esprit et par une sainte affection.

Est-il nécessaire que les Chrétiens qui professent la vraie foi, et qui participent aux sacrements, soient aussi dans la vraie soumission au Pape pour être de l'Eglise?

Oui, cela est encore nécessaire. Ceux qui refusent cette vraie soumission à notre saint-père le Pape, se séparent par là de l'Eglise, et n'en sont plus les membres quand même ils conserveraient la foi. Et c'est ce qu'on appelle être schismatique. (*Deut.* XVII, 12; *Luc.* XI, 23; *Col.* II, 18, 19; *Matth.* XVI, 19.)

Qu'est-ce que notre saint-père le Pape?

C'est le successeur de saint Pierre dans le gouvernement de l'Eglise universelle, et le vicaire de Jésus-Christ sur la terre. (*Joan.* XXI, 1, 17.)

Pourquoi l'appelons-nous le chef visible de l'Eglise?

Nous l'appelons le chef de l'Eglise, parce qu'il a été établi de Dieu au-dessus de tous les fidèles pour les gouverner. Et nous l'appelons le chef visible, parce qu'il nous représente visiblement Jésus-Christ, notre chef véritable et invisible.

Que signifie le nom de Pape, qui ne se donne plus qu'au Souverain Pontife?

Il signifie Père commun de tous les fidèles.

Tous les fidèles doivent-ils l'obéissance à notre saint-père le Pape?

Oui, tous la lui doivent. Lui refuser l'obéissance en ce qui concerne la foi et la conduite de l'Eglise, c'est résister à l'ordre de Dieu, et mépriser l'autorité de Jésus-Christ, au grand scandale du peuple chrétien. (*Rom.* XIII, 2; *I Reg.* XV, 22, 23.)

Comment faut-il obéir à notre saint-père le Pape?

Avec grand respect, puisqu'il représente le Fils de Dieu si particulièrement; et avec

grand amour, puisqu'il est notre Père. (*Hebr.* XIII, 17; *Col.* III, 23.)

Peut-il arriver que l'Eglise universelle tombe dans quelque erreur contre la foi?

Non : le Fils de Dieu a promis que cela n'arrivera jamais. (*Isa.* XXXIII, 20; *Matth.* XVI, 18; *Luc.* XXII, 32; *Joan.* XVI, 13.)

Quels bons sentiments nous doivent inspirer les vérités que vous venez d'exposer?

1° Une tendre affection à remercier Dieu de la très-grande grâce qu'il nous a faite, en nous mettant dans la vraie Eglise de Jésus-Christ, où nous avons tant de merveilleux avantages pour l'éternité (*Col.* I, 12, 13; *I Petr.* II, 1-4); 2° un grand zèle pour la foi catholique et pour la soumission à notre saint-père le Pape (*Col.* II, 4-9); 3° une ferme résolution de vivre et mourir en vrais enfants de cette sainte Eglise. (*I Cor.* XV, 58.)

LEÇON LXXIII.

Des marques de la vraie Eglise.

Faut-il être nécessairement dans la vraie Eglise pour être sauvé?

Oui, hors de la vraie Eglise, il n'y a point de salut. (*Matth.* XVIII, 17; *Gen.* VII, 23.)

La vraie Eglise a-t-elle quelques marques par lesquelles nous puissions la discerner d'avec toute autre société qui se dit la vraie Eglise et ne l'est pas?

Oui : selon l'Ecriture, la vraie Eglise est *une*, *sainte*, *catholique* et *apostolique*. Ces quatre qualités qu'elle a, et que n'a aucune autre prétendue Eglise, sont autant de marques éclatantes qui la font très-bien reconnaître.

Qu'entendez-vous en disant que la vraie Eglise est une?

J'entends que les fidèles qui la composent, n'ayant qu'un même Seigneur, une même foi et un même baptême, et reconnaissant tous un même chef, qui est le Pape, tous ne font qu'un même corps en Jésus-Christ. (*Ephes.* IV, 4, 5; *I Cor.* X, 17; XII, 12, 13; *Gal.* III, 28.)

N'y a-t-il pas plusieurs Eglises?

Il y a grand nombre d'Eglises particulières, puisqu'il y en a autant qu'il y a de différents pasteurs qui ont chacun leur troupeau (*I Cor.* VII, 17 et alibi; *Apoc.* I, 4 seq.); mais toutes ensemble composent une seule Eglise universelle. (*I Tim.* III, 15; *Ephes.* V, 23.)

En quoi cette vraie Eglise est-elle sainte?

En ce que Jésus-Christ son auteur et son chef est le Saint des saints (*Ephes.* I, 22, 23; V, 23; *Dan.* IX, 24; *Col.* I, 18; *Hebr.* II, 11); en ce qu'elle est composée de personnes consacrées à Dieu, et appelées à la sainteté (*Rom.* I, 7; *I Cor.* I, 2; *Ephes.* I, 4; V, 1-25; *I Thess.* IV, 7; *Levit.* XI, 45; *I Petr.* II, 9); en ce qu'elle a un sacrifice et des sacrements qui sont très-saints et sanctifient les âmes (*Malach.* I, 11; *Hebr.* IX, 13, 14); en ce que sa doctrine et ses lois sont aussi très-saintes, et qu'en les observant on vit saintement (*Rom.* VII, 12); en ce que la véritable sainteté se trouve dans cette Eglise, et nulle part ailleurs, ainsi que nous l'avons fait voir dans une autre leçon. (*Jer.* XVII, 12; *Isa.* LXIV, 11 : *Ezech.* XLIII, 12.)

Qu'entendez-vous quand vous dites que la vraie Eglise est catholique?

Je veux dire qu'elle s'étend par tout le monde, et qu'elle a eu et aura *toujours et partout* la même croyance. (*Psal.* LXXI, 1-8; *Rom.* I, 8; *Matth.* XXVIII, 19, 20; *Marc.* XVI, 20.)

Qu'est-ce qu'on appelle un bon Catholique?

C'est un Chrétien qui ne se départ jamais, en aucun point, de la foi de l'Eglise universelle, sa bonne Mère, et qui abhorre toutes les erreurs des sectes particulières. (*Col.* I, 23 : *Ephes.* IV, 14.)

Qu'entendez-vous quand vous dites que la vraie Eglise est apostolique?

J'entends qu'elle est l'Eglise que Jésus-Christ a fondée par le ministère des apôtres (*Ephes.* II, 20); qu'elle conserve toujours la même doctrine qu'elle avait du temps des apôtres (*Jud.* 17); qu'elle continue d'être gouvernée par les successeurs des apôtres, qui sont les évêques (*Ephes.* IV, 11, 12); et qu'elle adhère toujours au prince des apôtres saint Pierre, en la personne du Pape qui tient sa place. (*Matth.* XVI, 18.)

Pourquoi donne-t-on aussi à la vraie Eglise le nom d'Eglise romaine?

Parce que le Souverain Pontife, qui gouverne la sainte Eglise, a son siége pontifical dans la ville de Rome, où il fut établi par saint Pierre. (*Isa.* XXVI, 5, 6.)

Pourquoi la prétendue Eglise des hérétiques n'a-t-elle point la marque de l'unité que doit avoir la vraie Eglise?

Parce que les hérétiques, ne voulant point reconnaître l'autorité de notre saint-père le Pape, ils manquent de cette soumission à un même chef, laquelle tient unis les esprits et les cœurs des bons Catholiques.

Pourquoi la prétendue Eglise des hérétiques n'est-elle point sainte?

Nous avons déjà fait voir que cette Eglise enseigne l'erreur d'où naissent l'impiété et la dépravation des mœurs; au lieu que l'Eglise romaine enseigne la vérité, la piété et la sainteté véritable et parfaite.

Pourquoi l'Eglise des hérétiques n'est-elle point catholique?

Il faudrait, pour être catholique, qu'elle fût l'Eglise de tous les temps et de tous les lieux; il faudrait qu'elle s'étendît de jour en jour partout l'univers et jusqu'aux extrémités de la terre, comme fait actuellement l'Eglise romaine, selon la prédiction et le précepte de Jésus-Christ. Or il s'en faut bien qu'elle soit l'Eglise de tous les temps, puisqu'elle n'a paru au monde que seize cents ans après l'établissement de la vraie Eglise; et, bien loin qu'on la voie s'étendre dans les terres les plus éloignées en convertissant les païens, on voit toujours que le prétendu zèle des hérétiques n'est pas et n'a jamais été de gagner les infidèles à Jésus-Christ, mais seulement de pervertir les vrais fidèles.

Pourquoi leur prétendue Eglise n'est-elle pas apostolique?

Parce que, n'étant née qu'en ces derniers temps, elle n'a pas les apôtres pour fondateurs, mais le malheureux hérésiarque qui lui a donné ses erreurs, sa rébellion et son nom.

Quels bons sentiments doit nous inspirer la doctrine de cette leçon?

1° Un surcroît de consolation et de reconnaissance envers Dieu de ce que nous sommes assurés d'être dans la vraie Eglise (*Col.* I, 13, 14); 2° une nouvelle horreur de l'hérésie et du schisme (*II Joan.* 10, 11); 3° le soin de fuir comme un poison tout sentiment nouveau en matière de religion. (*I Tim.* VI, 20)

LEÇON LXXIV.

De la communion des saints et de l'excommunication.

Qu'est-ce que la communion des saints?

C'est l'union de tous les fidèles dans la commune participation des biens spirituels de l'Eglise. (*Act.* II, 44; IV, 32.)

Que veut dire cette commune participation des biens spirituels de l'Eglise?

Cela veut dire, 1° que le divin sacrifice, les sacrements, les offices publics et la sépulture en terre sainte sont des biens communs à tous les Catholiques, qui les tiennent unis dans l'exercice de la religion; 2° que tout bon Catholique, qui est animé de la charité, a cet avantage admirable qu'on ne fait aucune prière, on ne pratique aucune pénitence ni autre bonne œuvre dans toute l'Eglise, dont il ne soit participant, de même que lui aussi ne fait aucun bien sans que les autres y aient part. (*I Cor.* III, 22.)

Comment se peut-il faire que les fidèles aient part aux saintes pratiques les uns des autres?

L'union de la charité opère cette participation par deux saints mouvements qu'elle leur inspire : 1° elle les porte à prier et à travailler en commun, chacun désirant pour ses frères les mêmes biens que pour soi-même (*Col.* I, 24; *II Tim.* II, 10; *I Cor.* XIII, 5; *Philip.* II, 4); 2° elle fait que les particuliers se réjouissent et bénissent Dieu des saintes pratiques qu'ils voient faire aux autres, et par cette joie ils y ont souvent autant de part et quelquefois plus que ceux qui les font. (*I Cor.* XIII, 6; *Col.* II, 5; *II Thess.* I, 3, 4; *I Cor.* XII, 26.)

La communion des saints n'a-t-elle lieu qu'entre les fidèles qui sont encore en ce monde?

Un bon Catholique est en communion avec toutes les personnes en qui habite le même Saint-Esprit qui est en lui, soit qu'elles vivent dans l'Eglise militante sur la terre, ou dans l'Eglise triomphante qui est au ciel, ou dans l'Eglise souffrante qui est au purgatoire. Dans ces trois lieux, les justes sont les membres d'un même corps dont le Fils de Dieu est le chef; ils entrent dans les intérêts les uns des autres, et s'entr'aident en ce qu'ils peuvent. (*I Cor.* XII, 12; *Ephes.* IV, 3-7.)

Ceux de l'Eglise triomphante peuvent-ils avoir besoin qu'on les aide en quelque chose?

Ils n'ont nul besoin de nous, parce qu'ils possèdent en Dieu la plénitude de tous les biens. Pourtant, ils ne laissent pas de se sentir en quelque sorte obligés à notre charité, quand elle nous fait prendre part à leur bonheur, nous réjouir de leur gloire et en remercier Dieu avec eux. (*Galat.* IV, 26; *Hebr.* XII, 22, 24.)

En quoi nous aident ceux de l'Eglise triomphante?

Ils nous aident beaucoup par leurs prières, comme nous soulageons par les nôtres et par nos bonnes œuvres, les âmes du purgatoire. (*II Mach.* XV, 14; XII, 46.)

Si le Saint-Esprit, qui est en nous, nous met en communion avec toutes les personnes dans lesquelles il habite, il nous met donc en communion avec lui-même, avec le Père éternel et avec son Fils Jésus Notre-Seigneur?

Oui, cela est indubitable : le Saint-Esprit nous met en communion avec lui-même, et avec le Père et le Fils. (*I Joan.* I, 3.)

Comment entendez-vous que le Saint-Esprit nous met en communion avec lui-même?

J'entends qu'il se donne à nous intimement, pour nous rendre saints et spirituels. (*Rom.* VIII, 9-17.)

Comment entendez-vous que le Saint-Esprit nous met en communion avec Dieu notre Père?

J'entends que dans la rénovation merveilleuse qu'il opère en nous, il nous rend participants de la nature divine et des perfections de ce Père céleste. (*II Petr.* I, 3, 4.)

Comment entendez-vous que le Saint-Esprit nous met en communion avec le Fils de Dieu?

J'entends qu'il est l'Esprit de Jésus-Christ dans tous les membres de ce Chef adorable, leur communiquant les sentiments qui ont animé le Fils de Dieu vivant sur la terre, et les faisant vivre comme il a vécu. (*Phil.* II, 1, 5.)

Pourquoi la réception de la très-sainte Eucharistie s'appelle-t-elle particulièrement la communion?

Parce qu'en recevant la très-sainte Eucharistie nous communions véritablement au corps et au sang de Jésus, et en même temps à son Esprit, qui est aussi l'Esprit de Dieu et l'Esprit de l'Eglise. (*Act.* II, 42; *I Cor.* X, 16, 17.)

Qui sont les personnes privées de la communion des saints?

1° Les infidèles, les hérétiques, les schismatiques en sont tout à fait privés (*Act.* VIII, 21; *Matth.* XV, 26); 2° les excommuniés sont privés au moins des biens extérieurs de l'Eglise, qui sont communs entre les Catholiques; 3° les Catholiques, en état de péché mortel, ne participent pas aux bonnes œuvres des justes, parce qu'ils sont des membres morts; ils ne sont pas pourtant exclus des divins offices, ni des autres biens

publics de l'Eglise, comme le sont les excommuniés. (*I Joan.* v, 16.)

Si les pécheurs ont part à cette communion, pourquoi donc l'appelle-t-on communion des saints?

1° Parce que tous les Chrétiens sont appelés saints à cause de leur consécration à Dieu (*I Petr.* I, 15); 2° parce que les Chrétiens d'une sainte vie participent à cette communion bien plus entièrement et plus parfaitement que les pécheurs. (*II Cor.* vi, 16.)

Est-ce une grande peine que l'excommunication?

Assurément elle est terrible. Un excommunié est exclu des sacrements, des offices divins et de la sépulture de la terre sainte; il est retranché comme un membre gâté de la société des fidèles, et il est livré à Satan. C'est une chose étonnante que plusieurs Catholiques craignent si peu de si grands maux. (*I Cor.* v, 2, 6; *I Tim.* I, 20; *Tit.* III, 10.)

Est-ce une doctrine indubitable que les prélats de l'Eglise ont le pouvoir d'excommunier, et que l'excommunication est si efficace?

Oui : nous ne pouvons pas douter que Notre-Seigneur n'ait donné ce pouvoir au Souverain Pontife dans toute l'Eglise, et à chaque évêque dans son diocèse. (*Matth.* xvi, 19; xviii, 18.) De tout temps tous les fidèles ont cru à cette puissance et en ont craint les effets. (*Act.* v, 11; *Rom.* xiii, 5-10.)

A quoi doit nous porter la connaissance de la communion des saints?

1° A une extrême reconnaissance envers Dieu de nous avoir tirés de la puissance des ténèbres, pour nous donner une telle société avec lui-même, avec son très-cher Fils, et avec tous ses amis par son Saint-Esprit (*Col.* III, 14, 15); 2° à conserver la foi et la charité, qui sont les liens de cette société, comme les plus précieux de tous les biens; 3° à nous unir sans cesse par un amour actuel à Jésus-Christ et à son Eglise, dans toutes nos pratiques du service de Dieu. (*Ephes.* iv, 3.)

EXPLICATION DU DIXIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

LEÇON LXXV.

De la rémission des péchés.

Quel est le dixième article du Symbole?

« Je crois la rémission des péchés. »

Que croyons-nous par cet article?

Nous croyons qu'il y a dans l'Eglise un véritable pouvoir de remettre les péchés, ce qui est une grande consolation pour les pauvres pécheurs. (*Matth.* ix, 6.)

Comment remet-on les péchés dans l'Eglise?

Par le sacrement du baptême, on nous remet le péché originel et tous les actuels, si nous en avons commis avant d'être Chrétiens (*Act.* II, 38); et par le sacrement de la pénitence, on nous remet tous ceux que nous avons faits depuis notre baptême. (*I Joan.* I, 9.)

D'où ces sacrements ont ils une si grande vertu?

Du précieux sang que notre Sauveur a répandu pour nous, dont ils nous appliquent le mérite. (*Ephes.* I, 7; *Col.* I, 14.)

Tous les fidèles peuvent-ils remettre les péchés?

Toute personne qui a l'usage de la raison est capable d'administrer le sacrement de baptême, dans lequel les péchés sont remis; mais, pour les remettre par le sacrement de la pénitence, il faut être prêtre, et avoir juridiction dans l'Eglise.

D'où le prêtre a-t-il un pouvoir si admirable?

Il l'a de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui lui a dit en la personne des premiers prêtres : « Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » (*Joan.* xx, 22, 23.)

N'est-ce pas Notre-Seigneur Jésus-Christ qui nous remet nos péchés?

Oui, c'est lui qui nous en lave dans le baptême qu'il a établi comme l'instrument de cette sanctification; c'est lui qui nous en absout dans la pénitence par le ministère du prêtre. (*Act.* xiii, 38; *I Joan.* I, 7.)

Qu'entendez-vous quand vous dites que Notre-Seigneur nous remet ou nous pardonne nos péchés?

Je n'entends pas dire seulement qu'il ne nous les impute plus, ainsi que le disent les hérétiques; mais comme le soleil dissipe les ténèbres dans l'air par la lumière qu'il y répand, ainsi Notre-Seigneur détruit le péché dans nos âmes par sa sainte grâce qu'il y produit, laquelle nous rend justes et agréables à ses yeux, de pécheurs abominables que nous étions. (*Psal.* L, 12; *I Cor.* vi, 11.)

N'y a-t-il aucun péché dont on ne puisse avoir la rémission?

Non, il n'en est aucun, quelque énorme qu'il soit, que l'Eglise n'ait le pouvoir de remettre. (*Isa.* I, 18; *I Joan.* I, 9.)

A quoi vous porte cette croyance de la rémission des péchés?

A admirer la miséricorde de Dieu et la puissance qu'il a donnée à son Eglise (*Luc.* v, 26); à lui demander la grâce de m'en prévaloir humblement par une sincère pénitence.

Que dites-vous de ceux qui offensent Dieu plus librement et plus longtemps, parce qu'ils le savent enclin à pardonner?

Je dis que ceux qui outragent ainsi la bonté de Dieu par une malice si étrange et une si noire ingratitude, méritent de sentir bientôt les effets de sa juste fureur, et de périr malheureusement comme il arrive tous les jours à un grand nombre de leurs semblables. (*Eccli.* v, 6, 7.)

EXPLICATION DU ONZIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

LEÇON LXXVI.

De la résurrection de la chair.

Quel est le onzième article du Symbole?

« Je crois la résurrection de la chair. »

Que croyons-nous par cet article?

Nous croyons qu'à la fin du monde tous les morts reviendront à la vie pour ne plus mourir. (*Job* IX, 25; *Act.* XXIV, 15.)

Pourquoi ce retour à la vie s'appelle-t-il la résurrection de la chair?

Parce que, comme ce n'est que notre corps qui meurt, et non pas notre âme qui est immortelle, c'est notre corps seulement qui ressuscitera. (*Rom.* VIII, 11.)

Comment se fera cette résurrection?

Le Fils de Dieu, au son de la trompette et à la voix de l'archange, tirera tous nos corps de la mort par la même puissance divine dont il a tiré du néant toutes les créatures. (*Joan.* V, 28, 29; *I Cor.* XV, 52; *I Thess.* IV, 15.)

Pourquoi Dieu veut-il que tous nos corps ressuscitent?

Comme le corps et l'âme de l'homme de bien ont travaillé ensemble au service de Dieu, Dieu veut aussi qu'ils en reçoivent ensemble la récompense éternelle dans le paradis; et comme le corps et l'âme du méchant ont servi tous deux à offenser Dieu, Dieu veut aussi qu'ils soient livrés tous deux aux supplices de l'enfer. (*II Cor.* V, 10.)

Il y aura donc alors une grande différence entre le corps d'un homme de bien et celui d'un méchant qui sera mort sans pénitence?

Il y en aura une très-grande: le corps du juste sera admirable dans la gloire, la perfection et la beauté que lui communiquera son âme bienheureuse; et le corps du réprouvé sera un objet d'horreur extrême, on n'y verra que les traces de tous les tourments affreux qu'il endurera, et que les marques hideuses du sombre remords, de la rage et du désespoir dont son âme malheureuse sera agitée. (*Dan.* XII, 2; *I Cor.* XV, 51.)

En quoi consisteront la gloire, la perfection et la beauté d'un corps ressuscité?

En ce qu'il sera doué de quatre belles et excellentes qualités qui le rendront semblable au corps glorieux du Fils de Dieu, savoir: l'impassibilité, la clarté, l'agilité et la subtilité. (*I Cor.* XV, 42-49; *Philip.* III, 21.)

En quoi consistera l'impassibilité du corps d'un bienheureux?

En ce qu'il sera exempt de la mort et de toute souffrance. (*I Cor.* XV, 53, 54.)

Quelle clarté aura le corps du bienheureux?

Il aura un éclat de gloire qui le rendra beaucoup plus brillant et plus beau que le soleil. (*Matth.* XIII, 43.)

Tous les corps des bienheureux auront-ils une clarté égale?

Non: les corps glorieux seront en cela comme les étoiles qui brillent d'un éclat différent et plus ou moins vif, selon le degré de leurs mérites. (*I Cor.* XV, 41, 42.)

Quelle sera l'agilité d'un corps glorieux?

Elle sera si parfaite, que son âme pourra en un clin d'œil le transporter où elle voudra. (*I Thess.* IV, 16.)

En quoi consistera sa subtilité?

En ce qu'il sera délivré de la grossièreté de son premier état, et pénétrera sans difficulté toute sorte de corps. (*I Cor.* XV, 44.)

A quoi nous doivent porter la foi et l'espérance de la résurrection de nos corps?

1° A ne pas aimer nos corps pour la vie présente, les nourrissant dans les délices; mais pour l'éternité, les préparant par la sobriété, la chasteté, la modestie, la pénitence et le travail, à une résurrection glorieuse (*Rom.* VIII, 11, 12, 13; *Galat.* VI, 8); 2° à nous consoler dans nos infirmités et dans les approches de la mort, par une vive espérance de la résurrection future (*Job* XIX, 27); 3° à nous consoler aussi par la même espérance, quand nous voyons mourir les personnes qui nous sont chères. (*I Thess.* IV, 12.)

EXPLICATION DU DOUZIÈME ARTICLE DU SYMBOLE.

LEÇON LXXVII.

De la vie éternelle.

Quel est le douzième article du Symbole?

« Je crois la vie éternelle. »

En quoi consiste la vie éternelle?

A voir Dieu face à face et à jouir éternellement de lui. (*Joan.* XVII, 3.)

Pourquoi cela s'appelle-t-il vie?

Parce que voir Dieu et jouir de lui, c'est vivre par excellence, c'est participer à la vie et à la béatitude de Dieu même. (*I Joan.* III, 2.)

A qui Dieu donne-t-il la vie éternelle?

Aux personnes qui l'ont aimé, servi et glorifié pendant leur vie mortelle. (*Joan.* X, 27, 28; *Matth.* XIX, 17-29.)

Où Dieu donne-t-il à ses amis la vie éternelle?

Il la leur donne dans le plus haut des cieux qu'on appelle le paradis; il la leur donne dans son propre sein qui est la terre des vivants. (*Psal.* CXIV, 9; CXLI, 6; *II Cor.* V, 1; *Apoc.* II, 7; *Luc.* XVI, 22.)

Comment appelle-t-on ceux qui jouissent de la vie éternelle?

On les appelle plus ordinairement les saints et les bienheureux. (*Psal.* CXLIX, 5, 9; *Psal.* LXXXIII, 3; *Apoc.* XX, 6.)

Pourquoi les appelle-t-on les saints?

Parce qu'ils ont acquis la vie éternelle par la sainteté de leur vie, et parce qu'ils sont pour jamais dans la sainteté consommée.

Qu'est-ce qu'être bienheureux?

C'est être comblé de tout bonheur et exempt de tout mal. (*Exod.* XXXIII, 19; *I Cor.* XV, 28; *Ephes.* III, 19.)

Pour être véritablement bienheureux, faut-il être assuré qu'on le sera éternellement?

Oui: sans cette assurance, on serait inquiété par la crainte de déchoir, et ainsi on ne serait pas dans l'exemption de tout mal, ni par conséquent dans la vraie béatitude. (*Isa.* XXXII, 17; *Soph.* III, 15; *Zachar.* XIV, 11.)

Qu'entendez-vous quand vous dites qu'un bienheureux voit Dieu?

Je n'entends pas dire qu'il le voit des yeux du corps, puisqu'il n'est pas corporel; mais que, par son entendement éclairé d'une lu-

mière divine, il le connaît en lui-même tel qu'il est, et non pas seulement dans ses créatures. (*Psal.* XXXIII, 10; LXXXIII, 8; *Joan.* III, 2; *I Cor.* XIII, 12.)

Un bienheureux comprend-il ce que Dieu est?

Quoiqu'il connaisse Dieu parfaitement, il ne le comprend pourtant pas; car son infinité le rend incompréhensible à tout autre qu'à lui-même. (*Jerem.* XXXII, 19.)

Un bienheureux a-t-il de la joie?

Il est abîmé dans un torrent de joies ineffables que jamais aucun accident ne pourra diminuer. (*Psal.* XXXV, 9; *I Cor.* II, 9; *Matth.* XXV, 23; *I Cor.* II, 9; *Joan.* XVI, 22.)

Quels sont les sujets de sa joie?

Le premier et le principal est l'infinie perfection et l'infinie béatitude de Dieu, de laquelle il se réjouit incomparablement plus que de son propre bonheur, parce qu'il aime Dieu incomparablement plus que lui-même. (*Psal.* XXVI, 4, 5.)

Le second est la possession de Dieu, son souverain bien, où il se voit, par la divine miséricorde, parvenu et établi pour jamais, ce qui le comble d'un souverain contentement. (*Gen.* XV, 1; *Psal.* XVI, 15; *Psal.* XXVI, 13.)

Le troisième est la béatitude des autres qui sont avec lui dans le ciel. Comme il n'y en a pas un qu'il n'aime très-parfaitement, étant dans la charité consommée, sa joie est multipliée autant de fois qu'il voit d'anges et de saints bienheureux. (*I Cor.* XII, 26.)

Qui sont ceux qui ont le plus de joie dans le paradis?

Chacun y a de la joie à proportion de sa charité et de la faveur avec laquelle il a renoncé aux joies du monde pendant sa vie mortelle. (*Psal.* XCIII, 19.)

Un bienheureux a-t-il de la gloire?

Il en a une merveilleuse : Dieu le loue de sa propre bouche et le couronne de sa propre main. Chaque bienheureux est un très-grand roi, et tient parmi les anges et les saints le rang d'honneur que lui a mérité son humilité. (*Psal.* CXVII, 14; *Psal.* VIII, 6; *Isa.* XXVIII, 5; *I Cor.* IV, 5.)

Un bienheureux a-t-il du repos et des richesses?

Il jouit dans le sein de Dieu d'un repos divin, et il y est riche des biens de Dieu, qui sont Dieu même : ainsi ses travaux et sa pauvreté d'esprit sont divinement récompensés. (*Psal.* LXIV, 5; *Isa.* XXXII, 18; *Ephes.* I, 18; *I Cor.* IV, 5; *Hebr.* IV, 9.)

Quelle bonne compagnie aura un bienheureux dans le paradis?

La compagnie des saints et des saintes, celle des anges, celle de la très-sainte Vierge, celle de Jésus et celle des trois personnes divines. Ce bonheur consolera particulièrement ceux qui se sont séparés pour l'amour de Dieu des compagnies mondaines. (*Matth.* VIII, 11; *Joan.* XII, 26; XVII, 24; *Apoc.* VII, 9.)

Quelle sera l'occupation des bienheureux ns le ciel?

Eternellement ils seront occupés à adorer, aimer, louer et remercier Dieu et Jésus-Christ son Fils. (*Psal.* CXLIV, 5; LXXXVIII, 16, 17; *Isa.* LXV, 14, 18, 19; *Apoc.* XIX, 1-9.)

A quoi doit nous porter la considération de la vie éternelle?

A soupirer sans cesse après le sein de Dieu notre Père céleste (*Psal.* XXVI, 4; CXIX, 5;) à considérer la vie présente comme un rien, en comparaison de la vie éternelle (*Job* VII, 7; *Jac.* IV, 15); à nous détacher parfaitement de tous les biens de ce monde par l'attente des biens éternels (*Psal.* LXXII, 25; *I Joan.* III, 3; *II Cor.* IV, 18); à supporter patiemment toutes les souffrances de cette vie, puisque bientôt elles seront suivies d'une si merveilleuse récompense (*II Cor.* IV, 1, 7; *Jac.* V, 7, 8, 11); enfin, à prononcer souvent avec amour, avec goût et consolation ces saintes paroles : « La vie éternelle. Ainsi soit-il. » (*Psal.* XLI, 5; XXVI, 13.)

Que veut-on dire quand on affirme que les Chrétiens pieux ont leur conversation dans le ciel?

1° Cela veut dire que, par leur prière continuelle, ils ont toujours l'esprit élevé au ciel, et parlent à leur Père céleste et à tous les habitants du paradis, plus volontiers et plus souvent qu'à leurs amis de la terre. (*Sap.* V, 16; *Philip.* III, 20.)

2° Cela signifie qu'étant animés sur la terre du même esprit qui anime les saints dans le ciel, ils tâchent, dès cette vie, de s'attacher comme eux à Dieu seul, en attendant qu'ils soient unis à ce grand tout plus parfaitement en leur compagnie. (*Psal.* LXXII, 28; *Matth.* VI, 20, 21; *I Cor.* VI, 17; *Colos.* III, 1, 2.)

LEÇON LXXVIII.

De la mort éternelle.

Que deviennent après cette vie ceux qui sont exclus de la vie éternelle?

Ils ne peuvent que tomber dans la mort éternelle. (*Matth.* XXV, 46.)

Qu'est-ce que la mort éternelle?

C'est être privé pour jamais de la grâce de Dieu et de l'éternité bienheureuse, et être tourmenté avec les démons. (*Matth.* XXV, 41; *II Thess.* I, 9.)

Pourquoi cela s'appelle-t-il mort?

Parce que c'est la privation de la vraie vie. (*Psal.* LIV, 16; IV, 6; XVIII, 15; *Sap.* IV, 19; *Baruch.* II, 17.)

Comment appelle-t-on ceux qui sont tombés dans la mort éternelle?

On les appelle damnés ou réprouvés. (*Amos.* II, 8; *Rom.* V, 8.)

Un damné a-t-il de la douleur?

Les douleurs qu'il endure sont aussi inconcevables que les joies d'un bienheureux. (*Job* XX, 22; *Isa.* XIII, 8; *Apoc.* XVI, 10, 11.)

Quels sont les horribles supplices d'un damné?

C'est sa séparation d'avec Dieu, son souverain bien, qu'il a perdu sans ressource (*Psal.* XLVIII, 20; *Isa.* XXVI, 10; *Matth.* VIII, 12; *Luc.* XIII, 25); c'est le remords de sa conscience qui, lui reprochant continuellement sa vie criminelle, le rendra continuel-

lement insupportable à lui-même (*Isa.* LXVI, 24; *Marc.* IX, 44, 45); c'est le lieu horrible où il se voit enfermé pour jamais (*Job* X, 22); c'est la compagnie abominable à laquelle il sera inséparablement uni pendant des siècles (*Eccli.* X, 13; XIX, 3); ce sont les supplices atroces que souffrira sans fin son corps dans tous ses sens (*Eccli.* VII, 19; *Apoc.* XVIII, 7, 8); enfin, c'est le désespoir où il est, sachant d'une manière certaine que ce comble de maux ne se terminera ni ne s'allégera jamais.

Pourquoi la privation de la jouissance de Dieu est-elle si affligeante à une âme damnée?

C'est que Notre-Seigneur lui fait connaître par une nouvelle lumière qu'il répand dans son esprit au moment de sa condamnation, que c'est avoir tout perdu absolument et être tombé dans le dernier malheur, que d'avoir mérité d'être rejeté de Dieu et banni de sa face pour jamais. (*Job* XXXI, 3; *Jer.* XVIII, 17.)

En quel lieu Dieu envoie-t-il ceux qu'il condamne à la mort éternelle?

Dans l'enfer, qui est un horrible cachot au centre de la terre; on l'appelle encore le puits de l'abîme, la fournaise de feu et le lieu des tourments. (*Marc.* IX, 44; *Isa.* XXX, 33; *Psal.* LIV, 24; *Apoc.* IX, 1, 2; *Matth.* XIII, 42, 50; *Luc.* XVI, 28; *Apoc.* XIV, 19; XX, 25.)

Quelles mauvaises compagnies a un damné?

Celle des démons, qui sont ses bourreaux très-cruels, et celle des autres damnés, qui sont tous tellement horribles et insupportables, que chacun d'eux lui est un grand supplice par sa présence. (*Matth.* XXV, 41.)

Vous dites que le corps d'un damné sera tourmenté dans tous ses sens; quel sera le tourment de la vue?

Ce seront les affreuses ténèbres du cachot infernal, à travers desquelles un damné verra les corps des autres damnés et le sien propre, comme autant de spectres monstrueux et abominables. (*Sap.* XVII, 20; *Eccli.* XXI, 11; *Dan.* XII, 2.)

Quel sera le tourment de l'ouïe?

Ce sera le bruit des divers supplices, celui des grincements de dents, et celui des gémissements, des hurlements et des blasphèmes. Quel tourment d'être réduit à n'entendre jamais autre chose! (*Matth.* XXIV, 51; *Jer.* XLVII, 2; *Psal.* CXI, 10.)

Quel sera le tourment du goût?

Une faim et une soif très-violentes que n'apaisera jamais une seule goutte d'eau. (*Isa.* LXV, 13; *Eccli.* XXXIX, 35, 36; *Luc.* XVI, 24, 25.)

Quel sera le tourment de l'odorat?

Une puanteur intolérable, qui s'exhalera de l'étang de feu et de soufre qui est dans l'enfer, et de tous les corps des malheureux damnés. (*Isa.* III, 24; *Apoc.* XIV, 10; XIX, 20; XXI, 8.)

Quel sera le tourment du toucher?

Ce sera le supplice du feu infernal, qui est le plus atroce des tourments des sens. (*Deut.* XXXII, 22; *Psal.* XX, 10; *Isa.* XXXIII, 14; *Marc.* IX, 42, 48.)

A quoi s'occupera un damné?

Pendant toute l'éternité il sera occupé à se lamenter inutilement, à se déchirer lui-même, à maudire le père et la mère qui l'ont mis au monde, et à blasphémer son Créateur. Hélas! quelle occupation! (*Isa.* LXV, 14; *Sap.* V, 3; *Apoc.* XIII, 6; XVI, 10, 11.)

Cet état malheureux durera-t-il longtemps?

Il durera éternellement; jamais, il n'aura ni fin, ni interruption, ni adoucissement. (*Jer.* XVII, 4; *Apoc.* XIV, 10, 11.)

Quoi! Dieu n'aura-t-il jamais pitié de ces misérables?

Non: jamais Dieu ni ses saints n'auront pour eux un seul moment de compassion. (*II Petr.* II, 4, 5, 6.)

Que faut-il avoir fait pour être condamné aux supplices éternels?

Un seul péché mortel, dont on n'ait pas fait avant la mort une véritable pénitence. (*Gen.* II, 17; *Ezech.* XVIII, 20, 24; *Eccli.* XXI, 1, 4; *Rom.* VI, 23; *Jac.* I, 15.)

Qui sont ceux qui sont en grand danger d'être damnés?

Ceux qui commettent facilement des péchés mortels et qui y croupissent longtemps sans se soucier de s'en relever (*Eccli.* V, 2); ceux qui ont des inimitiés invétérées (*I Joan.* II, 11); ceux qui retiennent le bien d'autrui; ceux qui négligent les sacrements ou qui en abusent; ceux qui diffèrent longtemps leur conversion; ceux qui n'ont pas à cœur la grande affaire de leur salut. (*Jer.* XLVIII, 10.)

A quoi nous doit porter la considération des supplices éternels?

A nous souvenir toute notre vie combien c'est une chose terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant (*Hebr.* X, 31); à haïr souverainement le péché mortel, qui est la seule cause de la damnation (*Psal.* CXVIII, 163); à faire pénitence de bon cœur en cette vie, pour ne point la faire dans l'enfer, où elle est si rigoureuse, si longue et si inutile. (*Eccli.* II, 21, 22.)

SECONDE PARTIE.

DE L'ESPÉRANCE ET DE LA PRIÈRE.

LEÇON Ire.

De l'espérance chrétienne.

Quel est le second de nos principaux devoirs envers Dieu?

C'est d'espérer en lui. (*Eccli.* II, 9.)

Qu'est-ce que l'espérance?

C'est une vertu que Dieu nous donne, par laquelle nous espérons avec une ferme con-

fiance qu'il nous pardonnera nos péchés et nous fera la grâce de l'aimer et de le servir, et de parvenir ainsi au salut éternel. (*Sap.* III, 4; XII, 19; *Phil.* I, 6; *I Petr.* I, 4, 3.)

Que considérez-vous dans l'espérance chrétienne?

Sa grandeur et sa fermeté.

En quoi consiste la grandeur de l'espérance chrétienne?

En ce qu'elle nous porte à ne désirer et à n'espérer de Dieu rien moins que Dieu même, pour le posséder éternellement. (*Ephes.* I, 17, 18; *Psal.* XC, 9; CXLI, 6.)

N'espérons-nous pas aussi quelques biens pour la vie présente?

Oui: nous espérons que Dieu nous remettra nos péchés, qu'il nous assistera de ses grâces pour vivre et mourir chrétiennement, et que même il pourvoira à nos besoins temporels. Mais nous n'attendons toutes ces choses que comme des moyens pour parvenir à notre fin, qui est de posséder Dieu à jamais. (*Psal.* CXXIX, 4, 5; CXLIV, 15; *II Cor.* I, 10.)

En quoi consiste la fermeté de notre espérance?

En ce qu'elle est fondée sur deux appuis inébranlables. (*Hebr.* III, 6; VI, 18, 19.)

Quels sont les deux appuis inébranlables de l'espérance chrétienne?

Ces deux vérités: Que Dieu peut nous sauver et qu'il le veut. (*Tit.* I, 12.)

Les saints ont-ils appuyé leur espérance sur le pouvoir de Dieu?

Oui: c'est ce qui faisait dire au saint roi David: « Le Seigneur est mon salut, qui craindrai-je? Le Seigneur est le protecteur de ma vie, de qui aurai-je peur? » C'est aussi ce qui faisait dire à saint Paul: « Je puis tout en celui qui me fortifie. » (*Psal.* XXVI, 1; *Phil.* IV, 13.)

Qu'est-ce qui porte Dieu à vouloir nous sauver?

1° La propre inclination de sa nature divine qui est la bonté même, et de la charité paternelle dont il nous aime (*Psal.* CXVII, 1-4; *Sap.* I, 1; *Thren.* III, 25; *Matth.* XIX, 17); 2° la fidélité en ses promesses (*I Thess.* V, 24); 3° les très-puissantes sollicitations qui lui en sont faites continuellement.

Qui est-ce qui sollicite la bonté divine à vouloir nous sauver?

L'Eglise du ciel et celle de la terre l'en sollicitent conjointement par Jésus-Christ son très-cher Fils; mais ce qui donne force à cela, c'est que Jésus-Christ lui-même l'en sollicite perpétuellement dans le ciel et sur nos autels, en lui montrant ses plaies sacrées et en lui exposant tous les mérites de sa vie et le sacrifice de sa mort. (*Apoc.* VIII, 3, 4; *I Petr.* II, 5; *Rom.* VIII, 34; *Hebr.* VII, 25; IX, 24; *I Joan.* II, 1, 2.)

Pouvons-nous être sauvés ou obtenir de Dieu quelque grâce sans Jésus-Christ Notre-Seigneur?

Dieu n'a jamais fait miséricorde à personne et ne la fera à aucune âme qu'en considération des mérites de son Fils bien-aimé. (*Act.* IV, 12; *Rom.* V, 2; *Col.* I, 27; *I Tim.* I, 1.)

Puisque Jésus-Christ lui-même sollicite pour notre salut, pourquoi employons-nous nos sollicitations et celles de beaucoup d'autres?

Parce que le Fils de Dieu veut que nous travaillions tous avec lui à notre propre salut, et que les membres de son corps mystique, qui est l'Eglise, contribuent au bien les uns des autres. (*Hebr.* VI, 11; *I Cor.* XII, 25.)

Quelle est la plus puissante sollicitation auprès de Dieu, après celle de Jésus-Christ même?

C'est assurément celle de la très-sainte Vierge: après elle, celle des bons anges et des saints du paradis, et même celle des personnes pieuses qui vivent encore sur la terre est aussi très-efficace. (*Eccli.* XXIV, 24, 25; *Tob.* XII, 12; *Apoc.* V, 8; VIII, 3; *Jac.* V, 16.)

Dieu a-t-il bien agréable que nous ayons en lui une ferme espérance?

Oui: une telle espérance lui plaît extrêmement, et il ne manque jamais de la récompenser en diverses manières selon ses promesses. (*Psal.* XVI, 7; XVII, 31; XXIV, 20; XXX, 2, 3, 20; XXXI, 10; *Psal.* XC, etc.)

Pourquoi Dieu agrée-t-il si fort que nous mettions en lui une ferme espérance?

Parce qu'ainsi nous reconnaissons et honorons sa puissance, sa bonté, sa miséricorde, sa fidélité et les mérites de Jésus-Christ son Fils adorable. (*Psal.* XLIX, 15.)

Quels biens nous fait l'espérance chrétienne?

Elle nous fait soupirer après la vie éternelle, et elle nous remplit de courage et d'allégresse dans le service de Dieu. (*Psal.* XLI; *Isa.* XL, fin.; *Psal.* XXV, 1; V, 12; *Isa.* XXX, 13; *I Thess.* V, 8; *Rom.* XII, 12.)

Comment faites-vous un acte d'espérance?

Je dis à Dieu du fond de mon cœur: « J'espère de votre bonté infinie, ô mon Dieu, qu'en considération de Jésus-Christ mon Sauveur, vous me pardonnerez mes péchés, vous exaucerez mes prières, vous pourvoirez à mes besoins et vous me ferez la grâce de vous aimer, de vous servir et de parvenir ainsi à la vie éternelle. » (*Psal.* XII, 6.)

LEÇON II.

Des péchés contre l'espérance chrétienne et de la crainte de Dieu.

Qui sont ceux qui pèchent contre l'espérance chrétienne?

1° Ceux qui désespèrent de leur salut (*Ephes.* IV, 19); 2° ceux qui désirent trop peu l'éternité bienheureuse (*Psal.* CV, 24); 3° ceux qui ne se confient pas assez en la Providence divine (*Psal.* LXXVII, 22); ceux qui se découragent dans le service de Dieu (*Num.* XXI, 4, 5); 5° ceux qui se laissent inquiéter par des scrupules (*Psal.* LII, 6); 6° ceux qui s'appuient trop sur le secours des créatures (*Jer.* XVII, 5, 6); 7° et enfin ceux qui ont une vaine présomption de la miséricorde

de Dieu, au lieu d'une bonne espérance. (*Sap.* III, 11 ; V, 15.)

Qu'est-ce que le désespoir?

C'est le mouvement d'une volonté perverse, qui ne veut plus attendre de miséricorde de Dieu. (*Gen.* IV, 13.)

Est-ce un grand mal que le désespoir?

Oui, le désespoir est une très-grave offense à la bonté de Dieu, au précieux sang de Jésus-Christ, et il jette une âme dans le dernier malheur. (*Matth.* XXVII, 3.)

Que devons-nous faire quand nous sommes tentés de désespoir?

Embrasser étroitement la croix de Jésus-Christ, et implorer par lui la miséricorde divine, qui est infiniment plus grande que nos misères. (*Sap.* XIV, 5, 6 ; *Job* XIII, 15 ; *Psal.* XCIII, 22.)

Quand un Chrétien connaît qu'il désire trop peu l'éternité bienheureuse, que doit-il faire?

S'en humilier devant Dieu, purifier son cœur par la pénitence et par le renoncement aux plaisirs mondains, et puis prononcer souvent avec attention et affection les dernières paroles du Symbole : « La vie éternelle. Ainsi soit-il. » (*Psal.* LXXII, 28.)

Un Chrétien fait-il mal quand il s'inquiète trop sur le succès de ses bons desseins ou de ses affaires?

Oui, il fait mal, si son inquiétude est volontaire. Dans toutes nos affaires nous devons recourir à Dieu, faire tout ce qui est en notre pouvoir selon sa volonté, et demeurer en paix sur ce que la divine Providence fera assurément tourner les choses à sa gloire et à notre plus grand bien.(*Joan.* XIV, 1; *Psal.* XXXVI, 5, 1, 3; *Psal.* IV, 9, 10 ; LXI, 2.)

Quand on se sent découragé et abattu dans le service de Dieu, que faut-il faire?

Ne point se laisser aller à ce découragement, mais chercher de la force et de la joie en Notre-Seigneur par la prière. (*Psal.* LXI, 8, 9; *Psal.* L, 14; *Jac.* V, 13.)

Quand une âme est troublée de scrupules, que doit-elle faire?

Trois choses : invoquer Dieu, obéir fidèlement à un directeur, et faire courageusement tout le contraire de ce qui est inspiré par le scrupule. (*Psal.* CI, 2; *Baruch.* III, 1, 2 ; *I Petr.* I, 14-22; *Jerem.* XVII, 16; *Marc.* II, 37, 41.)

Est-ce mal fait d'avoir recours aux créatures?

Ce n'est pas mal fait de recourir aux créatures dans l'ordre de Dieu, et en les considérant comme les instruments de sa providence. (*Job* LVII, 8, 9, 10.) Mais quand on recourt aux créatures plutôt qu'à Dieu, et qu'on a en elles plus de confiance qu'en Dieu, on fait très-mal. (*Isa.* XXX, 5.)

Qu'est-ce que le péché de présomption?

C'est une confiance téméraire par laquelle quelques pécheurs se persuadent vainement que malgré la mauvaise vie qu'ils ne veulent point quitter, Dieu ne laissera pas de leur faire miséricorde. (*Eccli.* V, 6; *Judith.* VIII, 12.)

En quoi consiste le dérèglement de ces présomptueux?

En ce qu'ils espèrent le pardon sans pénitence, le secours de Dieu sans prière, et le paradis sans bonnes œuvres ; ce qui est absolument contre l'ordre de Dieu. (*Luc.* XIII, 3-5; *Jer.* X, 25; *Psal.* CXXXVII, 3; CXLIV, 18; *Joan.* V, 29.)

Que dites-vous de ceux qui remettent leur conversion à la fin de leur vie?

Il est certain qu'une telle ingratitude envers Dieu est presque toujours punie d'une mort funeste et d'une damnation éternelle. (*Eccli.* V, 8, 9.)

Devons-nous croire que celui qui a mal vécu jusqu'à sa dernière maladie, mourra certainement dans l'impénitence?

Dieu nous garde de cette croyance! Ce n'est pas à nous à borner les miséricordes de Dieu, ni à réduire personne au désespoir (*Psal.* XXXV, 8; LXXXV, 5; *II Tim.* II, 25, 26); mais ordinairement celui qui persévère à vivre mal, aboutit à une fin malheureuse. (*II Cor.* XI, 15; *Philip.* III, 18, 19.)

Quel est le remède au péché de présomption?

C'est de prendre pour nous cette parole de l'Apôtre : « Travaillez à votre salut avec crainte et tremblement ; » et de considérer que si les Chrétiens pieux doivent trembler en travaillant à leur salut, la présomption des pécheurs et des négligents est un aveuglement bien déplorable. (*Philip.* II, 12; *I Petr.* IV, 18.)

Les saints ont-ils eu cette crainte?

Oui : saint Hilarion, saint Arsène et saint Paul même, ont craint les jugements de Dieu et la damnation. (*Luc.* XII, 4, 5; *I Cor.* IX, 27; *II Cor.* VII, 5.)

Cette crainte ne détruit-elle point l'espérance que nous devons avoir en Dieu?

Point du tout : l'espérance et la crainte doivent toujours être ensemble dans une âme chrétienne. Sans l'espérance, la crainte irait jusqu'au désespoir; et sans la crainte, l'espérance dégénérerait en une présomption vaine et téméraire. (*Eccli.* II, 9 ; *Psal.* CXIII, 11.)

LEÇON III.

De ce que c'est que la prière, et des devoirs qu'on y rend à Dieu

Quand témoignons-nous particulièrement à Dieu l'espérance que nous avons en sa bonté?

C'est lorsqu'en toute humilité nous prenons la confiance de l'aborder et de lui parler dans la prière ou oraison. (*Psal.* XC, 2, 14, 15.)

Qu'est-ce que la prière?

C'est une élévation de notre esprit et de notre cœur à Dieu pour lui rendre nos devoirs et lui demander les choses dont nous avons besoin. (*Psal.* CXL, 2; *Apoc.* V, 8.)

Qu'entendez-vous par ces devoirs qu'on rend à Dieu dans la prière?

Ces devoirs sont principalement : l'adoration, l'amour, l'admiration, les louanges,

l'action de grâces, la pénitence et la soumission. (*Ephes.* VI, 18.)

Pourquoi appelez-vous tous ces bons sentiments des devoirs qu'il faut rendre à Dieu?

Parce qu'en effet nous lui devons tout cela indispensablement. (*Baruch.* VI, 5.)

Pourquoi devons-nous à Dieu l'adoration?

A cause de sa grandeur et de sa sainteté infinie. (*I Paral*, XVI, 29; *Sap.* XVI, 28; *Baruch.* VI, 5; *Dan.* XIV, 24.)

Pourquoi lui devons-nous l'amour?

A cause de sa beauté, de sa bonté et de sa charité infinies. (*Eccli.* VII, 32; *I Joan.* IV, 8.)

Pourquoi devons-nous admirer Dieu?

Parce que plus on le considère, plus on le trouve merveilleux en lui-même et en tous ses ouvrages. (*Psal.* VIII, 2, 10; *Eccli.* XLIII, 32; *Apoc.* XV, 3.)

Pourquoi devons-nous louer Dieu?

A cause de ses perfections innombrables et infiniment excellentes. (*Psal.* CL, 1-6; *Eccli.* XLIII, 33; *Dan.* III, 52.

Pourquoi lui devons-nous des actions de grâces?

A cause de tant de bienfaits que nous avons reçus et que nous recevons continuellement de sa bonté vraiment divine et paternelle. (*Ephes.* V, 19, 20.)

Pourquoi lui devons-nous la pénitence?

Parce que nous l'avons offensé. (*Judith.* VII, 19, 20; VIII, 14, 15, 16, 17; *Baruch.* II, 18.)

Pourquoi lui devons-nous la soumission?

Parce qu'il est le Souverain des souverains. (*Jos.* XXIV, 23, 24; *Psal.* LXI, 2; XXXVI, 7; *II Mach.* IX, 12.)

Quand vous rendez ces devoirs à Dieu, de quelles paroles vous servez-vous?

Je les lui rends souvent sans les exprimer autrement que par les mouvements de mon cœur en sa sainte présence (*Psal.* XLI, 10; *Psal.* XXVI, 8); 2° c'est pour les lui rendre comme il désire, que j'assiste volontiers aux saints Offices, et que je récite religieusement les psaumes, les hymnes et les cantiques de l'Eglise, où ils sont tous si bien exprimés (*Isa.* XXXVIII, 20; *Ephes.* V, 19; *Psal.* CX, 1); 3° c'est principalement par le sacrifice de Jésus-Christ que je les lui rends avec tous les fidèles, assistant à la sainte Messe, comme à la grande prière de l'Eglise (*Hebr.* XIII, 15; *Col.* III, 17); 4° je les lui rends quelquefois en les lui exprimant par des paroles affectueuses que je prononce de cœur et de bouche en sa présence. (*I Cor.* XIV, 15.)

Quelles paroles dites-vous à Dieu quand vous l'adorez?

« Mon Dieu, je vous adore dans l'infinité de vos grandeurs. » (*Psal.* CXXXVII, 2.)

Que dites-vous à Dieu pour lui témoigner votre amour?

« Vous êtes le Dieu de mon cœur, je vous aime de toutes les affections de mon âme. » (*Psal.* XVII, 1.)

Quand vous admirez Dieu, que lui dites-vous?

« Grand Dieu, que vous êtes merveilleux en vous-même et dans tous les ouvrages de vos mains! » (*Psal.* VIII, 2; *Psal.* CXXXVIII, 14.)

Quelles paroles dites-vous pour louer Dieu?

« A jamais, mon Dieu, je bénirai votre saint Nom; à jamais je chanterai vos louanges; éternellement je raconterai vos perfections inénarrables. » (*Psal.* XXXIII, 1-5, CXLIV, 1-10; *Psal.* CXLV, 2-10.)

Et pour le remercier, que dites-vous?

« Que vous rendrai-je, bonté infinie, pour tant de sortes de bienfaits dont vous me comblez continuellement! Je vous en remercie de tout mon cœur par Notre-Seigneur Jésus-Christ. » (*Psal.* CXV, 12, 13.)

Pour faire profession de pénitence devant Dieu, que lui dites-vous?

« Mon Dieu, je suis préparé aux châtiments, et ma douleur de vous avoir offensé m'est toujours présente. » (*Psal.* XXXVII, 18.)

Que dites-vous à Dieu pour lui protester de votre soumission?

« Que votre volonté soit faite, mon Dieu et mon Père, et non pas la mienne. » (*Luc.* XXII, 42.)

Est-ce à Notre-Seigneur Jésus-Christ que vous rendez ces devoirs, ou bien à toute la très-sainte Trinité?

1° Je les rends à Notre-Seigneur Jésus-Christ au nom de toute l'Eglise (*Joan.* V, 23); 2° je les rends au Père éternel et à toute la Trinité adorable, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de tous ses membres. (*I Petr.* IV, 11.)

Comment rendez-vous ces devoirs?

Avec tout le respect et l'amour qui me sont possibles. (*Hebr.* XII, 18.)

LEÇON IV.

De la prière: de l'affection qu'on doit avoir pour ce saint exercice, de l'attention et des désirs qui doivent l'animer.

Devons-nous dans la prière nous occuper seulement à rendre nos devoirs à Dieu?

Nous devons encore nous occuper à lui faire les demandes qu'il veut que nous lui adressions; et c'est cette occupation qui s'appelle la prière. (*Philip.* IV, 6.)

Qu'est-ce qui doit nous affectionner à l'exercice de la prière?

L'honneur qu'elle rend à Dieu, la nécessité que nous en avons, et les biens inestimables qu'elle nous procure. (*Psal.* XVII, 4.)

En quoi la prière honore-t-elle Dieu?

En ce que, quand nous prions Dieu, nous reconnaissons qu'il est la source de tous nos biens, et que nous n'avons rien et ne pouvons rien sans lui. (*Psal.* XLIX, 15; *Psal.* LXXIV, 2; *Rom.* III, 23.)

Pourquoi la prière nous est-elle nécessaire?

Parce que Dieu nous commande d'y vaquer, et ne nous promet son assistance qu'à condition que nous l'invoquerons comme il faut. (*Psal.* XXX, 18; XC, 15; *Rom.* X, 12, 13.)

Que dites-vous d'un Chrétien qui ne prie point Dieu, ou qui le prie fort peu?

Que s'il persiste dans cette négligence, il ne fera point son salut, puisqu'il en abandonne le principal moyen. (*Joel.* II, 32.)

Pourquoi dites-vous qu'elle nous fait des biens inestimables?

1° Parce qu'elle nous tient en société et en communication avec Dieu, ce qui est un honneur qu'on ne peut assez estimer (*Psal.* CXLIV, 18; *Sap.* VII, 7, 11; *Jac.* IV, 8); 2° parce que nous obtenons de sa bonté divine tout ce que nous lui demandons comme il faut au nom de Jésus-Christ (*Marc.* XI, 24; *Joan.* XIV, 13, XVI, 23); 3° parce qu'elle attire Dieu même dans le fond de nos cœurs. (*Sap.* VII, 7; *Psal.* CXVIII, 131; *Luc.* XI, 13.)

Comment devons-nous prier pour être exaucés?

Avec piété, humilité, confiance et persévérance. (*Eccli.* VII, 9.)

Qu'est-ce que prier avec piété?

C'est prier avec un esprit recueilli et attentif, et avec un cœur plein de bonnes affections et de grands désirs. (*I Cor.* XIV, 15; *Judæ* 20.)

Que dites-vous d'une prière sans attention?

Que ce n'est pas une action de religion, mais une irrévérence criminelle devant la majesté de Dieu. (*Isa.* XXIX, 13; *Marc.* VII, 6; *Ezech.* VIII, 10; *Psal.* LXXVII, 36.)

La distraction dans la prière est donc un péché?

Oui, quand elle est volontaire. Mais quand elle nous vient, et que même elle dure longtemps, sans notre faute, c'est un défaut naturel et non pas un péché. (*Job* XVII, 11.)

Quels sont les remèdes contre la distraction?

1° Eviter les entretiens oiseux, les amusements et les vaines curiosités (*Isa.* XXXII, 17; *Psal.* CXVIII, 37); 2° se recueillir l'esprit en la présence de Dieu, un peu avant de commencer la prière (*Matth.* VI, 6); 3° quand nous nous apercevons que nous sommes distraits, éloigner notre esprit de la distraction, non pas en y faisant plusieurs réflexions, mais par un simple retour de notre attention à Dieu et à ce que nous lui disons. (*Isa.* XLVI, 8; *Gen.* XV, 11.)

Que dites-vous d'une prière sans désirs?

Il est certain qu'elle n'est prière que de nom, puisque prier n'est autre chose que d'exposer à Dieu nos désirs. (*Psal.* IX, 2, 17.)

Est-il nécessaire d'avoir dans la prière une dévotion sensible?

Non, il importe peu que nous ayons une dévotion sensible, pourvu qu'elle réside dans notre esprit et dans une volonté sincère.

A quoi doit nous porter tout ce que nous venons de dire sur la prière?

A y vaquer avec le plus d'assiduité et le plus de ferveur qu'il nous sera possible. (*Col.* IV, 2.)

—

LEÇON V.

De l'humilité, de la confiance, et de la persévérance qu'il faut avoir dans la prière. Du temps et du lieu de la prière.

Comment prions-nous Dieu avec humilité?

En reconnaissant que nous sommes très indignes que Dieu, qui est si grand et si saint, daigne nous exaucer, ou nous écouter, ou même nous souffrir devant lui. (*Gen.* XVIII, 27; *I Esd.* IX, 6; *Eccli.* XXXV, 21; *Luc.* XVIII, 13, 14.)

Puisque nous sommes indignes de parler à Dieu, comment pouvons-nous prier avec confiance?

Nous nous approchons de Dieu, et nous l'invoquons avec une grande confiance, malgré notre indignité, parce que nous l'abordons et le prions au nom de Jésus-Christ son très-cher Fils. (*Rom.* V, 2; *II Cor.* III, 4; *Jac.* I, 6; *I Petr.* II, 5.)

Qu'est-ce que prier avec persévérance?

C'est ne pas nous décourager dans la prière, ni nous désister si nous ne nous voyons pas exaucés aussitôt que nous le souhaiterions. (*Luc.* XI, 8, 9, 10; XVIII, 1.)

Pourquoi Dieu, qui est si bon et si libéral, diffère-t-il quelquefois longtemps à exaucer nos prières?

1° Parce que s'il nous accordait aussitôt ses dons, nous en aurions moins d'estime, et nous les conserverions avec moins de soin; 2° parce que la grâce qu'il nous fait de persister dans la prière lui donne souvent plus de gloire, et nous sanctifie mieux que ne le feraient les faveurs que nous sollicitons. (*Hebr.* VI, 15; *Col.* I, 11; *Galat.* V, 22.)

En quel temps devons-nous prier?

Notre-Seigneur nous ordonne de prier en tout temps. (*Luc.* XVIII, 1; *I Thess.* V, 17.)

Pourquoi Notre-Seigneur nous ordonne-t-il de prier toujours?

Parce que toujours Dieu se plaît à nous voir avec lui; toujours c'est sa gloire que nous reconnaissions notre dépendance de sa miséricorde; et toujours son assistance nous est absolument nécessaire. (*Prov.* VIII, 31; III, 32; *Joan.* III, 27; *I Machab.* III, 53.)

Comment les bons Chrétiens peuvent-ils toujours prier, ayant tant d'autres occupations?

Ils rendent leur prière continuelle: 1° par leur fidélité à y vaquer tous les jours à certaines heures (*Psal.* LXVII, 20; LIV, 18; *Prov.* VIII, 34; *Ezech.* XLVI, 13); 2° par des oraisons courtes et affectueuses qu'ils réitèrent souvent pendant le jour et même la nuit, toutes les fois qu'ils s'éveillent (*Ephes.* VI, 18; *Psal.* CXXXIII, 1-3); 3° par le désir de plaire à Dieu et de le glorifier dans toutes leurs pratiques de vertus, et dans tous leurs emplois (*Col.* I, 10; *I Thess.* IV, 1; *II Cor.* V, 9); 4° en s'unissant d'affection à toutes les prières particulières et publiques qui se font continuellement dans l'Eglise, et surtout à l'adorable prière que fait Notre-Seigneur Jésus-Christ au ciel et dans le très-saint Sacrement,

laquelle est un grand supplément de ce qui manque à la nôtre. (*Psal.* XXXIII, 1-5; CXVIII, 63; CX, 1; XLII, 4.)

En quel temps plus particulièrement un bon Chrétien vaque-t-il à la prière?

1° Il n'omet jamais la prière du matin ni celle du soir (*Num.* XXVIII, 3, 4; *Psal.* V, 4, 5; *Prov.* VIII, 17); 2° il tient à très-grand bonheur d'aller unir sa prière au très-saint sacrifice de la Messe aussi souvent qu'il le peut. (*Psal.* CXL, 2; *Hebr.* XIII, 15); 3° il recourt à Dieu avec confiance dans toutes ses afflictions, afin de trouver en lui sa consolation et sa force (*Ose.* VI, 1, 2; *Eccli.* XXX, 24; *Psal.* XXXI, 7; CXVII, 5 seq.); 4° il n'entreprend jamais aucune affaire, et ne commence aucune action sans le prier d'y donner sa sainte bénédiction. (*Tob.* IV, 20; *Sap.* IX, 9.)

En quel lieu prient les bons Chrétiens?

1° Ils prient en tout lieu, étant assurés que Dieu est partout (*I Tim.* II, 8); 2° ils aiment à prier dans quelque lieu retiré, selon le conseil et l'exemple de Notre-Seigneur, et ils expérimentent que c'est dans la solitude que Dieu parle au cœur (*Marc.* VI, 31, 32; *Ose.* II, 14); 3° ils aiment aussi beaucoup à assister aux Offices divins dans l'église et à y prier Dieu dans la maison de prière et la société des fidèles (*Isa.* LVI, 7; *Deut.* XII, 5, 6; *II Paral.* VI, 18); 4° le temple où un bon Chrétien trouve Dieu mieux qu'en aucun autre lieu, et où il le prie d'un esprit plus recueilli, c'est le fond de son cœur. (*Psal.* LXXXIV, 9; XLI, 10; XXXIV, 13; *Matth.* VI, 6)

LEÇON VI.

De la prière du matin.

Croyez-vous que prier Dieu le matin, soit un exercice bien important?

Oui : par la grâce de Dieu, je n'y manque jamais, autant qu'il m'est possible. (*Psal.* VI, 10; LXXXVII, 14.)

Pourquoi faites-vous cette prière du matin si assidûment?

1° Pour donner à Dieu les prémices de mon cœur et lui offrir chaque jour de ma vie (*Eccli.* XXXIX, 6); 2° pour ne commencer aucune journée sans avoir demandé à Dieu la grâce de la passer chrétiennement. (*Prov.* IV, 18.)

Qu'est-ce que passer chrétiennement la journée?

C'est la passer dans l'éloignement de l'offense de Dieu et dans l'accomplissement de sa sainte volonté, à l'exemple de Jésus-Christ son Fils. (*Psal.* V, 5.)

Que faites-vous à votre réveil?

Ma première pensée est une élévation à Dieu, à qui je dis intérieurement : « Mon Dieu, je vous donne mon cœur. » Ma première parole est de prononcer les saints noms de Jésus, Marie, Joseph; et ma première action est le signe sacré de la croix. (*Psal.* LXII, 1.)

Comment vous habillez-vous?

Je tâche de m'habiller promptement et modestement en la présence de Dieu.

Quand vous êtes habillé, que faites-vous?

Je prends aussitôt de l'eau bénite et je me mets à genoux devant quelque image de dévotion pour faire ma prière.

En quoi consiste votre prière du matin?

En actes d'adoration, d'amour, de remercîment, de contrition, d'offrande et de demande.

Comment faites-vous ces actes?

Quelquefois je ne les prononce que dans mon cœur, en la présence de Dieu qui voit le fond de mon âme. Quelquefois aussi je les prononce de cœur et de bouche, comme ils sont exprimés dans la formule de la prière du matin.

N'y ajoutez-vous pas la récitation du Credo *et des commandements de Dieu?*

Oui : c'est une protestation que je fais à mon Dieu de vouloir vivre et mourir dans la foi à ses paroles et dans l'obéissance à ses saintes lois.

PRIÈRE DU MATIN.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Adoration. — Mon Dieu, qui êtes ici présent, j'adore votre grandeur et votre sainteté infinies; je reconnais que vous êtes mon Créateur et mon maître suprême, de qui je dépends entièrement et à qui je dois toute la religion et la soumission possibles.

Amour. — Je vous reconnais pour mon bon Dieu et mon Père céleste infiniment aimable; je vous aime de tout mon cœur et je veux vous aimer éternellement par-dessus toutes choses pour l'amour de vous-même.

Action de grâces. — Je reconnais, mon Dieu, que je vous ai des obligations innombrables. Vous m'avez donné l'être, mon Dieu, et vous me le donnez continuellement par la conservation; vous avez envoyé votre Fils pour me racheter, et votre divin Esprit pour me sanctifier; et il n'y a que vous qui connaissiez de quelles misères vous m'avez délivré, de combien de maux votre soin paternel m'a préservé, et de combien de grâces je vous suis et vous serai éternellement redevable. Je vous remercie par Notre-Seigneur Jésus-Christ de tant de bienfaits, et particulièrement de m'avoir tenu cette nuit sous votre sainte protection.

Contrition. — Bonté infinie de mon Dieu, je confesse en votre présence et à la face du ciel et de la terre que ç'a été en moi une grande malice et une horrible ingratitude que de vous offenser comme je l'ai fait. Je m'en repens de toute mon âme et je suis résolu, avec votre grâce, d'encourir plutôt tout autre malheur que celui de retomber dans mon péché.

Offrande. — Non-seulement, mon Dieu, je ne veux plus rien faire contre vous, mais je me donne entièrement à vous pour jamais, et je vous offre toutes mes pensées, paroles, actions et souffrances de cette journée, pour la gloire de votre saint nom.

Invocation. — Mais je ne puis, mon Dieu, ni vous glorifier en quoi que ce soit, ni

même éviter de vous offenser et de me perdre, si vous ne me secourez par votre sainte grâce. Assistez-moi donc, mon Dieu ; je vous en conjure par Notre-Seigneur Jésus-Christ votre très-cher Fils, et je prie la très-sainte Vierge et mes saints patrons de vouloir bien intercéder pour moi.

L'Oraison dominicale. — Notre Père, etc.

La Salutation angélique. — Je vous salue, Marie, etc.

Prière au saint ange gardien. — Mon saint ange, je me confie à votre soin charitable, conduisez-moi dans le vrai chemin du paradis, et me préservez du péché et de tout fâcheux accident.

Prière au saint patron. — Mon saint patron, obtenez-moi de Dieu la grâce de vivre saintement à votre exemple.

Le Symbole des apôtres. — Je crois en Dieu, etc.

Les commandements de Dieu. — Un seul Dieu, etc.

O Jésus, ô Marie, donnez-nous s'il vous plaît, votre sainte bénédiction. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Si on en a la facilité, on dira au commencement ou à la fin de la prière les Litanies du saint nom de Jésus.

LEÇON VII.

De la prière du soir.

Avez-vous autant de dévotion pour la prière du soir que pour celle du matin?

Oui : je suis résolu avec la grâce de Dieu de ne point manquer à celle-ci non plus qu'à l'autre. (*Psal.* CXXXIII, 2; *Thren.* II, 19.)

Qu'est-ce qui vous rend affectionné à la prière du soir?

1° Il me semble très-juste de remercier mon Dieu à la fin de la journée des grâces qu'il m'y a faites (*Psal.* LIV, 18); 2° il est aussi très-raisonnable que je lui rende compte à la fin du jour de la manière dont je l'ai passé, et que je voie en sa présence les péchés que j'y ai commis, pour en obtenir de sa miséricorde le pardon et la grâce de m'en corriger; 3° comme j'ai dû le matin lui consacrer mon travail, je ne dois pas moins le soir lui offrir mon repos. Comme j'ai besoin le matin de le supplier qu'il me bénisse et qu'il m'assiste dans les occupations du jour, j'ai besoin aussi le soir de le supplier qu'il veille sur moi, et me protége pendant mon sommeil.

En quoi consiste votre prière du soir?

J'y adore mon Dieu, je le remercie, je lui rends compte de ma conscience par l'examen que j'en fais en sa présence, je lui demande pardon de mes fautes par un acte sincère de contrition, je lui offre mon repos et j'invoque sa bonté.

Pourquoi faites-vous ces cinq choses tous les soirs?

Comme je désire les faire à la fin de ma vie, je les fais tous les soirs avant le sommeil qui est l'image et l'avertissement de la mort.

Comment faites-vous pour vous coucher chrétiennement?

Je me couche à une heure réglée, autant que je puis ; je me déshabille modestement, et je tâche de m'endormir en quelque bonne pensée et en m'abandonnant entre les mains de mon Dieu, comme je désire le faire à l'heure de la mort. (*Psal.* XXX, 6.)

Quand vous vous réveillez pendant la nuit, que faites-vous?

J'élève un moment mon cœur à Dieu en prononçant le *Gloria Patri*, ou les saints noms de Jésus, Marie, Joseph, ou quelque autre sainte parole, et puis je tâche de me rendormir, parce que c'est la volonté de Dieu. (*Isa.* XXVI, 9.)

PRIÈRE DU SOIR.

Que l'on fait en commun dans les familles.

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen.

Mettons-nous en la présence de Dieu avec tout le respect et tout l'amour possible. (*Petite pause.*)

EXAMEN.

I. Mon Dieu, je me reconnais très-redevable à votre bonté infinie. Vous m'avez créé, vous m'avez conservé, vous m'avez lavé dans le précieux sang de votre Fils pour me faire Chrétien et membre de son Eglise ; vous m'avez délivré de plusieurs grands maux, vous m'avez préservé d'une infinité d'autres, vous m'avez continué vos miséricordes tous les jours de ma vie, et particulièrement aujourd'hui. Je vous en remercie par Notre-Seigneur Jésus-Christ. (*Petite pause.*)

II. Mon Seigneur Jésus, je vous adore comme mon Juge, et me jette à vos pieds comme un pauvre criminel. Faites-moi connaître mes péchés, comme vous me les ferez connaître à l'heure de ma mort, et donnez-moi la grâce d'un vrai repentir.

III. Faisons rendre compte à notre âme de tous les péchés où nous sommes tombés aujourd'hui par nos pensées, paroles, actions et omissions.

On demeure ici en silence quelque temps pour penser à ses péchés, et ensuite on dit :

IV. Hélas ! mon Dieu, que je suis une misérable et ingrate créature de vous avoir offensé, après tant de bienfaits reçus de votre bonté infinie ! je m'en repens de toute mon âme, et je suis résolu de m'en bien corriger, et d'en faire pénitence avec votre sainte grâce.

Confiteor Deo omnipotenti, beatæ Mariæ semper Virgini, beato Michaeli archangelo, beato Joanni Baptistæ, sanctis apostolis Petro et Paulo, omnibus sanctis, et tibi, Pater, quia peccavi nimis cogitatione, verbo et opere, mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa : Ideo precor beatam Mariam semper Virginem, beatum Michaelem archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos apostolos Petrum et Paulum, omnes sanctos, et te, Pater, orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Misereatur nostri omnipotens Deus, et di-

missis peccatis nostris perducat nos ad vitam æternam.

Amen.

Indulgentiam, absolutionem et remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus. Amen.

Pater noster, etc.

Ave, Maria, etc.

Mon saint ange, je me confie à votre soin charitable, conduisez-moi dans le vrai chemin du paradis et me préservez du péché et de tout fâcheux accident.

Mon saint patron, obtenez-moi de Dieu la grâce de vivre saintement à votre exemple.

Réciter le *De profundis*, pour les âmes du purgatoire.

Le symbole des apôtres. — Credo in Deum, etc.

Les commandements de Dieu. — Un seul Dieu tu adoreras, etc.

Acte d'offrande. — Mon Dieu, je vous offre mon repos de cette nuit et mon réveil de demain, et je veux vous honorer en l'un et en l'autre autant que je le puis, en Jésus-Christ votre cher Fils.

O Jésus ! ô Marie ! donnez-moi, s'il vous plaît, votre sainte bénédiction. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

On finit par la récitation des Litanies de la sainte Vierge.

*Si on n'a pas dit l'*Angelus*, on le dit à la fin de la prière.*

LEÇON VIII.

Des quatre vertus qui accompagnant la prière, lui donnent une grande force.

Quelles vertus doivent accompagner nos prières pour les rendre bien efficaces devant Dieu?

L'innocence de la vie, le jeûne, l'aumône et la dévotion à écouter la parole de Dieu.

Pourquoi dites vous que l'innocence de la vie donne force à la prière?

Dieu nous assure par sa sainte parole qu'il fait la volonté de ceux qui le craignent ; qu'il écoute volontiers ses amis, et que la prière assidue d'un homme juste peut beaucoup devant lui. (*Psal.* CXLIV, 19 ; XXXIII, 16; *Joan.* IX, 31; *Jac.* V, 16.)

La prière d'un pécheur déplaît-elle à Dieu?

Quand un pécheur prie par une affection déréglée, sa prière déplaît à Dieu; mais quand un mouvement du Saint-Esprit le porte à recourir à Dieu par Jésus-Christ, Dieu l'écoute avec miséricorde. (*Jac.* IV, 3 ; *Psal.* CVIII, 7 ; *Eccli.* XXXIV, 30, 31.)

Comment le jeûne aide-t-il la prière?

1° En ce qu'il est une action de pénitence et d'humiliation (*Judith* IV, 8-12 ; *Esther.* XIV, 2, 3); 2° en ce qu'il facilite l'attention dans la prière, rendant l'âme plus disposée à s'élever à Dieu (*Tob.* XII, 8 *Dan.* IX, 3); 3° l'expérience apprend que la mortification de la chair, si elle est pratiquée comme il faut, excite et entretient admirablement la ferveur de l'esprit. (*Rom.* VIII, 13.)

Comment l'aumône rend-elle efficace la prière?

C'est que Dieu, selon sa promesse, donne volontiers à ceux qui donnent, et fait de bon cœur miséricorde à ceux qui la font pour son amour (*Tob.* XII, 8, 9 ; IV, 12 ; *Eccli.* XXIX, 15 ; *Luc.* VI, 38.)

Comment la dévotion à écouter la parole de Dieu est-elle une aide de la prière?

Les saints nous assurent que Dieu écoute favorablement notre voix dans la prière, si nous écoutons la sienne humblement et affectueusement à la prédication. (*Prov.* XXVIII, 9.)

LEÇON IX.

Du recours que nous pouvons avoir aux prières des amis de Dieu pour fortifier les nôtres.

Quel autre moyen avons-nous encore de rendre notre prière bien puissante auprès de Dieu?

Ce qui peut encore lui donner une grande force, c'est de faire en sorte que plusieurs amis de Dieu prient avec nous et pour nous.

A quels amis de Dieu pouvons-nous recourir, afin que, par leurs prières, ils appuient et fortifient les nôtres?

1° Nous avons le bonheur de pouvoir nous adresser au Ciel et demander ce secours aux anges bienheureux, aux saints du paradis et même à la très-sainte Mère de Dieu (*Jer.* XV, 1 ; *II Mach.* XV, 14; *Apoc.* VIII, 3); 2° il nous est aussi très-utile de nous procurer sur la terre les prières des Chrétiens que nous connaissons fervents et bien unis à Dieu. (*Judith.* VIII, 29 ; *I Reg.* XII, 19-23 ; *Jer.* XLII, 2, 20.)

Vous dites que nous pouvons recourir aux saints dans nos prières : est-ce bien fait d'avoir ce recours?

Oui, c'est très-bien fait d'avoir ce recours, les bons Catholiques l'ont toujours pratiqué dans l'Eglise et ont obtenu beaucoup de grâces par ce moyen. (*Job* XLII, 8, 10.)

Ne faisons-nous point tort à Dieu en invoquant quelque autre que lui?

Si nous recourions à quelque ange ou à quelque saint comme à l'auteur de tous nos biens, nous ferions tort à Dieu, attribuant à une créature ce qui n'appartient qu'à lui seul (*Isa.* XLV, 21) ; mais recourir à ces amis de Dieu, comme nous le faisons, afin qu'ils nous aident de leurs prières, cela honore beaucoup sa divine Majesté, et lui est fort agréable.

Comment est-il possible que les bienheureux qui sont au ciel connaissent les prières que nous leur faisons?

La face de Dieu qu'ils regardent à découvert, leur est un miroir merveilleux dans lequel ils voient très-clairement les prières qu'on lui adresse et tout ce qui les concerne. (*Matth.* XVIII, 10 ; XXII, 30.)

Est-ce la volonté de Dieu que nous nous procurions les prières des personnes pieuses qui sont dans son Eglise?

Oui : c'est sa très-sainte volonté que plusieurs reçoivent de lui des grandes faveurs

par les prières des autres. (*Baruch* I, 13; *II Mach.* I, 6; *I Thess.* V, 25.)

Serons-nous sauvés assurément, si plusieurs amis de Dieu prient pour nous?

Oui: pourvu que nous priions aussi de notre côté, et que nous ne nous rendions pas indignes des grâces que l'on demande pour nous. (*Jac.* V, 16.)

LEÇON X.

Des personnes pour qui on doit prier. Des choses qu'on doit demander à Dieu.

Un Chrétien ne doit-il prier que pour lui seul?

La charité veut qu'il prie aussi pour toute l'Eglise, pour toutes les âmes qui sont au monde et pour plusieurs personnes en particulier (*I Tim.* II, 1.)

Pour quelles personnes devons-nous prier particulièrement?

Pour notre saint Père le Pape, notre évêque et nos autres pasteurs et pères spirituels (*I Tim.* II, 2,3.); pour ceux qui nous gouvernent dans l'ordre temporel (*Baruch* I, 11, 12); pour nos parents, nos amis et nos bienfaiteurs (*Eccli.* VII, 30; XVII, 12); pour nos ennemis (*Matth.* V, 44); pour les pécheurs (*I Joan.* V, 16); pour les âmes qui sont dans le purgatoire. (*II Mach.* XII, 46.)

Quels biens faut-il demander à Dieu dans la prière?

Ceux qui tendent à sa gloire, à notre salut et à celui du prochain. (*III Reg.* III, 11, 12; *Matth.* VII, 11; *Jac.* I, 5; *Joan.* V, 14, 15.)

Quels sont ces biens qui tendent à la gloire de Dieu, à notre salut et à celui du prochain?

L'éloignement du péché, la pratique des vertus chrétiennes, la persévérance dans le service de Dieu et la vie éternelle. (*Prov.* XXX, 8; *Eccli.* XXIII, 5; *I Paral.* XXIX, 18; *Psal.* CXVIII, 66.)

Ne pouvons-nous pas demander à Dieu quelques biens temporels, comme notre santé et notre subsistance?

Oui, si nous les demandons pour une bonne fin, et en ne les désirant que selon le bon plaisir de notre Père céleste. (*Gen.* XXVIII, 20; *Prov.* XXX, 8.)

Est-ce bien fait de demander à Dieu l'abondance des richesses, des honneurs et des plaisirs?

Non: le désir des choses superflues n'est pas de Dieu ni selon Dieu. (*Luc.* IV, 3; *Joan.* II, 15.)

LEÇON XI.

De l'obligation de la prière vocale. — De l'excellence de l'Oraison dominicale.

Qu'est-ce qu'on appelle oraison mentale et oraison vocale?

La mentale est celle qui se fait dans l'intérieur, et la vocale est celle qui se fait du cœur et de la bouche tout ensemble. (*Psal.* L, 19; *Eccli.* XXXIX, 6, 7; *Ephes.* V, 19.)

Ceux qui savent s'occuper dans une vraie oraison mentale, font-ils bien aussi de prier vocalement?

Oui, l'exemple des saints et l'usage de l'Eglise portent les plus intérieurs à prononcer des oraisons vocales. (*Psal.* passim; *Joan.* XVII; *Marc.* XIV, 26; *Luc.* XI, 1, 2; *Joan.* XVII, 1-26; *Act.* XVI, 25.)

Pourquoi les plus spirituels font-ils des prières vocales?

1° Dieu étant le créateur de nos corps aussi bien que de nos esprits, il est très à propos que nos langues le louent et l'invoquent aussi bien que nos cœurs (*Psal.* LXX, 8, 15, 23, 24; *Exod.* IV, 11); 2° souvent la prononciation extérieure de quelques saintes oraisons est un moyen nécessaire pour réveiller notre attention et exciter en nous de bons sentiments (*Prov.* XXX, 5); 3° l'oraison vocale sert beaucoup à l'édification mutuelle des bons Chrétiens. (*I Cor.* XIV, 26.)

Est-il bon de réciter toute sorte de prières vocales indifféremment?

Oui, pourvu qu'elles soient approuvées par l'Eglise, et que nous y trouvions de la dévotion. (*I Thess.* V, 21.)

Comment saurons-nous si une prière est approuvée par l'Eglise?

En nous informant, auprès d'un prêtre instruit, si cette prière ne contient point quelque superstition ou quelque erreur, ou si elle n'est point de celles que l'Eglise a réprouvées.

Quelle est la plus excellente prière que nous puissions réciter?

C'est assurément celle que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a enseignée, et qu'on appelle, à cause de cela, l'Oraison dominicale, c'est-à-dire l'Oraison du Seigneur. (*Matth.* VI, 9.)

Pourquoi cette prière est-elle si recommandée?

1° A cause de son auteur adorable, qui est Jésus, pour l'amour duquel elle est écoutée favorablement de son Père céleste (*Luc.* XI, 1, 2); parce qu'elle est la très-sage et très-sainte règle de nos désirs et l'abrégé admirable de toutes les demandes que nous devons faire à Dieu; 3° l'usage des fidèles a toujours été de préférer cette sainte prière à toute autre.

Devons-nous réciter l'Oraison dominicale en latin, ou bien chacun doit-il la réciter en la langue de son pays?

1° Il convient de la réciter tous les jours en latin, parce que cette langue est la langue de l'Eglise universelle, dans la communion de laquelle nous faisons nos prières; 2° ceux qui n'entendent pas le latin doivent aussi la réciter chacun en sa propre langue, afin de pouvoir considérer et goûter ce qu'ils disent à Dieu. (*I Cor.* XIV, 14, 15.)

Récitez en latin l'Oraison dominicale.

« Pater noster, qui es in cœlis, sanctificetur nomen tuum, adveniat regnum tuum, fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra; panem nostrum quotidianum da nobis hodie, et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris, et ne nos inducas in tentationem, sed libera nos à malo. Amen. »

Dites-la en français.

« Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié; que votre règne arrive;

que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, et pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, et ne nous laissez pas succomber à la tentation ; mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il. »

Comment faut-il réciter l'Oraison dominicale?

Avec tout le respect, la confiance et l'amour qui nous seront possibles.

LEÇON XII.

Du commencement de l'Oraison dominicale. — De la première et de la seconde demandes que l'on y fait à Dieu.

Pourquoi Notre-Seigneur veut-il qu'en commençant l'Oraison dominicale, nous appelions Dieu notre Père?

Pour nous porter à prier Dieu d'un cœur filial, c'est-à-dire avec un respect accompagné d'une cordiale confiance et d'un tendre amour. (*I Petr.* II, 1, 2.)

Pourquoi nous fait-il dire : « Notre Père, » et non pas Mon Père?

Pour nous faire souvenir que nous autres Chrétiens sommes tous frères, ayant dans le ciel un même Père et un même héritage. (*Ephes.* IV, 4; *Matth.* XXIII, 9.)

Pourquoi nous fait-il ajouter : « Qui êtes aux cieux, » Dieu n'est-il pas partout?

1° Quoique Dieu soit partout, il est dans le ciel d'une manière toute particulière, y montrant sa gloire à découvert, et y comblant ainsi ses amis du souverain bonheur (*Psal.* CXIII, 2; III, 16); 2° ces paroles nous portent à séparer nos affections des choses de la terre, et à les élever au ciel, où nous avons notre Père et tous nos biens. (*Matth.* VI, 20, 21; *I Petr.* II, 11.)

Les biens de la terre ne sont-ce pas aussi nos biens?

Les biens de la terre ne servent qu'à notre vie mortelle, et sont le partage des enfants des hommes; mais les biens du ciel sont les biens de l'éternité et le partage heureux des enfants de Dieu. (*Hebr.* XI, 16.)

Que demandons-nous à Dieu, quand nous lui disons : « Que votre nom soit sanctifié? »

Nous le prions que son admirable sainteté soit reconnue et honorée par toute la terre. (*Eccli.* XXXVI, 2-8; *Psal.* LXVI, 2, 3; *Jud.* 25; *Psal.* LXV, 4.)

Comment les bons Chrétiens honorent-ils la sainteté de Dieu?

Par leur religion et par la pureté de leur vie; comme au contraire les pécheurs la déshonorent par leur impiété et leurs mœurs dépravées. (*Levit.* XX, 7, 8; XXII, 32; *Rom.* II, 24.)

Qu'entend-on dire, quand on dit que les bons Chrétiens honorent la sainteté de Dieu par leur religion?

On entend qu'ils l'honorent avec toute l'Eglise par leurs adorations, par leurs louanges et par le sacrifice de Jésus-Christ. (*Psal.* LXXI, 15.)

Comment les bons Chrétiens honorent-ils la sainteté de Dieu par la pureté de leur vie?

En ce que par là ils tâchent d'être saints, parce que Dieu est saint et qu'il veut la sainteté dans tous les siens. (*I Petr.* I, 15, 16.)

Comment les impies déshonorent-ils la sainteté de Dieu?

Par leur irrévérence envers les choses divines, par leurs railleries sacriléges, par leurs jurements et leurs blasphèmes du très-saint nom de Dieu, par leurs profanations des choses saintes. (*Jud.* 8, 10, 16, 18; *Sap.* XIV, 9.)

Comment les pécheurs déshonorent-ils la sainteté de Dieu?

1° Leur vie impure est une continuelle opposition à la sainteté divine, et un continuel mépris de cette perfection adorable (*Ezech.* XXXVI, 20, 22, 23; XLIII, 8, etc.); 2° leurs mœurs dépravées font croire aux infidèles qu'il n'y a point de sainteté dans la religion chrétienne, ni dans son Auteur, et par là ils sont cause que le nom de Dieu est blasphémé dans le monde, et non pas révéré comme saint.

Que demandons-nous à Dieu, quand nous lui disons : « Que votre règne arrive? »

1° Nous le prions qu'il établisse dans nos cœurs le règne de sa grâce et de son amour (*Psal.* LXXI, 18-20; CIX, 2, 3); 2° nous lui demandons l'arrivée du jour auquel il commencera à régner entièrement et uniquement sur toutes ses créatures et nous recevra avec son Fils dans le royaume de sa gloire. (*Apoc.* XXII.)

Qui sont ceux en qui est établi le règne de la grâce et de l'amour de Dieu?

Ce sont ceux qui pour l'amour de Dieu se renoncent continuellement eux-mêmes, et répriment en eux toutes les inclinations vicieuses de la nature corrompue. (*Marc.* X, 15; *Rom.* XIV, 17, 18; *II Thess.* I, 4, 5; *Hebr.* XII, 28.)

Que veulent dire ces mots : Dieu régnera entièrement et uniquement à la fin du monde?

Ils veulent dire que jusque-là les hommes seront si malheureux, que Satan partagera l'empire de Dieu dans le monde (*Ephes.* VI, 12; II, 2; *Hebr.* II, 8), mais alors le règne de cet ange maudit sera totalement détruit, et Dieu seul régnera partout pour jamais. (*Joan.* XII, 31; *Psal.* CIX, 1, 2; *Hebr.* II, 14; *Apoc.* XI, 15, 17; XII, 10; XIX, 6.)

Ne sera-ce pas Notre-Seigneur Jésus-Christ qui commencera en ce grand jour à régner entièrement sur tous ses ennemis?

Oui, le Fils de Dieu viendra au dernier jour pour être établi et reconnu Roi souverain de toutes les créatures, et puis il remettra son royaume entre les mains de son Père, et régnera avec lui et son Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. (*I Cor.* XV, 24, 28; *Dan.* III, 10; VII, 13, 14; *Psal.* CXLIV, 13; CXLV, 10.)

Les bons Chrétiens désirent-ils cet avénement du Fils de Dieu?

Oui, le Saint-Esprit met ce désir dans le cœur des vrais enfants de Dieu et de son Eglise; il les porte à dire souvent et affectueusement : « Venez, Seigneur Jésus, que

votre règne arrive.» (*Apoc.* XXII, 17, 20; *Luc.* XI, 2.)

Qui sont ceux qui n'auront jamais de part au royaume de Dieu avec Jésus-Christ?

Tous les pécheurs qui mourront sans une vraie pénitence. (*I Cor.* VI, 9, 10; *Galat.* V, 19-21; *Ephes.* V, 5.)

Qui sont ceux qui régneront éternellement avec le Fils de Dieu?

Tous ceux qui auront fui le péché, et qui auront été humbles, mortifiés, charitables, obéissants et patients jusqu'à la fin pour l'amour de Dieu. (*Marc.* I, 15; *Matth.* V, 3, 10; VII, 21; XI, 12; XVIII, 3; XIX, 14; XXV, 34; *Hebr.* X, 36; *Jac.* II, 5; *Apoc.* XXII, 3, 4, 5.)

LEÇON XIII.

De la troisième et de la quatrième demandes de l'Oraison dominicale.

Que demandons-nous à Dieu quand nous lui disons : « Que votre volonté soit faite en la terre comme dans le ciel? »

Nous le prions que tant qu'il nous laissera sur la terre, il nous fasse faire sa très-sainte volonté d'un amour pur et fervent comme les anges la font dans le ciel. (*Psal.* CXLII, 10; *I Petr.* IV, 2.)

Comment faisons-nous la volonté de Dieu?

1° En obéissant de bon cœur à ses saints commandements, à ceux de son Eglise et à ceux de nos supérieurs (*Psal.* I, 2; *Hebr.* XIII, 21; *II Mach.* I, 3, 4; *Ephes.* VI, 6, 7); 2° en souffrant avec une soumission filiale les afflictions qu'il lui plaît de nous envoyer. (*I Petr.* III, 17; IV, 19; *I Mach.* III, 60.)

Est-ce une chose bien importante que de faire la volonté de Dieu?

Oui : cela doit être notre unique affaire et toute notre dévotion. (*I Joan.* II, 17; *I Thess.* IV, 3.)

Que demandons-nous à Dieu quand nous lui disons : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien? »

Nous lui demandons tout ce qui nous est nécessaire pour la vie de nos corps et pour celle de nos âmes.

Pourquoi Notre-Seigneur comprend-il, sous ce nom de pain, tout ce qui est nécessaire à notre subsistance?

Pour nous apprendre à ne pas demander à Dieu l'abondance des biens temporels, mais seulement ce qui suffit à nos besoins. (*Luc.* XII, 15.)

Les riches doivent-ils demander à Dieu ce pain quotidien?

Oui, car ils ont besoin que Dieu continue à leur donner les choses nécessaires en les leur conservant, et en leur faisant la grâce d'en user chrétiennement. (*Prov.* XXX, 8, 9.)

Quels sont les aliments dont Dieu nourrit nos âmes?

Ces aliments sont la grâce divine, la parole de Dieu, le don d'oraison et la très-sainte Eucharistie. (*Matth.* IV, 4.)

Pourquoi notre Maître adorable comprend-il aussi sous ce mot de « pain », les aliments spirituels et divins de nos âmes?

Par cette façon de parler, nous demandons principalement Jésus-Christ lui même, qui est le pain vivant descendu du ciel, dans lequel nous avons tout ce qui nourrit nos âmes pour la vie éternelle. (*Joan.* VI, 35, 41, 48; *Col.* III, 11.)

Que veulent dire ces deux mots que Notre-Seigneur nous fait ajouter : « Aujourd'hui, pain quotidien? »

Ils nous font prendre garde que nous avons besoin, tous les jours et à toute heure, que le Père céleste nous pourvoie des choses nécessaires à la vie de nos âmes et à la conservation de nos corps. (*Job* XXVII, 10.)

Pourquoi Notre-Seigneur nous fait-il dire : « Notre pain » et non pas « mon pain? »

Parce qu'il veut que tous les Chrétiens prient en commun, et que chacun de nous demande à Dieu pour ses frères d'aussi bon cœur que pour lui-même les choses nécessaires à la vie du corps et de l'âme. (*Matth.* VII, 12; *I Cor.* XII, 25.)

LEÇON XIV.

De la cinquième demande de l'Oraison dominicale.

Que demandons nous quand nous disons à Dieu : « Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés? »

Nous le prions qu'il efface en nous par sa grâce les taches de nos péchés, et qu'il ne nous en punisse pas selon notre malice. (*Tob.* III, 3; *Psal.* L, 3, 11.)

Devons-nous tous faire cette demande?

Oui : parce que nous sommes tous pécheurs. (*Rom.* III, 23; *I Joan.* I, 8.)

Comment devons-nous faire cette demande?

Avec la pénitence dans le cœur, ou au moins avec un grand désir d'en obtenir la grâce par les mérites de notre Sauveur. (*Act.* III, 19.)

Un Chrétien qui a offensé Dieu n'est-il pas bien téméraire d'oser se présenter devant lui?

Non, puisque c'est Dieu même qui l'invite à recourir à sa miséricorde par Jésus-Christ son Fils. (*Jerem.* XXXI, 31, 34; *Ezech.* XVIII, 32.)

Pourquoi Notre-Seigneur nous fait-il ajouter ces paroles « Comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés? »

Pour nous avertir que si nous ne pardonnons pas quand on nous offense, Dieu aussi ne nous pardonnera pas. (*Matth.* VI, 14, 15; XVIII, 33, 34, 35; *Marc.* XI, 25, 26.)

Que dites-vous d'un Chrétien qui demande pardon à Dieu, et ne veut pas pardonner à son frère qui l'a offensé?

Que sa prétention est tout à fait déraisonnable de vouloir obtenir de Dieu le pardon de ses fautes en même temps qu'il refuse à Dieu le pardon pour son frère. (*Eccli.* XXVIII, 3, 4, 5.)

LEÇON XV.

De la sixième et de la septième demande de l'Oraison dominicale.

Que demandons-nous à Dieu, quand nous

lui disons : « Ne nous laissez pas succomber à la tentation ? »

Lui ayant demandé pardon de nos péchés passés, nous implorons son assistance, pour ne pas succomber à la tentation d'en commettre de nouveaux. (*Esther* xiv, 3, 4; *Psal.* cxxxix; *II Cor.* xiii, 7.)

Qu'est-ce qui nous porte à commettre de nouveaux péchés ?

C'est le malin esprit, c'est le monde, c'est notre inclination au mal et notre répugnance au bien ; voilà les ennemis très-dangereux qui nous portent continuellement à offenser Dieu, et qui nous perdraient infailliblement, si Dieu ne nous assistait pour résister à ces tentations. (*I Cor.* vii, 5; *I Thess.* iii, 5 ; *II Cor.* xi, 26; *II Thess.* iii, 6; *Jac.* i, 13, 14; *Gen.* viii, 21; *Matth.* xv, 19; *Gal.* v, 17; *Rom.* vii, 18; *Psal.* xciii, 17.)

Comment résistons-nous à une tentation ?

En lui refusant notre consentement, et en faisant tout le contraire de ce qu'elle nous inspire. (*Ephes.* iv, 27; *Jac.* iv.)

Devons-nous surmonter toutes les tentations de la même manière ?

Non : il y en a beaucoup que nous devons surmonter, en nous y opposant fortement par des actes de vertu (*I Petr.* v, 8, 9; *Psal.* xvii, 38, 39); et il y en a d'autres que nous devons vaincre en fuyant; telles sont celles qui attaquent la foi et la pureté. (*Jer.* li, 6; *I Cor.* vi, 18; *Tit.* iii, 10; *II Petr.* i, 4.)

Pourquoi Dieu permet-il que les bons Chrétiens soient si souvent et si violemment tentés ?

Pour les tenir dans l'humilité (*Eccli.* ii, 5; *II Cor.* xii, 7); pour les porter à recourir à lui (*Psal.* xlix, 15 ; xc, 14, 15) ; pour éprouver leur fidélité et leur constance (*Gen.* xxii, 1 ; *Deut.* xiii, 3); pour leur donner des occasions de le glorifier plus parfaitement et d'augmenter leurs mérites. (*Sap.* iii, 5; *Tob.* xii, 13 ; *Eccli.* xxvii, 6; *I Cor.* x, 13; *Jac.* i, 12.)

Chacun de nous peut-il vaincre les tentations qui l excitent au mal ?

Oui, avec l'aide de Dieu, que nous pouvons et que nous devons implorer sans cesse. (*Luc.* x, 19; xvii, 30; cxvii, etc.)

Que demandons-nous à Dieu quand nous lui disons : « Délivrez-nous du mal ? »

1° Nous réclamons son secours miséricordieux dans les maux de toutes sortes qui nous accablent en cette vie mortelle (*Psal.* xxxix, 13, 14 ; xxiv, 17) ; 2° les saintes âmes demandent ici particulièrement qu'il plaise à Dieu de les délivrer de leur concupiscence, qui est le grand mal qui les fait gémir sur la terre. (*Rom.* vii, 24, 25.)

Dieu veut-il que nous l'invoquions dans nos afflictions?

Oui : c'est la volonté de Dieu que nous lui donnions cette gloire. (*Psal.* xlix, 15.)

En quoi trouvez-vous que c'est donner gloire à Dieu que de l'invoquer dans nos afflictions ?

En ce que par là nous le reconnaissons, non-seulement pour notre bienfaiteur, à lui nous nous adressons pour tous les biens qui nous manquent, mais encore pour notre puissant libérateur et notre refuge assuré dans les maux qui nous affligent. (*Psal.* xvii, 3 ; xc, 9 seq.)

Qu'est-ce que cette concupiscence que les saints déplorent comme leur grand mal ?

C'est cette inclination malheureuse qu'ont tous les enfants d'Adam à s'aimer eux-mêmes et le siècle présent plus que Dieu et ses saintes lois, et à désirer d'une manière déréglée les plaisirs, les richesses et les honneurs. (*Rom.* vii, 23; *I Joan.* ii, 16; *Marc.* iv, 19.)

Les saints ne détruisent-ils pas en eux cette malheureuse concupiscence ?

Ils la mortifient autant qu'ils peuvent, en faisant tout le contraire de ses mauvaises suggestions; mais ils ne la détruisent jamais entièrement pendant leur vie mortelle, et ce qui en reste leur donne trois grands sujets de peine tant qu'ils demeurent sur la terre. (*Galat.* v, 24 ; *Col.* iii, 5.)

Quels sont les trois grands sujets de peine que la concupiscence donne aux bons Chrétiens pendant leur vie?

Le premier, c'est qu'elle est la cause qu'ils ne sont jamais longtemps sans tomber en quelque offense de Dieu pendant qu'ils vivent dans ce monde (*Eccli.* vii, 21 ; *Prov.* xxiv, 16) ; le second, c'est qu'elle les empêche d'aimer Dieu aussi purement qu'ils voudraient (*Rom.* vii, 18); le troisième, c'est qu'elle les tient jusqu'à la mort dans le péril de perdre Dieu et d'être damnés. (*Psal.* cxiv, 3.) Voilà les trois raisons qu'ont les saints de soupirer après l'éternité, et de crier sans cesse à Dieu : *Délivrez-nous du mal.*

Pourquoi, après toutes ces demandes, ajoutons-nous ce mot : « Ainsi soit-il ? »

Cette parole est une réitération courte et affectueuse de toute la prière, qui exprime de nouveau notre grand désir d'être exaucés. (*II Cor.* i, 20.)

LEÇON XVI.

De l'excellence de l'*Ave Maria.*

*Pourquoi les Chrétiens pieux ont-ils pris la coutume de réciter l'*Ave, Maria, *aussitôt après le* Pater?

C'est qu'après Dieu, notre Père céleste, notre principal recours est la très-sainte Vierge, qui est la Mère de Jésus et la nôtre (*Exod.* xx, 12) ; 2° c'est qu'après l'Oraison dominicale, la plus excellente de nos prières est l'*Ave, Maria*, que nous appelons autrement la *Salutation angélique.*

Qu'est-ce qui rend cette prière si recommandable ?

Les personnes qui l'ont composée, la gloire et la joie qu'elle donne à la très-sainte Vierge, et les précieux effets qu'elle produit en nous.

*Qui a composé l'*Ave Maria?

C'est de l'archange saint Gabriel que nous tenons ces paroles : « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. » (*Luc.* i, 28.) Sainte Élisabeth a prononcé celles-

ci : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni. » (*Luc.* I, 42.) L'Eglise, par la conduite du Saint-Esprit, y a ajouté les saints noms de Jésus et de Marie, avec cette invocation : « Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il. »

En quoi la Salutation angélique donne-t-elle de la gloire à la très-sainte Vierge?

En ce que, par cette oraison, elle est saluée, louée et invoquée continuellement dans toute l'Eglise. (*Prov.* XXXI, 28.)

En quoi la Salutation angélique donne-t-elle de la joie à la très-sainte Vierge?

1° En ce que, dans cette oraison, nous lui parlons de ce moment très-heureux où Dieu fit en elle les plus grandes merveilles que sa toute-puissance eût jamais opérées, savoir : un Homme-Dieu, une Mère de Dieu, une Vierge mère (*Luc.* I, 49); 2° en ce que nous adressant à elle avec confiance, nous lui donnons sujet d'exercer sa charité incomparable envers nous, et de faire paraître comme elle peut tout auprès de son Fils adorable.

Quels bons effets produit en nous la récitation de la Salutation angélique?

1° On ne peut invoquer si souvent cette Mère de miséricorde, sans expérimenter sa protection et les secours de toutes sortes que l'on reçoit de Dieu par son entremise (*Sap.* VI, 16, 17); 2° la récitation fréquente et affectueuse des saintes paroles de cette salutation entretient et augmente la dévotion dans les cœurs. (*Eccli.* XLIX, 1, 2.)

*Tous ceux qui récitent l'*Ave, Maria, *en reçoivent-ils ces bons effets?*

Oui, pourvu qu'ils le récitent avec piété, et non pas avec un esprit distrait et un cœur indévot, comme le font plusieurs. (*Sap.* VIII, 16.)

LEÇON XVII.

Explication de l'*Ave Maria.*

Récitez en latin la Salutation angélique.

« Ave, Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui, Jesus.

« Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc et in hora mortis nostræ. Amen. »

Récitez-la en français.

« Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus le fruit de vos entrailles est béni. Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il. »

Que veut dire ce mot : « Je vous salue? »

Cela veut dire : « Je proteste que vous m'êtes en vénération singulière, et je me réjouis avec vous de vos priviléges incomparables. »

Que signifie le nom de Marie?

1° Le très-saint nom de *Marie* signifie *Dame, Maîtresse ;* et cela veut dire que la très-sainte Vierge est souveraine après Dieu au ciel et sur la terre (*Eccli.* XXIV, 7; *Esther.* XVI, 13); 2° ce saint nom signifie encore étoile de la mer ; et cela veut dire que, comme ceux qui naviguent sur les flots règlent leur route par l'aspect de quelque astre, et le regardent souvent pour ne pas s'égarer ; ainsi dans ce monde, qui est comme une mer pleine de périls, nous devons très-souvent lever les yeux vers la Mère de Dieu et implorer son secours. (*Num.* XXIV, 17.)

Comment devons-nous prononcer ce saint nom de Marie?

Avec vénération, confiance et amour. (*Psal.* XLIV, 18; *Isa.* LXII, 2, 3.)

Pourquoi devons-nous le prononcer avec vénération?

Parce que c'est le nom de la grande Reine de l'univers et de la plus sainte de toutes les créatures. (*Esther.* X, 6.)

Pourquoi avec confiance?

Parce que ce très-saint nom fait fuir les démons, et attire sur nous de grandes bénédictions de Notre-Seigneur pendant notre vie et à l'heure de notre mort. (*Sap.* VIII, 13, 15; *Apoc.* III, 12.)

Et pourquoi devons-nous le prononcer avec amour?

Parce que c'est le nom très-aimable de la Mère de miséricorde. (*Luc.* I, 27; *Matth.* XIII, 35.)

Que signifie ce mot : « Pleine de grâce? »

Que la très-sainte Vierge a plus de mérite et de beauté aux yeux de Dieu, que n'en ont tous les anges et tous les saints ensemble. (*Prov.* XXXI, 29 ; *Sap.* VII, 29.)

Que veut dire cette parole : « Le Seigneur est avec vous? »

1° Cela veut dire que Dieu est présent à la très-sainte Vierge, habite en elle et agit par elle d'une manière toute singulière (*Ezech.* LVIII, 29, 35; *Zach.* II, 10; *Isa.* XII, 6.); 2° cela veut dire particulièrement que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été neuf mois dans ses chastes entrailles. (*Jer.* XXXII, 22.)

Qu'entendez-vous par ces paroles : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes? »

1° Que toutes les bénédictions que Dieu a répandues sur les autres créatures, n'approchent point de celles dont il a comblé la très-sainte Vierge (*Prov.* XXXI, 29); 2° qu'elle a spécialement reçu de Dieu trois grâces que nulle autre femme n'a jamais reçues, et que nulle ne recevra jamais.

Quelles sont ces trois grâces?

La première est d'être Vierge et Mère tout ensemble (*Isa.* VII, 14); la seconde, d'avoir enfanté sans douleur (*Isa.* LXVI, 7); et la troisième, d'être Mère d'un Fils qui est Dieu et homme tout ensemble. (*Matth.* I, 16.)

Que signifient ces paroles : « Jésus le fruit de vos entrailles est béni? »

Elles signifient que Marie n'est pas seulement bénie de Dieu d'une manière privilégiée, mais qu'elle a aussi donné au monde Jésus, en qui sont tous les trésors des béné-

dictions divines. (*Psal.* LXXXIV, 2, 4; LXVI, 7; *Ephes.* I, 3.)

Pourquoi l'appelons-nous sainte en disant : « Sainte Marie? »

Parce qu'elle a en effet une sainteté incomparable. (*Psal.* LXIV, 6.)

Pourquoi l'appelons-nous : « Mère de Dieu? »

L'attention que nous faisons à cette qualité merveilleuse qui la rend si grande et si puissante auprès de Dieu, fait que nous la prions avec un profond respect et une grande confiance. (*II Mach.* VII, 20.)

Que désirons-nous d'elle quand nous lui disons : « Priez pour nous? »

Qu'il lui plaise de demander à Dieu pour nous tout ce qui nous est nécessaire pour le glorifier et faire notre salut. (*Judith* VIII, 29.)

Pourquoi ajoutons-nous : « Maintenant et à l'heure de notre mort? »

Pour reconnaître que nous avons besoin de son charitable secours tous les instants de notre vie, et particulièrement au moment suprême. (*Esther* IV, 8.)

Quel secours nous donne la Mère de Dieu à l'heure de notre mort?

Elle nous protége contre les démons, et elle obtient de Dieu pour nous le détachement de la vie présente, l'esprit de pénitence, la patience dans les douleurs, la force dans les combats, l'abandon à Dieu et l'union aux dispositions de Jésus-Christ mourant sur la croix. (*Eccli.* VI, 29; *Sap.* X, 12; *Prov.* IV, 6.)

LEÇON XVIII.

De l'estime qu'on doit faire de la dévotion envers la très-sainte Vierge. Des sentiments que nous devons avoir pour elle.

Qui sont ceux dont la Mère de Dieu écoute volontiers les prières?

Tous ceux qui lui sont véritablement dévots. (*Prov.* VIII, 17.)

Estimez-vous beaucoup la dévotion à la très-sainte Vierge?

Oui, c'est la meilleure de toutes les dévotions, après celle que nous devons à Jésus-Christ son Fils adorable. (*Eccli.* IV, 13, 14, 15.)

Comment pouvons-nous nous exciter puissamment à la dévotion envers la Mère de Dieu?

En considérant avec une attention religieuse ce qu'elle est, les obligations que nous lui avons, et ce qu'elle peut faire pour nous. (*Sap.* VI, 16.)

Dites-nous ce qu'est la très-sainte Vierge?

C'est la digne Epouse du Père éternel, c'est la Mère bien-aimée du Fils de Dieu, c'est l'auguste sanctuaire du Saint-Esprit, la Reine des anges, la Souveraine de l'univers, notre divine Maîtresse et notre Mère très-aimable. (*Eccli.* I, 8, 9.)

Avons-nous de grandes obligations à la très-sainte Vierge?

1° Nous lui sommes redevables de toutes choses, puisque nous tenons d'elle Jésus-Christ notre Sauveur (*Sap.* VII, 11, 14; *Prov.* VIII, 35); 2° il n'est personne de nous qui ne lui ait encore l'obligation de plusieurs grâces particulières qu'il a reçues de Dieu, par l'entremise de cette Mère de miséricorde. (*Judith* XIII, 25 seq.)

Que peut faire pour nous la très-sainte Vierge?

Autant elle est aimée de son très-cher Fils, autant elle est puissante auprès de lui pour obtenir tout ce qu'elle voudra en notre faveur. (*III Reg.* II, 20; *Esther* V, 3; VII, 2.)

En quoi consiste la dévotion envers la très-sainte Vierge?

Dans les sentiments que nous avons pour elle, et dans les hommages que nous lui rendons.

Quels doivent être nos sentiments envers la très-sainte Vierge?

Chacun de nous doit avoir, pour elle, un cœur plein d'estime, de vénération, de soumission, d'amour et de confiance.

Faut-il beaucoup estimer la très-sainte Vierge?

Il la faut préférer à tout ce qu'il y a d'estimable au ciel et sur la terre, après Jésus-Christ son Fils. (*Sap.* VII, 8-10; *Job* XXVIII, 15 seq.)

Pourquoi lui devons-nous une telle préférence?

Parce que Dieu, notre Père céleste, la lui a donnée en la choisissant pour être Mère de son Fils, ce qui dit en elle une dignité et des perfections tout à fait incomparables. (*Psal.* LXXXVI, 1-3; *Cant.* I, 7.)

Devons-nous à la très-sainte Vierge une grande vénération?

Ses grandeurs et sa sainteté exigent de nous les respects les plus profonds, après ceux que nous devons au Verbe fait chair. (*III Reg.* II, 19; *Isa.* LX, 14; *Tob.* XIII, 13, 14; *Judith* XIII, 30, 31.)

Pourquoi devons-nous être soumis à la très-sainte Vierge?

Parce qu'elle est la maîtresse de toutes les créatures, qu'elle est la Mère très-aimable de tous les Chrétiens, et que le Fils de Dieu même lui a été soumis. (*Gen.* XVI, 9; *Luc.* II, 51.)

Comment témoignons-nous notre soumission à la très-sainte Vierge?

1° En faisant fidèlement tout ce que nous savons qu'elle veut de nous (*Eccli.* IV, 15; *Joan.* II, 5); 2° en ne disposant de quoi que ce soit, que selon sa volonté et avec sa bénédiction.

Devons-nous beaucoup aimer la très-sainte Vierge?

Nous devons l'aimer plus que tout autre objet aimable, après Jésus qui l'est infiniment. (*Prov.* VIII, 11; *Sap.* VII, 10.)

Pourquoi devons-nous à la Mère de Dieu plus d'amour qu'à tout ce qu'il y a d'aimable parmi les créatures?

Parce que sa plénitude de grâce la rend véritablement aimable à ce point (*Sap.* VII, 26; *Esther* II, 15); parce que Dieu a plus d'amour pour elle que pour tous les anges et tous les saints ensemble (*Esther* II, 17;

Cant. II, 2; VI, 2, 8); parce que son amour, envers Dieu, est plus ardent et plus pur que celui de tous les séraphins (*Cant.* IV, 9); parce qu'elle a plus de charité pour nous que n'en ont toutes les créatures qui nous aiment au ciel et sur la terre (*Eccli.* XXIV, 24); parce que nous lui avons des obligations plus grandes et en plus grand nombre que nous ne saurions le dire (*Eccli.* XXIV, 25); et enfin, parce qu'elle est notre divine Maîtresse et notre bonne Mère. (*Sap.* VIII, 4; *Galat.* IV, 26.)

En quoi pouvons-nous exercer notre amour envers la très-sainte Vierge?

En nous réjouissant et bénissant Dieu des faveurs merveilleuses dont il l'a comblée (*Isa.* LXVI, 10, 11; *Tob.* XIII, 18; *Psal.* LXV 16); en prenant ses intérêts avec zèle et défendant son honneur en toute rencontre (*Zach.* I, 14); en parlant volontiers de ses grandeurs et de ses vertus (*Eccli.* XXIV, 31); en fuyant tout ce qui lui déplaît, principalement l'orgueil et l'impureté (*Prov.* VIII, 13; *Sap.* VII, 25); en lui rendant tous les honneurs possibles (*Eccli.* III, 8); et surtout en imitant ses vertus. (*Eccli.* VI, 27; XIV, 23; *Prov.* VIII, 32 seq.)

Pourquoi devons-nous à la très-sainte Vierge, une confiance toute particulière?

Parce qu'elle a pour nous une charité maternelle, et que son intercession est toute-puissante auprès de Dieu. (*Prov.* IV, 6; *Eccli.* XXIV, 24 seq.; *Eccli.* III, 3.)

Comment devons-nous lui témoigner cette confiance?

En recourant à elle de tout notre cœur dans tous nos besoins, en lui demandant sa bénédiction sur toutes nos entreprises et sur tous nos emplois, et en la priant tous les jours d'obtenir pour nous la grâce de vivre et de mourir chrétiennement. (*Judith* VIII, 29; *Esther* XV, 3; *Josue* XV, 18; *Judic.* IV, 8; *Gen.* XII, 13.)

LEÇON XIX.

Des hommages qu'on peut rendre à la très-sainte Vierge. — De l'*Angelus* et des Litanies de Notre-Dame.

Quels hommages rendent les bons Chrétiens à la très-sainte Vierge? (*Isa.* LX, 12.)

Ils récitent son Office avec une grande piété, pour louer, remercier et invoquer Dieu comme elle le désire (*Psal.* XXXIII, 4; *I Paral.* XVI, 4, 37); ils offrent à Dieu très-religieusement l'auguste sacrifice de la Messe, pour louer encore, remercier et prier d'une manière plus parfaite sa majesté divine par Jésus-Christ dans les intentions de sa très-sainte Mère (*Deut.* XII, 5-7, 11; *Eccli.* XIV, 22, 25); ils sont affectionnés à toutes les autres dévotions que l'Eglise pratique pour l'honorer, particulièrement à la récitation de l'*Angelus*, à celle des litanies de la sainte Vierge et à celle du chapelet (*Eccli.* III, 3); ils s'enrôlent dans quelques-unes de ses confréries (*Eccli.* VI, 24); ils font encore quelques bonnes œuvres et quelques pénitences en son honneur. (*Eccli.* XXIV, 30.)

La très-sainte Vierge a-t-elle pour agréable qu'on récite quelque office et qu'on offre le divin sacrifice à son intention?

Oui; elle se plaît extrêmement à nous voir ainsi bénir Dieu et le remercier pour elle. (*Luc.* I, 45-47; *Judith.* XVI, 12, 15; *Exod.* XV, 20, 21.)

Pourquoi dit-on l'Angelus le matin, à midi et le soir?

C'est en mémoire de l'incarnation, de la mort, de la résurrection du Fils de Dieu, et de la grande part qu'a eue la très-sainte Vierge dans ces divins mystères. (*Psal.* LIV, 18.)

Comment faut-il réciter l'Angelus?

On ne doit pas le dire par coutume et sans dévotion, comme le font beaucoup de personnes, mais avec attention, respect et amour.

Quels biens nous fait la récitation de l'Angelus?

1° Il est certain qu'en le disant avec piété nous sommes agréables à Notre-Seigneur et à sa très-sainte Mère, ce qui est un bien inestimable; 2° il ne faut pas douter qu'une si sainte oraison n'obtienne de Dieu plusieurs grâces.

Récitez l'Angelus en latin.

« Angelus Domini nuntiavit Mariæ, et concepit de Spiritu sancto. Ave, Maria, etc.

« Ecce ancilla Domini : fiat mihi secundum verbum tuum. Ave, Maria, etc.

« Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. Ave, Maria, etc.

« *Oremus.* — Gratiam tuam, quæsumus, Domine, mentibus nostris infunde, ut qui, angelo nuntiante, Christi Filii tui incarnationem cognovimus, per passionem ejus et crucem ad resurrectionis gloriam perducamur : per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen. »

Récitez-le en français.

« L'ange du Seigneur a annoncé à Marie; et elle a conçu par l'opération du Saint-Esprit. Je vous salue, Marie, etc.

« Voici la servante du Seigneur : qu'il me soit fait selon votre parole. Je vous salue, Marie, etc.

« Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous. Je vous salue, Marie, etc.

« *Prions.* — Répandez, s'il vous plaît, Seigneur, votre grâce dans nos âmes, afin qu'ayant connu par la parole de l'ange l'incarnation de Jésus-Christ votre Fils, nous arrivions par les mérites de sa passion et de sa croix, à la gloire de sa résurrection : par le même Jésus-Christ Notre Seigneur. »

Pourquoi les bons Chrétiens sont-ils affectionnés à dire les litanies de la très-sainte Vierge?

Parce que ces saintes litanies sont un fort bel éloge et une très-pieuse invocation de la Mère de Dieu.

Comment devons-nous réciter les litanies de la très-sainte Vierge?

Avec la joie de proférer ses louanges, et le désir d'être secourus par son intercession.

—

LEÇON XX.

Du chapelet, des confréries de la très-sainte Vierge.

Quelle est votre pratique de dévotion la plus ordinaire envers la très-sainte Vierge?

C'est de réciter souvent le chapelet, pour louer et invoquer cette divine Maîtresse, et recourir à Dieu, par son entremise. (*Rom.* xvi, 6.)

Que signifie ce mot de chapelet?

Il signifie que nous considérons ce nombre de salutations comme autant de fleurs dont nous formons, pour la Mère de Dieu, comme une sorte de chapeau ou de couronne. (*Eccli.* vi, 32.)

Comment dites-vous le chapelet?

Je tâche de recueillir mon esprit en la présence de Dieu, je fais le signe de la croix, et je baise celle qui est à mon chapelet; je récite le *Credo* sur cette croix, et je dis le *Pater* sur les gros grains, et l'*Ave Maria* sur les petits.

A quoi pensez-vous quand vous dites le chapelet?

Quelquefois je ne pense à autre chose qu'aux saintes paroles que je dis, et à Dieu et à la très-sainte Vierge, à qui je les adresse au nom de toute l'Eglise. D'autres fois je m'applique à quelques mystères ou à quelques perfections de Notre-Seigneur ou de sa très-sainte Mère.

La dévotion du chapelet est-elle bonne et bien autorisée?

Oui : elle est très-bonne, puisqu'elle consiste à réciter plusieurs fois l'Oraison dominicale et la Salutation angélique, qui sont les plus belles de toutes les prières. Et elle est très-bien autorisée par la pratique des plus savants et des plus saints dans toute l'Eglise, depuis plusieurs siècles.

Pourquoi y répétons-nous tant de fois la même prière?

1° Pour imiter Notre-Seigneur qui répéta trois fois la même prière au jardin des Olives (*Matth.* xxvi, 44); 2° pour contenter à loisir l'inclination que le Saint-Esprit nous donne à bénir et invoquer Jésus-Christ et sa très-sainte Mère (*Eccli.* li, 15; *Psal.* cxxxv, 27); 3° pour prier avec cette instance et cette sainte opiniâtreté que notre divin Maître nous a recommandée. (*Luc.* xviii, 1.)

Pourquoi ce nombre de soixante-trois Ave Maria?

C'est en l'honneur des soixante-trois années que la très-sainte Vierge a vécu sur la terre, comme on le croit communément.

Pourquoi y mêle-t-on plusieurs fois l'Oraison dominicale?

Pour invoquer Dieu avec une confiance particulière, par l'entremise de la très-sainte Vierge.

Pourquoi commençons-nous le chapelet par le Credo?

Parce que la foi est le fondement de toute piété. (*Hebr.* xi, 6.)

Pourquoi une croix au chapelet?

1° Parce que la grâce de cette dévotion, aussi bien que de toutes les autres, nous a été méritée par Jésus en croix; 2° parce que ce fut au pied de la croix que la très-sainte Vierge fut déclarée notre Mère selon la grâce. (*Joan.* xix, 25-27.)

La très-sainte Vierge a-t-elle pour agréable que l'on soit de quelqu'une de ses confréries?

Oui, assurément, pourvu qu'on s'en acquitte fidèlement, que pour cela on n'abandonne point sa paroisse, et qu'on y fasse plus d'état de la piété intérieure et des bonnes mœurs, que des pratiques extérieures. (*Eccli.* xxxix, 17; *Matth.* xxiii, 23.)

Que dites-vous de ces Chrétiens qui sont de plusieurs confréries, et ne laissent pas que de mener une vie mondaine et peu édifiante?

Je dis que faire ainsi, c'est déshonorer Dieu et la très-sainte Vierge, et attirer leur malédiction au lieu de mériter leurs bonnes grâces. (*Jer.* vii, 4 seq.)

Que doit donc faire un Chrétien qui appartient à quelque confrérie de la très-sainte Vierge?

1° Etre bien aise qu'elle lui soit un nouveau titre de lui appartenir et un nouvel engagement à son aimable service (*Eccli.* vi, 31); 2° pratiquer avec estime tout ce qui est prescrit et approuvé par l'Eglise, sans se soucier du mépris qu'en fait l'orgueil des esprits mondains (*Jer.* xxxv, 18, 19); 3° faire en sorte qu'elle ne devienne point une sorte d'amusements, mais un véritable moyen d'avancer tout de bon dans la piété chrétienne. (*I Tim.* iv, 8.)

LEÇON XXI.

De la première partie de la vie de la très-sainte Vierge, et de ce que nous y trouvons à imiter.

Quel est le principal moyen de plaire à la sainte Vierge et de la bien honorer?

C'est de considérer sa sainte vie, et de tâcher, avec la grâce de Dieu, d'en imiter les exemples. (*Eccli.* iv, 16.)

Avez-vous quelquefois considéré la vie de la très-sainte Vierge?

Par la grâce de Dieu, je l'ai considérée attentivement dans les trois parties qu'on m'y a fait observer. (*Prov.* xxii, 20; *Eccli.* xliii, 2-5.)

Quelle est la première partie de la vie de la sainte Vierge?

C'est le temps qu'elle a vécu depuis sa conception immaculée jusqu'à l'incarnation du Fils de Dieu dans son sein virginal. (*Luc.* i, 26, 27.)

Quel est le pays de la très-sainte Vierge?

C'est la Judée. (*Luc.* ii, 4.)

De quelle race est-elle sortie?

De la race royale de David. (*Matth.* i, 1.)

Comment s'appelaient son père et sa mère?

Joachim et Anne, deux personnes fort saintes, qui eurent cet enfant de bénédiction par un miracle de Dieu, étant stériles et déjà vieux.

La très-sainte Vierge fut-elle souillée du péché originel dans sa conception, comme les autres enfants d'Adam?

Non : elle fut préservée par une grâce toute singulière, et elle a le bonheur de n'avoir jamais vécu un seul moment qu'en Dieu et pour Dieu.

Dans quelle ville est-elle née?

Dans Jérusalem, patrie de sainte Anne, et où saint Joachim avait fixé sa demeure.

Qui lui donna le nom de Marie?

Son père et sa mère lui donnèrent ce nom par l'ordre de Dieu, le quinzième jour après sa naissance, qui était le vingt-deuxième de septembre. (*Cant.* IV, 7; *Gen.* III, 15.)

Comment se passa l'enfance de la très-sainte Vierge?

Par la grâce du Saint-Esprit, elle la passa dans une innocence, une sagesse et une piété très-merveilleuses.

Où se passa cette sainte enfance?

Les trois premières années se passèrent chez ses parents. Au bout de ce temps-là, ils allèrent la donner à Dieu dans le Temple, et elle y vécut avec d'autres vierges jusqu'à l'âge de quinze ans environ.

Que faisait la très-sainte Vierge pendant les douze années qu'elle passa dans la maison de Dieu?

Elle y conversait très-intimement avec Dieu et ses anges, et elle y donnait à ses compagnes des exemples ravissants de dévotion, d'obéissance, de charité, d'humilité, de modestie et de toutes les autres vertus. (*Isa.* LXII, 2.)

Que devint-elle à l'âge de quinze ans?

On la donna pour épouse à saint Joseph par un très-saint mariage, après lequel l'un et l'autre demeurèrent toujours vierges. (*Job* I, 4, 6, 8; *Eccli.* XLVII, 9.)

Où la très-sainte Vierge et saint Joseph fixèrent-ils leur demeure après leur mariage?

Dans la ville de Nazareth, où saint Joseph possédait une maison. (*Luc.* I, 26.)

Que trouvez-vous particulièrement à remarquer et à imiter dans cette première partie de la vie de la très-sainte Vierge?

Un admirable éloignement de tout péché, et une ferveur incomparable dans la pratique de toutes les vertus.

Pourquoi le Saint-Esprit la mit-il dès lors dans une perfection éminente?

Parce qu'il travaillait à en faire une très-digne Mère du Fils de Dieu.

LEÇON XXII.

De la seconde partie de la vie de la très-sainte Vierge, et de ce que nous y trouvons à imiter.

Quelle est la seconde partie de la vie de la très-sainte Vierge?

C'est le temps qu'elle a vécu depuis qu'elle conçut son Fils adorable, jusqu'à ce qu'elle le vit monter dans les cieux.

Quand la très-sainte Vierge fut dans Nazareth avec son époux saint Joseph, que lui arriva-t-il?

Aussitôt qu'elle y fut, il lui arriva la plus grande de toutes les merveilles, et il lui fut fait la plus rare de toutes les faveurs dont on eût jamais ouï parler. (*Jer.* XXXI, 22.)

Quelle fut cette merveille et cette faveur divines?

L'archange saint Gabriel vint lui annoncer, de la part de Dieu, qu'il l'avait choisie pour être la Mère de son Fils. Et en même temps cet adorable Fils de Dieu fut conçu dans ses entrailles virginales, par l'opération du Saint-Esprit. (*Luc.* I, 26-36.)

Que fit la Mère de Dieu quand elle eut conçu son Fils adorable?

Elle visita sa cousine Elisabeth qui était enceinte de saint Jean depuis six mois, Dieu l'ayant rendue féconde dans sa vieillesse. (*Luc.* I, 39, 40.)

Que fit la très-sainte Vierge dans cette visite?

1° Par les paroles dont elle salua sa cousine en l'abordant, cette sainte femme fut remplie du Saint-Esprit et l'enfant qu'elle portait fut sanctifié et tressaillit d'allégresse. (*Luc.* I, 41, 45.) 2° Ce fut alors qu'entendant les bénédictions que lui donnait sainte Elisabeth, elle entonna son divin cantique: « Mon âme glorifie le Seigneur, » etc. (*Ibid.*, 46-55.)

Fit-elle un long séjour chez sainte Elisabeth?

Elle y demeura trois mois, qui furent un temps de bonheur et de sanctification pour toute cette famille. Puis elle se retira à Nazareth, où elle demeura avec saint Joseph jusqu'aux approches de son divin enfantement. (*Ibid.* 56.)

Que remarquez-vous en elle pendant ce séjour à Nazareth?

Une entière séparation du monde et une union très-intime avec Dieu.

Quand le temps de son très-saint enfantement fut proche, où alla-t-elle?

Elle et saint Joseph allèrent à Bethléem pour obéir à un édit de l'empereur, et ne s'y trouvant personne qui voulût les loger, ils furent contraints de se retirer dans une pauvre étable. (*Luc.* II, 4, 5, 7.)

Qu'arriva-t-il dans ce logement si pauvre, si abject et si incommode?

Ce fut là que cette sainte Mère enfanta le Sauveur du monde sans cesser d'être vierge. (*Luc.* II, 7.)

Fut-elle nourrice de ce Fils adorable aussi bien que sa Mère?

Oui: elle l'allaita de son sein virginal, elle le porta entre ses bras, et elle lui rendit tous les offices de mère avec un respect et un amour qu'on ne peut ni concevoir, ni exprimer. (*Luc.* XI, 27; *Ruth.* IV, 16.)

Combien de temps demeura-t-elle à Bethléem?

Quarante jours, au bout desquels elle alla dans le temple de Jérusalem pour y présenter son très-cher Fils au Père éternel, et pour y être purifiée. (*Luc.* II, 22; *Levit.* XII, 3, 4, 6.)

Avait-elle besoin d'être purifiée?

Non, elle était plus pure que les anges; mais elle fit comme les autres femmes, par le mouvement de son humilité et de son obéissance. (*Matth.* V, 17.)

Après cette sainte action, où alla-t-elle?

Elle et saint Joseph s'enfuirent en Egypte avec le saint Enfant Jésus que le cruel Hérode voulait faire mourir; ils y demeurè-

rent sept ans, et puis ils revinrent à Nazareth. (*Matth.* II, 19, 23.)

Qu'arriva-t-il encore de remarquable à la Mère de Dieu, pendant la sainte enfance de son divin Fils?

Lorsque cet adorable enfant eut l'âge de douze ans, elle et saint Joseph s'en allèrent avec lui dans le temple de Jérusalem, pour y adorer Dieu selon la coutume. S'étant aperçus, à leur retour, qu'il n'était point en leur compagnie, ni en celle de leurs proches et de leurs amis, ils furent touchés sensiblement de son absence, reprirent le chemin de Jérusalem pour l'y aller chercher, et, après trois jours, ils le trouvèrent dans le temple, assis parmi les docteurs, les écoutant, et leur faisant des questions dont on admirait la sagesse. (*Luc.* II, 42, 50.)

Que fit la très-sainte Vierge, après avoir ainsi retrouvé son très-cher Fils?

Elle et saint Joseph s'en retournèrent à Nazareth avec Jésus, qui y demeura en leur compagnie jusqu'à l'âge de trente ans, les ravissant par sa soumission. (*Luc.* II, 51.)

Quand Notre-Seigneur commença à prêcher, sa très-sainte Mère le suivait-elle?

On croit qu'elle l'accompagnait ordinairement, puisqu'elle se trouva avec lui aux noces de Cana, et que ce fut à sa prière qu'il fit là son premier miracle, en changeant l'eau en vin. (*Joan.* II, 1-11.)

Dans le temps de la passion de Jésus, où était sa très-sainte Mère?

Elle y était présente, et elle l'accompagna jusqu'à la croix. (*Joan.* XIX, 25.)

Souffrit-elle beaucoup en le voyant souffrir et mourir?

Plus que tous les martyrs n'ont jamais souffert. (*Thren.* I, 11, 12 seq.)

Quand Notre-Seigneur ressuscita, quelle fut la première personne à qui il apparut?

Ce fut à sa très-sainte Mère, qui en reçut une joie aussi grande qu'avait été sa douleur sur le Calvaire. (*Psal.* CXIII, 19.)

Et quand il monta au ciel, était-elle présente?

Oui, avec les saints apôtres, les disciples et plusieurs autres fidèles. (*Act.* I, 9-14.)

A quoi s'occupa le plus ordinairement la très-sainte Vierge dans cette seconde partie de sa vie?

Pendant tout ce temps elle vécut dans la compagnie de Jésus, son très-cher Fils; elle s'appliqua sans cesse à considérer très-affectueusement ses paroles, ses actions, ses miracles, ses souffrances, ses mystères, ses vertus et tout ce qui était en lui; elle s'occupa continuellement à l'admirer, l'adorer, l'aimer et le servir avec une religion et un amour indicibles; elle eut toujours avec ce Fils adorable des communications intimes et toutes divines, et une union merveilleuse, et ainsi elle devint tout animée de la vie très-sainte de Jésus et toute transformée en lui d'une manière que Dieu seul peut connaître. (*Eccli.* XLVII, 9, 10; *Luc.* II, 19, 51.)

Que nous apprend cet admirable exemple de la Mère de Dieu?

Que nous devons nous appliquer toute notre vie à connaître, adorer, aimer et servir Notre-Seigneur Jésus-Christ de toute l'affection de nos cœurs. (*Sap.* XV, 3; *II Petr.* III, 18.)

LEÇON XXIII.

De la troisième partie de la vie de la très-sainte Vierge, et de ce que nous y trouvons à imiter.

Quelle est la troisième partie de la vie de la très-sainte Vierge?

C'est le temps qu'elle a vécu sur la terre, depuis l'Ascension de son très-cher Fils jusqu'au moment où elle quitta ce monde pour aller auprès de lui dans le ciel, et y être éternellement.

Où était la très-sainte Vierge, quand le Saint-Esprit descendit sur l'Eglise le jour de la Pentecôte?

Elle était dans une maison de Jérusalem avec les apôtres, les disciples et plusieurs femmes de piété. (*Act.* I, 13, 14; II, 1.)

Avec qui faisait-elle alors sa demeure ordinaire?

Avec saint Jean l'Evangéliste, que sa pureté et son union à Jésus avaient rendu digne de cet honneur inestimable. (*Joan.* XIX, 27.)

Combien d'années demeura-t-elle sur la terre après l'Ascension de son Fils?

On estime communément qu'elle y demeura encore environ seize ans.

Quelle était son occupation dans ce temps-là?

1° Sa seule présence édifiait, encourageait et consolait merveilleusement l'Eglise naissante. (*Eccli.* XXVI, 21, 22; L, 3, 4.) 2° Elle donnait aux apôtres, aux disciples et aux autres Chrétiens, des instructions d'une sagesse toute céleste. (*Prov.* IV, 3 seq.; *Sap.* VIII, 4; *Eccli.* XLVII, 12.) 3° Elle visitait tous les jours, avec une grande piété, les saints lieux où son Fils adorable avait opéré la rédemption des hommes. (*Judith* XVI, 27.) 4° L'occupation continuelle de cette divine colombe était de gémir de l'absence de son bien-aimé, et de soupirer sans cesse après le moment qui devait la séparer de la terre et la réunir pour jamais à ce très-cher Fils dans le sein du Père céleste. (*Cant.* V, 8.)

A quel âge quitta-t-elle ce monde?

A l'âge de soixante-trois ans, comme on le croit généralement.

Comment arriva sa sainte mort?

Ce ne fut aucune maladie ni aucune douleur qui la fit mourir, ce fut l'amour divin qui sépara sa très-sainte âme de son corps virginal. (*Cant.* VIII, 6.)

Où mit-on ce saint corps?

Dans un sépulcre de la vallée de Josaphat.

Le corps de la très-sainte Vierge demeura-t-il longtemps dans le tombeau?

Non: peu de jours après sa mort Dieu la ressuscita, et elle fut incontinent reçue dans le ciel, placée auprès de son Fils adorable et couronnée d'une gloire qui surpasse celle de tous les saints. (*Psal.* XLIV, 10; *Apoc.* XII, 1.)

Que nous apprennent particulièrement les exemples de la très-sainte Vierge dans cette troisième partie de sa vie?

A aimer et servir l'Eglise, à nous souvenir de Jésus et à désirer son avénement.

LEÇON XXIV.

Des fêtes de la très-sainte Vierge.

En quel temps particulièrement un bon Chrétien exerce-t-il la dévotion envers la très-sainte Vierge?

1° Il ne laisse passer aucun jour sans rendre affectueusement quelques devoirs à cette divine Maîtresse. (*Tob.* IV, 3.) 2° Le samedi, jour que l'Eglise a consacré à la très-sainte Vierge, il tâche de faire en son honneur quelque chose de plus que les autres jours. (*Exod.* XXXI, 13.) 3° C'est surtout aux jours de fêtes de la Mère de Dieu qu'il s'applique à l'honorer de tous ses moyens. (*Eccli.* XIV, 14.)

Estimez-vous beaucoup le zèle de bien solenniser les fêtes de la très-sainte Vierge?

Oui : c'est un zèle selon le cœur de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère : on en est récompensé par de grandes bénédictions pendant la vie et à l'heure de la mort. (*Psal.* LXXX. 4; *Esther* IX, 28.)

Que dites-vous des Chrétiens qui négligent les fêtes de la très-sainte Vierge?

Que leur indifférence déplaît fort à Dieu, édifie mal le prochain, et les prive eux-mêmes de beaucoup de grâces.

Que devons-nous faire pour bien célébrer une fête de la très-sainte Vierge?

1° Nous y préparer dès la veille, en nous purifiant par la pénitence. (*Exod.* XIX, 15.) 2° Le jour de la fête, nous réjouir avec la très-sainte Vierge des grâces singulières qu'elle a reçues de Dieu à pareil jour, de la gloire qu'elle nous a rendue et de l'édification qu'elle a donnée à l'Eglise ; et prendre de là de nouveaux sujets d'estimer, de respecter, d'aimer et de servir cette digne Mère de Dieu. (*Psal.* CXLVII, 12; *Soph.* III, 14.) 3° Louer et remercier Dieu pour elle très-affectueusement ; assister aux offices de l'église ; offrir avec le prêtre le divin sacrifice et y communier. (*Psal.* LXXXIII, 1,9.) 4° Faire en l'honneur de la très-sainte Vierge quelques pratiques des vertus chrétiennes, particulièrement de celles dont elle a laissé l'exemple au jour que l'on solennise. 5° Demander à Dieu, par son entremise, des grâces pour notre sanctification. (*Hebr.* IV, 16.)

Combien y a-t-il de fêtes de la très-sainte Vierge pendant l'année?

1° L'Eglise universelle en solennise particulièrement sept, qui sont les fêtes de sa Conception immaculée, de sa Présentation au Temple, de l'Annonciation, de la Visitation, de la Purification et de l'Assomption. 2° On en célèbre encore d'autres en des lieux particuliers avec grande piété comme sont celles du très-saint Cœur de Marie, de son Nom sacré, de son mariage virginal avec saint Joseph, de son attente de la naissance de son Fils, de sa compassion aux douleurs de Jésus, de ses joies saintes, de ses grandeurs, de Notre-Dame des Anges, de Notre-Dame du Mont-Carmel, de Notre-Dame du Saint-Rosaire, et de Notre-Dame auxiliatrice.

Quelle différence y a-t-il entre les fêtes de la très-sainte Vierge qui se célèbrent par l'Eglise universelle, et celles qui ne se font que dans certains lieux?

Il y a cette différence, que les fêtes de la très-sainte Vierge qui se célèbrent par l'Eglise universelle, sont proposées à toute la chrétienté, et qu'aucun bon Catholique ne se dispense de les solenniser, principalement celles qui sont chômées; tandis que les fêtes qui ne se font qu'en certains lieux sont laissées à la dévotion des fidèles, qui y prennent part chacun selon la grâce et le loisir que Dieu lui en donne.

Quels bons effets doit produire en nous la célébration d'une fête de la très-sainte Vierge?

Un renouvellement de dévotion envers la Mère de Dieu, une nouvelle attention à imiter sa piété, sa charité, son humilité, sa pureté et sa patience. (*Ephes.* IV, 23-15.)

LEÇON XXV.

De la Conception Immaculée de la très-sainte Vierge.

En quoi avons-nous sujet de nous réjouir avec la très-sainte Vierge, et de bénir et remercier Dieu pour elle le jour de sa Conception?

1° En ce que Dieu, à pareil jour, a donné au monde cette créature incomparable, à qui nous devrons éternellement après Dieu tout notre bonheur. (*Psal.* XCI, 6; XLVII, 2-4.) 2° En ce que, ce jour-là même, la très-sainte Vierge reçut de son Créateur ces priviléges admirables de n'être jamais souillée d'aucun péché ni originel ni actuel, d'être exempte pour toujours de toute révolte de la chair, et d'avoir été plus sainte au premier moment de sa vie que ne le sont à la fin de leurs jours les plus parfaits amis de Dieu. (*Gen.* III, 15, *Esther* XV, 13: *Exod.* XXV, 10 seq.; *Sap.* IV, 1; *Psal.* LXXXVI, 1-2; *Psal.* II, 2.)

La très-sainte Vierge fut donc dès lors bien agréable à Dieu?

Oui : dès ce premier instant de sa vie, elle surpassa, aux yeux de Dieu, tous les saints en grâce et en beauté.

La grâce divine s'accrut-elle dans la très-sainte Vierge dans la suite de sa vie?

Oui : tant qu'elle vécut sur la terre, sa sainteté prit à tout moment des accroissements merveilleux. (*Cant.* III, 6; VI, 9.)

Elle acquit donc un grand trésor de grâces pendant le temps qu'elle demeura dans ce monde?

Dieu seul peut comprendre à quel point de sainteté et à quel comble de mérites elle est parvenue. (*Eccli.* I, 8-9; *Cant.* VII, 6; *Prov.* XXXI, 29.)

Quels sentiments vous inspire cette éminente sainteté de la plus auguste des créatures?

Elle me remplit d'estime, de vénération et d'admiration pour cette reine de tous les saints. (*Psal.* XXV, 8; XLVII, 2-9; LXXXVI, 3; *Baruch* III, 24, 25.)

Quelles grâces pouvons-nous obtenir de Dieu par la Conception Immaculée de la très-sainte Vierge?

La grâce de la chasteté, celle de nous te-

nir purs de tout péché, et celle de bien commencer à ne vivre que pour Dieu seul. (*I Cor.* III, 17.)

LEÇON XXVI.

De la Nativité de la très-sainte Vierge.

Pourquoi l'Eglise fait-elle une fête si solennelle le jour de la Nativité de la sainte Vierge?

Si dans le monde on fait de grandes fêtes au jour de la naissance des rois, l'Eglise a bien sujet d'en faire une très-grande au jour de la naissance de cette auguste reine du ciel et de la terre. (*Luc.* I, 14.)

Qu'y a-t-il de remarquable dans la naissance de la très-sainte Vierge?

J'y remarque particulièrement quatre choses, savoir: que la très-sainte Vierge est née de la plus noble race; qu'elle est née par miracle; qu'elle est née pure et sainte; enfin, qu'elle est née pour des choses grandes et merveilleuses.

D'où vient la noblesse de la très sainte Vierge?

Du sang royal de David. (*Psal.* XLIV, 11; CXXXI, 11.)

Qu'entendez-vous en disant qu'elle est née par miracle?

J'entends que ses saints parents, sur la fin de leurs jours, la mirent au monde par une grâce extraordinaire que Dieu leur fit en récompense de leur humilité, de leurs prières, de leurs larmes et de leurs aumônes. (*Rom.* IV, 18, 19; *Hebr.* XI, 11; *Psal.* LXXXVI, 5!; *Sap.* III, 13.)

Pourquoi Dieu a-t-il voulu qu'elle naquît par miracle?

Afin qu'il parût mieux qu'elle était plus l'ouvrage de la grâce divine que de la nature. (*Habac.* III, 2.)

La très-sainte Vierge avait-elle dès sa naissance l'usage de la raison?

Oui, et elle s'en servit pour adorer son Créateur et lui consacrer, avec une affection incomparable, tout le temps qu'elle devait passer sur la terre. (*Tob.* XI, 7.)

Sur quoi fondez-vous cette réponse?

Puisque saint Jean-Baptiste, étant encore dans le sein de sa mère, fut éclairé sur le mystère du Verbe incarné (*Luc.* I, 44), on ne peut douter que la sainte Vierge ne connût dès sa naissance l'auteur de son être, et qu'elle ne lui rendît dès lors ses devoirs et ses hommages.

Que devons-nous faire en l'honneur de ce que la très-sainte Vierge fut si fidèle à rendre à Dieu ses devoirs dès le moment de sa naissance?

Rendre souvent à Dieu de semblables devoirs, principalement le matin, qui est le temps auquel la bonté divine nous redonne tous les jours comme un nouveau commencement de vie. (*Psal.* LXXXVII, 14.)

Pourquoi dites-vous qu'en naissant elle était admirable en sainteté?

Parce que la sainteté éminente que Dieu lui avait donnée avec l'être, avait pris dès lors de merveilleux accroissements. (*Psal.* XCII, 3.)

Quels effets a produits en elle l'esprit de sainteté dont Dieu l'a remplie de si bonne heure?

Il l'a tenue toute sa vie dans un si pur amour de Dieu seul, que jamais aucune créature ne l'a tant soit peu attachée ou récréée un seul moment. (*Tob.* III, 17; *Esther* XIV, 18; *Eccli.* XXIV, 21.)

A quoi doit nous exciter un tel exemple de sainteté?

A nous donner au Saint-Esprit pour être animés du pur amour de Dieu seul.

Quelles furent dès ce temps-là les dispositions de la très-sainte Vierge envers ses saints parents?

Elle eut pour eux tous les bons sentiments dont la rendaient capable son excellent naturel et sa parfaite humilité.

Quelles furent ses dispositions à l'égard des autres personnes?

Beaucoup d'estime pour les personnes vertueuses, une grande compassion pour les pécheurs et pour tous les malheureux, et un extrême éloignement des compagnies mondaines.

Qu'entendez-vous en disant que Dieu a fait naître la très-sainte Vierge pour des choses grandes et merveilleuses?

J'entends qu'il l'a fait naître pour être la très-digne Mère de Dieu, la Reine des anges, l'avocate des hommes, le refuge des pauvres pécheurs, le recours des affligés, le modèle de toutes les vertus, la divine Maîtresse et la très-aimable Mère de tous les Chrétiens.

Quels sentiments vous donne la considération de ces choses?

Un surcroît d'estime, de respect, de confiance et d'amour pour la très-sainte Vierge. (*Isa.* LI, 2.)

La très-sainte Vierge voulut-elle avoir, en ce monde, l'estime et les respects que méritent ses admirables perfections?

Au contraire, elle se regarda toute sa vie comme la moindre des créatures, et comme n'étant parmi elles que pour y tenir le dernier rang. (*I Reg.* XXV, 41; *Luc.* I, 38.)

Qu'apprenons-nous de ce merveilleux exemple?

Que plus Dieu nous honore de ses dons, plus nous devons nous tenir petits devant lui, et nous mettre au-dessous des moindres créatures. (*Eccli.* III, 20, 21.)

LEÇON XXVII.

De la Présentation de la très-sainte Vierge.

Qu'y a-t-il à considérer dans la très-sainte Vierge au jour de la Présentation?

Deux choses: l'offrande que l'on fait d'elle à la divine Majesté, et son séjour dans la maison de Dieu.

Dieu agréa-t-il beaucoup l'offrande qu'on lui fit de la très-sainte Vierge?

Jamais Dieu n'a tant agréé aucune offrande qui lui ait été faite, excepté celle de son propre Fils qui lui fut infiniment agréable.

Par qui la très-sainte Vierge fut-elle offerte à Dieu ?

1° Par son père saint Joachim et sa mère sainte Anne, qui firent en cela une action d'une perfection et d'un exemple admirables. 2° Par la très-sainte Vierge même, qui fit ce sacrifice avec une très-grande perfection.

En quoi trouvez-vous cette action de saint Joachim et de sainte Anne si parfaite ?

En ce qu'ils se privent pour Dieu de cette enfant incomparable qui leur est plus chère que mille vies, et qui vaut mieux en effet que tout le reste des créatures. (*I Reg.* I, 24-28.)

Pourquoi cette action est-elle d'un grand exemple ?

1° Parce qu'elle apprend excellemment à tous les Chrétiens qui ont des enfants comment ils doivent les offrir à Dieu, et les lui consacrer le plus tôt et le mieux qu'il leur sera possible. 2° Toute âme chrétienne apprend encore de cette action qu'il n'y a aucune chose, ni aucune personne dont nous ne devions nous détacher pour l'amour de Dieu. (*Gen.* XII, 1 ; *Psal.* XLIV, 11.)

Qu'est-ce qui plut tant à Dieu dans l'offrande que la très-sainte Vierge lui fit d'elle-même ?

Dieu agréa extrêmement ce qui lui était offert, la personne qui l'offrait et la manière dont elle l'offrait. (*Gen.* IV, 4.)

Qu'est-ce que la très-sainte Vierge offrit à Dieu ?

Elle s'offrit elle-même et tout ce qui devait lui appartenir; ainsi tous les Chrétiens, qui sont ses serviteurs et ses enfants, et Jésus-Christ même son Fils adorable, étaient déjà compris en quelque sorte dans cette sainte et précieuse offrande. (*Psal.* LXIV, 2-5.)

Pourquoi dites-vous que Dieu agréa beaucoup cette offrande, à cause de la personne qui la lui faisait ?

Parce que la très-sainte Vierge lui est en effet si agréable et tellement la bien-aimée de son cœur, qu'elle ne peut rien lui offrir qui ne lui plaise extrêmement. (*Sap.* VIII, 3.)

Et pourquoi croyez-vous que Dieu agréa extrêmement la manière dont cette offrande lui fut faite ?

Parce que la très-sainte Vierge lui fit cette entière consécration d'elle-même avec une ferveur, une allégresse et une pureté d'amour tout à fait ravissantes. (*Eccli.* XXXV, 8.)

En quoi parut l'allégresse de son cœur virginal dans cette action ?

Elle fut remarquée particulièrement en ce qu'on la vit monter les quinze degrés de l'entrée du temple, avec une vitesse étonnante dans un enfant de trois ans. (*Psal.* LXXXIII, 6, 7.)

Que nous apprend cette offrande de la très-sainte Vierge ?

A nous donner à Dieu d'un cœur sincère, le plus promptement et le plus parfaitement que nous pourrons. (*I Paral.* XXII, 19; *Eccli.* XXXV, 10, 14.)

LEÇON XXVIII

Du séjour de la très-sainte Vierge dans la maison de Dieu. — Des vertus de la très-sainte Vierge.

Où demeura la très-sainte Vierge, après s'être consacrée à Dieu dans le mystère de sa Présentation ?

Elle demeura onze ans dans l'enceinte du temple de Jérusalem, dans un quartier séparé où plusieurs jeunes filles étaient élevées dans le service de Dieu. (*Eccli.* XXIV, 14, 26; L, 6, 11.)

Quelles furent les occupations de la très-sainte Vierge pendant ce long séjour dans le temple ?

L'oraison continuelle, la lecture des saints Livres, le travail à quelque ouvrage, la pratique très-fidèle et très-fervente de toutes les vertus. (*Psal.* LI, 10, 11; *Jer.* XVII, 8; *Psal.* I, 3.)

A quoi pensait-elle principalement dans la prière et en lisant les saintes Ecritures ?

Elle pensait continuellement à ce Messie promis de Dieu, qui devait venir sauver les hommes : elle désirait sa venue très-ardemment et la demandait à Dieu sans cesse avec une dévotion et une humilité merveilleuses. (*Psal.* XVIII, 15; *Gen.* XLIX, 18; *Psal.* XLI, 2, 3; LXXXIX, 2, 3; CXVIII, 81, 82; *Isa.* XXVI, 9; *Psal.* LXII, 2-5.)

Qu'a obtenu la très-sainte Vierge par tant de saints désirs ?

Son cœur virginal élança ses désirs vers le ciel avec une ardeur, une pureté et une humilité si admirables, qu'elle toucha le cœur de Dieu; elle hâta la venue du Rédempteur et attira cet adorable Fils de Dieu dans son propre sein. (*Dan.* IX, 23; *Psal.* X, 17.)

Quel bon mouvement sentez-vous en considérant la prière et les lectures de la très-sainte Vierge ?

Je sens un désir de vaquer avec plus d'assiduité et de ferveur à la prière et à la lecture des bons livres. (*Psal.* CXVIII, 15, 16.)

Pourquoi le Saint-Esprit a-t-il porté la très-sainte Vierge à travailler de ses mains ?

Afin qu'un si bel exemple portât tous les Chrétiens, et particulièrement les jeunes filles de toute condition, à aimer le travail, et que nous observions bien que si le divin Esprit possède une âme, il ne la laisse pas dans l'oisiveté. (*Prov.* XXXI, 19.)

Est-ce la volonté de Dieu que nous pensions souvent aux vertus de la très-sainte Vierge ?

Oui : c'est par son mouvement que l'Eglise nous exhorte à avoir toujours devant les yeux les exemples admirables qu'elle a donnés. (*Eccli.* XXIV, 24-25.)

Quelles sont principalement les vertus de la très-sainte Vierge ?

Toutes les vertus ont été en elle à un degré beaucoup plus élevé que dans tous les saints; mais on remarque et on admire particulièrement sa foi, son humilité, sa dévotion, sa modestie, son amour de Dieu, sa charité envers le prochain, et surtout sa virginité. (*Luc.* I, 45-48; *ibid.* XXXVIII, 46, 47; *Joan.* II, 3-5.)

Comment les vertus étaient-elles à un degré plus élevé en elle que dans tous les saints?

C'est qu'elle les pratiquait avec une lumière et une pureté d'amour tout à fait incomparables. (*Cant.* VIII, 6.)

Pourquoi sa virginité est-elle principalement à remarquer?

1° Parce que c'est la première virginité qui a été consacrée à Dieu par un vœu exprès, et qui nous fait appeler la Mère de Dieu, la Vierge par excellence, ou la très-sainte Vierge. (*Judith.* XV, 10, 11; *Isa.* VII, 14.) 2° Elle l'a pratiquée avec cette grâce singulière de n'éprouver jamais aucune révolte de la chair, ni une seule pensée tant soit peu contraire à la pureté. (*Sap.* IV, 2, 7, 25, 26.) 3° La virginité de la sainte Mère de Dieu a eu le privilége miraculeux de subsister très-intacte et très-parfaite avec la maternité. (*Matth.* I, 20-23.)

Est-ce assez pour nous de connaître et d'admirer les vertus de la très-sainte Vierge?

Non : il faut encore que nous les imitions, et que nous portions ainsi la ressemblance de notre divine Mère.

LEÇON XXIX.

De l'Annonciation de la très-sainte Vierge.

Comment se passa le mystère de l'Annonciation?

Fort peu de temps après que la très-sainte Vierge eut épousé saint Joseph, l'ange Gabriel lui fut envoyé de Dieu à Nazareth, et cet esprit bienheureux étant entré où elle était, lui dit : « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes. » (*Luc.* I, 26-38.)

Que répondit la très-sainte Vierge?

Elle ne répondit rien, mais elle fut troublée à ce discours, pensant en elle-même ce que pouvait être cette salutation. (*Ibid.*)

Que lui dit l'ange du Seigneur, la voyant dans cette peine?

Il lui dit : « Marie, ne craignez point, car vous avez trouvé grâce devant Dieu; vous concevrez dans votre sein, et vous enfanterez un Fils que vous nommerez Jésus. Il sera grand, et sera appelé le Fils du Très-Haut. » (*Luc.* I, 30-32.)

La très-sainte Vierge demeura-t-elle encore alors dans le silence?

Non, mais elle dit à l'ange : « Comment se pourra faire ce que vous me dites, car je ne connais point d'homme. » (*Ibid.*)

Pourquoi la très-sainte Vierge parla-t-elle ainsi?

Ce ne fut pas qu'elle doutât de la puissance de Dieu, ni de la vérité des paroles de l'ange, mais seulement pour s'informer du moyen par lequel Dieu la ferait être mère en gardant son vœu de virginité.

Que répondit l'ange pour satisfaire à sa demande?

« Le Saint-Esprit, lui dit-il, surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu. » (*Ibid.*)

La très-sainte Vierge répondit-elle quelque chose à ces paroles merveilleuses de saint Gabriel?

Ce fut alors qu'elle proféra ce peu de mots, si agréables à Dieu et si dignes d'une éternelle mémoire : « Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. » (*Psal.* XLIV, 2-5.)

Pourquoi cette sainte réponse fut-elle si agréable à Dieu?

Parce que la très-sainte Vierge la prononça dans de merveilleux sentiments d'obéissance, d'humilité, de pureté, de charité, de confiance en Dieu et de foi aux paroles de l'ange. (*Judith* XI, 19; *Psal.* XLIV, 3.)

Qu'arriva-t-il alors à la très-sainte Vierge?

Au même moment qu'elle eut ainsi consenti au dessein de Dieu sur elle, le mystère adorable de l'Incarnation du Verbe fut opéré dans ses chastes entrailles. (*Joan.* I, 14.)

La fête de l'Annonciation est donc une grande fête pour la très-sainte Vierge?

Oui, très-grande, puisque c'est en ce jour qu'elle a été faite la véritable et la très-digne Mère de Dieu. (*Matth.* I, 16.)

Que signifient ces paroles : elle est la véritable Mère de Dieu?

Elles signifient que, par l'opération du Saint-Esprit, elle a véritablement engendré Jésus notre Sauveur, qui est Dieu et homme tout ensemble. (*Matth.* I, 20-25; *Luc.* I, 31, 32, 35, 43; *Rom.* I, 3, 4.)

Qu'entendez-vous quand vous dites qu'elle est la très-digne Mère de Dieu?

J'entends que Dieu, non-seulement l'a honorée de cette qualité incomparable, mais lui a fait la grâce de s'en rendre très-digne, et l'a remplie d'autant de sainteté, de sagesse et de toutes sortes de dons divins qu'en exigeait un si grand nom. (*Luc.* I, 30, 31.)

Que devons-nous à la très-sainte Vierge en considération de ces merveilles que Dieu a faites en elle?

1° La saluer très-religieusement en qualité de Mère de Dieu; 2° nous réjouir extrêmement de son élévation et de son mérite incomparable; 3° en louer et en remercier Dieu très-affectueusement. (*Judith* XIII, 22-26; XV, 10.)

Que devons-nous lui demander en ce jour si heureux et si glorieux pour elle?

1° Il faut lui exposer tous nos besoins avec une entière confiance. 2° Il faut la supplier de faire en sorte que nous soyons de vrais enfants de Dieu et de Marie.

Il sera bon de relire ici ce qui a été dit dans les leçons 31ᵉ et 32ᵉ et 33ᵉ de la 1ʳᵉ partie, touchant l'Incarnation du Verbe et la Conception de Jésus-Christ.

LEÇON XXX.

De la Visitation de la très-sainte Vierge.

Comment se passa le mystère de la Visitation?

Aussitôt que la très-sainte Vierge eut conçu Jésus dans son sein virginal, animée de l'esprit de son Fils adorable, elle s'en

alla en diligence, par un chemin de montagnes, visiter sa cousine sainte Elisabeth. (*Luc.* I, 39-45.)

Pourquoi entreprit-elle ce voyage difficile, étant jeune et délicate?

Son divin Fils, qui résidait en elle et qui la vivifiait de son Esprit, lui inspira ce voyage (*Galat.* II, 20) : 1° parce qu'il voulait qu'elle lui servît d'organe pour sanctifier son précurseur et remplir de bénédictions la maison de saint Zacharie (*Luc.* I, 44); 2° parce qu'il voulait dès lors nous donner en sa très-sainte Mère un parfait modèle des visites et des conversations des vrais Chrétiens. (*Rom.* XV, 29.)

Que nous apprend la très-sainte Vierge en partant promptement et en marchant en diligence par des montagnes?

1° En partant promptement, elle nous apprend à exécuter sans délai ce que nous connaissons que Dieu veut de nous (*Luc.* I, 39; *II Paral.* XIX, 7); 2° en marchant en diligence, elle apprend aux personnes de son sexe à aimer la vie retirée, et à ne paraître au dehors que le moins qu'elles pourront. 3° Et en montant à grands pas sur ces montagnes, elle nous apprend à surmonter avec ferveur et courage les difficultés que nous trouverons dans la voie de Dieu. (*Prov.* IV, 11, 12; *Eccli.* XIV, 23.)

Que nous apprend ce saint voyage de la Mère de Dieu?

1° A ne voyager jamais que par le mouvement de Dieu et pour sa gloire (*Mich.* VI, 8; *Zach.* X, 12); 2° à ne pas nous laisser aller, dans nos voyages, à la dissipation ni à aucun déréglement, mais à y conserver notre intérieur, et à nous y comporter comme des personnes en qui habite le Fils de Dieu, et qui en portent partout la bonne odeur. (*II Cor.* II, 14, 15.)

Qu'apprenons-nous encore de la visite et de la conversation de la très-sainte Vierge?

Que nos visites et nos conversations seront vraiment chrétiennes, si nous nous y comportons avec zèle de l'honneur de Dieu, charité envers le prochain et anéantissement de nous-mêmes. (*II Cor.* I, 12; *Philip.* I, 27; *Hebr.* XIII, 18.)

Qu'entendez-vous quand vous dites que nous devons converser avec zèle de l'honneur de Dieu?

J'entends que dans nos conversations nous devons nous porter à Dieu mutuellement, et nous y exciter à tout ce qui regarde le service de Dieu et sa plus grande gloire, et n'y jamais souffrir aucune parole ni aucune façon de faire tant soit peu contraire à la piété chrétienne. (I *Petr.* I, 14 seq.; III, 15, 16.)

Qu'entendez-vous quand vous dites que nous devons converser avec charité avec le prochain?

J'entends qu'en conversant nous devons être affectionnés par charité à ne parler que pour consoler, encourager et édifier les personnes présentes, et, dans les occasions, à défendre ou excuser les absentes, bien loin de dire ou d'écouter volontiers quelque parole qui nuise à qui que ce soit. (*I Petr.* IV, 8; *Hebr.* X, 24.)

Pourquoi dites-vous que nous devons converser avec anéantissement de nous-mêmes?

Parce qu'en conversant il faut bien nous garder de suivre les mouvements de l'amour-propre et de la vanité qui nous portent à agir et à parler pour nous attirer l'estime des créatures; mais nous devons, au contraire, vouloir n'être rien dans l'esprit de personne, afin que Notre-Seigneur soit tout dans tous les esprits et tous les cœurs. (*Galat.* I, 10; *Joan.* III, 30.)

Que fit la très-sainte Vierge à son arrivée dans la maison de sainte Elisabeth?

Elle salua la première sa sainte cousine, et Jésus, par cette salutation de sa très-sainte Mère, produisit de merveilleux effets de grâce. (*Luc.* I, 40 seq.)

Qu'arriva-t-il au moment de cette salutation?

Aussitôt qu'Elisabeth entendit la voix de Marie qui la saluait, son enfant tressaillit dans son sein, et elle fut remplie du Saint-Esprit.

Sainte Elisabeth dit-elle alors quelque chose à la très-sainte Vierge?

Oui : elle s'écria : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de votre ventre est béni. D'où me vient ce bonheur, que la Mère de mon Seigneur me visite? Je n'ai pas plutôt ouï votre voix, quand vous m'avez saluée, que mon enfant a tressailli de joie dans mon sein. Vous êtes bienheureuse d'avoir cru; car les choses que le Seigneur vous a dites seront accomplies. »

Que fit la très-sainte Vierge quand on lui donna tant de bénédictions et de louanges?

Elle se mit à bénir et louer Dieu, disant dans des sentiments admirables d'humilité, de reconnaissance, d'amour et de joie sainte : « Mon âme glorifie le Seigneur; » et le reste de ce très-saint cantique, dont la mémoire est si chère à tous les bons Chrétiens, et que l'Eglise chante tous les jours si affectueusement à vêpres, d'après un usage perpétuel. (*Luc.* I, 46-55.)

Pourquoi toute l'Eglise a-t-elle tant de dévotion à chanter tous les jours ce cantique de la très-sainte Vierge?

Le Saint-Esprit, qui gouverne l'Eglise, lui a inspiré d'emprunter ainsi la bouche et le cœur de Marie pour bénir et remercier Dieu dignement. (*Isa.* LI, 3.)

De quoi bénissons-nous et remercions-nous Dieu, en disant affectueusement le Magnificat*?*

De tant de grâces merveilleuses, qu'il a faites à la très-sainte Vierge, de tous ses bienfaits envers l'Eglise, et de toutes les miséricordes qu'il a exercées sur chacun de nous en particulier.

La très-sainte Vierge fit-elle un long séjour chez sainte Elisabeth?

Elle y demeura trois mois, y attirant de grandes bénédictions par sa présence, et y donnant un admirable exemple de charité, d'humilité et de toutes les vertus. (*Luc.* I, 56; *II Reg.* VI, 11, 12.)

LEÇON XXXI.

De la Purification de la très-sainte Vierge.

Que fit la très-sainte Vierge dans le mystère de la Purification?

Le quarantième jour après son très-saint enfantement, elle alla au temple pour y être purifiée selon la loi, et pour y offrir l'Enfant-Jésus à Dieu son Père. (*Luc.* II, 22-32.)

La très-sainte Vierge avait-elle besoin d'être purifiée comme les autres femmes?

Non : elle était exempte de toute sorte de souillures; elle était plus pure que les anges. (*Cant.* IV, 7.)

Pourquoi donc voulut-elle se comporter comme si elle eût eu besoin d'être purifiée?

Dieu lui inspira de faire ainsi, voulant qu'elle nous laissât un grand exemple d'humilité et d'obéissance.

De quoi lui servit sa Purification?

1° Elle ne servit pas à la purifier de quelque impureté, puisqu'elle n'en eut jamais; 2° elle lui servit à augmenter et perfectionner toujours sa pureté incomparable; 3° elle lui servit aussi à nous donner cette leçon remarquable : qu'il n'y a personne qui ne doive se purifier avant d'entrer dans la maison de Dieu, principalement si on y entre pour y offrir et y recevoir Jésus-Christ. (*Exod.* XIX, 10, 11, 22; *I Reg.* XVI, 5; *II Paral.* XXXV, 6.)

A quoi doit nous porter la Purification de la très-sainte Vierge?

A vouloir bien passer pour ce que nous sommes, c'est-à-dire pour de misérables pécheurs; à obéir de bon cœur aux commandements de Dieu et à ceux de son Eglise; à avoir grand soin de nous purifier sans cesse par la pénitence, principalement avant d'offrir Jésus à Dieu son Père à la sainte Messe, avant de le recevoir dans la communion, et avant même d'approcher de son sanctuaire. (*Apoc.* XXII, 1.)

Quels sentiments avez-vous de l'offrande que fait la très-sainte Vierge de Jésus-Christ son Fils?

1° Cette offrande est l'action la plus parfaite et la plus héroïque qui ait jamais été faite pour Dieu par une simple créature. (*Eccli.* XXXV, 8; L, 17.) 2° Cette action élève la très-sainte Vierge à un honneur tout à fait singulier. 3° C'est principalement par cette action qu'elle s'est acquis tout l'amour de nos cœurs. (*Rom.* VIII, 32.)

En quoi trouvez-vous que cette offrande est une action si parfaite et si héroïque?

Quand je considère quel amour la nature et la grâce lui donnaient pour ce Fils souverainement aimable, et que je vois qu'elle l'offre à Dieu pour être immolé à son honneur et au salut des hommes, je trouve dans cette action une force d'amour à laquelle le sacrifice d'Abraham et la générosité de tous les martyrs n'ont rien de comparable. (*Gen.* XXII.)

Qu'apprenons-nous de ce merveilleux exemple de la très-sainte Vierge?

A être prêts à sacrifier à Dieu très-volontiers tous ce que nous avons de plus cher dans le monde. (*Psal.* IV, 6.)

Comment cette offrande élève-t-elle la très-sainte Vierge à un honneur tout à fait singulier?

Par cette offrande elle a l'honneur inestimable d'être associée au Père éternel, donnant avec lui le même Fils que lui pour la rédemption des hommes. (*Joan.* III, 16.)

A quoi nous oblige cette élévation de la très-sainte Vierge?

A la regarder après Jésus comme le principal objet de notre estime et de notre vénération. (*Psal.* CXXXVI, 5, 6.)

Pourquoi est-ce principalement par cette action que la très-sainte Vierge s'est acquis tous nos cœurs?

Parce que nous donner son Fils unique, infiniment aimable, et consentir qu'un tel Fils meure pour nous faire vivre éternellement, c'est avoir pour nous une charité merveilleuse, c'est être notre grande bienfaitrice et notre divine Mère, d'une manière tellement dévouée, que nous lui devons après Dieu tout l'amour et toute la reconnaissance possibles. (*Rom.* VIII, 32.)

LEÇON XXXII.

De l'Assomption de la très-sainte Vierge.

Quel sujet a l'Eglise de faire une fête si solennelle le jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge?

Elle en a trois grands sujets, savoir : la mort de la très-sainte Vierge, sa résurrection et son entrée dans le ciel. (*Psal.* CXVII, 24.)

Pourquoi la Mère de Dieu, qui a été exempte de tout péché, n'a-t-elle pas eu aussi l'exemption de la mort?

Parce que mourir d'une mort aussi sainte et aussi privilégiée qu'a été la sienne, fut pour elle une grâce bien plus grande que ne l'eût été l'exemption même de la mort. (*Philip.* I, 21.)

En quoi la mort de la très-sainte Vierge a-t-elle été si sainte?

En ce qu'elle l'a acceptée et soufferte en l'honneur et en l'union de la mort de son adorable Fils Jésus, avec les lumières et les sentiments de sa piété incomparable. (*II Reg.* I, 23.)

Qu'est-ce qui causa la mort de la très-sainte Vierge?

Non pas une maladie, mais un doux effort de l'amour divin. (*Cant.* VIII, 6.)

A quoi nous exhorte cette très-sainte mort?

1° A l'admirer et à en bénir Dieu de tout notre cœur; 2° à prier souvent la très-sainte Vierge, par les grâces singulières qu'elle a reçues de Dieu à sa mort, qu'elle daigne nous assister à la nôtre; 3° à accepter souvent notre mort en l'union des dispositions avec lesquelles Jésus et Marie ont accepté la leur (*Joan.* XI, 16); 4° à faire en sorte que, si l'amour divin ne cause pas notre mort, au moins il l'accompagne, l'adoucisse et la sanctifie.

Comment parviendrons-nous à ce grand

bonheur de mourir dans l'amour de Dieu?

En l'aimant avec ferveur et persévérance pendant notre vie. (*Rom.* VIII, 35-39.)

Quels sont les priviléges de la mort de la très-sainte Vierge?

1° Dieu lui envoya l'archange saint Gabriel pour lui annoncer que l'heure en était venue. 2° Il fit par un grand miracle que tous les saints apôtres s'y trouvèrent présents pour recevoir ses derniers avis et sa bénédiction. (*Isa.* LX, 7, 8.) 3° Jésus s'y trouva aussi, apparaissant à sa très-douce Mère en cette même heure, avec une troupe innombrable d'esprits bienheureux, lui apportant une consolation ineffable, et il est bien croyable que ce fut en ce moment qu'elle rendit sa très-sainte âme entre les mains de son Fils, son Sauveur et son Dieu. (*Baruch* IV, 36; V, 1-3.)

Souffrit-elle en mourant quelques douleurs violentes?

Non : elle en fut exemptée, parce que la mort de son très-cher Fils Jésus lui avait été un très-douloureux martyre sur le Calvaire. (*Luc.* II, 35.)

Son corps virginal fut-il réduit en poussière?

Non : Dieu le préserva de corruption, et le ressuscita dans une gloire très-merveilleuse, quelques jours après qu'on l'eut mis dans un sépulcre. (*Psal.* XV, 9, 10.)

La très-sainte Vierge ainsi ressuscitée demeura-t-elle quelque temps sur la terre?

Non : montant au ciel à l'heure même, accompagnée d'un grand nombre d'esprits célestes, elle y fut reçue, placée et couronnée selon sa dignité et ses mérites, qui n'auront jamais rien d'égal au-dessous de Dieu. (*Cant.* III, 6; VIII, 5.)

Comment la très-sainte Vierge mérita-t-elle une si heureuse mort?

Par l'incomparable sainteté de sa vie.

Qu'apprenons-nous de là?

Qu'autant notre vie sera chrétienne, autant notre mort sera heureuse et bénie de Dieu.

Comment a-t-elle mérité l'incorruption et la résurrection de son corps?

Par son incomparable pureté; ce qui doit nous inspirer l'amour de cette sublime vertu.

Comment la très-sainte Vierge a-t-elle mérité d'être élevée dans la gloire au-dessus de tous les anges?

Par sa très-sincère et très-profonde humilité: ce qui doit nous inspirer une profonde horreur pour tout ce qui sent l'orgueil, et un grand amour pour l'humilité chrétienne. (*Ephes.* IV, 9.)

INSTRUCTION SUR L'ORAISON MENTALE.

LEÇON XXXIII.

De l'oraison mentale. — Des grands biens qu'elle nous fait. — Des personnes qui en sont capables.

Qu'est-ce que l'oraison mentale?

C'est la prière où nous rendons nos devoirs à Dieu, et lui demandons ses grâces en lui parlant de cœur seulement, et non de la bouche. (*Psal.* XLI, 10.)

Quel sentiment avez-vous de l'oraison mentale?

Je la regarde comme l'âme de la piété chrétienne, et comme un exercice qui nous remplit admirablement de tous les vrais biens. (*Jud.* 20, 21.)

En quoi trouvez-vous que l'oraison mentale est l'âme de la piété chrétienne?

En ce qu'elle nous fait être à Dieu dans le fond du cœur, et nous rend ses vrais adorateurs en esprit et en vérité. (*Prov.* XXIII, 26; *Joan.* IV, 23.)

Quels sont ces vrais biens que nous fait l'oraison mentale?

1° Elle éclaire notre esprit des vérités éternelles (*Psal.* XXXIII, 6); 2° elle touche notre cœur et le dilate dans les sentiments d'une dévotion sincère (*I Joan.* III, 19; *Sap.* VIII, 1); 3° elle nous inspire du courage et de la ferveur au service de Dieu; 4° elle produit en nous les vraies vertus (*Sap.* VIII, 7); 5° elle nous fait imiter sur la terre l'occupation des anges dans le ciel, et celle que Dieu même a eue éternellement (*Apoc.* IV, 8); 6° enfin elle nous tient en société intime avec Dieu, et nous fait un même esprit avec lui. (*I Joan.* I, 3; *I Cor.* VI, 17.)

Toute âme chrétienne est-elle capable de l'oraison mentale?

Oui : toute âme chrétienne peut fort bien, avec la grâce de Dieu, croire et espérer en lui, l'adorer, l'aimer et l'invoquer par le langage du cœur, que le Père céleste écoute plus volontiers que celui de la bouche. (*Deut.* XXX, 11, 12, 15.)

Ne semble-t-il pas que l'oraison mentale n'est que pour les savants et les grands esprits?

Au contraire, les moins savants et les esprits médiocres sont ordinairement mieux disposés à cette sorte d'entretien avec Dieu, et bien souvent la curiosité et la présomption en rendent incapables les habiles gens et les esprits sublimes. (*Prov.* III, 32; *Matth.* XI, 25; *I Cor.* I, 26, 27.)

A quoi nous doit porter la considération des grands biens, et de la facilité de l'oraison mentale?

1° A nous estimer heureux et grandement obligés à Dieu, de pouvoir vaquer à un si saint et si salutaire exercice. (*Deut.* IV, 7.) 2° A faire notre possible pour nous y appliquer avec la religion et l'amour que Dieu demande. (*Joan.* IV, 24.)

LEÇON XXXIV.

D'une méthode utile et aisée de faire l'oraison mentale. — De l'entrée de l'oraison selon cette méthode.

Comment faites-vous cette oraison?

Pour l'ordinaire je la divise en trois parties, qui sont: l'entrée de l'oraison, le corps de l'oraison et la conclusion. A l'entrée de l'oraison, je me mets devant mon Dieu avec un cœur contrit et humilié, je le supplie de me souffrir en sa présence, et de me donner

son esprit au nom de Jésus-Christ son Fils. (*Eccli.* XVIII, 23; *Dan.* III, 39.) Dans le corps de l'oraison, je médite devant Dieu quelques vérités de la foi, et par là je m'excite à lui rendre affectueusement les devoirs de la religion, à lui demander sa grâce et à prendre de fortes résolutions de le servir. (*Psal.* XVIII, 15; *I Joan.* V, 20.) A la conclusion, je remercie Dieu de m'avoir souffert en sa présence pendant cette oraison et des autres grâces que j'y ai reçues de sa bonté; je lui offre et lui recommande mes résolutions, et je les mets, avec tous les moments de ma vie et celui de ma mort, sous la protection de la très-sainte Vierge. (*Eccle.* VII, 9; *Psal.* LXV. 1-5; *I Paral.* XXIX, 18.)

Dans laquelle de ces trois parties vous arrêtez-vous davantage?

Comme ordinairement on ne s'arrête pas longtemps à la porte par où l'on entre dans une maison, ni à celle par où l'on en sort, et que c'est dans le corps du logis où l'on demeure à loisir: ainsi je m'occupe peu de temps à l'entrée de l'oraison et à la conclusion, et c'est dans le corps de l'oraison que je m'arrête principalement. (*Psal.* XXXVIII, 4.)

Pourquoi dites-vous qu'ordinairement vous divisez l'oraison en trois parties? Est-ce que vous ne le faites pas toujours?

Il est vrai que, pour l'ordinaire, je fais ainsi, mais il est vrai aussi que quand il plaît à Dieu de m'y occuper autrement, je laisse volontiers ma méthode accoutumée pour suivre l'attrait de sa grâce, depuis principalement qu'on m'a conseillé de faire de la sorte.

Expliquez-nous l'entrée de l'oraison; que signifient ces paroles: « Je me mets devant Dieu? »

C'est dire que je crois actuellement et attentivement que Dieu est présent au lieu où je suis et dans le fond de mon cœur, et qu'il voit très-clairement tout ce qu'il y a de plus secret dans mon âme. (*Gen.* XXVIII, 16, 17.)

Pourquoi portez-vous devant Dieu un cœur contrit?

Parce que l'ayant offensé, la première chose que je dois faire est de lui en témoigner mon extrême regret. C'est ainsi qu'un enfant aborde son père, quand il revient à lui après l'avoir outragé. (*Psal.* L, 19; *Luc.* XV, 21; XVIII, 13.)

Pourquoi portez-vous devant Dieu un cœur humilié?

Je ne puis faire autrement, me voyant si abject devant sa grandeur infinie et un pécheur si criminel devant sa sainteté incompréhensible. (*Gen.* XVIII, 27; *Luc.* V, 8; *Eccli.* XXXV, 21.)

Pourquoi suppliez-vous Dieu de vous souffrir en sa présence au nom de Jésus-Christ son Fils?

Parce qu'étant ennemi de Dieu, comme je le suis par mon péché, je mérite d'être exclu pour jamais de toute approche de ce Père céleste, et ce n'est que par Jésus-Christ que j'ose y espérer de l'accès. (*Rom.* V, 2; *Joan.* XIV, 6.)

Pourquoi demandez vous à Dieu son Esprit pour faire votre oraison?

Parce que de moi-même je suis entièrement incapable d'avoir en toute ma vie une seule bonne pensée, et bien moins encore de faire une vraie oraison, si le Saint-Esprit ne m'aide à la faire par sa sainte grâce. (*Rom.* VIII, 26; *I Cor.* XII, 3; *II Cor.* III, 5.)

Vous reconnaissez donc avoir besoin du Fils de Dieu et de son Saint-Esprit pour votre oraison?

Oui: j'ai besoin absolument que le Fils de Dieu y supplée à mon indignité, et le Saint-Esprit à mon insuffisance.

LEÇON XXXV.

De la méditation des vérités chrétiennes.

Commencez à nous expliquer le corps de l'oraison: Vous dites que vous y méditez quelques vérités de la foi; qu'est-ce que méditer une vérité?

C'est la considérer à loisir, et en peser les circonstances en la présence de Dieu, pour en avoir l'esprit imbu et le cœur touché. (*Gen.* XXIV, 62, 63; *Psal.* LXII, 7; LXXVI, 6, 7, 12, 13: CXVIII, 16, 18 seq.)

Tous ceux qui font l'oraison y doivent-ils méditer?

1° Toutes les personnes qui commencent à vaquer à l'oraison doivent méditer les vérités divines; autrement elles ne les goûteront jamais, et n'en seront jamais bien excitées à servir Dieu. (*Psal.* CXVIII, 15, 16, 18 seq.) 2° Les personnes qui se sont appliquées quelque temps considérable à méditer ces vérités saintes éprouvent souvent, dans l'oraison, qu'elles n'ont pas besoin de les méditer de nouveau, et qu'il leur suffit de s'en souvenir devant Dieu pour en être aussitôt touchées et remplies de bons sentiments. (*Cant.* V, 6.)

Est-il à souhaiter que toutes sortes de Chrétiens pratiquent cette méditation?

Cela est extrêmement à désirer: la plupart des Chrétiens sont esclaves du vice et se perdent, parce qu'ils ne sont point touchés des vérités de la foi, et ils n'en sont point touchés, parce qu'ils ne prennent jamais le temps de les considérer à loisir en la présence de Dieu. (*Deut.* XI, 18, 19; *Jer.* XII, 11; *Luc.* XIV, 18.)

Les personnes ignorantes et grossières sont-elles capables de méditer les vérités de la foi?

Oui: les personnes les plus grossières ont grâce pour bien penser à leur salut. Quand le Saint-Esprit a mis dans ces âmes, au moment de leur baptême, les habitudes de la foi, de l'espérance, de la charité, de la religion et des autres vertus, il s'est mis lui-même dans le cœur de chacune d'elles pour lui en inspirer l'usage. (*Jud.* 20; *Rom.* VIII, 26, 27.) Souvent, par sa sainte grâce, les plus simples sont les plus éclairées et les plus enflammées dans l'oraison. (*Luc.* X, 21; *Prov.* III, 32; *Psal.* XVIII, 8; CXVIII, 18: XCIX, 118.)

Quelle méditation peuvent faire les personnes qui ne savent pas lire?

1° Elles peuvent savoir le Symbole des apôtres, l'Oraison dominicale et la Salutation angélique en langue vulgaire, et les réciter avec des pauses et des réflexions sur ce qu'elles croient, et qu'elles disent à Dieu et à la très-sainte Vierge. 2° Elles peuvent écouter avec affection les instructions et les exhortations qui se font dans l'église, en retenir quelque bon mot, et le repasser dans leur esprit. 3° Les pasteurs de l'Eglise doivent avoir la charité, dans leurs instructions, de leur persuader et de leur rendre faciles ces saintes réflexions. (*Psal.* CXVIII, 130.) 4° Il est très-utile de leur apprendre à considérer les quinze mystères du Rosaire. On voit tous les jours que Dieu fait la grâce à de pauvres gens de village de les méditer facilement, et d'en tirer de fort grands fruits. (*Matth.* XIII, 11.)

J'ai ouï dire que quelques personnes sont devenues folles pour s'être appliquées à la méditation?

Et moi je sais certainement qu'un grand nombre de personnes sont dans le vice et se perdent tous les jours, faute de s'appliquer à ce salutaire exercice. (*Deut.* XXXII, 28, 29.)

Doit-on s'attacher à quelque méthode dans la méditation?

1° Il n'y a nulle nécessité de s'astreindre à aucune méthode particulière ; chacun doit méditer les vérités chrétiennes en la manière qu'il le peut avec la grâce, cherchant simplement à connaître Dieu, à l'aimer et le servir plus parfaitement. (*Joan.* VI, 45; *I Joan.* II, 27.) 2° Le vrai moyen de s'y bien conduire et d'y être béni de Dieu, c'est de prendre humblement sur cela les conseils d'un directeur instruit, spirituel et prudent. (*Eccli.* XXXVII, 17, 19.)

Quelles sont les vérités divines que nous devons principalement méditer?

1° Celles qui nous font connaître les perfections et les bienfaits de Dieu, et par là nous portent à l'adorer, l'aimer, le louer et le remercier. 2° Celles qui nous avertissent de notre bassesse et de nos défauts, et ainsi nous excitent à nous mépriser nous-mêmes devant Dieu, à nous soumettre à lui et à implorer sa miséricorde. 3° Nous devons surtout méditer les vérités qui nous apprennent les mystères de Jésus, ses enseignements, ses lois et les exemples admirables de toutes les vertus qui éclatent divinement dans toute sa vie et dans sa mort. C'est là la matière des méditations les plus touchantes et les plus salutaires. (*I Cor.* II, 2; *Hebr.* III, 1; XII, 2.)

LEÇON XXXVI.

Des trois points de l'oraison.

Vous dites que, dans le corps de votre oraison, vous rendez à Dieu les devoirs de la religion, vous lui demandez sa grâce, et vous faites des résolutions pour son service : Sont-ce là les principales occupations de votre oraison?

Oui, je fais consister la bonté de mon oraison à me bien acquitter de ces trois points, que j'appelle l'adoration, la communion et la coopération.

Pourquoi trouvez-vous que se bien acquitter de ces trois occupations ou de ces trois points, c'est faire une bonne oraison?

Parce que tout Chrétien qui veut s'en acquitter avec affection et persévérance, deviendra infailliblement un vrai adorateur de Dieu, sera rempli de son Esprit et s'emploiera avec ferveur à son service.

Pourquoi deviendra-t-il un vrai adorateur de Dieu?

Parce que, dans le premier point de l'oraison, il prendra la sainte habitude d'adorer Dieu de l'esprit et du cœur. (*Psal.* LXXI, 15.)

Pourquoi sera-t-il rempli de l'Esprit de Dieu?

Parce qu'infailliblement il l'attirera en lui par les désirs ardents qu'il en aura, et par les demandes ferventes qu'il en fera humblement et persévéramment dans le second point de son oraison. (*Psal.* CXVIII, 131, *Luc.* XI, 13.)

Pourquoi s'emploiera-t-il bien dans le service de Dieu?

Parce que les bonnes résolutions qu'il en fera dans le troisième point de son oraison, l'y engageront fortement et l'animeront à y persister. (*Psal.* CXVIII, 105, 106.)

Vous vous croyez donc heureux de pouvoir faire l'oraison de cette manière?

Oui, je considère cette grâce de Dieu comme un inestimable bonheur. (*III Reg.* III, 8.

LEÇON XXXVII.

De l'adoration, qui est la première occupation ou le premier point de l'oraison.

Expliquez le premier point de votre oraison : Qu'appelez-vous rendre à Dieu les devoirs de la religion?

Rendre à Dieu les devoirs de la religion, c'est particulièrement adorer sa grandeur et sa sainteté infinies ; aimer sa beauté, sa bonté, sa charité immenses; louer ses perfections ineffables, admirer ses merveilles, le remercier de ses bienfaits, satisfaire à sa justice, et se soumettre à son domaine.

Puisqu'on rend à Dieu tous ces devoirs dans l'Office divin et dans le très-saint sacrifice, qu'est-il besoin de les lui rendre dans l'oraison mentale?

Nous les lui rendons dans l'oraison mentale avec plus de connaissance, d'attention et d'affection pour l'ordinaire, qu'en les exprimant par des paroles extérieures. 2° Ceux qui adorent Dieu et le louent dans leur intérieur d'un cœur embrasé par la méditation, sont ceux qui portent à l'Office divin et au très-saint sacrifice le recueillement, la dévotion et la modestie que Dieu désire. (*Psal.* XLIV, 1-9; CXIII, 1-9.)

Pourquoi appelez-vous cette première occupation, ou ce premier point de votre oraison, l'adoration?

C'est que l'adoration, telle que la prati-

quent les bons Chrétiens, comprend l'amour, les louanges et les autres devoirs, et qu'ainsi on peut bien les comprendre tous sous le seul mot d'adoration.

Estimez-vous beaucoup cette occupation dans l'oraison?

Oui, c'en est la première et la principale; et quand elle y serait seule, ce serait notre obligation et tout ensemble un très-grand bonheur pour nous d'aller à l'oraison pour nous en acquitter.

Les Chrétiens sont-ils dans l'obligation d'adorer Dieu?

Oui, c'est la première chose que ce grand Dieu exige d'eux par ses saints commandements; et Jésus veut que nous soyons tous des adorateurs de son Père en esprit et en vérité. (*Luc.* IV, 8 ; *Joan.* IV. 23, 24.)

Sommes-nous dans l'obligation d'adorer Jésus-Christ?

Oui, le Père éternel nous a appelés dans l'Eglise pour y adorer son Fils; c'est ce qu'il demanda aux trois mages qui représentaient ce que nous sommes et ce que nous avons à faire. (*Joan.* V, 23 ; *Matth.* II, 11.)

Pourquoi faut-il que cette adoration soit la première des trois occupations que vous avez dans l'oraison?

Quand nous abordons quelque grand personnage qui nous a fait du bien, l'honnêteté veut que nous lui rendions nos respects, et lui fassions nos remercîments avant de lui demander de nouvelles faveurs ; ainsi c'est l'ordre de la religion que nous adorions Dieu et lui rendions grâces avant de lui adresser de nouvelles demandes.

Comment faut-il rendre ces devoirs à Dieu?

Avec toute l'humilité et la dévotion possibles. (*Eccli.* III, 21.)

Devons-nous les rendre en notre propre nom?

1° Nous devons les rendre à Jésus au nom de toute son Eglise, et dans l'union avec tous les fidèles ; 2° nous devons les rendre au Père éternel et à toute la Trinité adorable au nom de Jésus, en union avec lui et avec tous les membres de ce divin Chef. (*I Petr.* IV, 11.)

A quoi sert de nous unir ainsi à Jésus-Christ et à son Eglise, en remplissant nos devoirs de religion?

Par ce moyen les devoirs que nous rendons à Dieu lui sont extrêmement agréables, la religion de l'Eglise et celle de Jésus-Christ même suppléant à ce qui manque de notre part.

Par quelle sorte de langage rendez-vous à Dieu ces devoirs dans l'oraison?

Par le langage du cœur, et de la manière qu'il lui plaît de m'inspirer. (*Psal.* XXVI, 8.)

LEÇON XXXVIII.

De la communion qui est le second point de l'oraison, où nous faisons nos demandes à Dieu.

Quelles demandes faites-vous à Dieu dans l'oraison?

1° Je récite plusieurs fois avec affection et confiance, en la présence du Père céleste, chacune des demandes de l'Oraison dominicale, et je lui expose ainsi tous mes besoins et ceux de mes frères, au nom de Jésus-Christ, et selon son instruction et ses intentions. (*Joan.* XVI, 23.) 2° Je désire particulièrement devant Dieu, et demande dans l'oraison que le Saint-Esprit me donne société et communion avec Dieu, avec Jésus-Christ mon chef, avec ses saints et avec son Eglise. (*I Joan.* I, 3.)

Quand vous demandez à Dieu cette communion avec lui et avec tous ses enfants, vous contentez-vous de la demander en termes généraux?

1° Il me semble que Dieu m'attire par son infinie bonté à lui demander généralement une parfaite société et communion avec lui et avec tous les siens. 2° Je demande chaque jour en particulier d'être rendu participant des vertus et des grâces que ma méditation de ce jour-là, ou l'esprit de l'Eglise, selon les divers temps, m'excite à demander. (*Eccli.* XIV, 14.)

Qu'entendez-vous quand vous dites que le Saint-Esprit nous donne communion avec Dieu notre Père?

C'est dire que l'Esprit de Dieu nous ayant fait les enfants de ce Père adorable, il nous rend tous les jours de plus en plus participants de ses perfections, et nous fait ainsi devenir parfaits comme notre Père céleste est parfait ; et je demande cela lorsque quelqu'une des perfections divines est le sujet de mon oraison. (*Rom.* VIII, 15, 16; *Matth.* V, 48 ; *Ephes.* V, 1.)

En quoi consiste la communion que le Saint-Esprit nous donne avec Jésus-Christ notre chef?

En ce que l'Esprit de Jésus-Christ nous faisant les membres vivants de cet adorable Chef, il nous en communique les inclinations, les mœurs et toute la vie. Et je demande cette grâce dans l'oraison, lorsque j'y ai adoré quelque chose de Jésus-Christ, comme un de ses enseignements, une de ses lois, un de ses exemples, un de ses mystères. (*I Petr.* I, 21 ; II, 4, seq.)

Comment le Saint-Esprit nous donne-t-il part aux enseignements de Jésus-Christ?

En nous faisant la grâce de les goûter et de les mettre en pratique, comme nous y sommes obligés en qualité de disciples de ce divin Maître. (*Luc.* XXIV, 45; *Psal.* CXVIII, 124, 125 seq.)

Comment le Saint-Esprit nous donne-t-il part aux lois de Jésus-Christ?

En les gravant dans nos cœurs par sa sainte grâce, et en nous les faisant observer avec le respect, la soumission et l'amour que lui doivent ses bons et fidèles serviteurs. (*Hebr.* VIII, 10; *Psal.* I, 2.)

Comment le Saint-Esprit nous fait-il participer aux vertus dont Jésus-Christ nous a donné l'exemple?

Il nous en inspire une souveraine estime et nous rend fidèles à les imiter. (*I Petr.* II, 9; *I Cor.* XV, 48.)

Comment désirez-vous participer aux mystères du Fils de Dieu?

Chaque mystère de Jésus est comme un astre qui répand sur nous quelque particulier effet de sa grâce. Quand donc j'en adore quelqu'un dans l'oraison, je m'expose ensuite à son influence divine avec un grand désir d'y avoir une bonne part. (*Ephes.* I, 2.)

Que demandez-vous à Dieu quand vous lui demandez société et communion avec son Eglise?

1° Je lui demande la grâce de demeurer toujours uni à tous les vrais membres de ce saint corps par une même foi et une même obéissance à son chef, d'être participant de tous ses biens, et de rejeter toute opinion et toute pratique qui pourrait me séparer tant soit peu du commun des bons Catholiques; et je demande à Dieu cette grâce dans l'oraison, quand j'y considère quel grand bien c'est d'avoir la vraie foi et d'être incorporé à la vraie Eglise. (*Ephes.* IV, 3 seq.; *Psal.* II, 1, 2; *Hebr.* X, 25.) 2° Je prie particulièrement le divin Esprit, qui sanctifie et gouverne l'Eglise, de me rendre participant des divers sentiments de piété que cette sainte Mère propose à ses enfants dans les divers temps de l'année, selon les fêtes qu'elle célèbre et les mystères qu'elle honore; et je fais affectueusement cette prière par le grand désir que j'ai de n'être dévot que de la dévotion de l'Eglise. (*Eccli.* XIV, 14; *Eccle.* VII, 15.)

Quand vous adorez dans l'oraison quelque perfection de Dieu ou quelque qualité de Jésus-Christ, qui est de celles qu'on ne peut imiter, quelle grâce demandez-vous ensuite?

1° Il n'y a point de perfection de Dieu, ni de qualité de Jésus-Christ, où je ne trouve quelque chose à imiter. Toutes les fois donc que j'en adore quelqu'une, j'ai lieu de demander la grâce de cette imitation. 2° Si le Saint-Esprit ne m'applique pas à ce qu'il y a d'imitable dans cette perfection de Dieu ou dans cette qualité de Jésus, alors je ne demande pas la grâce de l'honorer par l'imitation, mais la grâce de l'honorer par la correspondance, c'est-à-dire par la fidélité à pratiquer ce qu'elle exige d'une âme chrétienne.

Expliquez par quelques exemples ce que veut dire cette correspondance?

Par exemple, quand j'adore dans mon oraison Dieu créateur, je lui demande ensuite la grâce de lui être une fidèle créature par mes hommages, par ma dépendance et par mes sacrifices. (*I Petr.* IV, 16, 17.) Par exemple encore, lorsque dans l'oraison j'adore Jésus comme mon Rédempteur, je lui demande après la grâce de me bien souvenir toute ma vie que je ne suis pas à moi, mais à celui qui m'a acheté du prix inestimable de son sang, et que je ne dois vivre que pour le servir et l'honorer. (*II Cor.* V, 15.) Voilà ce que j'appelle la grâce de la correspondance.

Comment faites-vous à Dieu vos demandes dans l'oraison?

Je tâche de les faire avec ardeur, humilité et confiance.

Qu'est-ce qui vous porte à demander avec ardeur les grâces divines?

Leur excellence inestimable et l'extrême besoin que j'en ai. (*Sap.* VIII, 21.)

Qu'est-ce qui vous les fait demander avec humilité?

La connaissance que j'ai que j'en suis tout à fait indigne, et que je ne mérite que des punitions. (*Eccli.* III, 20.)

Comment pouvez-vous les demander avec confiance?

C'est que je les demande par Jésus-Christ, et que la très-sainte Vierge, mon ange gardien et mes autres saints patrons les demandent pour moi. (*II Cor.* III, 4; *Ephes.* III, 12; *Hebr.* IV, 16.)

LEÇON XXXIX.

De la coopération, qui est le troisième point de l'oraison, où nous faisons des résolutions.

Est-il besoin de faire des résolutions dans l'oraison?

Oui, si nous en voulons tirer les vrais fruits, qui sont la haine du péché et la pratique des vertus chrétiennes. (*Isa.* XXVII, 9; *Rom.* VII, 4; *Col.* I, 10.)

Est-ce assez, pour être vertueux, de connaître les vertus, de les aimer et d'être résolu de les pratiquer?

Il est vrai qu'aussitôt qu'un Chrétien aime sincèrement les vertus, et qu'il est tout à fait résolu de les mettre en pratique, dès lors il commence d'être vertueux devant Dieu; mais tout notre amour pour le bien et toutes nos résolutions de l'embrasser, sont quelque chose de suspect d'amusement et d'illusion, si l'on n'en voit pas bientôt une fidèle exécution. (*Matth.* VII, 21; XXI, 28 seq.)

Quelles sortes de résolutions faites-vous dans l'oraison?

Je tâche tous les jours de m'affermir dans la résolution d'éviter toute offense de Dieu plus qu'aucun autre mal, et de mieux vivre selon Jésus-Christ. (*Psal.* CXVIII, 163.) 2° Je me donne à Notre-Seigneur dans l'oraison, pour suivre toute ma vie les maximes chrétiennes qui me sont données à connaître, selon les vérités que j'ai méditées devant Dieu. (*Psal.* CXVIII, 11, 15, 57 seq.) 3° J'y considère aussi quelles sont les pratiques particulières auxquelles ces mêmes vérités me doivent porter; je prévois les occasions que j'en aurai, et je me livre au Saint-Esprit pour les embrasser fidèlement et au plus tôt. (*Psal.* CXVIII, 59, 133.)

Que signifient ces façons de parler, dont vous vous servez ici: « Je me donne à notre Seigneur, je me livre au Saint-Esprit? »

Cela veut dire que je ne puis rien de moi-même, et que mes bonnes résolutions demeureront sans effet, si Notre-Seigneur, qui me les a données, ne m'assiste encore de sa sainte grâce pour les accomplir. (*Joan.* XV, 4; *Philip.* II, 13.)

—

LEÇON XL.

De la conclusion de l'oraison.

Pourquoi concluez-vous l'oraison en remerciant Dieu?

Puisque nous devons remercier Dieu, à la fin du repas dont il nourrit nos corps, il y a plus de sujet de le remercier à la fin de l'oraison, qui est le repas qu'il donne à notre âme. (*Eccli.* xxxii, 17.)

Pourquoi offrez-vous à Dieu vos résolutions?

Afin que,comme elles viennent de lui,elles soient entièrement à lui et tendent véritablement à glorifier son saint nom. (*Eccle.* i, 7.)

Pourquoi finissez-vous en recommandant vos résolutions, tous les moments de votre vie, et celui de votre mort à la très-sainte Vierge?

Ayant l'honneur d'être serviteur de cette divine maîtresse, et enfant de cette Mère incomparable, je n'entreprends jamais rien qu'en sa dépendance et avec sa bénédiction. (*Psal.* cxxxii, 3.)

LEÇON XLI.

Quelques sujets d'oraison, dont on fait ici la lecture pour une plus grande intelligence de la méthode qui vient d'être expliquée.

Montrez-nous l'application de cette méthode dans quelques sujets particuliers : cela achèvera de nous la rendre intelligible?

En voici quelques-uns qui mettront notre méthode devant les yeux, et qui pourront servir de modèles pour en former de semblables sur d'autres matières. Je vais vous les lire.

Sujet d'oraison sur la sainteté de Dieu.

A l'entrée de l'oraison.

Mettez-vous en la présence de Dieu, c'est-à-dire, croyez fermement que ce grand tout infiniment adorable et infiniment aimable est au lieu où vous êtes et dans le fond de votre cœur.

Concevez un extrême regret de l'avoir offensé.

Humiliez-vous très-profondément devant sa grandeur et sa sainteté infinies, dans la vue de votre néant et de vos péchés.

Présentez-vous devant lui au nom de son très-cher Fils, afin qu'il daigne vous souffrir en sa sainte présence.

Demandez-lui, par les mérites de Jésus mourant sur la croix, qu'il vous donne son Saint-Esprit, qui est le maître et le principe de la vraie oraison.

Priez la très-sainte Vierge de bénir votre oraison, et demandez à votre saint ange son secours contre les distractions.

Dans le corps de l'oraison.

Au premier point, que nous appelons l'adoration. — Considérez que Dieu est infiniment saint. La sainteté parmi nous consiste principalement à être éloigné de tout péché et de toute affection mondaine, et appliqué tout de bon à connaître Dieu, à l'aimer et à vivre pour lui uniquement. Tout Chrétien qui est dans cet éloignement du mal et dans cette application au vrai bien, est assurément saint, et l'est aussi parfaitement qu'il est parfaitement établi dans ces deux dispositions. Elevez de là votre esprit à la sainteté de Dieu qui est l'origine et le principe de toute la sainteté des créatures. Considérez qu'il a un éloignement infini de tout péché et de toute affection déréglée. Considérez qu'il s'applique éternellement à se connaître et à s'aimer lui-même avec une perfection et une pureté ineffables, et que, produisant ses créatures au dehors de lui-même et s'appliquant à les gouverner, à les conserver dans l'être et à les aider par son concours dans toutes les opérations, il ne contracte rien pour cela de leur impureté, mais il est saint dans tous ses ouvrages aussi bien que dans son essence et dans ses productions divines, n'aimant ses créatures qu'en lui et pour lui-même, et les rapportant toutes à leur fin légitime, qui est la gloire de son saint nom. (*Psal.* cxliv, 13; *Prov.* xvi, 4.) Les séraphins, dans le ciel, sont occupés à contempler, adorer, aimer, admirer et louer sans cesse et pour jamais cette sainteté divine, et à lui dire éternellement, dans le transport de leur ardent amour : *Saint, Saint, Saint, le Seigneur Dieu des armées.* (*Isa.* vi, 3.) Tâchez de vous unir à eux avec la sainte Eglise, qui fait tous les jours comme un écho de leur cantique sacré. Dans cette société, adorez profondément cette perfection, à cause de laquelle Dieu est particulièrement adorable; admirez-la, louez-la de tout votre pouvoir, et demandez à Dieu qu'elle soit reconnue et honorée par toute la terre, ce qui est la première demande de l'Oraison dominicale. Faites encore mieux, rendez à la sainteté de Dieu les devoirs d'une religion parfaite, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, vous unissant pour cela à son intérieur adorable.

Au second point que nous appelons la communion. — Considérez que Dieu veut que vous participiez à sa sainteté, et que vous l'imitiez de tout votre possible avec sa grâce. Pour vous en bien convaincre, pesez en sa présence ces vérités :

1° La voix de Dieu nous crie souvent dans l'Ecriture : *Soyez saints, parce que je suis saint.* (*Levit.* xi, 44.) C'est comme s'il disait: Etant un Dieu infiniment saint comme je suis, je ne puis souffrir que d'autres que des saints soient mes serviteurs et mes enfants; je veux qu'il n'y ait que des saints qui me louent dans le ciel, et qu'il n'y ait aussi que des saints qui me servent sur la terre. Les impurs et les profanes sont exclus de mon paradis et me sont en horreur dans mon Eglise. (*Apoc.* xxi, 27.)

2° Lorsque Dieu nous a reçus au nombre de ses serviteurs et de ses enfants, il ne nous a pas laissés impurs comme nous étions; mais, selon l'inclination de sa divine

sainteté, il nous a lavés de toutes nos souillures dans le sang de l'Agneau, et nous a marqués de son caractère pour être à lui éternellement. (*Ephes.* I, 4; *Apoc.* I, 6.) Les Chrétiens donc, qui ne sont pas saints, sont déchus malheureusement de la grâce de leur baptême, démentent leur engagement à Dieu, et s'opposent à sa volonté.

3° Il nous importe infiniment que nous tâchions, avec la grâce de Dieu, de nous sanctifier sans délai et sans négligence. Notre bonheur éternel dépend de là. Nous ne serons bienheureux dans l'éternité qu'autant que nous aurons été saints dans notre vie mortelle. Et si la mort, qui est fort proche, ne nous trouve pas saints, elle nous mettra infailliblement dans le séjour éternel du péché, qui est l'enfer. Pesez bien cette vérité : il faut être saint ou damné : l'éternité n'y connaît point de milieu. (*Hebr.* XII, 14.)

4° Ce qui nous doit encore être plus considérable, c'est que notre sanctification glorifie Dieu en la manière qu'il le désire. Le Père céleste met sa gloire principalement en ce que sa sainteté divine soit reconnue et honorée par toute la terre, et cela ne se fait jamais mieux que par la sainteté des mœurs de ceux qui le servent. (*Deut.* IV, 6; *Matth.* V, 16.)

Vous voyez par toutes ces raisons que, pour faire la volonté de Dieu, pour ne démentir point votre baptême, pour vous procurer le souverain bonheur, et surtout pour donner à votre Père céleste la gloire qu'il attend de vous, vous devez vous appliquer à vous sanctifier de tout votre pouvoir avec la grâce de Dieu. Confondez-vous donc beaucoup devant la Sainteté divine, de lui avoir été si opposé jusqu'à présent par votre péché et par votre attachement aux créatures. Suppliez-le qu'il vous pardonne cette vie toute profane, et demandez-lui, avec un désir très-ardent, que son Saint-Esprit vous purifie de vos taches, vous remplisse le cœur d'une horreur extrême de tout péché et de toute affection mondaine, et vous fasse la grâce de consacrer véritablement tout le reste de votre vie à l'amour et au service de Dieu seul.

Au troisième point, qui est la coopération. —Avec une cordiale confiance au secours de Dieu, résolvez-vous tout de bon, en l'honneur de la Sainteté divine,

1° D'éviter désormais tout péché, plus qu'aucun autre malheur.

2° De renoncer tout de bon et dès aujourd'hui aux pensées vaines et mauvaises dont le siècle vous remplissait, et de donner à Dieu votre esprit, pour s'appliquer sérieusement à ses vérités éternelles et aux moyens de le bien servir.

3° De détacher entièrement votre cœur de tout amour mondain, pour le livrer tout entier à l'amour divin.

4° Enfin de n'avoir plus aucune occupation en toute votre vie, qui ne tende véritablement à servir et honorer Dieu.

A la conclusion. — Remerciez Dieu affectueusement de vous avoir souffert en sa présence et de toutes les grâces qu'il vous a faites dans votre oraison.

Offrez-lui les résolutions qu'il vous a fait prendre, et priez-le qu'il vous en donne l'accomplissement.

Mettez-les avec tous les moments de votre vie et celui de votre mort, entre les mains de la très-sainte Vierge.

Avertissement. — Comme l'entrée de l'oraison et la conclusion sont toujours les mêmes, on les a omises dans les sujets suivants; on a mis seulement les trois points qui sont le corps de l'oraison, où l'on doit s'arrêter plus à loisir.

Sujet d'oraison sur la douceur de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Adoration. — Considérez que Notre-Seigneur Jésus-Christ est appelé l'Agneau de Dieu dans l'Ecriture, pour plusieurs raisons très-propres à toucher nos cœurs, mais particulièrement à cause de son admirable douceur. (*Isa.* XVI, 1; *Joan.* I, 20; *I Petr.* I, 19; *Apoc.* V seq.)

Il a été un doux agneau envers trois sortes de gens :

1° Envers les personnes grossières, telles qu'étaient ses apôtres, pendant tout le temps qu'ils furent à sa suite : ils avaient alors l'esprit si peu ouvert à tout ce que leur enseignait ce divin maître, qu'au bout de trois ans ils ne comprenaient rien aux principaux points de sa doctrine (*Luc.* XVIII, 54); et cependant il continua toujours à les instruire avec une bonté merveilleuse.

2° La douceur de Jésus est encore très-remarquable envers les âmes pécheresses, comme envers saint Matthieu, envers Zachée, envers sainte Madeleine, envers la femme adultère. Ces pauvres âmes étant méprisées et rebutées de tout le monde, trouvèrent en Jésus un accueil débonnaire qui les remplit de consolation et de courage, et les gagna entièrement à Dieu. (*Matth.* IX, 9, 13; *Luc.* XIX, 1, 10; *Luc.* VII, 37, 50; *Joan.* VIII, 3, 11.)

3° Le triomphe de la douceur de Jésus fut envers ses ennemis les plus cruels. Quand le perfide Judas l'aborde pour le trahir si méchamment, il le traite d'ami (*Matth.* XXVI, 49); quand les bourreaux le meurtrissent et le déchirent, il est entre leurs mains comme un agneau qui n'ouvre pas la bouche pour en faire la moindre plainte (*Act.* VIII, 32; *I Petr.* II, 23); et lorsque ses persécuteurs viennent pour le railler et l'insulter dans son dernier supplice, ce qui est de tous les cruels traitements le plus insupportable, il persiste à n'avoir pour eux que de la douceur, et il les recommande tendrement à Dieu son Père. (*Luc.* XXIII, 34, 35.) Adorez cette douceur invincible de l'Agneau de Dieu. Admirez-la beaucoup, puisqu'elle est en effet si merveilleuse. Aimez tendrement ce doux Sauveur. Louez-le de tout votre cœur, et louez avec lui et par lui la Trinité adorable.

Communion. — Pesez bien ces vérités :

1° Que vous avez grand besoin de cette vertu, et que, pour avoir manqué de douceur, vous avez commis bien des fautes qui ont déplu à Dieu, qui ont choqué le prochain, et vous ont troublé vous-même et mis votre intérieur en désordre.

2° Que Notre-Seigneur Jésus-Christ témoigne dans l'Evangile un grand désir que tous les Chrétiens aient l'esprit doux. Il parle de la douceur et de l'humilité, comme de la grande leçon qu'il est venu leur donner sur la terre. (*Matth.* xi, 29.) Quand il les recommande à saint Pierre, il les appelle ses agneaux, c'est-à-dire les images de sa douceur aussi bien que de son innocence. (*Joan.* xxi, 15, 16.) Enfin il leur promet que, s'ils ont l'esprit doux, ils posséderont la terre des vivants, qui est le sein de Dieu son Père. (*Matth.* v, 4.)

3° Cet adorable Fils de Dieu ayant pris parmi les hommes la qualité d'un doux agneau, sous laquelle vous venez de l'adorer, et son Esprit ayant paru sur le Jourdain sous la forme d'une colombe, qui est un animal sans fiel, cela ne signifie-t-il pas évidemment que ces deux personnes divines, qui sont descendues du sein du Père, pour venir nous réunir à notre principe, ont comme pris à tâche de nous inspirer la douceur? (*Matth.* iii, 16.)

4° La divine Eucharistie, dont Jésus nous nourrit pour l'éternité, a pour un de ses effets particuliers de nous communiquer la douceur de Jésus; et, en effet, si nos corps contractent les qualités des aliments dont ils sont souvent nourris, n'est-ce pas l'ordre de Dieu que nos âmes soient rendues participantes des qualités de ce doux Agneau de Dieu qui est leur aliment? Si vous croyez bien, et si vous goûtez bien toutes ces saintes et aimables vérités, n'êtes-vous pas entièrement convaincu que c'est pour un Chrétien une obligation indispensable d'être doux comme un agneau et comme une colombe? Confondez-vous donc, et ayez un grand repentir devant Notre-Seigneur de toutes les fautes que vous avez commises contre cette vertu qui lui est si chère. Demandez-lui humblement et ardemment qu'il vous en donne l'amour et la pratique.

Coopération. — Vous appuyant sur le secours de sa grâce, résolvez-vous tout de bon :

1° A ne plus traiter rudement qui que ce soit, excepté vous-même.

2° A aborder et accueillir toutes sortes de personnes avec un cœur plein de bénignité, des paroles douces, un visage affable et un maintien gracieux. (*II Tim.* ii, 24.)

3° A être doux, particulièrement envers les personnes qui provoquent à l'impatience, comme sont les gens grossiers, les importuns et ceux qui nous maltraitent.

Sujet d'oraison sur le crucifiement de Notre-Seigneur.

Adoration. — Rappelez dans votre souvenir tout le crucifiement de Jésus. (*Matth.* xxvii, 31 seq.) Voyez comme les soldats, après l'avoir fait marcher avec une pesante croix sur l'épaule, et l'avoir fait monter sur le Calvaire avec une fatigue extrême, le dépouillent tout nu, ce qui ne se peut faire sans qu'on le déchire, sa tunique étant collée à son corps sacré tout lacéré des plaies de la flagellation. Voyez comme ces misérables ne sont nullement touchés de le voir en un état si digne de compassion, mais lui commandent brusquement de se coucher sur la croix pour y être attaché. Arrêtez-vous quelque temps à le considérer sur ce lit si dur, sur l'autel de son sacrifice, regardant le ciel et s'offrant amoureusement à son Père éternel. Ensuite, voyez comme on lui tire violemment les mains et les pieds, et comme on les lui perce avec de gros clous enfoncés à coups de marteau, ce qui lui cause des douleurs très-aiguës. Voyez comme on élève cette croix à laquelle il est ainsi cloué; comme, pendant trois heures entières, il y demeure suspendu sur ses plaies; comme à cause de cela ses tourments deviennent sans cesse plus atroces; et comme enfin ce supplice indicible étant universel dans tout son corps, et joint à la désolation que souffre son âme très-sainte, le voilà devenu véritablement l'homme des douleurs. (*Isa.* liii, 3.) Adorez-le d'autant plus profondément qu'il est excessivement humilié pour l'amour de vous. Admirez sa patience et sa charité si merveilleuses. Aimez-le de toute votre âme dans l'état où le réduit l'amour qu'il nous porte. Ayez compassion d'un tel excès de souffrances. Remerciez-le beaucoup des grâces qu'il vous a méritées par son crucifiement. Enfin dites là-dessus à son Père éternel ce que l'amour vous inspirera.

Communion. — Considérez que la grâce particulière que le mystère adorable du crucifiement de Jésus produit dans les âmes, c'est, selon la doctrine de l'Apôtre, la grâce de crucifier notre chair avec nos vices et nos convoitises, qu'on appelle autrement la grâce de la mortification. (*Gal.* v, 24.) Afin d'exciter dans votre cœur un grand désir de cette grâce, pesez bien devant Dieu ces vérités :

1° La mortification n'est pas une œuvre de surérogation ni une dévotion qu'il nous soit libre de prendre ou de laisser, mais elle nous est de telle nécessité, qu'il faut absolument ou nous mortifier, ou être damnés. Si vous vivez selon la chair, vous périrez, nous dit le Saint-Esprit. (*Rom.* viii, 13.) Quiconque donc veut tout de bon ne pas périr éternellement, doit ne pas vivre selon la chair; c'est-à-dire ne pas suivre les mauvaises inclinations de sa nature corrompue, mais les réprimer et les contredire sans cesse, faisant courageusement tout le contraire de ce qu'elles demandent. (*Galat.* v, 16 seq.) Les personnes qui n'usent point sur elles-mêmes de ce saint crucifiement, sont évidemment dans le chemin large qui conduit à la perdition. (*Matth.* vii, 13.) Car il est certain que marcher dans la voie large, c'est se laisser aller à la mauvaise pente de la nature et au dérèglement de ses passions; comme au contraire marcher dans le chemin étroit qui

mène à la vie, c'est ne pas vivre selon soi-même, c'est mortifier sans cesse les mouvements de l'amour-propre et de la concupiscence, pour suivre la loi de Jésus-Christ et les mouvements de son divin Esprit. Avouez que la nécessité de la mortification est indubitable, que c'est un grand mal qu'on veuille si peu y faire attention.

2° Les personnes qui ne se mortifient pas ne méritent pas le nom de Chrétiens. La grâce du vrai christianisme vient du Calvaire, et c'est une grâce de crucifiement et de mort. Cela nous est marqué dans notre baptême, où l'on nous imprime la croix sur tous les sens et sur le cœur. Car cette sainte cérémonie signifie que la vie chrétienne que nous embrassons alors est une vie de crucifiement, où l'on fait profession de combattre et de dompter les inclinations du vieil homme, c'est-à-dire de la nature corrompue et portée au mal. Et saint Paul nous apprend que cette mortification fidèle et courageuse est ce qui distingue les vrais Chrétiens d'avec ceux qui ne le sont pas, ou qui ne le sont que de nom. Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ, dit ce saint Apôtre, ont crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises. (*Galat.* v, 24.)

En troisième lieu, depuis notre baptême, le Saint-Esprit habite en nous pour y être le principe de la vie nouvelle, à laquelle nous engage ce premier sacrement, selon la doctrine de l'Apôtre. Or, depuis que ce divin Esprit est ainsi en nous, il y a entre lui et notre chair malheureuse un combat perpétuel, parce que d'un côté l'Esprit-Saint nous incite sans cesse par l'instinct de sa grâce à la véritable piété, et d'autre part notre chair toute portée au mal nous sollicite continuellement à n'aimer que nous-mêmes et à nous révolter contre Dieu. (*Galat.* v, 17.) Certes, notre volonté étant en liberté de se ranger, ou du parti du Saint-Esprit, ou de celui de la chair, il n'y a pas à délibérer, nous devons adhérer au Saint-Esprit contre notre chair, et réprimer fortement avec lui et en sa vertu tous nos vices et toutes nos passions déréglées. Ainsi nous serons spirituels comme le doivent être les Chrétiens, au lieu qu'adhérant à la chair, nous ne pourrions qu'être charnels et esclaves du vice.

Après toutes ces considérations, vous voyez bien qu'il est très-indubitable que nous ne sommes dans la vraie voie du salut et dans le véritable christianisme, qu'autant que nous faisons profession de nous crucifier nous-mêmes, en réprimant tous les mouvements de notre nature corrompue, pour faire place au règne de l'Esprit de Jésus-Christ dans nos cœurs. Demandez pardon à Dieu d'avoir autant vécu selon la chair, et d'avoir trop suivi vos mauvaises inclinations, mais demandez ce pardon avec un cœur bien contrit et humilié. Suppliez beaucoup le Saint-Esprit qu'il vienne en vous de nouveau, pour y être le vainqueur de la chair, et le maître unique et absolu de tout vous-mêmes. Priez Jésus qu'il vous fasse une bonne part à la grâce de son crucifiement. Priez aussi la très-sainte Vierge qu'elle vous obtienne de la force contre ses ennemis, qui sont vos vices que vous devez mortifier.

Coopération. — Résolvez-vous fortement avec la grâce divine, 1° à ne plus suivre aucun de vos mouvements que vous verrez provenir de la nature corrompue, et aussitôt que vous en apercevrez quelqu'un, de le mortifier fidèlement par des actes sincères de la vertu qui lui est opposée;

2° A veiller sur vos mauvaises inclinations, particulièrement sur celles que vous savez être les plus fortes, afin de les réprimer le plus courageusement possible;

3° A ne pas mortifier seulement en vous les désirs criminels, mais encore les désirs des satisfactions vaines que la nature veut prendre dans les créatures, sans aucune autre fin que de se contenter, comme sont les amusements qui consistent à regarder, à écouter et à parler inutilement. Le Chrétien qui réprime en soi d'inutiles désirs est bien loin d'assouvir les criminels.

Sujet d'oraison sur la modestie de la très-sainte Vierge.

Adoration. — C'est le bon intérieur qui fait l'extérieur modeste. Plus une âme est intérieurement attentive à Dieu, plus elle a l'esprit éclairé de sa sagesse divine et le cœur assujetti aux mouvements de sa sainte grâce, plus aussi elle règle parfaitement son corps selon les règles de la modestie chrétienne. La très-sainte Vierge ayant été toujours remplie de Dieu, attentive à sa présence, conduite par ses lumières, possédée par son Esprit en une perfection merveilleuse, il faut nécessairement qu'elle ait toujours eu la modestie la plus parfaite qui fût jamais, après la modestie du Verbe incarné, son Fils adorable. Aussi les saints, entre autres saint Ambroise, nous disent que son extérieur était l'image de sa sainteté intérieure, et que jamais on n'ouït d'elle une parole, jamais on ne vit en elle un geste, un pas, un regard qui ne marquât sa prudence merveilleuse, sa pudeur virginale, son humilité et son union intime avec Dieu. Un d'entre eux, saint Denis, fut si ravi de sa modestie, que sans la foi de l'unité de Dieu, il l'aurait prise pour quelque divinité. Saluez-la très-profondément dans la plénitude de grâce qui rejaillit si admirablement sur tout son extérieur. Réjouissez-vous de la voir si parfaite et si agréable à Dieu dans tout elle-même, et de ce qu'elle est un modèle si ravissant de la modestie chrétienne. Adorez Dieu résidant en elle, la remplissant de lui-même et gouvernant tous ses mouvements. Louez et remerciez pour elle très-affectueusement les trois personnes divines.

Communion. — Vous concevrez un grand désir d'être modeste et en demanderez la grâce à Dieu bien ardemment, si vous considérez attentivement en sa présence ces vérités :

1° La très-sainte Vierge, notre divine Maîtresse et notre bonne Mère, veut que ses serviteurs et ses enfants soient modestes. Saint Bernard assure que, quand elle demeurait dans le temple avec d'autres vierges, elle exhortait ses compagnes à la modestie et prenait soin qu'aucune d'elles ne blessât cette sainte vertu en aucune manière. Depuis qu'elle règne dans le ciel, saint Grégoire rapporte qu'elle fit un jour paraître le même zèle à l'égard d'une jeune fille nommée Muse, qui s'était dévouée à son service. Elle lui apparut et lui dit que si elle voulait régner avec elle, il fallait qu'elle s'abstînt des jeux et des divertissements folâtres et immodestes des filles mondaines. Les immodesties déplaisent extrêmement à la Mère de Dieu, et la modestie lui plaît beaucoup. N'est-ce pas assez dire à un cœur qui veut être à elle?

2° Nous devons la modestie à notre grand Dieu, qui est présent partout où nous sommes, et a toujours les yeux ouverts sur nous et sur tous nos égarements. N'est-ce pas une impudence étrange d'oser, devant ces yeux adorables, faire des gestes, tenir des postures et se laisser aller à d'autres déréglements dont nous ferait abstenir la présence d'un homme tant soit peu considérable? Mettez donc bien dans votre esprit que la grande raison pour laquelle vous devez être en tout lieu retenu et modeste, c'est qu'en tout lieu Dieu est présent et vous regarde. Pesez et méditez quelque temps la force et la sainteté de cette raison.

3° Nous devons la modestie à Jésus-Christ Notre-Seigneur, et nous ne pouvons être immodestes sans lui causer quelque sorte d'ignominie. Nous avons l'honneur inestimable d'être ses membres, et il est très-certain que le déréglement des membres est le déshonneur du chef. Et n'est-ce pas une chose monstrueuse de voir, dans le corps mystique du Fils de Dieu, sous un Chef si sage, des membres folâtres, et sous un Chef si saint, des membres déréglés et dissolus?

En voilà assez pour vous porter à une grande confusion et à une douleur extrême de vos immodesties, par lesquelles vous avez déplu à la très-sainte Vierge, vous avez manqué de respect à la présence de Dieu et vous avez fait déshonneur à Jésus-Christ, votre bon Sauveur et votre Chef adorable. Humiliez-vous donc et repentez-vous tout de bon en sa présence. Ensuite demandez-lui instamment la grâce de vous convertir en cela et de pratiquer fidèlement la vraie modestie.

Coopération. — Après avoir bien invoqué Dieu, résolvez-vous tout de bon :

1° A corriger, dès aujourd'hui, ce que vous verrez de déréglé dans vos gestes, votre contenance, vos regards, votre parler, votre rire, votre marcher et toute votre manière de vous comporter extérieurement (*Philip.* IV, 5);

2° A mortifier sérieusement vos passions, à régler les mouvements de votre esprit, afin de vous faire avec la grâce de Dieu un bon intérieur; car, comme l'aiguille d'une horloge ne va jamais bien au dehors, qu'autant que ses roues et ses ressorts sont bien ajustés au dedans, ainsi votre extérieur ne sera jamais dans la modestie chrétienne qu'autant qu'il y aura de sagesse et de modération au dedans de vous-même;

3° A faire attention fort souvent à la présence de Dieu et à ses regards très-purs;

4° A vous souvenir fort souvent de la modestie adorable de Jésus et de celle de sa très-sainte Mère.

Sujet d'oraison sur la religion de saint Charles.

Si jamais on a vu dans l'Eglise un homme tout rempli de la religion de Jésus-Christ envers Dieu son Père, ce fut très-assurément le grand saint Charles Borromée. C'est une merveille de voir, dans l'histoire de sa vie, l'affection qu'il a toujours eue pour l'oraison, pour les Offices divins, pour le très-saint sacrifice, et son zèle ardent pour que le clergé et le peuple de son diocèse rendissent à Dieu les devoirs de la religion avec toute l'assiduité et la décence possibles. On peut à peine croire jusqu'où il a porté ses soins, ses travaux et ses dépenses pour faire honorer Dieu d'un culte sincère et parfait. Et s'il était d'une ferveur si admirable dans l'austérité, dans l'aumône et dans les autres vertus, ce qui l'y portait particulièrement c'était son désir insatiable de rendre et de faire rendre par toutes les voies possibles un plus grand honneur à la majesté divine. Considérez donc quel exemple de religion Dieu nous a mis devant les yeux dans la personne de saint Charles. Entrez dans de grands sentiments d'estime et de vénération pour ce grand serviteur de Dieu. Réjouissez-vous de sa grâce et de sa gloire qui sont très-sublimes. Remerciez beaucoup Dieu des bénédictions particulières dont il l'a prévenu, de l'honneur qu'il s'est procuré par sa piété merveilleuse, et des très-grands biens qu'il a faits à son Eglise par les exemples de ce très-saint archevêque.

Communion. — Excitez-vous à de grands désirs pour la vertu de la religion par ces considérations :

1. Nous devons la religion à Dieu, parce que nous sommes ses créatures. Dès lors que nous reconnaissons qu'il y a un Dieu qui nous a créés, nous reconnaissons en même temps nécessairement qu'il doit y avoir une religion par laquelle nous rendions des hommages et des honneurs convenables à cet Etre des êtres, à qui nous devons absolument tout, et de qui les perfections éternelles surpassent infiniment toutes celles qu'il a données à ses créatures. Aimez cette obligation indispensable. Ecoutez volontiers la voix de l'Eglise qui invite souvent toutes les créatures à venir s'en acquitter au pied des autels, quand elle chante hautement : *Venez, adorons le Seigneur notre Dieu.* (*Psal.* XCIV, 6.) Que dit votre cœur à cette aimable invitation?

2. En qualité de serviteurs de Dieu, nous devons regarder la religion comme la pre-

mière de nos obligations, puisque le Maître adorable l'exige de nous par le premier de ses commandements, ou pour mieux dire, par les trois premiers commandements de la première Table. (*Exod.* xx, 1-11.) Soumettez-vous tout de nouveau à ce très-juste et très-aimable ordre de Dieu.

3. Cette obligation à la religion nous doit être chère, si nous sommes de véritables enfants de Dieu; car si chacun de nous doit honorer de bon cœur le père qui l'a mis au monde, à combien plus forte raison devons-nous être affectionnés à honorer notre Père céleste! (*Hebr.* xii, 9.) La vraie raison pour laquelle nous devons de l'honneur à nos pères selon la chair, c'est parce qu'ils nous représentent Dieu et nous tiennent en quelque façon sa place sur la terre. C'est donc notre Père qui est dans les cieux que nous devons premièrement et principalement honorer de tout notre pouvoir. En tant que créatures de Dieu, nous devons lui rendre par justice le souverain honneur qui lui appartient. En tant que serviteurs de ce Maître suprême, nous devons le lui rendre par obéissance à sa sainte loi qui nous l'ordonne. Et en qualité d'enfants de ce Père adorable, nous devons le lui rendre par un sincère et cordial amour. Tâchez de bien entrer dans ce sentiment.

4. Comme saint Charles a mérité particulièrement d'être honoré dans l'Eglise par sa grande religion, qui l'a porté à honorer Dieu et à le faire honorer autant qu'il a pu, aussi la vertu que nous devons imiter en lui est principalement cette même vertu de religion; et la grâce que ce grand saint demande à Dieu plus volontiers pour ceux qui l'invoquent, c'est la grâce d'être de vrais serviteurs de Dieu. Le désir de saint Charles est que nous imitions son zèle pour honorer Dieu, et notre prière aux pieds de saint Charles doit être qu'il obtienne de Dieu que nous soyons embrasés de ce saint zèle.

Demandez pardon à Dieu d'un cœur contrit et humilié de l'avoir déshonoré par vos péchés, au lieu de l'honorer comme tant de raisons vous y obligeaient. Implorez le secours de sa sainte grâce pour aimer et pratiquer avec ferveur la religion. Priez la très-sainte Vierge et le grand saint Charles de la demander pour vous.

Coopération. — Faites ensuite d'un cœur bien déterminé les résolutions :

1° De haïr et fuir très-soigneusement le péché, parce qu'il déshonore ce grand Dieu que nous sommes tant obligés d'honorer;

2° D'aller à l'oraison, aux Offices divins et au très-saint sacrifice, avec un vrai zèle d'y honorer Dieu souverainement par Jésus-Christ son Fils avec toute l'Eglise;

3° De vous abaisser extérieurement devant Dieu en disant dans votre cœur : « Grandeur divine, notre bassesse est extrême, et nous ne sommes rien devant votre infinité; sainteté divine, nous ne sommes qu'ordures devant votre pureté immense; autorité divine, vos pauvres créatures se soumettent à toutes vos volontés; elles reconnaissent avec amour le souverain droit que vous avez de disposer d'elles comme il vous plaira; »

4° D'accompagner ces sentiments de votre cœur d'un profond recueillement de votre esprit, qui n'admettra jamais aucune distraction volontaire;

5° D'y joindre aussi une grande modestie, qui tiendra tout votre extérieur dans une retenue au moins pareille à celle que vous auriez pour la présence d'une majesté royale;

6° Pratiquer affectueusement les vertus chrétiennes par le motif d'y honorer Dieu, c'est-à-dire de lui témoigner cette sorte d'estime, de respect et de soumission, qui ne sont dues qu'à lui seul;

7° De faire en sorte que Dieu soit honoré dans toutes vos occupations, même les plus indifférentes, par les dispositions chrétiennes avec lesquelles vous les ferez;

Enfin, de vous souvenir que pour bien honorer Dieu, nous devons l'honorer par Jésus-Christ son Fils, nous donnant à Jésus pour pratiquer les vertus en son esprit, et offrant toutes nos bonnes pratiques à Dieu, en l'union de celles de ce très-cher Fils et de la religion amoureuse dont il les animait, quand il vivait sur la terre.

LEÇON XLII.

Abrégé de la méthode d'oraison, expliquée dans les leçons précédentes.

Quelques personnes souhaiteraient que cette méthode de faire oraison, qui a été expliquée dans les leçons précédentes, fût réduite en un petit abrégé qui la leur mît tout d'un coup devant les yeux. Elles disent que cela les aiderait à en mieux prendre l'idée et à la retenir plus facilement?

Voici un petit écrit qui satisfera leur piété.

Méthode d'oraison.

L'oraison, selon cette méthode, a trois parties, savoir : l'entrée de l'oraison, le corps de l'oraison et la conclusion. Tâchez de vous occuper, en toutes les trois, de la manière qui suit :

A l'entrée de l'oraison. — Croyez actuellement, et d'une foi bien attentive, que Dieu infiniment grand et infiniment saint, est au lieu où vous êtes et dans le fond de votre cœur.

Reconnaissez votre néant devant cette majesté incompréhensible.

Accusez-vous de vos péchés devant sa sainteté ineffable.

Donnez-vous à Notre-Seigneur Jésus-Christ pour vous présenter en son nom et en sa personne devant Dieu son Père, n'osant vous présenter en votre propre nom, à cause de vos péchés qui vous en rendent trop indigne.

Enfin, la foi vous apprenant que vous êtes entièrement incapable, non-seulement de faire une vraie oraison, mais d'avoir de vous-mêmes la moindre bonne pensée, suppliez avec humilité et ferveur le Saint-Es-

prit, qui est l'Esprit de vérité et l'Esprit d'amour, qu'il éclaire votre esprit de ses lumières célestes, et qu'il embrase votre cœur de son divin feu.

Demandez à la très-sainte Vierge sa bénédiction sur votre oraison, et à votre bon ange gardien son secours contre les distractions.

Dans le corps de l'oraison.

Au premier point. — Mettez-vous bien devant les yeux de l'esprit la matière que vous avez choisie pour vous en occuper dans l'oraison.

Adorez-y profondément Notre-Seigneur, ou Dieu son Père, ou l'un et l'autre, selon que la chose le requiert.

Rendez ensuite au Fils de Dieu et à toute la Trinité adorable les autres devoirs de la religion, qui sont plus communément : l'admiration, l'amour, les louanges, les remercîments, la soumission, la joie des biens de Dieu, ou la tristesse de l'offense de sa majesté, ou quelquefois la compassion aux souffrances de Notre-Seigneur.

Rendez tous ces devoirs, ou au moins quelques-uns, humblement et amoureusement en union avec tous les cœurs qui les rendent au ciel et sur la terre.

Au second point. — Voyez quelle est la part que Dieu veut que vous ayez en ce que vous avez adoré au premier point, c'est-à-dire quel est l'effet de grâce et la disposition sainte que cela doit laisser en vous.

Persuadez bien votre cœur en la présence de Dieu, par quelques saints et puissants motifs, que c'est votre devoir, votre besoin et votre bonheur de bien entrer dans ce sentiment chrétien.

Confondez-vous devant Dieu et repentez-vous vivement d'en avoir été si éloigné ou d'y avoir été si peu établi jusqu'à présent.

Et puis désirez ardemment et demandez à Notre-Seigneur, avec beaucoup d'instance, d'humilité et de confiance, qu'il vous accorde la grâce de commencer tout de bon à le servir en cela. Priez la Mère de Dieu, votre ange gardien et vos saints patrons de vous aider à l'obtenir.

Au troisième point. — Voyez en la présence de Notre-Seigneur quelles ont été vos fautes en la matière dont il s'agit, et donnez-vous à lui de grande affection pour n'y jamais plus tomber, pour en avoir horreur, pour en éviter les occasions et pour prendre les moyens de vous en garantir.

Voyez aussi quels sont les sentiments intérieurs qu'il faut avoir, et les pratiques extérieures qu'il faut faire en cette même matière, et résolvez-vous fortement, vous appuyant sur le secours que vous attendez de Dieu, de vous y adonner dorénavant avec fidélité et affection, et d'en prendre les occasions au plus tôt, selon que vous pouvez les prévoir en particulier.

A la conclusion. — Remerciez Dieu très-affectueusement de vous avoir souffert en sa présence, nonobstant votre indignité, et de vous avoir donné les lumières et les sentiments que vous avez eus, et les résolutions que vous avez prises.

Offrez-les-lui et votre intention de les pratiquer pour sa gloire, au nom de son cher Fils, et en la vertu et par la conduite de son Saint-Esprit.

Suppliez-le qu'il ne vous laisse pas à votre fragilité et à votre inconstance, mais que vous en ayant donné la volonté, il vous donne aussi l'accomplissement et la persévérance.

Enfin, mettez tout cela avec le moment de votre mort et tous ceux de votre vie, et particulièrement de la journée présente, entre les mains et sous la protection de la très-sainte Vierge.

En sortant de l'oraison, cueillez le bouquet spirituel, comme le prescrit saint François de Sales; c'est-à-dire, remarquez un ou deux des bons sentiments qui vous ont le plus touché, afin de vous en ressouvenir de temps en temps avec affection et élévation à Dieu pendant la journée.

LEÇON XLIII.

Oraison exprimée tout au long, pour servir d'un plus clair modèle.

Nous souhaiterions encore un autre petit écrit où fût exprimée une oraison tout au long. Cela servirait à plusieurs pour commencer à comprendre comment on s'entretient intérieurement avec Dieu?

Voici justement ce que vous souhaitez :

Oraison ou entretien avec Notre-Seigneur sur la vertu d'obéissance.

A l'entrée de l'oraison. — Mon Dieu, je crois fermement que vous êtes présent en ce lieu et dans le fond de mon cœur, avec votre grandeur et votre sainteté infinies.

Grandeur infinie de mon Dieu, je reconnais mon néant et celui de toutes vos créatures en votre présence.

Je vous demande pardon de tous les péchés que j'ai osé commettre contre vous, mon Dieu et mon Père céleste, et j'en voudrais pouvoir mourir de confusion et de repentance : *Confiteor Deo*, etc.

Majesté infinie, sainteté ineffable de mon Dieu, ce n'est pas en mon propre nom que j'ose paraître devant vous, mes péchés m'en rendent trop indigne; c'est au nom de Jésus votre Fils bien-aimé, c'est par lui que j'espère accès auprès de vous.

Mais je ne suis pas seulement très-indigne de venir devant vous, je suis encore entièrement incapable de faire une vraie oraison, et même d'avoir jamais la moindre bonne pensée. Donnez-moi, mon Dieu, votre Saint-Esprit, qui me rende participant de l'oraison des saints. Divin Esprit, vous êtes l'Esprit de vérité, éclairez mon chétif esprit que le péché a rempli de ténèbres; vous êtes l'Esprit d'amour, touchez mon pauvre cœur et embrasez-le de votre feu divin : *Veni, sancte Spiritus*, etc. Mère de Dieu, bénissez mon oraison; mon saint ange gardien, secourez-moi contre les distractions.

Au premier point. — Mon Seigneur Jésus-Christ, en votre sainte présence et en la présence de votre Père éternel, de votre Saint-Esprit et de toute la cour céleste, je veux maintenant suivre l'attrait que vous me donnez à me rappeler en la mémoire votre admirable obéissance.

Votre sainte parole nous apprend, mon Sauveur, que vous vous êtes humilié, vous rendant obéissant jusqu'à la mort de la croix; que pour aller par obéissance à ce supplice cruel et ignominieux, vous avez surmonté les extrêmes répugnances que vous sentiez pour de si grands maux, et qu'ainsi vous nous avez appris à obéir non-seulement dans les choses faciles, mais encore dans les plus difficiles et les plus terribles. (*Phil.* II, 8; *Matth.* XXVI, 38-46; *Joan.* XVIII, 11; *Hebr.* V, 8, 9.) J'apprends encore de votre saint Evangile que vous avez voulu, pour la gloire de votre Père et pour notre édification, obéir à vos créatures; et votre histoire sacrée ne dit autre chose de ce qui s'est passé en vous de merveilleux, depuis votre âge de douze ans jusqu'à celui de trente, sinon que vous étiez soumis à Marie et à Joseph, comme vous l'aviez été pendant votre sainte enfance. (*Luc.* II, 51.) O quelle merveille, de voir le Roi des anges, le souverain Maître du ciel et de la terre, obéir à un pauvre charpentier! Mais ce qui surpasse tout étonnement, mon Seigneur et mon Dieu, c'est qu'à la fin de votre vie vous avez encore voulu obéir aux plus viles et aux plus indignes créatures qui fussent dans le monde, savoir: au malheureux Pilate et aux bourreaux possédés des démons. (*I Petr.* II, 23.) Vous subîtes la sentence de mort que ce juge lâche et inique prononça contre vous; et quand les bourreaux vous commandèrent insolemment et cruellement de vous déshabiller pour être flagellé, de vous asseoir pour être couronné d'épines, de vous charger de la croix, et enfin de vous y étendre pour y être cloué et y mourir, à tout cela vous obéîtes sans délai et dans le zèle de réparer l'honneur de Dieu votre Père, d'opérer notre salut et de nous donner l'exemple et nous mériter la grâce de la sainte obéissance.

Mon Sauveur, plus je vous vois abaissé par une soumission si étonnante, plus profondément je vous adore et je vous reconnais pour le souverain Maître de l'univers. Au nom de toute votre Eglise, du ciel et de la terre, je reconnais aussi que par votre obéissance vous êtes le grand Réparateur des désordres et des malheurs où nous avait jetés la désobéissance d'Adam. (*Rom.* V, 19.) Oui, obéissant Jésus, tous tant que nous sommes dans votre Eglise, nous vous devons les remercîments et les hommages de toutes les grâces que nous avons jamais reçues et de l'espérance où nous sommes de notre salut éternel. O Jésus divinement charitable, qui vous êtes abaissé à une telle soumission pour l'amour de nous, je m'unis à tous les cœurs, qui brûlent pour vous d'un amour réciproque; avec tous vos anges et tous vos saints, je vous louerai, bénirai et remercierai à jamais de votre admirable obéissance, et avec vous et par vous j'en louerai et bénirai éternellement la très-adorable Trinité.

Au second point. — Mais ce que vous désirez principalement de moi, mon divin Maître, c'est que j'imite votre obéissance après l'avoir adorée: ô que j'ai de puissantes raisons d'aimer et d'embrasser cette sainte vertu!

Je sais, mon Dieu, que l'obéissance pratiquée fidèlement est la plus parfaite pénitence qu'une âme puisse faire pour ses péchés. C'est l'obéissance qui change véritablement notre volonté, la rendant obéissante de rebelle qu'elle était auparavant. C'est l'obéissance, qui met le remède proprement où est notre mal. Le péché qui est notre grand mal est uniquement dans notre volonté, et c'est justement à notre volonté que l'obéissance applique le remède qui la guérit infailliblement, en la soumettant à la vôtre. Et nous ne pouvons jamais vous offrir une meilleure satisfaction pour avoir désobéi à vos saintes lois, qu'en obéissant dorénavant très-volontiers, non-seulement à vos commandements et à ceux de votre Eglise, mais encore à ceux de vos créatures pour l'amour de vous. (*Hebr.* XIII, 17; *I Petr.* II, 13.) Enfin rien ne nous met plus assurément, ni plus parfaitement dans l'éloignement de tout péché que l'obéissance, car quiconque ne fait rien que par obéissance, se procure une espèce d'impeccabilité, parce qu'il renonce continuellement au principe du péché, qui est la propre volonté, et que l'inclination malheureuse que nous avons à désobéir à Dieu, en quoi consiste formellement le péché, ne peut se détruire plus efficacement que par la fidèle et fervente pratique de l'obéissance chrétienne.

Je connais aussi par votre grâce, mon Sauveur, que l'obéissance chrétienne, non-seulement nous convertit tout à fait, mais encore nous met, si nous la pratiquons fervemment, dans la perfection que nous enseigne votre saint Evangile. Car il est évident que qui obéit bien, renonce à soi-même, sacrifie à Dieu ce qu'il a de plus cher, savoir: sa liberté, et unit sans cesse sa volonté à la volonté divine, ce qui est véritablement la perfection du Chrétien. (*I Reg.* XV, 22.)

J'ai encore appris par votre miséricorde, mon divin Maître, que c'est la vraie obéissance qui fait goûter à vos serviteurs la paix solide et le saint et parfait contentement qui se trouve à faire en toutes choses votre très-sainte et très-aimable volonté. Oui, mon Dieu, je reconnais tout de nouveau à vos pieds cette grande et remarquable vérité, que ceux qui s'attachent à leur propre volonté passent leur vie dans une misérable inquiétude, et que la paix de Dieu qui surpasse toute pensée, est le partage des obéissants. (*Gal.* VI, 16.) Voilà, mon Sauveur, de grandes et d'aimables raisons qui m'obligent à aimer et embrasser cette sainte obéissance,

dont vous nous avez donné de si merveilleux exemples.

Hélas! que j'ai de confusion d'avoir été jusqu'à présent si éloigné de votre Esprit par mes désobéissances et mes libertinages; je m'en accuse devant toute la cour céleste et je m'en repens de toute mon âme.

Mon Seigneur et mon Dieu, par votre miséricorde infinie et par le mérite de votre admirable obéissance, pardonnez-moi ces désordres, et accordez-moi la grâce d'obéir dorénavant d'autant plus volontiers, que j'y ai manqué plus longtemps et plus librement par le passé. Père éternel, donnez-moi les bénédictions que m'a méritées l'obéissance de Jésus. Saint-Esprit, communiquez à mon cœur une grande participation à cette sainte obéissance. Mère de Dieu, obtenez pour moi cette miséricorde.

Au troisième point.— Me confiant en votre secours, mon Dieu, je me résous tout de bon en l'honneur de votre très-sainte obéissance, non-seulement à obéir très-religieusement à toutes vos divines lois et à celles de votre Eglise, mais encore à rendre aux personnes auxquelles votre Providence m'a soumis et qui me tiennent votre place sur la terre, toute la soumission possible.

Oui, mon Sauveur, je veux, en premier lieu, leur obéir promptement, me portant sans délai à tout ce qu'ils m'ordonneront, et surmontant pour cela de bon cœur toutes les répugnances que la paresse ou la mauvaise humeur, le dégoût ou l'attachement à quelque autre occupation m'y pourrait donner.

1° Je veux avec votre grâce leur obéir aveuglément, sans laisser aller mon esprit à juger ni à examiner quoi que ce soit sur ce qu'ils m'ordonneront. Je suis résolu de leur laisser le soin de bien commander, et de prendre celui d'obéir simplement à la bonne foi, comme un enfant.

Enfin, mon Seigneur et mon Dieu, je veux leur obéir saintement, ne me portant jamais à faire ce qu'on m'ordonnera par aucun motif de respect humain, ni d'intérêt, ni de propre satisfaction, mais par la pure intention de vous obéir en leur personne pour la gloire de votre saint Nom.

A la conclusion. — Mon Dieu, nonobstant mon extrême indignité, vous m'avez souffert en votre présence pendant cette oraison; et les connaissances que j'y ai eues, les bons mouvements que mon cœur en ressent et les résolutions salutaires que j'y ai prises, sont des effets de votre bonté et de votre miséricorde infinie. Je vous remercie de toutes ces grâces et de toutes les autres dont je vous suis redevable, par le même Jésus-Christ, pour l'amour duquel vous me les avez faites.

Je vous offre mes résolutions, mon Dieu, et mon intention de les pratiquer fidèlement en votre honneur, au nom de Jésus votre cher Fils, et en la vertu et par la conduite de votre Saint-Esprit.

O mon Dieu, qui m'en avez donné la volonté, donnez-m'en aussi l'accomplissement par votre miséricorde, et ne me laissez pas à ma misérable inconstance, par laquelle tant de résolutions que j'ai prises en ma vie sont demeurées sans effet.

Mère de Dieu, ma divine Maîtresse et ma bonne Mère, je mets mes résolutions avec le moment de ma mort et tous ceux de ma vie entre vos mains et sous votre protection. *Sub tuum præsidium.*

TROISIÈME PARTIE.

DE LA CHARITÉ ET DES COMMANDEMENTS DE DIEU.

LEÇON Iʳᵉ.

Ce que c'est que la charité.

DEMANDE. *Est-ce assez de croire en Dieu et d'espérer en sa miséricorde?*

RÉPONSE. Non, ce qu'il veut principalement de nous, c'est que nous l'aimions par une vraie charité.

Qu'est-ce que la charité?

C'est la plus excellente de toutes les vertus chrétiennes. Par elle nous aimons Dieu par-dessus toutes choses, pour l'amour de lui-même, et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu. (*Deut.* VI, 5; *Matth.* XXII, 37-40.)

Comment entendez-vous que la vraie charité nous fait aimer Dieu par-dessus toutes choses?

J'entends qu'elle nous le fait aimer plus que tous les biens du monde, plus que toutes les personnes les plus considérables, et plus que nous-mêmes. (*Cant.* V, 10; VIII, 7, *Phil.* III, 8; *Act.* V, 29; *Matth.* XVI, 24.)

Quand peut-on dire qu'un Chrétien aime Dieu plus que tous les biens du monde?

C'est lorsqu'on le voit disposé à perdre tout ce qui peut se perdre dans le monde plutôt que de déplaire à Dieu par le péché, et que le bonheur d'être en sa grâce lui est incomparablement plus cher que tous les trésors de l'univers. (*Cant.* VIII, 7.)

A quoi connaît-on qu'un Chrétien aime Dieu plus que toutes les personnes les plus considérables?

On le connaît s'il obéit toujours à Dieu plutôt qu'à aucune créature, et s'il quitte volontiers la conversation des personnes les plus chères pour avoir celle de son Dieu dans l'oraison. (*Act.* v, 29; *Cant.* v, 10.)

Comment tout Chrétien, qui a la vraie charité, aime-t-il Dieu plus que lui-même?

Lorsqu'il n'y a point de satisfaction qu'il ne soit prêt de sacrifier plutôt que d'offenser Dieu grièvement. Celui qui n'est pas dans cette disposition, n'a pas la vraie charité.

Comment un Chrétien fervent aime-t-il Dieu plus que lui-même?

Lorsqu'il renonce sincèrement à sa propre volonté pour suivre en tout la volonté de Dieu; lorsqu'il n'a point d'autre intérêt que celui de son Dieu et qu'il est prêt à tout souffrir, à mourir, à être anéanti pour augmenter sa gloire. (*Matth.* xvi, 24; *Luc.* xxii, 42; *Joan.* xiv, 31.)

Comment entendez-vous que la charité nous fait aimer Dieu pour l'amour de lui-même?

J'entends qu'elle nous le fait aimer non point pour nos propres intérêts, mais parce que ses perfections méritent infiniment d'être aimées. (*Joan.* vi, 38; *I Cor.* x, 31.)

Comment entendez-vous que la charité nous fait aimer notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu?

J'entends qu'elle nous fait désirer à notre prochain le vrai et unique bien, qui est l'union à Dieu, comme nous nous désirons à nous-mêmes ce même bien pour la gloire de notre Créateur. (*Tob.* iv, 16; *Matth.* vii, 12; *Joan.* xv, 12.)

A quoi doit nous porter la connaissance de tous ces bons sentiments que la charité met dans nos âmes?

A y entrer de tout notre cœur avec la grâce de Dieu, et à y demeurer ferme pour jamais.

LEÇON II.

Nécessité et excellence de la charité.

La charité nous est-elle absolument nécessaire?

Oui, sans la charité tous les autres dons de Dieu ne nous unissent pas à lui, et ne nous conduiront jamais à la vie éternelle. (*I Cor.* xiii, 1-13.)

Pourquoi dit-on que la charité est la plus excellente de toutes les vertus chrétiennes?

Parce qu'elle est seule plus agréable à Dieu, et donne à une âme chrétienne plus de perfection que toutes les autres vertus ensemble. (*I Cor.* xiii, 1-13; *Col.* iii, 14; *I Tim.* i, 5; *I Joan.* iv, 8.)

Pourquoi la charité plaît-elle si fort à Dieu?

Parce qu'elle fait que nous lui donnons notre cœur, qui est uniquement ce qu'il demande de nous. (*Prov.* xxiii, 26.)

Quels biens fait la charité à une âme chrétienne qui en est animée?

Elle est sa richesse, sa noblesse, sa force, sa vie et toute sa perfection

Comment la charité est-elle la richesse de l'âme chrétienne?

Elle la rend héritière du paradis, elle donne une valeur admirable à ses moindres pratiques de piété, et ce qui passe toute estime, elle met Dieu dans son cœur. (*Rom.* viii, 17; *Apoc.* iii, 18; *I Joan.* iv, 16.)

Comment la charité est-elle la noblesse de l'âme?

Elle la met au nombre des amis de Dieu et de ses chers enfants. (*Psal.* cxxxviii, 17; *Rom.* viii, 15, 16.)

Comment en est-elle la vie?

Elle lui remplit le cœur de saints mouvements, et elle la porte à travailler pour Dieu. (*Deut.* xxx, 19; *Psal.* cxviii, 31.)

Comment en est-elle la force?

C'est ce divin amour qui lui fait surmonter, dans le service de Dieu, toutes les répugnances de la nature, qui lui donne le courage de vouloir tout quitter, tout faire et tout souffrir pour Dieu, et qui lui rend doux et léger le joug sacré de Jésus-Christ. (*Cant.* viii, 6, 7.)

Comment la charité est-elle toute la perfection de l'âme?

En ce qu'elle l'unit intimement à Dieu; ce qui est la véritable et unique perfection.

A quoi doit nous porter la connaissance de la nécessité et de l'excellence de la charité?

A faire plus de cas de la charité que de tout autre avantage, et à ne rien omettre et ne rien épargner pour nous la procurer et pour la conserver et l'augmenter dans nos cœurs.

LEÇON III.

Des moyens d'acquérir, de conserver et d'augmenter en nous la charité. — Du premier moyen qui est la demande qu'il en faut faire à Dieu.

Que font les bons Chrétiens pour acquérir, pour conserver et augmenter en eux la charité?

1° Ils demandent à Dieu sans cesse qu'il les embrase de son amour (*Sap.* vii, 7); 2° ils mortifient leur amour-propre et toutes leurs convoitises pour faire place au règne de ce divin amour dans leurs cœurs (*Luc.* ix, 23); 3° ils s'excitent à aimer Dieu par des considérations capables de les enflammer (*Levit.* vi, 12; *Psal.* xxxiii, 4; *Luc.* xii, 49); 4° ils se mettent affectueusement dans la pratique de l'amour de Dieu.

Quand faut-il demander à Dieu son amour?

A l'oraison, à la communion, à la sainte Messe, et très-souvent pendant le jour et la nuit par des aspirations réitérées. (*Isa.* xxvi, 9.)

Comment faut-il demander à Dieu son amour?

Avec ardeur, humilité et confiance.

Savez-vous quelques prières particulières pour demander à Dieu son saint amour?

1° C'est là ce que nous devons principalement désirer et demander par l'oraison dominicale; 2° la sainte Eglise nous en fait dire souvent une fort belle en ces termes : « Venez, ô Saint-Esprit! remplissez les cœurs de vos fidèles et faites-les brûler du feu de

votre amour; » 3° il est permis, à chaque Chrétien, de demander à Dieu son amour simplement en la manière que la grâce lui inspire.

Les désirs que nous avons et les demandes que nous faisons à Dieu de son amour, nous servent-elles beaucoup à l'acquérir et à l'augmenter en nous?

Oui : les désirs sincères et ardents d'aimer Dieu dont il nous voit touchés en sa présence, obligent sa bonté à nous en accorder la grâce, et dilatent nos cœurs pour recevoir ce plus précieux de tous les dons. (*Psal.* LXXX, 11.)

A quoi nous oblige cette connaissance?

A ne plus rien désirer, et à ne demander à Dieu que la seule grâce de le bien aimer.

LEÇON IV.

De l'amour propre que nous devons mortifier pour faire régner en nous l'amour de Dieu.

Vous disiez, dans la leçon précédente, que les bons Chrétiens mortifient leur amour-propre et toutes leurs convoitises pour faire régner en eux l'amour divin : qu'est-ce que l'amour-propre?

C'est l'amour déréglé que nous avons pour nous-mêmes, par suite de la corruption où nous a mis le péché originel. (*Psal.* XXXVII, 7.)

Tout amour de nous-mêmes est-il amour-propre?

Non : quand nous nous aimons selon Dieu et pour Dieu, c'est charité et non pas amour-propre.

En quoi notre amour-propre est-il un amour déréglé?

1° En ce qu'il nous porte à désirer pour nous-mêmes principalement les biens du corps et de la vie présente (*Ibid.*); 2° en ce qu'il nous porte à nous aimer nous-mêmes, sans rapport à Dieu ni au prochain. (*Ibid.*)

Est-ce principalement l'amour-propre que nous devons mortifier en nous?

Oui : parce qu'il est la cause de tous nos péchés, l'ennemi capital de l'amour divin et le fond de toute iniquité. (*II Tim.* III, 2 seq.)

Comment les bons Chrétiens mortifient-ils leur amour-propre.

En renonçant à eux-mêmes, et en se haïssant saintement selon l'Evangile. (*Joan.* XII, 25.)

Qui est celui qui renonce véritablement à lui-même?

C'est celui qui pour l'amour de Dieu ne veut plus faire sa propre volonté, ni se complaire en lui-même, ni chercher en aucune chose son plaisir, ou ses intérêts, ou sa gloire, comme font tous ceux en qui règne l'amour-propre. (*Eccli.* XVII, 23.)

Qui est celui qui se hait lui-même?

C'est celui qui pour l'amour de Dieu se refuse à lui-même toute satisfaction propre; qui ne cesse jamais de se combattre lui-même, de s'humilier, de se faire souffrir et d'embrasser volontiers tout ce qui lui arrive de mortifiant.

Se haïr ainsi n'est-ce pas être cruel envers soi-même ?

Les saints nous apprennent que se haïr en ce monde, c'est s'aimer pour l'éternité; ce qui est la vraie charité que nous nous devons à nous-mêmes selon Dieu. (*Joan.* XII, 25.)

Est-il possible à l'homme de se haïr ainsi lui-même ?

Oui : cela lui est très-possible, quand il est animé de l'esprit de Jésus-Christ.

A quoi doivent nous porter ces vérités ?

A nous livrer au Saint-Esprit pour réprimer en sa vertu tous les mouvements de notre amour-propre, et pour n'être plus animés que du pur amour de Dieu.

LEÇON V.

Suite de la mortification qui nous est nécessaire pour faire régner en nous l'amour de Dieu.

La mortification de notre amour-propre, de nos vices et de nos convoitises, nous est-elle nécessaire pour bien aimer Dieu ?

Oui : notre amour-propre, nos mauvaises inclinations et nos convoitises étant directement opposés à l'amour divin, il faut les détruire autant que nous pourrons, pour le faire régner dans nos cœurs. (*Rom.* VIII, 13; *Col.* III, 5.)

La mortification nous est-elle nécessaire aussi pour n'être pas damnés ?

Oui : sans la mortification nous marchons dans le chemin large qui mène infailliblement à la perdition. (*Rom.* VIII, 13; *Matth.* VII, 13.)

La mortification nous est-elle nécessaire pour vivre en vrais Chrétiens ?

Oui : ceux qui appartiennent à Jésus-Christ crucifient leur chair avec leurs vices et leurs convoitises. (*Gal* V, 24.)

Comment les Chrétiens mortifient-ils leurs vices ou mauvaises inclinations ?

Par des actes fréquents et fervents des vertus contraires. De bons actes d'humilité, par exemple, mortifient notre orgueil, et rien ne dompte mieux notre colère que la pratique fidèle de la douceur et de la patience.

Comment se pratique la mortification de nos convoitises ?

En ne les contentant jamais, et en faisant souvent tout l'opposé de ce qu'elles demandent. (*Eccli.* XVII, 23; *I Petr.* II, 11.)

Montrez cela par quelques exemples ?

Quand un bon Chrétien se sent porté à quelque plaisir défendu, il s'en abstient fidèlement, et il fait même souffrir quelque chose à sa chair pour s'en éloigner davantage. Quand il se connaît enclin à l'avarice, il se garde bien de faire quoi que ce soit par le mouvement de cette passion ; au contraire, il donne plus libéralement de son bien aux pauvres. Quand il s'élève en son âme quelque désir d'être honoré devant les hommes, c'est alors qu'il est plus fidèle à fuir l'honneur et à chercher l'humiliation.

Est-ce assez de mortifier en nous les désirs des choses défendues?

Si nous voulons aimer Dieu avec ferveur, il faut mortifier aussi les désirs des choses

inutiles et superflues, comme sont les désirs de voir, de savoir, de parler, de jouer, de manger sans nécessité. (*I Tim.* VI, 9.

Se mortifier ainsi, n'est-ce pas mener une vie triste et malheureuse?

Non : il n'y a de solide contentement dans la vie que pour les personnes bien mortifiées : plus elles rejettent les consolations de la chair et du monde, plus le Saint-Esprit les comble de ses divines consolations. (*Isa.* LVII, 18; *Psal.* LXXVI, 3; *II Cor.* I, 3, 4, 7.)

A quoi doivent nous porter toutes ces vérités?

A ne plus contenter nos désirs déréglés, et à pratiquer avec ferveur les vertus opposées à nos vices.

LEÇON VI.

Des motifs de l'amour de Dieu.

Pour quelles raisons devons-nous aimer Dieu plus que tout autre objet aimable?

1° Parce que Dieu est en lui-même souverainement aimable par sa perfection, sa beauté et sa bonté infinies (*Exod.* XXXIII, 19; *Psal.* XLIX, 11; *Sap.* VII, 13); 2° qu'il nous aime d'un amour incomparable (*Ephes.* II, 4); 3° qu'il nous fait l'honneur de vouloir que nous l'aimions. (*Matth.* XXII, 37; *Prov.* XXIII, 26.)

Quel sentiment d'amour produit en nous la considération de la perfection infinie de Dieu?

Elle nous porte à n'estimer que Dieu et ce qui nous unit à lui. (*Psal.* XXXIV, 10.)

Quel est le sentiment d'une âme chrétienne qui a bien considéré la beauté infinie de Dieu?

Elle est tellement éprise de cette beauté souveraine, qu'elle ne trouve plus rien de beau parmi les créatures. (*Psal.* XVI, 15.)

Quel est le sentiment d'une âme qui a bien considéré la bonté infinie de Dieu?

Elle ne respire autre chose que d'être unie intimement et pour jamais à son souverain bien. (*Psal.* LXXII, 28.)

De quel amour Dieu nous aime-t-il?

L'amour que Dieu nous porte est éternel, il est gratuit, il est excessif et il est tendre.

Est-il certain que Dieu nous a aimés de toute éternité?

Oui : une infinité de siècles avant que nous fussions au monde, notre adorable Créateur nous regardait dans notre néant, il nous aimait et nous préparait les bienfaits dont il nous comble tous les jours. (*Ephes.* I, 4; *I Petr.* I, 20.)

A quoi doit nous porter la vue de cet amour éternel dont Dieu nous a aimés?

A considérer Dieu comme le meilleur et le plus ancien de nos amis, et à l'aimer d'autant plus promptement et ardemment que nous avons trop différé de lui donner réciproquement nos affections. (*Eccli.* IX, 14.)

Comment Dieu nous aime-t-il d'un amour gratuit?

En ce qu'il ne nous aime pour aucun intérêt, n'ayant nul besoin de ses créatures, ni parce que nous sommes dignes de son amour, puisqu'au contraire nous en sommes très-indignes, mais il nous aime par le seul motif de sa divine bonté. (*Psal.* XV, 2).

Qu'exige de nous l'amour gratuit que Dieu a pour nous?

Que nous l'aimions purement pour l'amour de lui-même. (*Psal.* LXXII, 28.)

En quoi Dieu nous a-t-il fait paraître qu'il a pour nous un amour excessif?

En nous donnant son très-cher Fils d'une manière infiniment obligeante, et en envoyant son divin Esprit de son cœur dans les nôtres. Beaucoup d'autres bienfaits nous sont des marques de l'amour de Dieu envers nous; mais ces deux-là en montrent les excès ineffables. (*Joan.* III, 16; *Ephes.* II, 4; *Tit.* III, 5; *Rom.* V, 5.)

A quoi nous oblige l'amour excessif que Dieu nous porte?

A l'aimer de tout notre cœur, et à ne mettre jamais de bornes à notre amour envers lui. (*Cant.* I, 3.)

Est-il certain que Dieu a pour nous un amour tendre?

Oui, sans doute, puisqu'il nous aime d'un amour de père, puisqu'il nous donne ses soins, sa protection, ses faveurs et ses consolations comme à ses chers enfants, et puisqu'il veut nous mettre pour jamais dans son propre sein. (*Deut.* XXXII, 6; *Jerem.* III, 4; *Matth.* VI, 8; *II Cor.* I, 3.)

A quoi nous doivent porter de telles tendresses de notre Père céleste?

A garder pour lui seul toute la tendresse de nos cœurs, et à nous appliquer à son service avec la cordialité et les empressements d'un amour filial. (*I Petr.* I, 14, 22.)

Quand Dieu nous châtie par des afflictions, est-ce manque d'amour envers nous?

Au contraire, c'est par charité qu'il nous châtie, pour nous rappeler de nos égarements, et pour éprouver et perfectionner notre amour. (*Hebr.* XII, 6.)

Que devons-nous faire dans les afflictions qu'il nous envoie?

Bénir amoureusement son saint nom. (*Job* I, 21.)

LEÇON VII.

Du commandement que Dieu nous fait de l'aimer.

Le commandement que Dieu nous fait de l'aimer doit-il nous être bien considérable?

Oui : c'est le premier et le plus grand de tous les commandements divins; et nous ne saurions assez remercier Dieu de l'honneur qu'il nous fait et du bien qu'il nous offre en nous commandant de l'aimer. (*Matth.* XXII, 38; *Rom.* V, 2.)

Dieu nous fait-il un grand honneur en nous ordonnant de l'aimer?

Si un grand roi demandait notre amitié, nous nous en tiendrions fort honorés. Quel honneur n'est-ce donc pas à nous autres chétives créatures, que la divine Majesté daigne nous commander de l'aimer? (*Psal.* CXXXVIII, 17.)

Quel est ce grand bien que Dieu nous offre en nous commandant de l'aimer?

Il veut par là nous unir à lui pour ja-

mais; ce qui est notre souverain bien et notre dernière perfection. (*Joan.* XVII, 21.)

Est-ce bien fait d'aimer Dieu pour notre bonheur et notre perfection?

Oui, sans doute; mais un cœur bien pur aime et cherche ce souverain bonheur et cette dernière perfection, parce que c'est la grande gloire de Dieu que nous ne trouvions l'un et l'autre qu'en lui seul. (*Psal.* CXVIII, 112; *Ephes.* I, 6, 12, 14.)

Comment Dieu nous commande-t-il de l'aimer?

Il nous commande de l'aimer de tout notre cœur, de toute notre âme, de tout notre esprit et de toutes nos forces. (*Deut.* VI, 5; *Matth.* XXII, 37; *Luc.* X, 25; *Marc.* XII, 28.)

Pouvons-nous accomplir parfaitement en cette vie ce grand commandement de l'amour de Dieu?

Ce ne sera qu'au ciel que nous l'accomplirons dans toute sa perfection; mais, en attendant, nous pouvons et nous devons tous l'accomplir au moins en préférant Dieu à toutes choses, et voulant encourir tout autre malheur plutôt que celui de l'offenser mortellement. (*Joan.* XIV, 21.)

Comment un bon Chrétien aime-t-il Dieu de tout son cœur?

Il donne à Dieu seul tout son amour, et pour le lui conserver entier, il retire tout à fait son cœur de l'affection des créatures. (*Philip.* III, 8.)

On n'aime donc pas assez Dieu quand on aime avec lui quelqu'une de ses créatures?

Non, si l'on n'aime pas cette créature pour l'amour de Dieu.

Comment un bon Chrétien aime-t-il Dieu de tout son esprit?

Par l'amour qu'il a pour Dieu, il se plaît extrêmement à penser à lui, il croit volontiers à toutes ses paroles, et il met son soin à le bien servir et à procurer sa gloire (*Tob.* IV, 6; *Psal.* LXXVI, 7; LXII, 7; *I Cor.* XIII, 7; *Eccli.* II, 19.)

Comment un bon Chrétien aime-t-il Dieu de toute son âme?

Par le désir qu'il a de lui plaire, il lui assujettit ses passions et fait que tous ses sens servent à l'amour de Dieu, au lieu de lui être contraires. (*Psal.* LXXXIII, 3.)

Expliquez-nous comment nos sens peuvent être réduits au service de l'amour de Dieu?

Par exemple, lorsque l'amour de Dieu porte un bon Chrétien à se servir de ses yeux pour lire de bons livres, pour regarder les besoins des pauvres et pour voir ce qu'il doit faire pour Dieu; lorsque, par le même mouvement de l'amour divin, il n'use de son ouïe que pour écouter la parole de Dieu, la voix de ses supérieurs et les demandes des nécessiteux, on peut dire que la vue et l'ouïe de ce Chrétien servent à la charité. (*Psal.* XXIV, 15; *Apoc.* I, 3; *Psal.* C, 6. *Eccli.* III, 31; *Luc.* X, 16.)

Comment un bon Chrétien aime-t-il Dieu de toutes ses forces?

Il emploie toutes ses forces de corps et d'esprit uniquement pour le service de Dieu. (*Psal.* LVIII, 18.)

Est-ce contre l'amour de Dieu de s'employer aux affaires temporelles, et d'y consumer ses forces?

Quand les affaires temporelles sont les emplois que Dieu veut de nous, nous servons fort bien Dieu en nous y appliquant comme il faut, pour lui obéir par amour. (*I Thess.* IV, 11.)

A quoi doivent nous porter ces vérités?

1° A remercier Dieu très-affectueusement de ce qu'il daigne nous commander de l'aimer; 2° à embrasser avec une ardeur nouvelle une si sainte et si heureuse loi; 3° à nous livrer au Saint-Esprit, afin qu'il la grave profondément dans nos cœurs, et nous la fasse observer avec une ferveur et une constance inviolables.

LEÇON VIII.

De la pratique de l'amour de Dieu.

En combien de sortes pouvons-nous pratiquer l'amour de Dieu?

En deux sortes: par les affections du cœur et par les bons effets qu'elles doivent produire.

Quelles sont les affections de l'amour divin dans un cœur qu'il anime?

Ces saints mouvements que l'amour de Dieu fait ressentir à un cœur, sont principalement: l'estime de Dieu et de son service, la joie en Dieu, la louange de Dieu, le zèle de Dieu, la douleur d'avoir offensé Dieu.

Comment pouvons-nous exprimer par quelques paroles le sentiment de l'estime de Dieu?

En lui disant affectueusement: « Seigneur, qui est semblable à vous? Mon Dieu, vous êtes tout, et tout le reste n'est rien. » (*Psal.* XXXIV, 10.)

Comment exprime-t-on l'estime du service de Dieu?

En disant du fond du cœur: « Tout est vanité, ô mon Dieu, excepté vous aimer et vous servir vous seul. » (*Eccli.* I, 1 seq.)

Dites-nous quelques paroles qui expriment la joie en Dieu?

« Mon Dieu, je me réjouis que nulle perfection ne vous manque, et je suis ravi de penser que votre gloire et votre félicité sont infinies. » (*Luc.* I, 46, 47; *I Reg.* II, 1; *Psal.* IX, 3; XCIV, 1.)

Quand est-ce qu'une bonne âme s'applique à la louange de Dieu?

Ce n'est pas seulement quand elle chante avec l'Eglise des psaumes et des cantiques en son honneur, mais c'est aussi toutes les fois qu'elle se plaît à parler de ses perfections, soit avec lui-même, soit avec le prochain.

Qu'entend-on par le zèle de Dieu?

1° Par le zèle de Dieu on entend ce saint empressement qu'ont ses bons serviteurs pour lui plaire plus parfaitement, et leur extrême désir de procurer sa gloire en toute

rencontre (*Marc.* II, 27); 2° on entend par le zèle de Dieu une sainte colère qu'ont les Chrétiens fervents de voir que la créature soit animée, servie et honorée au lieu de Dieu, ou plus que Dieu, ou autant que Dieu. (*III Reg.* XVIII, 18 seq.)

Comment exprime-t-on l'affliction que l'amour donne d'avoir offensé Dieu ?

Bien mieux par les larmes que par des paroles. (*Luc.* VII, 38; XXII, 62.)

LEÇON IX.

Des bons effets que produit la pratique de l'amour de Dieu.

Suffit-il, pour bien pratiquer l'amour de Dieu, de ressentir en nous de l'affection et de la tendresse pour lui ?

Non : l'affection intérieure est peu de chose, si elle n'est suivie des bons effets que produit toujours le vrai amour de Dieu. (*Matth.* VII, 21, 27; *Joan.* XIV, 21; *I Joan.* II, 3.)

Quels sont ces bons effets que produit en nous l'amour de Dieu ?

Il nous porte à quitter, à faire et à souffrir ce que Dieu veut.

Qu'est-ce que Dieu veut que nous quittions?

Il veut que nous quittions tout péché et tout attachement aux créatures. (*Ezech.* XI, 19; *I Joan.* II, 15.)

Tous ceux qui aiment Dieu évitent-ils également tout ce qui l'offense?

Non : ceux qui ne l'aiment que faiblement se contentent d'éviter les gros péchés; mais ceux qui l'aiment ardemment trouvent les moindres péchés très-abominables. (*Ephes.* V, 27.)

Pourquoi ceux qui aiment bien Dieu ont-ils tant d'horreur des moindres péchés ?

Parce que dans les moindres péchés il y a du mépris de Dieu, et que tout mépris de Dieu est insupportable à ceux qui aiment comme il faut sa bonté infinie. (*Eccli.* XXXI, 26; *Isa.* I, 2; XXXIII, 1.)

Pourquoi Dieu veut-il que nous nous détachions des créatures?

C'est afin que nous ne nous attachions plus qu'à lui et à sa très-sainte volonté. (*Prov.* IV, 3.)

Qu'est-ce qui nous fait connaître ce que Dieu veut que nous fassions?

Les lois de Dieu et celles de son Eglise (*Deut.* IV, 45; *Psal.* XCIV, 7; CXVIII, 2, 14, 22 seq.); les commandements de nos supérieurs légitimes (*Luc.* X, 16); les obligations particulières de notre condition (*I Cor.* VII, 10); les conseils de Jésus-Christ (*Isa.* IX, 6; *Prov.* II, 11); et les inspirations du Saint-Esprit. (*II Petr.* I, 21; *Rom.* VIII, 2 seq., 14 seq.)

Les commandements et les conseils nous marquent-ils différemment ce que Dieu veut que nous fassions ?

Oui : les commandements nous marquent ce que Dieu veut de nous absolument, sous peine d'encourir sa disgrâce; et les conseils nous marquent ce que Dieu désire de nous pour nous rendre plus parfaits et plus affermis dans le bien. (*Matth.* XIX, 17; *I Cor.* VII, 25.)

Quelles doivent être nos dispositions à l'égard des conseils de Jésus-Christ ?

1° Ces conseils étant les conseils d'un ami aussi sage, aussi charitable et aussi digne de respect, en toute manière que l'est Jésus, nous leur devons une souveraine estime, et un souverain amour à celui qui nous les donne (*Eccli.* VI, 24; *Isa.* IX, 6.); 2° nous devons nous réjouir et bénir Dieu quand nous voyons plusieurs Chrétiens qui les embrassent avec courage pour plaire à Dieu plus parfaitement (*I Cor.* XIII, 6); 3° si le vrai amour de Dieu et de notre propre salut est dans notre cœur, il nous sollicitera souvent à pratiquer au moins quelques-uns de ces saints conseils. (*Eccli.* XXI, 16.)

Que dites-vous de ces Chrétiens qui ne veulent rendre à Dieu que les services auxquels ils sont obligés, sous peine de péché mortel?

Je dis que leur amour pour Dieu est bien imparfait, et que de vrais amis et de vrais enfants de Dieu le devaient servir plus généreusement. (*I Petr.* I, 14, 22.)

Marquez-nous quelques pratiques de conseil que nous pouvons tous embrasser avec un peu de ferveur ?

Nous pouvons, par exemple, nous priver pour l'amour de Dieu de plusieurs plaisirs qui ne sont pas défendus; ajouter des aumônes, des pénitences, des oraisons et des communions à celles que nous faisons par obligation; prévenir nos ennemis, quoiqu'ils aient tort et qu'ils soient nos inférieurs; ce sont là des pratiques que le Fils de Dieu nous conseille pour la plus grande gloire de Dieu et pour notre plus grand bien, et que nous pouvons facilement faire avec sa grâce. (*I Cor.* XV, 58; *Col.* I, 10; *Rom.* XII, 20; *Matth.* V, 44.)

Quels sentiments avez-vous des inspirations du Saint-Esprit?

Je regarde ces sentiments comme de grands bienfaits de Dieu et de précieux fruits de la croix de Jésus-Christ, pour lesquels nous ne saurions jamais être reconnaissants. (*Rom.* VIII, 14.)

Quel mal faisons-nous quand nous résistons aux inspirations divines ?

Quand elles nous sollicitent à nous acquitter de nos obligations, nous ne pouvons leur résister sans pécher; et quand elles nous portent à des pratiques de conseil, leur résister n'est pas précisément un péché, mais toujours une imperfection déplorable. (*Act.* VII, 51.)

Quand une inspiration nous porte à quelque pratique extraordinaire, devons-nous l'exécuter sans délai ?

Non : il faut invoquer Dieu auparavant et consulter nos directeurs, afin de n'y être pas trompés en prenant une fausse inspiration pour une véritable. (*I Thess.* V, 21; *Eccli.* XXXII, 24.)

A quoi doivent nous porter les vérités que nous venons de voir dans cette leçon ?

A fuir toute offense de Dieu plus qu'aucun autre mal, et à n'avoir plus d'attachement qu'à bien faire tout ce que Dieu veut de nous.

LEÇON X.

De la pratique de l'amour de Dieu dans les souffrances.

Faire tout ce que Dieu veut que nous fassions, est-ce le plus grand témoignage de notre amour envers lui?

Non : souffrir volontiers tout ce qu'il lui plaît que nous souffrions est l'effet du plus fort et du plus pur amour.

Est-il vrai que toutes nos afflictions nous arrivent par la volonté de Dieu?

Oui : nous les devons recevoir toutes comme des coups de sa main paternelle. (*Job* II, 10; *Joan.* XVIII, 11; *Hebr.* XII, 6.)

Quand des méchants nous persécutent, Dieu veut-il cela?

Dieu ne veut pas que ces gens-là nous maltraitent, puisqu'il le leur défend expressément (*Psal.* v, 4); mais, supposé que leur malice les porte à cela, c'est la volonté de Dieu que nous le souffrions pour son amour : Dieu permet que ses ennemis persécutent ses enfants, afin d'éprouver et de perfectionner leur charité. (*I Petr.* II, 19 seq.; *Eccli.* II, 5.)

Tous ceux qui souffrent leurs afflictions pour l'amour de Dieu, les souffrent-ils avec une égale force?

Non : un amour médiocre fait souffrir avec patience, un amour plus fort fait souffrir avec paix, et un amour plus parfait fait souffrir avec joie. (*Cant.* VIII, 7; *Act.* v, 41.)

Avons-nous des exemples de quelques Chrétiens qui aient porté de grandes souffrances avec joie?

Oui : les saints apôtres, plusieurs martyrs, et quantité de saints et de saintes se sont réjouis dans les douleurs les plus atroces par la ferveur d'amour dont l'Esprit de Jésus-Christ les animait. (*II Cor.* VII, 4.)

A quoi doit nous porter cette instruction de la force de l'amour divin dans les souffrances?

A nous humilier beaucoup de nous voir si éloignés d'un tel amour, à prier sans cesse le divin Esprit qu'il anime nos cœurs de cette vertu d'en-haut, et à bénir Dieu amoureusement dans toutes nos souffrances.

LEÇON XI.

De l'amour de Notre-Seigneur.

Faut-il aimer généralement les trois personnes divines?

Oui : comme toutes trois sont un même Dieu infiniment bon, toutes trois méritent également et conjointement un amour infini.

Le Fils de Dieu fait homme pour nous est-il aimable par quelques attraits particuliers?

Oui : Jésus est souverainement aimable, non-seulement parce qu'il est Dieu, mais aussi parce qu'il s'est donné tout à nous en s'anéantissant dans l'Incarnation, en mourant sur une croix, en se faisant notre aliment dans la divine Eucharistie, en nous préparant une place dans le sein de son Père. Nous lui devons tout l'amour de nos cœurs, non-seulement comme à notre Créateur, mais encore comme à notre ami, à notre frère, à notre Sauveur, à notre époux, et à notre chef. (*Isa.* IX, 6; *Cant.* I, 16; *Joan.* XIV, 2.)

De qui pouvons-nous apprendre à aimer Jésus-Christ?

De sa très-sainte Mère et de saint Joseph, qui avaient, en ce divin dépôt, tout le trésor de leurs cœurs (*Exod.* XXV, 18, 20; *III Reg.* VI, 27); de ses saints apôtres, particulièrement de saint Pierre, de saint Jean et de saint Paul qui ne respiraient que l'amour de ce divin Maître (*Joan.* XXI, 17; *I Cor.* XVI, 22); de ses saints martyrs qui, par l'ardeur de leur amour envers lui, ont trouvé leur joie à mourir pour lui en reconnaissance de ce qu'il était mort pour eux (*Luc.* XXII, 28; *Cant.* VIII, 7); des saintes vierges ses épouses, qui l'ont aimé si fortement, si uniquement, si purement (*Cant.* I, 3; II, 16); de tous les saints, qui ont si généreusement tout quitté, tout fait et tout souffert pour son amour (*Luc.* I, 70-72; *Ephes.* I, 4); de tous les bienheureux dont les cœurs se dilatent en jubilation et en louanges amoureuses à la vue de Jésus (*Isa.* LI, 3; *Psal.* XLV, 5); enfin, du Père éternel, en qui nous avons le plus sublime et le plus parfait exemple de l'amour de son très-cher Fils. (*Matth.* III, 17; XVII, 5; *Joan.* v, 20.)

A quoi nous invite cet amour des saints et des saintes, des anges et des bienheureux envers Jésus-Christ?

A désirer extrêmement de brûler du même feu, à implorer leurs intercessions pour obtenir de Dieu cette grâce, à commencer d'aimer Jésus-Christ comme eux avec le secours du divin Esprit.

Quand sera-ce que notre amour pour Jésus-Christ sera un amour pur et fort comme celui des saints?

Lorsque nous serons tout disposés à embrasser avec allégresse la pauvreté, l'humiliation, la douleur et la mort pour l'amour de Jésus-Christ comme ont fait les saints.

Vous dites que nous pouvons apprendre à aimer Jésus de l'exemple de son Père éternel, quels témoignages donne ce Père adorable de son amour envers son Fils?

1° Il a toujours les yeux sur lui, comme sur l'objet de toutes ses complaisances (*Matth.* XVII, 5); 2° il le porte perpétuellement dans son sein (*Joan.* I, 18); 3° il n'aime qui que ce soit qu'en sa considération (*Ephes.* I, 6); 4° il lui a donné toutes les créatures, et veut que nous soyons tous à lui (*Joan.* III, 35, XIII, 3); 5° il supporte beaucoup de pécheurs avec grande patience, et veut bien pardonner à tous pour l'amour de lui (*Rom.* III, 25, 26; *I Joan.* II, 2); 6° il accorde volontiers ce que nous lui demandons en son nom (*Joan.*

xvi, 23); 7° enfin, c'est son amour pour ce très-cher Fils qui lui fait remplir la terre de sa miséricorde, et faire part de ses grâces à tous les hommes. (*Psal.* cxxii, 4; *Rom.* v, 2; *Ephes.* ii, 8.)

Comment pouvons-nous honorer ces pratiques ravissantes de l'amour du Père éternel envers Jésus, son très-cher Fils?

1° En nous en réjouissant beaucoup, et en bénissant pour cela de tout notre cœur le Père céleste; 2° en tâchant de les imiter autant qu'il est en nous, avec sa sainte grâce.

Quand imiterons-nous le regard perpétuel du Père céleste sur son Fils?

Lorsque ce même Fils infiniment aimable sera l'unique objet de nos pensées, comme il l'a toujours été de celles de sa très-sainte Mère, de saint Joseph, de saint Jean, de saint Paul, de sainte Madeleine, et de toutes les personnes qui l'ont aimé ardemment et uniquement. (*Hebr.* xii, 3.)

Que dites-vous de ces Chrétiens qui ne pensent que rarement à Jésus-Christ?

Je dis qu'ils ne l'aiment guère, car on pense souvent à ce que l'on aime beaucoup.

Quelles personnes sur la terre ont jamais pu imiter le Père éternel portant son Fils bien-aimé dans son sein?

1° La très-sainte Vierge a eu la grâce incomparable de porter ce même Fils dans son sein virginal avec un amour connu de Dieu seul (*Jer.* xxxi, 22; *Matth.* 1, 18); 2° le grand saint Joseph a eu le privilége, pendant l'enfance de Jésus, de le porter souvent entre ses bras et de le serrer sur son cœur embrasé; 3° les prêtres de Jésus-Christ ont la faveur admirable de le porter tous les jours entre leurs mains, et de le recevoir dans leur poitrine avec un cœur tout transporté d'amour; 4° tous les Chrétiens qui aiment Jésus ardemment le portent gravé dans leur cœur, et l'embrassent étroitement dans la sainte communion.

Quand est-ce qu'à l'imitation du Père éternel nous n'aimerons plus personne qu'en considération de Jésus?

Ce sera lorsqu'ayant renoncé à tout amour déréglé et à toute affection purement humaine, nous ne regarderons que Jésus-Christ en la personne de notre prochain. (*Matth.* xvii, 8.)

Comment pouvons-nous imiter la patience que Dieu exerce envers ceux qui l'offensent, et le pardon qu'il leur accorde pour l'amour de son Fils?

En supportant charitablement ceux qui nous maltraitent, et en leur pardonnant de très-bon cœur pour l'amour de Jésus-Christ. (*Ephes.* iv, 2; *Col.* iii, 8, 13.)

Quand est-ce qu'un Chrétien imite en quelque sorte le don que Dieu a fait à son Fils de toutes les créatures?

Lorsqu'il donne une bonne fois au Fils de Dieu tout ce qu'il a et tout ce qu'il est, sans aucune réserve, et qu'en suite il ne vit plus pour lui-même, mais uniquement pour son Sauveur. (*Joan.* vi, 37; *Rom.* xiv, 7, 8; *II Cor.* v, 15.)

Comment pouvons-nous imiter le Père céleste en ce qu'il accorde tout ce qu'on lui demande au nom de son cher Fils?

En ne rebutant jamais, autant qu'il nous sera possible, aucune demande qui nous sera faite au nom de Jésus. (*Matth.* xxv, 40.)

Comment pouvons-nous imiter la libéralité que Dieu exerce envers tous les hommes pour l'amour de son Fils?

Par une grande charité envers notre prochain sans exception, par un zèle ardent de son salut et par une affection sincère à faire autant de bien, et à autant de personnes qu'il nous sera possible, pour l'amour de Jésus-Christ. (*Luc.* vi, 35; *Philip.* i, 8; *Hebr.* 13, 16.)

Sommes-nous capables de toutes ces saintes pratiques du véritable amour envers Jésus-Christ?

Nous en sommes capables, non de nous-mêmes, mais par la grâce du divin Esprit que nous devons implorer sans cesse. (*I Cor.* xv, 10; xii, 3.)

Ces sentiments d'amour envers Jésus nous rendront-ils agréables à son Père éternel?

Assurément, s'il nous en voit animés, il nous aimera et nous bénira comme des personnes selon son cœur. (*Joan.* xiv, 21, 23.)

LEÇON XII.

Ce que c'est que la charité envers le prochain. — Des saints motifs qui nous y portent.

La Charité chrétienne nous porte-t elle à aimer quelque autre que Dieu?

Oui; elle nous fait aimer notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu. (*Matth.* xxii, 39.)

Qui est notre prochain?

Notre prochain est toute créature qui est comme nous l'image de Dieu, et capable aussi bien que nous d'être unie éternellement au souverain bien.

Tous les anges et tous les hommes sont donc nos prochains?

Oui: excepté les damnés, qui ont défiguré en eux horriblement et irréparablement l'image du Créateur, et sont ainsi devenus incapables de toute union avec lui et avec ses amis.

Faut-il aimer notre prochain parce qu'il est l'image de Dieu et capable de lui être uni pour jamais?

Nous le devons aimer pour cette raison, et aussi parce que Dieu l'aime et nous commande de l'aimer comme nous-mêmes pour l'amour de lui. (*Rom.* xiii, 9; *I Joan.* iv, 21.)

Qu'est-ce qui porte encore les bons Chrétiens à la charité envers le prochain?

C'est le grand désir qu'a témoigné Jésus-Christ de nous voir tous unis dans cette sainte charité.

Qu'a fait notre divin Maître pour témoigner son grand désir de nous voir unis par la charité?

Il nous l'a ordonné par un commandement très-exprès (*Joan.* xv, 12, 17); il a dit que cette charité mutuelle serait la marque de ses vrais disciples (*Joan.* xiii, 35); il nous en a donné d'admirables exemples pendant sa vie et particulièrement à la fin (*Joan.* xiii, 1; xv, 13; i, 11); il nous a faits les enfants

d'un même Père qui est dans les cieux (*Rom.* VIII, 15); il nous a tous unis à lui-même, comme des membres à leur chef (*Rom.* XII, 5; *I Cor.* XII, 18; *Joan.* XV, 5); il a institué la divine Eucharistie pour nous engager heureusement à n'être qu'un cœur et qu'une âme (*I Cor.* X, 17): voilà les liens sacrés par lesquels Jésus veut tenir nos cœurs dans une sainte union pour jamais.

Le commandement que Jésus nous fait de nous aimer les uns les autres nous doit-il être d'un grand poids?

Oui assurément, puisque ce divin Maître nous le fait avec tant d'affection, disant: « C'est ici mon commandement, que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés. » (*Joan.* XV, 12.)

Devons-nous aimer et conserver chèrement la charité mutuelle, parce qu'elle est la marque des vrais disciples de Jésus?

Oui: tout Chrétien qui veut vivre selon les enseignements de l'Evangile, doit être touché de cette sainte raison. (*Matth.* XVII, 5.)

De ce que nous sommes tous par la grâce de Jésus-Christ les enfants du Père céleste, s'ensuit-il que nous devions nous aimer les uns les autres?

Oui, cette conséquence est très-juste. Comment n'aimerions-nous pas ceux que Dieu aime comme ses enfants, que Jésus-Christ chérit comme ses frères, et qui sont aussi nos frères d'une manière si excellente? (*Rom.* I, 7; *Col.* III, 12; *Joan.* XX, 17; *Hebr.* II, 11; III, 1.)

De ce que nous sommes tous les membres de Jésus-Christ, est-ce une grande raison de faire régner parmi nous la charité?

Cette raison est toute puissante sur les cœurs qui aiment Jésus. Ce divin Sauveur ne pouvait nous rendre notre prochain plus aimable qu'en l'incorporant à lui, et le faisant ainsi une même chose avec lui (*Matth.* XXV, 40); et l'inclination naturelle qu'ont les membres de notre corps à s'entr'aider dans leurs besoins est l'image de l'affection sainte dont la grâce unit les cœurs de tous les membres vivants de Jésus-Christ. (*I Cor.* XII, 25-27.)

Trouvez-vous que la très-sainte Eucharistie nous engage puissamment à nous aimer les uns les autres?

Si manger à une même table est un lien de société parmi les hommes, quelle union ne produira pas parmi les enfants de sa sainte Eglise cette divine table où Jésus les convie si amoureusement! N'est-ce pas là où nos cœurs, s'unissant à celui de Jésus-Christ, se trouvent heureusement et très-saintement unis ensemble. (*Psal.* CXXVII, 3; *Joan.* XVII, 23; *I Cor.* X, 17.)

Que devons-nous conclure de toutes ces vérités?

Que puisque Jésus n'a rien tant à cœur que de nous voir unis avec lui et entre nous par une charité sincère, nous devons, par nos prières et par toutes les voies possibles, nous procurer cette union, et la conserver dans nos cœurs comme le plus précieux de tous les biens. (*Col.* III, 14; *I Petr.* I, 22.)

LEÇON XIII.

De quelle sorte nous devons aimer le prochain. — De la miséricorde.

Comment devons-nous aimer notre prochain?

Comme Notre-Seigneur nous a aimés, c'est-à-dire d'un amour fort et pur comme celui de Jésus envers nous. (*Joan.* XV, 12.)

Qu'est-ce qu'aimer notre prochain d'un amour fort?

C'est pour l'amour de Dieu être généreux à soulager notre prochain dans ses misères, à le supporter quand il nous incommode, et à lui pardonner quand il nous offense. (*Ephes.* IV, 2, 32; *Luc.* VI, 27.)

Que fait un Chrétien charitable à la vue des misères de son prochain?

Il en est touché de compassion et se porte à le soulager de tout son pouvoir: quand la charité nous donne ces mouvements, elle s'appelle miséricorde. (*Matth.* V, 7; *Luc.* X, 35.)

Y a-t-il des œuvres de miséricorde de plusieurs sortes?

Oui: il y en a de corporelles qui se font pour soulager le prochain dans les misères du corps, et il y en a de spirituelles qui se font pour le secourir dans les misères de l'âme.

Quelles sont les œuvres corporelles de la miséricorde?

Donner à manger à ceux qui ont faim, donner à boire à ceux qui ont soif, habiller ceux qui sont nus, loger les étrangers, visiter les prisonniers, racheter les captifs, prendre soin des malades, ensevelir les morts.

Quelles sont les œuvres spirituelles de la miséricorde?

Corriger ceux qui offensent Dieu, instruire les ignorants, consoler les affligés, donner de bons conseils, pardonner les injures, faire des prières pour les vivants et pour les morts.

Qu'est-ce que Dieu promet aux miséricordieux?

Qu'ils recevront miséricorde. (*Matth.* V, 7.)

Quelle est la menace de Dieu contre ceux qui n'ont point de pitié des misérables?

Que celui qui n'aura point fait miséricorde pour l'amour de Dieu, sera jugé de Dieu sans miséricorde. (*Jac.* II, 13.)

Les œuvres spirituelles de la miséricorde sont-elles plus excellentes que les corporelles?

Autant que l'âme est plus que le corps, et l'éternité plus que le temps, autant les œuvres spirituelles de la miséricorde sont plus excellentes que les corporelles. On a plus fait devant Dieu quand on a procuré le salut d'une seule âme, que si on avait nourri les corps de tout un royaume en ne faisant rien pour le salut éternel. (*II Tim.* II, 10; *Hebr.* V, 9; I, 14.)

A quoi doivent nous porter ces vérités?

A être sensibles et secourables autant que nous le pourrons aux misères du prochain, principalement aux misères de l'âme, qui sont l'ignorance, le péché et les afflictions.

LEÇON XIV.

Du support des personnes incommodes. — De l'amour des ennemis.

La charité nous oblige-t-elle à supporter les personnes qui nous sont désagréables ou incommodes?

Oui : nous devons les supporter charitablement en reconnaissance de ce que Dieu nous a tant supportés et nous supporte si charitablement tous les jours. (*Ephes.* IV, 21; *Col.* III, 13.)

Quel moyen d'avoir de l'amour pour des personnes en qui nous ne voyons que des sujets de dégoût et d'aversion?

Il ne serait pas possible de les aimer par inclination naturelle, mais la force de la charité nous les fait aimer pour l'amour de Dieu. (*Rom.* XV, 1-3.)

Sommes-nous obligés d'aimer nos ennemis?

Oui, Notre-Seigneur Jésus-Christ veut cela de nous absolument, et c'est un des grands points de sa très-sainte loi. (*Matth.* V, 44-47.)

Comment Notre-Seigneur oblige-t-il des personnes aussi faibles que nous sommes, à une pratique si parfaite et si difficile?

Quelque parfait que soit ce commandement, la grâce de Jésus-Christ et son amour nous donnent assez de force pour le pratiquer avec joie. (*Matth.* XI, 29, 30.)

Mais il faut se faire une étrange violence?

Cela est vrai, mais aussi c'est le propre des Chrétiens courageux de se faire volontiers de grandes violences pour l'amour de Dieu et pour entrer dans le royaume des cieux. (*Matth.* XI, 12.)

Comment pouvons-nous nous exciter à aimer nos ennemis?

En considérant religieusement que Dieu exige cela de nous, en reconnaissance de ce qu'il nous a aimés lorsque nous étions encore ses ennemis (*Rom.* V, 8, 9); que Jésus nous en a donné un admirable exemple quand il a embrassé le traître Judas, et quand il a prié tendrement sur la croix pour des gens qui étaient si ingrats, si méchants et si cruels (*Matth.* XXVI, 50; *Luc.* XXIII, 34); que l'amour des ennemis est une des plus saintes pratiques de cette générosité chrétienne dont nous devons faire profession (*Rom.* XII, 20, 21); que c'est une victoire sur nous-mêmes qui nous acquiert infailliblement une solide et grande gloire devant Dieu pour l'éternité, au lieu que ceux qui haïssent leurs ennemis et qui s'en vengent, n'en rapportent qu'une gloire très-fausse pour un peu de temps. (*Prov.* XVI, 32.)

Quelles sont les pratiques de l'amour des ennemis?

Ne leur faire ni leur désirer jamais aucun mal; leur faire du bien dans les rencontres, d'aussi bon cœur que s'ils étaient nos amis. (*Rom.* XII, 19, 20.)

Peut-on faire de bon cœur une pratique à laquelle on sent en soi-même tant de répugnance?

Oui : c'est dans ces occasions que la force de la charité triomphe de la nature corrompue dans le cœur d'un Chrétien. Il faut alors invoquer Dieu, et puis lui obéir courageusement.

Si nous faisons du bien à nos ennemis au lieu de nous en venger, nous passerons dans le monde pour des gens sans cœur et sans honneur?

Quand par la grâce de Jésus-Christ nous nous porterons à une pratique que sa loi ordonne, que son exemple autorise et que ses saints ont embrassée avant nous, il n'y a que des impies, aveuglés par Satan, qui puissent nous la reprocher comme une bassesse, et le mépris qu'en feront ces sortes de gens doit nous y attacher davantage, au lieu de nous en dégoûter. (*I Petr.* IV, 14.)

Mais si nous ne nous vengeons point de nos ennemis, ils en prendront sujet d'être plus méchants et de nous persécuter davantage?

Cet inconvénient n'est pas pour nous un si grand mal que serait celui d'abandonner l'Evangile, et de perdre la charité en nous vengeant. Un Chrétien charitable gagne ses ennemis à Dieu par la patience, par l'humilité, et non pas par la vengeance. (*Matth.* V, 4; *Luc.* X, 13.)

Quel effet doit produire en nous la connaissance de ces saintes maximes?

Elle doit nous porter avec la grâce de Notre-Seigneur à les aimer et à les pratiquer courageusement et constamment jusqu'à la mort.

LEÇON XV.

De la pureté de la charité chrétienne. — De l'amitié.

Qu'entend-on en disant que nous devons aimer notre prochain d'un amour pur?

On entend premièrement que nous ne devons jamais avoir d'amour pour qui que ce soit, ni en donner aucun témoignage, si peu qu'il soit contre la loi de Dieu (*Rom.* XV, 2; *Galat.* I, 10) : c'est dire en second lieu que nous devons aimer notre prochain non pas selon la chair, ni simplement par inclination naturelle, mais en Dieu et pour Dieu, comme Jésus nous aime. (*Joan.* XV, 12.)

Quelles sont les personnes que nous devons craindre de n'aimer pas assez purement?

Ce sont celles pour lesquelles nous avons de l'inclination, et avec lesquelles nous sommes liés de parenté ou d'amitié. (*Matth.* V, 46, 47.)

Qu'est-ce que l'amitié?

C'est la bienveillance qu'ont quelques personnes les unes pour les autres, et qu'elles entretiennent par de fréquentes communications.

Y a-t-il plusieurs sortes d'amitié?

Oui : il y a des amitiés criminelles qui ne méritent pas le nom d'amitié, il y en a d'humaines, il y en a de chrétiennes.

Qu'appelez-vous une amitié criminelle?

J'appelle ainsi l'union de ces misérables qui ne se fréquentent que pour se porter mutuellement à offenser Dieu et à s'affermir

dans le vice (*Psal.* II, 2, *Jac.* IV, 4); j'appelle encore ainsi l'amitié de ces faibles Chrétiens qui flattent le péché dans leurs amis, ou qui le dissimulent au lieu de l'improuver et de le reprendre. (*Psal.* LII, VI; *Prov.* XVI, 29.)

Pourquoi dites-vous que l'amitié des gens vicieux ne mérite pas le nom d'amitié?

Parce que c'est plutôt un commerce de scandale, et une conspiration contre Dieu et ses saintes lois. (*Psal.* II, 2.)

Qu'appelez-vous amitié humaine?

J'appelle ainsi les amitiés des philosophes et des honnêtes gens selon le monde, dont les communications ne sont ni grossièrement vicieuses, ni véritablement chrétiennes. (*Matth.* V, 47.)

Qu'est-ce qu'une amitié chrétienne?

C'est celle des vrais enfants de Dieu, qui ne se fréquentent que pour s'exciter mutuellement à la charité et aux bonnes œuvres. (*Hebr.* X, 24.)

Un bon Chrétien doit-il avoir beaucoup d'amis?

Non : nous devons la charité à toutes sortes de gens; mais, pour les communications intimes et fréquentes qui lient l'amitié, il est bon que nous ne les ayons qu'avec peu de personnes.

Pourquoi ne devons-nous lier amitié qu'avec peu de gens?

1° Parce qu'un grand nombre de communications avec des amis ne nous laisseraient pas le loisir de communiquer assez avec Dieu (*Eccli.* XVIII, 22); 2° parce qu'il est peu de personnes à qui nous puissions prudemment ouvrir notre cœur (*Eccli.* VIII, 22); 3° parce qu'il en est encore moins dont la fréquentation nous porte à la ferveur chrétienne, et ne soit par conséquent fort inutile. (*Prov.* XII, 11; *I Tim.* V, 13.)

A quoi doit nous porter la connaissance de ces vérités?

A n'aimer jamais personne que par le motif de la sainte charité (*Rom.* XII, 10); à ne nous lier jamais d'amitié qu'avec de vrais amis de Dieu. (*Prov.* XIII, 20; *Eccli.* XXV, 12.)

LEÇON XVI.

Des commandements de Dieu. — De la manière dont il les a donnés aux hommes, et particulièrement aux Chrétiens.

Y a-t-il quelque témoignage d'amour que Dieu exige indispensablement de tous tant que nous sommes?

Oui : il y en a un qu'il veut absolument de chacun de nous, et c'est l'entière obéissance à ses saints commandements et à ceux de son Eglise. (*Psal.* CXVIII, 4; *Matth.* XVIII, 17.)

Récitez les Commandements de Dieu.

Un seul Dieu tu adoreras, etc.

Pourquoi les récitez-vous dans un langage si simple?

1° Ce vieux langage me donne de la dévotion, me remettant en mémoire la piété et la simplicité de nos pères (*Deut.* V.); 2° c'est dans ce langage qu'on lit au peuple chrétien les Commandements de Dieu dans toutes les églises de France, et je suis bien aise de me conformer en cela au commun des fidèles.

En quel temps Dieu a-t-il donné aux hommes ces dix Commandements comme nous les voyons?

Dieu les donna à Moïse, écrits sur deux tables de pierre, pour les porter de sa part au peuple d'Israël lorsqu'il était dans le désert. (*Psal.* XLVI, 5; *Rom.* II, 14, 15.)

Dieu n'a-t-il fait ces dix Commandements que pour les seuls Juifs?

Il n'y a eu que les seuls Juifs qui les aient reçus écrits sur ces deux tables; mais Dieu les a donnés à tous les hommes par la création; il les a écrits dans le fond de leur nature, en leur donnant la raison par laquelle ils connaissaient le bien et le mal. (*Rom.* I, 19-22.)

Tous les hommes sont donc obligés à vivre selon ce qui est prescrit par ces dix Commandements?

Oui : la loi naturelle que notre Créateur a gravée dans nos esprits y oblige indispensablement toutes les personnes qui ont l'usage de la raison; il n'y a d'excepté que la détermination du jour du Sabbat, qui était une cérémonie propre aux Juifs.

Dieu a-t-il donné aux Chrétiens ces mêmes Commandements avec quelques avantages par-dessus les Juifs?

Oui : Dieu a donné aux Chrétiens ses commandements, non par un de ses serviteurs, mais par son propre Fils; non en proposant des récompenses terrestres et temporelles à leur obéissance, mais en leur montrant le ciel et l'éternité bienheureuse; non pas en leur écrivant cette sainte loi sur des tables de pierre, mais en la gravant dans leurs cœurs par son divin Esprit. (*Isa.* XXXIII, 22; *Matth.* V, 12, 18; VII, 21; *II Cor.* III, 3.)

Ces dix Commandements contiennent-ils tout ce que nous avons à faire pour servir Dieu?

Oui : ces dix Commandements, expliqués et perfectionnés par Jésus-Christ, comprennent assurément tout ce que Dieu demande de nous. (*Prov.* VII, 2; *Eccle.* XII, 13; *Matth.* V, 22; *Hebr.* V, 9.)

Vous croyez donc que Jésus-Christ Notre-Seigneur et notre Dieu nous a donné sa loi plus parfaite qu'elle n'avait jamais été?

Oui : plus parfaite incomparablement, soit pour le culte très-excellent qu'elle nous fait rendre à Dieu, soit pour la charité invincible dont elle nous ordonne d'aimer notre prochain, soit pour l'éminente pureté de corps et d'esprit qu'elle nous enjoint de garder inviolable parmi tous les efforts que font sans cesse le démon, le monde et notre chair pour nous la faire perdre. (*Matth.* V, 21, 48; *Joan.* XIII, 34; *Matth.* V, 8; *Joan.* XV, 3.)

Comment pourrons-nous apprendre plus en détail ce que notre divin Législateur a ajouté de plus parfait à ses dix Commandements?

En écoutant ou en lisant avec piété les instructions qu'on en donne dans l'Eglise, selon l'esprit de Jésus-Christ et de son Evan

gile. (*Prov.* I, 5; *Luc* X, 16; *Joan.* VIII, 47.)

LEÇON XVII.

Comment les bons Chrétiens observent les commandements de Dieu. — Leurs sentiments pour cette sainte loi.

Les bons Chrétiens observent-ils la loi de Dieu d'une autre manière que ne le pratiquaient les Juifs?

Oui : ils la pratiquent plus saintement et plus facilement.

En quoi les bons Chrétiens observent-ils la loi de Dieu plus saintement que ne faisait le commun des Juifs?

En ce qu'ils l'observent par un amour filial et dans l'esprit de Jésus-Christ dont ils sont animés. (*Rom.* VIII, 15; *I Petr.* II, 14, 22.)

Qu'est-ce qui rend facile aux bons Chrétiens l'observation des commandements de Dieu?

La grâce de Notre-Seigneur et son saint amour les leur font observer avec facilité et avec joie. (*Psal.* CXVIII, 32; *Rom.* VIII, 14.)

Les bons Chrétiens sont-ils toujours assistés suffisamment de la grâce divine pour pouvoir observer les commandements de Dieu?

Oui assurément : jamais le Saint-Esprit qui habite en eux ne les laisse dans l'impossibilité d'obéir à Dieu; son secours divin leur donne toujours un véritable pouvoir ou de faire ce qui est commandé, ou au moins de prier pour obtenir une grâce plus forte afin de le faire. (*Eccli.* XV, 11; *Hebr.* XIII, 5; *I Cor.* X, 31.)

Il ne faut donc pas croire que quelque commandement de Dieu soit impossible à un bon Chrétien?

Non : ce sentiment serait une hérésie et un blasphème. Il serait une hérésie, parce qu'il contredirait la foi de l'Eglise ; il serait un blasphème, parce qu'il attribuerait à Dieu d'avoir commandé à ses serviteurs et à ses enfants des choses impossibles. (*Deut.* XXX, 11; *I Joan.* V, 3; *Matth.* XI, 28-30.)

Quels doivent être nos sentiments pour la loi de Dieu?

Nous devons à cette sainte loi un profond respect, une entière soumission et un tendre amour. (*Psal.* LXXII, 1; LXI, 2; CXVIII, 1-18.)

Pourquoi devons-nous un profond respect à la loi de Dieu?

Parce qu'elle contient les ordres de ce grand Dieu, qui nous sont intimés par son propre Fils. (*Supra.*)

Pourquoi lui devons-nous une entière soumission?

Parce qu'elle est la loi du Souverain des souverains. (*Psal.* CXVIII, 102.)

Pourquoi devons-nous aimer tendrement la loi de Dieu?

Parce qu'elle est la loi de notre Créateur et de notre Père céleste, qui nous l'a donnée, afin qu'en l'observant nous soyons ses bons serviteurs et ses enfants obéissants, et que cette obéissance nous soit le chemin assuré de la vraie sagesse, de la parfaite justice et du souverain bonheur. (*Psal.* XXXVI, 31; XXXIX, 9; XVIII, 8; *Eccli.* I. 13.)

Est-il certain qu'en observant bien la loi de Dieu nous sommes ses vrais serviteurs et ses vrais enfants?

Oui : ceux qui observent la loi de Dieu servent véritablement ce souverain Maître, et ceux qui l'observent par un amour filial rendent à leur Père céleste un hommage bien agréable. (*II Cor.* VI, 4; *I Petr.* II, 14, 22.)

Pourquoi l'obéissance à la loi de Dieu nous fait-elle véritablement sages?

Parce qu'elle nous fait suivre la règle que nous a prescrite la première et suprême Sagesse. (*Psal.* CXVIII, 98, 100; XVIII, 9, 12.)

Pourquoi l'obéissance à la loi de Dieu nous rend-elle véritablement justes?

Parce qu'elle conforme notre volonté à la volonté divine, qui est la justice et l'équité même. (*Psal.* CXVIII, 133; *Luc.* I, 75.)

Est-il certain que l'observance de la loi de Dieu nous conduit au souverain bonheur?

Oui : tous ceux qui, pour l'amour de Dieu, observeront sa sainte loi avec persévérance auront infailliblement la jouissance du souverain bien; Dieu veut être à jamais la récompense de ses serviteurs et l'héritage de ses enfants. (*Gen.* XV, 1; *Matth.* XXV, 46; *Hebr.* V, 9.)

D'où avons-nous appris à aimer la loi de Dieu?

De l'exemple de tous les saints, qui ont fait leur plus cher trésor de cette divine loi et ont mis toute leur joie à la méditer sans cesse, et à la garder inviolablement. (*Psal.* I, 2; XXXVI, 31; XXXIX, 9; CXIII, 1-18.)

Rapportez-en quelques exemples particuliers.

Un des plus remarquables est celui du saint roi David qui, étant déjà plein de l'esprit chrétien, ne peut se lasser de nous dire, dans ses Psaumes sacrés, qu'il chérit la loi de son Dieu, qu'elle est son partage, qu'elle lui est plus précieuse que des millions d'or et d'argent, et qu'elle est dans le milieu de son cœur. (*Supra.*)

Mais l'exemple le plus considérable de tous, et que nous autres Chrétiens devrions toujours avoir devant les yeux, est celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Comment Notre-Seigneur Jésus-Christ a-t-il aimé la loi de Dieu son Père?

Dès l'instant de sa conception, il embrassa cette divine loi de toute l'affection de son cœur, et il l'observa ensuite dans tous les moments de sa vie et à sa mort avec une exactitude et une ponctualité admirables. (*Psal.* XXXIX, 7; *Hebr.* X, 5, 9, seq.; *Joan.* XIV, 31; XVII, 4; XIX, 30.)

Que doivent faire en nous toutes ces vérités?

Elles doivent nous remplir d'estime pour les saints commandements de Dieu, et nous porter à les observer de très-bon cœur. (*Eccli.* II, 19.)

—

EXPLICATION DU PREMIER COMMANDEMENT DE DIEU.

LEÇON XVIII.

De ce que Dieu nous ordonne par le premier commandement.

Quel est le premier commandement de Dieu?

« Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement. »

Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par ce premier commandement?

Que nous lui rendions d'un cœur sincère le culte que nous lui devons comme à notre seul vrai Dieu et à notre Père céleste. (*Deut.* v, 7, seq.; xxxii, 7; *Psal.* xciv, 3.)

Que signifie ce mot culte?

Il signifie l'honneur que la religion nous fait rendre à la majesté de Dieu dans ses temples, à ses autels et partout. (*Malach.* i, 6; *Joan.* viii, 49; *Exod.* xxvii, 21.)

Qu'entendez-vous en disant que nous devons l'honorer comme le vrai Dieu?

J'entends que, puisqu'il est véritablement le premier Etre infiniment parfait et infiniment au-dessus des plus nobles créatures, nous lui devons par justice tous les honneurs possibles : et, en effet, si c'est une loi parmi nous que les petits doivent honorer les grands, quel honneur ne devons-nous point à cette grandeur immense devant laquelle nous sommes tous si petits. (*Psal.* xciv, 2, 3; xlvii, 2, lxxvi, 14.)

Qu'entendez-vous en disant que nous devons l'honorer comme le seul vrai Dieu?

J'entends que, puisqu'il est le seul vrai Dieu, c'est à lui uniquement que notre religion doit rendre de souverains honneurs. (*Deut.* v, 7, seq.; *Matth.* iv, 10.)

Qu'entendez-vous en disant que nous devons l'honorer comme notre Dieu?

J'entends que, puisqu'il est notre premier principe qui nous a créés, qui nous conserve et qui nous gouverne pour nous conduire à notre dernière fin qui est lui-même, nous devons l'honorer par reconnaissance, par nécessité et par obéissance. (*Isa.* xliii, 7; *Apoc.* i, 8.) Nous devons l'honorer par reconnaissance, comme notre bienfaiteur universel; par nécessité, comme notre souverain bien, auquel il faut nous unir pour ne pas périr éternellement; et par obéissance, comme notre Maître suprême qui nous en fait le commandement avec tant de droit. (*Deut.* v, 7-22; *Eccli.* xii, 1 : *Psal.* lxxii, 27.)

Qu'entendez-vous en disant que nous devons l'honorer comme notre Père céleste?

J'entends que puisqu'il est notre Père céleste, qui par sa charité immense nous a régénérés et adoptés pour l'héritage éternel en son Fils Jésus, ce nous est un devoir indispensable de l'honorer par une vraie piété. (*I Petr.* 1, 3; *Joan.* viii, 40; *I Petr.* iv, 11.)

Pourquoi appelle-t-on piété la religion des bons Chrétiens? (*I Tim.* iv, 8.)

Parce qu'elle les porte à honorer Dieu par un amour filial. (*Matth.* vi, 9.)

Qu'est-ce qu'honorer Dieu?

C'est avoir pour lui une souveraine estime, un très-profond respect et une entière soumission dans notre intérieur, et lui en donner quelque témoignage ou lui en faire quelque protestation extérieure. (*Joan.* iv, 23.)

Pourquoi devons-nous à Dieu une souveraine estime?

Parce qu'il est le grand Tout, infiniment préférable aux plus excellentes créatures qui sont et qui peuvent jamais être au ciel et sur la terre. (*Baruch* iii, 36; *Psal.* xxxiv, 10; lxx, 19; lxxxii, 2; lxxxv, 8.)

Pourquoi devons-nous à Dieu un très-profond respect?

Parce que nous ne sommes tous que poussière et que cendre devant son infinie grandeur, et que de misérables pécheurs devant sa sainteté ineffable. (*Gen.* xviii, 27; *Psal.* xlviii, 9; *Luc.* xviii, 13.)

Pourquoi devons-nous à Dieu une entière soumission?

A cause de son souverain domaine sur toutes ses créatures. (*Judith* ix, 10; *Isa.* xlv, 3, 5; *Job* i, 21.)

Sommes-nous obligés particulièrement à honorer le Verbe incarné, Jésus-Christ Notre-Seigneur?

Oui : deux grandes raisons nous y obligent : 1° il est notre Roi éternel, il est notre souverain Juge, il est notre Dieu par des titres particuliers; et, par toutes ces qualités, il est infiniment digne que nous l'honorions de toute l'affection de nos cœurs. (*Psal.* ii, 6; xxiii, 7; lxvi, 6; *Matth.* xvi, 27; *Luc.* i, 33; xvii, 24, 30; *II Cor.* v, 10.) 2° Ce grand Fils de Dieu s'est abaissé et anéanti pour nous en tant de manières, il faut qu'en revanche nous brûlions du zèle de l'honorer et de l'exalter par toutes les voies possibles. (*Apoc.* v, 12; *Matth.* ii, 11.)

Est-il vrai que nous devons témoigner et professer, par des actions extérieures, les sentiments d'estime, de respect et de soumission que nous avons pour Dieu dans le cœur?

Oui : c'est pour cela que Notre-Seigneur et sa sainte Eglise ont institué tant de saintes cérémonies. (*Luc.* xxii, 19.)

A quoi doit nous porter l'instruction de cette leçon?

A nous bien souvenir que c'est par justice, par reconnaissance, par nécessité, par obéissance et par amour que nous sommes obligés à honorer Dieu, et que nous ne saurions être trop affectionnés à nous acquitter d'une si juste et si aimable obligation.

LEÇON XIX.

De la vertu de religion et de ses diverses pratiques.

Vous disiez, dans la leçon précédente, que c'est la religion qui nous fait rendre à Dieu le culte qu'il exige de nous par son premier commandement : qu'est-ce que la religion?

C'est une vertu qui nous porte à honorer notre Dieu et notre Père céleste en la manière qu'il le veut. (*Joan.* iv, 23, 24.)

Par quelles pratiques pouvons-nous honorer Dieu en la manière qu'il le veut?

1° Par les propres actes de la vertu de

religion en usage dans l'Eglise, comme le sont principalement l'adoration, le sacrifice et la prière (*Psal.* v, 8; LXV, 4; *Malach.* I, 11; *Matth.* VI, 6; *Luc.* XVIII, 1, 10); 2° par toutes les pratiques des autres vertus (*Rom.* XV, 7; *Apoc.* XIV, 7); 3° par nos emplois mêmes qui regardent le temporel et la vie civile. (*I Petr.* IV, 11.)

Qu'est-ce qu'adorer Dieu?

C'est lui protester, par quelque abaissement en sa présence, que nous reconnaissons son excellence infinie, et qu'il est notre Créateur et notre souverain Maître. (*Psal.* XCIV, 3.)

Que signifient donc ces paroles : Mon Dieu je vous adore ?

C'est dire : « Je reconnais, mon Dieu, l'infinité de vos grandeurs et que toute créature vous doit être soumise. » (*Isa.* XL, 15; *I Reg.* III, 18; *Psal.* LXI, 2; *Ephes.* III, 9.)

L'adoration que notre Dieu et notre Père céleste demande de nous, n'est-elle autre chose qu'un simple abaissement devant sa majesté divine?

L'adoration, telle que la pratiquent les vrais enfants de Dieu, n'en demeure pas au seul sentiment de souverain respect pour sa grandeur et sa sainteté; mais elle se dilate en l'amour de ses bontés, en l'admiration de ses merveilles, en la louange de ses perfections, en l'action de grâces de ses bienfaits, et en d'autres saintes affections, selon le mouvement du divin Esprit.

Est-il certain que Dieu demande de nous cette adoration amoureuse qui se dilate en de saintes affections, et qu'il nous l'inspire par son Saint-Esprit?

Oui : comme c'est par le mouvement du divin Esprit que l'Eglise du ciel adore Dieu d'un culte tout embrasé d'amour, et tout dans la jubilation et les louanges, c'est aussi par son mouvement que l'Eglise de la terre adore le même Dieu avec cet amour et ces autres bons sentiments qu'expriment les psaumes sacrés, les cantiques et les hymnes qu'elle chante à son honneur.

Quelle est de toutes les actions de la religion celle qui honore Dieu plus parfaitement?

C'est le sacrifice, principalement depuis que Jésus-Christ en est le Prêtre et la Victime. (*Psal.* passim.)

En quoi la prière honore-t-elle Dieu?

En ce que par la prière nous recourons à lui comme au principe de toutes sortes de biens. (*Malach.* I, 11; III, 3, 4.)

Est-il vrai que les bons Chrétiens honorent Dieu par toutes les pratiques de vertu ?

Oui : toutes les bonnes œuvres des vrais enfants de Dieu sont à l'honneur de leur Père céleste qui en est l'auteur et la fin. (*Rom.* X, 12; *I Cor.* VIII, 6; *Jac.* I, 5.)

Comment les Chrétiens honorent-ils Dieu par leurs occupations qui regardent le temporel et la vie civile ?

En s'y appliquant dans l'ordre de sa très-sainte volonté et en les rapportant à sa gloire. (*Matth.* V, 16.)

A quoi nous doivent porter toutes ces vérités?

A aimer toutes les pratiques de la religion en usage dans la sainte Eglise, et à ne plus vaquer à aucun emploi qui ne soit à l'honneur de Dieu. (*Rom.* I, 10; *I Cor.* X, 31.)

LEÇON XX.

De la véritable et parfaite religion qui se pratique par les bons Chrétiens.

La religion, telle que Dieu la veut de nous, se trouve-t-elle dans tous les hommes ?

Non : la véritable et parfaite religion ne se trouve que dans les bons Chrétiens. (*Joan.* IV, 23.)

Qu'est-ce qui rend véritable et parfaite la vertu de religion dans les bons Chrétiens?

La foi, l'espérance, la charité et l'union à la religion de Jésus-Christ.

Comment la foi sert-elle à la vertu de religion ?

1° C'est la foi qui nous donne la vraie connaissance de Dieu, sans laquelle il ne peut y avoir de religion véritable. (*I Petr.* II, 9; *I Joan.* II, 8; *Eph.* II, 12.) 2° La pratique de la foi honore beaucoup Dieu en qualité de première et infaillible vérité (*Rom.* I, 5; *II Cor.* X, 5); elle sert donc excellemment à la fin de la religion.

Comment l'espérance sert-elle à la vertu de religion?

1° Elle nous fait recourir à la bonté de Dieu, et attendre de lui, et non pas de nous-mêmes, un cœur religieux. (*Psal.* XXIV, 1; LXXXV, 4; CXLII, 8; *Joan.* XV, 5.) 2° Quand nous mettons en Dieu notre grande et unique espérance pour le temps et pour l'éternité, nous lui rendons en cela un honneur qui lui est fort agréable, et ainsi nous trouvons en cela même une bonne pratique de religion. (*Psal.* LXXII, 28; IX, 11; *Rom.* IV, 18; *I Petr.* I, 21.)

Comment la charité sert-elle à la religion ?

Elle la perfectionne admirablement en la rendant amoureuse, et en nous portant à honorer Dieu, non-seulement comme l'Etre des êtres infiniment excellent, comme notre premier principe, comme notre fin dernière, et comme le Souverain des souverains, mais aussi comme notre Père céleste infiniment aimable. (*I Petr.* I, 14, 22; *Rom.* VIII, 15.)

Expliquez-nous encore en peu de mots les avantages que la foi, l'espérance et la charité apportent à la religion?

Par la foi elle est la religion des fidèles, et par l'espérance et la charité elle est la religion des vrais enfants de Dieu; par la foi elle est une religion éclairée, par l'espérance elle est une religion élevée vers l'éternité, et par la charité elle est une religion embrasée du feu céleste : la foi la dirige, l'espérance l'anime, et l'amour divin l'embrase et l'associe à la religion des séraphins. (*I Petr.* I, 21; *Rom.* V, 2; *I Petr.* II, 6; *Rom.* VI, 22; *Levit.* VI, 12; *Isa.* VI, 6.)

Comment entendez-vous que les bons Chré-

tiens unissent leur religion à la religion de Jésus-Christ?

J'entends qu'ils ne croiraient pas bien rendre à Dieu leurs devoirs de religion, s'ils ne les lui rendaient par Jésus-Christ, avec Jésus-Christ et en Jésus-Christ.

Que font les bons Chrétiens pour rendre à Dieu leurs devoirs par Jésus-Christ?

1° Ils offrent à Dieu les devoirs que Jésus-Christ lui rend continuellement pour nous tous, en qualité de notre Chef et de notre grand prêtre, et ils s'unissent à son intérieur adorable pour y trouver le supplément de leur piété. (*Hebr.* IX, 24, 26; XIII, 15.) 2° Quand les bons Chrétiens offrent Jésus-Christ à Dieu dans son auguste sacrifice, ils sont ravis de rendre à ce grand Dieu par cette offrande un honneur digne de lui. (*Psal.* XLVII, 10; *Malach.* III, 3.)

Comment entendez-vous que les bons Chrétiens rendent à Dieu leurs devoirs avec Jésus-Christ?

J'entends qu'ils les lui rendent comme associés à la religion de Jésus-Christ par son divin Esprit. (*Rom.* VIII, 9.)

Pourquoi Jésus-Christ nous a-t-il associés à sa religion?

Parce que, non content d'honorer lui seul Dieu son Père, il a voulu lui donner un nombre de vrais et parfaits adorateurs, afin que son Eglise l'aidât à dilater sa religion dans tout le monde et à la rendre perpétuelle dans tous les siècles. (*Psal.* XXXIII, 4; *Joan.* IV, 23; *Ephes.* III, 21; *Gen.* II, 18.)

Que font les bons Chrétiens pour rendre à Dieu leurs devoirs en Jésus-Christ?

Quand ils vont à Dieu pour lui rendre leurs devoirs, ils ne se présentent pas devant sa divine majesté en leur propre nom, mais au nom et en la personne de son très-cher Fils Jésus, auquel ils ont l'honneur d'être incorporés. C'est par ce moyen qu'ils s'approchent de Dieu avec une humble confiance, et qu'ils osent espérer un accueil favorable. (*Ephes.* II, 18.)

A quoi doit nous porter cette instruction?

A nous donner à Dieu, pour embrasser avec ferveur tout ce qu'elle vient de nous apprendre.

LEÇON XXI.

Des cérémonies en général.

Vous disiez dernièrement que la religion que nous avons dans le cœur doit être témoignée extérieurement, et que c'est pour cela qu'il y a quantité de saintes cérémonies dans l'Eglise : qu'est-ce que ces cérémonies?

Ce sont toutes les pratiques extérieures qui servent au culte de Dieu, selon l'usage de la sainte Eglise.

Pourquoi n'est-ce pas assez d'honorer Dieu dans notre intérieur, et pourquoi faut-il ajouter des pratiques extérieures dans l'exercice de la religion?

1° Cela est tout à fait convenable à notre nature humaine, qui ne s'élève à Dieu que par quelque chose qui frappe les sens, et qui est composée d'un corps et d'une âme qui ont grande inclination à n'agir qu'ensemble. (*Matth.* II, 11; XXVI, 39; *I Tim.* II, 8.) 2° Dieu ayant créé notre corps pour son honneur aussi bien que notre âme, il faut que notre extérieur soit joint à notre intérieur dans l'honneur que nous lui rendons. (*I Cor.* VI, 20; VII, 34.) 3° Nous avons souvent besoin que nos pratiques extérieures de religion réveillent et animent notre dévotion intérieure. 4° C'est par ces actions visibles que les bons Chrétiens exercent et professent publiquement leur foi et leur religion, et qu'ils s'édifient et se consolent beaucoup les uns les autres.

Quelles cérémonies avons-nous dans l'Eglise?

Nous y avons le très-auguste sacrifice, les saints sacrements et l'Office divin, qui sont les trois principales et comme l'essence du culte public que nous rendons à Dieu, et puis quantité de pratiques religieuses qui servent à rendre celles-là plus solennelles et plus vénérables. (*Psal.* XX, 14; *Malach.* III, 3; *Hebr.* XIII, 10; *I Cor.* IV, 1; XIV, 15.)

Comment serons-nous instruits du saint sacrifice, des sacrements et des cérémonies particulières qui les accompagnent?

En écoutant ou en lisant avec piété les instructions qu'on nous donnera sur la très-sainte Eucharistie et sur les autres sacrements.

Qui a institué les cérémonies?

Le très-saint sacrifice que l'Eglise offre à la divine majesté et les sacrements par lesquels elle sanctifie ses enfants, sont des cérémonies que le Fils de Dieu a lui-même instituées. (*Matth.* XXVIII, 19; *Luc.* XXII, 19.) Pour les autres qui se pratiquent à la sainte Messe, dans l'administration des sacrements et aux Offices divins, il y en a d'anciennes que l'on croit d'institution apostolique, et il y en a que les prélats ont établies en d'autres temps pour de saintes raisons. (*I Cor.* XI, 34.)

Est-ce un grand péché que de mépriser les cérémonies de l'Eglise?

Oui : c'est une impiété de libertin ou de mauvais Catholique. (*Matth.* XVIII, 17.)

N'y a-t-il pas quelquefois de l'abus et de la superstition dans certaines cérémonies?

1° Si des particuliers se mêlent quelquefois de mettre en pratique des cérémonies nouvelles à leur fantaisie, c'est un abus qu'on ne doit point souffrir. 2° Si des esprits trompés par le démon contrefont les cérémonies de l'Eglise, pour des maléfices ou pour d'autres effets superstitieux, c'est encore un mal plus grand et moins tolérable. 3° Pour toutes les cérémonies qui se pratiquent selon l'usage et les intentions de l'Eglise universelle, elles ne peuvent être que très-sagement et très-saintement établies.

Pourquoi l'Eglise n'établit-elle aucune pratique qu'avec sagesse et sainteté?

Parce que le Saint-Esprit l'assiste et la gouverne en tout ce qu'elle ordonne et approuve. (*Matth.* XXVIII, 20; *I Tim.* III, 15.)

Les cérémonies produisent-elles en nous quelques effets de grâce?

1° Notre sacrifice et nos sacrements, qui sont les cérémonies d'institution divine, sont pour nous d'admirables sources de grâces (*Joan.* VI, 58; *Ephes.* V, 2; *Tit.* III, 5; *Hebr.*

vii, 25); 2° toutes les cérémonies sont, pour ceux qui les pratiquent saintement, des actions méritoires qui augmentent en eux la grâce divine (*Apoc.* xi, 18; xxii, 12); 3° il n'y en a aucune qui ne soit édifiante et pour ceux qui la pratiquent, et pour ceux qui la voient pratiquer, et qui par conséquent ne soit capable, avec la grâce de Dieu, de nous sanctifier en la manière que le font les sermons et les bons exemples (*Rom.* xiv, 19; *I Cor.* xiv, 5, 12); 4° l'Eglise, par une ancienne coutume, bénit plusieurs choses dont l'usage, s'il se fait avec piété, nous obtient beaucoup de grâces en nous appliquant les prières que l'Eglise a faites à Dieu en les bénissant (*Cant.* ii, 14); 5° enfin la cérémonie du signe de la croix a une vertu particulière pour écarter de nous les démons et pour attirer sur nous des bénédictions divines. (*Col.* ii, 14, 15.)

A quoi doivent nous porter ces vérités?

A nous bien persuader qu'il n'y a pas une cérémonie dans l'Eglise, pour petite qu'elle paraisse, qui ne soit digne de vénération, puisque toutes servent au culte de Dieu et à notre sanctification, et que c'est Dieu même qui les a établies ou inspirées à son Eglise.

LEÇON XXII.

De l'Office divin.

Dans la leçon précédente vous disiez que l'Office divin est une des principales parties du culte de Dieu : qu'est-ce que l'Office divin?

C'est la prière publique qui se fait par les ecclésiastiques au nom de tous les fidèles. (*Psal.* xxi, 23; xxxiv, 18; *I Cor.* xiv, 17, 18.)

Que veut dire : l'Office divin est la prière publique?

C'est dire que par les psaumes, les cantiques, les hymnes et les autres saintes paroles qu'on y prononce publiquement, on adore Dieu, on le loue, on le remercie, on lui rend tous les autres devoirs de la religion et on implore sa miséricorde. (*Psal.* xvii, 4.)

Pourquoi cette prière publique se fait-elle par des ecclésiastiques et non pas par des laïques?

Afin qu'une action de cette importance se fît aussi exactement, aussi décemment et aussi assidûment qu'elle doit être faite, il a été très à propos d'y appliquer des personnes destinées à la faire, préparées à la bien faire et déchargées de tous les emplois du siècle, pour vaquer uniquement au culte de Dieu. (*II Paral.* xx, 21.)

Pourquoi appelle-t-on l'Office divin les Heures canoniales?

On appelle ainsi les diverses parties de l'Office divin, parce qu'elles doivent se réciter aux heures réglées par les lois de l'Eglise. (*Psal.* cxviii, 164.)

Que signifie ce nom d'Office?

Il signifie que c'est une fonction sacrée dont les ecclésiastiques sont chargés de s'acquitter, comme députés à cela par toute l'Eglise. (*II Paral.* xxix, 18.)

Pourquoi l'appelle-t-on divin?

Parce que Dieu en est l'auteur, l'objet et la fin. (*Psal.* xlvi, 7.)

Pourquoi récite-t-on cette prière publique en langue latine?

1° Comme on la récite dans un lieu et avec des habits différents des lieux et des habits du commun, afin de rendre par là cette sainte action plus vénérable au peuple, ainsi, pour la même raison, on la récite en une autre langue que celle du commun. (*Joan.* xix, 20.) 2° L'Office divin étant presque entièrement tiré de l'Ecriture sainte, nous en avons le texte certainement authentique dans la langue latine; ce qui est un avantage et une consolation que nous n'aurions pas dans aucune version en langue vulgaire. (*Psal.* cxviii, 103.) 3° Par le moyen de la langue latine, qui est répandue dans tous les royaumes catholiques, nous sommes partout plus uniformes dans l'exercice de la religion, et ce nous est une grande consolation, en voyageant, de trouver cette langue de l'Eglise dans des pays étrangers, dont la langue vulgaire nous est inconnue. (*Rom.* i, 8; *Psal.* cxxxi, 6.) 4° Comme toute langue vulgaire est sujette à vieillir et à devenir hors d'usage, si on la parlait dans l'Office divin, on serait obligé de la changer souvent pour ne pas louer Dieu en des termes devenus quelquefois ridicules. Or, par la langue latine, qui est toujours la même, nous évitons cet inconvénient. (*Psal.* xlvi, 8; *II Tim.* ii, 15.)

Mais n'y a-t-il point d'inconvénient que l'Office divin se récite en une langue que le peuple n'entend pas?

Au contraire, il serait à craindre, si on y parlait son langage, qu'il ne prît dans un mauvais sens plusieurs paroles mystérieuses de l'Ecriture sainte qu'il s'imaginerait fort bien entendre. (*II Petr.* iii, 16.) Lorsqu'on parle au peuple pour l'instruire, il faut le faire en sa langue naturelle, avec toute la clarté possible; mais pour les saints Offices, il n'est pas nécessaire qu'il ait l'intelligence de tout ce qu'on y dit, c'est assez qu'il comprenne qu'on y prononce de saintes paroles pour louer et invoquer Dieu.

Pourquoi récite-t-on l'Office divin en chantant?

1° Les psaumes sacrés et les autres paroles de l'Office étant prononcés avec mélodie en sont plus propres à émouvoir nos cœurs. (*Psal.* c, 2.) 2° Ce chant de louanges divines représente la joie avec laquelle on loue Dieu dans le ciel. (*Psal.* xciv, 2.)

Pourquoi l'Office divin consiste-t-il principalement en louanges de Dieu?

1° Parce qu'il est institué pour glorifier Dieu, ce que nous ne pouvons faire expressément qu'en louant son saint Nom, c'est-à-dire en racontant avec amour ses divines perfections et les merveilles de ses ouvrages. (*Psal.* xxviii, 2, 9.) 2° Ces saintes louanges étant prononcées dévotement portent les âmes à l'estime et à l'admiration de Dieu,

et à un grand éloignement de tout ce qui le déshonore. (*Eccli.* XLIII, 33; *Isa.* XLVIII, 9.)

Cette prière publique a-t-elle quelques avantages par-dessus celles que nous faisons en particulier?

Oui : elle en a plusieurs bien considérables : 1° Elle est composée de paroles très-saintes dont Dieu même est l'auteur (*Psal.* XLIV, 2); 2° elle se fait au nom de toute l'Eglise que Dieu écoute toujours favorablement (*Cant.* II, 14) ; 3° elle se fait dans l'union de plusieurs cœurs, ce qui est d'une grande efficacité, selon la promesse de Notre-Seigneur (*Matth.* XVIII, 19) ; 4° elle se fait toujours dans l'église, qui est le lieu saint où Dieu est présent d'une façon particulière. (*Psal.* X, 5.)

A quoi doit nous porter cette instruction?

A considérer l'Office divin comme la principale oraison de l'Eglise après le très-saint sacrifice, et à nous y rendre présents avec toute l'assiduité, la dévotion et la confiance dont le Saint-Esprit nous rendra capables.

Quelle est la partie de l'Office divin à laquelle les bons Chrétiens se rendent particulièrement assidus?

C'est l'Office des vêpres; nous le devons regarder comme le sacrifice du soir, et nous ferons fort bien d'y renouveler les bons sentiments que nous avons eus le matin à la sainte Messe. (*Psal.* CXL, 2.)

LEÇON XXIII.

Des bénédictions.

Vous disiez, il y a peu de temps, que l'usage des choses bénites nous obtient plusieurs grâces, et souvent nous entendons parler de bénédictions : combien y a-t-il de sortes de bénédictions dans l'Eglise?

Il y a les bénédictions que Dieu nous donne et celles que nous donnons à Dieu ; il y a des bénédictions que l'Eglise donne à certaines créatures, et il y a celles que les enfants de l'Eglise se donnent les uns aux autres.

Qu'est-ce que les bénédictions que Dieu nous donne?

Ce sont les bienfaits de toutes sortes dont sa bonté nous gratifie à tout moment. (*Psal.* LXXXIV, 1; *Ephes.* I, 3.)

Qu'est-ce que les bénédictions que nous donnons à Dieu?

Ce sont les louanges et les remercîments que nous lui adressons pour glorifier son saint nom. (*Tob.* IV, 20; XII, 6, 18; *Psal.* LXV, 8 et passim.)

Qu'est-ce qu'on appelle les bénédictions de l'Eglise?

On appelle ainsi les bénédictions que les prélats et les prêtres donnent en leur qualité de principaux membres et de ministres publics de l'Eglise universelle. (*Hebr.* VII, 11.)

Ces bénédictions de l'Eglise sont-elles de plusieurs sortes?

Oui : il y a les bénédictions qu'elle fait seulement pour invoquer Dieu, comme sont celles dont les prêtres bénissent tous les jours le peuple à la sainte Messe, et quelquefois les fruits de la terre dans les processions. (*Psal.* CXXVII, 5; CXXVIII, 8.) Il y en a d'autres qu'elle fait sur diverses choses pour les destiner à des usages religieux, et pour demander à Dieu plusieurs grâces pour les personnes qui en feront ces usages; ce sont les bénédictions de cette sorte qui font que l'eau bénite, le pain bénit et les autres choses qu'on appelle bénites ne sont plus au nombre des choses communes. (*Act.* X, 15; *I Tim.* IV, 4, 5.)

En quoi consistent les bénédictions qu'une personne particulière peut donner à une autre?

Elles consistent à lui souhaiter affectueusement les bénédictions de Dieu (*Tob.* VII, 7; *Psal.* CXIII, 15) : c'est ainsi que les pauvres donnent tous les jours aux personnes charitables mille bénédictions; c'est ainsi particulièrement que les pères et les mères donnent leur bénédiction à leurs enfants, ce qui est une pratique ancienne, fort pieuse et de grande efficacité. (*Gen.* XXVII, 23 seq.; XXVIII, 1; *Eccli.* III, 11.)

Pourquoi les prêtres, et les pères et mères ne donnent-ils point de bénédiction qu'en faisant le signe de la croix?

Parce que nulle bénédiction ne nous est donnée de Dieu que par les mérites de Jésus-Christ crucifié. (*Ephes.* I, 3.)

Pourquoi les bons Catholiques ont-ils tant de dévotion à la bénédiction du très-saint Sacrement?

Parce que le Fils de Dieu, que son Père éternel a envoyé au monde pour nous bénir, est là en personne pour nous bénir lui-même ; ce qui est un bonheur inestimable. (*Act.* III, 26.)

Après la bénédiction de Jésus-Christ, quelle est celle que nous devons estimer et désirer plus que toute autre?

C'est la bénédiction de sa très-sainte Mère, (*Eccli.* III, 5) que l'Eglise demande souvent pour nous par ces paroles :

Nos cum Prole pia benedicat Virgo Maria.

LEÇON XXIV.

De l'eau bénite. — Du pain bénit.

Entre les choses bénites par l'Eglise, quelle est celle dont les fidèles font usage plus fréquemment et avec plus de confiance?

C'est l'eau bénite, dont nous nous servons très-utilement pour effacer nos péchés, pour chasser les démons, et même quelquefois pour guérir des maladies. (*Gen.* I, 2.)

Comment l'eau bénite efface-t-elle nos péchés?

1° Elle nous fait souvenir de l'eau de notre baptême dont nous n'avons pas conservé les bons effets, et elle nous porte à nous laver de nouveau dans l'eau de nos larmes. (*Eph.* V, 26; *Jerem.* IX, 1.) 2° Si nous nous servons de l'eau bénite avec piété, les prières que l'Eglise a faites en la bénissant nous obtiennent quelques bons mouvements de la grâce divine, lesquels nous excitent à la contrition. (*Luc.* III, 11, 12-14.)

Comment l'eau bénite chasse-t-elle les démons?

En vertu des prières de l'Eglise, lesquelles sont d'une grande efficacité devant Dieu. (*Marc.* IX, 28.)

Pourquoi les prières que fait le prêtre, en bénissant l'eau, s'appellent-elles les prières de l'Eglise?

Parce que le prêtre ne fait pas ces prières comme personne particulière, mais comme représentant toute l'Eglise et parlant en son nom. (*Hebr.* V, 1, 2.)

Est-il certain que l'eau bénite guérit des maladies?

Oui, elle en guérit quelquefois, mais non pas toujours, parce que Dieu ne nous accorde la santé et les autres biens temporels qu'autant qu'il voit que cela sera utile pour sa gloire et pour notre salut, et l'Eglise ne les lui demande qu'à cette condition. (*I Joan.* V, 14.)

Pourquoi met-on de l'eau bénite à l'entrée de l'église?

Parce qu'en entrant dans la maison de Dieu, qui est la maison d'oraison, nous avons besoin de nous purifier de nos péchés, d'écarter de nous les tentations du démon, et de nous unir aux prières de la sainte Eglise. (*Exod.* XXXVIII, 8; *Psal.* XCII, 5.)

Pourquoi les bons catholiques ont-ils toujours de l'eau bénite dans leur maison?

Pour en bannir les esprits malins et y attirer les bénédictions de Dieu.

Pourquoi jetons-nous souvent de l'eau bénite sur nos malades qui sont à l'extrémité?

L'Eglise, par ce secours, chasse d'autour d'eux les puissances de l'enfer et leur obtient beaucoup de grâces du ciel.

Pourquoi jetons-nous de l'eau bénite sur les corps de nos défunts et sur leurs tombeaux?

Cette eau salutaire applique à leurs âmes les prières de la sainte Eglise, et éteint par là à leur égard, au moins en partie, les flammes du purgatoire.

Comment faut-il prendre de l'eau bénite, et recevoir celle dont on nous arrose le dimanche avant la Messe de paroisse?

Non pas par pure coutume et avec un esprit distrait, comme le font quelques-uns, mais avec de vrais sentiments de dévotion, de confiance et de repentir de nos péchés.

Dites-vous à Dieu quelques paroles en prenant ou en recevant de l'eau bénite?

Oui, je dis quelquefois : « Mon Dieu, ne regardez pas mes péchés, mais la foi et l'oraison de votre Eglise. » D'autres fois je dis : *Seigneur, vous m'arroserez avec l'hysope, et je deviendrai pur; vous me laverez, et je serai plus blanc que la neige.* (*Psal.* L, 9.)

Qu'entendez-vous par cet arrosement que vous demandez à Dieu?

La grâce de bien me repentir de mes péchés, et de m'en humilier toute ma vie.

Que signifie le pain bénit qu'on distribue quelquefois aux fidèles dans l'église?

Il signifie l'union de la charité qui nous fait tous un même corps et comme un même pain en Jésus-Christ Notre-Seigneur, et il est une espèce de mémorial de la très-sainte Eucharistie. (*I Cor.* X, 17.)

Le pain bénit produit-il en nous quelques bons effets?

Oui, l'Eglise demande à Dieu en le bénissant qu'il produise en nous la santé de l'âme et celle du corps.

Comment faut-il manger le pain bénit?

Avec respect et dévotion, et en désirant de nous rendre dignes de la sainte communion.

LEÇON XXV.

Des cendres et des rameaux.

Parlons encore un peu des choses bénites Car l'Eglise. Les cendres du premier jour de Carême et les rameaux du dimanche avant Pâques, ne sont-ce pas des plus remarquables?

Oui : l'Eglise bénit solennellement ces objets, et ils servent à deux cérémonies très-pieuses.

Que signifient ces cendres bénites qu'on nous met sur la tête au commencement de la sainte quarantaine?

Elles signifient l'humilité et la pénitence que nous devons embrasser en ce saint temps. (*Gen.* XVIII, 27; *II Reg.* XIII, 19; *Judith* IV, 16; *Ephes.* IV, 1.)

Pourquoi bénit-on ces cendres?

Afin que les prières que fait l'Eglise en les bénissant nous obtiennent de Dieu l'esprit de pénitence. (*Psal.* LXXXIV, 5; *Jer.* XXXI, 18.)

Pourquoi le prêtre, quand il nous donne ces cendres, dit-il à chacun de nous : « Souviens-toi, homme, que tu es poudre et que tu retourneras en poudre? »

Pour nous porter à nous humilier sincèrement devant Dieu, et à accepter notre mort de sa main adorable en l'honneur et en l'union des très-saintes dispositions de Jésus acceptant la sienne. (*Gen.* III, 19.)

Quelles furent les dispositions de Jésus acceptant sa mort de la main de Dieu son Père?

Il accepta la mort et la souffrit par religion, par pénitence, par charité envers les hommes et par sainteté. (*Hebr.* X, 5-7; *Joan.* XV, 13; *Luc.* XXII, 15.)

Comment entendez-vous que Jésus accepta et souffrit la mort par religion?

J'entends qu'il l'accepta et la souffrit pour honorer Dieu son Père par un sacrifice digne de lui. (*Joan.* VIII, 49.)

Comment entendez-vous qu'il accepta et souffrit la mort par pénitence?

J'entends qu'il voulut mourir pour satisfaire à la justice divine que nous avions irritée, et nous obtenir miséricorde. (*Isa.* LIII, 5, etc.)

Comment entendez-vous que Jésus accepta et souffrit la mort par charité envers nous?

J'entends que sa charité merveilleuse envers nous lui a fait donner de très-bon cœur tout son sang pour nous laver de nos iniquités, et nous remettre dans le chemin de la vie éternelle. (*Ephes.* V, 23; *Apoc* I, 5.)

Comment entendez-vous qu'il l'accepta, et la souffrit par sainteté?

J'entends que ce fut par un grand désir de se séparer de ce monde profane et pervers, pour se retirer dans le sein de Dieu son Père. (*Luc.* XII, 50; XXI, 15.)

Comment faut-il faire pour accepter la mort en l'honneur et en l'union de Jésus acceptant la sienne?

1° Il faut bien considérer en la présence de Dieu ces dispositions de Jésus que nous venons de rapporter, et les adorer avec tout l'amour et toute la reconnaissance possibles; 2° lui demander la grâce d'entrer tout de bon dans ces mêmes sentiments; 3° y entrer en effet le mieux que nous pourrons, et dire à Dieu d'un cœur sincère: « Oui, mon Créateur et mon Père céleste, j'adore l'arrêt de mort que vous avez prononcé contre nous tous dès le commencement du monde; j'accepte ma mort en l'honneur et en l'union de mon Sauveur acceptant la sienne. En son esprit je désire que la destruction de ma chétive vie soit à l'honneur de l'éternité et de la sainteté de la vôtre; je reconnais que je dois mourir en punition de ce que j'ai mal vécu: mais quand je ne serais pas indigne de vivre, et qu'il me serait possible de ne pas mourir, je m'y soumettrais pour vous obéir par amour, et quoique j'appréhende ce terrible passage; je l'aime pourtant par le désir que vous me donnez de quitter ce misérable monde pour aller à vous. »

N'est-ce que le jour des Cendres que nous devons nous pénétrer de ces sentiments?

La cérémonie de ce saint jour nous invite particulièrement à nous en pénétrer; mais il est très à propos d'y entrer aussi bien souvent pendant l'année, principalement le vendredi, qui est le jour de la mort de Notre-Seigneur. (*Joan.* VII, 30; *Rom.* V, 12; *Heb.* IX, 27; *Matth.* XXIV, 43; *Jac.* IV, 13.)

A quoi doit nous porter cette instruction de la cérémonie des cendres?

A passer le Carême et tout le reste de notre vie dans un vif repentir et une profonde humiliation de nos péchés, pour nous préparer à une mort chrétienne. (*Psal.* L, 19.)

Pourquoi portons-nous des rameaux à la procession du dernier dimanche du Carême?

1° C'est en mémoire de l'entrée mystérieuse de Jésus dans la ville de Jérusalem, et de la réception que lui firent les Juifs avec acclamation, portant en leurs mains des rameaux de palmiers et d'oliviers. (*Joan.* XII, 13.) 2° C'est aussi en mémoire de la victoire si glorieuse au Fils de Dieu et si heureuse pour nous, qu'il a remportée par sa croix sur le péché, sur la mort et sur l'enfer. (*Col.* II, 15.)

Que faut-il demander à Dieu dans cette cérémonie?

1° Une entière et parfaite soumission à Jésus, le Roi de nos cœurs; 2° la grâce de vaincre les ennemis de Dieu et de notre salut, par l'humilité et la patience.

LEÇON XXVI.

De l'usage des cierges, des flambeaux et des lampes.

Il faut encore que vous nous expliquiez quelques pratiques de la sainte Eglise dans ses cérémonies. D'abord, que signifie le feu des cierges, des flambeaux et des lampes dont l'usage est si ordinaire et si universel?

Ce feu, par sa clarté et sa flamme, signifie la foi, la dévotion et la joie des bons Catholiques en la présence de Notre-Seigneur, et en la célébration de ses fêtes et de celles de ses saints. (*Exod.* XXV, 37; XXVII, 20.)

Est-ce pour témoigner cette foi, cette dévotion et cette joie qu'il y a des cierges allumés sur l'autel pendant le saint sacrifice et l'Office divin?

Oui, c'est pour cela, et c'est dans ces saintes actions principalement que nous devons avoir et témoigner à Dieu tous ces bons sentiments.

Pourquoi tient-on une lampe perpétuellement allumée devant le très-saint Sacrement?

1° Pour signifier que Jésus, qui y est caché, est la splendeur de la lumière éternelle. (*Sap.* VII, 10.) 2° Pour être un témoignage de notre foi et du feu de l'amour de Dieu, dont nous désirons brûler éternellement devant lui et pour lui. (*Isa.* X, 17.)

Pourquoi allume-t-on des cierges et des lampes devant les images des saints et devant leurs reliques?

Pour signifier que les saints ont éclairé le monde par leurs enseignements et par leurs bons exemples, et qu'ils sont à présent pour jamais dans la lumière de la gloire. (*Philip.* I, 18; *Psal.* XXXV, 10.)

Pourquoi met-on un cierge allumé en la main d'un nouveau baptisé?

La lumière de ce feu signifie la foi; sa chaleur, l'amour divin; et la main qui tient le cierge, les bonnes œuvres. Ou bien, pour dire autrement la même chose, tout cela ensemble signifie la foi agissante par la charité, ce qui fait la vie chrétienne à laquelle on s'engage par le baptême. (*Galat.* V, 6.)

Pourquoi tient-on un cierge allumé auprès d'un Chrétien à l'heure de sa mort?

1° Ce cierge, qui est bénit, chasse les démons d'autour du mourant; 2° il signifie que cette âme, qui quitte la terre, va au-devant de Jésus-Christ son époux avec sa lampe allumée, c'est-à-dire avec la foi et la charité. (*Matth.* XXV, 1 seq.; *Luc.* XII, 35.)

Pourquoi les Chrétiens portent-ils en terre leurs morts avec des cierges allumés?

Pour signifier que ces défunts ont vécu dans la foi de l'Eglise, et qu'on leur souhaite la parfaite lumière de l'éternité. (*Hebr.* XI, 13; *II Petr.* III, 18.)

Que signifient les cierges allumés que l'on porte près de la croix dans toutes les processions, et que chacun porte en main à la cérémonie de la Chandeleur?

Voyez ci-après la leçon des processions, et ci-devant, la leçon de l'offrande du très-saint enfant Jésus dans le temple.

Que signifie le cierge pascal, qui est plus remarqué que les autres cierges?

1° On allume ce beau cierge en la solennité de Pâques avec beaucoup de cérémonies, pour signifier que la vie de Jésus, que la mort avait éteinte, lui a été rendue tout éclatante de gloire par sa résurrection. (*Philip.* III, 21.) 2° On le voit allumé durant le saint sacrifice et l'Office divin pendant quarante jours, en mémoire de ce que Jésus ressuscité fit un séjour d'autant de temps sur la terre avant de monter au ciel. (*Act.* I, 3.) 3° Depuis le jour de l'Ascension, ce même cierge ne paraît plus; et cela signifie que Jésus monté au ciel n'est plus visiblement présent dans ce monde. (*Marc.* XVI, 19.)

Que nous apprend cette leçon pour notre édification?

Que nous devons considérer l'usage du luminaire dans l'église comme une pratique fort sainte et fort capable de nous porter à Dieu.

LEÇON XXVII.

Des processions.

Les processions sont-elles de vraies pratiques de religion?

Oui : l'usage en est fort ancien dans l'Eglise, et d'un grand fruit parmi les bons Catholiques. (*II Reg.* VI, 12-14.)

Qu'est-ce qu'une procession?

C'est une assemblée du clergé et des autres fidèles qui louent Dieu et implorent sa miséricorde d'un même cœur, en marchant dévotement à la suite de la croix de Jésus. (*Rom.* XV, 6.)

Pourquoi dans cette action loue-t-on et prie-t-on Dieu en marchant?

1° Cette marche est une cérémonie qui signifie la confiance avec laquelle nous allons tous ensemble aborder la bonté divine. (*Psal.* LIII, 6.) 2° Elle signifie aussi que dans la voie de Dieu il ne faut jamais reculer ni s'arrêter, mais s'avancer toujours à quelque chose de mieux. (*Joan.* XII, 35; *Philip.* III, 13, 14.)

Pourquoi les ecclésiastiques y marchent-ils deux à deux?

C'est en mémoire de ce que les disciples de Notre-Seigneur, dont les ecclésiastiques sont les successeurs, eurent ordre de voyager deux à deux; ce qui nous marque et nous recommande la charité fraternelle. (*Marc.* VI, 7; *Joan.* XIII, 35.)

Pourquoi porte-t-on la croix devant la procession?

Pour marquer aux Chrétiens, et particulièrement au clergé, que dans la conduite de leur vie ils doivent suivre Jésus-Christ crucifié, c'est-à-dire imiter sa pauvreté, ses travaux et sa patience. (*II Petr.* II, 21.)

Pourquoi la croix est-elle accompagnée de deux cierges allumés?

Pour signifier que ceux qui suivent Jésus et sa croix ne marchent pas dans les ténèbres. (*Joan.* VIII, 12.)

Pourquoi y porte-t-on quelquefois une bannière?

1° Dans le concours de plusieurs processions en un même lieu, cette bannière marque de quelle paroisse ou de quelle église est chaque procession particulière, et cela sert à éviter la confusion. (*Num.* II, 2.) 2° On porte dans cette bannière l'image du saint patron, parce qu'on veut marcher sous sa protection et qu'on a confiance en son entremise auprès de Notre-Seigneur.

Pourquoi le prêtre officiant y marche-t-il après tous les autres?

Cela signifie qu'un supérieur ecclésiastique se doit estimer le moindre et le dernier de tous ses frères, comme lui prescrit son divin Maître. (*Marc.* X, 24.)

Nous voyons que le prêtre officiant sort du sanctuaire de l'autel en partant pour la procession, et qu'après avoir marché quelque temps, il arrive à la fin dans le même sanctuaire : que signifie cela?

Quand l'officiant sort du sanctuaire, il représente le Fils de Dieu sortant du sein de son Père (*Psal.* XVIII, 7); quand il marche ensuite autour de l'église et en d'autres lieux, il représente le cours de la vie mortelle de Jésus; et quand il revient à la fin dans le même sanctuaire, il représente son retour dans le sein de son Père par sa résurrection glorieuse et son admirable ascension. (*Joan.* XVI, 16.)

Pourquoi porte-t-on quelquefois des reliques des saints à la procession?

Pour honorer les saints dont nous avons ces précieux restes, et pour leur demander leur intercession. (*Psal.* XXXIII, 21.)

Comment faut-il assister à une procession?

Il n'en faut pas faire une promenade profane et un divertissement séculier, comme font les indévots, mais y assister avec silence et modestie, en esprit d'oraison et de pénitence. (*I Cor.* XIV, 40.)

LEÇON XXVIII.

Des pèlerinages.

Les pèlerinages que l'on fait en divers lieux dédiés à Notre-Seigneur, à la très-sainte Vierge ou à quelque autre saint, sont-ils des pratiques d'une vraie piété?

Oui : quand nous faisons comme il faut ces pèlerinages, ce sont des pratiques qui honorent Notre-Seigneur, sa très-sainte Mère et ses saints, qui satisfont à Dieu pour nos péchés, et qui nous obtiennent ses faveurs. (*Luc.* XXIII, 28.)

En quoi Notre-Seigneur, sa très-sainte Mère et ses saints sont-ils honorés par nos pèlerinages?

En ce que l'estime, la vénération et l'amour que nous avons pour Notre-Seigneur, et en sa considération pour sa très-sainte Mère et ses saints, sont ce qui nous fait entreprendre ces pieux voyages. (*II Mach.* III, 1, 2.)

Comment nos pèlerinages satisfont-ils à Dieu pour nos péchés?

En ce qu'il y a de la peine ou de la fatigue embrassée pour l'amour de Dieu et en esprit de pénitence. (*Luc.* III, 8.)

Pourquoi les pèlerinages nous obtiennent-ils des grâces divines?

1° Parce qu'en ces rencontres on invoque la bonté de Dieu avec une affection particulière, et c'est par une grande estime de ses grâces que l'on va chercher bien loin avec empressement et travail (*Luc.* xi, 9, 10); 2° parce que la providence de Dieu veut rendre célèbres certains lieux de piété par les grâces qu'elle accorde aux personnes qui y viennent avec une foi et une dévotion véritables. (*II Paral.* vii, 16.)

Comment devons-nous faire nos pèlerinages?

1° Il n'en faut faire aucun sans avoir prié Notre-Seigneur et pris conseil de quelques personnes sages, pour savoir si c'est la volonté de Dieu que nous l'entreprenions. (*Eccli.* xxxii, 24.) 2° Quand nous en faisons quelqu'un, nous devons nous y comporter de telle sorte que ce soit une pratique de religion, de pénitence et d'édification, et non pas un voyage d'amusement qui ne serve qu'à nous dissiper et à nous rendre plus indévots, comme il arrive souvent à diverses personnes. (*Luc.* ii, 41, etc.)

LEÇON XXIX.

De l'honneur que nous rendons aux saints.

La religion nous porte-t-elle à honorer les saints?

Oui, dans l'Eglise catholique nous honorons les anges bienheureux et les saints du paradis comme les serviteurs et les amis de Dieu, et la bienheureuse vierge Marie, comme la très-digne Mère de Dieu. (*Psal.* cxxxviii, 17; *Hebr.* xii, 22; *Eccli.* iii, 5.)

L'honneur que nous rendons aux saints ne fait-il point de tort à Dieu?

Non: on ne fait point de tort à un maître quand on honore ses serviteurs en sa considération, et parce qu'il le veut. (*Matth.* xviii, 5.)

Pourquoi Dieu veut-il que nous honorions les saints?

Parce qu'ils ont honoré Dieu, parce qu'ils ont servi Jésus-Christ son Fils, parce qu'ils ont été humbles, et enfin parce que Dieu les honore lui-même, les couronnant de sa propre main et les louant de sa bouche adorable. (*I Reg.* ii, 30; *Joan.* xii, 26; *Matth.* xxiii, 12; *Psal.* xx, 4; *I Cor.* iv, 5.)

De quelle sorte de culte honorons-nous les anges bienheureux et les saints du paradis?

Nous ne les honorons pas du culte de latrie, qui est l'adoration que nous rendons uniquement à la majesté infinie de notre Créateur et notre Père céleste (*Matth.* iv, 10); mais nous les honorons du culte de dulie, c'est-à-dire du respect qui est dû à d'excellents serviteurs et amis de Dieu.

De quel culte honorons-nous la très-sainte Vierge?

Nous l'honorons du culte d'hyperdulie qui est l'honneur tout singulier que nous devons à sa qualité incomparable de Mère de Dieu, qui la met si fort au-dessus de tous les saints et de tous les anges. (*Luc.* i, 43.)

Les hérétiques disent que nous honorons la sainte Vierge autant que Dieu; cela est-il vrai?

Non: nous la regardons comme ce qu'il y a de plus vénérable parmi les créatures, mais toujours infiniment au-dessous du Créateur. (*Luc.* i, 28.)

Que faut-il faire pour bien honorer un saint?

1° Avoir ce saint en grande estime et vénération (*Eccli.* xiv, 1; *Rom.* ii, 10); 2° remercier Dieu des grâces qu'il lui a faites (*II Cor.* i, 11); 3° l'invoquer avec confiance (*Job* v, 1; *II Mach.* xv, 14); 4° tâcher d'imiter ses vertus. (*Hebr.* xiii, 7.)

Pourquoi n'honorons-nous pas les saints qui vivent encore sur la terre de la même manière que nous honorons ceux du ciel?

1° Parce que Dieu ne nous l'ordonne pas, ni la sainte Eglise; 2° parce que la sainteté des hommes mortels n'est pas certaine, parfaite et invariable comme celle des bienheureux. (*Eccle.* ix, 11.)

Quels sont les saints du paradis que nous devons le plus honorer?

1° Nous devons honorer la très-sainte Vierge plus que tous les anges et les saints ensemble, parce qu'elle est la très-digne Mère du Saint des saints. (*Prov.* xxxi, 29.) 2° Entre les saints, nous devons le plus honorer ceux que nous savons être en plus haut degré de sainteté, comme sont particulièrement saint Joseph, saint Jean-Baptiste et les saints apôtres. 3° Nous avons une obligation spéciale d'honorer nos saints patrons et ceux des lieux où nous sommes. 4° Nous devons honorer les saints dont la vie a quelque chose qui nous touche particulièrement et auxquels la grâce nous applique.

Comment entendez-vous qu'un saint est notre patron?

J'entends qu'il est notre avocat et notre intercesseur auprès de Dieu, à condition que nous imiterons sa vie au moins en quelque chose.

Quel fruit attendons-nous, avec la grâce de Dieu, de notre dévotion envers les saints?

Le grand bonheur de devenir saints comme eux. (*I Joan.* iii, 3.)

LEÇON XXX.

De l'honneur que nous rendons aux reliques des saints.

Est-ce une bonne dévotion d'honorer les reliques des saints?

Oui, cette dévotion est fort bonne selon la doctrine de l'Eglise et la pratique de ses vrais enfants.

Pourquoi un bon Catholique honore-t-il les reliques des saints?

1° Il honore si fort les saints que les moindres choses qui leur ont appartenu lui sont en grande vénération. (*Eccli.* xlv, 1.) 2° Comme il lui est très-utile de se souvenir de ces amis de Dieu et des bons exemples qu'ils ont laissés aux hommes, il chérit et révère beaucoup ces gages sacrés qui les lui remettent souvent dans la mémoire. (*Eccli.* xlix, 1; *Hebr.* xiii, 7.) 3° Un bon Catholique honore les reliques des saints, parce que Dieu les honore lui-même, faisant souvent

de grands miracles par elles, et accordant beaucoup de grâces en leur considération. (*Eccli.* XLIV, 14; *Matth.* XXVII, 52; *IV Reg.* XIII, 21.)

Pourquoi entre les reliques des saints honore-t-on particulièrement leurs saints corps?

1° Parce qu'ils ont été à leurs âmes saintes d'excellents instruments pour glorifier Dieu par la chasteté, par la modestie, la pénitence, le travail et la patience, et qu'ils leur ont servi à rendre leur sainteté visible et exemplaire (*I Cor.* VI, 20; *Philip.* I, 20); 2° parce qu'ils ont été, quand ils vivaient sur la terre, des membres vivants de Jésus-Christ et des temples animés de son divin Esprit (*I Cor.* VI, 19); 3° enfin, parce qu'ils doivent être un jour réunis à leurs âmes bienheureuses et rendus semblables au corps glorieux de Jésus. (*Rom.* VIII, 11; *Philip.* III, 20, 21.)

Entre les corps des saints, lesquels croyez-vous plus dignes d'honneur?

Il me semble que les corps des vierges, ceux des martyrs, ceux des grands pénitents et ceux des hommes apostoliques qui ont beaucoup travaillé au salut des âmes, méritent particulièrement nos vénérations, et que nous devons les regarder comme les victimes sacrées de la ferveur chrétienne. (*Rom.* XII, 1; *Hebr.* XI, 33, 37; *I Cor.* IX, 27; VII, 5; XI, 25.)

A quoi nous est utile la présence des corps saints?

Elle est une puissante protection contre les démons; elle attire sur nous les bénédictions de Dieu; elle nous invite à recourir aux saints avec confiance, et elle nous anime à servir Dieu comme ils ont fait.

La présence des corps saints produit-elle ces bons effets également pour tous?

Ceux qui traitent ces dépôts sacrés avec foi et religion, doivent espérer de grands fruits de leur présence; mais ceux qui n'ont pour eux que de la négligence ou du mépris, auront devant Dieu le reproche de leur indévotion ou de leur impiété.

Devons-nous tenir pour de véritables reliques toutes celles qui nous sont présentées par qui que ce soit?

Non : nous ne les devons croire de vraies reliques que sur des témoignages bien dignes de foi; en quoi pourtant nous ne devons pas nous rendre de trop difficile croyance.

Quand nous avons des reliques, devons-nous en faire part à tous ceux qui nous en demandent?

Il est bon d'en faire part aux personnes qui ont de la religion; mais il n'en faut jamais donner aux personnes qui n'auraient nulle intention à les tenir décemment, et à leur rendre aucun honneur.

Que doivent produire en nous toutes ces vérités?

De grands sentiments de vénération et de confiance pour les saintes reliques.

LEÇON XXXI.

Des saintes images.

Est-ce une bonne pratique de religion d'avoir des images de dévotion et de les honorer?

Oui : cette pratique a été approuvée et embrassée par tous les bons Chrétiens depuis l'établissement de l'Eglise.

Quels biens nous font les saintes images?

1° Elles nous remettent en mémoire les saints, les anges, la très-sainte Vierge, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et même son Père éternel et son divin Esprit. 2° Elles instruisent les personnes grossières et leur servent de livres. 3° Elles excitent la dévotion des fidèles, plusieurs d'entre eux étant plus touchés de ce qui paraît à leurs yeux que de ce qui frappe leurs oreilles. 4° Il est même arrivé souvent que de mauvais Chrétiens ont été détournés des péchés qu'ils voulaient commettre, ou touchés de repentir de ceux qu'ils avaient commis par l'aspect d'un crucifix ou d'une image de la très-sainte Vierge.

Il n'est donc pas vrai que Dieu nous défend d'honorer les images?

Non : il nous défend d'adorer les idoles comme font les infidèles, mais il approuve que nous honorions les saintes images, comme les honore l'Eglise catholique. (*Exod.* XX, 5.)

En quoi diffère l'honneur qu'un infidèle rend à son idole, et celui qu'un Catholique rend à une sainte image?

En ce que l'honneur que l'infidèle rend à son idole se termine à l'idole même qu'il regarde comme un de ses dieux; au lieu que l'honneur que rend le Catholique à une sainte image, ne se termine pas à l'image dans laquelle il ne reconnaît aucune divinité ni aucune vertu, mais à Notre-Seigneur ou au saint qu'elle représente. (*Baruch* VI, 5; *Sap.* XIII, 17-19.)

Pourquoi mettons-nous les images des anges et des saints dans les églises?

Parce que chaque église étant une image du paradis, il est très à propos qu'on y voie les images des bienheureux qui en sont les habitants. (*Hebr.* XII, 22.)

A quoi nous invitent les images des saints?

A nous réjouir et à bénir Dieu de leur gloire, à implorer leur intercession, à tâcher de vivre comme ils ont vécu, pour être éternellement en leur compagnie. (*I Cor.* XII, 12; *Jac.* V, 11.)

Pourquoi peint-on les anges en forme de jeunes hommes et avec des ailes?

Ce n'est pas que ces esprits célestes aient rien de corporel, mais on leur donne cette forme, et quelques-uns d'eux l'ont prise en des apparitions, pour nous faire entendre à notre manière qu'on ne vieillit jamais parmi eux, et qu'ils se portent tous à ce que Dieu leur donne avec une promptitude et une vitesse admirables. (*Tob.* V, 5; *Isa.* VI, 2; *Apoc.* XIV, 6.)

Pourquoi peint-on le Père éternel sous la forme d'un vieillard vénérable, le Fils de Dieu sous celle d'un agneau, et le Saint-Esprit sous celle d'une colombe?

1° On ne prétend pas qu'aucune de ces peintures ni de celles qu'on pourrait jamais faire, représente une personne divine telle

qu'elle est en elle-même ; Dieu est un esprit pur et trop sublime pour être représenté à nos sens. 2° On a osé peindre le Père, le Fils et le Saint-Esprit sous ces formes sensibles, parce qu'ils ont daigné apparaître aux hommes sous ces mêmes formes, pour nous faire connaître, selon notre grossièreté, quelques-unes de leurs perfections

Que nous représente la forme de vieillard dans la personne de Dieu le Père ?

Son éternité et sa souveraine sagesse. (*Dan.* VI, 26; XIII, 42.)

Que nous représente la forme d'agneau dans la personne du Fils de Dieu ?

Que, par son Incarnation, il est devenu la très-excellente victime de l'honneur de Dieu et du salut des hommes. (*Joan.* I, 36.)

Que nous représente la forme de colombe dans la personne du Saint-Esprit ?

Que ce divin Esprit habite en nous pour nous rendre innocents, doux et simples comme des colombes. (*Matth.* X, 16; *Ephes.* I, 4.)

Que doit produire en nous cette instruction ?

Beaucoup de vénération pour les saintes images, et un grand soin d'élever nos cœurs à ce qu'elles nous représentent.

LEÇON XXXII.

Des croix.

Pourquoi les bons Chrétiens ont-ils tant de vénération pour les croix ?

Parce qu'ils les regardent comme des images de Jésus-Christ crucifié, auquel ils croient devoir d'autant plus d'honneur, qu'il s'est humilié plus profondément en mourant pour eux sur une croix. (*Apoc.* V, 12.)

Pourquoi honorent-ils particulièrement la vraie croix sur laquelle Notre-Seigneur est mort ?

Parce qu'ils ne la considèrent pas seulement comme une image de leur Sauveur mourant, mais aussi comme une très-sainte et très-précieuse relique.

Mais la croix n'est-elle pas un gibet ignominieux ?

La croix a toujours été un bois d'opprobre, tant qu'on n'y a attaché que des malfaiteurs ; mais depuis que le Saint des saints y a voulu mourir pour notre salut, il l'a merveilleusement ennoblie.

En quoi Jésus-Christ a-t-il ennobli la croix ?

En ce qu'il en a fait l'autel de son grand sacrifice, l'instrument de la rédemption des hommes et de la défaite des démons, l'arbre de la vie et l'échelle du paradis. (*I Cor.* I, 23, 2.)

Le Fils de Dieu veut-il que nous honorions sa sainte croix ?

Oui : il l'honore lui-même, il l'appelle son signe ou son étendard ; au grand jour de son jugement, il la fera paraître avec un éclat merveilleux à la face de l'univers, et, en attendant, c'est lui qui inspire à son Eglise les fêtes qu'elle célèbre et les dévotions qu'elle pratique à l'honneur de ce bois sacré. (*Matth.* XXIV, 30.)

Quels biens nous fait la dévotion à la sainte croix ?

1° Elle nous tient présent devant les yeux Jésus-Christ crucifié qui est le grand objet de notre foi, de notre religion et de notre amour, et le ferme appui de notre espérance. (*I Cor.* I, 23, 2; *Hebr.* XII, 3.) 2° Elle nous porte au crucifiement de nos vices, et elle nous anime à souffrir et à mourir pour Jésus-Christ. (*Galat.* II, 19; V, 24; *I Petr.* IV, 1.)

LEÇON XXXIII.

Des agnus Dei et des médailles.

Est-ce encore une bonne pratique de piété, que d'avoir des agnus Dei *et des médailles, et de les porter sur soi par dévotion ?*

Oui : tous les agnus Dei venant de Notre saint-père le Pape, et étant bénis par lui-même, tous les bons Catholiques les considèrent comme quelque chose de saint et de vénérable, et il en est de même à peu près de quantité de médailles.

Qu'est-ce qu'un agnus Dei ?

C'est une petite image de cire blanche, qui représente Notre-Seigneur Jésus-Christ sous la forme d'un agneau. (*Isa.* LIII, 7; *Jer.* XI, 19.)

Pourquoi peint-on Notre-Seigneur Jésus-Christ sous la forme d'un agneau ?

Parce que l'Ecriture l'appelle plusieurs fois Agneau, ou l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde. (*Isa.* LIII, 7; *Jer.* XI, 19; *Apoc.* V, 6, 8, 12, etc.)

Pourquoi Jésus est-il appelé Agneau ?

A cause de sa pureté, de sa douceur et de sa patience incomparables. (*Isa.* LIII, 7; *Jer.* XI, 19.

Pourquoi Jésus est-il appelé l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde ? (*Joan.* I, 29.)

Parce qu'il a été sur la croix, et qu'il est encore sur l'autel, la victime très-excellente et uniquement digne, par laquelle Dieu rétablit admirablement sa gloire et le salut des hommes, et de laquelle les agneaux qu'on immolait en l'ancienne loi étaient seulement la figure. (*Exod.* XII, 5.)

Pourquoi donnait-on autrefois à chaque nouveau baptisé un agnus Dei, *qu'il portait quelque temps suspendu à son cou ?*

Pour le faire souvenir que les Chrétiens, que Jésus appelle ses agneaux, doivent être en effet des agneaux en innocence, en douceur et en patience, à l'exemple de leur Sauveur. (*Joan.* XXI, 15, 16.)

Pourquoi plusieurs bons Chrétiens ont-ils beaucoup de dévotion et de confiance pour les agnus Dei ?

1° Ils sont bien aises d'imiter en cela la dévotion des anciens Chrétiens envers le très-adorable et très-aimable Agneau de Dieu. 2° Les agnus Dei étant bénits par Notre saint-père le Pape, il ne faut pas douter que Dieu ne fasse plusieurs grâces à ceux qui les portent avec piété.

Quelles sont particulièrement les grâces que reçoivent de Dieu ceux qui portent sur eux des agnus Dei *avec piété?*

1° Ils sont excités à aimer tendrement le Fils de Dieu qui a pris pour eux ce doux et aimable nom d'Agneau. 2° Ce même nom plein d'amour les invite à invoquer leur Sauveur et à lui dire souvent avec confiance : « Agneau de Dieu qui ôtez les péchés du monde, ayez pitié de nous. » 3° L'agnus Dei écarte les démons, et est un puissant remède contre les maléfices.

Croyez-vous que c'est bien fait de porter sur soi des médailles bénites et d'y avoir dévotion?

Oui : c'est une pratique bien autorisée qui nous applique les prières de l'Eglise, et nourrit en nous l'amour de Notre-Seigneur, de sa très-sainte Mère et des saints.

Comment entendez-vous que l'usage des médailles bénites nous applique les prières de l'Eglise?

J'entends qu'en nous en servant avec piété, nous nous trouvons être ceux pour qui l'Eglise a prié en les bénissant.

Comment les médailles nourrissent-elles en nous l'amour de Notre-Seigneur, de sa très-sainte Mère et de ses saints?

Quand nous voyons quelqu'un qui a deux portraits d'une personne, savoir : un grand qui est toujours en vue dans sa maison, et un petit qu'il porte sur soi en quelque part qu'il aille, nous jugeons qu'assurément il a de l'amour, et veut toujours en avoir pour cette personne ; ainsi quand un bon Chrétien se plaît à voir dans l'église et dans sa maison les portraits de Notre-Seigneur, de sa très-sainte Mère et de ses saints, et qu'il veut encore porter sur soi continuellement leurs médailles, qui en sont de petits portraits, c'est un témoignage qu'il les aime, et c'est un moyen, avec la grâce de Dieu, de les aimer de plus en plus.

LEÇON XXXIV.

Des églises et des cimetières.

En quel lieu particulièrement doit s'exercer le culte de Dieu?

1° Puisque Dieu est partout, c'est fort bien fait de l'adorer et de l'invoquer avec amour en quelque lieu que ce puisse être. (*Psal.* CII, 22.) 2° Le vrai lieu où Dieu reçoit le culte spirituel qu'il demande, c'est le cœur d'un bon Chrétien. (*Psal.* XXXIV, 13 ; XLI, 9.) 3° Le culte de la divine majesté qui est intérieur et extérieur tout ensemble, s'exerce principalement dans ces lieux sacrés que nous appelons des oratoires publics, des temples, des maisons de Dieu, des églises, et quelquefois des basiliques, ou des palais des martyrs. (*Psal.* V, 8 ; X, 5.)

Que signifient ces différents noms que l'on donne à ces saints lieux?

On les appelle des oratoires publics, parce que ce sont les lieux destinés à l'oraison, particulièrement à celle qui se fait en commun et publiquement. (*Matth.* XXI, 13.) On les appelle des temples, parce qu'il y a des autels et qu'on y offre le très-saint sacrifice. (*Psal.* LXV, 13 ; LXXXIII, 4.) On les appelle des maisons de Dieu, parce qu'en effet Dieu y habite pour y recevoir nos hommages, écouter nos prières et nous accorder ses grâces. (*Matth.* XXI, 13.) On les appelle des églises, parce que le clergé et le peuple Chrétien s'y assemblent pour écouter la parole de Dieu, pour recevoir les sacrements et pour les autres exercices de la religion. (*Psal.* XV, 12.) On les appelle enfin quelquefois des basiliques ou des palais des martyrs, parce qu'on y garde religieusement les saintes reliques de ces généreux amis de Dieu, et qu'on y implore la divine bonté par leur intercession.

Comment un bon Chrétien se comporte-t-il à l'égard des églises?

1° Il est bien aise d'aller souvent à l'église et d'y être longtemps, la considérant comme la maison de son Père céleste. (*Luc.* II, 37.) 2° Il n'y est jamais qu'avec silence, modestie et dévotion. (*Psal.* V, 8 ; *Levit.* XXVI, 2.) 3° Il a une grande affection à ce que ce saint lieu soit propre et orné comme il doit l'être. (*Psal.* XXV, 8.)

Les irrévérences que l'on commet dans les églises sont-ce de grands péchés?

Fort grands assurément : si le Fils de Dieu témoigna autrefois tant d'indignation contre ceux qui profanaient le temple de Jérusalem, il ne faut pas douter qu'il ne réserve de plus grands châtiments aux profanateurs de nos églises, qui sont bien plus saintes et plus vénérables que ne le fut jamais le temple des Juifs. (*Joan.* II, 16.)

En quoi nos églises sont-elles plus vénérables que ne le fut jamais le temple de Jérusalem?

1° On offre à la divine majesté dans nos églises un sacrifice infiniment plus auguste et plus digne de la grandeur et de la sainteté de Dieu, que ne l'ont jamais été tous les sacrifices du temple de Salomon. (*Malach.* I, 11.) 2° L'arche d'alliance et le propitiatoire qui rendaient recommandable ce temple des Juifs, n'étaient qu'une ombre grossière du très-saint Sacrement que nous avons dans nos églises. (*Col.* II, 9.)

Pourquoi les bons Chrétiens ne veulent-ils parler à personne dans l'église?

Parce que l'église est le lieu où il ne faut parler qu'à Dieu et à ses saints. (*Matth.* XXI, 13.)

Pourquoi les bons Chrétiens sont-ils toujours modestes dans l'église?

1° Parce qu'ils y font une particulière attention à la majesté de Dieu qui y est véritablement plus présent qu'en aucun autre lieu de la terre (*Psal.* X, 5 ; *Gen.* XXVIII, 16, 17 ; *Psal.* CXXXVII, 1, 2) ; 2° parce qu'ils considèrent que les anges y sont autour de Notre-Seigneur dans un respect admirable.

Pourquoi les bons Chrétiens procurent-ils volontiers la propreté et la décoration des églises?

1° Si nous tenons propre et bien orné un appartement où nous devons loger un ami considérable, il est bien plus juste que nous

nous occupions de la propreté et de la décoration de la maison où veut bien loger Notre-Seigneur et notre Dieu pour l'amour de nous. 2° Cette propreté et ces ornements des temples nous avertissent de purifier de tout péché les temples de nos cœurs, et de les orner de toutes les vertus pour y loger le Fils de Dieu.

A quoi doit nous porter toute cette instruction?

A respecter et aimer la maison de Dieu notre Père, et à devenir nous-mêmes, avec sa grâce, ses sanctuaires vivants et éternels.

Le cimetière est-il un lieu que nous devions respecter?

Oui : nous le devons considérer comme une terre sainte et comme un grand reliquaire où reposent les corps de plusieurs âmes bienheureuses. (*Eccli.* XLIV, 14.)

A quoi nous oblige la sainteté des cimetières?

A gémir beaucoup de ce que tant de Chrétiens n'ont plus de respect pour ces saints lieux.

Quand manque-t-on particulièrement de respect pour les cimetières?

Quand on s'y assemble pour traiter des affaires séculières, ou pour des entretiens oisifs; quand on y vend des fruits, ou autres choses comme dans un marché; quand on y danse, ou qu'on y prend d'autres divertissements; quand, par négligence de clôture, on y laisse l'entrée libre aux animaux qui le ravagent et le remplissent d'ordures, et surtout quand on y commet quelque crime scandaleux.

Quels sentiments de piété prenez-vous quand vous passez proche du cimetière?

Je tâche de m'élever à Dieu pour recommander à sa bonté infinie les âmes des défunts, et pour lui demander la grâce de mourir chrétiennement.

LEÇON XXXV.

Des péchés qui se commettent contre le premier commandement de Dieu. — De ce que c'est que l'indévotion et l'impiété.

Quels sont les péchés que l'on commet contre le premier commandement de Dieu?

1° Tous les péchés que nous avons vu précédemment être opposés à la foi, à l'espérance et à la charité, violent ce premier commandement; 2° il est particulièrement violé par l'indévotion, l'impiété et la superstition.

Qui sont les indévots?

Ceux qui omettent les actions de la religion, ou qui s'en acquittent négligemment par défaut d'affection au culte de Dieu. (*Apoc.* III, 16; *Isa.* XXIX, 13; *Rom.* I, 31.)

Qui sont les impies?

1° Ceux-là sont impies qui traitent avec mépris les personnes consacrées à Dieu, les lieux saints, les autres choses sacrées et les actions de piété (*I Reg.* XXIV, 14; *Jud.* 15); 2° ceux-là sont encore plus impies qui commettent des sacriléges (*Psal.* LXXVIII, 1; XIII, 1); 3° les plus impies de tous sont les athées qui ne croient point de Dieu, et les idolâtres qui en adorent de faux. (*II Petr.* II, 2; *Jud.* 4.)

Quand est-ce que l'on commet le sacrilége?

C'est lorsqu'on profane une chose sainte par quelque mauvaise action, ou par quelque omission criminelle dans le soin qu'on doit en prendre. (*I Cor.* XI, 27, 29.)

Faites-nous entendre par quelques exemples comment on peut être coupable d'une omission sacrilége?

Lorsque, par exemple, les espèces sacramentelles de la très-sainte Eucharistie viennent à se corrompre pour avoir été laissées trop longtemps dans le ciboire; lorsque de saintes reliques sont abandonnées dans un lieu indécent parmi les ordures; lorsqu'on fait d'une chapelle, où se dit la sainte Messe, un lieu profane et exposé à tout ce qu'on y veut faire : en pareils cas, ceux qui sont chargés du soin de ces choses saintes se trouvent coupables d'une omission qui assurément est un crime contre la religion.

Quelles sont les choses saintes que l'on profane plus communément par quelque crime?

Il y en a six particulièrement, savoir : les personnes consacrées à Dieu, comme les prêtres et les religieux, les lieux saints, les sacrements, les cérémonies de l'Eglise, la parole de Dieu et les biens ecclésiastiques.

Quand se commet le sacrilége à l'égard des personnes consacrées à Dieu?

Quand on les outrage par quelque injuste violence, ou quand on les déshonore par quelque impureté. (*Psal.* X, 4, 5.)

Quand commet-on le sacrilége envers les lieux saints?

Quand on y dérobe, quand on y tue ou qu'on y blesse méchamment quelque personne, et quand on y commet quelque péché déshonnête. (*Psal.* LXXVIII, 1.)

Quand commet-on le sacrilége envers les sacrements?

Quand ou les reçoit, ou qu'on les administre dans de mauvaises dispositions et en état de péché mortel. (*I Cor.* XI, 29.)

Quand commet-on le sacrilége envers les cérémonies de l'Eglise?

Quand on fait des railleries, et quand on les contrefait par dérision ou dans des superstitions. (*Galat.* VI, 7.)

Quand commet-on le sacrilége contre la parole de Dieu?

Quand on en abuse en des mots pour rire, ou en des discours de libertinage, ou en quelques invocations ou conjurations superstitieuses. (*Prov.* VIII, 32, 33; *Galat.* VI, 7; *II Tim.* II, 15.)

Quand commet-on le sacrilége contre les biens de l'Eglise?

1° Quand on en fait trafic, ce qui est le crime de simonie; 2° quand on en fait mauvais usage.

Pensez-vous qu'il y ait des athées parmi les Chrétiens?

Très-peu de personnes ont la conviction de l'athéisme; mais plusieurs mauvais Chrétiens en ont les mœurs. (*Tit.* I, 16.)

Qu'est-ce qu'avoir les mœurs des athées?

C'est s'abandonner au vice avec autant de liberté que si on ne croyait point de Dieu. (*Ephes.* IV, 17.)

Reste-t-il parmi nous de l'idolâtrie?

Non : nous n'y voyons plus, par la grâce de Dieu, d'idolâtrie formelle depuis l'abolition du paganisme; mais nous n'y voyons que trop de celle qu'on appelle idolâtrie morale.

Qu'est-ce qu'on appelle idolâtrie morale?

On appelle ainsi l'affection perverse par laquelle une personne fait son Dieu de quelque créature, en lui donnant tout son cœur comme nous devons le donner au vrai Dieu : c'est dans ce sens que l'avarice est appelée idolâtrie par saint Paul, et que le même Apôtre accuse les gourmands de faire un dieu de leur ventre. (*Galat.* V, 20; *Philip.* III, 19.)

A quoi doivent nous porter tous ces enseignements?

A traiter religieusement tout ce qui est consacré à Dieu, et à témoigner par nos mœurs la foi que nous avons du seul vrai Dieu souverainement aimable. (*I Thess.* II, 12.)

LEÇON XXXVI.

De la superstition.

Qui sont les superstitieux?

Ceux qui s'attachent à des persuasions ou à des dévotions ridicules et non approuvées, et encore plus ceux qui ont quelque recours au démon, comme les devins et ceux qui les consultent, les magiciens, les sorciers, ceux qui font des maléfices et qui mettent en usage des remèdes et des secrets dont l'esprit malin est l'auteur. (*Levit.* XIX, 31; *Deut.* XVIII, 10.)

Dites-nous quelques exemples des persuasions ridicules qu'inspire la superstition.

C'en est une de croire fermement, comme font quelques personnes, qu'il y a du péché à filer le samedi. (*Galat.* IV, 10.) C'en est une autre de tenir pour certain qu'on n'est point exaucé lorsqu'un accident a éteint la chandelle qu'on tenait allumée en priant Dieu. C'en est encore une d'être persuadé que la rencontre de quelque oiseau, une salière renversée sur la table, et le nombre de treize personnes en un même repas sont des pronostics de quelque malheur qui doit arriver.

Dites-nous aussi quelques exemples des dévotions ridicules que pratiquent les superstitieux.

C'est une dévotion absurde, par exemple, d'affecter un certain nombre de tours, autour d'une église où l'on est allé en pèlerinage. C'en est une aussi de plonger l'image d'un saint dans une fontaine pour l'obliger à obtenir de la pluie; c'en est encore une d'habiller des images d'une manière extravagante et ridicule.

Ces persuasions et ces dévotions absurdes sont-ce des fautes considérables?

Oui : le malin esprit y porte les personnes grossières pour rendre ridicule notre sainte religion, et pour donner sujet aux hérétiques de reprocher à l'Eglise de tels abus, comme si elle les approuvait.

L'Eglise catholique n'approuve donc point ces persuasions et ces dévotions ridicules?

Non : elle les improuve tout à fait; elle veut que les pasteurs les abolissent entièrement dans leurs paroisses, et que pour cela ils instruisent les peuples avec grand soin de ce qu'il faut croire pour être bon Catholique, et de ce qu'il faut faire pour être véritablement et solidement pieux.

Quand devons-nous juger que le malin esprit est l'auteur d'un remède ou d'un secret?

Quand nous voyons qu'un remède ou un secret produit, sans manquer, des effets qu'on ne peut attribuer ni à la nature ni à la grâce, nous jugeons raisonnablement que ce n'est pas Dieu qui en est l'auteur, mais le démon, son ennemi.

Expliquez-nous cela par quelque exemple.

Quand quelques paroles que l'on prononce sur un animal qui est malade, ou un billet qu'on lui pend au cou le guérit infailliblement, cette guérison n'étant ni un ouvrage de la nature, ni un miracle de Dieu, on ne peut que l'attribuer à l'opération de l'esprit malin.

Que faut-il observer pour se bien garantir de toute superstition?

Il faut prendre pour règle de ne jamais rien croire ni pratiquer en matière de religion que selon la doctrine et l'usage de l'Eglise.

EXPLICATION DU SECOND COMMANDEMENT DE DIEU.

LEÇON XXXVII.

De ce que Dieu nous défend par ce commandement. — Des jurements.

Quel est le second commandement de Dieu?

« Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement. »

Qu'est-ce que Dieu nous défend par ce commandement?

Il nous défend de jamais proférer son saint nom en vain. (*Exod.* XX, 7.)

Qui sont ceux qui profèrent le saint nom de Dieu en vain?

Ceux qui jurent mal à propos, ceux qui blasphèment, ceux qui parlent de Dieu ou des choses divines sans piété, et enfin ceux qui abusent des vœux.

Qu'est-ce que jurer?

C'est prendre Dieu à témoin de ce que l'on dit. (*Rom.* I, 9; *II Cor.* I, 23.)

Qu'est-ce qui a porté les hommes à se servir de jurement?

La nécessité de rendre croyable ce qu'ils disent.

D'où est venue aux hommes cette nécessité de rendre croyable ce qu'ils disent?

Elle est venue de ce que le mensonge, la tromperie et la perfidie règnent si fort dans le monde, qu'il est peu d'hommes à qui on

ajoute foi facilement. (*Psal.* LXI, 10; CXV, 11; *Ose.* IV, 2.)

Comment le jurement sert-il à rendre croyable ce que dit un homme?

C'est qu'on présume que, bien qu'un homme soit sujet à mentir, il n'en est pas pourtant à un tel degré d'impiété et d'abandon de sa conscience, qu'il ose appeler Dieu, qui est la vérité même, à témoin d'une chose fausse

Vous dites que Dieu nous défend de jurer mal à propos : y a-t-il de bons jurements?

Oui : les jurements que l'on fait avec vérité, justice et jugement, sont des actes de religion agréables à Dieu. (*Jer.* IV, 2.)

Qu'est-ce que jurer avec vérité?

C'est prendre Dieu à témoin de ce que nous pensons dire dans la pure vérité.

Qu'est-ce que jurer avec jugement?

C'est jurer avec respect et avec un sage discernement du sujet pour lequel on jure.

Comment entendez-vous que les jurements qui se font avec ces conditions sont des actes de religion?

J'entends que par ces sortes de jurements nous reconnaissons Dieu pour la première, infaillible et éternelle vérité; ce qui est lui déférer un souverain honneur. (*Psal.* LXII, 12.)

Qui sont ceux qui font mal en jurant?

1° Ceux qui jurent contre la vérité, et c'est là le grand crime qu'on appelle parjure ou faux serment (*Zach.* V, 3, 4); 2° ceux qui jurent qu'ils diront ou qu'ils feront quelque chose de mal (*Marc.* VI, 23); 3° ceux qui jurent sans respect, comme tant de personnes qui jurent à tout moment par une malheureuse coutume (*Eccli.* XXIII, 9); 4° ceux qui s'emportent à faire de grands serments pour de petits sujets, quoique ce ne soit pas contre la vérité ni par habitude. (*Deut.* V, 11.)

Pourquoi dites-vous que le parjure est un grand crime?

Parce que c'est outrager Dieu d'une horrible manière de le prendre à témoin d'un mensonge, et que, si cet énorme péché devenait commun, on ne pourrait plus s'assurer d'aucune sincérité ni d'aucune vérité parmi les hommes. (*Psal.* XLIX, 21.)

Qu'est-ce qu'on appelle fausser ou violer son serment?

C'est faire ce qu'on avait juré qu'on ne ferait pas, ou ne point faire ce qu'on avait juré que l'on ferait, ce qui est encore une espèce de parjure très-grave. (*Eccli.* XXIII, 13.)

Quand une personne proteste avec jurement qu'elle se vengera ou qu'elle fera quelque autre péché, à quoi est-elle obligée?

A deux choses : à se repentir d'avoir fait un serment si impie, et à se bien garder de le mettre à exécution.

Est-ce un grand péché de jurer que l'on fera du mal?

Oui : prendre ainsi Dieu à témoin de la volonté qu'on a de l'offenser, c'est mépriser sa vérité, sa justice et sa toute-puissance avec une impudence très-criminelle.

Qu'est-ce qu'on appelle jurer avec exécration?

C'est dire expressément qu'on veut être puni de Dieu, si on ne dit pas la vérité.

Ce jurement d'exécration se peut-il faire saintement?

Oui : le Saint-Esprit l'a fait faire à saint Paul, dans l'une de ses Epîtres, en ces termes : « Je prends Dieu à témoin et veux qu'il me fasse mourir, si je ne dis la vérité que ç'a été pour vous épargner que je ne suis pas encore allé à Corinthe. » (*II Cor.* I, 23.)

Abuse-t-on souvent de ce serment d'exécration?

Oui : quantité d'impies disent à tout moment pour les moindres sujets : Dieu me damne, le diable m'emporte, que jamais je ne voie Dieu, ou autres paroles semblables qui font horreur aux bons Chrétiens.

Que dites-vous de ceux qui ne se font pas conscience de jurer fréquemment, parce qu'ils ne jurent pas contre la vérité?

1° Dès lors qu'ils jurent sans nécessité, ils prennent le saint nom de Dieu en vain, et c'est une offense qu'il ne laisse pas impunie (*Eccli.* XXIII, 14); 2° le Saint-Esprit nous assure que ceux qui s'accoutument à jurer feront de grandes chutes et seront remplis d'iniquité. (*Eccli.* XXIII, 9, 12.)

A quoi doivent nous porter toutes ces vérités?

A suivre très-fidèlement et très-sagement le conseil que nous donne le Sauveur de ne point jurer du tout, ni par Dieu, ni par ses créatures, à moins que la nécessité ne nous y contraigne. (*Matth.* V, 34.)

LEÇON XXXVIII.

Du blasphème.

Qu'est-ce que le blasphème?

C'est une parole injurieuse que l'on profère contre Dieu ou ses saints. (*Lev.* XXIV, 15, 16.)

Est-ce un grand péché que le blasphème?

C'est le plus énorme et le plus inexcusable de tous les crimes.

Pourquoi le blasphème est-il le plus énorme de tous les crimes?

Parce que dans les autres crimes on ne méprise Dieu pour l'ordinaire qu'indirectement et dans ses saintes lois; mais par le blasphème on l'outrage en lui-même directement et expressément : si bien que c'est un crime de lèse-majesté divine au premier chef.

Que dites-vous de ces malheureux qui sont dans l'habitude de blasphémer?

Que cette habitude est véritablement diabolique, et approche plus qu'aucune autre du vice de la malice consommée des damnés. (*Apoc.* XVI, 11; *Matth.* XXVI, 73.)

Pourquoi le blasphème est-il plus inexcusable que les autres crimes?

Parce qu'on est porté aux autres crimes par la prétention de quelque utilité temporelle, ou de quelque vaine gloire, ou de quelque plaisir brutal; mais, pour le

blasphème, il n'y a nulle sorte d'avantage à y prétendre, on n'y est porté que par malice et impiété. (*Job* XXXIV, 17.)

Comment se peut-il faire que des Chrétiens se laissent emporter jusqu'à blasphémer le saint nom de Dieu, qu'ils ont tant d'obligation d'honorer?

Quand des Chrétiens se laissent remplir d'orgueil et s'accoutument malheureusement à de grands mouvements de colère, il est aisé au malin esprit d'en faire bientôt de petits démons qui blasphèment avec lui, et qui lui servent d'instruments pour déshonorer Dieu et scandaliser les hommes. (*Psal.* LXXII, 9; *II Tim.* III, 2.)

Quelles sortes de personnes se portent à blasphémer?

1° Les impatients qui, dans leurs afflictions, osent se plaindre de la providence de Dieu, et dire qu'ils en sont maltraités; 2° les libertins qui, dans les compagnies, prennent Notre-Seigneur et ses saints pour la matière de leur bouffonnerie abominable (*Prov.* IV, 17; *Jud.* 8, 9, 10); 3° les impies déclarés, qui mêlent le saint nom de Dieu et la mort, le sang, la tête, le ventre de Notre-Seigneur parmi les paroles d'emportement qu'ils ont toujours en la bouche, et qui même osent maudire et renier leur Créateur. (*II Petr.* II, 1.)

Où se commettent les blasphèmes?

On remarque particulièrement les blasphémateurs dans la débauche, dans le jeu, dans les querelles, dans les conversations libertines et dans les accidents fâcheux.

Pourquoi Dieu avait-il ordonné dans l'ancienne Loi que le blasphémateur fût lapidé par les mains de tout le peuple? (*Levit.* XXIV, 15, 16.)

Pour montrer que celui qui blasphème le saint nom de Dieu mérite que toutes les créatures s'unissent ensemble pour l'exterminer, et venger ainsi leur Créateur.

Quel sera le supplice particulier d'un blasphémateur dans l'enfer?

Il se déchirera la langue avec les dents, et rugira sans cesse de fureur de se voir haï et maudit de Dieu beaucoup plus que d'autres damnés. (*Apoc.* XVI, 10.)

Pourquoi le blasphémateur réprouvé sera-t-il tourmenté particulièrement en sa langue?

Parce que, ayant reçu de Dieu la langue pour bénir et remercier son Créateur, il s'en est servi pour l'outrager. (*Jac.* III, 9; *Jud.* 15.)

Pourquoi sera-t-il plus haï et plus maudit de Dieu que beaucoup d'autres réprouvés?

Parce qu'il a vécu sur la terre en ennemi déclaré de la majesté de Dieu, contre laquelle il vomissait ses blasphèmes.

Que doivent faire les bons Chrétiens là où il y a des blasphémateurs?

1° Les pasteurs de l'Eglise doivent tâcher de les convertir, en priant Dieu pour eux et en leur faisant voir l'énormité de leur crime; 2° quand ces impies sont incorrigibles et scandaleux, les magistrats doivent les réprimander sévèrement (*I Cor.* V, 2); 3° qui que ce soit qui blasphème en notre présence, nous en devons témoigner de la douleur et de l'indignation, et corriger le blasphémateur, si nous pouvons le faire à propos (*Jud.* 22); 4° nous devons faire en sorte, par un vrai zèle de l'honneur de Dieu, qu'il reçoive de nous plus de louanges, de bénédictions et d'actions de grâces, qu'il ne reçoit d'injures de ces langues abominables. (*Psal.* LXX, 8.)

LEÇON XXXIX.

De la manière dont nous devons parler de Dieu et des choses divines.

Est-ce mal fait de parler de Dieu et des choses divines?

Quand on parle de Dieu, de ses œuvres merveilleuses, de son amour et de son service, par un vrai sentiment de piété et avec prudence, c'est un fort bon signe et une sainte pratique qui produit de très-bons effets (*Luc.* VI, 45; *Ephes.* II, 29; *I Petr.* IV, 11; *Col.* III, 16); mais parler de Dieu à tout propos et par pure coutume, c'est prendre le saint nom de Dieu en vain; en parler pour faire le spirituel et le dévot, c'est être vain et hypocrite; en parler par moquerie, c'est être impie et scandaleux. (*Eccli.* XXIII, 10; *Rom.* XVI, 18; *Galat.* VI, 7.)

Pourquoi dites-vous que parler de Dieu comme il faut est un fort bon signe?

Parce que c'est une marque de l'amour qu'on a pour Dieu, chacun parlant volontiers de ce qu'il aime. (*Levit.* VI, 19.)

Quand quelqu'un donc ne se plaît point à parler de Dieu, mais veut toujours parler du monde, est-ce un signe évident qu'il n'aime pas Dieu, mais le monde?

Oui: il est visible qu'il a donné son cœur au monde, et non pas à Dieu. (*Joan.* III, 31.)

Quand quelqu'un parle de Dieu et des choses divines comme il faut, quels sont les bons effets que cela produit?

Un Chrétien qui parle ainsi de l'abondance de son cœur, glorifie Dieu, se sanctifie lui-même et édifie le prochain. Il glorifie Dieu, qui en est mieux connu, aimé et servi; il se sanctifie lui-même, qui en est puissamment excité à un plus ardent amour de la bonté divine; et il édifie le prochain, à qui il communique sa ferveur. (*I Reg.* I, 19; *Eccli.* XLVIII, 1; *Col.* IV, 6; *Matth.* XII, 35.)

Comment entendez-vous que pour bien parler de Dieu il faut que ce soit avec prudence?

J'entends que, pour en parler utilement, il faut observer à quelles sortes de personnes, en quel temps, en quel lieu et de quelle manière il est à propos d'en parler, pour ne pas jeter les perles de l'Evangile devant les pourceaux. (*Eccle.* III, 7; *Prov.* XXIII, 9; *Matth.* VII, 6.)

Pourquoi est-ce mal fait de parler de Dieu et des choses divines par pure coutume?

Parce que c'est mettre le très-saint nom de Dieu et les choses qui regardent sa gloire au rang des bagatelles et des amusements.

A quoi doivent nous porter ces vérités?

1° A parler de Dieu et des choses divines

très-volontiers ; 2° à n'en parler jamais qu'avec respect, dévotion et prudence.

LEÇON XL.

Des vœux.

Qu'est-ce qu'un vœu ?

C'est une promesse que nous faisons à Dieu de l'honorer en quelque chose avec sa sainte grâce.

Comment entendez-vous que le vœu est une promesse?

J'entends qu'il n'est pas une simple résolution que nous faisons d'honorer Dieu en quelque chose, mais une parole que nous lui en donnons et qui nous engage à ne pas manquer, sous peine d'être punis comme violateurs de notre foi promise, et comme coupables d'avoir pris le saint nom de Dieu en vain.

Pourquoi dites-vous que le vœu est une promesse d'honorer Dieu en quelque chose?

Parce que toute promesse est promesse d'un bien pour celui à qui on la fait, et que l'honneur que Dieu reçoit de ses créatures hors de lui-même, et qu'il daigne agréer que nous lui rendions, est le seul bien que nous pouvons lui promettre.

Pourquoi cet honneur, que Dieu daigne recevoir de nous hors de lui-même, est-il le seul bien que nous pouvons lui promettre?

Parce que Dieu étant en lui-même la plénitude infinie de toute perfection et de tout bonheur, personne ne lui peut promettre aucun bien pour le perfectionner en quelque chose, ou le rendre plus heureux qu'il n'est dans sa nature divine. (*Exod.* XXXIII, 19; *Psal.* XV, 2.)

Est-ce une pratique de vraie piété de faire quelques vœux à Dieu?

Oui : c'est une action de religion que Dieu approuve et conseille, et qui est pratiquée par les plus sages et les plus parfaits Chrétiens. (*Psal.* LXXV, 12.)

En quoi honore-t-on Dieu quand on lui fait quelque vœu?

1° Quand nous promettons à Dieu d'éviter quelque mal ou de faire quelque bien, nous reconnaissons par là qu'il est notre Dieu infiniment saint, et qu'à cause de cela le péché lui déplaît souverainement, et la pratique des vertus lui est très-agréable (*Psal.* V, 5; *Mich.* VI, 8); 2° une bonne œuvre vouée à Dieu lui est particulièrement consacrée pour l'honorer; 3° les vœux que nous faisons à Dieu affermissent notre volonté dans son service, et sont autant de nouveaux liens qui nous attachent à ce grand Tout, dont le péché ne nous a que trop souvent séparés.

La pratique des vœux est-elle bien utile à nos âmes?

Puisqu'elle nous sert à honorer Dieu, à nous affermir dans son service et à nous lier plus étroitement à lui, elle nous est sans doute d'une utilité inestimable.

Vous dites que le vœu est une promesse faite à Dieu; ne faisons-nous pas aussi quelques vœux à la sainte Vierge et aux saints?

Quand nous adressons quelques vœux à la très-sainte Vierge et aux saints, c'est à Dieu que nous les faisons par leur entremise.

Quand abuse-t-on des vœux que l'on fait à Dieu?

1° Quand on les fait mal; 2° quand on ne s'acquitte pas ou qu'on s'acquitte mal de ceux qu'on a faits.

Quand fait-on mal un vœu?

1° Quand on promet à Dieu ce qu'il ne lui faut pas promettre; 2° quand on lui promet quelque bonne œuvre à mauvaise intention; 3° quand on lui fait imprudemment quelque promesse qui est bonne d'elle-même, mais qu'il sera très-difficile d'accomplir.

Qu'est-ce qu'il ne faut pas promettre à Dieu?

1° Il ne faut jamais lui promettre ce qui est mal, comme firent ces Juifs qui s'obligèrent par vœu à tuer saint Paul (*Act.* XXIII, 14); 2° il ne faut pas lui promettre un bien qui en empêche un meilleur, comme si un curé promettait à Dieu un long pèlerinage qui l'empêcherait de servir sa paroisse.

Qui est celui qui promet à Dieu une bonne chose à mauvaise intention?

C'est celui, par exemple, qui lui promet de faire une aumône considérable à un hôpital, pourvu qu'il lui fasse gagner un procès qui est injuste, ou qu'il le fasse réussir dans une entreprise criminelle. (*Matth.* VI, 23; *Jac.* IV, 3.)

Qui est-ce qui promet à Dieu une bonne chose et à bonne intention, mais imprudemment?

Cette imprudence est arrivée à quantité de personnes qui, dans les mouvements de quelque ferveur sensible, ont promis à Dieu précipitamment de faire en son honneur de grandes et fréquentes austérités toute leur vie, ou même lui ont fait vœu de chasteté perpétuelle ; et ensuite, la chaleur de leur dévotion s'étant ralentie, elles se sont trouvées faibles sous les fardeaux qu'elles s'étaient imposés, et il a fallu que l'Église changeât la matière de leurs vœux en une plus facile, ou les en déchargeât par la dispense. (*Eccle.* VII, 17; *Ephes.* V, 15-17; *Rom.* XII, 1, 3, 16.)

Que devons nous faire pour éviter le mauvais usage des vœux?

1° N'en jamais faire aucun sans avoir bien invoqué Dieu et pris le conseil d'un sage directeur, afin de nous y comporter selon les règles de la vraie piété et de la prudence chrétienne; 2° quand nous avons fait quelque vœu à Dieu, nous devons être fidèles à nous en acquitter promptement, entièrement et de bon cœur.

LEÇON XLI.

Des vœux solennels et de l'état religieux.

Combien y a-t-il de sortes de vœux?

Il y a particulièrement les vœux simples et les vœux solennels. Les vœux simples sont tous ceux que font les fidèles entre Dieu et eux sans solennité; et ceux encore qu'ils font avec solennité, mais dans une congrégation où l'on ne fait que des vœux simples, l'Eglise ne les recevant point comme solennels. Les vœux solennels sont les vœux de chasteté que font les clercs, quand ils s'engagent dans l'état ecclésiastique en rece-

vant le premier ordre sacré, et les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance que font les personnes religieuses le jour de leur profession.

Qu'est-ce que l'état religieux?

C'est l'état des personnes qui se sont consacrées à Dieu par les saints vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et qui tendent à la perfection chrétienne par la fidèle observance de ces mêmes vœux.

En quoi consiste la perfection chrétienne?

Elle consiste à être uni à Dieu par amour. Plus on aime Dieu parfaitement, plus on est parfait. (*Joan.* XVII, 23.)

Où aime-t-on Dieu d'un amour entièrement parfait?

Au paradis. C'est là que l'amour divin est tout à fait pur; c'est là qu'il est toujours actuel et éternellement invariable; c'est là qu'il est le bonheur achevé et la sainteté consommée des cœurs qu'il embrase. (*Isa.* X, 17.)

Comment entendez-vous que l'amour divin est tout à fait pur en paradis?

J'entends qu'il n'y a dans les saints du paradis aucun reste de concupiscence ni d'amour-propre, et qu'ainsi leur amour pour Dieu est tout à fait sans mélange. (*Psal* CXL.)

Comment entendez-vous que l'amour divin est toujours actuel en paradis?

J'entends que les bienheureux n'aiment pas Dieu par divers actes souvent interrompus, comme nous faisons ici-bas; mais que, comme Dieu les tient perpétuellement dans la vue actuelle de ses beautés et de ses bontés ineffables, il les embrase aussi d'un amour toujours actuel pour cet objet infiniment ravissant. (*Isa.* VI, 3; *Apoc.* V, 9.)

Pourquoi l'amour est-il éternellement invariable dans les bienheureux?

Parce que l'objet de leur amour ne cessera jamais de leur être souverainement et uniquement aimable, et que la vertu divine, qui est le principe qui les élève à une si heureuse sorte d'amour, ne leur manque aussi jamais. (*Psal.* CI, 28; *Apoc.* III, 12.)

Pourquoi l'amour des bienheureux est-il leur bonheur achevé et leur sainteté consommée?

L'amour divin est leur bonheur achevé, parce qu'il les met dans la parfaite possession du souverain bien; et il est leur sainteté consommée, parce qu'il les transforme en Dieu, qui est la sainteté même et la bonté par essence. (*Psal.* XVI, 15; *Joan.* XVII, 23.)

Qui sont les personnes qui imitent sur la terre, autant qu'il se peut, le parfait amour des bienheureux?

1° Tous les Chrétiens fervents approchent de cette manière d'aimer, autant que leur amour pour Dieu les détache du monde et d'eux-mêmes; 2° les personnes que Dieu a appelées à l'état ecclésiastique, qui vivent selon leur vocation, sont ordinairement les mieux disposées au pur amour.

Comment les personnes vraiment religieuses sont-elles ordinairement les mieux disposées au pur amour?

1° En faisant les saints vœux, elles donnent entièrement à Dieu tout ce qu'elles ont et tout ce qu'elles sont; car, par le vœu de pauvreté elles donnent leurs biens; par le vœu de chasteté, elles lui présentent leurs corps comme des hosties vivantes, saintes et agréables aux yeux de sa majesté divine; et par le vœu d'obéissance, elles lui immolent leur volonté, leur esprit, leur liberté, pour n'être plus du tout à elles-mêmes. Faire ces démarches ferventes, c'est commencer tout de bon à aimer Dieu, et se disposer excellemment à un amour toujours plus pur (*Psal.* LXV, 13); 2° par les mêmes vœux, elles ôtent généreusement de leur cœur tout ce qui pourrait y faire obstacle au règne de l'amour divin, savoir: l'avarice, l'amour des plaisirs, l'ambition et l'amour déréglé d'elles-mêmes. Il est certain que renoncer à tout cela, comme elles font, c'est faire place au pur amour, c'est vouloir le laisser régner dans leurs cœurs. (*Psal.* LXVII, 6; *Matth.* VI, 10.)

Les personnes vraiment religieuses imitent-elles en quelque façon l'amour toujours actuel des bienheureux?

Oui: leur séparation du monde, leur dégagement des soins de la terre, leur grand silence, leur assiduité à l'oraison, leurs communions fréquentes, le reste de leurs saintes occupations dans la maison de Dieu, tout cela leur rend l'exercice du divin amour fort continuel. (*Num.* XXVIII, 6; *Ezech.* XLVI, 14.)

Peuvent-elles aussi imiter en quelque façon l'amour invariable des bienheureux?

Si les âmes vraiment religieuses ne présument rien d'elles-mêmes, mais reconnaissent humblement leur fragilité devant Dieu: si elles invoquent sans cesse sa bonté infinie avec un grand sentiment du besoin qu'elles ont de son secours, et si elles tâchent avec sa sainte grâce de tenir bon contre les tentations, et de ne se point relâcher dans leurs saints exercices, il y a grande espérance que leur amour pour Dieu ne se perdra jamais, qu'elles l'aimeront en mourant, comme elles l'ont aimé toute leur vie, et qu'éternellement elles brûleront de ce feu divin. (*Prov.* III, 5; *Psal.* VI, 3; *Marc.* XIII, 35; *Luc.* XVIII, 1; *Eccli.* V, 12; *Galat.* VI, 9; *II Cor.* VII, 1; *Philip.* I, 6.)

Cet amour parfait des âmes vraiment religieuses leur donne-t-il plus de bonheur et plus de sainteté qu'on n'en a ordinairement dans l'état commun du christianisme?

Oui assurément: l'union intime qu'il leur donne avec Dieu est le vrai bonheur et la parfaite sainteté. (*Psal.* LXXII, 28.)

Est-ce Dieu qui a inspiré aux personnes religieuses de vivre en communauté?

Oui: leur vie en communauté leur est avantageuse en beaucoup de manières, et est un grand sujet d'édification pour tous les fidèles.

Comment la vie en communauté est-elle avantageuse aux personnes religieuses?

Cette société fraternelle aide puissamment une âme, religieuse à bien servir Dieu. Si elle tombe, on la relève; si elle est peinée,

on la console ; si elle se relâche, on l'excite ; et si elle fait bien, on l'anime à la persévérance et à un nouveau zèle de plaire à Dieu. (*Eccle.* IV, 9.)

En quoi les communautés religieuses sont-elles un sujet d'édification à tous les fidèles ?

1° La bonne odeur de Jésus-Christ, que ces saintes communautés répandent dans les villes, attire plusieurs âmes à quitter tout à fait le monde, pour aller dans la retraite se consacrer à Dieu le reste de leur vie (*II Cor.* II, 15) ; 2° les autres fidèles qui n'ont pas cette vocation apprennent des maisons religieuses le mépris du monde, la dévotion, la pénitence, la modestie et la charité mutuelle qui doit régner parmi les Chrétiens. (*Matth.* V, 14, 16 ; *I Cor.* XI, 1 ; *Galat.* IV, 18.)

Les personnes vraiment religieuses excellent donc dans la charité fraternelle aussi bien que dans l'amour de Dieu?

Oui : leurs saintes familles rétablissent dans l'Eglise et nous remettent devant les yeux cette unité de cœur et d'âme qu'on a admirée dans les premiers Chrétiens. (*Act.* IV, 32.)

Leurs vœux sacrés, qui servent si efficacement à la perfection de l'amour de Dieu, servent-ils aussi à la perfection de la charité fraternelle ?

Oui : le vœu de pauvreté les dispose à aimer le prochain sans intérêt, le vœu de chasteté les aide à l'aimer d'un amour tout spirituel, et le vœu d'obéissance, qui unit toutes les volontés d'une famille à la volonté d'une personne supérieure, sert admirablement à y conserver le lien sacré de la paix dont la charité y unit les cœurs. (*Act.* IV, 32 ; *Galat.* V, 13 ; *Philip.* II, 2.)

Est-ce un bonheur pour une ville qu'il y ait des maisons de ces personnes vraiment religieuses ?

Oui : ces saintes maisons sont capables non-seulement d'inspirer la piété à toute une ville, par leurs sages discours et leurs bons exemples, mais encore d'y attirer les bénédictions de Dieu et d'en détourner ses châtiments par leur pénitence et leurs prières. (*Gen.* XVIII, 32.)

D'où vient qu'il y a dans l'Eglise tant de divers ordres religieux ?

C'est l'Esprit de Dieu qui a inspiré l'institution de tous les divers ordres qui sont approuvés par l'Eglise, et il n'y en a aucun qui n'ait sa sainteté et son utilité particulières. (*Psal.* XLIV, 10 ; *Ephes.* III, 10.)

Quelles sont les personnes qui n'embrassent pas comme il faut l'état religieux ?

1° Celles qui l'embrassent par respect humain, ou par quelque raison de sagesse mondaine (*Rom.* VIII, 6) ; 2° celles qui s'y engagent légèrement et sans avoir connu que Dieu les y appelle. (*Rom.* XII, 2 ; *Ephes.* V, 17 ; *Philip.* I, 10.)

Que font les bons Chrétiens quand ils se sentent inspirés d'embrasser l'état religieux ?

1° Ils invoquent le divin Esprit et prennent bon conseil pour connaître si cette inspiration est de Dieu (*Psal.* XVII, 29 ; XXXIII, 6 ; *Prov.* VIII, 12 ; XII, 15) ; 2° quand ils connaissent que Dieu les appelle véritablement en sa sainte maison, ils regardent cela comme une grâce très-précieuse de sa bonté et tâchent d'y correspondre promptement et généreusement, sans qu'aucune considération humaine les en empêche. (*Psal.* XLIV, 11.)

Que dites-vous d'un père et d'une mère qui empêchent quelqu'un de leurs enfants d'embrasser l'état religieux auquel Dieu l'appelle ?

Que ces gens-là aiment bien peu Notre-Seigneur et aiment fort mal leur enfant. Ils aiment bien peu Notre-Seigneur, puisqu'ils lui refusent les services de cet enfant pour se les réserver à eux-mêmes ou les donner au monde; et ils aiment fort mal leur enfant, puisque l'amour qu'ils lui portent le prive d'un bien inestimable qui est le parfait amour de Dieu, pour l'exposer à la contagion du siècle. (*Joan.* V, 42 ; *Jos.* XXIII.)

Un père et une mère qui contraignent un de leurs enfants à embrasser l'état religieux, auquel il ne paraît point que Dieu l'appelle, font-ils grand mal ?

Ils font trois grands maux : 1° Ils donnent eux-mêmes la vocation à leur enfant, ce qui est usurper en quelque façon l'autorité de Dieu (*Psal.* LXXXVIII, 19 ; *Marc.* III, 13) ; 2° ils mettent ce pauvre enfant dans un grand danger d'être fort inquiet toute sa vie et de ne pas faire son salut ; 3° engager une personne sans vocation dans une maison religieuse, c'est y mettre infailliblement beaucoup de trouble et peut-être le commencement de sa perte.

Un père et une mère qui contraignent ainsi un de leurs enfants à s'engager dans la religion, commettent donc un péché bien grave ?

Oui : c'est un crime qui les jette assurément dans la disgrâce de Dieu et dans l'excommunication de l'Eglise.

D'où est venu ce malheur que des maisons religieuses soient quelquefois bien déchues de leur première ferveur?

Ce grand mal est venu de ce que : 1° on a reçu dans ces monastères des personnes sans vocation, ou en négligeant de les éprouver assez, ou en n'osant les refuser par des considérations humaines (*I Joan.* IV, 1) ; 2° les personnes particulières y ont manqué d'assiduité à l'oraison et de fidélité à leurs saints exercices, se relâchant premièrement en de petites choses, et ensuite en de plus grandes (*Eccli.* XIX, 1) ; 3° la grande communication avec les séculiers leur a inspiré malheureusement l'esprit du monde. (*Psal.* CV, 35, 36.)

Quand ceux qui gouvernent un monastère y veulent maintenir la ferveur, ils prennent donc grand soin de le préserver des trois malheurs que vous venez de dire?

Oui : ils implorent le secours de Dieu et tâchent, par toute sorte de moyens, de faire en sorte qu'on n'y reçoive aucune personne

que Dieu n'y appelle (*Act.* I, 24; *I Reg.* XVI, 7 seq.); que l'esprit d'oraison y soit en vigueur (*Col.* IV, 2; *I Petr.* IV, 7); qu'on y soit fidèle aux petites observances aussi bien qu'aux grandes (*Matth.* XXV, 21, 22; *Luc.* XVI, 10); et qu'on y vive dans une grande séparation du monde. (*Galat.* I, 4.) C'est en maintenant ces choses avec la grâce de Dieu que l'on conserve les monastères dans la ferveur; et c'est en les y établissant, s'il est possible, qu'on relève ceux qui sont tombés dans le relâchement.

Que doivent produire en nous toutes les vérités de cette leçon?

1° Une haute estime de l'état religieux et de la grâce que Dieu fait à une âme quand il l'y appelle; 2° un cœur plein de respect et de charité pour les personnes religieuses; 3° un grand soin de nous procurer leurs prières et de profiter de leurs bons exemples; 4° une sainte retenue à leur égard, qui nous empêche de les détourner de Dieu et de leur dérober le temps qui est très-précieux par des visites inutiles.

EXPLICATION DU TROISIÈME COMMANDEMENT DE DIEU.

LEÇON XLII.

De ce que Dieu demande de nous pour bien garder le saint dimanche.

Quel est le troisième commandement de Dieu?

« Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement. »

Qu'est-ce que Dieu nous ordonne par ce commandement?

De nous bien souvenir que le dimanche est le jour du Seigneur, qu'il veut que nous passions dans un saint repos et dans une application particulière au culte de sa divine majesté et à notre sanctification. (*Psal.* XLV, 11.)

Pourquoi ce jour est-il appelé le jour du Seigneur? Les autres jours de la semaine ne sont-ils pas à lui?

Quoique tous les jours de la semaine soient véritablement à ce grand Roi des siècles, le dimanche est particulièrement son jour, parce qu'il est expressément consacré à son honneur et au soin que nous devons prendre de nous unir à lui.

Pourquoi a-t-il fallu qu'il y eût quelque jour de la semaine consacré à l'honneur de Dieu et à notre sanctification?

1° Pour nous bien acquitter du culte que nous devons à notre Dieu et à notre Père céleste, il est nécessaire que nous employions quelque temps à nous y appliquer uniquement; 2° si nous donnons tant de jours à des soins et à des travaux qui ne tendent qu'à nous conserver la vie du corps et à assurer notre bien temporel, il est très-juste que nous donnions au moins un jour de la semaine au soin de nourrir nos âmes et à la grande affaire de notre salut éternel.

Pourquoi Dieu veut-il qu'on se repose en ce saint jour?

1° C'est afin que le peuple chrétien, étant désoccupé de son travail, ait le loisir de penser à Dieu, aux devoirs qu'il a à lui rendre et aux grâces qu'il doit lui demander (*Ibid.*); 2° ce repos est en mémoire de ce que Jésus-Christ Notre-Seigneur entra le jour de sa résurrection dans son repos éternel, après les travaux de la rédemption des hommes (*Hebr.* IV, 10); 3° ce même repos nous signifie que nous devons nous reposer en Dieu, c'est-à-dire cesser de l'offenser, et trouver notre satisfaction et notre paix dans son amour et son service (*Psal.* LIV, 7); 4° il nous figure et nous fait espérer le repos entier et parfait de l'éternité bienheureuse. (*Esdr.* II, 34; *Hebr.* IV, 9, 11; *Apoc.* XIV, 13.)

Pourquoi le jour du Sabbat, c'est-à-dire le jour du repos que les Juifs célébraient le samedi par l'ordre de Dieu, a-t-il été changé au jour du dimanche?

Cette solennité se faisait le samedi dans l'ancienne loi par des raisons qui ne peuvent plus avoir lieu depuis l'établissement du christianisme : 1° ce repos, qui était ordonné aux Juifs à la fin de la semaine, leur signifiait qu'après le cours de cette vie ils se reposeraient dans le sein d'Abraham, qui était dans les limbes. (*Luc.* XVI, 22, 23.) Or cette signification ne subsiste plus à l'égard des Chrétiens : car leur jour de repos leur annonce qu'ils se reposeront bientôt, non pas aux limbes, mais au ciel; non pas dans le sein d'Abraham, mais dans le sein du Père éternel dont celui d'Abraham était la figure (*Joan.* I, 18; XVII, 24); 2° les Juifs se reposaient le jour du samedi, pour figurer que le corps adorable de Jésus, mort pour le salut des hommes, se reposerait un samedi dans le tombeau. Or le corps sacré du Fils de Dieu étant entré dans le repos éternel par sa résurrection glorieuse, son repos dans le tombeau est une chose passée, et ainsi on a dû supprimer une solennité qui l'annonçait comme futur; 3° ce même repos, qui était ordonné le septième jour, était en mémoire de ce que Dieu, après avoir créé le monde en six jours, au septième se reposa, c'est-à-dire cessa de produire de nouvelles choses. Or le repos du dimanche, qui est en l'honneur du repos éternel où est entré Jésus après les travaux de la rédemption des hommes, est plus convenablement honoré par les Chrétiens, que le Saint-Esprit applique à considérer principalement la nouvelle créature et le monde de la grâce, quoiqu'ils n'aient garde d'oublier le bienfait de la création. (*Exod.* XVI, 23; XX, 11; *Hebr.* IV, 10.)

En quoi consiste cette application particulière au culte de Dieu qu'il désire de nous le dimanche?

Elle consiste à adorer, aimer et louer ce Dieu bon, à nous réjouir en lui, à le remercier de ses bienfaits, à implorer ses miséricordes et à faire tout cela non-seulement par des actes intérieurs, mais aussi par les actions extérieures de la religion qui sont en usage dans l'Eglise.

Le dimanche est-il principalement institué

afin que nous nous y appliquions à adorer, aimer et louer Dieu ?

Oui : le dimanche est une fête perpétuellement réitérée de la très-sainte Trinité, laquelle nous devons honorer de tout notre pouvoir pour plusieurs raisons. (*Matth.* IV, 10.)

Pour quelles raisons devons-nous honorer la très-sainte Trinité de tout notre pouvoir ?

1° Notre seul vrai Dieu, subsistant en ses trois adorables personnes, a une excellence ineffable qui mérite infiniment que toutes les créatures soient occupées à l'adorer, aimer et louer éternellement (*Isa.* VI, 3; *Psal.* XLVII, 2); 2° il est notre premier principe, notre fin dernière et notre maître suprême qui nous a créés pour l'honorer (*Prov.* XVI, 4); 3° il nous a lui-même expressément et excellemment consacrés à son honneur par notre baptême. (*II Cor.* I, 22.)

Comment faut-il honorer la très-sainte Trinité?

Relisez la 17° leçon de la première partie.

Pourquoi y a-t-il un dimanche entre les autres, auquel on solennise plus expressément la fête de la très-sainte Trinité ?

Cela a été institué afin qu'en ce dimanche particulier nous renouvelions notre zèle à honorer la Trinité adorable, et que, par une ferveur redoublée, nous réparions la négligence que nous avons eue à nous bien acquitter de ce devoir les autres dimanches de l'année.

Qu'est-ce que se réjouir en Dieu ?

C'est avoir une grande joie de ce que Dieu est infiniment parfait, heureux et glorieux en lui-même ; de ce que ses saints le glorifieront éternellement; de ce qu'il nous aime, de ce qu'il est dans notre cœur, et de ce qu'il nous donne l'espérance que nous l'aimerons éternellement. (*Psal.* IX, 3, 15; XXXI, 11; XCIV, 1.)

Pourquoi est-ce particulièrement le dimanche que nous devons louer Dieu et nous réjouir en lui?

Puisque le dimanche, qui est le jour auquel se terminent les jours du travail qui l'ont précédé, nous signifie et nous annonce le grand jour de l'éternité bienheureuse qui succédera enfin aux pénibles et misérables jours de la vie présente, et auquel nous louerons Dieu et nous nous réjouirons en lui à jamais, il est très à propos qu'en ce jour-là nous commencions, autant que nous en sommes capables, les saintes et heureuses occupations que nous espérons avoir dans le beau jour du paradis. (*Psal.* LXXXIII, 5; XLI, 3.)

De quels bienfaits particulièrement devons-nous remercier Dieu le dimanche ?

De la création du monde, de la résurrection de Jésus et de la mission du Saint-Esprit. Voilà les trois grands biens qu'il est certain que Dieu nous a faits au jour du dimanche, qui, revenant toutes les semaines, nous fait heureusement recommencer toujours les actions de grâces et les bénédictions que nous en devons à la bonté divine, en attendant que nous les lui rendions sans interruption dans le ciel. (*Gen.* I, 1; *Act.* II, 24; *I Petr.* II, 12.)

Comment aurons-nous les instructions nécessaires pour considérer utilement ces trois bienfaits de Dieu ?

Relisez les leçons 18, 30, 54 et 64 de la 1re partie.

Pourquoi faut-il au jour du dimanche implorer la miséricorde de Dieu ?

Parce que nous avons besoin que cette miséricorde infinie nous pardonne les péchés où nous sommes tombés pendant la semaine que nous venons d'achever, et nous assiste de ses puissantes grâces pour vivre plus chrétiennement dans la semaine où nous entrons. (*Eccli.* XXI, 1; *Psal.* CIII, 30.)

Comment nous appliquons-nous le dimanche à notre sanctification ?

En nous éloignant de tout ce qui déplaît à Dieu, et en pratiquant de saintes actions qui nous unissent à lui. (*I Thess.* V, 22; *Col.* I, 10.)

Ne devons-nous pas, tous les jours de la semaine, nous appliquer à honorer Dieu et à nous sanctifier ?

Oui, sans doute : mais le dimanche nous nous appliquons uniquement aux actions de piété, et quittons tous les emplois qui pourraient nous en distraire. (*Luc.* I, 72; *Psal.* XLV, 11.)

Que doit produire en nous cette instruction ?

Une dévotion fidèle à bien garder le saint dimanche, et à n'y faire quoi que ce soit qui ne tende à l'honneur de Dieu et à notre sanctification.

LEÇON XLII.

Des œuvres dont il faut s'abstenir le dimanche.

Pour garder le saint repos du dimanche, quelles sont les œuvres dont nous devons nous abstenir ?

Nous devons nous y abstenir, 1° de toutes les œuvres serviles, c'est-à-dire de toutes les œuvres corporelles qui se font pour le service des hommes, par les laboureurs, les artisans, etc. (*Levit.* XXIII, 7); 2° de la vente des marchandises; 3° de l'administration de la justice; 4° des danses, des comédies et des autres divertissements immodestes et dangereux (*Exod.* XXXII, 6); 5° enfin de toute sorte de crimes, et particulièrement de l'intempérance, de l'impureté, des querelles et des médisances.

Pourquoi Dieu veut-il que les Chrétiens s'abstiennent le dimanche de toutes les œuvres corporelles qui se font pour le service des hommes?

Pour nous donner à entendre qu'il veut être servi uniquement en ce saint jour qu'il s'est réservé.

Que dites-vous de ceux qui, par avarice, travaillent ou font travailler le dimanche ?

Je dis qu'ils font un très-mauvais calcul : 1° parce qu'ils perdent Dieu pour gagner un peu d'argent (*Ezech.* XIII, 19; *Jerem.* II, 13); 2° parce que le gain qu'ils font par ce péché

attirera la malédiction sur eux et sur leur maison. (*Ose.* VII, 13; IX, 12.)

Quand ces avares disent qu'il leur est bien fâcheux de nourrir des gens les dimanches sans les faire travailler, que faut-il leur répondre?

Qu'un Chrétien, qui aime Dieu comme il le doit, nourrit ses serviteurs les dimanches pour le service de sa divine majesté plus volontiers qu'il ne les nourrit les jours ouvriers pour son propre service.

N'y a-t-il aucune œuvre servile qu'on puisse faire le dimanche?

1° L'usage permet que l'on fasse en ce saint jour quelques ouvrages nécessaires à la décoration des temples et des autels; 2° nous y pouvons faire aussi les ouvrages qui nous sont nécessaires, ou au prochain pour la conservation de la vie, ou pour éviter quelque dommage considérable.

Pourquoi est-il défendu d'exercer le négoce et d'administrer la justice un jour de dimanche?

Parce que ces deux occupations détourneraient entièrement beaucoup de personnes du culte qu'il faut rendre à Dieu en son jour.

Pourquoi les bons Chrétiens quittent-ils volontiers leur travail et leurs affaires séculières au saint jour de dimanche?

1° Si notre Créateur et notre Père céleste nous enjoignait en ce jour de grands travaux, nous les embrasserions très-volontiers pour lui obéir avec amour; comment donc n'obéirions-nous pas de bon cœur au commandement qu'il nous fait de nous mettre dans ce saint et aimable repos? (*Psal.* XVI, 4.) 2° Nous devons être bien aises de quitter pour un temps le travail et les affaires qui nous dissipent l'esprit, pour entrer dans ce repos qui nous sert à nous recueillir et à nous mieux unir à Dieu. (*Eccli.* XXIV, 11.)

Pourquoi faut-il s'abstenir, le dimanche, des danses et des autres divertissements immodestes?

Parce que ces actions folâtres, qui dissipent si fort l'esprit et qui portent les peuples à la dissolution, sont cause qu'on profane le jour du Seigneur au lieu de le sanctifier. (*Tob.* III, 17; *Eccli.* IX, 4.)

Pourquoi faut-il s'éloigner de tout crime, particulièrement le dimanche?

Parce que c'est un étrange désordre qu'un Chrétien ose déshonorer Dieu et s'engager au démon par des crimes, en un jour que Dieu même lui a marqué pour s'y appliquer au culte de sa majesté divine et travailler à sa propre santification. (*Exod.* XX, 8, 11.)

Pourquoi dites-vous que l'intempérance, l'impureté, les querelles et la médisance sont les péchés qu'il faut particulièrement éviter un jour de dimanche?

Parce que ce sont les péchés que grand nombre de personnes sont plus tentées de commettre, et qu'elles commettent en effet fort souvent en ce jour consacré à Dieu. (*Rom.* I, 30, 31.)

Les Chrétiens doivent-ils se priver de tout divertissement?

Non : l'esprit de l'homme ne peut pas demeurer toujours appliqué à des choses spirituelles et sérieuses; il a donc besoin de récréation, comme le corps a besoin de repos, et nous pouvons selon Dieu prendre quelque divertissement, pourvu que nous le prenions chrétiennement. (*Judith* XVI, 24.)

Quel doit être le divertissement d'un Chrétien?

Il faut, 1° qu'il n'y ait ni péché, ni danger de péché (*Tit.* I, 15); 2° que nous nous y comportions avec modération; 3° que nous le prenions dans l'intention de suivre en cela l'ordre de Dieu qui nous assujettit à ce besoin et qui veut qu'un peu de récréation nous soit nécessaire pour demeurer à son service. (*I Cor.* X, 31; *Marc.* VI, 31.)

Ne peut-on pas quelquefois se porter à un divertissement innocent par charité envers le prochain?

Oui : c'est bien souvent une bonne pratique de charité de contribuer à la récréation des personnes qui en ont besoin pour leur santé et pour se mettre en état de travailler pour Dieu. (*Rom.* XV, 2, 13.)

Se trouve-t-il des Chrétiens qui veuillent des divertissements où il y ait du péché?

Oui : il y a de malheureux mondains tellement pervertis, que l'offense de Dieu est leur récréation, et qu'ils ne goûtent aucun divertissement, s'ils n'y trouvent l'assaisonnement de la médisance, ou de l'impureté, ou de l'impiété, ou de quelqu'autre déréglement criminel. (*Eccli.* XXVII, 14; *Prov.* II, 14.)

Qu'entendez-vous par les divertissements où il y a danger de péché?

J'entends les danses, les comédies, les jeux immodérés, les badinages entre personnes de sexes différents, et tous les autres divertissements que nous savons nous dégoûter de la piété et nous porter au désordre. (*Eccli.* III, 27.)

Qui sont ceux qui ne gardent pas la modération nécessaire dans les divertissements?

Ceux qui y emploient trop de temps; ceux qui y consument beaucoup d'argent, et ceux qui s'y laissent aller à une joie immodérée et dissolue, ou à des emportements de colère ou à quelque autre passion déréglée. (*Prov.* XII, 11; *Gen.* XXV, 33, 34; *Luc.* XV, 12, 13, 14; *Eccli.* XXI, 23; *Rom.* VII, 5.)

A quoi doit nous porter cette instruction?

A ne plus profaner le saint dimanche, à ne le plus passer dans l'oisiveté et les amusements, à nous bien souvenir de ce que c'est que le saint repos de ce jour et quel est le divertissement qu'y peut prétendre un Chrétien.

LEÇON XLIV.

Des exercices de piété auxquels les bons Chrétiens s'appliquent le dimanche.

Quels sont les exercices de piété auxquels les bons Chrétiens s'appliquent le saint jour du dimanche?

1° Ils ne manquent pas de se rendre assidus à l'église pour y assister au service divin, y écouter la parole de Dieu et y recevoir les sacrements. (*Tob.* I, 5, 6; *Levit.* II, 4.)

Qu'est-ce que le service divin?

Ce sont les prières publiques et les louanges de Dieu que l'on chante dans l'église, et principalement le très-saint sacrifice de la Messe.

Pourquoi dites-vous que le service divin est principalement la sainte Messe?

Parce que c'est la principale action de toute la religion et celle à laquelle l'Eglise nous oblige plus étroitement au jour du dimanche. (*Malach.* I, 11.)

Comment faut-il assister aux prières publiques, entendre la sainte Messe et recevoir les sacrements?

Voyez ce qui regarde l'Office divin dans l'explication du premier commandement, page 267. Pour ce qui regarde le très-saint sacrifice et les sacrements, vous le verrez ci-après dans la IV° partie.

Est-ce une bonne dévotion d'écouter souvent et comme il faut la parole de Dieu?

Oui : c'est une pratique de piété très-nécessaire, très-utile et très-agréable à Dieu.

Pourquoi est-il très-nécessaire d'écouter la parole de Dieu?

Parce que la parole de Dieu est ce qui donne et ce qui conserve la vie aux âmes. (*Jac.* I, 18, 21; *Philip.* II, 16.)

Pourquoi est-il très-utile d'écouter la parole de Dieu?

Parce qu'un seul mot de la parole de Dieu a souvent de grands effets dans un cœur. (*Hebr.* IV, 12; *Eccli.* VI, 34.)

Pourquoi est-ce une chose très-agréable à Dieu que d'écouter volontiers sa sainte parole?

Parce qu'un Chrétien qui écoute affectueusement la parole de Dieu, témoigne qu'il l'aime et qu'il veut le servir. (*Eccli.* III, 31; *Joan.* I, 47; *Matth.* V, 6.)

Avant d'écouter la parole de Dieu, que faut-il faire?

Il faut dire à Dieu avec ferveur : « Parlez, Seigneur, votre serviteur vous écoute. Enseignez-moi à faire votre sainte volonté, puisque vous êtes mon Dieu. » (*I Reg.* III, 9, 10; *Psal.* CXLII, 10.)

Comment faut-il écouter le prédicateur?

Avec une grande estime et une cordiale soumission pour les vérités chrétiennes. (*Matth.* XV, 16.)

Après avoir ouï la parole de Dieu, que reste-t-il à faire?

Il faut rendre grâces à Dieu des lumières et des bons sentiments qu'il nous a donnés, et lui demander son secours pour les conserver dans notre cœur, pour en faire part aux autres et les mettre fidèlement en pratique dans les occasions. (*Col.* I, 12; *Psal.* LXVII, 29; *Luc.* II, 19; *Jac.* I, 21.)

Pourquoi les bons Chrétiens sont-ils si affectionnés le dimanche aux exercices de la religion?

Parce que l'application à ces exercices est la chose du monde la plus juste et la plus aimable. Par ces saints exercices, nous rendons nos devoirs à la divine majesté, qu'y a-t-il de plus juste? Par ces mêmes exercices, nous nous purifions devant Dieu, nous obtenons ses grâces et nous nous unissons à lui; que peut-il y avoir de plus aimable? (*Matth.* XXII, 22; *Luc.* X, 39; *Cant.* VIII, 13.)

Que faut-il donc penser de ceux qui n'aiment point du tout ces actes de religion?

Qu'ils n'ont nulle affection pour l'honneur de Dieu ni pour leur salut éternel. (*Joan.* V, 42.)

A quoi doivent nous porter ces vérités?

1° A sanctifier véritablement le jour du Seigneur, en nous appliquant de bon cœur aux exercices de piété, et particulièrement en écoutant comme il faut la sainte parole de Dieu; 2° à ne plus souffrir que ceux qui dépendent de nous emploient mal ce jour consacré à la majesté divine.

LEÇON XLV.

Des fêtes.

Est-ce seulement le dimanche que nous devons solenniser par un saint repos et par des pratiques de piété?

Nous devons encore observer les fêtes commandées par l'Eglise aussi religieusement que le saint jour de dimanche. (*Exod.* XII, 14-16; *Num.* X, 10; *Deut.* XVI, 10.)

Pourquoi sont instituées les fêtes?

1° Celle de la très-sainte Trinité, dont nous avons parlé ci-devant, est établie en l'honneur de ce que Dieu est en lui-même, en l'unité de son essence et en ses trois adorables personnes (*Psal.* XLV, 11; XLVII, 15); 2° toutes les autres sont instituées pour célébrer avec religion et avec une sainte allégresse la mémoire des insignes bienfaits de Dieu. (*Psal.* CXVII, 26, 27.)

Combien y a-t-il de sortes de fêtes?

Outre celle de la Trinité adorable, il y en a de trois sortes, savoir : les fêtes des mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ; les fêtes de la très-sainte Vierge et les fêtes des apôtres, des martyrs et des autres saints.

Comment entendez-vous que les fêtes commandées par l'Eglise doivent être observées aussi religieusement que le saint jour du dimanche?

J'entends que nous devons nous abstenir, les jours de fêtes d'obligation, des mêmes choses dont nous nous abstenons le dimanche, et nous y appliquer aux exercices de la religion avec le même zèle d'honorer Dieu et de nous sanctifier.

Est-il vrai qu'il est permis de travailler à toutes les fêtes qui arrivent pendant les moissons et les vendanges?

Non : cela est seulement permis lorsque les biens de la terre seraient en danger de se perdre, si on ne travaillait à les recueillir. Hors cette nécessité, il y a grand péché à travailler les dimanches et les fêtes au temps même de la moisson et des vendanges, et si cela se pratique en quelques lieux, c'est un abus scandaleux qu'il faut faire disparaître.

Quand il y a nécessité de travailler un jour

de fête ou de dimanche, comment se comporte un bon Catholique?

Avant d'aller au travail, il en demande la permission à son curé, et il entend entièrement et dévotement la sainte Messe.

Que font les bons Chrétiens pour bien célébrer la fête d'un mystère de Notre-Seigneur?

1° Ils s'occupent à adorer, aimer, louer et remercier Notre-Seigneur Jésus-Christ, et avec lui toute la très-sainte Trinité dans le mystère qu'on solennise; 2° ils prient le divin Esprit de les rendre participants de la grâce de ce mystère; 3° ils prennent de nouvelles résolutions de vivre plus chrétiennement qu'ils n'ont jamais fait.

Relisez ce qu'il y a dans la Ire partie touchant ces saints mystères.

Comment faut-il célébrer les fêtes de Notre-Dame?

Vous avez des instructions bien au long sur ce sujet dans la IIe partie.

Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué les fêtes des saints?

1° Pour louer Dieu dans ses saints, qui sont les ouvrages de sa grâce, plus considérables que n'est l'ouvrage de la création du ciel et de la terre (*Psal.* XLIV, 14-18); 2° pour rendre aussi à ces bienheureux amis de Dieu l'honneur qui leur est dû (*Eccli.* XLV, 14); 3° pour implorer leur intercession auprès de Dieu (*Job* V, 1); 4° pour nous exciter à imiter leurs vertus. (*Hebr.* XIII, 7.) Voilà les quatre choses que nous devons faire aux fêtes des saints, si nous voulons leur plaire, glorifier Dieu avec eux, obtenir beaucoup de grâces et devenir saints nous-mêmes.

Revoyez ce qui est dit dans l'explication du premier commandement touchant l'honneur qu'on doit rendre aux saints.

Que fait la sainte Eglise notre mère pour nous préparer à bien rendre nos devoirs à Dieu, et à recevoir de sa bonté de grandes grâces en un jour de fête?

Elle nous commande souvent de nous purifier pour cela par la pénitence, au moins un jour avant la fête, et elle emploie le temps de l'Avent et celui du Carême à nous disposer parfaitement pour bien honorer Dieu et nous bien sanctifier dans les deux grandes fêtes de Noël et de Pâques. (*I Reg.* VII, 3.)

A quoi doivent nous porter ces vérités?

A regarder les jours de fêtes comme des jours saints, qui demandent de nous autant de piété que les dimanches.

EXPLICATION DU QUATRIÈME COMMANDEMENT DE DIEU.

LEÇON XLVI.

De ce qu'un enfant doit à son père et à sa mère selon l'ordre de Dieu.

Quel est le quatrième commandement de Dieu?

« Père et mère honoreras, afin que tu vives longuement. »

Qu'est-ce que Dieu ordonne par ce commandement?

Que les enfants honorent leurs père et mère, et tous les inférieurs leurs supérieurs légitimes. (*Exod.* XX, 12; *Deut.* V, 16; *Rom.* XIII, 1.)

Pourquoi les bons Chrétiens sont-ils affectionnés à honorer leur père et leur mère?

1° Parce qu'ils voient que ce devoir est la première chose que Dieu commande, après l'honneur qu'il exige de nous pour lui-même (*Ephes.* VI, 1, 2); 2° parce qu'ils reconnaissent que leur père et leur mère leur représentent Dieu sur la terre (*Ephes.* III, 15); 3° parce qu'ils sont touchés de l'exemple de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui a tant honoré sa très-sainte Mère et saint Joseph. (*Luc.* II, 51.)

Pourquoi Dieu condamne-t-il à la mort celui qui maltraite son père et sa mère?

Il est bien juste que celui-là perde la vie, qui est ingrat envers ceux qui la lui ont donnée.

Qu'est-ce que Dieu promet par ces paroles : Afin que tu vives longuement?

Pour les Juifs c'était la vie temporelle dans la terre promise; mais pour les Chrétiens, c'est principalement la vie éternelle dans la terre des vivants qui est le sein du Père éternel. (*Exod.* XX, 12.)

Dieu ne prolonge-t-il pas aussi la vie temporelle aux bons Chrétiens qui lui obéissent fidèlement et à leurs parents pour l'amour de lui?

Oui, il pourvoit à leurs besoins temporels, et les conserve en cette vie autant qu'il le juge expédient pour sa gloire et pour leur salut éternel. (*Matth.* VI, 33.)

Qu'est-ce qu'honorer son père et sa mère?

C'est les respecter, leur obéir et les aimer.

Comment les enfants bien nés et vraiment Chrétiens respectent-ils leurs père et mère?

Ils les saluent humblement, ils sont retenus en leur présence, ils n'ont jamais aucun dédain pour eux pour quelque sujet que ce puisse être. (*Levit.* XIX, 3; *Gen.* IX, 23; *Hebr.* XII, 9; *III Reg.* II, 19.)

Se trouve-t-il parmi les Chrétiens des enfants qui perdent le respect envers leur père et leur mère?

Oui, il s'en trouve qui ont si peu de crainte de Dieu et tant de mauvais naturel, qu'ils leur parlent insolemment et les méprisent en diverses manières. (*Gen.* IX, 22, 25.)

Comment un enfant bien né et vraiment Chrétien obéit-il à son père et à sa mère?

Il s'abstient de ce qu'ils lui défendent, il fait ce qu'ils lui ordonnent, il n'entreprend rien sans leur permission, et il s'accommode toujours à leur volonté, à moins qu'elle ne soit contraire à la volonté de Dieu. (*Eccli.* III, 1; *Tob.* V, 1; XIV, 10; *Ephes.* VI, 1.)

Pourquoi ne faut-il pas obéir à son père, ni à sa mère, ni à qui que ce soit, contre la volonté de Dieu?

Parce que Dieu est le premier père et le plus grand supérieur, à qui il faut obéir plutôt qu'à tout autre, et que, dès lors qu'un père ou une mère, ou une autre personne supérieure nous commande le mal ou nous défend le bien, il ne nous représente plus

Dieu en cela. (*Ephes.* III, 15; *Act.* v, 29.)

Comment un enfant vraiment chrétien aime-t-il son père et sa mère?

Il a pour eux un cœur plein de tendresse et de reconnaissance; il est bien aise de les voir, il leur rend ses respects et son obéissance par le mouvement d'une charité filiale; il les console dans leurs afflictions, il les assiste dans leurs besoins, et il les supporte dans leurs infirmités. (*Tob.* IV, 3; *Eccli.* III, 5, 8; VII, 29; *Act.* VII, 14.)

Que dites-vous de ceux qui laissent leur père et leur mère dans la misère?

Qu'ils sont bien ingrats de ne vouloir pas aider à vivre les personnes dont ils ont reçu la vie. (*Eccli.* VII, 29.)

Pourquoi un enfant ne doit-il jamais se lasser d'assister son père et sa mère?

Parce que nos pères et nos mères ont plus fait pour nous que nous ne saurions jamais faire pour eux. (*Eccli.* III, 1 8.)

Quand un père et une mère ont des imperfections qui les rendent fâcheux, que doit faire leur enfant, s'il est un vrai Chrétien?

Si la charité lui doit faire supporter les défauts de toutes sortes d'infirmes, à plus forte raison ceux de son père et de sa mère. (*Rom.* XV, 1; *Eccli.* III, 14, 15.)

S'il voit du péché en son père ou en sa mère, ne doit-il pas tâcher d'y remédier?

Oui, mais avec beaucoup de douceur, d'humilité et de patience. (*Galat.* VI, 1.)

Quand est-ce principalement qu'un enfant chrétien doit se mêler de la conscience de son père et de sa mère?

C'est dans le temps de leur maladie qu'il leur doit procurer les sacrements et les autres moyens de salut. (*Jac.* v, 14.)

Les enfants doivent-ils encore quelque chose à leur père et à leur mère après qu'ils sont décédés?

Oui, ils doivent prier Dieu et le faire prier pour le repos de leur âme; ils doivent exécuter fidèlement et promptement leur dernière volonté, et se souvenir de leurs sages avis et de leurs bons exemples pour en faire leur profit. (*Marc.* XII, 46.)

Pour demander à Dieu la grâce de bien honorer votre père et votre mère, comment voudriez-vous lui dire?

« Mon Sauveur Jésus, j'adore de tout mon cœur l'amour filial avec lequel vous avez honoré la très-sainte Vierge et saint Joseph quand vous étiez sur la terre; donnez-moi votre Saint-Esprit pour vous imiter en cela. »

LEÇON XLVII.

De ce qu'un père et une mère doivent à leurs enfants selon l'ordre de Dieu.

A quoi sont obligés un père et une mère envers leurs enfants selon l'ordre de Dieu?

Ils leur doivent quatre choses, savoir : la nourriture, l'instruction, la correction et le bon exemple.

Y a-t-il des pères et des mères qui manquent à nourrir leurs enfants?

Oui : il y en a qui, par leur paresse, leur mauvais ménage, ou leurs folles dépenses, réduisent leurs pauvres enfants à la nécessité et à la misère; en quoi ils sont plus déraisonnables et dénaturés que les animaux les plus sauvages. (*Thren.* IV, 3; *Job* XXXII, 13.)

N'y a-t-il pas aussi des pères et des mères qui ont trop de passion d'acquérir du bien à leurs enfants?

Oui, il y en a un grand nombre qui se perdent malheureusement pour enrichir et agrandir leurs enfants. (*Psal.* XLVIII, 11; *Isa.* v. 8; *Jer.* XV, 13.)

De quelle manière un père et une mère doivent-ils s'appliquer à acquérir quelque chose à leurs enfants?

Ils doivent s'y appliquer non par aucun motif d'avarice ni d'ambition, mais par obéissance envers Dieu, qui leur impose cette obligation, et par charité envers leurs enfants. (*II Cor.* XII, 14.)

Afin que Dieu bénisse le travail que prennent un père et une mère pour acquérir quelque bien à leurs enfants, que doivent-ils faire?

Ils doivent offrir souvent à Dieu ce travail, en lui disant : « Mon Dieu, votre providence adorable m'a choisi pour donner la vie à ces enfants, et pour la leur conserver par mes soins : bénissez donc ce que je fais pour obéir à votre ordre. » (*Psal.* CXVIII, 7; LXVI, 1, 7.)

Pourquoi les pères et les mères vraiment chrétiens ont-ils plus à cœur l'instruction de leurs enfants que l'agrandissement de leur fortune?

Parce que les biens temporels ne regardent que le corps et la vie présente; mais l'instruction regarde l'âme et l'éternité. (*Eccle.* II, 3 seq.; *Dan.* XIII, 3.)

Quelles sont les instructions qu'un père et une mère doivent donner ou procurer à leurs enfants?

1° L'instruction de la foi et des mœurs chrétiennes; 2° l'instruction de quelque exercice honnête et convenable à leur profession. (*Tob.* I, 10; *Prov.* IV, 4-6; *Tit.* II, 3.)

Faut-il commencer de bonne heure à instruire les enfants de la foi et des mœurs chrétiennes?

Le plus tôt que l'on peut, de crainte que le mal ne prenne la première place dans leur esprit, et ne leur fasse bientôt perdre la grâce qu'ils ont reçue au baptême. (*Tob.* I, 10; II, 13; *II Tim.* III, 15.)

Que dites-vous de ceux qui négligent l'instruction chrétienne de leurs enfants et de leurs domestiques?

Qu'ils sont pires que des infidèles. (*I Tim.* v, 8.)

Et que faut-il dire de ceux qui enseignent à leurs enfants les maximes du monde?

1° Qu'ils sont ennemis de Dieu d'une manière très-criminelle, puisque, non contents de l'avoir offensé eux-mêmes, ils veulent encore l'offenser en la personne de leurs enfants. 2° Qu'ils sont horriblement cruels envers ces pauvres enfants, puisqu'ils semblent ne les avoir mis au monde que pour en faire

de grands pécheurs en cette vie et des réprouvés en l'autre. (*Psal.* cv, 37.)

Quand on fait apprendre quelque exercice à un enfant, à quoi faut-il prendre garde?

Que cet exercice soit honnête et que l'enfant s'y emploie chrétiennement, c'est-à-dire qu'il n'y offense point Dieu, mais au contraire qu'il y rende hommage à sa majesté divine. (*I Cor.* x, 31.)

Un père et une mère offensent-ils Dieu quand ils voient faire du mal à leurs enfants sans les corriger?

Oui, tous les péchés qu'ils ne corrigent pas dans leurs enfants, deviennent leurs propres péchés. (*I Reg.* III, 11-13; *I Reg.* IV, 13.)

Est-ce une bonne amitié que de ne vouloir pas fâcher un enfant par la correction de ses vices?

Non, c'est une fausse amitié qui est pire que de la haine. (*Prov.* XXIII, 13, 14; *Eccli.* XXX, 9, 10, 11.)

Quelles sont les corrections qui profitent aux enfants?

Celles qui se font par charité et avec prudence leur sont toujours utiles; mais celles qui se font imprudemment et par quelque passion déréglée, leur nuisent pour l'ordinaire au lieu de leur profiter. (*Ephes.* VI, 4.)

Comment un père et une mère peuvent-ils rendre bien efficaces les avertissements et les corrections qu'ils font à leurs enfants?

1° En les offrant à Dieu et le priant de les bénir; 2° en les faisant à leurs enfants plus par le bon exemple que par les paroles.

Comment un père et une mère donnent-ils bon exemple à leurs enfants?

En ne commettant jamais les péchés dont ils les reprennent, et en pratiquant les premiers les vertus qu'ils doivent leur recommander. (*I Thess.* v, 22; *Psal.* XXXIII, 4.)

Qui sont ceux qui donnent mauvais exemple à leurs enfants?

Ceux qui font ou qui disent en leur présence des choses mauvaises ou dangereuses, en quoi bien souvent ils leur font un plus grand mal que s'ils leur ôtaient la vie qu'ils leur ont donnée. (*I Cor.* XV, 33.)

Est-ce assez pour un père et une mère de ne point donner mauvais exemple à leurs enfants?

Non: ils doivent encore faire en sorte qu'ils ne fréquentent point les compagnies scandaleuses. (*Matth.* XVIII, 7; *Psal.* CXL, 9.)

LEÇON XLVIII.

Des autres supérieurs que Dieu nous commande d'honorer.

Pourquoi Dieu comprend-il toutes les personnes supérieures sous le nom de père et de mère?

Parce qu'il veut que parmi les Chrétiens la charité donne un cœur de père à tous les supérieurs, et à tous les inférieurs un cœur d'enfant. (*Ephes.* VI, 9.)

Quels supérieurs avons-nous sur la terre, outre le père et la mère qui nous ont mis au monde?

Dans l'Eglise nous avons notre Saint-Père le Pape, les évêques, les pasteurs, et les autres prêtres qui prennent soin avec eux de notre salut éternel. Dans l'Etat, il y a les princes, les magistrats, les grands, les personnes de qualité et les vieillards. Dans les familles il y a les parrains et les marraines à l'égard de leurs filleuls, les tuteurs et les curateurs à l'égard de leurs pupilles, les précepteurs à l'égard de leurs élèves, les maris à l'égard de leurs femmes, et les maîtres et les maîtresses à l'égard de leurs serviteurs et de leurs servantes.

Pourquoi les bons Chrétiens sont-ils affectionnés à honorer leurs évêques, leurs pasteurs et les autres prêtres qui prennent soin de leur salut?

1° Parce qu'ils sont spécialement consacrés à Dieu et ministres de ses saints autels (*I Cor.* IV, 1; *Hebr.* v, 1); 2° parce qu'ils nous représentent Jésus-Christ, pasteur, chef et Epoux de son Eglise (*Luc.* x, 16); 3° parce qu'ils sont les pères de nos âmes, par qui notre Père céleste nous donne et nous conserve la vie de la grâce. (*I Cor.* IV, 6.)

Que devons-nous faire pour honorer ces pères de nos âmes?

Leur porter un grand respect, leur obéir, les assister dans leurs besoins, et tout cela d'un cœur vraiment filial. (*Eccli.* IV, 7; *Deut.* XVII, 12; *I Tim.* v, 17.)

Que doivent les jeunes gens à leurs parrains, à leurs marraines, à leurs curateurs et à leurs précepteurs, qui prennent soin de leur conduite?

Ils leur doivent aussi un respect filial et une grande docilité à leurs instructions et à leurs bons avis. (*Prov.* XII, 1; XVII, 19; XXIII, 12; *Eccli.* VI, 18.)

Quelle est l'obligation des parrains et des marraines envers leurs filleuls?

Ils doivent les instruire, les avertir et les corriger pour les rendre bons Chrétiens, si leurs parents ne le font pas. (*Prov.* XXIII, 13.)

Que doivent faire les tuteurs et les curateurs à l'égard de leurs pupilles?

Etre diligents et fidèles dans l'administration de leur bien et avoir soin de leur éducation. (*Prov.* XXVIII, 20; *Eccli.* VI, 14-16.)

Quel est le devoir des précepteurs envers leurs disciples?

Ils doivent s'appliquer à les bien instruire des bonnes lettres et des vérités chrétiennes, et à leur inspirer la piété par de sages exhortations, par des corrections charitables et surtout par leurs bons exemples. (*Prov.* XII, 8; XIII, 15; *Isa.* XXIV, 15.)

Que doivent les sujets à leur prince?

Un profond respect, une fidélité inviolable, un zèle ardent pour son service, e même une exacte obéissance à ses officiers qui gouvernent sous son autorité. (*Prov.* XXIV, 21; *I Petr.* II, 13. 17; *Rom.* XIII, 1.)

Devons-nous honorer toutes les personnes de haute condition?

Oui : c'est l'ordre de Dieu que les moindres honorent les plus grands. (*Rom.* XIII, 7.)

Pourquoi un bon Chrétien honore-t-il volontiers toutes les puissances séculières?

Parce qu'il y voit quelque image de la grandeur et du domaine de Dieu. (*Prov.* VIII, 15.)

Quelle est l'obligation des personnes d'autorité envers leurs inférieurs?

De n'abuser jamais du pouvoir qu'ils ont sur eux, de les faire vivre en paix, de protéger ceux d'entre eux qui vivent chrétiennement, de réprimer les gens vicieux, et de n'exiger rien qu'avec justice et charité. (*Eccli.* XXXII, 1-4 ; III, 20, 21 ; *Deut.* XVII, 16 seq. ; I. 16 ; *Psal.* LXXXI, 1-8.)

Pourquoi Dieu veut-il que les jeunes gens honorent les vieillards?

Parce que les vieillards ont ordinairement plus de sagesse et plus de vertu que les jeunes gens. (*I Petr.* V, 5 ; *Eccli.* XXV, 7, 8.)

Comment faut-il honorer les vieillards?

En leur témoignant du respect pour leurs personnes, et de l'estime et de la déférence pour leurs sentiments. (*Levit.* XIX, 32.)

Et quand il se trouve des personnes que le grand âge rend faibles de corps et d'esprit, comment faut-il se comporter à leur égard?

C'est la volonté de Dieu que nous ne les méprisions pas, mais que nous les supportions et les soulagions charitablement. (*Rom.* XV, 1.)

Comment doivent se comporter les vieillards envers les jeunes gens?

Ils doivent les instruire et leur donner charitablement de bons conseils selon leurs besoins, les animer à la piété par leurs bons exemples et supporter patiemment les imperfections de leur jeunesse pour l'amour de Dieu. (*Tit.* II, 2.)

Devons-nous seulement honorer les personnes qui ont de l'autorité dans l'Eglise ou dans le monde, et celles qui sont d'une qualité relevée?

Si nous sommes vrais Chrétiens, nous devons tous nous prévenir en honneur les uns les autres, et chacun de nous se doit croire inférieur devant Dieu à tous ses frères. Voilà à quoi porte la charité et l'humilité que le Fils de Dieu nous a enseignées par ses paroles et par ses exemples. (*Rom.* XII, 10 ; *Matth.* XX, 27, 28.)

LEÇON XLIX.

Des obligations des femmes envers leurs maris, et des maris envers leurs femmes ; des serviteurs et des servantes envers leurs maîtres et leurs maîtresses, et des maîtres et des maîtresses envers leurs serviteurs et leurs servantes. — Ce que c'est qu'une famille chrétienne.

Quelle est l'obligation d'une femme chrétienne envers son mari?

Elle lui doit une charité sincère, accompagnée de respect, de fidélité et d'obéissance, comme à celui qui lui représente Jésus-Christ l'Epoux de son âme. (*Tit.* II 4 ; *Ephes.* V, 22-24 ; *Col.* III, 18 ; *I Petr.* III, 1-6.)

Quelle est l'obligation réciproque d'un mari chrétien envers sa femme ?

Il doit avoir pour elle une charité qui soit sainte et constante, comme la charité de Jésus envers son Eglise. (*I Petr.* III, 7 ; *Ephes.* V, 25.)

Que doivent faire les serviteurs et les servantes pour servir chrétiennement leurs maîtres et leurs maîtresses ?

S'ils veulent servir en vrais Chrétiens, trois vertus leur sont nécessaires, savoir : la fidélité, l'humilité et la charité. (*Ephes.* VI, 5-8 ; *I Tim.* VI, 1, 2.)

En quoi consiste la fidélité d'un serviteur et d'une servante envers leur maître et leur maîtresse ?

1° A ne leur faire et à ne leur laisser faire aucun tort (*Tit.* II, 9, 10) ; 2° à ne découvrir jamais les secrets qu'ils leurs confient ; 3° à ne perdre point le temps qu'ils doivent employer à leur service.

En quoi un serviteur et une servante doivent-ils pratiquer l'humilité envers leur maître et leur maîtresse?

En écoutant avec respect leurs commandements, leurs instructions, leurs bons avis et leurs corrections. (*Tit.* II, 9, 10.)

A quoi connaît-on la charité d'un serviteur et d'une servante envers leur maître et leur maîtresse ?

S'ils les servent affectueusement et avec joie, et s'ils prennent un grand soin de tout ce qui les regarde. (*Col.* III, 22.)

Comment les serviteurs et les servantes s'acquitteront-ils bien chrétiennement de tous ces devoirs ?

En considérant tous les jours que c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'ils honorent et qu'ils servent en la personne de leurs maîtres et maîtresses. (*Ephes.* VI, 6-8.)

Quelle est l'obligation réciproque des maîtres et des maîtresses envers leurs serviteurs et leurs servantes?

Ils doivent les traiter avec l'équité, la charité et la douceur qu'exige le christianisme. (*Col.* IV, 1 ; *Ephes.* VI, 9 ; *Eccli.* VII, 22, 23.)

Qu'entendez-vous en disant qu'ils doivent traiter les serviteurs et les servantes avec équité?

J'entends qu'ils doivent leur payer fidèlement et de bon cœur tout ce qui leur est dû pour leurs services. (*Eccli.* VII, 22, 23.)

Est-ce un grand mal que de leur retenir ou de leur faire trop attendre leur salaire?

Oui, c'est une avarice et une ingratitude qui crient vengeance devant Dieu. (*Jac.* V, 4.)

En quoi consiste la charité envers les domestiques?

Elle consiste à les aider dans leurs besoins, à les supporter dans leurs infirmités, et surtout à prendre un grand soin de ne pas les laisser dans le vice, et de les faire vivre en vrais Chrétiens et en bons Catholiques. (*Eccli.* VII, 22, 23 ; XXXIII, 31-33.

Comment un maître et une maîtresse font-

ils vivre leurs domestiques en bons Chrétiens et en bons Catholiques?

1° En leur donnant du temps raisonnablement pour vaquer à l'oraison et recevoir les sacrements. 2° En ne les laissant pas manquer des instructions, des bons avis et des corrections nécessaires pour leur salut. (*Tit.* II, 5.)

Est-ce un grand mal que de laisser des domestiques dans l'ignorance ou dans l'oubli du service de Dieu?

Oui, les familles où cela se néglige ne sont pas des familles chrétiennes. (*I Tim.* v, 8.)

Comment doit-on se comporter envers un domestique vicieux qui ne profite nullement des bons avis ni des corrections?

Il faut le congédier, de peur que ses péchés n'attirent malédiction sur la maison, et que son mauvais exemple ne soit pernicieux à d'autres. (*I Cor.* v, 2, 13.)

En quoi consiste la douceur d'un maître et d'une maîtresse envers leurs serviteurs et leurs servantes?

A n'être jamais ni trop impérieux en commandant, ni trop rudes en corrigeant. (*Ephes.* VI, 9.)

Qu'appelez-vous une famille chrétienne?

J'appelle ainsi une famille où l'offense de Dieu est en horreur, où l'on aime la prière et les autres actions de la religion, et où la charité tient tous les cœurs dans l'union et la paix. Dieu nous fasse la grâce d'en voir plusieurs de cette sorte! (*Psal.* CX, 10; *Rom.* XII, 9; XVI, 5; *I Cor.* XVI, 19; *Col.* IV, 2; *I Petr.* IV, 7; *Judith.* IX, 1; *Rom.* XIV, 19; *II Cor.* XIII, 11, 13.)

EXPLICATION DU CINQUIÈME COMMANDEMENT DE DIEU.

LEÇON L.

De ce qui est défendu par ce commandement.

Quel est le cinquième commandement?

« Homicide point ne seras, de fait ni volontairement. » (*Exod.* XX, 13.)

Qu'est-ce que Dieu nous défend par ce commandement?

Il nous défend d'ôter la vie injustement à quelque homme que ce soit, et même de faire, de procurer, de désirer aucun mal à notre prochain en sa personne. (*Exod.* II, 13; *Lev.* XXIV, 21; *Rom.* XII, 17; *I Joan.* III, 15.)

Est-ce un grand péché que de tuer un homme injustement?

Oui, c'est un grand crime, c'est un de ceux qui crient vengeance devant Dieu. (*Gen.* IV, 10; IX, 6.)

Pourquoi est-ce un grand crime de tuer un homme?

1° Parce qu'on viole cruellement les lois de la charité, de la justice, de l'humanité que nous nous devons les uns aux autres, puisque ôter la vie à un homme c'est le plus grand et le plus irréparable mal qu'on lui puisse faire selon le corps (*Luc.* XII, 4); 2° on fait encore souvent par le même crime un très-grand tort à plusieurs personnes, à qui la vie de celui qu'on fait mourir était nécessaire, comme sont une femme, des enfants, des parents, des amis, et même le public qui y est quelquefois intéressé (*Jer.* XXII, 3); 3° l'homme étant sur la terre le plus excellent ouvrage des mains de Dieu, qui l'a créé à son image et à sa ressemblance, étant le serviteur de ce souverain Maître et l'enfant de ce Père céleste, et Dieu l'ayant mis expressément sous sa protection et sauvegarde par ce cinquième commandement, on ne peut attenter à la vie de cette noble créature sans offenser grièvement son Créateur.

Pourquoi nous est-il permis de tuer les animaux, et non pas les hommes?

Parce que les animaux étant faits pour nous, nous en pouvons disposer; mais les hommes étant à Dieu et pour Dieu, c'est lui seul qui a pouvoir sur leur vie. (*I Cor.* III, 23; *Sap.* XVI, 13.)

Pourquoi n'est-il point permis à un particulier de tuer les méchants qui ne font que du mal dans le monde, et ceux qui auraient voulu le tuer lui-même?

Parce qu'il a plu à Dieu de se réserver le droit de venger les crimes, et qu'ainsi nous devons lui en laisser la punition, et aux juges qu'il a établis pour l'exercer en son nom. (*Deut.* XXXII, 35; *Rom.* XII, 19.)

Pourquoi Dieu ne permet-il point à un particulier de venger les outrages qui lui sont faits?

Parce qu'un particulier qui aurait à punir celui qui l'a offensé, se porterait par son ressentiment à quelque excès dans cette punition, et il le ferait souvent par pure haine plutôt que par un vrai zèle de la justice. (*Jac.* I, 20.)

Pourquoi dit-on que se tuer soi-même est un plus grand crime que de tuer une autre personne?

Parce que la loi naturelle et l'ordre de la charité imposent à chacun de nous une obligation particulière de conserver sa propre vie. (*Ephes.* v, 29.)

En combien de façons se rend-on coupable du crime d'homicide?

On s'en rend coupable par action, par parole, par affection, par omission.

Quelles sont les actions par lesquelles on devient homicide?

1° Ce sont les coups et les autres violences, les empoisonnements et les maléfices dont on use expressément pour ôter la vie à quelque personne. (*Exod.* II, 13; *Levit.* XXIV, 21; *Apoc.* XXI, 8.) 2° Ce sont toutes les actions que nous faisons malicieusement ou indiscrètement avec danger de causer la mort à autrui ou à nous-mêmes. (*Apoc.* XXII, 15.)

Quand devient-on homicide par des paroles?

C'est lorsque, par commandement ou par conseil, ou par prière, ou par quelque offre avantageuse on porte une personne à en faire mourir une autre; ou bien c'est lorsqu'on loue ou qu'on approuve l'homicide qu'un homme veut commettre ou qu'il a déjà com-

mis par vengeance ou par une fausse bravoure. (*II Reg.* xi, 15.)

Quand devient-on homicide par affection ?

C'est lorsqu'on a le désir ou même le dessein de faire mourir quelqu'un; lorsqu'on souhaite la mort d'une personne ou de plusieurs par esprit de vengeance ou par quelque motif d'intérêt; et lorsqu'on se plaît dans la pensée de tuer, quoiqu'on n'en ait pas le désir. (*I Joan.* iii, 15; *Psal.* liv, 24.)

Quand devient-on homicide par omission ?

1° C'est lorsqu'on laisse commettre quelque homicide que l'on pourrait empêcher, principalement si on a quelque obligation particulière de réprimer de telles violences; 2° si quelque malade, ou quelque nécessiteux, ou quelque autre personne vient à mourir pour avoir manqué de secours par notre dureté ou notre négligence, nous sommes coupables de sa mort. (*Prov.* xxv, 21; *Rom.* xii, 20; *Ephes.* iv, 28; *I Joan.* iii, 17.)

Quels sont les maux que Dieu nous défend encore de faire et de désirer à notre prochain en sa personne?

1° Il nous défend encore d'en venir jamais aux coups, ni a aucune autre violence injuste, contre quelque personne que ce soit (*Num.* xxxv, 16, 19); 2° il nous défend aussi les menaces et les paroles injurieuses (*Eccli.* xxii, 25; xxviii, 21); 3° il veut que nous réprimions tous les désirs de vengeance et tous les mouvements d'envie, de mauvaise colère et de haine qui s'élèvent dans notre cœur, et que nous traitions notre prochain avec la même charité, le même support et la même douceur dont nous voudrions qu'il usât envers nous-mêmes. (*Matth.* v, 22-24; *Hebr.* xii, 15.)

Est-ce mal fait que de frapper les jeunes domestiques quand on juge cela nécessaire pour les châtier ?

Au contraire, c'est la volonté de Dieu que les pères et les mères châtient ainsi leurs enfants, les maîtres leurs jeunes domestiques, et les précepteurs leurs disciples, pourvu que cela ne se fasse point par une mauvaise colère, mais par charité et avec prudence. (*Eccli.* xxx, 1; *Ephes.* vi, 4.)

LEÇON LI.

Des personnes qu'on fait mourir justement. — Des duels. — Du pardon des injures.

Vous avez dit dans la leçon précédente que Dieu nous défend de faire mourir quelqu'un injustement : peut-on quelquefois avec justice faire mourir certaines personnes?

1° Les juges qui font mourir les criminels dignes de mort, font en cela la volonté de Dieu et seraient blâmables s'ils y manquaient (*Eccli.* vii, 6); 2° les gens de guerre qui tuent dans les batailles les ennemis de leur prince, accomplissent en cela un devoir; 3° lorsqu'un particulier est attaqué par un autre qui veut le tuer injustement, il lui est permis de le tuer lui-même, s'il ne peut autrement se délivrer de ses mains.

Pourquoi les juges doivent-ils punir les criminels et les punir de mort si leur crime le mérite?

Parce que Dieu les a établis pour punir les méchants selon la qualité de leurs forfaits, afin que la justice soit gardée, que les crimes soient réprimés, que les gens de bien soient protégés et qu'il soit pourvu à la sûreté publique. (*III Reg.* ii, 5; *Exod.* xxi, 15 seq.)

Un homme qui porte les armes ne peut-il, selon Dieu, se servir de son épée que contre les ennemis du prince et de la patrie?

Il peut encore s'en servir pour sa défense et celle de ses amis contre la violence des méchants, mais jamais pour se venger d'aucune injure reçue. (*Exod.* ii, 12.)

Que dites-vous de ceux qui se battent en duel?

Je dis que ce sont de grands ennemis de l'Evangile, condamnés de Dieu et excommuniés de l'Eglise. (*I Joan.* ii, 18; iii, 15.)

Est-il vrai qu'il y a de la bravoure dans cette action?

Au contraire, c'est une grande lâcheté dans un Chrétien de ne pouvoir pardonner une injure, et d'abandonner Jésus-Christ pour le faux honneur du monde. (*Luc.* ix, 26.)

Mais un homme sera bien méprisé, s'il pardonne facilement tous les outrages qu'on lui fera?

Quelques insensés peut-être le mépriseront pour un temps, mais Dieu et ses anges, et tous les gens de bien lui en donneront une éternelle louange. (*Sap.* v, 4; *Matth.* x, 32; *Rom.* xiv, 18.)

Quand sera-ce que nous oublierons de bon cœur toutes les injures qu'on nous fera?

Ce sera lorsque nous serons de vrais pénitents et de vrais disciples de Jésus-Christ.

Pourquoi un vrai pénitent oublie-t-il de bon cœur tous les mauvais traitements qu'on lui fait?

1° Parce qu'il croit mériter plus de mal et plus de mépris pour avoir offensé Dieu qu'on ne lui en peut faire en toute sa vie (*Job* xxxiii, 27); 2° parce qu'il sait que pardonner volontiers pour l'amour de Dieu, c'est le grand moyen d'obtenir pardon de sa miséricorde. (*Matth.* vi, 14.)

Quand quelques personnes nous ont beaucoup outragés, et avec grande malice, quel est le moyen de leur pardonner?

C'est de considérer que Dieu nous le commande, lui qui les souffre bien, et qui nous a pardonné tant de fois. (*Matth.* xviii, 32.)

Mais quand ce sont des gens qui ont des torts graves et qui sont moins que nous selon le monde, ne doivent-ils pas nous demander pardon?

Il nous doit bien suffire que Jésus-Christ notre Sauveur nous le demande pour eux. (*Matth.* v, 44; *Luc.* vi, 37.)

Pourquoi dites-vous que, quand nous serons les vrais disciples du Fils de Dieu, nous pardonnerons de bon cœur?

Parce que le pardon des injures est la grande leçon que nous a enseignée ce divin Maître par sa parole et par son exemple. Sa

sainte parole nous dit : « Pardonnez, et on vous pardonnera. » Et l'exemple admirable qu'il nous en a donné, priant avec tendresse sur la croix pour ses cruels ennemis, nous rend sans excuse, si nous ne pardonnons pas très-volontiers. (*Luc.* VI, 37 ; XXIII, 34.)

LEÇON LII.

De la paix.

Qu'avons-nous encore à faire pour observer en bons Chrétiens le cinquième commandement?

Prendre un grand soin de garder parmi nous l'unité d'esprit par le lien de la paix. (*Ephes.* IV, 3.)

Par quelles raisons sommes-nous obligés de vivre en paix avec tous nos frères autant qu'il nous sera possible?

1° Notre-Seigneur Jésus-Christ nous l'a ordonné expressément et bien souvent recommandé (*Marc.* IX, 49) ; 2° nous composons tous un même corps, nous sommes animés d'un même esprit et appelés à une même espérance ; nous n'avons qu'un Seigneur, une foi, un baptême, et un Dieu qui est le Père de tous : comment tant de liens si sacrés ne tiendraient-ils pas nos cœurs unis? (*Ephes.* IV, 4, 5) 3° nous sommes assurés par une promesse divine, que si nous vivons en paix, le Dieu de paix et de dilection demeurera avec nous. (*II Cor.* XIII, 13.)

Qu'est-ce que cette paix que nous devons garder parmi nous?

C'est une sainte union de nos cœurs, causée et entretenue par la charité. (*Act.* IV, 32.)

Ceux qui n'ont point de charité peuvent-ils avoir une vraie paix?

Non jamais, parce que chacun d'eux n'aimant que soi-même et ses propres intérêts, il ne se peut faire que leurs cœurs ne soient divisés. (*Psal.* XIII, 3.)

Que font les bons Chrétiens pour maintenir la paix parmi eux?

1° Ils demandent tous les jours à Dieu un si grand bien. (*Psal.* CXXI, 6.)

2° Ils tâchent de n'être point attachés à leurs intérêts, à leurs volontés, ni à leurs opinions (*I Cor.* X, 24 ; XIII, 5) ; 3° ils se traitent les uns les autres avec humilité et douceur. (*Rom.* XV, 6 ; *Phil.* II, 3 ; *Ephes.* IV, 25.)

En quoi l'attachement à nos intérêts serait-il contraire à la paix?

En ce qu'il causerait des envies et des querelles continuelles. (*I Tim.* VI, 4 ; *Gal.* V, 26.)

En quoi l'attachement à nos volontés serait-il opposé au bien de la paix?

En ce qu'il empêcherait la sainte condescendance que chacun de nous doit avoir à la volonté de ses frères. (*Rom.* XV, 2.)

En quoi l'attachement à nos opinions serait-il ennemi de la paix?

En ce qu'il nous rendrait opiniâtres et insupportables les uns aux autres. (*I Cor.* XI, 19 ; *Tit.* III, 9.)

Pourquoi l'humilité et la douceur nous sont-elles nécessaires pour maintenir la paix parmi nous?

Parce que sans l'humilité et la douceur, l'orgueil et la colère nous mettraient bientôt dans de grands troubles. (*Prov.* XIII, 10 ; XV, 1.)

Que doivent faire les bons Chrétiens pour être pacifiques avec les gens vicieux?

Ils ne doivent point, pour y parvenir, les approuver dans le mal, mais tâcher de les amener à faire avec eux la volonté de Dieu. (*Psal.* XXXIII, 4.)

Par quels moyens pouvons-nous amener les gens vicieux à faire avec nous la très-sainte volonté de Dieu?

En priant Dieu pour leur conversion, en les traitant avec douceur et patience, et en leur donnant bon exemple. (*Ephes.* III, 14 ; *Galat.* VI, 1 ; *I Petr.* II, 12.)

Comment la charité unit-elle nos cœurs dans une vraie paix?

Elle nous met en paix avec Dieu, et notre paix avec Dieu cause notre paix avec nous-mêmes et avec tous ceux qui aiment Dieu comme nous. (*Psal.* IV, 9.)

En quoi consiste notre paix avec Dieu?

En ce que l'amour que nous lui portons soumet entièrement notre volonté à la sienne. (*Rom.* V, 1 ; *Psal.* LXI, 1.)

En quoi consiste notre paix avec nous-mêmes?

A nous éloigner parfaitement de tout péché et à réunir tous nos désirs au seul désir de plaire à Dieu. Celui qui s'éloigne de tout péché, qui pacifie sa conscience et qui désire uniquement accomplir la volonté de Dieu et le contenter, met son cœur dans un grand calme et son esprit dans une parfaite égalité. (*Prov.* XV, 15 ; *Job* IX, 4 ; *Luc.* 42.)

Pourquoi notre paix avec Dieu cause-t-elle notre paix avec ceux qui l'aiment?

Parce que l'amour de Dieu les portant à ne vouloir autre chose que lui être entièrement soumis aussi bien que nous, nous nous unissons heureusement dans une même volonté d'être à notre Dieu, et ainsi la discorde n'a plus de place parmi nous. (*Rom.* XV, 6.)

Après tous ces soins de nous tenir en paix avec Dieu, avec nous-mêmes et avec tous nos frères, que nous reste-t-il à faire pour être au nombre des pacifiques?

De procurer le bien de la paix où il n'est pas en tâchant de réunir les esprits divisés, et de le maintenir où il est autant que possible ; ce qui est l'emploi des vrais enfants de Dieu. (*Eccli.* XLIV, 6 ; *Ephes.* 4, 3 ; *Matth.* V, 9.)

Que pouvons-nous faire avec la grâce de Dieu pour réunir les esprits divisés?

1° Les recommander beaucoup à Dieu qui est le maître des cœurs (*Rom.* XV, 5) ; 2° leur représenter doucement et efficacement qu'on ne peut être mal avec le prochain qu'on ne soit en même temps mal avec Dieu, ce qui est le plus grand de tous les malheurs ; que nous ne sommes vrais Chrétiens, et que nous ne faisons notre salut qu'autant que nous savons, avec la grâce de Dieu,

étouffer nos ressentiments et nous surmonter nous-mêmes pour l'amour de lui. (*Matth.* v, 24 ; xi, 12 ; *Prov.* xvi, 22.)

Que pouvons nous faire avec la grâce de Dieu pour maintenir en paix ceux qui y sont?

1° Prier le Saint-Esprit qu'il lui plaise affermir et perfectionner leur union (*Psal.* LXVII, 29); 2° les exhorter puissamment à une fervente pratique des devoirs réciproques de la charité fraternelle, et particulièrement du support mutuel des infirmités (*Col.* III, 13; *Galat.* VI, 2); 3° leur persuader de tout notre pouvoir de n'être pas crédules aux mauvais rapports, et de fuir ceux qui les les font comme des gens pernicieux. (*Prov.* XXVI, 20, 22.)

LEÇON LIII.

Des procès.

Pensez-vous que les procès puissent être permis à un Chrétien qui doit tant aimer la paix?

Quoiqu'il ne soit pas impossible de plaider innocemment, tous les procès pourtant doivent être évités, s'il se peut, par les vrais enfants de Dieu. (*Eccli.* XXVIII, 10; *II Tim.* II, 24; *Tit.* III, 2.)

Quand est-ce que nous plaidons innocemment?

C'est lorsque nous y sommes contraints, et que nous y gardons inviolablement la justice, la vérité et la charité.

Qu'est-ce qui peut nous contraindre au procès?

L'obligation d'empêcher quelque injustice. (*Act.* XXV, 10.)

Comment entendez-vous qu'il faut garder la justice en plaidant?

J'entends qu'il faut avoir pour soi le bon droit et le poursuivre ou le défendre par des voies justes. (*Deut.* XVI, 20.)

Comment entendez-vous qu'il y faut garder la vérité?

J'entends qu'il ne faut jamais, pour quelque raison que ce puisse être, y produire aucune fausseté, ni de parole ni par écrit. (*Ephes.* IV, 25; *II Cor.* XIII, 7; *I Thess.* IV, 6.)

Comment entendez-vous qu'il y faut garder la charité?

J'entends que, quelque injustice qu'on nous fasse, nous ne devons jamais nous laisser aller à aucun mouvement de vengeance. (*Rom.* XII, 17.)

Pourquoi les procès, même justes et licites, doivent-ils être évités, s'il est possible, par les enfants de Dieu?

A cause de plusieurs grandes pertes qui ne manquent presque jamais d'y arriver.

Quelles sont les pertes qui arrivent fort souvent à ceux qui plaident?

Ce sont les pertes du bien, de la santé, du temps, de la paix et de la conscience.

En quoi les procès nuisent-ils à la conscience?

1° En ce qu'ils nous exposent ordinairement à plusieurs violentes tentations (*Matth.* VII, 27); 2° en ce qu'ils nous ôtent souvent le loisir de vaquer à notre salut. (*Eccli.* IV, 23; *Ephes.* V, 19.)

A quoi doit nous porter cette instruction?

1° A éviter les procès par toute sorte de soins; 2° à en inspirer le même éloignement à tous nos amis en Notre-Seigneur; 3° à garder inviolablement la justice, la vérité et la charité en plaidant, en cas que nous en venions là par quelque nécessité inévitable.

LEÇON LIV.

Du scandale.

N'est-ce que la vie corporelle que Dieu nous défend d'ôter au prochain?

Il nous défend aussi de lui ôter la vie spirituelle de la grâce, qui est incomparablement plus précieuse. (*Rom.* XIV, 15.)

Comment ôte-t-on au prochain la vie de la grâce?

Par le scandale, c'est-à-dire par quelque parole ou quelque action déréglée qui de soi porte le prochain au péché mortel. (*I Cor.* VIII, 9 seq.)

Que dites-vous des Chrétiens qui portent ainsi au péché ceux qui écoutent leurs paroles et voient leurs exemples?

Que ce sont les grands ennemis de Dieu, les cruels persécuteurs de Jésus-Christ, l'opprobre de l'Eglise, la peste du genre humain et les plus misérables de toutes les créatures.

Pourquoi les Chrétiens scandaleux sont-ils les grands ennemis de Dieu?

Parce qu'ils ne se contentent pas de l'offenser eux-mêmes, mais qu'ils le font offenser par un grand nombre d'autres. (*IV Reg.* XIII, 6.)

En quoi les Chrétiens scandaleux persécutent-ils le Fils de Dieu?

Ils le persécutent en son honneur, lui attirant le mépris et les blasphèmes des infidèles qui pensent devoir attribuer à Jésus-Christ la vie criminelle des Chrétiens. (*Act.* IX, 4; *Ezech.* XXXVI, 20, 21; *Rom.* II, 24.) Ils le persécutent en ses biens, lui ôtant les âmes qui lui ont coûté si cher. (*Luc.* XV, 6, 9; *I Cor.* VI, 20; VII, 23.) Ils le persécutent en sa vie, le faisant mourir dans les cœurs où il est vivant par sa grâce. (*I Cor.* VIII, 11, 12: *Col.* III, 4.)

Pourquoi les scandaleux sont-ils l'opprobre de l'Eglise?

Parce que des membres monstrueux et gâtés sont l'opprobre de leur corps. (*Joan.* XV, 2; *I Cor.* VI, 15.)

Pourquoi sont-ils la peste du genre humain?

Parce que leurs mauvais discours et leurs mauvais exemples sont un mal contagieux qui corrompt les hommes, et attire sur le monde la malédiction de Dieu. (*I Cor.* XV, 33; *Eccli.* XI, 35; *Deut.* IX, 7, 8, 18; *Matth.* XVIII, 7.)

Pourquoi sont-ils les plus misérables des créatures?

Parce qu'ils courent à leur perte pour

leurs propres péchés, et pour les péchés de beaucoup d'autres. (*IV Reg.* XIII, 6.)

Qui sont ceux qui doivent particulièrement craindre de se rendre coupables de ce grand péché de scandale?

Ce sont toutes les personnes qui ont de l'autorité sur les autres ; ce sont celles qui ont l'esprit agréable dans les conversations, ce sont les filles et les jeunes femmes.

Pourquoi les personnes qui ont de l'autorité doivent-elles craindre de mal édifier?

Parce que les inférieurs sont portés à entrer dans les sentiments des personnes qui sont au-dessus d'eux, et à suivre leurs exemples. (*Eccli.* X, 2.)

Pourquoi les gens d'une agréable conversation doivent-ils craindre d'être un sujet de scandale?

Parce que ces sortes de gens donnant beaucoup d'agrément à ce qu'ils disent et à ce qu'ils font, leurs discours et leurs exemples entrent facilement et bien avant dans les esprits. (*Prov.* X, 23; *Eccli.* XXVII, 14; XVII, 29.)

Pourquoi les filles et les femmes doivent-elles appréhender de faire offenser Dieu?

Parce que la femme a toujours eu ce malheur depuis le commencement du monde, que le malin esprit s'est servi d'elle pour porter l'homme au péché. (*Gen.* III, 12; *Eccli.* XXV, 33.)

Quand est-ce particulièrement que les femmes sont un scandale aux hommes?

C'est lorsque la passion de plaire leur inspire de l'affectation dans leurs paroles, dans leur contenance, dans leurs habits, dans toute leur conduite, et surtout quand elles n'ont point de honte de faire paraître des nudités. (*Gen.* VI, 2; *Prov.* VII, 10.)

Ne sont-elles un scandale qu'aux hommes?

Elles portent aussi à offenser Dieu plusieurs personnes de leur sexe, qui, voyant leur air mondain et leurs ajustements affectés, en sont entraînées à l'envie, au jugement téméraire et à la médisance, ou bien à de grands désirs de leur ressembler ou de les surpasser dans cette vanité pernicieuse. (*Isa.* V, 18.)

A quoi doivent nous porter ces instructions?

1° Nous devons tous demander pardon à Dieu avec de grands sentiments de repentir et de confusion, non-seulement des péchés que nous avons commis nous-mêmes, mais encore de ceux que nous avons fait commettre, et avoir grand soin de réparer le mal de nos scandales par des paroles et des actions tout opposées (*Psal.* XVIII, 13); 2° toutes les personnes qui ont quelque autorité doivent s'observer pour ne jamais dire aucune parole, ni faire aucune action qui ne soient édifiantes (*I Cor.* X, 32; *II Cor.* VI, 3); 3° ceux qui ont quelque agrément dans les conversations, s'en doivent servir pour insinuer les maximes chrétiennes dans les esprits, et jamais pour les porter au mal (*I Petr.* V, 3); 4° les femmes et les filles chrétiennes doivent penser à plaire aux yeux de Notre-Seigneur qui regarde l'intérieur, et édifier le prochain par leur crainte de Dieu, leur humilité, leur pudeur et leur modestie. (*I Petr.* III, 8-5.)

Devons-nous cesser de faire des bonnes œuvres quand nous voyons que quelques personnes en prennent occasion d'offenser Dieu?

1° Quand ce sont de bonnes œuvres d'obligation, nous ne devons pas les omettre, parce que des esprits mal faits s'en scandalisent (*Act.* V, 29); 2° quand nous faisons de bonnes œuvres qui ne sont pas commandées, si quelques esprits s'en scandalisent par malice, comme les pharisiens se scandalisaient des saintes actions de Notre-Seigneur, nous devons continuer nos pratiques de piété et n'avoir nul égard à leur scandale, non plus que le Fils de Dieu à celui des envieux et hypocrites. (*Matth.* XV, 12, 14.) Mais quand c'est l'ignorance ou l'infirmité qui porte quelques personnes à se mal édifier du bien que nous faisons par pure dévotion, nous ne perdrons rien devant Dieu en nous abstenant, par charité, de ce bien qui fait du mal à nos pauvres frères. (*Matth.* XVII, 26.)

N'est-il pas à propos quelquefois de commettre un petit péché pour empêcher que l'on ne commette de grands crimes?

Non, il n'est jamais permis d'offenser Dieu en quoi que ce soit, sous le prétexte d'une bonne intention. (*Rom.* III, 8.)

Sommes-nous obligés de taire la vérité lorsqu'il se trouve des esprits qui s'en choquent et en prennent sujet d'offenser Dieu?

Quand la vérité dont on se choque est nécessaire ou fort utile à plusieurs personnes, il ne faut pas que des esprits indociles nous ferment la bouche au préjudice des enfants de Dieu et de son Eglise. (*Joan.* XVIII, 37.)

Comment devons-nous nous comporter là où il y a de ces personnes dont les discours et les exemples sont dangereux?

1° Nous devons faire en sorte, avec la grâce de Dieu, soit en fuyant leur compagnie, soit en leur résistant courageusement, qu'ils ne puissent rien sur nous pour nous porter au mal (*Prov.* I, 10; *Eccli.* IX, 21; *Matth.* X, 17); 2° ceux qui ont de l'autorité dans l'Eglise, ou dans les familles, doivent s'appliquer à corriger ou à réprimer ces personnes pernicieuses. (*I Tim.* V, 20; *Jud.* XXII, 23.)

EXPLICATION DES SIXIÈME ET NEUVIÈME COMMANDEMENTS DE DIEU.

LEÇON LV.

Du péché déshonnête et des moyens de l'éviter.

Quel est le sixième commandement de Dieu?

« Luxurieux point ne seras de corps ni de consentement. » Auquel il faut joindre le neuvième, qui est : « L'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement. »

Qu'est-ce que Dieu nous défend par ces deux commandements?

Il nous défend toutes les actions, les paroles, les désirs et les pensées qui blessent la pureté. (*Ephes.* V, 3.)

Les impurs déplaisent ils beaucoup à Dieu?

Oui : ils sont insupportables à sa pureté divine ; il les méprise comme des animaux immondes, et c'est pour eux particulièrement qu'il a préparé les tourments atroces des flammes éternelles. (*Habac.* I, 13; *Matth.* VII, 6; XXV, 32, 33; *II Petr.* II, 12; *Apoc.* XVIII, 7.)

Les impurs sont-ils odieux aux trois personnes divines?

Oui : le Père éternel se repent, à sa manière, d'avoir donné l'être à des créatures qui ont souillé si honteusement en elles-mêmes l'image de leur Créateur (*Gen.* VI, 6,7; *Psal.* XLVIII, 13); le Fils de Dieu ne les regarde dans son Eglise, que comme des membres gâtés et dégradés qui déshonorent ce saint corps, et qu'il retranchera bientôt pour les jeter au feu de l'enfer (*I Cor.* VI, 15; *Joan.* XV, 6); et le Saint-Esprit qui, avant leur péché, habitait en eux, les a quittés avec indignation, et ils sont devenus la demeure des esprits immondes. (*Isa.* LXIII, 10; *I Cor.* VI, 19; *Matth.* XII, 43-45.)

Pourquoi, entre les actions déshonnêtes, l'adultère est-il particulièrement défendu?

C'est que ce crime n'est pas seulement détestable pour sa laideur, mais aussi parce qu'il viole la foi et la sainteté du mariage. (*Hebr.* XIII, 4.)

Les regards, les baisers et les attouchements impudiques, et les caresses déshonnêtes, sont-ce des actions criminelles?

Oui : Dieu les punira dans toute la rigueur de sa justice. (*Ephes.* V, 3.)

Que dites-vous d'un Chrétien qui profère des paroles sales?

Que sa bouche étant destinée aux louanges de Dieu et à la sainte communion, il est bien criminel de la profaner par ces ordures. (*Ephes.* IV, 29; V, 19; *Psal.* LXX, 8; *Joan.* VI, 57.)

Que dites-vous des chansons déshonnêtes?

Que c'est une invention de l'esprit immonde, pour faire écouter les paroles obscènes, et faire pénétrer agréablement le poison dans les esprits. (*Eccli.* XIII, 16; XXVIII, 29; *II Petr.* II, 8.)

Et des livres où est dépeint l'amour impur, tels que sont ordinairement les romans et les poésies mondaines, qu'en dites-vous?

Que c'est une autre invention du même esprit immonde, pour répandre partout les tentations d'impureté, et pour les perpétuer dans tous les siècles.

Un Chrétien qui compose de ces livres d'amour profane est donc bien criminel devant Dieu?

Son crime est très-grand : il travaille à la corruption des personnes absentes et éloignées qui verront ces mauvais écrits quand on les débitera par les provinces, et à la damnation de celles qui ne sont pas encore au monde, et qui seront empoisonnées par ces mêmes livres plusieurs siècles après la mort de leur malheureux auteur. (*II Tim.* II, 16, 17.)

Est-ce bien mal fait que d'écouter ou de lire des discours c traires à la pureté?

Oui, les écou er ou les lire avec plaisir, c'est blesser gravement la pudeur chrétienne. (*Rom.* I, 32.)

Comment devons-nous nous comporter, quand nous nous trouvons avec des personnes qui disent ou qui chantent ces paroles obscènes?

1° Il faut bien prendre garde qu'il n'arrive jamais que, par inclination, ou par respect humain, ou par quelque considération que ce puisse être, nous témoignions y prendre aucun plaisir (*Ephes.* V, 11); 2° si nous avons quelque autorité sur ces personnes si peu pudiques, nous devons les reprendre avec force et prudence. (*Tit.* II, 15.)

Que faut-il faire de ces livres pernicieux qui enseignent et inspirent l'amour profane?

Il faut jeter au feu ces écrits infâmes, de peur qu'ils n'allument en nous des ardeurs criminelles, et ne nous précipitent enfin dans les flammes de l'enfer. (*Act.* XIX, 19.)

Les désirs de l'impudicité, sont-ce des péchés mortels?

Oui, quiconque désire l'impudicité est impudique devant Dieu. (*Matth.* V, 28.)

Les pensées déshonnêtes sont-elles aussi de grands péchés?

Lorsqu'on s'y délecte volontairement, elles sont criminelles; mais quand on ne les a qu'avec peine et horreur, Dieu n'y est point offensé, et il y a souvent du mérite plutôt que du péché.

Que pouvons-nous faire avec la grâce de Dieu pour nous garantir de l'impureté?

Les moyens que Dieu nous donne pour cela sont : 1° de prier tous les jours sa bonté infinie par l'intercession de la très-sainte Vierge, qu'il lui plaise nous préserver d'un si grand mal; 2° de fréquenter avec une vraie piété les sacrements de la pénitence et de l'Eucharistie; 3° de fuir soigneusement les occasions dangereuses, comme sont les danses, les spectacles, la compagnie des personnes libertines, et la familiarité avec celles de différent sexe; 4° de nous abstenir fidèlement de tout ce qui sent l'orgueil, de toute intempérance, particulièrement de celle du vin; 5° de ne demeurer jamais oisif, mais de nous occuper à quelque chose de bon.

Pourquoi, pour éviter l'impureté, en faut-il demander à Dieu la grâce?

Parce que le secours de la grâce divine nous est particulièrement nécessaire contre le plus dangereux de nos ennemis, qui est notre chair. (*Sap.* VIII, 21.)

Pourquoi est-il bon d'employer l'intercession de la Mère de Dieu?

Parce que c'est en cela surtout que cette Vierge des vierges a le pouvoir et la volonté de nous aider auprès de Dieu.

Comment la confession et la communion nous aident-elles à ne pas tomber dans l'impureté?

Le sacrement de la pénitence nous tient humbles et nous fortifie contre la rechute; et la chair très-sainte de Jésus, que nous recevons dans l'Eucharistie, est le grand re-

mède contre les faiblesses et les misères de la nôtre. (*Dan.* III, 39; *I Cor.* VI, 17.)

Il faut donc qu'un Chrétien qui, par malheur, est tombé dans des péchés de cette sorte, soit bien fidèle à les déclarer au confesseur, quelque honte qu'il puisse en avoir ?

Oui : il doit porter courageusement cette confusion, puisqu'elle est une bonne partie de sa pénitence, et un remède capable, avec la grâce de Dieu, de le bien guérir de ce grand mal. (*Eccli.* IV, 24, 25.)

Pourquoi faut-il fuir les occasions dangereuses pour ne pas tomber dans l'impureté?

Parce qu'il est certain que celui qui aime le péril y périra. (*Eccli.* III, 27.)

Pourquoi faut-il se garder de l'orgueil pour se préserver du péché déshonnête?

Parce qu'il arrive souvent que des chutes honteuses dans ce péché sont la punition des âmes superbes. (*Rom.* I, 21, 32.)

Pourquoi faut-il particulièrement se garder de l'intempérance du vin?

Parce que l'usage du vin, s'il n'est fort modéré, est le boute-feu du vice déshonnête. (*Prov.* XX, 1; *Ephes.* V, 18.)

Pourquoi faut-il aussi se garder de l'oisiveté pour éviter l'impureté?

Parce qu'une personne oisive, ayant le corps trop en repos et l'âme vide de bons sentiments, est fort exposée aux tentations de l'esprit immonde. (*Matth.* XII, 44; *Prov.* XXI, 25; *Ezech.* XVI, 49.)

Comment se comporte un bon Chrétien quand il est tenté d'impureté?

Il donne son cœur à Dieu, il résiste promptement et fortement à la tentation, et il conçoit une nouvelle horreur de ce vice honteux et abominable. (*Prov.* IV, 23; *Psal.* CXXXVI, 8; *Gen.* III, 1.)

A quoi nous invitent ces instructions?

A les remarquer, les retenir, les aimer et les pratiquer de tout notre cœur.

LEÇON LVI.

De la chasteté.

Quel est le dessein de Dieu sur nous dans les sixième et neuvième commandements?

Que nous honorions son saint Nom, et que nous nous rendions agréables à ses yeux par une chasteté inviolable. (*Sap.* VI, 20.)

Qu'est-ce que la chasteté?

C'est une belle et aimable vertu, qui porte les Chrétiens à haïr et fuir tout plaisir charnel hors l'état du mariage, ou à régler selon Dieu ce qui est permis en cet état. (*Sap.* IV, 1.)

Est-il vrai que nous honorons Dieu par la chasteté?

Oui c'est l'honneur de Dieu qu'il soit adoré, aimé et servi par des personnes bien pures.

Pourquoi appelez-vous la chasteté une aimable vertu?

Parce que je vois que Dieu, que Jésus-Christ son Fils, que la très-sainte Vierge, que les anges, les saints et toutes les âmes pieuses la chérissent extrêmement.

Comment savez-vous que Dieu aime beaucoup les personnes chastes?

Sa sainte parole nous dit que la pureté leur donne accès auprès de lui, et que leur corps aussi bien que leur cœur sont les temples sacrés de son divin Esprit. (*Sap.* VI, 20; *Joan.* XIII, 23; *I Cor.* VI, 19.)

Pourquoi croyez-vous que la très-sainte Vierge aime particulièrement les personnes chastes?

Parce que la chasteté est la livrée que portent ses bons serviteurs, et le trait de ressemblance par où elle reconnaît ses vrais enfants. (*Judith* XV, 11.)

Pourquoi les saints anges aiment-ils beaucoup les personnes chastes?

Parce qu'ils les regardent comme d'autres anges qui viendront bientôt louer Dieu avec eux dans l'éternité bienheureuse. (*Marc.* XII, 25.)

Pourquoi les saints du paradis les aiment-ils aussi?

Parce qu'ils leur voient mener sur la terre une vie sainte et céleste comme la leur, quoique ce ne soit pas dans une égale perfection. (*Ephes.* I, 4.)

Pourquoi tous les bons Chrétiens ont-ils de l'estime et de l'amour pour les âmes pures?

Parce que la pureté a des charmes pour tous les amis de Notre-Seigneur et de sa très-sainte Mère. (*Sap.* IV, 1.)

Combien y a-t-il de sortes de chasteté?

Il y en a de quatre sortes, savoir : celle des gens mariés, celle des veuves, celle des personnes pénitentes et celle des vierges.

Ces quatre sortes de continence sont-elles d'un mérite égal devant Dieu?

Non : celle des gens mariés est bonne et agréable à Dieu; celle des veuves qui ont renoncé au mariage pour l'amour de Notre-Seigneur, et celle des personnes pénitentes qui vivent dans le célibat sont meilleures; mais celle des vierges les surpasse toutes.

Quels sont les avantages de la virginité par-dessus les trois autres sortes de continence?

Ce sont les vierges qui sont appelées particulièrement les anges de la terre; ce sont les vierges que le Fils de Dieu chérit avec plus de familiarité et de tendresse (*Cant.* VI, 1); enfin, ce sont les vierges qui, avec la robe blanche de leur excellente pureté, suivront dans le ciel l'Agneau de Dieu leur époux, en quelque lieu qu'il aille, et chanteront en son honneur un cantique particulier. (*Apoc.* III, 4; XIV, 3-5.)

Tous ceux qui s'abstiennent des voluptés déshonnêtes, ont-ils une chasteté chrétienne?

Les personnes qui ne sont chastes que pour l'honneur du monde ou pour quelque autre raison humaine, ne le sont pas chrétiennement. Pour être chaste en vrai Chrétien, il le faut être par quelque motif révélé de Dieu, et pour être chaste en fervent Chrétien, il le faut être pour l'amour de Dieu et par obéissance à son divin Esprit; il le faut être pour plaire à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à sa très-sainte Mère. (*Matth.* V.

16 ; *Rom.* XII, 1 ; *I Cor.* XVI, 14 ; *II Cor.* V, 9.)

Qu'est-ce qu'on appelle les vierges folles et les vierges sages?

Les vierges folles sont celles qui, tenant leurs corps dans l'intégrité, laissent corrompre leurs âmes par l'orgueil, par l'envie, par la haine du prochain ou par quelque autre vice, ou par la négligence des bonnes œuvres. Et les vierges sages sont celles dont la virginité est sanctifiée par la charité et l'humilité. (*Matth.* XXV, 3; XV, 4.)

Par quels moyens pouvons-nous garder, avec la grâce de Dieu, une chasteté inviolable?

1° L'oraison, surtout la mentale, attirant en nous le divin Esprit et nous remplissant de bonnes pensées et de saintes affections, bannit fort bien de nos cœurs tous les sentiments impurs (*Matth.* XXVI, 41); 2° l'Agneau de Dieu nous fait purs comme lui dans la sainte communion, quand nous l'y recevons avec un cœur plein de respect, d'amour et de confiance (*I Cor.* VI, 17); 3° si une humilité sincère soumet notre esprit à Dieu, sa grâce divine nous fera triompher des rébellions de notre chair (*Luc.* IV, 6) ; 4° la fidèle et généreuse mortification de tous nos sens sera une myrrhe sacrée qui nous tiendra dans l'incorruption (*Col.* III, 5); 5° la séparation des compagnies mondaines est l'asile de la pureté (*II Petr.* I, 4); 6° enfin, l'occupation continuelle en quelque travail pour Notre-Seigneur fermera l'entrée de nos esprits aux mauvaises pensées. (*I Thess.* IV, 11.)

EXPLICATION DES SEPTIÈME ET DIXIÈME COMMANDEMENTS DE DIEU.

LEÇON LVII.

De ce que Dieu nous défend par les septième et dixième commandements.

Quel est le septième commandement?

« Les biens d'autrui tu ne prendras, ni retiendras à ton escient. » Auquel nous joindrons le dixième, qui est : « Les biens d'autrui tu ne désireras, pour les avoir injustement. »

Qu'est-ce que Dieu nous défend par ces deux commandements?

Il nous défend de prendre, de retenir, de désirer injustement quoi que ce soit des biens de notre prochain, et de lui procurer ou souhaiter aucun dommage.

Est-ce un grand mal que prendre le bien du prochain contre son gré?

Oui, c'est le crime du larcin, qui déplaît beaucoup à Dieu, et qui viole la justice que l'on doit au prochain. (*I Cor.* VI, 10.)

Pourquoi le larcin déplaît-il beaucoup à Dieu?

1° Dieu faisant connaître ici par ses saintes lois que les biens du prochain sont sous sa protection et sa sauvegarde, c'est mépriser son autorité et sa puissance, que de s'en emparer contre sa volonté ; 2° puisque c'est ce Maître souverain et absolu de tous les biens du monde, qui les distribue et les donne en possession à ceux qu'il juge à propos, celui qui en dérobe contre ses ordres fait un grand mépris de sa sagesse adorable (*Ephes.* III, 9 ; *Dan.* II, 37, 38 ; *Prov.* X, 22) ; 3° celui qui dérobe est si insensé, que de vouloir bien perdre Dieu qui est son souverain bien, pour posséder ce qu'il prend ou retient injustement. (*I Cor.* VI, 10 ; *Jer.* II, 13.)

Vous dites que le larcin viole la justice qui est due au prochain ; qu'est-ce que la justice?

C'est une vertu qui nous porte à laisser ou à rendre à chacun ce qui lui appartient ; celui donc qui dérobe fait tort ou injustice au prochain, parce que, contre la justice ordonnée de Dieu, il lui prend ce qui lui appartient, au lieu de le lui laisser, et le lui retient ensuite au lieu de le lui rendre. (*Tob.* IV, 16 ; *Luc.* VI, 31 ; *Matth.* VII, 12.)

Celui qui dérobe se fait-il un grand tort à lui-même?

Oui, pour très-peu de chose il engage son âme au démon, et perd le droit qu'il avait aux biens éternels. (*Ezech.* XIII, 19.)

Voulez-vous dire par là que les plus petits larcins sont des péchés mortels?

Non : mais j'appelle très-peu de chose tout ce qu'on peut dérober généralement, en comparaison de ce que le larcin fait perdre à celui qui le commet.

Pourquoi les bons Chrétiens s'abstiennent-ils très fidèlement des plus petits larcins?

Parce qu'ils ont en grande horreur tout ce qui déplaît à Dieu pour si peu que ce soit, et qu'ils savent que les petits larcins disposent ceux qui les font à tomber bientôt dans de plus grands. (*Eccli.* XXI, 2 ; *Luc.* XVI, 10.)

Combien y a-t-il de sortes de larcins?

Il y en a de quatre sortes, savoir : le simple larcin, la rapine, le péculat et le sacrilége.

Quand on dérobe quelque chose à des particuliers secrètement et à leur insu, c'est le simple larcin ; quand on le leur enlève avec violence, c'est la rapine ; quand on dérobe le bien public, c'est le péculat ; et quand on dérobe une chose consacrée au culte de Dieu, comme l'est un calice, ou un ornement d'autel, ou quand on commet le larcin dans un lieu sacré, c'est le sacrilége.

Qui sont ceux qui prennent le bien du prochain injustement?

Ce ne sont pas seulement ceux qui le lui prennent par des larcins manifestes, mais ce sont encore ceux qui le lui enlèvent par des tromperies moins évidentes, comme font ceux qui dans le trafic vendent les choses plus qu'elles ne valent, ou qui les achètent au-dessous du juste prix, ou bien qui en vendent de mauvaises pour de bonnes. (*I Cor.* VI, 8 ; *I Cor.* VII, 5 ; *Prov.* XX, 23.)

Ceux qui trompent au jeu.

Ceux qui achètent des choses qu'ils savent bien, ou qu'ils jugent probablement avoir été dérobées.

Ceux qui se font payer ce qui ne leur est point dû.

Ceux qui feignent d'être dans la nécessité pour s'attirer des bienfaits destinés pour les vrais pauvres.

Ceux qui passent des contrats injustes, et particulièrement ceux qui prêtent à usure.

Qui sont ceux qui retiennent le bien du prochain injustement?

Ceux qui refusent ou qui diffèrent trop de payer leurs dettes. (*Rom.* XIII, 7, 8.)

Ceux qui retiennent sans raison le salaire des domestiques ou des ouvriers, ou qui le leur font attendre longtemps. (*Prov.* XXIX, 4.)

Ceux qui, ayant trouvé quelque chose, n'ont aucun soin de la rendre à qui elle appartient.

Ceux qui n'accomplissent pas les promesses qu'ils ont faites. (*Prov.* XXV, 14; *Eccli.* XXIX, 3.)

Ceux qui ne font pas les restitutions auxquelles ils sont obligés.

Et enfin les héritiers ou les exécuteurs testamentaires qui refusent ou qui tardent trop d'exécuter ce qui est porté par les testaments.

Qu'est-ce qui porte les hommes à prendre et à retenir injustement le bien d'autrui?

En quelques-uns, c'est la paresse qui, les empêchant de travailler, les réduit au larcin pour avoir de quoi vivre. (*Luc.* XVI, 3, 7; *Prov.* XXVII, 1.) L'orgueil en porte d'autres à dérober pour entretenir leur luxe. (*Jer.* II, 3, 4; *Habac.* II, 9.) La vie voluptueuse oblige beaucoup de gens à prendre secrètement chez leurs parents ou ailleurs, ou même à voler ouvertement de quoi satisfaire leurs débauches. Enfin, ce qui remplit le monde de tromperie, de mauvaise foi et de toute injustice, c'est la passion de devenir riche. (*I Tim.* VI, 9, 10.)

Se trouve-t-il des Chrétiens qui fassent ou qui procurent du dommage au prochain en ses biens sans vouloir en profiter?

Oui, il s'en trouve tous les jours qui, par vengeance ou par pure malice, brûlent des maisons, ravagent des jardins, arrachent des vignes, suscitent de mauvaises affaires, font tous les maux qu'ils peuvent au prochain, ou bien les lui font faire par des misérables qui sont les instruments de leurs passions. (*Prov.* XXVII, 3, 4; *Sap.* XII, 10.)

Pourquoi Dieu, nous ayant défendu de dérober et de causer aucun dommage à notre prochain, nous défend-il encore d'en avoir le désir?

Parce que Dieu, qui considère dans ses serviteurs principalement l'intérieur, n'est pas satisfait que nos mains s'abstiennent de dérober et de nuire au prochain dans ses biens, s'il ne voit en même temps la justice, la loyauté et le détachement des biens du monde dans le fond de nos cœurs. (*Matth.* XV, 17, 18; *Eccli.* XV, 30; *Prov.* XII, 23; *Matth.* V, 3; *Tit.* II, 12.)

Que fait un bon Chrétien pour se garder, avec la grâce de Dieu, de faire aucun tort à son prochain?

Il renonce à toute avarice et se contente de ce que Dieu lui a donné des biens de ce monde. (*Hebr.* XIII, 5.) Il procède loyalement et de bonne foi en toutes sortes d'affaires. (*Eccli.* XXIX, 3.) Il restitue promptement tout ce qui se trouve entre ses mains du bien du prochain. (*Matth.* XXII, 21; *Luc.* XIX, 8.) Il paye de bon cœur ce qu'il doit. (*Eccli.* XXIX, 2; *Rom.* XIII, 8.) Il fait volontiers l'aumône. (*Tob.* I, 3, 9; *Eccli.* IV, 8.)

LEÇON LVIII.

De l'usure (2).

Dans la leçon précédente, vous avez mis les gens qui prêtent à usure au nombre de ceux qui prennent injustement le bien d'autrui : ce péché d'usure n'est pas bien connu, dites-nous ce que c'est?

L'usure est une espèce d'injustice qui consiste à recevoir du profit en vertu d'un prêt que l'on a fait au prochain (*Ezech.* XVIII, 13); lorsque, par exemple, un homme prête cent livres à son voisin, à condition qu'à la fin de l'année ce voisin lui rendra pareille somme et cinq livres par-dessus, ce gain de cinq livres est usuraire et celui qui l'exige est un usurier.

Si celui qui prête ces cent livres n'exigeait pas ces cinq livres par-dessus la somme à la fin de l'année, mais quelque présent ou quelque travail pour son service qui ne valût pas moins, ferait-il mal?

Oui : quiconque reçoit du profit en vertu d'un prêt et sans titre légitime, soit en argent ou en autre chose, est coupable d'usure. (*Deut.* XXIII, 19; *Ezech.* XVIII, 13.)

(2) L'auteur parle dans cette leçon de l'intérêt usuraire; on s'est demandé s'il fallait considérer comme tel l'intérêt autorisé de nos jours, et qui en France est de cinq pour cent dans les prêts ordinaires, de six pour cent dans les prêts de commerce. Les avis ne sont pas unanimes sur ce point : beaucoup de personnes, instruites et dociles à l'enseignement de l'Eglise, pensent que ces sortes d'intérêts ne sont pas ceux que les divines Ecritures ont réprouvés et que l'Eglise a souvent condamnés · d'autres tiennent pour un sentiment contraire. Ce n'est pas ici le lieu de discuter ce point de doctrine, mais il nous suffira de dire que le Saint-Siége ayant été consulté plusieurs fois là-dessus, a donné des réponses dont le sens est, 1° qu'il n'est encore intervenu aucun jugement de l'Eglise qui ait déclaré illicite l'intérêt autorisé de nos jours par les lois, soit en matière civile, soit en matière commerciale; 2° qu'il est libre à chacun de suivre dans cette matière, l'opinion qu'il croit la mieux fondée, pourvu qu'il soit disposé à obéir aux décisions de l'Eglise, dans le cas où elle porterait un jugement; 3° que ceux qui ont prêté de l'argent, et reçu des intérêts, avec bonne ou mauvaise foi, mais qui incertains aujourd'hui si les intérêts sont légitimes ou s'ils ne le sont pas, croient pouvoir les garder en sûreté de conscience, jusqu'à ce que le Saint-Siége ait prononcé, ne doivent pas être obligés à restituer.

Ces diverses réponses supposent, comme il est facile de le voir, que chacun doit agir de bonne foi, selon les lumières de sa conscience, et que l'on ne stipule pas des intérêts au delà des limites fixées par les lois.

Selon ce que vous dites on ne commet l'usure que dans le prêt?

Cela est vrai : où il n'y a point de prêt, il ne peut y avoir d'usure. (*Luc.* VI, 35.)

Commet-on l'usure dans toute sorte de prêt?

Non : elle se commet dans le prêt des choses que l'on consume par l'usage que l'on en fait, comme sont l'argent, le blé et le vin, mais l'usure ne se commet pas dans le prêt des choses dont on se sert sans le consumer, comme sont un cheval, une maison et des meubles. Lorsque, par exemple, un homme a prêté un cheval à son voisin pour trois jours, et qu'il lui fait savoir que, s'il s'en sert plus longtemps, il lui en donnera quinze ou vingt sous par jour, ce prêt devient un louage, et non pas un pacte usuraire.

D'où vient qu'il est permis à un homme d'exiger quelque chose pour l'usage de son cheval, de sa maison, de ses meubles, et qu'il ne lui est pas permis d'exiger aussi quelque chose pour l'usage de l'argent, du blé, du vin, qu'il a prêtés?

C'est que son cheval, sa maison, ses meubles ne cessent pas d'être à lui quand il en a accordé l'usage à quelqu'un, et ainsi il lui est libre d'accorder cet usage gratuitement, ou de ne l'accorder que pour un prix. Mais il n'en est pas de même de son argent, de son blé et de son vin. Au moment qu'il prête ces choses, elles cessent d'être à lui, et celui qui les emprunte en devient le maître absolu, à la charge d'en rendre autant. Or quiconque est maître d'une chose a droit d'en user comme il lui plaira, et personne ne peut sans injustice exiger quoi que ce soit d'un homme pour l'usage qu'il fait d'une chose qui lui appartient.

Qu'est-ce qu'on appelle l'usure réelle et l'usure mentale?

L'usure réelle est quand on convient effectivement par paroles ou par écrit de ce qui sera donné par-dessus la somme prêtée. L'usure mentale est quand celui qui prête a intention de recevoir du profit de son prêt, sans pourtant s'en expliquer.

Qu'est-ce qu'on appelle usure palliée ou couverte?

C'est celle que l'on déguise adroitement sous quelques prétextes qui mettent le crime à couvert devant les hommes, mais non pas devant Dieu.

Quel est le prétexte sous lequel ceux qui prêtent de l'argent cachent ordinairement leur usure?

C'est le prétexte de l'intérêt légitime.

Qu'est-ce que l'intérêt légitime?

C'est ce que l'on donne à quelqu'un pour le désintéresser du dommage qu'on lui a causé, ou du profit qu'on l'a empêché de faire; lorsque, par exemple, un débiteur diffère longtemps par sa faute de payer une somme empruntée, et que ce retardement cause du dommage à son créancier, ou le prive de quelque gain, il est juste qu'il lui paye non-seulement la valeur de ce qu'il a emprunté de lui, mais encore quelque chose de plus pour le dédommager. Et recevoir alors ce quelque chose de plus, n'est pas usure, mais intérêt légitime, parce qu'on ne le reçoit pas à cause du prêt, mais à cause du dommage qu'on a souffert, ou du profit qu'on a été empêché de faire.

Comment les usuriers qui prêtent de l'argent, couvrent-ils leur usure sous le prétexte de l'intérêt légitime?

Ils donnent à leur usure le nom d'intérêt, et, par ce moyen, le nom d'une chose fort juste en cache, aux yeux des personnes grossières, une quelquefois très-injuste.

Les usuriers n'ont-ils que cet artifice pour couvrir leur usure?

Ils en ont quantité d'autres en diverses sortes d'affaires, dont la fraude ne se découvre aisément que par des personnes intelligentes.

Que fait un bon Chrétien quand il craint qu'il n'y ait de l'usure dans quelque affaire où ses amis du monde le veulent engager?

Il consulte là-dessus quelque personne d'érudition et de probité; et si on lui fait connaître qu'il y a de l'injustice, il s'en éloigne de tout son cœur. (*Eccli.* XXXII, 24.)

Est-il certain que l'usure est un péché?

L'Eglise veut que, si quelqu'un soutient que l'usure n'est point un péché, on le punisse comme hérétique. (*Psal.* XIV, 5.)

Est-ce un grand péché que l'usure?

Il est fort grand au jugement de l'Eglise, puisqu'elle excommunie les usuriers manifestes, et les prive après leur mort de la sépulture en terre sainte.

L'usure est-elle péché non-seulement dans les prêts aux pauvres gens dans leurs nécessités, mais encore dans les prêts qu'on fait aux personnes riches?

A qui que ce soit que l'on prête à usure elle est toujours une injustice criminelle; mais prêter à usure à des gens pauvres dans le besoin, c'est violer cruellement la justice, la charité et l'humanité. (*Ezech.* XVIII, 13.)

Le crime d'usure est-il particulièrement odieux en la personne d'un Chrétien?

Oui : c'est la volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ que le prêt parmi nous soit une action de charité chrétienne, et non pas d'avarice et de cruauté. (*Luc.* VI, 34; *Matth.* V, 42.)

Que fait un bon Chrétien pour s'éloigner du crime de l'usure?

Il se donne à Dieu pour mourir dans l'indigence, plutôt que d'acquérir du bien par des voies injustes.

S'il peut prêter quelque chose à des personnes moins aisées, il le fait de bon cœur, purement pour l'amour de Dieu (*Deut.* XV, 8), et s'il prête à usure, c'est à Notre-Seigneur en la personne des pauvres. (*Prov.* XIX, 17.)

LEÇON LIX.

De la restitution.

A quoi sont obligées les personnes qui ont pris injustement le bien du prochain ou lui ont fait quelque dommage?

A satisfaire à Dieu par une vraie pénitence,

et au prochain par la restitution de tout ce qu'elles lui ont dérobé, et par la réparation entière du dommage qu'elles lui ont causé injustement. (*Luc.* XIX, 8.)

Les personnes qui ont fait tort au prochain peuvent-elles obtenir de Dieu le pardon de leurs péchés sans réparer ce tort par la restitution?

Non, la grâce de Dieu n'est jamais rendue à celui qui ne veut pas rendre le bien d'autrui, le pouvant faire.

Est - on obligé à restituer quand on ne peut pas le faire sans s'appauvrir notablement?

Oui : il n'est pas juste qu'on veuille demeurer riche par la détention du bien d'autrui.

Que doit faire celui qui est dans l'impossibilité de restituer?

Il doit avoir une sincère volonté de n'y pas manquer aussitôt qu'il en aura le pouvoir, et faire ce qu'il pourra par son travail et par son épargne pour se mettre en état de s'en acquitter.

Quand on se voit à la mort sans avoir restitué, que faut-il faire?

Deux choses : 1° demander pardon à Dieu d'une négligence si criminelle; 2° pourvoir, par toutes sortes de soins, à ce que tout ce qui est dû soit rendu exactement et promptement à qui il faut.

Outre les personnes qui ont dérobé ou qui ont causé injustement quelque dommage, y en a-t-il encore quelques autres qui soient obligées à la restitution?

Oui, il y a encore toutes celles qui ont participé volontairement ou contribué à ces crimes, et toutes celles aussi qui se trouvent avoir le bien d'autrui entre les mains, quoique ce soit sans péché.

Quand est-ce qu'on participe au larcin ou au dommage causé injustement?

1° On participe au larcin lorsqu'on entre en part des choses dérobées, comme font les recéleurs et les compagnons de débauche (*Psal.* XLIX, 18); 2° on participe au péché de larcin ou du dommage causé injustement quand on en est coupable, non pas pour l'avoir commis, mais pour avoir porté ou aidé des gens à le commettre.

Comment porte-t-on des gens à dérober ou à nuire au prochain?

En leur commandant ou en leur conseillant de le faire ; en les sollicitant à cela; en les y excitant par de mauvaises louanges; ou enfin en ne les empêchant pas de les commettre, quoique l'on soit obligé par justice de les en empêcher.

Comment aide-t-on des gens à dérober ou à causer du dommage injustement?

En leur donnant pour cela ou assistance, ou faveur, ou protection, ou refuge.

A qui faut-il faire la restitution?

Aux personnes mêmes à qui on a fait tort, ou à leurs héritiers. Au cas qu'on ne puisse avoir la connaissance ni des uns, ni des autres, après un soin raisonnable qu'on a pris pour cela, il faut restituer à Notre-Seigneur, à qui toutes choses appartiennent, et de qui les pauvres sont les receveurs.

Ce n'est donc pas assez, pour s'acquitter d'une restitution, de donner quelque chose à l'Eglise ou aux pauvres quand on connaît les gens à qui on a fait tort?

Non, quand on peut connaître à qui appartient ce qu'on doit restituer, il n'est pas permis de le donner à d'autres, sous prétexte de piété. Dieu et son Eglise ont en horreur les aumônes que l'on fait du bien d'autrui. (*Eccli.* XXXIV, 24.)

Quand faut-il faire la restitution à laquelle on est obligé?

Le plus tôt possible.

Pourquoi ne faut-il point différer la restitution que l'on doit et que l'on peut faire?

1° Tout le temps qu'on diffère cette restitution, on demeure détenteur injuste du bien d'autrui; 2° ceux qui retardent de cette sorte, portent bien souvent grand préjudice aux personnes à qui est due la restitution; 3° l'expérience fait voir que plus on tarde à restituer, plus on trouve de difficulté à s'y résoudre, et qu'ainsi ce malheureux retardement est cause que grand nombre de personnes meurent et s'en vont comparaître devant Dieu chargées du bien d'autrui. (*Habac.* II, 6, 7.)

A quoi doit nous porter toute cette instruction?

A nous bien souvenir qu'autant il nous importe d'avoir la vraie paix de la conscience dès à présent et à l'heure de la mort, autant devons-nous prendre à tâche, quoi qu'il en coûte, d'être toujours fort nets du bien d'autrui. (*Psal.* XXIII, 4.)

LEÇON LX.

De l'aumône.

Quand est-ce qu'on peut dire qu'un Chrétien est bien éloigné d'usurper quoi que ce soit du bien d'autrui?

C'est lorsqu'il emploie de bon cœur son propre bien à faire des aumônes. (*Psal.* CXI, 9.)

Sommes-nous obligés en conscience à faire l'aumône?

Oui : la loi naturelle et la charité chrétienne nous obligent à secourir notre prochain dans sa misère. (*Deut.* XV, 11; *Rom.* XIII, 9; *I Joan.* III, 18.)

Un Chrétien qui n'a point de compassion pour les nécessiteux, et ne les assiste pas selon son pouvoir, déplaît-il beaucoup à Dieu?

Oui : sa sainte parole nous assure qu'il n'écoutera pas les prières de ceux qui sont sourds à la voix du pauvre; que celui qui n'aura point fait miséricorde sera jugé sans miséricorde, et que la dureté envers les pauvres sera particulièrement ce que Jésus-Christ reprochera aux méchants au jour du jugement. (*Prov.* XXI, 13; *Jac.* II, 13; *Matth.* XXV, 42-45.)

Par quelles considérations pouvons-nous nous exciter à faire volontiers l'aumône?

En voici quelques-unes qui seront capables, avec la grâce de Dieu, de nous y porter

puissamment : 1° l'aumône que nous donnons chrétiennement produit en nous des effets merveilleux ; 2° elle efface nos péchés, elle nous procure une bonne mort, elle nous acquiert la vie éternelle, elle nous attire mille bénédictions de Dieu pour le spirituel et le temporel de nos personnes et de nos maisons (*Tob.* IV, 11, 12; *Eccli.* III, 33; VII, 36; *Psal.* XL, 2; *Prov.* III, 9; XXVIII, 27); 3° faire du bien à un pauvre pour l'amour de Dieu, c'est rendre à sa divine Majesté un honneur qui lui est agréable (*Prov.* XIV, 31); 4° cette pratique de miséricorde nous rend semblables à notre Père céleste qui est le Père des miséricordes (*Luc.* VI, 36); 5° la foi nous apprend que c'est à Jésus-Christ même que nous faisons la charité, quand nous la faisons aux pauvres, en les considérant comme ses membres. (*Matth.* XXV, 40.)

Pouvons-nous tous faire l'aumône ?

Oui, il n'est personne de nous qui ne la puisse faire en quelque sorte.

Que peut faire un Chrétien qui aime fort les pauvres de Jésus-Christ, et n'a pas de bien pour les secourir ?

1° Un denier, qu'il leur donnera d'un cœur charitable, sera compté devant Dieu pour une grosse somme (*Tob.* IV, 9) ; 2° il peut les secourir en d'autres manières : il peut demander pour eux quelques aumônes à des personnes riches, les recommander tendrement à la providence du Père céleste, les voir volontiers, les aider de ses petits services dans leurs maladies, les consoler par des paroles de douceur, et enfin contribuer à leur salut, s'ils en ont besoin et s'il peut le faire. (*I Cor.* XVI, 1 ; *Rom.* X, 12 : *Luc.* XI, 3 ; *Eccli.* IV, 7; *Matth.* XXV, 36; *Tob.* I, 19 ; *Philip.* II, 25; *Tob.* I, 15; IV, 8.)

Pouvons-nous, selon Dieu, donner en aumône ce qui ne nous appartient pas ?

Non, hors la rencontre de quelque nécessité extrême, nous ne pouvons rien donner de ce qui est au prochain sans son consentement. Il ne faut jamais violer la justice sous le prétexte d'exercer la charité. (*Tob.* IV, 7 ; *Prov.* III, 9 ; *Eccli.* XXXIV, 24 ; *Prov.* XIII, 8.)

Des domestiques ne peuvent donc pas en conscience faire des aumônes des biens de la maison sans la permission du maître ?

Non, il n'est permis à personne de dérober pour faire l'aumône. (*Prov.* XIII, 8.)

Comment faut-il faire l'aumône pour la faire chrétiennement ?

Il faut la faire avec joie, humilité, discrétion et persévérance.

Qu'entendez-vous en disant qu'il faut faire l'aumône avec joie ?

J'entends que nous devons être bien aises de secourir promptement et libéralement nos pauvres frères, pour l'amour de Jésus qu'ils nous représentent. (*Eccli.* IV, 8 ; XXXV, 11 ; *I Cor.* IX, 7.)

Ceux donc qui ont du chagrin et de l'impatience en faisant l'aumône, et qui font mauvais visage aux pauvres en la leur faisant, ne la font pas bien chrétiennement ?

Cela est vrai ; de telles aumônes sont de mauvaise grâce et de fort peu de mérite devant Dieu. (*II Cor.* IX, 7 ; *Eccli.* IV, 3.)

Qu'entendez-vous en disant que nous devons faire l'aumône avec humilité?

J'entends qu'en la faisant, nous ne devons jamais nous complaire en nous-mêmes, ni chercher les louanges des créatures, ni manquer de respect pour Notre-Seigneur en la personne de ses pauvres. (*Matth.* VI, 2 ; *Jac.* II, 3 seq.)

Est-il à propos, pour éviter la vaine gloire, de faire toutes nos aumônes en secret ?

Il est très-bon d'en faire plusieurs dont Dieu seul, pour qui on les fait, soit le témoin (*Matth.* VI, 3); et il est aussi très à propos d'en faire d'autres en public, non pas pour paraître charitables et s'attirer l'estime des hommes, mais pour exciter diverses personnes à assister les pauvres. (*Hebr.* X, 24.)

Qu'est-ce que faire l'aumône avec discrétion ?

1° C'est régler nos aumônes selon nos moyens, et selon les besoins et les différentes conditions des personnes nécessiteuses, préférant les plus pauvres à ceux qui le sont moins, et donnant aussi quelque préférence aux plus probes d'entre eux et à ceux qui sont de quelque famille honorable (*Tob.* I, 3 ; *Eccli.* XII, 1-9) ; 2° c'est prendre garde, en faisant l'aumône, qu'il y a certaines personnes pauvres qu'il faut tellement secourir dans leur nécessité, que cela ne serve pas à les entretenir dans la paresse et dans le vice. (*Eccli.* XII, 4-6.)

Qu'est-ce que faire l'aumône avec persévérance?

C'est la faire toute notre vie, autant qu'il nous sera possible, sans jamais nous dégoûter d'une pratique tant recommandée par Notre-Seigneur. C'est y être fidèle jusqu'au temps de notre mort, auquel, si nous disposons de quelque bien, il faut que les pauvres de Jésus-Christ s'en ressentent les premiers. (*Prov.* III, 3 ; *Galat.* II, 10.)

Les aumônes que font les grands pécheurs leur sont-elles de quelque utilité devant Dieu ?

Oui : cela les dispose à se convertir, et les tient dans l'habitude de faire quelque bien. Mais s'ils prétendent que, sans quitter leur crime, ils en éviteront la punition par leurs aumônes, c'est une illusion très-pernicieuse. (*Dan.* IV, 24 ; *Eccli.* XXX, 24 ; *I Cor.* XIII, 3.)

Que faut-il donc remontrer à un pécheur qui fait des aumônes ?

Que sa miséricorde devrait commencer par lui-même, et qu'il agit contre l'ordre si, en secourant plusieurs misérables, il se laisse lui-même dans la plus déplorable de toutes les misères de cette vie, qui est l'état du péché mortel. (*Eccli.* XXX, 24.)

A quoi doit nous porter toute cette instruction ?

A faire l'aumône, chacun selon nos moyens, le plus affectueusement et le plus chrétiennement que nous pourrons.

LEÇON LXI.

De la pauvreté. — Des diverses sortes de pauvres.

Est-ce un malheur à un Chrétien d'être dans la pauvreté?

La pauvreté est un grand malheur pour un mauvais Chrétien; mais elle remplit un bon Chrétien d'une sainte consolation, et lui est très-avantageuse en plusieurs manières. (*Eccli.* XIII, 30; *II Cor.* VIII, 2; *Apoc.* II, 9.)

Pourquoi la pauvreté est-elle un grand malheur pour un mauvais Chrétien?

1° Elle est insupportable à son amour-propre par les incommodités et les humiliations qu'elle lui cause (*II Tim.* III, 2-5; *Prov.* XXIX, 22); 2° elle lui est un sujet continuel d'offenser beaucoup Dieu, et d'être un mauvais pauvre. (*Prov.* XXX, 9.)

Combien y a-t-il de sortes de mauvais pauvres?

Il y en a de deux sortes: il y a 1° des paresseux qui aiment mieux mendier que travailler, et qui vivent sans piété, sans crainte de Dieu, dans toutes sortes de vices (*Eccli.* XXXIII, 29); 2° il y en a d'autres qui sont mauvais pauvres par leur tristesse excessive, par leur impatience, par leurs murmures, par leur envie contre le prochain, par leur passion de devenir riches, et par les larcins qu'ils commettent ou qu'ils ont la volonté de commettre. (*Eccli.* II, 16; *I Cor.* X, 6, 10.)

Qu'est-ce qui console un bon Chrétien qui se voit dans la pauvreté?

Ce qui le console saintement et admirablement est la considération de ces vérités: 1° que Dieu aime tendrement les pauvres et veut que tous ses serviteurs les aiment (*Psal.* X, 14, 17; XL, 2); 2° que Jésus-Christ Notre-Seigneur a enseigné les pauvres, a vécu parmi les pauvres et a été pauvre lui-même (*Matth.* XI, 5; *Luc.* VI, 17; *Matth.* VIII, 20); 3° que la très-sainte Mère de Dieu, saint Joseph, les saints apôtres et les autres personnes le plus étroitement unies à Jésus, ont vécu, pour la plupart, dans la pauvreté (*II Cor.* IV, 9; *Jac.* II, 5); 4° qu'aujourd'hui encore une infinité de personnes renoncent aux biens du monde, et embrassent une pauvreté perpétuelle avec joie pour suivre le conseil et l'exemple du Fils de Dieu (*Philip.* III, 8; *Luc.* XIV, 22); 5° et qu'enfin notre divin Maître nous assure que le royaume des cieux est aux pauvres d'esprit (*Matth.* V, 3): ces vérités, quand on les croit d'une foi vive devant Dieu, rendent la pauvreté non-seulement supportable, mais très-aimable et très-précieuse.

Quel avantage trouve encore un bon Chrétien à être pauvre?

Cet état, avec la grâce de Dieu, le tient dans l'humilité, dans la sobriété, dans la patience, dans l'imitation de la vie pauvre de Notre Seigneur. Et tout cela est très-avantageux pour l'éternité. (*Tob.* IV, 23; *Prov.* X, 15; XVIII, 2; *Matth.* X, 25; *Marc.* X, 21.)

Qui sont les bons pauvres, ou les pauvres d'esprit, comme les appelle Notre-Seigneur?

Ce sont toutes les personnes qui méprisent les richesses de ce monde pour l'amour de Jésus-Christ, leur unique trésor. (*I Cor.* VII, 31; *Psal.* LXI, 11.)

Y a-t-il plusieurs sortes de personnes qui méprisent les richesses du monde pour l'amour de Notre-Seigneur?

Oui: il y a 1° des âmes généreuses qui, pour suivre Jésus-Christ pauvre, quittent réellement tout ce qu'elles ont et tout ce qu'elles pourraient prétendre des richesses du siècle, par le saint vœu qu'elles font de pauvreté perpétuelle (*Luc.* XVIII, 22); 2° il y a de bons Chrétiens qui, étant réduits à l'indigence, vivent contents et bénissent Dieu dans les incommodités et les humiliations qui en sont inséparables, et ne désirent des biens temporels que ce qu'il plaira à Dieu leur en départir (*Tob.* IV, 23); 3° il y en a d'autres qui, possédant des richesses de la terre, en ont le cœur parfaitement détaché. (*Psal.* LXI, 11.)

A quoi connaît-on qu'un Chrétien qui possède des richesses en a le cœur bien détaché?

Les marques de ce détachement sont: s'il préfère la grâce de son Dieu à tous les trésors du monde, et est prêt à tout perdre plutôt que de lui déplaire (*Cant.* VIII, 7); s'il ne s'estime pas heureux pour le bon succès de ses affaires temporelles, ni malheureux pour les pertes qui lui arrivent (*Psal.* CXLIII, 15); s'il est bien aise d'assister libéralement les nécessiteux (*Tob.* IV, 9); s'il regarde ses richesses comme quelque chose de fort vil et qu'il quittera bientôt pour jamais (*I Cor.* VII, 31; *I Tim.* VI, 7); et enfin s'il soupire après la possession des biens du Seigneur dans la terre des vivants, qui est le sein de Dieu. (*Psal.* CXLI, 6.)

Y a-t-il grand nombre de riches dans ce détachement?

Non: il y en a peu qui y parviennent, et qui n'expérimentent que l'abondance des biens temporels est un grand obstacle au salut éternel. (*Luc.* XVIII, 24; *I Tim.* VI, 9.)

Pourquoi les richesses sont-elles un grand obstacle au salut de ceux qui les possèdent?

Parce que les richesses de la terre ont cette malédiction que très-souvent ceux qui les possèdent sont orgueilleux, très-attachés au monde et dans un grand oubli de l'éternité. (*I Tim.* VI, 17-19; *Eccli.* XLI, 1.) Parce que le grand malheur de la plupart des riches est qu'ils ont trop leurs commodités et leurs consolations selon la chair dans la vie présente, ce qui les rend impénitents, ennemis de la croix de Jésus-Christ et par conséquent bien éloignés du vrai chemin de la vie éternelle. (*Luc.* VI, 24; *Philip.* III, 18; *Matth.* VII, 14.)

Que devons-nous faire en vue de toutes ces vérités?

1° Ceux d'entre nous qui sont dépourvus des biens de ce monde ne doivent point s'en affliger, mais se réjouir dans l'espérance des richesses de l'éternité, et remercier Dieu de les avoir associés à la vie pauvre de Jésus-Christ son Fils (*Tob.* IV, 23; *Hebr.* X, 34; *II Cor.* VIII, 9); 2° ceux qui possèdent des

richesses doivent s'en humilier devant Dieu, au lieu d'en concevoir de la propre estime et de la présomption. Ils doivent en faire part aux pauvres, n'en user que selon Dieu et en bien détacher leurs cœurs, pour les tenir élevés et attachés au souverain bien. (*I Tim.* VI, 17; *Jac.* I, 10; *I Tim.* VI, 18; *Psal.* LXI, 11.)

EXPLICATION DU HUITIÈME COMMANDEMENT DE DIEU.

LEÇON LXII.

Des péchés contre le huitième commandement, particulièrement du mensonge.

Quel est le huitième commandement de Dieu?

« Faux témoignage ne diras ni mentiras aucunement. » (*Exod.* XX, 16.)

Qui sont ceux qui violent ce saint commandement?

Plusieurs personnes le violent en jugement et ailleurs de diverses manières.

Qui sont ceux qui le violent en jugement?

L'accusateur, le témoin, l'avocat, le procureur, le juge même et la personne accusée; l'accusateur, quand il accuse faussement; le témoin, quand il dépose en justice contre la vérité; l'avocat et le procureur, quand ils attaquent la vérité et le bon droit en défendant une cause, ou quand ils taisent ce qui sert au droit de leurs parties, soit par négligence ou autrement; le juge, quand il rend une sentence injuste, faute de science, ou d'application, ou d'intégrité; et la personne accusée, quand elle avance quelque fausseté pour sa défense. Tous ces gens-là violent la loi de Dieu et pèchent grièvement contre la vérité, la charité et la justice. Et le faux témoin a cela particulièrement de plus mauvais, qu'il pèche encore contre la religion par son parjure.

Puisqu'ils pèchent contre la justice, ils sont donc obligés à la restitution du tort qu'ils font au prochain?

Il est très-certain qu'ils y sont obligés.

Qui sont ceux qui violent ce saint commandement ailleurs qu'en jugement?

Les menteurs, les médisants, les faiseurs de mauvais rapports et ceux qui jugent téméraireinent de leur prochain.

Qu'est-ce que mentir?

C'est affirmer ce que l'on croit faux, ou nier ce que l'on estime véritable.

Le mensonge est-il toujours péché?

Oui, le mensonge est péché de soi; il n'est jamais permis de mentir. (*Exod.* XXIII, 7; *Levit.* XIX, 11; *Prov.* XII, 22.)

En quoi est le mal du mensonge?

Il détruit la vérité qui doit être inviolable parmi nous, et la sincérité que nous nous devons les uns aux autres. Les menteurs déplaisent à Dieu, trompent les hommes et se préjudicient grandement à eux-mêmes. (*Ephes.* IV, 25; *Col.* III, 9; *Prov.* XII, 22; XIX, 5, 9; *Sap.* I, 11.)

En quoi les menteurs déplaisent-ils à Dieu?

En ce qu'ils abandonnent ce Père céleste, qui est le Dieu de vérité, pour imiter Lucifer, qui est le père du mensonge et des menteurs. (*Psal.* XXX, 6; *Joan.* VIII, 44.)

En quoi les menteurs trompent-ils les hommes?

En ce qu'ils leur donnent le faux pour le vrai. (*Prov.* XXIX, 12.)

Quel préjudice se font-ils à eux-mêmes par leurs mensonges?

Ils attirent sur eux la colère de Dieu, ils vivent dans l'opprobre; leur réputation de menteurs les discrédite si fort devant les hommes, qu'on ne veut plus les croire, lors même qu'ils disent vrai. (*Prov.* XIX, 5.)

Tous les mensonges que l'on profère sont-ils des péchés mortels?

Tous ceux que l'on profère contre les vérités de la foi et de la religion, et tous ceux qui préjudicient notablement au prochain sont de grands péchés; mais ceux que l'on profère par divertissement, ou pour empêcher quelque mal, ou pour procurer quelque bien, ne sont que des péchés véniels, desquels pourtant nous devons nous abstenir avec grand soin. (*Eccli.* VII, 14.)

Pourquoi devons-nous nous abstenir soigneusement des mensonges?

1° Parce qu'il ne faut point déplaire à Dieu, ni tromper le prochain pour si peu que ce soit; 2° parce que, si nous négligions de nous abstenir des petits mensonges, nous contracterions une habitude de mentir qui nous serait fort pernicieuse. (*Eccle.* VII, 14.)

A quoi doit nous porter toute l'instruction de cette leçon?

A aimer la vérité de tout notre cœur, à la garder inviolablement dans toute notre conduite, à la maintenir en toute rencontre, autant que nous le pourrons, à détester et à fuir toute sorte de mensonges, et à en inspirer l'horreur à tous ceux qui nous approchent, particulièrement s'ils dépendent de nous.

LEÇON LXIII.

De la médisance.

Dans la leçon précédente vous avez mis les médisants parmi ceux qui violent le huitième commandement: qu'est-ce que médire?

C'est dire du prochain en son absence quelques paroles par lesquelles on diminue ou même on détruit sa réputation. (*Psal.* C, 3.)

Pourquoi dites-vous que médire c'est mal parler du prochain en son absence?

Parce que dire du mal de quelqu'un en sa présence, ce n'est pas médire de lui, c'est plutôt lui faire affront et l'insulter.

Est-ce un grand péché que la médisance?

Les médisances légères, c'est-à-dire celles que l'on profère sans malice et qui ne peuvent causer que bien peu de préjudice au prochain, ne sont pas des péchés mortels. Mais les médisances notables, comme sont toutes celles que l'on profère par quelque méchant motif d'envie, ou de vengeance, ou de pure malice, et toutes celles aussi qui détruisent ou diminuent fort la renommée

du prochain, sont des péchés très-griefs, qui rendent ceux qui les commettent tout à fait abominables devant Dieu et devant les hommes. (*Rom.* I, 30; *Prov.* XXIV, 9, 21.)

Pourquoi les médisants sont-ils si abominables?

Parce qu'ils sont pires que des voleurs, pires en quelque sens que des homicides, pires que des bêtes féroces, et en quelque façon pires que des démons de l'enfer.

Pourquoi les médisants sont-ils pires que des larrons?

Parce que les larrons ne nous enlèvent que nos biens, mais les médisants nous font perdre notre réputation, qui est beaucoup plus précieuse que les richesses. (*Prov.* XXII, 1; *Eccli.* V, 17, 18.)

En quoi vous semblent-ils pires que les homicides?

En ce que les homicides ne nous privent que de la vie naturelle; mais un médisant prive souvent par un même coup de langue plusieurs personnes de la vie civile, qui est la bonne renommée, et plusieurs autres de la vie surnaturelle, qui est la grâce de Dieu. (*Job.* XX, 16; *Eccli.* V, 17; *Eccli.* XXIII, 25; *Psal.* LVI, 5; *Rom.* I, 3.)

Quelles sont les personnes à qui un médisant ôte la vie de la grâce?

C'est d'abord lui-même, puis tous ceux qui trop facilement ajoutent foi à sa médisance, ou qui l'écoutent volontiers. (*Eccli.* XXVIII, 15 seq.)

C'est donc bien mal fait d'écouter volontiers la médisance?

Oui, ceux qui l'écoutent volontiers sont bien souvent aussi criminels et quelquefois plus coupables que ceux qui la disent. (*Prov.* XXIV, 21.)

En quoi un médisant est-il pire que les bêtes féroces?

1° Les bêtes ne dévorent les hommes que lorsqu'elles sont irritées, et le médisant les tue à sa façon, non-seulement quand il est irrité, mais souvent de sang-froid et par divertissement (*Eccli.* XXVIII, 16 seq.); 2° ce n'est que dans les bois ou les lieux écartés que les bêtes attaquent les hommes; mais la langue des médisants leur porte ses coups jusque dans les cabinets, jusqu'à la cour et sur le trône, jusqu'à l'Église et au pied des autels, jusque dans le tombeau et enfin jusque dans le ciel.

Comment entendez-vous que la langue du médisant atteint de loin jusque dans nos cabinets?

J'entends qu'elle parle témérairement de ce qui se passe de plus secret dans nos affaires domestiques, ou qu'elle interprète mal notre retraite des compagnies du monde.

Comment entendez-vous que la langue du médisant porte ses coups jusqu'à la cour et sur le trône, et jusque dans l'Eglise et au pied des autels?

J'entends que cette mauvaise langue n'épargne ni seigneur, ni prince, ni religieux, ni prêtre, ni prélat.

Comment entendez-vous qu'elle porte ses coups jusque dans le tombeau?

J'entends qu'elle déchire les morts aussi bien que les vivants.

Comment entendez-vous que la langue médisante porte ses coups jusque dans le ciel?

J'entends qu'elle tâche de noircir et de diffamer des personnes que Dieu a lavées dans le sang de son Fils et reçues dans la gloire éternelle.

En quoi le médisant est-il pire que les démons de l'enfer?

1° Les démons de l'enfer n'exercent leur rage que sur les ennemis de Dieu, et le médisant se plaît à mordre les amis de Dieu, plutôt que les autres; 2° les démons, en tourmentant les damnés, exécutent les ordres de Dieu, et le médisant déchire son prochain contre les défenses expresses que Dieu lui en a faites un grand nombre de fois.

En combien de manières médit-on du prochain?

En cinq manières particulièrement : 1° en lui imputant faussement du mal qu'il n'a point fait, ce qui s'appelle calomnie; 2° en déclarant le mal qu'il a fait, mais qui était caché; 3° en racontant le mal dont chacun sait qu'il est coupable, en des termes exagérés, qui le font plus grand qu'il n'est; 4° en interprétant en mauvaise part le bien qu'il fait; 5° en louant froidement ses bonnes actions.

Que dites-vous de la médisance qui se fait par lettres, ou par billets, ou par libelles diffamatoires?

Que cette manière de médire est plus méchante et plus pernicieuse que celle qui se fait seulement par des paroles. Elle est plus méchante, parce qu'elle marque une plus grande malice; et elle est plus pernicieuse, parce qu'elle donne plus d'étendue et plus de durée à ses mauvais effets.

Est-on obligé de rétablir la réputation du prochain, quand on l'a détruite ou diminuée par la médisance?

Oui, on y est obligé sous peine de damnation. Tant qu'on ne le fait pas autant que l'on peut, on est incapable d'une vraie pénitence.

Que faut-il faire pour rétablir la réputation du prochain, quand on l'a détruite ou diminuée par la calomnie?

Il faut rétracter ce qu'on a avancé faussement contre lui, et dire de lui le bien que l'on en sait.

Et quand le mal qu'on a dit de lui injustement est véritable, comment peut-on rétablir sa réputation?

En ce cas-là on ne doit pas rétracter ce qu'on a avancé, puisque jamais il n'est permis de mentir; mais il faut déclarer qu'on a dit cela injustement, par légèreté ou par malice, et témoigner de l'estime de la personne offensée autant qu'on le peut, dans la vérité et avec prudence.

Quand on a médit par écrit que doit-on faire?

1° On doit faire en sorte, autant que l'on peut, que tous ces méchants écrits soient entièrement supprimés et jetés au feu; 2° on doit effacer les mauvaises impressions que

ces mêmes écrits ont faites dans les esprits, ou par des écrits contraires, ou par les autres voies que des personnes prudentes trouveront à propos.

N'est-il jamais permis de parler en compagnie des péchés du monde et de les condamner pour en donner de l'horreur?

1° Quand un péché secret ne porte préjudice ni au public, ni à aucune personne particulière, nous sommes obligés en conscience de ne les point divulguer et de n'en parler qu'autant que nous le jugerons nécessaire, selon les lois de la charité et de la prudence, pour faire en sorte qu'on ne les commette plus; 2° quand les personnes vicieuses s'adonnent à des péchés pernicieux au public, comme serait d'avancer des erreurs et des maximes de libertinage dans les compagnies ou d'y donner de mauvais exemples, il faut les condamner hautement avec liberté, s'il n'y a point d'autre moyen de les faire cesser; 3° quand nous connaissons certainement que quelqu'un veut dérober le bien de notre prochain ou lui faire quelque autre tort à son insu, la charité nous oblige de détourner cette personne du mal qu'elle veut faire, ou, si cela ne se peut, d'en avertir celui à qui elle veut le faire.

Que doit faire un bon Chrétien quand on médit en sa présence?

Il doit imposer silence au médisant, s'il a autorité sur lui; et, s'il n'a pas ce pouvoir, il doit ou changer de discours adroitement, ou témoigner par sa mine et son silence que la médisance lui fait de la peine, ou représenter à celui qui médit qu'on l'a mal informé de la vérité, ou enfin se retirer de sa conversation, s'il veut continuer sa médisance. (*Psal.* c, 5; *Job* xxix, 17; *Eccli.* xxviii, 28; *Prov.* iv. 24; xxiv, 21.)

Quel bon effet doit produire en nous toute cette instruction sur la médisance?

Une extrême horreur de ce péché infâme et un grand zèle pour inspirer ce même sentiment à toutes les personnes, autant que nous le pourrons.

Que doit faire un bon Chrétien quand on médit de lui?

Se corriger avec la grâce de Dieu, s'il a donné lieu à la médisance, et, s'il n'est pas coupable, souffrir la calomnie pour l'amour de Dieu et se justifier sans aucune aigreur. (*I Cor.* iv, 13.)

Ne pouvons-nous pas médire des personnes qui médisent de nous?

Les bons Chrétiens ne font jamais cela; ils ont appris de leur divin Maître à prier Dieu de bon cœur pour ceux qui les calomnient. (*Matth.* v, 44; *Luc.* vi, 28.)

LEÇON LXIV.

Des mauvais rapports. — De la flatterie. — Des jugements téméraires.

Est-ce mal fait de redire le mal que des médisants nous ont dit du prochain?

Oui : il faut bien se garder de le dire, ni à la personne de qui on a mal parlé, ni à d'autres. Le dire à d'autres serait continuer et étendre la médisance, et le dire à la personne offensée serait faire un mauvais rapport. (*Rom.* i, 29.)

Est-ce un grand mal que de faire un mauvais rapport?

Oui : c'est ce péché diabolique qui ruine la paix parmi les Chrétiens. (*Prov.* xxvi, 20, 22.)

Pourquoi appelle-t-on les médisants et les faiseurs de mauvais rapports des gens à deux langues? (*Prov.* viii, 13.)

Parce qu'en effet ils ont une langue en notre présence pour nous donner des louanges, et ils en ont une autre en notre absence pour dire du mal de nous.

Qu'est-ce qui porte ces âmes lâches à faire leurs mauvais rapports?

C'est l'envie ou la vengeance, ou la flatterie, ou la pure malice.

Comment devons-nous nous comporter à l'égard des faiseurs de mauvais rapports?

Nous devons 1° les reprendre avec sévérité, s'il est possible, au lieu de croire et d'écouter volontiers ce qu'ils nous viennent dire du prochain; 2° les écarter de nous et de nos maisons comme des gens très-pernicieux. (*Prov.* xxvi, 20.)

Qu'est-ce qu'on appelle des flatteurs?

On appelle ainsi communément ceux qui affectent de louer quelques personnes pour leur être agréables et en tirer quelque avantage. (*Eccli.* xi, 30.)

Est-ce un grand péché que la flatterie?

Lorsqu'elle ne part que d'un peu de complaisance humaine, et qu'elle n'est capable de causer aucun mal considérable, elle n'est pas un péché mortel. Mais quand on flatte quelqu'un à dessein de le tromper par ce moyen et de lui nuire notablement, ou quand on loue le crime de quelque personne que l'on considère et à qui l'on veut plaire, en ce cas la flatterie est un péché énorme. (*Eccli.* vii, 6: *Prov.* xxvii, 6; *Isa.* v, 23: *Psal.* x, 3.)

A quoi doit nous porter cette instruction touchant la flatterie?

A n'être jamais ni assez lâches pour flatter personne, ni assez vains pour vouloir qu'on nous flatte. (*Jerem.* ix, 8; *Prov.* xxvii, 6.)

Est-ce offenser Dieu de croire le mal que des médisants nous disent du prochain?

Oui : si nous croyons facilement les médisants, nous jugeons témérairement de notre prochain contre la défense de Notre-Seigneur.

Qu'est-ce que juger témérairement du prochain?

C'est juger sans aucune raison suffisante qu'il est coupable de quelque mal.

Qu'est-ce qui doit nous empêcher de juger témérairement du prochain?

Trois choses, le respect envers Jésus-Christ notre grand juge, la charité envers le prochain, et l'attention à nos défauts.

Vous croyez donc que juger témérairement c'est manquer au respect que nous devons au Fils de Dieu, notre grand Juge?

Oui : c'est usurper l'autorité de juger qui n'appartient qu'à lui et aux personnes qui

tiennent sa place ; et c'est entreprendre bien témérairement de juger dès à présent de l'intérieur des hommes, dont Notre-Seigneur a réservé le jugement public au dernier jour du monde. (*Joan.* v, 22; *Rom.* xiv, 4, 13, 15; *I Cor.* iv, 3, 5.)

En quoi celui qui juge témérairement de son prochain blesse-t-il la charité qu'il lui doit?

1° En ce que, prenant comme il fait de mauvais sentiments du prochain, il ruine en partie sa réputation, ce qui est lui faire un mal considérable (*Matth.* i, 20); 2° parce que c'est bien souvent l'envie ou l'animosité qui le porte à mal en juger. (*Matth.* vii, 3, 4, 5.)

Comment les envieux et les vindicatifs sont-ils portés à juger mal du prochain?

Chacun croit volontiers ce qu'il désire. L'envieux et le vindicatif désirent fort de voir des défauts dans ceux à qui ils en veulent; il ne faut donc pas s'étonner s'ils s'inclinent beaucoup à les en croire entachés.

N'y a-t-il pas quelques autres causes de jugements téméraires?

Oui : ceux qui jugent témérairement du prochain, se portent à cela, encore bien souvent, ou parce qu'ils sont sujets aux mêmes vices qu'ils lui imputent, ou parce que l'orgueil leur persuade qu'ils sont assez clairvoyants pour pénétrer le fond des âmes et discerner ce qui s'y passe. (*Rom.* ii, 1.)

Est-il bien vrai qu'un homme sujet à quelque vice juge aisément que les autres y sont sujets comme lui?

Oui : comme ceux qui ont la jaunisse ne voient rien qui ne leur paraisse jaune, et que ceux qui ont quelque vertige s'imaginent voir tourner toutes choses; ainsi ceux en qui règne quelque vice croient facilement que les autres n'en sont pas exempts.

Pourquoi dites-vous que l'attention à nos propres défauts doit nous empêcher de juger les autres ?

Parce que l'ordre de Dieu et notre propre besoin obligeant chacun de nous à s'examiner et à se juger soi-même, c'est par une illusion bien dangereuse que nous oublions nos propres défauts dont nous devons bientôt rendre compte à Dieu, pour nous appliquer aux défauts du prochain. (*I Cor.* xi, 31.)

Ceux qui ont quelques personnes à gouverner, ne doivent-ils pas faire attention à leurs défauts ?

Il est vrai qu'étant établis de Dieu pour veiller sur la conduite de ces personnes, c'est à eux de prendre garde soigneusement si elles tombent en quelques fautes, afin de les redresser en cas de besoin ; mais ils n'ont pas droit pour cela de les juger véritablement coupables, s'ils n'en ont des preuves suffisantes. (*Prov.* xxxi, 27; *I Tim.* v, 8; *Tit.* ii, 5.)

A quoi doivent nous porter toutes ces vérités touchant le jugement téméraire ?

1° A adorer souvent Jésus-Christ notre grand juge, et le jugement qu'il doit porter sur chacun de nous (*Rom.* xiv, 10; *II Cor.* v, 10); 2° à bien juger toujours de notre prochain et à interpréter en bonne part toutes ses actions, autant que la prudence nous le permettra (*Matth.* vii, 1); 3° à nous bien juger et condamner nous-mêmes, comme nous le prescrit saint Paul, au lieu de nous mêler de juger et de condamner les autres. (*I Cor.* xi, 31.)

LEÇON LXV.

Des commandements de l'Eglise en général.

Vous disiez il y a quelque temps que l'observation des commandements de Dieu, et de ceux de l'Eglise, est un témoignage d'amour qu'il exige de nous tous : l'Eglise a-t-elle le pouvoir de faire des commandements ?

Oui : cette sage Mère peut nous commander comme à ses enfants ce qu'elle juge à propos pour la gloire de Dieu et pour notre salut. Nul catholique n'a jamais douté de ce pouvoir. (*Deut.* xvii, 10.)

D'où la sainte Eglise a-t-elle le pouvoir de faire des commandements ?

Elle le tient de Jésus-Christ, de son divin Epoux.

Sommes-nous tous obligés en conscience d'observer les commandements de l'Eglise ?

Oui : tous les Chrétiens, de quelque qualité qu'ils soient, ayant été faits sujets et enfants de l'Eglise par le baptême, sont tenus d'obéir à ses lois, sous peine de péché mortel. (*Matth.* xxiii, 3; *Rom.* xiii, 1 ; *Hebr.* xiii, 17.)

Désobéir à l'Eglise est-ce désobéir à Dieu ?

Oui : parce que Dieu commande d'obéir à l'Eglise, et que celui-là n'aura jamais Dieu pour Père, qui ne voudra pas avoir pour Mère la sainte Eglise. (*Exod.* xx, 12; *Hebr.* xiii, 17.)

Comment se faut-il comporter envers ceux qui méprisent les commandements de l'Eglise?

Notre-Seigneur veut que nous regardions ces rebelles comme des païens et des publicains. (*Matth.* xviii, 16.)

Comment pouvons-nous nous exciter à suivre de bon cœur les commandements de l'Eglise ?

En considérant qu'obéir à l'Eglise est un devoir très-juste et très-avantageux à ceux qui s'en acquittent fidèlement.

Pourquoi obéir à l'Eglise est-ce un devoir très-juste ?

Parce que l'Eglise ne nous commande qu'avec une grande sagesse, une parfaite sainteté et une charité maternelle.

Pourquoi l'Eglise ne commande-t-elle que très-sagement et très-saintement ?

Parce qu'elle n'ordonne rien que par la conduite du divin Esprit. (*Joan.* xiv, 10.)

Peut-il arriver que l'Eglise universelle commande ou approuve quelque chose contre les bonnes mœurs ?

Non : Jésus, son Epoux et son Chef ne le permettra jamais. (*Matth.* xxviii, 20.)

Pourquoi la sainte Eglise ne nous ordonne-t-elle rien qu'avec une charité maternelle ?

Parce qu'elle est notre très-bonne Mère, qui veut par toutes ses lois nous procurer

le seul vrai bien, qui est notre union avec Dieu. (*Galat.* IV, 26; *Prov.* I, 8.)

Quels sont les avantages d'un Chrétien qui obéit de bon cœur aux commandements de l'Eglise?

Il est agréable à Dieu, son Père céleste, il réjouit cette bonne Mère la sainte Eglise, il édifie les fidèles et il acquiert le paradis. (*I Petr.* I, 14; *Prov.* III, 1-15.)

Combien y a-t-il de commandements de l'Eglise?

Il y en a principalement six, que tous les fidèles doivent connaître, savoir : « Les dimanches messe ouïras, etc. »

A quoi doit nous porter cette instruction sur les commandements de l'Eglise?

A nous repentir vivement en la présence de Dieu d'avoir négligé les commandements de sa sainte Eglise, et à nous donner à lui pour les garder inviolablement tout le reste de notre vie.

Avertissement. — On trouvera les explications des premier, second et troisième commandements de l'Eglise, dans la dernière partie de ce Catéchisme, dans les instructions sur la très-sainte Eucharistie et sur la pénitence : l'explication du quatrième ayant été mise ci-dessus parmi les instructions sur le troisième commandement, on ne verra ici que l'explication des cinquième et sixième commandements de l'Eglise.

LEÇON LXVI.

Des cinquième et sixième commandements de l'Eglise.

Quel est le cinquième commandement de l'Eglise?

« Quatre-temps, vigiles jeûneras, et le carême entièrement. »

Que nous ordonne la sainte Eglise par ce cinquième commandement?

De jeûner les Quatre-Temps, les vigiles qui sont d'obligation, et surtout le saint temps du Carême.

Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué les jeûnes des Quatre-temps?

1° Elle se met ainsi en pénitence avant l'ordination des prêtres, afin d'obtenir de Dieu plus efficacement la sanctification du clergé (*Tob.* XII, 8; *Psal.* XXXIV, 13); 2° elle le fait aussi pour remercier Dieu particulièrement en ces temps-là de ses bénédictions sur les fruits de la terre, et pour lui en demander la continuation et la grâce de faire un saint usage de ses bienfaits.

Pourquoi l'Eglise a-t-elle ordonné qu'on jeûnât les veilles de certaines fêtes?

Pour nous disposer par la pénitence à solenniser plus dévotement ces saints jours, et pour nous mettre en état de bien rendre à Dieu les devoirs qu'il y attend de notre religion, et d'obtenir de sa bonté les grâces qu'il veut nous y faire. (*I Reg.* VII, 3.)

Pourquoi ces jours de jeûne, qui précèdent immédiatement certaines fêtes, s'appellent-ils des vigiles?

On les appela ainsi autrefois, parce que non-seulement on jeûnait en ces jours-là, mais encore on veillait la nuit dans l'église et on la passait en prières. Depuis, bien que cette coutume de veiller ne soit plus en usage, le nom de veille ou de vigile est demeuré pour mémoire de son antiquité. (*I Petr.* IV, 7; *Psal.* CXXXIII, 2.)

Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué le jeûne du Carême?

1° Nous jeûnons cette quarantaine en l'honneur de ce que Jésus-Christ notre Sauveur jeûna quarante jours dans le désert (*Matth.* IV, 2); 2° pour nous préparer à célébrer saintement la mémoire de la passion, de la mort et de la résurrection de Jésus; 3° pour nous purifier, pendant ce saint temps, des péchés que nous avons commis le reste de l'année (*Joel.* II, 13); 4° pour nous disposer, par ce jeûne et par les autres bonnes œuvres qui le doivent accompagner, à la communion de Pâques. (*I Reg.* VII, 3.)

En quoi consiste le jeûne que prescrit l'Eglise?

A s'abstenir de l'usage de la chair, et à se contenter d'un seul repas et d'une légère collation qui se fait le soir.

Quelles personnes sont obligées au jeûne ordonné par l'Eglise?

Toutes les personnes qui ont vingt et un ans accomplis, si l'Eglise ne les en dispense pour quelque empêchement légitime.

Qui sont ceux qui ont cet empêchement légitime?

Toutes les personnes faibles par maladie ou par vieillesse, les pauvres qui n'ont pas de quoi faire un bon repas, les femmes enceintes, les nourrices, et tous ceux qui sont obligés à un travail fatigant.

Que font les bons Chrétiens pour rendre leurs jeûnes bien agréables à Dieu?

Ils tâchent de s'en acquitter, par la grâce du divin Esprit, avec un cœur pénétré de pénitence, de religion, d'humilité, d'obéissance et de charité envers les pauvres. (*Joel.* II, 13.)

Qu'est-ce que s'acquitter du jeûne avec un cœur pénétré de pénitence?

C'est s'en acquitter avec un cœur bien touché de repentir de ses péchés, vraiment converti à Dieu et très-résolu de lui satisfaire. (*Psal.* L, 12; LXXVI, 11; *Job* VII, 20.)

Qu'est-ce que s'acquitter de son jeûne avec un cœur animé de religion?

C'est jeûner pour honorer Dieu, c'est-à-dire avec grand soin d'offrir son jeûne à Dieu, en l'honneur et l'union des jeûnes de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (*Joel.* II, 15; *I Petr.* IV, 11.)

Qu'est-ce que s'acquitter du jeûne avec un cœur rempli d'humilité?

C'est, jeûner exactement, sans aucune complaisance de soi-même et sans aucun désir de s'attirer par là l'estime des hommes; c'est-à-dire jeûner en se reconnaissant pécheur, et en cette qualité très-indigne de la vie et de tout ce qui sert à la conserver. (*Matth.* VI, 16, 18.)

Qu'est-ce que s'acquitter du jeûne avec un cœur obéissant?

C'est avoir l'intention, en jeûnant, d'obéir en cela à la sainte Eglise notre bonne Mère,

et en société d'esprit avec tous les bons Catholiques.

Vous êtes donc plus affectionné aux jeûnes ordonnés par l'Eglise qu'à ceux qui se font en d'autres temps par dévotion?

Oui : beaucoup plus, à cause de la bénédiction, de l'obéissance et de l'union avec tous les fidèles. (*Joel.* II, 15.)

Qu'est-ce que s'acquitter du jeûne avec un cœur charitable envers les pauvres?

C'est ne pas jeûner par économie, comme pourraient le faire quelques avares; mais destiner par charité à la nourriture des pauvres ce que l'on se retranche à soi même par pénitence. (*Galat.* II, 10.)

Quel est le sixième commandement de l'Eglise?

« Vendredi, chair ne mangeras, ni le samedi mêmement. »

Pourquoi l'Eglise nous oblige-t-elle à nous abstenir de chair le vendredi?

Pour nous conserver le souvenir de ce qu'a souffert pour nous à pareil jour notre bon Sauveur, et pour nous rendre participants de ses souffrances. (*I Petr.* IV, 1.)

Pourquoi a-t-elle ordonné l'abstinence du samedi?

Pour honorer la sépulture de Jésus, qui fut tout le samedi dans le tombeau (*Isa.* XI, 10); pour donner à la très-sainte Vierge quelque marque de notre vénération, de notre amour, dans ce jour qui lui est consacré, pour nous préparer enfin par cette abstinence à bien solenniser le saint dimanche. (*I Reg.* VII, 3.)

Pour quelles raisons devons-nous aimer le jeûne et l'abstinence?

1° Puisque ç'a été un acte de gourmandise qui a commencé à séparer les hommes de Dieu, rien ne semble plus propre que le jeûne et l'abstinence pour nous en rapprocher (*Gen.* III, 6, 7; *Matth.* IV, 2; *Joel.* II, 12); 2° l'abstinence, mortifiant notre sensualité, tarit par là en nous la source de beaucoup de déréglements (*Psal.* XXXIV, 13); 3° elle nous dispose à nous appliquer mieux à Dieu dans l'oraison (*Tob.* XII, 8); 4° elle sert même, quand elle est pratiquée prudemment, à nous conserver la santé pour servir Dieu (*Eccli.* XXXVII, 34), enfin l'exemple que nous en a donné le Fils de Dieu nous la doit faire aimer et embrasser comme ont fait tous les saints. (*Matth.* IV, 2.)

Comment entendez-vous qu'il faut pratiquer le jeûne et l'abstinence prudemment?

J'entends que, comme la ferveur ne nous permet pas de flatter notre corps, la prudence aussi ne nous permet pas de l'accabler et de le détruire, comme font quelques personnes indiscrètes dans le temps de leur dévotion sensible. (*Rom.* XII, 1.)

Comment pouvons-nous être prudents dans nos pénitences, sans craindre de nous flatter?

Nous le serons si nous en demandons la grâce à Notre-Seigneur, et si nous n'entreprenons rien que par le conseil d'un bon directeur. (*Sap.* VII, 7; *Prov.* III, X.)

LEÇON LXVII.

Du péché en général. — Du péché originel.

Quel avantage tirons-nous de l'obéissance fidèle aux commandements de Dieu et à ceux de son Eglise?

Par cette obéissance nous évitons le péché mortel, nous nous maintenons dans la grâce de Dieu et nous méritons la récompense éternelle et ineffable que Dieu a promise à ceux qui l'aiment. (*Psal.* XXXVI, 27; *Luc.* I, 6; *Apoc.* XIV, 13.)

Qu'est-ce que le péché?

C'est une désobéissance contre la loi de Dieu. C'est une pensée ou une parole, ou une action, ou une omission contre quelqu'un des commandements de Dieu ou de son Eglise. (*Rom.* V, 19; *Hebr.* II, 2.)

Combien y a-t-il de sortes de péchés?

Il y en a de deux sortes, savoir : le péché originel avec lequel nous naissons tous comme enfants d'Adam, et le péché actuel où nous tombons par notre volonté.

Comment les enfants d'Adam sont-ils pécheurs par leur naissance?

Lorsque le premier homme désobéit à Dieu, en mangeant du fruit dont son Créateur lui avait défendu de manger, il commit ce péché non-seulement comme personne particulière, mais aussi comme père et comme chef de toute sa postérité. A cause de cela nous participons tous à sa faute, et sommes censés avoir péché en lui, et la multitude innombrable de toutes sortes de crimes et de toutes sortes d'autres misères qu'on déplore par toute la terre et qu'on y déplorera jusqu'à la fin du monde, sont des suites malheureuses de ce premier péché. (*Rom.* I, 12, 19.)

Quand une âme s'en va de ce monde avec le seul péché originel, que devient-elle?

Elle descend aux limbes, et elle est privée pour jamais de la vue de Dieu (*Apoc.* XXI, 27.)

Ce funeste péché de notre premier père infecte-t-il tous ses descendants sans exception?

De toutes les personnes qui sont descendues d'Adam et qui en descendront jusqu'à la fin du monde par la voie ordinaire, il n'y a que la très-sainte Vierge que Dieu a voulu garantir de ce mal par un privilége tout singulier. (*Cant.* IV, 7.)

Comment le péché originel nous est-il remis?

Jésus-Christ, le second Adam et l'admirable réparateur des désordres du premier, nous lave de ce péché dans son sang par le sacrement du baptême. (*Ephes.* V, 29; *Tit.* III, 5.)

A quoi doit nous porter cette instruction?

A remarquer qu'il faut bien que le péché soit extrêmement détestable au jugement de Dieu, puisque tous les maux qui ont jamais été et qui seront jamais, sont la punition du péché. (*Jerem.* II, 19; *Psal.* XCIII, 1.)

LEÇON LXVIII.

Du péché mortel. — Des raisons de le haïr et de le fuir plus que tout autre mal.

Tous les péchés où nous tombons de notre

propre volonté, sont-ils également griefs?

Non : il y en a de mortels, et il y en a de véniels. (*I Joan*, v, 16, 17.)

Quel est le péché qu'on appelle mortel?

C'est celui qui détruit en nous l'amour divin, qui est la vie de notre âme, et qui nous dévoue à la damnation, qui est la mort éternelle. (*Gen.* II, 17; *Sap.* I, 11; *Ezech.* XVIII, 4; *Jac.* I, 15.)

Pourquoi dit-on qu'il faut haïr le péché mortel plus que tout autre mal?

1° Parce que Dieu notre Père céleste en a une aversion infinie (*Prov.* XV, 9; *Eccli.* XLIX, 6; *Isa.* I, 2); 2° parce qu'il est véritablement le plus grand de tous les maux. (*Isa.* XLV, 9; *Jer.* II, 13.)

Est-il certain que Dieu hait infiniment le péché?

Oui; Dieu étant essentiellement bon, juste et saint, il a nécessairement aversion et horreur de l'iniquité; il ne se peut qu'il ne la haïsse de tout lui-même et par conséquent infiniment. (*Jerem.* XXII, 24; *Habac.* I, 13.)

Dieu nous a-t-il donné quelques marques de son aversion extrême pour le péché?

Oui; il nous en a donné particulièrement trois tout à fait étonnantes : 1° quand il a condamné à la mort et à tant de sortes de misères tout le genre humain pour le seul péché du premier homme (*Gen.* II, 17; III, 19; *II Reg.* XIV, 14); 2° quand il a établi les supplices éternels de l'enfer pour la punition d'un péché mortel (*II Petr.* II, 4; *Isa.* LXVI, 24; *II Thess.* I, 9; *Apoc.* XX, 10); 3° quand il a puni nos péchés en la personne de son très-cher Fils, le livrant à tous les tourments et à toutes les ignominies de sa passion et de sa mort. (*Isa.* LIII, 5.)

De ce que Dieu hait infiniment le péché, s'en suit-il que nous le devions aussi haïr?

Oui : nous ne sommes pas selon le cœur de Dieu, nous ne sommes pas les vrais enfants de ce Père céleste, si nous n'aimons ce qu'il aime et si nous ne haïssons ce qui lui déplaît. (*Psal.* XCVI, 10; v, 5 seq.)

Pourquoi le péché mortel est-il le plus grand de tous les maux?

1° Parce que le péché mortel est ce mal funeste qui est la cause universelle de tous les autres maux qui ont jamais été et qui seront éternellement (*Eccli.* XL, 1; *Jer.* I, 14); 2° parce que commettre un péché mortel, c'est tomber dans un grand nombre de malheurs les plus déplorables qui puissent arriver en cette vie (*Ose.* VII, 13; IX, 12); 3° le péché mortel est principalement le souverain mal, parce qu'il est un mépris de Dieu et un outrage qu'on fait à sa Majesté adorable. (*Isa.* I, 2; *I Reg.* II, 30.)

Quels sont principalement ces grands malheurs où le péché mortel précipite l'âme qui le commet?

La première fois qu'un Chrétien pèche mortellement, il devient à l'instant pécheur, c'est-à-dire coupable et criminel, de juste et d'homme de bien qu'il était auparavant. (*Prov.* XXI, 8.) Il déchoit de l'état de grâce, qui est un état d'une richesse, d'une beauté, d'une noblesse et d'une vie tout à fait divines, et tombe dans l'état du péché mortel, qui est état d'une pauvreté, d'une nudité, d'une laideur, d'une infamie, d'une mort et d'une corruption abominables devant Dieu et ses anges (*Dan.* VIII, 13; *Ezech.* XXIV, 13; *Apoc.* III, 17; *Job* XV, 16; *Thren.* IV, 8): il se rend ennemi de Dieu (*Apoc.* III, 15); il s'assujettit au démon (*Jer.* CLIX, 2; *Petr.* II, 19); et s'engage dans les voies de la damnation. (*II Thess.* I, 9.) Mais quand il est si misérable que de réitérer son péché ou d'y en ajouter de plus énormes, comme il arrive ordinairement au pécheur qui ne se relève pas promptement de sa chute, chaque nouveau crime qu'il commet le plonge toujours plus avant dans son état de malédiction, et le dispose à devenir bientôt un grand vicieux, et ensuite un pécheur endurci, ce qui est le comble du malheur. (*Psal.* CVIII, 18; *I Mach.* I, 16; *Prov.* XVIII, 3.)

De ce que le péché mortel nous cause de si grands maux, principalement quand il est réitéré, qu'en faut-il conclure?

1° Que tout Chrétien doit éviter le péché mortel plus que tout autre malheur (*Eccli.* XXI, 2; *Psal.* CXVIII, 163); 2° que celui qui, par misère humaine, en a commis quelqu'un, doit réclamer promptement la miséricorde de Dieu, et revenir à lui avec le secours de sa grâce. (*Eccli.* XXI, 1, 2; *Luc.* VII, 14.)

Comment le péché mortel est-il un mépris de Dieu et un outrage qu'on lui fait?

Celui qui pèche mortellement outrage véritablement Dieu en son autorité suprême; il l'outrage en sa sagesse, en sa justice, en sa puissance, en sa sainteté, en son immensité, en sa charité et en sa qualité de souverain bien.

En quoi celui qui pèche mortellement outrage-t-il l'autorité de Dieu?

En ce qu'il ose faire ce que défend son Créateur, et ne veut point faire ce qu'ordonne ce souverain Maître. (*I Reg.* XXVIII, 18; *Jer.* II, 20; *III Reg.* XIII, 21.)

En quoi celui qui fait un péché mortel outrage-t-il la sagesse de Dieu?

En ce qu'il aime mieux suivre ce que lui dicte son propre esprit, corrompu par ses passions et par les maximes du monde, que de faire ce qui lui est prescrit par cette divine sagesse. (*Job* XXI, 14.)

En quoi outrage-t-il la justice de Dieu?

En ce qu'il n'est point retenu par les punitions dont elle menace ceux qui osent violer sa sainte loi. (*Jer.* V, 22.)

En quoi outrage-t-il la puissance de Dieu?

En ce qu'il offense hardiment ce grand Dieu, qui peut si facilement l'anéantir ou l'abîmer dans l'enfer. (*Job* XV, 25.)

En quoi outrage-t-il la sainteté de Dieu?

En ce que le péché qu'il commet devant Dieu est une profanation infiniment opposée et insupportable à cette divine sainteté. (*Deut.* IV, 25; *Levit.* XX, 26; XXII, 32.)

En quoi outrage-t-il l'immensité de Dieu?

En ce qu'il a l'effronterie de l'offenser devant lui et dans lui-même. (*Psal.* L, 6.)

En quoi outrage-t-il la bonté de Dieu et sa charité?

En ce qu'il n'a pour lui que de l'ingratitude et de la malice. (*Prov.* XIV, 32; *Deut.* XXXII, 6.)

En quoi outrage-t-il sa qualité de souverain bien?

En ce qu'il est si inique et si insensé que de vouloir bien quitter Dieu qui est tout son bien, pour s'attacher à quelque chétive créature qui, en le détournant de son Créateur, ne fera que le tromper, le corrompre et le perdre. (*Jer.* II, 13, 17, 29; *Ose.* IX, 10.)

De ce que le péché mortel est quelque chose de si outrageant à l'égard de Dieu, qu'en devons-nous conclure?

Que pécher mortellement est une rébellion, une iniquité, un désordre, une témérité, une ingratitude, une malice, une impudence et une folie que nous ne saurions jamais assez détester.

LEÇON LXIX.

De quelques sortes de péché mortel, qu'on estime particulièrement énormes. — De ce que c'est que les péchés capitaux.

Entre les péchés mortels quels sont les plus énormes et les plus condamnables?

1° Un péché mortel est d'autant plus énorme, qu'il viole la loi de Dieu en un point plus considérable. Le blasphème, par exemple, est un plus grand crime que la médisance, et le meurtre un plus grand que le larcin; 2° les péchés que l'on commet de propos délibéré sont plus griefs que ceux auxquels on se porte par ignorance, ou par mégarde, ou par infirmité.

Qu'est-ce qu'on appelle des péchés contre le Saint-Esprit?

1° On appelle ainsi tous les péchés que l'on commet par malice, parce qu'ils ont une particulière opposition à la bonté divine, qui est attribuée au Saint-Esprit (*Matth.* XII, 32); 2° entre les péchés contre le Saint-Esprit, il y en a six que l'on remarque plus communément, savoir : se laisser aller au désespoir : mal présumer de la miséricorde de Dieu; s'obstiner dans le péché; porter envie au prochain pour les grâces que Dieu lui fait; combattre la vérité connue; vouloir mourir sans pénitence.

Quels sont ces péchés que l'on dit qui crient vengeance devant Dieu?

Il y en a quatre, savoir : l'homicide volontaire; l'oppression des pauvres, des veuves et des orphelins; retenir injustement le salaire des serviteurs et des ouvriers, et l'abominable péché de sodomie. (*Gen.* IV, 10; *Psal.* IX, 13; *Jac.* V, 4; *Gen.* XVIII, 20, 21.)

Peut-il arriver quelquefois que nous soyons coupables devant Dieu des péchés des autres?

Oui : si nous y contribuons, nous en sommes coupables avec ceux qui les commettent. (*Rom.* I, 32.)

Quand est-ce qu'un homme contribue au péché d'un autre, en sorte qu'il s'en rend coupable avec lui?

C'est lorsqu'il lui conseille de le commettre, ou qu'il lui commande, ou qu'il lui donne son consentement pour cela, l'en pouvant empêcher, ou qu'il l'induit à cela par quelque action ou quelque parole, ou qu'il le loue d'avoir commis ce péché, ou qu'il a part au profit, ou qu'il ne dit mot sur son crime étant obligé de parler, ou enfin qu'il ne le reprend pas ou le reprend trop mollement ayant obligation de le reprendre. (*III Reg.* XV, 26, 30; *Psal.* X, 3; XLIX, 18; *Isa.* VI, 5; *I Reg.* II, 27.)

Qu'est-ce qu'on appelle les péchés capitaux?

Ce sont l'orgueil, l'avarice, l'envie, la colère, la gourmandise, la luxure et la paresse; on les appelle péchés capitaux, parce que tous les autres péchés en dépendent.

Que doit produire en nous la connaissance des péchés les plus griefs?

Une extrême horreur de ces abominations et un zèle ardent pour les détruire partout où nous pourrons avec la grâce de Dieu. (*Isa.* XXVII, 9.)

Quelle différence y a-t-il entre le péché et le vice?

Il y a cette différence, que le péché est une désobéissance contre la loi de Dieu, et le vice est une habitude malheureuse de violer cette sainte loi. (*Prov.* III, 1; *Eccli.* XXI, 1; *Isa.* V, 18; *Joan.* I, 39.)

Le vice est donc un plus grand mal que le péché?

Oui : tomber dans le péché, c'est une misère humaine; mais contracter l'habitude d'offenser Dieu, c'est mépriser sa majesté divine avec une obstination diabolique. (*Gen.* XLIX, 5; *Zach.* VII, 12; *Act.* VII, 51.)

Que peut faire un pécheur avec la grâce de Dieu pour sortir de son péché et quitter le vice?

Implorer la miséricorde de Dieu, se repentir vivement de ses fautes, avec une ferme résolution de ne les plus commettre; s'en confesser humblement à un bon confesseur, et pratiquer avec affection et courage tout ce que ce père de son âme lui prescrira pour satisfaire à Dieu; se garder de la rechute et détruire ses mauvaises habitudes. (*Psal.* XCIV, 8; *Zach.* I, 4; *Heb.* III, 13; *Ezech.* XXXIII, 10; XXXVI, 26.)

LEÇON LXX.

De l'orgueil.

Pourquoi, dans la leçon précédente, avez-vous compté l'orgueil le premier des péchés capitaux?

Parce que l'orgueil est comme le père de toute sorte de péchés, et particulièrement de sept, qui sont : la vaine gloire, la jactance, l'ambition, la présomption, l'hypocrisie, l'insolence et le mépris du prochain. (*Eccli.* X, 14, 15.)

Qu'est-ce que l'orgueil?

C'est un désir déréglé d'exceller par-dessus les autres. (*Isa.* XIV, 14; *Psal.* LXXIII, 23.)

Qu'est-ce que la vaine gloire?

C'est un désir déréglé de l'estime et de la louange des hommes. (*Matth.* VI, 1, 2.)

Pourquoi les bons Chrétiens sont-ils si éloignés de toute vaine gloire?

Parce qu'ils désirent que l'estime et les louanges soient toutes pour Dieu leur Père céleste. (*I Tim.* I, 17; *Matth.* V, 16.)

Que dites-vous de ceux qui font des bonnes œuvres pour s'attirer les louanges des hommes?

1° Toutes les œuvres qui se font par ce motif ne sont point louables, mais blâmables devant Dieu (*Matth.* VI, 1, 2); 2° ces personnes vaines ne trouvent pour l'ordinaire que du mépris parmi les hommes au lieu de la louange qu'elles cherchent; 3° elles sont bien misérables de n'avoir à espérer que ce peu de vent pour récompense de ce qu'elles paraissent faire de bon. (*Ose.* VIII, 7.)

Qu'est-ce que la jactance?

C'est la sotte habitude qu'ont les superbes de se louer eux-mêmes. (*Prov.* XXVII, 2; *Eccli.* X, 29.)

Qu'est-ce que l'ambition?

C'est la passion qu'ont les superbes de parvenir à des honneurs et à des dignités. (*Eccli.* VII, 4; *Matth.* XX, 25.)

Qu'est-ce que la présomption?

C'est la trop bonne opinion qu'ont les superbes de leur propre suffisance, qui les porte à des entreprises au-dessus de leurs forces. (*Judith* VI, 15; *Prov.* XXVIII, 26.)

Qu'est-ce que l'hypocrisie?

C'est ce déguisement lâche et infâme par lequel le superbe fait paraître extérieurement de la piété qu'il n'a point dans l'âme. (*Luc.* XVI, 15.)

Qu'est-ce que l'insolence?

C'est cette fierté mauvaise et odieuse avec laquelle l'homme superbe préfère son jugement à celui des autres, méprise même les conseils de ses supérieurs. (*Deut.* XXI, 20, 21; *Rom.* II, 8; *I Tim.* VI, 3, 4.)

Qu'est-ce que le mépris du prochain qu'inspire l'orgueil?

C'est la méchante habitude qu'a l'homme superbe de ravaler les autres autant qu'il peut, afin qu'on le préfère à eux tous. (*Eccli.* X, 29; *II Tim.* III, 3; *Jac.* IV, 11.)

C'est donc un grand péché que l'orgueil, puisqu'il en produit tant d'autres?

Oui : l'orgueil est le crime qui a perdu les mauvais anges. Par l'orgueil les hommes superbes sont véritablement les sujets de Satan, les plus grands ennemis de Dieu et des gens insupportables à Dieu et aux hommes. (*Isa.* XIV, 12; *Job* XLI, 25; *Psal.* LXXIII, 23; *Jac.* IV, 6; *Eccli.* X, 7, 15.)

Quoi! Satan est le roi des superbes?

Oui : la sainte parole de Dieu le dit expressément : elle nous apprend que ce prince du monde gouverne son royaume par l'amour-propre et l'orgueil, comme Jésus gouverne le sien par la charité et l'humilité. (*Job* XLI, 25; *Ephes.* II, 2; *Matth.* XI, 29.)

Comment l'orgueil rend-il l'homme le grand ennemi de Dieu?

1° L'orgueil porte l'homme à ravir insolemment à Dieu le seul bien qu'il s'est réservé, qui est sa gloire (*Isa.* XLVIII, 11); 2° c'est par ce péché diabolique que l'homme ose refuser de se soumettre à Dieu. (*Levit.* VI, 2; *Job* XV, 25, 26.) Ainsi l'orgueil est le principe de toute offense de Dieu, non-seulement parce qu'il est le premier péché qui ait été commis, mais aussi parce qu'il est ce maudit péché qui nous rend hardis à commettre tous les autres. (*Tob.* IV, 14; *Eccli.* X, 14, 15.)

Comment Dieu punit-il les superbes?

Il permet pendant leur vie qu'ils tombent en des péchés honteux, afin de les remplir de confusion. (*Rom.* I, 27.) Et après leur mort il les jette en enfer, pour y être d'autant plus méprisés, ravalés et insultés par les démons, qu'ils ont voulu s'élever plus haut quand ils vivaient sur la terre. (*Isa.* XIV, 15.)

Comment les superbes sont-ils insupportables aux hommes aussi bien qu'à Dieu?

1° Tous les superbes sont insupportables les uns aux autres, nul d'entre eux ne pouvant souffrir qu'un autre veuille être au-dessus de lui (*Prov.* XIII, 10); les superbes sont insupportables aux humbles, ne se pouvant faire qu'ils ne leur déplaisent extrêmement par leur conduite si opposée à l'humilité chrétienne (*Matth.* XX, 25, 26; *Luc.* XXII, 25, 26); 3° il y a une iniquité et une folie dans leur esprit d'orgueil, qui les rend odieux et ridicules à toute sorte de personnes. (*Eccli.* X, 7.)

En quoi consiste cette iniquité qui rend l'homme superbe si odieux?

En ce qu'étant très-méprisable, on le voit tout rempli d'estime de lui-même, et que, comme un autre Lucifer, il veut être honoré au lieu de Dieu. (*II Tim.* III, 2 seq.)

En quoi consiste la folie d'un homme superbe?

Il s'attribue sottement dans sa pensée des perfections qu'il n'a point. Il se repaît d'un peu de fumée de louanges humaines. Pour cette vaine gloire qu'il cherche dans le monde, il perd la souveraine gloire de l'éternité. Fuyant trop les petites humiliations de cette vie, il s'en va en enfer, qui est l'abîme des extrêmes et éternelles humiliations. (*Rom.* I, 21, 22; *Joan.* V, 44; *Matth.* VI, 2; *Isa.* XIV, 11, 15.) A en juger chrétiennement, ne sont-ce pas là des traits de la dernière folie? (*Rom.* I, 22.)

Il y a donc bien des insensés dans ce monde?

Oui : le Saint-Esprit nous assure que le nombre en est infini. (*Eccle.* I, 15.)

A quoi doit nous porter la connaissance que nous avons que l'orgueil est un si grand péché?

A en concevoir pour jamais une souveraine horreur, et à nous humilier devant Dieu et devant les hommes d'autant plus profondément, que nous nous sentons plus coupables de nous être trop élevés. (*Eccli.* VII, 19.)

LEÇON LXXI.

De l'humilité chrétienne et des motifs qui nous la doivent faire embrasser.

Quelle est la vertu contraire à l'orgueil?

C'est l'humilité chrétienne.

Qu'est-ce que l'humilité chrétienne?

C'est une vertu que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous communique, par laquelle nous reconnaissons que nous ne sommes de nous-mêmes que misère et abomination, nous renonçons à notre propre estime et à la gloire du monde, et nous nous donnons à Dieu pour être soumis et abaissés en toutes les manières qu'il lui plaira.

Tous les Chrétiens sont-ils obligés d'être humbles?

Oui, c'est un devoir indispensable que nous imposent la justice, la religion et le fidèle amour envers Dieu. Par justice, nous devons nous traiter et vouloir bien qu'on nous traite comme notre bassesse et notre indignité le méritent (*Matth.* III, 15; *Rom.* XI, 20); par religion envers Jésus, nous devons honorer ses anéantissements et ses humiliations, en nous estimant heureux d'y avoir part toute notre vie. (*Luc.* XIV, 10; *Philip.* II, 5, 7.) Et si nous aimons notre Père céleste d'un amour fidèle, nous serons jaloux de sa gloire et nous voudrons ardemment que toute l'estime et toutes les louanges des créatures soient tellement pour lui seul, que nous n'y prenions jamais aucune part. (*Eccli.* XLIII, 29 seq.; *I Tim.* I, 17.)

L'humilité est-elle bien agréable à Dieu notre Père céleste?

Oui : sa sainte parole nous assure que ses lumières divines, ses consolations, sa protection particulière, l'abondance de ses grâces et les plus hauts degrés de la gloire du ciel sont pour les humbles. (*Prov.* XI, 2; *Psal.* CXVIII, 130; *Matth.* XI, 25; *Psal.* CXIV, 6; *II Cor.* VII, 6; *Jac.* IV, 6; *I Petr.* V, 5; *Luc.* XIV, 12.)

L'humilité est-elle bien agréable à Notre-Seigneur Jésus-Christ?

Oui : la sainte humilité est la leçon que ce divin Maître veut que nous apprenions à son école; il a embrassé les petits enfants pour nous faire connaître que les humbles sont dans son cœur. (*Matth.* XI, 29; *Marc.* X, 16.)

L'humilité est-elle bien agréable au Saint-Esprit?

Oui : il a choisi l'âme humble pour sa demeure et pour le lieu de son repos. (*Isa.* LXVI, 2 juxta LXX.

Est-il vrai qu'une âme qui est dans l'exercice de la vraie humilité, pratique facilement les autres vertus chrétiennes?

Cela est très-véritable pour deux raisons : 1° parce qu'une âme humble est assistée puissamment de la grâce du Saint-Esprit dans toutes ses entreprises (*I Petr.* V, 3); 2° parce que l'humilité sincère est d'elle-même une admirable disposition à pratiquer parfaitement toutes les autres vertus.

Expliquez cela par quelques exemples : Comment l'humilité nous dispose-t-elle au parfait exercice de la foi?

1° Nous voyons tous les jours que, comme les superbes préfèrent leurs inventions à la doctrine de l'Eglise et leurs raisonnements à ses décisions, les humbles au contraire sont portés à soumettre leur esprit et à le captiver sous l'autorité de la parole de Dieu, proposée par la sainte Eglise, et à croire les vérités catholiques d'autant plus volontiers qu'elles leur sont moins compréhensibles. (*II Cor.* X, 5.)

Comment l'humilité nous dispose-t-elle au parfait exercice de l'espérance?

1° Le mépris que font les humbles de la vaine gloire de ce monde, les dispose à désirer ardemment la gloire éternelle du paradis, qui est l'objet de leur espérance (*Rom.* V, 2); 2° comme les humbles ne se confient point du tout en eux-mêmes, ils mettent en la miséricorde de Dieu et aux mérites infinis de Jésus-Christ leur grande et unique confiance. (*Psal.* X, 1; *Cant.* VIII, 5; *Rom.* XIV, 14.)

Comment l'humilité nous dispose-t-elle au solide exercice de l'amour de Dieu?

Les humbles, étant persuadés qu'ils sont très-indignes de tout bien, sont extrêmement touchés de la bonté et de la charité de Dieu envers eux. (*Eph.* II, 4; *Rom.* V, 8; *I Joan.* III, 1.)

Comment l'humilité nous dispose-t-elle au solide exercice de la charité envers le prochain?

Celui qui par une vraie humilité estime son prochain plus que lui-même, n'a point de difficulté à l'aimer comme lui-même pour l'amour de Dieu. (*Phil.* II, 3; *Rom.* XV, 16; *I Petr.* I, 22.)

Comment l'humilité nous dispose-t-elle au solide exercice de la religion?

Nul n'est zélé pour l'honneur qui est dû à Dieu, comme celui qui ne veut que du mépris pour lui-même. (*Eccli.* III, 21.)

Comment l'humilité nous dispose-t-elle à bien pratiquer la mortification de la chair?

Par un effet ordinaire de la grâce de Notre-Seigneur, un esprit bien soumis à Dieu par une sincère humilité se soumet aisément sa chair, en réprimant avec ferveur ses désirs sensuels. (*Prov.* XXVII, 7; *Galat.* V, 16.)

Comment l'humilité nous dispose-t-elle à bien obéir à nos supérieurs?

Le vrai humble n'a rien tant à cœur que de soumettre sa propre volonté et son propre esprit à ce qui lui est prescrit par les personnes que Dieu a mises au-dessus de lui. (*I Petr.* II, 13; *Phil.* II, 3.)

L'humilité n'abat-elle point le courage qu'on doit avoir dans le service de Dieu?

Au contraire, les superbes, qui s'appuient sur eux-mêmes, sont fort pusillanimes, et les vrais humbles qui se confient uniquement en Dieu, toujours courageux. (*Psal.* XLI, 7; XXVI, 1, 3; *Phil.* IV, 13.)

De ce que nous voyons que l'humilité chrétienne nous est si nécessaire, qu'elle est si agréable à Dieu, et qu'elle nous dispose excellemment à toutes les autres vertus, qu'en faut-il conclure?

Que nous devons aimer cordialement cette sainte humilité, en demander à Dieu la grâce tous les jours avec une grande affection, et en embrasser les pratiques en toute rencontre avec un soin fidèle et courageux. (*Rom.* XII, 16.)

LEÇON LXXII.

Des pratiques de l'humilité chrétienne.

Vous avez dit dans la dernière leçon que pour être bien humble il faut embrasser la pratique de la vraie humilité : en quoi consiste cette pratique?

Elle consiste en ce que le vrai humble fait toujours le contraire de ce que fait le superbe. (*Sap.* II, 12.)

Expliquez-nous comment le vrai humble fait le contraire de ce que fait le superbe?

Le superbe est enflé de la bonne opinion de lui-même, et le vrai humble se regarde comme un néant et un misérable pécheur. (*II Cor.* XII, 11; *Luc.* V, 8.) Le superbe désire la gloire du monde, c'est-à-dire il désire que tout le monde soit plein d'estime pour lui, et s'applique à l'admirer et à lui donner des louanges; et le vrai humble désire que toutes les créatures l'oublient, pour s'occuper à louer Dieu. (*Joan.* III, 30; I, 23.) Le superbe se donne à lui-même des louanges, en attendant celles d'autrui; et le vrai humble ne parle de lui-même que pour s'accuser de ses fautes, ou, ce qui est encore meilleur, il n'en parle ni en bien ni en mal. (*Prov.* XVIII, 17; XXVII, 2.) Le superbe aspire ardemment à être élevé aux charges et aux dignités; et le vrai humble trouve sa sûreté et son repos à se tenir au plus bas lieu, comme le prescrit Jésus-Christ. (*Luc.* XIV, 10.) Le superbe présume beaucoup de ses propres forces, et le vrai humble ne présume rien de lui-même, il tire tout son courage de sa confiance en Dieu. (*II Cor.* III, 5.) Le superbe préfère toujours son propre jugement à celui des autres, même de ses supérieurs; et le vrai humble défère fort volontiers aux sentiments de ses frères. (*Prov.* XII, 15; *Rom,* XII, 16.) Enfin le superbe trouve quelque chose à mépriser en toutes sortes de personnes, et le vrai humble croit n'avoir droit de mépriser qu'une seule personne qui est lui-même. (*I Tim.* I, 15.)

Comment se comporte le vrai humble quand on lui donne des louanges?

Il les renvoie à Dieu à qui seul elles sont dues, et fait en sorte qu'on ne parle plus de lui, ni de ce qui le regarde. (*Luc.* XVIII, 19; *Luc.* I, 46.)

Comment se comporte le vrai humble quand il est tenté de s'estimer lui-même, ou de vouloir paraître?

Il rejette cette pensée comme une inspiration de Lucifer, et en prend sujet de se mépriser lui même, et de se cacher plus que jamais. (*Eccli.* VII, 19.)

Comment se comporte-t-il quand on le traite avec mépris?

Il ne s'en fâche point, il ne s'en attriste point, il n'en fait aucune plainte; mais il reconnaît devant Dieu que ce mépris n'est rien en comparaison de celui qu'il mérite pour avoir méprisé sa bonté infinie, et de ceux que son Fils adorable a soufferts pour nous. (*Eccli.* II, 5; *Psal.* XXXVIII, 2, 3, 9, 10.)

Pourquoi dites-vous toujours le vrai humble? Est-ce qu'il y en a de faux?

Oui : il y a de faux humbles de plusieurs sortes. 1° Il y en a qui s'humilient par politique, et qui sont prêts à se mettre sous les pieds de qui que ce soit pour venir à bout d'une affaire importante à leur fortune (*Eccli.* XIX, 23); 2° il y en a d'autres qui se tiennent fort petits au-dessous de tout le monde, purement par bassesse d'âme et manque de courage; 3° il y en a qui, par une inclination particulière à la civilité et aux compliments, s'abaissent volontiers devant beaucoup de personnes pour leur faire honneur; 4° les pires de tous les faux humbles sont ceux qui contrefont l'humilité chrétienne qu'ils n'ont point du tout dans le cœur.

Quand est-ce que nous sommes véritablement et chrétiennement humbles?

C'est lorsque sincèrement nous fuyons l'estime, et que nous embrassons l'abjection pour plaire à notre Père céleste, et pour le glorifier dans l'esprit de Jésus-Christ son Fils (*Psal.* CXII, 6; *Luc.* I, 49); c'est lorsque nous nous portons affectueusement à toutes les pratiques de l'humilité, en l'honneur et en l'union des diverses humiliations que Jésus a portées sur la terre dans tous les moments qu'il a vécu et dans celui de sa mort. (*Matth.* XX, 28; *Philip.* II, 5.)

Expliquez-nous comment nous pourrons entreprendre diverses pratiques d'humilité en l'honneur des humiliations de Jésus?

En l'honneur de l'anéantissement du Verbe de Dieu dans l'Incarnation, nous serons bien aises de n'être rien dans l'esprit de qui que ce soit. En l'honneur de la petitesse du très-saint enfant Jésus, nous fuirons tout ce qui s'appelle grandeur parmi les hommes, et serons volontiers avec les petits et dans les petits emplois. (*Rom.* XII, 16.) En l'honneur de la vie pauvre et abjecte du Fils de Dieu, nous nous plairons d'être humiliés dans notre condition et dans notre fortune, bien loin d'affecter de faire paraître ce que nous avons et ce que nous n'avons pas. (*Jac.* I, 9, 10.) En l'honneur de la vie cachée de Jésus-Christ, nous mènerons autant qu'il se pourra une vie retirée pour fuir tout l'éclat du monde et toutes les louanges des créatures. (*Psal.* LIV, 8; *II Cor.* VI, 17.) En l'honneur de ce que Notre-Seigneur a gardé le silence, quand des calomniateurs et des faux témoins le chargeaient si méchamment de divers crimes, nous souffrirons patiemment qu'on juge mal et qu'on médise de nous. (*I Cor.* IV, 13.) En l'honneur de ce que Jésus s'est mis aux pieds de Judas et les lui a lavés aussi bien qu'aux autres disciples, nous rendrons de bon cœur les services les plus abjects aux personnes qui nous en

paraîtront le plus indignes. (*Joan.* XIII, 12, 14, 15.) En l'honneur de ce que le Fils de Dieu a souffert qu'on lui préférât Barrabas, qui était un insigne scélérat, nous n'aurons rien à dire quand on préférera quelqu'autre personne à nous. (*Matth.* XXVII, 21; *Luc.* XIV, 10.) Enfin, en l'honneur de ce que le très-adorable Jésus a enduré à la fin de sa vie toutes sortes de mépris et d'outrages avec une patience d'agneau, nous tâcherons, avec sa grâce, d'être bien patients dans les humiliations qui nous arriveront, et de conserver une charité et une douceur inviolables envers ceux qui nous maltraiteront le plus indignement. (*Isa.* LIII, 7; *Joan.* XXI, 15; *Eccli.* II, 5; *Tit.* III, 2.)

A quoi doit-nous porter la connaissance des pratiques de l'humilité chrétienne?

A les embrasser avec un amour fidèle dans toutes les rencontres.

LEÇON LXXIII.

De l'avarice.

Quel est le second péché capital?

C'est l'avarice.

Qu'est-ce que l'avarice?

C'est un amour déréglé des biens de la terre.

Est-ce un grand péché que l'avarice?

Oui : le Saint-Esprit nous assure que rien n'est plus méchant qu'un avare, et que rien n'est plus inique que d'aimer l'argent. (*Eccli.* X, 9, 10.)

En quoi un avare est-il si méchant?

En ce qu'il fait un très-grand tort à Dieu, au prochain et à lui-même.

En quoi l'avare fait-il tort à Dieu?

En ce qu'il fait une idole de son argent, l'aimant par-dessus toutes choses, et ne vivant que pour lui, au grand mépris du vrai Dieu et de ses saintes lois. (*Col.* III, 5.)

En quoi l'avare fait-il tort au prochain?

En ce qu'il n'épargne ni tromperie, ni trahison, ni violence, ni aucune autre sorte d'injustice pour s'enrichir aux dépens d'autrui. (*Psal.* XXXVI, 14; LII, 5; *Isa.* V, 8; XXXIII, 1; *Habac.* II, 6.)

En quoi l'avare se fait-il tort à lui-même?

En ce qu'il se rend tout terrestre et met son âme à si bas prix, qu'il la vend au diable pour un peu d'argent, ce qui déplaît infiniment au Fils de Dieu à qui nos âmes sont si chères. (*Jer.* XXII, 17; *Matth.* XXVI, 15; *I Tim.* VI, 9; *Eccli.* V, 10, 12 seq; X, 10.)

Toute sorte d'avarice est-elle péché mortel?

Toute avarice qui porte l'homme à violer notablement la loi de Dieu est assurément péché mortel (*I Cor.* VI, 10); mais une avarice qui donne à une âme quelque empressement pour le bien, sans qu'elle l'empêche de préférer toujours Dieu et son service à tous les trésors du monde, n'est que péché véniel. (*Hebr.* XIII, 5.)

Pourquoi appelle-t-on l'avarice un péché capital?

Parce que ce péché est comme le chef de plusieurs autres péchés qu'il mène ordinairement après lui, et qui sont entre autres l'oubli de Dieu et de l'éternité, le parjure, la fourberie, la dureté envers les pauvres et l'inquiétude d'esprit. (*Sap.* XV, 12; *I Tim.* VI, 9, 11.)

A quoi doit nous porter cette instruction?

A nous éloigner de ce vice infâme autant que nous pourrons avec la grâce de Dieu. (*Luc.* XII, 15.)

LEÇON LXXIV.

De la libéralité chrétienne, qui est opposée à l'avarice.

Comment pouvons-nous avec la grâce de Dieu nous bien éloigner de toute avarice?

En nous donnant à Notre-Seigneur pour aimer et embrasser les vertus contraires, qui sont la libéralité chrétienne et la pauvreté d'esprit.

Qu'est-ce que la libéralité chrétienne?

C'est une vertu que le Saint-Esprit nous donne, par laquelle nous dépensons notre bien fort volontiers pour le service de Dieu, le secours du prochain et nos propres besoins.

Quand est-ce particulièrement que nous devons faire de la dépense pour nos propres besoins?

C'est lorsque l'avarice nous tente de nous retrancher mesquinement à nous-mêmes ce qui est nécessaire à notre conservation et à la bienséance de notre état. (*Eccli.* XIV, 4-12.)

Vous opposez à l'avarice la libéralité chrétienne; y a-t-il quelque libéralité parmi nous qui n'est pas chrétienne?

Oui : quand nous faisons des dépenses considérables pour paraître riches et gens d'honneur aux yeux du monde, ou même quand nous faisons des largesses purement par inclination naturelle, cette libéralité est païenne ou humaine, et non pas chrétienne. (*Matth.* V, 47.)

Qu'appelle-t-on libéralité chrétienne?

Celle que nous exerçons dans la vue de Dieu, et par l'esprit de Jésus-Christ. (*Marc.* X, 36; *II Cor.* IX, 6-12.)

Quelles raisons doivent porter un Chrétien qui a du bien, à en être fort libéral?

Un bon Chrétien dépense volontiers et donne largement selon son pouvoir : 1° pour détacher son cœur des biens de la terre et n'avoir de l'attachement qu'à la volonté de Dieu (*I Cor.* VII, 29-34); 2° pour honorer la libéralité de Dieu, notre Père céleste, laquelle s'étend à toutes ses créatures et se déploie particulièrement sur les bons Chrétiens ses enfants (*Psal.* CXLIV, 16; *Ephes.* II, 4; *Tit.* III, 6); 3° pour honorer aussi la libéralité admirable de Jésus-Christ notre Sauveur, qui nous a donné de si bon cœur tout le sang de ses veines et tout lui-même (*Joan.* XV, 13; *Gal.* II, 20); 4° pour honorer encore la libéralité magnifique du Saint-Esprit, qui est le grand distributeur des dons divins (*I Cor.* XII, 4; *Galat.* V, 22, 23); 5° le zèle du service de Dieu et du secours du prochain le porte puissamment à ne rien épargner ni

pour l'un ni pour l'autre. (*Cant.* VIII, 7; *II Cor.* XII, 15.)

Appelez-vous libéraux tous ceux qui donnent beaucoup?

Non : il y en a qui tombent dans la prodigalité, qui est un fort grand vice.

Qu'est-ce que la prodigalité?

C'est une largesse déréglée.

Quels sont les déréglements de la prodigalité?

Faire de grandes dépenses par sensualité, ou par orgueil, ou par quelque autre passion criminelle. (*Luc.* XV, 13.) Employer des sommes notables au jeu, ou en d'autres amusements. (*Eccli.* XX, 17-19.) Consumer du bien pour de bons sujets, mais excessivement et au préjudice des obligations de justice et de charité, desquelles Dieu veut qu'on s'acquitte avant de faire des largesses. (*I Cor.* XIV, 40; *Rom.* XIII, 7, 8; *Eccli.* XII, 1-6 *Galat.* VI, 10.)

La prodigalité déplaît-elle beaucoup à Dieu?

Oui sans doute, puisqu'elle est un abus de ses bienfaits, et qu'ainsi elle offense sa libéralité divine.

A quoi doivent nous porter les instructions de cette leçon?

A faire en sorte, avec la grâce de Notre-Seigneur, qu'une libéralité vraiment chrétienne nous éloigne également et de l'avarice qui est un vice des âmes lâches et terrestres, et de la prodigalité qui est un vice des sensuels, des superbes et des imprudents.

Avertissement. — On a parlé suffisamment de la pauvreté d'esprit, qui est l'autre vertu opposée à l'avarice, dans l'explication du septième commandement.

LEÇON LXXV.

De l'envie.

Quel est le troisième péché capital?

C'est l'envie.

Qu'est-ce que l'envie?

C'est une mauvaise tristesse que l'amour-propre et l'orgueil nous donnent du bien de notre prochain, qu'elle nous fait regarder comme une diminution du nôtre et comme quelque chose qui nous humilie.

Est-ce un grand péché que l'envie?

Oui : c'est un vice diabolique qui détruit la charité fraternelle, qui s'oppose à la bonté de Dieu et qui rend très-misérable la personne dont il possède le cœur. (*Sap.* II, 24, 25.)

Comment l'envie est-elle opposée à la charité fraternelle?

La charité nous donne de l'affliction du mal de notre prochain et de la joie de son bien (*Rom.* XII, 15; *I Cor.* XII, 26); et l'envie, au contraire, fait que nous nous attristons de son bien, et que nous nous réjouissons de son mal. (*Sap.* VI, 25; *Prov.* XVII, 5; XXIV, 17.)

Comment l'envie s'oppose-t-elle à la bonté de Dieu?

L'envieux prend sujet d'être méchant, de ce que Dieu est bon à son frère. (*Matth.* XX, 15.)

Quelles sont les misères d'un envieux?

Il est l'ennemi de Dieu et des hommes, il est le compagnon du démon et son propre bourreau.

Comment l'envieux est-il l'ennemi de Dieu et des hommes?

Il voudrait, s'il lui était possible, restreindre l'immense bonté de Dieu à ne faire du bien qu'à lui seul, et que nul autre homme que lui n'eût part à ses bienfaits. (*Prov.* XXIV, 17, 18; *Eccli.* XIV, 8.)

Comment l'envieux est-il compagnon du démon?

Le démon lui communique son venin plus qu'à tout autre, et l'associe particulièrement à sa malice contre les hommes. (*Sap.* II, 24, 25.)

Comment l'envieux est-il son propre bourreau?

Il se ronge l'âme, il se dessèche le corps, et se cause malheureusement la mort en l'un et en l'autre. Par son étrange malignité, il fait sa misère de la prospérité des autres; leurs biens sont ses maux; leur joie fait sa douleur; leur vertu le rend méchant; leur vie le fait mourir, et rien ne lui fait plaisir que leurs malheurs. (*Sap.* VI, 25; *Job* V, 2; *II Prov.* XIV, 30.)

Pourquoi l'envie est-elle un péché capital?

Parce qu'elle mène comme à sa suite plusieurs autres péchés, qui sont : la haine du prochain, les jugements téméraires, les murmures, la médisance et les mauvais rapports. (*Jac.* IV, 1; *I Joan.* III, 12; *Gen.* IV, 8; XXVII, 41; XXXVII, 28; *Matth.* XXVII, 18.)

A quoi doit nous porter l'instruction de cette leçon?

A nous donner à Dieu pour haïr et fuir de tout notre pouvoir le péché d'envie, et pour aimer et embrasser avec une ferveur nouvelle la charité fraternelle et l'humilité chrétienne. (*I Petr.* II, 1; *Rom.* XII, 10; *I Petr.* V, 5.)

LEÇON LXXVI.

Du péché de colère.

Quel est le quatrième péché capital?

C'est la colère.

Qu'est-ce que la colère?

C'est un désir déréglé de se venger des injures qu'on croit avoir reçues. C'est une émotion que nous ressentons, quand quelque chose arrive contre notre volonté.

Le péché de colère est-il toujours mortel?

Quand le péché de colère n'est qu'un peu de ressentiment auquel nous nous laissons aller quelques moments, ou un désir de vengeance qui ne va à rien de notable ou qui est passager et peu volontaire; en ce cas, ce n'est au plus qu'un péché véniel. Mais lorsque volontairement nous nous abandonnons à de grands mouvements de cette passion turbulente et au désir d'exercer quelque vengeance considérable, c'est assurément un péché mortel. (*Job* XVIII, 4; *Eccli.* XXVII, 53.)

Pourquoi la colère est-elle un péché capital?

Parce qu'elle a une malheureuse suite de plusieurs grands péchés, qui sont particulièrement les querelles, les violences, les blasphèmes. (*Prov.* xv, 18; *Tit.* I, 7; *Col.* III, 8.)

Pourquoi les bons Chrétiens craignent-ils si fort de se laisser aller à la colère?

1° Parce que ce vice furieux précipite l'homme en quantité de désordres horribles, et à l'égard de Dieu et à l'égard du prochain, et à l'égard de lui-même; 2° parce que c'est la volonté de Jésus notre divin Maître, qu'à son exemple nous soyons tous des agneaux en douceur et en patience.

Quels sont les grands désordres où la colère fait tomber les hommes à l'égard de Dieu?

Ce sont les jurements et les blasphèmes. (*Ephes.* IV, 31; *Apoc.* XVI, 11, 21.)

Quels sont les désordres où elle nous jette à l'égard du prochain?

Ce sont le mépris et la haine de nos frères, les paroles hautaines et injurieuses, les malédictions, les médisances, les querelles, les menaces, les affronts, les procès, les coups et les meurtres. (*Prov.* XXVI, 21; *Eccli.* XXVIII, 11.)

Dans quels désordres la colère fait-elle tomber un homme à l'égard de lui-même?

La colère violente remplit le cœur d'orgueil; elle trouble le jugement, elle inquiète toute l'âme et elle rend l'homme semblable au démon qui est toujours en furie. (*Eccli.* I, 28; *Psal.* VI, 8; XXX, 10; *Apoc.* XII, 12.)

Quel sera le supplice d'une personne colère et vindicative dans les enfers?

Eternellement elle sera le malheureux objet de la colère et de la vengeance de Dieu. (*Job* XXI, 20; *Isa.* LXIII, 3.) Eternellement elle sera en proie à la cruelle rage des démons. (*Eccli.* XXXIX, 33-36.) Eternellement elle s'emportera à maudire Dieu, à se maudire soi-même, et à maudire le père et la mère qui l'ont mise au monde. (*Apoc.* XVI, 10, 11; *Matth.* VIII, 12.)

Qu'est-ce qui cause en nous la colère?

Ce sont notre amour-propre et notre orgueil qui nous portent à nous offenser de la moindre chose, et à trouver insupportable tout ce qui nous arrive contre nos inclinations. (*II Tim.* III, 2-5; *Prov.* XIII, 10.)

Toute colère est-elle péché?

Non-seulement toute colère n'est pas péché, mais la colère est quelquefois sainte et agréable à Dieu; et c'est quand elle est excitée par un bon zèle et modérée par la prudence chrétienne. (*III Reg.* XIX, 10; *Psal.* CXVIII, 139; *I Mach.* II, 54, 58.)

Quels sont les remèdes de la mauvaise colère?

Etouffer fidèlement les premiers mouvements qui nous en viennent. (*Job* XXXVI, 18.) Eviter la compagnie des personnes colères. (*Prov.* XXII, 24.) Ne point croire les mauvais rapports. (*Prov.* XXVI, 20.) Nous bien persuader que, comme nous avons besoin qu'on souffre nos défauts, nous devons aussi souffrir ce qui nous paraît choquant dans les autres. (*Galat.* VI, 1; *Col.* III, 13.) Enfin nous donner au Saint-Esprit, pour honorer la douceur du Fils de Dieu. (*Matth.* XI, 29.)

LEÇON LXXVII.

De la vertu opposée au péché de la colère, qui est la douceur chrétienne.

Quelle est la vertu opposée au péché de colère?

C'est la douceur chrétienne.

Qu'est-ce que la douceur chrétienne?

C'est une vertu que l'Esprit de Jésus-Christ nous communique, par laquelle nous traitons avec douceur et bonté notre prochain, lors même qu'il nous choque ou qu'il nous maltraite. (*Galat.* V, 22, 23; *I Cor.* XIII, 4.)

Pour quelles raisons devons-nous pratiquer fidèlement la douceur chrétienne?

1° Elle nous préserve des étranges désordres du péché de colère (*Eccle.* XI, 10); 2° Jésus, notre divin Maître, veut que nous apprenions de lui à être doux (*Matth.* XI, 29); il veut que nous soyons comme des petits enfants et des agneaux, c'est-à-dire que nous soyons les images de sa douceur, aussi bien que de sa pureté (*Joan.* XXI, 15, 16); 3° le Saint-Esprit descendant sur notre Seigneur au moment de son baptême, sous la forme d'une colombe, qui est un animal sans fiel, signifia par là que tous les baptisés doivent, avec sa grâce, être doux comme des colombes (*Matth.* III, 16); 4° nous ne profitons pas comme Dieu veut de l'usage des sacrements, si la confession ne nous rend pas plus humbles, et la communion plus doux. (*Joan.* I, XXIX, 36.)

Quels biens nous fait la douceur chrétienne?

Elle nous tient l'âme en paix, elle nous dispose à obéir à Dieu et à contenter le prochain. (*Psal.* XXXVI, 11; *Jac.* I, 21; *Tit.* III, 2; *II Tim.* II, 24.)

Pourquoi l'appelez-vous douceur chrétienne? Y a-t-il une douceur qui n'est pas chrétienne?

Oui : il y a des gens qui sont doux par politique; il y en a d'autres qui le sont par complaisance humaine, et d'autres purement par la pente de leur tempérament. Tout cela n'est point la douceur chrétienne.

Qu'appelez-vous donc douceur chrétienne?

J'appelle ainsi celle que l'on pratique pour plaire à Dieu, et par l'esprit de Jésus-Christ notre Seigneur. (*III Reg.* XIX, 11, 12; *I Cor.* VI, 6.)

En quels temps les bons Chrétiens pratiquent-ils la douceur?

Ils la pratiquent en toute rencontre; mais quand ils sont tentés de colère ou de chagrin, de mauvaise humeur, c'est alors principalement qu'ils se donnent au Saint-Esprit, pour faire régner en eux la douceur et la patience de Jésus. (*II Thess.* III, 5.)

Quelles sont les personnes envers lesquelles nous devons exercer la douceur?

L'exemple de Jésus nous apprend à être doux à l'égard de toute sorte de gens, mais

particulièrement à l'égard des personnes grossières, à l'égard des pécheurs et à l'égard de ceux qui nous maltraitent. (*Luc.* XVIII, 34; *Joan.* VIII, 10; *Matth.* IX, 11, 13.)

Faut-il traiter doucement toute sorte de pécheurs?

Quand des pécheurs ne profitent nullement des remontrances douces qu'on leur fait, mais en deviennent plus hardis à faire le mal, alors leurs supérieurs doivent, par un vrai zèle de l'honneur de Dieu et de leur salut, les corriger sévèrement (*Tit.* I, 13); et cela n'est pas contre la douceur, qui ne laisse pas de demeurer toujours dans le cœur des serviteurs de Dieu, lorsqu'il n'est pas à propos qu'ils en donnent des témoignages.

Devons-nous être plus enclins à la douceur qu'à la sévérité envers les pécheurs?

Oui : selon l'esprit du Fils de Dieu et de ses saints, nous ne devons être sévères qu'envers ceux que la douceur ne peut gagner. (*Galat.* VI, 1.)

Qu'appelez-vous être doux à l'égard d'une personne?

C'est l'accueillir d'un air gracieux, c'est lui dire des paroles de cordialité, c'est traiter avec elle avec un visage serein et un maintien qui ne respire que bonté et suavité. (*Sap.* VII, 22; *I Cor.* XIII, 4; *Galat.* V, 22; *Ephes.* IV, 32; *Eccli.* VI, 5.)

Est-il en notre pouvoir d'en user ainsi à l'égard des gens qui n'ont rien que de rebutant et qui en usent très-mal à notre égard?

Si Dieu nous laissait à nous-mêmes, nous ne pourrions jamais nous résoudre à être ainsi des agneaux à l'égard même des loups; mais il n'y a rien que la grâce et l'amour de Notre-Seigneur ne nous rende facile. (*Ose.* XI, 4.)

LEÇON LXXVIII.

De la gourmandise.

Quel est le cinquième péché capital?

C'est la gourmandise.

Qu'est-ce que la gourmandise?

C'est une affection déréglée dans le boire et le manger.

La gourmandise déplaît-elle beaucoup à Dieu?

Oui : elle lui est extrêmement odieuse, parce que ç'a été par la gourmandise que l'homme a commencé à déshonorer Dieu, et qu'il a introduit le péché sur la terre. (*Gen.* III, 6.)

La gourmandise cause-t-elle à l'homme beaucoup de maux?

Oui : elle lui cause la perte de ses biens, de sa santé, de son esprit, de sa vertu et de sa réputation.

Comment la gourmandise cause-t-elle à l'homme la perte de son bien?

Par les dépenses qu'elle lui fait faire pour avoir de quoi manger et boire selon ses désirs insatiables. (*Prov.* XXI, 17.)

Comment la gourmandise cause-t-elle à l'homme la perte de sa santé?

L'excès des aliments, dont le gourmand se charge trop l'estomac, épuise sa chaleur naturelle et l'étouffe dans peu de temps; et la digestion se faisant mal, le corps se remplit de crudités qui se corrompent bientôt, lui causent de grandes maladies et le mènent au tombeau. Ainsi par un juste jugement de Dieu, ce que sa providence a établi pour conserver la vie à l'homme, devient la cause de sa mort, quand il n'en use pas selon Dieu, mais selon le déréglement de sa concupiscence. (*Eccli.* XXXVII, 32-34.)

Comment la gourmandise cause-t-elle à l'homme la perte de son esprit?

Nous voyons tous les jours des gens à qui Dieu avait donné beaucoup d'esprit, devenus tout stupides et hébétés par leur intempérance, qui leur a troublé le cerveau, offusqué le bon sens et abruti l'âme. (*Gen.* XXV, 34.)

Comment la gourmandise cause-t-elle à l'homme la perte de sa conscience et de sa vertu?

1° Quand un Chrétien se laisse dominer par la gourmandise, il viole la loi du jeûne, il mange de la viande les jours défendus, il mange et boit avec de grands excès; et tous ces actes sont des péchés mortels, bien souvent des sujets de scandale (*Luc.* XXI, 34; *Philip.* III, 18, 19); 2° la gourmandise traîne malheureusement avec elle plusieurs vices pernicieux, qui sont principalement la vaine joie, l'abus de la parole, les mauvaises railleries et l'impureté. (*Deut.* XXI, 20; XXXI, 20; *Exod.* XXXII, 6; *Luc.* XVII, 27.)

Comment la gourmandise cause-t-elle à un homme la perte de sa réputation?

En le faisant enfin passer pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour un misérable qui est devenu pauvre, hébété et vicieux par ses débauches. (*Deut.* XXI, 20.)

Quelle sera dans l'enfer la punition des gourmands et des ivrognes?

Une faim et une soif insupportables, qui ne seront jamais allégées par une seule goutte d'eau. (*Luc.* XVI, 19, 22; VI, 24, 25.)

Quels sont les moyens de nous garantir de la gourmandise?

Eviter la compagnie des gourmands, fuir les lieux de débauche, prendre ses repas bien sobrement en la présence de Dieu. (*Prov.* XXIII, 20; *Eccli.* XXXI, 19.)

Qu'est-ce qui rend les bons Chrétiens si amateurs de la sobriété et de l'abstinence?

1° L'esprit de pénitence leur ôte souvent le morceau de la bouche, les convainquant qu'ils sont indignes de la vie et de ce qui sert à la conserver (*Gen.* III, 19; *Thren.* III, 22); 2° la mémoire de la pauvre table de Jésus-Christ, de son jeûne et du fiel dont il fut abreuvé sur la croix, leur inspire une grande horreur du plaisir de la bouche (*II Cor.* IV, 10; *Matth.* IV, 2; *Joan.* XIX, 29, 30; *Matth.* XXVII, 34); 3° la pensée de la divine viande dont Dieu les repaît dans la sainte communion et du divin banquet qui les attend dans le ciel, les dégoûte extrêmement de toutes les viandes corporelles, et fait qu'elles n'en usent qu'en soupirant après leur pain de vie et leur aliment de l'éternité, qui est Jésus-Christ. (*Prov.* IX, 5; *Joan.* VI, 51; *Luc.* XII, 37; *Job* III, 24.)

Y a-t-il du mal à manger ou à boire sans aucun besoin et seulement pour le plaisir qu'on y trouve?

Oui : les bons Chrétiens boivent et mangent pour obéir à la nécessité que Dieu leur en a imposée, et jamais pour le seul plaisir. La recherche des voluptés du corps est odieuse à l'esprit chrétien. (*Rom.* XIII, 14; *Galat.* V, 19-21; *I Tim.* V, 6.)

Comment les bons Chrétiens pratiquent-ils la sobriété?

En se comportant dans leurs repas d'une manière tout opposée aux déréglements que commettent les gourmands et les intempérants dans les leurs.

Expliquez cela.

Les gourmands, par leur avidité impatiente, préviennent souvent l'heure du repas, et les bons Chrétiens ne veulent manger que quand il en est temps. Les gourmands mangent trop, et les bons Chrétiens savent modérer leur appétit et le réduire à ce qui leur est nécessaire pour se conserver la vie et la santé. Les gourmands prennent leur repas avec une ardeur indécente, et les bons Chrétiens mangent modestement en la présence de Dieu. Les gourmands veulent des viandes délicates, et les bons Chrétiens se contentent des plus communes. Les gourmands ne veulent que des mets apprêtés avec beaucoup de soin, mais les bons Chrétiens gardent la simplicité dans leur table aussi bien qu'en tout le reste; et, loin de se plaindre lorsqu'on leur sert quelque chose qui n'est pas à leur goût, ils embrassent avec joie cette occasion de se mortifier pour l'amour de Dieu.

Voilà comme nous pouvons, avec la grâce de Notre-Seigneur, pratiquer parfaitement la sobriété chrétienne.

LEÇON LXXIX.

De l'ivrognerie.

Qu'est-ce que l'ivrognerie?

C'est une affection déréglée à boire beaucoup de vin.

Quiconque s'enivre pèche-t-il mortellement?

Oui sans doute, à moins que l'ignorance ou la surprise ne l'excusent. (*I Cor.* VI, 9, 10.)

Est-ce un grand péché que l'ivrognerie?

Oui c'est un crime que Dieu maudit, et qui cause de grands désordres. (*Isa.* XXVIII, 1; V, 12, 22; *Prov.* XXIII, 29-34.)

Quels sont les principaux désordres que cause l'ivrognerie?

Les jurements et les blasphèmes du saint nom de Dieu (*Prov.* XXIII, 29-34); les querelles, les coups et les meurtres (*Prov.* XX, 1; *Eccli.* XXXI, 38); la révélation des secrets (*Prov.* XXXI, 4); des péchés horribles et scandaleux contre la pudeur. (*Ose.* IV, 10; *Ephes.* V, 18; *Eccli.* XIX, 2.)

Comment l'ivrognerie cause-t elle tant de péchés?

Otant à l'homme la raison et la pudeur, elle le met en état de s'abandonner sans retenue à toutes ses inclinations au mal. (*Isa.* XXVIII, 7; *Ose.* IV, 11.)

L'ivrognerie est-elle un déréglement également indécent en toute sorte de personnes?

Quoique l'ivrognerie couvre de honte et d'infamie toute personne qui s'y laisse aller, il est évident qu'elle est plus messéante et plus blâmable dans les femmes que dans les hommes; plus dans les vieillards que dans les jeunes gens; et plus encore dans les personnes spécialement consacrées à Dieu que dans le commun des Chrétiens. (*Eccli.* XXVI, 11; *Tit.* II, 2; *Isa.* XXVIII, 7.)

Que doivent faire les personnes qui craignent d'être tentées de ce péché, pour s'en garantir avec la grâce de Dieu?

Prier Notre-Seigneur qu'il lui plaise les en préserver; s'abstenir du vin ou n'en prendre que peu avec de l'eau (*Eccli.* II, 3; *I Tim.* V, 23); ne fréquenter que des gens sobres et craignant Dieu. (*Prov.* XXIII, 20.)

Avertissement. — On ne dit rien ici du péché déshonnête, ni de la chasteté, parce qu'on a assez parlé de l'un et de l'autre dans l'explication du sixième commandement.

LEÇON LXXX.

De la paresse.

Quel est le septième péché capital?

C'est la paresse.

Qu'est-ce que le péché de paresse?

C'est un amour déréglé du repos, qui fait qu'on abandonne le service de Dieu, ou qu'on n'y vaque qu'à regret, et avec lâcheté et négligence, à cause du travail qui s'y rencontre.

La paresse déplaît-elle beaucoup à Dieu?

Oui, sans doute, puisque c'est elle qui nous fait abandonner son service, ou ne nous en acquitter qu'avec lâcheté. (*Joan.* XV, 2; *Jer.* XLVIII, 10.)

La paresse déplaît-elle au démon?

Non, parce qu'elle nous tient oisifs, et par conséquent plus exposés aux plus dangereuses tentations de cet esprit malin. (*Matth.* XII, 44.)

Quand est-ce que la paresse est péché mortel?

Lorsqu'elle nous fait omettre ce que Dieu ou sa sainte Eglise nous commande, et lorsque nous nous abandonnons au dégoût qu'elle nous inspire dans le service de Dieu. (*Jac.* IV, 17; *Eccli.* I, 32.)

Quelle sera après cette vie la punition des paresseux?

Ils seront exclus du repos éternel dont Dieu récompense dans le ciel ceux qui ont travaillé pour lui sur la terre. Et ce sera pour eux un très-grand supplice que de se voir éternellement incapables de rien faire pour Dieu. (*Psal.* XCIV, 11; *Hebr.* III, 11; *Matth.* XXII, 13; *Joan.* IX, 4.)

Mais les paresseux ne font point de mal?

C'est assez de mal que de ne point faire le bien. Ce ne seront pas seulement les blasphémateurs, les larrons et les impudiques qui seront damnés; les inutiles aussi seront

envoyés dans les ténèbres extérieures. (*Matth.* xxv, 30; *Joan.* xv, 2.)

Vous mettez la paresse au nombre des péchés capitaux: quels sont les vices qu'elle mène à sa suite?

Ce sont particulièrement la dissipation d'esprit, la mauvaise curiosité, le vain babil, l'humeur inquiète, le découragement et enfin le désespoir.

Quels sont les remèdes de la paresse?

Se livrer au Saint-Esprit pour être animé de la vigueur de sa grâce (*Psal.* cxviii, 32; xvii, 32); s'occuper à quelque bon emploi dans toutes les heures du jour (*I Thess.* iv, 11); s'exciter tous les jours à aimer le travail par la considération de nos obligations qu'il faut acquitter, de la récompense éternelle et de l'exemple des travaux de Jésus et de ses saints. (*Col.* iv, 17; *II Tim.* iv, 5; *Apoc.* xi, 18; xxii, 12; *Psal.* lxxxvii, 16.) Embrasser avec ferveur les vertus opposées à la paresse, qui sont: la dévotion, le bon usage du temps et la diligence dans les emplois dont nous sommes chargés. (*I Cor.* iv, 12.)

LEÇON LXXXI.

De la dévotion qui est la première vertu opposée à la paresse.

Qu'est-ce que la dévotion?

C'est cette promptitude et cette joie avec laquelle les bons Chrétiens se portent à tout ce qui est du service de Dieu. (*Exod.* xxxv, 21; *I Paral.* xxix, 31.)

Pourquoi devons-nous servir Dieu avec promptitude et avec joie?

1° Dieu est le Maître des maîtres, infiniment plus considérable et plus digne d'être servi que tous les autres (*Col.* iii, 24; *II Thess.* i, 9; *Hebr.* ix, 14); 2° nous lui avons des obligations infinies (*Psal.* cxv, 12); 3° il nous prépare pour nos services des récompenses ineffables (*Psal.* cxviii, 112; *Gen.* xv, 1); 4° il n'est pas seulement notre grand Maître, mais il est aussi notre Père céleste infiniment aimable (*I Joan.* iii, 1); 5° sa sainte parole nous assure qu'il chérit ceux qui le servent avec joie (*II Cor.* ix, 7); enfin, il veut que sa volonté se fasse en la terre comme au ciel, c'est-à-dire que ceux qui le servent sur la terre imitent, autant qu'ils le pourront, l'amour et la joie avec lesquels les anges du ciel lui rendent leurs services. (*Matth.* vi, 10.)

Avons-nous quelques raisons particulières de servir de bon cœur Notre-Seigneur Jésus-Christ?

Oui: ce bon Sauveur nous a achetés, nous et nos services, par le prix de son sang adorable; et, après ce qu'il a fait et ce qu'il a souffert pour notre salut avec tant d'amour, nous ne saurions jamais assez travailler ni assez sacrifier tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes pour son service. (*Col.* iii, 24; *I Cor.* v, 14.)

Comment pourrons-nous servir Dieu avec promptitude et avec joie, nous qui avons tant de répugnance à faire le bien?

La grâce de notre bon Maître et son amour nous feront triompher de nos répugnances: croissons en grâce et en amour, et tout nous sera facile. (*Psal.* xvii, 32; cxviii, 31.)

Comment pouvons-nous croître dans la grâce et dans l'amour de Dieu?

En nous adonnant à l'oraison, en communiant souvent et avec ferveur, en mortifiant notre amour-propre, en aimant Dieu continuellement, et en le servant fidèlement par le motif de son pur amour. (*Matth.* xii, 50.)

Est-il nécessaire que notre foi soit sensible?

Non: c'est assez qu'en esprit et en vérité nous tâchions sans relâche de nous bien garder d'offenser Dieu, mais de le contenter purement pour sa gloire.

LEÇON LXXXII.

Du bon usage du temps et de la diligence dans nos emplois, qui sont deux autres vertus opposées à la paresse.

Qu'est-ce que le bon usage du temps?

C'est le soin fidèle qu'ont les bons Chrétiens d'en donner tous les moments au service de Dieu. (*Eccli.* xiv, 14; *Luc.* i, 74, 75; *I Petr.* iv, 2.)

Et qu'est-ce que perdre le temps?

C'est l'employer à faire du mal ou à ne rien faire de bon, ou le consacrer à des œuvres bonnes de soi, mais qui ne sont pas celles que Dieu veut de nous. (*Job* xxiv, 23; *Ezech.* xvi, 49; *Eccli.* xv, 21, 22; *Matth.* xx, 6; *Rom.* xii, 2.)

Pourquoi les bons Chrétiens sont-ils si affectionnés à ne point perdre le temps?

Parce qu'ils savent que le temps est très-précieux; que nous en avons peu, et que nous devons en rendre compte. (*Eccli.* iv, 23; *Ephes.* v, 16.)

En quoi le temps est-il précieux?

1° Il coûte le sang de Jésus qui a mérité, en donnant sa vie, que la nôtre fût prolongée et accompagnée de grâces pour faire notre salut (*II Cor.* vi, 2); 2° chaque moment, avec le secours du divin Esprit, nous peut servir à expier nos péchés, à croître en la grâce de Dieu, et à nous acquérir le paradis. (*II Cor.* vi, 1, 2; *Galat.* vi, 10.)

A quoi doivent nous porter ces vérités?

1° A gémir beaucoup sur notre temps si mal employé jusqu'à présent (*Isa.* xxxviii, 15); 2° à consacrer tous les moments qui nous restent d'ici à notre mort, à la très-sainte volonté de Dieu (*Hebr.* x, 7, 9; *I Petr.* iv, 2); 3° à régler tellement notre vie, après avoir invoqué Dieu et pris bon conseil, que chacune de nos heures soit donnée fidèlement à l'emploi que nous croyons que Dieu veut de nous. (*Act.* xiii, 22; *Joan.* viii, 29; *Ephes.* v, 17.)

Pourquoi devons-nous nous appliquer diligemment aux emplois dont la Providence nous a chargés?

Parce que nos emplois sont véritablement de Dieu et pour Dieu (*Joan.* xvii, 4); parce que nous y vaquons sous ses yeux adora-

bles, qui regardent de quelle manière nous nous en acquittons (*Psal*. v, 9; cxviii, 168); parce que nous avons l'honneur d'y être les instruments de la providence de Dieu. et d'y agir conjointement avec lui (*Isa*. xxvi, 12); parce que Dieu ne négligeant aucun de nos besoins, nous ne devons rien négliger dans son service (*Matth*. vi, 26, 34, seq.; *Eccli*. vii, 19); parce que le Fils de Dieu ayant travaillé avec tant d'ardeur à l'affaire de notre salut, nous serions bien malheureux de nous y appliquer avec négligence (*Ephes*. v, 2; *Joan*. xvii, 19); enfin, parce que Dieu maudit celui qui fait son œuvre négligemment. (*Jer*. xlviii, 10.)

QUATRIÈME PARTIE.

DES SACREMENTS.

LEÇON Ire.

De ce qu'on entend par sacrements. — De la miséricorde, de la sagesse et de la puissance que Notre-Seigneur y fit paraître. — De ce qu'on appelle la matière et la forme des sacrements.

Où puisons-nous la grâce de Dieu, qui nous met bien avec lui et nous rend affectionnés à son service?

Dans les fontaines du Sauveur, qui sont les sacrements qu'il a établis dans son Eglise. (*Isa*. xii, 3.)

Qu'est-ce que les sacrements?

Ce sont des signes sacrés qui nous représentent sensiblement la grâce divine, en la produisant invisiblement dans nos âmes.

Les sacrements sont-ils seulement des signes de la sanctification qu'ils opèrent en nous?

Nos sacrements sont des signes du passé, du présent et de l'avenir. Ils sont des signes commémoratifs du passé, en ce qu'ils nous font souvenir des mystères que Jésus-Christ a opérés pour notre sanctification; ils sont des signes démonstratifs de quelque chose du temps présent, en ce qu'ils nous représentent la grâce qu'ils produisent en nous au moment qu'on nous les confère; et ils sont des signes prophétiques de l'avenir, en ce qu'ils nous annoncent et nous promettent les biens de l'éternité.

Nous souhaiterions que cette doctrine fût expliquée plus distinctement.

Elle le sera nettement par les exemples que nous verrons dans les instructions sur chaque sacrement en particulier.

Pourquoi notre Sauveur opère-t-il ainsi notre sanctification par des instruments corporels et sensibles?

Il fait paraître en cela sa miséricorde, sa sagesse et sa puissance d'une manière admirable.

En quoi y fait-il paraître sa miséricorde?

En ce qu'il veut que ces divins remèdes de nos péchés, étant exposés à nos yeux, nous soient par ce moyen très-aisés à trouver dans nos besoins.

En quoi y fait-il paraître sa sagesse?

En ce que ces symboles, qui tombent sous nos sens, sont tout à fait convenables à notre nature humaine pour plusieurs raisons.

1° L'esprit de l'homme a cette faiblesse dans la vie présente, qu'il ne peut rien connaître des choses spirituelles et divines que par le moyen des corporelles et sensibles; il est donc très à propos pour notre instruction et notre consolation, que ces signes sacrés qui nous sanctifient, nous représentent sensiblement les dons intérieurs de grâce qu'ils produisent dans nos âmes.

2° Les hommes sont naturellement si fort portés aux exercices corporels, qu'il leur eût été bien dur de n'avoir que des actes intérieurs à faire pour travailler à leur salut; et il y eût eu du danger qu'ils ne se portassent à quelques cérémonies superstitieuses, si Notre-Seigneur ne leur en eût prescrit de saintes, comme sont les sacrements.

3° Si les hommes recouvraient la grâce divine et l'augmentaient en eux seulement par des actes intérieurs, ils pourraient être tentés de s'imaginer qu'ils se sanctifient par eux-mêmes; mais cette sainte grâce se produisant en eux par les sacrements qu'on leur confère sensiblement, il leur est évident qu'elle leur vient d'ailleurs que de leur propre industrie.

4° Tous ceux qui font profession de la même foi et du même culte de Dieu dans le christianisme, doivent avoir quelques saintes cérémonies qui les distinguent des infidèles, et les tiennent unis entre eux, et c'est à quoi servent plus que toute autre chose les sacrements et le très-saint Sacrifice.

Comment entendez-vous que les sacrements sont des cérémonies?

J'entends qu'ils ne sont pas seulement des instruments par lesquels Dieu nous sanctifie, mais qu'ils sont aussi des pratiques extérieures de religion, par lesquelles nous honorons sa divine majesté dans son Eglise.

Comment est-ce que nous honorons Dieu par l'usage des sacrements?

1° Celui qui reçoit un sacrement comme il faut, professe par là sa foi, sa confiance en Dieu, et son désir de le servir; 2° celui qui confère un sacrement à une personne, en fait une nouvelle consécration à Dieu. Soit donc que l'on reçoive un sacrement, soit qu'on le confère, on fait en cela un acte du culte de Dieu.

A quoi servent les autres cérémonies dont

on accompagne l'administration des sacrements?

A en imprimer de l'estime et de la vénération dans l'esprit des fidèles.

Comment Notre-Seigneur fait-il paraître sa puissance en nous donnant sa grâce par ces signes corporels et sensibles?

Produire la grâce divine, dont le moindre degré est quelque chose de plus excellent que toute la nature, par des instruments qui d'eux-mêmes sont si peu de chose, n'est-ce pas l'effet d'une très-admirable puissance?

Qu'est-ce qu'on appelle les sacrements des morts et les sacrements des vivants?

Le baptême et la pénitence s'appellent les sacrements des morts, parce que ces deux sacrements sont établis pour donner la vie de la grâce à ceux qui en sont privés par le péché mortel. La confirmation, l'Eucharistie, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage, s'appellent les sacrements des vivants, parce qu'ils sont institués pour conserver et augmenter la vie de la grâce dans les bons Chrétiens.

Qu'est-ce qu'on appelle la matière et la forme d'un sacrement?

On appelle matière d'un sacrement la chose qu'on y met en usage, comme est l'eau dans le baptême, et on appelle forme d'un sacrement les paroles qu'on y prononce, comme sont au baptême ces paroles : « Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il établi que dans les sacrements des paroles seraient jointes aux choses comme une forme à sa matière?

1° Cela fait qu'un sacrement signifie beaucoup mieux la grâce qu'il produit en nous. S'il n'y avait dans le sacrement que la chose sensible qui en est la matière, sa signification serait confuse et imparfaite; mais la parole qu'on y joint la rend claire et parfaite, parce que les paroles sont les plus exprès et les plus parfaits de tous les signes; 2° quand on joint la parole sacramentelle à la chose qui est sa matière, le sacrement a du rapport à Jésus-Christ, son auteur, en qui la parole éternelle est jointe à une nature corporelle; 3° cette parole et cette chose, jointes ensemble, font que le sacrement convient très-bien à l'homme pour qui il est institué. Car l'homme, étant composé de corps et d'âme, peut recevoir en son corps l'attouchement de la chose sensible, et en son esprit l'intelligence de la parole.

A quoi doivent nous porter ces vérités?

1° A admirer beaucoup la sagesse et la puissance de notre Sauveur dans l'institution des sacrements, et à le remercier tendrement de la très-sainte miséricorde qu'il y exerce envers nous; 2° à avoir ces divins sacrements en grande estime et vénération; 3° à ne pas nous priver des grands biens que la bonté divine nous y offre si obligeamment.

LEÇON II.

Des personnes pour qui sont institués les sacrements. — De diverses grâces qu'ils produisent selon les dispositions de ceux qui les reçoivent.

Pour qui Notre-Seigneur a-t-il institué des sacrements dans son Eglise?

Pour les hommes qui vivent sur la terre, et non pas pour les anges ni pour les hommes qui ne sont plus en ce monde.

Tous les hommes qui vivent sur la terre peuvent-ils recevoir quelque sacrement que ce soit?

Tous les hommes qui vivent sur la terre et qui n'ont jamais reçu le baptême sont capables de ce premier sacrement; mais il n'y a que ceux qui sont baptisés qui aient le droit et la capacité de recevoir d'autres sacrements.

Toute personne baptisée est-elle capable de recevoir tous les autres sacrements?

Non, les femmes sont incapables du sacrement de l'ordre; ceux qui ne sont pas dangereusement malades ne peuvent recevoir l'extrême-onction; ceux qui sont confirmés, et ceux à qui on a conféré le sacrement de l'ordre, ne peuvent plus recevoir ces sacrements, parce que la confirmation et l'ordre ne se réitèrent jamais, non plus que le baptême.

Est-il certain que tous les sacrements produisent la grâce de Dieu?

Oui, c'est la foi de l'Eglise que tous ses sacrements produisent infailliblement la grâce, pourvu que ceux qui les reçoivent n'y mettent point d'obstacle.

De qui les sacrements ont-ils reçu une vertu si merveilleuse?

C'est de Jésus-Christ notre Sauveur, qui nous sanctifie par eux, et nous applique ainsi le mérite de sa très-sainte passion.

Les sacrements produisent-ils la grâce également dans toutes les personnes qui les reçoivent comme il faut?

Non: ils la produisent plus abondamment dans ceux qui les reçoivent avec de plus saintes dispositions.

Tous les sacrements produisent-ils la même sorte de grâce?

1° Ils ont cela de commun qu'ils produisent la grâce sanctifiante qui fait ou qui augmente en nous ce qu'on appelle être en bon état, ou être bien avec Dieu; 2° cette grâce, qui est l'effet commun des sacrements, est accompagnée dans chaque sacrement de différentes opérations du divin Esprit, qui lui donnent différents noms. Car dans le baptême, elle est grâce de régénération; dans la confirmation, elle est grâce de force; dans l'Eucharistie, elle est grâce d'union à Jésus; dans la pénitence, elle est grâce de résurrection spirituelle; dans l'extrême-onction, elle est grâce d'encouragement et de soutien; dans l'ordre, elle est grâce du clergé, et dans le mariage, elle est la grâce d'imiter l'amour mutuel de Jésus-Christ et de son Eglise.

Les sacrements produisent-ils en nous les vertus et les dons du Saint-Esprit?

Oui, ils produisent ou ils augmentent ces divines richesses dans nos âmes.

Le Saint-Esprit nous est-il donné dans chaque sacrement ?

Oui, Notre-Seigneur, dans chaque sacrement, nous donne son Saint-Esprit pour nous faire acquitter des obligations que nous y contractons ; dans le baptême, il nous donne ce divin Esprit pour nous aider à garder notre innocence, et à mener une vie vraiment chrétienne ; dans la confirmation, il nous le donne pour nous rendre généreux et invincibles contre les ennemis de Dieu et de notre salut, que nous aurons souvent à combattre ; dans l'Eucharistie, il nous le donne pour nous tenir intimement unis à lui ; dans la pénitence, il nous le donne pour nous aider à ne pas retomber dans le péché, et à satisfaire à Dieu ; dans l'extrême-onction, il nous le donne pour nous inspirer les sentiments d'une mort chrétienne ; dans l'ordre, il le donne aux ministres de son Eglise, pour les porter à faire saintement leurs fonctions sacrées ; dans le mariage, il le donne aux personnes mariées pour les aider à fortifier une famille chrétienne.

Comment met-on obstacle à la grâce en recevant un sacrement ?

1° Quand une personne, qui a l'usage de la raison, reçoit le baptême, ou s'approche du tribunal de la pénitence sans se repentir comme il faut de son péché, cette dureté de son cœur est un obstacle à la grâce, et fait qu'au lieu de se sanctifier, elle devient plus criminelle par un sacrilége ; 2° quand une personne qui se connaît dans le péché mortel, reçoit en ce malheureux état un sacrement des vivants, cet attentat sacrilége est encore un entier obstacle à la grâce ; 3° l'obstacle à la grâce le plus pernicieux dans la réception d'un sacrement, c'est lorsqu'on le profane par quelque péché mortel qu'on y commet actuellement, comme font ceux qui vont à un sacrement dans quelque intention criminelle ou avec une grande irrévérence.

Comment font les bons Chrétiens pour se disposer à recevoir beaucoup de grâces dans les sacrements ?

1° Ils prient le Saint-Esprit de leur donner ces bonnes dispositions ; 2° ils tâchent, avec son secours, de ne recevoir aucun sacrement qu'avec autant de pureté, d'humilité et de dévotion qu'il leur est possible.

A quoi doit nous porter l'instruction de cette leçon ?

1° A de nouveaux sentiments d'admiration, de reconnaissance et d'amour envers notre Sauveur, qui est libéral envers nous d'une si divine manière dans les sacrements de son Eglise ; 2° à respecter les sacrements comme des canaux sacrés par où coule sur nous le précieux sang de Jésus ; 3° à prendre bien garde de n'en approcher jamais avec un obstacle à la grâce qui nous y est offerte, mais avec les dispositions qu'y apportent les bons Chrétiens ; 4° à nous tenir continuellement dans ces bonnes dispositions, afin que le fréquent usage des sacrements nous purifie et nous unisse à Dieu de plus en plus.

LEÇON III.

Du nombre des sacrements. — De leur excellence. — De leur nécessité.

Combien y a-t-il de sacrements ?

Il n'y a que les sept que nous avons rapportés dans la leçon précédente, savoir : le baptême, la confirmation, l'Eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.

Que remarquez-vous dans ce nombre de sept sacrements ?

Que la sagesse de Dieu l'a établi très à propos pour apporter le remède à tous nos péchés, pour nous disposer à toutes les vertus et pour nous faire vivre de la vie de la grâce.

Comment par les sept sacrements Notre-Seigneur apporte-t-il le remède à tous nos péchés ?

Le baptême est le remède du péché originel ; la pénitence, de tous nos péchés actuels, et l'extrême-onction, des restes de nos péchés ; la confirmation nous préserve des péchés de faiblesse, et l'Eucharistie, des péchés de malice ; l'ordre remédie aux péchés d'ignorance, et le mariage, aux péchés de concupiscence.

Comment Notre-Seigneur nous dispose-t-il à toutes les vertus par les sept sacrements ?

Par le baptême il nous dispose à une vive foi ; par l'extrême-onction, à une ferme espérance ; par l'Eucharistie, à une ardente charité ; et par la confirmation, à une force invincible ; par la pénitence il dispose à la justice ; par l'ordre, à la prudence, et par le mariage, à la tempérance.

Comment par les sept sacrements Notre-Seigneur nous fait-il vivre de la vie spirituelle ?

Notre-Seigneur a voulu, pour notre instruction et notre consolation, que ce qu'il fait dans nos âmes par les sept sacrements, pour nous donner et nous conserver la vie de la grâce, fût représenté par ce qui nous donne et nous conserve la vie de nos corps. Comme donc dans la vie corporelle, 1° nous sommes engendrés et mis au monde, 2° nous croissons et prenons des forces, 3° nous sommes nourris, 4° nous avons des remèdes de nos maladies, 5° nous avons aussi des remèdes contre les restes de nos maladies ; et comme entre ces cinq choses nécessaires à la vie du corps pour les personnes particulières, il y en a deux autres qui y sont nécessaires pour la société, savoir : 1° des magistrats pour gouverner, sans quoi les hommes vivraient dans le désordre, et 2° des parents pour les multiplier, sans quoi le genre humain serait bientôt fini ; ainsi, dans la vie spirituelle, nous sommes régénérés par le baptême ; nous croissons et nous sommes fortifiés par la confirmation ; nous sommes nourris par la sainte Eucharistie ; nous guérissons par la pénitence les maladies de nos âmes qui sont les péchés ; nous guérissons aussi les restes de nos péchés par l'ex-

trême-onction; nous avons, par le sacrement de l'ordre, des personnes pour nous gouverner; et enfin, par le sacrement de mariage, nous avons aussi des personnes pour multiplier saintement les hommes chrétiens.

Entre les sept sacrements y en a-t-il de plus excellents les uns que les autres?

Oui, 1° la très-sainte Eucharistie est sans comparaison le plus excellent des sacrements, puisqu'elle contient réellement l'Auteur adorable de tous les sacrements et la source de toutes les grâces, et que tous les autres sacrements se rapportent en quelque façon à celui-ci comme à leur fin; 2° il n'y a aucun des sept sacrements, qui n'ait en quelque chose son excellence particulière au-dessus des autres.

Expliquez-nous ce rapport qu'ont tous les autres sacrements à la très-sainte Eucharistie comme à leur fin.

Le baptême fait des sujets capables de recevoir la divine Eucharistie; l'ordre donne le pouvoir de la consacrer; la confirmation nous dispose à la recevoir librement et sans crainte humaine; la pénitence nous ôte les empêchements d'en approcher, qui sont nos péchés, ce que l'extrême-onction achève heureusement en nous purifiant du reste de nos fautes; et enfin le mariage signifie l'union de Jésus avec son Eglise, union qui est en sa perfection dans l'Eucharistie.

Montrez-nous comme chaque sacrement a son excellence particulière.

Le baptême excelle par sa vertu de remettre les péchés; car il efface l'originel et l'actuel, et il ôte toute la coulpe et toute dette de peine. La confirmation excelle par l'abondance des grâces actuelles qu'on y reçoit, c'est-à-dire des secours puissants du Saint-Esprit, pour servir Dieu généreusement; cette abondance de grâces parut dans les actes merveilleux de toutes les vertus que firent les saints apôtres aussitôt qu'ils furent confirmés. La pénitence excelle quant à la nécessité qu'ont tous les Chrétiens d'y recourir, lorsqu'ils ont péché mortellement depuis leur baptême. L'extrême-onction excelle en ce qu'elle nous sanctifie, nous anime à notre départ de cette vie, et achève de nous préparer pour aller à Dieu. L'ordre excelle en ce qu'il établit ceux qui le reçoivent dans un état plus parfait que celui des autres fidèles. Enfin le mariage, qui est le moindre des sept sacrements, est pourtant un grand sacrement quant à sa signification; car il signifie les trois saintes unions du Verbe avec la nature humaine, de Jésus-Christ avec son Eglise, et de Dieu avec toutes les âmes qui sont en sa grâce.

Entre les sept sacrements, y en a-t-il de plus nécessaires à notre salut les uns que les autres?

Oui: le baptême, la pénitence et l'ordre, sont nécessaires de nécessité de moyen; c'est-à-dire que Notre-Seigneur les a établis chacun à sa manière, comme des moyens sans lesquels on ne parvient point au salut. Pour les autres sacrements, ils ne sont pas d'une pareille nécessité, parce que leurs effets, quoiqu'ils soient très-utiles, et que nous devions les rechercher avec un grand soin, chacun selon notre état et nos besoins, ne sont pas pourtant des secours sans lesquels on ne puisse être sauvé.

Expliquez-nous comment le baptême, la pénitence et l'ordre sont des sacrements absolument nécessaires, chacun en sa manière, au salut des hommes.

Le baptême est absolument nécessaire à tous les enfants d'Adam, parce qu'ils naissent tous avec le péché originel. Nul d'entre eux ne peut être sauvé sans recevoir ce premier sacrement au moins en désir, ou sans qu'il lui soit suppléé par le martyre. Le sacrement de pénitence est absolument nécessaire à tout Chrétien qui est tombé en quelque péché mortel depuis son baptême, parce que nul pécheur ne peut jamais se réunir à Dieu qu'il ne recoure à ce second baptême, ou au moins qu'il ne désire y recourir. Le sacrement de l'ordre est absolument nécessaire au corps de l'Eglise, parce que, sans ce sacrement, elle n'aurait ni prêtres ni évêques pour la gouverner et pour administrer les autres sacrements, et ainsi elle manquerait de ce que Dieu a établi pour la maintenir et la sanctifier.

A quoi doivent nous porter toutes les instructions de cette leçon?

A remarquer avec amour la sagesse et la miséricorde de Notre-Seigneur dans le nombre mystérieux des sept sacrements, et qu'il n'y en a aucun qui ne soit digne d'une estime et d'une vénération particulière.

LEÇON IV.

Des caractères que trois sacrements impriment dans les âmes.

Y a-t-il des sacrements qui, outre la grâce divine, produisent encore quelques effets dans les âmes?

Oui: le baptême, la confirmation et l'ordre ont cela de particulier, que chacun d'eux imprime dans l'âme un caractère ineffaçable.

Qu'est-ce que ce caractère?

Le caractère du baptême est une marque de notre consécration à la très-sainte Trinité, et de notre engagement à servir Dieu selon la loi de Jésus-Christ. Le caractère de la confirmation est une marque de notre engagement à résister courageusement aux ennemis de la foi et de notre salut. Le caractère de l'ordre est une marque de consécration aux fonctions sacrées de l'Eglise. Le caractère du baptême nous destine à vivre selon la foi. Le caractère de la confirmation nous destine à défendre et soutenir la foi. Le caractère de l'ordre destine les ecclésiastiques à prêcher et répandre la foi. Le caractère du baptême donne le droit et la faculté de recevoir les autres sacrements, et le caractère de l'ordre donne titre et pouvoir d'administrer les sacrements.

Tous ces caractères ont donc cela de commun, que chacun d'eux nous consacre au service de Dieu?

Il est vrai, et cela nous distingue de ceux qui ne sont pas honorés d'une semblable consécration, en nous donnant une ressemblance remarquable avec Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui, à raison de son sacerdoce, est appelé par saint Paul le ministre du sanctuaire et du vrai tabernacle aux choses divines.

Ces caractères demeurent-ils longtemps dans nos âmes?

Ils sont ineffaçables; ils y demeurent éternellement.

De quel usage seront ces caractères dans l'autre vie?

Dans le paradis ils seront des marques de gloire pour les bons Chrétiens qui en auront acquitté les obligations, et dans l'enfer, ils seront aux Chrétiens damnés un reproche éternel d'avoir lâchement abandonné Dieu après s'être engagés à son service.

A quoi doit nous porter cette instruction?

1° A remercier Dieu souvent, de toute notre affection, de ce qu'il a daigné nous marquer pour lui appartenir à jamais, ce que nous estimons infiniment plus que tous les honneurs du monde; 2° à vivre fidèlement selon notre consécration à Dieu, ne faisant rien jamais qui la démente, et nous appliquant sans relâche aux actions saintes auxquelles elle nous engage.

LEÇON V.

Des ministres des sacrements, c'est-à-dire des personnes que Notre-Seigneur a établies pour faire et administrer les sacrements dans son Eglise.

A qui Notre-Seigneur a-t-il donné le pouvoir de faire et d'administrer les sacrements?

1° Ce sont des hommes et non pas des anges qu'il a établis ministres ordinaires de ses sacrements; 2° toutes sortes d'hommes, ni toutes sortes de Chrétiens n'ont pas le pouvoir d'exercer ce saint ministère, mais ceux-là seulement qui y sont choisis selon l'institution de Jésus-Christ.

Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il donné une si admirable puissance à des hommes et non pas à des anges?

1° Cet adorable instituteur, ce premier et principal ministre des sacrements, étant homme et non pas ange, il est très-convenable que ceux qui en sont les ministres visibles, et qui les confèrent en son nom, soient aussi des hommes; 2° les sacrements n'étant institués que pour les hommes, il est à propos que des hommes comme eux les leur administrent, et que les ministres des sacrements soient corporels et visibles aussi bien que les sacrements mêmes.

Quelques histoires pourtant nous assurent que des anges ont quelquefois administré l'Eucharistie et quelquefois conféré le sacrement de l'ordre?

Dans de pareilles rencontres les saints anges ont ce pouvoir par une mission extraordinaire de Dieu, qui est le maître de ses grâces; mais il n'y a que des hommes qui soient établis ministres ordinaires des sacrements.

Vous dites que la puissance de faire et de conférer les sacrements réside seulement en ceux qui y sont choisis selon l'institution de Notre-Seigneur: quelles sont les personnes que Notre-Seigneur honore de ce ministère?

1° Ce sont les évêques seuls qui, par l'institution de Notre-Seigneur peuvent conférer l'ordre de la prêtrise, et ce sont eux seuls aussi qu'il a établis ministres ordinaires de la confirmation; 2° ce sont les prêtres seulement qui, par la même institution, ont le pouvoir de faire les sacrements de pénitence, d'extrême-onction et d'Eucharistie; 3° les personnes baptisées qui se lient ensemble par le sacrement de mariage, sont elles-mêmes ministres de ce sacrement qu'elles reçoivent, selon le sentiment plus commun des docteurs catholiques; 4° toutes sortes de personnes qui ont l'usage de la raison, peuvent et doivent conférer le sacrement de baptême en cas de nécessité pressante. Mais, hors ce cas, l'honneur dû à ce sacrement et l'ancienne pratique de l'Eglise exigent que ce soit un évêque ou un prêtre qui l'administre.

A quoi est obligé celui qui a à faire un sacrement?

1° Nul ne peut faire un véritable sacrement, s'il n'est de ceux à qui Notre-Seigneur en a donné le pouvoir dans son Eglise; 2° afin que celui qui a ce pouvoir fasse en effet un véritable sacrement, il faut qu'il en ait l'intention, qu'il en applique bien la vraie matière, et qu'il en prononce bien la vraie forme; 3° pour administrer dignement un sacrement il doit s'y appliquer avec la pureté, l'attention et la dévotion que requiert un si saint ministère.

Est-il certain que pour faire un sacrement il faut avoir l'intention de le faire?

Oui: si une personne disait et faisait extérieurement tout ce qui est nécessaire au baptême, par exemple, sans avoir l'intention de baptiser tout de bon, mais seulement pour en faire semblant, très-assurément le baptême serait nul.

Pourquoi faut-il que, pour faire un sacrement, on en applique la vraie matière, et qu'on en prononce la vraie forme?

Parce qu'il n'y a précisément que les matières et les formes établies par Notre-Seigneur dont on puisse faire un véritable sacrement.

Si celui qui fait un sacrement était alors en état de péché mortel, qu'en arriverait-il?

1° Son mauvais état n'empêcherait pas que le sacrement ne fût bon et ne produisît son effet, parce que les sacrements tirent leur bonté et leur efficacité de Jésus-Christ, qui est leur cause première, et non pas des ministres, qui n'y sont que ses instruments; 2° celui qui fait un sacrement en état de péché mortel se souille horriblement en purifiant son prochain, et se damne en le sauvant, car il commet un grand sacrilége.

A quoi doivent nous porter ces instructions?

1° A bénir Notre-Seigneur très-affectueu-

sement d'avoir donné aux hommes une puissance si admirable et si capable de consoler les justes et les pécheurs; 2° à prier Dieu tous les jours qu'il sanctifie le clergé, et qu'il donne ainsi à son Eglise de dignes dispensateurs des divins mystères.

DU SACREMENT DE BAPTÊME.

LEÇON VI.

De ce que c'est que le baptême. — De sa nécessité. — De son unité.

Qu'est-ce que le baptême?

C'est le premier et le plus nécessaire des sacrements, qui nous lave entièrement du péché, nous consacre à la très-sainte Trinité, et nous fait de nouvelles créatures en Jésus-Christ.

Pourquoi appelez-vous le baptême le premier des sacrements?

Parce qu'il est en effet le premier sacrement que notre Sauveur a institué et le premier que l'on nous confère, et que par lui nous sommes faits enfants de l'Eglise et rendus capables des autres sacrements. (*Matth.* XXVIII, 19, 20.)

Pourquoi l'appelez-vous le plus nécessaire des sacrements?

Parce que sans ce sacrement on n'est pas uni au Sauveur comme il est nécessaire pour être sauvé, et on n'est pas dans l'Eglise, hors de laquelle il n'y a point de salut. (*Joan.* III, 5.)

Ne peut-on point absolument être sauvé sans avoir reçu le sacrement de baptême?

Non, on ne peut pas être sauvé qu'on n'ait reçu le sacrement de baptême au moins en désir, ou qu'il n'ait été suppléé par le martyre. (*Ibid.*)

N'y a-t-il qu'un seul baptême?

Il y a trois baptêmes, et il n'y a qu'un sacrement de baptême.

Quels sont ces trois baptêmes?

Ces trois baptêmes sont : le baptême de l'eau, qui est le sacrement dont nous parlons; le baptême de l'esprit, qui consiste dans la contrition des péchés et dans le désir d'être baptisé; et le baptême du sang, qui est le martyre.

Une personne donc qui ne peut pas recevoir actuellement avant sa mort le sacrement de baptême, ne laissera pas d'être sauvée, pourvu qu'elle se repente comme il faut de ses péchés et qu'elle désire d'être baptisée?

Elle sera sauvée indubitablement, si elle désire le baptême avec une parfaite contrition de ses péchés.

Est-il certain que le martyre supplée le baptême?

Oui : il le supplée excellemment, et Dieu lui donne ce privilége, parce qu'il est la plus parfaite imitation de la mort de son Fils, la plus excellente profession de foi chrétienne, et le plus grand témoignage d'amour qu'une créature puisse donner à son Créateur. (*Matth.* XVI, 25.)

Qu'est-ce que le martyre?

C'est la mort soufferte à cause de la foi ou de quelqu'autre vertu chrétienne.

Le martyre peut-il suppléer le baptême dans les petits enfants?

Oui : il l'a suppléé dans les saints Innocents, et dans plusieurs autres enfants du même âge, que l'Eglise nvoque comme des saints.

Toutes les fois qu'on fait mourir une personne qui a l'usage de la raison, à cause de la foi de Jésus-Christ, cette mort lui cause-t-elle infailliblement la rémission de ses péchés?

Elle la lui cause infailliblement, pourvu qu'elle meure en se repentant, comme il faut, d'avoir offensé Dieu, et en voulant bien perdre la vie plutôt que sa religion.

Est-il certain qu'il n'y a qu'un sacrement de baptême?

Oui : nous n'avons qu'un Dieu, une foi et un baptême. (*Ephes.* IV, 5.)

Comment entendez-vous qu'il n'y a qu'un sacrement de baptême?

J'entends, 1° que nous recevons tous le même sacrement de baptême, et que Notre-Seigneur n'en a pas institué de plusieurs sortes. C'est dire, 2° que le sacrement de baptême ne se confère jamais qu'une seule fois à une même personne.

Pourquoi ne réitère-t-on jamais le sacrement de baptême?

1° Les deux effets qui sont les plus propres au sacrement de baptême, sont d'effacer le péché originel et d'imprimer le caractère du christianisme. Comme donc ce péché ne revient jamais et que ce caractère dure toujours, il n'est jamais besoin qu'un nouveau baptême efface l'un, ni produise l'autre une seconde fois; 2° Notre-Seigneur n'a établi ce premier sacrement que pour les personnes qui sont encore hors de son Eglise. Si donc on entreprenait de conférer un second baptême à un homme déjà baptisé, et déjà par conséquent enfant de l'Eglise, ce nouveau baptême serait nul, et on y commettrait un sacrilége.

A quoi doivent nous porter les instructions de cette leçon?

1° A remercier très-affectueusement notre Sauveur d'avoir institué ce premier sacrement qui forme sa sainte Eglise, et d'avoir fait, par sa providence, que nous ne fussions pas privés de ce très-grand bien, comme le sont tant de misérables infidèles; 2° à remarquer la force admirable de la contrition, qui peut au besoin sanctifier et sauver une âme au lieu du sacrement de baptême, et à prendre garde que ce baptême de l'esprit a cela d'avantageux, que nous pouvons avec la grâce de Dieu le réitérer très-souvent, et augmenter sans cesse notre sanctification par un si bon moyen; 3° ce qui a été dit du martyre nous doit donner une dévotion particulière envers les saints et les saintes qui en ont eu la grâce et en possèdent la gloire, et à leur porter une sainte envie; 4° puisque nous sommes régénérés et mis dans l'Eglise par un même baptême, il faut que la charité fraternelle règne parmi nous, et que nous n'ayons tous qu'un cœur et une âme en Jésus-Christ; 5° puisque le sacrement de baptême ne se réitère jamais, les

Chrétiens doivent avoir un grand soin d'en conserver les saints effets en eux-mêmes et dans les enfants.

LEÇON VII.

De la matière du sacrement de baptême. — De la bénédiction de l'eau baptismale.

Quelle est la matière du sacrement de baptême ?

C'est l'eau naturelle. (*Joan.* III, 5; *Ephes.* V, 26.)

Si l'on baptisait avec une liqueur d'une autre espèce comme serait, par exemple, du vin ou de l'eau de rose, le baptême serait-il nul ?

Il serait nul absolument; c'est la foi de l'Eglise.

Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il choisi une chose aussi commune que l'eau, pour en faire la matière de ce grand sacrement ?

Il a fait ce choix par son extrême bonté et par une admirable sagesse.

En quoi ce choix marque-t-il sa bonté?

Comme le baptême est le plus nécessaire des sacrements, et que souvent le besoin en est très-pressant, ce bon Sauveur a voulu que la matière en fût fort commune et fort aisée à trouver.

En quoi y fait-il paraître son admirable sagesse ?

En ce que nulle autre matière ne pouvait être plus convenable à ce sacrement. L'eau est de toutes les liqueurs celle qui lave le mieux ; elle est féconde de sa nature : elle est rafraîchissante; elle est transparente; elle est liquide. En ce qu'elle lave parfaitement, elle est tout à fait propre pour signifier qu'une âme est entièrement purifiée par le baptême. En ce qu'elle est féconde, elle convient tout à fait au sacrement de la régénération. En ce qu'elle est rafraîchissante et sert à rafraîchir, elle signifie fort bien qu'au baptême nous recevons grâce contre le feu de la concupiscence. En ce que l'eau est transparente et susceptible de lumière, elle marque que nous sommes éclairés par le don de la foi dans le baptême. Enfin, en ce qu'elle est liquide, elle est commode pour représenter les deux mystères qui opèrent notre sanctification dans ce sacrement, savoir : la mort et la résurrection du Fils de Dieu; car comme on plonge dans l'eau la personne que l'on baptise, ou au moins qu'on la met sous l'eau en la versant sur elle, par là on représente la mort et la sépulture de Notre-Seigneur, et comme on l'en retire, ou qu'elle cesse d'être sous l'eau, cela représente le mystère de la résurrection.

Est-il nécessaire, pour faire un vrai baptême, que l'eau qu'on y emploie soit bénite ?

Non : tout ce qui est véritablement de l'eau naturelle, en quelque endroit qu'on la prenne, est la vraie matière du sacrement de baptême.

Pourquoi bénit-on solennellement l'eau qui doit servir au baptême?

Ce n'est pas que cette bénédiction soit requise pour la vérité et la valeur du sacrement; mais l'Eglise bénit ainsi cette eau et ordonne qu'on l'emploie dans l'administration ordinaire du baptême, pour relever dans l'esprit des fidèles son excellence et sa vertu.

Que signifie le cierge allumé que l'on met dans l'eau en faisant cette bénédiction?

Il signifie Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui entra dans l'eau et la sanctifia par son attouchement, quand il fut baptisé dans le Jourdain. (*Matth.* III, 13 seq.)

Que signifie le signe de la croix que l'on fait souvent sur cette eau ?

Que toute bénédiction et toute grâce nous viennent de la mort de Jésus sur la croix.

Que signifient le saint chrême et les saintes huiles qu'on y mêle?

Que le Saint-Esprit nous communique dans le baptême l'onction de sa sainte grâce, dont la plénitude est en Jésus-Christ.

Pourquoi bénit-on cette eau le samedi saint et la veille de la Pentecôte ?

On la bénit le Samedi saint, qui est le jour auquel on honore la sépulture de Jésus-Christ, et auquel on commence la solennité de sa très-sainte résurrection, parce que la mort et la résurrection de Jésus sont les deux mystères dont la grâce nous est donnée par le baptême (*Rom.* VI, 5); et on la bénit la veille de la fête du Saint-Esprit, parce que c'est cet Esprit-Saint qui, ayant donné à l'eau sa fécondité naturelle dès le commencement du monde, lui communique dans ce sacrement une fécondité surnaturelle et divine. (*Tit.* III, 5.)

Toutes les fois que l'on baptise, doit-on le faire avec cette eau bénite?

Lorsque l'on confère le baptême avec la solennité prescrite par l'Eglise, ainsi qu'on le doit toujours faire hors les cas de nécessité pressante, ce serait un péché de n'y pas employer cette eau sainte : non que le baptême avec de l'eau commune ne fût un vrai baptême, mais on omettrait une cérémonie considérable et religieusement observée dès les premiers siècles.

Comment faut-il appliquer l'eau pour bien baptiser quelque personne ?

Il faut avoir intention de baptiser véritablement cette personne, verser l'eau sur sa tête nue et dire en même temps : « Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

A quoi doivent nous porter ces instructions ?

1° A bénir affectueusement cette grande bonté de notre Sauveur, qui a voulu que ce premier remède de tous nos maux et cette grande source de tous nos biens nous fussent si faciles à trouver; 2° à admirer sa sagesse, qui a fait d'une chose toute commune un signe très-propre à nous représenter ses grâces et un instrument si convenable pour les produire dans nos âmes; 3° à bien remarquer la bénédiction mystérieuse de l'eau baptismale et les salutaires instructions qui nous y sont données; 4° à bien remarquer aussi et à bien retenir la vraie manière de baptiser, afin qu'en cas de besoin il n'y ait personne de nous qui ne puisse par c

moyen appliquer à quelque âme les mérites du précieux sang de son Sauveur.

LEÇON VIII.

De la forme du sacrement de baptême. — De la consécration qu'il fait de nous à la très-sainte Trinité. — De la parfaite pureté où il nous met. — Des raisons pour lesquelles nous n'y sommes pas délivrés de la concupiscence, ni de la nécessité de souffrir et de mourir. — De la grâce d'innocence qu'il produit en nous.

Quelle est la forme du sacrement de baptême?

Le même Fils de Dieu, qui a choisi l'eau pour la matière du baptême, a choisi pour sa forme ces saintes paroles : « Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » (*Matth.* XXVIII, 19.)

Pourquoi, dans la forme du baptême, prononce-t-on ces paroles : Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit?

1° Cela signifie que la très-sainte Trinité est la première et la principale cause du baptême et de toutes les grâces qu'il produit en nous, et qu'il nous est conféré de l'autorité, en la vertu et à la gloire du Père, du Fils et du Saint-Esprit; 2° cela veut dire que notre baptême nous consacre véritablement à la très-sainte Trinité, ou plutôt que la très-sainte Trinité nous y consacre véritablement à elle, nous marquant de sa marque et prenant possession de nous pour jamais; 3° cela veut dire encore que dans le baptême nous contractons d'admirables alliances avec les trois Personnes divines.

Pourquoi forme-t-on le signe de la croix en appliquant la matière, et en prononçant la forme du baptême ?

L'Eglise le pratique ainsi pour reconnaître que le baptême et tous ses bons effets nous sont donnés de Dieu en considération de la passion et de la mort de Jésus-Christ. Cette Epouse du Fils de Dieu se souvient toujours que, comme une autre Eve, elle est sortie du côté sacré de ce second Adam, pendant son sommeil mystérieux sur la croix, et que l'eau et le sang qui coulèrent de cette divine source désignaient le baptême, qui est le sacrement qui la forme, et la très-sainte Eucharistie, qui est le sacrement qui lui donne sa perfection. (*Joan.* XIX, 34.)

Vous avez dit que la très-sainte Trinité est la première et principale cause du baptême et de toutes les grâces qu'il produit : Jésus-Christ notre Sauveur n'en est-il pas aussi la cause principale ?

1° Jésus-Christ, en tant que Dieu, en est la première et principale cause, conjointement avec le Père et le Saint-Esprit; 2° le Fils de Dieu, en tant qu'homme, est, par sa très-sainte mort, la cause méritoire du baptême. (*Isa.* XI, 10; *Rom.* VI, 3.) Il en est l'instituteur par son pouvoir de vivifier les hommes, en leur appliquant le fruit de sa mort. (*Joan.* V, 21, 26.) Et par l'usage continuel de ce même pouvoir, il en est aussi le ministre principal, car c'est lui principalement qui nous baptise, les autres ministres du baptême n'y agissant que comme ses instruments. (*Joan.* I, 33.)

Pourquoi, dans la forme du baptême, dit-on ces paroles : Je te baptise, ou, Je te lave?

Ces paroles, jointes à l'application de l'eau, qui est de toutes les liqueurs celle qui lave le mieux, signifient très-bien que le baptême nous purifie entièrement et parfaitement de tout péché. (*Ephes.* V, 26.)

Comment entendez-vous que le baptême nous purifie entièrement et parfaitement du péché?

J'entends qu'il nous purifie du péché originel et de tous les péchés actuels, si nous en avons commis, et cela si parfaitement, qu'il ne nous en reste pas la moindre tache, et que nous demeurons affranchis absolument de toute la peine qui les devait suivre; en sorte que les âmes qui quittent ce monde avec la pureté où le baptême les met, s'en vont droit au ciel sans délai. (*Rom.* VIII, 1.)

Pourquoi Notre-Seigneur ne nous délivre-t-il pas de la concupiscence par le sacrement de baptême ?

Il nous laisse cet ennemi dans nous-mêmes, afin que, résistant courageusement et constamment à ses importunes et continuelles attaques, nous recevions enfin la couronne qui est préparée à ceux qui auront bien combattu. (*I Petr.* II, 11.)

Comment pouvons-nous résister à tant d'attaques de la concupiscence ?

Nous ne le pouvons pas de nous-mêmes, mais nous le pouvons par la vertu du Saint-Esprit, qui est en nous pour nous animer dans ce combat perpétuel. (*Galat.* V, 17.)

Pourquoi Notre-Seigneur ne nous délivre-t-il, par le baptême, ni des incommodités de la vie, ni de la nécessité de mourir ?

1° Il veut que, puisque nous sommes ses membres, notre vie sur la terre soit conforme à la sienne, pendant laquelle il était intérieurement rempli de grâce et de vérité, et extérieurement sujet aux souffrances et à la mort (*Joan.* I, 14; *Hebr.* IV, 15); 2° il ne veut pas que nous entrions à son service par le baptême pour y trouver le repos et les commodités de la vie présente, ce qui serait un motif trop bas et trop indigne d'un tel maître, mais pour n'y aspirer qu'à l'éternité : et, en effet, la grâce du baptême nous destine à être délivrés de toute misère au grand jour de la résurrection, et nous donne droit à cela en Jésus-Christ Notre-Seigneur. (*I Cor.* XV, 19; *Rom.* VI, 5.)

En quoi consiste cette innocence baptismale dont on parle souvent ?

Elle consiste dans la parfaite pureté que nous recevons dans notre baptême, et dans la grâce qui nous y est aussi donnée de vivre dans l'innocence.

Qu'est-ce que vivre dans l'innocence?

Un Chrétien vit dans l'innocence, tandis qu'il persiste dans l'aversion et l'éloignement de tout péché, et particulièrement de toute malice, et qu'il fait en sorte que rien ne détruise et ne ralentisse en lui sa résolution d'être à Dieu pour jamais. (*Psal.* CXVIII, 163; *Job* II, 2; XXVII, 5; *Psal.* C, 2; *Prov.* IV, 23.)

Comment un bon Chrétien fait-il en sorte que rien ne lui fasse perdre son innocence?

Il fuit le monde, il se mortifie, il se défie de lui-même, et il se tient proche de Notre-Seigneur. Il fuit le monde, parce qu'il le voit plein de scandales, c'est-à-dire d'occasions et de périls de tomber dans le péché. Il se mortifie, parce qu'autrement l'amour-propre, l'orgueil et la sensualité prendraient en lui de grandes forces contre ses bonnes résolutions, et les détruiraient bientôt. Il se défie de lui-même, parce qu'il reconnaît qu'il n'est que faiblesse et que misère. Il se tient proche de Notre-Seigneur par l'oraison et la communion, car il trouve en lui toute sa force, et il est persuadé qu'on ne persévère dans le bien qu'en s'unissant à Jésus avec amour et confiance. (*II Petr.* I, 4 ; *Rom.* VIII, 13 ; XII, 16 ; *Matth.* XI, 28 ; *Joan.* XV, 4-10.)

D'où vient que si peu de Chrétiens conservent leur innocence?

1° De ce que presque personne n'a la fidélité et le courage de fuir le monde, de se mortifier, de se défier de soi-même, de se tenir proche de Notre-Seigneur, comme nous venons de voir que fait un bon Chrétien ; 2° cela vient aussi de ce que l'éducation de la jeunesse chrétienne est extrêmement négligée, et que les pères et les mères ont plus de soin incomparablement de ce qui regarde le corps et la fortune de leurs enfants, que de ce qui concerne l'avancement dans les vertus chrétiennes. Donnons-nous à Dieu pour mener une conduite toute contraire. (*Prov.* XXIX, 17 ; *Eccli.* XI, 30 ; XVI, 1, 4 ; *I Tim.* III, 4, 12 ; *Ephes.* VI, 4.)

A quoi nous oblige notre consécration à la très-sainte Trinité?

1° A bénir et remercier tous les jours de notre vie cette Trinité adorable, de ce qu'elle a daigné nous consacrer à elle (*Col.* III, 15) ; 2° à ne la déshonorer jamais par le péché, mais à lui rendre fidèlement, en Jésus et en son Eglise, l'honneur qu'elle attend de nous depuis cette consécration (*I Petr.* IV, 11) ; 3° à lui demander souvent et avec confiance, par le même Jésus, qu'il lui plaise de nous bénir selon nos besoins et selon ses desseins sur nous. (*Psal.* LXVI, 2, 8.)

Que pouvons-nous faire avec la grâce du Saint-Esprit pour honorer la très-sainte Trinité?

1° Nous unir affectueusement aux adorations, aux hommages et aux soumissions qu'on lui rend, aux louanges qu'on lui donne et aux sacrifices qu'on lui offre dans toute l'Eglise de Jésus-Christ (*Dan.* III, 57) ; lui offrir assidûment et rapporter à sa gloire toute notre vie et toutes nos occupations particulières, en disant d'un cœur vraiment religieux ; « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ; » 3° porter en nous quelque ressemblance de ce très-adorable mystère.

Comment se peut-il faire que nous portions en nous quelque ressemblance de la très-sainte Trinité?

1° Chacun de nous peut, avec la grâce divine, imiter sa sainteté. Cette perfection est particulièrement celle que ce grand Dieu veut qu'on honore et qu'on imite en lui. Or, nous l'imiterons selon notre possible, en haïssant le péché, le monde et la chair, comme la sainteté de Dieu lui fait haïr, et en donnant sincèrement à lui et à son service toutes les affections de nos cœurs (*I Petr.* I, 15 ; *Matth.* VI, 9 ; *I Joan.* III, 3) ; 2° lorsque dans une famille toutes les personnes qui la composent sont si bien unies entre elles par le lien de la charité, que, nonobstant la diversité de leurs tempéraments, elles ne sont qu'un cœur et une âme ; en cela cette famille est une sainte image, non-seulement de l'union consommée qui est dans le paradis entre les bienheureux, mais aussi de l'unité d'essence et de volonté qui est dans les trois personnes divines. (*Act.* IV, 32 ; *Joan.* XVII, 21, 23.)

Que pouvons-nous faire de plus pour honorer la très-sainte Trinité?

C'est de lui offrir la gloire infinie qu'elle a en elle-même éternellement. Et cela se fait en disant souvent et affectueusement avec toute l'Eglise du ciel et de la terre : « Gloire soit au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit, comme elle était au commencement, et comme elle est maintenant et toujours, et pour tous les siècles des siècles. *Amen.* »

LEÇON IX.

Du caractère que le baptême imprime dans l'âme. — De la circoncision spirituelle.

Vous disiez dans la leçon précédente que la très-sainte Trinité, nous consacrant à elle dans le baptême, nous marque de son caractère : qu'est-ce que ce caractère du baptême?

C'est une qualité spirituelle imprimée dans notre âme, pour marque de notre appartenance éternelle à la très-sainte Trinité, et de notre consécration à son service. (*II Cor.* I, 22.)

Que trouvez-vous à remarquer dans ce caractère des Chrétiens?

Trois choses fort considérables dont la circoncision, qui était le caractère des Juifs, était la figure : 1° comme ce caractère corporel de l'ancienne loi marquait qu'un homme appartenait au peuple d'Israël, ainsi notre caractère spirituel marque aux yeux de Dieu et des anges, et aux yeux de notre foi, que nous sommes du nouveau peuple de Dieu, qui est l'Eglise de Jésus-Christ (*Psal.* XCIX, 3 ; *Joan.* X, 16 ; *Galat.* VI, 16) ; 2° comme il n'y avait du temps des Juifs que ceux qui portaient la marque de la circoncision qui fussent admis aux autres sacrements et aux sacrifices de leur loi, il n'y a aussi que ceux qui ont le caractère du baptême qui soient capables des autres sacrements de l'Eglise ; 3° ainsi qu'en ce temps-là la circoncision était pour tous ceux qui la recevaient un engagement indispensable à servir Dieu par l'observation de la loi de Moïse, de même le caractère de notre baptême nous engage indispensablement à servir Dieu par l'observation de la loi nouvelle, qui est contenue dans l'Evangile de Jésus-Christ. (*Galat.*

v, 3; *Matth.* XXVIII, 19, 20.) Cette grande obligation des Chrétiens est bien peu remarquée et bien moins observée en ce temps-ci.

A quoi doit nous porter cette instruction sur le caractère du baptême?

1° Tout Chrétien doit se reconnaître extrêmement et éternellement redevable à Dieu, de l'avoir enrôlé au nombre de ses serviteurs et de ses adorateurs, de lui avoir donné droit à la participation des saints mystères dans son Eglise, et de l'avoir heureusement engagé à vivre sous les très-saintes et très-aimables lois de Jésus (*Ephes.* II, 19-22; *Rom.* VI, 22; *Psal.* CXV, 16); 2° en tant que le caractère du baptême nous fait être de l'Israël de Dieu, qui est son Eglise; nous distinguant des autres hommes qui n'en sont pas, il nous oblige à ne vivre plus de la vie des païens, puisque nous sommes séparés d'eux, et faisons un peuple à part. Ce qui ne veut pas seulement dire que nous devons nons éloigner des crimes abominables des infidèles, auxquels nous avons si solennellement renoncé pour être reçus au baptême; mais cela veut dire aussi que nous ne devons pas vivre selon la morale des philosophes païens, quelque belle apparence qu'elle ait, parce que dans l'Eglise de Jésus-Christ nous avons la vraie sagesse et la vraie justice selon Dieu, que ces philosophes n'ont pas connues (*Ephes.* IV, 17-19); 3° en même temps que le caractère du baptême donne à nos personnes capacité, droit et désignation pour les autres sacrements de l'Eglise, il nous impose l'obligation de les recevoir en la manière qui est en usage parmi les bons Chrétiens; 4° nous devons aimer l'engagement où nous met ce caractère sacré de vivre selon l'Evangile de Jésus-Christ, et faire en sorte, avec sa grâce, qu'il n'arrive jamais rien dans notre conduite qui ne soit conforme à ses divines maximes. (*Ephes.* IV, 1; *Philip.* I, 27.)

La circoncision était-elle encore en quelque autre chose la figure du baptême?

Oui, elle était encore la figure de la circoncision spirituelle, qui est une des grâces que nous recevons dans notre baptême. (*Rom.* II. 28, 29; *Col.* II, 11.)

En quoi consiste la circoncision spirituelle?

En ce que la grâce du baptême retranche de nous tous nos péchés, et nous fait retrancher nos vices, nos désirs déréglés et nos excès dans l'usage des créatures. (*Cant.* II, 12; *Col.* III, 9.)

Comment est-ce qu'un bon Chrétien retranche ses vices?

Par la pratique fréquente et fervente des vertus contraires. (*I Tim.* VI, 11; *II Tim.* II, 22.)

Qu'appelez-vous nos désirs déréglés?

Les désirs que produisent en nous la grâce et l'amour de Notre-Seigneur sont de bons et de saints désirs. Ceux qui y sont produits par l'indigence de notre nature qui demande ce qui lui est nécessaire, sont des désirs innocents et qu'il est raisonnable de satisfaire; mais les désirs qui ont pour principe notre concupiscence qui est insatiable, sont des désirs déréglés. (*Ephes.* IV, 22; *I Petr.* II, 11.)

Qu'appelez-vous la concupiscence?

Le péché originel a laissé en nous une forte inclination à nous satisfaire dans les créatures contre la loi de Dieu. C'est cette inclination malheureuse qu'on appelle concupiscence, et qui est la source de nos désirs déréglés qu'il faut retrancher. (*Eccli.* XVIII, 30, 31.)

Comment entendez-vous que la concupiscence est insatiable?

J'entends, qu'elle ne se contente pas de ce qui est nécessaire au besoin de la nature: mais elle veut ses satisfactions sans mesure et sans règle; insatiable comme l'enfer, elle dit sans cesse comme lui: Apporte, apporte (*Prov.* XXX, 15, 16.)

Pourquoi ces désirs déréglés que produit la concupiscence, s'appellent-ils des désirs mondains? (*Tit.* II, 12.)

Parce que désirer insatiablement les richesses, les plaisirs et les honneurs de la terre, c'est ce qui fait l'esprit du siècle, et ce qui en cause la corruption et les scandales. (*I Joan.* II, 15.)

Vous croyez donc que la circoncision du cœur, qui en retranche les désirs déréglés, nous est nécessaire pour être sauvés?

Oui: nous ne ferons pas notre salut si, avec la grâce que Jésus nous a méritée par sa très-sainte circoncision, nous ne retranchons de nous nos péchés, nos habitudes vicieuses et nos désirs qui ne sont pas selon Dieu. (*Jer.* IV, 4; *Rom.* VIII, 12, 13.)

Que font les bons Chrétiens pour n'avoir plus de désirs déréglés?

1° Aussitôt qu'ils en sentent naître quelqu'un en eux, ils le répriment courageusement avec le secours du divin Esprit qu'ils implorent sans cesse (*Ibid.*; *Galat.* V, 16); 2° ils abandonnent leur cœur aux désirs qu'y produit la charité; ils désirent que Dieu soit mieux connu, adoré, aimé et servi par toute la terre; ils désirent d'être unis à lui plus étroitement et de le servir avec plus de fidélité et de ferveur; et ils désirent à leur prochain ces mêmes avantages d'aussi bon cœur que pour eux-mêmes (*Matth.* VI, 9 seq.; *Cant.* I, 3; *Psal.* CXVIII, 20; *Num.* XI, 29; *Jac.* V, 16); 3° ainsi, quand l'amour divin règne dans un cœur, et non plus l'amour-propre ni l'amour du monde, les saints désirs y succèdent aux désirs déréglés. (*Prov.* XI, 23.)

Qu'entendez-vous en disant que les bons Chrétiens retranchent d'eux-mêmes tout excès dans l'usage des créatures?

J'entends que les bons Chrétiens n'usant plus de ce monde avec l'attachement et l'épanchement de la concupiscence, mais avec le détachement et la modération qu'inspire la grâce de Jésus-Christ, ils se réduisent dans cet usage à ce qui leur est nécessaire, et se retranchent à eux-mêmes le superflu, pour en soulager les pauvres et en faire

d'autres bonnes œuvres. (*I Cor.* VII, 3; *Luc.* XI, 16.)

A quoi doivent nous porter les instructions de cette leçon ?

A entrer tout de bon dans les sentiments qui nous y sont proposés. (*Psal.* CX, 10.)

LEÇON X.

De la marque extérieure des Chrétiens, qui est le signe de la croix.

Vous avez dit dans la leçon précédente que chacun de nous porte imprimée en son âme la marque du christianisme : n'avons-nous pas aussi quelque marque extérieure qui distingue les Chrétiens de ceux qui ne le sont pas ?

Oui : nous avons le signe de la croix, qui a toujours été en usage dans la vraie Église depuis le temps des apôtres. (*Apoc.* IX, 4.)

Pourquoi le signe de la croix est-il la marque des Chrétiens ?

Parce que c'est sur une croix que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a rachetés par sa mort. (*Ephes.* II, 16; *Col.* I, 20.)

Comment fait-on le signe de la croix ?

1° Le signe de la croix n'est autre chose dans l'usage des fidèles qu'un mouvement de la main en forme de croix; 2° pour former ce signe sacré sur nous-mêmes, nous portons la main droite au front, puis à l'estomac, après à l'épaule gauche, et ensuite à la droite, en disant : *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen;* c'est-à-dire : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. »

Pourquoi, en faisant sur nous le signe de la croix, portons-nous la main de la tête à l'estomac ?

Pour signifier que le Fils de Dieu est descendu du sein de son Père dans celui de la très-sainte Vierge sa Mère. (*Luc.* I, 35.)

Pourquoi portons-nous la main de l'épaule gauche à la droite ?

Pour signifier que d'ennemis de Dieu que nous étions, nous sommes devenus ses amis par la croix de son très-cher Fils. (*Col.* I, 20.)

Pourquoi en faisant le signe de la croix, prononçons-nous ces paroles : Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit ?

Pour n'oublier jamais le bonheur que nous avons d'appartenir aux trois Personnes divines; pour invoquer la Trinité adorable, et pour lui consacrer de nouveau toute notre vie. (*Psal.* LXXXV, 2; *II Thess.* I, 10; *Psal.* LXVI, 1; *Rom.* VI, 11.)

Quel bien nous fait le signe de la croix ?

Il nous remet en mémoire la très-sainte Trinité, l'Incarnation et la mort du Fils de Dieu; il nous attire les bénédictions du ciel; il écarte de nous la malice des démons; il nous sert à professer notre foi et à nous déclarer catholiques. (*Isa.* XXVI, 8; *Psal.* XXI, 28.)

Comment le signe de la croix attire-t-il sur nous les bénédictions du Ciel ?

Il représente au Père éternel la mort de son Fils bien-aimé, en vue de laquelle ce Père des miséricordes nous bénit de très-bon cœur. (*Ephes.* I, 3)

Pourquoi le signe de la croix fait-il fuir les démons ?

1° Parce qu'il est une puissante invocation du saint nom de Dieu contre ces mauvais esprits; 2° parce qu'ils ne peuvent souffrir la vue de cette sainte croix, dont le Fils de Dieu s'est servi pour les vaincre. (*Col.* II, 15.)

Quand faut-il faire le signe de la croix ?

Le matin quand on se lève; le soir quand on se couche; quand on commence à prier Dieu; quand on s'applique à son travail ou à quelque bonne œuvre; quand on veut prendre son repas; quand on se trouve en quelque péril, et surtout quand on est pressé de quelque tentation dangereuse.

Dans quels sentiments faut-il faire le signe de la croix?

Dans de grands sentiments de respect, de dévotion et de confiance.

LEÇON XI.

De la qualité d'enfants de Dieu que le saint baptême nous donne. — Des avantages que nous y avons. — Des devoirs envers notre Père céleste, auxquels elle nous engage.

Vous disiez, il n'y a pas longtemps, que nous contractons dans le baptême d'admirables alliances avec toutes les trois personnes divines : quelle alliance y avons-nous contractée avec le Père éternel?

Nous y avons été faits les vrais enfants de ce Père céleste infiniment aimable. (*I Joan.* III, 1.)

Comment ce Père adorable nous a-t-il faits ses enfants ?

1° Il nous a adoptés en Jésus-Christ pour l'héritage céleste; en sorte que nous sommes véritablement ses héritiers et cohéritiers de son Fils (*Rom.* VIII, 15; *I Petr.* III, 22); 2° il nous a régénérés et nous a fait naître de lui par son Saint-Esprit. (*Tit.* III, 5.)

En quoi consiste cet héritage céleste pour lequel Dieu, notre Père, nous a adoptés ?

Il consiste à jouir de Dieu même dans son propre sein éternellement. (*Psal.* XXVI, 13; XXXV, 10.)

Est-il bien certain que Dieu nous régénère et nous fait naître de lui par son Saint-Esprit dans le baptême ?

Oui : comme par son Saint-Esprit il rendit la très-sainte Vierge participante de sa divine fécondité, et donna en elle et avec elle une nouvelle naissance à son Fils éternel; ainsi, par son même esprit il rend féconde la sainte Eglise par le moyen de l'eau du baptême, et nous donne en elle et avec elle notre seconde et divine naissance. Nous donc, en tant qu'hommes, sommes nés d'Adam et d'Eve, en tant que Chrétiens nous sommes nés de Dieu et de son Eglise. (*Joan.* I, 13; III, 5; *I Petr.* I, 23.)

Les Chrétiens sont donc enfants de Dieu par une filiation bien admirable ?

Oui : cette filiation a pour modèle la filiation ineffable du Fils éternel de Dieu. Car 1° comme le Fils de Dieu, par sa filiation, possède l'essence divine que son Père lui communique, ainsi les Chrétiens enfants de Dieu ont, par grâce, la même essence divine que le Fils de Dieu a par nature ; et comme par sa filiation il est vrai Dieu ainsi que son Père, et le même Dieu que lui, notre filiation nous fait divins et des dieux par participation (*II Petr.* I, 4 ; *Psal.* LXXXI, 6) ; 2° comme le Fils de Dieu naît tellement de son Père qu'il ne quitte point son sein ; ainsi nous naissons tellement de Dieu par sa grâce et par la charité qu'il répand dans nos cœurs, que nous demeurons en lui et lui en nous (*I Joan.* IV, 16) ; 3° comme le Fils de Dieu naît incessamment de son Père, ainsi les enfants de Dieu naissent toujours de ce Père aimable, qui leur communique perpétuellement l'être et la vie de sa sainte grâce. (*Joan.* XIV, 10.)

Quels sont les devoirs que les enfants de Dieu rendent à leur Père céleste ?

1° Ils ne cessent point de bénir et de remercier sa divine charité, par laquelle il a voulu qu'on les appelât et qu'ils fussent en effet ses enfants, héritiers du paradis, concitoyens des saints, et frères de Jésus. Et plus ils pensent à ces avantages, plus ils les trouvent inestimables (*I Joan.* III, 1) ; 2° ils portent un souverain respect à ce Père adorable (*Malach.* I, 6) ; 3° ils lui rendent une fidèle obéissance (*Act.* V, 29 ; *I Petr.* I, 2, 14) ; 4° ils mettent en lui toute leur espérance, s'abandonnant entièrement au soin que sa divine et paternelle Providence lui fait prendre de ses créatures et de ses enfants, en recourant à sa bonté dans tous leurs besoins avec une entière confiance (*I Petr.* V, 7) ; 5° ils l'aiment par-dessus toutes choses ; et par ce souverain amour qu'ils lui portent, ils le servent d'un cœur filial et se conforment volontiers en toutes sortes d'événements à sa très-sainte volonté, le bénissant aussi affectueusement lorsqu'il les châtie et leur envoie la mort, que lorsqu'il les console et leur conserve la vie (*Deut.* X, 12 ; XXX, 26) ; 5° enfin les vrais enfants de Dieu tâchent de ressembler à leur Père céleste en la vertu de son Saint-Esprit qui est en eux, pour les porter à cette sainte entreprise et pour les aider à y réussir. (*Ephes.* V, 1.)

Comment pouvons-nous nous rendre semblables à notre Père céleste?

Si nous coopérons à la grâce de son divin Esprit, nous imiterons sa sagesse, sa sainteté, sa bonté, sa charité et sa miséricorde, et ce seront là les traits de cette sainte ressemblance ; nous penserons de toutes choses ce que nous connaîtrons que Dieu notre Père en pense, nous n'estimerons que ce qu'il estime, nous ne mépriserons que ce qu'il méprise, nous rendrons nos inclinations et nos aversions entièrement conformes aux siennes, et ainsi nous serons ses vrais amis, ses véritables enfants et des hommes selon son cœur. (*I Petr.* I, 15 ; *Luc.* VI, 36 ; *Matth.* V, 45-48 seq. ; *Gen.* V, 22 ; *Psal.* XXIV, 21 ; *Act.* XIII, 22.)

Quelle récompense Dieu donnera-t-il en l'autre vie à ses vrais enfants qui auront tâché de l'imiter pendant leur vie mortelle ?

Il achèvera de se les rendre parfaitement semblables, en les consommant dans sa gloire. (*Joan.* XVII, 23.)

A quoi doivent nous porter ces instructions ?

1° A prendre tout de bon les sentiments et embrasser les mœurs des vrais et fidèles enfants de Dieu (*Philip.* II, 15) ; 2° à penser continuellement que nous ne sommes dans ce monde que comme des étrangers et des passants, puisque le paradis est notre patrie, et que notre héritage nous y attend dans le sein de Dieu notre Père. (*Psal.* XLI, 3 ; *Luc.* VII, 12 ; *II Cor.* V, 4 ; *Philip.* III, 20.) Nous devons beaucoup nous humilier, beaucoup craindre et beaucoup gémir quand nous n'apercevons pas en nous un désir intime de la vie éternelle. (*Psal.* CV, 24, 27.)

LEÇON XII.

Des quatre alliances que nous avons contractées au baptême avec Jésus-Christ. — De la première de ces alliances, par laquelle Jésus-Christ est notre Dieu, et nous sommes ses adorateurs.

Quelles alliances avons-nous contractées au baptême avec Notre-Seigneur Jésus-Christ?

Nous y en avons contracté un si grand nombre, qu'on peut dire en vérité que Jésus-Christ est toutes choses à une âme chrétienne. Mais il y en a quatre qu'il nous importe particulièrement de bien connaître, qui sont : que depuis notre baptême Jésus-Christ est notre Dieu, et nous sommes ses adorateurs ; il est notre maître, et nous sommes ses disciples ; il est notre Seigneur, et nous sommes ses serviteurs ; il est notre chef, et nous sommes ses membres.

Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est votre Dieu?

1° Puisque cet adorable Fils de Dieu est né pour nous du sein de sa très-sainte Mère, puisqu'il réside au milieu de nous dans la divine Eucharistie, qu'il nous a été donné en diverses manières, et qu'il se donne encore à nous tous les jours, il est véritablement et très-particulièrement notre Dieu (*Isa.* IX, 6, 7 ; *Deut.* IV, 7 ; *Jer.* XIV, 8, 9) ; 2° toute la terre appelle Jésus-Christ le Dieu des Chrétiens, et nous devons tous mourir mille fois plutôt que de ne pas confesser hautement qu'il est en effet le vrai Dieu que nous adorons. (*Psal.* LXVI, 8 ; *Matth.* II, 11.)

L'Eglise fait-elle profession de s'appliquer à adorer Jésus-Christ ?

Oui : tous les jours dès le matin on entend de tous côtés la voix de cette sainte Eglise, qui invite ses enfants à cette adoration (*Psal.* XCIV, 6) ; le saint roi David avait prophétisé que nous serions les adorateurs du Verbe incarné ; et les rois mages, qui nous signifiaient ce que nous sommes, et ce que nous avons à faire dans cette même Eglise, n'eu-

rent pas plutôt trouvé Jésus, qu'ils l'adorèrent prosternés en terre, et lui offrirent de l'encens pour reconnaître sa divinité. (*Psal.* LXXI, 15; *Matth.* II, 11.)

Pour quelles raisons les bons Chrétiens sont-ils si affectionnés à adorer Jésus-Christ?

1° Jésus, en qualité de Fils unique de Dieu, est infiniment digne d'être adoré au ciel et sur la terre (*Hebr.* I, 6); 2° son Père éternel veut qu'en récompense de ce qu'il s'est humilié en tant de manières, il soit exalté par les louanges et les souverains respects des anges et des hommes, et qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers (*Psal.* LXXI, 15; *Philip.* II, 8 seq.); 3° tous les hommes ne l'adorant pas sur la terre comme le font tous les anges dans le ciel, c'est aux Chrétiens qui croient en lui de lui rendre les devoirs de la religion pour tout le genre humain. (*Psal.* LXXI, 15.)

Parmi les Chrétiens n'y en a-t-il pas quelques-uns plus particulièrement appliqués à cette adoration?

Oui, l'Eglise charge expressément de ce devoir les ecclésiastiques et toutes les personnes religieuses, et elle entend qu'ils s'en acquittent de telle sorte, que leur piété supplée abondamment à ce qui manque d'assiduité et de ferveur à la religion des peuples.

Qu'adore-t-on en Jésus-Christ?

On n'adore pas seulement Jésus-Christ tout entier, vrai Dieu et vrai homme; les personnes de piété se sentent encore portées à adorer en lui diverses choses, les unes après les autres, savoir : ses vertus, ses mystères, ses divers états, ses paroles, ses pensées, ses affections, ses actions, ses travaux, ses souffrances, son cœur, ses plaies sacrées et jusqu'à ses pas, ses gestes et ses respirations (*Psal.* LXXI, 15.)

Est-ce une bonne dévotion que de s'appliquer à adorer en détail tout ce qui est en Jésus-Christ, et tout ce qui s'est passé en lui pendant sa vie mortelle?

Oui : notre vraie sagesse est de méditer ainsi tout ce qu'est Jésus-Christ, et tout ce qu'il a fait et souffert pour nous; et notre véritable sanctification est de nous appliquer ainsi à lui avec une religion sincère et cordiale. (*I Cor.* II, 2; *Hebr.* XII, 3.),

Comment les bons Chrétiens adorent-ils Jésus-Christ?

Leur adoration est très-affectueuse. Elle n'en demeure pas au seul sentiment de souverain respect, mais elle est accompagnée de grands mouvements d'amour, d'admiration, de louanges et de remercîments; elle se dilate dans la joie, quand elle adore les excellences, la félicité et la gloire du Fils de Dieu, ou elle s'attendrit dans la compassion et la contrition, quand elle adore ses souffrances et ses humiliations. (*Apoc.* V, 9 seq.)

Est-ce dans l'oraison mentale que nous pratiquons cette adoration, ou bien dans les Offices de l'Eglise et dans le très-saint sacrifice?

Adorons Jésus-Christ dans toutes ces sortes d'oraison. Adorons-le premièrement dans l'oraison mentale, qui allumera en nous le feu sacré de la dévotion; et nous porterons ensuite un cœur touché, un esprit recueilli, et même un extérieur modeste à l'adoration publique. (*I Cor.* XIV, 15; *Ephes.* V, 15.)

Comment apprendrons-nous à adorer, comme il faut, Jésus-Christ Notre-Seigneur et notre Dieu?

Demandons-en la grâce au Saint-Esprit, instruisons-nous-en par la lecture des saints Livres, et par les bons avis de nos directeurs; mais surtout appliquons-nous sans délai à cette adoration humblement, effectueusement et constamment. C'est principalement l'exercice fidèle des vertus avec la bénédiction que Dieu y donne, qui nous apprend à les bien pratiquer. (*I Joan.* I, 9.)

LEÇON XIII.

D'une seconde alliance que nous avons contractée avec Jésus-Christ au baptême, par laquelle Jésus-Christ est notre maître ou docteur, et nous sommes ses disciples.

Est-il certain que Jésus-Christ est notre maître ou docteur, et que nous sommes ses disciples?

Très-certainement, Jésus-Christ est ce maître que les prophètes nous ont promis, que le Père éternel nous a commandé d'écouter, et en comparaison duquel nul autre ne mérite le nom de maître. (*Isa.* XXX, 20; LV, 4; *Matth.* XVII, 5; XXIII, 8.)

Comment Notre-Seigneur est-il le plus excellent de tous les maîtres?

Trois choses font un excellent Maître, savoir : une profonde science, une grande affection pour ses disciples, et un talent particulier de leur faire comprendre ses enseignements. Ces trois choses sont en Jésus-Christ en une éminence tout à fait incomparable, car, 1° tous les trésors de la sagesse et de la science de Dieu sont renfermés en lui; il est plein de grâce et de vérité, il est la vérité même (*Col.* II, 3; *Joan.* I, 14); 2° il a pour ses disciples une charité qui n'eut jamais de pareille (*Joan.* XIV, 6); 3° il a un moyen tout singulier et très-admirable de donner son esprit à ses disciples. (*Joan.* XV, 13; XIV, 16, 17; XV, 26; *Luc.* XXIV, 45.)

Que devons-nous à Jésus en qualité de ses disciples?

Estimer souverainement sa doctrine; avoir une grande affection à bien apprendre les leçons qu'il nous a données par ses paroles et par ses exemples; n'être jamais sans la marque par laquelle il veut qu'on nous reconnaisse pour ses disciples.

Pourquoi la doctrine de Jésus mérite-t-elle une souveraine estime?

Parce que l'auteur qui l'enseigne, l'origine d'où elle vient, les effets qu'elle produit, la fin où elle conduit, la relèvent infiniment. Son auteur est une personne divine qui nous l'a

apportée du ciel ; son origine est le sein du Père céleste, où notre divin maître l'a puisée éternellement ; les effets qu'elle produit sont la vraie sagesse et la vraie justice, et la fin où elle conduit est notre dernière perfection et notre souverain bonheur. (*Joan.* I, 18; *I Cor.* I, 30 ; *Joan.* VI, 68.)

Que font les bons Chrétiens pour bien apprendre les divines leçons de Jésus?

1° Ils écoutent et ils méditent avec une attention religieuse ce que nous a enseigné cet adorable maître dans son Evangile, et même ils prêtent l'oreille du cœur à ce qu'il leur enseigne intérieurement par son divin Esprit (*Jac.* I, 21); 2° ils ôtent d'eux-mêmes, par un soin fidèle et courageux, tout ce qui peut les rendre incapables des saintes vérités qu'il enseigne, savoir : le péché, l'immortification des passions, la mauvaise curiosité, et surtout l'orgueil et l'attachement au monde (*Sap.* I, 4; *Prov.* III, 32; *Psal.* CXVIII, 130 ; *Job* XXVIII, 13); 3° la pratique fidèle de ce qu'ils ont appris les dispose fort bien à recevoir de nouvelles lumières à l'école du grand maître. (*Jac.* I, 22.)

Quelle est la marque par laquelle Jésus veut que l'on reconnaisse ses vrais disciples?

C'est la charité mutuelle qui règne toujours parmi eux. « En cela, » dit Jésus, » on reconnaîtra que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres. » (*Joan.* XIII, 35.)

LEÇON XIV.

D'une troisième alliance que nous avons contractée au baptême avec Jésus-Christ, par laquelle il est Notre-Seigneur, et nous sommes ses serviteurs.

Jésus-Christ n'est-il pas Seigneur de toutes les créatures?

Oui sans doute, puisqu'il les a toutes tirées du néant et que Dieu son Père lui a donné toutes choses. (*Joan.* I, 3; *Matth.* XI, 27.)

N'est-il pas Seigneur de tout le genre humain?

Il l'est assurément par les titres de la création, de la rédemption et du don que lui en a fait son Père, aussi bien que des autres créatures. (*I Cor.* III, 22, 23; VI, 20; *Joan.* XVII, 2.)

Pourquoi avez-vous dit, dans la leçon précédente, que par le baptême nous avons contracté avec lui cette alliance par laquelle il est Notre-Seigneur, et nous sommes ses serviteurs?

1° Parce qu'au baptême nous nous sommes expressément donnés à lui et engagés solennellement à son service, et que de tous les hommes il n'y a que les Chrétiens qui reconnaissent son domaine, et qui soient véritablement et actuellement ses serviteurs. (*II Tim.* II, 4: *Col.* III, 24.)

Pourquoi appelle-t-on Jésus-Christ le Seigneur des seigneurs?

Parce que le droit de son domaine s'étend sur tous les seigneurs du monde, et que toutes les puissances du ciel et de la terre sont de sa dépendance. (*Col.* II, 10; *Apoc.* I, 5; XVII, 14 ; XIX, 16.)

Le Seigneur Jésus est donc fort au-dessus de tous les autres seigneurs?

Il est infiniment plus noble, plus sage, plus puissant et plus aimable qu'eux tous; et il n'y a aucun d'eux qui ne soit sa créature et son serviteur racheté de son sang, et qui ne lui doive l'hommage de ce qu'il a et de ce qu'il peut jamais prétendre. (*Psal.* XLIV, 4 seq.; *Apoc.* XIX, 11 seq.; *Psal.* CVI, 1-3; *Apoc.* I, 8.)

Comment entendez-vous que nous sommes non-seulement les serviteurs, mais aussi les esclaves du Seigneur Jésus?

J'entends, 1° que nous sommes au service de cet adorable Seigneur par un engagement éternel, et non pas pour aussi peu de temps que nous voudrons, comme sont chez les hommes leurs serviteurs à gages (*Luc.* I, 32, 33, 74, 75); c'est dire 2° que non-seulement ce souverain Maître peut nous commander tout ce qu'il lui plaira, avec obligation de notre part de lui obéir fidèlement, mais qu'il a aussi un plein droit de disposer de nous à sa volonté, droit auquel nous devons une entière soumission. (*Philip.* I, 20, 21.)

Est-ce une chose convenable à nous autres Chrétiens, qui vivons sous une loi de grâce et d'amour, de porter le nom d'esclaves?

Quand on nous appelle esclaves du Seigneur Jésus, on ne veut pas dire que nous soyons de ces esclaves qui vivent toujours dans la peur des coups, comme le font les galériens, qui ne servent que par le motif d'une crainte basse et servile; en ce sens-là le nom d'esclave ne conviendrait nullement à un bon Chrétien. Mais ce nom signifie parmi nous que nous sommes des esclaves d'amour, c'est-à-dire des esclaves que la sainte dilection rend plus obéissants et plus soumis en toutes manières, que ne feraient jamais toutes les craintes imaginables. (*I Cor.* XVI, 22; *Philip.* I, 21.)

Pourquoi devons-nous aimer le Seigneur Jésus et lui être soumis par amour?

Il est le plus aimable maître qui fut jamais et qui puisse jamais être. Il a une beauté si grande, qu'il n'a qu'à la montrer un peu pour régner sur tous les cœurs (*Psal.* XLIV, 4 seq.; *Sap.* VIII, 2); il a d'innombrables perfections, dont une seule mérite que tous les anges et tous les hommes l'estiment, l'admirent et la louent éternellement (*Isa.* IX, 6; *Ephes.* V, 2): il a une charité incroyable envers nous (*Apoc.* I, 5); jamais il ne nous a fait aucun commandement qui n'ait été très-juste, très-sage, et tout à fait pour notre bien (*Psal.* CXVIII, 172; XVIII, 8 seq.); sa patience à supporter nos défauts et sa clémence à nous pardonner nos fautes sont très-admirables, et sa libéralité à récompenser nos petits services va au delà de toute pensée: un verre d'eau donné pour son amour est payé d'une récompense éternelle, et tous les fidèles serviteurs auront place sur son trône, et régneront éternellement avec lui (*Hebr.* II, 17 18, ; IV, 15, 16; *Matth.* X, 42; *Apoc.* III, 21): comment pourrions-nous ne pas

aimer souverainement ce divin maître des cœurs? (*I Cor.* XVI, 22.)

Si nous sommes des esclaves d'amour, quels devoirs rendrons-nous au Seigneur Jésus en cette qualité?

1° Un esclave doit travailler sans cesse pour son maître, et ne travailler que pour lui. Faisons donc état que nous n'avons qu'une seule affaire, qui est de servir Notre-Seigneur Jésus-Christ et réglons tellement notre vie, que nous l'employions en vérité à faire fidèlement et uniquement ce qu'il veut de nous (*Rom.* XIV, 8-10; *II Cor.* V, 15); 2° un esclave n'a rien à soi : tout ce qu'il a, et tout ce qu'il est, est à son maître. Reconnaissons donc une bonne fois que nous n'avons droit de disposer de nous, et de quelque chose que ce soit, que selon la volonté du Seigneur Jésus, à qui tout appartient (*I Cor.* III, 22, 23); 3° un esclave est humble et patient, quand son maître le punit de ses fautes. Faisons de même quand Notre-Seigneur nous châtie de quelque manière que ce soit, jetons-nous à ses pieds, reconnaissons nos fautes, puisqu'il ne nous en punit qu'avec grande miséricorde (*Apoc.* III, 19); 4° enfin un bon esclave est fidèle à son maître et a du zèle pour ses intérêts. Soyons ainsi de bons serviteurs pour le meilleur de tous les maîtres; soyons inviolablement fidèles à ne le trahir jamais et à ne jamais lui dérober sa gloire, et n'ayons de l'empressement et de l'ardeur pour aucune autre chose que pour lui bien rendre nos services, et lui en procurer d'autres, selon notre pouvoir. (*Apoc.* II, 10.)

LEÇON XV.

D'une quatrième alliance que nous avons contractée au baptême avec Jésus-Christ, par laquelle il est notre chef, et nous sommes ses membres.

Est-il bien certain que le baptême nous unit à Jésus-Christ comme des membres à leur chef?

Oui : il est très-certain que par ce premier sacrement chacun de nous a été incorporé à Jésus-Christ, et est devenu un nouveau membre de son corps mystique, qui est son Eglise : et qu'ainsi le Saint-Esprit, qui lui forma son corps naturel dans le sein de sa Mère très-pure, lui forme tous les jours ce corps mystique dans le baptême. (*Rom.*, XII, 5; *I Cor.* VI, 15.)

Notre-Seigneur Jésus-Christ aime-t-il beaucoup son corps mystique?

Il faut bien qu'il l'aime d'un grand amour, puisqu'il a abandonné son corps naturel à la mort pour faire vivre celui-ci (*Joan.* X, 28; *Ephes.* V, 2); puisqu'il veut que ce même corps naturel, tout glorieux qu'il est à présent, soit la nourriture de son corps mystique (*Joan.* VI, 51); et puisque ce doux agneau de Dieu qui a souffert avec un silence merveilleux qu'on ait si cruellement déchiré son corps naturel, se plaint hautement quand on maltraite le moindre des membres de son Eglise. (*Isa.* LIII, 7; *Act.* IX, 4.)

Expliquez-nous ce que veut dire que Jésus-Christ est notre chef et que nous sommes ses membres?

Cela veut dire que ce qu'est la tête dans le corps humain à l'égard des autres membres, Jésus-Christ l'est d'une très-excellente et très-sainte manière dans le corps de son Eglise, à l'égard de tous les autres membres qui la composent. De même que la tête est entre les membres du corps humain celui qui est au-dessus de tous les autres, qui est plus parfait qu'eux tous, ayant en lui tous les sens, qui les dirige tous, et qui leur communique à tous la vie et le mouvement: ainsi Jésus-Christ est au-dessus de tous les autres membres de son Eglise; il en est le plus noble et le plus parfait incomparablement, ayant en lui la plénitude de toute grâce; il les dirige tous, et il leur communique à tous, s'ils n'y mettent point d'obstacle de leur part, la vie et le mouvement de sa grâce divine. (*Ephes.* I, 22, 23; *Joan.* III, 31; I, 14; XV, 4 seq.)

Tous ceux qui sont baptisés sont-ils les membres de Jésus-Christ de la même manière?

Non : les Chrétiens qui sont en état de grâce sont les membres vivants de ce chef adorable; mais les Chrétiens qui sont dans l'état malheureux du péché mortel, ne sont que des membres morts, qui seront bientôt retranchés et jetés au feu de l'enfer, s'ils ne reprennent la vie par la pénitence. (*Joan.* XV, 6.)

En quoi nous est avantageuse la qualité de membres vivants de Jésus-Christ?

1° Depuis que nous sommes incorporés, il nous regarde et nous chérit comme une partie de lui-même; il s'applique sans cesse à nous communiquer ses saintes lumières et sa vertu divine; et comme nous ne sommes qu'un même tout avec lui, il tient fait à lui-même tout le bien et tout le mal que l'on nous fait. (*Ephes.* V, 23 seq.; *Psal.* XXXII, 15; *Matth.* XXV, 40.)

2° Notre-Seigneur, en nous unissant à lui de cette sorte, a rendu par là nous et nos services bien agréables à Dieu son Père. Ce Père adorable nous aime pour cela, parce qu'il nous regarde en son très-cher Fils, et comme quelque chose de lui; il agrée nos services, il les reçoit en satisfaction de nos péchés, il les trouve dignes de la vie éternelle, parce que nous les lui rendons au nom et en la personne de ce même Fils bien-aimé, et que c'est principalement ce divin chef qui fait en nous tout le bien, et qui l'offre à Dieu son Père pour le glorifier en nous. (*Ephes.* I, 6; *Joan.* XV, 4, 5.)

3° Puisque c'est le propre d'un chef d'agir pour ses membres, tout ce que Jésus demande à Dieu son Père, il le demande pour nous, et tous les devoirs qu'il lui rend il les lui rend pour nous. En sorte que comme le péché d'Adam fut malheureusement le nôtre, parce qu'Adam était notre chef, ainsi, par un bonheur extrême, les très-saintes œuvres de Jésus sont à nous, parce qu'il est notre chef (*Hebr.* VII, 25; IX, 24; *Joan.* XVII, 19); tâchons de nous prévaloir de ce mer-

veilleux avantage, en demeurant toujours inséparablement unis à Jésus par une vive foi, une ferme espérance, et un fidèle amour. (*Joan.* xv, 4 seq.)

Si nous sommes les membres vivants d'un tel chef, quelles sont nos obligations en cette qualité?

1° Nous devons éviter plus que tout autre mal le péché mortel qui, de membres vivants du Fils de Dieu, nous rend des membres morts et infects, qu'il faut couper et jeter au feu. (*Joan.* xv, 6.) Nous ne devons pas seulement considérer l'état malheureux où notre péché nous fait tomber, mais bien plus l'injure extrême qu'il fait à Jésus-Christ, lui rendant perclus, difforme et infect un de ses membres. Or, quoique tout péché mortel lui fasse ce grand tort, l'impureté pourtant est le crime dont notre chef adorable se tient particulièrement outragé. (*I Cor.* vi, 15.)

2° Si nous voulons vivre en bons Chrétiens, nous devons n'agir jamais qu'avec dépendance de Jésus notre divin chef; c'est-à-dire que, comme les membres d'un corps naturel ne font rien que par l'ordre de leur tête, et par la vertu qu'elle leur communique, ainsi les Chrétiens étant les membres du corps de Jésus-Christ, ils doivent ne faire autre chose que ce qu'ils connaissent que Notre-Seigneur veut d'eux, et n'entreprendre cela même qu'après lui avoir demandé humblement et instamment sa sainte grâce pour le bien faire. Toutes les fois donc que nous agissons par notre propre volonté, ou avec présomption de nous-mêmes, nous n'agissons pas en bons Chrétiens. (*Rom.* xiii, 14.)

3° Nous sommes obligés de renvoyer à notre chef très-fidèlement toute la gloire de nos pratiques de vertu, comme nous voyons dans le corps naturel qu'après que le bras a bien combattu, c'est la tête qui en reçoit la couronne (*Apoc.* iv, 11; xix, 12); cela est dû à Jésus d'autant plus indispensablement, que nos bonnes œuvres tirent de lui toute leur valeur, et sont incomparablement plus ses œuvres que les nôtres.

4° Nous voyons dans le corps naturel que la main s'expose à être frappée et à périr pour garantir la tête; ainsi les bons Chrétiens sont prêts à tout perdre, même la vie pour les intérêts de Jésus leur chef. (*Matth.* x, 16.)

5° Enfin, c'est la volonté de notre adorable chef, qu'en la vertu de son Saint-Esprit qui habite en nous, nous soyons animés des mêmes sentiments dont il était animé quand il vivait sur la terre; que nous suivions ses maximes, que nous imitions ses vertus, et, en un mot, que nous vivions véritablement en ce monde, comme Jésus-Christ y a vécu (*Philip.* ii, 5; *I Joan.* ii, 6; iv, 17); prions, travaillons, renonçons à nous-mêmes, faisons-nous violence pour être ainsi de vrais Chrétiens.

LEÇON XVI.

Des alliances que le baptême nous donne avec le Saint-Esprit, par lesquelles nous sommes ses temples et ses organes.

Quelles alliances avons-nous contractées au baptême avec le Saint-Esprit?

La grâce du baptême nous a faits les temples vivants et les organes du Saint-Esprit.

Qu'entendez-vous en disant que le baptême nous a faits les temples du Saint-Esprit?

J'entends que le même Saint-Esprit, qui descendit sur Notre-Seigneur en forme de colombe quand il fut baptisé au Jourdain, est venu en chacun de nous au moment de notre baptême, pour y habiter toujours comme en un lieu sacré, pour y recevoir nos adorations et nos hommages, et y écouter nos prières. (*Luc.* iii, 22; *I Cor.* iii, 16, 17; vi, 19, 20.)

Quoi! le Saint-Esprit habite toujours en chacun de nous depuis notre baptême?

Oui: il y habite toujours, pourvu que, par quelque péché mortel, nous ne l'obligions point à nous quitter; et il veut y habiter éternellement. (*Rom.* viii, 9 seq.; *Jac.* iv, 5; *Joan.* xiv, 16, 17.)

Une âme chrétienne en état de grâce est donc un temple bien cher à Dieu?

Oui: cette âme est un temple de Dieu plus précieux, sans comparaison, qu'aucun temple de pierres, et Dieu s'y plaît plus qu'en toutes les églises les plus magnifiques du monde. Les temples de pierres, quelque éclat et quelque majesté qu'on y admire, sont après tout des temples matériels, inanimés, et qui ne dureront pas toujours; mais une âme baptisée est un temple spirituel, vivant et éternel. (*Joan.* xiv, 20.)

Qu'entendez-vous en disant qu'un bon Chrétien est le temple vivant du Saint-Esprit?

J'entends que le Saint-Esprit n'habite pas en lui seulement pour l'honorer de son intime présence, mais aussi pour l'animer d'une nouvelle vie, toute selon Dieu et selon Jésus-Christ son Fils. (*Joan.* vi, 64.)

Qu'est-ce qu'une vie toute selon Dieu?

C'est une vie qui a pour principe l'Esprit de Dieu notre Père céleste, qui a pour but sa gloire, qui a pour règle ses saints commandements, et qui a pour modèle ses perfections adorables (*Rom.* viii, 14; *I Cor.* x, 31; *II Joan.* vi; *Matth.* v, 48); et cette vie-là est la vie nouvelle des vrais enfants de Dieu, qui ne vivent plus selon la chair ni selon l'esprit du monde, mais selon l'opération sainte de ce divin Esprit qui habite en eux et qui les vivifie. (*Rom.* viii, 9.)

Qu'est-ce qu'une vie toute selon Jésus-Christ? (*Rom.* xv, 5.)

C'est une vie toute conforme aux enseignements, aux lois et aux exemples de Jésus-Christ; c'est celle des vrais disciples, des fidèles serviteurs et des membres vivants du Fils de Dieu, produite en eux par le Saint-Esprit qui les anime. (*Joan.* xv, 7; *Rom.* viii, 9; *Joan.* xiv, 15; *Philip.* ii, 5.)

Qu'entendez-vous en disant que nous sommes les organes du Saint-Esprit?

J'entends que ce divin Esprit, si nous ne résistons point à ses grâces, applique notre entendement à connaître Dieu, notre cœur à l'aimer, notre langue à le louer, et toutes nos facultés à le servir et le glorifier par la pratique des vertus chrétiennes. (*Joan.* XIV, 26; *Rom.* V, 5; *Psal.* XLIV, 2; *Act.* II, 3; *Galat.* V, 25; *II Cor.* VI, 6.)

Est-ce un grand bien pour nous que nous soyons les temples vivants et les organes du Saint-Esprit?

Oui : que cet adorable Esprit habite en nous, c'est pour nous un honneur, une richesse et un secours inestimables; et un moment de la vie nouvelle qu'il nous communique vaut mieux, sans comparaison, que toutes les vies qui pourraient jamais être produites dans la nature. (*Jer.* XIV, 9; *Apoc.* III, 18.)

Que fait un bon Chrétien en qualité de temple vivant du Saint-Esprit?

1° Il a grand soin de ne point profaner en lui-même le temple de Dieu par aucun péché, prenant pour lui ces saintes paroles de l'Apôtre : « Si quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra; car le temple de Dieu est saint, et vous-mêmes vous êtes ce temple (*I Cor.* III, 17) ; » 2° il se tient recueilli le plus assidûment qu'il peut dans son intérieur, pour y adorer, aimer et réclamer sans cesse ce divin Esprit, qui daigne être le doux hôte de son âme et le Dieu de sa vie (*Psal.* XLI, 10); 3° son intérieur est pour lui un lieu de sacrifice, comme le doit être en effet tout vrai temple de Dieu; car il y immole fidèlement à la sainteté divine tous les mouvements qui s'y élèvent du mauvais fond de la nature corrompue. (*Psal.* LIII, 8; CXXXVI, 9.)

Que fait un bon Chrétien en qualité d'organe du Saint-Esprit?

1° Il observe les lumières et les attraits de grâce dont le Saint-Esprit daigne le prévenir, afin de ne pas lui résister, mais de lui être docile et obéissant (*Psal.* LXXXIV, 9; XCIV, 8); 2° il désire extrêmement ne rien entreprendre qu'en la vertu et par la conduite de ce divin Esprit; et pour cela il ne commence ni ne résout jamais quoi que ce soit qu'auparavant il ne s'élève à lui et ne luidise avec ferveur, humilité et confiance : « Venez, Saint-Esprit, Esprit de Dieu, Esprit de Jésus-Christ, Esprit de l'Eglise, Esprit des saints; je renonce à mon propre esprit et à tout moi-même; je vous donne mon cœur et je me livre entièrement à vous, pour être animé de votre grâce et pour adhérer à ses pieux mouvements. » (*I Cor.* XII, 3.)

LEÇON XVII.

Des relations que le baptême nous donne avec la très-sainte Vierge. — De la qualité de serviteur de Marie.

Dans quels rapports le baptême nous met-il avec la très-sainte Vierge?

Il nous fait les serviteurs de cette divine souveraine, et les enfants de cette Mère incomparable.

Vous croyez donc qu'on n'est pas bon Chrétien, sans être serviteur de la très-sainte Vierge?

Je le crois en effet; car 1° Notre-Seigneur ne tiendrait jamais pour son vrai serviteur celui qui ne voudrait pas l'être de sa très-sainte Mère; 2° le Saint-Esprit, qui a inspiré à tous les enfants de la vraie Eglise d'appeler la très-sainte Vierge Notre-Dame, ne veut pas que notre bouche seulement lui donne cette qualité, mais il veut qu'en la nommant notre souveraine, nous soyons véritablement ses bons et fidèles serviteurs.

La très-sainte Vierge n'est-elle pas dame ou souveraine de tout le monde?

Oui : elle est la très-digne épouse du Père éternel, et elle ne peut être la très-digne épouse du Créateur, qu'elle ne soit dame et souveraine de toutes les créatures. (*Luc.* I, 35.)

N'est-elle pas particulièrement dame et souveraine de tous les hommes?

Oui assurément, car, outre qu'elle est l'épouse de leur Créateur et de leur souverain maître, elle est encore la Mère de leur Rédempteur. (*Isa.* VII, 14; *Luc.* I, 31.)

Pourquoi donc dites-vous que le baptême nous fait serviteurs de la très-sainte Vierge?

Parce que le Saint-Esprit que nous recevons au baptême, nous donne sa lumière pour connaître cette grande et divine souveraine, qui n'est pas connue hors du christianisme, et nous inspire du zèle pour son service.

Que devons-nous à la très-sainte Vierge en qualité de ses serviteurs?

Un grand respect, un zèle ardent pour son honneur, un fidèle service et une sainte affection à porter ses livrées.

Pourquoi lui devons-nous un grand respect?

Parce que sa noblesse, ses dignités, sa sainteté et son pouvoir sont incomparables.

Comment les bons serviteurs de Notre-Dame témoignent-ils le grand respect qu'ils lui portent?

Ils ne lui parlent qu'avec un profond abaissement en sa présence; ils saluent ses images avec beaucoup de piété; et ils ne prononcent jamais le saint nom de MARIE qu'avec quelque signe de révérence.

Dieu veut-il que nous ayons un zèle ardent pour l'honneur de cette divine maîtresse?

Nous avons plusieurs grandes marques que sa volonté divine est que nous l'estimions et l'honorions d'une affection singulière; 1° il a mis en elle un si merveilleux trésor de perfections et de mérites, qu'après Jésus, rien n'est si digne d'estime et d'honneur au ciel et sur la terre que sa très-sainte Mère (*Prov.* XXXI, 29); 2° le Saint-Esprit qui gouverne l'Eglise, la porte sans cesse à regarder Marie comme le principal objet de sa dévotion après Jésus à qui rien n'est comparable; 3° nous ne voyons point de grand serviteur ni de grande servante de

Dieu que le même Saint-Esprit n'embrase d'une très-ardente affection à honorer la sainte Vierge.

En quoi les bons Chrétiens exercent-ils leur zèle pour l'honneur de leur auguste souveraine?

C'est par ce zèle qu'ils désirent extrêmement et qu'ils procurent de tout leur pouvoir en toute rencontre que les églises ou les chapelles de Notre-Dame, ses images et ses autels soient entretenus dans une grande décence, et que ses fêtes soient dignement célébrées. Ils la défendent fortement contre les hérétiques; ils saisissent avec empressement tout ce qui peut contribuer à sa gloire; rien ne les touche après l'honneur de Dieu, à l'égal des intérêts de leur très-sainte et très-bonne souveraine, et ils n'épargnent rien pour les maintenir et les porter le plus haut qu'ils peuvent.

Pourquoi devons-nous servir fidèlement et affectueusement la très-sainte Vierge ?

1° Il faut bien que nous la servions, puisque sans cela nous ne serions pas véritablement ses serviteurs; 2° il faut la servir fidèlement et affectueusement, parce qu'elle est la plus digne et la meilleure de toutes les reines.

Quels services pouvons-nous rendre à une si excellente et une si bonne maîtresse?

1° Louer et remercier Dieu pour elle et avec elle par des actes intérieurs dans l'oraison, par les saints offices de l'Eglise et par le très-saint sacrifice; 2° faire souvent quelques saintes pratiques de dévotion, de charité, de pénitence et des autres vertus à son honneur et dans ses intentions; 3° pratiquer le saint Evangile, non-seulement pour obéir à Jésus Notre-Seigneur et notre Dieu, mais pour obéir aussi à sa très-sainte Mère, qui nous dit à tous ce qu'elle dit aux jeunes époux de Cana : « Faites ce que vous dit mon Fils. » (*Joan.* II, 5.)

Ceux donc qui sont mal avec Notre-Seigneur à cause des péchés dont ils ne se corrigent point, ne sont pas de bons serviteurs de la très-sainte Vierge?

Non : il n'est pas possible qu'on soit en même temps un ennemi obstiné du Fils et un bon serviteur de la Mère.

Qu'est-ce qu'on appelle porter les livrées de la très-sainte Vierge?

1° On porte les livrées de cette divine maîtresse quand on pratique à son imitation et à son honneur les vertus qui lui sont les plus chères, comme sont particulièrement la chasteté, la dévotion, la charité et l'humilité; 2° on les porte aussi quand on a toujours sur soi quelques marques extérieures d'appartenance à la Mère de Dieu, telles que le chapelet, le scapulaire et les médailles. Les esprits superbes méprisent beaucoup ces sortes de livrées, parce que tout ce qui paraît petit et simple n'aura jamais leur estime; mais les humbles serviteurs de Notre-Seigneur et de sa très-sainte Mère les ont en vénération, parce que l'Eglise en approuve l'usage, parce qu'elles nous font connaître comme des Catholiques opposés à l'hérésie, extrêmement comme les serviteurs déclarés de la Mère de Dieu, et parce qu'elles nous font souvenir de nos obligations envers cette maîtresse incomparable.

LEÇON XVIII.

De la qualité d'enfant de la très-sainte Vierge, que tout Chrétien acquiert par le baptême.

Est-il bien certain que les Chrétiens sont enfants de la très-sainte Vierge ?

Oui : puisqu'elle nous a donné Jésus-Christ, nous tenons d'elle véritablement l'être et la vie de la grâce; et cette seconde Eve est, comme le signifie ce nom, la Mère des vivants bien mieux que la première, qui devint par le péché la mère des mourants. (*Gen.* III, 20.)

Est-ce un grand avantage d'avoir pour Mère la très-sainte Vierge?

Après l'avantage ineffable que nous trouvons dans nos rapports avec Jésus, rien ne nous doit être cher au ciel et sur la terre à l'égal du bonheur d'être les enfants d'une telle Mère. (*Psal.* CXV, 16.)

Que devons-nous à la très-sainte Vierge en qualité de ses enfants?

Nous lui devons l'honneur, l'amour, la confiance, l'obéissance et l'imitation.

Pourquoi lui devons-nous de l'honneur?

Si nous devons honorer nos mères qui sont sur la terre et qui ne sont nos mères que selon la chair, à combien plus forte raison devons-nous honorer notre Mère qui est au ciel, laquelle est notre Mère selon la grâce et pour la vie éternelle, et reçoit les hommages et la vénération de tous les anges.

Pourquoi lui devons-nous un amour filial?

S'il n'est point en ce monde d'enfant bien né qui n'aime tendrement sa mère, de quel amour ne devons-nous point chérir une Mère qui a des perfections si ravissantes, à qui nous devons tout notre bonheur et qui a pour nous une charité indicible?

Pourquoi lui devons-nous une cordiale confiance?

A cause de sa bonté extrême envers nous, et du pouvoir singulier qu'elle a auprès de Dieu.

Pourquoi lui devons nous une fidèle obéissance?

Parce que le Père éternel, en la faisant son épouse, lui a donné l'autorité de souveraine sur toutes les créatures, et l'autorité de Mère sur son propre Fils et sur tous ses autres enfants qui lui naissent tous les jours dans son Eglise. Qui de nous ne rendra de bon cœur ses soumissions à une autorité si aimable et si bien établie? (*Luc.* I, 35.)

Pourquoi devons-nous imiter cette très-sainte Mère?

Parce que, si nous ne lui ressemblons en quelque chose, nous ne serons pas ses enfants, comme elle veut que nous le soyons.

Pendant tout le temps que Notre-Seigneur a vécu sur la terre avec sa très-sainte Mère, lui a-t-il rendu tous les devoirs dont nous venons de parler?

Oui : le meilleur de tous les Fils n'a pu

manquer d'honorer très-parfaitement la plus digne de toutes les mères. L'obéissance qu'il lui a rendue est expressément rapportée dans l'Evangile, et on ne peut douter qu'il ne lui ait obéi et ne lui ait rendu tous les bons offices qu'il lui devait, avec un amour incomparable (*Luc.* II, 51); la très-parfaite confiance qu'il avait en elle paraît assez en ce qu'il s'est abandonné à ses soins affectueux, particulièrement pendant son enfance; et pour la ressemblance, il a voulu être semblable à elle dans la nature, et il a pris plaisir de la rendre semblable à lui dans la grâce et les vertus.

De ce que Jésus-Christ Notre-Seigneur a eu tant d'affection toute sa vie à honorer sa très-sainte Mère, qu'en devons-nous conclure?

1° Que ceux d'entre nous qui ne sont pas affectionnés à respecter, aimer et servir cette divine Mère d'un cœur filial, ne sont pas de bons Chrétiens, puisqu'ils n'ont pas les mêmes sentiments qu'a eus Jésus-Christ, et ne marchent pas par où il a marché toute sa vie (*I Joan.* II, 6); 2° cet exemple que nous a donné le Fils de Dieu d'honorer sa très-sainte Mère, ne nous est pas seulement un très-puissant motif de ne jamais manquer à un devoir si aimable; mais il nous apprend encore par quel principe nous pouvons le lui rendre bien saintement, savoir: en l'honneur et en l'union de l'affection admirable avec laquelle son divin Fils le lui a rendu.

Nous avons vu dans la leçon précédente tout ce que font ordinairement les bons serviteurs de la très-sainte Vierge pour l'honorer et la servir: est-ce assez que nous fassions les mêmes choses pour son honneur et son service en qualité de ses enfants?

Il suffit que nous fassions les mêmes choses, pourvu que nous les fassions avec un cœur filial et plein d'amour.

LEÇON XIX.

De la confiance que les Chrétiens doivent avoir en l'intercession de la très-sainte Vierge.

Vous disiez dans la leçon précédente qu'en qualité d'enfants de la très-sainte Vierge nous devons avoir de la confiance en elle: croyez-vous que ce doive être une grande et particulière confiance?

Oui: nous devons avoir plus de confiance en cette divine Mère qu'en tous les anges et tous les saints ensemble, parce qu'elle prie pour nous et plus volontiers, et plus efficacement qu'eux tous.

Comment lui témoignons-nous cette grande confiance?

En recourant à elle cordialement dans tous nos besoins, n'entreprenant jamais aucune affaire sans lui avoir demandé sa bénédiction.

Est-il nécessaire que nous invoquions la très-sainte Vierge?

Les saints ont remarqué qu'ordinairement ceux qui ne recourent point à cette Mère de miséricorde périssent malheureusement.

Ceux qui invoquent la très-sainte Vierge en reçoivent-ils un grand secours?

Oui: elle leur obtient une infinité de grâces, et elle les assiste admirablement pendant leur vie et à l'heure de la mort.

Comment la très-sainte Vierge est-elle notre avocate?

En ce qu'elle plaide notre cause d'une admirable manière devant la miséricorde de son Fils adorable.

Comment est-elle notre médiatrice?

En ce que, si nous n'osons aborder Notre-Seigneur, intimidés par sa grandeur, sa sainteté et sa justice, cette très-bonne Mère s'entremet volontiers auprès de lui pour obtenir qu'il nous souffre en sa présence, et nous traite selon sa miséricorde.

Ne faisons-nous pas injure à Jésus, le grand médiateur entre Dieu et les hommes, quand nous donnons à sa très-sainte Mère la qualité de médiatrice?

Il est vrai que Jésus est le seul médiateur de notre rédemption, mais sa très-sainte Mère, tous les saints du ciel, et même tous ses vrais amis qui vivent encore sur la terre, peuvent être nos médiateurs par leur intercession; et comme nous croyons fermement que cette intercession tire tout son efficace des mérites du premier et souverain médiateur, le recours que nous y avons est tout à fait à son honneur, bien loin de lui être injurieux.

Afin que la très-sainte Vierge exauce nos prières, est-ce assez que nous les fassions avec une grande confiance?

Il faut encore les faire avec humilité, ardeur et persévérance.

LEÇON XX.

Des rapports que le baptême nous donne avec la sainte Eglise.

Quel rapport contractons-nous avec la sainte Eglise par le baptême?

1° En tant que l'Eglise est ce saint corps dont Jésus est le chef, chacun de nous en devient un membre par le baptême. Ainsi les Chrétiens dans l'Eglise sont membres les uns des autres (*Rom.* XII, 5); 2° en tant que l'Eglise est épouse de Notre-Seigneur, nous sommes devenus ses sujets et ses enfants, quand elle nous a baptisés.

Est-ce un grand bien d'être incorporé à l'Eglise de Jésus-Christ?

Oui: c'est un bienfait de Dieu qui en comprend plusieurs fort signalés; car étant ainsi dans la vraie Eglise, on est dans la communion des saints, c'est-à-dire dans la participation mutuelle qu'ont tous les Catholiques aux biens spirituels les uns des autres. On est dans cette société chérie de Dieu, hors de laquelle il n'y a point de salut, et dans laquelle l'on trouve la vérité indubitable, la vraie justice et le chemin véritable de la vie éternelle. (*Ephes.* II, 19-22.)

Est-ce un grand bien que d'être sujet et enfant de la sainte Eglise?

Oui: puisqu'il est certain que cette sainte Eglise est toujours assistée de son divin

Epoux, et que le Saint-Esprit la sanctifie et la gouverne, pour nous c'est un très-grand bonheur d'être soumis aux lois de cette sage Epouse du Fils de Dieu, et d'avoir à vivre et à mourir dans le sein de cette bonne mère. (*Matth.* xxviii, 20; *Joan.* xiv, 16, 17.)

Quelles sont nos obligations en qualité de membres du corps de l'Eglise?

De nous comporter à l'égard de l'Eglise et à l'égard de nos frères, qui en sont les membres avec nous, ainsi que nous voyons qu'un membre du corps humain se comporte à l'égard des autres membres (*I Cor.* xii, 12); comme un des membres du corps humain s'expose par son instinct naturel à souffrir toutes choses et à périr pour la conservation du corps; ainsi chacun de nous doit par sa charité être prêt à tout perdre et à tout souffrir pour aider à maintenir la sainte Eglise: et comme un des membres du corps humain n'usurpe point les fonctions d'un autre membre, qu'il n'a point d'envie contre les plus nobles, ni de mépris pour les plus vils; que si un autre membre a du bien, il s'y complaît, et s'il a du mal, il lui compatit et il lui donne du secours: ainsi chacun de nous, s'il a la vraie charité, ne voudra jamais faire dans l'Eglise ce qu'un autre y doit faire; il ne s'attristera jamais de voir au-dessus de lui ceux que Dieu y aura mis, et ne traitera jamais avec dédain ni les petits ni les pauvres. Si quelqu'un de ses frères est dans la joie, il se réjouira avec lui, et s'il est dans la souffrance, il en aura de la compassion et fera son possible pour le soulager.

Quelles sont nos obligations en qualité de sujets et d'enfants de la sainte Eglise?

En qualité d'enfants de la sainte Eglise, nous devons un grand respect et une fidèle obéissance à tous nos prélats et à tous ceux qui font à notre égard la fonction de pasteurs, surtout à notre Saint-Père le Pape (*Matth.* xviii, 17); nous devons rendre ce respect et cette obéissance avec un amour filial. (*I Petr.* i, 14.)

A quoi doivent nous porter ces vérités?

1° A remercier Dieu tous les jours de nous avoir mis dans la sainte Eglise; 2° à être véritablement à l'égard de cette sainte Eglise ce que doivent être de bons Chrétiens et de vrais Catholiques.

LEÇON XXI.

Des saintes cérémonies du baptême.

A quoi sert ce grand nombre de cérémonies dont on accompagne l'administration du baptême?

Ces saintes cérémonies servent, 1° à donner de l'estime et de la dévotion aux fidèles pour ce premier sacrement; 2° elles servent à l'instruction du peuple, non-seulement par le catéchisme qui s'y fait toujours en quelque manière, mais encore par les actions mystérieuses qui s'y font et dont l'on connaît ou l'on désire apprendre la signification; 3° elles servent aussi à deux bons effets dans les personnes que l'on baptise, car elles en chassent les démons et leur attirent quelque bénédiction de Dieu.

Pourquoi y a-t-il un plus grand nombre de cérémonies dans l'administration du baptême que dans l'administration des autres sacrements?

1° Comme le sacrement de baptême n'a de soi-même aucun éclat dans son extérieur, puisque l'on n'y voit verser qu'un peu d'eau et prononcer cinq ou six paroles, les personnes grossières viendraient facilement à le mépriser, si quelque appareil considérable ne le relevait dans leur esprit; 2° comme ce sacrement produit le grand engagement au service de Jésus-Christ et l'entrée dans son Eglise, et que c'est là le fondement de toutes les autres grâces à recevoir, il mérite assurément une solennité particulière. (*Galat.* iii, 27.)

L'usage de ces saintes cérémonies est-il depuis longtemps dans l'Eglise?

Oui: il est fort ancien, et l'Eglise le tient des saints apôtres.

A quoi doit nous porter cette instruction?

1° A avoir en grande estime des cérémonies si vénérables, si saintes et si utiles; 2° à prendre pour le baptême les sentiments de vénération qu'elles inspirent, et à recevoir avec une affection religieuse les instructions qu'elles nous donnent sur les grâces et les obligations des baptisés.

Pourquoi fait-on arrêter à la porte de l'église la personne qui demande le baptême?

Pour signifier que cet enfant d'Adam n'est point encore de l'Eglise de Jésus-Christ; que par son péché il est indigne d'y avoir entrée, et que c'est par le baptême que Dieu lui fait la grande grâce de l'y admettre.

Pourquoi le prêtre fait-il des exorcismes sur une personne avant de la baptiser?

1° Pour nous apprendre que par le péché originel tous les enfants des hommes sont en la puissance du démon, et que, par le baptême, Dieu les en tire et les transfère sous l'aimable domination de son très-cher Fils (*Col.* i, 13); 2° parce que la force de ces exorcismes écarte l'esprit malin et empêche que, ni avant ni après le baptême, il ne puisse inquiéter cette personne, qui vient se donner à son vrai maître.

Pourquoi le prêtre souffle-t-il trois fois sur la face de la personne qui vient au baptême, et dit-il ensuite : Sors de cette personne, esprit immonde, et fais place au Saint-Esprit consolateur?

Cela signifie, 1° l'empire et la facilité avec laquelle la sainte Eglise chasse le démon de cette personne, comme si c'était une paille que l'on souffle au vent; et cette action de mépris est fort propre pour faire fuir ce monstre d'orgueil, à qui l'humiliation est insupportable; 2° ce souffle mystérieux est encore propre à chasser cet esprit maudit, en ce qu'il lui représente le souffle qui allume le feu de l'enfer, où il sera détenu éternellement (*II Petr.* ii, 4; *Matth.* xxv, 41); 3° cette même action signifie que la personne sur qui l'on souffle va recevoir le Saint-Esprit par le baptême (*Rom.* viii,

15); et cette cérémonie se pratique en mémoire de ce que Notre-Seigneur souffla sur ses disciples, en leur donnant son Saint-Esprit. (*Joan.* xx, 22.)

Pourquoi le prêtre imprime-t-il la croix sur le front et sur la poitrine d'un enfant, et sur tous les sens d'une personne qui a l'usage de la raison, avant de les baptiser?

1° Cette cérémonie signifie que la vie chrétienne, dont on reçoit l'esprit, et à laquelle on s'engage dans le baptême, est une vie de croix, c'est-à-dire un exercice continuel de mortification et de patience, si bien que quand un Chrétien ne mortifie pas ses mauvaises inclinations, ou qu'il ne porte pas patiemment les croix que Dieu lui envoie, il est infidèle à la grâce et aux obligations de son baptême (*Galat.* v, 24; *Matth.* x, 38; xvi, 24); 2° on imprime la croix sur la poitrine de la personne à baptiser, pour l'avertir qu'elle doit aimer la vie crucifiée et mortifier principalement les mouvements déréglés de son cœur. (*Galat.* ii, 19; vi, 14.) On l'imprime sur son front, pour lui apprendre qu'elle ne doit pas rougir de l'Évangile de Jésus-Christ crucifié (*Rom.* i, 16); et on l'imprime sur tous ses sens, parce que l'homme étant corrompu en tout lui-même par le péché, il n'y a rien en lui qui n'ait besoin du remède de la croix de Jésus.

Pourquoi le prêtre met-il la main sur la tête de la personne qu'il va baptiser?

1° Le prêtre, par cette cérémonie, prend possession au nom de Dieu de cette personne qui va être consacrée à sa divine majesté; 2° il signifie par là que cette même personne sera désormais sous la protection de Dieu, et comme à l'abri sous sa main adorable. (*Psal.* xxvii, 7, 8; *Isa.* li, 16.)

Pourquoi lui met-il du sel dans la bouche?

Pour signifier que la grâce du baptême, si on ne lui est pas infidèle, préserve de la corruption du péché et fait goûter les maximes de l'Evangile. (*Col.* iii, 2; *I Petr.* ii, 3.)

Pourquoi lui touche-t-il les oreilles et les narines avec de la salive?

Quand il touche ainsi les oreilles, cela signifie la grâce et l'obligation d'écouter désormais docilement tout ce qui lui sera dit de la part de Dieu et de son Eglise (*Eccli.* iii, 31): et quand il lui touche les narines, cela veut dire que le baptême nous rend capables de courir après la bonne odeur de Jésus-Christ et de la vie chrétienne. (*Cant.* i, 3.)

Mais pourquoi se sert-on de salive dans cette cérémonie?

C'est en mémoire de ce que Notre-Sauveur en mit sur les yeux de cet homme qui était aveugle dès sa naissance, lui ordonnant d'aller se laver dans la piscine de Siloë, qui signifiait notre baptême. (*Joan.* ix, 6.)

A quoi doit nous porter cette instruction?

A profiter fidèlement des lumières qu'elle nous donne sur les grâces que nous avons reçues et sur les obligations que nous avons contractées dans notre baptême.

LEÇON XXII.

Des renonciations que l'on fait faire à ceux qui se présentent au baptême. — De la profession de foi que l'Eglise exige d'eux.

Pourquoi le prêtre, avant de baptiser une personne, exige-t-il d'elle qu'elle renonce solennellement à Satan?

Il est bien visible que nul ne peut servir deux maîtres aussi opposés l'un à l'autre que le sont Jésus-Christ et Satan, et qu'ainsi il est nécessaire qu'on renonce absolument à Satan avant de s'engager au service de Jésus-Christ, comme on fait dans le baptême (*Matth.* vi, 24); et il est très à propos que celui qui se présente au baptême fasse cette renonciation bien expressément et avec solennité, afin qu'il remarque mieux son obligation de n'y jamais contrevenir.

Pourquoi l'Eglise exige-t-elle de cette même personne, avant de lui accorder le baptême, qu'elle renonce aux œuvres de Satan?

Les œuvres de Satan n'étant autre chose que les péchés et les vices, il faut nécessairement y renoncer pour embrasser la justice chrétienne, c'est-à-dire l'obéissance aux saintes lois de Jésus-Christ, comme on l'embrasse en effet par le baptême. (*I Joan.* iii, 8; *Tit.* ii, 12.)

Qu'est-ce que les pompes de Satan, auxquelles l'Eglise veut qu'on renonce avant de recevoir le baptême?

Les pompes de Satan sont les mêmes que les pompes du monde: ce sont les excès et les superfluités que les personnes mondaines recherchent sans cesse dans tout ce qui sert à leur usage, parce que leur orgueil et leur concupiscence, toujours insatiables, ne se contentent jamais du nécessaire, et ne peuvent garder de modération. (*Eccle.* i, 8; *Matth.* v, 27.) Par ce principe corrompu, les mondains désirent passionnément les habits les plus somptueux, les logements les plus magnifiques, les ameublements les plus riches, des biens dans la plus grande abondance, des honneurs dans la plus haute élévation, et toutes sortes de délices les plus exquises. Tous ces excès s'appellent pompes de Satan, parce que ce malheureux tentateur s'en sert autant qu'il peut pour nous détourner de Dieu par leurs appas pernicieux, et ensuite nous pervertir et nous damner. (*Matth.* iv, 8, 9.)

Pourquoi l'Eglise exige-t-elle qu'on renonce aux pompes de Satan avant de recevoir le baptême?

Elle veut qu'on se défasse ainsi de l'amour du siècle pour faire place au règne de l'amour divin dans les âmes. Elle veut que ce renoncement généreux ferme l'entrée de notre cœur aux charmes trompeurs par lesquels Satan enchante et corrompt la plupart des enfants des hommes. (*I Joan.* ii, 15-17.)

Pourquoi avant de baptiser une personne lui fait-on faire la profession de foi?

1° C'est pour lui faire remarquer la très-grande grâce que l'on reçoit au baptême d'être appelé des ténèbres du monde à l'ad-

mirable lumière de Dieu, qui est la foi (*I Petr.* II, 9); 2° l'Eglise veut que, quiconque se présente au baptême et renonce à Satan et au monde, pour être fait Chrétien, déclare solennellement, par sa profession de foi, que c'est tout de bon qu'il veut vivre et mourir au nombre des vrais fidèles de Jésus-Christ. (*I Petr.* I, 21.)

Qu'est-ce qu'un vrai fidèle de Jésus-Christ?

1° Un vrai fidèle de Jésus-Christ est un Chrétien qui demeure ferme dans la foi de l'Eglise de Jésus-Christ, et qui règle sa conduite par cette sainte et divine lumière (*I Cor.* XVI, 13; *Col.* I, 23; *Galat.* II, 20; V, 6); 2° un vrai fidèle de Jésus-Christ est un Chrétien qui garde inviolablement à cet adorable maître les promesses qu'il lui a faites au baptême de ne reprendre jamais les œuvres de Satan ni l'esprit du monde, mais de vivre toujours selon les saintes lois de son Evangile. (*II Tim.* I, 5; *Philip.* I, 27.)

Les péchés des Chrétiens sont donc plus grands que ceux des autres hommes?

Oui, beaucoup plus grands, parce qu'un Chrétien ne peut offenser Notre-Seigneur qu'avec une détestable perfidie et avec une malice et une ingratitude effroyables. (*Psal.* LIV, 13-16; *I Tim.* V, 12; *Isa.* I, 2.)

Expliquez-nous cette perfidie, cette malice et cette ingratitude d'un Chrétien qui offense Notre-Seigneur?

Un Chrétien qui offense Notre-Seigneur par un péché mortel se rend coupable d'une horrible perfidie, puisqu'il rompt avec ce divin maître et l'abandonne lâchement contre les promesses solennelles qu'il lui a faites de lui être inviolablement fidèle. (*Jos.* XXIII, 16; *Psal.* LXXVII, 57; *Prov.* II, 17.) Son crime renferme une étrange malice, puisqu'il le commet en connaissant fort bien la bonté infinie de celui qu'il ose offenser (*Jer.* II, 19), et une très-noire ingratitude, puisqu'il outrage son Sauveur et son Dieu, après tant de bienfaits qu'il a reçus de lui et particulièrement après la grâce de sa vocation au christianisme. (*Deut.* XXXII, 9.)

Selon tout ce que vous venez de dire, un Chrétien fait bien mal quand il aime le monde et en adopte l'esprit?

Oui: quiconque aime le monde est ennemi de Dieu. (*Jac.* IV, 4.)

Quelles doivent être nos dispositions à l'égard du monde?

Nous devons mépriser tout ce qu'on y estime, savoir: les richesses, les plaisirs et les honneurs, et avoir en horreur l'iniquité qui y règne.

Pourquoi un Chrétien doit-il mépriser les richesses, les plaisirs et les honneurs du monde?

1° Toutes ces choses, quand on les considère des yeux de la foi et par comparaison aux biens de l'éternité, sont extrêmement viles et méprisables (*Psal.* XXXIX, 5; *Eccli.* I, 2-18); 2° le peu d'éclat qu'elles ont est de très-peu de durée (*Sap.* V, 9-12; *I Cor.* VII, 31); 3° Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est notre règle, a toujours fait paraître un souverain mépris pour toutes ces choses que le monde estime si fort. (*Joan.* XVII, 16; XVIII, 36; XVII, 9; XVI, 28, 33.)

Qu'entendez-vous en disant que l'iniquité règne dans le monde?

J'entends que les mondains s'aiment eux-mêmes jusqu'à mépriser Dieu, et qu'ainsi il n'y a sorte d'impiété, d'injustice, de perfidie, d'intempérance et d'obscénité où ils ne s'abandonnent pour contenter leurs passions effrénées. (*II Tim.* III, 2-9; *Psal.* XIII, 1; LIV, 16; *I Joan.* II, 16.) Voilà ce qui fait tant d'horreur à Dieu et à tous ceux qui aiment sa bonté infinie. (*Deut.* VII, 25, 26; *Prov.* XV, 9.)

En quoi un bon Chrétien fait-il connaître sa haine du monde?

1° Il condamne en toute rencontre ses perverses maximes, et les détruit autant qu'il peut avec la grâce de Notre-Seigneur (*Ephes.* V, 11); 2° il se tient éloigné des compagnies mondaines, pour ne rien contracter de leur esprit (*II Petr.* I, 4); 3° il prend à tâche de ne se conformer au siècle en quoi que ce soit, mais de lui être entièrement opposé en sa conduite. (*Rom.* XII, 2, 3; *Sap.* II, 12.)

Quand est-ce que la conduite d'un Chrétien est véritablement opposée au monde?

C'est lorsque, renonçant tout de bon à lui-même et se méprisant lui-même pour l'amour de Dieu, il met son bonheur à faire toujours la volonté de ce Père céleste et jamais la sienne propre. (*Luc.* IX, 23; *Eccli.* XVIII, 30; *Ephes.* VI, 6; *Hebr.* X, 36.) C'est lorsque animé de la grâce de Jésus-Christ, il est pauvre d'esprit, il est humble, il est pénitent et mortifié, il est dans l'exercice de toutes les vraies vertus; au lieu d'être attaché aux biens superbes, voluptueux, vicieux, comme le sont les personnes mondaines. (*Matth.* V, 3; *Galat.* V, 24; *Matth.* XVI, 24; *II Tim.* IV, 7.)

A quoi doivent nous porter les instructions de cette leçon?

A nous donner à Dieu pour considérer souvent en sa présence, à quoi nous avons renoncé et à quoi nous nous sommes engagés dans notre baptême, pour être de vrais fidèles de Jésus-Christ dans son Eglise et pour avoir grand soin de nous tenir purs de la corruption du siècle. (*Apoc.* II, 10; *Jac.* I, 27.)

LEÇON XXIII.

Suite de l'instruction sur les très-saintes cérémonies du baptême.

Continuons à nous instruire sur les saintes cérémonies du baptême. Pourquoi le prêtre, avant de baptiser une personne, lui fait-il des onctions d'huile en forme de croix sur la poitrine et sur les épaules?

1° Ces onctions extérieures signifient l'onction spirituelle de la grâce divine, par laquelle le baptême nous dispose à bien combattre contre les ennemis de Dieu et de notre salut (*II Cor.* I, 21); 2° on fait ces onctions en forme de croix, non-seulement pour nous faire souvenir que l'onction de la grâce nous a été méritée par Jésus-Christ

crucifié, mais encore pour nous marquer que les croix, c'est-à-dire les mortifications, les travaux et les afflictions des bons Chrétiens sont extrêmement adoucies par l'onction de la grâce et la consolation du Saint-Esprit (*Isa.* x, 27; *Matth.* xi, 29, 30); 3° on fait une onction de cette sorte sur la poitrine de celui qu'on veut baptiser, pour signifier les bonnes pensées et les saintes affections dont le Saint-Esprit veut remplir un homme quand il le fait Chrétien, et qu'il vient habiter en lui dans le baptême (*Ezech.* xxxvi, 26); on lui fait une autre onction sur les épaules, pour signifier la force qu'il recevra au baptême pour porter sa croix après Jésus-Christ. (*Matth.* xi, 30.)

Pourquoi donne-t-on un parrain et une marraine à la personne que l'on baptise?

1° Au baptême d'un enfant, le parrain demande pour lui le sacrement et fait pour lui les renonciations et la profession de foi; 2° au baptême de chaque Chrétien, le parrain est comme la caution de la fidélité que le baptisé promet à Notre-Seigneur, et il se charge de veiller en cas de besoin sur son éducation dans la foi et dans les mœurs chrétiennes.

L'Eglise reçoit-elle pour être parrains ou marraines toutes sortes de personnes?

Non : elle ne reçoit pour cela que des Catholiques et des Chrétiens bien connus, à qui on puisse confier le soin d'un nouveau baptisé.

Une personne qui se présente pour être marraine avec un air de grande vanité, et des ajustements qui choquent beaucoup la modestie, ne doit donc pas être reçue?

Non : il lui siérait bien mal de venir renoncer au monde pour d'autres personnes, étant elle-même toute remplie de l'esprit du monde et toute chargée de ses pompes.

Pourquoi au baptême donne-t-on un nom à la personne?

1° Parce que lorsqu'un enfant d'Adam qui, avant le baptême, ne méritait pas d'être connu ni nommé de Dieu ni des siens à cause de l'extrême indignité où le réduisait le péché, devient, par le baptême, de la famille de l'Eglise, il faut bien qu'il ait un nom, afin qu'il soit discerné de ses frères, et qu'on le puisse appeler souvent par ce nom, pour lui apprendre et lui ordonner ce qui est du service de Dieu; 2° Si celui qu'on baptise a déjà un nom dans le siècle parmi les infidèles, c'est bien à propos qu'on lui en donne un autre tout nouveau à son baptême, puisqu'il doit être un autre homme et une nouvelle créature après sa régénération. (*II Cor.* v, 17; *Galat.* vi, 15.)

Pourquoi lui donne-t-on toujours le nom de quelque saint?

Afin qu'il considère ce saint comme un patron qu'il a dans le ciel, c'est-à-dire comme un saint qui l'aidera volontiers de ses intercessions auprès de Dieu, pourvu qu'il le voie imitateur de ses vertus.

Pourquoi lui donne-t-on presque toujours le nom d'un saint de la loi de grâce, et non pas d'un saint de l'Ancien Testament?

Parce que nous devons tous vivre, après notre baptême, selon l'Evangile de Jésus-Christ, et non pas selon la loi de Moïse. (*Philipp.* i, 27.)

Pourquoi fait-on à un nouveau Chrétien, aussitôt qu'il est baptisé, une onction au sommet de la tête avec du saint chrême?

C'est pour signifier et montrer que cet homme est fait Chrétien, et que comme il tire ce nom de Chrétien de Christ, c'est-à-dire oint, il est aussi rendu participant de la plénitude de l'onction divine qui est en Jésus-Christ son chef; et comme c'est en qualité de roi et de prêtre que Jésus-Christ est oint, cette onction sacrée qui découle de lui en nous, comme du chef en ses membres, nous fait tous en lui et avec lui des rois et des prêtres d'une sainte et heureuse manière; ce qui nous donne une haute idée de la noblesse et de la sainteté du christianisme. (*Apoc.* i, 6; v, 9, 10; *I Petr.* ii, 9.)

Pourquoi met-on au nouveau baptisé une robe blanche, ou au moins un linge blanc sur la tête?

Cette cérémonie signifie : 1° la gloire de la résurrection pour laquelle nous naissons en Jésus-Christ par le baptême (*Rom.* vi, 5; *Ephes.* ii, 6); 2° la pureté et la beauté que Dieu donne à une âme dans ce sacrement de rénovation; 3° l'innocence de vie que le nouveau baptisé doit toujours garder inviolable. (*Ephes.* v, 26, 27.)

Que signifie le cierge allumé que l'on met dans la main du nouveau baptisé?

La lumière de ce feu signifie la foi, son ardeur signifie la charité, et la main où l'on met le cierge signifie les bonnes œuvres; ou bien tout cela ensemble signifie que le Chrétien doit vivre de la foi qui agit par la charité. (*Galat.* v, 6.) Tâchons de donner à cela et à tout le reste de cette leçon toute l'attention qui est due à des vérités de cette importance.

LEÇON XXIV.

Du renouvellement admirable que fait en nous le saint baptême.

Comment entendez-vous que le baptême nous fait de nouvelles créatures?

J'entends que le Saint-Esprit y opère en nous un renouvellement admirable, en nous faisant passer de l'état du péché, qui est un état de ténèbres, de corruption et de difformité horribles, à l'état de grâce, qui est un état de lumière, d'intégrité et de beauté ravissante aux yeux de Dieu. (*Tit.* iii, 5; *Ephes.* v, 26, 27.)

Expliquez-nous par quelques comparaisons ce renouvellement merveilleux que fait la grâce de Dieu dans une âme?

Comme le soleil ne paraît pas plutôt dans l'air, qu'il en dissipe l'obscurité et le rend très-clair par la lumière qu'il y répand; ainsi la grâce de Dieu, au moment qu'elle est communiquée à une âme, en chasse les ténèbres du péché et la revêt d'une splendeur divine. (*Psal.* xvii, 29; *Isa.* lviii, 11.) Comme le feu, quand il pénètre le fer, change admirable-

ment sa couleur noirâtre en un rouge éclatant, sa grande froideur en une ardeur extrême et très-active, et sa dureté, qui paraît inflexible, en une flexibilité maniable; ainsi, la grâce venant dans une âme, la purifie et l'embellit, la rend ardente et agissante dans le service de Dieu, tendre en son amour, et souple aux mouvements de son Saint-Esprit. (*Cant.* VIII, 7.) Comme l'âme animant le corps lui donne la couleur, la consistance, le mouvement et la force; ainsi la grâce, animant une âme, la rend agréable aux yeux de Dieu, et lui donne l'intégrité dans les mœurs, le mouvement pour faire le bien, et la force pour combattre les tentations et persévérer dans les privations et les souffrances. (*Ezech.* I, 22.)

Ce renouvellement que le Saint-Esprit fait en nous par le baptême comprend-il toutes les vertus ?

Oui : le divin Esprit y répand dans nos âmes sa sainte grâce, accompagnée de tous ses dons et des habitudes de toutes les vertus, principalement de la foi, de l'espérance et de la charité. (*Isa.* XI, 2; *Rom.* V, 5; *Galat.* V, 22, 23.)

Dieu nous donne-t-il sa grâce et son amour pour toujours ?

Oui : c'est sa volonté non-seulement que nous conservions et augmentions en nous, toute notre vie, ce précieux trésor de sa grâce et de son amour, mais encore que nous en demeurions enrichis éternellement. (*Joan.* XIV, 23; *I Cor.* XIII, 8; *Ose.* XIII, 9.) Si donc tant de malheureux Chrétiens perdent un si grand bien, c'est par l'abus qu'ils font de la liberté que Dieu leur laisse de suivre sa grâce qui les attire au bien, ou d'obéir aux mauvaises suggestions de Satan, de l'esprit du monde et de leur propre chair, qui les sollicitent au mal.

Comment Dieu permet-il que ceux qu'il aime soient si souvent sollicités au péché?

Il le permet, parce qu'il veut mettre à l'épreuve leur fidélité, et leur faire mériter la couronne de gloire qu'il leur prépare dans le ciel.

Qu'entendez-vous en disant que Dieu nous fait dans le baptême de nouvelles créatures en Jésus-Christ?

J'entends que le Saint-Esprit nous y renouvelle, en nous incorporant à Jésus-Christ et nous revêtant de lui. (*Galat.* III, 27.)

Comment entendez-vous que nous sommes revêtus de Jésus-Christ par le baptême ?

J'entends que ses mérites nous y sont appliqués, et qu'il nous y rend participants de sa divine filiation, en sorte que nous sommes enfants de Dieu par grâce, comme il est Fils de Dieu par nature (*I Cor.* I, 9; *Joan.* XX, 17) ; c'est dire qu'il nous y fait part de la grâce et des vertus qu'il possède en plénitude, et nous fait ainsi porter sa ressemblance. (*Joan.* I, 16.)

Si les Chrétiens sont revêtus de Jésus-Christ dès le baptême, d'où vient donc que l'Apôtre les exhorte à s'en revêtir?

1° Il y a des Chrétiens pécheurs qui ont quitté malheureusement ce vêtement divin, et sont tombés dans une honteuse et déplorable nudité devant les yeux de Dieu (*Apoc.* III, 17); et ceux-là ont besoin qu'on les exhorte à se revêtir tout de nouveau de Jésus-Christ par un véritable changement; 2° Les bons Chrétiens ont à se revêtir de Jésus-Christ tous les jours de plus en plus, par une plus parfaite imitation de sa charité, de son humilité et de ses autres vertus.

Est-ce bien fait de se souvenir souvent qu'on est devenu dans le baptême une nouvelle créature en Jésus-Christ?

Oui : c'est très-bien fait, et c'est un grand malheur que tant de Chrétiens semblent avoir oublié entièrement une grâce de Dieu si merveilleuse. (*Hebr.* X, 32.)

A quoi doit nous porter le souvenir de notre premier renouvellement?

A en remercier Dieu tous les jours affectueusement; à pleurer amèrement les péchés par lesquels nous sommes misérablement déchus de ce premier bonheur; à tâcher de tout notre possible, avec la grâce de Dieu, de le recouvrer entièrement et de vivre à l'avenir non plus selon le vieil Adam, en qui nous avons été corrompus, mais selon Jésus-Christ, le nouvel Adam, en qui nous avons été heureusement renouvelés. Or, vivre selon Jésus-Christ, c'est haïr, aimer ce qu'il aime, obéir à ses lois, embrasser ses maximes et imiter ses exemples. Prions-le sans cesse de nous donner pour cela son Saint-Esprit.

DU SACREMENT DE CONFIRMATION.

LEÇON XXV.

De ce qu'est le sacrement de confirmation. — Des ennemis contre lesquels il nous donne des forces.

Qu'est-ce que le sacrement de confirmation?

C'est le sacrement où nous recevons le Saint-Esprit, pour augmenter en nous la grâce du baptême et nous rendre forts contre les ennemis de la foi et de notre salut.

Pourquoi appelle-t-on ce sacrement confirmation?

Parce qu'en effet il nous rend des Chrétiens confirmés, c'est-à-dire plus parfaits et plus affermis dans la foi, l'espérance et la charité. (*Psal.* XXXVI, 17; LXVII, 29; LXXIV, 4.)

Quels sont les ennemis de la foi et de notre salut, contre lesquels nous avons besoin que ce sacrement nous fortifie?

Ce sont le démon, le monde et la chair.

Qu'est-ce que le démon ennemi de notre salut?

C'est l'ange maudit, qui fait continuellement tout ce qu'il peut pour déshonorer Jésus-Christ qu'il a en extrême horreur, et pour perdre les hommes dont il ne peut voir le salut sans une envie et une douleur extrêmes. (*I Petr.* V, 8; *Sap.* II, 24; *Apoc.* XII, 17.)

Comment ce malheureux ennemi nous attaque-t-il?

1° Il nous attaque par lui-même, en tâchant de nous inspirer de mauvais sentiments ou d'erreur dans la foi, ou de désespoir, ou de malice, ou de vengeance, ou d'orgueil, ou de tout cela ensemble (*I Thess.* III, 5; *Apoc.* XX, 9); 2° il nous attaque par les personnes mondaines, qui sont ses suppôts et ses instruments pour nous perdre (*Num.* XXV, 1, 2); 3° il nous attaque par notre propre chair; il observe avec soin à quels péchés nous sommes particulièrement enclins, et quels sont les points de la loi de Dieu auxquels nous avons plus de peine à nous porter; et puis il se sert, pour nous pervertir, de nos inclinations et de nos répugnances. (*I Cor.* VII, 5.)

Pouvons-nous résister à un ennemi si rusé et si fort?

Nous ne le pouvons pas de nous-mêmes, nous qui ne sommes qu'infirmité; mais nous le pouvons fort bien en la vertu du Saint-Esprit, qui est infiniment plus puissant que lui. (*Ephes.* VI, 10-18.)

Comment les bons Chrétiens résistent-ils à cet esprit malin avec le secours du Saint-Esprit?

En ne consentant point à ses suggestions abominables, et en prenant promptement de bons sentiments tout opposés à ceux que ce maudit tentateur leur veut inspirer. (*Jac.* IV, 7; *I Petr.* V, 9.)

Qu'entendez-vous par le monde ennemi de notre salut?

J'entends toutes les créatures qui nous tentent, particulièrement les compagnies des personnes mondaines. (*Sap.* XIV, 11; *Matth.* XVIII, 7.)

En quoi le monde est-il un dangereux ennemi de notre salut?

En ce que les paroles qu'on y entend et les exemples qu'on y voit empoisonnent les âmes par les oreilles et par les yeux, comme on l'expérimente tous les jours. (*Apoc.* XXI, 8; XXII, 15.)

Comment les bons Chrétiens résistent-ils au monde avec la grâce du Saint-Esprit?

Ils méprisent ses promesses et ses attraits, ils ne craignent point ses menaces, ils condamnent généreusement ses maximes, ils détestent ses scandales et s'en tiennent éloignés le plus possible. (*Psal.* XXXIX, 5; *Matth.* X, 26, 28; *Jud.* XXII; *II Petr.* I, 4.)

Qu'entendez-vous par la chair ennemie de Dieu et de notre salut?

Je n'entends pas seulement notre corps, mais j'entends toute notre nature corrompue, c'est-à-dire notre nature avec les inclinations au mal, et les répugnances au bien que nous y sentons depuis le péché. (*Gen.* VIII, 21; *Luc.* XIV, 18-20.)

Notre nature corrompue est-elle un dangereux ennemi de notre salut?

Oui : c'est le plus dangereux de tous. Le démon et le monde sont des ennemis hors de nous, qui ne pourraient nous faire aucun mal si cet ennemi, qui est dans nous, n'était d'intelligence avec eux pour nous perdre, et ne leur prêtait la main pour nous porter au péché. (*Jac.* I, 14; *I Petr.* II, 11.)

Le Saint-Esprit nous était-il particulièrement nécessaire pour vaincre notre chair?

Oui : afin que nous ne fussions pas surmontés par cet ennemi, qui est dans le fond de notre être, et qui sans cesse nous sollicite au mal, il nous fallait ce défenseur adorable qui habite en nous plus intimement que ce que nous y avons de plus intime, et qui oppose les saints mouvements de sa grâce aux mauvais instincts de notre nature dépravée. (*Galat.* V, 17.)

Comment un bon Chrétien est-il vainqueur de sa chair et de tout lui-même avec le secours du Saint-Esprit?

Le divin Esprit lui donne pour cela un frein et un aiguillon : le frein est la grâce de la mortification, par laquelle il réprime toutes ses mauvaises inclinations (*Galat.* V, 24), et l'aiguillon est la ferveur courageuse avec laquelle il se porte au bien, malgré sa pesanteur et toutes ses répugnances. (*Psal.* XVI, 4; *Luc.* XIII, 24.)

A quoi doivent nous porter les instructions de cette leçon?

A nous livrer au Saint-Esprit pour être revêtus de sa force divine, afin de bien combattre contre ces ennemis que nous venons de reconnaître.

LEÇON XXVI.

De la matière, de la forme et des cérémonies du sacrement de confirmation.

Quelle est la matière du sacrement de confirmation?

C'est un composé d'huile d'olive et de baume que l'évêque a consacré le jeudi saint, et qu'on appelle le saint chrême.

Que signifie cette huile?

1° L'abondance des grâces du Saint-Esprit, qui nous est donné dans ce sacrement (*Psal.* XXII, 5; XLIV, 8); 2° la douceur que nous devons ensuite toujours conserver envers le prochain, lors même qu'il nous maltraite. (*II Tim.* II, 24.)

Que signifie le baume?

1° Il signifie que par la grâce de la confirmation nous pouvons nous préserver de la corruption du péché (*Jac.* I, 27; *II Petr.* III, 14); 2° qu'après avoir reçu ce sacrement de perfection, nous devons être la bonne odeur de Jésus-Christ, par les exemples d'une vie tout à fait chrétienne (*II Cor.* II, 15); 3° que les plus parfaits Chrétiens sont toujours les plus humbles. (*Eccli.* III, 20.)

Quelle est la forme du sacrement de confirmation?

Ce sont ces paroles : *Signo te signo crucis, et confirmo te chrismate salutis; in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti.* C'est-à-dire : « Je te marque du signe de la croix, et je te confirme par le chrême du salut, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

Pourquoi l'évêque fait-il le signe de la croix sur le front de celui qu'il confirme?

Pour nous signifier qu'étant revêtus de la vertu d'en-haut dans ce sacrement, nous pouvons et nous devons fouler aux pieds tout respect humain, et nous déclarer par-

tout, sans honte et sans crainte, les serviteurs et les adorateurs de Jésus-Christ crucifié. (*Psal.* CXVIII, 46; *Rom.* I, 16.)

Pourquoi l'évêque donne-t-il un petit soufflet en administrant la confirmation?

Pour signifier que ce sacrement nous donne du courage pour vaincre à la façon de Jésus-Christ et de ses vrais soldats, c'est-à-dire par une patience invincible, en sorte qu'il n'y ait affronts ni violences que nous ne soyons prêts d'endurer pour tenir bon dans la foi et dans les maximes chrétiennes. (*Matth.* v, 39.)

Cette manière de vaincre est-elle bien différente de celle des soldats du monde?

Oui : parmi les soldats du monde on ne reconnaît pour vainqueurs que ceux qui ont tué ou battu leurs ennemis; mais les soldats du Fils de Dieu font consister leur victoire à souffrir qu'on les outrage et qu'on les fasse mourir, sans rien perdre ni de leur fidélité à Dieu, ni de leur charité envers le prochain. (*Rom.* XII, 21; *Cant.* VIII, 7.)

Expliquez comment un soldat de Jésus-Christ est vaincu quand il se venge d'un affront, et comment il est victorieux quand il le souffre victorieusement?

Quand il se venge, il est véritablement vaincu, puisque le démon, par ce péché mortel, l'a terrassé et mis sous ses pieds comme son esclave (*II Petr.* II, 19); et quand il souffre chrétiennement les outrages, il est excellemment vainqueur du démon, du monde et de lui-même. (*Prov.* XVI, 32.)

Pourquoi l'évêque, en donnant ce soufflet à celui qu'il vient de confirmer, lui dit-il ces paroles : « La paix soit avec vous ? »

Cela signifie : 1° que si nous combattons généreusement contre les ennemis de notre foi et de notre salut, comme nous le pouvons avec la grâce de la confirmation, cette guerre sera suivie d'une paix éternelle dans le sein de Dieu (*Isa.* IX, 7); 2° cela signifie qu'en cette vie même, s'il y a quelque vraie paix et quelque joie solide, c'est assurément pour ceux qui surmontent courageusement les tentations. (*Rom.* XIV, 17.)

Pourquoi met-on un bandeau au nouveau confirmé?

On le lui met par révérence pour le saint chrême, et pour signifier qu'on doit avoir grand soin de conserver la grâce de ce sacrement, laquelle ne se donne qu'une fois et dont nous avons besoin à toute heure.

Le sacrement de confirmation nous est-il un signe commémoratif de quelque mystère de Jésus-Christ?

Oui : il nous représente l'onction du divin Esprit, dont Jésus fut rempli sans mesure dans son âme sainte dès le moment de l'incarnation.

Nous est-il aussi un signe prophétique pour l'éternité?

Oui : il signifie que le même Esprit-Saint, qui nous fortifie sur la terre dans nos faiblesses, nous donnera dans le ciel une fermeté immuable pour jamais, et nous consommera éternellement dans le feu de son amour.

A quoi doivent nous porter les instructions de cette leçon?

1° A être, avec la grâce de Dieu, des Chrétiens bien déclarés, que nul respect humain, nulle mauvaise honte, nulle crainte mondaine ne sépare jamais de l'amour fidèle que nous devons à Jésus-Christ notre divin Maître (*Matth.* x, 32); 2° à pratiquer en toute rencontre une douceur, une humilité et une patience exemplaires, ne nous laissant jamais vaincre par le mal, mais surmontant toujours le mal par le bien. (*Rom.* XII, 21.)

LEÇON XXVII.

Du ministre de la confirmation. — De ses effets. — Des personnes capables de recevoir ce sacrement. — Des dispositions qu'il y faut apporter. — De ce qu'il faut faire après l'avoir reçu.

A qui Notre-Seigneur a-t-il donné le pouvoir de conférer le sacrement de confirmation?

C'est l'évêque seulement qu'il en a établi ministre ordinaire.

Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il établi l'évêque ministre ordinaire de ce sacrement?

1° L'évêque étant l'un des chefs de l'armée du Seigneur, il est juste que ce soit lui qui y enrôle des soldats, et qui les arme et leur inspire du courage pour bien combattre; 2° puisque l'effet de la confirmation est de faire de parfaits Chrétiens, il doit être conféré par l'évêque, qui est dans l'état de perfection, et qui est établi pour perfectionner les fidèles (*Luc.* XXII, 32); 3° comme Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a donné le Saint-Esprit à son Eglise qu'après être monté dans le ciel, et s'être assis à la droite de Dieu son Père, l'évêque, qui représente cet adorable Fils de Dieu dans l'état de sa gloire, doit être celui qui nous donne le Saint-Esprit par la confirmation, qui est comme une Pentecôte particulière pour chacun de nous. (*Joan.* VII, 39.)

Quels sont les effets du sacrement de confirmation?

1° Nous avons vu dans les leçons précédentes qu'il augmente et perfectionne en nous la grâce et les vertus reçues dans le baptême, et qu'il nous revêt d'une force divine pour résister courageusement et constamment aux ennemis de Dieu et de notre salut; 2° la confirmation imprime en notre âme le caractère sacré des soldats de Jésus-Christ; 3° ce qui est plus considérable, c'est que tous ces effets sont produits en nous par le Saint-Esprit, qui nous y est donné aussi véritablement et plus abondamment que dans le baptême.

D'où vient que tous ces grands effets paraissent si peu en plusieurs Chrétiens qui ont reçu la confirmation?

En plusieurs, cela vient de ce qu'ils ont reçu ce sacrement en mauvais état, ou d'une mauvaise manière, ce qui les a rendus indignes et incapables de ses saints effets. En d'autres, cela vient de ce qu'ayant reçu la grâce de la confirmation, ils n'ont pas été

fidèles à en suivre les mouvements : ils ont de cette sorte contristé le Saint-Esprit qui habitait en eux, et l'ont enfin chassé ignominieusement de leurs cœurs par le péché mortel. (*Act.* VII, 51 ; *Ephes.* IV, 30 ; *I Thess.* V, 19.)

Quelles sont les personnes capables de recevoir le sacrement de confirmation ?

Toute personne baptisée, de quelque âge et de quelque sexe qu'elle soit, peut recevoir une fois ce grand sacrement, et c'est l'intention de Dieu, que l'ouvrage de sa grâce, que le baptême commence en chacun de nous, trouve son accroissement et sa perfection dans la confirmation.

Puisque ce sacrement fait les soldats de Jésus-Christ, comme vous nous l'avez dit, il semble qu'on ne doit point le conférer aux femmes, aux petits enfants ni aux vieillards, qui sont trois sortes de personnes incapables de combattre ?

Pour la guerre du monde, où les forces du corps sont si nécessaires, les femmes, les petits enfants et les vieillards en sont incapables ; mais dans la guerre qui éclate entre les âmes chrétiennes et les ennemis de leur salut, c'est la gloire de Dieu que la puissance de sa grâce y rende victorieuse les personnes qui, d'elles-mêmes, sont les plus faibles. (*Rom.* VIII, 37-39.)

Un enfant baptisé est-il capable du sacrement de confirmation avant qu'il ait l'usage de la raison ?

Oui, il peut dès lors recevoir le Saint-Esprit pour être fortifié de sa vertu, quand le temps de combattre sera venu.

Est-ce bien fait de donner la confirmation aux enfants avant qu'ils aient l'usage de la raison ? ou bien est-il plus à propos de leur donner quand ils sont en âge de connaître ce qu'ils reçoivent ?

Quand on a sujet de craindre que si un enfant ne reçoit pas la confirmation dans l'occasion qui s'en présente, une pareille occasion ne se rencontrera plus, c'est fort bien fait de la lui conférer nonobstant son bas âge, pour ne pas le laisser dans le danger de ne la recevoir jamais ; mais, hors un cas semblable, il est mieux pour plusieurs raisons de ne confirmer un enfant que lorsqu'il est capable de connaître ce grand bienfait de Dieu.

Pour quelles raisons est-il à propos d'attendre qu'un enfant ait l'usage de la raison, avant de le confirmer ?

1° Il peut alors s'approcher de ce sacrement avec foi et dévotion, et ainsi le recevoir plus utilement ; 2° comme recevoir la confirmation est une seconde profession que l'on fait d'embrasser le christianisme après celle du baptême, il est très-bon que, n'ayant pu faire la première que par autrui, nous fassions celle-ci par nous-mêmes ; 3° quand on reçoit la confirmation avec connaissance et avec piété, on en conserve le souvenir, et ainsi on évite le danger de se présenter une seconde fois à ce sacrement, comme font quelques-uns, et on n'oublie pas les grâces qu'on y a reçues et les obligations qu'on y a contractées.

Pourquoi ne peut-on pas recevoir le sacrement de confirmation plus d'une fois ?

Parce qu'il est un des sacrements qui impriment dans l'âme un caractère ineffaçable, et qui, par conséquent, ne se réitèrent jamais.

Est-il nécessaire de recevoir la confirmation pour être sauvé ?

Ce sacrement n'est pas d'une nécessité absolue ; mais celui qui négligerait ce grand remède de nos faiblesses, mériterait que Dieu le laissât succomber aux tentations, et celui qui le négligerait par mépris, commettrait en cela un péché mortel.

Dans quelles dispositions doit être un Chrétien pour recevoir comme il faut le sacrement de confirmation ?

Il doit, 1° être bien instruit des mystères de la foi, et particulièrement de ce qui regarde ce sacrement qui nous donne le Saint-Esprit ; 2° s'être purifié de tout péché par une vraie pénitence (*II Tim.* II, 21) ; 3° avoir un grand désir de recevoir le Saint-Esprit, et d'être animé et fortifié de sa grâce (*Jac.* I, 6 ; *Sap.* VII, 7) ; 4° s'approcher de la confirmation avec une vive foi, une dévotion cordiale et une modestie exemplaire. (*Hebr.* X, 22.)

Quand de jeunes enfants doivent se présenter à la confirmation, qui doit prendre soin de les y préparer ?

Ce soin appartient à leur père et à leur mère, ou aux personnes qui leur en tiennent lieu (*Tit.* II, 4, 5) ; ceux qui sont choisis pour leurs parrains, doivent aussi prendre garde qu'ils ne viennent point profaner un si grand sacrement ; mais les curés principalement sont obligés de faire leur possible, avec la grâce de Dieu, pour les bien préparer à être de dignes temples du divin Esprit. (*Luc.* I, 17, 76 ; III, 4.)

Que doit faire un Chrétien après avoir reçu la confirmation ?

1° Aussitôt qu'il a reçu le Saint-Esprit dans son cœur, il doit l'y adorer avec de grands sentiments de reconnaissance et d'amour, et puis se donner tout à lui pour ne plus l'offenser et pour lui être plus fidèle que jamais dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes (*Psal.* V, 8 ; XXVIII, 2 ; L, 13) ; 2° il doit ensuite mener la vie d'un Chrétien déclaré.

Qu'est-ce qu'un Chrétien déclaré ?

C'est un Chrétien que nulle honte et nulle crainte n'empêchent jamais de suivre les maximes de Jésus-Christ (*Psal.* CXVIII, 46 ; *Rom.* I, 16) ; c'est un Chrétien qui, dans l'occasion, s'oppose courageusement et sans respect humain à tous ceux qu'il voit n'être pas dans la vraie soumission à l'Eglise, et à tous les libertins qui avancent des maximes pernicieuses à la religion et aux bonnes mœurs (*Ephes.* V, 11) ; enfin, c'est un Chrétien qui s'exerce avec une ferveur constante et invariable dans les pratiques de la pauvreté d'esprit, de la mortification de la chair, de l'humilité, du pardon des injures, de la pa-

tience dans les afflictions, et de toutes les autres vertus les plus opposées à l'esprit du siècle. (*Philip.* I, 27; *Rom.* XII, 11.)

A quoi doivent nous porter toutes cés instructions?

1° A gémir beaucoup devant Dieu ou d'avoir profané ce grand sacrement, ou d'avoir contristé et éteint dans nos âmes le Saint-Esprit, qui s'y était donné à nous (*Hebr.* X, 29); 2° à supplier humblement et avec de grandes instances ce divin Esprit, que nous avons obligé de se retirer de nos cœurs, d'y revenir par sa miséricorde, et en considération de la mort de notre Sauveur (*Psal.* LXXXIV, 5); 3° à nous livrer à lui tout de nouveau avec ardeur et confiance, pour recommencer tout de bon à pratiquer l'Evangile, sans avoir égard ni aux sentiments du monde, ni à nos propres répugnances. (*Galat.* I, 16; *II Cor.* VI, 1; *I Cor.* XV, 10; *Matth.* XV, 14; *Luc.* XIII, 24.)

DE LA TRÈS-SAINTE EUCHARISTIE.

LEÇON XXVIII.

De l'Eucharistie. — En quoi est-elle le chef-d'œuvre de la sagesse de Dieu ?

Qu'est-ce que l'Eucharistie ?

C'est le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous les espèces ou apparences du pain et du vin. C'est le chef-d'œuvre très-merveilleux de la sagesse, de la puissance et de la charité du Fils de Dieu. C'est le plus auguste sacrifice qui fut jamais, et tout ensemble le plus excellent et le plus saint des sacrements.

En quoi paraît la sagesse de Jésus dans l'Eucharistie?

1° En ce qu'il a inventé un moyen si admirable d'honorer parfaitement Dieu son Père, et de nous unir intimement à notre Chef et à l'Epoux de nos âmes qui est lui-même, comme nous l'apprendrons dans les instructions suivantes; 2° en ce que, par la manière dont il a institué ce divin mystère, il nous a laissé beaucoup d'excellentes et salutaires instructions.

Expliquez-nous quelques-unes de ces saintes instructions : pourquoi Notre-Seigneur, qui veut être présent dans ce mystère, ne veut-il pas être visible, mais caché à nos yeux?

1° C'est l'ordre de Dieu que les fidèles, qui sont dans l'Eglise de la terre, vivent dans la foi de son Fils, et qu'ils l'aiment et l'adorent sans le voir (*Galat.* II, 20; *II Cor.* V, 7); Jésus a donc voulu être sur nos autels un Dieu caché, pour donner par là même à notre foi un exercice continuel et un grand mérite (*Isa.* XLV, 15); 2° dans cette vie mortelle nous n'avons pas des yeux capables de supporter l'éclat de la gloire dont le corps de Jésus est revêtu. Si donc il ne nous est présent que sous des voiles, c'est par une très-sage et très-miséricordieuse condescendance à notre infirmité; 3° Jésus tenant toujours caché aux yeux du monde la divine beauté de son corps glorieux, nous apprend à couvrir nos corps selon les lois les plus exactes de la pudeur, de la modestie et de l'humilité.

Pourquoi Notre-Seigneur veut-il être caché sous les espèces ou apparences du pain?

Parce que ce symbole est très-propre pour nous signifier ce que contient la divine Eucharistie et ce qu'elle produit dans les âmes. Il signifie, 1° que Jésus, dans ce mystère, est le pain de Dieu descendu du ciel pour donner la vie au monde (*Joan.* VI, 33, 51, 52, 57, 58); 2° que ce pain adorable rassasie et nourrit divinement ceux qui le mangent comme il faut, et fait qu'ils ne sont tous qu'un même corps et comme un même pain par l'union de la charité en Jésus-Christ Notre-Seigneur. (*I Cor.* X, 17.)

Pourquoi veut-il y être caché aussi sous l'espèce du vin?

1° L'espèce du pain et celle du vin, jointes ensemble, signifient que le divin repas de l'Eucharistie est entier et parfait, puisque nous y avons le froment des élus, qui est le corps sacré de Jésus, et le vin qui fait les vierges, qui est son sang précieux (*Zach.* IX, 17); 2° ces deux mêmes espèces ensemble nous représentent fort bien la passion et la mort de notre Sauveur, où son sang adorable fut répandu et séparé de son très-saint corps (*Luc.* XXII, 19; *I Cor.* XI, 24-26); ainsi notre aimable Rédempteur nous est lui-même dans l'Eucharistie un mémorial continuel de notre rédemption qu'il a opérée sur la croix; 3° l'espèce du vin signifie que le précieux sang de Jésus produit dans les âmes qui le reçoivent dignement une ardeur, une force, une joie et une ivresse toutes divines. (*Psal.* XXII, 5.)

Pourquoi Notre-Seigneur ne nous a-t-il pas donné sa très-sainte chair à manger et son précieux sang à boire dans leur propre forme?

Cela n'était nullement convenable : 1° parce que tout homme a naturellement une extrême horreur de manger de la chair humaine et de boire du sang humain, et, au contraire, il a beaucoup d'inclination pour le pain et le vin (*Joan.* VI, 53); 2° parce que, si les Chrétiens mangeaient Notre-Seigneur en sa propre forme, les infidèles, qui verraient cette pratique, en prendraient sujet de grand scandale.

Pourquoi Notre-Seigneur s'est-il voilé dans l'Eucharistie sous l'espèce du pain sans levain?

Pour nous signifier qu'une piété véritable, sincère et parfaitement éloignée de toute corruption et de toute malice, est la disposition que ce divin mystère exige de nous quand nous en approchons, et qu'il augmente et perfectionne en nous quand nous en approchons comme il faut. (*I Cor.* V, 7, 8.)

Pourquoi ces saintes espèces sont-elles quelque chose de si petit?

1° C'est une merveille du Fils de Dieu que nous devons beaucoup admirer, qu'il ait su cacher tant de grandes et divines choses sous de chétives apparences : il n'y avait qu'un ouvrier divin qui pût inventer un

abrégé si admirable ; 2° il s'accommode ainsi à notre infirmité, rendant facile par ce moyen la sainte communion à beaucoup de malades, qui ne pourraient recevoir le très-saint sacrement, si les saintes espèces étaient plus grandes ; 3° quand les saints ont considéré combien Notre-Seigneur se fait petit dans ce mystère, et comme il emprunte l'espèce d'un très-petit morceau de pain pour être avec nous et se donner à nous, ils ont trouvé en cela un exemple tout à fait admirable d'humilité, de détachement de toutes les choses du monde, et de charité envers les hommes.

Pourquoi le Fils de Dieu institua-t-il la très-sainte Eucharistie la veille de sa mort ?

1° Quand il fut sur le point de quitter ce monde pour aller au ciel, ce fut très à propos qu'il prit ce moyen admirable de demeurer toujours avec nous ; 2° la veille de sa mort était le vrai temps de faire en notre faveur son testament, par lequel il nous laisse un si merveilleux gage de son amour ; 3° ce fut encore très à propos qu'un peu avant de mourir pour nous il institua le très-auguste sacrifice de l'Eucharistie, pour nous remettre perpétuellement dans la mémoire ce que son incomparable charité lui fit souffrir pour nous à la fin de sa vie.

Pourquoi institua-t-il la divine Eucharistie après la manducation de l'agneau pascal ?

Pour montrer que dans l'Eucharistie Jésus est le vrai Agneau de Dieu, dont cet agneau pascal était la figure, et que cette figure allait cesser par l'établissement de la vérité.

Pourquoi l'institua-t-il après le dernier repas qu'il prit avec ses apôtres ?

Pour nous apprendre que, comme les repas que les hommes prennent ensemble servent à entretenir l'amitié parmi eux, ainsi le divin repas de l'Eucharistie devait tenir les Chrétiens toujours bien unis par le lien d'une vraie charité. (*Joan.* XVII, 21, 23.)

Pourquoi Notre-Seigneur institua-t-il la très-sainte Eucharistie entre ses propres mains ?

1° Ces mains sacrées étaient de tous les lieux du monde le plus pur et le plus digne qu'on y mît ce divin Sacrement ; 2° il l'institua dans ses mains pour signifier que l'Eucharistie est le grand don de sa libéralité et l'ouvrage merveilleux de sa puissance ; 3° ce fut aussi pour nous apprendre que ce pain céleste, dont nous sommes nourris si heureusement, est le fruit de ses travaux et de ses mérites ; ce qui doit nous remplir d'amour et de reconnaissance envers un tel Pasteur et un tel Père.

Comment entendez-vous que Notre-Seigneur bénit alors le pain qu'il voulait changer en son corps sacré ?

J'entends qu'il invoqua la puissance de Dieu son Père pour opérer ce changement si plein de merveilles. Il fit cette invocation par religion envers ce Père adorable, et pour nous donner l'exemple de commencer par la prière tout ce que nous avons à faire.

Pourquoi leva-t-il les yeux au ciel en faisant cette bénédiction ?

Pour nous faire remarquer que la très-sainte Eucharistie est une manne véritablement céleste et divine, et qui a la vertu de nous faire monter dans le ciel. (*Sap.* XVI, 20.)

A quoi doivent nous porter les instructions de cette leçon ?

1° A admirer éternellement les inventions merveilleuses de la sagesse de Jésus, dans l'institution de sa divine Eucharistie ; 2° à recevoir souvent en sa présence les instructions qu'il nous y donne, afin de prendre les sentiments chrétiens que chacune d'elles exige de nous.

LEÇON XXIX.

En quoi la très-sainte Eucharistie est le chef-d'œuvre de la puissance et de la charité du Fils de Dieu.

En quoi trouvez-vous que la puissance du Fils de Dieu est merveilleuse dans la très-sainte Eucharistie ?

1° Il y change toute la substance du pain en toute la substance de son corps sacré, et toute la substance du vin en toute la substance de son précieux sang : ce qui est un changement étonnant et tout à fait contre les lois de la nature ; 2° il s'y trouve réellement présent en corps et en âme sans cesser d'être présent dans le ciel ; 3° il y multiplie sa présence en autant de lieux qu'il y a d'hosties consacrées sur toute la terre ; 4° il y est tout entier dans chaque hostie, et tout entier aussi dans chacune de ses parties, à la façon des esprits qui n'occupent point d'espace ; 5° les espèces ou apparences du pain et du vin y sont conservées sans aucune substance qui les soutienne ; 6° enfin il y produit tous ces grands miracles par quatre ou cinq paroles que le prêtre prononce en son nom. Ne sont-ce pas là de surprenantes merveilles de la puissance de Jésus ? (*Psal.* LXXXV, 10 ; *Eccli.* XLIII, 31.)

En quoi paraît dans ce mystère la charité de Jésus envers nous ?

Ce qu'il y prétend pour notre bonheur, ce qu'il y donne, ce qu'il y fait, et ce qu'il y souffre, sont de grands témoignages de cette charité infinie.

Qu'est-ce que prétend Jésus dans l'Eucharistie pour notre bonheur ?

Il prétend demeurer toujours avec nous, nous unir à lui d'une union très-intime et nous transformer en lui. (*Matth.* XXVIII, 20 ; *Joan.* VI, 57, 58 ; *Joan.* XVII, 23.)

Qu'est-ce qu'il nous y donne ?

Il ne nous y donne pas seulement ses grâces, mais il s'y donne aussi lui-même entièrement à nous. (*Isa.* IX, 6 ; *Ephes.* V, 2.)

Qu'est-ce que fait Jésus dans l'Eucharistie en notre considération ?

Il y renverse toutes les lois de la nature par les miracles étonnants que nous venons de rapporter. (*Psal.* XCVII, 1 ; CV, 7.)

Qu'est-ce qu'il y souffre pour l'amour de nous?

Il y souffre les blasphèmes et les autres outrages des hérétiques et des méchants ; il y souffre les irrévérences des Chrétiens indévots; il y souffre les sacriléges des malheureuses personnes qui communient mal. (*Psal.* VII, 12 ; LXXXV, 15 ; *Nahum* I, 3.)

Qu'exige de nous cette volonté qu'a Jésus dans l'Eucharistie d'être toujours avec nous?

Que nous veuillions être auprès de lui par un amour réciproque le plus assidûment qu'il nous sera possible. (*Psal.* LXXII, 23.)

Qu'exige de nous le dessein qu'il a de nous unir intimement à lui?

Un grand soin de disposer nos cœurs à cette union qui fait tout notre vrai bien. (*Psal.* LXXII, 28; *I Cor.* X, 17.)

Que pouvons-nous faire avec la grâce du Saint-Esprit pour nous disposer à une intime union avec Jésus-Christ?

1° En avoir un ardent désir (*Cant.* I, 3) ; 2° nous purifier pour cela de tout péché, et nous détacher de toutes les créatures, particulièrement de nous-mêmes. (*Isa.* LIX, 2; *Philip.* III, 8.)

A quoi doit nous porter cette admirable libéralité de Jésus envers nous?

A lui donner, une bonne fois, avec un amour sincère et fervent, tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes, pour être à lui désormais véritablement, et nullement au monde ni à nous-mêmes. (*Cant.* II, 16 ; *I Cor.* V, 13.)

A quoi doivent nous porter les miracles que Jésus fait pour l'amour de nous dans l'Eucharistie?

Puisqu'il y renverse pour l'amour de nous toutes les lois de la nature, nous devons pour l'amour de lui renverser en nous, autant que nous le pourrons avec sa grâce, toutes les lois, c'est-à-dire toutes les inclinations et les mauvais instincts de notre nature corrompue, nous portant fidèlement et courageusement à tout le contraire de ce qu'ils nous inspirent. (*Eccli.* XVIII, 30, 31.)

A quoi doit nous porter ce que Jésus souffre pour l'amour de nous dans l'Eucharistie?

1° En l'honneur de ce qu'il s'est mis pour nous dans l'Eucharistie, quoiqu'il prévît bien tous les outrages dont les méchants l'y déshonoreraient, nous devons nous porter généreusement à son service et à une vie toute selon son Evangile, nonobstant les humiliations et les afflictions que le démon et le monde nous y feront souffrir infailliblement (*Marc.* VIII, 32; *Luc.* IX, 23); 2° en l'honneur de ce que Jésus étant continuellement et indignement maltraité dans l'Eucharistie, y demeure pourtant toujours pour l'amour de nous avec une constance admirable, nous devons, avec la grâce de Dieu, tenir bon toute notre vie dans la pratique du vrai christianisme, sans jamais nous désister ni nous relâcher pour aucune tribulation. (*Eccli.* V, 12; *II Cor.* IV, 1; *Galat.* VI, 9; *Apoc.* II, 3.)

LEÇON XXX.

Des raisons pour lesquelles Notre-Seigneur s'est mis dans la très-sainte Eucharistie. — Des trois pratiques de piété qui sont en usage dans l'Eglise à l'égard de Jésus dans le très-saint Sacrement. — De ce qui doit nous porter à le visiter souvent sur ce trône de sa grâce.

Pour quelles raisons Notre-Seigneur s'est-il mis dans la très-sainte Eucharistie?

1° Pour être toujours par ce moyen notre adorable Emmanuel, c'est-à-dire notre Dieu avec nous, notre Dieu qui honore et console sa chère Eglise par sa présence continuelle jusqu'à la fin du monde (*Isa.* VII, 14 ; *Matth.* XXVIII, 20; *Deut.* IV, 7); 2° comme le Fils de Dieu a, dans son Eglise du ciel, un trône de gloire où il est adoré par tous les bienheureux, il a aussi voulu avoir dans son Eglise de la terre un trône de grâce et d'amour, où nous lui rendions nos hommages et nos adorations, et où nous puissions recourir à lui comme à notre divin propitiatoire (*Cant.* III, 9-11; *Hebr.* IV, 16) ; 3° Jésus s'est mis sur nos autels pour y rendre continuellement à Dieu son Père tous les devoirs de la religion, et être ainsi le supplément de ce qui manque à notre piété envers Dieu (*Psal.* XXI, 23); 4° il s'y est mis pour y être tous les jours offert en sacrifice à Dieu son Père, en mémoire du sacrifice qu'il a une fois offert sur la croix (*Ephes.* V, 2); 5° il s'y est mis pour nourrir nos âmes de la même divine hostie qu'il offre à Dieu pour nous, et qui n'est autre chose que lui-même. (*Joan.* VI, 48-59.)

La connaissance de ces raisons, pour lesquelles Notre-Seigneur s'est mis dans l'Eucharistie, a-t-elle produit de bons effets dans l'Eglise?

Oui : c'est la considération de ces raisons si saintes et si aimables qui a inspiré à l'Eglise les diverses pratiques de piété par lesquelles les bons Catholiques honorent Jésus dans sa divine Eucharistie.

Quelles sont ces diverses pratiques de piété envers Jésus dans l'Eucharistie?

Il y en a trois principalement en usage parmi les bons Catholiques : 1° ils font assidûment leur cour à ce divin Roi, qui attend cela de nous tous sur son trône de grâce et d'amour ; 2° ils assistent tous les jours avec foi et religion à son très-auguste sacrifice ; 3° ils participent souvent et amoureusement à ce même divin sacrifice, par la sainte communion.

Comment les bons Catholiques font-ils leur cour à Jésus leur Roi dans son trône de grâce et d'amour?

En le visitant fréquemment; en l'accompagnant dans les processions et quand on le porte aux malades; en se trouvant volontiers dans les lieux où se donne la bénédiction du très-saint Sacrement.

Pourquoi les bons Chrétiens sont-ils si affectionnés à visiter Jésus dans sa très-sainte Eucharistie, et à demeurer le plus assidûment qu'ils peuvent devant le trône de son amour?

Parce que cette visite est un devoir tout

à fait juste, et extrêmement honorable et avantageux à tous ceux qui s'en acquittent comme il faut.

Pourquoi la visite de Jésus dans l'Eucharistie est-elle un devoir tout à fait juste?

Il est plus que juste que nous rendions assidûment des visites de religion et d'amour à Notre-Seigneur et notre Dieu, qui est venu le premier nous visiter dans nos misères par les entrailles de sa miséricorde, et qui nous honore et nous console si miséricordieusement par sa présence continuelle sur nos autels. (*Luc.* I, 78.)

Pourquoi la visite de Jésus dans le très-saint Sacrement est-elle extrêmement honorable à ceux qui la rendent comme il faut?

Si c'est une gloire considérable parmi les hommes, d'avoir accès auprès d'un roi de la terre, quel est l'honneur que nous fait le très-adorable Roi des rois, de vouloir nous permettre de l'aborder avec confiance et d'être ainsi associés aux esprits célestes qui environnent son trône. (*Matth.* XXIV, 28.)

Pourquoi leur est-elle extrêmement avantageuse?

Lorsqu'un roi est clément, libéral, riche et puissant, chacun est persuadé qu'il y a de grands avantages à lui bien faire une cour assidue et à le servir avec zèle. Or, comme Jésus, notre roi éternel, a lui seul plus de miséricorde, plus de magnificence et plus de pouvoir que tous les meilleurs et les plus grands princes qui ont jamais été et qui seront jamais, ses vrais serviteurs, ses adorateurs fidèles sont donc bien fondés à espérer de lui toutes sortes de biens pour le temps et pour l'éternité. (*Apoc.* II, 7, 11, 17. 26; III, 5, 12, 21.)

Le Fils de Dieu désire-t-il que nous allions souvent le visiter, lui faire notre cour et recourir à sa bonté dans son divin Sacrement?

Oui assurément : il nous y a tous invités d'une manière bien touchante, quand il a dit : « Venez à moi, vous tous qui travaillez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai. » Et encore quand il a dit : « Partout où sera le corps, les aigles s'y rassembleront. (*Matth.* XI, 28; XXIV, 28.)

En quoi les bons Chrétiens qui visitent Jésus comme il faut, dans le très-saint Sacrement, sont-ils semblables à des aigles?

1° Comme les aigles ont des yeux perçants qui voient fort bien ce que d'autres yeux ne sauraient voir, et qui regardent le soleil sans en être éblouis; ainsi les bons Chrétiens ont les yeux d'une foi vive, qui voient dans la divine Eucharistie ce que d'autres yeux n'y découvriront jamais, et ils osent avec humilité y regarder attentivement le soleil de justice, qui est le Fils de Dieu; 2° comme les aigles sont de tous les oiseaux ceux qui portent leur vol le plus loin de la terre et le plus proche du ciel; ainsi les bons Chrétiens, puissamment attirés à Jésus, séparent tout à fait leurs cœurs des choses de la terre pour les donner entièrement à leur roi éternel; 3° comme les aigles, qui sont des animaux extrêmement avides, fondent sur leur proie avec une impétuosité étonnante; ainsi les âmes ferventes, quand l'heure est venue d'aller adorer Jésus au très-saint Sacrement, ou d'aller participer à sa divine table, n'y vont pas seulement, elles y courent et elles y volent avec une ardeur et un empressement merveilleux.

A quoi doivent nous porter toutes ces vérités?

1° A n'oublier jamais ces raisons admirables qu'a eues Jésus de se mettre dans la très-sainte Eucharistie; 2° à le visiter souvent dans ce divin Sacrement avec le plus de religion, d'amour et de confiance qu'il nous sera possible.

LEÇON XXXI.

Des occupations intérieures d'une âme chrétienne devant Notre-Seigneur au très-saint Sacrement.

Quand les bons Chrétiens visitent Jésus dans sa très-sainte Eucharistie, et demeurent à ses pieds un temps considérable, à quoi s'occupent-ils intérieurement?

Ils considèrent le Fils de Dieu avec une foi bien attentive; ils s'humilient profondément en sa présence; ils l'admirent beaucoup; ils le remercient très-affectueusement; ils l'aiment de tout leur cœur; ils s'unissent à tous les devoirs qu'il rend à Dieu son Père; ils lui demandent avec confiance son secours dans leurs besoins; ils se donnent à lui pour imiter les exemples remarquables qu'il nous donne dans ce mystère.

Pourquoi commencent-ils par cette foi actuelle et attentive?

Parce que la divine Eucharistie est particulièrement le mystère de la foi, et que les merveilles de Dieu y sont entièrement cachées aux yeux de la chair et à ceux de l'esprit humain. (*Rom.* V, 2, *I Petr.* I, 8.)

Pourquoi s'humilient-ils profondément devant Jésus?

Parce qu'ils s'y considèrent comme de pauvres sujets devant leur Roi éternel, qui est le Souverain des souverains, comme de misérables criminels devant leur Juge, et comme de chétives créatures devant ce Dieu d'une majesté et d'une sainteté infinies. (*Psal.* II, 6; XXIII, 7 seq.; XLIV, 2; LXXI, 1; XLIII, 5; XCIV, 6.)

Devons-nous adorer Jésus particulièrement dans l'Eucharistie?

Oui, pour deux raisons : 1° parce qu'il est là particulièrement notre Dieu au milieu de nous pour recevoir nos adorations sur la terre, comme il reçoit dans le ciel les adorations des bienheureux (*Deut.* IV, 7; *Isa.* VII, 14); 2° parce que ce grand Fils de Dieu, s'abaissant prodigieusement dans ce mystère en notre considération, nous devons, par un juste retour, y adorer ces grandeurs avec un cœur plein d'amour et de reconnaissance. (*Apoc.* V, 12.)

En quoi trouvez-vous que le Fils de Dieu s'abaisse si fort dans l'Eucharistie?

1° Il y est en état de victime et comme s'il était mort (*Apoc.* V, 6); 2° il y occupe si peu de place qu'il ne peut se faire plus petit

(*Rom.* IX, 28); 3° il s'y abaisse jusqu'à vouloir bien être entre des mains et dans des poitrines telles que les nôtres. Voilà ce qui doit nous porter à le relever d'autant plus par nos souverains respects. (*Ephes.* III, 18.)

Pourquoi les bons Chrétiens admirent-ils beaucoup Jésus dans l'Eucharistie?

Parce que plus ils l'y considèrent des yeux de la foi, plus ils trouvent que les inventions de sa sagesse et les miracles de sa puissance et de sa charité y sont au delà de toute admiration. (*Isa.* XII, 4; LXVI, 8.)

Pourquoi devons-nous de très-affectueux remercîments à Jésus dans l'Eucharistie?

Si nous considérons bien en sa présence avec quelle affection il s'y offre pour nous à Dieu son Père et s'y donne entièrement aux moindres d'entre nous, aussi bien qu'aux plus considérables, nous nous sentirons obligés à des actions de grâces éternelles. (*Ephes.* V, 2; *Isa.* IX, 6.)

Pourquoi devons-nous aimer Jésus particulièrement dans l'Eucharistie?

1° Parce qu'il y est avec les mêmes perfections, les mêmes bontés, les mêmes beautés qui ravissent divinement tous les anges et tous les saints dans le ciel, et qui sont l'objet de la complaisance infinie du Père éternel (*Matth.* III, 17; XII, 18); 2° parce qu'il y est tout amour envers nous. (*Cant.* II, 16.)

Comment Jésus-Christ dans l'Eucharistie rend-il des devoirs à Dieu son Père?

Jésus-Christ n'étant ni mort ni oisif dans ce mystère, il s'y applique à contempler Dieu son Père, à s'anéantir devant lui, à l'adorer, à l'aimer, à le louer, à le remercier, à lui demander pardon pour nous tous, et à lui représenter nos besoins. (*Hebr.* V, 1; VI, 20.) Et ces occupations de l'intérieur du Fils de Dieu sont la grande gloire et les chères délices de son Père éternel, et le grand supplément de ce qui manque à notre religion. (*Joan.* XIV, 13; VIII, 49; *Exod.* XXX, 7; *Psal.* XXI, 23.)

Pourquoi dites-vous que l'intérieur de Jésus est la grande gloire et les chères délices de son Père éternel?

Le très-saint intérieur de Jésus est véritablement la grande gloire de Dieu son Père, puisque ce Père adorable y est mieux connu et plus dignement loué qu'il ne le peut jamais être par les plus excellentes et les plus saintes créatures (*Psal.* LXX, 14; XLVII, 11): et ce même divin intérieur fait aussi ses chères délices, parce que les adorations, les louanges, les remercîments et les autres devoirs qu'il y reçoit, lui étant rendus par son Fils bien-aimé, et avec un amour incomparable, il les agrée infiniment. (*Joan.* V, 20.)

Qu'est-ce à dire qu'un bon Chrétien devant le très-saint Sacrement s'unit avec zèle aux devoirs que Jésus y rend à Dieu son Père?

C'est dire que son zèle pour l'honneur de Dieu n'étant pas content des devoirs qu'il peut lui rendre, ni même de ceux que lui rend toute son Eglise, il lui offre pour supplément ceux que lui rend si parfaitement son très-cher Fils. « Mon Dieu, » lui dit-il, « ce n'est que dans l'intérieur de Jésus que vous êtes connu, honoré et glorifié comme il faut. Je vous offre pour moi, pour toute l'Eglise et pour toutes les créatures, les devoirs de religion qu'il vous rend continuellement d'une manière digne de vous. Je sais que comme il est notre Chef et notre grand Prêtre, c'est pour nous qu'il vous adore, qu'il vous loue, qu'il vous remercie et qu'il vous demande miséricorde. (*Hebr.* V, 1, 10.) Je m'unis donc de toute mon âme à ces occupations très-saintes de son divin intérieur, et je dis en lui: *Amen, amen*, de toute l'affection de mon cœur. »

Est-ce une bonne et solide dévotion que de s'unir ainsi à l'intérieur de Jésus?

Puisque l'oraison de Jésus notre Pontife et notre Chef est assurément pour nous, que pouvons-nous faire de plus à propos que de venir y prendre part et y unir nos cœurs pour nous l'approprier heureusement? Puisque celui qui dit affectueusement *Amen* à une bonne oraison, participe assurément à ses bons effets, qui peut douter que si, avec un cœur fervent, je dis *Amen* à l'oraison de Jésus, je n'en sois rendu heureusement participant, à proportion de la piété dont je serai animé? Enfin, puisque nous unissant par le mouvement de la charité aux pratiques de vertu qui se font dans l'Eglise, nous nous les rendons propres, pourquoi ne pourrais-je pas, par un semblable mouvement de la sainte charité, m'unir à la religion de Jésus, le Chef adorable de l'Eglise, et m'approprier par ce moyen cette divine religion? Nous ne saurions assez remercier Dieu de nous avoir fait connaître une pratique si aimable et si avantageuse.

LEÇON XXXII.

Du recours que nous devons avoir à Jésus au saint Sacrement dans tous nos besoins. — De ce qui est principalement à imiter en lui dans ce divin mystère.

Quand nous visitons Jésus dans la très-sainte Eucharistie, pouvons-nous implorer sa miséricorde et lui demander son secours avec une entière confiance?

Assurément nous le pouvons, et nous ne devons pas y manquer. Saint Paul nous y exhorte puissamment par ces aimables paroles: « Approchons-nous avec confiance du trône de sa grâce, afin d'y obtenir miséricorde, et d'y trouver le secours de cette sainte grâce dans nos besoins. » (*Hebr.* IV, 16.) Certainement comme Anne, mère de Samuel, ne trouva de consolation et de remède qu'en allant répandre son cœur affligé en la présence de l'arche du Seigneur (*I Reg.* I, 9 seq.); ainsi, lorsque nous sommes dans quelque peine ou dans quelque besoin pressant, nous devons aller chercher notre consolation et notre force aux pieds de notre divine arche et de notre adorable propitiatoire, qui est Jésus dans sa très-sainte Eucharistie. Si nous y recourons avec un cœur plein de foi et de

confiance, nous y trouverons infailliblement toute sorte de secours. (*Hebr.* x, 22.)

Qu'y a-t-il à imiter en Jésus dans l'Eucharistie?

Sa pauvreté, son obéissance, son humilité et surtout son zèle pour honorer Dieu son Père, et sa charité envers tous les membres de son Eglise.

En quoi y remarquez-vous son zèle pour honorer Dieu son Père?

1° Afin que Dieu son Père soit adoré, aimé, loué, remercié et invoqué sur la terre, aussi bien que dans le ciel, d'une manière digne de lui, et qui le contente parfaitement, il lui rend sur nos autels tous ses saints devoirs dans la plénitude de sa lumière et de son amour (*Psal.* xxi 23; lxx, 14); afin de lui donner cette même gloire dans tous les temps, il veut être là jusqu'à la fin du monde, sans jamais interrompre un seul moment ces saintes occupations de son divin intérieur (*Psal.* cii, 32); et, afin de la lui donner par toute la terre, il multiplie sa présence en autant de lieux du monde que son Eglise a d'autels et qu'elle en érige tous les jours (*Psal.* cii, 22); 2° il n'est pas seulement dans ce mystère l'adorateur perpétuel de son Père d'une manière si ravissante, mais il y est aussi la victime qu'il lui offre continuellement par lui-même et par ses prêtres dans toutes les parties du monde, pour faire en sorte par ce moyen qu'il ne manque rien ni à la perfection, ni à la durée, ni à l'étendue du culte sublime que Dieu reçoit dans son Eglise par Jésus-Christ son Fils (*Malach.* i, 11); 3° toutes les fois qu'il s'unit à une âme par la communion, c'est principalement pour lui communiquer son zèle de l'honneur de Dieu, et pour dilater ainsi sa religion partout où se trouvent les membres de son corps mystique, qui est l'Eglise, et la perpétuer encore de cette sorte dans tous les siècles (*I Petr.* iv, 11); tout cela ne fait-il pas remarquer en Jésus au très-saint Sacrement un très-admirable zèle pour rendre et pour procurer un parfait honneur à Dieu son Père?

Comment pouvons-nous, avec la grâce du divin Esprit, imiter ce zèle de l'honneur de Dieu dont brûle le cœur de Jésus dans l'Eucharistie?

1° En témoignant à notre grand Dieu notre souveraine estime et notre entière soumission de toutes les manières dont il nous rendra capables, et principalement en nous unissant pour cela à la religion de Jésus-Christ; 2° en tâchant, avec la grâce du divin Esprit, d'inspirer à beaucoup de personnes ces mêmes sentiments.

En quoi remarquez-vous dans ce mystère la charité de Jésus envers tous les membres de son Eglise?

J'y remarque avec admiration toutes les dimensions de cette divine charité envers nous (*Ephes.* iii, 18); j'en admire la profondeur, quand je considère jusqu'où il s'abaisse et à quoi il se réduit pour s'unir à chacun de nous; j'en admire la hauteur, quand je pense à la jouissance éternelle de Dieu, à laquelle il veut que ce divin aliment nous fasse parvenir; j'en admire la largeur, voyant qu'elle s'étend à nous tous sans exception, et qu'il invite aussi bien les moindres de l'Eglise que les plus considérables à l'approcher et à manger à sa très-sainte table; enfin, j'en admire la longueur, quand je fais réflexion sur la constance merveilleuse avec laquelle il est là depuis tant de siècles, et y veut demeurer pour notre sanctification et notre souverain bonheur jusqu'à la fin du monde. Voilà cette charité à laquelle nous devons un amour réciproque le plus fidèle, le plus fervent et le plus constant qu'il nous sera possible, et qu'il faut que nous imitions avec le secours du Saint-Esprit.

Comment pouvons-nous imiter cette charité si admirable qu'exerce Jésus envers nous tous dans sa divine Eucharistie?

Nous pouvons avec sa grâce nous humilier et nous faire violence de bon cœur quand cela est nécessaire pour faire du bien à notre prochain. Nous pouvons le servir et le supporter dans ses besoins, toujours dans le dessein de le porter à Dieu. Nous pouvons faire les offices d'une vraie charité aussi volontiers du moins aux pauvres qu'aux riches, et universellement à toutes sortes de personnes, en y observant l'ordre prescrit par la loi de Dieu. Enfin, fortifiés et affermis par la grâce divine, nous pouvons ne nous relâcher jamais, mais plutôt croître toujours dans la ferveur et la pureté de la charité chrétienne.

LEÇON XXXIII.

De la manière dont on peut exprimer devant Notre-Seigneur au très-saint Sacrement les bons sentiments qu'on vient de voir dans les deux dernières leçons.

Quand un Chrétien est devant Jésus au très-saint Sacrement, et qu'il veut s'y occuper des bons sentiments que nous avons vus dans les deux dernières leçons, comment peut-il s'en expliquer à Notre-Seigneur, ou en quels termes peut-il lui en faire ses protestations?

1° Lorsqu'une âme vraiment chrétienne entre tout de bon dans ces sentiments-là, son cœur s'en explique toujours suffisamment, et ses mouvements intérieurs de religion, d'amour et de reconnaissance parlent beaucoup mieux au Fils de Dieu, que ne le feraient les plus éloquents discours (*Psal.* xxvi, 1 seq.); si vous voulez pourtant un modèle de quelques paroles dont on pourrait se servir pour exprimer devant ce trône de l'amour les dispositions de son cœur, en voici un dans lequel vous trouverez, comme je l'espère, à peu près ce que vous désirez.

OCCUPATIONS INTÉRIEURES DEVANT JÉSUS AU TRÈS-SAINT SACREMENT.

Foi. — Mon Seigneur Jésus-Christ, je crois fermement que vous êtes dans ce divin Sacrement aussi adorable et aussi aimable que vous l'êtes dans le ciel, et le même qui étiez sur la croix, mourant pour moi

Oui, mon Seigneur et mon Dieu, vous êtes dans ce mystère de la foi et dans ce trône de votre amour, aussi véritablement notre roi, notre juge et notre Dieu, que vous l'êtes à la droite de Dieu votre Père.

Adoration. — Aussi je vous y adore en toutes vos perfections, vos dignités et vos grandeurs suprêmes, dans un souverain abaissement de moi-même en votre présence; et plus je vous vois caché et humilié dans ce mystère, plus je veux être affectionné toute ma vie à venir ici m'anéantir devant vous.

Admiration. — Divin Jésus, vous méritez partout qu'on vous nomme l'Admirable; mais c'est dans ce mystère particulièrement que les merveilles de votre sagesse, de votre puissance et de votre charité sont tout à fait ravissantes.

Remercîment. — Mon Seigneur et mon Dieu, que vous êtes magnifique dans votre divine Eucharistie! Ailleurs, mon Dieu, vous me donnez vos grâces; ici vous vous donnez vous-même à moi. A jamais je chanterai vos grandes miséricordes, à jamais je m'unirai aux actions de grâces de votre très-sainte Mère et de tous vos saints.

Amour. — Mais puis-je penser à cette charité incroyable que vous exercez ici envers moi, sans que mon cœur brûle d'un amour réciproque! Non, mon Seigneur et mon Dieu, mon cœur vous aimera partout; mais particulièrement dans ce sacrement d'amour, dans cet amour des amours. Ma consolation et ma joie seront d'être ici auprès de vous, de m'y donner à vous tous les jours, d'y chercher sans cesse une plus étroite union avec vous, et de ne me séparer de ce trône de votre amour que pour obéir par amour à votre très-sainte volonté.

Prière. — Jésus, vous êtes mon grand recours et mon refuge très-assuré dans mes besoins. Mon Dieu, ma miséricorde, pardonnez-moi les péchés que j'ai commis contre vous, puisque par votre grâce je les déteste souverainement, et en veux avoir éternellement une horreur extrême; suppléez par votre bonté ordinaire à tout ce que vous voyez manquer en moi.

Ici, si l'on a quelque affliction, ou quelque besoin particulier, il faut en parler avec simplicité et une entière confiance à notre bon Jésus, comme au meilleur, au plus fidèle et au plus puissant de nos amis, et supplier la très-sainte Vierge d'en parler pour nous.

Union à l'intérieur de Jésus.—O Jésus! vous êtes notre souverain prêtre, rendant sans cesse à Dieu votre Père dans ce Sacrement, aussi bien que dans le ciel, tous les devoirs de la religion d'une manière souverainement parfaite. J'adore ces très-saintes occupations de votre divin intérieur, et je m'y unis autant qu'il m'est possible comme au grand supplément de ce qui manque à ma religion. Père éternel, c'est par l'adoration, l'amour, les louanges, les remercîments et tous les autres devoirs que vous rend votre cher Fils, que je prétends satisfaire abondamment à mon obligation de religion envers vous. Je vous les offre à ce dessein et j'y dis : *Amen, amen*, de tout mon cœur.

Protestation de vouloir imiter les exemples des nombreuses vertus que Jésus nous donne dans l'Eucharistie. — Faites-moi la grâce, mon divin modèle, que pour la gloire de votre saint nom, j'imite avec fidélité et ferveur les vertus que vous pratiquez dans ce mystère. Je me donne à vous très-expressément pour imiter la pauvreté, l'obéissance, l'humilité, et surtout le zèle de l'honneur de Dieu et la charité envers les hommes que vous y pratiquez si admirablement.

LEÇON XXXIV.

Pour quelles raisons et de quelle manière les bons Chrétiens assistent aux processions du Saint-Sacrement, suivent le Saint-Sacrement quand on le porte aux malades, et se trouvent au salut du très-saint Sacrement.

Vous disiez il y a peu de temps que l'on fait sa cour au divin roi Jésus dans l'Eucharistie, non-seulement lorsqu'on le visite sur ce trône d'amour et qu'on demeure là volontiers auprès de lui, mais encore lorsqu'on l'accompagne aux processions et qu'on le suit quand il est porté aux malades : pourquoi l'Église fait-elle des processions du très-saint Sacrement?

1° Elle donne par là un témoignage public de sa foi et de sa religion pour cet adorable Sacrement, et elle le porte comme en triomphe après la condamnation de l'hérésie et de l'impiété qui ont tâché de le détruire (*Psal.* LXVII, per totum); 2° les bons Catholiques, se souvenant que notre Sauveur pendant sa vie mortelle faisait toute sorte de biens aux hommes partout où il passait, sont ravis de le voir passer par les rues, parce qu'ils espèrent qu'il bénira leurs maisons. (*Act.* X, 38.)

Quelles raisons doivent nous porter à suivre volontiers Notre-Seigneur dans ces processions?

1° Il n'y a point de vrai Chrétien qui ne soit bien aise de se distinguer des hérétiques par cette sainte cérémonie, et de se joindre à tous ceux qui y font paraître leur zèle généreux pour l'honneur de Jésus au très-saint Sacrement (*III Reg.* VIII, 1); 2° c'est une très-grande gloire de suivre cet adorable Seigneur partout où nous le trouvons et quelque part qu'il aille (*Eccli.* XXIII, 38); 3° il ne faut pas douter que ce grand Fils de Dieu ne récompense magnifiquement la foi, le respect et l'amour que nous lui témoignons en cela. (*Matth.* IX, 29.)

Comment devons-nous assister à la procession du très-saint Sacrement?

Avec un silence religieux et une modestie exemplaire (*Prov.* XVII, 24); avec un grand désir que Jésus règne dans nos familles et dans nos cœurs, et qu'il lui plaise nous donner à tous miséricordieusement sa sainte bénédiction (*Psal.* LXVI, 8); chacun de nous doit lui dire alors très-affectueusement : « Régnez partout, Seigneur Jésus; soyez

partout le maître absolu malgré vos ennemis, les hérétiques et les impies qui vous environnent de toutes parts ; confondez-les, mon Dieu, et faites ressentir à vos fidèles serviteurs les effets de votre grande miséricorde. »

Pourquoi devons-nous accompagner de bon cœur le très-saint Sacrement lorsqu'on le porte aux malades ?

Comme l'admirable charité du Fils de Dieu le porte à s'abaisser ainsi jusqu'aux plus pauvres maisons et aux plus viles personnes, nous devons d'autant plus volontiers l'accompagner dans ces rencontres, et l'y honorer de toutes les manières possibles. (*Luc.* I, 68, 78.)

Quels sentiments devons-nous avoir en accompagnant le très-saint Sacrement quand on le porte aux malades?

Nous devons, 1° admirer beaucoup la charité de Jésus envers les malades, et dire avec sa sainte Eglise : O merveille ! le pauvre, le serviteur et le plus chétif a le bonheur inestimable de recevoir son Seigneur et son Dieu ! (*Matth.* IX, 12 ; *Joan.* XI, 3.) 2° Nous donner au Saint-Esprit, pour aimer, secourir et consoler les malades, en l'honneur et en l'union de la charité de Jésus envers eux. (*Matth.* XXV, 36.)

Qu'est-ce qu'on appelle le Salut du saint Sacrement ?

C'est une prière publique par laquelle on adore, on loue et on invoque Dieu devant le très-saint Sacrement exposé, et qui se termine par la bénédiction que l'on donne aux fidèles avec le très-saint Sacrement. (*III Reg.* VIII, 14, 55.)

Pourquoi les bons Chrétiens vont-ils si volontiers à ce salut et à cette bénédiction ?

Leur ardente affection à rendre leurs devoirs à Jésus en toute occasion et leur désir extrême d'être bénis de lui, sont ce qui leur inspire ce saint empressement. (*Psal.* LXXI, 13; III, 9 ; XXVII, 9.)

Comment devons-nous assister au salut et à la bénédiction du Saint-Sacrement ?

Avec un cœur plein de dévotion à bénir Dieu, et de confiance qu'il nous bénira par Jésus-Christ son Fils adorable (*Psal.* XXV, 12; LXXXIII, 8) ; on pourrait dans ces dispositions y réciter bien à propos le psaume LXVI : *Deus misereatur nostri.*

DU TRÈS-SAINT SACRIFICE DE LA MESSE.

LEÇON XXXV.

De ce qu'on entend par sacrifice. — De ce qu'y signifie la destruction de la victime. — Des diverses sortes de sacrifices.

Vous nous avez dit, il n'y a pas longtemps, que l'Eucharistie est le plus auguste sacrifice qui fut jamais : qu'est-ce qu'un sacrifice?

C'est une offrande que l'on fait à Dieu de quelqu'une de ses créatures en la détruisant devant lui pour son souverain honneur. (*Gen.* IV, 4 seq.)

Qu'appelez-vous ici souverain honneur?

On appelle ainsi l'honneur que la religion nous fait déférer à Dieu, à cause de l'excellence infinie de son être, et parce qu'il est notre premier principe, notre maître suprême et notre dernière fin.

Par quels actes de religion déférons-nous à Dieu ce souverain honneur?

Principalement par le sacrifice.

On ne peut donc offrir ce sacrifice qu'à Dieu seul?

Cela est vrai : on serait idolâtre, si on offrait le sacrifice à une créature, quelque parfaite et quelque sainte qu'elle puisse être.

Comment appelle-t-on la chose qu'on offre à Dieu ?

On l'appelle *hostie* ou *victime;* le ministre qui l'offre à Dieu s'appelle *prêtre ;* le lieu saint où elle est offerte s'appelle *temple* ou *église ;* et la table sur laquelle on l'offre s'appelle *autel.*

Est-il nécessaire que dans le sacrifice on détruise la chose que l'on offre à Dieu?

Oui, il faut toujours qu'il s'y fasse quelque sorte de destruction ; Dieu l'a ainsi établi, et, sans cela, c'est une simple offrande et non pas un sacrifice.

Pourquoi Dieu veut-il que dans cette action on détruise devant lui le présent qu'on lui fait ?

Cette destruction est une action mystérieuse, admirable, instituée par la sagesse de Dieu pour se faire rendre le souverain honneur qui lui est dû ; car elle est une excellente protestation du souverain respect, de la souveraine soumission que nous voulons rendre à ce grand Tout.

Expliquez-nous plus distinctement comment la destruction de la victime honore parfaitement la majesté de Dieu?

Cette destruction est une cérémonie très-remarquable. C'est un langage mystérieux de notre religion, par lequel nous parlons très-hautement de la grandeur de Dieu, de sa perfection, de sa suffisance à lui-même, de sa sainteté, de sa puissance, de sa justice et de ses qualités de premier principe, de Seigneur suprême et de fin dernière de toutes les créatures.

Comment la destruction de la victime parle-t-elle très-hautement de la grandeur de Dieu ?

Elle dit en son langage religieux et mystérieux que Dieu étant souverainement grand, il doit être honoré par un souverain abaissement ; c'est-à-dire que, comme sa grandeur ne peut aller plus haut, nous devons l'honorer par un abaissement qui ne puisse descendre plus bas : ce que nous ne pouvons faire qu'en nous abaissant jusqu'à la destruction et l'anéantissement de notre être. (*Isa.* II, 10 seq.)

Comment est-ce que la destruction de la victime parle très-hautement de la perfection de Dieu?

Elle dit en sa sainte et mystérieuse manière que devant cette perfection infinie, toute l'excellence et la beauté des plus nobles créatures ne sont rien, et ne doivent être comptées pour rien. (*Ibid.; Sap.* XI, 23.)

Comment est-ce que la destruction de la

victime parle très-hautement de cette perfection de Dieu qu'on appelle sa suffisance à lui-même?

En détruisant, devant Dieu, le présent que nous lui faisons, nous reconnaissons et publions par là que nous ne lui offrons pas des dons pour aucun besoin qu'il en ait, lui qui se suffit parfaitement à lui-même dans la plénitude infinie de toute excellence, de tout bonheur et de toute gloire, dont il jouit éternellement en son propre sein. (*Psal.* xv. 2.)

Comment cette destruction mystérieuse parle-t-elle très-hautement de la sainteté de Dieu?

Elle proteste que nul être créé n'est digne de subsister devant cette sainteté ineffable. (*Isa.* vi, 2, 3.)

Comment parle-t-elle très-hautement de la puissance de Dieu?

Elle reconnaît et déclare que Dieu étant tout-puissant, ce qui est détruit lui est aussi utile que ce qui est conservé dans l'être, puisqu'il appelle et fait comparaître devant lui les choses qui ne sont pas aussi facilement que celles qui sont. (*Rom.* iv, 17.)

Comment parle-t-elle très-hautement de la justice de Dieu?

Elle est un aveu que nous faisons devant cette divine justice qu'elle a droit de nous priver de la vie et de l'être, en punition de l'abus que nous en avons fait en offensant notre Créateur. (*Thren.* iii, 22; *Rom* i, 32.)

Comment la destruction de la victime dit-elle hautement que Dieu est notre premier principe?

Elle déclare que tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes, ayant été produit par ce grand principe de tout l'être créé, nous ne lui en devons pas seulement l'usage, que nous lui rendons en nous employant à son service, mais encore le fonds qui, venant tout de lui, doit retourner tout entier à lui en la manière qu'il lui plaira. (*Rom.* xi, 36.)

Comment cette destruction publie-t-elle que Dieu est le Seigneur suprême de l'univers?

Elle proteste qu'en cette qualité il a droit de nous vivifier et de nous faire mourir, de nous conserver et de nous anéantir selon sa volonté. (*Deut.* xxxii, 39.)

Comment la destruction de la victime dit-elle hautement que Dieu est notre dernière fin?

Nous lui disons par cette cérémonie que nous tiendrions à grand avantage d'être détruits pour sa gloire, et que nous voulons de bon cœur mourir par son ordre, sachant très-assurément que nous retrouverons en lui, dans l'éternité, notre être et notre vie exempts de tout défaut, et comblés de perfection, de sainteté et de gloire (*Rom.* viii, 36; *Ephes.* iv, 30; *Philip.* iii, 21); et nous désirons ce changement heureux et ce renouvellement parfait de tout nous-mêmes dans son sein, afin de le glorifier pleinement pendant tous les siècles des siècles. (*Psal.* lxxxiii, 5.)

A quoi doivent nous porter toutes ces vérités?

1° A estimer souverainement, à admirer et louer éternellement les perfections ineffables de notre grand Dieu, et à aimer extrêmement l'action du sacrifice qui en parle si hautement en son langage mystérieux; 2° à avoir sincèrement et tout de bon dans nos cœurs les sentiments d'estime, de respect, d'hommage, de soumission et de perte de nous-mêmes en Dieu, dont nous faisons profession par le sacrifice; en sorte qu'il n'y ait rien au monde que nous considérions en comparaison de lui, et que nous ne soyons prêts à anéantir pour lui plaire et pour l'honorer. (*Baruch* iii, 36.)

Y a-t-il plusieurs sortes de sacrifices?

Avant le christianisme, il y en avait de plusieurs sortes. Depuis le christianisme, l'Eglise de Jésus-Christ n'offre à Dieu qu'un seul sacrifice qui est la sainte Messe. (*Malach.* i, 11.)

La contrition, la mortification, l'aumône et les autres bonnes œuvres, ne sont-ce pas des sacrifices?

Parce que ces vertus ont en elles-mêmes et dans leurs effets quelque ressemblance avec les sacrifices qu'on offrait autrefois à Dieu, on leur en donne quelquefois le nom (*Psal.* l, 18; iv, 6; *Hebr.* xiii, 15); mais à parler proprement et exactement, il n'y a plus au monde que la sainte Messe qui soit un véritable sacrifice.

Quels sacrifices offrait-on à Dieu avant le christianisme?

Depuis le commencement du monde on lui en a toujours offert de plusieurs sortes, mais les plus considérables sont ceux que lui offrait, par son ordre exprès, le peuple d'Israël.

Quels étaient ces divers sacrifices que Dieu se faisait offrir par son peuple d'Israël?

Il y avait les holocaustes, les hosties pour le péché et les hosties pacifiques. Les holocaustes étaient les victimes que le feu divin dévorait entièrement, et qu'on offrait à Dieu purement pour lui rendre le souverain honneur qui lui est dû (*Gen.* viii, 20; *Levit.* i, 3); les hosties pour le péché étaient celles qu'on offrait à Dieu pour l'expiation des crimes, soit du peuple ou de quelques particuliers (*Levit.* iv, 3, 13, 22, 27; v, 6, 7); et les hosties pacifiques étaient offertes pour remercier Dieu des bienfaits reçus de sa bonté, et pour lui en demander de nouveaux. (*Levit.* iii, 1.)

Les Israélites offraient donc leurs divers sacrifices dans quatre intentions, savoir: pour honorer Dieu souverainement, pour l'apaiser quand on l'avait offensé, pour le remercier de ses bienfaits et pour lui demander de nouvelles grâces?

Oui, Dieu voulait qu'on les lui offrît pour toutes ces intentions, mais il les avait établis principalement comme des figures qui annonçaient et promettaient mystérieusement le très-parfait sacrifice que son Fils devait lui offrir sur la croix et dans l'Eucharistie (*I Cor.* x, 11); et cet honneur qu'avaient ces anciens sacrifices d'être les figures du sacrifice de Jésus-Christ, était la cause pour

laquelle Dieu les agréait et les recevait en odeur de suavité, quoique d'eux-mêmes ils fussent si peu de chose et si indignes de sa majesté adorable. (*Gen.* VIII, 21.)

A quoi doit nous porter cette instruction touchant ces anciens sacrifices?

1° Cela nous fait observer que le sacrifice a toujours été la principale action de la religion; 2° tous ces divers sacrifices, qui ont figuré le sacrifice de Jésus, nous donnent sujet de remarquer combien celui-ci est uniquement agréable aux yeux de Dieu.

LEÇON XXXVI.

De ce qu'est le sacrifice de la Messe. — De son excellence admirable sur les anciens sacrifices. — De la dévotion que nous devons y avoir.

Qu'est-ce que la sainte Messe?

C'est le sacrifice des Chrétiens, par lequel on offre tous les jours à Dieu le très-saint corps de Jésus-Christ, et son sang adorable, en mémoire de l'offrande qui en a été faite une fois sur le Calvaire. (*Malach.* I, 11; *Luc.* XXII, 19; *I Cor.* XI, 25.)

Est-il certain que la sainte Messe est un véritable sacrifice?

Oui : la foi de l'Eglise de Jésus-Christ ne nous permet pas de douter que la sainte Messe ne soit son véritable et unique sacrifice.

Le corps de Jésus-Christ, qui est la victime de ce sacrifice, peut-il être immolé et détruit en quelque sorte depuis sa résurrection qui l'a rendu immortel et impassible?

Jésus-Christ, notre grand Pontife, immole ici suffisamment sa divine victime, qui est lui-même, lorsque les paroles de la consécration que prononce le prêtre, par l'admirable vertu qu'il leur donne, mettent son corps adorable sous l'espèce du pain, et son précieux sang sous l'espèce du vin. Cette immolation mystérieuse, quoiqu'elle laisse Jésus plein de sa vie glorieuse, qu'il ne saurait jamais perdre, le met pourtant sous ces saintes espèces comme sous des symboles de mort, représentant son corps et son sang séparés l'un de l'autre, ainsi qu'ils le furent sur la croix; et elle l'y met de telle sorte, qu'il y est comme mort, n'y faisant pas plus de fonction de vie corporelle, que s'il en était absolument privé. (*Apoc.* V, 6.)

Le sacrifice de la Messe est-il bien différent du sacrifice de la croix?

Nous avons dans le sacrifice de la Messe la même hostie qui fut offerte sur la croix; le même Jésus, qui s'offrit autrefois sur le Calvaire, s'offre encore aujourd'hui sur nos autels par le ministère de ses prêtres; et ainsi le sacrifice de l'autel n'est différent de celui de la croix qu'en la manière dont il est offert, étant un sacrifice non sanglant, au lieu que celui de la croix fut un sacrifice sanglant.

Le sacrifice de la Messe est donc bien excellent et bien saint?

La pureté et la dignité de la victime qui y est offerte, la sainteté, la noblesse et la perfection du principal prêtre qui offre cette victime, font que la Messe est le seul sacrifice vraiment digne de Dieu et infiniment agréable à sa majesté divine.

Pourquoi n'offre-t-on à Dieu dans l'Eglise aucun autre sacrifice que celui de la sainte Messe?

1° Comme tous les sacrifices qui ont précédé celui de Jésus-Christ en étaient les figures qui l'annonçaient comme futur, aussitôt que ce divin sacrifice a été établi, tous les autres selon l'ordre de Dieu ont disparu comme des ombres (*Hebr.* VIII, 5; X, 1); Dieu a voulu que ce très-parfait sacrifice de la nouvelle loi fût unique, et tînt lieu lui seul de tous ceux qu'on lui offrait autrefois en si grand nombre, parce que tout ce qu'on prétendait faire pour Dieu et pour les hommes, par ces anciens sacrifices, se fait infiniment mieux par celui-ci. (*Mach.* I, 11; *Psal.* XXXIX, 7-10; *Hebr.* X, 5-14.)

Le sacrifice de la Messe est-il un holocauste qui honore Dieu excellemment?

Il l'honore si parfaitement que tous les saints, et tous les services qu'ils peuvent rendre à Dieu pendant l'éternité, ne sont rien en comparaison d'une seule Messe. (*Psal.* XLVII, 11; LXX, 14.)

Pourquoi une seule Messe vaut-elle plus que tous les saints et que tous les services qu'ils peuvent rendre à Dieu éternellement?

Parce que Jésus, qui y est offert, est infiniment plus que tous les saints, et qu'une seule de ses actions vaut infiniment mieux que tous leurs services. (*Matth.* XII, 41, 42.)

Le sacrifice de la Messe est-il bien efficace pour l'expiation de nos péchés?

Comment Dieu nous refuserait-il le pardon, quand nous lui offrons pour l'obtenir le même sang que son très-cher Fils a répandu pour nous sur la croix? La voix de ce sang adorable crie miséricorde bien plus efficacement en notre faveur que le sang d'Abel ne criait justice contre son frère. (*Hebr.* X, 5-14; XII, 24.)

Ce saint sacrifice est-il aussi efficace pour obtenir de Dieu les grâces que nous lui demandons?

Puisque Dieu exauce volontiers les prières que nous lui faisons au nom de Jésus, comment ne nous accorderait-il pas ce que nous lui demandons en lui offrant Jésus même, qui est un présent d'une valeur inestimable et qui lui plaît infiniment. (*Rom.* VIII, 32.)

Pouvons-nous par la sainte Messe remercier Dieu dignement?

Oui : l'action de grâces qui se rend ici à Dieu par Jésus-Christ est tout à fait admirable. Nous pouvons dire qu'en lui offrant son Fils bien-aimé, nous lui rendons quelque chose qui vaut les plus grands dons qu'il nous ait jamais faits. (*Rom.* I, 8.)

Vous dites que le sacrifice de la Messe fait très-excellemment tout ce que faisaient imparfaitement les sacrifices de l'ancienne Loi : est-il, comme était chacun d'eux, une figure du sacrifice de la croix?

Avant que le sacrifice de la croix eût été offert à Dieu sur le Calvaire, il y avait quan-

tité de sacrifices qui en étaient les figures, par lesquelles Dieu l'annonçait et le promettait mystérieusement aux hommes; mais depuis que Jésus a, par sa mort très-sainte, si dignement réparé l'honneur de son Père, et si parfaitement expié les péchés du monde, Dieu, voulant qu'une telle merveille et un tel bienfait ne s'oubliassent jamais, en a établi dans son Eglise un mémorial perpétuel, qui est le très-auguste sacrifice de la Messe. (*Psal.* cx, 4; *Luc.* XXII, 19.)

Quels bons sentiments vous donnent ces instructions?

Elles me remplissent d'estime, de confiance et de dévotion pour la sainte Messe, et me font comprendre combien il est vrai que la sainte Messe est le principal acte de notre religion et le centre de tous nos exercices de piété.

Vous êtes donc bien affectionné à la sainte Messe?

Il est vrai qu'autant qu'il m'est possible je ne manque aucun jour d'y assister, et que je fais de cette action la principale et la plus chère de mes dévotions.

Expliquez-moi comment ce qui a été dit en cette leçon vous donne tant d'estime, de confiance et d'amour pour la sainte Messe.

Pouvons-nous jamais assez estimer, assez révérer, assez aimer un divin sacrifice dans lequel Jésus-Christ, toujours présent aux yeux de notre foi, nous remet sans cesse dans la mémoire ce que sa charité ineffable lui a fait faire et souffrir pour nous? (*Psal.* XXIX, 5; *Isa.* XXVI, 8); un sacrifice par lequel nous rendons à Dieu une gloire infinie? (*Psal.* XLVII, 11; CXXIX, 7) un divin sacrifice qui fait à Dieu pour nos péchés une réparation d'honneur infiniment digne d'être acceptée? (*Rom.* IX, 29; *Levit.* VII, 5) un divin sacrifice qui est pour nous la grande prière qui mérite infiniment que Dieu l'exauce? (*Hebr.* VII, 25) enfin un sacrifice par lequel Dieu est très-dignement remercié de tous les bienfaits dont nous lui sommes et serons éternellement redevables? (*Levit.* VII, 12; XXII, 29; *II Mac.* I, 11.) Comment pouvons-nous croire ce que la foi nous dit de ce très-saint, très-auguste, très-admirable et très-salutaire sacrifice, et comment pouvons-nous considérer sa dignité infinie et les avantages inestimables que nous y trouvons, et n'avoir pas pour la sainte Messe toute la dévotion et la confiance dont nous pouvons être capables avec la grâce du divin Esprit?

N'avez-vous point encore quelque autre raison d'aimer la sainte Messe?

J'en ai encore une de très-grand poids, qui est la participation que Dieu nous y donne par la communion à son adorable victime. S'il y a quelque chose sous le ciel qui mérite notre estime, notre amour et nos désirs, n'est-ce pas ce très-saint et très-heureux commerce que Dieu notre Père céleste nous fait avoir avec lui par son Fils dans le divin sacrifice? N'est-ce pas la société merveilleuse qu'il nous y donne avec lui en Jésus-Christ? (*I Joan.* I, 3.)

En quoi consiste ce saint et heureux commerce que nous avons avec Dieu dans la sainte Messe?

Il consiste à donner et à recevoir Jésus-Christ; à le donner à Dieu son Père par l'offrande de son sacrifice, et à le recevoir du même Père céleste par la sainte communion.

En quoi consiste la société que nous avons avec Dieu à la sainte Messe?

En ce qu'il nous y reçoit à sa table, et nous y repaît de son propre Fils qui est le pain des anges et le pain dont ce Père adorable se repaît éternellement dans son sein (*Psal.* CXXVII, 3); voilà ce qui attire puissamment les vrais enfants de Dieu au pied de ses saints autels. (*Psal.* LXXXIII, 4.)

LEÇON XXXVII.

Des causes pour lesquelles bien des Chrétiens entendent souvent la sainte Messe sans beaucoup de fruit. — En quel temps et en quel lieu on doit l'entendre.

D'où vient que de tant de Catholiques qui assistent fréquemment au saint sacrifice de la Messe, il y en a si peu qui en tirent de grands fruits?

Ce malheur vient de ce que plusieurs d'entre eux ne viennent à ce divin sacrifice que par coutume et n'y assistent pas comme il faut.

D'où vient que tant de Chrétiens assistent à ce très-saint sacrifice par coutume et sans dévotion?

En quelques-uns cela vient de ce qu'ils ne sont pas instruits de ce que c'est que la sainte Messe, ni de ce que c'est qu'y assister en bon Chrétien. En d'autres cela vient de ce que le mauvais état de leur conscience et l'esprit du monde dont ils sont remplis, ont détruit la piété et fort affaibli la foi dans leurs âmes. (*Luc.* XVIII, 8.)

Dites-nous quelle instruction est nécessaire à un Chrétien pour pouvoir entendre la sainte Messe comme il faut?

Il sera, ce me semble, assez instruit pour cela, s'il sait en quel temps, en quel lieu, en quel état et de quelle manière on doit assister à ce très-auguste sacrifice.

Quand devons-nous assister à la sainte Messe?

1° L'Eglise nous ordonne d'y assister tous les dimanches et toutes les fêtes de commandement; de sorte qu'un Catholique pèche mortellement toutes les fois qu'il manque à ce devoir sans en être légitimement empêché; 2° les bons Chrétiens, qui connaissent l'excellence infinie de ce divin sacrifice, et qui en goûtent les fruits merveilleux, y assistent par dévotion les autres jours de la semaine aussi souvent qu'ils le peuvent; et lorsque des occupations nécessaires les privent de cette consolation, ils tâchent d'y assister en esprit, de l'offrir à Dieu et de lui en demander la participation intérieure avec la même foi et la même affection que s'ils étaient présents.

Y a-t-il quelque chose à observer particu-

lièrement touchant la Messe qu'on est obligé d'entendre les dimanches et les fêtes ?

Il y a à remarquer, 1° que, outre que nous l'entendons par dévotion comme celle des autres jours, nous l'entendons aussi par obéissance au commandement de l'Eglise, ce qui rend notre action meilleure et de plus grand mérite ; 2° les dimanches et les fêtes nous avons cet avantage, que nous entendions la sainte Messe dans la société et l'union de tous les enfants de l'Eglise, qui l'entendent par toute la terre, et concourent avec nous dans une même religion et une même obéissance. (*Psal.* CXVIII, 63.)

Dans quelle église devons-nous entendre la sainte Messe?

1° Ceux qui ont le bonheur de pouvoir l'entendre tous les jours ont toute liberté de le faire dans quelque église que ce soit, où leur dévotion ou même leur commodité leur donne occasion de se trouver; 2° les bons Catholiques ordinairement, et principalement ceux qui sont chefs de famille, se rendent assidus, autant qu'ils le peuvent, les dimanches et les fêtes solennelles, à la Messe de leur paroisse.

Pour quelles raisons un bon Catholique est-il affectionné à la Messe de sa paroisse ?

1° Cette Messe de paroisse est proprement et particulièrement sa Messe, car elle est offerte à Dieu expressément pour lui aussi bien que pour les autres de la même paroisse, par son curé qui est le vrai père de son âme ; 2° c'est à la Messe paroissiale que nous trouvons actuellement et d'une manière spéciale le bonheur de la communion des saints: car dans l'assemblée des fidèles qui y assistent, nous participons tous conjointement et unanimement aux prières publiques que fait le curé au nom de toute l'Eglise, à la sainte parole de Dieu qu'il nous annonce, et à la divine Eucharistie qu'il nous distribue pour nous repaître de Dieu. En tout cela nous nous édifions les uns les autres ; nous obtenons de Dieu, par un commun effort, de grandes bénédictions pour toute la paroisse, et le lien de notre charité mutuelle en devient toujours plus fort; 3° il importe que nous allions là écouter diverses choses que notre curé y publie souvent par l'ordre de l'Eglise, comme sont les fêtes et les jeûnes qui arrivent pendant la semaine, et les instructions qu'il donne pour les bien observer; comme sont encore les mariages que l'on veut faire, les monitoires qui doivent venir à la connaissance du public, et quelques ordonnances particulières de l'évêque ; 4° nous devons aimer notre église paroissiale : elle est la Mère qui nous a engendrés dans les saints fonts du baptême, qui nous éclaire par ses instructions, qui nous nourrit et nous guérit de nos plaies par ses sacrements, qui nous donnera le saint viatique pour le grand passage à l'éternité, et qui, après notre mort, nous recevra dans son sein ; 5° nous devons honorer notre curé d'un amour filial, puisque c'est par son ministère, par sa religion et par sa charité paternelle que nous trouvons dans ce saint lieu, à la vie et à la mort, tous ces grands biens dont nous venons de parler (*Eccli.* IV, 7; *I Tim.* V, 17; *I Cor.* IV, 15) ; or ne manquons-nous pas notablement à l'honneur et à la sainte affection que nous lui devons, lorsque nous n'allons ni écouter ses instructions et ses bons avis, ni recevoir les sacrements de sa main, ni assister au sacrifice qu'il offre pour nous? Comment sera-t-il actuellement notre pasteur, s'il ne nous voit presque jamais parmi ses brebis? et comment mettra-t-il dans le bon chemin des brebis qui le fuient? 6° Comme une armée serait en désordre si les soldats ne se rangeaient pas chacun sous son enseigne et auprès de son capitaine, ainsi le bel ordre de l'Eglise est en partie renversé, lorsque les Catholiques ne se rangent pas, quand il le faut, chacun à sa paroisse auprès de son pasteur. (*Cant.* VI, 9.) Enfin grand nombre de mauvais Chrétiens vivent et meurent dans l'ignorance des vérités du salut et dans une horrible corruption de mœurs, pour avoir abandonné la Messe paroissiale.

A quoi doivent nous porter ces vérités?

1° A nous bien souvenir qu'entendre la sainte Messe les dimanches et les fêtes est un devoir très-doux dont il faut s'acquitter exactement et religieusement; 2° à être plus affectionnés et plus assidus que jamais à la Messe paroissiale.

Qui sont ceux qui ne s'acquittent pas exactement de cette obligation d'entendre la sainte Messe les dimanches et les fêtes?

Ceux qui, sans aucune cause légitime, se dispensent de l'entendre, ou se contentent de n'en entendre qu'une partie.

Et qui sont ceux qui ne s'en acquittent pas religieusement ?

1° Ceux qui y assistent sans dévotion et sans attention, et qui, par la liberté qu'ils s'y donnent de causer, de rire, de badiner, de regarder çà et là, et de tenir des postures indécentes, déshonorent Dieu et scandalisent le prochain ; 2° ceux qui y assistent avec lâcheté et tiédeur, quoique ce ne soit pas avec tant de dissipation et d'immodestie que les premiers.

A quoi doit nous porter la connaissance de ces manquements de religion envers la sainte Messe?

A nous donner à Dieu pour faire fidèlement tout le contraire, portant toujours à la sainte Messe un cœur plein de respect, d'amour et de confiance, un esprit recueilli et un extérieur modeste et édifiant.

Est-ce mal fait que d'avoir une chapelle domestique et d'y faire célébrer la sainte Messe ?

L'Eglise a souvent défendu l'usage de chapelles de cette sorte, et si elle permet qu'en certains cas on en puisse avoir une, c'est toujours à condition : 1° qu'il y ait une véritable nécessité de l'avoir; 2° qu'on l'ait par le motif d'une vraie dévotion, et non par des motifs de vanité et d'intérêt, et pour se dispenser d'aller le dimanche à la Messe de paroisse; 3° que l'édifice de la chapelle soit bien décent, dans un lieu séparé du

corps de logis, qu'il soit bien orné et bien fourni de tout ce qui est nécessaire pour célébrer le divin sacrifice avec une bienséance qui édifie, qu'on prenne soin qu'il demeure fermé hors le temps de la sainte Messe, qu'on n'y voie jamais rien que ce qui doit se voir dans un lieu saint, enfin, qu'on n'ait cette chapelle que par la permission expresse de l'évêque, et en gardant inviolablement les conditions sous lesquelles cette permission est accordée.

A quoi doit nous porter cette instruction sur les chapelles domestiques?

1° A ne jamais procurer ni consentir qu'on en ait aucune sans un besoin et aux conditions que nous venons de dire; 2° à prendre grand soin, quand nous nous trouverons là où il y a une chapelle de cette sorte, qu'on n'y voie rien et qu'il ne s'y fasse rien qui ne porte au respect de la religion.

LEÇON XXXVIII.

Des différents états de conscience où se trouvent ceux qui assistent à la sainte Messe.

Un Chrétien peut-il assister à la sainte Messe dans le malheureux état du péché mortel?

1° L'Eglise désire extrêmement que les pécheurs qui viennent à la sainte Messe se repentent de leurs péchés; et elle les invite à cela par l'eau bénite dont elle les asperge avant le sacrifice, et par la confession qui se fait au pied de l'autel avant que le prêtre y monte pour célébrer ce divin mystère; 2° quoique les pécheurs qui ne veulent pas encore se convertir, à cause de quelque mauvaise passion qui domine en eux, soient très-indignes d'assister au saint sacrifice et même d'avoir entrée dans le lieu saint où il est offert à la majesté de Dieu, néanmoins s'ils ne sont pas excommuniés et s'ils veulent y assister avec religion et modestie, la même Eglise souffre qu'ils y soient présents, et veut même qu'ils ne manquent pas à ce devoir, lorsque sa loi y oblige tous les Chrétiens.

Pourquoi l'Eglise désire-t-elle si fort que nous soyons tous en état de grâce pour assister à la sainte Messe?

Parce qu'elle voudrait qu'il n'y eût personne parmi nous qui ne fût en état d'offrir à Dieu avec le prêtre le très-saint sacrifice, et d'y participer comme le font les bons Chrétiens.

Puisque les pécheurs qui ne veulent pas encore se convertir sont très-indignes d'assister au divin sacrifice, et ne sont pas en état de le bien offrir et d'y participer, pourquoi l'Eglise veut-elle qu'ils y assistent?

1° Quand ces pécheurs viennent à la sainte Messe, et y assistent avec respect et modestie, cette bonne action marque que Dieu ne les a pas abandonnés, puisque c'est lui qui, par sa bonté infinie, leur en donne le mouvement: l'Eglise, leur tendre Mère, qui déplore leur état, se console un peu de voir que s'ils sont pécheurs, au moins ils ne sont pas encore impies, et que s'ils ont perdu l'innocence, il leur reste encore de la foi et de la religion; 2° elle considère que si des pécheurs de cette sorte n'assistaient point à la sainte Messe, ils seraient en danger de devenir bientôt plus méchants par ce plus grand éloignement de Dieu et des moyens du salut; mais tandis qu'ils y assistent avec religion, il y a sujet d'espérer que les bons exemples qu'ils voient là, et les prières qu'on y fait pour eux, opéreront leur conversion. (*Psal.* LXXII, 27.)

Mais leur indignité ne doit-elle pas les exclure de ce mystère adorable?

L'Eglise, qui ne permet jamais que les pécheurs participent à la sainte Eucharistie, veut bien qu'ils la voient, qu'ils l'adorent, et qu'ils soient présents à l'offrande qu'on en fait à Dieu pour eux. Cette Mère charitable est ici la veuve de Naïm qui, par ses gémissements qu'elle unit au sacrifice de Jésus, obtiendra de la miséricorde divine la résurrection de ses enfants morts. (*Luc.* VII, 11.)

Que vient faire à la sainte Messe un pécheur de cette sorte, puisque son état d'ennemi de Dieu et la dépravation de son cœur semblent désavouer les protestations que l'on fait à Dieu par le divin sacrifice?

Il y vient se préserver du nouveau péché qu'il ferait s'il n'y venait pas; il y vient faire paraître qu'il a encore de la foi et de l'obéissance à l'Eglise, et quoique son état ne soit pas conforme aux protestations du sacrifice, cependant, par son assiduité à y venir et par sa manière d'y assister, il témoigne de la vénération pour cette sainte action, il montre qu'il n'a pas abandonné l'espérance de participer à ses fruits.

A quoi porte cette instruction?

1° A m'éloigner du péché par tous les soins possibles, avec la grâce de Dieu, afin d'être en état de lui offrir son saint sacrifice et d'y participer comme le font les bons Chrétiens; 2° à persuader aux pécheurs, autant que je le pourrai dans les occasions, de se purifier par la pénitence, pour assister à la sainte Messe comme Dieu et l'Eglise le désirent (*I Reg.* VII, 3; *Jac.* IV, 8); 3° à me bien garder aussi de cette fausse et mauvaise persuasion, que tout pécheur qui ne veut pas encore se convertir, ne peut sans crime entendre la sainte Messe.

LEÇON XXXIX.

De quelques occupations intérieures pour le temps qu'on assiste à la sainte Messe. — Du souvenir de Jésus-Christ dans ce saint temps.

Quelle est la manière de bien assister au très-saint sacrifice de la Messe?

Nous avons déjà dit, il n'y a pas longtemps, qu'il faut porter à cette sainte action un cœur dévot, un esprit recueilli et un extérieur édifiant.

Faites-nous connaître la dévotion avec laquelle on doit entendre la sainte Messe; découvrez-nous quelles sont vos occupations en assistant au divin sacrifice.

Ordinairement je m'y occupe à me ressouvenir de Jésus-Christ, à offrir son sacrifice, à y communier. Je me suis prescrit ces trois occupations, et je les embrasse volontiers, parce qu'elles sont évidemment ce qu'a prétendu Jésus en instituant la sainte Messe, et ce que Dieu y attend de notre religion et de notre amour. Quelquefois je m'y applique aux saintes cérémonies avec lesquelles on célèbre ce divin mystère, et je trouve qu'elles m'élèvent à Dieu, me touchent et me consolent en Notre-Seigneur.

Quand vous prenez ces trois occupations, les prenez-vous également toutes les trois ?

Je les prends pour l'ordinaire toutes les trois; mais avec cette liberté d'esprit que si j'ai plus d'attrait pour quelqu'une des trois que pour les deux autres, je m'y entretiens presque tout le temps du sacrifice et ne réserve que quelques moments pour les deux autres.

Comment vous ressouvenez-vous de Jésus-Christ pendant la sainte Messe?

Je rappelle à ma mémoire l'incarnation du Fils de Dieu, et les autres mystères de sa vie mortelle, de sa Passion, de sa mort et de sa vie glorieuse; je repasse dans mon esprit les admirables vertus dont ce divin Sauveur nous a donné l'exemple et mérité la grâce; et je me souviens actuellement de ses paroles, de ses actions, de ses miracles, de ses privations, de ses douleurs et de l'amour ineffable envers Dieu et envers les hommes dont il a animé tout cela. (*Thren.* III, 20; *Psal.* XXI, 28; *Hebr.* XII, 3.)

Ce souvenir de Jésus-Christ n'est-il une occupation que de la seule mémoire?

Il est beaucoup plus une occupation du cœur, qu'il remplit d'amour et de toutes les plus saintes affections. (*Isa.* XXVI, 8.)

Si un seul mystère de Jésus, ou une seule de ses vertus attirait toute votre attention pendant la sainte Messe, suivriez-vous cet attrait sans vous mettre en peine d'aucune autre occupation ?

Oui : je le suivrais en liberté et je me contenterais de cela seul.

Vous ressouvenez-vous facilement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de ses mystères et de ses vertus?

Oui, par la grâce de Dieu. Comme j'ai souvent écouté les discours de piété, et souvent fait de bonnes lectures qui m'ont instruit de ces saintes matières, il m'est aisé d'en rappeler plusieurs dans ma mémoire; c'est ma consolation d'y penser à loisir devant Dieu, qui m'en donne l'attrait particulièrement à la sainte Messe. (*Ibid.*)

Les personnes qui ne savent pas lire peuvent-elles aussi se souvenir de Notre-Seigneur, de ses mystères et de ses vertus?

Oui : si ces personnes sont suffisamment instruites des vérités chrétiennes, marchent dans la simplicité de la foi, et aiment bien le Fils de Dieu, elles se souviennent fort aisément et très-volontiers de ce bon Sauveur, et de ce qu'il a fait et souffert pour elles. Prions Jésus de nous donner son amour, qui nous le tienne toujours présent dans notre mémoire et toujours gravé dans notre cœur, et qu'à la sainte Messe particulièrement nous renouvelions tous les jours notre affection à nous souvenir de lui et des merveilleux effets de sa charité envers nous.

LEÇON XL.

De la manière d'offrir avec le prêtre le très-saint sacrifice.

Comment vous occupez-vous à offrir le très-saint sacrifice ?

Depuis la confession des péchés, qui se fait au commencement de la sainte Messe, jusqu'au *Kyrie*, où l'on implore la divine miséricorde, j'offre à Dieu, notre Père céleste, le très-saint sacrifice de son Fils pour l'expiation de mes péchés, de tous ceux du monde et particulièrement des personnes soit vivantes ou défuntes à l'égard desquelles j'ai quelque obligation. Je fais cette offrande en disant à mon Dieu d'un cœur plein de foi, de confiance et d'amour :

« Mon Dieu et mon Père infiniment aimable, je m'accuse de tous les péchés que j'ai jamais osé commettre contre vous; je les déteste souverainement, et je voudrais en pouvoir mourir de douleur et de confusion en votre présence. Vous me les pardonnerez, mon Dieu, et vous me convertirez entièrement à vous, puisqu'on va vous offrir le précieux sang de votre Fils pour m'obtenir cela de votre miséricorde. Je joins ma voix à cette voix du sang de Jésus, qui parle si hautement en faveur des pauvres pécheurs, et ainsi je vous demande pardon en toute confiance, non-seulement pour moi, mais pour tous les vivants et les morts pour lesquels la sainte Eglise vous offre ce grand sacrifice d'expiation. » *Ici je nomme en particulier les personnes dont les misères me touchent le plus.*

Au *Gloria in excelsis*, j'offre à Dieu le très-saint sacrifice de Jésus, pour lui déférer parfaitement le souverain honneur qui lui est dû, à cause de l'excellence et de la sainteté infinies de son être souverainement parfait, et à cause de ses qualités de premier principe, de fin dernière, et de maître suprême de l'univers; et pour lui faire cette offrande, je lui dis, en m'unissant à toute la religion de Jésus-Christ et de son Eglise :

« Très-adorable Trinité, vous êtes le seul Dieu vivant et véritable qu'il faut honorer d'un culte parfait. Principe premier et universel de tout être créé, Seigneur suprême de l'univers, Dieu infini en grandeur et en sainteté, vous méritez un honneur proportionné à ce que vous êtes, et tous les anges et les hommes ensemble sont incapables de vous le rendre par eux-mêmes. Quand le ciel et la terre s'immoleraient pour vous honorer, et que des millions de mondes vous seraient offerts en holocaustes, tout cela serait indigne de vous. Il fallait Jésus-Christ prêtre et hostie pour vous honorer comme vous le méritez; et, grâce à votre sagesse, à votre bonté et à votre puissance, voici entre nos mains cette hostie que vous considérez

et que vous agréez infiniment. Voici Jésus en état de victime devant vous; dans lui vous voyez un abaissement, un respect, un hommage et une soumission qui vous donnent une gloire infinie. Soyez béni à jamais de vous l'être procurée et de nous avoir fait la grâce de vous pouvoir la rendre. C'est là principalement, mon Dieu, ce qui me fait trouver dans la sainte Messe ma plus grande consolation en cette vie, et ce qui, plus que toute autre chose, me remplit d'estime, de vénération et d'amour pour ce très-auguste sacrifice. »

A la Préface, où le prêtre invite tous les fidèles à remercier le Seigneur notre Dieu, je me souviens qu'en effet Dieu notre Père céleste est le bienfaiteur universel, à qui tout ce que nous sommes de Chrétiens dans l'Eglise et de créatures dans le monde, devons absolument tout; et je lui offre le divin sacrifice pour le remercier par Jésus-Christ de tous les bienfaits dont il voit que l'humanité sainte du Sauveur et sa digne Mère, que toute l'Eglise du ciel, de la terre et du purgatoire, et que toutes les créatures du monde, particulièrement moi et les personnes avec lesquelles j'ai quelque liaison, lui sommes et lui serons éternellement redevables. Pour lui faire cette offrande, je lui dis d'un cœur le plus reconnaissant qu'il m'est possible :

« Bonté inépuisable de mon Dieu, comme c'est par Jésus-Christ que vous nous avez comblés jusqu'à présent d'une infinité de bienfaits, et que vous ne laissez passer un seul moment sans continuer à en répandre sur nous avec une libéralité et une miséricorde très-admirables, c'est aussi par Jésus-Christ que nous venons vous en remercier avec de très-intimes sentiments de reconnaissance. Bénie soit à jamais votre bonté infinie, qui nous donne le pouvoir de vous offrir en action de grâces un présent qui vous est souverainement agréable. »

Au *Pater* que dit le prêtre, je considère le besoin extrême, continuel et toujours pressant où nous sommes tous que Dieu nous secoure dans sa sainte grâce, et je la lui demande avec une entière confiance pour moi, pour toute l'Eglise et en particulier pour les personnes dont le salut me doit être plus à cœur. En joignant ma prière à la grande prière de l'Eglise, qui est le divin Sacrifice :

« Mon Dieu, » lui dis-je, « après que votre charité a été si merveilleuse envers nous, que pour nous réunir à vous, vous n'avez pas épargné votre propre Fils, mais vous l'avez donné pour nous être toutes choses, comment pourrais-je craindre que vous me refusiez quelque grâce, quand je vous la demande non-seulement au nom de votre Fils, mais en vous offrant cet adorable Fils de votre dilection que vous voyez entre nos mains ? Ainsi donc avec une foi qui n'hésite point, étant si bien appuyée, je vous supplie, mon Dieu, de faire par votre sainte grâce que je vous aime sincèrement par-dessus toutes choses, et que cet amour me rende entièrement et pour jamais tel que vous voulez que je sois. Je supplie votre divine et paternelle providence de veiller toujours sur mes besoins, et d'y pourvoir en la manière qui servira mieux à m'unir à vous pour votre gloire. Je vous demande de très-abondantes bénédictions pour notre Saint-Père le Pape, pour notre prélat, pour les autres pasteurs, pour le clergé et pour tout le peuple chrétien, pour le roi, pour tous mes parents, mes amis, mes bienfaiteurs, et enfin pour toutes les personnes et toutes les affaires que je dois recommander à votre bonté infinie. »

Voilà à peu près comment je tâche d'invoquer Dieu à l'heure de l'encens, c'est-à-dire à l'heure qu'on lui offre son hostie infiniment aimable qu'il reçoit toujours en odeur de suavité. J'ajoute seulement aux personnes et aux affaires dont je viens de faire mention en général, les personnes et les affaires particulières pour lesquelles mon obligation ou le mouvement de Dieu me presse de prier.

Toutes les fois que vous offrez le très-saint sacrifice dites-vous toujours à Dieu les mêmes paroles ?

Non : mais de quelque manière que je m'exprime, je prends toujours dans cette offrande les mêmes intentions et les mêmes sentiments.

N'exprimez-vous pas quelquefois cette offrande en peu de mots ?

Oui : je me contente souvent de dire : « Acceptez, mon Dieu, l'offrande que nous vous faisons du précieux sang de Jésus, des services de sa vie et du sacrifice de sa mort pour l'expiation de nos péchés. Recevez, mon grand Tout, l'honneur infini de ce divin holocauste; recevez les remercîments que nous vous faisons par votre Fils, et écoutez la voix de ce sang adorable qui demande que vous nous pardonniez et que vous nous secouriez selon nos besoins, qui sont si grands et si continuels. »

LEÇON XLI.

De la communion spirituelle.

Vous nous avez dit que notre troisième occupation, en assistant au saint sacrifice, est d'y communier : est-ce que vous communiez à toutes les Messes que vous entendez ?

Oui : Dieu me fait la grâce de n'entendre point la sainte Messe sans y communier au moins par la communion spirituelle.

Qu'est-ce que la communion spirituelle ?

C'est celle qui se fait seulement par les désirs ardents d'un cœur amoureux et affamé de Jésus-Christ. (*Psal.* LXII, 2.)

La communion spirituelle est-elle d'un grand fruit ?

Oui : elle opère des merveilles dans les âmes qui aiment bien le Fils de Dieu. Il y en a qui y reçoivent plus de grâces que d'autres n'en reçoivent dans la communion sacramentelle, qu'elles reçoivent avec moins d'amour.

Quels effets de grâce produit en nous la communion spirituelle ?

Elle nourrit nos âmes; elle y augmente le goût des choses divines; elle nous fortifie et récrée intérieurement; elle nous rend participants de l'Esprit de Jésus-Christ: enfin elle fait en nous ce que fait la communion sacramentelle, quoique non avec la même abondance de grâces.

Comment faites-vous la communion spirituelle?

1° Je tâche de renouveler en moi une foi attentive, religieuse et amoureuse de la présence de Jésus au très-saint Sacrement; 2° je déteste mes péchés en sa présence, et je renonce à tout ce qui pourrait faire obstacle à sa vie et à son règne dans mon cœur; 3° je conçois un désir ardent d'être uni au Fils de Dieu, et je lui demande instamment ce bonheur inestimable. Et pour exprimer à mon Sauveur ces sentiments de mon âme, je lui dis intérieurement avec une grande affection :

« Mon Seigneur et mon Dieu, je crois fermement que vous êtes, dans votre divine Eucharistie, la vraie vie de mon âme. Je vous adore et je vous aime en cette qualité de toute l'affection de mon cœur. Je me repens autant qu'il m'est possible de vous avoir offensé, et je renonce de toute mon âme à tout ce qu'il y a en moi qui vous déplaît. Oui, mon Dieu, je renonce au péché, au monde et à moi-même, afin de vous laisser la place entière de mon cœur. Venez-y, mon Seigneur et mon Dieu, venez lui communiquer votre Esprit et le remplir de vous, venez-y vivre et régner tout seul pour jamais. *Amen, Amen.* »

Vous contentez-vous dans la communion spirituelle de renoncer en général au péché, au monde et à vous-même, et de demander en général que Notre-Seigneur vive et règne en vous?

Je déteste encore en particulier les péchés que ma conscience me reproche le plus. Si je connais en moi quelque attachement à quoi que ce puisse être contre la volonté de Dieu, j'y renonce expressément, et je demande aussi à Notre-Seigneur qu'il me communique les vertus que j'ai connu dans l'oraison m'être nécessaires, ou pour lesquelles Dieu m'y a donné de l'attrait.

LEÇON XLII.

Des cérémonies de la sainte Messe. — Des divrses sortes de paroles qui s'y disent. — De la manière de bien écouter ces saintes paroles.

Pourquoi célèbre-t-on le saint sacrifice avec tant de cérémonies?

Les saints apôtres en ont établi la pratique, et l'Eglise l'a toujours retenue pour plusieurs raisons: 1° Ces saintes cérémonies entretiennent et augmentent dans l'esprit des fidèles l'estime et la vénération de ce divin sacrifice; 2° elles nous remettent sensiblement dans la mémoire la vie, la passion et la gloire de notre Sauveur; 3° elles nous marquent les divers effets que ce même Sauveur produit en nous par la sainte Messe; 4° elles élèvent notre esprit à l'intelligence des divines merveilles qui sont cachées dans le mystère adorable de l'Eucharistie.

Quelles choses mettez-vous au nombre des cérémonies de la sainte Messe?

On appelle ainsi les paroles qui s'y disent, les actions qui s'y font et même les choses dont on y fait usage.

Profère-t-on à la sainte Messe plusieurs sortes de paroles?

Oui, on y profère des paroles d'humiliation au *Confiteor*, qui se dit au bas des degrés de l'autel; des paroles de gémissement au *Kyrie eleison*, par lequel on réclame la miséricorde de Dieu; des paroles de louange de Dieu au *Gloria in excelsis* et au *Sanctus*; des paroles d'instruction à l'Epître et à l'Evangile; des paroles de consécration que le prêtre prononce au nom de Jésus-Christ sur le pain et sur le vin, et par lesquelles la toute-puissance de Dieu opère la merveille de la transsubstantiation; des paroles de prière à toutes les oraisons que dit le prêtre, ou tout haut ou à voix basse, particulièrement au *Pater*; enfin des paroles d'actions de grâces à la Préface et à ce qui se dit après la Communion.

A quoi doit nous porter la connaissance des saintes cérémonies de la Messe?

A ne les regarder jamais qu'avec vénération, et avec soin de nous élever par elles à Dieu et aux mystères qu'elles représentent.

Comment faut-il écouter les paroles saintes que l'on prononce à la sainte Messe?

Je vous dirai simplement comment l'on m'a appris à les écouter : Quand le prêtre et le clerc s'humilient en prononçant le *Confiteor*, je tâche de bien détester mes péchés et de m'en confondre devant Dieu. Quand on dit le *Kyrie eleison*, qui est comme le gémissement de l'Eglise, je reconnais mon extrême misère et je l'expose à la miséricorde divine. Quand on prononce des paroles de louange de Dieu, je m'unis à tous ceux du ciel et de la terre qui racontent avec joie les perfections de Dieu. Quand on y profère des paroles d'instruction, j'adore pendant l'Epître la vérité de Dieu dans sa sainte parole, et je demande au Saint-Esprit que cette divine vérité m'éclaire en toute ma conduite; à l'Evangile, je me donne de bon cœur à Jésus-Christ pour apprendre ses leçons, obéir à ses lois et suivre ses exemples dont on nous fait le récit dans son Eglise. Quand le prêtre prononce les saintes paroles de la consécration, je crois, j'adore et j'admire les divines merveilles qu'elles opèrent. Quand il profère des paroles de prière, j'invoque avec toute l'Eglise la bonté infinie de Dieu sur mes propres besoins, sur ceux de l'Eglise, et en particulier des personnes pour qui je dois prier. Enfin, quand on prononce à la sainte Messe des paroles d'action de grâces, j'offre à Dieu, pour moi et pour toutes les créatures, les très-dignes remerciments que lui fait son Eglise par Jésus-Christ son Fils.

LEÇON XLIII.

Des divers signes de croix que fait le prêtre à la sainte Messe.

Expliquez-nous les actions mystérieuses qui se font à la sainte Messe : d'abord, que signifient les signes de croix si nombreux que le prêtre y fait en divers endroits?

Ils signifient que le sacrifice de la Messe est un mémorial, une suite et un fruit du sacrifice de la croix, et qu'il nous en communique les mérites.

Pourquoi le prêtre fait-il le signe de la croix sur lui-même?

Pour tirer de la croix même la grâce d'en bien célébrer la mémoire.

Pourquoi le fait-il sur l'Evangile avant de le réciter?

Pour signifier que la doctrine de l'Evangile est la doctrine de la croix. Il forme ensuite ce signe sacré sur son front, sur ses lèvres et sur son cœur, pour protester que ses pensées, ses paroles et ses affections sont consacrées à Jésus-Christ crucifié.

Pourquoi le fait-il sur l'eau qu'il veut mêler avec le vin dans le calice?

Pour montrer que notre union et incorporation à Jésus-Christ, qui est signifiée par ce mélange mystérieux, est un heureux effet de la passion de cet adorable Sauveur.

Pourquoi bénit-il le peuple par le signe de la croix?

Parce qu'en effet Dieu ne nous bénit qu'en considération de la mort de son Fils.

Pourquoi bénit-il, par ce même signe sacré, le pain et le vin avant la consécration?

Pour se souvenir que le pouvoir merveilleux qu'il a de les changer au corps et au sang du Fils de Dieu, est aussi un des divins effets de sa mort sur la croix.

Pourquoi fait-il le signe de la croix sur Notre-Seigneur même après la consécration?

Pour montrer que si nous possédons ce très-adorable Fils de Dieu ainsi présent sur nos autels, en qualité de notre Emmanuel, de notre prêtre, de notre victime et de notre divin aliment, c'est un trésor sans prix que le même Jésus a acquis à son Eglise en mourant sur la croix.

Pourquoi le prêtre fait-il quelquefois deux signes de croix, quelquefois trois, quelquefois cinq?

Lorsqu'il en fait deux, c'est en mémoire de ce que notre Sauveur a souffert en sa Passion des douleurs et des humiliations, et de ce qu'il les a souffertes en son corps et en son âme. Lorsqu'il en fait trois, c'est en mémoire de ce que Jésus demeura trois heures attaché à la croix. Lorsqu'il en fait cinq, c'est en mémoire des cinq plaies de Jésus-Christ, et de ce qu'il a souffert en tous ses sens.

Que doit produire en nous cette instruction sur les signes de croix de la sainte Messe?

Un surcroît de dévotion et de confiance pour cette sainte cérémonie, et une nouvelle affection à nous souvenir tous les jours de la Passion et de la mort de notre Rédempteur.

LEÇON XLIV.

Des autres actions mystérieuses que fait le prêtre à la sainte Messe.

Pourquoi le prêtre se tient-il incliné profondément en disant le Confiteor ***au bas de l'autel avant que d'y monter?***

Il représente en cela le Fils de Dieu humilié devant son Père éternel, sous le fardeau de nos péchés. (*Philip.* II, 8.)

Pourquoi le prêtre tient-il presque toujours les mains élevées vers le ciel pendant la sainte Messe?

Il s'excite ainsi lui-même et les assistants à s'élever à Dieu, et à ne penser qu'aux choses célestes et divines pendant les saints mystères. (*Psal.* XXVII, 2; *I Tim.* II, 8.)

Pourquoi ses mains élevées sont-elles quelquefois jointes l'une à l'autre et quelquefois séparées?

Quand il les joint l'une à l'autre, cela signifie deux choses : 1° qu'il faut que celui qui offre le sacrifice unisse toutes les puissances de son âme, toutes les pensées de son esprit et toutes les affections de son cœur pour bien faire une si sainte action ; 2° cela signifie que le prêtre fait cette grande offrande en union avec toute l'Eglise du ciel et de la terre, et particulièrement avec les assistants qui ne doivent tous y être qu'un cœur et une âme.

Quand le prêtre tient ses mains séparées et levées vers le ciel, 1° c'est là une posture d'admiration et de transport d'amour envers Dieu et ses merveilles ; 2° cela représente la manière dont Jésus eut les mains étendues sur la croix. (*Rom.* X, 21.)

Pourquoi le prêtre baise-t-il l'autel avant de saluer et de bénir les fidèles?

Comme l'autel représente Jésus-Christ, ce baiser de l'autel signifie d'abord l'union d'amour qu'a le prêtre avec ce divin Sauveur; il signifie encore que sans cette union le prêtre ne serait pas en état de bénir ni de saluer efficacement les hommes. Comme c'est par Jésus-Christ que nous rendons à Dieu des devoirs de religion qui lui sont agréables, c'est aussi par Jésus-Christ que le salut et toutes les grâces et les bénédictions de Dieu viennent à nous. (*Ephes.* I, 3.)

Pourquoi le prêtre met-il ses mains étendues sur le pain et le vin qu'il doit consacrer?

1° Il marque par cette action que nous chargeons l'adorable Agneau de Dieu, qui va bientôt se rendre présent sous ces espèces, de l'expiation de tous nos péchés (*Levit.* I, 4; IV, 4); 2° il marque encore par cette cérémonie que Dieu accepte très-volontiers l'offrande qu'on lui fait de son Fils bien-aimé dans le très-saint sacrifice; 3° il prie, par cette extension de mains, le Père éternel de daigner aussi accepter et s'approprier pour jamais les fidèles qui composent l'Eglise, laquelle est ici offerte par Jésus-Christ,

en même temps qu'il est offert par elle et par lui-même.

Pourquoi le prêtre se tourne-t-il plusieurs fois vers le peuple?

Pour témoigner que dans sa plus grande application à Dieu il n'oublie pas les fidèles ni leurs besoins, et qu'il se souvient toujours que, comme il est là pour adorer, louer, remercier et invoquer Dieu de leur part, il y est aussi pour les saluer et les bénir de la part de Dieu. (*Hebr.* v, 1.)

Pourquoi lave-t-il le bout de ses doigts avant de commencer l'offrande du sacrifice?

Cette cérémonie lui marque la grande pureté avec laquelle il doit faire une action si sainte et si divine. (*Lev.* XXI, 6.)

Pourquoi met-il une goutte d'eau dans le vin qu'il doit consacrer?

1° C'est à l'imitation de Notre-Seigneur, qui prit du vin avec de l'eau pour la consécration; 2° cela se fait en mémoire du sang et de l'eau qui sortirent du côté de Jésus-Christ crucifié (*Joan.* XIX, 34); 3° ce mélange signifie que l'union et incorporation des fidèles au Fils de Dieu, qui se commence par le baptême, se perfectionne et s'achève par la très-sainte Eucharistie; et que, comme cette goutte d'eau est changée en vin bientôt après qu'on l'y a mêlée, ainsi un bon Chrétien est transformé en Jésus-Christ par la communion. (*Joan.* XVII, 23.)

Pourquoi porte-t-on le livre de la Messe d'un côté de l'autel à l'autre?

La première fois qu'on transporte ce livre, cela signifie que les Juifs ayant refusé l'Evangile, il a été porté aux gentils, qui ont quitté leurs faux dieux pour embrasser la foi et la loi de Jésus-Christ (*Act.* XIII, 46); et à la fin de la Messe on reporte ce livre en sa première place, pour signifier que les Juifs, à la fin du monde, se soumettront à l'Evangile. (*Rom.* XI, 25 seq.)

Pourquoi le prêtre offre-t-il à Dieu le pain et le vin qu'il doit consacrer?

1° Cela représente que Notre-Seigneur s'était offert à Dieu son Père secrètement dès le premier moment de sa vie, et avait continué cette offrande dans son cœur, jusqu'à ce qu'il fût immolé sur la croix et consommé en Dieu par sa résurrection (*Hebr.* X, 5 seq.); 2° cela signifie que tous les fidèles qui composent l'Eglise et qui sont représentés par le pain et le vin, s'offrent aussi à Dieu dans le sacrifice entre les mains de Jésus-Christ. (*I Cor.* X, 17.)

Comment le pain et le vin représentent-ils les fidèles qui composent l'Eglise?

Comme de plusieurs grains de blé il ne se fait qu'un même pain, et de plusieurs grains de raisin un même vin; ainsi plusieurs Chrétiens sont un même corps, et ne doivent avoir qu'un cœur et qu'une âme dans la foi et dans la charité qui les unit à Dieu et entre eux. (*Act.* IV, 32.)

Pourquoi le prêtre élève-t-il le très-saint Sacrement après la consécration?

1° Pour l'exposer à l'adoration des fidèles; 2° pour marquer que Jésus, notre prêtre et notre hostie, est le grand Médiateur entre le ciel et la terre, entre Dieu et les hommes; 3° cette élévation est aussi en mémoire de ce que le Fils de Dieu fut élevé en croix pour nous y racheter de son sang, et ensuite élevé dans le ciel par son admirable ascension. (*Exod.* XXIX, 24, 26.)

Pourquoi le prêtre adore-t-il Notre-Seigneur dans la sainte hostie et dans le calice avant de le montrer au peuple?

Cela marque que le prêtre doit faire le premier les bonnes actions qu'il veut faire faire aux autres. (*I Tim.* IV, 12; *I Petr.* V, 3.)

Pourquoi avant la sainte communion rompt-il la sainte hostie en trois parts?

1° Ces trois parties signifient la divinité, l'âme et le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ; 2° elles signifient aussi son corps mystique qui est son Eglise, dont une partie est dans la gloire du ciel, l'autre dans les peines du purgatoire, et l'autre dans les combats de la vie présente.

A quoi doit nous porter la connaissance des actions mystérieuses qui se font à la sainte Messe?

A nous bien persuader que tout cela est animé de l'esprit de Dieu qui gouverne l'Eglise; à respecter profondément les moindres de ces saintes pratiques, et à faire une attention bien religieuse aux choses divines qu'elles nous représentent.

LEÇON XLV.

Des diverses choses dont on fait usage dans la célébration du très-saint sacrifice.

Qu'entendez-vous par les diverses choses dont on fait usage en célébrant la sainte Messe, et qu'il faut mettre au nombre des cérémonies de ce divin sacrifice?

Ce sont principalement l'autel, l'église, le calice, la patène, les corporaux, les cierges, l'encens, les ornements dont se revêt le prêtre pour célébrer, et la sacristie d'où il sort pour aller à l'autel. Toutes ces choses ont des significations mystérieuses, dont l'intelligence sert beaucoup à exciter et à nourrir la dévotion des Chrétiens.

Que signifie l'autel?

Il signifie Jésus-Christ, entre les mains duquel nous offrons notre adorable victime qui est lui-même. (*Josue* XXII, 10; *Apoc.* VIII, 3.)

Que signifie la consécration de l'autel qui se fait si solennellement?

La plénitude de sainteté qui est en Jésus-Christ. (*Col.* I, 19.)

Que signifie l'église où l'on offre le sacrifice?

Cette sainte maison de Dieu s'appelle église, parce qu'elle signifie l'Eglise de Jésus-Christ, hors de laquelle on n'offre point à Dieu un vrai sacrifice. (*Deut.* XII, 5; *Psal.* CXV, 18, 19.)

Que signifie la consécration de l'église?

1° Elle signifie la sanctification que Jésus-Christ opère dans son Eglise et qu'il lui a méritée sur la croix (*Psal.* CXXXII, 2, 3; *I Joan.* I, 7); 2° elle signifie que nous devons

nous sanctifier avec la grâce de Dieu pour lui bien offrir son très-saint sacrifice et être en état d'y participer, comme font les bons Chrétiens. (*Levit.* XXI, 6.)

Ces consécrations de l'église et de l'autel opèrent-elles en nous quelques effets de grâce?

Oui : Dieu exauçant les prières que son Eglise lui a faites dans ces consécrations, se rend présent dans son temple et nous y élève à lui par les lumières et les bons mouvements qu'il nous y donne.

Que signifient le calice et la patène?

Le calice signifie le sépulcre où fut mis le très-saint corps de Notre-Seigneur, et la patène signifie la pierre dont ce sépulcre fut fermé.

Que signifie ce linge qu'on appelle le corporal?

1° Il signifie le linge blanc dans lequel Notre-Seigneur fut enveloppé après sa mort; 2° il signifie encore la pureté et la candeur avec laquelle nous devons recevoir ce divin Sauveur dans la communion.

Que signifient les cierges allumés?

Cette lumière signifie la divinité de Jésus Christ.

Que signifient les encensements que l'on fait quelquefois à la sainte Messe?

1° Ils signifient les exemples admirables de toutes les vertus que Jésus nous a laissés en sa vie et en sa mort, et que l'Ecriture appelle l'odeur de ses parfums (*Cant.* I, 3; *II Cor.* II, 15); 2° ils signifient aussi la grâce que reçoivent les Chrétiens dans le sacrifice, d'être les uns aux autres la bonne odeur de Jésus-Christ; 3° les encensements signifient les oraisons de Jésus-Christ et de son Eglise, qui montent vers Dieu en odeur de suavité. (*Psal.* CXL, 2; *Apoc.* V, 8.)

Tous les ornements dont le prêtre est revêtu à l'autel ont-ils quelque signification remarquable?

Oui : il n'en est aucun qui n'ait une double signification; car chacun d'eux représente quelque instrument de la Passion de Notre-Seigneur, et en même temps quelque vertu dont le prêtre doit être revêtu intérieurement pour approcher du saint autel.

L'amict signifie le linge dont on couvrit par dérision la face de notre Sauveur; et en même temps il signifie le recueillement, le silence et la mortification de tous les sens, que Dieu veut voir dans le ministre de son autel.

L'aube signifie la robe blanche dont Hérode fit revêtir le Fils de Dieu, pour le traiter de fou et l'exposer à la risée de sa cour et de tout le peuple; et en même temps cet habit marque au prêtre l'innocence dont il doit faire profession.

La ceinture signifie les fouets dont le Fils de Dieu fut déchiré de tous côtés, et la chasteté que le prêtre doit toujours garder inviolable.

Le manipule signifie les cordes dont Jésus fut lié comme un criminel, et la vie pénitente et laborieuse que doit mener le prêtre.

L'étole signifie les liens dont Notre-Seigneur se laissa attacher à la colonne, et l'obéissance du prêtre aux ordres de Dieu et de ses prélats.

Enfin la chasuble signifie le manteau de pourpre dont Jésus-Christ fut revêtu et la croix qu'on lui mit sur les épaules, et aussi la charité et la patience qui doivent orner les prêtres devant les yeux de Dieu.

Que signifie la sacristie d'où sort le prêtre pour aller à l'autel?

Elle signifie le sein de Dieu d'où son Fils adorable est sorti pour venir être le prêtre et la victime de la gloire de son Père et de notre salut. Elle signifie aussi le sein virginal de Marie, d'où notre prêtre adorable est sorti pour aller à l'autel de la croix.

A quoi doit nous porter cette instruction?

A de nouveaux sentiments d'estime et de vénération, non-seulement pour notre divin sacrifice, mais aussi pour toutes les choses qui servent à le célébrer avec décence, dévotion et édification.

DU TRÈS-SAINT SACREMENT.

LEÇON XLVI.

De ce que c'est que le très-saint Sacrement. — De sa matière et de sa forme. — De ses significations mystérieuses.

Vous nous avez dit que l'Eucharistie est le plus saint des sacrements : qu'est-ce que le sacrement de l'Eucharistie?

C'est le sacrement dans lequel Jésus-Christ nous donne réellement son corps et son sang sous les espèces ou apparences du pain et du vin pour la nourriture de nos âmes.

Pourquoi l'appelle-t-on le plus grand et le plus excellent des sacrements?

Parce qu'il ne contient pas seulement la grâce de Jésus-Christ, comme les autres sacrements, mais Jésus-Christ même, qui est l'auteur adorable de la grâce et de tous les sacrements. (*Joan.* VI, 51, 58.)

Pourquoi l'appelle-t-on le saint ou le très-saint Sacrement?

1° Parce que Jésus, qui est la sainteté même, y est renfermé (*Isa.* XII, 6; *Luc.* I, 35); 2° parce qu'il sanctifie admirablement ceux qui le reçoivent comme il faut. (*Lev.* XX, 8.)

Pourquoi l'appelle-t-on le sacrement d'amour?

1° Parce qu'il est un bienfait ineffable, par lequel Jésus nous témoigne son amour, et nous demande le nôtre d'une manière infiniment aimable (*Joan.* XIII, 1); 2° parce que toutes les fois qu'on reçoit bien ce divin sacrement, on y reçoit en même temps un surcroît d'amour envers Dieu et envers le prochain. (*Apoc.* III, 18.)

Quelle est la matière du sacrement de l'Eucharistie?

Nous avons vu ci-dessus que la matière dont se fait la divine Eucharistie est le pain qui est changé au corps de Notre-Seigneur, et le vin qui est changé en son sang, et nous avons remarqué que Jésus, l'adorable insti-

tuteur des sacrements, a choisi cette matière par une admirable sagesse. (*I Cor.* xi, 23 seq.)

Quelle est la forme de ce divin Sacrement?

Ce sont les paroles de la consécration que le prêtre prononce sur le pain et le vin, et par lesquelles se fait le prodigieux miracle de la transsubstantiation, c'est-à-dire du changement de toute la substance du pain en la substance du vrai corps de Jésus-Christ, et de toute la substance du vin en celle de son vrai sang.

Récitez-nous ces saintes paroles de la consécration.

Le prêtre dit sur le pain, au nom de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps;* et il dit sur le vin : ***Ceci est le calice de mon sang de la nouvelle et éternelle alliance, qui sera répandu pour vous et pour plusieurs pour la rémission des péchés.*** (*I Cor.* xi, 23 seq.)

Comment le sang de Jésus est-il le sang de la nouvelle et éternelle alliance?

Nous autres Chrétiens, au moment où nous avons été lavés dans le sang de Jésus-Christ au baptême, nous avons fait avec Dieu une alliance par laquelle ce Père céleste, de son côté, nous a promis la vie éternelle, et nous, de notre côté, nous lui avons promis notre amour et notre fidèle obéissance. Cette alliance s'appelle nouvelle, et l'est en effet, en comparaison de celle que le peuple d'Israël fit autrefois avec Dieu, de laquelle celle-ci est très-différente. Dans cette alliance des Chrétiens, Dieu fait des promesses infiniment plus excellentes que celles qu'il fit dans la première, et nous lui promettons aussi des services bien plus parfaits que n'étaient ceux des Juifs : elle n'est pas, comme était la première, seulement pour un temps et pour faire place un jour à une plus parfaite, mais elle est pour l'éternité, et c'est pour cela qu'on l'appelle et qu'elle est en effet l'alliance éternelle. Enfin, notre alliance avec Dieu n'est pas contractée et confirmée par le ministère et l'entremise seulement d'un saint homme et d'un grand prophète, tel qu'était Moïse, ni par l'effusion du sang des animaux, comme fut celle des Israélites; mais par le ministère et l'entremise de l'Homme-Dieu, notre Médiateur et Rédempteur, et par l'effusion de son sang adorable dans son sacrifice de la croix et dans celui de l'Eucharistie. (*Hebr.* ix, 12.)

Notre alliance avec Dieu se renouvelle-t-elle et se confirme-t-elle par la consécration de l'Eucharistie?

Oui : par cette consécration, Dieu nous donne de nouveau en son Fils le précieux gage de la vie éternelle qu'il nous a promise, et nous lui protestons aussi de nouveau une entière et parfaite soumission à ses saintes volontés. (*Exod.* xxiv, 4 seq.)

Expliquez-nous les significations mystérieuses de ce divin Sacrement : d'abord nous est-il un signe commémoratif de quelques mystères de Notre-Seigneur?

Oui : il nous remet en mémoire le Fils de Dieu et ses principaux mystères; 1° Jésus-Christ présent au milieu de nous dans le très-saint Sacrement nous fait souvenir qu'il a honoré les hommes de sa présence visible pendant les trente-quatre années de sa vie mortelle (*Baruch* iii, 38); 2° son corps et son sang sous les espèces sacramentelles nous sont un mémorial perpétuel de sa Passion et de sa mort, non-seulement quand on les offre à Dieu, mais aussi quand on les reçoit par la communion (*I Cor.* xi, 26); 3° en ce que Jésus est produit dans l'Eucharistie par l'opération toute-puissante du divin Esprit, au moment où le prêtre achève de prononcer ces quatre paroles divinement efficaces : *Ceci est mon corps :* cela nous rappelle comment le même Jésus fut produit si merveilleusement dans l'incarnation, au moment où la très-sainte Vierge eut prononcé ce grand mot qui exprimait son consentement : *Qu'il me soit fait selon votre parole* (*Luc.* i, 38); 4° en ce que Jésus, dans l'Eucharistie, se laisse entièrement à la disposition du prêtre qui le montre et le cache, le porte et le rapporte, le donne et le refuse comme il veut; il nous représente comme en son enfance il était tout à fait à la disposition de sa très-sainte Mère qui le tenait entre ses bras, le mettait dans la crèche, le reprenait, le présentait à saint Joseph, le portait à Jérusalem, selon qu'elle trouvait à propos dans son incomparable sagesse (*Luc.* ii, 7, 22); il ne faut pas s'étonner que notre Sauveur se soit souvent rendu visible dans l'Eucharistie sous la forme miraculeuse d'un enfant, puisque l'état de sa sainte enfance y est si bien représenté; 5° il souffre des outrages de toute sorte dans le très-saint Sacrement, en mémoire de ceux qu'il a soufferts autrefois, particulièrement à la fin de sa vie; enfin, ce qui surpasse en quelque manière tout ce que nous venons de dire, c'est que la communication qu'il nous y donne de lui-même et de son esprit, dont il nous vivifie quand nous communions comme il faut, est en mémoire et en l'honneur de ce que Dieu lui a communiqué et lui communique éternellement sa vie et toutes ses divines perfections en l'engendrant dans son sein, et de ce qu'il l'a vivifié d'une nouvelle et ineffable manière, en formant sa très-sainte humanité dans le sein de Marie, et en le ressuscitant dans le tombeau. (*Thren.* iii, 30.)

En quoi le très-saint Sacrement est-il signe du présent?

1° Il signifie par son extérieur qui a l'apparence de pain et de vin, ce qu'il contient et cache intérieurement, savoir le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, inséparables de son âme très-sainte et de sa divinité; 2° ces mêmes espèces du pain et du vin signifient que Jésus qu'elles contiennent est le divin aliment de nos âmes; et la sainte réfection qu'il nous y donne est signifiée par la manducation extérieure du très-saint Sacrement; 3° en tant que le pain et le vin, qui sont la matière du très-saint Sacrement, sont composés l'un et l'autre de plusieurs grains réduits en un corps, cela signifie que par l'augmentation de la charité que produit le

très-saint Sacrement dans les Chrétiens qui le reçoivent dignement, ils deviennent tous plus parfaitement un même corps et comme un même pain en Jésus-Christ, parce que l'union qu'il leur donne à tous avec lui est le nœud sacré qui les unit saintement ensemble. (*Joan.* VI, 58 ; *I Cor*, X, 17.)

En quoi le très-saint Sacrement est-il le signe de l'avenir?

Il signifie que les fidèles qui mangent dignement ce divin aliment, quand ils seront parvenus dans leur patrie céleste, se rassasieront, sans aucun voile, de ce même pain des anges qu'ils mangent maintenant couvert des espèces sacrementelles. (*Luc.* XXII, 30.) Les bonnes communions nous disposent donc à une jouissance éternelle de Dieu dans le fond de nous-mêmes et à une consommation éternelle en Dieu par Jésus-Christ, laquelle nous ne connaîtrons jamais dans le temps de cette vie mortelle. Quel bonheur pour nous, quelle obligation n'avons-nous pas à la bonté divine qu'il nous soit ainsi permis d'aspirer à un bonheur si incompréhensible ! (*Joan.* XVII, 23.)

A quoi doivent nous porter les instructions de cette leçon?

1° A de nouveaux sentiments d'admiration, d'estime et de vénération pour le très-saint Sacrement de l'autel; 2° à un tendre amour et une intime reconnaissance envers son adorable Instituteur.

LEÇON XLVII.

Des effets que produit le très-saint Sacrement dans les âmes et dans les corps par la communion.

Le très-saint Sacrement est-il véritablement l'aliment de nos âmes?

Oui : il produit dans nos âmes, d'une manière très-admirable, des effets pareils à ceux qu'un aliment bien nourrissant et bien sain produit dans nos corps.

Quels sont ces effets qu'un aliment bien nourrissant et bien sain opère dans nos corps?

Il leur conserve la vie, il les fait croître, il les fortifie, il les réjouit et il les préserve de diverses maladies.

Le très-saint Sacrement nous conserve-t-il la vie de la grâce?

Oui : Jésus nous assure que, si nous ne mangeons pas cet adorable aliment, nous n'aurons pas longtemps en nous cette vie divine; et que, si nous le mangeons comme il faut, nous vivrons de Dieu et pour Dieu. (*Joan.* VI, 54.)

Le très-saint Sacrement fait-il croître en nous la vie de la grâce?

Oui : le Fils de Dieu est venu pour nous donner cette vie dans le baptême, et pour l'augmenter abondamment en nous par sa très-sainte Eucharistie. (*Joan.* X, 10.)

Il nous donne donc aussi par le même très-saint Sacrement l'augmentation des vertus?

Oui : par les bonnes communions toutes les vertus s'augmentent en nous, particulièrement la ferveur et l'allégresse au service de Dieu, et la charité douce et patiente envers le prochain. (*Apoc.* III, 18.)

Le très-saint Sacrement donne-t-il de la force à nos âmes?

Oui : c'est par la force que donne ce pain céleste que les bons Chrétiens marchent courageusement dans le chemin étroit qui mène à la vie, sans se lasser du travail, sans se rebuter des difficultés, et sans se laisser vaincre par les divers assauts des tentations. (*III Reg.* XIX, 8.)

Le très-saint Sacrement réjouit-il nos âmes?

Oui : cette divine nourriture et ce breuvage du ciel dilatent nos cœurs en une sainte joie ; et c'est ce qui dissipe les impressions de dégoût et de mauvaise tristesse que nous sentons souvent, et qui nous accableraient sans cette douceur céleste que nous goûtons dans sa propre source. (*Psal.* CXVIII, 32; CIII, 15.)

Le très saint Sacrement guérit-il nos âmes de leurs langueurs?

Oui : il efface en nous les péchés véniels qui y refroidissent la charité, et par le surcroît d'amour divin qu'il nous communique, il change notre tiédeur en une fervente dévotion. (*Psal.* XXII, 3.)

Le très-saint Sacrement préserve-t-il nos âmes de diverses maladies?

Oui : il les préserve de tout péché mortel, en les faisant croître dans la charité et dans toutes les vertus ; en affermissant notre volonté dans le bien ; en nous unissant étroitement à Jésus-Christ qui est notre sanctification, notre force et notre soutien, et en écartant de nous la malignité des démons, qui nous craignent quand ils nous voient ainsi unis et incorporés au Fils de Dieu le souverain vainqueur. (*Joan.* VI, 50; *Psal.* CIII, 15.)

Le très-saint Sacrement nous fait-il parvenir à la vie éternelle?

Oui : la réception de ce divin Sacrement nous est une figure et un gage de la jouissance éternelle de Dieu que nous espérons, et elle nous donne du courage pour tendre et pour parvenir à ce souverain bonheur. (*Joan.* VI, 55, 59; *III Reg.* XIX, 8.)

Quel est le plus grand effet que le très-saint Sacrement produit dans nos âmes?

C'est de nous unir intimement au Fils de Dieu, et de nous transformer en lui : cette viande céleste n'est pas comme celle de nos corps, que nous changeons en notre substance; car au contraire elle nous change heureusement en elle. (*Joan.* VI, 57.)

Pourquoi la réception du très-saint Sacrement s'appelle-t-elle communion?

Parce qu'en effet Jésus-Christ nous y met en communion ou participation, non-seulement de son corps et de son sang, mais encore de sa grâce, de son amour, de toutes ses vertus, de son Esprit et de tout lui-même.

Le très-saint Sacrement produit-il quelques saints effets dans les corps des bons Chrétiens?

Oui : il y en produit de fort considérables : 1° Jésus venant dans notre corps par la communion, en sanctifie toutes les parties, aussi

bien que toutes les puissances de notre âme, non-seulement par sa présence et sa résidence en nous, mais encore par la possession qu'il en prend, se les appropriant et les destinant à des usages dignes de lui (*I Cor.* VI, 13); 2° il augmente en nous, par nos bonnes communions, la chasteté, la mortification, la modestie, l'amour du travail et l'application aux bonnes œuvres; ce qui fait de nos corps de saints instruments de la gloire de Dieu (*Zach.* IX, 17; *II Cor.* IV. 10; *Philip.* I, 20); 3° la divine Eucharistie donne au corps des bons Chrétiens un nouveau droit à la résurrection, et leur est un germe sacré de l'immortalité. (*Joan.* VI, 55; *Philip.* III, 21.)

A quoi doit nous porter la considération de tant de saints effets que le très-saint Sacrement produit dans nos âmes?

1° A regarder la communion comme le plus grand bien de cette vie, et à ne pas douter que bien communier ne soit l'action la la plus importante que nous ayons à faire en ce monde. 2° A faire en sorte par nos prières et par toutes sortes de soins, que jamais l'indévotion, les affections mondaines, les embarras d'affaires, ou le respect humain ne nous dégoûtent de la communion ou ne nous empêchent d'en approcher comme il faut.

A quoi doit nous porter la connaissance des saints effets que la divine Eucharistie produit dans nos corps?

A bien remarquer que le corps d'un Chrétien est quelque chose de saint et de sacré, qu'il faut bien se garder de profaner par l'impureté, l'intempérance, la paresse ou l'immodestie; et qu'après que le Fils de Dieu s'est approprié tout de nouveau ce corps, avec ses sens et tous ses membres par la communion, tout cela ne doit plus servir qu'à des usages qui glorifient Dieu dans l'Esprit de son Fils. (*I Cor.* VI, 20.)

LEÇON XLVIII.

De ce qui nous est nécessaire pour communier comme il faut. — De ceux qui communient avec des péchés mortels ou avec des péchés véniels.

Puisque le très-saint Sacrement produit tant de saints effets, d'où vient que tous ceux qui communient ne vivent pas saintement?

Ce malheur vient de ce que plusieurs Chrétiens ou ne reçoivent pas comme il faut ce divin Sacrement, ou le reçoivent trop rarement.

Qu'est-ce qui nous est nécessaire pour communier comme il faut?

Trois choses sont nécessaires pour cela, savoir: une conscience pure, une dévotion sincère et un extérieur bien réglé.

En quoi consiste la pureté de conscience?

A n'avoir point de péché sur la conscience, principalement de péché mortel. (*I Tim.* III, 9.)

Est-ce un grand mal que de communier en état de péché mortel?

Oui: c'est commettre un horrible sacrilége; c'est se rendre coupable d'outrage envers le corps et le sang du Fils de Dieu, et sa propre personne; c'est manger et boire sa condamnation; c'est communier comme Judas. (*I Cor.* XI, 29.)

Se trouve-t-il des Chrétiens assez malheureux pour oser approcher de la sainte table avec le péché mortel?

Oui: il ne s'en trouve que trop qui, ne s'étant pas confessés de tous leurs péchés, ou s'en étant confessés sans repentir ou sans conversion, ne laissent pas, tout indignes qu'ils sont, de venir manger le pain des enfants de Dieu. (*Matth.* XXII, 12; XV, 26.)

N'y a-t-il pas des personnes qui osent porter à la communion, non-seulement le péché habituel, mais encore le péché actuel?

Oui: il y a des personnes abominables qui ne déshonorent pas seulement le très-saint Sacrement par l'état de péché mortel où elles sont en s'en approchant, mais qui profanent encore plus horriblement ce divin mystère en faisant servir la communion à quelque dessein criminel. (*Hebr.* X, 29.) Ainsi des hypocrites communient souvent pour cacher leur mauvaise vie sous une piété apparente, et des suppôts du démon viennent recevoir la très-sainte Eucharistie pour la profaner quelquefois horriblement.

Dieu punit-il bien sévèrement les outrages que l'on fait à son Fils par les mauvaises communions?

Oui, ces horribles sacriléges attirent de grandes malédictions de Dieu sur ceux qui les commettent, et avant les supplices éternels qu'il leur prépare dans l'enfer, il les punit souvent dans ce monde en leur ôtant la santé et la vie. (*Hebr.* X, 29; *I Cor.* XI, 30.)

A quoi doit nous porter la considération des communions sacriléges?

1° A adorer et admirer beaucoup la patience du divin Agneau parmi de tels outrages; 2° à nous donner à Dieu pour communier le plus saintement qu'il nous sera possible, afin de rendre à son très-cher Fils d'autant plus d'honneur que les impies le traitent plus indignement par leurs sacriléges.

Quand on a perdu la pureté de conscience par quelque péché, que faut-il faire pour la recouvrer?

Recourir au sacrement de pénitence avec un cœur vraiment pénitent.

Est-il permis de communier avec des péchés véniels?

1° Ceux qui vont communier avec des péchés véniels, qu'ils commettent par une habitude et avec un attachement dont ils ne veulent point se défaire font bien peu d'honneur au Saint des saints qui vient loger dans leur âme, et rapportent bien peu de fruit de leurs communions.

2° Ceux qui dans l'acte même de la communion font des péchés véniels, se rendent encore plus indignes d'en recevoir les bons effets. Ainsi ces personnes indévotes, qui jusqu'à la sainte table se laissent aller à la distraction, à l'immodestie, à la vanité, ou à l'impatience, déplaisent beaucoup à Dieu

par leur peu de foi et de religion, et seront punies de leurs communions.

3° Ceux qui ont commis quelques péchés véniels auxquels ils n'ont nulle attache, ou desquels ils désirent se pouvoir détacher, peuvent avec humilité, confiance et amour en aller chercher le remède dans la sainte communion.

4° Les bons Chrétiens qui se préparent à la communion avec un grand amour de Notre-Seigneur, et un grand désir de lui plaire et d'être unis à lui bien étroitement, font tout leur possible avec sa grâce pour ne laisser en eux quoi que ce soit qui lui déplaise. Donnons-nous à Dieu pour nous purifier de cette sorte avant toutes nos communions.

LEÇON XLIX.

De la dévotion avec laquelle nous devons communier.

Qu'entendez-vous par la dévotion qu'il faut apporter à la communion?

J'entends un cœur animé d'une foi vive, d'une profonde humilité, d'une ferme confiance et d'un ardent et pur amour.

Pourquoi faut-il exercer la foi avant la communion?

Parce que la très-sainte Eucharistie est le mystère de la foi, et que Notre-Seigneur y est invisible aux yeux de notre chair, et n'y veut être regardé que des yeux mystérieux que la foi nous donne. (*Hebr.* x, 22.)

Pourquoi devons-nous entrer dans les sentiments d'une profonde humilité avant la communion?

Parce que le Fils de Dieu, que nous y allons recevoir, est notre Roi et notre Dieu, infiniment grand et infiniment saint; et que devant lui nous sommes tous plus abjects, plus imparfaits et plus indignes que nous ne saurions jamais le penser. (*Matth.* III, 11; VIII, 8.)

Pourquoi donc dites-vous que nous devons approcher de la sainte table avec un cœur plein de confiance?

Parce que sa miséricorde ineffable nous y invite et nous en presse avec tant de bonté, que notre bassesse et nos misères ne doivent point nous empêcher de courir à cette source admirable de tous nos biens. (*Matth.* XI, 28.)

Pourquoi devons-nous porter à la communion un cœur brûlant d'un ardent amour?

Parce que la très-sainte Eucharistie est le sacrement de l'amour par excellence, et que Jésus y est tout amour envers Dieu son Père et envers nous. (*I Joan.* IV, 10.)

Qu'entendez-vous en disant que cet amour que nous portons à la communion doit être un amour pur?

J'entends que ce doit être un amour qui purifie nos cœurs de toute affection mondaine; un amour qui nous fasse renoncer au monde et à nous-mêmes, pour laisser la place entière à Jésus et à son règne dans notre cœur, enfin un amour qui nous fasse communier avec une intention vraiment chrétienne. (*Cant.* VIII, 6.)

Quelle est l'intention des bons Chrétiens dans leurs communions?

Leur intention est que chaque communion, les sanctifiant plus abondamment, et les unissant plus étroitement à Jésus-Christ, les mette ainsi en état de servir et glorifier Dieu plus parfaitement. (*Psal.* CXVIII, 7; *I Cor.* x, 13.) Offrons-nous à Dieu pour imiter cette pureté de cœur et d'intention dans nos communions et dans tout le reste de notre conduite.

Comment faites-vous un acte de foi avant la communion?

Je dis attentivement et affectueusement: « Mon Seigneur Jésus, je crois fermement que vous êtes présent dans ce Sacrement, que vous y êtes aussi aimable et aussi adorable que vous l'êtes dans le ciel, que vous y êtes le même qui étiez sur la croix mourant pour moi. »

Comment faites-vous un acte d'humilité avant la communion?

Je dis en m'humiliant et me méprisant souverainement de tout mon cœur: « Je confesse à vos pieds, mon Seigneur et mon Dieu, que je suis un pécheur très-misérable, et très-indigne que vous veniez dans mon cœur. »

Comment faites-vous alors un acte de confiance?

Je dis à Notre-Seigneur, avec un cœur dilaté et plein de courage: « Quelque abject, quelque misérable et indigne que je sois, je vous vois, mon divin Sauveur, si plein de bonté, de libéralité et de miséricorde dans votre trône de grâce, que j'ose approcher de vous en toute confiance. »

Comment faites-vous un acte d'amour avant la communion?

Je dis à mon Sauveur, avec la plus sincère et la plus grande affection qu'il m'est possible: « O Jésus, tout amour, que je n'aie plus de cœur que pour vous aimer! Venez, mon doux Jésus, infiniment aimable; venez, mon Seigneur et mon Dieu, venez posséder tout mon cœur, et y établir pour jamais le règne de votre amour. »

LEÇON L.

De l'extérieur bien réglé qu'il faut porter à la sainte communion.

Pourquoi faut-il porter à la sainte table un extérieur bien réglé?

1° Puisque notre corps reçoit de très-grands biens par la communion, il est très-juste que notre extérieur lui fasse honneur aussi bien que notre intérieur (*Philip.* I, 10); 2° notre extérieur bien réglé sert beaucoup au recueillement et à la dévotion de notre intérieur (*Prov.* XXII, 4; *II Cor.* x, 1); 3° cela nous sert à nous édifier les uns les autres. (*Hebr.* x, 24.)

En quoi consiste cet extérieur bien réglé?

Il consiste, 1° à être à jeun, c'est-à-dire à n'avoir mangé ni bu quoi que ce soit depuis le soir précédent. Les saints apôtres ont or-

donné qu'on préférât ainsi ce divin aliment de nos âmes à tous les aliments de nos corps; 2° il consiste à se tenir dans la modestie et la bienséance que demande une si sainte action. (*I Cor.* XIV, 40.)

Quelles fautes commet-on contre cette modestie et cette bienséance qu'on doit garder en communiant?

Parler sans grande nécessité quand on approche de la communion, rire, tourner les yeux çà et là, pousser brusquement les gens pour passer devant eux, ce sont des fautes considérables contre la modestie. Venir à la sainte table avec des armes ou avec un air fastueux et mondain, ou bien y venir sans la propreté convenable, c'est évidemment choquer la bienséance. Mais lorsque des filles ou des femmes y viennent parées d'ajustements affectés, surtout si elles font paraître quelque nudité, c'est en cela principalement qu'il n'y a ni modestie ni bienséance. (*I Petr.* III, 3, 4.)

Que faut-il encore observer pour éviter toute indécence quand on est à la sainte table?

Il faut encore, quand on est là, ne point trop baisser ni lever la tête, mais être un peu penché, avec un maintien plein de respect; ne point trop ouvrir la bouche, mais suffisamment et décemment, avançant la langue au bord de la lèvre inférieure, et non pas hors de la bouche; ne point s'essuyer les lèvres avec la nappe de la sainte table ni avant ni après la communion; et à la communion ne pas tenir cette nappe en la levant seulement par le bord, mais l'étendre sous le menton de telle sorte que le très-saint Sacrement ne puisse tomber à terre, dans le cas qu'il en tombe quelque chose des mains du prêtre. C'est pour cela uniquement que ce linge est en cet endroit.

A quoi doit nous porter cette instruction?

A n'oublier jamais que notre âme et notre corps doivent honorer conjointement la sainte communion, et qu'ainsi nous ne devons pas seulement y être animés de foi et de dévotion dans l'intérieur, mais y tenir aussi notre extérieur dans toute l'humilité, la retenue et la décence possibles.

LEÇON LI.

De l'action de grâces après la sainte communion. — De diverses manières de s'y occuper intérieurement.

Quand nous avons reçu Notre-Seigneur, que devons-nous faire aussitôt après?

1° Il faut bien nous garder de sortir aussitôt de l'église, ou de nous laisser dissiper par des pensées du monde qui nous fassent oublier Notre-Seigneur, et négliger l'action de grâces que nous lui devons en ce moment si important; 2° au lieu de cette indévotion qui serait si injurieuse au Fils de Dieu et si préjudiciable à nos âmes, il faut alors nous recueillir dans notre intérieur, pour y adorer ce divin Sauveur, l'admirer, l'aimer, le remercier, nous donner à lui, et lui demander des grâces. (*Psal.* XXXIV, 9, 15.)

Comment faut-il, au sortir de la sainte table, nous recueillir dans notre intérieur?

Il faut qu'avec une foi attentive et religieuse nous regardions Notre-Seigneur au dedans de nous avec toutes ses grandeurs et ses bontés inénarrables, et que pour demeurer en esprit à ses pieds, nous fermions la porte de nos sens à tous les objets extérieurs. (*Matth.* VI, 6.)

Pourquoi dites-vous que se distraire en de vaines pensées au sortir de la sainte table est une indévotion injurieuse au Fils de Dieu, et préjudiciable à nos âmes?

Si une personne de grande considération nous visitait par amitié et avec dessein de nous faire quelques faveurs signalées, et qu'au lieu de lui faire compagnie nous lui tournassions le dos, sans lui rien dire, pour nous occuper à des bagatelles, nous commettrions une incivilité, qui sans doute offenserait cette personne et changerait en indignation toute la bonne volonté qu'elle avait pour nous; quand donc le très-adorable Fils de Dieu vient nous visiter avec une extrême charité et d'une manière infiniment aimable, si nous ne daignons pas nous entretenir avec lui, si nous le laissons là pour nous appliquer au monde, n'a-t-il pas grand sujet de s'offenser d'un tel mépris, et de nous priver de beaucoup de grâces qu'il voulait nous faire?

Que dites-vous à Notre-Seigneur en l'adorant dans votre intérieur?

« Mon Seigneur et mon Dieu, pendant que vos anges vous adorent dans le sein de votre Père, je vous adore abaissé par amour dans la poitrine d'une si chétive créature, et je prie ces esprits bienheureux de vous y adorer pour moi. » (*Psal.* XCVI, 7.)

Que lui dites-vous en l'admirant après la communion?

« Mon Sauveur, que votre bonté est grande, que votre miséricorde est merveilleuse de vous donner ainsi à un misérable pécheur! » (*Eccli.* XLIII, 32.)

Que lui dites-vous en le remerciant alors?

« Que vous rendrai-je, mon doux Jésus, pour une libéralité si ravissante, pour une telle visite, pour une telle communication de vous-même à mon pauvre cœur? Je prie votre très-sainte Mère de vous en remercier pour moi. » (*Psal.* CXV, 12.)

Que lui dites-vous pour lui exprimer votre amour?

« Bon Jésus, je vous vois tout amour pour moi; autant qu'il m'est possible en m'unissant à votre divin Esprit, je vous aime réciproquement de toutes les affections de mon cœur. » (*Psal.* CXIV, 1; XVII, 1; *Cant.* III, 4.)

Que lui dites-vous en vous donnant à lui?

« O Jésus infiniment aimable, vous vous donnez à moi par la magnificence de votre amour. C'est maintenant que de tout l'amour dont votre grâce me rend capable, je me donne à vous, et je me dévoue à votre service entièrement et pour jamais. » (*Cant.* II, 16.)

Est-il à propos de demander des grâces à

Notre-Seigneur lorsque nous l'avons en nous après la communion ?

Oui : c'est le temps favorable d'obtenir beaucoup de choses de sa bonté, pour nous et pour d'autres personnes : car c'est alors qu'il nous permet de lui dire avec amour et confiance : « Je ne vous quitterai point, mon Dieu, que vous ne m'ayez béni, et que vous ne m'accordiez ce que je vous demande. » (*Gen.* XXXII, 26.)

Votre occupation intérieure après la communion est-elle toujours celle-là même que vous venez de rapporter ?

Je commence toujours par me recueillir en mon intérieur, et me mettre en esprit aux pieds de mon Sauveur. Mais quand j'y suis, l'attrait de sa sainte grâce ne m'occupe pas toujours de la même manière ; quelquefois je me sens porté à faire ce que je viens de dire ; d'autres fois je me tiens anéanti devant le Fils de Dieu, ne lui disant rien, mais demeurant là tout rempli d'admiration, d'amour et de désirs ; d'autres fois aussi, me souvenant de toutes les fins pour lesquelles Jésus s'est mis dans la très-sainte Eucharistie, je m'efforce, avec sa grâce, d'y correspondre. Me souvenant qu'il y est pour recevoir nos devoirs, je les lui rends au dedans de moi le mieux que je puis au nom de toute l'Eglise, de la même manière à peu près que je les lui rends quand je le visite dans l'église. Me souvenant qu'il y est pour y adorer comme il faut Dieu son Père, et suppléer ainsi à ce qui manque à notre religion, je m'unis à son intérieur adorable, et je dis *Amen* de tout mon cœur ; cela ne se pouvant mieux faire, ce me semble, ni plus à propos que quand Jésus m'est présent si intimement. Me souvenant qu'il est dans l'Eucharistie pour être offert à Dieu son Père, je le lui offre avec une grande affection sur l'autel de mon cœur, et, par cette offrande que je fais des services de sa vie, du sacrifice de sa mort et de tout lui-même, j'ai une ferme espérance d'obtenir tout ce que je demande pour moi et pour d'autres à ce Père des miséricordes. Enfin me souvenant qu'il est dans le très-saint Sacrement pour nous nourrir et nous faire vivre de lui et pour lui, je renonce à moi-même, je conçois l'ardent désir qu'il lui plaise vivre en moi et m'animer de son Esprit, et je l'en supplie le plus instamment qu'il m'est possible.

Quand vous êtes sorti de l'église après votre action de grâces, ne pensez-vous plus à la communion le reste de la journée ?

Par la grâce de Dieu je ne tombe pas dans un tel oubli ; je me souviens souvent, pendant la journée, du bonheur inestimable que j'ai reçu par la communion, des bons sentiments que j'y ai éprouvés, et de l'engagement que j'y ai pris de vivre plus chrétiennement.

A quoi doivent nous porter les instructions de cette leçon ?

A nous souvenir toute notre vie de quelle importance est l'action de grâces après la sainte communion, et combien ces moments sont précieux.

LEÇON LII.

De la fréquente communion. — De la communion de Pâques.

Vous disiez il y a quelque temps qu'il y en a plusieurs qui ne vivent pas saintement, parce qu'ils ne communient que rarement : est-ce que la communion doit être souvent réitérée pour conserver en nous la vie de la grâce ?

Oui : cette réitération est nécessaire. Car, en premier lieu, la communion est un divin repas que Dieu nous fait prendre pour conserver en nous cette vie surnaturelle. Comme ce n'est pas un seul repas, mais plusieurs repas réitérés qui font vivre longtemps nos corps, ainsi ce n'est pas une seule communion, mais plusieurs communions réitérées qui conservent la vie de nos âmes ; 2° nous voyons, par une déplorable expérience, que pour l'ordinaire ceux qui ne communient que rarement ne prient aussi que rarement et négligemment, et qu'ainsi ils vivent éloignés de Dieu, et ne peuvent que périr misérablement s'ils ne reviennent à la sainte communion. (*Psal.* LXXII, 27.)

C'est donc un malheur bien déplorable de voir tant de Chrétiens que des occupations mondaines détournent longtemps des sacrements ?

Oui, assurément, c'est l'aveuglement funeste de quantité d'hommes qui laissent la communion fréquente aux bonnes femmes, comme si c'était l'occupation des petits esprits, et comme si c'était pour eux un sujet de honte que de s'unir souvent au Fils de Dieu. Voilà comment l'orgueil, l'estime des biens temporels et l'amour des plaisirs enchantent si malheureusement les sages du monde, qu'ils donnent à leur conscience et à leur salut éternel le moindre et le dernier de leurs soins. (*Sap.* IV, 12.)

Appartient-il à tous les Chrétiens de communier fréquemment ?

Oui, tous les Chrétiens ont besoin de conserver, d'augmenter, de fortifier en eux la vie de la grâce, et de se tenir unis à Jésus-Christ ; et en leur qualité d'enfants de Dieu, ils ont droit de se nourrir à sa sainte table. (*Marc.* VII, 27.)

La communion fréquente appartient-elle également à tous les Chrétiens ?

1° Elle appartient également à ceux qui s'y trouvent également bien disposés ; 2° comme il y a parmi les Chrétiens des personnes de tous états et de genres de vie fort différents, on n'ordonne pas et on ne permet pas même à tous des communions également fréquentes.

Pourquoi les prêtres communient-ils tous les jours, et non pas les séculiers, quoique bons Chrétiens ?

Les bons Chrétiens de l'état séculier, qui sont occupés en des soins temporels, ne communient que les dimanches et les fêtes,

parce que ce n'est qu'en ces saints jours qu'étant débarrassés de leurs affaires, ils peuvent en repos et à loisir se préparer, avec la grâce de Dieu, à communier saintement ; mais les prêtres, étant tous les jours séparés du monde et exempts des emplois séculiers, et tous les jours continuellement occupés à de saints exercices qui leur attirent l'assistance du divin Esprit, il leur est aisé de se tenir tous les jours dans la pureté et dans la dévotion nécessaires à cette sainte action. (*Hebr.* v, 1 ; *II Tim.* II, 4.)

Quand les bons Chrétiens de l'état séculier n'ont pas des embarras qui les dissipent, ni aucun emploi qui les empêche de vivre dans la pureté et dans la ferveur, ne peuvent-ils pas communier en d'autres jours que les dimanches et les fêtes ?

Toutes les personnes à qui Dieu fait ces grâces-là peuvent avec humilité communier aussi souvent qu'un bon directeur le leur permettra, et si nous avions beaucoup de Chrétiens en qui on vît ressusciter l'ancienne sainteté du premier christianisme, ils mériteraient qu'on rétablît en leur faveur la coutume de communier tous les jours. (*Luc.* XI, 3.)

Pourquoi les vierges et les autres personnes qui gardent la continence, communient-elles plus souvent pour l'ordinaire que les personnes mariées ?

Il est certain que la chasteté, que l'on conserve inviolable pour l'amour de Notre-Seigneur, donne aux personnes qui en ont la grâce une disposition à bien faire oraison et à bien communier, que n'ont pas pour l'ordinaire les personnes mariées. Mais lorsqu'il se trouve que certaines personnes mariées, par les grâces qu'il plaît à Dieu de leur faire, ont plus de mortification, d'humilité et d'amour de Notre-Seigneur que plusieurs vierges, on ne refuse pas la fréquente communion à des âmes que le divin Esprit y dispose si bien.

Quels sont parmi les Chrétiens ceux qui profitent le plus de la sainte communion ?

Ce sont ceux qui joignent sans cesse à leurs fréquentes communions l'exercice fidèle de la mortification et de l'oraison, et qui tâchent de vivre véritablement selon Jésus-Christ.

Comment la mortification, l'oraison et le soin fidèle de pratiquer les vertus chrétiennes, rendent-elles nos communions meilleures et plus profitables ?

C'est que, par la mortification, nous nous détachons du monde et de nous-mêmes, pour pouvoir être remplis de l'esprit de Jésus dans la communion. Par l'oraison, nous excitons en nos âmes cette avidité sainte avec laquelle ce pain des anges veut être mangé ; et, par le soin de vivre selon Jésus-Christ, nous faisons un fidèle usage des grâces reçues dans les communions précédentes, et nous nous disposons ainsi à en recevoir de plus grandes dans les communions suivantes. (*Matth.* XXV, 29.)

Ceux donc qui n'ont guère ni de mortification, ni d'esprit d'oraison, ni de fidélité à pratiquer les vertus chrétiennes, ne tirent pas grand fruit de leurs fréquentes communions ?

Cela est vrai : ceux qui communient souvent en ne se mortifiant guère et en cherchant toujours bien de vaines satisfactions dans les créatures, sont semblables à ces personnes auxquelles d'excellentes viandes ne profitent nullement, parce qu'aussitôt qu'elles en ont pris, elles en vont manger d'autres qui leur sont fort nuisibles. Une âme chrétienne ne peut se nourrir utilement de Notre-Seigneur et du monde tout ensemble (*Matth.* VI, 24) ; ceux qui ne font guère d'oraison n'ont ni l'esprit assez recueilli, ni le cœur assez amoureux pour communier fréquemment avec grand fruit (*Luc.* I, 53) ; et ceux qui n'ont guère de soin de mener une vie bien chrétienne, sont de ces paresseux qui ne travaillant point à achever l'œuvre de Dieu en eux, ne méritent pas de manger souvent le pain de ses vrais enfants. (*II Thess.* III, 10.)

Lorsque de deux bons Chrétiens, l'un s'abstient de communier par respect envers le Fils de Dieu, et l'autre va communier avec une humilité pleine de confiance et d'amour, l'un et l'autre ne font-ils pas bien ?

Oui assurément, mais avec quelque différence : le premier honore Notre-Seigneur par sa crainte religieuse et son humilité ; mais le second plaît davantage au Fils de Dieu par sa confiance et par son amour.

L'Eglise ne nous oblige à communier qu'une fois l'année, il semble donc qu'il n'est pas nécessaire de communier souvent ?

Il est vrai que la communion de Pâques a cela de particulier, qu'elle nous est ordonnée par l'Eglise sous des peines graves ; qu'elle est pratiquée universellement par tous ses vrais enfants, et qu'ainsi nous ne pouvons y manquer sans une désobéissance fort criminelle et capable de nous faire passer parmi les fidèles pour des mauvais Catholiques ; mais il est vrai aussi que, si la communion fréquente ne nous est pas commandée par l'Eglise, elle nous est beaucoup recommandée par cette bonne Mère, qui désire extrêmement que nous ne laissions pas affaiblir et mourir nos âmes faute de prendre assez souvent leur divine nourriture.

Pourquoi a-t-elle ordonné cette communion d'une fois l'an ?

Elle fit ce commandement il y a environ six cents ans. La charité étant en ce temps si fort refroidie, et l'iniquité si abondante dans la plupart des Chrétiens, qu'ils semblaient ne vouloir plus du tout participer aux divins mystères de l'autel, cette sage et charitable Mère jugea à propos de leur en imposer l'obligation absolue, au moins une fois l'année, afin que revenant cette fois-là à Notre-Seigneur, et goûtant de nouveau la divine suavité de son Esprit, ils reprissent par cet attrait l'heureuse coutume de s'approcher de lui plus souvent. (*Matth.* XXIV, 12.)

Pourquoi a-t-elle choisi la fête de Pâques

pour cette communion générale de tous ses enfants ?

Pour plusieurs bonnes et saintes raisons : 1° son zèle pour l'honneur de Jésus lui a fait vouloir que tous les Chrétiens se missent en état de bien célébrer la fête de sa très-sainte résurrection, qui a été sa Pâque, c'est-à-dire son passage de la mort à la vie glorieuse ; 2° sa charité envers ses enfants lui a fait prendre soin qu'il n'y en eût aucun qui ne participât en ce saint temps à la vie nouvelle de Jésus ressuscité, et ne fît ainsi une bonne et heureuse Pâque, c'est-à-dire un bon et heureux passage du péché à la grâce, et de la voie de perdition au véritable chemin de la vie éternelle ; 3° comme le peuple d'Israël, qui était la figure du peuple chrétien, ne célébrait point sa Pâque sans y manger l'Agneau, selon le commandement qu'il en avait reçu de Dieu ; ainsi l'Eglise ne veut pas que les Chrétiens célèbrent leur sainte et heureuse Pâque, qui est la résurrection de Jésus, sans manger cet adorable Agneau de Dieu, qui est par excellence notre Agneau pascal. (*Exod.* XII, 3-20 ; *I Cor.* V, 7.)

A quoi doit nous porter ce qui a été dit dans cette leçon sur la communion fréquente ?

1° A de grands sentiments d'amour et de reconnaissance envers le Fils de Dieu, que son admirable charité a porté à vouloir être notre pain quotidien ; 2° à nous donner à Dieu pour vivre dans la pureté et la ferveur chrétiennes, afin d'être en état de recevoir souvent la sainte communion.

A quoi doit nous porter ce que nous venons de dire de la communion pascale ?

1° A y avoir une dévotion et une confiance particulières, parce qu'elle se fait par obéissance à l'Eglise, et dans l'union à tous ses enfants ; 2° à bien demander au Saint-Esprit que nous fassions, dans cette communion particulièrement, une véritable Pâque, passant tout de bon de nos péchés à une vie plus pure, de notre tiédeur à la ferveur, et de nous-mêmes à Dieu.

LEÇON LIII.

Du saint viatique.

Après la communion pascale, y en a-t-il quelque autre que nous devions particulièrement considérer ?

La communion que reçoivent les Chrétiens dans leur dernière maladie, et qui leur est donnée pour viatique un peu avant leur départ pour l'éternité, est aussi une communion qui mérite un soin extraordinaire.

Pourquoi cette communion demande-t-elle un soin particulier ?

1° Parce qu'étant la dernière de notre vie, si par malheur nous venions à ne pas la bien faire, ce grand mal serait irréparable pour jamais ; 2° parce que les effets d'une bonne communion nous sont alors d'un secours fort nécessaire et tout à fait à propos, particulièrement en ce qu'elle écarte de nous les démons, et qu'elle nous unit intimement à Jésus-Christ.

Qu'appelez-vous viatique ?

On appelle ainsi la provision que portent des voyageurs pour leur subsistance pendant le chemin qu'ils ont à faire.

La très-sainte Eucharistie n'est-elle pas viatique dans toutes les communions que nous faisons comme il faut ?

Oui sans doute, puisque en tout temps elle fait subsister les voyageurs qui marchent dans le chemin de leur vraie patrie, qui est le paradis. Mais on l'appelle ainsi particulièrement, quand on la donne à un Chrétien sur la fin de sa course, et qu'il la reçoit non-seulement comme le pain de force qui le soutiendra jusqu'au bout, et le fera arriver à son heureux terme, mais encore comme un divin passeport pour entrer dans l'éternité, et un gage assuré du souverain bonheur qu'il y espère. (*Joan.* VI, 55.)

A quoi doit nous porter cette instruction sur le saint viatique ?

1° A procurer par toute sorte de soins que nous ne soyons pas privés de ce divin renfort dans notre dernière maladie ; 2° à prendre soin aussi que nos proches et nos amis que nous verrons malades, ne sortent pas de ce monde sans être munis de ce saint viatique.

Comment pouvons-nous nous assurer à nous et à nos amis ce grand secours à notre mort ?

1° En demandant tous les jours à Dieu, par l'intercession de la Mère de miséricorde, qu'il lui plaise prendre soin de notre mort ; 2° en ne manquant pas, dès le commencement de notre maladie, d'en faire avertir notre curé ou son vicaire, afin qu'il ait le temps de prier pour nous, de nous visiter et de nous administrer les sacrements ; 3° en faisant par charité les mêmes choses pour les personnes malades que nous voyons ne pas penser aux besoins de leurs âmes.

Comment un bon Chrétien malade se comporte-t-il dans sa dernière communion ?

1° Après avoir invoqué Dieu, il purifie de nouveau sa conscience, confessant exactement tous ses péchés d'un cœur tout contrit, tout humilié, tout converti à Dieu ; 2° il purifie aussi son cœur en le détachant plus que jamais de tout ce qu'on estime dans le monde ; 3° il entre avec une affection toute nouvelle dans les sentiments d'une foi vive, d'une profonde humilité, d'une confiance cordiale et d'un ardent amour avec lesquels il communiait pendant sa vie ; 4° ayant reçu Notre-Seigneur, il s'entretient avec lui dans son intérieur, et il ne veut plus entendre parler que de ce qui sert à l'unir plus étroitement à ce divin Sauveur, et à lui faire embrasser la souffrance et la mort en l'honneur et en l'union des souffrances et de la mort de Jésus.

DU SACREMENT DE PÉNITENCE.

LEÇON LIV.

Du sacrement de pénitence. — De sa matière et de sa forme. — De son institution. — De ses effets. — De ses significations mystérieuses.

Qu'est-ce que le sacrement de pénitence?

C'est le sacrement que Notre-Seigneur a institué pour nous remettre les péchés que nous avons commis depuis le baptême.

Quand Notre-Seigneur a-t-il institué ce sacrement?

Il l'institua lorsque après sa résurrection il dit à ses disciples, et en leur personne à tous les prêtres qui devaient être à perpétuité dans son Eglise : « Recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. (*Joan.* xx, 22, 23.)

Est-il bien certain que les prêtres de Jésus-Christ ont un pouvoir si merveilleux et si avantageux aux pauvres pécheurs?

Oui, c'est la foi de l'Eglise que Notre-Seigneur Jésus-Christ, étant près de monter de la terre au ciel, laissa les prêtres pour ses vicaires, et comme des juges devant qui les fidèles porteraient tous les péchés mortels où ils seraient tombés, afin que, par le pouvoir qui leur était donné de remettre et de retenir les péchés, ils prononçassent la sentence.

Quelle est la matière du sacrement de pénitence?

Lorsque celui qui vient le recevoir se repent comme il faut de ses péchés, qu'il les confesse humblement aux pieds du prêtre, et qu'il proteste sincèrement de vouloir satisfaire à Dieu, cette contrition, cette confession et cette satisfaction sont la vraie matière du sacrement. Ces actions faites par un Chrétien dans cette rencontre, ne sont pas seulement des actions vertueuses, mais elles sont aussi quelque chose de sacré, parce que de ces actions et de l'absolution que prononce le prêtre se fait un vrai sacrement, et l'instrument dont Dieu se sert pour nous rendre sa grâce.

Quelle est la forme du sacrement de pénitence?

Ce sont ces paroles : « Je t'absous de tes péchés. » Par elles, en effet, le prêtre prononce sa sentence d'absolution sur son pénitent, l'absout infailliblement de tous ses crimes si sa pénitence est sincère, et le rétablit dans la grâce de Dieu. (*Matth.* XVIII, 18.)

N'y a-t-il que les prêtres seuls qui puissent administrer le sacrement de pénitence?

Oui, il n'y a que les prêtres dans l'Eglise qui aient cet admirable pouvoir de nous remettre nos péchés.

Tous les prêtres indifféremment peuvent-ils nous absoudre de nos péchés?

1° Quand nous sommes à l'article de la mort, il n'y a point de prêtre qui n'ait le pouvoir de nous absoudre de toute sorte de péchés; 2° quoique tout prêtre ait reçu avec la prêtrise la puissance de remettre les péchés, il ne peut pourtant l'exercer qu'à l'égard des personnes sur lesquelles il a juridiction ordinaire ou déléguée.

Qu'appelle-t-on ici juridiction?

On appelle ainsi l'autorité qu'a un prêtre d'examiner les consciences, de remettre les péchés et d'imposer des pénitences à certaines personnes qui lui sont soumises pour cela.

Quels sont les prêtres qui ont juridiction sur les âmes?

1° Le Pape dans toute l'Eglise, l'évêque dans son diocèse, et le curé dans sa paroisse, sont les trois qui ont la juridiction ordinaire, c'est-à-dire une juridiction qui est attachée au rang qu'ils tiennent et à la charge qu'ils exercent dans l'Eglise; 2° il y a d'autres prêtres qui ont une juridiction déléguée, c'est-à-dire une juridiction qu'ils n'exercent que comme délégués de ceux qui ont la juridiction ordinaire.

Un curé peut-il déléguer quelque prêtre que ce soit pour administrer le sacrement de pénitence à ses paroissiens?

Non, il ne peut déléguer à ce grand ministère aucun prêtre qui ne soit approuvé pour cela, c'est-à-dire qui n'ait été trouvé et déclaré capable et envoyé par l'évêque, et lorsque l'évêque ne connaît pas dans un prêtre la science, la prudence et la probité nécessaires à une fonction si importante, il ne doit point la lui confier, ni lui en permettre l'exercice.

Que remarquez-vous dans l'institution de ce sacrement?

Que le Fils de Dieu y exerce un pouvoir et une charité admirables.

En quoi y remarquez-vous son admirable pouvoir?

En ce que par trois ou quatre paroles que le prêtre y prononce en son nom, il efface dans une âme tous ses péchés, quelque énormes et en quelque grand nombre qu'ils puissent être; il chasse d'elle le démon; il la réconcilie avec Dieu; il la revêt de nouveau de la robe nuptiale de la charité; il lui rend les mérites de ses bonnes œuvres et son droit à la vie éternelle, et il fait, ce qui est ravissant, que Dieu vient de nouveau habiter en elle. (*Psal.* CII, 3.)

Sont-ce là tous les effets du sacrement de pénitence?

Il en produit encore deux qui sont: que Dieu revenu dans l'âme, la préserve de la rechute au péché, si elle coopère fidèlement à sa grâce, et que souvent il fait goûter aux vrais pénitents une paix et une consolation admirables. (*Psal.* XVII, 24.)

En quoi remarquez-vous l'admirable charité du Fils de Dieu dans l'institution du sacrement de pénitence?

En ce qu'il a laissé dans son Eglise ce trésor inépuisable de ses mérites et ce bain sacré de son précieux sang, pour les personnes qui seraient si ingrates envers lui que de l'offenser mortellement après leur baptême; ne nous a-t-il pas donné en cela un exemple remarquable de la charité invincible

qu'il veut que nous ayons envers nos ennemis?

Peut-on recevoir plusieurs fois le sacrement de pénitence, et y être absous plusieurs fois des péchés où l'on retombe?

Oui, le sacrement de baptême ne nous est conféré qu'une seule fois, mais le sacrement de pénitence nous est administré et nous remet nos péchés toutes les fois que nous en approchons avec un vrai repentir; ce qui rend encore plus admirable la charité du Fils de Dieu envers nous.

Dites-nous les significations mystérieuses du sacrement de pénitence : d'abord comment est-il un signe qui représente quelque chose de Jésus-Christ?

Le pénitent se jette aux pieds du prêtre avec un cœur contrit et humilié, en mémoire de ce que Jésus se prosterna devant Dieu son Père dans le jardin des Olives, avec des sentiments indicibles d'affliction et d'humiliation pour nos péchés (*Matth.* XXVI, 37, 46), et l'absolution que le prêtre lui donne, est en mémoire du pardon que le Père éternel a accordé dans la mort de son Fils à ceux qui s'uniraient à sa pénitence.

Comment le sacrement de pénitence est-il un signe de la grâce qu'il produit en nous?

La détestation de tout péché et la protestation de s'en éloigner pour toujours que fait paraître le pénitent, signifient la grâce par laquelle il se convertit à Dieu dans ce sacrement, et ces paroles que lui dit le prêtre : « Je t'absous de tes péchés, » signifient encore plus expressément la grâce du pardon et de la sanctification que ce même sacrement produit dans son âme.

Comment le sacrement de pénitence est-il un signe de l'avenir?

La sentence d'absolution que prononce sur nous le prêtre, tenant la place de Jésus-Christ, nous signifie et nous promet que, si nous persévérons dans l'éloignement du péché, le grand Juge des vivants et des morts prononcera sur nous, au dernier jour, un jugement favorable.

A quoi doivent nous porter ces instructions?

A n'oublier jamais combien le sacrement de pénitence est un grand bienfait que la miséricorde de Dieu nous a accordé par Jésus-Christ notre Sauveur; à respecter beaucoup les prêtres que nous voyons revêtus du pouvoir de remettre les péchés, lequel est un pouvoir divin (*Luc.* V, 21); à n'être pas si malheureux que de croupir dans nos péchés, Notre-Seigneur et son Eglise nous en offrant un remède si efficace et si facile.

LEÇON LV.

Ce que c'est que la contrition. — Quel doit être le regret de nos péchés.

Que faut-il faire pour recevoir comme il faut le sacrement de pénitence?

Nous avons déjà assez fait connaître dans la leçon précédente que le repentir de nos péchés, la confession que nous en faisons au prêtre et la volonté de satisfaire à Dieu offensé, sont les trois choses que Notre-Seigneur exige de nous pour recevoir comme il faut ce sacrement, et qu'il les exige tellement, que si quelqu'une nous manque ou n'est pas telle qu'il la faut, quand nous nous confessons, nous faisons un sacrilége au lieu de recevoir un véritable sacrement.

Pourquoi le repentir de nos péchés s'appelle-t-il contrition?

Le mot de contrition signifie ici un regret qui brise le cœur, et le Saint-Esprit donne au repentir de nos péchés ce nom remarquable, qui n'est donné à aucune autre sorte de douleur, pour nous apprendre que le déplaisir d'avoir offensé Dieu doit surpasser tout autre déplaisir. (*Psal.* L, 19.)

Qu'est-ce que la contrition?

C'est une souveraine douleur et une souveraine détestation de tous nos péchés, que le Saint-Esprit met dans le fond de notre âme, avec une volonté ferme et efficace de n'y plus retomber.

Le repentir d'avoir offensé Dieu nous est-il absolument nécessaire?

Oui; jamais Dieu n'a pardonné ni ne pardonnera aucun péché qu'à des âmes vraiment repentantes. Quand la confession et la satisfaction sont impossibles à un pécheur qui va mourir, la contrition parfaite, laquelle renferme toujours le désir de se confesser, peut suppléer à leur défaut; mais, quand la contrition manque, rien ne peut la suppléer; il faut absolument se repentir ou mourir dans le péché. (*Deut.* IV, 29; *Joel.* II, 12, 13; *Jer.* XXXI, 9.)

Pourquoi Dieu nous oblige-t-il à la douleur de nos péchés?

Il est très à propos que le pécheur recouvre, par une juste et sainte douleur, la grâce de son Dieu, qu'il a misérablement perdue par le plaisir coupable qu'il a pris dans le mal. (*Psal.* XXX, 11.)

Faut-il pour être vrais pénitents que nous détestions le péché?

Oui, il faut le détester et le prendre en horreur, pour qu'il se fasse en notre cœur une vraie conversion à Dieu.

Pourquoi, en expliquant la contrition, joignez-vous la détestation du péché à la douleur de l'avoir commis? Est-ce qu'il se pourrait faire qu'on eût regret de l'avoir commis sans qu'on le détestât?

Il n'est pas impossible que cela arrive. Comme un malade peut bien se repentir d'avoir bu du vin, sans avoir le vin en horreur; ainsi il peut se faire qu'un pécheur soit bien fâché d'être tombé dans son péché, quoiqu'il lui reste de l'affection pour ce même péché. L'Eglise a donc grande raison de vouloir non-seulement que nous nous repentions d'avoir commis nos péchés, mais encore que nous les détestions en eux-mêmes et les prenions en horreur pour jamais. (*Psal.* CXVIII, 163.)

Qu'entendez-vous en disant que la douleur et la détestation de nos péchés doivent être souveraines?

J'entends que nous devons être fâchés

d'avoir offensé Dieu plus que nous ne le serions d'aucun autre malheur qui nous serait arrivé, et haïr le péché plus que tout autre mal. (*Deut.* IV, 29.)

Est-il nécessaire que ce souverain regret et cette souveraine horreur du péché soient sensibles?

Non, il suffit que dans le fond de notre âme nous regardions l'offense de Dieu et sa détestation comme le souverain mal, et que nous soyons prêts à tout perdre et à tout souffrir plutôt que d'y consentir une seule fois.

Le péché est-il véritablement le souverain mal?

Oui, parce qu'il outrage une majesté et une bonté souveraines, et qu'il nous prive du souverain bien. (*Jer.* II, 19.)

Qu'entendez-vous en disant que nous devons avoir la contrition de tous nos péchés?

J'entends que si un pécheur était fâché de quelques-uns de ses péchés mortels et non pas des autres, ou même s'il se repentait de tous, excepté d'un seul, sa pénitence ne vaudrait rien. Qui ne les quitte pas tous, n'en quitte pas un; et Dieu n'en pardonne pas un seul, s'il ne les pardonne tous. (*Ezech.* XVIII, 30, 31.)

Qu'entendez-vous en disant que la vraie contrition est dans le fond de notre âme?

J'entends qu'elle nous fait pénitents intérieurement, et non pas du bout des lèvres. (*Joel.* II, 12, 13.)

Comment entendez-vous que le Saint-Esprit produit notre contrition?

J'entends que nous ne concevons jamais un repentir de nos péchés tel qu'il le faut, que par l'inspiration et le secours du divin Esprit. Nous avons de nous-mêmes le malheureux pouvoir de tomber dans le péché, mais nous ne pouvons jamais nous en relever et retourner à Dieu, s'il ne nous prévient et nous assiste de sa sainte grâce. (*Psal.* LXXXIV, 7; *Jer.* XXXI, 18, 19; *Psal.* CXLVII, 18.)

A quoi doit nous porter toute cette instruction?

1° A remarquer pour toute notre vie, qu'afin que nous soyons de vrais pénitents, notre regret d'avoir offensé Dieu doit être un regret non petit ni médiocre, mais souverain; non restreint, mais universel; non superficiel, mais intérieur; non purement naturel, c'est-à-dire produit seulement par quelque sensibilité de tempérament, mais surnaturel, c'est-à-dire qui parte d'une volonté qui coopère fidèlement à la grâce du Saint-Esprit dont elle est prévenue et assistée; 2° à faire en sorte, par nos prières et par toutes sortes de soins, que nous ayons un repentir de nos péchés véritablement tel qu'il le faut; que nous le ressentions devant Dieu tous les jours de notre vie; et que nous l'excitions en nous, principalement lorsque nous nous préparons à la confession.

—

LEÇON LVI.

De la volonté de ne plus offenser Dieu, qui est contenue dans la vraie contrition.

Est-il nécessaire, pour une vraie pénitence, que nous soyons résolus de ne plus retomber dans notre péché?

Oui assurément : sans cette résolution de ne plus pécher, notre pénitence ne serait pas une vraie réconciliation avec Dieu, ni une vraie conversion, ni un vrai commencement de nouvelle vie, comme elle doit être nécessairement. (*Joan.* V, 14; *II Cor.* V, 20; *Jer.* III, 14, 22; IV, 1; *Ezech.* XI, 19.)

Comment entendez-vous que cette volonté de ne plus retourner au péché doit être une volonté ferme?

J'entends que ce doit être une volonté qui ne soit point chancelante, et qui ne dise pas seulement : Je voudrais ne plus retomber dans le péché; mais qui dise tout de bon : Je le veux, cela est résolu absolument. Car celui qui n'en est qu'à pouvoir dire : Je voudrais, ne veut pas encore, et son repentir n'est encore rien qu'un léger ébranlement de la volonté. (*Psal.* CXVIII, 106.)

Comment notre volonté de ne plus offenser Dieu doit-elle être efficace?

Elle doit nous porter à embrasser les moyens de ne plus retomber, qui sont principalement : la prière, la fréquentation des sacrements, la fuite des occasions, la mortification et la pratique des bonnes œuvres. (*Psal.* XVII, 24; *Matth.* XXVI, 41 ; *II Tim.* XII, 1 ; *II Petr.* I, 4 ; *Eccli.* XVIII, 30, 31 ; *II Joan.* III, 7.)

Lorsqu'une personne, qui va se confesser, n'est pas résolue à quitter les occasions qui la portent au mal, et n'a pas la volonté de prendre les moyens nécessaires pour persévérer dans le bien, sa pénitence n'est donc pas véritable?

Cela est vrai : cette personne est grossièrement et misérablement abusée, si elle prétend qu'elle puisse recevoir l'absolution des péchés auxquels elle n'a pas renoncé tout de bon. (*Jer.* III , 10; *Psal.* LXXVII , 37.)

S'il faut avoir en se confessant une telle volonté de ne plus pécher, il y a donc bien des pénitences fausses et des confessions sacriléges?

Cela est encore vrai : les gens de bien déplorent deux grands malheurs des âmes pécheresses qui sont dans l'Eglise : l'un est de ne point se confesser ou de se confesser trop rarement, ce qui est cause qu'elles croupissent et s'enfoncent tous les jours plus avant dans la fange du péché (*Joel.* I, 17); l'autre est de se confesser mal, et de devenir ainsi plus criminelles par leur prétendue pénitence qui est fausse et sacrilége. Ce malheur arrive quelquefois parce qu'elles ne déclarent pas bien tous leurs péchés, mais bien plus souvent parce qu'elles se confessent sans vouloir se convertir. (*Psal.* LIV, 22.)

A quoi doivent nous porter ces vérités importantes?

A nous donner à Dieu pour ne le plus offenser, et pour ne jamais nous confesser d'aucun péché qu'en le détestant et en le quittant pour toujours.

LEÇON LVII.

De la contrition parfaite et de l'attrition.

Expliquez-nous ce qu'on entend par la contrition parfaite, qui retient le nom de contrition, et la contrition imparfaite qu'on appelle attrition.

Lorsqu'une âme chrétienne conçoit un profond regret et une souveraine horreur, pour jamais, du péché qu'elle a commis contre son Dieu, parce qu'elle aime Dieu par-dessus toutes choses pour l'amour de lui-même, c'est ce que l'Eglise appelle la contrition que la charité rend parfaite. Et lorsqu'une âme chrétienne a un extrême regret du péché qu'elle a commis et le déteste souverainement, à cause de la laideur qu'elle y considère, ou à cause des châtiments auxquels il l'a malheureusement exposée, c'est là ce que l'Eglise appelle contrition imparfaite ou attrition.

La charité n'est donc pas dans l'attrition?

Non ; la vraie charité par laquelle nous aimons Dieu par-dessus toutes choses pour l'amour de lui-même, n'est point dans l'attrition. C'est principalement en cela qu'elle est distinguée de la contrition parfaite.

En quoi l'attrition est-elle encore différente de la contrition parfaite?

Elles diffèrent encore l'une de l'autre en ce que la contrition parfaite nous remet en la grâce de Dieu, avant que nous recevions actuellement le sacrement de pénitence, et l'attrition ne nous rend pas par elle-même la grâce divine, mais elle nous dispose à la recevoir dans le sacrement.

Dites-nous ce que la contrition parfaite et l'attrition ont de commun, et qui doit se trouver nécessairement en l'une et en l'autre.

Quand on dit que la contrition est en partie la matière du sacrement de pénitence, qu'elle est un souverain regret et une souveraine détestation des péchés qu'on a commis, qu'elle est universelle, qu'elle est intérieure, qu'elle est surnaturelle et qu'elle comprend une volonté ferme et efficace de ne plus offenser Dieu; tout cela convient à la contrition parfaite et à l'attrition, et se doit nécessairement trouver en toutes deux.

Est-il certain que ce mouvement d'attrition est un bon mouvement?

Oui, l'Eglise nous assure que ce mouvement est du Saint-Esprit, qui daigne l'inspirer au pécheur dans lequel il n'habite pas encore. (*Psal.* CXLVII, 18.)

Mais l'attrition est causée par un amour de nous-mêmes?

Cela est vrai ; mais cet amour de nous-mêmes est selon Dieu et inspiré par son divin Esprit. (*Eccli.* XXX, 24.)

Est-il certain que cette attrition, qui ne renferme pas la charité, suffise au pécheur pour être remis en la grâce de Dieu dans le sacrement de pénitence?

Oui : cette attrition, si elle exclut tout de bon la volonté d'offenser Dieu, et si elle est accompagnée de l'espérance du pardon, suffit à un pécheur pour recevoir la grâce dans ce sacrement.

Il y a donc de l'inconvénient à dire que la vraie charité doit se trouver nécessairement dans l'attrition, afin qu'elle suffise à un pécheur pour recouvrer la grâce de Dieu dans le sacrement?

Oui : quoiqu'il soit à souhaiter que nous détestions tous nos péchés par le motif de la vraie charité, et que ce soit très-bien fait d'exhorter tous les pénitents à porter au sacrement de pénitence cette contrition parfaite, il y a pourtant de grands inconvénients à dire que, sans ce motif de la vraie charité, l'attrition ne suffit pas pour recouvrer la grâce de ce sacrement.

Dites-nous quelques-uns de ces grands inconvénients.

En voici deux qui me semblent très-considérables : 1° ce sacrement est institué pour effacer le péché mortel dans les âmes par la grâce sanctifiante qu'il y produit, opérant ainsi en elles la résurrection spirituelle. Si donc on exige, comme une chose nécessaire, que tous les pénitents aient la vraie charité pour le recevoir comme il faut, ce ne sera plus un sacrement des morts, comme on l'appelle dans toute l'Eglise, mais un sacrement des vivants; ce ne sera plus un sacrement qui réconcilie les pécheurs, mais un sacrement qui augmente la sanctification des justes; enfin ce ne sera plus le sacrement de pénitence, que l'Eglise croit avoir été institué par Notre-Seigneur, et ce grand pouvoir de remettre les péchés qu'on admire dans les prêtres de Jésus-Christ, sera réduit à rien, selon le désir des hérétiques.

2° La conduite ordinaire du Saint-Esprit, dans la conversion des pécheurs, n'est pas de leur faire commencer leur retour à Dieu par les sentiments de la vraie charité, l'union à Dieu par la vraie charité étant le terme où il les conduit; mais il les y fait parvenir en commençant par des sentiments bien moins parfaits, qui sont la honte de leur misérable état, la crainte de la damnation éternelle, et le regret d'être misérablement déchus du droit qu'ils avaient au paradis. Avec la douleur que le divin Esprit leur inspire par cette voie, ils vont chercher ce qui manque à leur conversion dans le sacrement de pénitence, et l'y trouvent en effet selon la doctrine de l'Eglise. Vouloir donc qu'il y ait de la vraie charité dans toute attrition qu'on apporte à ce sacrement, c'est vouloir que Dieu change sa conduite ordinaire sur le commun des pénitents, et qu'il commence toutes les conversions par où il a coutume de les achever.

Selon ce que vous venez de dire, vous êtes persuadé que quiconque a la vraie charité, en quelque degré que ce soit, est assurément en état de grâce?

Oui : comme celui qui commettrait le moindre des péchés mortels serait véritablement ennemi de Dieu, et comme celui

qui a la vraie foi, quoique au moindre degré qu'on la puisse avoir, est véritablement fidèle, et comme celui qui a le moindre degré de gloire dans le paradis est véritablement bienheureux; ainsi celui qui a le moins du monde de cette vraie charité dont nous parlons, par laquelle on aime Dieu par-dessus toutes choses pour l'amour de lui-même, est véritablement ami de Dieu. Je tiens cela pour très-indubitable, et je m'étonne extrêmement qu'on puisse penser qu'une âme qui aime Dieu de cet amour, soit encore en sa disgrâce et en état de péché mortel et de damnation.

Mais peut-il y avoir une véritable conversion à Dieu sans la vraie charité?

Si vous parlez de la conversion par rapport à un homme déjà converti, il est certain que sa conversion n'est pas véritable, s'il n'a pas la vraie charité habituelle, puisque celui qui n'a pas cet amour est encore dans la mort (*I Joan.* III, 14); mais si vous parlez de la conversion, par rapport à un homme qui pense à se convertir et qui en prend les moyens, vouloir que cet homme pour se convertir ait déjà la vraie charité, c'est vouloir que, pour se convertir, il soit déjà converti.

Puisque la contrition parfaite efface nos péchés et nous remet en grâce avant que nous recevions actuellement le sacrement de pénitence, qu'est-ce donc que produit en nous ce sacrement quand nous le recevons avec la contrition parfaite?

Alors Dieu nous y pardonne de nouveau nos péchés, et nous y donne un surcroît de grâce qui perfectionne notre pureté et notre aversion du mal. (*Psal.* L, 4; *Apoc.* XXII, 11.)

Est-ce une vérité indubitable que la contrition parfaite efface nos péchés avant même que nous nous en confessions?

Oui : il est très-certain qu'elle efface tous nos péchés mortels infailliblement et en un instant. (*Ezech.* XXXIII, 12; *Isa.* XXX, 15; *II Reg.* XII, 13.)

Il est donc bien utile à un Chrétien de faire souvent des actes de cette contrition parfaite?

Oui : les bons Chrétiens qui aiment Dieu et qui ont soin de leur conscience, tâchent avec sa grâce de se repentir de leurs péchés en sa présence, et de les détester souverainement pour l'amour de lui plusieurs fois tous les jours, savoir : à l'oraison du matin, au commencement de la sainte Messe, à l'examen de conscience qu'ils font tous les soirs, et toutes les fois que leurs péchés leur reviennent en la mémoire. (*Psal.* XXXVII, 18.)

Quand des pénitents bien convertis croissent dans l'amour de Dieu, perdent-ils la contrition ou s'y refroidissent-ils?

Au contraire, plus une âme connaît Dieu aimable, plus elle trouve affreux qu'elle ait eu la malice de l'offenser. Les exemples de saint Pierre et de sainte Madeleine nous font voir que l'amour divin et la contrition fondée sur cet amour croissent également dans les âmes.

N'est-ce pas mener une vie bien triste, que de la passer ainsi dans des regrets qui vont toujours croissant?

Oui : mais cette tristesse selon Dieu, causée par son amour, ne serre pas un cœur comme font les chagrins du siècle; au contraire, elle le dilate par l'onction et la consolation intérieure dont elle est toujours accompagnée. (*II Cor.* VII, 10.)

A quoi doivent nous porter les instructions de cette leçon?

1° A nous donner à Dieu, pour concevoir avec sa grâce la contrition parfaite des bons Chrétiens; 2° à ne jamais douter pourtant que l'attrition ne soit bonne et salutaire, et qu'elle ne suffise à un pécheur pour être réconcilié avec Dieu dans le sacrement de pénitence.

LEÇON LVIII.

De ce qu'il faut faire pour avoir et pour mettre en pratique la vraie contrition de nos péchés.

Puisque la contrition de nos péchés est la meilleure partie de la pénitence, que faut-il faire pour en obtenir la grâce?

Deux choses : en demander à Dieu la grâce très-humblement et très-instamment, et nous y exciter en sa présence par des considérations capables de nous toucher le cœur.

Pourquoi faut-il demander à Dieu la grâce de la contrition?

Nous avons déjà dit dans une autre leçon que nul ne peut jamais entrer dans les sentiments d'une vraie pénitence, s'il n'est prévenu et assisté de la grâce de Dieu. (*Jer.* XXXI, 18, 19.)

Quelles prières entre autres est-il bon de faire à Dieu pour obtenir la grâce de la contrition?

1° C'en est une fort bonne de lui dire avec affection, humilité et confiance : « Dieu tout-puissant, Dieu tout bon, vous fîtes autrefois sortir d'une pierre une fontaine d'eau vive pour votre pauvre peuple qui mourait de soif (*Num.* XX, 8-11); aujourd'hui, par la même puissance et par la même bonté, tirez de la dureté de mon cœur des larmes de componction, afin que je puisse pleurer mes péchés et en obtenir la rémission de votre miséricorde. Je vous demande cette grâce par les mérites des larmes très-saintes de Jésus, et de son sang infiniment précieux. »

2° C'en est encore une excellente de s'adresser à Jésus-Christ et de lui dire : « Mon Sauveur, quand saint Pierre vous eut offensé, un regard de vos yeux pénétra son âme et le fit pleurer amèrement son péché le reste de ses jours (*Luc.* XXII, 61); ce fut aussi par un semblable regard que vous blessâtes le cœur de sainte Madeleine, et lui fîtes verser des ruisseaux de larmes qui ne tarirent point jusqu'à la fin de sa vie. Mon divin Sauveur, regardez-moi de même en votre ineffable miséricorde; jetez sur mon misérable cœur un de ces regards de pitié qui en fonde la glace et en amollisse la dureté. (*Psal.* CXVIII, 132.) Je prie votre très-sainte Mère, je prie saint Pierre et sainte

Madeleine de demander pour moi cette grâce à votre bonté infinie. »

3° La plus efficace de toutes nos prières, c'est d'offrir à Dieu le très-saint sacrifice de Jésus-Christ son Fils, avec une très-intime confiance que par cette offrande nous apaiserons sa colère, et que la voix du précieux sang de Jésus nous obtiendra le don de la vraie pénitence. (*Hebr.* XII, 24.)

4° Il faut principalement faire à Dieu pour ce sujet et pour tout autre, la prière du cœur, c'est-à-dire la prière du désir et du gémissement ; et les prières que notre bouche profère, doivent être animées de celle-là. (*Psal.* XXXVII, 10.)

5° Il est très-bon, pour fortifier nos prières en cette rencontre et en toutes les autres, de faire en sorte que plusieurs bonnes âmes y joignent les leurs, et de les accompagner de quelques jeûnes et de quelques œuvres de miséricorde. (*Matth.* XVIII, 19; *Tob.* XII, 8; IV, 11.)

Quelles sont les considérations capables de nous exciter à un souverain regret de nos péchés?

Il y en a particulièrement trois : la première est celle des grands maux que nous nous sommes faits à nous-mêmes par le péché; la seconde est celle du mépris que nous avons fait de Dieu et de son amitié, osant violer ses saintes lois; la troisième est celle de l'extrême tristesse que nous avons causée au cœur de Jésus, des grands tourments et de la mort cruelle que nous lui avons fait souffrir par nos offenses.

Quels sont les maux qu'un Chrétien se fait à lui-même par un péché mortel?

Il se fait des maux plus grands qu'on ne saurait jamais le penser. Il se perd, il se dégrade, il se défigure, il se corrompt et se tue d'une manière souverainement funeste et lamentable.

Comment un Chrétien qui est en état de grâce se perd-il par un péché mortel?

En perdant tout d'un coup les biens inestimables qu'il possédait dans son âme, savoir : la grâce sanctifiante, les dons du Saint-Esprit, les mérites des bonnes œuvres, l'amour de Dieu et Dieu même, qui était le trésor de son cœur, infiniment précieux. Avoir fait de telles pertes, c'est véritablement avoir tout perdu. (*Luc.* XV, 14, 15, 16; *Apoc.* III, 16.)

Comment se dégrade-t-il?

Au moment qu'il est si malheureux que de rompre avec Dieu par son péché, il déchoit entièrement de l'honneur incomparable qu'il avait d'être l'ami et l'enfant de Dieu; d'être le frère de Jésus-Christ et un de ses membres vivants, et d'être le temple animé du divin Esprit; et il déchoit de ses dignités admirables pour devenir au même instant l'ennemi mortel de Dieu et de Jésus-Christ, enfant du démon, esclave de Satan, et la demeure abominable des esprits immondes. (*I Reg.* II, 30; *Psal.* LXVII, 1; *Joan.* VIII, 44; *II Tim.* II, 26; *Matth.* XII, 45.)

Comment se défigure-t-il?

La beauté ravissante aux yeux de Dieu et de ses anges, que lui donnait son état de grâce, est changée par son péché en une laideur extrême, qui le fait être en horreur et en exécration devant Dieu et tous ses saints. (*Thren.* I, 6.)

Comment un Chrétien en état de grâce se corrompt-il par son péché?

1° Il se rend méchant et criminel, de bon et innocent qu'il était, ce qui est une véritable et funeste dépravation et corruption (*Jer.* II, 21, 22); 2° avant son péché, la charité était la maîtresse dans son cœur, et ainsi il ne vivait pas selon les mauvaises inclinations de sa nature dépravée; mais cette sainte charité étant détruite dans son âme, l'amour-propre aussitôt en reprend le gouvernement et le domaine. De sorte que, s'il demeure dans son malheureux éloignement de Dieu, il va se plonger tous les jours dans de nouveaux crimes et devenir sans cesse plus corrompu et plus vicieux. (*Ose.* IX, 10; *II Tim.* III, 2-15; *Rom.* I, 24.)

Comment se donne-t-il la mort?

Avant son péché, la grâce divine n'était pas seulement la richesse, la noblesse et l'intégrité de son âme d'une manière ravissante, elle en était aussi la vraie vie en l'unissant à son Dieu. Comme celui qui contraint une âme de se séparer du corps qu'elle anime, tue véritablement, ainsi le péché obligeant Dieu à quitter l'âme de ce misérable Chrétien et engageant cette malheureuse âme à demeurer séparée de Dieu éternellement dans l'enfer, lui donne véritablement une mort plus funeste et plus déplorable qu'on ne saurait jamais le dire (*Sap.* XVI, 14; *Jac.* I, 15); et c'est pour cela que tout péché qui n'est pas du nombre des péchés légers, qu'on appelle véniels, est appelé péché mortel.

La considération de tant de grands maux que se fait à lui-même un Chrétien par un péché mortel, est-elle capable de l'exciter à s'en repentir vivement?

Oui : s'il considère bien devant Dieu, et en implorant sa sainte grâce, dans quels malheurs il s'est précipité par son péché, il concevra un extrême regret d'avoir été plus cruel incomparablement envers sa pauvre âme, qu'il ne voudrait jamais l'être envers un chien, d'avoir été si insensé que de renoncer à l'amitié de Dieu et à sa part du paradis, d'encourir la haine et la malédiction de son Créateur et de son Père céleste, et de s'être engagé au démon et à la damnation éternelle pour une bagatelle et pour un rien. (*Tob.* XII, 10.)

Comment le péché mortel est-il un mépris de Dieu?

Faire un péché mortel, c'est désobéir à la loi de Dieu, et vouloir encourir sa disgrâce. (*Job.* XXI, 14, 15.) En quoi il est visible que par le péché mortel un Chrétien fait à Dieu deux outrages infinis : 1° en ce qu'il viole son autorité suprême, à laquelle il ose refuser d'obéir; 2° en ce qu'il ravale jusqu'au-dessous du néant l'excellence infinie de son être adorable. (*I Reg.* XV, 23; *Jer.* II, 20, 27; *Ezech.* XXIII, 35; *I Reg.* II, 30.)

Expliquez-nous le grand mal qu'il y a à violer l'autorité de Dieu en refusant de lui obéir.

Cette autorité que Dieu a de nous faire des lois, et de nous obliger à y obéir, est fondée sur ce qu'il est notre Créateur et notre Père. Parce qu'il est notre Créateur et que nous sommes l'ouvrage de ses mains, il est à l'égard de nous tous le Souverain des souverains, et nous devons par justice lui obéir et lui être soumis entièrement et préférablement à tout autre maître. (*Act.* v, 29; *Jac.* iv, 7.) Et parce qu'il est notre Père céleste, qui nous a adoptés et régénérés en son Fils, nous devons lui rendre notre entière et parfaite obéissance avec un amour filial. (*I Petr.* i, 14, 22.) Lors donc que quelqu'un de nous ose désobéir à un tel Seigneur et à un tel Père, n'est-ce pas une iniquité, une insolence, une dureté et une ingratitude plus horribles qu'on ne saurait le dire? (*Deut.* xxxii, 5, 6.)

Expliquez-nous aussi comment, par le péché mortel on ravale Dieu jusqu'au-dessous du néant.

Un Chrétien qui se laisse aller à commettre un péché mortel, consent à perdre l'amitié de Dieu et Dieu même, pour se satisfaire pendant quelques moments dans une chétive créature (*Jer.* ii, 5, 17); de sorte que, par une injustice qui fait frémir le ciel, il préfère cette créature qui n'est rien, à Dieu qui est son souverain bien; et dans son estime si horriblement pervertie, il met Dieu et toutes ses infinies perfections au-dessous du misérable objet qui l'attire au péché. Un avare, par exemple, met Dieu au-dessous d'un peu de terre; un superbe le met au-dessous d'une fumée d'honneur mondain; un voluptueux le met au-dessous d'un plaisir brutal : n'est-ce pas ravaler l'excellence infinie de Dieu au-dessous du néant? (*Hebr.* x, 29.)

La considération des outrages qu'un Chrétien fait à Dieu en péchant mortellement, est-elle capable d'exciter en lui un profond regret et une souveraine horreur de son péché?

Il me semble que cette considération est principalement ce qui doit, avec la grâce de Dieu, nous inspirer une extrême douleur de nos crimes. Car qui de nous peut penser qu'il a osé se révolter contre ce Maître suprême de l'univers, et contre ce Père céleste infiniment aimable; qui de nous peut se souvenir qu'il a bien voulu quitter Dieu pour un peu de fumier, et ravaler ainsi ce grand Tout au-dessous du néant; qui de nous, dis-je, peut considérer, devant Dieu, qu'il s'est porté à une telle extrémité d'injustice, d'insolence, de folie et d'ingratitude, sans en concevoir toute la douleur et toute la confusion possibles? (*Psal.* xxx, 11.)

La considération de la tristesse mortelle que nos péchés ont causée au Fils de Dieu, et des larmes qu'ils lui ont fait verser, est-elle bien efficace pour nous inspirer la contrition?

Oui, très-efficace, si quelque chose le peut jamais être. Car, 1° s'il n'y a aucun de nous qui ne s'affligeât très-sensiblement s'il avait causé un grand déplaisir à un ami qui lui serait bien cher, principalement s'il le lui avait causé par une faute inexcusable, quelle serait notre dureté si nous ne concevions pas un extrême regret d'avoir réduit Jésus, qui est le meilleur et le plus précieux de nos amis, à une telle affliction, qu'elle lui fait arroser la terre de ses larmes, de sa sueur et de son sang? Comment pourrions-nous être assez insensibles pour voir le Fils de Dieu pleurer sur nous d'une manière si étonnante, et ne point pleurer de notre côté, ni sur lui, ni sur nous-mêmes? (*Zach.* xii, 10.) Et comment pourrions-nous considérer attentivement qu'une des trois Personnes divines est descendue du ciel pour pleurer nos péchés, pour les pleurer avec des larmes et du sang, et ne pas reconnaître devant Dieu que nos péchés sont des maux tout autrement déplorables que nous ne pouvons jamais le penser?

La considération de tant de tourments atroces et de la mort cruelle que le Fils de Dieu a soufferts pour nos péchés, est-elle bien capable aussi de nous porter à un souverain regret de les avoir commis?

Oui assurément : jamais un bon Chrétien n'est si vivement ni si tendrement touché, que lorsqu'il pense comment il s'est rendu, par ses péchés, le cruel ennemi et le bourreau impitoyable de Jésus-Christ son Seigneur et son Dieu, qui mérite infiniment l'amour de tous les cœurs. (*Joan.* xix, 37.)

En quels termes voudriez-vous exprimer un acte de contrition?

1° Je prie souvent le Saint-Esprit qu'il me fasse repentir de mes péchés, avec des gémissements que nulles paroles ne puissent exprimer, ou du moins que je ne sois point de ceux qui n'ont la contrition que dans l'imagination et dans la bouche. (*Rom.* viii, 26.)

2° Je dis quelquefois à Dieu : « Mon Dieu, je reconnais en votre présence que j'ai été un insensé, quand j'ai voulu perdre votre grâce et votre amour, devenir votre ennemi, et m'engager à Satan et à la damnation pour quelque misérable satisfaction d'un moment. Je reconnais que je ne puis jamais assez détester ni assez déplorer une folie de cette nature. Mais puis-je penser, mon Dieu, mon adorable Seigneur, mon Père céleste, mon souverain bien infiniment adorable, puis-je penser que j'ai osé vous désobéir en face, et vous mettre au-dessous d'un misérable néant que j'ai préféré à votre amour; puis-je me souvenir que je vous ai méprisé et outragé de la sorte, sans frémir d'horreur d'un procédé si détestable, et sans mourir de regret d'avoir été capable d'une telle iniquité, d'une telle ingratitude et d'une telle malice envers votre Majesté et votre bonté infinies? Mon Dieu, c'est de toute l'étendue de mon âme, que je me repens de vous avoir offensé, et que je prends mes péchés en souveraine horreur pour jamais! »

Je dis aussi quelquefois à Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Hélas ! mon doux Jésus, que ma dureté est horrible d'être si peu touché d'avoir commis des crimes que vous avez pleurés avec des ruisseaux de larmes, et avec tout le sang de vos veines ! Que je suis misérable de ne pas pleurer nuit et jour de vous avoir causé tous les tourments et les opprobres de votre Passion, et de vous avoir fait mourir sur un gibet ! O maudits péchés, pourquoi vous ai-je commis ! Pourquoi ai-je été si cruel envers un Maître infiniment aimable ! Ah ! que c'est de bon cœur que je vous déteste souverainement, et que je veux vous détester toute l'éternité ! »

A quoi doivent nous porter les instructions de cette leçon ?

1° A remercier Dieu très-affectueusement de ce que nous connaissons les vrais moyens d'avoir la contrition de nos péchés, et de ce que nous pouvons nous en servir avec sa sainte grâce ; 2° à nous en servir en effet avec tous les soins qu'il nous sera possible.

LEÇON LIX.

De la confession et des qualités qu'elle doit avoir.

Qu'est-ce que la confession ?

C'est l'accusation que fait le pénitent de tous ses péchés au prêtre, pour en avoir l'absolution.

La confession de nos péchés à un prêtre est-elle d'obligation ?

Oui : il ne suffit pas que nous nous en confessions à Dieu seul ; il veut, pour nous humilier, que nous nous en confessions au prêtre qui est son lieutenant dans le tribunal de la pénitence. Lors même que nos péchés sont effacés par une contrition parfaite, c'est toujours avec obligation de nous en accuser, comme il est en usage dans l'Eglise. (*Joan.* xx, 23.)

Quelles qualités doit avoir la confession pour être bonne ?

Il faut qu'elle soit humble, courte et entière.

Qu'entendez-vous en disant qu'il faut qu'elle soit humble ?

J'entends qu'on doit la faire, non pas en racontant ses péchés, comme si on racontait quelques choses indifférentes, ou comme si on se vantait de les avoir faits ; mais en s'en accusant et se confondant devant Dieu, en se gardant bien de les amoindrir par des excuses, et d'en rejeter la faute sur d'autres personnes ; en écoutant avec respect et docilité tout ce que dit et tout ce qu'ordonne le confesseur.

Pourquoi Dieu veut-il qu'on s'humilie ainsi dans la confession ?

Comme c'est l'orgueil qui nous a malheureusement séparés de lui, il veut que ce soit l'humilité qui nous en rapproche. (*Eccli.* x, 14, 15 ; *Psal.* L, 19 ; *Eccli.* III, 20.)

L'humilité dans la confession la rend-elle bien agréable à Dieu ?

Oui : sa bonté nous assure qu'il ne méprise jamais un cœur contrit et humilié, et que, comme il résiste aux superbes, il donne sa grâce aux humbles. (*Psal.* L, 19 ; *Jac.* IV, 6 ; *I Petr.* v, 5.)

Comment entendez-vous que la confession doit être courte ?

J'entends qu'il faut y déclarer simplement son péché, sans y rien ajouter mal à propos.

Quel mal font ceux qui mêlent des histoires ou d'autres paroles inutiles et hors de propos dans leur confession ?

1° Ces paroles superflues nuisent beaucoup à ceux qui les disent, car elles leur dissipent l'esprit, et font qu'ils se confessent sans recueillement ni componction ; elles les portent même quelquefois à réveiller leurs passions dans le confessionnal, et à y commettre des péchés notables en se ressentant des injures qu'on leur a faites, et en jugeant ou parlant même du prochain : souvent ces grands parleurs dans la confession s'y attendrissent fort sur eux-mêmes dans le récit du tort qu'on leur a fait, et ont bien moins de douleur de l'injure qu'ils ont faite à Dieu. 2° Par leurs discours hors de propos ils nuisent à leur confesseur ; car ils lui font perdre le temps, ils l'accablent de travail, et le tentent d'impatience. 3° Ils sont cause aussi, par cette longueur très-blâmable, que d'autres personnes, qui attendent auprès du confessionnal pour se confesser à leur tour, sont obligées de se retirer avec l'affliction de n'avoir pas eu le temps de satisfaire au besoin de leurs âmes, ce qui même assez souvent les porte à l'impatience et au murmure.

Comment entendez-vous que la confession doit être entière ?

J'entends que nous devons déclarer au prêtre entièrement et exactement quels péchés nous avons faits, et combien de fois nous les avons faits ; en sorte que, s'il reste un seul péché mortel que nous taisions par notre faute, ou que nous ne déclarions pas tel qu'il est, notre confession est nulle et sacrilége. (*Prov.* XXVIII, 13 ; *I Reg.* xv, 3.)

Pourquoi faut-il que la confession de nos péchés soit entière ?

Comme nous voulons que Dieu nous les pardonne tous, Dieu veut aussi que nous les détestions et que nous les confessions tous ; et puis, le prêtre à qui nous devons les découvrir est notre juge et notre médecin : or, nul juge ne doit prononcer sa sentence sur des crimes qu'il ne connaît pas, et nul médecin ne guérit les maladies qu'on lui cache. (*Prov.* XXVIII, 13.)

Arrive-t-il souvent que des pécheurs qui se confessent ne disent pas tous leurs péchés ou ne les disent pas bien ?

Oui : il y en a plusieurs qui se damnent par cette malheureuse dissimulation. (*Isa.* VI, 5.)

Qu'est-ce qui est cause que ces faux pénitents cachent ou déguisent ainsi leurs péchés ?

Les causes ordinaires de ce silence sacrilége sont la négligence, la honte et la crainte : la négligence à préparer la confession par la prière et l'examen de conscience ;

la honte de se découvrir tel qu'on est, et la crainte d'être corrigé et obligé à quelque rude pénitence.

Quel remède à cette mauvaise négligence?

Ce n'est pas de s'inquiéter, et de ne croire jamais s'être assez examiné, comme le font quelques personnes scrupuleuses; mais c'est d'apporter à l'examen de nos péchés la même diligence qu'on a coutume d'apporter à une affaire importante.

Que faut-il faire pour examiner avec soin sa conscience?

Se retirer en quelque lieu écarté, demander les lumières du Saint-Esprit, et puis rechercher exactement en quelles fautes on est tombé par pensées, par paroles, par actions, par omissions contre les commandements de Dieu et de l'Eglise. (*Thren.* III, 40; *Jer.* XXXI, 21; *Eccli.* XVIII, 20; *Psal.* LXXVI, 7.)

Comment pouvons-nous nous souvenir de tous nos péchés?

Nous nous en souviendrons avec la grâce du Saint-Esprit, en remarquant nos mauvaises inclinations, et en repassant dans notre esprit les lieux où nous nous sommes trouvés, les compagnies que nous avons fréquentées et les occupations que nous avons eues. (*Eccli.* XXXVII, 30.)

Si, après avoir fait avec soin cet examen, nous trouvons qu'il ne nous est pas possible de dire le nombre de nos fautes, que faudra-t-il que nous fassions?

Si on ne peut pas dire ce nombre exactement, il suffira de dire quel il est à peu près; et si, par malheur, on a quelque péché de grande habitude de plusieurs années, il faudra déclarer cette habitude en disant: Je m'accuse d'avoir malheureusement croupi dans l'habitude de commettre ce péché-là pendant tant d'années, et d'y être tombé, durant ce temps, environ tant de fois par jour, ou par semaine, ou par mois.

Si encore, après ce soin, on ne confesse pas tous ses péchés, parce qu'on en oublie quelques-uns, la confession est-elle bonne?

Oui: en ce cas, la bonté infinie de Dieu nous pardonne avec les autres ces péchés oubliés.

Quel remède à la mauvaise honte qui fait cacher des péchés dans la confession?

C'est de considérer, 1° que nous sommes bien misérables de tant appréhender la honte de dire nos péchés en secret à l'oreille d'un prêtre, n'ayant pas eu honte de les commettre devant Dieu et contre Dieu. (*Eccli.* IV, 24, 25.) C'est de considérer, 2° que pour peu que nous ayons de religion, d'amour et de reconnaissance envers le Fils de Dieu, nous devons avec sa grâce porter volontiers la confusion de nos fautes en l'honneur et en l'union de la confusion qu'en a portée cet adorable Sauveur, particulièrement dans le jardin des Olives. (*Psal.* XLIII, 16.) Si, avant nos confessions, nous adorions quelque temps Jésus couvert de honte et de confusion pour nos péchés, et si ensuite nous lui demandions part à son esprit de pénitence, nous irions certainement après cela les déclarer avec le désir de nous en confondre et de nous en humilier. C'est de considérer, 3° que si nous évitons par un sacrilége ce peu de confusion que Dieu veut que nous portions pour nos péchés, nous en serons confondus au grand jour du jugement, non pas dans le secret, devant un seul homme, mais à la face du ciel et de la terre, à la vue de Dieu et de toutes les créatures. (*Nahum* III, 5, 6; *I Cor.* IV, 5; *Apoc.* XX, 12.)

Pourquoi dites-vous qu'il y a peu de confusion à déclarer ses péchés à un prêtre?

Parce qu'en effet si nous considérons que déclarer ses péchés à notre confesseur, c'est les déclarer à un homme comme nous, qui sait ce que c'est que l'infirmité humaine, à un père qui est plein de charité pour nous, à un ami qui est très-particulièrement obligé à un secret inviolable, nous n'aurons point du tout, ou nous n'aurons que très-peu de honte à les lui découvrir avec confiance.

Quel remède à la mauvaise crainte qui empêche quelquefois que la confession soit entière?

C'est, 1° de penser devant Dieu que tout ce qu'il y a à craindre de la part du confesseur, n'est rien en comparaison des supplices éternels que ne peuvent éviter ceux qui ne se confessent pas comme il faut; c'est, 2° de tâcher, avec la grâce du divin Esprit, de porter toujours à la confession un cœur vraiment pénitent, c'est-à-dire un cœur contrit, humilié et plein de zèle pour satisfaire à Dieu. Avec ces dispositions, nous trouverons toujours très-légères les réprimandes que nous fera le confesseur, et les pénitences qu'il nous imposera.

A quoi doit nous porter toute cette instruction sur la confession?

A bien retenir toute notre vie les vérités qu'elle nous a fait remarquer, et à prendre tous les soins possibles pour bien faire toutes nos confessions.

LEÇON LX.

De la satisfaction.

En quoi consiste la satisfaction?

A faire quelques bonnes œuvres que le confesseur nous enjoint, ou que nous nous imposons nous-mêmes, pour réparer en quelque sorte l'injure faite à Dieu par nos péchés, et pour achever d'acquitter et de guérir nos âmes. Les bonnes œuvres que notre confesseur nous enjoint sont ce que nous appelons communément notre pénitence.

Dieu ne nous donne donc pas dans le sacrement de pénitence une rémission de nos péchés aussi entière que celle qu'il donne dans le baptême?

Cela est vrai: Dieu, en nous purifiant de nos péchés dans le sacrement de baptême, nous y remet au même instant toute la peine qui leur était due, de sorte qu'une âme qui serait séparée de son corps, incontinent après son baptême, quelques crimes qu'elle eût commis auparavant, irait droit en paradis sans aucun retard; mais dans le sacrement de pénitence, Dieu nous remet nos

péchés et la peine éternelle à laquelle ils nous tenaient engagés, en nous laissant ordinairement redevables à sa divine justice de quelques peines temporelles. (*II Reg.* XII, 15.)

Pourquoi Dieu veut-il qu'après l'absolution de nos péchés et la rémission de la peine éternelle, nous soyons obligés à des peines temporelles ?

La justice de Dieu et sa miséricorde exigent que cela soit ainsi : sa justice demande qu'il ne pardonne pas de la même manière à ceux qui ont péché par ignorance avant le baptême, et à ceux qui, après avoir été une fois délivrés de la servitude du péché et du démon, et avoir reçu le don du Saint-Esprit, n'ont pas craint de profaner son temple de propos délibéré ; et il convient à sa clémence divine que nos péchés ne nous soient point remis sans quelque satisfaction, de peur que, prenant occasion de là de les estimer légers, nous venions à nous laisser aller à des crimes plus énormes, à outrager de nouveau ce divin Esprit, et attirer sur nos têtes des trésors de colère pour le jour de la vengeance.

Est-il bien certain que nous pouvons par des bonnes œuvres satisfaire à Dieu, et nous acquitter envers sa justice ?

Oui : la foi de l'Église est qu'un pénitent qui a recouvré l'Esprit de Jésus-Christ, peut en son nom et avec sa grâce faire des œuvres véritablement satisfactoires, c'est-à-dire des œuvres que Dieu accepte en payement de ce que le pécheur vraiment pénitent doit encore à sa justice. (*Tob.* XII, 8, 9; *Eccli.* III, 33; *Hebr.* XIII, 16.)

Pourquoi faisons-nous des œuvres pour satisfaire à Dieu, puisque nous savons que Jésus notre Rédempteur a satisfait pour nous sur la croix ?

Cette satisfaction très-suffisante et surabondante de Notre-Seigneur Jésus-Christ ne nous est appliquée que quand, avec sa grâce, nous joignons notre pénitence à la sienne (*Psal.* CXXIX, 7; *Rom.* VIII, 17; *Col.* I, 24; *Ephes.* I, 23; *Joan.* XV, 4, 5, 6); bien loin donc que nos œuvres satisfactoires dérogent en quelque chose au mérite infini de notre Rédempteur, elles sont au contraire tout à fait à sa gloire; car nous reconnaissons qu'elles ont de lui toute leur force et leur valeur ; qu'il les offre lui-même à Dieu son Père, et que c'est par lui que ce Père des miséricordes daigne les accepter.

Par quelles sortes de bonnes œuvres peut-on satisfaire à Dieu ?

Toutes les sortes de bonnes œuvres qu'une âme bien convertie fait en l'honneur de Dieu, sont assurément satisfactoires, principalement si elles sont en grand nombre, ou contraires aux péchés commis, et si elles sont de celles qui font de la peine à la nature. (*Baruch* IV, 28; *Luc.* III, 8.)

Faut-il nécessairement être bien converti et remis en état de grâce pour faire des œuvres vraiment satisfactoires ?

Oui : il n'y que les membres vivants de Jésus-Christ qui puissent faire des œuvres dignes de Dieu (*Joan.* XV, 4, 5, 6) ; car tandis qu'une âme est encore sujette aux supplices éternels, comment obtiendrait-elle la rémission d'aucune peine temporelle ?

Pourquoi les vrais pénitents multiplient-ils les œuvres de piété pour satisfaire à Dieu ?

Il est bien juste que nous rendions à Dieu, avec sa sainte grâce, le plus d'honneur que nous pourrons, pour tâcher de compenser le déshonneur que nous lui avons fait par nos péchés. (*Psal.* XV, 4; *Baruch* V, 28; *Luc.* III, 8.)

Pourquoi les bonnes œuvres qui sont pénibles à la nature sont-elles particulièrement propres à satisfaire à Dieu ?

Parce qu'elles punissent le plaisir criminel que l'on a pris dans l'offense de Dieu. (*Job* XLII, 6; *Psal.* CVIII, 24.)

Pourquoi voulez-vous encore que le vrai pénitent fasse des bonnes œuvres ou des pratiques de vertu contraires aux péchés qu'il a commis ?

Parce que les habitudes vicieuses qu'on a contractées en vivant mal, se détruisent avec la grâce de Dieu par des actes fréquents et fervents des vertus contraires. Ces bonnes œuvres, en tant qu'elles sont en grand nombre et pénibles à la nature, acquittent nos âmes envers la justice de Dieu : et, en tant qu'elles sont contraires aux péchés commis, elles en achèvent la guérison.

Quelles œuvres satisfactoires sont particulièrement en usage dans l'Église ?

Il y en a trois qui comprennent toutes les autres, savoir : le jeûne, et toutes les pratiques qui affligent le corps ; l'aumône, et toutes les œuvres de miséricorde, soit corporelles soit spirituelles ; enfin la prière, par laquelle on entend tous les actes de religion, surtout l'offrande du très-saint sacrifice. (*Psal.* LXVIII 11 ; *Joel.* I, 14 ; *Tob.* XII, 8, 9; *Judith* IV, 8; *Psal.* CX, 9.)

En quoi l'aumône, le jeûne et la prière sont-ils des œuvres convenables au pénitent qui veut satisfaire à Dieu ?

Les docteurs catholiques nous expliquent cela en cette manière : 1° par l'aumône, nous satisfaisons à Dieu pour les péchés que les biens temporels nous ont fait commettre; par le jeûne, nous punissons les dérèglements de nos corps ; et par la prière humble et assidue, nous satisfaisons pour la malice, l'orgueil et l'irréligion de notre esprit; 2° par ces trois œuvres, nous employons à servir et honorer Dieu, nos biens, nos corps et nos âmes, que nous employions auparavant à l'offenser (*Rom.* VI, 19) ; 3° ces œuvres nous remettent dans la pratique de la justice, nous faisant de nouveau rendre ce que nous devons à Dieu, au prochain et à nous-mêmes : à Dieu, la religion par la prière ; au prochain, la charité par l'aumône; et à nous-mêmes, la correction par le jeûne.

Comment entendez-vous qu'il y a des satisfactions sacramentelles et des satisfactions de notre choix ?

Les satisfactions sacramentelles sont celles que le confesseur nous enjoint, et qui

sont une partie du sacrement; et les satisfactions de notre choix sont celles auxquelles nous nous portons de nous-mêmes par l'inspiration du Saint-Esprit.

Les satisfactions sacramentelles ont-elles plus d'effet que celles que nous faisons de notre propre choix ?

Oui : elles sont beaucoup plus efficaces, à cause de la vertu du sacrement.

Il faut donc bien se garder de négliger les satisfactions que nous impose le prêtre dans le sacrement ?

Oui : il faut les accepter avec toute la docilité et l'humilité possibles, et ensuite les faire exactement et en esprit de pénitence.

Ne pouvons-nous point encore satisfaire à Dieu par quelque autre voie?

Oui : par le travail auquel Dieu nous assujettit, et par toutes les afflictions qu'il nous envoie nous satisfaisons à sa justice, pourvu que nous travaillions et que nous souffrions chrétiennement. (*Gen.* III, 19; *Job* XXXIII, 27; *Mich.* VII, 9; *Luc.* XXIII, 41.)

A quoi doit nous porter toute cette instruction sur la satisfaction?

1° A considérer que le reste de notre vie nous est donné de Dieu, non pour commettre de nouveaux péchés contre lui, mais pour faire pénitence de ceux que nous avons commis; 2° à pratiquer pour cela de bon cœur les œuvres satisfactoires, l'aumône, le jeûne et la prière, chacun selon notre pouvoir; 3° à nous porter avec ferveur aux pratiques des vertus contraires aux péchés que nous avons commis; à être, par exemple, très-diligents dans le service de Dieu, parce que nous y avons été paresseux; à faire profession d'une grande sobriété, parce que nous avons été sensuels dans notre manger; à embrasser courageusement les exercices de l'humilité, parce que nous avons été superbes, et ainsi du reste; 4° à prier notre confesseur de ne nous point épargner en nous imposant des pénitences; 5° à aimer le travail, et à regarder comme des bienfaits de Dieu toutes les croix qu'il lui plaira de nous envoyer pour nous châtier en cette vie et nous purifier de nos vices; 6° à persister jusqu'à la mort dans la volonté de satisfaire à Dieu, et de faire pour cela le plus de bien que nous pourrons.

LEÇON LXI.

De l'aumône et des autres œuvres de miséricorde faites en esprit de pénitence.

Puisqu'il est si important que nous fassions toute notre vie des œuvres satisfactoires, il est bon de nous en instruire en détail : qu'est-ce que l'aumône?

C'est le secours que la miséricorde nous fait donner à notre prochain dans sa nécessité.

Pourquoi ceux qui ont l'esprit de pénitence sont-ils si affectionnés à l'aumône et aux œuvres de miséricorde?

Parce qu'ils en connaissent l'obligation et les très-grands fruits.

Il y a donc obligation à pratiquer la miséricorde?

Oui : ceux qui n'exercent point la miséricorde seront jugés sans miséricorde; et Notre-Seigneur condamnera à l'enfer ceux qui auront manqué à faire l'aumône. (*Jac.* II, 13; *Matth.* XXV, 42.)

Quels sont les grands fruits de l'aumône et de l'exercice de la miséricorde?

L'aumône efface nos péchés; elle nous procure une bonne mort; elle nous acquiert des trésors infinis pour l'éternité; elle attire même la bénédiction de Dieu pour cette vie; enfin, bienheureux les miséricordieux, car en toutes façons ils recevront miséricorde. (*Tob.* IV, 11; *Luc.* XI, 41; *Psal.* XL, 2; *Matth.* VI, 20; XXV, 23; *Prov.* XXVIII, 27; *Matth.* V, 7.)

Ceux qui exercent volontiers la miséricorde sont donc bien agréables à Dieu?

Oui : l'exercice de la miséricorde est le service le plus agréable à ce souverain maître, et les Chrétiens miséricordieux sont les vrais enfants de ce Père des miséricordes. (*Matth.* XVIII, 33; *Luc.* VI, 36.)

Quelle est la raison qui porte plus puissamment un bon Chrétien à secourir le prochain dans sa misère?

C'est la certitude que nous avons, que ce que nous donnons ou refusons au prochain, nous le donnons ou refusons à Jésus-Christ même. (*Matth.* XXV, 37, 45.) Voilà une vérité de notre foi bien propre à faire réfléchir un vrai Chrétien.

Entre les œuvres de miséricorde, quelle est celle à laquelle Notre-Seigneur a plus expressément promis le pardon des péchés?

C'est le pardon des injures : « Pardonnez, » dit le Fils de Dieu, « et on vous pardonnera. » (*Matth.* VI, 14; *Luc.* VI, 27.)

De quelles sortes de biens devons-nous faire l'aumône?

Nous devons la faire de nos propres biens, et jamais des biens d'autrui, à moins qu'il nous soit impossible de pourvoir d'ailleurs à quelque extrême nécessité du prochain, ce qui arrive bien rarement. (*Tob.* IV, 7.)

Ceux qui ont des dettes à payer et des restitutions à faire, ne peuvent guère faire d'aumônes ni de présents à l'Eglise?

Ils ne doivent faire aucune aumône au préjudice de leurs créanciers; et l'Eglise ne veut pas qu'on lui fasse des présents du bien d'autrui. (*Luc.* XIX, 8.)

Pouvons-nous tous exercer la miséricorde?

Oui : nous le pouvons tous chacun à notre manière, si nous sommes animés de la charité chrétienne (*Tob.* IV, 8); celui qui n'a point de bien pour assister les pauvres, a un cœur pour compatir aux misérables; il a une langue pour instruire, exhorter, corriger, encourager, consoler les personnes, qui en ont besoin, et les recommander à Dieu; et il a des pieds et des mains pour rendre aux malades et aux prisonniers des services de plusieurs sortes. On voit tous les jours qu'une charité fervente et industrieuse fait des merveilles par les personnes les plus impuissantes. (*I Cor.* XII, 26; *Rom.* XII, 15;

Galat. VI, 1; *Matth.* XVIII, 15; *Tob.* 1, 15; *I Thess.* V, 14; *Jac.* V, 16; *Matth.* XXV, 36; *II Cor.* VIII, 8)

Qui sont ceux qui ont besoin qu'on exerce envers eux la miséricorde?

Comme il n'y a personne qui ne soit indigent et misérable en plusieurs manières, nous avons tous besoin, tant que nous sommes en ce monde, que Dieu et ses créatures nous fassent l'aumône et exercent envers nous la miséricorde. (*Psal.* XXIV, 16; XXXIX, 18; LXIX, 6.)

Les gens de qualité ont-ils autant de misères que les pauvres?

Ils en ont souvent plus qu'eux et dans leurs âmes et dans leurs corps : dans leurs âmes, ils ont ordinairement plus de chagrin et plus d'opposition à l'humilité, au détachement et à la patience que demande le christianisme; dans leurs corps, ils sont plus sujets à diverses maladies fort douloureuses, et la nécessité de mourir leur est plus sensible. (*Prov.* XIII, 7; *Matth.* XIX, 23, 24; *Job* XX, 22, 23; *Eccles.* V, 12; *I Reg.* XV, 32.)

Nous connaissons tous assez en quoi on exerce la miséricorde envers les pauvres : en quoi peut-on l'exercer envers les riches et les grands du monde?

En ressentant charitablement les afflictions qui leur arrivent; en les servant de bon cœur pour l'amour de Dieu dans leurs maladies et dans leurs autres besoins; en prenant avec discrétion la liberté de leur donner de bons avis pour leur salut; et surtout en priant beaucoup Dieu pour eux. (*I Cor.* XII, 25.)

Quelles sont les personnes qu'on doit préférer aux autres dans l'exercice de la miséricorde?

1° Nos proches, selon leur degré de proximité; 2° nos véritables amis et nos bienfaiteurs; 3° les personnes particulièrement consacrées à Dieu, et celles que nous voyons le servir fidèlement (*Eccli.* XII, 2, 4, 5); 4° les personnes dont les besoins sont plus grands et plus pressants.

Pourquoi faut-il, dans l'exercice de la miséricorde, préférer les bons Chrétiens aux mauvais?

Parce qu'ils sont plus chers à Dieu notre Père céleste, et qu'ils nous représentent mieux Jésus-Christ notre Sauveur.

Comment faut-il exercer la miséricorde?

Avec joie, avec persévérance et dans l'union à la charité de Jésus-Christ (*Rom.* XII, 8; *Galat.* VI, 9); donnons-nous à Dieu pour faire ainsi, et ce sera un grand fruit que nous tirerons de cette leçon avec sa sainte grâce.

LEÇON XII.

Du jeûne fait en esprit de pénitence.

Qu'est-ce qui doit nous porter à aimer et à pratiquer le jeûne?

1° Le Saint-Esprit a toujours inspiré le jeûne et l'inspire encore aujourd'hui aux vrais pénitents qui en sont capables (*Psal.* XXXIV, 13; *Luc.* II, 37; *II Cor.* VI, 5); 2° Dieu l'exige de nous, il porte son Eglise et ses prêtres à nous le prescrire souvent, et il le fait avec une justice, une sagesse et une miséricorde admirables (*Joel.* II, 12); 3° Notre-Seigneur Jésus-Christ nous en a donné l'exemple et mérité la grâce. (*Matth.* IV, 2.)

Pourquoi dites-vous que c'est avec justice, sagesse et miséricorde que Dieu veut que nous jeûnions?

Je dis qu'il le veut avec justice, parce qu'il est très-juste qu'ayant offensé Dieu par les plaisirs déréglés de notre corps, nous en fassions la pénitence en châtiant et humiliant ce même corps. (*Psal.* CXVIII, 137.)

Je dis que c'est avec sagesse, parce que cette pénitence est un remède très-convenable à nos péchés pour plusieurs raisons: 1° le péché est entré dans le genre humain par un plaisir déréglé de la nourriture; on ne peut donc mieux l'y détruire qu'en imitant l'abstinence du second Adam, Jésus-Christ notre Rédempteur (*Gen.* III, 6; *Matth.* IV, 2); 2° en offensant Dieu, nous avons abusé de toutes les parties de nous-mêmes; il est donc très à propos qu'il n'y ait rien en nous qui n'en porte la peine (*Isa.* I, 10); et c'est ce que fait le jeûne, en affaiblissant et en mortifiant toutes les parties de notre corps par la soustraction des aliments; 3° nous devons tous reconnaître qu'en qualité de pécheurs nous sommes indignes de vivre, et justement condamnés à la mort (*Gen.* II, 17); et c'est ce que nous professons par le jeûne, en nous privant de ce qui sert à conserver la vie; 4° le jeûne dompte en nous la gourmandise, qui est un vice capital, c'est-à-dire un vice qui est comme le chef de plusieurs autres qu'il mène toujours à sa suite (*Luc.* XXI, 34), et ainsi le jeûne défait tout à la fois grand nombre de nos ennemis.

Je dis aussi que Dieu l'exige de nous avec miséricorde; il est en effet bien miséricordieux envers nous, lorsqu'il veut que par des jeûnes de peu de temps et aisés à observer avec sa grâce, nous nous exemptions d'aller souffrir de la faim éternellement avec les damnés. (*Luc.* VI, 25.)

Qu'est-ce qu'on appelle sanctifier le jeûne?

C'est jeûner en esprit de pénitence (*Psal.* XXXIV, 13); c'est s'abstenir de toute offense de Dieu, particulièrement de la vanité et de la colère, dont on est assez souvent tenté lorsqu'on jeûne (*Esther* XIV, 2; *Isa.* LVIII, 3 seq.); c'est refuser fidèlement à notre amour-propre les satisfactions qu'il veut prendre dans les choses du monde (*Eccl.* XVIII, 30, 31); c'est réduire au jeûne non-seulement notre goût, mais aussi tous nos autres sens, notre langue et nos autres membres, notre esprit, notre volonté et notre cœur. Tout cela a péché, tout cela doit être corrigé et purifié par le jeûne (*Luc.* XII, 35; *I Petr.* I, 13, 11); c'est offrir souvent notre jeûne à Dieu en l'honneur et en l'union du jeûne de son très-cher Fils; c'est joindre à notre jeûne la pratique d'une oraison plus assidue et plus fervente. Lorsque nos corps sont dans l'abstinence chrétienne, Dieu se plaît à bien nourrir nos âmes dans l'oraison (*Tob.* XII, 8);

enfin, c'est y joindre encore des œuvres de miséricorde, afin de ne rien omettre pour obtenir par notre pénitence la miséricorde de Dieu. (*Isa.* LVIII, 6, 7.)

A quoi doit nous porter cette instruction sur le jeûne qu'inspire l'esprit de pénitence?

A jeûner très-volontiers selon nos forces, et à Dieu sanctifier nos jeûnes.

LEÇON LXIII.

De la prière faite en esprit de pénitence.

Qu'est-ce que la prière faite en esprit de pénitence?

C'est une prière qui se fait avec un cœur plein d'humilité, de contrition, de patience et de confiance en Dieu, et qui est fortifiée par le jeûne et l'aumône. (*Eccli.* XXXV, 21; *Psal.* XLIII, 25; L, 19; XXVI, 4; *Eccli.* II, 3; *Tob.* XII, 8; *Luc.* VI, 38.)

Comment entendez-vous que cette prière se fait avec un cœur plein d'humilité?

J'entends que celui qui la fait, s'approche de Dieu avec une extrême confusion des péchés qu'il a osé commettre contre sa majesté et sa bonté infinies, et en se reconnaissant très-indigne que ce grand Dieu l'écoute, et qu'il le souffre en sa présence. (*Luc.* XVIII, 13.)

Comment entendez-vous que cette prière se fait avec un cœur plein de contrition?

J'entends que lorsque celui qui la fait considère que Dieu lui permet de recourir à lui, et qu'il l'invite même à le faire, il est touché d'une vive douleur d'avoir offensé ce Père des miséricordes. (*Luc.* XV, 18.)

Comment entendez-vous qu'il prie avec patience?

J'entends qu'il persévère dans la prière, quoiqu'il n'y reçoive aucune consolation sensible, et qu'il y trouve beaucoup de peine de corps et d'esprit. Il comprend que sa prière devant être une œuvre satisfactoire, il faut qu'elle soit pénible. (*Psal.* CXVIII, 25; *Matth.* XXVI, 29, 42, 44; XXVII, 46.)

Comment entendez-vous qu'il prie avec un cœur plein de confiance?

J'entends qu'en demandant à Dieu pardon pour le passé et secours pour l'avenir, il ne doute point qu'il n'obtienne l'un et l'autre, et il fonde son espérance sur l'infinie miséricorde de Dieu et sur le mérite infini de la mort de son Sauveur. (*Psal.* CXXIX, 7.)

Comment le jeûne donne-t-il de la force à la prière?

En humiliant devant Dieu notre corps et notre âme, que la sensualité et l'orgueil avaient révoltés contre lui. (*Esther* IV, 1, 2; *Psal.* XXXIV, 13.)

Comment l'aumône aide-t-elle à la prière?

En nous donnant droit aux effets de cette promesse du Fils de Dieu : « Donnez et on vous donnera. » (*Luc.* VI, 38.)

Une prière de cette sorte est-elle bien puissante auprès de Dieu?

Oui, elle gagne le cœur de ce Père céleste, qui a une miséricorde inépuisable. (*Psal.* CI, 18; *Judith* IX, 16; *Eccli.* XXXV, 21.)

A quoi doit nous porter cette instruction sur la prière faite en esprit de pénitence?

A nous estimer bien heureux de pouvoir regagner le cœur de Dieu notre Père par une telle prière, et à ne pas manquer de nous adonner assidûment à un exercice si efficace et si aimable. (*Psal.* LXV, 16; XLI, 9.)

LEÇON LXIV.

Du purgatoire.

Quand une âme en état de grâce sort de cette vie sans s'être bien purifiée de ses péchés véniels, et avant d'avoir satisfait à Dieu pour ses péchés pardonnés, que devient-elle?

Elle n'entre point dans le ciel, qui est sa demeure éternelle, qu'elle n'ait achevé de se purifier et de s'acquitter par de grandes souffrances. (*Apoc.* XXI, 27.)

Pourquoi faut-il que des âmes que Dieu aime soient ainsi purifiées, et achèvent ainsi de s'acquitter envers la justice de Dieu avant d'être reçues dans le paradis?

Il faut qu'avant cela elles soient entièrement purifiées, parce que, tandis qu'il leur reste la moindre souillure, elles sont incapables de la souveraine union des bienheureux avec Dieu qui est infiniment saint (*Habac.* I, 13. *Psal.* XXIII, 4); et il faut qu'elles achèvent de satisfaire à la justice divine, parce que c'est un ordre inviolable de la volonté de Dieu, que quiconque l'a offensé lui satisfasse en ce monde ou en l'autre. (*Matth.* V, 26.)

Où ces âmes achèvent-elles de se purifier et de s'acquitter?

Dans un lieu souterrain que nous appelons le purgatoire.

Souffre-t-on beaucoup dans le purgatoire?

Oui : les tourments qu'on y endure surpassent toutes les afflictions et toutes les douleurs qu'on peut souffrir en cette vie. (*Job* XIX, 21; *Psal.* VI, 2.)

En quoi consistent les tourments des âmes qui sont dans le purgatoire?

Ils consistent principalement en ce qu'elles sont privées de la jouissance de Dieu qui est leur souverain bien, et en ce qu'elles sont tourmentées par un feu qui est plus ardent que celui de la terre. (*Prov.* XIII, 12; *I Cor.* III, 15.)

Reçoivent-elles quelque consolation dans ces grandes souffrances?

Oui : elles sont beaucoup consolées par la certitude de leur salut éternel, par la présence de leurs bons anges, et par le soin charitable que l'on prend dans l'Eglise de les soulager. (*Rom.* VIII, 24; XII, 12; *Philip.* IV, 2; *II Mach.* XII, 46.)

Est-il certain que les bons Catholiques peuvent soulager les âmes du purgatoire?

Oui : il est indubitable que les vrais enfants de Dieu et de l'Eglise soulagent et abrégent les tourments du purgatoire par leurs prières, leurs aumônes, leurs pénitences, leurs communions, par les indulgences, et surtout par le très-saint sacrifice de la Messe. (*Jac.* V. 16; *Col.* I, 14.)

Sommes-nous obligés de secourir ceux qui souffrent dans le purgatoire?

1° Plusieurs sont obligés par justice et par gratitude de secourir, dans ce grand besoin, leurs parents et leurs bienfaiteurs, qui les en ont chargés en leur laissant leurs biens (*Job* XIX, 21); 2° la loi de la charité y oblige assez tous les Chrétiens. On ne peut oublier ces pauvres âmes, comme font beaucoup de personnes, sans une dureté indigne du christianisme. (*I Cor.* XXII, 26.)

Pourquoi les trouvez-vous si dignes de compassion?

Parce que ce sont des enfants de Dieu, et des membres vivants de Jésus-Christ, qui souffrent de très-grands tourments, qu'ils ne peuvent ni abréger ni adoucir par eux-mêmes. (*Rom.* XII, 10; *I Cor.* XII, 26; *I Joan.* III, 17.)

Notre charité envers les âmes du purgatoire nous est-elle profitable?

Oui : car 1° l'assistance qu'on leur donne pour l'amour de Notre-Seigneur, est une pratique de la miséricorde chrétienne, qui est de grand mérite devant Dieu (*Matth.* V, 7); 2° ces mêmes âmes, étant délivrées par notre secours, prieront pour nous dans le ciel (*Gen.* XXI, 23); 3° Dieu, après notre mort, inspirera à quelques bons Chrétiens d'être miséricordieux envers nous, comme nous l'aurons été envers d'autres.

A quoi doit nous porter cette instruction?

A prier la miséricorde divine par Jésus-Christ notre Sauveur, que les pauvres âmes qui gémissent dans les tourments du purgatoire en soient délivrées; et que nos propres âmes s'en garantissent par une fervente pénitence et un soin très-fidèle d'éviter tout péché.

LEÇON LXV.

Des indulgences.

N'avons-nous point dans l'Eglise quelque moyen de suppléer ce qui manque à nos satisfactions?

Oui : nous pouvons, avec la grâce de Dieu et par sa grande miséricorde, gagner pour cela les indulgences.

Qu'est-ce qu'une indulgence?

C'est une rémission de la peine temporelle dont nous restons redevables à la justice de Dieu, rémission que l'Eglise nous accorde hors le sacrement de pénitence.

Comment l'Eglise nous remet-elle cette peine temporelle?

En nous appliquant les satisfactions surabondantes de Jésus-Christ et des saints, pour suppléer à celles que nous devons à Dieu. (*Psal.* CXXIX, 7.)

Est-il certain que l'Eglise a le pouvoir de donner des indulgences?

Oui : nous le croyons fermement comme un article de la foi catholique. (*Matth.* XVI, 19; XVIII, 18.)

En quelles personnes dans l'Eglise réside ce pouvoir de donner des indulgences?

1° Chaque évêque peut en donner quelques-unes dans son diocèse, savoir : une indulgence d'un an quand il consacre une église, et une de quarante jours toutes les fois qu'il le trouve à propos pour le bien des âmes; 2° notre Saint-Père le Pape a le plein pouvoir d'accorder toutes sortes d'indulgences dans toute l'Eglise universelle. (*Matth.* XVI, 19.)

Qu'est-ce qu'on appelle indulgence plénière?

C'est celle qui nous remet toute la peine dont nous étions encore redevables envers la justice de Dieu.

Qu'est-ce qu'on appelle Jubilé?

C'est une indulgence plénière que notre Saint-Père le Pape accorde de temps en temps généralement à tous les fidèles de l'Eglise de Dieu, avec ces priviléges : que pour gagner le Jubilé on peut choisir tel confesseur approuvé que l'on désirera, et que tous les confesseurs peuvent alors absoudre au tribunal de la pénitence de toutes sortes de péchés et de censures, et même changer toutes sortes de vœux, excepté les vœux de religion et de chasteté perpétuelle.

Qu'est-ce qu'une indulgence d'un an ou de quarante jours?

C'est une indulgence par laquelle Dieu nous accorde la même rémission de nos peines qu'il nous accorderait pour une pénitence d'un an ou de quarante jours, c'est-à-dire pour avoir passé une année ou quarante jours dans des œuvres satisfactoires.

Que faut-il faire pour gagner des indulgences?

Accomplir exactement et avec piété ce que l'Eglise ordonne pour cela.

Qu'est-ce que l'Eglise ordonne pour gagner les indulgences plénières?

De nous confesser dans de vrais sentiments de pénitence, de communier, de faire quelques bonnes œuvres, de prier dans une ou dans plusieurs églises.

Qu'appelez-vous faire ces choses exactement et avec piété?

Les faire exactement, c'est les faire sans y omettre quoi que ce soit; et les faire avec piété, c'est les faire dans des intentions et des dispositions bien chrétiennes.

Quelles sont les intentions d'un bon Chrétien en gagnant les indulgences?

C'est d'achever entièrement sa réconciliation avec Dieu; c'est de disposer tout si bien dans son cœur, qu'en sortant de cette vie il aille sans délai s'unir parfaitement et pour jamais à son souverain bien; c'est de contribuer à la gloire de la miséricorde de Dieu et du précieux sang de Jésus. (*Ephes.* I, 6.)

Dans quelles dispositions un bon Chrétien fait-il ce qui est prescrit pour gagner les indulgences?

Il fait tout cela avec un cœur plein de foi, de repentir de ses péchés et de confiance en Dieu par Jésus-Christ.

Pouvons-nous gagner des indulgences pour les âmes du purgatoire?

Oui : notre Saint-Père le Pape accorde souvent à certaines pratiques de piété que nous faisons la délivrance de quelqu'une de ces âmes.

Leur remet-il leurs peines de la même manière qu'il remet les leurs aux fidèles qui sont encore en la vie présente ?

Non : quand le Pape donne des indulgences à des fidèles qui sont encore dans l'Eglise militante, il leur applique les satisfactions surabondantes de Notre-Seigneur et des saints, en leur remettant les peines qu'ils doivent encore à la justice divine, par voie d'absolution, selon le pouvoir que le Fils de Dieu lui a donné; mais pour les âmes du purgatoire, il leur applique ces mêmes satisfactions par voie de suffrage, c'est-à-dire en les offrant à Dieu pour elles et en le priant de les accepter pour leur délivrance.

A quoi doit nous porter cette instruction sur les indulgences ?

A remercier beaucoup notre Sauveur de ce que son sang précieux nous est appliqué en tant de manières; à nous confondre et à nous repentir en sa présence d'avoir négligé et peut-être méprisé les indulgences, dont l'usage est si salutaire aux âmes et si fort à la gloire de notre Rédempteur et de ses saints; enfin à nous donner à lui pour profiter désormais avec foi et religion de ces divins trésors qui lui ont tant coûté pour nous les acquérir, et même pour en faire part avec charité aux pauvres âmes qui gémissent dans le purgatoire.

LEÇON LXVI.

De la confession générale. — De la confession des péchés véniels.

Qu'est-ce qu'on appelle confession générale?

C'est celle où nous nous accusons de tous les péchés de notre vie, sans en excepter même ceux que nous avions déjà dits dans nos confessions précédentes.

La confession générale est-elle nécessaire ?

Elle ne l'est pas à toutes sortes de personnes, mais seulement à toutes celles qui ont fait de mauvaises confessions; celles-ci doivent faire une confession générale ou du moins une extraordinaire qui puisse réparer les défauts des mauvaises.

Quand est-ce que nous faisons de mauvaises confessions?

1° Lorsque, par notre faute, nous ne disons pas tous nos péchés mortels, soit qu'une négligence coupable nous en fasse oublier quelques-uns, soit que la honte, la crainte ou la malice nous les fassent retenir ; 2° lorsqu'en nous confessant de nos péchés nous manquons du vrai regret de les avoir commis ou de la ferme résolution de ne les plus commettre.

Quels biens nous fait une bonne confession générale ?

Elle répare les défauts des confessions précédentes ; elle imprime une nouvelle horreur de l'offense de Dieu; elle donne de nouvelles forces contre les tentations d'y retomber; elle laisse une grande paix dans l'âme pour le reste de la vie et pour l'heure de la mort; enfin, l'âme en est mieux préparée à la sainte communion, par le soin extraordinaire qu'elle a pris de se purifier.

Que font les bons pénitents dans une confession générale?

Ils font les mêmes choses que dans une confession particulière ; mais ils le font avec plus de loisir et avec une attention plus grande.

Que concluons-nous de cette instruction sur la confession générale ?

Que ceux qui en ont besoin ne doivent point différer de la faire le mieux qu'il leur sera possible; qu'il est très à propos que chacun donne cette satisfaction à sa conscience, au moins une bonne fois en sa vie : que nous devons tâcher d'y porter charitablement les personnes que nous connaîtrons en avoir besoin.

Est-ce bien fait de se confesser des péchés véniels ?

Oui : la doctrine de l'Eglise et l'exemple des saints nous apprennent que la confession des péchés véniels est d'un très-grand fruit, pourvu qu'elle se fasse comme il faut.

Y a-t-il des personnes qui ne se confessent pas comme il faut de leurs péchés véniels?

Oui : il y en a qui, n'ayant que le dehors et l'apparence de la piété, vont dire leurs moindres péchés au prêtre par pure coutume et sans componction, ce qui est un abus sacrilége.

Comment un bon Chrétien se confesse-t-il de ses péchés véniels ?

1° Il ne va point se présenter à la confession que Dieu ne lui ait fait auparavant la grâce de recueillir son esprit et de toucher son cœur; 2° il s'accuse de ses péchés avec un vif repentir de les avoir commis, et une ferme volonté de ne les plus commettre et de prendre tout de bon les moyens de se corriger.

Quels sont les bons Chrétiens qui se confessent ainsi de leurs péchés véniels?

Ce sont ceux qui, par la souveraine estime qu'ils ont pour Dieu, et par leur ardent amour envers Jésus-Christ, trouvent que mépriser et offenser Jésus-Christ par un péché, quelque petit qu'il soit, est une chose souverainement horrible et insupportable. Prions le divin Esprit qu'il nous rende semblables à ces pieux Chrétiens, et que nos confessions soient semblables aux leurs.

LEÇON LXVII.

De l'esprit de pénitence que nous devons conserver toute notre vie. — Du très-grand malheur de la rechute dans le péché.

Quand nous nous sommes confessés de tous les péchés de notre vie, que nous avons fait exactement la pénitence imposée par le prêtre, et que nous n'avons rien négligé pour gagner une indulgence plénière, ne pouvons-nous pas oublier tous ces péchés pardonnés, et nous comporter comme si nous n'avions jamais offensé Dieu ?

1° Dieu nous ayant fait la grâce de bien nous confesser de nos péchés, nous devons

nous persuader avec une humble confiance que sa bonté infinie nous en a accordé la rémission : de sorte que nous ferions mal de nous inquiéter sur nos confessions passées, et de les vouloir réitérer par scrupule (*Psal.* CII per tot.); 2° cela n'empêche pas que nous ne devions conserver le reste de nos jours l'esprit de pénitence. (*Psal.* XXX, 11.)

En quoi consiste l'esprit de pénitence ?

A avoir toujours le cœur contrit et humilié, et plein de zèle pour satisfaire à Dieu. (*Psal.* L, 19; XXXVII, 19.)

Les saints pénitents ont-ils persévéré toute leur vie dans la contrition de leurs péchés ?

Oui : plus ils croissaient en l'amour de Notre-Seigneur, plus aussi s'augmentait en eux le regret de l'avoir offensé. Cela a paru en saint Pierre et en sainte Madeleine.

Saint Pierre et sainte Madeleine ne pouvaient douter du pardon de leurs péchés : pourquoi donc leur douleur de ces mêmes péchés dura-t-elle et s'augmenta-t-elle toute leur vie ?

Bien loin que ce pardon dont ils étaient assurés, ralentît en eux le regret d'avoir commis leurs péchés, il l'enflammait beaucoup en ce qu'il était un témoignage de l'extrême bonté de Dieu envers eux.

Comment un vrai pénitent a-t-il toujours le cœur humilié ?

En ce que, 1° il porte toujours devant Dieu la confusion de l'avoir offensé (*Psal.* XLIII, 16); 2° il demeure toujours très-persuadé qu'en qualité de pécheur il est indigne de tout bien ; que, par le péché d'Adam et les siens, il est déchu du droit d'user des créatures; qu'il ne doit donc jamais se plaindre d'aucune privation, mais les supporter toutes en grande patience dans la vue qu'il ne mérite rien, et que, si Dieu lui permet d'user des aliments et des autres choses nécessaires à la vie, sa bonté divine lui accorde cela miséricordieusement en considération de Jésus-Christ, et à condition qu'il ne voudra prolonger sa vie sur la terre que pour y achever sa pénitence (*Rom.* I, 32 ; VIII, 19 seq.; *Gen.* III, 17 seq.); 3° un vrai pénitent a toujours le cœur humilié en ce qu'il se reconnaît très-digne de toute sorte de maux pour avoir outragé Dieu, et que, quelques humiliations et quelques afflictions qui lui arrivent, il n'a qu'à bénir Dieu de ce qu'il le châtie en ce monde, au lieu de l'abîmer dans les supplices éternels de l'enfer, comme il mérite (*Mich.* VII, 9 ; *Job* XXXIII, 27); 4° un vrai pénitent est humble si constamment, que, quelques grâces que Dieu lui fasse, il ne sort jamais de la disposition du souverain mépris de lui-même. (*Baruch* I, 15.)

Pourquoi les vrais pénitents persistent-ils toute leur vie dans le zèle de satisfaire à Dieu par l'exercice continuel de la prière, de la miséricorde et de la mortification ?

1° Nous ne sommes jamais tout à fait certains en cette vie du pardon de nos péchés ; il est donc de la prudence chrétienne que nous tâchions continuellement d'assurer notre vocation et notre élection par ces bonnes œuvres. (*Eccli.* V, 5; *Eccle.* IX, 1.) 2° Quand nous serions tout à fait certains du pardon de nos péchés, nous devrions toujours nous adonner à la prière, à la miséricorde et à la mortification, pour réparer sans relâche l'honneur de Dieu que nous avons déshonoré par nos péchés, pour détruire en nous les mauvaises habitudes que nous avions contractées en vivant mal, et pour nous affermir dans le bien et nous préserver du très-grand malheur de la rechute. (*Baruch* IV, 28; *Luc.* III, 8.) 3° Ne serions-nous pas pécheurs et obligés toute notre vie à la pénitence, nous devrions, comme Chrétiens, pratiquer assidûment la prière, la miséricorde et la mortification, qui s'appellent dans l'Eglise, et selon l'Evangile, les œuvres de la justice chrétienne. (*Matth.* VI, 1.)

A quoi doit nous porter cette instruction sur l'esprit de pénitence ?

1° A prier Notre-Seigneur qu'il en remplisse nos cœurs ; 2° à en prendre les sentiments le mieux que nous pourrons et à les conserver toute notre vie.

Pourquoi dites-vous que la rechute dans le péché est un très-grand malheur ?

Parce qu'il est certain que celui qui retombe dans le péché dont il s'était converti, fait bien plus de déshonneur à Dieu, et se fait à soi-même de bien plus grands maux, qu'il n'avait fait par ses premiers péchés.

Pourquoi fait-il plus de déshonneur à Dieu par sa rechute qu'il n'avait fait par son premier péché ?

Parce qu'il y a dans ce péché de rechute beaucoup plus d'ingratitude, de malice et de perfidie envers Dieu, qu'il n'y en avait en dans son premier péché. Il y a plus d'ingratitude, puisqu'il le commet après avoir reçu le pardon et beaucoup d'autres grâces de la miséricorde divine. (*Deut.* XXXII, 6.) Il y a plus de malice, parce qu'il le commet avec une nouvelle connaissance de ce que c'est qu'être à Dieu et qu'être au démon, et qu'ainsi le choix qu'il fait de ce dernier maître est un très-grand affront qu'il ose faire de propos délibéré à la majesté de Dieu. (*Luc.* XII, 42 ; *Job* XXXIV, 27.) Il y a aussi plus de perfidie dans ce nouveau péché, parce qu'il le commet après avoir expressément protesté à Dieu et promis à son confesseur que jamais il n'y retournerait. (*Jer.* III, 10; *Deut.* XXXII, 20.)

Comment celui qui retombe dans le péché se fait-il à lui-même de bien plus grands maux qu'il ne s'en était fait par son premier péché ?

1° Par cette malheureuse rechute, il devient extrêmement méprisable et horrible devant Dieu, qui le regarde comme un animal immonde qui s'est vautré de nouveau dans une fange infecte, et comme une brute qui a mangé de nouveau ce qu'elle avait vomi (*Jer.* II, 36; *II Petr.* II, 22; *Prov.* XXVI, 11); 2° en retombant dans son nouveau péché, il est retombé en même temps sous la puissance des démons bien plus malheureusement qu'il n'y était engagé par son premier

crime, puisque, selon l'Evangile, pour un démon qui habitait autrefois en lui après sa première chute, il y en a huit depuis sa rechute qui possèdent sa malheureuse âme (*Luc.* XI, 26) ; 3° nous voyons que les rechutes augmentent dans les pécheurs leur inclination au mal et leur répugnance au bien (*Jer.* XIII, 23) ; 4° enfin, ceux qui retombent misérablement dans le péché, se trouvant par leur rechute plus éloignés de Dieu, plus soumis au démon et plus faibles à faire le bien et à résister au mal qu'ils ne l'avaient jamais été, se plongent tous les jours dans une nouvelle dépravation et dans un abîme d'iniquités. (*II Tim.* III, 13)

A quoi doit nous porter cette instruction sur la rechute ?

A nous donner à Dieu pour quitter tous nos péchés une bonne fois, et pour prendre fidèlement les moyens de n'y plus retomber, qui sont : la prière, la fréquentation des sacrements, la parole de Dieu, la fuite des occasions, la mortification des passions et la pratique des bonnes œuvres, animée de ferveur et d'humilité.

DU SACREMENT DE L'EXTRÊME-ONCTION.

LEÇON LXVIII.

De ce que c'est que l'extrême-onction. — Des grandes grâces que produit ce sacrement. — Des personnes pour lesquelles il est établi.

Qu'est-ce que l'extrême-onction ?

C'est le sacrement par lequel Notre-Seigneur efface, dans l'âme d'un Chrétien qui est malade à l'extrémité, les restes de ses péchés, lui adoucit les douleurs et les peines d'esprit qui le pressent alors, le fortifie contre les dernières attaques du démon, lui donne la grâce de mourir chrétiennement, ou même lui rend la santé si elle est utile à son salut éternel. (*Jac.* v, 14, 15.)

Quels sont ces restes de péchés que l'extrême-onction efface dans une âme ?

Ce sont, 1° les faiblesses à faire le bien et à résister au mal que le péché originel et nos propres péchés ont laissées dans nos âmes, la grâce de la sainte onction nous fortifiant contre ces langueurs et indispositions ; 2° ce sont les péchés véniels que la pénitence n'a pas effacés, ou même quelquefois des péchés mortels dont le malade est coupable sans qu'il s'en aperçoive, parce qu'il n'a jamais eu une contrition suffisante, quoiqu'il pense l'avoir eue. S'il y a dans son âme de ces deux sortes de péchés, l'extrême-onction les efface, pourvu qu'il la reçoive avec un vrai repentir d'avoir offensé Dieu ; 3° il y a des docteurs qui entendent, par ces restes de péchés, les peines temporelles dont le malade se trouve encore redevable en ce temps-là, et disent que ce sacrement les lui remet entièrement, ou lui en remet une bonne partie, selon les dispositions avec lesquelles il le reçoit.

Comment l'extrême-onction adoucit-elle les douleurs et les peines d'esprit qui pressent alors le malade ?

En augmentant dans le malade la foi des vérités chrétiennes, l'espérance de la rémission des péchés, de la résurrection de la chair et de la vie éternelle, et l'amour envers son Sauveur ; ce sacrement le met dans des sentiments qui soulagent ses maux, apaisent les remords de sa conscience, et ôtent ou du moins diminuent en lui les frayeurs de la mort.

Comment l'extrême-onction fortifie-t-elle le malade contre les dernières attaques du démon ?

Comme le démon, voulant profiter du peu de temps qui lui reste pour tenter ce pauvre malade réduit à l'extrémité, et de l'abattement physique et moral où sa maladie l'a réduit, se presse de faire ses derniers efforts pour le perdre par ses tentations, de même notre divin Sauveur se presse de le secourir dans un tel danger, en lui donnant par ce sacrement son divin Esprit, pour l'animer et le rendre victorieux dans ce dernier combat ; ce qui est pour lui de la dernière importance.

Comment ce sacrement donne-t-il au malade la grâce de mourir chrétiennement ?

En ce qu'il opère en lui la grâce de finir sa vie dans les sentiments d'un bon Chrétien, et dans l'union aux très-saintes dispositions de Jésus mourant sur la croix.

(Voyez la leçon 49 de la première partie, col. 95.)

Est-il certain que l'extrême-onction rend quelquefois la santé ?

Oui : la foi et l'expérience nous en assurent.

Pourquoi ce sacrement ne guérit-il pas toujours nos corps ?

Parce que dans les dispositions où nous nous trouvons, souvent cette guérison nuirait à notre salut, et que Dieu ne nous donne au nom du Sauveur que ce qui sert à nous sauver.

Pourquoi appelle-t-on ce sacrement l'extrême-onction ?

Parce que, de plusieurs onctions que nous recevons dans l'Eglise, cette sainte onction est la dernière, et qu'elle ne nous est faite que quand nous sommes malades à l'extrémité.

Qu'entendez-vous ici par cette maladie extrême ?

J'entends une maladie assez grave pour qu'il y ait raison de craindre que le malade ne meure dans peu de temps ; mais je n'entends pas la dernière extrémité dans laquelle le malade a perdu l'usage de la raison ; car le malade qui a besoin de ce sacrement, et les personnes qui, étant auprès de lui, doivent le lui procurer, et le prêtre qui est obligé de le lui administrer, sont bien assez coupables devant Dieu, si c'est par leur faute qu'il le reçoit si tard ; mais leur péché est encore plus grand lorsque, par leur faute, le pauvre malade vient à être privé de ce sacrement si nécessaire à plusieurs personnes, et si salutaire à ceux qui le reçoivent comme il faut.

Qui sont ceux à qui l'extrême-onction est nécessaire ?

1° Elle est nécessaire à tous ceux qui se trouvent coupables de quelque péché mortel qu'ils n'aperçoivent pas dans leur conscience, et qu'ils n'effacent pas par une contrition parfaite, car des personnes en cet état mourront infailliblement dans leur péché, si ce dernier sacrement ne les en purifie; 2° l'extrême-onction est nécessaire à plusieurs malades qui, étant plus faibles dans l'âme que dans le corps, sont en grand danger de perdre la patience dans les diverses peines qui les accablent, et de succomber aux derniers assauts du tentateur, s'ils ne reçoivent l'Esprit de force par l'onction sacrée que Jésus a instituée pour cet effet, principalement lorsqu'ils ne sont guère secourus d'ailleurs dans un besoin si grand et si pressant.

Pourquoi dites-vous que l'extrême-onction est très-salutaire à tous ceux qui la reçoivent comme il faut ?

Parce qu'elle produit dans les âmes les grands effets de la grâce dont nous venons de parler; qu'elle y fait la consommation de la pénitence et de la vie chrétienne; et que, si nous ne mettons point d'obstacle à sa vertu, elle achève de nous préparer à l'entrée du ciel.

N'y a-t-il que les malades en danger de mort qui puissent recevoir ce sacrement ?

Oui : il n'est institué que pour eux; la miséricorde de Dieu vient ainsi à notre secours dans cet état de faiblesse extrême.

A quoi doivent nous porter ces instructions ?

1° A de grands sentiments d'estime et de confiance pour ce merveilleux sacrement qu'on ne connaît pas assez; 2° à faire en sorte, par nos prières et par tous les soins possibles, que nous le recevions, et que nous le recevions comme il faut, quand il en sera temps; 3° à ne pas manquer dans les occasions de procurer le même bien à notre prochain.

LEÇON LXIX.

Du ministre de l'extrême-onction. — De sa matière. — De sa forme. — De ses significations mystérieuses. — De ce qui est nécessaire pour la recevoir comme il faut.

Qui sont ceux que Notre-Seigneur a établis dans l'Eglise pour administrer l'extrême-onction ?

Ce sont les prêtres seulement (*Jac.* v, 14); toute autre personne qui entreprendrait d'administrer l'extrême-onction, ne ferait pas un sacrement, mais un grand crime.

Toutes sortes de prêtres doivent-ils administrer ce sacrement ?

Non : selon les lois de l'Eglise, c'est le pasteur du malade ou quelque prêtre député par lui qui doit faire cette fonction sacrée. Un autre prêtre qui la ferait, sans un besoin très-pressant, commettrait une grande faute.

Quelle est la matière du sacrement de l'extrême-onction ?

C'est de l'huile d'olive, bénite par l'évêque, avec laquelle le prêtre oint le malade en diverses parties de son corps.

Que signifie cette huile ?

Elle signifie que la grâce de ce sacrement adoucit les maux du malade, et le fortifie pour le dernier combat.

Pourquoi emploie-t-on de l'huile bénite par l'évêque ?

Cela signifie que, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est représenté par l'évêque, nous a oints dans le baptême et dans la confirmation, nous faisant part de la plénitude de son onction, c'est lui aussi qui nous oint dans ce dernier sacrement, s'appliquant miséricordieusement à nous sanctifier et à nous encourager jusqu'à la fin de notre vie.

Sur quelles parties du corps se doit faire la sainte onction ?

On fait l'onction sur les organes des sens, qui sont les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains, les pieds.

Pourquoi fait-on la sainte onction sur les organes des sens et en forme de croix ?

Comme c'est par les sens que la tentation et ensuite le péché entre dans l'âme, ce sacrement y est appliqué pour effacer, par l'esprit de Jésus-Christ et par les mérites de sa croix, les fautes que le malade a commises par le dérèglement de tous ses sens, et pour lui donner une grâce fortifiante et préservative, qui ferme ces entrées et bouche ces avenues aux dernières tentations de l'ennemi. Ainsi on applique l'extrême-onction sur nos yeux pour nous remettre les péchés commis par nos mauvais regards, et nous donner grâce pour faire un saint usage de notre vue dans le peu de temps qu'il nous reste à vivre; et c'est pour nous aider encore à cela qu'on nous laisse l'image de Jésus-Christ crucifié devant les yeux, afin que nous ne regardions plus que ce Sauveur infiniment aimable, pour nous donner à lui, et nous remettre entièrement entre ses mains.

On applique ce sacrement sur nos oreilles pour réparer, par l'esprit de Jésus-Christ et le mérite de sa croix, le mauvais usage que nous avons fait de notre ouïe, en écoutant ce que la crainte de Dieu devait nous empêcher d'écouter, comme les flatteries, les médisances et les paroles libres. En même temps, l'onction sainte consacre notre ouïe à écouter uniquement les paroles de la vie éternelle, que nos amis en Jésus-Christ doivent alors avoir soin de nous dire avec charité et prudence.

On l'applique sur notre bouche pour effacer le mauvais usage de notre goût et les dérèglements de nos paroles, et nous donner grâce pour être bien retenus, bien mortifiés et bien Chrétiens en l'un et en l'autre.

On nous l'applique sur les narines pour effacer les dérèglements que nous avons commis en recherchant trop les odeurs

agréables et la trop grande délicatesse avec laquelle nous avons craint et fui les mauvaises, et pour donner à notre âme des dispositions toutes contraires à cela, et élever nos pensés et nos affections à la bonne odeur de Jésus-Christ, c'est-à-dire aux saints exemples de ce divin Sauveur et de ses saints.

On l'applique sur nos mains, où réside principalement le sens du toucher, pour effacer les déréglements de ce sens, qui sont ordinairement les plus coupables et en plus grand nombre, et pour imprimer dans l'âme un saint éloignement de ces sensualités.

On l'applique sur nos pieds, pour effacer les fautes que nous avons commises par toutes nos démarches déréglées, lorsque nous sommes allés où il ne fallait pas, et que nous avons manqué d'aller où il fallait, et pour diriger vers Dieu et la vie éternelle toutes les démarches de notre âme, qui sont ses affections.

On l'applique aux reins, pour effacer les péchés qu'on a commis par le déréglement de la concupiscence, et pour en imprimer dans l'âme une nouvelle horreur, qui la fortifie contre les mauvaises idées qui pourraient lui en revenir dans un temps si périlleux.

Enfin, dans quelques diocèses, on l'applique sur la poitrine pour effacer les péchés qui se commettent par les pensées et les affections, et pour purifier de nouveau notre cœur et en faire une nouvelle consécration à Dieu.

Quelle est la forme du sacrement de l'extrême-onction ?

Ce sont ces paroles que prononce le prêtre sur le malade en lui faisant les saintes onctions : « Que le Seigneur, par cette sainte onction et par sa très-grande miséricorde, vous pardonne tous les péchés que vous avez commis par la vue, ou que vous avez commis par l'ouïe, » et ainsi du reste.

D'où vient que la forme de ce sacrement a cela de particulier, qu'elle est une prière ?

1° Cette prière que fait l'Eglise par le ministère du prêtre, et qu'elle adresse à Dieu dans les intentions de Jésus et par le mérite de sa mort, est un grand supplément des prières que le mourant fait pour l'ordinaire fort faiblement dans son état d'infirmité extrême, et de celles qu'il a négligé de faire pendant sa vie ; 2° comme ce Chrétien malade est sur le point de quitter le monde pour aller à Dieu, l'Eglise, qui est une très-sage et très-bonne mère, remet par cette prière son enfant entre les mains du Père céleste, et le recommande à son infinie miséricorde.

Le sacrement de l'extrême-onction a-t-il, comme les autres sacrements, ses significations mystérieuses ?

Oui : 1° il nous remet en mémoire comment Jésus, plein de l'onction du divin Esprit, est mort sur la croix pour l'expiation de nos péchés, et pour nous mériter les grâces nécessaires pour notre salut, particulièrement celle de mourir chrétiennement ; 2° il nous signifie l'onction de la grâce et de la charité que le Saint-Esprit répand en nous par son organe, et par laquelle il achève de nous purifier, de nous fortifier, de nous perfectionner et de nous mettre en état d'aller au ciel ; 3° il nous prédit qu'après ce peu de moments qui nous restent, nous allons jouir parfaitement et invariablement du souverain bienfait de la miséricorde de Dieu ; que nos âmes vont être entièrement possédées du divin Esprit et toutes consommées en lui, et qu'au dernier jour Dieu rendra à nos corps une vie glorieuse, parce que cet adorable Esprit de Jésus a daigné habiter en nous.

Qu'est-ce qui est nécessaire à un malade pour recevoir comme il faut l'extrême-onction ?

Qu'il soit baptisé; qu'il ait l'usage de la raison ; qu'il soit dans la vraie foi et dans la vraie soumission à l'Eglise ; qu'il soit bien repentant de ses péchés et s'en confesse, s'il est possible, et reçoive ensuite le saint viatique; qu'il désire l'extrême-onction pour y être revêtu de Jésus-Christ, et aller ainsi en toute confiance paraître devant Dieu; et enfin, qu'il la reçoive avec des sentiments bien chrétiens.

Comment voudriez vous recevoir ce dernier sacrement ?

Avec une grande foi, une ferme confiance en la miséricorde de Dieu et en la mort de mon Sauveur, un amour envers mon Dieu plus ardent et plus pur que jamais, une vive douleur de l'avoir offensé en tant de manières et particulièrement par le mauvais usage de mes sens, et enfin un entier abandon entre les mains adorables de mon Père céleste.

Que doivent produire en nous toutes ces instructions ?

Un grand surcroît de vénération et de confiance pour le sacrement de l'extrême-onction, et un désir plus ardent de le recevoir en bon Chrétien.

DU SACREMENT DE L'ORDRE.

LEÇON LXX.

De ce que c'est que le sacrement de l'ordre. — De son unité. — De sa matière et de sa forme. — De son excellence. — Du ministre qui le confère. — De ses significations mystérieuses. — Des pouvoirs admirables qu'on y reçoit.

Qu'est-ce que le sacrement de l'ordre?

C'est le sacrement qui consacre des ministres aux saintes fonctions de l'Eglise, leur donnant le pouvoir de les exercer et la grâce de s'en acquitter dignement.

Qu'est-ce que ces saintes fonctions de l'Eglise ?

Les principales sont : 1° consacrer, offrir à Dieu et distribuer aux fidèles la très-sainte Eucharistie ; 2° enseigner au peuple la foi et les mœurs chrétiennes ; 3° administrer les sacrements.

Pourquoi faut-il qu'il y ait des ministres expressément députés pour ces fonctions sacrées?

Il est tout visible que des fonctions dans lesquelles consiste l'exercice de la vraie religion qu'on doit à Dieu, et par lesquelles son Eglise est tous les jours formée, gouvernée et sanctifiée, ne doivent pas être confiées à toute sorte de personnes; mais seulement à des hommes choisis, consacrés et sanctifiés pour cela.

Qui sont ces ministres que l'ordre consacre aux saintes fonctions de l'Eglise?

Ce sont principalement les prêtres, et puis les ministres inférieurs qui doivent aider les prêtres dans les exercices du culte de Dieu et de la sanctification des hommes, et qu'on nomme les diacres, les sous-diacres, les acolytes, les exorcistes, les lecteurs et les portiers.

N'y a-t-il qu'un sacrement de l'ordre?

Encore qu'il y ait sept ordres qui consacrent les sept sortes de ministres que nous venons de nommer, néanmoins, parce que les six ordres qui sont inférieurs à l'ordre de la prêtrise lui sont associés et unis pour rendre plus vénérable, plus facile et plus salutaire au peuple l'administration du sacerdoce, et qu'ils sont autant de degrés par lesquels on monte de la première tonsure à la prêtrise, cette union de tous les sept ordres et la subordination qui est entre eux, font qu'on les considère dans l'Eglise comme un seul ordre.

Quelle est la matière et la forme du sacrement de l'ordre?

Ce sacrement a deux matières et deux formes. En effet, quand l'évêque présente et fait toucher au diacre qu'il fait prêtre, un calice dans lequel il y a du vin, et une patène sur laquelle il y a une hostie, lui disant en même temps : « Recevez la puissance d'offrir à Dieu le sacrifice et de célébrer des Messes tant pour les vivants que pour les défunts, au nom du Seigneur, » l'action qu'il fait dans cette cérémonie est la première forme. Et lorsqu'il impose les mains quelques moments après sur ce nouveau prêtre, lui disant : « Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez; » ce qu'il fait ici est une seconde matière, et ce qu'il y dit est une seconde forme. Dans toutes les autres ordinations des ministres inférieurs, nous voyons aussi que l'évêque y fait des actions mystérieuses qui en sont les matières, et qu'il prononce des paroles qui en sont les formes.

Pourquoi appelle-t-on le sacrement de l'ordre un très-excellent sacrement?

1° Parce que c'est le sacrement qui donne le pouvoir de faire et d'administrer les autres sacrements; 2° parce qu'il sanctifie dans l'Eglise ceux qui doivent sanctifier les autres.

Pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a-t-il donné qu'aux seuls évêques le pouvoir de consacrer ses prêtres?

1° Comme les évêques sont les principaux prêtres, au gouvernement desquels les autres prêtres sont soumis, il est très à propos que ceux-ci reçoivent d'eux leur mission et leur consécration pour les divins ministères, afin qu'ensuite ils les reconnaissent volontiers pour leurs supérieurs et leurs pères; 2° les prêtres étant dans l'Eglise pour aider les évêques à gouverner et sanctifier le peuple chrétien, il est bien juste que ce soit les évêques qui les choisissent et qui les consacrent; 3° comme Notre-Seigneur confie aux prêtres les divins trésors de son Eglise, le principal exercice de la religion et le soin des âmes rachetées de son sang, il est très-convenable que l'évêque, en qui réside particulièrement l'autorité de Jésus-Christ et son esprit de sagesse pour gouverner son troupeau, soit celui qui lui donne ces ministres de son sanctuaire et ces dispensateurs de ses mystères.

Quelles sont les significations mystérieuses du sacrement de l'ordre?

Il nous remet en mémoire le sacerdoce adorable dont le Père éternel revêtit Jésus, son très-cher Fils, au moment de sa conception, se l'appropriant dès lors en qualité de son sacrificateur et de sa victime pour toute l'éternité (*Hebr.* v, 5, 6); il nous représente les pouvoirs admirables qu'il communique et la grâce qu'il confère pour en user saintement. Il nous annonce que tous les saints seront, dans le paradis, les prêtres de Dieu et de Jésus-Christ, d'une manière toute divine, offrant éternellement au Père des miséricordes l'Agneau sans tache qui s'est immolé sur la croix.

Quels sont ces pouvoirs si admirables qui sont communiqués aux hommes dans l'Eglise de Jésus-Christ par le sacrement de l'ordre?

Les deux pouvoirs que donne ce sacrement à celui qu'il fait prêtre, savoir, le pouvoir de consacrer le vrai corps et le vrai sang du Fils de Dieu, et le pouvoir de remettre les péchés, sont très-étonnants, et nulle puissance du monde ne leur est comparable. (*Luc.* XXII, 19; *Joan.* XX, 23.)

A quoi doivent nous porter ces instructions sur le sacrement de l'ordre?

A estimer et admirer beaucoup un sacrement si excellent, si nécessaire et si utile; à remercier Notre-Seigneur de l'avoir institué pour donner à l'Eglise de saints ministres du culte de Dieu, et de la sanctification des hommes; à honorer très-affectueusement ceux que les saints ordres ont consacrés à Dieu.

LEÇON LXXI.

Des effets du sacrement de l'ordre. — Des dispositions dans lesquelles on doit le recevoir.

Quels sont les effets du sacrement de l'ordre?

1° Il augmente beaucoup la grâce sanctifiante dans tous ceux qui le reçoivent comme il faut (*I Tim.* IV, 14; *II Tim.* I, 6); 2° il produit dans l'âme de chacun d'eux un caractère ineffaçable, qui est la marque éternelle de sa députation aux fonctions sacrées, et de

son pouvoir de les exercer; 3° tous ceux qui viennent au sacrement de l'ordre avec les dispositions que Dieu demande, y reçoivent le Saint-Esprit qui les aide à s'acquitter fidèlement et religieusement de leurs saints ministères.

En quoi le caractère de l'ordre est-il différent de celui du baptême?

En ce que le caractère du baptême rend capable celui qui l'a reçu, de recevoir les autres sacrements de l'Église, d'exercer la foi et de vivre en Chrétien; et que le caractère de l'ordre donne le pouvoir de conférer les sacrements, de prêcher la foi et de former des Chrétiens. (*I Cor.* IV, 1; *Ephes.* IV, 11 seq.)

En quoi est-il différent du caractère de la confirmation?

En ce que le caractère de la confirmation oblige un homme baptisé à vivre en parfait Chrétien et en généreux soldat de Jésus-Christ; et le caractère de l'ordre engage un ecclésiastique à devenir le père de plusieurs Chrétiens, et l'un des chefs des bons soldats du Fils de Dieu. (*I Cor.* IV, 15.)

La grâce sanctifiante que donne le sacrement de l'ordre est-elle une grâce éminente?

Oui sans doute, puisqu'elle est la grâce de l'état le plus parfait de l'Eglise; qu'elle fait les plus intimes amis de Jésus-Christ, et qu'elle sanctifie ceux qui doivent sanctifier toute l'Eglise. (*Joan.* XV, 15; *Col.* I, 28.)

Le Saint-Esprit est donc donné aux prêtres pour de grandes choses?

Oui, pour des choses toutes divines; car il leur est donné dans l'ordination afin que, par le secours continuel de ses grâces, ils soient en Jésus-Christ de dignes médiateurs entre Dieu et les hommes, et qu'en cette qualité ils sachent, d'un côté, rendre à Dieu pour son peuple tous les devoirs de la religion, apaiser sa colère et obtenir de sa bonté toutes sortes de grâces (*Hebr.* V, 1); et, d'autre part, annoncer aux hommes ce qu'ils doivent croire et ce qu'ils doivent faire pour plaire à leur Créateur et se tenir unis à lui. (*Act.* XVII, 3, 23; XX, 20, 27; *I Cor.* IX, 14; *I Joan.* I, 2.)

Est-ce assez à un prêtre pour être digne médiateur entre Dieu et les hommes, de faire assidûment et décemment ses fonctions?

Non: il faut encore qu'il mène une vie sainte et exemplaire, et qu'il se forme, dans l'oraison mentale, cet intérieur plein de religion et de charité qu'il doit porter à l'autel, et dont il doit animer toutes les actions extérieures de son ministère. (*Levit.* XXI, 6; *I Mach.* IV, 42; *Psal.* XXXIII, 4; *Levit.* VI, 12; *Psal.* LXV, 15; *Joan.* IV, 23.)

Tous ceux qui reçoivent le sacrement de l'ordre en reçoivent-ils aussi tous les effets?

Le sacrement de l'ordre imprime son caractère à tous ceux qui le reçoivent, mais il ne donne la grâce de Dieu et son Saint-Esprit qu'à ceux que le même Esprit-Saint y a bien disposés.

Quelles bonnes dispositions doit avoir un ecclésiastique pour recevoir utilement le sacrement de l'ordre?

Il doit, 1° être pur de tout péché (*Levit.* XXI, 17 seq.); 2° être exempt aussi de toutes ces prétentions mondaines qui portent quelquefois à s'engager imprudemment et malheureusement dans l'Eglise; 3° ne se présenter à l'ordination que lorsqu'il a sujet de croire que Dieu veut qu'il s'y présente (*Hebr.* V, 4); 4° ne recevoir ce sacrement que par une intention sincère d'être plus à Dieu par ce moyen, et avec un ardent désir de le servir plus parfaitement, enfin s'en approcher en reconnaissant humblement devant Dieu combien il est indigne d'une telle grâce.

Celui qui recevrait le sacrement de l'ordre avec un péché mortel sur sa conscience, ferait-il un grand mal?

Oui: il se rendrait coupable d'un horrible sacrilége en profanant ainsi un sacrement si saint, et d'un attentat énorme en entrant par un crime dans le sanctuaire de Dieu qui demande tant de pureté. (*Levit.* XXI, 28.)

Quelles sont ces prétentions mondaines qui portent quelques personnes à s'engager témérairement dans l'Eglise?

Elles paraissent assez par leur conduite; car nous n'en voyons que trop qui s'engagent dans l'Eglise, non pas par motif de piété, mais ou pour y trouver une subsistance qui leur manque dans le monde, ou pour y contenter leur avarice, ou satisfaire leur ambition de parvenir à quelque dignité, ou enfin pour y mener une vie douce, toute dans l'oisiveté, les commodités et les plaisirs (*Philip.* II, 21); ces diverses prétentions, si indignes d'une âme chrétienne, sont absolument insupportables en un ecclésiastique qui pense à recevoir le sacrement de l'ordre.

Quand est-ce qu'un Chrétien a sujet de se persuader que Dieu veut qu'il se présente au sacrement de l'ordre?

Lorsque, devant Dieu, il s'est mis dans une véritable indifférence pour le genre de vie auquel il lui plaira l'appeler; qu'avec cette disposition, il a prié sa bonté divine humblement et instamment de lui faire connaître sa sainte volonté, et qu'après il a consulté là-dessus un directeur capable, zélé et prudent, auquel il s'est entièrement fait connaître: si ce père de son âme lui conseille d'aller se présenter à son prélat, pour apprendre de lui le jugement décisif de sa vocation et être ordonné ensuite, s'il le trouve à propos, il peut croire qu'en faisant ainsi, il fait la volonté de Dieu.

Ceux qui reçoivent le sacrement de l'ordre sans avoir pris soin de connaître si Dieu veut qu'ils le reçoivent, font-ils en cela une faute considérable?

Oui assurément; ils en font une qui est très-griève et très-condamnable pour deux grandes raisons: 1° c'est faire une injure étrange à la majesté de Dieu, que d'oser se mettre au nombre de ses ministres, et prendre un emploi dans sa maison, sans se soucier aucunement s'il l'agréera ou non (je vous avoue que je n'ai jamais été mieux convaincu de l'impiété qui règne parmi bien des gens qui se disent Chrétiens, que quand j'ai pris garde qu'il n'y a que Dieu envers

qui on ose user de cette sorte de mépris) (*Psal.* LXXXVIII, 19; *Marc.* III, 13; *Joan.* XV, 16; *Hebr.* V, 4); 2° quiconque s'engage dans les saints ordres sans vouloir savoir si Dieu le veut, se précipite presque infailliblement dans les plus grands de tous les malheurs; car on voit ordinairement que ces imprudents et ces téméraires ne semblent être entrés dans l'Eglise que pour y déshonorer Dieu, scandaliser le peuple, et se perdre d'une manière très-funeste. (*Isa.* XXVI, 10; *Num.* I, 51; III, 10, 38.)

Pourquoi doit-on recevoir le sacrement de l'ordre avec une intention sincère d'être plus à Dieu et de le servir plus parfaitement?

Parce que Dieu veut qu'on s'engage à son service d'une volonté toute libre, toute désintéressée et toute animée du véritable amour. (*Psal.* CIII, 4; *Hebr.* I, 7; *Psal.* XXXIX, 7; *Hebr.* X, 5 seq.)

Pourquoi faut-il que celui qui va recevoir le sacrement de l'ordre reconnaisse devant Dieu combien il est indigne de cet honneur?

1° Celui qui veut recevoir beaucoup de grâces dans l'ordination doit ôter de son cœur le grand obstacle à la grâce, qui est l'orgueil, et prendre au contraire les sentiments de la vraie humilité, laquelle attire infailliblement les plus grandes faveurs de Dieu (*Jac.* IV, 6; *I Petr.* V, 5); quiconque ne reconnaît pas comme il doit sa bassesse et son indignité, n'honorera jamais, comme il faut, la grandeur et la sainteté de Dieu, ainsi que l'on s'y oblige en recevant le sacrement de l'ordre. (*Eccli.* III, 21.)

Est-il à propos que les Chrétiens qui vivent dans le monde connaissent ces vérités qui regardent les effets et la réception du sacrement de l'ordre?

Oui : il est très-bon que tous en soient instruits. Cette connaissance, avec la grâce de Notre-Seigneur, produira des effets très-salutaires : elle portera bien des Chrétiens à remarquer la grande sainteté de l'état ecclésiastique; elle en empêchera plusieurs de s'y engager précipitamment; elle fera que beaucoup d'autres se garderont bien désormais de porter leurs parents ou leurs amis, sans de grandes et saintes raisons, à un engagement de cette conséquence, et qu'ils tâcheront même d'en ôter la pensée à plusieurs imprudents.

LEÇON LXXII.

Du nombre des saints ordres. — Des fonctions et des vertus des prêtres. — Des différents degrés de dignité qu'il y a parmi les prêtres.

Continuons à nous instruire sur les saints ordres : pourquoi a-t-il fallu qu'il y eût plusieurs ordres?

1° Le sacerdoce de l'Eglise de Jésus-Christ ayant des fonctions toutes divines, il est très-convenable que l'exercice en soit rendu majestueux et auguste par l'accompagnement et la coopération de plusieurs ministres expressément députés et consacrés pour cela; 2° Notre-Seigneur veut que les ecclésiastiques montent de la tonsure au sacerdoce par six ordres différents, comme par autant de degrés, dans chacun desquels on puisse avoir des preuves toujours plus grandes de leur science et de leur piété; 3° la coopération de divers ministres est un secours nécessaire aux prêtres, qui ne pourraient suffire par eux-mêmes à tant de fonctions qu'il faut exercer dans l'Eglise pour le culte de Dieu, et pour l'instruction et la sanctification des fidèles. Ce nombre de saints officiers est donc tout à fait pour l'honneur de Dieu et de ses mystères, le soulagement des prêtres et la sanctification du peuple chrétien.

Pourquoi ces saints ministres sont-ils de sept différentes sortes?

1° C'est Jésus-Christ notre chef et notre Souverain Pontife qui a réglé et établi que les fonctions de ces sept ministres, religieusement exercées, seraient ce qui donnerait de la vénération à son sacrifice et à ses sacrements dans son Eglise; 2° ces sept ministres avec les simples clercs qui sont au-dessous d'eux tous, et les évêques qui sont au-dessus, représentent sur la terre les neuf chœurs des esprits célestes.

Qu'entendez-vous par les ordres sacrés et les ordres moindres?

Les saints ordres du prêtre, du diacre et du sous-diacre, s'appellent *ordres sacrés*, parce qu'ils appliquent ces trois ministres aux plus saintes fonctions de l'autel, et que le vœu de chasteté et d'obligation à l'Office divin leur sont annexés. Les saints ordres de l'acolyte, de l'exorciste, du lecteur et du portier, quoiqu'ils soient quelque chose de grand et de bien saint, s'appellent pourtant *ordres mineurs* en comparaison des trois premiers, dont ils n'ont pas la dignité ni les engagements.

Quelles sont les fonctions de chaque ordre, et quelles sont les vertus particulières de ceux qui les exercent, et d'abord quelles sont les fonctions du prêtre?

La principale de toutes est de consacrer, d'offrir à Dieu et d'administrer aux fidèles la très-sainte Eucharistie; la seconde, qui n'est pas moins admirable, est de remettre les péchés dans le tribunal de la pénitence; la troisième, d'administrer encore d'autres sacrements; la quatrième, de prier sans cesse pour le peuple, soit à l'autel, à l'Office divin, ou en d'autres occasions; la cinquième, de prêcher la parole de Dieu.

Quelles sont les vertus d'un bon prêtre?

Le prêtre de Jésus-Christ doit, avec sa grâce, s'efforcer de plaire à Dieu et d'édifier le prochain, par un exercice toujours plus fidèle et plus ardent de toutes les vraies vertus; (*Lev.* XXI, 6; *Psal.* CXXXI, 9, 16; *Eccli.* L, 6 seq.; *II Cor.* VI, 3, 4); mais il y en a deux qu'il doit principalement avoir à cœur, savoir : 1° une religion excellente qui le tienne continuellement dans un saint empressement d'honorer Dieu, et de le faire honorer dans toute la perfection possible (*Exod.* XXIX, 9; *Hebr.* V, 1; *I Petr.* IV, 11); 2° une éminente charité qui lui fasse ressentir et porter devant Dieu les besoins de

tous les hommes, et qui le consume de zèle pour le bien de toute l'Eglise et particulièrement des âmes que Dieu veut sanctifier par son ministère. (*Joan.* xxi, 15, 16; *II Cor.* xi, 29; *II Cor.* xii, 15.)

Y a-t-il dans l'Eglise différents degrés de dignité parmi les prêtres?

Oui: il y a ceux qu'on appelle simplement prêtres, ou prêtres du second ordre; il y a les prêtres du premier ordre, qui sont les évêques que Dieu a établis pour gouverner le clergé et le peuple. (*I Tim.* v, 17, 19; *Tit.* i, 5; *Jac.* v, 14; *Act.* xx, 28.)

Les évêques peuvent-ils beaucoup de choses que les autres prêtres ne peuvent point?

Oui: Notre-Seigneur leur a donné à eux seuls le pouvoir de consacrer des prêtres. Il les a établis les ministres ordinaires du sacrement de confirmation; ils ont le pouvoir dans l'Eglise d'accorder quelques indulgences, de bénir le saint chrême et les saintes huiles, et de consacrer les temples, les autels et les calices. Par tous ces pouvoirs, ils sont supérieurs à tous les prêtres du second ordre, aussi bien que par la juridiction qu'a chacun d'eux sur tous les fidèles de son diocèse, et encore plus par le droit qu'ils ont d'assister aux conciles généraux, d'y porter ensemble des jugements décisifs en matière de foi, et d'y faire des lois pour le gouvernement spirituel de l'Eglise universelle.

Y a-t-il différents degrés de dignité entre les évêques?

Quoiqu'ils soient tous égaux quant à l'ordination, il y a pourtant parmi eux divers degrés de juridiction. Les archevêques ou métropolitains sont au-dessus des évêques de leurs provinces; les primats ou patriarches sont au-dessus de plusieurs métropolitains; enfin, notre Saint-Père le Pape est le chef de l'Eglise universelle, et le prélat des prélats dans toute son étendue.

A quoi doit nous porter cette instruction?

1° A remarquer et admirer ce sublime ordre dans lequel la sagesse de Dieu a établi les ministres de son culte et de notre salut (*Cant.* vi, 9); 2° à respecter avec un cœur plein de religion et de charité tous ces représentants de Dieu, chacun selon le rang que ce Père céleste leur a donné dans son Eglise. (*Eccli.* vii, 31, 33.)

LEÇON LXXIII.

Des fonctions et des vertus des diacres, des sous-diacres et des autres ministres de l'Eglise.

Quelles sont les fonctions du diacre?

Assister le prêtre dans la redoutable fonction du sacrifice, comme le principal témoin et le premier coopérateur de cette divine action; chanter le saint Evangile par office dans la célébration des mystères sacrés; prêcher la parole de Dieu lorsque le prêtre ne peut pas le faire. (*Act.* vi, 10.) Autrefois, quand on donnait la sainte communion sous les deux espèces, les diacres donnaient aux fidèles le précieux sang du Fils de Dieu, et même, au besoin, ils les communiaient entièrement. Autrefois encore c'étaient les diacres qui avaient le maniement des biens de l'Eglise, et la charge de les distribuer à qui il fallait. (*Ibid.*, 3.)

Quelles sont les vertus d'un bon diacre?

L'amour de l'Evangile, qu'il ne doit pas chanter ni prêcher sans l'avoir médité, goûté et pratiqué auparavant (*Ezech.* iii, 1, seq.; *II Tim.* iv, 3); la force chrétienne, qui le tient toujours disposé à souffrir le martyre pour son divin Maître. (*Act.* vi, 8; *Act.* vii, 58, 59.)

Quelles sont les fonctions du sous-diacre?

Servir le diacre dans le sacrifice; être le second témoin de cette sainte et terrible action; préparer la matière qui y doit servir; avoir soin que les vases sacrés et les corporaux soient bien propres; chanter l'Epître par office à la sainte Messe; faire le grand catéchisme sans monter en chaire; recevoir les oblations des fidèles; porter la croix aux processions.

Quelles sont les vertus d'un bon sous-diacre?

La chasteté, la dévotion, l'humilité, l'amour du travail ecclésiastique et la patience.

Quelles sont les fonctions de l'acolyte?

Présenter au sous-diacre les burettes avec le vin et l'eau pour le très-saint sacrifice; présenter aussi l'encensoir et l'encens, quand il en est temps, à celui qui doit le présenter au célébrant, soit à la sainte Messe ou à d'autres Offices; allumer les cierges et les porter allumés auprès du diacre quand il chante l'Evangile; servir aux Messes basses.

Quelles sont les vertus d'un bon acolyte?

La pureté, la dévotion au très-saint sacrifice, l'oraison et le soin d'édifier.

Quelles sont les fonctions de l'exorciste?

Exorciser par office les personnes possédées; avoir soin de l'eau bénite et des vases où elle est mise, et la présenter au prêtre quand il en faut faire l'aspersion.

Quelles sont les vertus d'un bon exorciste?

L'éloignement de tout péché; le zèle pour chasser les démons des corps où Dieu veut habiter; la confiance au saint nom de Jésus et à sa sainte croix, aux prières de l'Eglise et à l'application qui en est faite par l'eau bénite; l'humilité sincère et profonde.

Quelles sont les fonctions du lecteur?

Lire les saints livres à l'église, particulièrement dans l'Office de Matines; faire le petit catéchisme; faire l'école aux enfants; s'appliquer à l'étude de la doctrine ecclésiastique et à la lecture spirituelle.

Quelles sont les vertus d'un bon lecteur?

La dévotion aux saintes lectures; le zèle de l'instruction chrétienne.

Quelles sont les fonctions du portier?

Ouvrir et fermer les portes de l'église; n'y rien souffrir d'indécent, principalement dans le temps du divin sacrifice; sonner les cloches ou les faire sonner dans le temps et de la manière qu'il le faut faire; tenir toutes choses propres et bienséantes dans l'église,

avoir soin de la sacristie et en garder le trésor.

Quelles sont les vertus d'un bon portier de l'Eglise?

Un grand zèle de la maison de Dieu, et une fidélité inviolable.

A quoi doit nous porter cette instruction?

A remarquer l'excellence et la sainteté des moindres offices de la maison de Dieu; à respecter beaucoup tous ceux qu'il lui a plu d'appeler à quelqu'une de ces saintes fonctions.

LEÇON LXXIV.

De ce que c'est que la tonsure. — De ce que c'est que le clergé. — De ce que signifient les noms de clerc et d'ecclésiastique ou d'homme d'Eglise.

Qu'est ce que la tonsure?

C'est une cérémonie fort vénérable, par laquelle un Chrétien est de nouveau consacré à Dieu pour le servir dans le clergé.

En quoi la tonsure est-elle une cérémonie?

En ce qu'elle est une action extérieure qui sert au culte de Dieu dans son Eglise.

Qu'est-ce que le culte de Dieu?

C'est cet honneur religieux que l'on rend à la majesté de Dieu dans ses temples et ailleurs, en lui protestant le souverain respect et l'entière soumission que lui doivent toutes ses créatures, et que ses enfants lui veulent rendre avec amour.

En quoi la cérémonie de la tonsure est-elle vénérable?

1° En ce qu'elle est fort ancienne, ayant été en usage dans l'Eglise depuis le temps des apôtres; 2° en ce qu'elle est conférée par l'évêque, qui représente Notre-Seigneur monté dans les cieux; 3° en ce qu'elle est accompagnée de plusieurs actions mystérieuses, du chant des psaumes, des prières publiques et de l'avertissement du prélat aux nouveaux clercs.

La tonsure est-elle un ordre?

Non : comme il y a des exorcismes qui préparent au baptême, et des fiançailles qui préparent au mariage, la tonsure et l'état de simple clerc où elle met un Chrétien, sont de même une préparation aux saints ordres.

Comment la tonsure et l'état de simple clerc préparent-ils aux saints ordres celui qui y aspire?

1° La tonsure l'y prépare en ce que les actions saintes qui se font et les paroles qui se disent quand on la lui donne, contiennent de fort bonnes instructions et des avertissements très-utiles sur la dignité et la sainteté de l'état ecclésiastique dans lequel il est reçu en ce moment; 2° l'état de simple clerc l'y prépare aussi; car en vivant comme le demande ce saint état, il acquiert l'esprit ecclésiastique et devient propre aux fonctions sacrées.

Comment celui qui reçoit la tonsure est-il de nouveau consacré à Dieu?

En ce qu'ayant déjà été consacré à Dieu par son baptême, il se donne encore à lui et à sa sainte Eglise entre les mains de son évêque, qui le fait passer de l'état laïque dans le saint état du clergé.

Qu'est-ce que le clergé?

C'est la société des principaux membres de l'Eglise, spécialement députés pour le culte de Dieu et la sanctification des hommes.

Que signifie le nom de clerc que l'on donne à tous ceux du clergé?

Le mot de *clerc*, κλῆρος, signifie *partage*, et on appelle clercs tous ceux du clergé, pour signifier deux vérités très-remarquables, savoir : qu'ils ont pris Dieu pour leur partage, et qu'eux-mêmes sont le partage de Dieu.

Pourquoi les appelle-t-on aussi ecclésiastiques ou hommes d'Eglise?

Pour signifier la profession qu'ils doivent faire de renoncer à toute occupation séculière, pour vaquer uniquement aux saintes fonctions de l'Eglise.

A quoi doivent nous porter ces instructions?

1° Elles doivent nous faire déplorer l'aveuglement étrange des gens du monde, qui regardent comme une chose de rien la sainte tonsure, qui est l'entrée dans le corps vénérable du clergé; 2° elles nous font comprendre que personne ne doit se présenter ni présenter aucun autre à la tonsure qu'avec des intentions et des dispositions toutes religieuses.

LEÇON LXXV.

Des avantages des tonsurés. — Des instructions qui leur sont données par les cérémonies de la tonsure.

Quels sont les avantages des tonsurés sur les simples Chrétiens?

Ils sont du corps auguste du clergé; ils peuvent assister en surplis dans le chœur avec les autres ecclésiastiques, et y chanter avec eux les saints Offices; ils peuvent aussi être promus aux saints ordres, quand le prélat les en jugera dignes; ils sont capables de posséder des bénéfices de la tonsure, quand ils seront en état de les bien servir; enfin, l'Eglise veut que les fidèles respectent tous les ecclésiastiques comme des personnes consacrées à Dieu, et quiconque oserait en frapper quelqu'un avec malice et violence, encourrait par cet attentat l'excommunication.

Expliquez-nous quelques-unes des cérémonies de la tonsure. D'abord que signifie la coupure des cheveux?

Elle signifie le retranchement des vices et de tous les plaisirs mondains.

Pourquoi celui qui reçoit la tonsure prononce-t-il, pendant que l'évêque lui coupe les cheveux, ces saintes paroles : « Le Seigneur est mon partage; c'est vous, mon Dieu, qui me rendrez mon héritage ? »

C'est pour protester que, tout de bon, il quitte d'affection tous les biens du monde pour ne s'attacher qu'à Dieu seul et à son service.

Que signifie cette couronne qu'on fait porter à tous les ecclésiastiques sur le sommet de la tête?

Cette couronne est en l'honneur de ce que Jésus, notre souverain prêtre, a été couronné d'épines. Elle est en mémoire de ce que saint Pierre, qui est le patron du clergé après le Fils de Dieu, eut les cheveux coupés par dérision. Elle signifie que les ecclésiastiques doivent régner sur leurs passions dans l'espérance du royaume éternel. Sa figure ronde leur marque la vie parfaite dont ils doivent faire profession; enfin, le retranchement de leurs cheveux au haut de la tête, signifie leur contemplation et leur union à Dieu.

Pourquoi l'Eglise exige-t-elle que celui qui se présente à la tonsure, produise un écrit qui fasse foi de son baptême?

Afin que l'on sache d'une manière certaine s'il est Chrétien, et s'il est né d'un légitime mariage.

Pourquoi l'Eglise exige-t-elle aussi qu'il soit confirmé?

Elle marque par là qu'il faut être entièrement et parfaitement Chrétien avant d'être ecclésiastique.

Que signifie le cierge qu'il doit porter en sa main droite pendant la cérémonie de la tonsure?

Cela signifie qu'il doit conserver inviolablement la foi vive et agissante qu'il a embrassée au baptême.

Pourquoi l'Eglise exige-t-elle encore qu'il soit vêtu d'une soutane?

Cette robe noire est comme un drap mortuaire, qui signifie que le Chrétien qui veut être ecclésiastique, doit être mort ou vouloir mourir tout de bon au péché, au monde et à lui-même.

Que signifie le surplis dont l'évêque revêt le nouveau clerc?

Il signifie que les ecclésiastiques sont les anges de la terre, et qu'à cause de cela, ils doivent être purs, pieux et modestes comme des anges.

Pourquoi l'évêque, en revêtant le nouveau clerc du surplis, lui dit-il ces saintes paroles: « Que le Seigneur te revête du nouvel homme qui est créé selon Dieu dans la justice et la sainteté véritables? »

Le prélat, en lui disant cela, lui souhaite et demande à Dieu pour lui qu'il soit une vive image de Jésus-Christ, qui est le nouvel Adam.

A quoi doivent nous porter ces instructions?

A bien remarquer ce qu'elles nous apprennent de la sainteté de l'état ecclésiastique. A quoi tous ceux qui sont de cet état, tous ceux qui y aspirent et tous ceux qui y destinent quelqu'un de leurs proches, doivent penser très-sérieusement.

LEÇON LXXVI.

De ce que l'Eglise requiert dans un enfant afin qu'on puisse, selon Dieu, le présenter à la tonsure. — De la bonne vie des simples clercs. — Des bénéfices.

Est-ce un abus de présenter à la tonsure quelque enfant que ce soit, pourvu qu'il soit baptisé et confirmé?

Oui, c'est un très-grand abus. On ne peut selon Dieu en présenter aucun pour cela, en qui l'on ne connaisse assez d'âge, d'instruction et de bonnes dispositions, pour juger probablement que Dieu l'appelle à l'état ecclésiastique.

Quel est l'âge requis pour être présenté à la tonsure?

Les prélats ne la confèrent ordinairement qu'à ceux qui ont plus de douze ans, parce qu'avant cet âge ils sont incapables de faire choix d'un genre de vie, comme il le faut être en cette rencontre.

Quelle instruction est requise dans un enfant que l'on présente à la tonsure?

L'Eglise veut qu'il soit instruit des premiers principes de la foi, et qu'il sache lire et écrire de manière à faire espérer qu'il s'avancera dans les lettres, s'il veut entrer plus avant dans l'état ecclésiastique.

Quelles sont ces bonnes dispositions qu'on doit voir dans un enfant pour juger probablement que Dieu l'appelle à l'état ecclésiastique?

Qu'il ait en horreur toute sorte de vices; qu'il ait une inclination particulière à la piété et aux bonnes études; qu'il éprouve aussi de l'estime et de l'attrait pour les fonctions ecclésiastiques, et pour l'habit et la manière de vivre des bons clercs; que son intention en entrant dans l'Eglise ne soit pas d'y chercher des commodités ni de l'honneur devant le monde, mais d'y rendre à Dieu un service fidèle.

Vous disiez il y a peu de temps qu'un clerc, en vivant comme le demande son état, acquiert l'esprit ecclésiastique, et ainsi devient propre aux fonctions sacrées et se dispose aux saints ordres: que doit faire un clerc pour vivre selon son état?

Assister en surplis et avec dévotion aux saints Offices de l'Eglise, vivre sous la conduite de quelque bon prêtre; aimer et rechercher la compagnie des ecclésiastiques sages et fervents, et fuir celle des personnes mondaines et des ecclésiastiques relâchés.

Qu'est-ce qui est cause que l'on voit tant de gens qui se présentent eux-mêmes, et tant de personnes qui présentent leurs parents à la tonsure avec beaucoup d'empressement?

C'est la passion d'avoir ou de faire avoir à un parent quelque bénéfice ecclésiastique.

Les parents d'un clerc font-ils mal quand ils lui procurent quelque bénéfice?

1° Si ce clerc, par son peu de vertu ou de capacité, est indigne de ce bénéfice, le lui procurer, le lui conférer, le résigner en sa faveur, est absolument un grand crime; 2° si Dieu lui a donné de la vertu et des talents qui le rendent propre à bien servir sa divine Majesté et sa sainte Eglise dans ce bénéfice, on le peut proposer pour en être pourvu, non pas afin qu'il soit riche et à son aise en ce monde, mais afin qu'il y trouve

un saint emploi, et s'en acquitte fidèlement.

Pourquoi est-ce un grand crime de procurer ou de donner un bénéfice à un clerc qui en est indigne?

Pour plusieurs raisons très-considérables : 1° c'est donner à Dieu un serviteur qui le déshonorera et l'outragera dans sa propre maison, au lieu de le bien servir comme aurait fait un bon ecclésiastique qui aurait occupé cette place ; 2° ce mauvais bénéficier scandalisera le peuple, au lieu de l'édifier, comme le ferait un homme de bien qui serait entré dans ce bénéfice par la bonne porte ; 3° en déshonorant ainsi Dieu dans le lieu de sa gloire, qui est son église; en scandalisant le peuple dans ce lieu de sa sanctification, il sera bien plus méchant et ensuite bien plus misérablement damné qu'il n'eût été par les vices ordinaires des laïques ou des clercs sans bénéfice. Voilà comment procurer un bénéfice à un indigne, c'est outrager Dieu énormément, nuire très-notablement à l'Eglise, et perdre absolument le misérable que l'on charge de ce bénéfice.

Les parents qui font pourvoir un de leurs enfants d'un gros bénéfice afin que leur famille s'accommode et s'enrichisse de ses revenus, font-ils un grand mal?

Oui : c'est un crime que Dieu punit en ce monde par la ruine des maisons, et en l'autre par la damnation éternelle.

Un bénéficier peut-il faire de son revenu ce qu'il lui plaira?

Non : il a droit, s'il sert bien son bénéfice d'y prendre pour soi-même ce qui lui est nécessaire pour subsister frugalement ; mais s'il y a du revenu plus qu'il n'en faut pour sa subsistance, il est obligé, en conscience, de donner le surplus à son Eglise et aux pauvres.

Pourquoi dites-vous : S'il sert bien son bénéfice?

Si celui qui ne veut pas travailler est indigne de manger dans toute sorte de condition, l'Eglise n'a garde de vouloir nourrir un fainéant, bien moins un vicieux, des biens de Dieu et du patrimoine des pauvres. Que le bénéficier donc soit de si bonne vie et s'applique de telle sorte aux fonctions sacrées, que la sainte Eglise ait la consolation de nourrir en sa personne un fidèle ministre de Jésus-Christ.

Que faut-il donc penser de ces bénéficiers qui vivent commodément du bien de l'Eglise sans lui rendre aucun service, et qui consument leurs revenus ecclésiastiques en dépenses toutes mondaines, pendant que leurs églises demeurent en mauvais état, et que les pauvres périssent dans la misère?

Il est certain que ces sortes de gens sont l'opprobre du clergé, et que leur manière de vivre est un des plus pernicieux abus et des plus grands malheurs qu'il y ait parmi les hommes.

A quoi doivent nous porter ces instructions?

1° Elles doivent porter tous les bons Chrétiens à se bien éloigner de la méchante coutume qui a longtemps régné dans le monde, de procurer la tonsure à toute sorte de personnes sans aucun choix ; elles doivent porter aussi tous ceux qui pensent à l'état ecclésiastique, à n'y vouloir entrer que de la bonne manière ; elles doivent encore porter les simples clercs à se donner à Dieu pour vivre selon la sainteté de leur état, et non pour rechercher leur propre intérêt; enfin, elles apprennent aux bénéficiers ce qu'ils ont à faire pour porter, en gens de bien, cette qualité.

Que doit faire un bénéficier, selon ces instructions, pour être bénéficier en homme de bien?

Trois choses : 1° servir l'Eglise de son mieux, édifiant par ses bonnes mœurs et s'appliquant avec grand soin aux obligations particulières que lui impose son bénéfice; 2° être zélé pour la réparation et la décoration du temple de Dieu, qui est sa sainte maison, et ne rien épargner pour cela; 3° avoir envers les pauvres une libéralité paternelle.

DU SACREMENT DE MARIAGE.

LEÇON LXXVII.

De ce que c'est que le mariage des Chrétiens. — De sa matière et de sa forme. — De ses significations. — Des personnes qui le confèrent. — De ses effets.

Qu'est-ce que le sacrement de mariage?

C'est le sacrement qui unit l'homme et la femme dans une sainte et inséparable société pour y avoir et élever des enfants chrétiennement, pour y trouver un remède à la faiblesse de la chair, et pour y recevoir de l'aide et de la consolation l'un de l'autre dans les diverses peines de la vie.

Le mariage a-t-il toujours été parmi les hommes?

Oui : Dieu l'institua dès le commencement du monde, et de tout temps on a condamné, même parmi les païens, la génération des enfants hors le mariage; mais le mariage n'a été et n'est encore à présent un sacrement, comme nous l'entendons, que dans l'Eglise de Jésus-Christ.

Pourquoi Dieu a-t-il établi le mariage?

1° Le mariage met parmi les hommes la distinction des familles, sans quoi tout y serait en confusion et en grand désordre; 2° le mariage pourvoit à l'éducation des enfants, car il n'y a qu'un père et une mère unis ensemble pour toujours qui soient capables de s'y appliquer aussi affectueusement et aussi longtemps qu'il est nécessaire; 3° l'homme et la femme, unis ensemble par le mariage, se donnent l'un à l'autre du secours et du soulagement en plusieurs choses dans lesquelles ils ont besoin l'un de l'autre. L'homme par la force de corps et d'esprit avec laquelle il s'applique pour la famille au plus rude travail et aux affaires les plus difficiles, console beaucoup sa femme ; et la femme, réciproquement par son assiduité à la maison et par ses soins du ménage, soulage fort son mari.

Dans la loi de nature, quelle fin se proposaient les hommes raisonnables dans le mariage?

C'était, au commencement du monde, celle de multiplier le genre humain, selon l'intention du Créateur; et, dans la suite, d'avoir une postérité en laquelle se conservassent les biens et le nom de leurs familles.

Dans la loi judaïque que se proposaient les gens de bien dans leurs mariages?

De multiplier les enfants d'Abraham, parmi lesquels devait naître le Messie, Sauveur du monde.

Maintenant, dans l'Eglise de Jésus-Christ, que se proposent un bon Chrétien et une bonne Chrétienne qui s'unissent ensemble par le sacrement de mariage?

Ils se proposent de former une famille chrétienne qui augmentera le nombre des fidèles sur la terre, et le nombre des saints dans le ciel.

Est-il certain que le mariage est un sacrement?

Oui : le mariage qui, avant le christianisme, n'était qu'un contrat civil et un lien naturel et raisonnable, est dans l'Eglise un vrai sacrement, Jésus-Christ ayant élevé à cette dignité le mariage des Chrétiens.

Le mariage d'Adam et d'Eve ne fut-il pas un sacrement?

Si l'on entend par le mot de sacrement tout ce qui a quelque signification mystérieuse, il est vrai qu'en ce sens ce premier mariage fut un sacrement, car il fut un signe prophétique du divin mariage de Jésus, second Adam, avec son Eglise: mais, si par le mot de *sacrement*, l'on entend un de ces signes sacrés qui nous représentent sensiblement la grâce divine en la produisant invisiblement dans nos âmes, en ce sens, qui est celui dans lequel nous l'entendons ici, nul autre mariage que celui des Chrétiens n'a jamais été un sacrement.

Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il voulu faire du mariage, qui était une chose humaine et naturelle, un des sacrements de son Eglise?

Pour plusieurs raisons dignes de sa sagesse et de sa sainteté : 1° par ce sacrement, l'état des personnes mariées est sanctifié, Notre-Seigneur voulant que cet état, qui contient le plus grand nombre de personnes dans son Eglise, ait sa grâce et sa sainteté, comme l'état ecclésiastique et l'état religieux ont la leur; 2° les travaux, les incommodités, les soucis et les diverses afflictions des personnes mariées sont un fardeau qu'on ne pourrait porter, si la grâce d'un sacrement ne le rendait léger; 3° c'est encore par la grâce de ce grand sacrement qu'il est véritablement un remède à l'incontinence.

Quelle est la matière et la forme du mariage?

Ce sont les époux eux-mêmes avec les paroles qu'ils se disent l'un à l'autre pour signifier qu'ils se prennent réciproquement pour mari et pour femme, qui en sont la matière et la forme.

Qui est-ce qui confère le sacrement de mariage?

Quand deux personnes se marient ensemble dans l'Eglise de Jésus-Christ, elles le font par une action qui n'est pas seulement un contrat qui les lie, mais qui est aussi, soit par les paroles qu'elles prononcent, soit par la bénédiction du prêtre, un sacrement qui affermit et sanctifie leur liaison.

Le sacrement de mariage a-t-il, comme les autres sacrements, ses significations mystérieuses?

Il en a de très-considérables qui en font un grand sacrement (*Ephes.* v, 32); car, pour le passé, il nous remet en mémoire trois unions très-saintes, savoir : l'union du Fils de Dieu avec la nature humaine; celle de Jésus-Christ avec son Eglise, et celle que Dieu a eue, de tout temps, avec les âmes pures.

Pour le présent, il signifie la grâce qu'il donne intérieurement à l'homme et à la femme pour être bien unis, toute leur vie, par la charité qui rend constante et toute sainte leur amitié naturelle.

Pour l'avenir, il nous est un signe prophétique de l'union éternelle et souverainement parfaite que nous aurons dans le ciel avec Dieu et entre nous.

Quels sont les effets du sacrement de mariage?

1° Il donne la grâce sanctifiante à ceux qui le reçoivent comme il faut; 2° il fait qu'ensuite le Saint-Esprit les aide à s'aimer l'un l'autre d'un amour chrétien; à se garder l'un l'autre une fidélité inviolable; à être bien chastes dans leur mariage, à porter patiemment les croix qui ne leur manquent pas; enfin à donner à leurs enfants une éducation chrétienne (*I Thess.* IV, 4); 3° ce sacrement attire souvent la bénédiction de Dieu et sur eux et sur leurs biens pour la fécondité du mariage, et pour le bon gouvernement du temporel de leur famille.

Si le sacrement de mariage produit toutes ces grâces, d'où vient que tant de gens mariés vivent si peu chrétiennement?

1° Ce malheur vient de ce que bien des gens reçoivent ce sacrement dans de mauvaises dispositions, provoquant ainsi sur eux la justice de Dieu, au lieu d'attirer sa miséricorde; 2° cette grande misère est causée aussi par les péchés que plusieurs commettent dans le mariage, s'imaginant par un étrange aveuglement que tout y est permis à leur passion brutale.

A quoi doivent nous porter ces instructions?

1° A nous bien souvenir que le mariage des Chrétiens est une chose sainte et sacrée, qu'il faut avoir en grande vénération; 2° à faire en sorte, dans les occasions, que les personnes qui vont à ce grand sacrement, n'en profanent pas la sainteté, ni en le recevant indignement, ni en vivant brutalement après l'avoir reçu.

—

LEÇON LXXVIII.

De ce qu'il faut faire pour se marier chrétiennement. — De ce que c'est qu'une famille vraiment chrétienne.

Que faut-il faire pour recevoir chrétiennement le sacrement de mariage?

1° Ne pas s'y porter précipitamment, mais y penser à loisir; bien prier Dieu, et prendre bon conseil avant de s'y engager; 2° se purifier du péché par une vraie pénitence; 3° y porter des intentions, non pas de bête ni de païen, mais d'un vrai Chrétien qui cherche le service et la gloire de Dieu.

Pourquoi un Chrétien, avant de se marier, doit-il y penser bien à loisir?

Parce qu'il ne peut se marier prudemment et chrétiennement sans examiner auparavant: 1° s'il y a lieu de croire que Dieu le veut dans l'état du mariage; 2° si ce doit être avec la personne qui est proposée pour cela; 3° s'il ne se trouve point entre eux quelqu'un des empêchements qui rendent le mariage nul, ou quelqu'un de ceux qui le rendent illicite.

Y a-t-il de grands inconvénients à se marier précipitamment?

Oui : ordinairement ceux qui se marient à la hâte s'en repentent tout à loisir.

A quoi peut-on connaître que Dieu appelle un Chrétien à l'état du mariage?

On le connaît suffisamment lorsque après avoir invoqué Dieu et bien examiné la chose, on voit, 1° qu'il n'a nulle marque de vocation à un autre état; 2° qu'il est bien résolu de vivre chrétiennement dans celui-ci.

Qu'est-ce qui doit déterminer un Chrétien à épouser une personne plutôt qu'une autre?

1° Un vrai Chrétien ne se détermine jamais à quoi que ce soit par une passion déréglée: 2° quoiqu'il faille considérer le bien et les bonnes qualités de corps et d'esprit, parce qu'enfin tout cela est nécessaire, il faut pourtant avoir plus d'égard à la vertu et aux dispositions qui font espérer de voir la crainte de Dieu et la paix dans la famille. Comme une fille est malheureuse quand elle épouse un homme vicieux, quelque riche qu'il soit; un jeune homme aussi, quoiqu'il se marie pour s'établir dans le monde, est pourtant misérable quand il épouse une mondaine, quelque grande que soit sa dot.

Pourquoi les Chrétiens doivent-ils bien prier Dieu avant de se marier?

Parce qu'ils ont un très-grand besoin de sa sainte grâce.

Vous dites qu'ils doivent prendre conseil; de qui doivent-ils le prendre?

Principalement de leur père et de leur mère. Ils leur font une grande injure quand ils se marient sans leur conseil, et ils leur en font encore une plus sensible lorsque, sans de grandes raisons, ils se marient contre leur sentiment.

Expliquez-nous un peu ces empêchements dont vous venez de parler : qu'est-ce que les empêchements qui rendent le mariage nul?

Voici comment on me les a expliqués :

Si quelqu'un contracte mariage sans y donner aucun consentement, étant contraint par violence d'y donner les mains; s'il se contracte entre parents jusqu'au quatrième degré, ou entre personnes alliées, aussi jusqu'au quatrième degré, quand l'alliance vient d'un précédent mariage; ou au second degré seulement, quand elle provient du péché; s'il se contracte par une personne qui soit engagée à Dieu par un vœu solennel, ou par la réception d'un ordre sacré; s'il se contracte entre un homme et une femme qui ont procuré et tâché de procurer la mort d'un premier mari, ou qui ont péché ensemble durant la vie de ce premier mari, avec promesse de se prendre en mariage après sa mort; si quelque personne déjà mariée contracte un second mariage; si on marie une fille qui n'a pas douze ans, ou un garçon qui n'en a pas quatorze; si un garçon épouse une personne qu'il a enlevée et n'a point remise en pleine liberté; si on prend en mariage une personne après des fiançailles qu'on avait contractées avec une autre qui lui était parente au premier degré; si on fait un mariage clandestin, c'est-à-dire si on le fait sans la présence du curé ou de quelque autre prêtre commis par lui ou par Mgr l'évêque, et de deux ou trois témoins; enfin, si on trompe un homme qui se marie, en lui faisant épouser une personne qui n'est point celle qu'il a l'intention d'épouser, ou une personne esclave qu'on lui fait croire être libre : en tous ces cas, le mariage qu'on a tenté de faire est absolument nul.

Qu'est-ce que les empêchements qui rendent le mariage illicite?

Voici ce que nous devons principalement savoir sur ces empêchements : Si on contracte mariage après avoir fait un vœu simple de garder la chasteté ou d'embrasser la vie religieuse; si on épouse une personne au préjudice d'une autre à qui on a promis de l'épouser; si on se marie pendant le temps de l'Avent ou du Carême; si on se marie sans avoir fait publier son mariage trois fois à la Messe paroissiale, ainsi que l'Eglise l'ordonne : en ces cas, on contracte un mariage véritable, mais profané par le péché.

Recevoir le sacrement de mariage en état de péché mortel, est-ce un grand mal?

Oui : c'est une chose très-déplorable de voir un Chrétien et une Chrétienne commencer leur société inséparable par un horrible sacrilége, et entrer par une telle porte dans l'état de vie où ils s'engagent. Un commencement si désagréable à Dieu et si capable d'attirer sa malédiction, mérite d'être suivi, comme il l'est ordinairement, de toutes sortes de malheurs.

Comment un bon Chrétien et une bonne Chrétienne qui vont se marier évitent-ils un si grand mal?

Ils se préparent à bien recevoir le sacrement de mariage, en recevant auparavant avec piété le sacrement de pénitence et d'Eucharistie. L'un et l'autre s'unissant ainsi à Dieu, se rendent capables d'avoir entre

eux une union sainte et digne du christianisme.

Lorsque, par malheur, on a reçu ce sacrement en mauvais état, que faut-il faire?

Ne pas se désespérer ni s'abandonner au vice, mais faire pénitence du sacrilége qu'on a commis, et regagner par la prière, par les bonnes œuvres, par une humble patience, les bénédictions de Dieu dont on s'était rendu si indigne.

Quelle est l'intention d'un bon Chrétien et d'une bonne Chrétienne qui vont recevoir le sacrement de mariage?

Nous avons déjà dit, dans la leçon précédente, que c'est de former une famille vraiment chrétienne.

Qu'est-ce qu'une famille vraiment chrétienne?

C'est une famille où règnent l'horreur du péché, la dévotion et l'union de la charité mutuelle. Une famille où se maintiennent ces trois choses est une image du paradis, comme au contraire une famille où l'on voit régner le vice, l'irréligion et les dissensions, est une image de l'enfer.

Comment un homme et une femme conservent-ils leur famille dans l'horreur du péché, la dévotion et la paix?

Par la prière, les remontrances, les corrections charitables, et surtout par le bon exemple.

AVIS. — Il sera bon de relire ici le quatrième commandement où sont réunis les devoirs mutuels du mari et de la femme, leurs devoirs envers leurs enfants et leurs domestiques.

INSTRUCTIONS ECCLÉSIASTIQUES,

OU L'ON TACHE DE FAIRE CONNAITRE L'ESSENCE, LA DIGNITÉ ET LA SAINTETÉ DU CLERGÉ.

TITRE PREMIER.

DU CLERGÉ EN GÉNÉRAL.

CHAPITRE PREMIER.

De ce que c'est que le clergé. — De son institution. — Du sacrement de l'ordre qui le forme et le sanctifie.

DEMANDE. *Qu'est-ce que le clergé?*

RÉPONSE. C'est le corps et la société des principaux membres de l'Eglise (2), spécialement députés pour le culte de Dieu (3) et la sanctification des hommes (4).

D'où vient ce mot de clergé?

(5) De ce que le nom de clerc est commun à tous ceux qui composent ce sacré corps, aussi bien que le nom d'ecclésiastique ou homme d'Eglise. Nous verrons ci-après ce que signifient ces saints noms.

Qui a institué le clergé?

Le Fils de Dieu l'a institué dans ses apôtres et ses disciples qui en ont été les premières personnes. Il l'a institué lorsqu'il a institué le sacerdoce de son Eglise en même temps que son sacrifice. Ce que nous ne pouvons mieux faire voir que dans ces belles et saintes paroles du concile de Trente (sess. 22, c. 1): « Dans la dernière Cène, la nuit même qu'il fut livré, se déclarant prêtre établi pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech, il offrit à Dieu le Père son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin, et, sous les symboles des mêmes choses, les donna à prendre à ses apôtres qu'il établissait alors prêtres du Nouveau Testament; » et par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi*, leur ordonna à eux et à leurs successeurs dans le sacerdoce, de les offrir, ainsi que l'Eglise l'a toujours entendu et enseigné. Auxquelles paroles il faut ajouter ces autres du même concile (sess. 23, c. 1) pour une explication plus ample, et une excellente confirmation de la même doctrine : « Le sacrifice et le sacerdoce sont tellement joints et unis ensemble par la disposition et l'établissement de Dieu, que l'un et l'autre s'est rencontré dans toutes les lois. Comme

(2) Pars membrorum Christi prima. (S. GREG., lib. XIV *Moral.*, cap. 16.)

Sanctiora membra Ecclesiæ. (S. PETR. DAM., *Contra cleric. intemp.*)

(3) Ordo familiarius divinis agglutinatus officiis. (ID., *Contra cleric. intemp.*, dissert. 3.)

Genus istud divinis sacrisque ministeriis mancipatum. (S. CYRILL. Alex., *De orat. in spe et ver.*)

(4) Sancti purificantes. (S. DIONYS.)

(5) Omnes qui in ecclesiastici ministerii gradibus sunt ordinati, generaliter clerici nominantur. (S. ISID. Hispal., lib. I *De offic. eccl.*, cap. 1.)

donc dans le Nouveau Testament l'Eglise catholique a reçu de l'institution de Notre-Seigneur le sacrifice visible de la sainte Eucharistie, aussi faut-il reconnaître que dans la même Eglise il y a un nouveau sacerdoce visible et extérieur dans lequel l'ancien est transféré. Et les saintes lettres font voir, comme la tradition de l'Eglise catholique l'a aussi toujours enseigné, que ce sacerdoce a été institué par Notre-Seigneur et Sauveur, et qu'il a donné aux apôtres et à leurs successeurs dans le sacerdoce la puissance de consacrer, offrir et administrer son corps et son sang, ainsi que de remettre et de retenir les péchés. »

Voilà bien clairement la doctrine de l'Eglise sur l'institution du sacerdoce. Et parce que les prêtres revêtus et ornés de ce nouveau sacerdoce sont, à la vérité, la principale partie du clergé, à prendre la prêtrise dans toute sa plénitude et ce qui en fait principalement la dignité, mais ne sont pas le clergé entier dont nous cherchons ici l'institution, il faut que nous trouvions encore dans la doctrine de l'Eglise l'établissement des autres ministres sacrés inférieurs aux prêtres, et voici ce que nous en apprend le saint concile (sess. 23, c. 2) : « Comme la fonction d'un sacerdoce si saint, » dit-il, « est une chose toute divine, afin qu'elle pût être exercée avec plus de dignité et plus de respect, il a été convenable et bien à propos que, pour le bon règlement de l'Eglise, si sage dans toute sa conduite, il y eût plusieurs et divers ordres de ministres qui, par office, fussent appliqués au service de l'autel, en sorte que, par une manière de degrés, ceux qui auraient été premièrement marqués de la tonsure cléricale montassent ensuite aux ordres majeurs par les moindres ; car les saintes lettres ne font pas seulement mention des prêtres, mais elles parlent aussi très-clairement des diacres, et enseignent en termes formels et très-remarquables les choses à quoi on doit particulièrement prendre garde dans leur ordination. Et l'on voit aussi que, dès le commencement de l'Eglise, les noms des ordres suivants étaient en usage, aussi bien que les fonctions propres de chacun d'eux, c'est-à-dire du sous-diacre, de l'acolyte, de l'exorciste, du lecteur et du portier, quoique en degré différent. »

Est-ce là tout ce que nous avions à dire pour bien connaître le clergé tel que Notre-Seigneur l'a formé et institué?

Non, nous n'aurions pas une idée suffisante de ce que c'est que le clergé, si nous n'ajoutions deux vérités à celles que nous venons de rapporter.

La première est que les apôtres et les disciples, ayant en éminence la grâce (6) d'oraison et l'esprit de prières, s'adonnèrent autant qu'ils purent à ce saint exercice (7), louant et priant Dieu, non-seulement dans leur intérieur, que la présence de la majesté de Dieu remplissait et embrasait sans cesse, mais encore extérieurement, comme firent par exemple (8), saint Paul et Silas dans un cachot de la ville de Philippes, où, s'étant mis en prières sur le minuit, ils chantaient à la louange de Dieu des hymnes que les autres prisonniers entendaient.

Les apôtres étant ainsi très-affectionnés à faire oraison de la bouche aussi bien que du cœur, et bien assidus à la faire aux heures destinées, comme il paraît assez par l'histoire sacrée de leurs *Actes* (9), bientôt, par les exemples qu'ils donnèrent en cela et par les instructions avec lesquelles ils formaient l'Eglise naissante, il s'y fit de saintes assemblées pour adorer, louer et invoquer Dieu (10) dans une plus expresse union de tous les cœurs, non-seulement à l'heure du divin sacrifice, mais encore en d'autres temps ; et c'est de là que peu à peu s'est formée (11) et mise en usage cette oraison publique que les ecclésiastiques offrent à Dieu au nom de tout le peuple fidèle, que nous appelons l'Office divin, qui, après la sainte Messe, est la consolation et le soutien de l'Eglise (12), et qui est une partie fort considérable du culte de Dieu auquel le clergé est spécialement député ; de quoi nous aurons à traiter dans la suite.

La seconde vérité qu'il faut ajouter ici, c'est que Notre-Seigneur a établi ses apôtres et ses disciples, et en eux les évêques et les prêtres qui doivent succéder à leurs fonctions, pour sanctifier les hommes et pour former et perfectionner son Eglise par la prédication de son Evangile, et par l'administration des sacrements qu'il a institués pour cette fin. C'est ce que saint Paul veut que tout le monde reconnaisse. *Que les hommes nous considèrent*, dit ce grand Apôtre, *comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu : « Sic nos existimet homo ut ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei. »* (*I Cor.* IV, 1.)

Voilà comment ceux du clergé sont spécialement députés pour la sanctification des peuples, aussi bien que pour le culte de la majesté divine. Voilà comment ils sont en effet les principaux membres de l'Eglise, puisqu'ils sont ceux qui conduisent et perfectionnent les autres : *Perfecti perficientes.* (S. DIONYS., *Cœlest. hier.*, c. 9.)

Qui sont ceux qui, après le temps des apôtres, ont continué et continuent encore à former le clergé, en députant et consacrant de

(6) *Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus.* (*Act.* VI, 4.)

(7) *Petrus et Joannes ascendebant in templum ad horam orationis nonam.*(*Act.* III, 1.)

(8) *Media autem nocte, Paulus et Silas orantes laudabant Deum.* (*Act.* XVI, 25.)

(9) Locis citatis et aliis.

(10) *Erant autem perseverantes in doctrina apostolorum, et communicatione fractionis panis et orationibus.* (*Act.* II, 42.)

(11) De hymnis et psalmis canendis, ipsius Domini et apostolorum habemus documenta et præcepta. (S. AUG., ep. 119.)

(12) *Posuit super eos orbem.* (*I Reg.* II, 8.) Sacerdotes in Ecclesia bases in templo. (S. GREG., hom. 17 in *Evang.*)

nouveaux ministres des autels et du salut des hommes ?

Les évêques ont toujours fait (*Conc. Trid.*, ses. 23, cap. 4, et cap. 3 seq.), font encore et feront toujours cette consécration par le sacrement de l'ordre, duquel ils sont les seuls ministres. C'est cet excellent sacrement qui donne le pouvoir d'exercer les sacrées fonctions (S. Thom., *Supplem.*, quæst. 34, a. 1), et la grâce de s'en acquitter dignement.

Qui sont ces ministres que les évêques consacrent par le sacrement de l'ordre?

Ce sont les mêmes qu'on a vus dans l'Eglise dès les premiers siècles, et que nous venons de voir nommés dans le saint concile (*Trid.*, sess. 23, cap. 2); savoir, premièrement et principalement les prêtres, et puis les ministres inférieurs qui aident les prêtres dans les exercices du sacerdoce, et qu'on appelle les diacres, les sous-diacres, les acolytes, les exorcistes, les lecteurs et les portiers.

Pourquoi ce sacrement s'appelle-t-il sacrement de l'ordre ?

Parce qu'il met en effet un bel ordre dans l'Eglise par la distinction du clergé et du peuple (S. Thom., in *Supplem.* supra), et par la subordination qu'on voit des inférieurs aux supérieurs dans l'état ecclésiastique : *Ut castrorum acies ordinata.* (*Cant.* vi, 3.)

Pourquoi l'appelez-vous un excellent sacrement?

Parce que c'est le sacrement qui donne le pouvoir de faire et d'administrer les autres sacrements (13), et qui sanctifie dans l'Eglise ceux qui y doivent sanctifier les autres.

Tous ces différents ministres ou officiers de l'Eglise sont-ils consacrés par différents ordres?

Oui, ils sont consacrés par sept ordres différents. Le sacrement de l'ordre comprend tout ce que nous appelons les saints ordres, parce que les six ordres qui sont inférieurs à l'ordre de la prêtrise lui sont associés et unis pour rendre plus vénérable, plus facile et plus salutaire au peuple l'administration du sacerdoce, et qu'ils sont autant de degrés par lesquels on monte de la première tonsure à la prêtrise ; cette union de tous les sept, et cette subordination qui est entre eux font qu'on les considère dans l'Eglise comme un seul ordre.

Quelle est la matière et la forme du sacrement de l'ordre?

Nous le verrons bientôt en considérant chacun des saints ordres en particulier.

Chaque sacrement a ses significations mystérieuses; quelles sont celles du sacrement de l'ordre?

Il nous remet en mémoire le sacerdoce adorable dont le Père éternel revêtit Jésus-Christ son très-cher Fils au moment de sa conception, se l'appropriant dès lors en qualité de son sacrificateur et de sa victime pour toute l'éternité. (*Hebr.* x, 5 seq.)

Il nous représente les pouvoirs admirables qu'il communique, et la grâce qu'il confère pour en user saintement.

Il nous annonce que tous les saints seront dans le paradis les prêtres de Dieu et de Jésus-Christ d'une manière toute divine, offrant éternellement au Père des miséricordes l'Agneau sans tache qui s'est immolé sur la croix. (*Apoc.* xx, 6.)

Pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ a-t-il donné aux seuls évêques le pouvoir de conférer les saints ordres?

Premièrement, comme les évêques sont les principaux prêtres (14), au gouvernement desquels les autres prêtres sont soumis, il est très à propos que ceux-ci reçoivent d'eux leur députation et leur sanctification pour les sacrés ministères, afin qu'ensuite ils les reconnaissent volontiers pour leurs supérieurs et leurs pères.

Secondement, les prêtres et les autres ministres inférieurs étant dans l'Eglise pour aider les évêques à instruire, gouverner et sanctifier le peuple chrétien, il est bien juste que ce soient les évêques qui les choisissent et les consacrent.

Troisièmement, comme Notre-Seigneur confie aux prêtres les divins trésors de son Eglise, le principal exercice de la religion et le soin des âmes rachetées de son sang, il est très-convenable que l'évêque, en qui résident particulièrement l'autorité de Jésus-Christ et son esprit de sagesse pour gouverner son troupeau, soit celui qui donne à cet adorable Maître ces ministres de son sanctuaire et ces dispensateurs de ses mystères.

Les évêques ne doivent-ils consacrer que des hommes choisis?

Non (15), il est tout visible que des fonctions saintes, dans lesquelles consiste l'exercice de la vraie religion qu'on doit à Dieu, et par lesquelles son Eglise est tous les jours formée, régie et sanctifiée, ne doivent pas être commises à toutes sortes de personnes, mais seulement à des hommes d'une sagesse et d'une probité bien connues et bien distinguées (16).

Qu'est-ce à dire qu'il y a des ordres sacrés et de moindres ordres?

Les saints ordres du prêtre, du diacre et du sous-diacre s'appellent ordres sacrés,

(13) Ad idoneam executionem ordinum non sufficit bonitas qualiscunque, sed requiritur bonitas excellens, ut sicuti illi ordinem suscipiunt, super plebem constituuntur gradu ordinis, ita superiores sint merito sanctitatis. Ideo præexigitur gratia ut digne connumerentur in plebe Christi ; sed confertur in ipsa susceptione ordinis amplius gratiæ munus, per quod ad majora reddantur idonei. (S. Thom., *Supp*, q. 35, art. 1, ad 3; *Trid.*, sess. 23, cap. 2.)

(14) *Vide* S. Thom., *Suppl.*, quæst. 38 et 40, cap. 4.)

(15) Merita debent præire bonorum operum, ut dignus habeatur ad ordinationem. (S. Ambr., *in I Tim.* v.)

(16) Viros probatos oportet diligi, non probandos. (S. Bern., quæst. *De consid.*, cap. 4.)

parce qu'ils appliquent ces trois ministres aux plus saintes fonctions de l'autel, et que l'engagement inviolable à garder la chasteté et l'obligation à l'Office divin leur sont annexés (17). Les saints ordres de l'acolyte, de l'exorciste, de lecteur et de portier, quoiqu'ils soient quelque chose de bien grand et de bien saint, s'appellent pourtant moindres ordres en comparaison des trois premiers, dont ils n'ont pas la dignité ni les engagements.

Pourquoi ces saints ministres sont-ils de sept différentes sortes?

Premièrement, il nous doit suffire pour toute raison que c'est Jésus-Christ, notre chef et notre Souverain Pontife, qui a réglé et établi, par lui-même ou par ses apôtres, que les fonctions de ces sept ministres religieusement exercées seraient ce qui donnerait de la vénération à son sacrifice, à ses sacrements et à tout le culte divin dans son Eglise.

Secondement, ces sept ministres, avec les simples clercs qui sont au-dessous d'eux tous, et les évêques qui sont au-dessus (18), représentent sur la terre les neuf chœurs des esprits célestes. Ainsi, l'Eglise de la terre a le glorieux avantage en cela, aussi bien qu'en plusieurs autres choses, de ressembler autant qu'il se peut à l'Eglise du ciel.

Qui considérera bien toutes ces vérités, qui sont autant de points de la doctrine chrétienne et ecclésiastique, concevra infailliblement une haute idée de la dignité du saint clergé, sera persuadé que tous les fidèles lui doivent un grand respect, et (19) que ceux qui y sont engagés, doivent mener une vie digne de leur rang; ce qui sera de plus en plus expliqué, et continuellement confirmé dans toutes les pages de cet écrit.

CHAPITRE II.

Des effets du sacrement de l'ordre. — De l'éminente perfection et sainteté de l'état ecclésiastique.

Continuons à nous instruire sur la sainteté du clergé. Dites-nous plus distinctement les effets du sacrement de l'ordre, qui en sanctifient tous les membres.

Premièrement, ce sacrement produit dans l'âme de celui qui le reçoit un caractère ineffaçable, qui est la marque éternelle de sa députation aux sacrées fonctions, et de son pouvoir de les exercer (20).

Secondement, il augmente beaucoup la grâce sanctifiante dans ceux qui le reçoivent comme il faut.

Troisièmement (21), tous ceux qui viennent au sacrement de l'ordre avec les dispositions que Dieu demande, y reçoivent le Saint-Esprit, qui les aide à s'acquitter fidèlement et religieusement de leurs saints ministères.

En quoi le caractère de l'ordre est-il différent de celui du baptême?

En ce que le caractère du baptême députe une personne à recevoir les sacrements de l'Eglise, à exercer la foi et à vivre en Chrétien; et le caractère de l'ordre députe un homme à donner les sacrements (22), à prêcher la foi et à former les Chrétiens.

En quoi le caractère de l'ordre est-il différent de celui de la confirmation?

En ce que le caractère de la confirmation engage un homme baptisé à vivre en parfait Chrétien et en généreux soldat de Jésus-Christ; et le caractère de l'ordre engage un ecclésiastique à devenir (23) le père de plusieurs Chrétiens, et l'un des (24) chefs des bons soldats du Fils de Dieu.

La grâce sanctifiante que donne le sacrement de l'ordre, est-ce une grâce fort éminente?

Oui, sans doute, puisqu'elle est la grâce de (25) l'état le plus parfait de l'Eglise, qu'elle fait les plus intimes amis de Jésus-Christ, et qu'elle sanctifie ceux qui doivent sanctifier toute l'Eglise.

Le Saint-Esprit est donc donné aux prêtres pour de grandes choses?

Oui, pour des choses toutes divines; car il leur est donné dans l'ordination (26), afin que, par le secours continuel de ses grâces, ils soient en Jésus-Christ de dignes médiateurs (27) entre Dieu et les hommes, et qu'en cette qualité, ils sachent d'un côté rendre à Dieu, pour son peuple, tous les devoirs de la religion, apaiser sa colère, et obtenir de sa bonté toute sorte de grâces, et, d'autre part, annoncer aux hommes ce qu'ils doivent croire et ce qu'ils doivent faire pour plaire à leur Créateur, et se tenir unis à lui; afin aussi qu'ils soient, par les mêmes grâces, de fidèles dispensateurs des mystères de Dieu dans l'administration des sacrements, pour l'honneur de sa divine majesté et la sanctification de son peuple.

Vous appelez le clergé l'état le plus parfait de l'Eglise. Est-il certain que les ecclésiastiques sont engagés, par leur état, à être plus

(17) Le Can. *Quod votum*, De voto in 6, et S. ANTON., psal. II, tit. 11, cap. 2, appellent cet engagement volontaire à vivre chastement, un vœu solennel.

(18) Le P. Louis du Pont, traité 1, *Du sacrement de l'ordre*, chap. 1.— S. DYON., *De cœlest. hierarch.*, cap. 2.

(19) Ut qui constituuntur super plebem gradu ordinis, ita et superiores sint merito sanctitatis. (S. THOM., *Suppl.*, quæst. 35, art. 1.)

(20) Sic definit *Trid.*, sess. 23, can. 4, *ibid.*

(21) *Ibid. Vide* S. THOM., *Suppl.*, quæst. 35, art. 1.

(22) Sacerdotem oportet præesse, prædicare, baptizare. (*Pontif.*)

(23) Honorate sacerdotes ut patres. (S. CLEM. Pap., *Constit. apost.*, lib. VII, cap. 32.)

(24) Sacerdos dicitur sacer dux. (HONOR. Augustod., lib. I *Gemmæ animæ*, cap. 182.)

(25) S. Leo ordinationem vocat tantæ benedictionis sacramentum. (Epist. 81 *Ad Dioscor.*)

(26) Episcoporum ordo ad gignendos patres præcipue pertinet. (S. EPIPH., hær. 75.)

(27) Proprie officium sacerdotis est esse mediatorem inter Deum et populum, in quantum scilicet divina populo tradit. — Et iterum in quantum preces populi Deo offert, etc. (S. THOM., p. V, quæst. 11, art. 1.)

saints et plus parfaits que ne le sont les bons Chrétiens de l'état laïque?

Cela est indubitable, pour plusieurs raisons très-convaincantes.

Premièrement, les ecclésiastiques (28) étant appliqués, par leur état, à des fonctions toutes saintes et toutes divines, comme nous venons de voir, ils sont par là engagés à être des hommes tout saints et tout divins, pour mener, comme ils doivent, une vie conforme à leurs emplois.

Secondement, le clergé est composé d'hommes qui sont (29) les successeurs des apôtres de Notre-Seigneur, de ses disciples et des autres ministres inférieurs, qui, au commencement, étaient tous compris dans les diacres. N'est-il donc pas visible que comme les ecclésiastiques succèdent aux fonctions de ces premiers saints de leur ordre, ils doivent aussi succéder à la ferveur de leur foi, de leur religion et de leur charité?

Troisièmement, nous voyons dans l'Ecriture que Dieu demandait des prêtres et des lévites de l'ancienne loi une vie toute pure et toute sainte: *Sancti erunt Deo suo.* (*Levit.* XXI, 6.) Quelle piété donc et quelle perfection ne demande-t-il pas des prêtres et des lévites de l'Eglise de Jésus-Christ, desquels ceux-là n'étaient que l'ombre et la figure? Le cardinal Pierre de Damien n'a-t-il pas grande raison de dire (30) qu'on doit exiger, des clercs de la sainte Eglise, toute autre chose que ce qu'on exigeait des ministres de la Synagogue?

Quatrièmement, comment les ecclésiastiques ne seraient-ils pas obligés de surpasser en sainteté les bons Chrétiens qui vivent dans le siècle, puisqu'il est constant, selon le sentiment des saints Pères, qu'ils doivent être plus parfaits que les simples religieux? Saint Denis (31), qui vivait dans le temps des plus saints moines, dit que l'ordre monastique doit suivre les ordres sacerdotaux et imiter leur élévation à Dieu. Saint Jérôme (32) exhorte un moine fort vertueux à vivre si bien dans le monastère, qu'il mérite d'être fait clerc. Saint Augustin (33) nous assure qu'entre ceux qui vivaient de son temps dans les monastères, il n'appelait et ne recevait dans le clergé que ceux dont la vie était la plus sainte et la mieux éprouvée. Et saint Thomas (34), alléguant les paroles de saint Denis, que nous venons de rapporter, enseigne que les ecclésiastiques étant députés à de très-dignes ministères, cela requiert en eux plus de sainteté que n'en requiert l'état religieux, et il conclut de là que quand un ecclésiastique qui a les ordres sacrés fait quelque chose d'opposé à la sainteté, il pèche plus grièvement que ne ferait un simple religieux en pareil cas. Le même saint docteur (35) enseigne aussi sur ce principe, que la couronne que l'Eglise fait porter aux ecclésiastiques, est en eux une marque de royauté et de perfection, parce que ceux qu'on applique aux ministères divins, acquièrent par là une dignité royale, et doivent être parfaits dans la vertu; par où il met encore la perfection des ecclésiastiques au-dessus de celle des simples religieux, qui ne doivent pas porter ce signe de royauté et de perfection.

Enfin, rien ne montre mieux l'éminente perfection à laquelle sont obligés les ecclésiastiques, que les divers noms que donnent au clergé les auteurs sacrés qui ont écrit de sa dignité et de ses obligations. Le clergé est nommé, par saint Ambroise (36), le camp de la sainteté; par saint Bernard (37), le très-sacré ordre du clergé, la terre des saints, la profession de la perfection; par le Pape Alexandre III (38), le sénat des saints clercs; par Pierre Damien (39), le lieu de la vie irrépréhensible; par Philippe (40), abbé, l'ordre apostolique; et par le concile de Fréjus (41), l'ordre angélique de la sainte Eglise. Ces expressions, et mille autres semblables qu'on trouve dans les bons auteurs, et dont ci-après nous rapporterons un bon nombre, font voir évidemment que les plus pieux et les plus habiles hommes ont toujours été persuadés que les ecclésiastiques

(28) Qui divinis ministeriis applicantur, perfecti in virtute esse debent. (S. THOM., in 4, dist. 24, quæst. 3, art. 1.)

Ipsi sunt ministri Verbi, adjutores Dei, oraculum Spiritus sancti. (S. PROSP., lib. I *De vita contempl. sacerd.*, cap. ult.)

(29) Sacerdotes et suo et apostolorum loco funguntur, propter quod et ecclesiarum apostoli nominantur. (S. HIER. *in Epist. I ad Cor.*, I.)

(30) Necesse est ut aliud à ministris Synagogæ, aliud nunc exigatur à clericis Ecclesiæ. (*Opusc. cont. cleric. intemp.*, dissert. 1, cap. 2.)

(31) Monasticus ordo debet sequi sacerdotales ordines, et ad eorum imitationem ad divina conscendere. (S. DIONYS., *Eccl. hierarc.*, cap. 6.)

(32) Sic vive in monasterio, ut merearis effici. (*Epist. ad Rusticum monac.*)

(33) Ex his qui in monasterio permanent, nonne nisi probatiores atque meliores in clerum assumere solemus? (S. AUG., epist. 76.)

(34) Per sacrum ordinem aliquis deputatur ad dignissima mysteria, quibus ipsi Christo servitur in sacramento altaris, ad quod requiritur major sanctitatis interior, quam requirat religionis status, etc. (S. THOM., 2-2, quæst. 184, art. 8, c. 1.)

(35) Corona est signum regni et perfectionis, cum sit circularis. Illi autem qui divinis mysteriis applicantur, adipiscuntur regiam dignitatem et perfecti in virtute esse debent. (S. THOM., *Supplem.*, q. 40, art. 1, c. 1.)

(36) Castra sanctitatis. (S. AMBR., lib I *Offic.*, c. ult.)

(37) Cleri sacratissimus ordo. (S. BERN., *De convers. ad cleric.*, cap. 9.)

Terra sanctorum. (S. BERN., *Declam.*)

Perfectionis professio. (ID., *De convers. ad cleric.*)

(38) Senatus sanctorum clericorum. (ALEXAND. III, *Epist. ad Strigon. et Colon.*, in Appendice *Concil. Later.* III, part V, cap. 6.)

(39) Locus irreprehensibiliter vivendi. (S. PETR. DAM. *Epist. episc. Cardin.*)

(40) Apostolicus ordo. (PHILIP. Abbas, *De dignit. cler.*)

(41) Sanctæ Ecclesiæ angelicus ordo. (*Conc. Forojul.*, cap. 12, ann. 791.)

sont engagés à être les plus saints de l'Eglise.

Comprenez-vous dans cette obligation de vivre si saintement les ecclésiastiques inférieurs aux prêtres?

Oui, je les y comprends tous, après saint Jérôme (42) et le saint concile de Trente. Saint Jérôme écrivant sur le chapitre II de l'Epître de saint Paul à Tite, dit que non-seulement les évêques, les prêtres et les diacres, mais encore les exorcistes, les lecteurs, les portiers et les acolytes qui sont d'un rang inférieur, doivent faire en sorte, par un très-grand soin, qu'ils surpassent tout le peuple en doctrine et en bonté de mœurs; et le saint concile de Trente, dans la session quatorzième, parle ainsi (43): « Les évêques avertiront leurs ecclésiastiques, de quelque rang qu'ils soient, de montrer le chemin au peuple qui leur est commis, par leur vie exemplaire, leurs paroles et leur doctrine. Et le même sacré synode dit, dans la session vingt-deuxième, que les clercs appelés pour avoir le Seigneur pour leur partage (sess. 22, cap. 1 *De reform.*), et à être eux-mêmes le partage de Dieu, doivent tellement régler leur vie et toute leur conduite, que dans leurs habits, leur maintien extérieur, leurs démarches, leurs discours, et dans tout le reste, ils ne fassent rien paraître que de sérieux, de retenu, et qui ne marque en eux un vrai fond de religion, évitant les moindres fautes, afin que leurs actions impriment de la vénération à tout le monde.

Nous verrons, dans toute la suite de ce que nous avons à dire sur cette matière cléricale, que tous les ecclésiastiques, depuis les simples clercs jusqu'aux prêtres, ont de particulières obligations à la perfection chrétienne, et que ces obligations commençant dans les simples clercs (44), s'augmentent ensuite dans chacun d'eux à chaque degré qu'il monte en avançant dans les ordres. L'Eglise nous a marqué ce progrès, ordonnant que la couronne cléricale soit petite ou grande en chaque ecclésiastique, à proportion de la dignité de son ordre et de ses obligations; et c'est pour garder cette loi que le simple clerc porte la plus petite couronne, et l'évêque la plus grande.

Il y en a qui disent que les ecclésiastiques ne sont pas obligés à tant de sainteté, parce qu'ils sont séculiers. Que dirons-nous à cela?

Le mot de séculier se prend en deux sens; premièrement, il signifie un homme qui aime le siècle, qui suit ses maudites maximes, et qui, par conséquent, est ennemi de Dieu (45), selon l'Ecriture, et, en ce sens, nul bon Chrétien n'est séculier, et tout ecclésiastique est obligé, par la sainteté de son état, à ne l'être pas, mais au contraire à fuir le monde (46), et à détester et condamner ses maximes. Secondement, quand on nomme séculier un ecclésiastique, on veut dire seulement qu'il peut posséder quelques biens temporels, et qu'il n'observe pas la régularité monastique; et en ce sens, la qualité de séculier n'a rien d'incompatible avec la plus haute perfection, comme il paraît évidemment dans l'état épiscopal, où l'exemple de grand nombre de prélats a fait voir qu'on peut vivre très-saintement en possédant de grands biens (47), et sans pratiquer des observances claustrales.

Sur le bien temporel des ecclésiastiques, il faut remarquer, premièrement, que l'Eglise veut absolument que nul ne soit engagé dans le clergé sans avoir de quoi y subsister (48). Secondement, qu'il est très à propos, et même nécessaire qu'il y ait des ecclésiastiques qui possèdent de gros revenus. Et en troisième lieu, que la subsistance nécessaire des uns et l'abondance des autres ne signifient point du tout ni faiblesse de vertu en eux, ni imperfection dans leur état, mais sont en eux, au contraire, des marques et des moyens d'une plus grande perfection; car si l'Eglise ordonne que tous ceux qu'on engage dans le clergé aient un revenu nécessaire, c'est afin qu'étant délivrés du soin de pourvoir à leur subsistance (49), rien ne diminue l'assiduité et l'attention qu'ils doivent à leurs sacrés ministères, et qu'ainsi ils les exercent avec plus de sainteté, c'est-à-dire avec une plus parfaite séparation de toutes les choses terrestres. Et si la même sainte Eglise approuve qu'il y ait des ecclésiastiques qui possèdent beaucoup de biens temporels, elle entend qu'ils ne les possèdent pas pour eux-mêmes (50), mais pour la décoration nécessaire des églises et pour la subsistance des pauvres, et par conséquent elle entend qu'ils soient des hommes de Dieu, tout pleins d'un zèle ardent de sa maison, tout embrasés d'une

(42) Non solum episcopi, presbyteri aut diaconi debent magnopere providere ut cunctum populum cui præsident, conversatione, sermone et scientia præcedant; verum etiam et inferiores gradus exorcistæ, lectores, æditui, acolyti et omnes omnino qui domus Dei deserviunt; quia vehementer Ecclesiam Dei destruit meliores esse laicos quam clericos. (S. HIERON. *in c.* II *Epist ad Titum;* et refertur caus. 8, quæst. 5, cap. *Qualis.*)

(43) Moneant episcopi suos clericos, in quocunque ordine fuerint, ut conversatione, sermone, scientia Dei populo præeant, memores ejus quod scriptum est: Sancti estote, quoniam et ego sanctus sum. (*Conc. Trid.*, sess. 14, cap. 1 *De reform.*)

(44) Sicut ad altiorem ordinis gradum ascendunt, ita virtutum et probitatis quondam quasi ascensum præstare debent. (*Concil. Mediol.* V, p. III, tit. *De examinandi ratione.*)

(45) *Amicitia hujus mundi inimica est Dei.* (*Jac.* IV, 4.)

(46) *Fugientes ejus quæ in mundo est, concupiscentiæ corruptionem.* (*II Petr.* II, 4.)

(47) Potest esse summa perfectio cum magna opulentia. (S. THOM., 2-2, q. 185, a. 6, ad 1.)

(48) Elle l'ordonne expressément dans le concile de Trente. (Sess. 14, cap. 1 *De reform.*)

(49) Difficile est cœlestibus et terrenis curis pariter inservire. (S. ISID. Hispal., lib. I *De synonim.*)

(50) Sunt pauperes spiritu, et non rebus. Divitias non pro earum amore possident, sed pro amore Dei, ut cultum Dei per eas amplificent, vel pro amore Christi, ut proximis inde subveniant. (S. BONAV., *De perfect. relig.*)

charité paternelle (51), et parfaitement désintéressés; de quoi nous avons à traiter ci-après.

A quoi il faut ajouter, pour achever de répondre à l'objection proposée, que quand les sacrées fonctions du clergé sont exercées comme il faut, c'est-à-dire avec ce zèle insatiable et infatigable de l'honneur de Dieu et du salut des âmes, duquel sont animés les vrais ecclésiastiques, elles sont des pratiques excellentes des principales vertus du christianisme, comme nous verrons ci-après plus distinctement, dans lesquelles ces ouvriers apostoliques augmentent sans cesse leur propre sanctification en procurant celle des autres (52).

Il y en a encore qui disent qu'on voit bien, par les mœurs de quantité d'ecclésiastiques, qu'ils ne sont pas dans cet état de perfection. Que dites-vous de ce sentiment ?

J'y réponds deux choses :

Premièrement, que chacun doit savoir qu'il faut distinguer la perfection d'un état d'avec la perfection personnelle ; car plusieurs ont la perfection personnelle sans être dans un état de perfection, comme sont tous les saints de l'état laïque, et plusieurs aussi ne sont nullement parfaits, quoiqu'ils soient dans un état de perfection. Quand donc nous disons et faisons voir évidemment que le clergé est l'état de la plus grande perfection, nous ne parlons pas de la perfection des personnes, comme si nous prétendions que tout ecclésiastique est plus parfait que tout simple religieux, ou même que tout bon Chrétien de l'état laïque. Nous ne voulons point faire de ces comparaisons odieuses, et nous savons que celui-là est le plus parfait, qui aime Dieu d'un plus parfait amour, en quelque état où l'ait mis sa divine providence.

Secondement, les vrais ecclésiastiques reconnaissent que, s'ils considèrent la perfection de leur état et la font considérer à d'autres dans les rencontres où cela est à propos, l'estime qu'ils en ont et qu'ils veulent communiquer aux fidèles ne doit porter pas un d'eux à s'estimer soi-même, ni à se préférer à qui que ce soit au monde. Ils avouent, au contraire, que cette considération leur est à tous un grand sujet de s'humilier et de se confondre devant Dieu, se voyant si éloignés de la perfection que demande d'eux cet état si saint où ils sont entrés. Mais, en s'humiliant de cette sorte, ils ne se découragent pas pourtant comme s'ils n'avaient nul moyen de devenir tels qu'ils doivent être. Au lieu de cela, ils recourent à Dieu par une humble, fervente et constante oraison, et ils s'excitent mutuellement à la ferveur apostolique, si bien que, malgré la corruption de ce dernier siècle, on voit presque partout quelques très-bons sujets dans le clergé; que si l'on voit aussi, par le malheur des temps, que Satan a le pouvoir de faire entrer dans l'état ecclésiastique de mauvais Chrétiens manifestement contre la volonté de Dieu et les lois de son Eglise, et qu'ensuite ces gens sans vocation ne font dans le clergé que déshonorer Dieu et affliger les gens de bien par leur vie toute mondaine et scandaleuse ; si, dis-je, nous voyons ce terrible désordre si capable de provoquer la colère de Dieu, gémissons-en tous et invoquons Dieu sur son Eglise avec toutes les plus fortes instances dont son Saint-Esprit nous rendra capables. Mais bien loin que cela nous fasse méconnaître la perfection du clergé (53), c'est ce qui nous la doit faire remarquer, puisque la raison pour laquelle la mauvaise vie d'un ecclésiastique est trouvée si monstrueuse et si odieuse, c'est parce qu'il déshonore la sainteté de son état.

CHAPITRE III.

De ce que Dieu et son Eglise requièrent dans un Chrétien, afin qu'il reçoive comme il faut le sacrement de l'ordre.

Qu'est-ce qui est requis dans un Chrétien, afin qu'il puisse, selon Dieu, se présenter aux saints ordres ?

Premièrement, l'Eglise requiert qu'il ne soit pas irrégulier, c'est-à-dire qu'il ne soit point de ceux que le droit exclut du clergé, à raison de quelques crimes qu'ils ont commis ou de quelques autres défauts qui mettent en eux de l'incapacité ou de l'indécence incompatible avec la sainteté ou la dignité de l'état ecclésiastique. Secondement (54), elle veut que nul ne s'approche d'aucune ordination sans être bien disposé, et pour l'extérieur, et principalement pour l'intérieur.

Quels sont les crimes pour lesquels un homme est exclu du clergé?

Ces crimes sont : l'hérésie qui fait irrégulier non-seulement l'hérétique, mais encore ses enfants, s'il meurt sans avoir abjuré ses erreurs.

Avoir reçu plusieurs fois le baptême ou l'avoir conféré plus d'une fois à une même personne. (Cap. *Qui bis*, De consec., dist. 4.)

Avoir reçu un des saints ordres, ou en avoir fait les fonctions étant dans quelque censure (cap. *Is cui de sent. excom.*, in 6), ou en avoir reçu quelqu'un furtivement. (Cap. 1, *De eo qui furtive*, etc.)

Avoir exercé un ordre sacré qu'on n'avait pas. (Cap. 1 et 2, *De cleric. non ordinato ministrando.*)

Avoir tué ou mutilé injustement. (Cap. *Si quis per industriam*, tit. *De homic.*)

(51) Ille dives in Ecclesia qui pauperibus, non sibi dives est. (S. AMBROS., epist. 82, *Ad Vercellens.*)

(52) *Qui enim bene ministraverint gradum bonum, sibi acquirent et multam fiduciam in fide quæ est in Christo Jesu.* (*I Tim.* III, 13.)

(53) Peccantis magnitudine peccatum omnes metiuntur. (JOAN. CHRYSOST., lib. III *De sacerd.*)

(54) Reverendissimus in Christo Pater... Sub excommunicationis pœna præcipit, et mandat omnibus et singulis pro suscipiendis ordinibus hic præsentibus ne quis forsan eorum irregularis, aut alias a jure vel ab homine excommunicatus, interdictus, suspensus, spurius, infamis, aut alias a jure prohibitus ullo pacto audeat ad suscipiendos ordines accedere. (*Pontif. Rom.*)

Quels sont les autres défauts qui, n'étant pas des crimes, causent pourtant l'irrégularité?

Il y a,

Premièrement, le défaut d'esprit, qui comprend la folie, le mal caduc, et la stupidité d'esprit à l'égard des lettres (55).

Secondement, le défaut corporel, qui est toute mutilation, débilité ou difformité; qui fait qu'on ne peut exercer les fonctions sacrées, ou qu'on ne peut le faire qu'avec une grande indécence (56).

Troisièmement, le défaut dans la naissance, qui consiste à n'être pas né d'un légitime mariage (57).

En quatrième lieu, le défaut de la renommée, qui est de ceux que le droit déclare infâmes ou à cause du genre de vie quils ont embrassé, comme sont les comédiens (*Pontific. Rom.*, loco supra citato) et tous les bouffons publics, ou à cause de quelque crime énorme et notoire.

En cinquième lieu (dist. 30, per totum), le défaut dans le sacrement, autrement la bigamie, qui consiste à avoir été marié deux fois, ou une fois avec une veuve.

En sixième lieu (Can. *Infames*. 17, q. 6), le défaut de douceur, qui est celui de tous ceux qui ont causé à quelqu'un la perte de vie ou la mutilation de quelque membre, quoique cela se soit fait innocemment et justement, comme il arrive dans la guerre et dans l'exercice de la justice.

Nous ne parlons ici des péchés et des autres défauts pour lesquels on est exclu du clergé par les saints canons, que pour faire remarquer que le Saint-Esprit, auteur de ces lois toutes très-saintes et très-sages, ne veut point souffrir dans ce noble et sacré corps aucune personne qui en puisse déshonorer la dignité et la sainteté. Nous prions tous les ecclésiastiques qui liront ceci de s'instruire à fond, s'ils ne l'ont déjà fait, de la matière des irrégularités que plusieurs auteurs ont traitée fort au long.

Afin qu'un Chrétien soit admis dans le clergé, quelles dispositions requiert-on en lui pour l'extérieur?

Qu'il ait atteint l'âge ordonné par l'Eglise, avant la réception de chaque ordre (58); qu'il soit baptisé, qu'il reçoive le sacrement de confirmation avant la tonsure, la tonsure avant les moindres ordres, les moindres ordres avant les ordres sacrés, et même les moindres ordres chacun en son rang, selon qu'il est en usage dans l'Eglise.

Quelles dispositions intérieures sont requises dans un Chrétien pour recevoir selon Dieu le sacrement de l'ordre?

Elles sont toutes comprises dans la bonne et ferme volonté que Dieu lui donne de ne jamais se présenter à aucune ordination ni à la tonsure, que lorsqu'il aura sujet de croire que Dieu l'appelle à l'état ecclésiastique (59).

Faut-il qu'un homme soit assuré autant que cela se peut, que Dieu l'appelle aux saints ordres avant que de s'y présenter?

Oui, ceux qui veulent les saints ordres à quelque prix que ce soit, et qui entreprennent d'y parvenir par des attestations et des recommandations mendiées, sans se soucier que Dieu le veuille ou ne le veuille pas, comme font plusieurs en ce misérable temps, sont dans une très-méchante et très-malheureuse disposition (60). Elle est très-méchante à cause de l'injure qu'ils veulent faire à Dieu, et elle est très-malheureuse pour eux à cause de l'indignation de Dieu, dont ils vont s'attirer de funestes effets, et des grands maux qu'ils vont faire à l'Eglise (61).

En quoi celui qui s'engage dans le clergé sans vocation fait-il injure à Dieu?

Premièrement (62), si entrer dans la maison d'un seigneur, et y prendre de l'emploi malgré lui, serait lui faire une violence tout à fait injuste et insupportable, combien, à plus forte raison, est intolérable l'impudence de celui qui ose se mettre au nombre des domestiques de Dieu, et entreprendre d'exercer les sacrés ministères de sa maison, sans se soucier aucunement s'il l'agréera ou non. Je vous avoue que je n'ai jamais été mieux convaincu de l'impiété qui règne parmi des gens qui se disent Chrétiens, que quand j'ai pris garde qu'il n'y a que Dieu envers qui l'on use de cette sorte de mépris (63).

Secondement, en user ainsi c'est aller manifestement avec une audace effroyable contre l'ordre exprès de Dieu, qui porte que ceux-là s'approcheront des fonctions du sacerdoce, que Dieu même aura choisis (64). Que nul ne prend de soi-même l'honneur de la prêtrise, mais qu'il faut être appelé

(55) Neque a Deo vocari credendi sunt ad gradus sacerdotii qui licet integritate morum fulgeant, agresti tamen ingenio, cum sint et literarum ignari, tantum aliis simplicitate nocere possunt, quantum sibi si privatam vitam agerent prodesse sanctitate. (HALLIER, *Monit. ad ordin.*, part. II, cap. 2, p. 3.)

(56) Præcipimus ne in qualibet parte corporis vitiatum ad sacros ordines permittas accedere. (Dist. 31, cap. *Præcipimus*.)

(57) Is qui defectum patitur natalium ad ordines majores sine dispensatione sedis apostolicæ, promoveri non potest. (*De filiis presbyt. et aliis illegitime natis*, in 6.)

(58) *Concil. Trid.*, sess. 23, decret. *De reform.*, cap. 11 et sequem.

(59) *Quos elegerit Dominus appropinquabunt ei.* (*Num.* XVI, 5.)

(60) Audeatne quis vestrum terreni alicujus reguli non præcipiente, aut etiam prohibente eo occupare ministeria, præripere beneficia, negotia dispensare? (S. BERN., *De convers. ad cleric.*, cap. 17.)

(61) Ignorantes miseri quod ignem sibi et mortem accumulent. (S. EPHREM., *De sacerdot.*)

(62) Nulla re magis Deus offenditur quam si quis indignus sacerdotii dignitate præfulgeat. (S. CHRYSOST., hom. 41 in *Matth.*)

(63) Hæc cogitans confundor et vix contineo lacrymas; ita me pudet temporis torporisque miserabilium temporum horum. (S. BERN., serm. 2 in *Cant.*)

(64) *Quos elegerit Dominus appropinquabunt ei.* (*Num.* XVI, 5.)

de Dieu comme Aaron (65), et que Jésus-Christ même, ce qui est très-remarquable, ne s'est point glorifié lui-même pour être pontife, mais qu'il a reçu cet honneur de celui qui lui a dit : *Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui: vous êtes prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech* (66).

Après quoi ceux qui jugent par leur propre esprit qu'ils sont dignes d'être faits prêtres, et sont résolus de se procurer les ordres par tous les moyens qu'ils pourront employer, ne sont-ils pas coupables d'une témérité et d'une présomption diaboliques (67)?

Quels sont les effets funestes de l'indignation de Dieu, qu'attirent sur eux ceux qui s'ingèrent dans le clergé sans vocation?

Comme ils ne sont pas dans les ordres par la volonté de Dieu, il les prive très-justement des bénédictions qu'il donne abondamment aux ecclésiastiques de son choix (68). Ainsi, étant laissés à eux-mêmes, ils ne font dans l'Eglise qu'ajouter péché sur péché, et tomber d'abîme en abîme (69).

Quels maux font à l'Eglise des ecclésiastiques sans vocation?

Ils en profanent les plus saints ministères, et on les leur voit exercer si négligemment et si misérablement, qu'ils les rendent méprisables et ridicules (70).

Secondement (71), ils enseignent et autorisent les plus grands vices par leurs mauvais exemples, ce qui est la plus sensible persécution (72) que l'Eglise ait jamais soufferte. Aussi Notre-Seigneur appelle ces sortes de gens des voleurs, et des loups entrés dans sa bergerie pour égorger ses brebis et tout perdre.

Comment un Chrétien peut-il connaître que Dieu l'appelle aux saints ordres?

Premièrement (73), en se mettant devant Dieu dans une véritable indifférence pour le genre de vie auquel il lui plaira de l'appeler.

Secondement (74), en priant dans cette disposition humblement et instamment la divine bonté pendant un temps considérable de lui faire connaître et exécuter sa très-sainte volonté.

Troisièmement (75), en prenant conseil d'un directeur plus prudent, désintéressé et zélé pour la discipline ecclésiastique, auquel il s'est bien fait connaître. Si après cela ce père de son âme, tout bien considéré, lui conseille d'aller se présenter à son prélat pour apprendre de lui le jugement décisif de sa vocation, et être ordonné ensuite, s'il le trouve à propos, il peut se persuader humblement qu'en agissant ainsi, il fait la volonté de Dieu.

Pourquoi se doit-il mettre dans une véritable indifférence pour le genre de vie où Dieu le voudra?

Parce qu'autrement il y aurait grand danger que son penchant ne lui fît prendre sa propre volonté pour celle de Dieu (76), et qu'ainsi il ne s'engageât dans le clergé par le mouvement de son amour-propre, et non pas pour obéir à la voix de Notre-Seigneur.

Secondement, parce que tout genre de vie est bon à un vrai Chrétien, pourvu qu'il s'y engage dans l'ordre de Dieu, et qu'il n'y cherche qu'à plaire à sa divine majesté, et à faire son salut (77).

Pourquoi faut-il qu'un Chrétien invoque Dieu pour savoir s'il l'appelle aux saints ordres?

Pour n'avoir point à se reprocher de s'être porté à une entreprise de cette conséquence, sans avoir interrogé la bouche du Seigneur, comme parle l'Ecriture, c'est-à-dire, sans avoir prié Dieu de faire reconnaître sa très-sainte volonté. Et certes, si dans toutes nos affaires nous devons commencer par l'oraison, comme nous disent les saints, pour connaître notre dépendance de Dieu, et le besoin continuel où nous sommes d'être assistés de sa grâce, il est évident que, dans une affaire aussi importante qu'est celle-ci, on doit redoubler ses prières et le soin de les bien faire (78).

Pourquoi faut-il qu'il prenne conseil?

Parce que la Sagesse divine dit à chacun de nous (*Eccli.* XXXII, 24) : ***Mon fils, ne fais rien sans conseil, et tu ne te repentiras pas de ce que tu auras fait.*** Et qu'un homme ne peut mieux faire paraître qu'il agit par un

(65) *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo tanquam Aaron.* (*Hebr.* V, 4.)

(66) *Christus non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret, sed qui locutus est ad eum : Filius meus es tu, ego hodie genui te.* (*Ibid.*, 5.)

(67) Quid istud temeritatis est? Imo quid insaniæ est? Ubi timor Dei? Ubi mortis memoria? Tu irreverenter irruis nec vocatus, nec introductus. (S. BERN., *De morib. cleric.*, cap. 5.)

(68) Non sibi complacet Deus in arroganter ordinatis. (S. EPHREM., *De sacerd.*)

(69) *Væ! filii desertores, dicit Dominus, ut faceretis consilium et non ex me. Ut adderetis peccatum super peccatum.* (*Isa.* XXX, 1.)

(70) Usurpari ausus sacerdotii sacrificium in sacrilegium et vitam commutat in mortem. (PETR. Bles., epist. 116.)

(71) Misera eorum conversatio plebis tuæ miserabili subversio est. (S. BERN., serm. 1, *De convers. S. Pauli.*)

(72) Facta est in pace amaritudo mea amarissima. Amara prius in nece martyrum, amarior post in conflictu hæreticorum, amarissima nunc in moribus sacerdotum. (S. BERN., serm. 33 *in Cant.*)

(73) Parati sumus voluntatem Dei sequi in quamcunque partem eam cognoverimus inclinare. (S. BERN., serm. *Quomodo voluntas nostra divinæ subjici debeat.*)

(74) *Pete ab eo ut vias tuas dirigat et consilia tua in ipso permaneant.* (*Tob.* IV, 20.)

(75) *Fili, sine consilio nihil facias, et post factum non pœnitebis.* (*Eccli.* XXXII, 24.)

(76) *Doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu.* (*Psal.* CXLII, 10.) Si non me docueris, faciam voluntatem meam, et deferet me Deus meus. (S. AUG. *in psal.* CXLII.)

(77) *In simplicitate cordis quærite illum.* (*Sap.* I, 1.)

(78) Delectum vitæ tanti momenti esse duco, ut totius vitæ vel recte, vel male instituendæ fundamentum in eo positum esse putem. (S. GREG. Naz., orat. 23.)

Ante omnia ab oratione incipere nos oportet. (S. DION. et S. THOM.)

grand orgueil que quand il veut agir sans conseil, croyant de n'en avoir pas de besoin (79). C'est le propre de Dieu de n'avoir pas besoin de conseil.

Pourquoi faut-il qu'il prenne conseil d'un directeur désintéressé et zélé pour la discipline ecclésiastique?

Un homme désintéressé donne des conseils selon l'Evangile, ce que ne fait pas celui qui est porté par quelque intérêt et quelque considération mondaine à nous donner conseil (80).

Un directeur zélé pour la discipline ecclésiastique voit mieux qu'un autre si un Chrétien est propre à réussir dans le clergé. Et lorsqu'un directeur, quelque homme de bien qu'il soit, n'a pas une haute estime et un tendre amour pour le saint clergé, et un zèle ardent pour toutes les fonctions ecclésiastiques et pour tout ce qui regarde les mœurs vraiment cléricales, il n'a pas lumière pour donner conseil sur ces matières (81).

CHAPITRE IV.

Des marques de la vocation à l'état ecclésiastique.

Quelles sont les marques par lesquelles on connaît que Dieu appelle un homme au saint clergé?

Il y en a quatre : La première est l'innocence qu'il a conservée depuis le baptême, ou qu'il a bien réparée depuis un temps notable par une vraie pénitence (82).

La seconde est l'inclination que Dieu lui donne pour ce saint état, dont on voit qu'il estime et aime beaucoup toutes les fonctions et toutes les maximes de la vie cléricale (83).

La troisième est l'intention sincère de chercher dans le clergé, non pas les biens temporels, ni les honneurs mondains, ni le repos d'une vie molle, mais purement le service de Dieu et de son Eglise, auquel il est résolu de s'appliquer avec ferveur et constance (84).

La quatrième est une capacité suffisante pour se bien acquitter des emplois qui lui seront donnés dans l'Eglise (85).

Si l'on voit bien ces quatre choses dans un bon Chrétien, on peut dire qu'il a déjà beaucoup de l'esprit ecclésiastique, et juger fort probablement que Dieu, qui lui a fait toutes ces grâces, a marqué par là qu'il l'appelle dans son saint clergé. Mais il faut remarquer que l'Eglise demande toutes ces quatre marques ensemble, et que celui à qui il en manque une ne peut être reconnu pour un homme bien appelé (86).

Pourquoi l'Eglise exige-t-elle l'innocence de la vie dans un Chrétien pour l'admettre dans le clergé?

L'Eglise regardant le sacré corps du clergé comme la plus sainte et la plus parfaite partie d'elle-même, elle ne peut qu'elle n'en exclue avec un grand zèle, comme elle a toujours fait, toutes les personnes qui vivent dans le péché; elle le fait avec d'autant plus de raison, qu'on sait, par une trop longue et trop fréquente expérience, que d'un mauvais Chrétien il ne se fait pas un bon ecclésiastique, et que celui qui a profané le caractère de son baptême ne fait que du déshonneur à l'état ecclésiastique (87).

Ne peut-on pas recevoir un pécheur dans le clergé sur la promesse qu'il fait d'y faire pénitence et d'y changer de vie?

Non, on doit bien recevoir dans un monastère un pécheur qui y vient pour se convertir, puisqu'un monastère est une maison de pénitence; mais l'Eglise veut que la conversion véritable et bien éprouvée précède l'engagement dans le clergé (88). Il faut choisir pour ce saint état des hommes éprouvés, et non pas des hommes à éprouver, dit saint Bernard. Saint Ambroise dit qu'afin qu'un homme soit jugé digne de l'ordination, il faut qu'on ait vu précéder en lui les mérites des bonnes œuvres. Et saint Thomas enseigne que l'Eglise requiert une sainte vie dans tous ceux qui se présentent à l'ordination. Nous voyons même que l'Eglise, lorsqu'il s'agit de donner à un Chrétien la tonsure, qui n'est point encore un ordre, mais la première entrée dans le clergé, nous dit à haute voix : *Qui est celui qui montera sur la montagne du Seigneur, ou qui demeurera dans sa sainte maison? Celui dont les mains sont innocentes et le cœur pur.* (*Psal.* III, 4.) Par lesquelles paroles elle nous annonce qu'il faut être pur pour entrer dans le clergé comme il le faut être pour entrer dans le paradis, où rien de souillé n'entre jamais. Quand donc

(79) Nemo sibi sufficit ad electionem utilium. (S. Basil., *Orat. de facilit.*) Intolerabilis superbiæ est argumentum existimare se nullius egere consilio. (S. Basil., *in Isa.*, c. I, v, 20.)

(80) Nullus tibi utilior ad consilium esse potest quam qui non tua, sed te diligit. (S. Greg.)

Non confidas in eis quorum amicitia quæstuaria est. (Petr. Bles. episc.)

(81) *Consilium semper a sapiente perquire.* (*Tob.* IV, 19.)

(82) *Quis ascendet in montem Domini, aut quis stabit in loco sancto ejus? Innocens manibus et mundo corde.* (*Psal.* XXIII, 3.)

(83) *Altaria tua, Domine virtutum!* (*Psal.* LXXXIII, 4.)

(84) Ut Deo fidelem cultum præstent. (*Conc. Trid.*, sess. 23, *De reform.*, cap. 4.) Non dominandi, gaudendi, vel possidendi cupiditate, sed Deo placendi et proximo inserviendi charitate. (S. Aug.)

(85) *Idoneos nos fecit ministros Novi Testamenti.* (*II Cor.* III, 6.)

(86) Christus admittit idoneum et habilem, et ei qui talis non est aditum intercludit.

(87) Si quis etiam de religioso proposito ad clericale munus accedat, imprimis ejus vita præteritis acta temporibus inquiratur, si nullo gravi facinore probatur infectus. (Gelas., epist. 1, cap. 14.)

Aspiciatur si vita eorum continens in annis plurimis fuerit. (S. Greg. Pap., lib. III, epist. 26.)

Ita age et vive, ut clericus esse merearis. Adoles entiam nulla sorde commacules, et ad alta e Christi, quasi de thalamo virgo procedas. (S. Hier., *Epist. ad Rust.*)

(88) In monasteriis omnes recipimus spe meliorandi, at in clero quærendi sane quibus nec defectus timeatur, nec profectus optetur, utpote jam perfectis. (S. Bern., lib. IV *De consid.*, cap. 4.)

un jeune homme se sent porté à l'état ecclésiastique et aspire à l'honneur d'y être reçu, il faut lui dire ce que saint Jérôme écrit au moine Rusticus sur un même sujet : « Vivez de telle sorte, que vous méritiez d'être fait clerc, et que votre jeunesse ne soit souillée d'aucune tache (89). »

L'inclination ou l'attrait que sent un jeune homme pour le clergé, est-ce une bonne marque que Dieu l'appelle à ce saint état?

Oui, pourvu que cet attrait se trouve dans un jeune homme qui aime véritablement Notre-Seigneur, et que ce soit un attrait constant et non passager (90). Si ce jeune homme est vicieux, il faut regarder son inclination pour le clergé comme une fantaisie que le démon lui met dans la tête à dessein de le perdre et de faire par lui du désordre dans l'Eglise. Mais, s'il aime sincèrement Notre-Seigneur Jésus-Christ, il y a lieu de faire attention à son attrait pour l'état ecclésiastique comme à un attrait qui vient du Saint-Esprit habitant dans son cœur; et l'on doit même le prendre pour une marque de vocation, s'il est constant depuis longtemps et s'augmente toujours au lieu de se ralentir. Mais si ce n'a été qu'un sentiment de peu de durée, l'on ne peut prudemment rien fonder là-dessus (91).

Est-il nécessaire de bien examiner l'intention avec laquelle on veut entrer dans le clergé?

Oui, car il arrive souvent que notre esprit s'impose à lui-même et pense ne chercher que l'honneur de Dieu dans ses entreprises, lorsque, au fond, il y est porté par vanité ou par quelque autre intérêt (92). Il faut donc, dans la conjoncture dont nous parlons, qu'un prétendant aux saints ordres demande instamment au Saint-Esprit sa lumière, et qu'ensuite il voie devant Dieu sans se flatter quels sont les motifs qui le portent à vouloir s'engager dans ce saint état, et même qu'il ne manque pas d'en conférer avec un directeur qui ait l'esprit ecclésiastique, et de qui il soit bien connu (93).

Pourquoi l'Eglise veut-elle voir dans un prétendant à l'état ecclésiastique une capacité suffisante pour s'y bien acquitter de quelques saints emplois?

Parce qu'elle ne veut voir dans le saint corps du clergé que des sujets qui, au jugement de leur évêque, sont nécessaires ou utiles aux églises particulières, ainsi qu'elle le dit plus d'une fois dans le concile de Trente (94). Or il est certain que les ecclésiastiques incapables sont inutiles et nuisibles aux Eglises, bien loin de leur être nécessaires ou utiles (95).

Il y en a qui prétendent qu'on peut recevoir aux saints ordres un homme sans capacité, qui dit qu'il n'aura jamais charge d'âmes. Ce sentiment est-il à suivre?

Non ; l'Eglise, dans l'ordination des prêtres, n'en reçoit pas de deux sortes, pour les avertir de leurs différentes obligations. Elle parle à tous quand elle leur dit par la bouche de l'évêque : « Que votre doctrine soit une médecine spirituelle au peuple de Dieu (96). » Or il faut remarquer qu'en ce temps-ci on ne prend les moindres ordres, ni même la tonsure, que pour parvenir bientôt à la prêtrise (97), et qu'ainsi ceux en qui l'on ne voit ni science, ni bonne disposition à en acquérir, doivent être exclus des moindres degrés du clergé.

Nous parlerons en d'autres endroits de la science nécessaire aux ecclésiastiques.

Tout homme qui est dans le clergé par une vocation légitime sera-t-il assurément sauvé?

Sa bonne vocation n'empêche pas qu'il ne doive travailler à son salut avec crainte et tremblement, et affermir sa vocation par de bonnes œuvres (98).

CHAPITRE V.

De l'esprit ecclésiastique.

A quoi connaît-on qu'un homme est dans le clergé par une bonne vocation?

(89) Non eo tantum tempore quo ordinandus est sine ullo crimine sit, et præteritas culpas nova conversatione diluerit, sed ex eo tempore quo in Christo renatus est nulla peccati conscientia remordeatur. (S. HIER., *in Ep. ad Tit.*, c. I.)

Quemlibet ecclesiasticum gradum non nisi sancti atque perfecti, et apostolorum imitatores et irreprehensibiles absque magno sacrilegii crimine suscipiunt. (GILDAS Sapiens, *De ordin. ecclesiast.*)

(90) Caveamus ne non vocati sancta Dei vocatione, sed potius Satanæ dolis decepti prætextu devotionis et pietatis, inordinate rem sacram et divinum munus appetentes clericalem characterem, aliosque ordines temere suscipiamus. (SIXT. V, in bulla *Cont. male promotos.*)

(91) Non te vocat Deus, sed diabolus tentat. (HALLIER, *De monit. ad ordin.*, c. 2, p. IV, num. 24.)

(92) Plerumque mens sibi de se ipsa mentitur, (S. GREG. Pap.)

(93) Universos in ordinibus ecclesiasticis cæterisque, ad sanctuarium pertinentibus honorem quærentes proprium, aut divitias seu corporis voluptatem, postremo quæ sua sunt, non quæ Jesu Christi, manifeste prorsus et indubitanter non ea quæ Deus est charitas, sed ea quæ omnium radix est malorum cupiditas introducit. (S. BERN., *De moribus cleric.* cap. 3.)

(94) Cum nullus debeat ordinari qui judicio sui episcopi non sit utilis aut necessarius suis Ecclesiis, (*Concil. Trid.*, sess. 23, *De reform.*, cap. 16.)

(95) Ignorantia mater cunctorum errorum maxime in sacerdotibus Dei vitanda est. (*Concil. Toled.* IV, cap 25.)

(96) Probi et maturi in scientia similiter et opere critis. (*Pontif.*)

Sit doctrina vestra spiritualis medicina populo Dei. (*Ibid.*)

(97) Cum a minoribus ordinibus ad altiores gradus et sacratissima mysteria sit ingressus, nemo iis initietur quem non scientiæ spes majoribus ordinibus dignum ostendat. (*Concil. Trid.*, sess. 23, *De reform.* cap. 11.)

(98) Si cunctos qui vocantur ad ministerium constat eligi et ad regnum, profecto securus est Coloniensis archiepiscopus; quod si etiam Saulem in regno, et Judam in sacerdotio legitur elegisse non alius quam ipse Deus, timeat necesse est Coloniensis archiepiscopus. (S. BERN., *Epist. ad archiepisc. Colon.*)

On a sujet de le regarder comme un ecclésiastique du choix de Dieu, quand on voit qu'il a l'esprit ecclésiastique (99).

Qu'est-ce que l'esprit ecclésiastique?

C'est une participation de l'esprit de Jésus-Christ prêtre (100), laquelle met les ecclésiastiques bien appelés dans tous les bons sentiments qu'ils doivent avoir (101); elle les embrase d'un grand zèle d'honorer Dieu et de sanctifier les hommes; elle leur inspire une haute estime et un tendre amour pour toutes les fonctions des saints ordres; elle les leur fait exercer avec intelligence, adresse, dévotion et modestie. Enfin elle leur fait mener une vie conforme à la sainteté de leur état, en sorte qu'une piété sincère anime toujours leur intérieur, et que leur extérieur est en tout et partout très-édifiant (102). Plaise à la bonté infinie de Dieu que nous ne voyions plus aucun sujet dans le clergé qui n'ait l'esprit de sa vocation (103), et que nous voyions bientôt finir l'affliction et la mauvaise éducation que causent les ecclésiastiques qui n'ont pas cet esprit (104)!

Où avez-vous pris cette idée de l'esprit ecclésiastique? sur quoi fondez-vous ce que vous venez de nous en dire?

Particulièrement sur deux vérités incontestables qu'il nous faut un peu considérer.

Premièrement, c'est une maxime de saint Thomas et de tous les autres théologiens, que, quand Dieu appelle un homme à quelque saint emploi, il ne manque pas de lui communiquer la grâce de son Saint-Esprit pour s'en bien acquitter (104*). Quand nous voyons donc qu'un ecclésiastique mène une vie conforme à la sainteté de son état, et s'applique à ses sacrées fonctions avec une grande affection et une sainte tendresse, nous disons : voilà un ecclésiastique qui a la grâce et l'esprit du clergé; c'est un homme bien appelé à l'Eglise.

Secondement, c'est une autre maxime de tous ceux qui connaissent bien le christianisme, que nous ne sommes tous Chrétiens qu'autant que nous avons l'esprit de Jésus-Christ, chacun selon le rang qu'il tient entre les membres de son corps mystique qui est la sainte Eglise, dont il est le chef. Tous les saints de l'Eglise (105) le sont par la participation à l'esprit de la grâce, dont la plénitude est en Jésus-Christ sans mesure. Et cet Esprit-Saint (105*), par qui tout le corps de l'Eglise est sanctifié et gouverné, comme dit l'Eglise même, sanctifie et gouverne différemment les Chrétiens selon la diversité des vocations; en sorte (106) que comme notre âme vivifie tout notre corps, rendant chacun de nos membres tel qu'il doit être pour exercer sa propre fonction, ainsi le divin Esprit, qui est comme l'âme de l'Eglise, y fait par sa grâce les saints de chaque condition tels qu'ils doivent être pour servir Dieu et se sauver dans l'état où les a mis sa providence (106*). C'est pour cela que chacun reconnaît qu'autre est la grâce et l'esprit de simple Chrétien, autre est la grâce et l'esprit de religieux, et que, dans l'état de simple Chrétien, la grâce des gens mariés, celle des veuves et celle des vierges sont des grâces différentes. Et dans l'état religieux nous voyons que chaque ordre a son caractère particulier de grâce; l'ordre de Saint-Benoît, par exemple, celui de Saint-François et celui de Saint-Dominique ont chacun leur grâce autant différente de celle des autres, que sont différentes les saintes fonctions auxquelles la Providence l'a destiné dans son Eglise (107). Comme donc ceux que Dieu appelle dans le clergé sont destinés aux très-grands et très-saints emplois du culte de Dieu (108), de la sanctification des hommes et de la distribution des trésors de Jésus-Christ, la grâce et l'esprit de religion et de charité, dont les anime cet adorable chef pour satisfaire dignement à de si importantes obligations, se sanctifiant eux-mêmes en sanctifiant les autres, c'est ce qu'on appelle la grâce du clergé ou l'esprit ecclésiastique.

Qui sont ceux du clergé qui n'ont pas l'esprit ecclésiastique?

(99) *Ecce electus meus, dedi spiritum meum super eum.* (*Isa.* XLII, 1.)

(100) *Si quis spiritum Christi non habet, hic non est ejus.* (*Rom.* VIII, 9.)

(101) *Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu.* (*Philip.* II, 5.)

(102) *Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est.* (*I Cor.* II, 12.)

(103) *Quicunque spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei.* (*Rom.* VIII, 14.)

(104) Excita, Domine, in Ecclesia tua spiritum cui beatus Laurentius levita servivit, ut eodem nos repleti studeamus amare quod amavit, et opere exercere quod docuit. (*Orat. Eccl.*)

(104*) *Vocavit ad se quos voluit ipse, et dedit eis potestatem*, etc. (*Marc.* III, 13.)

Ecce vocavi ex nomine Bezeleel filium Uri....., et implevi eum spiritu Dei, sapientia, et intelligentia, et scientia in omni opere, ad excogitandum quidquid fabre fieri potest ex auro, et argento, et ære, et marmore, etc. (*Exod.* III, 2-5.)

(105) *Participes Christi effecti sumus.* (*Hebr.* III, 14.)

(105*) Christianus magnum mysterium, quia Christo in seipso absconditum portat. (S. AMBR.)

(106) *De plenitudine ejus nos omnes accepimus.* (*Joan.* I, 16.)

Vivo, jam non ego, vivit vero in me Christus. (*Galat.* II, 20.)

(106*) *Templum Dei estis, et spiritus Dei habitat in vobis.* (*I Cor.* III, 16.)

Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis. (*I Cor.* V, 9.)

(107) *In Christo et vos coædificamini inhabitaculum Dei in spiritu.* (*Ephes.* II, 22.)

Divisiones gratiarum sunt, idem autem spiritus. Et divisiones ministrationum sunt, idem autem Dominus. Et divisiones operationum sunt, idem autem Deus qui operatur omnia in omnibus... dividens singulis prout vult. (*I Cor.* XII, 4 seq.)

Ego elegi vos et posui vos ut eatis, et fructum afferatis et fructus vester maneat. (*Joan.* XV, 16.)

(108) *Incensum Dei sui offerunt, et ideo sancti erunt.* (*Levit.* XXI, 6.)

Mundiores esse debent cæteris, quia actores Dei sunt. (S. AMBR. *in I Epist. ad Tim.*, cap. III.)

Il y en a un fort grand nombre, et ils sont de deux sortes.

Les premiers et les plus misérables sont les mondains qui, ne s'étant faits d'Eglise que par des motifs d'avarice, d'ambition, d'amour de leurs commodités, y vivent dans une entière indifférence à l'égard du culte de Dieu et de la sanctification des âmes, n'ont que du mépris pour les fonctions sacrées, et déshonorent le clergé par leur vie toute séculière, n'ayant rien dans le cœur ni dans l'extérieur qui ne sente le marchand, ou le cavalier, ou le sergent, plutôt que l'homme d'Eglise (109).

Les autres sont ceux qui vivent dans le clergé en dévots laïques, c'est-à-dire qu'on les voit s'abstenir des gros vices, faire quelques aumônes, communier souvent, s'étant faits prêtres pour avoir cette consolation, mais qui en toute leur vie n'administrent aucun sacrement, jamais ne disent un mot d'instruction au peuple, jamais n'ont paru en surplis qu'en quelques occasions rares, où l'on a vu que cet habit leur sied tout à fait mal, jamais n'ont seulement connu les fonctions des saints ordres, et enfin ne font jamais aucun bien hors le temps du saint sacrifice, duquel ils font ordinairement mal les sacrées cérémonies, que ce que les dévots laïques ont accoutumé de faire (110). Cela a donné lieu à cette maxime ecclésiastique : que pour être dévot dans le clergé, il faut être cléricalement dévot, c'est-à-dire fort affectionné aux sacrés ministères et aux saintes maximes de la vie vraiment ecclésiastique ; et en effet, quiconque n'y est pas dévot de cette sorte, entend souvent dire de lui : C'eût été un bon laïque, mais il ne devait pas être d'Eglise, ce n'a jamais été sa vocation (111).

Par quel moyen un jeune homme, qui aime Notre-Seigneur et son Eglise, peut-il acquérir l'esprit ecclésiastique?

Premièrement, en le demandant à Dieu par une humble et fervente oraison. Notre-Seigneur nous promet que notre Père céleste donnera son bon esprit à ceux qui le lui demanderont (112). Sur cette divine promesse nous devons espérer que Dieu accordera aux prières de chacun de nous la grâce de son esprit pour le faire vivre conformément à sa vocation (113).

Secondement, en fréquentant les fervents ecclésiastiques et non jamais les mondains, c'est-à-dire les vicieux, et ceux qui se contentent d'être honnêtes gens selon le siècle (114). Celui qui hante les vrais ecclésiastiques leur devient semblable, et celui qui fréquente ceux qui ont l'esprit du monde, est bientôt infecté de ce maudit esprit (115).

Troisièmement, en prenant grand soin de s'instruire des matières qui regardent les fonctions et les mœurs ecclésiastiques dans les bons livres qui en traitent, et dans des conférences fréquentes avec des prêtres qui en sont bien instruits (116).

Si ce jeune homme, qui aime l'Eglise, fait affectueusement et constamment les trois choses que nous venons de dire, il acquerra l'esprit ecclésiastique, et sera disposé à en recevoir un grand surcroît dans toutes les ordinations (117). Et ce qui achèvera de le perfectionner dans cet esprit sera d'estimer grandement les fonctions de chaque ordre qu'il recevra, et de les exercer avec zèle, et aussi de s'adonner aux vertus ecclésiastiques. Ce zèle d'exercer les saintes fonctions et de pratiquer les vertus propres du clergé, contient deux points importants dont nous avons à traiter ci-après (118).

Que pouvons-nous faire pour conserver et augmenter en nous l'esprit ecclésiastique?

Les mêmes moyens par lesquels nous venons de dire qu'on peut acquérir cet esprit de notre saint état, sont les mêmes par lesquels nous le conservons et augmentons en nous assurément, si nous les employons avec constance et persévérance, et si nous sommes toujours sur nos gardes pour ne rien contracter de l'esprit du monde, qui est le poison funeste de l'esprit ecclésiastique (119).

(109) Tu sacerdos Dei altissimi cui ex his placere gestis, mundo an Deo? Nam et placere vis mundo, quid tibi prodest sacerdotium? Volens itaque placere hominibus, Deo non places, si non places; non placas; cur ergo, ut dixi, sacerdos? (S. BERN., *De morib. episc.*)

(110) Sacerdos licet vitam suam bene instituat, si alienæ diligentem curam non habeat, cum improbis in gehennam abibit, et frequenter a suis delictis non proditus propter aliena perit. (S. CHRYSOST., *De non contemn. Eccl.*)

Non sua quemque duntaxat commoda spectare necesse est, sed et aliorum rationem habere. Nam ipse quoque est Christus cum in suo honore ac deitate manere liceret, non solum usque ad hominis formam se exinanivit, sed etiam contempta ignominia crucis supplicium subiit, ut per ea quæ perferebat peccatum deleret. (S. GREG. Naz., orat. 8.)

(111) Multi pœnis plectendi sunt æternis, qui si clerici non exstitissent, æterna fuissent potiti beatitudine. (HALDIER, *Monit. ad ordin.*)

(112) *Pater vester de cœlo dabit spiritum bonum petentibus se.* (*Luc.* XI, 13.)

(113) Ora instanter, ora perseveranter, et dabit Pastor bonus spiritum bonum petentibus se. (S. BERN., serm. 4, *De ascens.*)

(114) *In multitudine presbyterorum prudentium sta.* (*Eccli.* VI, 35.)

(115) *Qui cum sapientibus graditur sapiens erit, amicus autem stultorum similis efficietur.* (*Prov.* XIII, 20.)

Nec tuta tibi tua bonitas obsessa malis non magis quam sanitas vicino serpente. (S. BERN., lib. IV, cap. 4.)

(116) Sacerdotes legere sanctas Scripturas Paulus admonet ad Timotheum scribens, *Attende lectioni.* (*I Tim.* IV, 13.) Sciant igitur sacerdotes Scripturas sanctas et canones. (*Conc. Arelat.* IV, cap. 3.)

(117) Oportet quod sacerdos sit in prædicatione sollicitus, in administratione devotus. (PETR. Bles. serm. 10.)

(118) *Spiritu ferventes.* (*Rom.* XII, 11.)

Charitas fervens bonorum omnium est. (S. CHRYS., l. VI *De sacerd.*, cap. 5.)

(119) O sæculum! nequam quod solos tuos sic soles beare amicos, ut Dei facias inimicos. (S. BERN., epist. 107.)

CHAPITRE VI.

De l'esprit du monde. — Du mépris que nous devons avoir pour tout ce qu'on estime dans le monde.

Qu'appelez-vous l'esprit du monde?

Le monde dont nous parlons ici est la société malheureuse des personnes qui aiment les plaisirs sensuels, les richesses temporelles et les honneurs mondains plus que Dieu et son service, et qui, par leur grand attachement à ces objets si chétifs et si passagers, tiennent une conduite pleine de folie et de toutes sortes de crimes (120). Voilà ce que c'est que le monde ou la société des mondains et des mondaines, et quand quelqu'un de nous se laisse aller par la pente de sa nature corrompue à imiter ces gens-là, mettant comme eux son affection aux biens de la terre, aux aises et aux joies de la chair, et à la gloire du siècle, ce qui ne peut être en lui sans un grand éloignement de la piété chrétienne, c'est ce qu'on appelle avoir pris l'esprit du monde, c'est-à-dire avoir pris le génie, les sentiments et les manières des mondains (121).

Quelles doivent être nos dispositions à l'égard du monde?

Nous ne sommes pas de vrais Chrétiens, ni à plus forte raison de vrais ecclésiastiques, si nous n'avons un souverain mépris de tout ce qu'on estime dans le monde, et une horreur extrême de tout ce qui s'y fait (122).

Expliquez-nous comment un vrai Chrétien doit avoir un souverain mépris de ce qu'on estime dans le monde?

Je considère ici dans un Chrétien particulièrement deux qualités, savoir : la qualité de fidèle et la qualité d'enfant de Dieu ; et je vois très-évidemment que toutes les deux l'engagent à un souverain mépris de tout ce qui est le plus en estime parmi les enfants du siècle (123). Voyons un peu combien cela est vrai dans l'une et dans l'autre.

Deux vertus donnent à un Chrétien le nom de fidèle, savoir : la foi chrétienne et catholique, et la fidélité à tenir les promesses qu'il a faites à Dieu (124). Je dis donc en premier lieu que c'est le propre d'un vrai fidèle qui vit selon sa croyance, et qui regarde toute sorte d'objets avec les yeux chrétiens, que la foi lui donne, de régler les sentiments qu'il prend de chaque chose sur ce que la parole de Dieu lui apprend des sentiments que Dieu même en a (125). Tous ceux qui entendent le christianisme conviennent que c'en est là un des principes capitaux. Il n'y a donc, pour savoir assurément ce que nous devons dire et penser de ce qu'on estime dans le monde, qu'à apprendre de la sainte parole de Dieu ce que Dieu lui-même en dit et en pense, afin de nous régler là-dessus. Or, cette divine parole nous en instruit fort bien par les prophètes et les apôtres. Elle crie aux mondains, par le Prophète royal : *Enfants des hommes, jusques à quand aurez-vous le cœur pesant? Pourquoi aimez-vous la vanité? Pourquoi cherchez-vous le mensonge*(126)?*Heureux celui qui fonde son espérance sur le nom du Seigneur, et qui n'a point considéré les vanités du siècle pleines de folie et de fausseté!* (127) *De même qu'un songe s'évanouit quand on s'éveille, ainsi, Seigneur, vous détruirez les mondains dans votre cité, et vous détruirez en un instant toute leur fausse grandeur* (128). Voilà ce que dit là-dessus l'esprit de Dieu par le saint roi David. Son fils Salomon, si éclairé sur les choses du monde, et par sa lumière prophétique et par sa grande expérience, nous fait entendre cette belle et sage sentence que les saints ont remarquée et accueillie avec tant de soins : *Vanité des vanités*, dit l'Ecclésiaste, *vanité des vanités, et tout est vanité !* (129) Et puis, après un long dénombrement des moyens de toute sorte qu'il a employés pour trouver un vrai contentement dans tout ce qu'il y a de plus précieux et de plus agréable sur la terre (130), il conclut en disant : *J'ai reconnu qu'il n'y a que vanité et affliction d'esprit en toutes ces choses.* Et dans son *Livre de la*

(120) Mundus ii sunt qui quæ mundi sunt sapiunt, et voluptatibus adictam hanc ac detestandam vitam diligunt. (S. Cyrill. Alex.)

(121) Homines mundi, mundus vocantur; homines infideles, mundus vocantur. Inde acceperunt nomen ex eo quod amant. (S. Aug., serm. 85, *De diversit.*)

Sæculum Dei est, sæcularia autem diaboli. (Tertull., *De spectaculis*, cap. 15.)

Ipsi de mundo sunt, ideo de mundo loquuntur, et mundus eos audit. (*I Joan.* iv, 5.)

(122) *Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt.* (*I Joan.* ii, 3.)

Divino præcepto eruditus sum nihil eorum quæ prætereunt admirari. (S. Greg. Nyss., orat. 1, *De sanctorum quadraginta martyr.*)

(123) *Omnes filii Dei estis per fidem quæ est in Christo Jesu.* (*Galat.* iii, 26.)

Fidelibus in Christo Jesu, gratia vobis, etc. (*Ephes.* i, 1.)

(124) Fidelis propterea vocaris, quoniam credis Deo, et ipsi alia credidisti, eleemosynam videlicet, preces, modestiam et omnem aliam virtutem. (S. Chrysost., hom. 21, *ad pop. Antioch.*)

(125) Ante omnia firmum et rectum oportet nobis esse rerum omnium judicium ut etiamsi virtutem non exerceamus, laudemus tamen, et si non malitiam fugiamus, saltem improbemus. (S. Chrysost., hom. 20 *in Epist. ad Rom.*)

(126) *Filii hominum, usquequo gravi corde ut quid diligitis vanitatem et quæritis mendacium.* (*Psal.* iv, 3.)

(127) *Beatus vir cujus est nomen Domini spes ejus, et non respexit in vanitates et insanias falsas.* (*Psal.* xxxix, 5.)

(128) *Velut somnium surgentium, Domine, in civitate tua imaginem ipsorum ad nihilum rediges.* (*Psal.* lxxii, 20.)

(129) *Vanitas vanitatum, dixit Ecclesiastes : Vanitas vanitatum, et omnia vanitas.* (*Eccle.* i, 2.)

Hoc dictum in parietibus, in foro, in ædibus, in viis, in fenestris, in januis, sed potissimum in ipsa cujusque conscientia continenter inscriptum esse oportet. (S. Chrys., *Hom.* in *Eutrop.*)

(130) *Vidi in omnibus vanitatem et afflictionem animi.* (*Eccle.* ii, 17.)

Sagesse, il appelle ces mêmes choses passagères qui entêtent et enivrent les mondains, des apparences trompeuses (131-32), et l'enchantement des niaiseries. Ces sentiments que Dieu a donnés aux prophètes sont confirmés par ceux qu'il a inspirés aux saints apôtres. Saint Paul veut que nous considérions que le fantôme ou la figure de ce monde ne fait que passer (133). Et saint Jean dit aussi que le monde passe (134), et que les désirs qu'il cause passent avec lui. Voilà donc que toutes ces choses que les mondains trouvent si grandes, si précieuses, si agréables, ne sont dans le sentiment de Dieu, qui sait parfaitement appeler les choses par leurs vrais noms, que vanité, folie, mensonge, un songe qui s'évanouit, un fantôme qui passe, et une affliction d'esprit (135).

Expliquez-nous un peu tous ces noms de mépris que la sagesse divine donne aux choses du monde? Il nous importe de les comprendre et de les bien remarquer. Qu'est-ce à dire que toutes choses tant estimées des mondains sont vaines ou la vanité même?

C'est-à-dire que ce sont des choses dans lesquelles il n'y a rien de solide ni de permanent, et qui, ne nous aidant point à nous unir à Dieu, mais plutôt nous détournant de cette union qui est notre vrai bien, doivent être regardées par les enfants de Dieu comme des amusements et des choses de rien. Et comme les mépriser extrêmement est la marque des vrais enfants du Père céleste, qui ont mis en lui toute leur estime et tout leur amour : aussi, estimer ces choses vaines et s'y attacher, c'est le caractère des enfants du siècle, et ce qui les rend vains et la vanité même en tout ce qu'ils sont. Leur cœur, attaché aux choses vaines, est vain : ***Cor eorum vanum est*** (***Psal.*** v, 10) ; leurs pensées qui s'en occupent sans cesse sont vaines : ***Novit Dominus cogitationes hominum, quoniam vanæ sunt*** (***Psal.*** xcm, 11); leur bouche, qui en parle volontiers de l'abondance de leur cœur, ne fait que de vains discours : ***Vana locuti sunt*** (***Psal.*** xi, 3) (136); enfin, l'amour nous rendant semblables à ce que nous aimons, les hommes qui aiment la terre au lieu du ciel deviennent terre ; ceux qui aiment le monde au lieu de Dieu sont mondains, sont ce qu'on appelle le monde pervers et aimant la vanité, sont vains et la vanité même, comme j'ai dit (137).

Qu'est-ce à dire que les choses que le monde chérit si fort sont des folies?

C'est-à-dire que s'attacher d'affection à des objets aussi chétifs et corruptibles que le sont les plaisirs du monde, les biens de la terre et la gloire humaine, et les préférer à Dieu notre souverain bien, comme font les personnes mondaines, c'est être insensé au plus haut point qu'on le puisse être (138). Aussi l'Ecriture appelle souvent le pécheur du nom de fou; et parce que cette folie, toute funeste et déplorable qu'elle est, est pourtant très-commune parmi les hommes, la sagesse divine nous dit que le nombre des insensés est infini (139).

Qu'est-ce à dire que toutes les choses que le monde estime ne sont que mensonge?

C'est-à-dire qu'elles mentent en effet continuellement, promettant mille satisfactions aux personnes qu'elles détournent de Dieu, et ne leur en donnant pas une, mais plutôt de nouveaux sujets de peine. Elles promettent de la sûreté et de la paix, et ne donnent que de l'inquiétude et de la crainte ; elles promettent de rassasier les cœurs, et les laissent dans la faim ; elles promettent de la joie, et ne sont bientôt que des épines bien piquantes ; elles promettent la liberté, et sont des esclaves ; enfin, elles promettent aux esprits mondains de les rendre heureux, et leur causent la souveraine misère, les faisant vivre et mourir dans l'éloignement de Dieu (140). Saint Augustin n'a-t-il pas bonne raison d'appeler la vie du monde une grande fable et un long mensonge : ***Ingens fabula longumque mendacium?***

Qu'est-ce à dire que dans toutes les choses que les mondains choisissent et recherchent avec tant d'ardeur, il n'y a qu'affliction d'esprit?

Premièrement, chacun sait et chacun sent

(131-32) ***Fascinatio nugacitatis.*** (***Sap.*** iv, 12.)

(133) ***Præterit figura hujus mundi.*** (***I Cor.*** vii, 31.)

(134) ***Mundus transit et concupiscentia ejus.*** (***I Joan.*** ii, 17.)

(135) Omnia illa nihil nisi nocturnum somnium fuerunt apparente die evanescens : flores fuerunt verni, vere exacto emarcuerunt omnia : umbra erant, et præterierunt : fumus erant, et soluta sunt : bullæ erant, et disrupta sunt : araneæ erant, et lacerata sunt. (S. Chrysost., *Hom. in Eut.*)

(136) In quo distamus a pueris ludendi gratia casulas ædificantibus ? Quæ autem dissimilitudo est inter eorum prandiola, et nostra hæc splendide ac delicate apparata convivia ? Nulla sane nisi quod ea nos ad supplicium nostrum sæpe faciamus quæ illi imitantur ad ludum. Quod si necdum perspicimus eorum quæ agimus vilitatem, non est profecto mirandum, nondum venimus ad maturitatem virorum; quo cum pervenerimus, intelligemus hæc omnia esse puerilia.

Quandiu humi serpemus de lignis ac lapidibus gloriantes? Quousque lusibus occupabimur ? Atque utinam tantummodo luderemus ? Nunc vero etiam salutem nostram despicimus. (S. Chrysost., hom. 24 in *Matth.*)

(137) Talis quisque est, qualis ejus dilectio. Terram diligis, terra eris. (S. Aug., tract. 2 *in Joan.*)

(138) Quisquis plus amat mundum quam Deum, impius atque idololatra esse convincitur, colens et serviens creaturæ potius quam creatori. (S. Bern. epist. 107.)

(139) Aut Christus fallitur, aut mundus errat; sed divinam impossibile est falli sapientiam. Merito proinde et carnalis prudentia inimica est Deo, et sæculi prudentia stultitia nominatur. (S. Bern., serm. 3, *Natal. Domini.*)

Quid æstuas ? Quid fluctuas ? Quid imaginationibus mortiferarum voluptatum aurem accommodas et avertis a nobis ? Mentiuntur, moriuntur et in mortem trahunt. (S. Aug., epist. 39.)

(140) Temporalia promittunt securitatem, et solvunt timorem... ; promittunt satietatem, et solvunt esuriem... ; promittunt delectationem, et pungunt... promittunt libertatem, et inducunt servitutem... promittunt beatitudinem, et faciunt miseriam. (Hug. Card., *in psal.* iv.)

assez que quand, dans une entreprise, on se trouve frustré de la satisfaction qu'on y cherchait ardemment, on ne peut qu'on n'en ressente autant de déplaisir que le bon succès aurait causé de joie. Comme donc on ne rencontre jamais dans la jouissance d'aucun bien créé le contentement qu'on s'en était promis, nécessairement la joie qu'il donne est courte, et se change bientôt en dégoût et en chagrin. Et la raison de cela est que notre âme étant capable du bien universel, qui est Dieu, et ce grand tout l'ayant créée pour avoir en lui sa dernière perfection et son souverain bonheur, il est impossible qu'une créature qui n'est toujours, quelle qu'elle soit, qu'un petit bien particulier où il manque infiniment plus de perfection qu'il n'y en a, nous donne une solide satisfaction, et ce ne peut être que Dieu seul qui fasse en nous un vrai contentement et une paix solide (141).

Secondement, ce n'est pas seulement pendant la vie présente qu'une âme mondaine ne trouve qu'affliction d'esprit dans les attachements aux choses du siècle, c'est à l'heure de la mort, c'est dans l'éternité que son amour pour ces choses frivoles et trompeuses se change en de terribles et malheureux excès de tristesse (142). Quelle tristesse saisit ces misérables à la fin de leur vie mortelle, lorsque en un moment le monde avec tous ses attraits disparaît comme une ombre, et qu'une violence inévitable les sépare pour jamais de tout ce qui tenait leurs cœurs si fortement attachés ! Avec combien d'amertume et d'affliction d'esprit voient-ils finir tous leurs plaisirs avec leur vie ! Oh ! que si Dieu, par sa miséricorde, à qui nous ne devons point donner de bornes, ouvre les yeux d'une âme qui est sur son départ pour l'éternité, et lui découvre, par un rayon de sa grâce, les pertes que lui ont causées ses amusements mondains, et les désordres où ils l'ont jetée ! Par quels regrets et par quelles larmes ne déplore-t-elle point le tort qu'elle a fait à Dieu et à elle-même? « Hélas ! disait une d'entre elles, faut-il que des agréments si chétifs et de si peu de durée m'aient fait passer ma vie dans l'oubli et dans l'éloignement de mon Dieu ! Faut-il qu'un peu de terre, de fange et de fumée, ô mon Dieu ! ait occupé votre place dans mon cœur que vous m'aviez donné pour vous aimer uniquement (143).

Mais si une âme mondaine a quitté son corps sans avoir rien ressenti de ces gémissements salutaires d'un cœur contrit et humilié, et n'a été affligée que de ce que la mort rompait plus tôt qu'elle n'avait pensé les liens qui l'attachaient au monde, cette mauvaise affliction n'est pas finie avec sa vie mortelle, mais un moment après elle est augmentée jusqu'au dernier excès de désolation, et cela, dans l'enfer pour jamais. C'est ce que nous apprend le Sage, nous décrivant les grandes et inutiles lamentations que font les esprits mondains en l'autre monde. *Insensés que nous sommes*, disent ces malheureux, *nous traitions de folie la vie de ceux qui n'aimaient pas le monde, et les voilà au rang des enfants de Dieu, et leur partage est avec les saints. Nous nous sommes égarés du chemin de la vérité. De quoi nous a servi notre orgueil? Qu'avons-nous tiré de l'ostentation de nos richesses? Toutes ces choses sont passées dans l'ombre; dans toute notre vie, on n'a pu voir aucune marque de vertu, et nous l'avons finie dans le péché* (144). Voilà ce que disent et ce que diront éternellement dans l'enfer ceux que le monde y a fait tomber.

De toutes ces vérités que la parole de Dieu nous donne à considérer, concluons qu'évidemment nous ne sommes pas du nombre des vrais fidèles qui vivent selon leur foi (145), si nous n'avons pas un extrême mépris de tout ce qu'on estime dans le monde, et que si tout Chrétien doit vivre

(141) Væ animæ audaci quæ speravit si a te recessisset se aliquid melius habituram! Versa et reversa in tergum, et in latera, et in ventrem, et dura sunt omnia, et tu solus requies. (S. Aug., lib. vi *Confess.*, c. ultim.)

Fecisti nos, Domine, ad te, et irrequietum est cor nostrum donec requiescat in te. (S. Aug.)

Anima mea, quid occuparis circa plurima supervacua, et semper in his eges? Intende et ama hoc unum optimum bonum in quo est omne bonum, et sufficit omnia. (Albert. Magn., *De adhær. Deo*, cap. 12.)

Mors peccatorum pessima. (*Psal.* xxxiii, 22.) Audi unde pessima. Mala si quidem est mundi amissione, pejor in carnis separatione, pessima in vermis ignisque duplici contritione. (S. Bern., epist. 105.)

Manet eos horror in exitu, dolor in transitu, pudor in conspectu gloriæ magni Dei. (Id., serm. 28, *De diversis.*)

(142) *Siccine separat amara mors.* (*I Reg.* xv, 32.)

Gustans gustavi paululum mellis, et ecce ego morior. (*I Reg.* xiv, 43.)

(143) *Quid nobis profuit superbia, aut divitiarum jactantia quid contulit nobis? Transierunt omnia illa tanquam umbra, et tanquam nuntius percurrens, et tanquam navis quæ pertransit fluctuantem aquam cujus cum præterierit non est vestigium invenire. Aut tanquam avis quæ transvolat in aere, cujus nullum invenitur argumentum itineris, sed tantum sonitus alarum verberans levem ventum; aut tanquam sagitta emissa in locum destinatum, divisus aer continuo in se reclusus est, ut ignoretur transitus illius, sic et nos nati continuo desivimus esse.* (*Sap.* v, 8-12.)

(144) *Vermis eorum non moritur.* (*Marc.* ix, 45.)

(145) *Turbabuntur timore horribili, et mirabuntur in subitatione insperatæ salutis dicentes intra se pænitentiam agentes, et præ angustia spiritus gementes... Nos insensati vitam illorum æstimabamus insaniam et finem illorum sine honore, ecce quomodo computati sunt inter filios Dei, et inter sanctos sors illorum est; ergo erravimus a via veritatis, et justitiæ lumen non luxit nobis, et sol intelligentiæ non est ortus nobis. Lassati sumus in via iniquitatis et perditionis, et ambulavimus vias difficiles, viam autem Domini ignoravimus.* (*Sap.* v, 1-7.)

Tu scis, Domine, quod abominer signum superbiæ et gloriæ meæ, quod est super caput meum in diebus ostentationis meæ, et quod nec mihi placuerit convivium regis, et nunquam lætata sit ancilla tua ex quo huc translata sum usque in præsentem diem nisi in te, Domine, Deus Abraham. (*Esther* xiv, 16-18.)

Iste mundus aut ridet nos, aut ridetur nobis. (S. Aug., serm. 55, *De tempore.*)

dans ce sentiment, c'est aux ecclésiastiques d'en être si pénétrés et si remplis, qu'ils le puissent inspirer aux autres.

Vous estimez, comme vous nous l'avez fait assez connaître, que la fidélité avec laquelle nous devons tenir les promesses que nous avons faites à Dieu dans notre baptême nous oblige encore à mépriser les choses du monde. Expliquez-nous cette obligation.

Avant que de recevoir un homme dans l'Eglise par le saint baptême, on exige de lui qu'il renonce premièrement à Satan, sous la tyrannie duquel il est, pour se donner à Jésus-Christ, et n'avoir plus d'autre maître que lui (146); secondement, à toutes les œuvres de Satan, qui sont les péchés et les vices; en troisième lieu, à toutes les pompes de ce maudit prince du monde, c'est-à-dire à toutes les amorces artificielles et les appâts trompeurs par lesquels il excite notre concupiscence, à dessein de détruire, s'il peut, l'amour divin dans nos cœurs, et d'y faire régner l'amour du siècle par lequel il règne lui-même dans les âmes mondaines. Dieu et son Eglise veulent qu'en embrassant le christianisme nous renoncions aux agréments pestilentiels des choses mondaines, pour fermer par ces renoncements l'entrée de notre cœur à l'amour du monde, et y garder la place à l'empire du divin amour. Or, ce renoncement aux pompes du diable étant une promesse solennelle que nous faisons à Notre-Seigneur de ne plus aimer le monde, si après cela nous nous laissons enchanter par ses vains et malheureux attraits, retournant ainsi dans l'empire de Satan, nous serons devant notre divin Maître non-seulement de ces insensés qui se repaissent de vent et de fumée, mais encore de ces lâches et de ces perfides qui, contre leur parole solennellement donnée, abandonnent Jésus, qui est leur seul vrai roi infiniment aimable, pour obéir à Satan, qui sera le bourreau éternel de ceux qui lui obéissent, comme on fait dans le monde (147).

Vous avez dit que la qualité d'enfant de Dieu oblige les Chrétiens à mépriser souverainement tout ce qu'on estime dans le monde; montrez-nous un peu cela.

Les vrais enfants de Dieu se distinguent de ceux qui ne le sont pas particulièrement par deux sentiments, qui sont : aspirer sans cesse à l'héritage céleste, et aimer Dieu le Père, qui est dans le ciel, d'un amour filial. L'un et l'autre de ces sentiments leur rendent extrêmement méprisable tout ce qu'on estime dans le monde (148).

L'espérance vive de l'héritage céleste, qui anime un enfant du royaume, le porte à dire sans cesse de tout son cœur : *Que désiré-je dans le ciel et que veux-je sur la terre, sinon vous seul? Vous êtes le Dieu de mon cœur, vous êtes mon partage pour jamais* (149). *Ceux qui s'éloignent de vous périront* (150). *Vous avez perdu ces âmes adultères, qui se séparent de vous pour être idolâtres des créatures* (151). *Mon âme a une soif ardente du Dieu vivant; quand viendrai-je paraître devant la face de mon Dieu* (152)? Un enfant du Père céleste, ayant ainsi soif de la fontaine de la vie, regarde comme des mouches et des chenilles tout ce que le monde a de plus cher; quand il entend les esprits mondains qui parlent avec affection des biens de la terre, il soupire après la jouissance des biens du Seigneur dans la terre des vivants, quand on lui veut persuader d'acquérir de la gloire dans le monde, il dit avec dilatation de cœur : *Je me glorifie dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu.* Lorsqu'on l'invite à prendre quelques plaisirs mondains, il dit qu'il ne connaît point d'autre joie que celle d'espérer la joie de Dieu même, dans laquelle entrent et sont absorbés ses vrais enfants. Enfin, un enfant de Dieu animé de l'esprit de Jésus-Christ fait état de passer sa vie mortelle sur la terre comme dans un désert, c'est-à-dire un lieu de séparation et de privation, et de tendre sans cesse à l'héritage céleste (153), ayant pris pour la chère

(146) Intelligite quomodo paucis verbis cunctis mundanis abrenuntiamus, terribilia et horroris plena verba pronuntiantes. *Abrenuntio Satanæ et cunctis operibus ejus, et conjungor Christo.* Vide quid dixisti et cui abrenuntiasti, Satanæ et cunctis ejus operibus. (S. CHRYSOST., *Hom. de pseudoprophetis.*)

(147) Cum Deo pactum fecisti, scripsisti singrapham absque charta et atramento, voce professus teipsum diligere plus omnibus, et nihil ei præferre, ejusque amore ardere... Si ergo videris argentum in foro situm, aut vestes aureas, aut alios gloriose incedentes, stipatos famulis, et habentes equos frenis auratis, non te moveat illa pompa, sed tibi cane et dic animæ tuæ : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus.* (S. CHRYSOST., *in psal.* XL.)

Episcoporum sit magna sollicitudo presbyteris suis tradere baptismi sacramentum, et quid in eodem renuntiandum sit. Renuntiatur ergo diabolo et omnibus operibus ejus, et omnibus pompis ejus. (*Concil. Turon.*, cap. 18.)

(148) Dilectio sola discernit inter filios Dei et filios diaboli. (S. AUGUST., tract. 5, *in I Epist. Joan.*)

Ubi thesaurus tuus, ibi est et cor tuum. (*Matth.* VI, 21.)

(149) *Quid enim mihi est in cœlo, et a te quid volui super terram... ? Deus cordis mei, pars mea Deus in æternum.* (*Psal.* LXXII, 25.)

(150) *Qui elongant se a te peribunt.* (*Ibid.*, 27.)

(151) *Perdidisti omnes qui fornicantur abs te.* (*Ibid.*)

(152) *Sitivit anima mea ad Deum fontem vivum, et apparebo ante faciem Dei.* (*Psal.* XLI, 3.)

Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est. (*Psal.* CXIX, 5.)

(153) Quam sordet terra, dum cœlum aspicio. (S. IGNAT.)

Omnia arbitror ut stercora, ut Christum lucrifaciam. (*Philip.* III. 8.)

Multos invenimus futuram vitam credentes, qui cum vident ædificas moles et machinas lacrymantur dicentes : Quot homo et quanta, et fit pulvis. (S. CHRYSOST., hom. 65, *in Joan.*)

Beatus qui manducabit panem in regno Dei. (*Luc.* XIV, 15.)

Beati qui ad cœnam nuptiarum Agni vocati sunt. (*Apoc.* XIX, 9.)

Beatus quem elegisti et assumpsisti, inhabitabit in atriis tuis. (*Psal.* LXIV, 5.)

Relinquo mundum, et vado ad Patrem. (*Joan.* XVI, 28.)

devise de son cœur ces saintes paroles de Jésus : *Je laisse le monde, et m'en vais à mon Père.*

L'amour filial par lequel un enfant de Dieu aime et veut toujours aimer souverainement et uniquement son Père céleste, fait qu'il craint extrêmement et fuit de toute sa force tous les moindres attachements à quelque créature que ce soit, les regardant tous comme autant de traîtres et cruels ennemis qui se présentent à lui pour détruire dans son cœur la sainte charité, le séparer de Dieu et le perdre (154). Cela se confirmera par ce que nous allons dire dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VII.

De l'horreur extrême que nous devons avoir pour le monde.

Selon ce que vous nous avez dit, vous estimez que nous ne devons pas seulement mépriser le monde, mais encore l'avoir en horreur?

Cela est vrai. Nul n'a l'esprit de Jésus-Christ comme le doit avoir tout vrai Chrétien, s'il n'a le monde en extrême horreur. Quiconque (155) a l'esprit de Jésus-Christ doit avoir dans son cœur les mêmes sentiments qu'a eus ce divin Maître. C'est une règle bien établie par l'Apôtre (156). Pour la suivre ici comme nous y sommes obligés, nous n'avons qu'à voir quels ont été, et quels sont encore les sentiments du Fils de Dieu à l'égard du monde, afin d'y entrer de tout notre cœur. Or, il est certain qu'il a toujours eu pendant sa vie mortelle, et qu'il a encore au ciel et dans le très-saint Sacrement une haine extrême du siècle pervers. Dans le temps qu'il a vécu sur la terre, il a bien fait paraître à quel point ce monde lui était odieux, premièrement, par son grand et continuel désir d'en être séparé, qu'il exprimait en disant : *O race incrédule et méchante! jusqu'à quand serai-je avec vous? jusqu'à quand vous souffrirai-je* (157)? *Il y a un baptême dont je dois être baptisé, et combien je me sens pressé jusqu'à ce qu'il s'accomplisse!* (158) Et il ne faut pas s'étonner si la puissance de tant de corruption lui était insupportable. Car, si les crimes des Sodomites étaient des supplices au juste Loth (159), et si David, voyant les méchantes actions des pécheurs, en séchait de tristesse, ou en tombait en défaillance (160), parce que l'un et l'autre aimaient Dieu et ses saintes lois, à quel point d'horreur Jésus a-t-il toujours détesté les vices qui règnent dans le monde, lui en qui étaient au suprême degré l'amour de la justice et la haine de l'iniquité, et dont le cœur brûlait de cette charité sans mesure, en comparaison de laquelle celle de Loth, de David et des autres amis de Dieu, n'était qu'une étincelle de ce divin feu (161)? Cette considération montre évidemment que Jésus a toujours haï le monde d'une haine indicible. La seconde marque qu'il en donne paraît en ce qu'il le rejette avec un extrême mépris, en disant : *Mon royaume n'est point de ce monde* (162); car c'est comme s'il disait : Je ne veux point d'un royaume composé de sujets si dépravés et si misérables. Une troisième marque de cette souveraine aversion, est qu'il excommunie le monde en disant : *Je ne prie point pour le monde* (163). Vous devez bien trembler, âmes mondaines, à cette effroyable parole. La quatrième marque de l'horreur de Jésus pour le monde, est en ce qu'il le maudit en disant : *Malheur au monde pour ses scandales* (164); c'est-à-dire, malheur à vous, mondains et mondaines, qui, par les discours libertins dont vous faites vos conversations, et par les mauvais exemples que vous vous donnez réciproquement, avez comme pris à tâche de vous former mutuellement à toutes sortes de vices, et de vous damner tous ensemble (165). Enfin, ce qui marque, en cinquième lieu, que la haine de Jésus pour le monde est une haine au dernier point, c'est que du ciel et du très-saint Sacrement il ne voit ce malheureux monde que comme un objet de malédiction (166), et ne regarde les mondains et les mondaines que comme la méchante ivraie qu'il fera bientôt cueillir et lier en faisceaux qu'on jettera dans le feu (167), ou comme la détestable Babylone qu'il veut abîmer dans l'enfer. *Un ange*, dit saint Jean, *leva en haut une grande pierre comme une meule, et la jeta dans la mer en disant : C'est ainsi que Babylone, cette grande ville, sera*

(154) Charitatis venenum est spes adipiscendorum aut retinendorum temporalium. (S. Aug., lib. LXXXVIII *Quæst.*, cap. 36.)

Nisi voluptatum illecebras, et ea quæ in terris delectare videntur neglexerimus, ad cœlestia nos ipsos erigere non possumus. (S. Ambros., lib. *De* XLII *mansionib.*, ad 42.)

(155) *In hoc perfecta est charitas Dei nobiscum.., quia sicut ille est, et nos sumus in hoc mundo.* (*I Joan.* IV, 7.)

(156) *Hoc sentite in vobis, quod et in Christo Jesu.* (*Philip.* II, 5.)

(157) *O generatio incredula et perversa! quousque ero vobiscum, usquequo patiar vos?* (*Matth.* XVII, 16.)

(158) *Baptismo habeo baptizari, et quomodo coarctor usque dum perficiatur.* (*Luc.* XII, 50.)

(159) *Justum Loth oppressum a nefandorum injuria et luxuriosa conversatione.* (*II Petr.* II, 7.)

(160) *Tabescere me fecit zelus meus, quia obliti sunt verba tua inimici mei.* (*Psal.* CXVIII, 139.)

(161) *In ipso inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter.* (*Col.* II, 9.)

In quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi. (*Col.* II, 3.)

Sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus et excelsior cœlis factus. (*Hebr.* VII, 26.)

(162) *Regnum meum non est de hoc mundo.* (*Joan.* XVIII, 36.) — *Ego non sum de hoc mundo.* (*Joan.* VIII, 23.)

(163) *Non pro mundo rogo.* (*Joan.* XVII, 9.) — *Ego vici mundum.* (*Joan.* XVI, 33.)

(164) *Væ mundo a scandalis!* (*Matth.* XVIII, 7.)

(165) *Spiritum veritatis quem mundus non potest accipere.* (*Joan.* XIV, 17.) — *Arguet mundum de peccato, et de justitia, et de judicio.* (*Joan* XVI, 8.)

(166) *Non potest mundus odisse vos, me autem odit quia ego testimonium perhibeo de illo quod opera ejus mala sunt.* (*Joan.* VII, 7.) — *Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit.* (*Joan.* XV, 18.)

(167) *Colligite zizania et alligate ea in fasciculos ad comburendum.* (*Matth.* XIII, 30.)

précipitée avec violence, et on ne la verra plus (168). Voilà donc que le Fils de Dieu a pour le monde une horreur qui le porte à s'en séparer, n'en pouvant supporter la présence, à le rejeter, à l'excommunier, à le maudire et à l'abîmer, et qui est, par conséquent, une horreur et une aversion inconcevables que nous devons adorer avec une sainte frayeur.

Pour quelles raisons le Fils de Dieu a-t-il tant d'horreur du monde?

Son horreur pour le monde est autant juste qu'elle est grande. Car, premièrement, le monde est la société détestable des ennemis de Dieu son Père (169) ***Esprits adultères***, dit le Saint-Esprit par la bouche de saint Jacques, ***ne savez-vous pas que l'amitié de ce monde est une inimitié contre Dieu? Quiconque donc veut être ami du monde, se rend ennemi de Dieu*** (170). Que peut-on se figurer d'odieux et d'abominable à l'égal de vivre dans l'inimitié de Dieu? Secondement, les esprits mondains ne peuvent être autres qu'ennemis mortels de Dieu et de Jésus-Christ son Fils, puisqu'ils se sont mis sous la domination de Satan. Ce maudit démon est nommé le prince du monde (171), non pas par aucun droit qu'il puisse avoir, mais parce que les mondains sont assez insensés et dépravés pour vouloir vivre sous son empire, tout tyrannique qu'il est, plutôt que demeurer sous le règne très-heureux de Jésus-Christ leur véritable et légitime Seigneur. Troisièmement, les démons sont les directeurs du monde (172): quelle abominable et maudite direction! Enfin, pour dire en un mot tout ce qu'on pourrait jamais dire de plus odieux, Satan est le Dieu du siècle, et l'esprit qui exerce son pouvoir sur les rebelles et les incrédules; c'est-à-dire, que comme les bons Chrétiens sont conduits saintement et heureusement par l'opération de Dieu qui habite en eux, ainsi les mondains sont gouvernés malheureusement par le malin esprit qui possède leur âme (173), et de même que Dieu résidant dans les siens les porte à toutes sortes de bonnes œuvres par la charité dont il les anime, de même le démon habitant dans les mondains les porte à toutes sortes de crimes en excitant leur concupiscence, et leur communiquant sa malice. De là vient que le monde est entièrement plongé dans le mal, comme le dit le Saint-Esprit par saint Jean (174), étant impossible que cet esprit immonde, ce roi des superbes, ce capital ennemi de Dieu et des âmes, inspire autre chose que le crime à tous ceux qu'il possède. Pour cela, il n'y a orgueil diabolique, il n'y a volupté brutale, il n'y a avarice sordide et insatiable, qui ne soit en grand et commun usage parmi les gens du monde (175). Pour cela le monde est le règne de l'impiété, où le mépris de Dieu est si grand et si ordinaire, que rien n'y est tant en horreur que la vie vraiment chrétienne, rien de plus commun que les mauvais jurements et les blasphèmes. Pour cela aussi le monde est le pays de la haine, de l'envie, de la vengeance, de la fourberie et de la trahison, et des scandales de toute sorte (176). Enfin, le fond des âmes mondaines étant l'amour de soi-même jusqu'au mépris de Dieu (177), il ne faut pas s'étonner si l'Ecriture dit d'eux: ***Ils se sont corrompus, ils sont devenus abominables dans leurs désirs*** (178). Voilà comment l'extrême horreur du monde qui est dans le cœur de Jésus est une haine très-juste, très-sainte et proportionnée à son amour envers Dieu son Père. Demandons-lui très-humblement et très-instamment qu'il fasse par sa sainte grâce que nous ne soyons jamais assez insensés, assez pervertis pour aimer ce qu'il abhorre si fort, mais que plutôt, par la vertu de son divin Esprit, nous soyons réellement et abondamment participants de sa haine du monde pervers. Et remarquons bien que si la mondanité ou l'esprit du monde qui fait tant d'antechrists est très-condamnable dans tout Chrétien, il est incomparablement plus insupportable devant Dieu et devant les hommes en la personne d'un ecclésiastique, qui doit plus que tout autre être animé de l'esprit de Jésus-Christ, et qui est chargé de réfuter et de condamner en toute rencontre les maximes du monde pour établir celles de l'Evangile.

(168) *Sustulit unus angelus fortem lapidem quasi molarem magnum, et misit in mare dicens : Hoc impetu mittetur Babylon, civitas illa magna, et ultra jam non invenietur.* (*Apoc.* XVIII, 21.)

(169) Homines mali mundus vocantur; homines infideles mundus vocantur. (S. AUG., serm. 85, *De divers.*)

(170) *Adulteri nescitis, quia amicitia hujus mundi inimica est Dei? Quicunque ergo voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur.* (*Jac.* IV, 4.)

(171) *Princeps hujus mundi.* (*Joan.* XII, 13.)

(172) *Mundi rectores.* (*Ephes.* VI, 12.)

(173) *A quo captivi tenentur ad ipsius voluntatem.* (*II Tim.* II, 26.)

(174) *Mundus totus in maligno positus est.* (*I Joan.* V, 19.)

(175) *Omne quod est in mundo concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ.* (*I Joan.* II, 19.)

(176) Tantus hominibus divinorum præceptorum contemptus est, ut etiamsi quid facere videantur ex mandatis, ne hoc ipsum quidem Deo qui mandavit impendant, sed deceptioni jactantiæ et inani gloriæ quæ gesserint consecrent. (S. CHRYS., lib. I *De compunct. cordis*, cap. 4.)

Lugendum plane et vere lugendum præsentis vitæ tempus in quo tantam malorum labem, tantaque quotidie videmus flagitia cumulari... Sic enim omnia a mundanis confusa sunt et resoluta, ut ne vestigium quidem virtutis videas, et quod est infelicius per urgentium malorum nec sensum habemus... Et enim si quis præceptorum Christi, ac nostræ conversationis confusionem videret, nescio alios magis ullos quam nos inimicos esse præceptorum Christi judicaret. Quasi enim qui studium quoddam habuerimus contraria in omnibus gerere quam ille mandavit, ita vitam nostram peragimus. (S CHRYSOST., *De compunct. cordis.*)

(177) Amor sui usque ad contemptum Dei. (S. AUG., *De civ. Dei.*)

(178) *Corrupti sunt et abominabiles facti sunt in studiis suis.* (*Psal.* XIII, 1.)

Comment réduit-on en pratique la haine du monde?

Premièrement, en nous renouvelant souvent dans le sentiment de cette sainte haine (179), soit devant Dieu dans l'oraison et la communion, soit dans toutes les rencontres où nous voyons les abominables manières des esprits mondains, par lesquelles ils font gloire de fouler aux pieds toutes les lois de la piété, de la justice, de la charité, de la pudeur (180). Si nous avions un peu de cet ardent amour dont brûlait le cœur de saint Paul, nous ne pourrions voir l'idolâtrie des mondains sans ressentir au dedans de nous de violents mouvements de douleur et d'indignation, pareils à ceux que causa dans ce grand cœur l'idolâtrie des Athéniens (181).

Secondement, en tenant toujours dans nos conversations le parti de l'Evangile et de la sainte morale contre les maximes du siècle (182), et ne nous laissant jamais aller à aucune complaisance pour quelque personne que ce soit, en ce que nous y verrons de mondain dans ses discours ou dans ses actions (183).

Troisièmement, en fuyant autant que nous pourrons, comme nous le prescrit saint Pierre, la corruption de la concupiscence qui règne dans le monde (184), c'est-à-dire dans les compagnies mondaines qui sont dans ce monde tout plongé dans le mal, plein de scandales et de piéges, plein de mauvais discours et de méchants exemples, plein de paroles de trahison et de conseils d'iniquité, comme dit Pierre de Blois (185). Une trop grande et trop funeste expérience nous fait voir que les ecclésiastiques qui commencent à entrer dans le commerce du beau monde, comme on parle, étant sans cesse avec des messieurs et des dames dans le jeu, dans les festins et dans d'autres divertissements profanes, sont bientôt des ecclésiastiques sans piété, qui n'ont de l'affection que pour ce qui regarde la vie présente, et qui même forment entre eux des sociétés de fainéants, où l'on ne pense qu'à jouer et à faire bonne chère, et où l'on se fait un malheureux honneur de mépriser la modestie chrétienne et cléricale, et d'affecter un air de cavaliers ou de courtisans (186). De sorte qu'en ne fuyant pas le monde ils sont devenus eux-mêmes le monde qu'il faut fuir, en disant d'eux ce que le psaume dit des Israélites pervertis par la fréquentation de leurs voisins : *Ils se sont mêlés parmi les idolâtres, ils ont appris à faire comme eux, ils ont adoré leurs idoles ; cette communication a été un piége qui les a fait tomber misérablement* (187). C'est pourquoi, ô bons ecclésiastiques! prenez pour vous ces paroles de l'Apôtre : *Sortez du milieu de ces personnes*, dit le Seigneur, *séparez-vous-en, ne touchez nullement leur immondice* (188). Procurez-vous, avec la grâce de Dieu, une consolation pareille à celle qu'avait dans le cœur Sara, l'épouse du jeune Tobie, quand elle disait humblement à Dieu : *Vous savez, Seigneur, que je ne me suis jamais mêlée avec ces gens qui ne pensent qu'à se divertir, et que je n'ai jamais eu aucun commerce avec les personnes légères* (189). Et prenez garde que c'est vous particulièrement qui devez savoir que la vraie piété exige qu'en faisant des œuvres de charité nous nous conservions purs de la corruption du siècle (190).

Enfin, une quatrième pratique de notre horreur du monde est de ne lui être conformes en quoi que ce soit, mais plutôt de lui être toujours entièrement opposés. *Ne vous conformez point au siècle* (191), nous dit l'Apôtre. Et Jésus dit à ses disciples : *Les rois des nations dominent sur elles, et ceux qui ont autorité sur les peuples en sont appelés les bienfaiteurs. Qu'il n'en soit pas de même parmi vous, mais que celui qui est le plus grand devienne comme le moindre, et celui qui gouverne comme celui qui sert* (192). Sur cette loi des domestiques de Jésus-Christ, remarquons deux choses. Premièrement, que le divin Maître non-seulement nous défend d'imiter l'ambition des gens du

(179) Exclude malum amorem mundi, ut implearis amore Dei. (S. Aug., tract. 2, *in Epist. I Joan.*)

(180) *Videbitis in Babylonia deos aureos, et argenteos, et lapideos, et ligneos in humeris portari, ostentantes metum gentibus. Videte ergo, ne et vos similes efficiamini factis alienis...; visa itaque turba de retro et ab ante adorantes, dicite in cordibus vestris: Te oportet adorari, Domine.* (*Baruch* VI, 3-5.)

(181) *Incitabatur spiritus ejus in ipso, videns idololatriæ deditam civitatem.* (*Act.* XVII, 16.)

(182) *Noli erubescere testimonium Domini nostri.* (*II Tim.* I, 8.)

(183) *Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem.* (*Galat.* I, 10.)

(184) *Fugientes ejus quæ in mundo est concupiscentiæ corruptionem.* (*II Petr.* I, 4.)

(185) Mundus in maligno positus est, plenus periculis, plenus laqueis, plenus scandalis, plenus colloquiis pravis, exemplis malis, proditoriis verbis et iniquis consiliis. (Petr. Bles., epist. 148.)

(186) O nimis inimica, amicitia seductio mentis, investigabilis ex ludo et joco nocendi aviditas, et alieni damni appetitus! dum dicitur eamus, faciamus, et pudet non esse impudentem. (S. Aug., lib. II *Confess.*, cap. 9.)

Nec feræ ipsæ ita pungunt ut hominum improbitas. Illæ enim venenum aperte præ se ferunt, hi autem insensibiliter et absque strepitu virus quotidie paulatim communicant. (S. Chrysost., in *psal.* IV.)

(187) *Commisti sunt inter gentes, et didicerunt opera eorum, et servierunt sculptilibus eorum, et factum est illis in scandalum.* (*Psal.* CV, 36.)

(188) *Exite de medio eorum et separamini, dicit Dominus, et immundum ne tetigeritis.* (*II Cor.* VI, 17.)

(189) *Tu scis, Domine, quia nunquam cum ludentibus miscui me, neque cum his qui in levitate ambulant, participem me præbui.* (*Tob.* III, 17.)

(190) *Religio munda et immaculata apud Deum et patrem hæc est... immaculatum se custodire ab hoc sæculo.* (*Jac.* I, 27.)

(191) *Nolite conformari huic sæculo.* (*Rom.* XII, 2.)

(192) *Reges gentium dominantur eorum, et qui potestatem habent super eos benefici vocantur. Vos autem non sic; sed qui major est in vobis fiat sicut minor; et qui præcessor est, sicut ministrator.* (*Luc.* XXII, 25, 26.)

siècle, mais ordonne de plus que chacun de nous tienne par humilité une conduite tout opposée à leur orgueil, en voulant être dans toute rencontre le dernier de tous (193). En second lieu, nous remarquons que ce que dit ici Notre-Seigneur de l'opposition que l'humilité chrétienne nous doit donner à l'orgueil mondain, nous est proposé comme un exemple de l'opposition que nous devons avoir généralement à tous les vices abominables qui règnent parmi les personnes mondaines (194); en sorte que tout bon ecclésiastique d'entre nous soit exposé aux mêmes reproches que de telles gens ont faits au Fils de Dieu, selon que Salomon l'avait prédit, et à les entendre dire de lui comme ils ont dit de Jésus : *Faisons tomber ce juste dans nos piéges, car il ne nous est bon à rien; il est contraire à notre manière de vivre, il nous reproche nos infractions de la Loi, et il nous décrie en faisant voir notre conduite pleine de péchés ; il nous considère comme des gens tout occupés à des niaiseries, il s'abstient de notre manière de vie comme d'une chose impure; il préfère ce que les justes attendent à la mort, et il se glorifie d'avoir Dieu pour Père* (195). C'est ainsi qu'un serviteur de Dieu, un bon ecclésiastique, par sa vie toute contraire à celle du monde, s'attire l'aversion et le mépris des mondains, et qu'il se procure la consolation de pouvoir dire à Notre-Seigneur : *Les opprobres de ceux qui vous ont outragé sont tombés sur moi* (196). Que nos mœurs donc soient véritablement et entièrement dissemblables aux mœurs des mondains. Faisons profession de haïr ce qu'ils aiment, savoir, le libertinage et la dissolution, et d'aimer ce qu'ils haïssent, savoir, la parole de Dieu et la pratique de l'Evangile. Prenons à tâche de faire tout le contraire des manières que la vanité et la sensualité ont mises en usage dans le siècle. Enfin, aimons et pratiquons fervemment l'humilité, la pauvreté d'esprit, la continence, la sobriété, la patience, et toutes les autres vertus chrétiennes, par une sainte opposition à l'orgueil, à l'avarice, à l'impureté, aux excès de bouche, aux dissensions, aux emportements et à tous les autres vices dans lesquels le monde est tout plongé. Persévérons toute notre vie dans le sentiment d'un saint prêtre de notre temps, qui, plein d'opposition aux désordres de la vie mondaine, avait pris pour sa devise (197) : *Voir ce qui se fait et faire le contraire*, c'est le moyen d'aller en paradis (198).

CHAPITRE VIII.

Des maux funestes que cause dans l'Eglise l'abus de ses biens temporels. — De l'usage que l'on en doit faire.

D'où vient que l'on voit tant d'ecclésiastiques qui n'ont pas l'esprit de leur sainte profession? et à quoi faut-il attribuer l'indévotion et les vices de plusieurs du clergé?

Les biens temporels de l'Eglise sont ordinairement ce qui lui cause un si grand déshonneur. Ces biens font qu'une infinité de gens se présentent eux-mêmes, ou présentent de leurs proches avec un extrême empressement pour être reçus dans le clergé par la seule passion d'avoir ou de faire avoir à un parent quelque bénéfice ecclésiastique (199). Et la suite funeste de ce méchant procédé est que l'on voit en ces malheureux temps que grand nombre de bénéficiers sont évidemment en état de damnation, et attirent plusieurs personnes dans le même malheur.

Pourquoi dites-vous qu'un fort grand nombre de bénéficiers sont en état de damnation?

Parce qu'il n'est rien de plus ordinaire que d'en voir quelqu'un qui est mal entré

(193) *Recumbe in novissimo loco.* (*Luc.* XIV, 10.) *Non sequeris turbam ad faciendum malum, nec in judicio plurimorum acquiesces sententiæ, ut a vero devies.* (*Exod.* XXIII, 2.)

(194) Fortasse nobis exprobrabunt quod nec mensa lauta et opipara, nec magnifica veste utimur, nec splendide in publicum prodimus, nesciebam nobis cum consulibus et præfectis, et clarissimis belli ducibus certamen esse...; sed hæc gravia vobis et acerba fuerint, alium antistitem qui magnitudini præsit create : mihi solitudinem et rusticitatem concedite, ac Deum cui soli per tenuem victum cultumque placebimus. (S. GREG. Naz, orat. 32.)

(195) *Circumveniamus justum, quoniam contrarius est operibus nostris ; et improperat nobis peccata legis, et diffamat in nos peccata disciplinæ nostræ... Gravis est nobis etiam ad vivendum, quoniam dissimilis est aliis vita illius... Tanquam nugaces æstimati sumus ab illo, et abstinet se a viis nostris tanquam ab immunditiis, et præfert novissima justorum, et gloriatur Patrem se habere Deum.* (*Sap.* II, 12-16.)

(196) *Opprobria exprobrantium tibi ceciderunt super me.* (*Psal.* LXVIII, 10.)

(197) M Bourdoise, dont la mémoire réveille la cléricature.

(198) Lege Dei, non autem lege hujus sæculi vivimus. (GREG. IX, *Decretal.*, lib. III, tit. 26, cap. 5.)

Quis sana mente præditus non malit in paucorum esse numero per angustam portam ad salutem ingredientium quam associari multis illis per latam ad interitum ruentibus? Quis vero si ætas sua in tempus certaminis Stephani incidisset, non ab illius potius stare partibus exoptasset, qui solus lapidibus obrutus, solus omnibus deridendus fuit expositus, quam ex parte persecutorum?.... Age vero et multitudinem diluvio submersam Noe conservato tu quidem, si placet, antepone, mihi vero permitte ut ad arcam paucorum receptaculum occurram. Tu, si velis cum Sodomitica multitudine conjungito, ego cum Lotho iter faciam quamvis ille a turba divellatur. (S. ATHANAS., *Disceptatione adversus eos qui*, etc.)

Eligite vobis de populo Dei quos imitemini ; nam si turbam imitari volueritis, inter paucos angustam viam ambulantes non eritis. (S. AUG., serm. 164, *De tempore*.)

(199) Ipsa ecclesiasticæ dignitatis officia in turpem quæstum et negotium transire in his salus non quæritur animarum, sed luxus quæritur divitiarum. Propter hoc frequentant ecclesias, missas celebrant, psalmos decantant pro episcopatibus et archidiaconatibus, abbatiis, aliisque dignitatibus impudenter hodie decertatur, ut ecclesiarum redditus in superfluitatis et vanitatis usus dissipentur. (S. BERN., serm. 6 *in psal. Qui habitat.*)

dans son bénéfice, qui le sert mal, et qui use mal des revenus qu'il en tire. Saint Bernard appelle ces trois désordres un triple cordon difficile à rompre, par lequel un misérable homme est traîné dans sa perte (200).

Qu'appelez-vous une mauvaise entrée dans un bénéfice?

Premièrement, dès là qu'on entre dans un bénéfice par un ardent désir des biens de ce monde, comme l'on fait ordinairement, un désir si séculier rend cette entrée mauvaise et odieuse devant Dieu (201). Un mondain de cette sorte, qui ose monter dans une place de l'Eglise, est évidemment un ennemi de Dieu qui entre malgré lui dans sa maison.

Secondement, la passion violente d'avoir du revenu fait très-souvent qu'on se procure un bénéfice par des voies criminelles, en faisant des présents, par exemple, ou des promesses, ou en rendant de bons offices à celui de qui ou par qui on prétend le recevoir, ce qui est le crime de simonie si fort condamné par l'Ecriture et les saints canons (202). En troisième lieu, cette même passion d'avarice fait encore que les sujets les plus dignes des bénéfices ne les demandant pas parce qu'ils sont humbles et désintéressés, ceux qui en sont très-indignes les demandent hardiment, les font demander pour eux, et les obtiennent par une faveur malheureuse qui les engage dans des obligations de très-grande conséquence, dont ils ne s'acquittent jamais (203).

En voilà assez pour connaître ce que c'est qu'une entrée funeste dans un bénéfice, et nous donner lieu de considérer en gémissant que ce mal, tout grand qu'il est, est pourtant très-commun (204).

De ce qu'un homme est mal entré dans un bénéfice, s'ensuit-il nécessairement qu'il le sert mal?

Oui : sans une grâce fort extraordinaire, il arrive toujours qu'un homme de cette sorte ou ne fait point du tout, ou fait très-mal les fonctions ecclésiastiques, qu'il s'acquitte misérablement de tous ses autres devoirs (205), et qu'il déshonore l'Eglise au lieu de la servir, comme l'expérience ne le fait que trop voir (206). Et ce qui cause en lui ce malheureux train de vie, c'est que, d'un côté, l'esprit du monde dont il est animé le tient entièrement indisposé à l'égard de tout ce qu'il est obligé de faire, et que, d'autre part, Dieu ne le bénit pas dans un état où il a eu la témérité de se mettre contre sa sainte volonté (207).

Comment les ecclésiastiques mondains abusent-ils des revenus de leurs bénéfices?

Abuser d'une chose, c'est en faire un usage tout opposé à celui qu'on en doit faire. Ces bénificiers abusent donc étrangement des revenus ecclésiastiques, puisqu'ils ne s'en servent que pour contenter leurs passions déréglées, sans vouloir considérer que ces sortes de biens doivent être uniquement employés en ce qui regarde le culte de Dieu et le soulagement des pauvres (208). Expliquons ceci par quelques questions.

Que veut dire employer le bien de l'Eglise en ce qui regarde le culte de Dieu et le soulagement des pauvres?

Employer le bien de l'Eglise à faire subsister ceux qui sont occupés à l'exercice public de la religion et à la sanctification du peuple; et s'en servir à réparer et à orner les temples, c'est ce qu'on appelle, et ce qui est en effet employer le bien de l'Eglise en ce qui regarde le culte de Dieu; et réserver de ce bien-là le plus que l'on peut pour le distribuer fidèlement et librement aux pauvres, c'est l'autre emploi qu'en ont toujours fait les fidèles dispensateurs de ces biens consacrés à Dieu (209).

Comment prouve-t-on que ces biens de l'E-

(200) Triplex funiculus qui difficile rumpitur, hominem miserum in perniciem trahit, qui impure intrat, indigne ministrat, et ipso fructu abutitur temporali. (S. Bern., *Declam. de vita et morib. cleric.*, c. 8.)

(201) Universos ordinibus ecclesiasticis cæterisque ad sanctuarium pertinentibus honorem quærentes proprium, aut divitias, aut voluptates, postremo quæ sua sunt, non quæ Jesu Christi, manifeste prorsus et indubitanter non ea quæ Deus est charitas, sed ea quæ omnium radix est malorum cupiditas introducit. (S. Bern., *Tract. de morib. cleric.*, cap. 3.)

(202) Ex multis temporibus hoc detestabile malum intra vestram ecclesiam inolevisse cognovimus, ut nulli unquam clerico ecclesiasticum beneficium concederetur, nisi ei qui profano pecuniæ munere illud emere studuisset...; quod malum quam detestabile, quantum Deo sanctisque sit contrarium et sacri canones docent, et fere omnibus manifestum exsistit. (Caus. 1, quæst. 3, cap. 9.)

(203) Si aliquis pro se rogat ut obtineat curam animarum, ex ipsa præsumptione redditur indignus. (S. Thom., 2-2, quæst. 100, act. 5, n. 3.)

(204) Curritur in clero passim ab omni ætate et ordine, a doctis pariter et indoctis, ad ecclesiasticas curas, tanquam sine curis jam quisque victurus sit cum ad curas perveniret. (S. Bern., *De morib. episc.*, cap. 7.)

(205) Videant, quæso, qui in clericale beneficium referri ambiunt, ne si a janua aberraverint, tota deinceps aberrent via. (Hallier, *Monit. ad ord.*, cap. 1.)

(206) Undenam, quæso, existimas, tam multas in ecclesiis turbas nasci? Equidem non aliunde opinor, quam ex episcoporum antistitumque electionibus casu potius ac temere quam diligenter et accurate factis. (S. Chrysost., lib. III *De sacerd.*, cap. 8.)

(207) *Ipsi regnaverunt et non ex me, principes exstiterunt et non cognovi...; iratus est furor meus in eos....; ventum seminabunt et turbinem metent.* (*Ose.* VIII.)

(208) Clerici maximam curam et sollicitudinem circa pauperes habeant, et res ecclesiasticas ecclesiis collatas cauta circonspectione dispensent, quasi Dei ministri, non quasi turpis lucri sectatores, illisque ita utantur non ut propriis, sed ut sibi ad dispensandum commissis. (*Conc. Turon.* III, cap. 10, habitum e ann. 813.)

(209) Instruendi sunt presbyteri pariter, et admonendi quatenus noverint decimas, et oblationes quas a fidelibus accipiunt, pauperum, et hospitum, et peregrinorum esse stipendia; et non quasi suis, sed quasi commendatis uti debere, et nisi eas fideliter pauperibus administraverint, sciant condemnandos. (*Capitul. Carol. Magn.*, lib. VII.)

glise ne doivent jamais être employés qu'en ce qui regarde le culte de Dieu et le secours des pauvres?

On en tire une preuve entièrement convaincante de ce que contribuer au culte de Dieu et à la nourriture des pauvres, ce sont les deux saints usages pour lesquels seuls les fidèles ont consacré leur bien à Dieu en le donnant à l'Eglise. Ce qui est si évident, qu'il faudrait s'aveugler à plaisir pour s'imaginer que ces pieux bienfaiteurs aient eu en cela quelque autre intention moins sainte (210). Les saints canons le signifient assez en ce qu'ils nomment les biens temporels de l'Eglise les vœux des fidèles, le prix dont ils rachètent leurs péchés, et le patrimoine des pauvres (211). Ces biens sont véritablement les vœux des fidèles, puisque ce sont des dons pieux par lesquels leur dévotion a voulu contribuer au culte de la divine majesté, et à la beauté de sa sainte maison. Ils sont le vrai patrimoine des pauvres, parce que ce sont des aumônes mises et confiées entre les mains des bénéfices pour subvenir à leur propre besoin et à celui des autres pauvres qui trouvent ainsi dans l'Eglise ce qui leur tient lieu du patrimoine qu'ils n'ont pas dans leur famille (212). Cette doctrine fait que les bénéficiers craignant Dieu, se souvenant que tout ce qu'ont les ecclésiastiques appartient aux pauvres, comme dit le canon *Quoniam* attribué à saint Jérôme (caus. 14, quæst 1) : *Quidquid habent clerici pauperum est*, se considèrent comme les premiers pauvres qui ont droit de participer au temporel de l'Eglise, et conservent fidèlement pour les autres pauvres la portion qui leur est due (213). Enfin les biens de l'Eglise sont dans la vérité le prix dont les fidèles rachètent leurs péchés, puisqu'il est certain que par de telles aumônes on satisfait à la justice de Dieu, et on attire sa miséricorde.

Il semble, selon ce que vous venez de dire, qu'un bénéficier riche de son patrimoine ne doit pas prendre sa subsistance du bien de son église. Est-ce votre sentiment?

Je trouve dans nos auteurs deux sentiments contraires sur cette question. Quelques-uns enseignent que ce bénéficier riche ne peut en conscience vivre des revenus ecclésiastiques. D'autres, dont le nombre s'est augmenté dans les derniers temps, soutiennent qu'il peut subsister des revenus de son bénéfice, pourvu qu'il serve l'Eglise, et épargner par ce moyen son bien patrimonial. Avant que de vous proposer mon sentiment, comme je veux faire avec soumission au jugement des sages et sans condamner personne, je vous prie que nous présupposions quelques principes qui me semblent incontestables.

Le premier, que les biens temporels de l'Eglise sont et seront toujours de même nature, en quelques mains qu'ils se trouvent, ne se pouvant jamais faire par l'autorité de qui que ce soit au monde, ni par aucune coutume, que ces biens de Dieu et de son Eglise cessent d'être les vœux des fidèles, l'expiation de leurs péchés, et le patrimoine des pauvres, comme ils sont nommés dans les canons (214).

Le second principe est que ce que les fidèles ont donné autrefois et donnent encore aujourd'hui de leurs biens aux ministres de la religion, qui s'acquittent bien de leurs saintes fonctions, n'est pas, à parler proprement et exactement, une récompense de leur travail; car si cela était, on considérerait donc ces hommes employés dans ces fonctions sacrées comme des ouvriers mercenaires, et des gens à gage semblables à ceux qu'on a dans le monde, et on les croirait de ceux qui vendent leurs saints emplois au prix de quelque bien temporel, qui estiment la piété un art de faire quelque gain sur la terre, et qui, par conséquent, vivent dans le crime de la simonie mentale. Cette doctrine est la doctrine de saint Augustin, qui dans son livre *Des pasteurs* parle en cette sorte : « Que les prêtres qui font bien leur charge reçoivent du peuple ce qui leur est nécessaire pour subsister, et de Dieu la récompense de leur travail (215). » C'est la doctrine de saint Prosper, qui dit, dans le livre second de la *Vie active des prêtres* : « Si qui que ce soit qui sert l'Eglise n'a pas de quoi vivre, l'Eglise ne lui donne pas le prix ni la récompense de son ministère, mais seulement le secours dont

O miserandam sponsam talibus creditam paranymphis, qui assignata cultui ejus proprio retinere quæstui non verentur. (S. Bern., lib. iii *De consid.*, cap. 5.)

(210) Timeant clerici, timeant ministri Ecclesiæ qui in terris sanctorum quas possident tam iniqua gerunt, et stipendiis quæ sufficere debeant minime contenti, superflua quibus egeni sustentandi forent; impie sacrilegeque sibi retineant, et in usus suæ superbiæ atque luxuriæ victum pauperum consumere non verentur, duplici profecto iniquitate peccantes quod et aliena diripiunt, et sacris in suis vanitatibus et turpitudinibus abutuntur. (S. Bern., serm. 23 *in Cant.*)

(211) Juxta sanctorum Patrum traditionem, novimus res Ecclesiæ vota esse fidelium, pretia peccatorum et patrimonia pauperum. (Caus. 16, quæst 1, cap. *Quia juxta*.)

(212) Res pauperum non pauperibus dare par sacrilegio crimen esse dignoscitur. Sane patrimonia pauperum facultates ecclesiarum, et sacrilega eis crudelitate surripitur, quidquid sibi ministri et dispensatores non utique Domini, vel possessores ultra victum accipiunt et vestitum. (S. Bern., *De morib. cleric.*, cap. 7.)

(213) Non illa nostra sunt, sed pauperum, quorum procurationem quodam modo gerimus, non proprietatem nobis usurpatione damnabili vindicamus (S Aug., epist. 50, *Ad Bonifacium*, et habetur caus. 12, quæst. 1, cap. *Si privatum*.)

(214) Consuetudo non præjudicat juri naturali aut divino. (S. Thom., 2-2, quæst, 110, a. 2, in corp.)

Quamvis res Ecclesiæ sint Papæ, ut principalis dispensatoris, non tamen sunt ejus ut domini et possessoris. (Id., 2-2, quæst. 110, a. 2, a. 7.)

(215) Qui præsunt presbyteri, accipiant sustentationem necessitatis a populo, mercedem dispensationis a Domino. (S. Aug., *De pastorib.*, cap. 2.)

il a besoin pour cette vie, et pour sa récompense il s'attend de la recevoir dans la vie future (216). » C'est aussi la doctrine expresse de saint Thomas, qui dans la seconde partie de sa *Somme* parle ainsi : « Donner ou recevoir quelque chose de temporel pour l'administration des biens spirituels, c'est une simonie s'il est donné comme un prix et une récompense, mais non pas s'il est donné comme un secours nécessaire pour subsister (217). »

Le troisième principe est qu'un ecclésiastique ne peut en conscience s'enrichir des biens de l'Eglise. Cette vérité se prouve premièrement par le commun sentiment des théologiens, qui enseignent tous avec saint Jérôme, que les ecclésiastiques qui servent l'Eglise peuvent vivre de l'autel, vivre de l'Evangile et non pas en devenir riches : *Vivant, non divites fiant*. Et avec saint Bernard, que tout ce qu'un bénéficier retient de ces biens consacrés à Dieu, outre ce qui lui est nécessaire pour son entretien, n'est point à lui, et qu'il ne peut se l'approprier sans crime : *Tuum non est, rapina est* (218). Secondement, il est aisé de voir que si, selon saint Jérôme, le soin d'acquérir des richesses est la honte et l'ignominie d'un prêtre, cette avarice est particulièrement condamnable quand elle veut s'assouvir en ravissant le patrimoine de Jésus-Christ et de ses pauvres (219). En troisième lieu, tout bon ecclésiastique doit se souvenir tous les jours qu'il est entré dans le clergé par la sainte tonsure, en protestant à Dieu qu'il renonçait pour son amour à toute affection des biens temporels, et qu'il le choisissait lui-même pour l'unique trésor de son cœur. Et si cette protestation ne sort point de sa mémoire, elle lui tiendra toujours présente dans son esprit cette vérité qui est fondamentale dans le clergé : que rien n'est plus opposé à l'esprit ecclésiastique que l'amour des richesses (220).

Le quatrième principe est qu'un vrai prêtre qui est riche des biens temporels de sa famille, en doit faire un usage digne de la perfection de son état, qui est le plus saint de l'Eglise.

Il les doit employer en se souvenant qu'il s'est donné à Dieu dès son entrée dans le saint clergé, comme on vient de dire, pour être véritablement pauvre d'esprit toute sa vie, et par conséquent n'avoir rien que pour Notre-Seigneur (221).

Il les doit employer comme des biens qu'il a donnés à Dieu en se donnant soi-même à ce grand Maître.

Enfin, il les doit employer comme un prêtre apostolique qui participe à la charité du grand saint Paul, et dit comme lui : *Très-volontiers, je donnerai tout ce que j'ai, et tout ce que je suis, pour le salut des âmes* (222).

Tout saints et tout parfaits que paraissent ces sentiments, nous les avons vu pratiquer généreusement par plusieurs prêtres de nos jours. Nous avons vu des bénéficiers dont les revenus ecclésiastiques assez considérables ne suffisaient pas à leur sainte passion de faire de bonnes œuvres, et qui suppléaient à cela par tout le revenu qu'ils tiraient de leur bien propre. Nous avons vu d'autres prêtres qui, n'ayant et ne voulant aucun bien d'Eglise, consumaient d'une très-grande affection au service de l'Eglise tout ce qu'ils recevaient de leurs familles, et se consumaient eux-mêmes en travaillant infatigablement dans les sacrées fonctions de la sanctification des âmes (223). Nous avons connu de ces vrais prêtres, et par la grâce de Dieu, nous en connaissons encore qui suivent présentement leur exemple. Je les appelle de vrais prêtres, pour les distinguer de ceux qui sacrifient Jésus-Christ et s'épargnent eux-mêmes et leur bourse, et que l'amour du gain rend souvent simoniaques devant Dieu, c'est-à-dire, des gens qui, par l'avarice qui domine en eux, ne désirent que les fonctions sacrées, et ne se portent à les exercer qu'uniquement à cause de l'avantage temporel et terrestre qu'ils y considèrent (224).

Ces quatre principes étant présupposés, je

(216) Quod si quilibet minister Ecclesiæ non habeat unde vivat, non ei præmium reddat hic, sed necessaria præstet Ecclesia, ut in futuro præmium laboris sui recipiat quod in hac vita jam spe Dominicæ promissionis certus exspectat. (S. Prosp. vel Jul. Pomer., *De vita activ. sacerd.*, cap. 18.)

(217) Accipere aliqua ad sustentationem eorum qui sacramenta administrant, non est peccatum; non enim sumitur tanquam pretium mercedis, sed tanquam stipendium necessitatis. (S. Thom., 2-2, quæst. 110, art. 2, in corp.)

(218) De altario vivat, non superbiat, non luxurietur, denique non ditetur, nec contra sancti cujusdam (Hier., *Epist. ad Pimmachium*), plane dignum omni acceptione sententiam ex clericatu ditior fiat. (S. Bern., *Declam*, *de vit. et morib. cleric.*, cap. 7.)

(219) Si testimonio veritatis in ignem æternum mittitur qui sua pauperibus non dedit, ubi, quæso, mittendus est qui bona pauperum, vel Ecclesiæ rapuit aut fraudavit. (Petr. Bles. epist. 9.)

(220) *Portio mea Dominus*. (*Psal.* CXVIII, 57.) Non dicit portio mea in pratis, non in sylvis, non in campis. Non dicit portio mea armenta boum, sed portio mea Dominus. Non quicunque ergo dicit *portio mea Dominus*. Non avarus dicit, quia venit avaritia, et dicit : Mea portio es, ego te subditum habui, etc. (S. Ambros., lib. III, epist. 25.)

(221) Se non ad propria commoda, non ad divitias aut luxum, sed ad labores et sollicitudines..... vocatos esse intelligant. (*Concil. Trid.*, sess. 25, *De reform.*, cap. 1.)

(222) *Libentissime impendam, et superimpendar ipse pro animabus vestris.* (*II Cor.* XII, 15.)

(223) Sanctus Paulinus, ut ipsi melius nostis ingentia prædia quæ fuerunt sua vendita pauperibus erogavit, cum postea factus esset episcopus, Ecclesiæ facultates fidelissime dispensavit... Quid sanctus Hilarius? Nonne et ipse omnia bona sua pauperibus ? (Jul. Pomer., lib. II *De vit. act. sacerd.*, cap. 9.)

(224) Qui distributiones recepit quasi finem sui operis principalem et intentum, simoniam committit, et ita mortaliter peccat. (S. Thom., quodlibet. 8, a. 11, in corp.)

me sens porté à suivre le premier des deux sentiments que j'ai rapportés, et à dire avec Richardus, Angelus, et Denis le Chartreux, que les ecclésiastiques riches de leur propre bien ne peuvent, selon Dieu, user du bien de l'Eglise pour leur propre subsistance, épargnant par ce moyen leur patrimoine. Ce qui me porte à être de ce sentiment, c'est qu'il est fondé, ce me semble, sur l'autorité des Pères et des saints canons, et sur quelques raisonnements bien forts. C'est ce qu'il faut un peu voir.

En premier lieu, ce sentiment me paraît contenu expressément dans les saints canons tirés des écrits des Pères. Dans le canon *Episcopus*, un concile d'Antioche dit que l'évêque peut prendre part aux biens de l'Eglise, si toutefois il en a besoin (225). Dans le canon *Si privatum*, saint Augustin parle ainsi : « Si nous possédons en propre suffisamment de quoi subsister, les biens de l'Eglise ne sont pas à nous, nous les avons entre les mains comme procureurs de ceux qui en ont besoin, et non pas pour nous les approprier par une usurpation condamnable (226). » Le canon *Clericos*, tiré d'une lettre attribuée à saint Jérôme, dit qu'il est convenable que les ecclésiastiques qui n'ont point de patrimoine soient nourris du bien de l'Eglise, mais que s'ils ont de leur famille de quoi subsister, et ne laissent pas de prendre le bien qui est aux pauvres, ils commettent un sacrilége, et mangent et boivent leur condamnation (227). Nous lisons dans le livre de la *Vie active des prêtres*, attribué à saint Prosper, que ceux qui servant l'Eglise reçoivent ou exigent d'elle quelque chose de son temporel, dont ils n'ont nul besoin, comme une récompense qu'ils croient due à leur travail, ont des sentiments bien charnels s'ils pensent qu'en servant fidèlement l'Eglise, l'on a pour ce service un salaire terrestre, et non pas plutôt des récompenses éternelles (228). Il est dit au même endroit que ceux qui possèdent des biens en propre, et veulent pourtant avoir part à ceux de l'Eglise, ne peuvent sans un grand péché recevoir ce qui aurait été la nourriture de quelque pauvre (229). Voilà le sentiment de nos Pères, duquel je vous avoue qu'il ne m'est pas aisé de me départir, principalement quand je considère qu'il est établi sur de fortes raisons, dont voici quelques-unes.

Premièrement, les biens temporels de l'Eglise, à en juger dans la vérité, lui ont été donnés pour la subsistance des ministres du culte de Dieu et de la sanctification des hommes, ce secours leur étant nécessaire pour continuer leurs saints emplois sans y être distraits par le soin de se pourvoir de leurs besoins; mais ils ne lui ont pas été donnés pour faire vivre ces hommes consacrés à Dieu dans l'opulence (230), qui est souvent, comme chacun sait, un très-grand obstacle à la piété et aux bonnes mœurs. Lors donc qu'un bénéficier se nourrit et s'entretient du patrimoine des pauvres sans en avoir besoin, étant riche d'ailleurs, pour épargner et augmenter par ce moyen son propre bien, n'est-il pas évident qu'il en abuse, n'en faisant pas l'usage pour lequel il a été donné à Dieu dans l'Eglise, savoir, pour nourrir ceux qui en ont besoin, et non pas engraisser des gens riches.

Secondement, un bénéficier qui augmente son propre bien, comme nous venons de voir, en prenant celui des pauvres, ne viole-t-il pas la maxime établie par les saints : qu'en servant l'Eglise on ne peut jamais, selon Dieu, s'enrichir par l'usage de ces biens consacrés à sa divine majesté? *De Evangelio vivant, et non divites fiant.*

Troisièmement, c'est le sentiment de saint Augustin, que celui à qui est commise l'administration de quelques biens temporels de l'Eglise, comme sont à présent, et depuis plusieurs siècles, tous les bénéficiers, ainsi que nous allons voir bientôt, a droit d'y prendre part en qualité de pauvre et non autrement : *Si compauperes sumus.* Si donc il y prend part n'étant nullement pauvre, mais riche de son propre bien, il se rend coupable d'une usurpation injuste du bien des vrais pauvres. C'est même un principe en cette matière, selon la doctrine du livre second de la *Vie active des prêtres*, que les biens de l'Eglise sont communs à tous les indigents, et non pas à ceux qui n'en ont nul besoin (231). Tout bénéficier craignant Dieu et un peu fervent conviendra sans doute qu'il doit vivre selon ces principes.

Voici une quatrième raison qui ne sera pas du goût des ecclésiastiques attachés au

(225) Episcopus ecclesiasticarum rerum habeat potestatem ad dispensandum erga omnes qui indigent. Participet autem et ipse quibus indiget, si tamen indiget. (Caus. 12, quæst. 1, can. *Episcopus.*)

(226) Si privatum possidemus quod nobis sufficiat, non illa nostra sunt, sed pauperum, quorum procurationem quodam modo gerimus, non proprietatem nobis usurpatione damnabili vindicamus. (Caus. 12, quæst. 1, can. *Si privatum.*)

(227) Clericos illos convenit Ecclesiæ stipendiis sustentari, quibus parentum et propinquorum nulla suffragantur bona. Qui autem bonis parentum et opibus suis sustentari possunt, si quod pauperum est accipiunt, sacrilegium profecto committunt, et per abusionem talium judicium sibi manducant et bibunt. (Caus. 1, quæst. 2.)

(228) Qui Ecclesiæ serviunt et labori suo velut debita reddi oportere credentes, ea quibus opus non habent, aut accipiunt libenter, aut exigunt, nimis carnaliter sapiunt, si putant quod Ecclesiæ fideliter servientes stipendia terrena, ac non potius præmia æterna percipiant. (Lib. II *De vit. activ.*, cap. 10.)

(229) Nec illi qui sua possidentes dari sibi aliquid volunt sine grandi peccato suo unde pauper victurus erat accipiunt. (Id., *ibid.*)

(230) Nec enim ordinavit Deus his qui Evangelio serviunt, de Evangelio quærere aut habere delicias vel ornatum, sed vivere. (S. Bern., *De vit. et morib. cleric.*, c. 7.)

(231) Quod habet Ecclesia cum omnibus nihil habentibus habet commune, nec aliquid inde eis qui sibi de suo sufficiunt debet erogare. (Cap 9.)

monde ; mais que les fervents embrasseront de tout leur cœur. Un vrai prêtre de Jésus-Christ, qui a du bien dans le siècle, qui comprend que tout ce qu'il a, aussi bien que tout ce qu'il est, n'est point à lui, mais à Dieu et à son Eglise, et qui n'oublie jamais son obligation à vivre pauvre d'esprit, ne pourra souffrir qu'on lui propose d'être bénéficier pour son profit temporel (232), et il demeurera ferme invariablement dans la coutume qu'il a prise de donner toujours son bien au besoin de l'Eglise et des pauvres, au lieu de prendre jamais rien pour soi de ce qui leur appartient (233). Un tel prêtre agissant par cette charité généreuse, comme il le doit, selon la sainteté et la perfection de son état, ne dit-il pas hautement par son exemple qu'un prêtre riche devrait bien rougir de honte de prendre du bien des pauvres, lui qui doit leur donner libéralement du sien propre ?

Ceux qui enseignent, au contraire, que si cet ecclésiastique riche sert l'Eglise, il peut en conscience prendre des biens ecclésiastiques de quoi subsister, et épargner le sien propre, sur quoi fondent-ils cette opinion ?

Je vais vous dire leurs raisons, et en même temps ce qu'il me semble qu'on y peut répondre.

Premièrement, ils allèguent ces paroles de Notre-Seigneur et de l'apôtre saint Paul : *Celui qui travaille mérite sa récompense* (234), et ces autres du même Apôtre : *Qui est-ce qui va à la guerre à ses propres dépens* (235) ? D'où ils infèrent que si un bénéficier riche sert bien l'Eglise, il peut en recevoir sa subsistance, comme un juste salaire qu'il a gagné par son travail, sans que la richesse qu'il a d'ailleurs le prive de ce droit. Voilà leur principale preuve. Et on leur soutient qu'elle n'a nulle force, parce qu'il est certain que dans les passages qu'ils citent, le mot de récompense ne se doit pas entendre dans sa signification ordinaire, comme font ceux qui les objectent. Car si on les prend dans ce sens-là, l'Evangile est donc vénal, et la prédication un travail mercenaire et simoniaque, suivant la doctrine expresse de saint Thomas. Aussi ce saint docteur, interprétant les paroles de l'Apôtre, dit que quelquefois le mot de récompense signifie seulement ce dont un homme s'est rendu digne par son travail, et que saint Paul le prend ici dans cette signification plus étendue (236). Un autre interprète savant et pieux, expliquant ce même texte de l'Apôtre, parle ainsi : « Ici la substance est appelée récompense, non pas qu'elle soit donnée comme le juste prix des fonctions spirituelles : cela contiendrait de la simonie et de la fausseté ; car les choses spirituelles ne peuvent jamais être récompensées suffisamment par aucun prix temporel. » Je remarque que ce que le Fils de Dieu a dit dans le texte allégué, qui est du chapitre x° de saint Luc, il l'a expliqué au chapitre x° de saint Matthieu, en disant : *Celui qui travaille est digne qu'on le nourrisse*. On peut aussi remarquer, ce me semble, que dans ces textes cités il n'est pas dit que celui qui travaille gagne bien ce qu'il reçoit des fidèles, mais qu'il en est digne (237). Et quand saint Paul montre aux Corinthiens qu'en qualité de leur apôtre, il avait droit de recevoir sa subsistance, comme les gens de guerre reçoivent leur solde, il faut dire nécessairement que le prédicateur de l'Evangile et le soldat séculier reçoivent tous deux ce que le public leur doit donner, mais avec cette différence que le soldat reçoit le juste prix de son service, et non pas le prédicateur dont la fonction n'a point de prix sur la terre. Remarquons surtout que les saints Pères qui nous ont appris cette doctrine, comme je vous ai fait voir, avaient lu assurément les Evangiles et les Epîtres de saint Paul avec plus de lumière que nous, et étaient bien éloignés d'enseigner quoi que ce soit qui leur fût contraire.

Secondement, les auteurs de la seconde opinion se fondent sur ce qu'il est en usage depuis longtemps qu'un bénéficier, riche de son patrimoine, prend pourtant sa subsistance des revenus de son bénéfice, réservant son propre bien. « Il n'est pas croyable, » disent-ils, « que si cet usage était un abus, il eût pu tant s'étendre et durer si longtemps. » Et cette raison leur semble une preuve encore bien forte. Néanmoins les auteurs du sentiment contraire prétendent la détruire entièrement, en soutenant que cet usage est condamné par les saints Pères et par l'exemple des bénéficiers fervents, que nous voyons joindre leurs propres biens à celui de leurs bénéfices, pour employer le tout en de saintes œuvres. Et ils ajoutent que si un usage doit être approuvé parce qu'il est étendu presque partout, et depuis plusieurs siècles, il faut ne plus condamner quantité d'abus énormes qu'on voit régner en tant de lieux, et depuis si longtemps, dans la manière d'acquérir et de posséder les biens temporels de l'Eglise (238).

Troisièmement, ces auteurs qui tiennent la seconde opinion, pour éviter le blâme de manquer de déférence à la doctrine des Pères et à l'autorité des saints canons de l'Eglise,

(232) Nihil proprium quærere debet sacerdos, sed sua commoda propinquorum bona deputare. (S. Greg. Pap., *Past.*, part. II, cap. 2.)

(233) Argentum et aurum non est mihi, quid est hac voce gravius? Quid beatius? Quid locupletius? Alii quidem de contrariis gloriantur dicentes : Ego tot et tot habeo auri talenta, hic autem non erubescit ob paupertatem quod stultis accidit, sed etiam gloriatur. (S. Chrysost., hom. 13 *in I Epist. ad Cor.*)

(234) *Dignus est operarius mercede sua.* (*Luc.* x, 7; *I Tim.* v, 18.)

(235) *Quis militat suis stipendiis unquam.* (*I Cor.* IX, 7.)

(236) Quandoque merces dicitur solum quo quis fit dignus laborando, et hoc modo large hic dicitur merces. (S. Thom., *in I Epist. ad Tim.* v.)

(237) *Dignus est operarius cibo suo.* (*Matth.* x, 10.)

(238) Quælibet consuetudo quantumvis vetusta, quantumvis vulgata veritati omnino est postponenda, et usus qui veritati est contrarius abolendus. (Dist. 8, cap. 5.)

disent que les paroles des Pères que nous avons alléguées ne contiennent que des conseils et des exhortations à ce qui est le plus parfait, ou que si les canons qui en sont tirés ont eu force de lois, ce n'a été que dans les temps que les biens de l'Eglise étaient en commun; mais que depuis qu'ils sont partagés en diverses portions que nous appelons bénéfices, on ne se tient plus à la rigueur des anciennes maximes.

Ces paroles contiennent deux sentiments que les adversaires estiment très-faux. Premièrement, disent-ils, saint Jérôme disant en propres termes que l'ecclésiastique qui étant riche de son propre bien ne laisse pas de vivre des biens de l'Eglise, commet un sacrilége, et mange et boit sa condamnation, comment peut-on s'imaginer, avec la moindre apparence de raison, que ce saint Père ne parle ainsi que pour exhorter à ce qui est de perfection et non pas d'obligation? et, à ce qu'ils disent que, ces anciens canons ne sont plus en vigueur depuis l'érection des bénéfices, on répond que c'est un principe incontestable, que les biens de l'Eglise n'ont point changé de nature, et n'ont jamais cessé et ne cesseront jamais d'être les vœux des fidèles, l'expiation de leurs péchés, et le patrimoine des pauvres, et qu'ainsi nulle autorité, nulle coutume, comme nous avons déjà dit, ne peut permettre qu'ils soient employés à des usages contraires à leur première destination ce qui est une preuve invincible que nul ne peut avoir droit d'en user pour devenir riche.

Puisque la première opinion est si bien établie, pourquoi ne condamnez-vous pas la seconde qui est tout opposée?

Je la veux croire probable par respect à tant d'habiles canonistes qui l'enseignent, quoique je n'aperçoive pas la force de leurs preuves.

Que conclurons-nous de la considération de ces deux opinions?

J'en conclurais volontiers ce qu'en conclut Bellarmin, après avoir considéré les principes de l'une et de l'autre.

De ces opinions, dit ce savant cardinal (lib. I *De clericis*, cap. 28), la première est la plus sûre, encore que la seconde soit peut-être la plus véritable, si nous ne les accordons pour trouver la vérité dans toutes les deux, en disant que saint Prosper, un des auteurs de la première, parle de ceux à qui le patrimoine ou le bénéfice donne une subsistance entière, auquel cas l'un des deux est superflu, et,par conséquent dû aux pauvres; et que les auteurs de la seconde parlent de ceux qui n'ont pas suffisamment de quoi s'entretenir ni du bénéfice, ni du patrimoine. Voilà ce que dit Bellarmin, de quoi je souhaite que chacun soit content.

La première de ces opinions est pour les parfaits et les fervents, et non pas pour ceux qui s'en veulent tenir à la décision précise des casuistes?

Il est vrai que cette opinion m'agrée, parce qu'elle s'accorde bien avec ce grand détachement auquel nous engage la perfection de notre état, et à l'esprit de sacrifice dont doivent être animés les prêtres de Jésus-Christ; ce que n'a pas tant la seconde opinion, quoiqu'elle soit peut-être la plus véritable, comme nous venons d'ouïr dire au cardinal Bellarmin.

Vous croyez sans doute que les bénéficiers ne sont pas maîtres du revenu de leurs bénéfices, mais seulement les administrateurs?

Nos auteurs sont encore partagés sur cette question. Ceux qui veulent adhérer au sentiment des Pères et des conciles, enseignent que les bénéficiers ne sont que les économes ou administrateurs des biens ecclésiastiques qu'ils ont entre les mains, et les autres prétendent que le droit canonique est changé là-dessus, depuis l'érection des bénéfices, et particulièrement depuis le concile de Trente, et que depuis cela il faut avouer que les bénéficiers sont maîtres de leurs revenus.

Comment prouve-t-on que les bénéficiers ne sont pas les maîtres des revenus de leurs églises?

La première preuve se tire de la nature des biens de l'Eglise, qui n'a jamais changé et ne changera jamais. L'auteur du saint livre de la *Vie active des prêtres*, après avoir parlé de la manière dont saint Paulin et saint Hilaire avaient usé des biens ecclésiastiques, dit que ces saints et savants hommes, sachant que les biens de l'Eglise ne sont autre chose que les vœux des fidèles, l'expiation des péchés, et le patrimoine des pauvres, n'en ont pas usé comme de leurs propres biens, mais les ont distribués aux pauvres comme des biens confiés pour cela entre leurs mains. Comme donc cette sorte de biens est aujourd'hui ce qu'elle était alors, nous en devons user comme saint Paulin et saint Hilaire en usaient de leur temps, et les imiter en ce qu'ils se regardaient comme les dépositaires et dispensateurs, et non pas maîtres de ces dons de la piété du peuple (239).

La seconde preuve se prend de ce que ce sentiment est un sentiment que de saints hommes et de célèbres théologiens nous ont laissé dans leurs écrits. Les saints dont je parle à présent, m'abstenant à dessein d'en citer de plus anciens, sont saint Bernard, saint Antonin et saint Raymond, qui ont écrit depuis l'établissement des bénéfices. Saint Bernard, dans son livre *De la vie et des mœurs ecclésiastiques*, parle en cette sorte : « Certainement les facultés de l'Eglise sont le patrimoine des pauvres, et on leur dérobe, par une cruauté sacrilége, tout ce que les ministres de l'Eglise en prennent outre leur nourriture et leur vêtement, ces ministres étant les dispensateurs de ces

(239) Tales ac tanti viri non ut possessores, sed ut procuratores facultates Ecclesiæ possidebant. Et idcirco scientes nihil esse aliud facultates Ecclesiæ, nisi vota fidelium, pretia peccatorum et patrimonia pauperum, non eas vindicaverunt in usus suos ut proprias, sed ut commendatas pauperibus diviserunt. (Jul. Pom., lib. II *De vita act. sacerd.*, cap. 9.)

biens, et non pas les maîtres et possesseurs : ***Dispensatores, et non domini et possessores*** (240). Saint Raymond, savant en cette matière, parlant dans sa *Somme* des ecclésiastiques vicieux qui emploient les revenus de l'Eglise en des plaisirs criminels, ou à enrichir leurs parents, donne là-dessus cette décision : « Je dis que ce sont des voleurs, et que, par conséquent, ils sont obligés à restitution. » Chacun sait qu'on n'appelle pas voleurs et qu'on n'oblige pas à restitution ceux qui abusent d'un bien dont ils sont les maîtres. Saint Antonin, parlant aussi, dans la troisième partie de la *Somme*, de ces bénéficiers déréglés, rapporte et embrasse la décision de saint Raymond, concluant avec lui que ces bénéficiers prodigues sont véritablement des voleurs obligés à restituer ce qu'ils ont consumé des biens des pauvres en folles dépenses (241), et alléguant comme lui, cette sentence de saint Jérôme : « Tout ce qu'ont les ecclésiastiques appartient aux pauvres : ***Quidquid habent clerici pauperum est.*** »

Entre les docteurs qui enseignent cette même doctrine, il suffira d'en rapporter quelques-uns des plus renommés. Albert le Grand, par sa réputation de doctrine et de piété, et par sa dignité d'évêque, mérite que nous l'écoutions le premier. Ce docteur très-célèbre dit : « Les biens de l'Eglise ne sont pas donnés aux évêques pour être leur possession, mais afin qu'ils soient les fidèles dispensateurs en faveur des pauvres (242). » Alexandre d'Alès, qui a eu, aussi bien qu'Albert le Grand, saint Thomas pour disciple, enseigne que, selon saint Bernard, les ecclésiastiques qui font un mauvais usage des revenus de leurs bénéfices sont des voleurs et des larrons. Et s'étant proposé la question : « Si de tels libertins sont obligés à restitution, je ne vois pas, » dit-il, « qu'on puisse dire autrement; car c'est une maxime, qu'on ne reçoit point de pardon si l'on ne restitue ce qu'on a mal pris (243). » Le docteur Navarre (***De redit. Eccl. Comitol. respect. mor.***, quæst. 70) est tellement convaincu qu'un bénéficier n'a point le domaine du revenu de son bénéfice, que ce sentiment lui semble une vérité de foi. Médina, aussi théologien fameux de l'ordre de Saint-Dominique, et Comitolus, savant Jésuite, l'estiment si indubitable et si évidemment conforme au sentiment des Pères et aux saints canons, qu'ils ne peuvent se tenir de blâmer beaucoup l'opinion contraire.

Pourtant, les auteurs qui la soutiennent, persistent constamment à tenir pour le domaine des bénéficiers, et fondent leur opinion sur ce qu'il est dit dans plusieurs canons, que celui qui n'assiste pas aux saints offices ne fait pas siens les fruits de sa prébende (244-45), ou, comme dit le concile de Trente, n'en acquiert point le domaine (246). « Car n'infère-t-on pas de là évidemment, » disent ces auteurs, « que le bénéficier qui sert bien l'Eglise a le vrai domaine des revenus de son bénéfice? » Il faut avouer de bonne foi que ce raisonnement paraît fort, et qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que beaucoup d'habiles gens l'aient trouvé convaincant. Néanmoins, grand nombre aussi d'hommes doctes, qui nient ce domaine des bénéficiers, et qui se sont objecté ce même raisonnement, prétendent en détruire la force en répondant que quand un ecclésiastique sert bien l'Eglise, les revenus de son bénéfice sont à lui pour les bien administrer, et non pas pour en faire son propre. Cette réponse est bien autorisée (247); car saint Antonin ayant rapporté, dans la IIIᵉ partie de sa *Somme*, et ce raisonnement et cette réponse, préfère la réponse, disant qu'elle est plus conforme à la doctrine des saints et au droit canonique. Le Pape Innocent IV autorise encore, et explique cette même réponse quand il dit : « Ce n'est pas le prélat, c'est Jésus-Christ qui a le domaine et la possession des biens de l'Eglise. C'est pourquoi tous les dons que font les hommes aux églises s'appellent des biens offerts à Dieu, selon le canon ***Nulli liceat***. Si donc nous lisons quelquefois que ces biens offerts à Dieu sont aux évêques, ou aux autres prélats, ou aux chapitres, il faut dire qu'ils sont à eux quant au gouvernement : ***Dic esse eorum quoad gubernationem.*** » Voilà ce que dit ce Souverain Pontife. Il me semble qu'on se peut rendre cette doctrine fort intelligible par l'exemple des bénéficiers réguliers (248). On dit bien d'un bénéficier de cette sorte, que le revenu de son bénéfice est à

(240) Sane patrimonia pauperum facultates ecclesiarum et sacrilega eis crudelitate subripitur quidquid sibi ministri et dispensatores non utique, domini vel possessores ultra victum accipiunt et vestitum. (S. BERN., *De vita et morib. cleric*., cap. 7.)

(241) Ecclesiæ bona pauperibus debentur, et si histrionibus, meretricibus, turpibusque personis tribuantur, aut etiam consanguineis non egentibus, rapina est, et restitui oportet, et eos qui acceperunt pari lege restitutionis tenentur. (S. ANTON., part. III, tit. 15, cap. 1, p. 19.)

(242) Bona ecclesiarum non sunt data prælatis ad possidendum, sed ad dispensandum ad usus aliorum, scilicet pauperum. (ALBERT. Magn., *in* IV *Sent*., dist. 25, a. 4. a. 1.)

(243) Furti rei sunt, et septimum præceptum violant, qui patrimonium Christi crucifixi pauperibus debitum in illicitos usus scilicet pompas sæculares, comessationes et hujusmodi expendunt. (ALEX. Alens., in III part., quæst. 36, memb. 5, art. 2 et 3.)

(244-45) Fructus non faciunt suos. (*Concil. Trid.*, sess. 24, *De reform.*, cap. 12.)

(246) Privetur omnibus fructibus quos eodem anno lucratus fuerit.

(247) Ipsæ res fidelium oblationes appellantur, quia Domino offeruntur. Ergo ipsa rerum oblatio facit ut earum rerum ita Deus sit Dominus, ut dominium cum nullo in terris homine communicari velit, quod tamen communicat in eo honorum genere quæ sacra non habentur nec sunt. (URBAN. II, *Epist. unic.*, cap. 1.)

(248) Omnino episcopis interdicit, ne ex redditibus Ecclesiæ consanguineos augere studeant quæ vero de episcopis dicta sunt eadem, non solum in quibuscunque beneficia ecclesiastica, tam sæcularia quam regularia, obtinentibus... observari decernit. (*Conc. Trid.*, sess. 25, *De reform.*, cap. 1.)

lui, et qu'on ne peut le lui ôter sans injustice, et pourtant il n'est pas à lui pour le posséder en propre, puisqu'il a fait vœu de pauvreté; mais il l'a entre les mains avec droit d'en tirer sa subsistance et obligation de donner le reste à l'Eglise ou aux pauvres. En quoi ils doivent être imités des bénéficiers ecclésiastiques, qui ne sont guère différents de ceux-ci quant à l'usage des revenus de l'Eglise.

De ces deux opinions, que chacun suive celle qui lui paraît plus probablement véritable, ou qui le porte mieux à Dieu.

Si les bénéficiers ne sont qu'administrateurs de leur revenu, et n'y doivent participer qu'autant qu'il leur est nécessaire pour subsister, il n'y a pas grand avantage à avoir un bénéfice?

Un bénéfice est avantageux à un vrai serviteur de Dieu, soit qu'il soit pauvre dans le monde ou qu'il y soit riche. S'il est pauvre, un bénéfice lui donne de quoi subsister, et d'être, par ce moyen, délivré de plusieurs soins capables de troubler son assiduité et son attention à ses saintes fonctions (249). Et cet avantage fait la vraie raison pour laquelle un ecclésiastique qui n'a point de revenu, et qui se sent disposé, par la grâce de Notre-Seigneur, à bien servir l'Eglise, peut, selon Dieu, demander un bénéfice. Si cet ecclésiastique serviteur de Dieu est riche de son propre bien, et tout ensemble pauvre d'esprit et plein du zèle de la maison du Seigneur, et d'une tendre charité envers les pauvres, un bénéfice est entre ses mains un instrument de mille bonnes œuvres; et c'est pour cela que c'est bien fait, selon saint Thomas, de donner des richesses aux bons prélats, parce que les leur donner, c'est les donner aux pauvres, dont ils sont les pères (250).

Mais, quand un ecclésiastique a l'esprit du monde, et n'a de l'affection que pour ce qui regarde la vie présente, le revenu d'un bénéfice lui est malheureusement un moyen de satisfaire ses passions, et de mener une vie toute dans la volupté et la vanité (251), ou dans l'application à enrichir ses parents. Et c'est ainsi que le bien de l'Eglise cause la damnation de tant de bénéficiers.

CHAPITRE IX.

Encore de l'usage des biens temporels de l'Eglise.— De l'amour des parents.

Le bénéficier qui est persuadé qu'il est véritablement le maître de ses revenus, en peut-il faire tout ce qui lui plaira?

Non; tous les auteurs qui enseignent que les bénéficiers ont le domaine des revenus de leurs bénéfices, conviennent, avec tous les autres théologiens, que ceux qui possèdent de ces biens-là ne les possèdent qu'avec obligation indispensable, sous peine de péché mortel, de donner à l'Eglise et aux pauvres tout ce qui en reste entre leurs mains après un honnête entretien. Et certes, la nature de ces biens, l'intention avec laquelle on les a consacrés à la piété, et l'usage qu'en ont toujours fait les bénéficiers craignant Dieu, ne permettent pas d'avoir aucun doute sur cette obligation. Tout l'adoucissement que trouvent les bénéficiers dans cette opinion qui leur attribue le domaine, c'est que le péché mortel que commettent ceux d'entre eux qui en font mauvais usage, ne les oblige pas à restitution, parce que ce péché, disent ces auteurs, n'est pas un péché contre la justice.

Que faut-il inférer de cette doctrine?

Il en faut tirer, en gémissant, cette déplorable conséquence, qu'il est indubitable qu'un fort grand nombre de bénéficiers sont en état de damnation, comme nous l'avons dit ci-dessus. Car, puisqu'il est certain, incontestablement, qu'un bénéficier se damne s'il use des biens de l'Eglise autrement que ce que nous venons de voir (mettons-nous bien ceci devant les yeux) :

Que deviendront, au jugement de Dieu, ces bénéficiers mondains, qui n'ont jamais rien de reste pour orner leurs églises, et soulager les pauvres de Jésus-Christ, parce qu'ils consument ces biens consacrés à Dieu en de continuelles dépenses qui, tout excessives qu'elles sont, ne suffisent jamais à leur luxe et à leurs plaisirs (252)?

Que deviendront ces bénéficiers dont l'amour des parents a tellement gagné et attendri le cœur, qu'ils permettent, par une condescendance lâche et criminelle, qu'un frère, une sœur, un neveu, une nièce, leur enlèvent, et enlèvent à Jésus-Christ et à son Eglise des biens consacrés à la piété (253)?

Que deviendront les bénéficiers qui aiment l'argent avec tant d'attache, qu'ils se plaignent à eux-mêmes, et se refusent sordidement les choses qui leur sont nécessaires, pour amasser de grosses sommes et les conserver avec très-grand soin pour le seul plai-

(249) Cum non doceat eos qui divino ministerio adscripti sunt cum ordinis dedecore mendicare, aut sordidum aliquem quæstum exercere... Statuit sancta synodus, ne quis deinceps clericus sæcularis quamvis alias sit idoneus moribus scientia et ætate ad sacros ordines promoveatur, nisi prius legitime constet eum beneficium ecclesiasticum quod sibi ad victum honeste sufficiat pacifice possidere. (*Conc. Trid.*, sess. 21, *De reform.*, cap. 2.)

(250) Cesset ambitio quæ dicere solet nimis rerum habere, ecclesias Christi, et perpendat quia quantumcunque sint res Ecclesiæ, si eo modo quo dispensandæ sunt dispensentur nimiæ non sunt. (*Conc. Paris.*, cap. 18, habitum ann. 829.)

(251) Richardus, archiepiscopus Cantuariensis, cum dissipasset bona Ecclesiæ, a Christo Domino in visione audivit hæc verba terrifica : « Tu dissipasti bona Ecclesiæ meæ, et ego exstirpabo te a terra. » His auditis, ægrotare cœpit, et octava sequenti die obiit. (BARON., ann. 1184; S. PETR. DAM., lib. 1, epist. 20, ubi simile exemplum profert.)

(252) Conceditur tibi ut si bene deservis, de altario vivas, non autem ut de altario luxurieris, ut de altario superbias. (S. BERN., epist. 2.)

(253) Infelices qui parentibus erogant, unde post illorum gaudeant obitum, cum vana vivorum gaudia sæpe transeant in supplicia mortuorum. (PETR. Bles., epist. 12.)

sir de les posséder (254)? Avarice cruelle, qui laisse mourir de faim les pauvres, gardant leur patrimoine dans ses coffres (255)! Avarice impie, qui fait que le bénéficier ne peut se résoudre à faire la dépense nécessaire pour réparer son église, et la tenir dans l'ordre et la décence que requiert la religion (256)! Avarice funeste au bénéficier malheureux, que son argent caché fera bientôt mourir dans l'infamie et dans d'extrêmes misères! Il lui arrivera, dans sa dernière maladie, ce que nous savons être arrivé à grand nombre de ses semblables. Il verra, dans son lit, au temps de sa mort, venir dans sa chambre ses parents, comme des harpies qui, en sa présence, ouvriront ses coffres et son buffet, fouilleront partout, et lui enlèveront tout jusqu'à la couverture et au matelas de sa couche, assez cruels et inhumains pour le faire mourir sur la paille, assez cruels et impies pour tenir sa maison fermée, de peur que leur pillage ne soit interrompu par ceux qui y entreraient. De sorte que les prêtres n'y étant pas entrés non plus que les autres, l'infortuné bénéficier mourra sans avoir ouï un seul mot d'exhortation, privé de toute consolation et des sacrements. Et voilà à quel comble de misère aboutit souvent l'avarice sordide d'un bénéficier.

Un bénéficier ne peut-il point assister ses parents des revenus de son bénéfice?

Le sentiment de l'Eglise là-dessus est clairement exprimé dans le concile de Trente, lorsque, parlant des évêques et des autres bénéficiers, il dit : « Il leur est interdit absolument de s'attacher à enrichir des biens de l'Eglise leurs parents et leurs domestiques; les canons mêmes des apôtres leur défendant de donner à leurs proches les biens de l'Eglise qui sont à Dieu. Que si leurs parents sont pauvres, qu'ils leur en fassent part comme à des pauvres, mais qu'ils ne les dissipent, ni ne les détournent pas en leur faveur. Le saint concile les avertit, au contraire, autant qu'il est en son pouvoir, de se défaire entièrement de cette passion et de cette tendresse sensible pour leurs frères, leurs neveux et leurs autres parents, qui est une source de tant de maux dans l'Eglise (257). »

Voilà ce qui est prescrit aux bénéficiers par le concile dans un saint décret qu'ils doivent remarquer avec attention pour y obéir fidèlement.

L'amour déréglé des parents cause-t-il encore quelques autres maux dans le clergé, outre l'abus des biens temporels de l'Eglise?

Il en cause encore de fort grands, et en grand nombre, et il nous sera utile d'en remarquer ici quelques-uns.

Premièrement, cette affection déréglée nous fait voir des prêtres entièrement occupés aux affaires temporelles de leurs familles, et devenus eux-mêmes par là tellement temporels, que les pensées de Dieu et les choses divines ne trouvent plus de place dans leur esprit, et que rien n'est si pitoyable que la manière dont ils récitent l'Office divin et célèbrent la sainte Messe; tant il est vrai que comme les occupations les plus matérielles deviennent spirituelles et saintes par l'usage qu'en font les vrais spirituels, de même les plus spirituelles deviennent corporelles et terrestres par l'usage qu'en font ces âmes qui ne goûtent que la terre (258).

Secondement, l'attachement à la parenté déshonore extrêmement le clergé, en ce qu'il change quantité d'ecclésiastiques en fermiers, en négociants, en solliciteurs de procès, en marchands de bétail, et quelquefois en usuriers. Et nous voyons toujours que ces métamorphoses, si étranges dans les personnes sacrées, portent les peuples à l'oubli de Dieu et au grand mépris de ses prêtres (259).

Troisièmement, la tendresse d'un bénéficier attire dans sa maison sa sœur et sa nièce, et celles-ci attirent de petites et fréquentes assemblées d'autres personnes de leur sexe, et de là naissent souvent des amusements et des familiarités qui mettent la pureté et la réputation d'un ecclésiastique en grand danger. Notre bréviaire nous apprend la précaution dont usa saint Augustin pour inconvénient de cette sorte (260).

(254) Christi opprobria, sputa, flagella, clavos, lanceam et mortem, hæc omnia in fornace avaritiæ conflant... Hoc solo a Juda Iscariote disserentes, quod horum omne emolumentum denarium numero compensavit, isti voraciori ingluvie lucrorum infinitas exigunt pecunias (S. BERN., serm. 10 *in Cant.*)

(255) *Væ pastoribus qui disperdunt et dilacerant gregem pascuæ meæ, dicit Dominus!* (*Jerem.* XXIII, 1.)

(256) Illud quantæ confusionis est quod nonnulli circa sacri altaris utensilia tantæ negligentiæ sunt, ut stanneos vel etiam supparis cujuscunque metalli calices longo situ scabredinis inhorrescere patienter aspiciant, in squalido linteo Dominicum corpus offerant, et quod non dignaretur potens quilibet, qui tamen vermis est, propriis adhibere labiis, in hoc isti corpus non verentur imponere Salvatoris. Quid porro de conscissis ac putrescentibus sacrorum altarium prandeis, quid de sacerdotalibus eloquar indumentis, etc. (S. PETR. DAM., opusc. 6, cap. 1.)

(257) Si pauperes sint, iis ut pauperibus distribuant; eas autem non distrahant, nec dissipent illorum causa. Imo quam maxime potest eos, sancta synodus monet ut omnem humanum hunc erga fratres, nepotes propinquosque carnis affectum, unde multorum malorum in Ecclesia seminarium exstat, penitus deponant. (*Conc. Trid.*, sess. 25, *De reform.*, cap. 1.)

(258) Hunc carnalem affectum, et in nobis, et in nostris, militia Christiana ut perimamus hortatur. Mater Ecclesia mater est etiam matris tuæ. Hæc nos de Christo concepit, hæc martyrum sanguine parturivit, hæc in sempiternam lucem peperit, hæc fidei lacte nutrit cibosque majores præparans, quod adhuc parvuli vagire vultis horrescit. (S. AUG., epist. 4, *Ad Lætam*.)

(259) Si quis clericus pecuniam dederit ad usuram, aut conductor alienæ rei voluerit esse, aut turpis lucri gratia aliquod genus negotiationis exercuerit, depositus a clero communione alienus habeatur. (*Conc. Arel.* II, cap. 14.)

(260) Feminarum et in eis sororis et fratris filiæ contuberoium familiaritatemque vitavit; quippe

En quatrième lieu, la tendresse pour les neveux fait mourir d'une malheureuse mort beaucoup d'oncles bénéficiers, en ce qu'elle les aveugle si fort qu'ils font tomber leurs bénéfices à ces chers neveux, quoiqu'ils en soient très-indignes. N'est-ce pas une chose extrêmement déplorable de les voir faire une faute si condamnable et si mortelle fort peu de temps avant que de mourir? Hélas! quelle préparation à s'en aller comparaître devant le jugement de Dieu (261)!

Enfin, les bons ecclésiastiques doivent remarquer que l'amour naturel des parents a quelque chose de si nuisible à la pureté de cœur d'un vrai prêtre, que saint Charles disait qu'il ne voyait jamais ses proches qu'il n'en sentît quelque déchet dans son intérieur.

Que dirons-nous des ecclésiastiques qui, possédant de gros bénéfices, s'en procurent encore d'autres?

Pour parler sûrement et prudemment de la pluralité des bénéfices, parlons-en avec l'Eglise, tenons-nous-en à ce qu'elle en dit et en ordonne dans le saint concile de Trente (sess. 24, *De reform.*, cap. 17) en ces termes : « L'ordre de l'Eglise étant perverti quand une seule personne occupe la place et se charge des emplois de plusieurs ecclésiastiques, les sacrés canons ont saintement ordonné que nul ne fût enrôlé en deux églises. Mais, parce que plusieurs étant aveuglés par le mouvement d'une mauvaise cupidité, et se trompant eux-mêmes, et non pas Dieu, n'ont point de honte d'éluder, par divers artifices, les choses les mieux établies, et de posséder plusieurs bénéfices ensemble, le saint concile désirant rétablir la discipline nécessaire pour bien conduire les églises, a ordonné, par ce décret, qu'il veut être observé à l'égard de qui que ce soit, de quelque titre qu'il soit revêtu, quand ce serait même de la dignité de cardinal, qu'à l'avenir il ne soit conféré qu'un seul bénéfice à une même personne. Que s'il n'est pas suffisant pour son entretien honnête, qu'il soit permis de lui donner encore un autre bénéfice qui suffise, pourvu qu'ils ne demandent pas tous deux une résidence personnelle, et cela se doit entendre non-seulement des églises cathédrales, mais de tous les autres bénéfices tant séculiers que réguliers, même de ceux qui se donnent en commande de quelque titre et de quelque qualité qu'ils soient. »

Afin que la lecture de ce saint décret nous soit utile, faisons-y quelques remarques.

Remarquons, premièrement, que le concile dit que la pluralité des bénéfices pervertit l'ordre de l'Eglise. En quoi il confirme ce qu'en avait enseigné saint Thomas, faisant voir plusieurs désordres qui se trouvent dans cette pluralité, comme sont entre autres, que le culte divin en est diminué, en ce qu'un seul est chargé des emplois de plusieurs, et qu'elle est cause d'une inégalité injuste dans la distribution des biens de l'Eglise, les uns étant trop riches pendant que les autres ont à peine de quoi vivre (262). On conclut de là qu'avoir plusieurs bénéfices est de soi un dérèglement contre la droite raison et la loi naturelle, contre laquelle nulle coutume contraire ne peut jamais prescrire, et dont jamais nous ne pouvons être dispensés par aucune autorité humaine. Il est vrai que, selon la doctrine de saint Thomas, l'opposition au droit naturel, que contient la pluralité des bénéfices, peut être ôtée par des circonstances qui la rendent licite et honnête. Et c'est lorsqu'il arrive que la nécessité ou une grande utilité de l'Eglise requiert qu'un seul ecclésiastique ait plusieurs bénéfices (263). Ainsi l'on jugea autrefois nécessaire et très-utile à l'Eglise que saint Eloi fût chargé de deux évêchés, à cause que par les talents que Dieu lui avait donnés, et par l'onction de la grâce qui l'accompagnait partout, on le voyait capable de faire lui seul beaucoup plus de bien que n'en eussent fait deux évêques de ceux qu'on pouvait choisir alors. Ainsi l'on permet en Allemagne qu'un seul ecclésiastique fort puissant soit l'évêque de plusieurs diocèses, pour empêcher que les ennemis de l'Eglise n'en usurpent les biens temporels. Si donc un ecclésiastique se trouve dans des conjonctures semblables ou de quelqu'autre sorte, qui fassent voir que plusieurs bénéfices entre ses mains remédieront à quelque notable nécessité de l'Eglise, ou lui seront d'une grande utilité, en ce cas la pluralité des bénéfices sera rectifiée et purifiée de son opposition au droit naturel, et devenue licite et honnête à l'égard de cet ecclésiastique, et notre Saint Père le Pape lèvera par sa dispense son opposition aux lois de l'Eglise (264), qui l'ont saintement prohibée, comme dit ici le concile en renouvelant cette prohibition.

qui diceret, et si propinquæ mulieres suspectæ non essent, tamen quæ ad eas ventitarent posse suspicionem efficere.

(261) Quanti sacerdotum dum patris matrisque miserentur, suas animas perdiderunt! (S. Hier., lib. III, epist. 128.)

Noli misereri parentum lacrymis, alioquin in æternum lacrymaberis. (S. Joann. Clim., grad. 3.)

Rectores Ecclesiæ, auribus percipite..... Fratri et amico ne des potestatem super te in vita tua. (*Eccli.* XXXIII, 19, 20.)

(262) Habere plures præbendas plurimas in se inordinationes continet; utpote quia non est possibile aliquem in pluribus ecclesiis deservire..... Sequitur etiam diminutio cultus divini, dum unus loco plurium instituitur : sequitur etiam in aliquibus defraudatio voluntatum testatorum qui ad hoc bona Ecclesiis contulerunt, ut certus numerus deservientium ibi esset; sequitur etiam inæqualitas, dum unus pluribus beneficiis abundat, et alius nec unum habere potest, et alia multa hujusmodi. (S. Thom., quodlibet 9, art. 15.)

(263) Si sit necessitas in pluribus ecclesiis, et possit plus servire Ecclesiæ, vel tantumdem absens quam alius præsens. (*Ibid.*)

(264) Ubi necessitas urget, excusabilis dispensatio est; ubi utilitas provocat, dispensatio laudabilis est; utilitas dico communis, non propria. Nam cum nihil horum est, non plane dispensatio est, sed crudelis dissipatio. (S. Bern., lib. III, *De consid.*)

Remarquons, secondement, que la défense qu'il y avait de donner plusieurs bénéfices à une même personne, s'entend des bénéfices simples, et de ceux même qu'on tient en commande, aussi bien que de tous les autres (265), parce qu'en effet la pluralité des bénéfices simples ne produit pas moins que celle des autres cette inégalité injuste qu'on voit dans le clergé, quand les uns ont trop de bien et les autres trop peu. Pour cela la faculté de Paris, assez longtemps avant le concile, avait condamné la pluralité des bénéfices par un décret conçu en ces termes : « Nul ne peut, sans péché mortel, tenir deux bénéfices, quand l'un des deux est suffisant pour sa nourriture (266). » Et l'on voit dans cette décision, qui comprend toutes sortes de bénéfices, combien est criminelle et mortelle à la conscience et au salut de l'âme la passion d'avoir des biens de l'Eglise plus qu'on en a besoin, particulièrement si l'on se les procure par cette pluralité.

Remarquons, en troisième lieu, que le concile permet qu'un bénéficier ait un second bénéfice, le premier ne suffisant pas à son honnête subsistance, à condition que les deux bénéfices qu'il pourra tenir ne seront point de ceux qui requièrent une résidence personnelle, sur lesquels il ordonne absolument que qui que ce soit qui en a plusieurs se réduise à un seul (*Facult. Parisiens.* An. 1238).

Remarquons enfin que le saint concile dit que plusieurs mettent en pratique cette pluralité, étant aveuglés par le mouvement d'une mauvaise passion pour les biens de la terre : *Improbo cupiditatis affectu.* Et à l'égard de ceux-là, la pluralité des bénéfices demeurant entièrement opposée à la loi naturelle, elle ne peut être excusable, et nulle dispense ne les peut tirer de l'état continuel de damnation où ils passent leur vie. C'est la doctrine de saint Thomas, que qui acquiert et possède un bénéfice pour contenter une passion d'avarice ou d'ambition, ou de volupté, est fort criminel devant Dieu (267), et par conséquent, que qui s'en procure plusieurs et en jouit par de semblables passions, s'abîme dans le vice et la perdition.

Quand un ecclésiastique qui tient plusieurs bénéfices a beaucoup de zèle pour la réparation et l'ornement de ses églises et une charité tendre et libérale envers les pauvres, il semble que la pluralité de bénéfices est fort utile à l'Eglise en ce temps-ci, auquel la plupart des bénéficiers usent si mal des biens de l'Eglise ; qu'en pensez-vous ?

Je vois tant de confesseurs et de directeurs pieux dans ce sentiment, que je n'ose y contredire ; et je penserais volontiers avec eux que, tout considéré, l'Eglise veut bien se relâcher de la rigueur de sa discipline en faveur de tels bénéficiers dont le nombre est si rare dans ce siècle.

Un ecclésiastique qui se sent bien disposé, avec la grâce de Dieu, d'imiter ce bénéficier fidèle, religieux et charitable dont nous venons de parler, peut-il, selon Dieu, se procurer plusieurs bénéfices ?

Il me semble que la pauvreté d'esprit qui est essentielle à l'esprit ecclésiastique, l'humilité et la crainte de Dieu doivent empêcher quelque ecclésiastique que ce soit d'oser demander plusieurs bénéfices. Mais je croirais que s'il est dans les mêmes sentiments que celui dont vous venez de parler dans la question précédente, ce serait servir l'Eglise que de faire tomber beaucoup de ces biens temporels entre les mains d'un si fidèle dispensateur, d'un vrai père des pauvres.

Un ecclésiastique qui n'a du bien de l'Eglise précisément que ce qu'il lui en faut, à quoi est-il obligé ?

Premièrement, à faire en sorte, avec la grâce de Notre-Seigneur, par ses bonnes mœurs et par son assiduité à bien travailler (268), que l'Eglise ne nourrisse pas en sa personne un vicieux ni un fainéant. Il n'y a point de bénéfice, pour petit qu'il soit, qui n'impose au moins cette obligation commune à tous les bénéficiers.

Secondement, s'il a du zèle pour son église et de la compassion pour les pauvres, il croira de son devoir de solliciter la dévotion et la charité des personnes commodes à avoir soin des ornements de l'église, et de la subsistance des pauvres. On voit souvent qu'un ecclésiastique qui est pauvre lui-même, est, par sa charité industrieuse, le pourvoyeur et le père des autres pauvres (269).

Les rétributions que reçoit un ecclésiastique pour avoir chanté assidûment dans un chœur, ou pour avoir fait les fonctions de vicaire, ou pour avoir prêché un Carême, sont-elles des biens de l'Eglise comme les autres, et les a-t-on avec la même obligation de les employer dans des œuvres de piété et de charité ?

Quelques auteurs enseignent qu'un ecclésiastique peut user de toutes ces sortes de rétributions, comme il lui plaira, en étant autant le maître que de son patrimoine. Et la raison qu'ils en donnent est que les ecclésiastiques ont reçu tout cela des fidèles comme le payement et la récompense de

(265) Sancta synodus... statuit ut in posterum unum tantum beneficium ecclesiasticum singulis conferatur... Hæcque non modo ad cathedrales ecclesias, sed etiam ad alia omnia beneficia, tam sæcularia quam regularia, quæcunque etiam commendata pertineant, cujuscunque tituli ac qualitatis exsistant. (*Conc. Trid.*, sess. 24, *De reform.* cap. 17.)

(266) Nemo potest duo beneficia, si unum sit sufficiens ad alendum eum obtinere sine mortali peccato. (*Facult. Paris.*, ann. 1238.)

(267) Si aliquis hac intentione plura beneficia habeat ut sit ditior, ut lautius vivat, et ut facilius ad episcopatum perveniat, non tolluntur prædictæ deformitates, sed augentur. (S. THOM., quodlibet 9, art. 15, in corp.)

(268) Nullo modo decet ut in ea vita ubi fiunt senatores laboriosi, ibi fiant opifices otiosi, et quo veniunt relictis deliciis suis qui fuerant prædiorum domini, ibi sint rustici delicati. (S. AUG., *De oper. monach.*, cap. 25.)

(269) Habet semper unde det cui plenum est pectus charitatis. (S. AUG., *in psal.* XXXVI.)

leurs services. Mais cette raison est assurément fausse ; car si ce que la piété des bons Chrétiens donne aux ministres de l'Eglise dans les rencontres dont nous parlons, était donné et reçu comme un payement et une récompense, ainsi que l'osent dire ces auteurs, ce serait un trafic évidemment simoniaque, comme nous avons vu que l'enseigne expressément saint Thomas. Ces rétributions donc n'étant autre chose qu'un secours nécessaire donné aux ministres de Dieu par la dévotion et la charité des fidèles, elles sont un bien ecclésiastique aussi véritablement que les oblations, les dîmes et les autres revenus qu'ont autrefois laissés à l'Eglise de pieux bienfaiteurs, et, par conséquent, nous n'en avons que l'administration et non pas le domaine; nous avons droit d'en prendre nos besoins, et obligation de donner le reste, s'il y en a, à la piété et à la charité.

Vous avez dit quelquefois qu'un bénéficier a droit de subsister des biens ecclésiastiques selon son besoin, s'il sert à l'Eglise, et vous faites assez connaître que vous êtes persuadé que l'Eglise n'a pas du bien temporel pour nourrir des fainéants. Vous croyez donc qu'un bénéficier, qui ne s'applique pas à bien servir l'Eglise, n'a pas droit de vivre des biens consacrés à Dieu ?

Je crois, en effet, que si tout Chrétien oisif est indigne de manger, selon la maxime de saint Paul, à plus forte raison tout ecclésiastique étant, par état, un ouvrier de la vigne du Seigneur, n'a nul droit, s'il ne travaille pas, de manger un bien qui ne lui a été donné qu'afin qu'il pût subsister en travaillant (270). Cette obligation est essentielle à tout bénéficier, puisqu'elle entre dans la définition du bénéfice, qui n'est autre chose qu'un droit perpétuel d'avoir quelque portion des biens ecclésiastiques, que l'Eglise donne à un clerc en le chargeant de quelque saint emploi. Sur quoi nous voyons que les docteurs qui ont pour la discipline de l'Eglise un zèle selon la science, disent qu'il ne faut pas s'imaginer que dans cette sentence qui court partout : *Datur beneficium propter officium*, le mot d'office ne signifie autre chose que la récitation de l'Office divin ; mais qu'il faut, outre cela, que tout bénéficier rende à l'Eglise avec affection les autres services dont Dieu l'a rendu capable, quoiqu'il n'ait qu'un bénéfice simple, principalement si le revenu en est considérable. Les bénéficiers qui aiment Notre-Seigneur et son Eglise, se portent d'eux-mêmes aux saints emplois auxquels on les juge propres, et ceux qui, après avoir dit leur bréviaire, passent leur vie dans l'oisiveté, sont bien éloignés de la perfection de leur état (271).

Une pension qu'a un ecclésiastique sur un bénéfice, lui impose-t-elle l'obligation de servir l'Eglise ?

Selon la loi naturelle, nul ne peut avoir droit de manger dans l'oisiveté les biens dédiés au culte de Dieu, et à la subsistance des pauvres. En quelques mains que passent ces biens, ils ne changent jamais de nature. Il y a toujours sacrilége d'en abuser, et toujours larcin d'en retenir la part des pauvres (272.)

Qu'est-ce à dire que l'amour du gain rend souvent simoniaques les ecclésiastiques mercenaires, comme vous l'avez dit quelquefois?

C'est-à-dire que ce malheureux amour pour les biens de la terre dominant dans leur cœur, au lieu de l'amour divin qui n'y est pas, le porte à désirer les fonctions sacrées et à les exercer principalement et uniquement à cause de l'avantage temporel et terrestre qu'ils y regardent comme la fin de leur travail, ce qui est assurément une vraie simonie, selon la doctrine expresse de saint Thomas (273).

CHAPITRE X.

De ceux qui coopèrent aux péchés des bénéficiers et se damnent avec eux. — De ceux à qui l'on doit conférer des bénéfices. — Des devoirs des bénéficiers.

Quand vous nous dîtes, il n'y a pas longtemps, qu'un grand nombre de bénéficiers sont visiblement en état de damnation, vous ajoutâtes qu'ils causent le même malheur à plusieurs autres personnes. Quelles sont ces personnes?

Ce sont toutes les personnes qui ont contribué à leur mauvaise entrée dans leur bénéfice ou aux abus qu'ils y commettent. Quiconque donc confère un bénéfice à un homme qui en est indigne, celui qui le résigne en sa faveur, celui qui le lui procure par des sollicitations, par des recommandations et des attestations mendiées, tous ceux-là sont coupables assurément d'un grand crime (274), comme l'enseignent tous nos docteurs. Les parents aussi et les amis du bénéficier qui le détournent du service de Dieu, pour l'embarrasser dans les affaires temporelles

(270) Nemo sibi, vel pietatis prætextu, vel voluptatis blandiatur quasi clericum liceat in divinis mysteriis esse otiosum; quasi clericatum amplecti fas sit cui nulla cura, nullus labor, nullum opus adnexum sit; nam voluptatis quidem gratia otium in clericatu quærere, sacrilegium; pietatis specie, error; quocunque prætextu injustitia. (HALLIER, *Monit. ad ordin.*, part. II, cap. 3, p. 7.)

(271) Ecce mundus sacerdotibus plenus est, sed tamen in messe Dei rarus valde invenitur operator; quia officium quidem sacerdotale suscipimus, sed opus officii non implemus. (S. GREG., *Hom. de cur. past.*)

(272) On ne peut, en conscience, se réserver une pension sur un bénéfice qu'on n'a jamais servi, ou qu'on a mal servi, y ayant été à scandale. (SAINTE-BEUVE, t. I, cas 138.)

(273) Si distributiones recipit quasi finem sui operis principaliter intentum, simoniam committit, et ita mortaliter peccat. (S. THOM., in 4, d. 25, quæst. 3, a. 2, quæst. 1, ad 4.)

(274) Omnes et singulos qui ad promotionem præficiendorum quodcunque ejus... habent, aut alioquin operam suam præstant... monet... eos alienis peccatis communicantes mortaliter peccare, nisi quos digniores et Ecclesiæ magis utiles ipsi judicaverint... præfici diligenter curaverint (*Conc. Trid.*, sess. 24, cap. 1, *De reform.*)

de leurs familles (275), ou qui, par flatterie ou importunité, tirent d'entre ses mains le patrimoine de Jésus-Christ et de ses pauvres, les parents, dis-je, et les amis du bénéficier, qui en usent ainsi, se damnent visiblement avec lui.

Pourquoi est-ce un grand crime de donner ou de procurer un bénéfice à un clerc qui en est indigne ?

Pour plusieurs raisons très-considérables.

Premièrement, c'est donner à Dieu un domestique qui le déshonorera et l'outragera dans sa propre maison, au lieu de le bien servir, comme aurait fait un bon ecclésiastique qui aurait occupé sa place ; ce qui est assurément faire une très-grande injure à sa divine majesté.

Secondement, ce mauvais bénéficier scandalisera le peuple au lieu de l'édifier, comme ferait un homme de bien qui serait entré dans le bénéfice par la bonne porte.

Troisièmement, en déshonorant ainsi Dieu dans le lieu de sa gloire, qui est son Eglise, et scandalisant le peuple dans le lieu de sa sanctification, il sera tout autrement méchant, et ensuite tout autrement damné qu'il n'eût été par les vices ordinaires des laïques ou des clercs sans bénéfice. Voilà comment donner ou procurer un bénéfice à un indigne, c'est outrager Dieu étrangement, nuire très-notablement à l'Eglise, et perdre absolument le misérable que l'on charge de ce bénéfice. Et voilà aussi pourquoi le saint concile de Trente a eu grande raison d'ordonner que l'on confère les bénéfices, même les moindres, à ceux qui en sont dignes et capables d'en exercer les fonctions.

Les parents qui font pourvoir leur enfant d'un gros bénéfice, afin que leur famille s'accommode et s'enrichisse de ses revenus, font-ils un grand mal ?

Oui, c'est un crime que Dieu punit en ce monde par la ruine des maisons, et en l'autre par la damnation éternelle. Nous savons cent exemples de familles entièrement ruinées par la passion de profiter des biens de l'Eglise. Et qu'y a-t-il en effet de plus capable d'attirer la malédiction de Dieu, que de vouloir s'engraisser du bien des pauvres ?

Le collateur d'un bénéfice est-il obligé en conscience de le conserver à celui qui en est le plus digne ?

Assurément, il y est obligé ; car s'il y manque, il fait bien voir qu'il manque d'amour envers Notre-Seigneur et son Eglise, et qu'il n'est pas fidèle à son divin Maître, puisqu'étant chargé de lui choisir un serviteur, il fait un choix qui lui est notablement désavantageux et à son Eglise. Ce désavantage est évident ; car, par ce choix du moins digne, il arrivera, si ce bénéfice est un canonicat, par exemple, que ce chanoine sera pendant toute sa vie moins assidu, moins exact, moins dévot dans l'Office divin que n'eût été l'ecclésiastique plus digne auquel on l'a préféré. Et si c'est un bénéfice à charge d'âmes, il y aura des âmes damnées sous son gouvernement, que les prières, les bonnes paroles et la vie exemplaire d'un plus digne pasteur auraient sauvées avec la grâce de Dieu. Cet inconvénient est terrible et éternellement irréparable. D'où l'on conclut que cette préférence du moins digne est fort coupable en quelque bénéfice que ce soit, mais surtout dans un bénéfice qui engage un prêtre, soit du premier ou du second ordre, dans les fonctions pastorales.

Dites-nous, pour conclusion de tout ce que nous avons dit sur les biens d'Eglise, que doit faire un bénéficier pour être bénéficier en homme de bien ?

Quatre choses qu'il doit tous les jours se remettre devant les yeux.

Premièrement, servir l'Eglise tout de son mieux, menant une vie exemplaire, s'appliquant toujours avec zèle et humilité à quelque saint emploi dont on le juge capable.

Secondement, être zélé ainsi pour la réparation et la décoration du temple de Dieu, qui est sa sainte maison, et ne rien épargner pour cela.

Troisièmement, exercer envers les pauvres une libéralité paternelle.

En quatrième lieu, chaque bénéficier que son bénéfice engage à des emplois déterminés, s'en doit acquitter fidèlement, n'omettant rien pour s'en rendre tous les jours plus capable.

Qu'entendez-vous par ces obligations particulières que des bénéfices imposent à ceux qui les possèdent ?

Cela veut dire qu'outre les obligations générales qu'impose tout bénéfice, desquelles nous venons de parler, il y a des obligations particulièrement déterminées, dans lesquelles se trouvent engagés les ecclésiastiques par les bénéfices qui requièrent une résidence personnelle et un service actuel. Et il y en a de deux sortes, savoir : premièrement, les canonicats et les dignités des églises cathédrales ou collégiales ; en second lieu, les bénéfices qui ont charge d'âmes.

Les chanoines et les dignités des églises cathédrales ou des collégiales sont-ils obligés à la résidence personnelle et au service actuel dans leurs églises ?

Ces bénéfices n'étant fondés que pour des ecclésiastiques assidus aux saints Offices, le bon sens et la conscience dictent évidemment que tout chanoine entrant dans son bénéfice s'oblige devant Dieu à cette assiduité (276). Et les dignités de ces églises étant établies pour conserver et perfectionner la discipline ecclésiastique et servir d'exemple

(275) Apud altare Dei non meretur nominari in sacerdotum prece, qui ab altari sacerdotes et ministros voluit avocare. (S. Cypr., epist. 66.)

(276) Omnes compellantur... in choro ad psallendum instituto hymnis et canticis nomen Dei reverenter, distincte, devoteque laudare. (*Conc. Trid.*, sess. 24, *De reform.*, cap. 12.)

aux autres (277), ont une particulière obligation de se tenir présents et affectionnés au service divin. Aussi le concile de Trente, dans le douzième chapitre de la session vingt-quatrième, leur ordonne expressément de ne pas manquer à ce devoir. « Il ne sera point permis, » dit le saint concile, « en vertu d'aucun statut ou d'aucune coutume, à ceux qui possèdent dans les églises cathédrales ou collégiales, soit dignités, canonicats, prébendes ou portions, d'être absents desdites églises plus de trois mois chaque année, sans préjudice pourtant des constitutions des églises qui demandent un plus long service (278). »

Pourquoi dites-vous que ces bénéfices des chapitres requièrent non-seulement une résidence personnelle, mais un service actuel?

Il est évident que les fondateurs de ces bénéfices n'ont pas prétendu donner la subsistance à ceux qui seraient présents dans un chœur sans y rien faire. Et, en effet, l'Eglise ne pouvant plus souffrir l'indévotion et la négligence des chanoines et des dignités qui se dispensaient facilement de ce devoir, dit, en parlant d'eux, dans le chapitre que nous venons de citer : « Ils seront tous contraints de remplir leurs propres fonctions dans le service divin par eux-mêmes, en personne, et non pas par des substituts (279). »

Les pasteurs des âmes sont-ils obligés aussi à une résidence personnelle et à un service actuel?

Je ne réponds à cette demande que par les propres paroles avec lesquelles l'Église, dans le saint concile de Trente, déclare à tous les pasteurs cette obligation indispensable : « Etant commandé de précepte divin, disent les Pères de ce concile, à tous ceux qui sont chargés du soin des âmes, de connaître leurs brebis, d'offrir pour elles le sacrifice et de les repaître par la prédication de la parole de Dieu, par l'administration des sacrements et par l'exemple de toutes sortes de bonnes œuvres, comme aussi d'avoir un soin paternel des pauvres et de toutes les autres personnes dignes de compassion, et de s'appliquer à toutes les autres fonctions pastorales; et n'étant pas possible que ceux qui ne veillent pas sur leur troupeau et ne demeurent pas auprès de lui, mais l'abandonnent comme des mercenaires, satisfassent à tous ces devoirs, le saint concile les avertit et les exhorte que, se souvenant des commandements de Dieu et se rendant le modèle de leur troupeau, ils les repaissent et les gouvernent avec prudence et vérité (280). »

Il sera utile aux curés de bien considérer ici de quelle autorité et pour quelle fin la résidence leur est ordonnée. S'ils considèrent bien que, selon les premières paroles de ce saint décret, c'est véritablement l'autorité de Dieu même qui leur impose cette loi : *Cum præcepto divino mandatum sit*, etc., ils comprendront combien étroite est leur obligation de ne pas quitter leurs paroisses, mais de s'y tenir toujours pour en prendre grand soin et les bien servir. Et en considérant la fin de cette même loi, ils en comprendront la très-grande importance, puisque de son observation dépend leur salut et celui des âmes qui leur sont commises. Il est bon aussi qu'ils voient, dans la suite de ce décret, à quelles punitions temporelles l'Eglise veut qu'on condamne ceux d'entre eux qui font de longues absences sans de grandes causes et sans la permission nécessaire, et qu'ils apprennent là leur obligation, en cas d'absence légitime, de bien faire en sorte que leur troupeau n'en souffre aucun préjudice (281).

Après ce que nous avons dit dans les chapitres précédents sur ce qui regarde le clergé en général, il faut que nous considérions en particulier toutes les sortes de personnes qui le composent, à commencer depuis les clercs tonsurés, en continuant jusqu'aux prêtres, et que nous fassions voir, comme nous l'avons promis, qu'il n'y a pas un des ministres de l'Eglise, même des moindres de tous, dont la sainteté ne soit remarquable, et qui ne donne lieu d'admirer combien le clergé est saint dans toutes ses parties.

(277) Cum dignitates in ecclesiis præsertim cathedralibus ad conservandam augendamque ecclesiasticam disciplinam fuerint institutæ, ut qui eas obtinerent pietate præcellerent, aliisque exemplo essent, etc. *Conc. Trid.*, sess. 24, *De reform.*, cap. 12.

(278) Non liceat vigore cujuslibet statuti, aut consuetudinis ultra tres menses ab eisdem ecclesiis quolibet anno abesse; salvis nihilominus earum ecclesiarum constitutionibus, quæ longius servitii tempus requirunt. (*Ibid.*)

(279) Omnes vero divina per se, et non per substitutos compellantur obire officia. (*Ibid.*)

(280) Cum præcepto divino mandatum sit omnibus quibus animarum cura commissa est, oves suas agnoscere, pro his sacrificium offerre, verbique divini prædicatione, sacramentorum administratione, ac bonorum omnium operum exemplo pascere, pauperum aliarumque miserabilium personarum curam paternam gerere, et in cætera munia pastoralia incumbere; quæ omnia nequaquam ab iis præstari et impleri possunt qui gregi suo non invigilant, neque assistunt, sed mercenariorum more deserunt. Sacrosancta synodus eos admonet et hortatur ut divinorum præceptorum memores, factique forma gregis in judicio et veritate pascant et regant. (*Conc. Trid.*, sess. 23, *De reform.*, cap. 1.)

(281) Si quis autem, quod utinam nunquam eveniat, contra hujus decreti dispositionem abfuerit; statuit sacrosancta synodus præter alias adversus pœnas non residentes sub Paulo tertio impositas et innovatas, ac mortalis peccati reatum quem incurrit, eum pro rata temporis absentiæ fructus suos non facere, nec tuta conscientia alia etiam declaratione non secuta illos sibi detinere posse. (*Ibid.*)

TITRE II.

DE LA SAINTE TONSURE.

CHAPITRE PREMIER.

De ce que c'est que la tonsure. — De ce que l'Eglise requiert dans un enfant afin qu'il la reçoive selon Dieu. — Du grand abus qui se commet en cette matière.

Qu'est-ce que la tonsure?

C'est l'entrée dans l'état ecclésiastique (282); c'est une cérémonie fort vénérable par laquelle un Chrétien est de nouveau consacré à Dieu pour le servir dans le clergé. On l'appelle tonsure, parce qu'elle consiste principalement dans la coupure des cheveux.

En quoi la cérémonie de la tonsure est-elle vénérable?

Premièrement, en ce qu'elle est fort ancienne et de l'institution des saints apôtres, comme nous l'enseigne saint Isidore de Séville.

Secondement, en ce qu'elle est exercée par l'évêque, qui représente Notre-Seigneur monté dans les cieux.

Troisièmement, en ce qu'elle est accompagnée de plusieurs actions mystérieuses, du chant des psaumes, des prières publiques, et de l'avertissement que fait l'évêque aux nouveaux clercs.

La tonsure est-ce un ordre?

Non, elle ne donne pas la puissance d'exercer quelque office dans l'Eglise, comme font tous les ordres; elle députe seulement un homme au culte divin pour en faire les fonctions qui sont communes au clergé, telle qu'est la fonction de chanter publiquement les louanges de Dieu (283). Cette sacrée cérémonie donc, et l'état où elle met un homme, sont une préparation aux saints ordres, comme les exorcismes préparent au baptême, les fiançailles au mariage, et le noviciat à la profession religieuse.

Comment est-ce que la tonsure et l'état de simple clerc, où elle met un homme, sont une préparation aux saints ordres?

Premièrement, la tonsure prépare un homme aux saints ordres, en ce que les actions saintes qui se font et les paroles qui se disent quand on la lui donne, contiennent de fort bonnes instructions et des avertissements très-salutaires sur la dignité et la sainteté de l'état ecclésiastique dans lequel il est reçu en ce moment.

Secondement, l'état de simple clerc l'y prépare aussi; car en vivant comme le demande ce saint état, il commence d'acquérir l'esprit ecclésiastique, et devient propre aux saintes fonctions. Cette réponse sera expliquée ci-après.

Qu'est-ce à dire que celui qui reçoit la tonsure est par là de nouveau consacré à Dieu?

C'est-à-dire qu'ayant déjà été consacré à Dieu par son baptême, l'évêque le consacre encore, comme il bénit et consacre tout ce qui doit être appliqué au culte de Dieu (284). Et c'est ainsi qu'un Chrétien passe de l'état laïque dans le saint état du clergé, et est honoré des noms de *clerc* et d'*ecclésiastique*, ou d'*homme d'église*, qui sont les deux saints noms communs à tous ceux du clergé.

Que signifie le nom de clerc?

Selon la doctrine de saint Jérôme et de toute l'Eglise, le mot de *clerc* veut dire partage, et l'on appelle clercs tous ceux du clergé, pour signifier deux vérités très-remarquables; savoir, qu'ils ont pris Dieu pour leur partage, et qu'eux-mêmes sont le partage de Dieu (285).

Pourquoi les appelle-t-on aussi ecclésiastiques ou hommes d'église?

Pour signifier qu'ils doivent renoncer à toute occupation séculière pour vaquer uniquement aux sacrées fonctions de l'Eglise.

Quels bons sentiments nous doivent inspirer ces deux saints noms?

Plût à Dieu que, selon le désir du même saint Jérôme, chaque ecclésiastique tâchât, avec la grâce de Dieu, d'être tel qu'on le nomme (286), de remplir par la sainteté de sa vie les significations de ces deux noms

(282) Ut homines ad baptismum exorcismis ad matrimonium sponsalibus præparari solent, ita cum tonso capillo Deo dedicantur, tanquam aditus ad ordinis sacramentum illis aperitur. (*Catechis. concil. Trid.*, p. 2.)

(283) Quædam sunt quæ communiter a toto ministrorum collegio fiunt, sicut dicere divinas laudes, et ad hoc non præexigitur aliqua potestas ordinis, sed solum quædam deputatio ad tale officium : et ideo non est ordo, sed præambulum ad ordinem. (S. Thom., *In suppl.*, *quæst.* 40, a. 3, in corp.)

(284) Quamvis omnibus fidelibus commune sit (ut Deus sit eorum hæreditas), præcipua tamen ratione iis conveniat necesse est qui se Dei ministerio consecrarunt. (*Catechis. concil. Trid.*, *loc. cit.*)

(285) Cleros Græce sors, Latine sors appellatur, propterea vocantur clerici vel quia de sorte sunt Domini, vel quia ipse Dominus sors, id est, pars clericorum est. (S. Hier., *Epist. ad Nepotian.*)

(286) Qui autem vel ipse pars Domini est, vel Dominum partem habet talem se exhibere debet, ut et ipse possideat Dominum et possideatur a Domino. (Id., *ibid.*)

Quid potest eo esse felicius cui efficitur suus conditor sensus, et hæreditas ejus dignatur esse ipsa divinitas. (Jul. Pomer., lib. II *De vit. contempl.*)

Nihil habemus nisi Christum, et vide si nihil ha-

communs à tous ceux du clergé. Il est certain que le nom de *clerc*, s'il y pense comme il doit, lui est une continuelle exhortation à vivre saintement, en lui remettant tous les jours devant les yeux qu'il est le partage de Dieu, et qu'il a pris Dieu pour son partage; car, qu'appelle-t-on être le partage de Dieu? Voici comment un serviteur de Dieu nous l'expliquait un jour : Encore que tous les lieux du monde soient à Dieu, puisqu'ils sont tous les lieux de sa domination, il y en a pourtant quelques-uns qu'on appelle et qui sont en effet les maisons de Dieu et ses sanctuaires, parce qu'ils lui sont spécialement consacrés; encore qu'il ne fasse aucun jour qui ne soit à ce grand Roi des siècles, il y en a un néanmoins qui est le jour du Seigneur, parce qu'il est tout dédié à sa majesté divine ; ainsi tous les Chrétiens sont véritablement le partage de Dieu en comparaison des infidèles, qui sont malheureusement le partage de Satan. Les ecclésiastiques, pourtant, sont le partage de Dieu plus parfaitement que ne le sont les Chrétiens laïques, parce qu'il a plu à Dieu de les choisir et de les séparer de l'état des séculiers, pour être dévoués et appliqués aux sacrées fonctions de son saint temple. De sorte que la même différence qu'il y a entre la sainteté d'un dimanche et celle d'un jour de travail, entre la sainteté d'un temple auguste et celle d'une maison séculière, c'est évidemment la même différence qu'il y a, selon l'ordre de Dieu, entre la sainteté d'un clerc et celle d'un Chrétien laïque. O ecclésiastiques ! ne vous profanez point ; portez gravée intimement dans votre cœur cette vérité, qu'on ne doit jamais faire autre usage de vos personnes que celui qu'on peut faire des choses les plus saintes. Qu'appelle-t-on encore avoir pris Dieu pour son partage, sinon s'être donné à Dieu expressément et solennellement, pour n'aimer que lui seul d'un cœur pur de tout attachement aux biens du monde (287) ; et si ce sentiment est réel et sincère comme il le doit être, que peut-on désirer de plus saint et de plus capable de porter les clercs à fuir tout amusement?

Le nom d'ecclésiastique ou d'homme d'église confirme la sainteté du premier; car, quitter toute occupation séculière pour ne s'appliquer qu'aux saintes fonctions de l'Eglise, comme le signifie ce nom, et se plaire uniquement dans ces religieux emplois de la maison de Dieu, comme font les vrais ecclésiastiques, cela marque une religion séraphique, c'est-à-dire, une religion pleine d'amour.

A cause que la tonsure n'est pas un ordre, bien des gens ne font nulle difficulté de la procurer à toutes sortes de jeunes garçons sans aucun choix. Que faut-il dire de cette manière d'agir?

Evidemment, c'est un abus très-pernicieux à l'Eglise (288); c'est ce qui remplit le clergé de sujets ignorants et vicieux qui le déshonorent en mille manières; c'est par où des misérables à qui l'on devrait refuser le baptême, s'ils ne l'avaient pas reçu, parviennent aux saints ordres, aux bénéfices, et souvent même aux dignités de l'Eglise, ce qui est le plus horrible et le plus scandaleux désordre qui soit dans le monde chrétien et catholique.

Quel remède à un si grand mal?

C'est de ne donner et de ne procurer la tonsure qu'à de bons sujets que l'on connaît probablement être appelés de Dieu au clergé (289). Nous verrons bientôt quel péché commettent ceux qui reçoivent la tonsure, ou ceux qui la leur font recevoir sans les conditions que requiert l'Eglise.

Que requièrent les lois de l'Eglise dans un enfant, afin qu'il puisse selon Dieu être présenté à la tonsure?

L'Eglise même nous en instruit dans le concile de Trente en ces termes (sess. 23, *De reformat.*, can. 4) : « On ne recevra point à la première tonsure ceux qui n'auront pas reçu le sacrement de la confirmation, et qui n'auront pas été instruits des premiers principes de la foi, ni ceux qui ne sauront pas lire et écrire, et de qui on n'aura pas une conjecture probable qu'ils ont choisi ce genre de vie pour rendre à Dieu un service fidèle, et non pas pour se soustraire par fraude à la juridiction séculière. »

Pourquoi l'Eglise exige-t-elle qu'un homme, pour recevoir la tonsure, non-seulement soit baptisé, mais soit encore muni du sacrement de confirmation?

C'est que l'Eglise a toujours voulu qu'un homme, pour recevoir la tonsure, non-seulement soit Chrétien comme on est par le baptême, mais aussi entièrement et parfaitement Chrétien comme on est par la confirmation; et il est en effet très-convenable qu'on soit dans la perfection du christianis-

beamus qui omnia habentem habemus. (S. Paulin., epist. 5.)

Portio tua non ariditate siccatur, non imbre diluitur, non frigore uritur, non tempestate quassatur. (S. Ambros., *in psal.* cxviii.)

Alii querantur de sui ruris angustiis, in te Deo est ampla possessio. (*Ibid.*)

Eligant sibi alii partes quibus fruantur terrenas et temporales, portio sanctorum Dominus æternus est. (S. Aug., *in psal.* xv.)

(287) *Portio mea Dominus.* (*Psal.* cxviii, 57.) Non dicit portio mea in pratis, non in silvis, non in campis, sed portio mea Dominus. Non quicunque ergo dicit : Portio mea Dominus. Non avarus dicit, quia venit avaritia et dicit: Portio mea es, ego te subditum habui, mihi servisti. Non dixit luxuriosus: Portio mea Christus, quia venit luxuria et dicit : Mea portio es, ego te in illo mancipavi convivio. (S. Ambros., lib. iii, epist. 25.)

(288) Non minus serio unicuique ad clericatus professionem, quam ad monasterii ingressum, aut votorum regularium emissionem cogitandum est. (Hallier, *Monit. ad ordin.*, part. ii, cap. 2, p. 1.)

(289) Prima tonsura non initientur.... de quibus probabilis conjectura non sit eos non sæcularis judicii fugiendi fraude, sed ut Deo fidelem cultum præstent hoc vitæ genus elegisse. (*Conc. Trid.*, sess. 23, *De reform.*, cap. 4.)

me, avant que d'être admis dans le premier ordre des Chrétiens, qui est le clergé (290).

Pourquoi veut-elle qu'un homme baptisé et confirmé soit instruit des mystères de la foi avant que d'être reçu à la tonsure?

Elle le veut avec beaucoup de justice ; car, premièrement, il serait bien étrange qu'un clerc ne sût pas les vérités que tous les fidèles sont obligés de savoir pour être sauvés, et qu'on n'exigeât pas de celui qui se présente à la tonsure les instructions qu'on doit exiger des catéchumènes avant que de les admettre au baptême.

Secondement, quand on voit qu'un enfant a bien appris et retenu dans sa mémoire ces saintes instructions, on conçoit quelque espérance qu'il sera un jour capable d'en instruire les autres.

Pourquoi requiert-on qu'il sache lire et écrire avant que d'être fait clerc?

Premièrement, par sa manière de lire et d'écrire on connaît s'il a de l'esprit et de l'aptitude aux lettres, pour acquérir avec le temps la science nécessaire dans le saint état qu'il veut embrasser.

Secondement, on veut que dès sa jeunesse il soit capable de réciter et de chanter correctement les prières de l'Eglise, comme aussi de bien lire les leçons de ses maîtres. Sur quoi un évêque très-intelligent dans ces matières (291) dit qu'il estime, avec un autre évêque très-prudent, que lorsque celui qui se présente à la tonsure est un jeune homme déjà grand et non plus un enfant, on ne doit pas lui donner l'entrée dans le clergé, s'il n'a pas fait quelques progrès considérables dans l'étude, et fait voir une bonne disposition à devenir capable de servir l'Eglise. Ce sentiment est vraiment épiscopal et très-digne d'être suivi : car, si l'on reçoit dans l'état ecclésiastique un esprit qui n'a rien appris dans ses études, ou parce qu'il est paresseux, ou parce qu'il n'a nulle ouverture pour les sciences, comme il s'en trouve tant, il sera dans l'Eglise ce qu'y sont ses semblables, c'est-à-dire, inutile et à charge.

Pourquoi le concile exclut-il de la tonsure ceux qui s'y présentent pour chercher dans l'Eglise des avantages temporels?

Parce que Dieu est un maître qui mérite infiniment que nous le servions purement pour l'amour de lui-même, et que cependant la témérité de plusieurs mauvais Chrétiens et leur mépris de la religion vont à tel excès, qu'ils se portent avec un empressement furieux à vouloir non-seulement la tonsure, mais encore tous les saints ordres, dans la seule vue des biens et des honneurs temporels qu'ils prétendent dans l'Eglise. Et il est certain que ces gens-là recevant la tonsure avec un cœur corrompu par les mouvements de leur avarice et de leur ambition, leur entrée dans le clergé contient plusieurs déréglements fort criminels.

Premièrement, ils y commettent un sacrilége, profanant cette sacrée cérémonie qu'ils changent en un mensonge public à la face de l'Eglise, lequel mensonge est ou une moquerie impie, ou une hypocrisie abominable.

Secondement, ils s'y rendent coupables d'une injustice qui va encore au sacrilége, en usurpant les priviléges du clergé et la capacité d'être promus aux ordres et d'être nommés à toute sorte de bénéfices ; ce qui est assurément d'un grand préjudice à toute l'Eglise, et particulièrement à ses bons sujets, qui demeureront dans l'indigence, et toujours au plus bas rang, pendant que ces harpies raviront les biens et les dignités de l'Eglise, par les artifices ou l'autorité de leurs amis du siècle.

Quelques casuistes enseignent que la tonsure n'étant pas un sacrement, la recevoir en mauvais état n'est pas un péché mortel. Que pensez-vous de cette opinion?

Si des gens de probité et d'érudition sont dans ce sentiment, c'est parce qu'ils n'ont pas la vraie idée qu'il faut avoir de la sainteté du clergé, et n'ont pas assez considéré cette cérémonie, qui en est l'entrée. S'ils y pensaient bien, voici trois vérités dont ils seraient entièrement persuadés, aussi bien que nous.

Premièrement, que c'est une effroyable effronterie à un mauvais Chrétien qui se sent ennemi de Dieu, d'oser se présenter pour être reçu dans sa sainte maison, avant que d'avoir regagné ses bonnes grâces (292). Si quelqu'un d'entre nous, parlant d'un seigneur qu'il n'aime point, et à qui il déplaît beaucoup, vous disait : Je vais tâcher de me faire recevoir parmi ses domestiques, on est fort bien dans sa maison, pour peu de services il y a un bon salaire, ne lui diriez-vous pas qu'il ne doit pas penser à entrer au service de ce maître avant que de s'être sincèrement réconcilié avec lui? Car, si vous entrez chez lui, lui direz-vous, sans affection pour lui et pour son service, votre entrée sera une dissimulation et une fourberie ; et si vous y entrez avant que de savoir qu'il n'a plus d'aversion pour votre personne, ce sera une grande imprudence de vous exposer ainsi à être chassé honteusement. Hé quoi ! une dissimulation et une imprudence de cette sorte seraient fort blâmables à l'égard d'un maître de la terre, et on ne trouvera que fort peu à redire qu'un homme qui n'aime point Dieu, et qui lui est en horreur, ose être son domestique sans cesser d'être son ennemi?

Secondement, recevoir la tonsure en état

(290) Tonsuratus exuit laicum, et indutus clericatum, juratus in Christi bella miles assumitur. (Theodoric. Abb., in *Vit. S. Trud.*, lib. I, cap. 15.)

(291) M. Hallier, évêque de Cavaillon. (*Monit. ad ordin.*, cap. 4, § 3.)

(292) Væ ministris infidelibus qui necdum (reconciliati) reconciliationis negotia apprehendunt. Væ filiis iræ qui se ministros gratiæ profitentur. (S. Bern., *De conv. cleric.*, cap. 19.)

Videant, quæso, qui se in clericorum ordinem referri ambiunt, ne si a janua aberraverint, tota deinceps aberrent via. (Hallier, *Monit. ad ordin.*, cap. 1, quæst. 1.)

de péché mortel, c'est agir directement contre l'intention et l'extrême désir qu'a toujours eus l'Eglise de n'admettre que des âmes pures et innocentes dans les fonctions de la religion (293), ainsi que nous avons vu et que nous verrons encore.

Troisièmement, par la tonsure, un homme acquiert la qualité de clerc, c'est-à-dire la qualité d'un homme qui a pris Dieu pour son partage, et qui est lui-même le partage de Dieu. Hé ! de quel front un homme qui est dans la disgrâce de Dieu a-t-il la hardiesse de porter un si saint nom ? Comment ce malheureux peut-il dire qu'il a pris Dieu pour son partage, lui en qui le crime a éteint la grâce et l'amour de Dieu, et comment est-il le partage de Dieu, qui ne le peut voir qu'avec une extrême horreur (294)? N'est-il pas évident que le malheureux état de son âme dément malheureusement les paroles qu'il prononce en recevant la tonsure, et est opposé universellement à tout ce qui se dit (295) et à tout ce qui se fait dans cette sainte cérémonie, comme il nous sera bientôt très-facile à remarquer ?

Il me semble que tous les grands désordres qui se commettent dans la réception de la sainte tonsure ne sont pas tant les péchés des enfants qui la reçoivent que de leurs parents, qui la leur procurent contre l'ordre de l'Eglise. N'êtes-vous pas de ce sentiment ?

Il est vrai que les pères et les mères sont ici les plus coupables, et qu'ils y commettent plusieurs péchés à la fois; car, premièrement, il arrive souvent qu'un père et une mère font avec Dieu le partage de Caïn, qui offrait ce qu'il avait de pire. Ils font entrer dans la maison du Seigneur celui de leurs enfants qui a le plus de défauts de corps et d'esprit, et l'aveuglement que leur cause l'amour des biens de ce monde est si grand, qu'un père ne rougit point en disant : Mon fils est trop mal fait pour réussir dans le monde, sa mauvaise mine et son peu d'esprit l'y rendraient méprisable, il faut le faire prêtre (296).

Secondement, la plupart des parents déterminent eux-mêmes le genre de vie qu'ils font embrasser à leurs enfants, usurpent, en quelque façon, l'autorité de Dieu, à qui seul il appartient de donner à chacun sa vocation, et qui veut surtout qu'on lui laisse le choix des domestiques de sa maison et des ministres de son sanctuaire (297).

Troisièmement, ce qui porte ordinairement un père de famille à faire entrer son enfant dans l'état ecclésiastique, c'est le dessein d'attirer dans sa maison quelque participation des biens temporels de l'Eglise; et il ne veut pas comprendre qu'une infinité de ses semblables ont été ruinés en ce monde, et damnés en l'autre, par leur avidité pour ces biens consacrés à Dieu (298).

En quatrième lieu, ce qui me semble plus insupportable dans la précipitation avec laquelle plusieurs veulent que leur enfant soit tonsuré, c'est que bien loin de procurer par là, comme ils se l'imaginent, l'avantage de cet enfant, ils lui procurent plutôt l'occasion de se damner éternellement : car un père qui ne considère cette tonsure que comme un moyen d'avoir du revenu dans l'Eglise, dont il a un extrême désir, se rend sourd à toutes les représentations qu'on lui peut faire sur l'incapacité de son fils, à laquelle il n'a nullement égard, non plus qu'au danger évident de son salut, où il le jette (299). Il veut obstinément le voir établi dans un bénéfice à la décharge de sa famille, et qu'après il fasse avec Dieu comme il pourra, comme dit l'excellent prêtre le docteur Avila (300). Nous reviendrons bientôt à ce qui regarde les parents des jeunes clercs.

Quelle est l'intention de l'Eglise, exigeant que celui qu'on présente à la tonsure ait une volonté véritable et sincère de servir Dieu fidèlement ?

Premièrement, l'Eglise veut exclure par là de l'entrée du clergé ceux qui, étant résolus de s'établir dans le siècle, ne laissent pas de se présenter à la tonsure, non pas pour demeurer dans l'état ecclésiastique, puisqu'ils ont une volonté toute contraire, mais pour parvenir au bénéfice d'un parent, et le posséder quelque temps en attendant qu'un jeune frère, à qui il le garde, ait atteint l'âge requis pour en être pourvu. Voilà la raison pour laquelle l'Eglise refuse très à propos la tonsure à ceux qu'elle voit ne vouloir pas tout de bon demeurer dans le clergé. Elle permet, à la vérité, et approuve même qu'un jeune homme entré dans l'état ecclésiastique, venant à connaître qu'il est

(293) Qui divinis ministeriis applicantur perfecti in virtute esse debent. (S. Thom., in 4, d. 24, quæst. 3, a. 1.)

(294) Qui per clericatus officium aliud quærit quam Dominum, nec a Domino est electus, nec ipse elegit Dominum, qui in sorte sua creaturam Creatori præponit. (*Pontif. Rom., exhort. ad primam. tonsur.*)

(295) Qui Dominum possidet et cum Propheta dicit (*Psal.* LXXII, 26) : *Pars mea Dominus*, nihil extra Dominum habere debet ; quod si quidpiam aliud habuerit præter Dominum, pars ejus non erit Dominus. (S. Hier., *Epist. ad Nepotianum.*)

(296) In nulla re profecto magis elaborant hujus sæculi homines, quam ut filii præcipue deformes et ad sæcularia negotia inepti in sortem Domini assumantur ; in beneficia certe non ad officia ecclesiastica, cum non eos vocet Dominus promovendi. (*Conc. Burdig.*, ann. 1624, cap. 6, *De ordine.*)

(297) *Quem*, ait, *monstravero tibi, illum unges.* (*I Reg.* XVI, 3.) Qui sunt qui ungunt quos non monstrat Deus, nisi qui carnali affectu ad ecclesiarum culmen ordinandos ducunt ? (S. Greg. Pap., *in I Reg.* XVI.)

(298) Nunquam pauperum, nunquam Ecclesiæ spolia prosperum habuerunt eventus auspicium. (Petr. Bles., epist. 112.)

(299) Patres corpora natorum suorum amant, animas autem contemnunt. Desiderant illos valere in sæculo isto, et non curant quid sint passuri in alio. (Auctor *Operum imperfect. in Matth.*, hom. 35.)

(300) Dans sa *Vie* écrite par Grenade.

trop faible pour la perfection d'un état si saint, se retire dans l'état laïque, pourvu que ce ne soit pas légèreté et inconstance ; mais elle ne veut pas qu'il y entre avec dessein d'en sortir, comme font ceux dont nous venons de parler. Saint François de Sales fit ce que devraient faire tous les prélats, lorsqu'un seigneur de qualité lui présentant un de ses enfants pour la tonsure, il la refusa généreusement à toutes les instantes prières avec lesquelles on la lui demanda, parce qu'il reconnut que l'enfant n'avait point de dessein ni d'inclination pour la vie ecclésiastique, et que ses parents ne voulaient le voir tonsuré qu'afin qu'il pût tenir un bénéfice, et le garder pour un de ses frères, et qu'ainsi ce bien d'Eglise ne sortît point de leur maison. Le docteur Navarre dit de ceux qui ont reçu la tonsure de cette manière, qu'il eût été mieux pour chacun d'eux qu'il se fût rompu les deux jambes le jour qu'on le mena à l'évêque pour en venir à un si grand abus (301) ; et il loue fort les évêques qui ne donnent les quatre moindres ordres, ni la tonsure qu'à celui qui jure, ou ses parents pour lui, qu'il est présentement dans la volonté de prendre les saints ordres quand il sera temps (302).

Un synode de l'Eglise de Reims confirme ces sentiments par un statut digne de remarque : « Qu'on ne donne la tonsure à qui que ce soit, » dit ce synode, » s'il n'a de l'aptitude pour servir l'Eglise, et si l'on ne voit que probablement il montera aux ordres sacrés ; car qu'est-il besoin de donner à des chiens le pain des enfants, et des biens spirituels à ceux qui aiment le monde (303) ? »

Secondement, nous voyons clairement, par ce statut que je viens de rapporter, que l'Eglise ne veut pas qu'on reçoive dans le clergé aucun homme qui ne donne sujet d'espérer qu'il y sera utile : *Nulli nisi idoneo*. Et en effet, pourquoi recevrait-on dans l'Eglise un sujet qui n'y sera bon à rien ? pourquoi honorer des priviléges du clergé une personne sans mérite ? Et pourquoi donner droit aux bénéfices à un incapable d'exercer aucun office (304) ? Ce renversement visible de tout ordre et de toute raison, est l'usage ordinaire de ce malheureux temps, et le plus grand obstacle à la réformation du clergé.

Troisièmement, l'Eglise exige de celui qui veut entrer dans le clergé, qu'il ait la volonté non-seulement de servir Dieu, mais de le servir fidèlement, parce qu'elle veut que tous ses ministres soient les anges de la terre imitateurs de la ferveur de ceux du ciel.

A quel âge un enfant est-il capable de recevoir la tonsure ?

Le concile n'a rien ordonné là-dessus ; il en laisse la dispensation aux évêques. Autrefois on tonsurait les enfants en fort bas âge, avant qu'aucun vice eût corrompu leur innocence baptismale, et pour la leur conserver, on confiait leur éducation à de saints prêtres dans une maison séparée (305). Cet usage n'ayant pas réussi en France, plusieurs de nos prélats ont ordonné que nul enfant ne serait tonsuré qu'à l'âge de quatorze ans. Cette ordonnance est l'effet d'un zèle très-louable. Car, premièrement, ce n'est qu'à cet âge qu'un enfant est capable de faire choix d'un genre de vie, comme il doit faire selon le concile : *Hoc vitæ genus elegisse*. Secondement, il est alors en état de faire voir s'il a de l'esprit, en répondant aux interrogations qu'on doit lui faire sur les principes de la foi et sur ses études. Troisièmement, on a déjà eu assez de temps pour connaître son naturel, et quel soin on a pris de l'élever dans la piété, et enfin s'il y a lieu d'espérer qu'il servira l'Eglise.

L'Eglise prescrit-elle encore quelque autre chose à celui qui vient à la tonsure ?

Elle veut que quand il se présente pour la recevoir, il soit revêtu d'une soutane noire, et qu'il porte à la main un cierge allumé, qu'il produise un écrit qui fasse foi de son baptême, et des témoins qui assurent qu'il a reçu la confirmation ; et s'il est étranger, qu'il ait un dimissoire de son évêque.

Pourquoi l'Eglise requiert-elle ici tout cela, et tout ce que nous avons vu dans ce chapitre ?

Pour nous faire remarquer que cette entrée dans le clergé est d'une très-grande conséquence, ce qui assurément nous doit bien faire gémir, de voir la basse idée qu'on a maintenant de la sainte tonsure (306). Con-

(301) Esset sine dubio melius salvari in humili gradu fidelis populi, quam in cleri sublimitate et deterius vivere, et districtius judicari. (S. BERN., *De convers. ad cleric.*, cap. 20.)

Multo dignius, multoque rectius erat ut ad carcerem, vel ad catastam pœnalem, quam ad sacerdotium traheremini. (GILD. Sap., *Declam. in eccles. ordin.*)

Ignorantes miseri quod ignem et mortem sibi accumulent. (S. EPHREM., *De sacerd.*)

(302) NAVARR., *loco supra citato.*

(303) Nulli tonsura detur nisi idoneo, et ad sacros ordines postea probabiliter ascensuro ; quid enim opus mittere panem filiorum canibus, et spiritualia mundi amatoribus. (*Statut. synod. Rhem.*, tom. III *Concil. Binii*, part. III.)

(304) Clericus Christi servit militiæ. (S. HIERON., *Epist. ad Nepotian.*)

Servi Ecclesiæ sumus. (S. AUG., *De morib. prælat.*, cap. 1.)

Talibus clericis suus non prodest clericatus quibus non placet religiosi humilitas famulatus. (PHILIPP. Abb., *De contin. cleric.*, cap. 48.)

Quis ignorat clericum in medio Ecclesiæ esse tanquam eum qui ministrat. (*Conc. Colon.* I, part. II, cap. 25.)

(305) HALLIER, *De sacris electionibus.* — Ne quis episcopus infanti tonsuram clericalem conferat, qui contra fecerit in eo in quo peccaverit puniatur. (BONIF. VIII, cap. fin., *De temporib. ordin.* in 6.)

(306) Quoniam prima tonsura ad ordines suscipiendos quædam præparatio iis est qui Dei ministerio dicandi sunt, permultum propterea refert in illa conferenda et suscipienda diligentiam studiose adhibere. (*Conc. Mediol.* IV, tit. *Quæ pertinent ad sacrament. ordin.*)

tinuons à nous instruire, et nous connaîtrons mieux combien le mépris qu'on en a et l'abus qu'on en fait sont insupportables.

CHAPITRE II.

Des raisons pour lesquelles on exige que celui qui se présente à la tonsure montre qu'il a reçu le baptême et la confirmation, qu'il porte un cierge allumé et qu'il soit revêtu d'une soutane. — De l'obligation de porter cet habit.

Pourquoi l'Eglise veut-elle que celui qui se présente à la tonsure produise un écrit qui fasse foi de son baptême, et qu'il prouve par des témoins qu'il a été confirmé?

On veut connaître, par l'extrait de son acte baptistaire, s'il est Chrétien, et s'il est né d'un légitime mariage, et on veut savoir au vrai s'il a reçu la confirmation, comme le prescrit le saint concile de Trente.

Que signifie le cierge allumé que l'Egli veut qu'il porte en sa main?

Qu'il conserve inviolablement la foi ardente et agissante qu'il a embrassée au baptême.

Que signifie la soutane dont il doit être revêtu?

Ce vêtement modeste a plusieurs significations bien instructives. Premièrement, en ce qu'elle est un habit dont ce prétendant à la tonsure est revêtu tout de nouveau; elle signifie le changement et la réforme qui doivent être en ses mœurs selon la volonté de Dieu et de son Eglise (307). Secondement, en ce qu'elle est de laine, et non d'une étoffe éclatante, elle marque la pauvreté d'esprit et la modestie dont il doit faire profession toute sa vie (308). Troisièmement, en ce qu'elle est simple et sans ornement, elle signifie l'éloignement des vains ornements (309).

En quatrième lieu, ce nouvel habit montre, par sa couleur noire, que le Chrétien qui veut être ecclésiastique doit être mort ou vouloir tout de bon mourir au péché, au monde et à soi-même; c'est-à-dire, n'avoir plus de mouvement ni de sentiment pour les attraits du péché, ni pour les pompes du siècle, ni pour ses propres intérêts. Voilà de quoi nous doit faire souvenir sans cesse ce mystérieux drap mortuaire, dont l'Eglise nous veut voir toujours couverts (310).

Enfin, la longueur de cet habit saint nous marque la persévérance (311).

Les ecclésiastiques sont-ils obligés de porter toujours la soutane?

On ne peut douter qu'ils n'y soient obligés, et par l'estime et le respect qu'ils doivent à leur profession dont ce saint habit est la marque (312), et par l'obéissance qu'ils doivent à l'Eglise, qui leur en a fait et réitéré souvent le commandement par les canons de ses saints conciles, et par les constitutions de ses Souverains Pontifes. Le saint concile de Trente, qui a renouvelé toutes les ordonnances des anciens conciles sur la vie et les mœurs du clergé, en a fait une remarquable touchant l'habit ecclésiastique, dans laquelle il parle ainsi (313) : « Bien que l'habit ne fasse pas le moine, il faut pourtant que les ecclésiastiques portent toujours un habit convenable à l'ordre qu'ils ont, afin que, par la décence extérieure de leurs vêtements, ils montrent la bonté intérieure de leurs mœurs. Cependant, la témérité de quelques-uns, et leur mépris pour la religion vont si loin en ce siècle, que, méprisant leur propre dignité et l'honneur de la cléricature, ils portent même publiquement des habits de laïques, mettant ainsi le pied en divers endroits, l'un dans les choses divines, et l'autre dans celles de la chair. Pour cela donc, tous les ecclésiastiques, quelque exempts qu'ils puissent être, qui seront dans les ordres sacrés, ou qui possèdent quelques dignités, personnats, offices ou bénéfices ec-

(307) Prioris vestis detractio et alterius inductio significat a media sancta vita perfectiorem traductionem. (S. Dion., *De eccles. hier.*, cap. 6.)

Sicut immutantur in ultibus, ita dextera manus ejus virtutis tribuat eis incrementa. (*Pontif. Rom.*, *De cleric. faciendo.*)

(308) Paupertatem et humilitatem profertis habitu corporis. (*Pontif. Rom.*)

(309) Vile vestimentum denuntiat mundi contemptum. (S. Bern., *De modo bene vivendi*, cap. 9.)

(310) Nigra vestis insinuat humilitatem mentis... Nunc ergo moneo te ut habitum quem ostendis specie, impleas opere. Sanctus est habitus, sanctus sit animus. (S. Bern., *ibid.*)

(311) Perseverantiam in bono studio figura tunica talaris, quam induit Joseph in præfiguratione corporis Christi, et nos clerici eam portamus sive in quotidiano usu, sive in ecclesiastico. Unde Gregorius : Quid est vestis talaris, nisi actio consummata. (Amal Fortun., lib. iv *De eccl. offic.*, cap. 33.)

(312) Habitus sancti nominis. (Salvian., lib. iv.)

Habitus religiosus. (Sidon. Apoll., lib. iv, epist. 24.)

Habitus religionis. (*Pontif. Rom.*)

(313) Sess. 14, *De reform.*, cap. 6. — Ab omni servitute sæcularis habitus hos famulos tuos emunda, ut dum ignominiam sæcularis habitus deponunt, tua semper in ævum gratia perfruantur. (*Pontif. Rom.*)

Nullus clericus sagum aut vestimenta sæcularia induere præsumat. Quod si post hanc definitionem clericus cum indecenti veste inventus fuerit, ita coerceatur ut triginta dierum inclusione detentus aqua tantum et modico pane diebus singulis sustentetur. (*Conc. Matiscon.*, habitum ann. 585.)

Quicunque clericus virgata vel partita veste utetur, si beneficiarius exstiterit per sex menses a perceptione fructuum beneficii, sit eo ipso suspensus; si vero beneficiarius non fuerit, per idem tempus reddatur eo ipso inhabilis ad ecclesiasticum beneficium. (*Conc. Vienn.*, *De vit. et honest. cleric.*)

Nullus eorum qui connumerantur in clero, vestimentum indecens habeat sive in civitate degens, sive in itinere ambulans, sed stolis utatur quæ concessæ sunt clericis; si quis autem tale quid fecerit, per unam hebdomadam suspendatur. (*Sexta syn. gener.*, cap. 7, et refertur caus. 21, quæst. 4, cap. 21.)

Præcipimus ut tam episcopi quam clerici in habitu corporis Deo et hominibus placere studeant; et nec in superfluitate, scissura aut colore vestium nec in tonsura, intuentium ostendant aspectum; quod si moniti ab episcopis emendare se noluerint, ecclesiasticis careant. (*Conc. Later.*, sub Innoc. II, cap. 4.)

clésiastiques, quels qu'ils puissent être, si, après en avoir été avertis par leur évêque ou par son ordonnance publique, ils ne portent point l'habit clérical, honnête et convenable à leur ordre et dignité, et conformément à l'ordonnance et au mandement de leur dit évêque, ils pourront et doivent y être contraints par la suspension de leurs ordres, office et bénéfice, et par la soustraction des fruits, rentes et revenus de leurs bénéfices, et même si, après avoir été une fois repris, ils tombent dans la même faute, par la privation de leurs offices et bénéfices, suivant la constitution de Clément V, publiée au concile de Vienne, qui commence : *Quoniam innovando*.

Il faut remarquer que cette ordonnance, est une vraie réitération et confirmation d'une ordonnance semblable, qui a été faite dans plusieurs conciles précédents, et entre autres, dans le second concile de Nicée, dans divers conciles de Latran, et dans ceux de Vienne, de Constance et de Bâle.

Les Souverains Pontifes ont-ils aussi renouvelé la même ordonnance?

Oui, les Papes voyant que plusieurs ecclésiastiques, par une malheureuse négligence de leur devoir, et par une vanité mondaine, se dispensaient de porter l'habit clérical, ont blâmé sévèrement cette désobéissance, et ont ordonné de nouveau, sous de grièves peines, que les ecclésiastiques ne parussent en aucun lieu, sans un habit décent et convenable à leur profession. Ces Souverains Pontifes sont particulièrement Léon X, qui en fit une constitution, en 1516, pour le royaume de France, à la prière du roi François Ier; Sixte V, en 1589, dans sa bulle célèbre qui commence : *Cum sacrosanctam*, et Urbain VIII, dans une bulle de 1624 (314).

Après tant d'ordonnances d'un tel poids, a-t-on eu besoin dans l'Eglise d'en venir encore à de nouveaux moyens pour obliger les ecclésiastiques à être habillés cléricalement?

Oui, le peu de vocation, l'ignorance ou le mépris des saints canons, le libertinage, l'esprit du monde (315) ont obligé les évêques de presser sans cesse leurs ecclésiastiques par de nouveaux statuts de s'acquitter d'une obligation si étroite et si importante; et c'est une chose étonnante de voir en combien de conciles nationaux ou provinciaux, et en combien de synodes diocésains il a fallu réitérer cette même ordonnance, qui, étant si raisonnable et si nécessaire à la dignité et à la sainteté du clergé, trouve pourtant peu de docilité en plusieurs, qui sont dans ce saint état sans y avoir été appelés de Dieu, ou qui ont perdu la grâce de leur vocation.

Le concile de Trente et les autres conciles qui l'ont précédé ordonnent fortement que nous soyons habillés décemment et d'une manière qui nous distingue des laïques; mais ils ne déterminent pas que cet habit décent soit une soutane. Cette considération fait que plusieurs casuistes trouvent excusables les ecclésiastiques qui ne portent point un habit long, pourvu que l'habit qu'ils ont fasse assez connaître leur état?

Nul ecclésiastique, médiocrement instruit de ses obligations, ne peut douter, de bonne foi, que cet habit tant de fois ordonné ne soit la soutane longue, telle que la portent les ecclésiastiques modestes et craignant Dieu; car cela est suffisamment déterminé, premièrement (316), par le pontifical, qui exige qu'on soit revêtu de cet habit le jour qu'on reçoit la tonsure, ce qui est déclarer manifestement que qui veut entrer dans l'état ecclésiastique doit porter cet habit; secondement, par le Missel, qui veut que le prêtre, qui vient à la sacristie pour se revêtir des habits sacerdotaux, ait une robe longue jusqu'aux talons; troisièmement, les évêques ne laissent pas lieu d'aucun doute là-dessus.

Partout on voit quelque ordonnance semblable à la sixième du diocèse du Puy, qui est conçue en ces termes (317) : « Pour donner aux fidèles l'édification qu'ils leur doivent, ils auront grand soin de pratiquer en tout lieu une grave, religieuse et douce modestie; ils ne manqueront pas d'avoir les cheveux courts, *usque ad patentes aures*, et toujours la couronne chacun selon son ordre. Ils ne seront jamais dans le lieu de leur résidence sans une soutane longue jusqu'aux

(314) Statuimus et præcipimus ut omnes qui sacris ordinibus initiati sunt, vel qui possident ecclesiastica beneficia, gestent tonsuram clericalem, omnesque gestent vestes clericales, sive ut vocant subtanas à collo usque ad talos demissas. (URBAN. VIII.)

Idem statuerant antea Zacharias in syn. Rom., Leo IV et alii. (*Vid.* caus. 21, cap. 4.)

(315) Cernitur in nonnullis sacerdotibus vestium cultus plurimus, virtutum aut nullus, aut exiguus. (S. BERN., *De morib. cleric.*, cap. 2.)

Hinc vos probate quantùm vobis desit in illo interiore sancto habitu cordis, qui pro habitu corporis litigatis. (S. AUG., *Regul. ad servos Dei*.)

Solent dicere : Num de vestibus cura est Deo, et non magis de moribus? At forma hæc vestium deformitatis mentium et morum indicium est. (S. BERN. lib. III *De consid.*, cap. 5.)

Quid sibi vult quod clerici aliud esse, aliud videri volunt.... Nempe habitu milites, quæstu clericos, actu neutrum exhibent, nam neque pugnant ut milites, neque ut clerici evangelizant.... Vereor istos non alibi ordinandos quam ubi *nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat*. (*Job* X, 22. S. BERN., *ibid.*)

(316) Non oportet clericos comam nutrire, se attonso capite patentibus auribus, et secundum Aaron talarem vestem induere, ut sint in habitu ornato. (Dist 32, cap. *Non liceat.*)

(317). Vestem talarem vocat spiritualis militiæ insigne, gravissimasque beneficiorum pœnas iis infligit qui ordinationi suæ non paruerint. (CAR. BORROM.)

Externa vestis simplex ac talaris erit. Verumtamen si iter faciendum sit illis uti liceat habitu contractiore, et ad iter accommodato, sed simplici, et in quo honestas et decorem ordinis eluceat. In omni item incessu, statu, gestu, vultu ordinem suum sacerdos et clericus profiteatur.... Comam et barbam ne studiose nutriant. Capillis simplicem cultum adhibeat. Ne in habitu clericali aut studiosus exquisita cultus elegantia, aut nimis abjecta negligentia et affectatæ sortes appareant. (S. CAROL., passim in suis *Concil. prov.*)

talons, avec une ceinture, et un habit bien honnête, se souvenant que comme les ornements superflus et mondains, dans les habits des prêtres, sont les marques d'une vanité insupportable, aussi de les porter sales, déchirés ou mal ajancés, est une méséance honteuse à la cléricature (318). Quand ils seront en voyage, nous leur permettons l'usage d'une soutane courte, pourvu qu'elle passe les genoux, et n'ait point la forme d'un justaucorps : mais nous défendons absolument de paraître jamais en aucun lieu sans soutane ni soutanelle. » Enfin, si nous avions encore besoin de quelque éclaircissement sur cet habit long, nous le trouverions tout entier dans la bulle de Sixte V, et dans celle d'Urbain VIII; car la bulle de Sixte V expliquant quel est l'habit clérical qu'elle nous ordonne de prendre et de porter toujours : *Assumere et jugiter deferre*, elle l'appelle : *Vestes talares*, des robes longues jusqu'aux talons. Et celle d'Urbain VIII ordonne que les ecclésiastiques portent des soutanes qui prennent depuis le cou jusqu'aux talons : *Subtanas a collo ad talos demissas.*

Pourquoi l'Eglise veut-elle si fort que les ecclésiastiques soient toujours revêtus de leur soutane?

Elle le veut pour de très-sages et très-saintes raisons.

Premièrement, ce saint habit imprime aux ecclésiastiques de la retenue, et leur est une exhortation continuelle à ne pas vivre selon le monde, mais selon leur consécration à Dieu (319).

Secondement, ce même habit leur attire la bonne opinion et le respect du peuple, comme on voit aussi que ceux qui le quittent demeurent méprisables et de mauvaise édification (320).

Troisièmement, il est même du bon ordre de la république, que chacun porte l'habit qui convient à son état, et qui en marque la distinction.

En quatrième lieu, tout bon ecclésiastique se croit obligé de témoigner l'estime et l'amour de sa condition, par la joie avec laquelle il veut en porter toujours les marques, qui sont particulièrement l'habit long et les cheveux courts.

Croyez-vous que manquer à porter la soutane soit un péché mortel?

Pour bien connaître quel péché on commet en désobéissant à la loi qui prescrit l'habit long, il faut considérer qui sont ceux qui ont fait cette loi, pour quelles raisons ils l'ont faite, et comment ils qualifient et punissent ceux qui osent l'enfreindre. Qui sont donc ceux qui ordonnent de porter notre saint habit? Nous avons vu que ce sont des conciles généraux (321), et de Souverains Pontifes (322). Pour quelles raisons nous ont-ils fait cette ordonnance? Afin, disent-ils, que les ecclésiastiques montrent la probité intérieure de leur âme, par la décence extérieure de leur vêtement (323). Et nous venons de voir les autres saintes raisons pour lesquelles ils ont très-sagement jugé que la dignité, la sainteté et la distinction de notre état exigent cet habit vénérable. Comment les supérieurs qualifient-ils ceux que la paresse, l'amour des commodités du corps et l'esprit du monde rendent infracteurs de cette loi si juste, si pleine de sagesse et de sainteté? Ils les traitent d'apostats, et ils appellent leur transgression en ce point une témérité, un mépris de la religion, un ravalement de l'honneur clérical, un renversement du bon ordre de l'Eglise, et enfin une désobéissance qu'on ne peut commettre sans déshonorer la religion, mépriser le nom de Dieu, et perdre son propre salut (324). De quels châtiments les conciles et les Papes veulent-ils qu'une telle faute soit punie? Ces peines, dans le concile de Trente sont la suspension de leur ordre, office et bénéfice, la soustraction du revenu de leurs bénéfices, et même si, après avoir été une fois repris, ils retombent dans la même faute, la privation de leur office et bénéfice (325). La bulle de Sixte V est encore plus sévère que le décret du concile; car, premièrement, elle ordonne que nul bénéfice, quel qu'il puisse être, et même nulle pension ne se donnera qu'à ceux en qui l'on verra la vie et

(318) Nec plus justo cultis, nec insolita atque deformis. Inter utrumque enim virtus discretionis moderatissime tenenda est, quæ plenissima in vita beati Augustini, in laudem illius prolata ita legitur. Vestis ejus et calceamenta, vel lectualia ex moderato et competenti habitu erant, nec nitida nimium, nec abjecta plurimum. (*Conc. Aquisgr.*, cap. 24, habitum ann. 816.)

(319) Clericalis stolæ momentum tale est, ut de ejus occursu vitia suffundantur, mores improbi erubescant (*Synod. Leonens.*, cap. 6, habitum ann. 1629.)

Sicut sancta sunt vestimenta, sic opera tua sint sancta.... Qualis es vultu, talis esto in actu. (S. Bern., *De modo bene vivendi*, cap. 9.)

(320) Cum Bellovacensis quidam episcopus in bello armatus ab Anglis captus esset, egit apud eorum regem summus pontifex, ad hoc ut prædictum episcopum liberaret, vocans eum dilectum filium suum. Rex vero missa episcopi lorica ad papam : Vide, inquit, utrum tunica filii tui sit, an non. Cui Papa : Non filius meus est, vel Ecclesiæ; ad regis igitur voluntatem redimatur, quia potius Martis quam Christi miles judicatur.

(321) Hæc dum universali sunt Ecclesiæ consensu constituta, se non illa destruit quisquis præsumit aut solvere quos religant, aut ligare quos solvunt. (S. Greg. Pap., lib. I *Regest.*, epist. 24, et refertur dist. 15, cap. 2.)

(322) Oportet ad vestrum referri apostolatum pericula quæque et scandala emergentia in regno Dei.... Hæc quippe hujus prærogativa sedis. Cui enim aliquando dictum est (*Luc.* XXII, 32) : *Ego rogavi pro te, Petre, ut non deficiat fides tua.* (S. Bern., *Epist. ad Innoc. II.*)

(323) Ut per decentiam habitus extrinseci morum intrinsecam honestatem ostendant. (*Conc. Trid.*, sess. 14, cap. 6.)

(324) Vereor istos non alibi ordinandos, quam ubi *nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat.* (*Job* X, 22.)

(325) Quis dubitaverit hoc esse sceleratius commissum, quod est gravius vindicatum. (Caus. 24, quæst. 1, cap. *Non afferamus.*)

l'habit des vrais ecclésiastiques. Secondement, elle déclare expressément que tous les bénéficiers, et ceux qui ont des pensions ecclésiastiques, et qui n'obéiront pas à sa constitution aussitôt qu'elle leur sera connue, seront privés par le fait même de leurs bénéfices et de leurs pensions, sans qu'il soit besoin d'aucune monition ni d'aucune sentence de juge.

Quelle conclusion tirez-vous de toutes ces vérités?

J'y fonde ce raisonnement invincible. Lorsqu'une loi est faite par un supérieur légitime, et qu'elle ne nous prescrit rien que de très-juste et très-utile au public, et qu'elle est faite et réitérée sous de grièves peines, quiconque l'enfreint par une mauvaise passion commet un péché mortel. Or est-il que la loi qui nous prescrit l'habit long, a parfaitement toutes ces conditions. Donc lui désobéir librement, comme font plusieurs, c'est indubitablement un péché mortel.

Que si après cela quelque casuiste ose encore dire que cette désobéissance n'est qu'un péché véniel, nous ne l'écouterons point; mais nous nous souviendrons toujours qu'une faute qui rend apostat celui qui la commet, et de laquelle les saints décrets parlent comme d'un grand désordre, et dont saint Charles et saint François de Sales font un cas réservé, ne peut être comptée pour un péché léger, si l'on ne veut point s'aveugler à plaisir.

L'ordonnance de porter l'habit long oblige-t-elle les simples clercs et ceux qui ne sont encore que dans les moindres ordres?

Il est vrai que le décret du concile de Trente ne comprend dans la rigueur de cette loi que les bénéficiers et ceux qui sont dans les ordres sacrés, comme il est évident par les propres termes de ce décret. Pour les simples clercs et les autres ecclésiastiques inférieurs aux sous-diacres, il y a deux choses à dire sur l'article de la soutane. Premièrement, s'ils veulent retourner dans l'état laïque, comme tous le peuvent et quelques-uns le doivent, il faut bien qu'en quittant le clergé, ils en quittent aussi les marques, qui sont la tonsure cléricale et l'habit long. Secondement, tandis que les ecclésiastiques dont nous parlons, persistent dans la résolution d'être d'Eglise, et se qualifient ecclésiastiques, ils doivent porter la soutane qui est leur propre habit. L'Eglise témoigne assez qu'elle veut cela d'eux. Premièrement, en ce qu'elle ne reçoit aucun dans le clergé qu'en le revêtant de ce saint habit, et en priant Dieu qu'il lui fasse la grâce de le garder toujours et de le porter dignement. Secondement, en ce que, dès que les ecclésiastiques cessent de porter cette marque de leur état, elle les déclare déchus des priviléges du clergé, et défend qu'on leur donne aucun bénéfice ni aucune pension. Troisièmement, les saintes raisons pour lesquelles elle a fait l'ordonnance de l'habit long, ont lieu dans ces ecclésiastiques, aussi bien que dans les autres, et particulièrement cette raison, qu'il est du bon ordre de la république que chacun porte l'habit convenable à son état, et qui en marque la distinction (326). En vérité, ceux qui font autrement montrent bien le peu d'estime qu'ils font de leur profession, et qu'il n'y a guère d'apparence qu'ils y soient bien appelés (327).

Nous répondrons dans peu de temps aux objections que font les esprits trop libres, contre l'obligation de porter la soutane.

CHAPITRE III.

Des cérémonies de la tonsure, savoir la coupure des cheveux, la couronne, le surplis, les prières et l'avertissement de l'évêque.

Vous nous disiez, il n'y a pas longtemps, que la sacrée cérémonie de la tonsure contient de bonnes instructions pour les mœurs du clergé. Faites-nous voir un peu cela. Premièrement, que signifie la coupure des cheveux?

Elle signifie le retranchement des vices et des désirs mondains (328), et qu'ainsi le nouveau clerc, voulant être Chrétien plus parfaitement que jamais, renonce tout de nouveau à Satan, pour n'avoir jamais d'autre maître que Jésus-Christ; aux œuvres de Satan, qui sont les péchés, pour s'adonner fermement à la pratique des vertus chrétiennes et ecclésiastiques; et à ses pompes, c'est-à-dire aux appâts pestilentiels, avec lesquels il nous propose les plaisirs, les richesses et les honneurs du siècle, pour détourner de Dieu les affections de nos cœurs. La coupure des cheveux montre que le clerc retranche toute l'estime et tous les désirs qu'il a jamais eus pour ces choses que le monde aime si fort.

Pourquoi celui qui reçoit la tonsure prononce-t-il ces saintes paroles : « Le Seigneur est ma portion héréditaire; c'est vous, mon Dieu, qui me rendrez mon héritage; » pendant que l'évêque lui coupe les cheveux?

(326) Etsi habitus non facit monachum, oportet tamen clericos, vestes proprio congruentes ordini, semper deferre. (*Conc. Trid.*, sess. 14, *De reform.*, cap. 6.)

(327) Forma hæc vestium deformitatis mentium et morum indicium est. (S. Bern., lib. iii *Consid.*, cap. 5.)

Hoc uno vitio vestium contra Ecclesiæ præceptum assumptarum offendunt, et perturbant Ecclesiam. (S. Aug., *De opere monach.*, cap. ult.)

(328) Est autem in clericis tonsura signum quoddam quod in corpore figuratur, sed in animo agitur, scilicet ut hoc signo in religione vitia resecentur, et criminibus carnis nostræ quasi crinibus exuamur; atque inde innovatis sensibus ut comis rudibus enitescamus exspoliantes nos juxta Apostolum veterem hominem cum actibus suis et induentes novum. (S. Isid. Hispal., lib. ii *De offic. eccles.*, cap. 4.)

Rasio capitis est temporalium omnium depositio. (S. Hier. et refertur cap. 12, quæst. 1, cap. *Duo sunt.*)

Hoc signo vitiis quasi crinibus exuuntur. (*Synod. Lugd.*, ann. 1566, tit. *De vit. et honest. cleric.*)

C'est pour protester qu'il quitte véritablement toute affection pour les biens du monde, afin de ne s'attacher désormais qu'à Dieu seul et à son service (329). Oh! que le clergé serait saint, si cette protestation se faisait aussi sérieusement et saintement qu'elle se doit faire! mais, ô Dieu! quel abus, quel sacrilége de la prononcer de bouche avec un cœur plein de désirs mondains, avec la seule intention de trouver des biens temporels, des commodités et de la gloire dans le clergé (330)! Que deviendront au jugement de Dieu ceux qui se portent eux-mêmes, ou qui portent les autres à une telle dérision de Dieu et de son Eglise?

Pourquoi cette coupure de cheveux se fait-elle en forme de croix?

Pour marquer au tonsuré qu'on l'engage au service de Jésus-Christ crucifié, et qu'il doit mettre en lui sa confiance et son amour, et se résoudre à mener une vie de croix et de souffrance courageusement jusqu'à la mort (331).

Pourquoi l'évêque lui coupe-t-il les cheveux au devant et au derrière de la tête, aux deux côtés et au sommet?

Il les lui coupe au devant de la tête, pour lui faire espérer, en lui découvrant les yeux du corps que Dieu l'éclairera intérieurement de ses saintes lumières, et le guérira de tout aveuglement spirituel, ainsi que le prélat l'a demandé pour lui à la bonté divine dans l'oraison, qui est le commencement de toute la cérémonie (332).

Il les lui coupe au derrière de la tête, parce que cet endroit étant le siége de la mémoire, il lui marque par là le souvenir qu'il doit avoir de tout ce qui lui est enseigné et prescrit pour le service de Notre-Seigneur et de son Eglise (333).

Il les lui coupe sur les oreilles, pour lui apprendre qu'il les doit tenir attentives à la voix de ses supérieurs avec une parfaite docilité d'esprit (334).

Enfin, on lui rase le sommet de la tête, pour lui signifier que Dieu l'appelle à la contemplation de ses perfections adorables, et à une intime union avec lui (335).

Les ecclésiastiques doivent-ils porter toujours les cheveux courts?

Assurément ils le doivent, et par obéissance à l'Eglise qui le leur a ordonné très-souvent, et par l'amour qu'ils doivent conserver toute leur vie pour cette sainte marque de leur renoncement au monde et de leur consécration à Dieu (336).

Pourquoi donc tant d'ecclésiastiques portent-ils les cheveux longs?

Quelques-uns croupissent dans ce défaut, parce que ce sont des esprits paresseux et des âmes basses et terrestres, qui n'ont nulle estime de la dignité de leur saint état, et ainsi ne se soucient nullement d'en porter les marques ni d'en garder les lois (337).

D'autres se plaisent à avoir toujours les cheveux bien longs et bien beaux, parce que ce sont des gens qui n'ont jamais quitté, ou qui ont repris l'esprit du monde contre la protestation qu'ils avaient faite à Dieu au pied des autels en recevant la tonsure. N'est-ce pas une chose déplorable de voir dans des prêtres une légèreté et une vanité que les saints apôtres n'ont pu souffrir dans des femmes chrétiennes (338)?

Est-ce un péché mortel à ceux qui sont engagés dans le clergé de porter les cheveux longs, contre la défense de l'Eglise?

Il n'en faut pas douter (339). Si la loi qui nous ordonne l'habit long, nous en impose l'obligation, sous peine de péché mortel, celle qui prescrit les cheveux courts, nous engage à plus forte raison à ne pouvoir lui désobéir sans crimes. Car, outre que cette loi est faite, aussi bien que l'autre, par les principaux supérieurs de l'Eglise, pour des raisons également pleines de sagesse et de justice, et avec autant d'utilité pour le clergé, elle punit plus sévèrement ses infrac-

(329) Clericus Dei est portio, et Deus portio ejus. Quid illius poterit concupiscentiam satiare cui non potest Deus in possessione sufficere? (S. PETR. DAM., opusc. 27.)

(330) Quomodo non erubescunt dicere: Dominus pars hæreditatis meæ? Ubi est illud apostolicum (*II Cor.* VI, 15): *Quæ conventio Christi ad Belial?* Qui terrenas possessiones relinquere nolunt, cur peccata populi comedunt? (S. AUG., *De contemptu mundi.*)

(331) Qui ad deponendum comas capitum suorum pro Christi amore festinant. (*Pontif. Rom.*)

Qui per clericatus officium aliud quærit quam Dominum, nec a Domino est electus, nec ipse elegit Dominum (*Pontif. Rom.*, *Exhort. ad tonsuram.*)

(332) Ab omni cæcitate spirituali et humana oculos eorum aperiat, et lumen eis æternæ gratiæ concedat. (*Pontif. Rom.*, *De clerico faciendo.*)

(333) Caput nostrum significat principale mentis nostræ, ubi agnitio Dei est. (AMALAR. FORTUN., lib. II *De offic. eccl.*, cap. 3.)

Remedii et decoris novacula nobis Christus Deus est, qui cor nostrum circumcidit, vitia radit, animæ caput levigat, nosque ut illam in lege captivam purgat. (S. PAULIN., epist. 4, *Ad Severum.*)

(334) Esto subjectus pontifici tuo, et quasi animæ parentem suscipe. (S. HIER., *Epist. ad Nepot.*)

(335) Summitatem capitis radimus, ut mentem ad superna contemplanda et desideranda liberam esse doceamur. (HUG. A S. VICT., lib. I *De sacram.*, cap 32.)

(336) Quisquis clericus ad sortem Domini vocatus comam nutrit, et capillos radere vel tondere erubescit, profecto se non de Dei, sed de mundi sorte esse testatur. (S. AUG., *De contemptu mundi.*)

(337) Vanum cor vanitatis notam ingerit corpori, et exterior superfluitas interioris vanitatis indicium est. (S. BERN., *Apolog. ad Guillelmum abb.*, cap. 9.)

(338) Si mulieribus extrinseca capillatura et intorti crines prohibentur, quanto magis erit vituperanda in clericis mollities in ornando capite! (*Synod. Faventina*, ann. 1615.)

Vir si comam nutriat, ignominia est illi. (*I Cor.* II, 14.)

Dehonestant religionis dignitatem, et cadunt sub illusione plebis. (*Concil. Matiscon.*)

(339) Nunquid clerici qui non portant coronam, vel tonsuram, vel habitum congruentem, sunt in statu salvandorum? Ad hoc licet aliqui scandalisentur volentes sibi applaudere in peccatis, dico quod non, etc. (S. RAYMUND., dist. 4, p. ultim.)

Eodem sensu loquuntur Panormitanus, Angelus a Clavasio et alii.

teurs, puisqu'elle prononce souvent excommunication et anathème contre eux (340); ce qui assurément n'est pas le châtiment des fautes vénielles (341).

Que faut-il dire des ecclésiastiques qui ont embrassé l'usage des perruques ?

De la façon que plusieurs ecclésiastiques les portent, il est visible qu'ils le font pour être faits à la mode du monde, et affecter un air de courtisan qui les rende agréables dans les belles compagnies de messieurs et de dames; et dès là qu'ils ont tant de mépris de la sainte tonsure, et de l'humilité et modestie ecclésiastiques, qu'ils achètent des cheveux pour cacher en eux la principale marque de cléricature, ne font-ils pas bien voir, par un tel extérieur, qu'ils ont dans le cœur cet amour du siècle, que l'Ecriture appelle une inimitié contre Dieu (342).

Secondement, avec des perruques longues et frisées telles que les portent ces messieurs dont nous parlons, il sont évidemment rebelles aux sacrés canons qui leur ordonnent les cheveux courts; et opposés aux sentiments des Pères qui trouvent insupportable qu'un homme d'Église veuille paraître beau, comme font les femmes mondaines, et prendre, à leur imitation, un grand soin de sa chevelure (343).

De savoir maintenant si un ecclésiastique qui n'a point de cheveux, peut prendre une perruque, pourvu qu'elle soit si modeste, que les âmes cléricales aient sujet de la supporter, c'est un cas de conscience, dont nous attendons la décision de quelque supérieur rempli de l'esprit ecclésiastique.

Que signifie cette couronne qu'on fait porter aux ecclésiastiques sur le sommet de la tête?

Cette couronne est en l'honneur de ce que Jésus, notre souverain prêtre, a été couronné d'épines, et nous est un avertissement continuel de fuir la vanité, l'ambition et les délices (344).

Elle est en mémoire de ce que saint Pierre, qui est le père et le grand patron du clergé, après le Fils de Dieu, fut tondu par dérision, et en cela elle nous exhorte à vouloir bien souffrir de bon cœur les moqueries et les opprobres des gens du monde (345).

Sa figure ronde marque la vie parfaite dont nous devons faire profession (346).

Enfin, nous avons déjà dit que cette rasure de nos cheveux au haut de la tête, nous signifie que Dieu nous appelle à la contemplation de ses perfections ineffables, et à une intime union avec lui.

L'Eglise oblige-t-elle les ecclésiastiques à porter toujours la couronne?

Oui, les mêmes lois qui leur ordonnent de porter les cheveux courts (347), leur enjoignent en même temps d'être rasés au sommet de la tête en forme ronde, et cet usage est très-ancien.

Y a-t-il des ecclésiastiques qui pèchent contre cette loi de l'Eglise?

Oui, il s'en trouve d'assez aveuglés par l'esprit du monde, pour avoir honte de porter cette sainte couronne, qui marque en eux une dignité royale, et fait particulièrement connaître la distinction de leur état (348). Et cette mauvaise disposition est cause qu'ils ne la portent point, ou n'en portent qu'une fort petite, laquelle même ils couvrent par des cheveux renversés; ce qui est une manière d'agir que plusieurs synodes ont défendue, comme étant très-injurieuse à la cléricature (349).

Y a-t-il quelque chose de réglé pour la mesure de cette couronne?

Nous trouvons dans plusieurs synodes, que, conformément à ce qui en a été réglé par saint Charles, la couronne du prêtre doit être de la largeur d'une grande hostie, celle du diacre un peu moindre, et celle des ecclésiastiques inférieurs toujours en diminuant (350).

Un ecclésiastique doit-il se faire couper

(340) Clerici qui comam nutriunt ab archidiacono etiam inviti tondeantur. (Dist. 23, cap. *Clerici.*)

Si quis ex clericis relaxaverit comam, sit anathema. (Dist. 23, cap. *Si quis.*)

(341) *Pro mensura peccati erit ei plagarum modus.* (*Deut.* XXV, 2.)

(342) Capillos cincinnatos, aut supra frontem aliis eminentiores non habeant, sub arbitrii nostri pœnis. (*Synod. Collens.*, ann. 1594.)

Non deferant capillos sive cuculfatos crines, crispatos aut calamistratos qui supra frontem promineant, aut a posteriori capitis parte, vel ab utroque latere demissi sint. (URBAN. VIII, *Edicto pro clericis.*)

(343) Amandentur procul clerici ut feminæ compti. Nullum pudeat tonsuram clericis indictam portare. (*Convent. Melodun.* ann. 1579.)

Tiburtius, martyr, torquatum falsum Christianum detexisse dicitur quod capillos tonsoris arte componeret. (BARON., ann. 286.)

(344) Ex hac Domini Jesu corona pro peccatis nostris a Redemptore nostro suscepta toto mundo regnare cœpit Ecclesia.. Propterea quosdam de suis fidelibus elegit quibus pro fidei firmitate imponit similitudinem coronæ Christi. (HUG. Rothomag., lib. I *Cont. hæret.*, cap. 1 et 2.)

(345) Sanctus Petrus, apostolus, ad humilitatem docendam caput desuper tonderi instituit. (S. GREG. Tur., lib. I *De gloria martyrum*, cap. 23.)

(346) Corona signum regni cœlestis et perfectionis. (*Synod. Lugdun.*, ann. 1566, *De vit. et honest. cleric.*)

(347) Coronam clericalem cum sit proprium clericorum insigne, jubemus omnibus saltem octavo die renovari, ita ut omnibus semper sit conspicua. (*Synod. Cremensis*, ann. 1609.)

(348) Coronam clericalem quæ Christi Domini nostræque militiæ, et immarcessibilis gloriæ insigne est omnes perspicue gerant; nec propter hæreticorum derisionem, aut vulgi judicium quemquam pudeat hoc symbolo ducem suum agnoscere. (*Director. eccles. Colon.*, tit. *De canonicis*, etc.)

(349) Nonnulli coronas non deferunt, et si ipsas deferunt, in locis hoc faciunt indebitis, retro videlicet in capite, ut dum velint ipsas, in quibus deberent merito gloriari possint sub crinibus occultare. (*Edit. archiepiscop. Colon.*, ann. 1337. — Idem habet *Concil. Mogunt.*, ann. 1451.)

(350) Ut constet quam latam quisque debeat gestare coronam; sacerdotis corona amplitudine sua hostiæ magnæ quæ ad missæ sacrificium servit, par sit; clerici vero, hostiæ quæ laicis communicantibus exhiberi solet quantitatem æquet; diaconi autem, paulo minor sit sacerdotali, etc. (*Director. Colon.*, tit. *De prælatis*, num. 29 seq.)

souvent les cheveux, et renouveler sa couronne ?

Il le doit autant de fois qu'il s'aperçoit que son poil commence à devenir trop long (351). Et cela lui signifie qu'il doit s'appliquer toute sa vie au retranchement de ses vices, aussitôt qu'il les sent renaître dans son cœur. C'est notre circoncision spirituelle qui doit durer jusqu'à notre mort.

Que signifie le surplis dont l'Eglise nous revêt en nous recevant dans le clergé, et qu'elle veut que nous portions dans toutes nos saintes fonctions ?

Afin que les ecclésiastiques comprennent mieux ce que demande d'eux ce vêtement blanc qui n'est pas sans mystère, il faut qu'ils se souviennent de ce que signifient les habits blancs, avec lesquels des anges se sont montrés souvent aux hommes. Chacun sait que ces bienheureux esprits nous marquaient par cette blancheur, premièrement, leur très-parfaite pureté qui les exempte pour jamais de tout péché et de toute affection terrestre. Secondement, l'éclat de la gloire dont Dieu les revêt dans son sein. On revêt donc un ecclésiastique d'un surplis blanc, premièrement, afin qu'il le tienne continuellement averti qu'étant, comme il est par son état, un des anges de la terre, il doit faire profession d'une pureté angélique (352); secondement, afin que, portant sur soi cette représentation de la gloire céleste, il soit sans cesse excité par là à n'avoir plus d'estime ni de désirs que pour les biens et la gloire de l'éternité (353).

Pourquoi l'évêque en revêtant le nouveau clerc du surplis, lui dit-il ces paroles : « Que le Seigneur vous revête du nouvel homme qui est créé, selon Dieu, dans une justice, et une sainteté véritables ? »

C'est une prière par laquelle le prélat demande pour lui qu'il soit revêtu de Jésus-Christ, qui est le nouvel Adam, c'est-à-dire, qu'il ait désormais dans son intérieur les mêmes sentiments qu'a eus Jésus-Christ vivant sur la terre, et soit extérieurement une vive image de cet adorable exemplaire (354).

Pourquoi les ecclésiastiques portent-ils la soutane partout où ils vont, et ne portent-ils le surplis qu'à l'église et dans les fonctions du culte de Dieu ?

Leur soutane signifiant qu'ils sont morts au monde (355), ils la portent partout, pour déclarer au monde même qu'ils ne veulent jamais vivre de son esprit. Mais le surplis étant une marque éclatante de la vie nouvelle en Jésus-Christ, ils le portent seulement dans l'église pour les fonctions sacrées de la religion, qui les engagent à ne vivre que pour Dieu seul (356). De sorte que mourir au monde et vivre à Dieu dans son Eglise, sont les deux sentiments que notre soutane et notre surplis nous doivent continuellement inspirer.

Comment un bon ecclésiastique honore-t-il son surplis comme on dit qu'il doit faire ?

Il l'honore, premièrement, par son affection à le porter dans l'Eglise (357), aimant mieux assister aux saints Offices en surplis que de pratiquer d'autres dévotions convenables à tous les bons Chrétiens de l'état laïque.

Secondement, en ne portant point ce saint habit hors de l'église, si ce n'est pour quelque fonction ecclésiastique (358).

Troisièmement, en se souvenant, toutes les fois qu'il s'en revêt, qu'il l'avertit de la vie pure, angélique et céleste à laquelle son saint état l'oblige. Et comme son surplis a souvent besoin d'être blanchi, il doit souvent revoir sa conscience et son cœur en la présence de Dieu, et se purifier tous les jours par de fervents actes de pénitence et de détachement des créatures (359).

Je reconnais, par tout ce que vous nous avez dit de la cérémonie de la sainte tonsure,

(351) Coronam clericalem in capite perpetuo gerant, et ne capillo in dies crescente latere possit, singulis saltem quindenis diebus in summo vertice tondeatur. (*Stat. syn. episc. Suanensis*, tit. *De vit. et honest. cleric.*)

(352) Candore vestis munditia vitæ significatur. Tales enim Dominum docet habere ministros qui nullo carnis corrumpantur contagio, sed perfecta mentis et corporis castitate splendeant, (HUG. A S. VICTOR., *De sacram. fidei*, lib. II, part. III, cap. 11.)

Mitto vobis superpelliceum novum et candidum quod repræsentet vitæ novitatem, et munditiæ candorem. (STEPH. Tornac., epist. 123.)

(353) Vestis candida gloriæ præfert indumentum. (Ivo Carnot., *Serm. de sacrament. neophit.*)

Vestes candidas gloriam designasse, et angeli resurgentis, et angeli ascendentis Domini præcones indicarunt ; ipseque Salvator in illa transfigurationis suæ gloria vestibus niveis præclarus apparens ostendit. (PETR. Cluniac., lib. III, epist. 9.)

(354) Sitis per Christum sensibus innovati abjecta hujus sæculi figura et tota inveteratæ imaginis deformitate projecta formam vestram in formam vestri reducite Salvatoris, ut novitas sensuum vestrorum in vestris actibus elucescat, et cœlestis homo cœlesti jam habitu gradiatur in terra. (S. PETR. Chrysolog., serm. 130.)

(355) Nigra vestis insinuat humilitatem mentis; vile vestimentum denuntiat mundi contemptum. (S. BERN., *De modo bene vivendi*, cap. 9.)

(356) Dum superpelliceum qui amictus ex tela linea candida constat, induit clericus, cogitet quam personam sustineat, nempe a sordibus labeque puram qualem vestitus ille indicat. (*Concil. Mediol.* V, part. III, tit. *Quæ ad dir. Offic. pertin.*)

(357) Caveant tam sacerdotes quam clerici ne superpelliceo exuti clericalibus fungantur officiis. (*Concil. Caputaquense*, ann. 1617.)

(358) Ne cum superpelliceo per civitatem deambulantes vagentur. (*Synod. Vicens.*, ann. 1628.)

(359) Byssus est genus lini candidissimi, et ad summum candorem multa vexatione et ablutione perductum ; significat autem perfectam carnis munditiam secundum illud quod in Apocalypsi (XIX, 14) legitur : byssus sunt sanctificationes sanctorum. Hanc munditiam caro sacerdotis ex se non habet, sicut nec linum ex se est candidum, sed sicut dictum est multis castigationibus et ablutionibus redditur candidum. Forma est sacerdotalis munditiæ, ut secundum Apostolum sacerdotes carnem suam castigent, et in servitutem redigant. (Ivo Carnot., serm. 3, in synodo.)

qu'il est très-vrai qu'elle contient de très-salutaires instructions sur la sainteté du clergé. Continuez à nous découvrir encore celles qui sont contenues dans les psaumes qu'on y chante, dans les prières qu'y fait l'évêque, et dans l'avertissement qu'il donne aux nouveaux clercs.

Le psaume *Conserva me* nous signifie le bonheur que ce nous est d'être entièrement à Dieu, et de n'être du tout plus au monde (360), et le psaume *Domini est terra* montre que le clergé ne veut que des âmes pures et innocentes (361).

L'évêque, dans la première prière qu'il y fait, demande à Dieu qu'il lui plaise de donner à ceux qui, pour l'amour de lui, viennent avec empressement quitter leurs cheveux, la grâce de son Saint-Esprit, qui conserve toujours en eux l'habit de religion, qui les préserve des embarras et des empêchements du monde, et de tout désir séculier; qu'en même temps que la tonsure change extérieurement leurs visages, sa main divine les change intérieurement, en les faisant croître dans la vertu, et leur ouvre les yeux de telle sorte qu'il ne reste dans leurs âmes aucun aveuglement, mais que la lumière de la grâce leur soit accordée pour jamais (362).

Dans la seconde prière, le prélat demande pour les nouveaux clercs, auxquels, pour l'amour de Dieu, il vient d'ôter les cheveux, qu'ils persévèrent toujours dans sa dilection, et soient toujours conservés purs de toute tache (363).

Dans la troisième, il bénit les nouveaux serviteurs de Dieu avant que de les revêtir du surplis, qu'il appelle l'habit de la sacrée religion (364), et il demande à Dieu pour eux la grâce d'être toujours dévots dans son Eglise de la terre, et de parvenir ainsi à l'Eglise du ciel (365).

Dans la quatrième, que nous avons déjà considérée, il demande au Seigneur pour chacun d'eux, en lui mettant le surplis, qu'il soit revêtu de Jésus-Christ (366).

Enfin, par la cinquième, il demande pour eux qu'ils demeurent purs et libres de la servitude de l'habit séculier, et qu'en même temps qu'ils mettent bas l'ignominie de cet habit du monde, ils soient ornés pour jamais de sa sainte grâce (367).

Dans l'avertissement qu'il leur fait, il dit: « Mes très-chers enfants, vous devez remarquer qu'aujourd'hui vous avez été mis sous la juridiction de l'Eglise, et avez acquis droit aux priviléges du clergé. Prenez donc bien garde que vous ne veniez à les perdre par des fautes qui vous en rendraient indignes, et ayez grand soin de plaire à Dieu par vos bonnes mœurs (368). Tout cela nous instruit fort bien sur la sainteté que Dieu veut voir dans sa sainte maison.

Vous nous avez dit que la bonne vie des tonsurés les prépare aux saints ordres. Que doit faire un clerc pour vivre selon son état?

Nous allons voir cela en parlant des avantages que leur cause la tonsure.

CHAPITRE IV.

Les avantages des tonsurés. — La vie qu'ils doivent mener. — Les réponses aux objections qu'on fait contre l'extérieur clérical.

Quels sont les avantages des tonsurés par-dessus les simples Chrétiens?

Ils sont du sacré corps du clergé.

Ils peuvent assister en surplis dans le chœur avec les autres ecclésiastiques, pour y chanter avec eux les saints offices.

Ils sont capables de posséder des bénéfices, quand ils seront en état de bien servir.

Ils peuvent être promus aux saints ordres, quand leur prélat le jugera à propos, pour le service de l'Eglise.

Ils sont exempts de la juridiction séculière.

Enfin, l'Eglise veut que les fidèles respectent tous les ecclésiastiques comme des personnes consacrées à Dieu (369); et quiconque en oserait frapper quelqu'un avec malice et violence, encourrait par cet attentat l'excommunication (370).

L'agrégation du nouveau clerc dans le clergé l'oblige-t-elle à une nouvelle vie?

Oui, elle l'oblige à considérer qu'étant dans un état plus saint que celui des simples Chrétiens, il doit être plus sage, plus

(360) Beatum ac felicem prædicat eum qui omnem præsentis vitæ necessitatem pro nihilo ducit, et soli spei quam in Deo fixam habet, fidit. (THEODORET., *in psal.* LXXXIII.)

(361) *Quis ascendet in montem Domini*, etc. *Innocens manibus* (*Psal.* XXIII, 3,4), etc. Hoc de sacerdotibus puto prædictum fuisse, ut describeret quales esse oportet. (EUTHYM., in eum locum.)

(362) Ad deponendum comas capitum suorum pro Dei amore festinant, donet eis Spiritum sanctum qui habitum religionis in eis in perpetuum conservet, et a mundi impedimento, ac sæculari desiderio corda eorum defendat; ut sicut immutantur in vultibus, ita dextera manus ejus virtutis eis tribuat incrementa, etc. (*Pont. Rom.*)

(363) In tua dilectione perpetuo maneant, et eos sine macula in sempiternum custodias. (*Ibid.*)

(364) Habitum sacræ religionis. (*Ibid.*)

(365) Et devoti in Ecclesia persistere: et vitam percipere mereantur æternam. (*Ibid.*)

(366) Induat te Dominus novum hominem qui secundum Deum creatus est in justitia et sanctitate veritatis. (*Ibid.*)

(367) Ab omni servitute sæcularis habitus hos famulos tuos emunda: ut dum ignominiam sæcularis habitus deponunt, tua semper in ævum gratia perfruantur. (*Ibid.*)

(368) Hodie de foro Ecclesiæ facti estis, et privilegia clericalia sortiti estis, cavete igitur ne propter culpas vestras illa perdatis, habitu honesto, bonisque moribus, atque operibus Deo placere studeatis. (*Ibid.*)

(369) Judicio meo si clericos despiciunt, multo sceleratiores ac majori supplicio digni sunt, quam fuerit Dathan una cum suis. (S. CHRYSOST., lib. III *De sacerd.*, cap. 5.)

(370) Si quis suadente diabolo in clericum manus violentas injecerit anathematis vinculo subjaceat; et nullus episcoporum præsumat illum absolvere, nisi mortis urgente periculo, donec apostolico conspectui præsentetur et ejus mandatum suscipiat. (Caus. 27, quæst. 4, cap. *Si quis.*)

pieux et plus éloigné de l'esprit du monde que les plus vertueux laïques (371).

A quoi l'oblige l'honneur qu'il a d'assister au chœur avec les autres ecclésiastiques?

A bien remarquer que le chœur étant l'image du paradis, comme la nef représente l'Eglise de la terre, l'ecclésiastique, qui est si souvent dans ce saint lieu, doit mener une vie très-pure (372).

A quoi l'oblige le chant des saints Offices auquel il est occupé dans le chœur?

Premièrement, à louer Dieu et à l'invoquer d'un cœur plein de religion (373); secondement, à le louer aussi et à l'invoquer, avec un grand soin de bien prononcer toutes les paroles du saint Office, et de les chanter d'un ton dévot et modeste, qui ne tienne rien des airs mondains (374) : pour cela il doit prendre à tâche de bien savoir le plain-chant.

Qu'est-ce que louer Dieu?

C'est raconter avec amour ses divines perfections, les merveilles de ses œuvres et les magnificences de ses bienfaits. C'est ce que chante l'Eglise de la terre, par la bouche de ses ministres, à l'imitation de celle du ciel.

Par quelles raisons un ecclésiastique doit-il être bien affectionné à louer Dieu?

Premièrement, Dieu est infiniment digne que les hommes, aussi bien que les anges, louent sans cesse ses perfections ineffables, admirent ses merveilles, et le remercient continuellement des bienfaits de toute sorte dont il nous comble perpétuellement (375).

Secondement, il désire ce devoir de tous les Chrétiens, et particulièrement des ecclésiastiques qui sont chargés de le lui rendre pour eux et pour tout le peuple fidèle (376).

Troisièmement, ces saintes louanges étant prononcées dévotement, portent les âmes à l'estime et à l'admiration de Dieu, et à un grand éloignement de tout ce qui le déshonore.

En quatrième lieu, elles produisent ces bons effets, non-seulement dans ceux qui les chantent avec une vraie piété, mais aussi dans ceux qui les écoutent; ce que plusieurs assurent avoir souvent expérimenté (377).

Que doit particulièrement pratiquer un clerc pour mener une vie qui ne le rende pas indigne des priviléges du clergé, et qui soit une vraie préparation aux saints ordres?

J'estime qu'un clerc vivra selon son état, s'il fait constamment six choses, qui sont :

Fuir l'offense de Dieu, et s'adonner aux actions de piété avec plus de ferveur qu'il n'avait jamais fait avant sa cléricature (378);

Communier plus souvent et plus dévotement (379);

Etre bien clérical en tout son extérieur;

Assister avec religion et modestie aux saints Offices de l'Eglise (380);

Ne fréquenter que les plus sages et les plus fervents ecclésiastiques;

Bien employer le temps à quelque bonne étude et à quelque sainte lecture;

Avoir un directeur plein de lumière, et zélé pour tout ce qui regarde les fonctions et les mœurs du clergé; lui rendre compte fidèlement de toutes ses occupations, et bien suivre ses conseils (381).

Tout cela est conforme à ce que nous avons dit ci-devant des moyens d'acquérir et de conserver l'esprit ecclésiastique. Cet endroit-là et celui-ci sont ceux que nous prions les jeunes clercs de lire et de considérer souvent devant Dieu.

Puisque vous nous parlez encore de l'extérieur clérical, il faut, avant que nous quittions cette matière, que vous m'appreniez ce qu'il faut répondre à ce qu'objectent plusieurs ecclésiastiques engagés dans le clergé contre l'obligation de porter l'habit long, les cheveux courts et la couronne. Il y en a qui disent que les canons qui ont ordonné cela ne sont plus en usage. Ce sentiment est-il véritable?

Ç'a été pour anéantir cette mauvaise excuse que le concile de Trente et plusieurs Souverains Pontifes de ces derniers temps ont

(371) Vehementer Ecclesiam Dei destruit, meliores esse laicos quam clericos. (S. HIER., cap. II *in I Epist. ad Tit.*)

Aut cæteris honestiores, aut omnibus fabula sunt. (S. BERN., lib. IV *De consid.*, cap. 6.)

(372) Non forum, non officina est Ecclesia, sed locus angelorum, locus archangelorum, regnum Dei, ipsum cœlum. (S. CHRYSOST., hom. 36, *in I ad Cor.*)

(373) Reverentiæ et diligentiæ studium divino debetur officio, quanto Deo immediatius exhibetur. (S. BONAV., *Specul. discipl.*, part. I, cap 16.)

(374) Psalmi in Ecclesia non cursim, et excelsis, atque inordinatis, seu intemperatis vocibus, sed plane ac dilucide, et cum compunctione cordis recitentur; ut et recitantium mens illorum dulcedine pascatur, et audientium aures illorum pronuntiatione demulceantur. (*Conc. Aquisgr.* cap. 37, celebratum ann. 816.)

(375) *Quis sicut Dominus Deus noster qui in altis habitat.* (*Psal.* CXII, 5.)

Domine, Deus virtutum, quis similis tibi? (*Psal.* LXXXVIII, 9.)

Laudate eum secundum multitudinem magnitudinis ejus. (*Psal.* CL, 2.)

(376) Assidue et devote orare, sicut et lectioni perfecte intendere sunt opera clericorum. (*Syn. Lingon.*, ann. 1404.)

(377) Quantum flevi in hymnis et canticis tuis, Deus meus, suave sonantis Ecclesiæ tuæ vocibus commotus alacriter. (S. AUG., lib. IX *Confess.*, cap. 6.)

(378) Si usque nunc fuistis tardi ad Ecclesiam, amodo debetis esse assidui. Si usque nunc somnolenti, amodo vigiles. Si usque nunc ebriosi, amodo sobrii. Si usque nunc inhonesti, amodo casti. (*Pontif. Rom.*)

(379) Diaconi, subdiaconi et reliqui clerici confessionem et communionem frequentent. (*Conc. Mediol.* II, tit 2.)

(380) Clericus functiones suas in Ecclesia non elate sed humiliter, non raro, sed frequenter, non negligenti studio, sed accurata vereque clericali sollicitudine et disciplina, pie, recte atque rite præstet. (*Concil. Mediol.* V.)

(381) Operam dato ut aliquem tibi fidelem virum invenias quem in omnibus deinceps vitæ studiis certissimum ducem sequare... Hoc apud te constanter teneto, ut nihil omnino quidquam præter illius voluntatem facias. (S. BASIL., in *Asceticis*, *De abdicat. rerum.*)

renouvelé expressément et sévèrement tout ce que l'Eglise avait autrefois ordonné là-dessus (382).

Ne peuvent-ils point dire que la coutume de s'habiller autrement a fait cesser toutes ces lois ?

Ils n'objecteront point cette autre pauvre excuse, s'ils ont un peu de l'instruction et de la piété qu'ils doivent avoir. Un peu d'instruction leur aura appris qu'une coutume que les gens de bien n'ont jamais embrassée, mais toujours blâmée, et qui n'est introduite que par des hommes relâchés et mondains, est, dans le langage de l'Eglise, une corruption plutôt qu'une coutume (383). Et s'ils ont de la piété, ils s'opposeront à ce très-mauvais relâchement, au lieu de l'autoriser de paroles et d'exemples, comme font quelques-uns.

Un ecclésiastique qui est homme de qualité dans le monde, ne peut-il point dire avec quelque raison qu'on ne doit pas exiger de lui cet habit long et ces cheveux courts que porte le commun des ecclésiastiques ?

Si un ecclésiastique de cette sorte a de la crainte de Dieu et fait espérer qu'on le trouvera docile, avec la grâce de Notre-Seigneur, il faut lui remontrer deux vérités.

La première, que la naissance illustre et la considération où elle met un homme, ne doit servir à un ecclésiastique que pour donner dans le clergé de plus forts exemples d'humilité, de modestie et d'obéissance aux saintes lois de l'Eglise (384).

La seconde, que les ecclésiastiques de naissance sont dans un état très-déplorable et très-damnable, lorsqu'ils vivent dans le clergé comme si leur noblesse leur était un titre d'exemption de tout bien, et leur donnait droit de mépriser avec une impiété plus hardie toutes les maximes et les pratiques de la vie cléricale, comme des bassesses et des bagatelles; en quoi, certes, ils sont d'autant plus déraisonnables et condamnables, qu'en même temps qu'ils n'ont que du dédain pour les saintes lois du clergé, ils sont plus empressés à s'en procurer les plus gros revenus. Ils ont l'injustice de vouloir que l'Eglise nourrisse en leurs personnes des gens qui ne lui font que du mal; et il semble assez étrange que l'orgueil, par lequel ils regardent comme au-dessous d'eux ce qui est très-saintement et très-sagement ordonné à tous les ecclésiastiques pour la décence de leurs sacrées fonctions et pour l'édification des fidèles, que cet orgueil, dis-je, ne leur persuade point que ce leur soit une humiliation de vivre du patrimoine des pauvres (385).

Il y en a d'autres qui disent qu'il faut avoir de la piété dans le cœur, mais que pour tout ce que prêchent quelques dévots de l'habit long et des cheveux courts, ce sont des minuties auxquelles les honnêtes gens ne prennent pas garde.

Ce mauvais discours contient deux sentiments très-faux que nous devons rejeter, en soutenant :

Premièrement, qu'il n'est point vrai qu'un ecclésiastique ait de la religion dans le cœur, tandis que ce même cœur est plein d'une désobéissance obstinée et scandaleuse aux lois de l'Eglise (386). J'appelle cette désobéissance obstinée, parce qu'elle persiste opiniâtrément à tenir bon contre des lois saintes tant de fois réitérées; et elle est scandaleuse, puisqu'elle attire à son imitation ceux qui ont porté dans le clergé l'esprit du monde, ou en peuvent être aisément susceptibles.

Secondement, nous devons soutenir qu'on ne peut, sans une extrême témérité, traiter de minuties et de bagatelles des pratiques que des conciles généraux et des souverains pontifes nous ont ordonnées si souvent sous de grièves peines (387).

(382) Statuit sancta synodus, ut quæ alias a summis pontificibus et a sacris conciliis de clericorum vita, honestate, cultu, etc. Copiose ac salubriter sancita fuerunt, eadem in posterum iisdem pœnis, vel majoribus, arbitrio ordinarii imponendis, observentur. (*Concil. Trid.*, sess. 22, *De reform.* cap. 1.)

(383) Si consuetudinem fortassis opponas, advertendum quod Dominus dicit (*Joan.* XIV, 6) : *Ego sum veritas et vita.* Non dixit : Ego sum consuetudo, sed veritas, et certe (ut Cypriani utamur sententia), quælibet consuetudo quantumvis vetusta, quantumvis vulgata, veritati est omnino postponenda. (Dist. 8, cap. *Si consuetudinem.*)

Consuetudo sine veritate, vetustas erroris est. (S. CYPRIAN., *Epist. ad Pompeium*, refertur dist. 8, cap. *Consuetudo.*)

(384) Nec te poterunt excusabilem reddere tuæ generositatis eminentia, et numerositas clientelæ. Quia filius comitis aut consobrinus regis es... Quanto est celebrior titulus tuæ nobilitatis, tanto gloriosius tibi cedit ad cumulum laudis, si alios in cleri ministerio superas sanctitate quos generositate transcendis. (PETR. Bles., epist. 4. *Ad Reginald.*)

(385) Vocavit te Ecclesia de filio in parentem. Si vis esse quod diceris ut inter electos Domini censearis, qui quos elegit prædestinavit; convertere a conversatione tua antiqua, ut novum induens hominem, omnem vitæ prioris exuas vetustatem... Super omnia autem humilitatem amplectere, ut apud te nihil superciliosum appareat, in verbo, vel in facie, vel in gestu. Nihil singularitatis prætendas, nihil dominationis exerceas. Vocavit te Dominus ut sacerdotio fungaris ei, ut in domo matris suæ sis fidelis et prudens dispensator : servus, non dominus sis possessionum suarum custos et populi advocatus. Non vocavit te in immunditiam, ut deducas in bonis dies tuos, et agas curam carnis in desideriis. (PETR. Bles., *Epist. ad Reginaldum filium comitis Blesensis.*)

(386) Tanta hodie aliquorum inolevit temeritas, religionisque contemptus, ut propriam dignitatem, et honorem clericalem parvi pendentes, vestes etiam deferant publice laicales, pedes in diversis ponentes, unum in divinis, alterum in carnalibus. (*Conc. Trid.*, sess. 14, *De reform.*, cap. 6.)

(387) Quis quo magno peccato non reputabit quod sicut ait concilium Burdigalense ordinem ecclesiasticum confundit? Cujus transgressio, sicut docet Lateranensis synodus, facit apostatam? Quod testante Sixto V sine religionis dedecore, sine nominis Dei contemptu, sine propriæ salutis dispendio perpetrari non potest? Quod incarcerationis, privilegii clericalis amissionis, beneficiorum privationis, officiorum suspensionis, ab Ecclesia segregationis, æternæ gehennæ comminationis, anathematis, et aliis ultricibus pœnis, summi Pontifices et concilia plectere non dubitaverunt. (CHAMILL., *De habit. cleric.*)

D'autres disent qu'il se trouve des ecclésiastiques d'un extérieur fort régulier qui, dans le fond, sont fort vicieux et de misérables hypocrites; et ils infèrent de là qu'il leur est meilleur d'être faits à l'extérieur comme les honnêtes gens du monde. Que dire à ces messieurs?

Il faut leur répondre que les vicieux dont ils parlent sont hypocrites, en ce qu'ils gardent l'extérieur des bons ecclésiastiques, afin de paraître ce qu'ils ne sont pas, et que comme un agneau ne quitte pas sa peau, si les loups se couvrent d'une peau semblable, ainsi un serviteur de Dieu ne doit pas quitter son extérieur modeste et régulier, parce que des méchants le contrefont pour couvrir leur vice. Ce qu'il y a à faire avec la grâce de Dieu pour se distinguer des hypocrites, est de servir Notre-Seigneur, et d'obéir à sa sainte Eglise d'un cœur sincère (388).

Mais on voit tant d'ecclésiastiques qualifiés qui passent pour gens de bien, et qui pourtant sont souvent en habit court, parce que cela leur est plus commode et qu'ils en sont mieux reçus dans les compagnies du monde. Ne peut-on les imiter sans offenser Dieu?

Premièrement, nous devons soutenir, comme nous avons déjà fait, que les mondains ainsi rebelles à l'Eglise ne sont point véritablement des gens de bien, quand il ne paraîtrait point en eux d'autres défauts (389).

Secondement, quand on voudrait croire dans un ecclésiastique fait de la sorte une grande probité, il faudrait toujours se souvenir de cette sentence de l'Apôtre : *Imitez l'homme de bien toujours en ce qu'il a de bon. « Æmulamini bonum in bono semper* (*Galat.* IV, 18) : » ce qui veut dire qu'il ne faut jamais imiter ce qu'il y a de défectueux en qui que ce soit (390).

CHAPITRE V.

La grande précaution avec laquelle plusieurs prélats donnent la tonsure. — L'éducation des jeunes clercs.

Permettez-moi de vous faire encore quelques questions sur la tonsure et les tonsurés. Pourquoi plusieurs évêques ne donnent-ils la tonsure qu'avec beaucoup de précaution?

C'est qu'ils en voient les grandes conséquences. Ils savent qu'il est arrivé souvent que des tonsurés sans mérite et pleins de defauts sont parvenus à être curés malgré leurs évêques, ce qui est un inconvénient qui a des suites très-funestes (391).

Ils considèrent qu'un des plus grands maux qui soient au monde, c'est la mauvaise vie de quantité de bénéficiers qui est en vérité l'opprobre de l'Eglise; et que le meilleur et presque l'unique remède à tant de désordres, est que les prélats donnent seulement la tonsure à ceux desquels ils puissent espérer raisonnablement qu'on en sera édifié et consolé dans l'Eglise (392).

Ils considèrent aussi que c'est par la tonsure qu'un Chrétien commence d'être ecclésiastique, et que de même que ce commencement, quand il est selon Dieu, est ordinairement suivi d'un progrès heureux et parvient à une bonne fin, de même il arrive très-rarement que ceux qui abusent de ce même commencement puissent bien réussir dans la suite (393).

Sur quoi un prélat fonde-t-il l'espérance qu'il conçoit qu'un enfant réussira dans le clergé?

Il la fonde, premièrement, sur l'assistance du Saint-Esprit, laquelle il implore, dans toutes les occasions, d'exercer son sacré ministère (394), surtout quand il s'agit de pourvoir l'Eglise de bons sujets.

Secondement, il conçoit de bonnes espérances d'un enfant, lorsque, ayant bien examiné son esprit, son naturel et son attrait pour la piété, il trouve en lui de bonnes qualités et de la disposition à devenir avec le temps utile à l'Eglise (395).

En troisième lieu, il croit avoir sujet de bien espérer de ce jeune clerc ainsi bien disposé, lorsque les personnes qui doivent prendre soin de son éducation promettent de ne rien omettre pour la lui donner conforme au saint état auquel il aspire.

Quelles sont les personnes qui doivent prendre soin de l'éducation des jeunes clercs?

Ces séminaires dans lesquels on les mettait autrefois pour tenir ces sortes d'enfants exempts de la corruption du siècle, n'étant plus en usage, l'évêque confie l'éducation d'un jeune clerc, premièrement et principalement, à ses parents; secondement, à un maître d'école ou à un régent; troisièmement, à son curé, qui est commis pour voir si son père et sa mère ou ses maîtres font ce

(388) Humilitatem atque religionem et in vultu, et in opere, et in habitu, et in sermone demonstrent; ut bene agentes et habitu et vultu demulceant, male agentibus vero ipso suo vultu terribiles sint. (*Conc. Cabilon.* III, cap. 4, celebratum ann. 813.)

(389) Imperfecti cordis et imperfectæ prorsus voluntatis indicium est statuta seniorum studiosius discutere... Nec unquam libenter obedire nisi cum audire contigerit quod forte libuerit. (S. BERN., *De præcept. et dispens.*, cap. 10.)

(390) *Denuntiamus vobis, fratres in nomine Domini nostri Jesu Christi, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinate.* (*II Thess.* III, 6.)

(391) Undenam, quæso, existimas tam multas in ecclesiis turbas nasci? Equidem non aliunde opinor quam ex pastorum electionibus casu, potiusquam diligenter atque accurate factis. (S. CHRYSOST., lib. III *De sacerd.*, cap. 10.)

(392) Impositio manuum est ostium per quod intrant qui ecclesiarum adminiculis admoventur : proinde quia ejuscemodi ostium custoditum non est, factum est ut tanta mala in Ecclesiam Dei irruperint. (*Conc. Colon.*, part. I, cap. 1, habitum ann. 1536.)

(393) Quoniam tonsura ad ordines suscipiendos præparatio est, multum propterea refert omnem in illa conferenda diligentiam adhibere. (*Conc. Mediol.* IV, tit. *De iis qui pertinent ad sacrament. ordin.*)

(394) *Pontificale Rom.*, passim — Dignos sacris altaribus fac ministros. (*Orat. Eccles.* — *Ostende quem elegeris.* (*Act.* I, 24.)

(395) Episcope, elige adjutores tuos quos ex cuncto populo Christiano maxime dignos probaris. (Auctor *Constit. apostol.*, lib. III, cap. 15.)

qu'ils doivent pour le bien élever (396). C'est ce que font avec une vigilance pleine de zèle les curés qui aiment le saint clergé. Il s'en trouve même, parmi ces bons pasteurs, qui prennent eux-mêmes le soin de semblables enfants, les logeant dans leur maison, ou les appelant tous les jours pour leur donner des instructions dont ils les voient capables, et leur inspirer les sentiments de la vraie piété. Dieu fasse, par sa sainte grâce, que beaucoup de saints prêtres aient le temps, l'affection et le talent nécessaires à un emploi si utile à l'Eglise !

Le père et la mère du jeune clerc, étant principalement ceux qui doivent prendre soin de son éducation, il est nécessaire de les instruire sur ce devoir. Que croyez-vous qu'il leur faut représenter pour le leur faire bien connaître, et pour les porter, avec la grâce de Dieu, à s'en acquitter comme il faut ?

Il faut les exhorter puissamment à n'oublier jamais que donner un mauvais sujet à l'Eglise, en procurant la tonsure à un enfant qu'on voit n'être pas disposé à y bien faire, c'est nuire notablement à l'Eglise (397), déshonorer Dieu (398), et engager ce malheureux enfant à se damner dans un état où Dieu ne le veut pas (399). De sorte que le crime qu'ils commettent est tout ensemble une injustice, une impiété et une cruauté extrême, capables d'attirer la malédiction de Dieu sur eux et sur leur famille, qui sera certes très-malheureuse s'il s'y trouve un mauvais prêtre ; d'où il faut conclure que s'ils ont commis cette grande faute de faire entrer dans le clergé un enfant qui n'y est point propre, ils sont obligés à la réparer en ne permettant pas qu'il en vienne à de plus grands engagements dans l'état ecclésiastique, et en le faisant bientôt changer de condition.

Que si un père et une mère ont un enfant qui soit élevé comme il le faut être, c'est-à-dire qu'ils ont donné, et qui s'est donné lui-même à Dieu d'une bonne et sincère affection, pour le servir en sainteté et justice, en sa présence, tous les jours de sa vie ; il faut les bien avertir que cet enfant est un précieux dépôt, que Dieu a mis entre leurs mains ; que c'est pour lui qu'ils l'élèvent et non pas pour eux ; qu'ils doivent donc prendre tout le soin possible pour empêcher qu'il ne vienne à perdre son innocence, et à se dépraver dans leur maison, et qu'ils doivent par conséquent faire en sorte qu'il n'y entende que de bonnes paroles, et qu'il n'y voie que de bons exemples (400).

Pour les maîtres ou régents, chez qui on doit envoyer les jeunes clercs pour être formés aux lettres et à la piété, il est du soin non-seulement de leurs parents, mais encore du curé et même du prélat, de les exhorter fortement à regarder avec grande distinction dans leurs classes les enfants destinés aux saints autels, et à prendre particulièrement à tâche de les former selon leur vocation.

TITRE III.

DES MOINDRES ORDRES.

CHAPITRE PREMIER.

Quelques questions sur la préparation aux saints ordres. — De ce qu'on doit faire après en avoir reçu quelqu'un. — Des interstices. — Du séminaire.

Avant que nous parlions de chacun des saints ordres en particulier, comme le demande la suite de nos entretiens, il nous reste quelques questions à vous proposer sur ce qui les regarde en général. Quand peut-on dire qu'un clerc est bien préparé à recevoir quelque ordre ?

(396) Prona est omnis ætas, ab adolescentia sua in malum ; nihil enim incertius quam vita adolescentum. Ob hoc constituendum oportuit, ut si qui in clero puberes aut adolescentes existunt, omnes in disciplinis ecclesiasticis agant deputati probatissimo seniori quem magistrum doctrinæ et testem vitæ habeant. (*Conc. Tolet.* IV, cap. 24, habitum est ann. 633.)

Multi ædificant parietes, et columnas Ecclesiæ substruunt, marmora nitent, auro splendent laquearia, gemmis altare distinguitur, et ministrorum Christi nulla electio est. (S. Hier., *Epist. ad Nepot.*)

(397) Ecclesia Christi reproba cujuslibet ordinatione fœdatur. (Petr. Dam., Opusc. *Contra cleric. aulic.*, cap. 4.)

(398) Ita est aliquis sacrilegæ temeritatis, ac perditæ mentis, ut putet sine Dei judicio fieri sacerdotem. (S. Cypr., epist. 55, *Ad Cornel.*)

(399) Quod pertulerunt superbi illi levitæ (Core, Dathan et Abyron), qui, Domino non jubente, sibi sacerdotium vendicabant ; hoc patiuntur quicunque se in Ecclesiæ ministerium conantur ingerere. Quomodo combusti sunt illi in corpore, sic isti exurentur in corde. (S. Aug., serm. 98, *De temp.*)

(400) Magister et doctor es universæ familiæ tuæ, et filios perpetuo docendos commisit tibi Deus... Statuas in ædibus habere te existima liberos ; singulis diebus eos informa et diligenter considera, omnique ratione illorum animam exorna et instrue (S. Chrysost., *in illud* (*I Tim.* v, 9) : *Vidua eligatur*, etc.)

An non absurdum est nos domum veterem ruinam minitantem fulcire, domum autem Dei (nam Dei domus debet esse adolescentis animus), ne vulgari quidem dignari cura ? Vide ne idem audiamus, quod olim Judæi... *Vos habitatis in domibus laqueatis, domus autem mea deserta est.* (*Agg.* I, 4.) Quod si illius templi neglectus tantam excitavit iram Dei, multo magis hujus templi ad iram provocabit Dominum. (S. Chrysost., hom. 3, *De Anna.*)

Un prétendant aux saints ordres qui, depuis un temps notable, mène une vie vraiment innocente et pieuse (401), qui est plein d'estime et d'amour pour les fonctions ecclésiastiques, et pour toutes les maximes de la cléricature (402) ; qui ne prétend dans le clergé que purement le service de Dieu et de son Église (403), et qui travaille avec affection et succès à se rendre capable d'être employé utilement; un tel clerc est assurément de ceux qui peuvent être ordonnés avec grand fruit.

Pourtant, selon l'usage de ceux qui approchent des saints ordres avec crainte de Dieu, il faut encore que, dans le temps de l'ordination, il prenne quelques jours pour se recueillir (404) : que devant Dieu, il purifie alors de nouveau sa conscience et son cœur, qu'il demande à sa bonté infinie, avec de grands désirs, qu'en recevant l'ordre il en reçoive la grâce et l'esprit; qu'il s'humilie profondément dans la vue de son indignité; et enfin, que dans le lieu de l'ordination, il se tienne dans le silence, dans la modestie et dans l'observation exacte de tout ce qui est prescrit aux ordinands pour ce temps-là, et surtout dans l'attention à tout ce que dit l'évêque, et à tout le reste de la cérémonie.

Qu'appelez-vous purifier de nouveau sa conscience et son cœur?

Purifier sa conscience, c'est prendre de vifs sentiments de pénitence devant Dieu, et concevoir une nouvelle horreur de toute sorte de péché, ce qu'on ne saurait trop avoir au fond de l'âme pour se conserver dans l'innocence que Dieu veut voir dans son sanctuaire (405). Purifier son cœur c'est renoncer sincèrement et fortement à tout ce qui pourrait y rester d'affection pour les choses du monde (406), et à toute autre intention qu'à celle d'être plus intimement uni à Dieu, et de le servir plus parfaitement. Et cette disposition est ce qui, avec la grâce de Notre-Seigneur, tient un ecclésiastique éloigné de cet esprit intéressé et mercenaire qui fait voir tant d'hommes tout terrestres et tout mondains dans le clergé (407).

Vous voulez aussi que celui qui se prépare à l'ordination se reconnaisse devant Dieu indigne de cet honneur. Pourquoi lui souhaitez-vous ce sentiment?

Premièrement, parce qu'en effet nous sommes tous très-indignes du sacré caractère que l'ordinaire imprime dans une âme, nous qui avons déshonoré le caractère du baptême; et c'est une vérité qui doit toute notre vie en retenir en nous un souverain mépris de nous-mêmes, quelque grâce que Dieu nous fasse, et une extrême reconnaissance envers la bonté de Dieu de la grâce de notre vocation (408).

Secondement, qui veut recevoir beaucoup de grâces dans l'ordination, doit ôter de son cœur le grand obstacle à la grâce, qui est l'orgueil, et prendre pour cela des sentiments d'une véritable et profonde humilité, qui est ce qui attire infailliblement les plus grandes faveurs de Dieu (409).

Que doit faire un ecclésiastique après l'ordination?

En premier lieu, remercier très-affectueusement la providence de Dieu, de ce que, par sa pure bonté, il a daigné jeter les yeux sur un sujet aussi indigne que lui, pour le consacrer à de si saints ministères (410).

Secondement, lui demander dès lors, et ensuite tous les jours de sa vie, la grâce de tenir une conduite qui réponde à sa consécration (411).

Troisièmement, prendre bien garde, avec la grâce de Notre-Seigneur, de ne jamais se

(401) Adolescentiam nulla sorde commacules, ut ad altare Christi quasi de thalamo virgo procedas. (S. Hier., *Epist. ad Rusticum*.)

(402) Quo unumquemque suum ducit ingenium, id majore implet gratia. (S. Ambr., lib. I *Offic.*, cap. 44.)

(403) Non alio affectu accedere debet, quam ad submittendos humeros non dignitati externæ, sed magis publico muneri, vice Christi in Ecclesia gerendo. (*Enchir.*, in *Conc. Colon.*, ann. 1536.)

(404) Puer Samuel post ablactationem nequaquam cum parentibus remeat, sed circa templi ministerium jugiter perseverat. Joannes ad squallentis eremi solitudinem tenera adhuc ætate festinat. Nunc autem, e contra, qui divinis sunt cæremoniis mancipandi Ecclesiæ sacraria remota contemnunt. (Petr. Dam., opusc. 4, cap. 1.)

Solitudo est auditorium Spiritus sancti. (S. Bern.)

Solitudo est virtutis collectanea. (S. Chrys., *in psal.* L.)

Fuge, tace, quiesce; hæc enim sunt radices non peccandi. (*Apophtegm. Pat.*, lib. II, *Biblioth. Pat.*, tom. III.)

(405) Tempus hoc nobis ad pœnitentiam indultum est, et valde requiretur a nobis si illud neglexerimus. (Abbas Thallelæus, in *Prat. spir.*, cap. 60.)

(406) Age ergo, relinque universa, te quoque inter relinquenda numerare memento. Imo vero maxime et principaliter abnega temetipsum, si deliberas sequi eum qui exinanivit propter te semetipsum. (S. Bern., *Declam.*, *De vit. et morib. cleric.*, cap. 1.)

(407) Tanquam non virtutis exemplum, sed victus parandi occasionem et subsidium hunc ordinem esse judicantes. (S. Greg. Naz., orat. 1.)

(408) Verus humilis cum sibi regiminis culmen imperatur debet fugere. (S. Gregor., *Past.*, part. I, cap. 6.)

Ordo requirit ut prius propriam, deinde alienas curare studeas conscientias. (S. Bern., *Epist. ad Brunon.*)

(409) *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.* (*I Petr.* V.)

Argumentum superbiæ subtractio est gratiæ. (S. Bern., serm. 54 *in Cant.*)

Deus superbis resistit. Tanquam suæ contumeliæ propulsator. — Meus est, inquit, adversarius, mihi debetur ista congressio. (S. Ambros., *in psal.* CXVIII, oct. 7.)

(410) *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus* (*II Cor.* IX.)

(411) Cum videris quæ agenda sunt, ascende ad orationem. Ora instanter, ora perseveranter, et dabit pastor bonus spiritum bonum petentibus se. (S. Bern., serm. 4 *De Ascens.*)

relâcher dans le zèle, de le bien servir, et son Epouse la sainte Eglise (412).

En quatrième lieu, exercer souvent, avec une religion pleine d'amour et de joie, les saintes fonctions de l'ordre qu'il a reçu (413).

Qu'est-ce qui doit porter les ecclésiastiques à exercer volontiers les fonctions de chaque ordre qu'ils reçoivent ?

Premièrement, chaque ordre destinant et consacrant un ecclésiastique à un ministère particulier, il doit prendre pour lui ce que l'Apôtre fit dire de sa part à Archippe, pasteur de l'Eglise de Colosse : *Considérez le ministère que vous avez reçu du Seigneur, afin de vous en acquitter exactement* (414).

Secondement, l'exercice des fonctions de chaque ordre faisant une partie de l'honneur que l'Eglise rend publiquement à la majesté divine, et étant institué pour aider le prêtre dans la consécration ou la distribution de la très-sainte Eucharistie, et dans d'autres fonctions, on s'y doit appliquer d'un cœur plein de respect et de dévotion, et s'estimer trop honoré d'un emploi si saint, et trop heureux d'avoir à y vaquer (415).

Troisièmement, l'ordre qui fait la beauté de l'Eglise ne paraît jamais mieux que quand les ecclésiastiques s'appliquent avec piété, exactitude et décence chacun à son emploi, dans le rang où Dieu l'a mis (416).

En quatrième lieu, il ne faut pas douter qu'ils ne s'attirent de grandes bénédictions par tant d'actions de religion saintement exercées, et que les fidèles n'en reçoivent une grande édification.

Que faut-il dire de ceux qui ont reçu tous les saints ordres inférieurs à la prêtrise sans en avoir jamais fait aucune fonction?

Si c'est la négligence, cette grande ennemie des œuvres de Dieu, qui cause à ces gens-là de telles omissions, ou l'orgueil qui leur fait mépriser ces saintes fonctions, comme il arrive souvent par un extrême aveuglement, en ces cas malheureusement fréquents, on ne peut qu'on ne dise de ces sortes d'ecclésiastiques, ou qu'ils n'ont jamais été appelés de Dieu au clergé, ou qu'ils y sont très-infidèles à leur vocation (417), mais si ceux qui ne font aucune fonction des ordres inférieurs à la prêtrise, ne les omettent par aucun mépris, mais parce qu'ils sont occupés à d'autres saints emplois par ordre de leurs supérieurs, on n'a qu'à louer leur obéissance et à s'en édifier.

Peut-on recevoir plusieurs ordres en peu de temps?

On ne le peut sans une dispense obtenue pour le bien de l'Eglise. Car cette sainte Eglise a ordonné expressément dans le concile de Trente, en premier lieu, que les ordres moindres seront donnés en observant entre chaque ordre les intervalles ordinaires des temps, qu'on appelle communément les interstices, si l'évêque ne juge plus à propos d'en user autrement, afin qu'ils puissent être instruits de l'importance de cette profession (418). Secondement, que nul ne pourra être promu aux ordres sacrés qu'un an après avoir reçu le dernier degré des ordres moindres, si la nécessité ou l'utilité de l'Eglise ne le requiert autrement, selon le jugement de l'évêque (419). Troisièmement, que ceux qui ont été promus à l'ordre de sous-diacre ne seront point reçus à monter à un plus haut degré, s'ils n'en ont exercé les fonctions au moins pendant un an, à moins que l'évêque ne juge à propos d'en user autrement (420). En quatrième lieu, que pour être élevé à l'ordre de prêtrise, il faut avoir servi au moins un an dans la fonction de diacre, si ce n'est encore que pour le bien et la nécessité de l'Eglise, l'évêque n'en ordonne autrement (421).

Pourquoi la sainte Eglise veut-elle qu'on garde ces interstices entre les ordres?

Afin que les ecclésiastiques aient le temps d'exercer comme il faut les fonctions de chaque ordre qu'ils reçoivent, de pratiquer la vertu dont ils y ont reçu la grâce et contracté l'obligation, comme nous verrons

(412) *Habeo adversum te quod charitatem tuam primam reliquisti.... Prima opera fac.* (*Apoc.* II.)

(413) Pie et fideliter in ministeriis ante actis se gesserint. (*Conc. Trid.*, sess. 23, cap. 14, *De reform.*)

(414) *Dicite Archippo : Vide ministerium quod accepisti in Domino, ut illud impleas.* (*Col.* IV, 17.)

(415) *Noli negligere gratiam quæ data est tibi cum impositione manuum.* (*I Tim.* IV, 14.)

Exhortamur ne in vacuum gratiam Dei recipiatis. (*II Cor.* VI, 1.)

(416) Ut sanctorum ordinum a diaconatu ad ostiariatum functiones, ab apostolorum temporibus.... receptæ.... in usum juxta sacros canones revocentur, sancta synodus decernit ut in posterum hujuscemodi ministeria non nisi per constitutos in dictis ordinibus exerceantur. (*Conc. Trid.*, sess. 23, *De reform.*, cap. 17.)

(417) *Sollicitudine non pigri.* (*Rom.* XII, 11.) Hoc est quod dicit Jeremias, quia *maledictus qui facit opera Domini negligenter.* (*Jer.* XLVIII, 10.) Piger enim in conversatione divina sine spe est. (S. AMBROS., *in Epist. ad Rom.*, c. XII.)

Mens Christo dedita æque, et in majoribus et in minoribus intenta est. Erat ergo sollicitus Nepotianus, si niteret altare, si parietes absque fuligine, etc. Et in omnes cæremonias pias sollicitudo disposita ; non minus, non majus negligebat officium. (S. HIER., *Epist. ad Heliodor.*)

(418) Minores ordines... per temporum interstitia, nisi aliud episcopo expedire magis videretur, conferantur ; ut eo accuratius quantum sit hujus disciplinæ pondus possint edoceri, ac in unoquoque munere juxta præscriptum episcopi se exerceant. (*Conc. Trid.*, sess. 23, *De ref.*, cap. 11.)

(419) Non nisi post annum a susceptione postremi gradus minorum ordinum ad sacros ordines promoveantur ; nisi necessitas aut Ecclesiæ utilitas judicio episcopi aliud exposcat. (*Ibid.*)

(420) Promoti ad sacrum subdiaconatus ordinem, si per annum saltem in eo non sint versati ad altiorem gradum, nisi aliud episcopo videatur, ascendere non permittantur. (*Concil. Trid.*, sess. 23, *De reform.*, cap. 13.)

(421) In diaconatu ad minus annum integrum, nisi ob Ecclesiæ utilitatem ac necessitatem aliud episcopo videretur, ministraverint. (*Conc. Trid.*, sess. 23, *De reform.* cap. 14.)

ci-après, et de se disposer ainsi à un ordre supérieur (422).

Afin que les ecclésiastiques et le peuple estiment davantage notre sacerdoce, voyant tout ce qu'il y a à faire pour s'en rendre digne (423).

Afin que nul en effet ne parvienne à la prêtrise que par de bonnes, longues et diverses épreuves, selon que les droits divins et les droits de l'Eglise l'ordonnent (424).

Que devons-nous conclure de là?

Que cette loi des interstices étant si expresse et si sainte, on doit réprimer cet empressement aveugle avec lequel ceux qui ont plus besoin de la garder, en veulent être dispensés sans aucune raison.

Que doivent faire les ecclésiastiques pour employer utilement le temps des interstices?

Ne pas demeurer oisifs comme font plusieurs, mais considérer que ce temps-là est pour eux un temps de probation, pendant lequel ils doivent exercer les fonctions de l'ordre qu'ils ont reçu et s'adonner fervemment aux autres exercices de piété auxquels ce même ordre les oblige. C'est ainsi qu'on se prépare à recevoir un autre ordre (425). Pour bien faire tout cela, il est très à propos qu'ils le fassent dans un bon séminaire, s'y comportant avec ferveur et docilité (426). Que s'ils ne peuvent demeurer dans ce temps en ce saint lieu de retraite, mais sont obligés d'être dans leur paroisse, c'est à leur curé à veiller fort soigneusement sur leur conduite, et à faire en sorte qu'ils s'acquittent si bien de leurs obligations dans l'église et dehors, qu'ils puissent ensuite ne rien dire que de véritable dans le témoignage qu'il rendra de leurs bonnes mœurs.

Qu'est-ce qu'un séminaire?

C'est une maison ecclésiastique où l'on est formé aux sacrées fonctions et aux saintes mœurs du clergé. Cette habileté aux emplois ecclésiastiques, et la vie vraiment cléricale et sacerdotale, sont les deux grands fruits que remportent de leur séjour dans un bon séminaire ceux qui s'y sont comportés avec une humble et cordiale soumission (427).

Qu'est-ce qu'on appelle un bon séminaire?

On appelle un bon séminaire celui où ceux qui le gouvernent, enseignent aux clercs une saine doctrine (428), et tâchent par tout moyen avec la grâce de Dieu de leur inspirer le véritable esprit du saint état auquel ils aspirent, ou dans lequel ils sont déjà engagés (429). En sorte qu'intérieurement ils soient tout pénétrés des maximes de l'Evangile, et que leur extérieur soit partout bien édifiant.

Dans un bon séminaire forme-t-on chaque ecclésiastique à l'emploi auquel il est destiné?

Oui (430), les directeurs d'un bon séminaire s'appliquent moins ordinairement à faire des missions, mais ils forment des missionnaires. Ils ne prennent point de bénéfices, au moins, de ceux qui requièrent résidence, mais ils forment de saints bénéficiers. On apprend chez eux, comme on peut être un saint chanoine, un saint pasteur des âmes, un saint vicaire et un saint prêtre habitué dans une église; comment on peut être saintement abbé ou prieur commandataire; être saintement aumônier chez un grand seigneur ou même dans un régiment à l'armée, et enfin être saintement confesseur de religieuses.

Il sera parlé ci-après des matières qu'on doit enseigner dans un séminaire.

Qu'est-ce à dire que les ecclésiastiques doivent vivre dans un séminaire avec ferveur et docilité pour en rapporter de grands fruits?

Il faut qu'une sainte ferveur dans leurs exercices les garantisse de cette négligence des tièdes qui font horreur au divin Maître (431); et ce n'est que par une humble do-

(422) Si punctuatim servatis temporum interstitiis consisterent promoti, exercitiis ordinum proxime susceptorum sedulo vacantes, angelicæ profecto vitæ viros ecclesiasticos haberemus. (*Conc. Burdigal.*, ann. 1624, cap. 6.)

(423) Qui non per singula stipendia creverit, ad meritum stipendii ordinem non potest pervenire. Solum sacerdotium inter ista, rogo vilius est, quod facilius distribuitur cum difficilius impleatur. (Dist. 59, cap. *Ordinatos.*)

(424) Tempora a majoribus constituta serventur, nec cito quilibet lector, cito acolythus, cito diaconus, cito sacerdos fiat, quia sic et vita eorum et obsequia comprobantur. (Innoc. I, epist. 4, *Ad Felic.*, cap. 5.)

(425) Necesse est ut quamvis inculpati quisquam sit meriti, ante tamen per distinctos ordines ecclesiasticis exerceatur officiis, ut videat quod imitetur, discat quod doceat, informetur quod teneat, ut postea non debeat errare, qui eligitur vitam errantibus demonstrare. (S. Greg., lib. vii *Registr.*, indict. 2, epist. 100.)

(426) Plumesce in nido antequam voles in altum, ut solidatis virtutum pennis, possis alas in activæ vitæ moderatione deponere, et easdem in altitudinem contemplationis elevare. (Ivo Carnot., epist. 37.)

(427) Sunt igitur ea potissimum de causa seminaria erecta, ut in iis boni strenuique operarii ad curationem animarum, quas suo sanguine pretiosissimo Christus redemit, instituantur, et adolescentes eam vitæ perfectionem adipiscantur quæ in iis qui doctores populorum futuri sunt elucere debet. (S. Carol., *Instit. semin.*, part. iii, cap. 1.)

(428) Ad seminarii rectorem deferantur libri omnes in ingressu clericorum, et si quos deprehendet in indice, aut a R. R. archiepiscopo prohibitos ne apud se eos habere permittat. (*Ibid.*, part. ii, cap. 5.)

(429) Rector seminarii divinæ imprimis gloriæ amplificationem, clericorum in omni virtute perfectionem semper ante oculos habeat, et ad eum finem omnes cogitationes referat et curas. (*Ibid.*, cap. 2.)

(430) Ad cleri disciplinam in singulis ecclesiis propagandam seminariorum institutio maxime utilis est ac necessaria. (*Ibid.*, in Proœmio.)

(431) Adolescentes qui singulari Dei beneficio sunt delecti ut in seminario instituantur, id potissimum intelligere debent cujus gratia seminaria instituta sunt, omnesque nervos intendere, ut illud divina ope ad animarum salutem, et pastorum solatium consequantur. (*Ibid.*, part. iii, cap. 11.)

cilité qu'ils profitent des instructions et des avis qu'on leur donne et des corrections qu'on leur fait.

CHAPITRE II.

De l'estime qu'on doit faire des moindres ordres.

Les moindres ordres sont-ils bien considérables dans l'Eglise?

L'estime qu'en fait l'Eglise paraît assez dans ses conciles (432); car le concile de Florence marque leurs matières et leurs formes avec autant d'exactitude que celles des ordres sacrés, ce qu'avait déjà fait le quatrième concile de Carthage; et le concile de Trente ordonne fortement que leurs fonctions, qu'il dit avoir été en usage avec édification dans l'Eglise, dès le temps des apôtres, soient exercées partout avec un renouvellement d'application, et que nul ne soit promu à pas un de ces saints ordres, qui ne soit d'une probité bien avérée, et qui ne donne lieu d'espérer que, par sa capacité, il se rendra digne des ordres supérieurs. Il est donc vrai que pour nous conformer aux sentiments de l'Eglise, nous devons de la vénération à ces ordres, et que s'ils s'appellent moindres par rapport aux ordres sacrés, ils sont pourtant en eux-mêmes fort saints, et fort dignes de respect. Et ce qui nous confirmera dans ce sentiment, c'est qu'en les considérant l'un après l'autre comme nous allons faire, nous verrons qu'il n'y en a pas un dans lequel on ne trouve une dignité et une sainteté remarquable.

Pensez-vous que les moindres ordres soient des sacrements?

J'estime que cela est ainsi, et voici les raisons qui me le persuadent.

Premièrement, c'est le sentiment de nos principaux docteurs, savoir: le Maître des sentences, saint Thomas, saint Bonaventure, Scot et plusieurs autres. Je rapporterai seulement les paroles des deux premiers. Le Maître des sentences, parlant des sept ordres, dit: « Ces ordres sont appelés des sacrements, parce qu'en les recevant, on reçoit la chose sacrée, c'est-à-dire la grâce, qui est représentée par ce qui s'y fait extérieurement (433). » Saint Thomas expliquant le nombre des sept ordres, dit: « Les ordres sont sacrements par le rapport au plus grand des sacrements; c'est donc par ce rapport qu'il faut juger du nombre des ordres (434). » Ce saint parle ainsi dans la question trente-septième du supplément. Et enseignant, dans la trente-cinquième, que tous les ordres majeurs et mineurs impriment chacun leur caractère, la raison qu'il en donne est que, par chacun des ordres, un clerc est constitué sur le peuple en quelque degré de puissance spirituelle, qui a son rapport à la dispensation des sacrements. D'où il conclut que le caractère étant une marque de distinction, il est nécessaire que tous les ordres impriment chacun le leur, ajoutant que c'est à cause de cela que toutes les ordinations sont permanentes à perpétuité, et ne se réitèrent jamais.

Secondement, il semble que le concile de Trente indique assez ouvertement que tous les ordres sont vrais sacrements; car, après avoir défini contre les hérétiques qu'il y a dans l'Eglise, outre le sacerdoce, des autres ordres majeurs et mineurs (435), il définit ensuite que l'ordre ou la sacrée ordination est véritablement et proprement un sacrement, sans user d'aucune restriction ou distinction qui fasse connaître qu'il parle de quelques ordinations, et non pas des autres (436).

En troisième lieu, ce qui me rend très-probable et même très-aimable cette doctrine, c'est qu'il est tout à fait digne de la majesté de Dieu, et du culte parfait que nous lui devons, que les saintes fonctions de tous ces ordres ne soient exercées que par des hommes expressément consacrés et sanctifiés pour cela. Et les ecclésiastiques exercent tous ces ministères avec beaucoup de respect et de dévotion, quelque petits qu'ils soient, quand ils ont reçu dans un sacrement la grâce du Saint-Esprit pour s'en bien acquitter (437).

Que si quelqu'un objecte que c'est l'Eglise qui a institué le sous-diaconat et les moindres ordres, et que, par conséquent, ils ne sont point vrais sacrements, n'étant pas d'institution divine, nous répondrons, selon la doctrine de saint Thomas et de saint Bonaventure, que ces ordres sont de même institution que le diaconat. Ces deux saints, soutiennent que, lorsque les apôtres ordonnèrent les premiers diacres par l'imposition des mains, les ministres inférieurs furent compris implicitement dans les diacres, et qu'à cause du petit nombre des fidèles, auquel peu de ministres étaient nécessaires dans ce commencement, le diacre faisait lui seul les fonctions des ministres inférieurs; mais que quand le peuple chrétien est devenu plus nombreux, l'Eglise a produit explicitement en divers ordres ce qu'elle avait implicitement dans un seul, et c'est dans ce

(432) Introducti sunt quidam minorum ordinum gradus per quos tanquam per cantica graduum ascenditur ad sacerdotium. (PETR. Bles., serm. 47, *Ad prælatos.*)

(433) Dicuntur hi ordines sacramenta, quia in eorum perceptione res sacra confertur, quam figurant ea quæ ibi geruntur. (IV *Sent.*, dist. 24.)

(434) Ordines habent quod sint sacramenta ex relatione ad maximum sacramentorum, Eucharistiam scilicet, et ideo secundum hoc debet numerus ordinum accipi. (Quæst. 37, in *Supplem.*, a. 2, a. 1.)

(435) Si quis dixerit præter sacerdotium non esse in Ecclesia catholica alios ordines et majores et minores per quos velut per gradus quosdam ad sacerdotium tendatur, anathema sit. (*Conc. Trid.*, sess. 23, can. 2.)

(436) Si quis dixerit ordinem sive sacram ordinationem non esse vere et proprie sacramentum a Christo Domino institutum..., anathema sit. (*Ibid.*, can. 3.)

(437) Sic via proficiendi hominibus amplior datur, dum plures in diversis officiis distribuuntur, ut omnes sint Dei cooperatores, quo nihil est divinius, ut Dionysius dicit. (S. THOM., in *Supplem.*, quæst. 37, a. 1, in corp.)

sens-là, selon ce qu'ajoute ici le même saint Thomas, que quelques-uns ont dit que l'Eglise a institué les moindres ordres (438).

Il est bon de remarquer ici pour éviter les équivoques et la confusion en cette matière que, quand le nom d'ordre se donne quelquefois à la cérémonie de la tonsure ou à la réception de quelques autres personnes dans l'Eglise, on ne signifie par là que quelque ressemblance avec les ordres. Mais à prendre le nom d'ordre dans sa propre et vraie signification, jamais l'Eglise n'en a reçu que sept précisément. (S. Thom., in *Supplem.*, quæst. 37, a. 2, S. Raymund. tract. 6, in proœmio, et alii communiter theologi contra canonistas.)

Qu'avez-vous encore à nous faire remarquer sur les moindres ordres?

Premièrement, que si ceux qui les ont reçus vivent fidèlement selon la grâce qui leur a été communiquée, ils se préparent ainsi fort bien à la prêtrise (439), et à expérimenter ainsi dès cette vie combien est véritable cette promesse de Notre-Seigneur : que celui qui est fidèle en peu de choses, sera établi sur beaucoup. Nous allons remarquer cela dans tous ces ordres en les considérant l'un après l'autre.

Secondement, nous y remarquerons aussi qu'il est nécessaire au prêtre d'avoir reçu toutes ces grâces différentes quand il se préparait à la prêtrise (440), que les vertus propres aux portiers, aux lecteurs et à tous les autres ministres inférieurs à son grade, lui sont de grand usage pour l'administration de son sacerdoce, et qu'enfin Dieu veut que tous ces caractères, toutes ces grâces et toutes ces vertus soient rassemblées en la personne du prêtre et jointes à la propre grâce de son ordination, afin que tous ces dons divins forment en lui une grande sanctification et une excellente aptitude aux saintes fonctions de la prêtrise.

Que conclurons-nous de cette doctrine?

Que c'est un grand aveuglement de compter pour rien ces saints ordres, comme font aujourd'hui tant de gens qui n'ont jamais daigné les bien connaître, quoiqu'ils fussent obligés d'en être les mieux instruits; et que les faire recevoir à des sujets incapables, qui ignorent entièrement ce qu'ils reçoivent, c'est un abus intolérable.

CHAPITRE III.

De l'ordre de portier.

Qu'est-ce que l'ordre de portier?

C'est l'ordre par lequel on reçoit la puissance d'ouvrir et de fermer par office les portes de l'église, et la grâce du Saint-Esprit pour le bien faire (441).

Pourquoi cet ordre a-t-il été institué?

Pour donner entrée dans l'église à ceux qui en sont dignes, et en exclure les indignes qui sont les infidèles, les excommuniés et tous ceux à qui cette entrée est interdite. C'est la dignité et la sainteté de notre adorable sacrifice qui exigent ce soin religieux (442).

Comment l'évêque donne-t-il cet ordre?

En faisant toucher les clefs de l'église à celui qui est ordonné, en prononçant en même temps ces paroles : « Agissez comme devant rendre compte des choses qui sont enfermées sous ces clefs (443). » Cette action, que fait ici le prélat, est la matière de cet ordre, et les paroles qu'il y prononce en sont la forme.

L'ordre de portier a-t-il ses significations mystérieuses, comme tous les sacrements ont les leurs?

Oui; pour le passé il nous remet en mémoire le zèle de la maison de Dieu, que fit paraître Jésus en chassant du temple ceux qui le profanaient (444).

Pour le présent, il signifie sensiblement le caractère et la grâce qu'il produit dans l'âme du portier, le députant et le sanctifiant pour les fonctions qui lui sont propres.

Pour l'avenir, il nous prédit qu'au dernier jour les justes seront heureusement reçus dans l'Eglise du ciel par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et les méchants en seront exclus pour jamais par l'effroyable sentence qu'il prononcera contre eux.

Quelles sont les fonctions du portier?

Outre les fonctions d'ouvrir et de fermer les portes de l'église qui est la première,

(438) In primitiva Ecclesia, propter paucitatem ministrorum, omnia inferiora ministeria diaconis committebantur, ut patet per Dionysium. (*Eccles. hier.*, cap. 3.)

Nihilominus erant prædictæ potestates, sed implicite in una diaconi potestate : sed postea ampliatus est cultus divinus, et Ecclesia quod implicite habebat in uno ordine, explicite tradidit in diversis, et secundum hoc dicit Magister quod Ecclesia alios ordines instituit. (S. Thom., in *Suppl.*, quæst. 37, a. 2.)

(439) Ita de gradu in gradum ascendant, ut in eis cum ætate vitæ meritum, et doctrina major accrescat. (*Conc. Trid.*, sess. 23, cap. 11.)

Divinitus factum est ut per tot gradus ad sacerdotium ascenderent Ecclesiæ ministri, in quibus si ponctuatim consisterent exercitiis ordinum proxime susceptorum sedulo, vacantes, angelicæ profecto vitæ viros ecclesiasticos haberemus. (*Conc. Burdig.*, ann. 1624, cap. 6.)

(440) Qui pie et fideliter in ministeriis ante actis se gesserint, et ad presbyteratus ordinem assumuntur. (*Conc. Trid.*, sess. 23, *De reform.*, cap. 14.)

(441) Ostiarius fores ecclesiæ custodiat. Ecclesiam suo tempore claudat et aperiat. (*Conc. Mediol.* I, part. II, tit. *De ostiario.*)

(442) Ostiarii cura erit ab ecclesiæ limine interdictos, hæreticosque et infideles prohibere ; mulieres item quæ capite non velato ecclesiam ingrediuntur, canes etiam ab ecclesia arcere, ementes aut vendentes in atrio ecclesiæ, aut pro illius foribus, aut propius quam deceat expellere, etc. (Joan. Bonhom., episc. Vercell., *Statut.*)

(443) Istis cura est introitus ecclesiæ servare ; unde et eis cum ordinantur claves ecclesiæ ab episcopo traduntur, et dicitur eis : Sic agite quasi rationem Deo reddituri de rebus quæ his clavibus recluduntur. (*Pontif.* Biblioth. apost., *Exhort. ad ostiarios.*)

(444) Hoc officium Dominus noster Jesus Christus indicavit nobis. (Joann. Bonhom., *ibid.*)

Quando flagello de funiculis facto ementes et vendentes ejecit de templo. (*Ibid.*)

l'Eglise veut encore qu'il ne souffre rien d'indécent dans ce saint lieu, principalement dans le temps du divin sacrifice : qu'il y tienne toutes choses bien nettes et bien propres ; qu'il sonne les cloches et les fasse sonner dans le temps et de la manière qu'il le faut faire, et qu'il ait soin de la sacristie et en garde le trésor (445).

Quelles sont les vertus du portier ?

Il y en a quatre qui lui sont nécessaires pour être tel qu'il doit être. La première est une ardente dévotion envers le très-saint sacrifice, excitée en son âme par sa vive foi de la dignité de notre admirable victime, de l'honneur qu'elle rend à Dieu, de la joie qu'elle cause au ciel, de la consolation qu'elle donne aux âmes du purgatoire, et des grâces de toutes sortes qu'elle attire sur l'Eglise et particulièrement sur ceux qui savent le mieux s'en prévaloir (446). C'est par le mouvement de cette dévotion qu'il ouvre la porte de l'église, et sonne les cloches avec un extrême désir de faire venir toute la terre au pied de l'autel pour y honorer la majesté divine, et s'y sanctifier par l'offrande de l'auguste sacrifice.

La seconde vertu qui est une suite de la première, c'est un grand et généreux zèle de la maison de Dieu. C'est par ce zèle, quand il est grand, qu'il n'épargne aucune peine pour tenir tout l'extérieur de cette maison sainte dans toute la propreté et la décence possibles. Et par ce même zèle, s'il est généreux, il refuse sans respect humain l'entrée de l'église aux indignes, de quelque qualité qu'ils soient selon le siècle ; il en chasse les personnes scandaleuses aussi bien que les chiens, et n'y souffre quoi que ce soit d'indécent (447).

La troisième vertu du portier est la vigilance. Par cette vertu, il prend un soin bien attentif d'ouvrir et de fermer les portes de l'église, et de sonner ou faire sonner les cloches régulièrement aux heures marquées (448). Par cette vertu aussi, il a toujours les yeux ouverts pour voir si tout est en bon état dans l'église, particulièrement pendant le très-saint sacrifice, et si rien ne s'y passe contre la religion. Par cette vertu encore, il tient tout bien net et bien rangé dans la sacristie, exerçant avec application l'office de sacristain ; il s'applique aussi à orner les saints autels, et à faire en sorte que les linges, les devants d'autel, les images et tout le reste de l'église ne demeurent point sales et chargés de poussière (449) ; et enfin, il ne laisse jamais exposés aux mains des larrons le saint ciboire ni les autres vases sacrés, ni les reliquaires, ni les riches ornements, ni aucune chose du trésor de l'église, dont il est le gardien et doit rendre compte (450).

Sa quatrième vertu est une fidélité inviolable, par laquelle il ne s'approprie jamais rien des biens de l'église, mais les lui conserve tous très-fidèlement (451).

Comment un bon portier se rend-il digne d'être un jour un bon prêtre ?

En faisant un saint usage des clefs extérieures de l'église, il mérite qu'avec le temps on lui confie les clefs du royaume des cieux (452).

En sonnant les cloches avec le zèle que nous avons dit, il mérite d'être ensuite lui-même une cloche vivante par le ministère de la prédication, et d'appeler ainsi les hommes à Dieu et à son Eglise (453).

En prenant un grand soin de la netteté et de la décoration du temple matériel, il deviendra un temple animé de la grâce du Saint-Esprit et orné de ses dons divins (454), et lui servira d'instrument pour purifier, enrichir et bien parer les temples éternels qui sont les âmes (455).

Enfin, s'il est un gardien vigilant et fidèle du trésor matériel de l'Eglise, on lui confiera un jour le trésor infiniment précieux de cette sainte Eglise, contenu dans ses sa-

(445) Laicos a choro arcere, ac præterea quodcunque de pia in ecclesia versandi ratione præscriptum est, curet ut omnia serventur. Singulis octo diebus ecclesiam scopis verrat, pulverem a sacris imaginibus ejiciat, parietes detergendos curet. Campanas pulset... Cum sacramenta ministrantur ac præsertim sanctissimæ Eucharistiæ sacramentum, curet ut adstantes cum omni reverentia ac pietate assistant. (Joan. BONHOM., episc. Vercell., *Statut.*)

(446) In sacrificio altaris magnus ignis devotionis et dilectionis exigitur, quia ibi est tota nostra salus. Sane clericus devotus et prudens, dum mensæ divinæ assistit, nihil cogitat nisi Christum Jesum et hunc crucifixum. Ponit ante oculos cordis sui Christi humilitatem et patientiam, angustias et dolores Christi opprobria, sputa, mortem devote et sollicite recolit, et se in ipsa memoria Dominicæ passionis crucifigit. (PETR. Bles., serm. 10.)

(447) In ecclesia dormientes, deambulantes, colloquentes, aliave ratione divina officia perturbantes, et quovis modo indecore atque irreverenter se habentes, moneat. Mendicantes excludat. Ecclesiam venerandam curet. Bruta canesque expellat. Quidquid dedecet admoneat. (*Conc. Mediol.* I, part. II, tit. *De ostiar.*)

(448) Certis horis domum Dei aperiatis fidelibus, et semper claudatis infidelibus. (*Pontif. Rom.*)

(449) Nihil in ecclesiarum vasis, ornamentis, libris aut aliis mobilibus sordidum sit, sed omnia munda, et nitore splendentia appareant. (*Conc. Melod.*, ann. 1679.)

Maxime clerico convenit ornare Dei templum decore congruo, ut etiam hoc cultu aula Domini resplendeat. (S. AMBROS., lib. II, *Offic.*, cap. 21.)

(450) Providete ne per negligentiam vestram illarum rerum quæ intra ecclesiam sunt aliquid depereat. (*Pontif. Rom.*)

(451) Sic agite quasi rationem Deo reddituri pro iis quæ his clavibus recluduntur. (*Ibid.*)

(452) Qui bene ministraverint in minoribus ordinibus gradum sibi bonum acquirent ut fiant sacerdotes. (HUG. Cardin., *in I Epist. ad Tim.*, cap. IV.)

(453) Prædicatores qui per campanas figurantur, tempore gratiæ fideles ad fidem vocare debent. (DURAND. Mimat. episc., lib. I *Offic. divin.*, cap. 1.)

(454) Templum Dei quod ipsi sunt virtutibus aperiant, vitiis claudant. (HONOR. August., lib. I *Gemm. anim.*, cap. 175, *De ostiariis.*)

(455) Studete ut sicut materialibus clavibus ecclesiam aperitis et clauditis, sic et invisibilem Dei domum, corda scilicet fidelium dictis et exemplis vestris claudatis diabolo, et aperiatis Deo. (*Pontif. Rom.*)

crements, dont on le fera dispensateur (456). Ce sont à peu près les paroles dont se servit un jour M. Olier pour instruire un de ses jeunes ecclésiastiques qu'il envoyait à son prélat pour recevoir les moindres ordres; et sur ceux d'exorciste, de lecteur et d'acolyte, il ajouta quelque instruction semblable.

La grâce de portier est-elle bien nécessaire à un prêtre?

Elle lui est tout à fait nécessaire, puisqu'en beaucoup de lieux il est obligé de faire lui-même, et de faire saintement les fonctions de cet ordre. Quand un prêtre a conservé et cultivé dans son cœur la grâce de portier, on est consolé et édifié de voir comme dans son église tout est propre et en bel ordre (457). Mais s'il manque de cet esprit, on ne peut sans indignation voir partout dans sa pauvre église les marques honteuses de sa négligence.

Ne faut-il pas remarquer ici avec admiration combien est grande la sainteté du clergé puisque nous voyons dans le moindre des ministres de Dieu qui composent ce sacré corps, tant de grâces et tant de vertu (458); et peut-on sans une sainte indignation voir que tant de gens procurent les moindres ordres à des sujets indignes, et le font sans scrupule, en disant froidement : Ce n'est que les quatre moindres. Qu'ils sachent qu'encore que ces saints ordres s'appellent moindres, par rapport aux ordres sacrés, ils ont tous en eux-mêmes quelque chose de fort grand et de fort saint, comme le prouve évidemment ce que nous avons dit dans le chapitre précédent et dans celui-ci. Le malheur est que la plupart des Chrétiens d'aujourd'hui regardent ces saints ordres avec des yeux de chair, et non pas avec les yeux chrétiens que la foi donne.

CHAPITRE IV.

De l'ordre de lecteur.

Qu'est-ce que l'ordre de lecteur?

C'est l'ordre par lequel on reçoit la puissance de lire par office les saints livres dans l'église et la grâce du Saint-Esprit pour le bien faire (459).

Comment l'évêque confère-t-il cet ordre?

En faisant toucher à celui qu'il ordonne le livre qui contient les leçons et les prophéties qu'on lit dans l'Eglise, et lui disant : « Prenez et soyez le lecteur de la parole de Dieu, pour avoir part, si vous vous acquittez fidèlement et utilement de cet office avec ceux qui ont bien administré la parole de Dieu dès le commencement (460). »

Quelles sont les significations mystérieuses de l'ordre de lecteur?

Pour le passé, il nous remet en mémoire la lecture que fit Notre-Seigneur du prophète Isaïe dans la synagogue (461).

Pour le présent, il signifie le caractère nouveau et la nouvelle grâce qu'il produit dans l'âme de celui qu'il établit lecteur (462).

Pour l'avenir, il nous prédit et nous fait espérer que nous verrons à découvert dans le sein du Père céleste, cette divine parole que nous avons ici voilée dans nos saints Livres.

Quel est l'effet particulier de l'ordre de lecteur?

C'est la grâce de lire correctement et dévotement dans l'église les livres ecclésiastiques, et de faire aussi en particulier de saintes lectures avec une affection et une attention religieuses (463).

Qu'entendez-vous par les livres ecclésiastiques que ceux du clergé doivent lire, soit en public, soit en particulier?

Premièrement, les Livres sacrés de l'Ecriture (464); secondement, ceux qui contiennent les lois que l'Eglise a faites pour régler la discipline et les mœurs dans le clergé (465); troisièmement, ceux où sont les matières que les ecclésiastiques doivent étudier pour acquérir la science convenable à leur profession (466); en quatrième lieu, ceux dans lesquels on trouve les maximes de l'Evangile bien expliquées.

Qu'entendez-vous par lire correctement et dévotement, comme vous dites que font les bons lecteurs dans l'église?

(456) Datis fidei propriæ documentis presbyterii sacerdotium poterit promereri. (Zozim. Pap., epist. 9, *Ad Hezich.*)

Nam qui in his quæ inferiora sunt diligentiam suam vigilantiamque monstraverint, facile ad ea quæ superiora sunt pervenient. (S. Chrysost., *in I Epist. ad Tim.*, cap. III.)

(457) Lex nihil quod ad divinum cultum pertineat exiguum existimare permittit. aut ejusmodi quod sacerdotali opera sit indignum. (S. Cyril. Alex., *De ador. in spir. et verit.*, lib. XII.)

(458) Monebunt episcopi suos clericos in quocunque ordine fuerint, ut conversatione, sermone, scientia, Dei populo præeant, memores ejus, quod scriptum est : Sancti estote, quia et ego sanctus sum. (*Conc. Trid.*, sess. 14, *De reform.* cap. 1.)

(459) Ad lectorem pertinet in ecclesia Novi et Veteris Testamenti libros clara voce et distincte recitare. (*Catech. conc. Trid.*, p. II, *De min. ordin.*)

(460) Episcopus itaque præsente populo in ejus ordinatione librum quo descripta sunt quæ ad hanc actionem pertinent illi tradens, inquit, accipe, et esto verbi Dei relator, etc. (*Ibid.*)

(461) Hoc officium Dominus noster Jesus Christus in propria persona ostendit, quando in medio seniorum librum Isaiæ prophetæ aperiens, distincte ad intelligendum legit. Spiritus Domini super me, etc. (Ivo Carnot., *Serm. de excell. sacram. ordin.*)

(462) Cognoscat lector quia spirituali gratia debet clarere, et sic auditoribus verbum Dei prædicare. (*Exhort. ad ostiar.*, excerpta ex *Pontif.* Bibliot. apost.)

(463) Studete verba Dei, videlicet lectiones sacras distincte et aperte ad intelligentiam et ædificationem fidelium absque omni mendacio falsitatis proferre. (*Pontif. Rom.*)

(464) Divinas Scripturas lege. Imo nunquam de manibus tuis sacra lectio deponatur. (S. Hier., epist. 2.)

(465) Nulli sacerdoti liceat canones ignorare. (*Conc. Turon.*, ann. 813, cap. 2.)

(466) Episcopi assidui sint in lectione, et librum beati Gregorii papæ de cura pastorali intelligant. (*Conc. Cabilonens.* III, ann. 813, cap. 1.)

Lire correctement, c'est prononcer distinctement toutes les syllabes, en gardant les accents (467) ; lire dévotement, c'est lire avec piété et modestie, et d'un ton de voix qui porte à Dieu (468). Il est bon de se souvenir ici de ce qui a été dit du chant.

Le lecteur a-t-il quelques autres fonctions ?

C'est à lui encore à enseigner aux enfants les principes de la doctrine chrétienne (469); et quand il fait la fonction de maître d'école avec religion et charité, il rend un très-bon service à Notre-Seigneur et à son Eglise.

Quelles sont les vertus du lecteur ?

Une grande dévotion pour les saintes Ecritures (470) et pour tous les bons livres qui nous en donnent l'intelligence ;

Une foi vive et attentive des vérités divines qu'il lit ;

Un soin fidèle de les mettre en pratique, les prenant une bonne fois pour la règle de sa conduite (471), et de les faire connaître autant par ses bons exemples que par ses saintes paroles ;

Un zèle ardent pour le catéchisme et pour l'éducation des enfants (472) ;

La studiosité, c'est-à-dire une vertu qui nous porte à étudier ce qu'il faut et comme il faut pour savoir remplir nos obligations.

Le lecteur se dispose-t-il à devenir un bon prêtre en faisant bien ses fonctions ?

Oui, s'il lit assidûment les saints Livres, en public et en particulier, avec foi, humilité et dévotion, Dieu lui communiquera des lumières pour l'intelligence des vérités éternelles, et les lui fera goûter par sa sainte grâce ; ainsi il deviendra, comme un autre Népotien, une bibliothèque vivante de Jésus-Christ (473), et se mettra en état de bien expliquer au peuple, quand il sera prêtre, la doctrine dont il lui aura fait la lecture, et il acquerra la même grâce, s'il s'applique à l'instruction des enfants et des personnes grossières d'une manière humble et charitable.

La lecture est-elle nécessaire au prêtre ?

Oui, l'on voit des prêtres qui, faute de cette grâce, lisent très-mal l'Office divin et la sainte Messe, ce qui tourne à un grand mépris de notre sacré ministère (474). Et c'est aussi faute de cette grâce que plusieurs ne font point d'instruction, ou ne la font pas bien. Mais on en voit aussi qui, ayant toujours persévéré à aimer les livres ecclésiastiques et à les lire comme il faut, prononcent parfaitement tout ce qu'ils lisent en public, et réussissent avec bénédiction dans la fonction du catéchisme, qui est si nécessaire et qui fait tant de biens (475).

Qu'est-ce qui doit porter les ecclésiastiques à aimer l'emploi du catéchisme ?

Ils ne se dégoûteront jamais de cette fonction, mais l'estimeront et l'aimeront toujours de plus en plus, s'ils considèrent bien devant Dieu,

Que c'est par le catéchisme que nous donnons la connaissance de Dieu et de Jésus-Christ son Fils à quantité de personnes qui, sans cela, n'adoreraient jamais leur Créateur ni leur Sauveur (476) ;

Que faire connaître à des âmes le vrai Dieu et Jésus-Christ, qu'il a envoyé, et l'adoration, l'amour et le service que nous lui devons, c'est leur donner véritablement la vie éternelle, de laquelle elles seraient privées sans cette instruction ;

Que tous les autres moyens extérieurs du salut sont inutiles et même pernicieux aux âmes, si le catéchisme n'a pas précédé pour les en rendre capables (477). La prédication, l'oraison, le sacrifice et les sacrements sont de grands moyens de notre salut ; et tout cela qui est de soi-même si utile, ne fait que du mal aux pauvres personnes que le catéchisme n'a pas instruites et disposées pour en profiter. Ces âmes sans instruction ne comprennent rien à la parole de Dieu qu'on leur annonce dans les sermons, ou prennent dans un mauvais sens ce qu'elles y entendent. Elles ne savent rien de ce qu'il y a à

(467) Ad lectorem pertinebit quæ legerit pronuntiare, accentuum rationem legendo servare. (Joann. BONHOM., episc. Vercell., *Statut.*)

(468) Cunctis a quibus audimini, cœlestis vitæ formam præbeatis. (*Pontif. Rom.*)

(469) Lectoris est festis diebus doctrinam Christianam in illa schola quæ sibi a parocho assignata est, vel ecclesia cui adscriptus est pueros edocere. (Joann. BONHOM., episc. Vercell. *Statut.*)

(470) Scriptura divina salutem suggerit, vitæ odorem flagrat, ut suavitatem legens capias. (S. AMBROS., lib. I *Hexaemer.*, cap. 8.)

(471) Fides nostra eloquiis prædicetur, prædicata veraciter teneatur, retenta in penetralibus nostri pectoris illibata servetur. (*Conc. Arelat.* VI, ann. 813, Præfat.)

(472) Nescio prorsus si quidquam majus esse possit quam parvulorum animas (partem non indignam horti ecclesiastici), quasi plantare aut irrigare. (GERS., *De parvul. ad Christ. trah.*)

(473) Lectione assidua et meditatione diurna pectus suum bibliothecam fecerat Christi. (S. HIERON., epist. 3, hæc habet de Nepotiano.)

(474) Plerumque imperiti in verborum accentibus errant ; et solent irridere nos imperitiæ hi qui videntur habere notitiam, detrahentes et jurantes penitus nos nescire quid dicimus. (*Conc. Aquisgr.*, cap. 3.)

(475) Omne suum tempus orando, meditando, concionando, componendo, et præsertim parvulos in fidei Christianæ rudimentis quotidie informando impendebat. (*Vita Gersonis.*)

Inter cætera quæ ad salutem spectant populi christiani, pabulum verbi Dei maxime noscitur esse necessarium, quia sicut corpus materiali, sic anima spirituali cibo nutritur. (INNOC. III, in *Concil. Lateran.*, cap. 10.)

(476) Episcopi saltem Dominicis et aliis festivis diebus pueros in singulis parochiis fidei rudimenta et obedientiam erga Deum et parentes diligenter ab iis ad quos spectabit, doceri curabunt. Et si opus sit etiam per censuras ecclesiasticas compellent, non obstantibus privilegiis et consuetudinibus. (*Conc. Trid.*, sess. 24, *De reform.*, cap. 4.)

(477) *Credere enim oportet accedentem ad Deum quia est, et inquirentibus se renumerator sit.* (*Hebr.* XI, 6.)

Sine fide autem impossibile est placere Deo (*Ibid.*)

Fides ex auditu..... quomodo autem audient sine prædicante. (*Rom.* X, 17.)

faire dans le confessionnal, et elles n'ont nulle connaissance ni du sacrifice qu'on offre à Dieu, ni de ce qu'on reçoit par la communion. D'où il suit manifestement que la fonction de catéchiser est plus nécessaire et plus importante à la gloire de Dieu et au salut des âmes qu'on ne saurait dire (478).

Que peut faire un ecclésiastique pour se rendre un bon catéchiste ?

Employer fidèlement les moyens que Dieu lui donne pour cela, qui sont l'oraison, la lecture, la conférence et l'exercice. Par l'oraison, il enflammera son zèle, et attirera sur soi la grâce et l'onction du Saint-Esprit. Par la lecture des bons livres de doctrine et de dévotion, il acquerra tous les jours de nouvelles lumières, et par la conférence et l'exercice, il se rendra indubitablement plus industrieux, plus prudent et plus expérimenté dans le très-saint art de faire connaître, adorer, aimer et servir Dieu, et de lui gagner un grand nombre d'âmes. Ainsi soit-il.

CHAPITRE V.

De l'ordre des exorcistes.

Qu'est-ce que l'ordre de l'exorciste ?

C'est l'ordre par lequel on reçoit la puissance de chasser les démons des corps des possédés, et la grâce du Saint-Esprit pour le bien faire (479).

Comment l'évêque confère-t-il cet ordre ?

En faisant toucher à celui qu'il ordonne le livre des exorcismes, et lui disant en même temps : « Recevez ceci, apprenez-le par cœur, et ayez la puissance d'imposer les mains sur les possédés, soit baptisés ou catéchumènes (480). »

D'autres personnes qui ne sont pas ecclésiastiques peuvent bien chasser les démons ?

Cela est vrai. Beaucoup de saints et de saintes délivrent des possédés par les prières qu'ils font pour eux, ou par leur seule présence qui est insupportable à ces maudits esprits ; mais les exorcistes le font par office comme députés et consacrés pour cela (481).

Quelles sont les fonctions de l'exorciste ?

Outre la fonction d'exorciser, c'est encore à lui de prendre soin qu'il y ait toujours de l'eau bénite à l'église, dans les vases bien nets, d'assister au prêtre quand il la fait, de l'accompagner et de lui présenter le bénitier lorsqu'il en fait l'aspersion, d'assister à l'administration du baptême pour présenter au curé le sel dont il y doit faire usage (482).

Quelles sont les vertus de l'exorciste ?

Ses vertus sont :

Premièrement, l'innocence, afin que n'ayant rien en lui qui y donne prise au démon, il puisse lui commander hardiment et avec autorité (483) ;

Secondement, le zèle de chasser les démons des corps où Dieu veut habiter, et que Notre-Seigneur Jésus-Christ veut honorer et sanctifier, par la communion de son corps adorable ;

Troisièmement, une confiance toute particulière au sacré nom de Jésus (484), à sa sainte croix, aux prières de son Église, et à l'application qui s'en fait par l'eau bénite ; car c'est en prononçant souvent ce très-saint nom du Sauveur, en faisant des signes de croix, et en usant d'eau bénite que l'on tourmente et que l'on chasse les malins esprits ;

En quatrième lieu, une sincère et profonde humilité que ces esprits superbes ne sauraient supporter (485) ;

Enfin, il arrive souvent que les démons qu'on exorcise sont de ceux qu'on ne chasse qu'avec l'oraison et le jeûne (486) ;

D'où vient qu'il n'y a plus que des prêtres choisis par l'évêque qui exorcisent les possédés ?

Cela vient en partie de ce que les jeunes exorcistes de ces derniers temps n'ont pas la grâce et la sainteté de ceux d'autrefois (487).

(478) Magna parochi in docendo ad salutem necessaria, nempe Symbolum, Decalogum, et Pater noster negligentia mortalis est : magnus est abusus eorum qui, contenti docuisse Symbolum Latine, non explicant populo rudi mysteria fidei, præsertim Trinitatis et Incarnationis tantopere ad salutem necessaria. Væ parochis ! væ episcopis ! væ prælatis. (Emman. Sa, in *Aphorism.*, verb. *Parochus.*)

Si dicente me ad impium morte morieris, non annuntiaveris ei, sanguinem ejus de manu tua requiram. Quid potuit expressius, quid apertius dici? Quis rogo tam saxei pectoris, qui tam ferreus erit quem sententia ista non terreat. (Jul. Pomer., lib. I *De vita contempl.*, cap. 20.)

(479) Accipitis potestatem imponendi manum super energumenos, et per impositionem manuum vestrarum, gratia Spiritus sancti et verbis exorcismi pelluntur spiritus immundi a corporibus obsessis. (*Pontif. Rom.*)

(480) Accipite et commendate memoriæ, et habete potestatem imponendi manus super energumenos, sive baptizatos, sive cathecumenos. (*Ibid.*)

(481) Per gratiam præstitam dæmonum vincunt virtutem, quamvis variis modis quærant nocere hominibus, sive ut serpentes aperte sæviendo, sive ut scorpiones clanculum insidiando. (*Interpr. comm.*)

(482) Exorcistæ cura erit, ut nunquam in vasis aqua benedicta deficiat, atque ut aqua benedicatur a sacerdote, eique benedictioni assistere, cum baptismi sacramentum a parocho ministratur, adsit, sal ipsi in tempore exhibiturus.

(483) Debet habere spiritum mundum qui spiritibus imperat immundis, ut concordet vita cum officio. (Ivo Carnot., *Serm. de excell. sacr. ord.*)

(484) Qui contra dæmones pugnat non robore corporali indiget, sed anima forti et corroborata fide. (S. Chrysost., *Hom. de S. Machab.*)

(485) Humilitatem nostram inimicus non sustinet. Uritur charitate nostra, obedientia cruciatur. (S. Bern., serm. 3, *In dedic.*)

(486) Hoc genus dæmoniorum, etc. Qui enim orat et jejunat terribilis dæmonibus redditur. Nihil enim est homine probe orante potentius. (S. Chrys., hom. 17 *in Matth.*)

(487) Vexatos a dæmone exorcizaturus, ea qua

Et il ne faut pas s'étonner que la plupart n'aient pas la grâce de leur ordre, puisqu'ils l'ont reçu, non-seulement sans les préparations requises, mais sans avoir daigné apprendre ce que c'est qu'être exorcistes, et quelles en sont les fonctions.

Que si quelque jeune exorciste est reconnu pur de tout vice, humble, fervent, et plein de confiance en Notre-Seigneur et aux prières de l'Eglise, son évêque l'appliquera sans doute bien volontiers aux exorcismes (488), pour faire une plus grande confusion au superbe démon, qui se verra tourmenté et chassé par un des moindres officiers de la maison de Dieu.

Quelles sont les significations mystérieuses de l'ordre d'exorciste?

Il nous remet en mémoire que Notre-Seigneur Jésus-Christ a souvent délivré des possédés, pour faire connaître qu'il était venu détruire l'empire du démon (489).

Il nous signifie le caractère et la grâce qu'il produit dans celui qui le reçoit, s'il le reçoit comme il faut.

Il nous prédit que le pouvoir qui reste encore au démon, sera anéanti au dernier jour, quand tous les maudits esprits seront relégués pour jamais dans les enfers.

La grâce d'exorciste dispose-t-elle un ecclésiastique à devenir un bon prêtre?

Oui, s'il a bien la grâce de son ordre, et chasse les démons des corps de la manière qu'il le doit faire, il mérite d'avoir ensuite la puissance de les chasser des âmes, par l'absolution de leurs péchés (490).

La grâce d'exorciste est-elle nécessaire à un prêtre?

Cette grâce est bien nécessaire aux prêtres, puisqu'il n'y a plus qu'eux, en ce temps-ci, à qui on confie ordinairement la fonction d'exorciser. Adorons Jésus victorieux des démons (491), et remercions-le du pouvoir qu'il a donné à son Eglise de les tourmenter, de les chasser et de les vaincre.

CHAPITRE VI.

De l'ordre d'acolyte.

Qu'est-ce que l'ordre d'acolyte?

C'est l'ordre par lequel on reçoit le pouvoir de porter les cierges allumés dans l'église, et présenter le vin et l'eau qui doivent servir au très-saint sacrifice, et par lequel on reçoit la grâce du Saint-Esprit, pour bien faire ces deux saintes fonctions (492).

Que signifie le mot d'acolyte?

Il signifie que l'ecclésiastique qu'on appelle ainsi, accompagne les ministres sacrés jusque dans le sanctuaire (493), d'où ils ne sont pas exclus comme les autres ministres inférieurs.

Comment l'évêque confère-t-il l'ordre d'acolyte?

Il y emploie deux matières et deux formes. Car, premièrement, il fait toucher à celui qui est ordonné le chandelier avec le cierge, lui disant en même temps: « Recevez le chandelier avec le cierge, et sachez que vous voilà tout dédié et livré pour allumer le luminaire de l'Eglise au nom du Seigneur. Ainsi soit-il (494).» En second lieu, il lui fait toucher la burette vide en lui disant: « Recevez la burette, afin de présenter le vin et l'eau pour l'Eucharistie du sang de Jésus-Christ au nom du Seigneur. Ainsi soit-il (495). »

Quelles sont les significations mystérieuses de cet ordre?

Il nous fait souvenir que Jésus a dit de soi très-véritablement: « Je suis la lumière du monde, celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie (496).»

Il signifie la consécration et la sanctification qu'il produit dans l'âme du nouvel acolyte.

Il lui prédit et lui fait espérer d'être éternellement éclairé de la lumière de la gloire, et d'avoir part à la splendeur des saints (497).

Quelles sont les fonctions de l'acolyte?

par est pietate præditus esse debet: non sua sed divina fretus virtute, ab omni rerum humanarum cupiditate alienus, tam pium opus ex charitate constanter et humiliter exsequatur. (*Rit. Rom.*)

(488) Quamvis exorcizandi officium vix hodie committi tuto possit nisi sacerdotibus propter refrigescentem clericorum charitatem... Non abs re erit tamen minores aliquos clericos qui divinæ charitatis zelo, spiritualisque vitæ studio ardentiores sunt, ad hanc etiam functionem præstandam constituere. (Joann. Bonhom., episc. Vercell., *Statut.*, cap. *De ord. funct.*)

(489) Hoc officio usus est Dominus quando saliva sua tetigit aures surdi et muti, et dixit: *Epheta, quod est adaperire.* (Ivo Carnot., *Serm. de excell. sacram. ordin.*)

(490) Qui in his quæ inferiora sunt diligentiam suam, vigilantiamque monstraverint, facile et ad ea quæ superiora sunt pervenient. (S. Chrysost., *in I Epist. ad Tim.*, cap. III.)

(491) Ubique regnat Christus, ubique adoratur. Omnibus judex, omnibus Deus et Dominus. (Tertull., *Adv. Jud.*)

Præsentia Salvatoris tormenta sunt dæmonum. (Hier., *In hæc verba: « Quare venisti ante tempus torquere nos? »*)

(492) Acolythum oportet ceroferarium ferre, luminaria ecclesiæ accendere, vinum et aquam ad Eucharistiam ministrare. (*Pontif. Rom.*)

(493) Acolythi Græce, Latine ceroferarii dicuntur, a deportandis cereis, quando legendum est Evangelium, aut sacrificium offerendum; tunc enim accenduntur luminaria non ad fugandas tenebras, sed ad signum lætitiæ demonstrandum; ut sub typo luminis corporalis illa lux ostendatur de qua legitur in Evangelio, *Joan.* I, 9: *Erat lux vera.* (S. Isid., lib. X, cap. 11.)

(494) Accipite ceroferarium cum cereo, et sciatis vos ad accendenda Ecclesiæ luminaria mancipari in nomine Domini. Amen.

(495) Accipite urceolum ad suggerendum vinum et aquam in Eucharistiam sanguinis Christi in nomine Domini. Amen.

(496) Hoc officium Dominus se habere testatur in Evangelio, dicens: *Joan.* VIII, 12. *Ego sum lux mundi, qui sequitur me non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ.* (Ivo Carnot., *Serm. de excell. sacr. ord.*)

(497) Tanta istius luminis virtus est, ut non solum hic fulgeat, verum etiam ad vitam æternam possit perducere. (S. Bern., lib. III *De consid.*, cap. ult.)

Présenter au sous-diacre les burettes avec le vin et l'eau pour le très-saint sacrifice;

Présenter aussi l'encensoir et l'encens, quand il en est temps, à celui qui le doit présenter au célébrant, soit à la sainte Messe ou en d'autres offices;

Allumer les cierges et les porter allumés, auprès du diacre quand il chante l'Evangile;

Servir aux Messes basses.

Quelles sont les vertus de l'acolyte?

La pureté, la dévotion au très-saint sacrifice, l'oraison et le soin d'édifier. Son approche de l'autel exige de lui la pureté que représente le surplis blanc dont il doit être revêtu dans sa fonction (498). L'honneur qu'il a de servir aux Messes, l'oblige à faire une si sainte action avec une religion embrasée d'amour (499). L'encens qu'il porte lui représente l'oraison, et l'invite à s'y adonner fervemment (500). Et le soin qu'il doit avoir d'édifier, lui est marqué par le cierge allumé qu'il a souvent entre les mains, et qui lui dit assez que les ecclésiastiques doivent être la lumière du monde, ce qu'ils sont principalement par leur vie exemplaire (501).

En quoi connaît-on qu'un acolyte a une grande dévotion au saint sacrifice?

En ce qu'il assiste, avec beaucoup de joie, aux Messes solennelles pour y faire des fonctions, desquelles il s'acquitte avec une exactitude et une modestie édifiantes (502).

Qu'est-ce qui nous doit porter à la dévotion de servir des Messes?

Nous y serons très-affectionnés, si nous considérons que cet emploi est dans la vérité très-honorable et d'une très-grande utilité. Il est très-honorable. Car, premièrement, comme auprès du Verbe incarné dans sa sainte enfance, sa très-digne Mère avait le premier office, et saint Gabriel et saint Joseph avaient le second; ainsi, auprès de Jésus, notre adorable victime, le prêtre a le premier office, et le ministre qui l'assiste à l'autel a le second. Secondement, celui qui sert la sainte Messe représente l'Eglise universelle, au nom de laquelle il parle dans toutes les réponses qu'il fait au prêtre. Troisièmement, cette fonction de servir à la Messe est si honorable et si aimable, selon le sentiment des saints anges, que plusieurs de ces esprits célestes ont été ravis de l'exercer quelquefois par une députation extraordinaire, et qu'on ne célèbre en aucun lieu notre divin sacrifice, sans qu'un grand nombre de ces princes du ciel environne l'autel, tout épris d'admiration, abîmés de respect et brûlants d'amour (503).

Ce même religieux emploi de servir la sainte Messe, est aussi d'une très-grande utilité pour celui qui a cet honneur, puisqu'il est certain qu'il participe aux fruits du très-saint sacrifice plus abondamment qu'aucun autre, après le prêtre qui l'offre à la divine majesté. Pour cette raison, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure, deux grands docteurs et deux grands saints, après avoir célébré la sainte Messe, servaient ordinairement celle d'un autre prêtre ou de plusieurs, et obtenaient par là de grandes grâces de la bonté divine, comme on l'a su d'eux-mêmes.

Toutes les fois donc qu'un bon acolyte est dans l'occasion de servir quelque Messe, il la sert très-volontiers, et le plus dévotement qu'il lui est possible (504), plutôt que de céder cette fonction qu'il a pouvoir de faire, par office, à un laïque ou à un simple clerc. Car, quand un laïque ou un simple clerc, qui n'est pas acolyte, est employé à servir la sainte Messe, il doit considérer que l'Eglise le commet à cette action, parce que les ministres consacrés pour la faire ne se trouvent pas partout, ni en tout temps, et cette considération le doit porter à exercer avec beaucoup d'humilité une fonction de laquelle il n'est pas digne.

Comment est-ce qu'un acolyte sert comme il faut la sainte Messe?

Premièrement, il prend grand soin de s'instruire de tout ce qu'il y doit faire extérieurement (505).

Secondement, lorsqu'il sert la sainte Messe, il s'applique, avec tout le respect et toute l'affection possibles, à toutes les actions que fait le prêtre à l'autel, et à toutes les paroles qu'il y profère; et afin d'y être attentif et d'en tirer de bons sentiments, il ne

(498) Superpelliceum propter sui candorem munditiam seu puritatem carnis designat. (DURAND., lib. III *Div. offic.*, cap. 1.)

(499) Ad suggerendum vinum et aquam, ad conficiendum sanguinem Christi filii tui sanctis altaribus fideli er subministrent. (*Pont. Rom.*)

(500) Thuribulum cum thure significat orationem cum devotione. (DURAND., lib IV *Div. offic.*, cap. 24.)

(501) Ideo cereos accensos deferunt, ut sicut visibile lumen manibus gestant ita opera lucis proximis ostendant, et more lucis errantibus viam, in tenebris palpantibus ducatum præstent. (Ivo Carnot., *Serm. de excell. sacr. ord.*)

(502) Necessarium semper est, maxime vero tantis ac talis mysterii celebrandi tempore servare præceptum apostoli dicentis, nullam dantes offensionem ut non vituperetur ministerium nostrum, sed in omnibus commendemus nos ipsos tanquam Dei ministros. (S. BASIL., *Resp. ad quæst.* 2.)

(503) Per id tempus et angeli sacerdoti adstant, et cœlestium potestatum universus ordo clamores excitat, et locus altari vicinus in illius honorem qui immolatur angelorum choris plenus est. In quod credere abunde licet vel ex tanto illo sacrificio quod tum peragitur. (S. CHRYSOST., lib. VI *De sacerd.*, cap. 3.)

O prodigium! mensa mysteriis strata est, Agnus Dei pro te immolatur, sacerdos pro te angitur, cherubim adstant, seraphim advolant, et spiritus sex alas habentes faciem tegunt, omnes incorporeæ virtutes pro te cum sacerdote intercedunt, et non revereris. (S. CHRYSOST., serm. 38, *De pœnitentia.*)

(504) Hoc ministerium pie religioseque exsequi debet. (*Conc. Mediol.* VI, cap. *Quæ ad miss. pert.*)

(505) Clericus ne sacerdoti in altari ante ministrat, quam in illius ministerii functione rite instructus sit, et ab eo probatus qui in urbe cæremoniarum muneri præfectus est. (*Conc. Mediol.* IV, cap. *Quæ pert. ad sacr. ordin.*)

lit point, ni ne récite point de prières (506). Ainsi, quand le prêtre s'humilie devant l'autel par la confession de ses péchés, son acolyte prend avec lui les sentiments d'un cœur contrit et humilié, et prononce, dans cet esprit, la confession générale au nom de tous les fidèles. Quand le prêtre et lui disent le *Kyrie*, demandant miséricorde aux trois personnes divines, ils gémissent l'un et l'autre sur les maux de l'Eglise. Toutes les fois que le prêtre réveille son attention et son affection, et l'attention et l'affection des assistants en disant : *Oremus*, prions, l'acolyte suit cette invitation, et s'unit humblement et fervemment aux prières que fait l'Eglise par Jésus-Christ Notre-Seigneur, et il continue à se comporter ainsi dans tous les endroits de la sainte Messe.

Troisièmement, il s'y tient toujours dans une modestie édifiante (507).

Pourquoi les ecclésiastiques sont-ils obligés de mener une vie exemplaire?

En voici six ou sept preuves qui me paraissent bien fortes :

C'est un ordre qui s'observe dans tous les états et toutes les conditions que les inférieurs se règlent sur leurs supérieurs. La nature porte les hommes à agir ainsi, selon la doctrine de saint Chrysostome (508). Dès là donc que les ecclésiastiques sont élevés, par leur état, au-dessus des simples Chrétiens, comme personne n'en doute, ils sont obligés à vivre de sorte que les fidèles puissent et doivent les regarder comme la règle de leurs mœurs (509).

Quand Notre-Seigneur dit à ses disciples, qui étaient les premiers ecclésiastiques : *Vous êtes la lumière du monde; on n'allume pas une lampe pour la mettre sous le boisseau, mais on la met sur le chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison. Que votre lumière donc reluise devant les hommes, afin que, voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est dans les cieux.* Quand, dis-je, le Fils de Dieu parla ainsi à ses disciples, il leur ordonna évidemment, et à tous ceux qui devaient leur succéder dans leurs saintes fonctions, de mener une vie très-exemplaire (510) : et l'Eglise nous annonce cette loi dans l'ordination des acolytes par la bouche de l'évêque, comme on voit dans l'exhortation qu'il leur fait, et dans la prière qu'il fait à Dieu pour eux.

Les saints apôtres, nos premiers pères après Notre-Seigneur, nous exhortent à édifier le prochain dans toute notre conduite. Saint Pierre dit à tous les prêtres, qu'ils doivent être les modèles du troupeau de Dieu (511). Et saint Paul dit à saint Timothée, son disciple, et à chacun de nous en sa personne : *Soyez l'exemple des fidèles* (512).

Tous les saints Pères qui ont parlé du clergé, nous font la même exhortation. Saint Chrysostome entre autres, dit qu'un prêtre doit être une loi vivante et une règle de bonnes mœurs : *Animata lex, et regula bene vivendi* (513). Et saint Bernard veut que les ecclésiastiques fassent voir, dans leur conversation, et dans toutes leurs manières, l'amour de l'innocence qu'ils ont dans le cœur, ainsi que l'exige la dignité de leur ordre : *Amorem innocentiæ conversatione demonstrent, sicut dignitas exigit ordinis* (514).

Notre obligation d'édifier, qui se trouve dans un grand nombre de conciles (515), est très-bien exprimée dans celui de Trente par ces paroles remarquables : « Il n'y a rien qui instruise ni qui porte plus continuellement les hommes à la piété et aux saints exercices, que la bonne vie et le bon exemple de ceux qui se sont consacrés au service de Dieu. Car, comme on les voit élevés dans un état qui est au-dessus de toutes les choses du siècle, les autres jettent les yeux sur eux comme sur un miroir, et prennent d'eux l'exemple de ce qu'ils doivent imiter. C'est pourquoi les ecclésiastiques appelés au partage du Seigneur, doivent tellement régler leur vie et toute leur conduite, que dans leurs habits, leur maintien extérieur, leurs

(506) Clericus qui in Missæ sacrificio ministrat, dum eam functionem obit, ne preces horarias, neve aliud quidquam de libro aliove officio recitet; sed toto intimæ pietatis studio ad ministerium attentus sit. (*Conc. Mediol.* VI, cap. *Quæ ad Miss. pertinent.*)

(507) Composito corpore, nullo gestu, moleste ut debent, sacerdoti adsistentes inserviant. (*Conc. Mediol.* I, *De observ. celebr. Miss.*)

(508) Sic natura comparatum esse videtur ut subditorum multitudo magna quidem ex parte principum suorum mores tanquam imaginem spectent, seque ad illos formare studeant. (S. CHRYSOST., lib. III *De sacerd.*, cap. 14.)

(509) Ecclesiastici omnes qui se divino cultui addixerunt, quemadmodum sublimiori eminent vitæ gradu, atque a fidelibus cæteris sunt sejuncti, sic lumine virtutum conspicui prælucere debent, et a communi instituto vulgaris vitæ semoti præcipuum quoddam profiteri præstantiusque genus vivendi quæ alios excitat ad sanctitatem. (*Synod. Perus.*, 1639, tit. *De cleric. vit. recte instit.*, cap. 22.)

(510) Cum sacerdos Ecclesiæ lumen dictus sit ac revera sit, subditos ut ceram sigillo sic ipsius moribus imprimi necesse est. (S. ISID. Pelus., lib. I, epist. 319.)

(511) *Forma facti gregis ex animo.* (*I Petr.* V, 3.)

(512) *Exemplum esto fidelium, in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate.* (*I Tim.* IV, 12.)

In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum in doctrina, in integritate, in gravitate. (*Tit.*, c. II, 7.)

(513) Hom. 13, *in I Epist. ad Tim.*, cap. V; ibidem, sic habet : « Sacerdos esse debet forma, hoc est exemplar vitæ atque morum. »

(514) Lib. III *De consid.*, cap. ult. Desumitur hic locus ex concilio Rhemensi, ab Eugenio confirmato.

(515) Sess. 22, cap. 1. Sacerdotes, vel ministri Ecclesiæ, de quibus dictum est : Vos estis lux mundi, ita in omni sancta conversatione a Dei timore actus suos dirigant, ut et divinæ possint placere clementiæ, et bonum fidelibus præbeant exemplum, quia sicut væ eis interminatur per quos nomen Dei blasphematur, ita illi immortalitatis gloriam consequentur per quorum actus nomen Dei benedicitur. (*Conc. Turon.*, ann. 482, cap. I.) V. *Conc. Aurelianense* III, ann. 541, cap. 2; *Cabilon.* III, ann. 813, cap. 4, etc.)

démarches, leurs discours, et dans tout le reste, ils ne fassent rien paraître que de sérieux, de retenu, et qui marque un fond véritable de religion, évitant même les moindres fautes, qui en eux seraient très-considérables, afin que leurs actions impriment de la vénération à tout le monde. »

Cette même obligation de donner bon exemple se confirme fort bien, ce me semble, par ce raisonnement qu'on peut faire à un ecclésiastique. Ou vous avez le talent de la prédication, ou vous ne l'avez pas : si vous savez parler en public, souvenez-vous que cette fonction, aussi bien que les autres, doit être animée de l'esprit d'oraison (516), et autorisée et soutenue par une vie irrépréhensible et exemplaire (517) : nous verrons cela ci-après, en traitant de la prédication. Que si vous n'êtes point propre au ministère de la parole de Dieu, suppléez à ce défaut par la prédication de saint François, c'est-à-dire par le bon exemple que ce grand saint disait être la manière de prêcher la plus efficace, et que le saint concile de Trente appelle une prédication continuelle : *Perpetuum prædicandi genus*. Enfin, soit que vous soyez capable ou non de parler publiquement, n'oubliez jamais que les exemples font toute une autre impression que les paroles ((518).

Enfin, quand toutes ces puissantes raisons ne nous obligeraient pas indispensablement à édifier dans tous nos déportements, et à être en tout lieu la bonne odeur de Jésus-Christ, l'amour de notre profession nous doit porter avec ardeur à relever, par de saints exemples, l'honneur de l'état ecclésiastique (519), qui a été grandement terni jusqu'à présent par ceux qui ont vécu avec scandale.

Comment est ce qu'un ecclésiastique prend soin d'édifier ?

Premièrement, en tenant avec la grâce de Dieu, une conduite irrépréhensible (520).

Secondement, en prenant à tâche de pratiquer les vertus opposées à ces maudits péchés, par lesquels les ecclésiastiques vicieux ont déshonoré le clergé, c'est-à-dire qu'il fait profession d'un grand détachement des biens de ce monde, pour réparer les scandales qu'ont donnés les prêtres avares (521). Parce que l'intempérance des ecclésiastiques a grandement scandalisé le peuple (522), celui-ci observe d'autant plus soigneusement la sobriété et l'abstinence, comme fit saint Charles, si austèrement par ce même motif. Enfin, par la même raison, un bon ecclésiastique est laborieux et modeste, autant parfaitement qu'il le peut avec la grâce de Notre-Seigneur.

L'acolyte, qui fait bien ses fonctions, se dispose-t-il par là à devenir un bon prêtre ?

Oui (523), s'il présente l'eau et le vin pour le sacrifice, et s'il allume et porte des cierges avec les sentiments qu'il doit avoir, on peut dire qu'il fait son apprentissage pour la prêtrise, et se prépare à être avec le temps ce que doit être un bon prêtre à l'égard de Dieu, par une religion parfaite, et à l'égard des fidèles, par un grand soin de les édifier en tout et partout.

Le prêtre a-t-il besoin de la grâce d'acolyte ?

Oui, l'application religieuse et amoureuse au divin sacrifice (524), et la persévérance dans une vie exemplaire et édifiante (525) sont deux vertus qui doivent toujours animer l'intérieur d'un prêtre, et s'y perfectionner sans cesse.

(516) Sit orator priusquam dictor; priusquam exerat proferentem linguam, ad Deum levet animam sitientem, ut eructet quod biberit, vel quod impleverit fundat. (S. Aug., lib. iv *De doct. Christ.*, cap. 17.)

(517) Quicunque voluerit proximorum animabus utilis esse et ipsos verbis ædificare, prius debet in seipso habere quidquid alios est docturus, alioquin parum proficiet. (S. Vinc. Ferr., *De vit. spirit.*, Præfat.)

(518) Validiora sunt opera quam verba, et plus opere docetur quam voce. (S. Leo.)

(519) Decet actuum operumque nostrorum testem esse publicam existimationem, ne derogetur muneri ; ut qui videt ministrum altaris congruis ornatum virtutibus auctorem prædicet, et Dominum veneretur qui tales servulos habeat. (S. Ambros., lib. i *De offic.*, cap. 50.)

(520) *Oportet episcopum irreprehensibilem esse.* Hoc unico verbo genus omne virtutum expressit. (S. Chrysost., hom. 10, *in I Epist. ad Tim.*)

(521) Nihil tam asperum tamque perniciosum est, quam si ecclesiasticus maxime qui in sublimi loco est, divitiis hujus sæculi studeat, quia non solum sibi ipsi sed cæteris obest. (S. Ambr., *In Epist. I ad Tim.*, cap. vi.)

(522) An non confusio et ignominia est Jesum crucifixum magistrum pauperum atque esurientem fartis prædicare corporibus. (S. Hieron, *in cap.* ii *Micheæ*, refert. dist. 35, cap. *Ecclesiæ principes.*)

(523) Qui bene ministraverint in minoribus ordinibus gradum sibi bonum acquirent ut fiant sacerdotes. (Aug. Card., *in I Epist. ad Tim.*, cap. iii.)

(524) In sacrificio altaris magnus ignis devotionis et dilectionis exigitur, quia ibi est tota nostra salus. (Petr. Bles., serm. 10.)

(525) Virtute tales sint ut non minus eorum vitæ probitate et morum elegantia quam doctrina Evangelium propagetur. (S. Gregor. Naz., orat. 1.)

TITRE IV.

DU SOUS-DIACONAT.

—

CHAPITRE PREMIER.

De ce que c'est que le sous-diaconat. — De ce qui se fait à son ordination. — De ses vertus. — En particulier de l'humilité ecclésiastique.

Qu'est-ce que le sous-diaconat?

C'est un ordre sacré par lequel celui qui est ordonné, reçoit le pouvoir de porter et de préparer les vaisseaux sacrés, de servir à l'autel avec le diacre, et de chanter solennellement l'Epître à la sainte Messe, et par lequel aussi il reçoit en même temps la grâce du Saint-Esprit, pour se bien acquitter de ces saintes fonctions.

Dites-nous la matière et la forme du sous-diaconat?

Quand l'évêque fait toucher à celui qu'il ordonne le calice et la patène vides, en lui disant : « Voyez de quelle chose on vous donne le ministère ; je vous avertis que vous vous y comportiez de telle sorte que vous puissiez plaire à Dieu (526). » L'action que fait ici le prélat, c'est la matière du sous-diaconat, et les paroles qu'il y dit en sont la forme. Quand il fait toucher au nouveau sous-diacre le livre des Epîtres, en lui disant : « Recevez le livre des Epîtres, et ayez le pouvoir de les lire dans l'Eglise de Dieu, tant pour les vivants que pour les défunts, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit (527) ; » plusieurs reconnaissent en cela une seconde matière et une seconde forme de sous-diaconat.

Quelles sont les significations mystérieuses du sous-diaconat?

Il nous fait souvenir que Notre-Seigneur Jésus-Christ a préparé toute sa vie son corps et son sang pour être la matière de son sacrifice sur la croix et sur l'autel (528).

Il nous signifie pour le temps présent la nouvelle députation et la nouvelle sanctification de celui qu'il établit sous-diacre.

Il nous prédit et nous fait espérer que nous verrons éternellement notre adorable victime dans sa parfaite consommation en Dieu, et que nous aurons l'extrême bonheur et la souveraine gloire d'en être participants (529).

Pourquoi nul n'est-il reçu au sous-diaconat qu'il n'ait fait voir par un bon titre qu'il a de quoi subsister?

Premièrement, parce qu'il n'est pas de la bienséance que ceux qui sont engagés au service des autels, soient réduits à la mendicité ou à gagner leur vie par des emplois indignes de leur profession (530).

Secondement, l'ecclésiastique qui n'a pas de quoi vivre est obligé de pourvoir tous les jours à sa subsistance, et par conséquent ne peut faire ses saintes fonctions avec l'assiduité, l'attention et la dévotion requises.

Pourquoi l'Eglise exige-t-elle que celui qui se présente au sous-diaconat soit revêtu d'une aube avec la ceinture?

L'aube, par sa blancheur, signifie qu'il est un homme d'une vie pure et innocente (531), et la ceinture qui lui serre les reins signifie particulièrement la chasteté (532), dont il doit avoir fait une longue épreuve avant de s'engager (533).

Pourquoi l'Eglise veut-elle qu'avant l'ordination des sous-diacres, eux et les autres ordinands soient prosternés en terre pendant que l'évêque avec le clergé récitent les litanies des saints?

Premièrement, cela fait concevoir que l'ordre qu'ils vont recevoir est d'une grande importance, puisque l'Eglise militante et la triomphante sont jointes ensemble pour obtenir de Dieu les grâces dont ils ont besoin pour le recevoir comme il faut, et pour en exercer ensuite dignement les fonctions.

Secondement, leur prosternement signifie la profonde humilité avec laquelle ils doi-

(526) Videte cujus ministerium vobis traditur, ideo vos admoneo ut ita vos exhibeatis ut Deo placere possitis. (*Pontif. Rom.*)

(527) Accipite librum Epistolarum, et habete potestatem legendi eas in Ecclesia sancta Dei, tam pro vivis quam pro defunctis, in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti.

(528) *Ingrediens mundum dicit : Hostiam et oblationem noluisti; corpus autem aptasti mihi... Ecce venio: in capite libri scriptum est de me ut faciam, Deus, voluntatem tuam.* (*Hebr.* x.)

(529) Videbimus, amabimus, laudabimus. (S. Aug., *De civit. Dei*, lib. ult., cap. ult.)

Hoc erit otiosorum illorum negotium, hoc opus vacantium, hæc actio quietorum, hæc cura securorum. (S. Aug., *in psal.* cx.)

(530) Cum non deceat eos qui divino ministerio adscripti sunt cum ordinis dedecore mendicare, aut sordidum aliquem quæstum exercere... statuit sancta synodus ne quis deinceps clericus sæcularis... ad sacros ordines promoveatur nisi prius legitime constet eum beneficium ecclesiasticum quod sibi ad victum honeste sufficiat pacifice possidere. Patrimonium vero, etc. (*Conc. Trid.*, sess. 21, *De reform.*, cap. 21.)

(531) Propterea albis induti assistunt, ut cœlestem vitam habeant, candidique ad hostias immaculatique accedant, mundi scilicet corpore, et incorrupti pudore. (S. Isidor., *De eccles. offic.*, cap. 8.)

(532) Alba cingulo stringitur ut omnis voluptas carnalis adstricta intelligatur. (Durand., lib. III *De divin. offic*, cap. 8.)

(533) Nemo ad sacrum ordinem accedere permittatur, nisi aut virgo, aut probatæ sit castitatis. (Dist. 32, cap. *Nemo.*)

vent en approcher pour y être sanctifiés abondamment (534).

Que signifie l'amict que l'évêque met sur la tête du nouveau sous-diacre?

Premièrement, cet amict, qui lui serre le cou avec les cordons dont il est attaché, lui marque la retenue qu'il doit avoir en ses paroles: « Recevez l'amict, » lui dit l'évêque, « qui signifie la modération et la correction de la voix (535). »

Secondement, ce linge blanc lui couvre la tête en mémoire du suaire de Jésus-Christ, dont il est fait mention dans l'Evangile (536), et que saint Pierre trouva séparé des autres linges dans lesquels son saint corps avait été enveloppé. Toutes les fois donc que nous prenons cet habit saint, nous devons demander au Saint-Esprit qu'il lui plaise renouveler en nous la grâce de mort et de sépulture que nous avons reçue au baptême.

Troisièmement, l'Eglise veut que nous disions en prenant l'amict : Mettez sur ma tête, Seigneur, le casque du salut, pour me mettre à couvert des assauts du démon. Et le vrai casque du salut que nous demandons à Dieu, c'est le don d'une vive et ferme foi, par laquelle nous repousserons tous les traits de ce maudit ennemi (537).

Que signifie le manipule que l'évêque donne au nouveau sous-diacre?

Selon le Pontifical, il signifie le fruit des bonnes œuvres (538). Pour bien entendre cette signification, il faut se souvenir que le mot latin *manipulus*, veut dire une petite gerbe, de celles que les moissonneurs amassent, comme les fruits d'une terre fertile et bien cultivée.

Selon l'oraison que l'Eglise nous fait faire en le prenant, il nous avertit de demander à Dieu une vive douleur de l'avoir offensé (539).

Selon la doctrine des auteurs qui nous découvrent les significations mystérieuses de nos ornements, le manipule signifie la corde dont Jésus-Christ fut lié quand on le prit (540). C'est pourquoi, nous devons prendre cet ornement avec une cordiale dévotion, baisant amoureusement la croix qui y est marquée, comme si nous baisions les liens dont le Fils de Dieu fut garrotté dans le temps de sa passion.

Que signifie la tunique que l'évêque étend sur les épaules du nouveau sous-diacre?

L'évêque souhaite, en l'en revêtant, qu'elle soit pour lui un habit de joie (541), c'est-à-dire, qu'il ait en même temps le règne de Dieu dans son intérieur, qui consiste dans la joie et la paix qu'y produit le Saint-Esprit (542).

Quelles sont les fonctions du sous-diacre?

Servir au diacre dans le sacrifice (543).

Etre le second témoin et le second coopérateur dans cette sainte et terrible action.

Préparer la matière qui y doit servir, et verser un peu d'eau dans le vin qui doit être consacré.

Avoir soin que les vases sacrés et les corporaux soient bien nets.

Chanter l'Epître à la sainte Messe par office (544).

Faire le grand catéchisme sans monter en chaire.

Recevoir les oblations des fidèles.

Porter la croix aux processions (545).

Nous trouvons ces fonctions du sous-diacre dans le Pontifical, dans le livre de saint Isidore de Séville, des Offices de l'Eglise, et dans l'usage des Eglises.

Quelles sont les vertus que toutes ces fonctions exigent des sous-diacres?

Les vertus des bons sous-diacres sont l'humilité, la chasteté, le zèle de l'instruction et de la sanctification des peuples, l'amour du travail et la patience (546).

Quelles raisons particulières obligent le sous-diacre à être bien humble?

Premièrement, son nom de sous-diacre l'avertit qu'il est dans la maison de Dieu un serviteur au-dessous d'un autre, qui est le diacre, et auquel en effet il sert à l'autel lorsqu'il lui tient ouvert le livre des Evangiles, et devant lequel il se tient en grand respect, n'osant ni s'asseoir ni se couvrir devant lui quand il le voit debout, et demeu-

(534) Talibus clericis suus non prodest clericatus, quibus non placet religiosi humilitas famulatus. (Philipp. Abb., *De contin.*, cap. 48.)

(535) Accipe amictum per quem designatur castigatio vocis.

(536) Per amictum reor linteum illud, seu sudarium designari quo Christi jacentis in sepulchro fuit caput involutum, de quo Joannes xx, 7, vidit *sudarium quod fuerat super caput ejus separatim involutum*. (Dusaussay., *Panopt. sacerd.*, part. i, lib. i, cap. 6.)

(537) In omnibus sumentes scutum fidei, et galeam salutis assumite. Quomodo enim galea exacte caput undique tegens non sinit ut aliquid grave patiatur, sed illud conservat ; ita etiam fides est pro scuto galea salutis. (Chrysost., hom. 24, *in Ephes.*, c. vi.)

(538) Accipe manipulum per quem designatur fructus bonorum operum. (*Pontif. Rom.*)

(539) Manipulus cordis compunctionem veramque pœnitentiam indicat, unde orat : Merear, Domine, portare manipulum flectus. (Steph. Eduens.)

(540) Manipulus repræsentat funem quo Jesus comprehensus a Judæis ligatus fuit. (Durand., lib. iii *Offic. divin.*, cap. 6.)

(541) Tunica jucunditatis et indumento lætitiæ induat te Dominus. (*Pontif. Rom.*)

(542) *Regnum Dei... pax et gaudium in Spiritu sancto.* (*Rom.* xiv, 17.)

(543) Subdiaconus oportet aquam ad ministerium altaris præparare, diacono ministrare, pallas altaris et corporalia abluere, calicem et patenam in usum sacrificii eidem offerre. (*Pontif. Rom.*)

(544) Epistola præmittitur Evangelio. Epistola designat officium quod Joannes ante Christum exercuerat qui præivit ante faciem Domini parare vias ejus. Joannes ergo quasi subdiaconus et subminister illius qui de se dicit. (*Matth.* xx, 28) : *Non veni ministrari, sed ministrare.* (Innoc. III, *De myst. Miss.*, lib. ii, cap. 29.)

(545) Crucem ferens subdiaconus cæteros præcedit. (Simeon Thessal., *De ord. cærem. episc.*)

(546) Requiescat super eos spiritus sapientiæ et intellectus, spiritus consilii et fortitudinis, spiritus scientiæ et pietatis, et repleas eos spiritu timoris tui. (*Pontif. Rom.*, *Ordin. subdiac.*)

rant sur le pavé au bas des degrés de l'autel, pendant que le diacre est plus proche du prêtre (547).

Secondement, saint Isidore enseigne que les sous-diacres sont dans l'Eglise ce qu'étaient autrefois, dans l'ancienne loi, ceux qu'on appelait Natinéens, c'est-à-dire, servant le Seigneur avec humilité (548).

Quelles raisons obligent tous les ecclésiastiques à aimer et pratiquer l'humilité?

Premièrement, ils doivent mieux connaître et mieux sentir que le commun des fidèles les grands motifs que nous avons tous d'être sincèrement et profondément humbles (549) en vue de notre néant, de notre péché et de l'obligation qu'ont les Chrétiens d'honorer par imitation les humiliations du Verbe incarné.

Secondement, l'humilité est très-nécessaire aux ecclésiastiques pour ne pas s'élever dans les bons succès, ne se point décourager dans les mauvais, ne point s'enfler dans les applaudissements, et ne point s'attrister dans les blâmes et les autres humiliations; pour être en esprit sous les pieds des personnes qui leur sont soumises, et demeurer souverainement abaissés devant Dieu, en même temps qu'ils se maintiennent dans l'autorité qui leur est nécessaire pour son service (550) ; de quoi le grand saint Charles a laissé un illustre exemple à tous les pasteurs de l'Eglise.

Troisièmement, il faut qu'un ecclésiastique soit animé d'un si grand zèle d'honorer et glorifier Dieu, qu'il ne veuille jamais aucune gloire pour soi-même, mais la renvoie toute fidèlement à l'auteur de tout bien (551). Il faut qu'à l'imitation de saint Jean-Baptiste et des saints apôtres, nous n'ayons jamais de disciples ni d'enfants spirituels pour nous, mais tout uniquement pour Jésus-Christ, leur grand maître et le nôtre (552), qui nous a tous achetés à si grand prix ; il faut que quand on nous donne quelques louanges, nous soyons fidèles à changer de discours, et à tâcher d'élever à Dieu ceux qui nous parlent ; et cela par un véritable désir que les esprits et les cœurs s'occupent de Dieu et non pas nous. C'est ce que fit si parfaitement bien la très-sainte Vierge quand sainte Elisabeth lui donna de grandes et très-justes louanges auxquelles elle répondit : *Magnificat anima mea Dominum.* (*Luc.* I, 46.) Cet exemple, si digne de notre attention, nous apprend à être humbles par le principe du fidèle amour, qui ne peut souffrir qu'on donne à la créature aucune part à ce qui appartient à Dieu seul, savoir, l'honneur et la gloire (553).

En quatrième lieu, un bon ecclésiastique doit toujours se souvenir de cette maxime que notre divin Maître a établie parmi ses domestiques : *Que celui qui est le plus grand soit comme le moindre, et celui qui gouverne, comme le serviteur.* (*Matth.* XIII, 11.) Nous devons tous inférer de là que si ceux du clergé qui sont les plus relevés en dignité doivent se regarder comme les moindres et les serviteurs de tous (554), à l'imitation de saint Grégoire le Grand (555), à plus forte raison, ceux qui ne sont que de simples ecclésiastiques doivent toujours se tenir très-petits, aimer le plus bas rang, et demeurer de très-bon cœur dans le respect et la soumission qu'ils doivent à ceux que la Providence divine a mis au-dessus d'eux.

En cinquième lieu, nous autres ecclésiastiques de ces derniers temps, si nous ne nous flattons point, et si l'amour-propre ne nous fait point nous méconnaître, nous devons porter devant Dieu une extrême confusion de nous voir dans un état dont nous sommes très-indignes (556), et dans lequel, selon les anciennes lois de l'Eglise, des pécheurs comme nous n'auraient pu être reçus (557). Souvenons-nous qu'une des raisons pour lesquelles Dieu permet que des hommes qui l'ont offensé soient reçus dans son clergé, c'est afin que la mémoire de leur vie passée les tienne toute leur vie dans un

(547) Deo perpetuo famulari oportebit, atque in Ecclesiæ ministerio semper esse mancipatos. (*Ibid.*)

(548) Subdiaconi in Esdra appellantur Nathinæi, id est in humilitate Deo servientes. (S. ISIDOR., lib. II *De divin. offic.*, cap. 40; citatur a *concil. Aquisgr.*, cap. 6.)

(549) Sit magister humilitatis in quo est professio castitatis. (S. AMBR., *in Luc.* I.)

Populum meum docebunt quid sit inter sanctum et pollutum, et inter mundum et immundum ostendent eis. (*Ezech.* XLIV, 23.)

(550) In alto sedens non alta sapias, per omnia sentiens humiliter. (PET. Bles., *De instit. episc.*)

Magnopere curandum est ut qui regendis hominibus præfertur, apud se intra secretarium mentis in cathedra præsideat humilitatis. (S. GREGOR. Pap., lib. XXV *in Job*, cap. XVI.)

(551) *Et nunc ad vos mandatum hoc, o sacerdotes !.... si nolueritis ponere super cor ut detis gloriam nomini meo, ait Dominus exercituum, mittam in vos egestatem, et maledicam benedictionibus vestris.* (*Malach.* II, 2.)

(552) Plerique qui præsunt, non tam propter Dominum quam pro Domino, venerari volunt. (S. GREG. Pap., lib XXIV *in Job*, cap. XIV.)

(553) Approbatio vulgi quanto clariorem quempiam facit, tanto majoribus periculis vexat. Difficile est hujusmodi homines etiamsi mille virtutibus muniantur in regnum Dei introire. Timidos enim, remissos, adulatores, simulatores homines reddit... inflantur voluptate tales homines ac extolluntur, et in profundum rursus facile demerguntur semper vexati nunquam in tranquillitate viventes. (S. CHRYSOST., hom. 41 *in Matth.*)

(554) Mensura humilitatis cuique ex mensura ipsius magnitudinis data est, cui est perniciosa superbia quæ amplius amplioribus insidiatur. (S AUG., *De virg.*, cap. 51.)

(555) Prior ipse servum servorum Dei sese nuncupavit. Cumque ab Eulogio, patriarcha Alexandrino, Papa universalis dictus fuisset, sic illi respondet (lib. VII, epist. 30, indict. 1) : Ego non verbis quæro prosperari, sed moribus.... Recedant verba quæ vanitatem inflant, et charitatem vulnerant.

(556) Multi sacerdotes, et pauci sacerdotes ; multi nomine, et pauci opere. (Auctor *Operis imperf.*, hom. 40.)

(557) Non eo tantum tempore quo ordinandus est, sine ullo crimine sit, sed ex eo tempore quo in Christo renatus est nulla peccati conscientia remordeatur. (S. HIER., *in Epist. ad Tit.*, cap. I.)

grand mépris d'eux-mêmes, quelques grâces que Dieu leur fasse.

Quelles pratiques d'humilité font les bons ecclésiastiques?

Nous venons déjà d'en marquer un bon nombre de bien considérables, auxquelles nous ajoutons celles-ci : Tout bon ecclésiastique craint l'élévation aux charges et aux dignités, et l'évite comme on a coutume d'éviter les dangers de périr (558).

Il ne se préfère jamais à un pas de ses confrères, mais considère qui que ce soit d'entre eux comme son supérieur en mérite (559).

Il prend volontiers les emplois qui semblent les plus bas, laissant aux autres les fonctions qui ont de l'éclat (560).

Jamais l'envie ne lui donne aucun chagrin quand on lui préfère ses confrères, étant bien persuadé que tous méritent en effet de lui être préférés.

Enfin, il nourrit ces sentiments d'humilité dans son cœur, en proférant souvent et affectueusement ces saintes paroles : *J'ai choisi d'être abject dans la maison de mon Dieu.* (*Psal.* LXXXIII, 11.)

CHAPITRE II.

De la chasteté des sous-diacres et des autres ecclésiastiques.

Qu'est-ce qui oblige particulièrement le sous-diacre à la chasteté?

Plusieurs de ses fonctions exigent de lui qu'il soit très-chaste. Le soin qu'il prend de tenir blancs et bien propres les linges de l'autel, lui remet devant les yeux ces paroles de l'Ecriture : *Que vos vêtements soient toujours blancs.* (*Eccle.* IX, 8.) La fonction de porter et de préparer les vaisseaux sacrés, lui dit assez qu'il est de ceux à qui le Saint-Esprit adresse ces paroles (*Isa.* LII, 11) : *Soyez purs, vous qui portez les vases du Seigneur* (561). L'honneur qu'il a d'approcher de si près la divine Eucharistie, et de coopérer en quelque chose à l'action du sacrifice, exige de lui une excellente pureté (562). Et son emploi du grand catéchisme, qui l'engage à instruire des personnes de tout sexe et de tout âge, requiert encore qu'il ait une pureté inviolable et bien éprouvée (563).

Pour quelles raisons tous les ecclésiastiques sont-ils obligés d'être chastes?

En voici quelques-unes qui me semblent bien convaincantes. Les ecclésiastiques sont les membres de Jésus-Christ et les temples du Saint-Esprit plus parfaitement que les autres fidèles (564). Si donc ces deux qualités exigent, selon l'Apôtre, que tous les Chrétiens mènent une vie chaste, il est évident qu'elles obligent à cela plus étroitement les ecclésiastiques.

La chasteté est si nécessaire à tous pour bien vaquer à l'oraison, qu'à cause de cela l'Apôtre conseille aux Chrétiens mariés quelques jours de continence. D'où l'on doit inférer que les ecclésiastiques qui sont chargés de faire oraison pour eux et pour toute l'Eglise, avec une religion et une charité ardentes et assidues, sont obligés beaucoup plus que les simples fidèles à une chasteté parfaite et inviolable (565).

Qu'ils se souviennent donc que la chasteté aide excellemment un ecclésiastique à faire une bonne oraison. Premièrement, en ce que cette aimable vertu lui donne un accès libre et même familier auprès de Dieu (566). Secondement, en ce qu'elle tient son esprit exempt de plusieurs mauvaises distractions, et par conséquent mieux disposé à l'attention nécessaire pour bien prier (567). Troisièmement, en ce qu'elle lui fait expérimenter heureusement que les âmes pures sont susceptibles des lumières et des communications divines (568). Nous voyons tous ces grands effets de la parfaite pureté en saint Jean l'Evangéliste, que les prêtres doivent regarder comme un de leurs premiers et de leurs principaux pères, puisque même il se plaisait à se qualifier prêtre ou le prêtre. Saint Jérôme et plusieurs autres ont remarqué que ce fut la pureté de ce divin apôtre, qui lui acquit la gloire et l'avantage incomparables d'être le disciple que Jésus aimait, d'avoir auprès de sa personne un accès d'une familiarité si singulière et si merveilleuse, et de mériter que les mystères

(558) Præsulum honores cæteris relinquebat, labores autem præsulum ipse ardenter quærebat. (S. CHRYSOST., *De S. Eustathio, patriarch. Antioch.*, hom. 32, *in S. Eustath.*)

(559) Inter presbyteros et coæquales, primus in opere, extremus in ordine. (S. HIER., loquens de Nepotiano, epist. 3.)

(560) Conversatio melior est desideranda, non dignior gradus. (S. CHRYSOST., sive auct. *Oper. imperf.*, hom. 43, refertur dist. 40, cap. *Multi sacerdotes.*)

(561) Est ratione plenissimum, ut in his niveus pudicitiæ candor effloreat qui sacris mysteriis familiarius appropinquant. (S. PETR. DAM., opusc. 18, *Contr. cleric. intemp.*)

(562) Estote nitidi, mundi, puri, casti, sicut decet ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei, et quia comministri et cooperatores estis corporis et sanguinis Domini, estote ab omni illecebra carnis alieni, sicut ait Scriptura ; *Mundamini, qui fertis vasa Domini.* (*Pontif. Rom.*)

(563) Inter cætera ornamenta virtutum, nitore carnis debent propensius enitere ; ut ex hoc audientes munditiam appetant ex quo doctores immunditia non deturpat. (*Concil. Tolet.* VIII, cap. 4.)

(564) Cum ipsi templum vasa Domini, et sacrarium Spiritus sancti debeant esse et dici, indignum est eos cubilibus et immunditiis deservire. (INNOC. II, dist. 28, cap. *Decernimus.*)

Mundiores debent esse cæteris, quia actores Dei sunt. (S. AMBROS., *in I Epist. ad Tim.*, c. III.)

(565) Cum laico continentia imperetur ut possit orationi vacans exaudiri, quanto magis sacerdotibus, vel levitis, qui omni momento parati esse Deo debent in omni munditia et puritate. (*Conc. Turon.* I, ann. 461, can. 1.)

(566) *Incorruptio facit esse proximum Deo.* (*Sap.* VI, 19.)

(567) Anima quanto castior membris, tanto vivacior sensibus ; et quanto mundior corde, tanto capacior Christi est. (S. PAULIN., *Epist. ad Desiderium.*)

(568) Quasi quidam adeps et medulla Ecclesiæ sunt virgines Christi, et quadam singulari excellentia sponsi amplexibus familiarius inhærentes. (S. BERN., *De passione Domini*, cap. 28.)

célestes lui fussent révélés avec plus de clarté et d'abondance qu'à aucun autre (569). Aussi les bons ecclésiastiques honorent et invoquent tous les jours ce très-aimable apôtre, comme le patron et le protecteur de la chasteté cléricale et sacerdotale après Jésus et sa très-pure Mère.

La blancheur du surplis dont les ecclésiastiques sont revêtus (570) et l'emploi angélique de louer Dieu, auquel ils sont appliqués, les exhortent continuellement à être des anges en pureté aussi bien qu'en dévotion et en modestie.

La fonction plus qu'angélique d'offrir à Dieu son adorable Fils en sacrifice, demande des prêtres, et de ceux qui aspirent à la prêtrise, la plus parfaite pureté qui soit sur la terre (571).

Jésus, dans sa vie mortelle, portant la ressemblance de la chair du péché, a chéri la pureté à tel point que non-seulement il nous en a donné à adorer et à imiter l'exemple en sa vie très-sainte, mais il n'a voulu être porté ni touché que par les personnes les plus pures qui fussent jamais. Maintenant donc qu'il est dans la consommation de la gloire et de la sainteté de sa vie ressuscitée, quelle horreur n'a-t-il point de tout ce qui est impur (572), et à quel point ne trouverait-il pas insupportable un homme sali de cette ordure dans sa sainte maison et à sa table ?

Ajoutons que si ce vice est odieux à Dieu qui est tout esprit, à Jésus-Christ vierge et à sa très-pure Mère, il est aussi de tous les vices le plus ignominieux et le plus infâme en la personne d'un homme d'Eglise (573). Enfin, de toutes ces raisons que nous avons apprises de plusieurs bons auteurs anciens et modernes, tirons cette conclusion, que ç'a été très à propos, et par la conduite du divin Esprit, que la sainte Eglise a obligé au célibat ceux qui s'engagent dans le clergé.

Cette loi du célibat est-elle bien ancienne dans le clergé?

Oui, cette antiquité est bien marquée dans le second concile de Carthage. Car les Pères de ce concile ayant ordonné que les ministres de l'autel qui manient les choses saintes garderont la pudicité, demeurant sans femmes, la raison qu'ils donnent de cette loi : « C'est, » disent-ils, « afin que nous gardions ce que nous ont enseigné les apôtres, et ce qu'a observé l'antiquité (574). » Voilà donc qu'il y a bien longtemps que le célibat est regardé comme une observance ancienne dont les saints apôtres sont les auteurs.

Y a-t-il longtemps que les sous-diacres sont compris dans la loi du célibat?

Oui : car, premièrement, ils y étaient déjà compris avant le temps de saint Isidore de Séville (575) qui florissait dans le VI[e] siècle. C'est en parlant d'eux expressément que ce saint dit, dans son second livre des *Offices de l'Eglise* : « Il a plu à nos pères que ceux qui manient les saints mystères, soient chastes, n'ayant point de femmes, et demeurant libres de toute immondice charnelle. »

Secondement, les conciles II[e], IV[e] et VIII[e] de Tolède, le concile romain sous Sylvestre I[er], un concile d'Aix-la-Chapelle, et d'autres, mettent conjointement dans cette ordonnance les évêques, les prêtres, les diacres et les sous-diacres.

En troisième lieu, il y a déjà longtemps que, dans l'ordination des sous-diacres, l'Eglise leur annonce, par la bouche de l'évêque, qu'il ne leur sera plus permis de se marier. Et c'est aussi depuis un temps bien notable qu'on enseigne partout dans l'Eglise, qu'en recevant le sous-diaconat on fait tacitement un vœu solennel de chasteté. Au moins saint Antonin et un canon appellent de ce nom l'engagement des sous-diacres à garder la chasteté, comme on a dit ci-devant.

Par quel moyen un bon ecclésiastique se maintient-il dans une chasteté inviolable?

Le premier moyen est l'oraison (576). Par ce saint exercice, il recourt à Dieu, sachant que la continence est un don de sa miséricorde ; il remplit son esprit de bonnes pensées qui en bannissent les mauvaises, et son cœur de bons sentiments qui y prennent la place des affections trop humaines. En un mot, il devient par l'oraison tout spirituel, et par conséquent très-opposé à tout ce qui est charnel.

(569) Diligebat eum Jesus, quoniam specialis prærogativa castitatis ampliori dilectione fecerat dignum, quia virgo electus ab ipso, vulgo in ævum permansit. (*Brev. Rom.*, in ejus fest.)

(570) Superpelliceum propter sui candorem munditiam, seu carnis puritatem designat. (DURAND., lib. III *De divin. offic.*, cap. 1.)

(571) Non solum ab opere se immundo abstineat, sed etiam a jactu oculi et cogitationis errore mens, Christi corpus confectura, sit libera. (S. HIER., *in Epist. ad Tit.*, c. I.)

(572) Si Redemptor noster tantopere dilexit floridi pudoris integritatem, ut non modo de virgineo utero nasceretur, sed etiam a nutritio virgine tractaretur, et hoc cum adhuc parvulus vagiret in cunis; a quibus nunc obsecro tractari vult corpus suum, cum jam immensus regnat in cœlis. (S. PET. DAM., *De cælib. sacerd.*, cap. 3.)

(573) Putridum turpitudinis libidinosæ contagium quo decor Ecclesiæ graviter maculatur. (*Conc. Londin.*, ann. 1237, cap. 19.)

(574) Placuit sacros antistites ac Dei sacerdotes, necnon et levitas, vel qui sacramentis divinis inserviunt, continentes esse in omnibus, quo possint simpliciter quod a Deo postulant impetrare, ut quod apostoli docuerunt, et ipsa servavit antiquitas, nos quoque custodiamus. (*Conc. Carthag.* II, cap. 2, citatur his verbis a sancto Pet. Dam., *Contr. cleric. intemp.*, cap. 2.)

(575) Petrus Damiani loco mox citato, alia loca affert ex quibus apparet perantiquam esse subdiaconorum ad cælibatum obligationem. (*Conc. Carthag.* V; S. LEO, epist. 82, *ad Anastas.*; SYLVEST. Pap., et S. GREGOR. Magn., *Regest.*, lib. I, epist. 42.)

(576) *Ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det... Adii Dominum, et deprecatus sum illum.* (*Sap.* VIII.)

Charitas, Deus meus, accende me. Continentiam jubes, da quod jubes, et jube quod vis. (S. AUG., lib. X *Confess.*, cap. 29.)

Le second moyen est la fuite (577). Cela veut dire qu'au même moment que la tentation lui présente quelque idée déshonnête, il s'en détourne aussi promptement qu'il se détournerait de la rencontre d'un affreux serpent. Cela veut dire aussi qu'il fuit les compagnies mondaines, et tout entretien inutile avec des femmes ou des filles; de quoi les saints nous ont donné des avis très-pressants et des exemples très-remarquables, particulièrement saint Augustin et saint Thomas.

Le troisième moyen est la mortification des sens, particulièrement de la vue et du goût. Il mortifie sa vue, parce que les tentations dangereuses sont très-souvent causées par des regards, et que c'est ainsi que la mort entre par les fenêtres (578). Il mortifie son goût par une exacte sobriété, parce qu'il sait qu'une chair trop bien nourrie ne manque pas de se révolter contre l'esprit (579).

Le quatrième est une bonne et continuelle occupation, selon l'avis de saint Jérôme (580). Par là il évite l'oisiveté, qui est la cause de tous les vices, et d'où naissent particulièrement les pensées impures. Le même saint Jérôme veut qu'entre nos bonnes occupations, nous n'oubliions pas la lecture des saints Livres. « Aimez la lecture des Ecritures, » nous dit ce saint docteur, « et vous n'aimerez jamais les vices charnels (581). » On expérimente, en effet, que les divines vérités que l'on y lit élèvent l'âme à Dieu et aux biens éternels, et la remplissent des plus saintes affections (582).

Le cinquième est l'humilité sincère (583). Comme l'orgueil est très-souvent puni par des chutes honteuses, que Dieu permet pour humilier les esprits superbes (584), la vraie humilité par laquelle nous soumettons notre esprit à Dieu, nous obtient de sa bonté la grâce de bien dompter notre chair, et de la retenir en servitude.

Enfin, quand un ecclésiastique emploie bien les cinq moyens que nous venons de marquer, il expérimente dans la communion que la chair très-sainte de Jésus est un admirable antidote contre la corruption de la nôtre (585).

Nous verrons ci-après que le don d'une chasteté inviolable est une des grâces qu'obtient la très-sainte Vierge, de la bonté de Dieu, aux ecclésiastiques qui font profession de lui être dévots comme il faut.

CHAPITRE III.

De la dévotion des sous-diacres, particulièrement à l'égard de l'Office divin.

Qu'est ce que l'Office divin?

C'est l'oraison publique qui se fait par les ecclésiastiques au nom de tous les fidèles (586), c'est-à-dire qu'on adore Dieu, on le loue, on le remercie, on lui rend tous les autres devoirs de la religion, et on implore sa miséricorde par les psaumes, les cantiques, les hymnes et les autres saintes paroles qu'on y prononce publiquement.

Pourquoi appelons-nous cette oraison publique notre Office?

Cela veut dire que cette oraison est une fonction sacrée, dont les ecclésiastiques sont chargés de s'acquitter comme députés à cela par toute l'Eglise (587); à quoi nous devons tous faire grande attention.

Pourquoi l'appelle-t-on divin?

On l'appelle ainsi, parce que Dieu est l'auteur des paroles saintes dont il est composé (588); que Dieu est l'objet de l'adoration, de l'amour, des louanges et des saints désirs qui y sont exprimés (589), et que Dieu en est aussi la fin, puisque l'Eglise militante ne l'a institué que pour glorifier son saint nom à l'imitation de l'Eglise du ciel (590).

Pourquoi l'appelle-t-on aussi une fonction angélique?

Nous avons dit ci-devant que les eclésiastiques sont les anges de la terre, qui doivent ressembler à ceux du ciel en pureté, en dévotion et en modestie. Or ils le doivent particulièrement lorsque, dans l'action dont nous parlons, le Saint-Esprit les associe aux louanges si saintes et si parfaites

(577) Contra libidinis impetum apprehende fugam, si vis obtinere victoriam. (S. AUGUST., serm. 250, *De tempore.*)

Nunquam luxuria facilius vincitur, quam fugiendo, nusquam cautius vitatur, nunquam perfectius expugnatur. (PET. Bles. *Serm. in psal.* XL, 1.)

(578) Oculi vestri, etsi jaciantur in aliquam feminarum, figantur in nulla... Nec dicatis vos habere animos pudicos; quia impudicus oculus impudici cordis est nuntius. (S. AUG., *Reg. ad servos Dei.*)

(579) *Qui delicate... nutrit servum suum, postea sentiet eum contumacem.* (*Prov.* XXIX, 21.)

(580) Te semper diabolus occupatum inveniat. (*Epist. ad Rustic.*)

(581) Ama scientiam Scripturarum, et carnis vitia non amabis. (*Ibid.*)

(582) Sermo Scripturarum animam confirmat, et quodam spiritalis gratiæ colorat vapore. (S. AMBR., lib. II *De Abel et Cain*, cap. 6.)

(583) Castitatem seniores aiunt apprehendi non posse, nisi prius humilitatis in corde fundamenta fuerint collocata. (CASSIAN., lib. VI *Instit.*, cap. 18.)

(584) Audeo dicere, superbis continentibus expedit cadere, ut in eo ipso in quo se extollunt, humilientur. (S. AUG., serm. 55, *De verbis Domini*, cap. 9, et lib. XI *De civit. Dei*, cap. 13.)

(585) Si quis vestrum non tam acerbos sentit luxuriæ motus, gratias agat corpori et sanguini Domini, quoniam virtus sacramenti operatur in eo. (S. BERN., serm. 1, *in Cœna Domini.*)

(586) Horæ canonicæ dicuntur publicæ ac statæ preces horis diurnis et nocturnis ex sacrorum canonum decreto ab ecclesiasticis personis, nomine Ecclesiæ, ad Deum persolvendæ. (LAYM., lib. IV, tract. 1, c. 2, et alii theologi.)

(587) Dicitur officium quia præcipuum ac maxime proprium clericorum munus est, divinis precibus apud Deum nomine Ecclesiæ insistere. (*Ibid.*)

(588) *Verba mea quæ posui in ore tuo.* (Isa. LIX, 21.)

(589) *Psallam Deo meo.* (*Psal.* CXLV, 2.)

(590) *Laudem dicite Deo nostro omnes servi ejus, et qui timetis eum.* (*Apoc.* XIX, 5.)

par lesquelles les esprits célestes glorifient éternellement la Majesté divine (591).

Pourquoi prononce-t-on l'Office divin en chantant?

Premièrement, les sacrés psaumes et les autres paroles de l'Office étant prononcés avec mélodie, en sont plus propres à émouvoir nos cœurs (592).

Secondement, le chant des louanges divines représente la joie avec laquelle on loue Dieu dans le ciel (593).

Pourquoi est-ce que l'Office consiste principalement en louange de Dieu?

Parce qu'il est particulièrement institué pour glorifier Dieu, ce que nous ne pouvons faire plus expressément qu'en louant son saint nom, c'est-à-dire, en racontant avec amour ses divines perfections, les merveilles de ses ouvrages et la magnificence de ses bienfaits (594).

Secondement, nous avons déjà vu ci-dessus que ces saintes louanges étant prononcées dévotement, portent les âmes à l'estime et à l'admiration de Dieu, et à un grand éloignement de tout ce qui le déshonore (595).

Cette oraison publique a-t-elle quelques avantages par-dessus celle que l'on fait en particulier?

Oui, elle en a plusieurs bien considérables.

Premièrement, elle est composée de paroles très-saintes, dont Dieu même est l'auteur (596), comme nous avons dit.

Secondement, elle se fait au nom de toute l'Eglise (597), que Dieu écoute toujours favorablement.

Troisièmement, elle se fait dans l'union de plusieurs cœurs, ce qui est d'une grande efficace, selon la promesse de Notre-Seigneur (598).

En quatrième lieu, elle se fait toujours dans l'église, qui est le lieu saint où Dieu est présent d'une façon particulière (599).

Enfin, elle est très-considérable dans l'Eglise de Dieu, puisque le culte de sa Majesté adorable consiste principalement dans le très-saint sacrifice et dans l'Office divin.

Pourquoi cette oraison publique se fait-elle par des ecclésiastiques et non par des laïques?

Afin qu'une action de si grande importance se fît aussi correctement, aussi décemment et aussi assidûment qu'elle doit être faite, il a été très à propos d'y appliquer des personnes destinées à la faire, préparées à la bien faire, et déchargées de tous les emplois du siècle, pour vaquer uniquement au culte de Dieu (600).

Qu'est-ce qui est nécessaire à un ecclésiastique pour être bien préparé à s'acquitter comme il faut de l'Office divin?

Premièrement, il faut qu'il soit, par la sainteté de ses mœurs, un fidèle serviteur et un vrai ami de Dieu (601); car autrement il ne serait nullement en état d'être député vers sa divine Majesté de la part de toute l'Eglise, comme on l'est dans cette fonction (602), puisque même, dans ce monde, on ne député vers les rois que les personnes qu'on sait leur être très-agréables (603). Certainement les fidèles sont bien trompés, si leur député auprès de Dieu est un homme que ses yeux saints ont en horreur, et dont l'abord l'irrite au lieu de le contenter, et de lui rien dire à son gré. Mettons-nous donc une bonne fois dans l'esprit qu'ayant à aborder la Majesté divine comme députés de son Eglise, pour lui offrir les hommages et lui présenter les requêtes de tout son peuple, il n'y a rien que nous ne devions faire pour nous mettre en état de lui plaire, et pour faire en sorte que la sainte Eglise ait en nos personnes des députés qui lui fassent honneur et lui causent de la consolation. Oh! que ce point doit être considéré par tout ecclésiastique que son engagement dans les ordres sacrés, ou quelque bénéfice, oblige à l'Office divin. Quel malheur pour lui, s'il ne

(591) *Omnes angeli stabant in circuitu throni,.... et ceciderunt in conspectu throni in facies suas, et adoraverunt Deum, dicentes: Amen, benedictio et claritas, et sapientia, et gratiarum actio, honor et virtus, et fortitudo Deo nostro in sæcula sæculorum. Amen.* (*Apoc.* VII, 11, 12.)

(592) Quantum flevi in hymnis et canticis tuis, Deus meus, suave sonantis Ecclesiæ tuæ vocibus commotus alacriter! (S. AUG., lib. IX *Confess.*, cap. 6.)

(593) Divinum officium, imitatio cœlestis concentus. (S. BONAV., *De sex alis seraph.*, cap. 8.)

Quid beatius quam hominem in terra concentum angelorum imitari. (S. BASIL., epist. 1.)

(594) Officium divinum Spiritus sanctus in Ecclesia ordinavit fieri, ut beneficiorum Dei memores certis horis gratias pro his laudando et orando referamus. (S. BONAV., *De sex alis seraph.*, cap. 8.)

(595) Simplices fideles per hoc ad orationis studium assuefacimus, ita ut saltem tunc ad ecclesiam oraturi accedant, quando ibidem divinæ laudis officia persolvuntur; et ut minus afficiantur tædio, quandiu coram se vident clericos celebrare divina. (*Ibid.*)

(596) Officium divinum in Ecclesia Spiritus sanctus ordinavit. (*Ibid.*)

(597) Presbyterorum officium in orando Deum pro totius Ecclesiæ et populi Christiani prosperitate situm est. (*Enchirid. conc. Colon.*, ann. 1536, tit. *De sacram. ordin.*)

(598) Coimus in cœtum, ut ad Deum quasi manu facta precationibus ambiamus orantes; hæc vis Deo grata est. (TERTULL., *Apologet.*, c. 39.)

(599) Alia tempora facimus pro Deo, in hoc autem assistimus Deo, et intendimus Deo, et alloquimur eum. (S. BONAV., *loc. cit.*)

(600) *Laus ejus in Ecclesia sanctorum.* (*Psal.* CXLIX, 1.)

(601) *Peccatori dixit Deus: Quare tu enarras justitias meas et assumis testamentum meum per os tuum.* (*Psal.* XLIX, 16.)

(602) Væ! ministris infidelibus qui necdum reconciliati reconciliationis alienæ negotia quasi homines qui justitiam fecerint, apprehendunt. (S. BERN., *De convers. ad cleric.*, cap. 19.)

(603) Si homo apud hominem de quo minime præsumit, fieri intercessor erubescit; qua mente apud Deum intercessoris locum pro populo arripit, qui familiarem se ejus gratiæ esse per vitæ meritum nescit? Aut quomodo ab eo aliis veniam postulat, qui utrum sibi sit placatus ignorat? (S. GREG., *Pastor.* part. I, cap. 11.)

Si non places, non placas; si non placas, cur sacerdos. (S. BERN., *De morib. episc.*, c. 2.)

s'avise pas bien que cette fonction est la fonction des amis de Dieu, et s'il ne considère pas que les louanges de Dieu déplaisent à Dieu même dans la bouche d'un pécheur (604); que celui qui refuse d'obéir à ses saintes lois, est très-indigne de lui faire des demandes pour soi et pour les autres, et qu'il n'appartient pas à celui qui est mal avec Dieu d'être commis pour obtenir de sa miséricorde le pardon et la conversion des autres pécheurs (605).

Secondement, il faut, pour nous mettre en état de bien dire ou de bien chanter le saint Office, que nous soyons prévenus d'une grande estime de cette fonction véritablement sainte, angélique et divine, que nous ne sommes pas dignes d'exercer, et que, par un ardent désir de nous en bien acquitter, avec la grâce de Dieu, nous nous appliquions sérieusement, et avec une diligence religieuse, à bien connaître cet Office divin, son institution, ses diverses parties, leur arrangement dans l'ordre que nous y voyons, et les règles qu'il y faut observer (606). Et en vérité puisque c'est notre office, c'est-à-dire notre tâche et l'emploi dont l'Eglise nous a particulièrement chargés, c'est une grande honte et le sujet d'un terrible remords devant Dieu à ceux qui sont obligés depuis longtemps à ce saint Office, de n'en avoir qu'une connaissance fort imparfaite. Humilions-nous beaucoup si nous sommes de ce nombre. Dieu veuille que nous ne soyons pas même de ceux qui en prononcent mal les paroles, et n'y observent point les accents, parce qu'à la honte de notre profession, ils ignorent la langue latine, ou parce que leur indévotion les porte à tout prononcer trop vite, pour avoir plus tôt fait! Dieu veuille aussi que notre manque de religion et de foi ne donne sujet à personne de nous compter parmi ceux qui dans le chœur chantent ou lâchement ou précipitamment, et ne daignent pas y observer les saintes cérémonies (607), ni les lois de la modestie et de la bienséance! Ce sont là des défauts déplorables dans le culte de Dieu, et qui pourtant sont bien communs. N'oublions donc jamais que notre saint Office exige de nous que nous soyons en la grâce de Dieu, et animés d'un grand zèle de l'honorer comme il faut dans cette action.

Troisièmement, un ecclésiastique vraiment dévot, comme nous le devons être tous, fait encore, quand l'heure de l'Office est venue, deux briéves préparations. La première, qui regarde l'extérieur, consiste en ce qu'il prévoit diligemment ce qu'il y aura de particulier à faire ou à dire ce jour-là, afin qu'ensuite il ne soit pas obligé, dans le temps de cette sainte action, de l'interrompre ou de se distraire, pour chercher alors, en lisant des livres, ou en consultant quelqu'un, l'instruction qu'il doit avoir acquise auparavant. Cet inconvénient considérable est l'effet d'une négligence bien répréhensible (608).

La seconde de ces deux briéves préparations, qui est celle qui concerne l'intérieur, contient ces trois pratiques bien dignes de notre attention.

Premièrement, se renouveler dans la foi actuelle et attentive de la présence de Dieu (609), et dans de vifs sentiments de repentance de nos péchés, et de renoncement à toute affection mondaine.

Secondement, se donner au Saint-Esprit, pour être uni à la religion de toute l'Eglise envers Jésus, et à la religion de Jésus et de son Eglise envers la très-adorable Trinité (610).

Troisièmement, conserver autant qu'on peut, avec la grâce de Notre-Seigneur, l'attention à Dieu et à ce qu'on lui dit dans l'Office. Si nous pratiquons d'un amour fidèle ces préparations, nous obéirons au commandement que nous fait l'Eglise de dire l'Office avec soin et dévotion (611).

Quels moyens avons-nous pour y tenir attentifs nos esprits si portés à la distraction?

Un bon moyen pour cela est d'estimer beaucoup toutes les parties dont l'Office est composé. Ces parties sont les sacrés psau-

(604) *Non est speciosa laus in ore peccatoris.* (*Eccli.* xv, 9.)

(605) *Peccata vestra absconderunt faciem ejus a vobis, ne exaudiret.* (*Isa.* LIX, 2.)

Qui declinat aures suas ne audiat legem, oratio ejus erit execrabilis. (*Prov.* XXVIII, 9.)

(606) Cura officii maxima vitæ integritas. Neglectus officii maxima vitæ corruptio, maxima religionis deformitas. Nemo Dei se æstimet servum, si Dei potissimam negligat servitutem. (S. BONAV., *Specul. discipl. ad novit.*, cap. 16.)

(607) Psalmi in Ecclesia non cursim, et excelsis atque inordinatis seu intemperatis vocibus, sed plane ac dilucide et cum compunctione cordis recitentur, ut et recitantium mens illorum dulcedine pascatur, et audientium aures illarum pronuntiatione demulceantur. (*Conc. Aquisgr.*, ann. 816, cap. 137.)

Laudes divinæ per singulas horas, non cursim ac festinanter, sed tractim cum pausa decenti præsertim in medio cujuslibet versiculi psalmorum debitum faciendo inter solemne et feriale officium differentiam reverenter ab omnibus persolvantur. (*Conc. Senon.*, ann. 1527.)

(608) Libri et alia necessaria ad officium præparentur tempore opportuno; legenda quoque et cantanda studiose ante prævisa, quando et quomodo sint dicenda. (S. BONAV., *Specul. discipl. ad novit.*, cap. 15.)

(609) Ait B. Benedictus, ubique credimus divinam esse præsentiam, maxime cum ad divinum opus assistimus. Ideo consideremus qualiter oporteat nos in conspectu divinitatis et angelorum ejus assistere, et sic stemus ad psallendum ut mens nostra concordet voci nostræ. (S. BONAV., *ibid.*)

(610) Ad colendum Deum tuba utuntur Etrusci, fistula Arcades, Cretenses lyra... Nos unico instrumento utimur, verbo scilicet divino, quo Deum honoramus, non amplius veteri psalterio, tuba et tympano. (S. CLEM. Alex., lib. II *Pædag.*, cap. 4.)

(611) Cantantes et psallentes in cordibus vestris Domino, audiant hæc adolescentuli, audiant ii quibus psallendi in ecclesia est officium; Deo non voce, sed corde cantandum. (Dist. 92, cap. 1.)

mes (612), les cantiques, les hymnes, les oraisons, les instructions tirées de l'Ecriture et des écrits des saints Pères, et le récit de la vie des saints, et il n'y en a pas une qui ne mérite beaucoup d'estime et d'amour, et qui ne soit capable, si elle est bien connue, d'attirer l'affection de nos cœurs, et, par une suite nécessaire, l'application de nos esprits. C'est ce qu'expérimentent ceux qui ont pris soin de les bien connaître, et dont l'exemple nous invite à nous rendre capables de la même expérience.

Un second moyen de renouveler ou de rappeler notre attention toutes les fois que nous prononçons le ***Deus in adjutorium***, ou le ***Gloria Patri***, ou quelques autres paroles de celles qui nous paraissent les plus touchantes, comme est particulièrement ce mot : ***Oremus***, que nous répétons souvent pour nous exciter sans cesse nous-mêmes, et toutes les personnes qui nous écoutent, à une nouvelle attention et à de nouveaux désirs.

Un troisième est de réciter l'Office avec un grand amour et un zèle ardent de louer Dieu (613), et de l'invoquer pour tous les fidèles. Ce moyen est le meilleur de tous, et celui sans lequel tous les autres qu'on pourrait inventer, serviront toujours de peu.

Enfin, un ecclésiastique se conserve aisément pendant l'Office, dans le sentiment de l'amour religieux qui en est comme l'âme, lorsqu'il s'est rempli, dans l'oraison mentale, de toutes ces saintes affections de louange, d'admiration, d'actions de grâces et de prières, qui sont exprimées continuellement dans les sacrés psaumes et les saints cantiques qu'on y récite.

Il faut, pour achever de nous instruire là-dessus, que nous formions encore les questions suivantes :

En quel lieu faut-il dire l'Office?

Ceux qui le doivent chanter ont leur lieu tout déterminé, savoir : le chœur de leur église, qui représente le paradis, comme eux, avec leurs surplis blancs, représentent les anges qui y louent Dieu.

Pour ceux qui récitent leur bréviaire en particulier, avec un grand désir de le bien dire, premièrement, ils ne le disent jamais dans un lieu public, où ils seraient exposés à être interrompus ou distraits par l'abord ou le passage de diverses personnes, mais toujours dans un lieu séparé (614), pour y être seuls avec Dieu, et éloignés de tout ce qui peut ôter ou diminuer l'attention; secondement, plusieurs ont cette louable dévotion de l'aller réciter à l'église, devant le très-saint Sacrement, quand ils peuvent en avoir le temps.

En quelle posture devons-nous dire l'Office?

Dans le chœur, les postures nous sont marquées par le cérémonial, et il les faut observer avec une exactitude et une modestie religieuses.

Hors du chœur, ceux dont la ferveur est accompagnée de santé et de force, le disent à genoux ou debout, comme faisait saint François de Sales. Ceux que leur faiblesse oblige à le dire assis, le doivent faire d'un esprit profondément abaissé devant la Majesté divine; ou si quelque infirmité exige qu'ils le disent en marchant, ce ne doit être que dans un lieu solitaire, et en gardant un maintien grave et une intime récollection. Il est évident que la nature de cette sainte action demande tout cela (615); et il faut dire ici, pour la consolation des infirmes qui aiment l'oraison assidue, qu'il leur est aisé de trouver, dans l'Ecriture, des exemples de l'oraison faite en toute posture. Notre-Seigneur a prié prosterné sur sa face : ***Procidit in faciem suam.*** (*Matth.* XXVI, 39.) Saint Paul et saint Etienne ont prié à genoux : ***Positis genibus.*** (*Act.* VII, 59.) Aaron, par la prière qu'il fit debout entre les morts et les vivants, arrêta la colère de Dieu : ***Stans inter mortuos et vivos.*** (*Num.* XVI, 48.) David a prié assis : ***Cum sedisset coram Domino.*** (*I Paral.* XVII, 16.) Enfin, le même saint prophète a prié sur son lit en l'arrosant de ses larmes : ***Lacrymis meis stratum meum rigabo.*** (*Psal.* VI, 7.) Voilà comment une oraison sainte et souverainement respectueuse peut animer notre intérieur en quelque situation que notre corps se trouve, lorsque notre faiblesse et non pas la paresse

(612) Licet omnis Scriptura divina Dei gratiam spiret, præcipue tamen dulcis *Psalmorum Liber.* (S. AMBROS., *Præfat in psal.*)

In *Libro Psalmorum* profectus est omnium, et medicina quædam salutis humanæ. Quicunque eum legerit, habet quo propriæ vulnera passionis speciali possit curare remedio. (*Ibid.*)

Attentionem initio cujuscunque psalmi, orationis et aliarum divini officii partium renovare atque excitare studeat; præsertim dum illa verba pronuntiat : *Deus, in adjutorium meum intende.* In fine etiam uniuscujusque psalmi sese excitet illis verbis : *Gloria Patri, et Filio*, etc. In conclusione item orationum cum dicitur : *Per Dominum nostrum*, etc. (*Conc. Mediol.* V, tit. *Quæ ad div. Offic. pert.*)

(613) Cum Christus dignetur hic esse nobiscum veraciter tam sacramentaliter quam spiritaliter, dignum est nos ei pro modulo aliqualem exhibere reverentiam honoris et laudis juxta exemplar similitudinis cœlestis, ut ei etsi non continue sicut illi cœli cantores, saltem interpolatim pro nostra fragilitate psallendo, alacriter assistamus, imitantes illam quæ sursum est Jerusalem, matrem nostram. (S. BONAV., *De sex alis seraph.*, cap. 8.)

(614) In aliquem locum orationi aptum tantisper secedant, dum horas recitant. (*Conc. Trevir.* 1549.)

Sane in officio curanda ubique magnopere reverentia et honestas, cum ubique sit eadem ejus, cui tunc loquimur et adstamus, deitas et majestas. (S. BONAV., *De spec. discipl. ad novit.*, cap. 16.)

(615) Si quando extra chorum officium dixerint, diligentiam nihilominus et honestatem debent in quibus poterunt studiose servare. Si quando eos ad sedendum debilitas evidens vel nimia lassitudo compellat, saltem ad inceptionem officii, ad invitatorium, hymnos, et ad orationem Dominicam, surgere non omittant. Si etiam in lecto ægritudinis decumbant, reverentiam nihilominus aliquam faciant prout possunt. S. Hieronymus etiam in strato suo jacens, funiculo trabe suspenso manibus apprehenso, supinus erigebatur, ut scilicet officium prout poterat exhiberet... Alius pro lentarum tædio febrium Completorium in lecto exsolvere assuetus, fertur per angelum reprehensus audisse. Completorium sub cocco nec fructus, nec utilitas. (*Ibid.*)

nous réduit à ne pouvoir demeurer à genoux ou debout.

CHAPITRE IV.

Du temps auquel on doit dire l'Office.

En quel temps doit-on dire l'Office ?

Avant de répondre à cette demande, voici un point de la doctrine ecclésiastique qu'il faut que nous tâchions de bien comprendre. On appelle Office divin les heures canoniales, pour signifier que, par la règle qu'y a établie l'Eglise, on ne le récite pas tout d'une suite sans interruption, mais qu'il est partagé, selon l'usage romain, en sept offices distincts, qui sont Matines et Laudes, qui n'en font qu'un; Prime, Tierce, Sexte et None, Vêpres et Complies, et que chacun de ces offices se dit à l'heure réglée qui est signifiée par son nom (615*). Suivant quoi :

L'office de Matines a été institué pour être commencé au milieu de la nuit ou un peu après, et ensuite du Nocturne ou des trois Nocturnes, qu'on y chante à ces heures-là, aboutir et se joindre à l'office de Laudes, qui se chante au point du jour (616).

Prime se doit dire, selon l'ancien ordre, à la première heure de la journée, aussitôt que le soleil se lève (617).

Tierce se doit dire à la troisième heure, Sexte à la sixième, None à la neuvième, Vêpres sur le soir (618), et l'oraison que l'Eglise dit ensuite s'appelle Complies, parce qu'en effet, c'est par elle que l'office de tout le jour est complet et achevé, ou, selon saint Basile, parce qu'elle se dit *completo die*.

Or, il faut remarquer que cette façon de parler : la première heure, la troisième, la sixième, la neuvième est venue des Israélites (*Matth*. xx), qui partageaient le jour en douze heures, et ces douze heures en quatre stations, dont chacune contenait trois heures, en sorte que la sixième heure était le milieu du jour, et la douzième la fin. C'était un jour artificiel qui commençait, en hiver aussi bien qu'en été, au lever du soleil, si bien que les heures étaient courtes dans les petits jours et longues dans les grands. Ils partageaient la nuit de la même manière en quatre intervalles, qu'on appelait les quatre veilles, et qui étaient courtes ou longues, selon la saison (619). Ces partages se voient dans les *Actes des apôtres* et dans l'Evangile.

L'Eglise donc ayant trouvé à propos de les imiter dans les offices de la nuit et du jour, c'est pour cela que l'office de la nuit a quatre parties quand on solennise les fêtes ; savoir, les trois Nocturnes et Laudes; car cette distinction conserve la mémoire de la pratique ancienne qu'avaient les ecclésiastiques et même les fidèles, de s'assembler pour louer et invoquer Dieu dans les grandes fêtes à toutes les quatre veilles de la nuit, spécialement comme l'assurent avec saint Thomas plusieurs auteurs, un desquels dit que la coutume, depuis longtemps a joint Laudes aux Nocturnes, en sorte que, depuis cela, l'office de Matines contient toutes ces quatre parties unies ensemble en un seul office, et cela pour soulager la faiblesse humaine, à qui tant d'offices réitérés dans une nuit étaient de fort grande fatigue.

C'est pour cela que l'Eglise ordonna dans ces premiers temps que, pour l'office du jour, l'heure de Prime commencerait au lever du soleil, et que les autres offices seraient distribués en la manière que nous l'avons dit. Suivant quoi, pour en parler à notre façon, le temps de chanter ou de réciter nos offices de la journée, est six heures du matin pour Prime, neuf heures pour Tierce, midi pour Sexte, trois heures après midi pour None, six heures du soir pour Vêpres, et le commencement de la nuit pour Complies. Voilà quel a été l'ancien ordre du temps des saints offices de la nuit et du jour. Disons maintenant quelque chose des changements qu'on y a vus depuis, et de ce qui est en usage à présent.

Comment s'est introduit le changement qu'on voit depuis longtemps dans les heures de l'Office divin?

Voici en peu de mots ce que je pense en devoir dire :

Plusieurs difficultés, qu'on a expérimentées dans l'observation de cet ancien ordre, ont obligé le clergé et les religieux à ranger les offices en la manière que nous les voyons en usage dans les églises cathédrales, collégiales et paroissiales, et dans les monastères. Et l'Eglise universelle ne blâme pas ces changements, pourvu qu'ils servent à faciliter le culte de Dieu, et non pas à le diminuer ou l'affaiblir. Ainsi, elle tolère que dans quantité d'églises on attende le jour pour commencer Matines, qu'on chante Sexte sans attendre midi, et Vêpres et Complies

(615*) Propheta dicente *Septies in die laudem dixi tibi*. Septenarius hic sacratus numerus a nobis implebitur si Matutinæ, Primæ, Tertiæ, Sextæ, Nonæ, Vesperæ Completoriique tempore nostræ servitutis officia persolvamus, quia de his dixit Propheta (*Psal*. CXVIII, 164) *septies in die laudem dixi tibi*. Ergo his temporibus referamus laudes Creatori nostro super judicia justitiæ suæ. (Dist. 91, cap. *Presbyter*.)

(616) Clementina unica, *De reliquiis et veneratione sanctorum*, sub finem.

(617) Precationes facite mane, gratias agentes quod illuminarit nos nocte sublata et reddito die. (S. Clem. lib. VIII *Constit. apostolic.*, cap 34.)

(618) V. Cassian., lib. III *De institut. renunt.*, cap. 4.)

(619) *Quarta vigilia noctis venit ad eos ambulans super mare*. (*Matth*. XIV, 25.)

Quarta vigilia noctis extrema pars noctis est. Vigilia una tres horas habet, ac per hoc nox quatuor vigilias ternis horis per singulas distribuitis. (S. Aug., serm. 14 *De verbis Domini*.)

A custodia matutina, etc. Custodia una quarta pars noctis est. Ergo, prima custodia a vespera incipit; secunda ad medium noctis attingit tertia, gallorum cantus transit; quarta est in vigilia matutina, quæ per ortum luminis adimpletur. (Arnob. *in psal*. CXXIX.)

l'après-dîner, d'assez bonne heure (620). Elle veut bien même, depuis quelques siècles, que Vêpres se chantent en carême sur la fin de la matinée, avant le dîner. Que chacun donc, pour l'office du chœur, suive l'usage de l'Eglise, où il se trouve *devotione tranquilla* (621), à moins qu'il s'y soit glissé quelque abus intolérable, dont il doive procurer la réforme auprès des supérieurs avec zèle et prudence.

Et ceux qui récitent l'Office à voix basse en particulier, en quel temps le doivent-ils réciter ?

Premièrement, un ecclésiastique qui n'a point d'autres occupations pressantes pour le service de Dieu, pratique une dévotion fort louable en récitant chaque heure, dans le temps à peu près qu'il sait qu'on le chante dans l'église cathédrale du diocèse où il habite. S'unir ainsi à la principale Eglise, est une action d'une piété solide et vraiment ecclésiastique (622).

Que si quelques emplois inutiles et mondains, comme sont le jeu, la chasse, les voyages fréquents de divertissements, la fréquentation des compagnies du siècle, sont cause qu'il dit l'Office hors du temps, renversant l'ordre accoutumé, comme font ceux qui disent Matines à l'heure de Vêpres, ou même qui ont tout leur Office à dire à neuf ou dix heures du soir, il ne faut pas douter qu'en ce cas, cette indévotion et ce dérèglement ne soient fort blâmables et fort désagréables à Dieu (623), quoique cela n'aille pas toujours jusqu'au péché mortel.

Mais pour les ecclésiastiques que le service des âmes ou quelque étude nécessaire tient beaucoup occupés, c'est la pratique de réciter les quatre petits Offices dans la matinée, Vêpres et Complies, à l'heure commode de l'après-dîner, sur les deux ou trois heures, et le soir Matines et Laudes. Cet usage, que je vois être celui des bons ecclésiastiques, est autorisé par l'exemple de saint François de Sales. A quoi il faut ajouter que si quelque fonction pressante et de longue haleine, comme serait celle du confessionnal pendant plusieurs heures, ou celle de la visite de plusieurs malades qu'on ne pouvait remettre à un autre temps, a empêché un prêtre de dire l'Office au temps réglé, alors il faut trouver bon que l'ordre de la charité et de la fidélité qu'on doit aux principaux devoirs, ait prévalu à l'ordre des heures canoniales (624).

Pourquoi l'Eglise veut-elle qu'on loue Dieu, et qu'on le prie à plusieurs heures différentes ?

Elle veut que nous rendions ainsi nos devoirs de religion à la divine Majesté, et que nous implorions sa miséricorde la nuit et le jour, parce qu'en l'un et en l'autre de ces deux temps, nous devons à Dieu des louanges et des remercîments, et avons besoin de ses grâces (625). Elle veut que les offices du jour, à toutes les diverses heures qu'on les dit, nous rappellent au souvenir de Dieu et à l'attention à sa présence, et nous fassent faire, quoique imparfaitement selon notre faiblesse, l'oraison continuelle que Notre-Seigneur nous a prescrite dans l'Evangile (626). Elle veut que ces heures marquées mettent de l'ordre dans le culte divin, et que les peuples aussi soient élevés à Dieu, et édifiés plusieurs fois le jour, connaissant par le son des cloches qu'on va glorifier et invoquer la divine Majesté pour eux dans l'église.

A quoi il faut ajouter qu'en chacune des heures marquées pour les saints Offices, l'Eglise a quelque sujet particulier de louer et de remercier Dieu pour quelque bienfait signalé qu'elle y a reçu de sa bonté; ce que les saints Pères ont particulièrement remarqué dans les Offices de Tierce, Sexte et None, qu'ils semblent plus considérer que les autres offices, à cause sans doute qu'ils sont plus expressément nommés dans l'Ecriture. Saint Clément dit qu'à l'heure de Tierce Notre-Seigneur Jésus-Christ fut condamné, et qu'à cause de cela c'est une vraie heure de prières. L'abbé Rupert remarque que ce fut à

(620) Consuetudinem laudamus quæ contra fidem catholicam nihil usurpare dignoscitur. (Dist. 11, cap. *Consuetudinem*.)

Quidquid in Ecclesia tenetur, aut auctoritas est Scripturarum, aut traditio universalis, aut certe propria et particularis institutio. Auctoritate Scripturarum tota constringitur, similiter et universali traditione tota, privatis vero constitutionibus et propriis informationibus unaquæque pro locorum varietate subsistit et regitur. (Dist. 11, cap. *Catholica*.)

(621) Nihil obsunt saluti credentium diversæ pro loco et tempore consuetudines, si illis canonica non obsistat auctoritas pro qua eis obviare debeamus. (Dist. 12, cap. *Scit sancta*.)

Quemadmodum illicita perpetrari non patimur; sic quæ sunt consuetudinis non negamus. (S. Greg. Pap., lib. vii *Regest.*, epist. 81, refertur dist. 12, cap. *Quemadmodum*.)

(622) Placuit huic sancto concilio, ut metropolitanæ sedis auctoritate coacti uniuscujusque provinciæ pontifices rectoresque ecclesiarum, unum eumdemque in psallendo teneant modum quem in metropolitana sede cognoverint institutum... Sub ista ergo regula disciplinæ, non solum metropolitanus totius suæ provinciæ pontifices vel sacerdotes adstringat; sed etiam cæteri episcopi subjectos sibi ecclesiarum rectores obtemperare his institutionibus cogant. (Dist. 12, cap. *De iis*.)

(623) Inter omnes exteriores observantias major debet diligentia divino Officio adhiberi, ut ordinate fiat, strenue et devote. (S. Bonav., *De sex alis seraph.*, cap. ultim.)

(624) Officia divina pro ratione temporum ad præscriptum rubricæ Missalis Romani celebrentur, nisi aliquando urgens causa incidat, quamobrem illa alio tempore quam præscriptum est celebrari possint. (*Conc. Mediol.* v, tit. *De iis quæ ad div. offic. pert.*)

(625) Quiescant a dictando ingenio, labia a confabulando, a scribendo digiti, a discurrendo nuntii, non autem quiescant corda die ac nocte meditari in lege Domini, quæ est charitas. (S. Bern., epist. 90.)

(626) Homines quando ipsis continue negotium facessimus pro rebus nostris ægre ferunt; Deus autem prorsus in contrarium, non quando ad ipsum pro rebus nostris decurrimus, sed quando non hoc facimus, tunc maxime indignatur. (S. Chrysost., hom. 2 *Ad pop. Antioch.*)

cette même heure que le Saint-Esprit descendit, et que cela la rend plus célèbre et plus illustre que les autres. Saint Athanase et saint Cyprien remarquent qu'à l'heure de Sexte, Notre-Seigneur fut attaché à la croix, et ça été une grande raison de consacrer cette heure par l'oraison. Les mêmes Pères et plusieurs autres disent que l'heure de None n'exige pas moins notre application religieuse, puisqu'elle est l'heure à laquelle notre Rédempteur rendit l'esprit sur la croix. Des auteurs ecclésiastiques font de semblables observations sur les autres offices de la nuit et du jour : ils disent qu'au temps de Matines Jésus-Christ fut pris et lié de cordes; qu'à l'heure de Prime il fut couvert de crachats et souffrit mille indignités; qu'à Vêpres, on le descendit de la croix, et qu'à l'heure que nous disons Complies, on le mit dans le tombeau (627). Nous trouverons aussi dans l'Ecriture plusieurs saintes paroles qui nous rendent ces mêmes offices fort recommandables. Ces mots de Jérémie: *Levez-vous, louez le Seigneur dans le commencement des veilles de la nuit, répandez vos cœurs en sa présence* (628), et l'exemple du saint roi David se levant au milieu de la nuit pour louer Dieu (629), nous sont une puissante exhortation à aimer le saint office de Matines, où le silence qui règne alors dans le monde aide beaucoup l'attention à l'oraison. Quand le même saint roi dit à Dieu (630) : *O mon Dieu! je veille dès le point du jour pour vous donner mon cœur; dès le matin, je me présenterai devant vous;* et cent autres paroles, soit dans les sacrés psaumes, soit dans d'autres endroits de l'Ecriture, nous exhortant à prier dès le commencement du jour, tout cela rend très-aimable l'office de Laudes qui prévient le soleil, et l'office de Prime, qui accompagne ses premiers rayons. L'Office de Vêpres est bien exprimé et recommandé par ces saintes paroles : *Le soir, à midi et au matin, je raconterai et annoncerai les louanges, et il m'exaucera;* et par ces autres : *L'élévation de mes mains est mon sacrifice du soir* (631). Et rien ne peut mieux m'inspirer la dévotion à bien dire Complies, que ce verset que nous prononçons en les disant : *Elevez vos mains, durant la nuit, vers le sanctuaire, et bénissez le Seigneur* (632).

Enfin, tous ces saints Offices, si nous nous en acquittons comme il faut, sont ce que l'on considère le plus après le divin sacrifice, dans le culte public qu'on rend à Dieu, et que l'on doit estimer et aimer comme le trésor et soutien de l'Eglise (633).

Est-il certain que ces Offices sont sept précisément?

Oui, notre bréviaire, l'usage romain, qui nous règle en ceci, et le commun sentiment de nos auteurs ecclésiastiques, ne souffrent pas que nous en reconnaissions ni moins ni plus de sept. Que si la règle de saint Benoît les a mis au nombre de huit, ça été parce que dans les monastères de son ordre Matines et Laudes étaient deux Offices qu'on disait séparément, au lieu que dans l'usage romain, Matines et Laudes ne sont qu'un Office.

Puisque vous nommez ici le bréviaire, ce que vous n'aviez point encore fait, dites-nous ce que c'est.

Le mot de bréviaire veut dire abrégé. Le bréviaire n'est autre chose qu'un livre qui contient en abrégé, et dans un bon ordre, tout ce que nous devons dire en récitant le saint Office. Dès le commencement de l'Eglise, il y eut de saintes assemblées, dans lesquelles on louait et on invoquait Dieu par le chant des psaumes et par d'autres oraisons, et où l'on était instruit et édifié par la lecture des saints livres (634). Or, comme ce saint exercice cessa souvent, et ensuite se rétablit, selon que le permirent les diverses révolutions causées par les fréquentes persécutions, il arriva que plusieurs y firent des changements chacun à sa façon : de sorte qu'il fut nécessaire de le mettre en meilleur ordre. Divers Papes donc ayant pris ce soin, enfin Urbain VIII y a mis la dernière main, et a achevé ce que ses prédécesseurs y avaient encore laissé d'imparfait ; et c'est de là que nous avons le bréviaire romain si correct et en si bel ordre. Aussi nous voyons que les plus affectionnés à dire l'Office, se servent volontiers de ce bréviaire, et qu'il a servi de modèle pour la réforme des bréviaires de plusieurs diocèses.

Y a-t-il quelque mystère dans le nombre de sept Offices?

Tous nos auteurs disent, avec la règle de saint Benoît, et le c. *Presbyter* (dist. 91), que c'est pour imiter la dévotion avec laquelle le saint roi David louait Dieu sept

(627) Hæc sunt septenis propter quæ psallimus horis.
Matutina ligat Christum qui crimina solvit.
Prima replet sputis, causam dat tertia mortis.
Sexta cruci nectit ; latus ejus bona bipartit.

— Beneficiorum Dei memores certis horis gratias pro his laudando et orando ei jugiter referamus, qui natus in nocte ex Maria Virgine, mane judici passurus assistitur, diluculo resurrexit, hora tertia flagellatur, sexta crucifixus, nona in cruce pro nobis mortuus, vespere cœnans corporis et sanguinis sui nobis sacramenta tradidit, et completorio sepultus est. (S. Bonav., *De sex alis* ..*raph.*, cap. ult.)

(628) *Consurge, lauda in nocte, in principio vigiliarum; effunde sicut aquam cor tuum ante conspectum Domini.* (*Thren.* II, 19.)

(629) *Media nocte surgebam ad confitendum tibi.* (*Psal.* CXVIII, 62.)

(630) *Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo* (*Psal.* LXII, 12.) *Mane adstabo tibi.* (*Psal.* V, 5.)

(631) *Vespere et mane, et meridie narrabo et annuntiabo, et exaudiet vocem meam.* (*Psal.* LIV, 18.) *Elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum.* (*Psal.* CXL, 2.)

(632) *In noctibus extollite manus vestras in sancta et benedicite Dominum.* (*Psal.* CXXXIII, 2.)

(633) Magna armatura est oratio. Hoc sæpe numero dixi, et dicere non cessabo : Magna armatura est oratio. (S. Chrysost., *Hom. de orat.*)

(634) Per universam Ægyptum et Thebaidem legitimum orationis modum vespertinis conventibus, seu nocturnis vigiliis vidimus retentari. (Cass., lib. II *Instit.*, cap. 3.)

Et cap. V, ait S. Marcum hanc eamdem disciplinam Alexandriæ stabiliisse.

fois le jour, et nous avons lieu, en effet, de nous persuader que comme l'Eglise tient de ce roi-prophète les louanges dont elle glorifie Dieu, elle tient du même Saint-Esprit, qui l'a rendu si dévot, la coutume de les chanter aussi souvent que lui.

D'autres disent que c'est pour honorer les sept principaux mystères de la Passion de notre Sauveur, en quoi ils ne donnent pas une vraie raison du nombre de sept Offices; car, quand nous en aurions huit ou dix, nous pourrions les adapter à un pareil nombre de mystères de la Passion, qu'on ne doit pas réduire au nombre de sept. Mais ce qui est fort vrai et fort convenable à la vraie piété, c'est que tous ceux de ces saints mystères qui se sont passés, comme nous avons vu, à toutes les heures des sept Offices, sont très-dignes d'être honorés par notre adoration et par notre amour.

Faut-il toujours s'occuper de quelque mystère de la Passion à chaque Office que l'on dit?

Il y a des ecclésiastiques à qui la grâce donne cette application, et ils font fort bien d'en suivre l'attrait; mais à se gouverner par l'esprit de l'Eglise selon les grâces des divers temps, quoiqu'on n'oublie jamais la sacrée Passion de notre Sauveur, on n'est pas toujours appliqué au détail de ses mystères; car on s'occupe des sujets que l'Eglise solennise dans ses fêtes. Il est tout à fait selon cet Esprit-Saint, qui la sanctifie et la régit, que nous sachions de quoi il y a particulièrement à louer Dieu, et à le remercier dans chaque fête, et quelles grâces particulières il lui faut demander. Un ecclésiastique que Dieu a éclairé sur cela dans l'oraison mentale (635), et qui a conçu de grands désirs d'honorer sa divine Majesté et de l'invoquer (636), selon qu'il y est invité par la solennité d'un saint jour, porte à l'Office divin un cœur animé de ce saint zèle, et il est certain que les lumières et les bons sentiments qu'il reçoit de Dieu, sont différents selon la différence des fêtes de Notre-Seigneur et des fêtes de Notre-Dame et de celles des saints, et que celui qui, à l'oraison et à la sainte Messe, est tout plein de la reconnaissance envers Dieu (637) et des désirs qu'on doit avoir dans la fête qu'on célèbre, a l'intérieur tout tel qu'il le faut pour la célébrer en esprit et en vérité (638). Expliquons un peu cela par des exemples. Qui ne voit que la fête de la Résurrection de Jésus inspire une dévotion différente de celle qu'on ressent le jour du Vendredi saint, et que son Incarnation et sa Nativité donnent des mouvements de piété différents de ceux qu'on reçoit de sa glorieuse Ascension? Il en est de même, à proportion, des diverses fêtes de la sainte Vierge et de celles des saints. Le saint dimanche encore doit être solennisé par une dévotion conforme aux fins pour lesquelles il a été institué, et que nous devons savoir et enseigner au peuple.

Enfin, il faut considérer que chacun ayant son propre caractère de grâce, les uns sont portés à s'appliquer à un mystère ou à une vertu de Jésus-Christ, les autres à un autre. Quelques-uns sont tellement occupés du très-saint Sacrement, par exemple, qu'ils n'ont que ce divin objet dans l'esprit. Ils n'excluent pas les autres; mais celui-là attire particulièrement leur attention et leur amour (639). D'autres se trouvent particulièrement appliqués à la très-sainte Vierge, et Dieu les en occupe continuellement. Sa bonté infinie en applique plusieurs à ses divines perfections, ou au très-auguste mystère de la Trinité; et tous ces gens-là, différemment attirés, portent l'objet de leur dévotion au chœur, à l'autel et partout. Que chacun donc agisse selon sa grâce avec humilité, avec une intention toujours droite, et bon conseil.

En quel temps l'esprit de l'Eglise nous porte-t-il à nous occuper de la Passion de notre Sauveur dans les saints Offices?

Il nous attire à cela particulièrement sur la fin du Carême, dans ces saints jours qu'on appelle le temps de la Passion. Il nous y attire aussi dans les vendredis fériaux, où le second psaume de Prime est une prophétie remarquable de la sacrée Passion. Je parle des vendredis fériaux, parce qu'il est évident qu'aux jours de fête, l'office de Laudes nous élève à la Résurrection de Jésus-Christ, et Vêpres à son ascension.

NOTA. En finissant ce que nous avions à dire sur la matière de l'Office divin, je rapporterai ici la sainte pensée qu'avait un serviteur de Dieu en s'appliquant à dire Prime et les trois autres offices suivants. Tous les jours au matin, qui est le temps où nous recommençons à vivre de nouveau, il commençait sa journée en adorant le commencement de la très-sainte vie de Jésus dans le sein de sa très-pure Mère, en l'honneur de

(635) Paret se etiam atque etiam diligenter sancta animi meditatione et religiosa oratione. (*Conc. Mediol.* v, tit. *Quæ ad divin. offic. pert.*)

(636) Sibi statuat se in conspectu Dei omnipotentis, et in corona innumerabilium angelorum et sanctorum esse. (*Ibid.*)

Qua in cogitatione videat perpetuoque reputet se eo loci consistere ut Deo sanctissimum cultum venerationemque tribuat, atque ab eo et sibi et aliis omne bonum deprecetur. (*Ibid.*)

(637) Consideret ipsum Deum tanquam Patrem et Redemptorem amantissimum, optimum, sapientissimum, misericordissimum, quique omnia intuens ubique et semper est. (*Ibid.*)

(638) Orationis suæ sacrificium, simul cum meritis Jesu Christi et sanctorum, ejus præsertim cujus memoriam Ecclesia illo die celebrat, ad gloriam sanctæ et individuæ Trinitatis, et ad suam proximorumque utilitatem dirigat. (*Ibid.*)

(639) Cum secundum promissionem suam dicat Dominus : *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi*, et hic dignetur Christus nobiscum esse veraciter tam sacramentaliter quam spiritualiter dignum est nos ei pro modulo nostro aliqualem exhibere reverentiam honoris et laudis, ut ei etsi non continue sicut illi cœli cantores, saltem interpolatim pro nostra fragilitate psallendo, alacriter assistamus. (S. BONAV., *De sex alis seraph.*, cap. ult.)

ce que cet adorable Fils de Dieu, dans l'instant qu'il commença à vivre, s'offrit à son Père pour être sa victime, et l'honorer infiniment en rachetant les hommes par son immolation sur la croix; ce bon prêtre désirait d'être uni à son esprit de sacrifice, et, dans ce désir, prononçait très affectueusement ces paroles du premier psaume de Prime : *Voluntarie sacrificabo tibi.* En l'honneur aussi de l'amour indicible avec lequel Jésus se donna à Dieu son Père, pour faire fidèlement et ponctuellement sa volonté, protestant qu'il recevrait ses lois saintes dans le centre de son cœur : *Legem tuam in medio cordis mei*, ce prêtre récitait, avec toute la dévotion possible, le psaume CXVIII, dont chaque verset est un acte d'amour des commandements de Dieu, et une protestation fervente de les vouloir observer. Il me semble qu'on ne peut dire l'office du matin dans une meilleure disposition, et que cette pratique contient des pensées et des sentiments d'une dévotion très-solide.

CHAPITRE V.

De l'amour du travail ecclésiastique.

Quelle est la fonction du sous-diacre qui lui doit inspirer l'amour du travail?

C'est la fonction de porter la croix à la procession; car il la doit porter en mémoire du travail très-pénible avec lequel Notre-Seigneur Jésus-Christ porta sa croix allant au Calvaire. Il doit souvent adorer ce mystère et en demander la grâce, qui est la grâce d'aimer le travail ecclésiastique, c'est-à-dire toutes les peines et les fatigues qui se trouvent dans les emplois qui regardent le culte de Dieu et le salut des âmes (639*).

Pourquoi tous les ecclésiastiques, particulièrement les prêtres, doivent-ils aimer et embrasser le travail?

Pour plusieurs raisons très-fortes, dont voici quelques-unes :

Première raison. — L'Ecriture nous apprend que l'homme est né pour travailler comme l'oiseau pour voler (640); qu'aussitôt que Dieu eut formé le premier homme, il le mit dans un jardin de délices, afin qu'il s'occupât à le cultiver et qu'il en fût le gardien (641); et que l'Apôtre condamne à ne manger point ceux qui ne travaillent pas (642). Si donc tout homme doit travailler, en quelle conscience un prêtre pourrait-il vivre sans travail, lui qui est particulièrement l'homme de Dieu? Et si tout fainéant est indigne de manger le pain qui nourrit le corps, de quel front un prêtre oserait-il manger le pain céleste, l'aliment des anges, à la table de son divin Maître, s'il vit sans travailler à son service (643)? Une femme est louée dans les *Proverbes* de n'avoir pas mangé son pain dans l'oisiveté, et vous, ô prêtres! mangerez-vous le pain de Dieu, le pain vivant descendu du ciel, en menant une vie de paresseux?

Seconde raison. — L'homme pécheur doit passer sa vie dans le travail, et manger son pain à la sueur de son visage; Adam pécheur et tous ses descendants pécheurs sont condamnés à cela par l'arrêt irrévocable qu'en prononça le souverain Juge au commencement du monde (644); et lorsque le péché que nous avons contracté en naissant de la race du premier pécheur nous a été remis au baptême par le mérite du second Adam, la grâce qui nous sanctifia ne nous rendit pas le repos du paradis terrestre, et ne nous ôta point l'obligation à travailler (645). Et ce qui nous rend à tous cette obligation plus étroite et plus indispensable, ce sont les péchés que nous avons osé commettre de notre propre volonté contre Dieu, depuis notre premier engagement à son service, et que nous devons expier par le baptême laborieux de la pénitence. Sur quoi ceux du clergé doivent considérer qu'une des raisons pour lesquelles l'Eglise permet que des pécheurs pénitents parviennent au sacerdoce, c'est afin qu'ils soient portés à aimer et embrasser de bon cœur les travaux ecclésiastiques et apostoliques, en les considérant non-seulement comme le service qu'ils doivent à l'Eglise pour le salut de ses enfants, mais encore comme de fort bons moyens de satisfaire à Dieu pour leurs propres péchés.

Troisième raison. — Tout bon Chrétien qui considère avec combien de fatigues et de sueurs le Fils de Dieu s'est acquis la qualité de vrai Sauveur des hommes, et leur a mérité la grâce de pouvoir travailler utilement à leur salut éternel, est persuadé que ceux-là sont bien malheureux qui, pour fuir la peine et le travail, vivent dans le danger d'être exclus du bonheur de l'éternité, qui

(639*) Illud unusquisque clericus sæpe repetat se non ad inertiam atque ignaviam, sed ad spiritalis et ecclesiasticæ militiæ labores vocatum esse. (*Conc. Mediol.* IV, part. III, tit. *De vit. et honest. cleric.*)

(640) *Homo nascitur ad laborem, et avis ad volatum.* (*Job* V, 7.)

(641) *Posuit eum in paradiso voluptatis, ut operaretur et custodiret illum.* (*Gen.* II, 15.)

(642) *Si quis non vult operari, nec manducet.* (*II Thessal.* III, 10.)

(643) Cum Apostolus victu, adeoque ipsa vita indignos judicet homines otiosos qui panem non labore suo partum cum gravamine aliorum edunt, quanto graviori indignationi divinæ eos subjacere putandum est qui census Ecclesiæ, sanctorum martyrum patrimonia, et donaria piæ plebis ad divini ministerii sustentationem collata otiose absumunt. (*Conc. Mogunt.*, ann. 1549, tit. 72.)

O ingrate piger! an ignoras quod agrorum cultores, artifices, negotiatores, judices, duces, reges, omneque genus hominum utriusque sexus et cujuscumque conditionis ad tuum sunt quodam modo deputati obsequium. Cur illis laborantibus et tibi ministrantibus tu dies vitæ tuæ inutiliter transis. (S. Laurent. Justin., *De disc. et perfect.*, cap. 14.)

(644) *In sudore vultus tui vesceris pane.* (*Gen.* III, 19.)

(645) *Audivimus quosdam inter vos ambulare inquiete, nihil operantes, sed curiose agentes, iis autem qui ejusmodi sunt, denuntiamus et obsecramus in Domino, ut cum silentio operantes suum panem manducent.* (*II Thess.* III, 11, 12.)

est un divin repos, où n'entrent que ceux qui ont travaillé pour l'acquérir, une récompense ineffable, qu'il faut mériter par de bons services, et une couronne de gloire dont Dieu n'honore que ceux qui ont généreusement combattu (646). Voilà comment les Chrétiens doivent travailler diligemment et courageusement à leur salut, pour coopérer à la grâce qui leur a été acquise par les travaux du Sauveur (647). Mais les prêtres, en adorant souvent les grandes fatigues de Jésus, se croient indispensablement obligés par ce divin exemple, et par leur vocation, de travailler infatigablement non-seulement à leur propre salut, qui doit faire leur premier soin, mais encore au salut du prochain (648), s'estimant heureux, avec saint François de Sales, que leurs sueurs soient mêlées par ce moyen avec les sueurs de Jésus-Christ (649).

Quatrième raison. — La seule qualité d'ouvriers que Notre-Seigneur donna à ses disciples, et en leur personne à tous les ecclésiastiques, doit être, pour chacun de nous, un engagement puissant à se rendre en effet, avec la grâce de Dieu, un ouvrier sans confusion (650), c'est-à-dire, un ouvrier qu'on n'ait pas lieu de confondre (651) et de faire rougir pour sa négligence, et qui ne soit pas de ceux qui ont déshonoré le clergé en donnant occasion à la plupart des laïques de regarder les gens d'Eglise comme les plus insignes paresseux qui soient sur la terre (652), d'où est venue cette façon de parler si fort à notre honte : « Paresseux comme un prêtre. » Tâchons donc de faire voir, par un zèle infatigable, que le clergé est une congrégation, non pas de fainéants, comme le pensent les gens du monde, mais d'ouvriers apostoliques, c'est-à-dire de serviteurs de Dieu qui imitent autant qu'ils peuvent les grands travaux des saints apôtres.

Avons-nous encore quelque autre moyen de nous exciter à l'amour du travail?

Oui, pour nous porter bien efficacement à faire l'ouvrage qui nous est commis avec toute la fidélité et toute la diligence possibles, nous n'avons qu'à bien penser devant Dieu quel est cet ouvrage que nous avons à faire et quel est le maître pour qui nous le devons faire.

Quel est l'ouvrage des ecclésiastiques?

C'est tout ce qui se fait par leur ministère pour le culte de Dieu et le salut des âmes. Or cet ouvrage est d'une excellence et d'une dignité au-dessus de toute estime (653). C'est un ouvrage pour lequel le Verbe s'est incarné, auquel il s'est appliqué uniquement dans tous les moments de sa vie mortelle et auquel il a rapporté toutes ses paroles, toutes ses pensées, toutes ses actions, toutes ses souffrances, tous ses mystères, et enfin, sa vie et sa mort (654); c'est l'ouvrage de toute la très-sainte Trinité, puisque c'est la fin que se sont proposée le Père dans la création de l'univers, le Fils dans la Rédemption du genre humain, et le Saint-Esprit dans la formation de l'Eglise.

Qui est le maître pour qui nous avons à faire ce grand ouvrage?

C'est Jésus-Christ, à qui nous devons par tant de titres tous les services possibles, et qui est en tout infiniment préférable à tous les autres (655).

Quels sont principalement les titres en vertu desquels nos services sont dus à Jésus-Christ?

Ces titres si grands et si forts, que les ecclésiastiques doivent souvent considérer, et prendre grand soin de faire remarquer à tous les Chrétiens, sont :

Premièrement, le titre de la création en vertu duquel nous devons nos services à Jésus-Christ, parce qu'il est notre Dieu, et que nous sommes ses créatures qu'il a ti-

(646) *Labora sicut bonus miles Christi Jesu.... Nam et qui certat in agone non coronatur nisi legitime certaverit.* (*II Tim.* II, 3, 5.)

(647) *Cohæredes Christi, si tamen compatimur ut et conglorificemur. Existimo enim quod non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.* (*Rom.* VIII, 17, 18.)

(648) Sacerdos, licet vitam suam bene instituat, si proximi curam non habeat, cum improbis in gehennam abibit, et frequenter a suis dilectis non proditus, propter aliena perit. (S. CHRYSOST., *De non contemn. eccles.*)

(649) Non sua quemque duntaxat commoda spectare necesse est, sed et aliorum rationem habere. Nam ipse quoque Christus cum in suo honore manere liceret, non solum usque ad servi formam se exinanivit, sed etiam contempta ignominia crucis supplicium subiit, ut per ea quæ perferebat, peccatum deleret. (S. GREGOR. Nazianz., orat. 8.)

(650) *Dignus est operarius cibo suo.* (*Matth.* X, 10.)

(651) *Sollicite cura teipsum probabilem exhibere Deo, operarium inconfusibilem.* (*II Tim.* II, 15.)

(652) Quomodo non omnes otiosum condemnabunt et amici, et domestici, et cognati? Quis autem non juste dicet : Onus hic terræ; frustra advenit in mundum talis; imo non frustra, sed in malum sui capitis, in damnum proprium, *in detrimentum* aliorum. (S. CHRYSOST., hom. 35 *in Act. apost.*)

Speculatores ejus cæci omnes, nescierunt universi, canes muti non valentes latrare, videntes vana..., amantes somnia. (*Isa.* LVI, 10.)

(653) Meo judicio unum est maximum sacerdotis et quidem solius opus, nimirum animos vita doctrinaque purgare, divinis homines motibus sursum ferendo, utque sedatus sit, et sursum mentem habeat, et solus in se divinos radios absque maculis habeat expressos tanquam speculum intus conformatum, ac sanctas pro fidelibus oblationes mittat Deo, donec eos efficiat divinam oblationem. (S. GREGOR. Naz., *Orat. de episcopis.*)

(654) Huic arti scopus est animæ pennas addere, ac mundo eam eripere, Deoque dare, divinamque imaginem aut manentem conservare, aut periclitantem fulcire, aut dilapsam in pristinum statum revocare... Ad hoc spiritualis legis profectio tendit, ad hoc exinanita deitas, ad hoc assumpta caro. (S. GREGOR. Nazianz., orat. 1.)

(655) Hic est Sanctus sanctorum, Dominus dominantium, ac Rex regum. Pleni sunt mundi fines bonitatis ejus; cœlestia, terrena, subterranea ejus plena misericordiæ, plena miserationum, plena donorum, plena ejus beneficiorum. (S. CYRILL. Hierosol., *in Domini occursum.*)

rées du néant, et qui ne nous a donné tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes, que pour l'employer fidèlement à le bien servir tous les jours de notre vie (656).

Secondement, le titre de la rédemption, duquel l'Apôtre nous avertit en nous disant : *Vous n'êtes pas à vous-mêmes, car vous avez été achetés d'un grand prix* (657). *Nul de vous ne vit ni ne meurt pour soi-même : soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur ; c'est pour cela que Jésus-Christ est mort et qu'il est ressuscité, afin d'être le maître des morts et des vivants* (658). En vertu de ce titre, nous appartenons à cet adorable Seigneur en qualité de ses serviteurs esclaves et comme la conquête de sa croix. Il est donc plus que très-juste que nous ne vivions que pour lui.

Un troisième titre, qui nous oblige encore à cela très-étroitement, est le don que Dieu son Père lui a fait de toutes choses, comme lui-même nous en assure dans l'Evangile : *Toutes choses*, dit ce divin Maître, *m'ont été données par mon Père* (659). Et son Apôtre nous assure aussi que Dieu son Père l'a constitué l'héritier universel de tous ses biens (660). Réjouissons-nous de cela, et tâchons avec la grâce de Dieu de bien correspondre au dessein que Dieu a eu en nous donnant à Jésus-Christ, et en nous tirant de la puissance des ténèbres pour nous transférer dans le royaume de son Fils bien-aimé (661).

Un quatrième titre est la protestation que nous avons faite au baptême, qu'en renonçant à Satan, ce maudit tyran qui nous tenait captifs, et en quittant de bon cœur l'iniquité de ses œuvres et les faux attraits de ses pompes, nous reconnaissions Jésus-Christ pour notre vrai et légitime Seigneur, et nous nous donnions à lui, à son service, à son amour, le choisissant comme celui qui est de tous les maîtres infiniment le plus digne d'être servi par amour (662).

Enfin, un cinquième titre, qui est particulier aux ecclésiastiques, c'est le titre de leur vocation au saint clergé, de cette faveur inestimable par laquelle il a daigné jeter les yeux sur nous, pour nous élever à l'honneur d'être au nombre de ses domestiques et de ceux auxquels il confie tout ce qu'il a de plus cher. Un ecclésiastique serait coupable d'une énorme ingratitude, s'il oubliait ce singulier bienfait (663). Gardons-en donc le souvenir continuellement, soyons-en touchés et tirons-en toujours cette conclusion, que nous devons servir un si grand et si bon maître avec toute la fidélité et tout le zèle dont sa grâce nous rendra capables.

Dites-nous quelque chose de la grandeur de ce divin Maître. Pourquoi est-il appelé dans l'Ecriture le Seigneur des seigneurs ?

Parce que de droit son domaine s'étend sur tous les seigneurs du monde, et que toutes les puissances du ciel et de la terre sont de sa dépendance (664).

Ce Seigneur est donc bien au-dessus de tous les autres seigneurs ?

Il est infiniment plus noble, plus sage, plus puissant et plus aimable qu'eux tous ; et il n'y a pas un d'eux qui ne soit sa créature, son esclave racheté de son sang, et qui ne lui doive l'hommage de ce qu'il a et de ce qu'il peut jamais prétendre (665).

Pourquoi devons-nous aimer ce souverain Maître, et le servir par amour ?

Parce qu'il est en effet le plus aimable maître qui fut jamais, et qui puisse jamais être. Il a une beauté si divinement charmante, qu'il n'a qu'à le montrer un peu pour régner sur tous les cœurs. Il a d'innombrables perfections dont une seule mérite que tous les anges et tous les hommes l'estiment, l'admirent et le louent éternellement. Il a une charité incroyable envers nous. Jamais il ne nous a fait aucun commandement qui n'ait été très-juste, très-sage et tout à fait pour notre bien. Sa patience à supporter nos défauts, et sa clémence à pardonner nos fautes, sont très-admirables, et sa libéralité à récompenser nos petits services va au de à de toute pensée. Un verre d'eau donné pour son amour est payé d'une récompense éternelle. Tous ses fidèles serviteurs auront place sur son trône, et régneront éternellement avec lui. Comment pourrions-nous n'aimer pas souverainement ce divin Maître

(656) Hic est qui manibus non manufactis ac creatis hominem ex luto finxit atque formavit.... Ergo, *omnes gentes plaudite manibus* (*Psal.* XLVI, 2), omnis terra adoret, omnis lingua canat, omnis gloriose prædicet Christum Deum. (*Ibid.*)

(657) *Non estis vestri .... empti enim estis pretio magno.* (*I Cor.* VI, 20.)

(658) *Nemo enim nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur ; sive enim vivimus Domino vivimus, sive morimur Domino morimur ; sive ergo vivimus sive morimur, Domini sumus. In hoc enim Christus mortuus est et resurrexit, ut et vivorum et mortuorum dominetur.* (*Rom.* XIV, 7-9.)

(659) *Omnia mihi tradita sunt a Patre meo.* (*Matth.* XI, 27.)

Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. (*Matth.* XXVIII, 18.)

(660) *Quem constituit hæredem universorum* (*Hebr.* I, 2.)

(661) *Eripuit nos de potestate tenebrarum, et transtulit in regnum filii dilectionis suæ.* (*Col.* I, 13.)

(662) *Abrenuntio Satanæ et cunctis operibus ejus, et conjungor Christo.* Considera, o homo ! cui pactus sis et cui adhæseris ; non angelo, non archangelo, non regi alicui terreno, non principi, sed Regi regum et Principi principum, et quidem pactus es coram multis testibus angelis et archangelis. (S. CHRYSOST., *De pseudoprophetis.*)

(663) Honor et dignitas sacerdotalis nullis potest comparationibus adæquari. (S. AMBROS., *De dignit. sacerd.*)

(664) Videte ac credite hunc esse quem laudant angeli, adorant archangeli, tremunt potestates, virtutes glorificant, cui serviunt cherubim.... Hic gentes vocavit, mundum illuminavit. (S. CYRILL. Hieros., *in Domini occursum.*)

(665) Christe Jesu, tu amabilis et desiderabilis es super omnia quæ amari possunt et desiderari. Abs te habet quidquid habet omnis creatura decoris et pretii... Dominator, Domine, te dominationum sublimitas sancta adorat. (S. ANSELM., medit. 10.)

des cœurs, et ne nous pas estimer très-heureux d'être les esclaves de son amour (666)?

Puisque nous sommes ses esclaves rachetés de son sang, et des esclaves de son amour, quels devoirs lui rendrons-nous en cette qualité?

Premièrement, un esclave doit travailler sans cesse pour son maître, et ne travailler que pour lui. Faisons donc état que nous n'avons qu'une seule affaire, qui est de bien servir Notre-Seigneur Jésus-Christ; et réglons tellement notre vie, que nous l'employions en vérité à faire fidèlement et uniquement ce qu'il veut de nous (667).

Secondement, un esclave n'a rien à soi; tout ce qu'il a, et tout ce qu'il est, est à son maître. Reconnaissons une bonne fois que nous n'avons pas droit de disposer de nous ni de quelque autre chose que ce soit, que selon la volonté du Seigneur Jésus, à qui tout appartient (668).

Troisièmement, un esclave est humble, soumis et patient quand son maître le punit de ses fautes. Faisons de même. Quand Notre-Seigneur nous châtie en quelque manière que ce soit (669), jetons-nous à ses pieds, reconnaissons nos fautes, et remercions-le de son châtiment, puisqu'il ne nous punit qu'avec grande miséricorde.

Enfin, un esclave est fidèle à son maître et a du zèle pour ses intérêts. Soyons ainsi de bons serviteurs au meilleur de tous les maîtres. Soyons inviolablement fidèles à ne le trahir jamais, et à ne jamais lui dérober sa gloire (670). N'ayons de l'empressement ni de l'ardeur pour aucune autre chose que pour lui bien rendre nos services, et lui en procurer d'autres selon notre pouvoir.

Qu'est-ce qui nous empêche de nous appliquer diligemment au service de Notre-Seigneur?

Souvent nous en sommes empêchés par la paresse qui nous fait craindre le travail et tout ce qui est pénible, et par cette malheureuse répugnance au bien que ressentent en eux tous les enfants d'Adam (671).

Souvent aussi nous sommes détournés de l'ouvrage de Dieu par des occupations inutiles, telles que sont le jeu, la chasse, les visites d'amusement et la fréquentation des personnes oisives (672).

Quelquefois même ce sont de prétendues dévotions auxquelles nous sommes attirés par quelque goût sensible que nous y trouvons, qui nous dérobent de bonnes heures au préjudice de nos obligations (672*). Demandons instamment à Notre-Seigneur que son amour nous fasse vaincre notre paresse, renoncer aux amusements, et ne nous attacher à aucune pratique de dévotion, qu'autant qu'elle nous aidera à bien faire l'œuvre de Dieu.

CHAPITRE VI.

De la patience ecclésiastique.

Quelle est la fonction du sous-diacre qui le doit porter à la patience?

C'est encore la fonction de porter la croix; car, selon l'Evangile, porter la croix après notre divin Maître, c'est imiter son admirable patience dans toutes les occasions de souffrir (673).

Qu'est ce qui doit porter les ecclésiastiques, particulièrement les prêtres, à être bien patients?

Premièrement, toutes les raisons qui obligent les Chrétiens à une grande patience y obligent les prêtres à beaucoup plus forte raison. Secondement, la patience est grandement nécessaire au prêtre pour vivre selon la perfection de son état, et pour bien faire ses sacrées fonctions (673*). Voilà deux vérités qu'il nous faut maintenant expliquer et établir.

(666) Cur amavi, quare concupivi in omni vita mea quidquam præter te Jesum Deum meum? Ubi eram quando tecum non eram? O dulcis Jesu! te amet, in te delectetur omnis sensus bonus tuæ conveniens laudi. Deus cordis mei et pars mea, Christe Jesu, deficiat cor meum spiritu suo, et vivas tu in me, et concalescat in spiritu meo vivus carbo amoris tui, et excrescat in ignem perfectum... Domine Jesu, omnes qui diligunt repleantur benedictionibus tuis. (*Ibid.*)

Unus est dilectus meus, unus est amor meus, Jesus Christus, Deus meus, sponsus meus. Nihil ergo sapiat, nihil delectet, nihil alliciat nisi Jesus Christus. (S. BONAV., *De præpar. ad Miss.*)

(667) *Omne quodcunque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Jesu Christi.* (*Col.* III, 17.)

(668) *Non estis vestri, empti enim estis pretio magno.* (*I Cor.* VI, 20.)

(669) *A Domino corripimur ut non cum hoc mundo damnemur.* (*II Cor.* XI, 32.)

Quis filius quem non corripit pater? Quod si extra disciplinam estis cujus participes facti sunt omnes, ergo adulteri et non filii estis. (*Hebr.* XII, 7, 8.)

(670) *Cum bona voluntate servientes sicut Domino.* (*Ephes.* VI, 7.)

Domino Christo servite. (*Col.* III, 24.)

Servos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes... non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes. (*Tit.* II, 2.)

(671) Grave malum est desidia, facitque ut facilia omnia videantur difficilia; sicut studio et vigilantia etiam omnia ardua et difficilia facilia nobis fiunt. (S. CHRYSOST., hom. 14, in *Gen.*)

(672) *Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus, ut ei placeat cui se probavit.* (*II Tim.* II, 4.)

(672*) Neglectus officii maxima vitæ corruptio. (S. BONAV., *Spec. discipl. ad novit.*, part. I, c. 16.)

Væ vobis! qui decimatis mentham et anethum, et cyminum, et reliquistis quæ graviora sunt legis judicium, et misericordiam et fidem. (*Matth.* XXIII, 23.)

(673) Hoc sentire oportet sacerdotem quod et in Christo Jesu, ut crucifixionem Domini repræsentans stigmata ejus portet in corpore suo, et in ara cordis seipsum Domino crucifigat. (PETR. BLES., epist. 123.)

(673*) Decet eorum animos qui Deo optimo dicati sunt quique in illum unum intuentur, tanta religione affici, ut ne id quidem injuriæ loco habeant etiamsi abs re mille contumeliis afflicti sunt. (S. CHRYSOST., *De sacerd.*, lib. II, c. 6.)

In laboribus plurimis, in carceribus abundantius (*II Cor.* XI, 23), etc. Hi sunt veri apostolatus characteres. (ID., *in verba illa Pauli* (*II Cor.* IV, 13): « *Habentes eumdem spiritum fidei,* » etc.)

Quelles sont les raisons qui doivent porter tous les Chrétiens et, à plus forte raison, les ecclésiastiques, à pratiquer la patience?

En voici cinq qui sont assurément très-fortes et très-considérables. La première se tire de ce que nous sommes tous pécheurs, et devons, par conséquent, être tous pénitents (674); car la vraie pénitence oblige le pécheur, comme l'enseigne saint Chrysostome, à ne se jamais plaindre d'aucune affliction qui lui puisse arriver, étant entièrement persuadé que tout ce qu'il souffre est très-léger en comparaison de ce qu'il a mérité de souffrir (674*). S'il perd ses biens, par exemple, il se souvient que, par le mauvais usage qu'il en a fait, il en a bien mérité la privation. S'il est malade, il prend la faiblesse où Dieu le réduit, et les douleurs dont il l'afflige, pour un châtiment des péchés que son corps lui a fait commettre. Et ainsi dans toutes les rencontres où l'humiliation, la contradiction, la persécution et quelque tribulation que ce soit le vient accueillir, il ne se plaint ni ne s'impatiente jamais; mais il s'humilie devant Dieu, en lui disant : ***Vous êtes juste, Seigneur, et vos jugements sont équitables; je n'endure que ce que je me suis attiré par mes péchés, et je mérite plus de mal incomparablement que je n'en souffre.*** Voilà les sentiments d'un Chrétien vraiment pénitent (675). Et le prêtre ne doit pas seulement être établi dans ces sentiments plus parfaitement qu'aucun autre, étant obligé de les inspirer à tous les pécheurs, mais il doit y rentrer aussi comme personne publique, en pleurant devant Dieu les péchés des peuples comme les siens propres, et lui disant d'un cœur très-soumis, au nom de la communauté des fidèles : « C'est très-justement, Seigneur, que vous nous châtiez par les tribulations que nous souffrons; nous en bénissons votre saint nom, en vous suppliant d'un cœur contrit et humilié, de nous traiter selon vos infinies miséricordes (676). Ainsi, l'humble soumission que le prêtre, le père commun du peuple chrétien pratique devant Dieu, peut suppléer ce qui manque à la patience de beaucoup de particuliers, et les attirer avec la grâce de Dieu à une soumission semblable.

La seconde raison pour laquelle tous les Chrétiens doivent être bien patients, se prend de l'espérance des biens éternels. C'est une doctrine remarquable dans les saintes Epîtres de l'Apôtre, que l'espérance chrétienne encourage admirablement notre patience, en nous disant que les souffrances de cette vie n'ont point de proportion avec la gloire que Dieu découvrira en nous (677), et que les tribulations courtes et légères que nous souffrons en ce monde produisent en nous la durée éternelle d'une gloire incomparable (678). Et nous trouvons aussi dans les mêmes Epîtres, que la patience chrétienne affermit notre espérance. ***Nous nous glorifions***, dit ce grand Apôtre, ***dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu; nous nous glorifions même dans nos tribulations sachant que la tribulation produit la patience, la patience l'épreuve, et l'épreuve l'espérance*** (679). Ces vérités divines font que plusieurs bons Chrétiens portent leurs croix non seulement avec paix, mais encore avec une grande consolation. Comme donc ils n'apprennent ordinairement ces mêmes saintes et aimables vérités qui les rendent si patients que de la bouche du prêtre, il doit assurément en être plus pénétré et porté à la patience que pas un d'eux (680), en sorte qu'il puisse dire avec l'Apôtre : ***Je suis rempli de consolation et comblé de joie au milieu de toutes mes souffrances.***

Une troisième cause de la grande patience de plusieurs Chrétiens, c'est leur dévotion au domaine de Dieu, c'est-à-dire, au droit que Dieu a, comme notre Créateur et notre Père céleste, de nous ordonner ce qu'il lui plaît, et de disposer de nous à sa volonté (681). Ces bons Chrétiens agréent extrêmement que Dieu soit ainsi leur souverain Maître et veulent de tout leur cœur être soumis à son domaine, non-seulement pour obéir à ses lois, mais encore pour conformer

(674) Plectuntur aliqui pro peccatis suis, et humiliter sustinent. Hoc ipsum eis ad pœnitentiam deputatur. (S. BERNARD., serm. 1, *De passion. Domini.*)

(674*) Quid angeris? Quid graviter fers quod in ærumnæ temporibus vexeris. Tunc enim dolendum, tunc ingemiscendum esset, si quod Christus pressuræ tempus deputavit, id nos deliciarum et quietis faceremus. Si latam incederemus viam, cum ille per angustam præcesserit eundum. (S. CHRYSOST., lib. II *De Provid.*, cap. 4.)

(675) Qui pœnitentiam agit, paratus esse debet ad opprobria perferenda injuriasque subeundas; nec commoveri, si quis ei peccati sui crimen objiciat; cum enim ipse accusare se debeat, quomodo alium non sustinebit arguentem? (S. AMBROS., *in psal.* XXXVII.)

(676) *Inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes ministri Domini, et dicent : Parce, Domine, parce populo tuo, et ne des hæreditatem tuam in opprobrium, ut dominentur eis nationes.* (*Joel.* II, 17.)

Peccavimus, iniquitatem fecimus, Domine, in omnem justitiam tuam; avertatur, obsecro, ira tua et furor tuus a civitate tua et monte sancto tuo... Nunc ergo exaudi, Deus noster, orationem servi tui... Neque enim in justificationibus nostris prosternimus preces ante faciem tuam, sed in miserationibus tuis multis; exaudi, Domine; placare, Domine; attende et fac, ne moreris propter temetipsum, Deus meus. (*Dan.* IX, 15-19.)

(677) *Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.* (*Rom.* VIII, 18.)

(678) *Momentaneum et leve tribulationis nostræ supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis.* (*II Cor.* IV, 4, 17.)

(679) *Gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei, non solum autem, sed et gloriamur in tribulationibus; scientes quod tribulatio patientiam operatur, patientia autem probationem, probatio vero spem.* (*Rom.* V, 2, 4.)

(680) *In omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, in multa patientia.* (*II Cor.* VI, 4.)

(681) Nullum majus, nullum melius negotium est in tribulatione quam recedere ab eo strepitu qui foris est, et ire in interiora mentis secretaria, ibi Deum invocare, ubi nemo videt gementem et subvenientem, Magnificare Deum et corripientem, et consolentem, prorsus hoc omnino tenendum est. (S. AUG., *in psal.* XXXIV.)

entièrement leur volonté à la sienne, dans tout ce qui leur arrivera par les ordres de la Providence (682). Ils comprennent que, parce qu'ils sont les créatures de Dieu, ils lui doivent par justice cette totale soumission, et qu'en qualité de ses enfants, ils la lui doivent rendre par amour. Comme créatures ils disent, en tout événement, avec le saint homme Job : *Le nom du Seigneur soit béni* (683), et, comme enfants de Dieu, ils disent, à l'imitation de Jésus : *Ne boirai-je pas le calice que Dieu me donne* (684)? Or, cette dévotion au domaine de Dieu qui fait la patience des bons Chrétiens, est très-particulièrement la dévotion des prêtres : car l'auguste sacrifice qu'ils offrent tous les jours à Dieu est essentiellement une protestation de l'entière et parfaite soumission que nous devons à l'autorité de ce Seigneur suprême qui nous a créés, et que nous voulons lui rendre d'un amour filial, parce qu'il est notre Père infiniment aimable. Si donc le prêtre n'était pas bien soumis aux ordres de Dieu en toute rencontre, et s'il tombait dans quelque impatience, il démentirait son sacrifice, et désavouerait lâchement la protestation qu'il y fait tous les jours d'une manière si solennelle à la divine Majesté (685). D'où il faut conclure que le très-beau et très-saint principe de la patience inaltérable que l'on doit voir, particulièrement dans les prêtres, c'est la dévotion au souverain domaine de Dieu, comme nous verrons encore ci-après. Le prêtre donc doit toujours se souvenir que, comme par l'office divin qu'il récite le matin, il s'offre à Dieu pour le servir particulièrement en observant d'un grand amour toutes ses saintes lois, il s'offre expressément à la divine Majesté, dans la sainte Messe, pour lui être sacrifié en toutes les manières qu'il lui plaira, et qu'il doit faire ces deux offrandes de soi-même en l'honneur et en l'union de Jésus-Christ, serviteur et victime de Dieu son Père et de son Eglise. Ces grandes et saintes vérités sont de celles que les prêtres ont à méditer le plus souvent et le plus attentivement en la présence de Dieu.

En quatrième lieu, les vrais Chrétiens comprennent qu'ils sont obligés d'être bien patients, par la religion et la reconnaissance qu'ils doivent à la patience de Jésus-Christ leur Rédempteur ; et c'est un sentiment très-juste (686). La religion exige, en effet, de tous les Chrétiens qu'ils honorent la patience de ce très-adorable Agneau de Dieu, et qu'ils l'honorent par imitation, ce qui est la meilleure manière de l'honorer. La reconnaissance demande aussi de nous cette imitation; elle veut que, comme l'amour dont Jésus nous a aimés lui a fait souffrir de très-bon cœur tant de douleurs et d'humiliations pour notre salut, l'amour réciproque que nous lui devons nous fasse endurer très-volontiers pour sa gloire tout ce qui nous arrive de crucifiant (687). Et ces sentiments qui soutiennent les vrais Chrétiens sous le poids de leurs souffrances, et qui ont animé tant de saints martyrs, les faisant courir au supplice et à la mort, sont des sentiments qui conviennent au prêtre très-particulièrement; car puisqu'il célèbre tous les jours, par la divine action du sacrifice, la mémoire de la passion et de la mort de son divin Maître, c'est lui principalement qui doit être le plus vivement touché de la charité immense de Jésus souffrant et mourant, le plus savant dans la doctrine du Calvaire, et le plus expérimenté dans l'art de souffrir chrétiennement.

Enfin, les Chrétiens de la bonne sorte estiment et chérissent la croix, c'est-à-dire la souffrance, à cause de trois grands biens qu'ils en reçoivent. Ils ont appris de la foi et de leur expérience que la souffrance instruit une âme que la prospérité aveuglait; qu'elle dompte ses principaux ennemis, savoir, la sensualité, l'orgueil et la propre volonté (688); qu'elle la purifie de l'amour du monde ; qu'elle la dégoûte de la vie présente et augmente ses désirs de l'éternelle, et l'espérance d'y parvenir (689). Ces bons Chrétiens, qui découvrent ainsi tant de trésors dans la tribulation, sont en petit nombre.

(682) Dominus est, quod bonum est in oculis suis faciat.

(683) *Dominus dedit, Dominus abstulit : sicut Domino placuit, ita factum est; sit nomen Domini benedictum.* (*Job* I, 21.)

(684) *Calicem quem dedit mihi Pater, non bibam illum ?* (*Joan.* XVIII, 11.)

Nonne Deo subjecta erit anima mea. (*Psal.* LXI, 2.)

(685) Cum nossem neminem magno et Deo, et sacrificio, et pontifice dignum esse nisi qui prius seipsum hostiam viventem, sanctam, Deo placentem exhibuerit, quo tandem modo externum illud sacrificium, illud magnorum mysteriorum antitypum ipsi offerre auderem, aut quomodo sacerdotis nomen et habitum subire, priusquam omnia membra mea arma justitiæ effecta fuissent. (S. GREGOR. Naz., orat. 1.)

(686) Utrumque es mihi, o Domine Jesu ! et speculum patiendi, et meritum patienti; utrumque fortiter provocat et accendit. (S. LAURENT. JUSTIN., *De lign. vitæ*, tract. 5, c. 6.)

(687) Non obliviscaris Christum Dominum tuum esse, te servum ; ille propter alios, tu propter te ipsum suffers; ille pro his de quibus bene meritus fuit, pro his qui eum crucifixerunt, tu pro temetipso; ille a contumeliantibus, tu vero ab his forte quibus sæpe injuriam intulisti; ille universa spectante civitate, tu paucis præsentibus ferre non poteris. Quid enim talia ferre potes qualia Dominus tuus? Publice te quispiam vituperavit ? Sed non talia audisti. Verberibus cæsus es? sed non toto corpore, neque sic flagellatus et denudatus. Alapis te quidem petiit ? sed non illo modo. Tu vero etiam adde a quibus, et cur, et quando, et quis sis ipse. Ille ad hæc universa tacebat, nos vero hæc audientes nec famulos quidem patimur nostros, crudeles ac inhumani si quid vel minimum contra nos factum sit ; nullam vero existimationem facientes si tot ac tanta in Deum patrata sint. (S. CHRYSOST., hom. 88, in *Matth.*)

(688) Patientia mater est omnium virtutum. (S. GREGOR. *Pastor.*, part. III, c. 10.)

(689) *Patientia vobis necessaria est ut voluntatem Dei facientes, reportetis promissionem.* (*Hebr.* X, 36.)

Patientia opus perfectum habet. (*Jac.* I)

C'est au prêtre, qui est dans un état d'une plus grande grâce, et qui puise si souvent dans l'oraison et dans la communion les lumières, l'ardeur et la force de l'esprit de Jésus-Christ, c'est à lui à participer aux dispositions de saint André, trouvant comme lui dans la croix des avantages et des charmes que le commun des Chrétiens n'y aperçoit pas (690).

Expliquez encore ce que veut dire que le prêtre doit être très-patient à raison de son état?

C'est-à-dire que le prêtre, étant obligé par son état de surpasser tous les Chrétiens de l'état laïque dans la perfection de la charité envers Dieu et envers le prochain, c'est à lui, premièrement, d'embrasser le plus généreux exercice de l'amour de Dieu, qui est de souffrir beaucoup et de très-grande affection pour sa gloire (691); secondement, entrer aussi dans le sentiment le plus parfait de la charité pastorale, qui est de consumer et de sacrifier tout ce qu'il a et tout ce qu'il est pour le salut des âmes (692).

Qu'est-ce à dire que la patience nous est nécessaire dans nos fonctions?

C'est-à-dire qu'il faut qu'un zèle ardent du culte de Dieu nous rende si aimable le service divin, que jamais sa longueur ni son exactitude ne nous ennuie; c'est-à-dire qu'il faut aussi que, par notre charité pour les âmes et notre passion sainte de les gagner à Dieu, il n'y ait ni grossièreté, ni impunité, ni malice, ni persécution, ni traitement indigne que nous ne soyons prêts à endurer avec patience et douceur, à l'imitation de Notre-Seigneur, de ses saints apôtres et des autres bons prêtres.

C'est-à-dire qu'il faut encore que, par une fidélité constante à faire notre devoir, et à ne chercher notre contentement que dans l'accomplissement de la volonté de Dieu, nous ne nous découragions point pour le peu de succès de notre travail, mais y persévérions avec autant d'affection que si nous en voyions de fort grands fruits. Ainsi notre zèle paraissant inutile aux autres, nous sera très-utile à nous-mêmes, puisque nous l'exercerons avec plus d'humilité et de pureté d'amour (693).

Comment acquerrons-nous la patience chrétienne et ecclésiastique?

En la demandant beaucoup à Dieu, de qui elle est un don très-précieux;

En méditant souvent en sa présence les vérités qu'on vient de dire dans ce chapitre, pour nous encourager, et nous exhorter nous-mêmes à bien souffrir;

En nous imposant la loi de ne nous impatienter jamais de quoi que ce soit qui nous arrive, et en tâchant, dans toutes les occasions, de souffrir peu ou beaucoup, d'honorer la patience de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

TITRE V

DU DIACONAT.

CHAPITRE PREMIER.

De ce que c'est que le diaconat. — De ses fonctions, de sa dignité, et des dispositions avec lesquelles on le doit recevoir.

Qu'est-ce que le diaconat?

C'est un ordre sacré par lequel celui qui est ordonné reçoit le pouvoir d'assister au prêtre dans la redoutable fonction du sacrifice, comme le principal témoin et le premier coopérateur de cette sainte action, et de chanter solennellement l'Evangile; et où il reçoit aussi la grâce du Saint-Esprit pour bien faire ces sacrées fonctions (694).

(690) Percutietur in dexteram maxillam, præbebit et alteram, tertiam etiam si haberes objecturus, quo magis ad bonitatem percussorem erudiat. (S. Greg. Naz., orat. 8.)

(691) Patientia ornari debemus, si ministri Christi esse optamus. (Auctor *Serm. ad fratres in eremo*, serm. 37.)

(692) Quos ad fortia trahere nitimur, necesse est ut eorum infirma toleremus, quia nec jacentem erigit, nisi qui status sui rectitudinem per compassionem flectit. (S. Gregor. Pap., lib. vii *Moral.*, cap. 6.)

(693) Mihi dicis, quid dicendo proficis? Proficio si quis me audiat. Alias quod meum officium est, præsto. Seminator seminat, et quædam ceciderunt secus viam, quædam supra petram, quædam super spinas, quædam in terram bonam; tres partes perierunt, et una servata est, nec ab agricultura destitit. (*Matth.* xiii, 3; *Marc.* iv, 3; *Luc.* viii, 5.) Et licet unus ex multitudine auditurus sit, non exiguum est vel unam ovem servari, quandoquidem et pastor ille nonaginta oves reliquerat, ut ad unam curreret quæ erraverat. Homo est propter quem cœlum extensum est, sol lucet, luna decurrit, aer effusus est, fontes scaturiunt, prophetæ missi sunt, lex data est, et quid opus est cuncta prosequi, propter quem unigenitus Dei Filius factus est homo. Dominus meus immolatus est pro homine, et ego illum contemnam! Nonne audistis Dominum cum Samaritana locutum fuisse, nec eam despexit quoniam Samaritana erat, sed eam in pretio habuit quoniam animam habebat. Dicere non cessabo, licet nullus sit qui audiat. Medicus sum, adhibeo medicamenta; doctor sum, mandatum est mihi ut admoneam. (S. Chrysost., *In terræ motum et Lazarum*, serm. 60.)

(694) Quid diaconi, nisi imitatores Christi, ministrantes sacerdoti sicut Christus Patri, et operantes ei operationem mundam et immaculatam. (S. Ignat., epist. 5 *Ad Trallianos*.)

Le diacre a-t il encore quelques autres fonctions?

Il a encore celle de prêcher la parole de Dieu, quand le prêtre ne le peut pas faire, et celle de baptiser solennellement en cas de nécessité, et avec permission du curé (695). Quand on donnait la communion sous les deux espèces, les diacres distribuaient aux fidèles le précieux sang de Notre-Seigneur (696), et même, en cas de besoin, ils les communiaient entièrement, ce qui n'est plus en usage.

Autrefois aussi c'étaient les diacres qui avaient le maniement des biens temporels de l'Eglise, et la charge de les distribuer à qui il fallait.

Comment l'évêque confère-t-il le diaconat?

Premièrement, en imposant la main droite sur la tête de celui qu'il ordonne, en lui disant : « Recevez, au nom du Seigneur, le Saint-Esprit, qui vous rendra fort pour résister au démon et à ses tentations (697). » Secondement, en lui faisant toucher le livre des Evangiles, et prononçant ces paroles : « Recevez, au nom du Seigneur, la puissance de lire l'Evangile dans l'Eglise de Dieu, tant pour les vivants que pour les morts (698). » Ces deux actions, que fait ici le prélat, sont les deux matières du diaconat ; et les paroles qu'il y ajoute en sont les deux formes, comme on enseigne communément.

Quelles sont les significations mystérieuses du diaconat ?

A l'égard du passé, il nous remet en mémoire la force d'amour avec laquelle Jésus a fait de son sang adorable le prix de notre rédemption, et le divin breuvage de nos âmes (699). Pour le présent, il nous marque la grâce de force, et l'esprit du martyre qu'il donne au diacre (700). Et pour l'avenir, il nous prédit les couronnes que recevront de la main de Dieu, ceux qui auront vaincu les ennemis de son saint nom (701).

L'ordre du diaconat est-il bien considérable dans l'Eglise ?

Il l'est beaucoup (702). Car premièrement, il surpasse en dignité tous les autres ordres dont nous avons parlé, en remarquant que chacun d'eux mérite une vénération particulière. Secondement, dans la hiérarchie ecclésiastique, qui est établie par l'ordre de Dieu, composée des évêques, des prêtres et des ministres, comme le définit le saint concile de Trente, il est certain que, par ces ministres, inférieurs aux prêtres, il faut entendre principalement les diacres, puisqu'ils ont part au gouvernement de l'Eglise, bien mieux et plus évidemment que les autres ministres qui sont au-dessous d'eux.

Nota. Je suppose ici que chacun sait que la hiérarchie ecclésiastique n'est autre chose que la subordination qu'il y a entre les personnes que Dieu a établies pour gouverner son Eglise. Troisièmement, les diacres sont les lévites du Nouveau Testament. Ils portent le nom de lévites il y a longtemps, parce que, selon la signification de ce nom, ils sont des hommes pris et choisis pour servir Dieu dans son saint temple, et il leur sera utile de bien considérer comment ils ont été figurés par les lévites du peuple d'Israël. Les lévites de l'ancienne loi portaient l'arche d'alliance avec les vases sacrés du tabernacle. Ils assistaient aux prêtres, soit dans l'action de sacrifice, ou en d'autres fonctions du culte divin. Ils bénissaient le peuple de la part de Dieu. Ces fonctions étaient des figures grossières des fonctions spirituelles et saintes qu'exercent les lévites de la nouvelle loi, en portant ou distribuant la très-sainte Eucharistie signifiée par l'arche; en assistant à l'évêque ou au prêtre dans l'action du divin sacrifice, ou dans d'autres sacrés mystères, tels que sont l'administration des sacrements et la prédication; en commençant à benir le peuple par ces paroles que l'Eglise leur met dans la bouche : *Dominus vobiscum*, le Seigneur soit avec vous. Tout cela fait voir la dignité des diacres nos lévites, et qu'autant qu'ils sont au-dessus des anciens lévites en honneur, autant les doivent-ils surpasser en sainteté (703). Laquelle obligation est encore établie sur ce que les anciens lévites venaient à leurs emplois par succession, et par la voie de la chair et du sang; mais nos lévites viennent

(695) Diaconum oportet ministrare ad altare, baptizare et prædicare. (*Pontif. Rom.*)

(696) Sine ipsis sacerdos nomen habet, officium non habet. Sicut in sacerdote consecratio, ita in ministro dispensatio sacramenti est. Ille oblata sanctificat, hic sanctificata dispensat. (S. Isidor., lib. ii *Offic.*, cap. 8.)

(697) Accipe Spiritum sanctum ad robur; ad resistendum diabolo et tentationibus ejus. (*Pontif. Rom.*)

(698) Accipe potestatem legendi Evangelium in Ecclesia Dei, tam pro vivis quam pro defunctis, in nomine Domini. Amen.

(699) *Propter nimiam charitatem suam qua dilexit nos.* (*Ephes.* ii, 4.)

Dilexisti me, Domine, plusquam te, quia mori voluisti propter me. (S. Aug., *Soliloq.*, cap. 13.)

(700) Sacerdos Dei Evangelium tenens, et Christi præcepta custodiens occidi potest, non potest vinci. (S. Cypr., epist. 55.)

(701) *Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo : sicut et ego vici, et sedi cum Patre meo in throno ejus.* (*Apoc.* iii, 7.)

(702) Cogitate magnopere ad quantum gradum Ecclesiæ ascenditis. (*Pontif. Rom.*, *De ordinat. diacon.*)

Magnum mihi est et super conatus meos sufficienter implere diaconatum. (Petr. Bles., epist. 123.)

Abbas Theodorus cum factus esset diaconus, non acquiescebat ministrare, et huc atque illuc fugiebat. Et iterum senes adducebant eum dicentes : Non derelinquas ministerium tuum. Dixit autem eis abbas Theodorus : Dimitte me et deprecor Deum, et si ostenderit mihi quia debeo stare in locum ministerii hujus, facio. Et ostensa est ei columna ignis de terra usque ad cœlum, et vox sonuit, dicens : Si potes fieri sicut columna hæc, vade, ministra. Ille autem hæc audiens statuit apud se nullatenus ministrare. (*Apophtegm. Pat.*, in *Biblioth. Pat.*, tom. XVI.)

(703) Levitarum hodie, dilectissimi, et nomen et officium tenetis, quia in ministerium Ecclesiæ Dei eligimini. Quam ecclesiam veluti tabernaculum portare et munire debetis ornatu sancto, prædicatu divino, exemplo perfecto. (*Pont. Rom.*, *De ordin. diacon.*)

aux leurs par la vocation divine, et sur les saintes dispositions qu'on doit, selon Dieu, requérir dans un homme avant qu'on l'élève au rang des diacres.

Quelles dispositions sont requises pour recevoir comme il faut le diaconat ?

Les saints apôtres nous en ont instruits par ces paroles remarquables qu'ils dirent, quand il fallut ordonner les premiers diacres : «Jetez les yeux avec attention, mes frères, dit saint Pierre au nom des autres apôtres, sur sept hommes d'entre vous, dont la probité soit bien attestée, et qui soient remplis du Saint-Esprit et de sagesse (704). » Chacune de ces saintes paroles nous est une importante instruction. Pesons-les un peu l'une après l'autre.

Jetez les yeux avec attention, *Considerate*. Cette parole nous apprend premièrement, que pas un des sept qui furent choisis pour le diaconat, non-seulement ne se présenta point pour cela, mais n'en avait pas la moindre pensée, et qu'ils eurent ensuite la consolation d'être diacres par une vocation légitime (705) ; secondement, qu'on prit du temps, et on s'appliqua avec attention pour les bien connaître avant que de les nommer (706).

Des hommes, *viros*. Cette parole n'exclut pas seulement les femmes et les enfants de l'emploi dont il s'agissait, mais elle rejette aussi deux autres sortes de gens. Premièrement, elle en rejette les têtes légères et imprudentes, pour n'y recevoir que des hommes mûrs et bien sensés. Et il est certain que la distribution des biens de l'Eglise, le soin des pauvres, la prédication de l'Evangile, la coopération au divin sacrifice, la dispensation du sang de Notre-Seigneur, et aider aux évêques et aux prêtres dans le gouvernement du peuple, qui ont été de tout temps les fonctions des diacres, sont des emplois qui demandent des hommes de bon sens, pleins de prudence et de maturité, et qu'ainsi c'est une indécence déplorable et un très-grand abus, que l'on fasse diacres et même prêtres des gens dont l'air et toute la conduite sentent la jeunesse (707). Secondement, cette même parole *viros*, des hommes, exclut encore du rang des diacres les hommes lâches et efféminés, pour n'y admettre que des hommes de courage et de vigueur (708). Le mot *vir*, en latin, signifie tout cela.

Septem, le nombre de sept nous fait remarquer qu'on ne choisit que ce petit nombre, selon la nécessité et l'utilité de l'Eglise, pour apprendre qu'on ne doit recevoir qui que ce soit au diaconat, ni à aucun autre ordre, si l'on ne le voit propre et disposé à servir l'Eglise. Et c'est ce que veut l'Eglise dans ces derniers temps autant que jamais, comme elle le témoigne dans le concile de Trente, et avec grande raison, puisque rien ne lui est plus à charge et ne la déshonore plus, qu'un grand nombre d'ecclésiastiques inutiles (709).

Boni testimonii, d'une probité bien attestée. Cela nous apprend que, pour la consolation et l'édification du peuple, il faut commettre les ministères sacrés à des hommes de bonne réputation, et jamais à d'autres. Ce que saint Paul confirme puissamment, lorsque, en parlant des diacres, il dit : qu'ils soient premièrement éprouvés, et puis admis aux fonctions, s'ils sont exempts de tout crime (710-11).

Plenos Spiritu sancto, des hommes remplis du Saint-Esprit. Cette parole veut dire premièrement, que les bonnes qualités naturelles que l'on requiert avec raison dans un homme, avant que de l'engager dans les sacrés ministères, ne lui suffiraient nullement pour s'en bien acquitter, si la grâce du Saint-Esprit ne le sanctifiait, ne le mettait en état de sanctifier les autres, et ne lui communiquait un zèle ardent et prudent, pour s'y appliquer avec une sainte adresse, et y réussir avec ce secours. Aussi, les apôtres ne veulent pas seulement que, pour être diacre, on ait le Saint-Esprit, mais qu'on en soit rempli, pour communiquer au prochain de cette sainte abondance. Or, pour peu qu'on entende la vie spirituelle, on sait bien que le Saint-Esprit ne remplit une âme qu'autant qu'elle mortifie sa chair et qu'elle renonce à son propre esprit. Par où l'on voit que c'est un terrible désordre, de faire diacres de mauvais Chrétiens, qui à peine ont quitté, depuis fort peu de jours, les plus grands crimes (712).

(704) *Considerate ergo, fratres, viros ex vobis boni testimonii septem plenos Spiritu sancto et sapientia, quos constituamus super hoc opus.* (*Act.* VI.)

(705) Non volentes neque currentes assumito, sed cunctantes, sed renuentes. Etiam coge illos et compelle intrare. In talibus, ut opinor, requiescit Spiritus. (S. BERN., lib. IV *De consid.*, cap. 4.)

(706) Viros probatos deligi oportet, et non probandos. (*Ibid.*)

(707) Providendum ut cœlestis sapientia, probi mores, et diuturna justitiæ observatio ad id electos commendent. Unde Dominus præcipiens Moysi ut septuaginta viros de universo Israel in adjutorium suum eligeret, quibus Spiritus sancti dona divideret, suggessit (*Num.* XI, 16); *quos tu nosti quod senes populi sunt.* Vos si quidem in septuaginta viris et senibus signati estis. (*Pontif. Rom.*)

(708) Sacerdotium excelsum requirit animum. (S. CHRYSOST., hom. 30 in *Act. apostol.*)

(709) Tales ad ministerium eligantur clerici qui digne possint Dominica tractare sacramenta. Melius est enim paucos habere ministros qui possint opus Dei digne exercere, quam multos inutiles qui onus grave ordinatori adducant. (Dist. 25, cap. *Tales.*)

Paucos idoneos et probatos habere satius est, quam multos inutiles atque ideo ipso vitæ genere perniciosos. (*Conc. Burdig.*, ann. 1583, cap. 24.)

(710-11) Convenientia Ecclesiæ ministeria reparanda sunt, et ideo non inconvenientibus meritis ingerenda, ne per occasionem supplendæ penuriæ clericalis vitia potius divinis cultibus intulisse judicemur, non legitimæ familiæ Domini procurasse compendia. (GELAS. Pap., *Epist. ad episcopos Lucan.*)

(712) Ubi pœnitentiæ remedium necessarium est, illic ordinationis honorem haberi non posse decernimus. (INNOCENT. I, epist. 22.)

Horreo, fateor, horreo, considerans unde et quo

Plenos sapientia, des hommes pleins de sagesse. Cela signifie que, pour être un bon diacre, il faut, premièrement, être suffisamment instruit sur tout ce qui regarde ses fonctions, et sur les vérités de l'Evangile qu'il doit prêcher (713). Il est certain que les ignorants sont exclus des saints ordres par les lois de l'Eglise, soit que la paresse ait causé leur ignorance, soit qu'elle vienne de leur inaptitude naturelle aux lettres (714). Nous avons vu déjà ci-devant l'obligation qu'ont les ecclésiastiques d'étudier diligemment et saintement. Secondement, cette sagesse nécessaire, pour être un bon diacre, consiste à savoir avec amour et avec goût les vérités divines qu'on a méditées à loisir devant Dieu.

Prions Dieu que tous les diacres, et tous ceux qui désirent de l'être, connaissent, comme ils doivent, la dignité et la sainteté du diaconat.

CHAPITRE II.

Des vertus des diacres, et en particulier de l'amour de l'Evangile.

Quelles sont les vertus des diacres ?

Premièrement, il faut beaucoup remarquer que l'Apôtre, dans le chapitre III de sa *Ire Epître à saint Timothée*, requiert dans les diacres autant d'éloignement de tout vice, autant de pudicité, de sobriété et de détachement des richesses, qu'il en requiert dans les prêtres et dans les évêques (715). Il veut qu'il n'y ait jamais de duplicité dans leurs paroles, qu'ils conservent le mystère de la foi avec pureté et conscience, et que leur vertu soit éprouvée avant qu'ils soient appliqués aux sacrées fonctions (716).

Secondement, le Pontifical leur recommande plusieurs fois la chasteté, comme ayant contracté une nouvelle obligation à cette vertu par la sainteté de leurs emplois (717), et il leur déclare qu'étant les lévites du Nouveau Testament, ils doivent soutenir l'Eglise, et la tenir bien munie par la décence toute sainte de leur extérieur, par une manière de prêcher vraiment divine, et par un parfait exemple de toutes les vertus (718).

Troisièmement, les fonctions du diacre, et l'exemple des premiers saints de son ordre, demandent de lui particulièrement un grand amour de l'Evangile, un zèle ardent de la gloire de Dieu et du salut des âmes, une force invincible, et généralement toutes les vertus nécessaires pour prêcher saintement la parole de Dieu. En expliquant ces vertus propres des diacres, nous reverrons ce que nous venons de rapporter de l'Ecriture et du Pontifical.

Quelle est la fonction du diacre, qui le doit porter à estimer et à aimer l'Evangile ?

C'est la fonction de chanter solennellement ce même saint Evangile.

Qu'est-ce proprement que l'Evangile ?

Le mot d'Evangile signifie *bonne nouvelle* (719), et cette signification est parfaitement bien remplie. Car, premièrement, l'Evangile est tout ce que les apôtres du Fils de Dieu, et le Fils de Dieu lui-même, ont prêché en faisant connaître aux hommes le vrai Dieu leur Créateur, et Jésus-Christ son Fils adorable qu'il leur a envoyé pour les sauver, en leur annonçant la bonne nouvelle de leur rédemption, de la rémission de leurs péchés, de l'avénement du royaume de Dieu, de l'ouverture du ciel, et de leur vocation au salut éternel, qui sont les biens inestimables qu'il leur veut faire par Jésus-Christ son Fils (720).

Secondement, l'Evangile est particulièrement ce livre divin, qui nous apprend, par une instruction toujours présente à nos yeux, ce qu'est Jésus-Christ, et ce qu'est sa sainte loi. Remarquons bien, en lisant, que nous y apprenons en effet ce qu'est Jésus-Christ dans sa divinité, ce qu'il est en tant qu'homme dans les mystères de la conception, de sa naissance, de son enfance, de sa vie cachée, de sa vie publique, de sa passion, de sa mort, de sa résurrection, de son ascension dans les cieux, de la mission de son Esprit, de la formation de son Eglise,

vocaris : præsertim cum nullum intercurrerit pœnitentiæ tempus per quod utcunque periculosissimus hujuscemodi transitus fiat. Rectus ordo requirit, ut prius propriam, deinde alienas curare studeas conscientias. (S. BERN., *Epist. ad Brunon., archiepisc. Colon. elect.*)

(713) Necesse est ut qui ad officium prædicationis excubant, a sacræ lectionis studio non recedant. (S. GREGOR., *Pastor.*, part. II, cap. 11.)

(714) Quando excusare ignorantia poterit hominem qui se magistrum infantium, doctorem insipientium, profitetur ? Ignorans utique ignorabitur, imo et multos ignorare faciet, et ignorari. (S. BERN., *De moribus cleric.*, c. 3.)

(715) *Oportet episcopum irreprehensibilem esse*, etc. (*I Tim.* III, 2); diaconos similiter, etc.; diaconos eadem habere monuit, ut scilicet irreprehensibiles sint, pudici, hospitales, modesti, non avari, non dolosi, etc. (S. CHRYSOST., hom. 11 *in I Epist. ad Cor.*, III.)

(716) *Diaconos similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes, habentes mysterium fidei in conscientia pura. Et hi autem probentur primum, et sic ministrent nullum crimen habentes.* (*I Tim.* III, 8-10.)

(717) Quia comministri et cooperatores estis corporis et sanguinis Domini, estote ab omni illecebra carnis alieni. Cogitate beatum Stephanum merito præcipuæ castitatis ad officium istud electum. (*Pontif. Rom.*)

Estote assumpti a carnalibus desideriis quæ militant adversus animam. Estote nitidi, mundi, puri, casti sicut decet ministros Christi. (*Ibid.*)

(718) Quam Ecclesiam veluti tabernaculum portare et munire debetis ornatu sancto, prædicatu divino, exemplo perfecto. (*Ibid.*)

(719) Evangelium est jucundum lætumque nuntium. (S. CHRYSOST., hom. 1 *in Matth.*)

(720) Evangelia describunt verba et acta Christi Domini, quibus tum nos redemit, tum docuit quæ credenda sunt, quæ agenda, quibus itineribus ad vitam æternam tendere debeamus... Ut recte Evangelia definire possis cum sancto Hieronymo breviarium et compendium totius theologiæ, et vitæ, doctrinæque Christianæ. (CORNEL. A LAPIDE, *Proœm. in Evang.*)

dans ce qu'il sera en son jugement dernier, et enfin dans son royaume céleste qui n'aura jamais de fin (721). Remarquons aussi que l'Evangile nous enseigne la loi sainte de Jésus-Christ, c'est-à-dire les commandements très-justes qu'il nous a faits, les très-saints et très-sages conseils qu'il nous a donnés, la doctrine toute céleste qu'il nous a enseignée, les miracles inouïs et les exemples très-excellents de toutes les vertus dont il a autorisé ses paroles, et enfin la grâce du Saint-Esprit par laquelle il les a écrites dans les cœurs (722). Ainsi nous trouvons dans l'Evangile la vie éternelle, qui consiste dans la connaissance du vrai Dieu, et de Jésus-Christ qu'il a envoyé; et nous y apprenons la véritable science du salut et le chemin assuré de la vie (723). De là on voit assez combien l'Evangile était nécessaire aux hommes, puisqu'il est évident que, sans ce flambeau du Ciel, toute la terre serait demeurée ensevelie dans les ténèbres de l'erreur et du péché; et combien aussi les fruits en ont été et sont merveilleux dans la conversion des pécheurs, et dans la vie pure et parfaite des bons Chrétiens. Enfin, nous voyons clairement que l'Evangile, par ces heureux changements, a opéré dans le monde la vraie gloire de Dieu et notre unique bonheur.

Qui est l'auteur de l'Evangile?

C'est le Saint-Esprit; car si les apôtres ont prêché ce saint Evangile dans le monde avec tant de succès, ç'a été parce qu'il les a éclairés pour cela d'une lumière céleste, et fortifiés du puissant secours de sa grâce. Et si Jésus même en a annoncé la doctrine de sa propre bouche, et en a établi et promulgué la loi avec tant de sagesse, de sainteté et d'autorité, il l'a fait par la conduite de ce divin Esprit qui résidait dans son âme en plénitude, lui communiquant sans mesure son onction et tous ses dons. Enfin, quand saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean ont écrit le très-saint livre de l'Evangile de Jésus-Christ, le Saint-Esprit éclairait l'entendement, enflammait le cœur et conduisait la main de chacun d'eux (724).

D'où savons-nous que l'Evangile que nous ont laissé ces quatre saints écrivains, est le seul qu'il faut reconnaître et honorer comme tel?

Nous le savons de l'autorité de l'Eglise qui l'a toujours tenu, révéré et publié comme le plus considérable de tous les saints livres de l'Ecriture, et qui a rejeté tous les autres évangiles que quelques-uns ont voulu produire (725).

Toutes les vérités que vous venez de dire exigent de nous assurément une haute estime et un grand amour pour l'Evangile. Je vous prie de vous expliquer encore un peu là-dessus.

Je regarde trois choses dans le saint Evangile, savoir, l'histoire, la loi et la doctrine; et plus je considère chacun de ces objets, plus je le trouve digne d'admiration, d'estime et d'amour.

En considérant ce qui nous est raconté dans l'Evangile, je vois avec joie que ce récit fidèle et simple de toute la vie et de tous les mystères de notre Rédempteur, est la plus véritable, la plus sainte et la plus aimable histoire qui fut jamais (726); et quiconque la lit comme il faut, ne peut se lasser de l'admirer dans tous ses points, ni de dire qu'elle mérite l'admiration et le souverain respect du ciel et de la terre.

En considérant la loi évangélique, cette loi de grâce et d'amour, ce m'est aussi une grande satisfaction de voir combien elle est la plus sainte et la plus parfaite de toutes les lois, et qu'elle est cette loi excellente en comparaison de laquelle la loi même de Moïse était imparfaite (727). Il ne nous sera pas inutile que, pour bien comprendre cela, nous nous rappelions ici en la mémoire quelques-uns des grands avantages dont Dieu a favorisé notre nouvelle loi, par-dessus l'ancienne loi des Juifs. En voici cinq ou six très-dignes d'être remarqués.

Le législateur par lequel Dieu donna cette ancienne loi au peuple d'Israël, fut Moïse son fidèle serviteur; mais Dieu notre Père

(721) Inter omnes divinas auctoritates quæ sacris Litteris continentur, Evangelium merito excellit. Quod enim Lex et prophetæ prænuntiaverunt, hoc redditum et completum in Evangelio demonstratur. (S. Aug., lib. I *De consensu evangelist.*, cap. 1.)

(722) Omnis Evangeliorum vox reliquis omnibus sancti Spiritus præceptis eminentior esse dignoscitur. (S. Basil., hom. 16.)

Totius Scripturæ primitiæ est Evangelium. (Origen., *Præfat. in Joan.*)

(723) Evangelium non solum fidei doctrina, sed etiam morum est magisterium, et speculum conversationis. (S. Ambros., *in psal.* CXVIII.)

Oportebat per Moysem, tanquam puerum erudiri Israelem qui puerilis adhuc et rudioris mentis erat; ac per Christum, in quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ reconditi veram et consummatissimam nobis afferri scientiam. (S. Cyrill. Alex., lib. IX *in Joan.*)

(724) Nos itaque sic audiamus Evangelium quasi præsentem Dominum. Sursum est Dominus, sed etiam hic est veritas Dominus. (S. Aug., tract. 30 *in Joan.*)

Ad Evangelium tanquam ad corpus Jesu confugio. (S. Ignat. Mart., *Epist. ad Philadelp.*)

Si Evangelium capere oporteat, manibus lotis, et cum multa reverentia et religione tremens ac timens sumis. (S. Chrysost., hom. 7, *ad popul. Antioch.*)

(725) Evangelio non crederem, nisi me catholicæ Ecclesiæ commoveret auctoritas. (Id., *Cont. epist.* cap. 5.)

(726) Si nec folium de arbore sine causa, nec unus ex passeribus sine Patre cœlesti cadit super terram, putem ego de ore sancti evangelistæ superfluum diffluere verbum, præsertim in historia Verbi? Non puto; plena quippe sunt omnia supernis mysteriis, ac cœlesti singula dulcedine redundantia; si tamen diligentem habeant inspectorem, qui noverit mel sugere de petra. (S. Bern., hom. 1, *super « Missus est. »*)

(727) *Umbram habens lex futurorum bonorum, non ipsam imaginem rerum eisdem ipsis hostiis quas offerunt indesinenter, nunquam potest accedentes perfectos facere; alioquin cessassent offerri: ideo quod nullam haberent ultra conscientiam peccati cultores semel mundati.* (*Hebr.* X, 1, 2.)

céleste nous a donné notre loi nouvelle par son propre Fils qui est un législateur d'une dignité infinie (728).

La loi ancienne était fort embarrassante, et grandement onéreuse par la multitude de ses préceptes difficiles à observer ; mais la loi nouvelle est un joug suave et un fardeau léger, soit par la qualité et le petit nombre de ses commandements, soit aussi et principalement par l'onction de la grâce et de l'amour divin qui les accompagne (729).

Presque tous ceux qui vivaient sous la vieille loi servaient Dieu par la crainte des châtiments, comme des esclaves; mais les Chrétiens, qui ont le bonheur inestimable de vivre sous la loi nouvelle, sont les enfants du Père céleste, et ils lui obéissent d'un amour filial (730).

Sous l'ancienne loi, Moïse ne promettait de la part de Dieu à ses observateurs que des récompenses temporelles ; mais Jésus, notre divin législateur, promet à ceux qui lui obéiront constamment, des récompenses ineffables et éternelles (731).

Les préceptes de l'ancienne loi ne conduisaient point les âmes à une grande perfection; mais la loi de Jésus-Christ, par ses saints commandements, par ses conseils pleins de sagesse et de charité, et parce qu'elle est en effet la vraie loi de grâce, rend ses observateurs parfaits dans la ferveur et la pureté de l'amour divin (732).

Enfin, la loi de Moïse n'était que pour un temps, en attendant la loi plus parfaite dont elle n'était que l'ombre et la figure; mais cette loi parfaite et divine qui lui a succédé, n'en attendant point de plus sainte, durera jusqu'à la fin des siècles (733).

Tout cela ne montre-t-il pas que la loi de l'Evangile est une loi vraiment divine qui doit être gravée profondément, et pour jamais dans nos cœurs, et que nous devons mettre tout notre bonheur à l'observer inviolablement, et à la faire observer partout selon notre pouvoir (734)?

En considérant la doctrine qui est enseignée dans l'Evangile, je ne puis que je ne l'estime, que je ne la révère, et ne l'aime de tout mon cœur (735), parce que l'auteur qui l'enseigne, l'origine d'où elle vient, les effets qu'elle cause, et la fin où elle conduit, la relèvent infiniment. Son auteur est une personne divine qui l'a apportée du ciel, son origine est le sein du Père céleste où notre divin Maître l'a puisée éternellement (736), les effets qu'elle cause sont la vraie sagesse et la vraie justice (737), et la fin où elle conduit est notre dernière perfection et notre souverain bonheur. Chacun sait que ces vérités sont indubitables, et il n'est personne qui, ayant fait attention à tout ce que nous venons de dire, ne reconnaisse et ne publie que le saint Evangile est souverainement digne de tout l'amour possible (738).

Comment pouvons-nous mettre en pratique l'amour de l'Evangile?

En prenant à son égard les sentiments qui nous sont marqués par les cérémonies que l'Eglise fait faire au diacre, quand il le chante solennellement. Remarquons-les un peu pour nous instruire et nous édifier.

Le diacre donc, avant que de commencer à chanter l'Evangile, fait le signe de la croix sur l'Evangile, même pour reconnaître que, si nous possédons dans l'Eglise ce trésor inestimable d'enseignement et de préceptes apportés du ciel, c'est par les mérites du Sauveur mort sur la croix, et pour reconnaître aussi que la doctrine de l'Evangile est la doctrine de la croix et de ses merveilles. Il faut de la foi et de l'amour pour entrer tout de bon dans ces sentiments (739). Demandons-en la grâce à Notre-Seigneur.

Le diacre, incontinent après, fait ce sacré signe sur son front, pour s'avertir lui-même et tous les ecclésiastiques qu'ils doivent faire très-affectueusement leur unique étude de l'Evangile et de ses saintes maximes, chacun d'eux prenant pour soi ces paroles de saint Jérôme : « Que les divines Ecritures soient toujours dans vos mains, et occupent sans cesse votre esprit (740). »

Il fait aussi alors le signe de la croix sur sa poitrine pour se dire à soi-même qu'il doit faire du saint Evangile le trésor de son cœur, comme parle saint Jérôme ; qu'il veut se nourrir intérieurement de son suc divin, comme nous y exhorte saint Ambroise, et

(728) *Lex per Moysem data est, gratia et veritas per Jesum Christum facta est.* (*Joan.* I, 17.)

(729) Propter veteris hominis noxam quæ per litteram jubentem et minantem minime sanabatur, dicitur illud Testamentum Vetus, hoc autem Novum propter novitatem spiritus quæ hominem novum sanat a vitio vetustatis. (S. Aug., *De spir. et litt.*, cap. 20.)

Lex data est ut gratia quæreretur; gratia data est ut lex impleretur. (*Ibid.*, cap. 9.)

(730) Quicunque tunc faciebant quod lex jubebat, timore pœnæ faciebant, non amore justitiæ. (*Ibid.*, cap. 8.)

(731) *Ibid.*, cap. 25.

(732) *Nihil ad perfectum adduxit lex : introductio vero melioris spei per quam proximamus ad Deum.* (*Hebr.* VII, 19.)

(733) *Reprobatio fit præcedentis mandati propter infirmitatem ejus et inutilitatem.* (*Ibid.*, 18.)

(734) Evangelium est speculum veritatis, nemini blanditur, nullum seducit, talem in eo se quisque reperiet qualis fuerit. (S. Bern., serm. 1, *De sept. panibus.*)

(735) Velut oracula de cœlo missa Evangelium suscipe. (S. Chrysost., hom. *De Pentec.*)

Sancta et adoranda Scripturarum verba. (*Conc. Carthag.* apud S. Cyprian.)

(736) Verba sanctissima ex ore Altissimi prodita, imo de corde Christi egressa. (S. Bern. Sen., serm. 20.)

(737) Lectio Evangelii assidua omnia purificat, timorem gehennæ incutit, ad gaudia superna cor instigat legentis. (S. Aug., serm. 112, *De temp.*)

(738) Vel singularum etiam syllabarum oportet nos esse scrutatores. (S. Chrysost., *De terræ motu.*)

(739) Ad Scripturarum indaginem verumque intellectum, opus est vita proba, animo puro, et virtute quæ secundum Christum est, nam sine pura mente et vitæ sanctorum imitatione, nemo comprehenderit. (S. Athanas., *De incarn. Verbi Dei.*)

(740) Nunquam de manibus tuis sacra lectio deponatur. (Epist. 2.)

qu'il le prend pour la règle unique de ses affections (741).

Il fait encore ce signe sur sa bouche pour se faire souvenir du zèle courageux avec lequel il doit annoncer les vérités évangéliques, et en soutenir les maximes sans respect humain ni aucune crainte, se promettant que le Seigneur inspirera la parole aux prédicateurs avec beaucoup de force, *Virtute multa.*

Ce courage lévitique et apostolique est encore signifié au diacre, par l'ordre qu'il a de chanter l'Evangile d'une voix haute et claire, *Alta et clara voce;* car cela veut dire que jamais aucune honte ni aucune crainte ne doit empêcher de dire les vérités divines en plein jour et sur le haut des maisons, comme Notre-Seigneur l'ordonna à ses disciples, *In lumine, super tecta* (741*).

C'est avec la main qu'il fait ces signes de croix, et cela marque que ses œuvres doivent être évangéliques aussi bien que ses affections et ses paroles, et qu'il faut que le prédicateur fasse sonner plus haut ses actions que sa voix, comme le veut saint Grégoire : *Plus actibus quam vocibus insonet* (742).

Enfin, il faut remarquer que le diacre salue le livre de l'Evangile par une inclination profonde, et l'encense trois fois pour marquer la vénération dont il a le cœur tout rempli pour ce divin livre, et le désir qu'il a que la bonne odeur de Jésus-Christ en soit répandue par toute la terre (742*). Donnons-nous au Saint-Esprit pour aimer et goûter les saintes maximes de l'Evangile, et pour ne rien omettre pour les faire aimer et goûter partout où nous pourrons.

CHAPITRE III.

De la force, qui est une vertu des diacres et de tous les bons ecclésiastiques.

Quelles sont les fonctions du diacre qui le doivent porter à être fort et courageux?

Premièrement, nous avons déjà dit, dans le chapitre précédent, que sa fonction de chanter le saint Evangile d'un ton de voix haut et clair, lui signifie qu'il doit annoncer les vérités hautement, et sans qu'aucune crainte l'en empêche.

Secondement, la fonction qui met entre les mains du diacre le précieux sang de son divin Maître, lui doit inspirer, comme à un nouveau saint Laurent, l'esprit du martyre, c'est-à-dire, le désir généreux de souffrir et de mourir pour Dieu (743), et de ne pas épargner son propre sang, après avoir distribué celui de Jésus-Christ.

Qu'est-ce qui est capable d'inspirer aux prêtres, avec la grâce de Notre-Seigneur, un grand courage dans le service de Dieu?

Il s'encouragera beaucoup lui-même avec le secours de la grâce : premièrement, s'il se rappelle souvent dans la mémoire que quand il fut fait diacre, on lui dit : « Recevez le Saint-Esprit pour résister avec force au démon et à ses tentations ; » et que ces paroles lui furent comme un second sacrement de confirmation, afin qu'ayant reçu dans sa première confirmation la force chrétienne, il reçût, dans celle-ci, la force ecclésiastique. S'il s'en souvient souvent dans l'oraison pour en remercier la bonté de Dieu; et pour prier Notre-Seigneur de lui redire tous les jours au fond du cœur efficacement : « Reçois le Saint-Esprit, et sois revêtu de la force divine, » il recevra assurément un puissant secours contre sa faiblesse. Secondement, ce lui sera un autre moyen de s'encourager beaucoup, s'il se souvient aussi bien souvent de l'admirable exemple (743*) des saints qui ont parlé, qui ont agi, qui ont souffert, et qui sont morts avec une générosité qui a tant fait admirer le pouvoir de la grâce de Jésus-Christ. Troisièmement, il sera plein de courage, s'il obtient de Dieu la grâce d'avoir et d'exercer les vertus dont le Saint-Esprit fait dans le cœur qu'il possède les vrais principes de la force chrétienne. Ces vertus sont la foi, l'espérance des biens éternels, la confiance au secours divin, et l'amour de notre Père céleste. Enfin, ce qui portera le diacre et le prêtre à prendre tous ces moyens de devenir courageux, sera de bien considérer combien la vertu de force, lui est nécessaire.

Est-il certain que la vraie foi est dans les bons Chrétiens et dans les ecclésiastiques un principe de force?

Oui : les apôtres nous assurent que c'est par la foi que nous sommes victorieux du

(741) Liber sacerdotalis. (S. Ambr., lib. III *De fide*, c. 7.)

Substantia sacerdotii sunt eloquia Divinitatis tradita. (*Conc. Colon.*, ann. 1536, cap. 20.)

Cœlestium Scripturarum eloquia diu terere ac polire debemus, toto animo et corde versantes, ut succus ille spiritualis cibi in omnes se venas animæ diffundat. (S. Ambr., lib. II *De Abel*, cap. 6.)

(741*) Ipsi debent zelare honorem Christi, populorumque salutem. (S. Laur. Justin., *De contempl. Christ. perfect.*, num. 27.)

(742) Quicunque voluerit proximorum animabus utilis esse, prius debet in seipso habere quidquid alios est docturus, alioquin parum proficiet. (S. Vinc. Ferr., *De vit. spir.*, præfat.)

(742*) Ama Scripturam, et exaltabit te : gloriaberis ab ea, cum eam fueris amplexatus. (S. Isidor., lib. III *Sent.*, cap. 9.)

(743) Cum altaris ministerio deputentur, in quo Christi passio sub sacramento repræsentetur, admonentur esse parati ad proprii sanguinis effusionem pro Christo atque justitia. (Dionys. Carthus., *De vit. eccles.* art. 5.)

(743*) Nemo, inquit, præfectus ad sanctum Basilium, ad hunc usque diem ita est allocutus sicut tu, neque pari verborum libertate. Neque etiam fortasse, ait Basilius, in episcopum incidisti ; nam cæteris quidem in rebus mansueti et placidi sumus. Nec solum erga imperatorem, sed ne quidem erga plebeium quemquam supercilium attollimus. Verum ubi Deus nobis periclitatur, tum demum alia omnia pro nihilo reputantes ipsum solum intuemur. Ignis autem et gladius, et bestiæ voluptati et deliciis nobis potius sunt quam terrori. (S. Greg. Naz., orat. 20.)

Faciat Dominus rex adversus parvitatem meam quantum Deo permittente libuerit, et licuerit ; includat, excludat, proscribat, inspirante Dei gratia et prosequente, decrevi pati pro lege Dei mei, nec ulla actione cogente volo ei consentaneus in culpa esse ; cui nolo esse conscius in pœna.

monde (744); que c'est par la foi que les saints ont vaincu les royaumes, ont fermé la gueule des lions, ont éteint l'ardeur des flammes, et ont fait de grandes actions dans la guerre (744*); et que c'est par la force de la foi que nous devons résister aux démons (745). Saint Paul veut qu'en toute rencontre nous nous en servions comme d'un bouclier pour pouvoir repousser et éteindre les traits enflammés du malin esprit, et que la parole de Dieu qu'elle nous fait croire, soit une épée spirituelle (745*).

Comment est-ce que la foi inspire tant de force aux vrais Chrétiens?

Premièrement, quand c'est une foi parfaite, elle rend admirablement forts les fidèles par un divin instinct qui lui est propre (746), et par lequel on a vu souvent, et on voit encore quelquefois des personnes simples prêtes à souffrir la mort pour soutenir leur créance, quoiqu'elles ne soient pas capables d'en expliquer les motifs, et c'est par ce même instinct de grâce que ces sortes de personnes ont une extrême horreur des erreurs et des nouveautés en matière de foi, comme les brebis fuient le loup par leur instinct naturel.

Secondement, la foi actuelle et attentive rend un homme chrétien victorieux des ennemis de son salut, en lui représentant vivement les vérités divines qui munissent et affermissent son cœur contre les assauts des tentateurs. Si la tentation lui propose la vie voluptueuse, par exemple, la foi l'assure que vivre dans les délices est une mort devant Dieu (747). S'il est tenté d'avarice, la foi lui dit, de la part de Dieu, que rien n'est plus scélérat qu'un avare (748). Si c'est l'orgueil qui le tente, la foi lui crie que les superbes sont en horreur à Dieu (749). Enfin, s'il est tenté de se venger, la foi lui représente aussitôt que Dieu ne nous pardonnera, que comme nous pardonnons à notre prochain (750). C'est ainsi que la foi repousse et éteint par les vérités divines qu'elle tient présentes à notre esprit, les traits les plus ardents des tentations. Ce fut par la créance actuelle de ces saintes vérités que sainte Paule vainquit toujours le tentateur, comme le rapporte saint Jérôme. Et ce fut pour nous apprendre cette manière de vaincre, que Notre-Seigneur, dans le désert, repoussa toutes les tentations de Satan par des vérités de l'Ecriture sainte.

Prions le Saint-Esprit de nous y rendre plus attentifs que nous ne sommes, nous qui devons y rendre attentive la foi des peuples.

D'où savons-nous que la crainte de la justice de Dieu est dans les bons Chrétiens un principe de force?

Nous savons, par expérience, que nous ne craignons pas les petits maux, lorsqu'il nous les faut souffrir pour en éviter de fort terribles qui nous menacent de près (751). C'est pour cela que les hommes se font de grands efforts pour souffrir courageusement les amertumes des breuvages et les opérations les plus cruelles de la chirurgie, pour éviter la mort, qu'ils regardent comme le plus terrible des maux de cette vie. Quels maux y a-t-il donc qu'un Chrétien ne doive souffrir d'un grand courage pour éviter la damnation, qui est le comble de tous les maux, et dont la justice de Dieu nous menace tous (752)? et n'est-ce pas pour nous établir tous dans ce sentiment que Notre-Seigneur nous parle ainsi: *Je vous dis, à vous qui êtes mes amis, ne craignez point ceux qui tuent le corps, et de qui le pouvoir ne s'étend pas plus loin; mais je vous dirai qui vous devez craindre: craignez celui qui, après avoir fait mourir le corps, peut envoyer l'âme dans l'enfer; oui, je vous le dis encore, craignez celui-là* (753). Voilà comment un homme timoré n'est pas timide. Voilà pourquoi, quand on veut porter un serviteur de Dieu à quelque déréglement en le menaçant de quelque mal, il répond humblement et courageusement tout ensemble: Je ne crains que Dieu.

Comment l'espérance des biens éternels

(744) *Hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra.* (*I Joan.* v, 4.)

(744*) *Per fidem vicerunt regna..., obturaverunt ora leonum, exstinxerunt impetum ignis...., fortes facti sunt in bello, castra verterunt exterorum.* (*Hebr.* xi, 33, 34.)

(745) *Adversarius vester diabolus... Cui resistite fortes in fide.* (*I Petr.* v, 8.)

(745*) *In omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea exstinguere.... et gladium spiritus* [*quod est verbum Dei*]. (*Ephes.* vi, 16, 17.)

(746) Fides sanctissimum bonum est humani pectoris; quæ nulla necessitate ad fallendum cogitur, nec ullo corrumpitur præmio, sed est firmamentum stabilitatis et constantiæ in animo. (IDIOT., *Contempl.*, cap. 2.)

(747) *Quæ in deliciis est vivens mortua est.* (*I Tim.* v, 6.)

(748) *Avaro nihil est scelestius.* (*Eccli.* x, 2.)

(749) *Odibilis coram Deo est superbia.* (*Eccli.* x, 7.) *Detestor ego superbiam.* (*Amos* vi, 8.)

(750) *Si dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet et vobis Pater vester cœlestis delicta vestra. Si autem non dimiseritis hominibus, nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra.* (*Matth.* vi, 14, 15.)

(751) Contra negligentiam metus exsurgit nimirum, ipse est quo concutitur anima, discutitur conscientia, excutitur sopor lethalis, incutitur sollicitudo. (S. BERN., serm. 14, *De divers.*)

Semper quasi tumentes super me fluctus Deum timui. (*Job* xxxi, 23.)

Quasi tumentes super se fluctus Deum timet, qui dum veram vitam desiderat, omnia despicit. (S. GREG. Pap., lib. xx *in Job* xvii.)

(752) Dic mihi quisquis ille est qui credere te judicium Dei dicis, si judicandum te a Deo crederes, nonne salutem tuam quolibet pretio comparares? Sed non credis, utique non credis, et licet credulitatem tuam verbis velis asseverare, non credis. Verbis enim, ut ait Apostolus, confiteris, sed factis negas. (SALVIAN., lib. III *ad Eccles. cathol.*)

(753) *Vobis autem dico amicis meis: Ne terreamini ab his qui occidunt corpus, et post hæc non habent amplius quid faciant; ostendam autem vobis quem timeatis: timete eum qui postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam; ita dico vobis, hunc timete.* (*Luc.* xii, 4, 5.)

est-elle, dans les vrais Chrétiens, un principe de force?

Si dans la milice du monde un prix considérable qu'on propose à des combattants, les fait combattre vaillamment, quel courage ne nous doivent pas inspirer ces promesses admirables que fait Notre-Seigeur à ceux qui auront vaincu les ennemis de sa gloire et du salut des hommes (754)? Sept fois, dans le seul livre de l'*Apocalypse*, il promet à ces victorieux la jouissance éternelle de Dieu qu'il exprime par divers symboles. *Je donnerai au victorieux*, dit cet adorable Maître, *de manger de l'arbre de vie dans le paradis de mon Dieu* (755); *il ne souffrira rien de la seconde mort* (756). *Je lui donnerai une manne cachée avec une pierre blanche, où sera écrit un nouveau nom* (757); *je lui donnerai puissance sur les nations* (758); *il sera revêtu d'une robe blanche, et je n'effacerai point son nom du livre de vie, et je le confesserai devant mon Père et devant ses anges* (759); *je le rendrai une colonne dans le temple de mon Dieu, il n'en sortira plus, et je graverai sur lui le nom de mon Dieu, le nom de la cité de mon Dieu et aussi mon nouveau nom* (760). *Je le ferai asseoir avec moi dans mon trône, comme moi qui ai vaincu, je suis assis avec mon Père dans son trône* (761). Toutes ces promesses sont très-dignes d'une grande et amoureuse attention. Dieu les comprit toutes dans une seule, lorsque, pour porter Abraham à ne rien craindre, il lui promit qu'il serait lui-même sa récompense infiniment grande (762). Or nous devons remarquer que ces promesses de Jésus-Christ sont toutes adressées à des ecclésiastiques, et toutes pour les animer à se rendre victorieux des tentations.

Comment la confiance au secours divin est-elle en nous un principe de force?

Quand un serviteur de Notre-Seigneur s'engage dans quelque entreprise par l'ordre de Dieu, avec une extrême défiance de ses propres forces, et que dans ce sentiment il recourt à Dieu, mettant en lui toute sa confiance, il est plus fort que tous les ennemis que la terre et l'enfer lui peuvent susciter; il dit d'un cœur plein d'une sainte hardiesse: « Le Seigneur est ma lumière et mon salut, de qui aurai-je peur? si une armée m'assiége, mon cœur demeurera sans crainte (763). » Un homme de Dieu, dans cette disposition, est comme revêtu de la toute-puissance de Dieu, et en état de dire comme l'Apôtre: *Je puis tout en celui qui me fortifie* (764).

Comment l'amour divin est-il en nous un principe de force?

L'amour divin fut dans les apôtres cette force d'en haut, dont le Saint-Esprit les revêtit, le jour de la Pentecôte, comme l'avait promis Notre-Seigneur (765), et par laquelle on vit des hommes faibles et timides, devenus des lions en force et en générosité. La divine charité donne un grand courage, puisqu'il est écrit qu'elle bannit de nos cœurs la crainte, quand elle est parfaite (766). Et certes, si l'amour naturel donne un courage merveilleux aux plus faibles animaux; si la poule, par exemple, qu'on regarde comme la faiblesse même, devient si généreuse par l'amour de ses poussins, qu'elle les défend hardiment contre le milan, et s'élance contre toutes sortes de personnes et de bêtes qui s'en approchent, il ne faut pas douter que le parfait amour de Dieu n'inspire la plus héroïque générosité. Nous en avons un exemple ravissant dans le courage avec lequel sainte Madeleine suivit son Sauveur, quand on le conduisit à la mort, sans aucune crainte des mauvais traitements que l'insolence des soldats et la malice des Juifs lui donnaient sujet d'appréhender, et demeura ferme au pied de la croix, participant, comme saint Jean, au martyre si cruel que les tourments et la mort de Jésus firent souffrir à la très-sainte Vierge (767). Et entre les autres exemples qu'on peut considérer de la force admirable que donne l'amour divin, on n'en peut voir de plus illustres que ceux qu'ont donnés les saints diacres dont l'Eglise honore la mémoire, dans leur manière de vivre, de mou-

(754) *Omnis qui in agone contendit ab omnibus se abstinet, et illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant; nos autem incorruptam.* (*I Cor.* IX, 25.)

(755) *Vincenti dabo edere de ligno vitæ quod est in paradiso Dei mei.* (*Apoc.* II, 7.)

(756) *Qui vicerit, non lædetur a morte secunda.* (*Ibid.*, 11.)

(757) *Vincenti dabo manna absconditum, et dabo illi calculum candidum, et in calculo nomen novum scriptum quod nemo scit nisi qui accipit.* (*Ibid.*, 17.)

(758) *Qui vicerit, et custodierit usque in finem opera mea, dabo illi potestatem super gentes.* (*Ibid.*, 26.)

(759) *Qui vicerit, sic vestietur vestimentis albis, et non delebo nomen ejus de libro vitæ, et confitebor nomen ejus coram Patre meo, et coram angelis ejus.* (*Apoc.* III, 5.)

(760) *Qui vicerit, faciam illum columnam in templo Dei mei, et foras non egredietur amplius, et scribam super eum nomen Dei mei, et nomen civitatis Dei mei novæ Jerusalem, quæ descendit de cœlo a Deo meo, et nomen meum novum.* (*Ibid.*, 13.)

(761) *Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo, sicut et ego vici et sedi cum Patre meo in throno ejus.* (*Ibid.*, 21.)

(762) *Ego.. merces tua magna nimis.* (*Gen.* XV, 1.)

(763) *Dominus illuminatio mea et salus mea: quem timebo?... Si exsurgat adversum me prælium, in hoc ego sperabo.* (*Psal.* XXVI, 1, 3.)

(764) *Omnia possum in eo qui me confortat.* (*Philipp.* IV, 13.)

(765) *Sedete in civitate Dei, quoad usque induamini virtute ex alto.* (*Luc.* XXIV, 49.)

(766) *Perfecta charitas foras mittit timorem.* (*I Joan.* IV, 18.)

(767) Si corporum amor animam usque adeo captivam reddit, ut ab omnibus eam avellat, et soli amicæ imperio addicat; quid non perficere poterit amor Christi ac metus amittendæ illius æternæ felicitatis. (S. CHRYSOST., lib. I *De compunct. cordis*, cap. 6.)

Certus sum quia neque mors, neque vita, neque angeli, neque principatus, neque virtutes, neque instantia, neque futura, neque fortitudo, neque altitudo, neque profundum, neque creatura alia poterit nos separare a charitate Dei. (*Rom.* VIII, 38, 39.)

rir et de souffrir (768). Particulièrement il sera très-utile aux diacres et à tous les ecclésiastiques, pour s'exciter à la générosité lévitique, de considérer dans saint Etienne ces vertus dont Dieu fait, comme nous venons de voir, des principes de force dans ses serviteurs. Ce saint patron des diacres et de tout le clergé fut un prodige de générosité sainte, parce que de la foi parfaite qui l'appliquait à la méditation et au goût des vérités divines, provenait cette divine sagesse à laquelle nul adversaire ne put résister (769). Secondement, l'ouverture des cieux qui lui fut montrée, anima merveilleusement son espérance des biens éternels. Il eut bien sans doute quelque appréhension de ne pas combattre assez vaillamment devant les yeux de son Juge; mais voyant que ce divin Maître lui apparaissait debout, comme pour l'assurer de son secours, il fut rempli d'un grand surcroît de confiance en ce secours tout-puissant (770). En troisième lieu, la victoire que remporta cet invincible martyr, sur la malice des hommes et sur sa propre faiblesse, fut particulièrement la victoire de la charité ardente que le Saint-Esprit communiquait à son cœur. Ce fut par cette charité envers Dieu, dit l'Eglise avec saint Fulgence, qu'il ne céda point à la fureur cruelle de ses ennemis, et ce fut par sa charité envers le prochain qu'il pria tendrement pour ces mêmes ennemis, en même temps qu'ils le lapidaient avec tant d'injustice et d'inhumanité. Et il est bon de remarquer ici, par un moment de digression, que la bonté de Dieu agréa tellement cette prière qui partait d'un cœur si charitable, qu'il l'exauça très-magnifiquement par l'admirable conversion de saint Paul, qui est un des plus grands chefs-d'œuvre de sa grâce (771).

Pourquoi la vertu de force est-elle particulièrement nécessaire à un ecclésiastique ?

Premièrement, pour être prêt à toutes les saintes entreprises que Dieu demandera de lui, quelques peines et quelques périls qui y paraissent, imitant l'Apôtre qui, en parlant des chaînes et des tribulations qui lui étaient préparées, dit par un saint courage : *Je ne crains rien de toutes ces choses, et je ne fais pas plus d'état de ma vie que de mon salut, pourvu que j'achève ma course et que j'accomplisse le ministère que le Seigneur Jésus m'a commis* (772).

Secondement, pour ne pas condescendre lâchement à la volonté de qui que ce soit qui demande qu'on offense Dieu pour l'obliger, mais dire toujours généreusement dans des rencontres de cette sorte, à l'imitation des saints apôtres : *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* (773).

Troisièmement, pour dire ses sentiments avec liberté aussi bien aux grands qu'aux petits, faisant profession, comme saint Paul, de ne flatter personne (774).

En quatrième lieu, pour se combattre et se vaincre soi-même, se souvenant que celui qui se rend bien le maître des mouvements de son âme, vaut mieux devant Dieu que ceux qui assiégent et prennent des villes (775).

Comment pouvons-nous acquérir la force chrétienne et apostolique ?

Premièrement, en demandant tous les jours humblement et instamment au Saint-Esprit cette force dont il revêtit les saints apôtres, en sorte que sa sainte grâce ne nous laisse jamais à notre faiblesse (776), principalement dans les occasions d'entreprendre, d'exécuter, d'achever quelque œuvre de Dieu qui requiert du courage, et de tenir ferme contre des tentations violentes.

Secondement, en nous exhortant souvent nous-mêmes à cette vertu des soldats de Jésus-Christ (777), par la considération des motifs contenus dans ce chapitre, ou de quelques autres semblables.

Troisièmement, en mettant bas généreusement toute crainte quand il en faut venir à la pratique (778), que nous avons assez marquée dans la réponse à la question précédente.

(768) Quidquid crudelitatis inflictum est corporibus martyrum, leve fuit comparatione tuæ passionis, o Virgo. (S. ANSELM., *De excell. Virginis*, cap. 5.)

In corpore Filius, in mente erat Genitrix crucifixa. (S. LAURENT. JUSTIN., *De agone Christi*, cap. 2.)

(769) *Non poterant resistere sapientiæ et Spiritui qui loquebatur.* (*Act.* VI, 10.)

(770) *Intendens in cœlum, vidit gloriam Dei, et Jesum stantem a dextris Dei, et ait : Ecce video cœlos apertos, et Filium hominis stantem a dextris Dei.* (*Act.* VII, 15.)

(771) Stephanus charitatem pro armis habebat, et per ipsam ubique vincebat. Per charitatem Dei sævientibus Judæis non cessit; per charitatem proximi pro lapidantibus intercessit. Per charitatem arguebat errantes, ut corrigerentur; per charitatem pro lapidantibus orabat, ne punirentur. Charitatis virtute subnixus vicit Saulum crudeliter sævientem, et quem habuit in terra persecutorem, in cœlo meruit habere consortem. (S. FULGENT., *Serm. de Steph.*)

Si Stephanus non orasset, Ecclesia Paulum non haberet. (S. AUG., serm. 94, *De diversis.*)

(772) *Spiritus per omnes civitates mihi protestatur dicens : Quoniam vincula et tribulationes Jerosolymis me manent ; sed nihil horum vereor, nec facio animam meam pretiosiorem quam me, dummodo consummem cursum meum, et ministerium verbi quod accepi a Domino Jesu.* (*Act.* XX, 23, 24.)

(773) *Obedire oportet Deo magis quam hominibus.* (*Act.* V, 29.)

Si justum est in conspectu Dei vos potius audire quam Deum judicate; non enim possumus quæ vidimus et audivimus non loqui. (*Act.* IV, 20.)

(774) *Neque enim aliquando fuimus in sermone adulationis.* (*I Thess.* II, 5.)

(775) *Melior est patiens viro forti, et qui dominator animo suo expugnatore urbium.* (*Prov.* XVI, 32.)

(776) Infunde amorem cordibus,
Infirma nostri corporis,
Virtute firmans perpeti.
(Hymn. *Veni Creator*, etc.)

(777) *Labora sicut bonus miles Christi Jesu.* (*II Tim.* II, 3.)

(778) *Ne formides a facie eorum, quia tecum ego sum, ut liberem te.* (*Jer.* I, 19.)

Didicimus Christi servuli non timere. Non timentibus nunquam est gravis terror. (S. AMBR., lib. V, epist. 32, *orat. in Auxentium.*)

CHAPITRE IV.

Du ministère de la prédication, et de l'obligation de s'en acquitter.

Est-il bien certain que le diacre doit prêcher la parole de Dieu?

Premièrement, il faut bien qu'il le fasse, puisque dans son ordination l'évêque lui en impose l'obligation, l'assurant qu'il faut qu'il serve, qu'il baptise et qu'il prêche (779), et ajoutant un peu après que les diacres doivent soutenir et munir l'Eglise par une sainte bienséance dans leur extérieur, par une manière de prêcher toute divine, et par un exemple de perfection (780). Et dès les premiers temps de l'Eglise, on a vu cette sacrée fonction exercée avec de très-heureux succès par saint Etienne et par plusieurs autres saints diacres.

Secondement, la charge de prêcher l'Evangile appartenant principalement aux évêques et aux prêtres, les diacres ne doivent l'exercer qu'à leur défaut et par leur ordre, non plus que la fonction de baptiser solennellement. Comme néanmoins il arrive assez souvent que les pasteurs et les autres prêtres n'ont pas de disposition à la prédication, les diacres sont établis pour y suppléer, et se doivent tenir prêts pour cela.

D'où savons-nous que les prêtres sont obligés de prêcher l'Evangile?

Premièrement, de ce que les évêques ne font aucun prêtre sans lui annoncer qu'il faut qu'il prêche, et que sa doctrine soit au peuple de Dieu une médecine spirituelle (781).

Secondement, de ce que les saints Pères nous apprennent que l'obligation d'instruire les peuples des vérités divines, et de leur annoncer les volontés du Seigneur, est annexée au sacerdoce (782). Nous ne pouvons plus éviter la fonction d'instruire les fidèles dont notre sacerdoce nous a imposé l'obligation, dit saint Ambroise. Saint Isidore de Séville dit que les prêtres ont, avec les évêques, et le pouvoir de consacrer notre adorable victime et l'office de la prédication. Saint Grégoire assure que parvenir à la prêtrise, c'est devenir le héraut du grand Juge, pour annoncer à haute voix la venue de son terrible jugement.

Troisièmement, le concile de Trente ordonne expressément que nul diacre ne soit fait prêtre si, entre autres considérations, il n'a pas été reconnu, par un bon examen, capable d'instruire les peuples des choses nécessaires au salut (783). Un prêtre donc, qui est incapable d'enseigner les vérités éternelles, n'est pas prêtre selon la volonté de Dieu.

En quatrième lieu, ce que nous devons très-particulièrement considérer pour nous exciter à annoncer l'Evangile, c'est ce que nous lisons dans l'Ecriture touchant cette obligation. Cette divine Ecriture nous donne plusieurs noms qui nous sont autant d'engagements à instruire et exhorter les peuples. Elle nous apprend le commandement que Notre-Seigneur nous en a fait en la personne de ses disciples. Elle nous rapporte l'exemple que le Fils de Dieu lui-même et ses apôtres nous en ont laissé. Voilà trois points qu'il nous faut un peu considérer.

Entre autres noms que nous donne le texte sacré, il nous appelle les ambassadeurs de Jésus-Christ : *Pro Christo legatione fungimur;* les guides de son peuple : *Arietes gregis;* les sentinelles de la maison de Dieu : *Speculatorem dedi te domui Israel;* et la lumière du monde : *Vos estis lux mundi;* enfin, l'Ecriture nous compare aux trompettes : *Quasi tuba exalta vocem tuam.* Or qui ne voit que chacun de ces noms nous engage à faire connaître Dieu et ses lois, et à donner à son peuple la science du salut? Car pourquoi sommes-nous ambassadeurs de Jésus-Christ, que pour annoncer aux hommes ses volontés? Pourquoi les guides de son peuple, que pour lui montrer le vrai chemin par où il doit marcher? Pourquoi les sentinelles de la maison de Dieu, qui est son Eglise, que pour avertir les fidèles des dangers dont ils sont menacés? Comment sommes-nous la lumière du monde, sinon en l'éclairant par nos paroles aussi bien que par nos exemples? Et que nous veut dire l'Ecriture en nous comparant aux trompettes, sinon que nous sommes obligés d'intimer aux hommes hautement et hardiment les ordres de Dieu (784)? Voilà ce que nous devons considérer dans ces divers noms.

Considérons aussi le commandement que Notre-Seigneur a fait à ses disciples, et à

(779) Diaconum enim oportet ministrare, baptizare et prædicare. (*Pontif. Rom.*)

(780) Quam Ecclesiam veluti tabernaculum portare et munire debetis ornatu sancto, prædicatu divino, exemplo perfecto. (*Ibid.*)

(781) Sacerdotem enim oportet prædicare. (*Pontif. Rom.*)

Sit doctrina vestra spiritualis medicina populo Dei. (*Ibid.*)

(782) Præconis officium suscipit quisquis ad sacerdotium accedit. Sacerdos ergo si prædicationis est nescius, quam vocem daturus est præco mutus? (S. Greg. *Pastor.*, pag. 2, cap. 4.)

In rationali veritas est, id est scientia, ut noverit resbydicenda sunt, et doctrina, ut possit instruere Posse.. ubi sunt qui innocentiam sacerdoti dicunt quæ sufficere. (S. Hieron., lib. III, epist. 128.)

dalios.terorum officium i i primis in prædicatione verbi. (*Enchirid. archiepiscop. Colon.*, *Decret. in Conc. Colon.*, ann. 1536.)

(783) Ad populum docendum ea quæ scire omnibus necessarium est ad salutem ac ad ministranda sacramenta, diligenti examine præcedente idonei comprobentur. (*Conc. Trident.*, sess. 23, *De reform.*, cap. 14.)

(784) Quid periculi sit ubi non invenit pastor pascua, ignorat dux itineris viam, vicarius nescit Domini voluntatem, Ecclesiæ quotidie multipliciter et miserabiliter experitur. (S. Bernard., *De moribus cleric.*, c. 6.)

Labia sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus, quia angelus Domini exercituum est. (*Malach.* II, 7.)

Sacerdos itaque doctrinæ suæ gratiam imperitus non dividens, non mediocris reus est culpæ. (S. Ambr., lib. VIII *in Luc.*)

nous en leurs personnes, de prêcher la voie du salut : *Allez-vous-en prêcher*, leur dit ce divin Maître, *que le royaume des cieux s'approche* (785) ; *allez instruire tous les peuples, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit* (786) ; *allez par tout le monde, et prêchez l'Evangile à toute créature* (787). Considérons, dis-je, ce commandement de Notre-Seigneur, adorons-le, recevons-le dans le fond de nos cœurs, et mettons-le en pratique, comme font les prêtres fervents, vrais successeurs des premiers disciples.

Considérons encore que l'exemple que nous en ont laissé ces premiers disciples et les saints apôtres, est à tous les bons prêtres une très-puissante exhortation à s'y rendre fidèles. Souvenons-nous souvent avec quelle fidélité et quel courage ces premiers saints du clergé s'acquittèrent de cette obligation, premièrement en Judée, pendant que l'ordre de Dieu les y tint, où ils ne cessaient de prêcher tous les jours, dit saint Luc, et d'annoncer Jésus-Christ dans le temple et dans les maisons (788). Secondement, en quittant leur pays, ils allèrent prêcher par toute la terre les mêmes vérités divines, le Seigneur coopérant avec eux, et confirmant leur parole par les miracles dont elle était suivie (789).

Mais surtout nous devons être particulièrement touchés de l'exemple du Fils de Dieu. Saint Matthieu nous rapporte que Jésus allant de tous côtés dans les villes et dans les villages, enseignait dans les synagogues, et prêchait l'Evangile du royaume (790). Nous lisons dans saint Luc que cet adorable Maître, étant entré dans la synagogue de Nazareth, il lut ces paroles d'Isaïe : *L'esprit du Seigneur s'est reposé sur moi ; c'est pourquoi il m'a sacré par son onction, il m'a envoyé prêcher son Evangile aux pauvres ;* et que les ayant lues, il assura qu'elles s'accomplissaient en lui (791). Il prêchait, en effet, avec un grand travail, puisque la fatigue l'obligea de s'asseoir auprès du puits de Jacob, où le peu de repos qu'il y prit fut si heureux à la Samaritaine. Comment oserons-nous nous dire les disciples de ce divin Maître, si la paresse ou les amusements, ou les soins des affaires du monde, nous font négliger un emploi qui lui est si cher?

Cette obligation d'instruire et d'exhorter le peuple est-elle imposée aux prêtres qui ne sont ni évêques, ni curés?

Il est vrai que les conciles ordonnent spécialement aux curés d'instruire les peuples des paroisses dont ils sont chargés (792). Il est vrai que tout pasteur qui s'est engagé au soin du troupeau de Dieu, est tenu, de droit divin et de droit naturel, de le repaître assidûment de la parole de Dieu. Il est tenu de droit divin (793), puisque le Seigneur le lui ordonne souvent dans l'Ecriture, sous de grièves peines, particulièrement dans le chapitre XXXIV d'Ezéchiel, plein de menaces terribles contre les pasteurs négligents. Il y est obligé de droit naturel, parce qu'étant pasteur et père des fidèles, la raison veut qu'il s'applique à paître ses ouailles et à nourrir ses enfants. Mais il est vrai aussi qu'encore que tout prêtre n'ait pas le titre et l'autorité de pasteur, il doit pourtant en avoir la charité, et être toujours prêt d'entrer en part du travail et des soins pastoraux, selon l'ordre de l'Eglise, particulièrement quand il s'agit d'instruire et d'exhorter le peuple (794). Car si les diacres doivent s'appliquer à cet emploi en plusieurs rencontres, les prêtres, à plus forte raison, ne doivent jamais manquer de zèle dans toutes les occasions de faire connaître Dieu aux hommes, et de leur annoncer ses volontés. C'est ainsi que parlant aux hommes pour Dieu dans ses prédications, après avoir parlé à Dieu pour les hommes dans son oraison et son sacrifice (795), il fait la fonction de médiateur.

D'où peut provenir que même des pasteurs quittent le soin d'instruire leurs peuples, ne s'y appliquant point du tout, ou ne le faisant plus que rarement et négligemment?

(785) *Euntes prædicate, dicentes : Quia appropinquavit regnum cælorum.* (*Matth.* x, 7.)

(786) *Euntes docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti.* (*Matth.* XXVIII, 19.)

(787) *Euntes in mundum universum, prædicate Evangelium omni creaturæ.* (*Marc.* XVI, 15.)

(788) *Omni die non cessabant in templo et circa domos docentes et evangelizantes Christum Jesum.* (*Act.* v, 42.)

(789) *Illi autem profecti prædicaverunt ubique, Domino cooperante et sermonem confirmante sequentibus signis.* (*Marc.* XVI, 20.)

(790) *Circuibat Jesus totam Galilæam, docens in synagogis eorum, et prædicans Evangelium regni.* (*Matth.* IV, 25.)

Et circuibat Jesus omnes civitates et castella, docens in synagogis eorum, et prædicans Evangelium regni. (*Matth.* IX, 23.)

Et veniens in patriam suam, docebat eos in synagogis eorum, ita ut mirarentur. (*Matth.* XIII, 54.)

(791) *Et venit Nazareth, ubi erat nutritus..., et traditus est illi liber Isaiæ..., et ut revolvit librum, invenit locum ubi scriptum erat : Spiritus Domini super me, propter quod unxit me, evangelizare pauperibus misit me... Cæpit autem dicere ad illos, quia hodie impleta est hæc scriptura in auribus vestris.* (*Luc.* IV, 18, 19.).

(792) Omnes sacerdotes quibus parochia commissa est omnibus Dominicis et festis diebus admonere prædicando populum debent secundum illud : *Argue, obsecra, increpa*, quia sacerdos, si sine sonitu prædicationis incedit, interminatione divina mortis reus est. (*Conc. Lemovicence*, ann. 1304, actione 2.)

(793) Cum præcepto divino mandatum sit omnibus quibus animarum cura commissa est eas.... verbi divini prædicatione... pascere. (*Conc. Trident.*, sess. 23. *De reform.*, cap. 1.)

(794) Sane e laicis quilibet de sua duntaxat vita rationem redditurus est ; nos vero quorum humeris sacerdotii onus, incumbit non pro nobis tantum rationem reddituri sumus, sed pro omnibus Christi fidelibus. (S. CYRILL. Alex., epist. 7.)

(795) Sit orator priusquam dictor..., priusquam exerat proferentem linguam, ad Deum levet animam sitientem. (S. AUG., lib. IV *De doct. Christ.*, c. 17.)

En quelques-uns, cette omission criminelle vient de la paresse, et ce sont ceux qu'une vie molle et toute dans les commodités du corps, porte à beaucoup dormir et à éviter tous les emplois un peu pénibles. Un curé de cette sorte est ce paresseux dont il est parlé dans la *Sagesse*, et de qui il est dit là que son champ fut trouvé plein d'orties et d'épines (796). Il a besoin qu'un supérieur ou un ami charitable tâche de le réveiller d'un si malheureux assoupissement, en lui criant ces paroles de l'Apôtre : ***Veillez, ne vous lassez point de travailler, faites la charge d'un prédicateur de l'Evangile, remplissez les devoirs de votre ministère*** (797).

D'autres abandonnent l'instruction des peuples, parce que leur esprit inconstant s'est laissé aller au dégoût de ce saint exercice. Et il faut crier aux pasteurs qui sont en un état si dangereux, ces autres paroles de saint Paul : ***Prêchez la parole, pressez vos auditeurs à temps et à contre-temps, reprenez-les, suppliez-les, menacez-les avec une entière patience, et sans vous lasser de les instruire*** (798). Il faut leur faire remarquer que saint Augustin ne discontinua jamais la prédication, de peur de n'obéir pas à l'ordre de Dieu, qui dit à chaque pasteur : ***Criez, ne cessez pas de crier*** (799).

D'autres, qui se croient capables de prêcher devant les plus habiles auditeurs, dédaignent les instructions et les exhortations nécessaires au peuple de la campagne, comme une occupation qui est au-dessous d'eux ; et assurément cette disposition d'esprit déplaît à Notre-Seigneur, et édifie mal ceux qui s'en aperçoivent. Car on voit en eux par là tout le contraire de ce zèle de la gloire de Dieu et de cette charité envers les âmes dont doit être animé tout vrai prédicateur de l'Evangile; et tout le contraire aussi de l'humilité avec laquelle se doit faire cette sacrée fonction dont nous sommes tous indignes. Pour le bien de ces prédicateurs présomptueux, il faut les remplir d'une confusion salutaire, en leur représentant que Notre-Seigneur n'a eu que des pauvres pour auditeurs quand il a annoncé l'Evangile, et n'a pas dédaigné de faire une instruction admirable à une pauvre Samaritaine ; que ses saints apôtres ont converti le monde en imitant son humilité dans leurs prédications (800), et que même, dans notre siècle, nous voyons que des missionnaires, des curés et d'autres prêtres, font de grands fruits dans leurs prédications, parce que c'est uniquement l'amour de Dieu et du prochain qui les fait parler, et que l'humilité les tient petits avec les petits.

Que si un prédicateur vraiment chrétien a pour auditeurs des gens de qualité, la charité avec laquelle il leur parlera, et l'humilité qu'il conservera toujours dans sa manière de leur parler, attirera la bénédiction de Dieu sur lui et sur eux. Or, par l'humilité, de laquelle doit être animé le prédicateur de l'Evangile, quand il l'annonce aux grands du monde, il ne faut pas entendre une bassesse d'âme qui le porte à leur faire en chaire des compliments étudiés et à leur dire des flatteries. L'humilité apostolique est infiniment éloignée de ces manières mondaines; elle consiste à ne rien présumer de soi, à ne rechercher nullement son propre honneur, et à fuir l'approbation et les applaudissements des hommes, pour laisser à Dieu la gloire de tout (801).

Il ne faut pas croire non plus que le prédicateur de l'Evangile doive, pour garder l'humilité et la simplicité, être barbare et grossier dans son langage. Mais, en évitant toute affectation et mettant toute sa confiance dans le secours de Dieu et non dans ses talents, il doit parler correctement, et, en tâchant de dire les saintes vérités d'une manière propre à les bien faire comprendre à ceux qui les écoutent, à les convaincre puissamment, et même à les leur rendre aimables (802).

Il y a des pasteurs encore qui laissent leur fonction d'annoncer l'Evangile, parce qu'ils ont d'autres occupations, et c'est une excuse qui ne sera pas admise au jugement de Dieu; car, ou ces autres occupations qu'ils allèguent sont temporelles ou ce sont

(796) *Per agrum hominis pigri transivi, et ecce totum repleverant urticæ, et operuerant superficiem ejus spinæ, et maceria lapidum destructa erat. Quod cum vidissem, posui in corde meo, et exemplo didici disciplinam. Parum, inquam, dormies, modicum dormitabis, pauxillum manus conferes, ut quiescas; et veniet tibi quasi cursor egestas, et mendicitas quasi vir armatus.* (*Prov.* XXIV, 30, 33.)

(797) *Tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac evangelistæ, ministerium tuum imple.* (*II Tim.*, IV, 5.)

(798) *Prædica verbum, insta opportune, importune : argue, obsecra, increpa, in omni patientia et doctrina.* (*Ibid.*, 2.)

(799) Quantum mihi virium Dominus terrens donat, omnia peragrabo, revocabo errantem, requiram pereuntem. (S. AUG., *De pastor.*, cap. 7.)

(800) Propter Onesimum epistolam mittebat sanctus Paulus... Nec mibi dicas, inquit, quod sit fugitivus quispiam, vel latro, vel facinorosus, vel quod sit pauper, abjectus, vilis et nullius frugis : sed cogites quod pro ipso mortuus est Christus.... Neque enim plane si rex pro aliquo occidi vellet, quæreremus argumentum aliud, num magnus ille sit quem rex tanti fecit. (S. CHRYSOST., serm. 27, *De profectu Evang.*)

Egeni et pauperes quærunt aquas, et non sunt; lingua eorum siti aruit. (*Isa.* XLI, 17.)

Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis. (*Thren.* IV, 4.)

(801) Non honoribus suis vanis consulunt et inanibus laudibus, sed utilitati eorum cum quibus vitæ hujus societatem inire meruerunt. (S. AUG., *De vera relig.*)

Tolle hoc vitium a clero, ne velint hominibus placere, et sine labore omnia vitia resecantur. (Auctor. *Oper. imperfect.*, hom. 40.)

(802) Dixit quidam eloquens, et verum dixit, ita dicere debere eloquentem ut doceat, ut delectet, ut flectat. Deinde addidit : Docere necessitatis est, delectare suavitatis, flectere victoriæ.... Agit ergo noster eloquens cum et justa, et sancta, et bona dicit, ut libenter, ut intelligenter, ut obedienter audiatur. (S. AUG., lib. IV *De doct. Christiana*, cap. 17.)

des œuvres de piété. Si un curé a des occupations temporelles qui regardent les revenus de son bénéfice, il en doit laisser le plus gros soin à quelque personne intelligente et fidèle, afin de ménager le meilleur de son temps pour les saintes fonctions de sa charge qui sont particulièrement l'oraison et la prédication (803). Que s'il est embarqué dans le maniement du temporel de ses parents, comme font plusieurs, au grand détriment de leur intérieur, il doit s'en repentir, et faire bientôt ce qu'il pourra pour charger de ce maniement quelqu'autre personne, considérant devant Dieu que l'inconvénient d'être en danger de voir arriver quelque déchet dans le bien de ses proches, est infiniment moindre que le danger où il met sa conscience de se trouver responsable devant Dieu des crimes qui se commettent dans sa paroisse, et des âmes qui s'y damneront, pendant qu'il en abandonnera le soin pour s'appliquer à ce qui regarde la vie temporelle de ses neveux. Oh! qu'il y a bien moins de cruauté à les laisser tous mourir de faim qu'à laisser damner une seule âme (804).

Pour les œuvres de piété qui font cesser les instructions de ces pasteurs, il en faut juger avec distinction; car si elles sont de pure dévotion, il leur doit assurément préférer le ministère de la prédication, qui est de sa plus étroite obligation. Mais si elles sont de quelque nécessité pour le bien de sa paroisse, comme serait, par exemple, quelque règlement à mettre dans un hôpital, alors il doit commettre un prêtre, ou même un diacre, pour annoncer l'Evangile en sa place pendant le temps qu'il s'appliquera à cette bonne œuvre (805).

On doit compter aussi entre les causes légitimes pour lesquelles il peut commettre quelqu'un pour faire sa fonction, le temps qu'il prend une fois l'année pour faire une retraite spirituelle dans le séminaire où il a été formé, ou dans quelque autre saint lieu. On doit même y compter le besoin qu'il a quelquefois de se reposer, et de prendre pour cela, pendant quelque peu de temps, un meilleur air et quelque honnête récréation, qui serve à le mettre en état de mieux travailler ensuite (806).

Enfin, il y en a d'autres qui ne veulent plus s'appliquer à instruire et à exhorter le peuple, parce qu'ils ne voient aucun fruit de la peine qu'ils y ont prise pendant longtemps. Pour relever un prédicateur chrétien de ce découragement, il lui faut remontrer, en premier lieu, qu'il arrive rarement que le prédicateur qu'une vraie charité fait persévérer dans son ministère, n'en produise quelques bons effets. Il en est des paroles d'un charitable pasteur comme d'une semence qui demeure longtemps cachée dans la terre, et enfin pousse au dehors ce qu'on en attendait. On voit des personnes qui, entendant de saintes vérités, n'en sont pas touchées d'abord, mais seulement quelques années après, quand elles viennent à y faire réflexion. Dieu permet quelquefois que ce ne soit qu'après la mort d'un bon curé, que plusieurs se rappellent dans la mémoire et commencent à goûter les avis de salut qu'il leur donnait pendant sa vie. Secondement, il faut représenter à ce pasteur dont nous parlons, que, quand il serait vrai que ses paroissiens ne profitent aucunement de sa prédication, il lui doit suffire qu'en leur annonçant l'Evangile, il fait la volonté de Dieu s'il s'acquitte de son obligation, et sera éternellement récompensé de son travail; car c'est au travail que Dieu a promis la récompense et non pas à ses fruits. *Erit merces labori tuo.* « Il est certain, » dit saint Augustin, « que la récompense attend dans le ciel ceux qui prêchent fidèlement la vérité, soit qu'ils soient bien reçus ou qu'ils soient méprisés (807). »

Comment est-ce que la prédication est divine, comme le requiert le Pontifical dans l'ordination des diacres (808)?

On appelle divine une prédication de laquelle Dieu est la matière, le principe et

(803) Nullam rei familiaris curam ad se revocet, sed lectioni, orationi, et verbi Dei prædicationi tantummodo vacet. (*Conc. Carthag.* IV, cap. 20.)

Ordinati sæcularibus curis dediti dejiciantur. (ADRIAN., in *Epitom. canon.*, cap. 1.)

Nos orationi et ministerio verbi instantes erimus. (*Act.* VI, 4.)

(804) Utilius est parentes mœrore afficere quam Deum. (S. JOAN. CLIMAC., grad. 3.)

Qui amat patrem aut matrem plusquam me, non est me dignus. (*Matth.* X, 37.) Valeat eo tempore pietatis lex; recedat naturalis amoris vis, et, ut ita dicamus, pia duritia colatur Deus. (S. CYRILL. Alex., lib. VI *De ador. in spir. et verit.*)

(805) *Non est æquum nos derelinquere verbum Dei et ministrare mensis. Considerate ergo, fratres, viros ex vobis boni testimonii septem, plenos Spiritu sancto et sapientia, quos constituamus super hoc opus.* (*Act.* VI, 23.)

(806) Parochialis curæ munera atque officia non per alios, sed ipsimet parochi, animarumve curatores obeant, nisi sint qui aliquando justa causa ab episcopo approbata impediantur. (*Conc. Mediol.* IV, tit. *De parochiis.*)

(807) Noli diffidere. Curam exigeris, non curationem. Audisti : *curam illius habe* (*Luc.* X, 35), et non cura vel sana illum. Paulus loquitur : *Plus omnibus laboravi* (*I Cor.* XV, 10), non ait plus omnibus profui, aut plus omnibus fructificavi. Noverat quia unusquisque secundum suum laborem accipiet, non secundum proventum. (S. BERN., lib. IV *De consid.*, cap. 2.)

Quod si post nostram admonitionem in vitiis perseveraverint, nec sic quidem nos desistemus illis quod rectum est consulere. Quandoquidem et aquarum venæ, etiamsi nullus haurire veniat, manant tamen, et amnes etiamsi, nemo bibat, nihilominus fluunt. (S. CHRYSOST., *Hom. de Lazaro.*)

Hæc dicit : Dominus Deus : Si forte audiant et quiescant (*Ezech.* III, 11), in his verbis magna est nostra consolatio : quia si omnipotens Deus prophetam mittens a perverso populo verba sua denuntiat difficile audiri, cur nos miseri contristamur, cum sæpe a fratribus in admonitione contemnimur. (S. GREG. Pap., lib. I *in Ezechiel.*, hom. 10.)

(808) Prædicatione divina.

la fin. Or Dieu en est la matière, quand on n'y parle que de lui, de ses perfections adorables, des merveilles de ses œuvres, de la magnificence de ses bienfaits et de nos obligations envers sa divine Majesté. Dieu en est le principe, lorsque tout ce qu'on y dit vient de sa sainte parole, et que la manière de le dire saintement et utilement est un effet de sa grâce (809). Dieu en est la fin, quand on n'y prétend aucun autre avantage que de faire connaître, adorer, aimer et servir ce grand tout (810).

CHAPITRE V.

Du zèle de la gloire de Dieu que doit avoir le prédicateur de l'Evangile.

Qu'est-ce que ce zèle de la gloire de Dieu dont doit être animé le prédicateur de Jésus-Christ?

Ce zèle est un fervent amour de Dieu (811), qui donne à ses vrais serviteurs un extrême désir de se procurer sa gloire (812), et les porte à détruire autant qu'ils peuvent tout ce qui y est contraire (813). Ce zèle est une grande affliction et une indignation sainte, dont sont pénétrés les amis de Dieu à la vue de tant de péchés qui se commettent contre sa divine majesté (814).

Un prédicateur de l'Evangile doit-il avoir un grand désir d'être animé de ce zèle, et en demander la grâce à Dieu?

Oui, parce que ce saint zèle lui est absolument nécessaire et extrêmement utile.

Premièrement, il lui est absolument nécessaire, puisque sans cela il ne produira aucun fruit par sa prédication, et il ne sera qu'un fantôme de prédicateur (815). Non, ses paroles n'auront point d'effet, et on verra vérifiée en lui cette sentence de saint Grégoire le Grand : Qui n'est pas ardent n'embrasera personne. En effet, il parlera froidement à des gens refroidis à l'égard de Dieu, et eux et lui demeureront dans ce malheureux froid. Il est visible aussi que sans ce feu divin il n'est prédicateur que de nom ; car un véritable prédicateur est l'homme de Dieu établi pour exiger ce qui est dû à ce grand maître, et ne pas souffrir qu'on lui fasse aucun tort. Il est le héraut de ce roi incomparable, qui l'a commis pour publier ses volontés ; il est une trompette qu'on doit ouïr sans cesse. Dans sa fonction d'annoncer les vérités divines, il succède aux prophètes de Dieu et aux apôtres de Jésus-Christ, et il a particulièrement pour patrons auprès de Dieu, et pour modèles de conduite, les Elie et les Paul, ces hommes tout divins, que le zèle de Dieu animait si prodigieusement (816). Et si ces exemples et les exemples des hommes apostoliques d'une vocation extraordinaire, comme de saint Vincent Ferrier et de saint François Xavier, lui semblent des règles trop relevées pour lui, il peut jeter les yeux sur quantité de serviteurs de Dieu qui, dans ces derniers temps, prêchent l'Evangile d'un grand zèle et avec beaucoup de bénédiction. Enfin, il est l'instrument du zèle de Dieu même, comme le sont les saints anges, si embrasés d'amour, et comme le sont les hommes pleins de Dieu dont nous venons de parler. N'est-il pas très-évident qu'en comparaison de ces véritables prédicateurs, un prédicateur sans zèle n'en mérite pas le nom (817), et qu'il est comme un comédien qui contrefait un grand prince sur son théâtre, n'étant en effet qu'un homme de la plus basse condition? Et ne faut-il pas conclure que le zèle de la gloire de Dieu est autant nécessaire à un homme pour être un bon prédicateur, que l'âme est nécessaire à un corps pour être véritablement vivant?

En second lieu, ce zèle si absolument nécessaire à un prédicateur, lui est aussi d'une merveilleuse utilité; car, premièrement, c'est ce qui fait que les plus grands travaux ne lui coûtent rien, qu'il court d'un cœur dilaté à tout ce qu'il y a de plus difficile pour parvenir à la fin de son unique et insatiable désir, qui est de faire connaître, ai-

(809) Audiant quod scriptum est : *Sicut ex Deo, coram Deo, in Christo loquimur.* (*II Cor.* II, 17.) Ex Deo enim coram Deo loquitur, qui prædicationis verbum et quia a Deo accepit, intelligit, et placere per illud Deo, non hominibus quærit. (S. Greg., *Pastor.*, part. I, cap. 25.)

(810) Dilectione Dei tanquam fine proposito quo referas omnia quæ dicis, quidquid narras ita narra, ut ille cui loqueris audiendo credat, credendo speret, sperando amet. (S. Aug., *De catech. rudibus*, cap. 4.)

(811) Flamma ferventissima de ipsa fornace Spiritus sancti emanans. (Guillel. Paris., *De morib.*, cap. 8.)

(812) Custos divini honoris et gloriæ. (*Ibid.*)

(813) Zelus facit Dei propugnatores. (*Ibid.*)

Ignis est cujus carbones desolatorii desolationem faciunt peccatorum. (*Ibid.*)

(814) *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel : altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio.* (*III Reg.* XIX, 14.)

(815) Zelo Ecclesia congregatur, zelo fides acquiritur, zelo pudicitia conservatur. (S. Ambros., *in psal.* CXVIII, octon. 18.)

Angeli quoque sine zelo nihil sunt, et substantiæ suæ amittunt prærogativam, nisi eam zeli ardore sustentent. (*Ibid.*)

(816) Fuerunt ante te qui se totos ovibus pascendis exponerent, pastoris opere et nomine gloriantes, nil sibi reputantes indignum nisi quod saluti ovium obviare putarent, non quærentes quæ sua sunt, sed impendentes impendere curam, impendere substantiam, impendere et seipsos. Unde unus illorum, et ego, ait : *Superimpendar pro animabus vestris* (*II Cor.* XII, 15).... Unus erat de subditis quæstus, una pompa, unaque voluptas, si quo modo eos possent parare Domino plebem perfectam. Id omnimodis satagebant etiam in multa contritione cordis et corporis, in labore et ærumna, in fame et siti, in frigore et nuditate. (S. Bern., lib. IV *De consid.*, cap. 2.)

(817) *O pastor et idolum.* (*Zach.* II.)

Magnam cerno differentiam inter eos qui tunc erant verbi Dei prædicatores, et eos qui nunc sunt... O felices atque beatos illos viros quos horruerunt dæmones et reformidarunt hæretici! Dicam lacrymans, ubi beatus ille chorus est episcoporum et doctorum qui tanquam luminaria in mundo resplenduerunt? Ubi Evodius bonus odor Ecclesiæ? Ubi Ignatius, etc. (S. Chrysost., *Hom. post revelationem de morte proxima.*)

mer et servir son Dieu (818), au lieu qu'un prêtre sans zèle fuit tout ce qui est pénible, et croupit dans la négligence et le relâche. Secondement le zèle ardent d'un prédicateur le rend éloquent. On parle toujours éloquemment quand on parle de ce qu'on aime et de ce qu'on désire beaucoup. Le zèle d'un prédicateur de Jésus-Christ est ce don du Saint-Esprit qui fut signifié par ces langues de feu sous lesquelles ce Dieu de nos cœurs parut sur les apôtres, don vraiment divin, par lequel ils parlèrent bientôt si facilement, si hardiment et si heureusement des grandes merveilles de Dieu (819). Le prédicateur qui participe à ce divin feu expérimente, dans l'exercice de son zèle, l'effet de cette promesse de Dieu contenue dans le psaume LXXVII, où est prédite la formation de l'Eglise: *Le Seigneur donnera la parole au predicateur de l'Evangile avec beaucoup de force* (820). Troisièmement, son zèle ardent de la gloire de Dieu fait qu'il annonce l'Evangile sans aucune crainte humaine, reprenant de la part de Dieu tout ce qui est digne de répréhension avec une liberté courageuse que la prudence gouverne, mais que la timidité n'affaiblit point (821). Enfin, son zèle le fait agir dans son ministère avec cette force lévitique et apostolique que nous considérions il y a peu de temps; et ce qui montre que l'ardeur sainte de ce zèle est admirablement utile non-seulement au prédicateur même, comme nous venons de voir, mais encore à ceux qui l'écoutent, c'est cette sentence très-véritable du grand prédicateur saint Jean Chrysostome: « Il ne faut qu'un seul homme embrasé du zèle de Dieu pour changer tout le peuple (822). »

Comment pouvons-nous acquérir un vrai zèle de la gloire de Dieu?

Les moyens de l'acquérir sont:

Premièrement, d'en demander à Dieu la grâce le plus instamment et le plus humblement que nous pourrons. C'est pour cela que l'Eglise nous fait tous les jours commencer l'heure de Tierce par une très-dévote prière que nous adressons au Saint-Esprit, pour demander à sa bonté infinie que le feu de la charité augmente en nous ses flammes, en sorte que ceux qui nous approchent en sentent les ardeurs (823).

Un second moyen est de hanter les vrais amis de Dieu, dont la conversation et toute la conduite ne respirent que la gloire de son saint nom et la destruction de tout ce qui y est opposé. En conversant souvent avec eux, nous nous trouverons attirés à imiter leur ferveur.

Un troisième moyen est d'exercer ce zèle, premièrement dans notre intérieur entre Dieu et nous, et puis au dehors, à l'égard du prochain (824). Nous l'exerçons dans notre intérieur, lorsque dans l'oraison mentale nous concevons en la présence de Dieu, avec le secours de sa grâce, des désirs véhéments de sa plus grande gloire, et de vifs sentiments d'affliction et d'indignation en considérant combien il est déshonoré par les pécheurs (825). Nous l'exerçons au dehors, en faisant connaître et bien remarquer aux hommes leurs grandes obligations à adorer, aimer et servir ce Maître suprême, et les moyens qu'ils ont de s'en acquitter comme il faut en Jésus-Christ et en son Eglise (826). Donnons-nous au Saint-Esprit, pour imiter en ce point le docteur Avila, qui était un saint prêtre et un vrai prédicateur de Jésus-Christ. Ce digne ouvrier de l'Evangile ne montait jamais en chaire qu'il ne fût tout pénétré d'un extrême désir de l'honneur et du service de Notre-Seigneur, et outré de douleur de voir l'offense de Dieu et la perte des âmes. Aussi, comme les paroles de cet homme de Dieu partaient de l'abondance de son cœur embrasé, il ne prêchait point sans faire plusieurs notables changements dans ses auditeurs.

Enfin, pour bien exercer notre zèle, souvenons-nous toujours que ce sera à notre confusion que nous exhorterons les fidèles à glorifier le Père céleste par leurs bonnes œuvres, si nous ne tâchons pas de le glorifier nous-mêmes par la pratique fervente et exemplaire des vertus chrétiennes (827). Saint Augustin veut que chacun de nous

(818) Illius amor in tantum debet crescere ardore, ut vincat etiam mortis naturalem timorem. (S. AUG., tract. 123 *in Joan.*)

(819) In concione pro rostris opulenta facundia, volubili actione jactetur; cum vero de Domino Deo vox est, vocis pura sinceritas non eloquentiæ viribus nititur, sed rebus. (S. CYPRIAN., epist. 1.)

(820) *Dominus dabit verbum evangelizantibus virtute multa.* (*Psal.* LXVII, 12.)

(821) Regibus Joannem exhibeant, Ægyptiis Moysen, fornicantibus Phinees, Eliam idololatris, Helizæum avaris, Petrum mentientibus, Paulum blasphemantibus, negotiantibus Christum. (S. BERN., lib. IV *De consid.*, cap. 4.)

(822) Sufficit unus homo fidei zelo succensus totum corrigere populum. (S. CHRYSOST., hom. 4 *in Act.*)

(823) Flammescat igne charitas, accendat ardor proximos.

(824) Tu prius bibe de fonte putei tui. Sic deriventur fontes tui foras, ut tui tamen immemor non sis. Maledictus qui partem suam facit deteriorem. Qui autem sibi nequam est, cui bonus erit. (PETR. BLES., *De instit.*, *episc.*)

A te incipiat cogitatio tua. Non solum autem, sed et in te finiatur... Tu primus ipse, tu ultimus. Sume exemplum de summo omnium Patre verbum suum et emittente et retinente. Verbum tuum consideratio tua. Sic progrediatur, ut non egrediatur: sic exeat, ut non deserat. (S. BERN., lib. II *De consid.*, cap. 3.)

(825) Gloria Dei, o anima sacerdotalis! panis tuus est..... Sacerdotes peccata populi comedunt. An gloria Dei sunt peccata populi? Orando ut deleantur, redarguendo ut sanentur. An non est gloria Dei consumptio peccati?

(826) Huic arti scopus est animæ pennas addere, ac mundo eam eripere, Deoque dare, divinamque imaginem aut manentem conservare, aut periclitantem fulcire, aut dilapsam in pristinum statum revocare, Christumque per Spiritum sanctum in pectoris domicilium admittere. (S. GREG. Nazianz., orat. 1.)

(827) Sacerdotes, aut cæteris honestiores, aut omnibus fabula sunt. (S. BERN., l. IV *De consid.*, c. 6.)

exhorte les hommes à glorifier Dieu en leur disant : « Glorifiez Dieu avec moi, et louons ensemble son saint nom. » Le grand désir d'un prédicateur, suivant ce même saint, est de ne pas glorifier Dieu seul, mais de chercher et d'enlever tous les cœurs, s'il lui est possible, pour les offrir pleins d'amour à Dieu leur Créateur et leur Père céleste (828).

CHAPITRE VI.

Du zèle du salut des âmes, qui doit être la propre vertu du prédicateur de l'Evangile.

Qu'est-ce que le zèle du salut des âmes ?

C'est une fervente charité envers les âmes, qui donne au vrai prédicateur une extrême affection à procurer leur salut autant qu'il pourra (829), et à écarter tout ce qui en est un obstacle. C'est ce vif sentiment d'affliction et cette indignation sainte que sentent les amis de Notre-Seigneur à la vue de tant d'âmes qui se perdent malheureusement (830).

Ce zèle du salut des âmes est-il nécessaire à un prédicateur de Jésus-Christ ?

Oui, très-nécessaire ; car nous voyons que les pasteurs qui manquent de ce saint zèle, ou quittent tout à fait la fonction de prêcher l'Evangile, ou le prêchent sans aucun fruit, soit qu'ils n'aient pas le talent de s'énoncer facilement, soit qu'ils aient du savoir et de l'éloquence. Si le zèle manque à un pasteur qui a de la peine à se bien expliquer, la paresse le jette bientôt dans le dégoût de ce ministère qu'il ne peut exercer sans travail ; de sorte qu'il l'abandonne entièrement, ou, s'il prêche quelquefois, c'est si négligemment, si froidement, et par conséquent si désagréablement, que personne ne se peut résoudre à l'écouter une seconde fois. Que si c'est un prédicateur qui a de l'éloquence sans charité envers les âmes, la vanité fera qu'il prêchera souvent pour sa propre gloire, et ainsi sa prédication ne partant pas d'un cœur humble et charitable, sera bien rarement et bien peu utile aux autres, et toujours fort inutile et pernicieuse à lui-même, parce que, s'il agrée un peu aux hommes par quelque ornement de l'éloquence humaine, il déplaira beaucoup à Dieu par l'orgueil dont elle sera animée (831).

Qu'est-ce qui rend les serviteurs de Dieu si affectionnés à travailler au salut des âmes ?

Dieu les embrase de ce saint zèle en les portant à considérer en sa présence, particulièrement trois choses qui en comprennent beaucoup d'autres, savoir : l'excellence des âmes au service desquelles notre vocation nous applique, la dignité surprenante de cet emploi, et le bonheur que nous avons, si nous nous en acquittons comme il faut, d'y trouver avantageusement notre propre sanctification avec l'honneur de Dieu et le salut des âmes.

En quoi consiste l'excellence d'une âme ?

Dans l'ordre de la nature, l'âme de l'homme est un esprit immortel que Dieu a créé à son image et à sa ressemblance, à cause de quoi il l'aime comme un cher portrait dans lequel il a dépeint de sa propre main ses perfections et ses beautés divines (832). « Il faut bien, » dit sainte Thérèse, « que l'âme soit quelque chose d'admirablement beau, puisqu'elle est l'image de Dieu, qui est un océan de beautés. »

Dans l'ordre de la grâce, l'âme de l'homme est créée de Dieu pour participer éternellement à la vie, à la sainteté et à la béatitude de Dieu même ; elle est infiniment chère à Jésus-Christ notre Sauveur, parce qu'elle est le prix de son sang, et, tandis qu'elle se maintient dans son amour, tout le paradis se complaît en elle, et tous les bienheureux l'attendent avec de grands désirs de la voir placée parmi eux (833). De ces vérités, saint Jean Chrysostome et saint Ambroise ont conclu que tout le monde ensemble ne vaut pas une seule âme (834), et Pierre de Blois, en tirant la même conclusion, parle ainsi à un pasteur : « Qu'il n'y ait donc chose au monde à laquelle vous ne préfériez le salut des âmes (835). » Et ce qui est extrêmement à considérer ici, c'est que nous avons, dans toutes les trois Personnes divines, un exemple admirable du charitable empressement

(828) *Magnificate Dominum mecum, et exaltemus nomen ejus in idipsum.* (*Psal.* XXXIII, 4.) Nolo solus magnificare Dominum, nolo solus amare, nolo solus amplecti. (S. AUG., *in psal.* XXXIII.)

(829) Zelus animarum verus est, quando ferventibus desideriis, atque aliis bonis operibus pro salute animarum laborat. (ALBERT. MAGNUS, in *Paradiso anim.*, cap. 27.)

(830) *Qui videbat summi sacerdotis vultum, mente vulnerabatur ; facies enim, et color immutatus declarabat internum animi dolorem.* (*II Mach.* III, 16.)

(831) Quisquis ideo prædicat ut hic vel laudis, vel muneris mercedem recipiat, æterna procul dubio mercede se privat. (S. GREG., *Hom. de cura past.*)

Non sumus sicut plurimi adulterantes verbum Dei (*II Cor.* II, 17), adulter quippe in carnali coitu non prolem, sed voluptatem quærit. Et perversus quisque ac vanæ gloriæ serviens... non Deo filios gignere, sed suam scientiam quærit ostentare. (ID., lib. XVI *in Job*, cap. XXV.)

(832) Totus iste mundus ad animæ pretium comparari non potest. (S. BERN., *Medit.*, cap. 9.)

Imago Dei est omnis anima rationalis. (*Ibid.*, cap. 5.)

Nullus Deo vicinior gradus inter omnes quæ sub cœlo habitant creaturas quam anima humana. (S. BERN., serm. 2, *De divers.*)

(833) O anima Dei insignita imagine ! decorata similitudine, desponsata fide, dotata spiritu, redempta sanguine, deputata cum angelis, capax beatitudinis, hæres bonitatis, rationis particeps. (ID., *Medit.*, cap. 3.)

(834) Nullius rei pretium est cum anima conferendum, ne totus quidem mundus. (S. CHRYSOST., hom. 1, *in I Epist. ad Cor.*)

Exiguus est totus mundus pro unius animæ stipendio. (S. AMBROS., *De bono mortis*, cap. 5.)

(835) Tu igitur, præsul optime, animarum saluti omnia postpone. Tanto enim digniores sunt animæ corporibus, et universis quæ humana ambitio concupiscit, quantum dignitate præeminet cœlum terra. (PETR. Bles., *De instit. episc.*)

avec lequel nous devons nous appliquer à procurer le salut éternel de nos frères.

Premièrement, Dieu, notre Père céleste, n'a créé tout le monde corporel, c'est-à-dire, le ciel, la terre et tout ce qui y est contenu, que pour l'entretien de la vie de l'homme, et il ne donne à l'homme cette vie temporelle, et ne la lui prolonge, que pour le faire parvenir, avec sa sainte grâce, au salut éternel; et par-dessus tout cela, ce salut éternel des âmes lui est tellement à cœur, que pour les y faire arriver, il leur a envoyé une fois son propre Fils, leur grand Sauveur (836), et il leur envoie à tout moment, de son cœur dans les leurs, son Saint-Esprit pour les éclairer, les embraser, les fortifier, les affermir, et les faire ainsi marcher constamment dans le chemin de l'éternité bienheureuse. Pour cette même fin, il a établi son Eglise avec les sacrements qu'on y administre, avec la parole divine qu'on y prêche, les prières qu'on y fait, et le sacrifice auguste qu'on y offre à sa divine Majesté. Toutes les œuvres merveilleuses que notre grand Créateur et souverain Père des esprits a faites dans l'ordre de la nature et dans celui de la grâce, et qu'il maintient continuellement et maintiendra jusqu'à la fin des siècles pour le salut de ses élus, nous sont autant de preuves évidentes que ce salut est le grand ouvrage de sa miséricorde, qu'il s'est proposé dès l'éternité pour l'unique fin de toutes ses productions hors de lui-même, et qu'ainsi cet ouvrage bien-aimé a occupé éternellement sa connaissance et son amour, puisqu'il est certain que son projet de notre salut, et sa résolution de nous y conduire, n'est pas d'une moindre antiquité (837). Oh! que cela mérite d'adoration, d'amour et de louanges!

Secondement, l'adorable Fils de Dieu est descendu du ciel pour opérer le salut des âmes, selon le dessein éternel de la divine miséricorde; et on ne peut considérer sans admiration et sans amour, de quelle ardeur de charité il a mis la main à ce grand œuvre. Lui seul comprend de quelle ardeur il a prié, de quelle ardeur il s'est offert à Dieu son Père pour être la victime de sa gloire et du salut de ses frères, de quelle ardeur il a embrassé les travaux de ses voyages et de ses prédications, et enfin de quelle ardeur il a souffert les opprobres, les tourments et la mort, pour acheter au prix de son sang l'aimable qualité de véritable et unique Sauveur des hommes (838). Nous reverrons encore incontinent cette incomparable charité de Jésus envers nous.

Troisièmement, le Saint-Esprit descend à tout moment dans les âmes pour leur communiquer cette vie de grâce et de charité que Jésus leur a méritée par sa mort (839). Quand il a une fois gagné une âme à son amour, il se plaît extrêmement à habiter en elle (840); il déploie en sa faveur les merveilleux trésors de ses grâces, il lui communique une beauté divine qui la rend très-agréable aux yeux de Dieu et de ses anges, il l'enrichit de ses dons, il l'orne de toutes les vertus, il les lui fait pratiquer d'une manière digne de Dieu et du souverain bonheur, qui ne se trouve que dans son sein (841); il l'éclaire dans ses doutes (842); il l'excite dans ses dégoûts, il la fortifie dans ses faiblesses, il l'affermit et la rend inébranlable au milieu de ses tentations, et enfin son soin et son secours ne l'abandonnent jamais; car, après l'avoir conduite au port de l'éternité bienheureuse, c'est alors qu'il habite en elle, non plus dans les saintes ténèbres de la foi, mais manifesté dans le plein jour de la gloire éternelle, donnant aux beautés de cette âme, à ses richesses et à sa vie de grâce et d'amour, qui étaient inconnues pendant sa vie mortelle, un éclat divin qui les montre glorieusement à toute la cour céleste, et en attire l'admiration. Voilà comment nous avons dans le Père, dans le Fils et dans le Saint-Esprit, de ravissants exemples de l'ardeur sainte avec laquelle nous devons travailler à la sanctification et au salut des âmes (843). Après quoi il ne faut pas s'éton-

(836) Homo est propter quem cœlum extensum est, sol lucet, luna decurrit, aer diffusus est, fontes scaturiunt, expansum est mare, prophetæ missi sunt, et quid opus est omnia persequi? Propter quem unigenitus Dei Filius factus est homo. (S. Chrysost., *Hom. in terræ motu.*)

(837) Nemo amator formæ quantumlibet insanus adversus amicam suam tanto conflagrat igni, quanto studio Deus animarum nostrarum appetit salutem. Observa in præfationibus Jeremiæ, et passim apud prophetas contemptum fastiditumque Dominum, iterum tamen advolantem ac instaurantem amicitiam erga desertores. (Id., lib. *Parænetic. ad Theod. lapsum*, cap. 9.)

Si servus esset qui ita amat, rex autem qui sic amatur, annon amoris magnitudinem admiraremur? Cum vero res contra sit, ac immensa sit illius pulchritudo, gloria et divitiæ qui sic nos diligit, quomodo non infinitis digni sumus pœnis, si illius dilectionem parvi pendamus. (Id., hom. 25, *De fut. iudic.*)

(838) *Super me*, ait Rebecca, *sit maledictio tua, fili mi* (*Gen.* XXVII, 13), matris revera vox est, et quæ amore filii erat incensa. Christus autem, non hoc tantum dixit, sed etiam fecit, non promisit tantum, sed et opere exhibuit, ut ait Paulus (*Galat.* III, 13) : *Christus nos redemit de maledicto legis, factus pro nobis maledictum.* (Id., *Hom. in Seraphim.*)

(839) *Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum qui datus est nobis.* (*Rom.* V, 5.)

(840) *Deliciæ meæ esse cum filiis hominum.* (*Prov.* VIII, 31.)

(841) Magnum revera divinumque opus et admirandum est anima, ad imaginem virtutum Spiritus fecit illam, et in ea locavit leges virtutum, discretionem, scientiam, prudentiam, fidem, dilectionem et reliquas virtutes ad imaginem Spiritus. (S. Macar., hom. 46.)

(842) *Deus qui dixit de tenebris lucem splendescere, ipse illuxit in cordibus nostris.* (*II Cor.* IV, 6.)

(843) Vides quam verum dixerit ille qui dixit: Dominus sollicitus est mei. Pater ut servum redimat Filio non parcit. Filius seipsum libentissime tradit, Spiritum sanctum uterque mittit, et ipse Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus. (S. Bern., serm. 2, *in fest. Pent.*)

ner si les esprits célestes descendent de leur séjour avec tant de joie pour coopérer comme instruments de Dieu à ce même ouvrage de la sanctification et du salut des âmes, et si tant d'anges visibles, c'est-à-dire tant d'hommes apostoliques, ont sacrifié de très-bon cœur tout ce qu'ils avaient et tout ce qu'ils étaient pour contribuer de leur part, autant qu'il était en eux, à un bien si grand et si cher à Dieu (844).

En quoi trouvez-vous que travailler au salut des âmes est un emploi d'une dignité surprenante?

En ce que Dieu qui ne s'est associé personne, et ne s'est servi d'aucun instrument pour créer le ciel et la terre, a voulu avoir des prêtres pour coadjuteurs et pour instruments de la sanctification et du salut des âmes, qui sont des œuvres incomparablement plus excellentes que la création de l'univers (845). Cet emploi donc dans lequel nous sommes coopérateurs de Dieu, et qui nous fait avec le Père éternel les pères de ses enfants, et avec Jésus-Christ son Fils de seconds sauveurs des âmes, est très-véritablement de toutes les choses divines la plus divine, comme dit saint Denys (846); et par conséquent nous ne saurions jamais assez reconnaître combien nous en sommes indignes, ni assez nous étonner de nous y voir élevés (847). Mais notre étonnement et notre abaissement devant Dieu doivent être accompagnés d'un grand courage, parce que, si la fonction de sanctifier et de sauver les âmes est si fort au-dessus de nous, la main adorable dont nous y sommes les instruments est toute-puissante pour nous y faire réussir (848).

Comment est-ce que dans l'emploi de sanctifier les âmes on trouve abondamment sa propre sanctification?

C'est que le prêtre qui s'en acquitte par un vrai zèle, y pratique avantageusement toutes les vertus les plus sanctifiantes (849); car il y fait d'excellents actes de religion, de pénitence, de charité, de miséricorde, et enfin d'un fidèle amour envers son divin Maître. Il y pratique la vertu de religion, parce que, sa première intention étant d'honorer Dieu dans son ministère, il tâche premièrement avec ardeur de faire cesser le péché, qui est un mépris de sa divine majesté (850); en second lieu, son but, en convertissant et sanctifiant le plus grand nombre d'âmes qu'il lui est possible, est d'acquérir à Dieu tout autant d'adorateurs en esprit et en vérité, de lui offrir autant de nouveaux chantres de ses louanges, autant de nouvelles lampes qui brûleront à jamais devant le trône de sa gloire, et autant de nouvelles victimes qui seront éternellement consommées en son amour (851). Comme donc le vrai prêtre dans ses propres actes du culte de Dieu, n'oublie pas la sanctification des âmes, mais prie pour elles, comme il paraît dans la célébration du divin sacrifice, où il se tourne vers les fidèles et les bénit plusieurs fois; ainsi dans l'exercice de la charité envers les âmes, s'il s'applique à les sanctifier par les moyens que Dieu a établis pour cela dans son Eglise, s'il les aime, s'il les sert, s'il n'épargne rien pour les convertir et leur inspirer la vraie piété, c'est purement pour l'honneur de Dieu, et parce que son nom est sanctifié par leur changement de vie (852).

Si le prêtre pratique ainsi la religion dans le service des âmes, il y pratique aussi la pénitence excellemment. Premièrement, en portant de bon cœur, pour l'amour de Dieu, plusieurs fatigues fort pénibles qui s'y rencontrent, il a bien de quoi offrir à Dieu en Jésus-Christ, pour satisfaction de ses péchés (853). Secondement, il fait encore à sa divine Majesté par sa grâce, une bonne compensation du tort qu'il lui a fait dans sa vie passée, quand il lui dit d'une grande affection : Mon Dieu, en satisfaction des péchés que j'ai commis contre vous, et pour vous témoigner le souverain regret que j'en ai, je m'en vais détruire le péché partout où je pourrai, et je n'épargnerai rien pour porter les pécheurs à

(844) Nihil sic declarat quis sit fidelis et amans Christi quam si fratrum curam agat, proque illorum salute gerat sollicitudinem. Hoc maximum amicitiæ erga Christum argumentum. (S. CHRYSOST., hom. 31, *Ad pop. Antioch.*)

(845) In opere creationis non fuit qui adjuvaret spiritum Domini, aut consiliarius ejus esset. In mysterio vero redemptionis nostræ, voluit habere coadjutores. Est ergo sacerdos coadjutor Redemptoris, consiliarius Domini Sabaoth, cujus consilio offensi redeant in gratiam. (PETR. Bles., *Serm. in hæc verba* (*Psal.* XLVIII, 13) : « *Homo cum in honore,* » etc.)

(846) Omnium divinorum divinissimum est Dei cooperatorem fieri in conversione animarum.

(847) In summo honore summa sit humilitas. (S. AUG., serm. 213, *De tempore.*)

Mensura humilitatis cuique ex mensura ipsius magnitudinis data est. (ID., *De virginit.*, cap. 31.)

(848) *Omnia possum in eo qui me confortat.* (*Philip.* IV, 13.)

(849) Quænam sublimior conversatio esse potest quam eorum qui quotidiano exercitio alios ad Auctoris sui gratiam student convertere, et crebra animarum fidelium acquisitione gaudium cœlestis patriæ semper augere. (BED. apud Albert. Magn., cap. 26, *De paradis. anim.*)

(850) *Ut consummetur prævaricatio, et finem accipiat peccatum, et deleatur iniquitas, et adducatur justitia sempiterna.* (*Dan.* IX, 24.)

(851) Singulare Conditoris est munus posse offerre Christo quod diabolus abstulit. (S. LAURENT. JUSTIN., *De compl. Christ. perf.*)

Quid tam egregium quam hominem fecisse felicem. (CASSIOD., lib. VI, variar. 11.)

Hoc maximum et maxime regium opus humanam servare naturam. (S. CLEM. Alex., lib. I, *Pedag.*, cap. 12.)

(852) Honorare Deum congruentius non potes, quam in hominis anima quæ divinam in se gestat imaginem. (S. LAUR. JUSTIN., *loco mox citato.*)

Animarum lucrum est sacrificium juge et medullatum quo delectatur Deus. (*Ibid.*)

(853) Bonus pastor et talis qualem Christus quærit cum innumeris comparari potest martyribus : si quidem martyr semel propter ipsum moritur, hic vero millies propter gregem, si talis sit pastor qualem esse oportet. (S. CHRYSOST., hom. 29, *in Epist. ad Rom.*)

ne jamais plus vous offenser (854). Mon Dieu, par mon péché autrefois je vous ai fait cette injure détestable de vous ôter mon âme qui est à vous par tant de titres, et non-seulement je vous la rends, et veux absolument qu'elle vous soit réunie pour jamais ; mais je veux encore faire tous mes efforts, le reste de mes jours, pour vous en rendre un million d'autres, s'il m'est possible.

Ce qui fait encore que le prêtre laborieux trouve dans le service des âmes la sanctification de la sienne propre, c'est qu'il y fait les meilleures pratiques de la charité et de la miséricorde.

La vraie charité est celle qui nous fait aimer notre prochain, comme nous devons nous aimer nous-mêmes, selon Dieu. Or, nous aimer nous-mêmes, selon Dieu, c'est nous vouloir et nous procurer à nous-mêmes notre véritable et unique bien, qui est notre union avec Dieu, dans laquelle consistent notre perfection et notre bonheur (855). Quand donc un prêtre de Jésus-Christ s'applique comme il doit à sanctifier une âme, il a pour elle une vraie charité lui désirant sa réunion avec son souverain bien ; et même, ce qui est merveilleux, lui donnant comme instrument de Notre-Seigneur cette heureuse union, ce qui est lui donner Dieu même. O prêtre que Dieu applique à la sanctification des âmes, que vous êtes heureux dans la religion et dans la charité que vous y pratiquez, puisque, par votre religion, vous donnez les âmes à Dieu ; et, par votre charité, vous donnez Dieu aux âmes. Par votre religion, les âmes adoreront et loueront Dieu éternellement, et par votre charité Dieu rendra dans l'éternité les âmes participantes de sa propre béatitude (856).

Il ne faut pas douter que cette charité des ouvriers évangéliques, qui a de si heureux effets pour Dieu et pour le prochain, ne leur soit aussi à eux-mêmes d'un très-grand mérite devant Dieu, quand elle les fait agir avec ferveur et constance, et sans aucune vue de propre intérêt. (*Pharet.*, lib. I, cap. 14.) Mais elle leur attire particulièrement de très-grandes ferveurs de Dieu, et leur acquiert de riches couronnes dans le ciel (857), en ce qu'elle les remplit de compassion pour les plus grandes misères des hommes, qui sont l'ignorance et le péché, et toutes les suites funestes de ces deux maux si déplorables (858). Car c'est cette compassion qui, touchant leurs cœurs charitables, les porte à prendre très-volontiers tous les soins, toute la peine et toute la patience qu'il faut pour instruire leurs pauvres frères des vérités du salut, pour leur inspirer des sentiments chrétiens et les ramener à Dieu. Cela contient assurément les plus excellentes pratiques de la miséricorde. Car, si Dieu témoigne tant d'estime des pratiques de cette vertu, qui ne vont qu'à soulager le corps, on ne peut pas douter qu'il n'estime incomparablement plus celles qui tirent les âmes de la misère des misères, qui est la disgrâce de Dieu. Qui ne voit que repaître une âme de la sainte parole de Dieu, et la lui faire goûter, est tout un autre bien que de nourrir tous les corps du monde? que de revêtir une âme de Jésus-Christ, est une meilleure œuvre que d'habiller beaucoup de pauvres? que de tirer une seule âme de la captivité de Satan, est plus devant Dieu que de délivrer mille captifs de l'esclavage extérieur? Enfin, il est visible qu'autant que l'âme est plus que le corps, le ciel plus que la terre, l'éternité plus que le temps, et Dieu plus que toutes les créatures, autant, à proportion, les œuvres de la miséricorde spirituelle surpassent en dignité et en mérite les exercices de la miséricorde corporelle (859). Les serviteurs de Dieu donc, qui s'appliquent avec un zèle pur et constant à secourir ainsi, à sanctifier, à sauver les âmes, sont ces hommes de charité et de miséricorde (860) que Notre-Seigneur Jésus-Christ regarde assurément de très-bon œil (861), comme nous allons voir.

Qu'est-ce à dire qu'un prêtre qui travaille par un vrai zèle du salut des âmes, pratique en cela un amour fidèle envers Jésus son divin Maître, et lui en donne la meilleure et la plus agréable preuve qu'il lui en puisse donner?

(854) *Docebo iniquos vias tuas, et impii ad te convertentur.* (*Psal.* L.) Quia ignovisti mihi, ex hoc factus securus, atque ista gratia confirmatus non ero ingratus ; qui fueram iniquus docebo iniquos vias tuas. (S. AUG., *in psal.* L.)

(855) Quisquis recte proximum diligit, hoc cum eo debet agere, ut etiam ipse toto corde, tota anima, tota mente diligat Deum. Sic enim eum diligens tanquam seipsum, totam dilectionem sui et ipsius refert in illam dilectionem Dei quæ nullum a se rivulum duci extra patitur, cujus derivatione minuatur. (ID., lib. I *De doct. Christ.*, cap. 22.)

(856) Quanta illius gloria est qui tantorum filiorum sapientia et devotione lætatur. (S. MAXIM., hom. 59.)

Ille apud Deum in amore magis dives est, qui ad ejus amorem plurimos trahit. (S. GREG., cit. a S. Bonavent.)

(857) *Qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates.* (*Dan.* XII, 3.)

Pascite qui in vobis est gregem Dei..., et cum apparuerit princeps pastorum, percipietis immarcescibilem gloriæ coronam. (*I Petr.* V, 2, 4.)

(858) Est enim sanctorum genus omne benevolum propensoque erga alios affectu. Propterea et Paulus dicebat (*Coloss.* III, 12) : *Induamini tanquam electi Dei sancti viscera misericordiæ* : non dixit simpliciter misereamini, sed *induamini*, ut quemadmodum vestis una nobiscum semper esse solet, ita sit et misericordia, nec simpliciter dixit misericordiam, sed misericordiæ viscera, ut naturalem imitemur pietatem et necessitudinem. (S. CHRYSOST., hom. 14 *in Epist. ad Rom.*)

(859) Si immensas pecunias pauperibus eroges, plus tamen effeceris, si converteris animam. (ID., hom. 3 in *I Epist. ad Cor.*)

(860) Illi viri misericordiæ sunt, quorum pietates non defuerunt. (*Eccli.* XLIV, 10.)

(861) Nihil tam Deo gratum acceptumque est quam pro viribus operam dare ut homines reddantur meliores. (S. JUSTIN. Mart., *Cont. Arist.*)

Premièrement, le prêtre qui a bien considéré combien les âmes sont chères à Jésus-Christ, ne croirait pas être son vrai ami, comme il a obligation particulière de l'être, s'il n'en prenait tout le soin possible. Saint Bonaventure rapporte que le grand saint François avait ce sentiment de soi-même (862).

Secondement, ce que Notre-Seigneur dit à saint Pierre, pour lui recommander ses brebis d'une manière si remarquable, nous apprend assez que le plus agréable témoignage que nous lui puissions donner de notre amour envers lui, est de travailler au salut des âmes (863). Car il ne dit pas à saint Pierre : Puisque vous m'aimez, faites de longues oraisons, pratiquez de rudes austérités; mais il lui dit : Puisque vous m'aimez, *prenez soin de mes agneaux*, *prenez soin de mes brebis* (864).

Troisièmement, il est certain que celui qui, par ses soins et son travail, regagne des âmes à Jésus-Christ, a le bonheur de lui rendre les services les plus considérables qu'un ami puisse rendre à un autre ami (865). Si on voyait dans le monde qu'un homme eût remis son ami dans la possession des biens qu'on lui avait usurpés, qu'il lui eût rendu son enfant obéissant et docile comme un agneau, de rebelle et d'insolent qu'il était auparavant, et qu'il eût fait en sorte que son épouse, qui l'avait abandonné pour aimer un autre homme, revînt à lui toute résolue à une entière soumission, et à une fidélité inviolable; on dirait sans doute qu'il aurait rendu à cet ami d'aussi bons services qu'on en puisse jamais rendre dans de pareilles rencontres, et il serait tout joyeux d'avoir pu y réussir. Quelle consolation donc a un prêtre qui a regagné à son divin Maître des âmes que le péché en avait séparées! Les âmes sont les richesses du Fils de Dieu, et des richesses qui lui sont très-chères, puisqu'elles lui coûtent son sang (866). Chaque âme est son très-cher enfant, comme étant l'enfant de sa douleur (867). Chaque âme aussi est son épouse qu'il a lavée dans son sang, pour lui communiquer une pureté et une beauté qui la rendissent digne de sa dilection (868). Lui regagner donc une âme qui était perdue dans l'égarement du péché, n'est-ce pas le remettre dans la possession de son cher trésor, n'est-ce pas faire revenir à son obéissance et à son amour un enfant qui s'était malheureusement révolté? N'est-ce pas faire qu'une épouse infidèle retourne à ce divin Époux, pleine de honte et de douleur de l'avoir quitté, et absolument déterminée à n'aimer désormais que lui seul, et de passer le reste de sa vie dans l'unique soin de lui plaire? N'est-il pas vrai que c'est à un bon prêtre un bonheur qui ne peut s'exprimer, de rendre au Fils de Dieu des services si importants et si agréables? A quoi il faut ajouter qu'ils sont aussi pour lui d'un très-grand mérite pour l'éternité, s'il les rend d'un cœur animé du fervent et pur amour (869). *Ceux qui enseignent à plusieurs les voies de la justice*, dit l'Ecriture, *brilleront à jamais dans le ciel comme des étoiles* (870).

Que conclurons-nous de toutes ces vérités?

Premièrement, que sainte Thérèse avait grande raison de trouver insupportable la cruauté de ceux qui, sachant à quel point Dieu estime les âmes, combien elles sont chères à Jésus-Christ notre Sauveur, et de quelle affection il désire que nous travaillions à leur salut, ont pourtant le cœur assez dur pour les laisser sous la captivité des démons, sans faire un pas ni dire une parole pour les en tirer, et sans crainte de se damner eux-mêmes en violant la charité chrétienne, dont le précepte est particulièrement pressant et indispensable à leur égard (871).

Secondement, nous concluons que nous devons toujours nous souvenir que de toutes les bonnes œuvres qu'on peut faire pour plaire à Dieu avec sa grâce, la plus considérable est de s'appliquer par un vrai zèle au salut des âmes (872).

Qu'appelez-vous un vrai zèle?

Le vrai zèle est celui premièrement, qui est sincère et non pas contrefait; seconde-

(862) Non se Christi reputabat amicum, nisi animas foveret quas ille redemit. (S. BONAV., *in Vit. S. Francisci.*)

(863) Videte, perspicite, discite, non aliud quam amas interrogatur, non aliud quam amo respondenti dicitur *Pasce oves meas.* (S. AUG., serm. 106, *De divers.*)

(864) *Petre, amas me? Pasce oves meas.* (*Joan.* XXI, 17.) Illi quidem licebat verbis hujusmodi Petrum affari : si me amas, Petre, jejunia exerce, super nudam humum dormi, vigila continenter..... Nunc vero prætermissis omnibus his quidnam ille ait? *Pasce oves meas.* (S. CHRYSOST., *De sacerd.*, c. 1.)

(865) Nulla re perinde Deus delectatur, ut hominis emendatione et salute, pro qua omnis sermo est, et omnia mysteria. (S. GREG. NAZ., orat. 39.)

(866) Homo chara et amica possessio Dei. (S. AUG., serm. 225, *De temp.*)

Pretiosum animal homo est. Pretiosum sane cum propter ipsum Christus in crucem elatus est. (SYNES., epist. 57.)

(867) *Ipse Spiritus testimonium reddit spiritui nostro quod sumus filii Dei.* (*Rom.* VIII, 16.)

(868) *Sponsus sanguinum tu mihi es.* (*Exod.* IV, 25.)

(869) Hæc est regula perfectissimi christianismi, hoc est decretum exactissimum et accuratissimum, hoc est summum fastigium ea quærere quæ in commune conferunt. Nihil æque potest facere imitatorem Christi, ac curam gerere proximorum. (S. CHRYSOST., hom. 25, *in I Epist. ad Cor.*)

(870) *Qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates.* (*Dan.* XII, 3.)

(871) Hæc omnes audiant, etiam et ipsi monachi qui montium occupant cacumina, ut pro viribus ecclesiarum præfectos adjuvent, eorumque curas leniant, precibus, concordia, charitate, scientes quod nisi modis omnibus opitulentur iis qui tot periculis objiciuntur, et vitæ æternæ sors ipsis peribit, et tota in scopulum impinget sapientia. (S. CHRYSOST., hom. 31, *De B. Philogon.*)

(872) Si quis voluerit Deo acceptus esse, fratrum suorum utilitatem prospiciat. Nullum enim officium hoc Deo charius est. (*Ibid.*)

ment, qui part d'une charité pure de tout intérêt; troisièmement, dont l'ardeur est réglée par cette prudence de serpent que Notre-Seigneur nous prescrit, et de laquelle nous avons à parler dans peu de temps (873).

CHAPITRE VII.

Des trois conditions requises dans un diacre et un prêtre, avant qu'on les applique à la prédication de l'Evangile, savoir : la mission, la saine doctrine, la vie pure et exemplaire.

Suffit-il qu'on voie dans un ecclésiastique un grand zèle pour l'appliquer incontinent à prêcher l'Evangile?

Saint François de Sales, dans une belle lettre qu'il a écrite sur ce sujet, requiert trois choses en lui devant qu'il prêche, savoir : une mission légitime, une saine doctrine, et une vie irrépréhensible et exemplaire.

Qu'est-ce à dire que personne ne doit prêcher sans une mission légitime?

Cela dit deux choses bien remarquables : la première, que c'est une grande témérité à un homme, quel qu'il soit, de se présenter de soi-même ou par quelque entremise mendiée, à une ordination où l'on contracte l'obligation de prêcher dans le besoin, de laquelle il voit bien qu'il ne sera jamais capable de s'acquitter (874). Il faut bien remarquer que si les saints apôtres ne voulurent ordonner diacres que des hommes pleins du Saint-Esprit et de sagesse, ce fut parce que les diacres avaient à prêcher la parole de Dieu. Que deviendront donc ceux qui, contre toute raison et sans aucune crainte de Dieu, veulent recevoir un caractère qui les destine à un ministère si important, étant incapables de devenir jamais capables de s'en acquitter? et que deviendront à plus forte raison ceux qui, sans capacité, acceptent et même se procurent un bénéfice qui les engage au soin des âmes, et par conséquent à prêcher (875-76)?

La seconde chose, que veut dire saint François de Sales, quand il nous enseigne que nul ne doit prêcher sans une mission légitime, c'est que les diacres et les prêtres, quoique consacrés et sanctifiés pour le ministère de la parole de Dieu, ne doivent pourtant monter en chaire pour l'annoncer publiquement, que dans le temps où leur évêque témoigne désirer cela d'eux, pour suppléer ce que lui-même ou quelques autres pasteurs sont empêchés de faire dans cette sainte fonction. Cette dépendance est un bon ordre qui a toujours été gardé dans l'Eglise, et le prédicateur qui le suit, prêche avec une mission légitime; mais non pas celui qui, par une tentation de paraître en public, par une impatience que lui cause son amour-propre, s'ingère de soi-même dans cet emploi, avant qu'il en soit besoin, et que son évêque le trouve à propos (877). Comme donc il y a des paresseux qui, fuyant le travail de la prédication auquel Dieu les appelle par la voix de leur supérieur, se rendent malheureusement responsables de la damnation de plusieurs âmes que Dieu voulait sauver par leur ministère, il y en a aussi qui, n'étant pas encore assez formés pour cet emploi, lequel demande plus de maturité et d'érudition qu'ils n'en ont, veulent l'entreprendre plus tôt qu'il ne faut, par une présomption que Dieu désapprouve, et qui par conséquent ne peut avoir pour eux que de mauvaises suites; car dans cette témérité ils sont semblables, selon saint Grégoire le Grand, à de jeunes oiseaux, qui, entreprenant de voler avec des ailes encore trop faibles, s'élèvent en l'air pour leur perte, puisque leur élévation ne sert qu'à les faire tomber de plus haut, et périr dans leur chute (878). Et comme ceux que la paresse empêche de prêcher quand Dieu le veut, se doivent exciter eux-mêmes à embrasser ce saint travail, de peur de contrevenir aux ordres de Dieu, il faut aussi que ceux qui s'y portent avant le temps par une précipitation dangereuse, rentrent en eux-mêmes pour mortifier leur empressement déréglé, et attendre à monter en chaire que l'obéissance les y fasse monter, se souvenant, comme le veut le grand saint Grégoire, que les apôtres, tout destinés et consacrés qu'ils étaient à la prédication de l'Evangile, eurent ordre

(873) Zelum tuum inflammet charitas, informet scientia, firmet constantia. Sit fervidus, sit circumspectus, sit invictus, nec teporem habeat, nec careat discretione, nec timidus sit. (S. BERN., serm. 20 *in Cant.*)

(874) Quomodo non absurdum est ut, cum quis nesciat artem gubernandi, nec si mille modis adigatur eligat ad clavum sedere, et ille qui ad prædicandi pergit officium temere ad istud, et utcunque contingit, accedat. (S. CHRYSOST., serm. 44, *De laudib. apost.*)

(875-76) Quam plurimi ex nobis prius fere quam primam comam abjecerimus, puerilique more balbutire, priusquam sacrorum librorum vel nomina ipsa noverimus, si duo vel tria verba pia didicerimus, eaque non ex lectione, sed ex auditione sola hausta statim sapientes, et magistri sumus. (S. GREG. NAZ., orat. 1.)

(877) Jesus ipsamet puritas tunc solum baptizatur cum signorum edendorum initium faceret. Quæ res nobis documento esse debet purgationem animique submissionem prius adhibendam esse, nec concionandi provinciam ante suscipiendam esse, quam ad spiritualis et corporeæ ætatis perfectionem ventum fuerit. Jesus purgatur, et tu purgationem contemnis; a Joanne, et tu adversus præsulem tuum insurgis; trigesimum annum agens, et tu ante lanuginem senes doces, aut docere te posse credis, nec ab ætate nec a moribus fortasse auctoritatem habens. (S. GREG. NAZ., orat. 39.)

(878) Admonendi sunt quos a prædicationis officio, vel imperfectio, vel ætas prohibet, et tamen præcipitatio impellit... Ut considerent quod pulli avium si ante pennarum perfectionem volare appetant, unde ire in alta cupiunt, inde in ima merguntur. Admonendi sunt ut considerent quod structuris recentibus necdum solidatis si tignorum pondus superponitur, non habitaculum sed ruina fabricatur. Admonendi sunt ut considerent quod conceptas soboles feminæ, si priusquam plene formentur, proferunt, nequaquam domos sed tumulos replent. (S. GREGOR., *Pastor.*, part. III, cap.

d'attendre que le Saint-Esprit les eût revêtus de la vertu d'en haut, pour nous apprendre qu'il faut dans l'oraison et dans une sainte étude nous remplir de lumière, de ferveur, et de Dieu même, pour être en état de faire part aux autres de cette divine plénitude (879-80). Le même saint docteur veut encore que ces empressés se souviennent que Notre-Seigneur, pour les guérir de cette précipitation, n'a point voulu prêcher qu'il n'eût atteint l'âge de trente ans, lui qui était plein de grâce et de vérité, en qui étaient cachés les trésors de la sagesse et de la science de Dieu, et qui était la vérité même (881).

Pourquoi faut-il nécessairement qu'un prédicateur soit docte?

Parce qu'il a à faire la fonction de docteur, enseignant aux hommes cinq points de doctrine, dit saint Thomas, savoir, ce qu'ils doivent croire, et ce sont les articles de la foi, qui est le commencement du salut; ce qu'ils doivent faire, et ce sont les commandements de Dieu, tels que nous les avons dans l'Evangile, et ceux de la sainte Eglise; ce qu'ils doivent éviter, et c'est toute sorte d'offense de Dieu; ce qu'ils doivent espérer, et c'est la vie éternelle; enfin ce qu'ils doivent craindre, et c'est la damnation (882). Etre capable d'expliquer nettement et solidement tous ces points de la doctrine évangélique, c'est, selon saint Thomas, avoir l'érudition que Dieu et son Eglise requièrent dans un prédicateur. Or il est certain que cela ne se peut faire comme il faut sans une érudition considérable.

Qu'est-ce à dire qu'il faut qu'il possède et enseigne une saine doctrine?

C'est-à-dire, qu'il faut nécessairement que sa doctrine ne soit nullement corrompue ni altérée par aucune erreur (883); c'est pour tous les prédicateurs que parle l'Apôtre, quand il dit que l'évêque, à qui particulièrement appartient l'emploi de la prédication, doit embrasser la parole de la vérité, afin qu'il soit capable d'exhorter dans une saine doctrine, et de reprendre ceux qui la combattent (884); quand il veut aussi que Tite donne des instructions dignes de la saine doctrine (885), et quand il lui réitère que la parole qu'il annonce soit saine et irrépréhensible : *Verbum sanum, irreprehensibile.* A quoi on peut ajouter que la droite raison nous dit assez qu'il y a moins de mal de laisser les peuples dans l'ignorance, quoique ce soit une négligence bien criminelle, que de leur faire croire des erreurs.

Comment un ecclésiastique qui est destiné à la prédication, doit-il acquérir ce fonds de doctrine qui lui est nécessaire?

En imitant l'excellent ecclésiastique Népotien qui, par sa lecture assidue des bons livres, par sa longue habitude à méditer les vérités saintes qu'il y lisait, avait fait de sa poitrine une bibliothèque de Jésus-Christ, comme dit saint Jérôme (886). Mais, pour étudier avec fruit les livres sacrés, et en acquérir la vraie intelligence, il faut, avant de s'y appliquer, avoir appris la théologie scolastique. Car il est très-rare de trouver quelque esprit qui, sans cette théologie, devienne solidement savant dans les choses divines. C'est le sentiment du grand saint Charles qui, dans une lettre qu'il écrit à un jeune prélat, pleine d'avis très-salutaires, l'exhorte, en la finissant, de s'appliquer tout de bon à étudier la théologie scolastique; « car elle est nécessaire, » dit ce saint archevêque, « à ceux qui désirent s'acquérir une exacte science dans l'Ecriture sainte, principalement dans ces derniers temps où les hérétiques tâchent par toute sorte de voies de rejeter cette théologie (887). A cause de cela, » lui dit encore ce grand saint, « il faudra que vous ayez chez vous un docteur à qui la doctrine et la probité jointes ensemble donnent de la gravité et du poids, et qui soit affectionné à la théologie de saint Thomas; et que tous les jours, à certaines heures, vous appreniez la scolastique (888). » Voilà ce qu'écrit saint Charles. Et le cardinal de Vérone rapporte dans la Vie de cet admirable saint, qu'on l'a sou-

(879-80) Ipsa veritas quæ repente quos vellet roborare potuisset, ut exemplum sequentibus daret ne imperfecti prædicare præsumerent, postquam discipulos de virtutis prædicatione instruxit illico adjunxit : *Vos autem sedete in civitate donec induamini virtute ex alto.* (*Luc.* XXIV, 49.) In civitate quippe confidemus, si in intra mentium nostrarum nos claustra constringimus, ne loquendo exterius evagemur; ut, cum virtute divina perfecte induimur, tunc a nobismetipsis foras etiam alios instruentes exeamus. (S. GREGOR., *Pastor.*, part. III, cap. 26.)

(881) Hinc est quod idem Redemptor noster cum in cœlis sit conditor, et ostensione suæ potentiæ semper doctor angelorum ante tricennale tempus in terra magister noluit fieri hominum, ut videlicet præcipitatis vim saluberrimam timoris infunderet. (*Ibid.*)

(882) Doctor debet quinque docere, scilicet credenda, *Hæc loquere et exhortare* (*Tit.* II, 5); agenda, *Euntes in mundum* (*Matth.* XXVIII, 19), etc.; vitanda, scilicet peccata, *Quasi a facie colubri fuge peccatum* (*Eccli.* XXI, 2); speranda, scilicet mercedem æternam, *De qua salute exquisierunt* (*I Petr.* II, 10); timenda, scilicet pœnas æternas, *Ite, maledicti, in ignem æternum* (*Matth.* XXV, 49). [S. THOM. *in I Epist. ad Cor.*, cap. XIII.]

(883) *Si dederit mihi Balac plenam domum suam argenti et auri, non potero immutare verbum Domini Dei mei, ut vel plus, vel minus loquar.* (*Num.* XXII, 18.)

(884) *Amplectentem eum qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem, ut potens sit exhortari in doctrina sana, et eos qui contradicunt arguere.* (*Tit.* I, 9.)

(885) *Loquere quæ decent sanam doctrinam.* (*Tit.* II, 1.)

(886) Lectione perpetua et meditatione assidua pectus suum bibliothecam fecerat Christi. (Lib. II, epist. ultim.)

(887) Theologiæ scholasticæ operam omnino naves. Est enim necessaria iis qui accuratam sacræ Scripturæ scientiam consequi student nostris præsertim temporibus quo eam, hæretici reprobare omni ratione tentant, etc. (S. Car. BORROM., *Epist. ad Andream cardin.*; BATTORI, Varmiens. episc., refert. a P. Annat., lib. I; AUGUST. a Baianis vindic., cap. 15.)

(888) Hac de causa oportebit te habere domi do-

vent ouï parler dans les mêmes sentiments (889). Et certes il en avait grande raison; car nous voyons par une fort fréquente expérience, que ceux qui n'ont pas bien appris cette théologie entendent mal l'Ecriture et les saints Pères, et ne parlent jamais un peu longtemps des matières de religion, sans donner quelque atteinte à l'exactitude de la vérité catholique. Et nous voyons au contraire que ceux qui sont bien instruits dans cette solide théologie, étant munis des vrais principes de la foi, et des règles assurées pour ne jamais s'écarter des sentiments de l'Eglise, ne sont point en danger de prendre l'Ecriture ni les saints Pères dans un mauvais sens. Car, lorsqu'en les lisant ils rencontrent quelque proposition, qui d'abord semble être opposée à ce que l'on croit dans l'Eglise, ils s'arrêtent pour chercher de l'éclaircissement, et ils en trouvent en priant Dieu, en consultant les savants, et en lisant les interprètes bien approuvés. On voit aussi que, quand ils prêchent, rien ne leur échappe qui ne soit bien congru, pour ainsi parler, en matière de foi. Et on remarque qu'ils savent expliquer nettement, et prouver solidement ce qu'ils avancent, parce qu'ils sont accoutumés à la méthode et à raisonner fortement. Aussi l'Eglise témoigne une fort grande estime de ceux qui, par leur étude, ont acquis quelque grade dans cette théologie, y ayant des emplois, des charges, des bénéfices pour lesquels elle les choisit par préférence.

Enfin, ce n'est pas ici le lieu de traiter plus à fond de la théologie scolastique. Le mépris extrême qu'ont pour elle les ennemis de l'Eglise, nous y est un sujet de l'estimer davantage. Et nous devons nous réjouir et bénir Dieu de ce que cette science, qui sait défendre fortement les vérités chrétiennes et catholiques, s'est servie de cette force qui lui est propre pour se défendre et se justifier elle-même, et s'en est servie avantageusement, comme on peut voir dans les belles et doctes apologies dans lesquelles plusieurs de ces docteurs ont prouvé solidement la nécessité que nous en avons, et les grands biens qu'en reçoit l'Eglise. Bénissons Dieu encore de ce que, bien loin d'être une science tout humaine et profane, comme quelques-uns osent le dire, elle est une science par laquelle et avec laquelle saint Thomas, saint Bonaventure, Albert le Grand, Gerson et quantité d'autres docteurs, ont été vrais et parfaits serviteurs de Dieu.

Est-il certain qu'un prédicateur doit mener une vie exempte de tout péché?

Oui, il n'y a point d'homme qui ait tant d'obligation que lui de mener une vie innocente et irrépréhensible, et voici les raisons (890) :

Premièrement, c'est pour tous les prédicateurs que saint Paul, leur maître et leur modèle, dit à saint Timothée, son disciple: *Veillez sur vous-même et appliquez-vous à l'instruction du peuple, prenez ce double soin avec une affection ferme et constante; par ce moyen vous vous sauverez vous-même, et ceux qui vous écoutent* (891). C'est particulièrement à cause du saint ministère de la prédication que l'Apôtre enseigne à saint Timothée et à saint Tite, qu'il faut que les évêques, les prêtres et les diacres soient parfaitement exempts de tout crime.

Secondement, ce qui nous est là prescrit par les saintes paroles du grand Apôtre, lui et les autres apôtres nous le proposent encore et nous y exhortent puissamment par leur exemple. Saint Paul dit : *Je prends soin, moi qui prêche les autres, de conserver ma conscience exempte de reproche devant Dieu et devant les hommes* (892). Et nous devons bien remarquer dans l'Evangile que les autres apôtres qui furent les premiers prédicateurs du royaume de Dieu, étaient tous unis par une parfaite prédilection à leur divin Maître, et tout brûlants d'une sainte ferveur avant que d'aller annoncer au monde sa doctrine et ses lois, de sorte qu'on tient pour certain qu'ils furent tous confirmés en grâce.

Troisièmement, ce qui est encore plus considérable, c'est que Jésus, qui se dit envoyé pour prêcher l'Evangile aux pauvres, a été, pour faire cette fonction aussi excellemment qu'il l'a faite, rempli de grâce et de vérité (893); rempli de grâce, comme devant être le Saint des saints (894), et rempli de vérité, comme devant enseigner la science du salut d'une divine manière (895). Et tous les prédicateurs doivent bien remarquer que la sainteté de cet adorable Maître fut trente ans en exer-

ctorem, doctrina æque ac moribus gravem, D. Thomæ sectatorem, a quo certis horis eam theologiam haurias quotidie. (*Ibid.*)

(889) Solidam, non negamus, doctrinam tradiderunt theologi scholastici, in quibus qui non sunt versati hoc tempore, ne mediocriter quidem docti haberi solent. Et hoc ipsum dicere sæpe solebat Carolus. (Card. Veron., *in Vit. S. Carol.*)

Dilucide exponenda sunt ab oratore ecclesiastico quæ in sanctorum theologorum, præsertim scholasticorum, qui Patrum sententias diligentissime examinarunt, libris reperiuntur. (*Rhetoric. eccles., jussu S. Caroli edita*, lib. I, cap. 28.)

Et cap. 48, dicitur auctoritatem theologorum scholasticorum plurimum valere ad confirmanda veræ religionis dogmata, et ad falsa et perniciosa refellenda.

(890) Qui erudiendis atque instituendis de virtute populis præest, necesse est ut omnibus sanctus sit, et in nullo reprehensibilis habeatur. (*Conc. Aquisgr.*, ann. 816, cap. 9.)

(891) *Attende tibi et doctrinæ; insta in illis. Hoc enim faciens et teipsum salvum facies, et eos qui te audiunt.* (*I Tim.* IV, 16.)

(892) *Studeo sine offendiculo conscientiam habere ad Deum et ad homines semper.* (*Act.* XXIV, 16.)

Ego omni conscientia bona conversatus sum ante Deum usque in hodiernum diem. (*Act.* XXIII, 1.)

(893) *Plenum gratiæ et veritatis.* (*Joan.* I, 14.)

(894) *Quod nascetur ex te sanctum, vocabitur Filius Dei.* (*Luc.* I, 35.)

(895) *Ad dandam scientiam salutis plebi ejus.* (*Ibid.*, 77.)

cice avant qu'il commençât à prêcher (896), et que, lorsqu'il a prêché les trois dernières années de sa vie, c'était moins par ses paroles que par les admirables exemples qu'il donnait de toutes les vertus.

En quatrième lieu, si un prédicateur est assez malheureux pour tomber dans le péché mortel et y croupir, il en arrivera des inconvénients bien funestes, soit qu'il abandonne son ministère, soit qu'il continue à l'exercer. Si le dégoût des choses divines où son péché l'a jeté lui fait quitter la prédication, comme il est malaisé que cela n'arrive, ce sera pour mener une vie oisive exposée sans défense à toutes sortes de tentations, et au danger évident de devenir bientôt un vicieux insigne et scandaleux (897). Que si, sans s'être relevé de sa chute par une prompte et véritable pénitence, il continue à prêcher la parole de Dieu, étant ennemi de Dieu même et de ses lois, voici ce que l'Ecriture sainte adresse à un homme de sa sorte, c'est-à-dire à un pécheur que la vanité ou quelque autre intérêt porte à monter en chaire. Dieu dit au pécheur (ou en lui parlant au fond de sa conscience, ou en le faisant avertir par quelqu'un de ses serviteurs) : « Pourquoi annonces-tu mes lois, toi qui es le premier à les enfreindre (898) ? Pourquoi oses-tu avec une bouche profane publier mon alliance, toi qui ne hais rien tant que le bon ordre de la discipline, et qui ne peux souffrir qu'on t'allègue pour ta conversion mes paroles que tu as la hardiesse de prêcher aux autres; toi qu'on a vu chercher la compagnie des voleurs, soit pour les flatter dans leurs crimes ou pour les commettre avec eux, et lier une société infâme avec des adultères; toi dont la bouche est toujours pleine de paroles malicieuses, et dont la langue s'étudie à tromper avec adresse, enfin toi, qui étant assis en compagnie, prends plaisir à parler contre ton frère, et à dresser des piéges contre le fils de ta mère. Tu as fait tout cela, et je n'ai dit mot. A cause de mon silence, tu m'as fait ce tort de t'imaginer que je te ressemblerais en condescendant à tes crimes. Mais je t'accuserai, et je te montrerai toi-même tel que tu es devant ta face. »

Voilà les sanglants reproches que fait la sainte parole de Dieu au pécheur qui, par un assemblage monstrueux, ose être son prédicateur et son ennemi tout ensemble. Et elle nous assure que la prédication dans la bouche d'un vicieux, le rend plus inexcusable dans sa mauvaise vie, et est une condamnation qu'il prononce publiquement contre lui-même (899). *Vous êtes inexcusables*, dit l'Apôtre, *vous qui condamnez les autres; car, en les condamnant, vous vous condamnez vous-mêmes, puisque vous faites les mêmes choses que vous condamnez* (900). En vérité, c'est faire un étrange personnage d'exhorter les hommes à des vertus dont on est très-éloigné, et de reprendre en eux des péchés dont on est plus coupable que pas un d'eux (901).

Un prédicateur vicieux ne peut-il point prêcher avec fruit ?

Premièrement, il est constant que, pour l'ordinaire, il ne fait aucun bien en prêchant, mais que plutôt il fait beaucoup de mal. Il ne fait aucun bien, parce que la charité n'est pas dans son cœur dépravé, et que, sans ce divin feu, le plus éloquent du monde n'est, selon le sentiment de l'Apôtre, qu'un airain qui sonne et une timbale qui retentit (902); et il fait au contraire beaucoup de mal, parce que le peuple étant beaucoup plus porté à regarder et à observer le prédicateur qu'à l'écouter, ses péchés, qui sont bientôt connus, font que l'on méprise son ministère, et qu'ensuite les hommes, qui sont d'eux-mêmes fort enclins au mal, imitent volontiers ses mauvaises actions, et ne goûtent point les saintes vérités qu'il annonce (903). Ainsi voilà ce malheureux prédicateur au nombre des plus grands ennemis de Dieu, puisqu'il ne se contente pas de l'offenser lui-même, mais il le fait offenser à tant d'autres par ses mauvais exemples; la

(896) *Cœpit Jesus facere et docere.* (*Act.* I, 1.) Ordo pulcherrimus et saluberrimus facere et docere, ut opera tua verbis concinant, imo verba operibus, alioqui arguet Apostolus (*Rom.* II, 21) : *Tu qui alium doces, teipsum non doces.* (S. BERN.)

(897) Qui scrutatur otium replebitur paupertate, vel visibili scilicet, vel invisibili qua necesse est otiosum quemque, et diversis vitiis involutum teneri, et alienum semper existere a contemplatione Dei. (CASSIAN., lib. X *Institut.*, cap. 21.)

(898) S. Epiphanius, hæresi 64, refert Origenem sub Deciana persecutione a paganis captum, et variis cruciatibus applicatum constanter fidem confessum fuisse, donec ipsi propositum esset, ut vel Æthiops ejus corpore abuteretur, vel ipse idolis sacrificaret; hoc ultimum elegit Origenes, unde, ab Alexandrina Ecclesia rejectus cum Hierosolymam se recepisset, ac in Ecclesia docere rogatus librum aperuisset, in eam sententiam incidit : *Peccatori dixit Deus : Quare tu enarras justitias meas et assumis Testamentum meum per os tuum ?* (*Psal.* XLIX, 16.) Non ultra progressus est, sed mox volumen sacrum deposuit, et cum fletu et lacrymis ob lapsus memoriam præcordia pungens sedit, ac secum in planctum et gemitum universos spectatores convertit.

(899) Qui docet et facit quod docet, vere ille docet. Qui autem non facit quod docet, non alium docet, sed seipsum condemnat. Et melius est non facere et non docere, quam docere et non facere. (Auctor *Oper. imperfect.*, *in Matth.*)

(900) *Inexcusabilis es, o homo! omnis qui judicas. In quo enim judicas alterum teipsum condemnas, eadem enim agis quæ judicas. Scimus enim quoniam judicium Dei est secundum veritatem in eos qui talia agunt.* (*Rom.* II, 1, 2.)

(901) Nullum puto, fratres charissimi, ab aliis majus præjudicium quam a sacerdotibus tolerat Deus, quando eos quos ad aliorum correctionem posuit, dare de se exempla pravitatis cernit, quando ipsi peccamus qui compescere peccata debuimus. (S. GREGOR. Pap., hom. 17 *in Evang.*)

(902) *Si linguis hominum loquar et angelorum, charitatem autem non habeam, factus sum velut æs sonans aut cymbalum tinniens.* (*I Cor.* XIII, 1.)

(903) Eorum religio et doctrina facile contemnuntur, quorum vita despicitur. (*Synod. Ebroic.*, ann. 1576.)

contagion 'ilate le venin du crime en beaucoup de lieux, et en infectera la postérité. Cela est très-véritable. L'imitation de sa mauvaise vie passera en des pays qu'il ne connaît point, et damnera les âmes cent ans après sa mort (904). Le voilà, selon saint Bernard, un de ceux qui persécutent Jésus-Christ plus cruellement que ne firent les bourreaux au temps de la Passion, parce que tout ce qu'on fit souffrir à ce divin Sauveur, en lui tirant par la violence des tourments tout le sang des veines, lui fut un mal moins sensible que n'est celui qu'on lui fait en séparant de lui des âmes qui sont le prix de son sang adorable (905). Enfin, le voilà véritablement très-malheureux ; car si, comme remarque saint Chrysostome, le Fils de Dieu dit d'un homme qui a scandalisé une seule personne, qu'il vaudrait mieux pour lui qu'on l'eût jeté dans la mer avec une grosse pierre au cou, que deviendra celui qui, par sa vie scandaleuse, en a perverti un fort grand nombre (906) ?

En second lieu, s'il arrive quelquefois qu'il y ait des âmes éclairées et touchées par les paroles d'un prédicateur vicieux, Dieu récompensant ainsi par sa grâce le désir qu'elles ont d'apprendre à le bien servir, ce sera pour lui le sujet d'une étrange confusion, et d'une terrible condamnation d'être demeuré dans le chemin de l'enfer en communiquant aux autres la science du salut, et d'être semblable au flambeau qui se noircit et se perd en éclairant ceux qui s'en servent (907).

Est-il certain aussi que tout prédicateur de l'Evangile doit mener une vie exemplaire ?

Oui, assurément ; Notre-Seigneur Jésus-Christ parlait évidemment pour tous les prédicateurs, quand il disait à ses disciples : *Que votre lumière luise de telle sorte devant les hommes, qu'ils voient vos bonnes œuvres, et en donnent la gloire à votre Père céleste* (908); où les prédicateurs ont à remarquer, premièrement, qu'ils doivent s'appliquer aux bonnes œuvres; secondement, qu'ils ne les doivent pas toutes cacher, mais en faire voir plusieurs aux hommes ; troisièmement, qu'ils ne les doivent pas manifester pour leur propre gloire, mais pour porter les hommes à glorifier Dieu (909).

Il est évident aussi que tous les prédicateurs doivent prendre pour eux les paroles par lesquelles l'Apôtre exhorte saint Timothée et saint Tite, ses disciples, à se rendre des modèles de bonnes œuvres en toutes choses (910).

Il est encore évident que l'Eglise en mille endroits leur enjoint une vie exemplaire. Elle dit aux acolytes, dans leur ordination, que, comme ils portent la lumière visible avec leurs cierges allumés, ils doivent éclairer les âmes par la lumière spirituelle de leurs bonnes mœurs (911). Elle dit dans l'ordination des diacres, qu'il faut qu'ils soutiennent l'Eglise par un parfait exemple de toutes les vertus, aussi bien que par la prédication des divines vérités (912). Elle veut, dans le saint concile de Trente, qu'avant qu'un diacre soit promu au sacerdoce, il ait édifié le public par sa bonne vie, et qu'il donne lieu d'espérer qu'il pourra porter le peuple à la pratique des bonnes œuvres, autant par l'exemple qu'il en donnera lui-même que par ses instructions (913). Elle enseigne, dans le même concile, que la sainte conduite que l'on voit dans les ouvriers évangéliques est une manière de prédication continuelle (914). Enfin, l'Eglise nous inculque ces mêmes vérités par la plume de tous ses saints docteurs. Elle nous dit, par saint Grégoire le Grand, que le prédicateur doit se faire entendre plus par ses actions que par le bruit de sa voix, et montrer le chemin du ciel, plutôt en vivant saintement qu'en parlant avec éloquence (915). Elle nous apprend, par saint Prosper, que les bons exemples font plus de fruits que les belles paroles; et par saint Jérôme, que l'Ecriture divine veut qu'on la fasse entrer dans les esprits des

(904) Ut vitiosi principes, sic flagitiosi sacerdotes perniciose de republica merentur; quod non solum vitia concipiunt ipsi, sed ea infundunt in civitatem, plusque exemplo nocent quam peccato. (*Conc. Burdig.*, ann. 1583, cap. 21.)

(905) Si Dominus proprium sanguinem dedit in pretium redemptionis animarum, non tibi videtur graviorem sustinere ab eo persecutionem qui exemplo pernicioso avertit ab eo animas quas redemit, quam ab illo qui sanguinem suum fudit. (S. BERN., serm. 1, in *Conv. S. Pauli.*)

(906) Si ei qui unum aliquem duntaxat offenderit, expedit ut mola asinaria suspendatur a collo ipsius, ac demergatur in profundum maris; qui non unum, non duos, non tres tantum, sed tam multos etiam populos perdiderint, illis quid tandem fiet? (S. CHRYSOST., lib. VI *De sacerd.*, cap. 1.)

(907) Qui bene docet et male vivit, videtur ut cereus qui aliis bonis novit lucem præstare, se vero in malis suis consumere atque exstinguere. (*Conc. Aquisgr.*, ann. 816, cap. 29.)

(908) *Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est.* (*Matth.* V, 16.)

(909) Operantis mens opus suum et propter se videri non quærat, et tamen propter cœlestis Patris gloriam non celet. (S. GREG., *Pastor.*, lib. III, cap. 36.)

(910) *In omnibus præbe teipsum exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate.* (*Tit.* II, 7.)

Exemplum esto fidelium in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate. (*I Tim.* IV, 12.)

(911) Lumen visibile manibus præferentes, lumen quoque spirituale moribus præbeant. (*Pontif. Rom.*, in *Ordin. diac.*)

(912) Ecclesiam munire debetis ornatu sancto, prædicatu divino, exemplo perfecto. (*Ibid.*)

(913) Ita pietate ac castis moribus conspicui, ut præclarum bonorum operum exemplum et vitæ monita ab iis possint exspectari. (*Conc. Trident.*, sess. 23, cap. 14, *De reform.*)

(914) Vitæ actionibus, quod est veluti quoddam perpetuum prædicandi genus se muneri suo conformes ostendant. (Sess. 25, cap. 1, *De reform.*)

(915) Prædicator quisque plus actibus quam vocibus insonet, et bene vivendo vestigia sequacibus imprimat, ut potius agendo quam loquendo quo gradiatur, ostendat. (S. GREG., *Pastor.*, part. III, cap. ultim.)

hommes, non-seulement par les oreilles, mais encore par les yeux, et qu'on retient mieux ce qui est venu dans l'âme par la vue, que ce qui est entré par l'ouïe. Elle nous enseigne, par saint Bernard, que l'exemple des bonnes œuvres est un langage vivant et efficace, très-propre à persuader, parce qu'il montre que ce qu'il enseigne est faisable, et que c'est ce qui fait qu'on le reçoit avec consolation et courage (916). Enfin, dans les écrits de tous les saints Pères qui ont parlé du clergé et de ses obligations, on trouve une réitération continuelle de la même doctrine.

Que font les saints prédicateurs pour ne point tomber eux-mêmes dans aucun des péchés qu'ils doivent détruire par leur ministère?

Ils embrassent eux-mêmes fidèlement et constamment les principaux moyens qu'ils prescrivent aux autres pour les faire persévérer dans l'innocence (917), qui sont, premièrement, se défier de soi-même, reconnaissant humblement devant Dieu qu'on n'est que faiblesse et fragilité (918).

Secondement, se tenir proche de Notre-Seigneur, bien attentif à sa présence, et lui demandant continuellement le secours de sa grâce, sans lequel on ne peut que tomber (919).

Troisièmement, fuir les compagnies mondaines et s'en tenir toujours éloigné, pour n'être point infecté de la corruption qui y règne (920).

En quatrième lieu, mortifier en soi-même tout ce qui s'y élève du fond de la nature corrompue, c'est-à-dire de l'amour-propre, de la sensualité et de l'orgueil, contre la loi de Dieu (921). Un saint prédicateur embrasse ces quatre pratiques enseignées par tous les maîtres de la vie spirituelle pour son propre salut, avant que de les prêcher aux fidèles, et il ne les quitte point en les leur communiquant.

Que font les saints prédicateurs pour mener une vie exemplaire?

Saint Paul, disant aux Corinthiens : *Soyez mes imitateurs comme je le suis de Jésus-Christ* (922), apprend au prédicateur que, s'il se propose sans cesse la très-sainte conduite du Fils de Dieu pour le modèle de la sienne, et tâche véritablement, avec la sainte grâce, d'imiter ses vertus, de suivre ses maximes, et d'avoir des mœurs semblables aux siennes, il prêchera fort bien Jésus-Christ en se montrant seulement au peuple chrétien, qui verra en sa personne un portrait vivant de ce divin Maître (923).

CHAPITRE VIII.

De l'humilité du prédicateur de l'Evangile.

Entre les vertus de Notre-Seigneur Jésus-Christ, quelle est celle que doit particulièrement imiter le prédicateur chrétien?

C'est l'humilité. Cette sainte vertu lui est absolument nécessaire ; il a très-grand sujet de la pratiquer toute sa vie, et il trouve en cela tous les avantages qu'il peut souhaiter.

Pourquoi l'humilité est-elle si nécessaire au prédicateur chrétien?

Premièrement, un prédicateur qui veut prêcher par l'esprit de Jésus-Christ, a besoin pour cela, plus qu'aucun autre, de toutes les faveurs que Dieu fait aux humbles.

Dieu éclaire les humbles de ses saintes lumières, et leur découvre les vérités qu'il cache aux sages du siècle (924). Et c'est le prédicateur à qui il est très-particulièrement nécessaire que Notre-Seigneur lui donne l'intelligence des vérités de la foi, pour lui et pour les autres, ainsi que ce divin Maître les donna à ses disciples après sa résurrection, avant que de les envoyer prêcher l'Evangile par tout le monde.

Dieu exauce la prière des humbles. Et le prédicateur a besoin, plus que le commun des Chrétiens, de savoir faire cette prière que Dieu ne rebute point (925); car le premier moyen qu'il doit employer pour réussir dans son ministère, est de prier pour soi-même et pour les âmes qu'il veut gagner à Dieu autant humblement et fervemment qu'il lui est possible (926).

(916) Sermo vivus et efficax exemplum est operis, faciens suadibile quod dicitur, dum monstrat factibile quod suadetur. Validior operis quam oris vox. (S. Bern., serm. 59 *in Cant.*)

(917) Cum moriturus esset Joannes abbas, circumsteterunt eum fratres rogantes verbum aliquod salutare loco hæreditatis sibi ab eodem relinqui. Ille autem ingemiscens, ait : Nunquam feci propriam voluntatem, nec aliquem docui quidquam quod ego ipse prius non fecerim. (*Apophteg. Pat.*, lib. i.)

(918) Tunc cœleste depositum secure et fideliter custoditis, si nequaquam de ipsa vestra prudentia vel fortitudine, sed de Dei tantum adjutorio ubique præsumitur. (S. Bern., *Exhort. ad milites templi*, cap. 13.)

(919) *In omnibus viis tuis cogita illum, et ipse diriget gressus tuos.* (*Prov.* iii, 6.)

(920) Nec tuta tibi tua bonitas obsessa malis, non magis quam sanitas vicino serpente. (S. Bern., lib. iv *De consid.*, cap. 4.)

(921) Tota vita Christiani hominis si secundum Evangelium vivat, crux est atque martyrium. (S. Aug., serm. 32 *De sanctis.*)

(922) *Imitatores mei estote sicut et ego Christi.* (*I Cor.* xi, 1.)

(923) Sacerdotes testificatores voluntatis Dei, delicta omnium portantes, imitatores Christi. (S. Clem., *Constit. apostolic.*, lib. ii, cap. 24.)

Imitamini quod tractatis quatenus mortis Dominicæ mysteria celebrantes, mortificare membra a vitiis et concupiscentiis omnibus procuretis. (*Pontif. Rom.*)

(924) A Christo humilitatis magistro humilibus manifestatur veritas quæ tumidis occultatur. (S. Vinc. Ferr., *De vit. spir.*, cap. 1.)

(925) *Oratio humiliantis se nubes penetrabit.* (*Eccli.* xxxv, 21.) *Humilium et mansuetorum semper tibi placuit deprecatio.* (*Judith* ix, 16.)

(926) Talem esse oportet Domini sacerdotem, ut quod populus pro se apud Deum non valuerit, ipse pro populo mereatur quod poposcerit impetrare. (S. Aug., *in psal.* xxxvi.)

Dieu protége et console les humbles (927), et c'est ce qui doit porter le prédicateur à tâcher d'obtenir de sa bonté infinie par une sincère humilité qu'il lui plaise le protéger, le consoler et l'encourager parmi les contradictions qu'il aura infailliblement à soutenir, s'il persévère à chercher l'honneur de Dieu et le salut des âmes.

Dieu donne sa grâce aux humbles (928). Et comme le prédicateur ne plaît à sa divine Majesté et ne réussit dans son œuvre qu'autant qu'il est uni à lui par sa grâce et son amour, il ne doit rien tant avoir à cœur que d'aimer et de pratiquer la sainte humilité, qui est la vertu des vrais amis de Dieu.

Enfin, Dieu glorifie le vrai humble d'une manière ineffable dans l'éternité (929), il relève ses abaissements jusqu'au trône de son Fils; et quoique la vaine gloire que ce fidèle serviteur a rejetée soit si peu de chose, Dieu récompense le mépris qu'il en a fait par la véritable et solide gloire que lui seul peut donner, et qu'il donne, en effet, à ses bons serviteurs et à ses chers enfants, les louant lui-même devant toute la cour céleste, et les couronnant de sa propre main (930). Et c'est la considération de cette gloire merveilleuse que Dieu prépare aux humbles de cœur dans le ciel, qui persuade fortement au prédicateur qu'il doit chercher purement et uniquement la gloire de Dieu et non pas la sienne propre en cette vie (931).

Secondement, l'humilité est nécessaire à un prédicateur chrétien, parce qu'autant que le prédicateur vraiment humble est heureux par la bénédiction de Dieu qui l'accompagne toujours, et par l'édification et la consolation que le prochain reçoit de lui, comme d'un homme rempli de Notre-Seigneur, autant est misérable le prédicateur superbe. Car il ne manque pas d'éprouver bientôt combien il est vrai que l'orgueil est souverainement odieux devant Dieu et devant les hommes; devant Dieu qui résiste aux superbes, et qui se déclare son adversaire au lieu de l'assister et de le bénir, et devant les hommes qui voient en lui une folie extrême et une détestable iniquité (932). Sa folie est en effet extrême, puisqu'il ne cherche et n'acquiert qu'un peu de fumée de gloire humaine pour tout fruit de son travail. Et son iniquité est horrible en ce qu'il se prêche soi-même, et non pas Jésus-Christ, et tourne à sa propre gloire une fonction qui a pour sa vraie et unique fin de procurer la gloire de Dieu. Le voilà donc un larron domestique dans la maison du Seigneur, à qui il dérobe le seul bien que ce grand Maître ne veut donner à personne, qui est la gloire; il la dérobe, ayant charge expresse de la lui conserver tout entière et de l'augmenter tous les jours. Le voilà l'abomination de la désolation dans le lieu saint, abomination véritablement, car il est écrit dans l'*Ecclésiastique* que l'orgueil est haï de Dieu et des hommes (933), et la sagesse divine dit dans les *Proverbes: Je déteste l'insolence et l'orgueil* (934). Désolation en vérité; premièrement, parce qu'après ce peu de consolation très-chétive et très-courte, qui lui fait prendre sa vanité dans quelques applaudissements et quelques flatteries, il tombera dans la souveraine et éternelle désolation et l'affliction qui l'attendent en enfer (935). Secondement, parce que des ouvriers faits comme lui, loin d'édifier les fidèles, détruisent parmi eux les maximes de l'Evangile, en inspirant l'amour du siècle aux personnes qui ont le malheur de converser avec eux, ou seulement de les voir, et on les voit déshonorer Dieu par leurs manières toutes mondaines, dans sa propre maison, dans son saint temple qui est le lieu de sa gloire, au pied de son autel et dans la chaire, où ils semblent ne monter que pour faire ostentation de ce qu'ils s'imaginent avoir de beau dans les pensées de leur esprit et même de leur extérieur, quelquefois ajusté comme celui des courtisans (936). Oh! qu'il est nécessaire qu'un prédicateur soit bien établi dans toutes les maximes de l'humilité chrétienne!

En quoi un prédicateur a-t-il grand sujet de s'humilier toute sa vie?

Premièrement, en ce qu'il exerce un ministère dont un pécheur, tel qu'il se doit reconnaître devant Dieu, est très-indigne

(927) *Sinite parvulos venire ad me, et ne prohibueritis eos, talium est enim regnum Dei... Et complexans eos, et imponens manus super illos, benedicebat eos.* (*Marc.* x, 14, 16.)

(928) *Humilibus dat gratiam.* (*I Petr.* v, 5.)

Quid humilitate ditius, quid pretiosius invenitur? Qua nimirum divina gratia acquiritur. (S. Bern., serm. 4, *in Nativit. Domini*.)

(929) *Humiles spiritu salvabit.* (*Psal.* xxxiii, 19.)

(930) *Euge! serve bone et fidelis... super multa te constituam, intra in gaudium Domini tui.* (*Matth.* xxv, 21.)

(931) Quisquis per ea quæ dicit ideo placere hominibus appetit, ut, cum placet quod dicitur per eadem dicta non ipse, sed Dominus ametur, huic procul dubio ad recipiendam mercedem nihil obstat in via. (S. Gregor., *Hom. De cura past.*)

(932) Fugiamus hunc affectum, dilectissimi, illum ut gehennam fugiamus; hic namque maxime gehennæ ignem accendit, hic diaboli ditionem propagat, hic ecclesias huc illucque distrahit, hic domos, civitates, populos, gentes funditus evertit, denique qui sæpe numero pecunias, mundi illecebras et sæculi voluptates dereliquerunt, hi nonnunquam inani gloria capti omnia perdiderunt. Qui enim multum laboravit propter hunc affectum, non laborantis, sed graviter peccantis præmium accipiet. (S. Chrysost., hom. 29 *in Joann.*)

(933) Odibilis coram Deo est et hominibus superbia. (*Eccli.* x, 7.)

(934) Arrogantiam et superbiam.... detestor. (*Prov.* viii, 13.)

(935) Superbiam impœnitentia comitatur. (S. Bern., serm. 1, *De divers.*)

Memoriam superborum perdidit Deus. (*Eccli.* x, 21.)

(936) Superbus, statim ut est ad honorem promotus, extollitur, non curat prodesse, sed gloriatur præesse. Cervicem erigit, factum ostendit... Subditis onerosus, omnibus infestus, præceps, molestus, gravis et importunus. (Petr. Dam., *Contr. cleric. aulic.*)

(937). Dans cette vue, il ne doit prêcher qu'avec confusion, et ne monter en chaire qu'en s'étonnant qu'un si saint emploi lui soit commis. Nous devons bien remarquer qu'une des raisons pourquoi Dieu permet que des pécheurs parviennent à la prêtrise et à la fonction de prêcher les vérités divines, c'est afin que la mémoire de leurs péchés les tienne toute leur vie dans les sentiments d'un cœur contrit et humilié, et que cette sainte et salutaire humiliation leur soit un remède à la vanité qui leur est inspirée par le bon succès de leur travail et par l'autorité où ils se voient élevés. Sur quoi il faut observer que, si la qualité de pécheur doit, comme nous avons dit, tenir perpétuellement un ouvrier évangélique dans un souverain mépris de soi-même, quelque grâce que Dieu lui fasse, comme, en effet, il ne doit jamais sortir de cette disposition, elle ne doit pas pourtant le porter au découragement. Car Dieu veut que son humilité soit accompagnée et soutenue d'une ferme et cordiale confiance en la miséricorde de Dieu. L'exemple de saint Pierre nous est, en ce point, une grande et remarquable leçon.

Secondement, le prédicateur trouvera assurément qu'il a grand sujet d'être toujours bien humble, en considérant son entière incapacité de faire une seule action, et de proférer une seule parole en toute sa vie qui serve tant soit peu à la gloire de Dieu et au salut des âmes (938), et en n'oubliant jamais qu'il n'a de soi-même que le mensonge et le péché (939), et que ce fond de misère, de pauvreté, d'aveuglement et de nudité que saint Jean, dans l'*Apocalypse*, reproche de la part de Notre-Seigneur à un évêque relâché dans son devoir, et qui pourtant présumait beaucoup de soi-même (940). La considération de cette vérité porte un prédicateur, touché de son indigence, à mendier humblement et avec des instances continuelles aux pieds de Jésus-Christ, pour obtenir de ce grand et riche Maître quelque participation de sa plénitude, qui est sans mesure. Lorsqu'en faisant ainsi il ne voit pourtant point de succès dans son travail, il redouble sa fonction de mendiant en gémissant devant Notre-Seigneur (941). Et quand ce bon Sauveur donne à ses emplois sa bénédiction qui les rend utiles au salut des âmes, il ne manque pas d'en donner toute la louange à cet adorable Fils de Dieu, dont il n'a été qu'un faible instrument.

Troisièmement, le prédicateur a encore très-grand sujet d'être humble à la vue des dangers de se perdre, dont il est environné. Saint Jacques nous dit que plusieurs d'entre nous ne doivent point se presser d'être les maîtres des autres, parce que cet emploi nous expose à être jugés plus sévèrement (942). Cette vérité nous doit remettre souvent dans l'esprit ces paroles de saint Paul : *Gardez-vous bien de vous élever, mais craignez* (943). Et rien n'est plus propre à nous tenir humbles parmi les témoignages d'estime dont on flatte quelquefois notre orgueil, que la crainte de ce jugement plus sévère dont nous sommes menacés. Il sera sévère, dit un bon interprète, à ceux qui entreprennent de prêcher sans avoir la science nécessaire pour cette fonction; il sera plus sévère à ceux qui prêchent n'étant pas de bonnes mœurs, et il sera très-sévère aux prédicateurs qui n'ont ni érudition, ni probité. Craignons donc à cause des qualités qui nous manquent. Craignons aussi si Dieu nous a donné les lumières requises à ce ministère, de ce que, ayant plus de connaissances des maximes chrétiennes que n'en ont beaucoup d'autres, et étant, par conséquent, plus étroitement obligés à les pratiquer, nous sommes cependant si peu fervents et si peu exacts dans notre devoir Craignons encore, parce qu'étant très-faibles, nous sommes exposés continuellement à être tentés de tous côtés; car la paresse ou le dégoût du travail, l'attachement à nos intérêts, la vanité, la passion de plaire aux

(937) Quibus prædicandi munus impositum est, iis non levis ex hac re metus esse debet. Idque vel apertissime cuivis intelligere facile erit de beato Jona cogitanti, ac pelagi in ipsum sævientis furorem immaneque et horrificum cete. Omnes præterea sanctos reperio divini hujus ministerii ingentem veluti molem formidantes. Moyses si quidem cum illi Deus de populo e servitute liberando præcepisset, humanæ naturæ vires nequaquam prædicationis ministerio pares esse animadvertens (*Exod.* IV, 10): *Tardioris*, inquit, *et impenditioris linguæ sum.* Jeremias dum ad prophetandum mittitur, clamat (*Jer.* I, 6) : *Dominator, Domine, ecce nescio loqui, quia puer ego sum.* (S. CYRILL. Alex., hom. 1, *De fest. Pasch.*)

(938) *Sine me nihil potestis facere.* (*Joan.* XV, 5.)

Sive ergo parum, sive multum sine illo fieri non potest, sine quo nihil fieri potest. (S. AUG., *in illum loc.*)

Sicut palmes non potest ferre fructum a semetipso...., sic nec vos, nisi in me manseritis. (*Joan.* XV, 4.)

Nemo potest dicere : Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto. (*I Cor.* XII, 3.)

(939) Non habet homo de suo nisi mendacium et peccatum. (*Concil. Arausic.*)

(940) *Dicis quia dives sum et locupletatus, et nullius egeo, et nescis quia tu es miser, et miserabilis, et pauper, et cæcus, et nudus.* (*Apoc.* III, 17.)

(941) Omnes quando oramus, mendici Dei sumus ante januam magni Patrisfamilias stamus, imo et prosternimur, supplices ingemiscimus (S. AUG., serm. 14, *De verbis Domini.*)

(942) *Nolite plures magistri fieri, fratres mei, scientes quoniam majus judicium sumitis.* (*Jac.* III, 20.)

(943) *Noli altum sapere, sed time.* (*Rom.* XI, 20.)

Magnum et præclarum est docere, at discere periculo vacat. Quid autem metuemus, intellige; nam et res divinas mente consequi arduum, et verbis explicare difficile, et purgatas aures nancisci majoris laboris et difficultatis. (S. GREG. Nazianz., orat. 26.)

Ego enim, quod confitendum est charitati tuæ, plus amo discere quam docere : nam hoc admonemur etiam dicente apostolo Jacobo, *Sit omnis homo velox ad audiendum, tardus autem ad loquendum.* (*Jac.* I, 19.) Ut ergo discamus invitare nos debet suavitas veritatis, ut autem doceamus cogere necessitas charitatis. (S. AUG., *De octo Dulcitii quæstionibus*, quæst. 3.)

personnes considérables, ou la crainte de leur déplaire, l'inclination aux compagnies mondaines, où il y a tant de piéges qui nous sont tendus, sont autant d'ennemis mortels qui ont conjuré notre perte. Que le prédicateur reconnaisse qu'il a particulièrement sujet d'opérer son salut avec crainte et tremblement, et cette crainte salutaire lui sera un excellent préservatif contre le venin de la bonne opinion de soi-même, contre la vaine joie que donne l'orgueil dans les bons succès et le chagrin qu'il cause dans les mauvais. Elle l'empêchera de se préférer à d'autres ouvriers de l'Evangile, et elle le fera convenir aisément que tous lui doivent être préférés (944). Ainsi l'orgueil, ce capital ennemi de Dieu et de sa gloire, étant vaincu et terrassé dans son cœur, et l'empire de la sainte humilité y étant établi, le Saint-Esprit y versera indubitablement ses grâces en abondance.

Qu'est-ce à dire que le prédicateur qui pratique constamment la vraie humilité, trouve en cela tous les avantages qu'il peut souhaiter?

Voici ce que cela veut dire, et qu'il nous sera bien utile de remarquer.

Premièrement, un prédicateur qui pratique véritablement la sainte humilité, a trouvé le moyen le plus assuré de ne se point perdre lui-même, en travaillant au salut du prochain, et d'éviter tous ces funestes inconvénients, où nous avons vu que tombent les prédicateurs superbes (945).

Secondement, un prédicateur sincèrement humble est, comme un autre Moïse, aimé de Dieu et des hommes. Dieu se plaît de lui communiquer ses grâces et de le bénir dans toutes ses entreprises, comme nous avons vu. Et pour les hommes, autant le prédicateur enflé de vanité leur est en horreur, autant ils sont édifiés et charmés de celui qui, par des exemples d'humilité, de simplicité et de modestie, leur est en tout lieu la bonne odeur de Jésus-Christ (946).

Troisièmement, il a le très-grand bonheur d'être de ceux qui honorent et glorifient véritablement la Majesté divine, comme le Saint-Esprit nous en assure par cette grande sentence de l'*Ecclésiastique : Il n'y a que Dieu dont la puissance soit grande, et il est honoré par les humbles* (947); et, comme nous l'apprenons du célèbre *Cantique* des trois Hébreux dans la fournaise de Babylone, dans lequel, après avoir invité à glorifier Dieu, toutes les créatures du ciel et de la terre, ils concluent en disant (*Dan.* III, 87): *Humbles de cœur, bénissez le Seigneur.* Or cette grâce d'honorer et de glorifier véritablement Dieu, qui est si désirable à tous les vrais enfants du Père céleste, doit être comme l'âme et la vie d'un ouvrier évangélique (948), ainsi qu'on le voit dans les prêtres du choix de Dieu qui conservent l'esprit de vocation. Ne faut-il donc pas avouer que l'humilité, animée par le divin amour, est cette sagesse qui apporte avec soi dans une âme tous les vrais biens?

Comment les saints prédicateurs se tiennent-ils toujours bien humbles?

En demandant tous les jours à Dieu la très-précieuse grâce de l'humilité, en se nourrissant aussi tous les jours, en la présence de Dieu, des sentiments que nous venons de voir dans ce chapitre, que nous avons vus dans celui où nous avons parlé de cette même vertu, en traitant du sous-diacre, et que nous verrons encore ci-après (949).

Le prédicateur doit-il pratiquer l'humilité dans la chaire et dans l'exercice de son ministère?

Oui, on n'y doit rien apercevoir ni dans ses paroles, ni dans ses gestes, ni dans sa contenance qui ne respire l'humilité, la simplicité et la modestie (950). Nous allons voir quelque chose du style du prédicateur chrétien.

CHAPITRE IX.

Du style de la prédication chrétienne.

Selon ce que vous nous avez dit de l'humilité du prédicateur de l'Evangile, vous croyez sans doute qu'il doit parler d'un style simple et sans affectation?

Oui, c'est une vérité constante qu'un prédicateur qui, au lieu de parler avec simplicité, affecte dans son discours des conceptions ingénieuses, et de la politesse exquise

(944) Qui præsumit, minus veretur, minus præcavet, plus periclitatur... Utilius ergo si cogitemus nos posse delinquere. Illud enim cogitando timebimus, timendo cavebimus, cavendo salvi erimus. Et contra neque timendo, neque cavendo difficile salvi erimus. (TERTULL., *De cultu femin.*, cap. 2.)

(945) Saul reprobus in bono quod ceperat non permansit, quia fastu superbiæ potestatis intumuit. At contra David semper de se humilia sentiens a Deo electus est... Hoc autem proprium est electorum quod de se semper sentiunt infra quam sunt. Hinc namque ab eodem David dicitur : *Si non humiliter sentiebam, sed exaltavi animam meam.* (*Psal.* CXXX, 2.) Hinc Salomon parvulos ad sapientiam vocat. Hinc in Evangelio Dominus dicit (*Luc.* X, 21.) *Confiteor tibi, Domine rex, quia abscondisti hæc a sapientibus et revelasti ea parvulis.* (S. GREG., lib. XXXIV *in Job*, cap. XVII.)

(946) Recta et sancta humilitas exhibet præsulem possessorem sui, acceptum Dei, hominibus charum. (S. LAUR. JUST., *De instit. præsul.*, cap. 21.)

(947) *Magna potentia Dei solius, et ab humilibus honoratur.* (*Eccli.* III, 21.)

(948) *Ad vos mandatum hoc, o sacerdotes! si nolueritis audire, et nolueritis ponere super cor ut detis gloriam nomini meo, ait Dominus exercituum, mittam in vos egestatem, et maledicam benedictionibus vestris.* (*Malach.* II, 2.)

(949) Eant superbi, insolescant magis, extollantur, inflentur, appetant semper in cumulo apparere, ut, cum venerit æquitatis linea a plenitudine ejiciantur ; tu vero non sic, sed Deo subjecta esto, anima mea, subjecta sane ex animo, subjecta cum fervore dilectionis. (S. BERN., serm. 2, *De verbis Isa.*)

(950) In judiciis, in concione pro rostris opulenta facundia volubili actione jactetur : cum vero de Domino Deo vox est, vocis pura sinceritas non eloquentiæ viribus nititur, sed rebus. (S. CYPRIAN., epist. 1.)

dans ses paroles, fait en cela un grand tort à Dieu, à Jésus-Christ son Fils, à son Eglise et à soi-même (951).

Premièrement, ce prédicateur qui fait ainsi parade de sa science et de sa rhétorique, fait grand tort à Dieu et à Jésus-Christ, puisque, comme nous avons vu dans le chapitre précédent, il est un larron domestique dans la maison du Seigneur, lui dérobant sa gloire qui est le seul bien que ce grand Maître s'est réservé, et se prêchant soi-même au lieu de Jésus-Christ. L'injustice et l'infidélité qu'il commet en cela paraissent horrible à toutes les personnes qui lisent avec une attention religieuse les paroles remarquables que nous trouvons sur ce sujet dans les Epîtres de saint Paul : *Jésus-Christ ne m'a pas envoyé pour baptiser*, dit ce grand Apôtre, dans la *Ire Epître aux Corinthiens, mais pour annoncer l'Evangile, et je ne l'ai pas fait avec des paroles étudiées de peur que la croix de Jésus-Christ n'en fût anéantie* (952). Dans la même Epître, il parle ainsi : *Lorsque je suis venu à vous pour vous annoncer la vérité dont Jésus-Christ nous a rendu témoignage, je n'y ai point employé les discours élevés de l'éloquence et de la sagesse des hommes, je ne vous ai point parlé ni prêché avec des paroles persuasives de la sagesse humaine, mais avec la démonstration de l'esprit et de la puissance, afin que notre foi ne soit pas établie sur la sagesse humaine, mais sur la puissance de Dieu.* Et il ajoute un peu après : *Nous annonçons les grâces que Dieu nous a faites, non pas avec la langue qu'enseigne la sagesse des hommes, mais avec celui qu'enseigne le Saint-Esprit* (953), Dans la seconde Epître aux mêmes fidèles de Corinthe, il leur dit : *Nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais Jésus-Christ Notre-Seigneur* (954). Nous apprenons de toutes ces saintes paroles de l'Apôtre, premièrement, que la conversion des âmes étant un fruit de la croix de Jésus-Christ, comme la foi ne nous permet pas d'en douter, nous ne devons jamais souffrir qu'on l'attribue à nos paroles ni à aucune de nos industries : *Ut non evacuetur crux Christi.* (*I Cor.* I, 17.) Secondement, nous apprenons que tout ouvrier évangélique se souvenant, comme il doit, que Dieu est jaloux de sa gloire, en doit aussi être jaloux et prendre à tâche de le glorifier et de le faire glorifier lui seul (955). Troisièmement, l'Apôtre nous y enseigne qu'ayant à prêcher Jésus-Christ, c'est-à-dire, à faire connaître aux hommes leur Rédempteur, nous devons nous acquitter de cette commission si importante dont Dieu a daigné nous honorer avec toute la fidélité possible (956). Ces vérités ne font-elles pas le procès d'une terrible manière au prédicateur qui est assez aveugle pour rapporter sa fonction, et les effets qu'elle pourra produire à sa propre gloire, au préjudice de celle de Dieu, comme fait assurément celui qui affecte un langage enflé d'expressions pompeuses, et orné des plus beaux traits de l'éloquence mondaine (957). Cette affectation est très-odieuse à l'humilité et à la simplicité chrétienne.

Si cette manière de prêcher est préjudiciable à la gloire de Dieu, comme nous venons de voir évidemment, elle est en même temps fort dommageable à l'Eglise. Car, premièrement, des prédications de cette sorte n'étant pas accompagnées de la bénédiction de Dieu, elles ne produisent aucun bon effet dans les âmes. Secondement, les gens du simple peuple ne comprenant rien dans ces discours élevés et subtils, s'endorment en les écoutant, et prennent ainsi à dégoût la parole de Dieu. Troisièmement, si quelques esprits savent remarquer dans ces prédications ce qu'il y a d'ingénieux et de recherché, et le remarquent avec plaisir et approbation, c'est un autre mal considérable, parce que l'estime qu'ils ont et qu'ils inspirent à d'autres, pour ces belles méthodes de dire en chaire des curiosités avec une politesse affectée, fera mépriser et fuir la vraie ma-

(951) Nolo te declamatorem esse, garrulumque sine ratione, sed mysteriorum peritum et sacramentorum Dei tui eruditissimum. Verba volvere et celeritate dicendi apud imperium vulgus admirationem sui facere, indoctorum hominum est. (S. HIER., lib. II, epist. 12.)

Dum populi instruuntur, grammatici non timeantur. (S. AMBR., *in Prov.* III.)

(952) *Non misit me Christus baptizare, sed evangelizare : non in sapientia verbi, ut non evacuetur crux Christi.* (*I Cor.* I, 17.)

(953) *Et ego cum venissem ad vos, fratres, veni non in sublimitate sermonis, aut sapientiæ ; annuntians vobis testimonium Christi... Et sermo meus et prædicatio mea non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione Spiritus et virtutis, ut fides vestra non sit in sapientia hominum, sed in virtute Dei* (*I Cor.* II, 43.)

Quæ et loquimur, non in doctis humanæ sapientiæ verbis, sed in doctrina Spiritus. (*Ibid.*, 13.)

(954) *Non enim nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Christum Dominum nostrum.* (*II Cor.* IV, 5.)

(955) *In omnibus honorificetur Deus per Jesum Christum.* (*I Petr.* IV, 11.)

(956) *Sicut boni dispensatores multiformis gratiæ Dei.* (*I Petr.* IV, 10.)

Hic jam quæritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur. (*I Cor.* IV, 2.)

(957) Placet tibi homo servus tuus fidelis, et tu non vis esse Deo servus fidelis? Attendis quia habes servum, attende quia et habes Dominum. (S. AUG., serm. 212, *De temp.*)

Christianus concionator fugiet tanquam pestem omnem ambitionem, omnemque illius suspicionem. Ipse enim ad prædicandum Christum crucifixum non ad sui ingenii ostentationem vocatus est. (S. CAROL., *Inst. præd. verb. Dei*, cap. 5.)

Superbiam, fastidium, atque arrogantiam valde cavebit, ac propterea illa tantum sola proferre studebit, non quæ qualis, aut quantus ipse sit declarent, sed quæ audientibus salutariter profutura sint. (*Ibid.*, cap. 6.)

Ne ostentet quæ ad propriam laudem referri posse videantur. Communi autem utilitati serviet. (*Ibid.*)

Illud sibi potissimum proponet, ut auditorum animos commoveat, cum præsertim peccent homines non tam quia verum ignorent, quam quod male affecti sunt. (*Ibid.*)

Dum in concione versatur, sibi ob mentis oculos perpetuo proponet tanquam in adverso pariete, Christum Dominum in majestate judicantem: qui ab se quoque jamjam villicationis rationem deposcat. (*Ibid.*)

nière de prêcher chrétiennement, et d'enseigner dans l'esprit de Notre-Seigneur la science de salut sans autre ornement que celui de la sainte et majestueuse simplicité; et ainsi, ces sermons chrétiens n'étant pas écoutés, plusieurs ignorants seront privés des instructions solides et salutaires dont ils ont grand besoin. En quatrième lieu, cette manière de prêcher, qui fait de la chaire un théâtre de déclamations, nuit encore beaucoup à l'Eglise, en ce qu'elle la prive de plusieurs bons prédicateurs et lui en donne de mauvais. Et voici comment. Beaucoup d'ecclésiastiques, ayant écouté avec plaisir et admiration ces discours fort relevés et fort polis, se persuadent qu'il faut en savoir faire de semblables ou ne pas se mêler de prêcher. D'où il arrive, premièrement, que ceux qui ne se sentent pas capables d'un si haut style, abandonnent entièrement le dessein d'annoncer l'Evangile, quoiqu'ils le puissent faire bien utilement, et leur découragement est très-préjudiciable à un grand nombre d'âmes à qui leurs bonnes instructions étaient nécessaires. Secondement, il arrive de là que les ecclésiastiques qui peuvent imiter ces déclamateurs, s'appliquent avec affection à leur devenir semblables, poussés à cela par le désir de l'éclat et des applaudissements, qu'ils apprennent en effet à prêcher comme eux, et qu'ainsi ils augmentent le nombre de ces vains prédicateurs qui ne sont bons qu'à divertir pendant quelques moments des esprits curieux et oisifs (958).

Enfin, il est tout visible par tout ce que nous venons de dire, et par tout ce qui a été dit dans le chapitre précédent, qu'un prédicateur pompeux tenant un procédé si injurieux à Dieu et si dommageable à l'Eglise, se plonge lui-même dans des malheurs déplorables, quand ce ne serait que de tenir la place d'un prédicateur apostolique qui convertirait et sanctifierait, avec la grâce de Dieu, les âmes que ses prédications curieuses ne font qu'amuser ou scandaliser (959).

Est-ce qu'il ne faut point étudier et se préparer pour bien prêcher?

Il est certain qu'il faut avoir fait de bonnes études pour être capable de prêcher, et d'éviter, dans cette sacrée fonction, les inconvénients des prédicateurs ignorants (960), et particulièrement celui de n'avoir pas dans la bouche des paroles saines et irrépréhensibles, comme le veut l'Apôtre, et d'être de ceux auxquels on peut reprocher ce que le même saint Apôtre reproche à quelques-uns, qu'ils n'entendent pas ce qu'ils disent et ce qu'ils assurent (961). Et nous avons vu, ci-dessus, avec saint François de Sales, qu'une des qualités nécessaires à un prédicateur, est de posséder une saine doctrine. Mais il faut qu'on ait fait une étude sainte, c'est-à-dire, qu'on n'ait pas seulement étudié les lettres humaines, et tout ce qu'on enseigne dans les écoles, mais qu'on se soit encore appliqué à connaître les vérités divines, en les lisant dans les saints livres, en les méditant devant Dieu, et en lui demandant la grâce de les entendre et d'en être bien pénétré (962).

Il est certain aussi qu'encore qu'une étude telle qu'on vient de dire, soit une excellente préparation pour prêcher avec fruit, il faut pourtant avant que de monter en chaire, quand le temps est venu, se préparer, selon le besoin qu'on en a, pour choisir devant Dieu les vérités et les avis de salut qu'on pourra plus utilement annoncer aux auditeurs, et prévoir même les preuves les plus convaincantes pour bien établir ce qu'on doit avancer, et les expressions les plus propres pour parler clairement et affectueusement sur la matière qu'on a en main (963). Cette manière de se préparer à prêcher est en usage parmi les prédicateurs les plus chrétiens; mais ils se gardent bien de donner du temps à la recherche des pensées rares et subtiles, et au choix des mots à la mode, et à composer des périodes avec toute la justesse et la cadence qui se trouvent dans les pièces les plus fleuries des orateurs. Un tel soin est tout à fait indigne d'un prédicateur évangélique et d'un esprit chrétien; il est même contre la véritable éloquence (964). La vérité est offusquée sous tant d'ornements, et tous les auditeurs de bon sens trouvent la beauté naturelle dans un discours plus recevable et plus digne d'estime, sans comparaison, que la beauté fardée. Aussi saint Prosper disait, dans ce sentiment, que les auditeurs prudents veulent que ce qu'on leur dit ait de la force plutôt

(958) Concionem suam exornet non verborum vel lectissimorum inani sonitu et sermone nimis elaborato, et pene calamistrato ac fucato, quo nihil potest esse infructuosius, sed gravi plenoque sanctæ doctrinæ. (S. Carol. Borr., *Inst. præd. verbi Dei*, c. 5.)

(959) Elocutionis genus exquisitum ne affectet; fucum omnem fugiat. (*Ibid.*)

(960) Concionator, antequam prædicationis officium aggrediatur, in omnis sacræ ecclesiasticæque doctrinæ studiis, ut maxime potest, versari debet. (*Ibid.*)

(961) *Non intelligentes neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant.* (*I Tim.* I, 7.)

(962) Theologiæ illius quæ tota in spiritualis vitæ institutis tradendis quæque in purgandis affectibus, in reformationeque interiori versatur, atque ob eam causam mystica vocatur, præcepta atque exercitationes bene norit. Sanctarum meditationum orationisque mentalis usum ac peritiam habebit, ut alios ad cœlestium contemplationum studium erudire concionando possit. (*Ibid.*)

(963) Locos item sibi comparabit quibus auditorum animi commoveri, atque excitari solent ad Dei amorem, ad cœlestis patriæ desiderium, ad pœnitentiam, ad scelerum detestationem, ad virtutum studium, ad metum divini judicii, ad spem misericordiæ, ad misericordiam charitatemque erga proximum, et ad cæteras affectiones quæ christianas virtutes pariunt. (*Ibid.*)

(964) Inflata oratione ne utatur sed gravi. Exordiatur moderato et temperato dicendi genere: in quo exordio vitentur similitudines præsertim poetico more explicatæ. (*Ibid.*)

que des ornements recherchés (965). Saint Ambroise dit que la prédication chrétienne n'a nul besoin de la pompe du discours ; que celui-là cherche sa propre gloire, qui veut donner à la foi de Jésus-Christ les ajustements des belles paroles ; qu'il obscurcit cette sainte foi par l'éclat de sa rhétorique, en sorte que c'est lui qu'on loue dans son auditoire, et non pas la vérité divine qu'on n'aperçoit pas seulement dans son discours. (*In cap.* XXXI *Prov.;* et lib. VIII *in Luc.*) Saint Augustin dit contre ceux qui affectent de prêcher poliment, que c'est l'inclination des esprits bien faits d'aimer dans un discours la vérité, et non pas les paroles. (Lib. IV *De doct. Christ.*, c. 17, et *De catechizandis rudib.*, c. 4.) Enfin, c'est le sentiment commun des saints docteurs, que la forte et grave simplicité a plus d'énergie et d'agrément que toutes les beautés de l'éloquence profane.

Et ce que ces saints hommes ont enseigné sur ce point par leurs paroles, ils nous l'ont aussi enseigné par leurs exemples. Saint Augustin particulièrement est tout à fait admirable en ce qu'étant un prodige de science et de vivacité d'esprit, et un excellent maître de rhétorique, la charité et l'humilité l'ont réduit à faire quelquefois des sermons si simples et si familiers, que nos plus médiocres prédicateurs se résoudraient difficilement à en faire de semblables.

Mais les saints Pères n'étaient-ils pas savants et éloquents ?

Ils étaient très-savants, puisqu'ils ont réfuté avec tant de force toutes les erreurs qu'on a osé avancer de leur temps contre la foi catholique, et ils étaient excellemment éloquents, puisqu'ils ont si bien réussi à interpréter les saintes Lettres, à enseigner les vérités divines, à faire connaître les maximes de l'Evangile et à en persuader la pratique. Mais leur doctrine et leur éloquence toute chrétienne n'avaient rien de séculier ; leurs discours évangéliques n'empruntaient rien de Babylone (966). C'étaient des discours simples et convaincants par leur force, et agréables par leur naïveté majestueuse, Dieu accompagnant et animant de sa bénédiction les paroles de ses serviteurs.

—

CHAPITRE X.

De ce que l'on doit dire en prêchant, et de la manière de le dire utilement.

Ce que vous nous avez dit dans le chapitre précédent, nous fait assez entendre ce que c'est qu'un mauvais sermon. Maintenant, pour achever cette instruction, dites-nous ce qui est requis dans un sermon, afin qu'il soit bon et utile ?

Nous pourrions répondre à cette question qu'un sermon est toujours bon et salutaire, quand il est prononcé par un vrai ami de Dieu, et qu'il part d'un zèle ardent et accompagné de prudence. Mais parce qu'il s'agit ici de l'extérieur d'un bon sermon, nous répondrons que celui-là en a fait un bon, qui y dit ce qu'il y faut dire, et comme il se doit dire (967). Cette réponse sera établie et expliquée par les questions suivantes.

Qu'est-ce qu'il faut prêcher pour faire un bon sermon?

Saint Paul, admirable prédicateur, nous apprend ce qu'il faut prêcher, quand il dit à son disciple Timothée : *Prêchez la parole divine* (968). Car c'est comme s'il lui disait : Ne prêchez pas les inventions de votre esprit, n'annoncez rien de la part de Dieu que ce que vous aurez appris de Dieu, même en lisant et méditant sa sainte parole, en sorte que vous puissiez toujours dire à vos auditeurs, à l'imitation des prophètes : *Voici ce que vous dit le Seigneur* (969). Dieu nous ayant fait la miséricorde de nous instruire lui-même par sa sainte parole, de ce que nous devons savoir et faire savoir aux autres des perfections de son être adorable, des merveilles de ses œuvres, et des moyens par lesquels il veut que nous l'honorions, tout ce que nous dirions de tout cela sans l'avoir appris de sa révélation, ne se pourrait dire sans une témérité folle et impie, selon la doctrine de saint Hilaire (970).

Le même Apôtre nous apprend encore ce qu'il faut prêcher, quand il dit de lui qu'il prêche Jésus-Christ (971). Sur laquelle parole il y a deux choses à remarquer : premièrement, que prêcher Jésus-Christ était très-assurément et très-expressément la vocation de saint Paul, puisque le même Jésus, après avoir fait en lui ce changement dont on louera éternellement sa puissance et sa miséricorde, dit que Saul était un

(965) Non se debet Ecclesiæ doctor de accurati sermonis ostentatione jactare, ne videatur Ecclesiam Dei non velle ædificare, sed magis se quantæ sit eruditionis ostendere. Non igitur in verborum splendore fiduciam ponat, non in vocibus delectetur populi acclamantis sibi, sed fletibus.. Tam simplex et apertus etiam minus Latinus, disciplinatus tamen et gravis sermo debet esse pontificis, ut ab intelligentia sua nullos quamvis imperitos excludat, sed in omnium audientium pectus cum quadam delectione descendat. (Lib. I *De vit. contempt.*, cap. 23.)

(966) Alia enim est ratio declamatorum, et alia doctorum. Illi elucubratæ declamationis pompam totis facundiæ suæ viribus concupiscunt: isti sobrio usitatoque sermone Christi gloriam quærunt. Illi rebus inanibus pretiosa verborum induunt ornamenta, isti veracibus sententiis ornant verba simplicia. (S. PROSPER., *ibid*, c. 24)

(967) Pensare debet doctor quid loquatur, cui loquatur, quando loquatur, qualiter loquatur et quantum loquatur. Si unum horum defuerit, locutio apta non erit. (S. GREGOR. Pap., hom. 11 *in Ezechiel.*)

(968) *Prædica verbum.* (*II Tit.* IV, 2.)

(969) *Hæc dicit Dominus.* (*Passim* apud prophetas.)

Ea est suggesti auctoritas, ut sacram Scripturam in primis, et sanctorum veterum Patrum doctrinam requirat. (S. CAR., *ubi supra.*)

(970) Ipsi de se Deo credendum est. (S. HILAR., lib. IV *De Trinitate.*)

(971) *Nos autem prædicamus Christum.* (*I Cor.* I, 23.)

qu'il avait choisi pour porter son nom devant les gentils, devant les rois et devant les enfants d'Israël (972). Secondement, que prêcher Jésus-Christ, comme l'ont prêché saint Paul et les autres apôtres, et comme nous devons faire à leur exemple, c'est prêcher la parole de Dieu; car c'est faire reconnaître et remarquer Jésus-Christ dans toutes les Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament. Saint Augustin se servait de ce principe pour chercher Jésus-Christ dans toute l'Ecriture, comme d'une clef nécessaire pour bien trouver le sens des prophéties et des figures de l'Ancien Testament, en y découvrant ce qui y est prédit et figuré touchant le Rédempteur du monde (973). Et ce saint docteur tenait ce principe, premièrement, des paroles de Notre-Seigneur, qui a dit qu'il est écrit de lui, dans la Loi, dans les Prophètes et dans les Psaumes (974); ce qui nous apprend assez qu'on n'a pas la vraie intelligence des anciennes Ecritures, quand on n'y aperçoit pas Jésus-Christ. Secondement, saint Augustin s'était confirmé dans ce sentiment en observant que les premiers qui, pleins de Dieu, ont annoncé Jésus-Christ aux hommes, particulièrement saint Pierre, saint Paul, saint Philippe diacre, et Jésus-Christ même, ont expliqué pour cela les admirables prédications que les prophètes en ont laissées dans leurs écrits.

Le Fils de Dieu nous prescrit lui-même la matière unique de nos prédications, quand il dit à ses disciples : *Prêchez l'Evangile à toutes les créatures* (975). En quoi il ordonne de sa propre bouche la même chose qu'il devait ordonner ensuite par son grand Apôtre. Car prêcher l'Evangile, c'est prêcher la parole divine, c'est annoncer Jésus-Christ, puisque c'est porter aux hommes la très-bonne et très-heureuse nouvelle de l'ineffable charité de Dieu envers eux, qui a été si excessive qu'il leur a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais ait la vie éternelle (976). Or, nous prescrire de prêcher Jésus-Christ et son Evangile, c'est nous donner une fort ample matière; car prêcher Jésus-Christ, c'est instruire les hommes de sa première origine qui est le sein de son Père, de son incarnation, de sa naissance selon la chair, de tous les autres mystères, de sa doctrine, de ses lois et de ses exemples, de ses miracles, de notre rédemption dans son sang, et des fruits qui nous en reviennent, qui sont la rémission de nos péchés, notre sanctification et notre salut éternel; c'est aussi leur annoncer leur obligation de croire en lui, de mettre en lui toute leur espérance, de l'aimer de tout leur cœur, d'apprendre sa doctrine, d'obéir à ses lois, et de suivre ses exemples; enfin, c'est leur faire connaître le bonheur incomparable qu'il y a d'être Chrétiens, c'est-à-dire disciples de Jésus-Christ dans son Eglise, et leur intimer ce qu'ils doivent croire, et ce qu'ils doivent pratiquer dans la profession du christianisme. Toutes ces matières sont comprises dans ce qu'on appelle prêcher Jésus-Christ et son Evangile, et annoncer la divine parole. Tout prédicateur donc les doit bien connaître, c'est-à-dire, les connaître avec intelligence, avec religion avec amour, et avec un bon zèle de les communiquer au prochain (977).

Enfin, la sainte Eglise nous prescrit encore la même matière, en ce qu'elle instruit, dans le concile de Trente, les archiprêtres, les curés et tous ceux qui ont à gouverner des églises paroissiales, leur enjoignant de pourvoir par eux-mêmes, ou par d'autres personnes capables, à la nourriture spirituelle des peuples; c'est-à-dire, à leur enseigner ce qu'il est nécessaire de savoir pour être sauvé, et à leur faire connaître en peu de paroles et en termes intelligibles les vices qu'ils doivent éviter, et les vertus qu'ils doivent suivre pour se garantir des peines éternelles, et pour obtenir la gloire céleste (978). Donner ces instructions n'est autre chose que prêcher Jésus-Christ et annoncer son Evangile. Car enseigner aux hommes ce qu'ils doivent savoir pour être sauvés, c'est leur faire connaître Jésus-Christ, ses mys-

(972) *Vas electionis est mihi iste ut portet nomen meum coram gentibus, et regibus, et filiis Israel.* (*Act.* IX, 15.)

(973) Non solum omnes prophetiæ et præcepta vitæ, verum etiam sacra, sacerdotia, tabernaculum, sive templum, altaria, sacrificia, cæremoniæ, dies festi, et quidquid aliud ad servitutem pertinet quæ Deo debetur, ea significaverunt ac prænuntiaverunt quæ propter æternam vitam, fidelium in Christo et impleta credimus, et impleri cernimus, et implenda confidimus. (S. Aug., lib. VII *De fid. Dei*, c. 32.)

(974) *Necesse est impleri omnia quæ scripta sunt in lege Moysi, et prophetis, et psalmis de me.* (*Luc.* XXIV, 44.)

(975) *Prædicate Evangelium omni creaturæ.* (*Marc.* XVI, 15.)

(976) *Deus autem qui dives est in misericordia, propter nimiam charitatem suam qua dilexit nos, et cum essemus mortui peccatis, convivificavit nos in Christo, et conresuscitavit, et consedere fecit in cœlestibus in Christo Jesu.* (*Ephes.* II, 4, 5.)

Sic enim Deus dilexit mundum ut Filium suum unigenitum daret, ut omnis qui credit in ipsum non pereat, sed habeat vitam æternam. (*Joan.* III, 16.)

(977) Hoc articulo, veluti fundamento quodam, Christiana religio et fides nititur, eoque posito reliqua omnia recte constituta sunt. (*Catechis. conc. Trident.*, I, part. IV, num. 5.)

Quidquid gestum est in cruce Christi, in sepultura, in resurrectione, etc., ita gestum est ut iis rebus non mystice tantum dictis, sed etiam gestis configuraretur vita Christiana. (S. Aug., in *Enchirid.*, c. 53.)

(978) Archipresbyteri, plebani, et quicunque parochiales, vel alias curam animarum habentes ecclesias, per se vel alios idoneos, si legitime impediti fuerint, diebus saltem Dominicis et festis solemnibus plebes sibi commissas pro sua et earum capacitate pascant salutaribus verbis, docendo quæ scire omnibus necessarium est ad salutem, annuntiandoque eis cum brevitate et facilitate sermonis vitia quæ eos declinare, et virtutes quas sectari oporteat, ut pœnam æternam evadere, et cœlestem gloriam consequi valeant. Conc. Trid., sess. 5, cap. 2, *De reform.*)

tères et sa doctrine (979), et les instruire sur leur obligation d'éviter les péchés par lesquels on encourt la damnation, et de pratiquer les vertus par lesquelles on acquiert la vie éternelle ; c'est les informer de ce qui est défendu, et de ce qui est ordonné dans le saint Evangile.

Ceux qui allèguent en chaire des sentences des saints Pères et des exemples de la vie des saints, font-ils contre la maxime de ne prêcher que l'Ecriture?

Non, parce que, selon le sentiment de saint François de Sales, les écrits des Pères, et tous les bons livres de piété approuvés par l'Eglise, sont l'Ecriture sainte expliquée, et la vie des saints est l'Ecriture sainte pratiquée.

De tout ce que nous venons de dire, touchant la matière de la prédication, nous devons tirer deux conséquences : la première, qu'un prédicateur de l'Evangile se doit bien garder d'imiter ceux qui se plaisent à citer beaucoup dans leurs sermons les poëtes et les philosophes païens (980) ; la seconde, que nous devons tous nous défier des inventions de notre propre esprit, et n'interpréter jamais le sacré texte que selon le sentiment de la sainte Eglise (981).

Dites-nous maintenant de quelle manière il faut prêcher?

Voici ce qui m'est resté dans l'esprit de ce que j'en ai ouï dire à quelques serviteurs de Dieu, bien intelligents et expérimentés en cette matière.

Quand on a choisi une ou plusieurs vérités importantes au salut ou à la perfection des auditeurs, il faut tâcher de les expliquer, de les prouver et de les persuader ; de les expliquer clairement, de les prouver fortement et de les persuader affectueusement (982). Voilà trois choses qu'il nous faut un peu considérer.

Comment montrez-vous qu'un prédicateur doit s'expliquer clairement?

Premièrement, par cette raison de saint Augustin : que nos discours les plus congrus et entiers ne sont bons à rien, si nous les faisons à des gens qui ne les comprennent pas (983). A quoi on peut ajouter fort raisonnablement, que parler au peuple en des termes recherchés qui ne sont pas de son usage, ou avec des conceptions théologiques et relevées, ou en se servant des preuves subtiles qu'à peine on entendrait dans l'école, c'est ne pas garder, en prêchant, les lois ni de l'humilité, ni de la charité, ni du bon sens ; car l'humilité veut que le prédicateur ne s'élève pas, mais s'accommode aux petits, renonçant à la réputation d'un faiseur de pièces savantes et du haut style (984). La charité ne lui permet pas de faire des discours, après lesquels un pauvre peuple s'en retourne sans en avoir pu tirer aucun fruit, parce qu'il n'y a rien compris (985) ; et le bon sens exige qu'on ne parle à qui que ce soit que pour se faire entendre, puisque la parole ne nous est donnée que pour cela. Un homme qui prêcherait en hébreu ou en grec une heure entière devant des artisans et des marchands, serait traité de fou, et il le mériterait bien. Et ceux-là ne méritent-ils pas le même traitement, qui font des sermons aussi peu intelligibles à leurs auditeurs, que s'ils prêchaient en langue hébraïque (986).

Secondement, l'Eglise nous apprend qu'il faut que nos sermons soient clairs et intelligibles, quand elle ordonne, dans le concile de Trente, comme nous avons vu, que les pasteurs instruisent les Chrétiens de leurs devoirs en termes faciles à comprendre (987) ; quand elle y compare la science du salut que nous devons prêcher, à un pain solide qu'il faut rompre aux petits, afin qu'ils s'en puissent nourrir (988) ; et quand elle y enjoint aux curés d'expliquer les vérités de la foi en langage du pays, si cela est nécessaire, pour en donner à tous l'intelligence. On voit par là qu'elle désire que nous ayons tant d'affection à nous faire entendre aux plus grossiers, que nous imitions dans le besoin cette charité admirable, avec laquelle le grand saint Augustin s'abaissait jusqu'à dire

(979) *Hæc est vita æterna, ut cognoscant te, solum Deum verum, et quem misisti Jesum Christum.* (*Joan.* XVII, 3.)

Jesus Christus est codex apertus in quo legendo et meditando universa virtutum disciplina discitur. (S. LAUR. JUSTIN., *De humilit.*, c. 21.)

(980) Ne ex profanis libris (qui non sine reprehensione ab hominibus religiosis legi posse videntur), quidquam in medium afferat. Ethnicorum doctrinam, poetarum versus, philosophorum disciplinas, quæ religioni Christianæ non alienæ, sed accommodatæ videntur, ad utilitatem et usum revocari sancti doctores Augustinus et Hieronymus, aliique censuerunt ; sed concionator hoc faciat quam rarissime, neque ubi primo disputationem aliquam aggressus est, sed postea quam sacrarum Litterarum testimonia attulerit. (S Car. BORR., *ubi supra.*)

(981) Ne sacram Scripturam ad suos sensus contorqueat contra eum sensum quem tenuit et tenet sancta mater Ecclesia, aut contra unanimem sanctorum Patrum consensum. (*Ibid.*)

(982) Dixit quidam, et verum dixit, ita dicere debere eloquentem, ut doceat, ut delectet, ut flectat... Agit ergo noster eloquens, agit ut intelligenter, ut libenter, ut obedienter audiatur. (S. AUG., lib. IV *De doct. Christ.*, c. 17.)

(983) Utendum etiam verbis minus integris, dum tamen res ipsa doceatur integre.... Quid enim prodest clavis aurea si aperire quod volumus non potest, aut quid obest lignea si hoc potest? (*Ibid.*, cap. 11.)

(984) Debet concionator ad infirmitatem audientium semetipsum contrahendo descendere, ne dum parvis sublimia et idcirco non profutura loquitur, se magis curet ostendere quam auditoribus prodesse. (S. GREG. Pap., lib. XX *Moral.*, c. 2.)

(985) *Quis ex vobis homo quem si petierit filius suus panem, nunquid lapidem porriget ei?* (*Matth.* VII, 9.)

(986) Totam concionem accommodabit concionator ad ingenium conditionemque hominum apud quos concionaturus est. Nihil enim ineptius et absurdius dici fingive potest quam si in pago apud rusticos, etc. (S. CAROL., *ubi supra.*)

(987) Cum brevitate et facilitate sermonis. (Sess. 5, c. 2, *De reform.*)

(988) Provida pastoralis sollicitudo non desit, ne illud impleatur : *Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis.* (*Thren.* IV, 4.) [*Ibid.*]

en chaire des mots barbares, de peur que les pauvres gens qui l'écoutaient ne comprissent rien dans des expressions plus correctes (989). (Sess. 22, c. 35 *De reform.*)

Que doit observer un prédicateur pour parler clairement et intelligiblement?

Premièrement, il doit prononcer distinctement et même un peu lentement. La plupart des esprits ne peuvent suivre un prédicateur qui parle vite, ni par conséquent comprendre ce qu'il dit. La prononciation est plus importante qu'on ne peut dire dans tout discours public. Or, s'il y faut un peu de lenteur, comme il est évident par la raison que nous venons de dire, il ne faut pas aussi qu'il y en ait trop, comme on voit dans certains prédicateurs qui parlent d'un air mélancolique, et en d'autres qui, par pesanteur d'esprit ou par timidité, hésitent presque à chaque mot, et font attendre s'ils parleront ou s'ils demeureront courts. Cette manière triste et ennuyeuse rebute beaucoup les auditeurs (990).

Secondement, il doit parler assez haut, dès le commencement de son discours, pour faire comprendre d'abord de quoi il va parler. Il est contre le bon sens de parler si bas qu'on ne puisse être entendu (991), comme ne pas soutenir sa voix à la fin des périodes, est un défaut qui fait de la peine aux auditeurs attentifs.

Troisièmement, ne point citer de passages latins devant le peuple, sans les traduire en français (992). Ces citations, qu'on ne traduit pas, sont fort inutiles, et ne font qu'interrompre l'attention du plus grand nombre des auditeurs.

En quatrième lieu, ne point se servir de termes scientifiques, que fort peu de gens peuvent comprendre (993). En dire beaucoup est un pédantisme blâmé de toutes les personnes de bon sens. Et on n'encourt pas moins de blâme, quand, pour paraître bien disant, on affecte de dire des mots à la mode qui, n'étant pas encore en usage parmi le peuple, sont entendus de peu de gens (994).

En cinquième lieu, user de divers exemples et de quelques comparaisons familières, comme ont fait plusieurs prédicateurs avec bénédiction (995).

Enfin, bien comprendre une bonne fois, et se souvenir toujours qu'un prédicateur n'est ni charitable, ni judicieux, quand il parle sans faire entendre ce qu'il dit.

Puisque le discours d'un prédicateur chrétien doit être intelligible et familier, pourquoi dites-vous donc qu'il doit prouver fortement ce qu'il avance?

Plusieurs prédicateurs ne peuvent se résoudre à parler d'un langage simple et familier, parce qu'ils sont persuadés que ce langage est toujours bas et rampant, et qu'on ne peut le soutenir par aucune vigueur d'éloquence. Mais le véritable talent de la prédication chrétienne et apostolique consiste à savoir parler fort intelligiblement et simplement, et tout ensemble avec une grande force. Le même apôtre qui nous apprend que le prédicateur de l'Evangile doit ne point profaner son discours par les pensées curieuses et les belles paroles de l'éloquence humaine, nous dit aussi que le prédicateur doit être un homme d'une saine doctrine, capable de convaincre ceux qui s'opposent aux vérités qu'il annonce (996). Il faut donc qu'il soit solide, aussi bien qu'intelligible, il faut qu'animé de l'esprit de Notre-Seigneur, il soit puissant en paroles (997) et oblige ses auditeurs à reconnaître que ce qu'il prêche est la vérité. Il faut, par exemple, que pour établir une vérité de foi, il allègue doctement les témoignages incontestables de la parole de Dieu, et en fasse remarquer la force. Il faut que, lorsqu'il veut donner de l'horreur de quelque vice, il montre clairement et fortement l'extrême haine que Dieu en a, et les terribles punitions dont il le châtie, combien ce vice déshonore et profane indignement la sainteté du christianisme. Il faut que, quand il veut porter ses auditeurs à aimer et embrasser quelque vertu chrétienne, il leur fasse entendre ce qu'a dit Notre-Seigneur, et ce qu'il a fait pour nous recommander cette vertu par ses paroles et par ses exemples; qu'il leur représente la nécessité qu'ils en ont, et les grands biens qu'elle cause à ceux qui la pratiquent, et qu'il leur allègue ces motifs et d'autres semblables, qu'il aura puisés dans les saints Livres, non pas faiblement et d'un ton languissant, mais d'un air vif et animé et pressant. L'expérience a toujours fait voir qu'en parlant de cette manière, on fait avec la grâce

(989) Cap. 11, *De doct. Christ.*, dicit *ossum* et non *os* ne vox ista *os*, non pro *osse* sed pro *ore* accipiatur.

(990) Ut nimiam tarditatem quasi verba difficile inveniens, ita nimiam celeritatem fugiat; non enim proficit oratio ita effusa, sed quasi animos auditorum prætervolat; itaque pro rerum opportunitate nunc tarde, nunc celeriter, eloquatur. (S. CAROL., *loc. supra cit.*)

In exordio vocem sedatam adhibeat, et quotidiano sermoni proximam; in narratione vocis varietate utatur, ut quo quidque pacto gestum sit ita narrare videatur..... in cohortatione quæ in epilogo concionis sit, primo voce utatur attenuatissima quæ fit faucibus contractis, deinde clamore leni, non obstrepero; mox sono æquabili, ac postremo voce celeri. (*Ibid.*)

(991) Ita loqui ut non audiaris ejus est qui nullo est sensu præditus. (S. CLEM. Alex., lib. II *Pædag.*, cap. 7.)

(992) Ne sanctorum doctorum prolixas sententias, sed breves Latino sermone proferat. (S. CAR., *loc. supra cit.*)

(993) Verba antiqua et peregrina fugiat. (*Ibid.*) Ne obscure loquatur ut dictum facile percipi nequeat. (*Ibid.*)

(994) Elocutionis genus exquisitum ne affectet. (*Ibid.*)

(995) Vim et copiam habebit similitudinum quæ ab agricultura, vinea, semente, sole, luna, aliisque rebus ducuntur quæ sub sensum cadunt, atque intelligentiam, præsertim eorum etiam rudium ad quos concio habetur. (*Ibid.*)

(996) *Potens sit exhortari in doctrina sana, et eos qui contradicunt arguere.* (*Tit.* I, 9.)

(997) *Potens in opere et sermone coram Deo et omni populo.* (*Luc.* XXIV, 19.)

du Saint-Esprit, de fortes impressions dans les âmes (998).

Pourquoi dites-vous qu'il faut encore que le discours du prédicateur soit dévot et affectif?

Parce que, comme Dieu se sert de la solidité et de la force chrétienne pour convaincre les esprits, il se sert aussi du style dévot et affectif pour toucher et amolir les cœurs. Or ce que nous appelons ici parler dévotement, n'est autre chose que parler d'un cœur touché et attendri par les saintes vérités que l'on prêche, pour les avoir méditées et goûtées en la présence de Dieu, avant que de les prêcher. La langue parle aux oreilles et le cœur parle au cœur, dit saint François de Sales, et un prédicateur donne à sa voix un grand pouvoir sur les âmes, quand il fait paraître qu'il est lui-même bien persuadé et pénétré de ce qu'il veut persuader aux autres (999).

Un prédicateur ne doit-il pas tâcher de parler d'une manière agréable à ses auditeurs?

Oui, saint Augustin veut qu'il parle agréablement, afin de retenir ses auditeurs et les rendre attentifs sans ennui (1000). Mais il est certain que s'il prêche de la manière que nous venons de dire, il ne prêchera point sans beaucoup d'agrément. Car dire en chaire des vérités importantes, et les dire avec clarté, force et affection, c'est plaire infailliblement à son auditoire. L'homme aime naturellement les bons raisonnements, son esprit reçoit très-volontiers des preuves évidemment fortes et convaincantes, et son cœur se laisse toucher avec plaisir par les sentiments d'un cœur enflammé qui lui parle (1001).

CHAPITRE XI.

De la prudence du prédicateur de l'Evangile.

Vous disiez, dans le chapitre précédent, que la bonne prédication part d'un zèle accompagné de prudence. Croyez-vous que la prudence est nécessaire à un prédicateur de l'Evangile?

Elle est très-nécessaire à un prédicateur et à un ouvrier de la vigne du Seigneur, parce que, sans cette vertu, son zèle sera de ces zèles indiscrets qui font souvent plus de mal que de bien, et toutes ces autres vertus dégénèreront en vices, selon la doctrine de saint Bernard (1002). Sans la prudence aussi, il n'évitera pas plusieurs grands inconvénients dans lesquels nous voyons tomber tous les jours les zélés imprudents.

Quels sont particulièrement les inconvénients où tombent les zélés indiscrets?

On en peut remarquer particulièrement quatre, qui me semblent bien considérables.

Le premier est de ceux qu'on voit travailler avec tant d'ardeur pour le salut du prochain, qu'ils s'oublient du leur propre, abandonnant les exercices de piété qui sont nécessaires à leur conscience et à leur intérieur. D'où il arrive que plusieurs sont bien moins recueillis, moins mortifiés, moins humbles, et plus libres à s'échapper en bien des fautes, depuis qu'ils prêchent et confessent beaucoup (1003). Cependant nul n'est vraiment sage, s'il n'est sage pour soi-même (1004). Cependant notre charité envers les âmes n'est pas une vraie charité, si notre propre âme n'a pas ses premiers soins; il ne nous servira de rien d'avoir gagné tout l'univers en nous perdant nous-mêmes, et nous sommes dans une grande et pernicieuse illusion, si nous croyons bien servir Dieu dans son Eglise, en omettant ce qu'il veut de nous principalement, et avant toutes choses, qui est notre sanctification et notre salut (1005). Réglons-nous donc sur ces paroles que dit l'Apôtre à des pasteurs établis par le Saint-Esprit pour gouverner l'Eglise, en prenant congé d'eux dans la ville de Milet: *Veillez attentivement sur vous-mêmes et sur*

(998) Perenni quadam doctrinæ, ardentisque cohortationis perseverantia et perpetua quasi contentione (id quod olim sanctissimos viros Ambrosium, Augustinum et Chrysostomum fecisse traditum est), inveteratos male vivendi mores, depravatamque consuetudinem radicitus evellere studebit. (S. Car. *loc. toties cit.*)

Loci corruptelas conquiret, quas ut occasio feret verborum vi, et sententiarum pondere, et in primis sacrarum Litterarum testimoniis exemplisque constantissime usque adeo impugnabit, ut funditus quantum in se est exstirpet, Deo juvante. (*Ibid.*)

(999) Ut sanctas commotiones in aliis excitet, tales primum animo suo ipse concipiet, atque in sese exsuscitabit; ita ut quales in aliorum mentes transfundi cupit, ipse illas animi sui sensibus recte conceptas quasi spectandas cæteris proponat.... Quem igitur mentis ardorem ex religiosa divinarum precum recitatione, sacra celebratione et pia meditatione, Deo juvante, conceperit, eumdem studiose curet secum in suggestum deferre. (*Ibid.*)

(1000) In omnium audientium pectus cum quadam delectatione descendat. (S. Prosp., *De vit. contempl.*, lib. I, cap. 23)

(1001) Docente te in Ecclesia, non clamor populi, sed gemitus suscitetur. Lacrymæ auditorum laudes tuæ sint. (S. Hieron., lib. II, epist. 12.)

(1002) Est ergo discretio non tam virtus quam quædam moderatrix et auriga virtutum, ordinatrixque affectuum, et morum doctrix. Tolle hanc, et virtus vitium erit, ipsaque affectio naturalis in perturbationem magis convertetur exterminiumque naturæ (S. Bern., serm. 49 *in Cant*)

(1003) *Quid prodest homini si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur?* (*Matth.* XVI, 26.) Ubi sapientia, ubi prudentia? Dic, oro, quid lucraberis, si dum servos tuos deliciose vivere videas, tu extremo inediæ malo debilitatus jaceas? Quid dabit homo commutationis pro anima sua? Num, inquit, aliam habes animam, quam possis pro anima tua dare? Pecuniam qui amisit, aliam pro amissa potest offerre, similiter qui ædes, qui servos, qui cætera hujusmodi amisit, animam vero si perdas, aliam pro ea dare nunquam poteris (S. Chrysost., hom. 56 *in Matth.*)

(1004) *Qui sibi nequam est cui alii bonus erit?* (*Eccli.* XIV, 5.)

(1005) Noli de alienis curare et te ac tua negligere. His similis es qui metallorum operi traditi sunt; nullum enim emolumentum, nullas opes inde consequuntur, sed magno periculo atque detrimento aliis laborant, imo et his multo miseriores sumus, quoniam mors doloris finem illis, nobis autem quos gehenna exspectat, veræ afflictionis initium affert. (S. Chrysost., hom. 56 *in Matth.*)

tout le troupeau (1006); où nous devons remarquer que Dieu veut que nous veillions premièrement et principalement sur nous-mêmes. Cela nous paraît encore dans ces autres paroles du même Apôtre à Timothée : *Veillez sur vous et prenez soin d'enseigner les autres, faites l'un et l'autre constamment, et par ce moyen, vous vous sauverez vous-même et ceux qui vous écoutent* (1007). Et ce que saint Paul prescrit en cela à tous les ouvriers apostoliques, il l'a pratiqué lui-même admirablement, comme on le voit dans l'histoire de sa vie. On y voit que ce grand homme, après avoir parlé de la résurrection des morts, en présence du gouverneur Félix, comme le rapporte saint Luc, dit : *C'est ce qui me fait prendre grand soin de conserver toujours ma conscience pure devant Dieu et devant les hommes* (1008) et qu'il dit encore dans sa Ire *Lettre aux Corinthiens : Je traite rudement mon corps et le réduis en servitude, de peur qu'ayant prêché aux autres je ne sois moi-même réprouvé* (1009).

Un autre inconvénient encore fort grand, où tombent les zélés imprudents, est d'embrasser du travail par-dessus leurs forces (1010). Comme il n'est pas possible qu'ils ne soient bientôt accablés sous ce faix trop pesant, bientôt aussi ils se rebutent de leurs emplois, et les quittent pour conserver leur santé dans une vie oisive (1011). Et voilà où le démon fait aboutir la fatigue excessive de plusieurs indiscrets qui n'ont pas profité de ces sages paroles de l'*Ecclésiastique : Mon fils, n'entreprenez pas un grand nombre d'actions* (1012); *celui qui agit peu acquerra la sagesse* (1013). D'où il est aisé de conclure, que se charger de trop d'occupations c'est n'être pas sage. D'où nous apprenons, aussi bien que de l'expérience, que c'est par une tentation pernicieuse que beaucoup d'ouvriers épuisent entièrement leurs forces, et se rendent incapables de servir l'Eglise par des travaux outrés. Apprenons donc à nous contenter humblement du peu que nous pouvons.

En troisième lieu, la tentation d'impatience fait tomber aussi les imprudents dans le grand inconvénient d'aller trop vite dans leurs entreprises, soit en les commençant plus tôt qu'il ne faut, soit en se hâtant beaucoup pour achever dans peu de temps (1014). Cette manière d'agir est une production de l'amour-propre et non pas de l'esprit de Dieu. L'esprit de Dieu nous porte toujours à agir avec ordre; il nous inspire la diligence, et non pas la précipitation, qui est ennemie de la prudence chrétienne (1015). Un des biens qu'il communique à nos âmes est le don de conseil, par lequel nous discernons à loisir, et avec tranquillité d'esprit, ce qu'il y aura à dire, à faire, à éviter dans l'exécution de nos bons projets (1016). Ceux que l'impatience empêche de prier Dieu autant qu'il le faut devant que de rien commencer, et qui ne prennent pas assez de temps pour délibérer sur la manière dont ils se devront comporter, eu égard au temps et au lieu où ils se trouvent, et aux personnes avec lesquelles ils pourront avoir affaire, ces inconsidérés se trouveront fort mal de cette conduite, comme nous en assure la parole de Dieu. L'expérience nous fait voir que tout ouvrage auquel on s'applique inconsidérément, le commençant avec précipitation, et le continuant avec vitesse, est toujours un ouvrage fort défectueux, et qu'autant qu'il est vrai qu'avec la patience nous achevons nos bonnes entreprises et les conduisons à leur perfection, comme le dit l'apôtre saint Jacques (1017), autant est-il certain que l'impatience nous y fait toujours mal réussir.

Est-ce la volonté de Dieu que nous soyons toujours bien prudents?

Oui, sa sainte parole nous exhorte à cela très-fréquemment. Elle dit à chacun de nous, dans les *Proverbes : Acquérez la prudence aux dépens de toutes vos possessions* (1018); *acquérez la prudence, parce qu'elle est plus précieuse que l'argent* (1019). Les apôtres saint Pierre et saint Paul nous disent très-souvent : *Soyez prudents*. Et Notre-Seigneur lui-même dit à ses disciples : *Soyez prudents comme des serpents, et simples comme des colombes* (1020). Par ces paroles, et mille autres semblables que nous lisons dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, nous connaissons que Dieu veut dans sa maison des serviteurs qui soient prudents aussi bien que fidèles.

Qu'est-ce proprement que la prudence chrétienne?

(1006) *Attendite vobis et universo gregi.* (*Act.* xx, 28.)

(1007) *Attende tibi et doctrinæ, insta in illis; hoc enim faciens, et teipsum salvum facies, et eos qui te audiunt.* (*I Tim.* iv, 16.)

(1008) *Studeo sine offendiculo conscientiam bonam habere ad Deum et ad homines semper.* (*Act.* xxiv, 16.)

(1009) *Castigo corpus meum, et in servitutem redigo, ne forte cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar.* (*I Cor.* ix, 27.)

(1010) Qui currit, illuminari necesse est lumine discretionis quæ mater virtutum est, et consummatio perfectionis, hæc enim docet *ne quid nimis.* (S. Bernard.)

(1011) Charitas fervens eadem bonorum omnium auctor, iis qui ea recte ut nesciunt malorum omnium auctor fuit. (S. Chrysost., lib. vi *De sacerd.*, cap. 5.)

(1012) *Fili, ne in multis sint actus tui.* (*Eccli.* xi, 10.)

(1013) *Qui minoratur actu, sapientiam percipiet.* (*Eccli.* xxxviii, 25.)

(1014) Vigor justitiæ sit semper fervidus, sed nunquam præceps. (S. Bernard., epist. 25.)

(1015) *In multo tempore prudentia.* (*Job* xii, 12.) *Attendite ut sciatis prudentiam.* (*Prov.* iv, 1.) Fervor vehemens absque discretionis temperamento præcipitat. (S. Bernard., serm. 23 in *Cant.*)

(1016) Fili, sine consilio nihil facias, et post factum non pœnitebit. (*Eccli.* xxxii, 24.)

(1017) *Patientia opus perfectum habet.* (*Jac.* i, 4.)

(1018) *In omni possessione tua acquire prudentiam, arripe illam, et exaltabit te.* (*Prov.* iv, 5.)

(1019) *Acquire prudentiam, quia pretiosior est argento.* (*Prov.* xvi, 16.)

(1020) *Estote prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ.* (*Matth.* x, 16.)

Saint Augustin dit que la vertu consiste à aimer ce qui doit être aimé, et qu'en bien faire le choix, c'est la vraie prudence. Il dit, parlant un peu autrement, que la prudence n'est autre chose que l'amour divin, discernant ce qui l'aide à s'unir à Dieu d'avec ce qui l'en empêche. D'où nous apprenons que la prudence chrétienne, la prudence des enfants de lumière, la prudence de l'esprit, de laquelle nous parlons ici, consiste, premièrement, à chercher uniquement dans toutes nos entreprises, notre union avec Dieu pour la gloire de son saint nom. Secondement, à nous appliquer à la recherche des moyens les plus propres pour faire que nos emplois réussissent en telle manière qu'ils soient véritablement saints et sanctifiants pour nous et pour d'autres. Troisièmement, à prévoir aussi les obstacles que le démon, le monde et la chair opposeront à nos bons desseins, afin qu'avec la grâce de Dieu nous puissions les éviter ou les surmonter (1021). Voilà ce que c'est que la prudence chrétienne opposée à la prudence de la chair, par laquelle les voluptueux ne cherchent que les moyens de satisfaire leur sensualité, et toute contraire à la prudence des enfants du siècle qui ne pensent qu'à ce qui regarde leur établissement sur la terre.

Par quels moyens pouvons-nous acquérir la prudence chrétienne?

Le premier moyen est de la demander à Dieu souvent et humblement dans nos prières. Le Saint-Esprit nous enseigne et nous prescrit ce moyen, quand il nous dit, dans les ***Proverbes**: C'est moi qui donne le conseil et l'équité, c'est moi qui donne la prudence et la force* (1022). Et dans l'*Ecclésiastique* : ***En toutes vos affaires priez le Très-Haut qu'il vous conduise dans le droit chemin de la vérité*** (1023). Et dans ces belles paroles de Tobie à son fils : ***Bénissez Dieu, demandez-lui qu'il conduise vos voies dans la droiture, et que tous vos desseins demeurent fermes en lui*** (1024). Le Saint-Esprit veut par là nous faire connaître que nous sommes aveugles dans notre propre conduite, et que nous nous égarons toujours s'il ne nous fait pas la grâce de nous éclairer (1025). Tous les saints ont reconnu l'extrême besoin qu'ils en avaient. On n'en a vu pas un qui, dans tous ses desseins, n'ait recouru au Père des lumières, lui disant, comme le saint roi David : ***Conduisez-moi dans votre vérité et enseignez-moi, car vous êtes mon Dieu et j'ai espéré toujours en vous*** (1026) ; ***Seigneur, montrez-moi vos voies, et enseignez-moi vos sentiers*** (1027). Nous devons dans la loi de grâce nous adresser particulièrement à Jésus-Christ pour lui faire de semblables demandes, parce qu'il est pour nous plein de grâce et de vérité, et qu'il est rempli de l'esprit de conseil (1028). N'entreprenons donc jamais rien sans lui avoir demandé sa lumière et sa grâce, de peur qu'il ne nous arrive d'être trompés, comme le fut Josué par les Gabaonites pour n'avoir pas invoqué Dieu avant que de traiter avec eux.

Le second moyen d'acquérir la prudence chrétienne, est de lire et de méditer la doctrine et les lois de Jésus-Christ. Salomon dit que ses écrits sont pour faire comprendre aux hommes les paroles de la prudence (1029) ; et en effet nous y trouvons de grands avis de sagesse et de probité ; mais Jésus-Christ est plus que Salomon (1030). Encore donc qu'il nous soit fort utile de lire et de remarquer les enseignements de ce sage roi, nous leur devons pourtant préférer la doctrine, les lois et les conseils que nous a donnés le Fils de Dieu par lui-même et par ses apôtres. Car enfin, tous les enseignements et toutes les lois du Fils de Dieu sont les enseignements et les lois de celui qui est la source de la sagesse (1031), et qui est le chemin, la vérité et la vie (1032). Nous ne pouvons donc que dire avec saint Bernard : « Où est la prudence, sinon en la doctrine de Jésus-Christ. Ceux-là seulement méritent le nom de prudents qui sont imbus de sa science. Cette divine doctrine est le séminaire de la prudence (1033). » Ce grand saint

(1021) Virtus non est, nisi diligere quod diligendum. Id eligere prudentia est; nullis inde averti molestiis, fortitudo est; nullis illecebris, temperantia est; nulla superbia, justitia est. (S. Aug., epist. 52.)

Invenisti prudentiam, si prioris vitæ peccata defles, si hujus sæculi desiderabilia parvipendas, si æternam beatitudinem toto desiderio concupiscas. Invenisti prudentiam, si singula tibi sapiant prout sunt, et hæc quidem amara et omnino fugienda, ista quoque velut caduca et transitoria contemnenda; illa vero ut perfecta bona totis appetenda desideriis, intimo quodam animi sapore dijudices et discernas. (S. Bern., serm. 15, *De divers.*)

(1022) *Meum est consilium et æquitas, mea est prudentia, mea est fortitudo.* (*Prov.* VIII, 14.)

(1023) *In his omnibus deprecare Altissimum, ut dirigat in veritate viam tuam.* (*Eccli.* XXXVII, 19.)

(1024) *Omni tempore benedic Deum, et pete ab eo ut vias tuas dirigat, et omnia consilia tua in ipso permaneant.* (*Tob.* IV, 20.)

(1025) *Avertente te, faciem turbabuntur; auferes spiritum eorum et deficient, et in pulverem suam revertentur. Emittes Spiritum tuum et creabuntur, et renovabis faciem terræ.* (*Psal.* CIII, 29, 30.)

(1026) *Dirige me in veritate tua, et doce me quia tu es Deus salvator meus, et te sustinui tota die.* (*Psal.* XXIV, 5.)

(1027) *Vias tuas, Domine, demonstra mihi, et semitas tuas edoce me.* (*Psal.* XXIV, 4.)

Domine, deduc me in justitia tua, propter inimicos meos, dirige in conspectu tuo viam meam. (*Psal.* V, 9.)

(1028) Dirigere et sanctificare, regere et gubernare dignare, Domine, Deus rex cœli et terræ, hodie corda et corpora nostra....Salvator mundi.

(1029) *Parabolæ Salomonis, filii David, regis Israel, ad sciendam sapientiam et disciplinam, ad intelligenda verba prudentiæ*, etc. (*Prov.* I, 1-3.)

(1030) *Ecce plusquam Salomon hic.* (*Matth.* XII, 42.)

(1031) *In quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi.* (*Col.* II, 3.)

(1032) *Ego sum via, veritas et vita.* (*Joan.* XIV, 6.)

(1033) Ubinam, quæso, vera prudentia nisi in Christi doctrina.... Soli qui ejus doctrina imbuti sunt, prudentes dicendi sunt.... Hujus doctrina seminarium prudentiæ est. (S. Bern., serm. 22, *in Cant.*)

veut dire, par ses dernières paroles, que cette science contient toutes les maximes de la vraie sainteté qui doivent être transportées et transplantées par toute la terre pour réduire les incrédules à la prudence des justes (1034). Faisons donc du fond de nos cœurs, au pied de notre adorable législateur, de Notre-Seigneur et notre Dieu, cette protestation que l'Eglise nous met tous les jours dans la bouche : ***Votre loi est le sujet de ma méditation, et je prends mon conseil de vos ordonnances*** (1035). Enfin, faisons profession d'être prudents en Jésus-Christ (1036), et selon son saint Evangile. Chacun voit assez que cette maxime est la maxime particulière des vrais ecclésiastiques (1037), quoiqu'il soit vrai que tous les bons Chrétiens la doivent suivre.

Le troisième moyen d'acquérir la prudence des enfants de lumière, c'est d'écouter volontiers les conseils des hommes sages et prudents. Il est écrit dans l'***Ecclésiastique : Mon fils, ne faites rien sans conseil, et vous ne vous repentirez point de ce que vous aurez fait*** (1038) ; et dans les ***Proverbes : Ceux qui font tout avec conseil sont conduits par la sagesse*** (1039) ; et dans Tobie : ***Demandez toujours conseil à un homme sage*** (1040). Le même sacré texte où nous lisons ces paroles, et beaucoup d'autres semblables, qui nous redisent tant de fois que Dieu veut que nous soyons dociles, c'est-à-dire, bien disposés à écouter les bons conseils ; ce même texte nous dit aussi plusieurs fois que nous ne devons point nous appuyer sur notre propre prudence (1041), nous imaginant que nous pouvons nous gouverner nous-mêmes. Tous les saints ont bien remarqué cette doctrine du Saint-Esprit, et plusieurs d'entre eux nous la font remarquer. Saint Basile, par exemple, nous dit que c'est un grand orgueil à un homme de croire qu'il n'a besoin d'être aidé de personne, et de n'adhérer qu'à ses propres sentiments, comme si toute la sagesse était en lui seul (1042). Et saint Jean Chrysostome dit aussi que tous ont besoin de quelques personnes qui leur donnent des avis, quand ils mériteraient d'être comparés à Moïse (1043). Ce saint docteur avait observé l'admirable docilité de Moïse, qui était un homme merveilleux en sa profonde science, aussi bien qu'en son autorité sur le peuple de Dieu, et en son accès auprès de la majesté divine. Moïse, le plus grand des hommes de son temps, ne trouve pas mauvais que Jéthro, son beau-père, lui remontre librement qu'il y a de l'imprudence dans sa conduite, et lui marque comme il doit se comporter pour mieux faire. Et non-seulement il ne trouve pas mauvais l'avis que lui donne cet homme, qui lui était inférieur en tout, mais il le reçoit volontiers, et le suit ponctuellement. Un tel exemple doit bien confondre tous ceux qui, par l'étrange aveuglement où les plonge leur présomption, se donnent une gloire qui n'appartient qu'à Dieu seul, savoir, la gloire de bien faire toute chose sans consulter personne, et sans besoin d'aucun conseil. Il semble qu'un superbe de cette sorte veut qu'on dise de lui, comme Isaïe et saint Paul disent de Dieu : ***Qui est-ce qui lui a donné conseil?*** (***Isa.*** XL, 13 ; ***I Cor.*** II, 16.) Apprenons donc de la docilité de Moïse et des autres saints, qu'il n'y a personne au monde, à quelque état de sagesse et de sainteté qu'il soit élevé, qui ne puisse recevoir utilement des avis de ceux qui sont au-dessous de lui, et qui ne doive, par conséquent, les écouter et les suivre volontiers. Aussi saint Thomas établit que la docilité nous est absolument nécessaire pour agir avec prudence, parce que l'homme ayant considéré un fort grand nombre de choses particulières dans ses entreprises, il lui est impossible de s'aviser de tout et de n'avoir pas besoin bien souvent d'être instruit par quelqu'un. Or, encore qu'il soit vrai qu'une personne moins capable qu'une autre puisse quelquefois lui donner de bonnes lumières, saint Thomas veut pourtant qu'on cherche le conseil de ceux à qui l'âge et l'exercice ont acquis de l'expérience (1044), selon ce qui est écrit dans l'***Ecclésiastique : Ne quittez***

(1034) ***Convertat incredulos ad prudentiam justorum.*** (***Luc.*** I, 17.)

(1035) ***Lex tua meditatio mea est....., et consilium meum justificationes tuæ.*** (***Psal.*** CXVIII, 77.)

(1036) ***Prudentes in Christo.*** (***I Cor.*** IV, 10.)

(1037) Pauci profecto qui utiliter, pauciores qui et humiliter præsint ; facile tamen utrumque adimplet qui matrem virtutum discretionem perfecte adeptus est. (S. BERN., serm. 23, *in Cant.*)

(1038) ***Fili, sine consilio nihil facias, et post factum non pœnitebit.*** (***Eccli.*** XXXII, 24.)

(1039) ***Qui agunt omnia cum consilio, reguntur sapientia.*** (***Prov.*** XIII, 10.)

(1040) ***Consilium semper a sapiente perquire.*** (***Tob.*** IV, 10.)

(1041) ***Ne innitaris prudentiæ tuæ... Ne sis sapiens apud temetipsum.*** (***Prov.*** III, 5, 7.)

(1042) Hoc apud te constanter teneto, ut nihil omnino quidquam præter illius voluntatem facias. Quidquid enim eo insciente facis, id furtum ac sacrilegium est, tibique exitium non utilitatem apportat. (S. BASIL., in *Ascetic. De abdic. rerum.*)

(1043) Serm. 13, *De ferendis reprehensionibus*, et hom. 22, *in Epist. ad Rom.*, sic habet : Ita nos Deus constituit ut alter alterius opera indigeat, quantumvis prudens sis altero tamen opus habes. Quod si te nullius opera indigere putaveris, factus es stultior et imbecillior. Talis enim nudum se omni auxilio reddit, et in delictis suis neque correctionem, neque veniam recipiet, sed Deum arrogantia sua irritabit. Fit enim sæpe numero ut prudens quod oportebat non videat, et stultior aliquid eorum quæ conveniunt inveniat ; id quod de Moyse et in socero ejus factum est, in Saule et puero suo, in Isaac et Rebecca. Ne putes ergo te deprimi quod alio indigeas ; nam hoc ipsum est quod te exaltat magis, quod validum, quod splendidiorem, quod securiorem facit.

(1044) 2-2, q. 49, art. 3. Quid alii de se sentiant ignoro, ego de me expertus sum quod dico ; et facilius imperare et securius possum præesse aliis multis quam soli mihi. Prudens ergo humilitas humilisque prudentia fuit, quod nequaquam credens posse sufficere tibi, alieno potius arbitrio deinceps vivere profuisti. (S. BERN., epist. 87.)

point la compagnie des vieillards, et unissez-vous de cœur à leur sagesse (1044*).

Le quatrième moyen d'acquérir la prudence des justes, c'est de prendre à tâche de la pratiquer en toute rencontre ; nulle vertu ne s'établit bien en nous qu'à mesure que nous en faisons de bonnes pratiques avec le secours de la grâce divine. Or, ce que nous venons de dire dans ce chapitre, en montrant les inconvénients que cause l'imprudence, et expliquant ce que c'est que la prudence chrétienne, selon les principes de saint Augustin, contient assurément de très-bonnes instructions sur la vraie pratique de cette vertu. Car il est certain que se bien garder de tomber dans ces inconvénients, comme nous avons vu qu'il faut faire ; tendre à nous unir à Dieu pour sa gloire et prendre de saints moyens pour parvenir à cette fin, et en écarter ou éviter les obstacles par un fidèle amour de Dieu, selon la morale de saint Augustin, c'est le véritable exercice de la prudence chrétienne et apostolique.

Nous ajouterons seulement ici les deux leçons de prudence que nous donne la sagesse divine, par l'exemple de deux animaux, qui sont la fourmi et le serpent.

Dans le livre des *Proverbes*, nous lisons ces paroles de la Sagesse : *Allez à la fourmi, paresseux, considérez sa conduite, et apprenez à devenir sage. Elle fait sa provision dans l'été, et amasse pendant la moisson de quoi se nourrir* (1045). Ce paresseux qui est ici blâmé, est, selon saint Augustin, le Chrétien imprudent qui, négligeant son salut, ne pense point à se pourvoir, quand il est temps, de ce qui lui est nécessaire pour vivre et mourir chrétiennement. Ce sacré texte nous avertit que pendant que Dieu nous donne de la santé, du loisir et de favorables occasions avec les lumières et les mouvements de sa sainte grâce, nous devons nous pourvoir diligemment d'un bon fond d'instructions et de maximes chrétiennes, et de fortes habitudes de toutes les vertus, afin que quand le temps des difficultés, ou des tribulations, ou des approches de la mort arrivera, nous nous trouvions en état de nous y comporter en vrais Chrétiens (1045*).

Or, si Dieu veut que, par l'exemple de la fourmi, nous apprenions à prévoir l'avenir, il veut aussi que, par l'exemple du serpent, nous apprenions à user des précautions nécessaires pour son service. Cet animal nous en fait de belles leçons dans plusieurs de ses propriétés, qu'il nous faut un peu remarquer pour savoir obéir à ce que nous prescrit notre divin Maître en nous disant : *Soyez prudents comme des serpents* (1046).

Premièrement, le serpent haïssant l'homme et le craignant comme son ennemi mortel, fuit sa rencontre, et, le voyant venir, il se cache promptement dans quelque buisson et sous des herbes. Cela nous apprend à regarder le monde pervers comme l'ennemi mortel de nos âmes, et à le haïr et fuir, autant qu'il nous sera possible, pour n'être pas infectés de sa corruption (1047).

Secondement, le serpent sait se bien munir contre les enchantements. Car, pour n'ouïr pas la voix de l'enchanteur, il bouche une de ses oreilles avec sa queue, et ferme l'autre en la tenant serrée contre terre (1048). Par là, il nous enseigne à boucher nos oreilles à toute sollicitation au mal et à toute proposition de relâchement, aussi bien qu'à la médisance et à tout discours libertin (1049).

Troisièmement, le serpent devenu vieux sait rajeunir en quelque façon. Il passe par quelque fente étroite pour se dépouiller par ce moyen de sa vieille peau, et en acquérir une nouvelle. En quoi il nous apprend que, pour quitter nos mauvaises habitudes, il nous faut marcher, selon l'ordre de Notre-Seigneur, par le chemin étroit, c'est-à-dire par le chemin de la pénitence, du détachement, de la mortification, de la patience. De cette sorte nous imiterons aussi la prudente conduite d'un sage voyageur qui aime mieux passer par un chemin rude et incommode, quand il sait qu'il est le plus sûr et le plus droit, que de tenir un chemin facile et agréable avec danger de s'égarer et de se perdre ; et c'est là la grande et heureuse prudence des enfants de Dieu (1050).

(1044*) *In multitudine presbyterorum prudentium sta, et sapientiæ illorum ex corde conjungere.* (*Eccli.* VI, 35.)

Quidquid sine voluntate vel consensu Patris spiritualis fit, vanæ gloriæ deputabitur. (*Reg. S. Bened.* c. 5.)

Credas salutare quidquid ille præceperit, nec te majorem sententia judices cujus officii est obedire. (S. HIER., lib. II, epist. 13.)

Spiritualium Patrum consiliis haud secus quam majestatis divinæ præceptis acquiescendum in omnibus esse memento ; hoc fac et vives. (S. BERN., epist. 351.)

Nihil sic extædiat dæmonem fornicationis quomodo si revelentur cogitationes ejus, et nihil sic eum lætificat quomodo si abscondantur. (*Apophtegm. Pat.* lib. V.)

(1045) *Vade ad formicam, o piger ! et considera vias ejus, et disce sapientiam... Parat in æstate cibum sibi, et congregat in messe quod comedat.* (*Prov.* VI, 6-8.)

(1045*) Vide formicam Dei, surgit quotidie, currit ad Ecclesiam Dei, orat, audit lectiones, hymnum cantat, ruminat quod audivit, apud se cogitat, et recondit intus grana collecta de area. Venit tentatio tribulationis, supervenit hiems temporis, frigus tristitiæ... Redit formica ad id quod æstate collegit, et intus in secreto suo ubi nemo videt æstivis laboribus, recreatur. (S. AUGUST., *in psal.* LXVI.)

(1046) *Estote prudentes sicut serpentes.* (*Matth.* X, 16.)

(1047) *Fugientes ejus quæ in mundo est concupiscentiæ corruptionem.* (*II Petr.* I, 4.)

Fugite de medio Babylonis, et salvet unusquisque animam suam. (*Jerem.* LI, 6.)

(1048) Allidit serpens unam aurem terræ, et de cauda obturat alteram. (S. AUG., *in psal.* LVII.)

(1049) Ita Christi discipulus contra diaboli et impiorum suggestiones claudat aures cauda et terra, id est meditatione finis, puta, mortis et sepulcri. (CORNEL. A LAPID., *in Matth.*)

(1050) Serpens arte ac versutia vetustatem exuit.

En quatrième lieu, le serpent a cela de propre, que lorsqu'il est attaqué et poursuivi, et qu'il ne peut se cacher entièrement, il expose tout son corps pour garantir et conserver sa tête. Et cela nous signifie que nous devons être toujours dans la disposition de tout perdre et de tout souffrir, plutôt que de nous séparer de Jésus-Christ, Notre-Seigneur et notre chef, par aucun crime (1051).

Pourquoi Notre-Seigneur, en nous disant : « Soyez prudents comme des serpents, » ajoute-t-il en même temps, « et simples comme des colombes ? »

Premièrement, c'est que Notre-Seigneur Jésus-Christ veut qu'en évitant prudemment les embûches que nous dressera la malice des hommes pour nous perdre, nous conservions nos cœurs pleins de charité et de douceur envers nos persécuteurs, et qu'ainsi la prudence nous garantisse du mal qu'on voulait nous faire, et que la charité nous empêche d'en faire et d'en souhaiter à qui que ce soit (1052).

Secondement, c'est que la prudence chrétienne accompagnée de simplicité et de franchise, est par là opposée aux finesses, aux artifices, aux fourberies de la prudence du siècle (1053).

Troisièmement, la prudence du serpent et la simplicité de la colombe sont deux vertus nécessaires l'une à l'autre. Sans la prudence, la simplicité serait aisément trompée; et sans la simplicité, la prudence userait de trop de finesse. La prudence relève et anime la simplicité, la simplicité modère la prudence et la retient dans les bornes du christianisme (1054). Tout cela nous apprend ce que veut dire être chrétiennement prudent.

CHAPITRE XII.

Du soin des pauvres, qui était autrefois une fonction des diacres, et dont nous devons toujours conserver l'esprit.

Les diacres n'ont-ils plus l'administration des biens temporels de l'Eglise ?

Depuis que les biens de l'Eglise ont été partagés en diverses portions que des particuliers possèdent en titre, c'est-à-dire depuis l'établissement des bénéfices, chaque bénéficier, comme nous l'avons dit ci-devant, est chargé devant Dieu et devant les hommes d'administrer les revenus de son bénéfice, de telle sorte qu'il ne frustre jamais son église, ni les pauvres, de ce qu'il leur en doit donner, en se réservant pour lui-même ce qui lui est nécessaire (1055). Ce ne sont donc plus les diacres que l'on charge ordinairement de cette administration ; les aumôniers des évêques et des riches abbés y ont succédé en quelque sorte, et sont en effet appliqués au soin des pauvres chez les prélats qui imitent saint Charles et saint Jean l'Aumônier, dans leur libéralité envers les pauvres. Mais ces aumôniers étant aussi obligés à dire la sainte Messe, sont des prêtres, et non pas de simples diacres, et, en beaucoup de lieux, ne sont aumôniers que de nom.

Or, encore que les diacres de ces derniers temps n'aient pas le maniement des biens de l'Eglise, comme l'avaient les premiers diacres, et qu'ils ne soient pas appliqués à nourrir les pauvres en la manière que ceux-là le faisaient, tous les diacres pourtant et tous les prêtres doivent être animés de la même charité qu'avaient les ecclésiastiques des premiers siècles envers les nécessiteux (1056). Il est vrai que, selon le concile de Trente, c'est particulièrement aux évêques de prendre soin des pauvres et de tous ceux qui sont dans quelque misère. Mais il est vrai aussi que la charité doit porter les diacres et les prêtres qui ont quelque bien temporel, principalement si c'est du bien d'Eglise, de se regarder comme des pourvoyeurs des pauvres dans l'ordre de la providence de Dieu, et à pourvoir en effet très-affectueusement à leurs besoins, autant qu'il leur est possible, par eux-mêmes ou par autrui (1057).

Pourquoi les prêtres sont-ils particulièrement obligés à aimer et secourir les pauvres ?

Premièrement, comme les prêtres sont les pères des autres hommes, ils doivent com-

in arcta quadam et angusta rima se deprimens ac senium deponens. Vult igitur Christus nos quoque per arctam viam et afflictionem veterem hominem exuere, ac pro eo novum inducere. (S. Isidor. Pelus., lib. i, epist. 26.)

(1051) Serpens toto corpore occultat caput, ut illud in quo vita est protegat. Ita nos toto periculo corporis caput nostrum qui Christus est, custodiamus, id est fidem integram et incorruptam servare studeamus. (S. Hier., *in Matth.* x.)

(1052) Licet pullis orbentur columbæ ad eosdem tamen nidos redeunt, sic et vos, o apostoli! nolite esse memores injuriarum vobis factarum, sed placidi, et amantes redite ad eos juvandos et convertendos a quibus læsi vexatique estis. (Theophilact., *in Matth.* x.)

(1053) Simplices id est, inquit sanctus Basilius, absque mistione candidi, sinceri, qui quod corde sentiunt, hoc ore proferunt.

(1054) Simplicitas sine prudentia facile decipi potest, et prudentia periculosa est, nisi simplicitate temperetur. (Remig. apud Cornel. a Lapid.)

Serpentis astutia columbæ simplicitatem acuat; columbæ simplicitas serpentis astutiam temperet. (S. Gregor., lib. iv, epist. 31.)

(1055) Quidquid denique præter necessarium victum et simplicem vestitum de altario retines, tuum non est, rapina est, sacrilegium est. (S. Bern., epist. 2, *Ad Fulconem.*)

Juxta sanctorum Patrum traditionem novimus res Ecclesiæ vota esse fidelium, pretia peccatorum, et patrimonia pauperum. (Caus. 16, cap. *Quia juxta.*)

(1056) Tunc sacerdos irreprehensibiliter graditur, cum exempla Patrum præcedentium indesinenter intuetur, cum sanctorum vestigia sine cessatione considerat, ne extra ordinis sui limitem pedem operis tendat. (S. Greg. Pap., lib. i, epist. 24.)

(1057) Maximam curam et sollicitudinem circa pauperes habeant, et res ecclesiasticas cauta circumspectione dispensent, illisque utantur, non ut propriis, sed ut sibi ad dispensandum commissis. (*Conc. Tur.*, ann. 813, cap. 10.)

pâtir à leurs misères, les consoler et les soulager avec des entrailles paternelles. C'est ainsi que le prêtre est un homme, selon le cœur de Dieu, en s'unissant à la charité de ce Père céleste envers les pauvres, et imitant sa miséricorde, comme nous le prescrit son Fils adorable (1058). C'est ainsi que le Père éternel communiquant au prêtre sa qualité de père, lui en communique aussi les sentiments, le faisant être comme lui père des miséricordes (1059).

Secondement, cette charité paternelle fait que les bons prêtres qui ont du bien ne l'ont pas pour eux-mêmes; ils font état que tout ce qu'ils ont, et tout ce qu'ils font, sont tellement à Dieu et au prochain, qu'ils n'en doivent disposer que par le mouvement d'un véritable et fidèle amour de Dieu et du prochain. Si le bien temporel qui est entre leurs mains est ecclésiastique, ils se comportent comme n'en étant pas les maîtres, mais les dépositaires et les dispensateurs au profit des pauvres, selon l'exemple que saint Laurent en a laissé à la postérité, et selon que le pratiquent en ce temps-ci quelques bénéficiers craignant Dieu. Et si le bien qu'a un bon prêtre est du bien de son patrimoine, il se souvient toujours que son bien n'est plus à lui, non plus que lui-même, depuis qu'il s'est donné à Dieu sans réserve. Et cela lui impose cette loi de ne faire aucune dépense que dans des œuvres agréables au grand Maître, entre lesquelles les pratiques de la miséricorde tiennent le premier rang (1060).

Troisièmement, les prêtres de Jésus-Christ doivent mener une vie exemplaire, et il est certain qu'ils ne le font jamais mieux que quand on les voit bien détachés et bien charitables (1061).

En quatrième lieu, l'exercice de la miséricorde est, entre les mains d'un ouvrier évangélique, un moyen très-efficace pour s'ouvrir les cœurs de tous ceux qu'il veut gagner à Dieu, et les rendre susceptibles des bons sentiments qu'il a dessein de leur inspirer.

Comment les prêtres peuvent-ils pratiquer la charité envers les pauvres?

En voici quelques pratiques aisées, et dont l'occasion se présente souvent. Estimer et aimer les pauvres à cause de la charité de Dieu envers eux, à cause qu'ils nous représentent la vie pauvre de Jésus-Christ, et à cause que cet adorable Sauveur nous assure que ce qu'on leur fait de bien et de mal, on le fait à lui-même.

Etre bien aise de les voir, leur faire bon accueil, les visiter volontiers (1062), et les préférer en cela aux riches, autant que la prudence le peut permettre.

Les secourir de très-bon cœur autant qu'on le peut, et leur procurer le secours des personnes charitables. Il est à remarquer ici que la multitude des pauvres et leur diversité obligent les plus libéraux à user de précaution et de circonspection, pour discerner ceux qui sont dans une véritable nécessité d'être secourus, et ceux qui ne sont pas de vrais pauvres. Et, à l'égard de ceux-ci, la véritable miséricorde est de les corriger sévèrement, et de les obliger à travailler, en leur donnant, s'il est besoin, des outils ou quelqu'autre secours pour les mettre en besogne (1063).

Le principal secours, qu'un bon prêtre leur donne par lui-même, c'est de les tirer des misères de l'âme, qui sont l'ignorance, le péché et l'affliction. Le zèle de les secourir dans de si grands besoins porte les vrais ecclésiastiques à instruire particulièrement les pauvres des vérités de la foi et des mœurs chrétiennes, en l'honneur de ce que Notre-Seigneur annonçait son Evangile à de telles personnes plutôt qu'aux riches du siècle. Par ce moyen, il les enrichissent devant Dieu, leur communiquant le grand trésor de la foi et des autres vertus, surtout de la pénitence, qui les purifie de leurs crimes, et de la charité, qui les unit à leur souverain bien; et quand ils sont ainsi soumis à Dieu, ils reçoivent volontiers la consolation que les prêtres leur donnent dans leurs afflictions.

CHAPITRE XIII.

Du détachement chrétien et apostolique dont les ouvriers apostoliques doivent faire profession.

Plusieurs fois, dans ce que vous nous avez dit jusqu'à présent, il a paru que vous croyez que tout ouvrier évangélique doit être détaché de toutes les créatures. Qu'entendez-vous par cet entier détachement?

(1058) *Estote misericordes sicut et Pater vester misericors est.* (*Luc.* VI, 36.)

(1059) Fac calamitoso sis Deus, Dei misericordiam imitando. (S. Greg. Naz., orat. 16.)

(1060) Recordare, o homo! quis es qui largitus est tibi teipsum; quis sis in memoriam, revoca: servus es Dei, et dispensatio tibi commissa est Dominicæ facultatis... Quid est quod multis prælatus es? Non est utique sine causa quod tibi a bono et justo Deo officium tribuitur largiendi, aliis necessitas imponitur esuriendi... Esurientium panis est, quem tu detines. Nudorum indumentum est quod tu recludis. Miserorum redemptio est et absolutio pecunia quem tu in terram defodis. Tot te ergo scias invadere bona quod possis præstare, et nolis. (S. Ambros., *Dom. octava post Pentec.*)

(1061) Gloria episcopi est pauperum inopiæ providere; ignominia sacerdotis est propriis studere divitiis. (S. Hieron., lib. II, epist. 12.)

(1062) Quot hic adstantium illo tempore fuisse optarent quo Christus in carne terram peragravit? Ecce nunc hoc nobis magis licet. Vocare eum ad prandium possumus, et cum eo vivere. Eorum qui cum eo vivebant, nonnulli perierunt ut Judas, eorum autem qui eum in pauperum persona advocant unusquisque maxime laudabitur, et gratiæ iis habebuntur his verbis (*Matth.* XXV, 34): *Venite benedicti*, etc. (S. Chrysost., hom. 59 *in Joan.*)

(1063) His qui corporis mutilationes, ulceraque in negociationem effigunt, non expedit uberiores eleemosynas erogare; hæc enim largitio illis vitiorum et simulationum præbet ansam. Modicis igitur eleemosynis hujusmodi hominum latratum a se amandare et expellere necesse est. At vero liberali manu exercenda est charitas in eos qui suas miserias patienti, et æquo animo perferre didicerunt. (S. Basil., concl. 4 *De eleemosyna.*)

Par ce détachement, j'entends la sainte et heureuse liberté où se trouve une âme, après avoir rompu tous ses attachements au monde qui la tenait dans une misérable servitude (1064). J'entends la pureté de cœur, que cette âme s'est acquise par un renoncement véritable et parfait à toute affection mondaine (1065). J'entends cette mort au péché, au monde et à nous-mêmes, que la grâce chrétienne opère dans les âmes, et que l'esprit sacerdotal et apostolique rend plus entière et plus parfaite (1066).

Expliquez-nous cette réponse. Comment le détachement du monde met-il une âme en liberté?

Chacun sait que les attachements qu'a un cœur aux choses du monde, c'est-à-dire les affections fortes qui l'attachent à des créatures, sont autant de liens par lesquels le démon et le monde le tiennent captif sous leur tyrannie (1067), et que c'est pour cela que l'Apôtre dit que toutes les personnes mondaines sont des esclaves de Satan (1068). Une âme donc à qui Dieu fait la grâce de dégager son cœur en lui ôtant l'amour du siècle, ressent aussitôt le bonheur de sa liberté, et dit à son libérateur d'un cœur plein de reconnaissance : *Vous avez rompu mes liens : je vous sacrifierai une hostie de louange* (1069).

Comment le détachement des créatures est-il la pureté de nos cœurs ?

L'attachement de nos cœurs aux choses de la terre les rend terrestres et impurs, parce que l'impureté de quelque chose que ce soit, selon la doctrine de saint Thomas, consiste dans son mélange avec une autre chose qui lui est inférieure ; l'argent, par exemple, n'est pas de l'argent pur, quand il est mélangé avec de l'étain. Comme donc la créature raisonnable est quelque chose de plus excellent et de plus noble que tout ce qui est temporel et terrestre, elle devient impure au moment qu'elle s'unit par amour aux choses du monde (1070). C'est là l'impureté d'où Dieu tire une âme, lorsqu'il lui donne la grâce du détachement, par laquelle elle retire et détourne du monde toute l'affection qui l'y attachait, rend à Dieu tout son cœur, comme au souverain et unique objet de son amour, et acquiert ainsi la véritable pureté de cœur (1071). Cette doctrine est expliquée et confirmée par cette célèbre sentence de saint Augustin : « Chacun de nous est tel qu'est son amour; aimez-vous la terre? vous êtes terre; aimez-vous Dieu ? je l'ose dire, vous êtes Dieu (1072).

Qu'est-ce à dire que le détachement est notre mort au péché, au monde et à nous-mêmes ?

C'est-à-dire que l'amour divin, fort comme la mort (1073), séparant notre cœur de tous les objets qui l'attachaient au monde et l'infectaient de sa corruption, détruit en nous la vie mondaine pour nous mettre au nombre de ces vrais Chrétiens, auxquels l'Apôtre disait (1074) : *Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ.*

C'est-à-dire, pour expliquer la chose un peu autrement, que le détachement chrétien nous rend saintement et heureusement immobiles et insensibles à l'égard de ce que l'on fait et de ce que l'on aime dans le siècle pervers. Immobiles, en ce que, par cette grâce, nous n'avons plus ni de mains pour les mauvaises actions, ni d'yeux pour les regards immodestes, ni de langue pour les paroles déréglées, ni aucune faculté pour en faire l'usage que nous en faisions dans l'empire de Satan, qui est le monde. Insensibles, en ce que notre cœur ne sent plus de joie, volontairement pour la prospérité temporelle, ni de tristesse pour la privation des biens de ce monde (1075).

Les ouvriers évangéliques sont-ils particulièrement obligés à un grand détachement des créatures?

Ce parfait détachement doit être une de leurs dispositions fondamentales, et il est un des propres caractères de la vie apostolique (1076). Cela nous est rendu indubitable par ce qu'en dit l'Ecriture, par l'éminence

(1064) *Ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis in libertatem gloriæ filiorum Dei.* (*Rom.* VIII, 21.)

(1065) De contemptu omnium mundanorum nascitur puritas cordis. (CASSIAN., lib. IV *De instit. renuntiant.*)

(1066) Fit per sanctificationem perfectam, ut omnis carnalis appetitus spiritui nostro illuminato et vivificato subjiciatur. (S. AUG., lib. LXXX, quæst. 60.)

(1067) Laqueus est in auro, viscus in argento, nexus in prædio, clavus in amore; dum aurum petimus, strangulamur; dum argentum quærimus, in visco ejus hæremus; dum prædium invadimus, alligamur. (S. AMBR., lib. *De bona morte*, cap. 5.)

(1068) *Resipiscant a diaboli laqueis, a quo captivi tenentur, ad ipsius voluntatem.* (*II Tim.*, II, 26.)

(1069) *Dirupisti vincula mea : tibi sacrificabo hostiam laudis.* (*Psal.* CXV, 17.)

(1070) Quantum dilectionis in hæc inferiora insumpseris, tantum necesse est ut ei adimas qui totum est, et ideo pauci inter omnes homines amici Dei appellati sunt, sicut Moyses, sicut Joannes, sicut discipuli quibus ait (*Joan.* XV, 15) : *Jam non dicam vos servos, sed amicos.* (S. BASIL., Hom. *in psal.* XLIV.)

(1071) Non abduci blanditiis, nec seduci fallaciis, nec injuriis frangi, toto corde, tota anima, tota virtute diligere est. (S. BERN., serm. 20 *in Cant.*)

(1072) Talis quisque est qualis ejus dilectio. Terram diligis? terra eris; Deum diligis? quid dicam! Deus eris. (S AUG., *in I Epist. Joann.*)

(1073) *Fortis est ut mors dilectio.* (*Cant.* VIII, 6.)

(1074) *Mortui estis, et vita vestra est abscondita cum Christo in Deo.* (*Col.* III, 3.)

(1075) Qui amore Christi captus fuerit, talis sit qualis esset homo super terram solus habitans. Nihil curæ ei est gloria et ignominia. Tentationes ac flagella sic contemnit quasi in alieno corpore pateretur. Ea autem quæ suavia sunt, in hac vita ita ridet et non sentit sicut nos ipsi mortua corpora. (S. CHRYSOST., hom. 52 *in Act. apost.*)

(1076) Necesse est sacerdotem sic esse purum, ut si in ipsis cœlis collocatus esset, inter cœlestes illas virtutes medius staret. (S. CHRYSOST., lib. III *De sacerd.*, cap. 3.)

et la sainteté de notre état, et par cette raison évidente que les prêtres qui conservent de l'attachement pour les choses du monde ne font jamais bien aucune de leurs sacrées fonctions.

Dans l'Ecriture, les apôtres et les hommes apostoliques sont appelés des cieux, pour signifier, selon la doctrine de saint Augustin, qu'ils sont les hommes les plus séparés de la terre. (*In psal.* CXXI.) Ils sont aussi appelés, dans l'Ecriture, les dents de l'épouse, qui est l'Eglise de Jésus-Christ, comme l'enseignent communément nos interprètes avec le même saint Augustin (*in psal.* XCIV); et ces dents y sont comparées à un troupeau de brebis tondues qui montent du lavoir (1077). Sur quoi les ouvriers évangéliques ont à remarquer que cette comparaison leur signifie quatre choses; savoir, premièrement, qu'ils sont les dents de l'Eglise, parce que c'est par eux qu'elle mâche et rend digestible le pain de la parole de Dieu aux petits; et, par eux, qu'elle tue et mange les infidèles, faisant mourir ce qu'ils sont pour les faire devenir ce qu'elle est, selon l'expression de saint Augustin, fondée sur ce que saint Pierre, dans la vision mystérieuse du linceul plein d'animaux immondes, entendit cette voix du ciel : *Levez-vous, Pierre, tuez et mangez :* « tuez ce qu'ils sont, » ajoute saint Augustin, « et mangez-les, afin qu'ils deviennent ce que vous êtes (1078). » Secondement, ces dents sont comparées à des brebis, et cela nous dit que les prédicateurs doivent se souvenir qu'ils sont envoyés par l'Agneau de Dieu, comme des brebis parmi les loups, c'est-à-dire, comme des imitateurs de sa douceur et de sa patience parmi les plus cruelles persécutions (1079). Troisièmement, on les appelle ici des brebis lavées, c'est-à-dire, des serviteurs de Dieu qui se sont bien purifiés de leurs péchés par une véritable pénitence, avant que de s'appliquer à la conversion des autres. En quatrième lieu, on les appelle aussi des brebis tondues, pour exprimer qu'ils doivent être des hommes apostoliques, que l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ a déchargés du fardeau des causes du monde par un renoncement universel qu'il leur a inspiré (1080).

Dans la même divine Ecriture, le Fils de Dieu a assez signifié aux ouvriers de son Evangile la nécessité où ils sont de mourir à tout ce qu'on aime dans le monde, lorsqu'il a proposé ces saintes paroles : *En vérité, en vérité, je vous le dis, si le grain de froment qui tombe en terre ne meurt pas, il demeure seul; mais s'il meurt, il produit beaucoup de fruits* (1081). Nous voyons, en effet, qu'il n'y a parmi nous que ces bienheureux morts au monde et à eux-mêmes, qui soient bien animés de l'esprit de Jésus-Christ, et bien propres à le communiquer à d'autres. On adopte encore fort bien, pour exprimer les grands fruits que fait un prêtre désintéressé, ces autres paroles de Notre-Seigneur : *Si je suis élevé de la terre, j'attirerai tout à moi* (1082). Car, autant qu'il est vrai qu'un prêtre attaché aux choses de la terre s'attire toujours le mépris et la défiance du peuple, autant est-il certain que tous les fidèles qui connaissent dans un ouvrier de Notre Seigneur un parfait détachement, sont à son égard pleins d'estime, d'affection et de confiance.

Qu'est-ce à dire que les prêtres sont obligés à un parfait détachement par la sainteté de leur état ?

C'est-à-dire, premièrement, que les prêtres étant dans l'état le plus parfait de l'Eglise, tout ce qui porte les bons Chrétiens de l'état laïque à être détachés du monde, oblige les prêtres, à plus forte raison, à un entier dénûment de toute affection mondaine (1083). Secondement, qu'ils y sont encore obligés par de puissants motifs, qui sont attachés à leur fonction de prédicateurs évangéliques.

Qu'est-ce qui porte les bons Chrétiens, et les prêtres, à plus forte raison, au détachement du monde?

Trois choses : la prudence chrétienne, l'espérance des biens éternels, et l'amour divin.

Expliquez-nous cela. Comment la prudence porte-t-elle les bons Chrétiens, à plus forte raison les prêtres, au détachement de tout ce qu'on aime dans le siècle?

C'est par une vraie et salutaire prudence, que les enfants de lumière évitent avec grand soin, les malheurs funestes dans lesquels tombent visiblement toutes les personnes qui s'attachent avec affection aux plaisirs, aux richesses, et aux honneurs de ce monde. Ces malheurs sont cette servitude sous le domaine de Satan, et cette impureté de cœur que nous avons déjà remarquée,

Sacerdotis animum solaribus radiis puriorem esse oportet. (S. CHRYSOST., lib. V *De sacerd.*, cap. 2.)

(1077) *Dentes tui sicut greges tonsarum quæ ascenderunt de lavacro.* (*Cant.* IV, 2.)

(1078) Macta et manduca, occide quod sunt, et fac quod tu es. (S. AUG., *in psal.* XXX.)—*Vid.* eumd. *in psal.* LXXVII. et lib. II *De doct. Christ.*, cap. 6.

(1079) *Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum.* (*Matth.* X, 16.) Et certe quandiu oves sumus facile hostes vincimus; cum vero in naturam luporum transimus, tunc superamur; tunc enim nullum nobis de pastore patrocinium est qui non lupos sed oves pascit. (S. CHRYSOST., hom. 34 *in Matth.*)

(1080) Quare, *detonsarum?* (*Cant.* IV, 2.) Quia sarcinas sæculi deposuerunt. Nonne detonsæ erant oves illæ de quibus paulo ante dicebam, quos præceptum Dei totonderat dicentis (*Matth.* XIX, 21) : *Vade, vende omnia tua, et da pauperibus.* (S. AUG., *in psal.* XCIV.)

(1081) *Amen, amen dico vobis, nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet : si autem mortuum fuerit, multum fructum affert.* (*Joan.* XII, 24.)

(1082) *Si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum.* (*Ibid.*, 32.)

(1083) In omnibus actibus suis vel dictis nihil quærat, sed tantum aut Dei honorem, aut salutem proximorum, aut utrumque hoc faciens, implebit non solum pontificis officium, sed et etymologiam nominis, pontem seipsum faciens inter Deum et proximum. (S. BERN., *De morib. episc.*, cap. 10.)

l'indisposition formelle à toute pratique de vertu, et enfin une mauvaise mort qui met le comble à tous les autres malheurs (1084). Or, ces malheurs étant certains, comme l'expérience ne nous permet pas d'en douter, et que nous allons encore le remarquer, voici comme nous raisonnons.

C'est une grande misère à tout Chrétien d'être garrotté par les chaînes de ses attachements sous l'empire du démon, et d'être ainsi privé de la liberté des enfants de Dieu (1085). Et on doit louer la prudence avec laquelle les bons Chrétiens évitent un si grand malheur en renonçant aux désirs mondains. Avec quel soin un prêtre de Jésus-Christ doit-il se garder de tomber dans cette funeste captivité, lui qui doit parler et agir avec une liberté apostolique, que nulle affection séculière ni aucune crainte humaine ne doit jamais affaiblir?

L'impureté de cœur que causent les attachements au monde, comme il a été dit, est une misère très-déplorable, quoiqu'on la sente peu. Car, comme Notre-Seigneur a dit : ***Bienheureux sont ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu*** (1086), nous pouvons dire conséquemment : Malheureux ceux qui ont le cœur impur et gâté par des affections terrestres et mondaines, car ils ne verront jamais Dieu. Oh! prêtre, qui approchez sans cesse de ce Dieu de sainteté et de pureté infinie; prêtre dont le cœur est un encensoir où doit toujours brûler le feu céleste et divin, et non jamais un feu étranger; prêtre, qui devez être uni à Jésus-Christ d'une union si étroite et intime que vous ne soyez qu'une même chose avec lui, pensez souvent combien Dieu est jaloux de la pureté de votre cœur, et avec quelle fidélité vous devez le lui conserver net de toute attache aux créatures (1087)!

L'attachement au monde est une indisposition formelle à toute pratique de vertu. S'il s'agit de pratiquer la foi, une âme attachée au monde en est incapable (1088); car son habitude à n'occuper son esprit et son cœur qu'aux biens présents et visibles la rend très-éloignée de s'appliquer aux objets futurs et invisibles, que la foi nous fait considérer (1089). Le désir des biens éternels qu'inspire l'espérance ne se trouve pas dans un cœur plein de désirs séculiers (1090). La charité est bannie d'un cœur où la cupidité règne (1091). Le zèle d'honorer Dieu par une vraie religion ne peut occuper une âme attachée à autant d'idoles qu'il y a de créatures qu'elle aime plus que Dieu. Sa prière, si elle en fait quelqu'une, est un tissu de vaines pensées de toute sorte, et une occupation pleine d'inquiétudes.. Ses confessions et ses communions sont sans fruit, et fort suspectes de sacrilége, parce qu'en se confessant et en communiant, elle demeure attachée aux objets dont les appas font la corruption du siècle. Comment l'humilité s'y trouverait-elle avec l'orgueil qui y domine entièrement? La sensualité qui y règne aussi en exclut la sobriété et la chasteté. Plus elle a de douceur et de tendresse sur soi-même, plus elle est dure et cruelle au prochain. Le trop d'amour qu'elle a pour le monde et pour elle-même renouvelant tous les jours plusieurs fois ses chagrins et sa mauvaise humeur, bien loin d'être disposée, comme nous devons tous l'être, à souffrir tout patiemment, il ne se passe aucun jour que son impatience ne lui cause quelques emportements (1092).

Or, si une telle indisposition à toute pratique de vertu tient une âme chrétienne dans un état bien misérable, que sera-ce d'un prêtre en qui des attachements aux choses du monde causent une semblable indisposition (1093)? Quelle misère à celui qui doit prêcher l'Evangile, de n'avoir qu'une faible créance de ses divines vérités, et de ne sentir en son cœur que du dégoût pour ses saintes maximes!

Quelle misère d'avoir les clefs du royaume des cieux, pour l'ouvrir aux autres, et de n'avoir aucun désir d'y entrer lui-même! d'être obligé, plus que tout autre, d'aimer

(1084) Dic, oro, si rex aliquis legem posuisset, ut vel inimicorum nostrorum curam gereremus, vel morte puniremur, an non metu mortis corporalis omnes accurrerent ad implendam legem? Quanta igitur impudentia est ob corporalem mortem quam alioqui naturæ necessitas afferret, omnia facere, proposita autem pœna mortis æternæ minus curare legem ab universorum Domino latam. (S. Chrysost., hom. 4 *in Gen.*)

(1085) Male mihi est præter te non solum extra me, sed et in me ipso, et omnis copia quæ Deus meus non est, mihi egestas est. (S. Aug., lib. III *Confess.*, cap. 8.)

(1086) *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* (*Matth.* v, 8.)

(1087) Agite, o miseri mortales! hoc agite, ne unquam polluat hoc domicilium malignus spiritus, ne sensibus immistus incestet animæ sanctitatem, lucemque mentis obnubilet. Serpit hoc malum per omnes aditus sensuales, dat se figuris, accommodat se coloribus, adhæret sonis, latet in ira, in fallacia sermonis, odoribus se subjicit, infundit saporibus, ac turbidi motus illuvie tenebrosis affectionibus tenebrat sensus. (S. Aug., lib. LXXXIII *Quæst.*, q. 11.)

(1088) *Quomodo vos potestis credere qui gloriam ab invicem accipitis, et gloriam quæ a solo est non quæritis.* (*Joan.* v, 44.)

(1089) *Non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur.* (*I Cor.* IV, 18.) Sicut enim oculi corporis nihil vident intelligibile, ita oculi fidei nihil vident sensibile. (S. Chrysost., hom. 25, *De verb. apost.*)

(1090) Qui mundo majores esse cœpimus, cursum nostrum nulla sæculi cupiditate tardemus. (Bed., *Serm.*)

(1091) Charitatis venenum est spes adipiscendorum aut retinendorum temporalium. (S. Aug., lib. LXXXIII *Quæst.*, q. 36.)

(1092) Denique draconi dictum est : *Terram manducabis cunctis diebus vitæ tuæ* (*Gen.* III, 14); cibus serpentis esse non vis, noli esse terra. (S. Aug., in *psal.* CIII.)

Nisi voluptatum illecebras et ea quæ in terris delectare videntur neglexerimus, ad cœlestia nos ipsos erigere non possumus. (S. Ambros., *De 42 mansionibus*, mans. 42.)

(1093) Verum tu, sacerdos Dei altissimi, cui ex his placere gestis, mundo an Deo? Si mundo, cur sacerdos ? (S. Bern., *De morib. episc.*, cap. 2.)

Dieu uniquement, et d'être au contraire entièrement pénétré de l'amour du monde ; d'être établi pour l'exercice du culte divin, et de porter à toutes ses saintes fonctions une âme pleine du siècle, et par conséquent, incapable de tout vrai sentiment de piété ; enfin d'être tout à fait indisposé à tout autre exercice des vertus chrétiennes, étant obligé d'en donner l'exemple. Voilà de funestes effets de l'attachement aux créatures. Et en voici un qui, comme nous avons dit, met le comble à tous les autres (1094).

Cet attachement au monde cause assurément une mauvaise mort à toute personne qui finit sa vie dans cette misérable captivité. Sa mort est malheureuse, non-seulement par l'extrême regret qu'elle a de quitter sans délai, entièrement, et pour jamais, tous les objets de ses affections, ce qui l'a fait crier comme un Agag : *Est-ce ainsi que tu sépares, ô mort amère* (1095) ! mais encore, et principalement parce qu'elle meurt dans le péché. Ces attachements funestes qui l'ont tenue longtemps pendant sa vie dans l'oubli de Dieu, font qu'en ce dernier moment, où sa séparation du monde lui est si sensible, elle est insensible et stupide à l'égard de son salut. Or, quand le malheur d'une mauvaise mort, qui est le plus grand et le plus irréparable de tous les malheurs, arrive à un prêtre, quand la mort surprend un prêtre dans une passion invétérée d'amasser de l'argent, par exemple, ou dans l'habitude d'aimer excessivement le jeu, la bonne chère, les compagnies mondaines, sa mauvaise fin lui est un plus terrible malheur qu'elle ne serait à un simple Chrétien, parce qu'ayant été plus étroitement obligé par sa profession à vivre saintement, son amour pour le siècle a été plus coupable, lui a attiré plus de malédiction, et a fait même qu'à l'égard des hommes sa mauvaise réputation ne meurt pas avec lui, mais ternit sa mémoire dans la postérité (1096).

Comment l'espérance chrétienne nous porte-t-elle à un entier détachement des créatures ?

On se détache fort aisément d'un petit bien, quand c'est pour en acquérir infailliblement un beaucoup plus grand (1097). Il ne faut donc pas s'étonner si les saints ont vécu dans un si parfait détachement de tout ce qu'on estime dans le siècle, étant persuadés, comme ils étaient, que Dieu lui-même nous tiendra lieu éternellement avec des avantages ineffables de toutes les choses dont nous aurons détaché nos cœurs pour son amour (1098). Un enfant de Dieu méprise aisément les richesses de ce monde, dans la vive espérance de posséder éternellement les biens de Dieu, qui sont Dieu même, dans la terre des vivants, qui est le sein adorable de ce Père céleste. Quel mépris et quelle horreur ne conçoit-il pas pour les plaisirs grossiers de cette vie, espérant actuellement et fermement d'entrer bientôt dans la joie de Dieu même. Et cette même espérance le portant à considérer et à se promettre assurément la gloire éternelle dont Dieu couronne ses serviteurs, peut-il seulement ouïr parler de la vaine et fausse gloire dont se repaissent les esprits mondains (1099).

Or, que doit penser sur cela le prédicateur de l'Evangile, sinon qu'ayant à inspirer aux Chrétiens une souveraine estime et un désir extrême des biens éternels, en sorte qu'ils en soient tellement épris, que tout ce qui est purement temporel leur soit à grand dégoût, il est bien malheureux s'il n'est pas lui-même dans ces sentiments, s'il ne dit pas à Dieu très-souvent plus de cœur que de bouche : *Que désiré-je dans le ciel, et que veux-je sur la terre sinon vous seul, ô le Dieu de mon cœur et mon partage pour jamais* (1100), et s'il ne se souvient pas qu'en entrant dans le clergé par la sainte tonsure, il a prononcé ces paroles comme on lui coupait les cheveux : *Le Seigneur est ma portion de mon héritage*, et qu'il les a prononcées pour protester solennellement qu'il se dépouillait de toute affection mondaine, afin que Dieu fût le seul objet de son amour et de ses désirs (1101).

(1094) Ipsi peccamus qui compescere aliorum peccata debuimus. Nulla animarum lucra quærimus, ad nostra quotidie studia vacamus, terrena concupiscimus, humanam gloriam intenta mente captamus. Susceptæ benedictionis ministerium vertimus ad ambitionis argumentum ; Dei causas relinquimus, ad terrena negotia vacamus. Locum sanctitatis accipimus, et terrenis actibus implicamur. Impletum est, et *erit sicut populus, sic sacerdos*. (*Isa.* XXIV, 2.) (S. GREG. Pap., *Hom. de cura past.*)

(1095) *Siccine separat amara mors*. (*I Reg*. XV, 32.)

(1096) *Propheta et sacerdos polluti sunt, et in domo mea inveni malum eorum, ait Dominus. Idcirco via eorum erit quasi lubricum in tenebris ; impellentur enim et corruent in ea. Afferam enim super eos mala, annum visitationis eorum, ait Dominus.* (*Jer.* XXIII, 11, 12.)

Si in sacerdotio peccaveris, periisti. (S. CHRYSOST., hom. 3 *in Act. apost.*)

(1097) Hæc est merces, hic est finis et fructus laboris nostri, scilicet visio Dei ; quis non hunc tantum fructum rebus omnibus visibilibus et invisibilibus præferat ?

(1098) Multos invenimus futuram vitam credentes, qui cum vident ædificia, moles et machinas, lacrymantur dicentes : Quot homo et quanta, et fit pulvis. (S. CHRYSOST., hom. 65 *in Joan.*)

(1099) Quam sordet tellus cum cœlum aspicio. (S. IGNAT., apud Ribad.)

Quid hic faciam adhuc, et cur hic sum nescio, jam consumpta spe hujus sæculi. Unum erat propter quod in hac vita aliquantulum immorari cupiebam, ut te Christianum catholicum viderem priusquam morerer ; cumulatius hoc mihi Deus meus præstitit, ut te, etiam contempta felicitate terrena, servum ejus videam, quid hic facio. (S. MONIC. apud S. Aug., lib. IX *Confess.*, cap. 10.)

(1100) *Quid mihi est in cœlo, et a te quid volui super terram ? Deus cordis mei et pars mea, Deus in æternum.* (*Psal.* LXXII, 25, 26.)

(1101) Qui Dominum possidet et cum Propheta dicit (*Psal.* LXXII, 26) : *Pars mea*, *Dominus*, nihil extra Dominum habere potest. Quod si quidpiam aliud habuerit præter Dominum, pars ejus non erit Dominus. (S. HIER., lib. II, epist. 12.)

Comment le divin amour détache-t-il nos cœurs de toutes les choses du monde?

Le divin amour est principalement ce qui presse le cœur d'un Chrétien à se détacher entièrement de tout ce qu'on estime dans le siècle.

Le Saint-Esprit dit dans le livre des *Cantiques*, que cette sainte dilection est forte comme la mort (1102). Et cela signifie entre autres choses, selon l'interprétation de plusieurs saints, que comme la mort sépare une âme de ce monde ici et de son propre corps, ainsi l'amour de Dieu sépare un cœur de toutes les créatures, c'est-à-dire, qu'il le porte à en retirer son affection pour la donner à Dieu seul (1103). Et il est évident que le propre effet de l'amour divin étant de nous unir à Dieu, il faut nécessairement qu'il sépare notre cœur des choses du monde. Car comme nul de nous ne peut jamais s'approcher du lieu où il veut aller, sans quitter le lieu qui l'en tient éloigné, ainsi notre cœur ne sera jamais uni à Dieu par amour, s'il ne se sépare du monde en quittant toute l'affection qui l'y attachait (1104). Dieu et le monde sont opposés; on quitte l'un quand on s'attache à l'autre (1105). Les mauvais Chrétiens cessent d'aimer Dieu, et quittent ainsi leur Créateur et leur souverain bien aussitôt que l'amour du siècle s'empare de leur cœur (1106). C'est pourquoi saint Jean qui voulait si fort qu'on n'aimât que Dieu seul, dit à ses disciples : ***N'aimez point le monde, ni ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, la charité du Père n'est point en lui*** (1107). Et saint Jacques, dans le même zèle, appelle adultères les âmes qui aiment le monde; il assure que l'amitié du monde est une inimitié contre Dieu, et que, par conséquent, quiconque veut aimer le monde est ennemi de Dieu (1108). Voilà ce que devient un mauvais Chrétien que l'amour du siècle éloigne de Dieu (1109). Et l'on voit au contraire, que les bons Chrétiens cessent d'aimer le monde, et le quittent tout de bon, quand l'amour de Dieu se rend maître de leur cœur (1110).

Et ils n'obéiront pas autrement au commandement que Dieu nous fait de l'aimer; car ce premier et ce plus grand des commandements nous enjoignant d'aimer le Seigneur notre Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de tout notre esprit et de toutes nos forces, nous dit clairement, selon le sentiment de saint Basile, que nulle créature ne doit partager notre amour avec le Créateur, qui le veut tout entier (1111). Saint Augustin, dans le même principe, dit à Dieu : « Celui-là ne vous aime pas assez, Seigneur, qui aime quelque chose avec vous s'il ne l'aime pas pour l'amour de vous (1112). » Voilà comment le vrai amour de Dieu bannit d'un cœur tout attachement aux créatures.

Les bons Chrétiens sont confirmés dans ce sentiment par cette vérité que ce véritable amour de Dieu est ce feu divin que le Fils de Dieu est venu apporter sur la terre, et dont il veut que l'ardeur s'augmente sans cesse dans nos âmes; car, selon saint Augustin, l'amour divin ne croît en nous qu'autant que nous y diminuons notre mauvais penchant à aimer le monde (1113).

Si ces sentiments doivent animer tous les enfants de Dieu, que serait-ce d'un de ces prêtres en qui l'amour du monde les aurait éteints? N'est-il pas vrai, ô prêtres, qu'être dans le plus saint état de l'Eglise, qui est celui où vous a mis la Providence, c'est être dans l'engagement à aimer Dieu plus uniquement et plus purement que le commun des fidèles? et n'est-il pas visible qu'aimer Dieu de cette sorte, c'est l'aimer d'un amour qui ne peut compatir dans un cœur avec aucun attachement aux créatures (1114).

Vous avez dit que le prêtre est encore obligé à un grand détachement du monde par quelques motifs attachés à sa fonction de prédicateur de l'Evangile. Quels sont ces motifs?

Le prédicateur de l'Evangile, s'il est tel qu'il doit être, a deux belles et saintes qualités, savoir : la qualité d'homme de Dieu et celle d'homme apostolique. Et voici comme elles lui sont deux puissants motifs du plus parfait détachement.

En qualité d'homme de Dieu (1115), il est

(1102) *Fortis est ut mors dilectio.* (*Cant.* VIII, 6.)

(1103) S. Bernardus, S. Franciscus Salesius.

(1104) Disce non diligere, averte ut convertaris, funde ut implearis. (S. AUG., *in psal.* XXX.)

(1105) Tanto magis inhæretur, quanto minus diligitur proprium. (S. AUG., l. XII *De Trinit.*, c. 11.)

(1106) Nutrimentum charitatis est imminutio cupiditatis; perfectio ejus nulla cupiditas. (S. AUG., *De 83 quæst.*, quæst. 36.)

(1107) *Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo.* (*I Joan.* II, 15.)

(1108) *Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi inimica est Dei; quicunque ergo voluerit esse amicus sæculi hujus, inimicus Dei constituitur.* (*Jac.* IV, 4.)

(1109) *Demas me reliquit, diligens hoc sæculum* (*II Tim.* IV, 9.)

(1110) Exclude malum amorem mundi, ut implearis amore Dei. Vas es, sed adhuc plenus es; funde quod habes, ut accipias quod non habes. (S. AUG., tract. 2, *in I Epist. Joan.*)

(1111) *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde*, etc. (*Matth.* XXII, 37.) Hoc quod ex toto dicit, divisionem nullam admittit. Quantum enim dilectionis in hæc inferiora insumpseris, tantum necesse est ut ei adimas quod totum est.

(1112) Minus enim te amat qui tecum aliquid amat quod propter te non amat. (S. AUG.)

(1113) *Vid.* supra, ad not. 1106, p. præced. *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde*, etc. Cum ait *toto corde, tota anima, tota mente*, nullam vitæ nostræ partem reliquit quæ vacare debeat, et quasi locum dare ut alia re frui velit, sed quidquid aliud diligendum venerit in animum, illuc rapiatur quo totus dilectionis impetus currit. (ID., lib. I *De doct. Christ.*, cap. 22.)

(1114) Duo amores, alter bonus, alter malus, non se simul in uno capiunt pectore, et ideo si quis aliud præter te diligit, non est charitas tua, Deus, in eo (ID., *Medit.*, cap. 25.)

(1115) *Tu autem, o homo Dei.* (*I Tim.* VI, 11.)

commis pour exiger des hommes tout ce qu'ils doivent à son grand et adorable Maître, et surtout le tribut de leurs cœurs, qui est leur amour tout entier. Non-seulement il ne doit pas permettre qu'on cesse d'aimer sa bonté infinie, mais il doit encore ne pas souffrir qu'on ne l'aime qu'à demi. Il doit, comme un autre Elie, trouver insupportable qu'on se fasse une idole d'aucune créature en l'aimant plus que Dieu ou autant que Dieu (1116). Or comment un prêtre agira-t-il avec ce zèle ardent, si le funeste venin de l'amour du monde a refroidi son cœur à l'égard de Dieu et des intérêts de sa gloire (1117).

Comme il succède aux apôtres dans la fonction de prêcher l'Evangile, il doit participer à leur esprit et être un homme apostolique; il doit se souvenir que le mot apôtre veut dire envoyé (1118), et que cela lui signifie que, pour être un homme vraiment apostolique, il faut qu'il soit toujours prêt à aller en quelque lieu du monde qu'on voudra l'envoyer, sans qu'aucun attachement ni à sa patrie, ni à ses parents, ni à ses commodités, ni à sa santé, ni à sa liberté, le retarde d'un seul moment (1119).

Les ecclésiastiques fervents sont dans cette disposition, et par les grâces que Dieu répand sur le clergé, nous en voyons plusieurs que le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes porte à s'en aller dans les pays les plus éloignés, sans s'étonner des travaux, ni des souffrances, ni des dangers qui les y attendent. Ces vrais ecclésiastiques, que l'amour de Dieu a ainsi détachés de toutes les choses temporelles et de leur propre vie, condamneront un jour, et doivent confondre dès à présent tous les prêtres que la chair et le sang, les aises du corps et les commodités de la vie tiennent si attachés, que cela les rend incapables d'accepter aucun emploi dans l'Eglise, s'ils n'y voient quelque avantage temporel (1120).

Comment nous ferez-vous voir que le détachement des choses de la terre est nécessaire à un prêtre pour bien faire ses sacrées fonctions?

Quand nous traiterons de chacune de ces fonctions, nous verrons qu'un homme attaché au monde est incapable, dans l'état où il est, des dispositions nécessaires pour s'en bien acquitter. Pour le présent, il nous suffira, pour en être convaincus par avance, de considérer combien un ecclésiastique attaché au monde est incapable de l'oraison, et par conséquent de tous les saints ministères du sacerdoce, dont chacun sait que l'oraison est comme l'âme et la vie. Plusieurs raisons montrent évidemment cette incapacité : premièrement, faire oraison et s'entretenir avec Dieu, et c'est de quoi toute personne attachée au monde est incapable, puisque s'entretenir avec Dieu est le propre de ses amis et non pas de ses ennemis, tels que sont ceux qui aiment le monde (1121). Si une âme mondaine parle quelquefois à Dieu en récitant des prières, elle lui parle de loin, et non pas avec l'accès familier qu'ont auprès de lui ses enfants et ses vrais amis. Secondement, l'oraison est une élévation de notre esprit et de notre cœur à Dieu. Et comment une âme pourrait-elle s'élever à Dieu, qui habite dans le ciel, tandis que son cœur demeure collé à la terre? Troisièmement, pour bien faire oraison, il la faut faire d'un esprit attentif à Dieu et à ce qu'on lui dit; et une âme attachée aux créatures est dans une distraction et une dissipation continuelles, parce que ce qu'elle aime avec passion lui revient sans cesse dans la pensée (1122). Enfin, l'âme de la prière consiste à désirer devant Dieu ce que son Saint-Esprit nous fait désirer (1123), et c'est de quoi tout homme attaché à la terre est fort éloigné, puisqu'il n'a dans le cœur que ces désirs mondains auxquels le Fils de Dieu veut que nous renoncions aussi bien qu'à l'impiété (1124). Sa bouche prononce les saintes demandes de l'oraison du Seigneur, et son cœur veut tout

(1116) *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum.* (*III Reg.* XIX, 10.)

Usquequo claudicatis in duas partes? Si Dominus est Deus, sequimini illum. Si autem Baal, sequimini eum. (*III Reg.* XVIII, 21.)

Hoc tantum diligentissime præcavete, ut diligatis Dominum Deum. (*Josue.* XXIII, 21.)

(1117) Ego puto quod is qui hac in materia vult aliquid dignum proferre, ipse præ omnibus debet hoc calore fervere, et salutari hoc incendio primus ardere, quo possint etiam sermones qui ab eo proferuntur ferro candenti, vehementius ignire et accendere animas auditorum (S. CHRYS., lib. II *De compunct. cord.*, cap. 1.)

(1118) Ita Menochius et alii communiter interpretes.

(1119) Quid times? quid dubitas? vocat te magni consilii angelus, quo nemo est sapientior, nemo fidelior. (S. BERN., citat. a Cornel. a Lapid.)

(1120) Magnam cerno differentiam inter eos qui sic gregem pascunt, et illos qui nobiscum degunt. Illi strenui bellatores, at hi fugitivi. Illi certatores ac pugiles, at hi deliciis dediti. Illi librorum et dogmatum cultores, isti vero ornatus vestium, ac mercium amatores. Isti velut mercenarii relinquunt oves ac fugiunt, at illi animam suam pro ovibus ponunt. O felices atque beatos viros quorum nomina sunt in libro vitæ, quos horrent dæmones atque reformidant hæretici. (S. CHRYS., hom. ultim., post revelationem de morte proxima.)

(1121) Oratio colloquium est animæ cum Deo. (S. CHRYS., hom. 30 in *Gen.* I.)

Quando oras, cum Deo loqueris. (S. AUG., *in psal.* LXXXV.)

(1122) Oculus corporeus pulvere ac fumo, aliisque rebus vacuus subtili, nec impedita vi res objectas perspicit. Sin autem affectu quodam lædatur, minus quam par est in eas obtutum figet. Sic mens humana si quieta et tranquilla sit, et vanis atque impiis cogitationibus vitandis assueta, acute et clare cernit. Quod si ab aliquo affectu crassior facta fuerit, non jam ipsam divinam pulchritudinem perspiciet, sed quodam modo terrenis rebus incubabit, non secus ac aviculæ madefactæ quominus in altum volent, impediuntur. (S. CYRILL. Alex., dialog. 1 *De S. Trinit.*)

(1123) Est interior sine intermissione oratio, quæ est desiderium tuum. Si non vis intermittere orare, noli intermittere desiderare. Continuum desiderium tuum, continua vox tua est. (S. AUG., *in psal.* XXXVII.)

(1124) *Abnegantes impietatem et sæcularia desideria.* (*Tit.* II, 12.)

autre chose que ce qu'elles signifient. Quel malheur à un prêtre d'en être là, ou quel malheur à un prêtre qui ne renonce pas à l'amour du monde de peur d'en venir là !

Dites-nous en particulier de quoi nous devons nous détacher pour être des ouvriers apostoliques.

Premièrement, il faut nous détacher des objets qui nous environnent et nous présentent de tous côtés ce qu'ils ont d'attrayant pour nous attacher à eux, comme sont les parents, les amis, les richesses et les divers agréments qui paraissent dans le monde (1125).

Secondement, nous détacher de la santé et des aises du corps (1126).

Troisièmement, des connaissances curieuses qui ne sont ni nécessaires ni utiles pour le service de Dieu et de son Eglise (1127).

En quatrième lieu, de notre propre volonté et de notre liberté (1128), ce qui est proprement renoncer à soi-même, selon l'Evangile.

En cinquième lieu, de nos plus saints et plus chers emplois, prenant garde que la diligence avec laquelle nous nous y appliquons ne soit plutôt un effet de notre inclination naturelle et d'un empressement de notre amour-propre, que de notre fidélité à faire la volonté de Dieu (1129).

Enfin, il faut qu'un vrai ami de Dieu sache se détacher en quelque façon de Dieu même, en quittant sans chagrin les douceurs qu'il trouve dans sa sainte présence, et les consolations qu'il goûte dans la lecture et la méditation des vérités divines, lorsque la volonté de cet adorable Maître le demande ailleurs (1130).

Voilà les pratiques du détachement chrétien et apostolique que nous avons remarquées en conférant avec des serviteurs de Dieu sur cette matière.

Nous ne parlons pas ici des détachements nécessaires à un pécheur pour faire une véritable pénitence, lesquels consistent à séparer son cœur de tout ce qui est péché, de tout ce qui en est l'occasion prochaine, et de tout ce qui met une âme dans le danger de se pervertir. Nous n'expliquons pas tout cela en cet endroit, parce que nous y parlons à des personnes déjà purifiées par la pénitence, et qui veulent tendre à la perfection de leur état, qui est si saint.

CHAPITRE XIV.

De l'importance de l'oraison mentale dans le saint clergé.

De la façon que vous parlez quelquefois de l'oraison mentale, il paraît que vous en faites grand cas, et que vous la croyez un exercice très-important aux ecclésiastiques?

Cela est vrai; je regarde cette oraison comme la vie de tous les autres exercices de piété (1131), et rien, ce me semble, ne peut être plus utile que d'en bien connaître l'importance.

Comment pouvons-nous bien connaître l'importance de l'oraison mentale?

Si nous considérons avec attention ce que c'est que l'oraison mentale, ce que l'on y fait, ce que l'on y reçoit, indubitablement nous en ferons un très-grand cas, nous l'aimerons de tout notre cœur, et nous en ferons la plus chère de nos occupations.

Qu'est-ce que l'oraison mentale?

Nous ferons trois réponses à cette question, selon trois différents sentiments des saints Pères.

Premièrement, saint Jean Damascène dit que c'est une élévation de notre esprit à Dieu (1132), et saint Augustin avait dit, avant lui, que c'est une élévation de notre âme des choses de la terre à celles du ciel (1133).

Secondement, l'oraison, selon le sentiment de saint Jean Chrysostome et de saint Grégoire de Nysse, est une conversation avec Dieu (1134).

Troisièmement, saint Thomas, après saint Augustin, enseigne que l'oraison consiste à exposer nos bons désirs devant Dieu; ce qui s'entend de cette partie de l'oraison que nous appelons la prière, et que nous considérerons dans le chapitre qui suivra celui-ci. Pour mieux entendre ce que nous allons dire, faisons ici deux petites remarques.

Remarquons premièrement qu'encore que ces trois diverses notions que les saints Pères nous donnent de l'oraison, conviennent bien à l'oraison vocale, elles conviennent incomparablement mieux à la mentale. C'est

(1125) *Si quis venit ad me, et non odit patrem suum, et matrem, et uxorem, et filios, et fratres, et sorores..., non potest meus esse discipulus.* (*Luc.* XIV, 26.)

(1126) *Si quis vult venire post me, abneget semetipsum.* (*Matth.* XVI, 24.)

(1127) Nos igitur quod nescire nos Dominus voluit, libenter nesciamus. (S. AUG., *in psal.* VI.)

(1128) Illum tantum diem vixisse te computa in quo voluntates proprias abnegasti, in quo desideriis restitisti. (S. CÆSAR. Arelat., hom. 31.)

(1129) Totius humilitatis summa in eo videtur consistere, ut voluntas nostra divinæ, ut dignum est, subjiciatur voluntati. (S. BERN., serm. 26, *De divers.*)

(1130) Sunt nonnulli qui magnis muneribus ditati, dum solius contemplationis studio inardescunt, parere utilitati proximorum in prædicatione refugiunt, secretum quietis diligunt, secessum speculationis petunt. De quo si districte judicentur, ex tantis procul dubio rei sunt, quantis venientes ad publicum prodesse poterunt. (S. GREG., *Pastor.*, p. I.)

(1131) His sane non aberraverit qui orationem, omnis virtutis justitiæque matrem appellaverit, neque posse aliquid eorum quæ ad pietatem conducunt ab animo oratione destituto penetrari. (S. CHRYS., hom. 68, *De orat.*)

(1132) Oratio est ascensus mentis in Deum. (Lib. III *De fide*, c. 24.)

(1133) Est conversio mentis in Deum per pium et humilem affectum. (*De spirit. et anim.*, c. 50.)

(1134) Oratio est conversatio, sermocinatiove animæ cum Deo. (S. GREG. NYSS., *De orat.*) — Idem habet S. Chrys., hom. 30 *in Gen.*

elle proprement qui élève notre esprit et notre cœur à Dieu; c'est elle qui fait notre intime conversation avec notre Père céleste et avec Jésus-Christ son Fils, et c'est par elle que notre cœur désire devant Dieu ce que son Saint-Esprit lui fait désirer (1135). Tout cela est certain très-évidemment.

Remarquons, en second lieu, que l'oraison mentale, considérée selon toutes ces trois idées, regarde très-particulièrement les prêtres et les ouvriers de l'Evangile (1136), comme il nous faut voir maintenant.

Expliquez-nous comment l'oraison mentale est particulièrement pour les prêtres et les prédicateurs?

Si nous considérons cette oraison en tant qu'elle est une élévation de notre esprit et de notre cœur à Dieu et aux choses célestes, à quelle personne du monde cette élévation convient-elle si bien qu'au prêtre et au prédicateur de Jésus-Christ? Premièrement, le prêtre est consacré à Dieu en toute sa personne, et particulièrement en son esprit et en son cœur. Il faut donc que Dieu soit l'unique objet de ses pensées et de ses affections, et qu'il sache bien qu'il ne peut les donner au monde sans faire tort à sa bonté infinie, et sans se profaner soi-même. Or, c'est dans l'oraison dont nous parlons que le bon prêtre reconnaît cette obligation de s'appliquer à son Dieu, et qu'il s'en acquitte (1137).

Secondement, il crie tous les jours de l'autel, et fort souvent de la chaire à tous les fidèles: Elevez vos cœurs au ciel. Que serait-ce de lui, s'il n'avait pas son cœur au ciel, où est son trésor, plus continuellement et plus parfaitement qu'aucun autre (1138)?

Troisièmement, le sacerdoce de Jésus-Christ, dont le sien est une participation, est le sacerdoce des biens de l'éternité. Si donc il se laisse distraire par des pensées des biens passagers de ce monde, il déchoit de son devoir et dément son sacerdoce. Enfin, quand il annonce aux fidèles l'avénement du royaume des cieux, et qu'il les exhorte à ne chercher et ne goûter plus les choses de la terre, mais celles du ciel, il doit parler de l'abondance de son cœur, et être pénétré le premier des sentiments qu'il prêche, et c'est l'exercice de l'oraison qui donne cette élévation à Dieu et aux biens éternels qui nous attendent dans son sein adorable (1139).

Si nous considérons l'oraison en tant qu'elle est une conversation avec Dieu, rien ne doit être si cher à ceux qui tiennent le premier rang parmi ses amis, savoir, les prêtres (1140). Voici une œuvre de Jésus-Christ dans laquelle sa charité et sa sagesse éclatent admirablement. L'union et la bonne intelligence s'entretiennent entre deux amis quand ils mangent souvent ensemble, et se plaisent beaucoup à converser l'un avec l'autre; et le Fils de Dieu étant descendu du ciel en terre pour nous mettre en société éternelle avec Dieu, son Père, et avec lui-même, son ineffable charité l'a porté à s'accommoder à notre usage par une très-merveilleuse condescendance, nous laissant dans son Eglise son corps adorable, pour nous faire manger tous les jours à la table de Dieu, et son Saint-Esprit pour nous faire converser à toute heure intimement avec notre Père céleste et Jésus-Christ, son Fils, afin que rien ne manquât de ce qui peut nous tenir unis à Dieu dans une véritable amitié pour jamais. Que si les bons Chrétiens estiment très-précieuse cette grâce de converser avec Dieu dans l'oraison, à quel point le prêtre de Jésus-Christ la doit-il aimer et conserver chèrement dans son cœur, lui qui, comme un autre Moïse, doit s'entretenir avec Dieu plus souvent et plus familièrement que ne le peut faire aucun laïque (1141); lui qui a à traiter avec sa divine Majesté des affaires d'une importance infinie qui concernent la gloire de Dieu et le salut éternel des hommes (1142); lui qui, pendant que le peuple travaille le jour et repose la

(1135) Precatio exterior quæ ore funditur, veluti palea est, interna autem oratio quæ funditur mente, ipsum granum est. (BLOSIUS, *De instit. spir.*, c. 8.)

Mentis oratio tanto præstantior est ea quæ solum ore exprimitur, quanto anima est excellentior corpore: piis incredibile solatium affert et fructum, eosque quotidie novis cumulat muneribus, eos in Deum quodam modo convertens. (*Concil. Mediol.* I, part. III, cap. *De div. offic. monial.*)

(1136) Clericorum arma sunt orationes et lacrymæ. (*Conc. Mediol.* I, part. II, tit. *De armis*, etc.)

(1137) Quiescant a dictando ingenia, labia a confabulando, a scribendo digiti, a discurrendo nuntii; non autem quiescant corda die ac nocte meditari in lege Domini, quæ est charitas. (S. BERN., epist. 90.)

Tam pio, tamque utili otio nullam in vita operam dare, vitam perdere est. (S. BERN., lib. I *De consid.*, c. 1.)

Oro te, quid hoc sacratius sacramento? Quid hac voluptate jucundius? qui cibi, quæ mella dulciora sunt, quam Dei scire prudentiam, et in abdita ejus intrare? Habeant sibi cæteri suas opes, nostræ divitiæ sint in lege Dei die ac nocte meditari. (S. HIER., epist. 155.)

(1138) Sit præ cunctis contemplatione suspensus. S. GREG., *Pastor.*, part. II, c. 1.)

Ex obligatione quæ tuo annexa est officio exigitur a te, ut sis devotior in oratione. (PETR. BLES., *De instit. episc.*)

(1139) Arbores non valent fructus producere, nisi bibant humorem radicibus; neque nos pretiosis pietatis fructibus poterimus esse gravidi, nisi precibus irrigemur. (S. CHRYSOST., lib. I *De orando Deum.*)

Insatiabilis ille Dei cultor (S. Paulus) communis pater servorum Christi, per orationem assiduam omnes gentes salvas fecit. (S. CHRYSOST., lib. II *De orando Deum.*)

(1140) Considera quanta est tibi concessa felicitas, quanta gloria attributa orationibus, fabulari cum Deo, cum Christo miscere colloquia. (S. CHRYS., *ibid.*)

Quid est oratione præclarius? Quid vitæ nostræ utilius? Quid animo dulcius? Quid in tota religione sublimius. (S. AUG., *De Miss.*)

Nihil ex his quæ per hanc vitam coluntur, orationi præstat. (S. GREG. NYSS., *De orat. Dominic.*)

(1141) Hos die nocteque pro plebe sibi commissa oportet orare. (S. AMBROS., *in I Epist. ad Cor.*)

(1142) Prædicator veritatis tantæ charitatis esse debet, ut instanti desiderio non petitior, sed petitio esse sentiatur; salutem quippe fidelium tam instantius debet appetere, ut præ usu interni gustus om-

nuit, doit être en oraison devant notre adorable propitiatoire, qui est le très-saint Sacrement (1143); lui enfin qui, dans de longues et intimes communications avec Dieu, doit puiser la lumière, l'ardeur et la force qui lui sont nécessaires pour annoncer efficacement ses saintes vérités aux hommes (1144).

Après ce chapitre, nous considérerons l'exercice de la prière par lequel nous exposons nos bons désirs à Dieu.

Qu'est-ce que l'on fait dans l'oraison mentale ?

On s'y renouvelle dans la foi actuelle et attentive de la présence de Dieu; on y médite les vérités divines; on y rend à la majesté de Dieu les devoirs de la religion; on y demande à Dieu son Saint-Esprit; on y prend en sa présence de fortes résolutions de le bien servir avec sa grâce (1145).

Chacun sait combien saintes et combien utiles sont ces occupations, depuis qu'on les trouve expliquées dans tant de beaux écrits qu'on a donnés au public sur cette matière. Ce qu'il y a seulement à faire ici, c'est de montrer que toutes conviennent particulièrement aux prêtres de Jésus-Christ et aux prédicateurs de son Evangile.

Premièrement, si la foi actuelle et attentive de la présence de Dieu est nécessaire à quelqu'un parmi nous dans l'Eglise, c'est assurément au prêtre plus qu'à nul autre. Le prêtre a un extrême besoin de trouver Dieu partout, pour implorer son secours dans les fréquents dangers où le mettent la nécessité de voir souvent le prochain, et même les plus saints de ses emplois (1146). Le prêtre doit, plus fidèlement qu'aucun autre, s'abstenir de toute offense de Dieu, de toute apparence de péché (1147); il doit faire toutes ses actions en vrai maître de la perfection chrétienne (1148), et enfin il doit combattre généreusement contre tous les ennemis de Dieu ou de son Eglise (1149); et, pour tout cela, rien ne le peut mieux aider, avec la grâce de Dieu, que l'attention continuelle à sa présence. Il faut que les yeux de Dieu, qui voient partout et en tout temps tous ses déportements et tout le fond de son âme, produisent en lui les mêmes effets qu'ils produisaient en saint François de Sales, savoir, un extérieur très-modeste et un cœur très-sincère. Et quand l'oraison ne nous servirait qu'à renouveler souvent notre attention à Dieu, ne serait-elle pas par cela seul un exercice très-salutaire?

La méditation des vérités divines ne convient pas moins et n'est pas moins nécessaire au prêtre de Notre-Seigneur et à son prédicateur; car, premièrement, toute la terre est de ce sentiment, que la dévotion est à un homme, pour être un bon prêtre, ce que lui est l'âme pour être vivant; et bien des gens ont raison de dire souvent, comme ils font, qu'un soldat poltron et un prêtre indévot sont deux méchants meubles. Or, on convient en même temps, avec saint Thomas, que la cause de la dévotion est la méditation de ce que nous disent les vérités chrétiennes sur ce que Dieu est dans ses perfections infinies, et sur ce que nous sommes dans la fondrière de nos défauts et de nos misères (1150). En effet, ne voyons-nous pas et ne sentons-nous pas que les prêtres qui négligent cette méditation, vont à l'autel faire cette action très-auguste, qui exige qu'ils soient tout en feu, avec une âme tiède et un esprit dissipé? Et ne voyons-nous pas au contraire, que les prêtres qui ont excité en eux ce feu divin par la méditation, qui est un moyen établi de Dieu pour cela, portent au saint autel de Dieu une conscience pure, un cœur dévot, un esprit recueilli et un extérieur bien réglé? Et il en est de même de toutes les sacrées fonctions du culte de Dieu; à quoi il faut ajouter, selon les sentiments des bons auteurs qui ont écrit de ces matières, qu'un prédicateur chrétien doit être vivement touché lui-même des saintes vérités qu'il annonce, s'il veut que ses auditeurs en soient touchés; et que, pour en être touché le premier, il faut qu'il les ait bien méditées et goûtées devant Dieu (1151). Aussi saint Thomas enseigne

nem motum cordis in affectum ducat supplicationis. (S. GREG. Pap., *in I Reg.* XIII.)

(1143) Præsunt ob eam rem sacerdotes, ut populorum preces quæ per se infirmiores sunt validiores illas complexæ, simul in cœlum evehantur. (S. CHRYSOST., hom. 28, *De incompreh. Dei nat.*)

(1144) Unde scire videbitur quæ sit *voluntas Dei bona, beneplacens et perfecta* (*Rom.* XII, 2), qui nec pulsare, nec quærere, nec petere consuevit. (S. BERN., *Declam.*, *De vit. cleric.*)

(1145) Ante omnia, in orationis nostræ chirographo, gratiarum actionem sinceram statuamus : in secundo autem versu confessionem et contritionem animi ex intimo affectu prodeuntem, atque ita demum regi nostro postulationem indicemus nostram. Optimus hic orationis modus est, sicut cuidam ex fratribus ab angelo Dei demonstratum est. (S. JOANN. CLIM., grad. 28.)

(1146) *In omnibus viis tuis cogita illum, et ipse diriget gressus tuos.* (*Prov.* III, 6.)

(1147) Si hominem præsentem intuemur, ad peccandum tardiores reddimur; considera igitur quantam adepturi simus securitatem, si nos contigerit assidue Deum præ oculis ferre. (S. CHRYSOST., hom. 4 *in Epist. ad Rom.*)

(1148) Quomodo negligens poterit fieri, qui intuentem se Deum nunquam desinit intuere. (S. BERN., *in psal.* XC : *Qui habitat.*)

(1149) *Manu quidem pugnantes, sed cordibus orantes prostraverunt, non minus triginta quinque millia, præsentia Dei magnifice delectati.* (*II Machab.* XV, 27.)

(1150) Consideratio primum quidem ipsum fontem suum, id est mentem de qua oritur, purificat; deinde regit affectus, dirigit actus, corrigit excessus, componit mores, vitam honestat et ordinat. Postremo divinarum pariter et humanarum rerum scientiam confert... Hæc est quæ agenda præordinat, acta recogitat, ut nihil in mente resideat aut incorrectum, aut correctione egens. Hæc est quæ in prosperis adversa præsentit, in adversis quasi non sentit, quorum alterum fortitudinis, alterum prudentiæ est. (S. BERN., lib. I *De consid.*, c. 76.)

(1151) Ut sanctas commotiones in aliis excitet, tales primum animo suo ipse concipiet, atque in se exsuscitabit : ita ut quales in aliorum mentes transfundi cupit, ipse illas animi sui sensibus recte conceptas quasi spectandas cæteris proponat. Id asse-

que la fonction de prêcher et d'enseigner, telle qu'elle doit être dans l'Eglise, consiste à annoncer des vérités qu'on a bien considérées dans l'oraison, et qui procèdent de l'abondance des lumières qu'on y a reçues. Plût à Dieu que tous nos prédicateurs suivissent le sentiment de saint Augustin, qui veut qu'ils puisent leurs sermons dans l'intérieur de Jésus-Christ ! Plût à Dieu que chacun d'eux pût dire en chaire ce que ce saint docteur disait dans un sermon de saint Etienne : « Ce que je vous dis, part de la vie que Dieu me communique, et je vous communique la pâture dont il me nourrit (1152). »

Rendre à Dieu les devoirs de la religion, c'est-à-dire adorer sa grandeur et sa sainteté, aimer sa bonté, louer ses perfections, admirer ses merveilles, le remercier de ses bienfaits, et se soumettre à son autorité divine et paternelle, lui rendre ses devoirs, et les lui rendre en esprit et en vérité, comme on fait particulièrement dans l'oraison mentale, c'est un très-aimable exercice de cette religion pleine d'amour, de laquelle les vrais prêtres sont animés, et sans laquelle ils ne seraient pas, comme ils doivent être, les maîtres de la religion (1153). Il est vrai que nous rendons tous ces devoirs à la divine Majesté, au nom du peuple fidèle, par les Offices divins et par le très-saint sacrifice ; mais il est vrai aussi que ce qui produit l'ardeur de la dévotion que nous devons à ces exercices extérieurs et publics de la religion, c'est l'oraison mentale, où l'on médite en la présence de Dieu ce que lui-même nous a enseigné des perfections de son être adorable et des merveilles de ses œuvres. C'est de là, comme d'une fournaise d'amour, que nous sortons pleins de zèle de chanter au Seigneur les cantiques que la sainte Eglise nous met dans la bouche, et que nous courons à ses saints autels pour lui rendre l'honneur infini du sacrifice de Jésus, et contenter ainsi nos désirs de l'honorer parfaitement (1154).

Demander à Dieu son Saint-Esprit par de fervents désirs, c'est l'exercice de la prière dont nous verrons la nécessité et les biens merveilleux après la fin de ce chapitre.

Enfin, rien ne convient mieux, et n'est plus nécessaire à tout véritable ecclésiastique, que de prendre tous les jours devant Dieu de fortes résolutions de le bien servir, et de rendre sa conduite toujours plus chrétienne et plus exemplaire. Il doit mieux savoir que tout autre que Dieu veut que nous coopérions à sa grâce. Que si l'amour de ses saintes lois nous porte à les méditer à l'exemple du saint roi David, il nous doit aussi porter à y mettre la main comme lui, c'est-à-dire à les pratiquer : qu'on n'entrera pas dans le royaume des cieux pour avoir dit : *Seigneur, Seigneur*, dans l'oraison, mais que ceux-là seulement y entreront, qui auront fait la volonté du Père céleste (1155) ; que les lumières qu'on reçoit dans la méditation sont bonnes à celui qu'on met en œuvre, et enfin que la meilleure oraison est celle qui nous fait plus efficacement fuir le mal et faire le bien, chacun dans l'état de vie où la Providence l'a mis (1156).

Quels biens reçoit-on dans l'oraison ?

On peut dire très-véritablement de l'oraison, que, comme il est écrit de la sagesse, elle apporte avec soi dans une âme toutes sortes de biens (1157). C'est très-particulièrement dans l'oraison que nous recevons tous les effets de la grâce (1158). C'est là que Dieu remplit nos âmes des splendeurs de sa sainte lumière (1159) ; c'est là que les vérités divines nous étant bien connues par l'attention que nous y faisons devant Dieu, excitent dans nos âmes un grand feu du divin amour (1160). C'est là que Dieu fortifie nos faiblesses et nous donne le courage de tout quitter, de tout faire, de tout souffrir pour son amour, malgré les inclinations et les répugnances de notre nature corrompue (1161). C'est là qu'il nous console dans la peine et nous fait trouver de la joie dans son service (1162). Enfin, c'est dans l'oraison que nous espérons que le Saint-Esprit, affermissant notre inconstance et notre légèreté naturelle, nous fera persévérer dans son amour (1163). L'oraison est le remède d'un de nos

qui studebit ardenti precatione, tum vehementi cognitione et quasi ob oculos posita specie ipsius rei quam meditatione concepit. (S. Carol., *Instr. præd. verb. Dei.*)

(1152) Unde vivo, inde dico : unde pascor, hoc ministro. (S. Aug., *Serm. de S. Steph.*)

(1153) Adoremus, admiremur, laudemus, amemus, gratias illi agamus, gratulemur. (S. Aug., serm. 35, *De sanctis.*)

Quemadmodum nos in omnibus bene agere necesse est, non ad nostram, sed ad Dei et Patris gloriam? Sic etiam in oratione prius nos petere oportet quæ ad Dei gloriam, quam quæ ad nostram pertinent. (S. Cyrill. Alex., lib. xi *in Joann.*)

(1154) Si quis animi nervos orationem appellaverit, mihi profecto verum dicere videbitur... Si ergo te ipsum oratione spoliaveris, perinde feceris, ac si piscem ex aqua subtraxeris. (S. Chrysost., hom. 68, *De precat.*)

(1155) *Non omnis qui dicit mihi : Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum, sed qui facit voluntatem Patris mei qui in cœlis est, ipse intrabit in regnum cœlorum.* (*Matth.* vii, 21.)

(1156) Regnum cœlorum sola verborum officia non obtinent, de nostro est beata æternitas promerenda, præstandumque aliquid de proprio. (S. Hilar.)

Qui non conversatur secundum verbum Christi, non intrabit in regnum cœlorum. (S. Chrysost.)

(1157) *Venerunt mihi omnia bona pariter cum illa.* (*Sap.* vii, 11.)

(1158) Oratio portus tempestate jactatis, fluctuantibus anchora, pauperum thesaurus, divitum securitas, morborum curatio, custodia sanitatis. (S. Chrysost., hom. *De consubstantiali Dei nativ.*)

(1159) *Accedite ad eum et illuminamini.* (*Psal.* xxxiii, 6.)

(1160) *In meditatione mea exardescet ignis.* (*Psal.* xxxviii, 4.)

(1161) Magna est orationis armatura. Hoc est sæpe numero dixi, et nunc dico, neque dicere cessabo, magna est orationis armatura. (S. Chrysost., serm. 56.)

(1162) Oratio est animis ægrotantibus pharmacum. (S. Chrysost., lib. i *De orand. Deum.*)

(1163) Salutis conciliatrix est oratio. (*Ibid.*)

plus grands maux qui est l'oubli de Dieu, parce qu'elle nous élève fréquemment à la considération de ses perfections, et nous renouvelle à tout moment l'attention à sa sainte présence.

L'oraison nous rend les vrais adorateurs de Dieu en esprit et en vérité (1164).

L'oraison nous met dans une grande pureté, remplissant notre esprit de bonnes pensées qui en bannissent les mauvaises, produisant dans notre cœur des affections toutes saintes qui n'y laissent aucun lieu aux sentiments impurs, et enfin nous rendant tout spirituels et pleins d'aversion de tout ce qui est charnel (1165).

L'oraison, si nous nous y comportons comme il faut, nous enrichit divinement (1166), puisqu'elle nous rend participants de la vie de Dieu même, autant que cela se peut pendant notre séjour sur la terre. Dieu nous rend participants de son être divin quand il répand sa grâce sanctifiante et son amour dans nos âmes, et il nous rend participants de sa vie divine quand il nous applique à lui par une véritable oraison. L'occupation éternelle de Dieu est de se connaître et de s'aimer soi-même; et cette occupation est sa vie infiniment sainte et infiniment heureuse. Les bienheureux en sont participants très-parfaitement dans son sein adorable (1167). Et nous, en attendant ce bonheur souverain, nous y participons ici-bas par l'exercice fervent et assidu de l'oraison mentale (1168), dans laquelle la grâce nous associe par avance, autant que cela se peut, à la vie sainte et heureuse des habitants du ciel, qui consiste à voir clairement Dieu et à l'aimer parfaitement avec une joie souveraine et éternellement invariable, et à être ainsi vivants comme Dieu de Dieu même.

Il s'ensuit de là que cette oraison fervente et assidue élève une âme à l'état le plus parfait parmi les Chrétiens, non-seulement parce que cette vie d'application à Dieu quand elle est animée de religion et d'amour, est ce qui approche le plus de la vie des bienheureux, comme dit saint Thomas; mais encore parce qu'elle nous met dans la plus parfaite ressemblance de Dieu qu'on puisse avoir dans cette vie mortelle (1169), et qu'elle nous tient unis à lui d'une union intime qui nous fait devenir un même esprit avec lui, selon le langage de l'Apôtre (1170).

L'oraison enfin est entre toutes les vertus chrétiennes, celle par laquelle Dieu nous fait acquérir toutes les autres, non-seulement en les désirant et en les demandant à Dieu, mais aussi en les pratiquant en sa présence (1171).

Dans la vraie oraison nous pratiquons la foi actuelle, attentive et assidue des vérités divines, ce qui est un fruit inestimable de ce saint exercice (1172).

Nous y pratiquons la vertu de religion par tous les devoirs qu'elle nous fait rendre à la Majesté divine (1173).

Nous y tremblons souvent devant Dieu par la crainte de ses jugements effroyables.

Nous y relevons notre espérance par la vue des miséricordes de notre Père céleste et des mérites infinis de son Fils, notre Sauveur.

Notre cœur s'y embrase d'amour envers Dieu par la considération de ses perfections, de ses bontés et de ses beautés infinies, et de sa charité excessive envers nous (1174).

Nous y exerçons tout ce qui est plus essentiel à la vraie pénitence; car, premièrement, nous y concevons une vive douleur jointe à une extrême honte d'avoir osé offenser notre Créateur et notre Rédempteur (1175). Secondement, l'oraison n'est pas seulement une œuvre satisfactoire, comme chacun sait, principalement quand elle est pénible (1176); mais elle est encore, ce qui est très-considérable, le moyen le plus assuré de ne plus retomber dans nos péchés, comme nous le savons par un très-grand nombre d'expériences (1177). Et cela est ainsi parce que le péché et l'oraison sont tout à

(1164) *In spiritu et veritate*, etc. (*Joan.* VI, 24.) Per spiritum actio insinuatur, per veritatem contemplatio. (THEOPHYLACT., *in eum locum.*)

(1165) Oratio est pudicitiæ præsidium, ejusdemque cum angelis honoris conditio. (S. CHRYSOST., hom. 30 *in Gen.*)

(1166) Oratio est thesaurus perpetuus, divitiæ inexhaustæ, parens fons et radix omnium bonorum, regiaque ipsa facultate superior. (S. CHRYSOST., *Hom. de incompreh. Dei nat.*)

(1167) Oratio est angelorum opus. (S. CHRYSOST., lib. I *De orando Deum.*)

Beati qui habitant in domo tua, Domine, in sæcula sæculorum laudabunt te. (*Psal.* LXXXIII, 5.)

(1168) *Et societas nostra sit cum Patre, et cum Filio ejus Jesu Christo.* (*I Joan.* I, 3.)

(1169) Piis incredibile solatium et fructum affert oratio, eosque novis quotidie cumulat muneribus, in Deum quodam modo convertens. (*Conc. Mediol.* I, p. 3, cap. *De divin offic.*)

(1170) *Qui adhæret Domino, unus spiritus est.* (*I Cor.* VI, 17.)

(1171) Sicut ex carnalibus escis alitur caro, ita ex divinis eloquiis et orationibus interior homo nutritur et pascitur. (S. AUG., *De salutaribus monitis*, cap. 28.)

Bonorum omnium caput precationem esse quis dubitet, atque rationis honeste, laudabiliterque vivendi fundamentum et radicem. (S. CHRYSOST., hom. 67, *De orat.*)

Totius boni instituti caput est oratio. (S. MACAR., hom. 40.)

Virtutum regina est oratio. (S. JOANN. CLIM., grad. 28.)

Quid sit pietas quæris? vacare considerationi. (S. BERN., lib. I *De consid.*, cap. 5.)

(1172) Fide velut fama Deum cognoscimus, amore autem contemplationis is qui fama innotuit, nobis velut ex ostentione præsentiæ manifestatur. (S. GREGOR. Pap., in *I Reg.* IV.)

(1173) *Oblatio est Domino odor suavissimus.* (*Exod.* XXIX, 18.)

(1174) *Quomodo dilexi legem tuam, Domine? Tota die meditatio mea est.* (*Psal.* CXVIII, 97).

(1175) *Oratio humiliantis se nubes penetrabit.* (*Eccli.* XXXV, 21.)

(1176) *Frequens meditatio, carnis afflictio est.* (*Eccli.* XII, 12.)

(1177) *Cum levaret Moyses manus, vincebat Israel;*

fait opposés l'un à l'autre, le péché nous séparant de Dieu, et l'oraison nous unissant à lui intimement. Ce saint exercice donc nous éloignant du péché, rien ne peut plus efficacement, moyennant la grâce de Dieu, nous empêcher d'y tomber.

Enfin, nous pratiquons dans l'oraison la patience chrétienne, premièrement, en ce que c'est là que nous acceptons de la main du Père céleste les croix qui nous arrivent, et que nous nous encourageons pour les bien porter avec sa grâce. Secondement, en ce que l'oraison même, devenant quelquefois pénible et ennuyeuse à cause de nos indispositions, soit de corps ou d'esprit, nous sommes réduits à en faire un bon exercice de patience et de pénitence; ce qui est un point très-digne de considération (1178).

Reconnaissons, après toutes ces grandes et aimables vérités, que rien en cette vie ne nous est plus nécessaire, plus consolant, plus sanctifiant, plus utile en toute manière que l'exercice fidèle de l'oraison (1179); et que si cela est vrai pour tous les amis de Dieu, il l'est à plus forte raison pour les prêtres et les prédicateurs de Jésus-Christ qui en sont les principaux et les plus intimes.

Par quel moyen pouvons-nous nous établir dans l'usage constant de la sainte oraison?

Le premier moyen est d'aimer beaucoup cette oraison, et d'en demander la grâce à Dieu avec de grands désirs (1180). Nous venons de voir que par l'oraison on acquiert les autres vertus, et il faut reconnaître encore que par l'oraison on acquiert l'oraison même, en la demandant à Dieu, en la mettant en pratique.

Le second moyen est d'obéir à ces paroles du Saint-Esprit: *Que rien ne vous empêche de faire toujours oraison* (1181). C'est-à-dire, que nulle affaire, nulle affliction, nulle tentation ne soient cause que vous quittiez votre oraison. Si vous avez des affaires temporelles, sachez qu'il faut que votre oraison y attire les bénédictions de Dieu, et qu'après tout l'affaire du salut éternel doit être préférée à toutes les autres (1182). Si vous êtes tenté dans quelque affliction, souvenez-vous que c'est alors qu'il faut recourir à la bonté divine. Si des amusements, tels que sont le jeu, la chasse, les conversations vaines, les visites sans nécessité, vous dérobent le temps de votre oraison, c'est en quittant tout cela pour l'amour de Notre-Seigneur et de son service que vous rachetez le temps, comme prescrit l'Apôtre, pour avoir le loisir de vous occuper de Dieu, et des moyens de lui plaire (1183). Si vous êtes tenté de vous ennuyer à l'oraison, surmontez-vous avec la grâce de Dieu pour vous tenir en sa présence et y faire votre devoir malgré la tentation (1184). Et ne dites point: Je n'y fais rien. Car y persévérer comme on vous dit, c'est obéir, c'est expier vos péchés, c'est patienter, c'est attendre Dieu. Et tout cela n'est pas ne rien faire, mais c'est assurément faire beaucoup. De quoi sainte Thérèse nous est un bon témoin, ayant persévéré constamment pendant beaucoup d'années à faire ponctuellement deux heures d'oraison chaque jour, malgré l'état de sécheresse et de peine où elle se trouvait dans ce saint exercice. Souvenez-vous que pour être constant et toujours égal dans le service de Dieu, il faut vous conduire par la foi et l'obéissance, qui sont deux principes permanents et invariables (1185), et non pas par les attraits de la dévotion sensible, qui est quelque chose de fort changeant.

CHAPITRE XV.

De l'importance de la prière dans le saint clergé.

Il faut maintenant que vous nous disiez quelque chose de la prière. Qu'y a-t-il dans ce saint exercice que nous devions considérer?

Pour nous en bien instruire, il nous faut faire attention à ce qu'elle est, au besoin que nous en avons, à ses merveilleuses utilités, à l'honneur qu'elle rend à Dieu, et aux moyens de la bien faire.

Qu'est-ce que la prière?

Saint Jean Damascène nous enseigne que c'est une demande que nous faisons à Dieu des biens qu'il est à propos et bien séant de lui demander. Saint Augustin nous dit que

sin autem paululum remisisset, superabat Amalec. (*Exod.* XVII, 11.)

Quemadmodum urbs mœnibus minime septa, facile in hostium manibus venerit, cum nemo illos propulsare valeat, ita animam precatione non communitam facile diabolus in suam redigit potestatem. (S. CHRYSOST., hom. 68, *De orat.*)

(1178) Universum bellum quod inter nos et dæmones conflatur, non est de alia re quam de oratione; est enim illis valde adversa et odiosa, nobis vero salutaris et benigna. (S. NIL. Abb., cap. 47, *De orat.*)

(1179) Sine studio orationis omnis nostra religio est arida, imperfecta, et ad ruinam promptior. (S. BONAV., *De progress. relig.*, cap. 7.)

Recte novit vivere qui recte novit orare. (S. AUGUST., hom. 4. ex 50.)

(1180) *Domine, doce nos orare.* (*Luc.* XI, 1.)

Quid oremus, sicut oportet, nescimus; sed ipse spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus. (*Rom.* VIII, 26.)

(1181) *Non impediaris orare semper.* (*Eccli.* XVIII. 22.)

(1182) *Quam dabit homo commutationem pro anima sua.* (*Matth.* XVI, 26.)

(1183) Tollamus a nobis fabulas vanas, mordaces jocos, sermones otiosos; fugiamus prandia luxuriosa quæ nos occupant usque ad vesperam, contemnamus cœnas quæ aliquoties usque ad mediam noctem trahunt, in quibus et caro nostra per ebrietatem debilitatur, et anima per turpiloquia et scurrilitates vulneratur. Istas malas occupationes quæ et animam et corpus debilitant, fugiamus, et videbimus quod nobis remanet tempus in quo aliquid de salute animæ cogitemus. (S. CÆSAR., hom. 20.)

(1184) *Exspecta Dominum, viriliter age, confortetur cor tuum et sustine Dominum.* (*Psal.* XXVI, 14.)

(1185) Fides est fundamentum stabilitatis et constantiæ in animo. (IDIOT., *Contempl.*, cap. 2.)

Omnis bonus obediens semper dat suum velle et suum nolle. (S. BERN., *Medit.*, cap. 40.)

c'est une recherche des biens célestes et un désir des invisibles. Il dit encore : « Votre désir est votre oraison ; si votre désir est continuel, vous priez continuellement (1186). » Il dit aussi : « C'est le propre d'un esprit religieux de prier Dieu, non pas par le bruit de ses lèvres, ou le son de sa voix, mais par la dévotion et la foi de son cœur. » Cette manière d'expliquer ce que c'est que la prière, est la seule que nous considérons ici, premièrement, parce qu'elle exprime la prière mentale, de laquelle nous traitons principalement en cet endroit. Secondement, parce qu'elle contient en effet le vrai fond de la prière, qui est le cri du cœur devant Dieu (1187). Troisièmement, parce que cette prière de l'esprit doit être l'ordinaire et la plus continuelle des prêtres et des prédicateurs de Jésus-Christ (1188), en chacun desquels Dieu et son Eglise veulent voir un Daniel, homme de désirs, et un Moïse, dont la voix intérieure puisse lier les mains à la justice divine, et un prêtre enfin qui honore par imitation la prière continuelle de Jésus, assez rarement vocale pendant sa vie mortelle, et qui ne peut être que toujours mentale dans le très-saint Sacrement.

Est-il certain que la prière nous est absolument nécessaire ?

Elle est absolument nécessaire à tous les Chrétiens, mais principalement aux ecclésiastiques (1189). Il y a grand sujet d'admirer l'affection qu'a fait paraître notre Sauveur à établir dans son Eglise le saint usage de la prière. Il nous en a lui-même intimé la nécessité ; il nous a appris de sa propre bouche ce que nous y devons demander à Dieu, il nous a donné des exemples dont la mémoire nous est une perpétuelle et puissante exhortation à ne nous jamais relâcher dans ce saint exercice. Premièrement, pour nous en intimer la nécessité, il dit : *Il faut toujours prier et ne s'en jamais lasser* (1190). Et cette façon de parler nous exprime, selon la doctrine de saint Jean Chrysostome (*De orando Deum*), et du *Catéchisme* du concile de Trente (1191), un vrai commandement que le Fils de Dieu nous fait, et non pas seulement un conseil qu'il nous donne (1192). Le même Sauveur, après avoir annoncé tout ce qui doit arriver d'effroyable au dernier jour, conclut en disant : *Veillez et priez en tout temps, afin que vous soyez trouvés dignes d'éviter toutes ces choses qui doivent arriver, et que vous puissiez comparaître devant le Fils de l'Homme* (1193). Dans lesquelles paroles on voit bien évidemment que notre divin Maître ne nous propose pas la prière continuelle comme une bonne pratique de surérogation pour les plus dévots, mais comme un exercice nécessaire à tous pour se tenir prêts à comparaître devant ce grand Juge. Enfin, cette nécessité de prier sans cesse nous est enseignée assez clairement par ces autres paroles de Notre-Seigneur : *Demandez et on vous donnera, cherchez et vous trouverez, frappez à la porte et on vous l'ouvrira* (1194). Car cela veut dire que la bonté de Dieu nous ayant prévenus par les semences de sa grâce, pour nous inviter à recourir à lui, il ne nous veut accorder la suite de ses grâces, qui nous sont nécessaires pour ne pas tomber dans le crime et pour pratiquer les vraies vertus, qu'à condition que nous les lui demanderons assidûment : *Invoquez-moi*, dit-il à chacun de nous, *et je vous exaucerai*. D'où nous devons inférer qu'abandonner l'exercice de la prière est une négligence très-pernicieuse et très-criminelle, puisque c'est abandonner le premier moyen de notre salut (1195), et pécher par conséquent très-grièvement contre la vraie charité que chacun de nous se doit à soi-même.

Remarquons ici avec attention qu'il est si universellement vrai que Dieu veut que tous les siens lui demandent les grâces qu'il est résolu de leur faire, qu'il n'excepte pas de cette loi son Fils adorable, puisqu'il lui dit : *Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour votre héritage.*

Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a-t-il véritablement exhortés à la prière par son exemple ?

Oui, nous devons remarquer que sa plus continuelle occupation pendant toute sa vie mortelle a été la prière pour son Eglise, et qu'il a voulu qu'on la lui vît quelquefois pratiquer extérieurement, afin que son exemple nous excitât à prier, et nous instruisît

(1186) Est interior sine intermissione oratio, quæ est desiderium tuum. Si non vis intermittere orare, noli intermittere desiderare. Continuum desiderium tuum continua vox tua est. (S. Aug., *in psal.* XXXVII.)

(1187) Flagrantia charitatis clamor cordis est. (S. Aug.)

Clamabat populus, et non audiebatur ; tacebat Moyses, et audiebatur. (S. Ambros., *in psal.* CXVIII.)

(1188) Non solos Dominus audit loquentes, quia audiebat Moysem tacentem. Plus audit tacitas cogitationes suorum quam voces omnium. (S. Ambros., lib. I *De offic.*, 41.)

(1189) Talem esse oportet Domini sacerdotem, ut quod populus pro se apud Deum non valuerit, ipse pro populo mereatur quod poposcerit impetrare. (S. Aug. *in psal.* XXXVI.)

(1190) *Oportet semper orare et non deficere.* (*Luc.* XVIII, 1.)

(1191) Pag. 4, cap. 1.

(1192) Quod est tempus in quo Dei auxilio non indigeamus ? In omnibus igitur rebus, causis et negotiis exorandus est protector Deus. Superbum enim est ut humana natura aliquid de se præsumat. (Cœlest. Pap. *Cont. Pelag.*, cap. 9.)

(1193) *Vigilate omni tempore, orantes ut digni habeamini fugere ista omnia quæ futura sunt, et stare ante Filium hominis.* (*Luc.* XXI, 36.)

(1194) *Petite, et dabitur vobis ; quærite, et invenietis ; pulsate, et aperietur vobis.* (*Matth.* VII, 7.)

(1195) Impossibile est absque orationis præsidio cum virtute degere. (S. Chrysost., lib. I *De orando Deum.*)

Oratione non minus opus habemus quam arbores aquarum humore. Neque enim valent illæ fructus producere, nisi bibant humorem radicibus : neque nos pretiosis pietatis fructibus poterimus esse gravidi, nisi precibus irrigemur. (*Ibid.*)

Oratio omnis virtutis ac justitiæ causa est. (*Ibid.*)

pour le bien faire (1196). A quoi il faut ajouter que la grâce de prier comme il faut nous a été méritée par la prière de Jésus notre chef et notre pontife.

La prière est-elle particulièrement nécessaire aux prêtres ?

Oui assurément. Tout bon prêtre qui considère bien d'un côté la faiblesse dont il est environné, et de l'autre son obligation indispensable de mener une vie très-pure, et de s'acquiter dignement de ses emplois, est pleinement convaincu qu'il a un besoin continuel et toujours pressant de s'appliquer à la prière (1197). Il reconnaît que saint Denis a eu raison de dire qu'avant quelque action que ce soit, principalement en ce qui regarde les choses divines, il nous faut commencer par la prière, pour nous livrer et nous unir à Dieu (1198). Se livrer et s'unir à Dieu sont deux paroles que nous devons bien peser et goûter en sa présence, et bien mettre en pratique dans notre conduite, en sorte que nous obéissions à saint Pierre, qui veut que si quelqu'un parle, ses paroles soient des paroles qu'il reçoit de Dieu, et que si quelqu'un sert l'Eglise, ce soit par une vertu que Dieu lui communique (1199). Un serviteur de Dieu de ces derniers temps, aimant extrêmement cette doctrine, non-seulement priait tous les jours et toutes les nuits beaucoup, mais à chaque fois qu'il avait à agir ou à parler il se recueillait devant Notre-Seigneur, rentrait en soi-même, et se donnait à son divin Maître pour n'agir, ne parler et ne vivre que par son esprit. Et par cette manière de recourir sans cesse à Jésus-Christ dans une entière persuasion que, sans lui, il ne pouvait rien, et qu'avec lui il pouvait tout, ce vrai prêtre paraissait et était véritablement rempli d'une onction divine dans l'exercice de ses saintes fonctions, dans ses moindres actions et dans toute sa conduite (1200).

Ajoutons que non-seulement les ecclésiastiques doivent s'appliquer continuellement à la prière pour se maintenir eux-mêmes dans de saintes dispositions, comme on le voit dans ce que nous venons de dire ; mais qu'ils le doivent faire aussi pour s'acquitter de leur première et principale obligation envers le peuple, qui est de prier sans cesse pour ses besoins (1201). Le prophète Samuel nous fait connaître combien cette obligation est grande et indispensable, quand il dit aux Israélites : *Dieu me garde de commettre ce péché contre lui, de cesser de prier pour vous* (1202). Saint Paul nous fait aussi assez connaître ce devoir, assurant assez souvent ses enfants en Notre-Seigneur qu'il prie continuellement pour eux : *Nous ne cessons point de prier pour vous* (1203), dit ce saint Apôtre aux Colossiens : *Je prends Dieu à témoin*, dit-il aussi aux Romains, *que je fais sans cesse mémoire de vous dans mes oraisons* (1204). Et il assure les Ephésiens de la même chose. Les saints Pères remarquent ces exemples et beaucoup d'autres, comme de Moïse, d'Aaron, de Daniel, des apôtres et des saints prêtres, surtout l'exemple de Notre-Seigneur et de notre grand prêtre, dont la très-sainte prière a été continuelle pendant sa vie ; et considérant aussi l'institution des prêtres, qui, les établissant entre Dieu et les hommes, les engage à parler souvent aux hommes pour Dieu, et plus souvent à Dieu pour les hommes. Les saints docteurs, considérant tout cela, en ont pris sujet d'enseigner que la subsistance temporelle n'est donnée aux prêtres, qu'afin qu'ils soient continuellement en prière pour les fidèles ; qu'on ne doit appeler à la participation du gouvernement de l'Eglise que ceux qui sont affectionnés à la prière, qui en ont l'usage et qui, dans toutes leurs entreprises, ont plus de confiance en ce saint exercice qu'en leur industrie et leur travail (1205) ; que le pasteur doit savoir par expérience qu'il peut obtenir de Dieu tout ce qu'il lui demandera (1206) ; que tout prêtre doit savoir arrêter les effets de la colère divine, comme un autre Aaron ; enfin, que les prêtres sont chargés de faire des prières ferventes, auxquelles les faibles prières du peuple viennent se joindre pour monter au ciel avec elles (1207).

(1196) Non ideo pernoctavit Christus in oratione, quasi aliter Patrem nobis reconciliare non posset, sed ut qualis sacerdos esse debeat demonstraret, ut non solum diebus, sed etiam noctibus pro grege Christi debeat precator assistere. (S. Ambros., *in psal.* CXVIII.)

(1197) *Cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui, ut oculos nostros dirigamus ad te.* (*II Paral.* XX, 2.)

(1198) Ante omnem actum, et in theologia maxime, ab oratione inchoandum nobis est..., ut memoria divinarum rerum atque invocationibus piis nos ipsos illi dedamus atque jungamus. (S. Dionys., *De div. nom.* cap. 3.) Refertur a S. Thom., 2-2, quæst. 83, a. 1.

(1199) *Si quis loquitur, quasi sermones Dei ; si quis ministrat, tanquam ex virtute, quam administrat Deus.* (*I Petr.* IV, 91.)

(1200) Sicuti pusillus seipsum curare, vel ornare non novit, sed flens duntaxat oculos in matrem convertit, donec misericordia mota excipiat illum : ita fideles animæ soli Domino perpetuo fidunt omnem illi tribuentes justitiam. (S. Macar., hom. 31.)

(1201) Veri sacerdotes pondus populi sibi commissi viriliter sustinentes pro peccatis omnium velut pro suis infatigabiliter supplicant Deo, ac velut Aaron incensum contriti cordis et humiliati spiritus offerentes, avertunt iram futuræ animadversionis a populo. (Jul. Pomer., lib. II, *De vit. contempl.*, cap 2.)

(1202) *Absit a me hoc peccatum in Dominum, ut cessem orare pro vobis.* (*I Reg.* XII, 23.)

(1203) *Non cessamus, pro vobis orantes.* (*Col.* I, 9.)

(1204) *Testis mihi est Deus... quod sine intermissione memoriam vestri facio semper in orationibus meis.* (*Rom.* I. 9.)

(1205) Illos assumito qui orandi studium et usum habeant, ac de omni re orationi plus fidant quam suæ industriæ, vel labori. (S. Bern., lib. IV *De consid.*, cap. 4.)

(1206) Qui orationis usu et experimento jam didicit quod obtinere a Domino quæ poposcerit, possit. (S. Greg., *Pastor.*, part. I, cap. 10.)

(1207) Præsunt ob eam rem sacerdotes, ut populi

N'est-ce pas dans le chœur et à l'autel que les prêtres font ces saintes prières auxquelles le peuple a confiance ?

Oui, sans doute, l'Office divin qu'on chante au chœur, est une oraison publique que fait le clergé au nom de toute l'Eglise, et qui, étant bien faite, est fort agréable à Dieu, à cause de l'honneur qu'elle rend à sa divine Majesté, et des grâces qu'elle obtient de sa bonté pour son peuple, et de l'édification qu'elle donne à toutes sortes de personnes. Le divin sacrifice est encore plus parfaitement la grande prière de l'Eglise, que Dieu agrée infiniment. Mais les prêtres ne sont ni au chœur ni à l'autel ce qu'ils y doivent être, s'ils n'y vont pas tout enflammés de violents désirs de l'honneur de Dieu et du salut des hommes. Et ce n'est que dans l'oraison mentale, que les prêtres prennent ce feu divin qu'ils portent dans leurs fonctions (1208).

Les prédicateurs ont-ils quelque particulière obligation de vaquer à la prière ?

Comme pour prêcher saintement et utilement nous avons besoin de beaucoup de grâces, nous ne devons jamais faire cette sainte fonction, qu'après avoir invoqué Dieu très-affectueusement. Saint Augustin, tout pénétré de cette maxime, veut que le prédicateur chrétien parle à Dieu d'un cœur plein de désirs avant que de parler à ses auditeurs, et qu'il attende le fruit de sa prédication, plutôt de sa prière que de son éloquence (1209). Et saint Jean Chrysostome encore très-éclairé sur cette matière, est si fort persuadé que c'est la prière du prédicateur qui fait la conversion des âmes plutôt que ses sermons, qu'il attribue à la prière de saint Paul ce très-grand nombre de conversions qu'a faites dans le monde cet incomparable prédicateur. « Cet infaillible adorateur de Dieu, » dit saint Jean Chrysostome, « ce père commun des serviteurs de Jésus-Christ, ce gardien de l'univers, a amené au salut toutes les nations par l'assiduité de sa prière (1210). » Il est donc très-constant que le premier et principal moyen que Dieu a donné pour faire notre salut et pour procurer celui des autres, c'est la prière assidue.

Pourquoi Dieu, qui est tout charité envers nous, veut-il que nous lui demandions ses grâces, et que nous les lui demandions plusieurs fois ordinairement avant qu'il nous les donne?

Dieu exige cela par affection à notre plus grand bien et par le zèle de son honneur. Voilà ses deux motifs, lesquels il nous importe de bien connaître.

Premièrement, l'obligation que Dieu nous impose de recourir à lui par la prière, bien loin de nous être onéreuse, nous est avantageuse admirablement. Par la prière, nous avons l'honneur d'approcher de la Majesté divine, et de lui parler confidemment aussi souvent et aussi longtemps que nous le désirons, ce qui est une faveur qu'on ne peut assez estimer (1211). Par la prière, nous entretenons une sainte société et un heureux commerce avec Dieu. Par la prière, nous avons les dons de Dieu, avec cet avantage et cette gloire en Notre-Seigneur de les avoir obtenus. Par la prière, nous nous enrichissons merveilleusement, puisqu'il ne nous refuse rien de tout ce que nous lui demandons pour notre salut, au nom de notre Sauveur (1212), jusqu'à se donner lui-même à ceux qui l'invoquent avec vérité (1213). Enfin, par la prière, non-seulement nous impétrons toutes ses faveurs admirables; mais de plus, nous méritons notre sanctification et notre salut. En quoi il faut remarquer avec admiration, que c'est par une bonté dont Dieu seul est capable, que, non content d'écouter nos demandes et de les exaucer, il les récompense aussi comme d'agréables services que nous lui avons rendus. Reconnaissons donc que si Dieu exige de nous l'assiduité dans la prière, c'est pour nous y faire trouver tous nos vrais biens avec plus d'avantage incomparablement que si nous recevions ses dons sans les lui avoir demandés (1214), et que l'exercice même de la prière nous est une gloire, un bonheur,

orationes quæ infirmiores per se sunt, validiores illas complexæ simul in cœlum evehantur. (S. Chrysost., hom. *De incomp. Dei nativ.*)

(1208) Duo sunt genera Christianorum. Unum quod mancipatur divino officio, et deditum contemplationi et orationi ; hos autem ab omni strepitu temporalium cessare convenit, ut sunt clerici, etc. (S. Hieron., refert. d. 12, quest. 1, cap. *Duo sunt.*)

Cum video quempiam non amantem orandi studium, continuo mihi palam est eum nihil egregium in anima possidere. (S. Chrysost., lib. i, *De orando Deum.*)

(1209) Priusquam exerat proferentem linguam, ad Deum levet animam sitientem, ut eructet quod biberit, vel quod impleverit fundat. (S. Aug., lib. iv, *De doct. Christ.*, cap. 17.)

Orando vos, dixi posse perficere quod non possetis docendo suggerere. (Jul. Pomer., lib. i *De vit. contempl.*, cap. 17.)

(1210) Insatiabilis ille Dei cultor, communis pater ac p[illegible]mogenitus servorum Christi, ille custos orbis terrarum, per orationem assiduam omnes gentes salvas fecit. (S. Chrysost., lib. ii *De orando Deum.*)

(1211) Vult Deus diutius te beneficio allicere in oratione perseverantem. Quid enim excellentius quam cum Deo colloqui, et usu ejus detineri. (S. Nil., Abb., cap. 32, *De orat.*)

(1212) *Omni petenti datur*. Igitur si tibi non datur, ob id non datur quia non petis. (S. Hier., *in Matth.*, vii.)

Cœli clavis oratio; nam ascendit precatio, et descendit Dei miseratio. (S. Aug., serm. 126, *De temp.*)

Quodcunque petierimus secundum voluntatem ejus, audit nos. (*I Joan.* v. 14.)

(1213) Omnes, quando oramus, mendici Dei sumus, ante januam magni Patrisfamilias stamus, imo et prosternimur, supplices ingemiscimus volentes aliquid accipere, et ipsum aliquid ipse Deus est. (S. Aug., serm. 17, *De verbis Domini.*)

(1214) Si, o homo! vitam excellentem et sanctam appetis, et Deum pro hac continuo deprecaris, certus esto quia si perseveraveris pulsans, ipsam haud dubie consequeris, si non in vita, saltem ante mortem per diem aut horulam unam. Quod si nec tunc obtigerit, invenies eam in Deo in ipsa æternitate. (S. Bern., apud Thauler., serm. 2, *Dominic. tertia Quadrag.*)

une consolation, dont sa bonté infinie ne veut pas que nous soyons privés.

Secondement, si Dieu veut que nous recourions sans cesse à lui, c'est par le zèle de son honneur, c'est parce que la prière est un acte de religion par lequel sa Majesté divine est souverainement honorée. Et ce souverain honneur consiste, premièrement, en ce que par cette action nous reconnaissons, en sa présence, notre entière dépendance de son pouvoir et de sa bonté, et venons à lui comme à l'auteur de tous nos biens. Secondement, en ce que tous les bons sentiments que le Saint-Esprit nous donne dans la prière, sont comme un sacrifice d'excellents parfums que Dieu daigne recevoir en odeur de suavité (1215). Troisièmement, en ce que notre indigence extrême, que nous exposons à ses yeux, rend hommage aux richesses infinies de son essence, comme notre faiblesse à sa toute-puissance, et notre misère à son immense miséricorde, et qu'il est glorieux à ce grand Tout, que l'abîme de nos défauts invoque l'abîme de ses perfections, et que notre grand vide réclame son ineffable plénitude. Si nous aimons donc l'exercice de la prière à cause de tant de biens que nous y trouvons, nous devons encore être plus affectionnés à l'embrasser, à cause du souverain honneur que nous y rendons à Dieu. Ce motif est le motif du clergé, de qui le zèle d'honorer Dieu est le propre caractère (1216).

Est-il vrai que Dieu veut être prié assidûment?

Notre-Seigneur ne nous enjoint pas seulement de prier, mais de prier toujours, de prier en tout temps : *Semper orare*, *omni tempore orantes*. Et il le veut très-raisonnablement, puisqu'en tout temps nous avons un besoin extrême que Dieu nous assiste (1217), et qu'en tout temps aussi nous devons le reconnaître comme le principe de tout bien.

Que devons-nous conclure de toutes ces vérités?

Prions, puisque Dieu veut être prié; employons la prière pour obtenir la grâce de prier comme il faut. Prions avec une volonté bien unie à celle de Dieu, et en tâchant d'être avec sa grâce ses vrais serviteurs et ses vrais enfants, afin de prier avec efficace. Prions plus par les désirs d'un cœur ardent, que par des paroles extérieures (1218). Prier sans désirs ce n'est pas prier; et prier sans de grands désirs, c'est faire une prière faible, languissante et de peu de valeur. Prions humblement, et notre prière pénétrera les cieux (1219). Joignons à la voix de notre cœur celle de nos larmes que Dieu écoutera volontiers. Fortifions nos prières en les unissant à celles de toute l'Eglise (1220), et même à celles de Jésus notre adorable pontife (1221); fortifions-les par l'accompagnement du jeûne (1222) et de l'aumône, comme ont fait les saints. Prions en tout lieu, puisque Dieu est partout, et que partout nous portons le besoin que nous avons de son secours (1223). Prions dans le fond de notre âme, où est le temple éternel de Dieu. Prions dans l'assemblée des fidèles, par dévotion à la communion des saints. Prions en tout temps, puisque le Fils de Dieu nous l'ordonne (1224), et puisqu'en tout temps nous dépendons de Dieu et de sa miséricorde. Prions dans l'adversité, pour trouver en Dieu notre consolation et notre force (1225). Prions dans la prospérité, afin que la grâce chrétienne nous y tienne humbles et sans attachement aux vaines joies du siècle (1226). Enfin prions avec confiance et avec cette sainte opiniâtreté à laquelle Dieu se plaît à se laisser vaincre (1227). Tous ces sentiments sont tirés des écrits et des exemples des saints.

(1215) *Et alius angelus venit, et stetit ante altare habens thuribulum aureum, et data sunt illi incensa multa ut daret de orationibus sanctorum omnium super altare aureum quod est ante thronum Dei. Et ascendit fumus incensorum de orationibus sanctorum, de manu angeli coram Deo.* (*Apoc.* VIII, 3.)

Habentes singuli phialas aureas plenas odoramentorum, quæ sunt orationes sanctorum. (*Apoc.* V, 8.)

(1216) Duobus constat totum presbyterorum ministerium; quorum alterum est ut sint religionis magistri. (*Convent. Melod.*, ann. 1589, tit. *De sacram. ordin.*)

(1217) Quod est tempus in quo ejus auxilio non indigemus? In omnibus igitur rebus, causis et negotiis exorandus est protector Deus. (Cœlest. Pap., *Contr. Pelag.*, c. 9.)

(1218) Clamor ad Deum non est voce, sed corde. Multi silentes labiis corde clamaverunt; multi ore strepentes corde averso, nihil impetrare potuerunt. (S. Aug., *in psal.* XXX.)

(1219) *Oratio humiliantis se nubes penetrabit.* (*Eccli.* XXXV, 21.)

(1220) Coimus in cœtum et congregationem, ut ad Deum quasi manu facta precationibus ambiamus orantes; hæc vis Deo grata est. (Tertull., *Apologet.*, cap. 39.)

(1221) Christus est propitiatorium; per ipsum enim fit nobis propitius Pater, et per ipsum accedimus, nec alia ratione admitti possumus. (S. Cyrill. Alex., lib. IX *De ador. in spir. et verit.*)

(1222) *Bona est oratio cum jejunio.* (*Tob.* XII, 8.)

(1223) *Volo viros orare in omni loco.* (*I Tim.* II, 8.)

(1224) *Omni tempore orantes.* (*Luc.* XXI, 36.)

(1225) *Tristatur aliquis vestrum? oret.* (*Jac.* III, 13.)

(1226) *Averte oculos meos, ne videant vanitatem.* (*Psal.* CXVIII, 37.)

Si quis vestrum indiget sapientia, postulet a Deo... Postulet autem in fide nihil hæsitans. (*Jac.* I, 5, 6.)

(1227) Vult Deus rogari, vult cogi, vult quadam importunitate vinci. (S. Gregor. Pap., *in VI psal. pœnit.*)

TITRE VI.

DE L'ORDRE DE PRÊTRISE, ET DE SON EMINENCE EN DIGNITÉ ET EN GRACE. — DE LA SAINTETÉ DU PRÊTRE DE JÉSUS-CHRIST.

CHAPITRE PREMIER.

De ce que c'est que l'ordre de prêtrise. — Des saintes fonctions du prêtre. — Des cérémonies de son ordination.

Qu'est-ce que l'ordre de prêtrise?

C'est le principal et le plus éminent des ordres sacrés (1228) qui, en nous donnant les deux admirables pouvoirs de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ, et de remettre les péchés des fidèles, nous donne en même temps la grâce du Saint-Esprit pour les exercer saintement.

Pourquoi l'appelez-vous le principal et le plus éminent des ordres?

Parce que tous les autres ordres sont des degrés pour monter à celui-ci (1229), et que toutes les différentes grâces qu'ils produisent, et toutes les vertus qu'on pratique en exerçant leurs fonctions, sont ce qui prépare à la sainte prêtrise les ministres inférieurs, comme nous avons vu en parlant des moindres ordres. Et quand nous avons dit ci-dessus que l'ordre est un très-excellent sacrement, qui donne le pouvoir d'administrer tous les autres, et dont l'éminente grâce fait les intimes amis de Notre-Seigneur, et sanctifie ceux qui doivent sanctifier les autres hommes; quand nous avons remarqué que par le sacrement de l'ordre le Saint-Esprit est communiqué pour des choses toutes divines; quand nous avons remarqué aussi les significations mystérieuses de ce sacrement; et quand nous avons observé en quoi le caractère qu'il imprime (1230) est différent des caractères du baptême et de la confirmation, tout cela s'est dit de l'ordre de prêtrise (1231), dans lequel nous considérons principalement la dignité et l'efficace du sacrement de l'ordre.

Quelles sont la matière et la forme de l'ordre de prêtrise?

Il y a deux matières et deux formes. Car, quand l'évêque présente et fait toucher au diacre, qu'il fait prêtre, un calice, dans lequel il y a du vin et de l'eau, et une patène, sur laquelle il y a une hostie, lui disant en même temps (1232) : « Recevez la puissance d'offrir à Dieu le sacrifice, et de célébrer des Messes, tant pour les vivants que pour les défunts, au nom du Seigneur, » l'action qu'il fait dans cette cérémonie, est la première matière, et les paroles qu'il y prononce, sont la première forme. Et lorsqu'il impose les mains sur le nouveau prêtre, quelques moments après, lui disant : ***Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez;*** ce qu'il fait ici, est une seconde matière, et ce qu'il y dit est une seconde forme. Cette réponse est la doctrine commune des théologiens catholiques et du ***Catéchisme romain***, qui assure que l'Eglise l'a toujours enseignée. Elle est appuyée sur l'autorité du concile de Florence, et sur ce que la coutume d'user de ces matières et de ces formes en conférant le sacrement de l'ordre, et de les y regarder comme essentielles, n'est pas une coutume nouvelle dans l'Eglise, mais en usage d'une très-ancienne tradition.

Quelles sont les fonctions du prêtre?

Nous voyons dans le Pontifical que, lorsqu'on présente à l'évêque des diacres pour être admis à la prêtrise, il leur déclare les fonctions du prêtre en ces termes (1233) : « Mes très-chers enfants, qui allez être consacrés pour l'office de la prêtrise, tâchez de la recevoir dignement, et de l'exercer ensuite d'une manière louable. Car les fonctions dont le prêtre est chargé, sont offrir, bénir, gouverner, prêcher et baptiser. »

Expliquez-nous un peu comment ces fonctions exigent qu'on ne s'y engage, et qu'on ne les exerce qu'avec de saintes dispositions?

Nous le comprendrons aisément, si nous considérons avec attention combien juste-

(1228) Omnium sacrorum ordinum summus gradus est sacerdotium. (*Catech. Rom.*, *De sacram. ordin.*)

(1229) Si quis dixerit præter sacerdotium non esse in Ecclesia catholica alios ordines, et majores et minores, per quos, velut per gradus quosdam in sacerdotium tendatur, anathema sit. (*Trid.*, sess. 23, can. 2.)

(1230) Sicut in baptismo, per quem homo fit susceptivus aliorum sacramentorum, datur gratia gratum faciens, ita in sacramento ordinis, per quod homo ordinatur ad aliorum sacramentorum dispensationem. (S. Thom., *Suppl.*, quæst. 25, art. 2.)

(1231) Ad idoneam executionem ordinum non sufficit bonitas qualiscunque, sed requiritur bonitas excellens : ut sicut qui ordinem suscipiunt, super plebem constituuntur gradu ordinis, ita et superiores sint merito sanctitatis. (S. Thom., *ibid.*)

(1232) Accipite potestatem, etc., quibus verbis semper docuit Ecclesia, dum materia exhibetur potestatem consecrandæ Eucharistiæ charactere animo impresso tradi, cui gratia adjuncta sit ad illud munus rite et legitime obeundum. (*Catech. Rom.*, *De sacram. ordin.*)

(1233) Consecrandi, filii dilectissimi, in presbyteratus officium, illud digne suscipere, ac susceptum laudabiliter exsequi studeatis. Sacerdotem enim oportet offerre, benedicere, præesse, prædicare et baptizare. (*Pontif. Rom.*)

ment chacune de ces sacrées fonctions exige cela par des raisons particulières. Voyons un peu cela.

Offrir à la majesté de Dieu le très-auguste sacrifice de Jésus-Christ et de son Eglise, est, comme chacun sait, une action tellement sainte et divine (1234), qu'elle requiert visiblement un ministre d'une pureté et d'une dévotion angéliques. De quoi nous avons à parler plus au long ci-après.

Bénir les fidèles et ce qui leur appartient (1235), est une fonction qui suppose que le prêtre est tout rempli de Jésus-Christ, et qu'il agit en son nom, et dans son esprit. Nous apprenons de saint Pierre que Dieu a envoyé son Fils pour nous bénir; et nous voyons dans l'Eglise que c'est par le ministère de ses prêtres qu'il bénit visiblement les fidèles. Lorsque le prêtre, pendant la sainte Messe, se tourne plusieurs fois vers le peuple pour le bénir en disant : « Que le Seigneur soit avec vous, » ou en lui disant : « que Dieu tout-puissant, Père et Fils et Saint-Esprit, vous bénisse, » avant chaque bénédiction il baise l'autel, qui représente Jésus-Christ, pour montrer qu'il puise en Jésus-Christ toutes les grâces qu'il a, et toutes les bénédictions qu'il donne.

La fonction de gouverner les fidèles (1236), qui est donnée au prêtre à l'égard de ceux que l'on commet à ses soins, requiert encore que celui qui l'exerce soit un prêtre d'une vie sainte et exemplaire, et doué d'une grande sagesse et d'une parfaite charité. Car gouverner les fidèles veut dire prier beaucoup pour eux, les instruire, les exhorter, les corriger, les consoler, les absoudre de leurs péchés, et leur imposer des pénitences salutaires. Et tout cela, très-assurément, ne se peut bien faire que par un prêtre bien éclairé et bien établi dans toutes les vraies vertus, comme nous verrons dans la suite.

Pour le ministère de la prédication, nous avons ci-devant en traitant du diaconat, rapporté assez amplement toutes les saintes qualités que Dieu et son Eglise veulent voir dans celui qui annonce l'Evangile de Jésus-Christ.

Enfin, baptiser solennellement et administrer d'autres sacrements sont encore de sacrées fonctions (1237), qui ne doivent être faites que par de vrais ministres de Jésus-Christ, et de dignes dispensateurs des bienfaits de Dieu, comme chacun sait, et comme nous dirons encore ci-après.

Quelles sont les vertus d'un bon prêtre?

Ce que nous venons de dire de ses fonctions, et ce que nous allons remarquer présentement dans les sacrées cérémonies de son ordination, nous seront un bon commencement d'instruction sur ses vertus. Dans le chapitre qui suivra celui-ci, et dans tout le reste de cet écrit, nous verrons que le prêtre de Jésus-Christ doit, avec sa grâce, s'efforcer de plaire à Dieu, et d'édifier le prochain par un exercice tous les jours plus fidèle et plus fervent de toutes les vraies vertus. Nous y verrons aussi quelles sont en particulier les vertus que tout bon prêtre doit principalement avoir à cœur.

Y a-t-il dans l'Eglise différents degrés de dignité entre les prêtres?

Oui, il y a ceux qu'on appelle simplement prêtres, ou prêtres du second ordre ; et il y a les prêtres du premier ordre, qui sont les évêques que Dieu a établis pour gouverner le clergé et le peuple. (V. *Catech. rom., De ordin.*, § 26.)

Les évêques peuvent-ils beaucoup de choses, que les autres prêtres ne peuvent point?

Oui, Notre-Seigneur leur a donné à eux seuls le pouvoir de consacrer des prêtres. Il les a établis les ministres ordinaires du sacrement de confirmation. Ils ont le pouvoir dans l'Eglise d'octroyer quelques indulgences, de bénir le saint chrême et les saintes huiles, et de consacrer les temples, les autels et les calices. Par tous ces pouvoirs, ils sont supérieurs à tous les autres prêtres du second ordre, aussi bien que par la juridiction qu'a chacun d'eux sur tous les fidèles de son diocèse, et encore plus par le droit qu'ils ont d'assister aux conciles généraux, d'y porter ensemble des jugements décisifs en matière de foi, et d'y faire des lois pour le gouvernement spirituel de l'Eglise universelle. (V. *Conc. Trident.*, sess. 23, cap. 3.)

Y a-t-il différents degrés de dignité entre les évêques?

Quoiqu'ils soient tous égaux quant à l'ordination, il y a pourtant parmi eux divers degrés de juridiction. Les archevêques ou métropolitains sont au-dessus des évêques de leurs provinces. Les primats ou patriarches sont au-dessus de plusieurs métropolitains ; enfin, notre Saint-Père le Pape est le chef de l'Eglise universelle, et le prélat des prélats dans toute son étendue. (*Catech. Rom., ibid.*)

Tout bon Chrétien qui considère ce bel ordre que Dieu a établi entre les ministres de son culte, et les pasteurs de son Eglise, en prend sujet de louer Dieu et d'aimer son Eglise.

Considérons maintenant et tâchons d'expliquer les cérémonies qu'on pratique dans l'ordination du prêtre. Premièrement, pourquoi l'évêque témoigne-t-il d'abord par un discours qu'il adresse au peuple, vouloir savoir son sentiment sur les mœurs des diacres qui lui sont proposés pour être ordonnés prêtres?

Cela marque, premièrement, que l'évêque doit être assuré que ces diacres sont d'une probité connue.

Secondement, qu'il est à propos de faire connaître au peuple ceux qu'on a dessein

(1234) Cum divina res sit tam sancti sacrificii ministerium. (*Trid.*, sess. 23, cap. 2.)

(1235) Misit eum benedicentem vobis. (*Act.* III, 26.)

(1236) Sit rector operatione præcipuus, ut vitam subditis vivendo denuntiet, etc. (S. Greg., *Pastor.*, part. II, c. 3.)

(1237) *Hic jam quæritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur.* (*I Cor.* IV, 2.)

d'ordonner (1238), afin qu'il obéisse volontiers aux prêtres dont il a agréé l'ordination.

En troisième lieu, c'est afin qu'on sache que, selon l'esprit de l'Eglise, on n'élève personne au sacerdoce par aucune affection particulière, ni pour obliger des parents ou des amis, mais en vue seulement des mérites qu'on reconnaît en eux. Cette maxime si juste, que l'Eglise veut être inviolablement gardée, nous fait voir de quelle importance est l'ordination des prêtres, et avec quel soin on doit choisir ceux qu'on y admet.

L'évêque et les prêtres qui l'assistent, imposent les mains sur le diacre présenté. Que signifie cette cérémonie?

Premièrement, cela signifie qu'il recevra dans l'ordination l'esprit du sacerdoce (1239), et une grâce plus abondante que celle qu'il reçut quand il fut ordonné diacre, auquel temps l'évêque seul lui imposa une main seulement.

Secondement, cette cérémonie marque que Dieu l'accepte pour être son prêtre et sa victime dans son Eglise (1240).

En troisième lieu, cela marque aussi que Dieu le prend sous la protection de sa main toute-puissante.

Que signifie l'étole que l'évêque lui met sur les deux épaules, et qu'il lui croise sur la poitrine?

Cela signifie, selon saint Thomas, que le prêtre a une pleine puissance d'administrer les sacrements (1241), au lieu que le diacre n'a cette puissance que comme le ministre du prêtre, à cause de quoi il ne porte l'étole que sur une épaule. Selon le Pontifical cela veut dire que le prêtre doit porter avec plus de perfection le joug de l'Evangile (1242).

Que signifie la chasuble dont on le revêt?

Elle signifie la charité parfaite de laquelle il doit être animé. « Recevez (1243), » lui dit l'évêque, « le vêtement sacerdotal, par lequel est signifiée la charité. Car Dieu a le pouvoir d'augmenter en vous son amour, et la grâce de faire des actions bonnes et parfaites. » Ces paroles, si on les considère bien, contiennent une exhortation que l'Eglise nous fait, de demander sans cesse à Dieu l'augmentation de la charité dans nos cœurs. Car c'est comme si l'évêque disait à celui qu'il va faire prêtre : Demandez à Dieu qu'il conserve en vous et y fasse toujours croître, par sa grâce, la sainte charité, afin que la chasuble, qui la signifie, ne soit pas en vous une fausse marque. Saint Thomas dit une sainte raison pourquoi l'Eglise témoigne ainsi au prêtre qu'il doit exceller dans la charité. « Le prêtre porte la chasuble (1244), qui signifie la charité, dit ce saint docteur, parce que c'est lui qui fait le sacrement de la charité, qui est l'Eucharistie. »

Que signifie l'onction de ses mains, que l'évêque lui fait en forme de croix, pendant qu'on chante l'hymne du Saint-Esprit?

Cela signifie que par l'ordination il recevra l'onction du Saint-Esprit, pour lui faire exercer toutes ses saintes fonctions (1245), pratiquer toutes les vertus, supporter toutes les croix et les travaux, avec amour, facilité et allégresse.

Secondement, la sainte huile, dont on fait cette onction (1246), lui marque la douceur et la miséricorde dont il doit user envers le prochain.

Troisièmement, en ce que cette onction se fait en forme de croix (1247): cela nous fait souvenir que Jésus-Christ a mérité sur la croix toutes les grâces que le Saint-Esprit nous communique, et tous les effets de sanctification que produiront les bénédictions données par nos mains, devenues sacrées par la sainte onction.

En quatrième lieu, il est évident que cette sainte onction, consacrant et sanctifiant nos mains pour être employées à toucher les choses saintes, à donner des bénédictions, et à faire partout des œuvres dignes de Dieu, c'est avec raison que plusieurs bons prêtres croiraient les profaner, s'ils se laissaient aller à quelque attouchement tant soit peu indécent, ou à quelque action violente, ou à manier des dés et des cartes. (*Voyez* ce que dit ici Mgr l'évêque de Vence contre les ecclésiastiques joueurs. *De presbyteratu*, c. 2.)

Que veut dire que les nouveaux prêtres vont à l'offrande à la Messe de l'évêque aussi bien que les autres ecclésiastiques nouvellement ordonnés?

Cela veut dire qu'ils offrent à Dieu tout ce qu'ils ont (1248), et tout ce qu'ils sont, pour être à lui et à son Eglise entièrement et pour jamais. Et le cierge allumé qu'ils portent dans cette action, est une protesta-

(1238) Requiritur in ordinando sacerdote præsentia populi, ut sciant omnes quia qui præstantior est ex omni populo, qui doctior, qui sanctior, qui in omni virtute eminentior, ille eligitur ad sacerdotium. (8, q. 1, cap. *Licet.*)

Ut facilius ei quis obedientiam exhibeat ordinato, cui assensum præbuit ordinando. (*Pontif.*)

(1239) Pontificiæ manus impositio manifestat sacramentalem protectionem, qua tanquam sancti filii paterna benedictione foventur, quæ sacerdotalem eis det habitum et virtutem. (S. Dion.)

(1240) Hoc est sacrificium primitivum, quando unusquisque se offert hostiam, et a se incipit ut postea munus suum possit offerre. (S. Ambros., *De Abel.*)

(1241) Sacerdoti in utroque humero ponitur stola ut ostendatur quod ei plena potestas dispensandi sacramenta datur, non ut ministro alterius. (S. Thom., suppl. 9, 11, a. 7.)

(1242) Accipe jugum Domini, jugum enim ejus suave est, et onus ejus leve. (*Pontific.*)

(1243) Accipe vestem sacerdotalem, per quam charitas intelligitur ; potens est enim Deus ut augeat tibi charitatem. (*Pontific.*)

(1244) Habet casulam quæ significat charitatem, quia ipse charitatis conficit sacramentum. (S. Thom., *loc. cit.*)

(1245) Oleo sancto manus inunguntur, per quod gratia sancti Spiritus eis oblata significatur. (Stern. Eduens.)

(1246) Manus unguntur oleo pietatis, ut operetur bonum ad omnes. (Innoc. III.)

(1247) Crux tua omnium fons benedictionum, omnium causa gratiarum. (S. Leo, serm. 8, *De passion.*)

(1248) Totum dedit qui semetipsum obtulit.

tion qu'ils font, de vouloir toujours croire dans la foi ardente et agissante qu'ils ont reçue au baptême, et c'est une réitération de la première protestation qu'ils firent en embrassant le christianisme tenant à la main un cierge allumé.

Pourquoi prononcent-ils toute la Messe conjointement avec l'évêque, et reçoivent-ils de sa main la très-sainte Eucharistie?

Cela marque la parfaite union qui doit être dans le clergé d'un diocèse, entre le chef et tous les membres (1249), et comme ils doivent conspirer d'un même cœur à tout ce qui regarde le culte de Dieu et le salut des âmes (1250).

Pourquoi récitent-ils à haute voix le symbole?

Pour protester que non-seulement ils retiennent la vraie foi de l'Eglise dans le cœur, mais qu'ils veulent annoncer et défendre hautement ses saintes vérités (1251).

Pourquoi est-ce que l'évêque, après leur avoir donné la puissance de remettre les péchés, leur déploie la chasuble par derrière?

Pour montrer qu'alors ils sont entièrement prêtres, et que, si jusque-là ils n'étaient couverts qu'à demi de ce vêtement sacerdotal, c'est parce qu'ils n'avaient encore que le premier des divins pouvoirs du sacerdoce. Cela marque aussi à chacun d'eux qu'il doit être entièrement et non à demi revêtu d'innocence et de charité. Ces significations sont visibles.

Pourquoi le nouveau prêtre met-il ses mains dans celles de l'évêque en lui promettant obéissance?

Cela signifie que le prêtre se met entièrement à la disposition de son prélat, pour les fonctions de son ministère, et veut toujours vivre dans la dépendance de sa volonté. L'évêque ensuite l'embrasse, et lui donne le baiser de paix, pour l'assurer de sa bienveillance, et qu'il usera en ami et en père de l'autorité qu'il a sur lui. Cette cérémonie s'explique d'elle-même.

CHAPITRE II.

De ce qui est requis dans un diacre pour être fait prêtre selon Dieu.

Qu'est-ce que Dieu et sa sainte Eglise requièrent dans un diacre pour recevoir, comme il faut, l'ordre de prêtrise?

Nous prions le diacre qui désire d'être prêtre, de se bien mettre dans l'esprit que tout ce que nous avons dit ci-devant, et que tant d'autres ont mieux dit que nous, de la préparation aux saints ordres, se doit entendre surtout de la préparation à la prêtrise. Qu'il se souvienne donc, premièrement, que la première et principale préparation à la prêtrise consiste à avoir mené, depuis longtemps, la vie d'un vrai Chrétien et d'un bon ecclésiastique, c'est-à-dire, d'un ecclésiastique plein d'estime et d'amour pour toutes ses fonctions et pour toutes les maximes de la cléricature; d'un ecclésiastique qui ne prétend, dans le clergé, que purement le service de Notre-Seigneur et de son Eglise, et d'un ecclésiastique enfin qui travaille assidûment avec affection et succès pour se rendre capable d'être employé utilement. Qu'il se souvienne, en second lieu, qu'encore qu'il soit vrai qu'un ecclésiastique qui vit ainsi depuis longtemps, soit assurément de ceux qui peuvent être ordonnés avec grand fruit, pourtant selon l'usage de tous ceux qui approchent des saints ordres avec crainte de Dieu, il faut encore, quand le temps de l'ordination approche, prendre quelques jours pour se recueillir devant Dieu, pour purifier de nouveau sa conscience de tout péché, et son cœur de tout ce qui pourrait y rester d'affection des choses du monde, et pour demander à la bonté divine qu'en recevant l'ordre, il en reçoive la grâce et l'esprit, mais le demander avec de grands désirs, et en s'humiliant profondément dans la vue de son indignité. Enfin, que ce diacre conclue de tout ceci que, s'il s'est bien préparé avec la grâce de Notre-Seigneur pour recevoir le diaconat, il doit se donner au Saint-Esprit pour se disposer encore mieux à recevoir la prêtrise. (*Il faut revoir tout ceci*, tit. 3, chap. 1.)

Comme vous nous avez fait remarquer autrefois les qualités que doit avoir un homme pour être digne du diaconat, selon les sentiments des apôtres, apprenez-nous maintenant ce que l'Eglise requiert expressément dans un diacre pour recevoir la prêtrise selon Dieu?

La sainte Eglise nous les marque suffisamment, et d'une manière digne de notre attention, dans le concile de Trente et dans le pontifical.

Comment le saint concile s'explique-t-il sur ce qu'il requiert dans un diacre pour recevoir la prêtrise?

Voici ses propres termes : « Ceux qui, après avoir donné des marques de leur piété et de leur fidélité dans les fonctions précédentes, sont élevés à l'ordre de prêtrise, doivent, premièrement, avoir un bon témoignage du public. Ensuite, ils doivent non-seulement avoir servi, du moins un an entier, dans la fonction de diacre, si ce n'est que pour le bien et la nécessité de l'Eglise, l'évêque n'en ait ordonné autrement; mais encore être reconnus préalablement, par un bon examen, capables d'enseigner au peuple les choses nécessaires à salut pour tout le monde, et d'administrer les sacrements. Enfin, ils doivent être si recommandables par la piété et par la retenue qui paraîtront dans toute leur conduite, qu'il y ait lieu d'espérer qu'ils pourront porter le peuple à la pratique de toutes les bonnes œuvres, autant par le bon exemple qu'ils en donneront eux-mêmes, que par leurs instructions. » (Sess. 23, c. 14, *De reform.*)

(1249) *Castrorum acies ordinata.* (*Cantic.* vi, 3, 9.)

(1250) Sacerdotales gradus atque officia levitarum sacramentis mysticis instituta creverunt, ut cum pontifices regendis populis præfecisses, ad eorum societatis et operis adjumentum secundæ dignitatis viros eligeres. (*Pontif.*)

(1251) *Super tecta.* (*Matth.* x, 27.)

Or, nous devons observer que, dans ce saint décret, l'Eglise nous marque cinq choses requises dans un diacre pour être élevé à l'ordre de prêtrise. Considérons-les l'une après l'autre avec un peu de réflexion sur chacune.

La première est que le diacre doit, avant que d'être reçu pour la prêtrise, avoir donné des marques de sa piété et de sa fidélité dans les fonctions précédentes (1252). Le concile nous confirme par là dans cette maxime de la morale ecclésiastique : que la fidélité à exercer ponctuellement et religieusement les fonctions de chaque ordre qu'on reçoit, et la pratique exacte des vertus propres de chaque ministre inférieur, sont la vraie et la bonne préparation à la prêtrise, comme nous l'avons fait remarquer en parlant des saints ordres en général. D'où il est aisé de conclure que ceux qui, ayant reçu quelque ordre n'en ont pas daigné faire ni même connaître les fonctions, sont coupables d'un grand mépris de leur sainte profession, et très-indignes d'être élevés au plus haut degré. Ce qui ne s'entend pas de ceux qu'on a employés à servir l'Eglise dans d'autres emplois.

La seconde chose que l'Eglise requiert, dans un diacre, pour être fait prêtre, est qu'il ait un témoignage du public édifié de sa conduite (1253). Ceux donc qui, depuis leur consécration à Dieu par les ordres, ont vécu dans l'oisiveté, et n'ont point fait de conscience de perdre le temps au jeu, à la chasse où à d'autres amusements qu'inspire la fainéantise, méritent assurément d'être rejetés du sacerdoce. Et ils méritent, par conséquent, qu'on les en exclue avec horreur et pour jamais, s'ils ont profané, par quelque crime, le sacré caractère du diaconat (1254).

La troisième, qu'il ait servi du moins une année dans sa fonction de diacre, si la dispense de l'évêque n'a abrégé ce temps pour quelque besoin de l'Eglise.

Remarquons ici que la loi des interstices, si sagement et si saintement établie par l'Eglise, a lieu principalement pour le temps du diaconat à la prêtrise, qui requiert évidemment une plus parfaite préparation. Remarquons encore que la dispense de ces interstices ne devant être accordée que pour quelque besoin de l'Eglise, c'est un grand dérèglement de se la procurer par des sollicitations pressantes, comme font tant de gens pour des raisons purement humaines. Bien loin que des dispenses obtenues de cette sorte pourvoient à aucun besoin de l'Eglise, qu'au contraire un besoin considérable de l'Eglise est qu'on n'en obtienne plus de semblables, comme verra bien quiconque regardera les choses dans la lumière de la vérité.

La quatrième chose que veut ici l'Eglise, est que le diacre qui se présente pour la prêtrise (1255), soit trouvé capable dans un diligent examen d'enseigner les vérités de la foi, d'administrer les sacrements, et d'exercer les autres fonctions de cette dignité si redoutable. Je me réjouis et je bénis Dieu de voir ici exclus de la prêtrise ceux qui s'y destinent, sans prendre aucune peine d'apprendre ce qu'il faut savoir pour se bien acquitter des obligations qu'elle impose. Et ce qui fait que je ne puis penser à leur négligence sans indignation, c'est que je vois que, s'ils se destinaient à être médecins ou avocats, ils s'appliqueraient fort diligemment à se rendre habiles dans la science de la médecine, ou dans celle du droit, parce qu'ils savent qu'il n'y a que les habiles gens qui amassent des richesses dans ces professions, et que, pour l'état de prêtrise, les plus incapables y sont très-souvent les mieux pourvus des biens temporels (1256). Tel est l'aveuglement des fainéants, qui, sans aucun amour de Dieu ni de son service, entrent effrontément dans sa sainte maison et s'y établissent, pour y vivre commodément et bien à leur aise, le reste de leurs jours. Et pour ce qui suivra dans l'autre vie, c'est à quoi ces sortes de gens croient ne devoir point penser, parce que, s'ils y pensaient, cela troublerait le repos dans lequel ils pourrissent.

Enfin, le saint concile veut que le diacre, pour être en état de recevoir selon Dieu l'ordre de prêtrise, soit tel en tout ce qui paraît de ses mœurs, qu'il y ait lieu d'espérer qu'il pourra porter le peuple à la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres, autant par l'exemple qu'il en donnera lui-même que par ses instructions.

Ce sentiment de l'Eglise me fait faire une nouvelle attention à cette vérité, que Dieu joint toujours dans un prêtre de son choix une piété sincère avec une solide érudition, afin que, comme un autre Jean-Baptiste, il soit une lampe ardente et luisante (1257), ardente par une ferveur d'amour divin, et luisante par les rayons d'une salutaire doctrine qui dissipe les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur. Des prêtres de cette sorte sont des prêtres utiles à l'Eglise, de l'ordination desquels tous les amis de Dieu se réjouissent et bénissent son saint nom de tout leur cœur.

Comment parle le Pontifical des qualités

(1252) Qui pie et fideliter in ministeriis ante actis gesserint. (*Trid.*, supra cit.)

(1253) Bonum habeant testimonium. (*Ibid.*)

(1254) *Et hi* (diaconi) *probentur primum, et sic ministrent, nullum crimen habentes.* (*I Tim.* III, 10.)

(1255) Ita nunc presbyteri litterarum reperiantur expertes, ut non modo eorum quæ legunt, intelligentiam non attingant, sed syllabatim quoque vix ipsa decurrentis articuli elementa, balbutiant. (S. PET. DAM., *Contra inscitiam cleric.*)

(1256) Dominus illos intra Ecclesiam detestatur, qui per sacros ordines ad Dominum propinquantes non eisdem ordinibus virtutum merita, sed subsidia vitæ præsentis exquirunt, nec cogitant, quid vivendo imitari debeant, sed quæ compendia percipiendo satientur. (S. GREG., lib XXIII *Moral.*, cap. 17.)

(1257) *Erat lucerna ardens et lucens.* (*Joan.* V, 11.)

qu'il requiert dans un diacre, pour recevoir comme il faut l'ordre de prêtrise?

Après que l'évêque a déclaré aux diacres les fonctions auxquelles on est destiné et engagé par la prêtrise, il leur parle en cette sorte : « On doit monter à un degré si élevé avec beaucoup de crainte; et il faut pourvoir que ceux qu'on choisit pour cela se soient rendus recommandables par une sagesse céleste, par une probité sincère, et par une longue pratique de toutes les vertus. » Faisons quelques réflexions sur ce que l'Eglise exige des diacres par ces paroles.

Premièrement, elle veut que nul d'eux ne monte au sublime degré de la prêtrise qu'en tremblant de crainte (1258). Et en vérité, après que tant de grands saints ont été diacres jusqu'à la mort, sans oser jamais monter à la prêtrise, effrayés qu'ils étaient des grandes obligations qu'elle impose, quel sentiment peut-on avoir de l'aveugle témérité avec laquelle tant de jeunes hommes, en ce temps-ci, veulent à toute force qu'on les fasse prêtres tout le plus tôt qu'il se pourra (1259), sans vouloir seulement ouïr parler de ce qu'ont réglé là-dessus les lois de Dieu et de son Eglise ?

Secondement, l'Eglise requiert ici dans un diacre qu'on ait remarqué en lui une sagesse céleste (1260). Et ne faut-il pas en effet que le grand amour de l'Evangile, qui est une des vertus des vrais diacres, comme nous avons vu ci-devant, l'ait éclairé de cette sagesse toute divine, que contiennent et qu'inspirent les vérités évangéliques? Mais comme il y a aujourd'hui plusieurs diacres sans vocation, qui n'ont rien de la grâce de leur ordre, il ne faut pas s'étonner s'ils n'ont aussi ni lumière ni goût pour les maximes de Jésus-Christ, et s'ils veulent recevoir la prêtrise aussi inconsidérément et témérairement qu'ils ont reçu le diaconat (1261).

En troisième lieu, l'Eglise veut que les diacres, qui se présentent pour être faits prêtres, s'en soient rendus dignes par une sincère probité de mœurs (1262), et par une longue pratique de la justice chrétienne, c'est-à-dire de toutes les vertus. L'unique remarque que je pense qu'on peut faire utilement sur ce point, c'est que désirer dans un diacre qui prétend la prêtrise toutes les vertus que le concile et le pontifical y désirent, c'est désirer ce que nous pouvons exprimer en un mot, qu'il ait vécu en vrai diacre. Si nous nous rappelons un peu dans l'esprit quelle doit être la vie d'un diacre, selon le sentiment des apôtres et de l'Eglise, ainsi que nous l'avons remarqué en traitant de cette matière, nous verrons qu'un vrai diacre est un fidèle et généreux serviteur de Jésus-Christ; un homme tout imbu et pénétré de la doctrine et des lois du saint Evangile; qui vit constamment selon cette divine morale et selon la perfection qu'elle prescrit; qui est animé d'une force invincible et de l'esprit du martyre. Que si dans l'aveuglement déplorable, où presque tous les Chrétiens sont plongés à l'égard de ces matières, on prend ce que je viens de dire pour de belles idées de sainteté faites à plaisir, j'appelle d'un si mauvais jugement à ce que saint Paul a ordonné sur les vertus des diacres: j'en appelle à l'exemple admirable de ferveur et de force que nous ont laissé tant de saints diacres, dont la très-grande et très-aimable édification est toujours présente à l'esprit des bons Chrétiens, et le sera dans toute la postérité.

Que conclurons-nous de tout ce que nous venons de dire dans ce chapitre?

Concluons-le en continuant et redoublant nos gémissements sur la précipitation furieuse de plusieurs, qui, étant visiblement très-indignes de l'ordination, se la procurent ardemment et étourdiment par toutes les voies possibles à la prudence de la chair. Ce qui est très-assurément un des plus grands malheurs et des plus funestes désordres qu'il y ait sous le ciel (1263).

CHAPITRE III.

De la dignité éminente du prêtre de Jésus-Christ. De la sainteté qu'elle requiert.

Selon ce que nous avons dit de la prêtrise dans le chapitre prédédent et ailleurs, la dignité de prêtre est bien excellente?

Tous les saints qui en ont traité dans leurs écrits en parlent avec admiration. Saint Denis, par exemple, l'appelle grande, angélique et divine (1264).

Saint Ephrem dit qu'elle est immense et infinie (1265), et la nomme un miracle étonnant, qui est au-dessus de tout ce qu'on en peut dire et en penser.

Saint Ignace assure qu'elle est le sommet de tous les biens (1266).

Les saints Pères appellent les prêtres les interprètes de Dieu; les médiateurs entre Dieu et les hommes (1267); les bons amis de Dieu; ses amis intimes et familiers (1268); les vicaires de Jésus-Christ (1269); les mi-

(1258) Cum magno timore ad tantum gradum ascendendum est. (*Pontific.*)

(1259) Ante juxta judicium Salvatoris sedisse debuit, ante æstimasse opus, metiri vires, etc. (S. Bern., lib. ii, *De consid.*, cap 6)

(1260) Cœlestis sapientia. (*Pontif.*)

(1261) Tu irreverenter irruis, etc. (S. Bern., *Declam.*, cap. 5.)

(1262) Probi mores diuturna justitiæ observatio ad id electos commendent. (*Pontif.*)

(1263) Quid istud temeritatis est? imo quid insaniæ? ubi est timor Dei? (S. Bern., *Declam.*, c. 5.)

(1264) Ingens hæc, angelica, imo divina dignitas. (S. Dion., *Cœlest. hierarc.*, cap. 3.)

(1265) Immensa et infinita ipsius sacerdotii dignitas, miraculum stupendum. (S. Ephr., *De sacerd.*)

(1266) Omnium bonorum quæ in hominibus sunt apex. (S. Ignat., *Epist. ad Smyrn.*)

(1267) Mediatores inter Deum et populum. (S. Bern., *Serm. synod.*)

(1268) Amici Dei boni. (S. Ephr., *De sacerd*)

(1269) Dei intimi familiares. (S. Epiph., lib. xii *De adorat. in spir.*)

nistres de sa parole; les coadjuteurs au salut des âmes (1270); les oracles de son esprit; les légats de tout l'univers auprès de Dieu (1271); les pères communs de tout le genre humain; des sauveurs des hommes (1272); enfin des dieux (1273).

Les deux pouvoirs que Dieu communique aux prêtres, de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ, et de remettre les péchés aux fidèles, sont véritablement divins, et rien ne leur est comparable dans l'univers. Saint Augustin, parlant du premier, dit : « Nous devons véritablement de la vénération à la dignité des prêtres (1274), entre les mains desquels le Fils de Dieu s'incarne comme dans le sein de la Vierge. » Et l'excellent Pape Innocent III, parlant du pouvoir de remettre les péchés, parle ainsi : « Quoique la très-sainte Vierge surpasse en dignité et en excellence tous les apôtres (1275), ce n'a pas été à elle pourtant, mais à eux, que le Seigneur a commis les clefs du du royaume des cieux. » Enfin, tout ce que les auteurs ecclésiastiques anciens et modernes ont écrit de la dignité des prêtres de Jésus-Christ, est compris en abrégé dans ces paroles que saint Bernard, fort éclairé sur ces matières, dit aux prêtres dans un sermon synodal : « O combien grande est la dignité que Dieu vous a conférée ! (1276) combien est excellente la prérogative de votre ordre ! Dieu vous a préférés aux rois et aux empereurs; il a préféré votre ordre à tous les ordres. Je dirai plus, il vous a préférés aux anges, aux archanges, aux trônes et aux dominations. Car comme il ne s'est point uni aux anges pour notre rédemption, mais à la race d'Abraham, ainsi ce n'a point été aux anges, mais aux hommes et aux prêtres seuls, qu'il a commis la consécration de son corps et de son sang. »

Les prêtres sont-ils obligés à une grande sainteté?

Leur dignité, leur état, et même leur nom les engagent à une sainteté éminente.

Comment montrez-vous que la dignité des prêtres les oblige à être tous des saints?

Le canon *Vilissimus* (1277) dit qu'il faut regarder comme le dernier des hommes celui qui ne les surpasse pas en doctrine et en sainteté, autant qu'il est élevé en dignité au-dessus d'eux.

Salvien, parlant du prêtre de mauvaises mœurs, dit que sa dignité est dans un indigne (1278), et un bel ornement dans la boue. D'où ce prélat conclut que le mérite d'un prêtre doit égaler le rang qu'il tient dans l'Eglise: *Tantum excellere merito quantum gradu.*

Les saints Pères, qui ont écrit de la prêtrise, sont de ce même sentiment; particulièrement saint Ambroise dans son traité *De la dignité des prêtres* (1279); saint Grégoire dans la IIe partie de son *Pastoral* (1280); saint Bernard dans le livre IIe *De la considération* (1281); et le bienheureux Pierre Damien dans son opuscule *De la vie en commun des chanoines* (1282).

Qu'est-ce à dire que l'état des prêtres les oblige à être plus saints que les bons Chrétiens de l'état laïque?

Cela veut dire que l'ordination des prêtres, les ayant mis dans l'état le plus parfait de l'Eglise (1283), les ayant établis les principaux ministres du culte de Dieu, et des légats de tout l'univers auprès de sa divine majesté, comme nous l'avons vu, les ayant consacrés et députés pour sanctifier les hommes, et leur ayant communiqué une éminente grâce du Saint-Esprit, pour exercer dignement ces fonctions toutes divines (1284), il est très-évident que les prêtres de Jésus-Christ doivent être spécialement éminents en union à Dieu, en zèle de son honneur et du salut des âmes, en charité paternelle, en ferveur dans toutes les vertus, et en toutes sortes de bons exemples (1285).

Aussi saint Jean Chrysostome dit que

(1270) Vicarii Christi. (S. BERN., *Serm. in conc. Rem.*)

(1271) Coadjutor Redemptoris. (PETR. Bles., serm. 47, *Ad sacerd.*)

(1272) Ad Deum legati. (S. CLEM., *Constit.*, lib. II, cap. 33.)

(1273) Honorate sacerdotes ut patres. (*Ibid.*, lib. VII, cap. 32.)

Mundi salvatores. (S. HIERON., *in Abdian. proph.*)

Post Deum terrenus deus. (S. CLEM., *loc. cit.*, cap. 27.)

(1274) Vere veneranda sacerdotum dignitas, in quorum manibus Dei Filius velut in utero Virginis incarnatur. (S. AUGUST.)

(1275) Licet beatissima virgo Maria dignior et excellentior fuerit apostolis universis, non tamen illi sed istis Dominus claves regni cœlorum commisit. (INNOC. III, *De pœnit. et remiss.*, c. *Nova quædam.*)

(1276) Quantam dignitatem contulit vobis Deus ! quanta est prærogativa ordinis vestri ! prætulit vos regibus et imperatoribus; prætulit ordinem vestrum omnibus ordinibus. Imo, ut altius loquar, prætulit vos angelis et archangelis, thronis et dominationibus. Sicut enim non angelos, sed semen Abrahæ apprehendit ad faciendam redemptionem, sic non angelis, sed hominibus solisque sacerdotibus corporis et sanguinis sui commisit consecrationem (S. BERN.)

(1277) Vilissimus computandus est, nisi præcellat scientia et sanctitate qui est honore præstantior. (1, quæst. 2.)

(1278) Quid est dignitas in indigno, nisi ornamentum in luto, etc.? (SALVIAN., lib. II *Ad Eccl. cath.*)

(1279) Ne sit honor sublimis et vita deformis. (S. AMBROS., *De dign. sacerd.*, cap. 2.)

(1280) Qui loci necessitate exigitur summa dicere, hac eadem necessitate compellitur summa monstrare. (S. GREG., II p. *Past.*, cap. 3.)

(1281) Monstruosa res est gradus summus et animus infirmus. (S. BERN., lib. II *De consid.*, cap. 7.)

(1282) Quem a laicorum turbis professionis conditio separat, turpe est si vel domestica conversatio laicum esse convincat. (S. PETR. DAM., *De commun. vit. can.*, in Præfat.)

(1283) Illi qui divinis mysteriis applicantur, perfecti in virtute esse debent. (S. THOM., in 4, dist. 24, q. 3.)

(1284) Requiritur omnis perfectio per quam aliquis reddatur idoneus ad executionem ordinis. (ID., *Suppl.*, q. 35, a. 4.)

(1285) Væ eis qui præsident hominibus, nisi

l'âme du prêtre doit être plus pure que les rayons du soleil (1286), et qu'il faut que le prêtre soit si pur, qu'il soit en état, si on le plaçait dans le ciel, d'être au milieu des esprits célestes (1287); le même saint docteur dit en parlant du prêtre : « En quel rang le placerons-nous (1288)? Quelle intégrité de mœurs et quelle religion exigerons-nous de lui? Enfin, qu'y a-t-il de saint au monde que le prêtre ne doive surpasser en pureté et en sainteté (1289)? »

Saint Grégoire de Nazianze veut que les prêtres soient tellement vertueux, que l'Evangile se dilate par la probité de leur vie, autant que par leur doctrine.

Saint Denis enseigne que les prêtres ayant à traiter souvent avec Dieu, il faut qu'autant que cela se peut ils lui soient très-semblables (1290).

Hélas! que fait-on donc quand on engage tous les jours dans les devoirs du sacerdoce des hommes qui n'ont jamais connu les obligations qu'ils ont contractées au baptême, bien loin de les avoir remplies? Pourquoi ne remarque-t-on pas, ou pourquoi ne veut-on pas reconnaître que c'est à cause de cette éminente perfection qu'exige la prêtrise (1291), que personne ne doute que les péchés des prêtres ne soient incomparablement plus énormes que ceux des autres Chrétiens, et que chacun dit, avec Pierre de Blois, que ce qui est une faute vénielle dans le peuple est un crime dans le prêtre. *Quod veniale est plebi, criminale est sacerdoti.* (*Serm. in psal.* II, 10.)

Expliquez-nous comment les fonctions des prêtres exigent d'eux une sainte vie?

Vous voyez bien, dans ce qu'on vient de dire, qu'on ne peut expliquer la sainteté de notre état qu'en la considérant par rapport à nos fonctions, qui, étant vraiment saintes et divines, ne doivent être exercées que par des hommes très-unis à Dieu. De quoi nous nous convaincrons toujours plus fortement, en considérant ces sacrés ministères l'un après l'autre, comme nous le ferons bientôt.

Expliquez-nous comment le nom de prêtre oblige à être saint celui qui en est honoré?

Premièrement, le mot de prêtre veut dire *ancien*. Et cela signifie que le prêtre de Jésus-Christ est vieux en effet non pas en âge, mais en bon sens et en gravité de mœurs, et que l'exercice a mis en lui ce que les plus sages vieillards ont acquis par leur grand âge et leur longue expérience. C'est ce qu'enseignent deux auteurs ecclésiastiques considérables, savoir Honoré d'Autun et Pierre de Blois. (HONOREUS Augustod., lib. I *Gemmæ anim.*, c. 181; PETR. Bles., *Serm. in synod.*)

Secondement, saint Grégoire le Grand, saint Thomas et Pierre de Blois, enseignent que le mot latin *sacerdos* (1292), qui veut dire prêtre en notre langue, signifie que les prêtres *sacra dant*, donnent les choses saintes et sacrées à Dieu et au peuple. Or les choses sacrées qu'ils offrent à Dieu, selon cette doctrine, sont le sacrifice, les louanges et les prières. Et les choses sacrées qu'ils donnent au peuple, sont les sacrements, la prédication et le bon exemple. C'est ainsi que les prêtres agissent en médiateurs entre Dieu et les hommes (1293), comme l'enseigne saint Thomas.

Ajoutons ici en troisième lieu, que tant de saints et glorieux noms (1294), que l'Ecriture et les Pères donnent aux prêtres, comme nous avons vu et que nous verrons encore, leur sont autant de motifs très-puissants d'aimer et d'embrasser les vertus ecclésiastiques et sacerdotales, c'est-à-dire les vertus auxquelles les bons ecclésiastiques, et particulièrement les prêtres, font profession de s'appliquer par des raisons et avec des pratiques qui sont propres de leur profession.

Comment comprenez-vous qu'un prêtre doit avoir toutes les vertus ecclésiastiques?

Premièrement, toutes les vertus que nous avons remarquées ci-devant dans les ecclésiastiques inférieurs au prêtre, doivent se trouver assemblées en sa personne (1295), comme leurs différents caractères s'y trouvent réunis. Et il doit se souvenir que, quand nous avons considéré dans les simples clercs l'innocence et l'affection à louer Dieu; dans les portiers, le zèle de la maison de Dieu; dans les lecteurs, l'amour des saints livres; dans les exorcistes, le zèle de chasser les démons des corps qui sont les temples du Saint-Esprit, et que Jésus-Christ veut honorer par la communion de son corps adorable; dans les acolytes, le soin d'édifier; dans les sous-diacres, une chasteté inviolable, une dévotion particulière à l'Office divin, l'amour du travail et la patience;

præsideat eis Deus. (PETR. Bles., *De instit. episc.*, cap. 3.)

(1286) Sacerdotis animum solaribus radiis puriorem esse oportet. (Lib. VI *De sacerd.*, cap. 1.)

(1287) Necesse est sacerdotem sic esse purum, ut si in ipsis cœlis collocatus, medius staret inter cœlestes illas virtutes (ID., lib. III *De sacerd.*, cap. 2.)

(1288) Quoto illum in ordine collocabimus? etc. (ID., lib. VI *De sacerd.*, cap. 3.)

(1289) Virtute tales exsistant, ut non minus eorum, vitæ probitate, quam doctrina, Evangelium propagetur. (S. GREG. NAZ., orat. 1.)

(1290) Qui cum Deo versatur, ad maximam similitudinem, quoad fieri potest effictum expressumque esse oportet. (S. DION., epist. 8, *Ad Demoph.*)

(1291) Cum magno timore ad tantum gradum ascendendum est. (*Pontif.*)

(1292) Sacerdotes jure vocati sunt, qui ut sacrum præbeant, fidelibus præsunt. (S. GREG., *Past.*, part. II, cap. 7.)

(1293) Proprie officium sacerdotis est esse mediatorem inter Deum et populum, in quantum scilicet divina populo tradit unde dicitur sacerdos, quasi sacra dans... Et iterum in quantum preces populi Dei offert, etc. (S. THOM., part. II, cap. 7.)

(1294) Nomen congruat actioni, actio respondeat nomini. (S. AMBR., *De dign. sacerd.*, cap. 2.)

(1295) Eluceat in eis totius forma justitiæ. (*Pontif. in ord.*)

Clarum virtutum epitoma sic Ennodius vocat Victorem Taurinum.

dans les diacres, l'amour de l'Evangile, la force invincible, la charité envers les pauvres, et toutes les vertus d'un vrai prédicateur de l'Evangile; quand, dis-je, nous avons considéré toutes ces différentes vertus des ecclésiastiques aspirant à la prêtrise, ç'a été en remarquant, et en voulant qu'on remarquât qu'elles leur étaient nécessaires pour recevoir comme il faut et exercer dignement le sacerdoce.

Secondement, il y a encore des vertus qui sont propres au prêtre desquelles il est nécessaire que nous parlions. Et, pour le faire avec ordre, nous le considérerons dans l'usage de ses deux admirables pouvoirs, de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ et de remettre les péchés aux enfants de l'Eglise, ou, pour parler autrement, nous considérerons en lui les qualités de sacrificateur, de confesseur et de directeur, de ministre des sacrements, et de prédicateur de l'Evangile. Et nous verrons que chacune de ces qualités exige de lui des vertus remarquables.

TITRE VII.

DE LA SAINTE VIE QU'EXIGE DE NOUS NOTRE DIVIN SACRIFICE. DU GRAND AMOUR DONT LE PRÊTRE DOIT AIMER JÉSUS-CHRIST, EN QUALITÉ DE SACRIFICATEUR.

CHAPITRE PREMIER.

Des vertus que doit avoir le prêtre en qualité de sacrificateur, et, en premier lieu, de son ardent amour pour Jésus-Christ.

Quelles sont les vertus qu'exige du prêtre sa qualité de sacrificateur, ou son obligation d'offrir le sacrifice?

Premièrement, à considérer les choses dans la lumière de la foi, rien ne doit être si puissant pour obliger un prêtre à s'abstenir de tout péché, à purifier son cœur de l'amour du monde, et à tâcher par tout moyen de plaire à Dieu, comme son dessein de dire la sainte Messe, et le bonheur de l'avoir dite. Et un serviteur de Dieu avait grande raison de dire que si cette pensée: « Je dois aller demain à l'autel, » et cette autre: «J'ai aujourd'hui célébré la sainte Messe» ne font pas de grandes impressions de sagesse (1296), de piété, de charité et de toute autre vertu dans l'âme du prêtre, il y a sujet de croire que c'est un cœur endurci que rien ne touchera jamais. Nous aurons souvent l'occasion d'observer dans la suite de ce petit écrit que, de quelque péché qu'il s'agisse, c'est la Messe principalement qui le doit faire fuir, et que de quelque vertu que nous traitions, c'est surtout notre divin sacrifice qui nous engage à l'embrasser avec toute la ferveur et perfection possibles.

Présentement, si nous considérons bien attentivement quelles vertus lui sont plus spécialement nécessaires pour être en état, autant que cela se peut, de se bien acquitter de cette divine fonction, nous verrons évidemment qu'il faut que sa vie soit animée du plus cordial amour envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la plus parfaite religion envers la Majesté divine, et d'une sincère et ardente charité envers l'Eglise.

Le prêtre doit-il aimer Jésus-Christ particulièrement dans la très-sainte Eucharistie?

Oui, parce que c'est là que le Fils de Dieu est son chef plus parfaitement que des autres membres de son Eglise, qu'il est son propitiatoire, son mémorial, son dépôt, sa victime, son trésor et sa vie.

Qu'est-ce à dire que Jésus-Christ est dans l'Eucharistie le chef du prêtre, plus parfaitement que des autres membres de son Eglise?

C'est-à-dire qu'il n'y est pas son chef seulement comme il est à ses autres membres, mais qu'il l'a uni à soi plus immédiatement et plus étroitement (1297), lui communiquant son sacerdoce, dont il fait en lui et par lui toutes les fonctions. Jésus-Christ prêtre est dans sa divine Eucharistie, offrant continuellement à Dieu son Père sa grande et inestimable victime, qui est lui-même. Il se sert du prêtre dont il emprunte la langue et les mains, pour rendre extérieur et visible ce très-auguste sacrifice, qui fait l'honneur, la richesse et la consolation de l'Eglise. Ainsi le prêtre est tellement uni au Fils de Dieu, qu'il est un même prêtre avec lui: en sorte que prononçant les saintes paroles de la consécration, il ne dit pas: Ceci est le corps, ceci est le sang de Jésus-Christ; mais: Ceci est mon corps, ceci est mon sang, parlant au nom de Jésus-Christ comme un autre lui-même.

Cette unité d'opération, qui lie ainsi le prêtre au Fils de Dieu, et qui l'élève à une dignité incomparable, l'oblige-t-elle à aimer beaucoup ce divin Maître?

Cette union et cet honneur ne seraient en-

(1296) Si haberes angelicam puritatem et sancti Joannis Baptistæ sanctitatem, non esses dignus hoc sacramentum accipere nec tractare. (Lib. IV *De imit.*, cap. 5.)

(1297) Specialiter adhærentes Christo præ cæteris Ecclesiæ membris. (Petr. Dam., *De intemperantia*, dissert. 3, cap. 5.)

Pars membrorum Christi prima. (S. Greg., lib. XIV *Moral.*, cap. 16.)

fin au prêtre que le sujet d'une terrible condamnation, si elle n'était accompagnée d'une union intime du plus cordial amour. Et comment le prêtre pourrait-il n'aimer pas de tout l'amour possible son Seigneur et son Dieu, qui l'a aimé le premier de cette dilection si merveilleuse, par laquelle il a voulu qu'il y eût non-seulement union, mais unité entre lui et son prêtre (1298)? Que ne doit point faire le prêtre pour éviter plus que mille morts, tout ce qui pourrait rompre ou même altérer tant soit peu son union d'amour avec Jésus (1299). Mais plutôt quels soins ne doit-il point prendre pour rendre cette union, qui lui est souverainement chère, tous les jours plus étroite et plus ferme?

Qu'est-ce à dire que Jésus est dans l'Eucharistie le propitiatoire du prêtre?

Du temps de l'ancienne Loi, Moïse, par l'ordre exprès de Dieu, fit faire un coffre de bois de Sétim. (*Exod.* XXV, 10.) Ce coffre mystérieux était tout couvert de lames d'or. Un bord fait de fin or l'environnait en forme de couronne. On l'appelait l'arche de l'alliance, parce qu'il contenait les tables de la Loi. Son couvercle était aussi d'or très-pur. Deux chérubins de très-fin or étaient au-dessus, et le couvraient avec leurs ailes étendues des deux côtés de l'arche, se regardant l'un l'autre, et ayant le visage tourné vers ce couvercle de l'arche. (Vide *Exod.* XXV.) L'Ecriture appelle ce couvercle de l'arche l'escabeau des pieds de Dieu, qui était assis sur les ailes des chérubins comme sur un trône. (*Psal.* LXI, 3.) Elle l'appelle l'oracle, parce que Dieu y rendait ses réponses quand on le consultait. Enfin elle l'appelle le propitiatoire, parce qu'on recourait là pour apaiser la justice de Dieu et implorer sa miséricorde (1300). Cette arche, avec ce qui la couvrait, était la gloire, la confiance et la consolation des Israélites. Elle leur était une marque sensible et certaine de la présence de Dieu parmi eux. Moïse, pour les porter à estimer comme ils doivent un tel bonheur, leur disait un jour : ***Il n'y a pas d'autre nation*** (1301), ***quelque illustre qu'elle soit, qui ait des dieux aussi proches d'elle, comme notre Dieu est proche de nous, toujours présent à toutes les prières que nous lui faisons, et à tout le culte que nous lui rendons.*** Mais Dieu voulait aussi pour ce signe de sa présence un très-profond respect; et il l'exigeait avec tant de rigueur, qu'il punissait très-sévèrement tous ceux qui y manquaient par quelque irrévérence. Oza, pour l'avoir touchée dans une circonstance qui semblait rendre son action excusable (*II Reg.* VI, 6), tomba mort à l'instant sur la place, et grand nombre de Betsamites moururent de même pour l'avoir regardée par une curiosité trop hardie. (*I Reg.* VI, 13, 14, 15.)

Enfin, cette arche si célèbre et si vénérable (*Vide Mendosam in lib. I Reg.* IV, 3); cette arche vraiment mystérieuse, couverte de son propitiatoire, était assurément la figure de nos tabernacles, et la manne qui y était conservée, la figure de notre très-sainte Eucharistie (1302). Le culte que le peuple juif rendait à Dieu présent sur ce propitiatoire, et les prières qu'il lui faisait là, figuraient la religion avec laquelle les enfants de l'Eglise adorent le vrai Dieu dans son trône de grâce et d'amour, et la sainte et heureuse coutume qu'ils ont de recourir à lui confidemment dans tous leurs besoins (1303). Enfin Moïse et Aaron, en ce qu'ils étaient les plus assidus, selon leur devoir, à adorer et à invoquer Dieu devant son arche, pour eux et pour tout le peuple, figuraient les saints prêtres de Jésus-Christ qui continuellement, autant qu'ils le peuvent, sont devant le très-saint Sacrement, notre adorable propitiatoire, pour rendre à Dieu qui y réside en plénitude (1304), tous les devoirs de la religion, et implorer ses miséricordes pour eux et pour tous les fidèles. Et voilà comment Jésus, dans sa divine Eucharistie, est particulièrement le propitiatoire du prêtre, parce que c'est lui beaucoup plus qu'aucun autre, qui vient assidûment faire là sa cour et présenter des requêtes au nom de toute l'Eglise. La religion que le prêtre doit à Dieu, et la charité qu'il doit à l'Eglise, sont ce qui le porte au pied de l'autel, et ce qui l'y retient longtemps s'il est fidèle et fervent. Nous en connaissons qu'on a trouvés, même la nuit, prosternés sur le marchepied, pleins d'un grand zèle d'honorer la majesté divine, et d'obtenir de sa bonté infinie le pardon de leurs péchés, de ceux du peuple et de ceux de quelques âmes en particulier.

Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il particulièrement aimable en ce qu'il réside ainsi parmi nous?

Oui, comme c'est par sa charité ineffable envers nous qu'il veut ainsi être notre vrai Emmanuel, notre Dieu avec nous (1305), notre Dieu qui honore et console sa chère Eglise, par sa présence continuelle jusqu'à la fin du monde, et qui trouve même ses délices dans l'exercice de cette miséricorde envers les enfants des hommes (1306), quelle serait notre dureté, si nous étions insensibles

(1298) *Manete in me, et ego in vobis.* (*Joan.* XV, 4.)

(1299) Fac me tuis semper inhærere mandatis, et a te nunquam separari permittas. (Orat. 2, ante *Commun. sacerdotis.*)

(1300) *Tradidit in captivitatem virtutem eorum, et pulchritudinem eorum in manus inimici.* (*Psal.* LXXVII, 61.)

(1301) *Nec est alia natio tam grandis quæ habeat deos appropinquantes sibi sicut Deus noster adest cunctis obsecrationibus nostris.* (*Deut.* IV, 7.)

(1302) *Non est alia natio tam grandis*, etc. (sup. in *Officio sanctiss. corpor. Christi.*)

(1303) *Exsulta et lauda, habitatio Sion, quia magnus in medio tui sanctus Israel.* (*Isa.* XII, 6.)

(1304) *In ipso inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter.* (*Col.* II, 9.)

(1305) *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi.* (*Matth.* XXVIII, 20.)

(1306) *Deliciæ meæ esse cum filiis hominum.* (*Prov.* VIII, 31.)

à un tel amour (1307), si nous n'étions pas embrasés d'un amour réciproque, et si nous manquions à venir tous les jours lui offrir nos cœurs pleins de reconnaissance et d'une ardente affection à l'honorer et le servir (1308).

Ne sont-ce pas ces vérités qui ont causé dans les bons Chrétiens et particulièrement dans les bons ecclésiastiques, la dévotion à visiter souvent le très-saint Sacrement?

Oui, ce que nous venons de dire dans les deux dernières réponses, nous en fournit de très-puissants motifs. Et nous pourrons en tirer quelques autres encore très-forts, de ce que nous allons dire ici en confirmation des vérités précédentes.

Premièrement, il faut nous souvenir qu'une des très-sages, très-saintes et très-aimables raisons pour lesquelles le Fils de Dieu s'est mis dans sa divine Eucharistie, ç'a été pour avoir un trône dans son Eglise de la terre, comme il en a un dans son Eglise du ciel, ainsi qu'il avait été figuré par les deux trônes de Salomon. Expliquons un peu cela. Ce prince qui, en ce qu'il avait de bon, était une figure de Jésus-Christ, se fit faire à Jérusalem un trône si beau et si magnifique que, selon l'Ecriture, il ne s'était jamais fait un tel ouvrage dans tout l'univers (1309). Outre ce premier et principal trône, ce bon roi en avait un autre petit et portatif, dont il fait mention dans le IIIe chapitre des *Cantiques* en ces termes : « Le roi Salomon s'est fait un trône des arbres du Liban. Il en a fait les colonnes d'argent, l'appui d'or, les degrés ornés de pourpre, et tout le dedans garni de charité pour les filles de Jérusalem. » Sur ce petit trône, il recevait les hommages et entendait les requêtes de ses sujets dans les moindres villes. Comme donc le très-beau et le très-précieux trône qu'avait Salomon à Jérusalem, était la figure du trône de gloire ineffable qu'a Jésus-Christ à la droite de Dieu son Père, où il reçoit l'adoration et les louanges de toute la cour céleste, ainsi le petit trône qu'avait ce prince à la campagne, et où les moins considérables de ses sujets venaient l'honorer et lui représenter leurs besoins, était assez visiblement une figure du trône de grâce et de miséricorde, que notre adorable roi Jésus a ici-bas parmi nous, ses pauvres et indignes sujets, qui est la très-sainte Eucharistie, devant laquelle nous devons sans cesse nous venir prosterner, tout abîmés de respect et tout brûlants d'amour.

Secondement, il est plus que très-juste que nous rendions assidûment des visites de religion et d'amour à Notre-Seigneur et notre Dieu, qui est venu le premier nous visiter dans nos misères par les entrailles de sa miséricorde (1310).

Troisièmement, pour peu qu'on ouvre bien les yeux de la foi, ne reconnaît-on pas qu'avoir un accès libre et favorable auprès de ce Roi des rois, aussi souvent que nous le souhaitons, c'est un honneur et un avantage incomparables.

En quatrième lieu, le Fils de Dieu par sa charité incroyable envers nous, désire extrêmement que nous le visitions dans son divin Sacrement ; et nous y a tous invités quand il a dit : *Venez à moi* (1311-12), *vous tous qui travaillez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai.* O charité merveilleuse de Jésus ! Bien loin de nous abandonner et de nous bannir de sa présence pour nos défauts, c'est parce qu'il nous en voit accablés qu'il nous appelle à soi avec tant de bonté. Par la même charité il nous a aussi invités en disant : *Partout où sera le corps, les aigles s'y assembleront.* (*Matth.* XXIV, 28.) Ceux que le grand amour fait aller devant le saint Sacrement, sont comparés aux aigles en ce qu'ils n'y vont pas seulement, ils y courent et ils y volent avec une ardeur et un empressement qui imitent l'impétuosité avec laquelle les aigles fondent sur leur proie. Nous sommes encore invités à cela très-obligeamment par ces paroles remarquables de l'Apôtre : *Approchons-nous avec confiance du trône de sa grâce pour y obtenir miséricorde et y être secourus de sa bonté dans ce temps favorable* (1313). Que de faveurs nous sont ici offertes nonobstant notre indignité ! Nous ne méritons que d'être rejetés et envoyés dans un exil éternel. Et l'Apôtre nous dit, comme nous prenant par la main : *Approchons.* Et il ne veut pas que ce soit en tremblant de frayeur, mais *avec confiance.* Nous sommes misérables, et c'est pour cela que la divine miséricorde nous appelle par la voix de saint Paul. Nous sommes faibles et la faiblesse même. Et c'est donc notre grand bonheur de pouvoir trouver le secours et le soutien de la grâce devant le très-saint Sacrement, qui en est le trône. Quel malheur à ceux que de telles offres n'attirent pas ! N'y a-t-il pas grand sujet de craindre que ceux qui ne viennent pas volontiers devant ce trône de la charité pour y recevoir miséricorde, ne soient un jour menés par force devant le trône de la justice pour y être condamnés? *Coget omnes ante thronum.* (Prose *Dies iræ.*)

Les ecclésiastiques ont-ils une obligation particulière d'être assidûment devant le très-saint Sacrement?

Premièrement, nous avons déjà dit que le prêtre de Jésus-Christ doit, comme un autre Moïse ou comme un autre Aaron, venir fréquemment adorer Dieu et implorer sa miséricorde pour lui-même et pour le peuple devant notre divine arche et notre adorable propitiatoire.

(1307) Sacramentum amoris, amor amorum. (S. THEOD., *Opusc.*)

(1308) Tu rex gloriæ, Christe, tu Patris, etc. (Erat solita oratio S. Th. coram sanctiss. sacramento.)

(1309) *Non est factum tale opus in universis regnis.* (*III Reg.* X, 9.)

(1310) *Per viscera misericordiæ Dei nostri, in quibus visitavit nos.* (*Luc.* I, 78.)

(1311-12) *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos.* (*Matth.* XI, 28.)

(1313) *Adeamus cum fiducia ad thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno.* (*Hebr.* IV, 16.)

Secondement, tous les ecclésiastiques doivent s'y rendre présents avec une religion si affectionnée et si ponctuelle, qu'on ait sujet de dire d'eux ce que la reine de Saba disait des courtisans et des domestiques de Salomon, parlant ainsi à ce sage roi : (1314) *Bienheureux vos serviteurs qui sont toujours près de votre personne.* Sur quoi les ecclésiastiques doivent considérer qu'autant que Jésus est plus que Salomon qu'il surpasse infiniment en dignité et en mérite (1315), autant devons-nous croire qu'il y a plus de gloire et de bonheur à assister devant le très-saint Sacrement où réside le Fils de Dieu pour nous, qu'il n'y en eût jamais à faire la cour à tous les plus grands rois du monde (1316).

A quoi s'occupent intérieurement ceux qui sont devant le très-saint Sacrement comme il y faut être?

Premièrement, ils rendent là au Fils de Dieu d'une grande affection tous les devoirs de la religion.

Secondement, ils rendent avec lui et par lui les mêmes devoirs à Dieu son Père (1317).

Troisièmement, ils lui représentent avec humilité et confiance tous leurs besoins (1318), ceux de l'Eglise, et ceux des personnes particulières pour qui ils sont spécialement obligés de prier. Nous n'expliquerons pas ici ces saintes occupations, parce que cette explication est en plusieurs livres de piété, et entre autres bien expressément et assez au long, dans le *Catéchisme de la foi et des mœurs chrétiennes* imprimé au Puy.

Nota. En attendant une plus ample instruction, qu'il nous suffise pour le présent d'avoir lu ici que nous devons être devant le très-saint Sacrement abîmés de respect et brûlants d'amour.

CHAPITRE II.

Du profond respect qui est dû à Jésus-Christ dans le très-saint Sacrement.

Selon ce que vous avez dit en finissant le chapitre précédent, notre amour envers Jésus au très-saint Sacrement doit être accompagné d'un profond respect?

Oui, le souverain respect que nous devons au Fils de Dieu, est un devoir qui est de soi plus indispensable que celui de l'amour. Car par notre bassesse et notre indignité nous ne méritons pas qu'il nous soit permis d'aimer cet adorable Maître, et c'est par une merveille de sa charité envers nous qu'il daigne permettre que nous l'aimions, et que même il nous le commande. Mais pour le respect que nous lui devons, notre vileté ne nous en dispense pas. Au contraire, plus nous nous connaissons abjects, plus nous sommes obligés de nous abaisser et anéantir devant ses grandeurs et ses dignités souveraines. Et, en effet, si c'est une loi parmi les hommes, que de quelque amour qu'un petit aime un grand, et un inférieur son supérieur, il ne doit jamais lui en faire aucune démonstration qu'avec beaucoup de respect, combien est-il plus juste et raisonnable que nous ne témoignions jamais au Fils de Dieu l'ardeur dont nous brûlons pour lui, qu'en demeurant toujours abîmés de respect devant lui. Sainte Thérèse a témoigné après sa mort qu'elle désirait que cet amour souverainement respectueux fût en pratique parmi toutes les âmes qui voudraient profiter de ses instructions et de ses avis. Apparaissant un jour à une de ses filles, elle lui dit : « Vous devez être devant le très-saint Sacrement comme nous autres bienheureux sommes devant l'essence divine: » *Et ceciderunt in conspectu throni in facies suas.* (*Apoc.* VII, 11.) Ce sentiment a du rapport avec ce que nous trouvons dans le chapitre VI d'Isaïe (1 et seq.), où ce prophète nous dépeint les séraphins, ces esprits tout brûlants d'amour, voilant leurs faces et leurs pieds pour montrer que devant la grandeur et la sainteté de Dieu, ils disparaissent en quelque sorte à leurs propres yeux, et qu'il leur semble qu'il ne sont rien du tout en considérant ce qu'il est. Ces bienheureux séraphins joignant aussi le souverain respect avec l'amour le plus ardent devant le trône de Dieu, nous sont le modèle de ce que nous devons être devant le très-saint Sacrement. L'Eglise a pris d'eux le cantique de la sainteté de Dieu, qu'elle chante si souvent dans l'Office divin, et tous les jours dans le saint sacrifice. Et il ne faut pas douter que cette sainte Eglise qui veut que nous disions tous les jours ce que les séraphins disent devant la Majesté divine, ne veuille aussi que nous tâchions de faire ce qu'ils y font.

Qu'est-ce qui porte les bons Chrétiens à rendre de souverains respects à Jésus-Christ particulièrement dans l'Eucharistie?

C'est qu'ils se considèrent devant le très-saint Sacrement comme de pauvres sujets devant leur Roi éternel qui est le souverain des souverains; comme de misérables criminels devant leur grand juge; et comme de chétives créatures devant leur Dieu de majesté infinie.

Expliquez-nous un peu ces trois considérations?

Premièrement, c'est l'esprit de l'Eglise de regarder et adorer Jésus-Christ dans l'Eucharistie comme son roi et son dominateur. C'est pour l'y honorer qu'elle crie à ses enfants dans la fête de ce mystère : *Christum regem adoremus, dominantem gentibus.* Et Saint Thomas l'abordait sous cette qualité, lui adressant de l'abondance de sa dévotion

(1314) *Beati servi tui qui stant coram te semper.* (*III Reg.* X, 8.)

(1315) *Ecce plusquam Salomon hic.* (*Matth.* XII, 41.)

(1316) *Procidentes adoraverunt eum.* (*Matth.* II, 11.)

(1317) Per singulos dies benedicimus te. (In hymn. *Te Deum.*)

(1318) *Et adorabunt de ipso semper.* (*Psal.* LXXI, 15.)

Jesu, Deus noster, miserere nobis. (Eccles. in Litan.)

cordiale ces paroles de l'Eglise : *Vous êtes le roi de gloire, ô Jésus-Christ! vous êtes le fils éternel du Père céleste;* et le reste du cantique *Te Deum*. Si donc on a tant de respect pour un roi de la terre, comme en effet on en doit avoir, et si on le lui rend si exactement et si ponctuellement, jusqu'où devons-nous nous abaisser pour respecter assez profondément le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs (1319)? Et à quoi faut-il imputer les irrévérences que nous commettons en sa présence, qu'à un grand manque de foi et de religion?

Secondement, on ne peut douter que Jésus ne soit aussi notre juge dans le très-saint Sacrement (1320). Saint Martin le croyait d'une foi si vive que quand on lui demanda la raison pour laquelle on le voyait toujours debout, tremblant et pâle de frayeur en sa présence, il répondit : « Comment ne serais-je pas saisi de crainte en la présence de mon juge? » Oh! que cette foi et cette sainte frayeur d'un grand saint condamnent hautement la liberté insensée et impie avec laquelle nous parlons, nous rions, nous nous promenons, nous tenons des postures indécentes, et avons l'esprit tout distrait et dissipé devant ce souverain juge des vivants et des morts!

Troisièmement, c'est encore une vérité constante que Notre-Seigneur Jésus-Christ, étant partout où nous le pouvons considérer, particulièrement notre Dieu, de qui nous sommes établis les adorateurs dès notre entrée au christianisme, c'est spécialement dans l'Eucharistie qu'il est notre *Emmanuel*, notre Dieu avec nous (1321), ainsi que nous l'avons déjà remarqué. Et c'est donc là aussi qu'il faut que nous soyons ses adorateurs, et dans le souverain abaissement, où l'on doit voir de chétives créatures devant la majesté infinie du Créateur.

Une seconde raison de ce souverain respect, c'est que l'Eglise prend à tâche de rendre à Jésus, son Epoux et son Dieu, ses plus profonds respects dans les mystères où il s'est le plus humilié pour l'amour d'elle. C'est pour cela qu'elle ne parle de son incarnation qu'en se jetant à ses genoux (1322). Et c'est pour cela aussi qu'elle adore sa croix, voulant autant qu'elle peut relever les extrêmes humiliations où il a voulu se réduire, par son zèle de l'honorer parfaitement. Comme donc elle voit que son adorable Epoux, par le mouvement de son indicible charité envers elle, s'est humilié dans la très-sainte Eucharistie, jusqu'à y être en état de victime, et comme s'il y était mort, jusqu'à y occuper si peu de place qu'il ne peut se raccourcir davantage, et jusqu'à vouloir bien être mis entre des mains et dans des poitrines telles que les nôtres, c'est pour cela qu'elle veut que dans ce mystère particulièrement nous lui témoignions sans cesse notre plus haute estime et notre plus profonde vénération.

Une troisième et excellente raison de cela, et qui confirme bien la précédente, c'est que ces souverains respects envers Jésus sont tout à fait selon la volonté de Dieu son Père. Il est peu de Chrétiens bien instruits, qui n'aient souvent remarqué et adoré le zèle admirable qu'a toujours fait paraître le Père céleste, d'honorer ce très cher Fils de sa dilection, partout où il l'a vu humilié pour sa gloire (1323). Les humiliatiations de sa naissance dans une étable ont été relevées par la religion des anges que le Père éternel envoya pour l'adorer. L'humiliation de son enfance fut honorée des mages. L'humiliation où il se réduisit en recevant le baptême, fut glorifiée admirablement par l'ouverture du ciel (*Matth.* III, 16, 17), par la voix du Père céleste, et par la descente du Saint-Esprit sur lui en forme de colombe. Enfin ç'a été pour récompenser l'humiliation par laquelle le Fils de Dieu s'est rendu obéissant jusqu'à la mort de la croix, que Dieu son Père l'a exalté (1324), lui a donné le nom qui est par-dessus tout nom, afin qu'à la seule prononciation du nom de Jésus tout genou fléchisse au ciel, sur la terre, et dans les enfers. Et si nous considérons par rapport au très-saint Sacrement, ce grand zèle du Père éternel d'honorer et de faire honorer son très-cher Fils, nous ne douterons nullement, qu'il ne veuille que nous le respections souverainement dans ce divin mystère, où il le voit si abaissé pour la grande gloire de son saint nom. Aussi c'est par son ordre que des milliers d'esprits célestes environnent de tous côtés la très sainte Eucharistie avec une très profonde humilité (1325). Et l'Eglise de la terre voulant imiter en cela celle du ciel, envoie comme elle ses anges, qui sont les personnes vraiment pures et pieuses, et particulièrement les ecclésiastiques, pour reconnaître avec ces bienheureux esprits, que le Fils de Dieu mérite nos adorations et nos souverains abaissements, dans le trône de sa charité autant qu'il en est digne dans le trône de sa majesté et de sa gloire.

Les ecclésiastiques ont-ils ici quelques obligations particulières?

Tout ce qui regarde le très-saint Sacrement est la propre affaire des ecclésiastiques. (Vide S. Thom., *Suppl.*, q. 37, a. 2.) Il n'y en a pas un que son propre caractère ne députe et n'engage à l'honorer en quelque manière. Les ecclésiastiques étant tous essentiellement referés à ce divin mystère, sont assurément obligés d'être les plus respectueux

(1319) *Accedamus cum vero corde in plenitudine fidei.* (*Hebr.* x, 22.)

(1320) Judex crederis esse venturus. (In hymn. *Te Deum.*)

(1321) Dominum Deum nostrum venite, adoremus. (Invitat. in *Breviar.*)

(1322) *Et procidentes adoraverunt eum.* (*Matth.* II, 11.) Agnoscamus, in Magis adoratoribus Christi, fidei nostræ religionisque primitias. (S. Leo.)

(1323) *Cum iterum introducit Primogenitum in orbem terræ, dixit : Et adorent eum omnes angeli Dei.* (*Hebr.* I, 6.)

(1324) *Humiliavit semetipsum factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis : propter quod et Deus exaltavit illum*, etc. (*Philip.* II, 8.)

(1325) *Et ecce angeli accesserunt, et ministrabant ei.* (*Matth.* IV, 11.)

envers Jésus qui y est toujours présent, non-seulement parce qu'ils sont les mieux instruits de cette obligation, mais aussi parce qu'ils ont reçu dans l'ordination la grâce du Saint-Esprit pour n'approcher jamais de cet adorable Sacrement que très-religieusement et avec une sainte frayeur : *Pavete ad sanctuarium meum.* A quoi il faut ajouter que c'est aux ecclésiastiques à porter le reste des fidèles à ce souverain respect dû à Notre-Seigneur, et qu'ils ne le feront jamais mieux que par leurs exemples. Il est vrai que c'est leur devoir d'user de paroles d'instruction (1326), d'exhortation, de correction pour faire cesser les irrévérences que commettent les gens du monde envers Jésus dans sa divine Eucharistie. Mais il faut surtout que ce soit leur silence respectueux, qui convertisse les plus grands causeurs ; que la liberté de rire jusqu'aux pieds des autels soit réprimée par leur sérieux plein de religion et de crainte ; et que les postures indécentes qu'on y tient, soient condamnées et abolies par leur modestie sainte et exemplaire.

CHAPITRE III.

De notre divin mémorial.

Qu'est-ce à dire que Jésus est dans l'Eucharistie le mémorial du prêtre?

C'est-à-dire que Jésus a institué son divin sacrifice, et l'offre tous les jours à Dieu son Père par le ministère des prêtres pour tenir son Eglise, et particulièrement ses prêtres, dans un souvenir continuel de lui, et de ce qu'il a fait et souffert sur la terre pour leur rédemption (1327). L'amour donc du prêtre envers Jésus, le doit porter à faire en sorte, que cet adorable Sauveur ne soit point oublié dans son Eglise, mais que lui-même et tous les fidèles, l'aient toujours présent dans la mémoire et gravé dans le cœur. Pour nous instruire sur cette obligation et nous exciter à nous en acquitter fidèlement et avec ardeur, il nous faut remarquer que ce saint et aimable souvenir est appelé de divers noms dans l'Ecriture. Car c'est le souvenir de Jésus, c'est le souvenir des merveilles de Dieu (1328), le souvenir de la passion et de la mort du Sauveur (1329), et enfin le souvenir de son abondante suavité (1330). En faisant un peu d'attention à chacune de ces quatre expressions, nous pourrons, avec la grâce de Notre-Seigneur, remplir de lui saintement notre mémoire et notre cœur.

Avons-nous de puissantes raisons de nous souvenir toujours de Jésus?

Nous en avons de très-fortes.

Premièrement, que ce divin Maître, cet adorable Epoux, daigne témoigner qu'il désire être dans notre souvenir; c'est une marque d'amitié qu'il donne à son Eglise et à chacun de nous, qui est souverainement obligeante en elle-même et dans ses circonstances. Un serviteur de Dieu expliquait un jour cela par cette parabole : Un prince d'un très-grand mérite se voyant sur la fin de sa vie, appela son épouse qu'il aimait extrêmement, et lui dit : « Adieu, ma très-chère épouse, souvenez-vous toujours de moi et de mon amour. Tenez, voilà mon portrait que je vous laisse pour témoignage de mon affection, afin qu'il me remette souvent dans votre mémoire. » Cet adieu plein d'amitié toucha vivement l'épouse; et après que la mort eut séparé d'elle un si bon époux, elle l'eut sans cesse dans la mémoire et dans le cœur. Toutes les fois particulièrement qu'elle regardait son portrait, ce qu'elle faisait souvent, elle disait d'une grande affection : « Non, je n'oublierai jamais mon très-cher époux, ni son amour. » Voilà la parabole, et en voici l'explication. L'époux dont nous venons de parler est une image grossière du Fils de Dieu, Epoux de son Eglise. L'amour que ce prince témoigne sur la fin de sa vie à son épouse, représente faiblement l'amour extrême que Notre-Seigneur fit paraître à son Eglise, la veille de sa mort. Le présent qu'il donna à son épouse pour l'obliger, par ce dernier témoignage de son amour, de se souvenir toujours de lui, nous exprime, quoique imparfaitement, le don inestimable de la divine Eucharistie que Jésus fait à sa très-chère épouse l'Eglise, pour lui être un mémorial perpétuel de lui et de sa charité envers elle, aussi bien qu'un gage infiniment précieux de la fidélité inviolable, avec laquelle il veut lui tenir les grandes promesses qu'il lui a faites pour l'éternité. Enfin, pour achever l'application de notre parabole, l'épouse touchée de l'adieu si tendre et si obligeant de son cher époux, se souvenant de lui continuellement, surtout dans le temps qu'elle regardait son portrait, nous signifie l'amour fidèle et reconnaissant avec lequel la sainte Eglise prend soin de se remettre dans la mémoire de son divin Epoux fort fréquemment, et surtout dans le temps qu'elle considère sur l'autel ce mémorial et ce gage inestimable qu'il lui a laissé par le mouvement de son incomparable charité.

Pourquoi le portrait de ce prince n'exprime-t-il que très-imparfaitement le divin mémorial que Jésus a laissé à son Eglise?

En voici la raison.

Ce portrait du prince consolait sa veuve et l'affligeait en même temps. Il la consolait en ce qu'il lui était une marque de l'ancienne amitié de son époux ; et il lui causait en même temps des soupirs et des larmes, parce qu'il lui marquait aussi la séparation de ce cher époux, et ne lui donnait rien de lui que sa peinture devant les yeux. Mais

(1326) Efficacius vitæ quam linguæ testimonium est: habent opera linguam suam, habent facundiam suam etiam tacente lingua. (S. CYPR., *De duplic. martyr.*)

(1327) *In meam commemorationem.* (*Luc.* XXII, 19; *I Cor.* XI, 24.)

(1328) *Memoriam fecit mirabilium suorum.* (*Psal.* CX, 4.)

(1329) *Mortem Domini annuntiabitis*, etc. (*I Cor.* XI, 26.)

(1330) *Memoriam abundantiæ suavitatis tuæ eructabunt.* (*Psal.* CXLIV, 7.)

le divin mémorial que Jésus a laissé à la sainte Eglise son Épouse, pour la faire souvenir continuellement de ce qu'il a fait et souffert pour elle par un amour incomparable, n'est pas un don pauvre et vide. C'est un don de Jésus, qui contient Jésus même, et qui, nous le représentant sous des signes visibles, nous le rend très-réellement, quoique invisiblement, présent sur nos autels, afin que le regardant là des yeux d'une vive foi, nous l'adorions et l'aimions comme notre Emmanuel. C'est un mémorial de la mort de Jésus, qui nous donne Jésus vivant de sa très-sainte vie qu'il veut communiquer à nos âmes.

Ce soin que prend l'Eglise de se souvenir si fréquemment de son divin Epoux regarde-t-il particulièrement les prêtres?

Oui; il faut comprendre et bien remarquer que c'est dans le prêtre et par le prêtre que l'Eglise de Jésus-Christ garde si chèrement la mémoire de son divin Epoux, surtout à l'autel; car c'est dans le prêtre que résident principalement la foi (1331), la religion et la charité de l'Eglise, comme dans celui qui la représente devant Dieu, qui fait pour elle, et en son nom, tout ce qu'il fait de bien, et qui est chargé de toutes ses obligations et de tous ses besoins. C'est donc au prêtre d'être touché plus que tous les autres de ce que Jésus désire d'être gravé dans sa mémoire et dans son cœur (1332). Et toutes les fois qu'il prononce ces paroles de son divin Maître: *In mei memoriam*, qu'il fasse état que Notre-Seigneur lui dit: « Mon cher prêtre, ne m'oublie point, et ne souffre pas qu'on m'oublie dans mon Eglise; » et qu'il réponde dans le fond de son âme (1333): « Non, mon Seigneur et mon Dieu, nous ne vous oublierons jamais, ni vos bontés infinies. »

Trouvez-vous que ce désir que témoigne Jésus d'être dans notre souvenir ait un grand pouvoir sur les âmes?

Il nous sera comme impossible de ne conserver pas très-chèrement le souvenir de Jésus (1334), si nous considérons bien qu'étant au-dessus de nous autant qu'il est, il nous a recommandé expressément et affectueusement de ne l'oublier pas; qu'il nous l'a recommandé à la fin de sa vie, et en nous y engageant par un présent d'une valeur infinie. Ces trois circonstances, si on les pèse attentivement, donnent une extrême force à cette recommandation.

Une seconde raison pour laquelle nous nous devons tenir très-étroitement obligés de nous souvenir sans cesse de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est que nous voyons qu'il veut sans cesse se souvenir de nous, et que, comme s'il craignait de nous oublier, il nous porte écrits dans les mains (1335). Nous avons un grand sujet d'être touchés sensiblement de ce que non-seulement étant dans ce monde il se souvint toujours de nous jusqu'au dernier moment de sa vie mortelle, mais de ce qu'il s'en souvient encore dans sa gloire au plus haut du ciel. Dans sa suprême grandeur il ne dédaigne pas de jeter les yeux sur notre bassesse, de regarder nos besoins et nos misères d'un œil de miséricorde, de prier pour nous Dieu son Père (1336), et de nous communiquer son Saint-Esprit. O prêtre! c'est à votre amour à trouver insupportable de voir que tant de Chrétiens oublient Jésus-Christ, pendant que cet aimable Sauveur se souvient d'eux sans cesse d'une manière infiniment obligeante (1337); c'est à vous à lui dire d'une très-grande et très-sincère affection pour vous et pour tous les enfants de son Eglise: « Il est plus que très-juste, ô notre divin Sauveur! que puisque votre charité vous porte à vous souvenir continuellement de nous, un amour réciproque nous porte aussi à ne vous oublier jamais; que puisque vous vous souvenez de nous pour nous faire du bien, nous nous souvenions de vous pour vous servir fidèlement; que puisque vous daignez vous souvenir de nos besoins, nous nous souvenions de nos obligations de vous aimer et de tâcher de vous plaire par un sincère et fervent amour. »

Une troisième raison est que le souvenir de Notre-Seigneur Jésus-Christ produit en nous de très-salutaires et de très-désirables effets, desquels nous parlerons un peu plus bas.

Expliquez-nous comment la très-sainte Eucharistie nous est un mémorial des merveilles de Dieu?

Premièrement, cet adorable mystère rappelle en notre souvenir les choses merveilleuses que Dieu voulut autrefois qui en fussent les figures (1338), savoir: le sacrifice d'Isaac, l'agneau pascal et la manne. Et il y a de la dévotion à considérer combien excellemment Jésus est ici la vérité que ces choses ont figurée.

Secondement, Jésus nous représente dans sa divine Eucharistie assez évidemment les grandes merveilles de son incarnation, de sa naissance, de son enfance, de sa vie cachée, de sa patience à souffrir des injures. Mais principalement le mystère de l'autel est institué pour nous faire souvenir sans cesse de la mort de Jésus-Christ et de la charité immense qui la lui a fait souffrir.

(1331) *Pro hominibus constituitur in his quæ sunt ad Deum.* (*Hebr.* v, 1.)

(1332) Sacerdos publica persona et totius Ecclesiæ os. (S. BERNARD. Sen., serm. 20.)

(1333) Sacerdos personam induit Ecclesiæ, verba illius gerit, vocem assumit. (GUIL. Paris., *De sacram. ord.* c. 5.)

(1334) *Memoriale tuum in generationem et generationem.* (*Psal.* CI, 13.)

(1335) *In manibus meis descripsi te.* (*Isa.* XLIX, 16.)

(1336) *Introivit in ipsum cœlum, ut appareat nunc vultus Dei pro nobis.* (*Hebr.* IX, 24.)

(1337) *Qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.* (*Rom.* VIII, 34.)

(1338) In figuris præsignatur,
Cum Isaac immolatur,
Datur manna patribus.
(Prosa *De sanctiss. Sacram.*)

Expliquez-nous comment la très-sainte Eucharistie nous est un mémorial de l'incarnation du Fils de Dieu et des autres merveilles de sa vie que vous avez rapportées?

Elle nous représente l'incarnation, en ce que Jésus est produit entre les mains du prêtre par les paroles de la consécration, comme par l'incarnation il fut produit dans le sein de sa très-sainte Mère.

Elle nous représente sa naissance à Bethléem, qui signifie *maison de pain*, en ce que Jésus y est sous les saintes espèces, qui sont comme la maison où habitait la substance du pain avant que la consécration la détruisît.

En ce que Jésus, dans la très-sainte Eucharistie, est entièrement à la disposition du prêtre, cela nous remet en mémoire sa sainte enfance, pendant laquelle sa très-sainte Mère disposait de lui comme elle voulait. Car, de même qu'elle tenait ce divin Enfant entre ses bras, le donnait à saint Joseph et le lui redemandait, le portait d'un lieu à l'autre, et le gouvernait entièrement comme elle trouvait à propos, de même le prêtre tient Jésus entre ses mains, le met dans le tabernacle, et l'en retire quand il veut; le donne à qui il lui plaît, le porte aux malades dans les pauvres lieux aussi bien que dans les plus belles maisons, et enfin en dispose à sa volonté. O prêtres! comment n'aimez-vous pas votre Jésus du plus tendre et du plus cordial amour, voyant avec quelle confiance il s'abandonne entre vos mains? et comment ne comprenez-vous pas que sa soumission à votre gouvernement exige de vous une soumission réciproque à toutes ses saintes lois, quand vous ne la lui devriez pas par tant d'autres titres?

En ce que Jésus est dans sa divine Eucharistie un Dieu caché (1339), et qu'il y est jour et nuit notre adorable solitaire, particulièrement dans les églises de la campagne, il nous fait souvenir de la vie cachée et de la solitude qu'il a tant aimée pendant tout son séjour sur la terre.

Jésus, dans ce mystère, est maltraité par l'impiété sacrilége des hérétiques et des sorciers, et par une infinité d'irrévérences des mauvais Catholiques. Et pour toutes ces injures dont on l'offense si étrangement, il n'use d'aucune vengeance et ne fait aucune plainte. Et en cela il nous remet dans la mémoire cette patience d'Agneau de Dieu, avec laquelle il a souffert pendant sa vie mortelle, particulièrement sur la fin, les traitements les plus indignes, sans qu'on lui ait jamais ouï dire une seule parole qui sentît l'impatience.

Est-il certain que la très-sainte Eucharistie est particulièrement instituée pour tenir toujours présente à notre souvenir la passion et la mort de Jésus?

Oui; l'Apôtre nous assure qu'autant de fois que nous participons à ce divin sacrifice, nous annonçons la mort de Notre-Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne. (*I Cor.* XI, 24, 25.) Et l'Eglise chante dans tous ses temples, et enseigne partout à ses enfants que la mémoire de la passion et de la mort de Jésus-Christ est continuellement renouvelée et célébrée par le très-saint Sacrement (1340).

Expliquez-nous comment la mort de Jésus nous est représentée par la très-sainte Eucharistie?

Cette représentation consiste, premièrement et principalement, en ce que, par les paroles de la consécration que prononce le prêtre au nom de Jésus-Christ, le corps de cet adorable Rédempteur est produit sous les espèces du pain, et son sang est produit sous les espèces du vin; ce qui nous remet devant les yeux comme son sang précieux fut répandu et séparé de son très-saint corps dans sa passion et sa mort.

Secondement, cette représentation se remarque encore en ce que le pain et le vin sont la matière que Notre-Seigneur a choisie pour opérer ce divin mystère. Car comme le froment, pour devenir notre nourriture, est battu, brisé, moulu et cuit dans un four ardent, et que le raisin, pour devenir notre breuvage, est foulé dans le pressoir, ainsi Jésus, pour être ici notre pain de vie et notre vin qui produit les vierges, a été froissé et brisé par les épines (1341), les fouets et les coups, et comme écrasé sous le poids de la croix et sous le fardeau de nos crimes.

Ajoutons ici, en troisième lieu, que Jésus, nous voulant rendre attentifs à cette adorable représentation de sa mort, et nous faciliter l'application avec laquelle il veut que nous y pensions pendant la sainte Messe (1342), a inspiré à son Eglise les diverses cérémonies dont on use dans la célébration de ce très-auguste sacrifice. Pour cela chacun des ornements dont le prêtre est revêtu signifie quelque instrument de la passion du Sauveur. L'aube signifie la robe blanche de laquelle Hérode fit revêtir Jésus pour le traiter d'insensé; l'amict signifie le voile dont les soldats lui couvrirent la face par dérision; la ceinture signifie les fouets dont il fut déchiré de tous côtés; le manipule signifie les cordes dont il fut lié comme un criminel; l'étole signifie les liens dont il fut attaché à la colonne; la couronne du prêtre signifie le couronnement d'épines, qui causa tant de douleur et d'ignominie à Jésus; enfin, la chasuble signifie la robe de pourpre dont il fut revêtu, et la croix dont il fut chargé.

Pour cela aussi, le calice représente le tombeau où fut mis le très-saint corps de Notre-Seigneur; la patène représente la pierre dont on couvrit le sépulcre, et le cor-

(1339) *Vere tu es Deus absconditus, Deus Israel salvator* (*Isa.* XLV, 15.)

(1340) Recolitur memoria Passionis ejus. (Eccl. in *Offic.*)

(1341) *Attritus est propter scelera nostra.* (*Isa.* LIII, 5.)

(1342) Durandus et innumeri alii de his cæremoniis bene scripserunt, et docuerunt quæ hic referimus. (Præsertim INNOC. III, lib. I *De hoc mysterio;* RUPERT., lib. I *De div. Offic.*, a c. 18; S. BONAV., *Exposit. mysteriorum Missæ.*)

poral, le linge blanc dont ce très-saint corps fut enveloppé.

Pour cela encore, le prêtre doit avoir devant les yeux, pendant le sacrifice, une image en bosse de Jésus crucifié, et former avec la main plusieurs signes de croix.

Qu'est-ce qui nous doit porter à nous renouveler très-volontiers le souvenir de la passion et de la mort de Notre Seigneur pendant la sainte Messe?

Nous y serons portés très-puissamment, si nous considérons combien cet usage de notre mémoire plaît au Fils de Dieu, et quels sont les grands fruits qu'il produit dans les âmes. Pour la première considération, il faut nous souvenir que le Fils de Dieu a eu, de tout temps et dès l'éternité, en si grande considération, la mort que son amour lui a fait souffrir sur la croix, qu'il a voulu qu'elle fût figurée par tous les sacrifices d'animaux qui ont été offerts à Dieu pendant plusieurs siècles avant la venue de ce divin Rédempteur. Et depuis qu'il nous a rachetés, en effet, par sa mort infiniment précieuse, il a établi qu'elle serait représentée à perpétuité dans son Eglise par le mystère de l'Eucharistie. Comme donc notre Sauveur est l'Agneau immolé, dès le commencement du monde, dans les sacrifices qui figuraient sa mort (1343), il sera aussi l'Agneau immolé, jusqu'à la fin des siècles, dans l'adorable sacrifice de l'autel (1344), par lequel nous célébrons sans cesse la mémoire de son sacrifice de la croix.

En quoi il faut bien remarquer l'excessif amour par lequel Jésus aurait voulu mourir plusieurs fois pour la gloire de son Père et le salut des hommes (1345), et qui fait que l'ordre de Dieu ne permettant pas qu'il réitère sa mort (1346), son zèle se satisfait de la voir continuellement représentée dans son Eglise.

Mais rien ne marque tant à quel point il considère et chérit cette représentation de sa mort, comme de voir qu'il ne se contente pas qu'elle nous soit faite seulement par le sacrement, ainsi qu'elle se fait au baptême, mais qu'il veut y être présent en personne cachée sous les sacrés symboles, par lesquels il nous dit lui-même sans cesse que sa charité l'a fait mourir pour nous. Cette doctrine enseigne au prêtre qu'il ne saurait porter à la célébration de ce divin mystère, ni un respect assez profond, ni un amour assez ardent. Un pieux auteur, dont les ouvrages sont parmi ceux de saint Bernard, dit là-dessus ces belles paroles : « Afin, ô Chrétien (1347) ! que tu sois plus sensiblement touché et enflammé d'un plus ardent amour de ton Rédempteur, il a voulu que ce qu'il offrait une fois, pour le prix de notre rachat, fût perpétuellement représenté et célébré par le mystère de la divine Eucharistie, et qu'ainsi cette victime perpétuelle vécût toujours dans notre mémoire, et nous fût toujours présente par la grâce qu'elle nous communique. »

Quels fruits produit en nous le souvenir de Jésus-Christ et de sa mort?

Il en produit plusieurs très désirables : il nous embrase d'amour envers notre Rédempteur; il nous encourage, il nous réjouit, il nous porte à aimer et embrasser les vraies vertus, et il fait la conversion des peuples. Expliquons un peu ceci.

Premièrement, que le souvenir religieux de Jésus et de sa mort nous embrase d'amour envers lui, nous avons déjà vu que Notre-Seigneur l'a ordonné pour cet effet, et les saints l'ont expérimenté heureusement. Saint Paul, par exemple, brûlait d'amour en disant : *Je vis dans la foi du Fils de Dieu qui m'a aimé et s'est livré pour moi* (1348). Saint Bernard proteste qu'entre tous les motifs qu'il estime les plus capables d'inspirer l'amour du Sauveur, il a expérimenté que ce qui émeut les cœurs (1349), ce qui les embrase, et ce qui leur rend Jésus aimable plus que toute autre chose, c'est le calice de sa passion par lequel il nous a rachetés. Et le même saint, par un extrême désir d'attirer tous les hommes à ce même sentiment, leur crie : « O que vous êtes endurcis (1350), enfants d'Adam, puisqu'une telle bénignité, une telle flamme, une telle ardeur d'amour ne vous amollit pas ! » Saint François, saint Bonaventure et plusieurs autres fondaient en larmes d'amour en se souvenant de Jésus crucifié. Entrons dans leurs sentiments. Que chacun dise avec Jérémie : *Je m'en souviendrai* (1351) *et mon âme sera toute dans l'ardeur*. Et avec Isaïe (1352) : *Votre nom, Seigneur, et votre souvenir sont le désir de mon âme.*

Ce même souvenir de Jésus, qui embrase le cœur d'un vrai Chrétien, l'encourage aussi et l'affermit dans l'espérance de son salut, en sorte qu'il profère avec consolation ces paroles de Jérémie : *Repassant ces merveilles dans mon esprit et dans mon cœur, j'en prends sujet d'espérer mon salut*; et qu'il dit avec saint Bernard : « J'ai grandement offensé, ma conscience en est troublée, mais non pas jusqu'au désespoir,

(1343) *Occisus ab origine mundi.* (*Apoc.* XIII, 8.)

(1344) Immolatur et sumitur. (Eccles., in *Missal.*)

(1345) *Sitio.* (*Joan.* XVII, 28.)

(1346) *Aquæ multæ non potuerunt exstinguere charitatem.* (*Cant.* VIII, 7.)

(1347) Ut amplius movearis, ut magis incalescas in amorem tui Redemptoris, voluit ut jugiter coleretur per mysterium quod semel offerebatur in pretium, et illa perennis victima viveret in memoria, et præsens semper esset in gratia. (*Serm. de cœna Dom.*, inter Serm. S. Bern.)

(1348) *In fide vivo Filii qui dilexit me, et tradidit semetipsum pro me.* (*Galat.* II, 20.)

(1349) Quod me plus movet, plus urget, plus accendit, quod super omnia reddit amabilem te mihi, bone Jesu, calix quem bibisti, opus nostræ redemptionis. Hoc est quod devotionem blandius allicit, et justius exigit, et arctius stringit, et afficit vehementius. (S. BERN., serm. 38 *in Cant.*)

(1350) O indurati filii Adæ, quos non emollit tanta benignitas ! (*Ibid.*)

(1351) *Memoria memor ero, et tabescet in me anima mea.* (*Jerem.* III, 20.)

(1352) *Memoriale tuum in desiderio animæ.* (*Isa.* XXVI, 8.)

parce que je me souviendrai des plaies de Jésus-Christ, et que je sais qu'il n'y a rien de si efficace pour guérir les blessures de la conscience, et dissiper les ténèbres de l'esprit, que de méditer souvent ces sacrées plaies. » On nous disait il y a quelques jours dans un entretien cette belle vérité : Que Jésus est par excellence le bien-aimé de Dieu et des hommes (1353), dont la mémoire est en bénédiction; premièrement, parce qu'elle nous oblige à le bénir tous les jours : *Per singulos dies benedicimus te;* secondement, parce qu'elle nous attire les bénédictions de Dieu, lorsque, nous souvenant de Jésus et de son sacrifice, nous prions Dieu son Père de s'en souvenir aussi, et de nous en faire cueillir les fruits.

Une suite de tout ce que nous venons de dire, est que la mémoire des souffrances et de la mort de l'Agneau de Dieu cause à ceux qui l'aiment (1354) beaucoup de consolation et de joie. *Ces peuples*, dit un prophète, *publieront avec effusion de cœur la mémoire d'une si abondante et si douce charité.* Saint Bernard expérimentait cet effet quand il disait : « Que le souvenir de Jésus est doux ! il nous donne la vraie joie du cœur. »

Un très-grand fruit encore que produit en nous ce souvenir amoureux de Jésus et de sa passion, est de nous exciter puissamment à nous sanctifier en imitant les vertus dont notre Sauveur nous a donné l'exemple, et mérité la grâce en sa passion et en sa mort. « La mémoire de votre mort (1355), ô Jésus-Christ ! » dit ce dévot auteur déjà cité, « est comme l'ouvrage d'un parfumeur, comme un encens de douce odeur, comme un pays d'aromates. » Il veut dire que les vertus héroïques que Jésus pratique dans sa passion et sa mort, que son amour envers Dieu son Père, sa charité envers les hommes, son obéissance, son humilité, sa patience et sa douceur, qui éclatent là si divinement, sont ces parfums ravissants (1356), à l'odeur desquels nous devons courir avec l'Epouse pour en être aussi parfumés, menant une vie que Dieu agrée et qui édifie le prochain. Et en effet, les maîtres de la vie chrétienne ne nous donnent point de moyen plus efficace pour nous établir dans la haine du péché et dans l'amour des vertus, que de nous souvenir comme il faut de la passion de notre Sauveur. « Comment ne haïrions-nous pas le péché, disent-ils, si nous nous remettions bien tous les jours dans la mémoire ce qu'a souffert l'Agneau de Dieu pour ôter les péchés du monde? Et qu'est-ce qui pourrait jamais nous inspirer l'estime et l'amour des vraies vertus à l'égal des admirables exemples que nous en a donnés le Fils de Dieu, particulièrement à sa mort ? »

Enfin, un autre très-grand et très-désirable fruit que produit le souvenir de Jésus souffrant et mourant, selon qu'il a été prédit par le Prophète Royal, c'est la conversion des peuples. Ce saint Prophète, dans un psaume qui est tout de la passion du Fils de Dieu, dit ces paroles : *Ils s'en souviendront et se convertiront au Seigneur* (1357). Souvenons-nous-en donc bien souvent pour nous et pour les autres, et prions Dieu que nous le fassions de telle sorte, que notre véritable conversion et la leur s'en suivent.

Qu'est-ce à dire que Jésus est dans la très-sainte Eucharistie le dépôt du prêtre ?

C'est-à-dire que comme Jésus était, particulièrement dans son enfance, le dépôt infiniment précieux, dont le Père éternel avait commis la conservation aux soins de la très-sainte Vierge et de saint Joseph, ainsi Jésus dans le très-saint Sacrement est le même dépôt inestimable (1358), que Dieu a commis aux soins religieux et à la garde fidèle du prêtre. Et de cette vérité tous les bons prêtres concluent qu'ils ne doivent avoir soin de quoi que ce soit au monde, comme de bien garder et de tenir dans toute la décence possible le très-saint Sacrement, qui est la gloire, la richesse et le soutien de l'Eglise.

Comment entendez-vous que Jésus au très-saint Sacrement est la victime du prêtre ?

Le prêtre et la victime ont un rapport essentiel l'un à l'autre, car on n'est prêtre que pour offrir le sacrifice. Le prêtre du nouveau testament, participant au sacerdoce de Jésus-Christ, tire de là cet avantage (1359), que lui et l'adorable victime de notre salut se rapportent essentiellement l'un à l'autre, et que comme Dieu a fait le prêtre pour offrir cette victime, cette victime est faite pour être offerte par le prêtre. Et c'est pour cela principalement que les saints Pères parlent avec tant d'estime et d'admiration de la dignité des prêtres de Jésus-Christ, comme nous avons vu. Pour cela aussi le prêtre doit bien considérer tous les jours qu'ayant un rapport essentiel à cette victime divinement sainte, il ne saurait assez prendre de soin de se tenir pur de la corruption du siècle. C'était pour figurer cela que, dans l'ancienne Loi, Dieu commandait à ses prêtres d'être saints, parce qu'ils lui offraient des pains (1360). Enfin, prêtre, vous devez faire en sorte, avec la grâce du Saint-Esprit, qu'il y ait rapport de cœur à cœur entre vous et votre aimable victime ; c'est-à-dire que comme de votre part vous n'avez point de

(1353) *Dilectus Deo et hominibus, cujus memoria in benedictione est.* (*Eccli.* XLV, 1.)

(1354) *Memoriam abundantiæ suavitatis tuæ eructabunt.* (*Psal.* CXLIV, 7.)

(1355) Christe Jesu, mortis tuæ memoria quasi opus pigmentarii, quasi thus redolens, quasi regio aromatum, quasi flores rosarum in diebus vernis. (S. BERN., *loc. cit.*)

(1356) *Trahe me, curremus in odorem unguentorum tuorum.* (*Cant.* I, 13.)

(1357) *Reminiscentur et convertentur ad Dominum.* (*Psal.* XXI, 25.)

(1358) *O Timothee, depositum custodi.* (*I Tim.* VI, 10.)

(1359) *Omnis pontifex ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur in his quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis.* (*Hebr.* V, 1.)

(1360) *Domini incensum et panes Dei sui offerunt... sancti erunt Deo suo, et non polluent nomen ejus.* (*Levit.* XXI, 6.)

plus grand désir que de savoir l'offrir comme il faut à la divine Majesté, cet Agneau de Dieu, aussi de son côté, ait un grand plaisir d'être offert par vos mains, dont il connaît et chérit l'innocence aussi bien que la pureté et la dévotion de votre cœur.

Comment cette hostie toute divine est-elle le trésor et la vie du prêtre?

Elle est son trésor dans ses mains et sa vie dans son cœur. Expliquons cela un moment. Tous les Chrétiens regardent Jésus-Christ comme leur divin trésor (1361), disant avec saint Ambroise: « Nous avons toutes choses en Jésus-Christ (1362), Jésus-Christ nous est toutes choses. » Mais parler ainsi, c'est proprement le langage du prêtre, à qui, comme il est dit dans un concile de Paris, Jésus-Christ tient lieu abondamment de toutes sortes de richesses. Dans les mains du prêtre, il est le grand et l'inépuisable trésor du prêtre même et de toute l'Eglise (1363); trésor véritablement grand, par lequel nous nous acquittons envers Dieu de toutes nos dettes, nous faisons de très-grandes acquisitions, et nous pourvoyons à tous nos besoins; trésor vraiment inépuisable, puisque quelques richesses que nous en tirions, nous ne pouvons jamais le diminuer tant soit peu. Or, encore que ce trésor soit le trésor de tous les fidèles, qui ont tous droit de s'en enrichir, c'est particulièrement le trésor du prêtre, parce que l'Eglise le possède et en fait usage par le prêtre. Et comme la très-sainte Vierge ayant dans son sein, entre ses mains et à sa disposition ce trésor du genre humain (1364), en a été la première enrichie, et plus abondamment que tous les autres saints, de même le prêtre doit se prévaloir ici le premier, et plus avantageusement qu'aucun autre, de ces richesses divines qu'il distribue aux fidèles.

Cette même victime est aussi la vie du prêtre dans son cœur. Tout Chrétien qui y participe comme il faut, en reçoit assurément la vie de la grâce (1365), puisque c'est pour tous que Jésus dit : *Comme mon Père, qui est vivant, m'envoie, et que je vis par mon Père, de même celui qui me mange vivra aussi par moi.* (*Joan.* VI, 57.) Mais le prêtre qui mange et plus fréquemment et plus saintement ce pain de vie doit être en état de dire comme l'Apôtre : *Je vis, non plus moi, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi.* (*Galat.* II, 20); et avec saint Ambroise:«Nous ne vivons plus de notre vie (1366), mais de celle de Jésus-Christ, mais de Jésus-Christ même. » Et il s'ensuit de là que le prêtre, nourri et vivifié de la très-sainte victime de Dieu (1367), doit être aussi lui-même une victime de la divine majesté; il doit ressembler à son adorable hostie, dont l'extérieur ne paraît que du pain, mais tout le fond est Jésus-Christ. Ainsi le prêtre doit n'être plus lui-même, mais être entièrement converti en Jésus (1268), n'ayant plus que l'extérieur de l'homme.

TITRE VIII.

DE LA PARFAITE RELIGION, OU DU GRAND ZÈLE D'HONORER DIEU QU'EXIGE DU PRÊTRE L'OBLATION DE SON SACRIFICE.

CHAPITRE PREMIER.

De ce que c'est que la religion. — De l'obligation qu'ont tous les Chrétiens d'honorer Dieu.

Vous nous avez dit qu'une parfaite religion envers Dieu est la seconde vertu qu'exige du prêtre sa qualité de sacrificateur, et vous nous avez assez fait connaître ci-devant que la religion est la propre vertu du clergé. Renouvelez-nous un peu les idées de cette vertu; dites-nous premièrement ce que c'est?

La religion, telle qu'elle est dans les bons Chrétiens, et qu'elle doit être principalement dans les vrais prêtres de Jésus-Christ, n'est autre chose qu'un zèle ardent d'honorer parfaitement notre grand Dieu et notre Père céleste (1369).

Qu'est-ce qu'honorer Dieu?

C'est avoir pour lui une souveraine estime un très-profond respect, et une entière soumission dans notre intérieur, et lui en donner quelque témoignage, ou lui en faire quelque protestation extérieurement.

Pourquoi devons-nous être à l'égard de Dieu dans les sentiments que vous venez de dire?

(1361) Jesu, thesaurus fidelium, miserere nobis. (*Litan.*)

(1362) Omnia habemus in Christo, omnia Christus est nobis. (S. AMBROS., lib. III *De virg.*)

(1363) Iis pro omnibus divitiis Christus abundat. (*Conc. Paris.* VI.)

(1364) *Cum Christus apparuerit vita vestra.* (*Col.* III, 4.)

(1365) Mors est malis, vita bonis. (In hym. *Lauda Sion.*)

(1366) Jam non nostram, sed Christi vitam, sed Christum ipsum vivimus. (S. AMBROS.)

(1367) Tunc demum sacerdoti hostia proderit si seipsum hostiam faciens velit humiliter et efficaciter imitari quod agit. (CASSIAN., lib. IV *Institut.*, cap. 35.)

(1368) Tui omnes in Jesum et sensus dirigantur et actus. (S. BERN., serm. 15 *in Cant.*)

(1369) *Honorificetur Deus per Jesum Christum.* (*I Petr.* IV, 11.)

Nous lui devons une souveraine estime, parce qu'il est le grand Tout, infiniment préférable à toutes les plus excellentes créatures qui sont et qui peuvent jamais être au ciel et en la terre. Quelque bien qu'on nous dise d'une créature, et quelque rares qualités que nous admirions en elle, et en toutes celles qu'on peut s'imaginer les plus parfaites, nous devons les regarder toutes ensemble, *quasi non sint* (*Isa.* XL, 17), comme n'étant rien en comparaison de l'excellence infinie de Dieu.

Nous lui devons aussi un souverain respect, parce que nous ne sommes que poussière et que cendre devant sa suprême grandeur, et que de misérables pécheurs devant sa sainteté ineffable. C'était le respect de la majesté de Dieu qui faisait dire à Abraham : *Je parlerai au Seigneur n'étant que poussière et cendre* (1370). C'était le respect de la sainteté et de la justice de Dieu qui portait le publicain à se tenir loin de l'autel, et à n'oser lever les yeux vers le ciel (1371).

Nous devons encore à Dieu une souveraine et entière soumission à cause de son souverain domaine sur toutes ses créatures, et, dans tout ce qui nous arrive, adorer les ordres de sa Providence, et dire humblement : *Dieu est le maître* (1372). Ces trois sentiments seront bientôt ci-après expliqués plus au long.

Est-il vrai que nous devons témoigner et protester par des actions les sentiments de religion que nous avons dans le cœur?

Oui, c'est pour cela que Notre-Seigneur et sa sainte Eglise ont institué tant de sacrées cérémonies, desquelles il sera parlé dans la suite.

Tous les Chrétiens ne sont-ils pas obligés d'honorer Dieu?

Ils y sont tous obligés indispensablement par justice, par reconnaissance, par une heureuse nécessité, par obéissance et par amour. Mais les ecclésiastiques, principalement les prêtres, y sont obligés plus étroitement que le reste des fidèles, comme nous verrons bientôt.

Premièrement, tous y sont obligés par justice. Car si c'est une loi parmi les hommes que les petits doivent honorer les grands à proportion de leur dignité (1373), il est plus que très-juste que nous honorions souverainement ce grand Dieu, devant qui tous les hommes et les anges sont si petits.

Secondement, par reconnaissance. Car Dieu étant notre Créateur et notre premier principe (1374), de qui nous tenons tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes, nous devons l'honorer tous les jours par nos remercîments et nos hommages (1375).

Troisièmement, par une heureuse et très-aimable nécessité, parce qu'il est notre souverain bien et notre dernière fin, à laquelle il faut nous unir par une religion amoureuse pour ne périr pas éternellement. C'est l'honneur de Dieu, que sa créature reconnaisse qu'elle ne peut trouver qu'en lui seul sa perfection et son bonheur (1376). Et il est si vrai, selon saint Thomas, que nous unir à Dieu et nous renouveler sans cesse dans cette union (1377), est proprement l'effet de la parfaite religion, dont nous parlons, que ce saint docteur en tire l'étymologie du mot de religion. Il enseigne que ce mot de religion vient du mot latin *religare*, qui veut dire lier de nouveau, parce qu'en effet c'est cette vertu qui nous lie à Dieu, qui rend continuellement plus étroite et plus ferme cette sainte et heureuse liaison. Ou bien le mot de religion vient, comme l'enseigne le même saint, du mot latin *reeligere*, c'est-à-dire réélire ou choisir de nouveau, parce que c'est par la religion animée d'amour, qu'ayant une fois pris Dieu par un choix d'une entière préférence pour le grand et unique objet de notre amour, nous renouvelons tous les jours un choix si sage et si avantageux.

En quatrième lieu, nous devons tous honorer Dieu souverainement, par obéissance au commandement que nous en fait ce Maître suprême, avec tant de droit par la première de ses saintes lois (1378).

Enfin, tous les Chrétiens sont obligés d'honorer Dieu par un amour filial, en considérant qu'il n'est pas seulement notre principe, notre fin et notre souverain dominateur, mais qu'il est encore notre Père infiniment aimable qui, par sa charité immense, nous a régénérés et adoptés pour l'héritage éternel en son Fils Jésus. Et en effet, c'est en cette qualité de Père et en nous regardant comme ses enfants, qu'il exige que nous l'honorions. *Si je suis votre Père*, dit-il, *où est l'honneur que vous me rendez ?* (*Malach.* I, 6.) *Enfants de Dieu*, dit le Saint-Esprit, *apportez-lui des victimes, venez rendre l'honneur et la gloire à son nom, venez l'adorer dans son temple.* (*Psal.* XXVIII, 2.) Notre-Seigneur Jésus-Christ, parlant dans le chapitre IV[e] de saint Jean, des adorateurs en esprit et en vérité qui devaient bientôt composer son Eglise (1379), dit qu'ils adoreront le Père céleste. Et le Saint-Esprit, par le don de piété qu'il répand dans nos cœurs (1380), nous porte à honorer Dieu, et à traiter avec lui d'un cœur filial (1381), nous associant

(1370) *Loquar ad Dominum cum sim pulvis et cinis.* (*Gen.* XVIII, 2.)

(1371) *Deus, propitius esto mihi peccatori.* (*Luc.* XVIII, 13.)

(1372) *Dominus est.* (*I Reg.* III, 13.)

(1373) *Cui honorem, honorem.* (*Rom.* XIII, 7.)

(1374) *Deus a quo bona cuncta procedunt.* (Eccles. in orat.) *In ipso sunt omnia.* (*Rom.* XI, 36.)

(1375) *Quæ de manu tua accepimus, dedimus tibi.* (*Paral.* XXIX, 14.)

(1376) *Mihi adhærere Deo bonum est.* (*Psal.* LXXII, 28.)

(1377) *Ecce qui elongant se a te peribunt.* (*Ibid.*; S. THOM., 2-2, q. 81, a. 2, c.)

(1378) *Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies.* (*Matth.* IV, 10.)

(1379) *Adorabunt Patrem.* (*Joan.* IV, 23.)

(1380) *Spiritus scientiæ et pietatis.* (*Isa.* XI, 2.)

(1381) Pietas dicitur cultus qui exhibetur Deo tanquam summo Parenti. (S. THOM., *in Epist. ad Rom.*, c. II.)

ainsi à la religion avec laquelle Jésus a toujours honoré et honorera éternellement Dieu son Père, par le motif de son amour incomparable envers lui.

Comment pouvons-nous pratiquer la religion?

Premièrement, par les propres actes de cette vertu, qui sont en usage dans l'Eglise, comme sont l'adoration (1382), la prière et le sacrifice.

Secondement, par toutes les pratiques des autres vertus.

Troisièmement, par nos emplois mêmes qui regardent le temporel et la vie civile.

Qu'est-ce qu'adorer Dieu?

C'est lui protester par quelque abaissement en sa présence, que nous reconnaissons son excellence infinie, au-dessus de tout être créé, et qu'il est notre principe et notre souverain Maître. L'Eglise animée du Saint-Esprit, nous invite tous les jours à ce devoir, en nous criant : *Venez* (1383), *adorons Dieu et prosternons-nous devant lui.* Mais il faut qu'une âme vraiment religieuse, en s'abaissant extérieurement devant la majesté de Dieu, lui dise dans son cœur, d'une véritable et ardente affection : « Grandeur divine, notre bassesse est extrême, et nous ne sommes rien devant votre infinité (1384). Sainteté divine, nous ne sommes qu'ordure devant votre pureté immense. Autorité divine, vos pauvres créatures se soumettent à toutes vos volontés; elles reconnaissent avec amour le souverain droit que vous avez de disposer d'elles comme il vous plaira. »

Il faut aussi que l'adoration des vrais enfants de Dieu n'en demeure pas au seul sentiment du souverain respect pour sa grandeur et sa sainteté; mais qu'elle se dilate en l'amour de sa bonté, en l'admiration de ses merveilles, en la louange de ses perfections, en l'action de ses bienfaits, et en d'autres saintes affections, selon le mouvement du Saint-Esprit. Il est certain que Dieu demande de nous cette adoration amoureuse et dilatée en de saintes affections, et qu'il nous l'inspire par son Saint-Esprit. Comme c'est par le mouvement de ce divin Esprit que l'Eglise du ciel adore Dieu d'un culte tout embrasé d'amour (1385), et tout dans la jubilation et les louanges, c'est aussi par son mouvement que l'Eglise de la terre adore le même Dieu avec cette dilection et ces autres bons sentiments qu'expriment les sacrés psaumes, les cantiques et les hymnes qu'elle chante à son honneur.

En quoi la prière honore-t-elle Dieu?

En ce que, par la prière, nous recourons à lui, comme au principe de toutes sortes de biens (1386); en ce que nous connaissons ainsi que nous dépendons entièrement de lui qui ne peut dépendre de personne; et en ce que notre indigence, notre faiblesse et notre misère, que nous lui représentons, font hommage à sa richesse infinie, à sa toute-puissance et à sa grande miséricorde.

Quelle est de toutes les actions de la religion celle qui honore Dieu plus parfaitement?

C'est le sacrifice, principalement depuis que Jésus-Christ en est le prêtre et la victime, de quoi nous avons à parler dans peu de temps.

Qu'est-ce à dire que la religion nous fait honorer Dieu non-seulement par ses propres actes, mais aussi par la pratique des autres vertus?

C'est-à-dire que la parfaite religion, dont nous parlons ici, ne se contente pas d'honorer Dieu par des actions qui lui sont propres, comme sont toutes les saintes cérémonies qu'elle a mises en usage dans l'Eglise, mais qu'elle l'honore encore par les pratiques des autres vertus, les animant de son motif, et les faisant servir à sa fin. Elle pratique l'humilité, par exemple, parce qu'il est écrit que Dieu est honoré par les humbles (1387), qui, en effet, ne veulent point être honorés, mais que tout l'honneur soit pour Dieu seul. Elle pratique de même la continence, la miséricorde, l'obéissance et les autres vertus, parce qu'elle les trouve très-propres à cet honneur de Dieu, qu'elle veut uniquement.

Mais entre toutes les vertus celles qui accommodent le mieux la religion, si l'on peut parler ainsi, sont la foi, l'espérance et la charité. Car, au lieu qu'elle ennoblit les autres vertus, selon saint Thomas, les revêtant de son motif, elle tire sa noblesse et son mérite de ces trois vertus théologales. C'est par les vérités indubitables dont la foi l'instruit, qu'elle sait adorer le vrai Dieu et Jésus-Christ son Fils, les adorer comme il faut, et être ainsi la religion des vrais Chrétiens; des bons Catholiques. L'espérance l'élève à l'éternité, et la porte à recourir à Dieu pour se maintenir et se perfectionner. Et c'est par la charité qu'elle est un zèle ardent d'honorer Dieu, et qu'elle est associée à la religion des séraphins et à celle de Jésus-Christ même. Ces trois vertus encore lui servent à honorer Dieu parfaitement. Par la foi, nous honorons Dieu, captivant notre entendement, et soumettant toutes nos lumières à l'autorité de sa sainte parole, et le reconnaissant ainsi pour la première et infaillible vérité. Par l'espérance, nous honorons Dieu, l'aimant et le désirant comme notre souverain bien, et mettant toute notre confiance en sa bonté infinie et en sa fidélité incomparable. Par l'amour divin, nous honorons Dieu, le préférant souverainement à tout autre objet aimable. Voilà comment ces trois principales vertus du christianisme servent admirablement à la vertu de religion; et voilà ce qui fait dire à saint Augustin que

(1382) *In omnibus honorificetur Deus.* (*I Petr.* IV, 11.)

(1383) *Venite, adoremus, et procidamus ante Deum.* (*Psal.* XCIV.)

(1384) Quis tu? quis ego? aiebat S. Franciscus.

(1385) Cum quibus et nostras voces, etc. (Præf. *in cant. Miss.*)

(1386) Per orationem homo Deo reverentiam exhibet in quantum ei se subjicit, et profitetur orando se eo indigere sicut auctore suorum bonorum. (S. Thom., 2-2, q. 83, a. 3, c.)

(1387) *Ab humilibus honoratur Deus.* (*Eccli.* III, 21.)

c'est par la foi, l'espérance et la charité que s'exerce le vrai culte de Dieu, *fide, spe et charitate colitur Deus.* (S. AUG., *Enchirid.*, c. 3.)

Pouvons-nous et devons-nous honorer Dieu par nos occupations qui regardent le temporel et la vie civile?

Nous le pouvons en nous y appliquant dans l'ordre de sa très-sainte volonté et d'un esprit vraiment chrétien. Et nous le devons, puisque les saints apôtres veulent qu'en mangeant et buvant, en faisant d'autres actions de cette nature (1388), et généralement en tout, nous glorifiions Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ils veulent qu'en toutes nos conversations et nos manières d'agir nous soyons saints en l'honneur de la sainteté de Dieu qui nous appelle à son service (1389).

CHAPITRE II.

De l'obligation particulière des prêtres à aimer et exercer la religion.

Les prêtres sont-ils particulièrement obligés d'aimer et de pratiquer la parfaite religion envers Dieu?

Il n'en faut pas douter.

Premièrement, les prêtres étant les plus parfaits Chrétiens et les maîtres du christianisme (1390), ils doivent mieux connaître et mieux goûter que tous les autres tous les saints motifs qui inspirent aux vrais enfants de Dieu un zèle ardent d'honorer Dieu, leur Père céleste.

Secondement, il est très-certain que cette religion, ou ce zèle d'honorer Dieu d'un culte parfait, est la propre vertu et le propre caractère du clergé, et principalement des prêtres. Nous avons vu ci-devant que depuis qu'il y a une vraie Eglise, ou une congrégation de gens faisant profession de croire au vrai Dieu et de l'adorer, ce qui a été depuis Adam jusques à nous, Dieu a voulu et ordonné dans tous les temps, soit de la loi de nature, ou de la loi de Moïse, ou de la loi de l'Evangile, sous laquelle nous avons le bonheur d'être, qu'il se fît un exercice public de son culte, non par toutes sortes de personnes, mais par des ministres expressément députés pour cela. Nous savons aussi que, depuis l'établissement de la loi de grâce et de l'Eglise de Jésus-Christ, la congrégation des ministres du culte divin est ce qu'on appelle le clergé (1391), qui est déchargé de tous les emplois séculiers, afin que tous ceux de ce saint corps donnent tout leur temps aussi bien que toutes leurs affections à rendre à Dieu tous les devoirs de la religion pour eux et pour les peuples.

Nous savons encore que le sacrifice de l'Eglise de Jésus-Christ est une action toute divine, par laquelle Dieu est mieux honoré infiniment que par tous les autres exercices de la religion, et que par conséquent le prêtre qui est député et consacré pour en faire l'offrande à la majesté divine, se trouve par là obligé plus qu'aucun autre à brûler d'un zèle insatiable d'honorer Dieu de la plus parfaite manière. Cette obligation du prêtre est évidente pour deux raisons. Premièrement, parce qu'à l'autel il représente toute l'Eglise (1392) qui se sert de son cœur, de sa bouche et de ses mains pour rendre à Dieu l'honneur infini du sacrifice de son Fils. D'où l'on voit que l'Eglise, qui s'attend que le prêtre l'acquitte bien envers Dieu de ce principal devoir, est trompée quand il est assez indévot pour traiter négligemment un tel ministère. La seconde raison pour laquelle le prêtre doit porter à l'autel un zèle insatiable d'honorer parfaitement la Majesté divine (1393), est que Jésus, le principal prêtre, lui en donne un exemple admirable dans son divin sacrifice. C'est là que l'affection que Jésus fait paraître pour l'honneur de Dieu son Père est très-véritablement insatiable, puisqu'il ne se contente pas de s'être fait lui-même son holocauste pour lui rendre un culte digne de lui (1394), mais qu'il en veut réitérer l'offrande à toutes les heures jusqu'à la fin des siècles, et le multiplier par toute la terre. Pour cette raison, un bon prêtre se tient extrêmement honoré et très-heureux d'être, à la sainte Messe, l'instrument de cette incomparable religion du Fils de Dieu envers son Père; et il n'a rien tant à cœur que d'y être associé et uni tous les jours plus parfaitement.

Puisque le sacrifice est la principale action du culte de Dieu, et que c'est la fonction la plus propre du prêtre, il me semble bien à propos que nous nous remettions ici devant les yeux, en abrégé, la doctrine du sacrifice?

Cela est en effet très à propos. Car la première chose nécessaire à un prêtre pour savoir offrir à Dieu comme il faut son divin sacrifice (1395), et pour bien comprendre les obligations que lui impose une si sainte fonction (1396), c'est de la bien connaître. Ce que nous dirons ici pourra être utile à quelques-uns qui se trouveront avoir besoin de s'en instruire. Et ceux qui en sont déjà bien instruits seront bien aises de s'en renouveler

(1388) *Sive manducatis, sive bibitis, sive aliud quod facitis, omnia in gloriam Dei facite.* (*I Cor.* x, 31.)

(1389) *Secundum eum, qui vocavit vos, sanctum, et ipsi in omni conversatione sancti sitis.* (*I Petr.* I, 15.)

(1390) *Erunt sacerdotes mihi religione perpetua.* (*Exod.* xxix, 9.)

(1391) Genus illud divinis sacrisque ministeriis mancipatum. (S. CYRILL. Alex., *De orat. in spir.*)

(1392) Sacerdos publica persona et totius Ecclesiæ os. (S. BERN. Sen., serm. 20.)

(1393) Christus ipse est qui offert et offertur. (S. CHRYSOST., *in Liturg.*)

(1394) *In omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda, quia magnum est nomen meum in gentibus.* (*Malach.* I, 11.)

(1395) Sacerdotes qui Dei legitima nesciunt..... qualiter Deus colatur ignorant, sicque funguntur officio sacerdotum ut sacerdotalis officii nesciant sacramentum. (S. PETR. DAM., opusc. 26, initio.)

(1396) Quomodo illis rationabile erit obsequium, ubi is qui offert, oblationis suæ non concipit intellectum. (*Ibid.*)

ici les idées, et d'y trouver sujet de faire quelques nouvelles réflexions sur cette matière. Nous allons commencer par quelques questions sur le sacrifice en général, pour mieux comprendre ensuite le très-saint sacrifice de la Messe.

Qu'est-ce qu'un sacrifice ?

C'est une offrande que nous faisons extérieurement à Dieu de quelqu'une de ses créatures, en la détruisant devant lui pour son souverain honneur, et par laquelle nous entrons en société avec sa Majesté divine.

Tout sacrifice est-il essentiellement une offrande ?

Oui; l'Ecriture se sert toujours des mots d'*offrir* et d'*oblation* quand elle parle de quelque sacrifice. Dans le chapitre VIII (ỳ 20) de la *Genèse*, par exemple, elle dit que Noé offrit des holocaustes au Seigneur sur l'autel qu'il lui avait dressé. Et elle dit dans le chapitre V (ỳ 1) de l'*Epître* de saint Paul *aux Hébreux*, que tout prêtre est établi pour offrir des dons et des sacrifices pour les péchés.

Pourquoi cette offrande du sacrifice doit-elle être extérieure et visible ?

Parce que tout sacrifice, à en parler proprement et dans le vrai sens, est essentiellement une cérémonie, c'est-à-dire une action extérieure qui sert au culte de Dieu dans son Eglise. Saint Thomas (1-2, q. 101, a. 4), rapportant les diverses cérémonies qu'on pratiquait dans l'ancienne Loi, dit que les sacrifices étaient les principales.

Saint Augustin et saint Thomas enseignent que le sacrifice visible que nous offrons à Dieu (1397) *est un signe de notre sacrifice spirituel et invisible. Qu'est-ce que ce sacrifice spirituel et invisible ?*

Selon saint Augustin, notre sacrifice intérieur, c'est l'amour divin qui nous tient morts à nous-mêmes (1398), anéantis devant le grand Tout et attachés à lui comme à notre souverain bien, et qui nous fait n'aimer notre prochain que pour le porter à aimer Dieu comme nous. Et nous n'avancerons rien de contraire à cette sainte doctrine, en disant que notre sacrifice spirituel consiste dans les sentiments intérieurs, dont notre sacrifice extérieur est une protestation, comme nous expliquerons bientôt (1399).

N'est-ce pas le sacrifice spirituel que Dieu veut principalement de nous ?

Oui, notre sacrifice intérieur agrée à Dieu par lui-même (1400), et le service extérieur ne lui plaît entre nos mains qu'autant qu'il est un vrai signe du sacrifice spirituel (1401). Comme les plus saintes louanges de Dieu ne lui sont pas agréables dans la bouche d'un homme (1402) qui n'est point pénétré de l'estime et de l'amour des divines perfections, qu'il raconte extérieurement; ainsi, quelque excellente et quelque sainte que soit en elle-même la victime de notre sacrifice visible, Dieu n'agrée pas l'offrande que nous lui en faisons, si elle n'est pas animée du sacrifice intérieur que notre amour lui fait de tout ce que nous avons et de tout ce que nous sommes.

Il semble donc que le sacrifice visible est inutile?

Il ne laisse pas d'être très-utile et très-sagement institué de Dieu.

Premièrement, l'homme est porté de sa nature à exprimer ce qu'il a dans le cœur par quelques paroles ou par quelques actions sensibles (1403); son corps et son âme n'étant qu'un même tout, il leur est fort naturel d'agir conjointement. Et ainsi, ce serait contre la nature de l'homme de l'obliger pour toujours à des pratiques purement spirituelles. C'est pourquoi Dieu, dont la providence dispose toutes choses avec suavité (1404), nous a ordonné des actions extérieures de religion, particulièrement celle du sacrifice.

Secondement, chacun voit bien que les hommes sont faits pour vivre en société, les uns avec les autres (1405), et pour former des communautés. De là sont nées les diverses provinces, les villes, les familles et la coutume, qui est partout de faire plusieurs actions publiques et en commun, dans des assemblées soit de politique ou de religion (1406). Or, dans l'exercice public de la religion, le principal acte a toujours été le sacrifice, et parmi les adorateurs du vrai Dieu, et parmi les idolâtres. Voilà pourquoi il a fallu des sacrifices visibles et publics.

Pourquoi dites-vous que par le sacrifice nous offrons à Dieu une de ses créatures?

Cela veut dire que nous ne pouvons faire aucun présent à Dieu qui ne soit de son propre bien (1407), n'y ayant rien au ciel et en la terre dont il ne soit le principe et le maître : *Quæ de tua manu accepimus, dedimus tibi.*

(1397) Sacrificium visibile invisibilis sacrificii sacramentum id est sacrum signum est. (S. AUG., lib. X *De civit.*, c. 3.)

(1398) Homo Dei nomini consecratus et Deo devotus in quantum mundo moritur ut Deo vivat, sacrificium est. (*Ibid.*, 6.)

(1399) Anima cum se refert ad Deum ut igne amoris ejus accensa, formam concupiscentiæ sæcularis amittat; eique tanquam immutabili formæ subdita reformetur, hinc ei placens quod ex ejus pulchritudine acceperit fit sacrificium. (*Ibid.*)

(1400) *De omni corde suo laudavit Dominum.* (*Eccli.* XLVII, 10.)

(1401) *Holocausta medullata offeram tibi.* (*Psal.* LXV, 15.)

(1402) Quid est medullata? Intus teneam charitatem tuam; non erit in superficie, in medullis meis erit quod diligo te. (S. AUG., *in hunc locum.*)

(1403) Ordinatur homo in Deum non solum per interiores actus, qui sunt credere, sperare et amare, sed etiam per quædam exteriora opera, quibus homo divinam servitutem profitetur. (S. THOM. 2-2, q. 99, a. 3, c. 7.)

(1404) *Disponens omnia suaviter.* (*Sap.* VIII, 1.)

(1405) *Non congregabo conventicula eorum de sanguinibus.* (*Psal.* XV, 3.)

(1406) Communione calicis, quo Deus ipse sumitur non vitulorum sanguine congregavit nos Deus. (Eccles. in *Offic. de sanctiss. Sacram.*)

(1407) *Tua sunt omnia.* (*I Paral.* XXIX, 11.)

Vous dites que nous offrons à Dieu par le sacrifice quelqu'une de ses créatures, en la détruisant devant lui pour son souverain honneur. Cette destruction de la chose qu'on offre est-elle de l'essence du sacrifice ?

Oui, afin qu'une offrande qu'on fait à Dieu soit un vrai sacrifice, il faut qu'on détruise en quelque sorte la chose qu'on offre. Saint Thomas l'enseigne expressément. (2-2, q. 86, a. 1, c.) Et cette doctrine, qui est commune entre les docteurs catholiques, est tout à fait établie par l'usage de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Le sacré texte nous fait voir, dans la pratique des préceptes cérémoniaux (in *Exod.* et *Levit.*, passim), que Dieu avait donnés aux Israélites, que les simples oblations qu'on y faisait à Dieu étaient distinguées des oblations qui étaient sacrifices, en ce que, dans les simples oblations, il ne se faisait aucun changement dans la chose qu'on offrait, au lieu que dans les sacrifices on détruisait toujours en quelque manière la chose offerte. On égorgeait les animaux, on brûlait l'encens, on rompait le pain en morceaux, et l'on répandait les liqueurs dans les sacrifices qu'on en faisait. Nous voyons aussi que dans l'Eglise de Jésus-Christ il se fait plusieurs offrandes à Dieu, très-distinguées de la divine offrande de notre unique sacrifice, où l'Agneau de Dieu est immolé, comme nous dirons bientôt.

Pourquoi Dieu veut-il que dans l'action du sacrifice on détruise devant lui le présent qu'on lui fait ?

Cette destruction est une action mystérieuse, admirablement bien inventée et instituée par la sagesse de Dieu, pour se faire rendre le souverain honneur qui lui est dû. Car c'est une excellente protestation que nous lui faisons extérieurement, que dans les sentiments d'estime, de respect, de gratitude, d'adhérence et de soumission, que nous avons pour lui dans notre intérieur, nous le préférons infiniment à tout ce qu'on peut s'imaginer de grand et d'excellent dans tout l'être créé.

Comment est-ce que la destruction de notre victime déclare fort bien la souveraine estime que nous avons pour Dieu ?

Par son langage mystérieux, nous déclarons et publions que, devant la perfection infinie de Dieu, toute l'excellence et toute la beauté des créatures n'est rien, et doit être comptée pour rien, comme nous expliquerons ci-après.

Comment est-ce que, par la destruction de la victime, nous reconnaissons et publions notre souverain respect envers Dieu ?

Par là nous déclarons que Dieu étant souverainement grand (1408), il nous doit être honoré par un souverain abaissement, c'est-à-dire, comme sa grandeur ne peut aller plus haut, nous devons l'honorer par un abaissement qui ne puisse être plus profond. Ce que nous ne pouvons faire qu'en descendant jusqu'au néant, autant que nous le pouvons (1409). Par là nous reconnaissons que nul être créé n'est digne de subsister devant la sainteté ineffable du vrai Dieu. Par là nous publions que nous ne lui offrons pas des dons pour aucun besoin qu'il en ait (1410), lui qui est parfaitement suffisant à lui-même, dans la plénitude infinie de toute excellence, de tout bonheur et de toute gloire, dont il jouit éternellement dans son propre sein. Par là nous honorons sa toute-puissance, reconnaissant que ce qui est détruit lui est aussi utile que ce qui lui est conservé dans l'être, puisqu'il appelle et fait comparaître devant lui les choses qui ne sont pas aussi facilement que celles qui sont (1411). Enfin, nous honorons aussi la justice de Dieu par la destruction de notre victime. Car c'est un aveu que nous faisons devant cette justice adorable, qu'elle a droit de nous priver de la vie et de l'être, en punition de l'abus que nous avons fait en offensant notre Créateur.

Comment est-ce que, par la destruction de la victime, nous déclarons notre gratitude envers Dieu ?

Nous reconnaissons et publions, par cette action, que tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes ayant été produit par ce grand et premier principe de tout l'être créé, nous ne lui en devons pas seulement l'usage (1412), comme nous le lui rendons en l'employant à son service, mais encore le fond qui, venant tout de lui, doit retourner à lui, par l'hommage que nous lui en rendons. De quoi nous avons encore à parler.

Comment est-ce que la destruction de notre victime est une protestation de notre adhérence à Dieu comme à notre dernière fin ?

Nous lui disons, par cette cérémonie, que nous désirons perdre notre être mortel pour être unis plus parfaitement à lui, qui est notre souverain bien ; et que nous tiendrions à grand avantage d'être détruits pour sa gloire.

Comment est-ce que, par la destruction de la victime, nous declarons notre entière soumission à Dieu ?

Par cette destruction mystérieuse, nous honorons le souverain domaine que Dieu a sur nous, en reconnaissant qu'en qualité de Seigneur suprême de l'univers, il a droit de nous faire mourir et de nous rendre la vie (1413), de nous anéantir ou de nous conserver à sa volonté. De quoi nous parlerons plus amplement dans la suite.

(1408) *Omnes gentes quasi non sint sic, sunt coram eo.* (*Isa.* XL, 17.)

(1409) *Tu autem in sancto habitas, laus Israel.* (*Psal.* XXI, 4.)

(1410) *Dixi Domino : Deus meus es tu, quoniam bonorum meorum non eges.* (*Psal.* XXI, 2.)

(1411) *Vocat ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt.* (*Rom.* IV, 17.)

(1412) Ad rectam ordinationem mentis in Deum pertinet quod omnia quæ homo habet, recognoscat a Deo, tanquam a primo principio, et ordinet in Deum, tanquam in ultimum finem, etc. (S. THOM., 1-2, q. 102, a. 3, c.)

(1413) Exteriores actiones religionis ad interio-

Sommes-nous obligés par la loi naturelle d'offrir à Dieu quelque sacrifice?

Oui, saint Thomas enseigne que l'offrande des sacrifices est de droit naturel, et il fonde la principale preuve de cette doctrine sur ce raisonnement : Un acte de religion qu'on voit en usage depuis le commencement du monde, parmi les hommes de toutes les nations (1414), est censé de droit naturel. Or l'offrande des sacrifices était en usage dès le temps de Caïn et d'Abel, comme nous le voyons dans l'Ecriture, lesquels probablement ne faisaient en cela que ce que leur père leur avait ordonné. Et ensuite les histoires sacrées et les profanes rapportent les divers sacrifices qu'on a toujours offerts par toute la terre. Donc cet acte de religion est fort raisonnablement estimé de droit naturel.

Le sacrifice ne se doit-il offrir qu'à Dieu seul?

Non, jamais qu'à Dieu seul. Si on l'offrait à une créature, quelque sainte et excellente qu'elle fût, ce serait un crime d'idolâtrie. La raison qu'en rend saint Thomas (1415), c'est que le sacrifice visible que nous offrons à Dieu signifie le sacrifice intérieur par lequel notre âme s'offre et se dévoue à lui, comme au premier principe de sa création, et à la fin dernière où elle doit trouver son souverain bonheur. Comme donc il n'y a que le seul vrai Dieu qui soit notre première et notre dernière fin, c'est lui seul qu'on peut et qu'on doit honorer par le sacrifice, ces deux qualités ne pouvant appartenir qu'au premier et souverain Être. Et comme, selon la doctrine du même saint docteur, il y a souvent parmi les peuples une sorte d'honneur qu'on défère uniquement au prince souverain, et qu'on ne peut déférer à un autre sans l'offenser ; ainsi Dieu s'est réservé à lui seul l'honneur du sacrifice, défendant, sur peine de la vie, de le déférer à aucune créature. Et saint Augustin remarque que si le démon désire si fort qu'on lui offre des sacrifices (1416), ce n'est pas qu'il se plaise aux odeurs des victimes qu'on brûle, c'est qu'il veut les honneurs divins, et qu'étant obstiné dans son ancien attentat, il usurpe autant qu'il peut cette sorte de culte, que le vrai Dieu s'est singulièrement réservé.

Combien y a-t-il de sortes de sacrifices?

On en donne le nom, premièrement, au sacrifice qui est véritablement et proprement sacrifice, comme ont été tous ceux que Dieu institua anciennement, et comme l'est aujourd'hui notre adorable Eucharistie ; secondement, aux sacrifices superstitieux et abominables que les infidèles offrent à leurs idoles ; troisièmement, il y a divers actes de vertu qui, ayant quelque ressemblance avec les vrais et propres sacrifices dont nous traitons ici (1417), et étant offerts pour la même fin des sacrifices, qui est d'honorer Dieu, l'Ecriture leur en donne le nom, appelant sacrifices la contrition, la charité et l'aumône.

Entre les véritables sacrifices, on considère ceux qu'on a offerts à Dieu du temps de la loi de nature, qui a duré depuis Adam jusqu'à Moïse, dans le temps de la loi écrite, qui s'est passé depuis Moïse jusqu'à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et dans le temps de la loi de grâce, qui doit durer jusqu'à la fin du monde.

Avons-nous quelque chose à remarquer ici sur les anciens sacrifices?

Premièrement, c'est une vérité constante que tous les sacrifices qu'on a jamais offerts à Dieu par une vraie religion, depuis le commencement du monde jusqu'au temps de notre rédemption (1418), ont été des figures du sacrifice de la croix, ou du sacrifice de l'Eucharistie, ou quelquefois de tous les deux ensemble. Et c'est un soin vraiment ecclésiastique et digne d'un prêtre, de s'appliquer à voir ce qu'enseignent là-dessus les interprètes de l'Ecriture et les docteurs catholiques, principalement saint Thomas après saint Augustin. (Idem docet S. Aug., lib. x *De civit.*, c. 20.)

Secondement, entre les sacrifices de la loi de nature, nous devons bien remarquer que l'Eglise nous en fait nommer trois, tous les jours : dans le canon de la sainte Messe, savoir ; le sacrifice d'Abel, celui d'Abraham et celui de Melchisédech. Et cela se fait parce que ces sacrifices ont été offerts par de vrais amis de Dieu, pleins de foi, de religion et d'amour, dont la mémoire nous doit exciter à leur être semblables dans l'offrande de notre sacrifice, de quoi même nous demandons la grâce à Dieu, dans le même endroit du canon, où nous faisons mention de ces saints hommes. Car, quand

res ordinantur. Anima autem se offert Deo in sacrificium sicut principio suæ creationis et sicut finis suæ beatificationis. (S. Thom. 2-2, q. 85, a. 2, c.)

In recognitionem supremi ejus dominii et nostræ subjectionis. (Ita omnes theologi in definit. sacrific.)

(1414) In qualibet ætate et apud quaslibet hominum nationes fuit aliqua sacrificiorum oblatio. Quod autem est apud omnes, videtur naturale esse. (S. Thom. 2-2, q. 85, a. 1, c.)

(1415) Anima se offert Deo in sacrificium sicut principio suæ creationis et sicut fini suæ beatificationis..... Et ideo sicut soli Deo summo debemus sacrificium spirituale offerre, ita etiam soli Deo debemus offerre exteriora sacrificia. (S. Thom., *loc. proxime cit.*)

(1416) Dæmones non cadaverinis nidoribus sed divinis honoribus gaudent. (S. Aug, lib. x *De civit. Dei*, c. 19.)

(1417) Cum aliquis eleemosynam facit de rebus propriis propter Deum, vel cum aliquis proprium corpus alicui afflictioni subjicit propter Dei reverentiam et etiam aliorum virtutum actus sacrificia dici possunt. Sunt tamen quidam actus qui non habent ex alio laudem nisi quia fiunt propter reverentiam divinam. Et isti actus proprie sacrificia dicuntur. (S. Thom. 2-2, q. 85, a. 3, c.)

(1418) Potissimum est sacrificium, *ipse Christus semetipsum obtulit Deo in odorem suavitatis*, ut dicitur *Ephes.* v ; et propter hoc omnia alia sacrificia offerebantur in veteri lege ut hoc unum singulare et præcipuum sacrificium figuraretur tanquam perfectum per imperfecta. (Id., 1-2, q. 102, a. 3, c.)

nous prions là sa divine majesté, d'avoir agréable notre sacrifice, et de daigner le recevoir comme il reçut ceux de son serviteur, le juste Abel, de notre patriarche Abraham et de son grand prêtre Melchisédech, nous ne demandons pas que notre très-sainte Victime soit aussi agréable aux yeux de Dieu qu'ont été les leurs, puisqu'elle lui est plus aimable infiniment ; mais nous demandons que notre sacrifice plaise à Dieu comme les leurs lui ont plu, à cause des personnes qui les offraient, c'est-à-dire que nous menions à leur exemple une vie digne de l'autel et animions comme eux notre offrande d'une sincère et ardente piété.

On nomme aussi à la sainte Messe ces trois anciens sacrifices, parce qu'ils ont été d'illustres figures du sacrifice de Jésus. L'offrande que fit Abel des premiers-nés et des meilleurs de ses agneaux, figurait fort bien l'offrande que nous faisons tous les jours à Dieu de son Fils (1419), qui est son divin Agneau, et que l'Ecriture nomme le premier-né entre plusieurs frères. (1420). Dans le sacrifice que fit Abraham de son fils Isaac, Isaac, selon saint Thomas et selon l'Eglise, dans le cantique *Lauda, Sion*, (1421) est l'image de Jésus dans la très-sainte Eucharistie où, comme un nouvel Isaac, il est la victime de Dieu, son Père, sans pourtant mourir en effet. Pour Melchisédech, qui était lui-même une image fort remarquable du Fils de Dieu, lorsqu'il offrit son sacrifice de pain et de vin, il figura évidemment notre très-auguste sacrifice où le Fils de Dieu est offert sous les espèces du pain et du vin.

En troisième lieu, pour les sacrifices de la loi écrite, qui méritent d'être bien considérés puisque Dieu même les a institués nous renvoyons le lecteur ecclésiastique qui aura le louable désir de s'en instruire, particulièrement, à ce qu'en a très-bien écrit saint Thomas. Il nous suffira de former ici quelques questions, qui nous semblent nécessaires, touchant la fin et la diversité de ces sacrifices judaïques.

Pour quelle fin Dieu les institua-t-il ?

Selon la doctrine de saint Thomas, Dieu les institua avec l'appareil de tant de diverses cérémonies pour détourner le peuple de l'idolâtrie, à laquelle il avait une étrange inclination ; il les institua pour nourrir par ce moyen dans les âmes les sentiments de la vraie religion envers Dieu, notre premier principe et notre dernière fin ; l'offrande du sacrifice étant une protestation de ces sentiments, elle aide fort bien l'homme à les renouveler fréquemment dans son cœur. Enfin Dieu institua ces sacrifices pour être des figures du grand sacrifice de Jésus-Christ, afin, dit saint Thomas, que le grand et parfait sacrifice fût figuré par tant de sacrifices imparfaits.

Qu'avons-nous à remarquer sur les diverses sortes de sacrifices qu'on offrait à Dieu au temps de la loi mosaïque ?

Qu'il y avait des sacrifices sanglants et des sacrifices sans effusion de sang, afin que les uns figurassent le sacrifice de la croix, et les autres le sacrifice de l'Eucharistie.

Que les sacrifices sanglants étaient ceux de divers animaux qu'on égorgeait et qu'on brûlait à l'honneur de Dieu, savoir : des brebis, des chèvres, des boucs, des bœufs, des veaux, des colombes, des passereaux et des tourterelles. Et tous ces animaux étaient ce qu'on appelait proprement des victimes.

Que les sacrifices sans effusion de sang étaient ceux dans lesquels on offrait premièrement, des fruits de la terre, savoir : du pain, de la fine farine, du sel, de l'encens, des épis verts et du froment ; secondement, des liqueurs, savoir : du vin, de l'huile et de l'eau.

Que les sacrifices sanglants étaient de trois sortes, savoir : l'holocauste, l'hostie pour le péché, et l'hostie pacifique. L'holocauste, c'est-à-dire la victime entièrement brûlée, était offert à Dieu par le seul motif de lui rendre le souverain honneur qui lui est dû. L'hostie pour le péché, dont une partie était réservée pour le prêtre, s'appelait de ce nom, parce qu'on l'offrait en effet pour l'expiation des péchés, ou du public, ou de quelques personnes particulières. L'hostie pacifique, de laquelle les prêtres et d'autres personnes mangeaient une partie, s'offrait pour remercier la bonté divine de ses bienfaits et pour en obtenir de nouvelles grâces. On verra chez saint Thomas de belles instructions sur tout cela. Nous remarquerons seulement que ce que nous venons de rapporter, selon le propre texte de l'Ecriture, sur la diversité de ces sacrifices sanglants, a donné lieu de dire qu'il y a le sacrifice de latrie, le propitiatoire ou d'expiation, l'eucharistique ou d'action de grâces, et l'impétratoire, c'est-à-dire qu'on l'offre pour impétrer le secours de Dieu. Où il faut remarquer que tout vrai sacrifice est sacrifice de latrie, c'est-à-dire offert pour le souverain honneur de Dieu. (Eodem a. 3, ad 10.) Mais l'holocauste a particulièrement ce nom, parce qu'il est offert pour rendre à Dieu le souverain honneur purement à cause de ce qu'il est en lui-même.

Le sacrifice perpétuel qu'on offrait à Dieu, deux fois le jour, dans l'ancienne loi, était sans doute des plus considérables. Dites-nous-en quelque chose ?

A l'entrée du tabernacle on offrait tous les jours sans manquer, deux agneaux d'un an (*Exod.* XXVI ; *Num.* XXVIII), qui devaient être sans tache ; l'un le matin, l'autre le soir. Et l'on offrait conjointement de la plus pure farine de froment mêlée avec de l'huile d'olives pilées, et l'on y ajoutait du vin.

Or, les rapports qu'on peut remarquer

(1419) *Ecce agnus Dei.* (*Joan.* XXIX.)

(1420) *Primogenitus in multis fratribus.* (*Rom.* VIII, 29.)

(1421) In figuris præsignatur Cum Isaac immolatur. (Hymn. *Lauda, Sion*, etc)

aisément entre ce sacrifice légal et le très-auguste sacrifice de la Messe, font voir en combien de manières il en était la figure. L'agneau sans tache, qu'on y offrait, était l'image de Jésus-Christ que nous offrons sur nos autels comme l'agneau sans tache, qui ôte les péchés du monde (1422). On n'offrait l'agneau de cet ancien sacrifice que dans le tabernacle, et l'on n'offrait l'agneau de Dieu que dans son Eglise. On offrait tous les jours cet agneau, et Jésus est aussi offert tous les jours, d'où vient qu'il est le perpétuel sacrifice de l'Israël de Dieu, qui est la vraie Eglise. (1423). On offrait cet ancien sacrifice le matin et le soir, et l'offrande de Jésus a été offerte dès les premiers temps, quant à son efficace, ce qui le fait nommer, dans l'*Apocalypse*, l'agneau égorgé dès la création du monde (1424), et il sera offert jusqu'à la fin des siècles. On joignait à l'offrande de cet holocauste perpétuel, de la plus pure farine mêlée d'huile et de vin. Et notre adorable hostie est offerte sous les espèces du pain et du vin.

Nota. — Nous n'avons pas expliqué comment, par le sacrifice, nous entrons en société avec Dieu, parce que cette explication sera plus à propos dans le chapitre suivant.

Toutes ces considérations que nous venons de faire sur la nature du sacrifice, et sur les divers sacrifices des anciens, nous étaient-elles nécessaires pour bien entendre ce que c'est que le très-saint sacrifice de la Messe?

Oui : pour entendre comment la sainte Messe est un sacrifice, il fallait connaître ce que c'est que sacrifice en général. Et pour entendre aussi en quoi cet auguste sacrifice est essentiellement différent de ceux qui l'ont précédé, et combien il est incomparablement plus digne de Dieu, nous avons dû les considérer un peu attentivement, comme nous avons fait.

CHAPITRE III.

Du très-saint sacrifice de la Messe.

Qu'est-ce que la sainte Messe ?

C'est le sacrifice des Chrétiens, par lequel nous offrons tous les jours à Dieu le très-saint corps de Jésus-Christ et son sang adorable, pour célébrer la mémoire de l'offrande qui en a été faite une fois sur le Calvaire ; pour rendre parfaitement à la divine Majesté tous les devoirs de la religion; pour implorer puissamment le secours de sa miséricorde et pour lier une sainte et heureuse société avec Dieu notre Père céleste et Jésus-Christ son Fils.

Que veut dire le nom de Messe que l'on donne à notre saint sacrifice ?

Le mot latin *Missa*, selon saint Thomas (lib. IV *Sent.*, dist. 14, q. 2), signifie une chose envoyée, parce que le peuple fidèle par le ministère du prêtre, qui fait fonction de médiateur entre Dieu et les hommes, envoie à Dieu ses prières et son oblation, ou parce que l'hostie sacrée de ce divin sacrifice nous est envoyée par le Père éternel, afin qu'elle soit avec nous, et que nous la lui renvoyions, afin qu'elle soit pour nous devant ses yeux et dans son sein adorable. Le cardinal Bellarmin, Durand et d'autres auteurs traitent amplement de ce mot de Messe. Mais, quoi qu'on dise, ce mot, qui est fort ancien dans l'Eglise latine, signifie à présent et depuis longtemps, toute la célébration du divin sacrifice, soit en ce qu'elle a d'essentiel, qui est la consécration, soit en ce qu'on y dit et qu'on y fait avant et après, afin qu'un si grand mystère se célèbre plus décemment et solennellement.

Est-il certain que la Messe est un véritable sacrifice?

Oui, c'est une vérité de foi qui nous distingue des derniers hérétiques, qui ont entrepris par avance ce que l'Antechrist entreprendra de son temps, selon la prophétie de Daniel (*Dan.* XI, 31; XII, 11), savoir l'abolition du sacrifice perpétuel, qui ne peut être autre dans l'Eglise que celui de la très-sainte Eucharistie. L'Eglise, dans le saint concile de Trente (sess. 22, can. 1), pour condamner leur hérésie et confirmer la foi catholique, prononce anathème contre qui que ce soit qui osera avancer qu'à la Messe on n'offre pas à Dieu un véritable et propre sacrifice. La doctrine de l'Eglise, touchant la sainte Messe, est très-bien expliquée dans le premier chapitre de la session vingt-deuxième de ce grand concile. Elle y est exprimée en peu de paroles, dont chacune mérite d'être considérée avec beaucoup d'attention. Et il y a de la consolation à remarquer que l'Eglise qui ne fait pas de nouveaux articles de foi dans ses conciles (cap. 9 ejusdem sess. 22), mais y déclare les vérités qu'elle tient des saints apôtres, nous assure dans celui-ci expressément que ce qu'elle y enseigne et décide de notre sacrifice et de notre sacerdoce a toujours été cru et enseigné par les orthodoxes. Et en lisant les sentiments des anciens Pères sur cette matière dans les ouvrages de nos docteurs catholiques, qui les ont recueillis avec grand soin et une exacte fidélité, ce nous est un grand sujet de nous réjouir en Notre-Seigneur de nous voir, dans ce grand point de notre foi et dans cette principale action du culte de Dieu, entièrement conformes à ces grands hommes des premiers siècles.

Le très-saint corps de Jésus-Christ, qui est la victime de ce sacrifice, est-il capable d'être immolé et détruit en quelque sorte depuis que sa résurrection le rend immortel et impassible ?

Jésus-Christ, notre grand pontife, immole ici suffisamment sa divine victime, qui est lui-même, lorsque les paroles de la consécration que prononce le prêtre, par l'admirable vertu qu'il leur donne, mettent son corps adorable sous l'espèce du pain, et son précieux sang sous l'espèce du vin.

(1422) *Agnus sine macula.* (*Exod.* XII, 5.)
(1423) *Juge sacrificium.* (*Dan.* XI et XII.)
(1424) *Agnus occisus de origine mundi.* (*Apoc.* XIII, 8.)

Cette mystérieuse immolation, quoiqu'elle laisse Jésus plein de sa vie glorieuse, qu'il ne peut jamais perdre, le met pourtant sous ces saintes espèces comme sous des symboles de mort, n'y faisant pas plus de fonction de vie corporelle que s'il en était absolument privé. En quoi nous avons grand sujet d'admirer le sacerdoce de la nouvelle loi, voyant que dans l'Eglise de Jésus-Christ le prêtre produit sa très-sainte victime, et qu'en la produisant il l'offre à Dieu (1425), il l'immole à son honneur, et il apprête le divin repas duquel il doit manger le premier, et puis en faire part aux fidèles, comme il fut figuré par le sacrifice de Melchisédech.

La sainte Messe est-elle l'unique sacrifice de l'Eglise?

Oui, tous les fidèles croient, avec saint Augustin, que les Chrétiens n'ont qu'un sacrifice : *Unum est sacrificium Christianorum.* Notre-Seigneur n'a institué que celui-là, premièrement, parce qu'il a voulu que cet adorable sacrifice, dont lui-même est la victime, fût offert au lieu de tous ceux qui l'ont précédé comme ses figures. Et, en effet, aussitôt que son divin sacrifice a été institué, tous ces sacrifices figuratifs qui l'annonçaient comme futur ont dû disparaître, et ont véritablement disparu comme des ombres : *Umbram fugat veritas.* Secondement, ce sacrifice de la nouvelle loi est tellement parfait, que tout ce qu'on prétendait faire pour Dieu et pour les hommes par ces anciens sacrifices, se fait infiniment mieux par la seule offrande de celui-ci (1426).

Le sacrifice de la Messe est-il un holocauste qui honore Dieu excellemment?

Il l'honore si parfaitement, que tous les saints et tous les services qu'ils peuvent rendre à Dieu, pendant l'éternité, ne sont nullement considérables en comparaison d'une seule Messe, parce que Jésus, qui y est offert, est infiniment plus que tous les saints, et qu'une seule de ses actions vaut infiniment mieux que tous leurs services. C'est par cette Victime toute pure que le nom du vrai Dieu est grand dans toutes les nations, comme l'a prédit Malachie (*Malach.* I, 10), que toute la terre est pleine de la gloire du Seigneur (1427), et que Dieu est honoré dans son Eglise à l'égal de ce qu'il est. Et il n'est pas malaisé de comprendre que le Fils de Dieu, égal à son Père éternel et le même Dieu que lui, s'abaissant devant ce Père adorable jusqu'à être sa victime, lui rend un respect, un hommage et une soumission qui lui donne une gloire infinie. Oh! que cet auguste sacrifice publie bien en effet que le nom de Dieu est grand, puisqu'il n'y a que le souverain abaissement de l'Homme-Dieu qui l'honore comme le mérite son infinie grandeur! Que la sainteté de Dieu y est glorieusement reconnue, puisque son propre Fils proteste là que nul être créé n'est digne de subsister devant elle, pas même celui de Jésus! C'est ici où le domaine de Dieu reçoit en vérité l'honneur qui lui est dû, puisqu'il y avait à ses pieds une personne divine, dans la plus entière et la plus parfaite soumission. Enfin, c'est ici que le comble infini de toute perfection, de toute gloire et de toute béatitude, dont Dieu jouit éternellement dans son propre sein, d'où s'ensuit qu'il est parfaitement suffisant à soi-même n'ayant besoin que de sa divine essence; c'est ici dis-je, que cet océan immense et éternel de tout bien est honoré autant qu'il le doit être, puisque l'Homme-Dieu lui dit humblement par le langage mystérieux de son sacrifice : *Vous êtes mon Dieu, et vous n'avez pas besoin de mes biens.* (*Psal.* XV, 1.)

Le très-saint sacrifice de la Messe fait-il encore lui seul avec les mêmes avantages toutes les autres choses que l'on prétendait faire par les sacrifices anciens?

Oui, il est incomparablement plus efficace pour l'expiation de nos péchés, et pour obtenir de la bonté divine les grâces que nous lui demandons. Et c'est aussi par son offrande que Dieu est dignement remercié de ses bienfaits. Nous reverrons tout cela ci-après.

Vous avez dit que le sacrifice de la Messe fait très-excellemment tout ce que faisaient imparfaitement les sacrifices de l'ancienne loi. Est-il, comme chacun d'eux, une figure du sacrifice de la croix?

Avant que le sacrifice de la croix eût été offert à Dieu sur le Calvaire, il y avait quantité de sacrifices qui en étaient les figures, par lesquelles Dieu l'annonçait et le promettait mystérieusement aux hommes. Mais depuis que Jésus, a, par sa mort très-sainte, si dignement réparé l'honneur de Dieu son Père, et si parfaitement expié les péchés du monde, Dieu voulant qu'une telle merveille et un tel bienfait ne s'oubliassent jamais, et que les fruits de la croix nous fussent continuellement communiqués, il a établi qu'on en célébrerait perpétuellement la mémoire dans son Eglise par le très-auguste sacrifice de la Messe.

Le sacrifice de la croix ayant donné à Dieu une gloire infinie et opéré parfaitement notre rédemption, il semble que nul autre sacrifice n'est nécessaire ni à propos?

Il est vrai que le grand sacrifice de la croix a opéré plus que suffisamment la rédemption des hommes, et que ce serait lui faire tort de s'imaginer qu'un autre sacrifice fût encore nécessaire pour nous racheter, comme si celui-là ne suffisait pas lui seul très-abondamment pour cela. Mais l'Eglise catholique offre son divin sacrifice en la manière et pour les fins que Jésus son époux l'a institué. Elle ne l'offre pas pour mériter de nouveau la rédemption du genre humain, mais elle l'offre, premièrement, pour les

(1425) *Vidi Agnum stantem tanquam occisum.* (*Apoc.* V, 6.)

(1426) Huic summo veroque sacrificio cuncta sacrificia falsa cesserunt. (S. Aug., lib. X *De civitate Dei*, cap. 20.)

(1427) *Secundum nomen tuum, sic et laus tua in finibus terræ.* (*Psal.* XLVII, 11.)

deux fins que nous venons de dire, savoir, pour célébrer perpétuellement la mémoire du sacrifice de la croix qui a fourni le prix de notre rachat, et pour nous en appliquer les saints et heureux effets, qui sont le pardon de nos crimes, et toutes sortes de grâces et de bénédictions célestes. Où il faut remarquer, avec saint Thomas et les autres docteurs catholiques, que le sang de notre Sauveur, répandu sur la croix, est un remède universel pour tous les hommes, qui n'a son effet dans aucun particulier, qu'autant qu'il lui est appliqué non-seulement par la foi, par la prière, par les sacrements, mais encore par le très-saint sacrifice, selon la doctrine et la pratique constante de tous les temps, depuis la naissance de l'Eglise jusques à présent, et pour tous les siècles. C'est ce que démontrent invinciblement nos savants controversistes, particulièrement le cardinal Bellarmin.

Il faut ajouter une troisième fin pour laquelle l'Eglise offre encore le très-saint sacrifice de la Messe selon l'institution de Jésus-Christ. Et c'est pour exercer visiblement et publiquement en la société de ses enfants le culte véritable et parfait de la divine Majesté. Il est évident qu'il nous fallait un sacrifice de cette sorte, n'y ayant point de vraie religion sans l'offrande publique d'un sacrifice, et c'est en celui-ci que Jésus s'est montré prêtre selon l'ordre de Melchisédech, et qu'il exerce tous les jours son sacerdoce dans ses prêtres, qu'il en a rendus participants.

Saint Augustin dit que toute bonne œuvre que nous faisons pour lier société avec Dieu, et que nous rapportons à Dieu comme à notre dernière fin et à notre béatitude, est un véritable sacrifice. Il semble donc qu'il ne croit pas que la sainte Messe soit l'unique sacrifice des Chrétiens.

Saint Augustin parlant de la sorte ne veut dire autre chose, sinon qu'une bonne œuvre, que nous faisons pour nous unir à Dieu, tend véritablement à la fin où nous devons tendre par le sacrifice, et en a le mérite devant Dieu. Il parle en cela conformément à sa doctrine du sacrifice intérieur et invisible. Mais d'ailleurs il reconnaît clairement et expressément, en quantité d'endroits de ses écrits, le sacrifice extérieur et visible de la sainte Messe. Il appelle le sacrifice que l'Eglise offre tous les jours : *Quotidianum Ecclesiæ sacrificium* (lib. X *De civit. Dei*, c. 20), et dit que c'est le souverain et vrai sacrifice qui a banni tous ceux des idoles : *Huic summo et vero sacrificio sacrificia falsa cesserunt.* Ecrivant contre Fauste, il parle ainsi : « Nous sacrifions à Dieu très-souvent aux monuments des martyrs (1428), néanmoins selon la cérémonie dont il nous a commandé de lui sacrifier lorsqu'il a manifesté sa nouvelle alliance ; ce qui appartient à ce culte qu'on appelle latrie, et qui n'est dû qu'à Dieu seul. » Ce saint docteur ne pouvait avoir d'autres sentiments, puisque toute la terre sait qu'il offrait lui-même publiquement cet auguste sacrifice dans un temple et sur un autel consacré pour cela. Comme donc le sacerdoce spirituel qui convient à tous les Chrétiens n'empêche pas qu'il n'y ait des prêtres pris d'entre eux et consacrés par les évêques dans l'ordination, ainsi les sacrifices spirituels, tels que sont toutes les saintes œuvres, n'excluent pas le sacrifice visible, nécessaire à l'Eglise pour l'exercice public de la religion.

Est-il vrai que par le sacrifice visible nous entrons en société avec la divine Majesté?

Oui ; c'est une vérité qu'il faut un peu expliquer et bien remarquer, premièrement, dans les sacrifices anciens, et, en second lieu, dans notre auguste sacrifice.

Le sacrifice, chez les Israélites, était regardé comme un repas qu'ils donnaient à Dieu, et que Dieu daignait prendre avec eux par une bonté et une familiarité admirables. Pour cela, dans les sacrifices d'animaux, ils offraient conjointement du pain, du vin et du sel pour faire le repas entier, dont la chair et le pain étaient le mets à manger ; le vin était le breuvage, et le sel l'assaisonnement. Pour cela aussi, dans le Ier chapitre du prophète Malachie (℣ 8), et dans le chapitre Xe (℣ 21) de la *Ire Epître* de saint Paul *aux Corinthiens*, l'autel est appelé la table de Dieu. Ceux donc qui participaient à cette table, mangeant de ce qu'on y avait offert à Dieu, entraient aussi de nouveau en société avec sa divine majesté. Sur ce principe, l'Apôtre défend aux fidèles de Corinthe de manger des viandes offertes aux faux dieux, parce qu'en manger était entrer en société avec les démons, ce qu'il ne pouvait souffrir. Il faut maintenant remarquer la société avec Dieu, dans laquelle nous fait entrer le très-saint sacrifice de la Messe.

Il est très-certain que, par Jésus-Christ, notre adorable médiateur, nous avons été remis en société avec Jésus-Christ même et avec Dieu son Père (1429); et que cet adorable Sauveur, pour nous mettre en état d'entretenir cette société qui nous est si merveilleusement avantageuse, a daigné s'accommoder à ce qui se passe dans les sociétés d'amitié parmi les hommes; car, comme nous avons deux moyens en usage pour nous tenir unis à nos amis, savoir, la conversation cordiale et fréquente, et les repas que nous prenons ensemble, il a voulu que deux moyens semblables rendissent ferme à jamais et tous les jours plus étroite notre société d'amitié avec lui-même et avec Dieu son Père. Ces moyens sont notre conversation cordiale avec l'un et l'autre dans l'oraison, et le divin repas que nous pouvons prendre tous les jours à leur sainte table, participant ainsi à la victime de notre très-auguste sacrifice. Or Jésus, pour nous four-

(1428) Sacrificamus Deo frequentissime in memoriis martyrum, illo duntaxat ritu, etc. (Lib. XXII *Contr. Faust.*, cap. 21.)

(1429) *Ut societas nostra sit cum Patre et Filio ejus Jesu Christo.* (*I Joan.* I, 3.)

nir le premier lien de cette sainte et heureuse société, nous a laissé son Saint-Esprit, qui nous fait prier comme il faut; et pour le second lien, qui est le repas de la sainte table, il nous a laissé dans la divine Eucharistie son corps et son sang adorables, qui sont les mets célestes et divins de ce festin plein de merveilles et de saintes délices dont le Père éternel se repaît, et dont il fait part à sa famille dans son Eglise. Oh! qui comprendra jamais combien admirable et combien aimable est le commerce que nous avons avec Dieu, en lui donnant et en recevant de lui son propre Fils dans notre très-auguste sacrifice!

Nota. Il nous resterait à former ici plusieurs questions touchant les saintes paroles qui se disent, et les sacrées cérémonies qu'on pratique dans la célébration de ce divin ministère. Mais nous nous en dispensons, en priant le lecteur ecclésiastique de lire ce qu'en a dit saint Thomas, et ce qui s'en trouve dans d'autres beaux traités qu'on en a faits. Ce petit écrit ne doit pas comprendre tant de matière; et il nous suffit d'avoir représenté ici des vérités dont la considération nous semble capable, avec la grâce de Dieu, de nous remplir d'estime, de respect, de dévotion et de confiance pour notre divin sacrifice, et de nous disposer ainsi à bien comprendre, aimer et goûter ce que nous lirons ici et ailleurs des dispositions que demande de nous une si sainte fonction.

CHAPITRE IV.

De la souveraine estime de Dieu que nous lui témoignons par le sacrifice.

Selon ce que vous nous avez dit plusieurs fois, vous croyez qu'on ne peut adorer Dieu par aucun vrai acte de religion, si l'on n'a pas pour lui une souveraine estime?

Cela est vrai : honorer quelqu'un, c'est lui témoigner de l'estime, et on l'honore à proportion de l'excellence pour laquelle on l'estime. Comme donc l'être de Dieu a une excellence qui surpasse infiniment toute excellence possible et imaginable de toutes les plus parfaites créatures (1430), nous devons l'estimer souverainement, c'est-à-dire l'estimer de sorte que tout autre objet estimable ne soit jamais rien en comparaison de ce premier et souverain Etre. Or quand nous parlons ici d'estimer Dieu souverainement, nous ne voulons pas parler seulement de l'amour de notre entendement, par lequel nous connaissons et jugeons que sa perfection est souveraine et absolument incomparable, mais nous y comprenons le souverain amour, ou l'amour de souveraine préférence que cause en nous la connaissance du grand tout que Dieu est. Cette connaissance nous fait juger et dire, avec saint Bernard, que la vraie raison d'aimer Dieu, c'est Dieu (1431); et que comme cet objet de notre amour est immense, c'est-à-dire un objet dont les perfections sont sans bornes et sans mesure, nous devons aussi brûler pour lui d'un amour qui ne se prescrive aucune limite et qui ne garde aucune mesure. Voilà ce que nous entendons ici par l'estime de Dieu.

Expliquez-nous encore un peu pour quelles raisons nous devons à Dieu cette souveraine estime, ou cet amour de souveraine préférence?

Nous le lui devons, premièrement, parce qu'il en est infiniment digne à cause de ses divines perfections, selon ce que nous venons de dire avec saint Bernard; secondement, parce qu'il demande cela de nous par le commandement très-juste et très-obligeant qu'il nous en fait.

D'où avons-nous connaissance des infinies perfections de Dieu?

Nous l'avons de Dieu même, qui a daigné nous révéler ce que nous devons dire et ce que nous devons penser de lui. (*Rom.* I, 19, 20.) Il est vrai que, par la lumière de la raison, l'homme peut et doit, en considérant les créatures, s'élever à la connaissance du Créateur et de ses perfections. Mais cette pauvre raison humaine est trop faible d'elle-même et trop obscurcie par le péché pour nous apprendre à penser et à parler comme il faut de la divinité. Nous voyons que les philosophes, en qui la faculté de penser et de raisonner a été le mieux cultivée, nous ont bien laissé dans leurs écrits quelques pensées sublimes et quelques nobles expressions touchant l'être et les attributs de Dieu; mais nous voyons aussi que leurs beaux discours sur cette matière sont ordinairement mêlés de quelques erreurs, et qu'ainsi les hommes ont eu besoin que Dieu se fît connaître à eux par le don de la foi, qui est une lumière infaillible qui nous donne Dieu même pour auteur et pour garant de toutes les vérités qu'elle nous fait croire. Par cette lumière, le vrai Dieu a pourvu à sa gloire, se faisant connaître dans la vérité pure et assurée; et il nous a fait, par le même moyen, cette grande grâce de nous mettre en état de penser de Dieu ce que Dieu même en pense, et de parler de lui avec lui-même.

Où avons-nous cette révélation par laquelle Dieu daigne nous instruire de ce qu'il est?

Les prophètes de Dieu, ses apôtres, ses évangélistes et son propre Fils sont les bouches sacrées par lesquelles ce grand Dieu a bien voulu nous parler de lui-même. (*Hebr.* I, 1, 2.) Leurs divines paroles sont contenues dans les saintes Ecritures, dont l'Eglise est la dépositaire et l'interprète. Mais de toutes les expressions dont se sert en mille endroits le sacré texte pour nous parler dignement de la nature divine, celle que les saints docteurs remarquent et admirent particulière-

(1430) Deo competit singularis excellentia in quantum omnia in infinitum transcendit secundum omnimodum excessum. (S. Thom., 2-2, quæst. 81, a. 1 c.)

(1431) Ratio diligendi Deum, Deus est. Modus, sine modo diligere... Cum dilectio quæ tendit in Deum, tendat in immensum, tendat in infinitum, quisnam, quæso, debet esse finis nostri, vel modus amoris. (S. Bern., *De diligendo Deum*.)

ment, c'est cette parole vraiment divine que Dieu dit à Moïse, lorsque ce prophète osant lui demander son nom, il lui répondit : *Je suis celui qui est; tu diras aux enfants d'Israël : Celui qui est m'a envoyé vers vous.* (*Exod.* III, 14.) Admirable réponse, qui, par un mot d'une syllabe, dit de la Divinité plus que n'en auraient pu dire ni penser toutes les créatures! Car dire que Dieu est, c'est dire :

Premièrement, que l'être actuel ou l'existence n'est point un attribut qui arrive à Dieu, mais son essence même. Saint Thomas prouve que ce nom que Dieu prend ici, en s'appelant celui *qui est*, est le plus propre nom qu'on lui puisse donner, parce que l'être actuel est l'essence même de Dieu, et que cela ne convient qu'à lui seul. Saint Hilaire avait dit, avant saint Thomas, que l'être n'est pas en Dieu un accident, mais la vérité subsistante : *Esse non accidens in Deo, sed subsistens veritas.* Et c'est ce qui distingue essentiellement l'être de Dieu de tous les autres êtres, et qui nous fait remarquer que tout autre être est un être produit par quelque cause, mais que l'être de Dieu est par lui (1432), et que tout autre être est contingent, c'est-à-dire un être qui est et peut n'être pas; mais que l'être de Dieu est l'être nécessaire qui est la première cause et le soutien perpétuel et éternellement inébranlable de tous les autres.

Secondement, dire que Dieu est, c'est dire que l'être de Dieu est incapable de changement. Car tout ce qui change est mêlé de l'être et du non-être; il cesse d'être pour devenir ce qu'il n'était pas. Dieu seul est toujours le même, comme lui dit le saint roi David : *Tu autem idem ipse es.* (*Psal.* CI, 28.)

Troisièmement, cette parole : Dieu est, signifie que l'être de Dieu est éternel, c'est-à-dire qu'il n'y aura jamais en lui ni passé ni futur; on ne pourra jamais dire : il a été comme s'il n'était plus, ni dire : il sera comme s'il n'était pas encore. On peut seulement dire ce que lui-même dit ici : Dieu est. C'est un moment toujours présent, et toujours le même invariablement. D'où l'on voit qu'il n'appartient qu'à l'éternité même qui est Dieu (1433) de dire à l'homme, dans une exacte vérité : *Je suis celui qui est.* C'est ainsi qu'en parle saint Augustin.

En quatrième lieu, cela veut dire conséquemment que l'être de Dieu est un être infini, car étant entièrement incapable de tout changement, comme sa perfection ne peut jamais non plus recevoir aucun accroissement, parce qu'elle contient essentiellement toute la plénitude de l'être, et qu'ainsi en Dieu il n'y a nulle pierre d'attente, pour ainsi dire, nul vide à remplir, nulle indigence de quoi ce puisse être. Evidemment donc il est infini (1434), puisque tout ce qui est fini est capable d'augmentation. Aussi saint Jean Damascène appelle l'être de Dieu une mer immense et sans borne : *Pelagus essentiæ immensum et interminum.* Ajoutons que c'est un sentiment dont les saints Pères et les philosophes conviennent, que Dieu est tellement excellent, que rien ne peut être (1435), et qu'on ne peut rien penser de meilleur. Or il est certain qu'il n'y a que l'infini qui ne puisse être surpassé.

En cinquième lieu, cette grande parole : *Celui qui est* (1436), qui ne détermine rien de particulier dans l'être de Dieu, ne disant pas que Dieu est ceci ou cela, *hoc vel illud*, mais disant simplement que Dieu est, signifie admirablement bien que Dieu est tout, et que ce grand Créateur contient en lui toutes les perfections qu'il a données, et qu'il peut donner à l'infini à toutes ses créatures; et qu'il les contient sans leurs défauts et avec un avantage indicible, comme l'enseigne saint Thomas après saint Denis, saint Jean de Damas et saint Bernard (1437).

En sixième lieu, cette même divine parole : *Celui qui est* (1438), qui ne distingue rien en Dieu, nous exprime bien l'ineffable simplicité de cet Être infini, c'est-à-dire que toutes les divines perfections qu'il possède ne sont pas en lui comme d'excellentes parties qui le composent, mais qu'elles ne sont toutes dans la vérité que son seul être. De sorte que dire que Dieu est bon, qu'il est saint, qu'il est sage, qu'il est puissant, et tout ce qu'on pourrait dire de semblable, est parfaitement compris dans ce mot, Dieu est. C'est ce que dit saint Bernard, à quoi il ajoute cette belle sentence qu'il tient de saint Augustin et de saint Grégoire : « Il n'y a rien en Dieu que Dieu même, il est tout ce qu'il a. »

Enfin, Dieu nous disant qu'il est celui qui est, nous annonce la vérité de son être, ou que lui seul est véritablement et que tout ce qui est créé n'est point, quand on le compare au Créateur. *Tous les peuples du monde sont devant lui comme s'ils n'étaient point* (1439), dit Isaïe, *et ne sont considérés que comme un vide et un néant.* Et de là est venue cette sainte maxime de tous les vrais sages :

(1432) Vere esse est semper eodem modo esse.... Res quælibet si mutabilis est, non vere est. Ibi enim non verum non est esse, ubi est non esse, etc. (S. August., tract. 38 *in Joan.*)

(1433) Æternitas sola vere dicere potuit menti humanæ : *Ego sum qui sum.* (Id., *De vera relig.* cap. 50.)

(1434) Oportet omnium rerum perfectiones præexsistere in Deo. (S. Thom. I, p. 9, a. 2.)

(1435) Deus in una existentia omnia præhabet. (S. Joan. Dam.)

(1436) Non quidem hoc est, hoc autem non est, sed omnia est, ut omnium causa (S. Dion. *De div. nom.* c. 5.)

(1437) Hoc est ei esse quod est omnia esse (S. Bernard, *De consid.* lib. v, cap. 6.)

(1438) Si bonum, si sapientem, si quid tale dixeris, in hoc verbo instauratur, quod est, est. (Id., *ibid.*)

Non est in Deo nisi Deus : quod habet, hoc est. (*Ibid.*)

(1439) *Omnes gentes quasi non sint, sic sunt coram eo, et quasi nihilum et inane reputatæ sunt.* (*Isa.* XL, 17.)

Que tout ce qui n'est pas Dieu (1440), n'est rien et doit être compté pour rien.

Les personnes simples et grossières peuvent être capables de concevoir cette haute idée de ce que Dieu est ?

Premièrement, quelque esprit que ce soit qui ne conçoit pas que Dieu est plus que toutes les créatures incomparablement (1441), ou qu'il est tellement grand, tellement excellent, tellement noble, que tous les rois de la terre et tous les anges du ciel ne sont rien en comparaison de lui, et que par conséquent nous le devons plus estimer que tout le monde ensemble ; tout esprit, dis-je, qui ne connaît pas cela, ne connaît véritablement pas son Créateur, ou n'en a pas une suffisante connaissance. Et c'est donc ce que les catéchistes doivent faire comprendre aux enfants et aux personnes grossières autant que cela se peut lorsqu'ils les instruisent sur la réponse qu'il faut faire à la question, qu'est-ce que Dieu ?

Secondement, nous savons par expérience que les personnes simples, comme sont les bonnes gens de la campagne, écoutent avec bien du plaisir ce qu'on leur dit de la grandeur infinie de Dieu (1442), et conservent toute leur vie les bons sentiments que cette instruction leur a inspirés. Il arrive même assez souvent que ces pauvres gens, ayant moins de lumière que nous sur ce que Dieu est, nous surpassent beaucoup en l'amour de Dieu. Et il s'en est trouvé quelquefois, à qui Dieu a donné de si hauts sentiments de ses divines perfections (1443), que tout ce qu'en disent les plus savants prédicateurs leur semble trop bas. Ce que nous remarquons ici pour la consolation et l'encouragement de ceux qui s'appliquent à la sainte et aimable fonction du catéchisme.

Vous avez dit que Dieu nous fait un commandement de l'aimer de cet amour d'estime et de préférence dont nous parlons ; et que ce commandement est très-juste et tout à fait aimable. Expliquez un peu tout cela ?

Dieu, par le premier et le plus grand de ses commandements, nous ordonne de l'aimer de tout notre cœur, de tout notre esprit, de toute notre âme, et de toutes nos forces, c'est-à-dire selon l'interprétation des docteurs catholiques, que nous l'aimions d'un amour de souveraine préférence, d'un amour de vraie charité, qui consiste à aimer ce grand Dieu par-dessus toutes choses pour l'amour de lui-même, et à n'aimer quoi que ce soit ni qui que ce soit hors de lui que pour l'amour de lui. Où il faut remarquer que quand nous aimons Dieu à cause de ce qu'il est, et que notre raison de l'aimer c'est lui-même, cet amour est proprement la charité dont il veut que nous l'aimions, et qui est distinguée par son pur et noble motif de l'amour de concupiscence chrétienne dont nous l'aimons comme notre souverain bien, et de l'amour de gratitude dont nous l'aimons comme notre bienfaiteur. Car comme il y a des hommes d'un grand mérite que nous estimons, que nous aimons et que nous voudrions servir de très-bon cœur, non pas pour aucun bien qu'ils nous aient fait ou que nous espérions d'eux, mais par la seule considération de leur mérite ; ainsi la vraie et pure charité aime Dieu à cause qu'il le mérite infiniment, étant ce qu'il est en lui-même, quand nous n'y serions pas d'ailleurs obligés par les grands biens qu'il nous fait sans cesse, et par les plus grands qu'il nous fait espérer. Il est vrai que l'amour de notre souverain bien et de notre bienfaiteur universel, peut être pratiqué par le motif de la vraie charité, parce qu'il est glorieux à Dieu que nous le reconnaissions et aimions comme notre vrai et unique bien, et comme celui à qui nous devons tout.

Pour ce commandement que Dieu nous fait de l'aimer ainsi à cause de ce qu'il est, c'est assurément un commandement très-juste, car n'est-il pas plus que très-juste que nous aimions ce qui mérite infiniment d'être aimé ? Il est certain aussi que ce commandement de l'amour divin est tout à fait aimable. Car en cela même que notre grand Dieu nous demande notre amour, il nous témoigne le sien très-miséricordieusement. Et ce ne peut être que par une charité ineffable qu'il nous engage ainsi indispensablement, et sous peine de tomber dans l'éternelle misère, à nous unir à lui qui est notre souverain bien et notre unique et éternel bonheur : « Pourquoi, mon Dieu, » lui dit saint Augustin, « me commandez-vous de vous aimer ? et pourquoi me menacez-vous de la dernière misère si je manque à ce devoir, comme si ne vous pas aimer n'était pas une assez grande misère ? »

Comment les bons Chrétiens pratiquent-ils cette estime de Dieu, de laquelle nous parlons ici ?

Ils la pratiquent en deux manières : premièrement, par le sentiment qu'ils en ont dans le cœur et qu'ils expriment souvent par quelques paroles enflammées, en disant avec saint Michel, par exemple : *Qui est comme Dieu ?* ou avec le saint roi David : *Seigneur, qui est semblable à vous ?* Secondement, leur meilleure pratique de cet amour de préférence consiste en ce que ce fonds de souveraine estime de Dieu, qui remplit leur âme, rejaillit sur toute leur conduite et la rend admirablement sainte.

Expliquez-nous un peu cela ?

Le sentiment de souveraine estime de Dieu, bien gravé dans notre cœur, sanctifie toute notre conduite en nous donnant une extrême horreur de tout péché, et nous mettant dans un fidèle et fervent exercice de toutes les vertus chrétiennes. Et voici comment.

(1440) Quidquid Deus non est, nihil est, et pro nihilo computari debet. (THOM. A KEMP., *De imit. Christi.*)

(1441) Præponendus Creator. (S. AUG.)

(1442) *Cum simplicibus sermocinatio ejus* (*Prov.* III, 32.)

(1443) *Intellectum dat parvulis.* (*Psal.* CXVIII, 130.)

Premièrement, quand une âme est dans le sentiment dont nous parlons, il lui suffit, pour haïr et fuir le péché plus que tout autre mal, de savoir que tout péché est un mépris de notre grand Tout, infiniment digne d'être estimé (1444), respecté et aimé souverainement de toutes les créatures. Il est visible que plus une âme est pénétrée de l'estime de Dieu, plus le mépris de Dieu lui est horrible et insupportable.

Secondement, si en vérité nous n'estimons que Dieu seul, ce sentiment nous inspirera un grand et généreux mépris de toutes les offres et de toutes les menaces, par lesquelles le démon et le monde tâcheront de nous faire offenser sa Majesté adorable (1445). Lorsqu'un ami du siècle tentera quelqu'un de nous d'acquérir par le péché quelque bien temporel, ou quelque plaisir mondain, ou quelque réputation parmi les hommes, il lui répondra avec une sainte fierté : Qu'y a-t-il comme Dieu? Gardez vos offres, ami insensé, conseiller pernicieux; Dieu est le seul objet de toute mon estime, et tout ce qui n'est pas lui ne m'est rien. Je n'aurai jamais que du mépris pour tout ce qu'on estime dans le monde, et il me sera toujours intolérable qu'on me veuille faire offenser mon grand Tout et me séparer de lui pour des bagatelles et de la fange. Et quand de ces sortes de mauvais amis voudront par des menaces porter quelqu'un de nous à offenser Dieu, il leur dira généreusement : Sachez que je ne crains que Dieu (1446), sachez que le malheur de lui déplaire une seule fois est le mal que je veux éviter plus que tous les autres maux qu'on peut souffrir en ce monde.

Troisièmement, une âme qui estime Dieu souverainement et uniquement est admirablement forte contre la tentation du respect humain, que très-peu de gens ont le courage de vaincre. Cette âme trouve insupportable qu'il y ait quelque personne au monde qui ose vouloir qu'on lui plaise en déplaisant à Dieu. Et dans cette disposition il n'y a ni grand seigneur ni grande dame, il n'y a ni ami intime ni signalé bienfaiteur, il n'y a ni frère ni sœur, ni père ni mère, qu'elle veuille seulement écouter lorsqu'ils lui font quelque demande qui est contre la volonté de Dieu. Dans cette rencontre elle dit constamment : *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* (1447). Et si, pour la porter à plaire à quelque créature, on lui représente que c'est un homme ou une femme de la première qualité, ou que c'est un de ses meilleurs amis, ou son parent fort proche, ou une personne de qui elle a reçu de grands bienfaits, et dont il lui importe beaucoup de ménager la bienveillance et de n'encourir pas la disgrâce, à tout cela cette âme, qui a donné à Dieu toute son estime et tout son amour, répond avec courage : *Qui est comme Dieu* (1448)? Sa grandeur et son autorité ne sont-elles pas infiniment au-dessus de toutes les grandeurs et de toutes les puissances de la terre? N'est-ce pas ce bienfaiteur à qui nous devons absolument tout, et ce Père céleste de qui nous attendons notre vrai bonheur? En un mot, toutes les plus nobles et les plus aimables créatures qui soient au monde me deviendront très-méprisables et très-odieuses au moment qu'elles me voudront tenter de quitter Dieu pour l'amour d'elles.

En quatrième lieu, ce sentiment de souveraine estime de Dieu fait que ses serviteurs estiment très-peu les grands services qu'ils rendent à sa divine Majesté, et en même temps font très-grand cas des moindres pratiques de vertu qu'ils savent lui plaire. Voici l'explication de cette contradiction apparente : les bons serviteurs de Dieu étant pleinement persuadés que ce grand Tout est infiniment digne de l'estime, du respect, de l'amour et des services de toutes ses créatures, et animés du zèle insatiable de lui plaire et de le glorifier, font pour cela de grandes œuvres et les trouvent trop petites (1449); ils en font en grand nombre et estiment qu'ils en font trop peu; ils travaillent longtemps pour son service et leur travail leur semble de peu de jours. Et les mêmes personnes qui trouvent trop petites les plus grandes œuvres, en les considérant par rapport à ce que Dieu mérite et aux saints excès de leurs désirs, regardant d'ailleurs comme quelque chose de très-grand et très-considérable pour elles la moindre pratique de vertu qui se présente à faire pour plaire à Dieu, parce que de même que de lui déplaire et de l'offenser, pour peu que ce soit, leur paraît un fort grand mal, de même il leur semble que plaire à ce grand Maître et l'honorer pour peu que ce soit, est pour elles un bien très-cher, dont elles ne doivent jamais se priver. Saint Augustin enseigne sur ce principe, qu'être fidèle dans les moindres pratiques du service de Dieu, (1450) est quelque chose de grand. Et saint Jérôme loue son disciple Népotien de ce qu'il ne négligeait pas ses moindres emplois non plus que les plus importants (1451). Et en effet, on peut dire qu'un Chrétien aime son Dieu avec ferveur, lorsque non-seulement il donne son application à faire et à procurer de grands biens dans son Eglise, mais qu'il estime et embrasse avec zèle toutes les moindres actions qui ont rapport à Dieu et à son honneur, et qu'il se trouve trop heureux et trop honoré de ce qu'il y a de petit à faire dans son service.

En cinquième lieu, l'estime de Dieu seul

(1444) *Ipsi autem spreverunt me.* (*Isa.* I, 2.)

(1445) *Quid mihi est in cœlo, et a te quid volui super terram? Deus cordis mei et pars mea, Deus in æternum.* (*Psal.* LXXII, 25.)

(1446) *Dominum Deum cœli ego timeo.* (*Jon.* I, 9.)

(1447) *Obedire oportet Deo magis quam hominibus.* (*Act.* V, 29.)

(1448) *Quis ut Deus.* (*Psal.* CXII, 5.)

(1449) Operantur magna, et reputant parva; operantur multa, et reputant pauca; operantur diu, et reputant breve. (S. THOM., opusc. 61.)

(1450) In minimis fidelem esse magnum est.

(1451) Non magna, non parva negligebat officia.

se pratique très-bien dans l'exercice des autres vertus, particulièrement de la foi, de l'espérance, de la crainte du Seigneur, de l'humilité et de la religion. Elle les anime toutes, et toutes aussi l'animent réciproquement, lui servant à concevoir et à exprimer de hauts sentiments de ce que Dieu est.

Comment la souveraine estime de Dieu se trouve-t-elle dans l'exercice de la foi?

En ce que la foi nous fait connaître le vrai Dieu, sans prétendre nous former aucune idée de ce qu'il est en lui-même. Grand Tout, lui dit un vrai fidèle, je vous crois et vous adore non tel que je puis penser, mais tel que vous êtes et que vous vous connaissez vous-même dans l'abîme infini de vos perfections. Je ne vous restreins point à mes conceptions, je vous connais en vous laissant dans votre immensité. Je suis bien aise que vous soyez le grand Dieu au-dessus de toute science(1452). C'est ma joie de n'oser rien dire de vous, parce que vous êtes ineffable, et de ne comprendre en vous autre chose sinon que vous êtes incompréhensible à tout autre qu'à vous-même. Voilà le langage de la foi. Penser ainsi et parler ainsi de Dieu, c'est nous apprendre à l'honorer par l'admiration et le silence.

Secondement, la foi nous fait honorer Dieu comme la première et infaillible vérité. Elle nous fait reconnaître que tout homme est capable de nous tromper par ses paroles, ou parce qu'il est trompé lui-même, ou parce qu'il se plaît au mensonge (1453), mais que Dieu est souverainement éloigné de pouvoir mentir (1454), ayant une sagesse qui ne peut rien ignorer, et une fidélité infiniment incapable de tromperie. Elle nous fait conclure avec saint Jean que si nous recevons le témoignage des hommes (1455), qui nous semblent sincères, le témoignage de Dieu est incomparablement plus grand et plus assuré. Elle fait que les âmes fervemment chrétiennes, comme était sainte Thérèse, sont dans ce sentiment ; que plus les vérités révélées de Dieu sont incompréhensibles (1456), plus il faut avoir de dévotion à les croire très-volontiers pour honorer la vérité de Dieu, en déférant ainsi aveuglément à l'autorité de sa sainte parole. Voilà encore comment l'exercice de la foi contient et inspire de très-hauts sentiments de Dieu.

Comment la souveraine estime de Dieu se trouve-t-elle dans l'espérance chrétienne?

Nous ne pouvons mieux nous élever à de très-hauts sentiments de Dieu, qu'en considérant ce qu'attend l'espérance chrétienne, et sur quoi elle s'appuie.

Premièrement, l'espérance chrétienne bien établie dans une âme, la remplit d'admiration et de joie à la vue des promesses véritablement divines que Dieu a faites aux siens, lors, par exemple, qu'il a dit à chacun d'eux en la personne d'Abraham, le père de tous : *Je serai moi-même votre récompense excessivement grande* (*Gen.* xv, 1); ou quand il dit à Moïse, et à chacun de nous en sa personne : *Je vous montrerai tout le bien.* (*Exod.* xxxiii, 19.) La considération de cette magnificence infinie de Dieu, la charmant entièrement, elle conçoit un généreux dédain de tous les biens chétifs et passagers que la terre peut offrir à ses désirs. Elle s'élève à Dieu et lui dit, transportée d'amour : Non, mon Dieu, je n'aspire à la jouissance d'aucun de ces petits biens particuliers, que vous avez répandus sur vos créatures. Par votre grâce, mon Dieu, j'aspire au souverain et unique bien, au bien qui est par lui-même, au bien qui contient toutes sortes de biens, à ce bien universel qui est en vous seul, et qui est vous-même. O bien éternel et infini! qui répandez sans cesse dans cet univers diverses communications de vous-même, je ne m'arrête plus aux ruisseaux, j'ai soif de la fontaine de la vie qui est chez vous (1457). Je ne veux plus de petites gouttes de plaisir, je veux ce torrent de vos divines délices, dont vous abreuvez vos enfants dans votre sein. Je ne veux plus de ces contentements qui ne font qu'effleurer le cœur, j'aspire à la joie infinie que vous goûtez en vous-même, et je m'attends que vous m'y plongerez et consommerez pour jamais. Ce langage de l'espérance, quoiqu'il n'exprime que faiblement son divin objet, est capable pourtant de nous confirmer dans la souveraine estime du grand Tout, que Dieu est.

Secondement, elle produit encore le même effet en nous faisant considérer Dieu comme l'appui de ses prétentions si relevées, comme le fondement sur lequel elle établit la ferme confiance avec laquelle elle s'attend de trouver en lui son souverain bonheur. Il y a de la consolation d'entendre ce que dit une âme pleine de cette confiance, lorsqu'on lui demande sur quoi elle fonde son espérance de la vie éternelle? Je la fonde, dit-elle, sur la fidélité de mon Dieu. Je sens une joie très-grande et un très-fort encouragement, quand je considère que le Saint-Esprit a dit et répète à tout moment, dans les saintes Ecritures : *Fidelis Deus*, Dieu est fidèle ; et quand j'y lis qu'il s'appelle le fidèle et le véritable par excellence, *Fidelis et verax*. Très-souvent les hommes manquent de fidélité à leurs promesses, ou parce qu'ils sont inconstants, ou fourbes et menteurs, ou parce qu'ils manquent de pouvoir. Mais la fidélité que mon Dieu veut qu'on reconnaisse en lui est inséparable de son éternelle immutabilité, de sa toute-puissance, de sa sagesse, de sa bonté, de sa charité et de sa miséricorde. Nulle raison donc n'ébranlera jamais la ferme confiance que j'ai mise en lui.

(1452) *Ecce Deus magnus vincens scientiam nostram.* (*Job* xxxvi, 26.)

(1453) *Omnis homo mendax.* (*Psal.* cxv, 2.)

(1454) *Impossibile est mentiri Deum.* (*Hebr.* vi, 18.)

(1455) *Si testimonium hominum accipimus, testimonium Dei majus est.* (*I Joan.* v, 9.)

(1456) *Charitas omnia credit.* (*I Cor.* xiii.)

(1457) *Apud te est fons vitæ.* (*Psal.* xxxv, 10.) Fontem vitæ sitiamus. (S. Aug.)

Il est vrai que je suis rempli de misères, mais il y a en mon Dieu une infinie miséricorde (1458). J'ai commis beaucoup de péchés, mais cette même miséricorde m'a pourvu d'un grand Rédempteur qui les efface dans son sang (1459). Je ne suis que faiblesse, mais le Tout-Puissant étant mon aide, mon soutien et mon protecteur (1460), qui craindrai-je? De quoi aurai-je peur? Ne pouvant rien de moi-même, je puis tout par la force qu'il me communique. Non, rien ne diminuera jamais la confiance avec laquelle j'espère fermement que mon Dieu et mon Père céleste par sa bonté infinie, et en considération de Jésus-Christ mon Sauveur, exaucera mes prières, me pardonnera mes péchés, pourvoira à mes besoins, fera par sa grâce que je l'aimerai d'un sincère amour, que j'obéirai constamment à ses saintes lois, et qu'ainsi je parviendrai à ma dernière perfection et au souverain bonheur qui m'attend dans son sein. N'est-ce pas là encore un langage qui contient une haute louange de Dieu, et qui nous doit porter à l'admirer et à l'aimer de tout notre cœur?

La crainte de Dieu nous donne-t-elle aussi une très-haute estime de ce que Dieu est?

Oui, nous savons que Dieu veut qu'en le louant nous l'appelions quelquefois terrible aussi bien que miséricordieux (1461); que sa justice est si exacte, que jamais aucun péché, grand ou petit, ne demeurera impuni (1462); que le bras de cette justice vengeresse est aussi long que le bras de sa bonté, puisque l'un et l'autre s'étendent à l'éternité; et qu'enfin Dieu est grand dans les supplices effroyables dont il punit ses ennemis dans l'enfer, comme il est grand et magnifique dans les ineffables récompenses dont il comble ses élus dans le ciel. Puis donc qu'il est si grand en tout, en tout il mérite également toute l'estime et toute la louange possibles.

Et puis nous avons déjà vu que le malheur d'être séparé de notre grand Tout, ou même de lui déplaire pour peu que ce soit, est un mal plus à craindre pour nous que tout autre mal qui nous puisse arriver. Et cette crainte est la crainte des enfants de Dieu, qui aiment ce Créateur et ce Père céleste infiniment aimable, d'un amour de souveraine préférence, qui leur fait trouver très-horrible tout ce qui lui déplaît.

L'estime de Dieu se trouve-t-elle dans la pratique de l'humilité?

Oui, la principale et la plus sainte raison pourquoi les amis de Dieu renoncent à leur propre estime, et refusent les louanges des hommes, c'est parce qu'ils désirent qu'on estime et qu'on ne loue partout que Dieu seul (1463). Aussi il est écrit que Dieu est honoré par les humbles (1464), c'est-à-dire par ceux qui ne cherchent en rien leur propre honneur, et en tout l'honneur de sa divine Majesté.

Comment cette souveraine estime de Dieu se trouve-t-elle dans la vertu de religion?

Elle lui est essentielle, puisque c'est par des actes de religion que nous témoignons à Dieu, et lui protestons, comme nous avons vu ci-devant, que nous avons pour lui dans notre cœur le sentiment de la plus haute estime, aussi bien que du plus profond respect et de la plus parfaite soumission.

Et c'est pour cela que la religion ou le zèle d'honorer Dieu étant la propre vertu des prêtres, c'est au prêtre plus qu'à tout autre d'avoir le cœur tout pénétré de cet amour de souveraine préférence, par lequel nous devons aimer Dieu à cause de ce qu'il est, et d'être particulièrement animé de ce sentiment dans l'action du très-saint sacrifice, qui en est une protestation très-parfaite, très-auguste, et toute divine.

CHAPITRE V.

Du souverain respect qui est dû à Dieu, et que nous protestons par son sacrifice.

Selon ce que vous nous avez dit dans les chapitres précédents, nous protestons à Dieu par les actes de la religion notre souverain respect envers lui. Expliquez-nous cela. Qu'est-ce que ce souverain respect?

C'est le souverain abaissement de nous-mêmes devant Dieu, dans la considération de ce qu'il est et de ce que nous sommes, de ce qu'il est dans sa grandeur ou excellence infinie, et de ce que nous sommes dans notre extrême vileté et bassesse; de ce qu'il est dans son infinie sainteté, et de ce que nous sommes dans l'horrible indignité où le péché nous a réduits. Notre abaissement devant Dieu doit être souverain, c'est-à-dire, un abaissement tout au plus bas absolument, un abaissement jusques au néant, parce que la grandeur et la sainteté (1465), que nous honorons en Dieu, sont une grandeur et une sainteté souveraines et infinies. Nous respectons les créatures à proportion de l'excellence que nous connaissons en elles; mais notre respect pour Dieu ne saurait être assez profond, puisque son excellence est au-dessus de toute proportion et de toute mesure.

Pourquoi pensez-vous que c'est la grandeur et la sainteté de Dieu qui lui doivent attirer nos respects?

De ce que je vois que c'est un usage établi de tout temps parmi les hommes, que les petits respectent les grands, et que tous révèrent les saints, je conclus évidemment que

(1458) *Quia apud Dominum misericordia.* (*Psal.* CXXIX, 7.)

(1459) Et copiosa apud eum redemptio. (*Ibid.*)

(1460) *Dominus protector vitæ meæ? a quo trepidabo.* (*Psal.* XXVI, 2.)

(1461) *Terribilis in consiliis. Super filios hominum* (*Psal.* LXV, 5.)

(1462) *Nil inultum remanebit.* (Hymn. *Dies iræ*, etc.)

(1463) *Soli Deo honor et gloria.* (*I Tim.* I, 17.)

(1464) *Ab humilibus honoratur Deus.* (*Eccli.* III, 21.)

(1465) Deo competit singularis excellentia in quantum omnia in infinitum transcendit secundum omnimodum excessum. (S. THOM. 2-2, q. 81, a. 4, c.)

Dieu étant infiniment grand et infiniment saint, c'est lui à qui nous devons plus de respect sans comparaison qu'à tout ce qu'on appelle grand et saint hors de lui au ciel et en la terre.

N'y a-t-il que l'excellence infinie de Dieu et sa sainteté infinie qui le rendent digne de tout le respect possible? N'en est-il pas digne aussi à cause de sa sagesse, de sa justice, de sa bonté et de toutes ses autres perfections?

Il est certain que dans toutes les innombrables perfections que nous reconnaissons et adorons en Dieu, il n'y en a pas une qui ne soit digne de nos souverains respects. Mais il est vrai aussi que ce qui les en rend dignes, c'est que chacune d'elles est en Dieu avec une excellence et une sainteté infinies.

Qu'est-ce qui nous doit rendre bien affectionnés à ce souverain respect de Dieu?

Premièrement, Dieu mérite infiniment tout le respect possible, comme nous venons de voir.

Secondement, il exige de nous ce devoir par sa sainte loi, où il nous dit : *Vous adorerez le Seigneur votre Dieu : « Dominum Deum tuum adorabis.»*(*Deut* VI, 13; *Matth.* IV, 10.) Et il exige aussi par l'invitation de sa sainte Eglise qui nous crie tous les matins : Venez, adorons Dieu, et prosternons-nous devant lui : « *Venite, adoremus et procidamus ante Deum.* »

Troisièmement, nous sommes portés à cela par l'exemple de tous les adorateurs de Dieu qui sont au ciel et en la terre. Nous savons que dans l'Eglise du ciel les anges le louent, les Dominations l'adorent, et les Puissances le révèrent avec tremblement. Et nous voyons que dans l'Eglise de la terre, plus ses serviteurs sont éclairés de ses saintes lumières et favorisés de ses dons, plus ils sont affectionnés à s'anéantir devant sa Majesté suprême, et qu'en considérant sa sainteté immense, ils n'osent l'aborder que de loin, et tout pénétrés d'une sainte frayeur.

En quatrième lieu, le plus pressant motif que nous ayions d'être devant Dieu dans le plus profond respect, c'est l'exemple de Jésus-Christ Notre-Seigneur, le grand religieux de Dieu, son Père. Il est certain que le Fils de Dieu a eu ce sentiment de souverain respect pour Dieu, son Père plus abondamment que tout autre sans comparaison; qu'il en a été rempli et pénétré dès le moment de sa conception, ainsi qu'Isaïe l'avait prédit : *Replebit eum spiritus timoris Domini* (*Isa.* XI, 3); et qu'ayant fait des prières et des supplications à Dieu, son Père dans le temps de sa vie mortelle, il fut exaucé selon l'humble respect avec lequel il les lui présentait, comme nous apprend l'Apôtre : *Exauditus est pro sua reverentia.* (*Hebr.* V, 7.)

Nous savons aussi certainement que, depuis qu'il est entré dans sa gloire, il conserve toujours dans le très-saint Sacrement, et conservera éternellement dans le ciel, ce même sentiment de souverain respect pour Dieu, son Père, puisqu'il est dans l'Eglise du ciel et dans celle de la terre notre pontife pour l'éternité : *Pontifex factus in æternum* (*Hebr.* VI, 20); et qu'il doit en cette qualité prier et adorer pour nous, comme il fait sans cesse dans l'une et dans l'autre. Nous savons encore avec la même certitude que ce divin prêtre pratique à tout moment, par son très-saint sacrifice dans son Eglise, un abaissement plus profond et plus considérable qu'aucun de ceux qu'il pratiqua pendant sa vie mortelle. Il est vrai qu'on le vit dans un abaissement étonnant, quand, pour prier Dieu, son Père il se prosterna la face contre terre, l'arrosant de ses larmes, de sa sueur et de son sang. Car, en se prosternant ainsi, il reconnaissait le néant de son humanité sainte devant l'infinité de Dieu; et par la rougeur de son visage, et sa posture qui faisait paraître qu'il n'osait lever les yeux au ciel, il montrait qu'il se regardait là comme le pécheur universel chargé des iniquités de tous les hommes. Et, dans cette vue, il était tout couvert de honte devant la sainteté de Dieu, son Père, et plein de frayeur devant la justice divine qui lui était terriblement sévère et rigoureuse. A bien considérer cet abaissement du Fils de Dieu, on a peine à concevoir qu'il lui en puisse jamais arriver de plus profond. Et pourtant on ne peut nier que celui où il se réduit tous les jours sur nos autels par son sacrifice, ne soit encore plus surprenant, si l'on considère bien ici d'où il descend pour s'abaisser, et jusqu'où il s'abaisse. Il faut voir des yeux de la foi que ce n'est plus ici Jésus le Fils de l'homme dans l'infirmité qui s'humilie; selon l'état de sa vie mortelle, c'est le Fils de Dieu plein de gloire et de puissance. Ce n'est plus Jésus dans la ressemblance de la chair du péché, c'est le divin pontife qui est saint, qui est séparé des pécheurs et élevé au-dessus des cieux : si bien qu'il descend du trône de sa gloire suprême dans le plus profond de ses abaissements. Oui, c'est ici assurément le plus profond. Car, dans les abaissements où il s'est réduit, pendant les jours de sa chair, dans l'étable de Bethléem, par exemple, dans le jardin des Olives, sous les fouets et sur la croix, il paraissait encore quelque chose, il paraissait au moins un ver, s'il ne semblait plus être un homme : *Vermis et non homo.* (*Psal.* XXI, 7.) Mais, par son sacrifice, il s'abaisse jusqu'à ne paraître plus rien. La force divine qu'il y donne aux paroles du prêtre, produit son sang adorable et son très-saint corps séparément, pour représenter sa mort. Et quoique son immolation ne soit que mystique et représentative, parce qu'il ne peut mourir, néanmoins elle le réduit à l'abaissement le plus extrême. Car elle le cache avec toute sa gloire incomparable sous des symboles de mort; en conservant la vie à son corps adorable, elle lui en ôte entièrement l'usage, le réduisant à ne pouvoir se servir d'aucun de ses sens, et ainsi de vivre comme s'il était mort; et enfin elle le met sous un atome et dans un

point. N'est-ce pas là véritablement en venir à la dernière extrémité de tout abaissement imaginable; et c'est jusques où Jésus, notre grand prêtre et notre unique victime, a porté son zèle de s'anéantir devant Dieu, pour respecter souverainement l'excellence infinie et l'infinie sainteté de l'Etre divin.

Notre-Seigneur veut-il que nous imitions ce souverain respect qu'il a pour Dieu son Père?

Il le veut assurément. Car il a établi son Eglise, et il la forme tous les jours comme une assemblée de vrais adorateurs de Dieu son Père, lesquels il associe à sa religion, et par lesquels il veut porter cette véritable et parfaite religion dans toute la terre, et la perpétuer dans tous les siècles; ce qui s'entend de tous les Chrétiens, et surtout des prêtres, comme nous avons vu ci-devant.

Ce très-profond respect dont nous parlons, n'est-il point contraire à cet amour cordial que Dieu veut de nous principalement?

Au contraire, le très-profond respect qu'ont pour Dieu ses vrais serviteurs, est l'effet de leur amour envers lui. Car c'est cet amour qui les rend affectionnés à lui rendre, et à lui faire rendre ce qui est dû à son infinie Majesté. C'est ce que font avec grand zèle tous ceux qui aiment bien ce grand Dieu au ciel et sur la terre.

En quoi consiste la pratique de notre souverain respect pour Dieu?

Voici comment un homme vraiment religieux la pratique fidèlement.

Premièrement, il en renouvelle fort souvent le sentiment dans son intérieur par la pensée de sa bassesse et de son indignité devant Dieu, qui est infini en grandeur et en sainteté. Il dit à Dieu, comme lui disait saint François : *Seigneur, qui êtes-vous, et qui suis-je?* Et cela le fait prosterner de corps et d'esprit, en la présence de son Créateur si grand et si saint. Et c'est toujours avec ce fond de souverain respect qu'il se porte à l'oraison et à tous les exercices du culte de Dieu.

Secondement, de ce sentiment de son cœur procède la maxime qu'il a de parler volontiers de Dieu, mais toujours avec une discrétion et une retenue très-religieuses, de peur qu'il ne lui arrive de prendre quelquefois le saint nom de Dieu en vain.

Troisièmement, une âme intérieure s'accoutumant à considérer ce grand Dieu, ce Dieu saint, présent partout où elle se trouve, et résidant intimement dans le fond de son cœur, cette vue la tient en tout lieu dans une grande modestie, qui est une continuelle pratique de respect envers la Majesté divine.

En quatrième lieu, une des principales et des plus nécessaires pratiques de ce souverain respect, qui est dû à Dieu, c'est de se bien garder de l'oser offenser en quoi que ce soit; car notre respect, pour ce Seigneur suprême, si c'est un respect véritable et sincère, nous fait indubitablement respecter aussi toutes ses saintes lois, et les observer inviolablement avec le secours de sa grâce.

En cinquième lieu, il nous fait encore respecter particulièrement les personnes consacrées à sa divine Majesté, les lieux dédiés à son culte, les saints autels, les vases sacrés, les jours saints, les cérémonies et toutes les pratiques de piété jusqu'aux moindres, qui sont en usage parmi les bons Catholiques, et bien approuvées de l'Eglise.

Mais entre toutes les choses que nous respectons religieusement, à cause du rapport qu'elles ont à Dieu et à son culte, nous devons très-particulièrement révérer les saintes Ecritures, à l'imitation du très-religieux saint Charles, qui ne les lisait jamais que la tête découverte et les genoux nus sur la terre, et qui prit grand soin qu'on ne mêlât jamais aucune parole de ce sacré texte dans ses discours profanes.

CHAPITRE VI.

De l'entière et parfaite soumission que nous protestons à Dieu par son sacrifice.

Vous nous avez dit plusieurs fois que, par les principaux actes de la religion, nous protestons à Dieu une entière et parfaite soumission. Expliquez-nous cela?

Protester à Dieu une entière et parfaite soumission, c'est reconnaître le souverain domaine qu'il a sur nous, et s'offrir à lui pour y être soumis sans restriction ni exception quelconque, et par un grand et sincère amour. Etre soumis sans restriction, c'est la soumission entière; être soumis par un grand et sincère amour, c'est la parfaite soumission.

Qu'est-ce que ce souverain domaine que Dieu a sur ses créatures?

C'est le droit qu'a ce souverain Maître, premièrement, de nous faire des lois en nous obligeant de les observer ponctuellement; secondement, de disposer de nous à sa volonté, avec obligation de notre part d'acquiescer humblement et amoureusement aux ordres de cette adorable volonté, dans tout ce qui arrive de consolant et de crucifiant pendant toute notre vie et à notre mort.

Sur quoi est fondé ce souverain domaine de Dieu?

Il est fondé principalement sur ce qu'il nous a tirés du néant par la création, et sur ce que, par la conservation, il nous maintient continuellement dans l'être qu'il nous a donné, sans quoi nous retomberions dans ce même abîme du néant dont il nous a tirés. A cause donc qu'il nous a créés et que nous sommes l'ouvrage de ses mains, nous lui devons évidemment l'hommage de tout ce que nous sommes, et reconnaître souvent devant lui notre obligation indispensable de faire sa volonté, et non pas la nôtre, et d'être contents qu'il dispose de nous en souverain maître.

Tout ce que vous venez de dire du domaine de Dieu et de la soumission que nous lui devons est-il certain par la foi?

Oui, nous n'avançons rien ici sur ces deux points que des vérités chrétiennes et catholiques fondées sur la parole de Dieu. Car, en pre-

mier lieu, ce grand Dieu nous répétant souvent dans son Ecriture cette parole justement et saintement impérieuse : « *Je suis le Seigneur : Ego Dominus ;* » et cette même Ecriture, l'appelant partout le Seigneur, le grand Seigneur, le Seigneur du ciel et de la terre, le Seigneur des seigneurs, ces divines paroles nous apprennent évidemment non-seulement que Dieu a un souverain domaine sur tous, mais aussi qu'il veut que nous le reconnaissions par nos plus profonds respects et notre entière soumission.

Secondement, la parole de Dieu nous déclare assez que c'est en qualité de notre créateur, qu'il a ce domaine absolu et de souverain maître sur tous les ouvrages de ses mains. Dans le *Livre d'Esther* (XIII, 9 seq.), le saint homme Mardochée nous en donne une belle instruction dans cette prière pleine de foi qu'il fit à Dieu pour le salut de son peuple : *Seigneur*, *Seigneur*, dit-il à Dieu, *Roi tout-puissant, toutes choses sont soumises à votre empire..... Vous avez fait le ciel et la terre et tout ce qui est contenu sous le ciel. Vous êtes le Seigneur de toutes choses.* Et le saint roi David nous apprend la même vérité, disant à Dieu : *Les cieux et la terre sont à vous; vous avez fondé le rond de la terre et tout ce qu'il contient dans son étendue.* (*Psal.* LXXXVIII, 12.)

Troisièmement, quand Isaïe nous décrivant la grandeur et la puissance du vrai Dieu, nous dit, entre autres choses (*Isa.* XL, 12), qu'il soutient de trois doigts la masse de la terre, et quand l'Apôtre nous dit (*Hebr.* I, 3) que le Fils de Dieu soutient toutes les créatures par sa parole toute-puissante, cela ne nous enseigne-t-il pas clairement sur quel appui nous subsistons dans l'être, et que la même main de Dieu, qui nous a créés, nous conserve.

Enfin, quand Notre-Seigneur Jésus-Christ dit que son Père et lui agissent sans cesse, nous apprenons de là que, lorsque le texte sacré rapporte, dans le chapitre II de la *Genèse* (ỳ 2), que Dieu, ayant créé en six jours tout l'univers, se reposa le septième jour, il veut dire par là que Dieu cessa de faire de nouveaux ouvrages, mais non pas qu'il ait jamais cessé de s'appliquer à maintenir et à gouverner ses créatures.

En quatrième lieu, puisque c'est une vérité indubitable que Dieu nous tient continuellement dans sa main sur l'abîme du néant, d'où il nous a tirés, pouvant à tout moment nous y laisser tomber, rien ne peut mieux nous convaincre de notre dépendance perpétuelle de son divin pouvoir, et que nous sommes à ce grand maître et à la disposition de sa volonté plus entièrement et plus absolument qu'on ne saurait l'exprimer.

Expliquez-nous encore un peu ce double droit que vous avez dit être contenu dans le souverain domaine de Dieu ?

Une comparaison grossière nous le rendra intelligible, et l'autorité de l'Ecriture nous le rendra indubitable. Tout homme, qui est véritablement le maître dans une maison, y exerce deux pouvoirs. Par le premier, il gouverne toute sa famille en ordonnant ce qu'il trouve à propos aux personnes qui la composent, et en donnant vigueur à ses ordres par les promesses et les menaces dont il les accompagne ; par les récompenses que reçoivent de lui ceux qui lui obéissent, et par les châtiments dont il use envers les rebelles. Et nous appelons ce premier pouvoir domaine de juridiction, ou droit de gouverner. Le second pouvoir qu'exerce, dans une maison, celui qui en est véritablement le maître, et que nous appelons domaine de possession, c'est le droit de disposer à son gré, et en maître absolu, de tous les biens qui y sont, c'est-à-dire qu'il peut les donner, les prêter, les vendre, les détruire ou les conserver tout comme il lui plaît. Or ce double domaine que nous voyons dans un homme qui est le maître d'une maison, et celui qu'on voit dans les hommes de la plus haute autorité, n'est qu'une faible image du souverain domaine de juridiction et du souverain domaine de possession que Dieu a sur tout l'univers. Son domaine de suprême juridiction nous est exprimé dans l'Ecriture en ce qu'elle l'appelle Roi des rois et Seigneur des seigneurs. Car cela veut dire que tous les autres dominateurs du ciel et de la terre sont les sujets de son empire, et relèvent entièrement de son autorité divine. Et ce sacré texte nous fait même voir l'exercice de cette suprême juridiction, en nous rapportant toutes les saintes lois que Dieu a données aux hommes en diverses manières, depuis le commencement du monde jusqu'à nous, tous les biens qu'il promet et qu'il donne en effet pour récompense à ceux qui lui sont obéissants, et tous les maux dont il menace et punit ceux qui osent lui refuser leur soumission.

Pour son domaine de possession, ou son droit de disposer à sa volonté de toutes ses créatures, nous avons déjà appris de sa parole divine que le ciel et la terre sont à lui (*I Reg.* II, 6), et qu'il est le maître absolu de toutes choses. Et elle nous apprend aussi qu'il exerce ce souverain pouvoir en ce qu'il donne la mort et rend la vie (1466), conduit au tombeau et en relève, *deducit ad inferos et reducit*, comme dit Anne, mère de Samuel, dans son beau et saint cantique. Ce que le roi Salomon reconnaît aussi en disant à Dieu : *C'est vous, Seigneur, qui avez la puissance de la vie et de la mort, et qui menez jusqu'à l'entrée du tombeau, et en ramenez* (1467).

Pourquoi dites-vous que le domaine de la plus haute autorité qui puisse être parmi les hommes, n'est qu'une faible image du souverain domaine de Dieu sur les créatures ?

Parce que Dieu est Seigneur avec des ex-

(1466) *Mortificat et vivificat*, etc. (*I Reg.* II, 6.)

(1467) *Tu es, Domine, qui vitæ et mortis habes potestatem, et deducis ad portas mortis et reducis.* (*Sap.* XVI, 13.)

cellences divines, qui mettent une différence infinie entre son domaine, et quelque domaine que ce puisse être parmi les créatures. Expliquons un peu ceci.

Le plus grand seigneur du monde tient son autorité de quelqu'un ; et Dieu tient la sienne de lui-même (1468), ne pouvant rien recevoir de qui que ce soit.

Il n'y a point de grand seigneur au monde dont la domination n'ait une étendue bornée; et le domaine de Dieu s'étend à tous les lieux de l'univers (1469), et il ne peut jamais arriver que nous ne soyons pas tous sous sa main adorable.

Tout grand seigneur de ce monde a un pouvoir passager, et qui ne dure tout au plus qu'autant que sa vie mortelle ; et Dieu est le Roi des siècles et de l'éternité.

Enfin nul dominateur, quelque haut et puissant qu'il soit parmi les créatures, n'a jamais dans lui-même autant de sagesse, de richesses et de puissance qu'il lui en faut pour maintenir et gouverner ses sujets. C'est pourquoi il n'en est point qui n'ait besoin du conseil, de la bourse et des bras de ceux qu'il gouverne, mais le Seigneur suprême de tout l'être créé est par lui-même, de toute éternité, infiniment sage (1470), infiniment puissant (1471), parfait et heureux. Et au lieu que les grands de la terre ne peuvent se passer d'être secourus sans cesse de leurs sujets, le Roi de l'univers au contraire soutient sans peine tout son vaste empire (1472), fournit à tous ses sujets tout ce qu'ils ont de sagesse, de richesses et de pouvoir, et il leur donne sans cesse tout ce qu'ils ont et tout ce qu'ils sont, sans avoir jamais aucun besoin d'eux.

Remarquons ce domaine de notre créateur et de notre Père céleste (1473), et remarquons-le avec admiration, adoration, amour et soumission.

Comment les bons Chrétiens pratiquent-ils cette soumission que nous devons au souverain domaine de Dieu?

Premièrement, en se considérant comme les sujets et les serviteurs de ce Roi des rois, ils sont pleins de respect et d'amour pour tous ses saints commandements, et toujours disposés à les garder exactement. Et c'est pour nous renouveler sans cesse dans ces sentiments des vrais serviteurs de Dieu, que nous récitons, tous les matins, dans l'Office divin, tout le psaume CXVIII, qui exprime admirablement bien le respect, l'amour et l'attachement que nous devons à sa très-sainte loi, et qui est une protestation authentique que nous faisons à sa divine majesté plus de cent fois de suite, que nous n'aurons en toute notre vie rien tant à cœur que d'en bien observer tous les points.

Secondement, quand un bon Chrétien considère souvent que tout ce qu'il a, et tout ce qu'il est, est entièrement à son créateur, qui peut, par le plus parfait et le mieux fondé de tous les droits, en disposer comme il voudra ; quand il considère aussi par une foi attentive que rien ne lui arrive ni d'agréable ni de pénible, que par les ordres de sa providence, il le bénit également, soit qu'il lui envoie des consolations ou qu'il l'afflige par des croix. Dans le temps de la prospérité il admire et il loue la suavité de Dieu envers lui, et dans le temps de l'adversité il entre autant qu'il peut dans le sentiment où était le saint homme Job, lorsque, dans une très-grande tribulation, il disait : *Le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ôté : il n'est arrivé que ce qu'il a plu au Seigneur ; le nom du Seigneur soit béni.* (*Job* I, 21.) On remarque dans ce peu de paroles, que Job y répète quatre fois le mot *Seigneur*, et que cela montre sa particulière dévotion au domaine de Dieu. Il la fait encore mieux paraître lorsqu'il dit à sa femme, qui était assez méchante pour le vouloir porter au blasphème : *Si nous avons reçu des biens de la main de Dieu, pourquoi n'en recevrions-nous pas les maux ?* (*Job* II, 10.) Cela nous apprend que la main de Dieu est si aimable, que tout ce qui vient d'elle, soit des caresses ou des coups, nous le devons recevoir avec la même dévotion. Enfin ce saint homme, qui était une illustre figure de Jésus souffrant, nous donne l'exemple d'une très-parfaite soumission à Dieu quand il dit : *Que ma consolation soit, que Dieu m'accable de douleur sans m'épargner, et que je ne m'oppose nullement aux ordonnances de celui qui est saint, et n'ordonne rien que très-saintement.* (*Job* VI, 8-10.)

Quoique ce modèle de soumission à Dieu soit très-digne de la vénération qu'il s'est acquise dans tous les siècles, et que nous devions tous le rappeler souvent dans notre souvenir, il faut principalement que nous jetions les yeux sur Jésus-Christ pour y voir, adorer et imiter la très-parfaite soumission de sa volonté à la volonté de Dieu son Père. Les paroles de l'Écriture qui nous apprennent cette sainte et admirable soumission, sont très-dignes d'être remarquées avec amour, particulièrement dans le psaume XXXIX, où le Psalmiste dit à Dieu en la personne de son Fils : *Vous n'avez point voulu de sacrifice ni d'offrande, mais vous m'avez donné des oreilles pour écouter avec soumission. Vous n'avez point demandé d'holocauste ni d'hostie pour le péché. Alors j'ai dit : Je viens, me voici ; il a été écrit de moi à la tête du livre que je ferai votre volonté. Je le veux, mon Dieu, et votre loi est gravée dans le fond de mon cœur.* Saint Paul (*Hebr.* X), rapportant ce texte, nous apprend qu'il contient les sentiments dont fut animé

(1468) *Quis prior dedit illi ?*

(1469) *Tu fecisti cœlum et terram, et quidquid cœli ambitu continetur, Dominus omnium.* (*Esther*, XIII.)

(1470) *Tu, Domine universorum, qui nullius indiges.* (*II Machab.* XIV, 35.)

(1471) *Ego Deus omnipotens.* (*Gen.* XVII, 1.)

(1472) *Ex illo, et per ipsum, et in ipso sunt omnia.* (*Rom.* XI, 36.)

(1473) In omni creatura est dependentia, qua indesinenter dependet a Creatore, ejusque conservatione incessabiliter eget. (DION. Carth., *Supp.* c. I, *I Epist. Joan.*)

le Fils de Dieu dans sa très-sainte âme dès le moment de son entrée dans le monde, c'est-à-dire dès l'instant de sa conception. Oh! que cette offrande que Jésus fit alors de soi-même à Dieu son Père, si promptement et si fervemment, mérite que nous la considérions souvent et à loisir en la présence de Dieu! En quelque autre temps nous pourrons remarquer avec la grâce du Saint-Esprit, qui en est le principe, les mystères qu'elle contient, les grâces qu'elle produit, et les instructions qu'elle donne. Maintenant il nous suffira de la regarder comme un modèle admirable de la ferveur avec laquelle nous devons nous offrir à Dieu, pour être soumis parfaitement à sa volonté, comme ses serviteurs et ses victimes: comme ses serviteurs tout remplis d'affection à observer ses saintes lois, et comme ses victimes toujours disposés à être immolés pour sa gloire et le bien de son Eglise, en toutes les manières qu'il lui plaira; et cela à l'imitation et dans l'esprit de Jésus-Christ notre Sauveur et notre chef.

Et pour bien apprendre à rendre effectivement à la volonté divine la soumission que nous lui offrons (1474), il faut voir encore combien ce que Jésus a protesté à Dieu, son Père, au premier instant de sa vie, a été exécuté fidèlement dans tous le cours de cette même vie et à sa fin (1475). Nous apprenons de lui-même que, tant qu'il a vécu en ce monde, il a fait profession de n'être point sur la terre pour faire sa propre volonté, mais pour faire la volonté de Dieu, son Père (1476); de faire fidèlement ce que son Père lui avait ordonné, et en la manière qu'il lui avait prescrit de le faire; de faire dans tous les moments ce qu'il voyait lui être agréable; et enfin de goûter cette obéissance, et de s'en repaître comme de l'aliment délicieux de son cœur (1477). Voilà comment Jésus a rendu à Dieu, son Père, toute sa vie, par son obéissance amoureuse, les services qu'il lui avait promis en commençant de vivre. Et voici comment il ne se contente pas d'avoir obéi à Dieu, son Père, et de l'avoir honoré comme son serviteur d'amour pendant trente-trois ans, mais lui obéit et l'honore encore en qualité de sa victime, comme il l'avait promis dans sa première offrande de lui-même, en se donnant à la divine majesté pour tenir la place des victimes de l'ancienne Loi. Le sacrifice que Dieu, son Père, demande de lui, est le sacrifice de sa propre vie, par une mort sanglante et extrêmement terrible dans toutes ses circonstances comme chacun sait. Et ce divin Agneau, nonobstant ses répugnances naturelles, qui furent extrêmes, et dont il voulut bien sentir toute la violence, s'y soumit amoureusement en disant: *Non pas ce que je veux, mon Père, mais ce que vous voulez* (1478); *non pas comme je veux, mais comme vous voulez* (1479); *que ce ne soit nullement ma volonté qui se fasse, mais la vôtre* (1480). Où nous voyons que le Fils de Dieu se soumet à la volonté de Dieu, son Père, dans ce qu'il voulait qu'il souffrît, et dans la manière dont il voulait qu'il le souffrît, et de telle sorte que sa volonté humaine n'y eût lieu que pour être entièrement et absolument soumise. Cet exemple nous apprend admirablement ce que veut dire une entière soumission de notre volonté à celle de Dieu.

Et en ce que Jésus déclare que c'est son amour pour Dieu, son Père (1481), qui le rend si fidèlement et si fervemment soumis à sa très-sainte volonté, il nous enseigne ce que c'est qu'une soumission parfaite, c'est-à-dire exercée par un amour filial. Nous avons appris du saint homme Job la soumission que nous devons à Dieu comme à notre créateur, et nous apprenons de Jésus la soumission que nous devons à Dieu comme à notre Père céleste infiniment aimable. Les bons Chrétiens donc, qui sont les vrais enfants de Dieu, reconnaissent que sa souveraine autorité sur eux est divine et paternelle tout ensemble, et qu'ils s'y doivent soumettre avec un grand et sincère amour. Et c'est cet amour qui rend leur soumission très-facile, très-sainte, très-agréable à Dieu, et d'un très-grand mérite.

Les prêtres sont-ils particulièrement obligés d'être bien soumis au domaine de Dieu?

Oui, sans doute, par deux raisons. La première est que, tous les jours, les prêtres, par le divin holocauste qu'ils offrent à Dieu notre créateur et notre père céleste, reconnaissent l'autorité suprême qu'il a sur ses créatures et ses enfants, et lui protestent qu'ils s'y soumettent entièrement et pour jamais. Cette protestation est essentielle à tout vrai sacrifice, selon la doctrine exacte de tous les théologiens. Le prêtre, qui la fait sincèrement, ne veut pas seulement faire la volonté de Dieu en obéissant de bon cœur à ses saintes lois, mais il veut encore, et agrée de toute son âme, que Dieu fasse de lui sa volonté, et dispose de tout ce qu'il a, et de tout ce qu'il est, en maître absolu, sans aucun égard à ses inclinations ni à ses répugnances naturelles. C'est ainsi que notre très-auguste sacrifice, si nous l'offrons et y participons comme il faut, fait de nous des serviteurs et des victimes de Dieu; il fait qu'à l'imitation de Jésus, nous sommes à lui pour le service en gardant sa loi, et pour le sacrifice en voulant bien l'honorer par l'immolation de tout ce qui nous est le plus cher, sans excepter notre vie, ni notre être,

(1474) *Quia descendi de cœlo non ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.* (*Joan.* VI, 38.)

(1475) *Sicut mandatum dedit mihi Pater, sic facio.* (*Joan.* VIII, 29.)

(1476) *Quæ placita ei facio semper.* (*Joan.* VIII, 29.)

(1477) *Meus cibus est ut faciam voluntatem ejus qui misit me.* (*Joan.* IV, 34.)

(1478) *Non quod ego volo, sed quod tu.* (*Marc.* XIV, 36.)

(1479) *Non sicut ego volo, sed sicut tu.* (*Matth.* XXVI, 39.)

(1480) *Non mea voluntas, sed tua fiat.* (*Luc.* XXII, 42.)

(1481) *Quia diligo Patrem.* (*Joan.* XIV, 31.)

reconnaissant que Dieu en est tellement le maître, que nous lui en devons non-seulement tout l'usage pour le servir, mais encore tout le fond pour lui être sacrifié. Voilà sans exagération quelles doivent être les dispositions d'un vrai sacrificateur, s'il ne veut être convaincu devant Dieu de témoigner et protester tous les jours à son aimable majesté, dans son divin sacrifice, des sentiments religieux qu'il n'a pas, ce qui est une horrible hypocrisie ou un aveuglement effroyable; et voilà en même temps ce qui a persuadé entièrement à tous les auteurs qui ont écrit des mœurs du clergé, que les péchés des prêtres sont autrement énormes que les péchés des Chrétiens de l'état laïque. Et en effet, protester souvent à Dieu qu'on lui est entièrement soumis, et le lui protester par le sacrifice de Jésus-Christ, et puis joindre à de telles protestations une vie qui est une continuelle rébellion contre la divine autorité, n'est-ce pas ce qu'il y a de plus abominable sur la terre?

Dans un autre endroit nous traiterons plus au long de cette honteuse et funeste matière des péchés des prêtres.

Une seconde raison qui les oblige à être les plus soumis de tous au domaine de Dieu, est que c'est aux prêtres à bien persuader au peuple, par de bonnes paroles et de saints exemples, l'obéissance à la loi de Dieu, et la soumission amoureuse aux ordres de sa providence. Soyons donc de ces prêtres qui souhaitent ardemment de pouvoir soumettre à Dieu tous les cœurs de l'univers.

TITRE IX.

DES DISPOSITIONS AVEC LESQUELLES LE PRÊTRE DOIT OFFRIR A DIEU LE DIVIN SACRIFICE POUR EXPIER SES PROPRES PÉCHÉS ET CEUX DU PEUPLE, POUR LE REMERCIER DE SES BIENFAITS, ET POUR OBTENIR DE SA BONTÉ INFINIE TOUTES SORTES DE BÉNÉDICTIONS. DE L'AMOUR DE L'ÉGLISE DONT LE PRÊTRE DOIT ÊTRE ANIMÉ A L'AUTEL.

CHAPITRE PREMIER.

De l'offrande du sacrifice pour l'expiation des péchés.

Vous nous avez fait voir les vertus que doit avoir un prêtre pour offrir à Dieu son divin holocauste avec une vraie et parfaite religion. Dites-nous maintenant quel doit être le prêtre pour offrir à Dieu, comme il faut, cette même adorable victime pour l'expiation de ses propres péchés, et de ceux du peuple?

Le prêtre, pour bien entendre dans quelles dispositions il doit offrir à Dieu ce grand sacrifice d'expiation, doit se souvenir toujours, et même faire remarquer aux fidèles :

Premièrement, que c'est un article de la foi chrétienne et catholique, que Jésus-Christ a été offert une fois sur la croix, et l'est encore tous les jours sur l'autel, pour l'expiation de tous les péchés du monde. Cela fut signifié dans le temple de Jérusalem, où l'offrande qu'on y fit du saint enfant Jésus fut jointe à l'offrande de deux tourterelles, dont l'une était un holocauste (1482), et l'autre une hostie pour le péché : ce qui disait assez évidemment que l'Agneau de Dieu serait immolé sur la croix et sur l'autel, pour rendre à la majesté divine l'honneur infini qu'elle mérite, et lui faire une excellente réparation d'honneur pour toutes les créatures qui l'ont offensée et l'offensent continuellement. Le divin Enfant voulut alors rendre extérieure et publique la première offrande qu'il avait faite de soi-même secrètement à Dieu son Père, dès le moment de sa conception, se donnant à lui expressément pour tenir la place des holocaustes et des hosties pour le péché qu'on lui offrait alors, et qui ne pouvaient lui agréer par elles-mêmes. Cette première offrande de Jésus nous est rapportée par l'Apôtre, dans le xe chapitre de l'*Epître aux Hébreux*, où il parle ainsi : *Jésus entrant dans le monde dit : Vous n'avez point voulu d'hostie ni d'oblation, mais vous m'avez formé un corps. Vous n'avez point agréé les holocaustes et les sacrifices pour le péché. Alors j'ai dit : Me voici. Je viens. Il est écrit de moi, dès le commencement du livre, que je dois accomplir votre volonté.* Ce que dit ici saint Paul est conforme à ces paroles du psaume XXXIX (7, 8) : *Vous n'avez point voulu de sacrifice ni d'offrande, mais vous m'avez donné des oreilles pour entendre. Vous n'avez point demandé d'holocauste ni d'hostie pour le péché. Alors j'ai dit : Me voici. Il a été écrit de moi à la tête du vieux Livre que je ferais votre volonté. Je le veux, mon Dieu, et votre loi est dans le fond de mon cœur.*

Secondement, le prêtre doit encore se souvenir ici qu'offrir Jésus, offrir le sang et la mort de Jésus à Dieu son Père, pour apaiser sa colère et obtenir le pardon des péchés, comme l'on a toujours fait dans l'Eglise, c'est faire trois grands biens. Car premièrement, c'est faire une très-excellente satisfaction ou réparation d'honneur à Dieu offensé par les péchés de ses créatures. Secondement, c'est obliger sa bonté divine à

(1482) *Unum in holocaustum, alterum pro peccato.* (*Levit.* XII, 8.)

remettre aux pécheurs convertis, soit vivants ou défunts, les peines temporelles, desquelles ils restent redevables à sa justice. En troisième lieu, c'est solliciter puissamment son infinie miséricorde à accorder le don d'une vraie pénitence aux pécheurs qui sont encore dans la mort.

Faites-nous entendre toutes ces vérités. Premièrement, expliquez-nous comment nous faisons à Dieu offensé une très-excellente réparation d'honneur par le très-saint sacrifice de la Messe?

On le comprendra aisément si l'on se souvient bien des trois points remarquables de la doctrine chrétienne, qu'il faut un peu nous remettre ici devant les yeux de la foi.

Le premier est que la vertu de pénitence a cela de commun avec la vertu de religion (1483), qu'elle nous porte comme elle à honorer Dieu parfaitement. Mais il y a cette différence entre elles, que la religion veut honorer Dieu, parce qu'il le mérite infiniment, étant ce qu'il est, et la pénitence veut que le pécheur honore Dieu, pour lui rendre autant qu'il peut en Jésus-Christ, l'honneur qu'il lui a ôté en l'offensant (1484). C'est pour cela que saint Thomas enseigne que les œuvres bonnes et pénibles qu'on fait faire aux pénitents doivent se faire expressément pour honorer Dieu. C'est pour cela aussi que le même saint docteur, après saint Basile et saint Anselme, appelle cette pratique de saintes œuvres une compensation (1485). Et cette doctrine vient du Saint-Esprit, qui veut, comme on le voit dans le chapitre IV du prophète Baruch, que les pécheurs qui reviennent à Dieu après leurs désordres s'efforcent de lui plaire et de l'honorer avec dix fois plus d'ardeur qu'ils n'en avaient jamais eu (1486).

Le second point est que toutes les œuvres que font les pénitents pour faire à la divine majesté la satisfaction à laquelle ils sont obligés, ne méritent nullement d'elles-mêmes que Dieu s'en contente, et qu'il ne les accepte qu'à cause que nous les faisons dans l'union avec Jésus-Christ, notre chef, et comme étant animés de son esprit. C'est de Dieu même que nous savons que si nous sommes agréables à ses yeux (1487), c'est en son Fils bien-aimé que, sans être unis à Jésus-Christ, nous ne pouvons rien faire qui plaise à Dieu (1488); que lui étant bien unis, nous porterons abondamment le fruit de toutes les bonnes œuvres (1489); et que si Dieu daigne accepter les pratiques de vertu que nous lui offrons dans le zèle de réparer l'injure que nous lui avons faite, c'est en considération de Jésus qui les produit en nous, et qui les lui offre (1490).

Le troisième point est que si Jésus-Christ fait dans ses membres vivants, qui sont les bons Chrétiens, une agréable satisfaction à Dieu son Père offensé, en les rendant participants de la grande et universelle satisfaction qu'il fit sur la croix à la divine majesté, il est évident que la satisfaction qu'il fait lui-même en propre personne sur l'autel par les anéantissements étonnants où sa religion et son amour l'y réduisent, est une satisfaction plus considérable et plus digne de Dieu sans comparaison.

Est-ce une vérité constante que, par le très-saint sacrifice de la Messe, nous obligeons la bonté divine à remettre aux pécheurs convertis, soit vivants ou défunts, des peines temporelles dont ils restent redevables à sa justice?

Oui, le saint concile déclare que c'est conformément à la tradition des apôtres que la sainte Messe est offerte à Dieu pour les peines (1491), les satisfactions et les autres nécessités des fidèles qui sont encore vivants, et pour ceux qui sont morts en Jésus-Christ, et ne sont pas entièrement purifiés. Et le même concile, dans son décret du purgatoire, déclare encore que l'Eglise catholique a toujours enseigné, suivant les saintes Ecritures et l'ancienne doctrine des Pères, que les âmes qui y sont détenues sont soulagées principalement par le sacrifice de l'autel, que Dieu agrée souverainement.

Est-il bien certain aussi qu'offrir à Dieu le très-saint sacrifice de la Messe, c'est le solliciter puissamment à accorder la grâce de la conversion aux pécheurs qui sont encore dans le désordre?

Oui, le même saint concile nous assure que Dieu, apaisé par son offrande, accorde le don de pénitence (1492), et pardonne ainsi les crimes, même les plus énormes. Et quand nous voyons que des pécheurs se convertissent véritablement, nous ne devons pas douter que ce ne soit presque toujours par une grâce que Dieu a accordée aux prières, aux gémissements, et surtout au sacrifice de son Eglise.

Quelle vertu exigent du prêtre toutes ces vérités?

Elles exigent de lui une pénitence sacerdotale, qui lui donne un grand zèle de réparer l'honneur de Dieu offensé par ses créatures (1493), un grand zèle aussi d'obli-

(1483) Satisfactio debet esse talis, per quam aliquid nobis subtrahamus in honorem Dei. (S. Thom., in IV Sent., dist. 15, a. 4.)

(1484) Satisfacere, est Deo honorem impendere. (S. Anselm. apud S. Thom., *ibid.*)

(1485) Malefacta ante actæ vitæ contrariis benefactis multis compensent. (S. Basil.)

(1486) *Sicut fuit sensus vester ut erraretis a Deo, decies tantum iterum convertentes requiretis eum.* (*Baruch* IV, 28.)

(1487) Ex illo vim habent, ab illo offeruntur Patri, et per illum acceptantur a Patre. (*Conc. Trid.*, sess. 14, c. 8.)

(1488) *Sine me nihil potestis facere.* (*Joan.* XV, 5.)

(1489) *Qui manet in me, et ego in eo, hic fert fructum multum.* (*Ibid.*)

(1490) *Gratificavit nos in dilecto Filio.* (*Ephes.* I, 6.)

(1491) Non solum pro fidelium vivorum peccatis, pœnis, satifactionibus et aliis necessitatibus, sed et pro defunctis in Christo, nondum ad plenum purgatis rite, juxta apostolorum traditionem, offertur. (*Trid.*, sess. 22, c. 3.)

(1492) Hujus oblatione placatus Dominus, gratiam et donum pœnitentiæ concedens, crimina et peccata, etiam ingentia dimittit. (*Trid.*, sess. 22, cap. 2.)

(1493) Pro quibus tibi offerimus, vel qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis. (Eccl. *in canon. Miss.*)

ger sa divine bonté à ne nous châtier pas comme nous méritons (1494), un grand zèle encore d'obtenir de sa miséricorde la conversion des pécheurs (1495), et tout cela par Jésus-Christ Notre-Seigneur. C'est ce qu'il faut un peu expliquer.

Premièrement, nous appelons pénitence sacerdotale la pénitence que fait le prêtre, non-seulement pour soi-même, mais encore pour tous les hommes, particulièrement pour ceux que Dieu veut sauver par son ministère.

Secondement, cette pénitence, si c'est la pénitence d'un bon prêtre, produit en lui un grand zèle de réparer l'honneur de Dieu offensé. Car comme Jésus-Christ, qui est notre grand prêtre auprès de Dieu, son Père, a été porté par son zèle ineffable, qui l'a dévoré toute sa vie et à sa mort, et qui le dévore dans sa divine Eucharistie, premièrement, à faire à son Père adorable une satisfaction ou réparation d'honneur infiniment surabondante; secondement, à apaiser sa colère et attirer sa miséricorde sur les hommes, ainsi le prêtre de Jésus-Christ doit, à son exemple et par esprit, faire une pénitence qui tende, premièrement, à rendre à Dieu ce que nous lui devons tous en qualité de pécheurs, et en second lieu, à fléchir sa justice et obtenir le pardon de nos crimes. Or, entre les moyens qu'il y a de réparer l'honneur de Dieu avec sa sainte grâce, celui qui lui est commun avec les autres pénitents, est d'embrasser avec ferveur tout ce qui humilie devant la divine majesté l'esprit et la chair de l'homme, et rétablit ainsi en tout lui-même la soumission qu'il doit à son créateur et son Père céleste.

Les autres moyens de satisfaire à Dieu, qui conviennent particulièrement au prêtre, sont de gémir et pleurer beaucoup sur ses propres péchés et sur ceux des autres, s'affligeant inconsolablement de voir tant de mépris de Dieu; travailler infatigablement à convertir et sanctifier grand nombre d'âmes, qui soient pleines du zèle d'honorer Dieu par toutes sortes de bonnes œuvres, et de lui rendre par là, autant que cela se peut, l'honneur qu'elles lui ont ôté; avoir cette intention de réparer l'honneur de Dieu dans toutes ses fonctions sacerdotales, dans l'Office divin, par exemple, dans l'administration des sacrements, dans la pratique exacte des sacrées cérémonies, dans le soin d'orner les églises et surtout dans la célébration vraiment religieuse du très-saint sacrifice de la Messe. Car c'est là que, brûlant du zèle de l'honneur de Dieu, humiliant très-profondément son esprit, et ayant l'âme pénétrée de douleur de ses propres péchés et de ceux des autres, il dit à Dieu : O Dieu! notre créateur et notre Père céleste, infiniment digne de tout l'honneur et de tout l'amour possible, notre confusion et notre regret d'avoir osé vous offenser si souvent et si grièvement ne finiront point (1496); notre vie s'achèvera dans les gémissements. Mais ce qui nous console dans notre humiliation, et ce qui soutient admirablement notre courage, c'est que, par cet adorable sacrifice de Jésus, nous vous honorons incomparablement plus que toute la rébellion et toute la malice des démons et des plus méchants hommes ne vous ont jamais déshonoré. Que nous vous sommes obligés, bonté divine, d'avoir mis dans nos mains de quoi vous rendre un honneur infini.

Secondement, la pénitence du bon prêtre, qui est le père commun des peuples, lui donne aussi un zèle ardent d'obliger Dieu notre Père céleste à ne nous pas châtier comme nous méritons. Dieu, par son admirable clémence, veut que ses serviteurs résistent à sa colère. Se plaignant, dans Ezéchiel, des crimes de son peuple, il se plaint aussi qu'ayant cherché parmi cette multitude un homme qui mît son intercession comme une haie entre lui et ce peuple criminel, et qui s'opposât à lui fortement pour l'empêcher de le perdre, il n'en a trouvé aucun. Nous voyons aussi chez le même Ezéchiel que le Seigneur reproche à des gens qui faisaient les prophètes, qu'ils n'étaient point venus à lui pour être devant lui comme un mur pour la maison d'Israël. C'est donc à plus forte raison le devoir d'un prêtre de Jésus-Christ de lier les mains à Dieu irrité contre son peuple, et d'empêcher qu'il l'accable de ses fléaux. C'est à lui de venir, à l'imitation de Moïse et d'Aaron, se prosterner devant notre propitiatoire, qui est Jésus dans sa divine Eucharistie, pour implorer humblement sa divine miséricorde pour soi-même et pour le pauvre peuple. C'est à lui à pleurer entre le vestibule du temple et l'autel, comme firent autrefois les prêtres d'Israël, et à dire comme eux d'une confiance plus parfaite que la leur; *Pardonnez, Seigneur, pardonnez à votre peuple, et ne permettez pas que ceux qui sont à vous tombent dans l'opprobre et sous la domination de nos ennemis.* (*Joel.* II, 17.) C'est à lui à crier souvent en la présence de Dieu, avec tout le clergé, soit en public ou en particulier : *Seigneur, ne vous souvenez plus de nos iniquités passées, que vos miséricordes nous préviennent promptement, car nous sommes devenus extrêmement pauvres en toute manière; assistez-nous, ô Dieu! qui êtes notre Sauveur; délivrez-nous, Seigneur, pour la gloire de votre nom, pardonnez-nous nos péchés pour l'amour de ce nom adorable.* (*Psal.* LXXVIII, 8 seq.)

Enfin, Aaron prenant en main l'encensoir, y mettant du feu de l'autel, et sur ce feu de l'encens, courant avec ce thimiame au milieu du peuple que Dieu faisait périr dans les flammes, se tenant quelque temps entre les vivants et les morts, et faisant cesser par sa prière ce terrible supplice; Aaron, dis-je,

(1494) *Domine, non secundum peccata nostra*, etc. (Eccl. *pro remiss. peccat.*)

(1495) *Converte nos, Deus salutaris noster, et averte iram tuam a nobis.* (*Psal.* LXXXIV, 5.)

(1496) *Deficiet in dolore vita mea, et anni mei in gemitibus.* (*Psal.* XXX, 11.)

faisant cesser l'ire de Dieu, est la figure de ce que fait tout bon prêtre pour arrêter les châtiments dont la justice de Dieu nous menace, ou dont sa main commence à nous frapper, et pour attirer sur nous sa clémence et sa miséricorde. Le bon prêtre fait de son cœur un encensoir; il le remplit du feu sacré de la charité, il met dans ce feu divin l'encens de sa prière, qui, par plusieurs saintes et ferventes actions, monte au ciel en odeur de suavité. Ou plutôt c'est Jésus-Christ, notre adorable victime, qui est l'encensoir d'or plein du feu de son amour indicible, et exhalant le très-doux parfum de toutes les vertus qu'il a pratiquées si excellemment en sa vie et à sa mort. C'est ce divin thimiame que le prêtre prend en main, et qu'il offre à Dieu pour dissiper, par sa très-bonne et très-suave odeur, la puanteur de nos crimes, et en obtenir le pardon pour les vivants et les morts par cette offrande qui embaume divinement le ciel et la terre.

Troisièmement, la pénitence sacerdotale inspire encore au bon prêtre une ardente affection à demander à Dieu le don de la pénitence pour les pécheurs qui sont encore dans la mort. Quand on dit que notre bonne mère, la sainte Eglise, gémit et prie sans cesse pour procurer la conversion de ses enfants éloignés de Dieu, on entend qu'elle gémit et qu'elle prie principalement par l'organe des prêtres. C'est par leur cœur et par leur bouche qu'elle crie à Dieu : Accordez-nous, Seigneur, la grâce de nous amener tous à une véritable pénitence. Dieu de bonté infinie, par la même charité qui vous porte à nous donner un temps favorable pour nous convertir, et à nous attendre avec une patience admirable, par cette même charité, donnez-nous un cœur pénitent, donnez-nous cette conversion que vous nous ordonnez, et qui doit être l'ouvrage de votre miséricorde. En l'honneur de ce que Jésus a pleuré sur la misère des pécheurs et sur la perte des âmes, le prêtre doit s'affliger sans cesse et pleurer le malheur de tant d'âmes qui se précipitent dans l'enfer; et il ne peut manquer à ce devoir de charité sans une dureté très-condamnable. Et en l'honneur de ce que le Fils de Dieu a voulu être immolé et répandre tout son sang pour ces âmes pécheresses, le prêtre doit faire deux choses : premièrement, se prévaloir en faveur des pécheurs de ce sang adorable, qui est tous les jours entre ses mains, et joindre la voix de sa très-instante prière à la voix de ce divin sang qui crie hautement pour leur obtenir miséricorde. En second lieu, le prêtre animé de l'esprit de Notre-Seigneur doit à son exemple ne rien épargner de ce qu'il a, ni de ce qu'il est, mais tout sanctifier très-volontiers pour le salut des âmes.

—

CHAPITRE II.

De l'obligation particulière des prêtres d'être reconnaissants des bienfaits de Dieu, puisqu'ils lui offrent son sacrifice de l'Eucharistie.

La suite de notre matière demande que vous expliquiez à présent ce qu'exige du prêtre notre divin sacrifice, en tant qu'il est un sacrifice d'action de grâces.

Il est certain que notre sacrifice eucharistique ou d'action de grâces impose au prêtre une nouvelle et très-particulière obligation à la reconnaissance des bienfaits de Dieu, et lui doit inspirer un zèle ardent pour lui rendre et lui faire rendre de dignes actions de grâces. Pour l'intelligence et la preuve de cette obligation, nous formerons les questions suivantes :

Remercier Dieu de ses bienfaits est-ce un devoir indispensable?

Oui, c'est un devoir que Dieu demande de nous avec une exactitude très-remarquable. Nous voyons dans l'Ancien Testament qu'il voulait que tous les bienfaits dont il favorisait son peuple ou quelques personnes particulières fussent reconnus fidèlement, et que pour cela on chantât des cantiques, on célébrât des fêtes, on offrît des sacrifices, et qu'on obéît à ces saintes lois d'un cœur plein de reconnaissance. Dans le Nouveau Testament, nous voyons aussi que l'Apôtre ne recommande rien tant aux fidèles que l'action de grâces continuelle. Il veut que les Philippiens (cap. IV), par exemple, accompagnent d'actions de grâces les demandes et les supplications qu'ils font à Dieu ; que les Ephésiens (cap. III) remercient toujours Dieu pour toutes choses ; que les Thessaloniciens (*I Thess.* V, 18) remercient aussi Dieu en toutes choses, parce que c'est là ce que Dieu veut de tous en Jésus-Christ. Jésus-Christ même, pour nous engager puissamment à être reconnaissants envers Dieu notre Père céleste, non-seulement l'a remercié souvent à la vue de plusieurs personnes pour nous en donner l'exemple et nous en mériter la grâce, mais encore nous a donné le moyen de nous acquitter dignement de ce devoir, en instituant son divin sacrifice pour y être lui-même notre hostie pacifique aussi bien que notre holocauste et notre victime pour le péché, c'est-à-dire, pour être offert continuellement dans son Eglise à Dieu son Père en action de grâces pour ses bienfaits continuels. « Ce mystère s'appelle Eucharistie (1497), » dit saint Jean Chrysostome, « parce qu'il nous remet sans cesse dans la mémoire grand nombre de bienfaits qui nous montrent la charité de Dieu envers nous, et nous portent à nous acquitter perpétuellement des remercîments qui lui sont dus. » Et, après lui, saint Augustin parle ainsi : « Ce sacrifice a été institué expressément afin que nous eussions le vrai moyen de rendre à Dieu de dignes actions de grâces, pour les bienfaits sans nombre dont nous lui sommes redevables, et prin-

(1497) Eucharistia nominatur. Est enim beneficiorum recordatio plurimorum, etc. (S. JOANN. CHRYSOST., hom. 16, *in Matth.*)

cipalement du bienfait de la rédemption (1498). » Il est donc indubitable que Dieu veut de nous de continuels et de dignes remerciements, et que nous les lui rendions par Jésus-Christ, à l'exemple de saint Paul, comme c'est par Jésus-Christ qu'il nous départ toutes sortes de grâces.

Pourquoi Dieu demande-t-il de nous si expressément et si instamment ce devoir de l'action de grâces (1499) ?

Si c'est un devoir que la droite raison impose à tous les hommes d'être reconnaissants envers ceux desquels ils ont reçu quelque bienfait (1500), comme tout le monde en convient, à combien plus forte raison devons-nous être reconnaissants envers Dieu qui est notre grand et incomparable bienfaiteur? Et notez que c'est sans exagération et dans la pure vérité que Dieu, notre Père céleste, nous est un bienfaiteur incomparable, c'est-à-dire, qu'il l'est si excellemment, que tous les autres bienfaiteurs n'en méritent plus le nom si on les compare à celui-ci, qui est le premier bienfaiteur, le bienfaiteur universel, continuel et infini en magnificence, en éloignement de tout intérêt, et en générosité. Expliquons un moment toutes ces excellentes différences qui distinguent si glorieusement Dieu bienfaiteur d'avec tous les autres à qui l'on en donne la qualité.

Dieu est notre premier bienfaiteur, puisque de toute éternité il a voulu nous faire tous les biens qu'il nous fait sans cesse, et qu'ainsi il nous a fait dès lors le plus précieux de ses dons, qui est son cœur et son amour.

Dieu est notre bienfaiteur universel; car tous tant que nous sommes de Chrétiens dans l'Eglise, et de créatures dans le monde, nous lui devons absolument tout. De sorte que tous les autres bienfaiteurs sont des bienfaits de celui-ci, et que les actions de grâces que nous lui rendons, et notre obéissance à ses saintes lois, sont encore des biens qu'il nous fait.

Il est notre bienfaiteur continuel; car, conserver en nous ses dons, c'est nous les départir de nouveau dans tous les moments.

Il est notre bienfaiteur divinement magnifique, parce que, non content de nous avoir donné notre être et toutes les créatures de ce vaste univers, qu'il a toutes produites pour nous, il en est venu jusqu'à ce point de charité envers nous, que de nous donner son Fils unique pour nous acquérir par sa mort la vie éternelle, et de joindre à ce présent inestimable le don également précieux de son Saint-Esprit, qu'il a envoyé de son cœur dans les nôtres, pour nous communiquer un amour réciproque et la véritable sainteté. Il n'y a que votre bonté, mon Dieu, il n'y a que votre richesse, il n'y a que votre cœur qui soit capable de ces ineffables profusions.

Dieu, notre bienfaiteur ainsi magnifique, est encore, en nous comblant de ses biens, un bienfaiteur infiniment éloigné de tout intérêt. Tous les autres bienfaiteurs ont intérêt à être libéraux, et leur libéralité leur acquiert toujours quelque perfection ou quelque utilité. Il n'y a que Dieu seul, comme l'a remarqué saint Thomas, qui soit entièrement et parfaitement libéral, parce que, n'ayant nulle indigence, et ne pouvant devenir ni plus riche, ni plus heureux, ni plus parfait, il n'agit jamais pour son utilité, mais pour nous communiquer sa bonté par le pur mouvement de sa bonté même.

Enfin, en adorant et admirant la pureté d'amour et cet éloignement parfait de tout intérêt que nous voyons dans notre adorable bienfaiteur, admirons et adorons aussi sa générosité vraiment divine, par laquelle il nous a fait tous ses plus magnifiques présents, lorsque nous étions ses ennemis, et que nous ne méritions que des malédictions et des supplices. Concluons de toutes ces vérités que Dieu, notre Père céleste, est un bienfaiteur infiniment obligeant, et que saint Chrysostome avait bien raison de dire que, quand nous mourrions tous les jours pour dignement remercier sa charité si merveilleuse en ses libéralités envers nous, nous n'acquitterions pas la moindre partie de ce devoir.

Notre fidélité à remercier Dieu nous est-elle bien avantageuse ?

Elle nous fait de très-grands biens.

Premièrement, elle nous préserve du vice infâme et très-pernicieux de l'ingratitude envers Dieu : je l'appelle un vice infâme, parce que, s'il y a de la honte parmi les hommes d'être ingrat envers ceux de qui l'on a reçu du bien, être ingrat envers Dieu notre bienfaiteur incomparable, à qui nous devons tout, c'est le sujet d'une confusion extrême et éternelle; je l'appelle un vice très-pernicieux, parce que rien ne déplaît à Dieu à l'égal de l'ingratitude (1501), principalement dans les enfants de sa grâce et dans les hommes qu'il a convertis à lui, comme dit saint Bernard. L'ingratitude, selon ce même Père, ferme à la grâce de Dieu l'entrée dans une âme (1502); elle ravage et détruit tout dans nos âmes; elle est l'ennemie mortelle de la grâce et du salut, l'anéantissement des mérites, la dissipation des vertus et la perte des bienfaits. Elle est un vent brûlant qui

(1498) Sacrificium istud ad hoc institutum est, ut habeamus quo dignas Deo gratias perpetuo rependamus pro innumeris beneficiis, sed redemptionis præcipue. (S. Aug., epist. 120, cap. 19.)

(1499) *Gratias ago Deo meo per Jesum Christum.* (*Rom.* I, 8.)

(1500) Dicit per Jesum Christum. Eodem enim ordine debet gratiarum actio in Deum recurrere, quo gratiæ a Deo in nos deveniunt, quod quidem est per Jesum Christum. (S. Thom., *in hunc loc.*)

(1501) Nihil ita displicet Deo, præsertim in filiis gratiæ, in hominibus conversionis, quemadmodum ingratitudo. (S. Bern., *Sententiis.*)

(1502) Peremptoria res est ingratitudo, hostis gratiæ, inimica salutis, exinanitio meritorum, virtutum dispersio, beneficiorum perditio. (*Ibid.*)

dessèche la fontaine de la piété (1503), la rosée de la miséricorde, les ruisseaux de la grâce. Voilà comment saint Bernard exprime les ravages funestes de l'ingratitude. Et il le fait conformément aux sentiments des autres saints Pères, particulièrement de saint Augustin et de saint Ambroise. Saint Augustin dit à Dieu dans l'un de ses *Soliloques :* « Je rappellerai en ma mémoire, Seigneur, tous les biens que vous m'avez faits dans ma jeunesse et en toute ma vie. Car je sais que l'ingratitude vous déplaît beaucoup, et qu'elle est dans une âme la racine de tous ses maux. » (S. AUG., *Soliloq.*, cap. 8.) Saint Ambroise (lib. VI *Hexam.*, cap. 4) dit que rien n'est plus injuste que les personnes ingrates, et qu'elles doivent avoir honte de leur ingratitude, voyant que les chiens même en évitent le blâme, ces animaux étant si reconnaissants, fidèles et affectionnés envers ceux qui leur donnent un peu de pain. Si ce raisonnement nous convainc que l'ingratitude a quelque chose de honteux à l'égard de quelque bienfaiteur que ce soit, quel blâme et quel reproche ne mérite pas un Chrétien qui est ingrat envers Dieu, ayant reçu de sa bonté et recevant à tout moment tant de si grands bienfaits? La fidélité donc à bien remercier Dieu nous est très-avantageuse, en ce qu'elle nous guérit ou préserve du grand mal de l'ingratitude.

Un second avantage que nous y trouvons est qu'elle nous attire assurément de nouveaux bienfaits de la libéralité de Dieu. C'est la doctrine de saint Bernard qu'être reconnaissant des bienfaits reçus de la main de Dieu, c'est mettre son âme en état d'en recevoir de plus grands. Et saint Thomas, sur ces paroles de l'Apôtre : ***Premièrement, je rends grâces à mon Dieu***, dit qu'il est nécessaire que nos actions de grâces précèdent toujours les demandes que nous faisons à Dieu; et que, comme les fleuves sortis de la mer y retournent pour en sortir de nouveau (1504), ainsi qu'il est écrit dans l'Ecclésiaste, il faut que les bienfaits qui nous viennent de la bonté de Dieu retournent à cette source adorable par nos actions de grâces, afin qu'ils en reviennent à nous toujours avec une nouvelle abondance. Et ce saint docteur infère de là que la continuation du secours de Dieu nous étant toujours nécessaire, nous ne devons jamais omettre l'action de grâces, mais en fortifier toutes nos prières.

Un troisième avantage est que l'action de grâces, aussi bien que la louange, est une pratique du culte de Dieu, qui est très-agréable à sa divine majesté. Saint Augustin nous le persuade efficacement quand il écrit ces remarquables paroles : « Le culte de Dieu consiste principalement en ce que notre âme ne lui soit pas ingrate, comme il paraît dans l'avertissement qu'on nous donne, dans le très-véritable et unique sacrifice, de rendre grâces au Seigneur notre Dieu. »

Un quatrième avantage est qu'en remerciant et louant Dieu, si nous le faisons de tout notre cœur, nous imitons l'exercice continuel des saints du ciel, où Isaïe nous dit que tout retentit des actions de grâces et de louanges, dont les bienheureux glorifient le Père céleste. Et nous devons nous estimer heureux de faire par avance, dans cette sainte occupation, ce que nous ferons éternellement dans le paradis.

Expliquez-nous la pratique de l'action de grâces envers Dieu.

Pour en avoir une suffisante connaissance, il faut savoir de quoi, pour qui et comment nous devons remercier Dieu.

De quoi devons-nous remercier Dieu?

Saint Bernard dit très-bien que nul des dons de Dieu, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits (1505), ne doit être frustré de l'action de grâces qui lui est due. Et les livres de piété nous apprennent :

Premièrement, que nous devons tous remercier Dieu des biens qu'il a faits et qu'il fait continuellement à tous les hommes, et qui sont compris dans les bienfaits de la création et de la rédemption. La création contient autant de bienfaits qu'il y a de parties dans notre être, et de créatures dans l'univers. Et la rédemption en comprend autant qu'on reçoit de divers effets de la grâce divine partout où s'étend la chaleur du Soleil de justice. La considération de ces deux grands bienfaits, communs à tout le genre humain, porte les bons Chrétiens à remercier fréquemment et d'un grand amour l'adorable auteur de la nature et de la grâce.

Secondement, les maîtres de la doctrine chrétienne nous prescrivent de remercier Dieu des très-grands bienfaits de sa miséricorde qui nous sont communs avec tous les vrais enfants de l'Eglise, savoir : la vocation au christianisme, le don de la foi, le baptême, les autres sacrements, le divin sacrifice, et les saintes instructions de la vraie parole de Dieu. O notre créateur et notre Père céleste! que nous sommes et que nous serons éternellement obligés à votre charité envers nous, de nous avoir mis dans le lieu des divins pâturages, qui est votre Eglise, et au nombre des enfants de lumière par une grâce précieuse que vous ne faites pas encore à toutes les nations.

Troisièmement, la morale chrétienne et l'exemple des saints nous apprennent aussi que chacun de nous doit remercier fidèlement la bonté divine des bienfaits qu'il en a reçus, et qu'il en reçoit tous les jours en son particulier, selon la nature et selon la grâce. Autant de défauts naturels, soit de corps ou d'esprit, qu'il n'a pas, et autant de péchés qu'il ne commet pas, lui sont autant

(1503) Ingratitudo ventus urens, siccans sibi fontem pietatis, rorem misericordiæ, fluenta gratiæ. (*Ibid.*)

(1504) Ad locum unde exeunt flumina revertuntur, quia ad principium, unde proveniunt, beneficia revertuntur, scilicet per gratiarum actiones, ut iterum fluant, scilicet per iteratam beneficiorum exhibitionem. (S. THOM., *in Epist. ad Rom.* cap. I.)

(1505) Disce ad singula dona gratias agere, ut nulla Dei dona debita gratiarum actione frustrentur, non grandia, non mediocria, non pusilla. (S. BERN., serm. 52 *in Cant.*)

de preuves que Dieu prend soin de lui comme de sa créature et de son enfant. Nous venons de voir comme saint Augustin s'excitait à l'amour de Dieu, en racontant devant lui les bienfaits particuliers qu'il avait reçus de sa bonté. Et de tous les exemples les plus capables de nous porter à la reconnaissance des bienfaits de Dieu, celui du saint roi David me paraît le plus remarquable, à la réserve de ceux de Jésus et de Marie auxquels rien ne se peut comparer. On ne peut lire, sans en être touché, la tendre reconnaissance que le cœur de ce saint roi fait paraître dans tous ses psaumes, des biens qu'il avait reçus en particulier de la bonté divine. Il y a de la dévotion à lui entendre dire : *A jamais je chanterai les miséricordes du Seigneur.* (*Psal.* LXXXVIII, 2.) *Mon âme, bénis le Seigneur, et que tout mon intérieur loue son saint nom; mon âme, bénis le Seigneur, et n'oublie jamais les grâces qu'il t'a faites. C'est lui qui pardonne tous tes péchés, c'est lui qui guérit toutes tes infirmités, c'est lui qui tire ta vie de la mort, c'est lui qui te couronne par la multitude de ses miséricordes, c'est lui qui comble tes désirs par l'abondance de ses biens, et qui te renouvelle et rajeunit comme l'aigle.* (*Psal.* CII, 1-5.) Voilà ce que dit David d'un cœur plein de reconnaissance envers la bonté divine. L'Eglise emprunte souvent ces saintes paroles pour exprimer sa reconnaissance de ce qu'elle doit à Dieu. Et plusieurs personnes de piété se plaisent fort à les prononcer souvent avec religion et amour; il y en a qui les récitent bien à propos et bien utilement après leur confession. Goûtons aussi et embrassons les sentiments de ce fidèle Prophète.

Pour qui devons-nous remercier Dieu?

La sainte charité veut que nous ne remercions pas Dieu seulement pour nous, mais que nous le remerciions encore pour Dieu même, pour tous les membres de l'Eglise, et pour toutes les créatures. Cette réponse demande quelque explication.

Nous rendons grâces à Dieu pour Dieu même (1506), lorsque nous le remercions de la gloire qu'il s'est procurée par les ouvrages de ses mains, et lors aussi que, dans toutes les actions de grâces que nous lui rendons, notre principale intention est de le glorifier comme le principe de tous nos biens. Et c'est à quoi ne manquent jamais les vrais amis et les vrais enfants de Dieu.

Nous remercions Dieu pour tous les membres de l'Eglise, comme l'exige la charité qui nous tient unis à eux tous, lorsqu'étant aussi sensibles aux biens qu'il leur fait à tous ou à chacun d'eux, que nous le serions si nous les recevions nous-mêmes, nous en remercions la libéralité divine d'aussi bon cœur que nous le ferions pour nous-mêmes.

Il y a bien plus. Quand nous parlons de tous les membres de l'Eglise, nous parlons de ceux qui triomphent dans la gloire, aussi-bien que de ceux qui combattent sur la terre. Ainsi Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa très-sainte Mère et tous les autres saints, et toutes les saintes du ciel sont ceux pour qui nous devons remercier Dieu. L'union de charité qu'il y a entre l'Eglise du ciel et celle de la terre, qui ne sont dans la vérité qu'une même Eglise, fait que nous prenons part à la félicité et à la gloire des bienheureux, nous en réjouissant et en bénissant Dieu pour eux, comme de leur côté ils prennent part à nos misères, et sollicitent pour nous la divine miséricorde.

Les saints désirent-ils que nous rendions grâces pour eux?

Il n'en faut pas douter. Chacun d'eux est tellement pénétré des miséricordes de Dieu sur lui, qu'il voudrait avoir une infinité de cœurs et de langues qui l'aidassent à dire et redire sans cesse : *Misericordias Domini in æternum cantabo.* (*Psal.* LXXXVIII, 2.) Ce doit être là un des principaux points de notre dévotion envers un saint ou une sainte que nous voulons honorer, et nous rendre favorable auprès de Dieu. Et en effet, la Messe que nous appelons la Messe d'un tel saint, est une Messe qu'on offre à Dieu pour le remercier, par Jésus-Christ, de toutes les grâces qu'il a faites à ce saint-là, et à l'Eglise par son ministère (1507).

Jésus-Christ Notre-Seigneur veut-il qu'on remercie pour lui Dieu, son Père?

Il le veut assurément. Tous les devoirs de religion qu'il rend par lui-même à Dieu, son Père, il les rend aussi par ses membres vivants qui sont tous associés à sa religion, et dans lesquels il la dilate par toute la terre, et la perpétue par tous les siècles. Comme donc l'action de grâces est un des principaux et des plus indispensables devoirs de la religion, il est très-certain que le Fils de Dieu s'en est acquitté très-parfaitement pendant sa vie mortelle; qu'il s'en acquitte continuellement dans le très-saint Sacrement pour lui et pour nous, et qu'il s'en acquittera éternellement dans le ciel. Comprenons donc que ce nous est un très-grand bonheur d'être associés aux actions de grâces de Jésus-Christ, et souvenons-nous que notre obligation de remercier Dieu pour tous les membres de l'Eglise, regarde très-particulièrement le chef, qui est infiniment plus considérable que tous les autres. Souvenons-nous aussi qu'étant obligés d'aimer le Fils de Dieu plus que nous mêmes, puisqu'il faut renoncer à nous-mêmes pour l'aimer comme il faut, nous devons par conséquent regarder les bienfaits ineffables qu'il a reçus de Dieu, son Père, dans son humanité sainte, comme le principal sujet de notre reconnaissance envers Dieu, et en remercier Dieu en effet plus affectueusement que pour nos propres bienfaits. Nous avons vu de nos jours un exemple assez remarquable de cette sainte pratique en la personne d'un prêtre vraiment fervent et solidement dévot, qui offrit à Dieu le divin sacrifice, une année entière, en action de grâces de ce que doit

(1506) Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam. (Cant. *Gloria in excelsis.*)

(1507) Deo de illorum victoriis gratias agens. (*Trid.*, sess. 22, cap. 3.)

et devra éternellement à sa bonté infinie la très-sainte humanité de Jésus. Et, comme après Jésus, Marie sa très-sainte Mère était le principal objet de la piété extraordinaire de ce vrai prêtre, il crut ne lui pouvoir mieux plaire qu'en célébrant la sainte Messe, aussi toute une année, dans l'intention expresse de remercier la bonté de Dieu des grâces si merveilleuses et si singulières dont il l'a favorisée.

Est-ce un devoir de remercier Dieu pour toutes les créatures?

Oui, c'est un devoir particulièrement des prêtres, de remercier Dieu avec zèle, pour toutes les sortes de biens qu'il a faits aux créatures incapables de le remercier, comme sont les bêtes et les créatures inanimées, et même aux démons et aux autres damnés, qui ne voudront jamais rendre cet honneur à leur créateur. Remercions la bonté de Dieu pour toutes ces créatures, afin que les divers dons que Dieu leur a faits ne soient pas frustrés des actions de grâces qui leur sont dues.

Comment se pratique l'action de grâces envers Dieu?

Si nous sommes affectionnés à cet aimable devoir autant que nous le devons être après ce qu'on vient de dire, l'amour, qui est ingénieux, nous apprendra à nous en bien acquitter.

Si nous voulons cependant nous en instruire plus expressément, remarquons que les vrais enfants de Dieu remercient ce Père céleste par des paroles cordiales, par des services fidèles et fervents, par des oblations et par le sacrifice.

Dieu veut-il être remercié en toutes ces manières?

Il est certain qu'il le veut.

Premièrement, il se plaît à être remercié par des paroles cordiales, puisque c'est lui qui a inspiré à ses serviteurs et à ses servantes ces excellents cantiques que nous voyons dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, et qui a voulu que les paroles qui les composent fussent tous les jours dans nos bouches et dans nos cœurs, pour reconnaître et célébrer sans cesse les magnifiques et continuels bienfaits qu'il répand sur nous à tout moment.

Secondement, il veut que nous reconnaissions ses bienfaits par une fidèle et fervente obéissance à ses saintes lois, et par un grand soin de lui plaire et de le glorifier dans toute notre conduite. Nous voyons que, quand il donna sa loi à son peuple, il lui allégua les obligations si signalées qu'il avait à sa bonté, pour le porter à lui obéir d'un cœur plein de reconnaissance. Nous voyons aussi dans les saintes âmes, que la considération des bienfaits particuliers dont elles se voient redevables à la bonté de Dieu, est ce qui les rend ferventes dans son service. C'était ce qui causait dans l'admirable sainte Thérèse des impétuosités de se mettre en pièces pour Dieu, ainsi qu'elle le rapporte elle-même, et ce qui lui faisait dire souvent : « Hé, mon Dieu! tant recevoir et si peu rendre. » Sa reconnaissance envers Dieu n'eût pas été satisfaite, quand elle lui aurait rendu autant de services que tous les saints ensemble lui pourraient rendre. Aussi on la considère comme la patrone des âmes généreuses et reconnaissantes.

Troisièmement, Dieu avait ordonné aux Israélites que pas un d'eux ne parût devant lui les mains vides, c'est-à-dire ne vînt point au temple sans y offrir à Dieu quelque petite partie de ses biens, pour reconnaître qu'il tenait tout de lui. Dans l'Eglise de Jésus-Christ, quoique telles oblations ne soient pas commandées aux fidèles, mais laissées à leur dévotion, c'est pourtant par un usage très-ancien, qu'à la Messe de paroisse on offre quelque chose à Dieu, pour l'honorer comme l'auteur de tout bien, et pour contribuer à la décoration du temple et à l'entretien des ministres de l'autel. En quoi il y a de la reconnaissance envers Dieu, de la religion et de la charité.

En quatrième lieu, le plus excellent moyen de remercier Dieu, et même le seul moyen de le remercier dignement, c'est de lui offrir le très-auguste sacrifice institué pour cela. Saint Paul veut qu'à son exemple nous rendions grâces à Dieu de ses bienfaits par Jésus-Christ. Et saint Thomas, considérant ce précepte de l'Apôtre, remarque qu'il est très-convenable que, comme c'est par Jésus-Christ que Dieu nous fait continuellement tant de sortes de biens, nous les fassions retourner à Dieu par la même voie, en le remerciant sans cesse par Jésus-Christ. Or, nous remercions Dieu par Jésus-Christ, premièrement, toutes les fois que nous nous unissons à l'action de grâces continuelle qu'il rend si parfaitement à Dieu son Père, ne doutant point qu'il ne la rende pour nous tous qui composons son Eglise, puisqu'il est notre chef et notre pontife, et que l'une et l'autre de ces qualités l'obligent à cela. A quoi il faut ajouter que Dieu son Père ne nous aimant, et ne nous faisant tant de grâces qu'en considération de ce Fils bien-aimé à qui nous sommes incorporés, Jésus regarde les biens que Dieu son Père nous fait comme étant faits à lui-même, et comme des biens qu'il reçoit en nous : *Accepit dona hominibus :* ce qui exige encore de lui des remerciements perpétuels pour lui et pour nous. Unissons-nous donc très-souvent à cette admirable et toute divine action de grâces de laquelle est rempli l'intérieur du Fils de Dieu, et nous y trouverons le grand supplément de ce qui manque à notre reconnaissance des bienfaits divins.

Secondement, nous remercions Dieu par Jésus-Christ, en lui offrant avec Jésus-Christ Jésus-Christ même, en action de grâces de tout ce que nous devons à sa bonté infinie. Or il faut bien considérer que ce que nous offrons ici à Dieu, est infiniment plus excellent que tout ce qu'on lui a jamais offert. Par son ordre autrefois on offrait à sa divine majesté des fruits de la terre ; et nous offrons ici le fruit du sein virginal de Marie, ce fruit sublime prophétisé par Isaïe.

On offrait à Dieu divers animaux en sacrifice, et voici sur notre autel l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde. On lui offrait les premiers-nés des familles, et ici nous lui offrons ce même Fils unique qu'il nous a donné pour nous sauver par son excessive charité envers nous. Et lui offrir ce Fils de sa dilection, c'est lui offrir sa gloire, c'est lui offrir ses délices, c'est lui offrir un présent qui vaut autant, nous l'osons dire, que tous les biens que nous avons jamais reçus de la libéralité divine.

Concluons donc que nous devons remercier Dieu fidèlement et avec amour de tous ses bienfaits, de quelque nature qu'ils soient, et le plus continuellement qu'il nous sera possible; que nous le remercierons en toutes les manières que nous venons de voir; que nous le remercierons par Jésus-Christ en tout temps, et surtout que nous lui rendrons ce devoir par le très-saint sacrifice de la Messe. C'est aux prêtres à bien remarquer ici que cette conclusion est très-particulièrement pour eux, et qu'un prêtre ingrat des bienfaits de Dieu est incapable de lui bien offrir le sacrifice eucharistique.

CHAPITRE III.

De la disposition avec laquelle le prêtre doit demander à Dieu toutes sortes de grâces par son divin sacrifice.

La suite de notre matière exige encore que vous nous expliquiez quelle doit être la disposition du prêtre pour offrir comme il faut son divin sacrifice, en le considérant comme impétratoire, c'est-à-dire divinement efficace pour impétrer de Dieu toutes sortes de secours. Proposons là-dessus quelques questions. Premièrement, est-ce une vérité indubitable que la sainte Messe est un grand moyen d'obtenir de Dieu ce que nous lui demandons?

Oui, c'est la foi de l'Eglise que cet adorable sacrifice est notre hostie pacifique, c'est-à-dire l'hostie que nous offrons à Dieu pour le remercier des bienfaits reçus, et pour en obtenir de nouveaux. C'est pour cela que, dans la célébration de la sainte Messe, le prêtre ne dit pas seulement à haute voix : Rendons grâces au Seigneur notre Dieu; mais il fait encore entendre cette parole : *Oremus*, prions, pour avertir les fidèles que l'heure de l'encens, c'est-à-dire l'heure où l'on offre à Dieu cette victime, qu'il reçoit toujours en odeur de suavité, c'est l'heure favorable pour faire à Dieu nos demandes. Et parce que plusieurs du peuple ne savent pas bien ce qu'il faut demander à Dieu, le prêtre, pour suppléer à cela, récite au nom de tous l'Oraison dominicale, qui contient assurément tout ce que Dieu veut que nous lui demandions.

La prière qu'on fait à Dieu en lui offrant son divin sacrifice, est-elle plus considérable que les autres prières?

Elle est indubitablement la plus excellente de toutes les prières pour trois raisons. Premièrement, parce qu'elle honore Dieu incomparablement plus que toutes les autres. Secondement, parce qu'elle cause en nous un grand feu de l'amour divin. Et en troisième lieu, parce qu'elle nous inspire une extrême confiance.

Expliquez-nous un peu tout cela. Comment la prière qui se fait par le sacrifice, honore-t-elle Dieu plus que toutes les autres?

Nous savons, il y a longtemps, que nous devons aimer la prière, à cause particulièrement du souverain honneur qu'elle rend à Dieu, en reconnaissant notre dépendance totale de cet Etre souverain et indépendant, en avouant notre extrême indigence devant sa plénitude de tout bien, et que nous devons tous mendier à la porte de ce grand riche, et en recourant à lui comme au principe et à la source de tous nos biens. C'est ainsi que, par toute vraie prière, nous déférons à Dieu un honneur qui ne peut être rendu qu'à lui seul. Mais lorsque, sur notre autel et entre nos mains, Jésus notre prêtre et notre victime prie Dieu son Père, comme il fait très-assurément, cette prière rend un honneur infini à la divine majesté. Voilà votre propre Fils, ô mon Dieu! devenu mendiant à votre porte; le voilà qui fait profession de dépendre de vous pour honorer votre indépendance; le voilà qui brûle d'un zèle insatiable de vous honorer par l'humilité de sa prière. Il faut considérer que l'honneur est grand, à proportion de la personne qui le rend. Quand donc nous prions en nos propres personnes, de quelque manière que nous nous abaissions devant Dieu, il en est peu honoré. Mais, par la prière de Jésus-Christ, laquelle nous offrons à la divine majesté, et à laquelle nous nous unissons dans le sacrifice, Dieu est honoré très-dignement. Et par cette raison entre autres, c'est là que nous faisons notre plus excellente prière.

Comment la prière qui se fait en offrant le saint sacrifice augmente-t-elle en nous l'amour divin?

Dieu veut que nous prions sans cesse, non-seulement pour son honneur, mais aussi pour le très-grand bien qui nous en revient, qui est de nous unir à lui par amour tous les jours plus étroitement. Saint Jean Chrysostome, si éclairé sur cette matière, enseigne que la prière n'est pas un petit lien de dilection pour nous attacher à Dieu, puisqu'elle nous accoutume à converser avec ce Père céleste infiniment aimable. Et en effet, c'est par ce saint exercice que nous entrons en société avec Dieu le Père et avec Jésus-Christ son Fils, comme le désirait saint Jean. Or, si toute vraie prière produit en nous un surcroît d'union amoureuse avec Dieu, celle qui se fait par le divin sacrifice, nous fait ce saint et heureux effet incomparablement mieux qu'aucune autre. Car, premièrement, il se fait ici un divin commerce entre Dieu et nous par Jésus-Christ son Fils, en ce que nous lui donnons ce Fils de sa dilection par l'oblation du sacrifice, et il nous donne ce même adorable Fils par la communion au même sacrifice. Comme donc Dieu ne nous admet à une telle société avec

sa majesté divine que par sa charité excessive envers nous, il est de notre devoir de n'y entrer, comme nous faisons priant à l'autel, que par un amour réciproque, à moins que d'être des monstres de stupidité et d'ingratitude. Par amour, mon Dieu, vous nous avez mis Jésus entre les mains, par amour nous vous l'offrons dans le sacrifice pour obtenir de vous la grâce de vous servir, et par amour vous nous le rendez, nous en repaissant divinement. Vivrons-nous avec vous tous les jours dans un commerce si divin que produit l'amour, sans en ressentir aussi tous les jours de plus ardentes et de plus pures flammes?

Secondement, Jésus se donnant à nous comme notre victime, afin qu'en l'offrant et l'immolant nous obtenions de la bonté divine très-efficacement toutes sortes de grâces, nous témoigne en cela un amour dont il faut admirer la longueur, la largeur, la sublimité et la profondeur ici aussi bien que sur la croix. Qu'elle est longue, cette dilection de Jésus hostie! puisque depuis tant de siècles rien n'a pu altérer sa constance, et qu'elle doit durer jusqu'à la fin du monde. Qu'elle est étendue! puisqu'elle embrasse les hommes de tous les lieux de la terre. Qu'elle est sublime! puisqu'elle tend à nous attirer vers le sein de son Père pour y être avec lui éternellement consommés en Dieu. Enfin, qu'elle est profonde abaissant le Fils de Dieu jusqu'à de tels anéantissements? Jésus donc se mettant dans nos mains avec tant de bonté et par un amour si merveilleux, le moyen de prier par son sacrifice sans que cette prière soit tout embrasée du feu de ce divin amour.

Comment la prière qui se fait par le sacrifice nous imprime-t-elle une extrême confiance ?

Notre prière trouve dans le divin sacrifice de très-grands et très-particuliers sujets de confiance.

Premièrement, avoir Jésus entre nos mains, comme nous venons de considérer, c'est y avoir la preuve indubitable et la plus étonnante de la charité de Dieu envers nous, et d'une libéralité d'où nous devons tout espérer. Car s'il n'a pas épargné son propre Fils qui lui est infiniment cher, mais nous l'a livré de très-bon cœur pour nous être toutes choses, comment pourrions-nous craindre qu'il nous refusât aucune grâce ?

Secondement, Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a promis expressément que tout ce que nous demanderons à Dieu son Père en son nom, nous sera accordé. A combien plus forte raison Dieu exaucera-t-il les demandes que nous lui faisons, non-seulement en lui alléguant le saint nom de son Fils, mais en lui offrant son Fils même ? Si le nom de Jésus en notre bouche donne de la force à nos prières, Jésus même en nos mains ne rendra-t-il pas nos désirs très-efficaces ?

Troisièmement, le Père céleste, qui écoute favorablement ceux qui le prient par Jésus son Fils, exauce indubitablement plus volontiers ce Fils même de sa dilection, qui le prie en propre personne, comme notre pontife et notre victime dans son divin sacrifice. Où il faut remarquer que prier, comme il fait, en état de victime, c'est prier dans l'état du plus profond abaissement et de la plus parfaite et plus entière soumission. Et par là le Fils de Dieu, qui est de soi souverainement digne d'être exaucé, mérite encore infiniment de l'être. Enfin, nous demandons avec une sainte hardiesse toutes sortes de grâces au Père éternel en lui offrant Jésus, puisque nous pouvons dire avec humilité et vérité que nous lui faisons ici un présent qui surpasse, ou du moins qui égale en valeur tout ce que nous pouvons lui demander. Toutes ces vérités sont ce qui a fait dire à saint François de Sales que la prière jointe au sacrifice de la Messe a une force indicible. Et elles sont aussi ce que nous reproche notre peu de foi et notre faible confiance comme des défauts qui sont injurieux à ce divin sacrifice, et qui en empêchent les effets salutaires, parce qu'ils nous en rendent indignes.

Concluons que toutes nos prières, qui doivent être très-fréquentes, sont fort imparfaites et languissantes si elles ne sont animées d'une cordiale confiance en la bonté de Dieu et aux mérites de Jésus-Christ; et que cette cordiale confiance doit régner en nous dans toute sa vigueur, aussi bien que notre amour et nos désirs, quand nous prions par le très-saint sacrifice. C'est à vous, ô prêtre de Jésus-Christ! que ces paroles s'adressent principalement, et elles vous disent, si votre cœur les écoute, que vous ne célébrez pas bien la sainte Messe, si vous n'êtes pas à l'autel *vir desideriorum* (*Dan.* IX, 23), un homme de désirs comme Daniel.

CHAPITRE IV.

De la charité envers l'Eglise dont le prêtre doit être animé au saint autel.

Selon ce que vous nous dites, il y a quelque temps, le prêtre doit porter au saint autel non-seulement un cordial amour envers Jésus-Christ et une parfaite religion envers Dieu, mais encore une ardente charité envers l'Eglise. Comment cette charité se trouve-t-elle dans le sacrifice d'un bon prêtre ?

Un bon prêtre porte au saint autel tout l'Israël de Dieu, qui est son Eglise, non pas écrit sur sa poitrine pour imiter le grand prêtre de l'ancienne Loi, mais gravé dans le fond de son cœur, à l'imitation de Jésus-Christ, notre divin pontife qui, sur la croix, nous contenait tous dans son cœur par sa charité indicible, en répandant son sang pour moyenner notre réunion avec Dieu son Père, et en mourant pour nous rétablir dans la vraie vie, et qui, sur l'autel, brûle sans cesse du même amour envers nous, par lequel il est là notre Emmanuel, notre propitiatoire, notre victime, notre aliment, notre tout. Un bon prêtre sait qu'il est établi dans tous ses ministères, et particulièrement dans la sacrée fonction du sacrifice, pour les hommes, spécialement pour ceux qui composent l'E-

glise; qu'il parle pour tous à l'autel; que c'est au nom de tous qu'il rend à Dieu par Jésus-Christ les devoirs de la religion; que c'est pour les besoins de tous qu'il implore, par le même Jésus-Christ, la divine miséricorde, et qu'il ne peut s'acquitter de tout cela comme il doit, s'il ne s'acquitte d'un cœur plein de charité envers l'Eglise. Aussi l'Eglise lui prescrit de se tourner plusieurs fois vers le peuple pendant la célébration de la sainte Messe, et lui signifie par cette cérémonie que, dans sa plus grande application à Dieu, il ne doit jamais oublier les fidèles ni leurs besoins, mais se souvenir toujours, que comme il est là pour adorer et louer Dieu de leur part, il y est aussi pour les bénir de la part de Dieu.

Comment un prêtre peut-il acquérir une ardente charité envers l'Eglise?

Premièrement, en priant humblement et instamment le Saint-Esprit d'embraser son cœur de ce divin feu.

Secondement, en considérant souvent ce que nous venons de dire, que fait un bon prêtre à l'autel, et en regardant l'Eglise dans les rapports qu'elle a à Dieu notre Père céleste, à Jésus-Christ, au Saint-Esprit, et à nous.

En la regardant par rapport à Dieu, nous verrons des yeux de la foi qu'elle est la servante de Dieu, la famille de Dieu, la maison de Dieu, le champ et la terre de Dieu. Elle est sa servante, étant composée de personnes toutes consacrées et dévouées au service de sa divine majesté. Elle est sa famille, puisqu'elle est l'assemblée de ses enfants; et elle est son champ qu'il arrose sans cesse par la pluie volontaire de ses saintes grâces, et qu'il a soin de cultiver continuellement par la main des ouvriers qu'il y fait travailler. Et tout cela nous doit porter à aimer l'Eglise en l'honneur de la dilection du Père céleste envers cette chère assemblée de ses bons serviteurs et de ses enfants bien-aimés, envers cette sainte maison où il habitera éternellement en la logeant aussi dans son sein, et envers ce champ sur lequel il se plaît de répandre tant de bénédictions. Oui, nous ne serons pas des hommes selon le cœur de Dieu, si nous n'aimons pas cet objet de ses tendresses, et si cet amour ne fait pas que nous nous tenions heureux d'être dans cette vraie Eglise, de demeurer toujours inséparablement unis à cette société des enfants de Dieu, et de travailler d'un grand zèle, comme instruments du Père céleste, à cultiver ce champ précieux, en procurant qu'il soit toujours plus net, plus beau et plus fertile.

Si nous regardons cette sainte Eglise par rapport au Fils de Dieu, nous verrons en elle trois avantages très-aimables, savoir : premièrement, qu'elle est l'Eglise de Jésus-Christ qu'il a acquise par son sang, l'ayant aimée jusqu'à se livrer à la mort pour elle, afin de se la rendre une épouse digne de sa dilection. Secondement, qu'elle est ce troupeau d'agneaux et de brebis que ce divin pasteur a recommandé si tendrement à saint Pierre, et en sa personne à tous les prêtres. Troisièmement, qu'elle est un corps que Jésus-Christ s'est formé pour en être le chef, et ne faire avec elle qu'un même tout. Ces vérités nous doivent faire raisonner ainsi :

Celui qui aime bien son maître et son ami, aime aussi ce qui lui appartient. Si nous aimons donc Jésus qui est le plus aimable de tous les maîtres et le meilleur de tous les amis incomparablement, notre amour pour lui, nous engage à aimer son Eglise qui lui appartient de si près.

Savoir que Jésus aime son Eglise d'un amour indicible c'en est assez à un prêtre pour l'embraser d'un très-ardent et très-cordial amour pour cette sainte Eglise, puisqu'étant un des principaux membres de ce divin chef, il doit être animé de son esprit plus que le commun des fidèles, et comme son prêtre participer à son amour d'époux.

Quand nous ne saurions autre chose de l'Eglise de Jésus-Christ, sinon qu'elle est ce troupeau bien-aimé pour lequel ce divin Pasteur nous demande nos soins très-affectueusement, cela nous serait un très-puissant motif de l'aimer, et de consacrer toute notre vie à son service.

Enfin, puisque par la grâce du Saint-Esprit, nous avons le bonheur inestimable d'être incorporés dans cette sainte Eglise, et de n'être avec elle et en elle, sous notre divin Chef, qu'un même corps et un même Christ, nous ne devons jamais avoir d'autres intérêts que les siens.

Si nous la considérons par rapport au Saint-Esprit, nous reconnaîtrons qu'elle est son saint temple où il se plaît d'habiter, qu'elle est le sacré corps qu'il anime de sa vie surnaturelle et divine, et qu'elle est enfin l'ouvrage admirable de sa grâce, sur lequel il déploie libéralement les richesses de ses dons célestes. Car c'est ce divin Esprit qui, par les lumières dont il éclaire l'Eglise, par les saintes lois qu'il lui inspire, et par les trésors des sacrements dont il l'enrichit, la fait être la maison de la vérité et la terre des saints. C'est par son secours qu'elle a toujours été et sera toujours la dépositaire et l'interprète de la parole de Dieu, ainsi que la reconnaissent tous les vrais Catholiques. Cette doctrine, si nous y sommes attentifs, nous confirmera dans les sentiments que nous venons de prendre pour l'Eglise en la considérant par rapport à Jésus-Christ, et nous inspirera une extrême reconnaissance envers Dieu qui, par sa providence, nous a fait être ce que nous sommes, dans ce lieu des divins pâturages et dans ce grand et heureux receptacle des dons du ciel.

Enfin, si nous considérons ce qu'est l'Eglise à notre égard, cette considération nous remettra dans l'esprit ces aimables vérités : Que l'Eglise est notre dame et notre reine, puisqu'elle est l'épouse de Jésus Notre-Seigneur et notre Roi incomparable; qu'elle est mère, puisqu'elle nous a donné notre divine naissance dans le baptême; qu'elle est ce sacré corps dont Dieu nous fait la grâce

d'être les membres, et cet aimable Tout, dont chacun de nous a le bonheur d'être une partie. De ces vérités nous devons tirer deux conclusions, qui sont deux grands points de la doctrine de l'Eglise.

Premièrement, puisqu'elle est véritablement notre dame et maîtresse en qualité d'Epouse de notre divin Maître, nous devons la respecter, lui obéir et la servir fidèlement et de très-grande affection. Car, comme nous voyons que le maître d'une maison trouverait mauvais qu'un domestique voulût bien lui rendre service et non pas à son épouse, ainsi le Fils de Dieu ne tiendra jamais pour son vrai serviteur celui qui n'est pas affectionné à honorer et servir l'Eglise, sa chère Epouse. Saint Paul nous est un bel exemple du zèle avec lequel il faut servir conjointement Dieu et son Eglise. Car, non-seulement il prend souvent pour son grand titre d'honneur la qualité de serviteur esclave de Jésus-Christ, ***Paulus servus Jesu Christi***; mais il fait aussi profession d'être le serviteur des fidèles qui composent l'Eglise de Jésus-Christ. ***Je me suis fait***, dit-il, ***le serviteur de tous, afin de gagner à Dieu un plus grand nombre de personnes***. (***I Cor.*** IX, **19**.) Ce sentiment de l'Apôtre doit être bien remarqué et considéré par tous les vrais prêtres de Jésus-Christ.

Secondement, la sainte Eglise étant notre Mère, qui nous a conçus et enfantés en Jésus-Christ, nous ne devons pas seulement lui obéir et la servir fidèlement comme ses serviteurs, mais lui obéir et la servir d'un amour vraiment filial comme étant ses enfants. Or il faut remarquer que ces obligations d'obéir à notre Mère la sainte Eglise, qui sont très-réelles et indubitables à l'égard de tous les fidèles, sont d'un engagement plus fort et plus étendu pour les ecclésiastiques, c'est-à-dire que les ecclésiastiques sont obligés, premièrement, d'observer plus parfaitement et plus exemplairement que les laïques les lois communes de l'Eglise ; secondement, d'observer encore très-fidèlement les lois qui regardent particulièrement le clergé, et par lesquelles l'Eglise règle si sagement et si saintement tout ce que doivent faire et éviter les ecclésiastiques, soit dans la pratique de leurs sacrées fonctions, soit dans la vie toute cléricale, c'est-à-dire toute pleine de religion et d'édification par laquelle Dieu veut qu'ils soient partout la bonne odeur de Jésus-Christ, selon son Fils.

Troisièmement, le prêtre, considérant le corps de l'Eglise, n'y voit pas seulement ceux qui en sont les principaux membres, et dont Notre-Seigneur se sert pour enseigner et gouverner tout ce saint corps, mais il y voit aussi les membres inférieurs qui ont besoin d'être éclairés et sanctifiés ; et c'est dans ces personnes-là que le prêtre apostolique s'applique, avec un zèle fervent et accompagné d'humilité et de prudence, à rendre ses services à l'Eglise.

Quels sont les services que nous pouvons rendre à l'Eglise dans ses membres inférieurs?

Nous servons l'Eglise tout à fait à son gré, lorsque nous tirons plusieurs de ses enfants des ténèbres de l'ignorance, en les instruisant des vérités chrétiennes et catholiques ; lorsque, avec la grâce de Dieu, nous remettons dans la voie du salut ceux qui se perdaient dans le vice ; lorsque nous portons à la ferveur et à la perfection du christianisme les âmes chrétiennes déjà converties à Dieu; lorsque Dieu se sert de nous pour convertir à la foi des infidèles, et augmenter ainsi le nombre des enfants de lumière dans le sein de sa sainte Eglise ; lorsque d'un grand courage nous combattons les ennemis de l'Eglise, qui sont les démons, les hérétiques et les catholiques scandaleux; enfin, nous servons l'Eglise, et nous nous encourageons à la servir d'une ardente et constante affection, lorsque nous considérons souvent qu'elle est une ville que nous avons charge de garder et de tenir en paix, un champ ou une vigne que nous devons cultiver, une épouse que nous devons tenir bien ornée pour plaire aux yeux de son divin Epoux, un corps mystique de Jésus-Christ que ce chef adorable forme, augmente et perfectionne sans cesse par le ministère de ses prêtres. Les prêtres donc, se voyant honorés d'une telle députation, d'une vocation si sainte, font leur possible avec ardeur pour bien remplir des devoirs si justes et si aimables. Et comme toutes leurs sacrées fonctions leur servent à cette fin, ils les exercent très-diligemment, et pensent jour et nuit aux moyens qu'ils pourront prendre, moyennant la grâce du Saint-Esprit, pour s'appliquer avec succès à ce grand et divin ouvrage que le Seigneur leur a commis. Après quoi, quand on voit des prêtres passer leur vie dans l'oisiveté et dans les vains et dangereux amusements où les tiennent les compagnies mondaines, on peut sans témérité les regarder comme des prêtres qui ne sont pas du choix de Dieu, qui déshonorent le saint état dans lequel ils se sont engagés par une imprudence très-coupable, et qui, dans le clergé, ne sont propres qu'à lui nuire en plusieurs manières.

AVERTISSEMENT. — Ce qui reste à dire sur les vertus dont le prêtre doit être orné devant Dieu et devant les hommes en qualité de sacrificateur, se verra dans le traité des vertus ecclésiastiques. Cependant, nous ne pouvons nous dispenser de parler un peu ici de la parfaite pureté de vie, c'est-à-dire du parfait éloignement de tout péché qu'exige d'un prêtre la fonction du sacrifice. A quoi nous joindrons quelque chose de la dévotion actuelle ou de la religion amoureuse avec laquelle il doit approcher de l'autel de Dieu.

TITRE X.

DE LA PURETÉ DE CONSCIENCE ET DE LA DÉVOTION QUE LE PRÊTRE DOIT PORTER A L'AUTEL.

CHAPITRE PREMIER.

De l'horreur extrême du péché qu'exige du prêtre l'offrande de son divin sacrifice.

Puisque l'offrande du divin sacrifice exige du prêtre toutes les saintes dispositions dont nous avons parlé dans les chapitres précédents, elle exige donc à plus forte raison un grand éloignement de tout péché?

Cela est vrai ; toutes les sacrées fonctions que le prêtre doit exercer dans l'Eglise, l'obligent indispensablement à l'horreur et à la fuite de tout péché. Et cette obligation lui a été imposée de nouveau autant de fois qu'on l'a consacré au culte de la divine majesté depuis la tonsure jusqu'à la prêtrise (1508). Mais l'offrande qu'il est chargé de faire à Dieu de son divin sacrifice, est principalement ce qui fait trouver le péché horrible et insupportable en la personne d'un prêtre (1509). C'est pour nous convaincre de cela une bonne fois avec une entière certitude et une pleine évidence que nous allons former quelques questions.

Pour quelles raisons particulièrement trouvez-vous que la célébration de la sainte Messe exige si fort que le prêtre haïsse et évite le péché?

Par l'action de la sainte Messe, le prêtre célèbre la mémoire de la passion et de la mort de Jésus-Christ (1510); il renouvelle l'alliance du peuple chrétien avec Dieu; il rend à la majesté divine parfaitement tous les devoirs de la religion. Enfin, il approche l'hostie pure, sainte et immaculée, il la tient entre ses mains, il l'offre à Dieu, il la reçoit et la donne au peuple. Et il est certain que, quand un malheureux prêtre ose aller faire tout cela à l'autel de Dieu avec le crime dans sa conscience, qui le rend ennemi de Dieu même, c'est, de toutes les méchantes actions qui se commettent sur la terre, très-assurément la plus énorme, et un très-horrible sacrilége, comme nous allons voir bien clairement.

En quoi trouvez-vous que le prêtre qui célèbre à l'autel la mémoire de la Passion et de la mort de Jésus-Christ, en état de péché, fait en cela un très-grand crime?

Le prêtre, pour bien représenter la Passion et la mort de Jésus-Christ par l'action mystérieuse de son sacrifice, doit lui-même représenter le Fils de Dieu allant à la croix. Et c'est pour cela qu'il lui est ordonné de se revêtir, pour aller à l'autel, des ornements sacerdotaux (1511), chacun desquels signifie quelque chose de la sacrée passion de notre Sauveur. Le prêtre, couvert de tous ces vêtements, est extérieurement une image vivante de Jésus allant au Calvaire, et pour être intérieurement tel qu'il paraît au dehors, il doit avoir l'esprit et le cœur tout remplis de sa très-sainte victime (1512), et être uni intimement à son esprit de sacrifice. Mais hélas! si au lieu de cela, les yeux de Dieu, qui pénètrent le fond des cœurs, voient qu'un prêtre, qui porte extérieurement la ressemblance de Jésus, est dans son intérieur un vicieux abominable, que ses péchés rendent tout semblable à un corbeau par la noirceur de son âme, à un pourceau par ses saletés, à un chien par ses emportements, à un diable par sa malice, qui comprendra jamais à quel point un prêtre vicieux, qui va au saint autel, est monstrueux devant la sainteté de Dieu.

Mais tout le ciel ne frémit-il pas d'horreur de voir un tel ennemi de Dieu oser en venir à la redoutable action du divin sacrifice? Pour comprendre quelque chose de l'impiété sacrilége et de l'audace insensée d'un tel attentat, il faut nous souvenir que, dans le crucifiement et la mort du Fils de Dieu, on vit tout ensemble et le plus exécrable forfait qui fut jamais, et le plus excellent acte de charité qui puisse jamais être : le forfait exécrable dans les cruels ennemis de Jésus, qui lui causèrent la mort avec une extrême malice, et la charité incomparable dans Jésus qui la souffrit avec une patience vraiment divine. Or le très-saint sacrifice de la Messe est institué pour célébrer la mémoire de cette très-admirable charité avec laquelle Jésus mourut pour nous. Et en effet, elle y est très-bien représentée par le principal prêtre qui est Jésus-Christ même, et par

(1508) *Omnis qui habuerit maculam de semine Aaron, non accedat ad altare.* (*Levit.* XXI, 17.)

(1509) *Omnis macula non erit in eo.* (*Levit.* XXII, 21.)

(1510) Antequam apostolis pretiosi corporis et sanguinis sui sacramenta daret, quamvis jam mundi essent, pedes eorum lavit, ut declararet omnem diligentiam adhibendam esse, ne quid nobis ad summam animi integritatem et innocentiam desit, cum sacra mysteria percepturi sumus. (*Catech. Rom.*)

(1511) Sacerdos sacris vestibus indutus Christi vices gerit. (*De imit. Christi*, lib. VI, cap. 5.)

(1512) Sacerdos juge et continuum debet esse perfectionis holocaustum. (HOSTCH, lib. VI in *Levit.*)

tous les prêtres qui lui sont bien unis. Et si l'on se souvient, dans le temps de ce grand mystère, du crime énorme de ceux qui le crucifièrent, c'est pour l'avoir en souveraine horreur éternellement. Cette considération me persuade que plusieurs auteurs ont grande raison de dire que le prêtre vicieux, qui ose offrir le divin sacrifice, est coupable d'autant d'ingratitude, de malice et de cruauté pour le moins qu'en exercèrent les Juifs en crucifiant le Fils de Dieu. Car ce qui surpasse toute horreur (1513), c'est qu'un prêtre de cette sorte, qui n'aime point du tout le Fils de Dieu, et ne s'occupe nullement de sa Passion ni de sa mort, renouvelle en vérité la malice du traître Judas et des cruels bourreaux de Jésus-Christ, approuvant par son imitation le procédé exécrable de ces déicides. Bien loin de nous l'accusation avec exagération, son attentat envers le Fils de Dieu est d'une plus noire malice que ne fut celui des Juifs, parce qu'il y agit avec des connaissances que n'avaient point ces gens-là, et qu'ainsi c'est de propos délibéré qu'il foule aux pieds Jésus-Christ, comme parle l'Apôtre, non plus mortel et infirme, mais plein d'une souveraine gloire, et c'est avec une ingratitude entièrement inexcusable qu'il traite de vil et de profane le sang de l'alliance dans lequel il avait été sanctifié, et qu'enfin il outrage Jésus-Christ, qu'il sait très-bien être son rédempteur et son Dieu (1514). Quoiqu'il ne semble pas que l'impiété puisse aller plus haut, il y a encore une circonstance en celle-ci qui ajoute quelque chose à son énormité. Et c'est que les peuples connaissant la méchante vie de ce prêtre sacrilége, et remarquant son indévotion et son insensibilité pour les choses divines, un tel exemple diminue la piété et la foi dans les faibles Chrétiens, et cause aux bonnes âmes de grands sentiments de douleur et d'indignation. Car il est certain, selon l'Ecriture et l'expérience, que, comme les bons Chrétiens tressaillent de joie quand Dieu leur donne de saints prêtres (1515), ils n'ont point aussi de plus sensible affliction, que quand il permet qu'on voie des prêtres vicieux à ses autels (1516).

Vous dites que le prêtre renouvelle tous les jours à l'autel l'alliance du peuple chrétien avec Dieu. Expliquez-nous un peu cela ?

Cette vérité nous doit être expliquée par sa figure, que nous lisons dans le XXIVᵉ chapitre de l'*Exode*. Le sacré texte nous dit là que Moïse assembla le peuple d'Israël par le commandement de Dieu, et qu'ayant dressé un autel de douze pierres, selon le nombre des tribus, il fit immoler des victimes au Seigneur, il répandit sur l'autel la moitié de leur sang, il prit le livre où l'alliance était écrite, et il le lut devant le peuple, qui dit après l'avoir entendu : *Nous ferons tout ce que le Seigneur a ordonné, nous serons obéissants.* Alors Moïse prenant l'autre moitié du sang qu'il avait mis dans des coupes mêlé avec de l'eau, il arrosa le peuple avec un aspersoir d'hysope et de laine teinte en écarlate, et il dit : *Voici le sang de l'alliance que le Seigneur a faite avec vous, afin que vous accomplissiez, comme vous le promettez, tout ce que je vous ai ordonné de sa part, et que vous méritiez ainsi ce qu'il promet à votre obéissance.* Dieu, par cette manière d'agir avec son peuple, de laquelle il avait usé avec Abraham, comme il est rapporté dans le XVᵉ chapitre de la *Genèse*, s'accommodait à ce qui était autrefois en usage parmi les hommes qui, pour contracter une alliance, égorgeaient quelque animal, pour dire par là qu'ils voulaient que celui qui violerait le premier l'alliance, perdît la vie comme cette bête égorgée.

Or, ce qui fut fait alors grossièrement et en figure, entre Dieu et son peuple, se fait tous les jours parfaitement et divinement par le très-saint sacrifice de la Messe. Car, dans cette sacrée fonction, le prêtre prend devant l'assemblée des fidèles le livre de l'Evangile qui contient les volontés de Dieu notre Père céleste, il le lit, ou le fait lire à haute voix par un diacre, et le peuple l'écoutant se tient debout pour marquer sa disposition à obéir sans délai. Ensuite de quoi, le prêtre consacre et offre à Dieu le précieux sang du Sauveur, qui est le sang de la nouvelle et éternelle alliance. Et puis il montre au peuple ce même sang de l'agneau de Dieu, afin que tous l'adorent comme le prix de leur Rédemption, et comme le sceau de leur alliance avec Dieu leur Père céleste, et que tous aussi se souviennent que ce même sang adorable qui les a réconciliés à Dieu, et les lie en société avec lui, les condamnera terriblement à la fin, s'ils viennent à rompre cette alliance incomparablement plus parfaite que ne fut celle des Juifs.

En quoi notre alliance avec Dieu, par Jésus-Christ, est-elle plus parfaite et plus avantageuse que ne fut celle des Israélites ?

Leur alliance était pour un temps, et la nôtre est éternelle.

Leur alliance ne faisait espérer au peuple d'Israël que des biens temporels, et la nôtre nous promet le bien souverain, immuable et infini qui est Dieu même.

Par leur alliance on s'engageait à servir Dieu selon la loi de Moïse, et par la nôtre

(1513) Ex inordinata et indisciplinata multitudine sacerdotum datur hodie ostentui nostræ redemptionis venerabile sacramentum. Nam qui debuerunt esse vicarii apostolorum et filii Petri, facti socii Judæ et præambuli antichristi. Verbum quippe Gregorii est : Qui Christi corpus indigne conficit, Christum tradit, ut Christus dum traditur dicat (*Luc.* XXII, 21) : *Ecce manus tradentis me mecum est in mensa.* (PETR. Bles., epist. 10, *Ad episc. Londin.*)

(1514) Gravius peccant offerentes indigne Christum regnantem in cœlis, quam qui eum crucifixerunt ambulantem in terris. (S. AUG. *in hæc verba psal.* LXVIII, 22 : « *Dederunt in escam meam fel.* »)

(1515) *Sacerdotes ejus induam salutari, et sancti ejus exsultatione exsultabunt.* (*Psal.* CXXXI, 17.)

(1516) Ecce in pace amaritudo mea amarissima, amara prius in nece martyrum, amarior in conflictu hæreticorum, amarissima in moribus domesticorum. (S. BERN., *Serm. ad clerum*, in *Conc. Rom.*)

on s'engage à servir et glorifier Dieu selon la Loi évangélique, qui est plus parfaite, puisqu'elle est la Loi de grâce et d'amour.

Enfin leur alliance se contracta ou se confirma par le sang des animaux, et celle des Chrétiens qui sont le vrai Israël de Dieu, s'est contractée et se renouvelle tous les jours par le précieux sang de Jésus. Saint Pierre pensait à cela quand il disait, au commencement de sa première Epître, que les fidèles, à qui il écrit, sont élus selon la prescience de Dieu le Père, pour être sanctifiés par le Saint-Esprit, pour obéir à Dieu et être arrosés du sang de Jésus-Christ.

De ce que c'est le prêtre qui renouvelle tous les jours cette sainte et heureuse alliance du peuple chrétien avec Dieu, s'ensuit-il que les péchés qu'il commet en sont plus énormes?

Oui, il s'ensuit visiblement que, quand on voit des prêtres vicieux approcher de si près la majesté de Dieu pour renouveler avec lui l'alliance de son peuple, et la renouveler par le sang adorable de son Fils, on ne peut, à la vue d'une audace si effroyable, qu'on ne soit ému d'une sainte indignation, et qu'on ne dise avec saint Bernard : « Malheur à ces ministres sans foi (1517), qui, n'étant pas réconciliés avec Dieu, entreprennent de négocier la réconciliation des autres, comme s'ils étaient des hommes justes! Malheur à ces enfants de colère qui osent usurper le nom et le degré de vrais pacifiques! Malheur à ces enfants de colère qui, vivant selon la chair, ne peuvent plaire à Dieu, et présument pourtant de le pouvoir apaiser! Malheur aux enfants de colère qui se disent si faussement les fidèles médiateurs de la paix, afin de manger les péchés du peuple! » En vérité, ces expressions de saint Bernard, qui semblent fortes, ne le sont pas encore assez pour donner une vraie idée de la témérité diabolique de ces misérables sacriléges (1518). Car quel homme est véritablement et terriblement malheureux, si ce n'est celui qui, ayant fait alliance avec l'enfer, *fœdus cum inferno*, et vivant sous la domination de Satan dans une continuelle opposition à la volonté de Dieu, aborde sans trembler sa majesté adorable, et ose faire auprès de lui fonction de médiateur (1519)? Un tel excès d'aveuglement et d'impudence ne peut jamais être dépeint dans toute sa noirceur.

Vous croyez sans doute, selon ce que vous nous avez dit, que les fins pour lesquelles on offre à Dieu dans son Eglise le divin sacrifice sont principalement ce qui rend abominable devant Dieu et devant les hommes le prêtre vicieux qui ose l'offrir?

Oui, je le crois avec grand sujet. Nous avons déjà vu avec effroi, horreur et indignation, de quelle manière un prêtre pécheur célèbre la mémoire de la Passion et de la mort de notre Sauveur. Et nous ne détesterons pas moins son effroyable impiété, si nous considérons ce que deviennent entre ses mains sacriléges les autres fins de l'auguste sacrifice.

Premièrement, l'Eglise l'offre à la divine majesté par le ministère des prêtres pour lui rendre par Jésus-Christ l'honneur infini qui lui est dû. Et voici une étrange chose dans les mains du prêtre vicieux. Le divin holocauste, qui est Jésus même, est toujours infiniment agréable à Dieu son père, nonobstant l'indignité du ministre par qui il est offert visiblement. Mais l'offrande qu'en fait ce ministre indigne, ce prêtre vicieux, est un horrible sacrilége (1520) que Dieu déteste infiniment. Tout le ciel ne frémit-il pas d'horreur de voir un homme assez gagné au démon pour venir prendre l'adorable victime de Dieu, et se servir de ce principal instrument de sa gloire pour le déshonorer en face de la plus horrible manière?

Secondement, on offre dans l'Eglise le très-saint sacrifice pour remercier Dieu, par Jésus-Christ, de tant de sortes de bienfaits dont nous sommes continuellement redevables à sa bonté infinie. Et cela ne se peut faire plus dignement que par cette divine offrande. Mais de quel œil pouvons-nous voir, mon Dieu, que celui qui est député pour vous offrir de telles actions de grâces, soit envers votre bonté le plus ingrat de tous les hommes? ingrat par la vie qu'il mène, ne payant votre divine libéralité qu'en vous déshonorant par des offenses continuelles; mais ingrat surtout en profanant votre divin sacrifice (1521), et en abusant ainsi contre vous de votre don par excellence, qui est votre propre Fils, comme nous apprenons de lui-même.

Troisièmement, nous offrons à Dieu dans l'auguste sacrifice le précieux sang de Jésus-Christ pour l'expiation de nos péchés. Et nul Catholique ne doute que cette offrande ne soit très-efficace pour nous acquitter de nos dettes envers la justice de Dieu, pour détourner ses fléaux de dessus son Eglise, et pour obtenir de sa miséricorde aux pauvres pécheurs la grâce de retourner à lui par une vraie pénitence. Et quand c'est un prêtre vicieux qui offre à Dieu ce grand sacrifice d'expiation, qu'en arrive-t-il? Il arrive que Dieu reçoit avec un souverain agrément le sacrifice de son très-cher Fils et de son Eglise, mais qu'en même temps il déteste infiniment la hardiesse impie et sacrilége avec laquelle ce prêtre, que sa méchante vie lui rend très-odieux, entreprend de le lui offrir. Le malheureux qu'il est commet un

(1517) Væ ministris infidelibus, qui necdum reconciliati reconciliationis alienæ negotia, quasi homines qui justitiam fecerint, apprehendunt. Væ! filiis iræ, qui se ministros profitentur. Væ! etc. (*De convers. ad cleric.*, cap. 129.)

(1518) Cum impudentia et frontositas cor hominibus obduraverit, ut non paveat, non horreat, non contremiscat, ea jam demum desperatio. (S. BERN., *in Declam.*)

(1519) Horum sibi conscius homo divino sese vultui sistere non veretur. (*Ibid.*)

(1520) Sacrilegium in sacrilegium convertit. (PETR. BLES., *Epist. ad Richar., Londin. episc.*)

(1521) Nunquid non perit quod donatur ingrato? (S. BERN., serm. 51 *in Cant.*)

très-grand crime par cette action qu'il doit faire pour expier ceux des autres (1522), et il provoque l'ire de Dieu par le sacrifice institué pour l'apaiser.

En quatrième lieu, nous ne pourrons que tenir le même langage touchant la grande et toute-puissante prière de l'Eglise, qui est son divin sacrifice, si nous la considérons entre les mains d'un prêtre que le péché rend ennemi de Dieu. Car il est certain que le même sacrifice qui obtient tant de bénédictions aux fidèles qui y assistent, et à toute l'Eglise, attire sur lui les plus terribles malédictions. Nous n'avons donc qu'à conclure ce discours par ces paroles de l'excellent archidiacre Pierre de Blois : « Mon Seigneur Jésus (1523), vous nous avez laissé le sacrement de votre corps et de votre sang comme un gage et comme un otage de votre grâce céleste. Et vous avez mis pour nous dans ce mystère, non pas la mort, mais la vie, non pas la condamnation, mais le salut. A quel point donc celui-là est-il un homme perdu, qui change la Rédemption en perdition, le sacrifice en sacrilége, le mystère en parricide, et la vie en mort ? »

CHAPITRE II.

Où se continue la matière du précédent.

Il faut encore que vous répondiez à quelques questions, pour nous expliquer ce que vous avez avancé touchant le prêtre vicieux qui ose approcher de l'autel. Premièrement, pourquoi trouvez-vous qu'un prêtre de cette sorte commet un grand crime en ce qu'il ose approcher de si près la divine hostie?

Saint Jean Chrysostome (hom. 61, *Ad popul.*) observe que l'homme que Notre-Seigneur dit avoir été rejeté du festin des noces, fut ainsi maltraité, non-seulement pour avoir osé se mettre à table, mais même pour être entré dans la salle de ce festin sans être revêtu de l'habit décent, sans lequel il lui était défendu d'y paraître. Chacun sait que cet habit de noces dont parle ici le Fils de Dieu signifie la grâce et la charité dont on doit être revêtu quand on s'approche de la sainte table de la communion. Quand le prêtre donc n'aurait autre chose à faire, allant à l'autel, que de s'approcher de fort près de la très-sainte victime de Dieu, cela seul le doit porter à se purifier auparavant de tout péché. Car si Moïse, quand il voulut s'approcher du buisson ardent, entendit la voix de Dieu qui lui cria : *N'approchez pas d'ici, ôtez les souliers de vos pieds, parce que ce lieu où vous êtes est une terre sainte* (*Exod.* III, 5); et si ce grand prophète, ayant ouï ces paroles, cacha son visage parce qu'il n'osait regarder Dieu qui lui apparaissait dans cette flamme, à combien plus forte raison le prêtre vicieux, qui pense à monter à l'autel, doit-il écouter la voix qui lui dit, de la part de Dieu, dans sa conscience : N'approche pas, malheureux, dans l'état où est ton âme ; lave-toi de toutes les ordures, parce que le lieu où tu veux entrer est le divin sanctuaire incomparablement plus saint que n'a jamais été l'ancien sanctuaire du temple de Salomon, et que, par conséquent, tu ne dois pas seulement le regarder qu'avec frayeur (1524). Hélas ! peut-on se persuader qu'il reste tant soit peu de foi en plusieurs prêtres qui ne voudraient jamais entrer ni dans l'église, ni dans aucune maison honorable avec du linge sale, pendant que la saleté des vices, qui rend leur âme abominable devant Dieu, ne les empêche pas d'entrer dans son temple et monter à son autel ? Comment est-ce, ô Dieu de sainteté infinie ! que votre main toute-puissante, ou quelque esprit céleste, par votre ordre, ne repousse pas un tel prêtre bien loin de votre sanctuaire, comme Marie la pécheresse d'Egypte fut repoussée plusieurs fois de l'entrée d'une église? Comment vos saints anges, qui assistent avec tant de religion à la redoutable action du sacrifice, laissent-ils vivre ce prêtre impie qui n'en approche que pour la profaner, et pour s'en faire un sacrilége digne de tous les foudres du ciel? O Dieu terrible en vos jugements ! vous ne purifiez pas ordinairement, dans le temps de cette vie mortelle, ce grand ennemi de votre gloire, ce cruel bourreau de votre Fils adorable, parce qu'il faut un enfer, et un enfer tout particulier pour le punir suffisamment.

Pourquoi trouvez-vous que le prêtre fait un si grand péché en ce qu'il ose tenir entre ses mains et manier la divine hostie ?

Parce que manier avec des mains impures et criminelles une chose aussi sainte qu'est Jésus-Christ dans l'Eucharistie, c'est une hardiesse plus que diabolique, c'est une hardiesse qui surpasse de beaucoup celle avec laquelle Satan osa prendre Jésus et le transporter d'un lieu à l'autre. Car Satan, en commettant cet attentat, ne voyait en Jésus qu'un homme mortel, soupçonnant seulement que peut-être il était le Fils de Dieu. Mais quand le prêtre, dont nous parlons, entreprend de prendre Jésus et de le porter où il veut, il ne peut douter qu'il ne soit le Fils de Dieu, et le Fils de Dieu non plus dans la ressemblance de la chair du péché, mais tel qu'il est dans le comble de sa gloire à la droite de Dieu son Père, et à qui il dit si souvent à l'autel, au nom de son Eglise : « Vous seul êtes le Saint, vous seul êtes le Seigneur, vous seul êtes le Très-Haut, ô Jésus-Christ ! avec le Saint-Esprit dans la gloire de Dieu le Père. » L'excès de cette audace impie nous fait une extrême horreur, quand nous considérons qu'il fallut tant de sainteté à saint Jean-Baptiste pour

(1522) *Benedictionibus vestris maledicam.* (*Malach.* II, 2.)

(1523) Domine, Jesu Christe, sacramentum corporis et sanguinis tui quasi pignus et obsidem cœlestis gratiæ dimisisti, et in eo constituisti nobis non mortem, sed vitam, non judicium, sed salutem. Quam perditus ergo est, qui redemptionem in perditionem, qui sacrificium in parricidium, qui vitam convertit in mortem. (*Epist. ad Richard. episc. Londin.*)

(1524) *Pavete ad sanctuarium meum.* (*Levit.* XXVI, 2.)

être digne de montrer l'Agneau de Dieu avec le doigt, et de lui verser une fois de l'eau sur la tête ; et que saint Joseph, qui eut l'honneur de porter quelquefois ce même divin Agneau entre ses bras, fut préparé par le don de virginité et par une justice consommée. Car il est aisé d'inférer de là que les prêtres de Jésus-Christ doivent vivre dans toute la pureté possible (1525), puisque, si cela se pouvait, ils devraient être plus purs que n'ont été ces saints incomparables dont nous venons de parler, ayant un pouvoir de toucher le Fils de Dieu, et de le porter entre leurs mains, plus admirable que n'a été celui de saint Jean et de saint Joseph. Le prêtre de Jésus-Christ ne montre pas son divin Maître de loin avec le doigt, comme fit saint Jean, mais il tient ce roi de gloire entre ses mains, quand il le montre aux fidèles en leur disant : *Voilà l'Agneau de Dieu.* Saint Joseph prenait Jésus entre ses bras et sur le sein virginal de sa très-sainte Mère. Mais le prêtre a ce pouvoir étonnant de le faire descendre du sein du Père éternel dans ses mains. Concluons cette considération en reconnaissant qu'autant que les bons prêtres, dont la religion et la pureté de vie honorent leur sacré ministère, sont dignes du respect, des louanges et de l'amour de tous les fidèles, autant les mauvais prêtres qu'on voit manier la sainte hostie avec des mains impures et profanes sont en exécration au ciel et à la terre.

Pourquoi trouvez-vous que le prêtre vicieux fait horreur à Dieu et aux hommes quand il ose offrir la divine hostie ?

L'Église nous donne à lire souvent, pendant la sainte Messe, ces paroles tirées du vingt-unième chapitre du Lévitique : « Les prêtres du Seigneur offrent à Dieu son encens et ses pains. C'est pourquoi ils se conserveront purs pour leur Dieu, et ne souilleront point son nom. » C'est une ordonnance que Moïse signifia de la part de Dieu aux prêtres enfants d'Aaron, pour leur faire entendre la grande pureté de vie que Dieu exigeait des ministres de son culte. Et si la sainte Église met ce sacré texte devant les yeux et dans la bouche de ses prêtres (*in Missa de sanctissimo Sacramento*), qui sont les prêtres de la nouvelle loi, c'est pour leur donner à conclure qu'autant que leur sacerdoce est plus excellent et plus saint que ne fut celui de la loi ancienne, autant est plus étroite et plus indispensable leur obligation à mener une vie toute pure, et que le pain céleste et divin de l'adorable Eucharistie, que nos prêtres doivent offrir à Dieu, surpassant infiniment en dignité et en sainteté les pains qu'on exposait alors devant Dieu, il exige d'eux toute la sainteté possible à un homme assisté de la grâce du Saint-Esprit. Et cela étant ainsi, comme on n'en peut pas douter, qui pourra comprendre à quel point est horrible devant Dieu un prêtre vicieux qui a l'impudence d'oser s'ingérer d'un tel ministère ? Quelques saints Pères ont écrit que Dieu dit à Caïn : « Si tu offres bien, et que tu partages mal, n'es-tu pas coupable de péché ? » Mais quand on voit un mauvais prêtre, qui vient effrontément offrir à Dieu son adorable hostie, on peut raisonnablement lui dire qu'il offre mal, et qu'il partage bien en quelque façon. Car il offre très-mal le plus précieux de tous les dons, puisque l'offrande qu'il en fait est de sa part un grand sacrilége, comme nous avons vu ci-devant. Et il fait à l'autel un partage qui lui est souverainement funeste, et qui pourtant semble garder la justice, parce qu'en donnant à Dieu Jésus son très-cher Fils, et soi-même à Satan, comme il fait très-certainement, on peut dire qu'il rend à chacun ce qui lui appartient. Hélas ! quel comble de malédiction !

Expliquez-nous un peu le grand crime que commet un prêtre vicieux en mangeant la sainte hostie ?

Voici quelques vérités qui nous le feront bien comprendre :

Premièrement, ce ne fut pas sans quelque mystère considérable que Dieu voulut qu'on enveloppât le corps mort de Jésus dans un linge bien blanc, et qu'on le mît dans un sépulcre tout neuf. Cela nous montre évidemment, entre autres choses, qu'à plus forte raison ce même corps vivant et glorieux ne doit jamais être reçu dans une poitrine salie par l'ordure du crime.

Secondement, Dieu doua Notre-Dame d'une pureté si singulière, qu'il n'y en a jamais eu et n'y en aura jamais de si parfaite en-dessous de la pureté de Dieu même. Et il la fit ce grand chef-d'œuvre de sa grâce pour la préparer à recevoir dignement le Fils de Dieu dans son sein. Et nonobstant cela, l'Église admire que ce grand Fils de Dieu, qui est le saint par excellence, n'ait pas eu horreur de ce sein virginal. Est-il possible que cela ne remplisse pas de frayeur tous ceux qui reçoivent fort fréquemment ce même Fils de Dieu par la communion, non-seulement sans se préparer comme il faut à une telle action, mais encore en menant une vie toute profane et tout opposée à la sainteté divine ?

Troisièmement, c'est aux prêtres principalement à bien considérer la conduite que tint Notre-Seigneur à l'égard des saints apôtres (*Joan.* XIII), quand il voulut les disposer à leur première communion ; et il faut prendre garde qu'avant que de la leur donner, il ne laissa pas, quoiqu'ils fussent déjà bien purs, de leur laver les pieds, pour vous apprendre, ô prêtres ! que vous ne devez rien négliger pour être dans une parfaite innocence quand vous voulez participer aux sacrés mystères ; et que comme vous voulez y participer tous les jours, tous les jours aussi vous devez avec un nouveau soin vous purifier des moindres taches (1526), et vous conserver purs de la corruption du siècle ;

(1525) Quo solari radio non oportet splendidiorem esse manum, carnem hanc dividentem. (S. JOAN. CHRYSOST., hom. 60 *Ad popul.*)

(1526) *Si non lavero te, non habebis partem mecum.* (*Joan.* XIII, 8.)

en sorte que chacun de vous puisse dire à l'autel, sans remords et sans honte : *Pour moi, j'ai marché dans mon innocence; mon pied est demeuré ferme dans le droit chemin* (1527). Après cela, que deviendront ces prêtres vicieux qui vivent comme s'ils avaient le malheureux privilége d'être de méchants hommes en communiant souvent?

En quatrième lieu, c'est une vérité bien aimable et bien remarquable que la vraie demeure digne de Jésus est la divinité dans son Père, et dans sa Mère la virginité : *Sola Verbo digna sedes in Patre divinitas, in Matre virginitas*, comme dit saint Ambroise. Et cela ne nous dit-il pas évidemment et fortement que cet adorable Fils de Dieu ne doit être reçu que dans les cœurs qui, par leur parfait éloignement de tout péché, par la pureté de leurs désirs, par la sainteté de leurs dispositions, ont quelque ressemblance avec le sein de sa très-pure Mère, et même avec le sein de son Père éternel? O admirable pureté de vie que Dieu exige de ses prêtres, qui sont comme les tabernacles vivants et les ciboires animés de son très-cher Fils! Et que pense-t-on au ciel d'un malheureux qui ose faire entrer ce même Fils de Dieu dans le cloaque horrible de sa conscience infecte, le crucifiant ainsi si cruellement, et l'ensevelissant si salement?

Enfin, saint Thomas (III part., q. 81, a. 1), après saint Jérôme et d'autres saints Pères, enseigne que Notre-Seigneur Jésus-Christ mangea lui-même son sacré corps et but son sang précieux, avant que de les distribuer à ses apôtres. Tout ce que Jésus-Christ a institué pour être observé par les autres, il l'a observé le premier, selon ce saint docteur. Il voulut être baptisé, par exemple, avant que d'imposer aux autres la loi du baptême. Et c'est ainsi qu'il en a usé en instituant la sainte communion; et il l'a fait pour donner lieu à ses prêtres, qui participent avant les autres fidèles à leur adorable victime, de s'unir, pour le bien faire, aux dispositions dans lesquelles leur divin maître y a participé, lui qui fut particulièrement là le modèle de ses prêtres, aussi bien que l'instituteur de leur sacerdoce. S'unir ainsi, dans la communion, aux dispositions très-saintes et toutes divines avec lesquelles Jésus communia lui-même, est une excellente pratique de dévotion assez ordinaire, non-seulement à plusieurs bons prêtres, qui ne l'omettent jamais, mais encore à grand nombre d'autres personnes de piété. Mais de combien est éloigné d'un tel bien le cœur maudit d'un prêtre sacrilége!

Trouvez-vous aussi que c'est une chose horrible qu'un prêtre, qui est mal avec Dieu, donne la communion aux fidèles?

Sainte Thérèse dit que Dieu lui fit voir qu'un méchant prêtre qui communiait le peuple avait sur ses épaules deux démons sous des formes d'animaux affreux, qui portaient leurs griffes vers sa bouche des deux côtés. Cette vision représentait fort bien ce qui se passe véritablement dans de semblables prêtres, lorsqu'ils osent s'ingérer de cette sacrée fonction. Il est très-certain qu'autant que le ministère d'un si misérable prêtre augmente et rend plus étroite dans les bonnes âmes leur union à Jésus-Christ, autant il multiplie et rend plus forts les liens qui le tiennent attaché sous l'esclavage du démon; et qu'autant de fois qu'il communique par cette action la vie divine aux autres, il se donne autant de fois cruellement le coup de la mort éternelle.

CHAPITRE III.

Du soin d'éviter les péchés véniels que requiert l'offrande du divin sacrifice.

Tout ce que vous avez dit du très-grand mal qu'il y a que des prêtres vicieux osent monter au saint autel, s'entend de ceux qui commettent des crimes. Dites-nous maintenant vos sentiments sur ceux qui, faisant profession de se garder des péchés mortels, menant, au reste, une vie fort libre et fort dissipée dans les compagnies mondaines, ne font nulle conscience de tout ce qu'ils croient n'aller point jusqu'au crime. Ces sortes de prêtres sont-ils bien en état de dire la sainte Messe tous les jours?

Très-assurément, ils ne sont pas dans l'état que requiert une approche fréquente du saint autel. J'en suis entièrement convaincu par quelques réflexions que j'ai faites il y a longtemps sur cette question, dont je vous rapporterai quelques-unes.

Premièrement, est-il bien certain que des prêtres tels que vous dites se gardent des péchés mortels (1528)? Quand on voit des prêtres vivre dans la fainéantise et dans de continuels divertissements en la compagnie des joueurs et des gens de bonne chère; des prêtres qui prient si peu et si mal, qui donnent tant à leurs sens, à leur vanité et à leur paresse, dont les passions sont si vives, et dont le cœur se plaît tant aux amusements de ce siècle, faut-il croire qu'en vivant de la sorte ils ne laissent pas d'être bien avec Dieu? Pouvons-nous bien nous persuader que le feu divin du Saint-Esprit est encore dans des âmes qui ont tant de goût pour le monde? En vérité, à considérer cela un peu de près, il est fort à craindre qu'ils ne se trompent, en ce qu'ils pensent être exempts de péché mortel dans leur conduite. Et d'autant plus que c'est une maxime de la vie spirituelle, que qui persévère longtemps à commettre librement des péchés véniels, à force de refroidir la charité dans son âme, et de se priver des grâces que la fidélité à Dieu lui aurait attirées (1529), tombe enfin dans le crime; et les prêtres ne sont pas exempts de cette suite funeste de la vie lâche.

(1527) *Ego autem in innocentia mea*, etc (*Psal.* xxv, 11, 12)

(1528) Oportet nos, si ad Christi aspiramus societatem, divinam ipsius in carne vitam assidue intueri, sanctamque ejus impeccantiam imitari. (S. DION., *De Eccles. hierarc.*, cap. 3.)

(1529) *Quia tepidus es ..., incipiam te evomere ex ore meo.* (*Apoc.* III, 16.)

Secondement, tous les sages directeurs des âmes ne doivent-ils pas s'en tenir au sentiment remarquable que saint François de Sales (*Introd.*, part. II, cap. 20), qui désirait beaucoup de voir la fréquente communion en usage, nous a laissé en ces termes : « Pour communier tous les huit jours, il est nécessaire de n'avoir ni péché mortel, ni aucune affection au péché véniel, et d'avoir un grand désir de communier. Mais pour communier tous les jours, il faut avoir surmonté la plupart de ses mauvaises inclinations, et que ce soit par l'avis du Père spirituel. » Nous devons convenir que, dès là seulement que cette doctrine est la doctrine d'un saint autant éclairé pour la direction des âmes que l'était saint François de Sales, il la faut recevoir de très-bon cœur et la mettre en pratique. Parlons donc un peu à un prêtre qui non-seulement ne prend pas soin d'éviter les péchés véniels, mais qui les multiplie continuellement et les commet avec plaisir, ne faisant que rire des intempérances qui lui sont ordinaires, des paroles trop libres qu'il dit sans cesse dans la conversation contre la charité, l'humilité et la modestie, de ses impatiences et de son oisiveté. Parlons-lui un peu, et disons-lui : Il est certain que pour être en état, selon la volonté de Dieu, de communier tous les huit jours, il faut n'avoir aucune affection pour le péché véniel. Comment donc osez-vous communier plus souvent, vous qui aimez si fort et cherchez perpétuellement les occasions d'en commettre de toutes sortes, et qui passez votre vie dans des désirs évidemment opposés à ce que Dieu veut de vous? Supposons, ce qui est difficile, que vos déréglements ne vont pas jusqu'au péché mortel; il est constant que le plaisir avec lequel vous vous portez à en commettre tant de véniels, vous met au nombre de ceux qui ne sont pas en état de communier tous les huit jours. Par quel droit donc, ou avec quel front, communiez-vous plus souvent? Et comment osez-vous communier tous les jours, puisque, pour le faire selon Dieu, il faut avoir surmonté la plupart de ses mauvaises inclinations, et que vous, au contraire, contentez toujours vos passions déréglées en tout ce que vous vous imaginez n'être pas un gros péché?

Troisièmement, ce qui est capable de nous faire faire ici de terribles réflexions, c'est que les prêtres dont nous parlons ont donné lieu à cette question si ignominieuse au clergé, par laquelle on demande ce qu'il faut juger de ceux en qui on voit que les communions fréquentes de grand nombre d'années n'ont produit aucun fruit, puisque, après trente ou quarante ans de communions réitérées tous les jours, ils sont plus sensuels, plus vains, plus emportés, plus attachés qu'ils n'étaient avant ce temps-là.

Dans une conférence où cette question affligeante fut proposée, on y fit deux réponses différentes.

Quelques-uns dirent, premièrement, qu'il se peut faire, selon le sentiment de plusieurs savants théologiens, que la grâce sanctifiante et la charité habituelle s'augmentent tous les jours pendant longtemps dans un homme, sans qu'on le voie devenir fervent dans la pratique des vertus et dans la fuite des amusements mondains. Et la raison de cela, dirent-ils, c'est que les habitudes infuses n'opèrent pas formellement par elles-mêmes, ni la mortification des passions, ni la pratique des vertus, ni l'éloignement du péché véniel, et qu'ainsi l'accroissement de la charité est imperceptible dans les prêtres dont nous parlons; la grâce de ne pas tomber dans le péché mortel étant le seul fruit de leurs fréquentes et nombreuses communions.

Ils dirent, en second lieu, que les péchés véniels que ces sortes de prêtres commettent dans la célébration du divin sacrifice, leur rendant l'esprit distrait et le cœur indévot, leur causent conséquemment deux autres dommages : l'un, de ne recevoir dans la communion que très-peu d'augmentation de la grâce sanctifiante et de la charité habituelle, parce qu'ils n'y en reçoivent qu'à proportion des dispositions avec lesquelles ils communient, qui sont très-imparfaites; l'autre dommage est que leur indévotion les prive entièrement des effets qui sont particuliers à ce divin sacrement, savoir, la réfection spirituelle, le goût de la suavité de Dieu, et l'accroissement dans la ferveur de la charité. Ce qui étant ainsi, ajoutèrent-ils, il ne faut pas s'étonner si, après mille communions, on les voit toujours aussi peu affectionnés au service de Notre-Seigneur qu'ils l'ont jamais été.

En troisième lieu, ils dirent que le peu de fruit que ces gens-là tirent de leurs communions très-fréquentes, provient de ce qu'ils négligent de joindre à leurs communions la pratique fidèle de l'oraison, de la mortification et de toutes les vertus. Ce qui dit en eux à la vérité une vie pleine d'imperfection, mais non pas une vie dans le crime. Voilà ce que répondirent ceux qui parlèrent les premiers.

Ceux qui parlèrent après eux ne furent pas de leur sentiment. Ils soutinrent, au contraire, que tous les Chrétiens, et particulièrement les prêtres qui, après plusieurs années de communions fort fréquentes, sont aussi indévots, aussi négligents, aussi attachés à leurs intérêts, et aussi affectionnés aux divertissements qu'ils l'étaient avant que de communier, sont assurément très-mal avec Dieu, et leur vie un continuel sacrilége. Et voici comment ils établirent ce sentiment.

Premièrement, dirent-ils, c'est la foi de l'Eglise que chaque communion où il ne se trouve point d'obstacle à la grâce, produit dans l'âme une augmentation de charité. A quel point donc ne doit pas être augmentée la charité dans une âme par des communions réitérées tous les jours, pendant grand nombre d'années? et quelle sainteté de vie ne doit pas s'en suivre? Cependant la vie des gens dont nous parlons, toujours trop

libre dans les conversations, et toujours aussi lâche et aussi négligente dans le service de Dieu, après mille communions, qu'elle l'était avant la première, ne montre-t-elle pas évidemment, à parler sans flatterie, que la charité n'est point du tout dans leurs cœurs, bien loin d'y avoir pris de grands accroissements? l'Eglise ne dit-elle pas avec saint Grégoire, qu'où est la sainte charité, elle opère pour Dieu de grandes choses, et qu'où l'on ne voit point de ces saintes œuvres, la charité n'y est pas : ***Nunquam est Dei amor otiosus. Operatur etenim magna, si est; si vero operari renuit, amor non est.*** (S. Gregor., hom. 5 *in Evang.*) Et l'on excuse mal cette oisiveté, qu'on prétend pouvoir subsister avec la charité, en disant que la charité habituelle n'est pas de soi agissante, ou n'excite pas à agir. Car, premièrement, tous les théologiens ne sont pas d'accord de cette inaction de la reine des vertus. Saint Thomas, au contraire, enseigne qu'elle nous fait faire le bien avec promptitude et délectation : ***Addidit charitas promptitudinem quamdam et delectationem.*** (S. Thom. 1-2, q. 109 ad 4.) Secondement, il est indubitable que le Saint-Esprit est donné à une âme toutes les fois que la charité est répandue dans son cœur, et qu'ensuite il habite en elle, non pas pour la laisser oisive, mais pour la solliciter sans cesse à s'acquitter fidèlement et avec amour de toutes ses obligations, selon sa condition. Or, comment pourrions-nous nous persuader que les gens dont nous parlons reçoivent tous les jours par la communion dans leur âme un nouveau surcroît de charité, conjointement une nouvelle entrée du Saint-Esprit dans leurs cœurs, puisque nous ne voyons en eux après tout ce grand nombre de communions, rien du tout qui marque que le Saint-Esprit les anime, à moins que nous voulions attribuer à ce divin Esprit une vie qui se passe toute dans l'indévotion, dans l'amour du repos et des aises du corps, et dans l'application à des amusements. En vérité, la créance qu'ont ces gens-là qu'ils sont en état de grâce, ressemble fort à une illusion grossière et à un aveuglement déplorable.

Secondement, peut-on dire que ce n'est qu'un petit mal et une légère imperfection, de ne faire paraître aucun fruit de tant de communions? n'est-ce pas de là que les hérétiques tirent un argument qui, tout faible qu'il est, leur paraît très-fort, contre la présence de Jésus-Christ Notre-Seigneur dans la très-sainte Eucharistie? N'est-ce pas pour cela que les catholiques mondains s'éloignent de la communion en disant que ceux qui communient souvent, n'en valent pas mieux. Hélas! s'il est certain, comme on n'en peut pas douter, que le Fils de Dieu notre juge nous fera rendre compte de nos paroles oisives, que sera-ce de nos communions qui ont été sans fruit par notre faute? Si le saint Evangile condamne aux ténèbres extérieures de l'enfer ceux qui n'ont pas fait valoir les talents qu'ils avaient reçus de leur maître, pour en faire un bon négoce, à quelles peines seront condamnés tous ceux entre les mains desquels le corps adorable et le précieux sang de Jésus-Christ sont demeurés stériles? Tout de bon, à ne nous point flatter, et ne nous point aveugler volontairement, ces vérités sont terribles.

On dit, pour excuser les prêtres dont il s'agit ici, que si l'on ne voit pas dans leur conduite le fruit de leurs fréquentes communions, c'est parce qu'ils ne s'appliquent point à la mortification de leurs passions, ni à la pratique des autres vertus chrétiennes. Mais les excuser ainsi, c'est assurément les condamner. Car, quand l'Ecriture loue la femme vertueuse de n'avoir pas mangé son pain dans l'oisiveté (1530), ne fait-elle pas le procès, et aux ecclésiastiques qui mangent le bien de l'Eglise, et s'en engraissent sans lui rendre aucun service considérable, et, à plus forte raison, à tous les prêtres qui, ne s'appliquant point à servir et honorer le Fils de Dieu par la pratique de ses saintes lois, n'ont point honte de manger tous les jours à sa table de son pain céleste et divin, comme s'ils étaient ses plus fidèles serviteurs et ses plus intimes amis. Et comment saint Paul, qui condamne tout Chrétien paresseux à ne point manger (1531), pourrait-il trouver supportable, que des gens qui pourrissent dans la fainéantise, osent manger le pain des anges, étant si éloignés d'imiter comme ils devraient la ferveur avec laquelle ces esprits célestes font la volonté de Dieu?

Troisièmement, on dit que les péchés véniels qu'ils commettent dans la communion même, les rendent distraits et indévots; que c'est pour cela qu'ils n'y reçoivent point les grâces de la réfection spirituelle et de la saveur des choses saintes, et qu'ainsi, il ne faut pas s'étonner si, en communiant toujours, ils demeurent pourtant languissants et très-peu sensibles à ce qui regarde le service de Dieu. On dit cela, et on le dit en croyant que ces péchés ne sont que véniels, et ne mettent point mal avec Dieu ceux qui les commettent. Mais en vérité ce sentiment est trop indulgent à l'égard d'un procédé qui ne peut être que fort criminel. Raisonnons un moment là-dessus. Avoir dans l'action de la communion et dans toutes celles qui l'accompagnent l'âme distraite et indévote, y prononcer toutes les paroles saintes avec une précipitation indécente, y être négligent à bien pratiquer les sacrées cérémonies, répandre ces défauts dans toute la Messe, comme si l'on avait pris à tâche d'en traiter indignement toutes les parties, c'est, dit-on, une suite de péchés véniels par lesquels un prêtre se prive d'une bonne partie du fruit de la communion. Mais ne doit-on pas plutôt dire que commettre tant de fautes à l'autel, et en faire une habitude de longues années, c'est, sans aucun doute, faire l'œuvre de Dieu négligemment, et encourir sa malédiction? Qui parlera ainsi, parlera avec l'Eglise

(1530) *Panem otiosa non comedit.* (*Prov.* XXXI, 27.)
(1531) *Si quis non vult operari, nec manducet.* (*II Thess.* III, 10.)

qui, dans le saint concile de Trente, s'en explique en ces termes (sess. 22, in decreto *De observand. et evit. in celeb, Miss.*): « Il sera aisé à chacun de juger quel soin il faut apporter pour célébrer le très-saint sacrifice de la Messe avec tout le respect et toute la vénération dont on doit user dans les choses de la religion, si l'on considère que celui qui fait l'œuvre de Dieu avec négligence est traité de maudit dans les saintes Lettres. Car, si nous sommes nécessairement obligés d'avouer que les fidèles ne peuvent exercer aucune œuvre si sainte ni si divine que ce mystère terrible, où cette hostie vivifiante, par laquelle nous avons été réconciliés à Dieu le Père, est tous les jours immolée sur l'autel par les prêtres, il paraît assez clairement qu'il faut mettre tout son soin et toute son application, pour faire cette action avec la plus grande netteté et pureté intérieures de cœur, et la plus grande piété et dévotion extérieures qu'il est possible. » N'est-il pas évident que cette doctrine de l'Eglise est bien opposée à celle qui nous veut persuader qu'un prêtre, qui offre à Dieu son adorable victime et y participe fort négligemment, n'est pas pour cela privé de sa sainte grâce ?

Comment s'accorde tout ce que vous venez de dire avec cette vérité, que la communion efface les péchés véniels ?

Nous tenons avec saint Thomas (part. III, q. 79, a. 4), et avec le Pape Innocent III, que la communion efface les péchés véniels dont on y va chercher le remède (1532), et qu'elle produit cet effet en ce qu'elle excite en nous la ferveur de l'amour divin par laquelle ces sortes de péchés sont détruits. Mais nous tenons aussi, selon la doctrine du même saint Thomas, que les péchés véniels auxquels on demeure attaché, et ceux qui se commettent dans la communion même et dans les actions qui l'accompagnent, sont un obstacle formel à ce bon effet du sacrement, comme il est assez visible.

Estimez-vous que les communions sont défectueuses toutes les fois qu'on n'en voit pas le fruit ?

Il faut juger différemment des communiants dont nous venons de parler dans ce chapitre, et de ceux qui servent Dieu véritablement. Car, tandis que des gens croupissent dans des défauts que nous avons remarqués, durant beaucoup d'années de communions journalières, devenant toujours plus lâches au lieu d'acquérir de la ferveur, il n'y a pas de témérité de juger que leurs communions sont défectueuses, et de craindre qu'elles ne soient nulles et sacriléges par les raisons que nous avons dites. Mais pour les serviteurs de Dieu, qui font oraison, qui mortifient leurs passions et leurs sens, qui pratiquent les vertus chrétiennes, et s'occupent fidèlement dans les bons emplois qui leur sont commis, nous nous gardons bien de porter aucun jugement désavantageux de leurs fréquentes communions, quoique nous n'apercevions pas l'accroissement de leur sainteté. Nous savons qu'il n'y a que les yeux de Dieu qui connaissent l'augmentation de la grâce dans une bonne âme. Nous savons aussi qu'il peut arriver qu'une âme en qui la grâce est beaucoup plus accrue, fera des fautes qu'elle ne faisait pas autrefois, parce qu'elle est plus violemment tentée qu'elle n'a jamais été, Dieu le permettant ainsi pour la tenir humble. Enfin, nous savons que c'est à Dieu seul à peser les esprits (1533), c'est-à-dire à juger du prix de chacun de ceux qui le servent.

Que devons-nous conclure des trois derniers chapitres ?

Que le prêtre de Jésus-Christ est singulièrement obligé à ne rien craindre que le péché, à l'imitation de saint Jean Chrysostome, et à dire sans cesse dans son cœur avec ardeur et confiance : *Ero immaculatus cum eo*, je me tiendrai pur en marchant avec mon Dieu qui est la pureté même ; en ne perdant point le souvenir de sa sainte présence ; en unissant partout ma volonté à la sienne ; en recourant sans cesse à sa bonté ; en m'attachant à lui comme à l'unique soutien de ma faiblesse ; et avec le secours de sa grâce je veillerai sur moi, et serai en garde contre mon fonds d'iniquité : *Observabo me ab iniquitate mea.*

NOTA. Nous parlerons encore ci-après des péchés des prêtres, et n'oublierons pas de les faire souvenir de quelle manière ils doivent se confesser les uns aux autres.

CHAPITRE IV.

De la dévotion avec laquelle le prêtre doit offrir le très-saint sacrifice.

La pureté de conscience suffit-elle à un prêtre pour célébrer comme il faut la sainte Messe ?

Vous allez voir qu'il doit porter au saint autel, non-seulement une conscience nette de tout péché, mais encore un cœur animé d'une ardente dévotion. Quiconque aura lu attentivement ce qui a été dit ci-devant de la sainteté des prêtres, et particulièrement des vertus que requiert en chacun d'eux sa qualité de sacrificateur, sera convaincu de deux vérités : l'une, que de tous ceux qui professent le vrai christianisme, les prêtres sont le plus étroitement obligés à une sincère et solide dévotion ; et l'autre, que si un prêtre a dans le cœur une véritable dévotion comme il y est obligé, c'est principalement à l'autel qu'il en doit être tout animé.

La première de ces vérités est si évidemment constante par les saints principes qu'on a établis ci-dessus, qu'elle n'a besoin ici d'aucune nouvelle preuve. Et quoiqu'il soit également certain que c'est surtout dans l'action du sacrifice que les prêtres doivent exercer toute la dévotion dont le Saint-Esprit les rend capables, il est à propos de nous confirmer dans ce sentiment par quel-

(1532) Hoc sacramentum venialia delet, et cavet mortalia.—INNOC. III, lib. IV *De sacr. myst. alt.*, cap. 44 ; — S. THOM., Ead. quæst. 79, a. 8.

(1533) *Spirituum ponderator est Dominus.* (*Prov.* XVI, 2.)

ques preuves fondées sur la foi de l'Eglise, parce que quelques-uns enseignent que, pour communier dignement, il est seulement requis qu'on soit purifié de tout péché mortel, et qu'il est à craindre qu'on ne tire de cette opinion bien ou mal entendue, des conséquences de relâchement capables de diminuer beaucoup l'honneur qui est dû au divin sacrifice, et les fruits que les prêtres et les autres fidèles en doivent tirer, selon l'ordre de la sagesse et de la bonté de Dieu. Voici donc quelles sont ces preuves.

Premièrement, il est très-évident que l'action de notre très-saint sacrifice exige d'elle-même que nous nous y appliquions avec toute la dévotion possible. La sainte Messe est pour tous les bons Chrétiens le soleil des exercices spirituels, le centre de la religion, le cœur de la dévotion et l'âme de la piété, comme dit très-bien saint François de Sales. (*Introd.*, part. II, c. 14.) Comment peut-on donc s'imaginer qu'un prêtre sans dévotion célèbre dignement la sainte Messe, et participe dignement à la victime qu'il y offre à Dieu? Quoi! prêtre de Jésus-Christ, les assistants à votre Messe seront éclairés et échauffés de ce divin soleil, et vous le célébrerez avec une tiédeur et une nonchalance qui vous rendra incapable de ces saints effets? Ce centre de la religion attire les fidèles de tous côtés; ils y vont chercher le repos de leurs bons cœurs, et l'y trouvent en effet, puisque leur désir d'honorer Dieu y est satisfait pleinement. Et vous serez à l'autel le moins religieux de toute l'assemblée! Votre auguste sacrifice et divin sacrement est pour ces bons Chrétiens le cœur de la dévotion et l'âme de la piété, parce qu'il est à leur âme pour la vie de la grâce ce que leur cœur et leur âme sont à leur corps pour la vie naturelle. Et pour vous, ce cœur de la dévotion sera seulement entre vos mains, et cette âme de la piété seulement sur vos lèvres. Dieu vous guérisse ou vous préserve d'une si odieuse et si pernicieuse négligence!

Pour nous persuader à fond combien il est vrai qu'un prêtre indévot tombe dans ces honteux inconvénients, nous n'avons qu'à nous remettre devant les yeux notre définition ou description de la sainte Messe. Cette description nous dit que la sainte Messe est un sacrifice; qu'elle est le sacrifice des Chrétiens; qu'on y offre à Dieu le corps très-saint et le précieux sang de Jésus-Christ, pour célébrer tous les jours la mémoire de l'offrande qui en a été faite une fois sur le Calvaire; qu'on y rend parfaitement à Dieu tous les devoirs de la religion; qu'elle est le grand sacrifice d'expiation pour les vivants et pour les défunts; que c'est une prière d'une force indicible; qu'enfin nous entrons par le divin sacrifice de la Messe dans une sainte et heureuse société avec notre Père céleste et avec Jésus-Christ son Fils. Voilà les vérités remarquables que contient notre description de la Messe, et il n'y en a pas une, si on les considère bien, qui ne nous doive être une puissante exhortation à n'aller jamais à l'autel qu'avec un cœur embrasé de dévotion. Voyons un peu cela en jetant les yeux un moment sur chacune de ces vérités.

« La sainte Messe est un sacrifice. » Et chacun sait que le sacrifice est de tous les exercices de la religion celui qui demande le plus d'application et d'ardeur. Ce qui est le sentiment non-seulement des adorateurs du vrai Dieu, mais encore des idolâtres.

« C'est le sacrifice des Chrétiens. » Et cela nous dit que c'est le sacrifice de ceux qui adorent le Père céleste en esprit et en vérité, et qui lui offrent des sacrifices moelleux, c'est-à-dire des sacrifices dans lesquels la piété intérieure anime véritablement l'offrande qu'on y fait extérieurement, et où l'on ne se contente pas de l'extérieur de la religion comme faisaient communément les Juifs. « Nous y offrons le corps très-saint et le précieux sang de Jésus-Christ, pour célébrer tous les jours la mémoire de l'offrande qui en a été faite une fois sur le Calvaire. » Et nous avons vu ci-devant que ce divin mémorial de la forte dilection de Jésus mourant pour nous, est l'objet le plus capable d'attendrir et d'embraser les cœurs.

« Par la sainte Messe, on rend parfaitement à Dieu tous les devoirs de la religion. » Et cela veut dire principalement que, par cet auguste sacrifice, Dieu est honoré et loué aussi parfaitement qu'il en est digne. On ne peut qu'on ne prie les prêtres de bien remarquer ici qu'ils se trouveront coupables devant Dieu d'avoir dit la Messe en pharisiens, si, en offrant à Dieu le corps et le sang de Jésus-Christ, ils ne sont pas animés intérieurement d'un désir ardent de l'honorer comme ils le lui protestent par une telle offrande. Comprenez-le bien, ô prêtre! rendre à Dieu le souverain honneur qui lui est dû, comme on fait très excellemment par la sainte Messe, c'est lui témoigner et lui protester qu'on a pour lui, dans le fond du cœur, une souveraine estime de ses perfections ineffables, un souverain respect pour sa grandeur et sa sainteté infinies, et une souveraine et entière soumission pour son domaine divin et paternel : c'est ce que nous avons bien connu en traitant du sacrifice. Comprenez qu'être sincèrement dans ces sentiments de la vraie religion, et s'abaisser et se soumettre ainsi devant Dieu jusqu'au néant, en lui offrant son holocauste, c'est avoir dans l'âme le sacrifice intérieur et invisible, dont le sacrifice extérieur est le sacré signe, comme enseigne saint Augustin. Mais comprenez aussi qu'un prêtre que la distraction et l'indévotion privent à l'autel de ces pensées religieuses et de ces saintes affections, n'a pas l'esprit d'un vrai prêtre de Jésus-Christ et de la loi nouvelle, et qu'il n'est pas un adorateur du Père céleste, en esprit et en vérité, mais ou un hypocrite qui se contrefait, ou un homme étrangement insensible et stupide à l'égard des choses divines.

La sainte Messe est un *sacrifice eucharistique* si excellemment, que Dieu y reçoit des actions de grâces proportionnées à ses bien-

faits. Comment osez-vous l'offrir, prêtre indévot, qui n'êtes nullement touché de l'admirable et continuelle libéralité de Dieu envers nous ?

Le prêtre y offre l'Agneau de Dieu et son précieux sang pour expier ses propres péchés et ceux des autres pécheurs. Or, quoique cette adorable victime ait toujours de soi un grand pouvoir pour fléchir la justice divine et obtenir la rémission des péchés, lorsque pourtant qu'un prêtre n'a nullement à cœur ni la réparation de l'honneur de Dieu, ni la conversion des pécheurs; assurément notre grand sacrifice d'expiation n'est pas bien entre ses mains, et il est fort à craindre que, par son insensibilité, il ne déplaise beaucoup à la divine majesté, en obtenant le pardon et la paix pour les autres.

Le saint sacrifice de la Messe se peut appeler *la grande et puissante prière de l'Église*. Dieu, en nous donnant son propre Fils, nous a véritablement donné toutes choses, comme dit l'Apôtre, puisque le mettant dans nos mains pour le lui offrir, il nous a donné en cela un moyen infaillible d'obtenir de sa bonté infinie toutes sortes de biens (1534). Et les bons prêtres, bien instruits et bien touchés de cette vérité, vont à l'autel avec deux sentiments bien agréables à Dieu, savoir : premièrement, une ardente charité envers les fidèles dont ils représentent à la bonté de Dieu les besoins avec autant d'affection que les leurs propres; secondement, une très-ferme espérance d'être exaucés, étant assurés que Dieu considère et agrée infiniment le présent qu'ils lui font en lui faisant leurs demandes. O prêtre distrait et indévot, à quoi ressemblez-vous en disant la sainte Messe ! vous qui n'êtes pas à l'autel un homme de désirs, qui n'y priez que des lèvres, et qui, par conséquent, n'y faites aucune vraie prière ?

Enfin, nous offrons notre divin sacrifice pour entrer en société avec Dieu et avec Jésus-Christ son Fils, en recevant de Dieu dans nos cœurs, pour être sanctifiés et vivifiés divinement, la même victime que nous lui avons offerte pour son souverain honneur. Et il faut que nous comprenions ici, avec tous les vrais serviteurs de Dieu, que si l'offrande de notre très-sainte hostie exige de nous un zèle ardent d'honorer Dieu, la communion ou participation, qui nous est donnée à cette même sainte hostie, demande que nous brûlions d'un désir extrême d'être unis à Dieu par Jésus-Christ. Comme nous n'avions pas encore parlé de ce saint désir de communier, il est à propos que nous considérions un peu ici ce que nous en disent les saints Pères. Saint Jean Chrysostome en parle ainsi au peuple d'Antioche : « Que personne n'en approche avec dégoût et lâcheté, que tous ceux qui y viennent soient embrasés de ferveur. » Et un peu après il ajoute que nous devons approcher de la sainte table avec une plus grande avidité que n'est celle avec laquelle les petits enfants prennent le tétin, et pressent le sein de leur mère en tétant (1535). Saint Grégoire de Nazianze, quelque temps auparavant, avait dit, en parlant de la très-sainte Eucharistie, que ce bien nous est offert pour être acheté par le prix de notre volonté (1536), et que le désirer ardemment, c'est en donner une monnaie dont Dieu est content. Saint Ambroise estime que ce corps, autour duquel Notre-Seigneur dit que s'assembleront les aigles, est le corps dont ce divin Sauveur nous repaît dans l'Eucharistie (1537), et que les aigles qui s'y doivent assembler sont toutes les âmes qui courent et qui volent à ce divin aliment (1538). Enfin saint Jérôme interprétant ces paroles d'Isaïe: *Vous tous qui avez soif, venez aux eaux; vous qui n'avez point d'argent, hâtez-vous, achetez et mangez; venez, achetez sans argent et sans aucun échange du vin et du lait.* (*Isa.* LV, 1.) Saint Jérôme, dis-je, interprétant ces paroles, les regarde comme une invitation amoureuse à la communion au très-saint corps de Jésus-Christ; et il est visible que les prêtres indévots sont sourds à cette voix divine qui fait de si fortes impressions sur les cœurs vraiment chrétiens. Voilà comment les saints Pères ont cru que, pour communier dignement, ce n'est pas assez que nous ayons imité le renouvellement de l'aigle en nous purifiant de nos péchés, mais qu'il faut encore que nous soyons affamés de cet aliment du ciel comme cet oiseau l'est de sa proie. Il est donc constant que l'action du sacrifice exige de chacun de nous une application très-sérieuse et un cœur animé de toute la dévotion possible, de quoi voici encore une raison bien convaincante, quoique comprise en peu de paroles.

Le prêtre est à l'autel pour toute l'Eglise (1539); elle y est comme toute réunie en sa personne, et c'est par la bouche et par le cœur de cet homme de Dieu qu'elle rend ses devoirs à sa divine majesté, et qu'elle expose tous ses besoins à sa bonté infinie. Cela étant ainsi, comme on n'en peut douter, n'en faut-il pas conclure que le peuple fidèle est bien trompé par les prêtres indévots, et que ce lui est un grand malheur quand il y en a plusieurs de cette sorte.

Mais pourquoi nous mettre en peine d'al-

(1534) *Quomodo non etiam cum illo, omnia nobis donavit.* (*Rom.* VIII, 32.)

(1535) Nonne videtis quanta promptitudine parvuli papillas capiunt, et quanto impetu labia uberibus infigunt? Accedamus cum tanta nos quoque, etc. (Hom. 60 *Ad popul.*)

(1536) Hoc bonum solo voluntatis pretio emendum tibi proponet. Appetitionem ipsam Deus ingentis pretii loco habet. (S. GREG. NAZ., orat. 40.)

(1537) Est corpus de quo dictum est (*Joan.* VI, 56): *Caro mea vere est cibus*, circa hoc corpus veræ aquilæ sint. (S. AMBROS., lib. VIII in *Luc.*, cap. XVII.)

(1538) Bonæ aquilæ circa altare : ubi enim corpus, ibi et aquilæ. Corpus Christi est in altari, aquilæ vos estis renovatæ ablutione delicti. (S. ID., lib. IV, *De sacrament.*, cap. 2.)

(1539) Sacerdos procurator Ecclesiæ, ab ea missus ut oret pro omnibus. (Guil. PARIS, *De sacram. ordin.*, cap. 4.)

léguer tant de raisons aux prêtres pour leur persuader que Dieu veut qu'ils portent à son saint autel un cœur sincèrement et ardemment dévot? Ils savent tous, pour peu qu'ils soient instruits, que l'indévotion avec laquelle on communie est certainement un obstacle au propre effet de la sainte Eucharistie dans les âmes; ils savent que les esprits bienheureux descendent du ciel à l'heure de notre sacrifice, pour venir s'abîmer de respect et brûler d'amour devant notre adorable victime; ils savent aussi que Dieu même reçoit toujours ce divin sacrifice en odeur de suavité et avec une complaisance infinie; ils savent encore que Jésus, notre adorable prêtre et notre hostie inestimable, est dans sa très-sainte Eucharistie, brûlant sans cesse d'un zèle insatiable d'honorer Dieu son Père, et de sanctifier les âmes, et que c'est pour cela que les vrais prêtres s'estiment trop honorés et trop heureux d'aller à l'autel être les instruments et les coopérateurs d'une religion si parfaite et d'une si merveilleuse charité, et que leur principale dévotion est de tenir leurs cœurs toujours unis au cœur de Jésus, surtout pendant l'action du sacrifice. Tous les prêtres savent ces vérités, et pour peu qu'ils les considèrent devant Dieu, ils trouveront que rien ne peut les exhorter plus puissamment à dire dévotement la sainte Messe. Faisons donc deux choses à l'imitation de plusieurs bons prêtres. Premièrement, adressons-nous comme eux à la très-sainte Vierge, pour obtenir par son entremise cet esprit de dévotion : disons-lui tous les jours plusieurs fois particulièrement avant que d'aller à l'autel : *Vas insigne devotionis, ora pro nobis.* Secondement, tâchons d'allumer en nous ce divin feu avec la grâce de Dieu, par la méditation attentive des saintes vérités que nous venons de voir, ou d'autres semblables : *In meditatione mea exardescet ignis.* (*Psal.* XXXVIII, 4)

CHAPITRE V.

De la préparation à la sainte Messe.

Pour achever de nous instruire sur la matière dont nous venons de parler, il faut dire quelque chose de la préparation à la sainte Messe. Comment croyez-vous donc qu'un prêtre se doit préparer à cette sacrée fonction?

Sa première, sa principale et fondamentale préparation est la sainteté de sa vie. « Vivez de sorte que vous méritiez de communier tous les jours (1540), » disait saint Augustin. Et comme les prêtres sont presque les seuls à présent qui ont ce bonheur chaque jour (1541), ils ont aussi une très-particulière obligation à mener une vie qui en soit digne. Or cette sainteté consiste, premièrement, dans un grand soin que doit prendre chacun de nous de se tenir pur de la corruption du siècle (1542); secondement, dans la généreuse et continuelle mortification de ses sens et de ses mauvaises inclinations (1543); troisièmement, dans l'exercice fervent et assidu de l'oraison et de toutes les vertus (1544), particulièrement d'un zèle ardent de l'honneur de Dieu et du salut des âmes. Une telle vie est vraiment sainte, puisqu'elle est séparée de tout ce qui est profane, et toute dévouée et appliquée à l'amour et au service de Dieu. Et l'on peut dire qu'un prêtre vivant de cette sorte est toujours prêt d'aller à l'autel, qui est le centre de son cœur.

Pourtant, comme les plus sages sont aussi les plus humbles, il n'y a point de bon prêtre qui ne se croie avoir besoin de prendre tous les jours quelque temps pour se préparer actuellement à cette fonction divine, en se recueillant devant Dieu pour revoir attentivement l'état de son âme, et réveiller dans son cœur les saints mouvements d'une dévotion sacerdotale.

Qu'appelez-vous ici revoir l'état de son âme devant Dieu?

Un prêtre revoit l'état de son âme devant Dieu lorsque, après lui avoir demandé un rayon de sa sainte lumière, premièrement, il examine sa conscience exactement pour la purifier de tous les péchés qu'il y découvrira, par une vive contrition aux pieds de Notre-Seigneur, et quelquefois aux pieds du confesseur. Secondement, il examine bien aussi son cœur (1545), c'est-à-dire ses affections et ses intentions, afin de renoncer entièrement à tout désir séculier, quelque petit qu'il soit (1546), et à toute prétention intéressée. Il doit faire ainsi quand il ne penserait qu'à la communion. Car, pour communier utilement et au gré de Notre-Seigneur, il faut obéir à cette parole de saint Augustin : « Videz-vous pour être rempli (1547), » c'est-à-dire videz-vous du péché, du monde et vous-même, pour faire place dans votre cœur au règne et à la vie de Jésus-Christ.

Qu'entendez-vous par ces prétentions intéressées desquelles il faut tenir son cœur bien éloigné pour aller comme il faut à l'autel?

J'entends toutes les prétentions que peuvent inspirer l'amour-propre, l'attachement au monde et l'orgueil, telles que les ont les prêtres qui disent la Messe pour le gain temporel qu'ils en attendent, ou de peut

(1540) Sic vive, ut quotidie merearis accipere. (S. AUG.)

(1541) Qui sibi vel levis culpæ conscius est, male profecto facit eam rem appetens qua indignum se per mala opera fecit. (S. JOAN. CHRYSOST., hom. 10 in *I Epist. ad Tim.*, cap. III.)

(1542) Sacerdotale cor suggestiones vitiorum reprimat, eisque velut regia potestate contradicat. (S. GREG., *Pastor.*, part. II, cap 3.)

(1543) Omnes ab eis virtutes (Dominus) requirit, maxime quæ cunctis necessariæ atque utiles sunt futuræ. (S. CHRYSOST., hom. 15 in *Matth.*)

(1544) *Altaria tua, Domine virtutum.* (*Psal.* LXXXIII, 4.)

(1545) *Ponite corda vestra super vias vestras.* (*Agg.* I, 5.)

(1546) *Accedite ad eum, et illuminamini.* (*Psal.* XXXIII, 6.)

(1547) Effunde, ut implearis.

d'être notés s'ils ne la disaient pas, ou par respect humain ou par hypocrisie. Tous ces motifs sont mondains et abominables, et nous devons, avec la grâce de Dieu, bien veiller sur notre cœur, pour n'y en jamais souffrir la moindre atteinte dans aucun de nos emplois (1548), et surtout dans la très-sainte fonction de l'autel.

Qu'appelez-vous dévotion sacerdotale?

J'appelle ainsi une ardente affection pour tout ce qui regarde l'honneur de Dieu (1549), le bien de l'Eglise et le salut des âmes, et par conséquent pour toutes sortes de saintes actions, surtout pour la sainte Messe, n'y ayant rien qui honore la divine majesté si parfaitement, ni qui attire si puissamment sur nous et sur le peuple de Dieu l'abondance de ses grâces. Ou bien, pour parler un peu autrement, j'appelle ici dévotion sacerdotale celle par laquelle un prêtre a véritablement et actuellement dans son cœur pour Dieu (1550), pour Jésus-Christ, pour soi-même, pour l'Eglise, pour les personnes particulières dont il doit procurer le salut, les sentiments et les désirs qu'il y doit avoir en considérant ce qu'il va offrir à Dieu, et recevoir de Dieu au saint autel, nonobstant sa vileté et son indignité extrême.

Donnez-nous quelque modèle de la préparation à la sainte Messe sur lequel nous puissions nous régler?

Peut-être que je pourrais satisfaire à votre demande en vous rapportant une conversation que j'eus il y a quelque temps avec un vrai prêtre qui m'honore de son amitié et de sa confiance. Comme nous nous entretenions lui et moi sur la matière dont nous traitons ici présentement, je lui dis dans la liberté cordiale avec laquelle il me permet de lui parler : Faites-moi la grâce de me dire simplement quelle est votre préparation ordinaire à la sainte Messe ? A quoi, dans une vraie simplicité, il fit une réponse qui m'édifia et m'instruisit autant que je m'y étais attendu. Ce que je fais tous les jours, me dit-il, pour me préparer à la sainte Messe, ainsi que je vais vous le rapporter, pour vous obéir, est fondé sur ce que, depuis plusieurs années, je suis tellement attiré à m'occuper de ce divin sacrifice, qu'il m'est toujours présent dans tous mes exercices de piété. Je sens bien que cette application ne m'ennuiera jamais. Car j'expérimente que plus je considère ce que c'est que la sainte Messe, et le saint et heureux commerce que nous y avons avec Dieu, plus je suis épris d'admiration et d'amour des beautés et des excellences que j'y vois. Etant ainsi disposé, je me prépare ordinairement en cette sorte :

Je commence ma préparation dès le matin par mon oraison, pendant laquelle je suis déjà en esprit à l'autel. Je crois et je sens qu'étant à l'oraison pour y adorer, louer et remercier Dieu, je ne puis lui rendre dignement tous ces devoirs que par l'offrande de son adorable hostie. Je suis convaincu aussi qu'ayant à recourir dans mon oraison à la miséricorde divine pour en obtenir la rémission de mes péchés et de ceux des autres pécheurs, tous les autres moyens de nous rendre Dieu propice ne sont pas comparables à l'offrande qu'on lui fait du même sang que son Fils a répandu sur la croix, en lui alléguant tous les services que ce Fils de sa dilection lui a rendus pendant sa vie, et le grand sacrifice qu'il lui a offert en sa mort. Je suis encore persuadé qu'étant à l'oraison pour demander à Dieu diverses grâces, et lui représenter tous mes besoins et ceux de son peuple, ma prière serait froide et timide, si je ne la faisais pas par ma très-sainte victime que je vais offrir et recevoir à la sainte Messe, qui est véritablement le centre de ma dévotion et le ferme appui de ma confiance.

Après mon oraison, je conserve ma récollection autant que je puis, avec la grâce de Dieu, en gardant le silence, à l'imitation de saint Charles et des autres prêtres qui ont de l'intérieur, et évitant pour cela toute conversation inutile.

Comme la récitation de l'Office divin est, selon l'esprit de l'Eglise, une préparation à la sainte Messe, je ne manque point de le dire dans cette intention, avec le plus de dévotion qu'il m'est possible. Et s'il faut faire quelque autre fonction ecclésiastique avant que d'aller à l'autel, je tâche de la faire de telle sorte qu'elle serve encore à m'y bien préparer.

Enfin, je ne crois pas me devoir appliquer à cette divine fonction, sans avoir, autant qu'il m'est possible, avec la grâce de Notre-Seigneur, l'esprit recueilli, le cœur touché, et l'extérieur bien réglé. Ne jamais manquer à ces trois points est une loi que je me suis imposée, et que je voudrais de tout mon cœur faire recevoir et pratiquer dans beaucoup de lieux où il me semble qu'elle est bien nécessaire.

Premièrement, cette recollection que je me suis prescrite nous est à tous fort nécessaire, pour ne pas donner entrée dans notre esprit à diverses pensées du monde, et ne nous pas laisser aller à regarder légèrement çà et là, et dire d'un esprit distrait des paroles inutiles et hors de saison.

Secondement, je sais, il y a longtemps, que c'est principalement à l'autel que le prêtre de Jésus-Christ doit être sincèrement et solidement dévot. Et la crainte que j'ai de ne l'être pas assez pour y aller comme il faut, fait que je prie tous les jours la très-sainte Vierge de suppléer pour moi, elle qui est le vase merveilleux de la dévotion; et que je supplie le Saint-Esprit de m'associer et unir à Jésus-Christ, notre grand prêtre et notre très-sainte victime, qui est sur l'autel tout embrasé d'amour envers Dieu son Père et son Eglise.

(1548) *Omni custodia serva cor tuum.* (*Prov.* IV, 23.)

(1549) *Ut in omnibus honorificetur Deus per Jesum Christum.* (*I Petr* IV, 11.)

(1550) *Ipsi gloria in Ecclesia, et in Christo Jesu in omnes generationes sæculi sæculorum. Amen.* (*Ephes* III, 21.)

Notre extérieur aussi doit être bien réglé dans cette même action, où nous devons inspirer à tous ceux qui nous y voient, la piété qui nous anime. Or ce bon règlement de notre extérieur consiste en trois choses : la première, à pratiquer avec une religieuse exactitude toutes les sacrées cérémonies qui nous sont prescrites par l'Eglise dans la célébration de la sainte Messe, afin qu'elles se fassent avec décence et majesté; la seconde, à prononcer distinctement, correctement et dévotement toutes les saintes paroles que nous y devons dire; et la troisième, à garder dans cette divine action une modestie qui marque notre union avec Dieu, et notre attention à sa présence.

Ce digne prêtre m'ayant dit tout cela d'un cœur ouvert, il se tut, dans le dessein de n'y rien ajouter. Mais moi, ne pouvant souffrir qu'il s'arrêtât en si beau chemin, comme l'on dit, je lui fis encore quelques questions, que je vais vous rapporter avec leurs réponses.

Qu'observez-vous en disant la sainte Messe, pour la dire comme il faut?

J'y fais tout ce qu'il m'est ordonné d'y faire, et j'y dis tout ce que l'Eglise veut que j'y dise; et en tout cela j'ai toujours, autant qu'il m'est possible, mon esprit attentif, mon cœur animé d'une religion amoureuse, et mon extérieur édifiant par une sainte et douce gravité. Je me comporte ainsi au saint autel, pour suivre les règles et les maximes que je viens de me prescrire à moi-même en vous parlant.

Comment faites-vous votre action de grâces après la sainte Messe?

Premièrement, le cantique *Benedicite*, que l'Eglise veut que nous récitions en quittant l'autel, exprime les sentiments d'un homme qui se sent si fort obligé à la bonté de Dieu, qu'il veut que toutes les créatures viennent l'aider à le remercier comme il faut. Je tâche donc de dire ce cantique plus de cœur que de la bouche. Ensuite je me retire dans quelque lieu à l'écart, et là je me jette aux pieds de Notre-Seigneur; j'adore sa grandeur infinie abaissée jusqu'à moi, et je le remercie très-affectueusement de ce qu'il daigne se donner à moi avec une charité si merveilleuse, nonobstant mon indignité. Et puis, je remercie aussi le Père éternel, disant plusieurs fois de toute l'affection de mon cœur : *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus :* Dieu soit béni de son don ineffable. Je prie quelquefois la très-sainte Vierge de le remercier pour moi, et je la remercie elle-même, n'oubliant jamais que c'est d'elle, après Dieu, que nous tenons Jésus-Christ, en qui sont tous nos biens.

Après mes remerciements, je représente à notre Sauveur humblement et confidemment tous mes besoins, ceux de son Eglise, et ceux des personnes particulières dont je dois spécialement désirer et procurer le salut.

Enfin, en m'en allant à quelque autre emploi, je lui dis d'une humble cordialité : *Non discedimus a te :* Je ne vous quitte point en m'en allant de ce lieu, puisque je vous emporte, et que j'emporte votre règne et votre vie dans mon cœur.

Mon action de grâces ne finit pas là tout à fait; car, selon le bon conseil de sainte Thérèse, je me souviens plusieurs fois, pendant le jour, de ce que j'ai offert et de ce que j'ai reçu à l'autel, disant sur ce bonheur inestimable quelque parole d'amour au Fils de Dieu.

Faut-il faire sa préparation et son action de grâces toujours de la même manière?

Tandis qu'une manière de la faire nous imprime de la récollection et de la dévotion, nous faisons fort bien de ne pas la quitter; mais ordinairement si nous prenions en coutume une même méthode, après un temps elle ne ferait plus d'impression, et elle dégénérerait en routine, au grand préjudice de notre intérieur. Un bon prêtre donc qui connaît l'importance de la préparation et de l'action de grâces dont nous parlons, et qui désire de s'y appliquer le mieux qu'il lui sera possible, doit se servir avec grand soin des aides que la divine Providence nous fournit pour cela dans ces derniers temps. Ces aides sont particulièrement les bonnes instructions que nous trouvons là-dessus dans plusieurs livres, et les modèles qui nous sont proposés dans la Vie de quelques saints prêtres. Nous avons ces instructions, par exemple, dans un petit écrit de saint François de Sales, dans le livre de Molina le Chartreux, dans les œuvres de Beuvelet, et dans beaucoup d'autres livres, surtout, selon mon goût, dans l'excellent livret de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont l'auteur parle de la Messe et de la communion avec une sainte, sage et solide simplicité. Il y a tant d'onction dans ses paroles; et quand on se sent tenté de dissipation et d'indévotion, un bon remède à ce malheureux mal, selon que plusieurs l'ont expérimenté, est d'aller, après avoir invoqué Dieu, chercher la lumière et le feu qui nous manquent dans la lecture de quelque chapitre de ce très-pieux ouvrage. Or nous ne prétendons pas qu'on doive lire toutes ces instructions pour s'obliger à les pratiquer entièrement, mais que chacun en prenne ce qu'il y trouvera à son goût selon sa grâce.

Il nous sera encore très-utile, en lisant la vie de plusieurs saints prêtres de notre temps, par exemple, celle de Vincent, celle de Lenoblets, celle du P. de Condren, de bien considérer ce que chacun d'eux pratiquait pour célébrer saintement notre divin sacrifice. Ces exemples que nous ont laissés ces serviteurs de Dieu nous sont autant de modèles que nous pourrons imiter ou entièrement, ou en partie, selon qu'il plaira au Saint-Esprit de nous inspirer.

Ne trouvons-nous pas aussi des instructions et des modèles sur cette matière dans les écrits des anciens docteurs?

Dans les excellents livres que saint Jean Chrysostome, saint Ambroise et saint Grégoire le Grand ont écrits pour l'instruction des prêtres et des pasteurs, on voit assez que ces saints docteurs exigent dans les

prêtres une très-grande pureté et une parfaite union avec Dieu pour oser approcher du saint autel, quoiqu'ils ne leur prescrivent pas des méthodes de préparation et d'action de grâces, comme l'on fait à présent. Les prêtres des premiers siècles étaient si éclairés et si saints, qu'ils n'étaient pas dans le besoin où sont les prêtres de ces derniers temps d'être instruits de cette sorte. Lorsque saint Ambroise mit par écrit les bons sentiments par lesquels il se disposait à dire la sainte Messe, il nous laissa en cela un ancien et excellent modèle à imiter. Mais apparemment il n'avait alors aucun autre dessein, en écrivant, que de satisfaire à sa propre dévotion. Voilà tout ce que me dit ce serviteur de Dieu, et dont je conserve le souvenir fort chèrement.

TITRE XI.

DE CE QUE REQUIERT DANS UN PRETRE SA QUALITÉ DE CONFESSEUR OU DE MINISTRE DU SACREMENT DE PÉNITENCE. DES DISPOSITIONS AVEC LESQUELLES IL DOIT ADMINISTRER LES AUTRES SACREMENTS.

CHAPITRE PREMIER.

Du très signalé bienfait dont Jésus a gratifié son Eglise; du parfait exemple qu'il lui a laissé, et du haut degré d'élévation où il a mis les prêtres par l'institution du sacrement de pénitence.

Vous nous avez dit assez au long à quoi est obligé le prêtre de Jésus-Christ en qualité de sacrificateur, et pour user saintement du pouvoir admirable de consacrer et d'offrir à Dieu le corps adorable et le précieux sang de son Fils. Dites-nous maintenant à quoi il est obligé en qualité de confesseur ou de ministre du sacrement de pénitence, pour user saintement de cet autre merveilleux pouvoir que Notre-Seigneur lui a donné, d'absoudre les Chrétiens de leurs péchés?

Premièrement, le confesseur doit bien considérer et bien faire connaître aux fidèles que, par l'institution du sacrement de pénitence, Jésus-Christ Notre-Seigneur a gratifié son Eglise d'un très-signalé bienfait, lui a laissé un exemple admirable de l'amour qu'il veut que nous ayons pour nos ennemis et a mis les prêtres dans un point d'élévation vraiment divine. Il sera fort utile à tous les Chrétiens, particulièrement aux prêtres, de connaître et de remarquer ces vérités. Secondement, le confesseur doit prendre un très-grand soin d'acquérir, avec la grâce de Notre-Seigneur, les qualités qui lui sont nécessaires pour se sanctifier lui-même en sanctifiant les autres par ce grand sacrement.

Expliquez-nous comment, par l'institution du sacrement de pénitence, Jésus-Christ a gratifié toute son Eglise d'un grand bienfait?

Nous admirons avec grande raison la sagesse et la bonté de notre adorable Créateur, en ce qu'il a mis sur la terre des remèdes pour la guérison de tous les maux corporels qui arrivent aux hommes et aux animaux. Combien donc est admirable la charité de notre grand Sauveur (1551) qui, en instituant ce sacrement, nous a pourvu d'un remède qui nous était si nécessaire pour la guérison de nos âmes, et qui étant d'une efficace étonnante et d'un prix inestimable, n'est pourtant pas rare, mais commun pour tous les pauvres pécheurs.

Vous appelez ce remède un remède très-nécessaire, très-efficace, d'un très-grand prix. Expliquez-nous un peu toutes ces qualités?

Premièrement, nous devons tous reconnaître qu'il nous est un remède absolument nécessaire; car que deviendrions-nous si nous ne trouvions pas, comme dans un second baptême, la rémission de nos péchés (1552). Secondement, nous avons grand sujet d'en admirer la merveilleuse efficace, la foi nous assurant qu'il purifie les âmes de la rouille la plus invétérée de leurs crimes (1553); qu'il rompt tous ces liens qui les tiennent captives sous l'empire du démon, qu'il en chasse les esprits immondes, qu'il y reproduit la grâce divine, l'union avec Dieu et la paix. En troisième lieu, nous devons aussi considérer avec attention qu'il est véritablement un remède d'un prix inestimable, comme nous avons dit, puisqu'il a coûté au Fils de Dieu, non une seule parole, comme la production du monde, mais sa propre vie; et que ce n'est pas une médecine qu'il ait composée de quelques herbes de la terre, mais un bain de ses saintes larmes et de son sang adorable, dans lequel nos âmes peuvent être nettoyées aussi parfaitement que le fut Naaman dans l'eau du Jourdain. Enfin, la miséricorde de notre Sauveur ne paraît-elle pas merveilleuse encore en ce que ce remède si puissant, ce remède sans prix, n'est pas offert à quelques pécheurs seulement, mais à tous les pécheurs de l'Eglise, non pas une fois l'année, ou une fois en six mois, mais

(1551) Dives in misericordia... illis etiam vitæ remedium contulit, qui sese postea in peccati servitutem et dæmonis potestatem tradidissent, sacramentum videlicet pœnitentiæ. (*Conc. Trid.*, sess. 14, cap. 1.)

(1552) Secunda post naufragium tabula (S. Hier.)

(1553) *Glorificaverunt Deum, qui dedit potestatem talem hominibus.* (*Matth.* IX, 8.)

tous les jours et toutes les heures. O charité de Jésus, voilà une profusion digne de vous !

Expliquez-nous comment Jésus a grandement édifié son Eglise en instituant le sacrement de pénitence?

Par cette institution il nous a laissé, comme l'on a dit, un exemple très-remarquable de la charité envers les ennemis (1554). Car quelles sont les personnes en faveur desquelles il a laissé dans son Eglise ce remède qui lui coûte si cher? Il ne l'a pas laissé pour ses chers amis qui lui gardent une fidélité inviolable depuis qu'ils se sont donnés à lui dans le baptême, mais pour ceux qui sont assez ingrats et assez perfides pour lui tourner le dos, et rentrer dans le parti de son ennemi, malgré tant de grands bienfaits qu'ils ont reçus de lui, et les promesses qu'ils lui avaient faites d'une fidélité inviolable. Ç'a été pour des ennemis si odieux que Jésus a fait si divinement bien triompher la charité. Pouvait-il nous exhorter plus puissamment à aimer nos ennemis, et à faire du bien à ceux qui nous font du mal (1555). O Jésus! vous avez grand droit d'exiger de nous cette charité que vous avez si bien exercée envers nous (1556).

Cet exemple admirable de charité, que nous a laissé notre Sauveur, regarde-t-il particulièrement les prêtres?

Oui, cet exemple doit être suivi par le prêtre de Jésus-Christ, plus parfaitement que par aucun autre, pour deux raisons dignes d'attention.

Premièrement, comme c'est par le ministère du prêtre que notre Sauveur pardonne continuellement à ses ennemis les offenses qu'ils ont commises contre lui, cette bonté si généreuse et si constante de son cœur adorable toujours présente aux yeux et dans les mains du prêtre (1557), n'exige-t-elle pas de lui qu'il la considère sans cesse avec de grands sentiments d'admiration, de religion et d'amour, et qu'il l'honore par une fidèle imitation; secondement, le prêtre pardonnant à tout moment les injures qu'on a faites à son divin maître, oserait-il refuser le pardon de celles qu'on lui a faites? S'il avait le cœur assez dur pour en user ainsi, il serait plus sensible à ses propres intérêts qu'à ceux de son Seigneur et son Dieu, ce qui serait une abominable disposition. Et Dieu veuille qu'elle ne se trouve que rarement dans les prêtres!

L'institution du sacrement de pénitence est-elle un signalé bienfait de Notre-Seigneur, particulièrement à l'égard des prêtres?

Oui assurément, puisque notre Sauveur les a faits les dépositaires et les dispensateurs de ce grand trésor, et qu'ils en tirent les premiers de grands avantages. Ils en profitent heureusement en deux manières. Premièrement, connaissant mieux que les autres fidèles comment on peut se prévaloir de ce divin remède, ils peuvent le recevoir les uns des autres avec beaucoup de fruit et une grande consolation. Secondement, ceux qui ont du zèle estiment que ce leur est un avantage bien cher de pouvoir souvent et utilement, à la gloire de Dieu et au salut des âmes, communiquer un si grand bien au prochain, et vivre ainsi dans un saint exercice de la charité et de la miséricorde, ce qui est la vie d'un bon prêtre.

Comment est-ce que Jésus, en instituant le sacrement de pénitence, a grandement élevé ses prêtres?

En leur donnant par là de très-éminentes qualités dans l'ordre de la grâce, savoir : les qualités de juges, de médecins, de sauveurs, de pères, d'anges et même de dieux. Et voici comment tout cela s'explique et s'établit :

Premièrement, c'est le sentiment de l'Eglise (*Conc. Trid.*, sess. 14, c. 5), que Notre-Seigneur Jésus-Christ, étant près de monter de la terre au ciel, laissa les prêtres pour ses vicaires, et comme des juges et des présidents, devant qui les fidèles porteraient tous les péchés mortels dans lesquels ils seraient tombés, afin que, suivant la puissance des clefs qui leur était donnée pour remettre et retenir les péchés, ils prononçassent la sentence. C'est ainsi qu'en parle le saint concile de Trente. Comme donc le pénitent humilié aux pieds du confesseur représente Jésus-Christ se soumettant humblement à être jugé par les hommes dans lesquels il reconnaissait la puissance que Dieu, son Père, leur donnait sur lui, le confesseur représente Jésus-Christ juge, qui exerce en effet, par son prêtre, son jugement de miséricorde dans ce temps de grâce, en attendant qu'il vienne, à la fin du monde, juger les hommes dans la rigueur de sa justice.

Les prêtres de Jésus-Christ sont appelés sauveurs, dans la prophétie d'Abdias (cap. unic., v. 21), qui dit : « Des sauveurs monteront sur la montagne de Sion. » Et, en effet, c'est par leur ministère que Jésus sauve son peuple de ses péchés; il leur donne le pouvoir et la commission de sauver les autres en se sauvant eux-mêmes. Mais ce qu'on ne peut considérer qu'avec étonnement, c'est que le Fils de Dieu ayant fait tous les frais nécessaires pour le salut des hommes, les hommes pourtant ne parviennent au salut que par le secours des prêtres. C'est pourquoi tous les vrais fidèles les regardent et les révèrent comme ceux entre les mains desquels Dieu a mis le salut de tout le monde. Autrefois Joseph fut surnommé, en Egypte, le Sauveur du monde; Josué et d'autres ont été appelés les sauveurs du peuple d'Israël. Mais c'est à meilleur titre incomparablement

(1554) *Diligite inimicos vestros.* (*Matth.* v, 44.) Fecit quod jussit, ostendit quod monuit.

(1555) Sane minister Domini Dominum imitetur, quia ipse ait (*Joan.* XII, 26) : *Qui mihi ministrat, me sequatur.* (S. BERN., lib. III *De consid.*, cap. 4.)

(1556) Imitamini quod tractatis. (*Pontif.*)

(1557) Sacerdotis est nulli nocere, prodesse velle omnibus... Proposita igitur forma in sacerdotis officio teneatur, ut nulli noceat, ne lacessitus quidem, et aliqua injuria offensus. (S. AMBROS., lib. III *Offic.*, cap. 9.)

que les prêtres de Jésus-Christ portent cette qualité. Joseph sauva de la mort temporelle tout un grand peuple par cette admirable prévoyance que Dieu lui donna, et les prêtres de Jésus-Christ sauvent son peuple de la mort éternelle. Josué repoussa et défit les ennemis d'Israël, et les prêtres chassent hors des âmes et renvoient dans les enfers les démons qui les possédaient. Enfin, ces anciens sauveurs ne donnaient que pour un temps le salut qu'ils pouvaient donner, et les prêtres donnent le salut de l'éternité.

Jésus, qui a fourni, aux dépens de sa propre vie, dans les sacrements du baptême et de la pénitence, des remèdes très-excellents pour la guérison de nos âmes, associe encore ses prêtres à sa qualité et à sa fonction de médecin; et, en cela, il les élève beaucoup au-dessus des prêtres de l'ancienne loi; car ces prêtres-là, quand les lépreux venaient à eux, comme il leur était prescrit, considéraient la lèpre pour en discerner l'espèce, ou pour juger si elle était bien guérie. Mais les prêtres de Jésus-Christ ne connaissent pas seulement la lèpre des âmes, qui est le péché, mais ils la guérissent entièrement, au nom et en la vertu de leur divin maître.

Les vrais fidèles ne révèrent pas seulement le prêtre comme ceux de qui, après Dieu, ils tiennent la liberté, la santé et le salut de leurs âmes; ils les aiment aussi d'un amour filial, parce qu'ils les reconnaissent pour leurs vrais pères selon la grâce. Jésus, qui est le père du siècle futur, communique à chacun d'eux le nom, le pouvoir et la charité de père; et il faut voir avec quels avantages. Non-seulement le prêtre est le père des Chrétiens, leur ayant donné la vie par l'Evangile et par le baptême, mais, ce qu'on ne peut voir dans la nature, il le devient encore dans le sacrement de pénitence, en leur redonnant la même vie toutes les fois qu'ils l'ont perdue, et qu'ils viennent à lui pour la recouvrer. De sorte que ce n'est point une chose nouvelle ni rare qu'un prêtre soit cent fois le père des mêmes enfants.

Nous verrons, dans un autre chapitre, comment le confesseur est un ange du Seigneur, et à quoi il est obligé en cette qualité. Ce que nous avons encore à considérer et à admirer ici dans les prêtres administrant le sacrement de pénitence, c'est que ce sont eux particulièrement que l'Ecriture nomme des dieux, dans ces paroles de l'*Exode*, c. XXII : *Vous ne parlerez point mal des dieux.* Car leur pouvoir de remettre les péchés est un pouvoir tout à fait divin, qu'on a toujours cru être réservé à Dieu seul, et incommunicable à tout autre jusqu'à ce qu'il l'ait communiqué aux prêtres évangéliques. Oh ! que cela est merveilleux ! l'Eglise dit que Dieu manifeste sa toute-puissance, principalement en pardonnant les péchés. Et cela veut dire, selon l'explication de saint Thomas (part. I, q. 25, a. 3, ad 3), premièrement, qu'en Dieu seul est le souverain pouvoir de remettre les crimes commis contre cette divine majesté, de quoi nous voyons une image parmi les hommes dans le pouvoir de remettre les crimes de lèse-majesté, lequel réside dans la seule personne du souverain. Secondement, Dieu montre sa toute puissance en pardonnant les péchés par sa sainte grâce, parce que tirer une âme de l'abîme du péché, et la remettre dans l'union avec Dieu et dans la participation de la nature divine, c'est quelque chose de plus que n'a été la création du ciel et de la terre. Quelle merveille donc, que l'autorité de relâcher les droits de Dieu, et la puissance de faire des saints qui sont les chefs-d'œuvre de sa puissance divine aussi bien que de sa miséricorde ! que cette autorité, dis-je, et cette puissance si véritablement divines soient communiquées à un homme mortel au moment qu'il est consacré prêtre de Jésus-Christ !

Que devons-nous conclure de toutes ces vérités?

Premièrement, que chacun de nous doit être tout pénétré des sentiments de la plus humble et de la plus tendre reconnaissance envers la providence de Dieu, et lui dire souvent du fond de son cœur, à l'exemple du saint roi David : *Qui suis-je* (1558), *ô Seigneur mon Dieu ! et quelle est mon extraction, pour m'avoir fait venir au point où je me trouve?* Ce Roi-Prophète, qui est fort remarquable dans sa reconnaissance envers Dieu, apprend au prêtre, par son exemple, à ne jamais passer un seul jour sans reconnaître combien il était indigne que la bonté divine l'honorât du sacerdoce dans son Eglise, et sans l'en remercier d'un grand amour.

Nous devons aussi conclure, en second lieu, que le prêtre doit demander à Dieu sans cesse, et avec de grandes instances, que sa main adorable qui l'a élevé à un ministère si excellent et si saint, l'aide puissamment à mener une vie qui lui soit conforme. *Qualis actus, talis vita.* Nous allons voir en quoi consiste cette vie sainte.

CHAPITRE II.

Des qualités nécessaires à un confesseur, et, en premier lieu, de la science qu'il doit avoir.

Quelles sont les qualités nécessaires à un confesseur pour bien exercer sa fonction?

Un bon confesseur est un ange en sagesse, en dévotion, en modestie, en charité et en pureté.

Croyez-vous que le prêtre est l'ange du Seigneur, particulièrement dans le confessionnal?

Oui, c'est là qu'il prépare les voies du Seigneur, purifiant par la confession les âmes dans lesquelles leur rédempteur veut venir par la communion. C'est là qu'en quelque chose il est plus qu'ange, puisqu'il n'y au-

(1558) *Quis ego sum, Domine Deus, et quæ domus mea, quia adduxisti me hucusque.* (*II Reg.* VII, 18.)

nonce pas seulement le Sauveur, comme fit un de ces esprits célestes, mais qu'il y donne le salut, comme la foi nous en assure.

Qu'est-ce à dire que le bon confesseur est sage comme un ange?

C'est-à-dire qu'il agit avec tant de sagesse dans son ministère, qu'il mérite qu'on lui dise ce que disait autrefois une bonne femme au saint roi David : *Vous êtes sage comme l'est un ange de Dieu* (1559). Et c'est comme si on lui disait : Vous êtes véritablement l'ange du Seigneur, puisque vous en avez le nom, la fonction et les lumières. Or il faut savoir que la sagesse d'un bon confesseur renferme deux qualités qui lui sont absolument nécessaires : savoir la science et la prudence.

Pourquoi est-il nécessaire qu'un confesseur soit savant ?

Pour plusieurs raisons qu'on doit bien remarquer.

Premièrement, c'est un ordre de Dieu, que tout juge possède l'érudition qui lui est nécessaire pour ne pas juger témérairement et en aveugle. *Erudimini, qui judicatis terram.* (*Psal.* II, 10.) Secondement, c'est le sentiment de toute la terre, qu'un homme qui se mêle d'exercer la médecine sans s'y être rendu savant, est coupable devant Dieu et devant les hommes d'une témérité fort criminelle. Et si les médecins de cette sorte sont incapables d'absolution (1560), comme il est certain ; comment pourra-t-on absoudre des prêtres sans étude et sans aucune aptitude aux lettres, qui veulent passionnément être établis médecins des âmes, et qui ne font nulle difficulté d'entreprendre et d'exercer cet emploi qui fait trembler les plus savants et les plus saints? Troisièmement, ces prêtres trop hardis doivent se souvenir de ces paroles du Fils de Dieu : *Si un aveugle conduit un autre aveugle, l'un et l'autre tomberont dans le précipice.* (*Matth.* XV, 14.) En quatrième lieu, il est de la loi naturelle, par tout le monde, que la direction des hommes soit commise aux plus éclairés d'entre eux (1561). Nous avons vu ci-devant, et nous verrons encore avec quelle affection la sainte Eglise requiert que ces prêtres soient savants, ainsi qu'il paraît dans ses conciles, et dans les écrits de ses saints docteurs. Présentement il nous suffira de remarquer, pour les confesseurs, le sentiment de la très-sage vierge sainte Thérèse. Nous voyons, dans ses écrits, qu'elle estimait et avait bien reconnu que les lettres sont extrêmement nécessaires aux confesseurs; qu'ils doivent être savants et ne l'être pas à demi, et qu'elle a expérimenté les méprises nuisibles des demi-savants. Nous voyons souvent que cette grande sainte a été de ce sentiment avec beaucoup de sujet ; car il arrive en effet, presque tous les jours, que des confesseurs ignorants ou demi-savants donnent des décisions fausses et des conseils dommageables (1562).

Quelle science doit avoir un confesseur?

Puisqu'il ne suffit pas qu'un confesseur soit savant à demi, selon ce que nous venons de dire, il est extrêmement à souhaiter que tous ceux qui administrent le sacrement de pénitence soient éminents en doctrine. Mais parce que tout ce qui est excellent est rare, et que cependant un grand nombre de confesseurs est absolument nécessaire dans tous les diocèses, les prélats sont obligés de se contenter que les prêtres qu'il faut appliquer aux confessions soient bien instruits sur les points que je vais marquer.

Premièrement, tout confesseur doit bien posséder tout ce qui regarde le sacrement de pénitence (1563), c'est-à-dire qu'il en doit connaître parfaitement l'essence, les effets, les dispositions nécessaires pour le bien recevoir, et tout ce qui est requis dans le prêtre pour l'administrer validement, et de telle manière qu'il y trouve sa propre sanctification. Le traité de la pénitence est particulièrement ce que le confesseur doit avoir fort bien appris en étudiant la théologie ; autrement il ne pourrait entreprendre l'emploi du confessionnal sans se mettre évidemment dans le danger d'y faire beaucoup de fautes, au grand préjudice des âmes et de sa propre conscience.

Secondement, il doit, par une suite nécessaire, savoir fort bien la loi de Dieu et tout ce que sa sainte Eglise ordonne à ses enfants (1564) ; car les péchés dont il veut absoudre les âmes n'étant autre chose que des infractions des lois de Dieu et de celles de son Eglise, c'est donc à lui à savoir remarquer exactement en combien de manières on viole chacun de ces saints préceptes (1565), afin de pouvoir aider les pécheurs à s'en accuser comme ils doivent; à quoi il est aussi nécessaire qu'il connaisse bien les péchés qui se commettent dans les différentes conditions des hommes. Or il saura faire le discernement entre la lèpre et la lèpre, c'est-à-dire connaître la différence des péchés, s'il a étudié avec grand soin et avec succès les traités que donne la théologie des actes humains, des lois et des péchés.

Troisièmement, il doit aussi avoir bien étudié les traités des autres sacrements (1566), car il se trouve dans l'usage de chacun d'eux beaucoup de cas à décider, et beaucoup

(1559) Tu sapiens es, sicut habet sapientiam angelus Dei. (*II Reg.* XIV, 20.)

(1560) Sæpe qui nequaquam spiritualia præcepta cognoverunt, cordis se medicos profiteri non metuunt. (S. GREG., *Pastor.*, part. I, cap. 1.)

(1561) Habet hoc divinus ordo ut ex superiorum excellentia interiora refundatur, sicut ex claritate solis in eam rem. (S. THOM., 2-2, quæst. 83, I, 11.)

(1562) Ignorantia mater cunctorum errorum, maxime in sacerdotibus Dei, vitanda est. (*Conc. Tolet.* IV, cap. 24.)

(1563) *Præceptum sempiternum est in generationes vestras, et ut habeatis scientiam discernendi inter sanctum et profanum.* (*Levit.* X, 9.)

(1564) *Interroga sacerdotes legem.* (*Agg.* II, 12.)

(1565) Judiciaria potestas hoc postulat, ut quod debet judicare dicernat (Dist. 6, *De pænit.*, cap. 1.)

(1566) Ad administranda sacramenta diligenti examine præcedente, idonei comprobentur. (*Trid.*, sess. 25, *De reform.*, cap. 14.)

d'instructions et de conseils à donner aux fidèles. C'est pourquoi l'ignorance d'un confesseur en cet endroit est très-préjudiciable et aux âmes qu'il trompe, et aux sacrements dont il abuse, et à lui-même, qui se charge du terrible compte qu'il en faudra rendre à Dieu.

En quatrième lieu, le confesseur doit très-bien savoir tout ce qui est capable, avec la grâce de Dieu, d'inspirer aux pécheurs une vie repentante et une vraie conversion, et de les mettre ensuite dans le train d'une vie vraiment chrétienne.

Enfin, la principale érudition du confesseur consiste à être bien imbu et pénétré des saintes maximes de l'Evangile, comme on verra assez dans la suite de ce que nous allons dire (1567).

Quels auteurs doit lire un confesseur pour se bien instruire sur son ministère?

Quelques théologiens trouvent bien mauvais qu'on cherche dans les livres des casuistes la décision des cas de conscience, au lieu de la chercher, disent-ils, dans les saintes Ecritures, dans les conciles et dans les écrits des Pères de l'Eglise; et ils semblent vouloir, de la façon qu'ils en parlent, que tout confesseur sache tirer par lui-même, de ces divines sources, la résolution de tous ses doutes. Mais, s'ils considèrent ce que nous venons de dire du besoin où sont les églises de la campagne, qu'on leur forme en peu de temps quantité de bons confesseurs pour leurs services, ils verront bien qu'il faut de nécessité rendre capables d'administrer les sacrements beaucoup d'ecclésiastiques, qui n'ont ni le moyen d'avoir les conciles et les ouvrages des Pères, ni le temps de les lire, ni assez d'ouverture d'esprit pour en tirer par eux-mêmes la science dont ils ont besoin pour se bien acquitter de leur emploi. Ces théologiens verront bien cela, et reconnaîtront conséquemment qu'on ne peut mieux faire pour rendre bientôt un ecclésiastique bon ministre des sacrements, que de lui apprendre à profiter du travail des auteurs, qui ont lu pour lui l'Ecriture sainte et les canons des conciles, et en ont recueilli et mis en bon ordre toutes les instructions qui lui sont nécessaires, et qui lui peuvent suffire pour bien faire ses fonctions.

Vous croyez donc que la lecture des casuistes est utile à un ecclésiastique qui veut s'instruire sur la fonction du confessionnal?

Je ne doute pas que cette lecture ne l'instruise utilement, pourvu qu'il la fasse avec les précautions nécessaires.

En quoi lui est-elle nécessaire?

En ce qu'il y trouve une explication méthodique et fort aisée à comprendre de toutes les obligations du confesseur, c'est-à-dire de tout ce qu'il est obligé de savoir, et de tout ce qu'il doit faire pour administrer comme il faut le sacrement de pénitence, pourvu, comme j'ai dit, qu'il use de quelques précautions.

Pourquoi faut-il user de précaution pour lire utilement un casuite?

Pour éviter quelques extrémités également dangereuses de part et d'autre. Ces extrémités font mépriser trop les casuistes, et leur trop déférer, vouloir toujours suivre les opinions les plus sévères, et se donner trop de liberté de suivre les opinions larges.

Il ne faut pas mépriser les casuistes sans exception et sans distinction, comme bien de gens font aujourd'hui. Car il y a parmi eux des saints qui ont écrit par un très-bon zèle pour remédier aux étranges abus que beaucoup de confesseurs commettaient particulièrement dans l'administration des sacrements; et il est certain que leur travail a produit de grands fruits. Il faut aussi considérer sans préventions et sans passion, que nous avions tous besoin du bien considérable que nous ont fait les bons casuistes en nous donnant des traités de morale, qui nous mettent clairement et brièvement devant les yeux tous les péchés qui se commettent contre les commandements de Dieu et ceux de l'Eglise, avec les remèdes que nous devons y apporter; et qui nous remettent aussi dans l'esprit, avec une claire méthode, toute la doctrine des sacrements, et particulièrement du sacrement de pénitence. Il est certain que ces traités de morale, pleins de bons avis pour l'exercice de notre ministère, sont nécessaires aux savants théologiens aussi bien qu'aux bons vicaires des églises rurales. Nous voyons souvent que des savants, qui ne daignent pas les lire et les remarquer, font des fautes autant que d'autres dans l'emploi du confessionnal.

Or, autant qu'il est vrai que la raison et la charité nous doivent empêcher d'entrer dans le sentiment de ceux qui méprisent tous les casuistes, et les méprisent en tout, autant est-il certain que nous ne devons pas leur trop référer. Car, premièrement, il faut avouer que le grand désir d'aplanir aux hommes la voie du salut est allé étrangement loin dans plusieurs de leurs ouvrages, et nous en voyons qui, à force de chercher et d'inventer de nouveaux moyens de rassurer les consciences en les élargissant, sont enfin tombés dans des opinions dont la seule proposition fait grande horreur. Quelle âme tant soit peu chrétienne peut supporter, par exemple, qu'on mette en question si un religieux peut, en bonne conscience, tuer un homme qui parle souvent mal de son ordre, et qu'il ne peut faire taire qu'en le tuant? Et qui peut voir, sans indignation, décider que cela est permis? Aussi ç'ont été de telles décisions, étrangement hardies et sans pudeur, qui ont porté le Saint-Siége à en condamner un grand nombre comme opposées à l'Evangile. Secondement, les opinions trop larges se sont si fort autorisées, et sont devenues si fort à la mode, si l'on peut parler ainsi, qu'il s'en trouve quelques-unes dans les écrits des casuistes les plus théologiens, les plus canonistes, et même les plus gens de bien,

(1567) Comede volumen istud, et vadens, loquere ad filios Israel. (*Ezech.* III, 1.)

qui ont cru que cela était de la condescendance charitable qu'on doit avoir pour les pécheurs. C'est de quoi s'aperçoivent aujourd'hui, et font apercevoir les autres théologiens à qui Dieu fait la grâce d'aimer ardemment les maximes du saint Evangile, dont ils ont fait leur principale étude. Ils savent et se souviennent toujours que tout Chrétien s'est engagé par le baptême à servir Dieu selon la loi évangélique dont Jésus-Christ est le législateur. D'où ils concluent que notre condescendance chrétienne pour les pécheurs consiste à avoir pitié de leur faiblesse, à user envers eux de beaucoup de patience et de douceur pour les porter à bien observer la loi chrétienne; mais qu'elle ne consiste pas à tâcher, par des raisonnements, de diminuer ou amoindrir pour leur consolation les obligations du christianisme.

De deux opinions ne faut-il pas suivre la plus sévère?

Non, si elle n'est pas la plus véritable. Une opinion sévère qui n'est pas établie sur la vérité, s'appelle un sentiment d'une morale outrée. Et la morale outrée annonçant aux hommes des obligations que Dieu ne leur impose pas, leur porte beaucoup de préjudice, et quelquefois plus que ne leur en porterait la morale relâchée qui fait tant de mal. C'est ce qu'ont souvent observé plusieurs serviteurs de Dieu.

Ne peut-on pas se passer des casuistes?

La plupart de nos évêques font bien connaître qu'on ne peut se passer de tout casuiste, puisque, pour former des confesseurs tels qu'ils les veulent, ils font composer et imprimer des instructions de la morale, et des conférences tenues exactement par leur ordre sur toutes les questions que les confesseurs peuvent avoir à décider dans l'exercice de leur fonction. Ce procédé de nos prélats ne rejette pas tout casuiste, mais il en fait de nouveaux, à l'exclusion des anciens où l'on voit trop de longueur et bien de l'embarras.

Que conseillez-vous à un ecclésiastique qui veut lire utilement un casuiste?

Je lui conseille deux choses. La première, qu'avant de s'appliquer à son casuiste, il lise pendant un temps considérable le saint Evangile avec religion et amour, en tâchant d'en goûter les maximes, et en demandant instamment et humblement au Saint-Esprit qu'il les imprime par sa grâce dans le fond de son cœur. La disposition qui lui en restera, lui donnera assurément de l'opposition pour tout ce qu'il trouvera n'être pas chrétien dans ce qu'il lira. Le second conseil que je lui donne, c'est de consulter sur cette lecture quelque ancien prêtre dont il connaîtra la droiture, l'intelligence et l'expérience, pour apprendre de lui ce qu'il y a de bon dans son casuiste, et quels en sont les mauvais endroits. J'espère que s'il suit ces deux conseils, Dieu bénira sa lecture.

Un savant et dévot critique me disait, il y a peu de jours, qu'il gémissait beaucoup de voir que ceux qui sont commis pour former de bons ecclésiastiques, ne les instruisent qu'en leur expliquant quelques abrégés. Que lui répondrai-je pour le satisfaire, s'il me parle encore de la sorte?

Voici ce que je vous prie de lui répondre. On forme de deux sortes d'ecclésiastiques : les premiers sont ceux qui ne sont pas capables des hautes sciences, mais qui, ayant de la piété et du bon sens, peuvent être rendus capables en assez peu de temps d'instruire le peuple des vérités nécessaires au salut, et de lui administrer les sacrements, comme nous en voyons beaucoup qui, en effet, font l'un et l'autre avec bénédiction. Et il n'y a personne que cela ne doive satisfaire, puisque ce qu'exige le saint concile de Trente dans ceux qu'on reçoit à la prêtrise, s'y trouve suffisamment, et que nos prélats et leurs peuples en sont fort contents. L'autre sorte d'ecclésiastiques qu'on forme, sont ceux en qui l'on voit de l'inclination pour l'étude de la théologie, et de l'aptitude à devenir savants. Et pour ceux-là, on ne manque pas de les aider à cultiver leur talent, ou en les persuadant d'aller en classe sous de bons professeurs, particulièrement s'ils sont encore jeunes, et s'ils ont dessein de prendre des degrés dans une université : ou bien en les appliquant à lire des matières dont la connaissance leur peut donner la science ecclésiastique, et en tâchant dans des conférences particulières de leur en faciliter l'intelligence.

CHAPITRE III.

De la prudence, de la dévotion et de la charité envers les pécheurs que requiert dans un prêtre la fonction du confessionnal.

Pourquoi la prudence est-elle nécessaire à un confesseur?

Elle lui est nécessaire, en premier lieu, pour ne pas se perdre lui-même en s'appliquant au salut des autres. Sans la prudence, un confesseur ne s'avise pas des dangers qui l'environnent (1568), et des piéges de toutes sortes que le démon lui tend dans son ministère, et il lui arrivera tôt ou tard quelque chute funeste. C'est pourquoi nous devons tous, dans une humble et sage défiance de nous-mêmes, demander instamment au Saint-Esprit le don de conseil pour nous et pour nos amis en Notre-Seigneur (1569), de qui nous recevrons avec docilité les instructions et les avis. Faire ainsi, c'est agir prudemment, c'est être chrétiennement prudent.

La prudence est aussi fort nécessaire au confesseur à l'égard de diverses personnes qui viennent à son confessionnal ; car c'est par la prudence qu'il se garde bien d'agir de la même manière avec des esprits tout différents.

C'est par la prudence qu'il sait user d'une sainte adresse pour aider les personnes hon-

(1568) *Posside prudentiam..., ne dimittas eam, et custodiet te ; dilige eam, et conservabit te.* (*Prov.* IV, 5.)

(1569) *Spiritus consilii.* (*Isa.* XI, 2.)

teuses et timides à déclarer leurs péchés dans la confession (1570); et, sans omettre les interrogations nécessaires, il n'en fait aucune inutile, particulièrement de celles qui feraient connaître aux pénitents des péchés qu'ils doivent ignorer; ce qu'il faut observer spécialement sur le sixième commandement. C'est là, selon la doctrine expresse de saint Thomas, que les interrogations se doivent faire en venant de loin, et de telle sorte que le pécheur dise son péché, s'il l'a fait, et, s'il ne l'a point fait, n'apprenne point à le faire : *Ut si commisit, dicat; si non commisit, non discat*. (S. Thom., in iv *Sent.*, dist. 19, in *Expos. text.*)

C'est par la prudence que le prêtre du Seigneur fait imposer aux pécheurs des pénitences ou satisfactions convenables eu égard à la grièveté des péchés, au pouvoir et à la disposition des pécheurs.

Enfin, c'est par la prudence qu'après avoir fait cette sacrée fonction, il est si discret en ses paroles (1571), qu'il ne lui en échappe jamais aucune qui puisse ni directement ni indirectement donner la moindre atteinte au secret inviolable qu'il doit garder sur les confessions.

En quoi consiste la dévotion angélique d'un confesseur?

Premièrement, c'est elle qui l'anime d'une ardente affection d'honorer Dieu dans son ministère, en faisant cesser l'offense de sa divine majesté, et en lui acquérant tous les jours autant de nouveaux adorateurs qu'il confesse de vrais pénitents (1572).

Secondement, c'est la dévotion du bon confesseur qui le fait un homme d'oraison, un homme qui se livre et s'unit à Dieu sans cesse, pour ne parler et n'agir qu'en sa vertu divine dans l'exercice de son ministère (1573). Elle fait qu'il n'entre point au confessionnal sans qu'auparavant il se soit jeté aux pieds de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour le supplier de lui être présent dans cette fonction qu'il va faire en son nom, de le munir du secours de sa sainte grâce contre les périls dont elle est accompagnée, et de donner un cœur vraiment pénitent à toutes les personnes qu'il doit absoudre de leurs péchés.

Troisièmement, sa dévotion fait aussi que, pendant qu'il entend les confessions, il ne perd pas l'attention à la présence de Dieu (1574), à qui il s'élève fréquemment selon son besoin et celui des personnes qu'il écoute.

En quatrième lieu, la même dévotion, le tenant recueilli en Dieu dans son intérieur, lui donne en même temps un extérieur très-modeste; de sorte qu'on n'aperçoit point en lui que ni une légèreté d'esprit, ni une vaine curiosité le portent à regarder indécemment çà et là, ni aussi que l'ennui ou la lassitude lui cause aucune posture ni aucun maintien qui ne convienne à la sainteté de la fonction qu'il exerce.

Enfin, sa dévotion fait encore qu'au sortir du confessionnal il se jette, comme auparavant, aux pieds de Notre-Seigneur, le remercie très-affectueusement de la bénédiction qu'il lui a plu donner à son petit travail, et le conjure, par sa miséricorde, de lui pardonner les fautes qu'il y a commises.

Pourquoi appelez-vous angélique cette dévotion du confesseur?

Parce qu'elle le rend imitateur des anges gardiens, et que, s'il se comporte comme on vient de dire, et qu'il y joigne une parfaite charité envers les âmes et une pureté inviolable, de quoi nous parlerons bientôt, on dira de lui qu'il est prompt et ardent au service de Dieu, attentif à sa présence, modeste, charitable et pur comme un ange.

Vous croyez, comme vous nous l'avez fait assez connaître, que le confesseur doit être animé d'une grande charité envers les pécheurs. Qu'est-ce qui l'oblige à cela ?

Plusieurs grands et admirables exemples l'exhortent très-puissamment à cette charité. Ces exemples sont les exemples des trois personnes divines, celui des saints anges, et celui des bons confesseurs anciens et modernes. Or, afin que le confesseur les considère avec fruit, et comprenne bien qu'il doit en effet se les proposer à imiter, il faut qu'il se souvienne de ses qualités de père, de sauveur, d'organe du Saint-Esprit, d'ange et de ministre du sacrement de pénitence. S'il a cela présent en sa mémoire, il entendra aisément et goûtera sans doute tous ces exemples très-remarquables.

Expliquez-nous un peu la charité du Père éternel envers les âmes pécheresses ?

Si ce Père adorable est nommé par l'Apôtre (*II Cor.* i, 3), le *Père des miséricordes*, c'est par le rapport que sa divine charité lui donne aux pauvres âmes qui sont dans la misère du péché ; car, s'il n'y avait point de misérables, sa divine charité n'aurait pas le nom de miséricorde. Et qui n'admirera ce que dit son Ecriture, pour nous faire connaître comment il est en effet admirablement et divinement miséricordieux envers les âmes pécheresses? Cela pouvait-il jamais mieux paraître que dans les paroles qu'il dit à la maison d'Israël, dans le chapitre iii de Jérémie : *Vous vous êtes abandonnée à commettre des fornications avec plusieurs amants; toutefois revenez à moi, et je vous recevrai... Vous avez souillé la terre par vos fornications et vos malices... Vous avez pris le front d'une prostituée ; vous n'avez point rougi de vos crimes. Au moins, désormais invoquez moi; dites-moi : Vous êtes mon Père et le guide de ma virginité*. Ce discours ne marque-t-il pas

(1570) Ut more periti medici vinum et lac fundere valeant muneribus sauciati. (Can. *Omnis utriusque sex.*)

(1571) Tanquam violator sacramenti, peccat, qui revelat. (S. Thom., in iv *Sent.*, dist. 21, quæst. 3, a. 1.)

(1572) *Qui facit angelos spiritus, et ministros suos flammam ignis.* (*Hebr.* i, 7; *Psal.* ciii, 4.)

(1573) *Si quis loquitur, quasi sermones Dei; si quis ministrat, tanquam ex virtute, quam administrat Deus.* (*I Pet.* iv, 11.)

(1574) *Angeli eorum semper vident faciem Patris.* (*Matth.* xviii, 10.)

évidemment qu'il y a dans le cœur adorable de notre Père céleste un fonds de miséricorde ineffable (1575), comme le reconnaît sa sainte Eglise ? Cette même miséricorde ne paraît-elle pas encore admirable dans ces autres paroles que nous lisons dans le même prophète (XXXI, 3) : *Je vous ai aimée d'un amour sans changement ; c'est pourquoi je vous ai attirée, ayant pitié de vous.* Et n'est-ce pas le triomphe de cette divine miséricorde que saint Paul nous décrit (*Ephes.* II, 4), en nous disant : *Dieu, qui est riche en miséricorde par l'amour extrême dont il nous a aimés lorsque nous étions morts par nos crimes, nous a fait revivre en Jésus-Christ.* Notre-Seigneur nous dépeint cette même miséricorde dans la parabole de l'enfant prodigue, d'une manière très-capable de nous remplir de confiance, de consolation et d'amour (*Luc.* XV, 13-15) ; car il nous décrit un bon père qui, voyant venir à lui son fils honteux de ses désordres, et lui en demandant pardon avec humilité et douleur, accourt au-devant de lui, se jette à son cou, et fait de son retour le sujet d'une réjouissance extraordinaire dans sa maison. Cette description, selon le dessein de l'adorable auteur qui nous la fait, nous met devant les yeux une image du bon accueil que fait notre Père céleste à une âme pécheresse qui revient à lui comme il faut, prévenue par les attraits de sa grâce. En disant que cette âme revient à Dieu prévenue et attirée par sa sainte grâce, nous marquons une circonstance qui fait qu'un pécheur qui retourne à Dieu, son Père céleste, et en est accueilli avec tendresse, lui est infiniment plus obligé qu'un enfant ne l'est à son père selon la chair, qui lui a pardonné de bon cœur ses désobéissances ; car cet enfant a l'obligation à son père de la joie qu'il a témoignée de son retour, et non pas de son retour même. Mais le pécheur bien retourné à Dieu doit le remercier, non-seulement de l'avoir reçu dans le sein de sa miséricorde, mais encore de la charité vraiment divine avec laquelle il l'a cherché dans son égarement, et lui a inspiré d'en revenir (1576).

Pourquoi dites-vous que l'exemple que nous donne notre Père céleste de la charité envers les âmes pécheresses, regarde particulièrement les confesseurs ?

Parce que le Père éternel ayant en quelque sorte communiqué la fécondité au prêtre, en le destinant et sanctifiant dans son ordination pour être avec lui le père des enfants de Dieu et de l'Eglise, c'est particulièrement dans le confessionnal où les fidèles recourent à lui comme à leur père (1577), et où, en effet, il en fait la fonction, leur donnant de nouveau l'être et la vie de la grâce. Comme donc c'est particulièrement en qualité de confesseur que le prêtre est revêtu de la fécondité du Père céleste, et qu'ensuite il a une autorité de père sur les fidèles qu'il a engendrés en Jésus-Christ, il est certain qu'il reçoit encore, s'il ne bouche point son cœur, des entrailles d'une charité vraiment paternelle envers tous les Chrétiens, qui le regardent aussi tous comme leur père, et lui en donnent le nom. C'était par cette grâce de père que saint Jean l'évangéliste (*I Joan.* II, et passim, in *Epist.*), un des premiers et principaux patrons des prêtres, appelait ses enfants selon l'esprit, ses très-chers enfants, ses petits enfants, leur parlant ainsi de l'abondance de sa dilection toute paternelle. Concluons de tout ce discours que tout bon prêtre, et particulièrement tout bon confesseur, doit apprendre à imiter ferveniment la charité du Père éternel envers les pauvres pécheurs.

Le Fils de Dieu donne-t-il aussi aux confesseurs un grand exemple de la charité envers les âmes pécheresses ?

L'exemple qu'il leur en donne est ravissant. Cet adorable Fils de Dieu étant ce qu'il était, ce qu'il est et ce qu'il sera éternellement dans le sein et dans la gloire de Dieu son Père (1578), et les âmes pécheresses lui étant de leur côté entièrement inutiles et même très-odieuses par leurs péchés, nonobstant leur bassesse et leur indignité, qui ne méritaient que toutes sortes de mépris, fut touché de leur misère, et, par ses entrailles de miséricorde (1579), vint à elles du haut du ciel, dans le temps destiné de toute éternité, pour les en délivrer. Ce divin Sauveur s'étant fait notre frère pour nous témoigner son amour et s'attirer le nôtre, nous a déclaré sa charité envers les âmes pécheresses par des comparaisons bien remarquables. Il compare cette charité de son cœur pitoyable à l'extrême affection avec laquelle une femme cherche une pièce de monnaie qu'elle a perdue, et se réjouit de l'avoir trouvée. Il se compare lui-même à un homme qui ayant perdu une de ses brebis, court après avec ardeur jusqu'à ce qu'il l'ait trouvée, et puis, la tenant entre ses mains, la met sur ses épaules avec joie, la porte ainsi dans sa maison, et veut que ses amis et ses voisins se réjouissent de ce qu'il a pu la recouvrer. Enfin, il compare l'ardeur que la charité lui donne pour sauver les pécheurs à l'empressement admirable que l'amour naturel donne à la poule pour conserver et défendre ses poussins ; amour qui est si tendre, qu'elle se réduit à la dernière maigreur, se privant de sa nourriture pour la leur donner, et qui est si puissant, qu'il change l'extrême timidité qui lui est naturelle en ce courage étonnant par lequel, toute faible qu'elle est, elle résiste au milan quand il vient pour en enlever quelqu'un, et se jette aux yeux des chiens et des autres bêtes qui les approchent.

Mais, si notre Sauveur nous a ainsi déclaré son incomparable charité envers les âmes pécheresses, par des paroles si dignes d'at-

(1575) Ineffabilem nobis, Domine, misericordiam tuam clementer ostende. (*Orat. Eccles. post. Litan.*)
(1576) Attraxi te miserans. (*Jer.* XXXI, 3.)
(1577) Et tibi, pater.

(1578) Propter nos homines, et propter nostram salutem descendit de cœlis. (*Symbol. Nyc.*)
(1579) *Per viscera misericordiæ Dei nostri, in quibus visitavit nos oriens ex alto.* (*Luc.* I, 78.)

tention (1580), il l'a encore témoignée plus expressément, par tout ce qu'il a fait et tout ce qu'il a souffert dans toute sa vie et en sa mort pour leur salut. Les bons confesseurs adorent souvent cette charité de Jésus, et prient le Saint-Esprit de les y associer. Et il est tout à fait de leur devoir que puisqu'ils participent à sa qualité de Sauveur des âmes, ils participent aussi à son ardeur pour leur salut.

Comment est-ce que le Saint-Esprit donne encore aux confesseurs un grand exemple de la charité envers les âmes pécheresses ?

Si nous considérons des yeux de la foi ce que fait ce divin Esprit dans les âmes pécheresses qui se convertissent (1581), nous admirerons avec quelle charité il les prévient, frappant à la porte de leur cœur pour les solliciter à se rendre à lui. Nous verrons comme ce Dieu d'amour, quoique des âmes s'endurcissent à ses charitables semonces, les réitère pourtant sans se rebuter, et vient enfin à bout de leur résistance ; et comme les ayant converties, (1582), il continue à leur montrer le vrai bien par ses lumières, à le leur faire aimer et goûter par ses attraits, à les fortifier par sa vertu divine pour en venir à la pratique (1583), et à les affermir, par la continuation de son secours, dans leurs bons sentiments et dans leurs saints exercices afin qu'ils y persévèrent constamment.

Or, les confesseurs, en adorant cette conduite si miséricordieuse que tient le Saint-Esprit à l'égard de ces pauvres âmes, doivent se souvenir que, dans leur ordination, l'évêque, en leur donnant au nom de Jésus-Christ l'admirable pouvoir de remettre les péchés, leur a dit : *Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez*, pour leur apprendre que c'est le Saint-Esprit, dans tous les confesseurs (1584), qui se sert d'eux comme de ses organes pour le grand ouvrage de la justification des pécheurs. Qu'ils se souviennent encore que les soins que prennent tous les bons confesseurs de préparer les pécheurs à se confesser comme il faut; que les instructions, les exhortations, les saints exemples par lesquels ils les éclairent et les attirent à Dieu, sont des grâces extérieures, qui ne feraient aucune impression salutaire sur les cœurs, si le Saint-Esprit n'y joignait ses grâces intérieures qui pénètrent le fond des âmes (1585). Enfin, que les confesseurs concluent de toute cette doctrine, qu'ils n'ont rien de meilleur à faire que de se livrer et s'unir sans cesse au Saint-Esprit et à son admirable charité envers les pauvres pécheurs.

Trouvez-vous aussi que les saints anges nous donnent un bel exemple de cette même charité?

Oui, ces bienheureux esprits sont admirables dans la charité avec laquelle ils descendent du ciel pour venir être les gardiens de ces pauvres âmes (1586), ils demeurent persévéramment auprès d'elles, ne cessent point de les avertir intérieurement de leur devoir, de les préserver de plusieurs maux, d'offrir à Dieu leurs prières et leurs petits services, et de procurer leur salut autant qu'ils peuvent jusqu'à la fin de leur vie. Admirons leur charité (1587), et considérons que les âmes, tandis qu'elles sont dans leurs corps, ont besoin d'être encore assistées dans l'affaire de leur salut par des anges visibles qui sont les prêtres, et particulièrement les confesseurs. Aussi c'est une louable pratique de ceux qui en font la fonction selon Dieu, de saluer et d'invoquer fréquemment les anges gardiens des âmes qui environnent leur confessionnal, et d'avoir un grand désir d'agir de concert avec ces esprits célestes en s'appliquant avec eux au salut de ces pauvres pécheurs.

Trouvez-vous encore que les confesseurs peuvent beaucoup profiter de l'exemple des bons confesseurs qui nous ont précédés?

Oui, si les confesseurs lisent attentivement la vie des saints qui les ont précédés dans l'emploi du confessionnal (1588), si, par exemple, ils remarquent avec soin de quelle manière saint Ambroise, et après lui, dans les derniers siècles, saint Philippe de Néri, saint Raymond, saint François Xavier, et saint François de Sales ont administré le sacrement de pénitence, et comment, en gagnant des pécheurs à Dieu dans ce ministère, ils y ont trouvé avantageusement leur propre sanctification (1589); si, dis-je, ils remarquent bien attentivement avec combien de sagesse et de charité ils accueillaient les pauvres pécheurs, et s'appliquaient à les remettre dans le chemin du salut, cette considération leur sera une puissante exhortation à procurer fervemment la conversion des âmes, et une instruction ample

(1580) *Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis.* (*Joan.* xv, 13.)

(1581) Spiritus sanctus cor ad se attrahit. (S. CHRYSOST., *Serm. de Pentec.*)

(1582) Spiritus sanctus inhortatur semper ad bonum corda fidelium ; inhortatur animam, ut Deo se uniat ; inhortatur mentem, ut a malis desistat. (*Ibid.*)

(1583) Purgat defectum, illuminat intellectum, perficit affectum, confirmat perfectum. (S. BONAV., serm. 3, *in Fer.* 3 *Pentec.*)

(1584) Spiritu sancto sacerdotes ordinantur, prophetæ illustrantur, doctores declarantur, ecclesiæ sanctificantur, altaria fundantur. (S. Joan. CHRYSOST., *Serm. de Pent.*)

(1585) Spiritus sanctus operatur intrinsecus, ut valeat aliquid medicina quæ exhibetur extrinsecus. (S. AUG., lib. xv *De civit. Dei*, cap. 6.)

(1586) Omnium angelorum pium atque benignum esse studium circa genus humanum multa commendant sanctarum testimonia Scripturarum. (RUPERT., lib. I *in Gen.*, c. 11.)

(1587) Angeli licet a nobis frequenter injurias patiantur, sustinent tamen, nec minor illorum est custodia, imo major sollicitudo. Cum boni custodis sit infirmis magis quam sanis operam exhibere. (S. Petr. DAM., serm. 47, *De exalt. sanctæ cruc.*)

(1588) Semper seniorum summa diligentia sunt sectanda vestigia. (CASSIAN., *Collat. abb. Mosis*, cap. 11.)

(1589) Sit nobis vita majorum disciplinæ speculum. (S. AMBROS., lib. I *Offic.*, cap. 25.)

sur les moyens de s'y bien prendre et d'y réussir.

Quelle doit être la charité du confesseur envers les personnes qui viennent lui découvrir leur conscience ?

Il est nécessaire qu'elle soit une charité très-forte et très-pure (1590).

Pourquoi doit-elle être une charité très-forte ?

Parce qu'une charité faible ne suffirait pas au confesseur pour plusieurs pratiques de vertu qu'il doit faire dans sa fonction, desquelles voici quelques exemples:

Quand beaucoup de personnes de la plus basse condition, pauvres, difformes, ignorantes, grossières, viendront à lui, il sentira quelquefois bien de la répugnance à les revoir, et il faut qu'il la surmonte pour les rececevoir promptement, et plus volontiers qu'il recevrait les personnes qualifiées et agréables, en l'honneur de ce que Notre-Seigneur s'appliquait principalement aux pauvres et aux petits (1591).

Il ne réussira jamais à instruire comme il faut les personnes ignorantes et de peu d'esprit qui viendront à lui, ni à leur inspirer les dispositions nécessaires pour recevoir l'absolution, s'il n'est animé d'une charité forte qui le rende capable d'un grand support des défauts du prochain (1592).

Cette patience charitable lui sera particulièrement nécessaire, quand il faudra qu'il tâche de gagner à Dieu des âmes engagées depuis longtemps dans de grands péchés, et n'épargne aucun soin ni aucune peine pour les humilier, s'ils sont impudents ; les encourager s'ils sont timides, les consoler si la tristesse les accable, dompter la dureté, ou relever leur espérance ; et enfin ne se rebuter point quand il ne verrait en elles que bien peu de succès de son travail.

Il lui faut aussi une charité qui ne s'irrite point pour supporter l'importunité de plusieurs esprits mal faits, qui recommencent sans cesse à lui dire et redire les mêmes choses mal à propos, ou par leur peu de bon sens, ou par une inquiétude que leur causent quelques vains scrupules (1593).

Enfin, une charité très-forte est nécessaire au confesseur pour persévérer dans son emploi, sans que l'ennui et la lassitude l'en dégoûtent tout à fait. Cette tentation est celle à laquelle nous voyons succomber beaucoup de prêtres qui avaient embrassé ce travail avec un grand zèle.

Que font les bons confesseurs pour se maintenir dans cette charité forte et constante qui leur est si nécessaire dans le confessionnal?

Ce qui les y confirme est, premièrement, la prière, par laquelle ils s'attirent tous les jours le secours du Saint-Esprit (1594). Secondement, ce sont les bonnes pensées que ce divin Esprit leur donne, par lesquelles ils résistent aux diverses tentations d'impatience et de dégoût. Lorsqu'ils pensent, par exemple, comme ils font souvent, que Dieu les a aimés eux-mêmes, et leur fait encore sentir tant d'effets de sa divine charité, nonobstant les grands défauts dont ils ont été et sont encore tout remplis; cette pensée leur fait conclure qu'ils doivent, pour l'amour de lui, aimer les pauvres avec leurs haillons, leur crasse et leur vermine, et ne pas rebuter les âmes imparfaites qui font longtemps attendre leur entier retour à Dieu.

Et lorsqu'ils sont tentés de s'ennuyer d'un travail qui est de soi si rebutant, ils s'encouragent à y persévérer, en se remettant dans la mémoire les exemples de la charité très-constante avec laquelle les hommes apostoliques, les anges gardiens, Jésus-Christ même, son Père éternel et son Saint-Esprit s'appliquent à la conversion des pécheurs, comme il a été remarqué ci-dessus.

Plusieurs confesseurs s'excitent encore à travailler avec une charité constante et invincible, en considérant que la même peine, que la charité leur fait prendre pour détruire le péché dans le prochain, leur est, en Jésus-Christ, une excellente expiation de ceux qu'eux-mêmes ont commis; et que leur emploi étant une des meilleures pratiques de la vraie miséricorde (1595), il leur donne une grande espérance que Dieu leur sera miséricordieux selon sa promesse.

CHAPITRE IV.

De la charité toute pure avec laquelle le prêtre doit administrer le sacrement de pénitence.

Qu'est-ce à dire que la charité du confesseur envers les âmes pécheresses doit être une vie tout à fait pure?

C'est-à-dire qu'elle doit être une charité qui tienne la conscience du confesseur exempte de tout péché, autant que cela se peut avec la grâce du Saint-Esprit (1596), et qui donne à son cœur un entier éloignement de tout intérêt (1597).

Si un confesseur est si malheureux que de vivre dans le péché mortel, s'ensuit-il de grands inconvénients?

Oui, de très-grands pour lui et pour les autres.

Les grands inconvénients qui regardent ce misérable, dont ils font un horrible monstre devant Dieu, sont que l'on voit en sa personne dans le sacré tribunal de la confession, premièrement, un juge coupable des mêmes crimes dont il veut absoudre les pécheurs, et qui est même plus coupable

(1590) *Charitas patiens est, benigna est.* (*I Cor.* XIII, 4.)

(1591) *Pauperes evangelizantur.* (*Matth.* XI, 5.)

(1592) *Patientes estote ad omnes.* (*I Thess.* V, 14.)

(1593) *Debemus nos firmiores imbecillitates infirmorum sustinere.* (*Rom.* XV, 1.)

(1594) Adsit nobis virtus Spiritus sancti. (*Orat. eccles.*)

(1595) *Illi viri misericordiæ sunt.* (*Eccli.* XLIV, 10.)

(1596) Mundus ipse a vitiis esse debet, qui curat aliena corrigere. (S. GREG., lib. VII *Moral.*, cap. 16.)

(1597) Tu manus tuas excute ab omni munere, et quod gratis accepisti, da gratis. (PETR. BLES., *De instit. episcop.* cap. 4.)

qu'eux, puisqu'ils sont des pécheurs humiliés dans la pénitence, et lui est un pécheur superbe, qui ose tenir la place et exercer le ministère d'un ami de Dieu et d'un fidèle ministre de Jésus-Christ; secondement, un sauveur des hommes qui n'est pas dans la voie du salut, mais dans l'engagement à la damnation; troisièmement, un médecin dans de plus grandes et de plus dangereuses infirmités que celles qu'il entreprend de guérir: en quatrième lieu, un père des enfants de Dieu, qui est véritablement un enfant du diable même; en cinquième lieu, un homme qui est tout ensemble un Dieu par son autorité et sa puissance, et un démon par son iniquité; enfin, un ministre de Jésus-Christ qui, en administrant un sacrement très-salutaire aux âmes qui le reçoivent, en fait un sacrilége qui le damne. Voilà les inconvénients terribles où tombe le confesseur qui est de mauvaise vie.

Outre ceux-ci qui le regardent comme lui-même, il en fait naître de très-grands à l'égard du prochain. Un fort grand est que le péché régnant dans son âme criminelle, il n'est pas en état d'en inspirer l'horreur et la repentance aux âmes pécheresses qui viennent s'en accuser à ses pieds, ce qui est un inconvénient très-considérable. Un second inconvénient est que, si sa méchante vie dure quelque temps, beaucoup de gens s'en aperçoivent, et les uns sont portés à suivre son exemple, se persuadant, pour se flatter qu'il faut bien qu'on tolère et qu'on excuse en eux une fragilité qui se voit dans les ministres de Jésus-Christ, dans les dispensateurs des mystères de Dieu. Les autres se retirent des sacrements, ne pouvant se résoudre à découvrir leur conscience à un homme qui a la sienne dans le désordre. D'autres, au contraire, qui, par l'aveuglement où les met leur vie libertine, ne veulent que de faibles remèdes à leurs plus grands maux, s'adressent volontiers à ce médecin pour trouver en lui une douceur funeste, avec laquelle il les perd en se perdant lui-même. Voilà comment les uns, d'une façon, les autres d'une autre, souffrent de grands détriments d'un confesseur vicieux. Enfin, un troisième inconvénient qui suit de son vice, c'est que le peuple en prend sujet de mépriser les prêtres, et de n'avoir plus de respect pour le sacerdoce.

Y a-t-il quelques péchés qui soient particulièrement odieux et pernicieux en la personne du confesseur?

L'impureté (1598) et l'ivrognerie (1599) sont deux vices qui déshonorent particulièrement et plus visiblement son sacré ministère au grand préjudice des âmes.

Pourquoi l'impureté est-elle un vice particulièrement pernicieux en la personne du confesseur?

En voici quelques raisons. Premièrement, si un confesseur, bien établi dans une parfaite chasteté, entend les confessions des femmes et des filles sans les précautions que la défiance de soi-même et de la crainte de Dieu veulent qu'on prenne, il est en danger de périr, faute d'apercevoir les piéges de diverses sortes que tendra le démon à sa pureté, par des créatures qu'il fera venir à son confessionnal pour le perdre. Ces piéges donc mettant en grand danger les confesseurs les plus chastes, n'est-il pas très-certain qu'ils feront malheureusement périr ceux qui, n'étant pas chastes, aiment et cherchent le péril au lieu de l'éviter soigneusement, et qui, loin de s'appliquer à convertir à Dieu des âmes impures, sont disposés à débaucher des personnes pudiques.

Une seconde raison qui montre que l'impureté est un vice particulièrement pernicieux en la personne d'un confesseur, c'est que, dès là qu'un confesseur donne un juste sujet de soupçonner qu'il n'est pas chaste, les femmes et les filles chrétiennes, qui n'ont rien de si cher que leur conscience et leur honneur, croiraient exposer l'un ou l'autre, ou tous les deux à un grand danger, si elles ne s'éloignaient pas de son confessionnal. Les pères et les mères ont grande raison d'en détourner leurs filles, et les maris leurs femmes. Quel déshonneur au sacerdoce et à nos sacrées fonctions quand on est obligé d'en venir là! Quel malheur aux âmes d'une paroisse de la campagne d'avoir pour seul confesseur un homme propre à les perdre au lieu de les sauver!

Comment se comporte un confesseur craignant Dieu pour se conserver chaste dans l'exercice de son ministère?

Lorsqu'il entend les confessions des femmes, il se tient bien uni à Notre-Seigneur; il ne mêle jamais d'interrogations inutiles parmi celles qu'il est nécessaire de leur faire; il est toujours en garde contre les témoignages d'affection qu'elles lui donnent, afin qu'il n'en soit jamais tant soit peu attendri; il s'abstient exactement de les regarder, et il les accoutume, s'il peut, à ne parler qu'autant qu'il faut pour dire le nécessaire (1600). En faisant ainsi, par une humble défiance de soi-même, et par un grand soin de se tenir pur avec la grâce de Dieu en purifiant les autres, il évitera le naufrage de ses péchés honteux dont l'énormité sacrilége et scandaleuse est punie par le supplice du feu en ce monde, et mérite les flammes les plus ardentes de l'enfer.

Il est certain que si les personnes qu'un prêtre confesse connaissent qu'il n'a point d'affection pour elles, elles n'auront pas, à son égard, la confiance nécessaire pour profiter de ses avis. Comment cela s'accommode-t-il avec cette grande réserve, où vous dites

(1598) Pestem libidinis cane pejus et angue, quod dicitur, exosam habeant. (*Conc. Remens.*, ann. 1583.)

(1599) *Non vinolentum.* (*I Tim.* III, 3; *Tit.* I, 7.) Non sit vinolentus sacerdos, sed sic bibat, ut ignoretur an biberit. (S. ANSELM., *in hunc loc. Apost.*)

(1600) *Aspectu et auditu justus.* (*II Petr.* II, 8.)

que se doit tenir le confesseur à l'égard de ses pénitentes?

Il est vrai que le confesseur doit avoir une charité paternelle envers toutes les personnes qui viennent à son confessionnal, et même la leur témoigner s'il veut les voir soumises à ses avis salutaires. Mais il est vrai aussi que cette charité de père s'accorde très-bien avec la grande retenue où un confesseur doit toujours être à l'égard des femmes. Car la vraie charité n'est pas un amour terrestre, puisqu'elle n'aime que pour le ciel; elle n'est pas un amour qui naisse de la chair et du sang, puisqu'elle est toute spirituelle; elle n'est pas un amour humain, puisqu'elle est surnaturelle et divine; et ainsi c'est ce saint et pur amour que produit dans les confesseurs la grande réserve dont ils usent à l'égard de leurs pénitents, bien loin de lui être contraire.

En quoi le vice de l'ivrognerie est-il encore particulièrement odieux et pernicieux dans un confesseur?

Ce vice infâme, qu'on peut appeler la honte et l'ignominie du clergé dans certains diocèses, est particulièrement insupportable en la personne d'un confesseur pour plusieurs raisons que nous devons bien remarquer.

Premièrement, c'est à lui une indécence tout à fait honteuse qu'on ne puisse l'approcher sans connaître d'abord qu'il a pris trop de vin, parce que son haleine échauffée et les vapeurs que son estomac trop rempli pousse dehors, portent loin la mauvaise senteur de son excès, qui est fort incommode et fait beaucoup d'horreur aux personnes à qui il parle, surtout s'il leur parle de près comme on fait au confessionnal. Hélas! quel déshonneur à notre sacré caractère, qu'une telle infamie se trouve dans un prêtre établi pour regagner à Dieu les pécheurs dont un grand nombre se damnent par leur intempérance!

Secondement, l'excès de vin prive malheureusement le confesseur de toutes les bonnes qualités que nous avons vu lui être nécessaires. Comment serait-il un ange en sagesse, comme il doit être, lui que l'ivrognerie met au-dessous des bêtes, selon le sentiment de saint Basile, et en qui l'on voit vérifiées ces paroles du prophète Isaïe (xxviii, 7) : *Le prêtre et le prophète sont sans connaissance par l'ivresse qui les possède et le vin qui les absorbe?* Comment serait-il un ange en dévotion, lui qui, contre l'avertissement de notre Sauveur, a laissé appesantir son cœur par l'excès des viandes et du vin, qui est une source d'incontinence comme nous en assurent Salomon et saint Paul?

Troisièmement, son état d'ivresse, où il se met souvent, cause en lui un inconvénient très-préjudiciable au salut des âmes, que ne lui causent pas les autres vices, savoir : de rendre nul le sacrement de pénitence aussi bien que le baptême. Lorsqu'il administre ces sacrements ayant sur la conscience quelque péché mortel ou d'envie par exemple, ou d'avarice ou d'impureté, il les profane, il y commet des sacriléges, mais il ne les rend pas nuls, et ceux qui les reçoivent de lui ne sont pas privés de leurs saints effets. C'est son ivresse qui, lui ôtant l'usage de la raison, le rend incapable de les administrer validement, et fait que le baptême et l'absolution qu'il donne ne sont rien, et qu'il faut nécessairement rebaptiser ceux qu'il a baptisés, et absoudre de nouveau ceux qu'il a absous. Oh! qu'il est bien vrai qu'un confesseur adonné au vin est très-indigne de la sacrée fonction qu'il exerce!

En quatrième lieu, c'est une vérité constante qu'il n'y a nul secret où règne l'ivrognerie. L'Ecriture nous le dit en propre terme (*Prov.* xxxi, 9) : *Nullum est secretum ubi regnat ebrietas*, et l'expérience nous le met tous les jours devant les yeux. Qui peut donc souffrir qu'un prêtre, sujet au vin, soit appliqué à la confession, qui est de tous les emplois celui qui requiert plus indispensablement un secret inviolable?

De ces considérations nous devons conclure que tout confesseur et tout prêtre destiné à l'emploi du confessionnal, doit demander humblement et instamment au Saint-Esprit qu'il lui donne la grâce d'une exacte sobriété, et entreprendre généreusement d'être bien fidèle à garder les lois de cette vertu, de laquelle il sera traité ci-après.

Vous avez dit que le confesseur doit être pur de tout péché. Vous croyez donc qu'il se doit tenir pur des péchés véniels aussi bien que des mortels?

Oui, j'en suis persuadé. Comme le confesseur entend souvent les confessions des personnes de piété, qui ne portent à son tribunal que des péchés véniels, il ne saura pas juger sainement de la qualité de leurs fautes, ni leur en prescrire les vrais remèdes, si lui-même est de ceux qui commettent facilement ces sortes de péchés, et n'ont aucun soin de s'en corriger. Ce ne sera pas par de tels confesseurs que les âmes seront conduites à une parfaite pureté. Nous avons vu et nous verrons encore d'autres raisons très-puissantes qu'ont tous les prêtres de mener une vie pure de tout péché, autant que cela se peut avec le secours de la grâce de Dieu.

Qu'est-ce à dire que la charité pure d'un bon confesseur tient son cœur éloigné de tout intérêt temporel?

C'est-à-dire qu'elle le porte à ne prétendre aucun avantage de ce monde dans l'emploi du confessionnal, non plus que dans celui de l'autel. Or, les marques de ce parfait désintéressement sont :

Premièrement, à ne pas confesser les personnes riches et puissantes plus volontiers que les pauvres, et au contraire, préférer les pauvres, pour l'amour et à l'imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, autant que la prudence le peut permettre. Il paraît que le confesseur qui en use ainsi cherche les biens de Dieu dans son ministère, et non pas dans ceux du siècle.

Secondement, ne jamais agir dans ce saint emploi par complaisance humaine, c'est-à-

dire, par la passion de plaire aux hommes, sur laquelle il y a deux choses à considérer, savoir, qu'elle est fort dangereuse, puisqu'il arrive souvent qu'elle va jusqu'à déplaire à Dieu à force de vouloir plaire aux créatures, et qu'elle est ordinairement la passion de ceux qui sont naturellement obligeants ou qui ont encore de l'amour pour le siècle.

Troisièmement, ne désirer point d'avoir plus de pénitents et de pénitentes de qualité considérable que les autres confesseurs; et être bien aise même que ces autres confesseurs nous soient préférés en tout.

Voilà les marques et les effets de cette charité toute pure avec laquelle les bons confesseurs s'appliquent à leur saint emploi.

Nota. Nous reverrons au long ces matières dans le traité des vertus et des péchés des prêtres.

Avertissement. — En finissant ici ce que nous avions à dire des qualités du bon confesseur, il ne nous reste qu'à donner aux confesseurs un conseil qui leur sera de grande utilité. Et c'est que nous leur conseillons très-affectueusement de bien lire les instructions de saint Charles aux confesseurs, les avis qu'a dressés pour eux saint François de Sales, l'excellent livre qui a pour titre : *Le bon confesseur*, et pour auteur le P. Eudes, célèbre missionnaire, et ce qu'a écrit Beuvelet sur l'administration du sacrement de pénitence. Que nul confesseur ne méprise ces petits traités parce qu'ils sont modernes. Premièrement, nous tenons ces instructions et ces avis des mains des saints prélats et des autres serviteurs de Dieu pleins d'une charité bien éclairée sur ces matières. Secondement, les confesseurs les plus doctes dans la science de l'antiquité, ont besoin assurément de beaucoup d'avis qu'ils y liront pour pouvoir administrer comme il faut le sacrement de pénitence, selon l'usage de ces derniers temps, marqué dans nos Rituels, la discipline de l'Eglise étant toujours pleine de sagesse et de sainteté, quoique différente de celle des premiers temps.

Sur ce point qui regarde l'Eglise, un grand serviteur de Dieu, de notre siècle, nous a laissé par écrit un sentiment digne de ses lumières extraordinaires et de son grand fonds de religion, savoir :

« Que l'obéissance que Dieu nous commande de rendre à son Eglise, est à l'Eglise présente qui nous baptise et nous prêche, et non pas à l'Eglise primitive directement, que nous devons honorer néanmoins; car nous savons que l'Eglise est sainte dans tous ses âges, et sans erreur. Mais nous la devons écouter par la bouche de celle qui nous parle et qui nous instruit; car c'est à elle de nous faire entendre ses premiers sentiments, aussi bien que de nous exposer les Ecritures saintes et les premières instructions de Jésus-Christ. »

Ce sont les propres termes du R. P. Charles de Condren dans sa lettre 68°.

CHAPITRE V.

De l'administration des autres sacrements.

Les prêtres ont à sanctifier les hommes par l'administration de plusieurs sacrements, comme nous l'avons dit ci-devant. Voyons un peu l'importance de cet emploi et ce qui est requis dans les prêtres pour s'en bien acquitter. Premièrement, l'administration des sacrements est-ce une fonction bien considérable?

Elle l'est extrêmement. Car c'est par elle spécialement que les prêtres sont les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu (1601). Par ces sacrements, dont le Fils de Dieu est l'instituteur dans son Eglise, toute vraie justice prend son commencement, ou s'augmente quand elle est commencée, on se répare quand elle est perdue, dit le saint concile de Trente. (Sess. 7, in *Proœm.*) Les sacrements sont les fontaines du Sauveur, où les fidèles viennent puiser avec consolation les eaux de la grâce. Si bien qu'être les ministres des sacrements de l'Eglise de Jésus-Christ, c'est être les dépositaires des trésors célestes, c'est être ceux par la main desquels Jésus les distribue aux hommes. Quand on considère donc un si divin emploi, que le Fils de Dieu confie à ses prêtres, on ne peut qu'on ne lui dise avec admiration : *Vos amis, Seigneur, sont élevés à un grand honneur!* (*Psal.* CXXXVIII, 17.)

Qu'est-ce que Dieu et son Eglise requièrent dans un ministre des sacrements pour la doctrine et pour les mœurs, afin qu'il use comme il doit d'un si grand pouvoir?

Pour la doctrine, Dieu et son Eglise veulent qu'ils possède bien tout ce que les docteurs catholiques enseignent sur l'essence, les causes et les effets des sacrements, et sur ce qui nous est nécessaire pour les conférer et pour les recevoir validement et saintement. La doctrine des sacrements est un des principaux endroits de la science sacerdotale. Le concile veut qu'aucun diacre ne soit fait prêtre avant qu'il se soit rendu capable de les bien administrer; et il est visible qu'un prêtre, sans cette science, ou sera fort inutile dans l'Eglise à présent que l'emploi du confessionnal y est si nécessaire, ou il fera beaucoup de grandes fautes en cas qu'on l'applique à cette fonction, faute d'ouvriers qui en soi pentlus capables.

Pour la probité de ses mœurs, formons-en quelques questions pour la bien connaître.

Est-il nécessaire qu'un prêtre soit en la grâce de Dieu pour conférer validement un sacrement?

Non, saint Augustin (lib. II *Contra Parmen.*, cap 10) enseigne, selon l'ancienne foi de l'Eglise, que les sacrements, qui sont très-nuisibles à ceux qui les administrent indignement, sont pourtant utiles à ceux qui les reçoivent dignement de la main de ces indignes, et la raison de cela, selon saint Thomas, c'est que Jésus-Christ Notre-Seigneur est, par sa puissance divine, la cause principale qui produit la grâce dans ceux qui reçoivent les sacrements, et les ministres des sacrements et les sacrements mêmes la produisent comme ses instruments qui n'agissent pas en leur propre vertu.

Le ministre d'un sacrement est-il obligé d'être en état de grâce pour l'administrer selon Dieu?

Oui, c'est la doctrine de l'Eglise que le prêtre qui fait un sacrement en péché mortel commet un nouveau crime. Saint Augustin (*in psal.* CIII), qui montre assez qu'il est de ce sentiment par les paroles que nous avons

(1601) *Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei.* (*I Cor.* IV, 1.)

citées, dit encore que ceux qui n'usent pas saintement des choses saintes doivent voir quel compte ils en rendront devant Dieu. Saint Denis, allégué par saint Thomas (III part. q. 64, a. 6), dit que le pécheur lui semble bien hardi, quand il met la main aux fonctions sacerdotales, ne craignant point et n'ayant point de honte d'exercer ce qui est divin sans être uni et conforme à Dieu. « C'est une chose abominable, dit saint Grégoire de Nazianze, qu'on touche ce qui est pur d'une main impure. » Ces sentiments des saints sont fondés sur l'Ecriture; car nous lisons dans le chapitre XXII du *Lévitique*, ces paroles qui contiennent un point de la loi de Dieu : ***Toute personne qui, avec quelque immondice, osera approcher de ce qui est consacré à Dieu, périra en la présence du Seigneur*** (1602). D'où l'on conclut évidemment qu'à plus forte raison celui qui, avec l'immondice du péché mortel, ose administrer un de nos sacrements, qui sont très-saints, mérite de périr éternellement. Enfin, toute cette doctrine est fondée sur la droite raison; car, premièrement, les sacrements étant non-seulement très-saints en eux-mêmes, mais encore les divins instruments de la sanctification des hommes, il est de droit naturel que nous ne les traitions pas comme des choses profanes. Secondement, il faut bien remarquer que quand le Fils de Dieu nous a députés et marqués de son caractère dans notre ordination pour conférer les sacrements de son Eglise, il nous a en même temps sanctifiés par sa grâce, pour nous mettre en état de les conférer saintement; par où il a exclu évidemment de cette sacrée fonction les prêtres que le péché mortel en rend indignes. Troisièmement, nous les conférons conjointement avec Jésus-Christ, n'y agissant que comme ses ministres et ses instruments. Nous devons donc lui être conformes (1603), c'est-à-dire être saints comme il est saint, autrement nous tomberions dans l'effroyable malheur de devenir plus méchants en santifiant les autres, et de nous perdre en les sauvant.

Est-ce assez que le prêtre qui administre les sacrements soit en état de grâce? Cela lui suffit-il pour les administrer dignement?

Il faut encore qu'en administrant chaque sacrement, la religion et la charité le rendent attentif à Dieu, à soi-même, au sacrement, et à la personne à qui il le confère. Expliquons cette réponse.

Premièrement, le prêtre exerçant cette sacrée fonction doit être religieusement attentif à Dieu, afin que sa divine présence lui imprime un profond respect de sa majesté adorable, et conséquemment cette grande modestie qui nous est si nécessaire dans tous nos saints emplois pour l'honneur de Dieu et l'édification du prochain.

Secondement, il doit, dans cette action, être attentif à soi-même, afin de ne pas souffrir qu'il s'y mêle aucune intention suggérée par l'amour-propre, qui veut avoir part à tout, et de détester souverainement toutes les pensées que l'intérêt ou la vanité pourrait présenter à son esprit.

Troisièmement, il doit aussi être attentif au sacrement qu'il confère, afin d'y observer fort exactement tout ce qui y est requis, non-seulement pour l'essentiel, qui consiste dans la matière et la forme, mais encore pour la bienséance dans la pratique de toutes les sacrées cérémonies que l'Eglise nous a prescrites, et qui nous sont marquées dans notre rituel.

En quatrième lieu, il doit encore être attentif à la personne à qui il confère le sacrement, pour considérer comme il faut si elle en est véritablement capable et bien disposée à le recevoir utilement.

NOTA. La lecture attentive du rituel nous apprendra suffisamment à appliquer ce que nous venons de dire à l'administration particulière de chaque sacrement. A quoi aussi pourra bien servir ce qu'a écrit fort utilement sur cette manière Beuvelet.

TITRE XII.

DES CURÉS.

CHAPITRE PREMIER.

Des eminentes vertus que doivent avoir les curés. De l'exhortation que leur fait saint Pierre, le patron des pasteurs.

Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent des prêtres, de leurs fonctions et de leurs vertus, regarde-t-il particulièrement les curés?

Oui, les curés étant spécialement établis pasteurs du troupeau de Dieu (1604), et s'étant obligés, en acceptant cette charge, d'en faire fidèlement les fonctions, il est certain qu'il n'y a religion, il n'y a zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, il n'y a science et prudence, il n'y a amour du travail et de la croix, il n'y a soin de donner bon exem-

(1602) *Omnis homo qui accesserit ad ea quæ consecrata sunt..., in quo est immunditia, peribit coram Domino.* (*Levit.* XXII, 3.)

(1603) Similes aquæ baptismatis quæ eccata baptizatorum diluens, illos ad [illegible] cœleste transmittit, postea in cloacas descendit. (S. GREG., *Past.*)

(1604) Quanto quis honoris gradu atque dignitate præstat, tanto cæteris omni virtutum genere debet excellere. (*Conc. Burdig.*, ann. 1582.)

ple, il n'y a, enfin, aucune vertu sacerdotale où un curé ne doive exceller par-dessus les autres prêtres. Il ne faut nullement douter que toutes les saintes qualités que nous avons vu être requises dans un prêtre pour prêcher saintement l'Evangile (1605), pour offrir dignement à la divine majesté son adorable victime, pour être comme il faut ministre de Jésus-Christ et dispensateur des mystères de Dieu, dans l'administration des sacrements, et particulièrement du sacrement de pénitence; il ne faut nullement douter, dis-je, que ces saintes qualités ne soient requises à plus forte raison dans un curé; et même, s'il a été fait curé selon Dieu, ç'a dû être quelque éminence de vertu et de talent qu'on a reconnue en lui (1606), qui a fait qu'on l'a choisi pour cette charge très-importante préférablement à plusieurs autres prêtres; ç'a dû être parce qu'on l'a cru assez saint et assez sage pour mériter qu'on lui confiât le soin de sanctifier toutes les âmes d'une paroisse.

Vous croyez donc qu'un prêtre qu'on a engagé et attaché au gouvernement d'une paroisse en le faisant curé, a, depuis cela, plus d'obligation et plus de besoin de pratiquer les vertus sacerdotales?

Oui, j'en suis persuadé. Et nul n'en doutera qui voudra bien considérer ce que l'Eglise et l'Ecriture sainte nous apprennent des obligations d'un pasteur.

Qu'est-ce que l'Eglise nous apprend des obligations d'un pasteur?

Elle s'en explique bien distinctement dans le concile de Trente. (Sess. 23, cap. 1, *De reform.*) Les Pères de ce concile, voulant montrer l'obligation qu'ont tous les pasteurs de ne point s'absenter de leur bercail, nous déclarent qu'il est commandé de droit divin à tous ceux qui sont chargés du soin des âmes, de s'acquitter de cinq devoirs, dont le premier est de connaître leurs brebis; le second, d'offrir pour elles le très-saint sacrifice; le troisième, qui en contient plusieurs, de les repaître par la prédication de la parole de Dieu, par l'administration des sacrements, et par l'exemple de toutes sortes de bonnes œuvres; le quatrième, d'avoir un soin paternel des pauvres, et de toutes les autres personnes affligées; le cinquième, qui a bien de l'étendue, de s'appliquer incessamment à toutes les autres fonctions pastorales. Le saint concile nous fait conclure de là la nécessité de la résidence, toutes ces obligations ne pouvant être bien remplies par des absents.

Ce que nous allons dire expliquera et confirmera tout cela.

Qu'est-ce que nous apprend l'Ecriture sainte des devoirs des pasteurs?

Elle nous en parle en divers lieux de l'Ancien et du Nouveau Testament, que les pasteurs doivent lire souvent avec grand soin. Nous nous contenterons de bien considérer ici l'abrégé excellent et énergique que nous en donne saint Pierre dans le chapitre v, (ỷ 1) de sa Ire *Epître*. Là, ce très-saint patron du clergé parle ainsi : *Voici de quoi je conjure les prêtres, moi qui suis prêtre comme eux, qui suis témoin des souffrances de Jésus-Christ, et qui dois avoir part à la gloire qui sera enfin découverte. Paissez le troupeau de Dieu qui vous a été commis; veillez sur lui, non par contrainte, mais d'une libre et bonne volonté qui soit selon Dieu; non par le désir d'un gain sordide, mais par une charité sans intérêt; non comme dominant sur ceux qui vous sont échus en partage, mais vous rendant leurs modèles d'un cœur sincère. Et lorsque le Prince des pasteurs paraîtra, vous recevrez une couronne de gloire qui ne se flétrira jamais.*

Puisque ces saintes paroles contiennent un excellent abrégé de ce qu'il faut que nous sachions des devoirs des pasteurs, dites-nous quelque chose pour nous en donner l'intelligence.

Je vois quelques remarques à y faire qui pourront, comme je l'espère de la grâce du Saint-Esprit, nous en instruire utilement. Formons pour cela quelques questions sur la préface de cette exhortation apostolique, sur l'exhortation même, et sur sa conclusion.

Pourquoi saint Pierre, parlant ici à des prêtres chargés du soin des âmes, se sert-il de ces mots : Je conjure les prêtres : « Obsecro ? »

Premièrement, il témoigne par là l'extrême désir qu'il a d'obtenir d'eux ce qu'il en veut exiger pour leur propre salut et celui des autres. Un semblable désir fit que saint Paul, exhortant les fidèles de Thessalonique à s'avancer dans la loi de Dieu, leur dit : *Mes frères, nous vous prions et nous vous conjurons par le Seigneur Jésus.* (*II Thess.* III, 6, 12.)

En second lieu, par cette façon de parler humble et modeste, les saints apôtres nous apprennent à porter au bien les personnes que nous avons à gouverner, plutôt en les priant avec charité et humilité, autant que la prudence le peut permettre, qu'en leur commandant avec empire. Je dis autant que la prudence le peut permettre, parce qu'il y a des esprits superbes qu'on ne ramène à leur devoir qu'en les traitant sévèrement. Saint Paul, parlant à son disciple saint Tite de ces sortes d'esprits, lui dit : *Reprenez-les fortement* (1607).

Pourquoi saint Pierre dit-il qu'il est prêtre comme ceux à qui il parle?

Il donne encore en cela un exemple remarquable d'humilité, pratiquant ce que le Saint-Esprit prescrit à tout supérieur par ces paroles de l'*Ecclésiastique* (XXXII, 1) : *Vous a-t-on établi pour gouverner les autres, ne vous en élevez point, soyez parmi eux comme l'un d'entre eux.*

(1605) Non debet temere ducem se aliis divini luminis præstare is, qui non omni statu suo et habitu simillimus Deo evaserit (S. Dion., *De eccl. hierarc.*, cap. 5.)

(1606) Longa debet vitam suam probatione monstrare, cui gubernacula committentur Ecclesiæ. (Hormisd., epist. 25, *Ad episc. per Hispan. constitut.*)

(1607) *Increpa illos dure.* (*Tit.* I, 13.)

Pourquoi ajoute-t-il qu'il est témoin des souffrances de Jésus-Christ?

Il a vu, en effet, son divin Maître souffrant son agonie, et ensuite le traitement indigne qu'on lui fit endurer, en le prenant et le liant comme un malfaiteur. Il parle ici de la Passion du Sauveur, de la constance de son cœur, qui en était toujours pénétré, et il en fait souvenir les pasteurs, pour les disposer à faire de bon cœur ce qu'il veut exiger d'eux pour les âmes qui ont tant coûté au Fils de Dieu (1608).

Pourquoi ajoute-t-il encore qu'il doit avoir part à la gloire qui sera enfin découverte?

Cette parole est capable d'inspirer aux pasteurs un grand désir de la vie éternelle, et que Dieu fasse la grâce à chacun d'eux de faire exactement ce que lui prescrit l'Apôtre en la personne de saint Timothée, par ces paroles : ***Veillez sur vous et sur l'instruction que vous devez donner aux autres; appliquez-vous constamment à l'un et à l'autre, et, en agissant de la sorte, vous vous sauverez et ceux qui vous écoutent.*** (*I Tim.* VI, 16.)

Nota. Les remarques que nous venons de faire regardent seulement la préface de l'exhortation que fait ici le Prince des apôtres. Il faut maintenant remarquer un peu exactement les saintes vérités que contient l'exhortation même.

CHAPITRE II.

Suite de la doctrine du précédent.

Pourquoi saint Pierre appelle-t-il les hommes, que les pasteurs doivent sanctifier, le troupeau de Dieu : « gregem Dei? »

Premièrement, parce que Dieu même les nomme souvent ainsi, comme on peut voir particulièrement dans le XXXIV° chapitre d'Ezéchiel, et que son Saint-Esprit nous porte à dire et à chanter tous les jours que nous sommes son peuple, et les brebis de ses pâturages. Secondement, saint Pierre veut que les pasteurs, considérant bien que c'est le troupeau de Dieu qui leur est commis et confié, se gardent bien de le négliger, puisqu'il appartient au plus grand et au meilleur de tous les maîtres, et qu'ils ont à lui en rendre un compte très-exact.

Que veut dire ici cette parole : Paissez, « pascite? »

Le saint apôtre ordonne aux pasteurs que chacun d'eux repaisse et gouverne avec grand soin le troupeau dont il est chargé. Et il le leur ordonne en se servant de la même parole dont se servit Notre-Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'il lui dit si affectueusement : ***Pais mes agneaux, pais mes brebis.*** (*Joan.* XXI, 15.) Où la foi catholique nous fait remarquer cette différence, que saint Pierre recommande à des pasteurs leurs troupeaux particuliers, mais Notre-Seigneur recommanda à saint Pierre le bercail entier de toute son Eglise, dont il l'établissait le pasteur universel. Or il faut savoir que, dans l'Ecriture sainte, le mot de *paître* a deux significations; car il signifie *nourrir*, et c'est comme tout le monde l'entend; et il signifie *conduire* ou *gouverner*, comme on le voit dans le psaume LXXVII, où il est écrit que Dieu tira David de la garde des brebis, et le choisit pour paître Jacob son serviteur, et Israël son héritage, et que ce saint roi s'appliqua à les paître avec un cœur droit. Il est visible que *paître*, en cet endroit, veut dire *gouverner*. Voilà donc que cette parole : *Pascite*, comprend deux devoirs d'un pasteur; l'un, de repaître et nourrir le troupeau de Notre-Seigneur des aliments de la parole de Dieu, des sacrements et du bon exemple, comme nous a dit le concile; et l'autre, de le bien conduire à sa fin, qui est son union à Dieu. Pour le premier de ces devoirs, le pasteur qui lira ce petit ouvrage, y verra ce qu'on y a dit ci-devant à tous les prêtres de l'obligation d'instruire le peuple, et de la manière de le bien faire; de la fonction du confessionnal, de l'administration des autres sacrements, et de la vie exemplaire que nous devons mener; et il se souviendra que tout cela est écrit principalement pour les pasteurs, à cause de leur plus grande obligation d'en être instruits et d'en faire un fidèle usage. Nous parlerons incontinent du second devoir.

Pourquoi le concile de Trente veut-il que le pasteur offre le saint sacrifice pour ses brebis, c'est-à-dire pour les Chrétiens de sa paroisse?

Il le doit faire, premièrement, pour rendre à la Majesté divine, en son nom et au nom de toute sa paroisse, le souverain honneur, la louange et les remercîments qui lui sont dus. Secondement, pour expier ses propres péchés et ceux de ses paroissiens (1609), et demander à la miséricorde de Dieu la conversion des pécheurs, et enfin, obtenir toutes sortes de bénédictions pour lui et pour son troupeau. Tout ouvrier évangélique doit fonder son espérance de réussir en son travail pour la sanctification des âmes, incomparablement plus sur l'oraison et le sacrifice que sur son talent et son industrie.

A quoi est obligé un pasteur plus qu'un autre prêtre, touchant l'administration des sacrements?

Il suffit ordinairement à un simple prêtre d'administrer religieusement et charitablement les sacrements, quand on l'en prie. Mais le pasteur doit plus faire : il doit inviter souvent ses paroissiens à venir puiser les eaux de la grâce dans ces fontaines du Sauveur, s'offrir à eux pour les servir en cela, et en tout ce qui regarde leur salut; les assurer qu'ils ne doivent point craindre de l'importuner; et enfin, leur dire avec une sincère et ardente charité ce que saint Paul disait à ses enfants spirituels (*II Cor.* XII, 15) : ***Très-volontiers, je sacrifierai tout ce***

(1608) *Non corruptibilibus auro vel argento... sed pretioso sanguine, quasi Agni immaculati Christi.* (*I Petr.* I, 18, 19.)

(1609) *Pro hominibus constituitur in his quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis.* (*Hebr.* V, 1.)

que j'ai et tout ce que je suis pour vos âmes. Il est bon de remarquer que l'Apôtre conclut cette protestation qu'il fait à ses enfants, en leur disant qu'ayant tant d'affection pour eux, il voit bien qu'ils n'en ont pas pour lui. Il nous apprend par là à offrir et à rendre nos services aussi bien à ceux qui ne nous aiment pas, qu'à ceux qui nous témoignent beaucoup d'affection, ne regardant que Notre-Seigneur et sa sainte volonté dans les uns et dans les autres.

Qu'est-ce que régir ou gouverner les fidèles d'une paroisse?

C'est n'épargner ni travail, ni soin pour les faire marcher droit dans le chemin de la vie éternelle. Ce travail infatigable, et ce soin continuellement attentif qu'on voit dans les bons curés, nous sont marqués dans l'exemple des peines et des soins que prenait jour et nuit le patriarche Jacob en gardant les brebis de Laban, son beau-père : ***J'étais tout pénétré de chaleur pendant le jour et de froid pendant la nuit, et le sommeil fuyait de mes yeux***, dit ce saint homme. (*Gen.* XXXI, 40.)

Expliquez-nous un peu cela dans quelque détail.

La première chose que fait un bon curé pour bien conduire son troupeau, c'est de prier instamment Notre-Seigneur Jésus-Christ que ce soit lui véritablement qui gouverne ses brebis par le ministère de son pauvre serviteur, qui ne veut être que son instrument et n'agir qu'en sa vertu. Cet avis est tiré de la doctrine de saint Augustin, qui dit que le Fils de Dieu gouverne lui-même ses brebis, comme il l'a promis, lorsqu'elles sont gouvernées par un pasteur qui lui est intimement et inséparablement uni.

Secondement, le bon pasteur, avec cette union à Notre-Seigneur et la force de l'onction qu'il en tire, doit s'appliquer à bien connaître ses brebis : *Oves suas cognoscere*, comme il lui est ordonné de précepte divin, selon les termes du concile, et à faire ainsi ce que prescrit le Saint-Esprit à tout pasteur, dans le chapitre XXVII des *Proverbes*, en ces termes : *Connaissez avec application chaque brebis de votre bercail* (1610). Or il faut remarquer que connaître ses brebis avec application et diligence, c'est les connaître de près et non pas de loin, comme font les pasteurs mercenaires et négligents, non pas par d'autres seulement, mais par soi-même, autant que cela se peut. Et c'est par cette considération que plusieurs bons curés ne se contentent pas d'instruire et d'édifier leurs paroissiens tous ensemble et en commun, mais ils visitent de temps en temps toutes les familles de leur paroisse, afin de voir si on y est fidèle à la prière du soir et du matin, si on s'y acquitte des autres devoirs de la religion, dans l'observation des fêtes et dans le bon usage des sacrements; si le vice n'y est point souffert, et si les cœurs y sont unis par une vraie charité; pour connaître aussi ceux des enfants et des domestiques qui n'ont pas encore communié, ou qui n'ont pas été confirmés; enfin, pour connaître et remarquer l'état de chaque personne, et s'en souvenir après, par le moyen d'un mémoire qu'on écrit dans un livre qu'on appelle le livre de l'état des âmes : ***Liber status animarum.*** Un curé qui a du zèle est bien aise de faire cette visite, pour y trouver l'occasion de donner à plusieurs personnes des instructions particulières, selon leurs besoins, outre celles qu'elles reçoivent de lui en public. Et, dans cette pratique vraiment pastorale, il suit le sentiment du grand Pape saint Grégoire, si éclairé sur les devoirs des pasteurs, qui dit que ce n'est pas assez, pour bien instruire les fidèles, de leur parler à tous ensemble (1611), mais qu'il faut aussi parler à chacun d'eux en particulier. Et en cela aussi il suit l'exemple de l'Apôtre, lequel, comme il dit lui-même, n'a rien omis de ce qu'il a cru être utile aux Chrétiens pour leur salut, mais leur a annoncé les vérités divines, *publice et per domos*, publiquement et de maison en maison. (*Act.* XX, 20.)

Troisièmement, le pasteur uni à Jésus-Christ montre le vrai chemin à ses brebis, par ses instructions et par ses bons exemples, de quoi nous avons suffisamment parlé ci-devant.

En quatrième lieu, il rappelle celles qui s'égarent et qui se perdent, usant pour cela d'avertissements, de corrections charitables, de prières, de menaces, de tous les moyens possibles, sans ennui, sans impatience. Il agit ainsi, prenant pour soi ces paroles de l'Apôtre à saint Timothée (*II Tim.* IV, 2) : ***Prêchez la parole, pressez les hommes à temps et à contre-temps; reprenez, suppliez, menacez, les tolérant constamment, et ne cessant point de les instruire.*** Un bon pasteur, vrai serviteur de Dieu et bien expérimenté dans les fonctions curiales, nous disait il y a quelques années, dans une conférence sur cette matière, que tout prêtre qui entre dans une cure, doit faire état qu'il ne verra pas un fruit considérable de son travail dans sa paroisse, qu'après plusieurs années d'une grande patience; qu'autant qu'il est vrai, selon saint Jacques, que c'est la patience qui met l'œuvre de Dieu dans sa perfection, autant est-il certain que l'impatience laisse les bonnes choses qu'on avait entreprises pour le service de Dieu imparfaites et avortées; et que, pour bien entendre ces saintes paroles que Notre-Seigneur nous dit en la personne de ses apôtres (*Luc.* XXIV, 19) : ***Par votre patience vous posséderez vos âmes***, il faut concevoir que cette promesse du Fils de Dieu ne comprend pas seulement leurs propres âmes, mais encore celles que Dieu veut sauver par leur ministère, et que ce ne sera que par une inviolable patience qu'ils les

(1610) *Agnosce vultum pecoris tui.* (*Prov.* XXVII, 23.)

(1611) Studeat singulos, in quantum valet, instruere, et privatis locutionibus ædificare. (S. GREG., hom. 17 *in Luc.*)

gagneront toutes et en prendront possession pour Dieu, leur Père céleste, et pour Jésus, leur Rédempteur.

En cinquième lieu, le curé bien uni au Sauveur des âmes défend ses ouailles de la fureur des loups qui viennent dans le bercail pour les tuer et les perdre; et ces loups sont principalement les personnes scandaleuses, qui, par leur méchante conversation, causent aux personnes innocentes la mort funeste du péché; et aussitôt que le pasteur voit un tel dégât dans sa bergerie, il se remet dans la mémoire qu'il est envoyé de Dieu pour ôter, par un zèle généreux et discret, les scandales de son royaume, comme feront les saints anges au dernier jour.

Que veut dire ici saint Pierre par ce mot, « providentes » veillant sur le troupeau.

Il prescrit aux pasteurs la vertu qui leur est particulièrement propre, savoir, la vigilance (1612), qui n'est autre chose qu'un amour fidèle et attentif, qui ne leur permet pas de s'endormir, c'est-à-dire d'agir pesamment et négligemment dans l'exercice de leur ministère, qui est si important, mais qui les tient toujours éveillés et dans un grand et continuel soin de tout ce qui peut servir à détruire le vice et établir les bonnes mœurs dans leurs paroisses. Il est bon de remarquer qu'en France nous appelons le prêtre qui est chargé d'une paroisse du nom de pasteur, parce qu'il donne aux brebis du Seigneur la sainte pâture dont nous avons assez parlé. Nous l'appelons recteur, parce qu'il régit et gouverne le troupeau qui lui est commis; et nous l'appelons plus communément curé, parce qu'il garde les ouailles de Jésus-Christ et veille sur elles, *magna cura*, avec un grand soin.

Pourquoi ce soin du pasteur doit-il être grand?

Premièrement, parce qu'il doit être ce double soin que l'Apôtre recommande aux prêtres d'Ephèse, les ayant fait venir à Milet, en leur disant, et à nous tous en leur personne : *Veillez sur vous et sur tout le troupeau* (1613).

Secondement, le curé est chargé de la plus grande de toutes les affaires, qui est le salut éternel des âmes. Or les grandes affaires demandent de grands soins.

Troisièmement, le curé a bien sujet de veiller très-soigneusement sur un troupeau qui est au Fils de Dieu et qui lui est extrêmement cher, l'ayant acquis par le prix de son sang, comme nous l'avons déjà remarqué.

En quatrième lieu, il a grande raison aussi de ne rien relâcher de sa vigilance pastorale sur le salut de ses brebis, sachant certainement que les démons ne dorment jamais, pensant continuellement par quels moyens ils pourront perdre le pasteur et le bercail (1614). Il ne faut pas que la conscience d'un curé lui reproche qu'il n'a pas tant d'application ni d'affection à sanctifier et sauver les âmes que Satan en a pour les perdre.

Or nous avons à considérer ici en tremblant que cette entreprise de tout pervertir dans les paroisses réussit souvent à ces maudits esprits en plusieurs lieux, et que cela arrive toujours quand les pasteurs s'endorment, cessant de veiller sur leur bercail : *Cùm dormirent homines*.

Ce que nous allons ajouter ici fera encore connaître cette obligation de veiller, et nous instruira assez de la manière de le bien faire.

Que veut dire ici cette parole, « non coacte, » non par contrainte?

Cela veut dire, selon saint Augustin et d'autres interprètes, que le pasteur ne doit pas entreprendre ni exercer son emploi pastoral par la nécessité où il se trouve de subsister par ce moyen. Sur quoi il faut observer deux choses : premièrement, qu'entrer dans un bénéfice et le servir seulement ou principalement pour une fin temporelle, c'est y entrer et le servir en simoniaque, selon la doctrine de saint Thomas; secondement, que cette manière d'agir, toute simoniaque qu'elle est, n'est pourtant pas rare en ce malheureux temps, où rien n'est plus commun que de voir des gens qui acceptent, ou qui même se procurent, par des sollicitations de leurs amis, des bénéfices à charge d'âmes pour s'établir, comme ils disent eux-mêmes, pour avoir un revenu assuré, et vivre ainsi doucement le reste de leurs jours. Et l'on a sujet de regarder comme simoniaque cette sorte d'entrée dans un bénéfice, lorsqu'on voit bien que celui qui y entre ainsi a fort peu d'affection pour le service de Notre-Seigneur, et que sa passion et son intention dominantes, en prenant cette place, sont d'en posséder les fruits temporels. Or, que dans les fonctions pastorales on ait pour unique ou principal motif d'y gagner de quoi vivre, comme font dans le monde les ouvriers à gage, c'est ce que saint Pierre ne peut souffrir dans un pasteur du troupeau de Dieu. C'est l'interprétation de saint Augustin, qu'a suivie Hugues le cardinal.

D'autres veulent que cette parole, *non coacte*, non par contrainte, ne dise autre chose dans le sens qu'elle a naturellement, sinon que le pasteur doit travailler au salut des âmes avec une charité si forte et si constante, qu'il aime toujours son travail et ne le trouve jamais ennuyeux ni pénible, vérifiant dans sa conduite cette belle sentence de saint Bernard : « Qu'où est l'amour, il n'y a point de travail; ou, s'il y a du travail, c'est un travail qu'on aime. »

Saint Pierre ajoute ici ce mot : « secundum Deum, » selon Dieu. Que veut-il dire par là?

Premièrement, agir selon Dieu, comme l'entendent ordinairement tous les gens de bien, c'est agir selon la volonté de Dieu,

(1612) *Vigila in omnibus, labora, opus fac evangelistæ, ministerium tuum imple.* (*II Tim.* IV, 5.)

(1613) *Attendite vobis, et universo gregi.* (*Act.* 20-28.)

(1614) *Circuit, quærens quem devoret* (*I Pet.* V, 8.)

qui est la première règle de toute droiture et de toute sainteté. Saint Pierre donc, parlant ainsi, veut que le pasteur agisse dans son ministère, non par le mouvement d'aucune passion humaine ni d'aucune amitié selon le monde, mais purement dans la vue de cette adorable volonté de Dieu, notre Père céleste. Ce que doivent bien considérer plusieurs pasteurs qui ont trop de crainte de désobliger les personnes considérables dans le monde, ou trop de désir de leur plaire; ce qui ne veut pas dire qu'il faille manquer d'honnêteté envers les gens de qualité, mais que, si on les contente volontiers dans les rencontres où Dieu n'est point offensé, et si on tâche de ne les point fâcher mal à propos, cela soit toujours pour des raisons qui regardent le service de Notre-Seigneur et leur salut.

Secondement, quelques interprètes donnent à cette parole, « *secundum Deum,* » *selon Dieu*, encore un autre sens fort beau et fort saint, en disant qu'elle est une brève et pourtant forte exhortation à tout pasteur de paître son troupeau, par le motif d'un grand amour, à l'exemple de Dieu, qui daigne prendre la qualité de Pasteur de son peuple, et en faire la fonction par les soins particuliers de sa Providence, et par le pur mouvement de son ineffable charité.

Pourquoi saint Pierre ajoute-t-il : « Non turpis lucri gratia sed voluntarie, » non par le désir d'un gain sordide, mais par une charité sans intérêt ?

Pour exhorter les pasteurs à s'éloigner parfaitement de toute avarice, et à s'appliquer au salut des âmes avec un zèle entièrement désintéressé. Dans quelque temps nous traiterons de ce vice infâme de l'avarice, et de l'iniquité dont il remplit le cœur qu'il possède, principalement si c'est le cœur d'un prêtre. Présentement nous supplions seulement les pasteurs que, se rendant dociles à l'exhortation que leur fait ici saint Pierre, leur patron, ils fassent en sorte, avec la grâce de Dieu, qu'ils ne soient jamais dans la réputation de thésauriser sur la terre; car, dès lors qu'on commence à croire cela d'un curé, on perd toute la confiance qu'on avait en lui. Mais un bon et vrai pasteur n'a pas besoin que nous lui remontrions les inconvénients de l'avarice des prêtres, puisque, bien loin d'être mercenaire et intéressé en travaillant à la sanctification de ses paroissiens il est tout prêt à sacrifier tout ce qu'il a, et à se sacrifier lui-même, selon l'exemple de l'Apôtre, pour le salut de leurs âmes.

Que veut dire ici saint Pierre par ces paroles: « Non dominantes in cleris (*I Petr.* v, 3) *:» non en dominant sur ceux qui vous sont échus en partage ?*

Premièrement, le saint apôtre, usant de ces termes, ordonne aux pasteurs de n'être point impérieux à l'égard de leurs paroissiens, mais de les gouverner en père et non pas en tyran, de crainte de s'attirer ce reproche terrible que Dieu fait aux pasteurs trop rudes, dans le XXXIV° chapitre d'Ezéchiel : *Vous traitiez mes brebis austèrement et vous leur commandiez avec empire, et elles se sont dispersées.* L'expérience fait voir combien ce précepte apostolique est à propos pour la bonne conduite d'un curé; elle nous apprend tous les jours que si le pasteur ne tempère son sérieux et sa gravité par une douceur cordiale envers son peuple, il n'aura jamais sur les cœurs, cet empire paternel qu'il y doit avoir pour les bien soumettre à Dieu et à ses saintes lois, et que, au contraire, si ses paroissiens voient en lui de la bonté et de la bénignité à leur égard, ils lui obéiront tous d'un amour filial, et il les trouvera toujours dociles à tout ce qu'il exigera d'eux pour leur salut. Saint Grégoire, très-digne successeur de saint Pierre, dit, et, animé de son esprit, nous réitère la même ordonnance, en disant : « Que ceux qui ont des fidèles à gouverner se comportent envers eux de telle sorte qu'ils lui découvrent sans honte tout ce qu'ils ont de plus caché (1615).»

Secondement, par ce partage à l'égard duquel saint Pierre ne veut pas que le pasteur se comporte en dominant, nous entendons pincipalement les ecclésiastiques, qui sont plus proprement le partage du Seigneur, comme le nom de clerc le signifie. Et c'est en effet envers eux que le pasteur doit toujours agir honnêtement et selon les lois les plus parfaites de la charité fraternelle, comme aussi, de leur part, ils doivent avoir pour lui un respect et une déférence qui partent d'un cœur humble et plein de dilection. Il faut que le pasteur conserve avec tout le soin possible une paix inaltérable entre lui et les ecclésiastiques habitués dans son église paroissiale, et qu'il fasse en sorte, par tout moyen, que la charité les tienne étroitement et constamment unis tous ensemble. Il est extrêmement à souhaiter que le curé et tous les autres ecclésiastiques, qui font un même corps, reçoivent avec abondance et conservent chèrement toute leur vie la grâce que l'Apôtre demande à Dieu pour ses enfants spirituels, par ces paroles (*Rom.* xv, 5) : *Que Dieu, qui est la source de la patience et de la consolation, vous fasse la grâce d'être toujours dans un même sentiment les uns pour les autres, afin que d'un même cœur et d'une même bouche vous glorifiiez Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Cette union, si elle est sincère et permanente, comme il en faut prier le Saint-Esprit, sera la marque assurée que tous ceux de cette Eglise sont les vrais disciples du Fils de Dieu, ainsi que le dit ce divin maître. Le Dieu de paix et de dilection sera avec eux, selon la promesse de l'Apôtre, et nous chanterons tous : *Oh! qu'il est bon et qu'il est doux que les frères vivent ensemble dans l'union !* Les cœurs étant disposés de cette sorte dans un clergé de paroisse, le curé sera très-bien secouru de ses frères les prêtres ; car, de son côté, il n'exigera rien d'eux avec empire; mais, lorsqu'il aura besoin que tous ou quelques-

(1615) Tales sese qui præsunt exhibeant quibus subjecti occulta sua prodere non erubescant. (S. GREG., *Pastor.*, part. II, cap. 5.)

uns d'entre eux prennent de l'emploi pour l'aider à porter sa charge, pour coopérer avec lui dans l'œuvre de Dieu, il les priera comme ses amis et ses frères, de s'y appliquer pour le service et la gloire du grand maître. Un bon pasteur en usera toujours de la sorte très-volontiers, se souvenant que saint Pierre, exhortant à cela les pasteurs, leur en a donné l'exemple en se servant de ces termes : *Seniores obsecro consenior* (*I Petr.* v, 1), ainsi que nous avons remarqué, se souvenant aussi que c'est une loi de Jésus pour ses domestiques, que le premier d'entre eux sera le plus humble de tous et se regardera comme leur serviteur, à l'exemple de son divin maître. Les prêtres, de leur part, n'auront jamais rien à refuser à un curé qui les considère comme ses amis et ses frères, et seront toujours prêts à faire de très-bon cœur tout ce qu'il désirera d'eux. Ainsi, leur sainte union honorera beaucoup Dieu, et sera d'une grande et aimable édification aux fidèles.

Saint Pierre ajoute ici (*Ibid.*, 3) : « *Sed forma facti gregis ex animo,* » *mais vous rendant leurs modèles d'un cœur sincère. Que signifient ces paroles ?*

Saint Pierre dit en cet endroit à tous les pasteurs ce que saint Paul dit en particulier à ses disciples saint Timothée et saint Tite. Parlant au premier, il lui dit (*II Tim.* iv, 1) : *Que personne ne vous méprise parce que vous êtes jeune, mais rendez-vous le modèle des fidèles par votre parole, par votre conversation, par votre charité, par votre foi et votre chasteté.* Et écrivant à saint Tite, il lui dit (*Tit.* ii, 7) : *Soyez en toutes choses un modèle de bonnes œuvres dans votre doctrine, dans l'intégrité de vos mœurs et dans votre gravité.* Saint Jérôme, se souvenant de ces vérités, dit à Népotien son fils spirituel, qu'il doit mener une vie exemplaire, de peur que, quand il exhortera les fidèles à la pratique des vertus chrétiennes, ses auditeurs ne lui répondent : « Pourquoi ne faites-vous pas vous-mêmes ce que vous prêchez aux autres. » Et saint Grégoire le Grand dit que c'est une loi établie pour les prédicateurs, qu'ils fassent les premiers ce qu'ils tâchent de persuader à leurs auditeurs. Les pasteurs doivent bien remarquer dans la sainte exhortation de saint Pierre, laquelle nous expliquons ici, que cet apôtre ayant dit que les pasteurs ne doivent pas travailler au salut de leurs brebis en dominant sur le troupeau, il ajoute immédiatement qu'ils doivent au lieu de cela se rendre leur modèle. C'est comme s'il disait : « Ce ne sera pas en grondant et rudoyant toujours vos paroissiens que vous les porterez à la pratique des vertus chrétiennes ; mais ce sera en leur en donnant l'exemple dans toute rencontre. »

Nous avons déjà parlé plus d'une fois de l'obligation qu'ont tous les ecclésiastiques de mener une vie exemplaire.

Pourquoi saint Pierre conclut-il son exhortation aux pasteurs par ces paroles (*I Petr.* v, 4.) : « *Quand le Prince des pasteurs paraîtra, vous recevrez une couronne de gloire qui ne flétrira jamais : «Cum apparuerit Princeps « pastorum,* » etc.

Saint Pierre voulant porter les pasteurs à ne se relâcher jamais dans le travail et dans les combats qu'ils ont entrepris pour la destruction de l'iniquité et l'établissement du règne de Dieu dans leurs paroisses, il leur met devant les yeux de la foi l'ineffable récompense que leur prépare dans le ciel le Fils de Dieu, qui est le souverain maître, leur très-saint instituteur et leur divin modèle. Il appelle cette récompense une couronne, parce qu'elle sera la marque de leurs victoires remportées sur tous les ennemis de Dieu et du salut des âmes ; et il l'appelle couronne de gloire pour exprimer que la main de Dieu même la leur mettra sur la tête, et que son éclat sera multiplié autant de fois qu'il y aura eu d'âmes converties à Dieu par leur saint zèle. Il ajoute qu'elle ne se flétrira jamais pour signifier qu'elle est infiniment plus précieuse et plus estimable que toutes les couronnes de la terre, qui seront toutes un jour infailliblement réduites en cendres.

Cette grande espérance des bons curés est-elle ce qui principalement les encourage dans les travaux attachés à leur saint emploi ?

Il est certain que l'attente des biens inconcevables qui leur sont promis les console et les fortifie merveilleusement dans leurs peines, et qu'ils font très-bien d'y élever souvent leurs pensées et leurs désirs ; mais ce qui les doit principalement animer et les rendre fervents dans l'exercice assidu des sacrées fonctions qui servent à la sanctification des âmes (1616), c'est l'amour fidèle envers Jésus. Rien n'excite si vivement un bon pasteur à prendre toute la peine et tous les soins possibles pour bien garder, bien repaître, bien gouverner le cher troupeau de ce divin maître, comme de savoir certainement que cet adorable Sauveur désire cela de nous plus que tout autre service que nous lui puissions jamais rendre, et qu'il a parlé à tous les pasteurs de son Eglise en la personne de saint Pierre, losqu'il lui a dit avec tant d'affection et d'instance : « Si vous m'aimez, paissez mes agneaux, paissez mes brebis. » Ce doit être là pour nous la plus puissante de toutes les exhortations.

CHAPITRE III.

De l'obligation qu'ont les curés de visiter les malades, et de la manière de le bien faire.

Selon ce que vous avez dit dans le chapitre précédent, un curé est obligé bien étroitement de ne s'absenter pas de sa paroisse, mais de s'y tenir présent bien assidûment ?

Oui, cette obligation est très-étroite, comme il se voit dans le décret qu'en a fait le concile de Trente, et que nous avons allégué ci-devant aux bénéficiers qui ont charge d'âmes. Or ce point est si important, qu'il est bien à propos d'ajouter ici à ce que nous

(1616) *Charitas Christi urget nos.* (*II Cor.* v, 14.)

en dîmes alors encore quelques vérités dignes d'attention, savoir :

Premièrement, que la résidence assidue d'un pasteur près de son troupeau est un devoir qu'exige de lui indispensablement la loi naturelle. Car cette loi que Dieu a imprimée dans le fond de nos âmes veut que, lorsque nous avons fait quelque promesse, nous ne manquions pas de l'accomplir, principalement si ce que nous avons promis est de grande importance, et si nous l'avons promis sérieusement et expressément. Selon ce principe incontestable, le pasteur qui ne peut pas ignorer qu'accepter un bénéfice à charge d'âmes, comme il a fait, c'est s'engager expressément à le desservir, et promettre à Dieu et à son Eglise son travail et ses soins pour les âmes qui lui sont commises, ne peut nullement douter que ce ne soit contre la conscience et contre le vrai honneur d'abandonner par de longues absences un emploi auquel il s'est promis lui-même solennellement.

Secondement, qu'une grande et puissante raison qu'a un pasteur de ne s'éloigner pas de sa paroisse, c'est que, tandis qu'il en est absent, il ne voit pas les besoins des malades qui y sont, ni les nécessités des pauvres et des autres personnes affligées; et lors même qu'on l'en instruit en son absence, il n'y est jamais si sensible que s'il les voyait devant ses yeux. Nous avons parlé ci-devant, à l'occasion des diacres, de la charité paternelle que les prêtres doivent aux pauvres, ce qui regarde principalement les pasteurs. Il faut un peu considérer à présent le soin charitable qu'il doit aux malades.

Pourquoi les bons curés prennent-ils un grand soin des malades de leur paroisse?

Les malades ayant plus besoin d'être secourus que ceux qui sont en santé, c'est l'ordre de la charité qu'on leur donne une particulière application.

Tous les Chrétiens ont appris de l'Evangile que Jésus fera mention de la visite des malades au grand jour de son jugement (1617), plaçant dans le royaume des cieux ceux qui se seront bien acquittés de ce devoir, et donnant sa malédiction éternelle à ceux qui n'auront eu que de l'indifférence et de la dureté pour les infirmes. Or il est évident que si la dureté envers ces pauvres languissants est très-condamnable en tout Chrétien, elle l'est incomparablement plus dans celui qui, étant leur pasteur et leur père, est obligé d'avoir pour eux des entrailles de miséricorde.

Nous savons tous aussi, par le même Evangile, que Jésus dira dans ce dernier jour, qu'avoir visité les malades charitablement, c'est l'avoir visité lui-même. Cette vérité rend très-aimable aux bons Chrétiens la pratique de visiter les malades. Et rien ne peut en effet la rendre plus aimable, que de savoir assurément que ce sont des visites que Jésus reçoit lui-même dans ses membres infirmes, et qu'il a promis de récompenser divinement dans l'éternité. Mais, ô pasteur, que Jésus-Christ regarde comme son intime ami et un autre lui-même, n'est-ce pas à vous à lui rendre ces sortes de visites avec le plus fidèle amour !

C'est encore à tous les Chrétiens d'écouter avec docilité et de mettre fidèlement en pratique ces paroles que nous dit le Sage dans l'*Ecclésiastique* : *Ne soyez pas paresseux à visiter les malades; car, par ce moyen, vous serez affermi dans la charité* (1618). Cet affermissement dans la charité s'entend de deux manières : premièrement, on s'affermit dans la charité en la pratiquant envers les malades; car la bénédiction que Dieu donne à ce saint exercice fait que plus nous nous y appliquons, plus nous sentons en nous le désir et la résolution de nous y appliquer. Oh! le grand bonheur et l'aimable avantage dans le service de Notre-Seigneur, de mériter par l'exercice de la charité un continuel accroissement de la charité même! Or, il ne faut pas oublier que cette charité, qui est une charité fraternelle dans tous les Chrétiens, doit être dans les pasteurs une charité paternelle. De sorte que ce que fait un bon père dans le monde par son amour naturel envers son fils malade, l'affection avec laquelle il lui procure et lui rend lui-même tous les secours nécessaires est une image de l'affection sainte que la charité met dans le cœur d'un pasteur envers chaque infirme de sa paroisse, et qui ne doit être ni moins tendre ni moins efficace autant qu'il est possible. En second lieu, des interprètes nous disent que ces mêmes paroles : *In dilectione firmaberis*, vous serez affermi dans la charité, signifie qu'en visitant charitablement les malades on gagne de plus en plus leur affection, et celle de tous ceux qui voient cette pratique si agréable à Dieu et aux hommes. Et s'acquérir ainsi les cœurs des paroissiens, ne doit-ce pas être un des principaux soins d'un vrai curé?

Enfin, une considération qui presse particulièrement un bon pasteur à visiter diligemment ses malades, c'est que l'abattement et l'humiliation que cause dans un homme une grande maladie, ordinairement le rendent docile et le disposent à écouter volontiers les avertissements salutaires qu'on lui donnera. C'est pourquoi un vrai pasteur ne manque jamais de prendre cette occasion favorable pour aider son malade à se convertir à Dieu et à mourir chrétiennement. Et même quand ce malade est de ceux qu'une longue habitude dans le vice rend insensibles à tout ce qui regarde le salut, il ne l'abandonne pas, au contraire il tâche, par toutes sortes de voies, de lui amollir le cœur; pour cela il prie et fait prier pour lui, ce qui est le premier et le principal moyen qui fait réussir tous les autres; il lui parle avec une grande démonstration de charité, usant avec lui ou de remontrances (1619), d'invitations et de priè-

(1617) *Infirmus, visitastis me.* (*Matth.* XXV, 35 seq.)

(1618) *Non te pigeat visitare infirmum : ex iis enim in dilectione firmaberis.* (*Eccli.* VII, 39.)

(1619) *Argue, obsecra, increpa.* (*II Tim.* IV, 2.)

res, ou bien de commandement et de menaces, selon la disposition dans laquelle il le voit. Que s'il le connaît toujours sourd et toujours dur aux vérités du salut il retourne à l'oraison (1620), et puis il revient à la charge pour le presser de nouveau de se rendre à Dieu, ou il lui adresse pour cela quelque personne qu'il sait avoir du pouvoir sur son esprit. Enfin, il ne cesse point de faire tous les efforts possibles pour lui persuader de se confesser.

Concluons tout ceci en remarquant qu'un curé visite ses malades fort volontiers et avec bénédiction, lorsqu'il les aime en vérité, et qu'il peut dire sincèrement de l'abondance de son cœur plein de charité : « Qui est infirme dans ma paroisse que je ne le sois aussi par la compassion que j'en ai (1621)? »

Que doit observer un curé dans la visite des malades?

Visiter promptement chacun d'eux aussitôt qu'il apprend que sa maladie est considérable, sans attendre qu'il en soit prié, ce que l'on ne fait souvent que quand il n'en est plus temps.

Ne flatter point les malades qui sont riches et gens de qualité (1622), mais leur dire franchement, par une vraie affection pour leur salut éternel, tout ce qu'il croit que Dieu demande d'eux. Cette liberté, partant d'un cœur plein de charité et de douceur, aura un bon effet avec la bénédiction de Notre-Seigneur.

Quand la maladie et la pauvreté sont jointes dans une même personne, c'est un double sujet de compassion. Et quoique le pasteur aille visiter souvent ce pauvre malade, premièrement, pour sa sanctification et son salut, il doit aussi être touché de ce qu'il souffre dans son corps. La compassion qu'il lui en témoignera, et l'espérance qu'il lui donnera de quelque secours charitable, seront, avec la grâce de Notre-Seigneur, ce qui le rendra attentif et soumis à tout ce qu'il lui dira pour le bien de son âme.

Il y a quelques précautions à prendre dans la visite des femmes malades (1623), particulièrement, pour y garder exactement toutes les lois de la pudeur, qui ne permettent point, ni qu'on leur touche le pouls, ni qu'on les regarde fixement, ni qu'on leur souffre aucune nudité, soit du sein ou des bras, ni qu'on demeure seul avec aucune, si ce n'est pour entendre sa confession, la porte de la chambre demeurant ouverte.

Comment se doit comporter un curé dans un temps de peste?

Il doit dans ce temps-là ne point quitter sa paroisse, mais se donner à Dieu tout de nouveau, pour agir selon la perfection de la charité pastorale, qui consiste à sacrifier sa vie pour ses ouailles, comme nous l'apprenons de la parole et de l'exemple du Fils de Dieu.

Tandis qu'il n'y a que la moindre partie de sa paroisse infectée du mal, il peut et il doit ne s'exposer pas encore à servir en personne ce peu de malades, mais se réserver en santé pour le plus grand nombre de ses paroissiens, qui ont alors un besoin extraordinaire de sa présence et de son conseil pour bien des choses : particulièrement, pour prendre des moyens de soulager ceux qui sont frappés du mal. Il peut, dis-je, et même il doit faire ainsi, pourvu qu'il trouve quelque prêtre assez charitable pour rendre à cette pauvre troupe affligée les secours nécessaires au péril de sa vie, et qui soit capable de bien faire ; car, s'il ne s'en rencontre aucun qui puisse ou qui veuille s'exposer à ce danger, en ce cas, le curé doit, en s'exposant généreusement, secourir ses pauvres paroissiens infirmes, parce qu'ils ne peuvent pas recourir à d'autres, comme le peuvent ceux qui sont en santé.

On ne peut mieux s'instruire sur cette matière, qu'en lisant dans la vie de saint Charles ce qu'en a si sagement ordonné et pratiqué si généreusement ce très-saint archevêque.

CHAPITRE IV.

De la vie parfaite des curés, et de leur talent pour la direction.

Par tout ce que vous nous avez dit des obligations du curé, on voit que vous êtes persuadé qu'il doit être un prêtre bien parfait?

Oui, le curé doit être un homme d'une éminente perfection et tout rempli de l'esprit de Jésus-Christ ; cela est très-véritable, malgré la basse idée qu'on en a conçue dans le monde, qui est le règne de Satan. En voici quelques preuves très-fortes tirées de ce que nous avons dit sur cette matière.

Premièrement, l'état du sacerdoce étant, par engagement et par obligation, l'état le plus saint et le plus parfait de l'Eglise, comme personne n'en peut douter, le curé, qui surpasse les simples prêtres en dignité (1624), les doit surpasser aussi dans la perfection de la charité et de toutes les autres vertus. Cela est marqué assez évidemment dans l'Evangile, lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ, avant que d'établir saint Pierre pasteur de ses brebis, ne lui dit pas seulement : « M'aimez-vous? » mais : « M'aimez-vous plus que ne m'aiment les autres qui sont ici? » *Diligis me plus his?* (*Joan.* XXI, 15.)

Secondement, le curé est le directeur né, pour parler ainsi, de toutes les personnes les plus saintes et les plus spirituelles qui se puissent trouver dans sa paroisse ; et il est évident que cette qualité exige qu'il soit un

(1620) *Orationi instantes.* (*Rom.* XII, 12.)
(1621) *Quis infirmatur et ego non infirmor* (*II Cor.* XI, 29.)
(1622) *Neque in sermone adulationis.* (*I. Thess.* II, 5.)
(1623) *In omni castitate.* (*Tim.* V, 2.)
(1624) Eum qui tegendos alios suscipit, tanta decet gloria virtutis excellere, ut instar solis cæteros veluti stellarum igniculos suo fulgore obscuret. (S. CHRYSOST., hom. 10 *in Tim.* III.)

homme plein de religion, de charité et de sagesse.

Se trouve-t-il des curés, en effet, qui soient capables d'être directeurs des personnes spirituelles?

Tous les curés du choix de Dieu ne manquent pas des qualités nécessaires pour être de fort bons directeurs, s'ils vivent selon leur grâce. Il ne faut pas douter qu'un homme qui a été fait prêtre par une vraie vocation de Dieu, n'ait reçu dans son ordination la très-éminente grâce du sacrement de l'ordre avec le Saint-Esprit, qui le rend capable de sanctifier les hommes de tous états. Et il ne faut pas douter non plus que le prêtre, qui est entré dans la charge de pasteur par la vraie porte, qui est Jésus-Christ et sa vocation, ne soit toujours assisté du secours de sa grâce, pour travailler avec succès à la sanctification des âmes, et qu'il n'y réussisse en effet, s'il demeure fidèle à Dieu. Oui, sa grâce de prêtre et de pasteur, s'il y coopère comme il doit, le rend très-propre, non-seulement à regagner des pécheurs à Jésus-Christ, mais à conduire les âmes saintes à une plus intime et plus étroite union avec Dieu. Il est destiné par son caractère et par sa vocation à produire ces effets de sanctification (1625), et le Saint-Esprit est en lui pour l'appliquer à cela. Voici une petite histoire qui fait voir que cette direction se trouve, non-seulement dans les curés des grandes villes, mais encore dans ceux des petites paroisses de la campagne. Une personne d'un lieu champêtre, qui recevait de Notre-Seigneur des grâces particulières, et que sa bonté invitait à s'unir à lui d'un parfait amour, n'ayant pas la commodité ni l'inclination d'aller dans une ville pour y chercher un directeur, vint trouver son pasteur et lui dit : « On me conseille de prendre de grands soins et de voyager bien loin, pour me mettre sous la direction de quelque homme bien éclairé et bien saint; mais je n'ai point d'autre pensée là-dessus, sinon qu'au lieu de me donner tant de peine, je dois m'adresser, pour la conduite de mon âme, uniquement à vous, qui m'êtes un directeur du choix de Dieu. Et je m'attends, avec une intime confiance, que sa divine et paternelle providence me fera trouver dans vos lumières et dans votre charité tous les secours nécessaires pour mon salut et ma perfection.» Cette bonne personne s'étant comportée de la sorte, vécut ensuite tout le reste de ses jours fort saintement sous la seule direction de son curé, qui était un pasteur de vocation et avait la grâce de son état.

Ajoutons que l'extrême désir que témoigne l'Eglise, en grand nombre de ses conciles, de voir les fidèles fort assidus à leur Messe de paroisse pour y écouter les instructions pastorales, nous est encore une raison d'estimer beaucoup cette grâce de pasteur dont nous parlons, et de tâcher de nous en prévaloir.

Ne peut-il pas arriver que Dieu, exauçant les prières d'une bonne âme qui lui demande un directeur, lui fera trouver dans un curé peu savant et peu vertueux les secours qui lui sont nécessaires pour arriver à la perfection?

Il est vrai que Dieu fait quelquefois, par une faveur particulière et extraordinaire, qu'une âme choisie recevra de la bouche d'un curé de cette sorte et des vérités qui la préserveront de toute illusion, et des avis salutaires qui la feront marcher droit dans la voie de Dieu. Sainte Thérèse nous assure qu'elle en a fait l'expérience lorsque, se trouvant dans quelque village en voyageant, elle s'adressait au vicaire de ce petit lieu, et recevait de lui les éclaircissements qu'elle souhaitait, parce qu'elle avait considéré et cherché Jésus-Christ en sa personne. Et cela doit tenir bien humbles les pasteurs, les confesseurs, les directeurs, leur apprenant qu'ils ont à craindre qu'ils ne reçoivent des lumières et des bons sentiments pour autrui, dont ils ne font pas usage pour eux-mêmes, et qu'il ne s'en trouve parmi eux qui, à la fin de leur vie, auront contribué notablement à la perfection de plusieurs âmes, étant demeurés eux-mêmes très-imparfaits. Or, que Dieu fasse en quelques rencontres cette faveur à de certaines âmes qui lui sont chères, cela est extraordinaire ; car ordinairement il n'applique à la conduite des personnes saintes et spirituelles que des prêtres qui lui sont bien unis, et qu'il a rendus capables de cette conduite par la communication de son esprit.

N'est-il pas vrai que plusieurs curés ont donné sujet aux bons Chrétiens de leur paroisse de ne leur pas confier la direction de leur conscience, et de chercher quelques directeurs plus capables de les instruire et de les édifier?

Oui, cela est vrai à la honte du sacerdoce et de l'état de pasteur. Et béni soit Dieu, qui a pourvu son Eglise d'autres ouvriers pour suppléer à ce qui manque à ceux-ci, et avoir ensuite leur couronne. Or, ce grand malheur de voir de tels curés dans l'Eglise, est la déplorable misère des pauvres âmes dont le soin est commis à des hommes qui négligent leur propre salut ; ce malheur, dis-je, provient de ce que quelques-uns, qui avaient bien commencé à servir Notre-Seigneur et son Eglise, se sont relâchés entièrement, et sont devenus tout mondains (1626); et de ce que d'autres en plus grand nombre n'ont jamais rien eu de l'esprit ecclésiastique, parce que la chair et le sang, l'avarice, l'ambition les ayant poussés dans la prêtrise et dans la charge des âmes contre la volonté de Dieu (1627), un commencement si criminel ne peut qu'être suivi d'un train de vie fort mé-

(1625) *Corripientes omnem hominem, et docentes omnem hominem in omni sapientia, ut exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Jesu.* (*Col.* I, 28.)

(1626) *Demas me reliquit diligens hoc sæculum.* (*II Tim.* IV, 10.)

(1627) Ducatum animarum impudentes assumunt, quibus via omnis ignota doctoris est, et quo vix ipsi gradiantur ignari sunt. Quod quam pravum, quam sit temerarium sæculari etiam ordine et

chant et d'une fin funeste, et en même temps de la perte de grand nombre d'âmes, causée infailliblement par leurs mauvais exemples. Or, ces sortes de pasteurs sont l'ignominie de l'Eglise et le plus grand sujet de ses gémissements, parce qu'ils la déshonorent dans la principale partie d'elle-même, qui est son saint clergé. Et l'enfer leur prépare des supplices proportionnés à leur vie pleine de sacriléges (1528), et des tourments multipliés autant de fois qu'il y aura d'âmes damnées par leur ignorance, leur négligence et leur conduite scandaleuse. Voilà où les ont conduits la faveur malheureuse et le funeste plaisir qu'on leur a faits quand on a procuré qu'ils fussent fait, prêtres, et ensuite curés, nonobstant leur indignité. L'aveuglement prodigieux où sont plongées les personnes mondaines sous l'empire du prince des ténèbres, ne paraît jamais en aucune chose si évidemment que dans l'empressement avec lequel ils font entrer de mauvais Chrétiens dans le clergé, et emploient leur pouvoir pour faire tomber le gouvernement des âmes entre les mains de gens qui se damnent eux-mêmes visiblement. Cet abus, qui est assurément des plus grands et des plus pernicieux qu'on puisse voir au monde, ne cause nul remords à ceux qui le commettent; au contraire, ils se réjouissent beaucoup d'y avoir réussi selon leur passion, et souhaitent les occasions d'obliger quelques amis en cette manière; et ils ne voient pas, dans les ténèbres où le démon les tient enveloppés, que c'est un crime énorme d'obliger un ami au grand préjudice de l'honneur de Dieu, du bon ordre de l'Eglise et du salut des âmes. Tous ces désordres effroyables qui font tant gémir les enfants de lumière, les amis de Dieu, leur sont si peu de chose qu'ils ne daignent pas y faire attention. Ils ne voient pas non plus, tant leurs ténèbres sont épaisses, que faire recevoir aux saints ordres et à un bénéfice à charge d'âmes un ami qui en est indigne, c'est l'obliger d'une cruelle manière, puisque c'est l'engager dans des obligations très-importantes desquelles il ne s'acquittera jamais, et, par conséquent, à une damnation évidente. Concluons ceci en remarquant de nouveau que ce qui rend les péchés des prêtres (1529), particulièrement des pasteurs, incomparablement plus horribles et plus condamnables que ceux des autres Chrétiens, c'est particulièrement à cause qu'ils les commettent dans la terre des saints, dans l'état de prêtre et de pasteur, qui est de tous les états de l'Eglise celui qui exige le plus de sainteté et de perfection, comme nous l'avons dit et démontré ci-devant.

En cessant de parler des curés, dites-nous un mot des vicaires. Croyez-vous qu'un vicaire qui partage avec son curé le travail des fonctions pastorales, ait autant de mérite que lui devant Dieu?

Assurément, Dieu les récompensera tous deux également, s'ils le servent tous deux d'une égale affection. Mais le vicaire a deux avantages selon la grâce, s'il ne s'en prive par sa faute : l'un est qu'il aime son travail et s'y applique de bon cœur, sans y être porté par l'espérance d'un grand bien temporel, et qu'il le fait par conséquent par un amour plus pur. L'autre avantage est qu'il ne travaille pas en maître, mais avec dépendance de son curé ; ce qui fait que le service qu'il rend à Notre-Seigneur et aux âmes rachetées de son sang est un service assaisonné d'humilité (1630), comme saint Augustin veut que le soient toutes nos bonnes œuvres, et, par là, un service bien agréable au divin maître.

TITRE XIII.

DES CHANOINES.

—

CHAPITRE PREMIER.

Du grand zèle des chanoines pour les actions du culte de Dieu.

Les chanoines sont trop considérables dans le clergé, principalement ceux des églises cathédrales, pour être oubliés dans nos petits entretiens. Quand est-ce que des chanoines sont véritablement tels que Dieu et sa sainte Eglise le désirent?

On les peut estimer véritablement tels, si on voit en eux ces quatre choses :

La première, qu'ils n'aient rien tant à cœur que de voir les actions du culte de Dieu, particulièrement l'Office divin et le très-saint sacrifice, exercés avec toute la piété et la décence possibles ;

La seconde, qu'ils conservent et cultivent entre eux une union sainte et inaltérable ;

disciplina monstratur: nam dum exercitus, etc. (S. Greg., epist. 114.)

(1628) Ego obstupesco, fratres mei dilecti, ad ea quæ soliti sunt quidam insipientium audere, qui impudenter ac temere sese conantur ingerere ad munus sacerdotii assumendum licet, non adsciti a gratia Christi, ignorantes miseri quod ignem et mortem sibi accumulent. (S. Ephrem., *De sacerd.*)

(1629) Quod veniale est plebi, criminale est sacerdoti; quod erroneum est ovi, peremptorium est pastori. (Pet. Bles., *in psal.* ii.)

(1630) Omnia opera nostra humilitate cordiantur. (S. Aug.)

La troisième, qu'ils ne manquent jamais de rendre de très-bon cœur à leur évêque le respect, la déférence et la soumission qu'ils lui doivent;

Et la quatrième, que chacun d'eux se comporte de telle manière dans l'Eglise et partout ailleurs, que toute sa conduite soit irrépréhensible et exemplaire.

Pourquoi les chanoines d'une cathédrale doivent-ils avoir tant à cœur tout l'exercice du culte de Dieu?

Il est essentiel au clergé d'être institué pour s'appliquer à ce saint exercice par un vrai zèle d'honorer Dieu (1631). Comme donc le clergé réside premièrement et principalement dans la personne de l'évêque et dans le corps de son église cathédrale (1632), il est évident que cette église étant ainsi la première et la principale du diocèse, on y doit voir le culte public de la majesté divine exercé plus exactement, plus fervemment, et avec plus de décence et de majesté que dans aucune autre.

Ce sentiment est bien confirmé par l'autorité du saint concile de Trente, qui nous apprend que s'il y a des dignités établies dans les églises cathédrales, c'est afin que ceux qui y sont élevés conservent et perfectionnent la discipline ecclésiastique, et qu'ils soient éminents en piété et en donnent l'exemple aux autres; car il ne faut pas douter que ce ne soit particulièrement dans le chœur, et pendant la célébration du service divin (1633), que leur piété doit être exemplaire et faire de saintes impressions sur les esprits. Ce même saint concile oblige tous les chanoines de ces églises de remplir leurs propres fonctions dans l'Office divin, en personne et non par des substituts; et de chanter dans le chœur, qui est le lieu destiné à la sainte psalmodie, respectueusement, distinctement et dévotement, les louanges de Dieu par des hymnes et des cantiques.

Comme la dignité et la splendeur du clergé doivent paraître dans les chanoines des cathédrales, il faut aussi que la dévotion, l'exactitude, la gravité et la modestie soient remarquables dans leur manière de célébrer le service divin, en sorte que tous les fidèles du diocèse en soient élevés à Dieu, et que tout le clergé des églises collégiales et des paroisses soit porté à les imiter.

Qu'entendez-vous par cette dévotion des bons chanoines?

Une religion pleine d'amour et d'allégresse qui leur donne un saint empressement pour bien faire et voir bien faire tout ce qui regarde le service divin (1634).

Qu'entendez-vous par leur exactitude dans les sacrées fonctions?

Une fidèle ponctualité à y observer jusqu'au moindre article de la discipline (1635), et à pratiquer religieusement et exactement toutes les cérémonies qui y sont prescrites (1636).

Puisque nous parlons des églises où les sacrées cérémonies doivent être exercées avec plus de perfection, il sera bien à propos de nous instruire ici de ce que sont ces actions religieuses, de l'estime qu'on en doit faire, et de la manière de les pratiquer. Premièrement, qu'est-ce que ces sacrées cérémonies?

Ce sont toutes les actions extérieures qui servent au culte de Dieu selon l'usage de la sainte Eglise.

N'en doit-on recevoir aucune qui ne soit en usage dans l'Eglise?

On n'en doit jamais recevoir ni approuver aucune autre; car, si chaque particulier avait le pouvoir d'en inventer à sa fantaisie et de les introduire dans le service divin, il en arriverait de fort grands inconvénients; elles se multiplieraient à l'infini, et ruineraient l'uniformité et le bon ordre dans l'exercice public de la religion. Saint Augustin témoigne être d'avis que, s'il s'en trouve en quelque part qui ne soient point autorisées par l'Eglise, on les doit retrancher: *Talia resecanda existimo.* (Epist. 119, c. 19.)

Qui a institué les cérémonies?

Le très-saint sacrifice que l'Eglise offre à la divine majesté, et les sacrements par lesquels elle sanctifie ses enfants sont des cérémonies que le Fils de Dieu a lui-même instituées. Et pour les autres qui se pratiquent à la sainte Messe, dans l'administration des sacrements et aux Offices divins, il y en a d'anciennes que l'on croit d'institution apostolique, et il y en a que les prélats ont établies en d'autres temps et pour de saintes raisons: ce sont celles de la sainte Messe et de l'Office divin que nous considérerons ici, non pour en expliquer les mystères, mais pour nous porter à les exercer dignement.

Quels sentiments devons-nous avoir des cérémonies de la sainte Eglise?

Elles doivent être en grande estime et en vénération parmi tous les Catholiques (1637), surtout dans le clergé. On les doit beaucoup estimer, parce qu'elles sont d'une très-grande utilité dans l'Eglise en plusieurs manières; et on leur doit un respect religieux, parce qu'elles sont véritablement et essentiellement une partie du culte de Dieu.

(1631) Ad pietatis religionisque exercitationes vos vocatos esse cognoscite. (*Conc. Mediol.* IV, part. II.)

(1632) Cum dignitates in ecclesiis, præsertim cathedralibus, ad servandam augendamque ecclesiasticam disciplinam fuerint institutæ, ut qui eas obtinerent, pietate præcellerent, aliisque exemplo essent, etc. (*Conc. Trid.*, sess. 24, c. 12, *De reform.*)

(1633) Omnes divina per se, et non per substitutos, compellantur obire officia..., atque in choro ad psallendum instituto, hymnis et canticis Dei nomen reverenter, distincte, devoteque laudare.

(1634) *Mente promptissima atque devota.* (*Exod.* XXXV, 21.)

(1635) Officium divinum cum præcipua devotione incipere, alacriter continuare, delectabiliter consummare debemus. (DION. Carthus., *De fructuosa temp. deductione.*)

(1636) Nullus debet ibi esse negligentiæ locus, ubi tam præclara servanda sunt. (S. HENO., epist. 1, *ad Demetr.*)

(1637) *Audi, Israel, cæremonias et judicia quæ ego loquor in auribus vestris hodie. Discite ea, et opere complete.* (*Deut.* V, I.)

En quoi les sacrées cérémonies sont-elles utiles dans l'Eglise ?

Premièrement, saint Augustin nous apprend que la foi et la dévotion intérieure se nourrissent et s'augmentent en nous par ces pratiques extérieures de religion : *Cordis affectus, qui ut fierent ista præcessit, quia facta sunt, crescit,* dit ce saint docteur ; et l'expérience nous fait sentir que cela est ainsi.

Secondement, on expérimente aussi qu'elles aident les fidèles à connaître les saints mystères qu'elles leur représentent ; et en cela elles font encore un grand bien, car la nature de l'homme est telle qu'elle ne peut être facilement élevée à la contemplation des choses divines sans des secours extérieurs, comme dit le saint concile de Trente. Et il faut remarquer que les enfants de l'Eglise sont plus saintement et plus efficacement attirés à connaître Dieu et à l'aimer en considérant ces saintes cérémonies qu'en regardant les beaux ouvrages de la nature ; car le Saint-Esprit, accompagnant ces pratiques religieuses de l'onction de sa grâce, s'en sert pour sanctifier beaucoup d'âmes, comme il se sert des bons sermons et des saints exemples pour le même effet.

Troisièmement, chacun voit que, par ces actions extérieures, les bons Chrétiens exercent et professent extérieurement leur foi et leur religion, se distinguent des hérétiques, et s'édifient et se consolent beaucoup les uns les autres, et qu'ainsi la religion est conservée dans l'Eglise.

En quatrième lieu, il ne faut pas douter que les sacrées cérémonies, étant pratiquées comme il faut, ne soient d'un grand mérite devant Dieu ; car la vraie foi étant leur guide, et le zèle d'honorer Dieu, d'obéir à son Eglise et d'édifier le prochain les animant, rien ne leur manque pour être des pratiques de vertu très-agréables à Dieu.

Est-il certain que les cérémonies de l'Eglise sont une partie du culte de Dieu?

Cela est très-certain. Dieu ayant créé notre corps pour son honneur aussi bien que notre âme, il faut que notre extérieur soit joint à notre intérieur dans ce que nous faisons pour l'honorer. C'est ce qu'on a toujours vu faire aux vrais adorateurs de Dieu. Et la droite raison, aidée de la foi, nous enseigne aussi que Dieu étant infiniment digne de tout l'honneur possible, nous ne l'honorerions pas autant que nous pouvons, mais seulement à demi, si nous ne l'honorions partout nous-mêmes, c'est-à-dire par notre âme et notre corps, qui sont les deux parties qui nous composent.

De plus, les hommes sont faits pour former des communautés, et en toute communauté il se fait des actions en commun. L'Eglise donc étant composée d'hommes, il a été nécessaire qu'il y eût parmi ses sujets et ses enfants un exercice public du culte de Dieu par lequel ils s'édifiassent mutuellement, et entretinssent leur union dans la foi et la religion. Cela s'est pratiqué, autant qu'on a pu, dès le commencement du christianisme. Il est donc évident que le culte de Dieu ne se peut exercer comme il faut sans des pratiques extérieures.

Ajoutons à cela que le corps et l'âme, étant un même tout, ont une grande inclination à n'agir qu'ensemble, et qu'ainsi il a été de la sagesse de Dieu de ne pas exiger de l'homme un culte purement spirituel et intérieur, mais de vouloir que l'âme ne rendît pas toujours ni même souvent ses respects et ses hommages à sa divine majesté sans que le corps fût de la partie. En voilà assez pour faire voir très-évidemment qu'encore que le culte de Dieu s'exerce principalement dans l'intérieur, il ne serait pas pourtant entier et parfait si les actions extérieures dont nous parlons n'y étaient jointes à la dévotion du cœur ; et qu'ainsi il est vrai que les cérémonies de l'Eglise sont une partie du culte que nous rendons à Dieu, et que, par conséquent, nous leur devons de la vénération, et une grande affection à les pratiquer comme il faut.

Il nous sera utile de confirmer ces sentiments par celui de l'Eglise, qui, dans le concile de Trente (sess. 22, cap. 5), parle ainsi des cérémonies qui se pratiquent à la sainte Messe : « La nature de l'homme étant telle qu'il ne peut aisément et sans quelque secours extérieur s'élever à la méditation des choses divines, pour cela l'Eglise, comme une bonne mère, a établi certains usages, comme de prononcer à la Messe des choses à basse voix, d'autres d'un ton plus haut ; et a introduit des cérémonies, comme les bénédictions mystiques, les lumières, les encensements, les ornements et plusieurs autres choses pareilles, suivant la discipline et la tradition des apôtres ; et pour rendre par là plus recommandable la majesté d'un si grand sacrifice, et pour exciter les esprits des fidèles, par ces signes sensibles de piété et de religion, à la contemplation des grandes choses qui sont cachées dans ce sacrifice. » Ces paroles du concile font bien connaître à quel point on doit estimer les cérémonies de la sainte Messe. Et pour celle de l'Office divin, le même concile nous témoigne combien il les juge importantes, quand il en parle en cette sorte (sess. 24, cap. 12, *De refor.*) : « Quant aux choses qui regardent la conduite de l'Office divin, la bonne manière de chanter et de psalmodier qu'on y doit observer, les règles qu'il faudra garder pour s'assembler au chœur et pendant qu'on y sera, et tout ce qui concerne les ministres de l'Eglise, ou autres choses semblables, le synode provincial en présentera une formule, selon qu'il sera plus utile à chaque province, et suivant l'usage du pays. Cependant l'évêque, assisté au moins de deux chanoines, dont l'un sera choisi par lui, et l'autre par le chapitre, pourra donner ordre aux choses qu'il jugera à propos. » C'est ainsi que les Pères de ce concile veulent que, dans l'Office divin, cette parole de l'Apôtre soit observée : *Que tout se fasse avec bienséance et avec ordre : « Omnia honeste et secundum ordinem fiant. »* (*I Cor.* XIV, 40.)

Cette grande estime que nous devons

avoir pour les cérémonies des divins Offices nous paraît encore au concile de Latran, sous Innocent III, où il est ordonné aux évêques d'en instruire eux-mêmes ou d'en faire instruire par des hommes capables ceux qui doivent promouvoir au sacerdoce. Enfin, le seul cérémonial des évêques sur lequel on se règle pour la pratique des cérémonies de l'Office, les autorise beaucoup, et nous les rend fort vénérables. Après quoi nous ne pourrions négliger ces sacrées cérémonies sans choquer notablement la religion et l'obéissance à l'Eglise.

CHAPITRE II.

De l'union sainte et inaltérable que les chanoines doivent conserver et cultiver entre eux.

Qu'avons-nous à considérer dans cette sainte et constante union que les chanoines doivent conserver entre eux?

Nous saurons ce que nous en devons savoir, si nous comprenons combien elle est nécessaire, les grands biens qu'elle produit, et quels sont les moyens de la conserver chèrement et de la rendre tous les jours plus parfaite.

Pourquoi cette union fraternelle est-elle bien nécessaire parmi les chanoines?

C'est le sentiment de toute la terre, que nulle société ne peut subsister dans aucun ordre que par la bonne union des personnes qui la composent. Et chacun sait que le démon, ce grand semeur de discorde, n'a rien de plus fort pour renverser une communauté et en faire une Babylone et une image de l'enfer, que d'y faire naître de la division et des dissensions. Cela nous est annoncé par cette sentence du Fils de Dieu (*Matth.* XII, 25): *Tout royaume divisé sera détruit, et toute ville ou toute maison divisée ne subsistera point.* Et il nous est rendu certain et visible par une expérience que l'on voit et que l'on sent partout.

Quels sont les grands biens que produit l'union de la charité dans une société de serviteurs de Dieu, telle qu'est celle des chanoines d'une cathédrale?

On peut dire avec vérité que cette sainte concorde apporte avec soi tous les vrais biens (1638), comme Salomon l'a dit de la sagesse. Il nous sera utile de les rapporter ici en abrégé.

Premièrement, il est certain que lorsque les ecclésiastiques, ainsi associés pour le service de Dieu dans une même Eglise, ont les cœurs unis par une charité sincère, ils sont des disciples de Jésus tels que les veut ce divin maître, et des serviteurs du Fils de Dieu tout à fait au gré de ce seigneur adorable. Pour bien entendre ces vérités, il faut se remettre dans l'esprit que les ecclésiastiques que le Fils de Dieu, notre très-saint instituteur, forma de sa propre main, et dans lesquels a commencé le saint clergé de la loi évangélique, se sont toujours considérés comme les disciples de ce maître céleste, dont ils doivent écouter les enseignements, et comme les serviteurs de ce seigneur incomparable, obligés d'obéir à tout ce qu'il lui plairait de leur ordonner. Et il est remarquable aussi que ce divin Sauveur approuvait qu'ils se regardassent sous ces deux qualités et sous ces deux rapports qu'il avait mis par sa bonté ineffable entre lui et eux; car, voulant les exhorter, le dernier jour de sa vie, à l'imitation de cette admirable humilité qu'ils venaient de lui voir pratiquer en leur lavant les pieds, il leur dit (*Joan.* XIII, 13): *Vous m'appelez votre maître et votre seigneur, et vous dites bien, car je le suis.* Et pour les encourager à souffrir patiemment les persécutions: *Il suffit au disciple*, leur dit-il, *d'être traité comme son maître, et au serviteur de n'être pas mieux traité que son seigneur.* (*Matth.* X, 24.)

Qu'on ne s'imagine pas pourtant que ces deux qualités ne mettaient en eux aucune distinction qui les rendît recommandables. Il est vrai que tous les fidèles sont les disciples et les serviteurs de Jésus-Christ. Mais ces premiers ecclésiastiques dont nous parlons étaient ses disciples et ses serviteurs d'une manière toute spéciale, et plus parfaitement que le commun des Chrétiens; c'étaient des disciples particulièrement attachés à la suite de ce divin maître, et lesquels il destinait à répandre sa sainte doctrine par toute la terre; c'étaient des serviteurs de la maison du Seigneur Jésus, qui les formait lui-même pour lui acquérir ensuite d'autres serviteurs de toutes les nations du monde.

Mais nous devons particulièrement observer Jésus désirant sur toutes choses de les voir intimement unis entre eux par le parfait lien de la charité; il leur recommanda cette union très-affectueusement, et comme leur maître, par ces paroles: *En cela on connaîtra que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres* (*Joan.* XIII, 35); et comme leur seigneur, en leur disant: *C'est ici mon précepte, que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimés.* (*Joan.* XV, 12.) *Ce que je vous commande est de vous aimer mutuellement, comme je vous ai aimés.* (*Joan.* XV, 17.) *Je vous donne un commandement nouveau, que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimés.* (*Joan.* XIII, 34.) Ces expressions marquent l'amour admirable qui faisait parler Jésus à ses chers disciples, qu'il appelait tendrement ses petits enfants, et font connaître l'extrême désir qu'il avait de voir dans leurs cœurs la charité fraternelle en sa perfection. Et il ne faut pas douter qu'étant animées de cette sorte, elles n'aient produit dans les saints auditeurs qui les écoutaient, toutes les bonnes dispositions que Jésus y voulait produire, et surtout le règne de la dilection mutuelle qui les rendît parfaitement tels qu'il les voulait. Et ce qui leur donna encore plus de puissance sur les

(1638) *Omnia venerunt mihi bona pariter cum illa.* (*Sap.* VII, 11.)

cœurs, fut la circonstance du temps ; car il leur dit ces divines paroles après la dernière cène qu'il venait de faire avec eux, et étant sur le point d'être séparé d'eux par la mort qu'il allait souffrir (1639). Il n'est point de serviteur fidèle et affectionné qui ne se souvienne toute sa vie de ce que son bon maître lui a recommandé en mourant. De quelle affection donc les saints domestiques de Jésus ne chérissaient-ils point la dilection mutuelle, se souvenant sans cesse de cet amour tendre et de cet ardent désir de leur perfection avec lequel leur divin maître le leur avait ordonné.

Enfin, pour conclure utilement tout ce discours et le faire aboutir au fruit que nous en prétendons, souvenons-nous que ces premiers ecclésiastiques, les premiers saints de notre ordre, dont nous parlons, ont été les modèles de ce qu'il faut que nous soyons dans l'état ecclésiastique ; que succédant à leurs fonctions, nous devons être après eux, et dans le même esprit qu'eux, les vrais disciples et les vrais serviteurs de Jésus-Christ ; que ce qu'il leur enseignait et leur commandait, il nous l'enseignait et nous le commandait en leur personne ; et qu'enfin si, à leur imitation, nous sommes unis entre nous par une parfaite charité, Jésus nous reconnaît et nous aime indubitablement comme des disciples bien instruits dans son école et des serviteurs bien obéissants à ses commandements ; et ne sont-ce pas là des avantages inestimables que produit en nous la charité fraternelle qui nous unit (1640) ? Or, quoique cette sainte union regarde tous les bons ecclésiastiques, nous la proposons et la recommandons particulièrement et très-affectueusement aux chanoines, comme un moyen infaillible de rendre sainte et agréable aux yeux de Dieu la société dans laquelle ils ont à passer leur vie les uns avec les autres.

Un autre bien également considérable, que leur causera infailliblement la charité mutuelle, c'est qu'elle leur sera un gage certain que Dieu demeure avec eux, et qu'il les aime d'un amour particulier. Le Saint-Esprit nous dit par saint Jean, qu'on peut nommer le docteur par excellence en cette matière, que si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous, et sa charité est parfaite en nous. Le même Saint-Esprit nous en assure encore par ces aimables paroles qu'il nous dit par saint Paul (*II Cor.* XIII, 11) : ***Mes frères, tenez-vous dans la joie, soyez parfaits, excitez-vous à cela les uns les autres, soyez unis d'esprit et de cœur, vivez dans la paix, et le Dieu de paix et de dilection sera avec vous.***

Quand cette sainte concorde règne parmi les chanoines, elle leur cause encore de très-grands biens, dans le chœur et dans le chapitre. Dans le chœur elle les dispose purement à chanter à l'honneur de Dieu des louanges très-agréables à sa divine majesté, et à lui faire de ces prières que sa bonté écoute et exauce volontiers. Car, premièrement, le bon accord de plusieurs cœurs, joint à celui de beaucoup de voix différentes, forme un chant que Dieu entend avec plaisir, et il fait en même temps que les ecclésiastiques ainsi unis expérimentent heureusement que Dieu leur fait la grâce que saint Paul souhaitait et demandait pour eux à la bonté divine, quand il dit aux fidèles de l'Eglise de Rome (*Rom.* XV, 5) : ***Que Dieu, qui est l'auteur de la patience et de la consolation, vous fasse la grâce d'être toujours unis d'esprit et d'affection les uns avec les autres, selon Jésus-Christ, afin que, d'un même cœur et d'une même bouche, vous glorifiez Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*** Cette grâce regarde tous les Chrétiens, mais spécialement ceux d'entre eux que Dieu a appelés dans son clergé pour y être employés à louer assidûment son saint nom, comme sont les chanoines, qui doivent par conséquent l'estimer et la conserver comme un grand don de Dieu. En second lieu, les prières publiques qu'ils font à Dieu reçoivent de cette sainte union des esprits et des cœurs une force admirable auprès de sa divine majesté. Jésus, qui est la vérité même, nous en assure expressément par ces paroles (*Matth.* XVIII, 19) : ***Je vous dis que si deux d'entre vous s'accordent ensemble sur la terre, quoi que ce soit qu'ils demandent, ils l'obtiendront de mon Père qui est dans les cieux.***

NOTA. Il ne sera pas hors de propos de remarquer ici que, si l'union dont nous parlons donne un saint agrément à la psalmodie (1641), la psalmodie aussi, selon la doctrine de saint Augustin, a la vertu de produire, d'entretenir et même de rétablir l'union des cœurs. Ce saint docteur dit qu'elle est la tranquillité des âmes, qu'elle réprime la colère, et qu'elle lie l'amitié et la renoue en cas de besoin. Il ne croit pas possible qu'aucun de nous regarde comme son ennemi un homme avec lequel il vient de s'accorder parfaitement dans le chant des sacrés psaumes.

Pour le chapitre qui est le lieu où les chanoines se doivent assembler pour conférer et prendre des résolutions sur le spirituel et le temporel de leur Eglise, c'est là encore où la charité mutuelle leur cause un bonheur inestimable. Car, leur inspirant de s'assembler au nom de Jésus-Christ, c'est-à-dire avec les intentions et les dispositions que doivent avoir ses vrais disciples et ses vrais serviteurs, elle fait par ce moyen que ce divin Sauveur se trouve au milieu d'eux, comme il l'a promis expressément, lui qui est le fidèle et le véritable par excellence :

(1639) *Ut transeat ex hoc mundo ad Patrem.* (*Joan.* XIII, 1.)

(1640) *Si diligamus invicem, Deus in nobis manet, et charitas ejus in nobis perfecta est.* (*I Joan.* IV, 12.)

(1641) Psalmus tranquillitas animarum est, signifer pacis, perturbationes vel fluctus cogitationum cohibens, iracundiam reprimens..., amicitiam congregans, adducens in concordiam discrepantes, reconcilians inimicos. Quis enim ultra inimicum dicat eum, cum quo unam ad Deum psalmodiæ miserit vocem. (S. AUG., *Prolog. in Psal.*)

En quelque lieu, dit-il, *que deux ou trois personnes soient assemblées en mon nom, je m'y trouve au milieu d'elles.* (*Matth.* XVIII, 20.) Et il ne faut pas douter que ce ne soit pour les bénir, et leur communiquer ses lumières et toutes sortes de grâces.

Vous avez appelé cette union de charité, que les chanoines doivent conserver et cultiver entre eux, une sainte union. Expliquez-nous cette sainteté.

Dès là que c'est la charité qui fait cette union (1642), elle est assurément sainte; car la charité, qui est un amour spirituel et surnaturel, tout céleste et divin, communique ces qualités aux unions qu'elle produit, et les fait être des unions toutes dans la grâce et non dans la nature; des unions toutes spirituelles, qui ne tiennent rien de la chair et du sang; des unions vraiment célestes, où rien de la terre n'est mêlé, et qui représentent sur la terre celle des habitants du ciel; enfin des unions qu'on peut nommer divines, puisque Dieu en est le principe et la fin, et en sera la récompense dans l'éternité. Et cela veut dire, pour exprimer la chose en d'autres termes, que si c'est une vraie charité qui tient des serviteurs de Notre-Seigneur unis entre eux, leur union est sainte: premièrement, en ce qu'elle est parfaitement pure de tout péché; secondement, en ce qu'elle est très-pure aussi de tous les sentiments d'avarice, d'ambition et d'amour du plaisir, dont les amitiés du monde sont infectées; troisièmement, en ce qu'étant l'ouvrage du Saint-Esprit, elle est toute en Dieu et pour Dieu, ce qui est proprement la sainteté.

Vous dites que l'union produite par la charité entre des serviteurs de Dieu représente la parfaite union qui est entre les habitants du ciel. N'est-ce point trop dire?

Au contraire c'est dire trop peu; car, quand Notre-Seigneur a fait pour nous cette prière à Dieu son Père (*Joan.* XVII, 11): *Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous*, il nous a appris par ces paroles remarquables que l'union de nos cœurs dans la charité fraternelle doit être si intime et si sainte, qu'elle soit l'image, non-seulement de l'union qui est entre les bienheureux, mais encore de l'unité d'essence, d'esprit et de volonté, qui est entre les personnes divines. Cette merveilleuse union devrait être entre tous les fidèles; car la communauté de l'Eglise est établie et se forme tous les jours par le baptême, en l'honneur et sur le modèle de la première et éternelle communauté, qui est la Trinité adorable. La Trinité donc doit être représentée dans le nombre des fidèles qui composent l'Eglise, et elle l'était en effet très-saintement dans l'Eglise de Jérusalem au commencement du christianisme, lorsque, comme rapporte saint Luc, la multitude de ceux qui croyaient n'avait qu'un cœur et une âme. Car cela était en l'honneur de ce qu'en Dieu il y a plusieurs personnes distinctes, qui, n'ayant qu'une même essence, n'ont qu'une même volonté. Mais cette union, si agréable à Dieu et si admirable aux yeux des hommes, n'ayant pas duré longtemps parmi le commun des Chrétiens, parce que l'amour du propre intérêt divisa bientôt les cœurs; Dieu se console, pour parler ainsi avec l'Ecriture, dans les assemblées de ses serviteurs, où il voit que par sa sainte grâce une parfaite charité unit les esprits, et fait que plusieurs personnes, dont les tempéraments sont tout différents, n'ont qu'un cœur et une âme (1643). Et une telle union honore par imitation l'unité des trois personnes divines, selon le désir de Notre-Seigneur et la prière qu'il en a faite à Dieu son Père.

Vous avez aussi appelé cette union, qui doit être entre les chanoines, une union inaltérable; il est extrêmement à souhaiter qu'elle soit telle. Mais par quels moyens se peut-il faire qu'un si grand bien ne vienne point à périr ni à souffrir aucun déchet?

Après le secours de la grâce de Dieu, qu'il faut implorer sans cesse, les vrais moyens de conserver et de cultiver cette aimable union, sont, premièrement, que nous tâchions de l'affermir et de la perfectionner tous les jours en pratiquant parmi nous de très-bon cœur et en toute rencontre la charité fraternelle; secondement, que nous résistions fortement et constamment aux tentations par lesquelles le démon fera ses efforts pour la rompre ou l'affaiblir; et en troisième lieu, que chacun de nous se garde bien, avec la grâce de Dieu, d'être de ces esprits qui causent de l'aigreur et du trouble parmi les frères.

Dites-nous quelque chose de la pratique de la charité fraternelle?

La sainte parole de Dieu nous instruit dans quelques endroits remarquables qu'il nous faut un peu considérer. L'Apôtre, écrivant aux Corinthiens, nous dit que la charité est patiente et bienfaisante (1644). Et il nous enseigne par là deux pratiques essentielles en cette matière, qui font souffrir patiemment de tous et faire du bien à tous. Et il n'en est point de plus importantes ni de plus nécessaires pour conserver et cultiver, parmi des serviteurs de Dieu, la sainte union dont nous parlons. Voyons-les un peu l'un et l'autre.

Premièrement, dès là que nous sommes des hommes, nous sommes tous remplis de défauts et d'imperfections; et dès là, par conséquent, chacun de nous a besoin qu'on le supporte patiemment pour l'amour de Dieu, et doit par une charité réciproque supporter très-volontiers ce qu'il trouve de défectueux dans ses frères. Saint Augustin dit que ce support des humeurs et des imperfections du prochain, est une des choses

(1642) *Per charitatem spiritus servite invicem. Galat.* V, 13.)

(1643) *Qui inhabitare facit unius moris in domo.* (*Psal.* LXVII, 6.)

(1644) *Charitas patiens est, benigna est.* (*I Cor.* XIII, 4.)

où la charité paraît et éclate davantage. Aussi l'Apôtre, au même endroit que nous venons de citer, pour expliquer comme la charité est patiente, dit qu'elle souffre tout (1645). Et dans son *Epître aux Ephésiens*, il leur dit, et à nous tous en leur personne : *Supportez-vous les uns les autres, et soyez soigneux de conserver entre vous une parfaite union d'esprit dans le lien de la paix.* (*Ephes.* IV, 2.)

La raison même et le bon sens veulent que nous en usions ainsi. Car, si nous n'avons pas assez de bonté et de douceur pour supporter nos frères dans leurs défauts, et qu'au lieu de cela nous nous fassions souvent des sujets de peines et de chagrin de leurs moindres imperfections, l'expérience nous apprend qu'il n'en faut pas davantage pour refroidir parmi nous la charité fraternelle, et y rompre bientôt le sacré lien de la paix. Dans le paradis nous n'aurons plus rien à souffrir les uns des autres; mais jusque là il faudra nécessairement que, dans cette vie pleine de misères, nous sachions pratiquer tous les jours ce support charitable qui entretient l'union des cœurs entre nous. Si nous tenions cette maxime avec l'attachement qu'elle mérite, nous comprendrions pourquoi l'Apôtre, dans le texte allégué de la *I*[re] *Epître aux Corinthiens*, ajoute que la charité ne se met point en colère, *non irritatur;* car cela veut dire qu'elle nous porte à excuser le prochain au lieu d'exagérer ses fautes, comme nous faisons souvent dans la passion; qu'elle plaide toujours pour lui dans notre cœur; qu'elle nous rend doux à son égard, et fait que si nous lui donnons quelques avis ou lui faisons quelque correction dans son besoin, c'est toujours avec démonstration d'une charité sincère et cordiale.

Considérons maintenant un peu l'autre qualité ou l'autre fonction que saint Paul attribue à la charité fraternelle, qui est d'être bienfaisante (1646), c'est-à-dire de nous exciter non-seulement à supporter nos frères comme on vient de dire, mais encore à les secourir de bon cœur dans leurs besoins. C'est ce que nous prescrit le même saint apôtre dans son *Epître aux Galates* (V, 13), où il nous dit : *Aidez-vous, servez-vous les uns les autres par l'esprit de charité.* C'est aussi pour nous exhorter à être bienfaisants et secourables les uns les autres, que saint Jean nous dit dans sa première épître (*I Joan.* III, 18): *N'aimons pas de paroles et de la langue, mais par œuvre et en vérité.* Nous apprenons de là que le vrai exercice de la charité que nous devons à nos frères, ne consiste pas en de grandes protestations qui n'aboutissent à rien, et encore moins en des compliments trompeurs, mais qu'il consiste dans les bons offices et les assistances que nous leur rendons d'un cœur sincère.

Saint Augustin nous instruit encore utilement et agréablement sur cette pratique de la charité mutuelle, lorsque, dans une de ses *Homélies*, il nous communique une réflexion qu'il a faite sur un texte de saint Paul, et nous dit, selon la lumière qu'il en a tirée, qu'on peut connaître évidemment de quelle manière nous devons nous entr'aimer et être unis ensemble, en faisant attention à l'union qui est entre les membres de notre corps; et que, si nous voulons nous aimer les uns les autres par une vraie charité, comme ces membres s'aiment réciproquement par leur instinct naturel, la parfaite dilection pourra se conserver parmi nous. Ce grand saint veut que nous considérions comment ils s'aident et se servent les uns les autres, et combien véritables sont ces paroles de l'Apôtre (*I Cor.* XII, 25, 26) : *Les membres s'intéressent les uns pour les autres; si quelqu'un des membres souffre, tous les autres souffrent avec lui, et si l'un des membres reçoit de la gloire, tous s'en réjouissent avec lui.* Le même saint Augustin, pour nous expliquer cela, nous parle ainsi : « Voilà que le pied marche sur une épine; qu'y a-t-il de plus éloigné des yeux que le pied? Il en est, à la vérité, bien éloigné par sa situation, mais il en est très-proche par la correspondance mutuelle de tous les membres. Aussitôt que le pied a été piqué d'une épine, les yeux la cherchent, le dos se courbe pour la trouver, la langue en parle, et la main s'applique à la tirer. Cependant la main, les yeux, la langue, tout cela se porte bien. C'est que, comme dit l'Apôtre, les membres se mettent en peine les uns pour les autres, » et sentent tous le mal les uns des autres. Saint Paul, et après lui saint Augustin veulent que, sur ce modèle, nous apprenions de quelle sorte nous devons nous comporter envers nos frères; ayant soin d'eux comme de nous-mêmes, nous réjouissant de leurs avantages comme des nôtres, et n'étant pas moins touchés de leurs déplaisirs que de nos propres afflictions.

Quelles sont les tentations par lesquelles le démon, ce grand semeur de discordes, tâche de détruire cette union?

Ce sont les tentations d'orgueil, d'envie, d'avarice et de vengeance. Ces vices, si on ne les réprime pas, avec la grâce de Notre-Seigneur, détruisent bientôt la charité fraternelle par la guerre qu'ils lui font, excitant en nous des mouvements tout opposés aux bons sentiments qu'elle nous inspire. Expliquons un peu cela.

Cette sainte charité nous porte à ne nous enfler jamais de la bonne opinion de nous-mêmes, et à demeurer petits sans aucune ambition : *Non inflatur, non est ambitiosa* (*I Cor.* XIII, 5); et la racine d'orgueil qui reste dans le fond de nos âmes nous pousse à nous estimer beaucoup nous-mêmes et à nous élever, autant que nous pourrons, au-dessus des autres.

La charité nous donne autant de joie de la prospérité de nos frères que de la nôtre

(1645) *Omnia suffert..., omnia sustinet.* (*Ibid., Ephes.* V, 2 seq.)

(1646) *Benigna est.* (*I Cor.* XIII, 4.)

propre, et nous fait souffrir avec eux les maux qui les affligent : *Gaudere cum gaudentibus, flere cum flentibus.* (*Rom.* XII, 15.) Et notre fonds d'orgueil, au contraire, nous rend tristes de leur bonheur et joyeux de ce qui les afflige, ce qui est le péché diabolique de l'envie.

La sainte charité tient nos cœurs éloignés de tout attachement aux biens de ce monde, et de tout propre intérêt : *Non quærit quæ sua sunt* (*I Cor.* XIII, 5); et l'amour-propre, dont la racine demeure toujours en nous dans cette vie, nous sollicite à chercher ardemment notre utilité, et nullement celle de nos frères.

La charité fraternelle nous communique, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, une abondance de bonté et de douceur envers notre prochain, laquelle nous tient toujours disposés à ne nous fâcher jamais d'aucun traitement dont ils puissent user envers nous, et toujours incapables de toute vengeance. Et, au contraire, l'amour-propre, qui ne peut souffrir la moindre contradiction, et l'orgueil, à qui l'ombre seulement de l'humiliation est insupportable, nous jettent fréquemment dans des emportements et dans des désirs de vengeance qui nous nuisent beaucoup à nous-mêmes par le trouble et le désordre où ils mettent toute notre âme, et au prochain, par l'affliction et le mauvais exemple qu'il en reçoit. Voilà la guerre que font nos vices à la sainte charité. Nous devons la reconnaître et la remarquer pour nous tenir prêts, avec la grâce de Dieu, à leur résister et à les vaincre.

Comment pouvons-nous résister à ces ennemis de la charité fraternelle, et réprimer tous leurs efforts?

Premièrement, par l'oraison qui nous unira à Dieu et à la force divine; secondement, en nous établissant et renouvelant tous les jours dans les sentiments qui leur sont directement opposés.

Comment vaincrons-nous avec la grâce de Dieu l'orgueil et l'ambition?

Nous vaincrons l'orgueil en nous souvenant sans cesse particulièrement de deux vérités. La première est que tout homme superbe est sujet de Satan (1647), ce tyran détestable qui a commencé par ce crime la maudite révolte de la créature contre son Dieu (1648); et la seconde est que la vileté de notre néant et l'indignité extrême où nous a réduits notre péché (1649) nous doivent tenir toute notre vie dans un souverain mépris de nous-mêmes devant Dieu et devant les hommes (1650).

Nous vaincrons l'ambition, en prenant pour nous devant Dieu les avertissements que nous donne là-dessus sa sainte parole. Ecoutons l'Apôtre, qui dit à chacun de nous : *Gardez-vous bien de vous élever, mais demeurez dans la crainte.* (*Rom.* XI, 20.) *Prévenez-vous les uns les autres par des témoignages d'estime et de respect.* (*Rom.* XII, 10.) Ecoutons d'un esprit docile notre divin maître, qui nous dit que ce qui est grand aux yeux des hommes est en abomination devant Dieu (1651), qui nous commande de nous mettre à la dernière place, en attendant où Dieu voudra nous mettre (1652); qui nous assure que, si nous ne devenons comme de petits enfants (1653), nous n'entrerons point dans le royaume des cieux; et qui, après avoir lavé les pieds à ses apôtres, leur dit qu'à son exemple ils devaient se laver les pieds les uns aux autres (1654), c'est-à-dire se rendre mutuellement toutes sortes de services, jusqu'aux plus abjects. Enfin, embrassons religieusement et avec amour cette sage et sainte loi qu'il a établie parmi ses domestiques, que celui qui est le plus grand entre eux devienne comme le moindre, et celui qui gouverne comme celui qui sert (1655).

Comment vaincrons-nous la tentation d'envie?

En renouvelant fervemment dans nos cœurs les sentiments de la vraie charité envers nos frères, c'est-à-dire, en priant Dieu pour eux d'aussi bon cœur que pour nous-mêmes, en ressentant véritablement leurs biens et leurs maux comme les nôtres propres, en nous gardant bien de diminuer en aucune manière l'estime qu'on a pour eux, et d'avoir la moindre peine de ce qu'on les élève au-dessus de nous, et en nous réjouissant et bénissant Dieu des biens qu'ils font avec autant d'affection que si nous les avions faits. Nous avons des exemples de ces sentiments généreux en Moïse, qui souhaitait que tous prophétisassent aussi bien que lui (1656), et en Jonathas qui fut fort content de savoir que ce ne serait point lui, mais David, qui succéderait à la couronne de Saül.

Comment vaincrons-nous la tentation du propre intérêt?

En considérant que comme ç'a toujours été l'attachement aux propres intérêts qui a rompu tant de parfaites unions qui ne subsistent plus, il faut que ce soit un détachement véritable des biens de ce monde qui maintienne parmi nous la charité mutuelle qui unit nos cœurs. C'est ce que nous apprenons de l'Apôtre qui, voulant établir cette

(1647) *Ipse est rex super universos filios superbiæ.* (*Job* XLI, 25.)

(1648) *Initium omnis peccati est superbia.* (*Eccli.* X, 15.)

(1649) *Si quis existimat se aliquid esse cum nihil sit, ipse se seducit.* (*Galat.* VI, 3.)

(1650) *Miser et miserabilis, pauper et cæcus, et nudus.* (*Apoc.* III, 17.)

(1651) *Quod hominibus altum est, abominatio est ante Deum.* (*Luc.* XVI, 15.)

(1652) *Vade, recumbe in novissimo loco.* (*Luc.* XIV, 10.)

(1653) *Nisi conversi fueritis et efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum.* (*Matth.* XVIII, 2.)

(1654) *Et vos debetis alter alterius lavare pedes.* (*Joan.* XIII, 14.)

(1655) *Qui major est in vobis, fiat sicut minor; et qui præcessor est, sicut ministrator.* (*Luc.* XXII, 26.)

(1656) *Quis tribuat ut omnis populus prophetet, et det eis Dominus spiritum suum.* (*Num.* XI, 29.)

dilection réciproque entre les Chrétiens de Corinthe, leur parle ainsi : *Que nul ne cherche son intérêt, mais le bien des autres.* (*I Cor.* x, 24.)

Comment vaincrons-nous la tentation de vengeance?

En nous souvenant tous les jours que ceux qui se vengent attirent sur eux particulièrement la terrible vengeance de Dieu ; que nous autres ecclésiastiques devons tous ensemble tâcher d'apaiser la colère de Dieu, pour nous et pour le peuple, et par conséquent réprimer la nôtre ; que l'Apôtre exige qu'un prêtre ne soit point colère, ne soit point violent (*Tit.* I, 7) : *Non iracundum, non percussorem ;* que nous devons être des agneaux en douceur et en patience (1657), aussi bien qu'en pureté, à l'imitation et dans l'esprit de l'Agneau de Dieu, notre Sauveur et notre maître; que si nous devons conserver notre patience et cette douceur d'agneau au milieu des loups (1658), comme nous le prescrit le Fils de Dieu, nous devons à bien plus forte raison être invinciblement doux et patients envers nos frères (1659); et qu'enfin l'homme le plus incapable, et même le plus indigne de toute société avec des serviteurs de Dieu, c'est celui qui, ne mortifiant point sa colère, se laisse aller souvent à des emportements par lesquels il se trouble lui-même et les autres en même temps; c'est celui que l'amour-propre et l'orgueil rendent si sensible aux moindres choses qui ne se font pas selon sa volonté, surtout s'il s'y croit tant soit peu méprisé; qu'aussitôt qu'il en naît quelque occasion, on le voit se laisser aller à s'échauffer beaucoup dans de violents sentiments d'indignation, qu'il fait paraître par des gestes indécents, par son visage allumé et par plusieurs paroles fâcheuses qui offensent ses meilleurs amis, et scandalisent toutes les personnes qui voient en lui tant de passions et si peu de vertus. Un tel homme est véritablement indigne de toute société avec des gens de bien, puisque le Saint-Esprit l'en bannit en nous défendant de lier amitié avec lui et de vivre en sa compagnie : *Ne soyez point ami d'un homme colère*, dit le Sage, *et ne vivez point avec ce furieux.* (*Prov.* XXII, 24.) Il faut donc que ceux qui, par leur tempérament, sont enclins à se fâcher souvent, fassent état que c'est à eux que saint Paul dit ces paroles de son *Epître aux Ephésiens* (IV, 31) : *Bannissez d'entre vous toute aigreur d'esprit, toute animosité, toute indignation, toute crierie, toute médisance et toute malice; et soyez doux et tendres les uns envers les autres, vous pardonnant mutuellement comme Dieu vous a pardonné par Jésus-Christ.*

Qui sont ceux qui causent des aigreurs d'esprit et des troubles entre les confrères?

Ce sont premièrement tous les esprits superbes. L'Ecriture sainte et l'expérience nous apprennent qu'entre ces sortes d'esprits il y a toujours des querelles : *Inter superbos semper jurgia.* (*Prov.* XIII, 10.) Et la raison de cela est que chacun d'eux veut avoir le dessus en toutes choses, et pas un d'eux ne veut se soumettre à un autre, d'où il suit nécessairement qu'ils ne sont jamais d'accord, mais toujours en guerre. C'est par un levain de ce maudit orgueil qu'il arrive souvent dans les sociétés qu'on a du mépris les uns pour les autres. Et rien n'est plus contraire à l'union de charité qui doit y être ; car naturellement on n'aime jamais guère les personnes pour qui on n'a point d'estime. Il faut donc que l'amour de la paix porte chaque particulier à réprimer fidèlement en soi-même tout sentiment de propre estime, comme il a été dit, et embrasser avec ferveur ce saint et aimable précepte de l'Apôtre : (*Philip.* I, 2.) : *Accomplissez ma joie, n'ayant tous qu'un même sentiment, une même charité, un même esprit et les mêmes maximes. Ne faites rien par contention, rien par vaine gloire; mais que chacun, par humilité, croie tous les autres beaucoup au-dessus de lui.*

En second lieu, ceux qui troublent la paix sont les opiniâtres si fort attachés à leurs sentiments, qu'ils ne se rendent jamais aux sentiments des autres, qu'après avoir longtemps disputé et contesté avec chaleur. Pour n'être point de ce nombre, il faut savoir déférer humblement aux pensées de nos amis, et sacrifier volontiers une opinion au bien de la paix, comme nous conseille le dévot auteur du saint livre de l'*Imitation de Jésus-Christ : Oportet aliquando suum sentire relinquere pro bono pacis.*

Troisièmement, la paix est encore troublée par ceux qui font de mauvais rapports et par ceux qui les écoutent volontiers. Un homme qui fait entre ses frères de mauvais rapports des uns aux autres, et sème par ce moyen de la dissension, est détesté de Dieu et des hommes. Il est écrit dans les *Proverbes* (VI, 19) que Dieu hait sept choses, dont la septième, qu'il a en la plus grande horreur, est celui qui sème la discorde entre ses frères. Il n'y a rien que Dieu défende plus que ce péché, ni à quoi le démon tende avec plus d'ardeur, et dont par conséquent nous devons nous éloigner avec plus de soin. Le faiseur de mauvais rapports est encore très-odieux à tous les hommes. Partout on le regarde comme une peste du genre humain, qui nous est plus nuisible en rompant le sacré lien de la charité qui nous unit, que s'il nous ôtait les biens, la réputation et la vie même, qui ne sont pas des biens si chers que cette union. Aussi l'Ecriture dit qu'un tel homme souille son âme, qu'il est haï partout, et que celui qui demeurera avec lui sera odieux à tout le monde. Ce que nous devons inférer de là est, premièrement, de ne jamais donner sujet à personne de nous appeler faiseurs de rapports : *Ne appelleris susurro in populo* (*Eccli.* V, 16) ; et, en se-

(1657) *Ecce ego mitto vos sicut agnos.* (*Luc.* X, 3.)
(1658) *Inter lupos.* (*Ibid.*)
(1659) *Charitas fraternitatis maneat in vobis.* (*Hebr.* XIII, 1.) *Fraternitatem diligite.* (*I Petr.* II, 17.)

cond lieu, de ne jamais écouter, mais écarter bien loin ces âmes basses qui tâchent de nous plaire par leurs flatteries, et pensent se rendre fort agréables en venant nous dire promptement ce qu'a dit un de nos amis contre nous. Le Saint-Esprit nous avertit qu'il faut éloigner de nous ces personnes lâches : *Quand il n'y aura plus de bois, le feu s'éteindra; et quand il n'y aura plus de faiseurs de rapports, les querelles s'apaiseront*, dit le Sage dans les *Proverbes*. (XXVI, 20.)

Enfin, la paix est troublée aussi dans une société de serviteurs de Dieu par certains esprits qu'un zèle indiscret et amer rend si formalistes et si critiques, qu'ils observent continuellement la conduite de leurs confrères, et qu'ils n'y aperçoivent pas le moindre défaut sans déclamer contre eux avec chaleur. C'est à un homme de cette sorte que le Saint-Esprit dit dans l'*Ecclésiaste* (VII, 17) : *Ne soyez point trop juste, ni plus sage qu'il est nécessaire*. Ce sacré texte nous apprend, selon l'explication de saint Jérôme, que la véritable justice ne se porte point dans l'excès, mais se tient dans le milieu, gardant les règles de l'équité et de la charité. Celui donc qui est juste avec excès à l'égard de ses frères se rendant trop exact, trop sévère et trop peu humain, n'est pas véritablement juste. « Si vous voyez quelqu'un sévère et rigoureux censeur des fautes de ses frères, dit ce saint Père, de sorte que lorsqu'un d'entre eux vient à lâcher quelque parole mal à propos, ou est un peu paresseux à cause de son naturel tardif et pesant, il ne veuille point le lui pardonner, sachez qu'il est de ces justes qui le sont trop. Un juste de cette sorte ferait fort bien de lire souvent et avec attention ces paroles du saint livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* (lib. I, cap. 16) : » Nous désirons d'une grande affection de voir les autres parfaits, et cependant nous ne nous corrigeons pas nous-mêmes de ces défauts.

Ce que nous venons de dire dans ce chapitre contient en abrégé tout ce que nous avons à faire et à éviter pour maintenir parmi nous le trésor inestimable de la charité mutuelle. Nous n'avons qu'à y ajouter un seul article qui est très-considérable, savoir, que tous les particuliers d'un chapitre doivent contribuer à rendre leur union inaltérable; ils doivent aussi, tous ensemble et d'un même cœur, rendre très-volontiers à leur évêque le respect, la déférence et la soumission qu'ils lui doivent. L'Eglise cathédrale est celle que l'évêque appelle particulièrement son église; les chanoines de cette église sont les membres d'un corps dont l'évêque est le chef, et ainsi lui et eux ne sont qu'un même corps. Il s'ensuit de là que l'évêque, de son côté, les considérant et les chérissant comme les principaux membres de son clergé et qui lui sont le plus unis (1660), il faut que, de leur part, non-seulement ils l'assistent quand il dit la Messe ou officie pontificalement, comme le concile le leur ordonne, mais qu'ils lui rendent partout l'honneur qui lui est dû (1661), ainsi qu'il est encore prescrit dans le même concile, et cela d'un cœur vraiment plein d'estime et de vénération pour lui. Étant dans cette disposition à son égard, ils n'omettront rien pour empêcher qu'il n'arrive entre lui et eux aucun différend qui aille jusqu'au procès. Ainsi, ils vivront toujours en bonne intelligence avec lui, Dieu les bénira, et le public en sera édifié.

CHAPITRE III.

De la vie exemplaire des chanoines.

Vous avez dit que chaque chanoine d'une cathédrale doit se comporter de telle manière dans l'église et partout ailleurs que toute sa conduite soit irrépréhensible et exemplaire. D'où leur vient cette obligation?

Premièrement, comme le rang de prééminence qu'ils tiennent dans le clergé expose leurs défauts, quand ils en commettent, à un plus grand nombre de censeurs qui les blâment, et de gens faibles qui en prennent sujet d'offenser Dieu plus librement, leurs bonnes mœurs aussi portent l'édification et la bonne odeur de Jésus-Christ dans tout le diocèse et au delà.

Secondement, tous les ecclésiastiques sont obligés d'enseigner au peuple, plus par leurs bons exemples que par leurs paroles, ce que c'est que la vraie vie chrétienne; mais les chanoines d'une église cathédrale ont une obligation plus grande et plus étendue; car ils doivent être, et au peuple et à tous les ecclésiastiques des églises inférieures, d'excellents modèles de toutes les vertus.

Troisièmement, l'évêque choisit ordinairement des chanoines de son église cathédrale pour être ses officiers et ses coopérateurs dans le bon gouvernement de son diocèse; et il est visible que ceux-là seulement sont dignes de ces emplois que leur érudition et leur probité rendent recommandables.

En quatrième lieu, le saint concile de Trente, dans un décret qui les regarde uniquement, ordonne expressément qu'ils soient d'une intégrité de mœurs telle que leur compagnie puisse être nommée avec raison un sénat de l'Eglise (1662).

En quoi consiste la bonne vie des chanoines?

Nous en avons compris une bonne partie dans ce que nous avons dit de leur zèle pour le service divin, et de la charité fraternelle qui les tient dans une union sainte et inaltérable; car, s'ils sont fidèles et bien affectionnés à garder ces deux points, ils sont dans la pratique de plusieurs vertus

(1660) Episcopo celebranti, aut alia pontificalia exercenti assistere et inservire. (Sess. 24, cap. 12, *De reform.*)

(1661) Episcopis præterea his honor tribuatur qui eorum dignitati par est, etc. (Sess. *De reform.*)

(1662) Ea morum integritate polleant, ut merito Ecclesiæ senatus dici possint. (Sess. 24, cap. 12, *De reform.*)

chrétiennes et ecclésiastiques par lesquelles ils s'acquittent de ce qu'ils doivent à la majesté divine dans son saint temple, de ce qu'ils se doivent les uns aux autres, et même de ce qu'ils doivent à leur évêque. Il reste maintenant à voir comme leur conduite est irrépréhensible aussi bien hors de l'Eglise que dans le chœur.

Comment un bon chanoine tient-il hors de l'Eglise et partout où il se trouve une conduite qui honore Dieu et édifie le prochain?

Il se maintiendra dans l'innocence et dans l'exercice continuel des vertus convenables à la sainteté de son état, s'il se tient éloigné des compagnies mondaines. Il nous sera utile d'expliquer un peu cela.

Pourquoi un ecclésiastique, et particulièrement un chanoine, doit-il mener une vie retirée et éloignée des compagnies du monde?

Trois raisons l'obligent à cela fort étroitement.

La première se prend de ce que nous ne pouvons hanter ces sortes de compagnies sans un évident péril de nous corrompre et de nous perdre malheureusement (1663). Saint Pierre dit aux Chrétiens que la grâce les rendra participants de la nature divine, s'ils fuient la corruption qui règne dans le monde. A combien plus forte raison les personnes sacrées, comme sont les ecclésiastiques (1664), doivent-elles s'éloigner de cette funeste contagion, et se conserver ainsi purs de l'infection du siècle, comme le prescrit saint Jacques à toute personne qui fait profession de piété. Les Israélites ayant voulu fréquenter les gentils de leur voisinage, malgré la défense que Moïse leur en avait faite et souvent réitérée de la part de Dieu, en leur prédisant que cette fréquentation les pervertirait, il leur arriva ce qui est dit d'eux dans le psaume CV (ỳ 35) : ***Ils se sont mêlés parmi les gentils***, dit le Psalmiste, ***ils ont appris à faire comme eux, ils ont adoré leurs idoles, et sont ainsi tombés dans l'impiété.*** Voilà justement ce que nous voyons arriver tous les jours aux ecclésiastiques qui voient souvent des mondains et des mondaines, malgré ce qu'a dit l'Ecriture et ce qu'a ordonné l'Eglise pour les en détourner. Bientôt ils leur deviennent semblables, adorant avec eux les idoles de la fortune, de la vanité et du plaisir; et bientôt aussi, par une suite nécessaire, toutes les actions du culte de Dieu leur déplaisent, et l'air modeste des bons ecclésiastiques, tels que les conciles le prescrivent, leur paraît une bassesse indigne d'un honnête homme, c'est-à-dire, selon leur pensée, d'un homme qui, dans tout son extérieur, fait voir son désir d'être le bien venu dans les compagnies du beau monde, et de plaire aux hommes et aux femmes qui les composent. Voilà jusqu'où l'esprit du monde les aveugle; voilà ce qui fait en peu de temps que des troupes de gens de l'Eglise deviennent eux-mêmes, par leur communication avec le monde, des compagnies mondaines que tout Chrétien craignant Dieu se croit obligé d'éviter, ainsi que nous l'avons remarqué ailleurs. Tenons-nous donc éloignés du monde comme on se tient éloigné d'un lieu où est la peste.

Une autre raison de ne point visiter les gens du monde et de ne point nous attirer leurs visites, est que nous ne pouvons les voir souvent sans une grande perte de temps; ce qui est un inconvénient très-considérable, selon le sentiment des ecclésiastiques qui savent l'importance qu'il y a de faire un bon emploi du temps que Dieu nous donne. Un d'entre eux raisonnait ainsi : Quand on a une chose très-précieuse, qui est en petite quantité, et dont on doit rendre un compte exact, on se garde bien de la dissiper, ni d'en faire part au premier venu qui en demande. Or, nous n'avons rien de plus précieux que le temps que Dieu nous donne miséricordieusement par Jésus-Christ, Notre-Seigneur. Nous devons donc n'en pas perdre la moindre partie. Le temps, en effet, si on y veut bien penser, est d'un prix inestimable (1665), puisqu'il nous est acquis par le précieux sang de Jésus-Christ, en considération duquel Dieu, qui, dès le premier crime que nous avons commis, avait droit de nous priver de la vie et de nous abîmer dans l'enfer, a bien voulu nous laisser vivre encore un temps pour nous donner le loisir de rentrer en nous-mêmes (1666), de nous convertir à lui, d'opérer notre salut, avec sa sainte grâce, chacun dans notre condition, et de glorifier sa grande miséricorde. Celui-là est étrangement et malheureusement insensible à son vrai bonheur, qui ne correspond pas à ce dessein de la charité de Dieu envers lui, et qui ne comprend pas combien la moindre partie de son temps lui doit être chère. Et chaque heure de ce temps n'est-elle pas en effet inappréciable à son égard, puisque, s'il en fait l'usage qu'il en peut faire avec la grâce de Notre-Seigneur, elle lui vaudra le pardon de ses péchés et son salut éternel? Eh! que ne donnerait point un damné qui est dans l'enfer, s'il lui était possible d'acquérir un quart d'heure!

Et ce qui fait aussi qu'on en doit ménager et bien employer tous les moments, c'est qu'il est fort court et nous échappe sans cesse. Le Saint-Esprit, à cause de cela, nous dit par le Sage : ***Faites promptement tout ce que votre main pourra faire, parce qu'il n'y aura plus ni œuvre, ni raison, ni sagesse, ni science dans l'enfer où vous courez.*** (*Eccli.* IX, 10.) Pour

(1663) ***Fugientes ejus quæ in mundo est concupiscentiæ corruptionem.*** (*II Petr.* I, 4.)

(1664) ***Religio munda et immaculata apud Deum et Patrem hæc est : Visitare pupillos et viduas in tribulatione eorum, et immaculatum se custodire ab hoc sæculo.*** (*Jac.* I, 27.)

(1665) Nihil pretiosius tempore. Sed heu! nihil hodie vilius æstimatur. Transeunt dies salutis, et nemo recogitat. (S. BERN., *Declam.*)

(1666) Tu comedendo, bibendo, jocando, ridendo et otiose vivendo perdis tempus quod tibi indulserat Deus ad acquirendam gratiam et promerendam gloriam. (HUGO A S. VICTOR., *De anima*, lib. III, c. 41.)

la même raison, l'Apôtre nous parle ainsi : *En coopérant avec Dieu, nous vous exhortons de ne pas recevoir sa grâce en vain ; car il dit lui-même : Je vous ai écouté dans le temps favorable, je vous ai secouru au jour du salut. Voici maintenant ce temps favorable, voici maintenant le jour du salut.* (*II Cor.* IV, 1, 2.) *Pendant que nous avons le temps,* dit le même Apôtre, *pratiquons le bien envers tous.* (*Galat.* VI, 10.) Et le Fils de Dieu même se donne pour exemple de ce bon emploi du temps, quand il dit, dans l'Evangile : *Il faut que je fasse les œuvres de celui qui m'a envoyé pendant qu'il est jour ; la nuit viendra, dans laquelle personne ne peut agir.* (*Joan.* IX, 4.)

Enfin, saint Bernard nous assurant que Dieu exigera de nous un compte exact du temps qu'il nous a donné, qui ne voit que perdre le temps dans les occupations mauvaises ou inutiles, c'est montrer qu'on n'a point de crainte des jugements de Dieu.

Une troisième raison de nous tenir éloignés des compagnies du monde, c'est que, par cet éloignement, nous trouvons le temps de communiquer avec Dieu dans l'oraison, et sommes disposés à le bien faire. Dieu daigne nous inviter à cela en nous disant, par l'organe de saint Paul (*II Cor.* VI, 17) : *Sortez du milieu de ces gens-là ; séparez-vous d'eux, et ne touchez rien de souillé, et je vous recevrai, et je serai votre Père, et vous serez mes enfants.* Oh! l'heureux échange que nous offre la bonté divine ! oh! l'aimable promesse qui nous assure que, si nous nous privons pour l'amour de Dieu de la satisfaction de hanter le monde, il nous recevra dans le sein de sa miséricorde, et quelle joie de savoir certainement que nous séparer de la compagnie des hommes, c'est nous disposer, avec la grâce du Saint-Esprit, d'entrer en société intime avec Dieu le Père et avec Jésus-Christ son Fils ! Si donc nous voulons aimer et pratiquer l'oraison, remarquons qu'autant qu'il est vrai que l'affection aux compagnies du monde nous rend indignes et incapables de cette sainte communication avec Dieu, autant est-il certain que nous retirer de ces compagnies, c'est un des meilleurs moyens de trouver un accueil favorable auprès de sa divine bonté.

Comment un chanoine peut-il chaque jour employer utilement le temps qui lui reste après les saints Offices de l'Eglise?

En faisant dans tout ce temps-là ce qu'il croit être de la volonté de Dieu (1667). Et cette adorable volonté est ordinairement qu'il s'occupe à lire de bons livres (1668), soit pour étudier ou pour chercher de la dévotion dans des traités de la vie spirituelle. Que si la lecture, après qu'il s'y sera appliqué quelque temps, lui cause quelque incommodité, il fera bien de l'interrompre, non pas pour aller trouver les compagnies du monde auxquelles il doit avoir renoncé, mais pour aller faire quelques bonnes œuvres de charité, visitant, par exemple, tantôt les prisonniers, et une autre fois les pauvres d'un hôpital ou des familles particulières ; leur portant l'aumône (1669), selon son pouvoir, et tâchant de les consoler et de leur donner de bons avis pour leur salut. C'est ce que nous avons vu pratiquer par des chanoines avec beaucoup d'édification.

Ne peuvent-ils pas quelquefois se divertir?

Ils le peuvent sans doute, quand ils ont besoin de se délasser l'esprit (1670). Tous ceux qui ont écrit des mœurs chrétiennes et de la vie ecclésiastique en conviennent avec saint Thomas. Mais cela est permis aux gens d'Eglise à trois conditions : premièrement, qu'ils s'abstiennent entièrement des divertissements défendus par les saints canons, et de tous ceux qui de soi sont messéants à leur sainte profession, qui demande tant de sagesse et de retenue. Ces divertissements défendus sont : aller à la chasse (1671), danser et sauter, manger au cabaret, se trouver à la comédie, chanter ou écouter avec plaisir des chansons d'amour mondain, et jouer à des jeux de hasard. Il est certain que ces divertissements et d'autres semblables causent plusieurs inconvénients contre la modestie et l'innocence, et qu'ainsi c'est une chose déplorable et un grand sujet de confusion pour les ecclésiastiques, qu'ils aient obligé l'Eglise de les leur défendre souvent dans ses conciles.

La seconde condition sous laquelle il nous est permis de nous divertir à des jeux innocents, c'est que ce doit être modérément et avec mesure, et non pas pendant longtemps ni avec chaleur et attachement ; car alors ce n'est plus prendre un divertissement, mais suivre une passion déréglée.

La troisième condition est que nous prenions ces divertissements permis et modérés entre nous seulement dans quelque lieu séparé, et non jamais dans la compagnie des laïques (1672). Car les uns sont dissolus, et ainsi la modestie et la retenue que nous devons conserver en tout temps et en tout lieu, ne peuvent s'accommoder de leurs manières trop libres ; les autres sont critiques naturellement, et en jouant avec nous ils observeront curieusement tout ce qui leur paraîtra défectueux en nous, et ne manqueront pas ensuite de nous dépeindre dans les compagnies

(1667) *Nolite fieri imprudentes, sed intelligentes quæ sit voluntas Dei.* (*Ephes.* V, 17.)

(1668) *Attende lectioni.* (*I Tim.* IV, 13.)

(1669) *Beneficentiæ et communionis nolite oblivisci. Talibus enim hostiis promeretur Deus.* (*Hebr.* XIII, 16.)

(1670) Sapientem interdum oportet remittere aciem rebus agendis intentam. (S. Aug., lib. II *De musica*, cap. ultim.)

(1671) Vestitu decenti tam in ecclesia quam extra assidue utantur ; ab illicitisque venationibus, aucupiis, choreis, tabernis, lusibusque abstineant. (*Conc. Trid.*, sess. 24, cap. 12, *De reform.*, ubi de canonicis.)

(1672) Clerici ne in publico ludant pila, aut aliis ludis, maxime cum laicis. (*Concil. Senon.*, can. 35.)

selon la mauvaise idée de nos mœurs, qu'il leur a plu de s'en former dans leur esprit. Enfin, tous ont ce défaut commun, que s'ils jouent avec les prêtres, ils perdent le respect qui est dû à leur sacré caractère, et leur font bientôt expérimenter combien il est vrai que la familiarité produit le mépris. Tout vrai serviteur de Dieu sera bien aise de garder ces réserves dans ses petits divertissements.

Pourquoi les chanoines doivent-ils aimer et pratiquer l'oraison mentale ?

Ils ont grande raison de l'aimer ardemment et d'en faire la plus aimable de leurs occupations ; car c'est ce très-saint exercice qui donne la vie à toutes les autres actions de piété. C'est dans l'oraison, comme dans une divine fournaise, qu'ils peuvent prendre ce feu de dévotion qu'ils doivent porter à l'Office divin. C'est l'oraison qui, comme une source de tout bien, communique cette conscience pure, ce cœur touché, cet esprit recueilli et cet extérieur édifiant qu'on doit porter à l'autel. C'est elle qui fait qu'on marche en la présence de Dieu, et qu'ainsi on le sert d'un cœur sincère et on édifie le prochain par une continuelle modestie. Enfin, l'oraison purifiant un ecclésiastique de toutes ses mauvaises habitudes, comme nous l'avons expliqué ailleurs, et le rendant fervent dans toutes les vertus, lui donne une conduite irrépréhensible et exemplaire.

Nous parlerions ici plus amplement de la pratique de l'oraison, si nous ne l'avions fait ci-devant. Aimons-la, parce qu'elle nous fait aimer Notre-Seigneur, et apprenons de saint Laurent Justinien, que, pour la bien faire, il faut que ce soit l'amour divin qui nous en donne le sujet et nous en enseigne la méthode.

TITRE XIV.

OU L'ON TRAITE EN ABRÉGÉ DES MISSIONNAIRES, DES AUMONIERS DE PLUSIEURS SORTES ET DES CONFESSEURS DE RELIGIEUSES.

—

CHAPITRE PREMIER.

Des missionnaires et des aumôniers.

Vous nous disiez, il y a quelque temps, que dans un bon séminaire on ne fait pas ordinairement des missions, mais qu'on y forme des missionnaires. Que veut dire cela ?

Cela veut dire que quand on y voit un prêtre propre à ce saint emploi, on tâche de lui donner les lumières et de lui inspirer les sentiments qu'il faut avoir pour s'en bien acquitter.

Quels sont les bons sentiments qu'on inspire à un prêtre pour en faire un vrai missionnaire ?

Premièrement, on lui fait remarquer les très-grands fruits que font les missions pour le service de Dieu et le salut des âmes, afin que cette considération le remplisse d'estime et d'amour pour cet emploi. C'est ce qui est déjà en lui une disposition à l'exercer volontiers et avec succès.

Secondement, on tâche de lui faire comprendre et bien goûter toutes les vérités que nous avons expliquées et établies ci-devant en divers endroits touchant le zèle de l'honneur de Dieu et le salut des âmes, touchant l'oraison, touchant la vie irrépréhensible et exemplaire des gens d'Eglise, l'amour du travail, la prudence, le parfait détachement, l'humilité et la patience, toutes lesquelles vertus nous avons vu être nécessaires à tous les prêtres, et particulièrement aux prédicateurs et aux confesseurs. Il est donc nécessaire que le prêtre dont on veut faire un bon missionnaire, s'applique à connaître, à méditer et goûter devant Dieu les vérités et les maximes qui regardent ces matières, puisqu'il doit être entièrement appliqué aux sacrées fonctions de l'autel, de la chaire et du confessionnal. Si, étant bien pénétré de tous ces principes, il se met dans l'exercice des saints emplois de la mission, la pratique, jointe à ses lumières et à ses bons sentiments, fera de lui un excellent ouvrier dans la vigne du Seigneur.

Vous nous disiez aussi, en ce temps-là, que dans un séminaire, tel qu'il doit être, on fait de bons aumôniers. Expliquez-nous un peu comment cela se fait. Premièrement, qu'entendez-vous par un aumônier ?

Autrefois les aumôniers étaient ce qui est signifié par leur nom. C'étaient des diacres ou des prêtres qui distribuaient des aumônes aux pauvres; les évêques les chargeaient de ce soin, afin d'avoir plus de temps pour vaquer à l'oraison et à la prédication de l'Evangile. Ce qu'ils faisaient à l'exemple des apôtres qui en usaient de la sorte, comme nous lisons dans l'histoire sacrée de leurs actes. En ce temps-ci plusieurs prêtres ont le nom d'aumônier, et n'ont point du tout ou n'ont que très-peu l'emploi qu'il signifie. Ils en doivent pourtant avoir l'affection, donnant et procurant aux pauvres de Jésus-Christ tout le secours possible, comme nous avons dit en traitant des diacres et des grâces du diaconat. On appelle aumôniers maintenant les prêtres qui sont chapelains et précepteurs dans des maisons de seigneurs ou d'autres personnes puissantes. On donne aussi ce nom au prêtre qui est dans l'armée

à la suite d'un régiment, pour lui dire la Messe, et faire à l'égard des soldats et des officiers les fonctions de pasteur et de père de leurs âmes. Enfin le nom d'aumônier se donne particulièrement au prêtre qui est auprès d'un évêque pour l'aider et le servir dans ses saintes fonctions, quoiqu'il ne soit pas toujours celui par qui le prélat fait ses aumônes. Dans un bon séminaire on donne à ces prêtres, premièrement, des avis généraux qui conviennent à tout aumônier, et en second lieu, des avis propres à chaque sorte d'aumônier.

Quels sont ces avis propres à tout prêtre aumônier?

Il y en a deux que chacun d'eux doit bien comprendre, retenir et pratiquer toute sa vie.

Le premier est qu'il n'oublie jamais qu'il est au rang des prêtres de Jésus-Christ, et ainsi dans l'état le plus saint de l'Eglise, et par conséquent dans l'obligation de mener une vie parfaite et exemplaire, comme nous avons vu que doivent faire tous les prêtres. Si les prêtres aumôniers sont fidèles à observer cet avis, ils ne se laisseront pas infecter de l'esprit du monde, leur intérieur sera toujours animé de religion et de charité; et pour l'extérieur on les verra toujours dans la modestie cléricale, et dans un grand soin de bien employer le temps, et de ne jamais rien faire ni rien dire qui ne soit édifiant et convenable à la sainteté de leur profession.

Le second avis à leur donner, est qu'ils doivent bien voir devant Dieu s'ils exercent leurs fonctions, et vaquent aux emplois qu'on leur donne purement pour plaire en cela à sa majesté divine, ou si ce n'est point par un esprit intéressé, et par le désir d'un gain sordide, ou même s'ils ne prétendent point par leurs services obliger ceux à qui ils les rendent, de leur donner ou de leur procurer quelque bénéfice ecclésiastique qui en soit la récompense; ce qui est assurément une prétention simoniaque.

Quels avis sont convenables à un aumônier de régiment?

Premièrement, avant que de porter un prêtre à embrasser cet emploi, il faut avoir reconnu en lui une vertu très-solide; car, s'il n'était que peu ou médiocrement établi dans la piété, il se dissiperait bientôt entièrement, et serait en grand danger de se perdre au milieu de tant de sujets de distraction, et dans les tentations de diverses sortes, auxquelles on est toujours exposé dans les armées.

Secondement, quelque vertu qu'il ait, il faut l'avertir qu'il déchoira bientôt, s'il se relâche dans l'exercice de l'oraison et dans le soin de veiller sur soi-même. Et on peut lui promettre que s'il y est constamment fidèle, il se maintiendra et croîtra tous les jours dans la grâce de Dieu, que Dieu le bénira et se servira de lui pour la conversion et le salut de plusieurs âmes.

Troisièmement, il faut qu'il sache que pour inspirer aux soldats des sentiments chrétiens, et les porter à retourner à Dieu tout de bon, il doit contracter avec eux, s'il est possible, une sainte et cordiale amitié, ne les abordant jamais avec un visage sévère et trop sérieux, mais les traitant avec tant de charité et de douceur, qu'il les oblige à avoir pour lui la confiance qu'on doit à un bon pasteur et à un vrai père. Il est vrai qu'il y a des esprits à qui il est bon d'être intimidés par des menaces de la vengeance divine; mais, lorsqu'il sera obligé d'en user ainsi, il faut qu'il le fasse de sorte que l'on voie bien qu'il agit par une vraie charité.

En quatrième lieu, cet aumônier doit être averti que s'il trouve parmi les soldats des pécheurs invétérés et endurcis, ce qu'il a à faire en ce cas, qui ne sera pas rare, c'est de prier beaucoup pour eux, ne point se lasser de les exhorter à la repentance et à la confession de leurs crimes, tâcher de leur gagner le cœur par quelques bons offices, leur donner toujours de bons exemples, et enfin attendre en grande patience le fruit de ses soins charitables.

Enfin, il faut bien que l'aumônier d'un régiment soit un prêtre animé de la plus parfaite charité, puisqu'il se trouve souvent dans l'occasion d'exposer sa vie pour le salut du prochain, et de porter jusque-là le devoir de bon pasteur.

Quels sont les avis convenables à l'aumônier de la maison d'un seigneur?

Le premier est qu'il se regarde comme envoyé de Dieu dans cette maison, pour y faire tout le bien qu'il lui sera possible avec le secours de sa sainte grâce. Un vrai prêtre ne doit aller dans aucune maison que pour y porter Notre-Seigneur, et prendre à tâche particulièrement d'y faire cesser le péché, d'y introduire et y mettre en usage la prière et la fréquentation des sacrements, et d'en bannir toute dissension.

Le second est qu'il se souvienne toujours que les vrais moyens qu'il doit employer pour faire tout ce bien dans une maison, sont l'oraison premièrement et principalement, puis les instructions salutaires, les bons exemples, et la patience.

Le troisième, qu'il doit user de tous ses moyens en temps et lieu, à l'égard de toutes les personnes de la maison, avec un bon zèle accompagné de prudence; mais principalement et plus assidûment à l'égard de ses écoliers, si on en a commis quelques-uns à ses soins. Car l'éducation chrétienne des enfants est une œuvre de Dieu très-considérable.

Le quatrième, qu'autant qu'il lui sera possible, il se tienne retiré avec Dieu dans son appartement, ne paraissant parmi les gens du monde, soit de la maison ou de dehors, que lorsqu'il le croit nécessaire pour quelque bonne œuvre, comme serait apaiser quelque différend entre les domestiques, ou leur faire quelque charitable et prudente correction, en cas de besoin, ou les consoler dans les afflictions qui leur arrivent. Les aumôniers ou précepteurs, qui n'aiment point la retraite, et ne font point de difficulté d'employer beaucoup de temps

au jeu ou à d'autres amusements avec des personnes mondaines, prennent bientôt cet esprit du monde qui est en horreur à Dieu, et s'attirent le mépris de ceux mêmes qui sont leurs amis dans le siècle.

Enfin, je conseillerais très-volontiers à tout aumônier de grande maison, de remarquer dans la Vie du grand serviteur de Dieu, saint Vincent de Paul, de quelle manière il se comporta dans la maison de M. de Gondi, général des galères, pendant tout le temps qu'il y demeura.

Quels sont les avis qui conviennent à un aumônier d'évêque?

Premièrement, qu'un aumônier de cette sorte doit respecter son prélat, le servir et lui être fidèle par un esprit de religion, honorant en sa personne Jésus-Christ, notre adorable pontife.

Secondement, que c'est à cet aumônier, plus qu'à aucun autre de ceux dont nous avons parlé, à se bien garder de prétendre obliger son évêque par ses services à lui donner un bénéfice qui en soit la récompense; ce qui serait simoniaque, comme nous l'avons déjà dit. Un évêque pourtant agit selon Dieu donnant un bénéfice à son aumônier qu'il connaît s'en être rendu digne par une sage conduite et des mœurs exemplaires.

Troisièmement, que c'est particulièrement dans la maison d'un évêque qu'un aumônier doit prendre un grand soin, avec l'approbation et la bénédiction de son prélat, d'en bannir le vice, et d'établir la piété et la crainte de Dieu parmi les domestiques.

CHAPITRE II.

Du confesseur des religieuses.

Il ne nous reste plus, en finissant pour cette année nos entretiens ecclésiastiques, qu'à dire quelque chose d'un confesseur de religieuses. Dites-nous donc quelles qualités vous croyez être nécessaires à ce confesseur pour se bien acquitter de son emploi?

Le premier concile de Milan exige que le prêtre à qui on le commet, soit un homme déjà avancé en âge, prudent et craignant Dieu. Expliquons un peu cette loi du grand saint Charles, et disons que qui considérera attentivement les fonctions d'un confesseur de religieuses, jugera assurément que si tout confesseur doit être un ange en sagesse, en dévotion, en modestie, en charité et en pureté, comme nous l'avons vu ci-devant, celui-ci a un besoin particulier de toutes ces qualités.

Vous nous avez dit, il n'y a pas longtemps, que la sagesse d'un confesseur comprend la science et la prudence. Quelle science est nécessaire à un confesseur de religieuses?

Il doit avoir, premièrement, toute la science nécessaire à un confesseur pour administrer comme il faut le sacrement de pénitence, car il lui peut arriver, autant qu'à tout autre, des cas des plus difficiles à décider.

Secondement, il est obligé de savoir tout ce qu'enseigne la théologie dans la matière des vœux et de l'état religieux.

Troisièmement, de bien savoir aussi les constitutions des religieuses dont il entend les confessions.

En quatrième lieu, de s'être acquis, par la lecture et la méditation de l'Evangile, une particulière connaissance des saintes maximes qui y sont contenues, mais une connaissance qui lui donne l'amour et le goût de ces vérités divines, et qui le rende capable d'en donner l'intelligence et d'en inspirer la pratique aux âmes qui font profession de tendre à la perfection évangélique. Ces quatre points me semblent contenir toute la science nécessaire à un confesseur de religieuses.

A-t-il un besoin particulier d'être prudent?

Saint Charles a grande raison de vouloir qu'il le soit; car, pour gouverner les consciences de toute une communauté nombreuse et composée d'esprits de différents caractères, la prudence lui doit avoir appris à dire ce qu'il faut dire, et à taire ce qu'il faut taire pour l'avancement spirituel de chaque religieuse, et pour le maintien de la paix dans le monastère. Il faut aussi qu'il ait obtenu de Dieu l'esprit de conseil pour bien connaître de quelle manière il doit traiter les personnes diversement disposées, en sorte qu'il porte à Dieu chacune d'elles selon la grâce particulière qu'elle a reçue de la bonté divine.

La dévotion est-elle particulièrement nécessaire à un confesseur de religieuses?

Oui, très-nécessaire, parce que c'est à lui à l'inspirer aux épouses de Notre-Seigneur par de bonnes paroles et par un saint et continuel exemple. Et c'est pour cette raison, entre autres, qu'il doit être un homme d'oraison, et un prêtre qui va à l'autel tout brûlant d'amour et tout pénétré d'un ardent désir d'être plus enflammé de ce divin feu.

La modestie est-elle aussi une des vertus qui lui sont bien nécessaires?

Oui, si les religieuses remarquent en lui une modestie et une retenue sans affectation, elles auront pour lui beaucoup de respect, d'estime et de confiance. Mais si, au contraire elles voient que dans ses gestes, dans son parler, dans son marcher, dans son maintien et dans toutes ses manières, il ne garde nullement les lois de la modestie, elles le regarderont comme un homme immortifié. un dissipé, un léger, à qui on ne peut prudemment donner sa confiance.

Pourquoi croyez-vous qu'il doit être plein de charité?

Le temps et les soins qu'il donne aux religieuses, seraient un temps et des soins perdus, s'il ne les leur donnait pas par le mouvement d'une charité très-forte et toute sainte.

Qu'est-ce à dire qu'il doit être animé d'une charité très-forte?

C'est-à-dire que ce doit être une charité qui ne se lasse ni ne s'ennuie point du tra-

vail, qui ne se refroidit jamais pour aucun mauvais traitement. Dieu permet que dans cet emploi un prêtre ait à surmonter de fortes tentations de dégoût et de ressentiment, parce que, s'il n'y trouvait que de la consolation et des traitements obligeants, il y aurait grand danger que l'amour-propre n'eût bonne part à son travail, et qu'il ne s'y appliquât par quelque affection humaine.

Qu'est-ce à dire qu'il doit agir par le motif d'une charité toute sainte?

C'est-à-dire qu'il doit agir purement pour Dieu, et aimer ces personnes consacrées à sa divine majesté par une charité entièrement différente, et tout à fait éloignée de cet amour humain et charnel dont on s'aime dans le monde corrompu.

C'est pour cela sans doute que vous croyez qu'un confesseur de religieuses doit être un ange en pureté?

Oui, cela fait assez comprendre qu'il faut que, pour être tel qu'il doit être, Dieu lui ait donné une pureté qui le rende non-seulement inviolablement chaste, mais encore très-pudique; en sorte que, quand il est obligé de parler à quelqu'une de ses filles spirituelles, quelque sainte qu'elle soit, il se tient toujours dans sa réserve ordinaire, il se rend de nouveau attentif à la présence de Dieu, imitant ainsi, autant qu'il peut, les anges gardiens de ces mêmes personnes, lesquels, s'appliquant à elles incessamment, ne perdent jamais de vue un seul moment la face du Père céleste. C'est aussi par cette sainte réserve, que s'est prescrite ce saint confesseur, qu'il ne voit aucune des sœurs au parloir que quand il le faut selon Dieu, et qu'il fait en sorte, en veillant sur soi, que nulle de ces conversations ne dégénère en amusement, et bien moins en aucune amitié trop naturelle. Par cette même raison encore, il chérit également en Notre-Seigneur toutes les religieuses du couvent, ne les aimant point par aucune raison humaine, mais uniquement pour l'amour de leur divin Epoux. Et cette manière d'agir toute pure est cause qu'on ne distingue jamais dans la communauté celles qu'aime beaucoup le confesseur, d'avec celles qu'il n'aime guère; parce qu'encore qu'il estime les fidèles et ferventes religieuses, plus que celles qui ont moins de fidélité et de ferveur, il donne pourtant son application et ses soins à celles-ci autant qu'aux autres, la très-sainte volonté de Dieu lui imposant cette loi. Et même il croit devoir prendre un soin particulier de celles qui, à cause de leurs imperfections, en ont un plus grand besoin. Ce qui semble être dans le vrai ordre de la charité.

Le confesseur d'un monastère de filles, qui est bien établi dans toutes ces maximes que nous venons de marquer, a tout ce qu'il faut qu'il ait pour être véritablement l'ange gardien de l'innocence des religieuses, comme le veut saint François de Sales.

Quand la pensée vient à un confesseur de religieuses qu'il pourrait faire plus de bien dans un autre emploi, et qu'ainsi il serait à propos de quitter celui qu'il a, qu'y a-t-il à lui conseiller là-dessus?

Il lui faut dire, premièrement, qu'il doit demander à Dieu la grâce de lui faire connaître si sa pensée ne vient point de l'inconstance naturelle qui nous fait aimer le changement.

Secondement, que si, après avoir prié Dieu et pris conseil de son directeur et de quelques autres serviteurs de Dieu, ses amis en Notre-Seigneur, il est encore pressé de cette pensée, ce qu'il a à faire alors, est de consulter son évêque en lui exposant simplement ce qui se passe dans son intérieur sur ce sujet, de prendre sa décision pour une marque assurée de la volonté de Dieu, et d'y obéir en paix.

Si son prélat veut qu'il continue à confesser des religieuses, comment peut-il s'exhorter lui-même à estimer et aimer cet emploi.

La première et principale raison qu'il a de s'y plaire, est de savoir assurément qu'il y est par la volonté de Dieu. Cette considération fait que tout prêtre bien appelé à son emploi participe à la consolation que sentit saint Paul quand il se qualifiait apôtre par la volonté de Dieu.

Il peut considérer aussi que maintenir des religieuses dans la pureté de vie où Dieu le veut, dans la fidèle observance de leurs règles, dans la charité mutuelle et dans l'esprit d'oraison, est une œuvre de Dieu très-nécessaire et très-importante, qui est confiée à ses soins par l'ordre de sa divine providence. Les ecclésiastiques que Dieu n'appelle point à ce ministère, se font une vertu de ne point voir de religieuses, et ce sentiment est louable en eux, parce que n'ayant point de vocation pour les aider dans leur sanctification et leur salut, ils les verraient inutilement, et ce serait une perte de temps pour eux et pour elles. Mais lui, qu'une vraie vocation engage à les aider dans la grande affaire de leur salut et de leur perfection, doit s'y appliquer avec grand soin et par le même zèle avec lequel saint Cyprien, saint Ambroise, saint Augustin, et saint François de Sales se sont appliqués à la sanctification des vierges et des veuves.

Enfin, ce qui le doit beaucoup encourager dans son emploi, et lui en donner de l'estime et de l'amour, c'est la pensée qu'indubitablement Notre-Seigneur Jésus-Christ lui saura très-bon gré des soins qu'il prend pour maintenir ses épouses dans la fidélité inviolable qu'elles lui doivent, et pour les rendre tous les jours plus agréables à ses yeux divins, en les aidant à se rendre pures de toute tache et à se parer diligemment des ornements de toutes les vertus.

—

LA VIE
DE LA VÉNÉRABLE MÈRE AGNÈS DE JÉSUS,

RELIGIEUSE DE L'ORDRE DE S. DOMINIQUE, AU DÉVOT MONASTÈRE DE SAINTE CATHERINE DE LANGEAC.

—

A MONSIEUR CHOMEL,

TRÈS-DIGNE ARCHIDIACRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE, OFFICIAL ET VICAIRE GÉNÉRAL A SAINT-FLOUR.

—

Monsieur,

Je serais assez porté à vous offrir cette Vie, comme je fais très-humblement, par le seul motif de vous donner quelque marque de reconnaissance pour l'amitié dont vous daignez m'honorer. Mais plusieurs autres considérations m'y obligent encore indispensablement. Premièrement, je n'ignore pas la liaison toute particulière que vous aviez avec notre admirable Mère Agnès. Je me souviens des prières qu'elle faisait à Dieu pendant sa vie avec tant de larmes pour le diocèse de Saint-Flour. Je me souviens aussi qu'elle promit en mourant, à sa communauté, qu'elle ne l'abandonnerait pas quand elle serait dans le royaume de son divin Epoux. Et je ne puis ensuite voir les grands biens que Dieu a faits et fait tous les jours par vous en tant de manières dans ce diocèse-là, que je ne dise d'un cœur plein de joie: Voilà encore des heureux effets des prières de la Mère Agnès, outre ceux que nous avons admirés en la personne de M. Olier; voilà ces secours miséricordieux qu'elle avait tant demandés à Dieu pour cette pauvre province de la haute Auvergne; voilà ces conversions de pécheurs; voilà ce renouvellement de piété dans le clergé, dans les monastères et parmi le peuple, pour lequel cette grande âme avait tant soupiré aux pieds de Notre-Seigneur. Quand je considère aussi de quelle manière Dieu s'est servi de vous et s'en sert encore pour maintenir et augmenter le vrai esprit de religion dans le couvent où a vécu la Mère Agnès, je ne doute nullement que ce ne soit cette vraie épouse de Jésus-Christ qui a obtenu de sa bonté vos assistances et votre protection à ses chères filles, accomplissant de cette sorte la promesse qu'elle leur avait faite en les quittant. Ainsi, Monsieur, je vous offre une Vie qui a beaucoup influé sur la vôtre; et vous y tirez des grâces de Dieu, dont celles que vous recevez de sa miséricorde infinie, sont des suites. Ainsi c'est avec une convenance tout à fait singulière que je la mets entre vos mains. J'ajoute à cela que je ne pouvais y manquer sans injustice; puisqu'à dire le vrai, cette Vie n'est pas un présent que je vous fais, mais votre bien que je vous rends. Les Mémoires que vous en dressâtes il y a quelques années, et sur lesquels j'ai eu l'honneur et l'avantage de l'écrire, étaient un ouvrage achevé que vous pouviez donner au public fort utilement. La multitude des instructions excellentes que vous y aviez mêlées avec le récit des vertus de la Mère Agnès, et qui grossissaient beaucoup vos cahiers, fut le riche défaut pour lequel vous voulûtes que j'écrivisse après vous. Je vous ai obéi, Monsieur; j'ai retranché ce beau superflu pour laisser aux lecteurs à s'instruire et à s'édifier d'eux-mêmes, avec la grâce de Dieu, par la seule vue de cet air de ferveur et de simplicité merveilleuses, dont cette âme incomparable a toujours marché, ou, pour mieux dire, a toujours couru ou toujours volé dans le service de son Dieu. Recevez donc votre ouvrage dans l'état où vous avez ordonné que je le misse. Excusez par votre charité accoutumée les endroits défectueux où je n'aurai pas bien exécuté votre projet, et aimez toujours en Notre-Seigneur,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

PRÉFACE.

Un grand nombre de personnes pieuses ont désiré depuis longtemps que quelqu'un écrivît cette vie merveilleuse en la manière que j'ai tâché de l'écrire. Deux raisons leur ont fait naître ce saint désir, et m'ont porté aussi à le vouloir contenter. La première a été, que l'on sait par expérience, que le simple récit de quoi que ce soit qui est arrivé à cette admirable fille, a coutume de porter à Dieu puissamment ceux qui l'écoutent : ce qui nous a fait espérer que la lecture entière de sa vie produirait beaucoup de bons effets avec la grâce de Notre-Seigneur. Et je ne doute pas que ceux qui la liront d'un esprit docile, n'éprouvent que tout le procédé de la Mère Agnès porte un air de ferveur et de simplicité incomparables, qui ne peut manquer, pour ainsi dire, de toucher les cœurs. J'espère même que, comme pendant sa vie, il est arrivé à certains hommes de pleurer amèrement leurs péchés après lui avoir parlé, quoique de choses indifférentes, ainsi par la même bénédiction de Dieu, ceux qui converseront avec elle après sa mort en lisant ses pratiques de ferveur, en concevront souvent de grands sentiments de componction et d'amour de Dieu.

Une seconde raison pour laquelle on a désiré et jugé à propos que cette vie fût mise au jour, c'est que des vertus aussi éminentes et des grâces aussi merveilleuses que celles de la Mère Agnès, ne lui ayant été données de Dieu qu'afin que son saint nom en fût beaucoup glorifié, ce dessein de la Providence divine exigeait que quelqu'un lui servît d'instrument pour mettre ce bel ouvrage de sa grâce devant les yeux de plusieurs, qui en prissent sujet d'admirer et de bénir sa bonté infinie.

Ce qui pourra mettre obstacle en quelques-uns, à un effet si désirable, sera la difficulté qu'ils auront à croire les merveilles de grâce dont cette vie est toute remplie. C'est pourquoi je dois assurer ici le lecteur, comme je fais très-sincèrement, que je n'y ai écrit quoi que ce soit que par de très-bons témoignages.

Cette admirable vie fut écrite et mise au jour il y a treize ans, à la fin du livre des *Vies des saints d'Auvergne*, par M. Branche, religieux et prieur-mage en l'abbaye de Pebrac. Et quoique ce ne fût qu'un abrégé, il est certain pourtant qu'elle a été lue avec beaucoup de fruit. Ce bon religieux y rapporte tout ce qu'on verra ici de plus extraordinaire, et proteste qu'il ne dit rien qu'il n'ait vu de ses propres yeux, ou qu'il n'ait appris de personnes fort pieuses.

Avant M Branche, un autre religieux de l'ordre de Saint-Benoît avait écrit cette même Vie à Paris, sur des Mémoires que feu monseigneur Charles de Noailles, évêque de Saint-Flour, avait envoyés à M. Olier, pour lors abbé de Pebrac, de qui ce bon Père les reçut. Je crois que sa mort l'ayant empêché de revoir cet ouvrage et d'y mettre la dernière main, fut cause qu'on ne l'imprima pas. Mais je sais que plusieurs ont été beaucoup touchés par la lecture de son manuscrit, quoiqu'il ne l'eût pas fait sur des Mémoires entiers, s'en étant perdu une partie considérable, où étaient des pratiques de la Mère Agnès pendant sa supériorité.

Il y a cinq ou six ans que M. Chomel, vicaire général en l'évêché de Saint-Flour, et homme de mérite au point que chacun sait, écrivit de nouveau cette vie pleine de merveilles, y mêlant quantité de fort beaux discours de piété à l'occasion des pratiques qu'il en rapportait. Comme on parlait de l'imprimer, quelques personnes lui représentèrent qu'on eût mieux aimé qu'il eût fait un simple récit des vertus et des grâces de la Mère Agnès. Il fut si humble, qu'il estima qu'on avait raison, et m'écrivit que je lui ferais plaisir de mettre cette Vie en l'état, où l'on souhaitait qu'il l'eût mise. Ce m'a été un grand avantage d'écrire les choses extraordinaires qui y sont, après un homme qui, par sa piété, par son intelligence en ces matières, et par sa qualité, les avait beaucoup autorisées en les écrivant avant moi. Mais, afin que le lecteur sache que ni lui ni moi n'avons cru légèrement tant de choses merveilleuses, il considérera, s'il lui plaît, sur quel fondement nous les avons crues.

Le révérend P. Arnaud Boyre, de la Compagnie de Jésus, qui a été provincial en Guyenne, nous a laissé des Mémoires de tout cela après avoir longtemps dirigé cette grande âme, et l'avoir fort diligemment examinée et éprouvée en plusieurs sortes, comme on verra en lisant cette Vie.

Le révérend P. Esprit Panassière, de l'ordre de Saint-Dominique, qui l'a confessée plusieurs années, et a consulté fort souvent avec grand soin les plus pieux et les plus habiles qu'il a pu trouver, sur les grâces très-rares que recevait de Dieu cette âme choisie, nous a mis lui-même entre les mains des amples Mémoires des mêmes choses, qui sont signés de sa main et attestés par son serment devant M. le vice-official du Puy, qui est la ville où est née la Mère Agnès, et où elle a vécu plus de vingt ans. Ce digne religieux et fervent vieillard, qui vit encore, nous a dit quelquefois que Dieu a opéré en cette sainte fille beaucoup plus de merveilles que ce qu'on en rapporte.

M. Martinon, ancien archiprêtre de Langeac, qui a aussi été son confesseur assez

longtemps, et qui a pris à tâche de la bien observer, dressa des Mémoires sur lesquels le Père Bénédictin écrivit cette vie avec les plus rares merveilles que nous y rapportons après lui. Ce vertueux prêtre est encore vivant, et proteste qu'il ne mit rien dans ces Mémoires que de très-bien avéré. Il l'a même affirmé par serment devant M. Reboul, son successeur en l'archiprêtré de Langeac, et commissaire député pour recevoir les dépositions sur ce qui concernait la Mère Agnès. Ce même commissaire a reçu aussi le serment du P. Panassière sur ce sujet : ce bon Père ayant déposé à Langeac aussi bien qu'au Puy.

M. Terrisse, curé de Langeac, qui l'a aussi confessée quelques années, n'a pas eu beaucoup de communication de ses dons extraordinaires; mais il ne se peut lasser de parler avec admiration de ses vertus très-éminentes.

Le témoignage domestique des religieuses de Sainte-Catherine de Langeac n'est point un témoignage à mépriser, étant donné par des personnes que nous avons tous reconnues très-sincères et fort judicieuses.

Le révérend P. Jacquinot, de la Compagnie de Jésus, célèbre provincial dans le Languedoc, et homme très-exact, alla du Puy à Langeac voir la Mère Agnès, comme elle était maîtresse des novices, à la prière du P. Panassière. Et l'ayant examinée tout à loisir et avec sa grande prudence par deux fois, il en eut une très-haute estime, et ne douta point que ses grâces extraordinaires ne fussent véritablement de Dieu.

On verra dans la troisième partie que le révérend P. Théodose, Capucin, grand et renommé serviteur de la très-sainte Vierge, après une longue et intime communication qu'eut avec lui la Mère Agnès, l'assura fort positivement que Dieu était avec elle, et qu'elle n'avait rien à craindre.

Le révérend P. Eczques, Dominicain, docteur en théologie et bon religieux, l'a vue, examinée et observée plusieurs fois avec application. Et ça toujours été avec de nouveaux sentiments d'admiration et de dévotion, comme l'assure le Père Bénédictin, pour l'avoir appris de lui-même.

Le grand serviteur de Notre-Seigneur et de sa très-sainte Mère, M. Olier, instituteur du séminaire de Saint-Sulpice, nous a dit plusieurs fois qu'il avait connu beaucoup de grandes âmes, mais que la Mère Agnès les surpassait toutes en la perfection de ses vertus, et en l'excellence de ses dons divins. Il n'en était pas certain seulement pour l'avoir pratiquée, comme il avait fait d'une manière particulière, mais encore par les heureuses et admirables expériences qu'on lira dans la troisième partie de ce livre ; où il est fort à remarquer que ce vrai homme de Dieu, outre qu'il a approuvé l'esprit et la conduite de la Mère Agnès, a été aussi un témoin de ses grâces les plus signalées et des plus grandes merveilles qui lui soient arrivées.

Monseigneur Charles de Noailles, évêque de Saint-Flour, connut fort particulièrement la Mère Agnès; il la fit passer de l'état de sœur converse à celui de religieuse de chœur; il la confirma supérieure plusieurs fois; il lui envoyait de temps en temps de quoi donner aux pauvres, dont elle avait soin; il avait une grande confiance en ses prières. et tant d'estime de sa rare piété, qu'après qu'elle fut allée à Dieu, il témoigna du déplaisir de n'avoir pas été présent à sa mort. Il demanda même une de ses dents, qu'il porta sur soi comme une relique. Et ayant voulu voir les Mémoires de ses vertus et de ses grâces, qu'avait dressés M. Martinon, archiprêtre de Langeac, il les envoya à Paris, comme j'ai déjà dit, afin qu'on en composât cette admirable Vie.

Enfin, monseigneur Jacques de Mont-Rouge, aussi évêque de Saint-Flour, a toujours témoigné une vénération particulière pour la mémoire de cette sainte fille, et a fort approuvé qu'on donnât au public le récit des merveilles que Dieu a opérées en elle.

Après tout ce que je viens de dire dans la pure vérité, n'est-il pas vrai que je n'ai cru et que je n'ai écrit ces mêmes merveilles que sur d'aussi bons témoignages qu'on en puisse souhaiter? Il ne me reste plus qu'à dire trois mots sur trois particularités de cette Vie.

Premièrement, on doit prendre garde qu'il y a quelques actions qu'a faites la Mère Agnès par de saints excès de ferveur et de simplicité, qui sont des sujets d'admiration, et non pas des exemples à imiter. Particulièrement quand je raconte, après tous les autres qui ont écrit ceci avant moi, qu'elle allait une fois se jeter dans un puits pour obéir à sa prieure qui le lui avait commandé, je n'écris cela qu'afin qu'on voie que cette grande âme était quelquefois mue de Dieu par un instinct extraordinaire qui la poussait à agir sans réfléchir sur son action. Par une semblable ferveur d'obéissance, autrefois l'abbé Mucius, au rapport de Cassien] (*De institut. renunt.*, c. 17), prit son enfant, qu'on avait reçu avec lui au monastère, pour l'aller noyer dans la rivière par le commandement que lui en avait fait son supérieur; et Sévère Sulpice (*De virtut. monac. Orient.*, dialog. 1, c. 12) raconte qu'un certain homme, qui se présentait pour être reçu en quelque monastère d'Orient (*Monach. Orient.*, c. 12), entra dans un four ardent, l'abbé le lui ayant ordonné pour éprouver son obéissance. On doit admirer cette manière d'obéir en des personnes extraordinairement saintes; mais ce serait un crime à nous de la vouloir imiter de propos délibéré.

Une autre chose particulière, dont il faut que je dise un mot, c'est le récit de deux résurrections de la Mère Agnès. Ce qu'il y a de très-certain dans ce récit, ce sont tous les accidents extérieurs que virent de leurs yeux les personnes très-dignes de foi qui étaient proche d'elle quand on la crut mourir et ressusciter. Mais je demeure d'accord qu'il n'est pas d'une égale évidence qu'elle soit alors véritablement morte et ressuscitée. Pour mon particulier, j'estime que cela est ainsi

par les raisons que j'ai dites en rapportant la première de ces résurrections, et par le respect que je porte aux serviteurs de Dieu après lesquels j'écris cette Vie, qui sont tous dans ce sentiment. Mais, quoiqu'il me semble que ma créance est pieuse et prudente en cette rencontre, je déclare pourtant au lecteur, que je ne blâmerai pas, ni que je ne disputerai pas même opiniâtrément contre lui, s'il veut être d'un sentiment contraire, et dire, comme quelques-uns, que la Mère Agnès, ces deux fois-là, est seulement revenue d'une grande extase, et non pas ressuscitée, ainsi que je le crois avec beaucoup d'autres, et avec elle-même.

Une troisième particularité de cette Vie, à laquelle je prie le pieux lecteur de faire attention, c'est que les chapitres où sont rapportées plus expressément ses grâces extraordinaires, ne sont pas moins capables de toucher les cœurs que les autres. Il est certain que de la façon que ces faveurs divines lui ont été faites par Notre-Seigneur même, ou par la très-sainte Vierge, ou par quelques saints ou quelques saintes, et de la façon qu'elle s'est comportée en les recevant, on ne peut en lire le récit en aucun endroit de ce livre sans y découvrir des traits ravissants de plusieurs vertus, et particulièrement d'un très-ardent amour de Notre-Seigneur d'une humilité très-profonde et très-sincère, et d'un désir insatiable de souffrir, qui sont partout comme les trois compagnes inséparables de la Mère Agnès.

Au reste, je me suis abstenu de la nommer absolument sainte et bienheureuse. Et quand je me sers en parlant d'elle de quelques termes qui signifient de la sainteté, ce n'est que pour exprimer cette rare piété qui l'a rendue vénérable à tous ceux qui la connaissent. Je déclare que je ne prétends pas que ce récit de ses vertus, de ses grâces et de ses miracles, mérite autre créance que celle qu'on doit aux paroles des personnes particulières qui ont de la crainte de Dieu et de la prudence.

O Jésus, mon Seigneur et mon Dieu, quand nous verrons dans cet écrit les communications intimes et les divines caresses, dont il vous plaît de favoriser vos chastes et fidèles épouses, faites que nos cœurs ne demeurent pas insensibles à la vue de ces merveilleux effets de votre charité ineffable. Et quand nous verrons en votre incomparable Agnès une ferveur et une simplicité si admirables dans la pratique de toutes les vertus, faites qu'un tel exemple nous inspire un grand courage à tout quitter, à tout faire, et à tout souffrir très-volontiers pour votre amour. *Amen.*

AGNETIS A JESU ELOGIUM.

Nostræ Agneti nulla a profano sæculo, vera et eximia a divino Sponso nobilitas fuit.

Facile tulit nullius se esse in mundo nominis, quæ a Jesu nomen accepit.

Agnetis etiam illi nomen ideo divinitus datum dixerim, quia Dei Agno innocentia, simplicitate, mansuetudine futura erat simillima.

Accesserunt sæpissime angeli, et dilectissimæ Domini sui sponsæ mille exhibebant obsequia.

Quidni virginem plane angelicam diligerent angeli?

Quidni angeli sociarentur Agneti, quæ angelorum vivendi modum in carne spiritualem, cælestem in terris attigerat?

Noverat Agnes sursum corde erigi et in cælis conversari. Ideo cælites ad eam in terras vicissim ventitabant.

Quin et crebro invisit Agnetem cælitum Regina, ei se Matrem benignissima exhibens, a qua ut magna Domina colebatur.

Agnetem Dei Mater ut filiam charissimam habebat; quia illi se Agnes in ancillam humilem toto corde tradiderat.

Felix, quæ agnoscendo tantæ Reginæ dominium, tantæ Matris meruit affectum!

Jesum Sponsum in sinu Patris videre anhelans, eum interim aut in altaris, aut in crucis, aut in Mariæ sinu consueverat invenire, tenere inventum et vix unquam dimittere.

Illam (melius dixerim) detinebat diu Sponsus amabilis suis repletam splendoribus, sui amoris divinis excessibus æstuantem.

Illam ardentissimus erga Sponsum crucifixum amor, crucis fecit amantissimam; nec poterat unquam viri dolorum vera sponsa novos non optare dolores.

Semper pauperes valde dilexit, quia pauperem in illis Jesum ipsa propter eum pauper intuebatur.

Semper peccatorum deflevit miseriam, misericordem Jesum imitatione honorans.

Singulari plane Dei gratia et innocentiam servavit tota vita eximiam, et simul pænitentiam egit tota vita severissimam. Sic Agni immaculati pænitentiam egregie imitata est; sic cum eo pro alienis delictis vulnerata, sic pro peccatoribus cum eo immolata.

Illam divini Eucharistici convivii deliciis magnifice recreabat, ut aceti felle misti, quod ipsa sæpe biberat ita compensaret amaritudinem.

Virginei corporis aliquandiu solum alimentum fuit Eucharistia, ut sic hostiam hostia nutriret.

Jubilabat sæpe Agnes in Thabor; sæpius in Calvaria Christo configebatur cruci.

Insolito modo bis Agnes mortua est, qui

mortis desiderium penitus insolitum semper gessit in corde. Semel atque iterum remissa est ad vitam, multos ab interitu suis precibus revocatura. O potens Agnetis oratio, qua sibi mortem pluries, aliis diuturnam vitam, aliis sanctam impetravit!

Tandem quam egerat in amorem vitam, vi amoris deseruit, ut Deo cordis sui consummato amore, quod enixe et indesinenter optaverat, uniretur æternum.

Non miror Agnetem innumeris claram miraculis. Miror Agnetem sui sæculi miraculum ingens.

Ad amorem tuum nos misericorditer, Domine Jesu, per tanti fervoris exempla restaura. Amen.

LA VIE

DE LA VÉNÉRABLE MÈRE AGNÈS DE JÉSUS,

RELIGIEUSE DE L'ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE AU MONASTÈRE DE SAINTE-CATHERINE DE LANGEAC.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Sa naissance. — Les présages de ses grâces.

Dieu, qui n'exclut de son royaume aucune condition, et devant qui la vraie noblesse est celle que nous tirons du sang et de l'esprit de Jésus-Christ, donna pour père à notre Agnès un pauvre artisan de la ville du Puy. Ce bonhomme, qui était coutelier et s'appelait Pierre Galand, épousa une femme de condition sortable à la sienne, nommée Guillemette Massiote. Il vivait dans la crainte de Dieu. Par inclination à la piété, il s'était mis dans la congrégation de la sainte Vierge au collége du Puy; il s'acquittait exemplairement des exercices de dévotion qui y sont en usage, et ne manquait pas pour cela aux obligations d'un bon et assidu paroissien. Sa femme aussi menait une vie fort chrétienne. Ainsi Notre-Seigneur les fit tous deux de bons arbres, à cause du bon fruit qu'il leur voulait faire porter.

Dieu les laissa pauvres des biens de la terre, mais il les enrichit de ceux du ciel. Il versa sur eux et sur leurs enfants, qui furent au nombre de sept, des bénédictions particulières. Agnès, qui naquit la troisième, y eut assurément la meilleure part. Et après elle une de ses sœurs a reçu tant de grâces de la Providence divine, qu'elle a été religieuse, comme elle, de l'ordre de Saint-Dominique, quoique dans un autre monastère, où elle vit encore avec édification.

Quelques accidents qui arrivèrent à la bonne mère de notre Agnès pendant qu'elle était grosse d'elle, et au temps qu'elle l'enfanta, ont été remarqués depuis fort raisonnablement comme des présages que Dieu donnait alors de plusieurs grâces signalées, qu'il avait dessein de faire paraître en cette âme choisie.

On observe que cette bonne femme fut presque toujours malade durant le temps qu'elle portait Agnès dans ses flancs, cela ne lui étant pas arrivé pendant ses autres grossesses. Et l'on juge que c'était un présage des infirmités continuelles dans lesquelles cette épouse du Fils de Dieu a depuis passé une grande partie de sa vie dans la religion, comme aussi de ses saintes langueurs, et de ses sacrées défaillances causées par l'amour divin.

L'infirmité de sa mère pendant cette grossesse fut accompagnée d'un grand dégoût pour toute sorte de viande, qui ne lui permettait presque aucune autre nourriture que celle d'un peu d'herbes, dont elle faisait ses repas. Cela signifiait sans doute les grandes abstinences que sa sainte fille a depuis pratiquées toute sa vie, ne vivant presque toujours que d'un peu d'herbes, comme nous verrons ci-après; et aussi le dégoût extraordinaire qu'elle a eu pendant un certain temps pour toute nourriture, avec tant de répugnance que son estomac n'en pouvait souffrir quoi que ce soit; si bien que, durant cet intervalle elle, ne prenait quasi aucun autre aliment que la très-sainte Eucharistie.

On remarque encore que sa mère sentit les douleurs de l'enfantement dans l'église des Frères prêcheurs, qui est consacrée à Dieu sous le titre du glorieux martyr saint Laurent, et en une chapelle dédiée au grand saint Dominique. On croit avec beaucoup de fondement que cela était un pronostic de la vie religieuse qu'Agnès a depuis embrassée dans l'ordre de ce très-saint patriarche, et du

martyre de corps et d'esprit qu'elle a souffert plusieurs fois.

Un accident encore plus digne de remarque que les précédents, c'est que sa mère revenant de cette église de Saint-Laurent, où elle avait senti les premières étreintes de l'enfantement, au moment qu'elle passa devant une croix, qui est à la porte appelée des Farges, ses douleurs se redoublèrent si violemment qu'elle pensa accoucher au pied de cette croix. Ayant gagné sa maison avec bien de la peine, elle y mit heureusement au monde cette fille de bénédiction. Ceux qui savent la vie de notre Agnès sont persuadés que ce redoublement des douleurs de sa mère devant une croix était un indice que l'enfant qu'elle portait serait une vraie fille et vraie amante de la croix, et qu'il signifiait particulièrement les douleurs violentes qu'elle a souffertes depuis devant un crucifix, où même elle a enduré les tourments du crucifiement d'une manière admirable, comme nous rapporterons dans la suite.

Ce fut un jour de dimanche, le 17 de novembre 1602, que cette fille de grâce vint au monde. Le lendemain elle fut baptisée et nommée Agnès. Ce nom de la très-illustre vierge et martyre sainte Agnès ne lui fut pas donné en vain, puisqu'elle l'a si parfaitement imitée en sa pureté virginale, et en son grand amour envers Jésus l'époux des vierges.

CHAPITRE II.

Ses belles qualités. — Son éducation. — Ses premières croix. — Ses pratiques d'une piété éminente en son enfance.

Nous voyons dans les jardins des petites fleurs, qui ne sont pas plutôt sorties de la terre, qu'elles montrent par quelque commencement d'éclat la variété des couleurs qui, avec le temps, les rendront belles et rares aux yeux des hommes. Ainsi, dans la sainte Eglise, on voit de temps en temps des enfants de grâce extraordinairement prévenus des bénédictions du Ciel, qui donnent de fort bonne heure de grandes marques de la sainteté éminente à laquelle ils doivent parvenir. On ne peut pas jeter les yeux sur les premiers commencements de la vie de notre Agnès, qu'on ne soit beaucoup surpris de voir combien tôt elle a vécu à Dieu; et qu'en un âge où les enfants ordinairement n'ont encore aucun usage de raison, elle ait déjà fait paraître des lumières de la science des saints.

A peine avait-elle trois ou quatre ans, que la beauté de la nature et celle de la grâce, que Dieu avait pris plaisir de mettre en son corps et en son âme, la rendirent si aimable, qu'elle était les délices de tout le monde. Son père ne se pouvait lasser de la regarder, de l'admirer, de la caresser, et d'avoir toujours en la bouche le nom de sa petite Agnès. Les voisins la trouvaient si fort à leur gré, que leur plus grand plaisir était de la voir, de l'entretenir, et de lui donner des témoignages d'une tendresse accompagnée d'estime et d'admiration. Et ce qui lui gagnait les cœurs d'une manière sainte, et qui commençait à édifier, c'est qu'avec la gentillesse, la naïveté et la douceur, qui lui donnaient beaucoup d'agrément, on lui voyait encore une modestie remarquable, qui sentait la grâce et la piété. Cela était cause aussi que les personnes du voisinage la montraient à leurs enfants, comme le modèle qu'ils devaient imiter en leurs déportements. Son humeur, extrêmement douce et accorte, faisait que ses petites compagnes ne se pouvaient séparer d'avec elle. Elle ne proféra jamais aucune parole qui leur pût déplaire, et ainsi elle n'eut jamais le moindre démêlé avec aucune.

Néanmoins, comme Dieu voulait faire Agnès une parfaite épouse de son Fils, qui a souffert persécution dès son enfance, il permit que, dès son bas âge, elle fut persécutée par l'un de ses petits frères, qui devint son ennemi domestique et sa première croix. Ce petit ennuyeux, qui semblait avoir eu plus de part qu'un autre au péché d'Adam, puisqu'il avait de si mauvaises inclinations dans sa plus tendre jeunesse, ne pouvant souffrir les caresses que cette aimable petite recevait de tous ceux de la maison, se jetait rudement sur elle et la battait de toute la violence dont il était capable. Elle, ressemblant déjà à son divin Epoux, qui a été un agneau dans les souffrances, endurait ce traitement avec une douceur admirable. Elle ne se plaignait point, comme font tous les autres enfants en de pareilles rencontres, elle ne donnait aucun signe de ressentiment, mais elle se retirait doucement sous un lit, et y demeurait quelque temps en silence pour laisser passer la colère de son persécuteur, qui reprenait souvent ses emportements, et donnait sans cesse le même exercice à cette innocente colombe.

Dieu, qui avait des grands desseins sur elle, inspira à son père de prendre soin de son éducation, plus que de celle de ses autres enfants. Ce bon artisan, qui, à cause de sa pauvreté, ne procurait pas à ses enfants l'instruction de l'école, n'en priva pas sa chère Agnès, qu'il voyait si capable d'en profiter.

Par une heureuse occasion que la Providence lui fournit pour cela, il y avait alors au Puy un maître d'école de grande piété, qui était de la Congrégation de la très-sainte Vierge. Ce fut chez ce sage maître que la petite Agnès fut envoyée, et sous la conduite duquel elle profita merveilleusement.

Comme il aperçut bientôt en cette bénite enfant des dispositions extraordinaires à recevoir utilement de bonnes instructions, il prit un soin tout particulier de lui en donner qui étaient plus propres à lui faire aimer la vie chrétienne, qu'à la former pour la vie civile, et qui tendaient plutôt à préparer une épouse à Jésus-Christ, qu'à faire une honnête fille selon le monde. Lui voyant le jugement fort avancé, il lui apprit de

bonne heure à recevoir souvent et utilement le sacrement de pénitence, et par ce moyen à se tenir toujours nette des moindres fautes. En quoi son soin réussit fort heureusement. Car on sait que sa petite et innocente écolière savait trouver dans ses fautes très-légères la matière d'une très-sérieuse pénitence, et s'en confessait avec une contrition tout à fait extraordinaire et admirable en un enfant de quatre ou cinq ans. Les dimanches et les fêtes elle allait, dès ce temps-là, aux catéchismes publics qui se faisaient en l'église des Pères Jésuites, et elle y répondait aux questions qui lui étaient faites avec l'admiration de tous les assistants, qui disaient d'elle comme on dit autrefois de saint Jean, le jour de sa naissance, qu'assurément elle serait un jour grande devant Dieu.

Son pieux maître lui recommandait la fuite des compagnies dangereuses, et elle lui obéissait en cela d'autant plus volontiers, qu'elle avait beaucoup d'aversion pour la conversation des filles mondaines, et encore plus pour celle des garçons, dont elle craignait l'abord comme celui des serpents. Au contraire, elle se plaisait extrêmement en la compagnie des jeunes filles dans lesquelles elle connaissait de la piété. Elle faisait avec elles plusieurs petites pratiques de dévotion. Elle en inventa une entre autres, qui mérite bien d'être rapportée ici, parce qu'elle marque un fonds de dévotion et de ferveur tout à fait étonnant en un si bas âge. La grâce la rendant déjà ingénieuse dans les exercices de piété, elle faisait prendre à ses petites compagnes des chemises blanches sur leurs habits, et les menait ainsi en procession à l'église de Notre-Dame, où il faisait beau voir cette troupe enfantine et angélique faire ses petites dévotions avec une modestie admirable. Mais, pendant que toutes les personnes capables de juger de la sainteté de cette action en étaient édifiées, et ne doutaient point que Dieu et la sainte Vierge n'y prissent plaisir, plusieurs esprits mal faits prenant la chose à rebours, s'imaginaient que cette procession d'enfants était un augure funeste, qui serait suivi de quelque malheur. Ce sentiment porta quelques-uns d'entre eux à s'y opposer violemment, jusques à battre ces petites innocentes, et particulièrement Agnès, leur conductrice. Cet accident ne lui fit point perdre courage; mais comme un capitaine hardi, qui rallie sa compagnie dispersée, elle rassembla sa petite troupe par des paroles toutes pleines de ferveur, et l'affermit si bien dans la résolution de continuer, que l'on fut obligé de les laisser faire. Voilà une action d'une piété bien sérieuse, et d'un courage bien remarquable en un enfant de cinq ans.

Mais c'est encore un plus grand sujet d'admiration, que Dieu, dès ce temps-là, l'ait rendue capable d'avoir des communications très-intimes avec sa divine majesté. A l'âge de six ou sept ans, il lui vint des grands sentiments de dévotion envers le glorieux saint François. Cela la portait à visiter souvent l'église de ce grand saint, quoique bien éloignée. Un jour, comme elle priait dans sa chapelle, il s'apparut à elle tout brûlant des pures flammes de son amour séraphique. Cette faveur opéra en elle des lumières si saintes et des mouvements si puissants, qu'elle se trouva toute résolue de faire vœu à Dieu sur l'heure même de virginité perpétuelle. Comme elle voulut le prononcer extérieurement pour le rendre plus exprès et plus fort, la pauvre petite épouse du Fils de Dieu fut bien étonnée de voir entrer dans la chapelle une troupe de chiens noirs, qui se jetèrent sur elle et la mirent par terre comme pour la dévorer. Ce fut une merveille de la grâce divine, qu'en une aventure si surprenante, et qui aurait effrayé l'homme du monde le plus résolu, cette bénite enfant se trouva une fille beaucoup plus forte selon l'esprit, que son âge ne la rendait tendre et faible selon le corps. Les esprits immondes disparurent incontinent, soit par l'horreur qu'ils avaient d'une telle pureté, soit par honte de n'être pas craints par une si jeune ennemie ; et elle acheva en liberté de prononcer ce sacré vœu, que nous lui verrons observer très-fidèlement et très-saintement jusqu'à la mort. Cette chapelle de Saint-François, étant le lieu remarquable où Agnès avait reçu de Dieu une grâce si précieuse, et où elle avait remporté, par son secours, une si grande victoire sur l'enfer, elle fut de plus en plus affectionnée à la visiter souvent. Dieu, sans doute, l'attirait en ce saint lieu pour y parler à son cœur, car elle y passait souvent plusieurs heures en une oraison sublime, et y avait même quelquefois des ravissements, selon le jugement qu'en a porté un personnage considérable après avoir bien examiné la chose.

Nous avons sujet de croire qu'elle était dès lors bien avancée dans les voies de Dieu, puisqu'elle était déjà capable de participer abondamment et saintement aux croix de son divin Epoux; en voici une bonne qu'il lui envoya en ce temps-là. Son père, par permission divine, s'inquiétait de son absence de la maison, lorsqu'elle était profondément occupée dans ces longues oraisons dont nous venons de parler. Souvent il l'allait quérir avec impatience, et la trouvant absorbée en Dieu, il croyait selon sa grossièreté qu'elle s'était endormie, comme il arrive souvent aux enfants. La croyant fort coupable, il la ramenait à la maison tout en colère, et pour la châtier de ce défaut imaginé, qui était une grande perfection devant Dieu, il la battait très-rudement. Comme il avait une main accoutumée à manier du fer et frapper sur une enclume, il ne croyait pas excéder dans les coups qu'il lui donnait; mais sa femme tâcha de lui faire connaître que c'était des coups plus propres à tuer un enfant qu'à le châtier. Cette prudente et bonne mère plaignait son Agnès, et prenait sa défense, d'autant plus à propos, qu'elle la voyait sous cette violence comme une pauvre brebis qui n'ouvre pas la bouche quoi qu'on lui fasse, et que ce

traitement lui étant fait plusieurs fois, elle s'y comportait toujours avec la même patience. Voilà comme quoi notre Agnès, à l'âge d'environ sept ans, était déja trouvée digne d'avoir part à l'amertume du calice de son Sauveur, aussi bien qu'à la douceur de ses communications divines.

CHAPITRE III.

Agnès, dès son bas âge, est fort touchée de la misère des mondains.— Elle se donne pour esclave à la sainte Vierge, et renouvelle devant elle son vœu de virginité. — Elle augmente en piété.

Voici encore des actions qui découvrent de plus en plus combien sérieuse et combien solide était sa piété dès ce bas âge.

Elle vit un jour que le peuple du Puy sortait de la ville avec empressement pour aller voir un homme mort qui, de la place publique où on l'avait supplicié, avait été porté proche le grand chemin pour être exposé à la vue des passants. Une inspiration divine la pressant d'aller où la curiosité conduisait tant de personnes, elle dit à une de ses compagnes : Allons ensemble voir cet homme. Elles s'y en allèrent à l'heure même, et comme elle eut considéré de près ce triste objet, elle se mit à pleurer, et à dire : *Voilà donc la monnaie dont le monde a payé ce pauvre homme qui a été son esclave.* Ensuite, élevant son cœur à Dieu, elle proféra ces belles paroles : *Bienheureux sont ceux qui vous servent, ô mon Dieu!* Puis s'étant tenue quelque temps dans le silence sur la considération de la misère des esclaves du siècle, par un mouvement de pénitence elle dit à sa petite compagne : *Ma sœur, prenons la discipline pour nos péchés.* Sa compagne le voulant bien, elles s'écartèrent pour chercher un lieu propre à leur dessein. Mais comme elles se mettaient en état de l'exécuter, quelques personnes survinrent qui les empêchèrent. Dieu se contenta pour cette fois de leur bonne volonté, et elle lui fut sans doute bien agréable, provenant d'un cœur aussi fidèle aux mouvements divins que l'avait été celui d'Agnès en cette rencontre. Et qui n'y admirera cet enfant de bénédiction déja capable de si sages et si saintes réflexions, déja munie d'instruments de pénitence et déja savante en la ferveur chrétienne, qui lui apprend à joindre ensemble l'innocence et l'austérité?

Ces sentiments de componction et de ferveur, qu'elle conçut en cette occasion, ne furent pas superficiels et passagers. Toute la nuit de ce jour-là elle ne dormit point, mais elle pensa continuellement à l'objet funeste qu'elle avait vu, et au déplorable état de tant d'âmes qui périssent par la corruption du siècle.

Le jour suivant elle alla entendre la sainte messe en l'église de Notre-Dame, pour trouver là un refuge assuré et une protection puissante contre les attaques du monde pervers, de l'horreur duquel elle était toute pénétrée. Son recours à la Reine du ciel eut bientôt un effet digne de cette Mère de miséricorde. Car, comme elle assistait au divin sacrifice, après l'élévation elle fut saisie d'un doux ravissement, et elle entendit ces paroles au fond de son cœur : *Rends-toi esclave de la sainte Vierge, et elle te protégera contre tes ennemis.* La sainte Messe étant achevée, elle revint de son ravissement, et s'étant mise devant l'autel où est la célèbre image de la Mère de Dieu, elle lui dit : *Vierge sainte, puisque vous daignez vouloir que je sois à vous, dès ce moment je vous consacre tout ce que je suis, et vous promets de vous servir toute ma vie en qualité de votre esclave.* Aussitôt qu'elle fut retournée à la maison de son père, elle chercha une chaîne de fer, que la Providence lui fit rencontrer incontinent selon son souhait, et elle se la mit sur la chair autour des reins pour témoignage de sa servitude. Elle porta cette sorte de ceinture pendant huit ans, et ne l'aurait point quittée sans le commandement exprès que lui en fit un de ses confesseurs.

Il est fort à remarquer qu'alors la dévotion de l'esclavage, qui est à présent si connue, n'avait point encore été établie, et que le livre qu'on en a composé ne fut mis en lumière que six ans après. De sorte qu'on ne sait point qu'autre que le Saint-Esprit ait donné la vue et le mouvement à notre petite vierge de se dédier de cette manière à la Reine des vierges. Il est certain que cette nouvelle appartenance d'Agnès à la très-sainte Vierge, de la façon qu'elle s'y est maintenue, a attiré des bénédictions de Dieu continuelles sur toute sa vie. Aussi plusieurs bonnes âmes ont été émues par son exemple à vouloir être du nombre des esclaves de la Mère de Dieu, dans la confrérie établie pour cela en la célèbre église de Notre-Dame du Puy.

Trois jours après que la petite Agnès fut devenue l'esclave de la sainte Vierge, nous pouvons dire qu'elle s'acquit l'honneur inestimable de devenir aussi sa fille. Voici de quelle manière. Etant à l'église de sa divine maîtresse dans cette chapelle auguste que les anges y ont consacrée à leur Reine, elle se mit par un mouvement du Saint-Esprit, avec une profonde humilité, devant la sainte image, et là renouvela ferveniment le vœu de virginité, qu'elle avait fait dans la chapelle de Saint-François.

Les grâces du Ciel qu'elle s'attira par les deux actions que nous venons de rapporter, parurent bientôt en ce que depuis on la vit plus affectionnée qu'auparavant à honorer la Mère de Dieu, ne manquant point d'aller tous les jours de grand matin lui rendre ses très-humbles devoirs devant sa sainte image. Après quoi, elle s'en allait avec la bénédiction de sa grande maîtresse et de sa bonne Mère s'occuper en ses petits ouvrages pour gagner quelque petite chose et pour éviter l'oisiveté.

Son surcroît de grâce parut encore en ce qu'elle eut un nouvel attrait à se séparer du monde, et à n'aimer pas la conversation des jeunes filles trop adonnées aux divertisse-

ments; si bien qu'elle trouvait sa plus aimable récréation et toutes ses délices dans la solitude, dans la lecture spirituelle et dans l'oraison.

Cet attrait pourtant ne l'empêchait pas de converser avec le prochain, quand il était à propos, et même sa conversation n'en fut pas moins gaie ni moins agréable, quoiqu'elle fût plus rare, plus sainte et plus exemplaire.

C'est une chose admirable que, dès ce temps-là, elle fit une espèce de congrégation de petites filles, qui s'assemblaient souvent avec elle, et par des exercices de piété qu'elles pratiquaient innocemment en sa compagnie, prenaient heureusement en ce bas âge l'esprit de dévotion au lieu de celui du monde. Tous les mois elle leur faisait tirer au sort chacune un billet, où était le nom d'un saint, avec une sentence de piété, en la manière qu'on le pratique à présent en beaucoup de lieux. Un jour qu'elles firent cela, le billet qui échut à Agnès portait les noms des apôtres saint Simon et saint Jude, et pour sentence ces paroles : *Oublie ton peuple et la maison de ton père.* Ces saintes paroles, qui ont été si efficaces sur les cœurs de plusieurs saints, imprimèrent dans celui d'Agnès un attrait si puissant à quitter le monde, que sans marchander elle sortit le plus tôt qu'elle put de la maison de son père et de la ville, pour aller chercher quelque solitude dans le fond d'un désert. Elle prit son chemin du côté du village de Val, qui est à un demi-quart de lieue du Puy, avec un paquet de deux chemises sous son petit bras. Mais, quand elle fut arrivée jusqu'à une croix, qui est proche d'un monastère d'Augustines dans ce village, elle se sentit repoussée par une force divine, qui l'empêcha de passer outre, quelque effort qu'elle fît pour cela par diverses fois. Elle fut renversée par terre en ce saint combat, et Dieu, qui s'était plu en sa résistance, voulut la consoler en la vainquant. Il lui fit connaître intérieurement qu'il contenterait un jour son inclination à la retraite, et qu'elle trouverait sa perfection dans l'état où la mettrait sa providence. Elle s'en retourna donc consolée, et conserva toujours depuis en son cœur de grands désirs de quitter le monde, et une ferme espérance que Dieu lui ferait cette miséricorde.

CHAPITRE IV.

Sa première communion. — Son ardent amour pour Jésus au saint Sacrement. — Elle opère quelques effets de grâce bien remarquables sur le prochain.

Quand notre petite et sage vierge eut atteint l'âge de huit ans, quoique ce ne fût pas alors la coutume dans le Puy de faire communier les enfants en cet âge, son confesseur pourtant, qui était de la Compagnie de Jésus, la trouvant extraordinairement avancée dans la solide et fervente piété, estima fort judicieusement qu'il ne fallait pas qu'elle différât plus longtemps de s'unir à son divin Epoux dans la communion, puisque sa bonté infinie l'en avait déjà rendue parfaitement capable. Il le lui permit donc, et elle éprouva combien est véritable ce que disait la grande servante de Dieu, sœur Marie de l'Incarnation, qu'il est bon de communier la première fois dans la première innocence, et que l'âme s'en ressent toujours. Ayant apporté à cette première communion la robe blanche de l'innocence baptismale avec l'ornement des saintes vertus, particulièrement d'une foi vive, d'une humilité profonde, et d'un amour très-ardent; son divin Epoux, qui lui était ailleurs libéral en caresses et en grâces, ne put pas faire sa première entrée dans ce cœur si chéri, sans y déployer la magnificence de son amour. En effet, on lui vit depuis cela une nouvelle ardeur de dévotion envers tous les objets de la religion chrétienne, et spécialement envers le très-saint sacrement de l'autel. Jésus caché par amour dans cet adorable mystère lui charmait et lui enlevait tellement le cœur, que quand par bonheur elle le rencontrait dans la rue, elle sentait ordinairement des assauts d'amour, dont la violence et l'ardeur l'obligeaient à ouvrir sa robe pour prendre un peu d'air.

Sa faim de ce pain des anges était si véhémente et si continuelle, que ce ne fut pas une petite croix que l'obéissance lui donna en ne lui permettant la communion que tous les quinze jours. Son confesseur ne trouva pas à propos de contenter son ardent désir de communier tous les jours, encore que Dieu, par l'innocence, la ferveur et l'humilité qu'il lui avait donnée, l'eût mise en état d'user saintement de cette faveur; parce qu'il craignit sans doute qu'une telle singularité en une personne si jeune n'eût quelques mauvais effets en elle ou dans les personnes qui l'observeraient. Elle a porté sept ans une privation si sensible sans s'en inquiéter, parce qu'elle était parfaitement soumise aux ordres de Dieu, qui lui étaient donnés par la bouche de son directeur. Mais, durant les quinze jours qui se passaient d'une communion à l'autre, et qui semblaient si longs à son amour, elle se consolait en faisant souvent et affectueusement la communion spirituelle, en regardant la sainte hostie avec une dilection religieuse, et en jetant des regards d'une sainte convoitise sur le ciboire ou sur le tabernacle. C'est ainsi que Jésus venant la première fois dans ce cœur bien-aimé par la sainte communion en avait si bien gagné toutes les affections.

Mais, à mesure que ce divin Epoux continua de se donner à elle dans ses communions réitérées, on en vit encore d'autres effets tout à fait admirables. On s'aperçut bientôt que l'onction de la grâce divine, dont il remplissait son intérieur, animait ses déportements extérieurs, et que la beauté des vertus, dont il prenait plaisir de parer l'âme de sa chère épouse, rejaillissant au dehors, donnait à son visage et à son maintien un agrément angélique. L'esprit de la grâce ajoutant à son naturel gai et à son humeur ou-

verte et candide l'accompagnement et l'assaisonnement surnaturel de la charité, de l'humilité, de la douceur et de la modestie, elle devint d'une conversation, dont chacun était charmé et édifié tout ensemble. Cela fit naître le désir à plusieurs personnes de condition de l'avoir en leur compagnie. Entre autres une dame de qualité l'envoya quérir pour être portée à Dieu par sa conversation. Agnès, à qui l'humilité et l'amour de la retraite donnaient beaucoup d'aversion du grand monde, avait une forte répugnance à aller chez cette dame; mais son saint ange lui apparut et lui dit d'y aller, de peur que cette femme pieuse ne fût mal édifiée de son refus. Elle y alla donc, mais si remplie de la grâce, d'horreur du siècle, que la bonne dame, en sentant l'impression, et étant touchée de ses discours lui dit : *Ma fille, que tu es heureuse d'être exempte des embarras et des affaires du monde!* En une autre rencontre la modestie très-pudique qui paraissait sur son visage, eut un effet bien considérable. Quantité de personnes s'étaient assemblées pour voir l'infâme spectacle d'une action impudique, qu'un jeune débauché avait l'effronterie de vouloir faire publiquement. Comme ce vilain était sur le point de commettre un crime si scandaleux, dont les Mémoires ne disent pas les particularités, notre vierge modeste vint à passer par cet endroit, et le jeune insensé l'ayant aperçue, fut saisi d'une telle honte, qu'il n'osa jamais ni faire ni dire quoi que ce soit d'indécent. Ainsi Agnès par sa pudeur virginale non-seulement édifiait les personnes de piété, mais encore elle réprimait l'impudence des hommes brutaux.

Mais, comme son divin Epoux, de l'esprit duquel elle était animée, est un agneau par sa douceur aussi bien que par sa pureté, il voulut produire par elle des effets de grâce contre la colère comme il en produisait contre l'impudicité. Un homme du voisinage d'Agnès était sujet à des emportements si violents, que dans les excès de sa passion il était pire qu'une bête farouche. Il renversait tout dans sa maison, il maltraitait aveuglément ses domestiques et ses enfants, soit coupables ou innocents, soit grands ou petits sans distinction. Il jurait et reniait horriblement le saint nom de Dieu. C'était sa pauvre femme principalement, sur laquelle il déchargeait toute sa rage. Comme une fois il était acharné à la battre outrageusement, Agnès, vraie colombe sans fiel, pleine de la douceur de l'esprit de Jésus, survint en sa maison, et y trouva qu'une grande partie des voisins employaient inutilement tous leurs efforts pour arrêter ce lion furieux qui semblait vouloir mettre en pièces cette pauvre martyre. Notre jeune Agnès, épouse du roi pacifique, s'approcha tout doucement de ce monstre enragé, le prit par le bras et sans qu'il fît aucune résistance, le sépara de sa femme. Le tenant ainsi à l'écart elle le fit asseoir auprès d'elle, le flatta et le caressa avec tant de douceur, lui passant la main sur la tête, que ce furieux s'apaisa entièrement et s'endormit auprès d'elle, comme on dit que fait la licorne sur le sein d'une vierge. Une autre fois la même chose étant arrivée, et Agnès l'ayant quitté à demi endormi, il s'éveilla en sursaut et se mit à battre sa pauvre femme si excessivement, qu'il lui meurtrit tout le visage. Le remède fut de rappeler promptement Agnès. Elle ne fut pas plutôt venue qu'il s'adoucit par sa seule présence et lui promit de n'user plus de ces violences à l'avenir.

CHAPITRE V.

Agnès est admirable en sa pureté virginale.

Ce qui nous persuade que notre Agnès est excellemment digne du beau nom de vierge, que nous lui donnons souvent dans le récit de sa vie, c'est que nous savons assurément que sa virginité n'a pas seulement été une virginité sainte par la consécration qu'elle en fit à Dieu dès son enfance, comme nous avons vu, mais encore que ça été une virginité très-soigneusement conservée, très-généreusement défendue, et par conséquent très-glorieusement couronnée par l'Epoux des vierges.

Son affection pour la pureté virginale augmentait et rendait plus tendre sa dévotion envers l'humanité sainte de Notre-Seigneur, envers la sacrée Vierge, envers saint Joseph, envers les saints anges, et envers les saints et les saintes qui ont gardé fidèlement le trésor de la virginité.

Il n'y avait qu'à prononcer en sa présence les mots de virginité et de vierge, pour mettre son cœur dans la joie. Comme chacun remarquait en elle cette disposition, cela causa un jour un événement assez récréatif, qu'il ne sera pas hors de propos de rapporter ici. Etant allée à la boucherie ce jour-là par l'ordre de sa mère, une bouchère lui présenta un agneau qu'on venait de tirer du ventre de sa mère tout fraîchement tuée, et lui dit : *Tenez, Agnès, voilà de la chair vierge.* Elle, agréant beaucoup cette parole, donna sans marchander tout ce qu'on voulut de l'agneau, le prit avec empressement, courut à sa mère pour lui montrer sa belle emplète, et lui dit toute joyeuse : *Ma mère, voilà de la chair vierge.* Et voyant que sa mère rebutait son achat et se fâchait de l'argent qu'elle y avait mis, elle se mit à louer cet agneau pour sa virginité, et à soutenir que la chair vierge valait davantage que d'autre viande. C'est elle-même qui depuis en religion a raconté cela à ses sœurs comme un trait enfantin pour les récréer. Par où, sans en avoir dessein, elle nous a donné à remarquer l'instinct admirable que Dieu lui avait donné pour la pureté virginale dès sa tendre jeunesse.

Cet instinct puissant lui donnait beaucoup d'amour pour la solitude, qui est l'asile assuré de cette vertu angélique, une aversion extraordinaire de la compagnie des hommes, et une cordiale affection pour les jeunes

filles qu'elle connaissait avoir affection à la pureté.

Par un grand soin de se la conserver inviolable et de garder très-religieusement le sacré vœu qu'elle en avait fait, elle portait toujours les yeux si mortifiés, qu'elle ne regardait presque personne en face. Et pour les oreilles, Dieu lui faisait cette grâce merveilleuse de ne rien entendre des paroles de libertinage qui se disaient en sa présence, soit que sa grande récollection en divertît tout à fait son attention, comme on a souvent remarqué, soit que par son admirable grâce d'innocence elle ne comprît pas ce qui se disait, quoiqu'elle entendît prononcer les paroles. Il est certain qu'elle ne comprenait rien du tout aux choses déshonnêtes, puisque nous verrons dans la suite qu'en un âge bien avancé elle en était encore dans une entière ignorance.

Outre ces grâces d'innocence et de récollection, par lesquelles son divin Epoux l'aidait puissamment à se conserver toute pure au Bien-aimé de son cœur, il exerçait encore envers elle cette sévérité amoureuse, de la punir des légères fautes qu'elle commettait par mégarde contre la bienséance, ainsi qu'il parut dans la rencontre que nous allons rapporter. Elle alla un jour avec sa mère au bourg des Sales qui est proche du Puy, pour y prendre les eaux. Comme en ces sortes de lieux on manque souvent de plusieurs choses, elle fut contrainte de coucher en un lit trop court, d'où il arriva qu'étendant les pieds en dormant elle les fit passer au delà de la couverture. Cette nudité, quoique innocente, ne plaisant pas à son bon ange, qui lui était très-familier, comme nous verrons ci-après, il la piqua au-dessous du pied qu'elle avait le plus allongé, et l'éveilla par cette piqûre, qui fut si forte, qu'elle en sentit la douleur tout le lendemain. Que la pureté est une vertu délicate! puisque si peu de chose y est répréhensible et punissable.

Le divin Epoux ainsi jaloux, ayant mis dans le cœur d'Agnès une grande horreur de la présence des hommes, comme nous avons vu, l'y augmenta extrêmement par une vision fort remarquable, qu'il ne faut pas omettre ici. Un soir, étant en oraison, elle fut surprise d'un ravissement, et il lui sembla qu'une troupe d'hommes terriblement laids et rouges de visage la faisaient passer par un chemin fort étroit et fort pierreux, ce qui lui causait de grandes douleurs aux pieds, et que l'ayant menée sur une montagne, ils lui dirent qu'ils la voulaient faire mourir; de quoi elle fut tout épouvantée et se mit à pleurer. Cette vision pénible ayant duré assez longtemps, elle revint à soi baignée de larmes et avec une lassitude très-grande. Le lendemain elle alla trouver le P. Gérald de l'ordre de Saint-Dominique, qui était en grande réputation de piété et de doctrine et qui la confessait depuis longtemps, et elle lui raconta sa vision. Ce bon Père lui dit qu'elle ne s'effrayât point, qu'elle eut bon courage, que son Epoux la voulait conduire par le chemin des croix, que ses grâces ne lui manqueraient pas pour les bien porter, que c'eût été un grand bien pour elle, si ces hommes affreux l'eussent fait mourir, mais que son heure n'était pas encore venue. Avec ces bonnes paroles il la renvoya toute consolée. Dix jours après elle eut la même vision, et ces mêmes hommes affreux la conduisirent par le chemin que nous avons dit, non pas sur une montagne, comme l'autre fois, mais dans un pré, où il lui sembla qu'il n'y avait point d'herbe. Là ils lui dirent encore qu'ils la voulaient faire mourir. Elle pleura, comme auparavant, mais non pas avec tant de frayeur. Elle s'adressa à son Epoux pour trouver en lui sa défense et sa force, et lui dit: *Mon Jésus, je suis à vous, faites de moi selon votre très-sainte volonté.* A la fin de cette vision elle se trouva comme la première fois, tout en pleurs et accablée de lassitude. Une troisième fois, encore au bout de dix jours, elle eut cette même vision, mais sans aucune frayeur. Elle vit là-dessus son sage et pieux confesseur, qui l'assura qu'elle n'avait qu'à être toujours bien humble et obéissante et qu'avec cela elle n'avait rien à craindre. L'image de ces hommes horribles lui ayant demeuré longtemps empreinte dans l'esprit, elle sentit plus d'aversion qu'auparavant de la présence de toute sorte d'hommes. Elle ne pouvait en envisager aucun, et en parlant d'eux elle les apppelait *A quey chareviras*, c'est-à-dire dans le langage du pays, *Ces visages de travers;* comme si elle eût vu en chacun d'eux quelque chose de monstrueux. Voilà comme quoi la pudeur virginale, quand elle est parfaite, ne donne pas seulement de l'indifférence pour la compagnie des personnes de divers sexe, mais encore de la peine et de la frayeur de leur présence.

Cette disposition bien établie par la grâce de Jésus-Christ dans le cœur d'Agnès, sa chère épouse, la rendit victorieuse dans les attaques que nous allons voir. Dans la maison de sa marraine, où elle demeura quelque temps au sortir de chez ce bon maître qui l'avait si bien instruite, des écoliers, qui y demeuraient aussi, eurent l'effronterie de lui tenir des discours déshonnêtes; et comme ils la virent dans son aliénation sainte de tous les hommes, ils furent assez malheureux pour s'approcher d'elle avec contenance de vouloir attenter à sa pudicité. Elle, par un puissant instinct de grâce, sauta sans marchander du haut d'un escalier en bas, ne se souciant pas de perdre la vie, pourvu qu'elle évitât assez promptement la présence de ces vilains boucs. Cela s'appelle chérir au point qu'on le doit le trésor inestimable de la pureté.

Une autre fois, comme elle revenait sur le soir avec une de ses compagnes de quérir quelques drogues pour un pauvre malade, un jeune effronté l'ayant aperçue courut à elle par le mouvement d'une passion brutale. Agnès ne perdit point de temps, elle quitta sa compagne, elle s'enfuit de toute sa force devant ce vilain chien qui la

poursuivait, et elle demanda à la Mère de Dieu, son recours ordinaire, des ailes de colombe pour voler. Il semble qu'elle en reçut en effet, car elle courut d'une telle vitesse, qu'il lui semblait, à ce qu'elle a dit depuis, qu'elle volait au lieu de courir. En cette sorte, elle se garantit du danger, et nous apprit que c'est la fuite très-prompte qui fait les victoires de la pureté.

L'esprit immonde, irrité contre cette vierge fidèle, voulut se venger d'elle par quelque outrage. Il se servit pour cela de la langue d'un homme perdu, qui, abordant impudemment l'épouse de Jésus-Christ dans la rue, lui dit qu'il savait bien sa vie, qu'il ne fallait pas qu'elle dissimulât et qu'assurément elle était grosse. A quoi, par une présence d'esprit admirable, elle répondit sans se troubler : *Dieu veuille que ce soit toujours de quelque bonne pensée.*

Les coups de langue touchant si peu cette humble vierge, Satan, qui dispose comme il veut de ses suppôts, y employa la main d'un d'entre eux. Un jour, comme elle passait dans une place, où plusieurs garçons dansaient avec des filles, l'un de ces folâtres l'apercevant vint à elle, et tâcha, par quelques compliments, de la faire condescendre à lui donner la main et à être de la partie. Par la grande aversion qu'elle avait de l'approche des garçons, elle fit un refus fort prompt à celui-ci, qui prenant cela pour un affront lui donna un grand soufflet. La pudique Agnès fut consolée d'avoir plutôt souffert ce traitement, que d'avoir tant soit peu relâché de sa modestie.

Le malin esprit ainsi vaincu plusieurs fois, en la personne de ses suppôts, se résolut d'attaquer Agnès en sa propre personne. Il prit la forme d'un jeune gentilhomme fort bien fait et richement vêtu ; il se présenta à elle de bonne grâce et lui tint un discours de la plus adroite et de la plus dangereuse cajolerie. Aux paroles du serpent infernal, l'épouse de Jésus-Christ reconnaissant par la grâce divine que c'était ce monstre qui lui parlait, ne fit autre chose que de demeurer présente à Dieu dans la modestie et le silence. Et l'esprit superbe se voyant ainsi méprisé s'enfuit incontinent. Son confesseur, à qui elle raconta ceci peu de temps après, s'étonna fort qu'elle n'eût rien reparti à un discours si injurieux à sa pudeur, le silence des filles étant ordinairement blâmable en de pareilles rencontres, et une marque qu'elles écoutent trop. Agnès, pour lui rendre compte de son procédé, lui dit : *Mon père, j'ai cru ne devoir pas ouvrir la bouche pour répondre à cet ennemi de nos âmes, parce qu'il est bon de le mépriser en ne daignant pas se détourner pour lui un seul moment. Ce mépris est un grand coup de pied pour chasser infailliblement ce monstre d'orgueil.*

Ce n'était pas assez pour l'épreuve d'une virginité aussi sainte que celle d'Agnès, qu'elle eût en souveraine horreur tout ce qui avait l'apparence du crime. Il fallait encore qu'elle tînt bon contre la proposition d'un honnête mariage. Quand elle eut l'âge de quinze ou seize ans, son père, ne doutant pas que les qualités excellentes qu'elle avait au corps et en l'esprit, ne lui fissent trouver un parti bien avantageux selon sa condition, et considérant aussi qu'il était trop pauvre pour la pouvoir mettre en religion, crut qu'il était temps de la marier et lui proposa sa pensée pour connaître en quelles dispositions elle était pour ce regard. Agnès, soit par surprise, soit par quelque considération, ne lui répondit rien pour cette fois. Il s'adressa à un de ses confesseurs, lequel ignorant aussi bien que lui, qu'elle fût engagée par son vœu, trouvait à propos qu'elle pensât au mariage de la terre, auquel elle avait renoncé. Enfin, comme elle vit son père fort pensif dans le désir de savoir sa résolution là-dessus, elle n'attendit pas qu'il lui en parlât une seconde fois, mais elle le prévint, et lui dit : *Mon père, ne vous mettez point en peine du parti dont vous me parlâtes il y a quelque temps. J'ai un Epoux qui n'est point sujet à la mort comme ceux que vous avez donné à mes deux sœurs. Toutes deux se sont remariées, parce que leurs premiers maris sont bientôt morts. Je ne veux point, s'il vous plaît, de ces époux mortels de la terre, je me tiens au mien, qui est immortel.* Son bonhomme de père ne comprenant pas ce langage trop saint et trop spirituel pour lui, *que veux-tu devenir, misérable fille,* lui dit-il en se fâchant, *tu sais bien le peu de moyens que j'ai, ils ne sont pas capables de te faire religieuse.* Agnès, toute pleine de la confiance que Dieu lui donnait, qu'elle serait un jour reçue en religion, lui répondit : *Mon père, confiez-vous en Dieu, il y pourvoira.* A cette parole, le bonhomme, qui aimait sa sainte fille, et ne voulait pas la contrister, ne lui en dit pas d'avantage. Il lui représenta seulement quelques discours fort mauvais que l'on tenait d'elle ; à quoi elle repartit : *Ma mère en a bien enduré d'autres, je la veux imiter.* Elle parlait de sainte Catherine de Sienne, de qui elle a été toujours véritablement la fille par une parfaite ressemblance en toutes choses, comme on pourra remarquer dans la suite. Elle ne voulut pas déclarer ouvertement le vœu qu'elle avait fait, parce qu'elle voulait couvrir autant qu'il lui était possible les grâces signalées de son enfance. Depuis ce bas âge jusqu'à la fin de sa vie elle a persisté fort fidèlement et fort affectueusement dans cette dévotion à être cachée aux yeux des hommes ; et cette disposition a servi merveilleusement à la sûreté et à la perfection de sa pureté virginale.

CHAPITRE VI.

Sa grâce d'oraison accompagnée de faveurs extraordinaires. — Sa fidélité et sa ferveur dans ce saint exercice.

Ce que nous apprenons de la doctrine de saint Paul, que la virginité dispose les âmes à l'exercice de l'oraison, nous est évidemment vérifié en la personne de notre Agnès.

Nous l'allons voir dans des communications intimes avec Dieu à proportion de la pureté éminente, que nous avons vue en elle dans le chapitre précédent.

Quoique dès son enfance Dieu, par des grâces extraordinaires, l'élevât souvent à une oraison très-sublime, comme nous avons vu, ci-devant, néanmoins pour se rendre continuel ce saint exercice, il a fallu qu'elle y travaillât. Et une des choses plus utiles à considérer en sa vie, c'est la diligence qu'elle a apportée et la peine qu'elle a prise pour en venir à bout.

Dès l'âge de six ans, entendant souvent dire à son bon maître qu'il fallait toujours aimer Dieu, elle en demanda le moyen à son confesseur. Ce bon Père lui dit que pour se rendre habile en cet art sacré de l'amour divin, il fallait s'adonner à celui de l'oraison. Elle s'y appliqua donc fort sérieusement, et entreprit avec tant d'affection la pratique de la présence de Dieu, qu'en moins de deux ans Dieu, se laissant trouver à une âme qui le cherchait de si bon cœur, fut le continuel objet de ses pensées et de ses affections. Voici de quelle façon elle s'acquit une habitude si sainte et si heureuse. Au commencement elle eut des peines assez grandes à arrêter son esprit dans l'oraison ; car, comme c'était un esprit vif, il se dérobait facilement et s'en allait parmi les créatures. Comme elle eut remarqué ce défaut, elle se servit d'adresse pour le fixer en le trompant heureusement. Elle commençait son oraison par la présence de Dieu et se disait à elle-même : *Çà, mon âme, il se faut tenir un petit quart d'heure devant Dieu et être bien attentive à lui et pour lui.* Le quart d'heure étant écoulé à bonne mesure, elle s'encourageait à continuer, disant à son âme : *Poursuivons un peu et passons la demi-heure.* Et s'animant encore après la demi-heure, elle employait l'heure entière et quelquefois bien davantage en ce divin exercice, auquel elle s'attachait avec une obstination sainte et tout à fait admirable en un enfant de six à sept ans, telle qu'elle était alors. Aussi Notre-Seigneur agréa tellement cette fidélité et la récompensa si magnifiquement, qu'avant que les deux ans fussent expirés, elle se trouva continuellement collée à son Bien-aimé. De sorte que, bien qu'elle parlât et s'occupât extérieurement, elle n'était pas pour cela divertie de sa chère présence.

Son divin Epoux se voulant avec une sainte jalousie conserver à lui seul toute l'attention de son cœur si pur et si amoureux, outre les grâces intérieures, par lesquelles il l'attirait sans cesse à sa conversation intime, lui en fit une extérieure fort remarquable, moyennant laquelle, quand elle sortait de la maison elle pouvait aller partout, où il était nécessaire sans avoir besoin de penser ni aux lieux où elle allait, ni aux chemins qui y conduisaient, ni à aucune autre chose extérieure. Et c'était qu'aussitôt qu'elle sortait pour se rendre en quelque endroit, au même temps elle voyait voler devant elle un petit oiseau blanc semblable à un papillon, qui lui servait de guide jusqu'au lieu destiné. Cette faveur extraordinaire, qui lui a duré pendant huit ans, lui était faite assurément par le ministère de son bon ange, qui prenait la forme de ce petit oiseau, ou au moins qui le conduisait devant elle, comme un autre ange conduisit autrefois l'étoile devant les mages jusqu'en Bethléem. Et ce qui persuade puissamment que le saint gardien d'Agnès lui rendait cet office, c'est celui qu'il lui rendit dans la rencontre que nous allons rapporter. S'étant confessée dans l'église des religieuses de Sainte-Catherine, un jour de la fête des Anges gardiens, le sien lui apparut, la prit par la main, et la mena devant le grand autel pour communier. Pendant qu'il la conduisit de la sorte, le petit oiseau contre son ordinaire ne parut point, à cause sans doute que l'ange n'avait que faire de ce signe lorsqu'il paraissait en propre personne. Revenons à l'oraison d'Agnès.

Continuant toujours à y vaquer et plus longtemps et plus fervemment, elle fut obligée de coucher avec sa sœur en la chambre de son père, qui ignorait ses entretiens avec Notre-Seigneur, et à qui il n'était pas à propos qu'elle les fît connaître. C'est pourquoi, lorsqu'elle jugeait à peu près que chacun dormait, elle se levait tout doucement, et puis avec une petite robe sur le corps, les pieds nuds, et une chaîne de fer au cou, elle se présentait devant Dieu en la posture et avec les sentiments intérieurs d'une esclave et d'une criminelle. En laquelle posture elle passait les trois et les quatre heures de suite, et quelquefois les nuits entières, aussi bien pendant les grands froids de l'hiver qu'en d'autres temps. Il arriva une nuit que sa mère ayant besoin de quelque chose, l'appela. Mais elle était si fortement occupée en Dieu, qu'elle n'entendit rien. Si bien que son père le lendemain, lui reprocha sévèrement qu'elle faisait la sourde quand sa mère l'appelait. Agnès ne répondit quoi que ce soit, de peur de faire connaître quelque chose, se contentant de recevoir cette réprimande avec humilité. Elle raconta ensuite cet événement à son confesseur, qui lui conseilla de changer d'heure, et de prendre celle de minuit. Elle le fit toujours dorénavant, ne manquant de se lever toutes les nuits d'abord qu'elle entendait sonner Matines chez les religieux de Saint-Dominique. Son bon ange y prenait tant de plaisir, que, comme une fois elle différait à se lever pour n'avoir pas ouï la cloche, il l'avertit, lui disant : *Lève-toi, va-t'en faire ton oraison et servir ton Epoux, car l'heure passe.* Et, en proférant ces paroles, il lui donna un coup de flèche dans le cœur. Sa sœur, avec qui elle couchait, rendant témoignage de cette fidèle ponctualité, assure qu'elle ne lui a jamais vu manquer une seule nuit pendant les froids les plus insupportables, et que quand Agnès en se recouchant la touchait un peu par mégarde, elle la sentait froide comme une glace. De quoi

se plaignant parfois parce que cela l'éveillait, Agnès lui disait : *Ma sœur, ne dites mot, je vous en prie, de peur que si mon père vient à le savoir, il ne me défende de me lever. Je vous supplie, laissez-moi faire ; que vous reviendrait-il de me priver de ma satisfaction, et de fâcher mon père contre moi ? Je vous promets que je ne vous détournerai jamais de ce que vous voudrez faire de semblable.* Son confesseur en lui conseillant de faire à minuit son oraison, lui dit que ce serait assez de trois heures ; à quoi elle voulait bien obéir ; mais il n'était pas toujours en son pouvoir de s'en retirer au bout de ce temps-là, quand elle était plongée en Dieu.

Le P. Panassière, Dominicain, qui est celui qui l'a le plus longtemps gouvernée, assure dans ses Mémoires, et nous l'a aussi dit de vive voix, que la voulant un jour bien mortifier, il ne crut pas le pouvoir faire d'une manière plus sensible, qu'en lui défendant ce saint exercice, pour lequel elle avait tant d'ardeur. Il lui dit donc assez brusquement : *Vous ne ferez point d'oraison de trois semaines.* Elle ne fit que baisser doucement la tête sans répliquer un seul mot, et se retirer avec la volonté d'obéir aveuglément à cette défense. Mais l'heure de minuit étant venue, ce fut alors que cette mortification fut extrêmement affligeante à son cœur amoureux, et qu'elle se mit à gémir doucement, et à dire à Notre-Seigneur : *Hélas ! mon cher Epoux, sera-t-il bien possible que je demeure dans ce lit sans faire oraison ? Néanmoins, ô mon tout, je veux faire l'obéissance, puisqu'elle m'est une marque de votre très-sainte volonté.* Sur cela une parole intérieure lui dit : *Ma chère fille, ne t'afflige point, mais aime, et tu seras aimée.* Ces paroles la consolèrent extrêmement, et elle sentit en même temps de grandes inflammations dans le cœur. Le même Père Panassière, après avoir rapporté ceci, observe que ces sortes de paroles de Dieu à une âme, sont une marque assurée de son amour envers elle, selon la doctrine d'Albert le Grand. Nous voyons en cette action d'Agnès un grand exemple d'une parfaite obéissance, et tout ensemble d'un amour bien grand et bien tendre pour l'oraison.

Non-seulement elle y était absorbée toutes les nuits au temps ordinaire qu'elle y vaquait, comme nous venons de voir ; mais en d'autres temps encore pendant la journée, elle y était toute transportée hors d'elle-même quand elle priait dans quelque Eglise. Un bon religieux du couvent de Saint-Pierre du Puy, de l'ordre de Saint-Benoît, a assuré plusieurs fois à diverses personnes qu'il la trouva un jour élevée en l'air pendant qu'elle priait dans l'église de Saint-Laurent. Ç'a été nous, entre autres personnes, qui avons appris cette merveille de la bouche de ce religieux, peu de temps avant sa mort. Il s'appelait M. Bonnet, et était homme modeste et craignant Dieu.

—

CHAPITRE VII.

Elle fait son oraison sur les saints mystères de la Passion de Notre-Seigneur, et elle en reçoit les impressions d'une manière extraordinaire.

Le divin Pasteur de nos âmes a cela de ravissant, qu'il se donne soi-même pour pâture à ses ouailles, principalement à celles qui lui sont aussi chères que lui a toujours été Agnès, son épouse. Comme il conduisait cette brebis bien-aimée avec une vigilance toute particulière sur ses besoins, et ne la voulait laisser manquer de rien de ce qui faisait à sa perfection et à son bonheur, l'excellent lieu où il la mena fut sa très-sainte Passion, lui donnant dès son enfance beaucoup de lumière et un attrait puissant pour s'y appliquer. La brebis est un animal qui ne se nourrit pas en mangeant seulement, mais c'est en ruminant à loisir ce qu'il a mangé, qu'il savoure son aliment et en tire le suc. Ainsi Agnès, innocente brebis de Jésus-Christ, ne se contentait pas d'écouter avidement les choses qu'on lui apprenait de la sacrée Passion de son Epoux, ce qui était manger spirituellement cette divine pâture ; mais elle ruminait après à loisir ces mêmes choses, c'est-à-dire les méditait profondément et assidûment devant Dieu, avec une saveur et un suc divin tel qu'on pourra connaître dans la suite de ce récit.

Ses directeurs nous assurent qu'en considérant ainsi son divin Epoux soumis à des humiliations et à des douleurs si excessives pour l'amour d'elle, elle entrait en des sentiments inconcevables d'admiration, d'amour et de compassion, qui étaient toujours accompagnés d'un torrent de larmes.

Ce fut dès l'âge d'environ six ans, qu'elle commença ses premières méditations sur le mystère adorable de la prière du Fils de Dieu au jardin des Olives ; dans lequel, comme elle considéra attentivement son aimable Sauveur prosterné sur sa face très-sainte, et versant le sang avec la sueur de tous les endroits de son sacré corps par la violence de son agonie, elle en demeura tellement touchée, et conçut tant d'estime et de confiance pour la prière que le Fils de Dieu a faite en cette posture à Dieu, son Père, que, depuis ce temps-là, ç'a été sa coutume jusqu'à sa mort, pour obtenir efficacement ce qu'elle demandait à Dieu, de lui offrir cette oraison si humble de son très-cher Fils. Mais elle le faisait avec une foi et une ferveur admirables, se jetant par terre, devant la divine Majesté, en la même posture de Jésus, versant beaucoup de larmes, et ne cessant de soupirer et de gémir amèrement jusqu'à ce qu'elle eût impétré ce qu'elle voulait. Plusieurs fois, comme elle s'affligeait ainsi en la présence de Dieu, à l'imitation de son Epoux, son ange lui apparut pour la consoler, ainsi qu'un autre ange vint à Jésus pour le conforter en son agonie ; Dieu voulant sans doute lui donner quelque conformité à son Fils en cette faveur, pour récompense de ce qu'elle s'y rendait con-

forme en cette sorte de prière. Tant y a qu'elle y continuait si bien ses humbles et ferventes instances, qu'elle emportait toujours ce qu'elle voulait de la miséricorde de Dieu. De quoi nous parlerons encore en d'autres endroits.

Une fois, ayant pris pour sujet de son oraison le Fils de Dieu portant sa croix, et s'appliquant fort attentivement et affectueusement à cet aimable mystère dans un lieu retiré en la maison de son père, elle vit une grande salle tout en feu, et le Sauveur qui sortait de ce feu avec sa croix sur l'épaule, et qui, passant par une petite porte fort étroite, appelait Agnès à sa suite. Elle remarqua qu'il était tout couvert de plaies, qui étaient brillantes, et desquelles néanmoins le sang sortait en abondance. Cette vision produisit en son âme trois effets de grâce fort considérables. Le premier fut une grande dévotion envers Jésus chargé de sa croix. Le second fut un amour si ardent pour la solitude et pour l'oraison, qu'elle ne pouvait presque plus souffrir la conversation des créatures, desquelles, en effet, elle se tenait éloignée le plus qu'elle pouvait, s'entretenant continuellement avec son Dieu. Le troisième effet fut un désir véhément de participer aux souffrances de son divin Epoux; lequel désir la porta à des austérités très-rudes, en attendant les autres croix qu'il plairait à Dieu de lui envoyer. Nous rapporterons ces austérités dans un autre chapitre. Pour des souffrances, Dieu ne tarda pas à l'honorer de la participation de celles de Jésus-Christ, selon qu'elle l'avait désiré. On remarque qu'au temps du Carême, pendant lequel elle s'appliquait plus particulièrement aux douleurs de son Sauveur, commençant dès la semaine de la Septuagésime à les méditer avec grand soin et grande piété, elle ne manquait pas toutes les années de tomber malade, pour entrer ainsi en part des souffrances qu'elle adorait en son Epoux. Ce qui lui a été ordinaire toute sa vie depuis l'âge de douze ans.

Ce qui est plus admirable, c'est qu'en adorant les divers mystères de la Passion de son Sauveur, elle ne recevait pas seulement dans son intérieur les influences de grâce dont chacun d'eux est fécond; mais il y en a peu dont elle n'ait reçu l'impression et expérimenté le tourment dans son corps.

Un dimanche des Rameaux, qui est le jour auquel l'Eglise commence de chanter à l'autel la Passion du Fils de Dieu, Agnès, à l'oraison, fut saisie d'un mal de tête si violent qu'elle en demeura comme morte pendant trois heures. Cette douleur lui dura jusqu'au samedi saint, qui est le jour auquel l'Eglise quitte le deuil de son Epoux et prend des sentiments d'allégresse au sujet de sa très-sainte résurrection. Les directeurs de cette âme de grâce ont jugé depuis qu'assurément elle eut dès lors la participation sensible au mystère du couronnement d'épines, qu'elle a eue depuis plus visiblement, comme nous verrons bientôt.

Le vendredi saint de la même semaine, comme elle voulut avaler ce breuvage de vinaigre et de suie qu'elle avait accoutumé de prendre tous les vendredis, de quoi il sera parlé ci-après, elle y sentit une répugnance fort extraordinaire; son cœur se souleva, et toute sa nature fut remplie de sentiments d'horreur pour une potion si odieuse. Ne voulant pas céder à cette aversion, elle se mit à penser à ce que son divin Epoux avait reçu en sa bouche sacrée sur le Calvaire; et s'étant par ce moyen fort encouragée, elle but généreusement son breuvage, et y trouva effectivement cette fois-là beaucoup plus d'amertume qu'à l'ordinaire. En quoi, si l'on considère bien les circonstances du temps et de la manière, on ne doutera pas qu'elle n'ait reçu, par un effet surnaturel, l'impression du fiel de son Sauveur en croix.

Le même jour du vendredi saint, sur les trois heures après midi, ayant appliqué fortement sa pensée au crucifiement de Jésus mourant pour elle, et particulièrement aux grandes douleurs qu'il avait ressenties aux bras, qui portaient d'une manière très-pénible tout le poids de son sacré corps, elle se trouva soudain atteinte, en un bras, d'une douleur si violente, depuis le coude jusqu'à l'extrémité des doigts, qu'elle en tomba par terre comme morte, et y demeura plus de trois heures.

Un autre jour, en méditant le coup de lance que reçut Jésus après sa mort, elle jeta par la bouche et par les narines beaucoup de sang. Ce que nous verrons ci-après, lui être arrivé plusieurs fois.

Un jour de l'Invention de la sainte croix, pensant en son oraison de minuit à cet arbre de mort et de vie tout ensemble, elle fut saisie de douleurs très-vives et très-aiguës, qui ne la quittèrent que la nuit suivante à la même heure. Elle ne pensait pas se pouvoir lever de tout ce jour-là; néanmoins pressée par la grande faim qu'elle avait du divin aliment de l'Eucharistie, elle se fit violence, s'en alla en l'église de Saint-Laurent, s'y confessa, et y reçut la sainte communion. En son action de grâces, il lui vint un puissant mouvement d'aller prendre ce jour-là son breuvage de vinaigre et de suie, quoique ce ne fût pas un vendredi. Ne voulant pas pourtant le faire sans permission, et voyant que son confesseur ne pouvait lui venir parler, elle crut ne devoir pas pour lors mettre en effet son inspiration. Mais, s'étant levée de la prière pour s'en aller à la maison, elle fut bien surprise de sentir qu'une force secrète la repoussa dans l'église au moment qu'elle en voulait sortir, et que tâchant par trois fois de passer le seuil de la porte, il lui fut entièrement impossible. Cela lui fit penser que son Epoux voulait d'elle la mortification qu'il lui avait inspirée; et elle en demeura pleinement convaincue, son confesseur survenant à l'heure même et lui en accordant facilement la permission. Elle alla donc prendre cette potion étrange, et y trouva ce jour-là une augmentation d'amertume pareille à celle du vendredi saint.

Une autre fois, le jour qu'on célèbre la

fête de la Couronne de Notre-Seigneur dans l'ordre de Saint-Dominique, qui est le 7 de mai, s'appliquant amoureusement au couronnement de son Sauveur, et désirant avec une ardeur extrême de participer à ses douleurs, tout à coup elle en sentit une très-pénétrante, comme si on lui eût appliqué fort rudement une couronne d'épines sur la tête. Elle fut ravie de souffrir ce tourment très-violent, et dit fervemment à son Epoux : *Ceci n'est rien, mon Seigneur, en comparaison de ce que vous avez enduré pour moi.* Elle n'eut pas plutôt dit ces généreuses paroles, que sa douleur redoublant, elle en demeura comme morte l'espace de trois heures. Ce fut à l'âge de dix-huit ans, que cela lui arriva la première fois, et depuis elle a expérimenté le même tourment toutes les années à pareil jour.

Un jour de Sainte-Catherine l'illustre martyre, Agnès ayant fait son oraison sur quelque mystère de la Passion; au moment qu'elle la finissait, sainte Catherine de Sienne lui apparut tenant deux couronnes en ses mains, dont l'une était d'épines, et l'autre de fleurs, et lui dit : *Choisis celle que tu voudras.* Notre fervente fille de la croix, qui savait l'exemple que cette sainte, qu'elle appelait sa mère, lui avait donné sur un semblable choix, prit sans hésiter les épines et s'en couronna la tête. Elle y sentit aussitôt une douleur très-aiguë, qui lui dura tout le temps de l'Avent, et jusqu'à la Messe de minuit, en laquelle elle fut un peu soulagée après la sainte communion. Cela n'empêcha pas qu'elle n'eût depuis toute sa vie, un mal de tête fort sensible, et qui était étonnant en ce qu'il lui faisait parfois verser du sang. De quoi il sera parlé encore en un autre endroit. En cela et en beaucoup d'autres choses, Agnès est la vraie fille de sainte Catherine de Sienne, et la vraie épouse de Jésus-Christ souffrant.

CHAPITRE VIII.

Elle prend dans l'oraison de grands sentiments de pénitence. — Elle est incomparable en cette vertu.

On voit ordinairement que ce sont les âmes les plus pures, qui sont les plus fortement animées de l'esprit de pénitence, et qui en font tous les actes avec plus de ferveur. Le Saint-Esprit prend plaisir à mettre le don de pénitence dans le cœur d'une âme pécheresse pour la réunir à Jésus-Christ ; mais il s'agrée bien davantage de faire par sa sainte grâce qu'une âme fort innocente soit en même temps fervemment pénitente, parce qu'il exprime en elle une plus parfaite image de la grande pénitence du Saint des saints. C'est ce qu'il a fait très-excellemment en notre admirable Agnès.

Nous avons déjà vu en parlant des grâces de son enfance, que, dès cet âge, elle portait aux pieds du prêtre dans le confessionnal une douleur véhémente et une profonde humiliation pour des péchés imperceptibles à toute autre qu'à elle ; mais nous avons oublié là ce qu'il ne faut pas omettre ici, à savoir, que son confesseur lui disant quelquefois par pitié qu'elle ne s'affligeât point tant, et que par la grâce de Dieu ses fautes étaient petites, cette admirable enfant répondait : *Ah ! mon Père, c'est que je ne sais pas bien les découvrir, si vous me connaissiez bien, vous me chasseriez de votre présence.* Dieu a voulu qu'un de ces péchés, qu'elle pleurait tant, soit venu à notre connaissance pour notre édification. Une femme qui faisait des épingles, lui en avait donné une certaine quantité pour les attacher à un papier. La pauvre petite en trouvant quatre ou cinq à son gré, les retint pour elle. Mais fort peu de temps après, elle en eut tant de remords, qu'elle les reporta promptement à cette femme, et lui dit en s'accusant franchement : *Tenez, voilà les épingles que je vous avais dérobées.* Une âme qui répare sitôt et si parfaitement de légères fautes, est bien éloignée d'en commettre de grièves. Et notre Agnès a été si susceptible des sentiments de la pénitence, que ce péché, que nous venons de rapporter, ne l'affligea pas seulement incontinent qu'elle l'eut commis, mais plusieurs années après il lui a été une matière de larmes et d'humiliation, comme nous verrons bientôt.

Or, encore qu'elle eût une conscience si tendre aux moindres défauts dès son bas âge ; encore que, dès lors elle eût le courage de s'en châtier par la discipline, dont elle usait déjà n'ayant que six à sept ans ; encore que, croissant en âge, elle se soit toujours avancée en la ferveur de l'oraison au point que nous avons vu ; encore qu'elle participât extraordinairement aux douleurs de la Passion de son divin Epoux, néanmoins, en l'année 1617, qui était la quinzième de son âge, aux fêtes de Noël, il lui vint une appréhension de l'état de sa conscience, qui fit qu'elle pria le P. Gérald, Dominicain, son confesseur, de trouver bon qu'au lieu des mystères de la Passion, qui étaient ses sujets d'oraison depuis longtemps, elle en prît de ceux qui portent le plus à la connaissance et à l'horreur des péchés, et de nous-mêmes. Quoique son confesseur ne doutât point de sa rare innocence, il lui donna pourtant cette permission, afin de la laisser suivre l'attrait du divin Esprit, qui voulait épurer de plus en plus cette âme d'élite.

Le jour des Saints-Innocents, faisant la première fois son oraison sur ces nouveaux sujets, Dieu lui donna des lumières toutes nouvelles et fort grandes sur l'Etre divin et sur le sien propre. Elle découvrit alors tant de grandeur et tant de sainteté en Dieu, et en elle-même un tel abîme de bassesse et de misère, qu'elle en fut remplie d'une confusion extrême, qui la tint longtemps la face contre terre, n'osant lever les yeux vers le ciel, et pleurant ses péchés avec une abondance de larmes si impétueuse, qu'elle n'en put arrêter le cours, non-seulement dans cette oraison, qui fut au moins de trois heures, mais durant tout ce jour-là et tout le

jour suivant, auquel il lui arriva ce que nous allons dire

L'heure de minuit étant arrivée, qui était celle de son oraison, comme elle la commençait, elle aperçut visiblement devant elle un crucifix avec un visage pâle et défait, et dont les plaies des mains, des pieds, et du côté, et même celles du front causées par les épines de sa couronne étaient fort brillantes, quoique le sang en découlât. A cet aspect elle fut bien surprise, et craignant que ce ne fût une illusion, elle s'anéantit devant Dieu, se prosternant par terre. Mais la vision ne disparaissant point pour cela, elle s'excita à des sentiments de contrition et d'amour le mieux qu'il lui fut possible, et y passa le reste du temps de son oraison, durant laquelle ce très-saint objet lui fut toujours présent. Cette faveur lui fut continuée tous les jours jusqu'au commencement du Carême ; et pendant tous ces mêmes jours, elle prit encore des matières d'humiliation et de pénitence pour s'en occuper en l'oraison. Notre-Seigneur voulut sans doute par cette grâce visible donner de la confiance et du courage à cette âme bien-aimée dans l'extrême affliction où elle se plongeait pour avoir commis contre lui des péchés que son amour lui faisait trouver horribles, quoique assurément ils fussent des plus véniels.

Cette contrition si parfaite et cette humiliation si sincère et si profonde furent les dispositions avec lesquelles elle fit au Père Gérald une confession générale, pour se laver de nouveau dans le sang de son Agneau immaculé, qui prenait grand plaisir de se la rendre par ce moyen une épouse sans tache et sans ride. On ne saurait croire les regrets et les sanglots avec lesquels elle s'accusa de ses fautes. Il est certain qu'elle fit paraître en les disant une douleur si amère, et continua encore après à verser tant de larmes, que son confesseur voyant qu'il ne la pouvait apaiser, ni tirer son pauvre cœur d'une affliction si extrême, se repentit de lui avoir permis des méditations sur les péchés. Et ce qui est admirable, c'est que ces chefs d'accusation, où elle trouvait tant de sujet de honte et de regret devant Dieu, étaient tous si peu de chose, que ce larcin de quatre épingles commis en son enfance, duquel nous parlions incontinent, était de ceux qu'elle trouvait tant abominables. O Dieu! que cette manière de se confesser condamnera de confessions au jour du jugement! Et que de tels sentiments de pénitence pour de très-légères fautes nous reprochent puissamment l'insensibilité où nous vivons pour le regard de nos crimes !

Mais, si Agnès est un excellent modèle de pénitence en ses sentiments de douleur et de confusion pour ses fautes, elle en a donné encore un exemple aussi admirable en son zèle de satisfaire à Dieu offensé par ses mêmes fautes.

Son oraison, dont nous avons déjà parlé, était une œuvre puissamment satisfactoire, puisqu'elle la faisait avec une chaîne au cou, les pieds nus, une petite robe sur le corps, au milieu de la nuit, pendant plusieurs heures aussi bien dans les froids qu'en autre temps, et qu'ainsi elle y pratiquait une profonde humiliation, et tout ensemble plusieurs grandes austérités.

C'en était aussi une bien grande et bien longue de ne jamais s'approcher du feu pendant l'hiver, quelque rigoureux qu'il fût. Beaucoup de personnes s'en étonnaient extrêmement; mais la ferveur de sa pénitence amoureuse la rendait insensible au froid le plus cuisant. Voici d'autres effets de cette même ferveur.

Pendant plus de neuf ans elle coucha sur un ais, ayant sous la tête une autre pièce de bois qui lui servait de chevet. Son humilité sut si bien cacher cela, que personne de la maison n'en eut jamais la connaissance, sinon sa sœur, qui, couchant avec elle et la pratiquant de fort près, ne pouvait ignorer cette austérité, ni beaucoup d'autres choses merveilleuses, touchant lesquelles elle lui gardait le secret, la respectant comme son aînée et comme une sainte.

Etant encore fort jeune elle prenait de temps en temps une grosse bûche sur son dos en l'honneur de son divin Epoux chargé de la croix, et faisait en cet état plusieurs heures d'oraison. Quelquefois même par la grande affection qu'elle avait à cette pratique elle portait ce pesant fardeau sur ses faibles épaules en divers endroits de la maison, et ne s'apercevait pas qu'elle en suait à grosses gouttes, tant sa ferveur était grande.

Outre la chaîne de fer qu'elle portait pour marque de son esclavage de la sainte Vierge et qui faisait un double tour sur ses reins, elle se servit fort longtemps d'une ceinture de rosettes de fer fort piquantes, qui lui entraient bien avant dans la chair, et qu'elle n'ôtait pas néanmoins durant la nuit ; pendant laquelle elle avait encore au cou une autre chaîne de fer, afin que, dans ce peu de repos qu'elle prenait si mal à son aise, elle fût devant Dieu en posture de criminelle et fît amende honorable à sa majesté infinie.

Ordinairement au lieu de linge elle portait une rude haire, et si quelquefois elle prenait une chemise, les plaies que lui faisait sa ceinture de rosettes l'ensanglantaient toute. Sa mère en ayant trouvé une ainsi pleine de sang, crut qu'elle avait quelque ulcère sur les reins et donna charge à sa sœur d'y prendre garde. Celle-ci prenant le temps du sommeil d'Agnès pour voir ce que c'était, lui trouva sur le corps cette rude ceinture, qu'elle n'avait point encore aperçue, Agnès n'ayant pas été pour cela ni moins libre ni moins gaie, tant l'esprit de pénitence était vigoureux en elle. Comme il était impossible qu'elle dormît d'un profond sommeil en cet état, sa sœur ne put si bien faire qu'elle ne l'éveillât et ne la rendît fort marie de voir son secret découvert. Pour obliger sa sœur au silence sur ce point-là, aussi bien que sur les autres, qu'elle n'avait pu lui cacher, elle la conjura instamment de n'en

rien dire, et le lui fit défendre par son confesseur.

Elle eût toujours continué à porter tout ce fer sur sa chair, et à se traiter par ce moyen comme on traite les esclaves et les personnes condamnées aux galères, si la Providence n'eût fait naître l'occasion, que nous allons voir, en laquelle son confesseur connut qu'il la fallait déchaîner.

Elle tomba en une grande maladie, qui lui dura deux mois entiers, sans que personne s'avisât de lui ôter sa ceinture de rosettes. Et quand on l'eût voulu faire, on y eût eu bien de la peine. Car, lorsque son confesseur, la voyant fort abattue au sortir de cette maladie, lui commanda de quitter tout le fer qu'elle avait sur elle, pour obéir elle quitta sa chaîne; mais, pour sa ceinture, il lui fut impossible de s'en défaire par ses propres mains, parce que l'ayant portée plusieurs années de suite, pendant lesquelles sa taille s'était bien augmentée, il se trouva que les rosettes étaient fort enfoncées et quasi cachées dans sa chair. De sorte que pour l'en tirer, il fallut qu'elle employât les mains d'une de ses compagnes bien affidée, laquelle y travaillant avec toute l'adresse que la charité et la compassion lui pouvaient donner, ne put pourtant venir à bout de cette opération sans verser bien du sang, et faire un petit carnage sur cette victime innocente.

Voilà sans doute des traitements, dont le moindre était capable de bien atténuer le pauvre corps d'une fille délicate et infirme. Et cependant, comme si tout cela n'eût été rien, elle était encore étrangement cruelle à elle-même dans ses disciplines, qu'elle prenait regulièrement quatre ou cinq jours de la semaine, et souvent trois fois en un jour; et toujours jusqu'au sang.

Il fallait bien que Dieu fît subsister ce pauvre corps par quelque secours surnaturel. Car sans cela il n'aurait pas pu supporter tant de coups, tant de fer, tant de piqûres sanglantes, tant de veilles, tant d'assiduité à l'oraison, tant de prostrations, tant de fatigues de nuit et de jour dans la pénitence et même tant de travaux pour le service des pauvres, comme nous verrons en un autre chapitre. Oui, sans doute, Dieu lui donnait des forces surnaturelles pour subsister sous le faix de tant de peines; puisque ordinairement elle ne prenait chaque jour pour toute nourriture qu'un peu d'herbes assez mal apprêtées; et cela à midi seulement ou au soir, comme faisaient autrefois les anciens anachorètes de l'Egypte. De sorte que ses parents étaient fort étonnés d'une abstinence si extraordinaire.

Néanmoins, comme si elle eût eu à se punir d'avoir passé sa vie dans la friandise, tous les vendredis, pendant plusieurs années, elle prit un breuvage de vinaigre et de suie, que son confesseur lui avait permis pour une fois seulement dans une occasion que nous rapporterons ci-après en parlant de ses communions. Le bon Père ayant donné cette permission en des termes qui n'exprimaient pas tout clairement que ce fût pour un seul jour, la ferveur de cette admirable pénitente voulut interpréter que c'était pour toujours, quelque mal qui en dût arriver à son estomac, lequel effectivement en demeura très-incommodé le reste de ses jours. Ce qu'il y a encore d'étonnant en cette pénitence, c'est que l'ayant enfin quittée par le commandement de son directeur, six mois après, tous les vendredis à l'heure qu'elle avait accoutumé d'avaler ce bouillon étrange, elle sentit en sa bouche la même amertume, que si elle l'eût encore pris actuellement; Dieu la consolant par ce miracle du regret amoureux qu'elle avait de perdre cette conformité à son Sauveur abreuvé de fiel sur la croix.

Elle se récompensa encore de cette privation en une rencontre dont le récit fera de l'horreur aux personnes délicates, et donnera de l'admiration à toutes celles qui savent le prix de la mortification généreuse. Une pauvre malade, qu'elle servait charitablement, rendit par la bouche quantité d'ordure si puante, qu'il était impossible qu'on n'en eût la vue et le cœur offensés. Agnès sentant que le sien en bondissait d'horreur, s'indigna contre elle-même, et se fit intérieurement ces reproches : *Quoi, lâche, tu as du dégoût de ta sœur, et tu ne peux supporter ce qui sort de son estomac pour sa guérison? ah! tu le payeras.* Et incontinent elle prit une partie de ce vomissement infect et le mit dans sa bouche par un courage semblable à celui de sainte Catherine de Sienne, qu'elle avait bien droit d'appeler sa mère, puisqu'elle imitait si parfaitement sa ferveur. Notre-Seigneur voulant donner un témoignage de son agrément pour cette action héroïque de mortification et de charité tout ensemble, remplit miraculeusement la bouche de sa généreuse épouse d'une saveur très-délicieuse accompagnée d'une odeur excellente. Voici encore une occasion qui va faire voir combien était fort en elle l'esprit de mortification.

L'état de maladie étant de soi assez mortifiant et pour les douleurs qu'il cause et pour les remèdes auxquels il assujettit, dispense ordinairement les plus fervents, tandis qu'il les tient abattus, de se mortifier en d'autres manières. Mais la ferveur de la pénitence d'Agnès n'était pas satisfaite des incommodités d'une grosse fièvre. Un jour, comme elle était fort malade, une de ses compagnes, pour lui donner un peu d'appétit, voulut lui apprêter quelque chose avec une sauce à l'orange, et n'étant pas fort habile cuisinière, fit cette sauce si amère, que la langue ne la pouvait souffrir, et sans en avoir goûté, la présenta à sa malade, laquelle ne manqua pas de la trouver au goût de sa pénitence et d'en manger autant qu'elle put à cause de son amertume. Sa compagne en ayant goûté ensuite et n'ayant pu souffrir en sa bouche une chose si mauvaise, lui dit tout affligée pourquoi elle en avait mangé. Et elle lui répondit que la charité avec laquelle elle l'avait apprêtée, la lui avait fait trouver parfaitement bonne.

Quand nous parlerons de son admirable charité envers les pauvres, nous verrons que sa grande mortification lui a rendu faciles mille bons offices, que recevaient de ses mains les malades les plus infects. En attendant nous avons ici grand sujet d'admirer la grâce du divin Esprit, qui a triomphé si puissamment des faiblesses de la nature en cette fille incomparable, et d'implorer son secours pour surmonter nos lâchetés et nos délicatesses à la vue d'une pénitence si généreuse, et qui n'est que le commencement de ce que nous verrons dans la suite.

CHAPITRE IX.

Elle s'embrase en l'oraison d'un très-ardent amour de Notre-Seigneur.

Quand le feu a desséché toute l'humidité qui était dans le bois auquel il est appliqué, il ne tarde point à le mettre tout en flamme. Ainsi le Saint-Esprit ayant si bien purifié le cœur d'Agnès des sentiments de l'amour-propre en la remplissant de cette haine étonnante de soi-même, que nous avons vue en elle dans le chapitre précédent, il l'a embrasée à proportion des saintes ardeurs de l'amour divin. Ce feu sacré était si véhément en elle, qu'elle en faisait sentir la chaleur à toutes les personnes qui l'abordaient. Une de ses compagnes, qui a eu très-souvent le grand bonheur de sa conversation, a mis par écrit ce qu'elle en a remarqué à peu près dans ces termes :

« Comme c'est le propre de l'amour de tenir toujours présent à notre mémoire l'objet que nous aimons, et d'en faire le sujet ordinaire de nos entretiens, Agnès nous parlait presque continuellement de son Bien-aimé en des termes si beaux et si pressants, qu'il eût fallu avoir un cœur d'acier pour n'en être pas touché. Parfois elle me disait : *O ma sœur, donnons tous nos cœurs sans réserve et sans retour à l'amour ; à quoi nous amusons-nous tandis que nos affections ne sont pas entièrement vouées à ce souverain bien?* Puis elle s'adressait à son divin Epoux en frottant ses mains, ce qu'elle avait accoutumé de faire pour empêcher ses ravissements, et lui parlait ainsi : *Mon Bien-aimé, ne différez plus, consommez mon cœur de votre ardeur ; non, non, je ne m'étonne pas de la constance des martyrs dans les tourments ; l'amour est assez puissant pour adoucir les peines les plus atroces, et pour en faire souhaiter toujours de plus violentes.* Mais la merveille était de voir avec quels sentiments de ferveur elle tenait ces discours, son visage devenant tout vermeil par le feu de son cœur ; ce que nous remarquions particulièrement après son oraison. Une fois, au sortir de ce saint exercice, elle me vint chercher dans la ville étant encore si occupée et si absorbée intérieurement, qu'elle eut toutes les peines du monde à trouver l'église de Saint-Pierre, où j'étais. Je connus d'abord en la voyant qu'elle n'était pas à elle. C'est pourquoi craignant quelque extase, et aussi parce qu'il était déjà tard, je la pressai de nous en retourner. En nous en allant nous recontrâmes M. Mondot religieux bénédictin, lequel, après nous avoir donné le bonsoir, nous dit quelque chose de Notre-Seigneur. Agnès en fut excitée à produire quelques sentiments de son cœur et commença à dire des paroles si saintes, si sublimes et si efficaces, que ce bon religieux, fort touché et tout en admiration de ce langage divin, me fit signe que je ne pressasse point notre retour comme je faisais, afin qu'il eût plus longtemps la consolation de l'entendre. Mais je ne voulus pas lui condescendre, parce que je voyais bien que ce discours emporterait Agnès bien loin, si je la laissais poursuivre. A la première rencontre il m'en fit de grands reproches, disant qu'il ne croyait pas qu'il se pût jamais rien dire de plus excellent. Mais qui pourrait écrire la ferveur de cette fille admirable? Il faudrait que je fusse animée du même feu qui la consumait, pour en dire quelque chose. Lorsqu'elle faisait oraison, elle se sentait quelquefois si brûlante intérieurement, qu'elle était contrainte de mettre sur son cœur des serviettes mouillées ou des assiettes froides, pour modérer un peu la chaleur qui lui embrasait la poitrine blessée des flèches du divin amour. » Voilà la relation de sa fidèle compagne, où il n'y a rien qui ne soit aussi rapporté par ses directeurs.

Ils nous apprennent encore que, travaillant en sa chambre, dans laquelle elle se retirait autant qu'il lui était possible pour être plus recueillie, souvent elle était saisie d'assauts d'amour si violents que le feu lui montait au visage, et l'obligeait à quitter son travail pour faire quelques tours de chambre, pendant lesquels levant les yeux au ciel elle répétait plusieurs fois ces paroles : *Mon Dieu, que vous êtes admirable ! Mon Dieu, que vous êtes bon !* Puis elle se remettait à son ouvrage avec une récollection admirable. Comme les âmes qui ont le plus d'amour de Dieu, sont celles qui ne croient jamais l'aimer assez ardemment ni assez purement, elle demandait continuellement à son divin Epoux qu'il lui changeât son cœur. En quoi elle était aussi continuellement exaucée ; puisque ce cœur chéri de Dieu, étant embrasé à tout moment d'un nouveau surcroît d'amour, était changé autant de fois d'un état fort parfait en un plus sublime.

Mais, outre cette manière d'exaucer, dont Notre-Seigneur ne manque jamais d'user envers toutes les saintes âmes, qui ont un pareil désir, en voici une extraordinaire dont il lui plut favoriser sa bien-aimée Agnès, le jour de l'Epiphanie en 1618. A l'oraison il lui fit voir tout ce mystère auguste avec ses circonstances. Elle vit la très-sainte Vierge à genoux tenant le petit Jésus entre ses bras, et les Rois à ses pieds, qui lui faisaient leurs offrandes. Elle fut poussée à suivre ces humbles mages, et à offrir comme eux quelque chose à Notre-Seigneur. Dans cette pensée elle se prosterna devant sa divine majesté, et lui dit : *Mon Dieu, vous savez que je n'ai*

qu'une petite volonté que vous m'avez donnée, je vous l'offre de tout mon cœur. La Mère de Dieu répondant pour son Fils adorable, lui dit : ***Ma fille, mon Petit ne veut autre chose de toi que ton cœur, donne-le-lui et fais-en ton présent.*** A quoi Agnès ayant consenti promptement, il lui sembla qu'ayant tiré son cœur de sa poitrine, elle le lui offrit véritablement, et que durant trois heures elle demeura sans cœur. Ainsi cette vision disparut ; mais elle fut suivie incontinent de l'apparition de l'ange d'Agnès, qui lui dit : ***Hé bien, vous êtes contente.—Je le suis,*** répondit-elle.— ***Vous le pouvez bien être***, repartit l'ange, ***puisque votre Epoux a changé votre cœur selon le désir que vous en avez témoigné si souvent et si ardemment.—Je suis à lui,*** dit Agnès, ***qu'il fasse de moi ce qu'il lui plaira.***

Le P. Boyre, de la Compagnie de Jésus, dit dans ses ***Mémoires*** que le cœur de cette amante du Fils de Dieu lui a été changé cinq fois pendant sa vie. Par où nous ne savons pas s'il veut dire que ces cinq changements lui sont arrivés avec des marques extérieures telles que celle que nous venons de rapporter, ou s'il veut dire seulement qu'elle et ses directeurs se sont aperçus autant de fois que ce cœur virginal était parvenu à un nouvel état d'ardeur et de pureté d'amour divin. Il est certain que le Saint-Esprit, qui était auteur de son admirable progrès dans la dilection, s'en est réservé à lui seul la parfaite connaissance. Il a voulu seulement que ce feu céleste, qui embrasait si fortement et si saintement l'intérieur de cette âme choisie, jetât de temps en temps quelques étincelles, c'est-à-dire, produisît quelques effets extérieurs qui nous en fissent conjecturer la vivacité merveilleuse.

C'en fut un assez remarquable qui arriva le jour de la Conception de Notre-Seigneur, en la même année 1618. Comme elle considérait en ce saint jour l'excessive charité du Fils de Dieu envers les hommes, elle sentit de si grandes inflammations qui s'allumèrent en son cœur, qu'il lui semblait qu'elle fût dans un feu. Son confesseur, se souvenant que Notre-Seigneur avait fait la même grâce à sainte Catherine de Gênes, lui en donna la Vie pour en faire sa lecture spirituelle, et quelque temps après lui demanda ce qui lui semblait du feu de cette sainte et du sien. Agnès lui répondit avec humilité : ***Eh ! mon Père, la comparaison n'est pas égale ; elle était une grande sainte, et je suis une misérable pécheresse.***

Ces sentiments sincèrement humbles marquaient la vérité et la sainteté des flammes intérieures d'Agnès. Et ce qui en marquait la véhémence, c'était le grand et continuel désir qu'elle avait de souffrir le martyre ou d'endurer les mêmes peines que les martyrs. Or, comme Dieu ne donne jamais ce généreux désir à ses grandes âmes, qu'il ne leur en donne l'accomplissement d'une façon ou d'une autre, ainsi que nous voyons en saint François et sainte Thérèse, il ne manqua pas de contenter celui d'Agnès en beaucoup de façons durant sa vie, comme nous verrons dans la suite. Nous dirons seulement ici qu'il le fit déjà d'une manière bien admirable un jour de Saint-Laurent avant qu'elle fût religieuse, lui faisant souffrir très-sensiblement, quoique invisiblement, les mêmes tourments qu'a endurés cet invincible martyr de Jésus-Christ. Ce martyre invisible lui commença à minuit comme elle faisait son oraison, et lui dura jusqu'au lendemain à la même heure, et depuis lui continua toutes les années à pareil jour. Voilà de quoi se nourrit un amour aussi grand et aussi fort qu'était devenu celui d'Agnès par son assiduité à l'oraison.

CHAPITRE X.

Les persécutions du démon contre Agnès dans l'oraison, en laquelle sa persévérance est invincible. — Sa dévotion extraordinaire en priant vocalement. — Elle reçoit l'habit du tiers ordre de Saint-Dominique.

Satan, qui ne hait rien tant que l'oraison, et qui inquiète particulièrement les Chrétiens dans ce saint exercice, ne pouvait voir Agnès s'y adonner si fervemment et avec un succès si extraordinaire, sans faire de son côté quelques extraordinaires efforts pour l'en détourner, ou pour lui faire sentir le dépit qu'elle lui causait en cela.

Notre-Seigneur, pour mettre à l'épreuve la dilection forte de sa chère épouse, permit à ce malin esprit de la vexer dans le plus précieux temps de sa vie, qui était le temps de sa communication avec Jésus-Christ dans l'oraison. Ce malheureux donc voulant essayer du commencement s'il la pourrait distraire par des importunités et des épouvantements, se contentait, lorsqu'il la voyait avec Dieu, de la tirer par la robe, de lui marcher sur les pieds, et d'exciter autour d'elle un grand bruit comme si les murailles de la maison fussent tombées. Quelquefois aussi il l'appelait par son nom d'une voix haute et précipitée, comme quand on appelle quelqu'un dans un accident inopiné. Et voyant qu'elle ne répondait point, mais demeurait attentivement et affectueusement appliquée à Dieu ; il lui faisait entendre tout d'un coup comme l'écroulement d'un gros mur tombant proche d'elle, dont il lui sembla une fois qu'une fort grosse pierre était tombée à ses pieds. Mais, comme tout cela ne lui donnait ni étonnement ni distraction, ce monstre enragé en vint aux coups, et cela plusieurs fois si excessivement, qu'elle ne pouvait se remuer de la place. Voici ce qu'en rapporte sa fidèle compagne, de laquelle nous avons déjà parlé.

« L'ennemi, » dit-elle, « voyant la grande utilité qu'Agnès tirait de l'oraison, et que c'était où elle puisait du courage et des forces contre l'enfer, lui livra de grands assauts. Il lui est apparu souvent, l'assurant que si elle ne quittait cet exercice, il la persécuterait avec rage. Et joignant les coups aux menaces, il la battait si cruellement qu'elle en demeurait demi-morte, et le visage tout meurtri et défiguré ; en sorte qu'elle n'u-

sait sortir de la maison. Je l'ai vue plusieurs fois en cet état, poursuit cette bonne fille, et au commencement, n'en connaissant pas la cause, et croyant qu'elle fût malade et blessée par quelque autre accident, je voulais la faire mettre au lit; mais elle me disait : *Si je me mets au lit, mon père et ma mère me voudront faire traiter comme malade, et je ne le suis pas.* Je la pressai un jour de me dire d'où cela procédait, et elle me déclara l'auteur de cet étrange traitement qu'elle souffrait, à ce qu'elle m'assura, deux ou trois fois la semaine. *Il me traine quelquefois,* me disait-elle, *par les cheveux avec une extrême furie par toute la maison.* Je lui demandai si le bruit n'éveillait point son père, et elle me répondit en souriant de ma simplicité : *Ce malheureux sait bien prendre son temps, il n'éveille jamais personne de la maison.* Quelque terrible que fût cette guerre que l'enfer faisait à l'oraison d'Agnès, jamais tous ses assauts ne furent assez puissants pour ralentir tant soit peu la ferveur constante avec laquelle elle s'y appliquait, ni pour la faire manquer un seul jour à y employer ses trois heures ordinaires; de quoi elle s'acquittait, même dans ses grandes maladies. » Voilà ce que porte le Mémoire de sa compagne. Et voici encore ce que nous apprennent ceux de ses directeurs.

Une fois, faisant oraison à minuit selon sa coutume durant les plus grands froids qu'on eût senti de tout l'hiver, le diable lui apparut visiblement en forme humaine, avec une difformité si horrible, qu'elle en fut tout effrayée; il lui dit : *Que fais-tu ici, pauvre misérable, dans ce froid si fâcheux? tu ferais autant dans ton lit qu'ici.* Agnès, rassurée par Notre-Seigneur lui répondit : *Je ne veux pas quitter mon oraison.* Auxquelles paroles le cruel ennemi ne répondit que par des coups si furieux qu'elle en demeura comme morte sur la place pendant deux heures. Elle raconta ensuite cette vision à son confesseur et pour lui exprimer la frayeur qu'elle avait eue, lui dit : *Mon père, quand je vis le démon sous une forme si horriblement laide, je ne pouvais que mourir si mon Dieu ne m'eût soutenue, et je crois que sans sa miséricorde on ne pourrait vivre ayant vu ce misérable.* Le bon religieux lui conseilla de cracher au nez à ce maudit monstre la première fois qu'il reviendrait. Elle le fit; mais ce roi des superbes s'en vengea en l'outrageant de coups avec plus d'excès qu'il n'avait encore fait.

Un jour de Saint-Antoine, ce maudit esprit enrageant de ce qu'Agnès était semblable à ce grand patriarche en sa longue et fervente oraison qu'elle faisait pendant la nuit, et était comme lui par ce moyen une puissante adversaire du royaume des ténèbres, il voulut renouveler, contre elle, la cruelle guerre qu'il avait faite autrefois dans le désert à ce valeureux saint. Il vint donc à l'heure de minuit comme l'épouse de Jésus-Christ commençait son oraison, non pas seul comme auparavant, mais accompagné d'une troupe de démons, qui, tous ensemble, déchargèrent leur rage sur cette pauvre victime par une grêle de coups.

Quelque temps après le serpent infernal venant de la violence à l'artifice, et voulant essayer s'il pourrait au moins tromper celle qu'il n'avait pu vaincre, il lui apparut en la forme d'un crucifix. D'abord Agnès à l'aspect de cette représentation du Bien-aimé de son cœur, sentit beaucoup de joie, mais prenant garde que cette joie était fort sensible et n'était pas assez mêlée de compassion vers son Epoux attaché à la croix, elle craignit l'illusion, et s'humilia profondément devant Dieu. Par ce moyen elle découvrit bientôt la vérité. Car cet esprit orgueilleux trouvant insupportable ce cœur sincèrement humble, il s'évanouit incontinent. Comme elle raconta la chose à son directeur, il lui demanda si elle discernait les bonnes visions d'avec les mauvaises? Et elle lui répondit humblement : *Mon Père, je ne connais que des péchés en moi, mais j'ai une telle confiance en mon fidèle Epoux, que je crois qu'il ne permettra pas qu'une pauvre fille soit trompée, qui n'a autre désir que de l'aimer et de le servir.* Cette confiance n'a pas été vaine, car tous ceux qui l'ont dirigée, assurent qu'en effet elle n'a jamais été trompée.

Il ne faut pas s'étonner si le démon hait et persécute si fort la sainte oraison, car l'unique désir de ce malheureux étant de nous séparer de Dieu, il n'a garde qu'il n'en veuille particulièrement à celui de tous nos exercices, qui nous unit le plus à notre grand Tout. Mais il y a grand sujet d'admirer la vertu de la grâce divine, qui a pu rendre une jeune fille si hautement victorieuse des plus violentes attaques des démons, et un si rare exemple de la persévérance invincible dans l'oraison.

Or le grand attrait qu'elle avait à s'occuper intérieurement avec Dieu ne l'empêchait pas d'avoir aussi affection pour la prière vocale. Au contraire, c'est ce qui la lui faisait faire avec une dévotion incomparable. Elle était âgée de neuf ans, lorsque le Saint-Esprit, dont elle était le temple et l'organe d'une manière très-excellente, voulant tirer d'elle un petit tribut de religion et d'amour, lui inspira de réciter tous les jours le saint office dressé à son honneur. Elle s'en acquitta très-fidèlement depuis ce temps-là jusqu'à la vingtième année de son âge, auquel temps son confesseur lui changea cette pratique, comme nous dirons incontinent. Le divin Esprit, à qui elle rendait ce devoir, communiquait à son cœur une dévotion si ardente, que sa poitrine en était tout en feu et qu'elle était souvent contrainte d'ouvrir sa robe pour se rafraîchir par un peu d'air; et quelquefois l'inflammation était si extraordinaire, qu'il fallait qu'elle cessât de prier pour en laisser un peu ralentir les ardeurs.

Lorsqu'elle eut atteint l'âge d'environ vingt ans, le désir pour la vie religieuse, qu'elle avait depuis son enfance dans le fond du cœur, s'augmentant toujours, et la pau-

vreté de ses parents lui en rendant l'exécution impossible; elle crut qu'elle serait religieuse autant qu'une fille le peut être dans le monde, si elle s'engageait dans le tiers ordre de Saint-Dominique, et qu'en pratiquant fidèlement les statuts qu'on y observe, elle serait à son divin Epoux de la meilleure manière qu'il lui était possible. Elle supplia donc le Père Panassière, son confesseur, de lui en donner l'habit, et elle le reçut de sa main avec des sentiments merveilleux d'humilité et de dévotion. Ce bon Père l'ayant revêtue de ces saintes livrées, trouva bon qu'elle dît dorénavant l'Office de Notre-Dame, qui est en usage dans l'ordre de Saint-Dominique, au lieu de celui du Saint-Esprit, qu'elle avait dit jusqu'alors. Elle obéit à cela avec d'autant plus de ponctualité et de ferveur, que son cœur était plein d'affection à honorer, aimer et servir la très-sainte Vierge.

Elle faisait cette action de religion avec une confiance si cordiale envers Notre-Seigneur, que lorsqu'elle voulait commencer, elle lui disait amoureusement : *Commencez, s'il vous plaît, mon Epoux ;* et en même temps elle entendait une voix qui commençait, à laquelle elle répondait. Ainsi Notre-Seigneur, et elle psalmodiait alternativement, sans que pourtant elle eût alors aucune vision. C'est ainsi qu'Agnès ayant pour le Fils de Dieu un amour fort semblable à celui de sainte Catherine de Sienne sa mère, recevait aussi des caresses pareilles à celles dont cette grande sainte fut favorisée. Comme elle rendit compte à son confesseur de cette grâce extraordinaire, il lui défendit d'user dorénavant de cette familiarité avec Notre-Seigneur. Le Père Boyre, parlant de cette défense, donne à connaître qu'il n'en eût pas été d'avis, parce qu'une semblable manière d'agir avec le Fils de Dieu, a été plusieurs fois agréée de sa bonté en d'autres saintes âmes, et particulièrement en sainte Catherine de Sienne.

CHAPITRE XI.

Ses communions plus fréquentes. — Les faveurs très-signalées qu'elle y reçoit. — Les vertus qu'elle y pratique. — Les préparations qu'elle y apporte.

Nous avons vu ci-devant, en parlant de la première communion d'Agnès, qu'elle y reçut de très-grandes grâces, qu'elle y devint extrêmement affamée de ce divin aliment, et que néanmoins il ne lui fut permis de le prendre que tous les quinze jours, dont les intervalles semblaient bien longs à son amour. Si nous considérons maintenant que pendant les huit années qu'elle a porté cette privation, sa dilection pour son divin Epoux prenait des accroissements continuels et très-grands, et que par conséquent ses désirs d'approcher de lui fréquemment devenaient toujours ardents de plus en plus, nous jugerons bien que ce délai si long lui était un grand martyre. Aussi son Epoux adorable en eut compassion, et lui donna enfin cette grande joie de son cœur.

Quand elle eut l'âge de quinze ans, son père trouvant qu'elle employait trop de temps à aller en l'église des Pères Jésuites, qui était bien éloignée de sa maison, il la mit sous la conduite du Père Gérald, prieur du couvent des Frères prêcheurs. Ce bon Père, fort habile et fort pieux, dans le règlement qu'il prescrivit à Agnès, lui enjoignit de communier tous les dimanches et toutes les fêtes. Et cette fille de désirs voyant la libéralité de son nouveau Père spirituel, lui demanda pour première faveur qu'il lui plût d'y ajouter tous les jeudis. Ce qu'il lui accorda facilement.

Notre-Seigneur montra bien qu'il prenait grand plaisir à ces communions, qui pouvaient sembler trop fréquentes pour une fille de son âge, par les grâces toutes spéciales qu'il y faisait souvent à cette chère épouse. Outre les consolations intérieures dont il la comblait, il lui faisait sentir en la bouche une suavité si délicieuse, qu'elle la dégoûtait entièrement de tous les aliments de la terre. En sorte que le jour de la communion elle ne pouvait rien manger jusqu'au soir qu'elle prenait un peu d'herbes cuites, et n'aurait rien pris du tout, si l'obéissance ne l'eût pressée.

Comme elle sentit que plus elle communiait, plus aussi cette douceur céleste devenait agréable en sa bouche, il lui prit une confusion amoureuse de se voir en cela dissemblable à son Epoux, qui n'a point goûté des saveurs délicieuses pendant sa vie, et a été abreuvé de fiel à l'heure de sa mort. Ce mouvement intérieur lui fit naître la pensée de prendre tous les vendredis cet étrange breuvage de vinaigre et de suie, que nous avons rapporté ci-dessus en parlant de sa pénitence.

Quelque temps après, le Père Gérald, n'ayant plus le loisir de s'occuper au confessionnal, et étant même obligé de faire un voyage, il pria le Père Panassière, sous-prieur de son couvent de prendre soin de cette âme si chère à Notre-Seigneur. Ce nouveau directeur, qui lui a rendu depuis tant de bons offices comme on verra dans la suite, la confessa au commencement assez longtemps sans qu'elle lui découvrît ses grâces extraordinaires, et sans qu'elle lui fit connaître cette extrême difficulté à les déclarer, qui lui a duré toute sa vie. Enfin il fallut qu'elle se surmontât pour s'ouvrir entièrement lorsqu'elle eut reçu la faveur très-signalée que nous allons voir.

Une fois, comme elle finissait son oraison de minuit, elle vit devant ses yeux un autel, dessus lequel étaient deux chandeliers et tout le reste de ce qui est nécessaire pour la célébration de la sainte Messe. Elle vit aussi un prêtre revêtu comme pour célébrer, lequel se tournant vers elle lui présenta la communion. A la vue d'une chose si nouvelle et si surprenante, l'humble servante de Dieu se trouva fort en peine, elle se prosterna par terre, s'humilia devant la Majesté

divine le plus sincèrement et le plus profondément qu'il lui fut possible, et elle se tint quelque temps en cette posture dans la reconnaissance de son indignité, et dans une grande contrition. Mais, s'étant levée et voyant que ce prêtre demeurait là tenant en sa main et lui offrant toujours le très-saint Sacrement, un mouvement intérieur la fit résoudre à le recevoir. Elle communia donc avec une humble et amoureuse confiance, et incontinent le prêtre et l'autel disparurent. Agnès demeura comblée d'une très-grande consolation, et cette saveur céleste, de laquelle nous avons déjà parlé, fut cette fois-là si abondante et si forte, qu'elle lui dura tout le jour, quoi qu'elle fît pour tâcher à la perdre. Le lendemain à la même heure, de la même manière, et avec les mêmes effets, ce prêtre s'apparut encore à elle et la communia. Depuis le milieu du Carême, qu'elle commença à recevoir une faveur si rare, elle lui fut continuée tous les jours jusqu'à la fin, excepté les dimanches, les fêtes et les jeudis, qu'elle devait communier à l'église ; en quoi Notre-Seigneur faisait assez paraître qu'il voulait être le pain quotidien de sa chère Epouse. Mais il ne faut pas oublier deux circonstances qui rendent la chose digne d'admiration. L'une fut, que pendant les trois semaines qu'Agnès reçut cette grâce, il lui fut impossible de manger aucune chose, quoiqu'elle fût fort débile. Et l'autre fut que, prenant son breuvage horrible les vendredis en plus grande quantité qu'à l'ordinaire pour faire passer cette suavité qui restait en sa bouche, elle n'y sentit aucune amertume.

C'était là une voie trop extraordinaire par où Agnès était conduite, pour oser y marcher plus longtemps toute seule, et sans y recevoir la direction de son confesseur. Voyant donc qu'il était temps de vaincre son extrême répugnance à parler de son intérieur, elle le fit appeler dans une chapelle de l'église, où elle l'aborda toute tremblante, n'osant ouvrir la bouche, tant elle sentait de difficulté à se déclarer, et se prosternant à ses pieds, elle lui dit avec beaucoup de larmes : ***Mon Père, pour l'amour du bon Jésus assistez la plus misérable fille du monde, et la plus affligée.*** Ce bon Père l'ayant fait lever et lui ayant demandé ce qu'elle avait, elle répondit : ***Mon Père, il y a déjà plus de trois semaines que j'avais résolu de vous communiquer l'état de mon âme, mais j'ai une telle crainte quand il faut en venir là, que je tremble et ne sais où je suis.*** Le Père l'ayant rassurée par quelques bonnes paroles, elle se mit à lui déclarer au long toutes les visions que nous avons rapportées ci-devant et particulièrement cette dernière. Ce sage directeur ne se fiant pas à ses propres lumières sur des matières si extraordinaires, consulta les plus intelligents en la vie spirituelle, et entre autres les Pères Jésuites, qui furent d'avis qu'Agnès ne tînt pas les yeux fermés en son oraison dans le temps que ce prêtre lui apparaîtrait, mais qu'elle les ouvrît expressément, pour connaître si cette vision était réelle. Elle le fit, et vit dans cette apparition toutes les circonstances que nous avons marquées en la décrivant, et prit garde que le prêtre paraissait un homme déjà vieux. Son confesseur croyant qu'il serait mieux qu'elle ne communiât plus de la sorte, le lui défendit. A quoi elle répondit humblement : ***Mon Père, je ne le ferai plus, car ma volonté n'est autre que de vous obéir, je mets mon âme entre vos mains.*** La nuit du même jour qu'elle eut reçu cet ordre, le même prêtre se présenta devant elle à l'heure accoutumée, lui offrant la communion. Elle la refusa avec humilité, disant que l'obéissance lui défendait de l'accepter. Et le prêtre demeurant là, nonobstant ce refus, et continuant à lui présenter le très-saint Sacrement, elle se jeta par terre devant Notre-Seigneur, et lui dit amoureusement, ***qu'elle ne se lèverait point de là que ce prêtre ne se fût retiré.*** Elle n'eut pas plutôt dit cela, que la vision disparut, laissant dans la chambre un parfum du ciel qui dura tout le jour. Or, comme cette grâce depuis ce temps-là ne lui fut plus continuée, son divin Epoux en échange la favorisa d'une autre très-signalée dès le lendemain.

Ce jour-là, commençant son oraison à l'heure ordinaire, c'est-à-dire à minuit, elle sentit qu'on lui perça le cœur d'un coup de flèche avec une douleur très-violente, dont elle tomba par terre. Et en même temps il s'alluma dans sa poitrine un feu si brûlant, qu'il lui semblait presque insupportable.

Son confesseur ayant rapporté aux religieux, qu'il avait consultés depuis peu, le succès de leurs avis, et la nouvelle faveur que son admirable pénitente avait reçue de Notre-Seigneur, ils admirèrent la conduite de Dieu sur elle, ils dirent qu'il n'estimaient pas qu'il y eût rien à craindre en son état, quoiqu'il fût si extraordinaire, et ils conseillèrent à ce prudent confesseur de la mener par la voie des vertus solides, telles que sont particulièrement la mortification intérieure, l'obéissance et l'humilité. Avis que le P. Panassière prit pour un ordre du Ciel, et qu'il pratiqua très-exactement pendant tout le temps qu'il eut sa direction, lui recommandant surtout d'être toujours fidèle à s'anéantir très-profondément, quand elle pressentirait que Notre-Seigneur lui voudrait faire de ces sortes de grâces, comme aussi après les avoir reçues. Ce conseil était tout à fait conforme à l'attrait intérieur qui la portait puissamment dans le temps des plus rares faveurs et des plus tendres caresses de son Epoux à se tenir dans l'humiliation et la contrition d'une pauvre pécheresse. Et ces sentiments, si dignes d'être remarqués, étaient ce qui obligeait Notre-Seigneur à rendre les faveurs, dont il honorait cette chère Epouse, et continuelles et toujours plus signalées. De quoi nous allons voir de grandes preuves.

Un jour qu'on célébrait la fête de saint Louis-Bertrand dans l'ordre de Saint-Dominique, elle alla se confesser au P. Raboly, confesseur des religieuses de Sainte-Cathe-

rine, lequel sachant sa grande dévotion envers les saints de cet ordre, et prenant de là occasion de la bien mortifier, lui refusa la communion. Elle, ayant accepté ce refus avec une humble soumission, s'en alla avec une de ses compagnes à l'église des Frères prêcheurs, où il y avait indulgence plénière. Comme elle y entendait la sainte Messe, Notre-Seigneur fit un miracle d'amour pour récompenser l'humilité et la résignation de son Epouse. Aussitôt que le prêtre eut communié, elle vit venir à elle de l'autel une sainte hostie, qui n'était portée que de la main invisible qui soutient l'univers, et, ouvrant respectueusement la bouche, elle reçut ce présent du ciel, et tout ensemble une si grande abondance de ses effets amoureux, que sa compagne après la sainte Messe s'aperçut qu'elle était hors d'elle-même, et que le feu, dont brûlait son cœur, lui enflammant extraordinairement le visage, elle se retira dans une chapelle, où elle fut saisie d'un très-grand ravissement. De quoi fut aussi témoin un bon religieux, qui, la venant trouver pour lui donner à faire quelque ouvrage de charité, ne put l'éveiller de ce divin sommeil, dans lequel elle demeura plongée fort longtemps.

Une autre fois le P. Panassière, qui n'oubliait pas le conseil qu'on lui avait donné de la bien mortifier, l'ayant confessée, l'envoya devant le grand autel pour y communier. Et peu de temps après, comme elle s'y disposait avec grande piété, il lui vint dire brusquement qu'elle se retirât, et qu'il n'y avait point de communion pour elle. L'humble Agnès se leva doucement sans dire un seul mot, et se confondant beaucoup devant Dieu de son indignité, qu'elle croyait la juste cause de son éloignement de la sainte table, se retira dans une chapelle, où étant demeurée quelque temps dans un profond anéantissement, elle reçut les mêmes consolations intérieures, et sentit la même suavité dans la bouche, que la communion lui causait ordinairement. Notre-Seigneur voulant par là lui apprendre bien amoureusement qu'on ne perd rien en obéissant.

Le P. Raboly étant chargé de sa conduite pendant un voyage de son confesseur ordinaire, il lui fit rendre compte des faveurs très-rares qu'elle recevait de son divin Epoux, particulièrement dans la sainte communion. Et pour mieux connaître les ravissements qui lui arrivaient si fréquemment dans le temps de ce divin banquet, il lui demanda où était son esprit pendant de si longues abstractions. A quoi elle répondit : *Il me semble parfois, mon Père, que je suis dans le désert avec Notre-Seigneur, tantôt je vois des anges et tantôt des saints. Un jour de fête entre autres, qui était le jour de sainte Madeleine, Dieu me fit voir cette sainte dans une grande salle accompagnée de quantité d'autres saints. Il y en avait plusieurs de l'ordre de Saint-Dominique, un desquels paraissait au milieu d'eux plus beau que les autres, et portait sur sa tête un rayon de lumière éclatante. Je ne vi rien davantage, la Providence permettant que par une violence qu'on me fit je fusse tirée de mon oraison.* Voilà ce que répondit Agnès à ce bon Père ; et voici de quelle manière lui fut faite cette violence dont elle parlait. Ce jour de sainte Madeleine ayant communié dans l'église de Sainte-Catherine avec une de ses compagnes, il lui arriva proche de l'autel un ravissement si extraordinaire, que quoique la tourière lui dît de sortir du chœur d'une voix assez haute plusieurs fois, elle n'en entendit rien, mais demeura immobile comme une statue. Cette fille ne la pouvant souffrir plus longtemps en ce lieu-là, parce qu'elle voulait fermer le balustre, la prit rudement par les manches de sa robe, et la traîna dehors du cœur. Une demoiselle, qui était dans l'église, en eut compassion, et dit à cette tourière : *Hé! laissez cette pauvre fille, ne voyez-vous pas qu'elle n'est pas à elle?* Pour moi, dit sa compagne, fille fort sage qui a rapporté tout ceci, je n'osai dire mot, quoique je fusse extrêmement touchée, craignant, comme il arriva, qu'elle ne fût détournée de quelque connaissance. Je m'approchai d'elle, poursuit cette fille, et comme elle était demeurée le dos tourné vers l'autel, je lui dis à l'oreille : *Ma sœur, retournez-vous vers le tabernacle; si quelqu'un vous voyait de la sorte, on en pourrait être mal édifié.* Elle fut surprise de se voir en cette posture, ne s'étant point aperçue comment cela était arrivé, et sans s'en informer se tourna vers l'autel, et acheva son oraison. Mais la vision était disparue par le trouble qu'on lui avait fait. Cette même compagne assure qu'elle ne l'a jamais vue communier, quoique ce bonheur lui soit arrivé souvent, qu'elle ne l'ait aussi vue ravie les deux et les trois heures de suite.

Une nuit de Noël, assistant à la Messe de minuit dans l'église de Notre-Dame du Puy, elle vit le très-adorable Enfant Jésus avec une beauté ravissante entre les mains du prêtre, et le reçut sous cette même forme en la sainte communion. Laquelle grâce merveilleuse lui a été accordée plusieurs autres fois au rapport de ses directeurs, et toujours avec de grandes ardeurs dans le cœur.

Dans un voyage de dévotion qu'elle fit avec quelque personne à Notre-Dame de Val-Fleurie, au diocèse de Lyon, elle se rencontra le dimanche dans un village où il n'y avait point de prêtre pour la confesser et la communier. Cette privation étant très-sensible à sa faim insatiable du pain des anges, elle se retira seule en une chambre, où elle fit trois choses fort agréables à Notre-Seigneur. En premier lieu, elle se plaignit amoureusement à lui de cet accident si affligeant à un cœur aussi ardent qu'était le sien. Secondement, elle se soumit avec tout le respect et tout l'amour possible aux ordres de sa divine providence. Et enfin elle voulut se consoler par la communion spirituelle, et entra pour cela dans de grands sentiments de contrition et d'humiliation, qui furent suivis d'un très-grand désir de s'unir à son Epoux. Ces dispositions saintes

et ferventes furent magnifiquement récompensées du Fils de Dieu. Car un ange vint de sa part apporter le très-saint Sacrement à cette chère Epouse, qui le reçut avec un respect, un amour et une joie qui ne peuvent s'exprimer. Ainsi l'amour et l'humilité d'Agnès lui faisaient tirer de grands profits de ses pertes, comme nous verrons encore dans ce qui suit.

En un autre voyage qu'elle fit aux eaux des Sales, le curé du lieu refusa de la confesser un jour de dimanche, croyant sans assez de fondement qu'il ne pouvait pas lui accorder cette grâce, parce qu'elle ne faisait que passer. Cette âme soumise, acceptant humblement ce refus, se retira dans une chapelle de l'église, où elle représenta confidemment à son divin Epoux que son désir extrême pour la communion était une faim et une soif de la justice, puisqu'elle avait permission de la recevoir tous les dimanches et toutes les fêtes. Ce que son amour pur et ardent lui firent faire de si bonne grâce aux yeux de Notre-Seigneur, qu'il lui envoya encore un esprit bienheureux qui la communia, dont elle sentit en son cœur des ardeurs incroyables.

Enfin cette incomparable Epouse du Fils de Dieu le recevait toujours en l'adorable Eucharistie avec tant de grâce et de bénédiction, que les prêtres mêmes qui la lui administraient en ressentaient des effets de dévotion et de consolation. En sorte que, parmi ceux de sa paroisse, il y avait un saint empressement à qui aurait l'avantage de lui porter le très-saint Sacrement quand elle était malade. Et même M. Verdier, curé de Saint-Pierre la Tour, et homme d'une rare piété, a assuré qu'en la communiant dans une maladie, il fut guéri d'un mal de tête qui l'incommodait depuis fort longtemps.

Or, quoique les faveurs extérieures, dont il a plu au Fils de Dieu de la gratifier en ses communions, soient en si grand nombre et si merveilleuses, comme on verra encore avant la fin de cette Vie, il ne les faut pourtant considérer, dit le P. Boyre, que comme des indices des grâces intérieures, desquelles Notre-Seigneur se plaisait d'enrichir et d'embellir admirablement cette Epouse tant chérie.

Mais ce qu'il faut considérer davantage, ce sont les dispositions très-rares par lesquelles elle s'est préparée à des communions de cette sorte. Elle n'avait encore qu'environ huit ans, lorsqu'elle disait à ses compagnes que, pour profiter de cette divine nourriture, il fallait qu'elles se tinssent fort modestes, et eussent les sens bien mortifiés; qu'elles devaient aimer la prière, et assister avec grand respect au très-saint sacrifice; qu'il était bon de prendre trois jours pour se préparer à la sainte communion par plusieurs actes de pénitence, et d'en employer trois autres après à remercier Notre-Seigneur d'une faveur tant signalée; surtout qu'il ne fallait jamais communier sans remporter sur ses passions et sur son amour-propre quelque nouvelle victoire. Voilà les saintes dispositions qu'elle conseillait à ses compagnes.

Mais elle a pratiqué elle-même avec une ferveur incomparable tout ce qui peut préparer un cœur à recevoir en communiant les grâces les plus sublimes. Nous avons vu sa pureté angélique. Nous avons vu avec quelle véhémence de contrition elle se purifiait aux pieds du prêtre de ses fautes très-légères. Nous avons vu le règne admirable de la grâce sur tous ses sens et sur toutes ses affections. Nous avons vu ses désirs inexplicables d'être unie à Jésus-Christ. Nous avons vu son oraison continuelle et toute divine. Et enfin nous avons vu tout cela accompagné continuellement d'une humilité très-sincère et très-profonde. Faut-il s'étonner si la sainte communion venant là-dessus la mettait tout en feu, et opérait tant de merveilles?

CHAPITRE XII.

Elle tombe en une grande maladie, où elle édifie beaucoup, et reçoit des faveurs très-rares.

Il est certain qu'on ne peut jamais mieux reconnaître le fonds de vertu qui est dans une âme qu'à sa manière de se comporter dans une grande et longue maladie. Il est peu de personnes assez fortement établies dans la mortification et la patience, pour ne pas tomber en plusieurs défauts pendant ce temps de langueur et de faiblesse. Et pourtant ce fut une maladie de plus de deux mois, et d'une violence extraordinaire, qui fit que quantité de personnes découvrirent qu'Agnès, en qui jusqu'alors elles n'avaient rien connu de remarquable, cachait sous un extérieur fort commun un trésor inestimable de toutes les vertus chrétiennes.

Ce fut en l'année 1623, qui était la vingt-unième de son âge, qu'elle tomba grièvement malade le dimanche de la Septuagésime, qui est le jour où la sainte Eglise commence à entrer en deuil pour les souffrances de son Epoux. Son mal étant surnaturel, comme nous verrons incontinent, pas un des médecins de la ville, qui la virent tous, n'en put comprendre la nature ni les causes. Si bien que de cinq médecines qu'ils lui ordonnèrent, il n'y en eut point qui eût autre effet que de lui augmenter ses douleurs. Et ce fut où beaucoup de gens s'aperçurent de son amour pour Jésus-Christ, et pour la participation à ses souffrances. Car dans cet état si ennuyant et si inquiétant à la pauvre nature, lequel dura jusqu'à Pâques, elle ne proféra jamais une parole qui sentît tant soit peu le chagrin. Mais, au lieu de cela, on entendait souvent sortir de sa bouche ces amoureux élans: *O mon Dieu! ô mon doux et aimable Jésus, soyez béni mille et mille fois.*

Quoiqu'il fût impossible que le grand nombre de visites qu'on lui rendait, ne lui fût tout à fait incommode, elle ne donna jamais à connaître qu'elle en fût importunée. Au contraire, elle recevait tout le monde avec

un visage si affable et si dévot, que chacun s'en retournait d'auprès d'elle fort content et fort édifié.

Elle recevait les services qui lui étaient faits avec tant de reconnaissance et de douceur, qu'elle gagnait puissamment les cœurs de toutes les personnes qui l'assistaient, et de toutes celles qui la voyaient se comporter d'une manière si chrétienne. Tout ce qu'on lui présentait était toujours trop bon à son gré : et elle disait agréablement que ce qui était apprêté par la charité ne pouvait être que très-bon.

On remarqua même que de la dévotion, et de la suavité dont son cœur était rempli, rejaillissait sur son visage un éclat de beauté sainte, qui donnait d'autant plus d'admiration, que cette grande maladie devait naturellement l'avoir beaucoup défigurée et enlaidie.

Une des choses qu'on admira le plus fut que nonobstant la rigueur de son mal, et l'abattement où il la réduisait, elle ne manqua pas un seul jour, tout le temps qu'il dura, de faire ses trois heures d'oraison, dans laquelle elle était si absorbée en Dieu, que souvent ceux qui la considérèrent en cet état, crurent qu'elle était sans vie. Aussi y était-elle sans sentiment, n'endurant aucune douleur pendant tout le temps de cette communication intime avec son divin Epoux.

Les médecins étant fort étonnés de ce mal et ne sachant à quelle cause l'attribuer, l'un d'entre eux estima qu'elle appliquait trop son esprit. Et cela fut cause que son confesseur lui dit qu'elle s'occupât moins fortement en son oraison et qu'elle en fît moins. Mais elle lui répondit : *Hé! mon Père, que voulez-vous que je fasse dans ce lit pendant ce temps de ma pénitence? avec qui pourrais-je m'entretenir, sinon avec mon Epoux?*

Il lui arriva plusieurs choses très-remarquables, qui pouvaient faire connaître assez évidemment, si on y eût fait réflexion, que sa maladie était surnaturelle. C'en était une grande marque de voir que les vendredis elle ne pouvait, quelque effort qu'elle fît, prendre du bouillon à la viande, ni même en supporter l'odeur, et ne manquait pas d'endurer quelque grande douleur de plus que les autres jours.

Un vendredi entre autres elle souffrit pendant six heures les peines du purgatoire, qui mettaient son corps tout en feu si violemment qu'une demoiselle lui voyant la face très-enflammée, et lui mettant la main sur la poitrine pour en éprouver la chaleur, la retira promptement en lui disant : *Ma sœur, tu brûles, et tu m'as brûlée.*

Son mal, qu'on peut appeler divin, allant toujours croissant, obligea ses parents à lui faire apporter le saint viatique. Elle le reçut deux fois en cette maladie. Et il arriva une de ces fois-là quelque chose de bien remarquable. Avant qu'on lui apportât le très-saint Sacrement, la Reine du ciel daigna la visiter pour la troisième fois depuis ce saint temps de douleurs, accompagnée d'une troupe de vierges, qui tenaient toutes des flambeaux en leurs mains. Cette vision tenant notre admirable malade dans une grande suspension de tous ses sens, on la crut toute prête à expirer, et à cause de cela on lui fit apporter promptement les derniers secours de l'Eglise. De sorte qu'elle fut tirée de sa vision par l'arrivée de Notre-Seigneur. Ainsi elle perdit la consolation de cette aimable visite de la Mère de Dieu, mais ce fut pour être consolée par le Fils adorable de cette divine Mère, qui venait non-seulement visiter son Epouse, mais encore se donner entièrement et intimement à elle.

Aussi Agnès, en cet état de moribonde, avait le visage enflammé comme celui d'un chérubin. Ce qui était cause avec le rare exemple qu'elle donnait de toutes les vertus, que grand nombre de personnes la venaient voir par merveille, bien qu'auparavant elle fût peu connue.

Il ne faut pas s'étonner si Dieu inspira aux habitants du Puy de la visiter, puisqu'il voulut que plusieurs de ceux du paradis la visitassent aussi, et que saint Vincent Ferrier entre autres s'apparut à elle le jour de sa fête, qui est le cinquième d'avril, et lui donna sa bénédiction. Mais de toutes les visites que plusieurs saints et plusieurs anges lui rendirent de la part du Ciel, celles de son bon ange lui furent les plus aimables, parce qu'il la communia deux jeudis pendant cette maladie. La première fois qu'il lui fit cette grâce, elle fit grande difficulté de l'accepter, mais il lui dit qu'elle ne craignît rien, et qu'elle ouvrît confidemment sa bouche et son cœur, parce que son divin Epoux y voulait entrer. Ce qu'ayant entendu l'humble servante du Seigneur, elle consentit qu'il lui fût fait selon cette parole et selon les grandes miséricordes de son Dieu.

Elle, qui faisait ainsi difficulté d'accepter les grandes faveurs, n'en faisait point de désirer et de recevoir de grandes croix. Le vendredi saint, n'estimant pas que ce fût assez de ce surcroît de douleurs qui lui arrivait tous les vendredis, elle se procura celle de la compassion aux souffrances de son Sauveur, le suivant des yeux de l'esprit d'une attention très-amoureuse par toutes les pénibles stations qu'on lui fit faire en sa Passion, jusque sur le Calvaire, où elle but à longs traits les eaux des tribulations, dans lesquelles son divin Epoux fut submergé. Les Mémoires ne disent pas si cette fois là Notre-Seigneur lui fit ressentir ce qu'il a enduré en chaque mystère de sa Passion, comme il a fait depuis. Ils disent seulement que cette oraison amoureuse et douloureuse tout ensemble se termina par un grand ravissement, qui dura six heures entières pendant lesquelles on la crut morte. Elle l'était aussi en quelque manière par la longue suspension des fonctions de la vie humaine, où ce ravissement tenait son esprit. Notre-Seigneur sans doute la voulut mettre en cet état pour lui faire honorer son amoureux trépas arrivé sur la croix à pareil jour.

Il voulut aussi la ressusciter en quelque

façon dans le temps que l'Eglise commence la solennité de sa glorieuse résurrection; car le lendemain, jour du samedi saint, elle se trouva guérie.

Le même jour, son ange lui apparut sur le soir, et lui dit : *Hé bien, êtes-vous contente? — Je le suis,* répondit Agnès, *en faisant la volonté de mon Epoux. — Il a aussi fait la vôtre,* lui repartit l'ange, *puisque non-seulement il a changé votre cœur, mais encore il vous a fait souffrir selon la prière que vous lui en aviez faite. — Le cœur et tout le reste sont à lui,* répliqua-t-elle, *qu'il en fasse selon sa sainte volonté. Et s'il a ordonné que je demeure dans la souffrance jusqu'au jour du jugement, son bon plaisir soit accompli! — Aimez votre Epoux,* lui dit l'ange en se retirant, *servez-le bien et assurez-vous qu'il ne vous abandonnera pas.*

Le lendemain, qui fut le saint jour de Pâques, elle alla à l'église comme si elle n'eût point été malade, y communia avec des grands sentiments de dévotion, et déclara à son directeur, pour lui obéir, que tous les maux qu'elle avait endurés n'avaient été causés que par des inflammations extraordinaires de l'amour de Dieu, et que son ange l'avait avertie qu'elle serait guérie le samedi saint, comme il était arrivé.

Elle connut bientôt que la santé et les forces ne lui avaient été rendues que pour soutenir de nouvelles attaques; car, dès le soir du même jour de Pâques, le démon lui apparut et lui dit : *Ne veux-tu pas quitter ces folies et ces façons de faire que tu pratiques?* A quoi, comme elle ne répondit rien, il ajouta : *Que dis-tu, misérable, ne veux-tu pas quitter le chemin que tu tiens?* Alors, d'une voix basse, elle répondit : *Non. — Sache,* lui repartit ce monstre infernal crevant de dépit, *que je ferai tout mon possible pour te perdre, je ferai sortir tout l'enfer pour t'accabler.* Agnès, sans s'étonner de ses menaces, lui dit généreusement : *Je ne crains ni toi ni l'enfer, assistée de mon Epoux.* Le lendemain il revint encore et lui tint le même discours; mais elle n'y répondit rien. De quoi le maudit esprit se retira tout enragé, en lui disant : *Sus, sus, aux armes; puisque tu veux persévérer, je te déclare la guerre.* A ces dernières paroles, elle répondit d'un grand courage : *Je suis prête, me confiant que mon divin Epoux ne m'abandonnera pas.* Nous verrons dans la suite que ce maudit esprit n'a pas manqué de lui livrer une cruelle guerre, ni elle, de son côté, à y être toujours inébranlable.

CHAPITRE XIII.

Sa charité admirable envers les pauvres.

Il ne faut pas s'étonner si l'incomparable Agnès a si puissamment attiré sur soi l'abondance des miséricordes de Dieu, puisqu'elle a eu véritablement, depuis la sortie de l'enfance, des entrailles de miséricorde envers les membres de Jésus-Christ, qui a promis solennellement que les miséricordieux recevraient miséricorde. Nous allons voir que ç'a été particulièrement en la charité pour les pauvres que la ferveur de cette grande âme a été tout à fait aimable et édifiante.

Dès sa tendre jeunesse, elle devint la nourricière des personnes nécessiteuses avec tant d'affection, qu'elle faisait en quelque façon l'impossible pour les assister. Une des premières choses qu'elle fit pour cela en ce bas âge, fut de se priver du pain de son goûter pour leur faire l'aumône. Bientôt après, s'étant rendue capable du travail des mains, dont son père lui laissait le gain à sa disposition, elle se défaisait à leur profit de tout ce qu'elle avait, leur donnant du linge, des habits, de l'argent, avec un empressement très-affectueux. Mais se voyant trop peu de chose entre les mains pour satisfaire à sa charité, qui s'augmentait toujours, elle prit l'office d'aumônière dans la maison de ses parents, et s'en acquitta avec zèle, prenant du pain, du fromage, du beurre et de l'huile pour donner aux pauvres, et même jetant quelquefois du blé, par une fenêtre secrète, à une femme nécessiteuse. Elle ne pouvait prendre de l'or ni de l'argent chez ses parents, qui en étaient bien peu fournis, mais elle prenait des couteaux qui s'y faisaient, et en rendait les pauvres les acheteurs sans argent. Et, afin d'exercer secrètement cette nouvelle manière de trafic, elle cachait cette marchandise dans son lit. De quoi sa mère s'étant un jour aperçue, elle dit à son mari : *Cette fille veut ruiner notre maison.* Elle n'en fit pourtant aucune correction à sa charitable Agnès, craignant sans doute de s'opposer à Dieu, si elle blâmait un procédé dont il y avait bien apparence qu'il était l'auteur Et tant s'en faut qu'Agnès eût scrupule de faire bonne part aux pauvres de toutes les provisions de la maison, ni qu'elle craignît de l'appauvrir par une voie qui a coutume d'attirer mille bénédictions sur le spirituel et sur le temporel; que même elle n'épargna pas le petit pécule de sa sœur, qui en parle de cette sorte dans un Mémoire qu'elle a laissé : *Un jour que nous nous entretenions elle et moi auprès du feu pendant le grand froid d'un hiver très-rude, elle me dit : Ma sœur, vous êtes bien vêtue et vous avez encore d'autres robes en votre coffre, qui n'y font rien; je ne sais comment vous pouvez garder cela et vivre contente, y ayant tant de pauvres aux portes, qui meurent de froid pour n'avoir pas de quoi couvrir leurs pauvres corps. Je vous assure que, si vous ne vous résolvez d'en donner quelqu'une pour l'amour de Dieu, je vous les déroberai toutes dans quelque temps. Pour moi, n'était la crainte de fâcher mon père et ma mère, je donnerais non-seulement les manches des robes des servantes, comme faisait notre mère sainte Catherine de Sienne, mais nos robes entières. Souvent je me suis aperçue,* poursuit sa bonne sœur, *qu'elle m'avait pris de l'argent; et une fois, comme j'en avais amassé secrètement quelque peu pour mes petits besoins, elle s'en douta et me pressa avec tant d'instance de lui prêter deux écus, m'assurant qu'elle me les*

rendrait, et que pour cet effet elle ne s'épargnerait point au travail, qu'il me fut impossible de les lui refuser. Que si, après, elle ne me rendit pas argent pour argent, comme je croyais qu'elle ferait, elle m'a payée en une monnaie infiniment plus estimable, m'ayant obtenu de Dieu de très-grandes grâces. Voilà ce que porte le Mémoire de sa sœur.

Mais nous savons d'ailleurs que le gain de son travail, les pieux larcins qu'elle pouvait faire chez son père et les petites contributions qu'elle tirait adroitement de cette sœur, étant trop peu de chose pour satisfaire à son grand zèle de donner aux pauvres, il fallut prendre un autre moyen de les secourir, qui fut d'aller dans les maisons de la ville et aux portes des églises faire la quête pour eux. Et elle le faisait avec tant d'affection, d'humilité et de modestie, que les personnes auxquelles elle s'adressait, se sentaient poussées intérieurement à lui donner de bonnes aumônes.

Sa charité n'était pas seulement adroite; il paraîtra, par une action que nous allons rapporter, qu'elle était aussi merveilleusement courageuse. Une pauvre fille, qui demandait l'aumône hors la ville, sur le grand chemin, ayant appris qu'Agnès aimait fort les pauvres et avait bénédiction dans les collectes qu'elle faisait pour eux, la vint prier de venir avec elle à une des avenues de la ville pour l'aider à obtenir des passants quelque aumône considérable. Agnès s'y en alla très-volontiers; et cette pauvre créature s'étant couchée par terre, elle la couvrit d'un linge et se tint auprès d'elle toute la journée avec une patience admirable, attendant ceux qui allaient à la ville et ceux qui en venaient. Et comme ils demandaient ce que c'était là sous ce linge, elle répondait : *C'est une pauvre fille qui n'a rien du tout au monde; donnez lui l'aumône, s'il vous plaît, pour l'amour de Dieu.* Sa charité et sa modestie donnaient un saint agrément à ses paroles, par lequel chacun se sentait pressé de lui donner de l'argent. Si bien qu'elle en fit une bonne somme pour la pauvre mendiante.

Ce n'a pas été là la seule occasion où elle a porté des personnes à faire l'aumône. Son ardeur pour cette vertu en inspirait l'affection à toutes celles qu'elle fréquentait. Une de ses compagnes, qui était d'une maison assez riche, rapporte que ses discours l'avaient un jour si fort animée à assister les pauvres, qu'elle lui donna la disposition de tout ce qu'elle avait chez elle avec pouvoir d'en user comme elle en usait chez son père; et qu'Agnès sut fort bien se prévaloir d'une occasion si favorable pour les nécessiteux, prenant librement dans sa maison du pain et de la viande, et même de l'argent dans sa bourse. Elle l'en tirait, dit cette fille, si adroitement, que je ne m'en apercevais pas, ne trouvant jamais que rien y manquât; en sorte que je ne l'aurais jamais connu, si elle-même ne me l'eût déclaré de temps en temps par récréation.

Une autre demoiselle, qu'elle avait aussi émue de pitié envers les pauvres, se sentit pressée de lui promettre tous les jours un sou pour contribuer à leur soulagement. Agnès, qui ne plaignait jamais ses peines dans toutes les occasions de charité, allait ponctuellement quérir sa petite rente quotidienne. Mais, comme la demoiselle n'avait pas de son côté une affection pareille, elle se lassa de donner, voyant qu'Agnès ne se lassait point de demander, et lui dit enfin un jour assez rudement que cela durait trop. Ces paroles de froideur eussent rebuté beaucoup de personnes de cet emploi charitable. Mais la charité d'Agnès, étant bénigne et patiente, et qui ne s'irritait point, elle ne fit que lui remontrer avec douceur qu'il ne fallait pas ainsi se dédire d'une promesse qui lui était bien avantageuse, puisqu'en la gardant elle logeait son trésor dans le ciel, et se procurait une grande consolation à l'heure de la mort. Il est à croire que des paroles si douces et si sages attendrirent le cœur de cette femme, et la portèrent à continuer son aumône. Néanmoins, les Mémoires un peu trop courts en plusieurs choses, n'en parlent point.

Mais ils nous apprennent qu'un des attraits de la charité d'Agnès était d'assister les pauvres femmes enceintes dans les grands besoins où elles étaient pendant leurs couches. Quand elle les voyait proches de leur travail, elle allait quérir les sages-femmes. Et lorsqu'elles étaient délivrées, elle emmaillottait leurs enfants, elle faisait leur petit ménage, et elle leur rendait tous les services qu'aurait pu rendre une servante très-habile et très-affectionnée.

Surtout sa compassion était extrême envers les pauvres qu'elle savait être malades. Elle pouvait dire avec saint Paul très-véritablement : *Qui est infirme que je ne le sois aussi?* Il est certain qu'elle a fait, en les assistant, des actes d'une générosité, dont la seule charité chrétienne est capable.

Un soir, comme elle revenait de la ville, dans les plus fâcheux temps de l'hiver, avec une de ses compagnes, elle trouva un pauvre soldat en la rue, couché sur le pavé, qui, pour la faiblesse extrême où le réduisait sa maladie, ne pouvait se remuer. L'état si pitoyable de ce pauvre homme la toucha très-vivement; elle s'approcha de lui; elle l'invita gracieusement à prendre un peu de courage pour se conduire à l'hôpital; elle lui remontra qu'il y serait mieux qu'où il était et lui offrit de l'y mener avec sa compagne. Mais le moribond ne pouvant se résoudre à quitter cette place, quelque mauvaise qu'elle fût, parce qu'il n'avait pas la moindre force pour s'aider tant soit peu : *Sus*, dit Agnès à sa compagne, *emportons-le vous et moi, et, l'ayant levé de terre, elle le porta, aidée de cette bonne fille, jusqu'à l'hôpital, avec d'autant plus de peine, que le malade, étant proche de la mort, l'obligeait souvent à s'arrêter, ne pouvant souffrir le mouvement de ce transport, quoique si doux et si charitable.* Arrivant à l'hôtel-Dieu, elle trouva quelques-unes des filles qui y servaient, lesquelles n'ayant pas tant de cha-

rité qu'elle, ne la louèrent pas, comme elles devaient, d'un acte si généreux, et ne s'empressèrent pas à la décharger promptement du fardeau que Dieu leur envoyait par elle, mais au lieu de cela elles se fâchèrent contre elle, et lui dirent rudement qu'elle leur faisait souvent de ces tours, leur conduisant des malades à heure indue, et les surprenant lorsqu'elles y songeaient le moins, qu'elle pouvait bien s'en retourner avec son soldat, et qu'il était trop tard pour lui donner place. La charitable Agnès ne répondant non plus à ces paroles que si elles ne lui eussent pas été adressées, les conjura instamment au nom de Dieu d'avoir pitié de son pauvre frère, qui était aussi le leur. Et les ayant ainsi un peu apaisées par sa douceur, elle entra dans la salle de l'hôpital avec leur permission, et prépara elle-même un lit à ce pauvre mourant. Quand elle l'y vit couché, elle ne suivit pas la très-grande inclination qu'elle avait d'attendre pour l'assister à l'agonie, mais elle se contenta de recommander affectueusement le soin de cette âme aux personnes de l'hôpital, et se retira chez elle promptement de peur de fâcher son père, qui trouvait fort mauvais qu'elle revînt trop tard à la maison. Le lendemain, dès le matin, elle se rendit à l'Hôtel-Dieu pour voir son malade, et pour le servir s'il était en vie; et elle apprit que le pauvre homme, deux heures après avoir été reçu, était mort muni des sacrements de la sainte Eglise, comme elle avait désiré. Elle en eut une grande consolation, parce qu'elle l'avait porté là principalement afin qu'il fût aidé à mourir en Chrétien.

Si sa charité parut généreuse dans cette rencontre, en voici une autre, quasi pareille, où elle le parut encore davantage. Une autre fois donc, en plein jour, elle trouva encore un pauvre soldat dans la rue, couché sur le pavé à demi-mort, et que la pauvreté et la maladie tenaient réduit à ne pouvoir espérer aucun secours que de Dieu seul. Aussi, la Providence ne lui manqua pas: car ce fut par sa conduite qu'Agnès vint à jeter les yeux sur une misère si grande, et ce fut par l'incomparable charité, dont cette épouse de Jésus-Christ était embrasée, qu'ayant considéré cet homme et l'ayant trouvé trop faible pour s'aider tant soit peu à être conduit à l'hôpital, elle ne fit point de difficulté de le lever, de le charger sur ses épaules, et de le porter publiquement jusqu'à l'Hôtel-Dieu. Chacun admire l'amour de sainte Madeleine envers le Fils de Dieu, en ce qu'elle demandait où était son corps adorable pour l'aller prendre et l'emporter, sans considérer les difficultés de cette entreprise. Qui n'admirera donc la ferveur de la charité d'Agnès, qui lui a fait, non pas désirer d'emporter le corps adorable de Jésus, mais se charger effectivement, pour son amour, d'un corps pesant et infect par la maladie, et le porter par les rues d'une grande ville à la vue de tout le monde, sans avoir égard ni à sa faiblesse, qui était grande, ni à ce que pourraient dire les enfants du siècle, quand elle passerait devant leurs yeux avec un fardeau si peu sortable aux épaules d'une fille jeune et délicate. Comme elle entreprit une action si héroïque par un puissant mouvement de la grâce de Dieu, sa main adorable l'assista extraordinairement pour l'exécuter, ainsi que depuis elle l'avoua simplement à une de ses compagnes, qui, l'ayant vue sous cette pesante charge, et lui demandant avec étonnement comment il avait été possible qu'elle ne succombât point; elle lui répondit que ce poids lui avait semblé fort doux et fort léger. Voilà les forces merveilleuses de la sainte charité, lesquelles il faut encore admirer en ce qui suit.

Une femme nécessiteuse, qui était voisine d'Agnès et l'avait fait marraine d'une de ses filles, tomba en une maladie, pendant laquelle il lui vint un cancer à la gorge qui faisait grande compassion à tous ceux qui la voyaient, et surtout à la charitable Agnès qui, à cause du voisinage et de l'alliance spirituelle qu'elle avait contractée avec elle en tenant sa fille au baptême, crut facilement que Dieu désirait d'elle une assistance particulière pour cette pauvre femme. Dans ce sentiment si chrétien et si généreux, elle entreprit de la secourir corporellement et spirituellement; elle prit soin de la nourrir, de la garder, de la veiller, de la panser, et de lui rendre tous les services nécessaires. Or, comme pour la nourriture et pour les autres besoins de sa malade il n'y avait pas dans la maison de son père de quoi fournir à la dépense, elle allait tous les jours quérir du bouillon chez M. le vicomte de Polignac, elle demandait l'aumône partout, et se mêlait quelquefois parmi les pauvres mendiants pour recevoir quelque chose dont elle pût la secourir.

Ce fut par la grande affection qu'elle avait à la servir, aussi bien que par sa ferveur admirable à se vaincre elle-même, qu'elle fit cet acte étonnant de mortification, dont nous avons parlé dans le chapitre de sa pénitence.

Mais le salut éternel de cette pauvre femme étant principalement ce qu'elle voulait lui procurer de tout son pouvoir, elle s'affectionna sur toutes choses à la porter à Dieu par ses saintes paroles, et à prier les religieux de Saint-Dominique de la venir voir pour la confesser et la consoler; ce qu'ils firent plusieurs fois fort charitablement. Quand la pauvre femme fut à l'extrémité, ce fut alors qu'Agnès se tint plus assidûment auprès d'elle pour lui rendre les plus importants offices, qu'elle lui fit recevoir les derniers sacrements, et qu'ainsi elle la mit heureusement dans la voie du ciel.

La mort de sa malade ne mit pas fin à sa charité envers elle. Elle la fit enterrer dans l'église des bons religieux qui l'avaient assistée en sa maladie, elle y fit célébrer une grand'Messe pour elle, et après le service elle s'en alla trouver le sacristain, et lui dit : *Mon Père, je vous remercie très-humblement et tous les religieux qui ont assisté aux funérailles de cette pauvre femme. Mais*

j'ai fait faire ce service pour l'amour de Dieu en qui j'ai mis tout mon trésor, je vous supplie de vous payer de sa bourse inépuisable. Ayant dit cela, elle prit congé de lui fort civilement et se retira de la sorte.

Voici encore une occasion où elle fit, durant un long temps, une autre excellente pratique de l'aumône spirituelle et de la corporelle tout ensemble. Elle connaissait quelques pauvres filles en son voisinage, auxquelles le travail de leurs mains ne fournissait pas suffisamment pour se nourrir et pour s'habiller. C'était assez qu'Agnès connût leur besoin pour ne pas manquer à les visiter souvent, à les assister de ce qu'elle pouvait, et à prendre soin surtout de leur recommander la crainte de Dieu, comme elle fit fort affectueusement. Néanmoins elle apprit que ces misérables filles, pour n'oser paraître en public avec leurs habits tout délabrés, perdaient la sainte Messe les dimanches et les fêtes. Cela lui donnant de l'indignation et de la compassion tout ensemble, elle les alla trouver, les reprit de leur indévotion criminelle, et de l'orgueil qui en était la cause, et les exhorta à ne plus omettre des devoirs de religion d'une obligation si étroite pour des raisons humaines. Mais pour leur faciliter la pratique de son exhortation salutaire, elle leur promit de leur prêter des habits pour aller à l'église. Et en effet, dès le premier jour qu'il y eut obligation d'entendre la sainte Messe, elle ne manqua pas de leur porter ses robes des jours ouvriers et de les en vêtir le plus proprement qu'elle put. Elle leur continua ce bon office durant plus de quatre années, leur prêtant aussi de son linge, et faisant la chose si adroitement, que ses parents n'en eurent point la connaissance. Ainsi elle fit de l'honneur à ces pauvres filles, et les obligea de rendre à Dieu celui qui lui est dû.

Une bonne marque que toutes ses œuvres de charité étaient agréables à Notre-Seigneur, c'est qu'elles déplaisaient extrêmement au démon, comme il parut par les tentations qu'il donna sur ce sujet à plusieurs personnes, et par la persécution qui s'ensuivit contre la charitable Agnès. Le monde commença à murmurer contre elle, disant qu'elle se mêlait de toutes choses, et qu'il y avait beaucoup de vanité en sa conduite. Les filles de l'hôpital attribuaient à indiscrétion les actions extraordinaires que son zèle lui faisait faire, blâmaient sa dévotion, l'appelaient bigote, et lui disaient souvent d'autres injures. Son père même se mit de la partie; car il entra dans les sentiments de plusieurs, qui trouvaient à redire aux quêtes qu'elle faisait souvent, aux actions humbles qu'elle pratiquait en se mêlant parmi les pauvres mendiants, et surtout au temps qu'elle donnait aux emplois de charité. Ce bon homme, indigné contre elle pour ces considérations, la battait fort souvent et fort rudement, surtout quand elle revenait un peu trop tard de la ville. Les personnes du voisinage en prirent sujet de lui conseiller qu'elle discontinuât ses quêtes pour les pauvres, lui remontrant qu'elles lui coûteraient trop cher, et qu'elle manquait de charité envers soi-même à force de l'exercer envers les autres. Mais pas un de ces obstacles ne refroidit l'ardeur de sa charité. Ses quêtes pour les nécessiteux, les visites, les assistances, les services, qu'elle avait accoutumé de leur rendre, s'augmentèrent au lieu de diminuer. Cela s'appelle une charité à l'épreuve.

Le chapitre suivant fera voir que cette constance si ferme avec laquelle elle continua de la pratiquer, était un effet de l'attrait puissant de la grâce divine.

CHAPITRE XIV.

Les faveurs extraordinaires par lesquelles Notre-Seigneur a voulu autoriser et récompenser l'amour d'Agnès envers les pauvres.

Comme ç'a été avec une ferveur extraordinaire qu'Agnès a fait tant d'actes de charité envers les pauvres de Jésus-Christ, ce divin Maître lui a voulu aussi donner des témoignages extraordinaires du plaisir qu'il y prenait, et autoriser par là en même temps l'assiduité qu'elle y apportait, dont elle était blâmée par les enfants du siècle.

Comme elle était un jour de Saint-Dominique dans une chapelle dédiée à ce glorieux saint, un petit pauvre, excellemment beau, qui l'avait suivie tout le matin, s'adressa à elle et lui demanda l'aumône avec instance. Agnès sachant qu'elle n'avait point d'argent, lui dit : *Mon petit, je n'ai rien.* L'enfant lui répliqua : *Eh! pour l'amour de Dieu, donnez-moi quelque chose.* A ces paroles, elle se sentit pressée d'un mouvement extraordinaire de miséricorde et lui voulut donner une bague qu'elle avait; mais dans ce même temps ayant jeté les yeux à terre, elle y vit une pièce d'argent qu'elle ramassa et lui donna, en lui disant : *Mon petit, savez-vous bien faire le signe de la croix? Oui,* répondit-il en souriant, *je le sais bien faire.* Et sur cela il disparut, la laissant toute ravie de sa beauté, et toute remplie d'une joie céleste. Elle demanda à sa sœur, qui était avec elle, si elle avait vu ce petit pauvre? et sa sœur par mégarde répondit que oui, quoique cela ne fût pas. *Je vous assure,* dit Agnès, *que je n'ai jamais rien vu de si beau, ni aucun pauvre qui m'ait si fort pressée ni si longtemps sans désister. Tout le matin il m'a suivie, et n'a point eu de cesse que je ne lui aie donné une pièce d'argent, que j'ai trouvée à terre heureusement.* Dieu permit que sa sœur dît qu'elle l'avait vu, afin qu'Agnès ne feignît point d'en parler ainsi devant elle, et que par là nous connussions cette grâce extraordinaire.

Une autre fois allant à Notre-Dame entendre la sainte Messe, elle rencontra un pauvre à la porte qui lui demanda l'aumône. Etant assurée qu'elle n'avait point d'argent, elle lui répondit : *Mon ami, Dieu vous assiste par sa sainte grâce.* Aussitôt qu'elle eut dit ces paroles avec un grand désir de faire du bien à ce pauvre, si elle en eût eu le moyen,

son ange la tira par la robe, et lui dit : *Mets la main dans ta poche et tu trouveras de quoi satisfaire à ta charité.* Elle le fit et trouva en effet de quoi faire cette aumône.

Notre-Seigneur lui fit une faveur pareille d'une manière encore plus obligeante, lorsqu'allant une autre fois ouïr la sainte Messe en la même église, et un pauvre de même lui ayant demandé l'aumône, elle lui dit, parce qu'elle en était bien certaine, qu'elle n'avait point d'argent : *Dieu vous assiste, s'il lui plaît, mon ami.* Et le pauvre lui répondit en souriant : *Mettez la main dans votre poche et vous trouverez quelque chose.* Elle le fit, et voulant lui donner ce qu'elle avait trouvé, il disparut et la laissa comblée d'une joie intérieure qui tenait de celle du paradis.

Comme le dessein d'Agnès était de servir la très-sainte Vierge, dont elle était l'esclave, par les mêmes actions de charité, par lesquelles elle servait Jésus-Christ son Seigneur et son Epoux adorable ; la Reine du ciel voulut lui donner quelque témoignage que ses services lui étaient bien agréables. Agnès donc étant à genoux devant la sainte image de Notre-Dame un matin dès le point du jour, selon la coutume qu'elle avait de lui venir rendre assidûment ses devoirs ; la Mère de Dieu lui parla sensiblement par l'organe de cette sainte image, et lui dit d'aller visiter une de ses compagnes, qu'elle lui nomma, qui était tombée malade. Aussitôt Agnès se leva, et s'en alla en la maison de cette compagne, qu'elle trouva en effet dans son lit bien abattue par la violence du mal qui lui était arrivé pendant la nuit. La bonne malade étant surprise de voir sa chère Agnès à cette heure-là dans sa chambre et au chevet de son lit, eut bien la force de la tancer de ce qu'elle allait si matin par les rues, et de lui demander pourquoi elle était venue de si bonne heure? *C'est,* lui dit Agnès, *que j'ai appris votre mal. Cela ne se peut,* repartit la malade, *personne n'est encore sorti de la maison, comment l'auriez-vous su? O que je l'ai bien su, et de meilleure part,* répondit Agnès. Alors cette compagne s'aperçut bien qu'Agnès avait eu cet avis du Ciel, et reçut comme de la part de Dieu la consolation que lui apporta sa présence.

Le Fils de Dieu même en propre personne et en forme d'un pèlerin la vint aborder un jour qu'elle faisait sa prière dans la chapelle du Saint-Crucifix en l'église de Notre-Dame, et lui demanda l'aumône de fort bonne grâce. Elle lui dit : *Mon ami, je n'ai rien.* A quoi ce divin pèlerin, qu'elle ne connaissait pas sous cette figure, lui répartit : *Au moins si tu ne peux faire l'aumône corporelle, fais la spirituelle, et dis tout haut pour moi un Ave Maria.* Laquelle façon de parler comme à son inférieure, marquait l'autorité de celui qui parlait. Agnès commença aussitôt d'une voix haute et animée de dévotion et de charité tout ensemble à dire l'*Ave Maria,* que le pèlerin écouta attentivement jusqu'à ce sacré mot *Jésus ;* et au moment qu'elle le prononça, il disparut, et sa fidèle et charitable épouse demeura le cœur saisi d'une si grande inflammation d'amour, qu'elle en pensa mourir.

Voici encore une autre faveur bien signalée, par laquelle Notre-Seigneur a fait connaître qu'il considérait beaucoup les fatigues de cette sainte fille dans les services des pauvres. Un soir qu'elle revenait toute lassée d'avoir employé la journée entière en des exercices de charité ; comme elle abordait la maison avec un cœur tout plein de sentiments d'amour pour son Epoux, dont elle désirait la présence et la communication intime après avoir assez vaqué au prochain, elle poussa cet élan de dilection : *Eh ! mon Jésus, où êtes-vous? où êtes-vous mon ami?* et en même temps elle fut bien étonnée de se voir dans sa chambre sans avoir monté l'escalier, et sans savoir comment elle y avait été transportée. Ce fut son divin Epoux, qui, pour soulager sa lassitude, ne voulut pas seulement la soutenir comme l'épouse des *Cantiques,* mais il voulut même la porter ou commander à ses anges de le faire. Ces esprits bienheureux, qui s'abaissent si volontiers à rendre plusieurs services à tous les Chrétiens, sont bien aises d'en rendre de fort considérables aux plus chères épouses de leur divin Maître.

Et ce n'est pas là la seule fois que celle-ci a reçu d'eux une pareille assistance. Souvent lorsqu'elle retournait trop tard au gré de son père, on lui fermait la porte de la maison, ou même on la chassait dehors pour la punir de ce retardement. Et les saints anges l'enlevaient et la remettaient dans sa chambre, où ses parents étaient bien étonnés de la trouver, ne pouvant comprendre par où, ni de quelle manière elle y était rentrée. Ne sont-ce pas là de grands miracles en faveur de l'amour cordial et fervent de notre Agnès envers les pauvres?

CHAPITRE XV.

Son grand zèle pour le salut des âmes.

Agnès, qui aimait véritablement son prochain comme soi-même, lui désirait et lui procurait le même bien qu'elle désirait et procurait pour soi-même : à savoir, l'union avec Dieu ; et elle s'employait à cela en toutes les manières que son sexe et sa condition lui pouvaient permettre avec d'autant plus d'affection, qu'elle voyait qu'unir des cœurs à Dieu n'est pas seulement faire à des créatures le plus grand bien dont elles soient capables, mais c'est aussi donner au Créateur ce qu'il demande uniquement de nous. En attendant que nous lui voyions exercer ce saint zèle dans la religion avec une ardeur et des succès admirables, il faut remarquer à quel point elle en était animée, lorsqu'elle vivait encore dans le monde. En voici plusieurs marques fort considérables.

Toutes les après-dînées des dimanches et des fêtes, après avoir assisté aux divins Offices, elle assemblait dans la maison de son père, qui le voulait bien, toutes les filles de

la rue, même les mondaines, qu'elle contraignait agréablement à s'y trouver, et durant un assez long temps, elle leur faisait la lecture d'un livre spirituel avec des pauses de temps en temps, où elle faisait des réflexions et des remarques à propos et avec tant d'affection, qu'elles sortaient de là toutes fort touchées et pleines de désirs de servir Dieu.

Quand elle en remarquait quelqu'une entre les autres qui lui semblait attirée à la vie intérieure et capable de s'y avancer, elle l'entretenait en particulier pour l'animer à cela ; et afin de lui en donner des amorces, elle lui communiquait tout simplement les grands désirs que Dieu lui donnait de l'aimer et de le servir, et les colloques amoureux qu'elle avait avec sa divine Majesté dans l'oraison, sans rien découvrir pourtant de ses grâces extraordinaires. Ainsi elle faisait naître à ces âmes une grande envie de s'appliquer à Notre-Seigneur, et de lui donner toutes leurs affections.

Elle exerça particulièrement ce saint zèle envers une de ses sœurs plus jeune qu'elle, en ayant mieux l'occasion et s'y croyant plus obligée qu'envers les autres qui n'étaient pas ses parentes. Elle n'omit rien de tout ce qui pouvait contribuer à son éducation spirituelle. La première chose qu'elle lui apprit, ce fut à se bien confesser. En quoi elle exerça une charité très-patiente, parce que sa jeune disciple ne devenait pas aisément capable de l'assujettissement que demande l'examen exact de conscience, ni de l'humiliation sérieuse qu'il faut apporter au sacrement de pénitence. Ensuite elle l'instruisit de la préparation à la sainte communion, lui donnant, toutes les fois qu'elle en devait approcher un point d'oraison pour s'y bien disposer, qu'elle prenait souvent de ces paroles de saint Jean : *Je ne suis pas digne de délier la courroie de ses souliers*, afin d'inspirer par là à cette âme les sentiments d'une vraie et profonde humilité. Et aussitôt qu'elle s'était retirée de la sainte table, Agnès lui disait : *Ma sœur, puisque maintenant votre cœur a le souverain bien et possède tout son trésor, retirez-vous des créatures, et, pour le mieux faire, mettez-vous en quelque lieu à part, afin de considérer à loisir le bonheur dont vous jouissez, et là de toutes les forces de votre âme, remerciez votre divin bienfaiteur. Demandez-lui aussi instamment la vertu qui vous est nécessaire, et comme un autre Jacob, ne le quittez point que vous n'ayez obtenu votre demande, et reçu sa très-sainte bénédiction.* C'est sa sœur même qui a rendu témoignage de tout cela, et qui ajoute qu'Agnès voyant qu'elle n'avançait pas assez à son gré la porta à changer de confesseur. A quoi celle-ci condescendit pour le respect qu'elle avait pour elle et pour ses avis, quoiqu'elle y sentît une extrême difficulté. Celui qu'elle lui fit prendre fut un religieux de Saint-Dominique fort intelligent en la direction des âmes. Et dès la première confession que cette bonne fille lui fit, elle fut tellement touchée et si fortement inspirée de commencer une nouvelle vie, qu'elle crut assurément que ç'avait été par une lumière de Dieu qu'Agnès lui avait conseillé ce changement de confesseur. Elle lui apprenait aussi la manière de faire saintement ses actions pendant la journée, particulièrement celles qui appartiennent aux exercices spirituels. *Il faut en vous levant le matin*, lui disait-elle, *inviter votre âme à son devoir, et lui dire : Sus, mon âme, lève-toi, voici l'Epoux qui vient. Et si vous sentez*, ajoutait-elle, *quelque négligence ou quelque pesanteur, animez votre cœur vous persuadant que vous entendez une voix qui dit amoureusement et pourtant fortement : Si mon épouse ne se lève, je n'irai point avec elle, et elle ne viendra point avec moi. Ou bien représentez-vous que vous entendez une trompette effroyable qui vous appelle au jugement de Dieu ; et à ce son terrible levez-vous promptement de crainte d'être trouvée dépourvue des vertus que vous devez avoir. Vous étant mise à genoux, offrez à Dieu affectueusement toutes les actions de votre journée, le suppliant qu'il les accepte et les dirige à sa gloire. Une offrande bien faite*, disait-elle en parlant de l'exercice du matin, *serait capable de liquéfier un cœur, quand il serait aussi dur que le marbre. Mais pour la bien faire*, ajoutait-elle, *il faut en premier lieu bien considérer que Dieu vous a donné une âme, laquelle il a lavée dans les eaux du saint baptême, et l'a rendue par ce moyen parfaitement pure et belle devant ses yeux, désirant infiniment que vous la conservassiez toujours dans cette candeur, comme vous le pouviez bien faire avec le secours de sa sainte grâce. Pensez ensuite que, vous étant laissée emporter au péché et à une infinité de défauts, votre âme, de blanche qu'elle était comme une colombe, est devenue noire comme un corbeau. Entretenez-vous un peu dans ces considérations, regrettant le plus amèrement qu'il vous sera possible le malheureux état, auquel vous vous êtes réduite. Puis, envisageant la bonté infinie de Dieu, jetez-vous avec une amoureuse confiance entre les bras de sa divine miséricorde, et le suppliez humblement de vouloir redonner à votre âme sa première beauté, et de vous rendre fidèle à la conserver.* Voilà les sentiments avec lesquels Agnès désirait que sa sœur s'offrît à Dieu tous les jours.

Elle lui enseignait aussi l'oraison mentale, lui donnant ordinairement pour sujet la béatitude éternelle, ou la prière de Notre-Seigneur au jardin des Olives, de laquelle elle lui parlait avec tant d'ardeur, qu'il paraissait bien qu'elle était toute pleine et toute pénétrée de la grâce de ce mystère. Durant quelque temps elle l'éveillait exactement à minuit, afin qu'elles fissent ensemble leur oraison. Mais comme la sienne durait trois ou quatre heures, elle lui permettait seulement d'en faire une heure l'envoyant recoucher, et disant que le travail du jour ne pouvait lui permettre d'en faire davantage.

Comme elle craignait les dangers du siècle

pour cette chère sœur aussi bien que pour soi-même, elle la sollicitait fort d'en sortir pour embrasser la vie religieuse. Mais elle redoubla les instances affectueuses qu'elle avait coutume de lui faire pour la porter à cela, lorsqu'ayant surmonté les obstacles de sa vocation à la religion, comme nous verrons ci-après, elle prit congé d'elle pour s'en aller au monastère de Sainte-Catherine de Langeac. En ce moment, qui est toujours demeuré fortement imprimé dans l'esprit de sa bonne sœur, elle l'embrassa tendrement, et puis : *Je vous conjure*, lui dit-elle, *ma chère sœur, de quitter le monde; c'est un trompeur qui déçoit les âmes par de vaines apparences qui aboutissent enfin à des malheurs éternels; fuyez ce misérable séducteur, et mettez-vous à l'abri de quelque religion réformée le plus tôt que vous pourrez. Hélas!* lui répondit sa sœur, *on ne peut me recevoir dans la religion qu'en qualité de sœur converse. C'est une condition qui oblige à un travail continuel, et vous savez bien que ma faible complexion m'en rend incapable. Ce que je lui disais*, ajoute cette bonne fille, *avec une très-sensible affliction, Dieu m'ayant donné pour lors de grands désirs d'être religieuse.* Agnès lui repartit avec un souris agréable : *Ne craignez point, ma bonne sœur, Dieu est fidèle; il ne manquera pas de vous donner des forces selon votre besoin, et selon la bonne volonté que vous avez de les employer à son service. Je le prierai tant qu'il vous accordera la persévérance dans vos bons désirs, et les vertus nécessaires pour cette vocation.* Toutes ces réponses eurent quelque chose de prophétique; Dieu ayant appelé en effet et fait recevoir sa sœur au monastère de Saint-Dominique de Viviers, où elle vit encore en bonne religieuse, et croit devoir aux prières d'Agnès sa vocation à la religion, et les grâces qu'elle y reçoit de Dieu.

Agnès avait une autre sœur plus jeune que celle-là; et comme elle remarqua en elle de très-grandes dispositions à la perfection chrétienne, bien que ce ne fût qu'une enfant, elle crut la pouvoir conduire par le chemin de ferveur qu'elle tenait elle-même, et commença en effet de l'y faire marcher autant que son bas âge le pouvait permettre. Et de la façon que cette petite s'y prenait, profitant admirablement des leçons et des exemples de sa sainte sœur, il y avait grand sujet d'en espérer des merveilles dans le fidèle service de Notre-Seigneur. Mais Dieu lui faisait faire en peu de temps ces grands progrès en sa grâce, parce qu'il la voulait bientôt enlever à ce malheureux siècle, comme il fit dans sa tendre jeunesse, ne voulant pas différer plus longtemps à récompenser son innocence, ses ferveuts désirs et ses commencements de services, qui valaient mieux que la vie entière de la plupart des Chrétiens. Agnès, qui avait une haute estime de sa grâce, et qui était sa mère en Jésus-Christ aussi bien que sa sœur selon la nature, sentit extrêmement la séparation quand elle la vit mourir, et lui recommanda de se souvenir d'elle quand elle serait dans le royaume de Notre-Seigneur. La petite mourante lui ayant promis qu'elle n'y manquerait pas, cela lui adoucit beaucoup la douleur que lui causait sa mort, et lui fit croire depuis qu'elle avait été quelquefois assistée de ses intercessions.

Les jeunes sœurs d'Agnès ne furent pas les seules personnes de sa famille qui profitèrent de son zèle admirable. Son père, sa sa mère, ses frères et ses autres sœurs en sentirent aussi de fort bons effets, car ce fut par son soin qu'ils s'accoutumèrent tous à des pratiques de piété sortables à leur condition, et que toute la maison se mit de la confrérie du saint Rosaire, pour en faire les exercices, et en recevoir les avantages en servant la sainte Vierge.

Mais si elle était zélée à faire ainsi marcher tous ceux qu'elle pouvait dans la voie du service de Dieu, elle ne l'était pas moins à retirer du mauvais chemin les âmes qu'elle y voyait malheureusement égarées. Elle fut avertie qu'une certaine fille se mêlait de couper des bourses, et que c'était dans les églises où elle trouvait mieux sa commodité pour exercer ce métier malheureux. Apprenant cela, elle se sentit dévorer par le zèle de la maison de Dieu, qui était profanée par ces larcins, et du salut de cette âme qui se perdait si misérablement. C'est pourquoi elle ne perdit point de temps, elle accosta doucement cette fille, et lui parla avec une charité si adroite et si accompagnée de bénédiction, qu'elle lui fit avouer que c'était là le misérable emploi, auquel elle s'adonnait depuis quelque temps. Et incontinent la pauvre créature, bien convaincue de la grandeur de sa faute, et du danger qu'elle avait à craindre de la part de la justice humaine aussi bien que de la divine, se résolut de ne plus continuer. Néanmoins le démon voulant empêcher que cette proie lui échappât, tâcha de l'arrêter par cette maudite ruse. Lui, qui lui avait ôté la honte quand elle commettait ses crimes, lui en donna tant de confusion quand il fallut penser à les abolir par la confession, que la pauvre fille dit à Agnès qu'elle n'aurait jamais la force de déclarer des péchés si honteux. Ce fut là le dernier obstacle qu'il fallut vaincre, pour tirer cette âme de l'esclavage du péché et de son auteur. Et voici l'invention dont s'avisa pour cela l'ingénieuse charité d'Agnès. Elle s'offrit de l'accompagner dans l'église, où elle irait se confesser, de prévenir le confesseur, lui faisant connaître l'état où elle était et la peine qu'elle avait à le découvrir, et qu'ainsi toute la difficulté serait levée. Elle fit tout cela comme elle l'avait proposé, et la pauvre pécheresse se confessa facilement avec des sentiments d'une véritable pénitence. De quoi son amendement et sa fidélité à ne plus retomber en son crime ont été une marque assurée. Voilà comme quoi Dieu bénit le charitable travail d'Agnès pour le salut de cette âme, qui vraisemblablement était perdue sans son secours.

Voici une autre conquête de son zèle, qui semble encore plus admirable. Etant aux eaux de Sales, à deux lieues du Puy, elle apprit qu'il y avait un homme hérétique entre les autres personnes que les médecins avaient fait venir là pour boire des eaux. Elle sentit son cœur touché de compassion pour le danger de cette âme et d'un grand désir de sa conversion. Dans ce mouvement intérieur, elle recommanda très-affectueusement ce pauvre errant à la Mère des miséricordes; et elle se sentit ensuite si fort portée à lui parler, que nonobstant la grande aversion qu'elle avait de l'abord des hommes, elle eut avec lui quelques entretiens, dans lesquels il paraît bien que le Saint-Esprit parlait en elle. Car ses paroles et l'air de dévotion et de douceur dont elle les accompagna, eurent tant d'efficace, que cet homme obstiné fut obligé de se rendre et de lui avouer qu'elle avait eu plus de pouvoir sur son esprit que plusieurs personnes très-doctes avec lesquelles il avait conféré. Il lui promit d'abjurer son erreur aussitôt qu'il serait de retour en son pays; et il tint ensuite sa promesse, ainsi qu'Agnès l'apprit depuis de fort bonne part avec une grande consolation.

Mais un acte héroïque de charité chrétienne, s'il en fut jamais, c'est celui qu'elle pratiqua dans l'occasion que nous allons rapporter. Une fille de sa connaissance, d'une famille assez considérable, fut si malheureuse que non-seulement elle se laissa débaucher par un garçon, qui l'abandonna incontinent, mais encore étant devenue enceinte, la passion de cacher sa turpitude la porta à étouffer l'enfant qu'elle mit au monde. Mais aussitôt qu'elle eut commis ce crime, l'énormité lui en donna tant de honte et d'appréhension des suites funestes qui en pourraient arriver, qu'elle fut sur le point d'en arriver aux dernières extrémités du désespoir. Ce qui la retint fut la pensée qui lui vint, que la charitable Agnès était capable et de garder le secret sur sa mauvaise et honteuse affaire, et de trouver des expédients pour la tirer d'un tel abîme. Elle l'envoya donc prier de la venir voir, et lui découvrit confidemment l'état de malheur extrême où l'avaient réduite ses crimes. Et comme elle la vit pleine de compassion et de bonne volonté, elle la conjura de prendre cet enfant mort, dont la présence causait tant de trouble à son âme misérable, et de l'enterrer secrètement en quelque endroit. Agnès fut d'abord surprise de cette commission, voyant fort bien à combien de grands dangers il fallait qu'elle s'exposât pour l'exécuter. Mais cette fille infortunée lui promettant qu'après cela elle ferait tout ce qu'on voudrait pour sa conversion à Dieu, elle prit d'une généreuse confiance ce petit corps dans son tablier comme un dépôt précieux, et parce qu'il était déjà tard elle le porta en la maison de son père et le cacha au grenier dans un monceau de blé. S'étant retirée dans sa chambre, et demandant à Dieu er l'oraison miséricorde pour cette malheureuse et lumière pour soi-même, afin de se conduire prudemment en une entreprise si périlleuse, elle fut tout étonnée qu'elle entendit des hurlements effroyables et un grand bruit sur le toit de la maison autour du lieu où elle avait mis ce gage de sa charité. Elle jugea que les démons étaient auteurs de cela et appréhenda beaucoup que ces esprits malins n'enlevassent ce petit cadavre, et ne l'exposassent en quelque lieu public, et que cela ne donnât occasion de faire recherche de la personne coupable de ce crime, ou que son père et sa mère ne s'éveillassent et ne montassent au grenier où ils trouveraient ce qu'elle y avait caché. Ces pensées l'y firent aller incontinent, et s'y étant mise à genoux tout proche le monceau de blé, où était son dépôt, elle fit cesser par la foi et l'humilité de sa prière ce bruit extraordinaire que faisaient les démons, et tâcha le reste de la nuit par ses gémissements et par les sanglantes disciplines qu'elle prit, d'apaiser la justice de Dieu irritée contre cette grande pécheresse. Aussitôt que le point du jour commença à paraître et qu'elle put sortir de la maison, elle prit le petit corps et s'en alla derrière l'église de Saint-Laurent, entra vitement dans un pré par-dessus la muraille, et l'enterra diligemment en cet endroit. De là elle alla retrouver cette pauvre créature, l'exhorta puissamment à pleurer son crime avec des regrets proportionnés à son énormité, la porta à s'en confesser avec humilité et confiance en la miséricorde infinie de Dieu, l'assurant que cette bonté immense *oubliait* les péchés les plus énormes, quand elle voyait dans le cœur une sincère repentance et une volonté véritable de la conversion. La pauvre fille avec la grâce, de laquelle Notre-Seigneur accompagna les paroles d'Agnès, fit entièrement tout ce qu'elle lui prescrivit, et a donné depuis des marques d'une âme vraiment pénitente et parfaitement convertie. Agnès au reste lui a été pour toujours si fidèle au secret, qu'elle n'a jamais dit son nom à personne du monde. N'est-ce pas là un exemple admirable du zèle des âmes? On a vu d'autres personnes exposer leur vie pour le salut du prochain. Mais où avait-on jamais vu qu'une fille très-sage et très-pudique, comme notre incomparable Agnès, exposât non-seulement sa vie, mais encore son honneur et celui de sa famille pour le salut d'une pauvre âme? Et il ne faut pas s'imaginer qu'elle ait fait cette action sans maturité, et que ç'ait été l'inconsidération qui la lui ait rendue facile plutôt que le courage et la ferveur chrétienne, comme il arrive souvent à d'autres personnes en des entreprises extraordinaires. Elle fit cet acte héroïque avec un combat si violent de la nature contre la grâce, que toutes les fois qu'elle y pensait depuis, elle en était saisie de frémissement, ainsi qu'elle l'a avoué à un de ses directeurs.

CHAPITRE XVI.

Quelques pratiques de son humilité profonde, outre celles qui ont paru dans tous les chapitres précédents.

L'humilité sincère de cette incomparable fille est assurément ce qui lui a attiré tant de faveurs extraordinaires de la main de Dieu. Si l'abondance de la grâce l'accompagnait partout, comme nous avons vu, c'est qu'elle ne s'oubliait jamais de son néant ni de son péché; et si son divin Epoux l'a élevée par-dessus une infinité d'autres saintes âmes, c'est parce qu'elle s'estimait en vérité la dernière de toutes les créatures. Il a été aisé de remarquer, en tout ce que nous avons rapporté d'elle jusqu'à présent, que le mépris et l'anéantissement de soi-même a accompagné tous ses exercices de dévotion et tous ses actes de vertu. Voici encore quelques belles pratiques de ce même zèle de s'anéantir en toute rencontre.

Quand son directeur voulut savoir d'elle pourquoi elle ne levait jamais les yeux pour regarder ceux à qui elle parlait, elle lui dit : *Mon Père, je crois que les personnes à qui je parle sont saintes, et moi si misérable, que je n'ose ni ne dois lever les yeux pour les voir.*

Lorsqu'elle se mêlait parmi les pauvres mendiants et recevait l'aumône avec eux, elle contentait en cette action son amour du prochain pour qui elle cherchait du secours, et en même temps elle satisfaisait à son inclination de se mettre au dernier rang des personnes les plus viles.

Elle faisait tout ce qu'elle pouvait pour éviter l'estime et la louange des hommes. On a remarqué que toutes ses actions étaient accompagnées de mortification et d'appréhension de paraître. Particulièrement lorsqu'en parlant de Dieu, de l'abondance de son cœur. elle s'apercevait que la compagnie concevait de l'estime pour elle, ou qu'elle-même concevait quelque mouvement de complaisance, aussitôt par une humilité très-fidèle elle changeait adroitement de discours ou bien elle demeurait dans le silence.

Allant un jour à la ville avec une de ses compagnes, elle rencontra deux religieux, l'un desquels, qui l'estimait beaucoup, lui dit: *Adieu la sainte.* Cette parole la fit rougir de confusion, et d'une sainte indignation tout ensemble, et fit qu'après s'être un peu recueillie, sans doute pour s'anéantir devant Dieu, elle dit à sa compagne : *Je vous assure que si je ne craignais de causer de la peine à mon père et à ma mère, je m'en irais si loin qu'on ne me connaîtrait point; car il n'y a rien au monde qui me soit si sensible que de voir que l'on fasse état de moi, qui suis la plus misérable pécheresse que la terre porte.* Elle dit ses paroles avec un si grand sentiment de douleur et avec une telle abondance de larmes que sa compagne, qui était de ses plus affidées, ne put s'empêcher de participer à son déplaisir, et d'admirer en même temps une si grande aversion des louanges en ce cœur, dont elle connaissait la sincérité.

Agnès avait aussi une adresse ingénieuse, qui n'est pas croyable, à cacher toutes ses vertus et toutes ses grâces. Elle demandait à Notre-Seigneur qu'il ne lui fît point de ces faveurs qui peuvent être remarquées et admirées par les créatures. Ce lui était une peine indicible lorsqu'elle ne pouvait empêcher que quelque extase lui arrivât en public. Et en ce cas, elle les dissimulait si adroitement par ses paroles qu'elle en ôtait la créance aux personnes même qui n'en pouvaient douter raisonnablement, telles qu'étaient ses compagnes qui la fréquentaient plus assidûment, et la voyaient souvent dans ces transports. Pour leur en ôter la pensée en même temps qu'elles en avaient la vue, elle leur disait : *Je vous prie, mes chères sœurs, ne vous mettez point en peine quand vous me verrez tomber en ces faiblesses; ce sont de petits maux auxquels je suis sujette.* Et elle leur avait si bien persuadé cela par l'éloquence de son humilité, qu'ayant été saisie un jour d'un grand ravissement en leur compagnie, par lequel l'usage des sens lui fut ôté, elles pensèrent lui rompre le cou à force de la tourmenter pour la faire revenir à soi. Duquel traitement il lui resta une grande douleur qui lui dura assez longtemps.

Par ce même zèle de se cacher, lorsque sa sœur, qui avait eu connaissance d'une grande partie de ses pratiques merveilleuses de tous les vertus, prit congé d'elle pour s'en aller à Viviers en religion, comme on verra ci-après : *Je vous conjure de tout mon cœur*, lui dit-elle, *et vous demande au nom de la sainte passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ que vous ne disiez jamais rien de ce que vous m'avez vu faire, si ce n'était qu'on vous le commandât après ma mort. C'est là toute la grâce que je demande de vous; ne me la refusez pas, je vous en supplie.* Ce furent les dernières paroles de l'adieu qu'elle fit à sa sœur, après lui avoir donné plusieurs belles instructions que nous verrons plus bas.

Elle avait tant de répugnance à découvrir les faveurs extraordinaires dont son divin Epoux l'avait prévenue dès son enfance, que cela tint quelque temps le P. Boyre, Jésuite, dans la crainte qu'il n'y eût quelque illusion en sa conduite. Mais les doutes de ce bon Père cessèrent entièrement, lorsqu'il eut vu qu'autant que la profonde humilité d'Agnès lui donnait d'inclination à tout cacher, autant la fidèle obéissance lui donnait-elle de sincérité et de candeur à tout découvrir à ses directeurs. Outre qu'il reconnut clairement en elle toutes les vertus héroïques qu'on peut désirer en une âme que Dieu conduit par des voies fort extraordinaires.

Quand elle ne pouvait cacher ses pratiques de vertu, elle tâchait au moins par ses paroles de les faire passer pour fort peu de chose dans l'esprit des personnes qui en avaient la connaissance. Une de ses compagnes qui

l'observait de fort près et avait bien connu la plupart de ses austérités, lui en voulut un jour parler, et lui dit : *Je sais fort bien que vous portez sur vos reins une chaîne de fer, que vous mettez des rosettes à votre discipline, que vous avez aux bras des bracelets d'épines, que vous remuez souvent pour en mieux sentir les piqûres, et que vous vous mettez à genoux sur de petites pierres pour souffrir une incommodité très-sensible.* L'humble Agnès ne pouvant nier que tout cela ne fût véritable, lui répondit : *Je suis obligée de me servir de ces choses, parce que j'ai une méchante chair si dure et si endormie qu'elle est presque insensible, et ne sentirait pas la discipline, si je n'y mettais des rosettes. Vous croyez que je fais des choses fort mortifiantes, et tout cela n'est rien.* En effet, tout cela ne semblait rien à son amour et à son humilité.

Elle sentait de grands mouvements de faire des choses extérieures qui la pussent faire passer pour ridicule et pour insensée, et s'y serait laissée emporter, si la charité qu'elle devait au prochain le lui eût permis.

Une demoiselle de condition de la ville du Puy, voyant la haute estime que chacun concevait de sa sainteté, eut curiosité de l'entretenir en particulier, et de faire quelque bonne épreuve de sa vertu, et pour cela lui fit savoir qu'elle souhaitait fort de la voir. Agnès, connaissant que le désir de cette demoiselle ne provenait que du rapport avantageux qu'on lui avait fait de sa piété, prit conseil de sa compagne plus affidée, sur ce qu'elle avait à faire en cette rencontre, et lui demanda si elle devait aller où on l'appelait, et acquiescer tout simplement à ce qu'on désirait d'elle, ou bien si elle ne ferait pas mieux de suivre le mouvement qu'elle avait de se procurer la mésestime de cette demoiselle en dansant comme une folle en sa présence. C'est à quoi elle avait plus d'inclination, et ce qu'elle eût assurément exécuté, si sa prudente compagne ne lui eût fait changer d'avis en lui remontrant qu'elle était obligée à l'édification du prochain, et par conséquent à ne point faire une action capable de le scandaliser.

Au sortir d'une maladie elle alla se promener avec deux demoiselles, qui la faisaient marcher au milieu d'elles, et la tenaient par dessous les bras à cause de sa faiblesse. Le P. Raboly, Dominicain, la rencontrant s'édifia mal de la voir marcher de cette sorte, et dit à son confesseur qui l'accompagnait : *Mon Père, cette fille se va perdre, si vous n'y prenez garde, voyez comme elle a pris le milieu entre ces deux demoiselles.* Son confesseur ne manqua pas de l'envoyer quérir le lendemain, et de la reprendre fort sévèrement de son procédé, qu'il disait provenir d'une grande vanité. Elle répondit doucement : *Je vous assure, mon Père, que je ne m'en suis pas aperçue : ces charitables filles me firent mettre au milieu d'elles à cause de ma faiblesse.* C'était là la pure vérité. Mais pourtant Agnès par sa déférence au jugement des bons Pères, qui trouvaient qu'elle avait fait un acte d'orgueil, et par la mauvaise opinion qu'elle avait d'elle-même, se laissa aisément persuader qu'elle était coupable de ce péché qu'elle haïssait tant. De quoi elle conçut une affliction extrême, et versa des larmes continuelles, jusqu'à ce que son bon ange la vint consoler, lui disant que cela n'était rien, qu'elle sortit de ce scrupule, et se mît à aimer son Époux.

Il ne faut pas oublier ici une occasion bien considérable où il parut que l'humilité d'Agnès ne la portait pas seulement à fuir l'honneur et à cacher tout ce qui pouvait lui procurer l'estime des créatures, mais encore à recevoir avec paix et avec joie les grands mépris quand ils lui arrivaient. Elle rencontra un jour en une maison de la ville, assez grand nombre de personnes, et entre autres des demoiselles étrangères, quelques-unes de ses compagnes et deux religieux de Saint-Dominique, l'un desquels était son directeur, fort enclin à bien mortifier son humble pénitente. Dès qu'il la vit entrer, à peine lui donna-t-il le temps de saluer la compagnie, qu'incontinent il commença devant tout le monde à la chapitrer terriblement, lui reprochant mille choses humiliantes d'un air si sévère, que l'assemblée s'en étonnait et en tremblait. Agnès, sans dire un seul mot d'excuse, ne fit que se prosterner humblement par terre. Le bon Père, la voyant en cette posture, et se trouvant tout à fait en humeur de l'humilier jusqu'au bout, lui mit le pied sur la gorge, comme s'il eût voulu étouffer un aspic, et ensuite lui commanda de baiser les pieds à toute la compagnie. Elle le fit avec une soumission, une modestie et un respect admirables ; et en toute cette humiliation imprévue, qui aurait été surprenante et excessive à toute autre qu'à elle, on lui vit un visage si égal et si serein, qu'on y lisait le contentement qu'elle prenait dans les plus grands mépris. N'est-ce pas là posséder à fond la sainte humilité ? Cela ne condamne-t-il pas l'orgueil horrible de tant de personnes, qui, faisant profession de la piété chrétienne, ne peuvent souffrir la moindre abjection ?

CHAPITRE XVII.

Ses connaissances surnaturelles, et ses miracles.

Comme c'est aux petits, c'est-à-dire aux humbles, que Dieu prend plaisir de révéler ce qu'il cache aux sages du siècle ; et comme ce sont les âmes les plus anéanties qu'il gratifie du don des miracles, notre Agnès par son humilité très-sincère a été trouvée digne de l'une et de l'autre de ces faveurs, ainsi que nous allons voir.

En premier lieu, qu'elle ait eu surnaturellement la connaissance de beaucoup de choses, en voici des preuves manifestes. Une demoiselle, qui était venue au Puy pour des affaires et qui avait quelques faibles désirs d'être religieuse, fit amitié assez familière avec Agnès, ayant appris la sainteté de

sa vie, et son désir d'aller en religion. Cette bonne personne était fort scrupuleuse, et une de ses plus grandes et plus ordinaires peines d'esprit était sur quelques vœux qu'elle pensait avoir faits, ne sachant de quelle manière elle devait s'acquitter de l'obligation qu'elle croyait y avoir contractée. Elle se recommanda aux prières de notre épouse de Jésus-Christ pour avoir éclaircissement là-dessus. Agnès, en l'oraison, consulta son divin Epoux, qui lui fit connaître que cette femme était seulement obligée à offrir quelques livres de cire en l'Eglise de Notre-Dame du Puy, et que pour ses autres vœux, ils n'avaient pas été bien faits, et qu'elle ne devait plus s'en mettre en peine.

Une autre fois, Notre-Seigneur commanda à sa chère épouse par son bon ange, de dire à cette même demoiselle qu'elle aimât Dieu plus qu'elle ne faisait; et que si elle voulait embrasser la vie religieuse, il fallait qu'elle la désirât avec beaucoup d'ardeur. Et il fut trouvé en effet que cet avis était tout à fait selon les besoins de cette âme.

Agnès lui dit un jour : *Ma sœur, vous avez une grande tentation contre moi, je le sais assurément, considérez que le diable tâche de vous faire perdre le peu de désirs que vous avez pour la religion.* Cela était très-véritable; car la demoiselle lui avoua depuis que son aversion pour elle allait quelquefois jusqu'à ne la pouvoir regarder.

Dieu, qui voulait que l'amitié d'Agnès lui fût utile pour son salut, fit connaître à son humble servante que cette âme tiède s'était privée un jour de fête de la sainte communion, dont elle avait grand besoin. Et Agnès la rencontrant l'après-dînée, lui demanda si elle avait communié. A quoi la bonne femme, n'osant avouer son indévotion, répondit qu'oui, et que ç'avait été dans l'église des Pères Jésuites. *Comment osez-vous mentir devant Dieu?* lui dit Agnès émue d'un saint zèle, *vous n'avez pas seulement été dans le lieu où vous dites que vous avez communié.* Ce que la pauvre demoiselle fut contrainte d'avouer toute confuse. Agnès cette fois-là se mit en colère contre cette hypocrite, ayant coutume d'être fort douce envers toutes sortes de personnes, à l'imitation de son divin Epoux, qui semblait s'oublier de sa douceur d'agneau, quand il reprenait les pharisiens de leur hypocrisie.

Un jour, étant allée prendre un peu de récréation sur le bord de la rivière avec quelques filles vertueuses, et voyant qu'une des demoiselles de Mme la vicomtesse de Polignac, qui était de la compagnie se retirait pour s'en aller auprès de sa maîtresse, elle lui dit à l'oreille : *Vous avez une pensée dans l'esprit que vous croyez bonne et qui ne l'est pas.* Et en effet, cette demoiselle ayant examiné ce qu'elle pensait, trouva qu'Agnès lui avait dit la vérité, admirant qu'elle eût connu le secret de son cœur, et bénissant Dieu de lui avoir envoyé un avis fort salutaire par cet ange visible.

Une autre fois, étant chez une demoiselle qui avait une fille trop adonnée aux divertissements des compagnies du monde, et qui l'en reprenait aigrement, elle lui dit en souriant : *Mademoiselle, le temps viendra que vous la prierez d'être du monde, et qu'elle ne voudra pas. Dieu l'appellera à son service, et elle résistera quelque temps à ses semonces divines ; mais enfin elle s'y rangera lorsque vous le souhaiterez le moins.* Ces paroles prophétiques furent parfaitement vérifiées par l'événement. La fille qui n'avait jamais eu de pensées pour le cloître, et qui prit la prédiction d'Agnès pour une raillerie, avant que l'année passât, se sentit appelée à la religion, et après un an de résistance enfin, se rendit à la puissante grâce de sa vocation. Mais il fallut ensuite surmonter les difficultés que firent ses parents à consentir qu'elle embrassât la vie religieuse étant d'une faible complexion. Sa persévérance vainquit cet obstacle, et elle fut reçue dans une maison de la congrégation de Notre-Dame, où elle a fait une mort conforme à la sainte vie qu'elle y avait menée.

Une novice d'un certain monastère, voyant approcher le temps auquel elle devait faire profession, sentit beaucoup de difficulté à se résoudre de faire les vœux et de les observer. Et se trouvant pressée d'une grande peine et d'une tentation violente de sortir et de quitter l'habit, elle supplia notre Agnès par l'entremise du P. Panassière, de la recommander à Notre-Seigneur. Agnès priant pour elle en son oraison, entendit une voix qui lui dit : *Qu'elle honore son habit plus qu'elle ne fait, et qu'elle ne sorte point.* Cette réponse ayant été rapportée à la novice, elle avoua que jusqu'alors elle avait eu peu d'estime pour ce saint habit, et promit que, puisque Dieu ne voulait pas qu'elle le quittât, elle accomplirait sa très-sainte volonté, et le porterait toute sa vie avec respect et amour. Quelque temps après, elle acquitta fidèlement cette promesse, faisant profession d'un cœur fort déterminé à bien faire. Elle attribua toujours depuis aux prières d'Agnès son affermissement en sa vocation.

En beaucoup d'autres rencontres, cette épouse du Fils de Dieu a prédit les succès que devaient avoir diverses affaires qui concernaient le service de Dieu. Mais nous en omettrons le détail pour n'être pas trop longs en cette première partie, et parce qu'en la seconde et en la troisième, nous avons à rapporter des choses plus remarquables de ce même don de prophétie.

Pour celui des miracles, en attendant que nous en parlions dans les autres parties, voici quelques preuves bien considérables, que Dieu l'en avait gratifiée avant qu'elle fût religieuse.

Comme elle était en l'âge de onze ou douze ans, son père l'envoya en un champ où il y avait des moissonneurs, pour prendre garde à leur besogne. Y arrivant, elle trouva que cinq ou six paysans s'étant battus outrageusement, un d'eux était demeuré sur la place tout couvert de sang et de plaies. Son cœur

charitable ne put donner secours à ce pauvre blessé autrement qu'en s'adressant pour lui à la très-sainte Vierge. Elle n'eut pas plus tôt fait sa prière, qu'en s'approchant de lui et touchant de la main une de ses plaies, elle la vit se fermer tout d'un coup. Et afin de cacher cette merveille par l'adresse ordinaire de son humilité, elle fit apporter un peu de vinaigre d'une métairie voisine; et aussitôt qu'elle en eut lavé le reste de ses plaies et toutes ses meurtrissures, il se trouva incontinent entièrement et parfaitement guéri.

Voulant un jour porter à son père et à sa mère leur petit dîner sur la table, elle laissa tomber une vaisselle de terre qui se cassa en plusieurs pièces. Cet accident l'affligeant pour l'altération qu'elle voyait que cela allait causer à sa bonne mère, qui se troublait d'assez peu de chose, elle eut recours à son divin Epoux, et lui dit avec une confiance toute cordiale : ***Jésus, secourez-moi.*** Et à l'instant, toutes les parties de cette vaisselle cassée se réunirent parfaitement et se remirent en leur premier état. De laquelle faveur bien signalée Agnès bénit son Sauveur de grande affection.

En l'année 1623, aux fêtes de Pâques, elle alla visiter une demoiselle de Mme la vicomtesse de Polignac. Comme elle l'entretenait, une petite fille de cette dame, qui s'était dérobée de sa gouvernante, se laissa tomber sur le pavé si rudement et avec un tel bruit, que la gouvernante, qui l'entendit, crut avec une grande frayeur qu'elle s'était fendu la tête. Mais Agnès, qui l'ouït aussi, leva au même instant les yeux au ciel et recommanda affectueusement cette enfant à la très-sainte Vierge. Sa prière ne fut pas sans effet. Car la petite se leva en riant sans s'être fait aucun mal. La demoiselle avec qui était Agnès, a assuré depuis que, sans un miracle, l'enfant serait infailliblement morte du terrible coup qu'elle se donna.

Une des plus intimes compagnes de notre Agnès étant un jour allée avec elle hors de la ville, sentit tout d'un coup une douleur aux yeux fort cuisante et si incommode, qu'elle ne pouvait rien voir. Aussitôt elle pria Agnès de faire le signe de la croix sur son mal. L'humble Agnès le lui ayant refusé parce qu'elle ne pouvait souffrir qu'on crût d'elle quoi que soit d'extraordinaire, l'autre la supplia qu'elle lui donnât donc la main pour l'aider à marcher dans le besoin qu'elle en avait. Tenant la main de l'épouse du Fils de Dieu, elle en fit promptement le signe de la croix sur ses yeux, et incontinent toute sa douleur cessa; dont elle bénit Dieu admirant la merveille qu'il venait de faire par sa servante.

Mais le divin Epoux d'Agnès ne lui donna pas seulement des miracles pour l'avantage du prochain, tels qu'ont été ceux que nous venons de rapporter, il voulut aussi qu'elle en fît quelques-uns pour son propre bien, afin qu'il parût mieux que cette grâce était un vrai gage de l'amour qu'il avait pour elle.

Etant allée aux eaux des Sales, proche du Puy, par ordre des médecins, sa mère, qui l'y avait menée, la logea dans un petit village appelé Saint-Martin de Loire, où il n'y a point de bois dans lequel on pût se promener après la prise des eaux, comme il est nécessaire. Son ange voyant un jour que sa pudeur et son grand attrait au recueillement, lui faisaient fort souhaiter quelque lieu solitaire, il lui dit qu'elle passât à l'autre bord de la Loire, et que par ce moyen, elle pourrait vaquer à l'oraison dans le bois qui est de ce côté-là. Agnès, à cette parole de l'ange, que Dieu accompagna d'une vive inspiration bien pressante, ne voyant ni pont ni bateau pour ce passage, entra dans la rivière, se confiant que la divine Providence lui en ferait faire le trajet sans aucun danger. Sa confiance ne fut pas vaine. Car, par un miracle bien extraordinaire, elle passa marchant sur les eaux sans que seulement sa chaussure en fût mouillée. De quoi quelques personnes furent témoins avec un extrême étonnement. Pour elle, appréhendant la continuation d'une faveur si rare, elle persuada à sa mère de la loger de ce même côté de la rivière, dans le village des Sales. Ce qui la consola beaucoup, lui donnant facilité de s'entretenir à souhait les journées entières avec son divin Epoux. Certains jours entre autres, se passèrent en de grandes inflammations de cœur, que lui causait l'amour divin; et spécialement le jour de l'Assomption de la Mère de Dieu.

Deux demoiselles qui l'affectionnaient particulièrement, l'ayant menée une autre fois en un lieu où l'on prend aussi les eaux, elles se logèrent toutes ensemble auprès de la place publique du bourg, qui est proche de ces eaux. En ce logis, on entendait incessamment le bruit des tambours et des trompettes, ou bien le son des violons ou de quelques autres instruments. Agnès qui n'aimait que les choses qui contribuaient à la recueillir en Dieu, trouva une bonne matière de patience en ce qui servait de récréation à tous les autres. Mais ayant supporté pendant quelques jours la violence que ces divertissements séculiers faisaient à son esprit, qui n'eût voulu s'occuper que de Notre-Seigneur; enfin, la fête de l'Assomption étant venue, qui était pour elle une fête de très-grande dévotion à cause qu'elle y considérait la très-sainte Vierge mourante de la mort du pur amour; en ce saint jour, les désirs qu'elle conçut en son cœur d'être séparée de ce bruit profane, et de se voir en quelque solitude, où elle pût s'entretenir en repos avec son Sauveur, furent si amoureusement violents et pressants, que ce divin Epoux y voulant condescendre, la transporta environ l'heure de minuit par-dessus la rivière qui passe en cet endroit, dans un bois à demi-lieue de là. Dans cette chère et désirée solitude, elle contenta à loisir les sacrés transports de son cœur tout brûlant d'amour pour son Bien-Aimé. Et la satisfaction qu'elle y reçut fut si grande, que sur les sept à huit heures du soir elle croyait n'y avoir été que deux heures. Ce fut alors que son ange,

pour ôter ses compagnes de la peine où les mettait son absence, la rapporta de l'autre côté de l'eau proche de son logement. Une de ces bonnes demoiselles en la cherchant, arriva en même temps en ce lieu-là, et fut bien étonnée de la voir paraître tout d'un coup en sa présence, comme on voit un oiseau s'abattre en terre avant qu'on ait aperçu sa venue. Mais elle la vit avec un visage si plein d'une sainte joie, qu'il faisait assez paraître les sacrées délices dont son âme venait d'être comblée. Ses compagnes lui faisant des reproches de ce qu'elle s'était absentée sans rien dire, et leur avait donné la peine de la chercher longtemps, elle ne leur découvrit pas la manière de cette retraite; elle se contenta de leur témoigner de la douleur de celle qu'elle leur avait causée, et de les reprendre doucement de ce qu'elles n'avaient pas eu assez de confiance en la Providence divine en cette rencontre.

Pendant qu'elle séjourna pour prendre les eaux dans les lieux que nous avons rapportés, et particulièrement en celui des Sales, son âme y reçut de Notre-Seigneur des consolations très-grandes qui étaient une préparation pour les croix qu'elle devait bientôt souffrir dans le Puy. Aussi son bon ange, afin qu'elle n'en fût pas surprise, lui fit la charité de l'en avertir, lui disant un jour : *Eh bien! vous êtes contente ici, mais au Puy vous trouverez des affaires.* Elle accepta volontiers la croix que son divin Epoux lui présentait. Et lui, avant que de l'engager au combat, la voulut consoler et encourager, lui faisant voir sur le clocher de Notre-Dame du Puy comme elle y retournait et était proche de la ville, un grand ange vêtu de blanc. Cette vision lui signifiait que dans ses souffrances elle serait sous la protection de la très-sainte Vierge, qui est honorée en ce lieu-là en qualité de Reine des anges, son saint temple étant consacré de la main de ces esprits bienheureux.

CHAPITRE XVIII.

Elle sollicite pour être religieuse de l'ordre de Saint-Dominique dans le nouveau monastère de Langeac. Dieu la prépare à cette grâce par une grande persécution. Enfin il la lui accorde heureusement.

Nous avons vu ci-devant qu'avant la naissance d'Agnès, Dieu voulut signifier par des présages bien remarquables qu'elle serait un jour fort éminente en la vie religieuse. Et cette forte inclination pour la retraite du monde, que nous avons vu qu'il lui donna dès sa plus tendre jeunesse, croissant toujours en son cœur à mesure qu'elle croissait en âge, lui rendit enfin le siècle tout à fait insupportable, comme de temps en temps elle le témoignait à ses compagnes.

Dieu, qui était auteur de ses saints désirs pour la retraite, commença de lui donner quelque ouverture pour les accomplir en la manière que nous allons dire.

Quatre demoiselles de la ville de Langeac au diocèse de Saint-Flour, furent inspirées de se joindre ensemble pour fonder en leur ville un monastère de l'ordre de Saint-Dominique et d'y prendre l'habit. Pour l'exécution de ce projet, elles s'adressèrent aux religieuses de Sainte-Catherine du Puy, qui leur promirent volontiers quelques filles de leur monastère pour donner commencement à cette œuvre. Agnès en ayant eu avis, supplia très-instamment le P. Panassière, son confesseur, de lui procurer une place de sœur laie dans cette nouvelle maison par l'entremise du P. Raboly, confesseur du monastère de Sainte-Catherine, qui travaillait à l'établissement. On lui accorda cette grâce tant désirée, et on lui ordonna, pour se rendre capable de servir la religion, d'apprendre diligemment à bien faire du pain. Elle s'appliqua six mois entiers à cet apprentissage avec une grande joie de trouver en cela un moyen de quitter le monde, et de servir en quelque chose les épouses de Jésus-Christ. Et sa ferveur à bien faire cette chère besogne fut si grande, qu'ayant en une des mains, au petit doigt, une excroissance de chair qui formait comme un sixième doigt et qui l'empêchait de pétrir assez bien à son gré, elle se la fit couper généreusement, et souffrit gaiement l'application du fer ardent dont on arrêta le sang de sa plaie. Mais Dieu ne se contenta pas qu'elle achetât par cette douleur la grâce de la religion; il voulut encore qu'elle lui coûtât de bonnes humiliations.

Cette bonne veuve de Vivarais, dont nous avons parlé ci-dessus, qui, étant au Puy pour quelques affaires, y avait fait amitié avec Agnès, et recevait d'elle beaucoup de lumière et d'encouragement pour le service de Dieu, forma le dessein d'embrasser la vie religieuse, et ayant ouï parler du nouvel établissement que projetaient les quatre demoiselles de Langeac, elle eut la pensée de s'offrir à être de la partie, et de donner cinq mille livres pour sa dot et pour celle d'Agnès sa bonne amie, la proposant pour être sœur du chœur avec elle, et non plus converse comme on avait résolu auparavant. Cette proposition étant acceptée, on voulut qu'Agnès quittât l'apprentissage de la boulangerie, et prît un bréviaire pour apprendre à réciter l'Office divin. C'était là un changement qui apparemment devait consoler Agnès, mais Dieu permit qu'il lui causât une des plus rudes croix qu'elle ait jamais senties. Car ayant fait en ce temps-là le voyage aux eaux des Sales, que nous avons rapporté ci-devant, elle trouva à son retour au Puy que la veuve avait perdu sa vocation, et s'en était allée sans dire mot à personne. Et allant voir là-dessus le P. Raboly, il lui dit en présence du P. Panassière, qui se trouva là : *Ma fille, ne vous attendez plus à vos places; vous ne serez ni sœur du chœur, ni converse. J'ai fait voir à Mgr de Saint-Flour le Mémoire de la fondation de Langeac et des religieuses qui doivent y aller. Vous et cette demoiselle y étiez pour cinq mille livres, et maintenant vous n'aurez rien. De vous y*

mettre à présent pour sœur laie, cela ne se peut, car Mgr de Saint-Flour, qui vous y a vue en qualité de sœur de chœur, aurait sujet de me demander compte de cet argent qui aurait été offert pour vous, et de me reprocher que je me moque de lui. Voilà, ma fille, tout ce que j'avais à vous dire. Agnès, étrangement surprise d'une telle réponse, se prosterna pour adorer humblement la conduite de Dieu sur elle, ne pouvant pourtant empêcher qu'une grande abondance de larmes et de soupirs ne fissent paraître l'extrême douleur dont son pauvre cœur était saisi.

Ce ne fut là que le commencement de plusieurs grandes humiliations. Dieu permit que la nouvelle de ce refus se répandît incontinent par la ville, et quantité de personnes la voyant passer dans la rue, au lieu de la consoler ou de la plaindre en sa grande affliction, la montraient au doigt, et criaient : *La voilà, la prétendue dévote qui a été converse, qui a été sœur de chœur, et qui n'est plus rien.*

Ce n'était pas assez à l'épouse du Fils de Dieu pour bien participer aux opprobres de son divin Epoux, d'être comme lui l'objet des brocards et des huées des insensés, si elle ne souffrait encore comme lui l'ignominie des coups. Un homme brutal, poussé indubitablement par le malin esprit, se jeta un jour sur cette pauvre brebis au milieu de la rue avec furie, et sans aucun sujet ni prétexte la battit fort outrageusement. La vierge de Jésus souffrit ce traitement avec une patience admirable, et animée de cette charité dont son Epoux adorable nous a donné le conseil et l'exemple, elle alla dans la maison de cet homme, et lui dit à genoux avec une humilité et une douceur ravissantes : *Monsieur, je viens ici pour vous demander pardon.* Cette parole si chrétienne eut d'abord sur l'esprit de ce misérable un effet tout contraire à celui qu'elle devait produire. Sa rage s'en alluma tout de nouveau, et, sans que sa femme le retînt, la pauvre Agnès en eût une seconde fois senti la violence. Néanmoins cette innocente colombe, persévérant dans sa douceur, apprivoisa cet esprit furieux. De sorte qu'elle ne trouva plus en lui aucun emportement.

Elle vainquit par le même esprit d'humilité et de douceur les mauvaises langues, dont quelques-unes l'accusaient partout de vanité et d'hypocrisie, et les autres s'emportaient jusqu'à la blâmer contre son honneur. Et à toutes les paroles injurieuses, que plusieurs personnes lui criaient en ce temps-là dans les rues, elle ne répondait jamais que par un humble et modeste silence, et en saluant gracieusement ceux qui lui faisaient un si grand tort.

Quand elle se retirait en la maison de ses parents, au lieu d'y trouver un asile contre cette persécution publique, elle y en trouvait une domestique, qui sans doute lui était plus sensible. Car des donneurs d'avis venaient de toutes parts dire à son père et à sa mère qu'assurément ils devaient mettre ordre à la conduite de leur fille, qu'elle les trompait par une apparence de dévotion, et que s'ils n'y prenaient bien garde, elle était pour leur faire bientôt quelque déshonneur. Tant de personnes vinrent dire des choses semblables à ces bonnes gens, qu'ils entrèrent comme les autres en de fort mauvais soupçons de la vie d'Agnès, et donnèrent charge à sa sœur de la veiller de fort près, pour bien découvrir toutes choses. Celle-ci épiant diligemment tous les déportements d'Agnès, son aînée, n'y aperçut jamais que la persévérance en la sainteté, qu'elle y avait toujours connue, et n'y trouva rien de nouveau qu'un grand courage à souffrir la calomnie. Comme elle lui dit la peine où étaient son père et sa mère sur sa conduite, cette fille forte répondit en souriant : *Je sais bien les appréhensions qu'on leur a mises dans l'esprit; mais j'espère de la miséricorde de Dieu qu'il n'arrivera rien de ce qu'ils craignent.*

La seule personne du monde, en qui elle pouvait chercher quelque consolation, était assurément son directeur, qui était, après Dieu, le vrai témoin de son innocence et de sa fidélité inviolable à son divin Epoux. Mais Dieu permit pour une épreuve plus singulière de sa servante, que ce bon Père ayant conçu de la défiance de sa sincérité, pour avoir trop écouté les discours de diverses personnes, devînt de si mauvaise humeur à son égard, qu'il n'avait plus pour elle que des rebuts très-sévères, et qu'il s'emporta quelquefois jusqu'à la renvoyer à coups de pied. Nous savons cela de lui-même, qui le raconte tout simplement dans ses *Mémoires* témoignant un extrême regret d'avoir usé de la sorte, et voulant bien que nous connaissions que son peu de patience en cette occasion a donné un grand éclat, aussi bien qu'une bonne matière, à la patience invincible de l'épouse de Jésus-Christ.

Quiconque a un peu d'expérience de semblables rencontres, jugera aisément qu'après cela la tribulation de cette pauvre âme fut à une grande extrémité. Aussi son bon ange en avait prévu l'excès et l'en avait avertie auparavant, lui apparaissant avec un visage abattu, et lui disant, comme elle lui demandait la raison de cette contenance, que s'il eût été capable de douleur, il en aurait eu une très-sensible pour les peines qu'il voyait qu'elle devait endurer. Pour la fortifier néanmoins, il l'exhorta à la confiance en son divin Epoux, et l'assura qu'elle en serait protégée et rendue victorieuse de toutes les attaques qu'elle avait à soutenir. Agnès donc expérimentant les détresses que son ange lui avait prédites, n'oublia pas la promesse qu'il lui avait faite de l'assistance de son divin Epoux. Et voyant qu'après le traitement que lui faisait son confesseur, il n'y avait plus personne à qui elle pût avoir recours sur la terre, elle prit sujet de là de s'adresser au Ciel uniquement, et avec cette persévérance saintement opiniâtre, dont notre divin Maître nous ordonne d'accompagner nos prières. Tantôt elle s'adressait aux saints,

tantôt aux anges, et surtout à son Epoux adorable.

Il semble que son bon ange, qui avait coutume de la consoler, voulut lui donner de l'affliction de la part du Ciel, comme si la guerre que l'enfer lui suscitait, et que les hommes lui livraient sur la terre, n'eût pas été capable de lui causer assez de peines. Un jour comme elle faisait son oraison dans la grande amertume de son âme, il apparut à elle, et lui dit : ***Eh bien! vous avez voulu des croix; et maintenant vous voulez des roses et des épines tout ensemble, cela ne se peut pas; il n'y a pour vous que de sanglantes épines; il faut vous résoudre à passer par ce chemin, puisque c'est celui que vous a choisi votre Epoux, et par lequel il a marché le premier.***

Jésus, son bien-aimé, ne la traita pas si sévèrement, lui apparaissant une fois en ce temps de tribulation. Car, quoiqu'il ne la délivrât pas de ses peines, il la consola pourtant de l'espérance de la gloire éternelle, et même il lui donna à entendre que sa persécution finirait dans quelque temps.

Il eut encore pour elle cette tendre miséricorde, de vouloir que saint Dominique lui apparût le jour de sa fête, et lui dît qu'encore qu'elle ne portât point son habit, elle ne laissait pas d'être sa fille. De quoi ce grand saint voulant l'assurer, il lui donna sa bénédiction, qu'elle reçut avec de grands sentiments d'humilité, baisant très-respectueusement le scapulaire du saint patriarche et recevant en son cœur affligé un bon renfort d'une très-douce consolation. Sans doute que cette faveur n'aida pas peu à maintenir son âme dans l'espérance d'être religieuse de l'ordre de Saint-Dominique, de laquelle elle ne déchut jamais, quoiqu'elle n'eût apparemment aucune raison de s'y attendre, et quoique Satan prît le temps de son affliction pour tâcher, par des efforts extraordinaires, de la jeter dans le désespoir de cela et de toute autre grâce. Entre les choses que fit ce maudit esprit pour en venir à bout, après lui avoir excité toute la persécution que nous avons vue, il lui apparut une fois en une forme si horrible, qu'il fallait une âme aussi généreuse que l'était Agnès, pour n'en être pas dans le dernier effroi. Elle eut le courage, par la grâce divine de regarder hardiment ce monstre exécrable, et de lui dire : ***Je te commande par l'obéissance, que tu dois à ton Créateur, de me dire ce que tu viens faire ici? J'y viens,*** répondit le démon, ***pour te faire quitter ton oraison. Et moi***, repartit l'humble et forte Agnès, ***je te commande, par la même obéissance, que tu laisses en paix l'épouse de Jésus-Christ.*** Le misérable fut contraint d'obéir à l'instant, et il se retira en hurlant de rage de se voir vaincu par une pauvre fille. Ainsi le Fils de Dieu était la force intérieure de son épouse en même temps qu'il la laissait dans la tribulation; il était au milieu de son cœur, quand elle le cherchait comme absent, et il lui communiquait ses plus précieuses grâces dans le temps qu'elle gémissait continuellement, comme si elle eût perdu sa bienveillance.

CHAPITRE XIX.

Sa réception à la religion. — Son entrée au monastère de Langeac.

Enfin Dieu ayant assez éprouvé pour cette fois la patience de sa servante, ce fut une merveille comme il fit tout d'un coup cesser sa persécution de tous les côtés; et comme quasi en un instant on ne parla plus d'elle dans le Puy qu'en bonne part, tous les mauvais soupçons de ses parents se changèrent en leur première estime, son confesseur s'adoucit, et le P. Raboly, de qui dépendait tout son bonheur, lui devint favorable. Voici comment arriva un si grand et si heureux changement. Quoique dans le plus fort de sa désolation elle ne reçût de son confesseur que les traitements étranges que nous avons vus, elle fut pourtant aussi fidèle qu'à l'ordinaire à l'aller trouver souvent et à lui déclarer son intérieur; et elle ne le voyait point qu'elle ne lui parlât de ses extrêmes désirs pour la religion, et de l'espérance d'y parvenir qui s'augmentait en son cœur nonobstant les obstacles qui paraissaient si grands. ***Eh! mon Père,*** lui disait-elle, ***il m'est impossible de plus demeurer dans le monde sans mourir, si vous saviez comment je le porte sur mes épaules, vous auriez pitié de moi.*** Ces paroles et d'autres semblables prononcées souvent avec beaucoup de larmes, et pourtant avec une grande paix intérieure qui paraissait sur son visage, attendrirent enfin le cœur de ce bon Père, et ne pouvant plus leur résister, il s'employa puissamment à regagner l'esprit du P. Raboly, et obtint de lui, après plusieurs instances, qu'Agnès accompagnerait les religieuses, qui devaient aller dans peu de temps commencer le nouveau couvent de Langeac, et serait reçue parmi elles en qualité de sœur converse. A quoi Mgr de Saint-Flour ayant donné son agrément, l'heureuse nouvelle en fut donnée à Agnès par le P. Raboly, qui crut devoir lui-même guérir la plaie cruelle qu'il lui avait faite quand il lui prononça si sèchement une sentence d'exclusion éternelle.

Il ne se peut dire avec quels sentiments de joie et de reconnaissance elle se jeta aux pieds de son bienfaiteur pour le remercier d'une grâce qu'elle préférait infiniment à tous les trésors du monde. Dès lors la consolation parfaite de son cœur rejaillissant sur sa face, elle reprit cette gaieté modeste qui lui était ordinaire.

La nouvelle de sa réception à la religion faisant aussi un grand changement tout d'un coup dans les esprits tentés contre elle, il s'en ensuivit deux événements considérables; l'un fut que ses calomniateurs l'allèrent attendre en assez bon nombre à la porte d'une église, où elle faisait ses dévotions, et quand elle sortit, ils lui demandèrent pardon publiquement de leurs médisances. De quoi l'humble Agnès étant fort surprise, elle leur dit : ***Je n'ai jamais cru que vous m'eussiez offensée; c'est à Dieu qu'il faut de-***

mander pardon. L'autre événement remarquable, qui s'ensuivit du changement des esprits, fut qu'Agnès faisant une quête par la ville pour trouver une petite somme qui servît à sa pauvre dot, et aux frais de sa vêture, trouva dans ceux à qui elle s'adressa, et dans ceux mêmes qui l'avaient persécutée à outrance, des mouvements d'une charité extraordinaire. En sorte qu'en peu de temps elle amassa une somme d'argent plus considérable qu'on n'eût osé espérer, outre les robes, le linge, et les autres choses semblables dont on lui fit présent en diverses maisons, chacun se sentant porter intérieurement à assister cette pauvre fille en une si sainte entreprise.

Enfin tout étant bien résolu pour le temporel et pour le spirituel du nouvel établissement, les quatre fondatrices vinrent de Langeac au Puy prendre les religieuses de Sainte-Catherine destinées à la fondation avec Agnès, pour les conduire dans le monastère qu'on leur avait déjà bâti. Agnès, à leur arrivée, porta ses sentiments de joie et de reconnaissance envers Dieu à de saints excès qu'il serait malaisé d'exprimer.

Plusieurs personnes prenant part à son bonheur et s'en réjouissant avec elle, Satan ne put s'empêcher de donner quelque marque de la rage qu'il en avait conçue. Une personne de condition ayant prêté un cheval à Agnès pour ce cher voyage, aussitôt qu'elle y fut montée, ce maudit monstre d'enfer se mit aussi dessus, et lui fit sentir comme le poids d'une charge extraordinairement lourde. Si bien qu'on fut tout étonné que ce cheval, qui était fort vigoureux, devînt incontinent si lâche, si pesant, et si fort en sueur, qu'on ne put le faire avancer quelques coups qu'on lui donnât. On en amena un autre, auquel il arriva à peu près le même accident; et ce ne fut qu'avec grande peine et après plusieurs pauses qu'elle arriva à Langeac, qu'elle regardait comme son port de salut et de bénédiction. Ce cheval si incommodé par la malice du démon n'empêcha point la continuelle allégresse de son cœur pendant tout le chemin, son esprit s'occupant en tout ce temps-là du bonheur qu'elle allait posséder d'être en la maison de Dieu, et d'y servir les épouses de Jésus-Christ.

Sa consolation et ses sentiments d'action de grâces envers Dieu s'augmentèrent encore lorsqu'à la vue de Langeac à un quart de lieue de cette petite ville, son bon ange lui fit remarquer le monastère où elle allait s'enfermer pour toute sa vie, et lui dit : *Voilà ta maison.*

Après cette faveur du bon ange, le mauvais ange voulut jouer de son reste, et lui livrer le dernier assaut. Ce fut comme elle passait sur un pont qui est à l'entrée de la ville, que ce malheureux proposa violemment à son esprit cette pensée noire : *Qu'elle devait se jeter dans la rivière et se noyer plutôt que d'aller s'emprisonner dans un cloître, où elle serait captive le reste de ses jours.* Son saint ange la secourant en cette rencontre, il y eut un combat entre lui et le malin esprit, qui y fut vaincu, et laissa l'épouse du Fils de Dieu entrer en paix dans Langeac.

La première chose qu'elle y fit, fut d'aller à l'église adorer son Bien-Aimé. Elle lui fit ses remercîments avec des transports d'amour si extraordinaires, qu'ils la mirent dans un grand ravissement d'environ trois heures. Les bonnes religieuses, qui, après avoir adoré le très-saint Sacrement, étaient entrées dans le monastère, s'apercevant de son absence, et qu'elle tardait beaucoup à venir, s'en étonnèrent et l'envoyèrent chercher à l'église. Les personnes qui l'y trouvèrent ravie en Dieu, crurent qu'elle s'était endormie, ne sachant pas les grâces merveilleuses qu'elle recevait de Notre-Seigneur et ne comprenant pas que son Epoux adorable voulait sans doute lui témoigner par ses divines caresses qu'elle était la bienvenue dans sa maison.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Agnès reçoit l'habit de religion. — Notre-Seigneur lui fait de grandes grâces en la cérémonie. — Saint Dominique la bénit et la console. — Satan la menace et la bat.

Autant avaient été véhéments les désirs qu'avait toujours eus Agnès de se voir en la maison de Dieu, autant fut grande sa consolation, quand elle se vit en possession de ce bonheur tant souhaité. Mais après qu'elle eût vécu quelques jours dans le monastère en habit séculier, les bonnes Mères qui y gouvernaient, et qui voyaient de plus en plus en cette sainte fille des marques évidentes d'une grande vocation, augmentèrent beaucoup la joie de son cœur, lui accordant volontiers le saint habit de la religion, pour le porter en qualité de sœur converse. Comme c'était une grâce que Dieu ne lui accordait qu'après plusieurs années de prières, de gémissements et de larmes employées pour l'obtenir de sa miséricorde, il ne se peut dire combien elle lui fut chère, et combien toute sa vie elle s'en est sentie obligée à la divine Providence.

Les sentiments de dévotion, dont son cœur fut animé dans le temps qu'on lui mettait cet habit saint, rejaillirent sur son extérieur

de telle manière, que les religieuses, qui y étaient présentes, assurent que quand elle fut vêtue, elle parut belle comme un ange. Notre-Seigneur voulut ainsi montrer au dehors quelque petite marque de la beauté intérieure dont il ornait cette âme bien-aimée.

Il ne faut pas douter que ce n'ait été par son inspiration que la Mère prieure la voulut nommer *Agnès de Jésus*, et que ce divin Epoux n'ait voulu signifier par là le plaisir qu'il prenait qu'Agnès fût toute à lui. Et Agnès de son côté ne porta jamais en vain un si beau nom, car elle le chérit toute sa vie comme une glorieuse marque de son appartenance à Jésus, et il lui servit d'une exhortation continuelle à vivre uniquement à son Bien-Aimé.

Pour revenir à la cérémonie de sa vêture, lorsque du chapitre, où on l'avait vêtue selon la coutume de l'ordre, on la conduisait dans le chœur par un escalier, elle dit sur chaque degré avec une grande dévotion : *Ora pro nobis, beate Pater Dominice. « Bienheureux saint Dominique, priez pour nous ; »* parce qu'elle vit ce grand saint qui l'accompagnait et la bénissait autant de fois. Enfin on s'aperçut fort bien que Dieu la combla de grâces pendant toute cette action.

Le même saint patriarche témoigna encore son agrément pour sa chère fille nouvellement vêtue de sa sainte livrée, en ce que le jour même après Vêpres, il la visita une seconde fois, et lui dit fort bénignement : *Eh bien, ma chère fille, après avoir beaucoup pleuré et gémi, vous êtes consolée ; aimez donc votre divin Epoux, de qui vous recevez de si grandes miséricordes ; rendez-lui-en des grâces infinies ; gardez exactement vos règles et vos constitutions, soyez humble et obéissante, et je ne vous délaisserai jamais.* Ces paroles, qui la remplirent d'un surcroît de consolation, s'imprimèrent si avant dans son cœur, qu'elle ne les oublia jamais, et qu'elle se rendit admirable, comme nous verrons ci-après, en la reconnaissance envers Dieu, en l'anéantissement de soi-même, et en la ponctuelle observance que son saint patriarche lui avait recommandée.

Après ce que nous venons de rapporter, il semble que Dieu ait voulu lui faire commencer la vie religieuse par une heureuse journée, puisqu'elle la passa toute en de très-grandes consolations. Mais avant qu'elle vît la fin de ce jour de saintes délices, elle expérimenta que ces moments de caresses ne lui avaient été donnés que pour la préparer à de nouvelles croix. Dieu permit à Satan, qui enrageait du bonheur de cette sainte novice, de lui livrer un terrible assaut dès le soir du jour même. Ce maudit monstre lui apparut et lui dit tout en furie : *Eh bien, te voilà dans le repos, sache que je ferai tout mon possible pour te le faire perdre.* En achevant ces paroles, il se mit à la battre avec tant d'excès, que la pauvre fille eut bien de la peine de se lever le lendemain, pour s'acquitter de l'emploi de la cuisine, qu'on lui avait donné dès le même jour.

CHAPITRE II.

Elle fait la cuisine avec une grande ferveur. — Elle est caressée du Ciel et persécutée de l'enfer.

Quoique l'office de cuisinière fût difficile à la sœur Agnès, qui ne savait pas seulement faire cuire un œuf, l'obéissance et la charité le lui firent entreprendre fort volontiers ; et même parce qu'il était pénible et abject, sa ferveur et son humilité le lui rendirent très-agréable. Elle travaillait à apprêter les portions des religieuses avec tant d'affection, qu'on trouvait bien assaisonnés tous les pauvres mets qu'avait préparés une main si charitable.

Son bon ange agréant extrêmement son ardeur à bien servir les épouses du Fils de Dieu, l'aidait souvent à s'en acquitter, apprêtant pour elle les viandes qu'elle ne savait pas apprêter, et faisant pour elle plusieurs autres choses qu'elle ne pouvait faire à cause de son extrême faiblesse.

Ce qui est bien digne de remarque et d'imitation, c'est qu'en faisant si affectueusement la fonction de Marthe dans cet emploi tout extérieur, elle ne quittait pas pour cela la récollection de Madeleine : car non-seulement elle ne se dissipait point en son travail, le faisant tout pour Dieu et en la présence de sa majesté adorable, mais encore elle avait dressé un oratoire dans la cuisine où elle priait souvent ; et quand elle avait le temps de se retirer en sa petite cellule, elle y allait travailler à la dentelle en solitude avec son divin Epoux.

A cause du petit nombre de religieuses qui étaient en ce nouveau monastère, la supérieure lui ordonna de répondre à la porte pendant l'Office divin. Un jour comme elle allait voir qui sonnait, elle trouva au bout du dortoir la sainte Vierge avec son petit Jésus entre les bras. Elle se prosterna très-religieusement devant l'Enfant et la Mère ; et la Reine du ciel lui dit : *Ma fille, va faire l'obéissance, et tu nous trouveras au retour dans la cuisine.* En effet, ayant été à la porte avec la diligence qu'on peut s'imaginer, et rentrant dans sa cuisine, elle y trouva la Mère de miséricorde avec son divin Enfant entre ses bras. Elle demeura assez longtemps prosternée à ses pieds avec une consolation indicible ; mais les Mémoires ne nous disent autre chose de ce qui se passa en cet entretien céleste, sinon qu'elle n'osa jamais suivre le mouvement qui lui vint de demander à la sainte Vierge son petit Jésus, et que la Mère de Dieu acheva ce qu'elle lui dit par la bénédiction qu'elle lui donna, et par ces paroles : *Ma fille, sois humble et garde bien tes règles.*

Mais si le Ciel se plaisait à favoriser la sœur Agnès dans ses exercices de charité, d'humilité et d'obéissance, l'enfer de son côté ne put s'empêcher de témoigner son dépit. Il n'est pas croyable de combien d'inventions se servit le malin esprit pour lui faire quitter l'emploi de la cuisine, où il la

voyait si agréable à son divin Époux. Ce malheureux, pour la chasser de ce lieu par l'effroi, se montrait quelquefois à elle en la forme d'un épouvantable dragon jetant du feu par la gueule et par les narines. L'humble novice apercevant ce monstre horrible se mettait à genoux sans se troubler devant son petit oratoire, et s'abandonnant entre les mains de Dieu, son unique refuge, avec une grande confiance, elle trouvait en lui une force et une constance inébranlables.

Mais cet ancien serpent ne pouvant lui donner de l'épouvante, voulut au moins lui causer de l'inquiétude et de l'ennui; et pour en venir à bout, il renversait tout dans sa cuisine. Tantôt il lui cachait les ustensiles dont elle avait plus de besoin; tantôt il transportait le poisson destiné pour le repas des religieuses, du lieu où elle l'avait mis, dans un autre plus secret, et le couvrait de sable. De sorte que si son ange ne lui eût découvert la malice de ce maudit esprit, et les endroits où il avait mis toutes ces choses, il y eût eu quelques jeûnes dans le monastère outre ceux de l'Église et ceux de la règle. Mais avec le secours du bon ange, la sœur Agnès demeura victorieuse des astuces du mauvais.

Ce maudit tentateur n'ayant pu par ces artifices, lui causer aucun dégoût de cet emploi aimable, auquel l'attachait l'obéissance, recommença de l'attaquer par violence. Souvent il renversait de grosses bûches devant ses pieds pour les lui écraser ou pour la faire trébucher; quelquefois il la jetait rudement par terre, et d'autres fois la poussant, il la faisait tomber dans le feu. En toutes ces rencontres pourtant elle ne fut ni blessée ni brûlée, son saint ange l'ayant toujours secourue assez à temps pour l'en empêcher.

Entre les diverses attaques de cette sorte, elle en soutint une bien remarquable, qu'il ne faut pas oublier ici. On lui avait ordonné d'aller tous les matins à quatre heures quérir du feu à la cuisine pour quelque besoin du monastère, ce qu'elle faisait très-fidèlement. Un jour donc, comme elle allait quérir ce feu, le démon se présenta devant elle dans une allée en la forme hideuse d'un Ethiopien de la taille d'un géant, jetant du feu par les yeux, assez pour faire une grande clarté, et montrant une langue enflammée de la longueur d'un pied. En cette posture si horrible, il se mit dans son chemin, qui était assez étroit, pour l'empêcher de passer. Elle, sans beaucoup s'effrayer, se sentit si fort animée du zèle de l'obéissance, qu'elle eut bien le courage de passer subtilement à côté de ce monstre, et de s'en aller à la cheminée de la cuisine. Ce fut là qu'elle eut bien à combattre. Aussitôt qu'elle se mit à souffler pour allumer le feu, ce malheureux, qui l'avait suivie, se mit à l'éteindre. Elle assembla les tisons, et il les écarta. Elle les ramassa, et lui encore une fois les jeta çà et là, et la jeta elle-même par terre plusieurs fois, de dépit qu'il eut de la voir si constante en son entreprise. Mais son saint ange, la relevant toujours, l'aida à sortir victorieuse de ce long et pénible combat. Elle a dit depuis que ce qui lui avait aussi beaucoup donné de courage en cette rencontre, c'était la confiance que Dieu lui donnait en l'obéissance. Voilà comme quoi la cuisine était pour cette admirable novice le lieu des caresses du Ciel, et tout ensemble des persécutions du démon. A cause de cela, elle l'appelait agréablement son paradis et son enfer.

CHAPITRE III.

On propose de la faire sœur de chœur. A cette occasion plusieurs personnes la blâment et Satan la persécute, mais les anges la consolent.

Les pénitences qu'Agnès avait faites toute sa vie, le peu de nourriture qu'elle prenait dans le couvent, et les violences qu'exerçait sur elle le malin esprit, réduisirent son pauvre corps à une telle faiblesse, que l'emploi de la cuisine lui devint absolument impossible, quoique son humilité et sa ferveur le lui rendissent toujours très-aimable. Les religieuses donc voyant qu'elle ne pouvait plus seulement lever un plat de terre, plusieurs d'entre elles, qui ne considéraient que le service extérieur de leur maison, pour lequel on avait pris cette converse, se persuadèrent aisément qu'on avait fait un mauvais choix, et disaient en elles-mêmes : *On l'a prise pour servir la maison, et il faudra que la maison la serve.* Cette pensée mettant du dégoût pour elle dans leur esprit, en porta quelques-unes à croire facilement que sa conduite n'était pas de Dieu, et qu'il y avait de la tromperie dans les choses extraordinaires qui lui arrivaient.

Mais la Mère prieure, à qui un esprit plus charitable et plus désintéressé faisait porter de meilleurs jugements sur cette matière, et à qui Dieu donnait lumière pour connaître les personnes qui étaient sous sa charge, crut au contraire que la divine Providence avait destiné cette excellente fille à des emplois plus avantageux à la gloire de son saint nom, et que Dieu permettant que l'infirmité corporelle la rendît inhabile au travail d'une sœur converse, voulait sans doute qu'on prît de là occasion de l'élever à la condition de sœur de chœur, étant certaine qu'elle pouvait avec le temps rendre dans cet état de très-grands services à sa divine Majesté, qui n'avait pas assurément des desseins médiocres sur une âme, en qui elle avait mis tant de grâces, et des qualités si rares.

Cette sage supérieure communiqua sa pensée au P. Panassière confesseur du monastère et ancien directeur de la sœur Agnès; il ne jugea pas qu'il en fallût entreprendre l'exécution; voyant les grandes difficultés qui s'y rencontraient alors de toutes parts. Et en effet la bonne Mère ayant déjà proposé la chose à sa communauté, elle y avait trouvé tous les esprits entièrement opposés, et était demeurée seule dans son sentiment, qui était de Dieu, comme la suite le

fera voir. Et même, comme il est difficile aux filles de garder le silence sur les sujets qui font quelque peine à leur esprit, tout cela fut bientôt divulgué par la ville au désavantage de la pauvre novice, qui ignorait entièrement les pensées que sa prieure avait d'elle pendant qu'on la décriait partout comme une ambitieuse. Chacun disait, dans le monastère et dehors, qu'elle était une superbe; qu'il lui devait suffire d'avoir été reçue religieuse par grâce, n'ayant presque rien apporté dans la maison, sans aspirer à être sœur de chœur, et qu'assurément on l'allait perdre si on contentait sa vanité par cette élévation.

Voilà les sentiments que beaucoup de personnes produisaient sans scrupule contre la pauvre sœur Agnès, et qui cependant étaient si faux, que non-seulement l'humble servante de Dieu n'avait point ouï dire qu'on la voulût faire sœur de chœur, mais elle estimait plus qu'un empire son office abject de cuisinière. S'il y a au monde une tentation dangereuse aux personnes de piété, c'est celle de juger mal du prochain, et d'en parler trop librement.

Pendant que les créatures méprisaient ainsi la sœur Agnès, Dieu, qui la préférait à une infinité d'autres, et avait dessein de se servir d'elle en la conduite de ce nouveau monastère, voulut que ce fût elle-même qui obtînt de sa bonté infinie qu'elle fût faite sœur de chœur pour l'honneur de son saint nom, et pour la sanctification de quantité d'âmes. Le bon P. Panassière, après avoir prié Dieu quelque temps sur cette affaire, n'y eut d'autre lumière, sinon qu'il fallait en parler à la sœur Agnès, et l'obliger à prier Notre-Seigneur qu'il fît faire en cette rencontre sa très-sainte volonté. La sœur Agnès, sincèrement humble, fut bien surprise quand son confesseur lui découvrit le dessein qu'on avait sur elle, et bien confuse quand il lui ordonna de demander à Dieu en l'oraison qu'il en arrivât ce qui serait le plus à l'honneur de sa divine majesté. Par le mépris qu'elle faisait d'elle-même elle s'excusa tant qu'elle put de faire une telle prière. Mais, par la même raison, il fallut qu'elle se soumît à l'obéissance. La première fois qu'elle recommanda à Dieu cette affaire, Satan, qui prévoyait les grands biens qui en arriveraient, si elle s'exécutait, voulut y mettre obstacle de tout son possible. Il apparut à elle tout furieux, et lui dit : *Que penses-tu faire, misérable? tu espères peut-être que tu seras plus intimement unie à Dieu quand tu seras sœur de chœur, et qu'avec tes belles et dévotes paroles tu en enflammeras d'autres de l'amour divin. Sache qu'il t'arrivera tout le contraire, et qu'il n'y a artifice dont je ne me serve pour faire que tout le monde soit contre toi.* Pendant que ce maudit esprit parlait ainsi, la sœur Agnès persévéra immobile en son oraison, comme si elle n'eût rien entendu. Ce mépris accrut la rage de ce monstre d'orgueil, et fut cause qu'il lui dit d'une nouvelle furie : *Je te ferai perdre la vie si tu ne cesses de prier pour cette affaire, il ne tient qu'à toi de demeurer en repos.* Mais voyant qu'à toutes ces menaces la constance de cette fille forte demeurait inébranlable, et qu'elle persistait en son oraison, il passa des paroles aux coups avec tant de violence, qu'il la laissa pour morte sur la place.

Comme elle était en cet état, son ange, qui était son consolateur ordinaire, se présenta à elle avec un visage triste, comme pour lui témoigner de la compassion, et lui dit : *Eh! pauvre fille, tu as à combattre un puissant ennemi, mais tu remporteras la victoire; continue seulement à prier avec un grand courage; demande à Dieu pour toi-même ce qu'on t'a ordonné de demander; sa providence adorable se veut servir de toi pour conduire quantité d'âmes à la perfection, et tu seras sœur de chœur dans le temps qu'il l'a résolu.* Ces paroles de l'ange, lesquelles ont été depuis exécutées de point en point, firent connaître dès lors à la sœur Agnès la volonté de Dieu sur cette entreprise; et l'obéissance lui ayant fait déclarer cette connaissance à son confesseur, le bon Père s'encouragea à poursuivre tout de bon avec la Mère prieure, l'exécution d'un dessein où il voyait la gloire de Dieu, et sa très-sainte volonté.

Pendant qu'il y travaillait, la fervente et humble Agnès continuait à prier Notre-Seigneur qu'il fît en cela ce qui serait à sa plus grande gloire; et Satan, à qui cette prière déplaisait extrêmement, persistait à faire son possible pour l'en détourner, lui apparaissant de temps en temps, et lui disant tout ce qu'il jugeait capable de lui donner du découragement.

Une fois entre autres il lui fit un long discours, par lequel il condamnait ses oraisons, ses mortifications, et les intentions qu'elle avait eu en les faisant, particulièrement quand elle les offrait pour les pécheurs. Surtout il blâmait, avec son adresse malicieuse, les prières qu'elle faisait pour devenir sœur de chœur, si c'était la volonté de Dieu. Cette fois-là la pauvre sœur Agnès, dont la générosité était admirable en de telles rencontres, fut tout étonnée de sentir qu'à ce langage du serpent infernal son courage s'affaiblissait contre sa coutume. Mais s'étant tournée promptement du côté de Dieu, et ayant imploré son secours avec grande confiance, elle aperçut aussitôt un ange plus beau que celui qui lui apparaissait d'ordinaire, lequel lui dit qu'il fallait être forte, et se moquer de tout ce que le tentateur venait de lui dire. Ces paroles l'encouragèrent, et la consolèrent beaucoup.

CHAPITRE IV.

Elle a une longue maladie dans laquelle il lui arrive des choses fort extraordinaires.

Dieu permit qu'en ce temps-là elle tombât dans une longue maladie, par laquelle sa providence adorable disposa suavement les choses à ce que cette sainte novice fût reçue en qualité de sœur de chœur, comme c'était

sa très-sainte volonté. Il est certain que la sœur Agnès était bien malade, puisqu'elle était alitée ; car elle ne se réduisait jamais à cela que par l'impossiblité de faire autrement. Mais les Mémoires ne nous marquent pas la qualité de son mal. Ils nous apprennent seulement que la malade fut, dès le commencement, dans une extrême faiblesse ; qu'elle eut beaucoup d'affliction de se voir à charge au monastère, et servie par les religieuses, au service desquelles elle s'était dédiée avec tant d'ardeur; et qu'il lui arriva dans cette maladie plusieurs choses fort extraordinaires.

La première fut que le malin esprit, voulant la rendre incapable de servir la religion, ou même la faire mourir, apparut à elle la nuit pendant Matines en la forme de sa supérieure, et lui dit : *Sœur Agnès, préparez-vous à faire la discipline.* Incontinent la pauvre malade descendit du lit le mieux qu'elle put, et, tout abattue qu'elle était de sa grande faiblesse, se mit promptement en état de faire cette pénitence pensant obéir à sa supérieure. Mais en même temps elle entendit une voix qui lui dit : *N'obéis pas, ce n'est pas la supérieure.* A cette voix du ciel, le tentateur disparut, et l'obéissante malade se remit dans son lit. Ensuite sa véritable supérieure l'étant venue voir, et ayant appris d'elle le mauvais tour que lui avait fait le démon, et l'assistance qu'elle avait reçue du ciel, elles en bénirent ensemble la bonté du Père céleste, qui permet les tentations de ses enfants pour les en rendre victorieux par son secours.

Les autres choses extraordinaires qui arrivèrent à cette sainte malade furent des visions tout à fait admirables. Nous ne les rapporterons pas toutes en détail, parce que le récit en serait trop long. Nous mettrons ici seulement celles dont les Mémoires décrivent les circonstances, et dont voici la première.

Un jour elle fut conduite en esprit dans le ciel. Elle y vit la très-sainte Vierge sur un trône majestueux, et grand nombre d'anges qui lui rendaient leurs hommages avec des abaissements très-profonds; pendant quoi cette Reine incomparable s'adressa à elle et lui dit : *Agnès, soyez-moi fidèle, conservez toujours dans votre cœur le zèle que vous avez pour moi, et je vous servirai de mère.* Ayant dit cela, elle lui donna une rose incarnate qui portait écrit, en chacune de ses feuilles, le très-saint nom de Jésus. Or, en même temps que son esprit était ravi en la vue d'un tel spectacle, son pauvre corps en devint à telle extrémité de faiblesse, que ses sœurs jugèrent qu'elle allait mourir. On appela le confesseur pour l'assister; et aussitôt qu'il fut auprès de son lit, elle commença à revenir de son ravissement en demandant sa rose. Le bon Père lui répondit : *Nous n'avons point de vos roses;* et elle, élevant ses yeux au ciel, dit en pleurant : *Eh! mon Seigneur et mon Dieu, que voulez-vous faire ici de moi?* Elle disait cela n'étant pas encore bien à soi. Quand elle eut entièrement repris ses sens, son confesseur lui fit la correction de ce qu'elle découvrait ses grâces publiquement. *Eh, mon Père*, lui répondit-elle, *je ne sais si j'ai parlé; comment dirais-je volontiers ces choses devant les religieuses, puisque j'ai bien de la peine à vous les découvrir en secret?* Dieu permettait qu'au sortir de ces ravissements il lui échappât ainsi quelques paroles, par lesquelles on connaissait quelque chose de ce qui s'y était passé.

Une autre fois elle fut portée en esprit sur le Calvaire; et là, il lui sembla qu'on lui perçât le cœur d'une flèche avec très-grande douleur, d'où, en effet, tout son corps demeura presque entièrement immobile. En même temps, elle fut saisie d'un assaut d'amour si violent, que les religieuses qui étaient auprès d'elle, craignirent que son cœur ne se fendît. Aussi ses battements ne se sentaient pas seulement, mais ils se voyaient et s'entendaient, au grand étonnement de toutes les personnes qui se trouvèrent là. Ils excitèrent tant de chaleur en sa poitrine, qu'on fut obligé de lui appliquer des linges trempés dans de l'eau froide pour en modérer un peu la véhémence. Elle fut huit jours dans cet état d'extrême souffrance, qui faisait très-grande compassion à toute la communauté. Et même, comme cela fit appréhender qu'elle ne mourût bientôt, on lui demanda si elle désirait recevoir le saint viatique. Elle fit entendre par un signe de tête, ne pouvant parler, que c'était le grand désir de son cœur. Pendant que le confesseur alla en diligence lui quérir son divin Epoux, elle se prépara à le recevoir par des sentiments d'une dévotion merveilleuse qui parut sur son visage. Alors qu'elle aperçut le très-saint Sacrement qu'on lui apportait, Dieu lui rendit l'usage de la langue, afin qu'elle manifestât les désirs de son cœur embrasé ; et elle s'écria d'une voix amoureuse : *Venez tôt, mon Epoux; venez, mon ami, venez, mon tout.* Et dans ces dispositions d'un pur et ardent amour, accompagné d'une humilité très-profonde, elle reçut le Dieu de son cœur.

Incontinent après, elle fut emportée dans un autre ravissement qui dura plus de deux heures, et lui causa une très-grande débilité. Lorsqu'elle en fut un peu revenue, et qu'elle parut dans quelque tranquillité de corps et d'esprit, les religieuses, qui avaient commencé à trouver beaucoup de goût dans les saintes paroles qui sortaient de sa bouche, et à en ressentir de bons effets, la prièrent de leur dire quelque chose de la passion de Notre-Seigneur. Elle leur répondit : *Eh! mes révérendes Mères et mes chères sœurs, mes paroles sont trop faibles pour exprimer les excès que ce divin Sauveur a soufferts pour nous.* Les religieuses la pressant de leur donner cette consolation, et de leur dire particulièrement en laquelle des stations de la sacrée passion l'adorable Jésus avait le plus enduré : *Je crois*, leur dit-elle, *que ç'a été au jardin des Olives, lorsque la vue de mes crimes lui tira le sang des veines. Aux autres stations*, ajouta-t-elle, *ce précieux sang sor-*

tait par la violence des fouets, ou des épines, ou des clous. Mais dans cette sanglante agonie, ce fut la vue de mes péchés énormes qui produisit cet effet.

Notre-Seigneur lui avait donné cette connaissance dans le temps qu'elle s'appliquait assidûment à sa sainte passion, y prenant tous les sujets de ses oraisons. Ce fut en ce temps-là qu'elle vit une fois son Epoux, en ce mystère adorable de son agonie, couché tout de son long la face contre terre, et tout baigné de son précieux sang, qui sortait à grosses gouttes de toutes les parties de son corps adorable. Et ce spectacle si pitoyable et si amoureux se grava tellement dans l'âme d'Agnès, qu'il lui fut présent à son esprit continuellement le reste de ses jours. Elle dit à son confesseur qu'elle avait connu dans cette vision que le Fils de Dieu a enduré en son agonie un tourment indicible.

Pendant la même maladie, de laquelle nous parlons ici, et qui fut assurément toute surnaturelle, puisqu'elle y eut tant de ravissements, elle en eut un bien remarquable qui dura dix-huit heures. Elle fut portée au ciel en esprit et y vit le Fils de Dieu avec un visage fort majestueux, revêtu d'habits pontificaux très-magnifiques, et tous les esprits bienheureux et tous les saints qui l'adoraient fort profondément, et chantaient à son honneur d'admirables cantiques. Le reste des connaissances qu'elle eut alors est demeuré caché sous le silence, qu'elle gardait si volontiers sur de semblables sujets. On sait seulement que, quand elle commença de revenir à elle, elle fut deux heures entières sans pouvoir ouvrir les yeux, tant son âme avait peine à revenir aux fonctions corporelles, dont elle avait été cette fois-là si fort abstraite et si longtemps.

Il ne faut pas oublier qu'au sortir d'un autre ravissement dans la même maladie, commençant d'ouvrir les yeux et apercevant plusieurs religieuses autour de son lit, elle leur dit, encore à demi hors d'elle-même : *Oh! que j'ai vu des religieuses bien plus belles que vous ! — Et que nous manque-t-il?* lui dirent ces bonnes sœurs. — *Eh ! mes sœurs*, repartit Agnès en soupirant, *il nous manque l'amour; ayons la pureté de l'amour divin, si nous voulons être belles aux yeux de notre Epoux.*

Enfin, de toutes les visions qu'elle eut en si grand nombre dans cette maladie mystérieuse. voici celle qui nous semble la plus remarquable et la plus propre à édifier. Ce fut pendant un ravissement fort grand et fort long, qu'elle fut toute étonnée de voir une belle et nombreuse procession de vierges, au milieu de laquelle paraissait la très-sainte Vierge plus grande que toutes les autres avec une majesté incomparable. Cette troupe céleste était distinguée en trois bandes. Celles qui formaient la première étaient vêtues de rouge et portaient des palmes en leurs mains. Les autres, qui suivaient et composaient la seconde bande, au milieu de laquelle marchait la Reine du ciel, avaient des robes toutes blanches. Et celles qui faisaient comme l'arrière-garde étaient habillées de bleu. Parmi tant de saintes vierges, la sœur Agnès reconnut sainte Cécile, pour laquelle elle avait une dévotion toute particulière et une parfaite confiance. Elle lui demanda humblement où s'en allait la troupe céleste. La sainte lui répondit : *Elle accompagne la Mère de Dieu qui va quérir l'âme d'une de ses plus fidèles servantes qui se meurt; si tu veux être de la compagnie, tu seras la bienvenue. — Très-volontiers*, repartit Agnès. Et en même temps il lui sembla qu'elle était emportée en l'air, par lequel ayant volé durant quelque temps avec cette sainte procession, elle descendit comme les autres en une petite maison où était cette moribonde, qui rendit heureusement son âme entre les sacrées mains de la Mère de miséricorde. Toute la troupe du paradis se mit à entonner des chants d'allégresse et de louanges à l'honneur de Dieu, de Jésus et de Marie, et à se dire les unes aux autres, en parlant de cette heureuse défunte : *C'est Marie, c'est Marie.* La très-sainte Vierge, dont elle avait l'honneur de porter le nom, prit affectueusement sa bénite âme entre ses bras et la présenta à son Fils adorable, qui parut là tout environné d'anges, lesquels témoignaient une grande joie de cette mort précieuse, et par la gaieté de leurs visages, et par les cantiques de jubilation dont ils remplissaient l'air. Alors cette procession du ciel, composée d'anges et de vierges, reprit le chemin de son séjour. Et le saint gardien de la sœur Agnès se détacha des autres pour lui venir dire qu'il fallait s'en retourner. Ce qui la fit pleurer amèrement. En effet, toutes les personnes qui étaient auprès d'elle pendant ce ravissement, qui dura plus de douze heures, prirent garde que sur la fin les larmes lui coulaient des yeux. Et le Père confesseur, qui voyait cela, entendit avec toutes les religieuses qui étaient autour du lit, qu'elle se plaignait à son bon ange, lui disant pitoyablement : *Eh! mon ami, où voulez-vous que j'aille? vous aviez dit que je ne m'en retournerais pas.* Alors la vision cessa, lui semblant qu'on venait de la remettre où on l'avait prise. Elle demeura pourtant encore toute hors d'elle près de trois jours, pendant lesquels elle s'adressait souvent à la servante de Dieu qu'elle avait vue mourir, et lui disait : *Eh! Marie, allez-moi quérir la sainte Vierge, car je veux mourir aussi bien que vous; je ne vous ai pas fait comme vous me faites; je vous ai accompagnée, et maintenant vous me laissez.* Mais elle prononçait ces paroles avec des élans qui marquaient tant d'affection et une si vive douleur, que les religieuses ne la pouvaient entendre sans beaucoup de larmes. Comme elle fut entièrement revenue à soi, son confesseur, lui demandant pourquoi elle avait tant parlé à cette Marie, elle fut bien surprise et pleura beaucoup de ce qu'elle avait ainsi donné à connaître une partie de ce qui s'était passé dans ce ravissement. Il fallut pourtant qu'elle découvrît tout le reste à ce bon Père par le commandement exprès

qu'il lui en fit. Depuis, on vérifia que cette fidèle servante de la Mère de Dieu, à la mort de laquelle Agnès avait assisté en si bonne compagnie, était décédée au même temps qu'elle en avait eu la vision, dans un certain lieu de la Limagne, dont les Mémoires ne marquent pas le nom. Cette sainte fille s'appelait Marie de Geyce. Elle avait vécu et était morte en une telle odeur de sainteté, que le P. Boyre, directeur de la sœur Agnès, dressa un abrégé de sa vie, l'ayant connue fort particulièrement, et même dirigée pendant sept ans. Cet abrégé est dans le monastère de Sainte-Catherine de Langeac, et on l'aurait inséré en cette Vie, si on n'eût pas craint de la trop grossir. Le peu que nous en venons d'apprendre par cette admirable vision de la sœur Agnès nous fait assez connaître que sa vie a été très-sainte, puisqu'elle a été terminée par une mort si précieuse. En ce récit nous voyons les faveurs incomparables que fait la très-sainte Vierge aux âmes d'une pureté éminente. Heureuse la pureté de la sœur Agnès, par laquelle elle mérita l'honneur d'être admise avant sa mort en la compagnie des vierges du ciel, qui la reçurent volontiers parmi elles, à cause qu'elle menait sur la terre une vie céleste comme la leur. Heureuse la pureté de cette bonne Marie! par laquelle elle mérita qu'à l'heure de sa mort son âme fût portée, non pas par les mains des anges dans le sein d'Abraham, comme celle du Lazare, mais par les bénies mains de la très-sainte Mère de Dieu entre les bras de Jésus, l'Epoux des vierges.

CHAPITRE V.

Elle est reçue sœur de chœur par une providence de Dieu toute particulière. — Ses mortifications et ses grâces merveilleuses pendant ce temps de son noviciat.

Quand la sœur Agnès fut guérie de cette maladie pleine de merveilles, Dieu, qui la voulait en la condition de sœur de chœur, permit que les obstacles à sa réception se multipliassent de toutes parts, afin que sa providence fût plus admirable en l'accomplissement de son dessein. La pauvre fille n'était pas de condition, disait-on, à prétendre à cela; la règle et la constitution défendaient de semblables changements; un traité fait entre Mgr de Saint-Flour et les religieux de Saint-Dominique sur le monastère de Langeac l'empêchait par une clause expresse; la communauté des religieuses s'y opposait d'autant plus fortement que la Mère prieure, qui favorisait la sœur Agnès, s'était retirée; le couvent du Puy, d'où l'on avait pris des filles pour la fondation de celui de Langeac, y contredisait; et le monde en blâmait fort l'entreprise. Il n'y avait que le P. Panassière qui tenait bon parmi tant d'oppositions; si bien que, selon toutes les apparences humaines, la chose était désespérée.

Et ce fut alors que la Providence divine commença à la rendre faisable et à en donner le moyen à ce bon Père confesseur, qui en avait plus de désir que jamais depuis cette maladie pendant laquelle il avait connu de nouveau en la novice des grâces si sublimes. Comme donc il pensait sérieusement à ce qui se pourrait faire pour ne pas laisser une telle personne en l'état de converse, il apprit qu'on avait fait tout nouvellement à Viviers un établissement du même ordre, et que les religieuses qui y étaient, ayant ouï parler des rares qualités de la sœur Agnès, la demandaient pour être sœur de chœur dans leur monastère. Pour se prévaloir d'une si bonne occasion sur l'esprit des religieuses, où était la principale résistance, il pria M. Martinon, archiprêtre de Langeac, de leur dire tout ce qu'il pourrait pour les rendre capables de donner à la sœur Agnès l'habit de sœur de chœur, que Dieu voulait qu'elle reçût ou dans leur monastère ou dans un autre. Ce vertueux prêtre, qui était fort considéré dans ce couvent à cause de sa piété, et à cause qu'il était proche parent des fondatrices, remontra puissamment à ces bonnes filles qu'elles devaient déférer au sentiment de leur Père confesseur, qui connaissait parfaitement et depuis longtemps de quoi Notre-Seigneur avait rendu capable cette novice, et qu'elles ne devaient pas permettre que la sœur Agnès reçût l'habit de sœur de chœur dans un autre monastère, puisque dans le leur elle en avait toutes les qualités avec des avantages très-rares.

Ces remontrances eurent l'effet qu'on en prétendait. Les religieuses s'y rendirent d'autant plus volontiers qu'elles avaient remarqué en la dernière maladie de la novice des opérations très-merveilleuses et très-certaines de l'Esprit de Dieu. Il ne restait plus qu'à faire condescendre Mgr de Saint-Flour. Et cela ne fut pas difficile au P. Panassière, qui alla l'en supplier tant en son propre nom que par une requête signée de toute la communauté des religieuses. L'esprit de ce digne prélat ne pouvait qu'être favorable à tout ce qui regardait la sœur Agnès, ayant ouï depuis peu le récit avantageux que lui avait fait de cette sainte novice un chanoine de son église, homme fort spirituel, qui avait eu occasion de la voir en sa dernière maladie, et, après avoir examiné son esprit, en était demeuré très-édifié et tout rempli d'admiration. La permission donc fut accordée au bon Père, à condition qu'à l'avenir cela ne pourrait être tiré à conséquence. Le saint ange de la sœur Agnès, qui lui avait prédit, comme nous avons vu, que cette affaire se ferait nonobstant toutes les oppositions, lui vint donner avis de l'événement de sa prédiction, et lui dit, comme elle entendait la sainte Messe : *Chère épouse de Jésus, ton affaire est faite en dépit de l'enfer, la volonté de Dieu sera accomplie en toi, rends-lui en grâces.*

C'était en effet en dépit de l'enfer, et le démon en eut tant de rage, que, dès le soir même, il se présenta tout en furie à la sœur Agnès, et lui dit : *Eh bien! Madame, tu seras enfin fille de chœur; oh! assure-toi que tu*

n'es pas où tu penses ! je ferai mon possible pour te perdre. Il conclut ces paroles par quantités de coups si violents, que la pauvre fille en demeura comme morte. Le lendemain, qui fut le jour que l'entérinement de la requête fut signé à Saint-Flour, ce monstre d'enfer en entra en tel désespoir, qu'il vint la prendre et la jeter du haut de l'escalier du dortoir jusqu'en bas, où la très-sainte Vierge se trouva et la reçut entre ses bras, empêchant ainsi qu'elle se fît mal. Deux religieuses qui la virent tomber admirèrent beaucoup qu'elle ne se fût point blessée, et jugèrent d'abord qu'assurément une main invisible l'avait garantie.

Quand le Père confesseur apporta la permission de Mgr de Saint-Flour, la communauté en eut beaucoup de joie. Et la Mère prieure, sans différer, appela la sœur Agnès, âgée pour lors de vingt et un ans et quelques mois, lui ôta le scapulaire noir et lui en donna un blanc, la recevant ainsi pour sœur de chœur. Ce qui ne se fit pas assurément sans qu'elle entrât en de grands sentiments d'humilité et de reconnaissance.

Outre tous les sujets qu'on avait déjà de croire que cette affaire était de Dieu, on en eut une grande marque en ce que le monde la désapprouva fort, et que plusieurs de Langeac en prirent occasion de murmurer beaucoup contre le monastère, et de médire étrangement de l'innocente et fidèle épouse de Jésus-Christ.

Pendant cela, la sœur Agnès fit ce que nous devrions toujours faire dans le temps des mauvais discours des gens du siècle. Elle les laissa dire tout ce qu'ils voulurent, et se mit à faire le mieux qu'elle put dans son noviciat. On lui donna une maîtresse fort expérimentée en la vie spirituelle. Et parce qu'on craignit qu'elle n'eût bien de la difficulté à prononcer et à chanter correctement le saint office, une autre religieuse lui fut encore donnée pour l'instruire en cela. Elle fit un double profit sous cette seconde maîtresse; car, outre ce qu'elle y apprit pour la lecture et le chant, elle y trouva encore une bonne occasion de pratiquer excellemment la mortification et la patience. Quand elle se présentait à cette bonne religieuse pour en recevoir quelque leçon, à la moindre faute qu'elle faisait, cette sévère maîtresse lui ôtait le livre des mains, et lui en donnait rudement sur les genoux; et, s'il paraissait que la pauvre disciple faillît encore, pour peu que ce fût, elle lui reprenait son livre et le jetait par terre bien loin d'elle. La sœur Agnès allait ramasser ce livre avec une douceur et une humilité admirables, et s'en revenait à sa correctrice sans aucune altération, attribuant cette manière d'agir à un grand zèle de la religieuse pour son instruction.

Elle était bien éloignée de s'impatienter des mortifications qu'on lui faisait, puisque de son propre mouvement elle en embrassait de plus difficiles. Un jour, entr'autres, ayant rencontré quelque ordure qui lui fit bondir le cœur, elle la prit et se la mit dans la bouche, qui en fut remplie d'une puanteur extrême. Cet acte généreux fut si agréable à Notre-Seigneur, qu'incontinent il lui envoya son saint ange, portant une belle fleur rouge pour la lui mettre en la bouche. Et, comme elle refusait cette faveur, l'Esprit bienheureux lui dit que son Epoux l'avait envoyé vers elle pour lui ôter cette mauvaise odeur. Elle fit encore quelque résistance; mais enfin elle obéit à l'ordre de son divin Epoux, elle reçut cette fleur du ciel dans sa bouche, qui en demeura trois jours entiers parfumée d'une très-douce odeur.

Il fallait bien que quelques douceurs du paradis modérassent l'amertume des mortifications qui lui venaient de toutes parts. Les religieuses, qui voulaient la bien éprouver, s'étudiaient à lui en donner de toutes les sortes. Son confesseur, qui ne les lui a jamais épargnées dans le monde, en devint alors plus libéral que jamais. Et, afin qu'il ne lui manquât aucune sorte d'épreuve, Dieu permit que Satan travaillât à l'inquiéter.

Entre les inventions que sa malice mit en usage pour cela, il s'avisa d'aller souvent en sa cellule pendant la nuit, longtemps avant Matines; il contrefaisait la voix de la sœur qui avait charge d'éveiller les autres, et lui criait, en ouvrant sa porte : *Sœur Agnès, à Matines.* L'obéissante Agnès ne manquait pas de se lever très-promptement, pensant que ce fût la sœur qui l'eût appelée; et étant debout, elle reconnaissait par le profond silence de toute la maison, que c'était le séducteur qui s'était joué d'elle pour interrompre son repos, et qui ne l'appelait au saint Office que pour l'indisposer à cette sainte action que le malheureux hait si fort.

Mais tant plus l'enfer travaillait à l'inquiéter, tant plus aussi le Ciel la comblait de consolations très-admirables. Souvent, à son réveil, lorsque, s'étant jetée à bas de son lit, elle demandait, selon sa coutume, la bénédiction à la très-sainte Vierge, par ces paroles : *Nos cum prole pia benedicat Virgo Maria*, la Reine du ciel se présentait à elle et la bénissait, ou bien elle lui disait : *Que mon Fils te bénisse;* ou, *Que la très-sainte Trinité te bénisse, ma fille.*

Un jour, au lieu de la Mère de Dieu, elle aperçut un ange plus grand et plus beau que le sien, qui lui dit : *Je suis ici pour te bénir au nom de la très-sainte Trinité.* Puis il la bénit en effet, en disant : *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

Son ange gardien lui faisait souvent une pareille faveur; et même, par un nouveau soin qu'il prit d'elle depuis qu'elle fut sœur de chœur, il l'instruisait lorsqu'elle avait quelque chose à chanter dans le chœur. Elle s'en acquittait ensuite excellemment, et on s'étonnait beaucoup de ce que, ne sachant pas le plain-chant, elle chantait sur le livre aussi bien et aussi assurément que si elle y eût été fort savante. On jugea bien par là que sa voix, qu'elle avait fort belle, était conduite par ce chantre du paradis.

Non-seulement elle reçut des faveurs des anges et de leur Reine, mais le Roi des

anges, son divin Epoux, lui en fit aussi plusieurs. C'en fut une bien particulière que, quelques jours après qu'elle fut reçue sœur de chœur, il lui apparut dans sa chambre, en la forme d'un petit agneau d'une extrême blancheur et d'une beauté ravissante. Elle, qui craignait les illusions, se prosterna par terre pour s'anéantir devant Dieu. Comme elle était en cette posture, elle entendit une voix qui lui dit : *Ne crains rien, chère épouse de Jésus, ce sont des témoignages de dilection dont te veut gratifier ton fidèle Epoux; reçois-les avec humilité.* Alors elle se leva, et ce divin Agneau lui fit mille saintes caresses, qu'elle ne reçut pourtant qu'avec quelque sorte de crainte. Ce fut la première fois qu'elle eut cette vision, de laquelle depuis elle fut favorisée très-souvent, le petit Agneau lui apparaissant particulièrement lorsqu'elle était dans quelque grande affliction. Cela nous fait penser que Notre-Seigneur, par cette forme d'agneau, non-seulement voulait l'honorer de ce témoignage de dilection comme une vierge très-pure destinée à suivre l'Agneau en quelque part qu'il aille, mais encore lui inspirer sa docilité admirable dans les souffrances, pour laquelle, aussi bien que pour sa pureté, les Ecritures saintes le comparent à un agneau. Elle eut grand besoin qu'une semblable grâce la disposât à porter l'état déplorable où nous l'allons voir dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VI.

Elle est reçue à la profession. — Avant que de la faire, elle souffre une grande tentation et de terribles vexations des démons.

Quand cette admirable novice eut passé quatre mois en l'habit de sœur de chœur, cet espace de temps joint à celui pendant lequel elle avait été au noviciat comme converse, faisait plus que son année de probation. Les religieuses donc, qui la considéraient toutes comme une âme d'élite, trouvèrent bon qu'on la proposât au chapitre pour être reçue à la profession. Sa maîtresse y rendit des témoignages très-avantageux de la ferveur et de la pureté qu'elle avait observées en toute sa conduite; si bien que toute la communauté la reçut avec une grande satisfaction. La Mère prieure la fit appeler et lui déclara, en présence de toutes les religieuses, la miséricorde que la religion lui venait de faire de l'admettre à la profession des saints vœux, qu'elle ferait dans trois semaines, le jour de la Purification de la sainte Vierge, selon qu'il avait été résolu. Chose étonnante ! la sœur Agnès entendant cette bonne parole, après laquelle elle avait soupiré tant d'années, au lieu de l'excès de joie qu'elle en devait ressentir, en entra dans une peine d'esprit, qu'on croit la plus grande qu'elle ait jamais sentie. Dieu, qui voulait la purifier excellemment pour la rendre une très-parfaite épouse de son Fils, lui retira sa lumière, lui cacha sa grâce, et permit à Satan de la tenter contre sa vocation. Ce père de mensonge lui mit dans l'esprit que c'était à elle une grande folie, et une témérité criminelle d'entreprendre la vie religieuse, particulièrement dans l'ordre austère de Saint-Dominique, elle qui était sujette à tant d'infirmités; et que si elle s'engageait à l'observation d'une règle, dont elle ne pourrait jamais s'acquitter, elle se mettait évidemment dans une nécessité inévitable d'offenser Dieu et de se perdre éternellement. Ces fausses raisons se présentant à l'esprit de la sœur Agnès, lui parurent si convaincantes, qu'elle commença à regarder le couvent comme un lieu de damnation. Et cette persuasion s'imprima si fort en son âme, qu'elle sentait de l'horreur pour tous ceux qui essayaient de l'en désabuser; et que ni les religieuses, ni le P. Panassière, à qui elle avait tant déféré toute sa vie, ni plusieurs personnes spirituelles qu'il pria de lui parler sur ce sujet, ne purent réussir à la détromper. Elle disait franchement à ce bon Père confesseur qu'elle voulait absolument sortir du cloître; et elle a avoué depuis qu'elle serait sortie effectivement, si elle eût trouvé la porte ouverte. Elle alla trouver sa supérieure, et lui parla adroitement de ses infirmités et de l'impossibilité où elles la mettaient de garder la règle, à dessein de lui persuader qu'on s'était mépris en la recevant à la profession, et qu'il fallait qu'elle s'en allât. Mais la sage supérieure, connaissant avec douleur que ce discours de la pauvre novice était l'effet d'une illusion tout à fait étrange, lui répondit que Dieu, par une faveur extraordinaire, la voulait en religion avec ses infirmités, desquelles il saurait bien tirer sa gloire.

Il était impossible que cette tentation fût dans une âme qui avait une si haute estime de la vie religieuse, sans qu'elle lui causât un très-grand trouble et une peine indicible. Et ce ne fut pas pourtant tout le mal que lui fit Satan, qui était sorti de l'enfer contre elle avec une grande fureur, voyant qu'il n'y avait plus guères de temps jusqu'à sa profession, après laquelle il avait défense de la tourmenter. Dieu permit alors à ce maudit ennemi des hommes d'ajouter aux tourments intérieurs qu'il lui causait par sa tentation, d'autres tourments extérieurs d'une manière effroyable. Les démons venaient en troupe l'environner sous diverses formes extrêmement terribles. Les uns sous celle de serpents s'entortillaient autour de ses jambes, les autres sous la figure de loups affamés se jetaient sur elle la gueule béante, les autres sous celle de lions en fureur poussaient des rugissements épouvantables tout proche de ses oreilles, et d'autres enfin sous celle de tigres cruels s'élançaient vers elle comme pour la dévorer. Ces visions infernales lui étaient continuelles, et il n'y avait aucun lieu dans le monastère où elle en fût exempte. Elle se mit un jour dans le cabinet du confessionnal pour y faire son oraison, espérant que ce lieu saint, où se détruisent les œuvres de Satan, serait pour elle un refuge assuré contre sa rage; mais elle n'y fut pas plus tôt

entrée, qu'en même temps un serpent d'une grosseur prodigieuse se repliant autour de son col, le lui serra de telle sorte, qu'elle en perdait la respiration. La pauvre fille quittant la place, et rentrant dans le chœur avec un si étrange collier, trouva une fourmilière de démons en diverses formes d'animaux, qui sautaient affreusement les uns par-dessus les autres pour se jeter sur son visage, lui causant par là une extrême frayeur, et lui donnant en même temps mille coups furieux. Les religieuses, qui entendirent le bruit, quoiqu'elles ne vissent rien, en furent touchées d'une grande compassion, et la mirent au milieu d'elles, s'imaginant dans leur simplicité que, par ce moyen, les démons n'en pourraient approcher; mais cela n'empêcha pas que ces maudits monstres ne continuassent à l'accabler de coups.

Cette persécution si terrible ne diminuant point, mais au contraire s'augmentant tous les jours, à proportion que le temps de sa profession s'approchait, la nuit ne lui étant pas plus favorable que le jour, le lit lui étant un lieu de supplice et non pas de repos, et chacun étant fort en peine pour trouver quelque moyen de la soulager, la Mère prieure se résolut de la faire coucher en sa chambre, croyant que la majesté de celui qu'elle représentait par l'autorité de sa charge, donnerait au démon quelque respect pour le lieu où elle prenait son repos; mais Dieu permit que cela ne réussît pas. Cet ennemi enragé ne laissa pas de venir toutes les nuits sur le lit de la sœur Agnès en la forme d'un gros serpent, où, après avoir rampé quelque temps, il s'élançait sur elle et la battait cruellement. La Mère prieure entendant le bruit des coups, mêlé de quelques élans de plaintes et de quelques cris pitoyables de la pauvre sœur, en fut tellement effrayée qu'elle en tomba malade et en danger de mourir.

Voilà la sœur Agnès devenue comme la victime de la violence des démons. Et néanmoins tout ce qu'elle souffrait au dehors n'était rien en comparaison de l'abandon de Dieu qu'elle endurait intérieurement; car elle ne recevait aucune de ses consolations ordinaires dans ses autres peines, ni de Notre-Seigneur, ni de la sainte Vierge, ni de son bon ange, et le ciel était tout de bronze pour elle.

CHAPITRE VII.

Elle fait sa profession, qui est accompagnée de plusieurs merveilles. — Elle officie au chœur, où elle reçoit de grandes grâces.

C'est une chose tout à fait digne d'admiration, que les excès de peines intérieures et de tourments extérieurs, dont nous venons de parler au chapitre précédent, n'empêchèrent point que la sœur Agnès ne se préparât excellemment à faire la sainte profession.

Les Mémoires nous apprennent particulièrement que la veille du jour de la Purification, qui devait être celui de son entière consécration à Dieu, elle fit une confession générale au P. Panassière avec une douleur de ses péchés si vive et si véhémente, que le bon Père craignit qu'elle ne mourût dans le confessionnal. Comme elle eut achevé de lui déclarer ses fautes, elle lui dit par trois fois : ***Pénitence, mon Père, s'il vous plaît***, témoignant par là ses désirs ardents de satisfaire à la justice divine pour ses péchés, qu'elle croyait énormes, bien que ce bon religieux ait assuré par écrit plusieurs fois, et particulièrement en rapportant l'action dont nous parlons, qu'il n'a jamais connu d'âme si innocente. Il lui donna la pénitence qu'il jugea à propos. Et elle la trouva si disproportionnée à cette énormité qui lui paraissait dans ses fautes, qu'elle le supplia de la lui augmenter de beaucoup, et lui dit plusieurs fois : ***Eh quoi! mon Père, si peu de pénitence!*** Etant sortie du confessionnal tout outrée de la véhémence de ces sentiments, et s'étant en cette disposition prosternée devant le très-saint Sacrement, elle y demeura comme morte durant plus de trois heures.

Le lendemain matin, avant qu'elle fît les saints vœux, son zèle d'être punie pour ses péchés eut abondamment de quoi se satisfaire. Pendant qu'on portait Notre-Seigneur à la Mère prieure, que la peur avait rendue malade, comme nous avons vu au chapitre précédent, et que toutes les religieuses y assistaient, la grande faiblesse qui lui restait des coups qu'elle avait reçus du démon, l'obligea de demeurer seule dans sa chambre. Et le maudit monstre d'enfer, à qui Dieu avait défendu de la battre après sa profession, prit ce temps-là pour lui faire sentir sa fureur pour la dernière fois. Il la battit si cruellement qu'elle tomba par terre, et en se traînant comme elle put, se cacha dessous son lit. Le confesseur ayant donné la sainte communion à la supérieure, et demandant ce que faisait la sœur Agnès, on le conduisit dans sa chambre. Il fut bien étonné de l'y trouver étendue sur le plancher, et sous son lit en la posture d'une personne morte. Les religieuses la tirèrent de là avec assez de peine, et le bon Père voulant lui dire quelque chose, tout ce qu'elle put, fut de dire d'une voix basse et cassée : ***Eh! laissez-moi pour cette heure.*** On connut qu'elle avait grand besoin de repos. C'est pourquoi on la laissa reprendre ses esprits, et se fortifier un peu, jusqu'à ce qu'il fût temps de commencer la cérémonie de sa profession. L'heure étant venue, deux religieuses la vinrent quérir, et, en la soutenant par-dessous les bras, la conduisirent dans le chœur.

Elle y entendit une première Messe, pendant laquelle elle fit secrètement ses vœux, selon la coutume qui était alors dans le couvent, avant que de les faire en public, et puis elle reçut la sainte communion. Et ce fut en cet heureux moment que lui furent rendues sa paix et sa consolation intérieures, et que fut fini ce terrible orage dont elle avait été battue si rudement et si longtemps. Son divin Epoux, enfin de retour, la tira hors d'elle-même en un grand ravissement, pendant

lequel il lui apparut avec un visage qui témoignait la très-grande joie de son cœur; laquelle il communiquait en même temps au cœur de sa chère épouse, l'assurant que le démon ne la battrait plus, et n'aurait plus de pouvoir sur elle, et cela en des termes qui laissèrent son esprit en une certitude inébranlable. Elle vit que son Bien-Aimé était accompagné de saint Paul, de saint Augustin, de saint Dominique, de saint François et d'une grande multitude d'anges qui chantaient fort mélodieusement. Ce ravissement lui dura pendant toute la grand'Messe et la prédication; à la fin de laquelle, comme les musiciens de la ville entonnèrent le *Veni Creator* pour un fille à qui on donnait ce même jour le saint habit de la religion, elle commença à s'éveiller de ce bienheureux sommeil, se tourna vers les religieuses, et leur dit, encore toute absorbée : *Oh! cette musique n'est pas si bonne que celle que j'ai entendue.* Comme elle prononçait ces paroles, il parut sur son visage tant de beauté et de modestie, qu'elle représentait parfaitement les anges qu'elle venait d'ouïr. Et ce qui est encore plus admirable, c'est qu'à la fin de ce ravissement, qui dura deux heures, elle se trouva entièrement guérie de toutes ses douleurs et de toute la faiblesse avec laquelle elle était venue au chœur.

En cet état de beauté céleste on la conduisit en la chambre de la prieure malade, pour se vouer à Dieu entre ses mains. Comme elle y allait, elle aperçut la très-sainte Vierge et saint Dominique qui la prirent chacun par une main et la menèrent jusque-là, pendant que quantité d'anges lui faisaient entendre une musique ravissante. En présence de la Mère prieure et de toute la communauté, elle prononça les saints vœux et reçut le voile noir avec un anneau au doigt pour marque du saint mariage qu'elle contractait avec le Fils de Dieu. Au même temps que cela se passait, Notre-Seigneur lui apparut, qui lui mit un voile sur la tête, et au doigt une autre bague incomparablement plus belle. On s'aperçut bien, par sa contenance de recueillement et par les larmes qu'elle versa pendant toute l'action, que son divin Epoux opérait en elle quelques grands effets de grâce.

Sa profession étant faite, on la reconduisit au chœur. La très-sainte Vierge et saint Dominique l'accompagnèrent encore, l'assurant, l'un et l'autre, qu'ils l'acceptaient pour leur fille, et la protégeraient en cette qualité. Son glorieux patriarche lui renouvela la recommandation qu'il lui avait faite en sa prise d'habit, de bien garder ses vœux, ses règles et ses constitutions. Comme elle rentra dans le chœur, quantité de personnes, qui avaient assisté à la cérémonie et étaient encore à la grille, furent surprises de la beauté angélique qui paraissait sur son visage; et le Père confesseur fit tirer le rideau, craignant qu'il ne lui arrivât quelque extase devant tout ce monde. Ainsi, notre Agnès, malgré l'enfer et le siècle, fit profession, en qualité de religieuse de chœur, en l'année 1625, à l'âge de vingt-deux ans et quelques mois. Incontinent après qu'elle eut fait ses vœux, on la fit officier dans le chœur, et il lui arriva une chose bien remarquable pendant qu'elle fut en semaine. C'est la coutume, dans l'ordre de Saint-Dominique, que celle qui officie, donne de l'eau bénite à toutes ses sœurs pendant le *Salve Regina*. Agnès, cette première fois, n'étant pas encore habituée aux cérémonies, eut besoin que quelque personne la dirigeât en cette action. Et Notre-Seigneur lui envoya, pour cela, son bon ange. Ce fut par la conduite de ce maître des cérémonies descendu du ciel, qu'elle fit un trait qu'on imputerait à une abstraction déréglée, si on n'en savait pas la cause. Lorsqu'il fallut faire cette aspersion, quoique la supérieure ne fût pas en sa place, mais au lutrin, où elle était nécessaire, il ne laissa pas de la conduire à cette place qui paraissait vide aux yeux de toutes les religieuses, et elle y vit Jésus-Christ, son divin Epoux, auquel elle jeta respectueusement de l'eau bénite, et puis à toutes ses sœurs qui étaient dans leurs siéges. Elle continua de faire ainsi tous les jours de sa semaine. La Mère prieure s'étant aperçue de cette façon de faire, lui commanda de lui dire la raison, et l'obéissante fille la lui déclara fort simplement. Très-souvent le Fils de Dieu lui apparaissait dans le chœur, tantôt sous la forme d'un enfant, et tantôt sous celle d'un homme parfait, la remplissant ordinairement d'une si grande consolation, qu'elle en demeurait ravie en Dieu pour longtemps. Les religieuses, accoutumées à la voir dans ces accidents, la laissaient toute seule dans le chœur quand elles en sortaient après Complies, se contentant de la couvrir d'un manteau. Il arrivait souvent que ce sacré sommeil lui durait si longtemps, que la communauté, retournant au chœur à minuit pour chanter Matines, la trouvait encore en la même posture. Et les sœurs la tirant de là, elle était toute honteuse et affligée de ce que l'on connaissait quelque chose des grâces qu'elle recevait de Dieu.

CHAPITRE VIII.

On lui donne l'office de sous-portière. — Elle y pratique excellemment la charité envers les pauvres et l'humilité. — Elle y reçoit de grandes faveurs de Notre-Seigneur.

On donna l'office de sous-portière à la sœur Agnès en un temps où la portière était fort occupée en d'autres choses; et par conséquent on ne lui donna pas peu d'exercice. Pourtant son application au Fils de Dieu n'en fut pas diminuée, parce que son obéissance et son intention de plaire en toutes choses à ce divin Epoux, la rendaient intérieure dans les emplois les plus extérieurs, et parce qu'elle regardait la personne du même Fils de Dieu dans tous les prochains qui s'adressaient continuellement à elle à la porte, et dans la maison.

Mais entre toutes les personnes qui lui représentaient son Bien-Aimé, c'étaient prin-

cipalement les pauvres qu'elle avait chéris toute sa vie, et envers lesquels ce nouvel office lui donnait occasion de renouveler ses tendresses. De quoi voici quelques marques dignes d'attention.

La charité lui dilatait tellement le cœur, qu'elle eût voulu combler de biens chaque mendiant qui venait à la porte; et par la sainte éloquence que lui donnait la même charité, elle obtenait très-souvent de la Mère prieure la permission d'ajouter quelque chose à la distribution réglée des aumônes ordinaires que la communauté faisait par ses mains.

Un jour entr'autres, comme elle était en prières devant le très-saint Sacrement par l'ordre de la Mère prieure, qui lui avait enjoint de recommander à Dieu une affaire importante pendant que les religieuses seraient à table, on sonna à la porte, y étant allée en diligence, elle vit par la petite grille que c'était un pauvre malade fort pâle et fort défait. Aussitôt elle alla trouver sa supérieure pour avoir permission de l'assister: et en allant elle disait en soi-même : *Hélas! peut-être qu'on ne lui donnera que du pain bis.* Dans cette ardeur de charité et dans un transport de joie que lui avait causés la rencontre de son petit Agneau, elle entra au réfectoire, et demanda sa permission. La Mère prieure lui dit : *Donnez-lui du pain.* — *Hélas! ma Mère*, répondit-elle, *il est malade.* La supérieure, s'apercevant qu'elle n'était pas à elle, lui répartit : *Donnez-lui ce que vous voudrez.* Elle, agréant extrêmement cette permission sans restriction, s'en alla pleine d'allégresse à la cuisine, y prit ce qu'elle put trouver, qui fut du pain, du potage, du fromage et du vin, et le porta à son pauvre. Achevant cette action, elle vit auprès d'elle son divin Epoux en la forme d'un petit enfant. Cet objet tant aimable lui transporta subitement l'âme en un tel transport de jubilation, qu'elle oublia ce qu'elle avait fait de son aumône. Mais, ce qui est de plus grande édification, elle n'oublia pas l'obéissance; car s'étant jetée aux pieds de son Sauveur, et l'ayant adoré et remercié, elle se mit incontinent en devoir de retourner au chœur faire sa prière ordonnée. *Demeurez ici avec moi*, lui dit le petit Jésus. — *Je n'ai pas licence*, répondit-elle. — *Où pouvez-vous mieux être qu'avec votre Epoux?* repartit le très-saint Enfant. —*Nulle part*, répliqua-t-elle, *mais l'obéissance m'appelle ailleurs.* Le Fils de Dieu témoigna par un petit souris qu'il agréait fort cette réponse, et puis disparut. Et la sœur Agnès s'en alla au chœur, où elle le retrouva en la forme du petit Agneau, qui par mille saintes caresses lui augmenta beaucoup l'état de jubilation qu'il lui avait causé. Elle y demeura absorbée jusqu'à Vêpres. Quand on commença de les sonner, son bon ange lui apparut avec un visage tout joyeux de la voir si consolée, et lui dit : *Va-t-en, sœur Agnès, chanter les louanges de ton Epoux.*

Une autre fois elle porta l'aumône à un pauvre malade avec tant de charité, que Dieu lui en voulant témoigner de l'agrément, elle aperçut auprès d'elle au dedans du monastère un autre pauvre, qui portait sur son visage tant de majesté, qu'elle ne put douter que ce ne fût un ange, ou le Roi même des anges qui lui apparaissait en cette forme. Aussi elle ne s'étonna point de se voir seule avec lui, elle qui était si réservée avec les plus saints personnages.

Un autre jour elle trouva à la porte un enfant de très-bonne grâce, qui lui demanda l'aumône avec tant de douceur, qu'elle se sentit émue des plus tendres sentiments de la charité, et alla promptement lui quérir quelque chose. Et comme elle approchait pour le lui donner par un trou de la porte, n'y ayant point encore de tour en ces commencements, dès qu'il la vit, il lui dit d'un ton assuré : *Vous m'avez bien fait attendre.* Elle se prosterna pour lui demander pardon. Il lui fit signe qu'elle se relevât; mais il le fit d'un air qui marquait son autorité, et puis disparut.

Notre-Seigneur se présenta encore à elle deux jours après, et lui dit : *Persévère, ma fille, dans la pratique de la charité; et si tu ne la peux faire corporellement, fais-la spirituellement, priant pour les pécheurs, qui sont en grand nombre sur la terre; au jour de mon jugement je manifesterai tout en public.* Et ayant dit cela, il lui montra dans une vision très-claire toutes les charités qu'elle avait jamais faites.

Mais si notre sous-portière fut si fervente en cette sainte dilection, nous allons voir qu'elle ne fut pas moins fidèle en la sincère humilité.

La portière s'étant oubliée d'un ordre assez important que lui avait donné la Mère prieure, cette bonne Mère s'en prit à la sœur Agnès comme à la seule coupable de cette faute, et la chapitra avec des paroles sanglantes. L'humble Agnès ne fit autre chose que de se prosterner par terre avec un silence, une douceur et une paix admirables. Bien loin de rejeter la faute sur celle qui en était véritablement coupable, elle alla se mettre à ses pieds et lui demander pardon des manquements qu'elle commettait en son office. Comme elle fit cette pratique en surmontant généreusement la répugnance qu'elle y sentit, cette sainte violence agréa si fort au divin Maître qui nous a enseigné à ravir le ciel par cette voie, qu'il lui envoya son bon ange pour lui témoigner le plaisir qu'il y avait pris. Cet esprit bienheureux lui dit : *Chère épouse de Jésus, l'acte d'humilité que tu as fait à l'égard de ta sœur, a été fort agréable à ton Epoux.*

Voici une autre rencontre où il fallut bien que son humilité fût héroïque. Un homme considérable vint un jour exprès trouver la Mère prieure, pour lui dire fort sérieusement que la sœur Agnès ne faisait que parler tout le jour au Père confesseur, de quoi chacun se scandalisait; et qu'elle faisait des aumônes beaucoup trop grandes pour la pauvreté du monastère, ce qui donnait de l'étonnement à toute la ville. Il ajouta

beaucoup d'autres choses pour condamner la conduite de l'innocente et fidèle Agnès. Environ le même temps que la bonne Mère prieure prenait feu sur ce mauvais rapport, et se disposait à faire sentir à la pauvre sœur Agnès des effets de son esprit trop prompt et trop crédule, l'ange gardien de la sainte fille lui vint donner avis de se tenir prête à porter une croix qu'on lui préparait. Elle ne tarda pas à savoir ce que c'était. Car sa supérieure, sans prendre le temps de vérifier ce qu'on lui imposait, la fit appeler en présence de toutes les religieuses, lui fit une verte réprimande, lui ôta la charge de sous-portière, et lui défendit de parler au confesseur de trois mois entiers. La sœur Agnès reçut ce traitement avec une sérénité de visage qui marquait la paix de son âme sincèrement abaissée devant Dieu. Ce lui fut pourtant une pénitence extrêmement rude, d'être privée de l'emploi de la porte, et de la communication avec son directeur. Car ce cher emploi la consolait beaucoup par les occasions qu'il lui donnait de pratiquer sans cesse la charité, l'humilité et l'obéissance. Et les entretiens qu'elle avait avec ce bon Père, pour qui depuis longtemps elle avait beaucoup de confiance, lui étaient fort nécessaires pour ne pas manquer de conseil dans sa voie extraordinaire, où elle marchait avec crainte.

Dans la douleur que ressentait son cœur charitable de n'avoir plus de commerce avec ses chers pauvres, elle en fit un jour sa plainte amoureusement à son divin Époux : *Eh ! mon Seigneur*, lui dit-elle, *j'avais beaucoup de contentement de voir les pauvres et de vous servir en leurs personnes ; mais je m'en suis si mal acquittée que j'ai mérité la privation de cette grâce.* C'était là toujours son sentiment sur ce qu'elle avait fait de meilleur. Notre-Seigneur, qui console les humbles, lui dit : *Ma très-chère épouse, ne t'afflige pas ; tu es privée de ce contentement ; mais, comme j'ai toujours été ton premier pauvre, tu peux continuer à me servir sans empêchement ; je me contente de ta bonne volonté pour le service extérieur de mes pauvres ; sers-les intérieurement en priant beaucoup pour eux ; cela leur sera plus utile.*

Son divin Époux lui adoucit ainsi une partie de sa croix ; mais l'autre partie fut bien rude à porter. La Mère prieure lui voulant faire garder exactement la défense de parler au confesseur, et craignant qu'elle n'y contrevînt un peu à l'occasion de la confession, elle l'observait au confessionnal ; et si elle jugeait que la pauvre fille y dît quelques paroles de plus que ce qui était précisément nécessaire, elle venait frapper contre la porte pour l'avertir de se retirer promptement; et pour le moindre retardement, elle la réprimandait avec des paroles très-humiliantes. Ce traitement n'était pas une petite augmentation de pénitence à celle que le confesseur avait imposée à la sœur Agnès ; et elle y pouvait trouver de quoi contenter ce zèle d'être punie et humiliée pour ses péchés, avec lequel elle sortait toujours du confessionnal. Aussi elle le souffrait avec une patience et une douceur incomparables.

En quoi son égalité d'esprit est d'autant plus digne d'admiration, qu'elle fut en ce temps-là privée de toute consolation pendant quelques jours. D'un côté, le visage froid et peiné que lui montraient sa supérieure et une bonne partie des religieuses, lui faisait assez paraître qu'elles avaient conçu pour elle beaucoup d'aversion, comme il était vrai. Et d'ailleurs, le ciel ne lui étant pas plus favorable que la terre, elle se trouva dans un grand délaissement intérieur. Au fort de cette peine, qui fut bien pressante, elle se retira un jour sur le soir en quelque lieu à l'écart, et là, s'étant prosternée sur sa face, à l'exemple de son Sauveur agonisant au jardin des Olives, elle le supplia avec des instances très-affectueuses, très-pressantes et très-pitoyables, de la vouloir secourir. Et comme elle persistait à réitérer ses demandes avec beaucoup de gémissements et de larmes, elle entendit une voix qui lui dit trois fois : *Agnès, réjouis-toi, ton Epoux te prépare des couronnes pour ce que tu endures.* Agnès répondit à cela : *Eh ! qu'est-ce que j'endure pour vous, mon Jésus?* Et la voix lui répartit ce seul mot : *Courage*, mais d'un accent si fortement et si doucement pénétrant, qu'elle en sentit un grand effet de force au fond de son cœur. Ensuite son Agneau lui apparut qui la combla de joie par mille caresses qu'il lui fit.

Mais ce n'était que pour la préparer à de nouvelles croix. Son ange lui avait dit peu auparavant que cette persécution n'était rien, et qu'il fallait qu'elle redoublât ses forces pour porter des souffrances tout autres. Nous verrons dans la suite que cette prédiction était fort véritable.

CHAPITRE IX.

Elle meurt et retourne à la vie. Notre-Seigneur la console dans le regret qu'elle a de ce retour. Son bon ange lui aide à faire sa charge.

En rapportant dans le chapitre précédent ce qui est arrivé à la sœur Agnès pendant sa charge de sous-portière, nous avons omis exprès un événement fort considérable que nous avons jugé devoir être rapporté séparément.

Depuis sa profession, le feu de l'amour divin croissant toujours en elle, lui donna un très-grand dégoût de la vie présente, et des désirs inexplicables d'en être délivrée pour aller à Dieu. Et comme en ses oraisons elle parlait sans cesse de ces désirs ardents à son divin Époux, et le sollicitait instamment de les exaucer, un jour son ange lui dit qu'elle eût un peu de patience, et que Notre-Seigneur la contenterait bientôt. Cette promesse fut confirmée par la Reine des anges qui lui apparut incontinent après, et lui dit : *Tiens-toi prête, mon Fils te tirera bientôt à lui.* A peu de temps de là, elle devint malade en cette sorte. Un samedi, comme elle était au chœur, et qu'à la fin

de Complies on chantait le *Salve Regina*, elle tomba par terre en une très-grande défaillance. Les religieuses étonnées coururent à elle et l'emportèrent en sa chambre et sur son lit. On reconnut là qu'elle n'était pas morte, comme on avait craint, mais qu'elle endurait intérieurement une peine extrême. En effet, il lui semblait, comme elle a dit elle-même depuis, par obéissance, qu'on lui coupait le cœur avec un rasoir. Et la très-vive douleur qu'elle endurait en cette partie se répartit en tous les autres endroits de son corps, particulièrement aux pieds et aux mains, où l'on voyait une noirceur extraordinaire. Elle fut vingt-quatre heures entières en des étreintes très-violentes qui l'affaiblirent à tel point, qu'on jugea à propos de lui faire donner le très-saint Sacrement. Le confesseur vint incontinent le lui administrer en présence de toute la communauté. Elle le reçut avec une grande édification de toutes ses sœurs, leur demandant pardon avec une humilité admirable des mauvais exemples qu'elle s'accusait de leur avoir donnés, et témoignant, par l'abondance de ses larmes et par l'humble posture de son corps, un cœur tellement contrit et humilié devant Dieu, que cela toucha extrêmement le Père confesseur et les religieuses. Quelques heures après, elle supplia la Mère prieure de lui faire apporter l'extrême-onction, et le confesseur ayant été appelé pour cela, elle reçut ce dernier sacrement avec autant d'humilité et de dévotion qu'elle en avait fait paraître en recevant la très-sainte Eucharistie. Cependant on s'apercevait qu'elle s'affaiblissait de plus en plus. Le Père confesseur étant demeuré auprès d'elle pour l'assister en l'agonie, et ayant prié quelque temps proche de son lit, fut inspiré de lui commander qu'elle lui fît signe si la sainte Vierge daignait la visiter au moment de son départ, et qu'elle lui demandât sa bénédiction pour lui et pour ses sœurs. Un quart d'heure après, pour obéir à cet ordre, elle lui fit signe de la main qu'elle voyait la Mère de Dieu. Et quand elle n'eût pas fait ce signe, on eût bien jugé à la voir que Dieu la favorisait de quelque admirable apparition; car on vit sur son visage une beauté céleste et une douceur ravissante, qui fit dans le cœur du bon Père et dans celui de toutes les religieuses de secrètes et fortes impressions de dévotion. A l'instant, chacun se prosterna pour recevoir la bénédiction de la très-sainte Vierge, qui la donna en effet, quoiqu'invisiblement, comme nous verrons incontinent. Le Père s'étant relevé, remarqua que le démon apparaissait à la moribonde, parce qu'elle fit une action de dédain. Et il vit aussitôt que, s'étant tournée de l'autre côté, elle demeura la bouche ouverte, le visage lui étant devenu tout pâle et tout froid de rouge et vermeil qu'il était auparavant. Ce qui lui fit dire: Elle est morte. A cette parole toutes les religieuses jetèrent des cris pitoyables. Cependant le bon Père approcha plusieurs fois avec grand soin le cierge bénit de la bouche et du nez de la sœur Agnès pour voir s'il lui resterait encore quelque petit souffle, et il n'en reconnut aucune apparence, non plus que de pouls à ses artères. Ni lui donc ni les religieuses ne pouvant aucunement douter qu'elle ne fût morte, comme ils étaient tous ensemble autour de son lit, priant, pleurant et songeant à ce qu'ils feraient de son corps; au bout d'un quart d'heure, on fut bien étonné d'entendre qu'elle jeta un grand soupir et dit: *Je suis retournée.* Cette heureuse surprise donna une joie extrême à toutes ses sœurs, et elles rendirent mille actions de grâces à Dieu, qui, par un miracle de sa bonté, redonnait à leur maison une personne si utile et si nécessaire. Comme elle fut revenue de la maladie aussi bien que de la mort, son confesseur exigea d'elle un compte fidèle de tout ce qui s'y était passé. Elle surmonta, pour lui obéir, la très-grande répugnance qu'elle avait à parler de ses grâces, et lui dit: *Qu'étant proche d'expirer, elle avait vu la très-sainte Vierge qui lui était apparue avec saint Paul, saint Dominique, sainte Madeleine, sainte Catherine de Sienne, et plusieurs autres saints et saintes; que parmi eux elle aperçut cette bonne Marie, à la mort de laquelle elle avait assisté; que la Reine du ciel ayant béni le Père confesseur premièrement, et puis toutes les religieuses, son âme sortit de son corps et fut reçue entre les mains sacrées de la Mère de Dieu, qui la présenta à son divin Fils; qu'elle fut quelque temps dans le ciel, et qu'après y avoir demeuré fort peu à son gré, son ange s'approcha d'elle et lui dit qu'il fallait s'en retourner. A quoi ayant fait*, dit-elle, *toute la résistance que je pouvais, je me suis pourtant enfin retrouvée en mon misérable corps. J'étais morte visiblement*, ajouta-t-elle, *mon Epoux ayant voulu satisfaire à la promesse qu'il m'avait faite par mon bon ange et par sa sainte Mère, que je mourrais bientôt.*

Ceux qui ont bien connu cette grande âme, ne peuvent douter de la merveille de cette mort. Particulièrement le P. Panassière, Dominicain, son confesseur, et le P. Boyre de la compagnie de Jésus, homme bien capable et fort spirituel, qui l'a dirigée longtemps, et a examiné très-soigneusement sa conduite, la tiennent indubitable. Et, en effet, il semble qu'on ne peut pas dire raisonnablement que ç'a été seulement un ravissement plus grand qu'à l'ordinaire. Car, en l'extrémité de faiblesse où la maladie l'avait réduite un tel ravissement ne pouvait lui arriver sans qu'elle en mourût. Et puis, ceux qui ont connu en quel degré cette âme était innocente, humble et favorisée de Dieu, sont entièrement persuadés qu'elle n'était point trompée, et que, puisqu'elle a assuré elle-même que le miracle, dont nous parlons, était véritable, il n'y a aucun lieu de le révoquer en doute. Et il ne faut pas s'étonner si cette fidèle épouse du Fils de Dieu, qui a été si fort semblable à sainte Catherine de Sienne, sa mère, en la ferveur de son amour, et en la perfection de son o-

béissance, de son humilité, de sa pénitence et de ses autres vertus, lui a aussi été semblable en ses grâces extraordinaires, et dans les merveilles que Dieu a opérées en elle, telles qu'est le miracle de mourir plus d'une fois, qui est arrivé à l'une et à l'autre.

Comme la sœur Agnès, le jour même de son retour à la vie mortelle, faisait des plaintes amoureuses à son Bien-Aimé de ce qu'il l'avait renvoyée en ce malheureux exil de la terre, elle entendit une voix qui lui dit : *Chère épouse, que veux-tu je fasse? Ne t'avais-je pas tirée à moi comme je te l'avais promis? Mais on m'a tant importuné, qu'il a fallu que je te fisse retourner. Et puis, je me veux servir de toi pour la conversion de quelques âmes qui doivent me glorifier. Aie seulement bon courage, et travaille.* La suite de sa vie a fait voir la vérité de ces divines paroles.

Son Epoux adorable l'a voulu aussi consoler par les bons offices de son saint ange. Il paraît que ce cher gardien eut depuis cette merveille une plus grande affection que jamais à la secourir en toutes choses. Comme depuis ce temps-là elle était demeurée extrêmement débile, et avait une telle faiblesse aux pieds et aux mains, qu'elle ne pouvait quasi s'en servir, il ne dédaignait pas de venir souvent l'aider à faire sa charge de sous-portière. Il ouvrait et fermait pour elle la porte du couvent lorsque cela était nécessaire. Il l'aidait à se lever lorsqu'elle était à genoux ou prosternée, et qu'il fallait qu'elle allât où on l'appelait. Et quand elle n'entendait pas sonner à la porte, à cause qu'elle était plus au ciel qu'en la terre, depuis son retour de l'autre vie, il l'en avertissait charitablement, lui disant : *On t'appelle à la porte.* Ainsi, la douleur qu'elle avait de n'être pas dans le ciel, était adoucie par une communication si fréquente et si familière avec cet esprit céleste.

CHAPITRE X.

On fait la sœur Agnès maîtresse des novices. Ses vertus, sa conduite et ses grâces en l'exercice de cette charge.

Il faut remarquer ici que la sœur Agnès, peu de temps après les grâces signalées et les merveilles de Dieu opérées en elle, que nous venons de rapporter, passa par les humiliations étranges dont nous avons parlé dans le chapitre huitième. Dieu sans doute le permit de la sorte, afin que tant de dons ne nuisissent point à cette âme choisie, et afin aussi qu'elle se préparât par l'amour de son abjection à recevoir de nouvelles grâces, et à être un instrument plus propre à l'exécution des grands desseins que la Providence avait sur elle.

Sa prieure, ayant par ce moyen tiré de bonnes preuves de la ferveur, de la solidité, et de la constance de sa piété, fut touchée d'un grand regret d'avoir été susceptible des mauvaises impressions qu'on lui en avait données. Et l'ayant un jour menée dans sa chambre, elle lui dit : *Sœur Agnès, je ne croirai plus aux rapports qui me seront faits contre vous; je suis marrie d'avoir écouté les personnes qui vous ont voulu noircir; par leur persuasion je vous ai souvent mortifiée, et ce fut ce qui me fit vous ôter de la porte.* A cela l'humble Agnès répondit : *Ma très-chère Mère, vous avez bien fait de m'humilier, j'ai mérité plus de mépris que vous ne m'en sauriez faire. Dieu, qui connaît l'énormité de mes fautes, vous a inspiré d'agir ainsi.* C'était là le sentiment qu'avait de soi-même cette âme si pure, se condamnant toujours avec ceux qui la condamnaient; et quoiqu'elle vît fort bien qu'elle était très-innocente des fautes dont on l'accusait, elle ne laissait pas de se croire très-blâmable en mille autres défauts, dont le moindre méritait à son jugement beaucoup plus d'humiliation qu'il ne lui en arrivait jamais. La Mère prieure poursuivant son discours, lui dit : *Ma fille, je désire que vous soyez maîtresse des novices; je vous promets qu'elles vous chériront et honoreront; et j'espère que Dieu vous fera la grâce de vous bien acquitter de cette charge.* Ces paroles furent d'autant plus surprenantes à la sœur Agnès, qu'elle était alors actuellement dans un grand sentiment de mépris d'elle-même, à l'occasion de ce que la bonne Mère lui avait dit auparavant. Elle commença donc à lui remontrer qu'il n'y avait qu'un an qu'elle était professe, qu'elle n'avait rien de cette piété et de cette expérience, qui sont nécessaires à la conduite des âmes, et qu'au lieu de gouverner un noviciat, elle avait grand besoin d'être novice elle-même bien longtemps. Et, comme elle vit que ce qu'elle disait n'avait pas le pouvoir de faire changer de pensée à cette bonne Mère, elle lui allégua son peu de forces, et sa mauvaise santé. Mais la prieure ne lui répondit autre chose, sinon qu'elle voulait que cela fût. Ensuite elle la confirma en présence de toute la communauté.

Il fallut donc que la sœur Agnès baissât le cou sous le fardeau que lui imposait l'obéissance; et elle a dit depuis qu'elle aurait eu beaucoup plus de peine qu'elle n'en eut, à accepter cette charge, si ce n'eût été qu'elle y voyait des occasions de souffrir et de pratiquer l'obéissance. L'ayant acceptée, elle se mit incontinent à s'en acquitter comme si de cela seul eût dépendu son salut. Elle prit à tâche d'avancer ses novices à une piété éminente; mais de si bonne sorte et avec tant de bénédiction de Dieu, que quatre ou cinq particulièrement qui suivirent ses maximes avec fidélité et ferveur, sont mortes en odeur de sainteté, leur maîtresse ayant eu révélation de la gloire de quelques-unes qui moururent avant elle. Et quoique ses autres filles n'allassent pas de ce même pied à la perfection, pourtant on reconnut en toutes un changement notable depuis qu'elles eurent ses instructions et ses exemples.

Ce qui opérait tant de bons effets en ces âmes, c'était que, premièrement, elle attirait beaucoup de grâces sur elles et sur soi-même par l'assiduité et la ferveur de son oraison; et puis, selon les lumières que Dieu lui

communiquait, elle leur donnait des préceptes très-saints et très-salutaires, dont voici quelques-uns que nous avons trouvés dans les Mémoires.

Elle les portait de tout son pouvoir à oublier entièrement le siècle et toutes les choses qu'elles y avaient affectionnées autrefois, et toutes les personnes les plus proches et les plus chères qu'elles y avaient laissées. Elle voulait qu'au lieu de laisser aller leur esprit par ce misérable monde d'Adam, elles le tinssent continuellement élevé à l'autre monde, soit dans le paradis pour y aspirer sans cesse, soit dans le purgatoire pour y exercer la miséricorde envers les pauvres âmes qui y gémissent. Ses filles, par ce moyen, ne furent pas de ces religieuses qui ont le corps seulement dans le monastère, et le cœur dans le siècle; et leur séparation du monde pervers était autant intérieure par le saint mépris qu'elle leur en imprimait, qu'extérieur par l'enclos des murailles.

Elle les portait aussi à s'oublier elles-mêmes et tous leurs propres intérêts pour ne s'occuper que de Dieu seul. Et, afin qu'elles se rendissent familier et continuel le très-saint et très-aimable exercice de la présence de Dieu, elle les faisait assembler une fois le jour pour les faire accuser de toutes les fois qu'elles étaient sorties de la clôture, c'est-à-dire, selon qu'elle l'entendait, que leur esprit s'était écarté de cette attention à la Majesté divine. Autant de fois qu'elles avaient commis cette faute, elle leur faisait donner l'une à l'autre autant de coups de discipline. Elles obéissaient à cela sans s'épargner l'une l'autre, et pourtant avec une ferveur si gaie, qu'elles y trouvaient une de leurs meilleures récréations.

Pour les former à l'esprit d'oraison, qui est la grande source de toutes les vertus, elle leur prescrivit une particulière application pour chaque heure du jour; elle leur enseigna les dispositions intérieures qu'elles devaient prendre selon l'esprit de la sainte Eglise dans les divers temps de l'année; elle les instruisait à bien faire l'oraison aux heures qu'on y employait tous les jours; et elle leur apprit à s'occuper religieusement en assistant au très-saint sacrifice de la messe, qui est comme le centre de toute la dévotion.

Mais sa conduite est spécialement admirable dans le soin qu'elle apporta, et dans l'adresse qu'elle eut à déraciner des âmes les défauts qu'elle y apercevait, et à y bien établir les vertus contraires.

Elle leur faisait rendre compte de leur intérieur fort exactement, et néanmoins avec tant de suavité d'esprit et de cordialité, que pas une n'en était gênée, et qu'au contraire chacune allait à elle lui découvrir son cœur avec une confiance et une simplicité d'enfant.

Sa charité incomparable lui donnait une patience et une affabilité merveilleuses envers les pusillanimes. Elle les accueillait si suavement, et les encourageait dans leurs peines d'un cœur si maternel, qu'elle était leur unique refuge dans leurs tentations, et qu'elles n'avaient point de repos, qu'elles ne lui eussent entièrement ouvert le fond de leurs âmes.

Ce qui les aidait beaucoup à en user de la sorte, c'était la connaissance que cette sainte maîtresse avait de leurs fautes avant qu'elles lui en parlassent.

Elle augmentait sa cordialité ordinaire envers celles qui lui découvraient leurs tentations contre elle-même, afin de les porter à bien tout dire, et qu'ainsi les ruses de Satan fussent mieux découvertes. Elle leur disait qu'elle aimait plus tendrement celles qui disaient naïvement tout ce qu'elles avaient sur le cœur, et qu'elle connaissait bien celles qui en usaient autrement.

Enfin sa douceur était si grande et si efficace, qu'on remarque que, non-seulement ses novices, mais encore toutes les autres personnes qui lui parlaient, s'en retournaient toujours tout à fait consolées.

Son bon ange ne contribua pas peu à la rendre douce et affable en un tel degré. Au commencement elle faisait quelquefois des corrections trop rudes à ses filles par l'impétuosité de son zèle pour la perfection. Ce fidèle gardien l'en reprit, lui disant : *N'aborde jamais tes filles avec promptitude ; mais, commençant à parler de Dieu à celle qui a failli, fais-lui ensuite connaître doucement sa faute. De cette sorte la correction sera plus utile.*

Tout cela pourtant n'empêchait pas qu'elle ne sût fort bien agir sévèrement quand elle le jugeait nécessaire ou à propos à l'égard de quelques esprits. Une sœur converse, d'un esprit revêche, s'étant une fois laissée emporter à quelque saillie de son mauvais naturel, elle lui ôta le voile, et la fit entrer la tête nue et une corde au cou dans le réfectoire pendant que toute la communauté était à table. Et ce qui toucha beaucoup toutes les religieuses en cette action, fut de voir la Mère Agnès marchant derrière sa pénitente avec un visage qui marquait tant de contrition et de confusion, qu'on jugeait bien qu'elle se condamnait elle-même devant Dieu bien plus que la fille qu'elle punissait. En effet elle a avoué depuis que c'était là pour lors sa disposition intérieure, et qu'elle avait fait faire cette sorte de pénitence à la converse, parce que se présentant à Notre-Seigneur lorsque la pensée lui en vint, une voix intérieure lui dit : *C'est ma volonté que tu la mortifies de la sorte.*

Quand elle avait à corriger quelque moindre faute, souvent elle faisait venir la novice qui l'avait commise, devant toutes les autres, et lui disait : *Regardez-moi.* Et puis exprimant par quelque posture le défaut où la bonne fille était tombée, elle ajoutait : *Ne suis-je pas belle en cette posture?* Ensuite elle achevait sa correction par des paroles fort humiliantes qu'il fallait que la pauvre novice écoutât sans répliquer un seul mot; car elle voulait absolument qu'elles s'accoutumassent toutes à boire doucement les réprimandes, les accusations et les reproches sans jamais s'excuser, quelque innocence

qu'elles eussent. Que si quelqu'une s'échappait à dire autrement, elle la mortifiait jusqu'au vif par le déplaisir et l'indignation qu'elle lui en faisait paraître sur son visage, et se rendait irréconciliable à son égard jusqu'à ce qu'elle la vît sincèrement humiliée. C'est ainsi que cette excellente maîtresse savait dompter les esprits orgueilleux aussi bien qu'encourager les pusillanimes et fortifier les faibles.

Avec cette sainte adresse elle donnait quelquefois des louanges à ce que faisaient certaines personnes peu avancées et peu généreuses, afin de leur augmenter le courage; et au contraire elle témoignait faire peu de cas des pratiques excellentes des âmes qu'elle voyait appelées à quelque chose de grand. Elle leur disait qu'elles n'avaient rien fait qui vaille, et trouvait des inventions pour voir si elles s'excuseraient ou se ressentiraient du mépris qu'elle en faisait.

Une de ces filles ferventes et courageuses lui témoignant un jour un grand désir d'être bien mortifiée; *A cela ne tienne*, lui répondit-elle. Et en même temps elle lui jeta une grosse corde au cou. Et comme c'était l'heure du dîner, elle la mena de cette sorte tout autour du réfectoire, lui faisant crier : *Mon Dieu, je vous demande pardon de mes péchés, faites-moi miséricorde.* Cette action fut faite si sérieusement que la novice accompagna ses paroles de beaucoup de larmes, et en tira des yeux de toutes les religieuses qui la regardaient.

Enfin, elle s'appliquait de tout son pouvoir à procurer qu'avec la grâce de Notre-Seigneur ses filles mourussent entièrement à tout pour vivre uniquement et parfaitement à Dieu. Si les Mémoires eussent marqué plus au long et en détail tout ce que la ferveur et l'industrie de son zèle lui ont fait faire pour cela, nous aurions de grandes instructions sur la conduite des âmes. La brièveté de ces Mémoires est particulièrement dommageable en cet endroit.

Ils nous apprennent pourtant encore une très-excellente maxime qu'elle avait, et qu'il ne faut pas omettre ici : C'est qu'elle voulait que ses filles s'adonnassent sur toutes choses à l'obéissance religieuse. Voici une merveille que Dieu fit un jour en faveur de son zèle admirable pour cette vertu. En se promenant avec ses novices dans le jardin, elle se mit à parler de la sainte obéissance d'un air extrêmement fervent, qui la mit en cet état de jubilation, qui lui était assez ordinaire quand elle parlait des choses divines avec ardeur. Et, comme de temps en temps dans ce discours enflammé elle levait les yeux vers le ciel, elle aperçut au toit du monastère un chat qui courait sur les tuiles, et elle lui cria avec une simplicité enfantine : *Tu sors de la clôture, arrête par obéissance.* Cet animal s'arrêta tout court à son commandement, et les filles qui voyaient ce miracle, ont assuré qu'il demeura là jetant les yeux sur elles jusqu'à ce que leur maîtresse lui eût dit : *Retourne par obéissance*, et qu'à cette voix, il s'en retourna incontinent sur ses pas. Alors cette sainte maîtresse dit à ses filles : *Voyez, mes sœurs, les bêtes ont du respect pour l'obéissance; apprenons aujourd'hui la leçon que nous fait un animal de la promptitude à obéir.* Cette action instruisit, édifia et étonna tout ensemble les novices, dont quelques-unes allèrent incontinent raconter le miracle à la Mère prieure. Et comme cette bonne Mère en parla à la Mère Agnès, la sainte fille lui répondit qu'elle ne savait ce que c'était. Et il était vrai; parce que quand la chose lui était arrivée, son état de jubilation la tenait hors d'elle-même, et elle ne gardait pas la souvenance de tout ce qui lui arrivait en de semblables états. Cela n'empêcha pas que le fait ne fût bien avéré et connu de plusieurs personnes qui en parlaient avec admiration. La Mère Agnès s'en plaignant amèrement un soir en l'oraison, elle disait à son Sauveur : *Eh mon Dieu! que voulez-vous que je fasse avec ses grâces qui ne me servent que de sujet d'affliction?* En même temps son ange lui apparut, et lui dit : *Ton divin Epoux a voulu que cette bête ait obéi à ta voix, afin que ses épouses tes novices fassent plus d'état de l'obéissance.*

Une autre fois, quelques-unes des novices ayant mécontenté en quelque chose la Mère prieure, elle leur fit faire une rude pénitence, les voulant élever dans cette maxime, où elle-même vivait très-parfaitement : *Qu'une bonne religieuse doit toujours être bien soumise et bien unie à sa supérieure, et regarder Jésus-Christ en sa personne, et rien autre chose.*

Dieu lui donnait d'autant plus de bénédiction dans toutes les fonctions de sa charge, qu'elle s'en croyait très-incapable et très-indigne, et qu'elle était marrie de n'y trouver pas assez d'occasions d'être humiliée. *Je vous prie, mes sœurs,* disait-elle à ses novices, *mortifiez-moi bien, dites-moi mes imperfections, je vous en donne permission et toute liberté. Hélas, personne ne me dit plus rien, cela me donne grand sujet de croire que mes affaires ne vont pas bien auprès de Dieu.* Le P. Boyre assure qu'elle vivait dans cette disposition, que si on ne l'humiliait et si on ne lui chantait pouille, elle croyait être perdue.

Comme elle était un jour fort pénétrée du sentiment qu'elle ne faisait rien qui vaille en cette charge, et n'osait demander à sa prieure la grâce d'en être démise, elle supplia Notre-Seigneur d'inspirer à cette bonne Mère de la lui ôter. Et elle entendit une voix qui lui dit : *Pourquoi ne veux-tu pas élever mes épouses et les perfectionner en mon amour? A quoi bon y apporter tant de difficultés? Eh bon Jésus!* répondit-elle, *ce sont mes grands défauts et mon extrême ignorance, qui me rendent incapables de m'en acquitter.* En même temps la voix lui dit par trois fois : *Travaille, travaille, travaille, et je suppléerai à tout.* Notre-Seigneur voulut ainsi alors animer son humilité d'une grande confiance en la bonté divine; mais nous verrons dans la suite qu'il permit bientôt des événements

où ses grands désirs du mépris purent trouver de quoi se satisfaire.

CHAPITRE XI.

Elle connaît l'illusion d'une fausse dévote. — Chacun entre en crainte, et elle, plus que personne, qu'elle-même ne soit trompée par le démon.

Voici une occasion qui fit paraître la sagesse admirable de la Mère Agnès, et qui donna en même temps une bonne matière à son humilité. Une certaine Marguerite, d'un lieu assez proche de Langeac, vint dans le monastère de Sainte-Catherine, à dessein d'y être religieuse. Mais, par quelque jugement de Dieu, elle en sortit après quelque temps, à cause que ses parents ne se trouvèrent pas disposés à donner ce qui était nécessaire pour sa dot. La pauvre fille avait ce malheur, qu'elle était superbe et présomptueuse. Cela fut cause que le démon, la voyant susceptible d'une vanité extraordinaire, lui mit dans la tête qu'elle réparerait bien la confusion qui lui était arrivée de sortir du cloître, parce qu'elle parviendrait à une sainteté plus illustre que celle qui se pratique en religion, et que même sa sainte vie serait manifestée par des marques dont personne ne pourrait douter. Ces imaginations vaines et ridicules, qui font tant d'horreur et de frayeur aux âmes humbles, cajolèrent cet esprit orgueilleux, qui se trouva d'autant plus facile à s'y laisser tromper, que sa vie était innocente et dévote quant à l'extérieur. Le père du mensonge acheva tout à fait de la séduire, lorsque, quelque temps après, il lui donna de belles visions, et même lui imprima aux pieds, aux mains et au côté des stigmates, d'où sortait du sang en abondance. Cette fausse merveille, qu'elle ne cachait guère, fut incontinent divulguée dans tout le pays, et particulièrement dans Langeac. Quantité de personnes allaient voir cette nouvelle sainte pour admirer et baiser ses belles plaies, et s'en revenaient trompées comme elle, ne doutant point que ce ne fussent de véritables stigmates, telles que les ont eues plusieurs saints, et qu'un tel miracle ne fût la marque d'une extraordinaire sainteté. Les ecclésiastiques de Langeac en étaient tous fort persuadés, et le confesseur des religieuses ne pouvait souffrir qu'on en doutât.

Pourtant, quoi qu'il pût dire, pour attirer la Mère Agnès dans ce sentiment, elle soutint toujours que cette fille était trompée très-assurément. Et elle fut confirmée dans ce sentiment par une visite qu'elle reçut de cette pauvre aveuglée, qui aimait à avoir communication avec les personnes d'une sainteté éminente, parce qu'elle se croyait de leur nombre. Comme elle fut au parloir, la Mère Agnès la pria de lui montrer et de lui donner à baiser une de ses plaies. Celle-ci, n'en faisant pas grande difficulté, lui tendit la main par la petite fenêtre de la grille, et fut bien surprise de ce que la Mère Agnès, feignant de vouloir baiser sa stigmate, commença d'en approcher un petit couteau pour en reconnaître la profondeur. Ce qui lui fit retirer sa main fort promptement, parce qu'elle aimait l'apparence et l'applaudissement des stigmates, et non pas la douleur. Par son procédé en cette visite, la Mère Agnès découvrit tout de nouveau que c'était une âme vaine, immortifiée, et par conséquent bien éloignée de l'état où tant de gens la croyaient. Depuis cela, l'esprit de mensonge qui la conduisait, craignant beaucoup l'esprit de vérité, qui était en l'épouse du Fils de Dieu, la misérable créature, continuant à faire voir, baiser et sentir ses stigmates, défendait toujours qu'on le dît à la Mère Agnès.

Mais ces soins étaient fort inutiles, parce que Notre-Seigneur faisait connaître tout cela à sa véritable et fidèle servante, et même lui découvrit une seconde visite, que le confesseur du monastère rendit à cette malheureuse, et tout ce qui s'y passa.

Cette fausse beate se déguisait avec tant d'artifice, que la Mère Agnès était la seule qui discernait son abus, quoique plusieurs personnes examinassent de près ses actions. Le P. Boyre même, qui était très-expérimenté en ces matières, avoue qu'il eut grande difficulté à reconnaître la vérité. Et voici enfin par quel moyen il en vint à bout.

Comme elle se repaissait particulièrement l'imagination des apparitions admirables et des communications fort familières de Notre-Seigneur, duquel en effet Satan prenait quelque ressemblance extérieure pour la séduire, le Père fit un écrit dans lequel il mit au commencement quelques points de spiritualité, dans la suite quelques choses indifférentes, et à la fin de grosses erreurs, qui étaient premièrement qu'elle devait en la conduite de sa vie assembler les perfections de tous les saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, et qu'ainsi, comme Abraham avait été si célèbre en la foi, elle pourrait l'imiter en persuadant aux hommes d'user de la circoncision à son exemple. Secondement, qu'elle devait, pour imiter la sainte Vierge, offrir comme elle des sacrifices de tourterelles et de pigeonnaux. Voilà ce que contenait ce papier qu'il lui laissa pour le faire signer à Notre-Seigneur quand il lui apparaîtrait. Quelques jours après elle le rendit signé en lettres rouges du nom de Jésus-Christ. Et pour raconter au P. Boyre comment la chose s'était passée : *J'ouvris*, dit-elle, *la porte de ma chambre pour consulter l'esprit qui me parle, et aussitôt il fut au milieu, m'apparut, et me dit à haute voix : Oui, tout ce qui est dans ce papier est bon ; et l'ayant pris, il signa au-dessous : Jésus-Christ. Mais pourquoi*, lui dit le P. Boyre, *cette signature est-elle écrite en lettres rouges ? C'est*, répondit-elle, *qu'il n'y avait point d'encre. Eh quoi !* repartit le bon Père,

Dieu n'a-t-il pas de l'encre quand il veut? Et où a-t-il donc pris cette encre rouge? Oh! dit-elle, *il l'a prise dans la plaie de ma main gauche. Allez*, lui dit ce bon et sage religieux, *ce papier contient des erreurs; l'Eglise n'approuve pas la circoncision ni le sacrifice des animaux; le Jésus-Christ qui a signé cela ne vaut rien.* Voilà comme quoi le bon Père découvrit l'illusion où était cette pauvre créature. Comme il vit quelque temps après que, nonobstant ce qu'il lui avait dit, elle persistait dans son aveuglement, il jugea qu'il fallait l'exorciser pour chasser le démon qui la possédait, au moins quant à l'esprit. On le fit dans l'église des religieuses de Sainte-Catherine, et M. l'archiprêtre, M. le curé de Langeac et le Père confesseur du monastère furent employés à ce ministère durant trois semaines, soir et matin. Mais la force des exorcismes ne délivra point cette pauvre abusée. Au contraire, par un juste jugement de Dieu, l'esprit malin la séduisit et la posséda plus que jamais. Car, au bout de deux années que dura cette fausse sainteté, il la fit tomber en un péché scandaleux contre la pureté.

La Mère Agnès avait prévu ce malheur avant qu'il lui arrivât, et lui avait fait dire charitablement par quelque personne qui avait créance sur son esprit, que, si elle n'y prenait garde, elle scandaliserait et l'Eglise et le monde. Ce ne fut pas en cela seulement que la sainte fille fut charitable envers cette pauvre malheureuse; elle en eut toujours très-grande compassion; elle versa beaucoup de larmes au pied de son crucifix et fit de rudes pénitences pour lui obtenir miséricorde.

Ce fut à son occasion qu'elle entra dans une grande crainte d'être trompée elle-même. Et ce sentiment lui fit faire une action de simplicité assez plaisante. Elle regardait un jour par la grille l'exorcisme que l'on faisait à cette fille. Et comme on l'eut achevé, elle pria le Père confesseur de l'exorciser aussi, ou de trouver bon que M. le curé lui fît cette grâce, l'assurant qu'elle en avait besoin. Quoiqu'elle demandât cela avec beaucoup d'insistance, le bon Père le lui refusa, et lui dit qu'elle se tînt en repos. Elle n'osa donc le presser davantage; mais, ayant remarqué sur la fin de son bréviaire de certaines conjurations contre la tempête, elle les prit pour les exorcismes que l'on fait sur les possédés, et se résolut d'en user sur elle-même. Elle récita donc le *Credo* à genoux fort dévotement, et puis elle dit avec une grande foi: *Per signum crucis*, et tout le reste des paroles de cette conjuration, ne manquant pas de faire sur soi le signe de la croix tout autant de fois qu'elle le trouva marqué dans le livre. Aussitôt qu'elle eut fini, son saint ange lui apparut, et lui dit en souriant: *Pauvre fille, que tu es simple, assure-toi que tu n'es point trompée, et que tu marcheras toujours par la bonne voie, tandis que tu y chercheras la croix, la soumission et l'abjection comme tu fais.*

Ces paroles la rassurèrent beaucoup, et l'eussent mise en repos pour toujours, si ce n'eût été que, par permission de Dieu, toutes les personnes qui savaient sa voie extraordinaire, commencèrent à douter grandement de sa sainteté, et à craindre fort qu'elle fût trompée comme la misérable Marguerite. Les religieuses du Puy, qui prenaient intérêt à ce qui en pouvait arriver, écrivirent à la Mère prieure qu'elle l'éprouvât bien par toute sorte de mortifications. Ce conseil fut suivi fort fidèlement par la bonne Mère dans toutes les occasions qui s'en présentèrent.

Un jour entre autres, après lui avoir fait la correction avec des paroles très-humiliantes, elle lui dit qu'elle avait de l'orgueil caché qu'elle ne connaissait pas. La Mère Agnès, admirable en humilité et en simplicité, ne connaissant pas en effet le péché dont on l'accusait, s'en alla incontinent trouver une sœur converse, et la pria instamment de lui apprendre ce que c'était qu'orgueil caché. Quand la bonne sœur eut répondu le mieux qu'elle pouvait, *je savais bien*, dit la Mère Agnès, *que c'est l'orgueil qui a perdu les mauvais anges, mais je ne savais pas s'il était caché dans mon cœur; notre Mère me l'a dit, et puisqu'elle le croit ainsi, il faut bien prendre garde à moi, et faire de bons examens sur cette matière, afin de ne me pas perdre de ce côté-là.*

Ce ne fut pas seulement le couvent du Puy qui entra en une grande appréhension de sa conduite; ce fut aussi toute la ville de Langeac, et particulièrement les ecclésiastiques; et, ce qui est le plus étonnant, ce furent encore les personnes qui connaissaient plus indubitablement sa piété sincère et solide, savoir les religieuses de Sainte-Catherine et leur confesseur même. Ce qui fit que lui et elles tinrent un petit conseil pour voir ce qu'il y avait à faire. Il y fut résolu que l'on consulterait quelques personnages considérables sur ses extases et ses visions.

Le premier que le confesseur alla consulter fut le P. Boyre, qui écrivit à la Mère Agnès qu'elle ne devait rien craindre, et qu'assurément son état était de Dieu. Mais la pauvre fille, qui n'avait garde qu'elle ne fût étrangement effrayée, puisqu'elle voyait toutes ses sœurs et son confesseur dans la frayeur pour elle, ne se tranquillisa pas pour cette lettre, et, lorsqu'on lui alléguait que le sentiment d'un tel homme la devait tenir en paix, elle répondait qu'on ne lui avait rapporté que certaines faveurs qu'elle croyait avoir reçues de Notre-Seigneur, et qu'on ne lui avait rien dit de ses fautes énormes, ni de ses grandes infidélités à Dieu: Ce qu'elle disait avec des pleurs et des sanglots, qui faisaient une extrême compassion. Voilà comme quoi Dieu veut que non-seulement les âmes d'une piété commune, mais encore les plus ferventes et les plus unies à lui opèrent leur salut avec crainte et tremblement.

CHAPITRE XII.

Les craintes qu'on avait sur la conduite de la Mère Agnès, s'évanouissent. — Elle est élue vicaire en chef. — Son élection est accompagnée de quelques grâces extraordinaires.

Nous sommes bien obligés à la providence de Dieu d'avoir permis qu'on eût sur la voie extraordinaire de la Mère Agnès toutes les défiances et les craintes dont nous venons de parler. Car cela a été cause que ses grâces merveilleuses ont passé par de bons examens, et que nous ne les avons mises par écrit qu'après que de grands personnages les ont reconnues pour très-véritables. Nous avons déjà dit que le P. Boyre, duquel il a été parlé plusieurs fois, assura en cette occasion que tout était de Dieu en sa conduite. Et voici comme quoi son sentiment fut confirmé par un autre homme de grand mérite.

Comme le P. Panassière, qui confessait les religieuses de Langeac, eut reçu ordre de ses supérieurs de se retirer à Tarascon, il prit congé de la communauté, et en particulier de la Mère Agnès, qui avait eu depuis si longtemps une entière confiance en lui, et qui perdait par cette séparation une personne d'autant plus nécessaire à sa direction, qu'il s'en trouvait peu à qui elle pût communiquer ce que Dieu opérait en elle. Pourtant cette généreuse épouse du Fils de Dieu n'en témoigna aucune peine, mais se soumit aux ordres de Dieu avec une égalité d'esprit admirable. Ce bon Père, en s'en allant passa par le Puy. Il vit là le P. Jacquinot, de la Compagnie de Jésus, homme fort spirituel et pour lors provincial. Il le supplia de rendre une visite à la Mère Agnès pour la connaître, et pour lui donner quelques bons avis sur sa conduite. Ce digne provincial alla voir très-volontiers cette fille de grâce, et après une conférence assez longue qu'il eut avec elle, M. l'archiprêtre de Langeac, qui confessait les religieuses depuis le départ du P. Panassière, lui en demandant son sentiment, il répondit qu'il avait trouvé des merveilles en cette âme, et qu'il n'en avait jamais connu de semblable. Il ajouta qu'il avait conduit la sœur Marie de l'Incarnation, et qu'il avouait qu'il y avait quelque chose de plus admirable en la Mère Agnès. Enfin il avait été si fort édifié et si fort touché de la sainteté merveilleuse qu'il avait remarquée en elle, qu'il ne pouvait se lasser d'en parler avec admiration.

Après des témoignages si avantageux de la conduite de la Mère Agnès, toutes les appréhensions qu'en avaient les religieuses se changèrent en des sentiments de grand respect pour sa personne. La Mère prieure quittant le monastère de Langeac avec les autres religieuses qui y étaient venues du Puy pour la fondation, lui laissa la conduite du monastère. Et la communauté peu de temps après l'élut vicaire en chef, quoiqu'elle ne fût âgée que de vingt-quatre ans. On ne lui donna pas alors la qualité de prieure, bien qu'on lui en donnât toute l'autorité, à cause de la contestation qu'il y avait entre Mgr de Saint-Flour et les religieux de l'ordre de Saint-Dominique, touchant la juridiction du monastère de Langeac, laquelle est enfin demeurée tout entière à l'ordinaire.

Cette élection fut autorisée par Mgr l'évêque et par les religieux de l'ordre; mais plus authentiquement par ce digne prélat qui, faisant sa visite dans le couvent, y confirma de vive voix et par écrit cette jeune vicaire, en qui il connut que les grâces divines suppléaient avantageusement à son défaut d'âge et d'expérience.

Ce fut alors que la Mère Agnès se voyant tout de bon élevée sur toutes ses sœurs en qualité de chef, en sentit une affliction extrême, versa des torrents de larmes, allégua toutes les raisons, et fit toutes les instances possibles pour être délivrée de ce fardeau. Elle le fit avec un air d'humilité et de modestie que ce bon seigneur et toutes les religieuses admirèrent beaucoup.

Pendant qu'elle témoignait tant de difficulté à accepter cette charge, son ange lui apparut, et lui dit que saint Pierre ne s'était pas comporté de la sorte, lorsque Notre-Seigneur lui donna les clefs du royaume des cieux et la primauté de son Eglise. La Reine même des anges lui apparut aussi, lui recommanda de travailler affectueusement au salut des âmes qui lui étaient confiées, et lui promit son assistance et sa protection. Cela encouragea extrêmement l'humble Agnès, et lui fit baisser le cou sous un poids qu'elle estimait trop pesant pour sa faiblesse.

Les religieuses, après l'élection, déclarèrent à des personnes de respect et de confiance, que ce qui les avait principalement portées à l'élire, était qu'elles savaient par expérience que cette fille de lumière connaissait leur intérieur jusqu'à la moindre pensée.

Son divin Epoux, qui, par une faveur si spéciale, lui découvrait ainsi les secrets des cœurs, lui avait aussi donné quelque prévision de son élection. Car pendant la contestation qu'il y eut entre Mgr l'évêque et les religieux de Saint-Dominique sur l'élection qui devait être faite d'une supérieure à Sainte-Catherine, elle vit, dans un ravissement, qu'une grande troupe de religieuses de son ordre étant assemblée élut une prieure, et que Notre-Seigneur, qui présidait là, la confirma de vive voix et par sa sainte bénédiction. Elle ne connut l'explication de cette vision, que lorsqu'elle se vit authentiquement confirmée par Mgr de Saint-Flour. Ainsi le Fils de Dieu se plut à exalter son humble épouse, et voulut qu'elle fût la première entre ses sœurs, parce qu'elle se regardait comme la dernière de toutes les créatures.

CHAPITRE XIII.

Son respect pour Dieu. — Sa confiance en la Providence divine. — Sa charité envers ses filles.

Un Mémoire assez ample, où M. l'archi-

prêtre de Langeac, confesseur du monastère, avait mis par écrit les choses plus remarquables qu'avait faites cette fille de grâce pendant son gouvernement, fut donné à Mgr de Saint-Flour, qui le perdit. Ainsi nous sommes privés de quantité d'instructions très-utiles, que la lecture de ces saintes pratiques nous aurait données. Pourtant nous savons quelques traits que l'on a remarqués en sa conduite depuis le temps qu'elle fut en charge, qui dura jusqu'à sa mort, par lesquels il sera aisé à juger de l'éminente sainteté et de la prudence admirable de cette digne supérieure selon le cœur de Dieu.

Premièrement on a remarqué que, par le souverain respect qu'elle portait à Dieu, elle avait de la vénération pour toutes les personnes et toutes les choses consacrées à sa Majesté adorable. Dans cette vue elle respecta toujours beaucoup le confesseur du monastère, et lui rendit ses soumissions très-religieusement; et toutes les fois qu'elle rencontrait quelqu'une de ses filles, elle la saluait avec humilité, la considérant comme une fille bien-aimée du Père céleste, et une chère épouse de Jésus-Christ. Cette religion s'étendait jusqu'aux moindres choses de la maison de Dieu, et rendait très-fidèle et très-exact le soin qu'elle prenait du spirituel et du temporel du monastère.

Ce respect très-profond pour la grandeur et la sainteté de Dieu était accompagné d'une très-cordiale confiance en sa providence divine et paternelle. Et Dieu, qui aime extrêmement qu'on se confie en lui de cette sorte, faisait des merveilles pour la secourir au besoin.

Une fois, entre autres, le monastère se trouvant sans aucune provision de blé, elle en acheta quelques setiers à crédit. Peu de temps après, l'homme qui les lui avait vendus vint la presser de le payer. N'y ayant point d'argent dans la maison, qui a toujours été assez pauvre, ni aucun autre moyen d'en trouver, sinon de recourir à Dieu, il arriva à point nommé qu'on lui apporta une aumône de dix écus, qui servit à acquitter cette dette.

Une autre fois encore, comme il n'y avait aucun argent dans le monastère, et que les emprunts qu'on avait faits en divers lieux ne permettaient pas qu'on osât faire de nouvelles dettes, elle eut recours amoureusement à la Providence divine, qui y pourvut incontinent, inspirant à une bonne femme de faire à cette pauvre maison une charité capable de subvenir à ce besoin.

Un jour, comme un créancier fort pressant et impatient vint au parloir demander sa dette, qui était de cinquante livres, avec des paroles de colère et des jurements, la sainte fille sentit de l'affliction de se voir dans l'impuissance d'apaiser cet homme qui offensait Dieu. Mais ce grand pourvoyeur des âmes fidèles qui se confient en lui, ne la laissa pas longtemps en cette peine; car il lui fit apporter au même instant une aumône de cent livres, dont elle paya cette dette, et subvint à quelques autres nécessités pressantes.

Elle avait un jour permis à ses filles de se récréer, et elles lui demandèrent, pour rendre la récréation plus entière, quelque chose pour faire un petit goûter. *Hélas!* leur répondit-elle, *je n'ai rien du tout; mais allons faire oraison, et si Notre-Seigneur m'envoie quelque chose, je vous le donnerai de bon cœur.* Elles s'en allèrent donc toutes devant le très-saint Sacrement, et à peine y furent-elles arrivées, qu'on sonna bien fort à la porte. Toutes se prirent à sourire, espérant que Dieu les allait exaucer, ou plutôt leur bonne Mère. En effet, la personne qui sonnait à la porte apportait de quoi satisfaire à leur désir innocent. C'est ainsi que plusieurs bonnes personnes l'assistaient de quelques aumônes dans les besoins de la maison par inspiration divine, et sans qu'elle les en sollicitât.

On remarque qu'elle ne voulait point accepter ce qu'on lui donnait ou ce qu'on lui prêtait à regret. Ce fut une chose admirable qu'une demoiselle, ayant prêté malgré elle un quart d'écu au monastère en étant pressée par la tourière, elle trouva le lendemain, dans sa bourse, où il n'y avait rien auparavant, un quart d'écu tout semblable à celui qu'elle avait prêté de si mauvaise grâce. Et on a connu que c'était plutôt le même, que Dieu n'avait pas voulu accepter.

Si la confiance filiale de la Mère Agnès envers Dieu lui faisait souvent lever les yeux vers la Providence divine, d'où elle attendait son secours, sa charité maternelle envers ses filles lui faisait très-fréquemment jeter la vue sur leurs besoins corporels et spirituels, pour y pourvoir de tout son possible.

Premièrement elle prenait grand soin qu'elles eussent une nourriture suffisante, voulant qu'elles mangeassent bien, et leur disant agréablement que celles qui le feraient le mieux témoigneraient plus d'amour de Dieu en ce qu'elles se rendraient capables de servir la religion. Elle allait souvent à la cuisine recommander affectueusement qu'on leur préparât leur petit repas le mieux qu'il serait possible. Et quelquefois, quand on l'avait servi, elle allait demander à la dépensière de quoi leur faire quelque petite portion extraordinaire, quand ce n'eût été que d'un peu de fruit, comme des pommes et des noix, qu'elle leur distribuait avec un cœur tout plein de charité. Souvent, par la même affection, quand on avait préparé de l'orge mondé, qu'elle estimait un grand régal, elle allait elle-même prendre le pot en la cuisine, et, faisant le tour des tables, en versait dans l'écuelle de chacune, leur faisant signe que cela leur fortifierait l'estomac.

Par ce même désir de leur conserver la santé, elle prenait un soin tout particulier que leurs récréations d'après le repas fussent de véritables récréations. Elle voulait que chacune d'elles contribuât à les rendre bien agréables; elle ne souffrait pas qu'aucune s'en absentât sans un sujet légitime; elle témoignait de la peine lorsque, quelqu'une ne

se récréait pas ; elle disait, plaisamment, qu'il y avait indulgence pour celles qui récréaient les autres ; elle-même, pour faire ce qu'elle recommandait à ses filles, prenait pour les réjouir sa plus belle humeur, étant naturellement fort gaie, et portait aux récréations tant de joie, tant de suavité et tant d'innocence, qu'on peut dire qu'elle les rendait entières et parfaites par sa présence. Elle ne corrigeait pas sur-le-champ les fautes qui se commettaient en ce temps-là, de peur de troubler la joie. Elle voulait bien que les religieuses y proposassent les unes aux autres les questions qu'elles voudraient, pourvu que cela n'appliquât point trop l'esprit. Et comme elle donnait la liberté de lui en proposer à elle-même, une fois, entre autres, on lui demanda de quel côté elle se tournerait si elle se trouvait au milieu de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge : ***J'ouvrirais mon cœur et mes bras***, dit-elle après y avoir un peu songé, ***et donnerais à chacun une de mes mains.***

Non-seulement elle voulait bien que ses filles l'interrogeassent de cette sorte, mais elle trouvait bon qu'elles fissent devant elle, et avec elle-même, de petits jeux enfantins. Un jour, entre autres, les bonnes filles, agissant avec cette Mère charitable dans une grande innocence et une vraie simplicité, elles la lièrent comme on lie les criminels, et la traînèrent en cette sorte tout autour du jardin. Et Notre-Seigneur voyant sa chère épouse dans un état semblable, en quelque façon, à celui où il avait été dans sa capture, et qu'elle s'y plaisait intérieurement pour l'amour de lui, lui donna à l'heure même un assaut d'amour si violent qu'elle en pensa mourir. Ce qui fit protester aux religieuses qu'elles n'useraient jamais d'une telle récréation avec leur chère Mère.

Or, quoiqu'elle voulût ainsi que la récréation fût très-libre et très-gaie, elle ne laissait pas de faire en sorte qu'elle fût tout innocente et toute sainte. Elle n'y souffrait aucune faute contre la charité ; elle y faisait tomber le discours de temps en temps sur quelque chose de Dieu, et elle ne pouvait en parler qu'elle ne fît voir ses lumières merveilleuses et son feu divin. En sorte que, assez souvent, les religieuses sortaient de la récréation plus instruites et plus touchées que si elles eussent assisté à quelque exhortation.

Sa charité maternelle l'attendrissait particulièrement à l'égard des malades. Elle n'attendait pas qu'elles lui fissent connaître leurs nécessités. Quand on lui donnait quelque chose pour son soulagement, à cause de ses grandes infirmités, elle en distribuait la meilleure et la plus grande partie aux autres infirmes. Lorsque Mme la marquise de Langeac, qui l'aimait beaucoup, lui envoyait quelque bonne viande, elle témoignait que cela n'était pas à son goût, et ainsi le leur faisait donner adroitement. Elle avait tant d'affection à les assister, qu'on lui entendait souvent dire : ***Mon Dieu, si je pouvais soulager ces pauvres enfants en donnant mes entrailles, je le ferais volontiers.***

Dans ce sentiment, elle allait très-souvent les visiter, préparer leur bouillon, faire leurs lits et leur rendre les services les plus vils et les plus répugnants à la nature ; et comme elle était d'une humeur fort gaie, elle leur disait toujours quelque petit mot pour les réjouir. L'infirmerie était le lieu qu'elle chérissait le plus dans la maison après ceux qui sont consacrés à Dieu, et elle avait tant d'affection pour tout ce qu'on y fait en servant les malades, qu'elle disait que s'il lui eût été permis de désirer quelque chose dans la religion, c'eût été l'office d'infirmière. Notre-Seigneur voulut faire paraître par quelques effets miraculeux qu'il agréait fort cette grande charité. En voici une preuve considérable.

Une de ses filles étant tombée malade, son mal s'accrut à tel point, qu'elle fut abandonnée des médecins. Sa charitable supérieure n'eût pas plutôt appris son danger, qu'elle s'en alla vers elle, et lui dit par une inspiration divine : ***Ma sœur, je veux vous donner un nom de Jésus qui vous guérira.*** Et puis ayant fait quelque prière, elle enveloppa ce saint nom dans un petit papier qu'elle pendit au cou de la mourante. Au même instant, ce divin remède opérant surnaturellement, la malade sentit un soulagement très-notable, et peu de temps après fut entièrement guérie. Les médecins en furent fort étonnés, et assurèrent que la cause n'en pouvait être que miraculeuse.

CHAPITRE XIV.

Sa charité envers ses filles pour le spirituel.

Quelque grands que fussent les empressements charitables de la Mère Agnès pour subvenir aux besoins corporels de ses filles, c'était avec une ardeur toute autre qu'elle travaillait pour leur salut, et qu'elle n'omettait rien pour les rendre plus agréables à Dieu de jour en jour, parce qu'elle les aimait d'une charité toute sainte, et semblable à celle dont Notre-Seigneur nous a aimés.

Elle leur faisait souvent la nuit, après Matines, des chapitres, selon la coutume qui était alors dans le monastère, dans lesquels elle leur parlait de Dieu d'une manière si sublime et tout ensemble si intelligible, si convaincante et si touchante, que tous les cœurs se rendaient entièrement à ses persuasions ; et une marque que ces saints discours étaient d'un grand fruit, c'est que les démons en témoignèrent quelquefois leur rage, se transformant en une fourmilière de souris et se glissant impétueusement avec des cris horribles au milieu des religieuses. Ces pauvres filles, bien effrayées, se jetaient proche de leur sainte Mère ; et elles y trouvaient en effet un asile assuré, puisque ces visions infernales disparaissaient aussitôt.

Elle prenait un soin tout particulier de relever les esprits peinés. Elle prévenait même celles d'entre ses filles qui n'avaient pas le courage de lui découvrir leurs peines, Notre-

Seigneur lui faisant connaître ce qui se passait dans l'intérieur de ces pauvres tentées; et elle leur donnait ce secours avec tant de bénédiction, que souvent d'un clin d'œil, accompagné de quelques paroles d'encouragement, elle les délivrait de ces pressures de cœur, et les établissait dans des dispositions admirables pour tout faire et tout souffrir.

Elle redoublait fervemment ses soins et ses assistances à l'égard de celles qu'elle voyait en quelque nécessité pressante qui regardait leur salut. La maladie d'une religieuse, nommée sœur Séraphine, lui donna occasion de bien exercer ce saint zèle. Aussitôt que cette bonne sœur fut tombée malade, la Mère Agnès connut qu'elle en mourrait; et comme la pauvre fille craignait la mort, et avait toujours appréhendé de voir le démon en cette dernière heure, sa charitable Mère, à qui elle avait déclaré cette appréhension, employa toute sorte de moyens pour rassurer son esprit et pacifier son cœur. Elle la visitait tous les jours plusieurs fois, et, s'approchant de son lit, lui disait ordinairement : *Eh bien, ma chère sœur, que ferons-nous pour passer la rivière? Il nous faut prendre du biscuit et du vin, et avec cela nous passerons en assurance;* entendant par ce passage celui de la mort, de laquelle cette bonne sœur était proche; et par le biscuit et le vin le saint viatique et l'extrême-onction, qu'elle eut grand soin de lui faire recevoir dans le temps le plus propre, et avec de saintes dispositions.

Elle continua toujours à la visiter souvent, et enfin, apprenant qu'elle était à l'agonie et accourant pour l'aider à mourir saintement, elle vit dès l'entrée de la chambre que la pauvre moribonde fut saisie d'un tremblement extraordinaire, et connut en même temps que le démon était l'auteur de cet accident. Elle fit jeter de l'eau bénite sur son lit et autour de la chambre, elle prit ses mains entre les siennes et lui dit : *Ma sœur, faites-moi signe si le démon vous trouble.* La malade donna à connaître que c'était en effet ce malheureux qui se montrait à elle et la remplissait de frayeur. Alors, la charitable Mère fit mettre en prière toute la communauté, et s'y mit elle-même, versant beaucoup de larmes devant Notre-Seigneur, et puis elle se mit à exhorter sa chère mourante à la confiance en Dieu, et à lui représenter que Jésus-Christ est le refuge assuré des âmes chrétiennes, et particulièrement à l'heure de la mort; ce qu'elle exprimait en des termes si affectueux et si convaincants, que la pauvre agonisante en fut entièrement affermie dans l'espérance, et rendit l'âme à Dieu fort paisiblement et fort saintement entre les bras de sa chère Mère.

Aussitôt qu'elle eut expiré, la Mère Agnès s'adressant à ses filles, qui étaient présentes, leur fit un discours puissant de l'obligation étroite qu'ont les religieuses de Saint-Dominique de s'acquitter fidèlement de toutes les promesses qu'elles ont faites à Dieu, concluant que c'était là la seule chose qui leur obtiendrait de Dieu assurément une sainte et heureuse mort.

Comme elle achevait de parler, elle tomba en une grande extase accompagnée d'un tremblement violent, qui lui causa des douleurs fort sensibles, et une chaleur si excessive par tout le corps, qu'il lui semblait être dans un feu pendant quelques jours. Lorsqu'elle revint de cette extase, il lui échappa de parler un peu de ce qui s'était passé invisiblement à la mort de cette bonne religieuse, disant entre autres choses, que la défunte n'avait pas vu le démon en une forme horrible, mais en celle d'un gros mouton. Cela sans doute était ainsi arrivé par les prières de cette sainte et charitable Mère, à qui la pauvre fille les avait demandées pour cet effet pendant sa maladie.

On remarqua ensuite qu'elle alla assidûment pleurer et prier sur son tombeau pendant sept ou huit jours, au bout desquels on sait, comme nous verrons ci-après, que l'âme de sa chère fille passa des ténèbres et des peines du purgatoire dans la lumière et le repos de l'éternité bienheureuse. Toutes les religieuses crurent que leur sainte Mère avait procuré à cette âme sa délivrance, non-seulement par ses prières assidues et ses larmes continuelles, mais encore en demandant à Dieu de souffrir pour elle une partie de ses peines. En effet, il est bien croyable que ce fut là la vraie cause de ces grandes douleurs et de cette chaleur extrême qui suivirent l'extase dont nous parlions incontinent. Il paraît en cela de quelle ardeur ce cœur maternel procurait à ses filles leur union parfaite et éternelle avec Dieu.

CHAPITRE XV.

Le soin qu'elle avait de bien corriger ses filles.

Quoique l'amour qu'elle leur portait fût si cordial qu'elle voulut seulement le nom de Mère, qui est un nom de dilection, et ne voulut point la qualité de Révérende, qu'on donne ordinairement aux supérieures, néanmoins elle n'avait pas pour elles cette mauvaise tendresse qu'ont plusieurs mères envers leurs enfants, qui fait qu'elles les laissent croupir dans leurs défauts, de peur de les fâcher par les corrections nécessaires. Elle disait que les mères flatteuses font les enfants galeux, et elle ne feignait pas de bien mortifier ses filles, quand elle jugeait qu'elles en avaient besoin pour aller à Dieu d'un meilleur pas. Nous allons voir quelques preuves de son exactitude à les corriger quand il fallait.

Il arriva un jour à une d'elles de dire dans la conversation deux ou trois mots de latin, en quoi la Mère Agnès jugea qu'il y avait de la vanité, qui était le vice auquel elle pardonnait le moins. Elle lui ordonna pour pénitence de prêcher dans le réfectoire pendant le dîner tous les jours du Carême suivant, qui était fort proche, et la lui fit accomplir si exactement, qu'elle ne lui permit jamais de finir son discours avant qu'on eût donné le signe pour se lever de table; si

bien que la pauvre fille était contrainte de redire les mêmes choses, son esprit ne lui en fournissant pas de nouvelles pendant tout ce temps-là.

Quand quelqu'une parlait trop précipitamment, elle l'obligeait de traîner ses mots en demeurant l'espace d'un *Ave Maria*, sur chaque syllabe, et lui faisait recommencer plusieurs fois les mêmes paroles, lorsqu'elle ne prononçait pas assez lentement à son gré.

S'étant aperçue que deux religieuses étaient trop curieuses de la propreté en leur manger, elle commanda à l'une d'aller à table durant certain temps sans laver ses mains. Et étant arrivé quelquefois à cette bonne fille de se laisser aller à quelques paroles de désagrément sur cette pénitence, autant de fois la Mère Agnès lui fit prendre la discipline. Et pour l'autre, qui avait la même délicatesse, elle la fit manger pendant quelques jours les yeux fermés; et puis, lui ayant permis de les tenir ouverts, elle lui commanda de manger du fromage sans le peler, et voulut qu'elle ramassât les pelures que ses sœurs avaient laissé tomber sous les tables et les mangeât sans hésiter. Ce qui servit beaucoup à cette religieuse pour l'accoutumer à la mortification.

Lorsque quelqu'une manquait d'assister à l'Office sans une cause assez légitime, la moindre peine qu'elle lui imposait, était de psalmodier dans le réfectoire pendant tout le repas.

Ayant connu qu'une religieuse était sujette à dormir à l'oraison, elle lui ordonna quelquefois de la faire debout, et de tenir un pied en l'air jusqu'à la fin. D'autres fois elle donnait charge à quelque religieuse de lui jeter de l'eau froide au visage.

Si quelque religieuse faisait du bruit fermant trop rudement une porte, elle lui faisait tenir sur les épaules, en présence de la communauté, pendant tout le repas, une porte, que l'on gardait par son ordre au réfectoire pour accomplir cette pénitence en de pareilles rencontres.

Connaissant qu'une religieuse avait de l'attachement pour des pantoufles de paille, elle les lui fit pendre aux oreilles, et voulut qu'elle les portât de cette sorte pendant huit jours, même durant la nuit.

Si quelqu'une laissait tant soit peu paraître ses cheveux par mégarde, elle faisait apporter une chandelle allumée, et y mettait le feu en présence de la communauté, prenant garde seulement à ne pas brûler autre chose que les cheveux.

Elle a fait quelquefois attacher des bâtons aux jambes de quelques religieuses, qu'elle avait vu marcher trop brusquement ou trop pesamment.

Quelquefois aussi elle en a fait chanter quelques-unes qui portaient un visage triste à la récréation, ne souffrant pas en ses filles ces inégalités d'humeur.

Des religieuses ont été quelquefois au parloir trouver quelques séculiers avec des pots ou des écuelles pendus au cou, leur sainte supérieure le leur ayant ordonné pour les conduire par là à une véritable humiliation d'esprit, qui est ce qu'elle prétendait par toutes ces pénitences.

Et afin qu'on en tirât un fruit si salutaire plus infailliblement, elle voulait qu'on les acceptât intérieurement avec des dispositions fort saintes. De quoi elle faisait rendre compte aux religieuses qui les avaient accomplies. De cette sorte ç'a été à la gloire de Dieu et au grand bien des âmes, qu'ont été pratiquées les mortifications que nous venons de rapporter, et quelques autres encore plus remarquables que nous allons y ajouter.

Une religieuse, des premières de la communauté, avait l'esprit fort hautain et tendant toujours à l'élévation, mais qui d'ailleurs était courageuse et capable d'être conduite à une piété solide. L'horreur extrême qu'avait la Mère Agnès pour la superbe, et son grand zèle de faire avancer les âmes selon leur force, lui firent entreprendre celle-ci de la bonne manière. Sans cesse donc elle veillait à humilier ce cœur altier, ne lui pardonnant pas les moindres fautes, où il paraissait quelque chose qui tînt tant soit peu de sa mauvaise inclination. Une fois entre autres la bonne fille témoigna désirer qu'on lui accommodât une cotte à son gré. Sa sainte supérieure jugeant qu'un tel désir provenait de cette racine malheureuse qu'elle voulait faire mourir, lui ôta le voile, la sequestra de la conversation des sœurs durant quelque temps, la fit venir tous les jours de ce temps-là à Matines avec sa cotte autour du col, et accompagna cette mortification de plusieurs circonstances fort humiliantes. On connut bien que le soin qu'elle prit d'humilier cette fille était inspiré de Dieu; car il eut un succès merveilleux, la religieuse étant devenue par ce moyen une des plus humbles et des plus soumises de la maison, se tenant au-dessous de toutes, et même des sœurs converses, auxquelles elle rendait compte de ses ouvrages avec une humilité admirable, et croissant toujours en des sentiments si religieux jusqu'à sa mort, qui fut précieuse devant Dieu.

Une autre religieuse était extrêmement attachée à un petit livre écrit de sa main, dans lequel elle avait recueilli plusieurs avis de spiritualité et diverses pratiques de dévotion : Dieu lui fit la grâce de reconnaître combien cet attachement était préjudiciable à son intérieur, et lui inspira de découvrir cette plaie de son âme à la Mère Agnès sa supérieure; elle se résolut donc de lui porter ce livret, qui était la cause de son mal. La sage Mère jugeant que cette plaie ne devait pas être flattée, lui demanda si elle ne voulait pas bien faire un sacrifice de cet écrit et le voir jeter dans le feu ? La bonne sœur y consentit sans faire paraître aucune répugnance. Et incontinent la Mère Agnès s'en alla en la cuisine où toute la communauté se chauffait, n'y ayant point encore alors d'autre feu dans le monastère, et adressant la parole à toutes ses filles : *Mes sœurs*, leur dit-elle,

voici une telle qui a fait un livre, elle veut bien que nous le mettions en lumière. Et en même temps elle le jeta dans le feu. Les religieuses furent bien surprises d'entendre en ce même moment crier un gros rat, et de voir que ce vilain animal vînt du fond de la cuisine se jeter dans le feu sur le livre. La généreuse Mère voyant cela, prit incontinent un gros bâton, et enfonça l'écrit et l'animal dans le brasier. Peu de temps après, ne voyant rien paraître, elle fit regarder exactement s'il ne restait rien de cette bête, et on n'y trouva quoi que ce soit. C'était sans doute le démon qui, sous cette figure, avait témoigné son dépit de voir perdre un instrument qui lui était si utile pour empêcher une âme de s'unir à Dieu.

La mère Agnès avait donné l'office d'infirmière à une religieuse qui marchait généreusement par le chemin des vertus solides. Voulant éprouver son courage par quelque mortification extraordinaire, elle commanda un jour à la cuisinière que la première fois que l'infirmière viendrait à la cuisine la prier de laver son poêlon, elle lui donnât un grand soufflet, lui disant : *Faites-le vous-même, vous n'êtes pas trop grande dame ;* et qu'ensuite elle vînt rendre compte comment l'infirmière aurait reçu ce traitement. La chose fut exécutée avec un succès qui donna grand sujet d'en bénir Notre-Seigneur. Car la cuisinière donna le soufflet aveuglément pour obéir à sa supérieure, et l'infirmière le reçut avec une humilité admirable, étant la seconde des quatre fondatrices du monastère. Ce commandement de donner un soufflet est du nombre de ces actions que font quelquefois les saintes âmes par un divin instinct sans y réfléchir, et que nous devons admirer et non pas imiter. Mais il y a à admirer et à imiter tout ensemble en l'obéissance aveugle de l'une de ces filles, et en la patience héroïque de l'autre.

Par un zèle ardent de nourrir ses religieuses dans la vraie humilité, elle voulait que chacune d'elles eût beaucoup de respect pour ses sœurs, et le leur témoignât au rencontre en les saluant par une inclination bien basse.

Elle leur prescrivit aussi par le même principe de ne se louer jamais l'une l'autre dans la conversation, et de ne proférer aucune parole capable de flatter l'orgueil et l'amour-propre. Pour garder elle-même cette loi, elle craignit un jour au parloir, que comme elle s'y louait fort de toutes ses filles, assurant, à quelqu'un de dehors qu'elle en était très-contente et édifiée, cela ne donnât quelque vanité à la religieuse qui l'accompagnait. C'est pourquoi elle ajouta incontinent : *Il n'y a que celle-ci et moi qui ne sommes pas de ce nombre, et qui sommes deux abominables.*

Une autre fois quelque personne lui disant beaucoup de bien d'une de ses religieuses, lui conseillait de témoigner à cette bonne fille de la satisfaction de sa fidélité à Dieu, afin de l'encourager à faire de mieux en mieux. *A Dieu ne plaise,* lui répondit-elle, *que je me serve d'un moyen si pernicieux pour faire avancer une âme ; il faut bien des motifs plus purs pour un véritable avancement.*

C'était alors une mortification en usage dans le monastère d'obliger quelque religieuse à faire un petit discours de piété devant la communauté pendant le repas. Lorsque la sœur nommée pour cela s'en acquittait, la Mère Agnès, ennemie jurée de tout orgueil, observait continuellement si elle disait des choses simples et familières. Et pour peu qu'elle aperçût d'affectation et d'étude en ses paroles, elle la faisait descendre de chaire, et l'humiliait de si bonne manière que la pauvre fille n'avait pas envie d'y retourner.

Elle disait que si elle eût connu quelqu'une de ses religieuses qui eût pensé avoir des grâces extraordinaires, et quelque conduite particulière pour laquelle elle eût conçu de l'estime, elle l'aurait prise par les pieds et l'aurait traînée par tout le monastère pour l'éprouver. Ce sentiment lui venait de ce qu'elle estimait, comme elle a protesté souvent, qu'un seul acte d'obéissance et de soumission de jugement valait mieux infiniment que toutes les choses extraordinaires qui se pouvaient passer dans une âme, et que toutes ces sortes de grâces devaient être tenues pour illusion, si elles n'étaient accompagnées d'une vraie et solide humilité.

Parce que la sainte pauvreté est un merveilleux remède contre l'orgueil, notre fervente supérieure y affectionna ses religieuses tant qu'elle put. Aussitôt qu'elle fut élue, elle fit acheter des plats de terre pour manger et des écuelles de bois pour boire, et fit mettre sur les tables du réfectoire des coques d'œufs pour servir de salières.

La maison se trouvant en ce temps-là fort dépourvue de linge, elle fit faire par la ville une quête de chanvre, qui y était assez commun, ne craignant point de découvrir la pauvreté du monastère. Et la collecte ayant été assez considérable, elle employa la communauté à le filer, se rendant la première et la plus fidèle à ce travail, pendant lequel elle entretenait ses filles de discours de dévotion ou de cantiques spirituels.

C'était particulièrement en pratiquant elle-même avec ferveur la pauvreté religieuse, qu'elle en inspirait l'amour à ses filles. Quelques-unes d'elles qui vivent encore, nous assurent que quand on lui donnait pour son usage quelque chose qui en portait les marques, elle s'en estimait heureuse, baisant et rebaisant mille fois cette chose vile et grossière, à cause de la ressemblance que cela lui donnait avec son divin Epoux, lequel étant riche s'est fait pauvre pour nous, afin de nous enrichir par son indigence.

Voici une occasion où il parut que si la Mère Agnès trouvait la superbe insupportable dans les âmes que Dieu lui avait commises, elle ne pouvait non plus y tolérer la paresse. Ayant un jour appliqué la commu-

nauté à porter et serrer du bois pour la provision de la maison, elle aperçut que quelques-unes, pour se soulager, prenaient ce qu'il y avait de plus léger, laissant le plus pesant à leurs sœurs. Elle leur en fit un chapitre fort sévère, leur remontrant fortement que ce n'était pas ainsi qu'il fallait faire l'œuvre de Dieu, que Notre-Seigneur avait choisi le plus difficile, et qu'à son exemple elles devaient embrasser avec ferveur ce qui répugnait le plus à la nature. Voilà de quelle sorte cette sainte fille de Saint-Dominique vouloit voir régner la ferveur en toutes les âmes qui lui étaient soumises.

CHAPITRE XVI.

Sa grande prudence.

Peut-être que quelques personnes lisant ce que nous venons d'écrire du zèle qu'avait la Mère Agnès à corriger ses filles, soupçonneront qu'elle n'y agissait pas selon toutes les règles de la prudence, parce qu'elle y faisait des coups que les supérieures bien discrètes n'ont pas accoutumé de faire. Cependant il est très-certain qu'elle était prudente en un si haut degré, que ç'a été une des choses qu'ont particulièrement admirées en elle ceux qui l'ont bien connue.

Le P. Boyre, qui avait pris à tâche de la bien examiner, craignant sans doute qu'elle n'eût plus de zèle que de discrétion en la conduite de ses filles, lui dit un jour pour éprouver ce qui en était, qu'il fallait perfectionner les sujets qu'on avait à conduire par une grande adhérence à Dieu, par la pratique des vertus solides, par la patience et la mortification, qui devaient aller à tel point, que chacune de ses filles endurât de toutes sortes de personnes; et que pour cet effet il était à propos de les bien éprouver, en leur procurant des occasions de souffrir des affronts et d'autres humiliations fort sensibles. La sage Mère répondit humblement : *Mon Père, ce que vous dites est bon pour des hommes, qui travaillent fortement à la perfection. Mais qui en userait de la sorte avec des filles, gâterait fort les affaires. Vous avez trop bonne opinion de notre sexe. Nous sommes si mal faites, que nous n'allons pas droit à cette haute perfection. Si aujourd'hui j'avais fait dire un mot fâcheux à une sœur par une autre, je serais cause de quelques désordres. Elle formerait incontinent des soupçons mal fondés dans son esprit. Elle dirait en elle-même : Cette parole vient d'une telle. Que si elle apprenait que ce fût moi qui la lui eusse fait dire : Je l'avais toujours bien pensé, dirait-elle, que la Mère n'a jamais eu d'affection pour moi. Mille autres rêveries lui passeraient par la tête, qui ne serviraient qu'à troubler son cœur, et à altérer l'union qui doit régner parmi des religieuses.*

Une autre fois ce bon et sage religieux lui demandant de quelle manière elle se comportait avec les scrupuleuses, elle lui dit en branlant doucement et agréablement la tête : *Mon Père, je vois bien qu'on perd le temps de leur parler. Néanmoins pour l'acquit de ma charge, je leur dis trois fois ce qu'elles doivent faire, et puis n'y gagnant rien, je fais le signe de la croix sur leurs têtes dures, je les recommande à Dieu, et voilà tout.*

Pour n'ennuyer pas par le récit de quantité d'occasions où a paru la rare prudence de cette très-digne supérieure, nous dirons seulement qu'on admira beaucoup la conduite qu'elle tint pendant la contestation qui était entre Mgr de Saint-Flour et les religieux de Saint-Dominique touchant la juridiction de son monastère. Le P. Boyre lui avait conseillé de n'épouser aucun parti, mais d'attendre en paix la conclusion de l'affaire selon les ordres de la Providence. Cela n'était pas aisé; car elle avait à contenter son prélat, son ordre et sa communauté. Néanmoins elle sut si bien garder la neutralité, qu'encore que le gros de la communauté prît les intérêts des Pères Dominicains, les religieuses venues du Puy leur ayant inspiré cela, elle ne donna à personne aucun sujet de se plaindre d'elle.

Enfin le même P. Boyre ayant observé en beaucoup d'autres rencontres les lumières que Dieu donnait à la Mère Agnès pour le gouvernement de son monastère, dit en un de ses Mémoires, qu'elle eût été capable de gouverner un empire, et qu'un très-habile ministre d'Etat ne raisonnait pas mieux sur les affaires d'un royaume, qu'elle faisait sur la conduite temporelle et spirituelle d'une maison religieuse.

Aussi M. Olier, qui a eu avec elle des communications fort intimes, comme nous verrons ci-après, a assuré qu'il avait remarqué en elle un cœur magnanime et une sagesse admirable. Et Mgr de Saint-Flour, qui l'avait confirmée supérieure, étant bien informé de sa manière de gouverner, disait que, quoiqu'elle fût infirme, elle était très-propre à cela, parce que sa dévotion et sa sagesse parlaient assez, quand elle ne disait mot.

CHAPITRE XVII.

Son admirable humilité.

Tant plus Dieu élevait la Mère Agnès par l'autorité qu'il lui donnait sur ses sœurs et par les dons excellents dont il la favorisait, tant plus cette fille de grâce s'humiliait profondément en toutes choses.

Pour suivre son grand attrait au mépris de soi-même, elle refusa la qualité de Révérende, comme nous avons vu; elle saluait toujours ses sœurs avec démonstration de beaucoup de respect, et en même temps qu'elle exerçait sur elles assez exactement l'autorité de supérieure pour les intérêts de Notre-Seigneur, elle se regardait intérieurement comme la dernière de toutes.

Dans cette vue elle était fort affectionnée à s'occuper, toutes les fois qu'elle le pouvait, aux emplois les plus vils de la maison. Elle faisait au chœur assez souvent les fonctions que les dernières novices ont accoutumé d'y faire. Quelquefois elle allait à la cuisine

pour aider aux sœurs converses en ce qu'il y a de plus abject, aimant fort à se souvenir toujours qu'elle n'aurait point eu d'autres occupations dans la religion, si la providence de Dieu ne l'eût fait changer de condition. Et son plus grand et plus continuel déplaisir était que ses infirmités et sa charge l'empêchaient de vaquer perpétuellement aux actions basses. Comme néanmoins l'humilité est ingénieuse aussi bien que la charité, elle avait l'adresse d'en trouver les occasions, et de dérober quelques quarts d'heure pour en profiter. Une bonne pratique qu'on lui en a vu faire plusieurs fois, était de prendre les linges les plus sales et les plus puants partout où elle les pouvait trouver dans la maison, et de les aller laver en un lieu secret avec une grande satisfaction. On la surprenait quelquefois dans cet exercice, ou dans le dessein de s'y employer. Mais il était impossible de l'en retirer, parce que quand on voulait s'y opposer, elle en témoignait tant d'affliction qu'on était obligé de laisser faire.

Les jours qu'on faisait provision de bois, et qu'elle le faisait porter par toutes les religieuses au lieu destiné, elle était la première à ce travail. Et s'il arrivait que les occupations de sa charge l'empêchassent d'être de la partie, ou que sa grande faiblesse la fît discontinuer cette occupation, elle en tirait de grands sujets de s'humilier d'une manière qui ravissait toutes ses filles.

Quoiqu'elle écrivît nettement et judicieusement, elle ne faisait que les lettres qui concernaient l'intérieur. Et pour les autres, elle priait une religieuse de les lui dicter, et les écrivait sous elle, méprisant de cette sorte ses propres lumières pour se servir des pensées de la religieuse.

Si elle se traitait ainsi d'esprit grossier et mal habile, elle croyait être encore plus défectueuse en ce qui regardait la fidélité à Dieu, et qu'elle manquait de lumières pour connaître ses fautes. Dans cette croyance, elle allait souvent trouver quelqu'une de ses filles, et la conjurait instamment de lui dire ses défauts, lui promettant que si elle lui faisait cette charité, elle dirait pour elle sept fois le *Salve Regina* à l'honneur de la sainte Vierge. Mais comme ces religieuses ne trouvaient en leur sainte Mère aucun sujet des avertissements qu'elle désirait, et ainsi ne la pouvaient contenter en cela, *Oh! je vois bien*, leur disait-elle, *que vous n'avez guère d'affection pour moi.*

La plus grande aversion de son cœur était pour les louanges qu'on lui donnait. Comme elle était un jour au parloir, celle qui l'y accompagnait demanda à un religieux quelque petit meuble de dévotion. Ce bon Père lui dit qu'il n'avait rien qu'une relique d'une sainte, et tira en même temps de sa poche un *Agnus Dei*, que la Mère Agnès avait fait, et le présenta à elle-même. L'humble épouse du Fils de Dieu en fut extrêmement surprise, et lui dit fort sérieusement : *Mon Père, les saints et les saintes sont dans le ciel, et les misérables pécheresses comme moi sont sur la terre.*

Une autre fois quelques religieuses entretenant par son ordre le médecin de la maison qui était venu au parloir, une d'entre elles dit là plusieurs choses des rares vertus qu'elle admirait en sa supérieure, et déclara même quelques-unes de ses grâces extraordinaires. Cela fut un crime à cette pauvre fille. Elle rencontra au sortir du parloir la Mère Agnès qui lui fit un chapitre terrible. Il semblait, à ce qu'a rapporté la religieuse, que sa voix se fût changée en des éclats de tonnerre, tant elle était forte. Elle lui dit de ce ton-là, entre autres paroles sanglantes, comment elle avait la hardiesse de dire des choses si fausses? Notre-Seigneur fut vraiment l'auteur de cette sainte colère, non-seulement parce qu'elle provenait de la profonde humilité qu'il avait donnée à son épouse, mais aussi parce que ce fut lui-même, ou quelqu'un de ses saints anges qui révéla à l'humble Agnès les paroles d'estime qu'on disait d'elle au parloir; étant certain que personne du monde ne les lui avait rapportées, lorsqu'elle en vint faire la correction.

Comme les religieuses savaient quel déplaisir on lui faisait en parlant d'elle avec estime, et que le moyen de lui faire rompre une conversation était de lui donner des louanges, quand celles qui l'assistaient au parloir, voulaient que les personnes de dehors qui y étaient, ne fussent pas bientôt congédiées, elles leur faisaient signe de se taire dès qu'elles commençaient à dire quelque chose à l'avantage de leur humble supérieure.

Son humilité admirable n'allait pas seulement jusqu'à lui faire haïr les louanges au point que nous venons de voir; elle faisait encore que les mépris étaient ses plus chères délices.

Quand quelque dame de condition la venait voir, elle mêlait ordinairement dans l'entretien qu'elle avait avec elle, la bassesse de sa naissance, et la pauvreté de ses parents, disant qu'elle était fille d'un pauvre coutelier, et que la religion l'avait reçue par charité. Ses filles, qui n'étaient pas parvenues jusqu'à ce degré d'humilité, avaient peine de lui entendre tenir ces discours, et lui disaient quelquefois au sortir du parloir: *Hé! ma Mère, vous ne devriez point tant parler de votre extraction! Pourquoi?* répondait-elle, *cela n'est-il pas vrai? Ne faut-il pas dire la vérité?*

Comme un jour elle disait beaucoup de mal d'elle-même à une personne qui l'était venue voir, cette personne, sans doute pour l'éprouver, lui répondit: *Eh bien! ma Mère, je croirai cela, puisque vous le dites, et je le publierai partout. Vous feriez*, lui repartit-elle, *une chose très-agréable à Dieu.* Et cette même personne prenant congé d'elle, et se recommandant à ses prières, elle lui dit : *Je suis une petite brouillonne qui gâte tout. C'est pourquoi s'il vous arrive quelque malheur, dites que j'ai prié pour vous.* Il est certain

qu'elle parlait ainsi beaucoup plus du cœur que de la bouche.

Une fois, dans ce même esprit, elle dit à la récréation plusieurs choses pour se faire mépriser, n'oubliant pas cette bassesse de sa naissance qu'elle prenait tant de plaisir à redire à toutes les occasions. Les religieuses étant touchées de cet exemple, et voulant l'imiter, chacune d'elles se mit à chercher de quoi s'humilier dans sa généalogie, et à dire ce qu'elle y trouvait de plus méprisable. De quoi leur sainte supérieure reçut une très-grande consolation, et entra en des sentiments fort tendres de reconnaissance envers Dieu de ce qu'il faisait à ses filles la précieuse grâce d'aimer l'abjection, lui disant avec jubilation ces paroles saintes de Jésus-Christ, son cher Fils : ***Je vous bénis, ô mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents de ce siècle, et les avez révélées aux petits.*** Cette jubilation fut le commencement d'un grand et long ravissement, où elle fut transportée par la vue des beautés de l'humilité chrétienne.

Le P. Boyre connaissant que toutes ses filles ne savaient pas remarquer ce grand amour que Dieu lui avait donné pour l'humiliation, assembla un jour la communauté sans appeler la Mère Agnès, et convint avec les religieuses qu'on la ferait venir en présence de toutes, et que quelques-unes feraient des plaintes de sa conduite à ce même Père son directeur. Elle fut appelée, et le P. Boyre lui ayant nommé deux ou trois défauts considérables dont on l'accusait, une religieuse, plus hardie que les autres, se leva et soutint fortement qu'en effet elle en était coupable. La Mère Agnès se mit à genoux avec une paix entière, et quoique le bon Père parût croire ce qu'on disait contre elle, et lui défendît de se plus employer à faire l'aumône, comme pour la punir des déréglements qu'on l'accusait d'avoir commis en cet emploi, elle ne fit paraître aucune peine, et obéit fidèlement à cette défense. Le P. Boyre se repentit depuis de la lui avoir faite, se ressouvenant des dispositions très-saintes avec lesquelles elle avait toujours chéri et assisté les pauvres de Notre-Seigneur.

Voici un trait assez agréable, où sa dévotion pour l'humilité parut à toutes ses filles. En une récréation elle demanda à chacune d'elles, ce qu'elle désirait le plus pour son avancement spirituel. L'une dit que son désir était l'obéissance; l'autre qu'elle souhaitait l'humilité; l'autre qu'elle demandait à Dieu la mortification. Et lorsque toutes eurent ainsi dit leurs désirs, la Mère Agnès les leur fit mettre par écrit. Pour elle, elle écrivit ces paroles : ***Et moi, sœur Agnès, ennemie de Jésus, je souhaite de quitter mes abominations, et d'avoir la connaissance de moi-même. En foi de quoi je signe cet écrit, Agnès de Jésus l'abominable.*** Elle termina cette sainte récréation en exhortant ses filles à exécuter fidèlement les bons désirs que Dieu leur avait donnés, et en leur protestant qu'elle leur reprocherait au jugement de Dieu leur infidélité, si elles n'y travaillaient pas.

Son aversion des louanges et son amour pour le mépris furent encore bien visibles dans une rencontre qu'il ne faut pas oublier de rapporter ici. Une personne de qualité l'étant venue voir, lui témoigna dans son discours une estime extraordinaire de sa piété. Elle ne répondit rien à cela; elle cacha le mieux qu'elle put le déplaisir qu'elle en avait sous un modeste silence, et l'occasion de prendre congé s'étant bientôt offerte par Providence, elle sortit promptement du parloir, et ne pouvant plus dissimuler sa douleur, se mit à pleurer fort chaudement. Une religieuse la voyant retourner dans sa chambre avec tant d'affliction, lui demanda ce qu'elle avait; et n'ayant eu d'elle autre réponse qu'un redoublement de larmes et de sanglots, elle en alla demander le sujet à la sœur qui l'avait accompagnée au parloir. Celle-ci lui dit que cette désolation n'avait point d'autre cause que les paroles d'estime qu'une personne de condition avait dites à la Mère Agnès. La religieuse, qui avait de l'esprit, alla trouver incontinent sa chère Mère affligée, et lui dit : ***Eh quoi ! ma Mère, on dit que vous vous attristez de la sorte parce qu'on vous a louée. Sachez que c'est la coutume des gens du monde de louer les personnes, desquelles elles se moquent le plus en leur absence. C'est ainsi qu'on vous a traitée; et je m'assure qu'à l'heure que je vous parle, on rit de vous à pleine gorge.*** La Mère Agnès sentant une grande consolation de ces paroles, et reprenant un visage content, dit à cette religieuse, qui était aussi adroite que la bonne Mère était simple : ***Cela est-il vrai, ma sœur? Oui, ma Mère, n'en doutez pas,*** répartit-elle, ***on se moque de vous présentement.*** Cette réponse fit la satisfaction entière de la Mère Agnès, qui se mit à rire avec autant de joie, qu'elle avait eu de tristesse quelques moments avant cela.

Ce qui fait bien voir qu'elle avait une humilité fort sincère, c'est qu'elle ne croyait point l'avoir. Une dame de condition lui donnant un jour au parloir beaucoup de louanges, et l'humble servante de Dieu disant de son côté plus de mal d'elle-même qu'on n'en disait de bien, la dame lui repartit que c'était l'humilité qui la faisait parler de la sorte. A quoi la Mère Agnès répondit : ***Ah ! madame, l'orgueil m'a toujours tenue de trop près, et m'a bien empêchée de pratiquer cette sainte vertu.***

CHAPITRE XVIII.

Elle souffre admirablement une persécution étrange.

Les religieuses de Sainte-Catherine du Puy, qui étaient allées à Langeac pour le nouvel établissement, étant de retour dans leur maison par l'ordre de Mgr de Saint-Flour, et apprenant au bout de quelque temps que la Mère Agnès était élue vicaire en chef, quelques-unes d'entre elles par un bon zèle, comme elles croyaient, se mirent à blâmer cette élection, et à dire un peu

trop librement qu'on n'avait pas bien fait d'élever ainsi une pauvre fille de coutelier; que c'était elle, peut-être, qui par ambition avait procuré qu'on l'élût; qu'il était bien à craindre qu'on ne nourrît sa vanité, et qu'on ne lui donnât occasion de se perdre.

Ces sentiments de ces bonnes religieuses vinrent bientôt, à travers de leurs grilles, aux oreilles de beaucoup de séculiers, qui ne manquèrent de les débiter partout dans peu de temps, avec les exagérations ordinaires aux langues médisantes. Les détractions donc contre la pauvre Mère Agnès n'étant pas épargnées en quantité de maisons de la ville du Puy, passèrent incontinent dans celle de Langeac, où le démon rendit plusieurs esprits fort susceptibles de ce maudit venin de la calomnie. Et s'ils le recevaient avec avidité, ils le vomissaient ensuite avec tant de chaleur, qu'un d'entre eux, pour satisfaire à son gré la passion qu'il avait de dire du mal de cette humble et innocente fille, l'alla trouver dans son couvent, et lui dit mille choses très-offensantes. Dans cette rencontre il y eut d'un côté à s'étonner beaucoup de l'emportement de cette personne; et d'autre part la patience et l'égalité avec laquelle l'humble Mère Agnès l'écouta tout à loisir, fut un grand sujet d'admiration, ainsi que l'a assuré la religieuse qui l'accompagna cette fois-là au parloir, et y observa curieusement sa contenance, et à qui la sainte fille dit au sortir de là que Dieu lui avait envoyé un ange pour lui bien dire ses vérités.

Un ecclésiastique aussi, bien aise d'ajouter quelque chose à ce que semaient partout les mauvaises langues, assurait que cette religieuse était si vaine, qu'elle portait sur soi des parfums, comme lui-même l'avait aperçu quelquefois. La tentation le faisait parler ainsi de la bonne odeur que Dieu donnait miraculeusement au corps de cette vierge admirable, ainsi que nous verrons ci-après.

Ce qui fit le plus sensible de cette persécution, fut que la calomnie fut reçue dans toute sa noirceur par la plus grande partie des religieuses du monastère de la Mère Agnès. En sorte que les mêmes filles qui peu auparavant ne pouvaient assez admirer les vertus héroïques, et les grâces très-signalées de cette sainte supérieure, commencèrent par un étrange changement à n'avoir pour elle que la mésestime, et à se repentir beaucoup de l'avoir choisie pour leur Mère.

Il y avait dans le couvent une fille fort grossière, et pourtant capable d'une grande malice, parce qu'elle avait beaucoup d'orgueil. Elle s'aperçut que ceux qui disaient bien du mal de sa supérieure étaient fort écoutés des religieuses, et que la plus fausse médisance trouvait auprès d'elles de grands applaudissements. La passion qu'elle eut d'agréer à ces esprits tentés, lui fit dire tout ce que le malin esprit lui inspira de plus outrageux contre cette innocente victime de la médisance. Et tant plus elle vit qu'on l'écoutait volontiers, tant plus elle augmenta sa malheureuse liberté à dire sans scrupule toutes sortes d'impostures. Elle s'avisa entre autres choses de blâmer la croyance qu'avaient les religieuses, que la Mère Agnès n'avait été nourrie pendant quelque temps que de la sainte communion, ce qui était très-véritable, comme nous verrons ci-après. Elle assura hardiment que la Mère se faisait porter à manger secrètement dans sa chambre et ailleurs, qu'on lui faisait avaler des œufs à la dérobée, et que l'on cachait des pièces de rôti sous le chevet de son lit, dont elle se nourrissait la nuit. Tout grossier qu'était ce mensonge, il passa pour une vérité dans le couvent à la faveur de la tentation. Si bien qu'à cause de cela et à cause des autres mauvaises impressions que les religieuses prirent très mal à propos contre leur sainte Mère, quasi toutes la regardèrent comme une fille dans l'illusion de Satan, interprétant mal tout ce qu'elle faisait de plus saint, et s'imaginant que tout ce qui arrivait de fâcheux au monastère était des effets de la colère de Dieu contre son hypocrisie.

Lorsqu'elle apprit tout ce qui se disait d'elle avec tant de fausseté, elle ne s'en inquiéta point. Et, bien loin de vouloir aucun mal à celles qui étaient les principaux instruments du père de mensonge en cette persécution, on remarqua qu'elle les accueillait dans les rencontres plus gracieusement qu'à l'ordinaire.

Quand quelque personne d'autorité l'interrogeait sur les chefs dont on l'accusait, elle se contentait de dire simplement que cela n'était pas, afin de donner témoignage à la vérité; et puis elle demeurait dans sa paix.

Cette manière de se comporter devait ouvrir les yeux de toutes ses filles pour reconnaître qu'elle avait l'esprit de Notre-Seigneur. Mais, au lieu de cela leur aveuglement alla si avant, Dieu le permettant pour éprouver sa fidèle servante, que la communauté demanda instamment à Mgr l'évêque, par une lettre qu'elle lui écrivit, qu'il la déposât de la supériorité. Ce sage prélat s'étonna beaucoup de voir ces pauvres filles dans de tels sentiments, parce qu'il connaissait très-bien les qualités merveilleuses de leur digne Mère, et qu'elles-mêmes depuis peu lui avaient demandé sa continuation dans la charge, avec de grandes louanges de sa sainte conduite. Si bien qu'il avait laissé passer le temps auquel sa déposition devait se faire selon l'usage accoutumé, parce qu'il ne croyait pas pouvoir mettre en d'aussi bonnes mains que les siennes le gouvernement du monastère. Il blâma ces filles tentées d'une inconstance très-injuste et très-pernicieuse à leur propre bien; et quoiqu'elles réitérassent la même requête, il tint ferme plusieurs fois à ne vouloir point démettre une telle supérieure. Mais enfin leur importunité fut si grande, qu'il y céda, quoique avec bien du regret, envoyant son vicaire général, qui la déposa, et procéda à l'élection d'une autre.

Un des desseins de la divine Providence en permettant que la Mère Agnès reçût ce

traitement, a été assurément de nous faire remarquer son humilité très-sincère, par la joie que produisit en son cœur cette déposition causée par la calomnie.

Le P. Boyre rapporte que quand elle fut faite supérieure, elle fut si fort affligée de se voir ce pesant fardeau sur les épaules, qu'elle ne cessait d'en gémir amèrement aux pieds de son divin Epoux, le priant très-instamment qu'il lui fît la miséricorde de lui ôter cette charge. Le bon Père n'approuvant pas qu'elle s'occupât si assidûment à demander cela à Notre-Seigneur, lui permit pour la contenter de le faire encore une fois, et lui défendit absolument de continuer. Elle se soumit à cet ordre. Mais n'ayant plus à faire sa demande qu'une dernière fois, elle ramassa dans son esprit toutes les raisons les plus pressantes qu'elle pouvait alléguer au Fils de Dieu pour l'obliger à l'exaucer, et les lui représenta avec une ardeur extraordinaire. Elle ne fut pas pourtant exaucée : mais elle entendit une voix qui lui dit : *Ce n'est pas la volonté de Dieu.* Elle acquiesca humblement à ce divin oracle, et attendit en paix le moment auquel il plairait à Dieu de la délivrer. Ce moment fut au temps que nous venons de dire, auquel elle sentit du contentement de sa délivrance, autant qu'elle en avait eu d'ardents désirs. C'était pour elle une espèce de résurrection très-aimable de recommencer à vivre en simple religieuse, et à posséder le plus grand bonheur de la religion, qu'elle croyait consister en la soumission et en la dépendance, comme il est très-véritable.

Dieu lui donna quatorze mois pour goûter la douceur de cet état, et pour vaquer à lui plus uniquement. Ce qu'elle fit avec de grands accroissements de grâce en son intérieur. Et de cette abondance de son cœur si plein de Dieu, il s'ensuivit en elle une pratique si fidèle de silence, d'humilité, de charité, de douceur et d'obéissance, que toutes les religieuses furent contraintes heureusement de changer leur mésestime en admiration de ses vertus solides et constantes, se repentirent vivement de l'avoir maltraitée, et lui en demandèrent souvent pardon avec beaucoup de larmes.

Entre autres, la pauvre sœur de laquelle le malin esprit s'était principalement servi pour persuader aux autres des faussetés étranges contre son innocence, lui fit une espèce d'amende honorable, témoignant un grand déplaisir de sa malice, et persévéra jusqu'à la mort dans les sentiments d'une fervente pénitence, allant tous les jours pleurer abondamment sa faute devant le très-saint Sacrement, et publiant hautement à toutes les religieuses, et même aux personnes de dehors, à qui elle parlait, qu'elle avait malicieusement blessé la vérité et la réputation de sa très-digne supérieure. Peu de temps après qu'elle eut ainsi commencé une nouvelle vie, elle la finit dans une contrition et une humiliation, dont toutes ses sœurs demeurèrent fort consolées et édifiées. On croit avec fondement, que la Mère Agnès par les prières qu'elle fit pour cette pauvre fille dans le temps qu'elle en était plus cruellement persécutée, lui obtint la grâce de faire une pénitence si exemplaire.

Le temps de repos fut bientôt passé pour cette humble et charitable Mère. Quatorze mois après sa déposition, on la fit une seconde fois maîtresse des novices, parce qu'on n'avait pas oublié les fruits admirables, qu'elle avait faits en cet emploi la première fois qu'elle y fut mise. On ne l'y laissa pourtant que neuf ou dix mois, le monastère ayant besoin qu'on la fît sous-prieure. Elle fit cette charge pendant un an si saintement et si prudemment, que la haute estime qu'on en eut en toute la maison, la fit élire de nouveau à la supériorité, d'où la calomnie l'avait fait démettre. Nous allons parler de cette élection et de ce qui la suivit.

CHAPITRE XIX.

On l'élit supérieure pour la seconde fois. — Le déplaisir extrême qu'elle en a.

Dieu qui se plaît à exalter les humbles, et à leur communiquer sa gloire dans le ciel en récompense de ce qu'ils n'y ont voulu avoir aucune part sur la terre, n'attend pas toujours l'éternité ni le jour du jugement pour faire rendre à ses serviteurs et à ses servantes l'honneur que la malice leur avait ôté. Les religieuses de Sainte-Catherine de Langeac, ayant enfin les yeux ouverts, ainsi que nous avons vu, sur l'innocence, la sainteté et l'humilité de la Mère Agnès, qu'elles avaient condamnée d'hypocrisie, en eurent un repentir si sincère et si fidèle, qu'elles se mirent à réparer leur faute en la publiant franchement, et disant à un chacun la confusion qu'elles avaient d'avoir pu prendre des impressions si mauvaises d'une personne si sainte, et à laquelle elles avaient des obligations indicibles. Elles ajoutaient que Dieu avait permis leur aveuglement en cette rencontre, afin qu'elles connussent plus clairement le sublime degré d'humilité, de charité, et de patience, où était parvenue la Mère Agnès. Après cela, disaient-elles, nous avons pour elle l'estime et le respect qui sont dus à une âme des plus humbles, et par conséquent des plus chéries de Dieu qu'il y ait sur la terre. C'est ainsi qu'en parlaient les religieuses, non-seulement parmi elles, mais encore à ceux de dehors qui les venaient voir, afin d'ôter autant qu'elles pouvaient, les mauvais sentiments, qu'elles étaient bien marries d'avoir communiqués à beaucoup de personnes.

Non contentes de cette réparation, elles voulurent encore, au bout de trois ans, l'élire pour supérieure une seconde fois, parce qu'elles croyaient lui devoir rendre ce rang dont elles l'avaient fait déchoir injustement; outre que c'était évidemment un très-grand bien pour le monastère d'être remis sous sa conduite.

Voilà bien de quoi consoler une personne qui aurait été affligée dans l'humiliation. Mais la Mère Agnès, à qui l'état d'abjection

plaisait extrêmement, reçut de cette promotion à la supériorité plus de déplaisir que nous ne saurions dire. Quand elle entendit à l'assemblée que c'était elle qu'on avait élue, elle se prit à verser tant de larmes, à gémir si amèrement, et à pousser des sanglots si véhéments, que toutes les personnes présentes à l'élection en furent beaucoup touchées. Et les religieuses assurent que sa douleur fut si excessive, qu'elle en pensa mourir sur la place.

Assez souvent quand des religieuses soupirent et gémissent au moment de leur élection à la supériorité, on ne compte cela que pour une façon de faire extérieure, qui est un usage en plusieurs lieux, comme sont dans le monde les compliments et les grimaces. Mais il est très-certain que les témoignages de douleur que fit paraître la Mère Agnès en pareil cas, partaient du fond de son cœur, parce qu'on sait très-bien qu'en tout autre rencontre elle abhorrait l'honneur et l'élévation fort sincèrement, et que le déplaisir extrême qu'elle conçut à l'occasion dont nous parlons, lui dura le reste de sa vie, n'ayant passé aucune nuit depuis cela sans gémir sur son malheur, ainsi qu'elle a dit elle-même en rendant compte de ses dispositions, appelant la supériorité son malheur, parce qu'elle la privait du bonheur d'obéir et de prier à souhait.

Dans cette affliction, qui la pénétra si vivement, Notre-Seigneur la consola d'un ravissement qui la tint quelque temps comme dans un doux sommeil, pendant lequel la très-sainte Vierge lui apparut, et l'assura qu'elle prenait la communauté sous sa protection. Etant encore hors d'elle-même, elle dit cela aux religieuses qui en furent fort consolées.

On observa qu'avant qu'elle fût revenue à soi, la cloche de l'Office venant à sonner, elle reprit tout à coup ses esprits, et s'y en alla, disant : *Allons, Notre-Seigneur m'appelle*. Dieu lui fit donner à ses sœurs cet exemple remarquable de la ponctualité, qu'elle devait dorénavant leur faire garder avec grande affection.

Quoique cette apparition de la Mère de Dieu dût, ce semble, lui faire agréer une charge, dans l'exercice de laquelle elle devait recevoir un si puissant secours, elle persista néanmoins à s'affliger extrêmement de se voir élue, et espéra que Mgr de Saint-Flour se rendrait aux instances avec lesquelles elle se résolut de le presser d'en faire une autre. En effet, ce bon prélat étant venu exprès à Langeac, pour confirmer son élection, elle employa les larmes, les humiliations, les remercîments des obligations qu'elle lui avait, et mille sortes de protestations pour le porter à la décharger; continuant un jour entier dans ses supplications très-humbles et très-instantes. Mais enfin, ce sage évêque ne se laissant point fléchir à ses cris, il fallut qu'elle se soumît à porter le fardeau que la très-sainte volonté de Dieu lui mettait sur les épaules.

CHAPITRE XX.

La sainte et heureuse mort de la Mère Agnès.

Ces bonnes religieuses voyant la perfection admirable à laquelle Dieu élevait tous les jours de plus en plus leur très-digne supérieure, estimaient que ce grand ouvrage de la grâce divine était tout pour leur utilité, et que Dieu ne mettait tant de sainteté en cette Mère que pour la sanctification de ses filles. Et elles ne prenaient pas garde que sa bonté infinie avançait ainsi la consommation de cette grande âme, parce qu'il voulait bientôt la tirer à lui dans le ciel. Elles ne voyaient pas que par l'élection qu'elles avaient faite de sa personne pour leur prieure, elles avaient beaucoup abrégé sa vie, en lui augmentant extrêmement ses désirs de mourir.

Il y avait longtemps que son cœur brûlait de ces ardents désirs de la mort, et depuis sa profession particulièrement elle les avait sentis plus enflammés, et n'avait pu les dissimuler. Il se voit une de ses lettres au P. Boyre, où elle lui parle en cette sorte : *J'ai un si grand désir de mourir, que les jours me sont des années; je ne puis vivre contente jusqu'à ce que je voie Dieu, si ce n'est un peu quand je suis en l'oraison*. Dans une autre lettre au même Père, elle s'explique encore mieux. Tout en est si amoureux, qu'il la faut rapporter ici tout entière en ses propres termes.

QUI A DIEU A TOUT.

Mon plus honoré Père,

Après vous avoir écrit d'autres choses, il vous plaira d'entendre quelque peu de mon intérieur, et comme je me trouve à présent. Premièrement, j'ai un grand désir d'aimer Dieu; mais je ne le puis comme je le voudrais. Je voudrais l'aimer tout mon soûl; et ce désir est si véhément, qu'il me semble qu'il brûle tout mon intérieur, tant j'y sens un grand brasier. Cela me rend toute languissante, et me donne un si grand désir de sortir de cette vie, afin de jouir un peu de cet amour. Quelquefois il me prend une si grande abondance de larmes, que je crois devoir mourir si je n'aime Dieu. Ce qui me fait pousser de temps en temps ces paroles : Mon doux Jésus, faites que je meure ou que je vous aime. Toutes les choses que je vois, et toutes celles que j'entends, me portent à aimer Dieu. Dans mon oraison, il me semble quelquefois que mes membres se séparent, tant les mouvements qui m'emportent sont impétueux. Voilà ce qu'écrivait à son directeur cette fille de désirs, dans la sincérité de son cœur embrasé.

Ce même Père reçut d'elle encore une autre lettre pleine de sentiments d'amour, où elle lui prédisait sa mort un peu obscurément. Les religieuses n'en ont pu trouver la copie qu'il leur avait envoyée; et lui-même en perdit l'original.

En l'année qu'elle fut élue prieure, qui fut la dernière de sa vie, plusieurs de ses

filles ayant commis une faute, qui n'était pas grande, elle en gémit pourtant beaucoup; et dans son affliction elle leur dit : *Eh bien ! ce sera bientôt fait. On me verra bientôt dans le tombeau.* On croit avec assez de fondement qu'elle disait cela d'un esprit prophétique.

Mais les désirs que cela arrivât bientôt croissant toujours en son cœur, il lui vint une crainte qu'il n'y eût quelque tromperie ou quelque dérèglement dans cette grande affection pour la mort, voyant que tout le monde aimait si fort la vie. Elle demanda donc au P. Boyre, par une lettre, s'il trouvait bon qu'elle aimât la mort, lui déclarant comme à son directeur, qu'elle ne connaissait point d'autre cause pourquoi elle aimait tant ce qui fait horreur à tous les hommes, sinon que les affaires auquel l'engageait sa charge, et les empêchements qui sont en ce monde, ne lui permettaient pas d'aimer Dieu tout son soûl. C'est une chose bien remarquable que le P. Boyre, selon qu'il le rapporte lui-même, se sentit fort pressé intérieurement de faire réponse tout sur-le-champ à cette lettre, par laquelle elle demandait tacitement la permission de mourir. Il prit donc la plume sans différer, et lui manda qu'il approuvait le grand désir qu'elle en avait. Elle était avec sa communauté quand elle reçut cette réponse, et l'ayant lue elle dit à ses filles : *Cette lettre est toute pour moi.*

Fort peu de temps après elle tomba en une grande maladie, que les médecins appelèrent d'abord une inflammation de poumons, jointe à une grosse fièvre. Mais quelque temps après ils avouèrent que ce mal surpassait leur science, tant les circonstances en étaient extraordinaires.

Elle avait toujours donné une très-grande édification dans ses maladies précédentes. Mais en celle-ci, qui fut la dernière, sa patience, sa dévotion, son obéissance, sa charité et son humilité furent tout à fait admirables.

Ses douleurs étaient si aiguës, qu'elle dit à un médecin que sans l'amour de Dieu il lui eût été impossible de les supporter, et qu'elle ne croyait pas qu'un corps humain en pût souffrir davantage. Puis ayant poussé un grand élan vers le ciel : *Ah !* dit-elle, *que nous sommes aveugles ! Si j'endure si terriblement sur un bon lit, hélas! que doivent faire les damnés dans l'enfer? Oh ! que si c'était l'ordre de Dieu que je relevasse de cette maladie, les douleurs que je souffre me serviraient bien de méditation pour me faire appréhender l'excès de ces supplices éternels !*

Dans cet état de souffrances si extrêmes et si capables d'agiter les personnes du monde les plus robustes et les plus constantes, elle se remuait si peu dans son lit, qu'il semblait qu'elle fût immobile. Jamais il ne sortit de sa bouche une seule parole, et jamais on ne lui vit faire un seul geste qui sentît tant soit peu l'inquiétude. Mais quand les douleurs la pressaient, elle jetait les yeux amoureusement sur son crucifix, et disait à Notre-Seigneur d'un accent très-dévot : *Jésus, mon amour, ayez pitié de moi. Hé ! Jésus, miséricorde à la pauvre Agnès.* Quelquefois elle s'adressait à la Mère de Dieu, et lui disait : *Sainte Vierge, priez pour moi, s'il vous plaît.*

Elle eut, dans cette maladie encore plus parfaitement que dans les précédentes, cette grâce admirable de conserver son intime et continuelle communication avec Dieu, nonobstant ses douleurs très-violentes et ses extrêmes faiblesses. Aussitôt qu'on cessait de lui parler, on la voyait en oraison. Le confesseur étant auprès d'elle pendant la nuit, lui demanda une fois à quoi elle appliquait son esprit ; et elle répondit qu'elle tâchait de se tenir auprès de Dieu. Une autre fois, la sœur qui la veillait, prêtant l'oreille pour ouïr les paroles qu'elle proférait à voix basse, elle entendit qu'elle disait : *Je suis la cause de tout, mon Dieu, je suis la cause de tout,* et s'aperçut qu'elle parlait ainsi dans un ravissement. Mais comme en cet état sa poitrine semblait souffrir davantage, les soulèvements et les battements en étant plus grands, elle la fit revenir à elle, et lui demanda la cause du grand travail où elle était pendant son sommeil, faisant semblant, de peur de l'affliger, de ne pas connaître qu'elle eût été dans un ravissement. La sainte malade toujours affectionnée à cacher ses grâces, lui dit qu'en un songe qu'elle avait fait, il lui semblait voir Notre-Seigneur dans une haie de grosses épines, d'où elle s'était efforcée de le tirer, mais inutilement, ce qui lui avait causé une peine extrême. Elle ajouta qu'ensuite elle avait fait un autre songe, dans lequel elle voyait, ce lui semblait, que Dieu était beaucoup offensé à Paris. Ainsi elle donna à connaître sans y penser le sens de ces paroles qu'elle avait proférées et qu'elle ne croyait pas qu'on eût entendues : *Je suis la cause de tout,* s'imputant, comme elle avait accoutumé de faire, tous les crimes qu'elle voyait commettre, et la malédiction de nos cœurs, qui ne produisent à Notre-Seigneur que des épines et des halliers.

Nous verrons, dans la troisième partie, que Dieu lui faisait connaître en cette manière les crimes qui se commettaient en divers lieux. Revenons à sa sainte maladie.

Non-seulement ses grands maux ne la tirèrent point de son application à Dieu, mais ils ne diminuèrent point non plus sa charité toute cordiale envers ses sœurs. Quand elle les voyait pleurer autour d'elle, elle les consolait avec la douceur et la tendresse d'une vraie mère. Une nuit, comme on la vit fort affaiblie, la religieuse, qui veillait auprès d'elle, craignant qu'elle ne mourût bientôt, la pria de trouver bon qu'elle appelât toutes les sœurs, qui reposaient alors. *Laissez,* lui dit-elle, *ces pauvres enfants; elles sont assez affligées.* La violence de la fièvre ne permettant pas qu'on lui parlât beaucoup, ni que toutes ses filles la vinssent voir, comme elles auraient souhaité, elle aperçut qu'elles se tenaient arrêtées à l'entrée de sa chambre; et touchée de cela, elle commanda qu'on les

laissât entrer les unes après les autres, les voulant toutes consoler autant qu'elle pourrait.

Jamais malade ne fut plus docile et obéissante. Quoique les remèdes soient ordinairement plus fâcheux que les maladies, elle recevait tous ceux qu'on lui présentait sans aucun témoignage de répugnance, et elle prenait les breuvages les plus horribles à la nature, comme si c'eût été quelque chose de fort agréable.

L'humilité admirable qui a attiré tant de bénédiction sur toute sa vie, lui servit encore ici, d'une sainte préparation à la mort. Quoiqu'elle fût supérieure, elle avait confusion des services qu'on lui rendait, s'en estimant très-indigne. Elle en témoignait une grande reconnaissance aux sœurs converses, aussi bien qu'aux autres religieuses, et elle dit une fois à une de ces bonnes filles : *Ah ! que vous devriez bien me souffleter pour mes impatiences.* Et cependant on ne remarquait pas la moindre apparence de ce défaut dans tous ses déportements.

Dans les sept jours que dura sa maladie, elle communia deux fois, dont la dernière fut le jour de saint Luc, qui se trouva être la veille de sa sainte et heureuse mort. Le matin, ayant ouï sonner six heures, elle témoigna une grande joie de voir approcher l'éternité. Et sur ce qu'on lui dit qu'elle pouvait communier comme elle l'avait désiré elle répondit avec beaucoup d'humilité et de simplicité, qu'elle ne donnerait plus guère à Notre-Seigneur la peine de la visiter. On lui apporta aussitôt la très-sainte Eucharistie ; et il est impossible d'exprimer combien furent sincères et affectueux les sentiments de révérence, d'amour, et de contrition, avec lesquels elle reçut pour la dernière fois ce très-adorable Sacrement de dilection. A l'arrivée de son divin Epoux, son extrémité de faiblesse ne l'empêcha point de se lever fervemment sur son séant, pour rendre au Dieu de son cœur ses amoureux respects; et elle le fit avec tant de courage, qu'il semblait qu'elle eût entièrement oublié sa débilité et ses douleurs. Elle dit plusieurs paroles d'amour et de respect à son Bien-Aimé; et comme elle les proférait, on vit sur son visage une beauté et une joie, qui tenaient de celle des bienheureux. Quand elle eut communié, elle demeura assez longtemps dans un repos admirable. On lui donna l'extrême-onction, qu'elle reçut avec une dévotion semblable à celle qu'elle venait de faire paraître en la sainte communion.

Quoique l'amour divin, croissant ainsi toujours en elle, la tînt très-intimement et très-continuellement unie à Dieu, il ne laissait pas de l'appliquer aussi fort tendrement à ses chères filles, et de les lui faire aimer et caresser jusqu'à la fin de sa vie. De temps en temps elle en demandait des nouvelles : *Dites-moi, je vous prie,* disait-elle , *où sont ces pauvres sœurs ? Que font-elles?* Quand elle les voyait pleurer, elle les conjurait de se consoler avec Dieu, et de se soumettre à sa très-sainte volonté. Ces bonnes filles, désirant profiter de ses derniers moments, lui demandèrent la grâce que chacune d'elles pût en particulier lui découvrir son intérieur. Sa charité incomparable leur donna volontiers cette satisfaction ; elle les entendit toutes l'une après l'autre, et leur donna des avis très-salutaires.

Ces pauvres filles, voyant que leur très-chère Mère s'en allait mourir sans qu'il y eût plus d'espérance en aucun remède humain, firent plusieurs vœux à Dieu , et beaucoup de prières à la très-sainte Vierge pour sa guérison. Quantité de personnes séculières firent la même chose. Entre autres, feu Mme la marquise de Langeac, qui l'avait toujours chérie extrêmement, et qui obtint permission d'entrer dans le couvent pour la voir en sa maladie, fit vœu que, s'il plaisait à Dieu de lui conserver cette très-chère et très-utile amie, par les mérites de la très-sainte Vierge, elle ferait un pèlerinage en l'église de Notre-Dame du Puy, et y offrirait pour présent autant de cire que pesait la malade.

Mais le décret irrévocable de la mort avait été donné dans le ciel, et Dieu ne voulait plus tarder à rassasier la faim et la soif d'amour de la fidèle servante. Comme elle sentit approcher le terme de son départ tant souhaité, elle disait de temps en temps : *Hé! pauvre bannie de Dieu, que ton exil est long ! Il me semble qu'une heure en dure mille.* Quelquefois il lui prenait un sentiment de crainte, qui lui faisait dire : *Oh ! que mes péchés sont grands! Ah! quel passage je m'en vais faire !* Puis, reprenant sa confiance et sa joie de mourir, elle disait : *Tout me quittera bientôt, et je quitterai tout pour aller jouir de mon Tout.*

Ces dispositions, si belles et si saintes, inspirant à plusieurs de ses filles une grande envie de mourir, il y en eut une qui la pria instamment de la venir bientôt querir quand elle serait morte. Et elle lui répondit, levant les yeux au ciel : *La volonté de Dieu, ma sœur, la volonté de Dieu.*

Quoiqu'elle ne soupirât qu'après l'heureux moment qui la devait séparer de cette vie, elle ne laissait pas de prendre avec une grande soumission tout ce qu'on lui donnait, et elle disait en le prenant : *Vivre tant que Dieu voudra, et mourir quand il lui plaira.*

Mais enfin, se voyant tout proche de la fin de sa vie, elle fit assembler ses religieuses, et leur parla en cette sorte : *Mes chères sœurs, l'heure est venue qu'il nous faut séparer. Il y a dix ou douze ans que votre charité vous fait souffrir en votre compagnie une pauvre misérable et abominable chargée d'iniquités. Si vous avez vu en moi quelque peu de dévotion extérieure, je vous prie de ne vous y pas arrêter, et de croire que ce n'était qu'hypocrisie. Au reste, je vous conjure de m'accorder une faveur, qui est que si le peuple était si abusé que de croire en moi quelque vertu, et dans cette créance de demander quelque chose de mes habits, ou de*

faire toucher des chapelets à mon misérable corps, au nom de Dieu vous ne le souffririez pas; mais que vous enterriez promptement cette chétive carcasse. Je vous prie de toute mon affection, et par celle que vous avez pour moi, de faire en sorte que la sainte charité règne toujours parmi vous. Aimez-vous les unes les autres, mes chères filles, comme Jésus-Christ vous a aimées. Ne faites jamais à personne ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît, et que l'usage de la parole vous soit plutôt interdit, que d'en proférer jamais une piquante l'une contre l'autre. Je vous recommande aussi de tout mon possible l'obéissance et l'observance ponctuelles de nos saintes règles et de toutes nos constitutions, et que vous portiez toujours un grand respect à celle qui vous tiendra la place de Dieu.

Ces paroles, prononcées cordialement, attendrirent beaucoup les pauvres sœurs, qui ne purent en écouter davantage sans jeter des cris pitoyables, et sans verser des torrents de larmes. La sainte et charitable mourante, voyant ses filles dans une telle douleur, *Mes chères filles et mes bonnes sœurs,* leur disait-elle, *je vous promets que je ne vous abandonnerai jamais.* Ensuite, ayant levé les yeux et les mains vers le ciel, elle pria Notre-Seigneur et sa très-sainte Mère de les prendre sous leur protection, et de les vouloir bénir éternellement. Puis elle leur donna sa bénédiction avec une charité qui se lisait mieux sur son visage qu'on ne saurait l'exprimer. Enfin, elle leur dit le dernier adieu par ces paroles : *Adieu, mes filles, adieu.*

Elle entra en l'agonie incontinent après, et peu avant qu'elle expirât on entendit qu'elle disait : *Je te renonce, Satan.* Et à l'instant elle fit une action de la main, qui marquait qu'elle méprisait ce maudit ennemi des âmes. Ensuite on connut qu'elle était honorée de quelque visite de la part du Ciel, et on vit que, se retirant par respect autant qu'elle le pouvait de la personne qui lui apparaissait, elle témoignait, par sa posture et par son visage, qu'elle l'adorait très-profondément. C'était indubitablement son divin Epoux, qui, l'ayant visitée déjà tant de fois pendant sa vie, ne manqua pas de lui donner cette consolation en ce moment si important, auquel grand nombre d'autres âmes ont eu la même faveur. Donc, la fidèle épouse du Fils de Dieu, la très-fervente et très-familière amante de Jésus, l'esclave bien-aimée de la Reine du ciel, l'admirable modèle de la ferveur chrétienne, et de la perfection religieuse, l'incomparable Mère Agnès, dans ce sentiment d'adoration amoureuse envers son Epoux, son Seigneur et son Dieu, rendit son âme entre les mains adorables de celui qui l'avait créée pour de si grand desseins, et qui l'avait faite une merveille de grâce.

Le jour même de cette mort très-précieuse, pendant que tout le monastère était dans une affliction inexprimable, M. Terrisse, curé de Langeac, qui y avait été présent en qualité de confesseur de la communauté, en écrivit la nouvelle à M. Conil, curé de Saint-Pierre la Tour du Puy, qui était fort de la connaissance de la Mère Agnès, et qu'elle appelait son parrain. La lettre que nous avons en original, est conçue en ces termes :

Monsier mon frère,

Les justes et sensibles regrets qui m'ont saisi le cœur, ne me permettent pas d'user maintenant avec vous d'un long discours. Je le voudrais, mais je suis à présent dans l'impuissance de vous déduire ce que vous pourrez une autre fois apprendre de moi, qui vous fais savoir par ce mot une très-funeste nouvelle, et l'accident le plus affligeant et le plus surprenant qui me soit arrivé en toute ma vie. C'est, mon cher frère, la mort de votre bonne filleule, ma très-chère Mère, ma seule consolation après Dieu, et le plus rare trésor qui fût en ce pays. Vous savez sa mort. Cela vous suffira pour le présent. Un autre jour vous en apprendrez les particularités toutes rares, toutes miraculeuses. Bonne la vie, bonne la mort. Vie animée de l'amour de Dieu, fin couronnée de résignation, de consolation, d'élans envers son Epoux. Ce n'est rien dire. Je n'ai point de termes propres pour vous exprimer mes déplaisirs, ni ce que j'ai vu depuis quatre ans. Dieu fidèle fera voir le tout. Cependant, pleurez comme moi, et priez tous les jours de votre vie pour celle qui a si souvent et si affectueusement prié pour vous et pour moi. Je suis, etc. *A Langeac, le* 19 *octobre* 1634.

Le même M. Terrisse, qui est encore vivant, en une autre lettre qu'il écrivit quelque temps après au P. Boyre, lui parle en cette sorte : *La fin couronne l'œuvre. Si cette fidèle servante de Dieu a brûlé des flammes du divin amour pendant sa vie, elle en a été embrasée admirablement en sa mort. Car ni ses douleurs extrêmes, ni les pleurs de ses sœurs, ni aucune crainte de la mort ne l'ont jamais pu séparer de cette ardeur sainte de sa charité envers son Dieu. Elle n'a donné aucun signe d'inquiétude, quoiqu'elle fût très-rudement traitée de son mal. Mais elle était toujours collée à Notre-Seigneur par des élans et des soupirs amoureux. Elle avait une constance, une résignation et une joie intérieure tout à fait admirables. Elle me souriait agréablement quand je lui parlais de la vision de Dieu, et des biens qui l'attendaient dans le ciel. Ainsi toute remplie d'amour et de consolation, elle rendit sa belle âme à son Créateur le jour de saint Louis Bertrand de l'ordre de Saint-Dominique, le* 19 *octobre* 1634.

CHAPITRE XXI.

Quelques merveilles qui parurent en son corps après sa mort.

Le Fils de Dieu rendra un jour une vie immortelle et toute céleste aux corps de ses serviteurs et de ses servantes, en récompense de la vie chaste et laborieuse dont ils ont été les instruments sur la terre, et de ce qu'ils ont servi à rendre visible et exem-

plaire la vie fervente des âmes saintes qui les animaient. Souvent même, en attendant ce dernier jour, auquel, par une rénovation parfaite, il les rendra participants de la gloire de son corps adorable, il prend plaisir de les honorer par avance en les rendant vénérables dans son Eglise par quelques effets miraculeux. C'est ce qu'il lui a plu de faire à l'égard du corps virginal de son humble et fidèle épouse la Mère Agnès.

Les plus beaux corps sont ceux que la mort enlaidit davantage. Mais, par une merveille qui étonna fort plusieurs personnes, aussitôt que la Mère Agnès eut expiré, sa face devint très-belle, et tout son corps aussi blanc que de l'albâtre. Le lendemain son visage parut tout riant, et sa bouche plus fraîche et plus vermeille que lorsqu'elle était en vie. M. Branche, religieux de Pré-bac, homme craignant Dieu, capable et judicieux, assure qu'étant venu voir ce corps vénérable par un mouvement de dévotion, il aperçut son visage, ses mains et ses pieds parfaitement transparents; en sorte qu'il voyait distinctement les os, les nerfs et les veines à travers la peau. C'était sans doute un indice de la clarté divine dont ce corps chaste sera éclatant pour jamais après sa résurrection glorieuse.

Sa chair, contre l'ordinaire de tous les corps morts, demeura molle et maniable comme si elle eût été vivante, ainsi que l'expérimenta feu M. le marquis de Langeac, lui touchant par dévotion les mains et les bras en présence d'une grande compagnie.

Une religieuse, pleurant à ses pieds fort peu de temps après sa mort, aperçut que sa jambe gauche était beaucoup plus courte que la droite. Cela lui choquant l'esprit, elle fit plusieurs fois tous ses efforts pour allonger cette jambe à l'égal de l'autre; mais n'en pouvant venir à bout, elle invoqua Dieu. Puis, s'adressant à sa chère Mère défunte, elle la pria de la laisser faire. Et à l'instant ayant pris et tiré doucement cette jambe raccourcie, elle la fit étendre facilement jusqu'où il fallait.

Au lieu de la puanteur qui arrive infailliblement aux corps après la mort, celui-ci jetait une odeur excellente, que quantité de personnes expérimentèrent, et qui avait cela d'admirable, qu'elle confortait l'esprit et le cœur. En sorte que les religieuses, ne croyant pas, à cause de leur extrême affliction, qu'il leur fût possible de chanter la grand'Messe des morts, qu'on célébra le lendemain pour leur chère Mère, furent tellement fortifiées par ce parfum du ciel, qu'elles chantèrent et officièrent mieux que jamais. Cette même odeur s'est expérimentée fort souvent depuis ce temps-là par diverses personnes, et continue encore, comme nous verrons ci-après.

Ce fut aussi une grande merveille que, comme on eut porté ce saint corps dans le chapitre, pour y être inhumé comme les autres corps des religieuses défuntes, on trouva que le côté gauche était extrêmement chaud. Le confesseur ayant reconnu cela comme toute la communauté, il eut le mouvement de chanter trois fois le *Gloria Patri*; ce qu'il fit affectueusement, les religieuses lui répondant. Puis on jugea à propos de le laisser quelques jours sans l'enterrer, afin de bien reconnaître d'où pouvait provenir une chose si étonnante. Les religieuses, pensant que peut-être leur chère Mère n'était pas véritablement ou entièrement morte, envoyèrent querir un habile médecin, qui l'avait traitée en sa maladie. Il vint au monastère avec un chirurgien fort expérimenté; et l'un et l'autre s'étonnèrent beaucoup de voir des effets si extraordinaires et si inouïs en une personne morte, assurant que la cause n'en pouvait être que surnaturelle et divine. Dieu, sans doute, par cette chaleur miraculeuse, nous voulait faire remarquer que c'avait été principalement l'amour très-fervent et très-pur dont ce chaste cœur a été toujours embrasé, qui avait attiré à la Mère Agnès tant de faveurs et tant de caresses de sa bonté infinie.

M. le marquis de Langeac, qui avait toujours eu pour la Mère Agnès une haute estime et une confiance toute particulière, désira extrêmement d'avoir son portrait, lui semblant que la Providence divine l'invitait en quelque façon à se donner cette satisfaction, en conservant miraculeusement tous les traits de son visage dans leur parfaite beauté.

Il envoya donc promptement en la ville du Puy querir un peintre, qui y vint aussitôt. Mais en même temps qu'il entra dans la cour du monastère, le visage de la défunte s'enfla tout et changea tellement, qu'il fut absolument impossible de le peindre. Ainsi l'humble servante du Seigneur refusa son portrait après sa mort, comme elle ne l'avait jamais voulu accorder à qui que ce fût pendant sa vie, quelques instances qu'on lui en ait faites plusieurs fois. Cela fut estimé fort raisonnablement un miracle que Dieu avait opéré pour témoigner combien il agréait la dévotion qu'a eue toujours la Mère Agnès à ne vouloir occuper les yeux ni l'esprit de personne, et particulièrement des grands du monde. Chacun reconnut encore plus clairement que cet événement était véritablement miraculeux, quand on vit qu'aussitôt que le peintre se fut retiré, ce visage enflé et défiguré reprit entièrement sa première beauté.

Toutes ces merveilles augmentèrent extrêmement la dévotion du peuple à venir voir en foule son saint corps. Chacun désirait passionnément d'avoir quelque chose d'elle; et il n'y eut pas moyen de refuser à une piété aussi ardente que celle qui parut en tous, et particulièrement en M. et Mme de Langeac, de faire toucher leurs chapelets à ce sacré dépôt. Et ce qui est très-remarquable, c'est qu'au temps que nous écrivons ceci, qui est la trentième année après la mort de la Mère Agnès, non-seulement la dévotion d'aller à son tombeau s'augmente dans Langeac au lieu de diminuer, mais elle s'est communiquée à grand nombre de per-

sonnes des provinces voisines et de plusieurs villes bien éloignées.

Quelques marques que Dieu donnât en toutes ces manières de la gloire dont il récompensait dans le ciel sa fidèle servante, on ne laissa pas de l'enterrer. Mais ce fut dans un tombeau élevé, qu'on dressa exprès dans le chapitre des religieuses.

Ces bonnes filles, après avoir rendu ce dernier devoir à leur très-chère Mère, s'assemblèrent pour conférer entre elles des moyens d'observer fidèlement tout ce qu'elle leur avait recommandé en mourant. Cela ne se pouvant faire sans qu'elles renouvelassent la plaie de leur cœur, et ne versassent beaucoup de larmes, elles se sentirent consolées tout d'un coup d'une façon merveilleuse, et fortement animées à vivre dans un grand amour de Dieu et dans une parfaite union de tous leurs cœurs. Il sembla à chacune d'elles, par une pensée qui leur vint à toutes, que cette sainte Mère était au milieu d'elles. Ce qui leur fit dire qu'elle commençait à s'acquitter de la promesse qu'elle leur avait faite de ne les abandonner jamais.

Nous rapporterions ici quelque chose de fort remarquable, qui arriva dans Paris au grand serviteur de Dieu, M. Olier, le jour de la mort de la Mère Agnès, n'était que nous avons à en parler plus à propos en la troisième partie.

TROISIÈME PARTIE.

Avertissement. — Puisque les personnages éminents en piété et en lumières, qui ont très-soigneusement examiné l'esprit de la Mère Agnès, parlent avec admiration de la ferveur et de la pureté de ses vertus, comme nous avons vu ci-devant en plusieurs endroits; nous nous croyons obligés de rapporter ici à part quantité de pratiques excellentes, que nous savons qu'elle en a faites, et que nous n'avons pu écrire à propos dans le récit de sa vie, parce que les Mémoires ne nous apprenaient pas en quel temps précisément elle les avait faites.

CHAPITRE PREMIER.

Sa pudicité.

Voici, en premier lieu, des pratiques de sa pudeur virginale, que nous ne pourrions omettre sans faire tort aux bonnes âmes que Dieu veut animer au bien par la lecture de cette Vie.

Cette belle et aimable vertu est mise ici avant toutes les autres, parce qu'elle fait l'état et comme l'essence de la Mère Agnès, en l'établissant vierge de Jésus-Christ.

Agissant donc par l'instinct puissant de sa grâce de pudeur, non-seulement elle ne paraissait jamais au parloir devant des personnes de différent sexe que le visage tout couvert de son voile; mais son affection à se cacher était si grande, qu'étant supérieure, elle fit faire des guimpes exprès, qui lui couvraient presque toute la face. Ses filles suivirent son exemple, et mirent ainsi en pratique l'enseignement qu'elle leur donnait souvent : *Que ce qui est consacré à Dieu doit être tout à Dieu et caché au monde.* Et connaissant que quelques-unes avaient peine à prendre cette réforme, elle y persista pourtant, et dit fervemment devant toutes : *Qui m'aime me suive.*

Cette même affection à n'être point vue à découvert parut encore d'une manière bien admirable dans les rencontres que nous allons rapporter.

Il lui vint à une cuisse une tumeur fort enflammée, dont il sorti du pus en abondance. Dans cet accident, sa pudeur la fit recourir à son divin Epoux, qu'elle supplia très-instamment de la guérir lui-même, et de ne permettre pas que son mal parût aux yeux des chirurgiens. Et Notre-Seigneur, qui se plaît extrêmement à la pudicité, l'exauça parfaitement.

Une autre fois, se prosternant par terre devant Dieu dans la cellule de bois qu'elle avait fait faire au jardin, elle s'enfonça bien avant une épine dans le sein; d'où l'ayant tirée, non sans grande quantité de sang, elle s'affligea beaucoup par l'appréhension qui lui vint d'être obligée de faire voir cette plaie à quelque homme pour la guérir. Cette peine la porta à conjurer Notre-Seigneur avec beaucoup de larmes de la dispenser d'un moyen si affligeant à sa pudeur. Au même temps elle entendit une voix qui lui dit : *Aie confiance en ton Epoux, et il te guérira.* Aussitôt que, pour obéir à cet avis du ciel, elle se fut abandonnée à ce divin médecin, sa douleur cessa, et sa plaie se ferma tout d'un coup.

Il ne faut pas s'étonner si elle voulait si fort que son corps virginal fût entièrement caché en tout temps aux yeux des hommes, puisqu'elle le cachait très-exactement à ses propres yeux. Son divin Epoux lui avait imprimé ses sacrés stigmates aux côtés et aux pieds, comme nous verrons ci-après. Et quoiqu'il sortît beaucoup de sang de la plaie du côté, elle ne la regarda jamais non plus que celles des pieds, qui lui faisaient une grande douleur, se contentant d'y mettre quelque linge, pour en étancher le sang.

Par la délicatesse de cette sainte pudeur, elle ne souffrait point que ses filles lui baisassent les mains; et si quelqu'une lui faisait cette caresse par surprise, elle en témoignait de l'indignation, retirant la main fort promptement.

C'était par ce même principe qu'elle tenait continuellement tous ses sens, et particu-

lièrement sa vue, dans une mortification très-exacte. Et c'était pour environner d'épines cette fleur précieuse de sa virginité, qu'elle s'adonnait à cette austérité effroyable, dont nous avons vu quelque chose, et dont nous parlerons encore ci-après.

Ce n'était pas l'expérience des périls ni des tentations, qui la rendaient si soigneuse à conserver sa pureté. Par un admirable instinct de grâce, que l'esprit de sainteté produisait en elle, elle avait une horreur extrême pour tous les péchés opposés à la chasteté, quoiqu'elle n'en eût aucune connaissance. Nous avons déjà vu en elle avec étonnement cette sainte ignorance, quand nous avons rapporté l'amour que Dieu lui donna pour la virginité en sa jeunesse; mais ce qui est encore plus digne d'admiration, c'est qu'elle a vécu dans cette même ignorance quasi jusqu'à la dernière année de sa vie, comme l'assurent des anciennes religieuses fort dignes de foi, qui l'ont beaucoup pratiquée. Ces bonnes Mères nous ont dit qu'un jour à la récréation, comme elle était supérieure, ses filles s'entretenant sur la vie de saint Jérôme, qu'on avait lue au réfectoire, et remarquant entre autres choses que ce grand saint avait souffert de fâcheuses tentations contre la chasteté. *Oh! que nous sommes heureuses*, dit la Mère Agnès, *de n'être point sujettes à ces tentations!* Les religieuses se prirent à rire, et lui dirent : *Quoi! ma Mère, pensez-vous que nous en soyons exemptes?* Elle, ne comprenant pas qu'elle leur eût donné aucun sujet de rire, et ne voulant point passer pour plus innocente que les autres, leur répondit : *Vraiment, j'ai bien aussi des mauvaises pensées.* Ses filles, qui avaient remarqué d'autres fois sa simplicité en cette matière, et qui étaient bien aises d'en faire un peu la récréation, lui repartirent : *Ma Mère, quelles mauvaises pensées avez-vous? Hélas!* répondit-elle, *j'en ai tant des affaires de la maison.* Par laquelle réponse on connut tout de nouveau qu'elle ne comprenait ces sortes de peines non plus qu'un enfant d'un an.

Une autre fois les religieuses s'entretenant avec horreur et étonnement de ce qu'un malheureux homme avait depuis peu violé une fille, la Mère Agnès témoigna qu'elle ne voyait pas pourquoi on s'étonnait si fort de si peu de chose. Ses filles prenant plaisir à son innocence la firent expliquer, et apprirent qu'elle pensait que l'action de laquelle on parlait n'était autre chose qu'attacher à la robe d'une personne un morceau d'étoffe violette. D'où il paraît qu'elle ignorait même les noms des crimes contraires à la pureté.

Afin pourtant que sa virginité fût d'un plus grand mérite, Dieu permit que, par la communication qu'eurent avec elle plusieurs âmes sur leurs tentations, elle connût enfin ce qu'elle avait ignoré toute sa vie, et qu'ensuite l'esprit immonde lui livrât de très-rudes assauts, qu'elle n'avait jamais expérimentés. Un jour comme elle était au jardin, cet ennemi des vierges ayant pris la forme d'un merle, ainsi qu'il avait fait autrefois pour tenter saint Benoît dans sa jeunesse, vint se percher proche d'elle sur un arbre, et étendant le col pour la caresser, se mit à gazouiller, et à chanter un ramage d'enfer, qui fit sentir à la très-chaste épouse de Jésus-Christ des tentations très-horribles et très-surprenantes. Aussitôt elle quitta la place et s'enfuit dans sa cellule, où elle passa la nuit en des gémissements très-amers, et versa tant de larmes, qu'elle apaisa enfin cette tempête si fâcheuse. La tentation étant ainsi passée, il lui vint une grande crainte d'y avoir donné lieu par quelque faute; elle examina soigneusement ses actions pour découvrir ce qui en avait donné l'occasion, et elle ne trouva rien qui pût avoir été capable de cela, sinon qu'elle avait présenté la main par cordialité à une dame dévote de la ville du Puy, qui la lui avait baisée contre son gré. Dans l'appréhension d'avoir déplu en cela à son divin Epoux, elle pleura beaucoup, et demanda à son bon ange si elle avait été cause de cette tentation : *Non*, lui répondit-il; *mais on a voulu mettre ta chasteté à l'épreuve; sois humble et obéissante, et prends toujours grand soin de conserver ta pureté.*

Non-seulement elle fut très-soigneuse à bien garder ce trésor inestimable, mais elle fut aussi très-courageuse à le bien défendre contre les assauts de la tentation. Le démon, par permission divine, ayant fait une autre fois des efforts extraordinaires pour la remplir de sales imaginations, elle y résista si violemment, qu'elle en eut une espèce de convulsion, et un hoquet semblable à celui de la mort.

Comme il était impossible qu'une âme aussi pudique qu'était celle-là ne trouvât insupportables les façons de faire qui choquaient la pudeur, lorsque des femmes ou des filles de qualité la venant voir faisaient paraître quelque nudité, elle leur présentait des épingles pour fermer leur sein, et elle les en priait de si bonne grâce, qu'elles ne pouvaient refuser de la contenter.

Une dame de condition, moins docile que les autres, lui disant une fois, pour excuser sa vanité, que c'était la mode dans le monde de porter la gorge découverte : *Il faudra donc*, lui dit-elle, *qu'à l'heure de la mort vous disiez au monde qu'il vous récompense d'avoir suivi ses modes, et qu'alors vous ne prétendiez rien de Notre-Seigneur, dont vous aurez méprisé les maximes.*

Quand des filles ou des femmes, avec qui elle était un peu familière, se présentaient devant elle avec de telles nudités, elle leur disait d'un ton de voix qui marquait beaucoup d'indignation : *Allez, allez vous vêtir, vous n'êtes pas habillées; la chair se vend à la boucherie, allez y porter la vôtre; pour moi, je n'en mange point.* Par ces dernières paroles elle faisait allusion à l'abstinence de chair qui s'observe dans l'ordre de Saint-Dominique.

Comme on savait qu'elle traitait ainsi ces personnes peu pudiques, plusieurs d'entre

elles n'osaient l'aller voir sans un extérieur modeste et étant vêtues; autrement elles se disaient les unes aux autres : *Gardons-nous bien de paraître de la sorte devant la Mère Agnès*.

Enfin son très-grand amour pour la pudeur s'est toujours augmenté jusqu'à la fin de sa vie. Etant à l'extrémité en sa dernière maladie, et ses filles lui mettant des linges pour l'essuyer dans les sueurs de la mort, elle leur dit : ***Faites tout, s'il vous plaît, modestement, et après ma mort accommodez mon corps, je vous prie, avec toute sorte de décence.*** Voilà la persévérance de sa pudicité admirable, qui a mérité que Dieu honorât son corps virginal de plusieurs priviléges merveilleux pendant sa vie et après sa mort.

Premièrement, cette grâce admirable qu'elle a eue dès sa jeunesse, d'inspirer la chasteté par son abord, lui a duré toute sa vie, ainsi que plusieurs l'ont expérimenté.

Secondement, beaucoup de personnes fort dignes de foi assurent qu'elles ont aperçu souvent pendant sa vie que son corps pudique répandait autour d'elle une très-bonne odeur, qui réjouissait et confortait le cœur de ceux qui l'approchaient. Ce que son directeur, homme très-prudent et capable, a fort bien reconnu n'être point une chose naturelle ni artificielle. Nous verrons ci-après comme ce même corps pudique continue après sa mort à exhaler de temps en temps un parfum du ciel.

En troisième lieu, voici un miracle fort extraordinaire et fort singulier que Notre-Seigneur a voulu faire en faveur de son amour extrême pour la pudicité. Après avoir vécu quelque temps dans la religion, elle expérimenta une fois ce qui arrive aux personnes de son sexe, et qu'elle ignorait entièrement jusqu'alors. Aussitôt qu'elle s'en aperçut, elle courut tout alarmée en sa petite cabane du jardin, elle se prosterna devant son divin Epoux, et lui dit : ***Ah! quelles ordures! mon Seigneur, ou délivrez-moi de cela, ou faites-moi mourir; je ne veux point vivre à cette condition.*** Cette prière fervente, accompagnée d'une confiance extraordinaire et d'une admirable simplicité, fut si parfaitement exaucée, que jamais depuis rien de semblable ne lui est arrivé.

Enfin c'est assurément la pureté éminente de cette vierge de Jésus-Christ, qui a mérité que son corps fût après sa mort en la vénération où nous le voyons être tous les jours de plus en plus.

CHAPITRE II.

Sa simplicité.

S'il y eut jamais une âme que l'amour divin ait fait devenir comme un petit enfant, ç'a été assurément la Mère Agnès. Nous venons de voir, et nous l'avions déjà vu ailleurs, qu'elle avait la pureté d'un enfant d'un an; et nous allons apprendre qu'elle en avait aussi la simplicité.

C'était sa coutume de s'adresser à Notre-Seigneur en tous ses besoins, de la même manière qu'un petit enfant s'adresse à sa mère pour toutes choses. Une fois entre autres, avant qu'elle fût religieuse, son confesseur la laissa assez longtemps sans la vouloir ouïr sur quelques peines intérieures qu'elle désirait fort lui communiquer; et pendant ce temps-là, ce bon Père écoutait volontiers une autre fille de piété, dont le père était apothicaire en la ville du Puy. La pauvre Agnès ainsi délaissée en son angoisse, s'adressa tout simplement au Fils de Dieu dans l'oraison, et lui dit : ***Mon cher Epoux, si j'étais fille d'un apothicaire, on me consolerait en l'état où je suis.*** Aussitôt qu'elle eut fait cette plainte innocente, elle entendit une voix qui lui répondit : ***Chère épouse, tu es fille du grand Apothicaire du ciel, qui a des drogues merveilleusement odoriférantes et confortatives; il ne manquera pas de te consoler.*** Elle trouva en effet fort peu de temps après que son cœur s'était entièrement pacifié.

Un jour sa supérieure, pour éprouver sa simplicité, lui dit à la récréation, en présence des religieuses : ***Sœur Agnès, je ne veux plus aimer votre Epoux, car il en aime trop d'autres.*** Elle, prenant ces paroles au pied de la lettre, sans s'apercevoir qu'on les disait pour rire, répondit toute surprise : ***Que dites-vous, ma Mère, vous l'offensez, il est l'amour même, il ne tient qu'à vous de vous faire aimer de lui.*** Et en même temps elle quitta la récréation avec un grand ressentiment dans le cœur. Le soir, étant dans sa cellule du jardin, elle dit à Notre-Seigneur : ***Eh! mon ami, pardonnez, s'il vous plaît, à ma prieure qui vous a offensé, disant qu'elle ne voulait plus vous aimer, parce que vous en aimiez trop d'autres.*** En même temps elle aperçut, devant elle, son bon ange qui souriait et l'avertissait, par là, de son erreur innocente.

Il lui prenait souvent des transports de jubilation en Dieu, et c'était pour lors qu'elle faisait des traits d'une simplicité tout à fait enfantine. Une fois, en cet état de jubilation, elle tint quelque discours à son confesseur que le bon Père ne put comprendre, parce que c'était quelque chose de mystérieux. C'est pourquoi il la renvoya, lui disant : ***Allez, vous êtes une simple.*** Le mot de ***simple***, en Auvergne, et au Languedoc, quand on le dit de cet air-là, signifie une personne folle. La mère Agnès, vraiment simple en un meilleur sens, alla incontinent en faire sa plainte à la Mère de Dieu. ***Eh! maman***, lui dit-elle, à la façon d'un petit enfant, ***on m'appelle simple.*** La très-sainte Vierge, agréant cette innocence, lui apparut, et lui dit : ***De quoi te mets-tu en peine? Qu'on t'appelle comme on voudra, pourvu que tu sois agréable à ton Epoux.***

Il semble que tout soit permis aux âmes d'une simplicité extraordinaire, comme était celle-ci. Dans le temps que son divin Epoux lui faisait souffrir de très-grandes douleurs en la manière que nous rapporterons ci-après, il arriva qu'un vendredi, étant à genoux en

oraison, elle sentit que la douleur qu'elle avait aux pieds et aux mains augmentait sa violence extraordinairement. Elle jeta les yeux sur ses mains, et vit qu'il s'y était formé des croix rouges, qui perçaient de part en part, et avaient une fleur de lis au bout de chaque branche. Elle fut surprise de se voir marquée de caractères si honorables; et son humilité ne pouvant souffrir que cela parût, elle baissa ses manches sur ses mains, et ayant pris son grand voile, son bréviaire et son manteau, elle s'en alla dans sa cellule du jardin, elle se prosterna tout de son long, et, toute transportée des sentiments de son affliction amoureuse, elle dit à Notre-Seigneur : *Vous savez bien, mon Epoux, que je ne veux point de ces sortes de croix; j'en veux de véritables, et celles-là ne sont qu'apparentes et en peinture. Si vous ne me les ôtez, je ne veux plus demeurer dans ce monastère, je m'en vas tout maintenant sauter les murailles et m'enfuir parmi les bois et les rochers.* Comme elle disait cela toute sanglotante et toute en larmes, et tenait déjà une perche pour monter sur la muraille et s'en aller, son ange lui apparut, et lui dit : *Que ne laisses-tu faire ton Epoux? Monseigneur*, lui dit-elle, l'appelant ainsi cette fois-là ce qu'elle n'avait pas accoutumé de faire, par le transport d'amour qui la faisait parler, *vous savez bien que je ne veux point de ces marques visibles; je veux endurer de vraies croix; je veux la croix que mon Epoux a soufferte sur le Calvaire; mais de celles-ci*, ajouta-t-elle, en regardant ses mains avec dédain et fondant en larmes, *ah! je n'en veux point.* L'ange, la voyant si constante en son refus, lui dit : *Eh! bien, on vous les ôtera.* Ce qui fut fait incontinent. Son directeur, quelque temps après, lui faisait la correction sévèrement d'avoir voulu ainsi violer la clôture contre le vœu qu'elle en avait fait : *Eh! mon Père*, lui répondit-elle, *je ne pensais pas à toutes ces raisons.* En effet, cette action est de celle que font quelquefois les âmes extraordinairement ferventes par un instinct puissant qui les y porte sans leur permettre de réfléchir sur le déréglement qui s'y rencontre. Ainsi plusieurs saintes se sont précipitées par un zèle impétueux de conserver leur chasteté, et d'autres se sont jetées dans le feu par un ardent amour du martyre.

Comme l'incomparable Mère Agnès était une vraie emportée du divin amour, il se voit en sa façon de traiter avec le Fils de Dieu, et en tout ce qu'elle faisait et tout ce qu'elle souffrait pour lui un air de simplicité, qui marque évidemment que la ferveur de la dilection avait banni de son âme tous les retours de la prudence de la chair.

Vivre avec Notre-Seigneur et avec sa très-sainte Mère aussi simplement que faisait la Mère Agnès, c'est l'effet et le privilége d'un très-grand et très-pur amour. Cette admirable simplicité ne s'acquiert pas par art et par méthode; c'est l'ardent amour qui y fait parvenir une âme sans qu'elle y pense.

La Mère Agnès y était parvenue admirablement non-seulement à l'égard de Dieu, mais encore à l'égard du prochain. On voyait, en ses entretiens, une candeur parfaitement sincère. Jamais elle ne déguisait la moindre chose à ses supérieurs; jamais elle ne biaisait avec personne; jamais son cœur n'eut dissimulation, et jamais en sa bouche ne s'est trouvé le mensonge ni l'équivoque. Elle allait si franchement en toutes choses, qu'on était consolé d'avoir à traiter avec elle de quelque affaire; et on était fort édifié de la bonne foi et de la cordialité qui accompagnaient toutes ses actions et toutes ses paroles. Cela même la mettait admirablement au-dessus du respect humain, et lui donnait la liberté de dire simplement de bonnes vérités aux personnes qualifiées aussi bien qu'aux autres; ce que toutes prenaient en bonne part. Tous ceux qui ont eu l'honneur et la consolation de la pratiquer assurent ce que nous venons de dire de la simplicité qu'ils ont remarquée en sa conversation, et n'en peuvent parler qu'avec de grands sentiments d'admiration, de vénération et de tendresse.

CHAPITRE III.

Son obéissance.

La Mère Agnès pratiquait toutes les vertus avec cette simplicité merveilleuse dont nous venons de parler. Par la simplicité de sa foi, elle était persuadée des vérités chrétiennes aussi fermement que si elle les eût vues de ses yeux en une parfaite évidence. La simplicité avec laquelle elle se confiait en Notre-Seigneur lui faisait dire hardiment, quand elle lui demandait quelque chose, qu'elle ne se désisterait point de sa prière qu'elle ne fût exaucée. Et elle aimait son Dieu avec une simplicité qui ne souffrait jamais aucune vue du propre intérêt. Mais ç'a été particulièrement en pratiquant l'obéissance religieuse qu'elle a été admirablement simple.

En tout ce qui lui était commandé elle n'avait aucun égard, ni aux répugnances qu'elle y sentait, ni aux inclinations qui la portaient à faire autre chose. Elle ne se donnait jamais la liberté de raisonner sur un ordre d'une personne supérieure; mais, lui laissant le soin de commander prudemment, elle se portait promptement et aveuglément à l'exécution.

Avant qu'elle fût en charge, elle avait permission de panser un pauvre estropié. Et comme le service des pauvres lui a extrêmement agréé toute sa vie, elle continua, quand on l'eut élue prieure, à servir celui-ci avec la même affection et la même assiduité qu'auparavant. Le Père confesseur, par la persuasion de quelque religieuse, lui défendit bien brusquement de plus vaquer à cela. Et elle, quelque amour qu'elle eût pour ce cher emploi, obéit parfaitement sans aucune réplique.

Le P. Boyre, la voulant éprouver lorsqu'elle était prieure, lui reprocha devant toute la communauté qu'elle n'entendait rien à l'économie, et donnait mal à propos plus d'aumônes que la pauvreté du monastère ne

le pouvait permettre, ajoutant qu'une religieuse, qu'il lui montra, gouvernerait mieux qu'elle le temporel de la maison. La Mère Agnès sacrifiant encore en cette rencontre sa grande inclination à faire du bien aux pauvres, et n'examinant aucunement la justice des reproches et de la défense de ce bon Père, remit incontinent le soin des aumônes et de tout le temporel à la religieuse qu'il lui avait désignée.

Mgr de Saint-Flour, pendant le différend qu'il eut avec les religieux de Saint-Dominique touchant la juridiction du monastère de Sainte-Catherine de Langeac, défendit aux religieuses la communication par lettres qu'elles avaient avec ces religieux. Aussitôt la Mère Agnès écrivit à un d'entre eux, à qui elle avait des obligations particulières : ***Mon Père, ne m'écrivez plus, s'il vous plaît; il m'est défendu de recevoir aucune lettre.*** Et ce peu de paroles fut tout le contenu de la sienne.

Dans ce temps qu'elle ne vivait quasi que de la sainte communion, de quoi nous parlerons ci-après, et que son estomac rejetait presque tout ce qu'elle prenait d'autre aliment, sa supérieure lui ordonna de retenir ce qu'elle vomissait. Elle fut si exacte à exécuter cet ordre autant qu'il lui fut possible, qu'on la vit retirer dans son estomac ce qu'elle avait déjà dans la bouche pour le vomir, et, quoique les sœurs qui se trouvèrent auprès d'elle lui dissent de ne pas faire cela, voyant la violence avec laquelle elle le faisait, elle ne voulut jamais se donner ce soulagement, leur faisant signe, parce qu'elle ne pouvait parler, qu'elle voulait obéir. Voilà une grande victoire de la sainte obéissance sur les répugnances de la nature. Et nous allons en voir encore de plus grandes.

Elle avait une peine extrême à demander quelque chose aux séculiers. Sa supérieure la voulant mortifier en cela, l'envoya un jour quérir au parloir pour demander l'aumône à des personnes de condition. Elle obéit à cet ordre aussi promptement que si elle y eût eu beaucoup d'inclination.

L'un de ses confesseurs lui commanda une fois de se vêtir de certains habits pompeux qu'on avait apportés au monastère. Quoiqu'elle eût une aversion prodigieuse des pompes du siècle, elle s'habilla sans délai en la manière qu'on lui ordonnait. Elle ôta même son voile pour obéir, et prit sur sa tête une perruque de grands cheveux, et se promena en cet état devant quelques personnes, parce qu'on le voulut ainsi. Il est vrai que Notre-Seigneur, en même temps qu'il agréait beaucoup, comme il n'en faut pas douter, cette admirable obéissance, témoigna qu'il n'agréait pas qu'on lui eût fait le commandement de quitter son voile; car le saint ange de la Mère Agnès lui dit incontinent : ***Reprends ton voile, c'est Dieu qui t'a voilée.*** Elle le reprit aussitôt pour obéir à l'ange du ciel, mais pourtant sans quitter sa perruque, de peur de désobéir à celui de la terre.

On n'a pas seulement éprouvé la promptitude et la générosité de son obéissance en lui ordonnant des choses difficiles et désagréables ; mais on a trouvé en elle une obéissance tout aveugle quand on lui a fait des commandements qui semblaient déraisonnables.

On lui avait donné une petite brebis, qu'elle aimait, parce, disait-elle, que les brebis n'ont point de malice. Aussi cet innocent animal la suivait partout; et lorsqu'elle faisait oraison, il se couchait auprès d'elle et y demeurait tranquille, comme s'il eût eu peur d'interrompre son entretien avec Dieu. Sa supérieure lui commanda de lui lier les pieds, de lui mettre un bandeau, et de la mettre ainsi coucher avec elle. La Mère Agnès exécuta cet ordre aussi exactement et religieusement que si c'eût été une commission très-importante. Si la sagesse humaine ne prend cela que pour une bagatelle à faire rire, nous en appelons au jugement du grand saint François, qui commanda à un jeune homme de planter des choux la feuille dans la terre et la racine dehors, et le congédia pour avoir raisonné sur ce commandement. Revenons à l'obéissance de notre vraie et parfaite religieuse.

La même supérieure lui ordonna une fois de prendre un surplis et un bonnet carré, et de prêcher de l'obéissance en présence de quelques ecclésiastiques. Elle, sans s'arrêter à ce qui lui pouvait venir en l'esprit sur un tel commandement, pratiqua promptement l'obéissance, et la prêcha en même temps si hautement et si dévotement, que les personnes qui l'écoutaient furent étonnées de ses lumières, et touchées de la ferveur avec laquelle elle s'excitait elle-même à obéir parfaitement. De tant de beaux sentiments qu'elle produisit, et qu'il serait à souhaiter qu'on eût recueillis exactement, on a retenu seulement ces deux vérités remarquables : La première, que l'obéissance est si nécessaire à une âme religieuse, qu'elle en doit préférer la pratique à celle de toutes les autres vertus; la seconde, qu'il y a plus d'assurance d'obéir à son supérieur ou à sa supérieure qu'à un ange du ciel, parce que le démon peut quelquefois se transformer en ange de lumière et nous tromper ; ce qui n'est point à craindre de la part des personnes que Dieu a établies sur nous, et par lesquelles il nous signifie sa très-sainte volonté.

Comme elle était fort éclairée sur cette matière de la sainte obéissance, qu'elle aimait singulièrement, on voulait souvent qu'elle en parlât à ses sœurs au réfectoire, selon la coutume qui était alors dans le monastère de faire faire aux religieuses, chacune à son tour, un discours de piété pendant le repas. Un jour qu'elle en avait discouru avec grand zèle, la Mère prieure, voulant connaître si elle était disposée à faire ce qu'elle avait dit, l'éprouva d'une manière bien extraordinaire et bien hardie. Elle l'appela, et lui dit : ***Eh bien, ma sœur, vous venez de nous dire tant de choses de la parfaite obéissance, voyons un peu si vous en viendrez aux effets. Allez-vous-en tout main-***

tenant par obéissance vous jeter dans le puits du jardin. La sœur Agnès lui ayant fait une inclination sortit du réfectoire, et s'en alla d'un pas assuré vers le puits où on l'avait envoyée. Les sœurs, qu'on avait mises exprès sur le passage, lui demandèrent où elle allait? Et elle répondit qu'elle allait faire l'obéissance. Aussitôt ces bonnes filles se saisirent d'elle, et la ramenèrent à la Mère prieure.

Feu M. Olier, qui la connaissait parfaitement, comme nous le verrons ci-après, parlant d'elle depuis sa mort aux religieuses de Langeac, assura qu'elle avait une telle soumission de jugement à tout ce que lui disaient les personnes à qui elle devait obéissance, que si ses supérieurs lui eussent dit qu'il faisait nuit en plein jour, et que le blanc était noir, elle l'eût cru sans raisonner. Mais ce qui est admirable c'est que toutes ses sœurs, en beaucoup de choses indifférentes, lui faisaient croire ce qu'elles voulaient. Il est arrivé quelquefois, par exemple, que comme elles se divertissaient dans le temps de la récréation à quelques jeux innocents, on lui disait de se cacher derrière un arbre de la grosseur d'un bras afin qu'on ne la vît pas; et elle s'y mettait tout simplement croyant être bien cachée.

C'était sa pratique ordinaire de suivre les avis et exécuter les ordres des moindres filles de la maison, pourvu que cela n'allât point contre l'obéissance due aux supérieurs. Elle en usait ainsi lors même qu'elle était supérieure, autant que son autorité et la prudence le pouvaient permettre.

La grande dévotion qu'elle avait à vivre selon les règles et les conditions de son ordre, lui faisait fuir toute singularité avec tant d'exactitude, que la plupart du temps elle ne communiait qu'autant de fois que la communauté communiait, quoique son ardent amour pour son divin Epoux lui en donnât des désirs inexprimables.

Les Mémoires de sa vie portent que Dieu fit un miracle en faveur de sa parfaite obéissance lorsqu'elle était jeune religieuse. Et voici de quelle manière. Sa prieure lui commanda d'aider à marcher une novice fort débilitée par une grande maladie. Elle qui était quasi aussi faible que cette convalescente, la prit incontinent dessous les bras et la mena dans le jardin. En même temps la bonne infirme reconnut évidemment que ses forces revenaient à mesure que la sœur Agnès la soutenant doucement continuait de l'aider à se promener. Dieu voulut que l'infirmité de cette jeune fille obéit ainsi au désir qu'avait la sœur Agnès de la soulager, en récompense de ce que la sœur Agnès obéissait si fidèlement à la volonté de Dieu quand la voix des supérieurs la lui faisait connaître. Il ne s'en faut pas étonner, puisque les anges du ciel faisaient souvent ce que désirait cette sainte âme, comme on a pu remarquer ci-dessus, et que le Roi même des anges exauçait volontiers ses prières pour faire à son tour la volonté de cette chère épouse, qui mettait son unique bonheur à lui obéir en tout.

CHAPITRE IV.

Son oraison sublime. Son estime de Dieu. — Ses sentiments d'amour pour Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Puisqu'il y avait une union de volontés aussi parfaite que celle que nous venons de voir entre Dieu et cette admirable créature, il ne faut pas s'étonner s'il la favorisait d'une communication très-intime et très-continuelle avec sa divine Majesté.

Le P. Boyre lui demandant un jour comment elle s'occupait en l'oraison? *Je prépare*, lui dit-elle, *quelques points dès le soir, et j'y jette ma pensée en m'éveillant. Ensuite l'heure de l'oraison étant venue, je me mets devant Dieu, et cela me suffit, parce que je me sens saisie d'un si grand contentement de me voir devant mon vrai Père, que je demeure en sa présence comme un petit enfant qui repose sur le sein de sa mère. Ainsi les points que j'ai préparés ne me servent pas.* Son directeur lui repartit, pour l'humilier : *Mais, peut-être que vous dormez, ma fille. Pardonnez-moi, mon Père*, répliqua-t-elle, *je ne dors pas, car j'ai ma pensée fortement appliquée à la grandeur et à la majesté devant laquelle je suis.* Le bon Père rapporte qu'il connut de tout ce qu'elle lui dit qu'elle était conduite par une voie d'oraison passive, dont il lui conseilla de suivre l'attrait.

Une autre fois, M. l'archiprêtre de Langeac, dans le temps qu'il était son confesseur, lut devant elle quelque méditation où ayant rencontré ces deux paroles: *Hautes contemplations*, il lui demanda ce qu'elles signifiaient? Elle lui répondit, avec son humilité ordinaire : *Hélas! mon Père, je n'en sais rien. — Vous me le direz demain*, lui dit-il; *je le veux et je vous l'ordonne.* La pauvre fille fut bien surprise de ce commandement, et comme elle aimait extrêmement l'obéissance, elle demanda instamment à Notre-Seigneur la grâce de la pouvoir pratiquer en cette rencontre. Aussitôt qu'elle eut fait sa prière, son bon ange lui apparut, et elle jugea bien qu'il était venu de la part de son divin Epoux pour lui accorder ce qu'elle lui avait demandé. Elle lui dit donc le commandement que son confesseur lui avait fait, et le pria de lui apprendre cette explication qu'on désirait d'elle. L'ange sourit un peu, sans doute de la simplicité avec laquelle elle ignorait ce que c'était que contemplation, elle que Dieu avait élevée depuis longtemps à la plus sublime; et tout d'un coup, sans que ce cher gardien lui dît aucune parole, son esprit fut ravi en Dieu; elle eut une vue admirable de la gloire du paradis; elle se vit abîmée dans un océan de lumière, et aperçut qu'une multitude innombrable d'esprits bienheureux bénissaient Dieu qui les absorbait en lui. Lesquelles merveilles elle regardait avec un extrême dégoût des créatures, et de grandes résolutions de ne s'attacher jamais à aucune

chose de la terre. Elle déclara cette vision à son confesseur, qui observa qu'elle était encore, en lui parlant, toute possédée et pénétrée de Dieu, et remplie d'une abondance de joie divine qu'elle ne pouvait contenir au fond de son cœur. Ce récit, qu'elle lui fit en cet état, fut tout ce qu'elle lui dit pour expliquer ce que c'était qu'une haute contemplation.

Tous ceux qui ont connu son élévation à Dieu l'ont beaucoup admirée, non-seulement parce qu'elle était sublime au point que nous venons de voir, mais aussi parce qu'elle était continuelle, et que cette âme choisie ressemblait fort aux saints anges, qui, en quelques lieux qu'ils soient et quelques emplois qu'ils aient, voient toujours la face du Père céleste. A la récréation même, son attention à Dieu persistait, et, quoi qu'elle fît pour la cacher et pour contribuer à réjouir ses sœurs, les personnes qui la connaissaient et prenaient garde à son visage et à sa contenance, voyaient fort bien qu'elle se faisait violence pour s'occuper pour l'amour de Dieu de quelque autre chose que Dieu même qui l'attirait si puissamment. Sa prieure particulièrement s'en apercevait, et, prenant parfois occasion de quelques paroles de Dieu qu'elle lui entendait mêler adroitement dans le discours pour rendre la récréation plus sainte, elle lui commandait de dire tout haut les pensées qu'elle avait. A quoi obéissant sur-le-champ, elle disait des choses si spirituelles et si hautes, qu'il était aisé à voir que sa conversation était plus dans le ciel que sur la terre.

On a remarqué que quelquefois, quand elle revenait à soi des communications intimes où Dieu la tirait dans l'Oraison, ou dans l'action de grâces après la communion, elle avait beaucoup de peine à voir quoi que ce soit parmi les créatures, et qu'il fallait qu'elle se frottât quelque temps les yeux pour recouvrer l'usage de la vue.

Tant plus était grand son attrait continuel à communiquer avec Dieu seul, tant plus aussi était grande son affection à la solitude et à la séparation entière des créatures. En sorte que, si elle eut pû, elle ne serait jamais sortie de sa cellule.

Par ce même principe elle avait en grande horreur les entretiens inutiles des parloirs, et disait qu'une religieuse qui a inclination à cet amusement, et ne s'en corrige pas, ne fera jamais que bien peu de chose devant Dieu, quelque piété qu'elle fasse paraître d'ailleurs.

Cette grande dévotion à ne s'occuper que de Dieu provenait de la souveraine estime qu'elle avait pour lui seul. Elle était ravie de considérer avec sainte Thérèse le grand Tout que Dieu est, et le profond et misérable néant que sont les créatures. Elle avait sans cesse dans la pensée, dans la bouche, au bout de sa plume cette belle sentence qu'elle nous a laissée au commencement de toutes ses lettres : *Qui a Dieu a tout ;* et, vraie héritière de l'esprit et d'un des plus beaux points de la doctrine du grand saint Thomas, l'un de ses Pères, elle est morte comme il mourut, en se réjouissant de quitter le siècle présent, pour aller jouir de son grand Tout.

Si elle s'appliquait à quelque chose de créé, c'était en Jésus son divin Epoux, qui ne la rendait ni moins spirituelle ni moins sublime en son oraison, mais qui l'y tenait absorbée et enivrée d'amour continuellement.

Cet amour faisait que son Jésus remplissait et possédait toujours sa mémoire, son esprit et son cœur. Ses colloques avec son Bien-aimé n'eussent jamais eu d'interruption, si ses emplois extérieurs le lui eussent permis. Elle aimait le temps des maladies, parce qu'alors ni les occupations ni le sommeil n'interrompaient ces divins entretiens. Hors de là, la vie présente lui était insupportable, parce, disait-elle, que je n'y fais que boire et manger. Elle voulait dire que son unique désir était d'aimer son Epoux sans ces obstacles attachés à cette vie mortelle. Ce n'était que pour l'aimer à souhait qu'elle désirait si fort de mourir. *Quand sera-ce*, s'écriait-elle quelquefois, *que j'aimerai tout mon saoûl !* Ses paroles ordinairement étaient de ce divin amour. Et quand elle parlait seule à seul à son divin Epoux, elle ne le pouvait quasi jamais faire que transportée hors d'elle-même.

Une de ses sœurs entrant une fois dans sa cellule, la trouva qui disait à Notre-Seigneur d'un cœur tout en feu : *O Amour ! où irai-je sans vous ? Que ferai-je ici-bas ? O Amour, ne me délaissez pas.* Puis ayant demeuré quelque temps dans le silence, elle se mit à dire : *Eh bien, Amour, votre volonté soit faite, non pas la mienne. O Amour, toute à vous, et rien que vous, rien que vous.* Ayant proféré ces paroles, elle mit les bras en croix et souffrit une espèce de crucifiement douloureux que nous rapporterons ci-après.

Ce qui embrasait particulièrement son cœur, c'était la considération de la charité de Dieu envers ses créatures. Elle entendit dire en une prédication que Dieu aimait toujours. Et cette parole lui agréa tellement, qu'elle en entra dans un grand transport d'amour, pendant lequel elle ne pouvait dire autre chose sinon ces paroles : *Dieu aime toujours, Dieu aime toujours !* ne se lassant point de les prononcer. Comme elle était alors supérieure, les officières de la maison lui vinrent parler de diverses choses; mais elles n'eurent point d'autre réponse d'elle, sinon : *Dieu aime toujours !*

CHAPITRE V.

Elle reçoit des faveurs extraordinaires du Fils de Dieu, qui l'embrasent de plus en plus de son divin amour.

Le Fils de Dieu aime infailliblement toutes les âmes qui ont de l'amour pour lui, et ne manque pas de leur faire beaucoup de grâces. Mais comme celle-ci l'aimait avec

une pureté et une affection nonpareilles, il a voulu aussi la gratifier de plusieurs faveurs extraordinaires. Et ces caresses saintes étant à cette fidèle épouse autant de nouveaux témoignages de la dilection de son divin Epoux, elle n'en recevait point qui n'augmentassent le feu de son cœur d'un nouveau surcroît d'ardeurs inexprimables. Nous en allons voir seulement deux ou trois exemples, en attendant que nous en rapportions quantité d'autres sur la fin de ce livre.

Un jour que son cœur brûlait de ses désirs extrêmes d'aller aimer parfaitement dans le paradis, elle fut saisie d'un grand ravissement, pendant lequel il lui sembla qu'elle était à genoux devant Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'elle avait la bouche collée sur son sacré côté. Cette caresse de son divin Epoux la combla de tant de joie, qu'elle dit en esprit ces paroles, que saint Pierre prononça autrefois sur le Thabor : *Oh! qu'il fait bon ici!* Et elle s'y trouvait si bien en effet, que tout son désir eût été d'y demeurer; mais elle ouït une voix qui lui dit : *Surge, comede, grandis enim tibi restat via*, c'est-à-dire : *Levez-vous et mangez, car il vous reste beaucoup de chemin à faire.* Elle comprit bien que cela voulait dire qu'elle demeurerait encore en ce monde. C'est pourquoi elle se mit à pleurer amèrement, et à dire à Notre-Seigneur : *Hé! mon Jésus, que voulez-vous faire de moi dans ce misérable siècle. Je ne puis plus y demeurer sans vous; tirez-moi donc à vous, Eh! tirez, tirez mon cœur à vous.* Son Bien-aimé exauça en partie sa demande amoureuse; car pendant ce ravissement, qui dura quatre heures, et la laissa comme morte, il lui sembla qu'on lui avait enlevé son cœur.

Un jour de la Purification, Notre-Seigneur lui fit voir en esprit tout ce qui s'est passé en cet adorable mystère. Elle vit particulièrement d'une attention toute religieuse et toute amoureuse comme le divin Enfant se présentait à son Père éternel, comme la très-sainte Vierge s'offrait elle-même en offrant son divin Fils, et comme le vénérable vieillard Siméon tenant le Salutaire de Dieu entre ses bras, le porta vers l'autel des holocaustes, et là l'offrit à la Majesté divine. Ayant considéré toutes ces offrandes si saintes et si agréables à Dieu, et s'étant aussi offerte en sacrifice avec toutes les âmes qui lui étaient chères, elle sentit en son cœur une si grande ardeur d'amour, qu'après cette vision, qui dura plus de quatre heures, elle se trouva tout en feu. Quelque temps après, comme on achevait l'Office de Prime en ce saint jour, elle eut à son ordinaire de grandes appréhensions d'être trompée par le malin esprit; et en ce même temps Notre-Seigneur Jésus-Christ lui apparut visiblement vêtu d'une longue robe de couleur tirant sur le violet, ayant les cheveux longs et comme roux, et les plaies de ses pieds et de ses mains brillantes comme les rayons du soleil. A cette apparition elle se jeta par terre tout effrayée, et s'humilia devant Dieu profondément. En cet état elle entendit au fond de son cœur une voix qui lui dit : *C'est ton Epoux;* et une autre ensuite qui lui disait : *Ne crains point, je suis ton Epoux, je suis fidèle à mes épouses; tu me vois en la même forme que j'avais lorsque je vivais dans le monde : n'aie point de crainte, lève-toi; pourquoi as-tu tant de peur d'être trompée? Il y a aujourd'hui un an que je t'assurai que Satan n'aurait plus de pouvoir sur toi. A-t-il eu la hardiesse de te battre depuis? — Non, mon cher Epoux*, répondit Agnès. — *Pourquoi donc es-tu encore dans la crainte*, repartit Notre-Seigneur, *ayant reconnu les effets de mes promesses? — C'est ma grande misère*, répliqua-t-elle, *qui cause ces appréhensions.* Notre-Seigneur, souriant un peu de la raison qu'elle apportait de ses craintes, lui dit : *Assure-toi que depuis que tu t'es consacrée à moi par les vœux de la religion, j'ai eu un soin particulier de toi, et que je continuerai de le prendre; et pour marque que tu n'es pas trompée, tu me verras aujourd'hui à la sainte Messe en la forme d'un petit enfant, la tête couronnée de rayons; et en la communion tu me verras entre les mains du prêtre, sortant du milieu d'une lune, et tenant d'une main un soleil très-lumineux; ensuite je t'expliquerai tout cela.* Puis, changeant de discours, il lui dit : *Pourquoi as-tu voulu sauter les murailles du monastère?* Elle répondit : *C'est, mon Seigneur, que vous me donniez des grâces visibles auxquelles vous savez combien j'ai de répugnance, et combien de fois je vous ai supplié de me conduire par un autre chemin, ne voulant que la croix toute nue.* Le Fils de Dieu témoignant par son maintien qu'il agréait fort en elle cette disposition à la pure souffrance, et se plaisant à la lui faire encore protester, lui dit : *Tu ne veux rien de ce que je te donne. — Non, mon Ami, non, mon Epoux*, répondit-elle, *je ne veux point de ces grâces extérieures, rien que des peines et des douleurs. — Ne te fais-je pas assez pâtir?* poursuivit Notre-Seigneur, *tu souffres les peines du purgatoire; c'est la part que tu y as demandée qui met ton corps dans sa grande et continuelle souffrance? — C'est ce que je veux, mon Seigneur*, répondit-elle. — *Mais pourquoi*, ajouta le Fils de Dieu, *ne quittes-tu pas la voie de la crainte, puisque je t'ai fait dire si souvent qu'il fallait marcher par celle de l'amour, qui est la plus courte et la plus assurée? — C'est ma misère, ô mon Tout*, repartit-elle, *et mon peu de foi qui en sont la cause.* Enfin après plusieurs autres paroles de part et d'autre Notre-Seigneur finit ce colloque en lui disant : *Tu as bien fait de refuser ces croix extérieures, je t'en aime et t'en aimerai davantage.* Ensuite elle vit à la sainte Messe et à la communion ce qu'il avait promis de lui montrer. Peu après comme elle se fut retirée dans sa chambre pour y continuer son action de grâces à son ordinaire, son divin Epoux lui apparut derechef; il la fit lever de terre, où elle était prosternée, et pour lui expliquer, selon sa promesse, l'emblème qu'il lui avait montré, il lui dit que la lune, qu'elle avait vue, si-

gnifiait MARIE, sa très-sainte Mère, si pleine de dilection qu'elle en embrasait tous les anges, et même les séraphins, et que bien heureux seraient ceux qui imiteraient son amour, et la serviraient. Il dit ensuite qu'il était lui-même ce Soleil très-éclatant, qui faisait fondre les cœurs les plus glacés; qu'il était l'Amour même, comme il avait fait voir sur le Calvaire; qu'heureuses étaient les âmes qui l'aimaient réciproquement et méditaient volontiers sa sainte Passion; que ces âmes ne craindraient point ses paroles au jour du jugement, mais qu'elles étaient en fort petit nombre. Voilà comme quoi le Fils de Dieu se communiquait à cette âme pure et amoureuse, et se plaisait à lui gagner le cœur de plus en plus, par les témoignages d'une dilection si particulière.

Aussi elle parvint à un tel amour envers ce Bien-aimé de son cœur, qu'elle ne pouvait presque plus rien voir ni ouïr qui eût quelque rapport à lui, sans être ravie hors d'elle-même. Un jour, par exemple, voyant une de ses sœurs qui tenait un ver en sa main, elle se souvint que son divin Epoux avait été comparé à ce petit animal, et elle en fut saisie d'une extase qui dura fort longtemps.

Un effet fort ordinaire de son grand amour était de lui dilater le cœur en une jubilation admirable. Au temps que son estomac ne pouvait supporter aucun aliment, elle voulut une fois à table se forcer à prendre quelque chose, et aussitôt elle fut contrainte de sortir pour se soulager. Elle s'en alla au jardin proche du puits, où elle rencontra Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui lui donna de cette divine eau dont il parla autrefois à la Samaritaine. Ses sœurs en ce même temps sortant du réfectoire la trouvèrent absorbée d'une joie céleste, et elle leur dit toute hors d'elle-même : *Vous croyez que j'ai l'estomac vide, mais je suis plus rassasiée que vous; pendant que vous diniez, j'ai trouvé ici mon Epoux, qui m'a comblée de consolation.* Mais elle disait cela de si bonne grâce et d'un cœur si plein de jubilation, que l'on connut bien qu'elle avait bu abondamment à la grande et divine source.

Une autre fois, ayant été emportée en un long ravissement après la communion, elle en revint si extraordinairement joyeuse, que c'était une merveille de la voir. Elle chantait des cantiques célestes, dont les paroles étaient toutes divines; et elle y mêlait de temps en temps ce mot, qu'elle prononçait les mains et les yeux levés vers le ciel : *Maman, maman.* C'est à la sainte Vierge qu'elle parlait ainsi, comme un petit enfant qui appelle sa mère pour la caresser. Nous avons déjà vu ailleurs, et nous verrons encore ci-après, d'autres traits de sa jubilation d'amour.

Un autre effet aussi fort ordinaire de la véhémence de son amour, était de lui mettre le cœur et le corps tout en feu, en sorte que ce n'était pas toujours assez de lui appliquer des linges trempés, comme nous avons vu ci-devant, mais il a fallu quelquefois qu'on lui présentât un bassin rempli d'eau froide, qu'elle versait à pleines mains sur sa poitrine; et encore n'en recevait-elle pas grand allégement; car toute cette eau était consumée en un moment par la violence de son ardeur.

Il semblait d'autres fois que ce brasier d'amour l'allait toute fondre en eau par l'abondance des larmes qu'il lui faisait verser. Un jour entre autres, comme elle était en oraison dans une disposition de contrition amoureuse, elle entendit la voix de son Bien-aimé, qui lui dit : *Aime-moi.* De quoi son âme fut si fort attendrie, et ses yeux sans aucune violence jetèrent des pleurs en si grande quantité, que ses vêtements en étant pénétrés, elle en eut la poitrine toute mouillée.

Ces divers mouvements de l'amour divin assaillaient souvent son cœur avec tant d'ardeur et de véhémence, qu'on l'entendait s'écrier : *Eh mon ami, un peu de patience, je n'en puis plus !*

Il ne faut pas omettre ici que, quand cette vierge séraphique écrivait à des personnes de confiance, comme lui ont été fort particulièrement le P. Boyre et M. Olier, elle enflammait leurs cœurs par les sentiments admirables d'amour divin qu'elle exprimait en ses lettres. On n'a jamais vu les grands mouvements de ce divin amour mieux exprimés que dans cette lettre au P. Boyre, que nous avons rapportée tout entière au chapitre de sa sainte et heureuse mort.

C'est une chose capable de bien toucher un cœur, de voir dans ses lettres à M. Olier les expressions amoureuses dont elle se sert. En une, qu'elle lui écrit à Pébrac, elle parle ainsi : *Je vous envoie ces deux femmes pour les entendre en confession, et en même temps je vous envoie mon cœur pour le donner à notre tout amour; dites hardiment à notre tout aimant que je l'aime ou que je meure. Quel moyen de vivre sans aimer? Ce n'est pas vivre, c'est mourir languissant.*

En une autre, envoyée au même lieu, lui parlant d'une maladie qu'il avait eue : *Si notre unique amour*, lui dit-elle, *m'eût voulu tant favoriser que de me faire souffrir les douleurs de mon pauvre et fidèle frère, je l'eusse désiré de tout mon cœur, et n'eusse pas tant souffert que je faisais; mais, unique amour, vous savez bien que j'en suis tout à fait indigne. O amour, rendez-nous dignes de votre amour, mon pauvre frère et moi, qui sommes tout à vous et à votre sainte Mère.*

En une autre, qu'elle lui adresse à Aurec en Velay : *Ah Dieu!* lui dit-elle, *donnez-moi toute, toute, toute, toute à mon fidèle amour.*

En une autre, qu'elle lui écrit à Clermont un jour de sainte Madeleine, elle exprime en cette sorte les sentiments d'amour que la mémoire de cette sainte renouvelait dans son cœur. *Ah! ma glorieuse amante, fervente amoureuse de mon doux Sauveur, apprenez, apprenez-nous à chercher notre amour, et à ne le quitter jamais quand nous l'avons trouvé. Mon pauvre frère, plus d'amour que pour notre amour; tous deux à notre amour,*

notre amour tout à nous. O divin amour, brûlez, consumez par amour vos deux pauvres petites créatures; elles sont entièrement à vous, disposez-en selon votre très-sainte volonté.

Enfin il n'y a que Jésus même, l'objet unique et le seul principe du bel amour dont elle brûlait, qui puisse connaître de quelle ardeur et avec quelle fidélité, constance et pureté il était aimé de cette chère épouse.

CHAPITRE VI.

Son humilité.

Comme l'amour-propre porte les mondains à s'aimer eux-mêmes jusqu'au mépris de Dieu, aussi le divin amour porte les âmes vraiment chrétiennes à aimer Dieu jusqu'au mépris d'elles-mêmes : cela se vérifie admirablement en la Mère Agnès. Autant qu'elle a eu de fidélité et d'ardeur à donner à Dieu toute son estime et tout son amour, autant a-t-elle eu d'affection à n'avoir pour elle-même que du mépris et de l'horreur.

Non-seulement nous avons déjà fait plusieurs chapitres de sa sincère et profonde humilité dans le récit de sa vie admirable; mais à peine avons-nous rapporté aucune de ses vertus, que nous ne l'ayons vue accompagnée d'un désir ardent et continuel de se cacher, ou de se blâmer, ou de se confondre, ou de s'avilir en toutes choses. Voici encore quelques marques excellentes de son grand amour pour l'abjection.

On a remarqué avec étonnement, qu'au lieu d'être tentée de propre estime pour les rares qualités et les vertus éminentes qu'on admirait en elle, elle se confondait et méprisait comme toute remplie des défauts et des vices contraires. Par exemple, chacun la trouvait d'un très-bon naturel et d'une humeur très-accorte et très-douce; et elle se croyait d'un naturel brusque et d'une humeur fâcheuse qui faisait peine à tout le monde. Son innocence était incomparable au rapport de tous ceux qui l'ont soigneusement examinée, et elle se considérait toujours comme une misérable dans l'abomination du péché et dans la haine de Dieu, qu'elle croyait avoir encourue par ses crimes. En la compagnie de ses sœurs, elle les considérait comme un troupeau de brebis bien blanches, et se regardait comme un bouc d'iniquité.

Elle se trouva particulièrement dans un sentiment pareil un jeudi saint au réfectoire, où elle eut cette pensée qu'elle était là parmi les religieuses comme Judas avait été parmi les apôtres assis à la table de son divin Maître. Et Notre-Seigneur la voulant confirmer dans ces sentiments, où il prenait plaisir, lui fit voir au-dessus de la tête des religieuses tous les anges gardiens : d'où elle prit aussitôt sujet de se considérer comme un démon au milieu de tant de saintes filles qui ressemblaient aux anges par la pureté de leur vie. Ensuite, à la cérémonie du lavement des pieds, comme la supérieure vint à elle pour lui laver et baiser les siens, sa première pensée de se comparer à Judas lui revint fortement; et considérant son Sauveur en la personne de sa prieure, elle dit en soi-même : *Hélas! Jésus me lave les pieds. O que ces misérables pieds sont sales! et que mon âme l'est bien davantage.*

Elle redoublait son zèle à se mépriser lors particulièrement qu'elle pensait à la Passion et à la mort du Fils de Dieu, s'imputant tous les tourments qu'il a soufferts, comme si elle en eût été la seule cause. Et ce sentiment, par la conduite de Dieu, servait à modérer les consolations extraordinaires qu'il lui donnait fort souvent. Un jour, entre autres, revenant d'un ravissement où son divin Epoux l'avait comblée de joie, elle s'en alla tenir le chapitre; et Dieu, pendant cette action, lui donna une telle vue de sa misère, qu'elle crut être la cause de toutes les fautes dont les religieuses s'accusèrent, et se confondit devant Dieu comme plus coupable incomparablement que toutes ses sœurs. Par le même instinct d'humilité, elle croyait que les accidents qui arrivaient au monastère étaient des effets de ses péchés. Une fois particulièrement, la rapidité de la rivière ayant emporté une partie de la muraille, elle se persuada qu'elle en était la seule cause, en pleura amèrement et s'en confondit beaucoup devant Dieu.

Comme un jour en l'oraison elle s'abîmait dans l'humiliation pour ses péchés, Dieu, pour l'établir de plus en plus en une disposition si salutaire, lui donna une lumière extraordinaire sur l'exactitude de sa justice et sur ses jugements impénétrables, ce qui la jeta dans un grand tremblement, comme si les foudres de la colère divine eussent été prêtes à tomber sur sa tête. Ses sœurs l'aperçurent en cet état, et en étant fort effrayées, firent venir à l'instant le confesseur, lequel trouva que cette espèce de convulsion était un effet de son humilité merveilleuse qui la portait à s'abaisser au-dessous de l'enfer même en quelque manière.

Et ce qui est remarquable, c'est que tous ses sentiments extraordinaires d'humiliation devant la sainteté et la justice de Dieu, ne la rendaient point pusillanime, mais lui laissaient une parfaite confiance en la bonté divine, et un grand courage pour faire de mieux en mieux.

Une des principales merveilles de sa grâce incomparable, et qui rendait son humilité profonde, sincère et amoureuse, c'est son esprit de pénitence. Ses directeurs en parlent avec beaucoup d'admiration, de voir qu'elle en ait été animée très-fervemment dès son enfance, comme nous avons vu ci-devant, et que son innocence, devenant toujours plus pure et inviolable, elle ait néanmoins toujours vu en elle-même de nouveaux sujets de contrition et d'humiliation, comme en une pécheresse très-misérable.

Le P. Boyre l'entendant une fois en confession, un sentiment de douleur la saisit avec tant de violence, qu'on eût jugé que son cœur devait se fendre, tant ses sanglots étaient véhéments. La même chose lui arrivait souvent avec ses confesseurs ordinaires,

qui sont encore tous vivants, et nous assurent qu'il fallait nécessairement qu'elle demeurât alors longtemps dans le confessionnal, parce que l'abondance de ses larmes et de ses gémissements l'empêchait de prononcer une seule parole. Cela faisait tant de compassion à ces bons confesseurs, qu'ils ne pouvaient s'empêcher de pleurer avec elle, ne comprenant pas comment cette vierge innocente pouvait trouver le sujet d'une contrition si amère, où ils avaient bien de la peine de trouver une très-légère matière d'absolution, tout ce qu'elle leur disait avec tant de pleurs étant pour l'ordinaire plutôt des vertus que des défauts.

Pourtant elle en demeurait dans un grand et continuel mépris d'elle-même, se trouvant, comme elle disait, si puante pour ses péchés, qu'elle ne pouvait se supporter. C'était dans un sentiment pareil qu'en une lettre à M. Olier elle lui disait : ***Préparez-vous à souffrir les abominations de cette misérable, qui vous causeront plus de mal que la mort, de la voir toujours se vautrer dans ses vices. Et puis vous me dites de me donner de la liberté. Ah! que dites-vous? Je ne suis que trop libertine, sous le doux et agréable lien de votre obéissance.***

Cette horreur d'elle-même était cause que souvent elle n'osait s'approcher de la sainte communion, depuis même qu'on la lui eut permise pour tous les jours, quoique d'ailleurs son très-ardent amour pour son divin Epoux lui en donnât de puissants attraits.

Elle n'était jamais plus contente que lorsqu'elle trouvait occasion de déclarer ses imperfections, qu'elle appelait ses abominations, comme elle s'appelait elle-même Agnès la misérable, ou l'abominable, ou l'abominable pécheresse, ou l'endiablée, ou l'ennemie de Jésus. Et c'étaient les qualités qu'elle prenait fort souvent au bas des lettres qu'elle écrivait, avec un ardent besoin de communiquer à tout le monde, si elle eût pu, l'extrême dédain et la très-grande horreur qu'elle avait pour elle-même.

Il ne faut pas douter que ce n'ait été par le mouvement de cette sainte haine d'elle-même, aussi bien que par l'amour de son Epoux crucifié, qu'elle s'est portée à embrasser toute sa vie des austérités étonnantes, ainsi que nous avons vu ci-devant, et que nous verrons encore ci-après.

Avec cette disposition de souverain mépris d'elle-même, jointe à son application fréquente aux humiliations de son Sauveur, elle était toujours prête à recevoir de très-bon cœur toute sorte d'abjection. La première fois que le P. Boyre la vint voir dans Langeac, à la prière de quelques personnes de considération, qui désirèrent qu'il examinât si la réputation qu'on donnait à ses rares vertus était bien fondée, aussitôt qu'il l'eut saluée, il luit dit : ***Ma sœur, je ne suis pas venu ici pour vous louer, n'étant pas dans l'ignorance de ceux qui parlent de vous avec estime. J'ai appris de plusieurs quels ont été vos déportements depuis votre bas âge jusqu'à présent. Dans votre jeunesse vous avez été une folâtre et une légère, n'est-il pas vrai ?*** A cela la sœur Agnès croyant qu'il parlait tout de bon, lui répondit d'un visage fort serein : ***Vraiment, mon Père, vous avez trouvé en effet des personnes qui vous ont parlé de moi dans la pure vérité; car il est vrai qu'étant jeune je courais çà et là suivant mes compagnes par toutes les rues du Puy, et que je n'avais point de retenue.—Pour le passé, laissons-le là***, poursuivit le Père, ***mais on m'a dit qu'à présent vous êtes une superbe, est-il vrai, ou non? Mon Père***, répondit-elle, ***je n'entends pas ce que veut dire ce mot, apprenez-le-moi, s'il vous plaît.*** Il le lui expliqua, disant qu'elle était une superbe lorsque ses sœurs proposaient leur sentiment sur quelque chose, et qu'elle préférait son jugement au leur; ou bien lorsqu'elle voulait qu'on fît sa volonté, refusant de faire celle d'autrui. ***N'est-il pas vrai***, ajouta-t-il, ***que vous agissez de la sorte? Je vous commande de me dire la vérité.*** La sœur Agnès, par la nécessité d'obéir et de dire vrai, ne put contenter le désir qu'elle avait que ce Père la crût coupable de ces manquements; il fallut qu'elle avouât qu'elle ne se souvenait point d'y être tombée. De tout cet entretien de ce sage Père avec cette humble fille, nous connaissons qu'elle ne savait ce que c'était que superbe, et qu'elle prenait plaisir d'être accusée au lieu de chercher des louanges ni des excuses.

Ce n'est pas exagérer de dire qu'elle agréait l'humiliation, puisqu'on l'a vue s'y plaire jusqu'à en être ravie hors d'elle-même, ainsi qu'il arriva lorsque le même P. Boyre, qui avait pris à tâche de l'éprouver souvent et de la bonne sorte, l'étant allé voir une seconde fois, lui dit en présence de quelques religieuses d'un ton de voix fort sérieux et fort sec : ***Ma sœur, vous n'êtes pas si vertueuse que vous pensez, vous êtes toute pleine de défauts, vous êtes une superbe et une désobéissante***, et ajouta plusieurs autres choses de cette sorte, avec l'accent et le maintien d'un homme qui parle tout de bon. La sœur Agnès l'écoutant fort attentivement, en eut tant de joie en la présence de Notre-Seigneur, qu'elle se sentit saisie tout d'un coup d'un doux transport en Dieu. Elle y voulut d'abord résister; mais ce fut en vain; et quoique le Père, qui s'en aperçut, la fit tirer par la robe, cela n'empêcha pas qu'elle ne fût emportée en un ravissement qui dura une heure et demie, pendant lequel temps elle demeura couchée par terre. Le bon Père, la voyant en cet état, la fit apporter proche de la grille, fit lever son voile, et connut que son visage était beau à merveille. Il voulut demeurer là pour voir comment se terminerait ce sommeil extatique, et il vit enfin qu'elle commença à revenir à elle petit à petit; et lorsqu'il la crut assez remise, il lui dit : ***Sœur Agnès, il vous fait beau voir dormir ainsi pendant qu'on vous parle et qu'on vous avertit de vos défauts. Mon Père***, lui répondit-elle, ***c'est ma grande misère qui en est cause. Ce n'est pas tout***, repartit le Père, ***je veux que vous me disiez d'où vous venez,***

comment vous est arrivé ce sommeil, et de quelle manière tout s'est passé. Pour lui obéir elle lui dit : *Dès que vous m'avez fait la miséricorde de me dire mes fautes, j'ai élevé mon esprit à Notre-Seigneur, et lui ai dit : Mon Epoux, je vous rends grâce de la faveur que vous me faites de m'envoyer un de vos fidèles serviteurs pour me dire si bien mes vérités, et me faire connaître mes misères sans me flatter comme font tous les autres. Dans cette pensée*, ajouta-t elle, *je me suis sentie attirer à Dieu si fortement, que quelque effort que j'aie fait, je n'ai pu résister à cet attrait.*

Ce n'était pas seulement de la bouche de son directeur qu'elle se plaisait d'être accusée et condamnée ; mais de quelque part que lui vînt l'abjection, elle lui faisait toujours un fort bon accueil. Un jour le médecin du monastère la visitant en une maladie, lui dit pour exprimer la faiblesse qu'il trouvait en elle : *Hélas ! ma Mère, vous n'avez pas grande vertu.* Il voulait dire qu'il lui restait bien peu de force. Et elle, pensant qu'il la blâmait d'être peu vertueuse, lui répondit doucement : *Monsieur, vous dites bien la vérité.*

Enfin les directeurs de cette sainte âme nous font remarquer que les faveurs très-extraordinaires que Notre-Seigneur lui faisait, bien loin de lui donner aucune estime d'elle-même, lui étaient des occasions de pratiquer excellemment sa chère humilité. Car en premier lieu, elle faisait toujours ce qu'elle pouvait pour refuser ces sortes de de grâces, toutes les fois que le Fils de Dieu les lui voulait communiquer, le suppliant de tout son cœur de ne le point faire. Et même quand elle les sentait venir, elle tâchait, pour les empêcher, de désappliquer son esprit ; elle marchait à grands pas, elle se frottait les mains, elle se jetait par terre. Un de ses confesseurs rapporte que, comme une fois entre autres, elle résistait en l'oraison aux caresses de son divin Epoux avec une sainte opiniâtreté, son ange lui apparut, et lui dit en souriant : *Oui, votre Epoux vous pressera pour recevoir des grâces, j'en suis d'avis. Vous savez*, lui répondit - elle, *la peine qu'elles me font, et que je ne désire que des croix et des confusions en cette vie. Eh ! ne marchez-vous pas*, lui repartit l'ange, *par la voie de la croix ? Vous l'avez demandée, et on vous l'a accordée, vous y marcherez toute votre vie ; mais aussi vous aurez part tant que vous vivrez aux plus rares faveurs de votre Epoux.*

Il est vrai qu'elle en a toujours eu de fort signalées malgré les résistances de son humilité ; mais elle tâchait par tout moyen de les tenir cachées. Pendant le temps qu'elle a vécu dans le monde, elle a si bien su dissimuler les merveilles que Dieu opérait en elle, qu'il n'y avait que ses compagnes les plus affidées et en fort petit nombre qui en connussent quelque chose, en sorte qu'elle ne passait dans la ville que pour une fille de piété fort modeste et fort charitable, mais dans une voie toute commune. Une de ses bonnes amies de ce temps-là, racontait il n'y a pas longtemps, aux religieuses de Langeac, que s'étant une fois trouvée avec elle et deux ou trois autres filles du Puy, quelqu'une de la compagnie la pria de leur dire quelque chose de l'oraison, et qu'Agnès entendant cela se mit à danser en leur présence, pour leur ôter toute pensée qu'elle eût tant soit peu d'intérieur.

Avant qu'elle fût en religion, elle persuada à ses compagnes qui la voyaient souvent dans ses transports hors d'elle-même, que ce n'était autre chose que des maladies. Et depuis, dans le monastère, les religieuses, pour la contenter, firent semblant de croire le même ; et quand il était survenu quelque chose dans le temps qu'elle était en extase, ces bonnes filles lui disaient : *Ma Mère, nous avons fait telle chose pendant votre mal.*

Nous finirons ce chapitre par une occasion où un de ses confesseurs fit une bonne épreuve du mépris sincère qu'elle avait pour elle-même. Il lui commanda d'écrire pendant un mois toutes les choses extraordinaires qui se passeraient en son intérieur. Pour lui obéir, elle remplit pendant ce temps-là trois feuilles de papier des grâces que Notre-Seigneur lui fit. Le confesseur prit cet écrit, et l'ayant gardé trois mois, il la vint trouver et lui dit : *Voilà ce que vous avez écrit, brûlez-le, je n'y ai rien trouvé qui vaille. Eh bien, mon Père*, répondit l'humble Agnès, *ne vous disais-je pas bien qu'il n'y a en moi que pauvreté et misère ?* Et le quittant incontinent après, elle s'en alla de ce pas jeter son papier dans le feu. Le confesseur n'en ayant point retenu de copie, nous a privés des merveilles que nous y eussions lues. Mais contentons-nous d'avoir, en la Vie de la Mère Agnès, un très-rare exemple de la plus sincère et de la plus profonde humilité.

CHAPITRE VII.

Sa mortification et son austérité.

Les enfants d'Adam, que la grâce de Jésus-Christ n'a pas soumis à Dieu, ont les deux parties d'eux-mêmes, l'esprit et le corps, révoltées contre sa majesté divine, l'esprit par la superbe, et le corps par la sensualité. Au contraire les personnes vraiment et fervemment chrétiennes, telles qu'était la Mère Agnès, n'ont rien tant à cœur que d'assujettir au règne de Dieu en elles leur esprit par l'humilité et leur corps par la mortification. Dans le chapitre précédent et dans toute la Vie de notre épouse du Fils de Dieu, nous avons vu d'excellentes pratiques de son humilité très-sincère, et nous allons voir en celui-ci de belles preuves de sa mortification fervente et continuelle.

On connaît qu'un homme porte une grande haine à son ennemi, lorsqu'on voit qu'il ne lui accorde jamais aucune grâce ; qu'il lui fait au contraire tout le mal qu'il peut, et qu'il persiste opiniâtrément à lui faire toujours la même guerre. C'est d'une haine pareille que la généreuse Mère Agnès a toujours été animée contre sa chair.

On a observé qu'elle était si exacte à lui

refuser toute satisfaction, qu'elle s'abstenait de bâiller et de s'étendre lorsque le travail et les longues veilles lui donnaient disposition à cela.

Dans les chaleurs de l'été elle ne voulait point prendre le frais pour se soulager, et, quoiqu'elle sentît continuellement une grande ardeur en sa poitrine, elle ne buvait jamais hors le repas, et même s'en privait souvent à table, appréhendant de trop alléger son mal. Pour la même raison, elle ne voulait point manger de fruit, quelque inclination qu'elle y eût.

Elle avait tellement mortifié son goût, qu'elle ne discernait plus les saveurs des viandes. Les cuisinières, qui savaient cela, lui faisaient quelquefois, par plaisir, goûter le bouillon, ou quelque autre chose, qu'elles avaient préparé, lui demandant si cela était bien assaisonné? Elle, qui ne voulait pas faire paraître l'état de mort où elle en était pour le goût, ne savait que leur répondre et demeurait dans le silence. Enfin étant pressée de dire si ce qu'elle avait goûté était trop fade ou trop salé, elle prenait garde si quelque autre en disait son sentiment, et elle suivait, disant : *Oui, cela est ainsi*. Ce qui était souvent tout le contraire de la vérité, et faisait un peu rire les bonnes sœurs.

Jamais on ne la voyait dans une posture commode à l'oraison ; elle y demeurait ferme à deux genoux avec une grande modestie, et sans jamais s'appuyer, quoique ses infirmités continuelles lui permissent assez de s'y soulager un peu. Quand ses sœurs, qui connaissaient son besoin, lui disaient qu'elle devait dans ce temps-là s'asseoir sur ses jambes, ou du moins s'appuyer un peu, puisqu'elle était si faible, elle répondait : *Si je donnais une fois ce soulagement à mon corps, il me le demanderait une autre fois, et ainsi je n'aurais jamais fait avec lui.*

Elle eut durant trois mois une grosse tumeur à un genou, sans que jamais, pendant ce temps-là, on ait entendu qu'elle s'en plaignît. Et quoiqu'elle ne pût se mettre à genoux sans se faire une extrême violence, elle s'y mettait pourtant, et s'y tenait droite comme si elle n'eût eu aucun mal.

Souvent, pour avoir fréquenté les pauvres, elle sentait sur elle de la vermine, qui l'incommodait d'autant plus, que de soi-même elle n'était point sujette à en avoir. Quelque importune que lui fût la persécution de ces petites bêtes, elle ne se hâtait point de s'en défaire, elle en souffrait l'incommodité très-patiemment, et conseillait à ses sœurs de faire de même, et de ne jamais branler dans le temps de l'oraison pour un sujet de cette nature.

Au plus fort des chaleurs de l'été, qui sont grandes à Langeac, étant au lit, elle se mettait la couverture jusque sur les yeux ; ce qui assurément l'incommodait beaucoup, elle, qui avait d'ailleurs la poitrine toujours en feu.

Dans le plus rude froid de l'hiver, elle ne s'approchait jamais du feu, quoiqu'on l'en pressât instamment. Et ce qui rendait cette austérité bien plus rude qu'on ne pensait, c'est qu'elle avait dans cette même saison les pieds nus dans ses pantoufles, de quoi personne ne s'apercevait à cause de la longueur de ses habits. Enfin pourtant quelque sœur ayant découvert cela, et l'ayant dit au confesseur, il improuva cette mortification, et la changea en une autre, qui fut sans doute bien plus sensible, lui commandant de porter une robe qui ne lui descendait qu'à la moitié des jambes. La soumission d'esprit avec laquelle cette âme vraiment mortifiée obéit à cet ordre, édifia grandement la communauté.

C'est une chose étonnante que la sévérité avec laquelle elle ne se pardonnait rien. Elle crut une fois avoir fait au confesseur quelque réplique un peu contre le respect, et, pour s'en punir, elle se perça la langue avec une aiguille. Une autre fois, pour le même sujet, elle se l'échauda si fort, qu'elle se la pela toute. Et en une autre rencontre, elle voulait se la brûler, si on ne l'en eût empêchée.

Elle a pourtant expérimenté la douleur que peut causer le feu, car un de ses directeurs rapporte qu'assez souvent elle faisait dégoutter sur ses bras de la cire d'Espagne allumée, et prenait plaisir à se brûler de la sorte. Voilà un étrange amour pour la souffrance, et voici une preuve admirable du courage qu'elle avait contre les répugnances de la nature.

Elle avait permission de nourrir d'aumônes et de soulager en ce qu'elle pourrait, un pauvre garçon qui avait les pieds tout pourris, et elle en prenait soin avec tant d'affection, qu'on l'appelait le pauvre de la Mère Agnès. Au commencement, elle le fit traiter par le chirurgien de la maison; mais ce fut sans effet, parce que le mal était trop grand et trop invétéré. Comme donc elle vit ce pauvre enfant ainsi abandonné, l'extrême compassion qu'elle en eut lui fit supplier la Mère prieure de lui permettre de le panser elle-même. Ayant obtenu cette permission par les grandes instances qu'elle en fit, une fois tous les jours on ouvrait le couvent, et la charitable Mère Agnès, en présence de deux portières, pansait ces horribles plaies sur le seuil de la porte. La première fois qu'elle y mit la main, elle trouva des pieds pourris jusqu'aux os, dont elle tira une esquille, et que le pus qui en sortait fort abondamment et lui coulait entre les doigts, jetait une extrême puanteur. Elle se sentit bondir le cœur, mais elle y mit bon ordre. Elle ne fit semblant de rien, et comme elle vit qu'on ne la regardait pas, elle lécha ses doigts et ses mains, comme si elles eussent été trempées dans une liqueur très-délicieuse. Quelle force de grâce contre les faiblesses de la nature ! Il en paraît encore beaucoup en ce que nous allons dire.

Ses infirmités continuelles et ses grandes austérités l'ayant rendue très-faible, l'exactitude avec laquelle elle faisait tous les exercices de la communauté la nuit et le jour,

lui causait souvent une lassitude à ne pouvoir plus se soutenir.

Dans une lettre qu'elle écrivit au P. Panassière, quelque temps après qu'il eut quitté Langeac, elle lui dit : *J'aurais grandement besoin de faire faire un lit bien bas, à cause que je n'ai plus la force de monter au nôtre après minuit ayant fait nos exercices.* Elle dit encore en cette même lettre, que les religieuses, la voyant si débile, ne voudraient pas qu'elle suivît la communauté dans tous ses exercices, mais qu'elle se gardera bien d'y manquer, et qu'elle se traînera tant qu'elle pourra.

On a ouï quelquefois que lorsqu'elle n'en pouvait quasi plus, tant elle était lasse, elle se disait à elle-même pour s'encourager à aller toujours : *C'est à cette heure, sœur Agnès, qu'il faut témoigner l'amour que nous avons pour notre Dieu.* Voilà comme quoi son courage pour le travail ne se rendait jamais, et ne savait ce que c'était que d'épargner son corps.

Néanmoins comme si ce pauvre corps eût été coupable d'avoir croupi très-longtemps dans la paresse et dans les délices, elle l'a châtié toute sa vie avec tant de rigueur, qu'on eût dit qu'elle voulait s'assommer de coups ou se mettre en pièces. Nous avons vu dans le récit de sa Vie que, dès son bas âge, elle prenait la discipline, et qu'avant qu'elle fût religieuse, elle portait cette sorte de pénitence à de grands excès. Dans la religion on ne lui permit pas de la faire tout à fait si souvent qu'elle la faisait auparavant ; mais il est certain qu'elle se frappait d'une terrible manière, sa discipline étant de fer et armée de rosettes, et toute la force de son corps se réunissant à son bras pour se mettre tout en sang. Elle avait tant d'affection à participer de cette sorte à la flagellation de Notre-Seigneur, qu'un de ses plus grands désirs était que cela lui fût permis trois fois le jour, comme on lui avait autrefois permis dans le monde pendant quelque temps. Ses grandes infirmités ayant enfin obligé sa prieure à lui défendre entièrement cette austérité, elle en fut bien affligée ; et le P. Boyre, étant informé du grand désir qu'elle avait qu'on lui levât cette défense, écrivit à la Mère prieure, qu'on pouvait lui permettre la discipline trois fois la semaine quand elle ne serait point alitée. On lut la lettre en présence de la Mère Agnès qui tressaillit de joie apprenant le sentiment de son directeur ; mais ce fut une joie courte, car dans la suite de la même lettre le bon Père prescrivait que chaque discipline ne serait que de trois coups. *Bon Dieu,* dit-elle quand on lut cet endroit, *il y aura autant de peine à se déshabiller pour peu que pour beaucoup, obéissons néanmoins.* Elle obéit en effet si fidèlement à cet ordre, que quand une débilité, qu'elle eut aux mains, lui ôtait le pouvoir de se déshabiller et de se frapper elle-même, elle suppliait une de ses sœurs de lui rendre l'un et l'autre de ses offices, et la sœur se voyait obligée de lui faire le mal qu'elle désirait, pour ne lui pas causer une peine plus grande en refusant de la satisfaire.

Comme c'était ordinairement pour les pécheurs qu'elle se faisait ce traitement cruel et sanglant que nous avons rapporté, le malin esprit en crevant de rage lui arrachait souvent la discipline des mains.

Il ne faut pas omettre ici l'exemple admirable de mortification, qu'a donné la Mère Agnès, particulièrement dans l'infirmerie, où ses maladies la tenaient souvent assez longtemps, et qui est en effet le lieu où l'on connaît aisément si une personne est mortifiée. Celles qui l'y ont servie, et qui y ont observé ses déportements, protestent qu'elle n'y avait aucun goût, ni même aucun désir de chose ni de personne qui pût soulager ses maux. Elle y était sans discernement et sans aucune vue d'elle-même, obéissant très-ponctuellement au médecin et aux infirmières, qui avaient beaucoup à prendre garde à ce qu'elles lui disaient ; car son grand désir de se bien soumettre le lui faisait prendre et pratiquer tout au pied de la lettre. Un jour entre autres, son infirmière lui donnant à boire de temps en temps pour la rafraîchir un peu dans une fièvre ardente, lui dit qu'elle fermât la bouche pour mieux conserver l'humidité. La sainte malade, qui avait une oppression de poitrine qui l'obligeait de tenir la bouche un peu entr'ouverte, la ferma aussitôt, et fut si longtemps sans l'ouvrir pendant que la sœur s'occupait à quelque autre chose, qu'elle en perdit quasi la respiration. L'infirmière s'en étant aperçue, lui dit qu'elle n'entendait pas qu'elle tînt la bouche continuellement fermée, mais seulement de temps en temps. Alors la Mère Agnès suivit l'intention de la sœur, prenant ses paroles comme des signes de la volonté de Dieu.

Une autre fois l'infirmière lui présenta du vin au lieu d'une médecine qu'elle devait lui faire prendre. La malade, vraiment morte à tous les goûts, avala ce vin tout simplement, et puis prit le gobelet de la médecine dont elle lava plusieurs fois sa bouche, comme la sœur lui ordonnait, sans en témoigner aucune peine. Elle dit seulement : *Jésus, sœur Louise, que ce vin est épais ! N'est-ce point la médecine ?* La sœur fut bien surprise et affligée de voir que ce l'était en effet. Mais la Mère Agnès, demeurant parfaitement paisible, la consola par quelques paroles de douceur, et l'édifia beaucoup par un tel exemple de mortification. Ce remède, qui ne semblait bon que pour l'âme en cette rencontre, servit aussi au recouvrement de sa santé ; car, Dieu donnant à ce vin sa bénédiction, le rendit pour cette fois une excellente purgation.

Enfin la Mère Agnès, qui, dans le monastère même, avait la coutume de se mortifier en toutes choses, comme nous avons vu ci-devant, y devint encore plus fidèle dans la religion, et encore plus dans la supériorité. En sorte que le P. Boyre, après l'avoir observée longtemps et fort exactement, parle ainsi d'elle en ses Mémoires : *Je n'ai jamais*

connu tant de force contre soi-même en aucune personne que j'aie vue, quoique j'en aie connu beaucoup d'éminentes en sainteté; je n'en ai remarqué aucune si élevée ni si fort au-dessus de la nature corrompue. Dieu me donne par sa grâce la centième partie de sa vertu!

CHAPITRE VIII.

Sa charité envers les pauvres et envers ses sœurs malades.]

Le même amour divin qui donnait à la Mère Agnès ce grand mépris d'elle-même, et cette étrange haine de sa chair, dont nous avons parlé dans les deux chapitres précédents, lui donnait en même temps une très-cordiale charité envers tous ses prochains, qu'elle considérait comme les membres de son divin Epoux. Et parce que cette glorieuse et aimable qualité de membre de Jésus-Christ appartient plus parfaitement aux pauvres qu'au reste des hommes, la Mère Agnès a augmenté toute sa vie le respect et la dilection que Dieu lui donna pour eux dès son enfance.

Elle voulait que les religieuses appelassent les pauvres nos frères, ou nos petits frères quand c'était des enfants. Lorsqu'une sœur disait que ce n'était qu'un pauvre qui sonnait à la porte, elle blâmait fort cette façon de parler, disant : *Si c'était M. le marquis de Langeac qui fût à la porte, vous viendriez avec diligence en donner avis; et vous dites, ce n'est qu'un pauvre, comme si la qualité de membre de Jésus-Christ ne le rendait point considérable.*

Cette même considération les lui faisait chérir et les appeler toujours mes pauvres ou mes chers pauvres. Mais sa dilection n'en demeurait pas aux seules paroles de tendresse. Dès le commencement qu'elle fut religieuse, elle obtint permission de leur donner la moitié de sa portion. Très-souvent elle leur donnait du potage dans une écuelle, y mangeant le sien après eux, quoique de son naturel elle fût fort propre.

Quand elle était portière ou supérieure, jamais pas un d'eux ne s'en retournait de la porte du monastère sans aumône, la providence de Dieu fournissant admirablement de quoi exercer cette miséricorde.

Etant prieure, elle ne souffrait jamais qu'autre qu'elle pétrît le pain qui leur était destiné.

Elle sentait leur misère comme une tendre mère sent celle de ses chers enfants. On la vit une fois dans une très-grande affliction pour avoir appris l'extrême pauvreté d'une personne de la ville. On a vu aussi qu'une pauvre folle qui était à Langeac, venant souvent demander à parler à la Mère Agnès, cette vraie mère des pauvres venait fort volontiers la trouver, et ne dédaignait pas de la consoler et de l'entretenir selon sa portée. Une fois entre autres, s'apercevant que la robe de cette pauvre créature était toute en lambeaux, elle fit ouvrir le monastère, et se mit à la lui coudre sur le seuil de la porte, l'arrêtant là cependant par des propos sortables à son esprit.

Une autre pauvre femme, voisine du monastère, souffrait un froid extrême pendant les nuits d'un hiver fort rude, n'ayant quoi que ce soit pour se couvrir. La Mère Agnès le sachant, s'avisa de lui prêter son manteau tous les soirs, avec ordre de le rapporter tous les matins à une certaine heure.

Ne pouvant pas trouver dans son monastère ni dans Langeac de quoi subvenir entièrement à ses bien-aimés pauvres, qui s'adressaient à elle de toutes parts, elle se résolut de demander du secours pour eux en diverses maisons de la campagne. Elle écrivait franchement aux personnes de qualité sur ce sujet qu'elle avait si fort à cœur; et, pour leur faciliter l'exercice de charité auquel elle les exhortait, elle leur mandait agréablement que tout était bon en son ménage, et que si on ne désirait pas faire l'aumône en argent, on la fît en blé, en chanvre, en ce qu'on voudrait.

Mgr de Saint-Flour trouva fort bon qu'elle s'adressât particulièrement à lui, et lui envoya plusieurs fois ses mulets chargés de diverses provisions, et quelquefois de l'argent.

Elle obligeait tous ceux qu'elle pouvait à contribuer de quelque chose à la bourse des pauvres. Elle porta particulièrement un chanoine de Langeac, qu'elle connut enclin à l'aumône, à céder en leur faveur toutes ses distributions manuelles, et tout ce qui lui serait donné pour la sainte Messe. Ses confesseurs même faisaient plusieurs aumônes à sa sollicitation. Le P. Boyre rapporte qu'il s'étonna fort pendant quelque temps de ce qu'elle le priait bien souvent par lettres de lui envoyer des médailles, des images, des chapelets et des *Agnus Dei. Car*, disait-il, *que veut-elle faire d'une si grande quantité de ces petits meubles de dévotion?* Enfin, ayant examiné la chose, il trouva qu'elle en faisait un trafic charitable pour ses pauvres, en tirant quelque argent pour les soulager.

Il ne faut pas oublier qu'en secourant ces bonnes gens dans leurs nécessités corporelles, son intention principale était de pourvoir aux besoins de leurs âmes, et de les gagner à Dieu. Ayant appris qu'un nombre de moissonneurs mouraient de faim faute d'emploi, elle les envoya quérir, et, à l'occasion de l'aumône qu'elle leur distribua pendant quelque temps, elle les instruisit des mystères de la foi, de plusieurs points de la vie chrétienne, et particulièrement de la prière et de l'obligation de fuir le péché.

Une pauvre femme, qui demeurait proche du monastère, étant venue à mourir, plusieurs petits enfants, qu'elle laissa orphelins, demeurèrent sur les bras de la charitable Mère Agnès, qui prit soin durant longtemps de les nourrir tous les jours, faisant acheter du lait pour le plus petit qui était au maillot. Mais le principal bien qu'elle leur fit, fut de leur donner selon leur capa-

cité les premières instructions du christianisme.

Elle eut un jour le mouvement d'assembler une bonne troupe de ses chers pauvres, et de leur faire un petit festin des provisions que Mgr de Saint-Flour lui avait envoyées. Et afin que ce fût en effet un vrai jour de fête pour eux, elle procura qu'on les aidât tous à se bien confesser, et à recevoir ensuite le très-saint Sacrement.

Il ne faut pas penser que ces grands soins pour ces sortes de pauvres lui fissent oublier les besoins des religieuses de son monastère, dont la pauvreté n'était guère moins grande, et était beaucoup plus sainte. Outre ce qui a déjà été dit en la IIe partie touchant sa charité admirable envers ses sœurs, en voici encore quelques pratiques excellentes.

Dans tout le temps qu'elle fut supérieure, elle voulut absolument faire l'office d'infirmière et celui de cuisinière pour les religieuses malades. Comme on crut qu'elle travaillait trop en cela, on en avertit le P. Boyre, lequel étant venu à Langeac, lui dit qu'elle devait se contenter de donner les bouillons aux malades, et de leur rendre de temps en temps quelque petit service. A quoi elle répondit : *Eh! mon Père, ce serait bien être Madame céans, que de me comporter de la sorte. Quoi! me tenir ainsi proche d'une malade sans mettre la main à l'œuvre? Que je lui présente seulement un bouillon que j'aurai reçu assise dans une chaise des mains de l'infirmière, ou d'une autre sœur qui aura travaillé à le faire? En vérité, mon Père, si je ne prépare moi-même ce que je donne à ces pauvres infirmes, je n'y ai point de consolation.* Le bon Père, l'entendant parler de cette sorte, fut touché de sa dévotion pour ces actions humbles et charitables, et ne doutant pas qu'elle n'y fût portée par un mouvement divin, il lui en permit volontiers la continuation.

Voici une rencontre où il parut en effet que c'était Dieu qui l'appliquait à ces services de charité. Avant qu'elle fût supérieure, l'infirmière ayant besoin qu'une sœur la vînt aider à donner quelque remède à une malade, alla dans la chambre d'Agnès pour lui demander cette assistance. Mais l'ayant trouvée tout absorbée en Dieu dans son action de grâces après la communion, elle crut qu'il n'y avait pas d'apparence de la tirer de là, et lui dit : *Ma sœur, j'étais venue vous quérir pour aider à donner un remède à une de nos malades ; mais je vois bien que vous n'êtes pas en état de cela. — Pardonnez-moi, ma sœur,* répondit la sœur Agnès, *je le ferai moyennant la grâce de Dieu.* Et se levant à l'instant, s'en alla faire ce qu'on désirait d'elle plus parfaitement qu'elle n'avait jamais fait. Aussi, comme elle considérait le soir en son examen si elle n'avait point commis quelque défaut en cette action, son ange lui apparut, et l'assura qu'elle avait plus agréé à Notre-Seigneur en cette pratique de charité, que si elle fût demeurée en son union tranquille avec sa Majesté divine.

Cette ferveur de charité envers ses sœurs infirmes était particulièrement admirable et d'un grand exemple, en ce que, nonobstant l'extrême horreur qu'elle avait naturellement pour la saleté, on la voyait aider à vomir une malade, ou panser quelque plaie fort puante avec tant d'affection, qu'elle semblait y prendre de grandes délices. N'est-ce pas là une charité fervente, s'il en fut jamais ?

CHAPITRE IX.

Sa charité envers les âmes.

Nous avons déjà dit que les soulagements corporels qu'elle procurait au prochain tendaient ordinairement à pourvoir aux nécessités des âmes. Comme elle avait souvent considéré que les âmes sont les belles et immortelles images de la Divinité, rachetées par le prix inestimable du sang de Jésus-Christ, elle était incomparablement plus affligée d'en savoir une seule engagée au démon par le péché, que si elle eût appris toutes les misères corporelles du monde.

Elle portait une très-grande compassion à tous les pécheurs. Et comme le malheur, où le crime les plonge, est extraordinairement funeste au temps des débauches du carnaval, les religieuses qui ont vécu avec elle assurent qu'alors, pour détourner l'ire de Dieu de dessus ces misérables, elle redoublait ses austérités d'une effroyable manière. Une fois entre autres, entendant le récit de quelques actions fort mauvaises de certains débauchés, elle joignit les mains et jeta les yeux vers le ciel avec tant de déplaisir, qu'il semblait que sa poitrine s'allait fendre par la véhémence de ses sanglots.

Ces sentiments de compassion extrême et de pénitence étaient la disposition continuelle de son cœur pendant ces trois jours de désordre, parce que Dieu lui faisait voir alors distinctement tous les débordements où s'abandonnaient malheureusement tant de Chrétiens, et lui montrait même leurs diverses manières de s'y prostituer. Un jour, particulièrement, étant saisie d'un grand effroi que lui causait une telle vue, elle disait ces paroles : *Comment les hommes peuvent-ils commettre tant de crimes! O Dieu! que leurs excès sont grands! J'en vois de mille et mille sortes, par lesquels ces ingrates créatures offensent leur Créateur; l'énormité en est si grande, que je ne puis l'exprimer.* Des lumières la portaient de plus en plus à s'immoler dans l'austérité pour faire à Dieu quelque comparaison d'honneur, et obtenir miséricorde pour tant d'âmes qu'elle voyait dans un aveuglement si horrible.

Ces mêmes lumières faisaient aussi que, dans les extrêmes douleurs que Notre-Seigneur lui faisait souffrir pour les pécheurs d'une manière extraordinaire, comme nous verrons ci-après, sa charité la rendait si patiente, qu'elle était prête à les endurer jusqu'à la fin du monde.

Cette charité pour les âmes n'allait pas seulement à avoir compassion des pécheurs, et à désirer leur conversion ; elle lui fit aussi entreprendre d'inspirer la piété à plusieurs personnes de la ville qu'elle y connut disposées. Elle se mit à leur parler fervemment de Notre-Seigneur, et prit à tâche spécialement de leur persuader l'exercice de l'oraison mentale, leur donnant des matières utiles à méditer devant Dieu, et de bonnes instructions pour le bien faire. En quoi Dieu lui fit la grâce de réussir heureusement, plusieurs bonnes âmes de Langeac ayant embrassé par ce moyen la pratique d'une vraie et solide dévotion.

C'est une chose très-digne d'être remarquée en cet endroit, que cette horreur des crimes que l'on commettait, qui ordinairement lui tirait tant de larmes des yeux et tant de sanglots de la poitrine, lui mettait quelquefois dans la bouche des paroles de feu, qui faisaient paraître la générosité de son zèle. Une fois entre autres, du temps qu'elle n'était que simple religieuse, ayant su qu'un prêtre, menant une vie fort criminelle et scandaleuse, ne laissait pas d'approcher tous les jours des saints autels, elle se sentit émue d'une grande indignation contre des crimes si injurieux à son divin Epoux. Dans ce mouvement elle demanda permission de le faire appeler et de lui dire ses sentiments. Il vint la trouver un matin comme elle l'en avait fait prier. Mais, par un effort du malin esprit, qui voulait mettre obstacle au bon dessein qu'elle avait, elle devint toute tremblante par les grands sentiments de crainte qui la saisirent tout d'un coup. De sorte qu'elle ne crut pas lui pouvoir parler qu'elle n'en eût reçu la force dans la sainte communion, et ne se fût unie par ce moyen à Jésus-Christ son Epoux, pour parler en son esprit. Elle en fut, en effet, grandement encouragée; car, comme elle faisait ensuite un peu d'action de grâces, elle entendit une voix qui lui dit : *Va hardiment, ma fille, je suis avec toi.* Elle alla donc toute courageuse au parloir, où l'ecclésiastique l'attendait, et lui parla de sa mauvaise vie avec une admirable autorité, et en des termes si puissants, qu'il promit à l'heure même de changer entièrement.

Un autre ecclésiastique ayant quelque mauvaise inclination pour une femme, il la suivit un jour jusque dans l'église du monastère, et lui tint dans ce lieu saint des discours fort mondains, et qui marquaient sa passion. En même temps que cela se passait, la Mère Agnès, alors supérieure, vint par un mouvement du Saint-Esprit à la grille du chœur, et appela cette honnête femme, qui fut tirée par ce moyen de la peine et de la confusion où la mettaient les cajoleries de cet insensé. Il s'enfuit fort promptement à la voix de cette vierge de Jésus-Christ, dont l'accent portait l'effroi dans les âmes impudiques. Le respect pourtant qu'il avait pour elle le fit venir la trouver peu après quand elle l'en fit prier. Et alors elle lui fit un chapitre si terrible, qu'il pensait, comme il a avoué depuis, que le jour du jugement fût arrivé, et que l'enfer fût ouvert pour l'engloutir. Et ce fut une terreur utile, car il se corrigea tout de bon, et pour toujours.

Un gentilhomme de Velay, qui vivait fort mal depuis longtemps avec une demoiselle, dans quelques mouvements que Dieu lui donna pour sa conversion, fut inspiré d'écrire à la Mère Agnès, pour se recommander à ses prières, qu'il croyait très-efficaces auprès de Dieu. Non-seulement elle voulut bien invoquer la miséricorde de Dieu sur son état misérable; mais elle se sentit encore portée à lui faire réponse, pour avoir occasion de lui reprocher charitablement l'horreur et l'infamie de son impudicité, et le menacer des effroyables jugements de Dieu. Prenant le papier sur lequel elle voulait écrire, elle fut fort surprise de le voir tracé de lignes d'or. Ayant demeuré quelque temps dans l'étonnement et dans la crainte de quelque illusion, elle se rassura par la pensée qu'elle faisait l'obéissance, ayant demandé permission d'écrire. Elle écrivit donc, et suivit ces traces d'or, qui marquaient sans doute la charité qui le lui faisait faire. Les Mémoires ne nous instruisent pas des effets qu'eut cette sainte lettre dans l'esprit du gentilhomme. Ils nous disent seulement que sa misérable demoiselle mourut à quelque temps de là dans de grands épouvantements de la justice divine.

La dilection de la Mère Agnès envers les âmes ne lui permettait pas de les oublier quand elles s'en allaient de cette vie, comme font ordinairement les enfants des hommes. Elle les suivait jusques dans le purgatoire, et les aidait libéralement à payer leurs dettes à la justice divine.

Dès sa tendre jeunesse elle fit alliance avec ces pauvres âmes, leur donnant part à toutes ses pénitences, et à toutes ses autres bonnes œuvres. Cette dévotion lui augmenta dans la religion à mesure que sa charité s'y accrut. Ce qui fit que ne voulant d'ailleurs rien faire sans l'obéissance, elle demanda permission à Mgr de Saint-Flour de renouveler cette alliance qu'elle avait faite dans le monde. Cela lui fut accordé, et lui coûta bien cher; car, non-seulement elle fit et endura beaucoup toute sa vie pour ces pauvres âmes, mais encore afin qu'elle fût véritablement alliée du purgatoire, Notre-Seigneur lui en fit souvent expérimenter les souffrances d'une terrible manière.

Ce tourment lui arrivait pour l'ordinaire le jour qu'on célèbre la mémoire de tous les défunts. En ce jour elle se sentait tout en feu, et elle exhalait par la bouche une vapeur ardente, dont ses dents étaient toutes noires, et sa langue si sèche, qu'à peine pouvait-elle dire une parole. En 1628, à pareil jour, et dans un semblable tourment, elle eut un ravissement, pendant lequel Dieu la conduisit en esprit au purgatoire, et lui fit voir comme ces âmes souffraient d'une manière effroyable, et comme elles désiraient très-ardemment leur délivrance.

Plusieurs de ces saintes captives, par une permission particulière de Dieu, se sont adressées à elle de temps en temps, visiblement pour lui demander son secours. Il mourut une religieuse de Langeac, nommée sœur Séraphique, au mois de novembre 1627. Aussitôt le confesseur commanda à la Mère Agnès de demander à Dieu qu'il lui plût lui faire connaître l'état de l'âme de cette défunte. Pour obéir, elle fit cette demande à Notre-Seigneur en l'oraison, et elle sentit incontinent une grande ardeur en tout son corps; par où elle comprit que Dieu lui voulait signifier que la pauvre sœur souffrait le feu du purgatoire. Et, en effet, y ayant été menée aussitôt en esprit, elle l'y reconnut parmi plusieurs âmes qui brûlaient dans ces flammes, et entendit que d'une voix lamentable elle lui demandait du secours. Se mettant donc à prier pour elle fervemment, et persévérant constamment dans ses grandes instances, selon sa façon ordinaire de demander quelque chose à Dieu; au bout de six jours, elle vit deux anges en forme de jeunes garçons, l'un desquels l'assura que la sœur Séraphique était dans le ciel, et la remercia pour elle de ce qu'elle avait hâté sa délivrance du purgatoire.

Une autre fois comme elle priait dans le chœur, une religieuse, qu'elle ne connaissait point, parut devant elle avec un visage fort abattu. La considérant attentivement, elle ouït une voix intérieure, qui lui dit : *C'est la sœur du Haut-Vilars*. C'était une religieuse de Sainte-Catherine du Puy, décédée depuis quelques années. Nous mettons ici son nom, l'ayant trouvé dans les Mémoires, et croyant qu'il soit écrit au livre de vie. En cette apparition elle ne disait mot, mais elle témoignait assez par son triste maintien le grand besoin qu'elle avait d'être secourue. Aussi la Mère Agnès, entendant bien ce qu'elle voulait dire, se mit à prier pour elle de la bonne sorte. Cela dura un temps assez considérable, pendant lequel cette pauvre défunte, toujours en peine, s'apparaissait presque en tout temps et en tout lieu à sa charitable bienfaitrice, qui crut en devoir communiquer avec le confesseur, comme elle fit. Ce bon Père était d'avis qu'on fît savoir la chose au monastère du Puy, dont la défunte avait été religieuse. Mais la Mère Agnès lui ayant représenté que cela ne serait pris que pour une rêverie, il demeura d'accord qu'on n'en manderait rien à personne, et que, pour en parler à Dieu plus efficacement, elle ferait quelques pénitences extraordinaires. De quoi cette vraie victime de la charité s'acquittant fort fervemment, sa défunte continuait toujours de lui apparaître à son ordinaire. Si bien qu'elle en entra en de grandes craintes que ce ne fût une illusion. Son bon ange la tira de cette peine, en l'assurant que c'était véritablement une âme souffrante qui la sollicitait à lui donner du secours. Depuis cette apparition de l'ange, celles de l'âme cessèrent, parce que sans doute ses peines étaient finies.

C'est ainsi que les pécheurs et les gens de bien, les vivants et les morts ont ressenti les effets de l'admirable charité de la Mère Agnès, et que Dieu nous a voulu exciter par son exemple à aimer de tout notre cœur les âmes que notre Sauveur a tant aimées, à soulager volontiers celles qui souffrent les peines du purgatoire, et à ne rien épargner pour secourir celles qui sont dans les périls de l'enfer.

CHAPITRE X.

Son excellente manière d'invoquer Dieu. — Son zèle admirable pour l'amendement d'un de ses confesseurs.

Ayant à rapporter dans ce chapitre et dans le suivant deux effets très-signalés des prières que faisait la Mère Agnès pour la conversion des âmes, il sera très à propos et même très-utile, comme nous l'espérons de la bénédiction de Notre-Seigneur, que nous disions ici de quelle manière cette épouse de Jésus-Christ faisait à Dieu les demandes qu'elle croyait lui devoir faire.

C'était sa maxime qu'il ne fallait jamais désister d'une prière que l'on faisait à Dieu, jusqu'à ce qu'on eût obtenu ce qu'on désirait, à force de persévérer dans les instances, les humiliations, les gémissements et les pénitences. Et elle appelait cela l'oraison victorieuse. Mais, pour la rendre telle, voici comment elle y procédait. En premier lieu, c'était sa coutume de se prosterner tout de son long par terre devant Notre-Seigneur en esprit de pénitence, s'accusant de toutes ses fautes d'un cœur contrit et humilié, demeurant longtemps en cette posture et en cette disposition intérieure, et y recevant enfin pour l'ordinaire une consolation indicible. En voilà assez pour ne nous étonner pas si la prière de la Mère Agnès pénétrait les cieux, cela étant le privilége de la prière des humbles. Mais continuons à considérer sa manière d'invoquer Dieu.

Elle priait, ainsi que le prescrit l'apôtre saint Jacques, sans hésiter aucunement, et faisant ses demandes à Dieu par Jésus-Christ son Epoux, elle eût cru lui faire tort et à la bonté infinie du Père céleste, si elle eût tant soit peu craint de n'être pas exaucée.

Dans cette ferme confiance elle fit ses prières à Dieu pendant assez longtemps sans aucune condition, parlant absolument et comme tenant l'effet indubitable. Son ange, qui considérait son oraison pour l'offrir à Dieu, lui dit un jour qu'elle ferait mieux de dire en priant : *Mon Dieu, accordez-moi cela si c'est votre volonté et votre plus grande gloire*. A quoi depuis elle ne manqua plus.

Elle n'expliquait pas pourtant toujours ses demandes avec des paroles, soit extérieures ou intérieures, car souvent elle disait : *Mon Dieu, vous savez ce que mon cœur désire*. Et ensuite elle demeurait en silence, se contentant de persévérer longtemps dans ses désirs ardents devant Dieu. Et c'est là la

vraie manière dont le Saint-Esprit fait prier les saints.

Quand elle recommandait quelque chose aux prières des serviteurs de Dieu, elle souhaitait qu'ils invoquassent comme elle la bonté divine avec une confiance saintement opiniâtre. Dans une lettre qu'elle écrivit un jour à feu M. Conil, curé de Saint-Pierre la Tour du Puy, elle lui dit : ***Priez Notre-Seigneur pour cette affaire, mais parlez-lui comme il faut.*** Dans une autre lettre, où elle exhortait un bon religieux de Pebrac à se joindre à elle pour recommander quelque affaire à Notre-Seigneur : ***Poussez bien la voix,*** lui dit-elle, ***et criez bien haut, pendant que je donnerai mon coup.***

Sans doute qu'en disant là qu'elle donnerait son coup, elle voulait dire qu'elle prendrait la discipline ; car, pour l'ordinaire en persistant constamment en la présence de Dieu, elle accompagnait ses instantes prières de cette sorte de pénitence avec tant de ferveur, que souvent les anges sont venus la délivrer de ses propres mains. Les démons aussi lui ôtaient sa discipline en de pareilles rencontres, mais par une raison bien différente. Les bons anges le faisaient pour modérer par charité les excès de sa sainte fureur envers elle-même ; et les mauvais anges le faisaient pour ne pouvoir souffrir les grands biens que recevaient plusieurs âmes de cette prière animée d'une humilité si profonde, d'une charité si ardente et si pure, et d'une constance si inébranlable.

Nous savons encore que pour obtenir infailliblement ce qu'elle demandait à Dieu, elle ne se contentait pas de procurer que plusieurs bonnes âmes de sa connaissance joignissent leurs prières aux siennes, ce qui est pourtant un moyen très-efficace selon le saint Evangile ; mais elle avait ses connaissances dans le ciel auxquelles elle recourait avec une simplicité admirable, comme nous verrons dans un autre chapitre. Nous dirons seulement ici qu'après la très-sainte Vierge, avec laquelle elle usait d'une cordialité merveilleuse, son grand recours était à saint Joseph. Elle avait tant d'expérience du grand pouvoir de ce très-saint patriarche auprès de Dieu, qu'elle disait à ses sœurs qu'on n'avait qu'à alléguer à Notre-Seigneur les services que lui a rendus saint Joseph, pour obtenir tout ce qu'on voudrait de sa bonté divine. Elle dit à une d'elles une fois en confiance, qu'elle n'avait jamais rien demandé à ce digne époux de la Mère de Dieu, qu'elle ne l'eût obtenu.

La Mère Agnès donc par tous ces moyens rendait son oraison véritablement victorieuse, et le grand instrument avec lequel son zèle pour le salut des âmes venait à bout de toutes ses entreprises. En voici un exemple digne d'admiration, et capable de toucher nos cœurs.

Il n'est pas croyable avec quelle affection elle entreprit l'avancement spirituel d'un religieux, auquel elle avait des obligations toutes particulières, et qu'elle voyait négliger son intérieur, et vivre un peu trop librement. Dieu se plaisant aux empressements charitables qu'elle avait pour le salut et la perfection de cet homme consacré à sa majesté adorable, lui faisait connaître tous les défauts dans lesquels il tombait. Et elle prenait la liberté de ne lui rien laisser passer sans l'en avertir, et l'en reprendre avec une sévérité très-obligeante pour la cordialité et l'humilité dont elle l'accompagnait. Mais ce qu'elle faisait principalement pour lui, c'était d'employer son grand moyen de venir à bout de tout, qui était sa prière ; c'était d'être sans cesse prosternée devant Dieu, versant beaucoup de larmes et beaucoup de sang par de grandes pénitences, et ne se lassant point de prier, de pleurer et de s'immoler de cette sorte pendant plusieurs années jusqu'à la fin de sa vie, quoique Dieu permît, pour éprouver sa constance, qu'elle ne vît pas grand fruit de tant de travaux ; le bon religieux n'ayant pas en ce temps-là été fort touché, comme il l'a été depuis, et l'est encore à présent. C'est le P. Panassière qui veut bien être nommé ici, et qui ne cesse de bénir Dieu d'avoir donné cette oraison victorieuse à sa chère fille, qui, par ce moyen, a été sa mère dans la vraie vie religieuse. Il remercie continuellement la bonté divine de lui avoir fait connaître et pratiquer cette âme incomparable qui a si bien récompensé les bons offices qu'il lui avait rendus.

En nous racontant il y a quelque temps les soins merveilleux qu'elle prenait de son avancement, il nous dit un trait assez agréable du zèle avec lequel elle y procédait. La chose se passa en cette sorte. Le bon Père, étant confesseur du monastère, demanda à souper un jour qu'il était jeûne dans l'ordre de Saint-Dominique. La Mère Agnès se trouvant à la cuisine comme on lui préparait une omelette, voulut la lui faire elle-même. L'assaisonnement qu'elle y mit fut une poignée de cendres qu'elle y mêla ; et l'ayant fait cuire de la sorte, elle la lui fit servir. Le pauvre Père s'apercevant de cet étrange ragoût, connut aussitôt que c'était un tour de la Mère Agnès. Et elle, le venant trouver peu après, lui fit pour toute excuse un bon chapitre et de grands reproches, de ce qu'il dégénérait ainsi de la ferveur des premiers religieux de son ordre. C'est la simplicité et la franchise admirables de la Mère Agnès qui lui donnaient le droit d'en user ainsi avec son Père confesseur.

Il nous disait aussi que cette généreuse fille, s'étant aperçue qu'il manquait quelquefois à dire la sainte Messe, lui témoigna franchement que cette indévotion l'affligeait beaucoup, et conclut son humble et charitable réprimande par ces paroles : ***Il viendra un temps que vous la voudrez dire, et vous ne pourrez plus.*** Ce temps qu'elle prédit alors, est maintenant arrivé ; car le bon Père devenu très-dévot depuis la mort de sa fille et de sa prophétesse, a perdu la vue sur ses vieux jours, et se trouve ainsi privé de la grande satisfaction qu'aurait son âme d'offrir à Dieu le très-saint sacrifice.

Ce pieux vieillard, qui se plaît fort à ra-

conter ces choses à ses bons amis, et qui n'en parle jamais que les larmes aux yeux, nous a encore appris ce que nous allons rapporter selon son désir. Il s'amusa une fois assez longtemps avec des séculiers à regarder un gentilhomme qui maniait un cheval avec adresse; et une autre fois, en se promenant avec des ecclésiastiques, il se laissa aller à quelque action de légèreté : Dieu fit voir l'une et l'autre de ces actions à la Mère Agnès dans le temps qu'elles se passèrent, et elle fit de toutes deux le sujet d'une bonne correction, qu'elle ne manqua pas de lui faire à la première occasion. Il voulut dire pour s'excuser que regarder un manége était une occupation indifférente; mais elle repartit fort sagement qu'en la personne d'un religieux c'était un amusement de mauvaise édification.

Une autre fois, dans les chaleurs de l'été, il s'alla baigner à demi-lieue de la ville, sans faire scrupule de choquer un peu la modestie en se déshabillant. La Mère Agnès le vit fort bien dans cette action, nonobstant son éloignement, parce que Notre-Seigneur le lui fit connaître, et ensuite elle ne tarda guère à lui en dire ses sentiments de la bonne manière.

Un autre jour qu'il s'était recommandé particulièrement à ses prières, il alla incontinent déjeuner avec un autre religieux quoiqu'il fût jeûne dans son ordre. L'ange de la Mère Agnès s'apparut à elle dans son action de grâces après la sainte communion, lui fit voir cette action de son confesseur, et lui dit : *Ne vois-tu pas comment celui pour qui tu pries, rompt sa règle? Il a trop de respects humains, assure-le que s'il n'y prend garde, ils lui coûteront bien cher.* Elle l'en avertit bien sérieusement à la première rencontre, l'abordant par ces paroles : *Mon Père, gardons les règles, auxquelles nous nous sommes obligés.*

Enfin, c'était un coup sûr, que cet ange visible du P. Panassière connaissait toutes ses fautes, et l'en reprenait toujours. Aussi quand il s'était échappé en quelque chose, il disait à son intime ami, M. Martinon : *Notre fille saura ceci, et j'en aurai la réprimande.* Voici encore de quoi prouver qu'elle n'ignorait rien de tout ce qui le touchait.

Comme il était d'un naturel fort prompt, la sacristaine lui ayant une fois donné une aube qui n'était pas à son gré, il lui dit plusieurs paroles d'impatience, et s'habilla en même temps pour aller dire la sainte Messe. Pendant cela le bon ange de la Mère Agnès lui dit : *Voilà ton confesseur qui porte à l'autel un cœur ému de fâcherie; ce n'est pas là la disposition avec laquelle il faut approcher de ces mystères adorables.* Elle vint le trouver pour lui en donner avis. Mais, comme il avait l'esprit indisposé, cette remontrance lui déplut autant que l'aube de la sacristaine, et ne servit qu'à lui faire dire de nouvelles paroles de promptitude. La pauvre Mère Agnès s'affligea si fort de cette indisposition de son confesseur, que son ange en ayant compassion la vint consoler.

Le P. Boyre parlant de cette charité admirable de la Mère Agnès pour l'âme de son confesseur, de la liberté que sa simplicité lui faisait prendre de lui faire souvent la correction, et du grand profit qu'en a tiré ce vrai religieux, *Plût à Dieu*, dit-il, *que je l'eusse priée de me faire la même grâce.*

Il est certain que le zèle des âmes que Dieu avait donné à cette fille de grâce, nous est un grand sujet de remercier sa bonté infinie, quand il n'aurait point eu d'autres effets que la vie fervente et exemplaire que mène depuis longtemps ce bon P. Panassière, et la vie tout intérieure et tout apostolique de feu M. Olier, de laquelle l'Eglise est redevable à ses prières et à ses larmes, ainsi qu'on verra dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XI.

Elle prie pour M. Olier par le commandement de la sainte Vierge. — Les heureuses suites de cette prière.

La providence de Dieu est tout à fait admirable en ce que, n'ayant pas destiné les filles, quelque saintes qu'elles soient, à la prédication de sa parole, nous voyons néanmoins que plusieurs d'entre elles sont animées par sa grâce d'un zèle ardent du salut des âmes. On découvrira quelque chose du mystère qu'il y a en cette conduite adorable, si on considère que deux causes doivent nécessairement concourir à la conversion d'un pécheur; dont la première est la grâce du divin Esprit, et l'autre la volonté du pécheur même. D'où il s'ensuit que pour travailler efficacement à convertir les hommes, il faut mouvoir ces deux roues, il faut attirer la grâce de Dieu par la prière, et puis exciter la volonté de l'homme par l'exhortation. Comme donc il arrive bien souvent que les ouvriers qui sont employés en ce saint et divin emploi de la conversion des âmes, mettent leur principale occupation à parler aux hommes de la part de Dieu, et ne prennent pas assez de temps pour parler à Dieu des besoins des hommes dans l'oraison; Dieu tout sage et tout miséricordieux supplée admirablement à ce défaut en suscitant ces saintes épouses de son Fils, qui, brûlant du zèle du salut des hommes, et ne pouvant le promouvoir par la prédication, emploient leurs longues et ferventes prières pour attirer sur eux la miséricorde divine. Par ce moyen il arrive très-souvent qu'une pauvre fille, qu'on ne connaît point dans le monde, a plus de part devant Dieu aux conversions qui se font que les grands prédicateurs auxquels les hommes en donnent toute la louange.

Ceux qui connaissent bien l'admirable Mère Agnès et qui savent quel était son zèle pour le salut des pécheurs, et quelle sorte de prière elle faisait continuellement pour eux, ne doutent pas que cette fille apostolique n'en ait gagné à Dieu un fort grand nombre. De quoi nous allons rapporter une preuve très-remarquable.

Environ l'an 1631, comme elle était sans cesse à gémir devant Dieu sur le misérable

état de tant d'âmes qui se damnaient dans la Haute-Auvergne et dans le Velay, qui sont les provinces les plus voisines de Langeac, et dont par conséquent les besoins lui étaient mieux connus; en ce temps-là, la très-sainte Vierge, qui la chérissait beaucoup, comme on verra ci-après, lui apparut, et lui dit : *Prie mon Fils pour un tel*, lui nommant M. Olier, alors abbé de Pebrac et entièrement inconnu à la sainte fille, quoique cette abbaye soit proche de Langeac. Une telle recommandation rendit l'âme de M. Olier le principal objet de la charité de la Mère Agnès. Elle se mit à faire pour lui les prières les plus ardentes et les plus saintes qu'elle eût jamais faites pour aucun sujet; et elle persista trois années entières à prier, à gémir, à pleurer, à faire de grandes pénitences pour cette âme bien-aimée avec sa constance ordinaire en de pareilles occasions. Dieu, qui écoute toujours favorablement une oraison de cette sorte, opéra dans le cœur de l'abbé de Pebrac une conversion parfaite, dont les particularités et les suites se verront bientôt dans la Vie de ce grand serviteur de Dieu. Nous rapporterons seulement ici quelque chose des communications qu'il eut dans le temps de ses premières ferveurs avec cette fille de grâce, qu'il a chérie et honorée toute sa vie comme sa véritable mère en Notre-Seigneur; comme elle de son côté a eu pour lui tant qu'elle a vécu une dilection tout autre que celle que met la nature dans le cœur des mères selon la chair envers leurs enfants.

Au bout de trois années qu'elle passa pour lui en prière et en pénitence, comme nous avons dit, enfin Dieu lui fit connaître celui qu'elle chérissait si saintement, et qui depuis sa nouvelle vie était l'enfant de ses larmes. Mais ce fut d'une manière bien merveilleuse qu'elle le vit et se fit voir à lui la première fois. Il était à Paris de retour d'Italie depuis quelque temps, avec un grand amendement, contre le commun proverbe; et pour se mettre tout de bon dans le vrai train du service de Dieu, il faisait une retraite de huit ou dix jours à Saint-Lazare. Là, comme il demandait à Notre-Seigneur ses lumières et son secours pour connaître et accomplir sa très-sainte volonté, la Mère Agnès, sa grande bienfaitrice et sa vraie mère qu'il ne connaissait encore aucunement, étant alors prieure de Sainte-Catherine de Langeac, lui apparut visiblement ayant les bras croisés sur la poitrine et tenant un crucifix en une main et un chapelet en l'autre; son bon ange l'accompagnant en la forme d'un bel enfant, et tenant un mouchoir en la main, dont il recevait les larmes qui tombaient de ses yeux. Dans cet état, elle dit à M. Olier ce peu de paroles : *Je pleure pour toi*. Et puis le laissa tout surpris et extrêmement touché de cette vision, et dans la pensée que c'était la Mère de Dieu qui l'avait daigné honorer d'une telle visite. Ce crucifix et ce chapelet, qui n'étaient pas sans mystère, signifiaient sans doute que ce nouveau serviteur de Dieu, sur qui sa providence avait de si grands desseins, aurait très-bonne part à la croix de Jésus-Christ et une piété merveilleuse envers sa sainte Mère; comme en effet ç'ont été là deux des grâces signalées qu'on a depuis admirées en ce saint homme.

Il persista, dans la créance, que c'était la très-sainte Vierge qu'il avait vue en sa retraite, jusqu'à ce que faisant, peu de temps après, un voyage en Auvergne pour y travailler en ces missions célèbres dont les fruits durent encore, et dont la mémoire est en grande bénédiction, il fut instruit de la vérité de la chose en cette manière. Etant à Pebrac, il entendit parler de la Mère Agnès comme d'une personne de grande piété, et sentit en même temps un puissant attrait à la voir, pendant que la Mère Agnès, de son côté, disait quelquefois à ses sœurs qu'elle verrait bientôt un vrai serviteur de Dieu, et en parlait avec une estime et une affection dont ces bonnes filles étaient surprises, ne pouvant comprendre d'où elle en avait tant de connaissance. Il alla donc au monastère, plein du désir de communiquer avec elle. Mais, plusieurs fois de suite, il eut la mortification de ne pouvoir lui parler, parce qu'elle ne se trouva pas en état de pouvoir quitter l'infirmerie. Comme il portait là une affection incapable de se rebuter, il y retourna tant de fois, qu'enfin elle fut visible et le vint trouver au parloir le visage voilé et faisant d'abord comme si elle ne l'eût connu qu'autant que le bruit de sa venue dans le pays le faisait connaître aux autres personnes. Mais lui, après quelque peu d'entretien, eut quelque pensée qu'il l'avait vue ailleurs, et, par un grand désir de la mieux connaître, il la supplia de lever son voile. Alors donc elle lui découvrit son visage, et, bientôt après, son cœur. Et il ne se peut dire combien grande et combien sainte fut la consolation dont ces deux grandes âmes se comblèrent mutuellement.

Pendant le séjour que M. Olier fit alors en ce pays, qui fut environ de six mois, il la voyait le plus souvent qu'il lui était possible, et était si fort touché et tellement ravi des paroles que lui disait l'épouse du Fils de Dieu, qu'il ne se serait jamais lassé de sa conversation toute céleste. Aussi, quand il pouvait, il y demeurait quatre ou cinq heures, et tous deux en sortaient admirablement embrasés de l'amour divin, et si parfaitement recueillis en Dieu, qu'en se quittant ils se mettaient en oraison chacun de son côté, si quelque autre affaire pressée ne les en empêchait, et y demeuraient plusieurs heures. La Mère Agnès, pour l'ordinaire, était emportée en quelque ravissement dans ces rencontres. En sorte que M. Olier la rappelant quelquefois pour lui dire encore un mot, elle ne lui répondait plus, parce qu'elle était déjà hors d'elle-même.

Comme c'était purement la grâce qui faisait la grande dilection de la sainte fille envers ce cher enfant de ses désirs, elle ne l'aimait point du tout selon la nature; mais, l'aimant véritablement comme elle s'aimait elle-même, elle ne lui souhaitait que la pure

vertu et la croix; elle le reprenait de ses imperfections; elle l'exhortait à mourir sans cesse à lui-même; elle lui persuadait la plus austère pénitence. Et si elle le trouvait un homme selon son cœur, comme elle a dit souvent à plusieurs, c'est parce qu'il prenait feu admirablement à tous les sentiments de ferveur qu'elle lui proposait. Et, bien loin qu'elle eût besoin de l'exciter beaucoup, il se porta bientôt à des excès qu'il fallut qu'elle modérât. Une fois entre autres, elle lui donna une de ses terribles disciplines, avec laquelle il se traita d'une telle manière, qu'on craignit que la gangrène ne se mît aux plaies qu'il s'était faites. La Mère Agnès, qui avait doublement causé son mal, et en lui donnant ce rude instrument, et en lui inspirant la ferveur dont il en fit usage, se crut obligé de le guérir, et elle le guérit en effet, priant pour lui, lui ôtant cette discipline trop meurtrière, et lui remontrant sérieusement que son fidèle Amour, c'est ainsi qu'elle appelait Notre-Seigneur, n'agréait pas de telles indiscrétions.

Mais, si elle ne voulait pas qu'il excédât indiscrètement dans ses pénitences, et si elle lui recommanda bien expressément de prendre garde à sa santé, comme elle jugea qu'il était nécessaire à cause de la délicatesse de son tempérament, elle ne voulut pas pour cela favoriser en lui l'amour-propre, ni le flatter en quoi que ce fût. Au contraire, elle prit toujours la liberté, avec une charité toute simple et cordiale, de lui faire la correction de tous les défauts qu'elle pouvait apercevoir en lui. Une fois entre autres elle vit par la grille qu'il s'appuyait en priant Dieu dans l'église; et, à la première vue, elle lui dit que ce n'était pas là le respect qu'il devait rendre à la Majesté divine. Une autre fois, comme il l'alla voir au retour d'une mission, où la communication avec les pauvres l'avait chargé de vermine, elle prit garde que l'incommodité que cela lui causait, lui faisait porter la main à son cou de temps en temps. Et, pour le reprendre agréablement de ce qu'il n'était pas assez mortifié à son gré dans cette occasion, *Voilà qui est beau*, lui dit-elle, *notre petit chat fait de même quand les puces le piquent.*

Il est très-véritable qu'elle ne lui souhaitait point, non plus qu'à elle-même, les prospérités de la vie présente, mais plutôt des mortifications et des souffrances. Toutes les lettres qu'elle lui écrivait, commençaient par ces paroles : *Mon très-cher frère, mille croix pour très-humble salut.* Elle lui en écrivit une entre autres, où elle lui disait : *Je ne veux que la pauvreté et les croix pour mon cher frère et pour moi pendant cette vie; en l'autre vie, Dieu nous donnera ce qu'il lui plaira.*

Elle avait bien sujet de l'appeler ordinairement son très-cher frère, et quelquefois son cher enfant, comme elle faisait, non-seulement à cause de la ressemblance de grâce que Dieu lui donnait avec elle, mais encore parce qu'elle lui avait donné part généralement à toutes ses pratiques de vertu, parce qu'elle priait pour lui aussi assidûment et affectueusement que pour elle-même, et parce qu'elle avait à cœur le salut et la perfection de cette âme bien-aimée, autant que le salut et la perfection de sa propre âme.

Ce n'était pas assez au gré de son cœur maternel qu'il participât à toutes ses prières et à tout ce qu'elle faisait et souffrait pour Dieu; ce fut une chose admirable qu'elle voulut encore, et obtint de Dieu, que l'ange qui avait soin d'elle, rendît aussi à ce très-cher frère plusieurs bons offices. Lors particulièrement que leur longue conversation et l'oraison qu'ils faisaient ensuite avaient duré jusqu'à la nuit, et qu'il fallait que M. Olier s'en retournât à Pebrac en ce temps de ténèbres, ce qu'il ne pouvait faire sans péril à cause des précipices qu'on rencontre sur le chemin, elle lui donnait pour guide ce saint ange, par l'aide duquel il se tirait des dangers, et ne s'égarait jamais du droit chemin dans les nuits les plus obscures. Il entendait même que cet esprit bienheureux et tout charitable lui disait adieu, quand il le quittait pour s'en retourner à la Mère Agnès.

Dieu, qui agréait beaucoup cette dilection toute sainte, dont lui-même avait rempli le cœur de sa servante, l'en récompensa devant sa mort, qui était bien proche, lui donnant plusieurs sujets d'une consolation indicible en la personne de M. Olier.

Premièrement, ce lui fut une satisfaction qui ne se peut dire de voir les grands progrès dans la grâce que faisait de jour en jour cet admirable serviteur de Dieu, et même de prévoir, par des lumières divines, les dons du Saint-Esprit qu'il recevrait, et les biens qu'il ferait à l'avenir dans l'Eglise. Ainsi éclairée, elle lui prédit un jour que Dieu se servirait de lui pour former grand nombre d'ecclésiastiques, que la très-sainte Vierge le chérirait toujours, et qu'il aurait beaucoup de croix. Ceux à qui Dieu a fait la grâce de connaître M. Olier, ont vu évidemment que cette prédiction s'est trouvée très-véritable en tous ses chefs.

Une autre consolation très-sensible par laquelle Dieu récompensa la charité de sa fidèle servante, fut en ce qu'elle vit les fruits admirables des soins et des travaux de M. Olier, en plusieurs missions qu'il fit avec le secours de quelques autres ouvriers évangéliques dans les diocèses de Saint-Flour et du Puy, pour lesquels elle avait si longtemps et si fervemment imploré la miséricorde divine. Oh! qu'elle remercia de bon cœur la très-sainte Mère de Dieu du commandement qu'elle lui avait fait de demander à Notre-Seigneur M. Olier, qui était l'instrument du salut de tant d'âmes, et par qui Dieu voulait glorifier son saint nom en tant de manières! Autant qu'avaient été véhéments ses désirs et ses gémissements pour la conversion des pécheurs de ces deux provinces, autant était grande sa joie d'apprendre tous les jours le grand nombre de personnes de toute condition,

qui pleuraient leurs crimes et changeaient de vie, et de voir par là combien miséricordieusement Dieu exauçait les prières qu'elle lui avait faites.

Enfin, pour le comble de la consolation, elle connut dans peu de mois M. Olier, si fort avancé dans le chemin de la perfection, qu'elle estima que ce cher enfant de son âme en pouvait être le père très-utilement. Si bien qu'elle commença de se confesser à lui dorénavant, et se résolut de vivre entièrement et pour toujours sous sa direction, comme nous voyons qu'elle le déclara en une lettre qu'elle lui écrivit en ce temps-là, qui était l'année 1634. Mais, peu de temps après qu'elle eut pris ce dessein, elle eut connaissance qu'elle irait bientôt à Dieu, ainsi que nous verrons incontinent.

Quelque sainte que fût la joie que ces deux âmes ferventes se causaient l'une à l'autre dans leurs communications, Dieu voulut bientôt les en priver pour les appliquer plus uniquement à lui, et à sa très-sainte volonté. Quand la Mère Agnès sut que les affaires de Notre-Seigneur exigeaient que M. Olier s'en retournât promptement à Paris, selon l'avis du grand serviteur de Dieu, le P. de Condren, elle en fut d'abord fort sensiblement touchée, et demanda grâce à Dieu pour lui bien faire le sacrifice, qu'il fallait qu'elle lui fît en cette séparation. En même temps, néanmoins, par une parfaite soumission à la volonté divine, elle dit à ce très-cher frère qu'il devait obéir fidèlement et diligemment aux ordres de Dieu.

Avant qu'il se séparât d'elle, elle lui fit présent du crucifix et du chapelet qu'elle tenait en ses mains lorsqu'elle lui apparut dans sa retraite à Saint-Lazare. Le crucifix se garde à présent à Saint-Sulpice comme une chose d'autant plus précieuse et vénérable qu'on sait qu'il a été l'instrument d'un miracle en la personne de M. Philippe, prêtre, vicaire général et supérieur du séminaire du diocèse d'Aix, en la manière que nous allons dire. Lorsque ce digne ecclésiastique était dans la communauté des prêtres de la paroisse de Saint-Sulpice, le propre jour de la fête de ce saint patron il fut saisi d'une fièvre très-violente. M. Olier, alors curé de cette paroisse, ayant appris son mal, lui apporta promptement le crucifix de la Mère Agnès, qu'il avait toujours sur soi, et lui dit : *Tenez, voilà qui vous guérira.* Il parut bien que ce bon pasteur agissait et parlait en cette occasion par quelque mouvement divin; car, aussitôt que le malade eut reçu de sa main le crucifix, il sentit diminuer sa fièvre, et dans fort peu de temps il n'en eut plus du tout. En sorte que le médecin, qui avait été étonné de la véhémence de cette maladie, fut bien surpris de trouver le lendemain son malade sur pied et entièrement guéri. M. Philippe, homme docte, judicieux et craignant Dieu, à qui cela est arrivé, a toujours estimé et assuré que cet événement, toutes choses considérées, ne pouvait être que miraculeux. Revenons à Langeac reprendre notre histoire.

Lorsque M. Olier prit congé de la Mère Agnès, il remarqua qu'elle dit : *Adieu, parloirs, je ne vous verrai plus.* Par lesquelles paroles, et par d'autres plus claires qu'elle lui dit, et par d'autres encore qu'elle lui écrivit peu après, elle lui donnait avis qu'elle quitterait bientôt ce monde, comme il arriva en effet au bout de trois semaines ou un mois.

Quand il fut parti d'auprès d'elle pour n'y plus retourner, elle alla s'en consoler aux pieds de son divin Epoux, et on entendit qu'elle lui disait en pleurant chaudement : *Hé! mon Dieu, que m'avez-vous fait? vous m'aviez donné un homme selon mon cœur et vous me l'avez ôté; hé bien! mon Tout, que votre très-sainte volonté soit faite.* Ensuite elle demanda instamment à Notre-Seigneur qu'il la tirât de ce monde, et qu'il y protégeât et sanctifiât de plus en plus son très-cher frère.

Nous avons trop peu dit, quand nous avons dit, au commencement de ce chapitre, que la Mère Agnès a eu pour M. Olier une dilection incomparable tant qu'elle a vécu sur la terre. Nous voyons en elle que les liaisons que fait l'Esprit de Dieu entre les âmes choisies ont cet avantage, outre une infinité d'autres, par-dessus les amitiés mondaines, qu'au lieu que celles-ci finissent au plus tard avec la vie mortelle, celles-là persistent après la mort et ont leur entière perfection, aussi bien que leur souverain bonheur, dans l'éternité. Le jour même que Dieu eut terminé la vie sainte de cette vraie épouse de son Fils par la sainte et heureuse mort que nous avons rapportée ci-devant, il arriva que M. Olier, retournant de la campagne à Paris et oubliant sur le chemin de faire le catéchisme à un pauvre à qui il donna l'aumône, il eut un si grand remords d'avoir manqué à cette pratique, qu'il croyait que Dieu voulait de lui, qu'il mit pied à terre et en demanda pardon à genoux et les larmes aux yeux à sa divine majesté. Au moment qu'il était ainsi humilié devant Dieu, et nous donnait un si bel exemple de la fidélité qu'on doit à ses mouvements divins, il aperçut auprès de lui un ange fort grand et merveilleusement beau, qui ensuite marcha quelque temps devant lui. Peu de jours après, comme il était au confessionnal à Paris dans sa paroisse, on lui apporta la lettre qui lui apprit la mort de sa très-chère Mère Agnès. Une si vive douleur le pénétra en lisant cette nouvelle, qu'il fut contraint de quitter son occupation pour aller soulager son cœur devant le très-saint Sacrement. Versant là beaucoup de larmes et faisant ses plaintes amoureuses à son divin Maître de ce qu'il lui avait ôté celle qui le conduisait à lui et qui était toute sa consolation, il entendit une voix qui lui dit fort intelligiblement : *Ne vous affligez pas, je vous ai laissé mon ange.* Alors il se souvint que le jour auquel cet ange admirable lui apparut était le jour même auquel on lui

mandait que sa sainte directrice était allée à Dieu, et il comprit ainsi la grande faveur qu'elle lui avait obtenue de Dieu en s'en allant dans son sein adorable. Il ne faut pas douter que ce saint ange, qui était assurément d'une dignité bien relevée, et qui néanmoins avait accompagné quelquefois le serviteur de Dieu en de petits voyages sur la terre, n'entreprît avec une joie particulière de le conduire au ciel par le chemin d'une perfection sublime. Ce qui est d'autant plus indubitable, qu'il avait particulièrement connu en conduisant la Mère Agnès combien cet homme apostolique était cher à Notre-Seigneur et à sa très-sainte Mère.

Ce qui marque bien encore que la Mère Agnès conservait dans le ciel sa liaison sainte avec M. Olier, c'est qu'il expérimenta pendant quelque temps après sa mort qu'elle se communiquait à lui bien souvent d'une manière admirable. Mais, comme il prenait peut-être trop de satisfaction en ces sortes de visites célestes, bientôt elle ne les lui rendit plus que fort rarement. Cette privation l'affligeant, il s'en plaignit un jour à elle, et elle lui répondit qu'elle s'était ainsi retirée, de crainte que le trop d'application qu'il avait à elle, ne diminuât celle qu'il devait à Jésus, à Marie et à saint Joseph. D'où il paraît avec quelle pureté on aime et on veut être aimé dans le paradis.

Finissons ce chapitre en bénissant Dieu très-affectueusement d'avoir mis cette fille forte dans son Eglise pour le bien de tant d'âmes, d'avoir voulu d'une pauvre petite artisane en faire la mère de M. Olier, le père de tant de prêtres, et qu'ainsi cette nouvelle Judith fût non-seulement la gloire et le bonheur de sa patrie, mais encore la source des grands biens que font et feront à l'avenir dans l'Eglise tous les disciples et les enfants de cet homme de Dieu. La Providence divine ayant eu de si grands desseins sur cette petite et heureuse créature, il ne faut pas s'étonner si elle l'a enrichie de tant de grâces extraordinaires, et honorée de tant de miracles.

CHAPITRE XII.

Son grand amour pour les souffrances. — La participation très-merveilleuse qu'elle a eue aux douleurs du Fils de Dieu.

Aimer le prochain au point que nous avons vu que l'a aimé la Mère Agnès, est assurément une excellente marque de son grand amour envers le Fils de Dieu. Mais aimer les souffrances en considération de Jésus crucifié au point qu'elle les a aimées, c'est ce qui montre plus que toute autre chose qu'elle a aimé ce divin Epoux d'un très-fort et très-pur amour.

Comme si les maladies, les austérités et les persécutions dont nous avons parlé avec étonnement dans le récit de sa vie n'eussent pas mérité le nom de croix, elle vivait dans de continuels désirs qu'il lui arrivât quelque nouvelle et bonne occasion de souffrir. Ceux qui l'ont gouvernée assurent avec admiration, que ses désirs étaient si affectueux qu'ils allaient quelquefois jusqu'à la ravir hors d'elle-même. M. Martinon, archiprêtre de Langeac, lui montrant un jour un crucifix qu'il avait acheté, et tombant à cette occasion sur le propos de la Passion du Fils de Dieu, se mit à rapporter en détail les divers tourments de cet adorable Sauveur. La sainte fille l'écoutait avec de grands sentiments de dévotion, et avec des désirs si véhéments de participer aux souffrances de son divin Epoux, que quand ce pieux ecclésiastique vint à parler du coup de lance duquel on ouvrit le côté de Jésus-Christ, elle en eut le cœur tout pénétré d'amour et de désir de pâtir; et la douce violence de ces mouvements la mit dans un grand ravissement.

Ses désirs du martyre se sont toujours augmentés toute sa vie; et elle portait une sainte envie à ceux qui mouraient en servant les pestiférés.

Lui étant arrivé une fois de se voir, à ce qu'il lui semblait, pendant quinze jours sans son désir ordinaire de souffrir, elle en eut beaucoup d'affliction, et en entra en de grandes appréhensions d'être délaissée de Dieu. *Hélas! mon Père*, disait-elle au confesseur, *que ferai-je? où irai-je? Dieu m'a quittée, je n'ai plus de désirs d'endurer.* Et dans cette grande crainte d'être mal avec Dieu elle voulait se retirer de la sainte communion, si des commandements absolus ne l'en eussent fait approcher.

Un jour son directeur, la voyant en une grande jubilation, que lui avait laissée une extase d'où elle sortait, commanda, pour l'éprouver en présence des religieuses, qu'on la liât et qu'on la mît en prison. On apporta incontinent des cordes pour exécuter cet ordre. Et Agnès, qui venait d'être ravie en considérant la Passion de son Sauveur, tendit les mains promptement, et aida elle-même à les lier et à serrer les nœuds, afin qu'elle en sentît de la douleur. Elle fit cela d'un air si dévot, et où il parut tant d'estime pour les souffrances, qu'encore que probablement on eût commandé cette action pour y prendre quelque innocente récréation, elle se termina par une grande édification de toutes les personnes qui s'y trouvèrent, et surtout du bon Père, son directeur, qui demeura tout confus, à ce qu'il dit lui-même, de se voir si fort éloigné des dispositions saintes qu'il reconnaissait en cette âme vraiment fervente.

Depuis que son divin Epoux lui eut donné des connaissances particulières de ce qui s'était passé dans presque tous les mystères de sa vie, et spécialement dans ceux de sa Passion, ainsi que nous verrons bientôt, elle avait toujours eu un très-grand désir de pouvoir sentir des douleurs pareilles à celles qu'elle avait considérées dans les stations différentes où elle avait suivi en esprit cet adorable Epoux de sang. Et voici comment ce désir saint et hardi fut exaucé quelquefois, d'une merveilleuse et terrible manière.

Notre-Seigneur se fit un jour voir à elle

dans l'état pitoyable où il fut mis par le couronnement d'épines. Et ce qui la toucha très-sensiblement en cette vision, fut d'apercevoir que la douleur extrême que tant de piqûres profondes causaient à son doux Sauveur, faisait sortir de ses yeux adorables des larmes mêlées de sang. Ce ne fut pas seulement par la compassion qu'elle participa cette fois-là aux souffrances de son Bien-Aimé; car, en même temps qu'il lui en ôta la vue en disparaissant, il lui en laissa le sentiment si vivement empreint qu'il lui semblait, à ce qu'elle a rapporté elle-même, qu'on lui enfonçait véritablement des épines dans la tête. Ce tourment fut aigu et pressant à tel point, qu'elle en devint aussitôt incapable de toute fonction, lui étant impossible de continuer à réciter son Office qu'elle avait commencé, et même de se présenter à la sainte communion, quoique ce jour-là fût un dimanche. *Mon Dieu*, disait-elle, *je ne sais où j'en suis; cette douleur me pénètre jusque dans les yeux; il y a cinq ans que j'ai de violents maux de tête, mais tout cela n'a été rien en comparaison de ce que j'endure.* En effet il fallut bien qu'elle endurât étrangement, puisque son bandeau et sa coiffe furent trempés du sang qui sortit de sa tête de tous les côtés. Depuis ce temps-là elle eut continuellement une grande douleur de tête, qui, tous les vendredis, redoublait tellement sa violence qu'elle en versait beaucoup de sang. Ainsi le Fils de Dieu couronna d'épines sa bien-aimée, et lui fit mériter, par ce titre particulier, la couronne de gloire qu'il prépare à toutes ses épouses.

Mais ce qui a encore fait mériter à cette grande âme un très-haut degré de félicité éternelle, c'est la participation admirable qu'elle a eue plusieurs fois aux douleurs du crucifiement de son divin Epoux. Un jour son bon ange lui présenta des roses; et elle les refusa, disant qu'elle ne voulait que des épines et des croix. Incontinent Notre-Seigneur lui apparut, et lui dit qu'il lui en donnerait tant qu'à peine les pourrait-elle endurer. Cette parole eut bientôt son effet. La vraie amante de la croix sentit à l'heure même un mal très-violent par tout le corps, et principalement aux pieds et aux mains, qui lui en demeurèrent si faibles et si susceptibles de douleur, qu'elle fut assez longtemps sans en pouvoir faire aucun usage, et qu'il fallut que ses sœurs lui rendissent les mêmes offices qu'on rend aux petits enfants qui ne peuvent s'aider. Ce fut ensuite de cela qu'un vendredi elle regarda ses pieds et ses mains, parce que la douleur s'y renouvela violemment, et qu'elle y aperçut ces croix rouges, qu'elle obligea Notre-Seigneur de lui ôter en s'adressant à lui avec cette simplicité admirable dont nous avons parlé ci-devant.

Une autre fois, dans un ravissement, elle fut menée en esprit sur le Calvaire, où elle vit ce qui se passa au crucifiement de Notre-Seigneur. A la vue de ce grand objet de son amour, elle fut saisie de tant de douleur qu'il lui semblait qu'on lui écrasait le cœur, et qu'ensuite on le lui arrachait. Elle fut en cet état durant six heures, pendant lequel temps elle sentit encore aux mains le même tourment qu'on lui aurait fait en les lui perçant avec des clous, quoiqu'il n'y parût extérieurement aucunes blessures. Elle porta toujours depuis ces stigmates invisibles, et la douleur s'y renouvelait ordinairement les vendredis avec tant de violence, qu'elle ne pouvait se servir de ses mains pour les usages les plus nécessaires. Alors les saints anges, ayant compassion de l'épouse de leur Seigneur, lui venaient rendre toute sorte de bons offices, l'habillant, lui ouvrant et fermant les portes, et la levant de terre quand elle y était prosternée.

Une autre fois encore, considérant dans l'oraison le coup de lance qui perça le côté du Fils de Dieu, elle se sentit blessée au cœur, et versa à l'instant beaucoup de sang par le nez et par la bouche.

Les religieuses qui l'ont le plus pratiquée et observée, croient que, depuis cela, elle porta fort longtemps une plaie au côté. Et ce qui le leur persuade, c'est qu'on a aperçu souvent qu'elle y mettait du linge et l'en tirait plein de sang le plus secrètement qu'il lui était possible.

Comme on a découvert semblablement qu'elle appliquait aussi fort souvent en ce temps-là du linge à ses pieds, et l'en ôtait de même tout sanglant, et cela en cachette autant qu'elle pouvait, les mêmes religieuses tiennent pour certain que les stigmates des pieds, qu'elle pouvait cacher, ne lui furent pas ôtés ;sitôt ni si entièrement que ceux des mains, qui même lui restèrent ou lui furent bientôt rendus d'une manière invisible. Aussi ce n'était que ce qui en paraissait au dehors qu'elle avait si fort désiré que Notre-Seigneur lui ôtât.

Que si ce que nous venons d'écrire ne suffit pas pour pouvoir dire assurément que la Mère Agnès a participé d'une manière extraordinaire et par impression divine au crucifiement de Jésus, nous allons dire quelque chose de plus exprès et de plus merveilleux.

Peu de temps après qu'elle eut fait profession, son ange lui apparut un jour, et lui dit: *Prépare-toi à endurer autant que jamais créature ait enduré. Ne m'abandonnez pas*, lui répondit-elle, *quand je serai dans ces souffrances.* Dès le soir du même jour, comme elle était au lit, sa chambre en un instant fut remplie d'une grande lumière, par le moyen de laquelle elle vit Notre-Seigneur crucifié en la même forme qu'elle l'avait vu autrefois avant qu'elle fût religieuse, ayant le visage tout défait, et jetant du sang de toutes ses sacrées plaies. Au même moment qu'elle le vit, elle se sentit étendre et clouer sur une croix avec des douleurs si véhémentes, qu'elle se mit à crier de toutes ses forces. Les religieuses accoururent toutes à ce haut cri, et la trouvèrent les bras étendus en forme de crucifix, marquant par sa voix et par sa contenance que son tourment était extraordinaire. Et il l'était si fort, qu'il sembla à

cette pauvre victime que sa poitrine était ouverte, et qu'on lui avait arraché le cœur. Dans cet état si pitoyable elle disait aux religieuses : *Priez pour moi, mes sœurs, car je n'en puis plus.* Elle n'en pouvait plus en effet. Ses sœurs crurent qu'elle allait mourir, principalement quand elles virent que l'exès de la douleur, qui s'augmentait toujours, lui fit perdre la parole. La prieure fit promptement appeler le Père confesseur, qui vint avec le saint viatique. A la vue du très-saint Sacrement elle reprit un peu de forces, fit sa confession avec beaucoup de larmes et reçut ensuite la sainte communion avec tant de dévotion, qu'elle en donnait à toute l'assemblée. Au même instant qu'elle fut ainsi unie à son Bien-Aimé, elle fut emportée en un grand ravissement, pendant lequel elle disait à Notre-Seigneur : *Tirez-moi, mon Epoux, tirez-moi à vous.* Comme elle était dans ce transport d'amour, la sainte Vierge lui apparut et la consola ; la présence de cette Reine du ciel répandant en toute la chambre une céleste odeur, dont non-seulement la pauvre souffrante, mais encore toutes les religieuses qui étaient présentes furent embaumées. Cette consolation ne lui dura guère. Ses douleurs se renouvelèrent incontinent avec plus de violence qu'auparavant. Et son ange. qui était toujours là, lui dit : *Souffre ces peines pour les âmes du purgatoire, et particulièrement pour celles de ton ordre qui y sont en grand nombre.* Elle prit très-volontiers cette intention, et, jetant les yeux sur son crucifix, elle aperçut qu'il versait du sang de la plaie du côté. Il n'y eut qu'elle qui vit ce sang, mais quelques-unes des sœurs ont assuré que dans le temps de ce crucifiement de la sœur Agnès, elles virent suer et pâlir ce même crucifix. Ce tourment dura trois jours entiers dans une égale force, pendant lesquels son bon ange ne la quitta point. Au bout de ce temps-là ses douleurs ne furent plus universelles par tout son corps. Il en resta seulement aux pieds, aux mains, et au côté, où elles avaient été plus aiguës. Ce qui la tint pendant quelque temps dans l'impuissance de marcher. Si ce que nous venons de rapporter est admirable, ce qui suit l'est encore davantage.

Une année après, la sœur Agnès, étant dans le jardin, fut saisie tout d'un coup de si violentes douleurs, qu'elle en tomba par terre comme morte, les bras étendus en forme de croix. Ses sœurs l'emportèrent dans sa cellule, où elle demeura trois heures sans apparence de vie. Ensuite, comme elle fut un peu revenue, on la porta en la chambre de la prieure, et on l'y étendit sur le plancher. Alors ses douleurs recommencèrent avec leur première violence, ses bras se remirent en croix comme auparavant, et en cet état elle se mit à dire d'un accent de dévotion et de ferveur : *O Amour, que tu es puissant! Amour, que tes forces sont grandes! Amour, que tu es invincible! Non, non, mes sœurs,* ajoutait-elle, *je n'ai point de cœur, l'Amour l'a emporté. Je ne dis rien de moi ; c'est l'Amour qui parle, aimons, aimons l'Amour qui nous a tant aimées.* Puis, s'adressant aux pécheurs, *Ah! pécheurs,* disait-elle, *ne voulez-vous pas vous convertir? Considérez le sang de votre Sauveur.* Et, se tournant vers Notre-Seigneur, elle lui disait amoureusement toute baignée de larmes : *Mon Tout, je désire pâtir jusqu'au dernier soupir de ma vie.* On fit appeler le confesseur ; et elle lui dit : *Hé! mon Père, donnez à votre enfant ce qui lui est nécessaire.* Par lesquelles paroles elle demandait les sacrements. Le bon Père la confessa incontinent, et lui alla querir la très-sainte Eucharistie. Pendant qu'il y allait, on voulut la lever de terre ; et elle y résista, disant à ses sœurs qui parlaient de la mettre sur le lit: *Je veux, s'il vous plaît, mourir sur la terre, couchée ou à genoux. Et moi,* repartit la Mère prieure, *Je veux que vous soyez sur le lit.* On l'y mit aussitôt sans qu'elle résistât aucunement; et bientôt après elle y reçut Notre-Seigneur avec d'admirables sentiments d'humilité et de pénitence, demandant pardon à ses sœurs avec beaucoup de larmes de la mauvaise édification qu'elle s'accusait de leur avoir donnée. Un moment après elle eut un ravissement qui dura une heure. Comme elle revint à elle, son confesseur lui demanda d'où elle venait? *Mon Père,* lui répondit-elle, *je viens de la maison de l'Amour.— Où est cette maison de l'Amour?* repartit le confesseur.— *Au Calvaire.* lui dit-elle, *où j'ai vu mon Epoux portant sa croix tout seul, qui m'a dit que je porterais aussi la mienne toute seule sans consolation.* Elle expérimenta bientôt après que son divin Epoux lui avait dit vrai. Elle fut mise tout de son long sur une croix invisible, et pourtant très-dure, les bras étendus et les pieds posés l'un sur l'autre et si bien attachés, qu'il était impossible de les séparer. Son visage était tout rouge du sang qui y était monté. Tous ses membres frémissaient et tremblaient avec des secousses redoublées, qui obligeaient les sœurs à la tenir pour en modérer la violence. On entendait de temps en temps craqueter ses os comme s'ils se fussent disloqués ; et on eût dit à entendre cela qu'il y avait des bourreaux autour d'elle qui la tourmentaient. Il se faisait un grand bruit dans sa poitrine, comme si son cœur se fût efforcé de la rompre et d'en sortir. En cet état si pitoyable elle disait de temps en temps à Notre-Seigneur : *Hé! mon ami, donnez-moi la patience, s'il vous plaît ; hé ! mon Tout, donnez-moi des forces pour pâtir ; du courage, mon Dieu, du courage, s'il vous plaît.* Puis elle recommençait ces paroles affectueuses : *O Amour, que tu es puissant! Amour, que tu es fort! Amour, que tu es invincible!* Et s'adressant aux religieuses, et les regardant amoureusement, *Aimons l'amour, mes sœurs,* leur disait-elle, *puisque l'Amour nous a tant aimées.* Ces transports d'amour divin la mirent dans un autre ravissement, duquel elle ne fut pas plutôt saisie, qu'elle commença à crier : *Levez-moi, levez-moi. — Où voulez-vous aller,* lui dirent les sœurs. —*A l'Amour, à l'Amour,* repartit-elle. Et en achevant ces

paroles, elle demeura tout absorbée pendant une heure. A son réveil de ce sommeil d'amour, le confesseur lui demanda encore d'où elle venait? Elle répondit *qu'elle venait d'une maison de croix rouges.—Y en a-t-il pour moi*, lui dit ce bon Père.—*Il y en a pour vous*, repartit-elle, *et aussi pour toutes mes sœurs. Ce monastère est à présent et sera à l'avenir une maison de croix, et de croix toutes nues; il faut avoir beaucoup d'amour pour les bien porter. Aimez-les, mes chères sœurs.* Elle proféra ces dernières paroles poussant un grand soupir d'un air qui témoignait que ce qu'elle souffrait lui était fort cher et fort agréable. Enfin l'exès du mal la réduisit à un tel point de faiblesse, qu'on jugea à propos qu'elle reçût l'extrême-onction. Le confesseur lui administra ce sacrement selon le désir qu'elle en avait témoigné; et pendant cette action il n'est pas possible d'exprimer les sentiments de religion et d'amour qu'elle fit paraître. Ce puissant sacrement ne diminua pas ses douleurs; mais il eut un meilleur et plus saint effet, qui fut de lui donner un surcroît de forces pour les supporter. Elle fut aussitôt fort consolée par une visite que lui rendit sur le soir la très-sainte Vierge, accompagnée de quantité de saints et de saintes, et particulièrement de sainte Cécile. Le mouvement de joie, que lui causa une vision si agréable, parut sur son visage; de sorte que la Mère prieure, qui la considérait, connut bien qu'elle voyait quelque chose. Elle l'en interrogea, et par son autorité lui fit avouer qu'elle voyait la Mère de Dieu. Cette bonne supérieure la pria de demander à la Reine du ciel sa bénédiction pour toute la communauté. Elle baissa la tête pour donner à entendre qu'elle le ferait. Au même temps les religieuses, qui étaient en divers endroits du monastère, par un merveilleux mouvement du Saint-Esprit, se rendirent toutes autour du lit de la sœur Agnès. Il n'y en manqua que deux qui prenaient un peu de repos après avoir veillé la nuit auprès d'elle, et une troisième qui était devant le très-saint Sacrement. La sœur Agnès fit signe qu'on se mît à genoux, et elles s'y mirent en même temps, la Mère prieure l'ordonnant de la sorte. La pauvre moribonde vit alors qu'à sa prière la sainte Vierge éleva les les yeux et les mains au ciel, et qu'aussitôt une rosée céleste tomba sur toutes les religieuses qui étaient là présentes, et sur les deux qui reposaient. Celle-là seule, qui était au chœur en fut privée. La sœur Agnès en demanda la raison à sainte Cécile, qui lui dit que la réplique que cette fille avait à l'obéissance, et la propre volonté avec laquelle elle disait son rosaire, n'en ayant qu'une permission extorquée, l'avaient rendue indigne de cette faveur de la très-sainte Vierge.

Le lendemain son ange lui apparut, et lui dit qu'il était envoyé de la part de son Epoux pour savoir d'elle si elle aurait le courage d'endurer encore pour les pécheurs. *Puisque c'est pour les pauvres pécheurs que je dois souffrir*, répondit-elle, *j'ai encore un grand courage; et puisque l'Amour a répandu tout son sang pour moi, je serais ravie de répandre le mien pour lui par le martyre; et je désire pâtir pour son amour jusqu'au jour du jugement; je suis disposée à tout ce qu'il lui plaira, pourvu que sa miséricorde daigne augmenter mes forces; assurez-le, s'il vous plaît, de ma fidélité.—Prépare-toi donc*, lui dit l'ange en s'en allant, *à souffrir beaucoup plus que tu n'as encore souffert.*

A une heure de là il lui prit un redoublement de douleurs si extraordinaire, qu'on s'étonnait comment il était possible qu'elle n'en mourût pas, et qu'avec l'extrémité de faiblesse, où les maux précédents l'avaient réduite, elle supportât ce nouvel assaut de souffrance extrême. On la voyait de nouveau étendue de son long sur la croix, et de nouveau on entendait les craquetis de ses os, et du bruit dans sa poitrine, qui semblait encore se devoir rompre. Sa gorge devint toute noire. Son mal de tête vint à tel excès, qu'on ne pouvait marcher dans la chambre sans lui causer de terribles élancements en cette partie. Et avec cela elle ne pouvait prendre aucune sorte d'aliment. En cet état de douleurs elle disait doucement et amoureusement à Notre-Seigneur : *Mon ami, assistez-moi, je n'en puis plus.* Puis elle recommençait ces paroles ferventes : *O Amour, que tu es puissant! Amour, que tes forces sont grandes! Amour, que tu es invincible!*

Le confesseur qui la venait voir de temps en temps lui dit : *Ma fille, ayez patience, puisque c'est la volonté de votre Epoux que vous soyez sur la croix.—Mon Père*, répondit-elle, *vous ne sauriez croire ce que j'endure; priez Dieu qu'il me pardonne mes impatiences et me fasse miséricorde.*

Se tournant ensuite vers une religieuse qui lui soutenait un bras, elle lui dit par un mouvement de ferveur : *Ouvrez ma main, patiente fille qui avez tant de peine autour de moi, étendez ma main par force, afin que j'endure davantage.*

Elle eut bien souhaité d'avoir l'usage de ses mains, pour pouvoir en cette agonie prendre et regarder de près et embrasser son crucifix qui était sur le lit. Son divin Epoux voulant satisfaire à ce désir amoureux leva miraculeusement le crucifix, et le tint debout devant ses yeux assez longtemps sans que personne y mît la main. Une religieuse fort digne de foi fut témoin de ce miracle. Et on assure dans le couvent que la même grâce a été faite quelques autres fois à la sœur Agnès, et qu'un jour entre autres une des sœurs la trouva en extase sur son lit, et son crucifix debout devant sa face sans être soutenu d'aucune chose.

En la rencontre dont nous parlons ici, elle avait bien besoin que la vue de ce divin objet l'encourageât puissamment à souffrir. Car ses douleurs s'augmentaient toujours à mesure que les pécheurs multipliaient leurs crimes en ce temps-là, qui était le temps du carnaval, Notre-Seigneur lui faisant connaître toutes ces abominations, ainsi qu'elle le déclara au confesseur.

Ses forces, succombant enfin à tant de

peines, défaillirent à tel point qu'elle perdit la parole, et qu'on crut assurément vers le minuit de ce jour-là, qui était le jeudi, qu'elle allait expirer. Mais, à cette même heure, une voix intérieure lui dit distinctement qu'elle irait jusqu'à midi du jour suivant, qu'en ce temps-là elle mourrait ou guérirait, et qu'elle eût bon courage.

La Mère prieure alors envoya la communauté chanter Matines, et demeura auprès de la malade avec le confesseur. Et la sœur Agnès, par un sentiment de sa grande pudeur, dit à ce bon Père : *Vous ne sauriez croire le déplaisir que je sens de me voir ainsi couchée sur le dos, cette posture m'ayant toujours extrêmement déplu ; mais je suis tellement clouée sur ma croix, qu'il m'est impossible de me tourner d'un côté ni d'autre.*

Jusqu'alors elle avait eu de temps en temps quelque petit relâche dans ses grands tourments. Mais, en ce dernier jour, elle fut quatorze heures dans des douleurs excessives sans aucune consolation intérieure, participant ainsi au délaissement rigoureux qu'éprouva son Bien-Aimé en mourant sur la croix.

Et afin qu'elle participât aussi au fiel qu'on mit en la bouche de son Epoux crucifié, elle ne put prendre aucune nourriture pendant tous ces grands maux ; et les religieuses lui mettant en la bouche quelques gouttes de lait, ou tant soit peu de vin avec du sucre, elle y sentait la même amertume qu'elle avait sentie autrefois dans la suie et le vinaigre qu'elle avalait tous les vendredis.

Le matin du jour suivant, le confesseur l'étant venu voir au sortir de l'autel, et lui disant quelque bon mot pour animer de plus en plus sa patience, elle lui répondit : *Mon Père, depuis mes grandes douleurs, mon divin Epoux me fait cette grâce, que je suis dans une entière indifférence, et que le pâtir et le mourir me sont tout à fait égaux. D'un côté, j'ai toujours mon grand désir d'aller où l'on aime parfaitement ; et d'ailleurs, voyant que mes souffrances sont de quelque utilité aux pécheurs, je ne puis rien vouloir, sinon m'abandonner à mon Tout, et qu'il fasse de moi selon sa très-sainte volonté.*

A onze heures, le confesseur, voyant en elle des signes de mort, lui dit : *C'est maintenant qu'il faut aller à Dieu.— O mon Père*, répondit-elle, *l'heureuse nouvelle ! si c'était la volonté de Dieu. Mais j'ai bien peur que je n'en mourrai pas, puisque même quand j'ai été morte, il m'a fallu revenir en vie. Le bon plaisir de Dieu soit accompli.* Puis elle ajouta : *Il n'est pas encore midi, et ainsi le temps n'est pas arrivé.*

Peu après, le bon Père voyant que cette heure marquée approchait, récita les prières de la recommandation de l'âme, pendant lesquelles la moribonde s'occupait en des actes d'humilité, de contrition et d'amour. A la fin de ses prières, elle lui dit : *Mon père, j'ai grande crainte de me présenter devant Dieu l'ayant si mal servi.* Il l'exhorta puissamment en la confiance en Dieu, sachant que la pensée de la justice divine la faisait ordinairement trembler de frayeur.

A onze heures, la voyant à l'extrémité, il envoya querir la communauté qui était au réfectoire. Les religieuses se rendirent aussitôt toutes autour du lit de la mourante, où elles pleuraient fort amèrement ; et chacune d'elles lui demanda pardon avec beaucoup de tendresse. Dans ces sentiments de douleur on se mit à réciter comme on put les litanies de la sainte Vierge, pendant quoi la sœur Agnès expira en sa posture de crucifiée. Ce fut alors que l'excès d'affliction, que ressentirent toutes les sœurs, éclata pitoyablement par leurs hauts cris et leurs sanglots redoublés. La Mère prieure particulièrement fut saisie de tant de déplaisir, qu'elle en demeura un quart d'heure évanouie. Aussitôt qu'elle fut revenue à elle, elle mena ses filles devant le très-saint Sacrement, où elles prirent la discipline sans s'épargner. Cette action de pénitence n'obtint pas le repos de la défunte, comme on prétendait vraisemblablement. Car Notre-Seigneur voulut encore qu'elle retournât en la vie mortelle. Et en ce même temps le confesseur, qui était demeuré auprès de son corps, fut bien étonné de lui voir ouvrir les yeux et de lui entendre dire : *Je suis retournée.* Il lui demanda d'où elle venait. Elle lui répondit : *Mon Père, il me semble qu'au sortir de mon corps j'ai été conduite en une grande salle, où j'ai vu mon Epoux et sa sainte Mère accompagnée d'une troupe d'anges. La très-sainte Vierge a dit à Notre-Seigneur : Il est temps, mon cher Fils, de retenir cette fille auprès de vous. Elle a assez travaillé et assez souffert. — Non*, repartit Notre-Seigneur, *il faut qu'elle retourne encore au monde, et qu'elle y endure encore pour les pécheurs. Sa maison aussi a besoin d'elle.* Elle ajouta que son bon ange s'approchant d'elle lui dit : *Il n'y a remède, sœur Agnès, il faut retourner. Il y a encore à travailler et à souffrir pour toi sur la terre.* A quoi elle répondit : *Je suis indifférente, et veux endurer jusqu'au jour du jugement, si c'est la volonté de mon Dieu.*

Comme elle eut fait ce rapport au Père confesseur, il envoya querir les religieuses pour voir la merveille que Dieu avait faite en leur faveur rendant la vie à la sœur Agnès. Elles accoururent transportées de joie, chacune se jetant à son cou ; elle les embrassa réciproquement ; et toutes donnèrent à Dieu mille bénédictions. Les Mémoires portent que ceci arriva l'an 1626, au mois de février.

Ce qui confirme la vérité de ce grand miracle, qui paraîtra incroyable à plusieurs, c'est que la ressuscitée se leva de son lit à l'heure même, sans le secours de personne, au grand étonnement de toute la compagnie, dit qu'elle avait faim, et demanda à manger, n'ayant pris presque aucune nourriture depuis plus de six semaines. Ce fut encore un nouveau sujet d'admiration que, dès le soir de ce même jour, elle alla à Complies, où elle fut toute confuse de voir que ses sœurs ne pouvaient s'empêcher de la regarder, et

que l'on connaissait les merveilles que Notre-Seigneur avait opérées en elle.

Sans doute le Fils de Dieu voulut ainsi ressusciter son épouse, en cette rencontre, pour nous donner à connaître qu'elle n'avait pas alors souffert les douleurs de la mort, ni la mort même simplement, en vertu de la loi commune à tous les enfants d'Adam, mais par une participation toute singulière et toute merveilleuse à la Passion et à la mort de ce divin Epoux. De sorte que la Mère Agnès a été une image de Jésus souffrant et mourant, des plus parfaites, des plus remarquables et des plus vénérables qu'on ait jamais vues dans l'Eglise.

Il ne faut pas omettre, avant que finir ce chapitre, que cette grande amante de la croix a fait paraître quelquefois, depuis qu'elle est au ciel, qu'elle obtient volontiers à ses amis l'amour de la croix et la croix même. La Mère de Colanges, religieuse de grand mérite, et première supérieure du monastère de Notre-Dame de Langeac, eut, dans sa dernière maladie, en 1656, des douleurs fort aiguës qui, pendant sept ou huit jours, ne lui laissaient pas un moment de repos. Une nuit, entre autres, son mal augmentant extraordinairement, elle s'avisa de s'adresser à la Mère Agnès, et de la prier qu'elle lui obtînt quelque petit soulagement. La nuit suivante elle vit une religieuse, avec l'habit de l'ordre de Saint-Dominique, qui lui dit : *Vous demandez des soulagements; hé! ne savez-vous pas que tous les saints et toutes les saintes ne sont allés à Dieu que par les souffrances.* Ayant dit cela, elle disparut. La malade ne douta pas que ce ne fût la Mère Agnès, et elle déclara cette apparition à son confesseur, ainsi que lui-même l'atteste en un écrit de sa main.

Monsieur Olier, qui lui a été intime au point que nous avons vu dans le chapitre précédent, croyait que, depuis sa mort, elle lui souhaitait toujours des croix comme elle lui en avait souhaité pendant sa vie, et que même elle lui en procurait; en sorte qu'il appelait ces longues et pénibles infirmités qu'il endura en ses dernières années, des faveurs de la Mère Agnès.

Enfin ce qu'a estimé et chéri cette âme incomparable par-dessus tous les biens de la vie mortelle, ç'a été la grâce de souffrir pour Dieu, et d'honorer la patience de Jésus-Christ. Quelle confusion ne fera-t-elle pas un jour aux Chrétiens délicats et aux dévots impatients.

CHAPITRE XIII.

Sa dévotion envers les mystères du Fils de Dieu et envers le Saint-Esprit récompensée de grâces extraordinaires.

Nous avons vu ci-devant que le très-grand amour de la Mère Agnès envers son divin Epoux lui faisait trouver ravissantes les moindres choses qui avaient quelque rapport à ce Bien-Aimé de son cœur. Il ne faut donc pas s'étonner, si, aux jours qu'on solennise en l'Eglise les mystères adorables du Fils de Dieu, elle entrait dans les sentiments d'une dévotion admirable. Le jour de la Nativité de Jésus était particulièrement son jour, à cause que son cœur fondait en tendresse d'amour à la vue du très-saint Enfant, et qu'elle ne manquait jamais d'y recevoir des grâces signalées. Une fois entre autres, dès la veille de ce saint jour elle eut un grand ravissement, et y vit avec beaucoup de clarté et une joie indicible tout ce qui se passa dans le voyage que firent la sainte Vierge et saint Joseph de Nazareth en Bethléem. Le soir de cette même veille après Complies, sa prieure la voyant malade, lui commanda de s'aller mettre au lit. Elle y alla pour obéir. Mais sa grande dévotion pour cette sainte et aimable solennité lui donna un si ardent désir d'aller à l'Office de la nuit, et elle supplia si amoureusement son divin Epoux de lui donner de la santé pour cela, qu'il lui accorda cette grâce. Aussitôt qu'elle entendit sonner Matines, elle sentit tout d'un coup ses forces revenues, et se trouva toute soulagée de ses douleurs. Son ange en même temps lui vint dire : *Va chanter les louanges de ton Epoux.* Elle s'en alla donc au chœur toute remplie d'allégresse, et y chanta le saint Office avec ses sœurs d'une voix beaucoup plus agréable et plus forte qu'à l'ordinaire. La suavité du divin mystère qu'elle adorait de si bon cœur, la pénétra tellement en tout le temps qu'elle fut là, que, craignant à tout moment d'être emportée en quelque ravissement, elle disait de temps en temps à Notre-Seigneur : *Hé! mon ami, ayez un peu de patience, s'il vous plaît.* Une des faveurs dont son Epoux la voulut consoler en cette nuit de bénédiction, fut qu'il lui donna l'intelligence de tout ce qu'on chanta à Matines et à la Messe de minuit.

Quand tout l'Office fut achevé, elle eut une extase de deux ou trois heures, dans laquelle elle vit plusieurs particularités de la naissance du Sauveur du monde. Elle le reçut à la Messe de l'aurore en la forme d'un petit enfant, et fut tellement éprise d'amour en cette communion, que tout le reste du jour elle en fut hors d'elle-même, ne laissant pas pourtant de bien faire toutes ses actions.

Après Vêpres, elle eut encore un ravissement, pendant lequel il lui arriva quelque chose de bien amoureux. La très-sainte Vierge lui apparut et lui présenta son divin Enfant. D'abord, par humilité et par respect, elle fit difficulté de le prendre; mais enfin elle le reçut, lui fit mille caresses, et fut plus de deux heures en cette joie si ravissante. Sur la fin de son ravissement, la très-sainte Vierge lui redemandant cet Enfant adorable, son amour fit autant de difficulté de le rendre, que son humilité en avait fait de l'accepter. L'ayant rendu enfin, et revenant à demi à soi-même, elle se mit à pleurer et à redemander son petit Enfant. Et dans l'état d'ivresse sainte, où elle était, elle disait tout ce qui s'était passé dans cette vision. Une des religieuses pensa la consoler en lui présentant une image en relief du petit Jésus, qui était dans une crèche au

chœur, où était représentée la Nativité. Mais elle dit en pleurant : *Je ne veux pas celui-là qui n'est pas si beau que l'autre.* A la fin, revenant tout à fait à elle-même, elle fut bien confuse de se voir au milieu de ses sœurs, et que cette faveur de son Epoux était découverte.

Un jour de la Circoncision, se présentant à l'oraison avec un cœur plein de désirs de commencer l'année avec ferveur, Notre-Seigneur lui découvrit tout ce mystère d'amour et de douleur. Nous ne savons pas les particularités de cette vision ; mais seulement qu'il lui en demeura une douleur très-vive dans les mains, qui étaient toutes rouges, et où elle sentait comme des piqûres d'aiguilles bien pénétrantes.

Un jour de l'Epiphanie, comme elle faisait oraison sur ce grand mystère avec beaucoup de religion, d'amour et de reconnaissance, elle vit clairement tout ce qui s'y passa autrefois. La sainte Vierge lui dit : *Ma fille, ne te souviens-tu pas qu'à pareil jour qu'aujourd'hui tu as donné ton cœur à mon Fils?— Je m'en souviens, ma divine Mère,* répondit-elle, *je lui ai donné, et je lui donne encore ; qu'il le prenne et qu'il le garde comme une chose entièrement à lui.* Puis, s'étant prosternée à terre en très-grand respect, elle y demeura en extase l'espace de trois heures, pendant lesquelles il lui semblait qu'elle n'avait point de cœur.

Une autre année, dans le temps de la solennité de ce même mystère, comme elle priait dans le chœur avec les religieuses, devant une image en relief du saint Enfant qu'elles avaient mise en une petite crèche, il lui fut démontré dans une vision comme les mages adorèrent le Roi des rois, et lui offrirent leurs présents. Cela la touchant beaucoup, et lui donnant un grand désir d'offrir aussi quelque chose, elle s'offrit elle-même de très-grande affection ; et puis, prenant l'image du petit Roi entre ses bras, elle la serra sur sa poitrine avec tant d'amour, que son cœur et son visage en étaient tout en feu, et qu'il fallut lui ôter cette image pour faire cesser la véhémence de ces mouvements, capables de la faire mourir.

Les Mémoires de sa vie sont ici défectueux à notre grand regret, en ce qu'ils nous disent seulement en général qu'elle était grandement affectionnée à la sainte enfance de Jésus, et faisait quantité de dévotions à son honneur, sans nous spécifier le détail de ces saintes pratiques.

Il faut bien qu'elle ait été beaucoup et fort saintement appliquée au divin Enfant, puisqu'elle en a reçu souvent, et dès sa tendre jeunesse les rares faveurs que nous avons rapportées en divers endroits. Ce fut sans doute par un effet puissant de l'adorable enfance du Sauveur, qu'Agnès eut tant de lumières et de piété solide en son enfance. Et si son divin Epoux s'est montré souvent à elle sous la forme aimable d'un enfant, et s'est même donné à elle plusieurs fois en la sainte communion sous la même forme, comme on sait qu'il a fait, ç'a été assurément pour la remplir de cette grâce merveilleuse, par laquelle elle a été toute sa vie innocente, pure, simple, douce et obéissante comme un petit enfant. Voyons son application aux autres mystères du Fils de Dieu.

Il plut à Notre-Seigneur de la mener en esprit sur le Thabor un jour de la très-sainte Transfiguration, et de lui découvrir les merveilles de ce glorieux et amoureux mystère. Elle en entra dans un grand ravissement en présence des religieuses et du P. Panassière, leur confesseur. On connaissait par sa posture et par l'air de son visage que son cœur tressaillait d'amour et de joie. Et de l'abondance de ces sentiments intérieurs sa bouche prononça ces paroles : *Hé ! quel amour de mon Sauveur ! Hé ! quand l'aimerai-je ? Je le veux aimer, je le veux aimer. Et vous, mon Père,* dit-elle au confesseur, *ne le voulez-vous pas aimer ? Je l'ai prié,* ajouta-t-elle, *pour les pauvres pécheurs et pour les personnes auxquelles j'ai quelque obligation.* C'était particulièrement ce bon Père confesseur, pour qui elle disait ces dernières paroles, et de qui en effet elle avait reçu beaucoup de bons offices, dont elle était très-reconnaissante. Elle lui en donna sur-le-champ un témoignage assez singulier et un peu surprenant. Dieu permit que, comme elle n'était pas en état de faire réflexion sur ce qu'elle disait, elle lui parlât tout haut selon le zèle qu'elle avait pour son entier amendement, et lui déclarât tout son intérieur, et quels étaient de tous ses défauts ceux qui déplaisaient le plus à Dieu. Le bon Père, qui n'avait eu jusqu'alors dans cette rencontre que des sentiments de consolation de voir sa chère fille dans les joies du Thabor, fut touché si vivement par les paroles qu'elle lui dit, qu'il fut contraint de sortir pour suivre en liberté les grands mouvements de pénitence qui l'avaient saisi tout d'un coup.

Ici, nous parlerions pour garder l'ordre de la dévotion admirable de la Mère Agnès envers les mystères de la sacrée Passion de son divin Epoux, et des grâces extraordinaires dont cette dévotion a été récompensée, si nous ne l'avions pas assez fait dans le chapitre précédent et ailleurs. Nous ajouterons seulement à cela, qu'étant un jour accablée d'une très-profonde tristesse, elle prit un crucifix entre ses mains, et se mit à représenter humblement à Notre-Seigneur la désolation où elle se trouvait. Comme elle continuait ses humbles et amoureuses doléances, elle vit que le crucifix sua du sang de toutes parts, et que la plaie du côté en versa beaucoup de très-vermeil. Elle se sentit en même temps fortifiée intérieurement, et fort encouragée à porter sa peine avec patience. Plût à Dieu qu'en tous nos déplaisirs nous eussions le même recours, au lieu de chercher notre consolation parmi les créatures.

Un jour de la Résurrection du Fils de Dieu, ce bien-aimé de son cœur lui découvrit après la sainte communion les beautés de ce mystère de gloire et de sainteté, et, pour augmenter sa dévotion, il lui fit connaître celle des trois Maries, qu'elle vit pro-

che le sépulcre avec leurs boîtes d'onguents. Cette vision la mit pour tout le jour hors d'elle-même, et dans une grande et continuelle jubilation.

Elle eut la grâce, un jour de l'Ascension, de voir monter au ciel son divin Epoux; et elle en demeura tellement enflammée d'amour, qu'il lui semblait toute la journée qu'elle avait un grand brasier dans le cœur.

Il ne se pouvait faire qu'une âme aussi spirituelle et aussi fervente que l'était la Mère Agnès n'eût une grande dévotion au Saint-Esprit, qui est l'auteur adorable de toute bonne spiritualité et de toute vraie ferveur. Dès sa jeunesse, cette sainte fille récitait tous les jours l'Office du Saint-Esprit avec beaucoup de piété, comme nous avons vu en la première partie; et la solennité de la Pentecôte a toujours été pour elle une très-amoureuse et très-riche fête. Une veille de ce saint jour, étant à Complies, elle vit la Mère de Dieu accompagnée d'un grand nombre d'anges, tous brillants comme leur Reine d'une splendeur céleste fort claire et fort vive, et tout ensemble extrêmement douce et agréable. Il lui sembla que son cœur en était tout pénétré comme le serait un cristal des rayons du soleil. Elle en demeura jusqu'à minuit dans un grand ravissement, pendant lequel elle dit plusieurs choses très-admirables. Mais les religieuses qui les ouïrent, dont quelques-unes vivent encore, sont semblables à ces bonnes gens, qui au sortir d'un beau sermon publient partout que le prédicateur a dit des merveilles, sans pouvoir rapporter en particulier un seul mot de tout ce qu'il a dit; parce qu'ils ont été capables d'admirer ce qui se disait de beau et de sublime, mais non pas de le retenir, et bien moins de le rapporter.

Comme elle chantait Tierce avec la communauté le jour de cette grande fête, elle vit la descente du Saint-Esprit en forme de langues de feu sur les apôtres, les disciples et les saintes femmes qui étaient dans le cénacle. Elle aperçut que la sacrée Vierge était beaucoup plus éclatante qu'aucune autre personne, et plus qu'elle ne l'avait vue toutes les fois qu'elle lui était apparue. A l'heure de None elle eut encore la même vision. Et toute l'Octave elle connut que pendant qu'on chantait le *Veni, Creator* au commencement de Tierce, le Saint-Esprit se communiquait à elle admirablement, et lui faisait de très-grands dons. Le feu intérieur, dont l'embrasait alors ce Dieu d'amour, la transportait tellement hors d'elle-même, que ses sœurs connaissaient à son visage et à sa contenance qu'elle n'en pouvait plus. Béni soit le divin Esprit de toutes ses opérations saintes en cette âme humble, pure et fervente.

CHAPITRE XIV.

Son ardent amour envers le très-saint Sacrement. — Les grâces merveilleuses dont il a été récompensé.

Tous les mystères du Fils de Dieu étaient pour la Mère Agnès de grands sujets d'amour, et de grandes sources de grâce. Mais, comme le très-saint Sacrement est le mystère qui contient tous les autres, c'est celui-là principalement qui lui embrasait le cœur. Et comme aussi ce grand sacrement d'amour, ce gage très-adorable de la dilection de Jésus, se solennise tous les jours, et est continuellement devant les yeux de notre foi, les ardeurs qu'il causait en ce cœur virginal étaient dans des mouvements perpétuels, et recevaient sans cesse de nouveaux accroissements.

On peut dire, en vérité, que son cœur était plus dans le tabernacle que dans sa poitrine. On peut dire aussi que si elle eût pu, elle n'aurait pas rendu tant de visites qu'elle en rendait à son Bien-Aimé en son trône de grâce; car elle se serait tenue jour et nuit devant cette arche sacrée où étaient tous les trésors et toutes ses délices.

C'était là où elle venait épancher son cœur en toute liberté et qu'elle parlait à son divin Epoux avec une foi très-simple, une confiance très-cordiale, et un amour extrêmement sincère, et accompagné d'un très-profond respect.

La très-sainte Vierge, qui avait pour elle un cœur vraiment maternel, comme on verra dans le chapitre suivant, et qui agréait fort qu'elle abordât son Fils adorable avec un amour très-respectueux, lui apparut un jour et lui dit : *Ma fille, je te veux apprendre à faire la révérence au saint Sacrement.* Ce qu'ayant dit, elle s'inclina fort profondément, et ensuite se mit à genoux, et après baissa la tête jusqu'à terre. Depuis cela, la sœur Agnès ne manqua jamais de faire de cette sorte la révérence au très-saint Sacrement avec une dévotion admirable.

Il faut rapporter ici un trait de sa simplicité admirable observé par M. Olier. Elle avait expérience que quand elle allait devant ce trône du divin amour, il lui arrivait souvent d'y demeurer bien plus longtemps qu'elle n'avait projeté, parce que Notre-Seigneur, se communiquant à elle, lui faisait oublier toute autre chose. Comme donc elle passait un jour vis-à-vis de l'autel où était le Dieu de son cœur, pour venir parler à M. Olier qui l'attendait à une grille, elle sentit de l'attrait à s'aller mettre aux pieds de ce divin Epoux. Mais, ne croyant pas devoir suivre alors ce mouvement, elle passa outre, disant à Notre-Seigneur d'un air de familiarité sainte : *Je n'y vas pas pour cette heure; vous me tiendriez trop longtemps.*

C'était là aussi, où, pendant qu'on célébrait la sainte Messe, il n'y a sentiment de piété qu'elle ne renouvelât dans son cœur pour rendre à Dieu, avec toute l'Eglise, l'honneur infini du sacrifice de son Fils, et s'offrir elle-même à être entièrement sacrifiée à la volonté divine. Elle avait tant de dévotion et de confiance à ce très-adorable sacrifice, qu'un de ses souhaits était qu'il y vînt à tout moment des prêtres pour la célébrer dans l'église du monastère.

Enfin, c'était là où elle savait que son di-

vin Epoux l'attendait avec une charité indicible pour être sa nourriture et sa vie, et pour la transformer tout en lui. Et se voyant ainsi aimée et désirée de son Seigneur et son Dieu, il n'est pas croyable combien véhéments étaient les désirs réciproques qu'elle avait de s'unir continuellement à lui par la sainte communion. Comme la coutume du monastère était alors de communier seulement les dimanches et les fêtes, et que l'humble épouse du Fils de Dieu ne demandait point de communions extraordinaires, de peur d'être singulière en quelque chose, l'intervalle d'une communion à l'autre était pour son amour d'une longueur étrange; et elle le passait à soupirer sans cesse après le jour qui lui devait ramener son unique bonheur. Voici comment elle rend compte au P. Boyre de cette disposition de son cœur en une lettre que ce bon Père a laissée dans ses *Mémoires : Je ne saurais vous exprimer*, lui dit-elle, *combien les jours me sont longs en attendant que ce dimanche vienne. Je crois que ce désir m'indispose, car, quelquefois je suis tout en feu, tant je sens un grand brasier dans mon cœur. Je ne pense pas pouvoir vivre de la façon*. Dans une autre lettre qu'elle écrivit à M. Olier la dernière année de sa vie, où elle lui parlait d'une maladie qu'elle avait eue : *J'étais*, dit-elle, *aux abois de la mort, mon misérable corps n'avait plus de force, et mon pauvre esprit était accablé de tous côtés; mais ce qui me faisait plus de mal que tout, c'était que les excès de mes péchés m'avaient privée de notre Créateur depuis le jour de mon glorieux Père saint Dominique; mais aujourd'hui, il est venu; ah! mon Amour, demeurez, si vous voulez que je vive, il est impossible de vivre sans son Jésus*.

Quand l'heure était venue d'aller à la sainte Messe un jour de communion, elle disait d'un cœur plein d'allégresse : *Allons à l'Amour*. Lorsque les religieuses sortaient du chœur, ayant achevé leur action de grâces après la sainte communion, c'était alors qu'elle se retirait promptement dans sa cellule, et que là, parlant seule à seul à son Bien-Aimé, elle avait, avec sa majesté, des communications très-intimes et aussi longues que les emplois prescrits par l'obéissance lui permettaient.

Elle a eu, toute sa vie, une grande affection à bien faire la communion spirituelle aux jours qu'elle ne recevait pas le très-saint Sacrement, et elle a reçu souvent de grandes grâces de Notre-Seigneur en cet exercice tout amoureux. Un jour, entre autres, elle s'y sentit tellement remplie de l'esprit de Dieu qui la transportait hors d'elle-même, que, ne pouvant résister à l'effort amoureux de ce mouvement divin, elle s'écria, comme fit autrefois saint François Xavier : *Laissez-moi, mon Dieu, c'est assez*. Puis, ce transport s'étant ralenti, elle dit, avec des élans de voix très-affectueux : *Je veux aller à lui, j'y veux aller, j'irai à lui, j'irai à lui, puisqu'il est venu à moi*.

Avant que nous rapportions quelques effets merveilleux qu'a opérés en elle la sainte communion, il ne faut pas oublier de dire qu'elle s'en approchait avec une modestie angélique, qu'on ne pouvait voir sans en être touché. Le P. Ezcques, de l'ordre de Saint-Dominique, docteur en théologie et bon religieux, eut la pieuse curiosité de la voir dans cette action. Pendant que Mgr de Saint-Flour disait un jour la sainte Messe dans l'église des religieuses, ce bon Père trouva moyen de se mettre en un lieu, d'où, sans être aperçu, il voyait toute la communauté qui assistait à ce divin sacrifice, et se préparait à y communier. Mais il observa seulement la Mère Agnès, et vit que de la grande affection, dont elle priait, sa poitrine se soulevait en de grands élans, sa face était tout en feu, et sa bouche entr'ouverte pour donner de l'air à l'embrasement de son cœur. Et quand il fallut qu'elle vînt à la petite grille pour communier, il vit qu'elle fit les révérences que la sainte Vierge lui avait apprises, il la vit recevoir Notre-Seigneur avec son visage toujours rouge comme du feu, et qu'un moment après, elle l'eut blanc comme de la neige. Il vit encore que s'en étant retournée en sa place et s'y étant mise à genoux elle tomba doucement à terre saisie d'un grand ravissement. Voilà tout ce que vit ce bon et sage religieux avec bien de l'étonnement et un grand sentiment de dévotion. Nous allons voir d'autres faveurs du divin Epoux encore plus dignes d'admiration.

Le Fils de Dieu voyant que ce cœur virginal, par amour, voulait courir souvent au banquet céleste, et par humilité en même temps n'osait s'en approcher qu'assez rarement; ces dispositions agréèrent si fort aux yeux de sa divine majesté qu'il voulut se donner à elle en ce sacrement d'unité, et plus fréquemment pour contenter ses désirs amoureux, et par des voies extraordinaires et merveilleuses pour récompenser son humilité.

Une veille de la seconde fête de sainte Agnès, elle entendit une voix qui lui dit : *Agnès, réjouis-toi, tu recevras demain la sainte communion*. Le lendemain, en effet, comme elle avait une peine intérieure fort extraordinaire, son divin Epoux la consola puissamment, inspirant à sa prieure de la faire communier en particulier. La même faveur lui a été faite plusieurs fois, les anges lui en ayant toujours donné avis auparavant.

A l'occasion du différend qu'eut Mgr de Saint-Flour avec les religieux de Saint-Dominique touchant la juridiction du couvent de Sainte-Catherine de Langeac, ce bon prélat défendit qu'aucun prêtre de son diocèse y administrât les sacrements. Pendant cet interdit, qui dura huit jours, l'ange de la Mère Agnès la communia trois fois, son céleste Epoux ne pouvant souffrir qu'elle fût privée de ce qui était son seul bien en la vie mortelle.

Un jour de la fête du très-Saint-Sacrement elle reçut Notre-Seigneur en la communion sous la forme d'un petit enfant. Et son cœur

en fut embrasé d'un amour très-ardent et très-pur.

Une autre fois elle expérimenta encore mieux que Jésus se donne à nous en la divine Eucharistie, pour allumer tous les jours de plus en plus en nos cœurs ce feu sacré qu'il est venu apporter au monde. Car il se donna à elle en la sainte communion sous la forme du feu, dont elle se sentit brûler la bouche et le cœur. S'étant ensuite retirée dans sa chambre à son ordinaire, la très-sainte Vierge l'y visita, accompagnée du grand saint Dominique, de qui ce jour-là était la fête; et l'un et l'autre lui donnèrent leur bénédiction. Ces faveurs augmentant son feu d'amour, elle en demeura tout le jour embrasée et hors d'elle-même, ne laissant pas pourtant de vaquer aux exercices ordonnés.

Entendant la sainte Messe le jour de saint François de Paule, elle vit à l'élévation Notre-Seigneur Jésus-Christ en la forme d'un petit enfant, tout environné de rayons très-lumineux qui remplissaient l'église de clarté. A la vue de cet objet si admirable, qui lui était représenté extérieurement, elle se jeta par terre pour l'adorer avec plus de respect, et pour se reconnaître indigne de la faveur qui lui était faite, ressentant en même temps dans son cœur des mouvements d'amour si tendres et si violents, qu'il lui semblait que sa poitrine se devait fendre. Après la communion du prêtre, un ange lui présenta la sainte Eucharistie. Elle la refusa plusieurs fois, appréhendant que ce ne fût une illusion, et parce que la communauté ne communiait pas, et qu'elle n'en avait point eu de permission particulière. Mais l'ange la pressa tant, et l'assura si fort qu'elle ne devait rien craindre, son divin Epoux étant très-fidèle, qu'enfin elle communia de la main de ce ministre du ciel.

Un lendemain de la Nativité de la sainte Vierge la communauté ne communiant pas, quoique ce fût un jeudi, parce que la communion du jeudi n'y était pas encore en usage, un ange lui apporta le très-saint Sacrement. Elle le refusa trois fois. Mais enfin elle le reçut humblement, sur l'assurance que lui donna cet esprit céleste, que son divin Epoux le voulait absolument. Tout ce jour-là, elle fut absorbée, et cet Agneau merveilleux, dont nous avons parlé ci-devant, la suivait en tout lieu.

Comme un jour de dimanche elle se disposait à communier avec la communauté, elle sentit intérieurement une ardeur fort véhémente, et en même temps une vive douleur par tout le corps. Ce qu'il y eut en cela de plus extraordinaire, c'est qu'alors il sortait de sa bouche une vapeur très-odoriférante que les religieuses sentaient avec étonnement, quoique l'humble servante de Dieu serrât les lèvres le mieux qu'elle pouvait pour tenir cachée cette merveille. Notre-Seigneur sans doute voulut signifier par là que les dispositions intérieures avec lesquelles cette chère épouse approchait des mystères divins, montaient au ciel comme un parfum agréable, et y étaient reçues en odeur de suavité. A la fin de la sainte Messe, où elle communia, elle se retira dans sa chambre pour y faire plus en liberté ses amoureux remercîments à son divin Epoux. Elle se prosterna par terre avec de grands sentiments de mépris d'elle-même. Mais son bon ange la releva incontinent, afin qu'elle saluât la sainte Vierge, qui daigna la visiter, accompagnée d'une grande multitude d'esprits célestes. A la vue de la Reine du ciel elle fut comblée d'allégresse, et se prosterna de nouveau par un puissant mouvement de vénération envers cette très-digne Mère de Dieu. Son ange la releva encore, et la sainte Vierge lui dit : *Ma fille, aie bon courage; prends soin des âmes qui sont en ta charge et je t'assisterai*. Tout le reste de ce jour-là elle demeura enivrée du divin amour.

Voici un autre événement, où nous allons voir une preuve bien convaincante de la vérité des communions faites par la Mère Agnès de la main des anges. Un jour de la fête de saint Louis Bertrand, de l'ordre de Saint-Dominique, qui était un jour de communion pour les religieuses, M. Martinon, archiprêtre de Langeac, alors confesseur du monastère, pour éprouver cette sainte fille, lui défendit de communier. Elle reçut cette privation avec une humilité admirable, et eut recours, pour se consoler, à la communion spirituelle, suppliant fervemment et humblement son divin Epoux de l'unir à lui aussi étroitement que si elle eût reçu son Sacrement d'amour. Comme elle persistait en ses amoureux désirs après la sainte Messe, un ange lui apporta la divine Eucharistie, qu'elle reçut après ses humiliations et ses refus ordinaires. M. l'archiprêtre l'allant voir l'après-dînée, elle vint à lui avec un visage qui marquait l'excès de sa sainte joie. Il s'aperçut d'abord qu'elle n'était pas à elle, et qu'en cet état elle déclarerait naïvement et sans peine ce qui lui était arrivé d'extraordinaire. Afin donc de la faire parler, il lui dit : *Voilà qui est beau de venir ici en riant n'ayant pas communié aujourd'hui*. Il n'en fallut pas davantage en la disposition où elle était pour tirer la vérité de sa bouche. Elle lui répondit simplement : *Hé bien, mon Père, vous pensiez m'avoir bien mortifiée, mais mon Epoux a bien su me consoler*. Ensuite, comme il l'interrogea adroitement, elle lui déclara les particularités de sa communion miraculeuse. Ce prudent ecclésiastique, en l'écoutant parler, se souvint distinctement qu'il était resté le matin quatre hosties dans le ciboire, quand on avait fermé le tabernacle; et en la quittant, il alla ouvrir le même ciboire, et n'y en trouva que trois. Ce qui lui rendit très-indubitables les rares faveurs que le Fils de Dieu faisait à son épouse.

Le P. Boyre, son directeur, voulut un jour savoir comment se faisaient ses communions miraculeuses. Et elle lui déclara fort ingénûment que Notre-Seigneur se donnait à elle, tantôt sous une forme humaine, tantôt sous la figure du feu, tantôt dans une hostie que lui apportait un ange ou un prêtre revêtu pontificalement. Quoique ce sage direc-

teur n'appréhendât point d'illusion en une âme aussi humble et aussi obéissante, qu'il savait qu'était celle-ci, il lui conseilla pourtant, et fort à propos, de tâcher de se mettre dans la conduite ordinaire de l'Eglise, lui représentant que le ministère des autels appartenait seulement aux prêtres, et que comme Dieu n'avait donné qu'à eux le pouvoir admirable de consacrer la très-sainte Eucharistie, aussi n'était-ce qu'à eux à distribuer ce pain adorable, selon l'usage que Dieu a prescrit à cette sainte Eglise, duquel toute âme vraiment humble et docile ne doit pas vouloir être dispensée. Ce fut assez dit à cette vraie fille d'obéissance. Le lendemain, qui fut un jeudi, l'ange qui avait accoutumé de lui apporter la sainte communion à pareil jour, ne manqua pas, comme elle faisait son oraison, de venir à elle revêtu d'une aube fort magnifique, et tenant en sa main la sainte hostie. Mais l'humble épouse de Jésus-Christ lui dit avec grand respect : *Excusez-moi, s'il vous plaît; je ne puis recevoir la communion que vous m'apportez; encore que vous soyez un ange, vous ne consacrez pas; il n'y a que les prêtres qui aient cette puissance; quand ce sont eux qui me donnent la sainte Eucharistie, je la reçois sans crainte d'illusion; puisque Dieu les a établis pour me gouverner, je leur veux obéir.* L'ange n'avait pas laissé d'approcher toujours d'elle, pendant qu'elle parlait. Mais à cette parole : *Je veux obéir*, il s'arrêta, fit la révérence à la sainte hostie qu'il tenait, et s'en retourna d'un pas grave et d'un maintien religieux. Le lendemain un autre ange lui apparut, et lui dit : *Qu'est-ce que tu fis hier? — Monseigneur*, lui répondit-elle, *je fis l'obéissance. — Tu fis bien*, repartit l'ange, *je suis venu pour te dire que tu sois toujours obéissante à l'Eglise, et toujours fidèle à l'humilité.* Il ajouta quelques autres choses, qu'on n'a pas marquées en détail, et puis il la quitta en prononçant ces paroles : *Obéissance et humilité.*

Le P. Boyre en récompense de la soumission parfaite qu'il avait trouvée en elle, et en considération de toutes les dispositions saintes, où il la voyait, fut d'avis que dorénavant elle communiât tous les jours. En quoi, il trouva aussi un moyen infaillible de faire cesser ses communions miraculeuses; car Notre-Seigneur ne lui en envoyait jamais aux jours qu'on lui avait permis de communier.

Ce n'est pas là encore tout ce que Notre-Seigneur a opéré de merveilleux en son épouse par le très-saint Sacrement. Nous savons que non-seulement l'âme de cette sainte fille, mais son corps même en sentirent des effets tout à fait extraordinaires. Il est arrivé souvent que ses sœurs l'ayant portée à l'église, à cause que son extrême faiblesse ne lui permettait pas d'y aller d'elle-même, aussitôt qu'elle avait communié, elle se trouvait fort saine et vigoureuse au grand étonnement des religieuses.

Il est arrivé aussi plusieurs fois que pendant un temps considérable son corps n'était sustenté d'aucun autre aliment que de la sainte hostie. Laquelle merveille dura une fois six mois de suite, pendant lesquels il n'y avait que le très-saint Sacrement qui demeurât dans son estomac, lui étant impossible d'avaler quoi que ce fût d'aucune autre chose, qu'elle ne le vomît tout incontinent.

Le Fils de Dieu a opéré tous ces effets extraordinaires en l'âme et au corps de sa chère épouse par sa divine Eucharistie, pour réveiller notre foi sur cette aimable vérité : qu'il est principe de vie éternelle dans ce mystère et pour nos âmes et pour nos corps. Il a voulu aussi nous faire remarquer en cela combien il chérit les âmes qui l'aiment, et l'honorent de tout leur cœur dans son Sacrement d'amour.

CHAPITRE XV.

Sa grande dévotion envers la sainte Vierge. — Les faveurs admirables qu'elle en a reçues.

Il est certain qu'après Jésus en croix, et Jésus au saint Sacrement, Marie, sa très-sainte Mère, était le troisième objet de la religion et de l'amour de la Mère Agnès.

Dès l'âge d'environ six ans, elle se donna à cette Reine des vierges en qualité d'esclave. Et cette action faite par un enfant si jeune fut pourtant si sérieuse et si sainte, qu'elle demeura profondément gravée dans le cœur de cette fille de grâce pour toute sa vie, et qu'une de ses plus chères pratiques de piété jusqu'à la mort a été de renouveler souvent cette heureuse donation de soi-même à la Mère de Dieu.

Nous avons vu en la première partie combien, dès ses plus tendres années, elle fut affectionnée et assidue à faire sa cour tous les jours à sa divine Maîtresse dans son palais consacré par les anges. Non-seulement elle a persévéré dans cette sainte pratique tout le temps qu'elle a été au Puy, où est ce saint temple; mais encore depuis qu'elle fut au monastère de Langeac, elle se mettait à genoux au moins une fois chaque jour la face tournée vers le Puy, pour continuer ses anciens hommages à la Mère de Dieu dans son église angélique.

Quelques affaires qu'elle eût, elle trouvait du temps pour réciter tous les jours le saint rosaire.

Tous les jours aussi, pour témoigner ses respects à sa divine Maîtresse, elle faisait devant son image un certain nombre de prostrations d'une manière très-dévote. Et elle avait sur soi jour et nuit une autre petite image de Notre-Dame portant son divin Fils, devant laquelle elle se mettait à genoux particulièrement tous les samedis, pour lui rendre compte de toute la semaine, et lui demander pardon des fautes qu'elle y avait commises.

Elle n'était jamais si aise que quand elle parlait des grandeurs et des vertus de la sainte Vierge, ou quand elle s'en occupait intérieurement. Pour porter ses sœurs

à s'en occuper aussi, elle leur disait un jour : *Soyez assurées qu'on ne peut rien faire de plus agréable à la sainte Vierge, que de penser volontiers à sa pureté, à son humilité et à son amour incomparable.*

Elle célébrait les fêtes de Notre-Dame avec une dévotion incroyable, et elle inspirait à un chacun, autant qu'il lui était possible, un vrai désir d'honorer, d'aimer et de servir la Mère de Dieu.

En la charge de supérieure, elle se regardait comme la vicaire de la sainte Vierge, assurant que c'était cette divine Reine qui était véritablement l'unique et perpétuelle prieure du monastère de Sainte-Catherine de Langeac. C'est pourquoi, quand les religieuses venaient à elle, pour lui demander licence de parler après l'Office, lui disant selon la coutume de leur ordre : *Benedicite Mater*, elle se tournait vers l'image de la très-sainte Vierge, et lui demandait cette permission dans les mêmes termes.

Une de ses plus chères pratiques de piété était, qu'avant de se mettre au lit, aussitôt qu'elle était levée, lorsqu'elle entrait dans sa chambre et quand elle en sortait, elle ne manquait jamais de demander à la Mère de Dieu sa bénédiction, en disant à genoux devant son image : *Nos cum prole pia benedicat Virgo Maria.* Et, comme elle se trouvait très-bien de cette dévotion, ayant reçu en la pratiquant des faveurs signalées de la sainte Vierge, comme nous avons vu en la seconde partie, elle la conseillait très-affectueusement à toutes ses sœurs ; et nous y sommes tous invités par son exemple.

Par le très-profond respect que la Mère Agnès a toujours eu pour les grandeurs, pour la sainteté, pour la souveraineté de la Reine de l'univers, elle ne s'est jamais qualifiée que sa très-humble esclave. Mais il paraîtra par ce que nous allons rapporter, que la Mère de miséricorde la traitait fort souvent comme sa très-chère fille.

Presque toutes les fois que cette humble et amoureuse esclave de Marie jetait la vue du côté du lieu saint où habitait sa divine maîtresse, et où elle en avait reçu tant de grâces, elle voyait en même temps une étoile beaucoup plus brillante que les autres au-dessus du clocher du monastère. Et une fois entre autres, elle vit en ce même temps la très-sainte Vierge au milieu de l'air, vêtue de bleu, ayant la lune sous ses pieds, et sur sa tête une couronne composée de douze étoiles.

Une autre fois, étant dans la chambre de sa prieure, et regardant avec ses sentiments ordinaires par une fenêtre qui était du côté de ce lieu bien-aimé, elle se mit à considérer quelques-unes des vertus incomparables de la Mère de Dieu, et tout d'un coup elle se sentit percer le cœur d'un trait d'amour divin si violemment, qu'elle en tomba par terre comme morte. Aussitôt on la mit sur le lit, et on la trouva si ardente, qu'il lui fallut appliquer sur la poitrine des serviettes trempées dans l'eau froide. Cette sainte blessure la tint malade plus de quinze jours, pendant lesquels elle connut qu'une douleur très-cuisante qu'elle endurait par tout le corps, était une participation des peines du purgatoire. Elle fut consolée en cette maladie par une visite que lui daigna rendre sa grande et bonne maîtresse. Elle se jeta par terre à ses pieds dès qu'elle l'aperçut. Et de tout ce qui se dit de part et d'autre en cette sainte entrevue, nous savons seulement qu'Agnès demandant à la Mère de Dieu si elle sortirait bientôt de ce monde, la sainte Vierge lui répondit qu'il fallait qu'elle eût un peu de patience.

La consolation qu'une faveur si grande avait causée à cette admirable malade fut changée dès le jour même en une grande peine d'esprit, lorsque, rendant compte à son confesseur de ce qui s'était passé en cette apparition, il lui témoigna pour la mortifier qu'il n'en croyait rien ; *car quelle apparence*, lui dit-il, *que la Reine des anges descende du ciel pour entrer en un lieu aussi sale qu'est votre chambre, et veuille rendre visite à une créature aussi misérable que vous êtes ?* Ce discours la troubla beaucoup, lui renouvelant les grandes craintes qu'elle avait souvent d'être trompée. La Reine de la paix ne put souffrir longtemps sa servante dans cette inquiétude. Elle lui envoya un ange qui l'assura que c'était véritablement la très-sainte Vierge qui lui était apparue, et la même qu'elle portait si profondément gravée dans son cœur. Elle demanda aussi à ce messager du ciel si elle sortirait bientôt de ce monde ; et il lui répondit qu'elle avait encore à y porter plusieurs croix.

Un jour qu'elle se donnait tout de nouveau pour esclave à la sainte Vierge, accompagnant cette action d'une rude et sanglante discipline, cette Mère incomparable lui apparut, et lui dit : *C'est assez, ma fille.* Et à l'instant son bon ange, qui parut aussi, lui ôta la discipline des mains. Ensuite sa divine Maîtresse lui mit une chaîne d'or au cou, lui disant : *Je te reçois encore pour mon esclave.*

Comme un jour de l'Assomption elle renouvelait de la même sorte cette offrande de soi-même à la Mère de Dieu, cette divine Reine se fit voir à elle avec sainte Cécile, et lui dit : *Je te reçois encore une fois pour mon esclave.* Puis sainte Cécile prenant la parole, *Toutes les personnes*, lui dit-elle, *qui se rendront ainsi esclaves de la très-sainte Vierge, jouiront dans le ciel d'une parfaite liberté.* — *Grande sainte*, répondit la fidèle et heureuse esclave, *prenez soin de moi, s'il vous plaît.* — *Ma fille*, repartit la sainte, *depuis que tu m'as prise pour une de tes patronnes, j'en ai eu toujours un très-grand et de toi et de tes actions, et je l'aurai encore à l'avenir. Sois obéissante, et ne crains rien.* Cette vision la laissa toute remplie d'une joie merveilleuse. Et s'en allant dans le jardin en cet état de jubilation, elle le vit tout émaillé de très-belles fleurs, quoiqu'il fût actuellement fort sec et fort stérile. Voilà des caresses de la Mère de Dieu bien particulières.

Un autre jour, comme l'humble servante

d'une si grande et si bonne maîtresse faisait devant son image ses prostrations accoutumées avec beaucoup de piété, elle fut arrêtée tout d'un coup par une crainte qui lui vint de ne pas bien faire en cela. La très-sainte Vierge, ne la voulant pas laisser en ce doute, lui apparut, et lui dit : *Sache, ma fille, que les hommages que tu me rends me sont agréables, et qu'ils plaisent aussi à mon Fils ; persévère, et ne crains rien.*

Elle fut un jour saisie d'une très-grande appréhension d'être trompée du démon dans la voie extraordinaire où elle marchait. Et toutes les personnes qui la connaissaient, et son confesseur même, craignant aussi beaucoup qu'il n'y eût de l'illusion en tout ce qui lui arrivait de merveilleux, elle se vit privée de tous leurs conseils, qu'ils n'osaient lui donner, et abandonnée généralement de toutes les créatures. Comme elle était en cet état de désolation extrême, la très-sainte Vierge se montrant à elle, lui dit : *Ma fille, ne t'afflige point, je t'enverrai bientôt un de mes bons serviteurs qui te consolera.* Le lendemain le P. Théo lose, Capucin, arriva à Langeac. C'était un religieux d'une éminente piété, qui courait en quantité de provinces, tout chargé de rosaires, de scapulaires, d'esclavages, et d'autres livrées de la Reine du ciel, sollicitant les peuples avec un zèle merveilleux de s'engager à l'honorer et à la servir d'une manière particulière. La Mère Agnès eut trois fois le bonheur d'entretenir ce saint homme cœur à cœur, et lui découvrit confidemment toutes les grâces extraordinaires qu'elle recevait de Dieu, et qui faisaient le sujet de ses craintes. Le serviteur de la Mère de Dieu l'ayant ouïe à loisir, l'assura fort positivement que c'était l'esprit de Dieu qui la conduisait. Les Mémoires portent que, par une cordialité réciproque, il s'ouvrit fort à l'épouse de son divin Maître, et lui déclara entre autres choses qu'il portait en son corps les stigmates de Jésus crucifié, lesquelles lui causaient beaucoup de douleurs aux pieds, aux mains et au côté, quoiqu'elles ne parussent point au dehors. En se séparant d'elle, il lui recommanda affectueusement la persévérance dans les pratiques des solides vertus, et particulièrement d'un grand amour envers la très-sainte Vierge. Trois mois après il mourut à Ambert, en Auvergne, où son corps est gardé avec beaucoup de respect. Le peuple de cette ville-là, qui a reçu souvent des secours miraculeux par les prières faites auprès de son tombeau, estime tant ce dépôt, qu'il n'a jamais voulu l'accorder aux religieux de son ordre, qui ont fait de grandes instances pour l'avoir.

La Mère Agnès se trouvant une autre fois dans un extrême abattement par la violence de quelques peines intérieures, la Mère de Dieu en ayant pitié lui apparut, et lui dit trois fois : *Réjouis-toi, ma fille.* Ces paroles efficaces bannirent à l'instant la tristesse de son cœur, et la comblèrent d'une joie céleste.

Un samedi, pendant tout le jour, elle fut honorée de la présence de la Reine du ciel, qui lui apparaissait partout et continuellement, avec une beauté si majestueuse et si ravissante, qu'elle la tenait transportée d'amour hors d'elle-même. Et, comme il ne lui était pas possible en cet état de conduire ses pas, et bien moins de faire ses exercices, un ange, qui probablement était son gardien, eut ordre de la Mère de Dieu de la soutenir et de la conduire tout ce jour-là.

Une autre fois étant au lit, fort malade, dans le temps qu'elle était supérieure, la Mère de miséricorde daigna la venir voir à l'heure de minuit, et lui dit : *Agnès, va-t'en paître tes brebis.* Au commandement elle sauta de son lit à terre se sentant parfaitement guérie, et s'en alla au chœur, où les religieuses chantaient Matines, et leur causa à toutes beaucoup d'admiration, quand elles la virent debout, et l'ouïrent chanter aussi bien qu'elle eût jamais fait.

Comme elle était après Matines dans un grand ravissement, la très-sainte Vierge lui apparut, et lui commanda de la suivre. Elle la suivit à l'instant, et il lui sembla qu'elle alla avec elle par un long chemin dans un jardin, et de là dans une chambre où était un jeune homme malade à l'extrémité, que la Mère de Dieu appela son serviteur, et commanda à Agnès de s'approcher de lui, et de lui parler de l'amour divin et du bonheur des souffrances endurées chrétiennement. Elle lui parla donc, et le trouva dans des dispositions fort saintes. Car, comme elle l'exhortait à souffrir volontiers son mal par soumission à Dieu, et par conformité à Jésus-Christ souffrant, il répondit que ce qu'il endurait n'était rien en comparaison des souffrances de son Sauveur ; et à toutes les bonnes choses qu'elle lui dit, il fit des réponses qui marquaient une grande patience. Quand cet entretien eut duré quelque temps, la vision finit, et elle se trouva dans son lit avec un très-violent mal de tête. Le P. Boyre estime que ce malade était un jeune homme de la ville du Puy fort dévot à la très-sainte Vierge, qui mourut au même temps que la Mère Agnès eut cette vision. En effet, la femme de ce jeune homme avait écrit pendant sa maladie à la charitable Mère Agnès pour la prier de le recommander à Notre-Seigneur. C'est pourquoi la sainte fille fut un des instruments du secours et de la consolation qu'elle avait demandés à Dieu pour lui. Quelques-uns, connaissant la fervente charité de la Mère Agnès, ont jugé sur ce fondement que ce mal de tête qui lui resta, était provenu de ce qu'elle s'était offerte à porter pour lui une partie des peines qu'il devait souffrir en purgatoire. Aussi nous verrons ci-après qu'il en fut délivré au bout de trois jours.

La très-sainte Vierge apparut encore à sa bien-aimée Agnès un jour de sa Conception Immaculée d'une manière bien obligeante. Cette Reine du ciel tenant une couronne de roses, lui dit : *Vois, ma fille, la belle couronne que t'ont formée les épines de tes af-*

flictions; je veux te la donner. L'humble Agnès à cette parole se retira un peu, et se prosternant plus d'esprit que de corps: *Ma très-chère Mère*, répondit-elle, *je n'en veux point, s'il vous plaît; hé! qu'est-ce que j'ai enduré pour mériter des couronnes?* La Mère de Dieu la pressa quelque temps de l'accepter, lui disant plusieurs fois: *Prends-la, ma fille.* Mais elle persista dans son refus avec une humilité si cordiale, que sa divine Maîtresse voulut témoigner qu'elle l'avait agréée. Car en disparaissant elle laissa la chambre et les lieux d'alentour tellement remplis de l'odeur de ces roses du paradis, que les religieuses tout le lendemain sentirent continuellement dans le monastère un parfum de roses tout autrement doux que celui qu'exhalent les fleurs de la terre les plus exquises.

Un jour de l'Assomption de Notre-Dame, la Mère Agnès fut saisie en l'oraison d'un grand ravissement, pendant lequel elle vit monter au ciel la Mère de Dieu, accompagnée d'une grande multitude d'anges, qui chantaient des cantiques à leur Reine.

Dieu lui manifesta une autre fois tout le mystère de la Visitation. Elle y vit comme la très-sainte Mère de Dieu se mit à genoux entrant dans la maison de sa sainte cousine; que sainte Elisabeth et toutes les personnes qui étaient présentes, à la vue d'une telle humilité, se jetèrent par terre, et que les deux saintes parentes contestèrent quelque temps en cette posture qui s'humilierait plus profondément.

Les religieuses assurent qu'elles ont vu souvent que la Mère Agnès, marchant par le couvent, se prosternait tout d'un coup pour recevoir la bénédiction de la sainte Vierge, qui lui apparaissait. Elles assurent aussi que cette grâce lui étant parfois arrivée en la compagnie de quelques religieuses, elle leur disait fort affectueusement: *Mettez-vous à genoux, c'est la Maman qui nous bénit.* Elle se servait de ces termes familiers et enfantins dans le temps de ses jubilations, qui la prenaient d'ordinaire à la vue de sa divine Mère. Mais, hors de cet état, elle n'usait jamais que de termes fort respectueux.

Sa supérieure la voyant une fois dans une jubilation pareille, arrivée pour le même sujet, lui demanda ce qu'elle faisait lorsque la sainte Vierge lui apparaissait avec le petit Jésus. *Je me prosterne aussitôt*, répondit-elle, *et par là je chasserais le démon, si c'était une illusion, car ce monstre d'orgueil ne peut souffrir une humiliation véritable. Mais la Maman demeure, je m'approche du petit Jésus, et je lui baise les pieds et les mains.* O que les âmes bien pures, bien humbles et bien amoureuses, comme était celle-ci, ont de grands priviléges!

Voici encore une caresse tout à fait ravissante qu'elle reçut un jour de l'incomparable Mère de miséricorde. Dans cet extrême dégoût de la vie présente où vivait continuellement cette vraie épouse du Fils de Dieu, elle soupirait après la mort en la présence de son Epoux avec des gémissements extraordinaires. La très-sainte Vierge en ayant pitié, s'apparut à elle, et lui dit: *Ma chère fille, ne t'afflige point, demeure encore un peu en ce monde, et puis tu seras consolée.* Et comme il semblait à la Mère Agnès en ce moment-là que le cœur lui manquât, cette sacrée Mère d'amour s'approcha d'elle, et lui mit la main sur le cœur pour le lui conforter. Et l'heureuse Mère Agnès fut six heures entières en la jouissance d'une telle faveur. O quelle joie à ce cœur virginal! O quel bonheur à une âme d'avoir l'appui, la protection et les caresses d'une telle main!

Il faudrait un volume entier pour rapporter toutes les faveurs que recevait celle-ci de la Reine du ciel. Cette vraie Mère de miséricorde la visitait, la bénissait, la consolait dans ses afflictions, la caressait dans ses jubilations, la guérissait dans ses maladies, l'assurait dans ses craintes, la protégeait dans ses dangers, et lui donnait en toute occasion des témoignages d'une dilection très-particulière. Voilà de belles preuves de la charité merveilleuse de la Mère de Dieu envers ses serviteurs et ses servantes. Heureux qui sert fidèlement une telle maîtresse! Heureux qui a dans le cœur le profond respect, l'ardent amour et la cordiale confiance que nous devons tous à une telle Mère!

CHAPITRE XVI.

Sa familiarité admirable avec son ange gardien. — Les assistances qu'elle a reçues des autres anges.

Puisque les vierges de Jésus-Christ sont les anges de la terre, selon la doctrine de saint Jérôme, il y a quelque chose d'équité et de convenance que les anges du ciel aient avec elles des communications qu'ils n'ont pas avec le reste des Chrétiens. Il ne se peut faire que ces esprits bienheureux ne les chérissent beaucoup, les voyant si semblables à eux par leur pureté et leur dévotion, et qu'ils n'aient aussi pour elles de la vénération, les considérant comme les épouses bien-aimées de leur Maître adorable. Si jamais ils ont fait paraître ces sentiments de dilection et de respect à aucune vierge, ç'a été très-particulièrement à notre Agnès. Outre ce que nous avons déjà rapporté en divers endroits de l'empressement admirable avec lequel ces esprits saints lui rendaient mille sortes de services, en voici encore quelques exemples bien remarquables.

Durant ses infirmités, elle fut tellement affaiblie un certain temps, qu'on était obligé de la mettre au lit, de la lever et de l'habiller comme un petit enfant. Lorsque la sœur qui avait charge de lui rendre ces services, ne se trouvait pas à l'heure qu'elle avait besoin qu'on les lui rendît, les anges, suppléant à ce défaut, venaient dans sa chambre et lui faisaient tout ce que lui aurait fait la sœur, avec un agrément tout cordial qu'ils faisaient paraître sur leurs visages.

Ils étaient si fort affectionnés à ne lui manquer en aucune occasion, qu'ils pre-

naient même soin de la faire récréer innocemment, quand ils lui voyaient l'esprit abattu par quelques peines. Ils employaient pour cela, dit le P. Boyre, ce petit agneau mystérieux qui la caressait lorsqu'elle était affligée pour lui ôter sa tristesse. Le même P. Boyre disait fort raisonnablement que ce n'était pas un véritable agneau, puisqu'il apparaissait et disparaissait fort souvent, mais que c'était assurément un de ces anges qui avaient tant de soin d'elle, qui lui représentait son divin Epoux sous cette forme pour la réjouir saintement.

C'était principalement son saint gardien avec qui elle avait une communication quasi perpétuelle, et dont elle recevait toutes sortes de secours à tout moment. Il l'instruisait, il la reprenait, il la consolait, il la servait avec une affection qu'on ne saurait assez admirer.

Quelqu'un la reprit un jour d'avoir offensé Dieu en une action où il n'y avait aucun mal. La sainte fille, trop encline à se croire coupable, pleura beaucoup cette faute imaginée. Comme elle était dans cette grande affliction, son bon ange lui apparut et lui dit: *Il n'y a point de péché en ce que tu as fait; s'il y en eût eu tant soit peu, je te l'aurais fait connaître; je t'ai toujours avertie de tes fautes, et je continuerai de le faire.*

Peu de temps après, elle entra en scrupule sur un autre sujet; et il vint aussitôt l'en tirer, en lui disant: *A quoi t'arrêtes-tu? Tout cela n'est rien, aime ton Epoux.*

Comme il la vit une autre fois dans de très-grandes appréhensions des jugements de Dieu, il vint à elle incontinent et lui dit ces belles paroles: *Marche, marche par amour, et non pas par crainte: c'est la volonté de ton Epoux, il veut que tu sois amoureuse de son amour.*

Dieu permit que pendant quelque temps elle fût fort persécutée au dehors par des gens du monde, et au dedans par son confesseur et sa supérieure. De cela et de quelques peines intérieures il se fit un orage qui la mit en une grande détresse. Un jour que cette angoisse était extrême, elle se mit devant Notre-Seigneur dans sa cellule, s'offrant à souffrir davantage, s'il le fallait pour sa gloire. Alors elle entendit une voix du ciel qui la consola extrêmement. On n'a point marqué quelles paroles proféra cette voix. Le lendemain son ange vint à elle et lui dit en souriant: *Hé bien! ton Epoux te toucha hier comme il fallait; il t'a donné la croix que tu as tant demandée; et tu as besoin à l'avenir d'un grand courage, car ceci n'est encore rien.*

Quelque temps après, étant en ce même état de désolation, et n'ayant qui que ce fût qui lui dît un seul mot pour la consoler, son gardien fidèle lui apparut, et lui dit: *Laisse faire et laisse dire tout ce qu'on voudra; ce ne seront pas les créatures qui te jugeront; ce sera ton Epoux. Remarque sa fidélité et sa miséricorde envers toi; il te fait paraître l'une et l'autre en te menant ainsi par le chemin de la croix, qui est sans illusion; pourquoi ne te réjouis-tu pas en Jésus ton amour, puisque ton état de croix te rend plus agréable à ses yeux.*

Elle entra un jour dans un grand ennui de ce que, par ses infirmités continuelles, elle était toujours à charge à sa communauté, et toujours dans l'impuissance de servir la religion, où elle avait été reçue si charitablement. Son ange lui vint dire: *De quoi t'affliges-tu, puisque c'est le bon plaisir de Dieu?* Ces paroles la mirent en paix, et lui firent comprendre tout de nouveau qu'il n'y a point d'état où nous ne devions être contents, y accomplissant la volonté de Notre-Seigneur

Fort souvent, quand elle avait oublié quelque chose, ce gardien charitable l'en faisait souvenir; et elle était accoutumée de s'adresser à lui pour cela tout simplement. Une fois, par exemple, après s'être confessée, elle ne se souvenait pas de la pénitence que le confesseur lui avait donnée. Elle pria le saint ange de lui dire ce que c'était. Et il lui dit, comme il était vrai, qu'on lui avait donné un *Ave, Maria*, et trois fois *Jesus, Maria*. De cette même sorte, il lui remettait en la mémoire ordinairement ce qu'elle devait faire, lorsque son application à Dieu l'empêchait de s'en souvenir dans le temps nécessaire.

Un jour, M. Martinon, confesseur du monastère, étant allé à Mende querir une fille que Dieu appelait à la religion, et qui s'y voulait consacrer à sa divine majesté, nonobstant l'opposition qu'y faisaient ses parents par des raisons humaines; il jugea à propos de la mener à Langeac à la dérobée, et de favoriser ainsi le grand et juste désir qu'elle avait de se donner entièrement à Notre-Seigneur: et pour cela, il partit de Mende avec elle à l'insu des personnes qui la voulaient retenir dans le siècle. Mais aussitôt que ces mêmes personnes se furent aperçues de ce saint enlèvement, elles en furent beaucoup choquées et envoyèrent promptement des gens armés après le bon M. Martinon pour l'arrêter. Ces gens, l'ayant bientôt attrapé, l'abordèrent d'un air de grande violence, quelqu'un d'eux lui portant le poignard à la gorge. En ce moment le saint ange de la Mère Agnès lui cria que son confesseur était attaqué par des soldats et en péril de sa vie. Au même instant elle pria pour lui, et peu de temps après Dieu le lui fit voir dans le danger où il était, et Notre-Seigneur auprès de lui, qui lui ôtait toute crainte et le protégeait puissamment. En effet, il se tira par miracle des mains de ces satellites et amena heureusement la bonne fille dans le monastère. Il nous a assuré que, lorsqu'on lui présenta le poignard, Dieu lui fit la grâce de n'avoir aucune appréhension.

Il était si ordinaire à la Mère Agnès d'être servie par son bon ange en toute occasion, qu'elle ne feignait point de l'appeler pour cela dans le besoin, lui disant amoureusement: *Hé! mon ami, ne me laissez pas, assistez-moi, s'il vous plaît.*

On lui avait permis de se lever la nuit quand elle ne pouvait dormir et de s'en aller faire oraison devant le saint Sacrement, où elle trouvait toute sa consolation. Il lui eût été très-difficile d'aller de sa chambre au chœur et de revenir du chœur en sa chambre dans l'obscurité de la nuit, si ce n'eût été que son ange ne manquait pas de venir à elle en ce temps-là sous la forme d'un enfant, de la prendre par la main et de la conduire où elle voulait.

Un jour, allant à la cuisine, elle y rencontra un spectre horrible qui lui donna une extrême frayeur. Au même instant, elle fut rassurée par la voix de son protecteur invisible qu'elle entendit proche d'elle, qui lui disait : ***Ne crains point, je suis toujours avec toi.***

Ce fidèle et charitable gardien, la voyant une nuit extrêmement incommodée d'une grande altération, lui présenta une belle pomme; et aussitôt qu'il la lui eut fait baiser tant soit peu, elle se trouva toute rafraîchie et sans aucune soif.

Quelquefois, lorsqu'elle ne pouvait réciter seule son Office, à cause de son indisposition, il venait le dire avec elle.

Comme une fois elle n'avait pas son voile, et s'en allait ainsi au chœur par mégarde un jour de communion, il le lui apporta promptement.

Enfin nous n'aurions fait de bien longtemps, si nous voulions rapporter ici tous les bons offices que cet ange fidèle lui rendait avec une assiduité incroyable. Il est certain qu'il était presque toujours visiblement en sa compagnie.

Son confesseur, entrant là-dessus en quelque crainte qu'il n'y eût de l'illusion, lui dit un jour que ce qui lui apparaissait n'était point un bon ange, et qu'il lui commandait de lui donner un coup de pied la première fois qu'elle le verrait auprès d'elle. Le saint ange, peu de temps après, se montrant à elle en la forme d'un bel enfant, et se tenant proche d'elle avec une modestie vraiment angélique, elle se souvint du commandement qui lui avait été fait et se trouva l'esprit en une grande perplexité. Car d'un côté, elle ne connaissait point de plus grand malheur que de manquer à l'obéissance, et, de l'autre, le grand respect qu'elle sentait en son cœur pour cet esprit céleste l'empêchait de se pouvoir résoudre à le frapper, pour peu que ce fût. L'ange, la voyant en cette peine, la regarda affectueusement et lui dit : ***Agnès, fais l'obéissance; la pratique que tu en feras en cette rencontre sera bien agréable à Dieu.*** Et comme elle hésitait encore par la répugnance extrême qu'elle avait à en venir là, il la poussa par trois fois pour la faire obéir promptement. Et elle, enfin, le toucha tant soit peu du bout du pied d'une manière très-respectueuse. Aussitôt qu'elle eut obéi de cette sorte, son âme fut comblée d'une consolation merveilleuse.

Voilà de quelle affection les esprits bienheureux chérissent, secourent et consolent les âmes pures et ferventes, quoique non pas visiblement dans la voie ordinaire où notre sainte foi nous fait marcher.

CHAPITRE XVII.

Les visites qu'elle a reçues de plusieurs saintes qui étaient ses patronnes particulières. — Sa dévotion envers quelques saints.

La Mère Agnès était de ces âmes qui habitent en esprit dans le ciel et y ont véritablement leur plus ordinaire conversation. Elle y avait particulièrement fait connaissance et lié amitié d'une manière admirable avec plusieurs saintes épouses de Jésus-Christ dont la vie l'avait charmée et servait de modèle à la sienne.

En premier lieu, ayant pour patronne spéciale, dès son baptême, la très-illustre vierge et martyre sainte Agnès, elle avait pour elle des sentiments tout particuliers de vénération, d'amour et de confiance. Aussi cette grande sainte ne manquait pas d'être véritablement sa patronne auprès de Dieu et de la favoriser en diverses manières. Une fois entre autres, elle lui apparut et la mena dans une salle fort spacieuse et fort belle. Il y avait une grande assemblée de saintes vierges, entre lesquelles cette glorieuse martyre paraissait beaucoup plus belle et beaucoup plus richement ornée que les autres. Elle portait sur la tête une couronne de pierreries et une palme à la main. Sa robe était toute semée de pierres précieuses tout autrement éclatantes que celles de la terre. La Mère Agnès s'approcha d'elle avec un profond respect pour écouter le discours qu'elle témoignait lui vouloir faire. Elle lui en fit un en effet qui dura quelque temps. Mais on n'en a remarqué autre chose, sinon qu'elle l'exhorta à aimer constamment le divin Epoux. Plusieurs fois la même sainte Agnès l'a honorée de semblables visites. Et elle le faisait si volontiers, qu'une fois, la veille de sa fête, elle fut tout le jour avec elle, lui apparaissant partout où elle se trouvait.

Sainte Thérèse était une de ses saintes, parce que l'amour généreux qui paraissait en toute la vie de cette vierge séraphique lui agréait extrêmement. Un jour, sentant à l'oraison ses inflammations de cœur plus fortes qu'à l'ordinaire, elle appréhenda que ce ne fût une maladie naturelle ou une illusion du démon plutôt qu'une faveur de Notre-Seigneur. Comme elle était dans cette crainte, sainte Thérèse lui apparut et lui dit : ***Aie bon courage, ton mal est une maladie d'amour divin, semblable à celle dont je fus atteinte lorsqu'un séraphin me blessa le cœur d'une flèche d'or; console-toi et aime ton Dieu, puisqu'il t'a donné son saint amour.***

La Mère Agnès a toujours regardé sainte Catherine de Sienne comme sa mère par un instinct particulier de la grâce de Dieu, qui a voulu la faire la vraie fille de cette admirable sainte en l'appelant dans son ordre par une providence toute spéciale, et en l'animant très-parfaitement de son esprit. Comme donc la Mère Agnès a porté toute sa vie

un cœur de fille à l'égard de sainte Catherine de Sienne, il ne faut pas s'étonner si elle en a reçu des caresses maternelles. Un jour elle lui apparut dans sa chambre et s'entretint fort longtemps avec elle. Pendant tout le temps de cet entretien, la chambre demeura remplie d'une lumière fort brillante, et qui, néanmoins, ne blessait point la vue. De tant de bonnes choses qu'elle lui dit, on a seulement remarqué qu'elle lui recommanda beaucoup l'obéissance et l'humilité.

Comme c'étaient les saintes qui ont excellé en l'amour divin, auxquelles la Mère Agnès avait particulièrement donné son cœur, il ne se pouvait qu'elle n'aimât extrêmement la grande amante du Fils de Dieu, sainte Madeleine. Et il ne se pouvait aussi que l'incomparable Madeleine ne chérît beaucoup la Mère Agnès, qu'elle voyait tout éprise comme elle de la dilection de Jésus. Aussi elle ne s'est pas contentée de la visiter quelquefois et pour un peu de temps. Presque tous les samedis elle lui apparaissait, elle la conduisait en esprit dans la ville de Jérusalem et l'entretenait longtemps de discours tout divins. Plût à Dieu qu'on n'eût pas négligé d'en recueillir quelque chose.

Il paraît que la glorieuse sainte Cécile a été, encore plus qu'aucune autre sainte, la très-chère patronne de la Mère Agnès. Nous avons déjà vu ci-devant de grandes preuves de cela; et en voici encore quelques-unes bien signalées. La Mère Agnès, étant une fois tombée en une si grande faiblesse qu'elle n'en pouvait plus, elle demanda simplement et amoureusement à son divin Epoux qu'il lui plût la soulager un peu. Presque au même temps elle vit entrer en sa chambre une dame fort majestueuse : c'était sainte Cécile, comme elle connut aussitôt, qui lui présenta quelque chose à prendre. La Mère Agnès lui demanda ce que c'était. Et elle répondit que c'était de la manne que son Epoux lui envoyait. La pauvre infirme la prit, et à l'instant elle se trouva merveilleusement fortifiée.

Une autre fois, comme elle était au lit malade et souffrait intérieurement une détresse extraordinaire par la grande crainte qu'elle avait de la perte d'une âme pour laquelle elle priait beaucoup, la Mère de Dieu entra dans sa cellule accompagnée de quantité de vierges, parmi lesquelles la malade remarqua d'abord sa très-chère patronne sainte Cécile. La très-sainte Vierge s'approcha de cette chère malade et lui dit : *Ma fille, tu t'affliges trop. Je t'ai dit, et je t'ai fait dire que malaisément pourras-tu faire quelque chose pour le salut de cette personne.* Elle ne lui dit que cela, et puis elle disparut avec sa troupe, laissant seulement sainte Cécile auprès d'elle. Cette charitable patronne se mit sur son lit, et, appuyant sa tête doucement et d'un air caressant sur celle de sa bien-aimée, elle lui dit : *Pourquoi t'affliges tu tant, Agnès ? — Hé! grande sainte*, lui répondit la malade toute baignée de larmes, *que veut faire de moi mon Epoux? Que veut-il que je fasse ici-bas où je n'ai point de santé pour servir la religion, et où j'ai tant de peine à traîner ce pauvre corps qui n'en peut plus? — Endure, ma chère sœur*, lui repartit sainte Cécile, *tu ne peux jamais mieux agréer à ton Epoux que par la patience dans les douleurs qu'il t'envoie. Aie recours à la très-sainte Vierge et assure-toi qu'elle t'assistera, et que Dieu t'accordera, par son entremise, tout ce que tu lui demanderas.* La Mère Agnès, épanchant confidemment son cœur en celui de cette sainte si charitable : *Vous savez*, lui dit-elle, *que l'on murmure de me voir toujours au lit, et toujours inutile et à charge au monastère. — Si les personnes qui murmurent de la sorte*, dit la sainte, *marchaient par ton chemin, elles auraient moins de santé que toi.* Puis, pour la consoler, elle lui parla assez au long de ce qu'elle avait souffert en sa vie et en son martyre, et ajouta : *Persévère seulement; ceux qui ne respectent pas les conduites de Dieu sur toi manquent de charité en ton endroit; mais le profit t'en demeurera. Ton Epoux a voulu être glorifié par les longues maladies de sainte Claire et par celles de plusieurs autres saintes; réjouis-toi de pouvoir lui rendre la même gloire.* Ensuite, changeant de discours, elle lui dit : *Mais, dis-moi, je t'en prie, pourquoi m'aimes-tu si affectueusement? — C'est*, répondit la Mère Agnès, *que les grâces signalées et les vertus admirables que j'ai remarquées en votre vie m'ont tout à fait gagné le cœur; et depuis que, par cette raison, je vous ai choisie pour une de mes principales patronnes dans le ciel, vous avez pris de grandes peines pour moi.* A ces paroles, qui sentaient si fort la simplicité, la sainte fit un petit souris; et puis, continuant de lui parler, elle lui dit : *Pourquoi as-tu tant de zèle pour le salut de cette personne pour laquelle tu pries avec tant de constance? — C'est*, répondit-elle, *qu'outre que je lui dois charité comme à mon prochain, c'est un homme à qui j'ai de grandes obligations pour le soin qu'il prend depuis longtemps de ma perfection, et pour la grâce qu'il me fait de me dire mes fautes.* A cela sainte Cécile sourit encore un peu et lui dit : *Il n'a pas été mû du divin Esprit toutes les fois qu'il t'a mortifiée; mais Dieu l'a ainsi permis par un ordre particulier de sa providence pour te bien exercer à la mortification et à la patience.* Voilà tout ce qu'on a recueilli de cet entretien, quoiqu'il ait été fort long, et que sainte Cécile lui ait tenu plusieurs autres discours.

Lorsque la Mère Agnès en rendit compte à son confesseur, il lui fit plusieurs questions, à toutes lesquelles elle répondit fort à propos. Il la reprit de ce qu'elle était demeurée au lit quand elle avait vu entrer la Mère de Dieu avec la troupe céleste qui l'accompagnait. Et elle lui répondit qu'elle n'avait pas permission de se lever, cette vision lui étant arrivée après Matines pendant que toutes les religieuses devaient être au lit. *Vous n'aviez pas non plus de permission de parler*, lui repartit le confesseur. — *Mon*

Père, lui dit-elle humblement, *il n'est pas défendu de parler à Dieu et aux saints en quel temps que ce soit. Hé! que ferais-je toute la nuit, moi qui ne puis dormir, si je ne parlais à mon divin Époux, à sa sainte Mère et à ses saints?*

Comme un jour elle était malade, à tel point que les médecins l'avaient abandonnée, la très-sainte Vierge, sainte Catherine et sainte Cécile entrèrent dans sa chambre, s'approchèrent de son lit, et l'ayant regardée, firent entre elles une consultation, non pas sur la qualité de son mal, mais sur ce qui serait plus expédient, ou de la laisser mourir ou de la guérir. La conclusion fut qu'elle serait remise en santé pour souffrir beaucoup en ce monde. Puisque la Mère de Dieu voulait sa guérison, son Fils adorable la voulait aussi, et il la rétablit par lui-même en une manière sainte et merveilleuse. Et ce fut que ce puissant auteur de la vie lui étant apporté fort peu de temps après dans le très-saint Sacrement, elle ne l'eut pas plutôt reçu, qu'elle se trouva parfaitement saine.

Heureuse Agnès, qui avait aversion des visites vaines et profanes des personnes du siècle, et qui en recevait de si saintes et de si heureuses des dames de la cour du ciel!

Quoiqu'on n'ait pas parlé au long dans les Mémoires de la dévotion de la Mère Agnès envers plusieurs saints, nous y apprenons pourtant qu'après son Père saint Dominique, pour qui elle avait une très-haute estime et une dilection très-cordiale, et de qui elle recevait de grandes faveurs, comme nous avons vu ci-devant, elle était extrêmement affectionnée au grand saint François. Ce saint, tout de charité, avait un soin tout particulier de cette âme choisie sans doute par quelque ordre de Dieu, puisqu'il lui apparut dès son enfance, et lui communiqua dès lors beaucoup de ses flammes séraphiques, ainsi que nous avons vu en la première partie. Il ne faut pas douter que la Mère Agnès n'ait reçu de lui beaucoup d'autres grâces signalées depuis cette première, quoiqu'on ne les ait pas connues; car on lui a quelquefois ouï dire que si on l'eût obligée à dire lequel elle aimait le plus, ou son Père saint Dominique, ou le grand saint François, elle n'eût pu dire auquel des deux son cœur donnait la préférence.

Nous avons vu ailleurs sa confiance toute particulière au grand saint Joseph.

La dévotion cordiale qu'elle avait pour les très-illustres martyrs saint Laurent et saint Etienne, était récompensée par cette précieuse et terrible grâce de participer à leurs tourments, ainsi qu'il a été dit ci-devant.

Saint Pierre le martyr, pour lequel elle avait une vénération particulière, lui faisait une faveur pareille; car le jour de sa fête, elle sentait comme de grands coups qu'on lui donnait au cœur, et il lui semblait qu'on lui fendait la tête, tant la douleur qu'elle y souffrait était violente, participant ainsi au martyre de ce glorieux saint. Cela nous apprend que les croix sont les dons les plus précieux que nous fasse le Ciel durant notre vie mortelle.

CHAPITRE XVIII.

Le don de prophétie de la Mère Agnès.

Nous avons déjà vu ailleurs que la pureté et l'humilité de notre épouse du Fils de Dieu ont été récompensées du don de prophétie. De quoi voici encore quelques autres preuves fort considérables.

Un jour le P. Panassière, son confesseur, alla au Puy à son insu pour communiquer à fond au P. Boyre les choses extraordinaires qu'il voyait en elle. Au moment qu'il commença cette communication, le bon ange de la Mère Agnès lui vint dire : *Ton confesseur appréhende que tu sois trompée, et déclare présentement au P. Boyre toutes les grâces que Dieu te fait; mais je t'assure qu'il n'y a point d'illusion en tout ce qui t'arrive; fais ce qu'ils te diront et demeure en paix.* Le Père confesseur venant la saluer aussitôt qu'il fut de retour, elle le surprit fort, lui disant qu'il avait parlé au P. Boyre de ce qu'elle avait de plus secret, et lui spécifiant que ç'avait été le mardi, à huit heures du matin, en une chambre basse, à côté de la salle du collége.

Quand elle soupçonnait que ce bon Père parlait sans grande nécessité de ce même sujet, dont elle craignait tant la publication, elle demandait simplement à son bon ange ce qui en était. Et cet ange fidèle lui répondait quelquefois qu'il était vrai qu'il en parlait actuellement, ce qui se trouvait ensuite fort véritable.

Un matin, elle entendit dans sa chambre une voix qui lui dit : *Tu verras aujourd'hui des actions étranges de deux religieux.* Quelques heures après, elle les vit par une lumière divine qui jouaient aux cartes en la compagnie de quelques séculiers, où l'on proféra plusieurs paroles déshonnêtes, et même des blasphèmes. Comme ces religieux étaient de sa connaissance, et que Dieu lui avait donné beaucoup de désir de leur amendement, qu'elle demandait souvent à sa bonté infinie, elle fut extrêmement touchée de les avoir vus en un déréglement si scandaleux. Son bon ange ayant pitié de sa grande affliction, lui apparut et lui dit : *Ne t'afflige point tant; tu as fait ce que tu as pu pour eux devant Dieu, rends-leur encore ces mêmes bons offices le mieux que tu pourras, et demeure en repos.* Ces paroles de l'ange ne la consolèrent point, elle continua de s'affliger très-amèrement de l'état funeste et du péril extrême de ces hommes consacrés à Dieu; et nous allons voir que sa douleur et son appréhension n'étaient pas sans grand sujet. Comme elle en avait le cœur tout pénétré, la Mère de Dieu lui apparut, accompagnée du fondateur de l'ordre de ces religieux. Au même temps elle vit que la terre s'entr'ouvrant, fit un grand gouffre sur le bord duquel étaient ces deux misérables, tremblants d'effroi pour se voir tous prêts d'y être abîmés. Cette vue la remplissant de crainte et de compassion tout ensemble,

elle se jeta aux pieds de la très-sainte Vierge et lui dit toute en larmes : *Mère de miséricorde, ayez pitié de ces pauvres religieux.* La Mère de Dieu lui témoigna qu'elle ne pouvait l'exaucer ; elle ne se rebuta pas pour ce refus, mais poursuivit ses instances, disant : *Mère de miséricorde, ayez-en pitié, s'il vous plaît.* Alors la sacrée Vierge lui dit : *Ma fille, j'ai tant fait pour cet ordre et pour ces personnes, et je fais encore tant pour eux tous les jours, et ils ne s'amendent point; n'est-il pas juste qu'ils reçoivent ce que mérite leur obstination?* Ce discours étonna beaucoup la pauvre Mère Agnès, mais non pas pourtant jusqu'à lui fermer la bouche ; car elle se mit à presser la Mère de miséricorde plus instamment que devant, et par la charité qui animait sa prière, par l'humilité et la confiance dont elle l'accompagnait : elle fit tant qu'enfin la Mère de Dieu l'exauça, et lui dit que Dieu attendrait encore quelque temps leur conversion, et puis elle disparut, laissant le saint patriarche de leur ordre avec la Mère Agnès. Ce grand saint, comme pour se plaindre à elle, lui dit : *Sont-ce là des actions de religieux? J'ai tant pris de peine pour fonder cet ordre, et je suis mal servi presque de tous; ils portent un habit si saint qui leur a été donné du Ciel, et ils font si mal. Oh! ce ne sont pas mes enfants légitimes! ils m'appellent Père, mais ils ne sont pas mes enfants.* Il ajouta plusieurs autres choses de cette nature. La Mère Agnès supplia fort ce saint qu'il s'apaisât ; et ayant rapporté à son confesseur cette vision, elle le pria de n'en rien dire. Le confesseur crut néanmoins à propos d'en parler à un de ces religieux pour le porter à mieux faire ; mais, ce qui est déplorable, c'est qu'il n'en tint compte, et ne parut pas disposé à en profiter. L'ange de la Mère Agnès vint après, et lui dit : *Ton confesseur a dit tout ce que tu lui avais dit, quoiqu'il t'eût promis le contraire; en cela il a mal fait, car l'autre n'en fera pas son profit.* Quelque temps après, la Mère Agnès parlant en confiance à un de ces religieux, lui dit avec un très-grand ressentiment : *Vous êtes bâtard; oui, je vous dis que vous êtes bâtard, car vous n'êtes pas enfant légitime de votre glorieux Père.*

Comme elle était un jour en oraison devant le très-saint Sacrement, son ange lui fit voir dans la rivière un homme qui se noyait, et lui dit de le demander à son Epoux. Elle fit sans délai sa prière pour cela avec beaucoup d'instance, et connut incontinent que son confesseur étant proche de là avait vu tomber dans l'eau ce pauvre homme, et qu'un notaire de la ville y survenant, le bon Père sachant qu'il nageait fort bien, le pria de se jeter promptement dans la rivière pour lui sauver la vie. Elle vit que le notaire s'y jeta deux fois de suite, et qu'à la seconde fois il le trouva contre un rocher et le tira de l'eau demi-mort, après quoi il fut assisté et bien remis. Quand le Père confesseur fut de retour au monastère, il eut mouvement de lui demander si elle avait eu connaissance de cet accident ? Et elle lui en dit toutes les circonstances que nous venons de rapporter, et qui étaient toutes les mêmes que le Père avait vues devant ses yeux. Depuis elle eut dévotion de prier pour le salut éternel de cet homme, dont elle avait obtenu la vie temporelle. Pendant assez longtemps elle sentait beaucoup de consolation en le recommandant à Notre-Seigneur; mais comme enfin elle n'y en trouva plus, le Fils de Dieu lui fit connaître que cet homme méconnaissant s'oubliait malheureusement de la miséricorde que Dieu lui avait faite. Le Père confesseur l'alla trouver à la prière de la Mère Agnès et le reprit charitablement de sa grande ingratitude. On n'a point remarqué si cette correction lui fut utile.

Une religieuse du monastère des Chazes étant tombée malade fit prier la Mère Agnès de la recommander à Dieu. Elle pria pour elle, et lui manda qu'elle ne mourrait pas de cette maladie, mais qu'elle vivrait bien longtemps. En effet, cette bonne religieuse est présentement âgée de plus de quatre-vingts ans et assure que la Mère Agnès lui a prédit plusieurs choses touchant ses parents qui sont arrivées à point nommé.

Un jeune homme communiqua à notre sainte fille la pensée qu'il avait d'embrasser la vie religieuse en un certain ordre. Après l'avoir écouté, elle lui dit que Dieu ne l'appelait pas dans cet ordre-là, mais dans celui des Chartreux, l'assurant qu'il y serait reçu et y serait nommé Joseph. Cela arriva de la sorte, ainsi que ce bon Chartreux lui écrivit depuis, bénissant beaucoup Dieu de lui avoir fait la grâce de s'adresser à elle.

Comme elle était supérieure, une de ses filles fut travaillée d'une tentation fort fâcheuse ; et ce qui lui augmentait beaucoup sa peine, c'est que la pauvre fille ne se pouvait résoudre de s'en découvrir à personne. Par cette lumière divine, avec laquelle la Mère Agnès voyait souvent l'intérieur de ses filles, ainsi qu'il a été rapporté ci-devant, elle connut ce qui se passait en cette âme tentée, lui dit clairement en quoi consistait son mal, et lui en prescrivit les remèdes, qui, par la grâce de Dieu, furent efficaces.

La Mère Agnès étant un jour en sa chambre à l'heure de la récollection, Dieu lui fit voir deux ecclésiastiques qui faisaient secrètement quelques actions fort honteuses. Comme ils étaient de sa connaissance, elle trouva moyen d'en faire venir un au monastère ; et quand elle le tint en particulier, elle le surprit au dernier point lui parlant de ce crime qu'il croyait si bien caché ; et elle lui en représenta l'énormité si efficacement, qu'il fut rempli d'une confusion extrême d'avoir été vu en son crime par des yeux si purs. Il lui en demanda pardon et lui protesta qu'il satisferait à Dieu avec sa grâce et se convertirait sincèrement.

Mlle Costet de Langeac étant malade à l'extrémité fit supplier la Mère Agnès de redoubler les prières qu'elle avait déjà faites pour la recommander à Dieu. Aussitôt la charitable Mère Agnès s'en alla devant le très-

saint Sacrement, et, y ayant demeuré quelque temps, elle envoya dire au mari de la malade qu'il ne s'affligeât point, et que sa femme ne mourrait pas pour cette fois. En effet, on vit que depuis qu'elle eut mandé cela, le mal de cette bonne demoiselle commença à diminuer, et qu'en peu de temps elle fut guérie. Quand elle eut repris ses forces, la Mère Agnès lui enjoignit d'aller à Notre-Dame du Puy remercier Dieu de lui avoir rendu la santé, et la sainte Vierge de la lui avoir obtenue, parce que, lui dit-elle, j'en ai fait le vœu à Dieu pour vous pendant votre maladie. La demoiselle voulut s'en excuser sur ce qu'un de ses enfants se portait fort mal. Mais la Mère Agnès lui répondit en souriant : *Dieu veut que vous fassiez ce pèlerinage ; pendant votre absence j'irai servir votre malade ; n'en soyez pas en peine, il ne mourra pas de cette maladie.* Cette prédiction se trouva fort véritable.

Peu de temps après, Dieu, continuant à visiter cette famille, le mari tomba dans une grande maladie. Sa femme ayant recours à la Mère Agnès son refuge ordinaire, cette fille de lumière lui manda qu'elle ne s'étonnât point, que ce mal s'augmenterait encore, mais qu'enfin il passerait. Elle écrivit aussi un mot de lettre au malade, qu'il ne sera pas hors de propos de mettre ici.

Qui a Dieu a tout.

Monsieur mon très-cher frère,

Le Saint-Esprit vous comble de ses grâces et bénédictions célestes. Vous ne sauriez croire le ressentiment que j'ai depuis que j'ai su votre infirmité. Mais j'espère qu'avec la grâce de notre bon Jésus cela passera, pourvu que vous vous conserviez comme vous y êtes obligé pour l'amour de Dieu et celui de votre femme et de vos petits enfants. Vous savez bien que vous m'avez promis obéissance. Je vous commande donc de ne vous point lever jusqu'à ce que je vous le manderai, sinon pour faire votre lit. Vous savez aussi que notre bon Jésus a obéi à des bourreaux; j'espère que vous obéirez à la plus misérable du monde.

Cette lettre a été conservée précieusement et parce qu'elle venait d'une main si chère, et parce qu'avec le temps elle a été l'instrument de quelque guérison miraculeuse, comme on verra dans le chapitre suivant.

M. Rougeron de la ville de Saugues étant tombé dans une maladie qu'on ne jugeait pas dangereuse, sa femme qui chérissait et honorait beaucoup la Mère Agnès, lui écrivit qu'il était un peu incommodé et qu'elle le recommandait à ses prières. La Mère Agnès, dès le lendemain, après avoir invoqué Dieu, lui fit une réponse bien surprenante. Car elle lui manda que son mari devait se disposer à aller à Dieu. Cet homme qui avait de la piété, profita de cet avertissement, il mit ordre à ses affaires, il reçut les sacrements, et mourut dans peu de jours fort chrétiennement.

Une religieuse de son monastère étant malade à la mort, au jugement des médecins, le Père confesseur alla au lieu où l'on enterre les sœurs, pour marquer l'endroit de sa sépulture. M. l'archiprêtre de Langeac, qui y assistait, pressa la Mère Agnès qui s'y trouva aussi, de lui dire son sentiment sur cette malade ; et elle lui dit que la bonne sœur n'en mourrait pas, et que son bon ange l'en avait assurée comme elle la recommandait à Dieu dans l'oraison. Aussi la religieuse guérit peu après contre l'espérance de tout le monde.

Le même M. l'archiprêtre, étant un jour dans une galerie, la Mère Agnès l'envoya prier de sortir de là promptement. Il en sortit aussitôt, et incontinent après une partie de la galerie tomba. Ce pieux ecclésiastique remercia Dieu affectueusement de l'avoir tiré de ce péril par un soin si particulier de sa providence.

Un gentilhomme, frère d'une religieuse des Chazes, ayant reçu plusieurs appels, crut, selon les maximes diaboliques dont le monde l'avait imbu, qu'il était obligé de se battre. Sa bonne sœur craignant en cette occasion le danger de son salut plus que celui de sa vie, le recommanda aux prières de la Mère Agnès. La sainte fille ayant prié pour lui, et ayant connu par révélation divine ce qui lui devait arriver, assura sa sœur qu'il mourrait dans son lit fort chrétiennement. Un an après cette prédiction, il tomba dans une grosse fièvre, qui l'emporta le cinquième jour après qu'il eut reçu les sacrements avec piété.

Une honnête fille du voisinage de Langeac, ayant un grand désir d'être religieuse au monastère de Sainte-Catherine, en communiquait souvent avec la Mère Agnès, à qui elle s'était adressée pour demander la grâce d'être reçue. Une fois, comme cette bonne fille lui parlait de la fermeté extraordinaire avec laquelle son père s'opposait à ce dessein, elle lui dit : *Si votre père continue dans ces sentiments, il ne pourra pourtant vous retenir au siècle ; et Dieu l'appellera plutôt que de permettre que vous soyez privée du bien d'entrer en religion.* En effet, cet homme mourut peu de temps après, sa fille fut religieuse comme elle l'avait projeté, et profita fervemment des instructions et des exemples de la Mère Agnès.

C'était une chose fort utile aux religieuses de ce monastère, de savoir par quantité d'expérience que la Mère Agnès connaissait leur intérieur. Le bon P. Panassière bénira Dieu éternellement des avantages qu'il a tirés du don de prophétie qu'elle avait, particulièrement pour ce qui le regardait, comme nous avons vu ci-devant. On a vu en M. Olier, les grâces et les emplois qu'elle lui avait prophétisés. Et plusieurs autres ont été étonnés de lui entendre dire tout ce qu'ils avaient sur le cœur, particulièrement M. Verdier, très-digne curé de Saint-Pierre la Tour du Puy.

M. l'archiprêtre, dont nous avons souvent parlé, pour éprouver s'il était vrai qu'elle eût quelque lumière surnaturelle, prit à son insu une image qu'elle avait dans son bré-

viaire, puis quelque temps après, il la pria de lui en faire présent. Et elle lui dit : *Pourquoi me la demandez-vous, puisque vous l'avez prise et enfermée dans votre buffet?* Il s'étonna fort de lui entendre ainsi rapporter ce qu'il avait fait fort secrètement.

Un confesseur, que les Mémoires ne nomment point, par un semblable désir de savoir bien au vrai si la Mère Agnès était éclairée divinement, comme plusieurs le disaient, un jour de communion lui présenta un petit pain au lieu de la sainte Eucharistie. Cette vraie fille de lumière ne reçut pas ce pain, mais se retira de la place où elle attendait la communion. Le bon prêtre l'allant voir à quelque temps de là, lui demanda pourquoi elle n'avait pas voulu communier? Elle lui répondit que c'était parce qu'il ne lui avait présenté que du pain. Quoique cette sorte d'épreuve soit blâmable, comme jugeront assurément toutes les personnes qui ont de la religion et du jugement, elle a fait voir pourtant une admirable expérience du don de prophétie de la Mère Agnès.

Ce don divin n'est pas une marque infaillible de sainteté en toute sorte de personnes. Mais en la Mère Agnès, dont nous savons la vie, nous ne le pouvons considérer que comme un témoignage de la dilection toute singulière du Fils de Dieu envers sa chère épouse, et une récompense de sa pureté virginale, et de sa très-sincère et très-profonde humilité. Si on voit très-peu d'âmes qui aient des faveurs semblables à celles qu'a reçues de Dieu la Mère Agnès, c'est parce qu'on en voit aussi très-peu qui approchent de sa ferveur constante dans la vraie et pure vertu.

CHAPITRE XIX.

Les miracles que Dieu a faits par l'intercession de la Mère Agnès pendant sa vie, outre ceux qui ont déjà été rapportés.

Dieu fait la volonté de ceux qui le craignent en les exauçant volontiers, pour les récompenser de ce qu'ils font la sienne en obéissant fidèlement à ses commandements. Comme la Mère Agnès mettait tout son bonheur à accomplir très-promptement et très-parfaitement tout ce que voulait d'elle son divin Epoux, aussi ce Seigneur adorable s'était assujetti, pour ainsi dire, à exécuter par sa toute-puissance tout ce que sa chère épouse désirait de sa bonté infinie. Nous avons déjà vu quantité de merveilles qu'il a faites pour la contenter; et en voici encore quelques-unes assez considérables.

Un jeune garçon, nommé Matthieu, qui servait de clerc dans l'église du monastère, s'étant un jour allé baigner à la rivière, et s'avançant trop dans l'eau sans savoir bien nager, commença d'enfoncer et de se noyer, à la vue d'une femme qui criait sur le bord : *Voilà un garçon qui se noie*, mais qui ne lui donnait aucun secours. En ce moment l'ange de la Mère Agnès lui vint dire au réfectoire : *Voilà Matthieu qui se noie.* Elle alla promptement dans sa chambre, se jeta la face contre terre et dit à la sainte Vierge : *Mère de miséricorde, c'est un de vos enfants qui se noie; sauvez-le de la mort, ou obtenez-lui un acte de contrition.* Aussitôt qu'elle eut dit ce peu de paroles d'un cœur plein de confiance, elle vit la Mère de Dieu suivie d'une grande troupe d'esprits célestes et de saintes vierges, qui vint au secours de ce garçon, le prit par le bras et le tira de l'eau. En ce même temps, plusieurs personnes qui étaient accourues au bord de la rivière, virent effectivement comme Matthieu en sortit, et s'en étonnèrent extrêmement, ne pouvant comprendre comment cela s'était pu faire. M. Martinon l'archiprêtre est témoin de cette merveille, dont la mémoire est célèbre dans Langeac.

Un jour notre épouse du Fils de Dieu s'affligeait beaucoup de ce qu'on lui faisait manger de la viande à cause de quelques infirmités. *Hé! mon Dieu*, disait-elle à Notre-Seigneur, *être d'un ordre où l'on ne mange point de viande, et voir le traitement qu'on fait à une misérable.* Sa supérieure ayant compassion de sa peine, lui dit en riant et pour la contenter un peu : *Sœur Agnès, je vous promets que, s'il pleut aujourd'hui, vous ne mangerez plus de viande.* Cette bonne Mère parlait de pluie à l'occasion d'une fort grande sécheresse qui faisait appréhender au pauvre peuple une année de stérilité et de famine. La sœur Agnès considérant, qu'obtenir la pluie de Notre-Seigneur était le moyen de ne plus manger de viande, et en même temps de procurer aux pauvres gens du pain à manger, conçut un grand désir de cette eau précieuse, et tout ensemble une ferme espérance, que son divin Epoux l'accorderait à sa prière. Dans ces mouvements elle dit à sa prieure : *Ma Mère, souvenez-vous bien, s'il vous plaît, de ce que vous promettez.—Oui*, répondit la Mère prieure, *je vous promets encore que, s'il pleut aujourd'hui, je vous ôterai la viande.* Les Mémoires ne spécifient pas de quelle façon la sainte fille représenta ses désirs à son Epoux adorable; mais ils font foi qu'avant la fin de ce jour-là il tomba une grande pluie qui dura toute la nuit. Ainsi Dieu octroya au désir de cette âme humble et fervente ce que les prières publiques des provinces entières n'avaient pas obtenu de sa miséricorde.

Une autre fois, dans le temps qu'elle était supérieure, il arriva encore une sécheresse si grande et de si longue durée, que toute la campagne était brûlée. La servante de Dieu touchée de compassion envers les pauvres gens, que cela allait réduire à la misère, dit un jour à ses religieuses par un mouvement de confiance en la sainte Vierge : *Allons, mes sœurs, faire une petite procession autour de notre jardin pour demander de la pluie, et vous verrez que nous en aurons, s'il plaît à Dieu.* En même temps, elle prit une petite croix entre ses mains, et ordonna aux sœurs de prendre de la même sorte celles de leurs chapelets. Puis elle se mit à entonner : *Sancta Maria*, en marchant la première. Ses filles, qui la suivaient deux à deux, répondaient : *Ora pro nobis*, et firent ainsi le tour du jardin répétant toujours ces mêmes pa-

roles : *Sancta Maria, ora pro nobis.* Mais, avant que le tour fût achevé, il plut si abondamment, qu'elles finirent leur procession en gagnant promptement le monastère pour se mettre à couvert.

Comme un autre jour d'été, le temps était disposé à une furieuse tempête, qui menaçait les blés et les vignes d'un grand dégât, une des sœurs ayant fait remarquer à la Mère Agnès le mal que cela était capable de faire au pauvre peuple, elle se mit à genoux touchée de compassion envers les pauvres, qu'elle aimait tant, et animée d'une vive foi en la bonté divine. Et aussitôt qu'avec ces saintes dispositions de son cœur elle eut élevé ses yeux au ciel, il commença de s'éclaircir; et l'épaisse nuée qui faisait craindre l'orage, se fondit en une douce rosée. De cette sorte, la voix intérieure que poussa vers le Ciel ce cœur tout charitable, eut plus d'efficace contre le mauvais temps que le son des cloches.

Le four du monastère étant de ce temps-là en un lieu découvert, un jour comme quelques sœurs converses le chauffaient, il se leva un vent fort impétueux qui incommodait extrêmement ces bonnes filles, excitant en leur four des tourbillons de flamme qui leur brûlaient le visage. Aussitôt que la Mère Agnès eut connu ce mal, et eut commencé d'en désirer le remède en la présence de son divin Epoux, le vent cessa tout d'un coup, le Fils de Dieu communiquant ainsi à sa chère épouse le pouvoir admirable qu'on lui a vu exercer autrefois sur la mer et sur les vents.

Il lui avait aussi donné longtemps auparavant la grâce des guérisons, comme nous avons vu plusieurs fois. De quoi voici encore quelques preuves.

Avant qu'elle fût supérieure, une des religieuses fut malade d'un flux de sang fort violent, accompagné d'une grosse fièvre, avec d'autant plus de danger, qu'il ne se trouva pour lors aucun médecin dans la ville pour y apporter du remède. La Mère prieure ne sachant que faire pour soulager sa malade fut inspirée d'envoyer auprès d'elle la sœur Agnès. La sainte fille y alla, lui dit quelques paroles de consolation, et puis se mit à genoux pour invoquer Dieu. Ensuite elle alla faire cuire un œuf, et l'ayant fait durcir extrêmement, le lui vint faire prendre. La malade ne l'eut pas plutôt dans l'estomac, que son flux de sang, sa fièvre et sa faiblesse cessèrent si promptement et si parfaitement, que dès le lendemain, elle suivit la communauté dans tous ses exercices. La sœur Agnès se mit à vanter beaucoup la qualité astringeante des œufs durs, à laquelle elle attribuait cette guérison, pour cacher par là, si elle eût pu, le pouvoir admirable qu'avait eu sa prière en cette rencontre.

Une autre fois, lorsqu'elle était supérieure, on lui vint dire au parloir qu'une religieuse jetait du sang par le nez et par la bouche si abondamment, que chacun croyait qu'elle en mourrait bientôt. Incontinent elle s'en alla vers cette bonne fille, et y trouva toutes les sœurs fort effrayées, particulièrement la malade qui se croyait déjà morte. *Hé! qu'est-ce ceci, ma sœur,* lui dit-elle, *vous avez peur de mourir, et ce n'est rien.* Disant ces paroles, elle lui mit la main au front comme pour lui tenir la tête, et y fit doucement un signe de croix, mais non pas si secrètement, que quelques religieuses ne s'en aperçussent. Au même instant le sang commença à s'étancher, et dans peu de temps la malade fut entièrement guérie.

Une jeune femme fort chérie de ses proches fut si mal menée par une fièvre éthique très-maligne, que les médecins jugèrent tous qu'elle n'en pouvait échapper. Sa mère, voyant que les hommes ne pouvaient plus rien pour la guérison de sa fille, résolut de s'adresser à Dieu, et conjura la Mère Agnès de le vouloir faire pour elle. La Mère Agnès, par sa charité ordinaire, se mit à faire des prières pendant quelque temps pour la malade; et dans ce même temps elle voulut aussi prendre soin de lui faire des bouillons, dans lesquels elle mettait quelques reliques, afin que ce qui arriverait fût attribué à ces sacrés ingrédients, et non pas à ses prières. Cette adresse de son humilité n'empêcha pas que dans la ville on n'augmentât beaucoup l'estime qu'on avait déjà de sa sainteté, et qu'on n'admirât l'efficace de son oraison, quand on vit dans peu de temps la jeune femme entièrement guérie d'une maladie si évidemment mortelle.

Une de ses sœurs étant morte fut si mal enterrée, que son corps infectait toute la communauté, qui passait tous les jours par ce lieu-là, et y priait pour les sœurs défuntes en allant au réfectoire. La Mère Agnès, par l'état de mort où elle était parvenue, ne témoignait point qu'elle sentît aucunement cette étrange incommodité. Mais une des religieuses qui n'était pas encore si insensible, la vint trouver et lui dit qu'il était impossible de durer dans ce lieu-là, que toutes les religieuses n'en pouvaient plus, et que cela était capable de les faire mourir. La Mère Agnès lui répondit d'abord qu'elle n'était guère mortifiée. Mais la charité lui faisant faire réflexion sur ce qu'elle lui représentait, elle lui demanda ce qu'il faudrait faire pour remédier à cela? La sœur lui dit qu'il faudrait faire entrer des hommes pour faire une fosse plus profonde et y mettre le corps de la défunte. *Quoi*, repartit la Mère Agnès, après être demeurée quelque temps dans le silence, *faire encore entrer des hommes et leur faire tirer de la terre un corps puant, et un corps de religieuse? Non, non, cela ne sera pas.* Ayant dit cela, elle prit quelques religieuses, et s'en alla avec elles au lieu de cette sépulture puante. Là, elle se prosterna en leur présence, et s'étendit par terre tout de son long. Et au même instant la mauvaise odeur cessa entièrement et pour toujours.

Une fois un tonneau de vin s'étant tellement tourné dans la cave du monastère, que pas une religieuse n'en pouvait goûter qu'elle ne s'en trouvât mal, on en avertit la Mère Agnès. Elle ne répondit rien; mais peu de temps après quelques religieuses ob-

servèrent qu'elle descendit dans la cave secrètement et tira un peu de ce vin, lequel fut trouvé fort bon, et tout le reste qu'on tira depuis du même tonneau. Ce que toutes les sœurs admirèrent beaucoup.

Ces ardeurs excessives, qu'elles souffrait souvent, lui causèrent un jour une si grande altération, qu'elle pâmait de soif. Comme elle était en ce tourment, et ne songeait qu'à le bien souffrir pour l'amour de son divin Epoux, son bon ange lui apparut et lui dit : *Demande à boire, ton Epoux veut que tu aies ce soulagement.* Cet esprit céleste s'étant retiré, elle pria une de ses sœurs d'aller demander pour elle à la Mère prieure la permission de boire. Cette bonne Mère le permettant volontiers, et ordonnant qu'on lui apportât tout ce qui lui était nécessaire dans ce besoin, la sœur lui dit : *Hé! ma Mère, que lui donnerons-nous? Il lui faut un peu de vin dans l'eau qu'elle boit, et il n'y en a pas une goutte dans la cave. — Ne laissez pas d'y aller*, répondit la Mère prieure inspirée divinement. La sœur y alla pour obéir, et y en trouva de si excellent, qu'il n'y en avait jamais eu de tel dans la maison. Qui n'admirera la sorte de Providence qu'exerce Notre-Seigneur envers ceux qui l'aiment sincèrement et fervemment?

De quantité d'autres merveilles, que Dieu a faites par la Mère Agnès durant sa vie, et que nous omettons de peur d'être trop longs, nous en rapporterons seulement encore une en finissant ce chapitre, laquelle nous semble la plus utile de toutes, et celle dont nous devons demander à Dieu la continuation après la mort de sa servante. Cette merveille très-salutaire était que la Mère Agnès, par sa seule présence ou par quelque entretien de choses indifférentes, imprimait souvent de grands sentiments de pénitence aux personnes qui l'abordaient. Un prêtre, bon serviteur de Dieu, l'étant un jour allé voir, elle lui fit bon accueil, tant parce qu'il était particulièrement de sa connaissance, que parce qu'il était bien uni à M. Olier, qui fut tout le sujet de leur conversation. Comme elle était d'une humeur gaie, et que les nouvelles qu'on lui disait de cet homme selon son cœur, la réjouissaient beaucoup, tout cet entretien ne fut autre chose qu'une innocente récréation. Au sortir de là ce pieux ecclésiastique entra dans l'église pour y adorer Notre-Seigneur. Et il ne fut pas plutôt à genoux, qu'il fut saisi d'un mouvement de contrition fort extraordinaire, et qui lui fit verser tant de larmes, qu'il admira beaucoup cette touche de Dieu, et l'admire encore toutes les fois qu'il s'en souvient. Lorsqu'il nous raconta lui-même ce que nous venons de dire, il ajouta qu'il était arrivé quelquefois que des hommes, qui venaient travailler au monastère, ou y apporter quelque chose, après avoir parlé de leurs petites affaires à la Mère Agnès, sortaient d'auprès d'elle les larmes aux yeux, et le cœur vivement touché de douleur de leurs péchés. Prions le Père des miséricordes de renouveler puissamment ce désirable effet de sa grâce en toutes les personnes qui connaîtront la Mère Agnès.

CHAPITRE XX.

Les miracles que Dieu a faits et qu'il fait encore souvent par les mérites de la Mère Agnès depuis sa mort.

Les grandes merveilles que Notre-Seigneur a opérées en faveur de la Mère Agnès pendant qu'elle vivait sur la terre, étaient comme autant de voix divines qui rendaient témoignage de la sainteté de sa conduite, et du plaisir qu'y prenait son divin Epoux. Et les miracles encore plus grands que cet Epoux adorable a faits et fait encore tous les jours par l'invocation de sa chère épouse, après l'avoir retirée de ce monde, sont comme autant d'échos des premières voix qui nous redisent à tout moment que sa vie a été très-sainte sur la terre, et que sa gloire est grande et son pouvoir merveilleux dans le ciel. Ce sont là les sentiments de la pieuse créance que nous en avons avec quantité de gens de bien, sans prétendre qu'on doive ni qu'on puisse traiter de sainte ou de bienheureuse la Mère Agnès, jusqu'à ce que le Saint-Siége l'ait déclarée telle.

D'un très-grand nombre de miracles, que nous serions trop longs à rapporter entièrement, en voici quelques-uns qui nous semblent bien remarquables, et dont la vérité est très-bien attestée. Afin qu'on les lise avec moins d'ennui et plus de facilité à y faire attention, nous les mettrons sous quelques titres différents.

Plusieurs guérisons miraculeuses obtenues par l'invocation de la Mère Agnès.

Guillaume Servant, châtelain de la baronie d'Arlande en Vivarais étant tombé en une griève maladie, qui le réduisit à être vingt-deux jours sans prendre quoi que ce soit, sinon quelques médecines qu'on lui faisait avaler par force, et qui lui fit perdre la vue, l'ouïe et la parole, sa femme et sa fille qui l'assistaient, le voyant agonisant pensaient à sa sépulture. Comme il était en cette extrémité, quelques-uns de ses parents qui le vinrent voir, dirent à sa femme qu'ils avaient ouï parler de la grande servante de Dieu la Mère Agnès de Langeac, qui faisait des miracles ; et qu'il fallait que le malade fît vœu, au moins par quelque signe, d'aller à son tombeau. Sa femme lui en voulut parler ; mais elle ne put avoir de lui aucune parole ni aucun signe. Au défaut donc du malade, sa femme et sa fille firent ce vœu. Et au même instant qu'il fut fait, l'agonisant ôta le drap qu'on lui avait mis sur le visage, se mit sur son séant, et dit à une personne qui le servait, qu'il était guéri, et que quelqu'un avait prié Dieu pour lui. En effet, depuis ce moment il ne sentit plus de mal, il eut de l'appétit, et se vit en une santé parfaite. Quelque temps après sa guérison merveilleuse, il vint à Langeac rendre son vœu. Ce fut en l'année 1654.

En 1655, une fille de Langogne, qui de-

meurait au Puy avec sa mère, eut une fièvre éthique, qui la travaillait de telle sorte, qu'elle n'était quasi jamais sans douleur. Ce mal ayant duré six mois en augmentant toujours sa violence, elle devint enfin si fort abattue, qu'une nuit elle perdit l'ouïe et la parole, et était toute prête à rendre l'âme. Deux prêtres de différentes paroisses, qui étaient proches d'elle pour l'assister en l'agonie après lui avoir administré les sacrements, et qui commençaient à contester les droits de ses funérailles, furent bien étonnés de voir que tout d'un coup elle recouvra la parole, et se porta beaucoup mieux. Ensuite on vit son mal se diminuer à vue d'œil, sans qu'on sût à quoi attribuer un changement si peu attendu et si merveilleux. Le lendemain sa mère qui était Mlle Merles de Langogne, allant voir quelques religieuses de Sainte-Catherine, et leur racontant comment sa fille était revenue des portes de la mort, lorsqu'on en avait perdu toute espérance, ces bonnes religieuses lui dirent qu'ayant appris l'extrémité de son mal, elles avaient invoqué pour elle la Mère Agnès de Jésus, et avaient promis à Dieu qu'après sa guérison elle irait remercier sa divine Majesté au tombeau de sa servante. On connut par là ce qui avait causé cette guérison miraculeuse. La bonne fille, qui avait reçu ce bienfait de Dieu, agréa et ratifia de tout son cœur le vœu qu'on avait fait pour elle, et bientôt elle l'alla rendre avec sa mère.

En 1636, M. du Crozet de la paroisse de Saint-Arcons au voisinage de Langeac, eut une fausse pleurésie accompagnée d'une fièvre continue, et d'une grande fluxion sur la poitrine, qui le réduisit à telle extrémité, qu'un habile médecin, qui le traitait, ne lui donnait plus que quelques heures de vie. Mlle sa femme n'espérant plus rien du secours des hommes, voulut implorer celui de Dieu le plus efficacement qu'il lui serait possible. Dans ce dessein elle pria instamment M. Costet de Langeac, qui était venu voir le malade et s'en retournait, de faire en sorte promptement que les religieuses de Sainte-Catherine implorassent les intercessions de la Mère Agnès pour ce pauvre moribond. M. Costet procura les prières des religieuses telles qu'on les souhaitait. Et elles ne furent pas plutôt faites, que la bonne demoiselle, qui les avait désirées, remarqua en son malade un changement très-notable, et entendit une voix qui lui dit qu'il n'en mourrait pas, et qu'elle eût grande confiance aux prières de la Mère Agnès. En même temps ce moribond, confirmant l'heureuse nouvelle qu'elle venait d'entendre, lui dit : *Ma femme, je n'en mourrai pas*, et répéta le même chose à M. le curé qui était là attendant qu'il expirât. Cela fut fort véritable. Bientôt il fut guéri, et alla avec sa femme remercier Dieu au tombeau de la Mère Agnès.

Environ ce temps-là la femme de M. Doleson, avocat en la ville du Puy, tomba dans une grande maladie, qui, en un mois de temps qu'elle la travailla, la mit si bas, qu'elle ne parlait plus, et qu'on attendait à tout moment qu'elle expirât. Comme elle était si proche de la mort, son frère se souvint que depuis quelque temps une personne de la ville avait été guérie d'un mal dangereux par les intercessions de la Mère Agnès de Jésus, et proposa à ceux qui se trouvèrent alors autour du lit de la moribonde, qu'il serait bon que quelqu'un fît vœu d'aller au tombeau de la servante de Dieu, et qu'on tâchât de trouver quelque chose qui lui eût appartenu pour l'appliquer à sa sœur. On fit le vœu, on eut quelque chose de la Mère Agnès, et, au moment qu'on l'appliqua à la femme agonisante, elle commença à parler, sentant un soulagement notable ; et peu de temps après elle fut entièrement guérie.

Vidal Missonnier de la paroisse d'Aubazac en Auvergne, étant fort incommodé d'une enflure qui peu à peu avait gagné toutes les parties de son corps, pria sa belle-sœur d'aller à Langeac le recommander à Dieu par l'intercession de la Mère Agnès. Elle y alla, et on lui donna au monastère un petit morceau du manteau de la sainte fille, pour le mettre sur le malade. La bonne femme, croyant dans sa simplicité qu'il fallait prendre les reliques comme on prend les médecines, fit avaler cette petite pièce d'étoffe au malade avec assez de peine. Et le pauvre homme ne l'eut pas plutôt dans l'estomac, qu'il fut entièrement guéri. De sorte que deux jours après il s'en retourna chez un maître que son mal lui avait fait quitter, et reprit le travail pénible auquel il s'occupait auparavant, sans ressentir aucune faiblesse, et sans garder aucun autre reste de sa maladie.

M. Bayol, prieur d'Arlet, étant au douzième jour d'une fièvre continue fort violente, quelque personne qui l'affectionnait, lui donna un morceau de la croix avec laquelle on mit le corps de la Mère Agnès dans le tombeau. Il le reçut avec dévotion, et promit à Dieu en même temps que s'il guérissait, il irait dire la sainte Messe dans l'église de Sainte-Catherine de Langeac. Aussitôt qu'il eut fait ce vœu, sa fièvre, qui était très-ardente, le quitta entièrement.

La femme de M. Perbet, apothicaire du Puy, fut guérie d'une fièvre chaude, dès l'instant qu'on eut fait vœu pour elle d'aller au tombeau de la Mère Agnès.

Mlle Bergougnon, veuve de M. Bergougnon, avocat de la même ville du Puy, étant attaquée d'une colique violente, avec des vomissements et d'autres accidents qui la menaçaient de la mort, elle eut recours aux intercessions de la Mère Agnès, et fit vœu d'aller à son tombeau, s'il plaisait à Dieu de la guérir. A peine eut-elle fait sa prière et son vœu, qu'elle se trouva sans aucun mal, et en état d'en aller remercier Dieu à Langeac, selon sa promesse, comme elle fit peu de jours après.

Pierre Delmas du diocèse de Saint-Flour, étant près de mourir d'une grande oppres-

sion d'estomac, qui l'avait travaillé douze jours avec une grosse fièvre, sa sœur se mit à genoux proche de son lit, invoqua la Mère Agnès, et promit à Dieu pour le malade que s'il en relevait, il irait visiter le tombeau de sa servante. Le pauvre agonisant, qui avait perdu la parole, la recouvra en ce moment, commençant à se mieux porter, et fut dans peu de jours en une santé parfaite.

Ce n'est pas seulement dans les provinces voisines de Langeac et du Puy que Dieu a donné à grand nombre de personnes de la vénération et de la confiance pour la Mère Agnès de Jésus. Cette admirable épouse de Jésus-Christ est aussi fort connue et révérée à Paris, particulièrement chez les religieuses du célèbre monastère de Saint-Thomas de l'ordre de Saint-Dominique ; où l'on vit il y a quelques années un effet signalé de son pouvoir auprès de Dieu. La Mère de Saint-Bruno, alors vicaire dans ce monastère, eut un mal à la langue, qui, par l'extrême douleur qu'il lui faisait, l'empêchait de manger, et d'ouvrir la bouche. Elle avait en même temps un autre mal à côté de la gorge, si violent, que ce lui était un tourment d'avaler sa salive. On crut que c'était un petit abcès, parce qu'il lui fit trois fois jeter du sang par la bouche. A ces deux maux était jointe une grosse fièvre. Ainsi il était impossible que la bonne Mère ne fût bien pressée de tant de maux à la fois. En cet état, elle forma le dessein de faire à quelque temps de là une neuvaine à la Mère Agnès. Et Dieu, qui prend pour des effets les bons projets d'un cœur sincère, l'exauça par avance, la guérissant bien promptement, et montrant par là combien sa divine Majesté agrée que l'on ait recours à sa fidèle servante.

Nous voulions finir en cet endroit le récit de ces guérisons miraculeuses pour n'ennuyer pas les lecteurs par un trop grand nombre. Mais en voici encore deux qui se présentent à nous, que nous pensons devoir être encore rapportées, parce qu'elles sont fort récentes, et qu'elles sont certaines par des témoignages fort considérables.

Au mois de septembre de la présente année 1664, M. du Charouil, juge-mage en la sénéchaussée du Puy, fut saisi d'une colique extraordinairement violente, dans laquelle les remèdes ne lui donnaient aucun soulagement. En cet état de douleurs extrêmes, qui ne s'apaisaient point après plusieurs heures, il s'avisa par inspiration divine, comme il croit fort raisonnablement, de recourir avec affection et confiance à l'intercession de la Mère Agnès. Aussitôt qu'il l'eut invoquée, il lui vint fortement dans la pensée, que son mal, qu'il avait pris à quatre heures du soir, le quitterait à quatre heures du matin. En attendant ce terme, il se consola le mieux qu'il put par quelques bonnes réflexions que Dieu lui mit dans l'esprit, et particulièrement par la considération du désespoir où sont les damnés, sachant que leurs tourments n'auront pas de fin. Dieu permit que tous les remèdes qu'on continua de lui faire pendant tout ce temps-là, fussent aussi inutiles que les premiers, parce que sa bonté infinie le voulait guérir par un effet extraordinaire de sa puissance. Les médecins se disposaient à prendre de nouveaux moyens plus violents que les précédents, pour essayer de vaincre l'étrange opiniâtreté de ce furieux mal, lorsque enfin le moment attendu arriva ; quatre heures sonnèrent, et aussitôt le malade, selon l'espérance que Dieu lui avait donnée, fut si parfaitement guéri, qu'il dormit sept heures d'un fort bon sommeil, et n'eut plus ensuite aucun ressentiment de ses douleurs excessives. Voilà la chose telle que M. le juge-mage lui-même l'a écrite et signée de sa main, avec des sentiments d'une grande reconnaissance. Dieu a voulu que nous fussions assurés par un témoin de cette autorité qu'il continue à faire des merveilles par l'intercession de sa fidèle servante.

Mme de Fernoël, dont la qualité et la vertu ont tant d'estime dans le Velay et l'Auvergne, nous a dit plusieurs fois, comme elle dit partout, qu'elle a reçu de la bonté de Dieu par les mérites de la Mère Agnès un bienfait aussi grand que celui dont nous venons de parler. Et voici de quelle manière. Environ la Pentecôte de la même présente année 1664, il lui prit une douleur de tête extrêmement aiguë, qui lui dura continuellement, nonobstant tous les remèdes qu'on y appliquait, et même toutes les dévotions qu'on faisait pour elle, jusqu'à ce qu'elle eût fait ce que nous allons dire. Comme elle ne savait plus que faire dans la détresse d'un mal si violent et si long, elle apprit qu'un prêtre de sa connaissance allait à Langeac. Elle l'envoya prier de passer chez elle, et le supplia instamment d'implorer pour elle la miséricorde de Dieu par l'intercession de la Mère Agnès. Le prêtre prit volontiers cette commission, et s'en acquitta affectueusement, et envoya à cette vertueuse dame, dont il avait grande compassion, un morceau d'un linge dans lequel a été enveloppé le corps de la servante de Dieu, lui conseillant par un mot de lettre de mettre cela sur sa tête et d'avoir confiance en Dieu. Le jour qu'elle suivit ce conseil fut celui de sa guérison entière et parfaite. De laquelle grâce elle alla quelques jours après remercier Dieu au tombeau de la Mère Agnès.

Nous ferions un gros livre, si nous mettions ici toutes les personnes qui vont à ce tombeau faire de semblables remercîments à la bonté divine.

Quelques femmes, en grand danger de mort au temps de l'enfantement, secourues miraculeusement.

La femme de M. Gay, habitant de Langeac ayant été quatre jours en travail d'enfant, était à l'extrémité. Comme on vit que les secours humains, qu'on avait employés de toutes parts, lui étaient inutiles, on alla quérir la chaîne que la Mère Agnès avait portée si longtemps sur ses reins. Aussitôt qu'on la lui eut appliquée, elle se porta mieux et accoucha heureusement fort peu de temps

après. Ainsi cette chaîne qui avait été la marque de l'esclavage heureux de cette sainte fille, fut l'instrument de la délivrance de ce petit captif qui vint au monde.

La femme d'un nommé Corlu aussi de Langeac avait eu quatre enfants tous assez malheureux pour mourir sans baptême. Comme elle se vit sur le point d'accoucher du cinquième, elle envoya prier les religieuses de Sainte-Catherine d'invoquer la Mère Agnès pour elle et pour l'enfant qu'elle allait mettre au monde. La prieure promit les prières de sa communauté, et envoya à cette pauvre femme un bouillon dans la petite écuelle dont se servait la Mère Agnès pendant sa vie, lui mandant qu'elle fît vœu de venir à son tombeau et qu'elle donnât à son enfant le nom de Dominique, si c'était un garçon, ou le nom d'Agnès, si c'était une fille. La bonne femme agréa ces propositions, et incontinent fut délivrée presque sans douleur d'un enfant qui était fort sain.

Comme un hôte de Langeac nommé Vidal Reboul, vit que sa femme en travail d'enfant souffrait des douleurs très-violentes fort longtemps, sans que cela avançât sa délivrance, il prit une lettre de la Mère Agnès, qu'il garde fort chèrement, et l'appliqua sur elle et à l'instant elle se délivra heureusement.

Quelques personnes assistées miraculeusement dans des besoins particuliers.

M. le curé de Saint-Arcons, proche de Langeac, revenant du village de Prades dans le temps d'une nuit très-obscure, se trouva fort en peine quand il fut arrivé à un certain endroit du bord de la rivière d'Alier, où un rocher joignant étrécit le passage et le rend difficile et périlleux même en plein jour. Lui étant impossible de voir où il mettrait le pied, il craignit de se précipiter s'il avançait et il lui vint dans l'esprit qu'il ferait mieux de s'en retourner à Prades pour attendre le jour. Comme il délibérait en soi-même s'il suivrait cette pensée, il se souvint de la Mère Agnès, qu'il avait vue plusieurs fois avant qu'elle mourût, et implora son secours à haute voix. A peine eut-il achevé son invocation, qu'il vit un flambeau allumé de l'autre côté de la rivière, dont la lueur éclairait tout l'endroit dangereux, et lui donna moyen de le passer aussi facilement et sûrement qu'il l'aurait passé à midi. Aussitôt qu'il fut hors du péril, cette lumière disparut et le laissa rempli d'admiration et de reconnaissance.

Une fort honnête fille de Langeac, nommée Jeanne Jérémie, a attesté, par un écrit fait et signé de sa main, qu'il lui est arrivé ce que nous allons dire. Une somme d'argent qu'elle devait à un créancier, qui la pressait fort, lui donnant beaucoup d'inquiétude, la pensée lui vint de recourir à la bonté divine par l'intercession de la Mère Agnès; et en même temps elle se mit à genoux sur le degré de sa maison et fit sa prière. Il parut incontinent que Dieu l'avait écoutée, car comme elle s'en allait sur l'heure même de sa maison dans sa boutique, une personne, qui passa devant elle dans la rue, ayant fait cinq ou six pas, retourna tout court, et lui vint dire qu'elle lui prêterait de l'argent si elle en avait besoin. La bonne fille accepta ce secours que Dieu lui envoyait par les mérites de sa servante, et bénit son saint nom d'un trait si remarquable de sa divine providence.

La bonne odeur que l'on sent souvent auprès du corps de la sœur Agnès.

C'est sans doute pour récompenser la pureté angélique, la mortification continuelle, et les terribles austérités de cette vraie vierge de Jésus-Christ, que Dieu veut que grand nombre de personnes sentent auprès de son corps une odeur fort excellente, qu'on a très-bien avéré n'être point naturelle ni artificielle.

Il y aurait de quoi faire un volume entier, si nous voulions rapporter toutes les personnes qui ont senti ce parfum du ciel, et tenir compte de toutes celles qu'on apprend tous les jours avoir expérimenté cette merveille. En voici seulement quelques exemples très-indubitables, qui suffiront pour faire voir quel est ce miracle continuel.

Une bonne religieuse du monastère où est le corps de la Mère Agnès, et où l'on tâche de conserver son esprit, deux ans après sa mort eut la pensée que peut-être elle n'était pas si sainte qu'on la croyait. Aussitôt qu'elle eut formé ce doute, Dieu l'en délivra bien miséricordieusement, lui faisant sentir une odeur si ravissante, qu'elle n'avait jamais rien senti qui en approchât. Cette faveur la rendit toute confuse et repentante du mauvais sentiment où elle avait laissé aller son esprit. Et ce qui montre bien que Dieu avait voulu par là l'avertir de sa faute, c'est que cinq jours de suite, lorsqu'elle se mettait en la place où elle l'avait commise, elle sentait de nouveau la même odeur céleste qui la lui reprochait suavement et efficacement tout ensemble.

Un ecclésiastique de Langeac alla un jour au monastère à la prière de la sacristaine pour laver les corporaux. Pendant qu'il rendait ce religieux et charitable office, il fut surpris bien agréablement d'une odeur très-excellente. Et demandant aux tourières d'où pouvait provenir un tel parfum, il apprit d'elles que c'était une merveille que beaucoup d'autres expérimentaient auprès du corps de la Mère Agnès.

Un curé, considérable dans le diocèse de Saint-Flour pour sa piété et sa doctrine, disant un jour la sainte Messe dans l'église du monastère, fut embaumé d'une très-agréable odeur pendant tout le temps qu'il fut à l'autel. Et ce qui est fort considérable, c'est que non-seulement cette bonne senteur était extraordinaire et toute autre que les meilleures odeurs qu'il eût jamais senties, mais elle lui portait aussi la dévotion dans le cœur. Quand il eut achevé le saint sacrifice, il regarda l'autel de tous les côtés pour voir

s'il n'y avait point quelque bois aromatique, et il n'y en trouva point. Puis, s'étant imaginé que les religieuses, par une grande propreté et pour un plus grand respect, parfumaient tous les linges de l'autel et tous les ornements qui servaient au saint sacrifice, il demanda à la Mère prieure et à quelques religieuses si cela était. Et elles l'assurèrent qu'elles ne l'avaient jamais fait. Il s'en alla de cette sorte sans avoir pu connaître la cause de cette odeur admirable. Quelque temps après, une personne de piété de la ville lui racontant comme la Mère Agnès répandait souvent un parfum céleste, quand on visitait son tombeau, il s'aperçut qu'il était de ceux qui avaient reçu cette faveur miraculeuse.

Lorsque la Mère des Cinq Plaies et la Mère de l'Assomption, religieuses du monastère de Saint-Thomas de Paris arrivèrent à Langeac au grand bonheur du couvent de Sainte-Catherine, la Mère Agnès sembla vouloir leur faire accueil, et témoigner de la joie de leur arrivée par son parfum du ciel plus abondant que de coutume. Comme les tourières prirent les ornements de l'autel pour le parer à la réception de ces chères Mères, cette senteur leur frappa l'odorat si agréablement et si fortement tout ensemble, que l'expérience passée ne les empêcha pas de demander à la sacristaine ce qu'on avait brûlé de si odoriférant dans la maison. A quoi la sacristaine répondit qu'assurément on n'avait rien brûlé. Ensuite les bonnes Mères étant entrées dans le monastère, une demoiselle qui les avait accompagnées alla à l'église avec quantité de personnes, où cette odeur les embaumant avec une force et une douceur ravissantes, *Mon Dieu*, dirent-elles, *qu'il sent bon ici! C'est la même odeur que l'on y sentit quand la Mère Agnès mourut.*

Quelques jours après, M. Chomel, très-digne vicaire général en l'évêché de Saint-Flour, venant voir en ce monastère ces généreuses servantes de Dieu, qui, pour seconder son zèle, étaient venues de Paris avec beaucoup de fatigues et à travers plusieurs dangers qu'il avait à craindre à cause des gens de guerre, ne crut pas leur pouvoir donner un plus agréable témoignage de sa reconnaissance qu'en leur faisant voir le corps de la Mère Agnès, et en leur en donnant quelque partie pour envoyer en leur monastère de Saint-Thomas. Il leur donna donc la mâchoire d'en bas, qui fut peu de temps après portée dans cet illustre monastère de Saint-Thomas, où elle est gardée fort chèrement et avec beaucoup de vénération. Mais en attendant qu'on l'envoyât là, elle fut donnée en garde à la Mère de l'Assomption, et elle lui fut une cassolette du paradis. En présence de la Mère des Cinq Plaies, nouvelle prieure du monastère, cette bonne Mère sentit tout d'un coup auprès de son dépôt précieux une odeur si ravissante, que les plus habiles parfumeurs du monde ne pourraient jamais rien faire d'approchant. Il lui semblait qu'elle était environnée d'une nuée de parfum qui lui pénétrait agréablement le cerveau et le lui fortifiait. Ses yeux en même temps versaient de grosses larmes par la dévotion dont son cœur était touché. En cet état, elle dit à la Mère prieure : *Eh! ma Mère, ne sentez-vous rien?* Puis elle lui exprima le mieux qu'elle put la merveilleuse odeur dont elle était embaumée. La Mère prieure, qui ne sentait rien, et qui n'a eu part à cette faveur que longtemps après, se mit à genoux avec elle; et toutes deux bénirent Dieu du beau témoignage qu'il donnait de la gloire de sa servante.

Comme nous apprîmes il y a quelque temps que la Mère de Sara, supérieure du monastère des religieuses de Notre-Dame de Langeac, avait aussi expérimenté ce beau miracle, nous la suppliâmes de nous envoyer par écrit ce qui lui était arrivé. Et elle le fit en cette sorte : *Voici dans la vérité ce que vous avez ordonné que je vous écrivisse touchant la Mère Agnès. Lorsque j'eus la consolation d'entrer à Sainte-Catherine quand j'arrivai à Langeac, la révérende Mère des Cinq Plaies me conduisit au lieu où reposait le corps de la vénérable Mère Agnès de Jésus. Comme nous étions à genoux auprès de la caisse dans laquelle il était, et qu'on n'ouvrit point, il en sortit une odeur si suave et si céleste, que je ne sais à quoi la comparer, toutes les senteurs les plus excellentes du monde n'ayant rien qui en approche. Je l'appelle céleste, parce qu'elle élève le cœur à Dieu, et l'enflamme de son divin amour. Ce parfum si doux m'accompagna toujours jusque dans notre monastère, et me dura toute la nuit et une partie du lendemain, m'embaumant continuellement en quelque part que j'allasse, et me causant une consolation extraordinaire et de grands sentiments d'amour de Notre-Seigneur. Il semblait que la Mère Agnès me voulait réjouir à mon arrivée en cette ville. Toutes les fois que je jetais les yeux sur le monastère de Sainte-Catherine, je sentais dans mon cœur une liaison d'amour pour elle, accompagnée de beaucoup de joie.* Le lendemain que la Mère de Sara eut écrit ce que nous venons de lire, elle y ajouta ces paroles : *Je vous dois dire encore, à la gloire de Notre-Seigneur, que quand je commençai hier à vous écrire ceci, cette même odeur merveilleuse me revint, et me dura non-seulement tout le temps que j'écrivis, mais encore tout le reste du soir.* Ceux qui ont le bonheur de connaître la Mère de Sara, feront une attention particulière à ce beau témoignage écrit et signé de sa main.

S'il y en a quelque autre qu'on doive encore plus considérer, c'est assurément celui de M. Chomel, très-digne vicaire général de l'évêché de Saint-Flour. Il dit qu'étant à Langeac en l'année 1656, et ayant fait apporter la caisse, où est le corps de la Mère Agnès, à l'endroit où on le montre encore en chair et en os, afin de le faire voir à deux de ses filles spirituelles, il sentit qu'il en sortait une odeur pareille à celle d'une très-excellente cassolette, et qu'en même

temps, ou peu après, ces dévotes filles sentirent, l'une l'odeur de violette, et l'autre de rose.

Ces odeurs merveilleuses, que tant de personnes dignes de foi ont senties auprès de ce corps virginal pendant sa vie, et qu'on y sent encore après sa mort, signifient sans doute que la très-ardente et très-pure charité de cette incomparable épouse de Jésus-Christ a fait d'elle une hostie toujours sainte et en odeur de suavité devant la Majesté divine, que son merveilleux exemple de ferveur a été la bonne odeur de son divin Epoux d'une manière excellente tant qu'elle a vécu sur la terre ; et qu'à présent sa mémoire est comme une composition de diverses senteurs très-agréables, ainsi qu'il est écrit de la mémoire du saint roi Josias.

Faites donc, mon Seigneur Jésus, que le souvenir de tant de vertus si rares nous excite puissamment à vous servir tout de bon, et que personne ne lise cette Vie toute d'amour sans brûler de ce divin feu. *Amen, Amen.*

AVERTISSEMENT SUR L'OUVRAGE SUIVANT.

Comme nous achevions d'écrire l'admirable Vie de la Mère Agnès de Jésus, une religieuse du même ordre nous présenta un recueil qu'elle avait fait, ou quelqu'une de ses sœurs, des vertus de la Mère *Françoise des Séraphins*, nous priant d'en faire un abrégé de Vie, et de le mettre à la fin de ce livre. Ce recueil portant lui-même sa preuve, comme on verra, et contenant des choses fort propres à donner de grandes lumières et beaucoup d'édification aux personnes de piété, ainsi qu'il a été jugé par plusieurs, nous le mettons ici presqu'en la même forme qu'on nous l'a mis entre les mains. Nous avons peu changé aux expressions de la bonne Mère, qui l'a dressé, et rien du tout en celles de la Mère des Séraphins, dont les propres paroles font une grande partie de ce qu'on y lira. Tout comme il est, il nous a paru fort beau et fort touchant ; et nous ne doutons pas que les autres lecteurs n'en fassent le même jugement, et ne bénissent Dieu de leur avoir découvert ce trésor. Cette servante de Dieu étant du même ordre que la Mère Agnès, ayant eu pour elle de grands sentiments de vénération et de confiance, et étant allée à Dieu à pareil jour, il y a de la convenance qu'on voie ici le récit de ses vertus.

ABRÉGÉ DE LA VIE
DE LA MÈRE FRANÇOISE DES SÉRAPHINS,

SUPÉRIEURE DES RELIGIEUSES DE SAINT-THOMAS D'AQUIN A PARIS, DE L'ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE.

Sa vocation. — La Mère Françoise des Séraphins naquit en Gascogne, d'une fort illustre et ancienne maison, l'an 1604. Dieu fit voir bientôt combien cette âme lui était chère, l'appelant par une grande miséricorde et d'une façon très-singulière pour en faire une de ses épouses. Ce fut à l'âge de dix ou onze ans qu'étant prévenue d'une puissante impression de l'éternité, et y correspondant fidèlement, elle fit vœu au même instant et dans le même lieu où elle se trouva pour lors, qui était un escalier, d'être religieuse, quoique son esprit fût extrêmement épouvanté de la rigueur de la vie où elle s'allait engager ; aidée du secours divin, elle se résolut de surmonter tous les obstacles qu'elle aurait en l'exécution de son dessein, principalement du côté de Mme d'Argombat, sa mère, qui la chérissait tendrement, tant parce qu'elle était sa fille unique, que pour les riches qualités naturelles dont le Ciel l'avait comblée, lesquelles jointes à sa naissance, la rendaient un des plus considérables partis de la province. Cette fervente fille, déjà instruite du Saint-Esprit, prévoyant tous ces obstacles, fit un second vœu de ne se pouvoir jamais dédire du premier. Et l'Époux céleste l'attirant, elle commença de converser avec lui par l'oraison mentale, la faisant dans les lieux les plus solitaires et écartés du château de son père où elle demeurait. C'était là qu'elle épanchait son cœur devant Dieu, et qu'elle s'occupait sérieusement de la vue de l'éternité, qui lui fut si fortement imprimée, qu'elle lui continua toute sa vie, et fut le fondement de l'éminente perfection où Dieu l'a élevée. Goûtant

tous les jours de plus en plus l'oraison, ce fut le grand moyen dont elle se servit pour vaincre les efforts très-grands que l'on faisait pour empêcher l'exécution de son saint vœu. Elle se dérobait le plus souvent des visites, et même de la vue de sa mère, et prenant avec elle un petit frère qu'elle avait, elle s'en allait dans un parc, à dessein d'y faire avec lui de petits ermitages. Mais y étant arrivée, elle lui laissait ce soin, et ne pouvant plus s'occuper que de Dieu, et du désir de l'accomplissement de sa sainte volonté, elle se mettait à prier et pleurer en liberté, pour demander la lumière et la force qui lui étaient nécessaires.

Sa mère, quoique pieuse, n'approuvait pas cette manière d'agir, mais ayant su le vœu et la prétention de sa fille, elle se résolut de tenter toutes sortes de voies pour en empêcher l'effet. Elle usa de toutes les tendresses maternelles, elle lui représenta tous les avantages temporels qu'elle pouvait espérer. Mais rien de tout cela n'ébranla ce cœur généreux, à qui Dieu était toutes choses. Elle demeura dans ce combat jusqu'à l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans, pendant lequel temps sa mère fit venir plusieurs casuistes pour lui persuader que son vœu était invalide, à cause du bas âge où elle était quand elle le fit, ses parents n'y voulant point consentir. Mais cette âme forte demeura inflexible. Elle n'avait plus d'autre pensée ni d'autre application qu'à s'immoler tout à fait à son Dieu. La plus grande difficulté qu'elle avait, c'était de trouver le moyen de venir à l'exécution de son entreprise. Elle épiait sans cesse l'occasion de le pouvoir faire à l'insu de sa mère; et quoiqu'elle eût pour elle tout le respect et tout l'amour d'une vraie fille envers une bonne mère, et qu'elle n'ignorât pas le déplaisir extrême que lui devait causer cette séparation, elle oubliait et méprisait tout pour obéir à la voix du Père céleste. Enfin, un soir elle fit son coup, et sortit du logis de sa mère, prenant un cheval et un guide, et marchant toute la nuit. Ce fut pour lors qu'elle fut attaquée de furieuses appréhensions. Toutes celles qu'elle avait eues en faisant son vœu se renouvelèrent. Elle ne voyait que ténèbres et dedans et dehors. Néanmoins le Soleil de justice caché dans le fond de son âme lui donnait une secrète lumière, et une vigueur qui la faisait abandonner à tout ce qui lui pourrait arriver de plus crucifiant, pourvu qu'elle exécutât la très-sainte volonté de Dieu. Après avoir cheminé dix lieues, elle arriva à la ville de Beaumont, où elle s'arrêta un peu pour faire reposer son guide, et pour faire chercher un bon religieux Cordelier qui était de sa connaissance, et qui ne fut pas peu surpris voyant une fille de sa condition avoir fait un acte si héroïque. Elle lui déclara toutes ses peines, et les grandes craintes où elle était d'être suivie et reprise par ceux qu'elle savait bien que sa mère n'aurait pas manqué de mettre en campagne pour cela. Ce bon religieux l'encouragea à poursuivre son dessein, l'assurant du secours du Ciel. Il lui donna même un second guide pour la mettre dans le chemin de Toulouse, d'où elle était encore éloignée de dix lieues. Elle y arriva fort tard, et n'y ayant aucune connaissance, elle s'enquit d'abord où était le monastère de Sainte-Catherine de Sienne. Elle fut conduite par une spéciale providence chez une bonne veuve qui était de condition, et en réputation d'une très-grande vertu. Elle reçut cette jeune demoiselle comme un ange du ciel, et après l'avoir régalée et fait reposer cette nuit, dès le point du jour elle la mena au lieu tant désiré, et la présenta aux Mères de ce monastère. Ces bonnes religieuses l'ayant envisagée, la trouvèrent tellement à leur gré, qu'elles lui ouvrirent en même temps et la porte et leurs cœurs, sans s'informer, que nous sachions, du temporel; ce qui est une manière d'agir bien inusitée dans les religions. Mais Dieu les enrichissait assez, de leur donner un sujet qui devait être une des plus brillantes lumières de leur maison et de l'ordre. Elle ne fut pas plutôt entrée, que prévenant la volonté que l'on avait de la revêtir au plus tôt du saint habit, elle le demanda avec tant d'humilité et d'ardeur, que par une faveur extraordinaire, elle le reçut trois jours après son entrée. Avec l'habit on lui donna le nom des Séraphins, et ce ne fut pas sans raison, puisqu'elle devait être si fort embrasée sur la terre, du pur amour dont ces esprits sacrés brûlent dans le ciel. Cet amour ardent fit passer le noviciat à cette nouvelle épouse de Jésus-Christ dans la pratique très-fidèle de toutes les vertus religieuses. Son naturel extraordinairement délicat, et ses propres inclinations, lui donnèrent de très-grandes répugnances à toutes les observances régulières; mais passant courageusement par-dessus toutes ces difficultés, elle se rendit un exemplaire de ferveur, avant même qu'elle eût fait les vœux de religion. Elle conçut une si haute estime de la perfection religieuse, et l'embrassa avec une telle ardeur et générosité, qu'on peut dire avec vérité que ses commencements ont surpassé la consommation de la plupart des autres. Elle a continué toute sa vie avec tant d'assiduité et de fidélité, que, quoiqu'elle ait eu les principaux emplois dans les maisons où elle a été, elle ne s'est aucunement relâchée dans la pratique de toutes les vertus. Ayant achevé son noviciat, elle fit profession le jour de la Toussaint, auquel elle avait pris le saint habit l'année précédente, ayant eu le bonheur de n'être pas retardée d'un seul jour. A peine eut-elle fait cet holocauste d'elle-même, que Notre-Seigneur la visita d'une maladie de la petite vérole, qui commença à paraître quelques heures après cette sainte action. Elle en fut réduite à l'extrémité, mais son âme n'en souffrit aucun déchet de ferveur. Avançant toujours dans les voies de la grâce, elle fut choisie deux ans après sa profession pour accompagner la Mère Marguerite de Jésus, en la fondation du monastère de Saint-Thomas d'Aquin à Paris. C'est là qu'elle a me-

né pour la plus grande partie cette vie très-sainte et très-digne d'admiration et d'imitation, dont nous écrivons ici un petit abrégé, dans lequel nous nous contenterons de remarquer ses maximes, ses sentiments, et ses pratiques de vertus, dont son humilité, quoiqu'elle prît à tâche de se cacher, n'a pu dérober la connaissance à ses sœurs. Et parce que l'oraison a été comme le canal par lequel descendait sur elle la grâce qui lui a fait porter de si excellents fruits, nous commencerons par ce précieux don de Dieu, et par l'usage qu'elle en a fait.

Son oraison. — Premièrement elle était si affectionnée et si fidèle à ce saint exercice, que rien ne le lui pouvait faire perdre. Se trouvant quelquefois à l'oraison d'après Matines accablée de sommeil, à cause de ses grandes veilles, bien loin d'acquiescer à l'infirmité et au besoin de la nature, elle prenait la discipline avec beaucoup de ferveur ; d'autres fois elle se tenait les bras en croix, et se contraignait de se tenir à genoux, quoique son corps semblât défaillir. Elle disait que ces sortes de mortifications étaient un excellent moyen pour réveiller la nature de son assoupissement. Plusieurs fois elle s'est levée à quatre ou cinq heures pour reprendre son oraison, quand elle n'avait pas pu la faire après Matines bien à son gré, et au lieu d'une heure elle y en donnait deux ou trois de suite.

Pour ce qui est de sa manière d'oraison, nous ne saurions mieux l'apprendre que d'elle-même, qui en a écrit ceci par obéissance.

« Pour obéir à votre révérence j'ai mis tout ce qu'il me semble que j'expérimente dans mon oraison. Je me mets en la présence de Dieu par la foi. Pour l'ordinaire je ne prends aucun sujet, me sentant souvent attirée de Dieu, quelquefois par un doux recueillement, et dans un parfait désir de l'aimer, d'être toute à lui, de mourir à tout, et de ne m'appliquer qu'à lui seul, trouvant mon esprit comme séparé de toutes les choses créées, il me semble qu'il n'y a plus de terre pour moi, portant une faim et soif et désir ardent de mon Dieu, de le glorifier et faire sa volonté sainte, avec une vue claire qu'il n'y a que cela de désirable, que tout le reste qui n'est pas cela n'est que néant; je demeure dans ces vues, ces désirs et dispositions.

« D'autres fois Dieu me donne une vue de ses grandeurs qui porte cette lumière dans mon esprit que Dieu est tout, et rien que lui seul n'est digne de notre application. L'effet de cette vérité porte paix et suavité au fond de l'âme, et une pente vers Dieu, après lequel elle gémit par diverses demandes et colloques, selon que le mouvement présent lui suggère. Quelquefois cette vue des grandeurs de Dieu confuse opère un silence intérieur, où il me semble que je ne fais que regarder ses attributs avec admiration, d'où procède une douceur intime, mépris, et dégagement de toutes les créatures.

« D'autres fois je m'entretiens avec Jésus-Christ sur la sainte Ecriture, spécialement sur les paroles du saint Evangile, selon qu'elles me viennent dans l'esprit, faisant mes actes intérieurs et mes demandes selon ce qu'elles portent.

« D'autres fois Dieu me prévient par des touches vives, qui me font aussi agir vers lui vivement, en sorte qu'il me semble que je le vois, que je le sens, que je le touche; d'où procèdent de grands sentiments de douleur de mes péchés, de confiance en sa bonté, d'un ardent désir de l'aimer, ce qui est accompagné de quelques larmes. Je fais alors mille résolutions d'aimer le mépris, d'embrasser la souffrance, d'être fidèle à Dieu en tout, ou mourir en la peine : et pour l'ordinaire Dieu m'attire et me presse beaucoup pour me tenir en esprit d'abaissement et de petitesse, de solitude et de dégagement de tout.

« D'autres fois Dieu me fait voir de certaines vérités, mais si fortement qu'elles portent impression d'une crainte épouvantable, mais pourtant qui est sans trouble, et accompagnée d'une certaine douceur. Je l'estime une des plus grandes et solides consolations que je reçoive dans la vie. Ces vérités sont la longueur de l'éternité, les grands biens ou les grands maux de l'autre vie. C'est alors que l'âme s'épanche devant Dieu, et lui fait mille belles promesses de conversion, et de travailler de toute l'étendue de la grâce à la plus haute perfection.

« D'autres fois je passe mon oraison à faire certains actes intérieurs que je me suis formés moi-même, et où j'ai quelque particulière dévotion. C'est toujours avec ce désir qui accompagne toutes mes oraisons, d'être toute à Dieu, de m'unir à lui par la foi, l'espérance et la charité.

« D'autres fois je m'applique à quelque mystère de Jésus-Christ, surtout de sa passion, mais c'est sans considérations, par une simple vue qui me porte à l'entretenir avec de doux colloques qui attendrissent souvent l'âme. Ce n'est qu'un simple envisagement qui la porte au désir de l'aimer et de l'imiter.

« Il arrive aussi que je fais mes oraisons avec grande peine, ne pouvant agir vers Dieu, demeurant en sa sainte présence comme une pierre, sans pouvoir rien faire que souffrir, étant dans une insensibilité et obscurité extrême, et divagation d'esprit qui m'échappe dès que je l'ai ramené : et pour l'ordinaire sur la fin l'âme a plus d'ouverture et se sent plus reposée en Dieu.

« Il arrive parfois que je passe toute l'oraison à agir vers Dieu sans distraction, mais avec une peine si grande, que ma nature en souhaite la fin. »

Voilà quelque idée des oraisons de cette fidèle religieuse, qui s'y comportait en différentes manières, mais toujours bien et selon la conduite du Saint-Esprit, qui n'agit pas toujours de la même façon. Elle a encore écrit ceci sur le même sujet.

« Je fais l'oraison d'une sorte que je n'en puis pas dire grand'chose, je m'y trouve de différentes façons; l'heure de minuit c'est

une oraison de souffrance, ne pouvant point agir quasi, et ne m'apercevant d'aucune opération intérieure, je me mets en esprit aux pieds de Jésus-Christ au saint Sacrement, et lui parle d'abord avec une foi vive comme si je le voyais : mais cela ne dure qu'un demi-quart d'heure, et puis me voulant servir de quelque sujet, je demeure à sec et dans l'impuissance de rien faire, non que je sois distraite ni endormie, mais sèche et stupide je demeure à genoux toute mon heure en souffrance, et sans faire sinon quelques petits actes par-ci par-là.

« Je fais ma seconde oraison que je dérobe à mon sommeil de cinq à six heures, ou de six à sept, et pour l'ordinaire c'est avec de grands sentiments de Dieu, désir de l'aimer, de lui plaire, et de commencer cette journée à le servir avec fidélité. Je ne prends point de sujet, trouvant toujours mon esprit occupé en Dieu par des affections de toute sorte, sans qu'il me faille servir d'aucune considération. Une simple vue de Dieu présent en moi, ou de Jésus-Christ au très-saint Sacrement, m'est une source qui me tient appliquée actuellement et intimement à Dieu, et j'ai toujours de la peine de quitter l'oraison, tant je m'y sens profondément recueillie, je ne sais si ce ne sont point des sentiments de la nature, et non de la grâce.

« Les plus ordinaires dispositions de mes oraisons, sont de simples vues des grandeurs de Dieu, que j'envisage en général, voyant Dieu comme une mer adorable, d'être, d'essence et de bonheur, comme mon centre et mon souverain bien, qui seul me peut contenter, le regardant comme un grand Tout, et toutes les créatures comme de purs néants. Je sens à même temps une pente de ma volonté vers lui pour l'aimer, le servir, et m'occuper de lui, ne pouvant vouloir autre chose que lui seul, me trouvant alors dans un éloignement et séparation de tout le créé, comme s'il n'y avait que lui seul et moi, avec un goût de Dieu qui est parfois sensible, autre fois plus intime. Cette disposition me fait faire grand nombre de gémissements vers Dieu, mais je ne sais quels actes je produis, souvent il me semble que je n'en fais seulement pas, et que le seul désir d'être toute à Dieu me tient occupée : d'autres fois je sens mes pensées et imagination qui voltigent, et néanmoins je sens le fond de mon cœur qui tend à Dieu.

« Pour les mystères quand j'en prends pour sujets de mes oraisons, je n'y puis rien faire par voie de considération, ayant aperçu dans un instant tout ce que j'y puis voir, et soudain j'entre dans une manière d'agir, de parler à Dieu par des colloques, ou de me tenir simplement en sa présence. Je n'ai point d'application à Jésus-Christ que celle-ci, qui est de considérer ses souffrances, ses vertus en général, d'aviver fortement la foi toutes les fois que je salue le saint Sacrement, m'arrêtant quelque temps pour produire des actes comme si je voyais Jésus-Christ de mes yeux corporels, lui faisant des demandes avec ardeur pour les besoins et salut des âmes, et pour la mienne en particulier. Ma manière d'agir avec Jésus-Christ est de lui parler comme je ferais s'il était visible, et prends pour sujet de mes entretiens les paroles de l'Evangile, où je trouve beaucoup de matière de prolonger l'oraison. Cette manière m'est pourtant plus pénible que l'autre, parce que mon esprit y agit davantage. J'ai quelquefois de grandes connaissances de plusieurs vérités, qui portent étonnement épouventable à l'âme, mais cela ne dure pas. Ces vérités sont la profondeur de l'éternité, la brièveté de la vie, le bonheur d'une âme qui est en grâce, l'importance d'être fidèle à Dieu, le néant des créatures, l'amour que Jésus-Christ nous porte et nous témoigne par toutes ses actions et souffrances. Quelquefois, mais rarement, j'agis vers Dieu par des actes qui *sont si* vifs, et je trouve Dieu si présent, qu'il me semble que je le touche : ce qui me met alors dans des sentiments de confiance très-grands. Il me serait malaisé d'exprimer les différentes manières dont l'âme agit vers Dieu, ni de quelle sorte sont les visites et touches de ce même Dieu, qui sont assez fréquentes, eu égard à mes infidélités. »

On a encore trouvé cet écrit touchant son oraison : « Je me sens dans un parfait dégagement de toutes créatures, l'esprit vide de tout ce qui le peut empêcher d'agir vers Dieu. Mes oraisons se sont passées en divers états, tantôt de peines, tantôt d'attraits des sentiments et des presses d'être à Dieu. Quelquefois je lui parle, et fais des actes vers lui avec ardeur, ouverture et facilité ; mais le plus souvent, c'est un silence intérieur, où je ne fais rien qu'envisager ses grandeurs et tendre à lui, ayant une certaine pente forte vers sa majesté, soupirant après lui comme à mon centre. Il me semble quelquefois que mon esprit touche ce bon Dieu, je ne saurais exprimer cet attrait autrement, sinon qu'il est calme, doux et suave, et met l'âme dans une séparation de tout.

« D'autres fois, je sens un petit recueillement, comme si je sentais Dieu au fond de mon cœur, et mon esprit demeure recueilli en lui ; c'est d'ordinaire ses grandeurs qui font l'application de mon esprit pendant mes oraisons et les Offices, sans distinction de ses attributs, mais en général que Dieu est tout ineffable et incompréhensible, et mon âme est dans une tendance vers cet aimable objet. »

Ses retraites. — Elle observait aussi très-exactement la louable coutume de faire de temps en temps des retraites spirituelles, pour vaquer uniquement à l'oraison et à l'affaire du salut. Nous rapporterons ici ce qu'elle-même en a écrit, où nous verrons comment elle les faisait, les résolutions qu'elle y prenait, et le fruit qu'elle en recevait.

Premier jour. — « Je trouvai mon esprit vide et séparé de tout, comme n'ayant plus que Dieu à qui je me doive appliquer. Je

me suis donnée et abandonnée à lui du meilleur de mon cœur, sentant dans son fond intime quelque sorte de certitude du secours adorable des trois personnes divines. Il me semblait que Dieu m'ouvrait le sein de sa bonté et de son immensité pour m'y recevoir et que Jésus-Christ m'attendait dans le fond de ce sacré désert pour m'instruire de ce qu'il fallait que je fisse pour me rendre digne par lui de ces grâces. Je me sentais aussi invitée et comme poussée par la bonté du Saint-Esprit à m'enfoncer dans cette solitude. Je me donnai fortement à Notre-Seigneur, afin qu'il vînt être en moi ce qu'il avait été dans son désert, faisant un désaveu de toute autre disposition que les siennes, et renonçant à toute autre conduite qu'à celle de son esprit, souhaitant qu'il prît une pleine possession de moi, et qu'il y fût ce qu'il désirait y être pour sa gloire. L'état de mes oraisons de ce premier jour est de la sainte communion, et presque de toute ma journée a été une vue de foi, mais très-claire et certaine de Dieu présent essentiellement en moi dans le plus intime de moi, qui m'attirait au recueillement, à la retraite et à un oubli et séparation de tout. Je sentis à la communion des touches si pressantes, si fortes et si miséricordieuses, qu'il faut mourir plutôt que de ne se pas rendre à Dieu comme il lui plaît. J'ai eu quelque connaissance sur le mystère de la très-sainte Trinité, et de la distinction des personnes dans cette unité d'essence. »

Deuxième jour. — « Ce jour j'ai passé mes oraisons et la matinée tout proche de notre bon Dieu dedans moi, où il me tenait toute recueillie, sans permettre que rien m'écartât de sa divine bonté, où je me sentais toute fondue de respect. Il me semble qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire et souffrir pour lui rendre de la gloire. A la communion j'ai senti une certitude grande de Jésus-Christ présent. Cela m'a portée à une union forte à lui, et à une cessation de tous actes pour le laisser faire tout en moi, demeurant passive à ses pieds. »

Troisième jour. — « Ce jour s'est passé avec une certitude très-grande de Jésus-Christ présent essentiellement en moi. Il y tient et occupe ce qu'il y a de plus noble. Le temps s'écoule doucement auprès de sa majesté, sans ennui, sans dégoût, et tout abandonnée à lui, n'ayant rien à faire qu'à souffrir la divine opération. J'ai eu quelque difficulté à une oraison, mais la soumission à la justice de Dieu m'a donné une paix plus grande que les opérations sensibles. »

Quatrième jour. — « Dieu me continue ses miséricordes, il s'est rendu le maître du cœur qu'il tient toujours anéanti devant sa majesté, mais d'une façon si miséricordieusement aimable, qu'il faut fondre de gratitude et mourir de douleur de lui avoir déplu, et de ne pouvoir correspondre à toutes ses bontés. La sainte communion s'est faite dans cette disposition. Que puis-je dire des miséricordes de mon Dieu vers ce chétif néant, qui sont au delà de toutes mes pensées? Je sens, mais d'une façon intime, que sa majesté me tient toujours proche d'elle comme un petit enfant imbécile, qui ne peut agir ni se mouvoir que par l'ordre de celui qui l'occupe; l'effet de cette disposition est de me voir si petite, si basse, si humiliée et si anéantie, que l'on ne me puisse plus voir, et que je ne me voie plus moi-même pour ne plus trouver ni voir que Dieu. »

Cinquième jour. — « J'ai porté tout ce jour un état de paix très-grande, et un oubli de tout ce qui n'est point Dieu. Je ne puis quasi dire comment se sont passées mes oraisons. Elles ont été des presses intérieures si fortes et si ardentes d'union avec lui, qu'il a fallu un peu soupirer pour donner air à ce chétif cœur qui est si petit et si faible pour un Dieu si immense en bonté. Cet état m'a mise dans cette disposition d'être en toutes les manières possibles anéantie, afin qu'il fût tout en moi ce qu'il y veut être : un dégoût d'une vie où Dieu peut être toujours offensé; un désir pressant de vivre toujours plus cachée, plus inconnue, et plus séparée de tout, plus fidèle à Dieu, et à l'écouter dans le fond de mon cœur, faire sa sainte volonté. »

Sixième jour. — « L'état de mes oraisons de ce jour a été d'être auprès de Dieu en souffrance et en silence, pour ce que je n'avais aucun goût ni sentiment de lui, sinon une simple vue de foi qu'il était là, et moi proche de sa majesté avec respect, sans savoir rien produire qui me pût émouvoir; au contraire, toutes les paroles de la sainte Ecriture, qui le jour précédent me servaient comme d'un boutefeu, me sèchent aujourd'hui et me sont à dégoût. Dans la sainte communion Jésus-Christ s'est rendu le maître, je n'ai eu qu'à me tenir à ses pieds en état d'une pauvre pénitente : je me suis ainsi exposée à sa miséricorde et à sa puissance, et j'en ai senti des touches si puissantes et des effets si miséricordieux, que je ne puis dire sinon que c'est lui seul qui le peut faire. Pour moi je n'ai rien fait que m'abandonner à lui pour tout ce qu'il faisait et voulait faire en moi et par moi pour sa gloire, étant extrêmement pressée que tout ce qui est de moi fût détruit, afin que ce fût lui seul qui y fût tout et y fît tout. »

Septième jour. — « Ce jour a été de sécheresse pour moi, mais supportée dans une douceur très-grande et dans un acquiescement et soumission d'esprit entière aux conduites de ce divin Père, qui est toujours le même, et quelquefois plus avantageusement pour nous, lorsqu'il se cache dans l'obscurité, que quand il se fait voir dans ses lumières. Je lui ai protesté que je serai à lui dans tous les états où il lui plaira me conduire. Jésus-Christ n'était au désert que pour se préparer au Calvaire. Je me suis donnée à lui pour y vivre et mourir. Dieu me donne désir de souffrir pour les âmes, afin qu'il n'en soit plus offensé, mais qu'elles l'aiment. Sa bonté ne me juge pas digne de cette grâce. Je ne lui ai rien demandé, sinon force pour faire tout ce qu'il lui plaira faire

de moi; car je suis sans désir, et sans pouvoir faire choix de quoi que ce soit, sinon de la volonté de mon Dieu. »

Il ne sera pas inutile de rapporter ici ce qu'elle a écrit à quelque personne de confiance touchant quelques-unes de ses retraites, car ses sentiments sont tous de grande édification.

PREMIÈRE LETTRE. — *Je viens de faire ma retraite de dix jours, où toutes mes oraisons se sont passées quasi en aridité, obscurité, sécheresse, impuissance d'agir. Le reste du temps, un peu attirée par la vue des grandeurs et bontés de mon Dieu. Lorsque je me vis si pauvre, je me souvins de ce qu'on dit que le fruit des exercices gît au changement de vie. Envisageant ce que je pouvais faire de plus difficile pour Dieu, je crus que c'était ce que vous savez, et c'est ce que je me suis résolue de faire quelque peine que j'y aie. J'ai bien envie cependant d'aimer mon Dieu purement et ardemment. Je ne sais à quoi il tient que je ne le fais pas, car je n'ai aucun lien que celui de moi-même. Je vis et me considère comme une étrangère qui ne tient à rien. Étant dans l'oubli, cela me console et me sert pour aller à Dieu. Je suis si pauvre que je n'ai rien à vous dire, sinon que je veux m'appliquer toute à Dieu, et oublier tout le reste. Mes dispositions n'ont été la plupart que des croix, les attraits ont été assez rares, et presque tous sur les grandeurs de Dieu. Voici mes résolutions : L'amour désintéressé; la patience invincible dans la souffrance telle qu'elle soit, soit d'esprit ou de corps, de quelque part qu'elle vienne, de Dieu ou des créatures; un même vouloir avec Dieu sur toutes les choses qu'il faut faire ou souffrir; ne voir et ne vouloir que son bon plaisir et sa sainte volonté en tout; un désir et une intention de glorifier Dieu hautement, intérieurement et extérieurement; une espérance inébranlable, quelque vue de sa misère que l'on porte; tenir ferme à se confier aux mérites de Jésus-Christ et aux bontés paternelles de mon Dieu; une charité cordiale vers le prochain, pour le servir et supporter en tout ce que l'on pourra; recours fréquent à Notre-Seigneur et à la sainte Vierge, avec un recueillement profond.*

SECONDE LETTRE. — *Jésus nous consomme de son amour. Me voici revenue de ma chère retraite de dix jours, où notre divin Maître m'a fait goûter du doux et de l'amer. Je commençai par le sensible, et les ténèbres ont pris la place trois ou quatre jours; ensuite, le bon Dieu s'est un peu découvert et fait sentir. Tout est également bon, pourvu qu'il soit content. Ma conclusion a été de faire tous mes efforts pour m'unir incessamment à Dieu par amour pour lui plaire, et le glorifier de tout mon pouvoir par la souffrance et l'humiliation dans l'imitation de Jésus-Christ, qui nous doit être tout en tout. Il serait malaisé d'expliquer toutes les saillies de l'âme vers son Dieu, et toutes les miséricordes de Dieu vers l'âme. Vous savez que c'est dans l'heureuse retraite que Dieu fait voir les vérités éternelles; l'on connaît clairement que cette vie n'est qu'un moment au respect de l'éternité; que Dieu seul mérite tous nos amours; que tout passe; qu'il n'y a que lui seul qui puisse contenter; que les occasions d'augmenter sa grâce sont très-précieuses; qu'un seul degré en vaut mieux que la possession de mille mondes : que nous n'avons proprement qu'une affaire en ce monde, c'est d'aimer Dieu, et faire ce qu'il veut. Qu'un cœur est heureux, chère Mère du mien, de n'avoir de conversation ni de commerce qu'avec Dieu, et pour porter tous les cœurs à Dieu! Priez-le bien, chère Mère, que j'en vienne à la pratique, et que je commence tout de bon à être à lui, et que par son pur amour je fasse mourir tout ce qui est vivant en ma nature, afin que cette source de vie se prenne à mon cœur par cette mort*, etc.

TROISIÈME LETTRE. — *Mon intime Mère, Jésus allume le feu de son saint amour dans nos cœurs pour les consumer de ses ardentes flammes. Que voulez vous que je vous dise de ma petite retraite? Je l'ai passée avec un peu de croix. Je n'ai pris aucun sujet; je me suis abandonnée à la conduite du Saint-Esprit, qui m'a menée tantôt sur le Thabor, tantôt sur le Calvaire, mais c'est ici où j'ai fait mon plus long séjour. Tant y a que le résultat a été de me convertir, ayant vu clairement que je ne travaille à ma perfection qu'à bâtons rompus, et avec tant d'infidélité, qu'il y a bien de quoi admirer la bonté de Dieu à me souffrir. Ses connaissances, que notre divin Sauveur m'a données, c'est la nécessité qu'a une âme si elle veut être à lui, de mourir à soi-même, et d'aimer le mépris, de se dégager de tout ce qui n'est pas Dieu; de se désapproprier même des choses les plus spirituelles, afin qu'étant dans un parfait vide et nudité entière, Dieu soit sa plénitude, et opère en elle selon sa sainte volonté. Il me semble que si nous ne mettions point d'obstacle aux grâces de Dieu, il nous en verserait avec profusion, nous recevrions ses dons à torrents, tant cette mer de bonté désire de se répandre. J'ai fort roulé dans mon chétif esprit qu'il faut enfin mener une vie de mort qui détruise toutes les recherches de l'amour-propre dont je me vois toute remplie. Je me sens si attirée à la solitude et à la séparation des créatures, que c'est m'ôter de mon centre de me tirer de ce cher élément. J'ai eu aussi de pressants désirs de la mort, voyant qu'en cette vie l'on n'y fait que languir et offenser Dieu. J'ai bien proposé de me dégager de tout, et de faire tout pour plaire à Dieu, sans vouloir être regardée d'autres yeux que des siens, appliquant le peu de moments qui me restent à l'aimer et faire sa sainte volonté, où la mienne s'est attachée, en sorte que je ne m'en veux plus jamais séparer*, etc.

Présence de Dieu. — Voilà ce que l'obéissance a fait écrire à cette bonne religieuse au sujet de ses oraisons et exercices spirituels. Mais outre ces temps sacrés qu'elle donnait plus particulièrement à Dieu et au soin de son intérieur, chaque jour pendant quelques heures, et chaque année pendant quelques jours, laissant pour lors toute a

tre affaire ; on peut assurer qu'elle priait sans cesse par sa fidélité à se tenir en la présence de Dieu et à s'appliquer à lui. Rendant compte de ses dispositions, elle dit ceci : « Pour la présence de Dieu, j'y ai assez de facilité ce me semble, portant au fond de mon âme un certain instinct qui me fait élever à Dieu, et tendre à lui très-souvent, portant cette disposition par état. » En un autre endroit elle dit : « La certitude de cette vérité, que Dieu infiniment puissant et bon est en moi comme il est en soi-même et dans tous les bienheureux, m'est un puissant attrait pour le recueillement, le respect, la confiance et l'abandon à lui, où je me sens incessamment portée. » Ecrivant à une religieuse, elle lui dit : « Cette pensée de l'inséparabilité de Dieu en nous est un point de grande consolation, c'est-à-dire que Dieu ne se peut séparer de vous, de moi, ni d'aucune créature. C'est une heureuse nécessité que la créature ne puisse être sans son Créateur. Cette vérité s'envisage avec plaisir, et lorsqu'il plaît à Dieu la faire voir distinctement, elle apporte grand profit. Il y a de quoi s'étonner qu'une âme s'afflige de l'absence de Dieu, le pouvant toujours trouver par la foi. » Dans une autre lettre où son humilité fait qu'elle s'accuse de négligence, elle dit ces paroles de grande édification : « J'ai pensé sérieusement à mon aveuglement, d'être, de vivre, et de me mouvoir, comme dit saint Paul, dans le sein de Dieu, et de penser si peu à lui, d'être au milieu de ses bontés, de ses richesses, de ses grandeurs ; d'être tout environnée de ses infinies perfections, et m'occuper si souvent de bagatelles. Il me semble que c'est être autant endormie le jour que la nuit, de ne pas tenir les yeux de l'âme ouverts vers un objet si charmant et si aimable, et de lui refuser si souvent l'entrée du cœur quand il frappe par ses semonces pour y venir et loger, et souper, et y établir son empire. Quelle injustice de s'occuper d'autre chose que de son Dieu, source de tout bien et de toute consolation? » Une autre fois, rendant compte de ses exercices, elle dit : « J'ai fait ma troisième oraison sur ces mots que j'ai trouvés sur la fin de votre lettre, que Dieu était mon chez moi : ces paroles m'ont fait une vive impression de tendance et de suavité. J'ai passé demi-heure en larmes de douleur d'avoir si tard fait le retour à mon principe, de m'être si fort égarée parmi les créatures. Dieu s'est présenté à moi comme mon souverain et tout unique bien. Je me suis entretenue avec lui cordialement et avec confiance, désirant d'avoir toujours cette pensée durant le cours de la vie, que je m'en vais à celui qui m'a envoyée. »

Etant supérieure, elle donnait souvent cet excellent avis à ses religieuses, que lorsque l'obéissance les employait pour le service de la maison, et qu'elle leur ôtait le pouvoir de faire leurs oraisons et autres petits exercices, il fallait récompenser cela par une plus fréquente et actuelle présence de Dieu, l'envisageant résidant au milieu de leur cœur, lui lançant dans le sien tout d'amour des œillades amoureuses et respectueuses ; que dans leurs actions extérieures elles devaient souvent renouveler leurs intentions pour n'y chercher que Dieu et sa gloire toute pure.

Ce qu'elle conseillait aux autres, c'est sans doute ce qu'elle pratiquait elle-même, faisant toutes ces œuvres devant Dieu et en esprit d'oraison. Néanmoins, pour s'occuper plus à l'aise et avec moins de distraction et d'empêchement de cette divine présence, elle soupirait beaucoup après la solitude, comme elle témoigne en plusieurs de ses lettres. En une, elle dit : « J'ai plus de puissants attraits que jamais pour la solitude, c'est pourquoi la demeure de votre petit désert m'attire. Priez pour moi Notre-Seigneur, afin qu'il me convertisse toute à lui, que je ne respire que son saint amour, me séparant de tout le reste. Mon attrait est au dégagement de tout ce qui n'est pas Dieu, et à le chercher en solitude. Tout le reste me peine et m'ennuie. » En une autre : « Je porte toujours le désir d'être toute à Dieu. Je soupire avec ardeur de n'être plus en charge pour m'abîmer toute dans mon centre ; nonobstant mes embarras je n'ai aucune difficulté de m'appliquer à Dieu pendant la journée, et cette application, soit à l'Office, soit à l'oraison, ou dans la conversation, est presque toujours sans actes formés. » En une autre : « Je soupire après la solitude, et vais tâcher de devenir tous les jours plus ermite, mais je n'en puis venir à bout, car ici dans ces grandes villes il n'y a que tracas sur tracas, et un ramas d'occupations. »

Voici encore ce qu'elle écrit : « Jésus, qui est né pour mourir, nous fasse mourir pour vivre de son pur amour. Fasse notre bon Maître que ce nouvel an se passe dans l'exercice de son amour et dans l'exécution de sa très-sainte volonté pour vous et pour moi. Je vous porte envie, ma très-chère Mère, de votre aimable solitude. C'est à présent que vous vous pouvez plonger dans cette mer de l'essence d'un Dieu, et nager à votre aise dans cet adorable océan. Tirez-y-moi avec vous, afin que j'y sois si abîmée, que je ne me retrouve plus. Oh! qu'il me tarde que cette année soit passée, pour penser au sort de mon éternité, et pour prier celui qui en est le Dieu de me faire la miséricorde de m'attirer toute à lui : car certainement tout ce qui n'est pas Dieu est une grande folie. A quoi songeons-nous de ne pas aimer actuellement cet aimable Seigneur de tout l'effort dont nous sommes capables, puisque tout le reste n'est que chimère? Chère Mère, puisque vous avez plus de loisir que moi, aidez ce pauvre cœur à être tout à Jésus-Christ. »

En une autre lettre à une supérieure : « Abrégez le temps que les filles vous dérobent, afin d'en avoir davantage pour traiter avec Dieu. Dans l'état où vous êtes, vous n'avez qu'à vous tenir dans cet abandon, et continuer à vous exposer à ses yeux divins, et attendre tous vos biens de son divin cœur, vous attachant fortement à l'exercice

de sa volonté sainte, et d'un regard actuel vers lui dans le moment présent, car c'est votre attrait, ce me semble, le plus fort, lequel me touche et me revient tout à fait. J'ai grand désir de m'abandonner tout de bon à l'oraison et à l'intérieur, et de ne plus tant m'appliquer ni aux créatures, ni à la maison que par prières. Mais j'ai tant d'habitude à l'activité pour les intérêts du général, que j'ai peine à m'en retenir. »

Elle ajoute, dans la même lettre : « Je fais mille remercîments à la personne qui m'a écrit en confiance, ce qui m'a consolée et réjouie, et excitée à prier Dieu qu'il lui augmente de plus en plus ses grâces. Je la conjure d'être fort soumise à sa supérieure, et de s'abandonner totalement à Dieu, de s'établir dans une profonde paix et une simple vue de Dieu par foi dans le fond de son âme, de la tenir dans une grande solitude, une forte séparation de tous les objets créés et dans une élévation vers Dieu continuelle, par une faim et un désir de Dieu seul. Pour mon état de moi, il est toujours plein de pauvreté, » etc.

Son amour de Dieu et sa ferveur. — Ces beaux sentiments procédaient de la grande estime qu'elle faisait de Dieu et de l'amour qu'elle lui portait. Car en vérité elle était très-digne de son nom, et se montrait une vraie sœur des séraphins par sa ferveur continuelle dans la divine charité. Voici ce qu'en a écrit une bonne religieuse, qui a eu longtemps l'avantage de sa sainte conversation : «Cette sainte âme nous a toujours paru être si animée, si embrasée et si vivifiée de l'amour de son Dieu, que nous n'avons jamais remarqué qu'elle se soit tant soit peu relâchée en ce saint exercice. Tout ce qu'elle disait, pensait ou souffrait intérieurement ou extérieurement n'était que pour cet aimable Seigneur, pour lui plaire davantage, pour le glorifier ou faire glorifier plus parfaitement. Où il se rencontrait de l'intérêt de la gloire de Dieu, rien ne lui coûtait à faire, à souffrir ou sacrifier. Nous en avons eu des preuves très-évidentes dans un grand nombre d'occasions où elle n'a pu cacher les sacrifices qu'elle faisait à Dieu des choses qu'elle chérissait plus que sa vie. C'était un de ses conseils, quand on allait à elle dans les difficultés où on se trouvait, et où la nature avait une répugnance extrême. « Ma « sœur, » disait-elle toute brûlante d'amour, « quand il s'agit des intérêts de notre bon « Dieu et de sa gloire, il ne faut plus avoir de « vue et de raisonnement : il faut tout perdre, « tout immoler, tout consommer et tout donner sans réserve, sans ressource et sans re- « tour. » Elle parlait ensuite si hautement du droit de possession que Dieu a sur ses créatures, et de l'obligation qu'elles ont de lui être soumises et tout à fait délaissées, que l'on ne pouvait plus lui rien répliquer. On s'en allait animé à se surmonter et à faire les choses les plus difficiles. C'était une de ses plus fortes passions que de porter les âmes qu'elle conduisait à être autant de victimes continuellement immolées au pur et très-saint amour. Tout ce qu'elle nous disait dans nos communications ne nous portait qu'à l'amour de Dieu et à la fuite du péché et de toutes les choses que nous connaissions lui être tant soit peu désagréables, quand bien ce n'eût été qu'un très-léger défaut. Son amour n'était pas tendre et délicat, nourri dans les douceurs de la dévotion : le bois qui a entretenu ce feu céleste dans son cœur n'a été que des croix, des privations et des morts à tout le sensible. Elle nous disait souvent : « Que nous doit « importer ce que nous sentons ou ne sentons « pas, puisque en tous états nous pouvons « aller à Dieu ? quand toute la nature et l'en- « fer s'y opposeraient, il faut qu'il soit aimé « et servi ; il n'y a que le péché seul qui nous « puisse séparer de lui et priver des attraits « de sa grâce : aussi n'y a-t-il que cela seul « au monde que nous devions craindre et « fuir ; ôtez ce malheur de l'âme, elle peut tou- « jours posséder un paradis en terre, puis- « qu'elle peut plaire à son Dieu. » Il y en a qui ont cru qu'elle avait fait vœu de faire toujours ce qu'elle connaîtrait être de plus parfait : du moins elle le pratiquait, et on a remarqué qu'elle eût mieux aimé entrer dans la mésestime de ceux avec qui elle traitait, que de dire un mot, d'avoir une complaisance ou une légère condescendance contre la moindre chose de ce qu'elle savait être le meilleur. »

Nous pouvons encore apprendre d'elle-même ce que la divine bonté a voulu qu'elle manifestât dans ses lettres pour notre utilité, touchant les excellentes dispositions d'amour et de ferveur dans lesquelles elle vivait ou désirait de vivre et de faire vivre les autres.

Elle écrit ceci après une retraite : « Je viens de ma retraite. Mon sujet a été tout sur l'amour de Dieu : celui qu'il nous porte et celui qu'il exige si justement de nous, l'excellence, l'importance et les avantages de cet amour, le néant de tout le reste, le peu de temps que nous avons pour aimer un Dieu si aimable, au moins pour accroître en cet amour. Je trouve que tout le bonheur du ciel et de la terre consiste à le posséder. Il le faut demander jour et nuit au Saint-Esprit avec gémissement, mettre tous nos désirs et prétentions à ce seul exercice nécessaire qui rend la vie sainte, la mort précieuse et l'éternité bienheureuse. Oh ! que de trésors l'on trouve dans cet abîme impénétrable ! Il se faut défaire de toute autre occupation pour ne vaquer qu'à celle-là, ou plutôt y faire aboutir tout ce que l'on fait. Faire la volonté de Dieu, souffrir et s'anéantir pour lui, porter le prochain à lui, voilà l'aliment de cet amour, qu'il faut allumer de moment en moment par des flèches brûlantes lancées vers le cœur de Dieu, incendie de charité. »

Elle écrit dans une autre lettre : « Dites-moi quelque chose de vos bons sentiments pour me fortifier, pour aller à mon Dieu, où mon cœur désire voler plus que jamais, et me déprendre plus que jamais pour cet effet

de toutes choses. Je vous remercie, mon unique Mère, de toutes les bontés que Dieu vous donne pour moi, qui vous demande plus que jamais la continuation de vos prières, afin que par leur secours je puisse être toute à mon Dieu, et que voyant en son essence un abîme d'amour et de bonté, ma pauvre âme s'y élance avec empressement et impétuosité comme à son centre, auquel seul elle peut trouver son repos. Tout ce qui n'est pas Dieu, ma très-aimée Mère, ou ne tend pas à son amour est indigne de l'application de nos cœurs. Conservons en nous la pureté et l'ardeur pour Dieu, afin qu'il y opère selon son bon plaisir. »

En une autre lettre : « Aimons ce divin Maître fortement, opérons pour sa gloire saintement, et souffrons, pour lui plaire courageusement, tout ce qu'il vous enverra de croix, de clous et d'épines. Aimons fort Dieu, pensons à l'éternité, perdons-nous par amour dans l'abîme du cœur de Jésus-Christ et de sa très-sainte Mère. »

En une autre : « Voilà, mon intime Mère, bien des nouvelles des choses extérieures, et nous n'avons rien dit de l'importante affaire du progrès, où nous devons tendre, de l'amour de notre Dieu. Je le supplie que rien ne nous soit empêchement à l'adhérence que nous devons à son esprit, et que toutes les misères et affaires de la vie humaine si multipliées ne nous ôtent rien de la simplicité où Dieu nous désire. Comme il est vrai que nous lui appartenons et qu'il nous a acquises par ses souffrances, nous devons sans cesse nous lier plus fortement à ce divin Seigneur pour lui appartenir par toutes les manières possibles et selon son bon plaisir, afin que nous fassions toujours une nouvelle place à sa vie et à son règne. Tout passe, tout n'est rien. N'est-il pas étrange que l'esprit qui peut sans cesse voler à Dieu et enlever le cœur de ce Dieu rampe si fort sur la terre, et s'occupe à de petites fourmis, telles que sont les créatures au regard de ce grand Être, dont les regards devraient heureusement anéantir tous ces êtres de rien ? Je le supplie de nous éclairer si fortement par les rayons de sa sainte lumière, que notre esprit ne voie que lui seul en tout, que notre cœur n'ait d'amour que pour lui seul, et que ce divin amour nous suffise tout seul. »

En une autre : « Jésus nous brûle de son amour. Il est temps de se hâter de faire son paquet pour l'éternité. Nous voilà tantôt au terme où nous commencerons d'aimer Dieu sans fin, si nous l'avons bien aimé sur la terre. Ce n'est pas seulement un amour de sentiment que Dieu exige de nous, mais un amour d'opération. L'amour n'est jamais oisif : il presse le cœur qu'il possède à s'humilier, à souffrir, à assister charitablement le prochain. C'est un feu qui agit sans cesse et qui jette ses flammes de toutes parts pour faire du bien à tout le monde dans la vue de Dieu seul, ne voulant pour récompense de ses travaux que les regards de lui seul, ne cherchant que de lui complaire uniquement, mettant tout le reste dans l'indifférence, non par un mépris d'autrui, mais par une grandeur de courage qui trouve trop petit tout ce qui n'est pas Dieu. Voilà Vêpres qui sonnent, qui arrachent la plume de la main, mais non pas l'affection du cœur pour ma pauvre sœur. »

Dans une autre : « Travaillons à notre perfection dans l'accomplissement de la volonté et du bon plaisir de Dieu. Depuis deux ou trois jours Dieu me donne un sentiment particulier de sa bonté. Je le trouve si bon, Dieu, l'unique et véritable ami, avec une confiance amoureuse qui se forme en même temps dans ce pauvre cœur, qu'il me semble que je ne veux rien que lui, et que son amour est tout mon trésor, que tout le reste d'ici-bas ne me doit plus être rien qu'en lui. Je le regarde en moi dans cet esprit de douceur et de suavité, disposée à tous les événements crucifiants et autres. Toutes ces petites fleurettes de douceur n'ôtent pas les croix foncières de l'intérieur; mais elles adoucissent leur amertume, et lorsque Dieu parle au cœur, qu'il se fait voir ou sentir, le reste se met à l'écart et prend son quartier sans paraître. »

Dans une autre : « Jésus nous tienne inséparablement unies en son divin cœur. Je le supplie de vous consommer de son ardent amour, en sorte que vous soyez toute transformée en lui par la force de ses divines flammes, et quand vous serez plus avant dans cette sacrée fournaise du cœur amoureux de notre aimable Maître, pressez-le de toucher le mien tout glacé pour se rendre à ses desseins adorables avec la fidélité qu'il désire. Allons à ce Dieu tout d'amour de toute l'étendue de nos affections; quittons les créatures pour le Créateur, le présent pour l'éternité, le passager pour le stable. Aspirons sans cesse à une plus intime union avec le saint Époux. N'épargnons rien pour cet heureux avantage, sacrifions honneurs, intérêts, recherches de nature, satisfaction des sens, afin que Jésus-Christ soit notre plénitude, sa croix notre force, sa gloire notre but, et son amour pur notre vie. »

Écrivant encore à la même, elle dit : « Le cœur de Jésus soit l'unique retraite de nos cœurs vivant des flammes de son amour. Son pur et ardent amour doit prévaloir sur tout, et nous occuper, en sorte que tout notre soin et désir soient d'accroître ses flammes. Tâchons de nous remplir de ce saint amour. Puisque Dieu nous donne la permission de l'aimer, ne nous privons pas de ce saint avantage, qui comprend tout le bonheur du ciel et de la terre. Quelle félicité anticipée de brûler de ce divin feu, qui fait la gloire du paradis ! Qu'une âme est heureuse qui emploie tous ses moments à ce saint exercice de l'éternité, qui soupire et languit après son bien-aimé, qui se repose dans son sein par abandon et oubli de soi-même, qui met toute sa joie dans l'accomplissement de son bon plaisir, qui ne sort jamais de la présence de cet adorable objet, où elle demeure par amour et affection comme dans

son centre! Priez-le-pour ce pauvre néant endurci et vieilli dans ses ingratitudes. »

A la même : « Le tout aimable Jésus nous donne par sa bonté vie en son cœur, paix en sa crèche et amour en son sein, fournaise ardente de charité. Ce divin Sauveur doit être l'objet comme la fin de toutes nos affections. Fasse son adorable naissance qu'elles soient si brûlantes de son amour que nous en soyons à jamais consommées. Oh! qu'il est désirable d'être anéanties par des flammes si pures, où nous trouvons dans notre consommation comme des phénix un nouvel être tout céleste et divin. Demandez à ce Dieu enfant, qui vient porter ce sacré feu sur la terre, qu'il fonde la glace de mon âme, qu'il fasse rejaillir sur elle quelque étincelle de ce grand brasier qui lui fait opérer ce mystère. »

Pour conclusion de cet article de son amour et de sa ferveur, nous rapporterons ici une belle devise qu'elle avait souvent à la bouche et au cœur pour s'exciter : « Souviens-toi, mon cœur, que nous avons ce jour un Dieu à contenter, un Jésus-Christ à imiter, la sainte Vierge et tous les saints à honorer, une âme à sauver, un paradis à gagner, un enfer à éviter, une éternité à ménager, une communauté à édifier, du démon à triompher, une méchante nature à surmonter, mais il faut faire tout cela, quoi qu'il en coûte, pour la gloire de notre souverain Tout. »

Sa pureté. — Cet ardent amour de Dieu avait donné à cette sainte âme une excellente pureté de conscience et d'affections, c'est-à-dire une extrême horreur du péché, et un parfait détachement des créatures. La vue de la moindre faute qu'elle eût commise, ou l'omission du plus petit acte de vertu, lui faisait souffrir des peines incroyables; et la crainte qu'elle avait de déplaire à Dieu dans toutes ses actions les plus saintes, lui était un martyre continuel. Un bon religieux fort savant et des plus expérimentés en la conduite des âmes, disant un jour que jamais il n'avait rencontré une âme si pure ni si éclairée pour les choses de l'esprit, comme on lui dit qu'il y avait à craindre que cette tendresse de conscience que l'on remarquait en elle ne vînt de scrupule, il répondit qu'il n'y avait rien de cela, mais que sa pureté et la clarté qu'elle avait de tous les moindres défauts et mouvements qui se passaient en elle, et la connaissance de ce que Dieu mérite, et des obligations que l'âme a de correspondre avec fidélité à son amour, lui faisaient remarquer des défauts où d'autres y verrait des vertus. C'est ce qui la portait à se confesser tous les jours avec une grande diligence et contrition. Quelquefois toute pénétrée de douleur, elle allait demander à une de ses sœurs si elle devait communier avec telle ou telle faute, où on ne remarquait pas seulement l'ombre d'une imperfection, il fallait lui dire qu'elle ferait beaucoup plus de mal de se priver de la communion pour de telles apparences de défaut, et qu'elle en faisait bien elle-même approcher les autres avec d'autres misères. Alors elle répliquait en élevant les yeux au ciel et soupirant : « Il n'y a point d'âme si criminelle que la mienne : si vous saviez comme Dieu me fait voir mes fautes, et quelle impression de peine elles me donnent, vous auriez compassion de moi. » C'est ainsi que Dieu était jaloux de cette âme.

Voici un bon témoignage de cette même pureté, qu'en a rendu par écrit un bon prêtre religieux Récollet, qui l'a conduite quelque temps avant sa mort : « Le bon Dieu l'exerçait d'une telle manière par les appréhensions et les craintes qu'elle avait de ses jugements, que c'était pitié de la voir. M'ayant fait une confession extraordinaire de vingt-cinq années, je proteste devant la divine Majesté que tout ce qu'elle me confessait, à peine aurait été matière de confession aux âmes qui font état de la vertu et de la perfection. Ayant eu cette *générale* connaissance de son intérieur, je la voulus préparer à se soumettre à ce que je lui voulais ordonner, elle le connut et me prévint, et me supplia de ne la pas obliger à cela, que ce serait la crucifier d'une façon si extraordinaire, que jamais martyre pour cruel qu'il fût, ne lui paraîtrait plus difficile à souffrir que d'aller à la sainte communion sans s'être réconciliée. Je ne voulus pas pourtant consentir à ce qu'elle désirait, je l'obligeai nonobstant toutes ses craintes de faire la communion sans se confesser, à quoi elle obéit dans une grande simplicité. Je voyais que ce n'était qu'une extrême pureté de cœur qui lui faisait désirer *la* confession. Elle m'a dit plusieurs fois que s'il fallait commettre un péché véniel volontairement, elle aimerait mieux mourir dix mille fois. Jugez quelle horreur elle avait pour l'apparence du mortel. »

Pour ce qui est de son détachement intérieur, voici quelques sentiments sur ce sujet recueillis de ses lettres : « Mon intérieur est toujours fort distrait, mais pressé de Notre-Seigneur de rompre avec tout pour m'unir uniquement à mon Dieu. Que toutes les créatures m'oublient et me délaissent à cette fin, c'est ce que je souhaite le plus, et d'être sans aucun appui humain. Je connais plus que jamais les desseins que Dieu a sur moi de me déprendre de tout ce qui n'est pas lui, car nous pouvons dire avec vérité, que rien ne suffit à qui Dieu ne suffit. Je prétends vivre désormais avec l'aide de sa grâce comme une personne de l'autre monde, sans appui et sans consolation humaine. J'ai rompu tout commerce de lettres pour ne vaquer qu'à mon Dieu. Je me sens dans une grande liberté de n'avoir personne qui aille après moi. Heureuse l'âme qui ne s'attache qu'à Dieu seul, que nous ne pouvons perdre si nous ne voulons, et que personne ne nous peut ravir! » Dans une autre lettre : « Je suis dans un grand dégagement actif et passif. Je tâche de m'en aller à mon centre, à ce Dieu qui est tout, et mon souverain bien, Quel bonheur de ne tenir à rien, et d'être étrangère à tout! Quelle liberté d'esprit de

pouvoir dire : Mon Père qui êtes aux cieux, par un trait de confiance produit par un dégagement de tout : *Deus meus et omnia?* Il y a de certains moments d'éternité, de paix, de gloire, d'élévation par des approches de Dieu, qui font fondre ce pauvre cœur, et se répandre par des larmes. Mais après, les obscurités, les sécheresses, les peines, les embarras ne laissent pas de venir succéder. Mais en quelque état qu'on se trouve, il faut toujours passer outre, et avancer notre chemin pour aller au ciel notre heureux terme. C'est ici un lieu d'exil et de bannissement, notre fortune est faite ici-bas, il faut penser à la faire pour l'éternité. »

Dans une autre lettre : « Jésus nous soit une source de vie et une fournaise d'amour. Priez Dieu au moins que je sois libre de tout emploi, et que je puisse goûter Dieu dans ma solitude et privation de toute consolation humaine. Je me sens toujours plus pressée de me tenir cachée et inconnue, et de ne m'ouvrir à qui que ce soit, l'expérience m'ayant appris que Dieu seul est capable de rassasier pleinement un cœur vide de tout le créé. Voilà son attrait maintenant sur moi, et lequel il faut suivre, » etc.

Etant dans ce grand dénûment de tout, et dans un renoncement entier à tout propre intérêt par adhérence et abandon à Dieu, elle insinuait cette même disposition aux autres, comme il paraît par ces avis qu'elle donne dans une lettre : « Faites abstraction de vos intérêts, vous oubliant pour embrasser ceux de Jésus-Christ à corps perdu, et ne craignez point que ne regardant que son honneur, votre perfection soit en risque, non plus que votre salut. Il se faut priver de tout sans réserve pour Dieu, quand il s'agit de sa gloire. Que cette âme demeure dans ce parfait abandon aux ordres de Dieu. La confiance en son amour paternel ne la trompera jamais. Moins on a soin des intérêts propres pour s'attacher à ceux de Dieu avec zèle, plus nos affaires vont sûrement. Nous ne servons pas un Dieu aveugle, il pénètre jusqu'aux plus profonds replis de notre intérieur, et il voit bien au fond que cette âme ne veut que lui. Qu'elle continue, à la bonne heure, dans cette heureuse voie de peine, qui lui fera gagner la possession de notre Dieu. Les jours sont courts, pourquoi nous arrêter tant en la voie pour voir qui passe ou qui reste? Sauvons-nous à la montagne pour voir et jouir de Dieu, quand ce ne serait qu'en passant, et quand nous ne verrions rien, il suffit de le croire présent, puisqu'il fait sentir sa chaleur à qui ne peut voir sa lumière, » etc.

Sa dévotion à Notre-Seigneur dans ses mystères, et particulièrement au saint Sacrement de l'autel. — De ce même divin amour naissait la dévotion capitale de cette bonne religieuse à son unique Epoux Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme on a pu remarquer ci-dessus. Voici encore ce qu'elle en a laissé par écrit : « Ayant lu une méditation sur l'Ascension, et n'y pouvant avoir entrée sans donner quelque contrainte à mon esprit, j'ai eu un fort mouvement de lui donner pleine liberté de chercher Dieu, et de m'appliquer par amour à lui selon qu'il lui plairait de m'inspirer. Jésus-Christ soudain s'est présenté en ma pensée comme la source de tous les biens, me faisant connaître que la seule chose qui m'était nécessaire était de le parfaitement aimer. Quantité de traits de la sainte Ecriture me sont tombés dans l'esprit sans étude ni recherche, dont je me suis servie pour m'élever à Jésus-Christ par voies d'affections intimes et fortes, et non sensibles. J'ai conçu l'importance et les avantages de l'union de notre âme avec Jésus-Christ. Je me suis sentie fort excitée de passer le reste de mes jours à l'aimer avec ardeur, et de ne m'appliquer qu'à ce seul bien, proposant d'y faire rapporter tous mes exercices, et de ne plus réfléchir sur toutes mes peines, de m'abandonner totalement à lui, lui sacrifiant tous mes intérêts, ne voulant ni plaisirs ni honneurs sur la terre. »

Une autre fois elle écrit : « J'ai pris pour sujet l'intérieur de Jésus-Christ, j'ai envisagé son cœur adorable comme la source de toute sainteté où les saints ont puisé la leur. Ces pensées me sont venues que l'intérieur de Jésus-Christ était ce fleuve impétueux dont parle le Prophète (*Psal.* XLV, 5), qui réjouit toute la cité de Dieu. Je l'ai vu encore comme le cellier à vin de l'épouse qui enivre les cœurs, et ordonne en eux la charité. Voyant l'amour de cette très-sainte âme comme un torrent de feu vers ce divin Père : je me suis sentie dans des désirs de transformation et de rapport, autant que la créature le peut, à ses dispositions. »

Elle avait un tel amour pour le très-saint Sacrement, qu'elle n'en pouvait parler que son cœur ne se dilatât de joie. Elle a souvent avoué qu'elle n'avait dans la vie que cette seule consolation de le recevoir tous les jours s'il se pouvait. Les directeurs, confesseurs et supérieurs qui la connaissaient mieux, non-seulement le lui conseillaient, mais ils le lui ordonnaient pour la relever de la crainte qu'elle avait de mal édifier la communauté, en communiant si fréquemment, parce qu'elle s'en jugeait plus indigne qu'aucune. Et comme on lui disait que c'était parce qu'elle était la plus pauvre et indigente qu'elle s'en devait approcher : *Il est vrai,* disait-elle, *que ce motif plus qu'aucun autre m'y doit obliger ; que ferais-je et que deviendrions-nous sans ce renfort de vie?* Quand elle se mettait à parler selon les lumières que Dieu lui donnait des grandeurs de ce mystère, de la profondeur de l'amour que Jésus-Christ nous y témoigne, et des biens infinis qu'il nous y communique, il semblait que c'était un séraphin qui parlait, et non pas une fille. Plus sa foi était vive et éclairée, plus elle connaissait que la plus importante affaire de la vie était de se bien disposer à faire le plus dignement que l'on puisse cette auguste action. Elle n'y épargnait ni veilles, ni discipline, ni toute autre sorte de mortification, mais elle apportait singulièrement un soin mer-

veilleux à tenir son âme nette de la moindre faute. Elle se confessait et communiait toujours comme si c'eût été la dernière fois de sa vie. Elle mettait une bonne partie de la nuit pour s'y bien disposer, et tout le matin on la voyait dans une dévotion qui en donnait aux autres. Elle dit une fois, que si pour être mieux disposée à la sainte communion il lui eût fallu souffrir d'être traînée, fouettée, et vilipendée par toutes les rues et carrefours de la ville, elle le souffrirait de bon cœur, et croirait encore que ce serait peu faire pour recevoir une si grande miséricorde.

Elle n'était jamais si satisfaite que lorsqu'elle pouvait se dérober de la foule des occupations, pour passer le temps devant ce très-adorable Sacrement. Quand il était exposé, elle était presque toujours au chœur en sa sainte présence, avec une si grande union à ce Dieu caché, que lorsqu'on était contraint de la faire sortir pour lui parler, on connaissait que son esprit était si préoccupé de Notre-Seigneur, que l'on avait peine à la faire entrer en ce qu'on lui disait.

Elle avait des langueurs pour lui, une faim et une soif si grandes de le recevoir, que quand elle en était privée, elle était ce jour-là dans une défaillance et souffrance intérieures qui rejaillissaient souvent jusque sur le corps. Elle a dit quelquefois, que ces jours-là, quand elle eût abondé en toute sorte de biens spirituels, il lui semblait néanmoins que tout lui manquait; que la communion était son unique joie dans cette vie, et que dans les plus grands délaissements, désolations, et angoisses, et où il lui semblait que tout était perdu pour elle, elle ne l'avait pas plutôt reçue, que toutes ces peines s'évanouissaient.

Un de ses directeurs dit que dans la communion elle ressentait d'une façon toute miraculeuse la présence de Jésus-Christ. Ellemême disait que dans le temps de son action de grâces il lui semblait qu'on lui tirât un rideau, lui faisant voir tant de grandes et ineffables vérités, tant de merveilleuses bontés et perfections de son Dieu, que son âme en était toute transportée, toute impression de peine lui était ôtée, et ressentait quelque avant-goût du repos et de la béatitude des saints. Elle disait qu'elle enviait le bonheur qu'ils ont d'être toujours repus de cette divine viande.

Elle a écrit parlant de la communion: « C'est là où je trouve de quoi payer mes dettes, et de quoi satisfaire au désir qui me presse de rendre à Dieu tout ce que je lui puis rendre en lui offrant tout ce qu'il me donne. » Elle disait encore que si l'on connaissait les biens inappréciables que l'âme reçoit en la sainte communion, on s'en approcherait bien plus souvent, et avec bien d'autres dispositions: et l'on serait bientôt saint, car cela porterait un changement de vie véritable; qu'il ne faudrait qu'une communion bien faite pour nous rendre parfaits, puisque le dessein de Jésus-Christ venant en nous n'est autre que de nous faire vivre de sa très-sainte vie, et nous changer en lui; que s'il n'opère pas ce grand chef-d'œuvre de son amour et de sa grâce, c'est que nous ne lui donnons pas lieu d'user de ses droits sur nous; que l'on lui dit bien dans le temps de la communion, mon Dieu je me donne à vous, je m'abandonne à vous; mais au fond, on se réserve toujours quelque chose; et ce quelque chose, c'est ce que nous avons de malin et d'opposé à Dieu; que pour vivre de la vie qu'il veut par sa pure bonté nous donner dans ce divin sacrement, il faut se déterminer de ne vivre plus à soi, ni de la vie des sens, mais qu'il faut faire périr le vieil homme, pour donner lieu à Jésus-Christ de vivre et de régner en nous comme souverain.

Une de ses sœurs lui demandant à quoi la portaient ces saintes communications de son âme avec Jésus-Christ dans l'*Eucharistie*, elle lui répondit qu'elle sentait qu'elles la dépreniaient de tout pour l'unir intimement à lui, qu'elles inondaient son esprit d'un torrent de vérités et de lumières, qui lui faisaient voir le néant de toutes choses, qu'elle s'étonnait comme l'on se pouvait appliquer à autre chose qu'à aimer Dieu, qu'à penser continuellement à lui, à éviter tout ce que lui déplaît; qu'à chaque communion elle sentait que Notre-Seigneur l'établissait dans de nouveaux et plus pressants désirs de souffrir, et de s'anéantir en tout pour donner plus de place à la pureté de son amour. Elle dit à une personne de confiance: « Je fais pour l'ordinaire une heure d'action de grâces après la sainte communion, où je produis des actes sans aucun ordre, selon que Dieu me le suggère. D'ordinaire je sens une profonde paix et un intérieur tout renouvelé, accompagné d'une clarté et douceurs intérieure que je ne puis exprimer. Je voudrais passer plusieurs heures en solitude en cette disposition, où je me trouve séparée et dans l'oubli des créatures, ne soupirant qu'après Dieu. Il me semble que l'on m'arrache de mon centre et de mon repos, lorsque je suis obligée de vaquer aux choses nécessaires. La fin de mon action de grâces n'est point de produire des actes, mais un repos et un recueillement de l'âme en Dieu, où elle agit vers Dieu si doucement et si intimement, que cela est quasi imperceptible. » Aussitôt que son action de grâces était achevée, elle rentrait dans ces dispositions souffrantes et ordinaires: et le reste du jour se passait ainsi jusqu'à la communion du lendemain, où son divin Consolateur lui renouvelait ses faveurs.

Sa dévotion à la très-sainte Vierge. — Après l'amour de Jésus, celui qui possédait le plus le cœur de cette âme séraphique était, par une suite nécessaire, l'amour de la divine Mère de Jésus. Voici le fidèle témoignage qu'en a donné un de ses directeurs dans une petite relation qu'il a faite de ses vertus, où il met cette dévotion la première en ces termes: « La première chose que j'ai à vous dire, c'est qu'elle tenait sa vocation à

la religion par les mains de la très-pure et immaculée Vierge. Ce qui lui fit rendre un si fidèle service à cette Mère de bonté durant tout le temps qu'elle fut religieuse, qu'elle m'a dit plusieurs fois, avec un zèle de véritable séraphin, qu'elle n'aurait point de plus grande joie que d'être dans un lieu où elle pût avec treize filles louer incessamment jour et nuit cette aimable Mère; et qu'elle n'avait point de plus grande passion que de donner sa vie pour justifier en présence du ciel et de la terre, des anges et des hommes, ces belles vérités de son auguste Reine, qu'elle était Mère de Dieu, vierge, et immaculée au premier point de sa conception; qu'elle voudrait que les filles qui seraient dans ce monastère fussent appelées les filles de l'Immaculée Conception de la très-pure Vierge Mère de Dieu. Elle brûlait d'envie et de désir pour la glorifier, et jamais je ne pouvais la quitter que je ne lui eusse donné quelque nouveau motif pour aimer cette aimable princesse. Elle demeurait parfois dans ces entretiens si transportée d'amour, qu'il fallait la faire revenir : c'était lui donner un coup de flèche au cœur que de lui parler de la voir dans le ciel. Elle se plaignait presque toujours de ce qu'elle ne pouvait contenter ses désirs pour la servir; et il la fallait consoler bien souvent là-dessus, en lui disant qu'elle excusait notre faiblesse, qu'elle se plaisait surtout d'être l'absolue maîtresse des cœurs, que pour ce qui regardait l'effet de nos désirs, elle était bonne mère, et se contentait de nos bonnes volontés. Elle me pria un jour d'accepter la donation qu'elle lui fit de tout elle-même. Il me semble que je la lui dictai ou donnai par écrit, et lui dis de la signer de son sang : « Hélas! » me dit-elle, « si je pouvais lui en faire de tout celui qui est dans mes veines un solennel sacrifice pour la gloire de son immaculée conception, je me trouverais bien fortunée si j'en pouvais être la martyre. Il me serait difficile de dire ce qu'elle faisait à son honneur chaque jour. Enfin elle ne voulait agir ni aimer son bien-aimé Fils que par elle. Je l'avais toujours entretenue de cette sainte pratique, et elle me protestait qu'elle s'en trouvait beaucoup soulagée, et surtout dans les croix que le bon Dieu lui faisait intérieurement souffrir. »

Sa charité pour le prochain. — Le divin amour la portait dans une charité vers le prochain si parfaite, qu'elle s'oubliait d'elle-même pour entrer dans les besoins d'autrui, ayant une cordialité et un support inexplicables pour tout le monde. Elle n'avait de rigueur que pour elle-même; elle avait une douceur et une bonté si grande pour les autres, qu'il semblait qu'elle n'eût de satisfaction en ce monde qu'à leur rendre de bons offices, soit pour l'intérieur, soit pour l'extérieur. Elle était toujours disposée pour obliger un chacun, et cela avec tant de grâce et de douceur, que l'on ne sortait point d'avec elle que l'on n'eût reçu une pleine satisfaction. Quelque peine que l'on eût, en allant se découvrir à elle avec confiance, elle ne laissait jamais aller qu'elle n'eût calmé l'esprit, et mis l'âme en paix. Elle avait encore cet ascendant, qu'elle obligeait à faire de bons actes d'humilité, quand la peine que l'on avait regardait le prochain, encore que l'on eût la raison de son côté, disant qu'il ne fallait point consulter la raison et l'esprit naturel, quand il s'agissait de pratiquer les vertus du christianisme, mais qu'il fallait fermer les yeux et nous jeter à corps perdu dans la pratique des vertus dont Jésus Christ nous avait donné l'exemple. Elle avait une telle tendresse pour toutes ses sœurs, qu'elle ne pouvait souffrir qu'elles eussent besoin d'assistance, sans s'offrir la première pour les secourir. Quand elles étaient tombées en quelque imperfection, elle les prévenait et leur parlait si charitablement et si efficacement, qu'elle les remettait en ferveur. Elle eût cru la journée perdue, si elle n'eût fait de pareils actes de charité. Elle visitait soigneusement les malades. Son plus grand déplaisir était de ce qu'on ne lui voulait pas permettre de les servir; mais elle le faisait plus utilement par la douce consolation qu'elle leur donnait. Elle avait un vrai cœur de mère pour toutes. Elle se faisait tout à toutes, pour les faire être toutes à Dieu. Il fallait que les âmes qu'elle conduisait, et qui se confiaient le plus en elle, se déterminassent à passer par les épreuves les plus sensibles, quand il s'agissait de leur faire acquérir la vertu : car elle ne savait ce que c'était d'avoir des complaisances pour la nature On a remarqué souvent que quand elle pensait qu'on eût la moindre petite chose contre elle, elle ne se donnait aucun repos qu'elle n'eût trouvé l'invention d'obliger celle qu'elle croyait ainsi peinée. Elle était comme incapable d'avoir la moindre petite amertume contre qui que ce fût. Elle ne faisait jamais rien par adhérence aux antipathies naturelles, qui sont comme inévitables dans la diversité des humeurs et des conversations. C'était sa pratique et le conseil qu'elle donnait aux autres, de prévenir, avec un esprit doux et suave et des paroles cordiales, ceux qui nous donnaient de la peine et qui nous mortifiaient; et pour triompher plus généreusement de l'émotion et de la passion qu'on ressent en de telles rencontres, elle conseillait de dire un *Ave Maria* sur-le-champ, et de se mettre aux pieds de la personne contre qui on sentait ce mouvement, en lui demandant pardon, quoiqu'on ne se sentît pas coupable. Enfin elle ne parlait que de paix, d'union et de charité; et dans sa dernière maladie proche de sa mort elle parla à ses religieuses avec un feu et un zèle si véhéments pour les animer à la parfaite vertu, qu'il y en a qui ont cru que ce fût de l'ardeur qui s'était ainsi excitée dans ses entrailles, qu'elle fut consommée, mourant peu de jours après.

Cette charité et ce zèle ne se sont pas renfermés dans les bornes de son monastère de Saint-Thomas, mais se sont étendus pres-

que dans tous les couvents de cette congrégation, soit en leur procurant des secours temporels, soit en leur en donnant de spirituels par des lettres tout ardentes et embrasées de charité, dans lesquelles, avec des paroles qui semblent des flèches célestes, elle console, elle encourage, elle instruit, elle exhorte à l'observance régulière, à l'union à Dieu, à la sainte dilection mutuelle, et on y voit partout, dans la sincérité, dans la force et dans l'énergie de ses expressions, que la divine charité est l'abondance de son cœur, duquel elle tire ses paroles.

Sa conversation. — C'était cette même vertu qui rendait ses conversations merveilleusement utiles aussi bien qu'agréables. Les grandes peines intérieures qu'elle souffrait n'avaient pas le pouvoir d'en empêcher la douceur, il n'y avait rien de si charmant dans les récréations avec sa communauté, en sorte qu'il semblait à ses filles que cette heure ne se serait pas bien passée sans elle, sa présence y apportant je ne sais quelle joie tout extraordinaire. Elle avait soin qu'elle se fît avec fruit; elle avait l'adresse d'y glisser toujours quelque discours de Dieu avec tant de grâce et d'une manière si récréative, que l'on ne sentait aucune contrainte ni ennui, mais insensiblement on se portait à lui faire des questions aussi gaies qu'innocentes. On a remarqué que, dans ces petits et nécessaires divertissements, elle avait toujours son esprit à Dieu, elle élevait souvent les yeux au ciel, et soupirait après son unique Tout, pendant que les autres s'entretenaient de choses indifférentes, et afin que l'on crût que c'était l'occupation extérieure et non pas l'intérieure qui l'empêchait de parler, elle s'appliquait alors beaucoup à son ouvrage. Il arrivait souvent que ses novices le lui ôtaient des mains, pour l'obliger à les entretenir davantage, et elle, condescendant avec une agréable douceur, proposait quelque passage de la sainte Ecriture, ou quelque remarque de la Vie des saints, ou les vertus et grâces extraordinaires qu'elle savait de quelque âme d'élite, pour porter plus suavement les âmes à Dieu et à la pratique de la vertu; et ainsi elle trouvait le moyen de se récréer sans rien perdre de sa sainte application.

Il ne se pouvait rien voir de plus modeste en son maintien, en son marcher, en ses regards, en ses paroles. Il ne fallait en aucune manière parler du monde devant elle. Si elle ne pouvait en interrompre le discours, qui quelquefois se faisait par charité, l'on voyait qu'elle commençait aussitôt à lever les yeux au ciel, et à se frotter les mains. Il en était de même au parloir, et elle n'y voulait point être vue s'il n'y avait une raison très-grande; elle parlait aux hommes la grille fermée. Mais, quelque personne que ce fût, elle changeait adroitement de discours quand on parlait de quelque autre chose que de Dieu, ou de ce qui porte à Dieu. Elle avait une si grande plénitude de ses vérités, qu'elle faisait tout tomber là, et entretenait sans dégoût les personnes mêmes les moins dévotes. Elle ne pouvait souffrir de témoignages d'amitié sensible. Elle voulait que, quelque obligation qu'on lui eût, on ne l'aimât qu'en Dieu et pour Dieu. Dans les entretiens de l'intérieur que l'on avait avec elle, pendant qu'on lui parlait des choses nécessaires, on connaissait que son esprit se dilatait dans cet acte de charité. Mais dès qu'elle s'apercevait que l'on passait à des discours inutiles ou indifférents, levant les yeux au ciel à son ordinaire, elle disait ces paroles ou semblables : *Mon Dieu, que vous êtes grand, que vous êtes bon, que vous êtes aimable!* ou bien : *O éternité! ô éternité! que toutes les choses de la terre sont basses et petites à une âme qui vous envisage!* Quand elle s'abandonnait à parler de l'éternité de Dieu, de sa gloire en lui-même et dans ses saints, il semblait que c'était une âme revenue du paradis. Elle avait un attrait particulier aux perfections de Dieu, singulièrement à son immensité, sa beauté, sa bonté, sa puissance et son amour, et elle en parlait avec tant de lumière et d'ardeur, qu'elle échauffait les cœurs les plus froids. Il y avait de quoi s'étonner qu'une fille sans lettres pût parler aussi hautement et aussi intelligiblement qu'elle faisait des divins attributs, des mystères de Jésus-Christ, et des paroles de la sainte Ecriture, auxquelles elle donnait un sens merveilleux, surtout à celles de l'Evangile, du *Cantique des cantiques*, et des *Epîtres* de saint Paul. Elle avait beaucoup contribué à cette facilité par son assiduité à l'oraison et la lecture, aidée d'un esprit excellent et d'une mémoire heureuse. Elle ne disait presque point une chose deux fois, ou bien c'était avec tant de grâce, que cela paraissait toujours nouveau.

Sa prudence et sa conduite. — Dieu lui avait donné en un haut degré le don très-rare de la conduite des âmes, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur. Elle avait une grande prudence et sagesse pour leur donner les plus saints et solides conseils, pour les exciter à la vertu et pour les y exercer, pour les relever de leurs chutes et pour les porter toujours plus avant, et les rendre fidèles à ce qu'elles avaient à faire dans le moment présent, sans les laisser arrêter à ce qu'elles avaient fait. Sa ferveur se communiquait à celles qui l'abordaient, tant elle avait de vertu en ses paroles. En un mot, elle a si bien fait par ses instructions et par ses exemples, qu'elle a mis sa communauté dans une admirable perfection. Elle avait un grand soin d'accroître et de conserver le bien temporel de son monastère. Sa grande et continuelle application à Dieu ne l'empêchait point de vaquer sans lassitude aux affaires du dehors, et en même temps à la conduite du dedans. Elle avait l'œil partout, pour maintenir la règle et le bon ordre. Elle pourvoyait avec une sollicitude maternelle aux besoins de ses religieuses, ayant soin des corps et des âmes Enfin Dieu en avait fait une parfaite supérieure, qui travaillait infatigablement à faire

régner Jésus-Christ et à établir le véritable esprit du grand patriarche saint Dominique dans les filles de son ordre, suivant le conseil qu'elle donna à une supérieure en une de ses lettres.

Pour faire mieux voir combien cette bonne religieuse était savante dans la science du salut et de la vie spirituelle, nous rapporterons ici quelques vérités et maximes, tant celles qu'elle s'était proposées à elle-même, que celles qu'elle proposait aux autres; on en peut tirer beaucoup d'édification.

1° *Un acte de vertu, pour petit qu'il soit, est une affaire plus importante pour moi que de gagner tout un monde.*

2° *Nous ne sommes en la terre que pour acquérir et mériter le ciel, ce qui ne se peut sans l'humilité, la souffrance et la charité: c'est pourquoi il en faut produire à tout moment des actes intérieurs et extérieurs.*

3° *Rien de la terre, ni aucun événement fâcheux ou prospère, ne doit ni affliger ni réjouir le fond de l'âme, parce que tout ce qui n'est pas Dieu n'est rien pour nous consoler; et tout ce qui est affligeant, hormis le péché, est avantageux à l'âme par sa providence et sa bonté.*

4° *Il nous doit être indifférent quoi que les créatures pensent, disent, ou fassent contre nous.*

5° *Nous ne pourrons jamais tant souffrir comme un seul de nos péchés mérite, ni à l'égal de la moindre douleur de Jésus-Christ, ni qui corresponde à la gloire que Dieu nous a préparée pour récompense.*

6° *D'autant plus que l'âme avec fidélité se mortifie, s'humilie, et se confie en l'amour et bonté de Dieu, plus elle reçoit de grandes grâces.*

7° *Comme toutes les créatures, avec leurs richesses, plaisirs et honneurs, ne sauraient contenter pleinement un cœur, aussi ne saurait-on, par la privation de ces apparences de bien, ni par la persécution et affliction qu'elles et les démons sont capables de donner, ôter la paix, le repos, la suavité, la résignation, la consolation d'une âme qui est en grâce, et qui possède son Dieu.*

8° *Le temps perdu est une perte irréparable. A tout moment l'éternité et la mort s'approchent. Tel que l'on est à ce moment, tel demeure-t-on à jamais.*

9° *On ne doit jamais prendre les divers succès des choses humainement, mais de la main et providence de Dieu, qui ordonne et dispose de tout pour sa gloire et notre mieux.*

10° *Il y a mille fois plus de contentement à être vertueux qu'imparfait, selon que l'expérience l'a souvent fait voir aux âmes les plus imparfaites, lorsqu'elles se sont exercées à pratiquer la vertu dans les rencontres, en surmontant leur répugnance.*

Elle marqua ces vérités à une âme pour l'entretenir avec Dieu. 1° Nous sommes créés pour la gloire de Dieu, nous y devons tendre par toutes nos actions et affections. 2° Jésus-Christ nous est donné pour nous y conduire. C'est lui qui nous en montre le chemin par ses exemples, et qui nous donne lumière et force pour le suivre. 3° Le premier enseignement que Jésus-Christ nous donne, c'est de l'humilité du cœur. Le motif qu'il nous donne pour cela, c'est la promesse de la grâce, du repos du cœur, et de ses plus intimes communications. 4° La seconde leçon que le Sauveur nous fait, est de porter notre croix, nous en faisant voir la nécessité, l'utilité et la gloire. 5° Il nous donne encore un autre excellent moyen d'aller à lui par l'exercice de la volonté de Dieu. Il se propose pour exemple. Il veut qu'on la fasse en la terre comme elle est accomplie au ciel; et l'union qu'il souhaite davantage est que nous n'ayons d'autre volonté que la sienne. 6° L'âme se doit abandonner à l'amoureuse providence de Dieu, qu'elle doit envisager comme tout sage, tout-puissant, et tout bon, lui laissant le soin de son salut et de ses intérêts, pour ne penser qu'à lui plaire. 7° Le désir de plaire à Dieu nous oblige à la charité et au support du prochain; à agir et converser avec lui avec grande douceur, lui faisant tout le plaisir que nous pouvons, aux dépens de notre repos même, et à prier incessamment pour la conversion des âmes. 8° Il faut avoir un ardent amour de Dieu, qui ait ces trois conditions: qu'il soit fort pour tout souffrir; qu'il soit agissant pour toujours opérer le bien; qu'il soit languissant pour nous faire soupirer sans cesse après notre souverain bien. 9° Afin de nourrir l'amour il faut avoir toujours Dieu présent, et élever son âme à Dieu de tout ce que l'on voit, se recueillir intérieurement et fréquemment par une vue simple de foi de sa majesté présente au fond de l'âme y agissant par amour. 10° S'unir avec Dieu par une tendance douce et amoureuse vers lui, par une perte totale dans son essence, comme dans une mer de perfections, par un replongement continuel et réitéré dans ce divin océan. Lorsque l'âme est paisible dans la jouissance de son Dieu par l'amour fruitif, se tenir dans ce recueillement avec respect, humilité, fidélité à ne s'en pas divertir, et ne pas quitter Dieu la première.

Elle écrivit ceci à une religieuse: « Ne demandez pas de mourir, mais de faire la volonté de Dieu. Il faut que l'âme soit dégagée, qu'elle ne se meuve que par le mouvement de Dieu de quelque côté qu'il la tourne, soit à jouir de lui, soit à servir le prochain.» Voici ce qui peut servir à épurer l'intérieur. 1° L'indifférence à tout état, à tout emploi, et à toute manière de glorifier Dieu. 2° D'être réglée pour l'extérieur, en faire peu, et le faire avec un grand recueillement intérieur. 3° S'établir beaucoup dans l'esprit de sacrifice, d'hostie et d'anéantissement. Ceci doit être le fondement de l'intérieur. 4° Un grand amour vers Jésus mourant dans l'anéantissement de la croix entre les bras de la douleur et de l'ignominie. 5° Un grand recours à la grâce, la demander souvent, et en avoir une continuelle dépendance.

Elle écrit encore ceci à la même religieuse

qui était supérieure : « Soyez jalouse de vos moments, les employant fidèlement à glorifier Dieu par votre vertu et par votre zèle, travaillant à établir le règne de Dieu dans tous les cœurs. Faites un petit paradis de votre naissante maison, afin que Dieu puisse dire d'elle comme de celle que sainte Thérèse établit la première, que c'est la maison de ses délices. Imprimez bien à toutes vos filles l'importance de ces trois vérités : application intérieure vers Dieu, union parfaite entre elles, régularité exacte et persévérante. Ce sera un moyen de faire de grandes démarches vers Dieu, et d'être dans un progrès perpétuel dans les voies de son service. » Dans une autre lettre : « Vous n'avez à présent pour votre tâche, qu'à rendre vos vertus plus héroïques, votre amour vers Dieu plus ardent, votre charité pour vos filles plus tendre, votre obéissance plus soumise. Je suis bien aise que les longues années de supériorité vous aient laissé cette disposition de détachement de tout pour vous tenir en humilité comme une simple religieuse. Vous ferez plus par votre exemple que par vos commandements. Pour vivre au royaume de l'amour en cette vie, il faut sortir de son être, et entrer dans la terre d'anéantissement, pour descendre dans la mer d'un profond abaissement. Je prie mon grand Dieu de se glorifier dans vos soins, de bénir votre travail. Conservez vos forces pour travailler avec plus de vigueur. Adieu, très-chère Mère, soyons à Dieu, allons à Dieu, n'aimons que Dieu, ne soupirons qu'après Dieu notre souverain bien, notre vie, et notre unique tout. »

Nous mettrons encore ici quelques avis de direction qu'elle a donnés par lettres en des cas particuliers. En une, elle instruit ainsi une supérieure d'une autre maison : « Ne vous mettez pas en peine de vous voir honorée et estimée, cela ne vous saurait nuire, pourvu que vous n'y mettiez pas votre complaisance. Il faut prendre cette conduite comme une croix, et dire avec saint Ignace : Ceux qui me louent, me flagellent ; s'humilier des louanges des créatures, et voir que c'est un vent qui passe ; se mettre au-dessus de ce qu'on dit et pense de nous, comme d'une chose qui ne nous touche pas et nous est étrangère ; bien que je désire que les louanges vous soient à charge, et que d'ailleurs elles n'ôtent pas la paix de votre cœur. C'est pourquoi vous n'y devez faire nulle réflexion, et ne vous en mettre plus en peine. »

Dans une autre lettre : « Pour ce que vous me mandez de vos fréquentes communions, où la ville trouve à redire, il me semble que cela est hors de raison, qu'elle ait vue là-dessus. Cela ne vous doit pas empêcher de continuer. Mais il vous faut prendre garde que les âmes qui s'approchent si souvent du saint Sacrement de l'autel soient fort humbles, mortifiées, et que vous voyiez clairement qu'elles en font un bon usage. Il serait bon que vous eussiez l'approbation de votre supérieur. Je suis ravie de la ferveur de vos filles, tâchez de les y maintenir. La séparation des séculiers, l'oraison, la lecture et le silence, sont des moyens efficaces pour leur faire goûter Dieu, et pour recevoir abondamment la plénitude de ses grâces. Pour ce qui est de dire les péchés griefs de leur vie passée tout haut au réfectoire, je ne vous conseille pas de le souffrir davantage. Nos Mères de Tholoze le faisaient au commencement de leur établissement : mais des Pères de religion y ont trouvé à redire pour beaucoup de bonnes raisons. On a seulement gardé la coutume de s'accuser des fautes confusibles, comme sont des pensées qui tombent dans l'esprit, que l'on a grand' peine de découvrir. »

Dans une autre lettre, après quelques paroles affectueuses : « Or sus, » dit-elle, « venons au point. Enfin il faut être tout de bon à notre Dieu, malgré toutes les répugnances de la nature, que notre divin Seigneur nous laisse pour être des trophées de sa grâce. Les misères et pauvretés de l'âme, connues et avouées par un sentiment d'anéantissement intérieur, sont les objets de la divine miséricorde, qui se plaît de combler de biens les cœurs humbles et petits. Courage donc, mes chers enfants, ne vous abattez pas pour voir en vous quelque difformité. Tenez-vous, quoi qu'il arrive, dans une plénitude de paix et de force intérieure; conservez votre volonté au saint vouloir de Dieu, pour son amour, élevez-vous au-dessus de tout le sensible. Que la vue de Dieu seul par la foi vous suffise. Il me semble qu'un bon moyen pour anéantir les recherches de l'esprit humain, est de jeter un coup d'œil sur le visage adorable de Jésus-Christ, sur lequel toutes les grâces et beautés ont établi leur trône. Une de ses œillades pénètre si fort le fond de l'intérieur, que son impression efface celles de la nature. Ou bien si l'on est attiré à l'occupation vers les grandeurs de Dieu, il est bon de l'envisager comme la vie de notre cœur, la félicité de l'âme, le tout de toutes choses ; car, voyant que Dieu est tout, et le reste rien, le tout absorbe le néant de tout l'être créé; et ainsi la pauvre âme, se trouvant seule avec son Dieu, se plonge heureusement en cet aimable centre, où elle trouve tous les sujets de consolation et de douceur, y puisant le feu et la lumière, l'une pour sa conduite, et l'autre pour sa force. Mon intime Mère, ne vous mettez pas en peine de porter des sentiments imparfaits : ayez seulement soin de ne vous en pas occuper, soit par adhérence, soit par réflexion. Il faut être beaucoup fidèle pour ne pas agir ; ce n'est pas encore assez, la générosité et l'amour que nous devons avoir pour Dieu nous obligent à faire le contraire, et à nous réjouir d'en avoir les rencontres. Pour les impressions de toute sorte de nature, ou de tentations humiliantes, l'âme n'a pas toujours puissance d'ôter en effet ce qui se passe en elle, elle n'est pas maîtresse d'elle-même. Nous portons depuis l'état du péché, et dans l'état de la nature corrompue, plusieurs sortes de captivi-

tés que Dieu laisse en nous, combien que nous soyons unies à lui par grâce, pour établir en nous l'humilité parfaite. L'esprit est en quelque manière sous la chair, l'entendement sous l'imagination, la volonté sous l'appétit. Ces puissances sont en quelque façon captives pour ce qui est du sentiment et des impressions du mal, dont elles ne se peuvent pas toujours défaire, mais il suffit que nous ne le voulions pas avoir. Cette volonté libre que Dieu nous a donnée est la maîtresse du grand dessein de notre perfection, puisqu'il n'y a que Dieu qui puisse remplir notre cœur. C'est elle qui a l'empire, qui est dans l'indépendance, qui est seule digne des regards de Dieu. Quand toutes les ténèbres, toutes les tentations, toutes les impressions malignes, tous les feux de l'enfer et tous les démons seraient dans la partie inférieure ; elle seule, par un seul de ses actes, par un seul de ses mouvements, attirera, retiendra, possédera la grâce, le paradis, et Dieu même. Il suffit que nos sentiments soient désavoués, s'ils ne peuvent pas être anéantis, et l'âme n'est pas obligée au désaveu, si ce n'est lorsqu'elle s'en avise, » etc.

Son humilité. — Il ne se faut pas étonner que Dieu communiquât abondamment sa sagesse et ses lumières à cette âme, puisqu'elle était véritablement humble. Comme Dieu avait dessein de l'élever à un haut degré de sainteté, il avait mis en elle le fondement profond d'un grand mépris d'elle-même. Elle faisait si peu d'attention aux grands dons de nature et de grâce qui étaient en elle, qu'elle était hors des attaques de la vanité; en sorte qu'elle dit un jour en une de ses leçons à ses novices, qu'elle ne pouvait comprendre comme on peut avoir une pensée de vanité. Quoiqu'elle eût un grand esprit et très-intelligent dans les voies de Dieu et dans ses mystères, elle était dans une simplicité et docilité d'enfant. Les grandes grâces qu'elle recevait ne faisaient que la rendre plus petite et plus anéantie, plus vile et plus abjecte à ses yeux. Elle dit dans une lettre : « Il ne me reste que le désir et l'espérance de me changer : et il semble que le bon Dieu dispose toutes choses pour contribuer à ma conversion et dégagement de tout; mais je tiens si fort à moi-même, que j'ai bien de la peine à me quitter. » Dans une autre : « Parlons un peu de notre divin Maître, comment va votre cœur vers lui? Est-ce par la course, ou par le vol? où habitez-vous, sur le Thabor ou sur le Calvaire? êtes-vous active ou passive? Allez-vous à Dieu, ou vient-il à vous? Dites-moi un mot des sentiments de votre chère âme. La mienne voudrait se verser en elle par confiance et ouverture, vous la verriez souvent pleine de croix, dont la plus pesante est de me voir si éloignée de mon Dieu, d'avoir perdu trente-deux ans à ne rien faire que l'offenser, d'avoir dissipé toutes ses grâces ; bref, de lui avoir été très-infidèle et ingrate. Ces vues m'abattent, si je n'envisageais une bonté infinie, dont le propre est d'avoir pitié des misérables. Demandez-lui miséricorde pour moi avec instance, et le faites prier pour moi. Faites-moi faire une neuvaine à..... afin qu'il plaise à Dieu me soutenir dans la voie que je tiens, pour aller plus purement à lui. Il est bien crucifiant pour l'esprit naturel, mais j'espère qu'il sera ma force. » Dans une autre : « Jésus soit notre unique amour, sa sainte croix notre vie, et son esprit notre force. Unissons-nous plus que jamais en Dieu pour l'aimer et servir de toutes nos forces par recueillement intérieur, mort à toutes nos inclinations naturelles, afin que ce divin Seigneur vive et règne en nous avec plaisir et empire. Il y a de certains moments qu'on voit comme un éclair des vérités si grandes de ce que Dieu est et de ce que nous devrions être, et de cette longue éternité, que l'âme en demeure dans des étonnements étranges : et cependant je ne suis pas à Dieu comme je dois. Quelle pitié! Hélas! pourquoi chercher des contentements hors de lui, puisqu'il en est la source, et que quand on le sert, l'on n'a plus besoin de rien, parce qu'on trouve en lui avec éminence de quoi satisfaire toutes nos recherches et remplir notre capacité? Mon Dieu, que je voudrais bien commencer! Je ne sais à quoi il tient, car il me semble que tout me doit porter à ce bien, n'ayant plus d'objet à m'attacher que ce malheureux moi-même, qui fait en effet tous les désordres de ma vie. Je me vois comme sur le bord de ma fosse, sans avoir rien fait qu'offenser Dieu. Cette vue est terrible et fait frémir, mais il faut envisager un Dieu mourant qui nous donne le prix de son sang pour nous donner la vie, c'est en lui seul que je m'appuie et me confie, tout le reste me condamne; mais j'espère tout de sa bonté. »

Nous pouvons reconnaître de ces paroles, qu'il est véritable, ce qu'a remarqué un bon religieux qui connaissait cette âme à fond, que Dieu lui ôtait la connaissance de ce qu'il opérait en elle, pour la tenir toujours dans l'abîme de son rien, la conduisant, pour cet effet, par des voies pénibles et humiliantes.

Elle avait conçu une telle horreur d'elle-même et de toutes les productions de son esprit naturel, qu'elle n'en pouvait parler qu'avec un ravalement extrême. Elle avait un grand talent pour parler de Dieu dans les chapitres, conférences ou leçons du noviciat, où, pour l'ordinaire, elle était en admiration à la communauté; et cependant si on lui demandait ensuite, comme il est arrivé assez souvent, où elle avait pu trouver tant de si belles choses à dire, elle répondait, toute surprise : « Si je ne m'étais abandonnée à toutes les confusions possibles, je porterais grande peine de dire si peu et si mal les choses comme je les dis. » C'était une de ses grandes peines de parler de Dieu aux autres, parce qu'elle croyait ne pouvoir rien dire qui fût utile ni à propos.

Le jugement qu'elle faisait d'elle-même lui avait tellement persuadé qu'elle était dans la mésestime de ses confesseurs et directeurs, qu'elle disait souvent : « Je m'é-

tonne comment ils me peuvent souffrir; je leur dis des choses si épouvantables, et qui sont presque toujours nouvelles; car il est très-rare quand je confesse deux fois la même chose; mais mon fond est si corrompu qu'il produit toujours de nouvelles pourritures. » Une sœur, prenant occasion de ses paroles, lui dit: « Mais, ma Mère, pourquoi vous amusez-vous tant à parler de ce méchant vous-même; que ne dites-vous plutôt quelque chose de ce qui se passe en vous, qui n'est pas de vous? — C'est, » disait-elle, « de quoi on doit le moins parler; et puis, je me trouve si pauvre et si indigne des dons de Dieu, que je n'ai rien à dire là-dessus. Tâchons de bien purifier notre cœur, pour le rendre capable de la divine union. » Celles qui lui parlaient de leur intérieur ont remarqué plusieurs fois qu'elle en prenait occasion de mépriser le sien, se croyant infiniment au-dessous des autres.

Ce même esprit d'humilité lui faisait chérir les humiliations que la divine Providence lui fournissait en grand nombre, et très-crucifiantes à la nature. Elle les recevait comme une petite novice, sans témoigner par aucun signe ou changement de visage le moindre mécontentement, sans rien répliquer, mais se prosternant avec un esprit abaissé. Elle ne s'échappait pas non plus à dire un seul mot de plainte en l'absence de celle qui l'avait humiliée; au contraire, si quelqu'une lui compâtissant la mettait sur ce discours, on connaissait aussitôt que cela ne lui plaisait pas, et elle souffrait qu'on la tînt pour coupable, bien qu'elle pût se justifier aisément. Il arrivait quelquefois que sa supérieure, lorsqu'elle lui apportait plusieurs lettres, après avoir employé une bonne partie de la nuit à les faire, étant le plus souvent accablée de douleur de tête ou de dents, les lisant et y trouvant quelque mot qui n'était pas tout à fait à son gré, les déchirait sans avoir égard à autre chose, et lui disait: « Vous n'avez rien fait qui vaille; allez me les refaire. » Elle, sans répliquer une parole, se prosternait, et ramassait doucement les pièces déchirées, et faisant une grande inclination comme une simple novice, s'en allait faire ce qui lui était ordonné avec une parfaite soumission.

Elle se portait avec grande joie aux actes extérieurs d'humilité, comme à laver la vaisselle et la lessive, porter du bois, aider à la cuisine, et autres actions plus basses dans les infirmeries. Elle s'offrait souvent pour servir les malades, et de jour et de nuit, quand il les fallait veiller; elle le demandait avec un saint empressement, estimant que c'était la plus signalée faveur qu'on lui pût faire; mais, comme on savait ses infirmités, pour s'en défaire, et lui donner néanmoins quelque satisfaction, on lui disait: « Ma pauvre Mère, vous êtes trop maladroite pour cela; vous ne sauriez pas seulement donner un bouillon » : elle se mettait à sourire, et, sans se rebuter, elle les priait à mains jointes: « Mes pauvres sœurs, pour l'amour de Dieu montrez-moi, et vous verrez que je ferai si bien que vous en serez contentes. » Quelquefois on lui donnait cette satisfaction.

Quoiqu'elle fût très-propre, néanmoins en tout ce qui lui était donné pour son usage, elle affectait les choses les plus pauvres et les moins considérées. Une fois, lorsqu'elle était supérieure, on avait mis, selon la coutume, les robes sur chaque lit des sœurs, et on en avait mis une neuve sur le sien, parce qu'elle en avait besoin; voyant cela, aussitôt que l'officière fut retirée, elle s'en alla porter la robe neuve sur le lit d'une sœur converse, et prit la sienne qui était tout usée, et ne pouvait presque être plus mauvaise qu'elle était. Il n'y eut pas moyen de l'empêcher de vêtir cette robe, et de s'en parer le beau jour de Pâques. Il fallut avoir recours au confesseur, pour lui faire quitter par obéissance ce qu'elle avait pris par amour de l'abjection et de la pauvreté. Quand elle n'était pas supérieure, elle prenait indifféremment tout ce qu'on lui donnait, avec grande reconnaissance, conservant toujours son affection pour les choses les plus viles.

Quoiqu'elle fût d'une naissance fort considérable, son père ayant été lieutenant du roi dans une province, ce n'a pas été par elle qu'on a su cela dans son monastère, parce qu'elle ne parlait point du tout de ses parents.

Enfin, si nous ne voulions éviter la longueur, nous n'aurions qu'à insérer ici la plupart de ses lettres pour y voir des beaux traits de son humilité. Tantôt elle se plaint de ce que son cœur flotte toujours entre la grâce et la nature, et que le malheur est que celle-ci l'emporte souvent; tantôt elle demande instamment qu'on prie Dieu pour sa conversion; tantôt elle dit qu'elle est lasse d'avoir soin d'autrui, et qu'elle ne respire que solitude, séparation et dégagement de toutes créatures, et qu'elle ne peut se résoudre d'accepter des charges, tant elle y voit de péril. Tantôt elle remercie Dieu de ce qu'il a ouvert les yeux des sœurs pour ne pas faire un si pauvre choix que d'elle pour supérieure; tantôt que la crainte de la supériorité lui ferait prendre la fuite s'il lui était possible; tantôt qu'elle est toute matérielle, tout ensevelie dans les affaires de la terre, qui lui ôtent le respire du ciel. Elle prie une religieuse de lui mander, pour la consoler, si son cœur est dans son centre, c'est-à-dire tout perdu et abandonné à Dieu. « Le mien, » dit-elle, « est pire que jamais. Redoublez bien vos saintes prières pour ma conversion, et faites prier pour cela. C'est une chose étrange de recevoir tant du côté de la bonté divine, et de lui rendre si peu. Cette vue de ce que Dieu est en soi, et de ce qu'il fait vers sa créature, fait mourir, et cette impuissance de correspondre à de telles bontés met l'âme en langueur et en gémissement. » Elle dit en une autre: « Tout est, Dieu merci, en paix dans la sainte maison, et chacun fait son devoir pour s'avancer à grands pas à sa perfection, hors moi, qui suis à faire pitié pour mon peu de vertu.

Priez bien pour moi, afin que je me convertisse tout à mon Dieu. Il faut un miracle tout à fait grand; car je suis toujours rampante sur la terre. » En une autre : « Mais que dirons-nous de moi? Si je me mets à vous dire mes fautes et méchantes dispositions, il me faudrait une main de papier. Je suis toujours comme les araignées, dont l'ouvrage est inutile: ainsi sont mes souhaits et les petits services que je rends à mon Dieu : mais, parce que ce vous serait un entretien ennuyeux, et que votre charité aurait peine de croire mes misères au point qu'elles sont, je ne vous en dirai point le détail. Suffit de vous dire que je suis toujours dans un état de lâcheté, d'orgueil et d'application vers les choses extérieures avec trop d'âpreté et d'inquiétude des mauvais succès, étant fort vive et immortifiée. » Voilà quelques-uns des sentiments de cette humble Mère.

Son obéissance. — De cette vertu naissait celle de son obéissance religieuse. Elle se laissait conduire comme un enfant. Pendant qu'elle a été inférieure, jamais elle n'a trouvé à redire à quoi que ce soit qu'on lui ait commandé, quoique très-difficile et répugnant à la nature et aux sens. Elle avait une si haute estime de ses supérieures dans la vue de Dieu en elles, qu'elle ne les pouvait voir qu'avec vénération. Elle était devant elles comme la dernière des novices, et comme une petite fourmi, quoiqu'elle en ait eu qu'elle avait élevées en la religion. Elle les soulageait en tout ce qui lui était possible. Quand, par une conduite spéciale de Dieu il s'en est trouvé qui l'ont voulu éprouver dans les choses les plus fâcheuses, où les plus affermies dans la vertu eussent branlé, elle demeurait ferme comme un rocher, n'omettant pas une seule circonstance pour rendre ces actes de vertu plus parfaits.

Elle avait acquis une si grande soumission de jugement, qu'elle n'en pouvait avoir d'autre que celui de ses supérieures. C'est ce qui la faisait entrer facilement dans leurs sentiments, lorsqu'elles lui supposaient quelque chose pour l'humilier : c'est pourquoi elle ne trouvait jamais aucun sujet de se plaindre, mais de croire qu'on la traitait toujours beaucoup plus doucement qu'elle ne méritait. De là venait sa grande retenue et son silence exact pour ne rien faire paraître de ce qu'on lui avait dit ou fait. Elle renvoyait avec des paroles sévères celles qui, s'y étant trouvées présentes, lui voulaient compâtir, dans la crainte qu'elle avait que l'on ne s'échappât à dire quelque chose au désavantage de la supérieure ou de sa conduite.

Elle a élevé la communauté des Filles de Saint-Thomas dans cet esprit de mort à leur propre volonté, d'obéissance aveugle et parfaite, d'estime et de respect pour les supérieures, d'ouverture de cœur pour elles, et de confiance en leur conduite ; de ne trouver jamais à redire à ce qu'elles font ou ordonnent, quoique cela choque leur sentiment, mais y donner toujours une interprétation de charité.

Elle avait une extrême vigilance et ponctualité pour obéir à ses règles, vœux et constitutions, et aux moindres signes de la volonté de Dieu. Elle n'y a jamais manqué, si l'obéissance, la maladie, ou l'emploi aux plus importantes affaires de la maison ne l'en ont empêchée. Et ce qui est admirable, c'est que cette multitude d'affaires ne lui ôtait point l'habitude du silence comme à quantité d'autres. Quand elle revenait de ces occupations dissipantes, on la voyait aussi recueillie en elle-même que si elle fût venue de sa cellule. Elle n'eût pas dit pour quoi que ce fût un mot contre le silence, ni parlé de ce qu'elle venait de traiter, si la charité ou l'obéissance ne l'y eût obligée. Elle laissait souvent la parole à demi commencée, ou une lettre à moitié formée pour obéir à la cloche, qui marquait le silence ou quelque exercice de communauté? Quoiqu'elle n'eût point reposé, pour avoir écrit des lettres par obéissance jusqu'à minuit, ou le plus souvent à cause des violentes douleurs de tête et de dents, et autres fluxions qui l'ont fait beaucoup souffrir, elle ne laissait pas de venir à Matines, et de se trouver la première au chœur. De grands accès de fièvre n'étaient pas capables de la tenir au lit, ni de l'empêcher de faire les actes ordinaires de pénitence. Il n'y avait que la dernière impuissance de se traîner, qui pût arrêter ce zèle de toutes les observances régulières. Quoiqu'elle eût des dégoûts si grands qu'ils lui ôtaient tout à fait le pouvoir de manger, il fallait lui permettre de venir au réfectoire. De même, quoiqu'elle ne pût chanter, elle venait au chœur, pour avoir au moins, disait-elle, la consolation d'être en la compagnie de celles qui chantaient les louanges de Dieu. Trois jours avant sa mort elle y vint pour faire oraison avec ses sœurs, où elle se tint toujours à genoux, nonobstant la violence de son mal : et on croit, dans le monastère, qu'elle y reçut des grâces bien particulières.

Cette fidélité si exemplaire était de grande utilité aux autres, aussi bien que les instructions qu'elle leur donnait sur ce sujet. Elle a dit plusieurs fois qu'il faudrait toujours être dans la disposition de mourir, et de donner mille vies pour le moindre petit point de régularité, quand ce ne serait que pour une seule inclination. Elle reprenait sévèrement les fautes contraires faites avec quelque advertance, quand ce n'eût été qu'une infraction de silence, ou manquement d'obéir promptement. Il est sans doute que c'était l'amour de la divine volonté, qui lui donnait cette exactitude. Elle dit en une lettre : « Je ne suis qu'un chétif instrument de la volonté de Dieu. Je n'ai prétention en ce monde que de l'accomplir en toutes les manières qui me seront connues et possibles. »

Sa patience et son amour de la croix. — Si l'obéissance l'avait assujettie à toute créature humaine pour l'amour de Dieu, la patience l'avait rendue parfaitement soumise à la conduite de ce même Père céleste, qui afflige tous ceux qu'il aime. Quoique son état

ordinaire fût très-crucifiant, non pour un an ou deux, mais durant tout le temps qu'elle a vécu en religion, il ne s'est peut-être pas passé un jour qu'elle n'ait eu de nouvelles occasions de souffrir. Ses peines intérieures ont donné de l'étonnement à plusieurs grands serviteurs de Dieu qui l'ont connue. Aussitôt qu'elle eut pris le saint habit, elle eut des tentations étranges et terribles contre la manière de vie qu'elle avait embrassée, touchant la clôture et les conversations. Elle fit pour lors vœu de ne jamais sortir de la religion, quelque peine d'esprit ou de corps qu'elle y rencontrât. Dans cette longue continuation de souffrances, qui ont duré toute sa vie, elle s'est maintenue dans une si grande égalité et tranquillité d'esprit, qu'elle n'était aucunement ennuyeuse dans les conversations; elle n'en était pas moins présente d'esprit à tout ce qu'elle avait à faire, ni moins zélée pour la mortification du corps, que sa ferveur faisait marcher sans écouter ses plaintes. Un jour qu'ayant souffert des incisions très-douloureuses qu'il lui fallut faire au bras, on faisait le récit de sa patience à M. Renard, prêtre d'une sainte vie, qui était directeur des religieuses de Saint-Thomas. « Je ne m'étonne pas de cela, » répliqua-t-il, « je m'assure qu'elle était ravie de se voir ainsi déchiquetée, et je crois qu'elle n'eût pas été fâchée qu'on lui eût coupé le bras. C'est une âme qui aime bien Jésus-Christ et sa croix. » Il continua à en dire plusieurs belles choses qui faisaient voir la haute estime qu'il en avait.

M. l'abbé de Blanpignon, très-digne successeur de M. Renard, en a rendu un pareil témoignage, disant qu'il n'avait jamais connu personne qui aimât tant Dieu, ni qui ait tant souffert, ni qui ait été si fidèle : ajoutant qu'il semblait que, pour tous les services qu'elle rendait à Dieu, il ne lui donnait que des croix toutes pures, qui ont été son partage, et la voie par laquelle la divine Sagesse l'a fait arriver à une si grande sainteté.

Mais, pour grandes qu'aient été ses douleurs et ses tribulations tant intérieures qu'extérieures, elles n'ont point été suffisantes pour étancher la soif qu'elle en avait. Il lui échappa un jour de dire à une religieuse de l'abondance de son cœur : « Dieu me donne de si grands et si extrêmes désirs de souffrir pour lui, que d'avoir des bornes m'est une espèce de martyre, plus grand que ne m'en serait l'effet, pour souffrant et douloureux qu'il pût être. » Elle dit ces paroles avec tant d'onction de l'esprit de Jésus, que celle à qui elles furent dites, en conserva toujours l'impression qui lui était utile toutes les fois qu'elle y pensait.

Etant si savante dans la science du Crucifix, elle pouvait bien donner des leçons de la croix et de la patience. Nous en remarquerons ici quelques-unes, qu'il ne faut pas douter qu'elle n'ait pratiquées la première dans un éminent degré. Un des conseils qu'elle donnait souvent, était de porter les grandes peines intérieures, et les grands et petits maux du corps sans y réfléchir, ni sans s'en occuper après s'être donné à Dieu pour les souffrir autant qu'il lui plairait. Elle disait qu'il fallait se rendre les grandes souffrances familières, et s'offrir à Dieu dans les plus violentes atteintes, pour les porter jusqu'au jour du jugement. Elle dit à une religieuse dans une lettre : « Voici ma plénitude et ma grande certitude (c'est pour répondre à la demande qu'elle lui avait faite de lui faire part de sa plénitude) qu'il faut pour Jésus-Christ, pour plaire à son Esprit, mourir et souffrir jusqu'au dernier soupir. »

Dans une autre : « Redoublez vos prières pour mon âme en ce saint temps, afin que la bonté de Dieu triomphe de mes résistances à sa grâce, demandez-lui pour moi son pur amour et celui de sa sainte croix. Jésus nous a fait une arche de sa croix pour nous sauver tous, courons à cette cité de refuge. Il faut porter la croix, et c'est grande miséricorde que Dieu nous la choisisse. »

Dans une autre : « Une âme est plus heureuse quand elle sort d'elle-même pour embrasser quelque croix ou quelque mépris, que si elle sortait de la terre pour fendre les nues, et aller au ciel. Autant de sorties qu'elle fait pour aimer la souffrance, ce sont autant d'ascensions glorieuses, qui, à la vue des anges et des saints, la placent dans le sein et dans le cœur de Dieu. Je n'ai jamais mieux connu l'importance d'aimer les trois compagnes de Jésus-Christ, la pauvreté, la douleur et le mépris. Avec ces trois choses on surmonte tous les ennemis de sa grâce, on se rend plus semblable à ce divin Sauveur, et par conséquent plus disposé à l'union divine. La pureté de la vertu est une fidèle tendance à l'abjection, et à la mort de la nature. Tant plus elle y est constante, plus le progrès essentiel se fait. Au lieu que la sainte Épouse dit : ***Fulcite me floribus, stipate me malis, quia amore langueo*** (*Cant.* II, 5) ; il faut dire : Appuyez-moi de croix, environnez-moi de confusion, de mépris et de pauvreté : car, languissante d'amour pour mon Époux, je veux être à lui sur le Calvaire. A mesure que l'on s'avance dans les voies de l'esprit, l'on connaît l'excellence des abaissements et des douleurs. J'ai fort roulé dans mon chétif esprit qu'il faut enfin mener une vie de mort qui détruise toutes les recherches de l'amour-propre dont je me vois toute remplie. »

Voici ce qu'elle écrivit à une âme qui était dans une grande désolation intérieure : « Jésus en croix pour objet, amour et imitation. Il avait en croix trois choses : ténèbres, souffrance et déréliction. Nos croix ne sont pas vraies croix, quand elles sont faites à notre fantaisie, ou choisies par notre élection. Pour être bonnes et rapportantes à celle de Jésus, il faut qu'elles soient toutes ténèbres et aveuglement, dans le délaissement de toute créature, dans la douleur sensible du cœur, et dans l'incertitude de la manière d'agir. A tout cela que faut-il faire? Ne pas philosopher sur ce que l'on a fait par le passé pour en être cause; mais voir seulement que

nous avons par mille titres obligation d'aimer, désirer, et rechercher de souffrir; mais surtout pour ces trois chefs, pour satisfaire pour nos péchés, pour imiter Jésus-Christ, et pour plaire à Dieu et le glorifier. Les pensées ordinaires qu'il faut avoir, sont que les souffrances sont les plus riches biens que l'on puisse avoir en cette vie. Les saints et les saintes ne la trouvaient supportable, que parce qu'ils y souffraient; qu'elles sont les avant-courrières des grâces particulières du ciel, des opérations du Saint-Esprit, et du don de l'oraison; que Dieu se plaît infiniment de nous voir souffrir, et nous regarde en cet état de croix d'un regard d'amour tout spécial et extraordinaire. Se souvenir des désirs que l'on a eus autrefois de souffrir, pour faire usage des grâces reçues. Ne pas oublier ce trait de David : *Cum ipso sum in tribulatione* (*Psal.* xc, 15) ; que Dieu est inséparable des âmes crucifiées, et qu'à l'abondance des douleurs succèdent les consolations. Les maximes de Dieu sont infaillibles, et son secours ne manque jamais. De toute éternité il a compté les moments que nous souffrirons, il a eu de grands desseins pour cela : il nous a préparé des secours et des forces proportionnées à nos souffrances, nous les ayant méritées par les siennes. Les actes qu'il faut faire en ces états. 1° D'un total abandon entre les bras amoureux de la divine Providence, dont les secrets et la conduite passent nos intelligences. Mais vérité infaillible, qu'elle fait et permet tout pour notre plus grand bien. Souvenez-vous ici des paroles de l'Evangile, qu'il faut perdre son âme pour la gagner. 2° Espérance ferme que le bon Dieu ne souffrira pas que nous l'offensions en cette voie de pénalité intérieure. 3° D'amour de Dieu, lui offrant souvent notre cœur, et parlant familièrement de ses besoins à sa majesté. 4° D'entière conformité à sa sainte volonté, voulant, comme sainte Thérèse, souffrir cet état et encore un plus crucifiant, jusqu'à la fin du monde. Et afin que la croix soit plus épurée de la nature, et toute portante à la grâce, il faut s'exciter à la joie intérieure et extérieure, faire ses actions ordinaires avec vigueur, se divertir le plus qu'on pourra du sujet de peine qu'on aura, sans s'arrêter aux événements futurs que l'on appréhende; car, puisqu'on ne veut que Dieu, que lui plaire uniquement, et faire sa sainte volonté, à quoi bon se mettre en peine de tant de choses? Qu'on pense ce qu'on voudra, que tout aille d'une façon ou d'autre, Dieu sait bien ce qui sera le plus à sa gloire, et c'est cela seul que je désire. De tout le reste patience. Mais, dira le retour intérieur, je suis en doute comment je ferai en tel cas, ou si cela arrive d'une telle façon, je ne sais pas connaître quel est le mieux : je voudrais être assurée de la volonté de Dieu. La nature fait toujours mille réflexions inutiles et dommageables. Il faut premièrement sur ce sujet faire parler la lumière intérieure. Du reste des doutes et de son état le dire comme un petit enfant à sa supérieure avec toute simplicité, non pas tant pour se consoler, que pour faire son devoir et un acte de vertu. Pour l'avenir, croire que Dieu ne nous laissera pas manquer de lumière et de conseil en choses importantes. Pour le présent et le passager aller à la bonne foi comme une âme qui, avec saint François, a jeté tous ses soucis en Dieu. *Le Seigneur me conduit*, disait David, *qu'est-ce qui me défaudra?* (*Psal.* xxii, 1.) Relevez votre courage, ne vous étonnez d'aucune chose : tout ce qui se passe dans le temps est peu au prix de l'éternité. Une âme qui aime Dieu purement sans intérêt, devrait se réjouir tellement du bonheur qu'il possède en lui-même, qu'elle fût comme insensible à tous les accidents de la terre, et indifférente à toutes les conduites et voies de croix. »

Sa mortification. — Voilà la sagesse de la croix qui était en cette âme, qui paraissait encore plus en sa vie que dans ses discours. Elle ne se contentait pas des croix que Dieu lui envoyait; mais, suivant l'instinct de son divin Esprit, elle les cherchait et s'en imposait elle-même par une mortification continuelle et universelle. Elle n'avait pas de plus grande consolation en ce monde que d'avoir embrassé un genre de vie très-austère, comme est celui de sa congrégation, encore le trouvait-elle trop doux. Ce fut ce qu'elle dit à une novice pour l'animer, lorsqu'elle lui découvrait l'appréhension qu'elle avait de s'engager dans cet institut rigoureux; elle ajouta : « Ma fille, ne vous découragez pas, vous n'aurez pas plutôt passé une année, que vous en recevrez plus de satisfaction, que vous n'avez maintenant de crainte de vous y engager. »

Elle avait une telle haine de son corps, que l'on peut dire qu'elle a été jusqu'à l'excès. Car, outre les austérités de la règle, elle se servait de tous les instruments de pénitence propres à crucifier sa chair délicate. Elle n'a jamais pris aucun soulagement, sinon y étant contrainte par l'obéissance. Encore fallait-il souvent céder à sa ferveur, lui laissant reprendre les observances, quoiqu'elle fût encore malade, parce que la haine d'elle-même lui faisait recevoir ces soulagements avec tant de peine, que c'était la soulager davantage de lui permettre l'exercice de ses mortifications.

Elle se faisait tant de violence sur son sommeil pour continuer ses actes d'amour de Dieu, qu'elle en fut réduite à ne plus dormir que de deux nuits l'une, et encore assez peu. Elle-même en a écrit ceci : « Dans l'oraison de minuit pour l'ordinaire, je ne fais que souffrir et non agir, étant si accablée que je n'en puis plus, à cause de l'impuissance où je suis de dormir. Très-souvent je suis de deux jours l'un sans avoir clos l'œil. Je m'étonne de la force que Dieu me donne avec si peu de sommeil. » En effet, après avoir ainsi passé les nuits presque sans dormir, et avec de grandes douleurs, le jour elle courait avec une ardeur incroyable à toutes les actions de pénitence et de travail.

Etant maîtresse des novices elle les por-

tait toujours à cette ferveur de mortification pour Dieu : elle leur disait qu'il fallait faire marcher le corps par la force de l'esprit; que plus on écoute ses plaintes, plus il en forme; qu'il lui faut donner le juste nécessaire, et rien plus. Lorsqu'après avoir beaucoup travaillé pour les affaires de la maison, on la priait de s'aller reposer dans sa chambre; si une cloche de communauté venait à sonner, elle disait aux sœurs, que le lieu où Dieu nous appelait, était celui de notre repos. Encore qu'elle fût chargée de faire plusieurs lettres, elle les venait écrire dans le lieu du travail, toute supérieure qu'elle était, pour ne perdre pas cet exercice de communauté. Elle disait que Dieu a destiné beaucoup de grâces pour chacun de ces lieux, et que celle qui s'y rendra plus assidue et y viendra avec plus de ferveur, les emportera toutes.

Elle avait si bien accoutumé son corps à la fatigue dès le commencement, qu'elle l'avait fait marcher par la voie de mort à tout ce qui le pouvait contenter. Elle donnait pour maxime qu'il fallait une bonne fois se déterminer à la souffrance, puis s'y en aller tête baissée, et se jeter à corps perdu dans les occasions qui se présentaient. Elle donnait encore ce moyen pour adoucir la mortification, de se déterminer fortement à souffrir plus que nous ne devions, et ensuite faire avec force tous les actes de mortification et de pénitence.

Elle déniait à ses sens tout ce qui les pouvait satisfaire. Si quelquefois on lui donnait des fleurs, pour ne pas paraître plus mortifiée que les autres, elle les portait au nez, mais en même temps on lui voyait lever les yeux au ciel. Elle faisait de même à l'occasion de tout ce qu'elle voyait et entendait de beau.

Elle était si mortifiée et si retenue dans ses paroles, que celles qui ont demeuré et conversé avec elle plusieurs années, n'ont jamais remarqué qu'elle en ait dit avec la moindre émotion, quelque raison qu'elle eût de se ressentir : marque évidente que ses passions et tout son intérieur n'étaient pas moins mortifiés que l'extérieur. Elle dit ceci à ce sujet dans une lettre : « Si mon orgueil et mes passions vertes reçoivent parfois quelques atteintes, le silence, l'oraison, et la sainte communion étouffent toute impression, et nous voilà le mieux du monde. Je trouve que souffrir un peu sans rien dire, avec grande humilité et anéantissement intérieur, est une souveraine médecine à tous maux. »

Elle avait une telle application à mortifier son goût, que soit à l'infirmerie, soit au réfectoire, elle prenait toujours des viandes qui le pouvaient moins contenter, et pour lesquelles elle avait plus de dégoût. Quand elle était en appétit, c'était alors qu'elle mangeait le moins. Elle n'a jamais bu autre chose que de l'eau.

Etant fort incommodée pour de grandes fluxions qui lui venaient, si on lui voulait donner quelque matelas ou oreiller, elle disait qu'elle reposait mieux sur sa pauvre paillasse, et on était contraint, pour ne la pas mortifier davantage, de la laisser sans soulagement.

Elle était dans une continuelle application à se mortifier dans les plus petites choses, aussi bien que dans les plus grandes. Voici quelques exemples de diverses mortifications que l'on a trouvées après sa mort, écrits de sa main par ordre de ses directeurs.

« J'ai fait cinq heures d'oraison de suite sans distraction. J'ai fortement résisté à un sentiment contre la charité en faisant des actes contraires. Je me suis appliquée à Dieu toute la matinée, tant aux deux heures d'oraison qu'à l'Office, que j'ai dit avec une application particulière. J'ai porté une grande partie de la journée une chose fort pénible à la nature. J'ai persévéré près de deux heures dans une oraison fort pénible au corps et à l'esprit. J'ai porté trois ou quatre heures une chose qui me faisait grande peine. J'ai fait deux heures d'oraison avec toute l'attention qui m'a été possible, nonobstant la peine que j'y ai ressentie. J'ai mangé deux choses au réfectoire à quoi j'avais beaucoup de répugnance. Je me suis résignée à porter un mal de dents la moitié d'un jour sans m'en plaindre, ni en faire rien paraître. Je me suis surmontée en huit ou dix scrupules, qui voulaient embarrasser mon esprit ayant passé par-dessus. J'ai entendu la sainte Messe sans distraction, ayant fait tous mes efforts pour y être attentive. J'ai passé une bonne partie de la nuit en souffrance, unissant mes douleurs à celles de Jésus-Christ. Je me suis mortifiée de ne point demander de m'en aller de l'oraison, quoique je n'eusse point dormi devant Matines. J'ai porté un instrument de pénitence toute la matinée, et j'ai mortifié ma propre volonté en plusieurs choses. J'ai tâché de m'appliquer à Dieu toute la matinée, me faisant violence pour m'appliquer à l'oraison, et demeurer à genoux nonobstant la peine que j'y ai ressentie.

« J'ai porté une disposition de paix et de recueillement intérieur tout le jour jusqu'à cinq heures du soir. Je me suis fait violence pour me lever pour faire oraison. Je me suis mise au-dessus de quelque ressentiment, témoignant le contraire. Je me suis mortifiée d'aller le soir au jardin. J'ai balayé à une heure fort incommode à la nature. J'ai tâché de porter avec paix une contradiction. J'ai parlé de Dieu à une sœur pendant la récréation, mortifiant mon inclination qui me portait ailleurs. Je suis allée à l'oraison avec dessein de la faire en souffrant, y ressentant beaucoup de peine : Dieu à la fin m'a donné des larmes de contrition. Je me suis confessée de la façon la plus confusible que j'ai pu. J'ai tâché de parler avec respect et modération dans un sentiment de peine que j'avais contre une personne. Je me suis tenue deux heures de suite à genoux à l'oraison, nonobstant la peine que j'ai ressentie. Je me suis fait vio-

lence pour prévenir avec des paroles de cordialité et de douceur cette personne contre qui je me sentais avoir quelque peine. J'ai résisté à mon inclination qui me portait à dire mon chapelet en me promenant, et l'ai dit à genoux devant le saint Sacrement. J'ai fait ensuite deux heures d'oraison avec le plus d'attention que j'ai pu. J'ai demandé pardon à une personne qui m'avait mortifiée. Je me suis privée de manger quelque chose que j'avais grande envie de manger. Je me suis mortifiée d'aller prendre l'air au jardin me retirant dans notre chambre. Je me suis levée de grand matin pour avoir deux heures d'oraison de suite. J'ai fait quelque travail manuel fort pénible, par deux fois. J'ai mortifié mon inclination, qui était de me retirer en notre chambre à la récréation, et j'ai fait au lieu quelque travail manuel pour la communauté. J'ai travaillé près de deux heures à une chose pénible, renonçant à l'inclination que j'avais de faire autre chose. J'ai pacifié mes passions touchant l'impatience sur un sujet qui était capable d'en donner. Je me suis levée devant quatre heures pour avoir trois heures d'oraison, mais je n'en ai fait guère plus de deux. Je me suis mortifiée de passer une heure à genoux devant le saint Sacrement, quoique j'y fusse à sec, résistant à l'envie que j'avais d'aller lire. J'ai loué une personne contre mon sentiment naturel. J'ai obéi au signe, n'achevant pas une chose où j'avais grande affection. J'ai dérobé cinq quarts d'heure à mon sommeil pour faire oraison devant le saint Sacrement. Je me suis privée de faire la sainte communion pour faire un acte de charité contre mon inclination. J'ai fait mes exercices d'oraison, Office, Messe, et sainte communion, depuis cinq heures du matin jusqu'à dix, avec une récollection particulière, sans distraction. Je me suis abandonnée à Dieu, passant pardessus un scrupule en allant communier. Je me suis fait violence pour ne pas aller où mon inclination me portait, m'étant mise une demi-heure devant le saint Sacrement, nonobstant la peine que j'y sentais. »

Voilà un petit échantillon des journées de cette fidèle épouse de Jésus-Christ crucifié, toutes pleines des saintes violences qu'elle se faisait elle-même. Achevons ce point par une belle maxime que l'on trouve en une de ses lettres : « Il faut tout sacrifier pour l'amour de Dieu, et travailler pour l'accroître en nous par toutes les morts de la nature, ne souffrant qu'elle soit vivante en aucune chose. Il faut chercher et trouver sa consolation en Dieu seul, et sous la croix de Jésus-Christ, qui doit être l'unique amour de nos cœurs. »

Sa préparation à la mort. — Quoiqu'une vie si sainte et si mortifiée fût une continuelle et une excellente préparation à la mort, néanmoins, plus elle s'avançait en âge, plus la pensée de la mort, et le soin de s'y disposer l'occupait. Cela se peut remarquer par la lecture de ses lettres où elle en parle souvent comme de l'affaire qu'elle avait le plus à cœur; et pour laquelle elle souhaitait puissamment d'être libre de toute charge. Voici ses sentiments là-dessus, recueillis de diverses lettres :

« J'ai sacrifié tous mes désirs de changement, pour ne plus penser qu'à me préparer à mourir. Je désire prendre un peu de temps pour penser à moi : j'espère que le bon Dieu m'en donnera. On sent en de certains moments un je ne sais quoi qui attire si puissamment à son souverain Bien qu'on voit tout le reste comme des atomes et des néants. Et quand il plaît au bon Dieu d'ouvrir les yeux de l'âme, il fait voir de si belles et excellentes choses en lui et en la vertu, que l'on ne peut plus rien vouloir que lui seul, avec un grand désir d'être séparé de tout le reste. Je suis très-pauvre, très-crucifiée, et tout en ténèbres : il faut se contenter de la conduite de notre Souverain ; pourvu qu'il soit content, ce bon Dieu, et que sa volonté soit faite, peu importe le reste. Je pense plus que jamais à la retraite, car je me vois quasi sur la fin de mes jours, et pendant que je serai en ce lieu, j'ai sujet de craindre d'avoir quelque office fort distrayant et divertissant ; je voudrais bien aller penser à mourir, et songer à mon âme ; ces choses me peinent, ne sachant pas bien la volonté de Dieu. Il m'attire d'un côté à cette solitude, et je ne vois pas néanmoins en pouvoir venir à bout qu'avec violence ; ce qui est fort contraire à mon esprit. Priez l'Esprit-Saint de me faire connaître son bon plaisir. Aimons cet aimable Sauveur qui meurt d'amour pour nous en faire vivre. Continuons de nous immoler à sa gloire : soyons à la bonne heure ses victimes, ou plutôt offrons-nous à lui en holocaustes et tout ce que nous sommes, afin que lui seul soit tout ce qu'il veut être en nous. J'attends de vos chères nouvelles avec désir de savoir vos aventures du ciel. En attendant priez pour mon âme misérable, qui retourne sans cesse dans ses infidélités.

« Nous sommes toujours dans l'embarras pour les affaires temporelles, il faut bénir Dieu, et le chercher parmi ces épines et halliers, et gagner chemin vers la bienheureuse éternité. Je suis accablée de travail et sans un moment de loisir pour vaquer à Dieu. Et j'en suis toute matérielle, et pourtant plus affamée que jamais de notre bon Dieu, que je trouve trop éloigné de moi, ce qui me fait gémir après ma délivrance, trouvant ma condition une captivité crucifiante. Mon âge avancé me fait voir l'éternité devant mes yeux d'une manière si proche, que quand j'ai un moment pour y réfléchir, je trouve que c'est folie de se mettre en peine d'autre chose que de se préparer à la mort, qui nous donne l'entrée à la véritable vie. Consolez-moi, chère Mère de mon cœur, en me faisant voir ce que Dieu a montré et fait sentir au vôtre dans votre chère retraite. Pour moi, je m'en vais me bien dégager de tout, pour ne plus penser qu'à bien mourir. J'aspire à la fin de

ma charge comme à un royaume. Jésus pour tout.

« Le désir et la sainte envie que je porte à votre petit désert, me fait vous dire que si vous ne venez, je songerai tout de bon à vous aller trouver. Pensez sérieusement en quoi notre bon Maître sera le plus glorifié, et prions-le que son saint nom se glorifie en nous et par nous. Cependant continuez vos saintes prières, afin que je commence à être tout à mon Dieu, et séparée de tout ce qui n'est pas lui. C'est ce qu'il me semble que son amour demande de moi, une profonde solitude de cœur, et une forte tendance vers sa divine majesté, laquelle doit être toute notre occupation comme notre plénitude. J'envisage mon terme fort proche, ce qui me rend, par la miséricorde de mon Dieu, moins sensible aux amertumes des événements crucifiants. Il m'est avis que tout doit être anéanti, pour avoir du temps pour penser au nécessaire. Guidez-moi à me bien convertir, priez votre bonne Mère pour ce sujet, mais de la bonne sorte. Puisque la Mère Agnès m'a obtenu la santé du corps, travaillez à présent pour celle de l'âme. »

C'est à la supérieure du monastère de Sainte-Catherine de Langeac, qu'elle écrit ce que nous insérons ici; et c'est à la solitude de cette maison, qui est comme un ermitage en comparaison de celle de Paris, qu'elle aspirait pour se préparer à bien mourir. Voici ce qu'elle écrivit à la même, étant délivrée d'un péril de mort:

« Comme je sais que l'on vous a écrit mon mal, pour vous ôter de peine, je vous fais ce mot pour vous dire que ce n'a été qu'un violent accès de fièvre de vingt-quatre heures. Je croyais mourir, tant j'étais abattue: mais Dieu ne m'a pas trouvée prête, comme en effet je ne le suis pas. Enfin il faut reprendre les armes, et combattre le bon combat pour emporter la victoire. J'ai peur de devenir pire si Dieu ne m'assiste : priez-le bien que ce malheur ne m'arrive pas. Je connus d'une manière grande et étrange l'importance de pratiquer la vertu, et de bien employer le temps. O qu'il est précieux ! A quoi songe-t-on d'en perdre une minute? Hélas ! nous voilà aux portes de l'éternité, quel regret de n'avoir rien fait pour un Dieu si bon ! Travaillons dans ce moment. Lions-nous de nouveau pour nous aider d'aller à Dieu avec ardeur et fidélité. Soyons toutes sanctifiées à son pur amour, ne cherchons que l'accroissement de cette divine flamme ; prions-le qu'il en consomme nos cœurs. Je suis lasse d'être méchante, je voudrais pouvoir racheter tant de belles occasions perdues de plaire à mon Dieu. Je ne fus jamais plus délaissée des secours humains pour l'état de mon âme, ce qui fait que je l'abandonne d'autant plus à la miséricorde de Dieu, en laquelle je mets tout mon appui et toutes mes espérances. Je connais qu'il me veut dans un dégagement parfait intérieur et extérieur. Son dessein soit accompli en tout. Je vous dis ce petit mot de l'abondance du cœur, il faut chercher Dieu dans lui-même, dans son immensité, sa bonté, sa grandeur et en Jésus-Christ qui est notre voie, notre vie et notre unique amour, » etc.

Une autre fois elle écrit : « Il me semble que je n'ai plus qu'à me préparer à la mort, et ne plus faire cas de la vie. Priez bien pour ma conversion, car je suis pleine de misère, j'ai besoin d'une grande miséricorde pour ce dernier combat, et pour amender ma vie lâche, orgueilleuse et pleine de recherches de moi-même, je vous conjure de bien faire prier toute votre sainte communauté pour ce sujet. »

Une autre fois : « Faites-moi le bien de prier Notre-Seigneur qu'il me fasse miséricorde, et me dispose à bien mourir : en attendant que son divin amour me détache tout à fait de moi-même pour vivre uniquement de lui, en sorte que je ne sois plus qu'une capacité pour recevoir les influences de ses grâces. Je vous en souhaite remplie jusqu'au comble, et que vous soyez si fidèle à répondre à ses puissants attraits que Dieu vous soit tout, et que vous soyez tout à lui en la manière qu'il désire. Travaillons selon le conseil du Fils de Dieu, non pour les choses qui périssent, mais pour celles qui demeurent éternellement, comme est tout acte de vertu ; faisons tous nos efforts pour les pratiquer sans relâche, élevons nos pensées où est notre bonheur, élançons sans cesse nos cœurs où est notre désirable trésor, portant avec ardeur nos désirs dans le sein de notre divin Maître, heureux centre où se trouve le vrai repos, et où les couronnes sont sans prix, sans fin et sans changement. »

Parlant du mal dont elle est morte, elle écrit à cette même religieuse : « Dieu me visite par diverses croix, surtout d'un mal incurable qui m'est venu il y a quinze jours, qui m'oblige à porter un petit harnais pour éviter une mort subite dans vingt-quatre heures. Je vous confesse ma faiblesse, la mort m'eût été plus douce que cet assujettissement, mais il faut vouloir tout ce que Dieu veut. Voilà qui met fin à toutes les visées que j'avais de m'en aller vers vous pour mourir dans votre solitude. Je ne vais plus songer qu'à aller au ciel. Je voudrais bien, si Dieu le voulait, vous avoir auprès de moi à ce grand passage du temps à l'éternité. »

Dans une autre lettre : « Jésus crucifié et sacrifié par amour soit notre force. Sans mentir, vous êtes trop bonne d'avoir tant de tendresse pour ce pauvre néant : j'en suis moi-même si attendrie que mon cœur se fend de gratitude de l'excès de votre charité. Mon mal est plus dangereux que sensible, et même il n'est pas périlleux, pourvu que je porte toute ma vie un bandage de fer, ne le pouvant laisser un moment sans péril de mort. J'ai d'abord envisagé cette captivité comme un petit martyre, mais je commence à présent à ne la pas trouver si insupportable, et même je fais toutes mes fonctions, pourvu que je sois armée de mon harnais. Le bon Dieu m'a voulu envoyer cette croix,

qui est un peu pesante pour sa durée. Je loue sa miséricorde de ce que cela ne m'empêche pas de suivre la communauté. Je commence de sentir ma vieillesse, ma vue s'abaisse étrangement. Il faut que tout soit anéanti, afin que Dieu seul règne. Je compte les jours de mon trienne, et soupire après la fin avec des ardeurs nonpareilles. Il faut tout abandonner à la divine Providence, qui ne manque pas d'assister ceux qui la servent. Je suis si fort occupée jour et nuit, que je n'ai pas le temps de vaquer à mon pauvre intérieur. Je n'ai le temps que de la sainte communion. Quand je pense que j'ai quitté le monde pour vaquer uniquement à Dieu, il faut envisager son adorable volonté pour arrêter mes plaintes. »

Nous ajouterons encore cette partie d'une lettre à la même : « Je vous écris plus souvent d'esprit et par affection que par ma plume, dont je n'ai le loisir de me servir selon mon inclination, étant accablée de mille sortes d'affaires très-épineuses, avec la charge de soixante-sept filles et cinq pensionnaires, et tout le grand abord de Paris. C'est pour occuper une pauvre supérieure, et spécialement moi qui ai l'esprit fort petit. J'ai bien besoin que vous ayez compassion de moi, et que vous priez et fassiez prier Notre-Seigneur qu'il me donne la force de ne pas succomber sous le poids de cette pesante charge. J'en regarde la fin avec des empressements nonpareils. J'ai encore huit mois qui me semblent huit siècles. Car étant si âgée, je ne me dois plus occuper qu'à me préparer à la mort, et à faire pénitence du mauvais usage de la vie, regrettant de l'avoir si mal employée. Profitez de mon malheur, vous qui êtes encore jeune, soyez jalouse de vos moments, » etc.

Sa mort. — Enfin il plut à Dieu d'exaucer les ardents désirs que cette sainte âme avait de ne plus vaquer qu'au divin amour, la retirant de ce monde quand il la vit dans la parfaite maturité de la vie chrétienne et religieuse.

Sa dernière maladie commença par une grande fluxion qui lui ôta presque entièrement le dormir, lui causant des douleurs extrêmes, qu'elle endurait comme si elle eût été insensible. Ce mal dura deux mois, mais dans sa plus grande violence, les quatre derniers jours. Au troisième, on fut obligé de lui proposer une opération qu'il lui fallait souffrir ou mourir ce jour-là. Selon son inclination elle aurait mille fois mieux aimé choisir la mort, à cause des circonstances de cette opération ; mais lorsque la sous-prieure lui eût dit qu'elle devait s'abandonner à ce supplice pour le bien de la communauté, et qu'on l'eût assurée en conscience comme elle le demandait, qu'il y avait plus de perfection à se laisser faire l'opération qu'à la refuser, et qu'enfin Notre-Seigneur demandait d'elle ce dernier sacrifice pour se la rendre plus conforme en sa croix ; elle acquiesça parfaitement avec une mort entière à tous ses sentiments, sans répliquer une parole, et sans témoigner dans la suite aucune répugnance. Un motif qui l'anima encore davantage à cette acceptation fut l'espérance qu'on lui donna qu'elle pourrait communier, parce que l'incision qu'on devait faire arrêterait le vomissement. Cela ne réussit pas néanmoins comme on avait pensé, Dieu en ordonnant autrement, et le vomissement continua. La malade souffrit le tourment qu'on lui fit avec une constance admirable, sans rien dire, et sans se plaindre nullement. Le jour même, sur les trois heures après midi elle demanda l'extrême-onction, et comme on différait, elle redoubla sa demande deux ou trois fois, disant avec cordialité : « Eh ! je vous en prie, l'on a coutume d'accorder ce que l'on demande à la mort. »

La sous-prieure lui demandant qui elle voulait qui l'assistât à ce dernier passage, elle répondit que toute la terre lui était indifférente, puisque M. l'abbé de Blanpignon, directeur de ce monastère, n'y était pas. Enfin on lui apporta non-seulement l'extrême-onction[1], mais aussi, par une faveur extraordinaire, on apporta le très-saint Sacrement pour le lui faire voir et adorer. Aux approches de ce bon Sauveur, elle reçut en même temps une consolation indicible de sa présence, et une douleur extrême de s'en voir privée. Elle n'ôta point, durant le temps qu'il fut dans la chambre, ses yeux de dessus le saint ciboire, ayant son cœur dans le trésor qui y était enfermé. Le Père Recollet qui l'assistait, l'avertissant de donner sa bénédiction à ses filles, elle dit qu'elle était une misérable pécheresse, indigne de donner des bénédictions. Elle le fit pourtant par obéissance, et comme le même Père la porta à leur dire ce qu'elle désirait le plus d'elles, elle répondit : « La charité; qu'elles ne soient qu'un cœur et une âme entre elles, l'obéissance, et une très-exacte régularité. » Elle demanda pardon à la communauté par trois différentes fois, disant avec une profonde humilité : « Mes chères sœurs, n'ayez point égard aux mauvais exemples que cette mauvaise religieuse vous a donnés, et priez Dieu qu'il me fasse miséricorde. » Elle était pleine de tendresse pour elles, et témoigna même que son seul regret était de les quitter. Elle reçut ensuite l'extrême-onction avec une merveilleuse application à Dieu, faisant des actes de contrition et d'autres conformes à cette sainte action.

Elle demeura si occupée de Notre-Seigneur, qu'elle fut en des transports admirables durant longtemps, particulièrement deux heures de suite, ayant les yeux élevés en haut. Nonobstant les douleurs excessives qu'elle souffrait, on connaissait en la voyant qu'elle était dans une profonde contemplation et union à Dieu. De fois à autres, se sentant occupée de son mal, elle disait : « Jamais je ne me suis trouvée si faible pour la vertu. » La crainte qu'elle avait de quelque impatience lui faisait souvent demander à Dieu sa force et son secours, disant : « Mon Dieu aidez-moi, mon Dieu ayez pitié de moi, mon Dieu secourez-moi, mon Dieu, fortifiez-moi, »

et semblables paroles. Quelquefois se tournant vers les religieuses : « Eh mes sœurs, demandez pour moi le don de force. » Elle disait aussi bien souvent : « Mon Dieu, mon tout : Jésus vous êtes mon Dieu. » Elle dit une fois : « Eh venez toutes, mes sœurs, venez, je n'en puis plus. »

Les petites pensionnaires venant lui demander sa bénédiction, elle leur dit : « Soyez bien fidèles à Dieu, mes chers enfants, et n'écoutez aucune tentation de retourner au monde. Ah ! si vous saviez la joie que l'on a à l'heure de la mort de mourir religieuse, vous n'y retourneriez jamais. » Elle leur répéta deux ou trois fois ces paroles, puis leur dit : « Adieu, mes enfants, aimez bien Dieu, et soyez-lui bien fidèles, et il vous bénira, et priez bien pour moi. Je vous serai un sujet de condamnation au jugement de Dieu, si vous ne faites ces choses. » Quand elles furent sorties, elle se tourna vers une sœur qui était au chevet de son lit, et lui dit : « Mon enfant, si tu savais la joie que l'on ressent à l'heure de la mort d'être religieuse, cela ne se peut exprimer. »

Ayant ainsi passé la nuit du dimanche au lundi, à cinq heures du matin une sœur voyant qu'il y avait une heure qu'elle n'avait point vomi, lui dit qu'elle espérait qu'elle pourrait communier. Comme elle le désirait extrêmement, on envoie promptement querir le médecin, lequel, pour s'assurer lui ayant donné une hostie non consacrée qu'elle usa fort bien, jugea qu'elle pouvait communier sans péril. Le Père Recollet en étant averti, lui apporta incontinent le saint viatique, lui disant que Dieu avait fait comme un miracle pour lui faire cette grâce incomparable. Elle la reçut avec des dispositions et des ardeurs inexplicables : elle renouvela ses vœux, et demanda encore pardon à la communauté. Après la sainte communion, elle demeura fort longtemps comme abîmée en Dieu. Le reste du jour se passa en élans d'amour vers Dieu, entremêlés d'invocations de son secours. Quelquefois, tout outrée de douleurs, elle disait à ce bon religieux : « Mon pauvre Père je n'en puis plus, je crains de perdre patience. Comme il lui demanda là-dessus si elle n'était pas bien contente de souffrir : « Oui, » dit-elle avec ferveur, « je le veux, je le veux de tout mon cœur. » Dans un instant convulsif, ayant demandé d'être soulagée, le Père lui dit : Vous ne dites pas bien, il faut dire : *Mon Dieu, donnez-moi la grâce de bien porter ce mal : mon Dieu, donnez-moi la force de bien souffrir*. Elle fit ces actes à même temps sans plus redire ce de quoi on l'avait reprise, faisant paraître en toute occasion une parfaite soumission. Etant revenue d'une faiblesse ou convulsion, le Père lui dit : « D'où venez-vous, ma bonne Mère ; » elle répondit : « De la tribulation. »

Son zèle pour la régularité subsista jusqu'à la fin. La nuit précédente, entendant sonner minuit, elle dit aux sœurs qui étaient près d'elles : « Comment ferez-vous pour Matines ? » On lui dit qu'on les avait dites le soir, appréhendant d'heure en heure qu'elle ne passât. Elle répliqua qu'il ne fallait pas laisser de les sonner, pour l'édification des séculiers. Une autre fois elle dit qu'elle craignait d'être une occasion de rompre le silence. Trois heures avant sa mort, le médecin témoignant la peine qu'il avait de la voir tant souffrir sans la pouvoir soulager, et quelques religieuses lui répondant sur ce sujet, elle leur dit : « Mes sœurs ne parlez pas, mais mettez-vous en prières pour moi, demandez à Dieu le don de force. »

Elle fut durant trente-quatre heures dans des douleurs si atroces, qu'au jugement des médecins, elle aurait moins souffert dans les supplices les plus cruels des feux et des roues. Dans ces extrémités elle prononçait souvent les saints noms de Jésus et Marie, et faisait des actes de contrition, d'espérance et d'amour.

Quoiqu'elle eût vécu dans une grande appréhension des jugements de Dieu, et dans une grande crainte de la mort, Dieu la tint pour lors dans une parfaite tranquillité d'esprit, ce qu'elle témoigna toutes les fois que le confesseur lui demanda si elle était en paix, répondant toujours oui, et qu'elle n'avait aucune peine d'esprit. Elle eut le jugement entier jusqu'à la fin pour les choses du salut et de la charité ; car, pour tout le reste, elle y parut entièrement morte dès le premier jour de sa maladie. Plusieurs sœurs la priant de se souvenir d'elles, et de leurs besoins devant Dieu, elle leur dit ce que sa divine majesté désirait particulièrement de chacune.

Demi-heure avant son décès, elle demanda le cierge bénit, disant qu'elle entrait dans l'agonie. Enfin, comme pour aller au-devant de l'Epoux, elle se leva en son séant en disant : « Ça, levons-nous. » La sœur qui était auprès lui demanda où elle voulait aller ? elle répondit d'une voix ferme : « En paradis. » Achevant cette parole, sa tête tomba sur son chevet du côté du saint Sacrement, et la soutenant de sa main, elle expira âgée de cinquante-sept ans, en ayant passé 37 en religion. Ce fut l'an 1660, le 19 d'octobre, le le même jour de la mort de la Mère Agnès de Jésus de Langeac, pour laquelle elle avait une singulière estime et dévotion.

Peu de temps après, son visage, où avaient paru les impressions de la douleur, revint dans une beauté qui donna de la consolation et des sentiments de dévotion à toutes celles qui la virent. Quand elle fut exposée à la grille, il fallut demeurer longtemps à faire toucher à son corps les chapelets d'un grand nombre de personnes. On fut aussi obligé de distribuer à plusieurs ce qui lui avait servi, jusqu'à un lien de ses souliers que demanda une dame ; et il y en eut tant à qui il fallut satisfaire, qu'on fut contraint de défiler son rosaire et son chapelet pour en donner les grains, que l'on gardait comme des reliques.

M. l'abbé de Blanpignon étant en ce temps-là en voyage, vit à la même heure qu'elle mourut, comme il reconnut par après, la lune couronnée ; de quoi il fut fort étonné;

et son guide vit aussi la même chose. Ce bon prêtre dit à son retour que Dieu l'avait jugé indigne d'assister une âme si sainte, qui avait été si épurée durant sa vie, qu'elle souffrait les peines du purgatoire lorsqu'elle pensait y avoir eu en elle quelque chose qui eût déplu à Dieu : que ces peines ne lui étaient causées que par le motif de son pur amour, et que toutes les vertus avaient été en cette sainte âme au plus haut point de leur perfection.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Explication du quatrième commandement de Dieu.

Explication du cinquième commandement de Dieu.

Explication des sixième et neuvième commandements de Dieu.

Explication des septième et dixième commandements de Dieu

Explication du huitième commandement de Dieu.

DES COMMANDEMENTS DE L'EGLISE.

QUATRIEME PARTIE. — *DES SACREMENTS.*

DU SACREMENT DE BAPTÊME.

DU SACREMENT DE CONFIRMATION.

DE LA TRÈS-SAINTE EUCHARISTIE.

FIN.

21

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.

